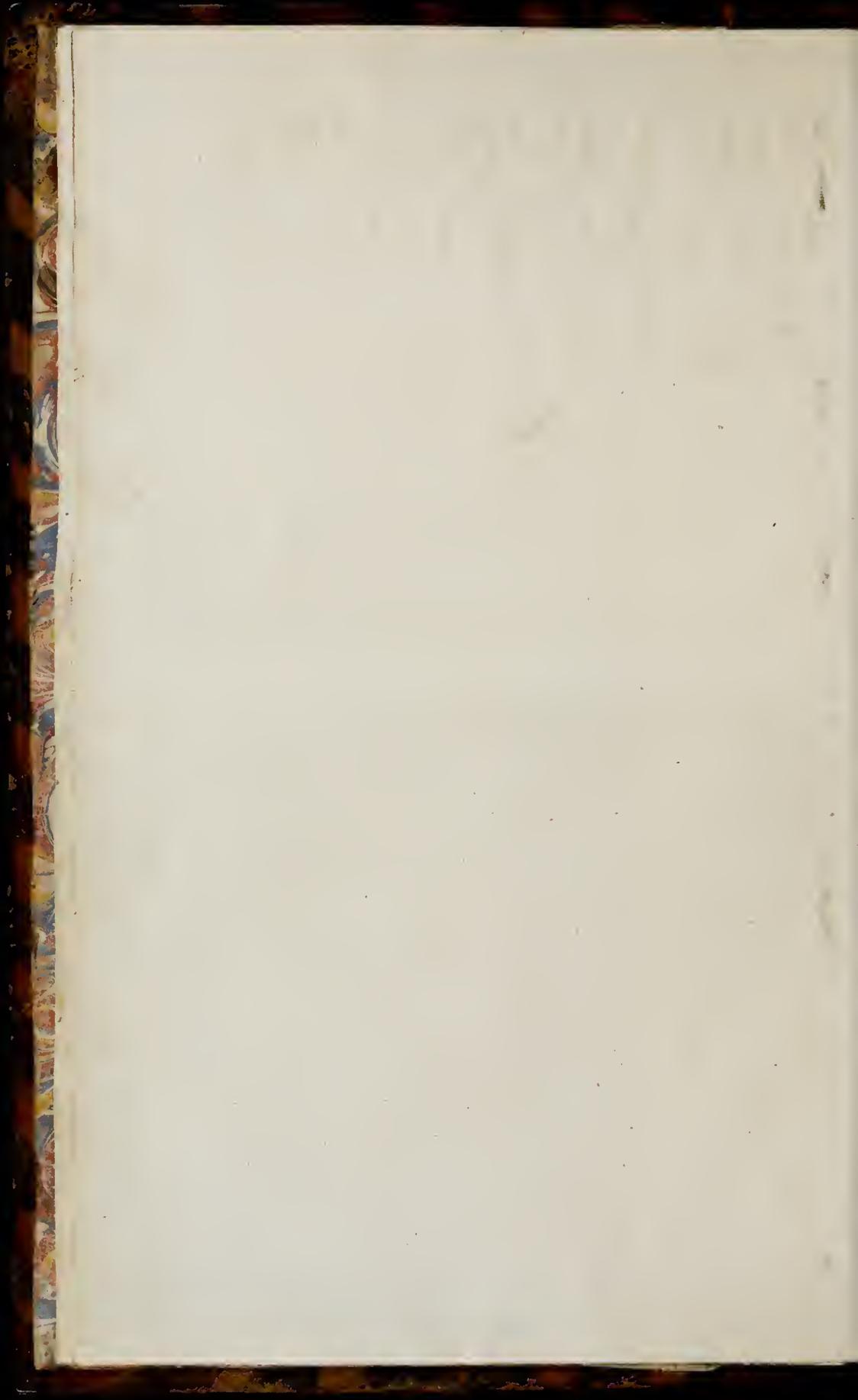






Two volumes
in two
1st ed.



DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
ET
CRITIQUE:

Par Monsieur B A Y L E.

T O M E P R E M I E R ,
P R E M I E R E P A R T I E.

A—B.



A R O T T E R D A M ,
Chez R E I N I E R L E E R S ,
M D C X C V I I .
A V E C P R I V I L E G E .

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
ET
CRITIQUE

PAR M. L'ABBÉ DE
DUMENIL
TOME PREMIER
A PARIS
Chez M. L'ABBÉ DE
DUMENIL



PARIS
Chez M. L'ABBÉ DE
DUMENIL
M. D. C. C. L. X. V.

PRIVILEGIE.

DE Staten van Holland ende West-Vriesland, doen te weten :
Alzoo Ons vertoond is by Reimer Leers, Boekverkooper tot
Rotterdam, dat hy Suppliant bezig was, met seer sware
kosten, te drukken zeker Boek, genaemt Dictionaire Historique & Critique, in twee Deelen, in folio, ende beducht was, dat
lichtelijk eenige baatzoekende ende quaatwillige menschen, nit
wangunst ofte anderzints, tot zijn Suppliants groote schade enna-
decl, 't zelve Boek mochten nadrukken, zoo versochte hy Snp-
pliant in alle onderdanigheid, dat Wy hem Suppliant geliefden
te begunstigen met een speciaal Octroy ofte Privilegie, omme
gedurende den tijd van vijftien eerstkomende jaren, het boven-
gemelte Boek, alleenlijk met seclusie van allen anderen in zoo-
danigen formaat en talen te mogen drukken, als hy Suppliant
goetvinden zoude, met verbod dat niemant anders buiten hem
Suppliant zoude vermogen het voorsz. Boek in 't geheel, ten
deele, ofte in eenigerhande maniere binnen deze onzen Lande
van Holland ende West-Vriesland te drukken, nadrukken, doen
drukken, ofte verkoopen, ofte elders gedruckt zijnde, binnen de-
ze onzen Lande te brengen, verkoopen, verruilen, ofte ander-
zints te beneficeren, op zekere groote pænen by de overtreders te
verbeuren: **ZOO IS 'T**, dat Wy de zake en 't verzoek voorsz.
overgemerkt hebbende, ende genegen wezende ter bede van den
Suppliant, uit Onze rechte wetenschap, Souveraine magt en-
de auctoriteit, den Suppliant geconsenteert, geaccordeert, en-
de geoctroyeert hebben, consenteeren, accordeeren, ende octroyee-
ren den zelve by dezen, dat hy gedurende den tijd van vijf-
tien eerstkomende ende achter-een-volgende jaren, het voorsz.
Boek gemittuleert Dictionaire Historique & Critique, in twee
deelen in folio, mits dat Pierre Bayle in den voorsz. titul zich
stelle voor Anteur van het voorsz. Werk, binnen den voornoem-
den Onzen Lande alleen zal mogen drukken, doen drucken, nit
geven, ende verkoopen; verbiedende daarom allen ende een
ygelijken het zelve Boek in 't geheel, ofte deel naar te drukken,
ofte elders nagedrukt binnen den zelve Onzen Lande te brengen,
uit te geven, ofte te verkoopen, op verbeurte van alle de naar-
gedrukte, ingebrachte ofte verkochte Exemplaren, ende een boe-
te van drie honderd gulden daar en boven te verbeuren, te ap-
pliceeren een derdepart voor den Officier die de calange doen
zal, een derdepart voor den Armen der plaats daar het casus
voorzvallen zal, ende het resteerende derdepart voor den Sup-
pliant,

*pliant, alles in dien verstande, dat Wy den Suppliant met de-
zen Onzen Octroye allcen willende gratificeren tot verhoedinge
van zijne schade door het nadrukken van het voorsz. Boek, daar
door in geenen deelen verstaan den inhoude van dien te autorisee-
ren ofte te avoüeerē, ende veel min het zelve onder Onze pro-
tectie ende bescherminge eenig meerder credit, aanzien ofte re-
putatie te geven, nemaar den Suppliant, in cas daar inne iets
onbeoorlyks zoude inslueeren, alle het zelve tot zynen laste zal
gehouden wezen te verantwoorden: Tot dien einde wel expresse-
lijk begeerende, dat by aldien by dczen Onzen Octroye voor het
zelve Boek zal willen stellen, daar van geen geabbrevieerde of-
te gecontrabeerde mentie zal mogen maken, nemaar gehouden
zal wezen het selve Octroy in't gebeel, ende zonder eenige omif-
sie daar voor te drucken of te doen drucken: Ende dat gebou-
den zal wezen, een Exemplaar van het voorsz. Boek, gebou-
den ende wel geconditioneert, te brengen in de Bibliothek van
Onze Universteit tot Leiden, ende daar van beoorlyk te doen
blijken: alles op pæne van het effect van dien te verliezen. En-
de ten einde den Suppliant dezen Onzen Consente ende Octroye
moge genieten als naar behooren, lasten Wy allen ende een yge-
lyk die't aangaan mag, dat zy den Suppliant van den inhoude
van dezen doen, laten, ende gedoogen, rustelyk, vredelyk en-
de volkomentlyk genieten ende gebruiken, cefseerende alle belet-
ter contrarie. Gedaan in den Hage, onder Onzen grooten Ze-
gelē hier aan doen hangen, den dertienden October in't jaar on-
zes Heeren ende Zaligmakers een duizend zes honderd ses-en-
tnegentig.*

A. HEINSIUS, *vr.*

Ter ordonnantie van de Staten,

SIMON VAN BEAUMONT.

PREFACE.

P R E F A C E.



J'avois mille choses à représenter dans cette Préface ; mais comme je ne le saurois faire sans une longueur excessive, qui rebuteroit d'abord les Lecteurs, j'aime mieux me gêner moi-même, que de ne pas ménager leur délicatesse. Je me borne donc à cinq ou six points.

Je déclare premièrement que cet Ouvrage n'est point celui que j'avois promis dans le Projet d'un Dictionnaire Critique, que je publiai l'an 1692. L'objection que j'avois le mieux prévenue & réfutée, est celle à quoi l'on s'est attaché le plus, pour condamner le plan que je voulois suivre : & peut-être y a-t-il eu bien des Lecteurs qui ne l'ont trouvée bonne, que parce qu'ils remarquoient que je m'étois fort étendu à la combattre. Mais d'où que cela vienne, il n'eût point été de la prudence de se roidir contre le goût general ; & puis que tout le monde a jugé que presque toutes les fautes dont j'ai fait mention dans les articles du Projet, importent peu au public, l'ordre a voulu que j'abandonnasse mon entreprise. C'étoit un Dictionnaire de fautes que j'avois dessein de faire : la perfection d'un tel Ouvrage demande que toutes les fautes, petites & grandes, y soient marquées ; car ce seroit sans doute une perfection dans un Dictionnaire de Géographie & dans une Carte, si tous les bourgs & tous les villages y étoient marquez. Puis donc que la meilleure manière d'exécuter mon Projet, eût été la plus exposée aux murmures du public, car elle eût multiplié les observations peu importantes, j'ai dû conclure à l'abandon du dessein ; j'ai dû croire que ven le goût qui est à la mode, il y avoit dans le plan même de mon entreprise un vice réel, que l'exécution n'auroit jamais pu guerir. Si je conteste quelque chose à ceux qui ont dit, que la plupart des erreurs que j'ai censurées ne sont point de conséquence, c'est qu'ils suposent qu'elles n'étoient pas toutes de cette nature, & moi je soutiens qu'il n'y en avoit aucune qui fût importante ; & qu'encore que généralement parlant elles ressemblassent à celles qui ont été observées par les* grans Critiques, elles ne pouvoient rien contribuer au bien public. Ce n'est pas de là que dépendent les destinées du genre humain. Un récit plein de la plus crasse ignorance, est aussi propre que l'exactitude historique à remuer les passions. Que dix mille personnes très-ignorantes vous entendent dire en chaire, que † la mere de Coriolan obtint de lui, ce que ni le sacré College des Cardinaux, ni le Pape même qui étoient allez au devant de lui, n'avoient jamais pu obtenir, vous leur donnerez la même idée du pouvoir de la Ste. Vierge, que si vous n'avanciez pas une bevue. Ditez leur, ‡ Quoi Chrétiens ! vous ne serez pas touchés de voir notre Sauveur JESUS-CHRIST à l'arbre de la Croix, tout meurtri de coups, & l'Empereur Pompée fut bien ému de compassion, lors qu'il vit les éléphans de Pyrrhus percer de fleches ; vous ferez autant d'effet que si vous disiez de Pompée une chose très-véritable. Il est donc certain que la découverte des † erreurs n'est importante ou utile ni à la prospérité de l'Etat, ni à celle des particuliers. Or voici de quelle manière j'ai changé mon plan, pour tâcher d'attraper mieux le goût du public. J'ai divisé ma composition en deux parties : l'une est purement historique ; un narré

I. Pourquoi ou n'a pas fait cet Ouvrage selon le plan que l'on avoit publié en 1692.

* Examinez les remarques de Scaliger sur la Chronique d'Ensebe, vous trouverez que ses corrections se réduisent à un tems, un lieu, un nom d'homme &c. pris par d'autres.

† On assure dans le Recueil des bons contes & des bons mots, imprimé l'an 1693, pag. 123, de l'édit. de Hollande, que cela a été actuellement pré. bé.

‡ On assure dans le Furciferiana, pag. 127, de l'édition de Bruxelles, que Furciferie entendit prêcher cela en Flandre.

† On parle des erreurs de fait, & on excepte celles de religion. A l'égard des autres on ne prend pas exclusion toute exception.

succinct des faits : l'autre est un grand commentaire, un mélange de preuves & de discussions, où je fais entrer la censure de plusieurs fautes, & quelques fois même une tirade de reflexions philosophiques : en un mot assez de variété pour pouvoir croire, que par un endroit ou par un autre chaque espece de Lecteur trouvera ce qui l'accorde.

Cette nouvelle économie a renversé toutes les mesures que j'avois prises : la plupart des matériaux que j'avois prêts ne m'ont plus servi de rien ; il a fallu travailler sur nouveaux frais. Ma principale vue avoit été de marquer les fautes de Mr. Moreri, & celles de tous les autres Dictionnaires qui sont semblables au sien. En cherchant les preuves nécessaires à montrer ces fautes, & à les rectifier, j'avois trouvé que plusieurs Auteurs anciens & modernes ont bronché aux mêmes lieux. Et comme Mr. Moreri s'est beaucoup plus abusé dans ce qui concerne la Mythologie, & les familles Romaines, que dans l'Histoire moderne, j'avois principalement fait des recueils sur les Dieux & sur les Heros du Paganisme, & sur les grands hommes de l'ancienne Rome. L'Ouvrage que je me proposois de publier, eût contenu une infinité d'articles semblables à l'Acchille, au Balbus, & aux Cassius de mon Projet. Tous ces vastes recueils me sont devenus inutiles ; car j'ai appris que ces matieres ne plaisoient qu'à très-peu de gens, & qu'on laisseroit moisir dans les magasins du Libraire un volume in folio, qui rouleroit presque tout sur de tels sujets. On verra que j'ai eu égard à ces avis ; on ne trouvera dans mes deux volumes que peu d'articles de cette nature ; & peut-être ne les y trouveroit-on pas, s'ils n'eussent été tout dressés avant que j'eusse connu bien certainement le goût des Lecteurs.

II.
Raisons
qui ont
fait que
cet Ou-
vrage n'a
pu être
composé
en peu
de tems.

Voilà l'une des raisons qui ont retardé la publication de cet Ouvrage. Bien d'autres en ont causé le retardement. Je me fis d'abord une loi de ne rien dire de ce qui se trouve déjà dans les autres Dictionnaires, ou d'éviter pour le moins le plus qu'il seroit possible, la repetition des faits qu'ils ont rapportez. Je me privois par là de tous les matériaux les plus faciles à rassembler, & à mettre en œuvre. Rien n'est plus commode pour les Auteurs d'un Dictionnaire historique, que de parler ou des Papes, ou des Empereurs, ou des Rois, ou des Cardinaux, ou des Peres de l'Eglise, ou des Conciles, ou des Heretiques, ou des grands Seigneurs, ou des villes, & des Provinces, &c. C'est donc un très-grand desavantage

* Il est intitulé, Le Dictionnaire de la Bible. C'est un in folio, fait par Mr. Simon, Prêtre, Docteur en Théologie. C. imprimé l'année 1693.

que de s'interdire ces matieres-là, comme on le doit faire à tout moment, lors qu'on se propose de fuir les articles qui se lisent dans le Dictionnaire de Moreri. Si vous voulez donner les mêmes articles que l'on y trouve, il faut se borner aux choses qui y ont été omises. La peine de les separer des autres, dans les originaux que vous consultez, n'est pas petite ; mais celle de les lier ensemble après les vuides qui s'y rencontrent, lors qu'on les a detachées de ce que Moreri rapporte, est beaucoup plus grande. Nonobstant toutes ces difficultez j'étois résolu à donner l'article de la plupart des personnes mentionnées dans la Bible ; mais j'appris bientôt qu'on imprimoit à Lion un Dictionnaire * tout particulier sur ces matieres. Le party qui restoit à prendre étoit le recueil de ce qui a été dit par les Rabins touchant ces personnes ; mais ayant su qu'on imprimoit à Paris la Bibliothèque Orientale de feu Mr. d'Herbelot, je cessai de travailler à de tels recueils. Nonobstant les mêmes difficultez, j'eusse composé les articles qui se raportent à l'Histoire Ecclesiastique, si je n'eusse considéré que Mr. du Pin donnoit aux Lecteurs de Dictionnaire tout ce qu'ils pouvoient desirer.

+ J'avois déjà fait l'article d'Adam, d'Éve, de Cain, d'Abel, d'Abraham, &c. que je n'achevois pas.

Son Ouvrage est propre & pour les Savans, & pour ceux qui ne le sont pas. Les éditions de Hollande le font courir par toute la terre: tous les curieux l'achètent, & l'étudient. Fuisse donc été blâmable de parler des choses qui s'y rencontrent: faut-il faire acheter deux fois les mêmes histoires? J'ai donc mieux aimé m'abstenir d'une matière si seconde, & si aisée à trouver, que de redire ce que l'on pouvoit apprendre plus commodément ailleurs.

Je me suis vu resserré par d'autres endroits. A peine cet Ouvrage étoit commencé, que j'ouïs dire que l'on imprimoit à Londres une traduction Angloise* du Dictionnaire de Moreri, avec une infinité d'additions; & qu'on travailloit en Hollande à un ample supplément de ce même Dictionnaire. Des lors je me crus obligé à ne plus parler des hommes illustres de la Grand' Bretagne: je jugeai que de l'édition Angloise ils passeroient tous dans le supplément de Hollande, & qu'ainsi l'on achèteroit deux fois la même chose, si je n'y mettois bon ordre en me privant d'une matière aussi seconde que celle-la, & aussi propre à faire honneur à un Dictionnaire. La même raison a fait que je discontinuai la recherche des † hommes illustres qui ont fleuri dans les Provinces Unies, & que j'ai très-peu parlé de ce qui concerne ou l'Histoire, ou la Géographie de cet Etat. Je compris sans peine que le supplément de Hollande traiteroit de toutes ces choses amplement & exactement. Je compris aussi qu'on y narreroit avec beaucoup d'étendue, ce qui s'est fait de nos jours dans toute l'Europe. Voilà pourquoi je ne touche point à ces histoires modernes. D'autre côté j'ouïs dire, qu'on alloit donner à Paris une nouvelle édition de Mr. Moreri fort augmentée. Cela me fit prendre le party de supprimer beaucoup de choses, & d'arrêter mes recherches sur plusieurs sujets, que je n'eusse pu traiter qu'imparfaitement, en comparaison de ce que nous en pourrions apprendre ceux qui travailloient à cette nouvelle édition. Ils sont sur les lieux, & à portée de consulter les Bibliothèques mortes, & les Bibliothèques vivantes. Il faut donc leur laisser toute entière cette occupation, & ne leur pas faire le bagarin d'effleurer une matière qui sera lue avec plus d'empressement, si elle paroît dans tout son lustre par leur moyen, avant que d'autres l'entament.

Mais outre ces nouvelles éditions, & ces nouveaux suppléments du Dictionnaire de Moreri, il y a eu d'autres choses qui m'ont mis fort à l'étroit. Mr. Chappuzeau travaille depuis long tems à un Dictionnaire historique. On ‡ peut être très-certain qu'on y trouvera parmi une infinité d'autres matières, ce qui regarde la situation des peuples, leurs mœurs, leur religion, leur gouvernement, & ce qui concerne les Maisons royales & la généalogie des grands Seigneurs. Vous y trouverez en particulier avec beaucoup d'étendue, tous les Electeurs, tous les Princes, & tous les Comtes de l'Empire; leurs alliances, leurs intérêts, leurs principales actions. Vous y verrez par cet endroit-là les pays du Nord, & le reste de l'Europe Protestante. J'ai donc cru qu'il falloit que je me tussse sur ces grands sujets, afin de n'exposer pas les Lecteurs à la fâcheuse nécessité d'acheter deux fois les mêmes choses. Je me suis vu même gêné à l'égard des hommes savans du XVI. siècle, car je savois que Mr. Teissier faisoit imprimer † avec de nouvelles additions, les Commentaires qu'il a ramassés si curieusement sur les éloges tirez de Mr. de Thou. Je craignois toujours en parlant de ces Savans, que les faits que j'en dirois ne fussent les mêmes que ceux de Mr. Teissier, & cette pensée m'a souvent déterminé à supprimer mes recueils.

* Elle a paru, si je ne me trompe, l'an 1695.

† On n'a parlé que de quelques-uns, dont on avoit déjà en main ou les Vies, ou les Oraison funèbres.

‡ Voyez le plan qu'il publia de son Dictionnaire l'an 1694.

† Cette 2. édition a paru l'an 1696.

Je ne fais point tout ce long detail, afin de fournir à mes amis la matiere d'une apologie, contre ceux qui mepriseront mon Dictionnaire, & qui diront, Falloit-il faire traîner si long tems la composition d'un tel Ouvrage? Ou en pardonneroit les defauts, si l'Auteur n'eût mis que peu de mois à le composer; mais un si petit effet d'un si long travail ne merite point de grace. On ne suppose que la lenteur qui fait produire un chef-d'œuvre. Mes amis pourroient répondre, que les Ecrivains les plus diligens auroient de la peine à grossir leur compilation avec plus de prononciation, s'ils s'interdisoient les matieres les plus abondantes, & les plus aisées, ce qu'ils savent que d'autres ont compilé, & ce qu'ils voyoyent que d'autres compileront. Mais je ne soubaite point qu'en ma faveur on allegue ces excuses. Ce que j'ai dit ne tend qu'à résoudre les questions que l'on pourra faire, pourquoy il manque tant de grans sujets dans mon livre; pourquoy l'on y trouve tant de sujets inconnus, tant de noms obscurs; pourquoy tant de secheresse à certains égards, tant de profusion à certains autres? S'est-on assez meconnu, pour pretendre de pouvoir faire ce que Plin^e a trouvé si difficile? &c. Soit renvoyé au detail que je donne ci-dessus: on y verra la solution de tous ces doutes.*

J'avoué de bonne foi que les Auteurs laborieux & diligens auront lieu de me regarder comme un Ecrivain peu actif. J'ai mis plus de quatre années à la composition de ces deux volumes. D'ailleurs ils sont parsemez de longs passages qui ne m'ont dû rien coûter: rien de ce que je dis de mon chef ne sent un Auteur qui retouche son travail, & qui châtie la licence de ses premieres pensées, & du premier arrangement de ses paroles. Qu'on juge donc que je suis trop lent, je ne le trouverai pas étrange; je n'ignore pas que cela est vrai; j'en ai de la honte, & j'en serois beaucoup plus confus, si je ne savois qu'une santé fort souvent interrompue, & qui me demande beaucoup de menagemens, ne me permet pas de faire ce qu'on voit executer à des Auteurs bien robustes, & qui aiment le travail. Je sai d'ailleurs que la servitude de citer à laquelle je me suis assujetti, fait perdre beaucoup de tems; & que la disette prodigieuse des livres qui m'étoient fort nécessaires, accrochoit ma plume cent fois le jour. Il faudroit pour un Ouvrage comme celui-ci la plus nombreuse Bibliothèque qui ait jamais été dressée; au lieu de cela j'ai très-peu de livres. L'oserai-je confesser? le style est une autre cause de ma lenteur: il est assez negligé; il n'est pas exempt de termes impropres, & qui vieillissent, ni peut-être même de barbarismes; je l'avoué, je suis là-dessus presque sans scrupules. Mais en recompense je suis scrupuleux jusqu'à la superstition sur d'autres choses & plus fatigantes. Les plus grans maîtres, les plus illustres sujets de l'Academie Françoisé se dispensent de ces scrupules, & nous n'avons guere que trois ou quatre Ecrivains qui n'en soient point gueries. C'est donc pour moi une grande mortification, de ne me pouvoir mettre au dessus de ces vetilles qui font perdre beaucoup de tems, & qui gâtent même quelquefois les agrémens vifs & naturels de l'expression, quand on la corrige sur ce pied-là. Je suis si peu capable de secouër ce pesant joug, qu'au cas qu'on rimprime ce Dictionnaire, mon principal soin sera très-assûrément de rectifier selon les loix rigoureuses de notre Grammaire, toutes les fautes de langage qui sont demeurées dans cette édition. Il en est resté un très-grand nombre; car pendant la premiere année de mon travail je m'attachois beaucoup moins à ces scrupules: ainsi l'on trouvera des articles repandus dans tout l'Ouvrage qui choquent les regles superstitieuses dont

* Dicitur par
tunc locum
catulum,
sed locum
nem.

+ Res ar
dua vetus
tis novita
tem dare,
novis auc
roritatem,
obsoletis
lucem,
obscuris
lucem,
fastidiis
gratiam,
dubis
idem.
Plin. in
Præfat.
nat. Hist.

† J'ai
commencé
cet Ouvra
ge au mois
de Juillet
1692. &
l'ai achevé
au mois
d'Octobre
1696.

‡ Je cite
les pages,
lors même
que je ren
voje à
d'autres
endroits de
mon Dic
tionnaire.

§ On m'en
a prêté
quelques
uns fort
obligem
ment; j'en
ai beau
coup de re
compen
se. & je
mettrois
ici volon
tiers le
nom de
ceux qui
ont en cor
re honte, si
je ne crai
gnis de
blesser leur
modestie.

¶ Comme
d'autre
les égare
ment, les
vers, &
l'emploi
dans la
même pe
riode d'un
on, d'un
il, de pour,
de dans

§&c. avec
d'autres
rapports: de
faire qu'un
il au com
mencement
d'une pe
riode se
raporte
non à un
cas obli
que, mais
à un no
minatif de
la préce
dente &c.

dont j'ai parlé : ils furent faits en ce tems-là, & je n'ai pas eu le tems de les reformer quand il a falu les donner à l'Imprimeur. On pourra trouver de semblables fautes par tout l'Ouvrage, soit qu'attentif à quelque autre chose je ne les aye pas remarquées en corrigeant les épreuves, soit que les Imprimeurs n'ayent pas pu m'accorder le tems qui m'eût été nécessaire pour raccommo-der ce qui ne me plaisoit pas. Les bons avertissemens que m'a donnez MONSIEUR DRELINCOURT †, & ses corrections justes & fines que j'ai eu soin de marquer aux marges de mon exemplaire, me seront d'une utilité infinie en revoyant cette édition.

Voilà ce que j'avois à représenter à ceux qui pourront trouver étrange que ce Dictionnaire n'ait coûté un si long tems. Mais il ne faut pas que je neglige ceux qui pourroient croire que je me suis trop bäté. Il y a plusieurs personnes qui s'étonneront qu'on ait pu faire dans moins de cinq ans deux si gros volumes in folio. Bien des Auteurs n'achevent un petit livre que dans un an, soit qu'ils traitent comme des pensées, & comme des expressions de rebut, tout ce qu'ils produisent sans une longue meditation ; soit qu'ils ayent des affaires qui les arrachent souvent de leur cabinet ; soit qu'une paresse naturelle, ou une obeïssance trop scrupuleuse au precepte qu'ils ont appris au College, Interpone tuis interdum gaudia curis, les engagent à de frequentes interruptions de leur travail. Ces Messieurs-la se previennent aisement contre un Ouvrage qui n'a pas coûté beaucoup de tems ; & ils ne jugent pas qu'il en ait coûté beaucoup, si cent feuilles d'impression n'ont pas demandé trois ou quatre années. Ils m'apliqueront sans doute le canis festinans cæcos edit-catulos, & ils se confirmeront dans leur prejuge par la lecture du detail qu'ils auront vu ci-dessus. Ils rabattront du travail donné aux choses tout le tems que j'ai donné à couper les * vers, & à l'unité des relatifs. Ils savent que c'est un soin long & penible, & qu'il n'y a rien qui demande de patience qu'un bon tissu de citations. Ils ne croiront pas que sous pre-texte qu'il y a beaucoup de matieres étrangères dans cet Ouvrage, je puisse dire que sans me bätter je l'ai fait croître en peu de tems, car, diront-ils, une juste application d'une infinité de passages est plus penible †, qu'un long travail de raisonnemens, & de reflexions. Il faut chercher ces passages, il faut les lire avec attention, il faut les placer à propos, il les faut lier avec vos propres pensées, & les uns avec les autres. Il est impossible d'aller vite, quand on fait cela parfaitement bien. Je le leur accorde, mais je les prie de ne me pas appliquer le canis festinans &c. avant que de m'avoir lu. La voye des prejugez est trompeuse, & s'ils veulent des prejugez favorables, je leur dirai que je me souviens aussi bien qu'eux du distique de Caton, Interpone tuis interdum gaudia curis, &c. mais que je m'en sers très-peu. Diversifsemens, parties de plaisir, jeux, collations, voyages à la campagne, visites, & telles autres recreations, nécessaires à quantité de gens d'étude, à ce qu'ils disent, ne sont pas mon fait ; je n'y perds point de tems. Je n'en perds point aux soins domestiques, ni à brigner quoi que ce soit, ni à des sollicitations, ni à telles autres affaires. J'ai été heureusement delivré de plusieurs occupations qui ne m'étoient guere agreables, & j'ai eu le plus grand & le plus charmant loisir qu'un homme de lettres puisse souhaiter. Avec cela un Auteur va loin en peu d'années ; son Ouvrage peut croître notablement de jour en jour, sans qu'on s'y comporte negligemment.

Je ne doute point que la methode que j'ai suivie en rapportant les passages des Auteurs ne soit critiquée. Plusieurs diront que je n'ai cherché qu'à faire un gros livre à peu de frais. Je cite souvent de très-longs passages : quel-

[b]

quesois

Ce qui doit
considerer
ceux qui
trouve-
ront que
l'on n'a
pas mis
assez de
tems à
composer
ce Diction-
naire.

† Profes-
seur en
Medecine
à Leide.
Voyez ce
qui a été
dit de son
excellente con-
noissance
de la Lan-
gue Fran-
çoise pag.
991. du 1.
volume. Il
m'a fourni
aussy plu-
sieurs re-
marques
d'érudi-
tion.

* La profe
Françoise
est toute
pleine de
vers, si
l'on n'est
en garde
convinet-
lement
contre ce
defaut.

† Voyez
l'article
d'Epicure.
p. 1046.

III.
Eclaircis-
semens
sur la ma-
niere de
citer que
l'on a sui-
vie.

quelquefois j'en donne le sens en nôtre langue, & puis je le raporte & en Grec, & en Latin. N'est-ce pas multiplier les êtres sans nécessité? Faloit-il copier une longue citation d'un Auteur moderne que l'on trouve chez tous les Libraires? Faloit-il citer Amiot en son vieux Gaulois? Pour bien répondre à ces Critiques, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de nier que leurs objections ne soient specieuses. Je leur avouë qu'elles sont plausibles, & qu'elles m'ont tenu en balance assez long tems; mais enfin des raisons encore plus specieuses m'ont déterminé au choix que j'ai fait. J'ai considéré qu'un Ouvrage comme celui-ci doit tenir lieu de Bibliothèque à un grand nombre de gens. Plusieurs personnes qui aiment les sciences, n'ont pas le moyen d'acheter des livres; d'autres n'ont pas le loisir de consulter la cinquantaine partie des volumes qu'ils achètent. Ceux qui en ont le loisir seroient bien sâchez de se lever à tout moment, pour aller chercher les instructions qu'on leur indique. Ils aiment mieux rencontrer dans le livre même qu'ils ont sous les yeux, les propres paroles des Auteurs qu'on prend pour temoins. Si l'on n'a pas l'édition citée, on se détourne pour long tems; car il n'est pas toujours aisé de trouver dans son édition la page qu'un Auteur cite de la sienne. Ainsi pour m'accommoder aux intérêts des Lecteurs qui n'ont point de livres, & aux occupations ou à la paresse de ceux qui ont des Bibliothèques, j'ai fait en sorte qu'ils vissent en même tems les faits historiques, & les preuves de ces faits, avec un assortiment de discussions & de circonstances qui ne laissât pas à moitié chemin la curiosité. Et parce qu'il s'est commis beaucoup de supercherries dans les citations des Auteurs, & que ceux qui abrègent de bonne foi un passage, n'en savent pas conserver toujours toute la force, on ne sauroit croire combien les personnes judicieuses sont devenues desiantes. Je puis dire avec raison que c'est une espece de temerité en mille rencontres, que de croire ce qu'on attribue aux Auteurs, lors qu'on ne raporte pas leurs propres paroles. C'est pourquoi j'ai voulu mettre en repos l'esprit du Lecteur; & pour empêcher qu'il ne soupçonnât ou subreption ou obreption dans mon rapport, j'ai fait parler chaque temoin en sa langue naturelle; & au lieu d'imiter le Castelvetro, qui finissoit ses citations par & cetera, avant même qu'il eût copié l'endroit nécessaire, j'ai allongé quelquefois cet endroit-là & par la tête, & par la queue, afin que l'on comprit mieux de quoi il étoit question, ou que l'on aprit incidemment quelque autre chose. Je sais bien que cette conduite seroit absurde dans un petit Traité de Morale, dans une picce d'éloquence, ou dans une Histoire; mais elle ne l'est point dans un Ouvrage de compilation tel que celui-ci, où l'on se propose de narrer des faits, & puis de les illustrer par des commentaires. Ces allongemens seroient blâmables, s'ils faisoient qu'au lieu d'un volume il y en eût deux, ou qu'au lieu d'un livre à mettre à la poche ce fût un in folio, ou un in quarto; mais ne s'agissant que de voir si un tome in folio sera plus long ou plus court de quelques feuilles, ce n'est pas la peine de s'en gêner. Qu'il n'ait que 250. feuilles, il n'aura pas mieux les commoditez d'un petit livre, que s'il contient 330. feuilles; car il faut bien remarquer que ces gros livres ne sont pas faits pour être lus page par page. Ils coûteroient un peu moins s'ils n'avoient que deux cens feuilles, me dirait-on; je repons que si un Libraire se conduisoit par cette regle, il n'imprimeroit jamais un Ouvrage de plusieurs volumes, ne continueroient-ils que des essences de pensées, sans aucune syllabe de trop; car ils seroient toujours trop chers pour les personnes mal accommodées. La peine de traduire Amiot ou Vigenere en nouveau François, n'eût servi de rien; il suffit que mon Lecteur puisse entendre les faits qu'ils temoignent.

Les gens graves & rigides blâmeront sur tout les citations de Brantome, ou de Montagne, qui contiennent des actions & des reflexions trop galantes. Il faut dire un mot là-dessus. Quelques personnes de mérite qui prennent à cœur les intérêts du Libraire, ont jugé qu'un aussi gros livre que ce Dictionnaire, farci de passages Grecs & Latins en divers endroits, & chargé de discussions peu divertissantes, effrayeroit les Lecteurs qui n'ont point d'étude, & ennuyeroit les gens doctes; qu'il étoit donc à craindre que le débit n'en tombât bien-tôt, si l'on n'attiroit la curiosité de ceux mêmes qui n'entendent pas le Latin. On me fit comprendre qu'un Ouvrage qui n'est acheté que par les Savans, ne dédommage presque jamais celui qui l'imprime, & que s'il y a du profit à faire dans une impression, c'est lors qu'un livre peut contenter & les gens de lettres, & ceux qui ne le sont pas; qu'il falloit donc qu'en faveur de mon Libraire je rapportasse quelquefois ce que les Auteurs un peu libres ont publié; que l'emploi de telles matieres est semblable à la liberté qu'on prend de faire sa vie; dans* quelques personnes c'est la marque d'un défaut, dans d'autres ce n'est qu'une juste confiance † en ses mœurs; & que je pouvois justement me mettre au nombre de ces derniers; qu'enfin si j'avois trop de repugnance à deférer à ces avis, je devois du moins souffrir qu'on fournît de tels memoires au Libraire, & même quelquefois des reflexions dogmatiques, qui excitassent l'attention. Je leur promis d'avoir quelque égard à ces remontrances, & j'ajoutai que je n'avois point de droit de m'opposer à leurs suppléments; que j'avois laissé au Libraire une pleine autorité d'insérer, même sans me consulter, les memoires que ses correspondans & ses amis lui enverroient; & que je voudrois qu'à l'égard de tout le livre, ils voulussent faire ce qu'ils temoignoient avoir envie de pratiquer en certains endroits, c'est-à-dire qu'ils ajoutassent à mes compilations, qu'ils en retranchassent, qu'ils les arrangeassent, comme ils le trouveroient bon. Il est certain que j'ai toujours soubaité de n'avoir pour mon partage dans ce travail, que le soin de compiler; j'eusse voulu que d'autres prissent la peine de donner la forme aux materiaux, d'y ajouter, & d'y retrancher; & j'eus beaucoup de plaisir lors que les personnes dont je parle m'assurèrent, qu'elles se souviendroient de nôtre conversation. C'est à quoi je supplie mes Lecteurs de prendre garde. Quant aux reflexions philosophiques qu'on a quelquefois poussées, je ne croi pas qu'il soit nécessaire d'en faire excuse; car puis qu'elles ne tendent qu'à convaincre l'homme, que le meilleur usage qu'il puisse faire de sa raison, est de captiver son entendement à l'obeissance de la foi, elles semblent meriter un remerciement des Facultez de Theologie.

Je n'ai que deux mots à dire sur une chose qui paroît très-importante. J'ai rapporté les erreurs de beaucoup de gens avec quelque liberté. N'est-ce pas une entreprise temeraire & presumptueuse? La réponse à cette question seroit bien longue, si je ne m'en rapportois à ce que j'ai déjà dit là-dessus dans mon Projet ‡. Je supplie mon Lecteur d'y avoir recours. J'ajouterai seulement que sans sortir du devoir de l'humilité, on peut remarquer des fautes dans les livres des hommes illustres. On ne laisse pas pour cela de les regarder de bas en haut à perte de vuë. Quand des Officiers subalternes, & les soldats mêmes, disent librement que leurs Generaux ont fait quelques fautes dans le cours de la campagne, ils ont quelquefois raison; mais ils ne pretendent pas être plus capables qu'eux de commander une armée: ils se reconnoissent insiniment inferieurs en capacité, aussi bien qu'en rang †. Voilà mon portrait. J'ajoute encore que quand il s'agit d'un fait qui n'est pas avantageux à la memoire d'un homme, je ne m'en rens point garant, je

[b 2]

ÉCLAIR-
CISSE-
MENT sur
les cita-
tions de
Brantome
& sembla-
bles.

* Plerique
suam ipi
vitam
narrare fi-
duciam
potius
morum
quam ar-
rogantiam
arbitrati
sunt. Ta-
cit. in vita
Agricola,
cap. 1.

† Voyez les
remarques
des articles
Vayer &
Virgile.

IV.
Remar-
ques sur la
hardiesse
que l'on a
eue de
critiquer
plusieurs
Auteurs.

‡ Numero
6.

† Consul-
tez ce vers
d'Horace.
Quum de
se loqui-
tur non ut
majore
repretense
Sot. 1.
lib. 1.
v. 55.

ne

ne fais que rapporter ce que d'autres disent, & je cite mes Auteurs. C'est donc à ceux-ci, & non pas à moi, que les parens doivent adresser leurs plaintes. Un Historien moderne a déclaré dans une Preface, que c'est à ceux qui nous ont * prescrit les loix inviolables de l'Histoire qu'il faut s'adresser, pour leur faire rendre compte de leurs ordonnances, si l'on en est peu satisfait; & non pas aux Historiens, qui doivent indispensablement obéir, & dont toute la gloire qu'ils peuvent esperer consiste à bien executer leurs ordres. *Ma cause est encore plus favorable, puis que je ne sais que le copiste des Auteurs déjà imprimez. Des deux loix inviolables de l'Histoire qu'il rapporte, j'ai observé religieusement celle qui ordonne de ne rien dire de faux; mais pour l'autre qui ordonne d'oser dire tout ce qui est vrai, je ne me saurois vanter de l'avoir toujours suivie; je la crois quelquefois contraire non seulement à la prudence, mais aussi à la raison.*

Ne croyez pas que je me vante de n'avoir rien dit que de vrai; je ne garantis que mon intention, & non pas mon ignorance. Je n'avance rien & comme vrai, lors que selon ma persuasion c'est un mensonge; mais combien y a-t-il de choses que je n'ai pas bien comprises, ou dont les idées se sont confonduës ensemble pendant la composition? Combien de fois arrive-t-il à notre plume de trahir notre pensée? Nous avons dessein d'écrire un chiffre, ou le nom d'un homme, & quelquefois faute d'attention, ou même par trop d'attention à d'autres choses, nous en écrivons un autre. Ainsi je ne doute point qu'outre mes pechez d'omission qui sont infinis, il ne m'en soit échappé un très-grand nombre de commission. Je m'estimerai très-redevable à ceux qui auront la bonté de me redresser; & si je ne m'étois pas attendu aux bons avis des Lecteurs intelligens & équitables, j'aurois gardé plusieurs années cet Ouvrage dans mon cabinet, selon le † conseil des anciens, afin de le corriger, de le rendre un peu plus digne des yeux du public: mais considérant qu'il me restoit des materiaux pour deux autres gros volumes, je me suis bâte de me produire. J'ai compris sans peine que je serois secouru plus utilement & plus à propos, quand on sauroit ce qui me manque, & en quoi je manque. J'espere qu'avec ces secours la suite de cet Ouvrage sera meilleure qu'elle n'eût été. J'y vais travailler incessamment tandis que l'âge ‡ me le permet. Je ne vois rien à quoi il me semble que je passe mieux employer, ni plus agreablement, le loisir dont je jouis, loisir qui me paroît preferable † à toutes choses, & qui a toujours paru infiniment soubaitable à ceux qui ont aimé comme il faut l'étude des sciences; car combien y en a-t-il qui soupirent après le tems où ils puissent assûrer:

Me β jam fata meis patiuntur ducere vitam
Auspiciis, & sponte mea componere curas?

Au reste je crois pouvoir dire avec raison, que ce à quoi je vais travailler sera plus considerable par la qualité même des materiaux, que ce que je donne aujourd'hui. Le basard & la surprisè ont eu plus de part à cela, qu'un choix raisonné. Voici comment. Je diserois le plus qu'il m'étoit possible, la composition des articles qui me paroissent les plus curieux, & de la plus grande importance. J'espérois de jour en jour plus de matieres, & plus d'éclaircissements, & en attendant je preparois d'autres choses. Il est arrivé de là que d'un côté les articles que je dressois ont pu occuper beaucoup de place, & de l'autre que mes recueils pour les articles que je diserois de preparer, se sont fort multipliez. Je n'eusse pu donc les mettre en œuvre dans ces deux volumes, sans renverser d'une façon trop énorme la proportion que

* Ne quid
Veri non
audeat: ne
quid falsi
sudeat.
Cicero. Les
paroles de
Cicéron
au 2. livre
de Oratore,
fol. m 74
A. sont.
Quis
nescit pri-
mum esse
historia le-
gem, ne
quid falsi
dicere au-
deat, dem-
de ne quid
v.ri non
audeat?

‡ Enten-
dez ceci de
ce que s'a-
vançe de
mon chef.
Et de la
faute
avec la-
quelle je
raporte ce
qui me
semble être
le sens de
ceux que
je cite.

† No-
numque
premitur
in animum.
Horat. de
arte poet.

‡ Dam-
pnerest
Lichai
quod tor-
queat, &
pedibus
me
Porto
meis, nul-
lo dex-
tram sub-
eunte ba-
cillo.

Juvénal.
Sat. 3.
v. 27.

‡ Nec
Opis
divitiis
Arabum
libertina
muto.
Horat.
epist. 7.
lib. 1.

β Voyez
Vir. ge. au
4. de l'E-
vide,
v. 349.

que l'on doit garder entre les lettres de l'Alphabet. J'ai été donc contraint de les garder pour un autre tems ; car je ne puis obtenir de moi de ne dire que peu de choses sur un grand sujet, lors que j'en puis dire beaucoup. Ainsi je prens plutôt le party de n'en dire rien, que celui de l'entamer. La proportion que j'ai gardée entre les lettres de l'Alphabet, a été cause que j'ai renvoyé quelques articles d'une lettre à l'autre. Il a donc fallu accorder la préférence à ces articles promis, ce qui a fait que la lettre à quoi on les renvoyoit a eu sa juste étendue, avant que l'on pût dresser ceux qui devoient être fort longs. Je souhaite que mes Lecteurs songent à ceci, lors qu'ils auront quelque étonnement de ne voir pas certaines * personnes dans ce Dictionnaire.

C'est ici que je dois dire de quelle maniere je me suis conduit à l'égard du Dictionnaire de Mr. Moreri. I. Il y a beaucoup de sujets que j'ai passés sous silence, par la raison qu'ils se trouvent dans son Dictionnaire avec assez d'étendue. II. Quand j'ai donné les mêmes articles que je voyois dans son Ouvrage, j'y ai été déterminé ou parce qu'il en disoit peu de chose ; ou parce qu'ayant la vie de quelque personne illustre, je me trouvois en état de donner un narré complet ; ou parce que de plusieurs choses détachées & assez curieuses, je pouvois former un supplément raisonnable. Dans tous ces trois cas j'ai soigneusement évité de me servir des mêmes faits que rencontrois dans son Ouvrage. Je n'ai pas pu le faire toujours aussi pleinement dans le second cas, que dans les deux autres ; car en abrégant une narration exacte de la vie d'un grand homme, il est nécessaire de donner par ordre la suite de ses actions, & de faire des articles bien liés & en quelque façon continus. Pourroit-on faire cela en ne disant absolument rien qui eût déjà été dit de cette personne ? Ainsi dans un très-petit nombre d'articles de ce caractère, il sera possible d'averer que le Dictionnaire de Moreri avoit rapporté quelque chose qui se trouvera mêlé parmi plusieurs faits nouveaux que je raconte. Mais comme cela n'est arrivé que rarement, & que sur des points peu considérables, il n'eût pas été nécessaire d'en faire ici l'observation ; & je ne le fais que par une forte habitude d'éviter les propositions universelles, & d'avoir égard en certains cas aux exceptions les plus minces : outre qu'il y a des occasions où l'on ne sauroit se trop prémunir contre la chicane. III. Si j'avance quelque fait qui ne me soit point connu par d'autres livres que par la compilation de Mr. Moreri, je la cite fort soigneusement. Je m'en desie beaucoup, & c'est pourquoi je n'ai rien voulu risquer sur une telle caution ; je la mets à la breche, c'est à elle à essuyer les assauts. IV. Quand je ne cite point cet Auteur, & que néanmoins je debite quelque chose qui se trouve dans son Ouvrage, c'est une preuve certaine que je l'ai puisée à une autre source. Je pourrois jurer qu'il n'y a aucune parole ni syllabe qui lui ait été volée ; je le cite toutes les fois que je lui emprunte le moindre mot, ce qui arrive très-rarement ; & jamais je ne m'abstiens de le citer, que lors que j'ai su les choses par des recherches aussi pénibles que s'il n'en eût point parlé. V. Je lui renvoie le Lecteur à l'égard des faits tant soit peu considérables : il seroit absurde de se servir de renvoi pour le jour de la naissance, pour le nom de la patrie, &c. car ce renvoi tiendrait plus de place dans une page que la chose renvoyée, & depiteroit très-justement tous les Lecteurs. VI. Cette conduite n'est pas l'effet de la crainte de passer pour plagiaire. C'eût été une peur panique, une peur très-ridicule ; car personne jusqu'ici n'a poussé l'extravagance jusques à traiter de plagiaires ceux qui rapportent les évènements qu'un autre avoit rapportez, mais qui les vont prendre à la source, &

† Notez qu'il y a quelques-uns de ces articles promis qu'on ne donne pas dans ces deux volumes : on a été obligé de les renvoyer à un autre tems.

V. De quelle maniere on s'est comporté envers Moreri.

* Par exemple un Scalliger, un Saumaise, un Selicenus, &c.

n'employent ni le tour, ni l'ordre, ni les expressions d'un autre. Il n'y a point d'apparence qu'à l'avenir personne s'avise de desfinir si solement le plagiat. Une définition si absurde nous conduiroit à ce dernier point de l'imperinence, c'est que le plus excellent Historien qui entreprendroit d'écrire la vie de Charles-Quint, seroit necessairement le plagiare du plus miserable Chroniqueur qui ait ramassé des rhapsodies sur les actions de ce grand Prince. VII. J'ai mis à part dans une remarque les erreurs que j'ai imputées à Mr. Moreri. VIII. Je n'ai point touché à celles qui se rencontrent dans les articles qu'il donne, & que je ne donne pas, quoi qu'elles ne soient pas moins considerables, ni moins frequentes dans ces articles, que dans ceux que j'ai donnez. IX. Je me suis réglé à l'édition de Lion 1688. qui est la cinquième & la dernière que l'on ait donnée en France. Je n'ignore point que les éditions de Hollande sont beaucoup meilleures; mais j'ai cru qu'il falloit proportionner mes corrections à celle-là, en faveur d'une infinité de gens qui ne se servent que des éditions de France, & qui encore aujourd'hui † les

† Ce sont
des Catho-
liques pas-
sionnez,
qui ont
ous dire
que les
éditions de
Hollande
ont sou-
vent repri-
mé le zèle
de Mr.
Moreri.

recherchent & les achètent preferablement à la sixième & à la septième. Il résulte de tout cela que mon Dictionnaire n'est point destiné à diminuer le debit de l'autre; & qu'au contraire il l'augmentera, & qu'il en rendra la lecture plus profitable.

En faveur de la jeunesse qui a besoin qu'on lui forme un peu le goût, & qu'on lui donne des idées de l'exacritude la plus scrupuleuse, j'ai relevé just qu'aux plus petites fautes de Mr. Moreri, dans les matieres que nous traitons lui & moi; car pour ce qui est des fautes qui sont ailleurs, je les ai laissés en repos, comme je l'ai déjà dit. Je ne souhaite point que l'idée méprisante que cela pourra donner de son travail, diminue la reconnoissance qui lui est due. J'entre dans les sentimens d'Horace † à l'égard de ceux qui nous mouroient le chemin: les premiers Auteurs des Dictionnaires ont fait bien des fautes, mais ils ont rendu de grans services, & ils ont mérité une gloire dont leurs successeurs ne doivent jamais les frustrer. Mr. Moreri a pris une grande peine, qui a servi de quelque chose à tout le monde, & qui a donné des instructions suffisantes à beaucoup de gens. Elle a repandu la lumiere dans des lieux ou d'autres livres ne l'auroient jamais portée, & qui n'ont pas besoin d'une connoissance exacte des circonstances. Elle continué à la repandre de toutes parts, & avec plus de pureté, depuis les deux éditions de Hollande. Elles sont infiniment meilleures que celles de France; car elles ont été revuës par l'un des plus habiles Auteurs de ce siecle. Je parle de MONSIEUR LE CLERC, dont toute l'Europe admire la profonde érudition, soutenue d'un esprit juste & penetrant, & d'un jugement exquis. Il y a corrigé un nombre infini de fautes, & il y a fait de très-belles additions; & personne n'auroit été plus propre que lui à perfectionner cet Ouvrage-là, si des occupations plus relevées & plus importantes lui arvoient permis de prendre ce soin. Je ne saurois souffrir l'injuste caprice de ceux qui se plaignent des frequentes éditions du Moreri, & qui regardent les Libraires qui les procurent comme des empoisonneurs publics.

† Hoc erat, ex-
perto
frustra
Varrone
Atacino,
Arque
quibus
dam aliis,
melius
quod scri-
bere pos-
sem,
Inventore
minor:
neque ego
illi detra-
here au-
sim
Ewentem
capiti
multa
cum laude
coronam.
Horat.
Sat. 10.
lib. 1.

VI.
Pourquoi
l'Auteur
met son
la tête
nom à
de cet
Ouvrage.

Ceux qui verront mon nom à la tête de ce livre, & qui sauront que pendant le cours de l'impression j'ai dit en toutes rencontres, que je ne l'y mettrois pas, méritent un petit coin dans cette Preface. Non seulement j'ai dit cela en cent occasions, mais je l'ai écrit en divers endroits; & plusieurs personnes savent que tous mes amis ont fortement combattu ma resolution, sans que les raisons innombrables que la fécondité de leur genie & leur bonté genereuse leur suggeroit, ayent rien gagné sur moi. Je ne blâme point ceux qui se nomment à

ou pense confusément. Si quelques-uns croient qu'ils ont été critiqués mal-à-propos dans ce Dictionnaire, & s'ils publient pour leur justification quelque petit imprimé, où ils se servent de représailles, on trouvera bon, je m'assûre, qu'au lieu de me détourner de mon travail pour leur répondre, je prenne la résolution de renvoyer tout cela à la suite de cet Ouvrage. Je conviendrai ingenuement de mes erreurs, & je m'en retracterai, sans recourir à des chicanes comme font tant d'autres. J'ai été quelquefois plus décisif qu'il n'auroit falu ; mais dans le vrai ce sont seulement des doutes que je propose ; & si je leur donne un autre ton, c'est pour exciter davantage les Savans à me fournir leurs instructions, & à concourir plus ardemment à l'illustration des choses.

J'ai suivi presque par tout l'orthographe d'érudition ; mais j'ai rangé les y comme les i. On n'en a pas usé de même dans la Table des matières ; je m'en suis aperçu un peu trop tard.

Je ne me suis avisé que depuis la lettre P, de distinguer mes citations d'avec celles des Auteurs dont je raporte des passages. Depuis la lettre P jusques à la fin, les citations que l'on marque par des chiffres sont dans les livres mêmes dont j'emprunte quelque chose. Celles qui viennent de moi sont marquées par des lettres, & quelquefois par des étoiles. Avant la lettre P on a les marquées les unes & les autres de la même façon. Je ne garantis que les miennes.

Le 23. d'Octobre 1696.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

A.



ABARIS, (A) Scythe de nation, & fils de Scuthus. On en debitoit tant de choses fabuleuses, qu'Herodote * même s'est fait un scrupule de les rapporter, & de s'en bien informer. Il s'est contenté de dire qu'on disoit, que ce barbare avoit porté une fleche par tout le monde, & ne mangeoit rien. C'est n'avoir pas su la chose par son merveilleux, car ceux qui l'ont sué de ce côté-là, ont prétendu qu'Abaris étoit (B) porté sur sa fleche au travers de l'air, comme sur un cheval Pegase; & qu'aini les rivieres, les mers, & les lieux inacessibles aux autres

(a) Τὰς δὲ μωδολογίας αὐτῶν τῶν τιμωμένων ἀπὸ τῆς ἰδέας τῶν ἰσχυρῶν ἢ περὶ ἁρῶν ἐπιπέδων, ἔδδεν δὲ αὐτῶν πρὸς τὸν ἀπὸ τῶν ἰσχυρῶν.

Hujus illa fabulis celebrata fagitta volantis ex Grecia. (C) Non pas ex Scythia, comme on lit dans la traduction ordinaire) usque ad Hyperboreos Scythas. Suidas v. Ἀβάρης.

(b) In Chronie. n. 1454.

(c) Herodot. l. 4. c. 36. Diol. Sicul. l. 3. c. 11. Apollonius in admir. Hist. sect. 4. Jamblich. in vita Pyth. e. 28. Harpocrat. Schol. Aristoph. in Equit. Eusebius n. 1563. etc.

(d) Jamblich. ubi supra. (e) Petrus de Sibylla. l. 2. c. 7.

(A) Scythe de nation.] C'est Suidas qui lui donne cette qualité, & qui remarque fort distinctement qu'il vint de Scythie en Grece; & qu'avec (a) la fleche dont Apollon lui fit present, il vola de Grece jusques au pais des Scythes Hyperboréens. Eusebe (b) le fait aussi venir de la Scythie dans la Grece. Si l'article d'Abaris n'étoit pas en desordre dans Suidas, on en pourroit legitimelement conclure que l'Auteur y a designé trois sortes de regions; la Scythie, où Abaris étoit né; la Grece, où il alla faire un voyage, & une autre Scythie où il fit aussi un voyage; c'étoit celle des Hyperboréens. On pourroit d'ailleurs en conclure qu'il ne se servit du vol de sa fleche que dans son second voyage, & par consequent que ce fut en Grece qu'Apollon la lui donna. Toutes ces consequences seroient justes, si l'on avoit affaire à un Ecrivain exact, ou si l'on étoit assuré qu'il a dit les choses telles qu'on les voit aujourd'hui dans ses Ouvrages; & alors il faudroit dire que Suidas a suivi une opinion très-particuliere: car presque tous les Auteurs qui nous parlent d'Abaris assurent qu'il étoit Hyperboréen (c), & que lors qu'il fit le voyage de Grece il étoit parti du pais des Hyperboréens; & s'ils parlent de sa fleche volante, ils ne manquent pas de dire qu'il l'avoit avant que d'aller en Grece.

(B) Etoit porté sur sa fleche au travers de l'air.] Les paroles de Jamblique expriment cela fort nettement. (d) Οὐδὲ τῶ ἐν Τπερβορείοις Ἀβάρηος δαμονδένου αἰσῶν ἐπεχέσθησθαι πειρώσας τε ἢ πελάγῃ ἢ τῶ ἀβάτα διέβαιναν ἀεροβατῶν ἄεθεν πνα. Cum Apollinis ejus qui ab Hyperborcis colabatur jaculo sibi donato inequitaret, fluvios & maria ac loca inaccessa per aerem quodammodo incedens permeabat. Monsieur Petit en rapportant ce qui concerne cette fleche, s'est souvenu de ce qu'on debite ordinairement, que les Sorcieres vont au Sabat à cheval sur un (e) bâton. L'un des Journalistes en faisant l'extrait du livre

de ce Medecin, n'oublia pas les vers de Villon, où (f) un Sorcier est appellé un chevauteur d'escouvettes. Je rapporterai tout le passage, parce qu'il donne lieu à une petite observation. Mr. Petit (g) nous allegue les ravissements d'Elie, le chevan-transport d'Habacuc, celui de Pythagoras, & le cheur d'escouvette. C'étoit un dard merveilleux, & fort semblable à ce manche de balai qui sert de cheval aux Sorcieres, à ce qu'on dit, pour s'en aller entre deux airs à l'assemblée Sabbatique. Avant que la petite observation paroisse, il faut que je raporte ce passage d'un autre (h) Journal; Monsieur Petit raconte après Jamblichus, l'histoire ou la fable d'Abaris Hyperboréen, à qui Apollon avoit donné le pouvoir de voler dans les airs porté par une fleche, comme nos Sorcieres vont au Sabat à califourchon sur un balai. Ces paroles font l'explication de ce texte de Mr. Petit: Auctor est Jamblichus in vita Pythagora cap. 28. id munus Abaridi Hyperboreo ab Apolline concessum fuisse, ut per aerem quocunque vellet cursum magico inectus jaculo tendere possit. Chacun voit que l'épithete Hyperboreo se peut rapporter ou au mot Abaridi qui precede, ou au mot Apolline qui suit: la langue Latine est toute pleine de ces équivoques; mais il est sûr par les paroles de Jamblique qui sont citées là même, que c'est seulement Apollon qui est traité d'Hyperboréen. Ce seroit une chicane tout à fait vaine que de critiquer sur cela le Journaliste; puis qu'outre qu'Abaris a pu être chargé de cette épithete, comme on l'a vu dans la premiere remarque, on fait bien que les Auteurs des Journaux sont dispensés de la servitude rigoureuse d'une traduction. Je ne dois pas oublier que la fleche d'Abaris étoit d'or, & qu'elle lui étoit si necessaire pour se conduire, qu'il (i) fut obligé d'avouer que sans elle il ne pouvoit pas discerner les chemins qu'il devoit tenir. Pythagore lui arracha cet aven en lui faisant une petite malice; il lui déroba cette fleche, & il fut

* Lib. 4. cap. 36.

(g) Non est le dicit on vif brûler, Comme un Petit (g) nous allegue les ravissements d'Elie, le chevan-transport d'Habacuc, celui de Pythagoras, & le cheur d'escouvette. (f) Nou- vell. de la Repub. des Lett. Oc- art. 1. (h) Hist. Univerf. tom. 2. p. 132.

(i) Jamblichus ubi supra.

autres hommes ne lui caufoient nul retardement. Cette fleche avoit appartenu à Apollon, & c'étoit apparemment avec celle-là qu'il avoit tué les Cyclopes, fabricateurs de la foudre dont Jupiter s'étoit servi contre le pauvre Esculape *. Apollon après cette tuerie ayant caché son dard fous une montagne au païs des Hyperboréens, le recouvra d'une façon toute merveilleufe; car les vens le luy reportèrent dès que Jupiter fe fut apaisé envers luy. Ce n'est pas une petite affaire que de favoir en quel tems (C) Abaris vivoit: il y a là-dessus une grande variété

* Hygin. Astr. Poët. l. 1. c. 13.

(a) Le P. Mallebranche dans le Mercurie Galant le mois de Janvier 1693

(b) Faug. et Aymar, paisin de St. Fran en Dauphiné.

(c) En 1692.

(d) Voyez es-lettres de la remarque G.

(e) Virgil. Æn. l. 4. Voyez aussi Homere, Iliad. & Odyss. l. ult. Ovid. Metam. l. 1. au sujet d'Agave. Horace, Od. 10. & 24. l. 1. Stace, Thebaid. l. 1.

(f) De virgæ Mercurialis potestate & potentia pecculorum tractationem in Stat. p. 291.

lut alors qu'Abaris, étonné comme un aveugle qui a perdu son bâton, contestât les necessitez. Cela me fait souvenir de certaines gens qui se vantent de trouver avec leur baguette les chemins perdus. Si tout ce que l'on en dit étoit véritable, je ne croi point que toutes compensations faites, leur bâton fût moins merveilleux que la fleche d'Abaris; car si d'un côté il n'a point la force de les faire voler, il découvre d'ailleurs non seulement les trésors, les métaux, les bornes des champs, les larrons & les homicides; mais aussi les adulteres de l'un & de l'autre sexe. Un grand (a) Philosophe consulté sur une partie de ces faits en 1689. répondit que rien de cela ne se pouvoit faire, sans le secours de l'action d'une cause intelligente, & que cette cause ne pouvoit être autre que le Demon. En écrivant ceci, j'apprens que le (b) principal de ces devins à la baguette ayant fait l'écé (c) dernier à Lyon des épreuves sur premières de son art, a été mandé à Paris, & que par ce grand Theatre il a fait tant de découvertes, qu'il a obligé bien des gens à dire (d) que nous voûlî plus en état qu'on n'y fût jamais, de décider par des phénomènes incontestables que les Demons produisent cent choses, pourveu qu'on les y determine par le jeu de quelques causes occasionnelles, comme est l'application d'un certain bâton. Cela pourroit être d'une efficacité retroactive en faveur du dard d'Abaris; car pourquoï n'y auroit-il pas eu anciennement une fleche comme celle-là, s'il se trouve aujourd'hui un bâton qui fasse ce que l'on conte de l'homme de Dauphiné? Ce seroit une matière à recherches métaphysiques que cette affectation du bâton; car l'ancien proverbe *Virgula divina*, nôtre phrase commune le *tour du bâton*, & ce que les joueurs de gobelets disent à tous coups, *par la vertu de ma petite baguette*, semblent tirer leur origine de l'usage frequent que la tradition commune donne au bâton dans les sortilèges. Quelles vertus n'attribuoit-on point anciennement à la verge de Mercure? Les ailes d'or qu'il mettoit à ses talons n'étoient point tellement le principe de son vol, que sa verge n'y concourût aussi avec une vertu très-puissante; & il semble même qu'elle lui ait servi de cheval:

Et (e) *primum pedibus calaria neilit Aurea, qua sublimem alis, sive aqitora supra seu terram, rapido pariter cum flamine portant. Tum virgam capis: hac animas ille evocat Orco Pallentes, alias sub tristitia tartara mittit, Dat somnos, admittique, & lumina morte resignat.*
 Illa FRETUS agit ventos, & turbida tranat Nubila.

Si nous avions le Traité sur la verge de Mercure que Barthius (f) avoit promis, on y verroit

assûrément une compilation bien curieuse, & peut-être plus instructive que le Traité du Cynique Antisthenes sur le bâton de Minerve. Cette Deesse avoit aussi son bâton, avec quoi elle faisoit paroître les gens ou jeunes ou vieux, selon l'exigence (g) des cas. La foreiere (h) Circé faisoit bien plus que tout cela avec le sien; puis que d'un seul petit coup de sa baguette elle transformoit les hommes en bêtes, & les bêtes en hommes. Erasme (i) qui joint à tous ces exemples la verge avec laquelle Moïse fit tant de choses miraculeuses, devoit remarquer que le Demon, le singe des œuvres de Dieu, a pris son modele là-dessus, pour ériger le bâton en l'une de ses principales causes occasionnelles. N'oublions point les Brachmanes, qui (k) portoient tous jours un anneau & un bâton, auxquels ils attribuoient de grandes vertus. J'en dirai peut-être davantage tous le mot *Rabdomante*.

(C) En quel tems Abaris vivoit.] Son ambassade à Athenes est placée par quelques-uns sous la 21. Olympiade: par Hippocrate sous la troisieme: & par Pindare au tems du Roi (l) Cresus. Eusebe s'étoit rangé à ce dernier sentiment, puis qu'il avoit situé le voyage d'Abaris, & le commencement du regne de Cresus sous la seconde année de la 54. Olympiade: mais il donna peu après dans une boiteuse variation; car il fit fleurir (m) ce Devin l'année dernière de la 82. Olympiade. Mr. Valois (n) semble preferer à tout autre sentiment celui de Porphyre & de Jamblique, selon lequel Abaris aura vécu l'an 2. de la 54. Olympiade contemporain de Pythagore. On insere cela de ce que Porphyre & Jamblique rapportent, que Pythagore montra sa cuisse d'or à Abaris Prêtre d'Apollon l'Hyperboréen. Si les lettres qui courent sous le nom de Phalaris n'étoient pas un ouvrage fait à plaisir, on devroit être assûré qu'Abaris a vécu en même tems que ce Tyran; mais il n'y a nulle apparence qu'ils se soient jamais écrit les lettres qu'on trouve dans ce recueil. Cependant c'est une raison à alleguer, pour montrer qu'Abaris & Phalaris ont été contemporains; car il y a quelque sorte de presumption que celui qui a supposé ces lettres à Phalaris a observé la chronologie, afin que ses fictions eussent plus de vraisemblance. Suidas met la tyrannie de Phalaris sous la 52. Olympiade: le sentiment d'Hippocrate pourroit être fortifié par la raison que voici. Suidas observe (o) qu'en la 5. Olympiade, les Atheniens firent pour tous les Grecs les sacrifices qu'on nommoit *προσπορία*. Ils se faisoient avant que l'on labourât la terre, & dans la vue d'obtenir la benediction divine sur la prochaine moisson. Or le Scholiaste d'Aristophane (p) rapporte, que quand les Atheniens firent pour tout le monde le sacrifice nommé *προσπορία*, il y avoit eu une famine, ou même aussi une peste par toute la terre, qui avoit obligé les peuples

(g) Odyss. N. & II.

(h) Iliad. K.

(i) Sur la proverbe Virgula divina, Col. 1. Centur. 12.

(k) Philostrat. in vita Apoll. l. 3. 97.

(l) Apud Hippocraton.

(m) Abaris Hyperboranus barcolus agnoscentur.

(n) Not. in Natali Anasilici in Hippocrate. p. 83.

(o) In προσπορία.

(p) In Equit.

* Suidas in Abaris.

† Le mot Grec dans Suidas est καβαρικός.

‡ Bibl. p. m. 1136.

§ Voyez la remarque C, vers la fin.

β Origenes lib. 2. contra Celsum p. m. 129.

qu'il pouvoit predire les (F) tremblemens de terre, chasser la peste, & appaiser les tempêtes. Il composa beaucoup de livres*, l'arrivée d'Apollon au pais des Hyperboréens; les noces du fleuve Hebrus; une Theogonic, où il expliquoit la generation des Dieux; un recueil d'Oracles, & un autre de conjurations, ou d'exorcismes, ou si l'on aime mieux † de prieres expiatoires. Tous ces Ouvrages étoient en prose, excepté le premier. Ceux qui auroient toute la harangue du Sophiste Himerius, de laquelle Photius nous ‡ a conservé un morceau, connoitroient mieux qu'on ne le peut faire par ce fragment, si les grands éloges que ce Sophiste donna à quelqu'un s'adressent à Abaris. Du moins est-il indubitable qu'il le loué d'avoir parlé bon Grec. Si sa fleche avoit eu le don qu'on attribue à la (G) baguette de Jaques Aymar, il auroit pu faire de grands biens au monde, & ne pas craindre le reproche d'inutilité β qu'Origene lui a fait. Mais on vient d'apprendre que le regne de cette baguette (H) a été fort court, & qu'il a trouvé son heure fatale à l'hôtel de Condé.

ABBE-

comme à une source de docte instruction touchant Abaris: car quelque savant que soit le Giraldi, il n'a pas été fort exact sur cet article. Il dit que Valerius Harpocracion a parlé des merveilles de la fleche; & qu'au raport d'Herodote elle fit voler Abaris jusques sur les terres des Hyperboréens, sans qu'il mangéât rien; mais il est sûr qu'Harpocracion ne parle point de la fleche, & qu'Herodote ne parle point du vol d'Abaris, ni ne designe aucun lieu particulier où cet homme fût allé. Charles (a) Etienne & Moreri ont commis cette dernière faute: elle est plus digne d'excuse que la précipitation qui a poussé le premier à dire que nous avons encore les oracles d'Abaris. C'est avoir copié sans jugement, & sans considerer que depuis le tems qu'on pouvoit parler ainsi, ces oracles ont été perdus. Nous ferons (b) ailleurs une reflexion generale sur les beuvés qui naissent de ce principe.

(F) Predire les tremblemens de terre.] Porphyre (c) attribue cette vertu à Pythagore, comme aussi celle de chasser la peste, & d'arrêter la grêle, de calmer les orages, & de faire cesser les tempêtes sur la mer & sur les fleuves, pour procurer à ses amis un heureux trajet. Il ajoute qu'Empedocle, Epimenide & Abaris ayant appris cela de Pythagore, le pratiquerent en plusieurs rencontres, πολλακινην ἀπτετελεσκοναι αιαιου. Un Auteur moderne (d) ayant rapporté que Pheresydes precepteur de Pythagore (e), & qu'Anaximandre & Abaris (f) predisoient les tremblemens de terre, fait cette demande assez plaisamment; N'est-ce point, dit-il, qu'à considerer la terre comme un grand animal, ils avoient l'art de lui tâter le pouls, & de reconnoître par là les convulsions qui lui devoient arriver? Or soit que la fleche d'Abaris fût l'instrument avec lequel il exploitoit tant de merveilles; soit qu'elle n'y contribuât pas, il est sûr que les voyages de cet homme - là pouvoient être d'une grande utilité au genre humain. Voyez la remarque suivante.

(G) Qu'on attribue à la baguette (g) de Jaques Aymar.] Jamais chose ne fit plus de bruit, & ne donna occasion à tant de livres. Je viens d'apprendre que ceux qui s'en promettoient tant d'avantages, & tant de victoires sur les mecreans, se trouvent bien loin de leur compte. La seule histoire de tout ceci meriteroit un article; & peut-être en toucherons-nous quelque chose sous le mot Raldomantie, ou en quelque autre occasion. Mais quoi qu'il en soit, je ne me dedrai pas de ce que j'avance concernant l'u-

tilité de cette baguette. Entre les mains d'un aussi grand voyageur qu'Abaris, elle eût porté la reformation des mœurs par tout le monde, beaucoup plus efficacement que ne Pont pu faire tout ce qu'il y a jamais eu de Missionnaires & de Predicateurs. Car si un tel homme revenoit au monde, la jalousie, ce fleau de tant de maris, en seroit bien-tôt chassée. Les Italiens & les peuples Orientaux n'auroient que faire de donner des godeliers à leurs femmes, ou d'être eux-mêmes leurs propres Argus. Chacun s'en fieroit à leur bonne foi: on n'auroit qu'à les recommander à la baguette. Et non seulement les hommes fe delivreroient d'un soin (h) penible, & qui ne sert que quelquefois qu'à hâter leur infortune; mais ils se verroient eux-mêmes dans la necessité de garder la foi conjugale, lors qu'ils auroient besoin de cette reputation. La tenue des Grands Jours jetteroit moins de terreur dans l'ame des criminels, que l'arrivée d'un Abaris. Le plus grand nombre des crimes, les pechez les plus dangereux, savoir ceux qui se commettent dans l'esperance que le public n'en saura rien, cesseroient entierement au souvenir de la baguette; & ce seroit alors que l'on pourroit dire:

Tutus (i) vos etenim turba perambulat, Nutru turba Cetes, almaque suspirata.

Nulli par metuit fides, Nullis pollutur casta domus stupris.

Laudantur simili prole puerpera. Culpam parva premit comes.

J'avoué qu'il est difficile de comprendre que le Demon, l'ennemi juré du genre humain, ait choisi de telles loix d'engagement avec l'homme; & c'est à quoi ne prennent pas assez garde ceux qui ne sauroient souffrir ni qu'on revoque en doute les vertus de la baguette, ni qu'on les explique mechaniquement.

(H) Le regne de cette baguette a été fort court.] A peine a-t-il duré dans Paris autant de tems qu'il en a fallu pour composer, & pour imprimer un article de son Dictionnaire. Mr. le Prince de Condé, dont les lumieres ne peuvent être que fatales aux imposteurs & aux credules, veu l'éducation d'où il les a prises, a renversé tous les prophés des partisans de Jaques Aymar. Ce pauvre homme a échoué d'une maniere si pitoyable dans les essais (k) qu'on a voulu faire de ses forces à l'hôtel de Condé, qu'il y a perdu toute sa reputation. Le public a su comment les 1693.

(a) Legatus Atheniensis ad suos Hyperboricos scribit nihil comedit, Gar. Steph.

Ratourment de Grece en Scythie il fit ce long voyage sans manger, Moreri.

(b) Dans les remarques sur l'article Eubalus.

(c) In vita Pythog.

(d) La Biographie de Vayer tom. 11. p. 127.

(e) Il cite Diog. Laert. in Pheresyli. Ciceron 1. de Divin.

(f) Touchant Abaris il cite Apollonius, sur un nomme Dyfcole, cap. 5. c'est le même que j'ay cité cy-dessus.

(g) Voyez cy-dessus la remarque B.

(i) Horat. Od. 5. l. 4.

(k) Voyez les Lettres Historiques & le Alceure Polonoise des mois de Mai cho-

ABBEVILLE, *Abbatis villa*, capitale du Comté de Ponthieu en Picardie, sur la riviere de Somme, à cinq lieues de la mer, au diocèse d'Amiens, n'étoit autrefois, comme son nom le temoigne, qu'une maison de campagne qui appartenoit à un Abbé. On croit que cet Abbé étoit Saint Riquier, ou quelqu'un de ses successeurs, qui trouvant cette situation agreable & bien commode, à deux lieues de son Abbaye de Centule, y fit bâtir * premierement une maison, & puis un château, où il y eut un † Pricuré dependant de l'Abbaye. Hugues Capet en voulant faire une place forte, pour arrêter les courtes des nations barbares, Pôta aux Moines ‡, & l'ayant fortifiée la donna à Hugues son gendre, qui prenoit titre d'*Avoué*, à cause que le Roi son beau-pere lui avoit commis la protection de l'Eglise de Saint Riquier. Son fils Angelram se contenta de ce titre, jusques à ce † qu'il eût tué en bataille le Comte de Boulogne, & qu'il se fût marié avec la veuve de ce Comte, car alors il se qualifia Comte de Ponthieu, nom qui est demeuré à ses descendans. Abbeville est devenuë très-considerable dans la suite des tems; elle est si grande, qu'à peine se trouvera-t-il dans toute la France dix ou douze villes qui la surpassent, ou qui seulement l'egalent en son circuit. β Sanson de qui j'emprunte ces paroles, faisoit état en l'année 1636. qu'elle contenoit. 35. ou 40. mille personnes. C'étoit sa patrie, & il est remarquable qu'en fort peu de tems on en a vu sortir trois bons Geographes, lui, Pierre du-Val fils de sa sœur, & le Pere Philippe Briet Jésuite. La riviere de Somme se partage là en divers bras, qui passent au dedans & au dehors de la ville. On n'est point demeuré d'accord de ce que le même Sanson assure γ, qu'Abbeville a été de tout tems la (A) capitale du Ponthieu; & que les autres villes du Ponthieu n'ont rien d'ancien (B) en comparaison de celle-là. Encore moins lui

* Le P. Labbe, *Tullieux method. de la Geograph. Voyale.* p. 322.

† *Sirmondus Not. in epist. 36. Alexandri* 111.

‡ *Haroulfus Centulensis Monachus. in Chronico Monasterii sui.* l. 4. c. 12. apud *Hadr. Valesium, Notis.* Gall. p. 1.

† *Id. Valesius ibid.*

β *Recherche de l'antiquité d'Abbeville.* p. 2.

À 3

a-t-on

γ *Ibid.* p. 59. 60.

choses s'y étoient passées; il n'y a plus de lieu à chicaner sur l'incertitude, puis que c'est par l'ordre de ce grand Prince que le monde a été informé de ce detail. Aussi ne se retranchet-on point dans cet asyle; on tâche seulement de donner quelque raison de ces infortunes de la baguette, comme je le dirai ci-dessous. Ceux qui ont dit que les fauteurs de ces Devins avoient mal choisi leur tems, & que ce n'est pas dans un siecle aussi philosophe que celui-ci qu'il faut produire ces gens-là, ont eu à certains égards quelque sorte de raison: mais tout bien compté ils ne raisonnoient pas juste. Il y a plus de particuliers presentement qu'autrefois qui sont capables de résister au torrent, & de combattre les illusions, je l'avouë; mais à cela près je vous repons que nôtre siecle est aussi dupe que les autres; & après ce que nous avons vu au sujet d'une explication de l'Apocalypse, qu'on ne nous vienne plus dire, *le monde n'est plus gréé*. Il l'est autant que jamais; toutes les impostures qui flattent ses passions lui plaisent; il n'a point de honte d'être convaincu qu'on l'a voit trompé; il n'en respecte pas moins le trompeur; il n'en crie pas moins contre la foi de ceux qui n'ont pas été trompez. Voici ce qu'un de nos Nouveillistes vient de nous apprendre en confirmation de cela: „ Les (A) temoignages d'un grand Prince, & la lettre d'un „ des premiers Magistrats du Châtelet sont de „ si fortes preuves contre Jaques Aymar, qu'au- „ cun de ceux qui ajoûtent joy aux effets pre- „ tendus de la baguette n'a osé les contredire. „ Mais ce qui fait voir le ridicule des esprits „ credules, c'est qu'il n'y en a presque aucun „ qui se soit rendu. Mr. Vallemont qui vient „ de publier un *Traité de la Physique occulte de „ la baguette divinatoire*, pretend expliquer com- „ ment le paisan de Dauphiné a pu se tromper, „ dans les épreuves que luy a fait faire Mr. le

„ Prince, quoy qu'il ait veritablement la vertu „ & les talens dont il se vante. Ces sortes de „ Philosophes, de même que les Explicateurs de „ propheties, car ce sont des gens assez d'une „ même trempe, sont des manieres de Vision- „ naires qui ne veulent jamais avoir tort; & qui „ encore que convaincus de la fausseté des choses „ qu'ils ont avancées, traittent d'esprits forts les „ gens de bon sens qui ne donnent pas dans leurs „ chimeres.

(A) *A été de tout tems la capitale du Ponthieu.*

Le P. Labbe (b) le refuse ainsi sur ce point; Vous n'avez pas lu, Monsieur Sanson, les titres & Memoires de l'Abbaye de S. Riquier, qui disent que sous Louis le Debonnaire l'an 815. il y avoit dans l'enceinte des murailles de Centule deux mille cinq cens maisons, plusieurs Artisans, quantité de ruës &c. qu'Abbeville est mise au rang des bourgs & villages qui en dependoient. S'il en faut croire le vers tant chanté dans le pais, *Turribus à centum Centula nomen habet*, les cent tours qui flanquoient les murailles de Centule luy donnent son nom (c).

(b) *Tall. method. p. 320. edit. in 12.*

(c) *Ibid.*

(B) *N'ont rien d'ancien en comparaison.* „ Cela (d) est faux, disent ceux de S. Riquier, „ & qu'avez-vous dans Abbeville qui marque „ quelque ancienneté? puis que vôtre Eglise „ Collegiale de S. Wulfran reconoit pour fonda- „ teur Guillaume de Talyas, & Jean son fils, „ après l'an onze cens de salut; & que le Pricuré „ de St. Pierre, Ordre de St. Benoît, ne fut fon- „ dé que quelques années auparavant: car pour „ la paroisse de Nôtre-Dame du Châtel cela ne „ ressent eucor que le village. „ Quant à Pre- „ degaire, que Sanson avoit cité comme un temoin „ de l'existence d'Abbeville au tems du Maire „ Ebroin, on lui repond (e) qu'il faut lire au cha- „ pitre 96. non pas *atque Abacio villa evadens au- „ fugit*, mais, *atque à Bacio villa evadens au- „ fugit.*

(d) *Id. ib.* p. 320.

(e) *Ibid.*

p. 321.

(a) *Mercure Historique du mois de Mai 1693.* p. 565.

a-t-on laissé passer la pretention que cette ville s'appelloit (C) autrefois *Britannia*, & qu'elle étoit l'une des plus florissantes de toute la Gaule long-tems avant *JESUS-CHRIST*. Nous dirons en son lieu les suites de la querelle que le Pere Labbe (D) lui fit là-dessus. Abbeville a de beaux privileges; & comme elle n'a jamais

(C) *Que cette ville s'appelloit autrefois Britannia.* Il fonda ce sentiment sur un passage de Strabon, où il crut trouver, (a) *Que les Deputez de Marseille étant devant Scipion, interrogez, par luy de ce qu'ils sçavoient de Britannia, Narbo & Corbilo, pas un d'entr'eux n'en fut rien dire de merite, encore que ce fussent les meilleures villes de toute la Gaule.* Il suppose que ce fut l'an 532. de Rome que les Deputez de Marseille firent voir cette ignorance; sa raison est que celui qui leur faisoit ces questions étoit le même Scipion, qui perdit la premiere bataille qu'Annibal gagna sur les Romains. Il suppose que c. Scipion voulant favoir des nouvelles de la marche d'Annibal, navigea jusques à l'embouchure du Rhône, & que ce fut là que les Deputez de Marseille qui le vinrent complimenter ne furent répondre à ses questions. Ceci sera examiné dans l'article de Pytheas. Voyons les autres hypotheses de Sanfon. Il remarque I. que la ville de Narbonne a été l'une des plus anciennes, & des plus florissantes villes de la Gaule; & que (b) neanmoins elle n'est nommée qu'à-près celle de *Britannia*, parmi les trois dont Scipion voulut favoir des nouvelles. II. Que le *Belgium* des Commentaires de Jules Cesar étoit une (c) *region entre les Belges*, qui comprenoit le Beauvaisis, l'Amienois, l'Artois, & peu-être encore les Vermandtois & les Senlisens. III. Que les habitans des côtes de la Grande Bretagne étoient (d) sortis du *Belgium*, & qu'ils avoient retenu le nom des citez de'quelles ils étoient sortis: c'est Cesar qui nous l'apprend. IV. Que selon le denombrement de Pline (e) il faut que les peuples qu'il nomme *Britanni* ayent (f) habité dans le Ponthieu. V. Que de tous les endroits du *Belgium*, d'où il est passé des peuples en Angleterre, il n'y en a point qui doive venir en ligne de compte autant que celui qui est situé sur la mer, c'est-à-dire autant que le pais de Ponthieu. Il infere de tout cela que les (g) *Britanni* de Pline sont les principaux du *Belgium* qui ayent passé dans l'Angli terre; que d'abord ils y ont gardé leur ancien nom; & qu'en suite ils l'ont rendu general à tout le pais: & qu'ils ne s'appelloient pas *Britanni*, sans que leur capitale eût le nom de *Britannia*: il faut donc que la capitale du Ponthieu soit cette ancienne *Britannia*, dont Scipion voulut favoir des nouvelles; or Abbeville est la capitale du Ponthieu; elle étoit donc sous le nom de *Britannia* la plus florissante ville des Gaules, dès avant la seconde guerre Punique. Il y a sans doute de l'érudition & de l'esprit dans cette longue gradation d'hypotheses & de consequences, de la maniere que l'Auteur l'a soutenue; mais il n'en fauroit resulter qu'un pur Roman, & que des chimeres, puis que le fondement de tout est un passage mal entendu. Voici le fait. Strabon (h) rapporte que Polybe a mis entre les contes fabuleux de Pytheas, qu'aucun des habitans de Marseille qui avoient eu commerce avec Scipion, n'eût pu lui rien dire de considerable lors qu'il les questionna sur la Bretagne, non plus qu'aucun

habitant de Narbonne, ni aucun habitant de Corbilon, les meilleurs villes du pais: c'est là le vrai sens du texte Grec (i); comme on le peut recueillir non seulement par les regles de la Grammaire, mais aussi par l'humour du pelerin dont il est ici question. Je parle de Pytheas: cet homme pour mieux faire valoir ses hableries & ses fanfaronneries aff. étoit de se vanter, qu'il apprenoit à ses lecteurs mille choses qui avoient été ignorées jusqu'à ce tems-là. Il ne faut donc pas douter qu'il n'avangât hardiment, que la relation de la Bretagne donnoit les premiers connoissances que l'on eût eues de cette Ile, & que pour le prouver il ne se servit de cet argument; c'est que Scipion n'en avoit pu rien apprendre d'aucun des habitans de Marseille, ni des habitans de Narbonne, ni des habitans de Corbilon sur la Loire, quoi que ce fussent les plus florissantes villes de la Gaule. Chacun voit combien Sanfon a pris de travers les paroles de l'ancien Geographe, à quoi apparemment cette traduction Latine ne contribua pas peu. *Cujus (Corbilonis) mentionem faciens Polybius simul Pythea refert commentum, Massiliensium scilicet qui Scipionem convenerunt nullum ququam habuisse dignum memoratu quod diceret interrogatus de Britannia, itemque Narbonensium & Corbilonensium, cum he tres urbes Gallie omnium essent optime.* On peut aisément croire lors qu'on n'est pas assez attentif, que ces trois meilleures villes de Gaule, dont le traducteur fait mention, s'appellent *Britannia, Narbo, & Corbilo*. Mais si l'on est attentif, on voit que *Βρεταννικη* se prend là pour l'Ile *Britannia*; c'est ainsi que Strabon (k) a de coutume de s'exprimer sans l'addition du mot *νῆσος*, insula.

(D) *Le P. Labbe lui fit là-dessus.* Il fit la declaration de guerre, & son premier acte d'hostilité par ces paroles: *Britanniam Abbarvillens Challographus interpretatur Abbeville, lepidissimo commentis, quod non tam ex Pythea mendacius, quam ex ignoratone lingue Græce editum malignam in lucem demonstrabimus alias, cum primum singularem illum de Britannia tractatum nancisci & legere datum fuerit.* C'est ainsi qu'il s'exprima dans son *Pharus Gallie antiquæ*, imprimé à Moulins en 1644. Il n'avoit pas lu encore le livre que Sanfon avoit publié sur ce sujet à Paris l'an 1636. Il avoit seulement vu le nouveau phenomene de *Britannia*, non pas dans la grande Carte de l'ancienne Gaule, publiée par Sanfon l'an 1627. mais dans la petite Carte qui vint après celle-là. Ayant enfin lu ce livre; il en refusa les fondemens en l'année 1646. dans ses Tableaux methodiques de la Geographie Royale; & n'oublia point de remarquer que selon le sens que le Sieur Sanfon donnoit au texte de Strabon, il faudroit dire que les habitans de Marseille étoient dans une profon-de ignorance par rapport à la ville de Narbonne l'an 532. de Rome, quoi qu'il y eût quatre cens ans à-peu-près que Marseille étoit bâtie; & quoi que Narbonne fût une ville très-florissan-te.

(a) Recherche de l'Antiquite d'Abbeville p. 4.

(b) Pag. 8

(c) Pag. 39.

(d) Pag. 17. 40.

(e) Lib. 4. chap. 17.

(f) Pag. 40.

(g) Clavier, German. Ant. l. 2. c. 27. ame nouveaux lire Brianni, que Britannii.

(h) Strabo lib. 4. pag. m. 131.

(i) Πηρι ἢς νῆσου Πολλων, ἡμερῶν τῶν ἐπὶ Πηθίῳ μὲν ἑλευθερίας, ἡμερῶν τῶν ἐπὶ Ναρβονῆς, ἡμερῶν τῶν ἐπὶ Κορβίλων.

Strabo ib.

(k) Voyez entre autres endroits l. 1. p. 71.

Jamais été prise, * on la nomme la Pucelle du pais; & elle se dit en sa devise *fem- per fidelis*, toujours fidele. Qui voudra voir amplement tout ce qui concerne cette ville, les privileges de ses Majeurs, les hommes illustres qui y sont nez, ou qui y ont fini leur vie † &c. doit consulter l'Histoire genealogique des Comtes de Pontieuc, imprimée à Paris chez François Cloufier, l'an 1657. *m. folio*. L'Auteur n'a marqué son nom que par ces lettres F. J. D. J. M. C. D. mais on decouvre aisément par plusieurs endroits de son Ouvrage que les deux derniers signifient *Carne dechaussé*.

ABBOT ‡ (G E O R G E) Archevêque de Cantorberi, étoit fils d'un tondeur de drap, & nâquit à Guildford, dans la Comté de Surrei, l'an 1562. Il fit ses études à Oxford, & y devint en 1597. Principal du College de l'Université. Deux ans après on lui donna le Doyenné de Winchester, qu'il garda jusques à ce qu'en l'an 1609. il succeda à Thomas Morton au Doyenné de Glocester. Jusques là son élévation n'avoit été ni fort éclatante, ni fort prompte; mais dans la suite elle fit de très-grans progrès en fort peu de tems. Il obtint l'Evêché de Lichtfield le 3. Decembre 1609. L'Evêché de Londres au mois de Fevrier 1610. & l'Archevêché de Cantorberi au mois de Mars suivant. Son érudition, & le talent qu'il avoit de bien prêcher, contribuèrent moins à ces grans faits de sa fortune, que la faveur du Comte de Dunbar dont il avoit été Chapelain. Sa conduite ne plut pas à tout le monde. On trouvoit étrange qu'il eût plus de considération chez lui pour son Secrétaire que pour ses Chapelains, & qu'il fit hors de sa maison plus d'honneur aux gens du monde qu'aux gens d'Eglise. On crut que n'ayant jamais passé par les Benefices subalternes à charge d'ames, je veux dire que n'ayant jamais essuyé les difficultez qui se trouvent dans la direction d'une Paroisse, il étoit par là devenu moins propre à user d'indulgence envers les Ministres. La severité qu'il avoit pour eux, & sa connivence sur la propagation des Nonconformistes, étoient deux choses qui faisoient parler contre lui. La dernière a été causé qu'un Auteur moderne a dit, que si Laud avoit succédé à Bancroft, & que le projet de conformité n'eût pas souffert l'interruption qu'il souffrit sous Abbot, il n'y a point de doute qu'on n'eût fait cesser le schisme dans l'Angleterre *. Abbot devint desagréable au Roi Jaques, pour avoir été contraire au dessein que ce Prince avoit formé de marier le Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne. Les ennemis de l'Archevêque se'étant aperçus de cela, crurent avoir trouvé une occasion favorable de le perdre, parce qu'ils espererent de surprendre la religion du Roi Jaques, en alleguant la fainteté des anciens Canons. Pour mieux entendre ceci, il faut savoir qu'Abbot avoit tué par megarde le Concierge du parc de Bramzel, qui appartenoit à Mylord Zouch. L'Evêque de Lincoln qui étoit Garde des Sceaux, fit entendre à Mylord Buckingham que l'Archevêque de Cantorberi étoit dechu *ipso facto* de sa dignité, par le meurtre qu'il avoit commis. Il allegua les Loix d'Angleterre, & la severité de l'ancienne discipline, il fit craindre que les Papistes ne tirassent avantage, de ce qu'on laisseroit exercer les fonctions d'Archevêque, & de Primat du Royaume, à un homme qui avoit les mains teintes de sang; en un mot il fit si bien qu'on expédia une commission à quelques Evêques, & à quelques autres Seigneurs pour examiner le fait. L'issuë n'en fut point agreable aux ennemis de George Abbot, car on jugea qu'il n'étoit point devenu irregulier par ce meurtre involontaire. Ceci se passa en 1621. Six ans après il s'éleva une nouvelle tempête contre lui qui le renversa. Il ne s'en faut pas étonner, le † Favori lui vouloit du mal, & ne pouvoit digerer que certaines personnes qui lui étoient odieuses fussent trop souvent à la table de l'Archevêque, l'une des meilleures de ce tems-là. Le pretexte dont on se servit fut que ce Prelat refusa son approbation à un Sermon du Docteur Sibthorp sur l'obeissance apostolique, encore que le Roi lui eût commandé de l'approuver. Alors on le suspendit de toutes les fonctions de la Primatie, & on les fit exercer par quelques Prelats, & entre autres par Guillaume Laud, qui depuis fut son successeur ‡. Abbot se retira dans le lieu de sa naissance, & puis au château de Croyden, où il mourut le 4. d'Avout 1633. On voit son tombeau avec divers ornemens, & diverses inscriptions dans l'Eglise

* Du-Vat dans son Traité de la France p. 70.

† C'est avec raison que j'ay mis un & c. car ce livre est tout plein de matieres étrangeres: on y trouve le Cle- rical Bayard, & plusieurs autres personnes qui n'ont aucune relation au Pontieu.

‡ Il y en a qui disent Abbot.

‡ Ex A- thens Oxoniensibus. vol. 1.

* Ex Ful- leri libro, cui titulus, Worthies of Eng- land.

† Le Duc de Buc- lingham.

‡ Des His- torical Collec- tions de Jean Rus- worth, tome 1. où l'on voit un long

de Mémoire de George Abbot sur les procé- dures de sa suspension.

(a) P. 76. & suiv.

(b) L. 43. c. 5. 6.

te. Sanson n'avoit pas manqué de sentir la diffi- culté; & il la para le moins mal qu'il lui fut possi- ble (a). Mais à qui persuaderoit-on qu'à cause que les Marseillois avoient souvent guerre avec leurs voisins, ils n'avoient pas eu le tems de sa- voir ce que c'étoit que Narbonne? Le passage de Justin (b) que Sanson rapporte ne nous apprend-il

pas, qu'avant l'an 362. de Rome ils avoient souvent vaincu les Carthaginois, & qu'ils avoient fait alliance avec les peuples de l'Espagne? Le P. Labbe ne se trouva pas trop bien de son triom- phe; car Sanson fit des sorties sur lui à son tour; qui renverserent presque tout le *Pharus Gallie antique*.

de Guildford. Il fonda un Hôpital bien renté dans cette ville. Les principaux Ouvrages qu'on a de lui font, *Quæstiones sex Theologicæ totidem prælectionibus disputatæ*, imprimées à Oxford en 1598. *Doctør * Hills Reafons for Papiſtry, unmasked*, à Oxford 1604. *Des Sermons ſur le Prophete Jonas. L'Hiſtoire du maſſacre de la Valteline. Une Geographie*, dont la neuvième édition, qui n'a pas été la dernière, eſt de l'an 1607. Ces trois derniers Ouvrages ſont en Anglois; comme auſſi le Traité de la viſibilité perpetuelle de la vraye Eglife, imprimé à Londres en 1624. auquel il n'a point mis ſon nom. Il y a un (A) autre George ABBOT, qui a publié en Anglois une Paraphraſe ſur Job; de courtes Notes ſur les Pſeaumes; *Vindiciæ Sabbati*, † &c. Il vivoit en 1640.

* C'eſt-à-dire, Les raiſons du Docteur Hill (c'eſtoit un homme qui avoit embrasé la Religion Romaine) pour les Papiſtes, demaſquées.

† Athenæ Oxoniens, ubi ſupra.

‡ En 1560.

ABBOT (ROBERT) frere ainé du precedent, nâquit ‡ comme lui à Guildford, & fit comme lui ſes études à Oxford dans le College de Bailleul. L'un de ſes premiers emplois fut la charge de Lecteur à Worcheſter; d'où il paſſa à celle de Miniſtre de l'Eglife de tous les Saints au même lieu; & peu après à celle de Miniſtre de la Paroiſſe de Bingham, dans la Province de Northampton. Tout cela ſe fit entre l'an 1581. & l'an 1588. Il fut reçu Docteur en Theologie à Oxford l'an 1597, & il devint Chapelain ordinaire du Roi Jaques dès les premières années de ſon regne. Il fut fait en 1609. Principal du College de Bailleul. Trois ans après il fut élevé à la charge de Profefſeur Royal en Theologie dans l'Univerſité d'Oxford. Il choiſit pour ſes leçons une matière ſi agreable au Roi Jaques, & il la traita ſi profondément & ſi doctement, qu'on a cru que ce fut la ſeule cauſe de ſa promotion à l'Evêché de Salisbury. La matière qu'il choiſit fut l'autorité des Rois, laquelle il mit à couvert de toutes les ſubtiles attaques de Belarmin & de Suarès. C'eſt ce qu'on peut voir dans le livre *De ſuprema poteſtate regia*, imprimé à Londres en 1619. Il avoit publié lui-même en 1613. un livre Latin, qui ne fut pas moins agreable que ſes leçons; ce fut une reponſe à l'Apologie que le Jeſuite Eudæmon Joannes avoit publiée, pour ſon confrere Henri Garnet. Il ne jouit pas long tems de ſa Prelature, car ayant été ſacré le 3. Decembre 1615. il mourut de la pierre le 2. .j. Mars 1618. Il n'y avoit pas encore deux ans qu'il avoit convolé en ſecondes nées; ce qui avoit fort déplu à l'Archevêque de Cantorberi ſon frere*.

† Le Sieur Witte met cette mort à Conzième Mars 1617. Ce qui l'a trompé, eſt que les Anglois ne commencent pas l'année comme les autres nations.

* Athenæ Oxoniens.

† Fuller. ubi ſupra.

‡ Id. ibi.

* Scaliger loue fort ce livre dans le Scaligeriana p. 1. & 2.

On s'eſt étonné qu'ayant fait paroître ſon ſavoir & ſon merite tant de vive voix que par écrit, reuſſiſſant à tout, à prêcher, à faire des livres & des leçons, à diſputer, à ſoutenir une theſe, à preſider, & developant à merveilles les queſtions les plus difficiles, il ſoit monté ſi tard à la Prelature. On en a donné trois raiſons; premierement il n'étoit pas ambitieux; ſecondement on le ſouſponnoit d'être Puritain; enfin ſes parens avoient de la peine à ſeſentir que l'Eglife fût ornée des depouilles de l'Academie, & qu'il quittât la qualité de Profefſeur pour prendre celle d'Evêque †. Cette dernière raiſon me ſemble très-fauſſe. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui ont comparé les deux freres l'un avec l'autre, donnent l'avantage à George en fait de prêcher éloquentement, & à Robert en fait de prêcher ſavamment. Ils diſent que George étoit plus propre aux affaires, & que Robert étoit plus profond Theologien. Ils ajoutent que la gravité de George étoit accompagnée d'un air ſevere, & que celle de Robert avoit l'air riant ‡. Voici les Ouvrages de Robert Abbot, outre ceux dont j'ai parlé, *Le miroir des ſubtilitez papiſtiques*, à Londres 1594. *Sermons ſur le Pſeume cent dix*, au même lieu 1601. *La deſenſe du Catholique Reſormé de Guillaume Perkins, contre le Docteur Bishop; & une Replique à la Reponſe du même Docteur*, à Londres 1611. Ces quatre Ouvrages ſont en Anglois; & j'en ai abrégé les titres. *Antichriſti* demonſtratio contra Pontificios*, à Londres 1603. *Exercitationes de gratia & perfeverantia Sanctorum*, ibid. 1618. *Animadverſio in Richardi Thomſoni Diatribam de amiſſione juſtificationis & gratiæ*, ibid. 1618. On trouva dans ſon cabinet un Commentaire ſur l'Epître aux Romains en Latin, qui contient quatre volumes, & qui a été donné à la Bibliothèque d'Oxford par le Docteur Edouard Corbet, mari de Marguerite Brent, fille de Marthe Abbot; laquelle Marthe fut la fille unique & heritiere de nôtre Robert, Evêque de Salisbury. L'Epître aux Romains ne fournit point de ſujet de controverſe, ſur lequel ce doctre Prelat n'étendoit le grand talent qu'il avoit pour la Polemique. Il paſſa pour un Calviniſte mitigé; car il expliquoit ſelon l'hypothèſe

(A) Un autre George Abbot.] C'eſt à quoi n'a pas pris garde le Sieur Hennings Witte dans ſon *Diarium Biographicum*; où il donne à l'Archevêque de Cantorberi les Ouvrages de cet autre George, les Paraphraſes ſur Job & ſur les Pſeaumes;

les *Vindiciæ Sabbati*. Il lui donne auſſi un Traité contre les Evêques, & un autre contre les Browniſtes. Ce ſeroit une choſe bien rare que le Primat d'Angleterre eût écrit contre les Evêques.

thèse des Infralapaires le dogme de la predestination. Il y a eu depuis lui un Robert ABBOT, natif de Cambridge, qui a publié divers livres en Anglois. Il a été Ministre à Londres, après l'avoir été au pais de Kent & ailleurs *. Le Cata-

* Athen. Oxoniens. lib.

logue de la Bibliotheque d'Oxford a coupé cet Auteur en trois: on y parle de trois Robert ABBOT, auxquels on partage les livres qui n'ont été composez que par une seule & même personne. ABDAS, Evêque dans la Perse au tems de Theodose le Jeune, fut causé par son zèle inconsideré d'une très-horrible persecution qui s'éleva contre les Chretiens. Ils jouissoient dans la Perse d'une pleine liberté de conscience, lors que cet Evêque s'émancipa de renverser un des Temples où l'on adoroit le feu. Les Magés s'en plainquirent d'abord au (A) Roi, qui fit venir Abdas, & après l'avoir censuré fort doucement, lui ordonna de faire rebâtir ce Temple. Abdas n'en voulut rien faire, & quoi que le Prince lui eût déclaré qu'en cas de desobeissance il seroit demolir toutes les Eglises des Chretiens. Il excuta cette menace, & abandonna les fideles à la merci de son (B) Clergé; qui n'ayant vu qu'avec coulp de furie. Abdas fut le premier Martyr qui perit en cette rencontre: il fut, dis-je, le premier Martyr, si l'on peut ainsi nommer un homme (C) qui par sa temerité exposa l'Eglise à tant de malheurs. Les Chretiens qui avoient déjà oublié une des prin-

† Ex Theodorico l. 5. Eccles. Hist. c. 39. ‡ Vadelius Theologian Prosefian blama cet Evêque apud Viet. Theol. t. 3. p. 310.

(A) Au Roi. C'étoit Isdegerdes, si l'on s'en raporte à (A) Theodoret; mais selon (b) Socrate la persecution ne commença que sous Varranes, fils & successeur d'Isdegerdes. Baronius (c) n'ose decider lequel des deux a raison.

(B) A la merci de son Clergé. J'appelle ainsi les Magés, qui avoient entre autres choses le soin de la Religion. C'étoient eux qui prenoient garde que l'on n'innovât rien sur ce point-là. Theodoret (d) les compare à des tourbillons de vent qui soulèvent les flots de la mer; ce fut leur fonction dans la tempeste qui agita si violemment l'Eglise de Perse pendant 30. ans. Socrate (e) rapporte qu'ils se servirent de diverses impostures pour arrêter les progrès de la Religion Chretienne, lors qu'ils virent que l'amitié qu'Isdegerdes avoit conçue pour le Saint Evêque Maruthas, leur donnoit lieu d'appréhender qu'il n'abandonnât leur Religion. Ils furent assez hardis pour cacher un homme sous terre dans le Temple où le Roi alloit adorer le feu; auquel homme ils donnerent ordre de crier, quand le Roi seroit present, qu'il falloit chasser ce Prince, puis qu'il avoit eu l'impiereté de croire qu'un Prêtre Chretien fût ami de Dieu. Si ce que les impies debitent très-faussement étoit veritable, savoir que la Religion n'est qu'une invention humaine, que les Souverains ont établie afin de tenir les peuples sous le joug de l'obeissance, ne faudroit-il pas avouer que les Princes auroient été pristout les premiers dans le piege qu'ils auroient tendu? Car bien loin que la Religion les rende maîtres de leurs sujets, qu'au contraire elle les foumet à leurs peuples, en ce sens qu'ils sont obligez d'être non pas de la Religion qui leur paroit la meilleure, mais de celle de leur peuple; & s'ils en veulent avoir une qui soit differente de celle-là, leur Couronne ne tient plus qu'à un filet. Voyez comment les Magés de Perse mençoient leur Prince, quoi qu'il n'eût encore que careffé un Evêque. N'a-t-on pas dit que le dernier Roi de Siam avoit été renversé du trône, pour avoir été trop favorable aux Missionaires Chretiens? Le même Socrate qui nous apprend les artifices que les Magés employeroient pour traverser la propagation de l'Evangile, nous apprend aussi qu'après

la mort d'Isdegerdes ils inspirerent à son fils un tel esprit de persecution, qu'on vit exercer contre les Chretiens une cruauté affreuse. Ils avoient tâché en vain d'inspirer le même esprit à son pere; car peu s'en falut qu'il n'embrasât l'Evangile. Socrate le temoigne; il a tort de n'avoir point avoué de bonne foi, que l'incartade de l'Evêque Abdas fournit aux Magés un pretexte très-plausible.

(C) Un homme qui par sa temerité. Tous les Historiens Ecclesiastiques n'ont pas eu la mauvaise foi que je viens de reprocher à Socrate; car Theodoret (f) a confessé ingénuement que l'Evêque qui demolit un Temple, donna lieu à la terrible persecution que les Chretiens eurent à souffrir en Perse. Il ne nie point que le zèle de cet Evêque ne fût à contre-tems; mais il soutient que le refus de rebâtir un Temple est digne d'admiration, & de la Couronne: car, ajoûte-t-il, c'est une aussi grande impieté, ce me semble, de bâtir un Temple au feu que de l'adorer. Nicephore (g) a copié tout cela de Theodoret. Pour moi je trouve qu'il n'y a point de particuliers, fussent-ils Metropolitains ou Patriarches, qui se puissent jamais dispenser de cette loi de la Religion naturelle, Il faut repayer par restitution ou autrement le dommage qu'on a fait à son prochain, ie. vocat Or est-il qu'Abdas supple particulier, & sujet du Roi de Perse, avoit ruiné le bien d'autrui, & un bien d'autant plus privilégié qu'il appartenoit à la Religion dominante; il étoit donc indispensablement obligé d'obeir à l'ordre de son Souverain, touchant la restitution ou le retablissement du bien qu'il avoit ruiné; & c'étoit une mauvaise excuse que de dire, que le Temple qu'il avoit fait rebâtir auroit servi à l'idolatrie, sur que ce car ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet usage; & il n'auroit pas été responsable de l'abus qu'en auroient pu faire ceux à qui il appartenoit. Seroit-ce une raison valable pour s'empêcher de rendre une bourse qu'on auroit volée à quelqu'un, que de dire que ce quelqu'un est un homme qui employe son argent à la debauché? Laissez-le faire: vous n'avez pas à répondre à Dieu de l'abus qu'il fera de son argent; laissez son lui son bien; quel droit y avez vous? Outre cela

(f) Ubi supra. (g) Lib. 14. c. 19. Je trouve apud Saludenum, Otia theol. p. 629. que Socrate vocat exertim rem non opportuna, ce que fit l'Evêque. On cite Hist. tripart. l. 10. c. 30. mais il est sur que ce Chappitre est emprunté de Theodor. Voctius ubi supra cite Eusebe qui n'en a pas parler.

(d) Theodor. hist. Eccles. l. 5. cap. 39. (e) Lib. 7. c. 18. (f) Ann. 420. (g) Theod. ubi supra.

(h) Lib. 7. cap. 8.

* *Socrate ubi, supra.*

† *Theodor. ibid.*

‡ *Voyez la Remarque C.*

‡ *Cum ex duodecim tabulis factis esset ex praefari quae essent lingua nuncupata, quae qui inficiatus esset dapl. pecnam subiret, à Jurereconsultis etiam retentio poena est constituta. Quidquid enim esset in praedio vitum id stauerunt, à venditor sciret, nisi nominatum dicitur esse praedii oportere. Cicero de Offic. l. 3. c. 16.*

Voyez aussi Grat. de Jure veit. l. 2. c. 8. n. 7. & Euseb. de Hist. Jure nat. l. 5. c. 3.

* *Il s'appelle Minuzza. Voyez son article.*

(a) *Les persécuteurs de ceux de la Religion avoient injustement cette poënie à Charles IX. qui, dit-on, se servit un jour de ces paroles en parlant à l'Amiral de Coligni, patron.*

Per inanzzi vi contentavate d'non poco diligenza, hora la voiete del pari, fra poco vorrete esser soli, & cacciar noi altri fuori del regno. Davila, l. 4. p. m. 158. ad ann. 1566.

(b) *Lucea, l. 1. v. 127. Vide etiam Florum l. 4. c. 2.*

principales parties de la patience Evangelique, recoururent à un remede qui causa un autre deluge de sang. Ils implorèrent l'assistance de Theodose, ce qui alluma une longue guerre entre les Romains & les Perses *. Il est vrai que ceux-ci eurent le desavantage, mais étoit-on assuré qu'ils ne batroient pas les Romains, & que par le moyen de leurs victoires, la persecution ne deviendroit pas generale sur les autres parties de l'Eglise, de particuliere qu'elle étoit aux Chrétiens de Perse? Voilà de quoi peut être cause le zèle indiférent d'un simple particulier. A peine trente ans suffirent à la violence des persécuteurs. Ceux qui ont surpris cette raison du dechainement des Perses ne sont pas excusables. On peut leur intenter dans la Republique des Lettres la même action que l'on intente dans le Barreau à certaines reticences † des vendeurs; & il seroit à souhaiter que le public fût plus sévère qu'il ne l'est contre les Historiens qui suppriment certaines choses. Il y en a si peu qui ne le fassent, qu'il seroit désormais tems d'y remédier, si on le pouvoit.

ABDERAME, Gouverneur d'Espagne pour Iscam, Calife des Sarrazins au VIII. siecle, tâcha d'étendre leur domination sur la France, peu après qu'ils eurent conquis toute l'Espagne. Ils avoient lieu d'être (A) contents de ce qu'ils avoient déjà subjugué; & néanmoins il étoit fort naturel de n'en demeurer pas en si beau chemin. Si nous avions une Histoire particuliere d'Abderame, composée par un homme de son party, on y verroit sans doute qu'il étoit fort propre à satisfaire l'ambition excessive de son maître; & que c'étoit un des plus grands Capitaines de l'Univers. Ce ne seroit que grandes actions, & que triomphes. Je sai que des Auteurs Chrétiens en parlent avantageusement, & dans le fond ce n'est pas un petit éloge, que d'avoir pénétré comme il fit jusques au cœur de la France: mais enfin il n'est rien tel qu'une plume de son party. Abderame leva promptement l'obstacle qu'Eudes Duc d'Aquitainchi avoit suscité, puis qu'en peu de tems il reduisit à la nécessité de se tuer le * Gouverneur de Cerdaigne, qui s'étoit soulevé à la sollicitation de ce Duc. Il en usa fort honnêtement (B) envers sa veuve qui étoit fille du Duc Eudes, & parfaitement belle femme. Dès qu'Ab-

derame eut employé la force du bras seculier à l'établissement de l'orthodoxie. C'étoient les principes d'Abbas: car que n'eût-il point fait à main armée contre les Idolâtres sous un Empereur Chretien, puis que sous un Prince Payen qui toléroit l'Evangile, il demolit un Temple que les Payens vénéroient très-particulièrement?

(A) *D'être contents.* Jamais peut-être on n'a vu d'exemple d'une aussi longue suite de victoires, & de grands conquêtes, que celle que l'on remarque dans l'Histoire des Sarrazins. L'idée qu'un (c) Poète Romain se faisoit d'une vaste domination, ne comprend qu'une partie de leur Empire. La raison vouloit qu'ils s'arrêtaient, & qu'ils ne s'arrêtaient pas. Cela paroît contradictoire, & ne laisse pas d'être vrai. S'ils se fussent arrêtés, on auroit pu les louer pour bien des raisons; mais on eût aussi trouvé beaucoup de raisons de les en blâmer; car on les eût accusés de foiblesse, & d'impudence: on eût dit qu'ils n'avoient osé, ni su profiter des occasions que la providence leur mettoit en main; & qu'avec un peu plus de hardiesse, & de grandeur d'ame, ils auroient été en état de conquérir tout le monde. Voilà une médiance qui n'épargne jamais ceux qui font de grandes actions; quand on ne peut point nier qu'ils les aient faites, on se retranche à dire que c'est peu de chose en comparaison de ce qu'un autre auroit fait en semblable cas; on se dedommege par là de l'aveu que l'on est contraint de faire. Les Payens auroient appelé cela une Critique de la Fortune, sur les mauvais choix de ceux à qui elle présente les occasions.

(B) *Envers sa veuve.* Nous dirons ailleurs (d) que la fille d'Eudes mariée à ce Gouverneur de Cerdaigne étoit la plus belle Princesse de son tems, & qu'ayant été amenée

qu'elle comparaison y avoit-il entre la construction d'un Temple, sans lequel les Perses n'auroient pas laissé d'être aussi idolâtres qu'auparavant, & la destruction de plusieurs Eglises Chrétiennes? Il falloit donc prévenir ce dernier mal par le premier; puis que le Prince le mettoit au choix de l'Evêque. Enfin qu'y a-t-il de plus capable de rendre odieuse la Religion Chretienne à tous les peuples du monde, que de voir qu'après que l'on s'est insinué sur le pied de gens qui ne demandent que la liberté de proposer leur doctrine, on a la hardiesse de demolir les Temples de la Religion du pais, & de refuser de les rebâtir quand le Souverain Pardonne? N'est-ce pas donner lieu aux infideles de dire? *Ces gens icy ne demandent d'abord que la simple tolerance, mais dans peu de tems ils voudront partager avec nous les Charges & les emplois; & puis devenir nos (a) maîtres? Ils s'estiment d'abord très-heureux si on ne les brûle pas; en suite très-malheureux, s'ils ont moins de privilèges que les autres; & puis encore très-malheureux, s'ils ne sont pas les seuls qui dominent. Pendant un certain tems ils ressemblent à Cesar, qui ne vouloit point de maître; & puis ils ressemblent à Pompee, qui ne vouloit point de com-*

Nec (b) quemquam jam ferre potest Casarum priorem, Pompejusve parem.

Voilà les inconveniens inevitables à quoi s'exposent ceux qui soutiennent si chaudement, qu'il

fut employé la force du bras seculier à l'établissement de l'orthodoxie. C'étoient les principes d'Abbas: car que n'eût-il point fait à main armée contre les Idolâtres sous un Empereur Chretien, puis que sous un Prince Payen qui toléroit l'Evangile, il demolit un Temple que les Payens vénéroient très-particulièrement?

(A) *D'être contents.* Jamais peut-être on n'a vu d'exemple d'une aussi longue suite de victoires, & de grands conquêtes, que celle que l'on remarque dans l'Histoire des Sarrazins. L'idée qu'un (c) Poète Romain se faisoit d'une vaste domination, ne comprend qu'une partie de leur Empire. La raison vouloit qu'ils s'arrêtaient, & qu'ils ne s'arrêtaient pas. Cela paroît contradictoire, & ne laisse pas d'être vrai. S'ils se fussent arrêtés, on auroit pu les louer pour bien des raisons; mais on eût aussi trouvé beaucoup de raisons de les en blâmer; car on les eût accusés de foiblesse, & d'impudence: on eût dit qu'ils n'avoient osé, ni su profiter des occasions que la providence leur mettoit en main; & qu'avec un peu plus de hardiesse, & de grandeur d'ame, ils auroient été en état de conquérir tout le monde. Voilà une médiance qui n'épargne jamais ceux qui font de grandes actions; quand on ne peut point nier qu'ils les aient faites, on se retranche à dire que c'est peu de chose en comparaison de ce qu'un autre auroit fait en semblable cas; on se dedommege par là de l'aveu que l'on est contraint de faire. Les Payens auroient appelé cela une Critique de la Fortune, sur les mauvais choix de ceux à qui elle présente les occasions.

(B) *Envers sa veuve.* Nous dirons ailleurs (d) que la fille d'Eudes mariée à ce Gouverneur de Cerdaigne étoit la plus belle Princesse de son tems, & qu'ayant été amenée

(c) *Latus regnes avidum domando Spiritum, quam si Libyam remotis Galibus jungat, & utereque Penus serviat.*

Ol. 2. l. 2.

(d) *Dans l'article Minuzza.*

qu'Abderame eut calmé cette sédition, il s'apliqua avec tant de soin à l'armement formidable qui lui étoit nécessaire pour s'emparer de la France, qu'il y mena * l'année d'après une des plus grandes armées qu'on eût vues depuis long * En 732.
tems. Elle se répandit au long & au large, & porta par toute la désolation & l'effroi. La mémoire n'en est pas encore perdue, non pas même parmi le petit peuple dans les païs qui souffrirent ces cruels ravages. On ne fait point si les Gascons, (C) dont le Duc étoit ami de celui des Aquitains, résistèrent, ou s'ils se soumirent aux Sarrazins; on fait seulement qu'Abderame s'étant avancé jusqu'à Bourdeaux, prit la ville & en fit brûler toutes les Eglises. Après quoy il gagna une (D) sanglante bataille sur Eudes (E) un peu au delà de la Dordogne. Il traversa le Poitou, il pilla l'Eglise de Saint Hilaire de Poitiers, & prit le chemin de Tours, pour en faire autant au Thésor de l'Eglise de Saint Martin. Ce fut alors que Charles Martel, secondé du Duc d'Aquitaine, arrêta ce fier torrent. La grande armée d'Abderame, le nombre des villes qu'il pilla, & celui des

B 2

Egli-

à Abderame après la mort de son mari, elle fut envoyée au Calife. C'est un endroit sur lequel un Historien Sarrazin ne passeroit pas aussi légèrement que nous faisons, nous autres Auteurs Chrétiens. Il mettroit cela au dessus de tout ce que les Grecs & les Romains ont publié, les uns à la gloire d'Alexandre, les autres à la gloire de Scipion. Alexandre se comporta chastement envers la femme & envers les filles de Darius, qui étoient devenus ses prisonnières; Scipion (a) se contenta à l'égard d'une jeune fille très-belle qu'il avoit en sa puissance, & la renvoya à l'homme de qualité auquel elle étoit fiancée. Un Historien panegyriste trouveroit dans les circonstances de la conduite d'Abderame de quoi lui donner la place d'honneur. Il ne tenoit qu'à lui de garder la veuve d'un Chef rebelle; c'étoit une beauté extraordinaire: cependant il n'y touche pas.

(a) Val. Maxim. l. 4. c. 3.

(b) Mezerai. l. 4. c. 3.

(c) Histor. Sarracen. l. 2. pag. 117. 112.

(d) Isidorus Pacensis Chronica.

(e) Abrégé Chronol. t. 1. pag. 92.

aussi courageusement qu'il se pouvoit, mais à la fin il succomba avec une perte inestimable de ses gens.

(E) Un peu au delà de la Dordogne.] Je ne comprends point ce que veut dire Mr. Cordemoi, (f) que si Eudes eût attendu Charles Martel, (f) Cora- comme il le devoit attendre, les Sarrazins n'au- demoi, roient jamais passé la Dordogne. Ne l'avoient- Fran. e, ils point passé avant (g) que la bataille se pag. 404. doimât, & avant que Charles Martel eût passé la (h) Loire? A quoi pouvoit donc servir de l'attendre, pour empêcher le passage de la Dordogne? Il faisoit dire que si Eudes eût attendu Charles Martel, il eût empêché les Sarrazins de se repandre dans la Saintonge & dans le Poitou; parce qu'en ce cas-là il n'auroit point perdu la bataille qu'il perdit; & qu'ayant toutes ses troupes il auroit pu tenir l'armée ennemie en respect, à la faveur des postes avantageux qu'il auroit choisis. Conservant ainsi ses troupes jusques à l'arrivée de Charles, il rendoit la défaite entière des Sarrazins plus probable, en quelque Province qu'on les rencontroit. Il seroit peut-être difficile de décider, si l'ardeur qui empêcha Eudes de fuir la bataille est plus digne de censüre, que le phlegme & que la grave lenteur avec quoi Charles marcha vers la Loire. C'étoient deux hommes qui jouïssent au plus fin; Eudes souhaitoit de vaincre sans Charles Martel, & celui-ci n'étoit pas fâché que les Sarrazins desolassent l'Aquitaine, & battissent les troupes d'Eudes. Cela le delivroit des obstacles qu'il craignoit de ce côté-là pour son grand dessein de se faire Roi; & la gloire d'avoir delivré la France devoit croître, à proportion que ce rival y auroit eu une moindre part. Il y a des Ecrivains Espagnols qui disent (i) qu'Eudes fut battu entre la Garonne & la Dordogne. Monsieur de Mezerai a eu de meilleurs memoires, quand il a (k) écrit qu'Eudes n'avoit osé attendre les Sarrazins au delà des rivieres; mais s'étoit retiré en dedans de la Dordogne; & là s'étant reconcilié avec Martel, il assem- bloit ses troupes attendant qu'il le vint joindre avec celles des François. Abderame ne luy en donna pas le tems, & poussant toujours en avant passa la riviere pour l'attaquer dans son camp. Le Duc l'attendit de pied ferme, & se battit aussi courageusement qu'il se pouvoit. Ceci montre que ce n'est pas tant de son impatience qu'il se faut plaindre, que de la patience de Charles Martel.

(g) Eudes ne reculla point, quand il fut qu'Abderame avoit passé la Dordogne: que: il le combattit. Id. ib.

(h) Id. ib.

(i) Anad. Carel. Mémoir. de l'Hist. de Languedoc, pag. 526. 529.

(k) Ubi supra.

Eglises qu'il brûla en passant dans le Perigord, & dans la Saintonge, rendirent sa marche si lente, qu'Eudes eut le tems de refaire une armée considerable avant que de se joindre à Charles Martel. Après la jonction ils allerent jusques au delà de Tours, à la rencontre d'Abderame. Les deux armées en présence passerent près de sept jours à s'escarmoucher; mais enfin le septième jour, qui fut un Samedi du mois d'Octobre de l'année (F) 732. la bataille se donna avec une très-grande perte pour les Sarrazins. Il ne faut pas croire néanmoins que le nombre de leurs morts (G) ait été tel que plusieurs Historiens hyperboliques l'ont débité. Abderame resta sur la place; les debris de son armée se retirèrent plus aisément qu'ils n'avoient lieu de l'esperer *. Le Duc d'Aquitaine, que l'on a faussement

* Voyez l'Hist. de France de Cordemoi, t. 1. pag. 403. & suiv.

ac-

(F) De l'année 732.] N'est-il pas bien étrange, qu'une victoire comme celle-ci n'ait pu échapper aux varietez chronologiques? Catel la met sous l'an 725. dans la page 529. de ses Memoires; (a) mais dans la page 531. (l'intervalle n'est pas bien grand) il la pose sous l'an 727. L'année après, dit-il, qui fut l'an sept cents vingt-huit, Eudo Duc d'Aquitaine mourut. Calvisius en citant les Annales de Fulde la pose sous l'an 726. Le Pere (b) Petau la pose sous l'an 725. C'étoit autrefois la foule des Ecrivains qui prenoit un l'an 725, ou l'an 726. mais depuis quelque tems on se range à l'an 732. C'est là que le P. Labbe, Mezzerai, Cordemoi, &c. s'en tiennent, avec les Annales de Metz, & les plus anciennes Chroniques.

(a) Pour l'Hist. de Lan-guedoc.

(b) Ration. temp. part. 1. l. 8.

(G) Le nombre de leurs morts ait été tel.] On le fait monter communément à 370. ou 375. mille, & celui des François à quinze cens. C'est la supputation (c) d'Anastase le Bibliothecaire; c'est celle de Paul Diacre, & de plusieurs autres Historiens. Mais on ne s'y fie plus. Mezzerai dit nettement qu'il n'y avoit en toute l'armée des Sarrazins que quatre-vingt ou cent mille hommes. Il faut bien se souvenir qu'ils se batiirent jusqu'à la nuit (d) sans lâcher le pied, & que le lendemain on ne les poursuivit pas, quand on eut sçu qu'ils avoient marché toute la nuit. Or il seroit presque impossible de faire un si prodigieux carnage sur des gens qui tiennent bon; une tuerie de tant de milliers de soldats ne se fait qu'à la poursuite des fuyars, lors qu'on ne donne nul quartier. Puis donc que ce fut la nuit qui separa les combatans, il faut regarder comme un conte Romanesque ce qu'on lit dans du Haillan, que le Roi Abderame & presque tous les principaux des siens furent trouvez entre les grands monceaux des morts, seulement esteints de la presse qui recula sur eux. S'il y avoit eu alors des Nouvellistes hebdomadaires, on eût couru moins de risque de se tromper, en jugeant du nombre des Sarrazins selon les Gazettes qui auroient precedé la bataille, qu'en prenant pour regle les Relations du combat. Pendant la marche de ces barbares, les Nouvellistes autorisez ou même gagez du public, auroient representé leur armée comme peu nombreuse, & ils l'auroient affoiblie de jour en jour par les desertions, & par les maladies qu'ils y auroient fait regner. Après la victoire ils se seroient ravifé; ils auroient appris de bonne main que cette armée étoit innombrable. On pourroit donc être trompé & par les Gazettes anterieures, & par les posterieures; mais s'il y avoit à choisir, je conseillerois à tout harsard de se fier plutôt aux premieres qu'aux dernieres

(c) Il la tire de la relation écrite par Eudes au Pape Gregoire II. Voyez ci-dessous la remarque K.

(d) Voyez la remarque suivante.

(H) Se retirerent plus aisément qu'ils n'avoient lieu de l'esperer.] Pour recueillir les idées qu'on se forme populairement de cette grande victoire, il est bon de considerer ce que les Historiens les plus exacts en ont dit. Les (e) Sarrazins eurent beau lancer des traits, les écus des François passèz les uns sur les autres les en garrantirent; & quand les Sarrazins vinrent l'épée à la main, tout leur effort ne pouvant ébranler un si grand corps & si bien uni, ne servit qu'à les rompre eux-mêmes. Charles qui favoit prendre ses avantages, ne manqua pas en cet état de les faire charger: il en fut tué un prodigieux nombre par les François, qui combattirent toujours fort ferrez. Abderame même demeura sur la place; mais la nuit survenant mit fin au combat, sans que Charles les eût conû tous ses avantages. Il ne voulut pas qu'on suivit les restes de l'armée des Sarrazins, pour éviter les embûches qui sont toujours à craindre, quand les ennemis sont en grand nombre. Il fit même retirer ses soldats en ordre & l'épée haute dans leur camp, où ils passerent la nuit, & dès le point du jour il les remit en bataille à la vue du camp des ennemis. On y voyoit tant de pavillons, que bien que le champ où l'on avoit combattu le jour precedent fût tout couvert de corps de Sarrazins, Charles avoit feint de croire qu'ils avoient encore un grand nombre de soldats sous leurs tentes, & pensoit qu'ils alloient sortir; mais enfin après avoir long tems attendu, on s'appercût qu'ils avoient abandonné leur camp, & des espions vinrent donner avis qu'ils avoient marché toute la nuit vers la Septimanie. Mais il regarda cette fuite d'une armée, qu'il croyoit encore plus nombreuse que la sienne, comme une ruse pour l'attirer dans quelque embuscade, & se contenta de se saisir du camp des Sarrazins, où il trouva tout leur équipage, avec le butin qu'ils avoient fait. Voilà ce qui porte à dire, que (f) Charles n'usa pas trop bien de ce grand avantage. Je veux croire qu'il étoit comme tant d'autres, plus habile à vaincre qu'à bien profiter de la victoire; mais qui fait s'il ne trouva pas à-propos de laisser retirer tranquillement les Sarrazins, afin qu'ils fussent plus capables de ruiner le Duc d'Aquitaine, qu'il regardoit comme un dangereux ennemi? Quelle peine lui & son fils Pepin n'eurent-ils pas à subjuguier cette famille? Elle fut la dernière qui fléchit le genou devant ces usurpateurs. Au reste le mauvais succès d'Abderame n'empêcha pas ses successeurs de revenir quelques années après, & de faire bien du mal.

(e) Cordemoi, pag. 405.

(f) Mezerai p. 193.

accusé (I) d'avoir attiré cette irruption, contribua (K) extrêmement au gain de cette bataille. Il est étonnant qu'une journée de cette importance n'ait pas été bien décrite par les Ecrivains de ce tems-là, & (L) que néanmoins les modernes ayent osé en débiter tant de choses particulières.

AB-

(I) *Que l'on a faussement accusé.*] Jamais accusation n'a été plus contraire aux apparences que celle-ci. Premièrement Eudes (a) avoit marié sa fille avec le Gouverneur de Cerdagne, afin de l'engager à une guerre civile qui empêchât les Sarrazins de passer les Monts; son beau-fils avoit péri malheureusement dans cette entreprise; & sa fille tombée au pouvoir d'Abderame avoit été envoyée au Calife des Sarrazins. En 2. lieu on ne voit point qu'Eudes ait fait aucune démarche pour faciliter l'entrée de ces gens-là; il ne leur donna point de passage sur les terres; ce fut par le païs du Duc des Galcons qu'ils entrèrent dans les Gaules, & qu'ils s'avancèrent jusques à Bordeaux. De plus on ne voit point que les Sarrazins ayent eu aucune sorte de menagement pour les terres du Duc d'Aquitaine: ils le traitèrent en ennemi depuis le commencement jusques à la fin; bien loin de lui restituer quelque chose de ce qu'ils lui avoient ôté dans leurs précédentes expéditions, comme il seroit arrivé sans doute s'il avoit négocié avec eux pour l'entreprise d'Abderame. Enfin quelle nécessité y avoit-il que quelqu'un sollicitât ce General à venir en France? les Sarrazins n'y étoient-ils pas déjà entrez? n'avoient-ils point déjà pris Narbonne, Carcassonne, & ne s'étoient-ils point déjà étendus jusques au Rhône? L'expédition d'Abderame ne fut qu'une suite de ce que ses predecesseurs avoient si bien commencé: il voulut continuer leurs conquêtes au delà des Monts; & afin de donner du relief à ses entreprises, il ne voulut point suivre une route déjà tracée. Il alla prendre le passage des Pyrenées du côté de la Biscaye; c'étoit le moyen de conquérir dès le premier pas; mais s'il avoit pris la route du Roussillon, comme autrefois Annibal, il seroit entré d'abord dans une Province déjà conquise. Et pour ce qui est de ce grand nombre d'Annalistes qui ont diffusé là-dessus le Duc d'Aquitaine, ils ne sauroient balancer les raisons qui le justifient; car ce sont des gens dont les derniers ne font presque que copier les premiers, & ceux-ci avoient puisé dans une tradition qui devoit son origine aux artifices de la cabale de Charles Martel. Cette cabale pour bien des raisons devoit imputer au party contraire une intelligence avec les ennemis de la Religion & de l'Etat. Vous ne verrez point qu'un Isidore de Badajos, un Sébastien de Salamanque, un Rodéne de Tolède, & tels autres Historiens Espagnols degagez des impressions de cette cabale, accusent Eudes d'avoir attiré les Sarrazins. Or voyez ce que c'est que de naître heureux. Je croi que Charles Martel n'avoit pas attiré ces infidèles; néanmoins les soupçons en devoient tomber sur lui plutôt que sur Eudes, puis que c'étoit Eudes qui devoit être le premier accusé; & que Charles avoit lieu de croire que pendant que les Sarrazins le delivroient d'un si redoutable ennemi, il se prépareroit à les repousser, & que le bonheur de les vaincre lui abregeroit beaucoup le chemin du

trône. Voilà de grandes prises pour les malins interpretes de la conduite des Grands; & néanmoins Charles n'a point été soupçonné d'intelligence avec Abderame.

(K) *Contribua extrêmement au gain de cette bataille.*] Il y a quelques Historiens qui ne disent pas qu'il ait combattu ce jour-là avec Martel, mais d'autres le disent exprésément. Voici les paroles de (b) Paul Diacre; *Deinde post decem annos cum uxoribus & parvulis venientes*, il parle des Sarrazins, *Aquitaniam Gallia provinciam quasi habitaturi ingressi sunt, Carolus siquidem cum Eudone Aquitania Principe tunc discordiam habebat, qui tamen in unum se conjungentes contra eosdem Sarrazenos pari consilio dimicarunt; nam irruentes Franci super eos trecenta septuaginta quinque milia Sarrazenorum interemerunt, ex Francorum vero parte mille & quingenti tantum ibi ceciderunt; Eudo quoque cum suis super eos irruens pari modo multos interficiens omnia devastavit.* *Reginon a parlé aussi de la reconciliation de Charles & d'Eudes; il a dit qu'elle fut faite avant la bataille, & qu'après cela ils attaquèrent de concert les Sarrazins. Sigibert partage de telle sorte la gloire de cette journée entre ces deux Chefs, qu'il semble ne vouloir donner à Eudes que l'avantage d'avoir forcé le camp des Sarrazins, & d'avoir abîmé les débris de leur armée; Eudo quoque reconciliatus castra Sarrazenorum irrupit, & reliquias eorum contrivit.* Roderic Archevêque de Tolède nous fournit une bonne preuve; car il dit que les plus grandes forces de Charles Martel étoient composées d'Allemands, & des Gots & François qui étoient restez à Eudes après la bataille qu'il perdit près de la Dordogne. N'oublions pas la lettre qu'Eudes écrivit au Pape Gregoire II. où il lui fit un narré de la bataille. Marianus Scotus, & Othon de Frisingen parlent de cette lettre. Anastase le Bibliothécaire (c) en parle aussi; & (e) *Apud Castel Memoir. de l'Hist. de Languedoc* ce qu'il y a de bien singulier, c'est qu'il donne toute la gloire de l'action au Duc d'Aquitaine, sans dire quoi que ce soit de Charles Martel: & pour ce qui est du nombre des morts, 370. mille du côté des Sarrazins, & 1500. du côté des François, il en donne pour son garant cette lettre d'Eudes, d'où il tire une particularité assez burlesque; c'est que le jour de la bataille Eudes fit hacher en petits morceaux trois éponges benites que le Pape lui avoit envoyées, & en donna à manger à ses soldats; ce qui leur apporta tant de bonheur, qu'aucun de ceux qui en mangerent ne fut ni tué ni blessé.

(L) *Et que néanmoins les modernes.*] Je me servirai de la judicieuse reflexion de l'Historien, qui m'a servi de principal guide dans cet article. *L'on ne peut trop remarquer, dit-il, (d) cette (d) Corde. journée, & l'on ne peut assez blâmer les anciens moi p. 406. Annalistes de n'avoir rapporté aucune circonstance d'une action si memorable. Mais d'un autre côté, en marge quand on aime un peu la verité, on a peine à excuser ce que des Auteurs (e) modernes, dont le merite le & l'Est. est grand d'ailleurs, ont écrit de cette bataille. Ils ont.*

* Herod. l. 7. c. 109. 126. ABDERE, Mignon d'Hercule. Voyez la remarque (D) de l'article suivant.

ABDERE, ville maritime de Trace, proche * Pembouchure du Nestus. Il y en a qui veulent † que la sœur de Diomedé (A) l'ait bâtie, & qu'elle luy ait donné son nom; mais qu'en la 31. Olympiade ceux de Clazomene la rebâtirent, & luy firent porter le leur. Si l'on en croit Herodote, ils ne firent qu'en jetter les fondemens sous la conduite de ‡ Timefius: on les chassa, (B) on rendit nulle leur entreprife, & ce sont les Teïens qui à proprement parler bâtirent Abdere; lors que se voyant prêts de tomber entre les mains d'Harpagus, Lieutenant de Cyrus, ils aimerent mieux abandonner leur patrie, que de se voir sous la domination des barbares. Ils s'embarquerent donc tous, & allerent achever † ce que Timefius n'avoit fait que commencer. Il en courut un β proverbe (C) qu'Erafme n'a pas trop

en parlent comme s'ils avoient été presens à tous les conseils, & comme s'ils avoient vu tous les mouvemens des deux armées: ils decrivent non seulement les armes des François & des Sarrazins, mais la maniere dont Charles & Abderame rangerent leurs troupes. Ils raportent de longues harangues remplies de choses qui ne sont ni vraies, ni convenables: ils disent de quelles ruses se servit Abderame; l'adresse dont Charles en evita l'effet, & achevent par la description des postures differentes où on trouva les corps de ceux qui demeurèrent sur le champ de bataille; sans oublier la plainte des mourans, & les louanges que les Chefs de l'armée de France, c'est-à-dire Charles & Endes se donnerent l'un à l'autre.

(A) La sœur de Diomedé.] Il n'y a point d'homme qui puisse ajouter foi à Mr. Moreri, sans être persuadé qu'Abdere bâtie par les Teïens a porté le nom de Diomedé qui en étoit Roi, & que c'est Herodote qui nous l'apprend. Or ce n'est qu'un tas de mensonges; car en 1. lieu ce qui regarde Diomedé est un fait du tems poetique; mais l'abandon de Teos par ses habitans, & leur retraite dans la Thrace où ils bâtirent Abdere, est un fait du tems historique, & qui se rapporte à la 59. Olympiade. C'est donc une étrange bévue que de joindre ces deux choses de telle maniere, qu'on met les tems de la fable après celui de la verité. Si vous voulez suivre Herodote touchant la construction d'Abdere par les Teïens, ne nous allez plus parler de Diomedé, qui en cas qu'il ait jamais été, étoit mort depuis plusieurs siecles: ou si vous voulez parler de cet ancien Roi de Thrace, avertissez-nous que vous rapportez une opinion d'Herodote de celle qui concerne les Teïens. En 2. lieu Herodote quand il parle de la construction de cette ville, ne fait pas plus de mention de Diomedé que du Grand Turc. Enfin il n'est pas vrai qu'Abdere ait porté le nom de Diomedé. Il faisoit dire que selon Solin la sœur de Diomedé l'avoit bâtie, & lui avoit donné son nom; d'où Mr. de Saumaise (a) a eu grand droit de conclure que cette sœur s'appelloit *Abdera*. Il y a dans Goltzius une medaille où l'on voit une tête de femme avec cette inscription (b) *ΑΒΔΗΡΑΕ ΚΟΡΑΣ*. Nos plus (c) savans Medaillistes la raportent à la sœur de Diomedé, fondatrice d'Abdere.

(B) On les chassa.] Herodote (d) le dit expressément, *καὶ θρηάκων ἐξαλαβείσιν*, à *Thracibus expulsi*. Nous verrons dans la remarque suivante une meprise de Pinedo sur ce sujet. Toutes les apparences veulent que les Imprimeurs soient la seule cause de cette autre meprise, *Thra-*

cibus ejectis, qui se voit dans la docte lettre de Mr. Spanheim à Mr. Beger. Ils ont mis *ejectis* au lieu de *ejectus*.

(C) Un proverbe qu'Erafme n'a pas trop bien entendu.] Voici le proverbe, *ΚΕἶθεγε καλὴ Τηλιὸν ἀραυία*; Abdere la belle Colonie des Teïens.

Cela veut dire selon (e) Erasme, si vous me chagrinez trop, je say bien où je me retirerai. Le Portugis Pinedo contraind d'abandonner sa patrie, ain de se garantir des avanies de l'Inquisition, adopte ce (f) proverbe en ce sens-là; mais il ajoûte qu'il n'en prend pas toujours bien de faire ces sortes de retraites, & qu'il en parle par experience. S'il n'avoit pas eu plus de raison de se plaindre, que de dire comme il fait dans la même page, que les Teïens avoient chassé le Clazomenien Timafius qui commençoit à bâtir Abdere, ses plaintes seroient les plus mal fondées du monde: mais revenons à Erasme. Ce que j'ai à lui critiquer n'est pas tant l'explication du proverbe, que ce qu'il ajoûte que peut-être Cicéron a fait allusion à cela dans ses Epitres à Atticus. Il en cite deux (g) endroits, dans lesquels il est visible que Cicéron ne parle d'Abdere, que pour la représenter comme un lieu où les affaires se traitoient fottement, & sans rime ni raison. Mais si Erasme, qui s'est servi d'un *peut-être*, ne laisse pas de meriter quelque censure, que dirons-nous de ce ton affirmatif de Moreri; Cicéron fait sans doute allusion? Qu'en dirons-nous lors que nous saurons à quoi l'on rapporte cette allusion? Ce solet even- n'est pas au fait qu'Erasme a conjecturé; la faute seroit plus legere; c'est à un certain éclat qu'il expertus est sûr que ceux de Clazomene chassés de l'Asie loquer. donnerent à la ville d'Abdere, qui la rendit si celebre, & qui donna l'occasion à ce proverbe des Grecs, Urbib. p. 5.

ABDERE LA BELLE. Je le repete encore; il est visible que Cicéron ne parle d'Abdere que pour en tourner en ridicule le gouvernement. C'est donc une grande faute que d'avoir dit, qu'il fait sans doute allusion à l'éclat, à la gloire & à la beauté de cette Ville. Mais de plus il n'est pas vrai que les Clazomeniens soient la cause de ce prétendu grand éclat qui fit naître le proverbe. J'avoûe que selon Solin ils rebâtirent Abdere, que 1. tems avoit fait tomber en ruine, & qu'ils la firent plus grande qu'elle n'étoit; mais voilà tout ce que nous lisons d'eux: & si l'on consulte Herodote, on trouvera que les Thraces ne leur donnerent pas même le tems de la bâtir. Après tout n'est-il pas certain que Strabon rapporte expressément le proverbe aux Teïens, qui pour n'être pas exposés à l'insolence des Perles se réfugièrent à Abdere?

(e) Hoc signifi- batur non desce quocorifugiamus si nobis contumeliam inferant, ut fecere Teii, sed hoc non semper felicitatevenire, & doctus & expertus est sûr que ceux de Clazomene chassés de l'Asie loquer. Pinedo in Straban. de Urbib. p. 5.

(f) Quo significatur non desce quocorifugiamus si nobis contumeliam inferant, ut fecere Teii, sed hoc non semper felicitatevenire, & doctus & expertus est sûr que ceux de Clazomene chassés de l'Asie loquer. Pinedo in Straban. de Urbib. p. 5.

(g) Epist. 16. l. 4. & Epist. 7. l. 7.

* Herod. l. 7. c. 109. 126.

† Solin. c. 10. Voyez aussi Melet. l. 2. c. 2.

‡ Voyez son article.

† Herod. l. 1. c. 168.

β Strab. l. 14.

β m. 4+3.

(a) Exercit. Plin. p. 162.

(b) Abdera Virgini; nosis Dorice pro xépis.

(c) Voyez Mr. de Spanheim, Epist. ad Laurent. Begerum.

(d) Lib. 1. c. 163.

cette rêverie. Mr. Moreri (I) raporte très-mal ce fait. Un favant* homme a publié depuis peu ses conjectures sur une (K) Medaille des Abderites, qu'il croyoit avoir été frappé pour être un monument de cette fâcheuse maladie: mais il a changé de sentiment, lors qu'il a vu la belle Dissertation qui lui a été écrite sur ce sujet, où l'on trouve bien des choses concernant la ville d'Abdere. J'en raporte quelques-unes dans la dernière remarque. Il se faisoit à certains jours dans

* Lauen-
tius Begerus. Son
livre a été
imprimé à
Berlin, in
4. l'an
1691.

cette

† Ab
Ezechiel
Spanheimio.

(a) La
maxime
ordinaire
des Philo-
sophes, Sol
& homo
generant
hominem,
était ici
véritable
d'une fa-
çon specia-
le.

(b) Cicér.
Inful. 1.

ya entre ces maladies, & la peste ou la petite vérole, c'est que celles-ci sont incomparablement plus fréquentes. Je croirois volontiers que le ravage que le Comédien Archelaüs & (a) le soleil firent dans l'esprit des Abderites, est moins une marque de stupidité que de vivacité: mais c'étoit toujours une marque de foiblesse; & je m'en raporte à ceux qui ont observé quelles gens étoient les plus ébranlez de la représentation d'une pièce de Theatre. (b) Quos (terrores, ou errores) auferunt Poëta; frequens enim concessit theatrum in quo sum multiterreus, & pueri moventur audens tam grande carmen:

Adsum atque advenio Acheronte vix via alta atque ardua

Per speluncas saxis struâs asperis, pendentibus, Maximis, ubirigida consistat crassa caligo inferum.

(I) Mr. Moreri raporte très-mal ce fait. Il n'est pas vrai que les Abderites mourussent sur les theatres; il n'est pas vrai que la maladie qu'ils eurent alors ait donné lieu au proverbe *Abderitica mens*. On mettroit bien en peine les gens, si on les obligeoit de prouver qu'il y a eu autrefois un tel proverbe: il ne suffiroit pas de soutenir que les Abderites passioient communément pour des fots; il faudroit montrer qu'on se servoit des propres termes, *Abderitica mens*, pour signifier cette opinion generale; or il est sûr qu'Erasmus n'a cité personne qui ait employé ces mêmes termes. Mais laissons cet incident: abandonnons même comme fautive la reflexion que voici; c'est qu'une chose aussi passagere que le fut cette maladie des Abderites, de laquelle Lucien est le seul qui ait parlé, & encore ne l'a-t-il fait que pour en former l'exorde d'une Dissertation, c'est, dis-je, qu'un fait comme celui-là ne semble pas pouvoir donner lieu à un proverbe qui diffame éternellement tout un peuple. Car si on me dit que, par exemple, le *sero sapiunt Phryges*, pouvoit n'avoir été fondé que sur une seule faute des Phrygiens, je donnerai d'abord une bonne difference; puis qu'il est certain que dès que la chose eut été tournée en proverbe, on ne Papliquoit pas aux Phrygiens, plus qu'à une autre nation: au lieu que les reproches qu'on faisoit aux Abderites les regardoient litteralement & continuellement, & de la maniere* que ceux qu'on fait aux Normans, & aux Gascons regardent ceux à qui on les fait. Mais encore un coup traitons cela de fautive chicane, & contentons nous de ce coup à bout portant. Le Proverbe de Monsieur Moreri, *Abderitica mens*, ne seroit qu'à imputer aux Abderites beaucoup de bêtise: or la maladie dont parle Lucien n'étoit point bêtise; ce n'étoit qu'une imagination deréglée, & une sorte de folie qui attaque plutôt les gens de beaucoup d'esprit, qu'un sot & un hébété: donc Monsieur Moreri a eu tort de dire que son proverbe eut pour fondement la fureur que Lucien a rapportée. Si je nomme Lucien, ce n'est pas que je ne sache que Monsieur Moreri

n'a cité que Cœlius Rhodiginus, comme (c) on le lui a déjà reproché. C'est Charles Etienne qui lui a fourni cette citation. Lui & une infinité d'autres gens ont rempli, & remplissent tous les jours les esperances que cet Auteur Italien conçut, en se resolvant de ne point citer. Il espera qu'on le citeroit lui-même; ce que l'on n'auroit point fait, s'il avoit mis à la marge de son livre le nom des Anciens qu'il copioit.

(K) Sur une Medaille des Abderites. On y voit un gryphon d'un côté, & une tête d'homme sans barbe de l'autre, couronnée de laurier avec ces mots, ΕΠΙΛΙΟΣ ΛΑΙΟΤ. Monsieur Beger conjecturoit que cette Medaille, consacrée à Apollon, sous le titre de Jupiter mal-faisant, *sub Jove sinistro*, la même chose qu'à Rome *sub Jove*, avoit été destinée à signifier les trop chaudes influences du soleil, qui étoient causées des imperfections pour lesquelles on disamoit les Abderites, & qui cependant les rendoient de bons disciples d'Apollon. Monsieur de Spanheim entend par cette inscription le (d) Preteur, ou le Gouverneur d'Abdere; & il dit que le gryphon ayant été le symbole de Teos, comme il paroît par plusieurs Medailles, il ne se faut pas étonner que les habitans d'Abdere, Colonie des Teiens, aient marqué le même symbole dans leurs monumens publics. C'est ainsi que les Colonies en usoient à l'égard de leur ville mere: l'exemple de Syracuse & de Corfou, qui avoient pour Armes un Pégase à l'imitation de Corinthe, en est une preuve. Pour ce qui est de la tête couronnée de laurier, elle represente ou Abderus le mignon d'Hercule, ou (e) Tifamenes le Clazomenien, reveré comme un Heros par les Teiens habituez à Abdere. Isaac Vossius (f) entend par l'inscription de cette Medaille *Jupiter sumentarius*, comme si *Zeus δαιμό* étoit la même chose que *Zeus δυνάστης*; & il fonde son explication sur ce que la ville d'Abdere étoit environnée d'un bon terroir, propre par tout ou aux moissons ou aux pâturages; d'où vient que les Triballes dans leur extrême disette se jettent là, selon (g) Diodore de Sicile, comme sur la plus fertile campagne que l'on pût trouver. Monsieur de Spanheim ne lui nie point cela, & il raporte un autre passage de Diodore (h) de Sicile, où Abdere est comptée pour l'une des plus puissantes villes qui fussent alors dans la Thrace. Il en raporte aussi un d'une lettre attribuée à Hippocrate, où l'on se contente de dire qu'Abdere n'est pas une ville obscure, *μὴ πύλαιον οὐκ ἄστυ*: mais il ne laisse pas de refuser Vossius sur le sens de la Medaille. Je ne finirai point sans remarquer qu'on auroit grand tort de prendre pour une preuve de peu d'esprit, ce qui se passa (i) entre ceux d'Abdere & Hippocrate au sujet de Democrite. Le grand intérêt qu'ils prirent à la santé de ce fameux Philosophe leur concitoien, fait honneur à leur jugement. Il est

(c) Dans
l'édition
de Hollan-
de de son
Diction.

(d) Epi-
lius Lai-
lius.

(e) C'est
ainsi que
Mr. de
Spanheim
nomme ce-
lui qu'He-
rodote
appelle Ti-
phaine.

(f) In
Pomp.
Melam.
p. 135.

(g) Lib. 15.
p. 354.

(h) Lib. 13.
p. 194.

(i) Voyez
les lettres
écrites de
part &
d'autre à
ce sujet
parmi cel-
les d'Hip-
pocrate.

* Il est
sûr que
les prover-
bes qui at-
taquent la
Norman-
die & la
Cascogne
sont fon-
dez sur des
defauts
permanens
de l'habi-
tude qui
passent de
generation
en genera-
tion.

* In *idem*,
v. 469.

† *Medecin*
à *Vienne*
en *Autri-*
che, &
Historio-
graphe de
l'*Empereur*
Ferdinand.
Voyez l'*E-*
pitre Dedi-
catoire de
son *édition*.

‡ La *Pre-*
face de *Ju-*
lius Afri-
canus dit
qu'*Eutro-*
pius étoit
disciple.

‡ *Chez*
Oporin,
in *fol*.

§ *Et non*
pas en
1581.
comme
veut Mo-
reri.

γ *Labbe*,
de *Script.*
Ecclesi
t. 1. p. 3.

δ *Voyez*
Vossius, de
Hist. Gr.
p. 200.

cette ville une espece de ceremonie, qu'on pourroit appeller en quelque maniere *Auto de fe*; car c'étoit sans doute un acte de Religion. On devoit une personne, & puis on l'assommoit à coups de pierre. Je croi qu'il n'y a qu'Ovide qui en parle, il met * cela entre les maledictions qu'il fouhaite à son ennemi:

*Aut te devoveat certis Abdera diebus,
Saxaque devotum grandine plura petant.*

Les Commentateurs sont muets sur ce passage. Il faut qu'on ne trouve pas l'origine ni les circonstances de cette ceremonie.

ABDIAS de Babylone, Auteur qui merite d'être placé parmi les plus hardis Legendaires. C'est un imposteur qui se vante d'avoir vu notre Seigneur JESUS-CHRIST, d'avoir été l'un des 72. Disciples, d'avoir assisté aux actions & à la mort de plusieurs Apôtres, d'avoir suivi en Perse Saint Simon & Saint Jude, & d'avoir été établi par eux le premier Evêque de Babylone. L'Ouvrage qui court sous son nom est divisé en X. livres, & a pour titre, *Historia certaminis Apostolici*. Wolfgang Lazius† en trouva le manuscrit dans une caverne de la Carinthie, & quoi qu'il fût habile homme, il se laissa tellement tromper par cet Ecrivain fabuleux, qu'il se prepara à le donner au public comme une piece importante. Il ajouta foi à l'inscription de ce manuscrit, qui portoit qu'Abdias, Evêque de Babylone établi par les Apôtres mêmes, avoit composé en Hebreu cette Histoire de leurs actions, & qu'Eutropius‡ l'avoit traduite en Grec, & Africanus en Latin. Il la publia à Bale‡ l'an 1571. avec quelques autres vies de Saints. Elle a été depuis imprimée plusieurs (A) fois en divers lieux, & inserée même dans la Bibliotheque des Peres. Laurent de la Barre l'inséra dans son Histoire des Peres à Paris § en 1583. Ce n'est point le Pape Gelase, comme Mr. Moreri l'avance, mais le Pape γ Paul IV. qui a rejeté comme apocryphe l'Ouvrage de notre Abdias. Plusieurs Ecrivains tant parmi les Catholiques, que parmi les Protestans ont reconnu l'imposture. Ceux-ci pretendent avoir (B) dessillé les yeux aux autres; on ne leur accorde point (C) cela. La gloire seroit au fond très-petite; car ce fourbe a usé de si peu d'adresse qu'il a cité δ Hegeffipe, qui a fleuri environ 130.

ans

est vrai qu'Hippocrate ne confirma point l'opinion qu'ils avoient conçue touchant Democrite: ils le croyoient fou; & il parut plus sage qu'eux à Hippocrate. Cela n'y fait rien; je suis sur que dans toutes les villes de la Grece, on auroit jugé de Democrite comme ses compatriotes en jugerent. On en seroit aujourd'hui autant d'un Philosophe qui se moqueroit de tout; qui diroit que l'air est rempli d'images; qui étudieroit le chant des oiseaux; qui s'enfermeroit dans les sepulcres, &c. & il n'y auroit que les esprits du premier ordre, & qui volent au dessus des prejugés, qui fussent capables de juger sagement de lui: or ces gens-là sont très-rare en tout tems & en tous lieux.

(A) *Imprimée plusieurs fois.* Mr. du Pin qui a marqué l'édition de 1557. de 1560. & de 1571. & outre cela une édition de Bale de (a) 1532. & une de Paris de 1583. a oublié la premiere, qui étoit la plus digne d'être marquée. Comme je n'ai point sa Bibliotheque Ecclesiastique de l'édition de Paris, je n'oserois mettre sur son compte la pretendue édition de Bale de 1532. Or à cause qu'il ne marque qu'une édition de Paris, qui est celle de 1583. ses lecteurs ont lieu de croire que les autres qu'il a marquées ne sont point de Paris; cependant il est certain qu'il y en a une de cette ville publiée en 1560. in 8. avec la preface d'un Docteur de Sorbonne nommé Jean Faber. L'Abbréviateur de Gesner, & Monfr. Cave en marquent une de Paris en 1571. in 8. Dans l'*Eponymologion* de Magirus on avance fausement que cet Ouvrage fut imprimé la premiere fois à Paris en 1551.

(a) C'est
aussi qu'il
y a dans
l'édition
d'Amster-
dam, t. 1.
pag. 15.

(B) *Avoit dessillé les yeux aux autres.* Consultez Rivet (b), au chapitre 6. du 1. livre de son (b) *Oper.*
t. 2. p.
1076.
Civens sacer, où apres avoir observé la prevention de Lazius, & l'autorité qu'Hardingus & Bellarmin ont donnée à notre Abdias, il ajoûte: *Ejus nugæ & mendacia non est quod operosus persequamur, quæ jam oculatiorebus Pontificis ita patet ex nostrorum animadversionibus, ut eos tam putidi commentu pudeat.* Il cite Baronius, Molanus, Possévin, & même Bellarmin devenu plus sage; il les cite, dis-je, comme des Auteurs qui convenoient de la batardise de cette Histoire des Apôtres.

(C) *On ne leur accorde point cela.* Le Pere Labbe (c) s'empare d'une étrange maniere contre Rivet, à cause du passage que l'on vient de voir. Il peut avoir raison de soutenir que les Catholiques ont reconnu l'imposture, avant que les Protestans leur fourissent là-dessus aucune lumiere; mais on ne sauroit l'excuser de son aigreur injurieuse; car voici comme il parle. *Hæc quisquibus ab otioso fabulatore, qui merito jure Pseudo-Abdias dicitur, consiliis interpolatisve nullius fidei atque auctoritatis esse apud eruditos docuerunt jampridem Catholici Tractatores, Sixtus Senensis, Joannes Hesselius, Joannes Molanus, Carlin. Baronius, Possévinus, Salmeron, Miræus, aliique, ut sileam Vossium, Cochm, Rivetum, suavesque Heterodoxos Criticos, in alienis ab Ecclesia Catholica castris militantes, atque ex Catholicorum duntaxat scriptis & observationibus suffraginatos. Mentitur enim pro more Andreae Rivetius, qui libri 1. cap. 6. effutire ausus est, hæreticores Pontificos ex suorum, hoc est, hæretico-*
corum

ans après l'ascension de nôtre Seigneur. Il a parlé* aussi d'un disciple des Apôtres nommé Crathon, qui fit, dit-il, une Histoire en dix livres de tout ce que S. Simon & S. Jude avoient fait & souffert dans la Perse pendant 13. ans; laquelle Histoire, poursuit-il, Africain l'Historiographe a mise en Latin. Où trouveroit-on cet Africain qu'en la personne de Julius Africanus, mort environ l'an 230.

ABDISSI (A), Patriarche de Muzal dans l'Assyrie au delà de l'Euphrate, vint à Rome l'an 1562. & ayant rendu ses hommages à Pie IV. reçut de lui le *Pallium*. Comme le Concile de Trente étoit alors assemblé, le Cardinal da Mula, Protecteur des Chrétiens Orientaux, ne manqua pas d'écrire sur ce sujet à cette Assemblée. Ses lettres furent luës dans la XXII. Session. Elles apprennoient que les peuples sujets à ce Patriarche avoient été instruits à la foi par les Apôtres Saint Thomas & Saint Thadée, & par un de leurs disciples nommé Marc; que leur creance étoit tout-à-fait semblable à la Romaine; qu'ils avoient les mêmes Sacrements & les mêmes ceremonies, qu'ils en gardoient des livres écrits dès le temps des Apôtres; que ce Patriarcat s'étend jusques dans le cœur des Indes, & comprend beaucoup de peuples les uns sujets du Turc, les autres du Sophi de Perse, & les autres du Roi de Portugal. L'Ambassadeur de ce dernier protesta tout aussi-tôt, que les Evêques Orientaux qui étoient sujets du Roy son maître ne reconnoissoient aucun Patriarche. On lut en suite la Confession de foi d'Abdissi, datée du 7. de Mars 1562. où il promettoit d'avoir & d'enseigner à ses inferieurs une parfaite & perpetuelle conformité de sentimens avec l'Eglise Romaine. Enfin on lut les lettres qu'il écrivoit au Concile pour s'excuser (B) de ce qu'il n'y alloit pas,

* Lib. 6. pag. m. 83.

† *Carus, Histor. l. i. ser. p. 72.*

‡ Elle est dans *Orn. fr. in vita Pii IV. dans Serrarius, Commentar. p. m. 754. & dans Sponde, Contin. Annal. ad & ann. 1562.*

C 2

corum hominum animadversionibus edoctos, nugas & mendacia illius operis deprehendisse, ita ut eos tam putidi commenti pudeat. Sed, amabo, quis Calvinii catalus hoc commentum subodoratus est ante Hesselium, Molanum, Sixtum, ipsunque adeo Paulum IV. Romanum Pontificem qui inter scripta à se damnata rejicit. Je croy que l'on condamna encore ce livre à Rome depuis la mort de Paul IV. car je ne pense pas que Claude d'Elpenle veuille parler de la condamnation faite sous ce Pape, lors qu'il dit, *Qualiscunque autor sit Abdias, superiore certe quam hæc scriberemus anno à Romanis Inquisitoribus proscribitur est.* Ces paroles sont dans le chapitre 5. du livre 5. de la continence.

(a) *Eponymol. Critic. p. 2.*

(b) Voyez *Launoi, Hist. Colleg. Navarr. pag. 710.*

(c) *In vita Pii IV.*

(d) *Histor. l. 32.*

(e) *Pollitia Eccles. l. 2. c. 5.*

(f) *Mr. de Thou le nomme Salaca: Mr. de Sponde, Salaca.*

ni, Surius, & Mr. de Sponde assèrent la même chose avec plus de circonstances. Dans la Profession de Foi qu'ils rapportent, il dit qu'il avoit été Moine de S. Antoine, dans le Monastere des Saints Rochas & Jean freres. Il avoit fait faire beaucoup de progrès à la foi Romaine, si nous en croyons Aubert le Mire: mais ses successeurs laisserent tout deperir; de sorte que Leonard Abel Evêque de Sidon, Nonce Apostolique en ces pais-là en l'année 1583. trouva que le Patriarche Donha Simon, qui étoit le second depuis Abdiesu, s'étoit retiré vers les confins de la Perse. Les affaires du Pape n'étoient pas en meilleur état, lors que Pierre Strozza, Secrétaire de Paul V. publia à Rome & à Cologne en 1617. sa dispute, *de Chaldaeorum dogmatibus* (g).

(g) Voyez *le Mire, ibid. pag. 219.*

(B) Pour s'excuser de ce qu'il n'y alloit pas. Cela montre que Mr. Moreri s'est fort trompé, lors qu'il a dit qu'Abdissi se trouva au Concile de Trente, & qu'il y presenta sa profession de foi en la Session XXII. Aubert le Mire a commis la même faute, qui & *Tridentino Concilio interfuit*, dit-il (h), en parlant de son *Abdiesu*. Ce qu'il y a de plus surprenant est que Moreri a cité Mrs. de Thou & de Sponde, dont le premier ne dit pas un mot de ce prétendu voyage du Patriarche au Concile, & le dernier dit expressément qu'on lut les lettres où Abdiesu faisoit ses excuses, de ce qu'il n'alloit pas à Trente. Je remarquerai par occasion une faute qui s'est assurément glissée dans Mr. de Thou; il dit (i) que ce Patriarche étoit venu *Ad Apostolorum limina Pontificem salutaturus, ut ab eo confirmatus partem de corpore Sancti Petri acciperet.* Qui ne s'imagineroit là-dessus qu'il étoit venu pour demander le bras, ou quelque autre morceau du corps de S. Pierre: car c'est faire fa Cour à Rome, que de declarer qu'on y est allé pour en rapporter de tels presens? Mais je suis persuadé qu'au lieu de *partem*, il faut lire *pallium*, comme il y a dans Mr. de Sponde, qui à cela près se sert des mêmes expressions que Mr. de Thou.

(h) *Thuan. lib. 32. pag. 640. col. 2. edit. Francof. 1625.*

& pour supplier les Peres de luy envoyer leurs Decrets, qu'il promettoit de faire observer ponctuellement. Toutes ces choses avoient été déjà luës dans une Congregation, sans exciter autrement les reflexions de personne; mais la protestation de l'Ambassadeur de Portugal fit prendre garde aux absurditez de ce recit; on commençoit à murmurer; les Evêques Portugais alloient prendre la parole, quand le Promoteur au nom des Legats detourna le coup. Voilà comment Fra

* *Hist. du Concile de Trente l. 6.*

† *Dans l'article Hebraïque.*

‡ *Genf. chap. 4.*

Paolo * conte le fait: nous examinerons ceci en † un autre lieu. A B E L, second fils d'Adam & d'Eve, fut berger. Il offrit à Dieu des premiers nez de sa bergerie, dans le même tems que son frere Cain offrit des fruits de la terre. Dieu eut pour agreable l'oblation d'Abel, mais non pas celle de Cain; ce qui chagrina de telle sorte ce dernier, qu'il s'éleva contre l'autre & le tua. C'est tout ce que Moïse ‡ nous en apprend; mais si l'on vouloit s'étendre sur tout ce que la curiosité de l'esprit humain a enfanté là-dessus, on auroit une infinité de choses à dire. Nous n'avons garde de nous embarquer dans une telle deduction, ni de hasarder des conjectures sur l'âge qu'avoit Abel lors qu'il fut tué. Il est impossible d'avoir quelque certitude sur cette matiere; tant parce que l'on ne fait pas combien (A) a duré l'état d'innocence, qu'à cause que l'on ne fait pas de (B) combien

(a) *Vide Pererium in Genesim. l. 6. queff. 11.*

(b) *Vide Cornel. à Lapide in Genes. c. 3. v. 23.*

(c) *August. l. 9. de Genesi ad lit. c. 4.*

(d) *Potes. etiam dici quia nondum Deus jufferat ut facta est illa transgressio. L'autre raison qu'il allegue, favor (d) qu'il falloit attendre l'ordre de Dieu, est tout-à-fait nulle: car comme je l'ai déjà dit, cet ordre avoit été notifié authentiquement. Si l'on pouvoit une fois prouver que l'innocence du premier homme dura plusieurs jours, on rendroit presque indubitable l'opinion de ceux qui disent que sans le fruit defendu Adam & Eve auroient éternellement gardé leur virginité, & que ce ne fut que sur la prevision de leur chute que Dieu produisit la diversité des sexes. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions dire certainement à quel âge ils commencerent d'engendrer. Nous refuterons ail-*

(A) *Combien a duré l'état d'innocence.* Les Auteurs sont fort partagés sur ce point. Quelques-uns veulent qu'Adam ait peché le jour même de sa (a) creation, & qu'il n'ait demeuré dans le Paradis que six, ou sept, ou dix heures. D'autres allongent le terme jusques à six, à huit, ou à dix jours; d'autres jusques à 34. ans. Ils se fondent presque tous sur des rapports qu'ils imaginent entre Adam & J E S U S-CHRIST: car, par exemple, ceux qui disent qu'Adam demeura 40. jours dans le Paradis terrestre, ou qu'il y demeura 34. ans, en donnent pour raison ou que J E S U S-CHRIST fut quarante jours sans manger, ou (b) qu'il vécut sur la terre 34. ans. Il seroit superflu d'avertir les gens d'esprit que cette sorte de raisons ne prouvent rien. On peut faire d'assez bonnes objections à ceux qui ne font durer que quelques heures l'état d'innocence; mais on en peut faire de beaucoup plus fortes à ceux qui le font durer des semaines ou des années. Car, n'en déplaise à quelques Rabins, c'est un fait certain par le texte de Moïse, qu'Adam ne conut sa femme qu'après la sortie du Paradis. Or pourquoi auroit-il tant différé la consommation de son mariage? N'avoit-il pas reçu la benediction nuptiale de la bouche de son Createur? N'avoit-il pas ses ordres dûment expédiés & signifiés pour *se joindre, pour multiplier, & pour remplir la terre?* La plus solide raison qu'on puisse alleguer, pourquoi cette consommation ne se fit qu'après la chute, c'est que la femme fut tentée & seduite aussi-tôt presqu'elle fut formée. Voilà comment S. Augustin (c) satisfait à cette difficulté; *Mox creata muliere antequam convenirent* convenirent: *cur enim non ad hanc rem divinam expectaretur auctoritas, ubi nullâ concupiscentiâ, tanquam stimulis, inobedientia carnis urgebat?* Ibid.

leurs (e) les rêveries de ceux qui ont dit que Cain ne fut conçu que long-tems après le péché d'Adam; soit que par penitence Adam se fût voulu lever pour plusieurs années des plaisirs du mariage, soit qu'il se fût attaché à une autre femme qu'à Eve.

(B) *De combien Abel étoit plus jeune que son frere.* La narration de Moïse semble prouver clairement que Cain & Abel n'étoient point freres jumeaux: neanmoins l'un des plus judicieux (f) Interpres de l'Ecriture a cru avec quelques Rabins qu'ils l'étoient. Quand on lui accordeoit cela, toute l'incertitude ne seroit pas évanouie; veu qu'on ne fait pas avec précision l'année de la naissance de Cain. Mais encore un coup il n'y a nulle apparence qu'Abel ait été son frere jumeau; & il n'y a nulle certitude qu'il soit né un an après Cain. Reconnoissons pourtant qu'il est tres-probable que Cain naquit l'an premier du monde, & qu'Abel naquit l'année d'après. La revelation de Methodius est une piece apocryphe, & une chimere. On a dit (g) qu'il lui fut revelé d'en haut pendant sa prison pour la toi, qu'Adam & Eve sortirent vierges du Paradis; qu'ils demurerent en cet état 15. années concubines, entièrement occupez à pleurer leur chute; qu'au bout de ce terme ils engendrerent un fils & une fille tout à la fois, savoir Cain, & Calmana; qu'en suite ils se remirent dans la continence pendant 15. autres années; après quoi ils engendrerent un fils & une fille comme la premiere fois, savoir Abel & Delbora; qu'en l'an 130. d'Adam arriva le meurtre d'Abel par Cain; ce qui jeta Adam & Eve dans un deuil qui dura cent ans; après quoi ils engendrerent Seth. Les habitans de l'Isle de Ceylan pretendent (h) que le lac salé qui est sur la montagne de Colombo, est l'amas des larmes qu'Eve repandit cent ans entiers sur la mort d'Abel. Les Rabins veulent (i) qu'Adam ait pleuré cette même mort cent ans durant dans la valée des larmes auprès d'Hebron, sans aucun commerce charnel avec sa femme; ce qui auroit peut-être duré plus long-tems; si un Ange ne l'eût averti de la part de Dieu qu'il eût à s'approcher d'Eve, puis que le Messie ne vouloit pas descendre de Cain. Pures chimeres; le monde n'avoit pas alors besoin d'un tel deuil: il demandoit au

(e) *Dans les remarques sur l'article d'Adam.*

(f) *Rabini & ex eis Calvinus putant ex eodem conceptu Evam peperisse gemellos Cain & Abel. Cornel. à Lapide in Genes. c. 4. v. 2.*

(g) *Autbor Hist. scholast. in hist. libri Genes. c. 25. apud Pererium in Genes. c. 4. v. 12.*

(h) *Voyez Oeuvres de Hist. du monde, t. 4. p. 255. dicit de Holl.*

(i) *Abud Salian. t. 1. p. 190.*

con:

bien Abel étoit plus jeune que Caïn, ni en quelle (C) année du monde il fut tué par son frere. Je ne hasarderai point non plus mes conjectures sur la question s'il (D) mourut vierge; ou sur la querelle que Caïn lui fit. Les uns veulent que leur différent ait été une (E) dispute de Religion; les autres qu'ils se soient

brouil-

contraire qu'on se consolât bien-tôt par la réparation de la breche; de sorte qu'il est très-probable qu'Adam & Eve adoucirent promptement leur ennui, par la consolation reciproque de se donner un nouveau fils, à la place de celui que Caïn leur avoit tué. Cependant on ne sauroit croire combien cette fable de la longue separation d'Adam & d'Eve quant au lit, a été proncée. Nous en parlerons dans l'article de Lamech.

(C) En quelle année du monde il fut tué. On trouve probable que ce meurtre fut commis la même année que Seth vint au monde, c'est-à-dire la 130. d'Adam; on le trouve, dis-je, probable, quand on songe (A) qu'Eve donnant le nom de Seth à un fils dont elle étoit accouchée se fert de cette raison, Car Dieu m'a donné une autre lignée au lieu d'Abel que Caïn a tué. Mais il faut tomber d'accord que cela est beaucoup plus propre à prouver que Seth fut le premier fils qu'Eve mit au monde depuis la mort d'Abel, qu'à prouver que cette mort ait été bien-tôt suivie de la naissance de Seth. St. Augustin ne veut pas même accorder à Seth le droit d'aînesse sur tous les enfans qu'Adam & Eve ont engendrez depuis le meurtre d'Abel. Il explique les paroles d'Eve non pas d'un remplacement de fils, mais d'un remplacement de vertu: c'est-à-dire que Seth fut considéré comme celui qui succéderoit à la piété & à la sainteté d'Abel. Potuit (b) Adam divinitus admonitus dicere postea quam Seth natus est, suscitavit enim mihi Deus semen aliud pro Abel; quando talis erat futurus qui impletus ejus (c) sanctitatem. Il est sûr que tout ceci n'est que matiere à conjectures, & que si les paroles d'Eve raportées ci-dessus laissent à nos reflexions toute leur liberté naturelle, nous serions remonter bien haut le meurtre d'Abel: car voici à quoi la lumiere naturelle nous conduit. Caïn & Abel firent leurs offrandes à Dieu, dès que la recolte de l'un & la bergerie de l'autre leur en fournirent les moyens: ils s'aperçurent dès la premiere fois (d) que Dieu mettoit de la difference entre leurs presens: le deuit de Caïn le precipita peu après dans le dessein de tuer son frere: il le tua donc avant l'âge de 60. ans; car ce fut l'an cinquante du monde, à ce que dit Eusebe, qu'Adam assigna à ses deux fils le genre de vie qu'ils auroient à suivre. Ce n'étoit pas

freres commencerent l'exercice de leur vacation l'an 50. du monde; qu'ils firent leurs offrandes l'an 100. & que Caïn tua Abel l'an 130? La raison ni l'Ecriture ne nous conduisent point à supposer un ressentiment caché si long-tems dans le cœur de Caïn (e). Un Auteur (f) fort judicieux a mis la naissance de Seth environ cent ans après la mort d'Abel. Quelques Auteurs (g) ont mis cette mort à l'an du monde 102. mais la foule est pour l'an 130. que l'on croit être le même que le 129. d'Abel. Je pourrois citer pour ce sentiment Cajetan, Torniel, Pelletier, Cornélius à Lapidé, Sallian, & plusieurs autres Commentateurs, dont les Ouvrages peuvent être comparez aux enfans d'une même famille;

* Facies non omnibus una
Nos diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Tous les Partis, tous les Corps, toutes les Communautés ont ainsi plusieurs Auteurs qui se moulent les uns sur les autres.

(D) S'il mourut vierge. Quelques Peres de l'Eglise ont soutenu l'affirmative, & les Heretiques dont je parlerai ci-dessous, qui prenoient leur nom d'Abel, la soutenoient aussi; cependant il ne paroît gueres probable, à ceux qui croient qu'Abel a vécu 129. ans, qu'il soit mort garçon. Il étoit alors trop necessaire de peupler le monde, pour se peigner de continence. Le P. Sallian (i) ne fait pas difficulté de reconnoître que le celibat d'Abel n'est nullement vraisemblable; ni de montrer que S. Jérôme & S. Augustin n'ont point douté de son mariage; & que S. Irénée n'a point dit ce que S. Jérôme brard lui a fait dire, savoir qu'Abel a été vierge, Prêtre & Martyr; trois qualitez qui ont été cause que l'on a dit que l'Eglise avoit commencé en lui. C'est un autre (l) Auteur qui lui attribue ces trois belles qualitez. Mais s'il falloit que la tradition d'Eurychius, qui sera raportée ci-dessous, fût véritable, il ne faudroit plus revoquer en doute la virginité d'Abel; car sa mort, selon cette tradition, preceda le mariage des deux freres.

(E) Ait été une dispute de Religion. Le Thargum de Jerusalem debite que lors que Caïn & Abel furent aux champs, celui-là soutint qu'il n'y avoit ni jugement, ni juge, ni vie éternelle, ni recompense pour les justes, ni peine pour les impies; & que le monde n'avoit pas été créé par la misericorde de Dieu, ni n'étoit point gouverné par sa misericorde; attendu, dit-il à son frere, que mon oblation n'a pas été acceptée, & que la vôtre l'a été. Abel lui répondit selon les mêmes paroles dont Caïn s'étoit servi, si ce n'est qu'il mit le oui où l'autre avoit mis le non: & quant au principal grief, sa reponse fut de dire que celles de Caïn, son oblation avoit plu, & non pas celle de Caïn. La dispute s'étant échauffée, Caïn se jeta sur (m) Abel & le tua. Ce fut un mauvais commencement des disputes de Religion;

(a) Genes. chap. 4. v. 25.

(b) S. Augustin adribus à Adam ce qui ne fut dit selon l'Ecriture que par Eve.

(c) Augustin de civit. Dei. l. 15. c. 15.

(d) L'Ecriture ne parle que d'une oblation de ces deux freres: ainsi la supposition du P. Sallian, t. 1. p. 185. que Caïn ne s'aperçut que qu'à la longue, & après plusieurs offrandes répétées de sa religion, & de la fauteur de son frere auprès de Dieu, est nulle.

(e) Voyez ce qui sera raporté ci-dessous du Targum de Jerusalem, & des Annales de Peletier, Cornélius à Lapidé, Sallian, & plusieurs autres. (f) Ciceron de Rep. Libri. l. 3. c. 1.

(g) S. Romanus Abrégé Chron.

(h) Ovidius Metam. lib. 2. v. 13.

(i) S. Jérôme, S. Basile, S. Ambroise, apud Cornélius à Lapidé in Gen. c. 4. v. 2. mais dans son ouvrage ubi in. & fra. que S. Irénée n'a pas été de ce sentiment.

(l) Annal. l. 1. p. 184.

(k) Chron.

(m) Autor mirab. Sacra Script. apud Aug. l. 1. c. 3.

(n) Voyez sur ce sujet divers jeux de Rhetorique de Jean Bisjellus, mes paroles dont Caïn s'étoit servi, si ce n'est que Allernant & Illustr. deced. 1. pag. 228. & seq.

brouillez (F) pour une femme. On ne parle pas moins diversement de la (G) maniere dont se fit cet abominable fratricide. Quant à la maniere dont ils courent la preference que Dieu donna à l'oblation d'Abel, il n'y a pas tant de différences. On croit assez communément qu'il (H) tomba un feu celeste sur les victimes d'Abel, & que rien de semblable ne parut sur les offrandes de Caïn. Mais comme on n'a que trop de penchant à entasser suppositions sur suppositions, afin de faire trouver du merveilleux en toutes choses, il s'est trouvé des gens qui on dit * qu'il parut une figure de lion au milieu des flammes qui tombèrent sur le sacrifice d'Abel, ce qui, selon eux, avoit relation au lion de la Tribu de Juda, dont la venue avoit été déjà promise. J'ai rassemblé dans les remarques un assez grand nombre de differens sentimens sur les choses qui concernent Abel. C'est avoir rassemblé bien des mensonges, & bien des fautes. Or comme c'est le but & l'esprit de ce Dictionnaire, le lecteur ne doit point donner son jugement sur ce ramas, sans se souvenir de ce but. Et cela soit dit une fois pour toutes.

* Apud Salianum, 10. l. p. 190. & apud Bisselium, Roman. illust. dec. l. 1. p. 221. 273.

(a) Eftis so fuperi, ait Statius, cum convulsiſſet à periculoſo morbo vir eximie prohibitis Ruthus Gallicus. At contra ubi quid contrigerat contra quam

(F) Se soient brouillez pour une femme.] Eutychieus Patriarche d'Alexandrie dit dans ses Annales, (b) qu'Eve enfanta avec Caïn une fille nommée Azrun, & avec Abel une fille nommée Owan; & que le tems de marier les deux fils étant venu, Adam destina Owan à Caïn, & Azrun à Abel, & mal-traita Caïn, parce qu'il vouloit sa sœur jumelle qui étoit plus belle. Eutychieus ajoute que pendant que les deux freres alloient presenter leurs oblations sur une montagne par ordre d'Adam, qui voulut qu'ils fissent cet acte de Religion avant que d'épouser leurs femmes, & que le succès de leur sacrifice decidât de leur différent, Satan inspira secrettement à Caïn de se desaire d'Abel, pour l'amour d'Azrun; ce qui empêchant que son offrande ne fût agreable à Dieu, augmenta le deuit de Caïn contre son frere, de sorte qu'ils ne furent pas plutôt descendus de la montagne, qu'il lui donna un coup de pierre sur la tête & le tua. La belle Azrun que Caïn épousa (c) après ce coup, & qu'il amena avec lui dans son exil, fut donc la cause du crime de Caïn. Il est vrai qu'elle en fut la cause innocente; mais c'est toujours verisier ce qu'a dit un (d) Poëte Latin, touchant l'antiquité des guerres suscitées pour des femmes. Les Archontiques (e) & les Cabbalistes (f) s'accordent avec cette tradition d'Eutychieus. Au reste il paroît & par le recit du Thargum, & par celui de ce Patriarche d'Alexandrie, que la mort d'Abel suivit de près le sacrifice où Dieu se déclara pour lui. Cette chronologie est mille fois plus probable que la vulgaire, qui met un espace de 30. ans entre l'oblation des deux freres, & le fratricide de Caïn.

(b) Je me fers de la traduction de Peacockius. L'Impri-meur de l'Histoire Patriarch. Heidegg. t. 1. p. 192. à mis Procopius.

(c) Id. Eutychie. Vide Historinger.

(d) Hist Orient. pag. 27.

(e) Nam fuit ante Helenam cunus terribis belli Causa. Horat. Sat. 3. l. 1. (f) Heretiques dont S. Epiphane parle, Her. 40. (g) Apud Heidegg. ubi supra, p. 191. Voyez aussi Seldenus. de jure nat. & gent. l. 3. c. 2. qui cite Rabbi Eliezer in Erke c. 21.

gion, & un facheux presage des desordres épouvantables qu'elles devoient causer dans le monde. Voilà de plus un exemple de la force vanité de l'homme: il n'est jamais (a) tant porté à douter de la providence, que lors que les choses n'arrivent pas selon ses souhaits. Quand elles lui sont favorables, il dissipe les doutes: c'est qu'il s'imagine tenir un rang assez relevé dans l'Univers, pour ne pouvoir être meprisé par un dispensateur équitable & judicieux des biens & des maux.

(G) Voyez Salian & Bisselius, celui-là à la page 189. du 1. volume de ses Annales; celui-ci à la page 234. & 257. du premier tome des Illustrium ruinatum. En tout cas, dit-on, Abel (i) ne fut ni noyé ni étranglé; car l'Ecriture temoigne qu'il perit avec effusion de sang. (H) Qu'il tomba un feu celeste.] S. Jérôme (k) a raporté cette tradition, & l'a confirmée par Theodotion (l) qui l'avoit suivie dans sa criticisme version de l'Ecriture. Elle est communément approuvée par les Peres de l'Eglise. Ce qui la rend vraisemblable, est qu'en plusieurs occasions un feu descendu du ciel a fait conoître que Dieu agreoit le sacrifice. A la consecration d'Aaron on cut ce signe de l'approbation de Dieu. Gedeon, David, Salomon, (quelques-uns y ajoutent Nehemie) ont été aussi honorez de cette faveur speciale dans quelques-uns de leurs sacrifices (n). Comelius à (o) Lapidé dit que Calvin & Luther se font moquer comme d'une fable Judaique, de cette descente du feu celeste sur la victime d'Abel; mais Mr. Heidegger lui cite un passage de Luther qui le moigne visiblement le contraire. Esti Moses ilud signum quo Deus ostendit sibi Abel munera grata esse non ostendit, tamen verisimile est fuisse ignem celo demissum, quo oblatio hausta & consupra in oculis omnium (p). Les Theologiens (q) Protestans ont donné en foule dans cette hypothese, & quelques-uns d'eux l'ont confirmée par les paroles d'un (r) Pseume que Clement Marot a traduites de cette façon:

(g) Hebraeorum nonnulli tradunt eum fuisse moribus à Cain dilaceratum. ABE. Perer. in Genes. l. 7. advers. 8. & 9. c. 4. (h) In Historiis. (i) Pererius ubi main une épée; S. Irenée lui donne une faux; supra. Prudence lui donne une maniere de serpe.

(k) In traditione. (l) Nisi illa interpretatio vera esset quam Theodotion posuit. Et inflammatus dominus super Abel & super Isaac. Eius supra Cain vero & sacrificium eius non inflammavit. Id. Hier. in Hebr. Hebr. (m) Levit. 2. des Chron. c. 1. Macch. c. 1. (n) In Genes. l. 1. des Chron. c. 1. (o) Comelius. (p) Psal. 104. (q) C'est à traduire de cette façon:

De tes offertes & services
Se veuille souvenir.
Et faire tous tes sacrifices
En cendre devenir.

(r) Luth. ad Gen. 1. v. 3. apud Heidegg. Hist. patr. t. 1. p. 124. (s) Voyez Soldani otia Theol. p. 337. (t) C'est le singe du vrai Dieu.

ABELARD (PIERRE) en Latin *Abelardus*, a été un des plus fameux Docteurs du XII. siecle. Il naquit (A) au village de Palais, à quatre lieues de Nantes en Bretagne; & comme il avoit l'esprit fort subtil, il n'y eut rien dans ses études à quoi il s'appliquât avec autant de succès qu'à la Logique. Il voyagea en divers lieux, par la seule envie de s'aguerir dans cette science; disputant par tout, lançant de toutes parts ses syllogismes, & cherchant avec ardeur les occasions de se signaler contre une These. Jamais Chevalier Errant ne chercha avec plus d'avidité les occasions de rompre une lance en l'honneur des Dames. Abelard termina ses cours à Paris, où il trouva un celebre Professeur en Philosophie nommé Guillaume de * Champeaux. Il fut d'abord son disciple bien aimé; mais cela ne dura pas long tems: le Professeur avoit trop de peine à répondre aux subtiles objections de ce disciple, pour ne concevoir pas du chagrin & de la haine contre lui. Les factions naquirent bien-tôt: les Ecoliers avancez en âge transportez d'envie contre Abelard seconderent la passion du maitre: cela ne fit qu'augmenter la presumption de ce jeune homme; il se crut désormais trop habile pour ne s'ériger pas en Docteur. Il choisit pour cela un grand theatre, car il s'en alla lever une Ecole (B) à Melun, où la Cour de France demouroit en ce tems-là. Champeaux fit tout ce qu'il put pour empêcher l'érection de cette Ecole; mais † comme il avoit des ennemis qui avoient un grand pouvoir, son opposition fut la principale cause qui fit recueillir le dessein de son rival. La reputation de ce nouveau Maître de Dialectique fit de merveilleux progrès, & éclipsa celle de Champeaux. Ces succès enfirent de telle sorte Abelard, qu'il transporta son Ecole à Corbeil, afin de ferrer de près son ennemi par de frequentes disputes; mais l'application avec laquelle il étudioit, lui causa une maladie qui le contraignit d'aller prendre l'air natal. Il demeura quelques années en Bretagne, & puis il retourna à Paris, où il trouva que Champeaux qui avoit resigné sa Chaire à un autre, ne laissoit pas d'enseigner chez les Chanoines Reguliers, dont il avoit embrassé la Religion. Il disputa contre lui avec tant de force touchant la nature des Univer-

* *Guillelmus Campanellensis. Il étoit Archidiaque de Paris.*

† *Quoniam de potentibus terris nonnullis ibidem habebat amulos, fractus eorum auxilium voti mei compos extitit, & plurimorum mihi assensum ipsius invidia manifestavit. Abelard. epist. 1. pag. 5.*

(A) Il naquit au village de Palais.] Son pere avoit un peu étudié avant que de porter les armes, & il eut grand soin de faire instruire tous ses enfans, & sur tout l'aîné. On ne sauroit bien dire si Abelard étoit cet aîné; car il parle sur cela d'une maniere qui a donné lieu à deux opinions différentes: voici ses paroles: *Primo-genitum suum quanto chariorem habebat, tanto diligentius erudiri curavit. Ego vero quanto amplius & facilius in studio literarum profeci, tanto ardentius in eis inhaesi, & in tanto earum amore illelitus sum, ut militaris gloria pompam cum hereditate & prerogativa primogenitorum meorum fratrum derelinquens, Martis Curia penitus abdicarem ut Minerva gremio educarer.* Pâquier (a) en vertu de ces expressions ne balance point à le prendre pour le fils aîné; mais (b) d'autres disent positivement qu'il n'étoit qu'un cadet. Si j'avois à choisir, je ne préférerois pas la dernière explication à la première. Il ne faut pas douter que le surnom *Palatinus* qu'il portoit, n'eût pour fondement le mot Latin *Palatium*, qui étoit le nom de sa patrie. Il étoit si connu sous le nom de *Peripateticus Palatinus*, que Jean de Sarisberi ne le qualifie (c) jamais autrement. Il y en a (d) qui soupçonnent que la raison de cette épithete venoit de quelque Palais magnifique où il faisoit ses leçons. Ce n'est point cela.

(B) Une Ecole à Melun.] Je n'ay pas trouvé en comparant la relation d'Abelard avec l'abrégeé que Pâquier en donne, qu'elle ait été abrégée fort exactement. Voici l'ordre de ses aventures selon l'abregé. Abelard se vint camper à Corbeil la première fois qu'il quitta Paris; il revint à Paris lors que Champeaux se fut fait Moine; il fut contraint d'en sortir pour la seconde fois,

& alors il s'en alla à Melun; il retourna à Paris, ayant su que Champeaux étoit allé résider à son Evêché de Châlons; Champeaux averti de ce retour, revint à Paris pour traverser Abelard; celui-ci fut enfin contraint de quitter la partie; & se fit Ecolier d'Anselme, Lecteur en Theologie à Paris; il devint en suite lui-même Lecteur en Theologie, & fut prié par un Chanoine de vouloir donner tous les jours une heure de leçon à sa niece. Il accepta le party volontiers, & après avoir quelque tems continué ce metier, amour se mit de la partie entre eux. Il y a plusieurs fautes dans ce narré. I. Abelard ne se campa à Corbeil qu'après avoir été à Melun. II. Quand il quitta pour la seconde fois Melun, Champeaux s'étoit retiré dans un village auprès de Paris, & non pas à son Evêché de Châlons: cette Prelature ne lui avoit pas été encore donnée; il n'étoit que Chanoine Regulier; & je m'étonne que Pâquier n'ait pas senti l'absurdité des demarches qu'il faisoit tenir à un Evêque, en le tirant de son Siege Episcopal pour le faire disputer à Paris contre un Regent de Philosophie. III. Abelard n'eut point du desous en cette rencontre: il ne sortit de Paris que pour aller voir sa mere qui vouloit se faire Religieuse. IV. Anselme enseignoit la Theologie à Laon, & non à Paris. V. Le Chanoine ne demanda point des leçons pour sa niece; ce fut Abelard qui fit prier le Chanoine de le prendre dans sa maison. VI. Abelard avoit couché en joué le pucelage d'Heloïse, avant que de lui avoir fait aucune leçon. Dans quelle defiance ne doit-on pas être à l'égard d'une infinité de livres, puis que Pâquier bronche tant de fois en si beau chemin?

(a) *Recherch. l. 6. ch. 17.*

(b) *Militaris gloriae pompam cum hereditate derelinquens. Natal. Alex. m. 11. & 12. part. 3. pag. 2.*

(c) *Voyez son Polieraticus p. 111. & son Metalogicus p. 745. 802. 814. & alibi. edit. Lugd. Bat. 1659.*

(d) *Fac. Theosofus, in vita Abelard.*

finisme (C) non développé. Cela fit tellement mépriser ce Moine, & tellement estimer son Antagoniste, qu'on n'alloit plus aux leçons de Dialectique de Champeaux, & que le Professeur même que Champeaux substituait à sa place, voulut devenir l'Ecolier de Pierre Abelard. Celui-ci ne fut pas plutôt installé sur cette Chaire, qu'il se vit exposé de plus en plus aux traits de l'envie. Le Chanoine Regulier fit en sorte, que sous prétexte de quelques actions très-fâcheuses, on cassât celui qui avoit cédé sa place à Pierre Abelard, & qu'on lui donnât pour successeur un ennemi de ce dernier. Alors Abelard sortit de Paris, & s'en alla à Melun pour y enseigner la Dialectique, comme la première fois. Il n'y demeura pas long tems, car dès qu'il eut ouï que Champeaux s'étoit retiré dans un village avec toute sa Communauté, il se vint poster sur le mont Sainte Genevieve, & y dressa son Ecole comme une espèce (D) de batterie, contre celui qui enseignoit à Paris. Champeaux voyant sa Creature ainsi assiégée dans son Ecole, ramena les Chanoines Reguliers à leur Couvent: mais au lieu de degager son ami, il fut cause que ses Ecoliers l'abandonnerent; abandon qui fut suivi quelque tems après de l'entrée de ce pauvre Philosophe dans un Couvent. Alors le debat ne fut qu'entre Abelard & Champeaux; ce furent eux seuls qui disputèrent le terrain; & ce ne fut pas le plus vieux qui eut l'avantage. Pendant que ce choc subsistoit encore, Abelard fut obligé d'aller voir sa mere, qui à l'exemple de son mari vouloit entrer en Religion. Etant retourné à Paris, il trouva que son Emule étoit devenu Evêque de Châlons; ainsi pouvant renoncer à son Ecole, sans qu'on pût le soupçonner d'avoir quitté le champ de bataille, il ne songea qu'à étudier en Theologie; & pour cet effet il se transporta (E) à Laon, où l'Ecolâtre Anselme faisoit des leçons en cette science avec beaucoup de reputation. Il ne fut pas

fort

(C) Un Spinofisme non développé.] J'en fais juges tous ceux qui entendent ces paroles. Erat in (a) ea sententia de communitate Universalium; ut eandem essentialiter rem totam simul singulis suis inesse astrueret individuis, quorum quidem nulla esset in essentia diversitas, sed sola multitudinis accidentium varietas. Les Scolistes avec leur universale formale à parte rei, ou leur unitas formalis à parte rei, ne s'éloignent point de ce sentiment. Or je dis que le Spinofisme n'est qu'une extension de ce dogme; car, selon les disciples de Scot, les natures universelles sont indivisiblement les mêmes dans chacun de leurs individus: la nature humaine de Pierre est indivisiblement la même que la nature humaine de Paul. Sur quel fondement disent-ils cela? c'est que le même attribut d'homme qui convient à Pierre, convient aussi à Paul. Voilà justement l'illusion des Spinofistes. L'attribut, disent-ils, ne diffère point de la substance auquel il convient; donc par tout où est le même attribut, là aussi se trouve la même substance; & par conséquent, puis que le même attribut se trouve dans toutes les substances, elles ne font qu'une substance. Il n'y a donc qu'une substance dans l'Univers, & toutes les diversitez que nous voyons dans le monde ne font que différentes modifications d'une seule & même substance. L'adversaire d'Abelard n'eût eu rien de bon à dire contre cela; & je ne voy point ce que le Cordelier Frassen (b), qui n'a rien changé à la doctrine de Scot, au milieu des lumieres philosophiques qui ont éclairé ce siecle, pourroit répondre à Spinofa. Mais les autres Scholastiques n'auroient besoin pour renverser totalement ce mauvais système, que de distinguer entre idem numero, & idem specie, ou similitudine. Pierre & Paul n'ont point la même nature, ni le même attribut, si par même vous entendez autre chose que semblable.

(D) Comme une espèce de batterie.] Il faut

l'entendre lui-même; *Quia (c) locum nostrum (c) Pag. 6. ab amulo nostro fecerat occupari, extra civitatem in monte S. Genovefa, Scholarum nostrarum castra posuit, quasi eum obsessurus qui locum occupaverat nostrum. Quo audito Magister noster statim ad urbem impudenter rediens, Scholas quas tunc habere poterat, & Conventiculum fratrum ad pristinum reduxit monasterium, quasi militem suum quem deseruerat ab obsidione nostra liberaturus.* La vie d'Abelard que (d) Mr. Thomafius vient de publier en Allemagne, m'apprend une chose qu'André du Chêne, François d'Amboise, & peut-être tous ceux qui avoient parlé d'Abelard ont ignorée. C'est qu'au milieu de ses ennuis & de ses persecutions, & depuis qu'il eut placé Heloise dans le Paralet, il retourna sur le mont Sainte Genevieve pour y faire des leçons publiques. C'est de quoi Jean (e) de Sarisberi, qui y fut son Ecolier, ne nous permet pas d'être en doute. *Cum primum, dit-il, adolescens admodum, studiorum causa migrasset in Gallias anno Leo postquam illustris rex Anglorum Henricus, c. 10. p. 802.*

(f) Peripateticum Palatinum, qui tunc in monte Sancta Genovefa clarus doctor & admirabilis omnibus presidebat. Ibi ad pedes ejus prima artis hujus rudimenta accepi, & pro modulo ingenio mei quicquid excidebat ab ore ejus totum mentis aviditate excipiebam. Deinde post discessum ejus, qui mihi propter visum est, adhaesi magistro Alberico qui inter ceteros opinatissimus Dialecticis enitebat, & erat revera nominalis sectæ acerrimus impugnator. Voilà manifestement l'année 1136. Il faut donc que Pierre Abelard soit retourné à Paris long tems après le Concile de Soissons, & qu'il en soit sorti peu d'années avant le Concile de Sens. *(f) C'est-à-dire Abelard, comme l'Auteur de cette vie d'Abelard, lui-même p. 814. In hac opinione dit-il, deprehensus est Peripateticus Palatinus Abelardus noster.*

(E) Il se transporta à Laon.] Orthon de Frisingen a mal arrangé les choses, quand il a dit (g) que Abelard étudia d'abord sous Rosefin, & puis sous Anselme de Laon, & sous Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons. L'ordre des

tems

(a) Abelard. epist. 1. pag. 5.

(b) Voyez Casimire de Tolouze, Peripatetic. t. 5. p. 130.

(g) De gestis Frider. 1. l. 1. c. 47.

fort content (F) de la capacité de cet homme ; & au lieu d'affister à ses leçons, il s'avisâ d'en faire à ses condisciples. Il leur expliqua les Prophetes d'Ezechiël d'une maniere qui leur fut agreable, qu'il y eut bien-tôt foule dans ce nouvel Auditoire. La jalousie d'Anselme ne permit pas long-tems ; il defendit à ce nouveau Maître de continuer ses leçons. Abelard s'en retourna à Paris, y fit des leçons publiques sur Ezechiël, & s'acquît bien-tôt en Theologie la même reputation qu'en Philosophie ; & outre cela il gaignoit beaucoup d'argent. Pour avoir tous les aîsés de la vie ; il crut qu'il lui falloit une Maitresse ; & il jetta les yeux sur la niece d'un Chanoine , préférablement à cent autres filles ou femmes dont il se trouvoit très-capable (G) de se faire aimer. Ce Chanoine nommé Fulbert aimoit l'argent, & fouhaitoit avec passion qu'Heloïse * fût savante. Abelard lui tendit des pieges par ces deux endroits, en le priant de vouloir le prendre en pension chez lui, & en le faisant le maître du prix. Le bon-homme s'imaginant qu'il donneroit à sa niece un habile Precepteur, qui bien loin de lui coûter de l'argent lui payeroit une fort grosse pension, donna † tête baissée dans le piège ; il pria Maître Abelard de bien instruire la jeune fille tant de jour que de nuit, & lui donna permission d'user de contrainte, si elle ne faisoit pas son devoir. Ce prétendu Precepteur repondit fort mal à l'attente de Fulbert : il parla bien-tôt d'amour à son Ecoliere ; & il s'amusoit beaucoup plus à (H) la tâtonner & à la baiser, qu'à lui expliquer un Auteur. Ils s'abandonnerent d'autant plus à ces sortes de plaisirs,

* C'étoit le nom de sa niece. Voyez l'article Heloïse.

† Eam totam nostram magisterio committens, ut quoties mihi à scholis reverso vacaret tam in die quam in nocte ei docendam operam darem, & eam si negligenter sentirem vehementer castigarem. Id. pag. 11.

tems n'est point là gardé ; & d'ailleurs ce Guillaume ne fut point Evêque pendant qu'Abelard fut son disciple. Je viens de jeter les yeux sur un livre (a), où l'on conjecture qu'Abelard succéda l'an 1119. à ce Guillaume en la charge de Professeur en Theologie. Mais premierement il ne paroît point que ce prétendu predecesseur ait jamais enseigné la Theologie. De plus il est très-certain qu'Abelard fit des leçons à Paris en cette science avant l'année 1119. car il n'est pas possible que tout ce qui lui arriva depuis ses premières leçons jusques au Concile de Soissons se soit passé dans deux ans ; or on a de bonnes preuves que ce Concile fut convoqué l'an 1121. Joignez à cela que Guillaume de Champeaux devint Evêque de Châlons (b) l'an 1113. & que comme cette promotion l'éloigna des Ecoles de Paris, Abelard s'en alla à Lapon pour y étudier en Theologie.

(a) Historia lapientie & illustre collecta à Christiano Thomasio, t. 1. pag. 81. On y trouve la vie d'Abelard, de qua supra.

(b) Voyez les notes de du Chêne sur la relation d'Abelard, p. 1147.

(F) Content de la capacité de cet homme.] C'étoit un vieillard qui n'avoit jamais eu beaucoup de genie, de sorte qu'on le mettoit aisément à bout dès qu'on le tiroit de sa routine. Il ne payoit que de verbiage ceux qui le pouffoient l'épée aux reins, comme faisoit le poutilleux & le subtil Abelard, dont on conoitra mieux le caractère, si on lit ce que je m'en vais copier. *Accessi ad hunc senem, cui magis longævus usus quàm ingenium vel memoria nomen comparaverat: ad quem si quis de aliqua questione pulsandum accederet incertus, redibat incertior. Mirabilis quidem erat in oculis auscultantium, sed nullus in conspectu questionantium. Verborum usum habebat mirabilem, sed sensu contemptibilem & ratione vacuum. Cum ignem accenderet, domum suam fumo implebat non luce illustrabat. Arbor ejus tota in foliis aspicientibus à longe conspicua videbatur, sed propinquantiibus & diligentius inveniuntibus instructiosa reperiebatur. Ad hanc itaque cum accessissem ut fructum inde colligerem, deprehendi illam esse ficulneam cui maledixit Dominus, seu illam veterem quercum cui Pompejum Lucanus comparat dicens,*

- - - Stat magni nominis umbra
Qualis frugifero quercus sublimis in agro.

Ce passage méritoit d'être copié ; il montre le tour d'esprit d'Abelard, & ce que font un grand nombre de personnes.

(G) Très-capable de se faire aimer.] C'étoit le propre de nôtre homme que la vanité ; & d'ailleurs étant beau garçon, & à la fleur de son âge, sachant faire des vers, & ayant une reputation extraordinaire, & ne manquant point d'argent, il faut trouver moins étrange qu'il ait espéré qu'on lui ouvrirait la porte en quelque lieu qu'il s'adressât ; *Tanti quippe (c) tunc nominis eram & juvenutis & forma gratia preminebam, ut quancumque seminarum nostro dignarer amore nullam reverer repulsam.* Pour un Philosophe qui avoit vécu dans la (d) continence, il ne raisonne pas en mal-habile homme sur ces matieres, lors qu'il espéra que la conquête d'Heloïse seroit plus aisée que celle d'une autre ; qu'il l'espéra, dis-je, par la raison que le foyoit d'Heloïse donneroit lieu à un commerce réglé de lettres, où l'on seroit mieux declarer les choses que dans la conversation. *Tanto (e) facilius hanc mihi puellam consensuram credidi, quanto amplius eam literarum scientiam & habere & diligere noveram, nosque etiam absentes scriptis internuntis invicem liceret presentare & pleraque audacius scribere quam colloqui.* Les billets doux & les vers tendres ne sont pas de foibles machines, & sur tout lors qu'on fait chanter soi même les chansons passionnées que l'on compose. Abelard toucha de telle maniere le cœur d'Heloïse, & lui mit le feu au corps si furieusement par sa belle plume, & par sa belle voix, que la pauvre femme n'en put guerir de sa vie. *Duo, lui dit (f) elle, fateor, tibi specialiter inerant quibus seminarum quarumlibet animos statim allicere poterat, dicendi videlicet & cantandi gratia.* Voyez l'une des remarques de son article, où ce passage raporté un peu plus au long apprendra combien ces choses ont de force sur le sexe.

(c) Pag. 10.

(d) Frenca libidini corpi laxare qui antea vixerat continentissimè. Pag. 9.

(e) Pag. 10.

(f) Oper. Abel. p. 46.

(H) A la tâtonner & à la baiser.] Pour mieux cacher le jeu à l'oncle, il faisoit semblant de se servir quelquefois de la permission qu'on lui avoit accordée de châtier Heloïse. Il dit que l'amour & non pas la colere preceptorale le portoit

sirs, qu'ils n'en avoient point goûté auparavant. Il ne faisoit plus que par maniere d'aquit ses fonctions publiques, & n'inventoit plus rien que des (*I*) vers d'amour. Les Ecoliers ne tarderent pas à sentir que ses leçons étoient fort dechûës, & ils en devinerent bien-tôt la cause. Le dernier qui ouit parler des amours de Pierre Abelard, fut le bon-homme Fulbert chez qui se jouïoit la farce. Il n'en crut rien pendant quelque tems, mais il ouvrit enfin les yeux, & fit sortir de chez lui son Pensionnaire. La niece se sentit grosse quelque tems après, & l'écrivit à son Galant, qui trouva bon qu'elle sortit de chez son oncle. Il l'envoya en Bretagne chez sa sœur, où elle accoucha d'un * fils; & pour appaiser le Chanoine, illui offrit d'épouser secrettement Heloïse. Il fit goûter beaucoup plus facilement cette proposition à l'oncle qu'à la niece; car un excès de passion fort singulier faisoit qu'Heloïse avoit mieux être la Maitresse que la femme d'Abelard, comme nous le dirons † ailleurs. Enfin elle consentit à ce mariage secret, mais elle protestoit avec serment dans l'occasion qu'elle n'étoit point mariée. Fulbert qui avoit mieux aimé couvrir la honte de sa famille en divulgant ce mariage, que tenir la parole qu'il avoit donnée à Abelard de n'en point parler, mal-traita souvent sa niece, quand il vit son obstination à nier qu'elle fut femme d'Abelard. Là-dessus elle fut envoyée dans le Monastere d'Argenteuil par son mari, qui lui fit prendre l'habit de Religieuse, au voile près. Les parens d'Heloïse s'imaginèrent qu'il leur jouïoit là un second tour de perfidie, & furent si transportez de colere, qu'ils envoyèrent chez lui des gens qui entrerent de nuit dans sa chambre, & qui lui couperent ces mêmes parties viriles avec lesquelles il avoit deshonoré la famille du Chanoine. Il en fut si honteux ‡, qu'il s'alla cacher dans les tenebres de la vie monastique. Ce fut la honte, & non la devotion qui le poussa à prendre l'habit de Moine dans l'Abbaye de S. Denys. Les deïordres de cete Abbaye, où les impuretez de l'Abbé étoient autant superieures à celles des simples Moines, que sa dignité l'élevoit au dessus d'eux, chassèrent bien-tôt Abelard, il voulut devenir censeur, & il se rendit par là si fâcheux, que l'on fut ravi de s'en desfaire. Il se choisit un

* On le nomma Adroabius.

† Dans l'article d'Heloïse.

‡ In tam misera me contritio- ne post- tum con- fusio, fa- teor, pu- doris po- tius quam devotio con- versio- nis ad mo- nasticum latibula clau- strorum compulsi- tid. p. 18.

toit à donner le sonet à son Ecoiere de tems en tems, & que c'étoient des coups les plus doux du monde. Voici le plan qu'il nous donne (*a*) des leçons qu'il faisoit à la jeune fille. *Sub occasione disciplina amori penitus vacabamus, & secretos recessus quas amor optabat studium lectiois offerrebat. Aversus itaque libris plura de amore quam de lectione verba se ingererant; plura erant oscula quam sententia. Sæpius ad sinus quam ad libros reducebamur manus: crebris oculis amor in se reflexit quam lectio in se peritram dirigebat. Quoque minus suspi- cionis haberemus verbera quandoque dabat amor non furor, gratia non ira, qua omnium unguento- rum suavitatem transcenderent.* Mais il y eut des occasions où tout de bon il voulut recourir au sonet: c'étoit lors qu'elle ne se trouvoit point d'humour, ou que le respect de quelque hôte so- lennelle lui inspiroit quelque scrupule. Voyez les remarques sur Heloïse. N'oublions pas la re- flexion d'Abelard sur la simplicité du Chanoine. *Quanta ejus simplicitas esset vehementer admiratus, non minus apud me obstupui quam si agnam teneram famelicis lupo committeret. Qui cani eam mihi non solum docendam, verum etiam vehementer constrin- gendam traderet, quid aliud agebat quam ut visis meis licentiam penitus daret, & occasionem etiam si nollemus offerret, ut quam videlicet blanditiis non possem, minus & verberibus facilius flecterem.* Comme il cite assez souvent les anciens Poëtes, je m'étonne que sa jeune brebis livrée à un loup affamé ne l'ait pas fait souvenir de ces paroles de Virgile, (*b*)

Eheu quid volui misero mihi? floribus ausurum Perdidi, & liquidis immisi fontibus apros,

(1) *Que des vers d'amour.* } Depuis qu'il est

goûté les plaisirs de la jouïssance, il ne se plai- soit point à faire leçon; & s'il demouroit à son Auditoire le moins qu'il pouvoit. La nuit (*c*) étoit un tems tour à tour perdu pour ses études; il vaquoit à d'autres choix; il auroit donc voulu avoir à lui tout le jour pour étudier. Voilà pourquoi son Ecole lui étoit fort ennuyeuse. Aussi ne faisoit-il que repercer ses vieilles le- çons, & s'il lui venoit quelque pensée, elle ne rouloit pas sur quelque difficulté philosophi- que, mais sur des chansons amoureuses qui fu- rent chantées long tems en plusieurs Provinces. *Ita negligentem & sepidum lectio tunc habebat ut jam nihil ex ingenio sed ex usu cuncta profertem, nec jam nisi recitator pristinorum esset inventorum, & si qua inventa liceret carmina essent amatoria, non philosophia secreta. Quorum etiam carminum pleræque adhuc in manibus, sicut & ipse nosti, frequantur & decantantur regionibus, ab his ma- xime quas vita similis oblectat (*d*).* Voilà donc un fait constant, qu'il avoit faire des vers; mais je ne saurois croire qu'il soit l'Auteur du sa- meux Roman de la Rose, & qu'il y ait fait le portrait de son Heloïse sous le nom de Beauté. C'est pourtant ce que j'ai lu depuis quatre jours dans un livret (*e*) qui ne fait que de sortir de des- sous la presse. Celui (*f*) qui se donna tant de peine vers le commencement de ce siecle pour ramasser & pour confier les manuscrits d'Abelard, me paroit plus digne de foi que ce livret. Or il dit positivement ce que tout le monde dit, à savoir que le Roman de la Rose est l'Ouvrage de Guillaume de Loris, si l'on en excepte la fin qu'il fit imprimer à Paris l'an 1616.

(a) Pag. 11.

(c) Tri- ciosum mihi ve- hementer erat ad scribas procedere vel in eis morari pariter & laborio- sum. cum nocturnas amori vigi- lias & diurnas studio consecra- rem. p. 12.

(d) Ibid.

(e) Histo- ire d'Heloïse & d'Abelard. A la Haye 1693.

(f) Fran- çois d'An- toise.

Voyez sa Preface apologé- tique à la tête des Œuvres d'Abelard, qu'il fit imprimer à Paris l'an 1616.

(b) Ecl. 2. v. 58. Voyez Nonvel. Letr. con- tre le Cal- vin. de Maimb. p. 741.

un lieu de retraite (K) sur les terres du Comte de Champagne, & y dressa une Ecole, où il attira un si grand (L) nombre d'auditeurs que l'envie des autres Maitres, qui se voyoient abandonnez à cause de lui par leurs Ecoliers, commença à lui fûleter de nouvelles persecutions. Il s'étoit fait à Laon deux * ennemis redoutables, qui n'eurent pas plutôt aperçu le prejudice que leurs Ecoles de Reims recevoient de la grande reputation d'Abelard, qu'ils chercherent les occasions de le perdre. Ils en trouverent dans un livre qu'il dicta sur le mystere de la (M) Trinité; ils pretendirent y avoir decouvert une heresie effroyable, & ils obtinrent par le moyen de leur Archevêque la convocation d'un Concile à Soissons, (N) environ l'an 1121. Ce Concile sans avoir donné lieu à Abelard de se defendre, le condamna à jeter lui-même son livre au feu, & à s'enfermer dans le Cloître de S. Medard. On lui ordonna peu après de retourner au Couvent de

* Albericus Remensis. & Lotholphus Lombardus. Ce dernier est nommé Leutaldus Novariensis par Orthon de Freisingen. (e) Epist. 190. (f) Duo illi praedicti amulii nostri ita me in Cleoro & populo diffamaverunt ut pene me popululus paucosque qui advenissent ex discipulis nostris prima die nostri adventus quidam praedarent, dicerent me tres Deos praedicare & heretique, & firent tant de vacarmes, que peu s'en falut que le peuple (f) ne lapidât Abelard. Leurs cabales toutes puissantes extorquerent du Legat du (g) Pape la condamnation qu'on a vue. Ils avoient fait à croire qu'Abelard admettoit trois Dieux: cependant il est certain qu'il étoit très-orthodoxe sur le mystere de la Trinité, & que tous les procès qu'on lui fit sur cette matiere sont de mauvaises chicaneries, qui procedoient ou de malice ou d'ignorance. La comparaison qu'il emprunta de la Logique (c'étoit son fort que la Logique) va plutôt à reduire à une les trois personnes divines, qu'à multiplier en trois l'essence de Dieu: & voila néanmoins qu'on l'accuse non pas de Sabellianisme (h), mais de Trithéisme. Sa comparaison est comme les trois propositions d'un syllogisme ne sont qu'une même verité, de même le Pere, le Fils & le S. Esprit ne sont qu'une même essence; Sicut eadem (i) oratio est propositio, assumptio & conclusio, ita eadem essentia est Pater & Filius & Spiritus Sanctus. Les inconveniens qui peuvent sortir d'un tel parallele n'égalent point, ou pour le moins ne surpassent point ceux qui naissent du parallele de la Trinité avec les trois dimensions de la matiere. Ainsi puis qu'on ne doute pas de l'orthodoxie d'un savant (k) Mathematicien d'Oxford, qui a fait extremement valoir le parallele des trois dimensions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abelard, sous pretexte art. 3. de la comparaison du syllogisme. Ce qu'il y a de certain c'est que sur le pied du syllogisme, & sur celui des trois dimensions, il s'en faudroit bien que le mystere de la Trinité ne fût ce qu'il est.

(a) Pag. 19.

(b) Pag. 26.

(K) Sur les terres du Comte de Champagne.] On decouvre cela en comparant deux passages. Voici le premier (a): *Ad Cellam quamdam recessi, solum more solito vacaturus.* Voici le (b) second: *Nocte latenter ausugi atque ad terram Comitum Theobaldi proximam, ubi antea in Cellam moratus fueram, abseessi.* Pâquier n'a rien compris au premier, puis qu'il y a trouvé ce sens; *Se retirant en un arriere coin du Monastere, lisoit tamost en Philosophie, tamost en Theologie.* Ce n'est nullement dans l'enceinte de l'Abbaye de S. Denys, qu'Abelard dressa une Ecole; il n'en eût pas été moins importun aux Moines dont il cen'viroit les dereglemens; & c'étoit à cause de ses censures qu'ils souhaiterent de se deffaire de lui. Mr. du Cange explique très-doctement selon sa coutume ce que c'est que *Cella*. Voyez l'une des remarques de l'article *Paraclet*, où j'explique les diverses significations de Pierre Abelard.

(L) Un si grand nombre d'auditeurs.] Touchant le grand nombre d'Ecoliers qu'il eut; voyez les remarques de l'article *Foulques Priour de Diogille*.

(M) Sur le mystere de la Trinité.] L'occasion qui porta nôtre Abelard à écrire sur cette matiere, fut que ses Ecoliers lui en demandoient des raisons philosophiques. Ils ne se payoient point de paroles, ils aimoient mieux des idées, & ils disoient hautement qu'il n'étoit pas possible de croire ce que l'on n'entendoit pas, & que c'étoit se moquer du monde que de prêcher une chose qui est incomprehensible, tant à celui qui parle qu'à ceux qui écoutent. *Humanas (c) & philosophicas rationes requirerant, & plures quae intelligi quam quae dici possent eslagitabant; dicentes quidem verborum superfluum esse prolationem quam intelligentia non sequeretur, nec credi posse aliquid nisi primitus intellectum; & ridiculosum esse at quem alius predicare quod nec ipse nec illi quos doceret intellectu capere possent, Domino ipso arguente quod caeci essent duces caecorum.* Là-dessus il se mit à leur expliquer l'unité & la trinité de Dieu, par des comparaisons empruntées des choses humaines. Pâquier (d) l'accuse d'avoir soutenu, *Qu'on ne devoit croire une chose dont on ne pouvoit rendre raison, qui étoit en bon langage, pour s'en servir, détruire le fondement general de nôtre foi.* Je ne lui demande pas qui lui a dit qu'un Professeur approuve toutes les fantaisies de ses Ecoliers, lors qu'il a la complaisance d'en prevenir autant qu'il peut les mauvaises suites; car il y a quelque apparence qu'Abelard trouvoit assez raisonnables les maxi-

(c) Abel. pag. 20.

(d) Recherch. l. 6. c. 17.

mes qu'il attribuoit à ses auditeurs: mais il ne faut pas appuyer cette apparence sur le passage que Pâquier allegue; il vaut mieux la fonder sur ces paroles de S. Bernard; (e) *Quid magis contra fidem quam credere nolle quicquid non possis ratione asingere? Denique exponere volens (Abelardus) illud sapientis, qui credit cito levis est corde, cito credere est, inquit, adhibere fidem ante rationem.* Le Traicé qu'Abelard composa sur ce sujet plut extremement à tout le monde, hormis à ceux qui étoient du métier que lui; c'est-à-dire qui étoient Professeurs en Theologie. Fâchez qu'un autre eût trouvé des explications & des éclaircissements qu'ils n'auroient pas pu trouver, ils crierent à l'heretique, & firent tant de vacarmes, que peu s'en falut que le peuple (f) ne lapidât Abelard. Leurs cabales toutes puissantes extorquerent du Legat du (g) Pape la condamnation qu'on a vue. Ils avoient fait à croire qu'Abelard admettoit trois Dieux: cependant il est certain qu'il étoit très-orthodoxe sur le mystere de la Trinité, & que tous les procès qu'on lui fit sur cette matiere sont de mauvaises chicaneries, qui procedoient ou de malice ou d'ignorance. La comparaison qu'il emprunta de la Logique (c'étoit son fort que la Logique) va plutôt à reduire à une les trois personnes divines, qu'à multiplier en trois l'essence de Dieu: & voila néanmoins qu'on l'accuse non pas de Sabellianisme (h), mais de Trithéisme. Sa comparaison est comme les trois propositions d'un syllogisme ne sont qu'une même verité, de même le Pere, le Fils & le S. Esprit ne sont qu'une même essence; Sicut eadem (i) oratio est propositio, assumptio & conclusio, ita eadem essentia est Pater & Filius & Spiritus Sanctus. Les inconveniens qui peuvent sortir d'un tel parallele n'égalent point, ou pour le moins ne surpassent point ceux qui naissent du parallele de la Trinité avec les trois dimensions de la matiere. Ainsi puis qu'on ne doute pas de l'orthodoxie d'un savant (k) Mathematicien d'Oxford, qui a fait extremement valoir le parallele des trois dimensions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abelard, sous pretexte art. 3. de la comparaison du syllogisme. Ce qu'il y a de certain c'est que sur le pied du syllogisme, & sur celui des trois dimensions, il s'en faudroit bien que le mystere de la Trinité ne fût ce qu'il est.

(N) Environ l'an 1121.] Le Pere Alexandre (l) prouve fortement cela, tant contre Jean Picard, Chanoine de S. Victor, qui a mis

(e) Epist. 190. (f) Duo illi praedicti amulii nostri ita me in Cleoro & populo diffamaverunt ut pene me popululus paucosque qui advenissent ex discipulis nostris prima die nostri adventus quidam praedarent, dicerent me tres Deos praedicare & heretique, & firent tant de vacarmes, que peu s'en falut que le peuple (f) ne lapidât Abelard. Leurs cabales toutes puissantes extorquerent du Legat du (g) Pape la condamnation qu'on a vue. Ils avoient fait à croire qu'Abelard admettoit trois Dieux: cependant il est certain qu'il étoit très-orthodoxe sur le mystere de la Trinité, & que tous les procès qu'on lui fit sur cette matiere sont de mauvaises chicaneries, qui procedoient ou de malice ou d'ignorance. La comparaison qu'il emprunta de la Logique (c'étoit son fort que la Logique) va plutôt à reduire à une les trois personnes divines, qu'à multiplier en trois l'essence de Dieu: & voila néanmoins qu'on l'accuse non pas de Sabellianisme (h), mais de Trithéisme. Sa comparaison est comme les trois propositions d'un syllogisme ne sont qu'une même verité, de même le Pere, le Fils & le S. Esprit ne sont qu'une même essence; Sicut eadem (i) oratio est propositio, assumptio & conclusio, ita eadem essentia est Pater & Filius & Spiritus Sanctus. Les inconveniens qui peuvent sortir d'un tel parallele n'égalent point, ou pour le moins ne surpassent point ceux qui naissent du parallele de la Trinité avec les trois dimensions de la matiere. Ainsi puis qu'on ne doute pas de l'orthodoxie d'un savant (k) Mathematicien d'Oxford, qui a fait extremement valoir le parallele des trois dimensions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abelard, sous pretexte art. 3. de la comparaison du syllogisme. Ce qu'il y a de certain c'est que sur le pied du syllogisme, & sur celui des trois dimensions, il s'en faudroit bien que le mystere de la Trinité ne fût ce qu'il est. (l) Secul. XI. p. 43. & seq.

St. Denys, où la liberté qu'il s'étoit donnée de censurer les mœurs corrompues de l'Abbé & des Religieux, l'avoit exposé à la haine de tant de gens. Il lui échapa de dire qu'il ne croyoit pas que leur Saint Denys fût Denys l'Areopagite, dont il est parlé dans l'Ecriture. Cela fut relevé tout aussi-tôt, & rapporté à l'Abbé qui en eut beaucoup de joye, parce qu'il se voyoit en main un pretexte de mêler aux accusations de fausse doctrine les (O) accusations de crime d'Etat, chose que ces Messieurs ne manquent jamais de pratiquer, pour satisfaire plus sûrement leur vengeance. L'Abbé assembla son Chapitre sans perdre tems, & déclara qu'il alloit livrer à la justice du Roi celui qui avoit l'audace de renverser la gloire & la Couronne du Royaume. Abelard ne jugeant point que de pareilles menaces fussent peu de chose, se sauva de nuit en Champagne, & obtint après la mort de l'Abbé la permission de vivre monastiquement ou il voudroit. Les raisons politiques qui concoururent à cela sont (P) assez curieuses. En suite de cette permission

ce Concile à l'an 1116. que contre Binius qui l'a mis à l'an 1136. On avoit déjà censuré dans la préface des Œuvres de Pierre Abelard les fautes chronologiques de Binius, & celles de quelques autres. On avoit dit que Platine avoit placé sous le Pape Lucius II. le Synode qui condamna Abelard; que Binius avoit donné dans cette erreur de Platine; qu'il en avoit commis une autre en mettant sous l'année 1140. le Concile de Soissons, & celui de Sens; & que Genbrand n'a mis qu'une année d'intervalle entre ces deux Conciles. Pour justifier que ce sont des fautes, on avoit dit que le Pontificat de ce Lucius, qui ne fut pas d'un an tout entier, tombe sur l'année 1145. & qu'il se passa 20. années entre la tenue du Concile de Soissons, & la tenue du Concile de Sens. On soutient que l'Evêque de Preboste, qui présida au Concile de Soissons en qualité de Legat du Pape, sortit de France environ l'an 1120. & qu'il n'y revint plus. On pouvoit remarquer plus d'une faute dans ces paroles de Platine qu'on a citées:

Qui (Abelardus) présente etiam Lodovico Rege rationibus victus non modo sententiam mutavit, sed etiam monasticam vitam & Religionem induit, ac deinceps una cum discipulis quibusdam in loco deserto sanctissime vivit. Premièrement il est certain qu'Abelard s'étoit fait Moine, avant que l'on eût aucun Concile contre lui. En second lieu c'est au Concile de Sens que Louis VII. assista, pour voir ce qui se passeroit dans la cause de cet Heretique. Or il est faux que dans ce Concile Abelard se soit rendu aux raisons de ses Adversaires, & qu'il ait abjuré ses opinions. Il demanda dès l'entrée qu'on le renvoyât au Pape. En troisième lieu il n'est pas moins faux qu'il ait vécu depuis ce tems-là dans un lieu desert avec quelques disciples; car il passa tout le reste de ses jours chez les Moines de Clugni. On voit bien que Platine a mis pêle-mêle ce qui regarde les deux Conciles assemblez contre Abelard. La plupart des fautes que je viens de relever sont reprochées à Belleforest dans la préface mentionnée ci-dessus; où d'ailleurs on le censure avec raison d'avoir glosé sur l'Epitaphe d'Abelard, comme si les loüanges outrées que l'on y lit étoient une preuve de son impudence, & de son orgueil insupportable. Il est certain que cette Epitaphe fut composée par l'Abbé de Clugni après la mort d'Abelard. Plusieurs Historiens ont mal distingué les deux Conciles, qui traitèrent la cause de ce personnage. Paul Emile (a) veut que celui de Sens soit le premier où elle ait été examinée: du

Haillan (b) débite le même mensonge, & l'accompagne de plusieurs autres; comme qu'Abelard n'osa comparoître, que tous ses Ecrits furent condamnés au feu; & que la seconde fois qu'il fut cité les Prelats disputèrent longuement avant que de le condamner. Philippe de Bergamo soutient que l'heretique (c) ayant été convaincu en présence du Roi Louis, par les puissantes raisons de ces doctes & Catholiques Prelats, abjura ses fausses doctrines, se fit Moine, & passa le reste de ses jours fort faintement dans un desert avec quelques-uns de ses disciples. On trouveroit mille Chroniqueurs qui ont copié les uns autres ces mêmes mensonges. Un petit livre (d) qui vient de paroître met dans la bouche d'Heloise ces paroles, *Que n'avanceront point ces deux faux Prophetes, qui déclameront si fortement contre vous au Concile de Rheims?* Ces deux faux Prophetes sont S. Bernard & S. Norbert. Heloise n'a point dit qu'ils aient crié dans quelque Concile, & en tout cas ce n'est point dans celui de Rheims.

(O) Les accusations de crime d'Etat. C'est un artifice dont on s'est servi tant de fois, depuis que les Juifs (e) l'employèrent contre nôtre Seigneur, qu'il est étrange qu'on l'ose employer encore aujourd'hui. Ne devoit-on pas craindre qu'une lâcheté aussi usée de vicieuse que celle-là ne fût incapable de séduire? Non, on ne le doit pas craindre; le monde est trop indiscipliné pour profiter des maladies des siècles passés. Chaque siècle se comporte comme s'il étoit le premier venu; & comme l'esprit de persécution & de vengeance a taché jusqu'à présent d'intéresser les Souverains dans ses querelles particulières, il tâchera de les y mêler juques à la fin du monde; & nous pouvons bien appliquer ici la sentence de Salomon (f), *Ce qui a été fait ce qui sera, & ce qui a été fait c'est ce qui se fera.* Nos descendans l. 9. diront aussi bien que nous;

Qui (g) meprise Coïn n'estime point son Roi, Et n'a selon Coïn ni foi, ni Dieu, ni loi.

(g) Des Preaux sat. ix.

(P) Sont assez curieuses. Abelard ne pouvant avoir de l'Abbé de S. Denys la permission de se retirer, eut recours aux machines de la Politique. Il savoit que plus les Moines de S. Denys se plongeoient dans le desordre, plus la Cour exeroit d'autorité sur cette Abbaye, & en tiroit du profit. Il fit donc entendre au Roi & à son Conseil, qu'il n'étoit pas de l'intérêt de Sa Majesté qu'un Religieux comme lui, qui censuroit éternellement la mauvaise vie de ces

Mo-

(a) In Hist. Ludovici v. 11.

(b) Hist. de France sous Louis vii.

(c) Il le nomme Balthard Supplem. Chron. n. d. ann. 1135.

(d) Histoire d'Heloise & d'Abelard, avec la lettre pastorale qu'elle lui écrivit. A la Haye, 1693.

(e) Evang. de S. Luc. ch. 23. v. 2.

(f) Ecclesi. ch. 1. 9.

fon il se choïfit une folitude dans le Diocèfe de Troyes, & y bâtit un Oratoire qu'il nomma le *Paraclet. Une grande multitude d'Ecoliers l'y allerent joindre; ce qui reveilla l'envie qui l'avoit tant de fois perfecuté. Mais à ce coup il tomba dans les plus dangereufes mains du monde, je veux dire qu'il fut en bute à deux† foi difans Refauteurs de l'ancienne Difcipline, & grands zetateurs, qui comme de nouveaux Apôtres s'étoient aquis la faveur des peuples. Ils repandirent tant de medifances contre Abelard, qu'ils debauchèrent les principaux de fes amis & qu'ils contraignirent ceux qui l'aimoient encore à n'oser le lui temoigner. Ils lui rendirent la vie tellement amere, qu'il fut fur le point d'abandonner le pais de † Chretiené; mais fon étoile ne lui permit pas de se

* Nous dirons dans l'article Paraclet pourquoy il nomma ce nom à son Oratoire. Et nous rapporterons les chicanes qu'on lui fit à ce sujet.

† Quoifdum ad verfum me nosos Apofolos quibus mundus plurimum credebat excitaverant. Quorum alter c'étoit S. Norbert) regularium Canonico-rum vitam, alter c'étoit S. Bernard)

Moines, demeurant long - tems parmi eux. On entendit à demi mot ce que cela vouloit dire; & l'on donna ordre à l'un des principaux de la Cour de demander à l'Abbé, & aux confidens de l'Abbé, pour quelle raifon ils vouloient retenir par force un Moine dont la vie ne s'accordoit pas avec la leur; & qui à caufe de cela ne leur étoit bon à rien, & pouvoit aifément leur procurer quelque honte. La conclusion fut qu'Abelard se retira. Je me fouviens à ce propos d'avoir demandé un jour à un homme, qui me contoit mille & mille dereglemens des Ecclesiastiques de Venife, comment il se pouvoit faire que le Senat fouffrit des choses qui faisoient fi peu d'honneur à la Religion & à l'Etat. On me fit reponse que le bien public obligeoit le Souverain à user de cette indulgence; & pour m'expliquer cette énigme, on ajouta que le Senat étoit bien aife que le peuple eût le dernier mepris pour les Prêtres & pour les Moines; car dès lors ils font moins capables de le faire foulever. L'une des raifons, me dit-on, pourquoi les Jefuites ne plaifent point à un Souverain, c'est qu'ils gardent mieux le decorum de leur caractère, & qu'ainfi se faifant plus refpecter au menu peuple par un exterieur plus réglé, ils font plus en état d'exciter une fedition. J'ai de la peine à m'imaginer qu'un defordre auffi affreux que celui-là foit veritable. Où en seroit-on, fi l'autorité fouveraine avoit befoin de se maintenir par un tel expedient, & fi le Clergé se rendoit plus formidable par fes bonnes que par fes mauvaises mœurs? Ce defordre seroit mille fois plus deplorable que celui dont parle Tacite, lors qu'il dit que fous un mauvais gouvernement, la grande reputation n'expose pas à moins de perils que la mauvaife.

phanus quippe Regis tunc Dapifer, vocato in partem Abbate & familiaribus ejus, quævis ab eis cur invitum retinere vellent, ex quo incurvere facile scandalam poffent, & nullam utilitarem habere; cum nullatenus vita mea & ipforum convenire poffent. Sciebam autem in hoc Regii Confilii sententiam esse, ut quo minus regularis Abbatia illa effet, magis Regi effet subjecla atque utilis, quam unum videret ad lucra temporalia. Unde me facile Regis & suorum assensum confequi credideram, si que altum est. Quelques pages après il dit qu'un Seigneur Breton s'étoit prevalu de (b) la mauvaife vie des Moines de Ruys, afin de s'emparer de leurs biens. Oter à des gens qui par la fainteté de leur vie se font aquis la veneration des peuples, ôter, j'incidi dis-je, à de telles gens ce que la charité des fidelles leur a donné, n'est pas une petite entreprife; mais on ne croit pas rifquer beaucoup en l'ôtant à des personnes qui scandalifent le public.

Monachorum se reftituisse gloriabatur. p. 31. Heloise les nomme de faux Apôtres pag. 42.

† Voyez les remarques de l'article Aleiat (Jeann Paul) vers la fin.

(Q) Et meme aux plus grands dangers.] Les Moines tâcherent fouverent de l'empoisonner, & ne pouvant en venir à bout dans les viandes ordinaires, à caufe de ses precautions, ils effayerent de l'empoisonner par le pain & le vin de l'Eucharistie. Un jour n'ayant pas mangé d'une viande qui lui avoit été preparée, il vit mourir son compagnon qui la mangea. Les excommunications dont il foudroyoit les plus mutins de ses Religieux, ne remedierent pas au defordre. Enfin il craignit plus le poignard que le poison, & se compara à celui que le tyran de Syracuse fit mettre à sa table, fous une épée qui ne pendoit qu'à un fil (c).

32. Unufquique de propriis olivæ maris lupis se & concubinas suas cum filia & filiabus sustentaret. Pag. 33.

(b) Ex inordinatone scilicet ipsius Monasterii nactus occasionem. Pag. 33.

(R) On en caufa novobstant la mutilation.] La medifance se dechainoit fi furieusement contre ce pauvre homme, qu'encore qu'on fût qu'il n'avoit plus de quoi contenter une femme, on ne laiffoit pas de dire qu'un reste de volupté fenfuelle le tenoit attaché à son ancienne Maîtreffe. Quoique me facere sincera charitas (d) compellebat, solita me derogantium pravitas impudentiffime accusabat dicens me adhuc quadam carnalis concupifcentia oblectatione teneri qui pristina dilecta sustinere ab-

(c) Vide epist. 1. p. 39. & 40. (d) Pag. 35.

* Tacitus in vita Agricole c. 5.

(2) Pag. 27.

qui subsiste encore. Le reste de sa vie doit être cherché dans d'autres Ecrits, & consiste principalement en ce qu'il eut un nouveau procès d'herésie devant l'Archevêque de Sens. Il demanda qu'il lui fût permis de justifier sa doctrine dans une assemblée publique. Cela lui fut accordé, on convoqua un Concile à Sens, auquel le Roy Louis V. II. voulut assister en personne. Ce fut l'an 1140. S. Bernard y fut mandé pour y soutenir le personnage d'accusateur. On lut d'abord à l'Assemblée les propositions qui avoient été extraites des livres de Pierre Abelard: cette lecture fit tant de peur à l'accusé, qu'il interjeta appel au Pape. Le Concile ne laissa pas de condamner les propositions *, mais il n'ordonna rien contre la personne accusée; & rendit compte de tout au Pape Innocent II. en le priant de confirmer la condamnation. Le Pape n'y fut manqué pas; il ordonna que les livres d'Abelard fussent brûlez, & qu'on l'enfermât; & lui défendit de plus enseigner. Il s'appaîsa quelque tems après à la sollicitation de Pierre le Venerable, qui avoit reçu fort humainement dans son Abbaye de Clugny cet heretique, & qui l'avoit même reconcilié avec S. Bernard, le promoteur de (S) l'oppression que l'innocence souffrit dans ce Concile. La retraite de Clugny fut la dernière dont Abelard eut besoin. Il y trouva toute sorte de charité; il y fit des leçons aux Moines, il y fut également humble & laborieux. Enfin étant devenu infirme, persecuté de J. la gale, & de plusieurs autres incommoditez, on l'envoya dans le Prieuré de S. Marcel, lieu très-agreable sur la Saone auprès de Châlon. Il y mourut le 21. d'Avril (T) 1142. à l'âge de 63. ans. Son corps (V) fut envoyé à Heloise, qui le fit enterrer au Paraclet β. Nous parlons de ses écrits dans l'article de François d'Amboise; & pour ce qui est de ses erreurs, & de ses persecutions synodales, nous en toucherons quelque chose dans l'article de Berenger

* Voyez la Vie de S. Bernard, par Geoffroi Moine de Clairvaux, l. 3. c. 5. & la 189. lettre de S. Bernard, elle est insérée dans les Œuvres d'Abelard, pag. 272.

† Voyez la lettre 194. du même, & les Œuvres d'Abelard, pag. 272.

‡ Voyez la lettre de cet Abbé à Innocent II. in Op.rib. Abel. pag. 335.

§ Plus solito scabre & quibusdam corporis incommoditatibus gravabatur. in Op.rib. Abel. pag. 341.

¶ Voyez la lettre de Pierre le Venerable à Heloise, in Op.rib. Abel. pag. 337.

(a) Ex quibus omnibus liquet quam frigidam fuerit Petri Abelardi Apologia, cum redarguitur de nimia familiaritate cum amica quidem sui Heloisæ & alius monialibus Paracletibus repositis, Euanchos qualis ipse fectus erat, tuto & absque omni periculo posse verum cum feminis

sentiam vix aut nunquam patere. Il se console par l'exemple de St. Jérôme, dont l'amitié pour Paule servit d'entretien aux médians; & il crut refuter invinciblement la colonnie, en remarquant que les plus jaloux commentent leurs femmes à la garde des Eunuchs. Le P. Theophile Raynaud (a) s'est moqué de cette raison, parce qu'il avoit lu quantité d'exemples de commerce impur entre des femmes & des hommes naitlez. J'en dirai quelque chose dans l'article Combalus. Heloise aimoit il ardemment Abelard, quoi qu'on le lui eût châté, que les vertus de cet homme pouvoient courir de grands risques auprès d'elle. Voyez nos remarques sur l'article de cette femme. Ces paroles de Virgile, * *Notumque fueris quid femina possit, Triste per aurum Terrenorum peccata ducunt*, représentent en quelque manière la conduite de ceux, qui craignent que la passion d'Heloise n'ait eu trop de force sur la chasteté de son Abelard.

(S) Le promoteur de l'oppression. C'est de quoi nous parlerons dans l'article de Berenger de Poitiers.

(T) Le 21. d'Avril 1142. Cela montre que le nouvel Auteur de la vie d'Abelard s'est fort abusé, en le faisant vivre l'an 1170. Je parle de l'Auteur d'un petit livre imprimé à la Haye en 1693, où l'on trouve avec l'Histoire abrégée d'Heloise & d'Abelard trois autres petites pièces.

(V) Son corps fut envoyé à Heloise. Paquier assure (b) qu'Abelard par son testament ordonna d'être inhumé dans le Monastere du Paraclet. François d'Amboise (c) l'assure aussi; mais il n'en donne point d'autre preuve que le témoignage de Paquier. Ce qui me rend incrédule l'addition est que Pierre le Venerable n'en fait aucune mention dans la lettre (d) qu'il écrivit à Heloise, où il lui rend compte des dernières heures d'Abelard. Bien plus, l'absolution d'Abelard fait

foi, que l'on n'envoya son corps au Paraclet qu'afin de gratifier Heloise. C'est une marque qu'elle avoit demandé cet avantage. Or quel droit auroit eu l'Abbé de Clugny, de faire d'une disposition testamentaire la matière d'un bienfait. Le Calendrier de l'Abbaye du Paraclet confirme puissamment tout ceci, car on y trouve ces paroles (e); VIII. Kal. Januar. obiit Petrus Cluniacensis Abbas, cuius concessu habet Ecclesia nostra corpus Magistri nostri Petri. Le silence d'André du Chiens dans ces notes sur l'Épître où Abelard raconte ses infortunes, est une grande raison pour moi contre Paquier. Il y en a qui sans parler de testament (f), disent qu'on donna à Heloise le corps de son mari, comme il avoit témoigné par ses lettres qu'il souhaitoit que l'on fit: mais on ne cite ni ces lettres, ni personne qui les ait cités. J'ai trouvé l'endroit à la page 53. de ses Œuvres. Il étoit alors dans son Abbaye de Ruis, & enignoit d'être assassiné de jour en jour. *Quod si ne Dominus in manibus inimicorum tradidit* (écrit-il à Heloise) *solicitè ut ipsi pravalentes me interficerent, aut quomodo casu vram misericordiam carnis absentes à vobis ingrediar, cadaver obiecto nostrum ubicunque vel sepultum, vel expositum jacuerit, ad Cimiterium vestrum deferri faciat, ubi solus nostræ, imo in Christo sorores sepulcrum nostrum sepis videntes ad preces pro ne Dominum fundendis amplius invententur.* Voici l'absolution d'Abelard: elle devoit être mise sur son tombeau, & c'est pour un tel usage qu'Heloise l'avoit demandée (g) à Pierre le Venerable. *Ego (h) Petrus Cluniacensis Abbas qui Petrum Abalardum in Monachum Cluniacensem recepi, & corpus ejus mortui delatum Heloisæ Abbatissæ & Monialibus Paracleti concessi, auctoritate impotentis Dei & omnium sanctorum absolvo eum pro officio ab omnibus peccatis suis.* Bellesort (i) a écrit un grand mensonge, lors qu'il a dit que les os de Pierre Abelard furent deterrés & brûlez. La préface apologétique du Sieur d'Amboise refuta cela invinciblement.

(e) *Apud Andr. Diercepinum, in not. ad Hist. calamit. Abel. (f) Gress. Hist. liter. script. Eccles. pag. 652.*

(g) Voyez les Œuvres d'Abelard, pag. 343.

(h) In Operibus Abel. pag. 345.

(i) Clervo. de France.

Theoph. Raynaud. de Eunuchis, par. 148. * Virgil. Æneid. lib. 5. v. 6. (b) Ubi supra. (c) Tract. Apolog. (d) In Operibus Abelardi, pag. 337.

renger de Poitiers. Il est remarquable qu'il ne se fit nul scrupule de son mariage, quoiqu'il fût dans la \dagger Clericature, & possesseur d'un Canoniat. J'ay été surpris de voir qu'il ne fait aucune mention de son (X) Maître Roscelin *, qui passoit en ce tems-là pour un subtil Logicien, & que l'on regarde comme le fondateur de la secte des Nominaux. Il a eu de l'attachement lui aussi pour cette secte. Je ne croy pas qu'il se soit jamais mêlé de l'explication (T) du Droit Civil, comme quelques-unes le prétendent. Sa vie a été composée par Sebastian Rouilliard, Avocat au Parlement de Paris: je n'ai pu la recouvrer. On verra dans la dernière remarque le (Z) catalogue des erreurs de Mr. Moreri.

\dagger Quid te Clericum atque Canonium facere oportet. Epi. l. 1. p. 16.

* Otto Frijling de gest. Frid. l. 1. c. 47. Aventin. Ann. Bon. for. l. 6.

ABE

(a) Elle a pour titre Philosophia Nominalium vindicta. A Paris 1691.

(b) Apud Fr. d'Amboise, Pref. Apol.

* Voici les paroles d'Aleiat, Adeo autem exitimata est difficultas, ut Petrus Baylardus non incelebris tempestive profassor ingenue factus licet eam se non intelligit. Il cite entre autres Valla de rebus dubiis tractatu 8.

(c) Ubi supra.

(d) De honesta discipl. l. 25. c. 4.

(e) In vita Petri Abel. n. 3.

(X) Son Maître Roscelin.] Salabert Prêtre d'Agen revoque en doute dans sa Dissertation sur la secte des Nominaux, que Roscelin ait été Précepteur de Pierre Abelard. Nous examinerons ses raisons dans l'article Roscelin.

(T) De l'explication du droit Civil.] François d'Amboise se trompe, ce me semble, lors qu'il croit qu'Accurse a parlé de nôtre Pierre Abelard, dans la glose sur la loi *Quinque pedum prescriptione*.

Voici les paroles (b) d'Accurse: *Sed Petrus Baylardus qui se jactavit quod ex quolibet quantuncumque difficili litera traheret sanum intellectum, hic dixit N E S C I O*. Aleiat loué la modestie de ce Pierre Bailard, qui avouoit de si bonne foi son ignorance là-dessus; *Magnus ille Andreas Aleiatus in illo quem de quinque pedum prescriptione scripsit tractatu, postquam Petrum Baylardum celebrem sua tempestate Professorem laudavit quod ingenue fassus esset eam legem a se non intelligi &c.* C'est ainsi que parle François d'Amboise *, & ses propres expressions suffisent à le condamner; car afin qu'Aleiat ait raisonné juste, il faut que le Professeur celebre qu'il a loué ait été Professeur en Droit. Quelle merveille seroit-ce, qu'un Professeur de Dialectique avouât qu'il n'entend point un certain endroit embrouillé du Code? Aussi voyons-nous que ce Bailard est un Professeur en Droit dans Pierre Crinitus, qui le nomme *Joannes Bajalardus*. Conclions qu'il ne s'agit point ici de nôtre Pierre Abelard, & que Pâquier (c) qui a cru faire une remarque qui ne devoit pas être oubliée, en lui appliquant ce qu'a dit Accurse, auroit mieux fait de n'en rien dire. Au moins devoit-il bien prendre garde qu'il y a dans le passage d'Accurse non pas *Petrus Abellardus*, comme il le prétend, mais *Petrus Baylardus*, que s'il étoit vrai que ce Glossateur eût eu en vue nôtre Abelard, il faudroit dire, ce me semble, qu'il se seroit abusé; car on ne voit aucune raison de croire qu'Abelard se soit jamais mêlé de Jurisprudence. Voyons les paroles de Crinitus. (d) *Quæsitum est superiori acate à viris doctioribus quidnam in jure nostro civili prescriptio quinque pedum signaret, qualisque foret in ea intellectus. Quam rem Laurentius Valla & alii complures cum non facti perciperent hac una se ratione defendebant, quod Joannes Bajalardus inter eos qui JUS CIVILE PROFITENTUR, vir consultißimus ingenue affirmavit, se illud ignorare.* Thomassius (e) ne devoit pas conclure de ce passage que Pierre Abelard ait été quelquefois nommé *Bajalard*.

(Z) Des erreurs de Mr. Moreri.] I. Il est faux qu'Abelard ait enseigné la Theologie à Corbeil, & à Melun. II. Dire que tous les Auteurs avouent qu'Heloïse étoit niece du Chanoine Fulbert, est une mauvaise preuve contre Papyre Masson, qui a dit qu'elle étoit bararde d'un autre Chanoine. Rien n'empêche que Ful-

bert n'ait eu une sœur qui ne se soit pas bien conduite; je dis une sœur, car il étoit oncle maternel d'Heloïse, *avunculus*. Je m'étonne qu'André du Chêne (f) ait cru pouvoir refuser Papyre Masson, par la même preuve dont Monfr. Moreri se sert. III. Il ne paroît pas qu'Abelard se soit introduit chez le Chanoine sous pretexte d'enseigner la Theologie à Heloïse: pouquoi spécifie-t-on ce que les Auteurs qu'on doit suivre ne disent qu'en general? Ces termes, (g) *Erati cupidus ille valde, atque erga neptim suam ut amplius semper in doctrinam proficeret literariorum plurimum studiosus*, ne déignent-ils pas moins la Theologie qu'une autre science? IV. Il ne paroît point qu'Heloïse ait eu beaucoup d'estime pour Abelard, avant même qu'ils fussent logez ensemble. V. Il n'est pas vrai qu'il la mena en Bretagne, quand elle se fut dérobée de chez son oncle; il l'envoya bien dans cette Province, mais il se tint à Paris, se precautionnant le mieux qu'il pouvoit contre les entreprises de Fulbert, jusques à ce qu'il Peût appaisé en lui promettant d'épouser la niece. Alors il alla la joindre en Bretagne, comme on le voit dans la Relation de ses infortunes. *L'Histoire abrégée d'Eloise & d'Abelard* qu'on a imprimée (h) depuis peu, n'est point exacte sur ce point. On y suppose qu'Abelard sortit de Paris en même tems que de la maison du Chanoine, qu'il y retourna quand il eut sa femme qui Ecollere étoit grosse, & qu'il l'envoya de nuit afin de l'épouser clandestinement, en attendant que ses parens lui permissent de l'épouser publiquement. Il n'avoit nul dessein de l'épouser quand il l'envoya, & il ne prétendit jamais que son mariage dût être connu dans le monde. VI. Heloïse ne lui dit point franchement qu'elle ne prétendoit pas par ce mariage de priver, . . . l'Eglise d'un Docteur, qui selon son esperance y seroit bien-tôt un illustre Prelat. Rien de semblable ne se trouve dans la longue deduction qu'Abelard nous a laissée des raisonnemens d'Heloïse contre leur mariage. Voyez l'une des dernières remarques de l'article Heloïse. VII. Il ne dit point qu'il l'ait épousée pour le repos de sa conscience; pour-quoi Monfr. Moreri veut-il mieux favoir les motifs de ce mariage, qu'Abelard même ne les a sus? VIII. Il ne faisoit pas joindre ensemble les nocés, & le Couvent d'Argenteuil; il eut un milieu entre ces deux choses. Heloïse ne fut envoyée dans ce Couvent que parce que son oncle la mal-traitoit, fâché de ce qu'elle nioit fortement son mariage. IX. C'est donc une étrange fausseté que de dire que ce mariage ne fut pas si secret que Fulbert n'en fût averti; car ce fut en sa presence qu'on benit les nocés dans une Eglise. *Post paucos (i) dies nocte secreta orationum vigiliis in quadam Ecclesia celebratis, ibidem summo mane avunculo ejus atque quibusdam nostris*

(f) Not. ad Hist. Alamit. Abel.

(g) Abelard p. 11.

(h) A la Haye 1693. in 12.

(i) Abelard. ubi supra pag. 16.

ABELIENS, ou ABELONIENS, secte d'heretiques qui s'étoit formée à la campagne proche d'Hippone, & qui étoit déjà éteinte du tems de St. Augustin. Elle avoit d'étranges principes, & peu propres à la faire durer. Elle ordonnoit à chacun d'avoir sa chacune; elle ne trouvoit point bon, & ne souffroit point que l'homme fût seul; il faloit selon les statuts de l'Ordre qu'il eût une aide semblable à lui: mais il ne lui étoit pas permis de s'appuyer sur cette aide, je veux dire de s'unir corporellement avec la femme; c'étoit pour lui l'arbre de science de bien & de mal, dont le fruit lui étoit severement défendu. Ces gens-là regloient le mariage sur le pied du Paradis terrestre, où il n'y eut entre Adam & Eve que l'union du cœur: ou plutôt ils se regloient sur l'exemple d'Abel; car ils pretendoient qu'Abel avoit été marié, mais qu'il étoit pourtant mort sans avoir jamais connu de femme. C'étoit de lui que leur secte avoit pris son nom. Quand un homme & une femme étoient entrez en cette sorte de société ils adoptoient deux enfans, un garçon & une fille, qui succédoient à leurs biens, & qui se maroient sous les mêmes conditions de ne faire point d'enfans, mais d'en adopter deux qui fussent de différent sexe. Ils ne manquoient pas de trouver de pauvres gens dans le voisinage qui leur fournissoient des enfans à adopter. Voilà ce que St. Augustin nous en apprend; & comme il est presque le seul qui en parle, il faut croire que cette secte ne fut connue qu'en peu de lieux, & qu'elle ne dura pas long tems. On croit qu'elle commença sous l'Empire d'Arcadius, & qu'elle finit sous celui de Theodosie le jeune. Tous ceux qui la composoient réduits enfin à un seul village, se réunirent à l'Eglise Catholique.

ABELLI (ANTOINE) Docteur en Theologie, Jacobin, Abbé de Nôtre-Dame de Livri en l'Aulnois, Confesseur de la Reine Mere en 1582. & auparavant son Predicateur, fit imprimer des Sermons sur les Lamentations de Jeremie, à Paris 1582. Je ne fais que copier la Croix du Maine, & du Verdier Vau-privas, & si je ne corrige point les fautes qu'ils peuvent avoir commises, au moins proposerai-je (B) mes doutes. Si Mr. Moren en avoit fait autant, peut-être faudroit-on aujourd'hui la verité, car rien ne pouffe davantage les curieux à faire part au

* *Ysle Bochartum, Gener. l. 2. c. 16. qui erat que la fable de la continence d'Adam pendant 130. ans apres la mort d'Abel a donné lieu au nom de ces Heretiques.*

† *De Heres. e. 87. Vide ibi Lambert. Dictionem.*

nostris vel ipsius amicis assensibus nuptiali benedictione consideramus. X. Il n'est pas vrai qu'Abelard ait fait leçon à un grand nombre d'Ecoliers en Champagne, depuis que la mauvaise vie des Moines de Ruis l'eut contraint d'y retourner, & dans le tems que l'Abbé Suger fit sortir les Religieuses d'Argenteuil. Le Pere l'Enfant (a) a copié quelques-unes de ces fautes.

(A) *Peu propres à la faire durer.* C'étoit un état trop violent que celui de continence, contre un homme & une femme qui avoient d'ailleurs toutes choses communes, & dont la société étoit censée un vrai mariage: c'étoit, dis-je, un état trop violent pour durer beaucoup; *nullum violentum durabile.* Les Abeliens n'étoient que des Enkratites & des Novatiens mitigés: ceux-ci condamnoient hautement le mariage; les Abeliens le louoient & le retenoient. Il est vrai que ce n'étoit presque que de nom; (b) ils en avoient l'apparence, (c) mais ils en renvoient la force. S'ils avoient cru que le mariage étoit un Sacrement; ils auroient été sur cet article ce que les Zuingliens ont été sur celui de l'Eucharistie: ils n'eussent admis que la figure, & point du tout de réalité. Or c'est ce qui a dû contribuer à l'extinction de la secte.

Boire & manger, coucher ensemble, c'est mariage ce me semble.

(c) *Saint Paul dit cela touchant la pierre. 1. Epist. à Timothe. c. 3. v. 5.*

sent avoir le nom & le lien de gens mariés, & se priver de ce que le celibat avoit dès lors de plus éclatant, sans goûter les fruits & les delices du mariage. Il n'a donc pas été nécessaire quand j'ai dit que les principes de cette secte étoient peu propres à la faire durer, que je fisse quelque allusion au bon mot qu'on attribue à S. Xte V. *Non si (d) chava in questa religione, non durara.* Les adoptions y tenoient lieu de generations, & à cause de cela on ne pouvoit pas dire des Abeliens, ce que Florus (e) remarque touchant les premiers habitans de Rome; *Res erit unus civitas, populus vivorum.* Si d'autres causes ne s'en fussent pas mêlées, cette secte auroit pu durer éternellement; *Per seculorum milia (incredibile dictu) gens aeterna est in qua nemo nascitur.* C'est ce que (f) Plin. dit des Esseniens, & que l'on dit tous les jours des Moines. *l. 5. c. 17.*

(B) *Proposerai-je mes doutes.* Il me paroît un peu étrange qu'un Jacobin jouisse d'une Abbaye, & qu'on lui en donne le nom. Je ne connois point de pais en France qui s'appelle l'Aulnois. Si on a voulu dire le *Laonois*, c'est une autre chose; mais d'ailleurs je ne trouve aucune Abbaye nommée Livri dans le (g) Diocèse de Laon. L'Abbaye de ce nom est au Diocèse de Paris, imprimé en 1680. Enfin je trouve dans l'Acte par lequel l'Université de Paris prêta serment de fidélité à Henri IV. le 22. d'Avril 1594. j'y trouve, dis-je, (h) entre ceux qui le signerent un François Abely, Abbé d'Ivry, Predicateur & Aumônier du Roi. C'est à ceux qui en auroient en main les occasions, à vérifier si l'on n'auroit pas ici assemblé sur une seule personne ce qui ne convenoit qu'à plusieurs. Cela n'arrive que trop souvent aux Bibliographes. *(i) Voyez l'Essai de la France imprimé en 1680. l. 2. pag. 311. 312. (k) Voyez l'Essai de la France de Nicourre, par Mr. de Launois. p. 372.*

(d) *Comnon durara. Hist. Canonol. de Sancy. liv. 1. chap. 11.*

(e) *Florus, l. 2. c. 1.*

(f) *Plin. l. 5. c. 17.*

(g) *Voyez l'Essai de la France imprimé en 1680.*

(h) *Voyez l'Essai de la France de Nicourre, par Mr. de Launois. p. 372.*

au public de leurs éclairciffemens, que l'aveu que font les Auteurs qu'ils ne favent pas telle ou telle chose. C'est ce qui m'obligera à proposer souvent mes doutes. Mr. Moreri avoit tant d'occasions que je n'ai pas de consulter ceux qui pouvoient rectifier ces sortes de choses, qu'il devoit plus faire ici que copier la Croix du Maine.

ABELLY (Louis) Evêque & Comte de Rhodéz, mort le 4. d'Octobre 1691. âgé de 88. * ans, a composé divers Ouvrages, & entre autres un Traité de Theologie intitulé *Medulla Theologica*, qui a été causé que Mr. Despreaux lui a donné l'épithete (A) de moelleux, & qui est fort éloigné des (B) maximes des Jansenistes. Il a fait aussi la vie de Vincent Paul, Instituteur & premier Supérieur General de la Congregation de la Mission, un livre sur les principes de la Morale Chretienne, un autre sur les heresies, un autre sur la tradition de l'Eglise touchant le culte de la Sainte Vierge, &c. Ce dernier Ouvrage imprimé pour la seconde fois à Paris l'an 1675. fit un grand plaisir aux Protestans, parce qu'il leur fournit de bonnes armes contre les Convertisseurs, qui vouloient leur faire accroire que s'il y avoit quelque chose d'excessif dans cette espece de devotion, ce n'étoient que des pensées monacales, ou des abus que les Evêques corrigeoient journellement. Ce même livre servit à ceux de la Religion contre celui de

* Mercure Galant 1691.

+ Intitulé Exposition de la doctrine Catholique.

E Mr.

(A) L'épithete de moelleux.] Ne faisons pas difficulté de remonter un peu haut en rapportant ce passage; car outre qu'il ne faut pas craindre que la longueur de la citation déplaise à personne, elle servira à confirmer ce que je dois dire dans la remarque suivante.

(a) Lutrin, Alain (a) touffe & se leve, Alain ce savant homme Chant. 4.

Qui de Baum vingt fois a lu toute la Somme, Qui possède Abelli, qui sait tout Raconis, Et même entend, dit-on, le Latin d'Akempin. N'en doutez point, leur dit ce savant Canoniste, Ce coup part, j'en suis sûr, d'une main Janséniste :

Mes yeux en sont temoins : j'ai vu moi-même hier Entrer chez le Prelat le Chapelain Garnier. Arnaud cet heretique ardent a nous détruire Par ce Ministre adroit tente de le séduire. Sans doute il aura lu dans son Saint Augustin Qu'autrefois Saint Louis érigea ce Lutrin ; Il va nous inonder des torrens de sa plume, Il faut pour lui répondre ouvrir plus d'un volume ; Consultons sur ce point quelque Auteur signalé ; Voyons si des Lutrins Baum n'a point parlé ; Etudions enfin, il en est tems encore, Et pour ce grand projet, tantôt dès que l'Aurore Rallumera le jour dans l'onde enseveli, Que chacun prene en main le MOELLEUX ABELLI.

Quand ces vers ne contiendroient autre chose que l'accolade de Baum & d'Abelli, ils signifiroient assez l'Anti-Jansénisme de ce dernier; mais ils contiennent plusieurs autres traits qui vont au même but, & qui portent coup. L'Auteur a mis en marge une note qui explique la raison de l'épithete, & il a bien fait. Quand je songe aux conjectures que formeroient les Critiques, si la langue Françoisé avoit un jour le deslin qu'a eu la langue Latine, & que les Oeuvres de Mr. Despreaux se conservassent, je me represente bien des chimeres. Car supposons que la *Medulla Theologica* de Mr. Abelli fut entièrement perdue, & que presque aucun Auteur qui en eût parlé ne subsistât, & qu'il n'y eût point de note à la marge du Lutrin vis-à-vis de moelleux; quels mouvemens les Critiques ne se donneroient-ils point pour trouver la raison de cette épithete *, & combien de faussetez ne di-

roient-ils pas ? En cet endroit, comme en plusieurs autres, se veriferoit l'esperance dont il est parlé dans la neuvième Satire de cet Auteur.

Et déjà vous croyez dans vos rimes obscures Aus Saumais les futurs preparer des tortures.

Quelcun (b) a dit qu'il seroit à souhaiter qu'on fit déjà un bon Commentaire sur les Satires de Mr. Despreaux. Il est sûr que cette sorte d'écrits deviennent bien-tôt obscurs, quant à un grand nombre de choses. Le Catholicon d'Espagne & la Confession Catholique de Sancy en font une preuve. Le public est fort redevable à l'Auteur qui a publié depuis peu des remarques sur la dernière de ces deux Satires, & qui en prepare de semblables sur la première. Il est curieux, & penetrant, & fort propre pour ce travail.

(b) Nouvelles de la Rep. des Lettres, p. 107. 1684. Le Catholicon d'Esp. art. V. (c) A Amfont une preuve. à Berjam 1693. & non à Coque 11 gne chez Piercurieux, & fort propre pour ce travail.

(B) Des maximes des Jansenistes.] Un de ces Messieurs s'est plaint fort amplement, de ce que Mr. de la Berchere Archevêque d'Aix avoit ordonné au Directeur de son Seminaire de suivre le Cardinal Grimaldi, & de ne plus enseigner la Theologie Morale de (d) Grenoble. Il dit qu'on trouve dans la *Medulla Theologica* de Mr. Abelli trois certains principes, dont le 1. renverse la plus certaine regle de la bonne conscience reconüe par les Payens mêmes, qui n'ont pas cru qu'il fut permis de faire une chose que l'on doute si elle est juste ou injuste. Le 2. réduit à rien le plus grand de tous les commandemens, qui est celui qui nous oblige d'aimer Dieu plus que toutes choses. Le 3. est directement opposé au sôn qu'a pris Mr. le Cardinal Grimaldi de faire observer les regles de S. Charles dans le sacrement de Penitence, en marquant un grand nombre de cas dans lesquels les Confesseurs doivent ou refuser ou differer l'absolution. On accule donc Mr. Abelli d'enseigner, 1. Que l'on peut suivre une opinion moins probable & moins sûre en faisant ce qui est pêché selon l'opinion contraire, qui nous paroit plus probable. 2. Qu'il n'est point certain que le precepte d'aimer Dieu plus que toutes choses oblige jamais par lui-même; mais seulement par accident. 3. Qu'on peut sans scrupule absoudre toujours ceux dont la vie est une continuelle vicissitude de confessions & de crimes (e).

(d) Com. Mr. Genes. que le Cardinal Grimaldi, prédicateur de Mr. de la Berchere, avoit fait venir dans son Seminaire pour enseigner lui même sa Morale, & qui a depuis été fait Evêque de Provence, & qui a été sur le Balan de la réception d'Aix en 1687.

* Conférez ce que dit le p. Bonhours dans le 4. Diálogo de la maniere de bien penser p. m. 339. au sujet de ces paroles de Mr. Despreaux Profés dans l'Ordre des Coiteaux.

Mr. l'Evêque de Condom. En effet Mr. Abelly se rendit le protecteur des pensées les plus outrées concernant la devotion envers la Vierge Marie. C'étoit ruiner les efforts de l'autre Prelat, & les vûes de ceux qui ont publié ou approuvé les *Avis salutaires de la Sainte Vierge à ses devots indiscrets*. Mr. Abelly étoit Docteur en Théologie de la Faculté de Paris; il fut fait Evêque de Rhodéz lors que Mr. de Perefice Precepteur du Roi monta à l'Archevêché de Paris, & il resigna son Evêché à un autre, lors que son grand âge ne lui permit plus d'en exercer les fonctions, & se retira dans la maison de S. Lazare. Il revela dans la vie de Mr. Vincent un secret (C) qui plut à beaucoup de monde.

ABERDON, ville épiscopale d'Ecosse, sous l'Archevêque de S. André, avec une Academie. Les Ecossois la nomment *Aberdeen*. On peut la considérer comme divisée en deux; car il y a Aberdeen à l'embouchure de la Done, & Aberdeen à l'embouchure de la Dée. La première s'enomme la vieille Aberdeen, *Old-Aberdeen*, & l'autre la nouvelle Aberdeen, *New-Aberdeen*. Elles ne sont éloignées l'une de l'autre que de mille pas. Le siege de l'Evêché, & l'Academie sont à la vieille Aberdeen; l'autre est plus riche & plus marchande. L'Academie fut créée l'an 1480. L'Evêché y est depuis l'an 1100. il y fut transféré de Murtlac, comme nous l'apprend Hector Boethius * Historien Ecossois. Cette ville se nomme en Latin indifféremment *Abredonia*, *Aberdonium*, & *Aberdona*. Mr. Moreri a voulu (D) raffiner sur cet article, & n'y a pas trop réussi.

ABGILLUS (JEAN) fils d'un Roi des Fritons, mena une vie si exemplaire qu'on le surnomma le *Prêtre*. Il accompagna Charlemagne à l'expédition de la Palestine, & au lieu de s'en retourner en Europe, comme fit Charlemagne après la prise de Jerusalem, il poussa jusques aux Indes, y fit de vastes conquêtes, & y fonda l'Empire des Abylins, qui de son nom fut appelé l'Empire du Prêtre Jean. Il a composé deux Histoires, dont l'une comprend le voyage de Charlemagne à la Terre Sainte, & l'autre l'expédition qu'il fit lui aux Indes. Ce dernier Ouvrage contient la description du pais, & celle des differens peuples qui l'habitent. Si Suffridus Petri † a été capable de s'imaginer que ces Histoires soient autre chose qu'un de ces mechans Romans qu'on faisoit dans les siècles d'ignorance, & où l'on faisoit entrer Charlemagne avec autant de hardiesse que si eût été un héros imaginaire, un Palmerin d'Olive, un Huon de Bourdeaux, un Geoffroi à la grand' dent, si dis-je, Suffridus Petri a été capable de s'imaginer cela, il est digne de toutes les † duretez que Vosius lui a dites: car que peut-on debiter de plus fabuleux que la conquête de Jerusalem par Charlemagne?

ABYDE, ville d'Egypte. Etienne de Byzance veut qu'elle ait été une (A) Colonie des Miletens, à laquelle un homme nommé Abyde ait donné son nom. Strabon † en parle comme d'une ville fort delabrée, mais il dit qu'il paroît qu'elle avoit été autrefois fort grande, & la première du pais après Thebes. Le fameux Roi Memnon y demeura, & y fit bâtir un si magnifique palais. Le Temple & le sépulchre d'Osiris servoient d'un grand ornement à cette ville, & la rendoient extrêmement recommandable. Les plus grans Seigneurs y d'Egypte affectoient d'y être enterrez, afin d'avoir leur tombeau au même lieu qu'Osiris avoit le sien. Abyde étoit à 7500. pas du Nil, vers l'Occident, mais on y avoit conduit un canal qui lui portoit les eaux de cette riviere. Elle étoit au dessous λ de

Diofpo-

* Apud
Eusdr. an. 1.
pag. 4.

† Il parle
de cet Au-
teur & de
ses deux
Ovres, in
libro de
scriptor.
Frins.

‡ O ho-
minum
villâ sim-
plicem, ac
prope
dixentim
supponen-
tibus, qui
vixit anto-
ac fultis
comment-
ri habue-
ri hucot
Vossius de
Vijtor.
Lat. p. 6.
300.

‡ Lib. 17.
pag. 559.
edit. 1557.

§ Memno-
nis regia
& Osiris
templum
elytum.

¶ Plin. l. 5.
c. 9. Voyez
Strabon ib.

γ Plu-
tarch. de
Iside &
Ojir. pag.
359.

δ Plin. ib.

ζ Strab. ib.

λ Plin. ib.

(C) Un secret qui plut à beaucoup de monde.] Il a fait savoir (a) au public que Mr. Vincent ne voulut plus avoir de liaison avec l'Abbé de S. Cyrano, après lui avoir entendu dire que le Concile de Trente n'étoit qu'une Cabale, & une assemblée des Scholastiques & du Pape.

(D) A voulu raffiner sur cet article.] Il trouve mauvais que quelques-uns aient dit qu'Aberdona, ou Aberdon, *Abredonia*, *Aberdona* ou *Derana*, est une ville. Il n'y a point de ville, pour-
suis-je, qui porte ces noms en toute l'Ecosse, mais il y a deux villes dont l'une est nommée *New-Aberdon*, & l'autre *Old-Aberdon*; & si ce nom se rencontre, ce n'est qu'en quelques livres ou cartes peu exactes. Il seroit inutile de prouver que non seulement dans le langage ordinaire, on ne se sert point de la distinction de vieille & de nouvelle Aberdeen, mais aussi qu'on s'en sert très-peu dans les livres. Car où sont les Auteurs qui ont

dité l'Evêché de la vieille Aberdeen, l'Academie de la vieille Aberdeen? Où sont les Historiens qui ne se contentent pas de dire Aberdeen tout court, quand ils veulent désigner cette ville Episcopale? Mr. Moreri ne se souvenoit pas de sa critique, lors que dans l'article d'Ecosse il disoit, Saint André a Unversité & Aberdonna l'autre?

(A) Une Colonie des Miletens.] Cela n'est gueres apparent. J'avoue qu'ils établirent des Colonies en Egypte, mais ce fut proche des embouchures du Nil; leur puissance consistoit alors en forces de Mer, & leur commerce ne demandoit pas qu'ils eussent un poste aussi éloigné de la côte que l'étoit Abyde. De plus ils ne s'établirent en Egypte qu'au tems de Cyaxare (b) Roi des Medes. Or Abyde étoit considerable avant ce tems-là, puis que Memnon y avoit établi sa Cour.

(b) Strab.
l. 17. p.
551.

Diospolis & de Tentyris, & au dessus de Ptolemaïde † qui étoit la plus grande ville de la Thebaïde, & aussi grande que Memphis. Les habitans d'Abyde avoient en abomination (B) le bruit des trompettes. On a fort parlé des épines (C) qui croissoient dans leur territoire ; on a dit qu'elles étoient toujours chargées de fleurs qui avoient la figure d'une couronne. On croit qu'aujourd'hui elle s'appelle *Abutich*. Jean Leon ne dit point ce que Mr. Morcri lui impute, qu'elle soit au lieu où le Patriarche (D) Joseph fut enseveli. Il y avoit sur la côte de l'Hellefpont une ville nommée A B Y D E, dont je ne parlerai pas pour le coup, quoique le Dictionnaire de Moreri ait besoin d'y être rectifié.

ABIMELECH, Roi de Guerar, au pais des Philistins, étoit contemporain d'Abraham. Ce Patriarche s'étant retiré avec sa famille au pais de Guerar, sa femme Sara, toute âgée qu'elle étoit de 90. * ans, ne s'y trouva pas en sûreté: elle fut enlevée par Abimelech, qui la trouva assez belle pour en vouloir faire sa femme. Abraham auroit évité cet accident, s'il avoit déclaré qu'il étoit le mari de Sara; mais la peur qu'il avoit qu'on ne le tuât, le porta à dire que Sara étoit sa sœur, & à prier Sara de dire qu'il étoit son † frere. C'étoit la ‡ seconde fois qu'il employoit cet expédient, qui sans doute ne mérite point les éloges (A) que S. Chrysofôme lui a donnez. On croit que le Roi des Philistins fut frappé d'une

* Voyez les dernières remarques de l'article Sara.

† Genesé chap. 20.

‡ Il l'avoit employé Genesé chap. 20.

(a) De animal. l. 10. c. 23.
(b) In Stephan. de Urbib. pag. 14.
(c) Lib. 17. pag. 560.

(d) Lib. 15. c. 7.

(e) Ubi supra.

(f) In Aegyptiacis.

(g) In libris rerum Aegyptiacarum.

(B) En abomination le bruit des trompettes.] C'est Elien (a) qui nous l'apprend, pourvu que nous le corrigions selon la conjecture de Berkelius (b). Σάλμυ(θ) ἤχρον βδέλυγονται βρογγίται, ἡ Ἄβυδος ἢ Διοπολίς (il y a dans les éditions d'Etien Ἄβυ ἢ Διοπολίς) ἡ Ἀβύκων πόλις. Busfrite, & Abydos Aegyptia & Lycopolis tibe somnium detestantur. Strabon (c) confirme cette conjecture lors qu'il dit, qu'il étoit défendu d'employer aucune musique, soit de voix soit d'instrumens, aux preludes des sacrifices que l'on offroit à Osiris dans son Temple d'Abyde.

(C) Des épines qui croissoient.] Athenée (d) nous apprend ceci, mais il faut ôter de son livre le mot Ἄβυλον, & y substituer Ἄβυδος. C'est une conjecture très-raisonnable du même (e) Berkelius. Voici le fait dont parle Athenée. Les épines qui croissoient autour du temple de Tindium, passioient pour être toujours fleuries; mais selon la remarque (f) d'Hellanicus, cela venoit de ce qu'il se faisoit des assemblées en ce lieu-là, pendant lesquelles on jetoit sur ces épines diverses sortes de bouquets. Demetrius (g) rapporte qu'il croissoit de cette espèce d'épines autour d'Abyde, & qu'il couroit une fable parmi les Egyptiens, que les soldats d'Ethiopie que Tithon envoyoit au Roi Priam, ayant ouï dire que Memnon avoit été tué, jetterent auprès d'Abyde leurs couronnes de fleurs sur ces épines, d'où il arriva que les fleurs qu'elles produisirent ressemblerent à des couronnes.

(D) Le Patriarche Joseph fut enseveli.] Mr. Moreri cite Jean Leon, p. 8. On croit d'abord qu'il indique la 8. page, mais on ne trouve qu'au livre 8. ce qu'il faut chercher. Or voici ce qu'on y trouve: que c'est une erreur de croire que la ville nommée *Mesre Hatichi*, est celle où demouroient les Rois d'Egypte du tems de Joseph & de Moïse. Il refuse cette pensée par la raison que ces anciens Rois demouroient au côté Occidental du Nil, ce qu'il prouve par deux raisons. I. Par la situation de la ville que l'Ecriture dit que les Juifs bâirent à Pharaon. II. Par la situation d'un édifice fort ancien, qu'on dit être la sepulture de Joseph. Quelques pages après il remarque que la ville où est cette

sepulture est sur un bras du Nil, & s'appelle aujourd'hui *Bl Fium*. Je n'ai point trouvé qu'il dise rien de nôtre Abyde.

(A) Que St. Chrysofôme lui a donnez.] Nous touchons en un (h) autre lieu ce qu'il y a de blâmable dans cette diffimulation d'Abraham. Chacun jugera ce qu'il lui plaira sur la rechute. Le peril que l'honneur de Sara avoit essuyé la premiere fois, semble d'abord devoir rendre moins excusable la réiteration du mensonge; mais d'autre côté ne semble-t-il pas que l'on est plus excusable lors qu'on employe un remede qui a réüssi, que lors qu'on l'essaye; & n'est-il pas hors de doute que le premier essai avoit eu tout le succès qu'Abraham avoit espéré? Non seulement on ne lui ôta point la vie, mais on le combla de presens, & on lui rendit sa femme sans qu'on l'eût touchée; chose à quoi peut-être il ne s'étoit pas attendu. Je me fers d'un peut-être, car je n'oserois écrire ce que St. Chrysofôme osa prêcher; Vous savez, disoit-il à ses auditeurs, que rien ne chagrine plus un mari que de voir sa femme soupçonnée d'avoir été au pouvoir d'un autre, & néanmoins (i) ce juste ici employe tous ses efforts pour que l'acte d'adultere s'accomplisse. On devoit attendre après cela que le Predicateur censurât ce Patriarche; mais au contraire on voit qu'il donne de très-grands éloges à son courage, & à sa prudence: à son courage, qui lui avoit fait surmonter les mouvemens de la jalousie, jusques à lui permettre de conseiller de telles choses; & à sa prudence, qui lui avoit montré un expédient si sûr de se tirer des embarras & des perils qui l'environnoient. Saint Chrysofôme n'oublia pas de représenter vivement la terrible force de la jalousie, afin de faire comprendre le grand courage qui avoit surmonté cette passion; mais d'autre côté il releva la prudence d'Abraham, en disant que comme il vit que Sara étoit trop belle pour pouvoir échaper à l'incontinence des Egyptiens, soit qu'elle se dit femme, soit qu'elle se dit sœur, il voulut qu'elle se dit sœur, parce qu'il esperoit de sauver sa vie par ce moyen. Voyez, s'écrit St. Chrysofôme, avec quelle prudence ce juste imagine un bon moyen de rendre vaines toutes les embûches des Egyptiens. Puis il l'excuse d'avoir consenti à l'adultere de sa

(h) Dans les remarques de l'article Sara.

(i) Ο μίρ τος δίκαιος ἡ σπυδαία ἡ παύλα πάλιν οὐκ εἶπον τῶν πονηρῶν ἐκόντων. Homil. 12. in Genes.

d'une maladie (B) qui le rendit impuissant, & quoi qu'il en soit, il est sûr que la Providence de Dieu empêcha qu'il ne satisfît la passion qu'il avoit conçue pour Sara. Il fut averti en songe qu'elle étoit mariée avec un Prophete, & qu'il mourroit s'il ne la rendoit à son mari. Il ne manqua pas de la lui rendre, ni de lui faire des reproches de leurs mensonges. Abraham s'excusa entre autres raisons sur ce qu'en effet il étoit frere de Sara, né du même pere qu'elle, quoi qu'ils n'eussent pas la même mere. C'est ainsi que l'Ecriture le fait parler. Mr. Moreri substitué mal à propos aux paroles du texte sacré celles de Joseph, qui suppose * fausement qu'Abraham dit que Sara étoit fille de son frere. Il a suivi le même Auteur sur un fait dont l'Ecriture ne dit pas un mot, savoir sur une prétendue alliance contractée entre Abimelech & Abraham, lors de la restitution de Sara. L'Ecriture s'est contentée de dire qu'Abimelech fit de grans pressens à ce Patriarche, & qu'il lui offrit la permission de séjourner où il voudroit dans ses Etats. Il est vrai qu'il y eut entre eux une alliance, mais elle ne fut faite † que quelques années après. Ce fut le Traité de Beersebah. Joseph comme s'il avoit

* Antiq. l. 1. c. 11.

† Genèse 21.

(a) Οτι
 ἦν καὶ κα-
 τὰ νόμον
 τῆ βασιλῆως
 ἡ τυραννίς
 διὰ τὸ ὅτι οὐ
 τῆ μοῦσῃ
 τῆς ἡμετέρας
 ἀλλ' ἡ
 τῆς κασι-
 στερῆς ἡ δὲ
 καὶ οὐ, οὐ
 μοῦσῃ
 ὑπερῆσαν
 ὡς τῆ
 μοῦσῃ τῆς
 οὐ τῆς
 ἡμετέρας
 ὡς οὐ τῆς
 τῆς βασιλῆως
 διαφύγει.
 Quia non-
 dum mor-
 tis erat
 soluta ty-
 rannis
 propterea
 in adulte-
 rium uxori-
 sis con-
 senuit jus-
 tus, &
 quasi ser-
 vito in adul-
 terio in mu-
 lieris con-
 tumeliam
 ut mor-
 tem effu-
 giat. Id.
 Ibid.

(b) Πᾶσι
 παῖσι ὡς
 τὰ ὄφθαλμα
 λαβῆναι.
 Omnia
 fecit ita ut
 fabula &
 fictio illa
 latent.
 Ibid.

(c) Τίς καὶ
 ἀβίαν ταύ-
 ταν ἐπαύ-
 σεν ὡς
 μὴ τὰ
 σωτηρῶν
 φασάντων,
 οὐ ἐν ἡλικίᾳ
 ταύτης ὡς τὸν δίκαιον διασῶναι ὅσον εἰς τὴν οὐρανὴν ἡμεῖς
 μοῦσῃ τῆς οὐρανῆς, οὐ συνουσίᾳ μὴ τῆς βασιλῆως. Id. Ibid.
 (d) De Abrab. l. 1. c. 2. (e) Antiq. l. 1. c. 11. (f) Genèse xx. 3.

la femme, sur ce que la (a) mort qui n'avoit pas été encore depouillée de sa tyrannie, inspiroit alors beaucoup de frayeur. Après cet éloge du mari, il passe aux louanges de la femme; & dit qu'elle accepta de bon cœur la proposition, & qu'elle fit tout ce qu'il falloit pour bien jouer cette (b) Comedie. Là-dessus il exhorte les femmes à imiter celle-là, & il s'écrie: Qui n'aimeroit cette grande facilité à obéir? Qui pourroit jamais assez louer Sara, de ce qu'a-près une telle continence, & à son âge, elle a voulu afin de sauver la vie de son mari, s'exposer (c) à l'adultère, & livrer son corps à des barbares. Je ne pense pas qu'aujourd'hui un Predicateur ofat manier de la sorte une matiere aussi delicate que celle-là; il donneroit trop de prise à la raillerie des profanes; & je doute fort que les habitans d'Antioche naturellement medifans, eussent pu ouïr un tel Sermon sans s'émanciper à des reflexions malignes. Saint Ambrose (d) n'a pas donné de moins d'éloges à la charité de Sara, & nous verrons dans l'article Acindynus (Septimius) que Saint Augustin a été presque dans une semblable illusion. C'est une chose étrange, que ces grandes lumieres de l'Eglise, avec toute leur vertu & tout leur zèle, ayent ignoré qu'il n'est pas permis de sauver ni sa vie, ni celle d'un autre par un crime.

(B) D'une maladie qui le rendit impuissant.] Pour éteindre l'ardeur de sa convoitise, Dieu lui envoya une grande maladie qui mit à bout toute la science des Medecins. Dieu l'avertit en songe de ne rien faire à la femme de cet étranger. Abimelech se trouvant un peu mieux quelque tems après, declara à ses amis d'où venoit sa maladie, & rendit Sara à Abraham. Voilà comment Joseph (e) conte la chose; peu soigneux à son ordinaire de se conformer aux narrations de Moïse, ou plutôt assez hardi pour le dementir. Car Moïse ne dit-il pas (f) qu'Abimelech après le songe se leva de grand matin, & appella tous ses serviteurs, afin de leur communiquer ce qu'il avoit appris en dormant? Auroit-il pu faire cela s'il avoit été abandonné des Medecins? Joseph sentoit bien la difficulté; mais pour l'ôter il suppose hardiment contre l'autorité de l'Ecriture, que ce

Prince ne communiqua son songe à ses amis que quand sa maladie fut un peu passée, quelque tems après le songe. Il y en a (g) qui croyent qu'Abimelech ne fut point incommodé en sa personne, mais seulement en la personne de ses femmes; & que quand l'Ecriture rapporte que Dieu le guerit, cela ne signifie sinon qu'il leva le seellé qui (h) avoit été apposé chez lui sur toute matrice. Je ne me ferois pas fort tirer l'oreille pour approuver cette explication; car je ne voi aucune trace de maladie pour Abimelech dans tout le chapitre 20. de la Genèse, hormis dans ces paroles du verset 17. Dieu guerit Abimelech, sa femme & ses servantes: puis enfanterent. Mais comme le verset suivant ne fait mention que de l'incommodité de ces femmes, il est assez probable que c'étoit en cela que consistoit tout le mal que Dieu avoit envoyé à Abimelech. Je donne ailleurs (i) la réponse à la question que l'on me peut faire: Pourquoi ce Prince s'il se portoit bien ne satisfit pas la passion qui lui fit enlever Sara? Je ne m'étonne pas des rêveries que les Juifs ont débitées sur cette aventure; je m'étonnerois beaucoup plus de leur conduite, s'ils n'avoient pas forgé cent chimeres concernant nôtre Abimelech. Ils disent (k) Apud Mercurum. Voyez Rivet, ubi infra.

(l) Ricet pour la Genèse. Exerc. 102. Oper. c. 1. p. 395. Et idgger le fut pas à pas, Hist. Patriarch. tom. 2. pag. 165.

(m) On appelle cela vulgairement nouer l'éguillette.

(g) Salian. Annal. t. 1. p. 469.

(h) Genèse xx. 18.

(i) Dans les remarques sur l'histoire de Sara.

(k) Apud Mercurum. Voyez Rivet, ubi infra.

avoit eu des memoires (C) preferables à ceux de Moïse, ose mettre ce Traité avant la naissance d'Isaac, au lieu que l'écriture le met après la rejection d'Ismael, qui n'avit qu'après qu'Isaac eut été sevré. Mr. Moreri a suivi le même guide lors qu'il assure, que le même Abimelech *temoigna beaucoup de bonne volonté* à Isaac qui s'étoit retiré au pais de Guerar. Il ne seroit pas impossible que ce fût le même Abimelech, mais il y a beaucoup d'apparence que c'étoit le (D) successeur de celui qui avoit enlevé Sara. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'une famine étant survenue Isaac se retira en Guerar, où regnoit alors un ABIMELECH.

La

tiere fermeture, des portes de la vie, ou par un retrecissement qui les rendit inhabiles à concevoir. En voilà trop de la moitié, dira-t-on, & il suffisoit aux desseins de Dieu que les hommes fussent masculins; mais il faut repondre que la clôture des parties feméines étant un fait dont Moïse parle nommément, il n'y a pas moyen de le renvoyer comme superflu. Voici deux explications de ce fait qui n'aplanissent pas entièrement le chemin. Les uns veulent que Moïse ait voulu dire, que la femme, & les servantes d'Abimelech ne purent pas accoucher quand le terme fut venu; elles eurent bien des tranchées, & bien des douleurs, mais ce fut comme au tems dont parle le Prophete Esaië, (a) *Venerunt filii usque ad os matricis, & vis non est ad partum.* Les autres disent qu'il a voulu dire qu'elles ne concevoient plus. La premiere explication ne peut s'accorder avec la Genese; si on ne suppose que toutes (b) les femmes qui appartenoient à Abimelech se trouverent grosses au tems de l'enlèvement de Sara; ce qui n'est point vraisemblable. La seconde demanderoit que Sara eût demeuré plus long tems qu'elle n'a fait dans la maison de ce Prince; car il ne faut pas peu de tems pour favoir si tout un grand nombre de femmes a perdu la faculté de concevoir. Ces embarras ont obligé un très-savant (c) d'Interprete à dire, que la punition que Dieu envoya sur la famille d'Abimelech fut conuë d'une maniere qui ne nous est pas conuë. Au reste les Rabins ne mettent pas une grande difference entre l'affliction personnelle d'Abimelech, & l'affliction personnelle du

faul-t pas conclure ou qu'il ne s'est gueres soucié de scandaliser sa nation, ou qu'il a cru que le sentiment particulier qu'il avoit sur la faillibilité, & par consequent sur la non inspiration de Moïse, étoit commun parmi les Juifs? Je croy que tous les anciens Historiens ont pris la même licence, à l'égard des vieux memoires qu'ils consultoient. Ils y ont cousu des suppléments, & n'y trouvant pas les faits developpez & embellis à leur fantaisie, ils les ont étendus, & habillez comme il leur a plu; & aujourd'hui nous prenons cela pour histoire.

(D) C'étoit le successeur de celui qui avoit enlevé Sara. Je ne me soude point sur la longue vie qu'il faudroit donner à Abimelech, s'il avoit été encore au monde lors qu'Isaac s'en alla en Guerar. Ce voyage est postérieur à l'achat que fit Jacob du droit d'aïnesse: on peut donc supposer qu'Isaac avoit alors 80. ans; car il en avoit 60. lors qu'Esau & Jacob nâquirent, & Esau étoit déjà grand chasseur quand il vendit son droit d'aïnesse. D'autre côté Abimelech qui enleva Sara étoit Roi, & marié avant qu'Isaac vint au monde; il auroit donc eu cent bonnes années pour le moins lors qu'Isaac fit le voyage de Guerar. Mais est-ce une affaire; en ce tems-là les hommes ne vivoient-ils pas (g) plus de cent cinquante ans? On a peine à croire quand on le lit que des personnes (h) habiles soient capables d'objeçter ces paroles de l'Ecclesiastique (i), *Omnis potentatus via brevis*; comme si en supposant la canonicité de cet Ouvrage, il étoit contre la revelation que le regne d'un homme eût duré cent ans. Qui ne voit que si ce passage avoit la force qu'on lui attribue, il faudroit nier toutes les Histoires qui apprennent qu'il y a eu des regnes qui ont duré plus de cinquante ou soixante ans? Qu'est-ce donc qui me porte à croire que l'Abimelech qui enleva Sara, n'est point le même qui traita alliance avec Isaac? le voici.

Ce dernier crut bonnement sur la parole d'Isaac que Rebecca n'étoit que sa sœur, & lors qu'il en fut desabusé non pas par les paroles, mais par les actions d'Isaac, il le reprit doucement de son mensonge, sans lui représenter qu'il chafsoit de race, & qu'Abraham son pere lui avoit déjà joié le même tour. Or quelle apparence que s'il avoit été déjà attrapé par Abraham, il eût donné encore une fois dans le même piège, ou qu'y ayant donné, il n'eût pas fait une aigre censure à Isaac, tant sur les mensonges de son pere que sur les siens propres? Il n'auroit pas oublié ceux d'Abraham, qui lui avoient causé beaucoup de dommage. S. Chryostôme trouvoit si vraisemblable ce que je viens de dire, qu'il (k) avança courageusement en Chaire, qu'Abimelech fit des reproches à Isaac sur la supercherie d'Abraham. Mais tout cela n'a point d'autre fondement que les privileges de la Rhetorique, lesquels on étend quelquefois pres-

(a) Chap. 37. v. 3.

(b) L'Éternel avoit entièrement refermé l'ouverture de la matrice de la maison d'Abimelech. Gen. xx. 18.

(c) Apud Revetum, ubi supra.

(d) Pharaon Roy d'Égypte.

(e) Apud Revetum ib. ex Mercero.

(f) Apud Heil. leg. ubi supra. p. 15. 154.

(g) Abraham vécut 175. ans, & Isaac 180.

(h) Pererius in Genes. c. 26. pref. Salomus r. 1. p. 520.

(i) La version de Geneve à traduite. Toute tyrannie est de petite durée. Job. xi. 11.

(k) Rex adhuc habens recentem memoriam eorum que tempore Patriarche rapta Sara tulerat, increpabat eum. reunque arguens dicebat, cur hoc fecisti? Homil. 51. Hanc deceptionem & olim sustinimus à patre tuo. Homil. 52.

La beauté de Rebecca fut causée que son mari se servit des mêmes ruses qu'Abraham avoit employées à cause de la beauté de Sara. Isaac ayant peur qu'on ne le tuât, si on venoit à favoir qu'il fût le mari de la belle Rebecca, la fit passer pour sa sœur. Abimelech decouvrit que ce n'étoit pas cela, par je ne sai quel (E) jeu qu'il aperçut entre eux deux en regardant par sa fenêtre, & ayant fait venir Isaac, *Quoi que ce soit, lui dit-il, c'est votre femme, comment donc avez vous dit, c'est ma sœur? Quelle conduite avez vous tenue ici? Pen s'en est (F) salu que quelcun du peuple n'ait couché avec votre femme, & que vous n'ayez attiré sur nous un crime.* En même tems il defendit sous peine de mort à tous ses sujets de faire

que aussi loin que ceux des Poëtes & des Peintres,

* Horat. de Arte poet. v. 9.

- - - Piavoribus * atque poetis
Quid libet audendi semper fuit aqua potestas.

Deux choses semblent favoriser le sentiment que le Sieur Moreri a suivi. I. Le Roi de Guerar au tems d'Abraham a le même nom qu'au tems d'Isaac, & il a un General d'armée qui s'appelle Picol en l'un & en l'autre tems. II. Rebecca quelque belle qu'elle soit n'est pas enlevée comme l'avoit été Sara; c'est qu'Abimelech avoit eu le tems de vieillir, & se souvenoit des mauvaises suites de l'enlèvement de Sara. Je repons 1°. qu'il y a eu des noms affectés à tous les Rois d'un certain pais, comme celui de Pharaon aux Rois d'Egypte. Pourquoi celui d'Abimelech n'auroit-il pas été commun à tous les Rois de Guerar? Picol étoit peut-être un nom de charge. Peut-être aussi que la charge avoit passé du pere au fils. Je repons 2°. que l'Abimelech d'Isaac pouvoit n'être plus un jeune homme, quoi qu'il ne fût pas celui qui avoit enlevé Sara. Je croy franchement que c'étoit un bon vieillard, puis qu'il ne forma aucun dessein sur la belle Rebecca, laquelle il ne croyoit point mariée; & puis qu'il ne dit point à Isaac qu'elle avoit été en danger de sa part, mais seulement de la part de ses sujets. Puis que ses sujets vivoient dans un tel debordement, que toute belle femme étrangère qui ne passoit pas pour mariée couroit grand risque, je ne voy point de cause plus vraisemblable de la continence d'Abimelech envers Rebecca que la vieillesse.

(a) Putant quidam honeste significari eo vocabulo copulam carnalem. Sed non fit verisimile Isaac prudentissimum & sanctissimum virum tam incaute rem habuisse cum uxore, ut id per fenestram prospiceret, ut Scriptura inquit, Rex possidet Abimelech. Creditibilis igitur est eo vocabulo significatos esse tales jocos & blanditias in amplexando & osculando, quales inter conjugum turpe non est: extra conjugium verò nefas est. Perennis in Genes. chap. 26.

(E) *Je ne sai quel jeu.* Quelques-uns se sont imaginez que l'Écriture avoit voulu exprimer honnêtement, sous le mot de jeu, le devoir conjugal qu'Isaac rendoit à sa femme, lors que par hasard Abimelech regardant par la fenêtre rencontra sous ses yeux un tel objet (a). D'autres ne veulent point ouïr parler de cette sorte d'interpretation; ils disent qu'Isaac étoit trop sage & trop réglé pour avoir si mal pris ses mesures; & que dans ces occasions il se gardoit bien d'être en lieu où les voisins le pussent voir par les fenêtres. Il faut donc, disent-ils, entendre par le mot de jeu certains passetems, qui pour n'être pas le dernier acte de la Comédie, ne laissent pas d'être trop forts entre des gens qui ne sont point mariez, quelque parenté qu'il y ait d'ailleurs entr'eux. Ces passetems doivent signifier quelque autre chose que causer familièrement, que railler, que rire ensemble; car un frere & une sœur sont tout cela très-honnêtement, & sans qu'on en puisse conclure ce qu'Abimelech conclut du jeu d'Isaac & de Rebecca. Cette explication me paroît incomparablement plus raisonnable que la pre-

miere; & néanmoins il faut avouer que la tendresse empêchoit quelquefois Isaac d'avoir cette grande precaution, que les Moralistes rigides exigeroient d'un Patriarche: car enfin on ne peut nier qu'Abimelech regardant par les fenêtres ne l'ait surpris se divertissant avec Rebecca à un certain jeu, d'où on pouvoit conclure certainement qu'ils étoient mari & femme. Prenez garde qu'ils étoient mariez depuis 40. ans; Isaac donc étoit âgé de 80. ans. St. Augustin dans ses livres contre Faustus le Manichéen, grand frondeur des Patriarches, fait (b) l'apologie d'Isaac d'une maniere solide; & dans le fond c'est être trop rigoureux, que de vouloir qu'un Patriarche ou qu'un Prelat marié ne puisse prendre de petites recreations avec sa femme, sans fermer tous les volets des fenêtres. Car il faut avoit cette bonne opinion de leur prudence, que si la nature vouloit passer des petites carences aux plus grandes, ils se soutiendroient assez sur un chemin si glissant, pour donner ordre que l'on n'en vit rien des fenêtres du voisin. Cornelius à Lapidé ne fait ce qu'il refuse, quand il s'emporte contre les Auteurs de la premiere explication. *Judei impuri*, dit-il, *jocum hunc intelligent copulam conjugalem. Sed apate hos Cynicos. Quis credat Isaac publice & spectante rege tam inverecundum, lubricum & Cynicum fuisse?* Ce n'est pas de quoi il s'agit, personne ne pretend qu'Isaac fût alors au milieu des rues: il étoit dans sa chambre, & n'avoit pas bien fermé les fenêtres: voilà tout; & si c'est trop, vous feriez vous-même obligé de condamner le Patriarche; & de faire le Caton envers lui. On fait que Caton (c) chassa du Senat un Manlius, parce qu'en plein jour, & en presence de sa fille il avoit donné un baiser à sa femme. Ce Manlius auroit été Consul apparemment à la prochaine élection. On cherche des (d) mysteres allegoriques dans ce jeu d'Isaac & de Rebecca, auxquels sans doute ni eux, ni l'Historien Sacré ne songerent point. Je ne mets pas ces sortes d'erreurs au nombre de celles que je compile; ce seroit la mer à boire. Il seroit à souhaiter que la plupart de ces imaginations mystiques fussent inconnus à tout le monde.

(F) *Peu s'en est salu.* Il falloit que les Philistins fussent de terribles gens sur le chapitre de l'amour, puis qu'Abimelech leur Roy est surpris que personne n'eût couché avec Rebecca, qui ne passoit que pour sœur d'Isaac. Nous aprenons de là en même tems qu'ils respectoient le mariage. Quant aux filles, on croyoit assez en ces pais là qu'elles étoient pour le premier occupant. Temoïn Dina la fille de Jacob, quand elle voulut s'aller promener (e): on l'empauma aussi-tôt; on jouit d'elle, & puis on lui parla de mariage.

(b) Lib. 22. c. 46. Mr. Thiers cite une partie de ce passage pag. 4. de son Traité des jeux & des divertissemens.

(c) Plutarch. in Cat. Major. p. m. 346.

(d) Voyez Perennis in Genes. chap. 26.

(e) Genes. chap. 34.

faire la moindre injure à Ifac ni à Rebecca. Cette remontrance & cette ordonnance ne pouvoient venir que d'un bon cœur. La prosperité d'Ifac changea cette bonne amitié d'Abimelech. On lui declara franchement lors qu'on eut vu qu'il aqueroit de grandes richesses, qu'il eût à se retirer. Il obéit *, & n'ayant pas laiffé de prosperer malgré les traverses qu'on lui suscita en divers endroits, à l'occasion des puits qu'il faisoit faire, il se vit recherché d'alliance par Abimelech, à quoi il repondit favorablement †.

ABLANCOURT (NICOLAS PERROT, SIEUR D'). Cherchez PERROT.

ABRABANEL ‡ (ISAAC) Rabin celebre, nâquit à Lisbonne (A) l'an 1437. d'une famille qui se disoit (B) descendü du Roi David. Il se poussa beaucoup à la Cour d'Alphonse V. Roi de Portugal, & y fut honoré des plus grandes charges, ce qui dura jusques à la mort de ce Prince: mais il éprouva un étrange changement sous le nouveau Roi. Abrabanel étoit âgé de (C) 45. ans lors que Jean II. succeda à son pere Alphonse. Tous ceux qui avoient gouverné les affaires sous le regne precedent furent chasséz; & si nous ajoutions foi à nôtre Rabin, nous croirions qu'on machina sourdement leur mort, sous pretexte qu'ils avoient dessein de livrer au Roi d'Espagne la couronne de Portugal. Il ne favoit rien de cela, lors que pour obeir à l'ordre qu'il avoit reçu de se rendre auprès du Roi il s'en alloit à Lisbonne en diligence; mais ayant appris en chemin ce que l'on brasloit contre sa tête, il se sauva promptement dans les États du Roi de Castille. Tous ses biens furent confisquez, dès le retour des soldats qui avoient eu ordre de l'amener mort ou viv. Il perdit alors avec tous ses livres un commencement de Commentaire sur le Deuteronomé, à quoi il eut beaucoup de regret. Quelques Auteurs Chretiens (D) ne conviennent pas que la cause de cette disgrâce soit aussi peu fondée qu'il le dit sur sa mauvaise conduite. Ils font (E) le même jugement de ses autres persecutions. Quoi qu'il en soit, s'étant établi dans

à Trifflin s'est fort abusé dans ces paroles Ifaacus Geraras annonce caufa profectus Dei numine conjugis pudicitiam ab Abimelechi re-gis libidine intactam servat. Epi. l. 1. p. 10. edit. Franck. 1692.

* Moreri dit qu'il se retira dans un lieu nommé Pharan. Ce nom n'est ni dans l'écriture, ni dans Joseph.

† Genes. chap. 26.

‡ On le nomme aussi Abrabaniel, Abaranel, Abarinel, Abravanel. Il est sous ces deux derniers noms dans le Dictionnaire de Moreri, sous qu'on ait averti que c'est la même personne.

(a) Mens. Novemb. 1686. pag. 529.

(b) Bibliol. Hisp. t. 2. p. 686.

(c) Ibid. tom. 1. p. 627.

(d) C'est le même livre qui sera cité ci-dessous Scheweth Jehuda.

(e) Comment. in Zachariam c. 11. fol. 293. apud Acta Lips. pag. 528.

(f) Comment. in 2. Regum c. 25. f. 305. apud eadem Acta ibid.

(g) In Scheweth Jehuda. f. 11. f. 99. apud ead. Acta ib.

(h) Acta Lipsienf. p. 529.

* Huetus; demonstr. Evangel. p. 708. edit. Lips. 1694. in 4.

† Id. ib.

(i) Acta Lips. ib.

prent pour le Roi Alfonso V. Dom Nicolas Antonio croit qu'il s'agit là d'un tout autre Abrabanel, & que cet Alfonso est le dernier Roi de Castille qui ait porté ce nom-là. Il pourroit avoir raison jusques ici; mais il a tort quand il met près de deux siècles entre ce Roi & nôtre Rabin; car ce dernier vint au monde l'an 1437. & ce Roi mourut l'an 1350. à l'âge de 38. ans.

(C) Agé de 45. ans,] Nicolas Antonio a inseré à la fin de la Bibliothèque d'Espagne, ce que le P. Bartoloci lui avoit dit touchant Ifaac Abrabanel. Il a corrigé par là quelques fautes qui étoient déjà imprimées dans l'article de ce Rabin; mais il me semble qu'il n'a point parlé exactement lors qu'il a dit: *Juvenis adhuc, sed bene doctus in Castella regnum transiit, cum Joanni II. Portugallia Regi parum esset gratus.* Il s'agit là d'un âge qui pour l'ordinaire n'ait pas pu donner le tems d'acquérir de l'érudition. C'est ce qu'on ne sauroit dire de l'âge de 45. ans. Il est donc certain que l'Auteur de la Bibliothèque Espagnole a cru, que le Rabin étoit fort au dessus de cet âge quand il s'enfuit en Castille; il s'est donc trompé.

(D) Quelques Auteurs Chretiens ne conviennent pas.] Ils disent qu'Abrahamel meritoit bien le traitement qu'il souffrit; & qu'il auroit été puni encore plus severement, lors que sa malice eût été connue, si le naturel debonnaire du Roi Jean n'eût fait qu'il se contenta d'eloirner cet homme d'auprès de lui. Ils ajoutent que les remors de la conscience lui firent prendre la resolution de quitter le Portugal, & de se sauver de nuit en Castille avec une promptitude extraordinaire (l).

(E) Ils font le même jugement de ses autres persecutions.] Ils disent qu'il se soutra à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, par le moyen de la banque qu'il faisoit dans le Royaume de Castille;

(k) T. 1. p. 627.

(l) Ex Acta Lipsienf. p. 529.

la Castille, il se mit à enseigner, & à composer. Il fit en 1484. son Commentaire sur le Livre de Josué, sur celui des Juges, & sur ceux de Samuel; puis il fut appelé à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, & y eut des emplois pendant 8. ans, c'est-à-dire, jusques à ce qu'on chassât les Juifs des Etats du Roi Catholique en 1492. Il fit tout ce qu'il put par ses prieres (F) & par ses lamentations pour détourner cette terrible tempête; mais il n'obtint rien; & il salut qu'il sortit comme tous les autres avec sa femme & ses enfans. Il se retira à Naples, & y composa en 1493. son Commentaire sur les Livres des Rois. Comme il étoit Courtisan il noublia pas de se faire bien valoir par la connoissance qu'il pouvoit avoir acquise de la Cour de Portugal, & de celle d'Aragon; de sorte qu'il s'insinua dans les bonnes grâces de Ferdinand Roi de Naples, & puis dans celles d'Alphonse. Il suivit la fortune de ce dernier, lors que Charles VIII. Roi de France le chassa de Naples; car il fit avec (G) lui le trajet de la Sicile. Après la mort d'Alphonse il se retira à Corfou, & y commença son Commentaire sur Esaïe l'an 1495. Il eut la consolation de recouvrer par je ne sai quelle aventure. ce qu'il avoit autrefois écrit sur le Livre du Deuteronôme. Il repassa en Italie l'année suivante, & s'alla confiner à Monopoli dans la Pouille, où il écrivit plusieurs livres. Il acheva son Deuteronôme, & il composa son * *Sewach Pefach*, & son † *Nachalath Avotb*, l'an 1469. L'année suivante il composa son ‡ *Hajeschua*, & en 1498. son † *Maschmia Jeshchua*, & son Commentaire sur Esaïe. Quelque tems après il fit un voyage à Venise, pour y terminer les differens qui s'étoient émus entre les Venitiens & les Portugais au sujet des épiceries; & il fit paroître tant de prudence & tant de capacité, qu'il s'acquît l'estime & la faveur des Puissances. Il composa à Venise son Commentaire sur Jeremie l'an 1504. Quelques-uns veulent qu'il ait aussi composé alors le Commentaire sur Ezechiel, & sur les douze petits Prophetes. Il fit en 1506. le Commentaire sur l'Exode, & il mourut à Venise l'an (H) 1508. à l'âge de 71. ans. Il laissa (I) trois fils, Juda, Joseph, & Samuel. L'aîné a été Medecin & grand Poëte, & a composé

* C'est-à-dire. Le sacrifice de Pâques.

† C'est-à-dire. L'héritage des Peres.

‡ C'est-à-dire. Les fontaines du salut.

† C'est-à-dire. Le Predicateur du salut.

tille; qu'il amassa de grands thresors, en se servant adroitement de tous les artifices de sa nation; qu'il tyrannisoit les pauvres; que ses usures rongeoient tout; qu'il eut la vanité d'aspirer aux titres les plus illustres, & les plus affectés aux Maisons nobles d'Espagne; & qu'étant d'ailleurs ennemi juré de la Religion Chretienne, il contribua plus qu'aucun autre à la tempête qui l'accabla avec toute sa nation (a).

(a) *Ibid.* pag. 530.

(b) *Comment. in libros Regum init. apud Nicol. Anton. Bibl. Hisp. r. 1. pag. 627.*

(c) *Apud Nicol. Anton. ibid.*

(d) Il étoit le 11. de ce nom. Il succéda à Ferdinand le Batard, & eut pour successeur Ferdinand 11.

(F) *Par ses prieres & par ses lamentations.*] Il raconte lui-même dans l'un (b) de ses livres ce qu'il fit en cette rencontre. Salomon ben Virga le rapporte dans son (c) Histoire des Juifs, avec la description tragique des malheurs épouvantables qui accompagnèrent les trois cens mille Juifs, qui furent contrainits de partir dans un même jour des Etats du Roi Catholique.

(G) *Il fit avec lui le trajet de la Sicile.*] Dom Nicolas Antonio corrigeant sur les conversations qu'il avoit eues avec le P. Bartolucci son article d'Abrahamel, dit que ce Rabin suivit en Sicile le Roi Ferdinand, que les François avoient renversé du trône, & qu'après la mort de ce Prince il se retira à Corfou. Voilà sans doute une faute; on prend Ferdinand pour Alphonse: c'est avec Alphonse qu'Abrahamel passa en Sicile, & non pas avec Ferdinand. Alphonse mourut de maladie au commencement de l'année 1495. après quoi notre Rabin s'en alla à l'île de Corfou. C'est là que fut commencé le Commentaire sur Esaïe en 1495. S'il n'étoit passé en cette île qu'après la mort de Ferdinand, on peut tenir pour très-certain qu'il n'auroit pas pu y être en 1495. Ainsi l'Appendix de Nicolas Antonio auroit eu besoin d'un autre Appendix qui le corrigéat.

(H) *L'an 1508.*] Le P. Bartolucci marque cette année à Dom Nicolas Antonio, qui avoit

dejà fait imprimer que notre Rabin étoit Professeur en langue Hebraïque à Padoue environ l'an 1510. Nous avons ici une preuve de la negligence de Mr. Moreri. Il avoit en main la Bibliothèque d'Espagne de cet Auteur, & il ne prit point la peine de consulter les Appendix qui en sont une considerable partie, & qui éclaircissent & corrigent plusieurs endroits de l'Ouvrage. Ainsi il nous a donné la faute concernant ce professeur de Padoue, sans savoir que l'Auteur l'avoit corrigée lui-même à la fin du livre, & s'en étoit excusé sur ce qu'il avoit suivi Buxtorf. *Venetias inde profectus memoratur, ex qua urbe in Germaniam aut in professionem Patavinam Hebraica lingua, quod Buxtorfium & alios sequi nos literis in Bibliotheca nostra mandavimus, potuit conferre se. Constat autem Venetiis cum (e) septuaginta annos natum superioris seculi anno octavo diem suum obiisse. Quocum non bene convenit quod circa annum decimum Professorem, ut ibidem diximus, Patavinum egerit.* C'est ce que dit Nicolas Antonio. Il ne nie pas absolument cette profession de Padoue; il se contente de dire qu'il n'en avoit pas bien marqué le tems. Il ne faisoit donc point que Mr. Moreri nous vint dire qu'en 1510. Abrahamel enseignoit la langue Hebraïque à Padoue.

(I) *Il laissa trois fils.*] Il en auroit laissé quatre, s'il est vrai, comme le rapporte Nicolas Antonio, que ce Leon qui a fait des Dialogues de l'amour étoit son fils. Ce livre est fort connu; Denys Sauvage & Pontus de Tiard l'ont mis en François. On en cite ordinairement l'Auteur sous le nom de *Leo Hebraeus*. Je ne croi pas qu'il ait été fils d'Abrahamel: cependant il est nommé (f) *Mestre Leon Abrahamel Med. Hebreo.* dans la traduction Espagnole de ses Dialogues imprimée à Venise l'an 1568.

(e) Il faisoit dire 71.

(f) Voyez le Catalogue de la Bibl. de Mr. de Thou, r. 2. p. 405.

posé plusieurs vers à la gloire de son pere. On dit que Samuel embrassa le Christianisme à Ferrare, & qu'il y fut apellé Alphonse, du nom du Duc. Abrabanel a fait plusieurs (K) autres livres dont on ne sauroit marquer la date, & dont quelques-uns n'ont pas encore été imprimez. Plusieurs Nobles Veniciens, & les principaux des Juifs celebrerent ses funerailles avec assez de pompe: son corps fut enterré à Padouë dans un cimetiere qui étoit hors de la ville. On enterra peu après au même lieu le Rabin Juda Menz, qui avoit été Recteur de l'Academie. Le siege de l'an 1509. ruina de telle sorte les environs de la place, qu'on ne sauroit plus discernier ce cimetiere. Abrabanel avoit de grans dons: il va de pair avec le fameux Maimonides, & il y a même des gens qui le mettent au dessus de lui. Les Juifs pretendent qu'il a ruiné de fond en comble toutes les raisons, & toutes les objections des Chrétiens. Ceux-ci meprisant avec raison tout ce qu'il a dit concernant nos controverfes Judaiques, font beaucoup de cas de ses autres interpretations. Ils le trouvent subtil, clair, savant, sincere. Il ne canonise point les opinions de ses maitres, & il censure assez librement le plagiat, & les autres fautes dont il les trouve coupables. Son grand défaut est d'avoir été trop sensible aux persecutions que les Juifs avoient souffertes, & auxquelles il avoit eu sa bonne part. Le souvenir de cette infortune l'animoit d'une telle fureur contre les Chrétiens, qu'il les traite avec le dernier emportement. Il n'a presque point fait de livre où il n'ait marqué les traits de son desir de vengeance, & de son indignation; & il ramenoit à force de bras & de machines toutes sortes de matieres à l'état miserable où sa nation étoit reduite. Il esperoit de ranimer par ce moyen la Synagogue mourante*; & je croi aussi qu'il trouvoit là un soulagement à l'oppression de sa bile, qui l'auroit étouffé peut-être s'il ne s'en étoit déchargé sur le papier. Il ne seroit pas le seul qui se seroit bien trouvé de ce remede. On conoit des gens qui en ont eu grand besoin, quoi qu'ils n'ignorassent pas comme lui les preceptes de l'Évangile. Ja ne trouve point (L) son profes-

* Ex actis
Eradiorum
Lisp.
mens. No-
vembr.
1686.
p. 528.
F
rat
et seq.

(a) *Uti supra*
p. 531.

(b) C'est à-dire, Caput fidei. Il a été traduit en Latin par Guillaume Verfius, & imprimé avec ses notes à Amsterdam, 1638. Nicol. Anton. t. 1. p. 629.

(c) C'est à dire Ouvrages de Dieu. Il y traite doctement de la creation du monde, & examine d'où Meïf n'a pris tout ce qui est écrit dans le livre de la Genese. Le P. Simon Hist. Crit. p. 537.

(d) Specimen Biblioth. Universit.

autres Ouvrages de ce Rabin, avec le tems & le lieu de l'impression quelquefois, s'il on que la Bliothèque Rabinique de Plantavit a pu le lui apprendre. Monsieur Moreri ne devoit pas dire qu'Abrabanel a écrit un Commentaire sur le Thalmud, mais seulement sur une piece du Thalmud intitulée Pirke Avoth. Nicolas Antoine son unique source lui a pu si bien expliquer cela, qu'il ne devoit point s'y tromper. Le Pere Simon qui apprend beaucoup de choses curieuses touchant les livres d'Abrabanel, a observé (e) que le livre composé par ce Rabin sous le titre de Nahalat Avoth, Possession des Peres, est un Commentaire sur le Traité Pirke Avoth, & que l'un & l'autre ont été imprimez à Venise in quarto en 1545, qu'il y a une savante Preface de cet Auteur au commencement de son livre Nahalat Avoth, où il explique la succession de la tradition parmi les Juifs, ce qui est une chose fort embarrassée.

(e) Hist. Crit. des Vieux Testam. p. 537.

(L) Son professorat de Padouë. Voyez ci-dessus la remarque H. Les savans hommes qui nous ont donné (f) un abrégé historique de la vie d'Abrabanel, & qui l'ont luivi presque d'année en année, depuis sa sortie d'Espagne jusques à sa mort, n'auroient pas laissé passer une circonstance si remarquable; ainsi je conclus que puis qu'ils n'en parlent pas, l'Auteur n'en a point parlé. Or il n'y a gueres d'apparence qu'ayant dit beaucoup de choses qui ne lui pouvoient pas faire autant d'honneur qu'une profession à Padouë, il n'eût rien dit de cette charge s'il en avoit été actuellement revêtu. Et si d'autres que lui en avoient parlé avec quelque fondement, je croi que Messieurs de Leipzig ne l'auroient pas ignoré, ni voulu passer sous silence. C'est donc un fait un peu apocryphe, pour ne rien dire de pis.

(f) Dans le Journal de Leipzig, ubi supra.

rat de Padouë, ni son voyage (M) d'Orient. Ce sont des faits où Monsieur Moreri s'est lourdement abusé. Je n'en dis gueres moins du (N) voyage d'Allemagne.

ABRAHAM, le pere & la souche des croyans, fils de Tharé, descendoit de Noé par Sem, dont il étoit éloigné de neuf degrez. L'opinion qui le fait naître l'an 130. * de Tharé me paroît plus vraisemblable, que celle qui le fait naître l'an 70. du même Tharé. Il y a beaucoup d'apparence qu'il naquit dans la même ville d'où l'Ecriture Sainte † nous apprend que son pere se retira pour aller au pays de Chanaan. C'étoit une ville de Chaldée qui s'appelloit Ur. Abraham en sortit avec son pere, & s'arrêta avec lui à Charan, jusques à ce que son pere y fût mort. Après cela il reprit son premier dessein, qui avoit été le voyage de la Palestine. On peut voir dans l'Ecriture les divers stations qu'il fit dans la Terre de Canaan; son voyage d'Egypte, où on lui enleva sa femme, qui étoit aussi sa ‡ sœur de pere; son autre voyage en Guerar, où elle lui fut pareillement enlevée, & puis rendue tout comme la premiere fois; la victoire qu'il remporta sur quatre Princes qui avoient pillé Sodôme, sa complaisance pour sa femme, qui voulut qu'il se servit d'Agar leur servante † afin d'avoir des enfans; & la sepulture auprès de Sara sa premiere femme, dans la caverne de Macpela. Il seroit inutile de s'étendre sur ces choses. Ceux de la Religion les savent sur le bout du doigt; ils vont les prendre à la source des leurs plus tendres années; & pour ce qui est des Catholiques Romains, ils n'ont pas besoin qu'un nouveau Dictionnaire les en instruisse; celui de Moreri le fait assez. Il seroit plus du caractère de cette compilation de s'arrêter aux faussetez, & aux traditions incertaines qui regardent Abraham; mais le nombre seroit capable de rebuter les plus infatigables Ecrivains. Car que n'a-t-on point supposé touchant (A) les motifs

* C'est selon les Hebreux le 372. de plus le deluge. Et le 2008. depuis la creation du monde.

† Genesé xi. 31.

‡ Voyez l'article de Sara.

† Voyez l'article d'Agar.

(M) *Ni son voyage d'Orient.*] Je le tiens pour faux, par la raison que je viens de rapporter, tirée du silence de ces Messieurs: mais quand même ce voyage auroit été effectif, Mr. Moreri ne laisseroit pas d'avancer une grande fausseté. Il suppose I. qu'Abraham enseignoit la langue Hebraïque à Padouë en 1510. & en II. lieu que l'envie de faire éclater sa haine contre les Chrétiens, l'obligea à passer en Orient pour y vivre avec ceux de sa secte, & que ce fut alors qu'il composa ce grand nombre d'ouvrages que nous avons de lui. Nous avons vu qu'il mourut l'an 1508. c'est assez pour juger qu'on vient de nous dire des chimeres.

(N) *Je n'en dis gueres moins du voyage d'Allemagne.*] Je n'osois le traiter de faux pendant que j'étois persuadé que Dom Nicolas Antonio avoit bien cité Buxtorf; car en supposant qu'il l'a bien cité, on doit croire (a) qu'Abraham a parlé de son voyage d'Allemagne dans son Commentaire sur Pirke Avrah. Je me redouisois donc à dire dans cette supposition, qu'il étoit du moins certain qu'Abraham n'alla pas en Allemagne dès qu'il fut exilé des terres du Roi Catholique, puis qu'en les quittant il s'embarqua pour le Royaume de Naples, & qu'il y arriva quel que tems après. Ainsi je ne laissois pas de trouver encore en faute Mr. Moreri; Abarbinel, dit il, fut du nombre des exilés. Il se retira en Allemagne, & puis en Italie. Et j'avois lieu d'être d'autant plus surpris de cette faute, que je savois que Dom Nicolas Antonio l'avoit corrigée, après avoir été mieux instruit par le Pere Bartoloci. Mais ayant consulté le livre qu'il a cité, j'ai vu que l'Auteur ne dit nullement qu'Abraham dit qu'il a voyagé en Allemagne. Voici ce que dit (b) Buxtorf; *Hic titulus* (Mo-

renu, id est, Doctor noster) *novus est, infra ducentos annos natus in Germania, inde in Italiam traductus, quod valde miraturus fuit Dom Isaac Abarbinel ex Hispania in has terras veniens, ut ipsemet scribit in Commentario in Pirke Abhoth cap. 6.*

Je ne saurois plus douter que Dom Nicolas Antonio n'ait mal entendu Buxtorf; & c'est une méprise dont il ne s'est pas retiré, dans l'endroit où il nous apprend ce que le P. Bartoloci lui avoit dit concernant Abrahamel.

(A) *Touchant les motifs de sa conversion.*] C'est une opinion assez commune qu'Abraham succéda avec le hit le poison de l'idolâtrie, & que Tharé son pere (c) faisoit des statues, & enseignoit qu'il les faisoit adorer comme des Dieux. Quelques Juifs (d) ont débité qu'Abraham exerça assez long tems le metier de Tharé, c'est-à-dire qu'il fit des Idoles, & qu'il en vendit. D'autres disent que l'impieeté qui reagnoit en ce pais-là étant l'adoration du soleil & des étoiles, Abraham croupit (e) long tems dans ce malheureux bourbier; (c'est Philon qui le témoigne.) Il s'en tira par les reflexions qu'il fit sur la nature des astres. Il en admiroit les mouvemens, la beauté, l'ordre, mais il y remarquoit aussi des imperfections; & il conclut de tout cela qu'il y avoit un être supérieur à toute la machine du monde, un auteur & un directeur de l'Univers. Suidas cite bien Philon, pour prouver qu'Abraham s'éleva jusques à la connoissance de Dieu par ces sortes de reflexions; qui ne remonte pas à l'âge de 14. ans avoit atteint ce haut degré de lumiere, & qu'il avoit eu le courage de dire à Tharé qu'il renonceroit à son pernicieux trafic d'idoles, avec quoi il trompoit le monde, nous n'avons pas ici un détail

(a) Profugus ergo in Germaniam venit, quod ipse ait in Commentariis ad Pirke Avrah. I. librum Calumnie cum Pirke Avrah. Buxtorfio teste in tractatu de Abbreviaturis Hebraeorum pag. 100. Nic. Anton. Bibl. Hist. t. 1. p. 628.

(b) De abbreviaturis Hebraeor. pag. 117. edit. secundum.

(c) Suidas in Σαγγο.

(d) Apud Genes. in Chron.

(e) Ipsum longo tempore Chaldeorum delirio de altorum divinitate in nutritum fuit. Philo apud Saba. t. 1. p. 387. Maximoni des donne pour un fait certain qu'Abraham fut élevé dans la Religion des Zabieni, qui ne remonte pas à l'âge de 14. ans avoit atteint ce haut degré de lumiere, & qu'il avoit eu le courage de dire à Tharé qu'il renonceroit à son pernicieux trafic d'idoles, avec quoi il trompoit le monde, nous n'avons pas ici un détail

tifs de sa conversion? Quels exploits (B) ne lui a-t-on pas fait faire contre l'idolâtrie, soit dans la Chaldée, soit dans la ville de (C) Charan? Combien de

scien-

(a) Antiq. l. 4. c. 7. Voyez aussi Recogmit. Clement. l. 1.

(b) Vos peres ont habité ja-dis au delà du fleuve, Tharé pere d'Abraham & de Nachor, & ont seroit à d'autres Dieux. Josué ch. 24. v. 2.

(c) AL- vers. h. ref. l. 1. p. m. 7. & 8.

(d) Xa- du-vi-ces, dans le Dictionnaire de Suidas, qu'Abraham comut à l'âge de 14. ans les absurditez de l'idolâtrie; car quel fond y a-t-il à faire, eu égard aux nombres & aux citations, sur un Auteur aussi estropié & aussi falsifié que le Suidas d'aujourd'hui? Peut-être avoit-il écrit non pas 14. ans, mais 50. ans. Il y a une vieille tradition qui donne ce dernier âge à Abraham sortant du giron de l'idolâtrie. On conte (e) que son pere ayant entrepris un voyage lui commit la vente de ses statues; & qu'un homme qui faisoit semblant d'en acheter lui demanda, Quel âge as-tu? Cinquante ans, lui répondit Abraham; malheureux que tu es, reprit l'autre, tu adores à l'âge de 50. ans un être qui n'a qu'un jour. Ce-la confondit Abraham. Quelque tems après une femme lui vint apporter de la farine, afin qu'il l'offrit aux statues; mais il prit une hache & les brisa, puis mit cette hache entre les mains de la plus grande. Tharé de retour demanda d'où est venu ce fracas; Abraham lui répond qu'il s'étoit élevé une dispute entre ces idoles, à qui commenceroit de manger l'offrande qu'une femme avoit apportée, & là-dessus ce Dieu que vous voyez plus grand que les autres, s'est levé & les a brisez tous à coups de hache. Tharé lui répond que c'est le mo-

(e) R. Mo- ses Had- darfchan in Bere- schith Rab- ba, aynd Henleger. Histoir. Patriarch. t. 2. p. 36.

quer de lui, & que ces idoles n'avoient pas l'esprit de faire cela. Abraham tourna tout aussitôt ces paroles de son pere contre le culte de ces faux Dieux; mais Tharé n'entendit point raillerie; il livra son fils à l'inquisition. Nimrod le grand Inquisiteur, aussi bien que le Conquerant du pais, exhorta d'abord Abraham à l'adoration du feu; en suite, après quelques réponses & répliques de part & d'autre, il le fit jeter au milieu des flammes, Que ton Dieu vienne t'en tirer, lui dit-il. Haran frere d'Abraham fut fort attentif à l'évenement; car il fit résolution en lui-même de suivre le parti qui vaincroit; d'être de la Religion de Nimrod, si le feu brûloit Abraham, & de la Religion d'Abraham, si le feu ne le brûloit pas. Abraham sortit sain & sauf du milieu des flammes, & alors Nimrod ayant demandé l'en qui crois-tu qu'il soit à Haran, & reçu cette réponse, je croi au Dieu d'Abraham, le fit jeter dans une fournaise. Haran y fut si mal-traité, qu'il en mourut peu après en (f) présence de son pere. La raison pourquoy le feu eut tant de prise sur lui est que (g) sa foi n'étoit pas aussi vive que celle d'Abraham, & qu'il n'étoit pas prédestiné à de grandes choses comme Abraham. Cette tradition n'est pas nouvelle, puis que S. Jérôme la rapporte, & il semble (h) même l'adopter en ce qui concerne la conservation miraculeuse d'Abraham au milieu des flammes: car pour la cruauté superstitieuse de Tharé, revêtu de la personnage de Delateur au Saint Office contre son propre fils, il n'en parle pas. S. Epiphane (i) qui n'en parle point non plus, soutient au contraire que Tharé survécut à Haran son fils, en punition de l'audace qu'il avoit eue de faire des Dieux d'argille; & qu'avant lui aucun pere n'avoit vu mourir de mort naturelle ses enfans. L'équivoque du mot (k) Ur a pu donner lieu à ces fables. Ceux qui pressent les paroles où Dieu dit (l) à Abraham, Je suis l'Eternel qui t'ai retiré d'Ur des Caldéens, s'imaginent (m) qu'il le sauva d'une grande persécution, puis qu'il se servit de la même phrase à la tête du Decalogue pour signifier la delivrance d'Egypte; mais c'est chercher des mylteres sans nécessité. Nous ne voyons aucune trace de cette persécution dans l'Écriture; ainsi l'on peut mettre à proportion au même rang des pensées imaginaires le feu qui ne fit aucun mal à Abraham, & ce que Maimonides (n) emprunte d'un certain livre qui traitoit de l'agriculture des Egyptiens. On y trouvoit qu'Abraham ayant soutenu dans une dispute publique contre les idolâtres, que le feu n'étoit point digne des honneurs divins, fut mis en prison, & pouillé de tous ses biens, & condamné au bannissement. Le Roi craignit que l'aurore & l'éloquence d'un tel homme ne decournoient le peuple d'adorer le feu. Cedrenus fait mourir Haran pour une très-mauvaise cause, puis que c'est pour avoir taché de tirer du feu les idoles de Tharé, qu'Abraham y avoit jetées. Ce fut en vain qu'il y tâcha; il fut consumé lui-même par les flammes.

(C) Soit dans la ville de Charan.] On prétend (o) qu'il y devint Convertisseur, & que

(f) Il s'ajoutent cette circonstance sur Genes. x. 1. 28.

(g) Jud. i. apud Lyranum & Tostatum, citant Sacerdot. l. 1. p. 452.

(h) Tradit. Genesim.

(i) De Hercl. 1. p. 8.

(k) C'est le nom propre d'une ville, & il signifie feu.

(l) Genes. xii. 1. & xiii. 14.

(m) Genes. xii. 10.

(n) Maimonides.

(o) Cedrenus.

(p) Voyez Onkelos par. Chaldéen & Pagnin.

* Apud
Hortinger.
Hiflor.
Orient.
l. 1. c. 6.
† Entendez
ceci de ceux
qui parmi
les Juifs
ont cru la
Néceffité
choif.

ſciences (D) & combien de livres (E) ne lui attribue-t-on pas? Les Juifs * lui attribuent le privilege d'être né circonciſ, & † la même ame qu'à Adam. Ils croient que cette ame a été celle de David, & qu'elle fera celle du Meſſie, comme l'a remarqué Bartoloci dans ſa Bibliothèque Rabbinnique. Les Mahométans ſe ſont auſſi mêlez de conter des rêveries concernant ce Patriarche, comme on le peut voir dans l'Alcoran, & dans un de leurs principaux Auteurs nommé *Keſſaus* (l) Apud Alex. Polybiſt. c. 17.

(a) Cl. ap. 12. v. 5.

(b) Mes pteus en-ſuis pour veſtue ſe travail de deſocheſ, juſques à ce que CHERIST ſoit formé en vous. verſ. 19. Voyez Sa- lomon l. 1. p. 406.

(c) Tſſſat apud Pererium in Geneſ. chap. 11.

(d) Cela eſt fondé ſur le témoignage de Joſeph. Et ſur le livre de Judaib chap. 5. Auguſt. l. 1. c. 13.

(e) Voyez St. Auguſt. l. 1. c. 13.

(f) Saine Chryſoſt. me, Homil. 31. § 37.

(g) Voyez Heid. gg. Hiſt. Parr. t. 2. p. 88.

(h) Antiq. l. 1. c. 7.

(i) Ibid. cap. 8.

(j) Mr. Heidegger fig. 144 cite le 4. livre des Hiſtoires de Nicolas de Damasc. comme ſi l'on y trouve ces; mais c'eſt avoir pris d'uni Euſe- be, Præp. l. 9. c. 16. phe. On veut auſſi qu'il ait enſigné l'Arith- métique & l'Aſtronomie aux Egyptiens. Joſeph (1) Paſſire; & Nicolas de (k) Damas le confirmeroit, s'il diſoit qu'Abraham enſeigna

tan liſ qu'il travailloit à faire des proſelytes parmi les hommes; Sara faiſoit la même choſe parmi ſes femmes; & que c'eſt ainſi qu'il faut entendre les paroles de la Geneſe (a), où il eſt dit qu'Abraham ſortit de Charan avec Sara ſa femme, avec Lot ſils de ſon frere, avec tout le bien qu'ils avoient acquis, & avec toutes les ames qu'ils avoient faites. On ne veut point entendre par là une generation d'enfans, mais une propagation de ſoi; & on confirme cette explication par la metaphore (b) dont l'Apôtre St. Paul s'eſt ſervi au chapitre 4. de ſon Epître aux Galates. Il eſt plus vraſemblable que ces ames qu'ils avoient faites étoient les eſclaves qu'ils avoient achetés, & les enfans qui étoient nez de ces eſclaves: ſans que pour cela il faille douter qu'Abraham n'ait tâché d'inſtruire les indi- cles, autant que ſon zèle & ſa ſageſſe le lui ſuggeroient; & que s'il en convertit quelques-uns pendant ſon ſéjour de Charan, ils n'ay nt pu le ſuivre au pais de Canaan. Il y a des gens (c) qui veulent que ſon pere n'ait ſervi les faux Dieux que depuis ſon arrivée à Charan. Cela paroit abſurde: car comme il eſt fort probable (d) que cette famille abandonna la Chaldée pour évit r la perſecution, qu'elle avoit ſuſt de craindre à cauſe de ſon éloignement de l'idolâtrie, il ſeroit bien étrange que le chef ne ſe fût corrompu que dans le pais où il ſe réfugia. Mais il pourroit bien être que le culte des idoles dont Abraham avoit guéri Tharé avant qu'ils ſortirent de leur pais, reſſuscita dans l'ame du bon vieillard: car en ces tems d'ignorance il n'étoit pas donné à beaucoup de gens de maîtriſer pour toujours le penchant naturel à l'idolâtrie. On croit même que Nachor (e), le troiſième ſils de Tharé, ne fut jamais bien converti, & qu'il ſe retira néanmoins de ſa patrie, afin d'all- r joindre ſon pere à Charan. Ce pourroit bien être lui qui renega dans l'ame de ce vieillard le culte idolatre qu'Abraham en avoit ôté. Il eſt certain que Laban petit-ſils de ce Nachor ſervoit les idoles. Quelques Peres de (f) l'Egliſe ont eu que Tharé n'a été ſidele ni pendant ſa vie, ni à l'article de la mort. Comment le prouveroient-ils? & comment leur prouveroit-on le contraire? Il y a ſur l'Hiſtoire d'Abraham cent embarras, où ni ceux qui ſoutiennent le pour, ni ceux qui ſoutiennent le contre ne manquent point de raiſons. Mais le pauvre Pere Boul- dug (g), qui a cru que ce Patriarche érigea des Monſtres à Charan, & qu'il n'amena avec lui dans la Paleſtine que les Moines les plus Novices, n'eſt point de ceux qui peuvent alléguer quelque raiſon.

(D) Combien de ſciences.] Il ſavoit, dit-on, l'Aſtronomie. C'eſt ce que Berofe en diſoit ſans le nommer, ſi nous en croyons (h) Joſeph Evang. l. 9. c. 16. phe. On veut auſſi qu'il ait enſigné l'Arith- métique & l'Aſtronomie aux Egyptiens. Joſeph (1) Paſſire; & Nicolas de (k) Damas le confirmeroit, s'il diſoit qu'Abraham enſeigna

la Geometrie & l'Arithmetique aux Egyptiens; mais il ne le dit pas. Abraham communiqua aux Phéniciens & aux Egyptiens l'Aſtronomie, à ce que diſent Euſephe (l), & (m) Aſtan- pan; mais après tout ce ne ſont point articles de ſoi. Les Auteurs qui lui attribuent ces choſes aſſoiſſent le poids de leur témoignage, par ſes ſauſtez qu'ils y mêlent. L'un (n) dit qu'Abraham a régné à Damas; un autre (o) dit qu'il ſejourna 20. ans en Egypte avec toute ſa famille auprès du Roi Phatethon; un (p) autre lui fait l'injuſtice de penſer qu'un des motifs de ſon voyage d'Egypte, fut le deſir de conôitre les dogmes des Egyptiens touchant la Divinité, afin de les ſuivre s'ils étoient meilleurs que ſiens, ou de deſabuſer ces gens-là s'ils avoient une croyance enſouée. Quelques (q) moder- nes ne croient pas qu'il ait enſigné les Mathématiques aux Egyptiens; la raiſon qu'ils en donnent me paroit fautive: c'eſt, diſent-ils, que la detention de Sara auprès du Roi d'Egypte donnoit tant de martel en tête à Abraham, qu'il n'étoit gueres en état de donner leçon ſur des ſciences auſſi abſtraites que celles-là, qui tout comme la poéſie demandent le repos & la liberté d'eſprit;

Carmine ſecreſſum ſcribentis & oia querunt.

Mais il ſaloit prendre garde que Joſeph a fort bien diſtingué les tems; il dit que ce fut après la liberté de Sara, qu'Abraham eut des conférences avec les ſivans d'Egypte, & lors qu'il avoit le cœur content, tant à cauſe que Pharaon l'avoit comblé de bienfaits, qu'à cauſe qu'il étoit perſuadé que ſa femme lui étoit revenue ſans avoir ſouffert aucune atteinte à ſon honneur.

(E) Et combien de livres.] Il y a un livre * de la creation qui lui eſt attribué depuis long tems.

Il en eſt fait mention dans le Thalmud (r) : le Rabin Chanina, & le Rabin Hoſchiai avoient accoutumé d'y lire la veille du jour du Sabar. L'Auteur du livre intitulé *Coxri* dit que cet Ouvrage d'Abraham eſt profond, & qu'il a beſoin d'une explication prolixie; qu'il enſeigne l'unité de Dieu; qu'à certains égards il ſemble dire des choſes bien différentes; mais qu'à d'autres égards il ne tend qu'à un même but. Tous les Juifs n'ont pas attribué ce livre à ce grand Patriarche. Il y en a (s) qui ont déclaré hautement que c'eſt un Ouvrage ſuppoſé, & qui condamnent la hardieſſe du Rabin Aquiba, qu'ils croient le véritable Auteur de la piece.

(1) *Quis dedit poteſtatem R. Aquibe ſcribendi librum Jozera nomine Abrahami patris noſtri?* Le ſupplément de Moreri a ſur ce ſujet un article bien curieux, tiré de l'Hiſtoire Critique (v) du P. Simon. Dans les premiers ſiecles de Chriſtiſme les Heretiques Sethiens debiterent une Apocalypſe d'Abraham, comme S. Epiphane (x) le remarque. Origene (y) a cité un pre- tendu

(r) Voyez Heidegger t. 2. p. 108. 143.
(s) *Abraham Zachari in libro Jachariaſis, p. 52. apud Heidegg. ibid.*
(t) *Præfat. 11. Zohar Mantuani apud eund. Heidegg. ibid.*
(v) Voyez la p. 48. § 536. de ceſte Hiſtoire Critique, édit. de Rotter- dam.
(x) *Ad- vbrum Jozera nomine Abrahami patris noſtri?* p. m. 186.
(y) *Homil. 35. in Lucam, apud Heidegg. ibid.*

(l) Apud Alex. Polybiſt. c. 17.
(m) Apud cumidem eſtante Euſepio ib. c. 18.
(n) Nicol. Damuſc. apud Joſeph. Antiq. l. 1. c. 7. J. ſin. le dit auſſi. l. 36. c. 2.
(o) *Artapan apud Joſeph. Antiq. l. 1. c. 7. J. ſin. le dit auſſi. l. 36. c. 2.*
(p) *Artapan apud Joſeph. Antiq. l. 1. c. 7. J. ſin. le dit auſſi. l. 36. c. 2.*
(q) *Artapan apud Joſeph. Antiq. l. 1. c. 7. J. ſin. le dit auſſi. l. 36. c. 2.*
(r) *Joſeph. Antiq. l. 1. c. 8.*
(s) *Joſeph. Antiq. l. 1. c. 8.*
(t) *Joſeph. Antiq. l. 1. c. 8.*
(v) *Joſeph. Antiq. l. 1. c. 8.*
(x) *Joſeph. Antiq. l. 1. c. 8.*
(y) *Joſeph. Antiq. l. 1. c. 8.*

Ils lui font faire le voyage de la Meque, & pretendent qu'il y commença (F) à bâtir le Temple. Si nous avions le livre qu'Hecatée avoit composé sur Abraham, nous y verrions peut-être bien des choses dont on n'a point ouï parler. Les Chrétiens n'ont pas voulu être les seuls qui ne debitaient point de sottises touchant Abraham; ils lui ont fait planter des arbres d'une (G) vertu bien singuliere.

ABRAM (NICOLAS) Jésuite Lorrain, né au Diocèse de Toul l'an 1589. entra dans la Société en 1606. & fit profession du quatrième vœu en 1623. Il étoit bon Humaniste, & il parut à ses supérieurs assez grand Théologien, pour être élevé à la profession de Théologie dans l'Université de Pont-à-Mousson. Il exerça cette charge pendant 17. ans, & mourut le 7. jour de Septembre 1655. Il avoit enseigné les Humanitez avant que de commencer la profission en Théologie. Nous avons divers Ouvrages de sa façon; des notes sur la Paraphrase de l'Evangile de Saint Jean composée en vers Grecs par Nonnus; un Commentaire sur quelques Oraisons de Cicéron; un Commentaire sur Virgile; un recueil de Traitez Théologiques intitulé, *Pharus Veteris Testamenti, sive sacramentorum questionum libri 15.* les axiomes de la vie Chrétienne, & une Grammaire Hébraïque en vers Latins. Il a traduit en François de l'Italien de Bartoli la vie de Vincent Caraffa, l'Homme de lettres, & la Pauvreté contenue *. Son Commentaire sur Cicéron est un Ouvrage d'un grand travail; les analyfés de Logique y sont bonnes & exactes; les notes y sont remplies de beaucoup de littérature: mais comme il a versé là dedans avec trop de profusion les fruits de ses veilles, il est tombé dans une longueur qui rebute les moins paresseux. Ce Commentaire ne comprend que les Oraisons du dernier volume, jusques à la II. Philippique inclusivement; & néanmoins il est en deux tomes *in folio*. Ils furent imprimés à Paris l'an 1631. Le Commentaire sur Virgile est beaucoup plus court, ce qui est causé qu'il a rendu plus de service dans les écoles. On voit à la fin de son *Pharus* † *Veteris Testamenti*, un long Traité de *veritate & mendacio*, où il ne donne pas dans les maximes des Casuistes rigides. C'est une chose assez étrange qu'ayant été un Auteur de distinction, il ait été si peu connu dans (A) les pais étrangers.

* Ex Biblioth. scriptor. Societ. Jesu, à Nâliban. Societ.

† Imprimé à Paris in fol. en 1648.

(c) De eruce l. i.

(f) La version des Septante Genes. xviii: 1. favorise cela.

ABR E-

tendu Ouvrage de ce Patriarche, où un bon & un mauvais Ange sont introduits disputant de son salut ou de sa perte. L'assomption (a) d'Abraham étoit aussi un Ouvrage supposé. La Bibliothèque du Monastere de Sainte Croix sur le mont d'Amara en Ethiopie, contient, dit-on (b), les livres qui furent composés par Abraham dans la vallée de Mamré, où il enseigna la Philosophie à ceux par le moyen desquels il défit les * cinq Rois qui avoient pris Loth son neveu. Au reste l'Ouvrage de la creation supposé à Abraham fut imprimé à Paris l'an 1552. traduit en Latin par Postel, & accompagné de notes. Rittangel Juif converti, & Professeur à Konisberg, en donna une traduction Latine avec des notes l'an 1642 (c).

(a) In Synopsi Aionomasti libri qui Assumptio Abrahami dicitur inter rejecta numeratur. Heid. d. g. ib.

* Il falloit dire quatre.

(b) Kircherus apud le Gallus, Traité des Biblioth. p. 142. edit. de Paris.

(c) Spizelinus, Spe. cim. Bibl.

(d) Ex Poetico, not. in Specim. Histor. Arabum p. 115.

moigne (e) avoir lu dans un Manuscrit Grec de la Bibliothèque d'Augsbourg, qu'Abraham planta un cyprès, un pin & un cedre, qui se réunirent en un seul arbre; chacun néanmoins retenant en propriété ses racines & ses branches; que cet arbre fut coupé lors qu'on prépara les matériaux du temple de Salomon; mais qu'il ne fut point possible de l'ajuster en aucun endroit; que Salomon voyant cela résolut de le faire servir de banc; que la Sibylle y étant menée ne voulut jamais s'y assoir, & qu'elle prédit que le redempteur des hommes mourroit triomphalement sur ce bois; que Salomon l'entoura de 30. croix d'argent, & que cette situation dura jusques à la mort de JESUS-CHRIST. Ce que ad la me remet en memoire le chêne de Mamré, sous lequel on (f) pretend qu'Abraham ait quelquefois cherché la fraîcheur. On a dit (g) que ce chêne vivoit encore sous l'Empire de Constantin; & quelques-uns même ont poussé l'extravagance jusques à dire qu'on l'a vu il n'y a que trois cens ans. Il ne faut pas, disent-ils, le distinguer de cette cane de Seth, que le voyageur Mandeville (ô quel témoin!) vit (h) proche de la ville d'Hebron.

(g) Idolor. l. 17. c. 7. apud Bonifacium Histor. luter. p. 285. il eût mieux fait s'il eût cité S. Jérôme qui parle ainsi. Drys, id est, quercus Mambræ juxta Hebron in qua atatem infans meæ & Constantii regis imperium terribynchus innotuit ab Ethiois habitata dicitur indiciens, sub qua habitavit Abraham.

(A) Si peu connu dans les pais étrangers. Ses notes sur la paraphrase de Nonnus furent imprimées à Paris chez Sebastien Cramoisi l'an 1622. & il ne paroit pas qu'Heinsius en eût Miro autoconnoissance, lors qu'en 1627. il publia cette même Paraphrase avec un grand Commentaire.

F 3 C'est dam insigni nomine consecrata. In locis Hebr. litt. D. Voyez la remarque de Paricel Barthelebas. (b) Vule Bonifacium ib. p. 289.

ABREDON, ville épiscopale d'Ecosse. Cherchez ABERDON.

ABSTEMIUS (LAURENT) né à Macerata dans la marche d'Ancone, s'attacha à l'étude des belles lettres, & y fit assez de progrès. Il * les enseigna dans Urbin, & y fut Bibliothecaire du Duc Guido Ubaldo, auquel il dedica un petit \ddagger livre où il expliquoit quelques passages difficiles des anciens Auteurs. Ce fut sous le Pontificat d'Alexandre VI. qu'il publia cet Ouvrage, & un autre qui a pour titre *Hecatomythium*, & qui fut dédié à Ostavien Ubaldini Comte de Mercatelli. La raison de ce titre fut tirée de ce que l'Ouvrage étoit un \ddagger recueil de cent fables. Il en doubla le nombre dans la suite. On les a souvent (*A*) imprimées avec celles des anciens faiseurs d'Apologues, Esope, Phedre, Gabrias, Avienus &c. que Nevelet a rassemblées en un corps, & accompagnées de quelques notes. Abstemius ne s'est pas toujours borné à l'idée de ces anciens originaux; il mêle quelquefois parmi ses fables ce que l'on appelle un conte pour rire, & il n'épargne (*B*) pas toujours le Clergé. On trouve de ses conjectures sur quelques passages des anciens dans le premier volume du *Thresor Critique* de Gruterus, on y en trouve, dis-je, sous le titre d'*Annotaciones variae*. Elles sont en bien petit nombre, & ne remplissent pas qu'inze pages. Il y a une préface de la façon de la tête de l'Aurelius Victor \ddagger , qui fut imprimé à Venise en 1505. Je ne fu pas s'il l'écrit de beaucoup à cette édition. Il est un de ceux que Laurent Valle a censurés.

ABUCARAS (THEODORE) a été un (*C*) Prelat fort zélé pour l'orthodoxie, & il l'a fait paroître par plus de quarante Dissertations qu'il a écrites contre les Juifs, ou contre les Mahometans, ou contre les Heretiques, ou en general sur des matieres de Religion. Genebrard mit en Latin quinze de ces Dissertations, & les publia. Gretser les (*D*) joignant aux autres que le Pere Turrien ou lui avoient traduits, donna une β édition qui sembloit complete. Mais il

pas mieux que la fable même, par rapport à de semblables profanations de l'écriture. *Fabula indicat, peccata cum ratione nequeant, urbanitate diluenda.* Puis qu'on ne peut pas, dit-il, se justifier d'un crime par de bonnes raisons, il faut recourir à quelque plaisanterie. Il est certain que cela à réussi en plusieurs rencontres; mais un Evêque qui se payeroit d'une profanation aussi goguenarde que celle qu'on vient de lire, ne seroit gueres mieux son devoir que le Gardien des cinq Religieuses.

(*C*) Un Prelat.] Les uns (*e*) l'appellent *Archiepiscopus Caria*, les autres (*f*) *Episcopus Cariae*, ou *Karāvō Πάριον*, *Carum Episcopus*. Mr. Arnoldus croit qu'Abucaras étoit Evêque de Charan dans la Mesopotamie: ç'a été aussi le sentiment de Josias (*g*) Simler. Photius avoit destiné Abucaras à la Prelature de Laodicée, comme Mr. Cave le remarque.

(*D*) Gretser les joignant aux autres.] Le Journal des Savans donna une idée tres-fausse de l'édition de ce Jesuite. Genebrard, dit-on (*h*); *sig. Bibl. a tradus & public 15. dissertations de cet Auteur, Arnoldus & Gretser les a jointes à ce qu'il a recueilli d'Anastase Sinaita dans 2. Manuscrits de la Bibliothèque de Baviere.* Si on avoit entendu le Latin de Mr. Arnoldus, on ne seroit pas tombé dans cette faute. Theodori (*i*) *Abucarae dissertationes quindecim jamdu Latine veritas & editit Genebrardus, deinde Theodorum Anastasio Sinaita ob argumenti similitudinem conjunxit Jacobus Gretserus, 268. edit. deditque ex duobus codicibus MSS. Ducis Bavariae Maximilian.* On voit trois choses dans ce Latin: 1. que Gretser publia les Ouvrages d'Abucaras, après que Genebrard en eut publié une quinzaine de pieces. 2. Que Gretser les publia sur deux Manuscrits du Duc de Baviere. 3. Que il les joignit avec Anastase Sinaita. Il ne paroît presque rien de tout cela dans le Journal des

C'est ce qu'il nomme *Aristarchus Sacer*. Mr. Cave n'avoit point non plus ouï parler des notes de ce Jesuite, puis qu'il n'en dit rien dans l'endroit (*a*) où il raporte les différentes éditions de Nonnus. * Aubert le Mire & le P. Oudin \ddagger n'en disent pas davantage. De la maniere que Mr. Simon (*b*) cite plusieurs fois cet Ouvrage du P. Abram, on voit bien qu'il en fait cas, & que ce n'est pas un livre qui méritât d'être inconnu. Mais voici un fait plus singulier. Martin Schoockius dont le fort étoit une vaste & prodigieuse lecture, déclara sur ses vieux jours qu'il n'avoit jamais ouï parler d'un Auteur qui s'appellât Nicolas Abraham. *Ilinc & si tutus fuerit nescio quis Nicolaus Abrahamus (jam primus cum nosse in ipis) prolixo examine hanc opus fuisse.*

(*1*) On les a souvent imprimées avec celles.] Gesner marque l'édition de Strasbourg 1522. Celle dont N. velet a eu soin est plus moderne de 88. ans. Les notes qu'il y a jointes sont peu de chose, & ce n'est point sans doute pour l'amour d'elles qu'on a renouvelé souvent l'impression. Il n'en a point fait sur les fables d'Abstemius: aussi n'en avoient-elles pas besoin.

(*B*) Et n'épargne pas toujours le Clergé.] En voici une preuve. La 104. de ses fables est qu'un Prêtre fut commis par son Prelat à la garde d'un Couvent où il y avoit cinq Religieuses, de chacune desquelles il eut un garçon au bout de l'an. L'Evêque aprenant cette nouvelle s'en fâcha, fit venir le Prêtre, lui fit une rude Mercuriale, & le traita de perfide, de sacrilege, d'homme qui avoit osé violer le temple du St. Esprit. *Seigneur*, lui répondit-on, *vous m'avez commis cinq talens, voici j'en ai gagné cinq autres par devers.* Le Prelat prit tant de plaisir à une (*d*) réponse si facetieuse, qu'il donna pleine absolution au Prêtre. La moralité que l'Auteur a mise au bas de la fable ne vaut

* Voyez Gruter. Top. Crit. t. 1. p. 878.

† Opera seu nonnulli loci obscuri. Epist. dedicat. Hecatomyth.

‡ Voyez en l'épître de Cicero.

† Epitome Bibl. Gesner.

β A Inq. lib. 1676. 14. 4. Græc. & Latine.

(a) Historia Scriptorum Ecclesiarum. pag. 209. mention à Londres 1688. in fol.

† Dans son Auctarium de Scrip. Eccles. imprimé l'an 1639.

† Dans son Supplementum de Scrip. Eccles. imprimé l'an 1656.

(b) Hist. Crit. des Comment. du Nouv. Testam. chap. 23.

(c) Schoockius de Fœdero unciariorum, pag. 107. imprimé l'an 1608.

(d) Quo dicto tam faceret permoneo episcopus homini veniit dedit.

il

(e) Cave Histor. liter. Scrip. Eccles. p. 577. Oudin. Supplém. p. 259.

(f) Spizelin. Bibl. Kp. sig. Bibl. a tradus & public 15. dissertations de cet Auteur, Arnoldus & Gretser les a jointes à ce qu'il a recueilli d'Anastase Sinaita dans 2. Manuscrits de la Bibliothèque de Baviere. Si on avoit entendu le Latin de Mr. Arnoldus, on ne seroit pas tombé dans cette faute. Theodori (i) Abucarae dissertationes quindecim jamdu Latine veritas & editit Genebrardus, deinde Theodorum Anastasio Sinaita ob argumenti similitudinem conjunxit Jacobus Gretserus, 268. edit. deditque ex duobus codicibus MSS. Ducis Bavariae Maximilian.

(i) Arnould. pref.

Savans.

il oublia quelque chose ; car Mr. Arnoldus fit imprimer à Paris en 1685. un Traité d'Abucaras, qui n'étoit jamais sorti de dessous la presse. Il l'avoit trouvé dans la Bibliothèque d'Oxford. Il ne l'accompagna point de notes, parce qu'il n'osa * toucher au grand mystere que l'Auteur examine dans ce Traité ; c'est celui de l'Incarnation, & de l'Union hypostatique. On est en peine sur le tems auquel Abucaras a vécu. Le Jésuite Turrien le croit disciple de Jean Damascene. C'est le placer au VIII. siecle. Grefser le (E) fait un peu plus jeune ; car il ne le distingue point de celui qui fut si mêlé dans les troubles de l'Eglise de Constantinople, au tems du Patriarche Ignace & de Photius. Cet Abucaras suivit d'abord le parti de Photius, & se chargea d'aller pour lui en Ambassade avec Zacharie Evêque de Chalcedoine à la Cour de l'Empereur Louis II. Il devoit présenter à ce Prince le livre que Photius avoit composé contre le Pape Nicolas, & l'exciter à secouer le joug du Pape. Mais à peine s'étoit-il mis en chemin, que Basile le Macedonien, qui avoit usurpé l'Empire après avoir fait mourir l'Empereur Michel, le rapella, & lui commanda de se tenir coi. Deux ans après il se presenta au Concile de Constantinople, & demanda humblement pardon de ce qu'il avoit suivi le parti de Photius, & protesta qu'on l'y avoit entraîné par violence & par artifice. Il obtint ce qu'il souhaitoit ; le Patriarche le reçut à la paix de l'Eglise, & lui donna place † dans l'Assemblée. Mr. Arnoldus † avoit connu en Angleterre un savant homme, qui croyoit qu'Abucaras avoit vécu au VIII. siecle. On inséra les Oeuvres de cet Auteur dans le supplément de la Bibliothèque des Peres à l'édition de Paris 1624.

ABUDHAHER. C'est le nom du Chef des (A) Karmatiens, sous lequel ils profanerent & desolerent la Meque l'an (B) 317. de l'Hegire. Ils depouillerent les Pelerins, & en tuerent 1700. dans l'enceinte même de la *β Caaba*, pendant que ces pauvres superstitieux faisoient le tour de cet Oratoire sacré, selon la rubrique de leurs devotions. Les Karmatiens ne se contentèrent pas de ce carnage ; ils enleverent du temple la *γ* pierre noire qu'on y veneroit, comme un present descendu du ciel ; ils abaterent la porte du temple, & remplirent de corps morts le puits *Zamzam*, l'une des plus saintes & des plus sacrées parties du lieu. Pour surcroit d'affliction Abudhaher faisoit mille railleries de la Religion Mahometane ; il amena son cheval à l'entrée de la *Caaba*, afin qu'il y fit ses ordures : & il disoit aux Mahometans qu'ils étoient bien fous de donner à ce lieu le nom de maison de Dieu, car, ajoutoit-il, si Dieu faisoit cas de ce temple, il m'auroit déjà écrasé de sa foudre, moi qui ai profané d'une maniere (C) si outrée cette maison. La devotion des Mahometans envers ce temple ne diminua point pour cela ; ils continuerent à y aller tous les ans en pelerinage. Lors que les Karmatiens l'eurent aperçu, ils se resolerent à leur renvoyer la pierre noire, après

* Arnold. Praefat.

† En 869.

‡ Nicetas Patrlige in vita Ign. iii. apud Cave Hist. liter. Script. Eccl. pag.

† Ubi sua pra.

β C'est ainsi qu'on nomme la partie du Temple qui est destinée à l'adoration & à l'oraison.

γ Voyez les remarques de l'article Agar vers la fin.

Savans. On n'y voit pas que Grefser ait publié plus de pieces que Genebrard, ni que les Manuscrits de Baviere aient servi à l'édition d'Abucaras : & on y voit qu'ils ne servirent qu'à l'édition d'Anastase, de quoi Monsieur Arnoldus n'avoit dit mot. Au reste il ne faut pas croire que toutes les Oeuvres d'Anastase Sinaitte aient été publiées avec Theodore Abucaras ; il n'y a que le Traité intitulé *Odysses, Dux vite adversus Acephalos*, que l'on ait joint aux Oeuvres d'Abucaras dans l'édition du P. Grefser.

(E) Grefser le fait un peu plus jeune.] En lisant la preface de Mr. Arnoldus on est presque convaincu, que ce Jésuite n'a osé rien avancer touchant l'âge d'Abucaras ; Grefserus verò quis fuerit Abucaras, quo saeculo floruerit, ab Antonio Velfero SS. Theol. D. Ecclesiae Frisingensis Canonico, Praeposito Spaltenfi, cujus honori librum suum dedicavit, discere volebat. Mr. Arnoldus ne disant que cela de Grefser, insinua manifestement qu'il n'en faut pas chercher davantage dans la preface de ce Jésuite. On y trouve néanmoins d'autres choses, savoir que l'Abucaras dont il est parlé dans la vie de St. Ignace Patriarche de Constantinople, est le même que celui qui a composé les dissertations.

(A) Des Karmatiens.] C'est le nom d'une secte qui s'éleva dans l'Arabie environ l'an (a) 278. de l'Hegire. Le premier Chef de cette secte fut un blasphémateur & un imposteur, qui attirant dans son parti ceux d'entre les habitans de la campagne & des déserts qui avoient le moins de Religion, & de lumieres, s'acquit une pleine autorité sur eux. On peut voir dans (b) Pocock diverses étymologies du nom des Karmatiens. Ils furent peu de chose au commencement, mais ils firent des progrès incroyables ; ils s'emparerent de la plus grande partie des provinces d'Eraki & de Hejazi, & se repandirent dans la Syrie, & jusques aux portes du grand (c) Caire.

(B) L'an 317. de l'Hegire.] Abulfeda & Ahmed Ebn Yusef marquent cette année, & disent qu'on ne recouvra la pierre qu'en 339. mais Saffoddin abrege le tems, il met l'enlèvement de la pierre à l'an 319. & la restitution à l'an 335 (d).

(C) D'une maniere si outrée.] Ahmed (e) Ebn Yusef dit que jamais la Religion Mahometane n'a souffert une affliction comparable à celle-là.

(a) C'est notre année 891.

(b) Not. in specim. Hist. Arab. p. 371.

(c) Id. ib.

(d) Apud Pocock. p. 119.

(e) Apud eund. ibid.

après l'avoir gardée 22. ans. Ils voulurent plaifanter quelque tems après, & fe moquer de la sottife de ces devotions. *Voilà des gens, disoient-ils, qui croyent avoir la pierre noire, mais nous leur en avons envoye une autre à la place de celle-là. L'objet donc de leur devotion est un être faux & supposé.* Ils songeoient par de tels discours à quelque (D) chose de plus solide que n'est le plaisir d'insulter. On leur repondit qu'ils n'avoient qu'à venir voir l'épreuve qu'on vouloit faire, & que si la pierre nageoit sur l'eau, elle seroit la veritable. Elle nagea effectivement en presence des Karmatiens, & ainsi on racla de tous les esprits les doutes, & les scrupules que les railleries de ces profanes pouvoient faire naître *.

* Pocockius not. in Specimen Hist. Arab. pag. 118. 119. ex Abul-fida & Abwede Ebn Tuf. sf.

Voilà un petit échantillon de la Legende des peuples Orientaux. **ABULPHARAGE (GREGOIRE)** fils d'un Medecin nommé Aaron, fut Medecin lui aussi, & s'acquit une grande reputation en son art; de sorte qu'on l'alloit consulter des pais les plus éloignez. Il étoit de Malatia, (A) proche de l'Euphrate, & il seroit à present fort peu connu, s'il s'étoit borné à la connoissance de la Medecine, mais il entendoit l'Histoire, & il nous reste un Ouvrage de sa façon en ce genre-là qui fait honneur à sa memoire. Ce n'est pas que notre siecle en juge aussi avantageusement que les Orientaux en ont jugé. Ces gens-là sont excellents dans leurs éloges, soit à cause que les veritables Savans sont fort rares parmi eux, soit par le caractère de leur genie. Quoi qu'il en soit il y a cent Historiens dans l'Occident, dont les compositions ne cedent pas en bonté à celles d'Abulpharage, & à qui personne ne s'est jamais avisé de donner les titres (B) qu'on lui a donnez. Il vivoit sur la fin du XIII. siecle, & faisoit profession (C) du Christianisme. Cela n'empêcha point que plusieurs Mahometans (D) n'étudiaissent sous lui. Un certain bruit qui a couru que se voyant près de la mort il abjura sa Religion, doit être mis au nombre de mille fables de cette nature, qui se (E) debitent dans toutes les sectes. Il a divisé par Dynasties,

(D) A quelque chose de plus solide.] Ils avoient esperé d'attirer à eux les Caravanes des Pelétrins; car ils s'étoient imaginez que ces bonnes gens iroitent au lieu ou seroit la pierre. Voilà pourquoi ils ne voulurent point la mettre à rançon; ils n'écouterent ni les prieres, ni les promesses. Mais voyant qu'on ne discontinuoit point d'aller à la Meque, & que personne ne venoit faire ses devotions à la pierre qu'ils avoient chez eux, ils la rendirent. Ce ne fut pas sans s'y réserver quelque droit; car lors qu'ils dirent qu'ils n'avoient rendu qu'une fausse pierre, ils pretendirent sans doute jeter des scrupules dans les esprits, & partager pour le moins les pelerinages tôt ou tard. Ceux de la Meque en previrent les consequences; & s'aviserent de publier que leur pierre avoit passé par l'épreuve, & y avoit été verifiée.

(A) Il étoit de Malatia.] C'est en vain que j'ai cherché cette ville dans les Prefaces de Pocock, dans le Thresor d'Ortelius, & dans la Geographie de Mr. Baudrand. Le hasard n'a été plus favorable que mes recherches; car en feuilletant pour d'autres choses ce qu'on appelle la Geographie de Nubië, j'y (a) ai trouvé que Malatia étoit une ville forte, à 51. mille pas de Samofate, tirant vers la source de l'Euphrate.

(a) Clim. 4. pag. 5. p. 28. 197.

(B) Les titres qu'on lui a donnez.] Voici ce que Pocock a trouvé à la tête d'un exemplaire d'Abulpharage écrit l'an 900. de l'Hegire; *Dixit Dominus noster, pater sanctus, eximius, doctrina & eruditione insignis, doctorum rex, excellentium excellentissimus, temporum suorum exemplar, seculi phoenix, sapientum gloria, Doctor divina ope sussultus, Mar Gregorius Abul-Pharai, filius excellenter sapientis Ahronis medici Malatiensis.* Et voici ce qu'il a trouvé à la fin d'un autre exemplaire; *Pater & Dominus*

noster, rex doctorum & corona virorum virtute prastantium, duobus in Theologicis oculorum Emendator, Christianorum Princeps primarius, Secte Jacobitica medulla, Mar Gregorius, dominus, pater, unicuique avi decus, & seculi phoenix. Ajoutons ce qu'il a trouvé à la tête d'une Grammaire Syriaque composée par cet Auteur, *Pater noster sanctus rex doctorum, Mar Gregorius, Doctor Orientis, qui idem est Abul Pharai, filius Ahronis medici Malatiensis, i. e. Malatiensis.*

(C) Faisoit profession du Christianisme.] Nous venons de voir qu'il étoit de la Secte des Jacobites. Cela est plus croyable, selon (b) Pocock, (d) Cui que ce qu'un savant Juif a débité, qu'Abulpharage étoit de la secte des Melchites.

(D) Plusieurs Mahometans n'étudiaissent sous lui.] L'un des exemplaires de Pocock contient ces paroles d'un Mahometan; *Author libri est Abul-Farai Ebn Hocima, vir multae lectionis variisque scientiis instructus & penitus imbutus, Xosf praecipue autem medicina gloria saeculo suo clarus, adeo ut ad eum à plerisque occidentalibus frequentes contenderent. Christianus erat, à quo tamen didicerunt multi è Muslemorum eximie doctis. Ferunt ipsum morti propinquum à fide Christiana deservisse.* Ebn Chalecan, Auteur fameux qui a écrit la vie des hommes illustres, est celui qui a écrit ces paroles, s'il en faut croire (e) la remarque écrite d'une autre main au même lieu de l'exemplaire.

(E) Qui se debitent dans toutes les sectes.] Nous venons de voir ce qu'on fit courir touchant les dernières heures d'Abulpharage. Les Mahometans avoient de la peine à convenir qu'un si grand homme eût été interieurement Chretien; ils aimoient mieux croire qu'il avoit detenu la verité en injustice, jusques à ce que les approches de la mort firent cesser les raisons

(e) Pocock. Pref. compend. Dynast.

Oxum descriptio ex tabulis Abulfedæ Ismaelis principis Hamab. Il fut imprimé à Londres l'an 1650. L'Auteur y cite quantité d'Auteurs Arabes, il le composa long tems avant que de monter sur le trône, car on a marqué à la fin du livre, qu'il fut achevé l'an 721. de l'Hegire, qui étoit le 1321. de JESUS-CHRIST.

Le docte Jean Gravius est celui à qui l'on est redevable de l'édition de Londres dont j'ai parlé. Il joignit à l'original qui est en Arabe une traduction Latine, & une Preface où il nous apprend qu'il a consulté cinq differens manuscrits; le premier est celui qu'Erpenius avoit copié sur l'exemplaire de la Bibliothèque Palatine; le second est cet exemplaire même qui est aujourd'hui à la Bibliothèque du Vatican; deux autres appartenoient à Pocock; le cinquième avoit été acheté à Constantinople. On apprend de plus dans cette Preface que Ramusius est le premier qui ait loué cet Ouvrage d'Abulfeda, & qui en ait indiqué l'usage; qu'en suite Castaldus s'en servit à corriger les longitudes & les latitudes de divers lieux; qu'Ortelius en parle souvent dans son Thresor Geographique, non pas comme l'ayant vu, mais sur la foi de Castaldus; qu'Erpenius sâché que personne ne l'eût encore donné au public, résolut de le publier, & qu'il l'auroit fait, si la mort ne l'eût emporté au beau milieu de sa course; que Schickard fut le premier qui en tira plusieurs remarques d'une profonde érudition, & inconnues jusques alors, qu'il a insérées dans son *Tarich Persicum*: mais comme l'exemplaire de la Bibliothèque Imperiale qui lui fut prêté par Tengnagelius, n'étoit pas lisible en divers endroits, il * laissa le principal de la peine & de la gloire à Jean Gravius. Il est surprenant que Mr. Moreri (B) ait pu entasser autant de fautes dans un seul article, qu'il en a entassé dans l'article d'Abulfeda. Spizelius † ne savoit pas en 1668. ni König en 1678. qu'Abulfeda eût été imprimé en Angleterre.

ABUMUSLIMUS, General d'armée sous les premiers Califes de la race d'Abbasi. La Province de Chorasan se donna à cet Abbasi l'an ‡ 125. de l'Hegire. Il l'accepta, & mourut la même année. Ibrahim son fils & son successeur envoya dans ce pais Abumuslimus, qui n'avoit que dix-neuf ans. Cette gran-

* Inferez de la que Fabricius, in specim. linguæ Arab. pag. 59. a tort de dire, apud König, que Schickard a traduit en Latin l'Ouvrage d'Abulfeda. Spizelius in specim. Biblioth. cite le même Escri- pt, comme ayant dit que Schickard a traduit tout cet Ouvrage.

† Ibid.

‡ C'est nôtre année 742.

(B) Mr. Moreri ait pu entasser autant de fautes.] On vient d'en voir quelques-unes, & voici le reste. I. En disant que quelques-uns croyent qu'Abulfeda étoit de Nubie, il le confond manifestement avec l'Auteur de la *Geographia Nubiensis*, dont nous parlerons en son lieu. Pour le moins il fait conoître qu'il ignore que ces deux Auteurs doivent être distingués; car s'il l'avoit su, il n'auroit point rapporté l'opinion de ces gens-là sans y apposer sa censure. II. Il confirme cette premiere observation, quand il ajoûte qu'Abulfeda a traité sa *Geographie par Climats*. Cela convient mieux à celui qui nous a donné la *Geographia Nubiensis*, qu'à Abulfeda. On n'a vu de ce dernier que la description de quelques parties de l'Asie situées au delà de l'Oxus, lesquelles il met sous les Climats 25. & 26. La *Geographie de Nubie* est tout autrement disposée. On n'y conoît que sept Climats; on s'en tient à cette division des Anciens; c'est à elle qu'on rapporte la description qu'on y donne de toutes les parties du monde connu. Je remarquerai en passant qu'Abulfeda commence le premier Climat à l'Arabie, & non pas comme la *Geographia Nubiensis* à la côte la plus Occidentale de l'Océan Atlantique, & qu'il prend pour le premier Meridien, celui qui passe sur le Cap de Saint Vincent. III. On n'a vu, dit Mr. Moreri, jusqu'à présent que les premiers Climats d'Abulfeda, on nous fait espérer les autres cette année. Mais tant s'en faut que ce qu'on a publié d'Abulfeda se rapporte aux premiers Climats, qu'il est manifestement contenu sous les Climats 25. & 26. IV. Un Auteur ne devoit jamais se servir du terme vague de *cette année*; car au bout de dix ans son lecteur ne fait plus où il en

est; il faut recourir à la date de la premiere impression; on ne la trouve qu'en quelques livres, & dans ceux où on la trouve elle n'est pas toujours un bon garant, puis qu'il se passe quelquefois bien des années entre la composition, & la publication d'un livre. Nous ayons ici un exemple de l'embaras où l'on jette les lecteurs par les termes de *cette année*. Où est l'homme qui lisant Moreri puisse deviner en quel tems on promettoit les autres Climats d'Abulfeda? Cette année-là est bien longue, elle a régné jusques à la sixième édition inclusivement: je ne fais pas si elle subsistera dans celles qui sont à venir. V. Guillaume Postel est le premier qui a apporté en Europe cet Ouvrage, dont il publia un abrégé en Latin. Voila deux nouvelles fautes de Mr. Moreri. De tous les Auteurs qu'il cite il n'y a que Simler qui ait relation à cela. Or Simler ne dit autre chose, sinon que Postel apporta ce livre de l'Orient, & qu'il laissa à Venise l'abregé qu'il en traduisit au (a) Simler Sieur (a) Ramusius, qui avoit dessein de publier un second tome du nouveau monde. Il Rhamnusius, y a bien de la différence entre apporter un livre de l'Orient, & être le premier qui l'apporte de l'Orient: entre publier un livre, & en laisser le manuscrit à un homme qui s'en peut servir. Il est sûr que Ramusius n'a point publié ce que Postel lui laissa; & s'il est vrai que l'Abulfeda qui étoit en Arabe dans la Bibliothèque Palatine, comme le remarque Mr. Moreri, ait été apporté en Europe par Postel, & que cet exemplaire soit le premier qu'on ait eu dans l'Occident, il ne laisse pas d'être vrai que Mr. Moreri fait dire aux gens plus qu'ils ne disent, & qu'on a raison de se plaindre ici de ses falsifications.

(a) Simler le nomme mal. Il Rhamnusius. Spizelius lui donne le même notz.

grande jeunesse ne l'empêcha pas de chasser Nasrus, qui commandoit dans la Province au nom du Calife Merwan. Après la mort d'Ibrahim arrivée l'an 131. de l'Hegire, Saffahus son frere fut élevé à la dignité de Calife. Il laissa le gouvernement de la Province de Chorasan à Abumuslimus, & se servit de lui pour faire tuer son Conseiller Abumuslimas, qui lui étoit devenu suspect. Il mourut l'an 136. & eut pour successeur Almanfor son frere, qui après avoir reçu d'Abumuslimus de très-importans services le fit mourir traitreusement. Abdalla s'étoit soulevé dans la Syrie, Abumuslimus envoyé contre lui à la tête d'une belle armée, le défit entièrement. Almanfor plus sensible à la calomnie qu'il pretendoit qu'Abumuslimus avoit dite contre lui, qu'à l'importance de sa victoire, le manda afin de le faire tuer. Abumuslimus plein d'une juste defiance refusa d'aller trouver son maître, mais s'étant laissé leurrer pas les caresses qu'on lui fit faire, il se rendit auprès d'Almanfor qui le jeta dans le Tigre. Cela se fit en l'année 137. de l'Hegire, qui répond à notre année 754. On compte qu'Abumuslimus avoit été cause de la mort de six cens mille personnes. Il passoit pour se conoitre un peu en Magic, & il étoit d'une Secte dont celle du malheureux (A) Spinosa n'est pas dans le fond fort differente. Erpenius (B) n'a point entendu les paroles d'Elmacin sur ce sujet-là*. Ce que je viens de dire, & les deux remarques que l'on va voir, sont des choses dont je ne me rens point garant. Je les raporte sur la foi d'autrui. Il n'y a de moi là-dedans finon le parallele du Spinosisme; & je ne suis pas trop persuadé que celui qui critique Erpenius, entende mieux que lui l'endroit en question.

ACACIA, ou ACAKIA (MARTIN) cherchez AKAKIA.

ACAMAS, fils de † Theſſe, suivit les autres Princes Grecs au siege de Troye. Il fut député avec Diomedee aux Troyens pour redemander Helene. Cette ambassade fut inutile quant au dessein principal; mais elle valut à Acamas ce qu'on appelle bonne fortune en fait de galanterie. Laodice fille de Priam devint si amoureux de lui, qu'ayant appellé en vain à son secours l'honneur & la honte, elle fut contrainte d'ouvrir son cœur à Philobie femme de Perſée, & de lui demander assistance pour un des plus pressans besoins † où l'on se pût rencontrer. Philobie touchée de compassion pria son mari de faire en sorte que Laodice pût contenter son envie. Perſée eut pitié de cette pauvre Demoiselle: & d'ailleurs ayant de la complaisance pour sa femme, il fit amitié avec Acamas, & en obtint une visite dans la ville dont il étoit Gouverneur. Laodice ne manqua pas de s'y rendre, accompagnée de quelques Troyennes. Il y eut un magnifique festin, après lequel Perſée la plaça dans un même lit avec Acamas, auquel il dit que c'étoit une des concubines du Roi. Laodice s'en retourna fort contente, & au bout de neuf mois elle accoucha d'un garçon qu'elle fit élever (A) par Aethra ayeule

* Cet article est tiré d'Elmacin, Histor. Saracen. l. 2. c. 1. & sequent.

† Tausan. l. 1. p. 5. c. l. 10. p. 325. & 343.

‡ Πόλις ἀπὸ τῆς ἀβύσσου ἔχει τὴν ἀρχὴν αὐτῆς ἀπὸ τῆς ἀβύσσου, ἀπὸ τῆς ἀβύσσου ἔχει τὴν ἀρχὴν αὐτῆς ἀπὸ τῆς ἀβύσσου, ἀπὸ τῆς ἀβύσσου ἔχει τὴν ἀρχὴν αὐτῆς ἀπὸ τῆς ἀβύσσου.

† Elle se nommoit Dardanus.

(A) Du malheureux Spinosa n'est pas dans le fond fort differente.] La secte dont Abumuslimus faisoit profession, (a) enseignoit une sorte de Metempsychose qui n'étoit gueres semblable à celle de Pythagore. Celle-ci ne détruisoit point les ames, elle ne faisoit que les envoyer d'un corps à un autre corps; mais l'autre Metempsychose est ainsi decrite par le fameux voyageur Pietro della Valle (b) dans l'endroit où il fait mention de certains heretiques Mahometans qui s'appellent Ebl Eltabkik, hommes de verité, gens de certitude. „ Ils croyent,

„ sont l'homme, & qui sont toutes choses; „ que par consequent les quatre elements sont „ éternels, & le monde, avec toutes ses vicissitudes & changemens, éternel. Quelque difference qu'il y ait entre ce dogme & le système de Spinosa, le fond est toujours le même; on tient de côté & d'autre que l'Univers n'est qu'une seule substance, & que tout ce qu'on appelle generations & corruptions, mort & vie, n'est qu'une certaine combinaison, ou dissolution de modes. Elmacin appelle metempsychose de resolution, celle qu'Abumuslimus croyoit.

(B) Erpenius n'a point entendu les paroles d'Elmacin.] Il lui fait dire (c) qu'Abumuslimus suivoit la secte de la succession descendante, profitebatur sectam successiois descendantis. Il faisoit dire qu'il suivoit la secte qui enseignoit la Metempsychose de resolution, profitebatur sectam eorum qui credunt metempsychosim resolutionis. C'est ainsi que le Sieur Béspier (d) a censuré & corrigé la traduction d'Erpenius en cet endroit-là.

(A) Le fit élever par Aethra ayeule paternelle d'Acamas.] Il faut savoir que lors que Castor & Pollux firent une irruption dans l'Attique pour recouvrer Helene leur sœur, ils prirent prison-

(a) Béspier, Remarques sur l'état present de l'Empire Ottoman, par Ricaut, pag. 666.

(b) T. 3. pag. 392. apud Béspier ib.

(c) Histor. Sarac. l. 2. c. 3. p. 100.

(d) Vei sur. pag. 665.

* *Hegesp.*
pucl. l. 1. de
rebus Mi-
leforum,
apud Par-
thenium in
Eroica
c. 10.
Tzetzes in
Lycophr.
 † *Lycphi-*
dorni de
excid. Troj-
ande e iam
Paulfan.
l. 1. p. 21.
 ‡ *In Ly-*
cephr.
 † *Il étoit*
lus d'effe
filz de
Troïse.
 β *Torpiter*
haphium
lecto cu-
mulfic
joguit
Peuitet,
& latei
conten-
tiulle
latus.
 γ *Panfian.*
l. 1. p. 5.
Ch. l. 10.
p. 35.
Voyez auffi
Suidas, &
Stephanus
de Hy-
zance.

ayeucl paternelle d'Acamas. Cet enfant eut nom (B) Munitus, nous dirons dans les remarques ce qu'il * devint. Acamas fut un des braves qui s'enfermerent † dans le cheval de bois. Il eut depuis dans la Thrace une aventure assez semblable à la premiere, mais les suites en furent très-malheureuses. Phyllis la fille du Roi devint amoureuse de lui; on passa bien-tôt aux propositions de mariage; la Belle lui fut promise dotée de la couronne. Il demanda permission d'aller faire un tour chez lui; Phyllis s'y opposa avec toutes les prières dont elle put s'aviser; & ne pouvant obtenir de lui qu'un serment qu'il reviendroit, elle lui fit present d'une boete consacree, disoit-elle, à Rhea mere des Dieux. Elle lui recommanda de ne point l'ouvrir, que lors qu'il n'auroit plus d'esperance de revoir la Thrace. Acamas aborda dans l'île de (C) Cypre, & resolut de s'y établir. Phyllis s'en pendit, après avoir vomí cent imprecations contre ce perfide. Il ouvrit la boete, & se trouva saisi d'étranges visions. Il monta sur un cheval, & le poussa si mal à propos, & d'une maniere si étourdie qu'ils furent tous deux renverlez; d'où il avint qu'Acamas s'enferra dans son épée Tzetzes ‡ raconte cette histoire; mais il a confondu Acamas avec † Demophoon, car c'est de ce dernier que tous les Auteurs racontent ce qui concerne la malheureuse Phyllis. Voyez la lettre passionnée qu'Ovide feint qu'elle écrivit à Demophoon. Il paroít par cette lettre que leur mariage β avoit été consommé. N'oublions point que l'une (D) des dix tribus d'Athenes fut nommée Acamantide, du nom de notre Acamas γ, & cela

niere Athra (a) mere de Thesée, & l'emmenent à Lacedemone. Elle s'y trouva lors que Paris enleva Helene, & on l'y embarqua pour Troye. Demophoon & Acamas suivirent les (b) autres Grecs, principalement afin de delivrer cette bonne femme leur ayeule, ou en payant la rançon, ou par la prise de la ville. Ils la rencontrerent dans les mers durant le saccagement (c) de Troye; & ayant appris qui elle étoit, ce ne furent qu'embrasiemens reciproques. Ce fut alors qu'Aethra fit (d) reconnoître Munitus par son pere Acamas. Elle l'avoit élevé, car Laodice lui avoit fait confidence de ce qui s'étoit passé dans la maison de Persee. Jean Comarius a fait une assez grosse bevue dans la traduction de Parthenius, il a rendu ces paroles εἰς ἄν' αἰῶνα τραχέως ἠερὲ Τροίης ἀλωσιν ἀνακτασεν ἐν' οἴκῳ, par celles-ci, quem sub die emittitum post Troia captivitatem transportavit in domum. Il faisoit dire élevé par Athra, & non pas nourri à la belle étoile. Nous allons citer Plutarque, qui rapporte que quelques-uns traitoient tout ceci de fabuleux.

(B) *Est nom Munitus.* Il suivit son pere en Thrace, & y mourut d'une morsure (e) de serpent. Il est nommé Munitus, Μύνιτος, dans Plutarque (f) à la vie de Thesée; mais puis que Parthenius, Lycophoon, & Tzetzes le nomment constamment Munitus, μύνιτος, il faut croire que le texte de Plutarque a été alteré en cet endroit-là, ou que l'Auteur ne se souvenoit pas bien de la vraie prononciation de ce mot. Ne nous arrive-t-il pas tous les jours, quand nous citons de memoire quelque Auteur, d'y brouiller quelque syllabe, & quelquefois même plus d'une? Je ne fais s'il ne faut pas imputer à un défaut de memoire ce que dit Plutarque, que ce fut Demophoon qui coucha avec Laodice. Peut-être l'avoit-il lu dans quelques Auteurs que nous ne connoissons point: peut-être aussi que Tzetzes avoit lu dans quelque de ces Ecrivains perdus, que les aventures de Phyllis regardoient

Acamas. Quoi qu'il en soit, il semble que l'on ait usé de compensation & de dedommagement envers ces deux freres. Si Plutarque ôte d'un côté à Acamas les bons momens qu'il avoit passéz avec Laodice, & s'il les transporte à Demophoon; d'autre côté Tzetzes ôte à celui-ci les nuits qu'il passa auprès de Phyllis, & les transporte à Acamas. Parlons plus serieusement. Si Meurius avoit bien péché les passages où le fils de Laodice est appellé Munitus, il ne se fût pas (g) servi des paroles de Plutarque, pour prouver que le port de Mynchia n'avoit point tiré son nom de Mynchus fils de Panacles, comme on le dit ordinairement, mais de Mynchus fils de Demophoon & de Laodice.

(C) *Acamas aborda dans l'île de Cypre.* Il y avoit dans cette Ile une montagne nommée Acamas, qui avoit tiré son nom du fils de Thesée. Helychius l'atelle, & remarque que la riviere Bocarus qui passoit par Salamine avoit sa source dans cette montagne. Les Geographes (h) parlent du promontoire Acamas, fort notable dans la même Ie. Il y en a (i) même qui observent que toute l'île s'appelloit autrefois Acamantis; mais personne que je sache entre les anciens n'a dit, que le promontoire Acamas emprunta son nom d'une ville, qu'Archisme Athien ami des Troyens qui s'en étoit fui, bâtit sur ce promontoire, & à laquelle il donna son nom. Cette ville, & l'amitié de l'Athenien Acamas pour les Troyens, sont aussi chimeriques l'une que l'autre. Je voudrois bien savoir où Frere (k) Etienne de Lusignan avoit trouvé cette rare érudition.

(D) *Des dix tribus.* Mr. Moreti appelle cette tribu *Acamante*, & dit que c'étoit l'une des douze tribus des Atheniens. Sans sortir de l'Auteur (l) qu'il cite, il pouvoit apprendre qu'il n'y avoit que dix tribus à Athenes. Je ne voy point d'Auteur François qui ne dise la tribu de *Acamantide*. Où est-ce que Mr. Morget avoit trouvé, que depuis que le nom d'Acamas eut été donné à cette tribu d'Athenes, ce Prince *Grece t. 2. alta bâit une ville dans la Phrygie à laquelle il donna son nom? Quel garant pourroit-il don-*

(a) *Dans la ville d'Athènes, où Thesée l'avoit élevée avec Helene.*
 (b) *Scho. li. 1. Euripid. in Hecul. Voyez Paulfanus l. 10. p. 34.*
 (c) *Quintus Curtius l. 13. c. 496. Voyez Panfanus, ib.*
 (d) *Tzetzes in Lycophoon. apud Meuricus, sur les Epitres d'Ovide, p. 143.*
 (e) *Parthen. ubi supra.*
 (f) *Ol. de ἡ τὴν τὴν ἰστορία διαβαζομένη τὰς τριῖς Μονύας.*
 (g) *Plutarchus, in Theseeo sub fin. p. 16.*

(g) *Munitus lib. 1. c. 14. lexi. apud Meuricus, qui reprend cette fautive dans ses Comment. sur les Epitres*
 (h) *Strab. l. 14. Proben. l. 5. c. 14. Plin. l. 5. c. 31.*
 (i) *Philonius apud Plin. ib. Stephanus in Eboris.*
 (k) *Hist. de Cypre, fol. m. 4. c. 29.*
 (l) *Orell Suidas.*

cela par la designation de l'oracle. Etienne de Byzance le fait fondateur d'une ville (E) de la grande Phrygie, & lui fait avoir une guerre contre les Solymes. Je n'oserois decider si la mere d'Acamas étoit Phedre, ou (F) Ariadne. Nous parlons dans la remarque D de quelques autres ACAMAS, sur lesquels Mr. Moreri s'est comporté à son ordinaire.

ACCARISI (FRANÇOIS) Jurisconsulte Italien, né à Ancone, fit ses études à Siene. Bargalio & Benevolente y enseignoient la Jurisprudence avec assez de reputation. Il eut pour eux beaucoup d'amitié; mais pour le premier bien plus que pour l'autre. Les raisons de cette inégalité étoient naturelles. Bargalio avoit eu toutes sortes d'ouvertures * de cabinet pour ce disciple; il l'avoit loué extrêmement dans une harangue qui est imprimée, & qui contient les éloges des Accarisi; & il lui avoit commis en mourant le soin de faire imprimer sa belle dispute de *Dolo*. Le premier emploi public de notre Accarisi fut d'expliquer les Institutes à Siene, ce qu'il fit pendant six ans. On lui commit en suite l'explication des Pandectes, & comme plusieurs Ultramontains alloient étudier à Siene, le Grand Duc Ferdinand I. voulut qu'ils y trouvaissent un Professeur qui expliquât le Droit Civil de la maniere que Cujas l'avoit expliqué. Accarisi fut choisi pour cette charge, & s'en acquitta dignement; après quoi il fut promu à celle de Professeur ordinaire en Droit, vacante par la mort de Bargalio, & la remplit avec gloire pendant vingt ans. Sa reputation se repandit; toutes les Universitez d'Italie le souhaiterent, & lui offrirent des conditions très-avantageuses. Il résista long tems à ces tentations, par la consideration des douceurs dont il jouissoit à Siene. Mais à force de revenir à la charge, on le gagna enfin, & on lui fit perdre la resolution qu'il avoit prise de mourir dans son premier poste; resolution qui n'a presque point (A) d'exemple parmi les personnes de son caractere. Ce fut Rainuce Farnese Duc de Parme qui le fit succomber à la tentation, en

* Ab illo factus fuerat omnium suorum studiorum particeps. Nic. Erythraeus ubi infra.

ner de cette Chronologie? Pour n'en faire pas à deux fois, marquons ici ses autres erreurs. I. Il cite le 1. livre de Strabon touchant Acamas, promontoire de l'Isle de Cypre, c'étoit le 14. qu'il faisoit citer. II. Il nomme Acamante le fils de de Thecée. III. Il dit que Suidas fait mention d'*Acamantides* Philosophe d'Elipolis. Suidas le nomme *Acamantius*. IV. Il dit qu'Homere au 2. livre de l'Iliade fait mention d'un ACAMAS Prince de Thrace, qui vint au secours de Priam, & d'un ACAMAS fils d'Antenor, que sa valeur admirable fit mettre au nombre des Dieux. Il est vrai qu'Homere au livre cité parle de ce Prince Thrace, & qu'il dit * ailleurs qu'Ajax le tua. Il est vrai encore qu'il parle d'Archiloehus & d'Acamas fils d'Antenor, & qu'il les fait bien experts dans toutes sortes de combats, μάχης εὐ εἰδίτε παῖδες; mais pour la déification du chaste Acamas, il n'en parle nullement. Il s'en faut peu que Mr. Moreri n'en soit le createur; car il le seroit rigoureusement parlant, si Charles Etienne ne lui avoit fourni ce fond à bâtir; *Fuit & alius ejusdem nominis filius Antenoris, qui tempore belli Trojani caelebs erat, & diis similis habebatur*. Comme cet Auteurs cite personne pour ce fait-là, je n'ai pu faire des recherches sur ce celibat; & si j'osois donner carrière à la conjecture, je dirois que *caelebs* a été mis pour *celebris* par les Imprimeurs, dans quelque

(E) D'une ville de la grande Phrygie. Il la nomme *Acamantium*. Les Geographes n'en disent quoi que ce soit. L'Abbreviateur de cet Ecrivain, ou les Copistes ont estropié de telle sorte ce passage, qu'on n'y sauroit trouver de sens si on n'y supplée quelque chose. Mais suppléer y ce qu'il vous plaira, vous n'en ferez pas mieux instruit de la guerre d'Acamas & des Solymes.

(F) Etoit Phedre ou Ariadne. Je voi deux savans hommes appointez contraires sur cette question. Meziriac (b) affirme qu'Acamas étoit fils de Phedre, mais toute la preuve qu'il semble en donner est que Demophoon frere d'Acamas étoit fils de Phedre; ce qu'il prouve par la lettre que Sabinus a écrite à Phyllis sous le nom de Demophoon. Mr. de Valois (c) pretend qu'Ariadne étoit la mere d'Acamas, & il cite pour cela le Scholaste (d) d'Homere; il ajoute que Demophoon étoit frere d'Acamas, selon ce Scholaste, & qu'Euripide (e) le confirme. Ni l'un ni l'autre de ces Messieurs n'a remarqué, qu'il est inutile dans cette question qu'Acamas & Demophoon aient été freres; car ils pouvoient l'être, encore que l'un fût fils d'Ariadne, & l'autre de Phedre.

(b) Sur les Epitres d'Osuide, p. 137.

(c) In Harpocrat. p. 4. & 5.

(d) In Ody. O.

(e) In Jove.

(A) Presque point d'exemple parmi les personnes de son caractere. Un des plus ordinaires defauts des Professeurs, est de ne pouvoir se fixer aux Academies où ils commencent d'avoir de l'emploi. Au lieu de regarder cette premiere vocation comme une espèce de mariage, ils ne la considerent que comme un engagement passager, que comme un *interim*, & une place d'entrepos. Ils y demeurent en attendant mieux. Ils n'ont pas plus d'attachement pour la seconde vocation que pour la premiere; & ils attendent à planter leurs tabernacles pour la dernière fois, qu'ils soient parvenus aux meilleures Chaires. On a dit de quelques personnes qu'un peu de tems elles font

* Iliad. lib. 6. v. 7.

† Voyez Iliad. l. 4. v. 474.

(a) Voyez Juvenal dans sa 13. Satire où il dit: - - - Contenteaque sidera paucis Namiibus miserum orgebat Atlas? Atlas?

en ajoutant aux promesses qu'il lui fit, & à la gloire de succéder à Sforce Oddus, & à Philippe Marini, le grade de son Conseiller dont il l'honora. Le Grand Duc ne souffrit pas qu'Accarisi fût long tems au service d'un autre Prince, il le fit revenir (B) bien-tôt, en lui donnant la premiere Chaire de Jurisprudence dans l'Université de Pise. Accarisi quitta donc le Duc de Parme, & alla exercer à Pise l'emploi qu'on lui avoit présenté. Il l'exerça jusques à sa mort qui arriva quatre ans après; ce fut le 4. d'Octobre 1622. qu'il mourut à Siene. L'Auteur * qui me fournit cet article, & qui est le seul que Mr. Moreri ait cité, ne dit point qu'Accarisi ait écrit divers Traitez de Droit, ni que Rainuce Farnese ait tâché en vain de l'attirer. Ce sont deux fautes de Mr. Moreri, qui d'ailleurs n'a pas entendu ce que c'est que IV. Non. Octobris, car il s'est imaginé que cela signifioit le 26. Septembre. Nous lui marquons une autre meprise dans la seconde remarque.

ACCARISI (JAQUES) natif de Boulogne, & Docteur en Theologie. Je n'ai rien à ajouter à ce que Mr. Moreri en a dit, si ce n'est I. que les harangues qu'il a données au public sont des pieces qu'il avoit recitées à Rome, à Collogne, à Mantouë, & ailleurs. II. Qu'il a professé la Rhetorique pendant quatre ans à Mantouë, dans l'Academie que le Duc Ferdinand y établit l'an 1627. †

ACCIAIOLI (DONAT) homme illustre tant par son érudition, que par ses emplois qu'il eut à Florence sa patrie, a fleuri dans le xv. siecle. Il auroit pu devenir beaucoup † plus docte qu'il ne l'a été, si les affaires publiques lui avoient permis de donner plus de tems à ses études, & si la delicatessé de son temperament ne l'eut empêché de jouir d'une longue vie. Sa probité & son desintéressement n'ont pas besoin d'autres preuves, que du peu de bien qu'il laissa à ses enfans. Ses filles furent † mariées aux dépens du public, comme autrefois celles d'Aristide, & cela marquoit en même tems combien sa patrie étoit satisfaite des services qu'elle avoit reçus de lui. On l'avoit envoyé en France pour demander du secours contre le Pape Sixte IV. qui harceloit extremement les Florentins; mais il mourut † avant que d'avoir passé les Alpes. Ce fut à Milan au mois d'Août 1473. il courut sa 39. année. Son corps fut porté à Florence, & enterré dans l'Eglise des Chartreux †; l'Épitaphe que l'on voit sur son tombeau est de la façon de Politien. Les Ouvrages qu'on a de lui se reduisent à la traduction Latine de quelques (A) vies de Plutarque, à la vie de Charlemagne, à un Commentaire sur la Morale, & sur la Politique d'Aristote. Cette vie de Charlemagne ayant

tout le tour des Religions; il y en en a d'autres qui sont aussi-tôt qu'elles peuvent tout le tour des Academies. Quelques-uns de ceux qui ne demangent pas, se font bien payer leur constance. Il en coûte une bonne augmentation de gages, à qui veut les retenir. Tacite qui a sans doute compris bien des défauts sous les termes de (A) *professoria lingua*, n'en eût pas exclus celui dont je parle s'il l'avoit connu. Les gens d'Eglise ne sont pas exemts de cette petite infirmité: on fait les plaintes des Moralistes rigides contre certains Prelats, qui commençant par un Evêché d'un mediocre revenu, passent de degré en degré jusques aux plus éminentes Metropoles. C'est une polygamie spirituelle, ou quelque chose de pis: car selon l'esprit des anciens Canons (b), il se contracte un mariage spirituel entre un Pasteur & son troupeau. Les Communions à plus petits Benefices n'ignoient pas les effets de cette humeur.

Parcius * *ista viris tamen objicienda mememo.*

(B) Il le fit revenir bien-tôt.] Voilà le succès de tant de sollicitations, & de gratifications que le Duc de Parme avoit employées pour attirer Accarisi. Il l'eut enfin, je l'avoué; mais on le lui ôta bien-tôt, par les mêmes voyes dont il s'étoit servi pour l'ôter aux autres. Mr. Moreri dit pourtant qu'Accarisi n'alla point trouver ce Duc, & qu'il auroit trop fait de violence à son inclination s'il eût quitté sa patrie, où il étoit arrêté

par les bienfaits de Ferdinand Grand Duc de Toscanne. Nouvelle faute que l'on ne sauroit excuser; car nous lisons dans Niccius Erythraeus que lors qu'Accarisi alla servir le Duc de Parme, il y avoit pour le moins 200. ans qu'on lui avoit conféré la nouvelle charge que le Grand Duc Ferdinand avoit fait créer dans le College de Siene. Nous lisons aussi dans le même Auteur, qu'Accarisi ne professa que quatre ans à Pise, où il fut appelé peu après son engagement de Parme. Or il mourut en 1622. quatre ans après qu'il eut accepté la Chaire de Pise. Il faut donc que le Duc de Parme soit venu à bout de son dessein environ l'an 1616. auquel tems il n'y avoit point de Grand Duc qui se nommât Ferdinand. Mr. Moreri dit lui-même dans l'article *Medicus*, que Ferdinand I. mourut en l'année 1609. & que Ferdinand II. succéda à son pere l'an 1621.

(A) De quelques vies de Plutarque.] Il en auroit traduit quatre si nous en croyions Voffius (c); celle d'Annibal, celle de Scipion, celle d'Alcibiade, & celle de Demetrius: mais comme il ne paroît pas que ni la vie de Scipion, ni la vie d'Annibal par Plutarque soient dans la nature des choses, il est beaucoup plus probable qu'Acciaiolus a composé de son chef les vies de ces deux grands Capitaines, qu'il n'est probable qu'il les ait traduites du Grec. C'est à quoi Voffius (d) ne semble pas avoir pris garde. Apparemment l'Abbreviateur de la Bibliothèque de Gelfner lui a servi de mauvais guide.

* *Jovius Niccius Erythraeus Pinacoth. II. c. 25.*

† *Ex Arb. Mirab. Scrips. Jac. xv. l. p. 251.*

† *Jovius in Elog. c. 16.*

† *Volaterr. l. 21.*

β *Jovius 101.*

γ *Varrillas Anecd. p. 169.*

δ *Jovius 101.*

(a) *Annal. l. 13. c. 14.*

(b) *Ne virginalis paupercule iocetate contempta minoris adulteræ querat amplexus. Hieronym. epist. ad Oceanum tom. 2. p. 744. apud Antorem libri Gallici titulus. Avis aux Jesuites d'Aux sur un Ballet p. 37.*

* *Virgil. ecl. 3. v. 7.*

(c) *De Hist. Lat. p. 624.*
(d) *Konig Bibl. Vite. p. 4. dit la même chose que lui.*

ayant été quelquefois jointe avec celles de Plutarque , a donné lieu à une étrange bévuë de George Wicelius . Il a débité * cette vie comme un Ouvrage de Plutarque , tant il étoit versé dans la doctrine des tems . Quelques-uns ont accusé Acciaïoli de (B) plagiat , par raport au Commentaire sur la Morale d'Aristote : d'autres ont outré (C) les louanges qu'ils lui ont données pour ce livre . Il a eu beaucoup de part à l'estime du Cardinal de Pavie , comme il paroît par les lettres qu'il en recevoit , & que l'on trouve parmi celles qui ont été publiées de ce Cardinal .

* In *Stagiologia* fil. 173. apud *Vossium de Hist. Lit.* p. 624.

ACCIAIOLI (ZENOBIVS) Florentin , & Moine de l'Ordre de Saint Dominique , s'est distingué par les Ouvrages qu'il a donnés au public . Il falloit qu'il eût de l'érudition , puis que sous le Pape Leon X. il fut Bibliothecaire du Vatican . Il exerça cette charge depuis l'an 1518. jusques à sa mort qui arriva l'année 1520. Il vécut 58. ans . Il entendoit le Grec & l'Hebreu , & a traduit en Latin quelques Ouvrages des anciens Peres : Olympiodore sur l'Ecclesiaste ; le Traité d'Eusebe contre Hierocles ; les douze livres de Theodoret de *Græcarum affectionum curatione* ; Justin Martyr . Comme il étoit Poëte & Orateur , il a loué le ciel & la terre tant en vers qu'en prose . Nous avons de lui des poëmes & des Sermons sur l'Epiphanie , & des vers & des Harangues en l'honneur de Leon X. On a publié quelques lettres qu'il avoit écrites à Pic de la Mirandole ; un

Traité

(B) Ont accusé Acciaïoli de plagiat .] On pretend qu'il s'appropriâ les leçons de Jean Argyropylus , & qu'il en bâtit le commentaire qu'il publia sur la Morale d'Aristote , sans rendre à chacun ce qui lui appartenoit . *Scripta qua sub nomine Acciaïoli ea de re circumferuntur , non Acciaïoli commentaria , sed Argyropoli prælectiones Florentia habita , & ab Acciaïolo descripta , editaque à perisque existimantur .* C'est ainsi que parle Simon Simonius dans l'Épître dédicatoire (a) d'un livre imprimé en 1567. Gabriel Naudé renouvella cette accusation long tems après d'une manière fort (b) positive . Mr. Moreri a confondu la Morale d'Aristote avec le Commentaire sur cette Morale ; On a même cru , dit-il , que la Morale d'Aristote à Nicomachus que Donat avoit publiée étoit de la façon du même Argyropyle ; mais Volaterran soutient le contraire .

Voilà comment cet Auteur savoit traduire le Latin le plus aisé , je veux dire le Latin de Vossius : il avoit lu ces paroles dans Vossius ; *Imo commentaria illa in Nicomachia Aristotelis multi arbitrantur non ipsius esse Acciaïoli sed prælectiones esse Argyropoli , ab Acciaïolo autem descriptas inque lucem emissas .* Nihil tale tamen de eo Volaterranus . C'est confondre deux fois les choses ; c'est prendre le commentaire pour le texte ; c'est prendre le silence d'un homme pour la refutation formelle d'une accusation . Le docte Conringius a justifié nôtre Donat contre Naudé ; non pas en montrant qu'Argyropylus n'avoit point fourni les matériaux de l'Ouvrage , mais en disant (c) qu'Acciaïoli avoit indiqué sa source . Quel aveu peut-on demander plus authentique que celui-ci ? *Joannes (d) Argyropylus Byzantius cum Florentia inter cetera philosophia operam suam de Aristotelis libros qui ad Nicomachum de moribus plag. lité. var. p. 153.*

(a) *Commentar. in Aristot. Ethic.*

(b) *Argyropylus Byzantius cujus prælectiones Florentiæ habitas non ab illo manifeste plagii criminis sibi postea vendicavit Donatus Acciaïolus .*

(c) *Introd. in Polit. Arist. pag. 649. 659. apud Thoma. Aristotelis libros qui ad Nicomachum de moribus plag. lité. var. p. 153.*

(d) *Præfat. ad Commentar. in Ethic. Arist. ad Nicomach.*

(C) Outré les louanges .] Cela paroît par le parallèle du texte de Paul (e) Jove avec la paraphrase de Mr. Varillas . *Erudita & perlegantium commentatione magnum lumen attulisse judicatur Moralibus Aristotelis , explosis scilicet sophistarum interpretum ineptiis , quum Eustratii Græci placita secutus , certiore ubique vestigio nitetur .* Voilà le texte , & voici la paraphrase . Il (f) ne laisse pas de traduire les Morales d'Aristote beaucoup plus exactement que ceux qui l'avoient précédé dans cette sorte de travail , ni de les purger des interprétations ridicules que les anciens & les Sophistes nouveaux leur avoient données , par un admirable commentaire , où il montra que quiconque s'engage dans ce labyrinthe sans un autre guide que le fameux Eustachius ne sauroit éviter de s'égarer . Il n'est pas besoin que j'avertisse que l'Auteur des Anecdotes va plus loin que son Latin , tant à l'égard d'Acciaïoli , qu'à l'égard d'Eustratius (g) , & qu'au lieu de louer ce dernier comme il en a l'intention , il le ravale au dernier rang des Interprètes ; il devoit dire avec un autre , & non pas sans un autre . Que droit le P. Bouthours de par un admirable commentaire ? Ces paroles sont si mal placées , qu'elles font penser que les Sophistes ont donné des interprétations ridicules par un admirable commentaire .

(e) *Elog. c. 16.*

(f) *Annot. de Flor. pag. 169.*

(g) *C'est ainsi qu'il faut dire . En non pas Eustratius .*

Traité de laudibus Urbis Romæ; le Panegyrique de la ville de Naples recité dans le Chapitre General de l'Ordre; & la Chronique du Couvent de St. Marc de Florence. Il rassembla en un volume les Epigrammes Greques de Politien, & d'Alexandra Scala femme de Michel Marulle, & les fit imprimer*.

ACCIIUS (LUCIUS) Poëte tragique Latin, fils d'un (A) affranchi, seroit né sous le Consulat d'Hostilius Mancinus, & d'Atilius Serranus l'an de Rome 583. si nous en croyions la chronologie de St. Jérôme. Mais nous montrerons cy-dessous qu'il n'y (B) a pas trop de lieu de s'y fier. Il se fit conoitre avant la mort de Pacuvius; car on représenta l'une de ses piéces (C) la même année que Pacuvius produisit sur le theatre une piéce de sa façon. Celui-ci avoit

alors

(A) Fils d'un affranchi.] Plus je considere ces paroles de Moreti, *Mancinus & Serranus que l'ancien Rome avoit vus élever. à la dignité du Consulat, furent ses proches parens*, plus je trouve difficile de deviner une autre cause de ce mensonge que celle-ci. Il avoit lu dans Charles Liemne, *natus parentibus libertinis, Mancino & Serrano Consulibus*, & ne faisant pas assez d'attention au mot *libertinis*, ni à celui de *parentibus*, il crut devoir dire que le Poëte étoit proche parent de ces deux Consuls. Au moins devoit-il changer *Mancinus* en *Mancinus*. Voici comme parle St. (A) Jérôme; *Lucius Accius Tragediarum scriptor clarus habetur natus Mancino & Serrano Consulibus, parentibus libertinis*. Le P. Briet (b) attribué à Aulugelle deux ou trois choses touchant Accius, qu'il ne faisoit attribuer qu'à St. Jérôme.

(B) Qu'il n'y a pas trop de lieu de s'y fier.] Je parle ainsi sans avoir des raisons démonstratives contre cette chronologie; je n'ai que des embarras à montrer de part & d'autre. Cicéron avoit parlé plusieurs fois avec Accius; j'en apporte la preuve dans la remarque II. Or Cicéron étoit né l'an 647. de Rome, & il n'y a gueres d'apparence qu'avant l'âge de 20. ans il ait pu avoir de fréquentes conversations avec ce Poëte; il faudroit donc qu'Accius eût été encore en vie l'an 667. de Rome. Il auroit eu donc alors 84. ans, selon la Chronique d'Eusebe. J'avoue qu'il n'y a rien là d'impossible; mais il faut bien que la vraisemblance n'y soit pas; puis que le Gyraldi n'a pu croire que le Poëte avec lequel Cicéron avoit tant de fois parlé, fût le même Lucius Accius dont on cite tant de Tragedies. Il croit qu'il y a eu deux Poëtes nommez Accius. Joignez à cela que (c) Corradus qui n'admet point cette distinction, n'ose faire concourir la 20. année de Cicéron qu'avec la 70. d'Accius; de sorte qu'à cause du passage de Cicéron, il place la naissance d'Accius 40. ans plus bas que St. Jérôme ne l'a placée. Mais ce n'est pas le tout: Cicéron dans sa I. Philippique nous apprend que l'on avoit représenté une Tragedie d'Accius pendant la celebration des jeux que Brutus devoit donner, & auxquels il n'assista point, à cause qu'il étoit parti de Rome depuis le meurtre de Jules Cesar. Cette piéce fut fort applaudie; mais les applaudissemens eurent plus de relation à Brutus, qu'à Accius. Ils seroient revenus de loin sur ce Poëte, & par un fait de soixante ans; *Nisi forte Accio tum plaudir & sexagesimo post anno palmam dari putabatis, non Bruto*. Si vous comptez (d) ces soixante ans depuis la mort d'Accius, il faudroit qu'il soit decédé l'an 650. de Rome; & par conséquent que Cicero n'entre, & quand il raconte qu'il a souvent eui di-

re certaines choses à Accius. Si vous les comparez depuis le tems que cette piéce commença de paroître sur le theatre, vous ferez raisonner l'Orateur assez foiblement: car il supposera qu'on n'applaudit qu'aux premieres representations d'une bonne piéce de theatre, ce qui est très-faux. Il vaut mieux néanmoins prendre ce dernier parti, que de mettre la mort d'Accius à la 3. année de Cicéron. Si donc le passage de la I. Philippique ne prouve point qu'Accius soit mort avant l'an 667. de Rome, prolongeons la vie de ce Poëte jusques là; mais comme nous n'avons pas lieu d'être assurés de (e) l'exactitude de Saint Jérôme, ne faisons pas difficulté de dire qu'Accius pouvoit être encore un homme de soixante à soixante dix ans; & que s'il a vécu autant que Pacuve, rien n'empêche qu'on n'entende de lui & de Cesar ce que dit (f) Valere Maxime. *Is (poëta Accius) Julio Casari amplissimo & florentissimo viro in Collegium poetarum venienti nunquam affurrexit, non majestatis ejus immemor, sed quod in comparatione communi studiorum aliquanto superiorem se esse consideret. Quapropter insolentia criminæ caruit, quia ibi vultum non imaginum certamina exercebantur*. Cette dernière pensée revient à celle dont se servit Monsieur de Saint Evremont, dans une (g) Satire contre l'Académie Française. J'avoue que ce n'est pas sans quelque difficulté, que l'on peut étendre la vie du Poëte Accius jusques à la grande prospérité de Jules Cesar; & c'est ce qui a obligé Corradus à supposer qu'il s'agit de Sextus Julius Cesar dans ce passage de Valere Maxime. Mais pourquoi n'entendrait-on point ce Caius Cesar qui fut tué par les satellites de Marius, & qui n'ayant été qu'Édile, ne laissoit pas d'avoir un si grand crédit, que ses disputes avec le Tribun Sulpitius exciterent la guerre civile (h)? Il étoit un des premiers Orateurs de son tems, & bon Poëte tragique. Quoi qu'il en soit souvenons-nous que Cesar fut Poëte de fort bonne heure; *Feruntur & ab adolescentulo quadam scripta, ut Laudes Herculis, tragedia Oedipus* (i).

(C) La même année que Pacuvius.] Cicéron le rapporte sur le temoignage (k) même d'Accius. Il y a dans Cicéron *isdem Adibus*, mais quelques-uns ayant mal écrit ou mal lu cela, ont débité que ces deux Poëtes publièrent leurs Ouvrages dans la même maison (l), *in isdem adibus*, peu d'années l'un après l'autre, *paucis quidem annis interpositis*. Ce qui est visiblement une double falsification. Corradus (m) croit qu'Accius avoit écrit cette circonstance de sa vie dans ses Annales, mais Vossius (n) prétend que ce fut dans un Ouvrage intitulé *Diascalia*. Il en donne pour raison qu'Accius

* Ex Bibliotheca Ordinis. Prædict. ad Ann. Grego. de Alantura P. 243.

(a) In Chron. Euseb. ad ann. 2. Olymp. 160.

(b) De Poët. Lat. P. 5.

(c) In Bruti. Cic. p. 192.

(d) Manuz in Philipp. 1. sub fin. les compte ainsi, ayant oublié ce que Cicéron a dit de ses conversations avec Accius. Remarquez en passant que l'opinion rapportée dans les Jugemens des Savans sur les Poëtes t. 2. p. 15. est fautive, savoir qu'Accius mourut l'an 618. de Rome, en l'O. l'imp. 161.

(e) Voyez la remarque O.

(f) Lib. 3. c. 7.

(g) Intitulée la Comedie des Académistes. L'Académie ayant été à Colletet, je vous trouve un gentil violon, requit cette réponse, Nous sommes tous égaux étant fils d'Apollon.

(h) Acon. Fedian. in Orat. pro M. Scavro.

(i) Cicéron. in ejus vita, cap. 56.

(k) Ut Accius isdem Adibus ait se & Pacuvium docuisse fabulam, cum illa adaginta ipse virginum annos natus esset. In Brut.

(l) Crinitus de Poët. Lat. c. 5. Glandorp. Omnia. p. 3.

(m) In Cic. p. 342.

(n) De Hist. Lat. p. 30.

trai-

alors 80. ans; l'autre n'en avoit que 30. On ne fait point le nom de la piece qu'Accius fournit cette année-là, mais on fait celui de plusieurs de ses Tragedies, par le moyen de quelques Auteurs * qui les ont cités. Il prit les plus grans Sujets qui eussent paru sur le theatre des Atheniens, Andromaque, Andromede, Atreé, Clytemnestre, (D) Medée, Melcagre, Philoetete, la Thebaïde, Terée, les Troades, &c. Il n'emprunta pas toujours des Grecs la matiere de ses pieces, il en fit une dont le sujet fut entierement Romain, elle s'appelloit (E) Brutus, & traitoit de la destitution de Tarquin. S'il est vrai qu'il ait fait une piece intitulée *les Noces*, † & une autre intitulée *le Marchand*, on auroit raison de croire (F) qu'il faisoit aussi des Comedies. Il ne se borna pas à faire des pieces de Theatre, il composa quelques autres livres, & nommément des Annales, que Macrobe, Priscien, Festus & Nonius Marcellus ont cités. Il eut pour ami & pour patron Decimus Brutus, qui fut Consul l'an de Rome 615. & qui remporta en Espagne plusieurs victoires, qui lui valurent l'honneur du triomphe quelque ‡ tems après. Ce Brutus prit tant de plaisir aux vers où Accius l'avoit loué, qu'il (G) en orna l'entrée des temples & des monumens qu'il

* Nonius Marcellus, Varron, Aulugelle &c

† Voffius de poet. Lat. p. 7. les cite, & la dernière sur l'antiquité de Varron: je n'ay point trouvé cela dans Varron.

‡ L'an 623. Voyez les fables de Sigonius.

traitoit de la poésie & des poëtes dans cet Ouvrage, comme on le peut recueillir de ce que Clarissus & Aulugelle en ont cité. Mais cette raison n'est nullement forte: Voffius se refuse lui-même en refusant Conradus. Celui-ci a recouru aux Annales d'Accius, parce, disoit-il, qu'un Poëte ne parle pas de lui-même dans une piece de theatre. Les prologues de Terence font voir le contraire. Comment Voffius qui s'est servi de cette raison, n'a-t-il pas vu qu'Accius pouvoit fort naturellement faire reciter dans un prologue, qu'une de ses pieces avoit été produite sur le theatre en même tems qu'une piece de Pacuvius? Et puis outre les Annales & les Didascaliques, Accius n'avoit-il pas fait des livres qui n'étoient point pieces de theatre?

(D) *Medée.*] La conjecture du P. Lescapier (a) me paroît fort vraisemblable, que les vers citez par Ciceron au 2. livre de la nature des Dieux appartiennent à la Medée de nôtre Poëte. Ces vers decrivent l'étonnement où l'on supposoit un berger, qui n'ayant jamais vu de vaisseau, decouvert du haut d'une montagne celui qui portoit les Argonautes. Le bon Pierre (b) Crinitus en conséquence de ce passage, se figure que Ciceron avoit allegué une Tragedie d'Accius intitulée *les Argonautes*. Quand même ce Poëte auroit composé une semblable Tragedie, Crinitus ne laiseroit pas d'être blâmable, puis qu'il l'auroit assuré sur un très-mechant fondement. L'Auteur dont je viens de rapporter la conjecture, ne devoit pas nous prouver par le témoignage de Crinitus, que les Grammairiens font mention de la Medée d'Accius; il devoit citer tout droit Nonius Marcellus. Je viens de voir dans les fragmens des Poëtes tragiques recueillis par Scriverius, que les vers touchant le vaisseau des Argonautes appartiennent à la Tragedie intitulée *Medée*.

(E) *Elle s'appelloit Brutus.*] Manuce (c) cru fausement qu'elle fut représentée quand on celebra les jeux Apollinaires, auxquels le frere de M. Antoine perdit en la place de Brutus qui s'étoit absenté de Rome; mais il est clair par (d) les lettres de Ciceron, que la Tragedie d'Accius qui fut représentée en cette rencontre étoit le Terée. Il est surprenant que la plupart des Commentateurs, de Ciceron ayent

ignoré cela. Maturantius a cru qu'on représenta l'Atreé; Beroalde & Hegendorphin ont cru qu'on représenta le Brutus.

(F) *Qu'il faisoit aussi des Comedies.*] Le Grammairien Donat ne nous permet pas d'en douter; car il met (e) entre les perfections de Terence de s'être contenté de faire des Comedies, sans avoir jamais succombé à la tentation de faire des Tragedies; ce qui avec d'autres choses, ajoute-t-il, a été au dessus des forces de Plaute, d'Afranius, & d'Accius, & de presque tous les plus grands Poëtes comiques. Comme je ne m'attache pas servilement à traduire mot à mot, il est bon de rapporter les propres paroles de cet Auteur. *Hac cum artificiosissima Terentius fecerit, tum illud est admirandum quod & morem retinuit ut Comediam scriberet, & temperavit affectum ne in Tragœdiani transfireret, quod cum aliis rebus minime obtentum esse à Plauto, & ab Afranio, & ab Accio, & multis serè magnis Comici invenimus.* On pourroit recueillir de là qu'Accius au commencement ne faisoit que des Comedies; mais comme les Tragedies firent sa grande reputation, je ne fai si Donat a eu toute l'exacétitude necessaire, lors qu'il l'a ainsi placé parmi les Poëtes comiques. Mr. Dacier a très-bien su que c'étoit un Poëte tragique, & il l'a dit expressément dans sa remarque sur ce vers d'Horace (f);

Nil comis tragicis mutat Lucilius Atti?

Neanmoins il a traduit ce vers en cette maniere, *Lucilius. . . ne trouve-t-il rien à changer dans les Comedies d'Attius?*

(G) *Il en orna l'entrée des temples.*] Ciceron & Valere Maxime nous l'apprennent, *Decimus quidem Brutus, dit le (g) premier, summus ille vir & imperator, Accii amicissimi sui Archia carninibus templorum ac monumentorum aditus poëta. exornavit suorum.* Voici ce que dit (h) Valere Maxime. *Similiter honoratus animus erga poëtam Accium D. Bruti suis temporibus clari ducis exiit, cujus familiari cultu & prompta Laudatione delictatus, ejus versibus templorum aditus que ex manubus consecraverat, adornavit.* Scriverius (i) a cité un autre passage en ces propres termes, *Amatus etiamnum in tantum Attius à Decio Bruto fuisse dicitur, ut Attianis versibus templorum & monumentorum frontes & aditus exornate con-*

(f) Sat. 10. l. 1.

(g) Pro Lib. 8.

(h) Lib. 8. c. 14.

(i) In

(a) Commentar. in Cic. de nat. Deorum pag. 382.

(b) De Poët. Lat. l. 1. c. 7.

(c) In Philipp. 1. Cic. sub fin.

(d) Epist. 2. & 5. l. 16. ad Attic.

fit construire de la depouille des ennemis. On pouvoit faire cela beaucoup plus par un principe de vanité, que par un principe d'amitié; & ce pouvoit être moins une preuve qu'on aimât le Poète, qu'une preuve qu'on aimoit les louanges: mais en tout cas cela faisoit voir que Decimus Brutus trouvoit beaux les vers d'Accius. Or c'étoit un homme qui pouvoit (H) juger d'un Ouvrage de cette nature. Je n'ai point trouvé que Cicéron ait accusé *Accius d'une rudesse de style un peu trop affectée*; cela regarde (I) un autre Poète, comme Mr. Moreri l'eût facilement reconu, s'il ne s'en étoit point fié à ses précurseurs. Ce n'est pas que la dureté de style n'ait été jamais reprochée à Accius, qui d'ailleurs a été un Poète * fort estimé. On peut voir dans Aulugelle la reflexion de bon (K) sens qu'il oposa à ce reproche. La réponse qu'il fit à ceux qui lui demandoient pourquoi

* Voyez la remarque N.

il l'eût fait. Il le donne pour les propres paroles de Cicéron *in Bruto*, mais je suis sûr qu'elles ne s'y trouvent point. Apparemment quelque Auteur moderne l'a trompé de cette façon. Il avoit cité Cicéron *in Bruto* touchant l'âge de Pacuvius, & d'Accius, & puis il avoit rapporté ce qui concerne D. Brutus, & s'étoit contenté d'exprimer le sens des paroles de Cicéron, & n'avoit pas laissé de citer *idem Cicero*. Sur cela Scriverius s'est imaginé qu'on avoit cité les propres paroles de Cicéron, & qu'on les avoit tirées du même livre qui avoit été cité auparavant, & il n'a point pris la peine de vérifier. Voilà comment les Compilateurs les plus laborieux & les plus habiles aiment à trouver besogne faite. Vossius (a), trompé sans doute par Scriverius, cite Cicéron *pro Archia & in Bruto*, touchant cette action de D. Brutus. L'illusion est peut-être plus ancienne que je ne dis: Scriverius pourroit bien ne l'avoir pas eue de la première main. Quelque soigneux qu'il ait été de recueillir tout ce qui a été dit d'Accius, il n'a point cité le passage de Columella que nous verrons (b) cy-dessous.

(a) De poet. Lat. l. 7.

(b) Remarque N.

(H) *Qui pouvoit juger d'un Ouvrage de cette nature.* Patereclus au chapitre cinquième du second livre, fait en peu de mots un grand éloge de ce Brutus par rapport à la vertu militaire; mais voici comment (c) Cicéron le loue du côté de l'érudition: *D. Brutus M. filius, ut ex familiaribus ejus L. Accio poeta sum audire solitus, & dicere non inculcè solebat, & erat cum literis Latinis, tum etiam Græcis, ut temporibus illis, satis eruditus.*

(c) In Bruto.

(I) *Cela regarde un autre poète.*] Savoir Attilius, dont Cicéron parle non seulement dans l'une de ses lettres à Atticus, mais aussi dans un autre endroit. *Hoc (d) enim Attilius, poeta durissimus.* L'autre passage mérite d'être rapporté un peu au long, parce qu'il apprend de quelle manière il faut juger de ceux qui méprisent leur propre langue, & les Auteurs de leur nation. *A quibus tantum (e) dissentio ut cum Sophocles vel optime scripserit Electram, tamen male conversam Attilii mihi legendam putem, de quo Licinius,*

(d) Epist. 20. l. 14.

(e) Cicero de Eimb. l. 1. cetera omit.

* C'est ainsi que Vossius de poet. Lat. p. 7. range les paroles de Licinius.

*Ferream * scriptorem opinor, verum scriptorem tamen Ut legendus sit.*

Rudem enim esse omnino in nostris poetis aut incertissima signavit est, aut fastidii delicatissimi. Mihi quidem nulli satis eruditi videntur quibus nostra ignota sunt. Suetone fait mention de l'Electra d'Attilius, comme nous le ferons voir dans l'article de ce Poète. L'Electra étoit sans doute

une Tragedie, cependant Attilius n'est compté qu'au nombre des Poètes comiques dans le catalogue de (f) Volcatius Sedigitus; & selon la remarque de Vossius, les moreaux que Cicéron, Varron & Macrobe (g) citent de lui, sentent plus le comique que le tragique. Qui prétendrait faire de cela une difficulté, seroit dans une grande illusion. Mrs. Cornelle & Racine ne sont-ils point des Poètes tragiques simplement & absolument? néanmoins ils ont fait des Comédies; & si Moliere s'étoit avisé de composer quelque Tragedie, comme on dit que Scarron s'en voulut enfin mêler, eût-il cessé d'être tout court un Poète comique? *A majori parte sumitur denominatio.* Voyez la remarque F. Mais pour revenir à la prétendue accusation contre le style d'Accius, je dois dire que Cicéron a cité souvent ce Poète, & que dans l'oraison pour Sextius, il l'a traité de grand Poète: *Summi poeta ingenium non solum arte sua, sed etiam dolore exprimebat.* L'endroit est curieux: on y voit que le fameux Acteur Esoppe se servoit des vers d'Accius qui avoient quelque rapport à l'exil de Cicéron; qu'il s'en servoit, dis-je, pour faire sentir au peuple cette injustice. Les Romains étoient fort accoutumés à faire des applications au tems présent, lors qu'ils entendoient certaines pensées à la Comedie. Voyez Suetone au chapitre 84. de la vie de Jules César. Voyez aussi la 1. & la 10. Philippique de Cicéron: elles nous apprenent que pendant qu'on jouoit une Tragedie d'Accius, le peuple ne cessoit de témoigner par ses applaudissemens l'amitié qu'il avoit pour Brutus.

(f) Avia A. Gell. l. 15. c. 24.

(g) Je croi que Vossius de poet. Lat. p. 8. se trompe touchant Macrobe.

(K) *La reflexion de bon sens qu'il opposa à ce reproche.*] Pacuve s'étant retiré à Tarente sur ses vieux jours y fut visité par Accius, qui passa par là en s'en allant dans l'Asie, la Tragedie d'Atreé en poche. Pacuve en ayant ouï la lecture, y trouva d'un côté beaucoup de grandeur & de cadence, & de l'autre beaucoup de dureté & de crudité. Accius avoua la dette avec joye, & en tira un bon augure pour ses productions à venir; les esprits étant semblables aux pommes, qui ne valent jamais rien si elles ne sont dures & vertes avant que de mûrir. Mais il vaut mieux peser les paroles de l'original. *Tunc (h) Pacuvium dixisse ajunt sonora quidem esse qua scripsisset & grandia, sed videri ea tamen sibi duriora paulum & acerbiora. Ita est, inquit, Accius, uti dicis, neque id sane me penitet, meliora enim fore spero qua deinceps scribam. Nam quod in pomis est, videm, inquit, esse ajunt ingenis: qua dura & acerb. nascuntur, post sunt mitia & jucunda: sed qua gignuntur statim vieta & mollia atque in principio sum uvula, non ma-*

(h) Aut. Gellius. l. 13. c. 2.

il ne plaidoit pas, lui qui réussissoit si bien sur le theatre, n'est (L) pas moins * Notatum ab autographis & L. Accium Portan in Camenæ-tum ade maxima forma statum sibi posuisse, cum brevis admodum fuisset. Plin. II l. 34. c. 5. Charles Etienne dit faussement que Dec. Brutus lui avoit écrit de de la Theologie. Quoi de plus commode, lui disoit-il, que de parler devant des gens qui ne vous contredirent pas ? c'est l'avantage des Predicateurs : & quoi de plus incommode que d'être obligé à entendre dès que vous avez cessé de parler un homme qui vous refuse, & qui vous fait rendre compte sans quartier de tout ce que vous avez dit ? c'est la condition d'un Avocat.

* Nota-
tum ab
autographis
& L. Acci-
um Portan
in Camenæ-
tum ade
maxima
forma sta-
tum sibi
posuisse,
cum bre-
vis admo-
dum fuisset.
Plin.
II l. 34. c. 5.
Charles
Etienne dit
faussement
que Dec.
Brutus lui
avoit écrit
de de la
Theologie.
Quoi de plus
commode,
lui disoit-il,
que de parler
devant des
gens qui ne
vous contredirent
pas ? c'est
l'avantage
des Predi-
cateurs : &
quoi de plus
incommode
que d'être
obligé à
entendre
dès que
vous avez
cessé de
parler un
homme qui
vous refuse,
& qui vous
fait rendre
compte sans
quartier de
tout ce que
vous avez
dit ? c'est
la condition
d'un Avocat.

tura mox sunt, sed patria. Relinquendum igitur visum est in ingenio quod dies atque atas misisset. Cela me fait souvenir d'un conseil que Lipse donnoit aux jeunes gens. La passion énorme qu'il avoit conçue pour je ne sai quel stile concis, qui degoûte ou qui fait rire la plupart de ceux qui lisent les lettres de ce grand homme, ne l'empêcha pas de condamner la jeunesse qui affecte la brièveté. Il disoit que c'étoit le chemin de la maigreur, & qu'il faloit avoir à cet âge-là plusieurs superfluités que l'on donnoit à émonder aux années suivantes. Adeo, dit-il, (A) juvenutem ad brevitatem non voco, ut etiam absterream, sive quia tuto adsumere vix potest, & brevitas imitatio facillime atatem hanc decipit: sive quia nec utiliter potest, & juvenili illo brevitas studio aridus plerumque & exsuccus stilus evadit, nec facile ad laudatam illam temperiem venit, nisi initio ubertates quædam & luxuries sit quam atas paulatim depascat. Balzac (b) étoit dans le même sentiment; mais pour revenir à Accius, on n'a pas eu tort de dire dans le Dictionnaire de Charles Etienne, & dans ceux qui ont été bâtis sur le même fond, que Quintilien (c) l'a excusé sur le tems où il vivoit. Tragedia scriptores Accius atque Pacuvius clarissimi gravitate sententiarum, verborum pondere & autoritate personarum. Caterum nitor & summa in excolendis operibus manus magis videri potest temporibus quam ipsi desuissent. Virium tamen Accio plus tribuitur, Pacuvium videri doctiorem, qui esse docti affectant, volunt. On diroit que Quintilien copie ces vers d'Horace;

Je conois un homme d'esprit qui employa une semblable raison pour détourner son fils de l'étude de la Jurisprudence, & pour l'encourager à l'étude de la Theologie. Quoi de plus commode, lui disoit-il, que de parler devant des gens qui ne vous contredirent pas ? c'est l'avantage des Predicateurs : & quoi de plus incommode que d'être obligé à entendre dès que vous avez cessé de parler un homme qui vous refuse, & qui vous fait rendre compte sans quartier de tout ce que vous avez dit ? c'est la condition d'un Avocat.

(M) Que l'on châtia un Comedien.] Se voyant traadit devant les Juges en réparation d'injure, il dit pour sa defense qu'il étoit permis de nommer un homme qui donnoit ses piéces de theatre à représenter. Publius Mutius devant lequel la cause fut debatue le condamna. Le Poëte Satyrique Lucilius n'eut pas le même succès, car on renvoyoit absous le Comedien qui l'avoit nommé & offensé sur le theatre. Tant il est vrai que les Juges ne sont pas tous de la même humeur, ou qu'il y a des gens que l'on considere plus que d'autres. Celui qui nous apprend ces deux procès s'exprime ainsi (f). Minus quidam nominatim Accium poetam compellavit in scena, cum eo Accius injuriarum agit: hic nihil aliud defendit, nisi licere nominari eum cujus nomine scripta dentur agenda. . . . Cajus (g) Cælius judex absolvit eum injuriarum qui Lucium poetam in scena nominatim leservat, Publius Mutius eum, qui L. Accium poetam nominaverat, condemnavit. Glandorp n'a point su où l'on trouvoit cette histoire; il ne la (b) rapporte que sur la foi d'un Auteur (i) moderne dont il copie la fautive glose, sçavoir que le defendeur fut condamné, parce qu'il avoit prononcé tout simplement le nom d'Accius sans titres d'honneur ni complimens, Sine præfatione honoris nominaverat.

(f) Rhetoricor. ad Herenn. l. 1.
(g) lb. l. 2.
(b) Onomast. p. 3.
(i) Cœlius: il ne cite pas l'endroit, mais on le trouve dans le Commentaire in Plin. epit. 3. l. 5.

(N) D'autres ne le croyent point.] Si j'avois à prendre parti je me rangerois au leur; car outre que Cicéron qui a tant de fois nommé, & tant de fois cité notre Accius ou avec éloges, ou sans le blâmer, auroit mauvaise grace de lui venir dire des injures dans le 1. livre des loix, je remarque que ces injures sont tout-à-fait opposées au caractère de celui qui fait le sujet de cet article. L'élevation, la grandeur, la force étoient le caractère d'Accius; & nous avons oui (k) le témoignage qu'Horace & Quintilien lui ont rendu la-dessus. Joignons y deux vers d'Ovide, & un arrêt décisif de Paterculius.

Ennius * arte carens, ANIMOSIQUE Accius oris
Casurum nullo tempore nomen habent.

* Ovidius l. 1. Amor. el. 3. 15.

H 2 Clava

(a) Lips. in institut. Epistol.

(b) Amputanda plura sunt ceteris illi ætati quam in ferenda, facillime est remedium ubertatis, sterilia nullo labore superantur. In epist. flect.

(c) Institut. Orat. l. 10. c. 11.

* Horat. epist. 1. l. 2.

(d) Ovid. Trist. l. 2.

(e) Institut. Orat. l. 5. c. 13.

Ambigitur * quoties uter utro sit prior, aufert Pacuvius docti famam senis, Accius alti. Il y a un passage d'Ovide qui semble reprocher je ne sai quoi de sauvage & de farouche au stile de notre Accius; mais tout bien compté j'aurois mieux entendre par là les actions cruelles dont il avoit fait la description dans ses Tragedies. La pensée d'Ovide est que si l'on jugeoit des mœurs d'un homme par ses Ecrits, Accius seroit feroce, Terence aimeroit la bonne chere, ceux qui decrivent la guerre seroient braves.

Accius (d) esset atrox, convivia Terentius esset, Essent pugnaces, qui sera bella canunt.

(L) N'est pas moins sensé.] C'est Quintilien qui nous a conservé ce petit fait. Ajunt (e) Accium interrogatum cur causas non ageret, cum apud eum in tragediis tanta vis esset, hanc reddidisse rationem, quod illic ea dicerentur que ipse vellet, in foro dicituri adversarii essent quam minime vellet. Dans mes Tragedies, répondit-il, je dis tout ce qu'il me plaît, mais dans le barreau il me faudroit entendre ce que je ne voudrois pas.

Il étoit de Pifauré, & cela peut le faire passer pour (O) parent de nôtre Poëte. Il n'est point vrai que Cicéron parle aussi d'un autre celebre Orateur de ce nom, surnommé *Nævius*. Mr. Moreri a fait là une bevue; il n'a pas considéré que cet *Accius Nævius* n'est pas différent du fameux Devin, dont il parle quelques pages après dans l'article *Actius Nævius*. (Cicéron en conte l'histoire dans le 1. livre de * *divinatione*.) Il ne se trompe pas moins, lors qu'il distingue du Poëte tragique celui qui a fait les Annales citées par Macrobe. Ce qu'il ajoute, qu'*Aulu-Gelle* parle aussi d'Accius l'Historien distinct du Poëte tragique, au chapitre 9. du 3. livre, est doublement faux. Cet Auteur ne parle d'aucun Accius en cet endroit-là; & par tout ailleurs lors qu'il parle d'Accius, c'est le Poëte tragique qu'il faut entendre. Il y a eu des gens qui se font expozer à la raillerie, pour avoir imité ou admiré (P) le Latin de cet Accius, dans les siècles d'une meilleure latinité.

A C C O.

* Moreri cite li. de divin. in Ver. quæ est in iussu citation.

(a) Paterni. l. 2. c. 9.

(b) Aeron in Horat. epist. 1. l. 2.

(c) Colonna in Horat. de re rust. l. 1. pref.

(d) De Hist. Lat. l. 1. c. 10.

(e) Vell. Paterni. l. 2. c. 9.

(f) In Chron. Euseb. n. 1576.

(g) Ex Paterni. l. 1. c. 15.

Clara (a) etiam per idem ævi spatium fuisse ingenia, in togatis Afrani, in Tragæditis Pacuvius atque Attii usque in Græcorum comparationem ERECTI, magnanque inter hos ipsos facientis operi suo locum; adeo quidem ut in illis lima, in hoc pene plus videtur fuisse SANGUINIS. Si le nouveau témoin (b) que je vais produire étoit de la force des précédens, ce qui suit encheriroit de beaucoup sur tout ce que j'ai déjà rapporté; car voici Accius sur la tête du grand Euripide; *Accius poeta junior suo ingenio præcellens Euripidem, qui fuit alius & ingenio sublimis*. Un autre (c) nous donne Accius & Virgile pour les deux plus excellens Poëtes de Rome: *An Latia Musa non solos adytis suis Accium & Virgilium receperet, sed eorum & proximis & procul à secundis sacras concessere sedes*. Quelle apparence qu'un tel homme ait fait une histoire digne de cette censure de Cicéron? *Nam quid Accium memorem, cujus loquacitas habet aliquid argutarum, nec id tamen ex illa erudita Græcorum copia, sed ex librariolis Latinis? In orationibus autem multus & ineptus, ad summam impudentiam*. Remarquez bien que les Annales du Poëte Tragique Accius étoient en vers, & que Cicéron ne parle là que de ceux qui avoient écrit l'histoire en prose Latine; car il ne dit rien d'Ennius. Nos meilleurs Critiques pensent que ce passage de Cicéron est corrompu, & qu'il faut lire non pas *Accium*, mais *Macrum*. Ainsi la censure tombera sur l'Historien Licinius Maer. Vossius (d) embrasse ce sentiment; mais lors qu'il apporte en preuve l'amitié qui étoit entre Sisenna & celui que Cicéron maltraite, lors, dis-je, qu'il en conclut que Cicéron n'a point parlé d'Accius, il se trompe; car, ne lui en déplaise, Accius & Sisenna ont eu à peu près le même âge. Sisenna étoit (e) vieux après la guerre civile de Marius & de Sylla, c'est-à-dire vers l'an 672. de Rome, & Accius n'étoit point mort en 665.

(O) passer pour parent de nôtre poëte.] S. Jérôme (f) remarque en parlant du Poëte Accius qu'il fut mené à Pifauré, lors que les Romains y envoyèrent une Colonie; & qu'il y avoit auprès de la ville une Terre nommée *fundus Accianus*. C'étoit la portion qui lui échut dans le partage que l'on fit des terres aux habitans de cette nouvelle Colonie. Sur cela Scaliger observe (g), que la Colonie de Pifauré ne fut établie que quatre ans après celle de Boulogne, c'est-à-dire l'an de Rome 568. quinze ans avant la naissance d'Accius. Disons donc que S. Jérôme s'est trompé: Rome étoit un séjour plus propre qu'une Colonie à un Poëte qui étoit la gloire du theatre en ce tems-là: mais ne

croions pas que ce mensonge soit sans aucun fondement. Le pere d'Accius suivit peut-être ceux qui conduisirent la Colonie de Pifauré; & peut-être que le patron auquel il devoit la liberté, fut un des principaux Commissaires de ce nouvel établissement. En cas qu'il eût suivi son patron, il y auroit pu être partagé de la Terre que l'on appella dans la suite *fundus Accianus*, & il auroit pu laisser entre autres enfans le pere de l'Orateur Accius. Voici comment Cicéron (h) a parlé de cet Orateur. *T. Accium P. (b) In saurensem, cujus accusationi respondi pro A. Cluentio, qui & accuratè dicebat & satis copiosè, eratque præterea doctus Hermagora præceptis, quibus est ornamento non satis opinia dicendi, tamen ut hæc veltibus amantata, sic apta quadam & parata singulis casusarum generibus argumenta iraduntur*. Scaliger ne censure pas S. Jérôme, d'avoir mis (i) pêle-mêle la grande réputation & la mort de Pacuvius sous la 3. année de la 156. Olympiade, & la grande réputation d'Accius sous la 2. année de la 160. Olympiade. Il ne diroit peut-être de là que des confusions, pour ceux qui ne sçavoient pas que Pacuvius avoit 50. ans plus qu'Accius. Car si l'on supposoit que Pacuvius mourut âgé d'environ 90. ans, en l'année de Rome laquelle S. Jérôme parle de sa mort, il faudroit dire qu'Accius étoit âgé d'environ 40. ans la 3. année de la 156. Olympiade, & cependant il est né à la 160. Olympiade, sous le Consulat de Mancinus & de Serranus, qui tombe sur la 2. année de la 152. Olympiade. Il faut donc, comme je l'ai dit dans la seconde remarque, se desier ici un peu de Chronologie.

(P) Le Latin de cet Accius.] Perse & Martial se font moquez de ce gens-là:

Est nunc Brisei quem venosus liber Acci,
Sunt quos Pacuviusque & verrucosa moretur
Antipa, arumini cor luscificabile fulta.

Voici ce qu'en dit Martial dans l'épigramme 91. du livre I.

Attonusque legis terram frugiferam,
Accius & quidquid Pacuviusque vomunt.

Si l'on avoit imité ces vieux Auteurs, comme nos plus beaux Esprits imitent aujourd'hui Marot, & les autres poëtes du XVI. siècle dans des Contes, dans des Balades, dans des Odes Pindariques, dans des Rondeaux, &c. faits exprès en vieux langage, je ne voi pas que personne eût pu raisonnablement y trouver à mordre: mais apparemment c'étoit tout de bon qu'on

* Perse. Sat. 1. Casaubon conjecture qu'il faut lire Brisei, ce qui étoit d'un Tragédie d'Accius. Scriverius in Teltim. a tort de croire que Perse ne parle pas du Poëte tragique.

era-

ACCO. Charles Etienne debite que c'étoit une vieille femme qui devint folle de chagrin, en voyant dans un miroir de quelle maniere la vieilleſſe l'avoit enlaidie. Il cite le chapitre 15. du 6. livre de Coelius Rhodiginus, mais on n'y trouve * rien qui approche de cela. Le Continuateur de Moreri ajoute que cette femme se plaiſoit à parler avec ſon image devant un miroir, & que ſouvent elle faiſoit ſemblant de reſuſer ce qu'elle ſouhaitoit fort. Plutarque ajoute, pourſuit-il, que c'eſt un mot dont les meres ſe ſervoient pour épouvanter les petits enfans, & les reteuir dans leur devoir. Il cite le 16. livre de Coelius Rhodiginus, & Cicéron 2. ad Atticum: je ferai ci-deſſous la (A) critique de ce paſſage. En attendant voici ce que dit Rhodiginus dans un lieu qu'on ne cite point. Acco radoit de telle ſorte, que lors qu'elle ſe regardoit dans le miroir elle s'entretenoit avec ſon image, comme ſi c'eût été une autre femme; on la voyoit uſer de ſignes, de promeſſes, de menaces, de ſouirs, & de tout ce qui a lieu dans une converſation. D'autres écrivent qu'elle tâchoit quelquefois d'enfoncer un clou à coups d'éponge, comme ſi elle eût tenu un marteau. Rhodiginus n'en dit pas davantage. Pour ce qui eſt de Plutarque, il dit ſeulement que Chryſippe n'a prouvoit point que l'on nous fit peur de la juſtice de Dieu pour nous détourner du peché; car, diſoit-il, on ne manque pas de raiſons qui combattent ce qui ſe dit ſur les punitions divines, & qui montrent que ce diſcours reſſemble à celui des bonnes femmes, qui font peur (B) d'Acco & d'Alphito aux petits enfans, afin de les empêcher de mal employer leur tems. Plutarque fait voir en ſuite que Chryſippe ſe contredit lui-même.

* Lloyd ne change rien, ſi ce n'eſt qu'il cite Rhodiginus au livre 16. chap. 2.

† Lechap. 2. du 17. livre. Il dit qu'il a lu cela dans l'épître des Adages de Tar. & de Dialyme.

‡ De Stoicorum reſpugnans. p. 1040. B.

H 3

AC-

employoit ce ſtile moſti & ſurrané; on le prenoit pour la parfaite éloquence, ſoit qu'on le debatit tout pur, ſoit qu'on le mêlât avec celui de ſon ſecle. Voyez (a) les bons conſeils que Phavorin donne à un jeune homme de ce goût-là. On n'eſt point ſujet aujourd'hui à cette ſorte de maladie, & l'on trouve beaucoup plus de gens qui ſe degoûtent trop tôt d'un mot ordinaire, ou qui courent trop ardemment après les mots nouveaux nez, qu'on n'en trouve qui veuillent reteuir avec trop (b) d'affectation les vieux termes. Si l'on employe le vieux langage, c'eſt par forme de plaifanterie, c'eſt par jeu d'eſprit, c'eſt pour un Ouvrage burleſque. Ce n'eſt qu'en Latin qu'il ſe trouve encore des Auteurs qui ſe plaiſent à debiter les plus vieilles phraſes. Il y avoit ſans doute parmi les anciens Romains une autre eſpece de gens, lors que le Latin fut venu à ſa perfection. Ces gens-là étoient admirateurs perpetuels des vieux Poëtes; ſans ſe ſervir, ou ſans vouloir que l'on ſe ſervit de leurs expreſſions ſurrannées, ils vouloient ſeulement mortifier les Ecrivains de leur tems, en les mettant au deſſous des vieux Auteurs. Horace avoit bien compris leur intention:

du xv. & du xvi. ſecle à celles qu'on fait aujourd'hui.

(A) La critique de ce paſſage.] En 1. lieu il n'eſt point vrai qu'aucun des trois Auteurs que l'on cite ait dit, qu'Acco devint folle pour s'être vuë laide dans un miroir, & qu'elle faiſoit ſemblant de reſuſer ce qu'elle ſouhaitoit fort. C'eſt à Plutarque nommément que l'on attribue d'avoir dit cela, puis qu'après avoir raporté la folie d'Acco, ſes illuſions touchant ſon image, & ſa diſſimulation, on s'exprime ainſi, Plutarque ajoute. C'eſt dire que Plutarque a debité ces trois faits, & par conſequent c'eſt tromper le monde, veu que cet Auteur dit ſeulement ce que j'ai cité de lui. En 2. lieu quelle negligence n'eſt-ce pas que de citer Cicéron 2. ad Atticum? Veut-on citer la 2. lettre ou bien le 2. livre? faut-il laiſſer deviner cela aux lecteurs? faut-il leur laiſſer la peine de chercher quelle lettre c'eſt, quel livre c'eſt? Ceux qui auront la patience de le chercher perdront bien leur peine. Ils trouveront dans la 19. lettre du 2. livre; *Certi ſumus periſſe omnia: quid enim àvovζουεθα tamdiu?* C'eſt ma troiſième cenſure; Cicéron eſt cité à faux, il n'a rien dit d'Acco. Le mot Grec dont il ſ'eſt ſervi, & dont pluſieurs autres Auteurs ſe ſervent pour ſignifier ce que nous appellons pateliner, biaifer, ſoit le difficile ſur des choſes que l'on ſouhaite paſſionnément, ce mot, diſ-je, qu'Eraſme (c) a mis entre ſes proverbes, a fait ſouſçonner qu'Acco avoit été une hypocrite; mais ce n'eſt qu'une conjecture, & il ne doit pas être permis de citer Plutarque, ni Cicéron, ni même Coelius Rhodiginus pour des conjectures que d'autres gens ont avancées.

(B) Qui ſont peur d'Acco & d'Alphito aux petits enfans.] Je ne penſe pas qu'il y ait de pais au monde où l'on n'ait une ſemblable coutume. J'ai ouï condamner cela par de fort habiles gens. Les anciens Romains avoient leur *Manducis*, dont ils menaçoient les enfans, comme je le dirai ſous ce mot-là.

(a) Aphel. Att. Gell. l. 1. c. 10. quem vide etiam ib. c. 7.

(b) L'Orateur Sifonina avoit cette affectation. Cicero. in Bruto. Saluſte en a été accuſé; ſes plus vieilles phraſes. Sueton. in Aug. c. 86. & in vit. Gramm. c. 15. & de l'affectation conſtrainte, c'eſt à dire, de ſervir des mots nouveaux. Gell. l. 1. c. 15.

* Epiſt. 1. l. 2.

(c) Voyez Chit. 2. cent. 2. n. 99.

Sic * ſautor veterum ut tabulas peccare ventantes
 Quas bis quinque viri ſanxerunt : fœdera regum
 Vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis,
 Pontificum libros, amosa volumina vaturn
 Dicitur Albano Muſas in monte locutas.
 — — — — —
 Jani ſalutare Nume carmen qui laudat, & illud
 Quod necum ignorat, ſolus vult ſcire videri,
 Ingeniis non ille ſavet, plauditique ſepulcris,
 Noſtra ſed impugnat, nos noſtraque lividus odit.

C'eſt encore une maladie dont nôtre ſecle eſt exempt. On ſe contente de mettre la Grece & l'ancienne Rome au deſſus de nôtre ſecle; mais on ne preſere pas les Harangues & les Poëſies

la profession du Droit Civil. Il mourut (E) l'an 1229. à l'âge de 78 ans. Son tombeau se voit à Boulogne dans l'Eglise des Cordeliers, avec cette inscription * très-courte & très-simple, *Sepulchrum Accursii Glossatoris legum, & Francisci ejus filii*. Il disoit qu'on n'avoit que (F) faire de la Theologie pour conoître les choses divines, puis que les loix Romaines nous en instruisoient assez. Mr. Moreri allegue très-mal (G) le Sieur Catel. François Hotman † n'a pas eu raison de dire qu'Odofredus enseigna Azo & Accurse, car Odofredus & Accurse furent tous deux disciples d'Azo, & puis Professeurs en même tems à Boulogne.

* Pancir. ibid.
† Alleric Gentil a remarqué cette fautes dans ses dialogues de Juris Interpretibus, fol. 60.

ACCURSE (CERVOY) fils du precedent, se hâta beaucoup plus que son pere de se faire graduer; car il voulut être Docteur en Droit avant l'âge de 17. ans, & il vint à bout de sa demande, après qu'on eut long tems discuté si les loix le ¶ permettoient. Il se mêla de faire des gloses, & les joignit avec celles de son pere; ‡ mais on n'en fit pas beaucoup de cas.

‡ Deterior Interpres ineptas glosas & longé à vero distantes parternis addidit, que Cervotiana vocata ut plurimum rejiciuntur. Id. ib.

ACCURSE (FRANÇOIS) frere aîné du precedent, fut si estimé par ceux de Boulogne, que lors qu'ils eurent appris qu'il devoit suivre le Roi d'Angleterre en France pour y enseigner le Droit, ils lui defendirent de s'abstenir, & le menacerent de lui confisquer tous ses biens s'il sortoit hors de leur ville. Il eut être plus fin qu'eux en vendant tous ses biens à un ami, mais sa finesse fut nulle; on ne laissa pas de les confisquer. Cela le contraignit de revenir; & il en obtint la restitution. Il avoit enseigné à Toulouze, & s'étoit trouvé un jour fort embarrassé en expliquant la matiere des interêts. Jaques de Ravanne, l'un des plus doctes Jurisconsultes de son tems, se fourra parmi les auditeurs *incognito* en faisant de l'Ecolier, & lui fit des objections qui demeurèrent sans bonne réponse. Quelques-uns ont dit qu'Accurse à son retour à Boulogne y fut Professeur en Droit avec Bartole, & qu'ayant eu dispute avec lui sur la leçon d'une Loi, il salua envoyer à Pise pour y consulter le Manuscrit. Mais quelle apparence (A) qu'il ait vécu jusques au tems que Bartole étoit Professeur *?

* Ex Pancir. ibid.

ACCUR-

telles choses sont trop singulieres, pour demeurer dans l'incertitude quand elles sont veritables. Ainsi je n'ajoute pas beaucoup de foi à ce que je viens de lire dans le Theatre des hommes doctes de Paul Freher (a), qu'Accurse eut quelques filles, qui à cause de leur excellente érudition furent employées à faire des leçons publiques à Boulogne. Freher agréera, s'il lui plaît, que je me desie de Jean Frauenlobius, dont il cite un livre Allemand.

(a) Pag. 784.

(E) Il mourut l'an 1229.] Vous ne voyez rien de semblable dans le Theatre (b) de Paul Freher, qui a été compilé avec tant de peine, & pendant un si long tems. Vous y voyez au contraire qu'Accurse fleurissoit l'an 1236. qu'il mourut l'an 1279. & qu'il fit les gloses sur les Authentiques l'an 1236. Il est cité lui-même pour ce dernier fait par (c) Jean Fichard dans la vie des Jurisconsultes.

(b) Pag. 784.

(c) Apud Freher. ib.

(F) Qu'on n'avoit que faire de la Theologie.] Conringius (d) l'en a censuré comme il faisoit; voici ses paroles; *Ridicula est Accursii gloriatio in gl. ad l. 10. sect. 2. ff. de j. & j. nihil opus esse Theologia studio ad cognoscenda divina, ut qua ex legum Romanarum libris assatim queat peti.*

(d) De civili pri. dent. c. 3.

(G) Mr. Moreri allegue très-mal le Sieur Catel.] Comparons le texte de ces deux Auteurs l'un avec l'autre; il ne faut que cela pour conoître la bevue. Catel (e) ayant dit que Montpellier est une des premieres villes de France en laquelle le Droit Romain a été publiquement, ajoute. „ Car nous trouvons que le „ grand & ancien Jurisconsulte Placentia, qui „ vivoit avant le Glossateur Accurse, a lu publiquement le Droit dans la ville de Montpellier, „ hier, de laquelle il fait souvent mention dans „ sa Somme qu'il composa, (selon qu'il en a

(e) Memoir. de l'Hist. du Langue doc p. 293.

„ écrit sur les Institutes) demeurant à Montpellier, ainsi qu'ont remarqué ceux qui ont écrit sa vie. Il mourut dans Montpellier le 12. Février 1192. & est enterré dans le cimetiere „ Saint Barthelemi. „ Or voici les paroles de Moreri; le Sieur Catel soutient qu'Accurse mourut à Montpellier en 1192. Ce qu'il ajoute n'a pas peu de besoin de correction; D'autres, dit-il, comme Fichard & Tritheme le placent dans le siecle suivant; même le dernier dit qu'il professa à Boulogne en 1240. Mais peut-être se sont-ils trompez, en confondant ce grand homme avec François Accurse son fils qui avoit beaucoup de science & de merite, & qui fut Professeur en Droit à Boulogne, & Conseiller de Richard Roy d'Angleterre. On a dû placer le pere au XII. siecle, & on ne courroit en cela precisément aucun risque de le confondre avec le fils: de sorte que le doute de Mr. Moreri est très-mal fondé. Il n'y avoit point en ce tems-là un Roi d'Angleterre nommé Richard.

(A) Vécu jusques au tems que Bartole étoit Professeur.] Bartole naquit l'an 1313. & fut reçu Docteur en Droit à l'âge de 21. an, c'est-à-dire l'an (f) 1334. il faudroit donc qu'Accurse le fils eût vécu pour le moins 120. ans, s'il avoit vu Bartole enseigner le Droit; car il avoit été (g) émancipé de son pere. Prenons qu'il n'eût que 15. ans lors qu'il fut émancipé, & que l'année de son émancipation ait été la (h) dernière de son pere, nous ne laisserons point de trouver qu'en 1334. il auroit eu 120. ans. La conjecture de Pancirrolle est assez bonne (i): (j) c'est que l'Accurse qui fut collegue de Bartole, étoit fils d'un ACCURSE qui enseignoit le Droit à Reggio sa patrie vers l'an 1273. & qui lut aussi à Padoué. Guillaume Duranti fait souvent mention de lui.

(f) Pancir. ibid.
(g) Ibid.
(h) Ibid.
(i) Ibid.
(j) Ibid.

* In Stat.
tium t. 2.
p. 399. t.
3. p. 1062.
Topp. in off.
de chap. 18.
dit 20 l. de
ses Adver.
saria.

† On l'a
fait a l'é-
gard d'Au-
guste dans
l'édition
d'Amster-
dam 1671.
mais non
pas selon
sont le
tendue du
titre qui
précède
notas in
regrai Ac-
cursii.

‡ Nichol
Toppi Bi-
blioth. Na-
poletana.
p. 206.

↓ Honr.
Valefius
pres. in
Anon.
Marcell.

ACCURSE (MARIANGELUS) est un des Critiques qui ont vécu au xvii. siècle. Il étoit d'Aquila (A), dans le Royaume de Naples. Sa grande passion étoit de chercher & de conférer les vieux Manuscrits, afin de corriger les passages des anciens. Il montra de quoi il étoit capable en ce genre d'érudition, par ses *Diatribes* qu'il fit imprimer à Rome in folio l'an 1524. sur Aufone, sur Solin, & sur Ovide. Il avoit fort travaillé (B) sur Claudien, mais cet Ouvrage n'a point été publié, encore que l'Auteur eût fait savoir qu'il y avoit corrigé environ sept cens passages sur les anciens Manuscrits. Bartius* a temoigné du chagrin de ce qu'un pareil Ouvrage n'est point sorti de dessous la presse, & de ce qu'on ne reimprimoit † point les autres. Il ne méprise point Accurse du côté de l'esprit, & il le trouve souvent judicieux. Il nous apprend que ce Critique faisoit des vers en Latin (C) & en Italien, qu'il entendoit & la Musique & l'Optique, & qu'il voyagea (D) au Septentrion. On auroit pu ajouter qu'il entendoit ‡ parfaitement la langue Françoisé, l'Espagnole, & l'Allemande, qu'il ramassa un grand nombre d'Antiques qui furent mises dans le Capitole, & qu'il passa 33. ans à la Cour de Charles-Quint, auquel il étoit fort agreable, & dont il reçut bien des faveurs. Il ne faut pas oublier qu'il publia † un Ammien (E) Marcellin plus ample

(A) Il étoit d'Aquila.] Outre le temoignage du Toppi, approuvé par le silence de Leonard Nicodemo, voici des vers qui confirment cette vérité :

Ut volucrum Regina supervolat æthera & alti
Immanum lincen jolis in orbe tenet,
Sic illa genus Mariangelus Urbe ---
Alite qua à Jovia nobile nomen habet
Felix ingenio solers speculatur, &c.

Ils sont dans une piece de François Arsius, imprimée à la fin d'un Recueil de vers intitulé *Coryciana*, qui fut publié à Rome l'an 1524. Il y a dans ce Recueil un Proscription de notre Accurse ad Corincom, qui contient 87. vers. La piece d'Arsius a pour titre, *De poetis tyrannis ad Paulum Jovium*. Pierius Valerianus contemporain d'Accurse le surnomme *Aquilanus*, non seulement dans son Commentaire sur le 12. livre de l'Enéide, mais aussi dans des vers (a) Latins qu'il lui adresse. Comptons donc à coup sûr pour une faute ce que Barthius a dit de la patrie (b) d'Accurse. Il le fait naître à Amiterne. König n'a point su que cela fût faux; il l'a adopté tout du long. Ces paroles d'Accurse, (c) *Nec placuit reticere, ne quis (quod Sallustius civis ait meus) modestiam in conscientiam duceret*, ont trompé Barthius. Or voici pourquoi Accurse a traité Salluste de compatriote, Salluste, dis je, qui étoit natif d'Amiterne: c'est que la ville d'Aquila a profité de la ruine d'Amiterne, & lui a été substituée en quelque façon. Elle n'est qu'à 5. milles des murures d'Amiterne. Consultez Mr. Baudrand.

(B) Il avoit fort travaillé sur Claudien.] Puis que les fatigues de son voyage d'Allemagne & de Pologne ne l'empêchèrent pas de corriger près de sept cens fautes dans ce poëte, on peut s'imaginer que pendant un meilleur loisir, il s'appliqua fortement au même travail. Taltz, dit-il,

(d) Diatr.
in Anfo-
nium.
On a re-
tranché
ces paroles
dans l'édi-
tion d'Au-
guste da
1671.

(d) *non Ales legitur in codicibus (Clandiani) etiam novissime recognovimus. Qui tantum abest ut non etiam nunc versibus sint clandi ac desormes, ut eos ex vestigiis exemplaribus dum Germaniam Sarmatiasque nuper peragravimus septingentis fere mendis inter equitandum eluermus.*

(C) Faisoit des vers en Latin & en Italien.] Voici ce que Mariangelus Accurse nous apprend sur ce sujet dans une fable intitulée *Testudo*,

qu'il a jointe à ses *Diatribes*. Il y raconte les persecutions qu'il souffroit à Rome de la part de ses envieux, & comment ils lui faisoient un crime des choses les plus innocentes. *Novissus*, dit-il, en s'adressant à deux jeunes Princes de la Maison de Brandebourg auxquels il a dédié son livre, *ipsi principes quam mihi vestitum prope (ut ajunt) militarem probo verterim, tum sibiis scire, muscen callere, philosopho indignum prædicent, quantumque invaserim quod & Opticen cum literarum studis, vernaculo que cum Latinis numeris, conjunxerim.* Il dit là qu'il travailloit à l'Histoire de la Maison de Brandebourg sur les memoires qu'on lui fournissoit.

(D) Et qu'il voyagea au Septentrion.] Nous l'avons déjà entendu lui-même, faisant savoir à ses Lecteurs le grand nombre de passages qu'il corrigeoit sur les actions de la selle en traversant l'Allemagne & la Pologne. Ce qui fut nous apprendra qu'il remarquoit jusqu'aux moindres choses, jusqu'aux chançons avec quoi l'on endormoit les enfans; mais il n'en tiroit pas de fort bonnes consequences. On le va voir; *Nuper*, dit-il (e), *non in Pannonia solum, atque adeo apud septentrionales plerosque populos, verum in Aufon. etiam ntra Sarmatas non sine admiratione audivimus ad suadendum mivito more infantibus somnum dici, Li lu Li lu, tun & La lu La lu, & La lu La lu. Quod nostrates fere Nan na Nan na & Nimna Nimna, etiam mora quadam vocem suspendentes passim dicere consueverunt. Movit porro nos majori quadam admiratione quod infantes ipsi & horriduli & sordiduli vix dum fari incipientes mammam atque latam Latine balbutiunt, ipsis quoque matribus non intellet. Ut videri possint & he quoque voces naturales magis quam arbitraria. Il a tort de s'imaginer que les meres n'entendissent pas de que leurs petits enfans vouloient dire, c'étoient elles qui leur avoient appris ces mots.*

(E) Un Ammien Marcellin plus ample.] Le Toppi avoit de mauvais memoires sur ce fait. Il n'a point dit ce qu'il faisoit dire, & il a dit ce qu'il ne faisoit pas avancer. Il n'a point dit qu'Accurse eût joint cinq nouveaux livres à ce qu'on avoit déjà, il n'a parlé que du sixième. Or il est faux que le sixième ait été trouvé; il nous manque encore les 13. premiers livres de cet Historien. Leonard (f) Nicodeme a relevé là-dessus comme il faisoit Nicolas Toppi, *supra.*

ample de cinq livres qu'il n'avoit encore paru. Cette édition est d'Augsbourg de 1533. il pretend avoir corrigé cinq * mille fautes dans cet Historien. Il publia en la même année, & dans la même ville les lettres de Cassiodore en douze livres accompagnées du Traité de l'ame; & c'est à lui † que Pon doit la premiere édition de cet Auteur. Comme il y avoit de son tems quelques Ecrivains Latins qui aimoient à se servir des termes les plus surannez, il se moque d'eux fort plaisamment dans un (F) Dialogue qu'il publia l'an 1531. Il y joignit un ‡ petit Traité de Volusius Metianus ancien Jurisconsulte. Il a fait aussi un livre touchant l'invention de l'Imprimerie. On l'accusa de plagiat au sujet de son Aufone, car on debita qu'il s'étoit approprié le travail de Fabricio Varano Evêque de Camerin, † mais il s'en purgea avec serment, & protesta qu'il n'avoit jamais lu de livre dont il eût tiré quelque chose qui eût servi à orner le sien. La forme de son serment est (G) remarquable. On auroit vu sortir de dessous la presse plusieurs autres Ouvrages de sa façon, si son fils (H) Casimir qui étoit homme de lettres avoit vécu plus long tems †.

A C H E M E N E S a été le pere de Cambyse, & le grand-pere de Cyrus premier Roi de Perse, si nous en croyons Herodote β. D'autres passages du même Auteur semblent dire qu'il y a eu un Achemenes beaucoup plus ancien que celui-là; car il dit γ que la nation Persane étoit divisée en plusieurs cōpees, dont la plus illustre étoit composée des Pasargades, sous lesquels étoient compris les Achemenes, dont les Rois de Perse descendoient. Il introduit ailleurs δ Cambyse fils de Cyrus, exhortant au lit de la mort les principaux Seigneurs de Perse, & sur tout les Achemenes, à ne point souffrir que les Medes recouvrassent la royauté. Cela semble donner l'idée d'un Achemenes tige de ces Achemenes, beaucoup plus ancien que l'ayeul de Cyrus. Etienne de Byzance fait mention d'un Achemenes fils d'Egée, qu'il pretend avoir donné son nom à une Province de Perse nommée Achemenie. D'autres ζ disent que cet Achemenes fut fils de Persée, d'autres λ inferent cela de ce que les (A) Rois de Perse étoient descendus de Persée. Presque tous les Commentateurs d'Horace veulent que

* Toppi, ubi supr.
† Leonar- do Nicodemio addi- zioni alla Bibliot. Napoletana.
‡ l'apostrophe, Distribu- tio item vocabula ac nota partium in rebus pe- cuniariis ponderate, numero, mensura.
† Toppi ib.
β Liv. 7. c. 11.
γ Liv. 1. c. 135.
δ Liv. 3. c. 65.
ζ Nicolaus l. 2. histor. apud Magni Etymol. Auctorem.
λ Chevreau Hist. du monde l. 1. c. 51.

(F) Dans un Dialogue qu'il publia.] Comme tous ceux qui auront mon livre n'auront pas celui de Leonard Nicodeme, copions amplement le titre de ce Dialogue. *Osco, Volsco, Romanoque Eloquentia interlocutoribus, Dialogus ludis Romanis actus. In quo ostenditur verbis publica moneta signatis utendum esse, prisca vero nimis & exoleta tanquam stercora esse vitanda. Si quid itaque, lector optime, antiquitatem amas, ut sane debes, libellum hunc ingentem quamvis pecunia à Bibliopola tibi redemisse non poterit. Nam praeter quatuor quod vocibus partim Oscis, partim Volsco conscriptus est, Latina quoque istae verba exoletiora nimisque prisca quibus Aborigines, Picus, Evandrus, Carmentisque ipsa loquebantur assum collata sunt. Quaeque omnia apud Ennium, Pacuvium, Plautum, aliosve huius nota priscae Auctores abstractiora leguntur. Itemque recentiorum caecatas Apulei & Capelle charitas, huiusmodi aliorum. Quae ut certe sunt vitanda, ita tamen ab eo qui docti nomen ferat agnosenda sunt, ut cum aliquando in eas offenderit, de illorum sensu ei turpiter hesitandum non sit. Voici le jugement qu'André Schottus a (a) fait de ce livre: De Apuleio metamorphoseos ex Lucio Patrensi seu Luciano scriptore audi amabo que in Dialogo olim ante hos ipsos octoginta annos à Mariangelo Accursio (hominie, ut illis temporibus pererundato, qui quae Nasonem, Ansonium, ac Solum Diatriba illustravit) Oscis ac Volsis conscripto, ut sacri degenerant nimium à prima eloquentia insipientiam veluti aceto aspersa satyra perstringeret, audi inquam, & risum contine si potes.*

(G) La forme de son serment est remarquable.] La voici: (b) Quod dicitur hominesque, fas, fidesque audiat, sacramenti religio, ac si quid est iusjurando sanctius, assero, idque rite pariter ac sine

dolo malo dici, caterisque accipi volo, me nec ullus unquam scripta perlegisse ac ne conspexisse quidem, ut de vel paulillum incubrations nostrae redmiri iuravique datum fuerit. Quam nullo laborasse quoad ejus fieri liceret ut si quippiam alterius, post observationem quoque meam, editum occurreret, è nostris protinus aboleremus. Quod si pejerem, tum Pontifex perjurio, malus autem genius Diatribis contingat, usque adeo ut si qua bona aut saltem mediocria in ipsis fuerint, imperitorum turba pessima, boni levissima triticique viliora censcantur, fama si qua manent munera, vento evolent proque vulgi levitate serantur.

(H) Son fils Casimir qui étoit homme de lettres.] C'est apparemment celui que le docté & le fameux patron des doctes Vincent Pinelli eut pendant quelque tems dans sa maison; car encore que le Gualdo dans la vie de Pinelli ne nomme point Casimir, mais François le fils d'Accurse, il a peur de se meprendre en lui donnant le nom de François. Voici comme il parle; Praeter hos domi habuit Benedictum Ostavianum res philosophicas theologicasque doctum. . . Mariangeli Accursii filium Franciscum, ni fallor, insignem moribus & doctrina.

(A) De ce que les Rois de Perse étoient descendus de Persée.] M. Chevreau (c) attribué à Herodote d'avoir dit que les Persides, c'est-à-dire ceux de la maison de Persis, ou Persée, étoient sortis des Achemenes d'alez des Pasargades. Il assure dans la même page que selon le temoignage d'Herodote, les Rois de Perse venoient de Persée ou Persis, & que les Persides étoient descendus des Achemenes, c'est-à-dire du premier qui eut le nom d'Achemenes dans cette famille. Tout cela est fort brouillé. Herodote ne dit point en

(a) Libro 1. Quasi Tullianar. pag. 59. apud Leon. Nicodemum, ubi supra.
(b) Mariang. Accursius in Testudine ad calcem Diatrib.

† Chevreau Hist. du monde l. 1. c. 51.
(c) Ubi supr.

* *Mari-*
iam,
Chron.
Can. p.
605. adit.
Littf.

† *Bizarus,*
Hist. Perf.
l. 1. p. 5.

‡ *Teixeris*
in uiciner.
India c. 6.
apud Pinedo
in Sieph.
p. 145.

‡ *Herod.*
l. 7. c. 97.

§ *ib. c. 7.*

γ *ib. c. 97.*

δ *id. l. 3.*
c. 12.
Diod. Sicul. l. 11.

l'Achemenes dont il parle comme d'un homme très-riche, dans l'Ode 12. du 2. livre, ait été Roi de Perse (B); mais si cela est, il faut qu'il ait régné avant que les Medes eussent subjugué les Perses; car depuis que ceux-ci eurent fondé cette grande Monarchie, que l'on compte pour la seconde universelle, on ne voit aucun Roi de ce nom-là. Cyrus passe constamment pour le premier Roi de Perse, & ceux qui veulent qu'il y en ait eu deux devant lui, * les distinguent fort nettement & de son pere Cambyfes, & de son ayeul Achemenes. Quoi qu'il en soit, l'épithete d'Achemeniens est souvent donnée aux Perses dans les anciens Poëtes Latins; & encore aujourd'hui la Perse se nomme † *Azemia*, & les Perses, *Agemis* ‡.

ACHEMENES, fils de Darius I. du nom Roi de Perse, & frere de Xerxes †, de pere & de mere, eut le commandement de l'Egypte β après que Xerxes l'eut remise sous le joug de l'obeissance, qu'elle avoit ôtée secouée. Quelque tems après il commanda la flote d'Egypte γ, dans la fameuse & funeste expedition contre la Grece. On ne trouve point quels autres emplois il eut pendant la vie du Roi son frere; mais on voit que l'Egypte s'étant encore revoltée après la mort de ce Monarque, on y envoya Achemenes pour la δ remettre dans son devoir. Cette entreprise fut malheureuse, car il fut batu par Inarus Chef des rebelles, assisté des Atheniens.

ACHERI (DOM LUC D') Benedictein de la Congregation de St. Maur, néquit à Saint Quentin en Picardie l'an 1609. Il s'est rendu celebre par la publication de plusieurs livres, qui n'étoient encore qu'en manuscrit dans l'obscurité des Bibliothèques. Il commença en 1645. par l'édition de l'Épître attribuée à S. Barnabé. Le Pere Hugues Menard, Religieux de la même Congregation, avoit eu dessein de publier cette Epître, & l'avoit déjà éclaircie par diverses notes; mais la mort l'ayant empêché d'exécuter sa résolution, ce fut le P. Luc d'Acheri qui l'exécuta. On vit donc sortir de dessous la presse par ses soins l'Épître de S. Barnabé en Grec & en Latin, avec les notes du P. Menard en l'année 1645. Au bout de trois ans Dom Luc publia la vie & les Oeuvres de Lanfranc Archevêque de Can-

(a) *Herod.*
l. 1. c. 125.

(b) Περσῶν
βασιλῆας
Αρχημενιδῶν
Πλάτο in
1. *Alibi.*

(c) *Herod.*
l. 7. c. 61.

(d) *Sur*
Horace
r. 2. p. 243.

general que les Persides fussent sortis des Achemenides, il ne dit cela (a) que des Rois de Perse, c'est-à-dire de (b) Cyrus, & de ceux qui ont régné après lui. Il distingue les Perses en plusieurs Classes, parmi lesquelles il y en a une qu'il qualifie en particulier du nom de Perses, une autre qu'il nomme les Pasargades, sous lesquels il met les Achemenides. Ailleurs (c) il dit bien que les Perses aquirent le nom de Perses, depuis que Persée fils de Jupiter & de Danaë leur eut laissé son fils Perses qu'il avoit eu d'Andromede; mais il ne dit pas, comme le suppose Monfr. Chevreau, que les Rois de Perse tiraissent leur extraction de Persée. Le raisonnement de Monfr. Chevreau va là, que Cyrus n'étoit point inferieur en naissance aux Rois de Medie, ni aux Rois de Perse, puis que ceux-ci descendoient d'Achemen aussi bien que Cyrus; il prouve qu'ils en descendoient, parce que les Persides en descendoient. Outre les faussetez que j'ai déjà relevées il suppose celle-ci, que le premier qui porta le nom d'Achemen étoit antérieur à Persée fils de Jupiter. Monfr. Dacier avoit fort bien retenu ce qu'il (d) cite de memoire de cet endroit de Monsieur Chevreau.

(B) *Ait été Roi de Perse.*] Monfr. Moreri dit bonnement qu'Achemenes a été le premier Roi des Perses, & que de lui sont descendus tous les Princes qui ont gouverné cette Monarchie jusques à Darius. Mais d'abord je voudrois bien lui demander, pourquoi quand il parle de Cyrus il lui attribue la premiere fondation de la Monarchie des Perses, & pourquoi en donnant la liste des Rois de Perse il ne met point Achemenes au dessus de Cyrus, mais celui-ci au des-

sus de tous les autres? Il ne faut point se mêler de se tromper, ou il faut le faire conséquemment. Puis je voudrois bien qu'il me dit de quel Darius il parle, car il y a eu deux ou trois Rois de ce nom en Perse. Parle-t-il de celui qui fut vaincu par Alexandre le Grand? mais en ce cas il seroit trop le decifif; les anciens ne demeurent pas d'accord que ce Darius fût de la famille royale. S'il parle de Darius fils d'Hyftafpes, il s'exprime mal; ce terme de tous les Princes n'est pas à-propos, quand de plus de douze on ne veut parler que de deux. Je ne sai pourquoi Monfr. Dacier (e) borne l'épithete d'Achemenides au tems de Darius fils d'Hyftafpe, quand il dit que les descendans d'Achemenes Roi de Perse porterent son nom jusques à ce Darius. Je ne doute point qu'ils ne l'ayent porté encore après lui; car outre que Xerxes (f) son fils rapporte son extraction en ligne directe à Achemenes, nous voyons en ce même tems un Tigranes General des Medes (g) qualifié Achemenide: & nous trouvons un Achemenes, dont je parle ci-dessus, qui étoit frere de Xerxes. Je ne dis rien de Sapor, appellé Achemenes dans Ammien Marcellin; c'est un passage corrompu, comme Monsieur de Valois le montre dans la page 210. de son Commentaire. Monfr. Chevreau, étonné sans doute de voir cinq generations entre ce Xerxes & Cyrus, croit que ce Prince compte d'un côté ses ancêtres paternels, & de l'autre ses ancêtres maternels; en sorte qu'il ne se fût fait sortir d'Achemenes que du côté maternel;

(f) *Herod. l. 7. c. 11.*
(g) *ib. c. 62.*
(h) *Sil-*
mais c'est ce qu'on ne trouve pas dans Herodote; mas. exer-
selon la cir. Pli-
conjecture fort vraisemblable de Monfr. de Sau-
nian. p.
183.

Cantorberi , & la Chronique de l'Abbaye du Bec. En 1651. il publia la vie & les Ouvrages de Guibert Abbé de Nogent, avec quelques autres Traitez. Ayant en suite ramassé plusieurs pieces rares & curieuses , & esperant d'en recouvrer un grand nombre de semblables , il forma le dessein d'en publier la plus ample compilation qu'il pourroit, sous le titre modeste de *Spicilege*. Il fit voir le jour à son premier tome l'an 1655. Ce volume a été suivi de douze autres, dont le dernier fut imprimé l'année 1677.* Ce Recueil en 13. volumes *in quarto* est fort estimé de ceux qui cherchent à éclaircir dans un grand detail les matieres ecclesiastiques : mais on n'y trouve guere de Traitez qui n'ayent été composés depuis la decadence de l'Empire Romain en Occident. Le même Auteur a publié la regle des Solitaires, composée par le Prêtre Grimlaic, & quelques Ouvrages (A) Affectives. Ses prefaces & ses petites notes sont voir qu'il avoit de l'habileté. Il a eu part au travail critique qui paroît dans les premiers volumes des Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoit, & c'est à lui & au P. Mabillon que le titre de ces Actes attribué le travail de les avoir assembles, & publiez. Luc d'Acheri mourut à Paris le 29. d'Avril 1685. dans l'Abbaye de St. Germain des Prez où il avoit été Bibliothecaire †.

* Voyez dans le Journal des Savans du 28. de Fevrier 1678. pourquoi ce Spicilege n'a pas été continué.

† Voyez le Journal des Savans du 26. Novemb. 1685. Mr. Baillet t. 3. des Jugem. des Savans p. 118.

A C H I L L E. Il y a eu plusieurs personnes de ce nom. Le premier qui l'ait porté n'avoit point d'autre mere que la Terre, & rendit un fort bon office à Jupiter, car ayant reçu la Deesse Junon dans son antre, lors qu'elle fuyoit les poursuites amoureuses de ce Dieu, il lui tint des discours si persuasifs, qu'elle consentit à (B) consommer le mariage. On ne nous a point appris comment elle témoigna sa gratitude à un hôte qui fut lui inspirer une telle docilité, mais nous savons que Jupiter en reconnaissance de ce service promit à Achille, que désormais tous ceux qui s'appelleroient comme lui feroient parler d'eux. C'est pour cela que le fils de Thetis a été celebre. Le Precepteur de Chiron se nommoit ACHILLE; & de la vint que Chiron imposa le nom d'Achille au fils de Thetis son disciple. Cela seul suffiroit à renverser toutes ces (C) étymologies froides & forcées du mot *Achille*, que l'on fait dependre des qualitez personnelles du fils de Thetis. L'inventeur de l'Ostracisme parmi les Atheniens s'apelloit ACHILLE. Il y eut aussi un fils de Jupiter & de Lamie qui porta ce nom. C'étoit un si beau garçon, que par sentence du Dieu Pan il remporta le prix de beauté qu'on lui disputoit. Venus indigné de ce jugement, rendit Pan amoureux d'Echo,

(A) Et quelques Ouvrages Affectives.] Il ne mit pas son nom au Recueil qu'il en publia. Voici le titre de ce Recueil tel que le trouve dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* du P. Labbe; *Afcticozum vulgo spiritualium, opusculorum qua inter parvum opera reperuntur, indiculus Christiane pietatis cultoribus ab Asceta Beneditino Congregationis sancti Mauri digestus. Parisii in 4. 1648.* Mr. Teiffier dans ses additions à cet Ouvrage du P. Labbe, dit que Luc d'Acheri publia la vie de S. Augustin à Paris en la même année.

(a) Le P. Schottus les a mal traduites par ad Jovem redire.

(B) Qu'elle consentit à consommer le mariage.] Ces paroles de Photius, *συνεθέην τῷ Διὶ*, signifient cela (a), comme il paroît par cette suite, *καὶ πρῶτον μὲν ἵπας καὶ Διὸς τῶν τῶν γένεσθαι Φαίον*, & ce fut alors, dit-on, que Jupiter joint de Junon pour la premiere fois.

(b) Græcia mendax. Juven. Sat. 10.

(C) Etymologies que l'on fait dependre des qualitez. personnelles du fils de Thetis.] Il n'y a rien de plus plaisant que de voir ce que la Grece a inventé sur ce sujet. Elle merite là-dessus non seulement l'épithete de (b) menteuse, & de (c) fabuleuse, mais aussi celle de *malè seriata*, que nôtre terme d'*oiseuse* n'est pas encore en possession de signifier pleinement.

(c) Μυδο- τέρων Fabularum parent Græcia. Nonn. Dionys. l. 1.

Demandez aux Grammairiens Grecs pourquoi ce Heros fut nommé ACHILLE : les uns vous repondront, parce qu'il donna beaucoup d'inquietude à sa mere & à ses ennemis :

d'autres, parce qu'il chagrina beaucoup les Troyens : d'autres, parce qu'ayant appris les secrets de la Medecine, il appaioit les douleurs : d'autres, parce qu'il n'avoit qu'une levre : d'autres, parce qu'il étoit propre au commandement : d'autres, parce qu'il n'avoit jamais teté : & d'autres, parce qu'il sortit de chez son Precepteur Chiron, sans avoir jamais mangé des fruits de la terre. Qui voudroit montrer par quelles analyses de Grammaire ils trouvoient dans le nom d'Achille tant d'étymologies différentes, herisseroit de trop de Grec cet endroit ici. C'est pourquoï je renvoye le Lecteur, s'il lui plaît, au Grand *Etymologicum*, à Eustathius sur le 1. livre de l'Iliade, à Tzetzes sur Lycophron, &c. Messieurs Lloyd & Hofman qui, à l'exemple de Fungerus, & de plusieurs autres, ont enrichi de ses assortimens étymologiques l'article du fils de Pelée, devoient pour le moins nous avertir qu'on a pris bien de la peine pour rien, en voulant à toute force que le mot *Achille* dependit des qualitez personnelles du Heros de l'Iliade. Ils auroient pu refuser cette pretension, en montrant qu'il y a eu des Achilles avant celui-là, & nous indiquer une raison mille fois plus naturelle que toutes les autres pourquoï celui-là fut nommé Achille, c'est celle que j'ay rapportée, savoir que le Precepteur de son Precepteur avoit été ainsi appellé.

& le (C) changea de telle sorte qu'il devint un objet affreux. Un autre ACHILLE fils de Galatée, vint au monde avec des cheveux blancs. Il y a eu 54. autres ACHILLES très-renommés, deux desquels ne se distingueront que par des actions de chien *. Nous allons faire un article à part pour celui de tous qui a eu le plus de gloire : mais avant cela je dois arrêter ici mon lecteur pour un moment. Voici pourquoi.

* Tiré du
6. livre de
Ptolomée
fils d'Hé-
phastion,
Noyé ad
variam
eruditionem
hif-
toricæ,
apud Pho-
tium n.
190. pag.
488. 489.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

MONSIEUR DRELINCOURT, Professeur en Médecine, & Doyen de l'Université de Leide, m'a fourni tant de remarques concernant Achille, que je ne saurois les placer toutes dans ce Dictionnaire. Elles mériteroient un Ouvrage séparé ; ce seroit l'Histoire la plus complète qu'on ait jamais vue : & si je pouvois obtenir, qu'avec la même bonté qui lui a fait prendre la peine de me communiquer tant d'excellens matériaux, il voulût corriger la manière dont je les mettrois en œuvre, il en résulteroit un Ouvrage parfaitement beau. Il m'a fourni tous les traits dont le Tableau de ce Héros a pu être composé. Tout ce que les anciens ont dit d'Achille se trouve dans ce Recueil, avec une exactitude, & une méthode admirable. Ce Tableau est un Ouvrage à trois colonnes ; celle du milieu est la chaîne, ou la suite de toutes les qualités, & de toutes les actions d'Achille. Les colonnes d'à côté contiennent très-exactement les preuves & les citations de tout, avec une infinité d'ouvertures sur les rapports & les allusions qui regnent entre ces matières & plusieurs autres, & sur les ornemens dont on les pourroit enrichir. Il est impossible de voir ce Tableau sans en admirer l'Auteur, soit pour l'étendue de ses lumières, soit pour la justesse de sa méthode ; mais il est sur tout impossible de l'admirer autant qu'il le faut, à ceux qui savent qu'il a placé avec tant d'économie le fond de sa vaste lecture, qu'il en peut recueillir en peu de tems tout le profit, quelle que soit la matière qui se présente. J'avois homme n'eût comme lui les trésors de son erudition en argent comptant †. Je suis bien fâché que la nature de mon Ouvrage ne me puisse pas permettre d'étaler ici tout ce que cet ILLUSTRE DOYEN DE L'ACADEMIE DE HOLLANDE m'a communiqué touchant Achille, & qu'en attendant l'occasion d'en faire part au public, je sois contraint de n'en prendre

† Inge-
nium (id.
de scien-
tiam) in
numerata
libet. Au-
gustus de
Vitiatio
apud Se-
nec. Con-
trov. 13.
sub fin.

(C) Et le changea de telle sorte.] Photius qui nous a conservé quelques fragmens des sept livres que Ptolomée fils d'Héphastion avoit remplis des plus curieuses bagatelles de l'Antiquité fabuleuse, a tellement tronqué ce qui regarde Achille fils de Jupiter & de Lamie, qu'il faut se donner la peine de conjecturer que ce fut avec la Déesse Venus qu'il entra en concurrence sur la beauté. On fonde cette conjecture sur l'indignation de Venus, contre le juge qui conféra le prix à Achille. Venus pour punir ce juge le rendit amoureux d'Echo, & si laid que sa seule figure le faisoit haïr. C'est ainsi que Schottus a entendu le texte de Photius. Mais Mr. de Meziriac (a) partage les effets de la colere de Venus à Pan & à Achille ; celui-là devint amoureux, & celui-ci le plus laid homme du monde. C'est en vain que l'on consulteroit l'original, pour savoir si la version d'André Schottus est meilleure que celle de Meziriac ; car si d'un côté l'on peut dire que les règles d'une Grammaire exacte sont pour Schottus, l'on peut dire de l'autre que les Auteurs Grecs ne s'assujétissoient pas à de telles règles, & qu'il n'est point rare que s'agissent de plusieurs personnes dans une de leurs périodes, le pronom *le, lui*, se rapporte indifféremment ou à la personne la plus éloignée, ou à la personne la plus prochaine. Les Latins n'y sont pas plus scrupuleux. C'est la Grammaire Française qui est en cela d'une merveilleuse exactitude ; car elle veut que l'on repete plutôt deux ou trois fois le même nom propre en peu de lignes, que de laisser en suspens l'esprit

(a) Com-
ment. sur
l'Épître de
Brieffs à
Achille,
p. 253.

du lecteur. Si l'on consulte la raison, ou pour ou contre Meziriac & le Pere Schottus, on aura de la peine à trouver quelque point fixe. Il se peut faire qu'une personne qui a perdu son procès ne se vange que du Juge. Apollon se contenta de punir (b) Midas, qui avoit blâmé la sentence de supériorité prononcée en faveur d'Apollon, & au préjudice de Pan. Par là Meziriac perdrait sa cause ; mais on se vange aussi quelquefois & de son Juge, & de son rival (c) ; & sur ce pied-là le Pere André Schottus auroit mal traduit ; car selon lui Venus indignée ne fait aucun mal à celui qui remporte la victoire. Il est vrai aussi que selon l'autre interprète elle ne fait pas grand mal au Juge inique, elle se contente de lui donner de l'amour pour une Nymphe qui, selon la tradition des anciens (d) eut une fille de lui. Tout bien compté il semble que Meziriac a du dessous ; & s'il avoit raison, Photius ou son Ptolomée seroient blâmables, de n'avoir pas déclaré que la même Venus qui rendit Pan amoureux d'Echo, le rendit malheureux dans ses amours. Il falloit nécessairement marquer cette circonstance, & on le pouvoit faire sans choquer le sentiment de tout le monde ; car quelques-uns ont parlé des rigueurs de cette Nymphe pour le Dieu Pan. C'est peut-être le plus malaisé de tous les Ouvrages de plume que (e) celui de bien abréger ; il faut un discernement peu commun, pour juger quelles sont les circonstances dont la suppression obscurcit ou n'obscurcit pas un abrégé. Justin n'est pas le seul qui ait manqué de ce fin discernement.

(b) Ovi-
dus Me-
tam. l. 11.

(c) Ara-
cine, Mar-
tyris, Tha-
myris, les
filles de
Pierus,
font une
brevue
qu'on se
vange aussi
quelquefois
d'un com-
pétiteur.

(d) Il y
avoit une
tradition
différente
de celle-là ;
nous en
parlons
dans l'ar-
tikel du
Dieu Pan.

(e) Je me
suis servi
de cette
pensée
quelque
autre part
dans cet
Ouvrage.

dre que quelques portions pour les inserer dans mes remarques. Que cette occasion se bâte tant quelle voudra, elle ne sauroit être jamais assez prompte, veu l'importance que j'ai de m'en servir, pour temoigner publiquement à cet INCOMPARABLE PROFESSEUR combien je l'honore, & je l'admire, & avec quelle reconnoissance je conserve le souvenir de ses bontez. Tout ce que l'on verra de nouveau, & qui sera bon dans les remarques sur l'Achille de ce Dictionnaire, & tout ce qui aura été corrigé dans l'Achille du Projet, vient de MONSIEUR DRELCINCOURT.

Les preuves de tout ce que je viens de dire sont publiques. On n'a qu'à consulter l'Ouvrage qui a été imprimé à Leide en 1693. intitulé HOMERICUS ACHILLES CAROLI DRELCINCURTII PENICILLO DELINEATUS, PER CONVICTA ET LAUDES. Il ne differe du Tableau que je garde en manuscrit, qu'en ce que les choses n'y sont pas disposées par colonnes. L'avertissement qu'on vient de lire étoit déjà composé lors que cet Ouvrage a paru, & je l'ai laissé en son état. Je copierois volontiers l'article * de l'Histoire des Ouvrages des Savans, dans lequel on a donné à l'INDEX HOMERICUS & à son Auteur une partie des loüanges qui leur sont dûes; mais comme cette excellente Histoire est entre les mains de tout le monde, il n'est pas nécessaire d'en transporter ici cet article.

* C'est l'xi. du mon de M. 1693. Voyez aussi Mr. Radoue dans son Journal Flamand intitulé Boekzaal van Euroope, au mois de Septembre 1693. p. 286. Je voudrois qu'on eût la lettre que Mr. Gronovius, l'un des plus doctes Critiques de l'Europe, a écrite à Mr. Drelincourt à la loüange de l'Index Homericus.

† Servius in Æn. 2. v. 197.

‡ Fulgence l. 3. c. 7. & le Scholiaste d'Horace ad epod. 13. marquent qu'elle le tint par le talon. Ceux qui disent qu'il mourut

d'une blessure qu'il a trouvée, d'eil, sur son lion, comme Hyginus l. 3. v. 62. dit, ne croit point qu'aucun Auteur digne de son nom s'en soit servi. Quant à Galabre l. 3. v. 62. qui dit qu'il étoit invulnérable, excepté par la partie que l'on croit être un témoin digne de foi. Car pour l'autre, qu'ils existent réellement, ni même, qu'ils soient possibles: il suffit que l'on ne forge pas de la tête ce que l'on avance. Or sans point de doute, S. Grégoire de Nazianze est dans le cas. Il n'est sûr point sans l'avoir lu ce qu'il rapporte du Centaure Chiron & d'Achille. Il ne le croit pas, je Pavoue; mais il ne l'invente pas aussi: & cela suffit pour le rendre digne de foi. On ne doit demander là-dessus ni la vérité morale, ni la vérité physique, mais seulement la vérité de relation. Monsieur de Girac qui veut que la mouëlle des cerfs ait été la seule nourriture du

† Dicitur in Cretul. 2. Dares, Ptolemæus, Herodotus, l. 6. Ensilure point sans l'avoir lu ce qu'il rapporte du Centaure Chiron & d'Achille. Il ne le croit pas, je Pavoue; mais il ne l'invente pas aussi: & cela suffit pour le rendre digne de foi. On ne doit demander là-dessus ni la vérité morale, ni la vérité physique, mais seulement la vérité de relation. Monsieur de Girac qui veut que la mouëlle des cerfs ait été la seule nourriture du

‡ Voyez la remarque 4. n. 5.

A CHILLE fils de Pelée & de Thetis, a été l'un des plus grans Heros de l'ancienne Grèce. Il naquit à Phthia dans la Thessalie; & fut plongé dès son enfance dans les eaux du Stix afin d'être rendu invulnérable: & il le seroit devenu par tout le corps, si sa mere eût eul'esprit de le prendre par un talon, après l'avoit tenu par l'autre; mais comme elle n'eut point cette precaution, il y eut un des talons de son fils qui demeura sujet aux blessures, & ce fut aussi par cet endroit que la mort se fit de lui. Il ne faut pas croire cependant que les Auteurs soient bien d'accord sur cela; car on en voit qui parlent de plusieurs blessures reçues par Achille en divers endroits du corps. Je rapporterai dans les remarques une autre precaution de Thetis, c'est qu'au lieu de rendre son fils immortel elle se poignoit d'ambrosie, & le mettoit sous la braise. On le fit élever sous la discipline du Centaure Chiron; c'étoit la meilleure Ecole du monde en ces siècles-là. Chiron le nourrit d'une façon assez singuliere, puis qu'au lieu de lait, ou de pain, ou de tels autres alimens, il lui donnoit à manger (A) de la mouëlle de lion, ou de celle de quelques autres bêtes sauvages.

(a) Prolegomena. p. 70. D. p. 97. C. p. 129. A.
(b) In præexercit. Rhetor.
(c) Orat. 20. p. 324. C.
(d) In Iliad. l. 16.

(e) In Axiomata. l. 2.
(f) Lib. 3.
(g) Achil. l. 2.
(h) In Herodotus. p. 705. B. & in Icon. 2. p. 781. C.
(i) De patilio; voyez ci-dessous n. 8.
(k) In Il. l. 1. p. 11. v. 28.
(l) In Xenoph. l. 1.
(m) Repl. de la substance & de l'ame des bons livres, tout ainsi qu'Achille de la mouëlle des lions. Mr. de Girac fait là-dessus une demande qui n'est pas d'un Critique exact, puis qu'elle change l'état de

(A) A manger de la mouëlle de lion, ou de celle de quelques autres bêtes sauvages. Libanius (a) en trois endroits, & Pline (b) en un endroit, ne parlent que de la mouëlle de lion: Grégoire de Nazianze, (c) y joint la mouëlle de cerf: le Scholiaste d'Homere (d) celle d'ours: l'Auteur du grand Etymologicum (e) ne parle que de la mouëlle de cerf; Apollodore (f) parle de celle de sanglier & de celle d'ours; & y joint les entrailles de lion. Stace (g) joint ensemble les entrailles & la mouëlle de lion, ou selon la leçon de quelques vieux Manuscrits les entrailles de lion, & la mouëlle de loup. Voyez ci-dessous n. II. Philostrate (h) joint au miel & au lait la mouëlle des faons de biche, & la mouëlle des chevreaux; Tertullien (i) ne parle que de mouëlle de bêtes sauvages en general; Eustathius (k) s'exprime d'une façon encore plus vague; puis qu'il ne parle que de mouëlle d'animaux. Suidas (l) dit simplement mouëlle.

Au reste c'est une tradition si vulgaire parmi les Anciens, que Chiron nourrit Achille de mouëlle de lion, qu'on ne sauroit assez admirer qu'un aussi savant homme que l'étoit Mr. de Girac, ait accusé Mr. Costar (m) d'une grossiere ignorance, pour s'être servi de ces paroles: Vous vous étiez nourri dès votre enfance du suc, que à la substance & de l'ame des bons livres, tout ainsi qu'Achille de la mouëlle des lions. Mr. de Girac fait là-dessus une demande qui n'est pas d'un Critique exact, puis qu'elle change l'état de

la question, & qu'elle fait dite à Mr. Costar plus qu'il n'a dit. On est-ce qu'il a trouvé, d'eil, qu'Achille ne se nourrissoit que de la mouëlle des lions? Mais voici bien pis. Ayant allégué en faveur de plusieurs autres raisons pour soutenir qu'il étoit nourri de mouëlle de lions: que selon Plutarque Achille fut nourri de choses qui n'ont point de sang, il ajoute, considérez qu'il ne croit point qu'aucun Auteur digne de son nom s'en soit servi. Quant à Galabre l. 3. v. 62. qui dit qu'il étoit invulnérable, excepté par la partie que l'on croit être un témoin digne de foi. Car pour l'autre, qu'ils existent réellement, ni même, qu'ils soient possibles: il suffit que l'on ne forge pas de la tête ce que l'on avance. Or sans point de doute, S. Grégoire de Nazianze est dans le cas. Il n'est sûr point sans l'avoir lu ce qu'il rapporte du Centaure Chiron & d'Achille. Il ne le croit pas, je Pavoue; mais il ne l'invente pas aussi: & cela suffit pour le rendre digne de foi. On ne doit demander là-dessus ni la vérité morale, ni la vérité physique, mais seulement la vérité de relation. Monsieur de Girac qui veut que la mouëlle des cerfs ait été la seule nourriture du

Heros d'Homere, suivant l'opinion commune des Anciens , a trouve sans doute dignes de foi les Auteurs qui le rapportent, quoi qu'il n'y ait aucun lieu de croire ni qu'ils l'ayent cru effectivement, ni que la chose soit veritable. Il a mis sans doute dans le même rang S. Gregoic de Nazianze , pour ce qui regarde la mouelle de cerf. Il ne peut donc point le recufer quant à celle de lion : & par consequent il a lui-même produit un témoin digne de foi , immédiatement après avoir dit qu'il ne croyoit pas qu'il y en eût.

II. Preuves qu'Achille fut nourri de mouelle de lion.

Je trouve moins surprenant qu'il ait cité à S. Gregoic de Nazianze, que de voir qu'il sit ignoré ce que deux Auteurs modernes, qui font entre les mains de tout le monde, avoient mis dans la dernière evidence. L'un est Mr. de Meziriac, qui a prouvé par le temoignage du Scholiaste d'Homere sur le 16. de l'Iliade, par celui de Libanius dans ses deux Harangues, l'une pour, & l'autre contre Achille, & par celui de Stace au 2. livre de l'Achilleide, que ce Heros fut nourri de mouelle de lion. L'autre est Barthius, qui sur ce passage de Stace a cité pour le même fait, outre les deux textes de Libanius, ces paroles de (a) Priscien : *Deinde sequitur vidus, ut in Achille, quod MEDULLIS LEONUM pastus est.* Ces temoins font aussi valables que ceux que Mr. de Girac a produits, pour justifier qu'on a fourni à Achille d'autre nourriture.

(a) In Prælo- gium. Historicis ex Hermo gene.

Il ne faut pas dissimuler que Barthius nous ôte le temoignage de Stace pour la mouelle de lion : car au lieu de *lubens*, il pretend qu'il faut lire *lupa*, dans le passage où Achille parle ainsi :

*Dicor & in teneris & adhuc crescentibus annis
Thesalus ut rigido senior me monte recepit,
Non ullus ex more dapes habuisse, nec aluius
Uberibus satiasse sanem, sed spissa leonum
Viscera, femamæque (b) lupa traxisse medullas.*

(b) Diantres lisent lubens.

Ce que Mr. de Girac fait dire à Plutarque, nous decouvre qu'il n'a pas consulté le Grec : & comme il allegue là quelques-unes des remarques dont Vigenere s'est servi dans ses Notes sur Philostrate, il se pourroit bien faire qu'il n'a point eu d'autre mauvais guide que ces paroles de (c) Vigenere; *Plutarque dit que Chiron nourrit Achille des sa naissance de choses qui n'avoient point de sang.* Il y a bien des années que (d) Meziriac a fait voir qu'Amiot avoit en cela trompé Vigenere, & qu'au lieu de dire avec (e) Amiot, *Mais ce Philus iet, comme un nouveau Chiron, nourrit son fils en la maniere que fut élevé Achille des son enfance, de viande dont il n'a point été tiré de sang, c'est-à-savoir des fruits de la terre, il faut dire, Mais ce nouveau Chiron nourrit ce garçon des sa naissance tout au rebours d'Achille (ἀνσπεόμενος τῷ ἄγγιδεῖ) à-savoir de viandes non sanglantes.* On pouvoit enveloper Xilander dans la même erreur : car sa traduction Latine porte, *Nostrum autem quo pacto Achillem Chiron nutrienis iste statim à natalibus SANGUINE CARENTIBUS.* Il y a une lacune dans ce passage de Plutarque, mais le mot ἀνσπεόμενος n'en devoit pas être moins intelligible pour le sens d'au rebours, que les Dictionnaires lui donnent communément.

III. Passage de Plutarque mal traduit.

(c) Vigenere Comment. sur Philostr. de la nourrit. d'Achille, éd. in 4. p. 544.

(d) Comment. sur l'Épître de Brevet, pag. 249.

(e) Liv. 4. des propos de table de Plut. chap. 1.

Ce que j'ai dit en prouvant la validité du

temoignage de S. Gregoic, montre que Mr. de Girac a cité mal à propos Elien, Pline & Aristote, pour montrer que les lions n'ont point de mouelle; ou que s'ils en ont, c'est si peu que rien. Il auroit pu citer aussi Galien au livre 11. de l'usage des parties, chap. 18. & il ne semble pas que ce fait doive être revuqué en doute, puis qu'ordinairement les Modernes (f) le passent aux anciens Naturalistes, lors même qu'ils les accusent de plusieurs meprises sur le sujet des lions. Si l'on en croyoit (g) Voffius, Athenée auroit chicané Aristote sur ce fait-là; mais quand on consulte Athenée (h) même, on voit qu'il ne dit rien touchant la mouelle, & qu'il se contente d'attaquer la dureté des os du lion, laquelle Aristote fait si grande, qu'il dit que lors qu'ils s'entrechoquent il en sort des étincelles comme d'un caillon. On pourroit nier cela, sans douter qu'ils ne fussent deslitez Lexici univers. & que Monsieur Furetiere auroit dû mêler parmi les autres remarques qu'il rapporte sous le mot lion, si l'on n'avoit enfin vérifié le contraire. Borrichius (i) parle de deux anatomies de lion faites à Copenhagen, l'une il y avoit seize ans, l'autre depuis deux ans, qui avoient fait voir beaucoup de mouelle, *copiosam medullam*, dans les os de cet animal, & même dans (j) Ubi la plupart des os; & il cite Severin, qui rapporte que Tibere Carrata nourrit un lion, dont les os furent trouvez creux & mouelleux comme ceux des autres bêtes. Mais quand même il seroit constant que les lions n'ont point de mouelle, Mr. de Girac n'auroit pas dû recourir à cette raison, puis que ce n'est pas ainsi qu'on refute les faits empruntez de la Mythologie Payenne, & principalement lors qu'on a de qu'aucun Auteur digne de foi n'en parle. Le seul temoignage de quelques Auteurs anciens suffit alors à faire perdre hautement le procès, quand même les Naturalistes nous apprendroient l'impossibilité de la chose.

IV. Propriété des os du lion. S'il est vrai qu'ils soient sans mouelle.

(f) Voffius de orig. & progr. Idolol. l. 3. c. 52.

(g) Franzius, & Bochart de anima- lib sacra Script.

(h) Haralinius in Plin. l. 11. c. 27. Hofman continuat.

(i) Lexici univers. n'attribuë cela qu'aux dents du lion, & de jeter des étincelles en se choquant.

(j) Ubi supra. (k) Deipnos Joh. l. 8. c. 11.

D'où paroît que Barthius s'engage dans une refutation superflue, lors qu'en commentant Remarques vers de Stace que j'ai rapportez ci-dessus, il que s'écrie fort serueusement; *C'est une étrange fable, thius, ingens fabula, puis qu'un enfant qui prendroit quelque chose de semblable, ne sût-ce qu'en suçant, perroit, n'y ayant pas jusqu'à l'haléine des lions qui ne soit venimeuse, principalement par un tel âge.* En suite de quoi il cite un passage d'Aristote, portant que les lions n'ont point de mouelle. Peine perdue que tout cela; parce que les Anciens eux-mêmes qui avoient un peu examiné les choses, ne regardoient tous ces contes que comme des jeux d'esprit. Ne seroit-on pas bien de loisir, si l'on s'amusoit à refuter par la Physique ce qui a été dit du talon du même Achille, & de sa lévre brûlée? On a dit que par la mère Payenne plongé dans les eaux du Styx pour le rendre invulnérable, ne put procurer cet avantage au talon, parce qu'elle tenoit son fils par là. D'autres ont dit, que pour consumer tout ce que le corps de son fils avoit de mortel, elle le mettoit sous la braise toutes les nuits, & que le jour elle l'ignoioit d'Ambrosie, & qu'il n'y eut qu'une des lèvres de l'enfant qui fut brûlée; ce qui avint à cause qu'il s'étoit léché cette partie.

(k) Dans son Traité pro Hermetis.

(l) Dans son Traité pro Hermetis.

(m) Dans son Traité pro Hermetis.

Il y a plusieurs (k) Auteurs qui rapportent cette conduite de Thetis, & qui disent même que

(n) Apollodore l. 3. Schol. Homeri l. 2. v. 36.

(o) Scholiast. Aristoph.

(p) p. 134. A. par

vages. Les Etymologiftes ont mis à profit cette tradition ; car ils pretendent que

par ce manège elle avoit fait périr fix de fes enfans, lors que son mari l'y ayant surprife, fut caufe qu'Achille qui étoit le feptième en rechap... Neanmoins Tzetzes s'infcrit (a) en faux contre ce conte, & dit qu'il ne fait d'où Lycophron a pu pêcher cette menterie, que Theis eut fept enfans de Peleus. Autre exemple à joindre à celui de Mr. de Girac, pour montrer le danger à quoi on s'expose par une confiance trop decisive : car Monfr. de Meziriac cite quatre Auteurs fort graves, qui tous s'accordent à ce qu'écrivit Lycophron. On a bien raifon de dire, lors qu'on entend parler ou de quelque phrase extraordinaire, ou de quelque fait inoui, que cela est bon pour attraper les parieurs, c'est-à-dire certains Savans temeraires, qui font toujours prêts en ces fortes de rencontres à parier, que l'on ne trouvera point une telle chose dans aucun Auteur. Ils ne manquent gueres de perdre. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'ils nient quelquefois les choses les plus aifées à trouver. J'en donnerai divers exemples dans ce Dictionnaire.

(a) Voyez le Commentaire de Meziriac, pag. 248.

(b) Comment. in lib. 2. Achill. vol. 3. p. 1753.

VI. On a dû feindre qu'Achille fut nourri de mouelle de lion.

(c) Od. 6. lib. 1.

Ne quitons point (b) Barthius, fans remarquer qu'il pretend que la leçon lupæ, au lieu de lubens, fait beaucoup d'honneur à Stace, qui par là ne fe trouve point en opposition avec Aristote, & obferve les mêmes distinctions qu'Apollodore ; puis que celui-ci a dit, que Chiron faisoit manger à Achille des entrailles de lion, & des mouelles de sanglier & d'ours. Mais peu après Barthius reprenant l'air de refutation, rejette comme une absurdité manifeste cette mouelle de louve ; & dit qu'il fait qu'un enfant qui ne prendroit une telle nourriture qu'une fois, ne laiferoit pas de mourir avant le lendemain. C'est pourquoi, ajoute-t-il, Gregoire de Naziance accommoda mieux la chose, en joignant la mouelle de cerf avec celle de lion. On ne voit pas comment Barthius est d'accord ici avec lui-même, ayant dit dans la page precedente, que la rejection de la mouelle de lion étoit à Stace une marque de jugement, & que l'approche des lions est très-dangereufe à l'enfance.

Remarquons aussi, que la raifon pour laquelle Apollodore & quelques autres ont plutôt parlé des entrailles, que de la mouelle des lions pour la nourriture d'Achille, semble venir de ce qu'ils auront oui dire, que ces animaux font prefque fans mouelle ; car il étoit d'ailleurs plus convenable de lui faire avaler cette mouelle, que de lui fournir un autre aliment, veu le caractère fous lequel les Poëtes le representent. Ce n'est pas tant fous l'idée de bravoure, que fous celle d'une colere indomtable. C'est par là qu'Homere se propose de le decrire dans l'Iliade, où selon la remarque (c) d'Horace, il prend pour thème, Gravem Peleida stomachum cadere nefciv, & où il debute par

Μίνυν ἀειδὲ θεὰ Πηλιάδεια Ἀχιλλῆος.
Iram cane Dea Pelida Achillii.

Or il est certain que pour faire remonter à la caufe de ce caractère, par des fictions propres à la poëfie, & imprimées du merveilleux de ces anciens fiecles, la mouelle de lion étoit quelque chose de mieux imaginé que toute autre

nourriture. C'est dans la mouelle que fe trouvent les parties les plus succulentes de l'animal, & même, à ce qu'on pretend, les parties spécifiques & feminales. (d) Homere nous infinue par l'exemple du petit Aflyanax, que c'étoit le morceau d'un enfant gâté ; & les railleurs difent quelquefois aux meres, que c'est celui du genre de la maifon. D'ailleurs il n'y a point d'animal auffi colere que le lion ; & c'est de lui qu'on fuposoit que Promethée avoit emprunté le principe qui avoit affujetti le premier homme à la colere :

Fertur (e) Prometheus addere principi
Limo coactus particulam undique
Desecum, & insani leonis
Vini stomacho apposuisse nostro.

Ce n'est pas qu'on n'eût pu trouver assez bien son compte, en donnant une lionne pour nourrice à Achille. (f) Virgile a fuivi cette idée pour des reproches de cruauté :

- - - Divis genuit te canibus horrens
Caucasus, Hyrcanaque admorunt ubera Tigres.

Et le Capitan de la Comedie des Visionaires ne s'en éloigne pas dans cette Rodomontade :

Le Dieu Mars m'engendra d'une fiere Amazone,
Et je fûçai le lait d'une affreuse lionne.

Par cette clef on entendra, pourquoi quelques-uns ont choisi la mouelle de cerf prefereablement à toute autre pour Achille : c'est qu'ils étoient frappez de la tradition qui lui donnoit beaucoup de viteffe à la courfe, & qui a porté Homere à l'honorer incessamment ou de l'éloge de ποδῶν ὠκύς, allant bien du pied, ou de quelque autre épithete de même fignification, ποδῶνως, ποδάρκως, ποδῶν ταχυῶς, ποδὶ ταχυέσας, κραταινοῖς &c. Prefentement c'est ainfi que nous recommanderions le merite d'un Laquais Basse que ; mais anciennement (g) c'étoit une qualité heroïque ; & ainfi on ne pourroit tout au plus blâmer Homere, que d'en avoir fait une cheville de vers repetée trop fouvent. On a donc cru qu'il faloit feindre, qu'un Heros d'une viteffe fi extraordinaire avoit été nourri de mouelle de cerf ; & on s'est tellement appliqué à cette notion, qu'on n'a pas pris garde que la mouelle d'un animal si timide, étoit d'ailleurs très-peu propre à ce foudre de guerre, & à ce cœeur de (h) lion, qui dans l'extrême mepris qu'il temoigna au General de l'armée, lui dit entre autres injures qu'il avoit le cœeur d'un cerf,

Va (i) fœ à vin, yeux de chien, cœur de cerf.

Je ne penfe pas que si l'on decidoit la chose à la pluralité des voix, l'on jugerât que la mouelle de cerf ait été la nourriture d'Achille, ni que Monfr. de Girac pût trouver la confirmation de ce qu'il a dit trop legerement, que cette mouelle a été la seule nourriture du Heros d'Homere, fuivant l'opinion commune des Anciens. Mais quand cela seroit vrai, un vieux (k) Traducteur François du Traité de Pallio ne seroit point excusable, d'avoir determiné à cette mouelle ce que Ter-

Ter-
Οἴνοπαρις κύνος θυμῶν ἔχον κραιδίον ὀϊδαφῶν. (k) C'est Edmond Richer, qui publia sa Version à Paris en 1600. in 8.

(d) Ἀσπυλάου, ὃς πρὸν αὐτοῦ ἔτι τὸ γυναικὸς πατρὸς Μολλῶν ἢ αὐτῶν πρὸν ἔσθλατο.
Aslyanax, qui prius quidem sui super genia patris, mectullam solum comedebat & ovium pinguem adipem.

(e) Horat. Od. 16. l. 1.

(f) Enéid. l. 4. Voyez Macrobe Saturn. l. 5. c. 11.

VII. Pourquoi on a feint la mouelle de cerf. La viteffe du pied étoit au-trefois une qualité heroïque. (g) Voyez la prodigieuse viteffe que Virgile &c. Enéid. 7. donne à une jeune Amazone nommée Camille. Et là des-fus le P. La Cerda. (h) Ἀχιλλῶνα ὑπερβόην ἑσθλῶν.

(i) C'est ainfi que Vigenere, ubi supra, traduit ce vers du 1. de l'Iliade.

VIII. Fautes de quelques Interpretes de Tertullien.

(k) C'est ainfi que Vigenere, ubi supra, traduit ce vers du 1. de l'Iliade.

que c'est de là qu'est (B) venu le nom d'Achille. Il ne se contenta pas de lui aguer-
rir le corps aux exercices les plus pénibles ; il lui orna aussi l'ame de plusieurs
belles connoissances. Mais si nous en croyons Homere, c'est à Phenix (C), &
non pas à Chiron qu'il faut donner la qualité de Precepteur, & de pere nourri-
cier d'Achille. Les inquietudes de Thetis ne lui permirent pas de laisser son fils

(b) Entre
autres dans
le Diction-
naire His-
torique de
Juigné.
(c) Com-
ment. sur
l'Epu. de
Bryetti. p.
248. ou le
poete Eu-
phorion
qui ne seroient
nourris que de
mouëlle seroient
sans chyle.

(a) Mr. de
Saumaise
aprouve
cette quel-
que con-
clutium.

(c) Not.
Crot. in
Terull. de
Pall. p. 77.
Varj.
1614. in 8.

(d) Lib. 4.

(d) Si Chi-
lones dicit
a magis
& impro-
bis libus,
Achilles
dicitur fac-
tū quali
autem
autem non
quod la-
bio um
misterio
non illis
tuerit in-
fians.
Sims. in
Tract. de
Pall. pag.
281. edit.
1656.

(e) Dans
son poeme
sur les
voies de
Tivoli &
de Poles,
qu'on pre-
tend avoir
precede ce-
luy d'Espe-
de sur le
même ju-
sti. Ni
Vossius, ni
Lorenzo
Grasso ne
disent rien
de ce Poete.

(f) Il s'en
est fait une
édition à
Vercelli,
en 1690. à
laquelle on
a ajouté la
traduction
en Latin
& en Fla-
man La
traduction
L'isme
avert déjà
pari à
Paris Les
Anglois le
publierent
en leur
langue
l'an 1671.

(g) Histore
Poet. lro.
2. ch. 18.
pag. 178.
edit. de la
Haye
1681. qui
est la qua-
trième.

Terullian avoit dit en general de celle des bê-
tes sauvages. Les Traducteurs n'ont point ce
droit-là. Ille ferarum modiculis educatus (unde &
nominus (a) constat, quandoquidem libris vacue-
rat ab uberum gustu :) Lui qui avoit été nourri de
mouëlle de cerf, (d'où il fut nommé a dessein, at-
tendu qu'il n'avoit jamais sué mammelle de ses
levres) &c. Theodore (b) Mucilius a bronché
aussi sur ces paroles, ayant pretendu que Ter-
tull en designe l'Étymologie sine chilo, ἀπό χηλός,
ce qui est visiblement faux, comme Montf. de
Saumaise l'a remarqué. On auroit pu remar-
quer une autre meprise de ce même Auct. La
voici : c'est qu'il dit que selon Velius Long-
us cité par Cassiodore, Achille devoit son nom
au mot χηλός, comme s'il eût été de ces per-
sonnes qu'on nommoit Chilones, ou Labrones,
c'est-à-dire, qui avoient de grosses levres. Lu-
crete leur donne le nom de (c) labiosus, & re-
marque qu'un amant qui veut excuser les impet-
fections de sa maîtresse dit, labiosa, Φιδεα,
une grosse lippie est un beau & spacieux champ de
baïsses. Mais il est faux qu'Achille ait pris son
nom du nom χηλός, levre, sur ce pied-là :
c'est plutôt sur le pied d'avoir été mutilé en cer-
te partie, quoi (d) que Mr. de Saumaise l'ait nié,
contre un passage formel de Photius, dont j'ai
déjà fait mention, & contre ce qu'en a dit posi-
tivement un vieux Poëte nommé (e) Agamemtor,
cité par Terent.

(B) Que c'est de là qu'est venu le nom d'A-
chille.] Nous avons parlé des étymologies de ce
nom dans la remarque B de l'article precedent,
mais il faut parler en particulier de celle dont
il s'agit ici. Elle va toujours de compagnie avec
la tradition, qui porte qu'Achille ne fut nourri
que de chair & de mouëlle d'animaux. La liai-
son de ces deux choses est fondée, sur ce que
le mot Grec χηλός signifie proprement la nour-
riture que la terre nous fournit. Mais quelques
Auteurs ont là-dessus une assez plaisante opi-
nion. La voici selon les propres termes du Pere
Gautruche, dans son Histoire Poétique. Je choi-
sis cet Ouvrage plutôt qu'un autre, parce qu'il
a été (f) imprimé plusieurs fois, & en plusieurs
langues, & qu'il passe pour être propre à tout
le monde. Or il n'y a point de fautes qu'il
faille plus soigneusement remarquer, que celles
qui peuvent tromper beaucoup de gens. Au lieu
de lait, c'est le (g) Pere Gautruche qui parle,
& des autres viandes communes, Chiron ne le
nourrissoit que de mouëlle de lion, ou de sanglier,
pour faire naître en sa personne le courage & la
force de ces animaux. De la vint, selon l'opinion
de quelques-uns, que n'étoit ainsi nourri d'aucu-
ne viande, on le nomma Achille, C'EST-À-DIRE
SANS CHILE. Quoi que la dernière période de
ce passage ne paroisse pas dans les dernières édi-
tions, je ne l'ai pas dans de remarquer I. Que
c'est une erreur de dire que l'on n'est nourri
d'aucune viande, lors que l'on n'est nourri que
de mouëlle d'animaux ; car la mouëlle est com-
prise incontestablement sous le mot de viande,

par opposition même aux aliments qui sont permis
durant le Carême. II. Qu'il est faux que la
mouëlle ne se convertisse pas en chyle, & que ceux
qui ne seroient nourris que de mouëlle seroient
sans chyle.

Ces remarques ne paroîtront pas superflues à
ceux qui contrediront, que cette doctrine du
Pere Gautruche se trouve dans une infinité d'ex-
emplaires de son Ouvrage, & dans d'autres
(b) L'écritains, & que dans l'édition où l'on a
supprimé les fautes, on ne dit pas pourquoi on
les a ôtées.

L'erreur est venue de ce qu'on a pris χηλός,
Laine des
Comment-
aires de
Nicias
Carron,
& par
Eustathius, pour cette substance molle & blan-
châtre en quoi les aliments se convertissent dans
l'estomac, & que les Medecins appellent chyle,
du mot Grec χηλός : au lieu qu'il faisoit enten-
dre par χηλός, comme a fait Montf. de (j) Mezi-
riac après Eustathius, la nourriture qu'on prend
des choses que l'on sème en terre. Natalis (k)
avec ses
Oeuvres.

Vigener & Fungus se fortifiant (l) fausement
de l'autorité de Saint Gregoire de Nazianze,
ne rencontrent pas nicus. Fungus conclut
qu'Achille a été nourri sine cibo, de ce qu'on
ne lui donna a manger que de la mouëlle de
cerf. L'autre (m) veut que χηλός signifie suc,
& qu'Achille ait été nourri sans suc, pource qu'il
fut nourri non de viandes accoutumées aux hommes,
mais de chairs de bêtes sauvages toutes crues. Fran-
çois Almus adopte la moitié de cette dernière
erreur. Fu nutritio, dit-il (n), nel monte Pelio di
Chirone Centauro, ne mai in quel tempo mangio
cibo cotto, perche fu nominato Achille, perche a
Greco significava fenice, & chilos cibo cotto.
Il y en a qui prenant le mot χηλός simplement
pour nourriture, fondent l'Étymologie d'Achil-
le (o) sur ce que son precepteur Chiron, au bout
d'un certain tems, ne lui fournit plus ni de la
mouëlle de bêtes sauvages, ni quoi que ce soit
à manger, de sorte qu'il fut obligé de vivre de
ce qu'il prenoit à la chasse. Mais étoit-ce vivre sans
nourriture ? Cette explication est peut-être pire
que les precedentes.

(C) Si nous en croyons Homere, c'est à Phe-
nix, & non pas à Chiron.] Il y a bien des gens
qui ne prennent point garde à cela. Decimator
dans son (p) Thesaurus linguarum, dit qu'A-
chille fut premierement élevé par Chiron, qui
(q) lui enseigna l'Art militaire, la Musique,
& la Morale, & qu'en suite il fut mis sous la
conduite de Phenix, qui lui aprit & à bien
(r) parler, & à bien vivre, comme il s'en (q)
Deci-
mator le
prouve à
l'égard de
la Musique

Et de la Morale par ces vers d'Orvide lro. 1. de Arte, Phylliris
puerum citharæ præfecit Achillem, Atque animos molli contudit
arte feros. Je le raporte sans rien changer, ni à l'orthographe, ni à
citharæ præfecit, qui doit être changé en citharâ præfecit. Cæcæus
peut voir qu'il ne s'agit là que de la Musique, & nullement de l'é-
tude de la Morale. (r) Μουσική πῆρε ἰκανὰ παρὰ χηλῶν ἴκρον.

(c) Com-
ment. sur
l'Epu. de
Bryetti. p.
248. ou le
poete Eu-
phorion
qui ne seroient
nourris que de
mouëlle seroient
sans chyle.

(f) Mythol.
L. 9. c. 12.

(j) Il s'at-
tribuent à
Gregore
qui n'est
que dans
la version
Latine des
Comment-
aires de
Nicias
Carron,
& par
Eustathius,

(k) Natalis
avec ses
Oeuvres.

(m) Com-
ment. sur
Philosr. de
la nourri-
ture d'Achille
pag. 543.

(n) Dans
la Fabrica
del mon-
do, qui est
un Diction-
naire sur
Dante.
Petrarque.
&c. impr-
mé à Veni-
se en 1588.
in fol.

(o) Com-
ment sur
des Em-
blèmes
d'Alciat.
p. 624. de
l'edit. de
Thoussius à
Padoue,
1661.
in 4.

(p) C'est
un gros
in fol.
imprimé
l'an 1606.

(q) Deci-
mator le
prouve à
l'égard de
la Musique

dans l'antre de Chiron pendant tout le tems qu'elle auroit voulu, elle l'en * tira * Apollo- qu'il dor. c. 3.

qu'on lise avec reflexion le 9. livre de l'Iliade, d'où cette autorité d'Homere est empruntée, on verra que Decimator s'est fort abusé. De la maniere dont Phenix s'exprime, il faut qu'il ait été le premier Precepteur d'Achille; car il represente à ce Heros le tems où il ne vouloit rien manger, & si lui Phenix ne le prenoit sur ses genoux, & ne lui coupoit les morceaux. Il ajoute (a) que ses habits ont été souvent salis, du vin qu'Achille lui vomissoit sur la poitrine pendant son enfance malade. Cela montre que si l'on veut se servir de l'autorité d'Homere à l'égard de Phenix, il faut renoncer à ce que d'autres rapportent touchant Chiron; ou que du moins il ne faut pas donner à Chiron la premiere éducation d'Achille, & moins encore la faire durer jusques à ce qu'il eût appris à son disciple l'Art militaire, la Musique & la Morale. Quand on est en état d'apprendre ces choses, on ne mange plus sur le giron de son pere nourricier, & on ne lui rejette point du vin sur ses habits. Joignez à cela que ceux qui font élever Achille par Chiron, disent qu'il fut traité de dessous sa discipline, pour être envoyé sous l'habit de fille à la Cour du Roi Lycomedes; où son déguisement lui facilita bien-tôt les occasions de voir de près la fille du Roi, comme il y parut par l'enfant qu'elle mit au monde. Or depuis qu'il fut pere, il n'y a point d'apparence qu'on lui ait donné de Precepteur; par conséquent point de tems où placer les fonctions de Phenix après celles de Chiron. Les fautes de Decimator se trouvent dans le Thesaurus Scholasticæ eruditionis de la dernière édition, quoi que cet Ouvrage ait été souvent corrigé par de doctes * Humanistes. (b) Dempsterus a dit aussi qu'Achille ayant été instruit par Chiron pendant son enfance, fut élevé par Phenix quand il fut devenu plus grand. Remarquez que je n'entens point nier que depuis qu'Achille fut pere, on n'ait recommandé à Phenix de lui enseigner (c) comme il le fait conduire dans le métier des armes, & dans les conseils de guerre. Mais je n'appelle point cela lui avoir donné un Precepteur.

Je ne fai si Malherbe avoit jamais pris garde à ceci; mais il est sûr qu'il s'est exprimé en homme qui auroit bien observé qu'il ne faut donner qu'un Precepteur à Achille. Voici comme il (d) parle de ce guerrier.

De quelque adresse qu'au giron, Ou de Phenix, ou de Chiron, Il eût fait son apprentissage.

Il faut lui donner seulement Phenix, si l'on veut s'en reporter à Homere, qui ne fait nulle mention du preceptorat de Chiron; & il faut ne lui donner que Chiron, si l'on s'en raporte à la foule des Auteurs. Le savant (†) homme, qui nous a donné des Remarques sur les poësies de Malherbe, a dit néanmoins que Chi-

ron fut le premier Gouverneur d'Achille, & Phenix le second; mais il me permettra d'en appeller à lui-même, examinant de nouveau la chose. Je ne m'arrête point à l'autorité de Tzetzes, qui par une explication allegorique de ce qu'il avoit lu dans quelques Auteurs, que Phenix étoit aveuglé par son propre pere fut mené à Chiron, & qui lui rendit la vue, pretend que cela veut dire que Chiron lui mit en main le jeune Achille; car outre qu'il n'y a rien de plus froid ni de plus forcé que cette pensée, il faut sçavoir que Tzetzes ne prouve nullement le fait. Il veut accorder par ses pretendues allegories Homere avec Lycophon; mais comment accordera-t-il Homere, qui dit qu'Achille tout petit enfant encore étoit sous la conduite de Phenix, comment, dis-je, accordera-t-il cela avec ceux qui font élever Achille par Chiron depuis l'âge de (e) six ans, jusqu'à l'âge de puberté; jult-ques à ce que non seulement il eût appris à se tenir à cheval sur le dos de son (f) Precepteur, mais aussi qu'il se fût endurci (g) aux exercices les plus rudes; sans compter tant d'autres choses que Chiron lui enseigna, l'Art militaire, la Musique, la Morale, (comme Decimator v. 447. vient de nous le dire) la Medecine, & en particulier la Botanique, & la Jurisprudence; comme un ancien Auteur nommé (h) Staphylus, sul. Sudo- & plusieurs autres (i) nous l'apprennent? On donne au même Chiron dans les Commentaires sur les Emblèmes d'Alciat, & cela sur le témoignage d'Homere, ce qui ne convient qu'à Phenix, si nous en croyons Homere. Rien n'est plus frequent que ces qui pro quo parmi les Auteurs.

J'ai dit qu'Homere n'a point parlé du preceptorat de Chiron. Que veulent donc dire, me demandera-t-on, ces paroles d'Eurypple à Patrocle dans l'onzième livre de l'Iliade: Mettez (k) sur ma blessure les medicamens salutaires que l'on dit que vous avez appris d'Achille, lequel Chiron le plus juste des Centaures a instruit. Je repons qu'elles ne signifient point que Chiron ait été Precepteur d'Achille, mais seulement qu'il lui aprit des remedes. Chacun voit la difference de ces deux choses. Monconis dans ses voyages nomme cent personnes qui lui apprennent des recettes, & des secrets de guérison; ces gens-là n'avoient point été pourtant ses pedagogues, ne l'avoient point élevé dans son enfance. Les Professeurs en Medecine qui enseignent ou publiquement cent bons remedes à leurs auditeurs, ou en particulier quelques recettes fort rares à des amis distingués, font-ils pour cela ce qu'on appelle Precepteur ou Gouverneur d'un jeune homme? Et sans sortir de ce passage d'Homere, ne voyons-nous pas Achille qui apprend des remedes à Patrocle, duquel néanmoins il n'avoit pas été Precepteur? Pour entrer donc dans la pensée d'Homere, il faut dire qu'Achille fut élevé par Phenix depuis l'âge de trois ou quatre ans, jusqu'à l'âge où l'on peut entendre à bien parler, & à faire de belles actions; mais qu'il ne laissa pas dans cet intervalle de tems, ou après, d'oublier les leçons de Chiron. C'est ainsi que le Scholiaste d'Apollonius a pris la pensée d'Homere: car il remarque qu'Apollonius qui feint que Chiron descen-

(a) Oïse ἀπολόων... m. XI. la reflexion qui sera faite sur ce discours de Phenix.

* Le premier Auteur de ce Thesaurus, s'appelle le Basilius Faber Soranus. Il étoit Recteur d'un College à Erford, & il publia son livre l'an 1571. après avoir employé 36. ans à enseigner la langue Latine. L'Ouvrage fut reimprimé en 1625. avec les corrections & les additions de Euanerius, qui est mort en 1661. à l'âge de 70. ans, après avoir été Professeur en Poésie pendant 45. ans. & en Eloquence pendant 30. ans à Wittemberg. Il corrigea encore & augmenta ce Dictionnaire pour l'édition de 1655. Enfin Christophle Cellarius l'a corrigé tout de nouveau, principalement pour l'édition de l'année 1686. & puis pour celle de 1692. (b) Paralip. ad Rostrum l. 2. c. 11. (c) Iliad. 9. v. 440. (d) Liv. 4. pag. m. 106. (†) Feu Mr. Menage, pag. 420.

(c) Pindar. Nem. ed. 3. (f) Τῷ ἀστῆρι πάλω... (g) Statius l. 2. Achil. (h) Staphylus... (i) Statius Achil. l. 2. Claudien de 3. Honor. Concomme un ancien Auteur nommé (h) Staphylus, sul. Sudo- & plusieurs autres (i) nous l'apprennent? On donne au même Chiron dans les Commentaires sur les Emblèmes d'Alciat, & cela sur le témoignage d'Homere, ce qui ne convient qu'à Phenix, si nous en croyons Homere. Rien n'est plus frequent que ces qui pro quo parmi les Auteurs. (k) Eπὶ τῆς πληγῆς μου τὰ φάρμακα ἃ ἔμαθες ἀπὸ τοῦ Ἀχιλλέως, ὃν ἔμαθες ἀπὸ τοῦ Κίρωνα τοῦ δικαιοτάτου τῶν Κένταυρων.

qu'il n'avoit encore que neuf ans, & le cacha parmi des filles, déguisé en fille, à la Cour de Lycomedes Roi de l'île de Seyros, dès qu'elle eut vu les préparatifs que l'on faisoit contre les Troyens. La raison de sa conduite la voici; elle favoit d'un côté que si son fils alloit à Troye il n'en reviendroit jamais, & de l'autre que Calchas avoit prédit qu'on ne prendroit jamais la ville de Troye sans Achille. La ruse de Thetis ne lui servit de rien, le devin Calchas découvrit aux Grecs † où étoit Achille, qu'ils avoient cherché en divers endroits sans le trouver: & là-dessus Ulysse ayant été député à la Cour de Lycomedes, (D) y déclara aisément Achille, & l'en retira sans peine, quoi qu'il fût tellement aimé de la Princesse

† Statius Achill. l. 1.

(a) Hæc adæces dædædæ... (b) Hæc adæces dædædæ... (c) Hæc adæces dædædæ... (d) Hæc adæces dædædæ... (e) Hæc adæces dædædæ... (f) Hæc adæces dædædæ... (g) Hæc adæces dædædæ... (h) Hæc adæces dædædæ... (i) Hæc adæces dædædæ... (j) Hæc adæces dædædæ... (k) Hæc adæces dædædæ... (l) Hæc adæces dædædæ... (m) Hæc adæces dædædæ... (n) Hæc adæces dædædæ... (o) Hæc adæces dædædæ... (p) Hæc adæces dædædæ... (q) Hæc adæces dædædæ... (r) Hæc adæces dædædæ... (s) Hæc adæces dædædæ... (t) Hæc adæces dædædæ... (u) Hæc adæces dædædæ... (v) Hæc adæces dædædæ... (w) Hæc adæces dædædæ... (x) Hæc adæces dædædæ... (y) Hæc adæces dædædæ... (z) Hæc adæces dædædæ...

dit au bord de la mer, pour souhaiter bon voyage aux Argonautes, & que sa femme l'y accompagna tenant Achille entre ses bras, & le montrant à Pelée, a suivi (A) les Poètes qui sont venus après Homère, & supposé avec eux que Chiron nourrit le petit Achille, chose dont Homère n'avoit fait aucune mention.

X. Auteurs qui ont parlé du preceptorat de Chiron & de celui de Phenix.

(b) Argon. v. 379.

(c) Nem. od. 3.

(d) Iphig. in Aul. v. 209, 709.

(e) Stace. Troad. ad. 3. v. 833. Stat. Silv. 1. 12. v. 89. Achil. l. 1. v. 196. & passim ubi et. Val. Flaccus, l. 1. v. 354.

(f) De venat. pag. 973. A. & Hipp. T. 1. pag. 371. C. 3. de Repub. l. 2. p. 391. B.

(g) Hipp. T. 1. pag. 371. C. 3. de Repub. l. 2. p. 391. B.

(h) Lib. 3. (i) Lib. 25. c. 5.

(k) Sympol. l. 4. c. 1. p. 660. F. & de Musie. p. 1146. A.

(l) In Læcon. p. 197. (m) Stromat. l. 1. p. 306. B.

(n) In Her. p. 682. A. & 707. A. (o) Præsym. p. 71. A. p. 97. C. p. 129. A.

(p) 142. C. p. 143. A. & Delectat. p. 129. D. (q) Orat. 20. p. 324.

(r) Enstark. in Homer. p. 11. 34. & Sæo. Scholiast. Homeri in Il. l. 1. v. 50. & l. 16. v. 14. & 16. (s) Voyez les principaux. Scholiast. Homeri Il. v. 163. & 448. Diisy. l. 2. Xenophon, Conv. p. 897. A.

(t) Plato 2. de rep. l. 2. p. 390. E. Cicero 3. de Orat. n. 15. Strabo l. 9. p. 297. Quintil. l. 2. c. 7. Statius ubi infra. Plut. l. 2. p. 4. 16. & 72. Lucian. Dial. mort. Philostr. Lemn. p. 136. Libanius, Progym. p. 99.

(u) Non tibi certasset juvenilia fingere corda Nestor. & indomiti Phenix modicior alumni, Quisque tubas acres lituosque audire volentem Acæiden, alio frangebat carmine Chiron. Stat. l. 5. Silv. 3. v. 191.

(v) Tenero sic blandus Achilli Semifer Amomion vincebat Pelea Chiron. Nec senior Peleus natum comitatus in arma Troica, sed caro Phoenix hærebat alumno. Li. 2. Silv. 1. v. 88.

(w) In covovr. (x) In Dial. Achil. & Ant.

Apollonius a été fort excusable, puis qu'il n'a fait que suivre la foule; car qui n'a point parlé de Chiron comme de celui qui avoit élevé Achille? N'est-ce point ce (b) qu'Orphée, ce que (c) Pindare, ce (d) qu'Euripide, ce que tant d'autres Poètes (e) ont chanté? (f) Xenophon, (g) Platon, (h) Apollodore, (i) Plinè, (k) Plutarque, (l) P'ulnias, (m) Clement d'Alexandrie, (n) Philostrate, (o) Libanius, (p) S. Gregoire de Nazianze, & plusieurs autres (q) moins anciens n'ont-ils point dit la même chose? Mais d'autre côté, ceux (r) qui ont fait mention du preceptorat de Phenix ne sont pas en plus petit nombre. Il ne faut donc pas tant s'étonner que même selon quelques anciens Auteurs, Phenix & Chiron aient été tous deux Precepteurs d'Achille: il se faut contenter de dire que ces Auteurs-là n'avoient point examiné la chose de près, ou qu'ils n'avoient eu aucun égard à l'incomparabilité qui résulte des circonstances du preceptorat de Phenix, & des circonstances du preceptorat de Chiron.

J'ai donc pu nier dans le Projet que Stace (s) en parlant de Phenix & de Chiron comme de deux Precepteurs d'Achille, puisse apporter quelque secours à Decimator & à ses complais; car outre que Stace ne marque point s'ils exercèrent cet emploi en même tems, ou l'un après l'autre, ni lequel des deux fut le premier, (t) on ne peut le mettre d'accord avec Homère, qui en cas de concurrence le doit emporter hautement sur lui. (v) Xenophon & (x) Lucien qui donnent ces deux Precepteurs à Achille, sont exposés à la même ba-

terie que Stace; & au pis aller font-ils Homère, que Decimator a donné pour son garant? Notez qu'encore que Stace (y) dise que Phenix accompagna Achille à Troye, il ne s'ensuit pas qu'il le fasse successeur de Chiron; car il exprime assez clairement que Phenix avoit été auprès d'Achille avant ce voyage; il nomme celui ci (z) *Alumnus* de Phenix. Pour ce qui est de Tzetzes qui nous conte dans son Commentaire sur Lycophon, que Pelée ayant mené Phenix dans l'antre de Chiron où Achille étoit élevé, lui dit, *Vultis ton filis, conduis-le donc comme un bon pere doit élever son filis*, il ne prouve rien contre moi; & il n'est point favorable à ceux qui voudroient recourir à la distinction de Gouverneur & de Precepteur. Je ne pense pas que les Poètes nous la fassent voir quant au même tems dans ces siecles si tuculez, & en tout cas il ne paroît point que Pelée ait commis à Phenix la Coadjutorerie de Chiron: & si Tzetzes en s'exprimant tout-à-fait mal avoit voulu dire cela, il ne méritoit point de créance. C'est un Auteur trop nouveau venu, pour mériter d'être suivi à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder ni avec Homère, ni avec les Auteurs anciens qui ont attribué à Chiron l'éducation du petit Achille.

Finissons cette trop longue remarque par un trait qui paroîtra bien hardi. Je ne saurois qu'y faire. J'ose avancer qu'il ne faut que lire le discours de Phenix dans le 9. livre de l'Illiade, pour admirer ceux qui admettent encore aujourd'hui ce Poème. Car font-ce là des discours dignes de la majesté du Poème Epique? Et Horace qui, au rapport de Mr. (aa) Mareri, se vante dans la 6. Satire du 1. livre, qu'il avoit appris l'Illiade par cœur, avoit sans doute oublié cette harangue chargée de mille inutilitez, lors qu'il donna à l'Auteur de l'Illiade cet éloge, qu'il court toujours à son but, qu'il va vite à la conclusion: *semper ad eventum festinat*. Si cela étoit, amuseroit-il un Député de l'armée Greque chargé d'une commission très-importante & très-pressante, l'amuseroit-il, dis-je, à de petites contes de nourrice, & au récit de ses vieilles aventures?

(D) *T demittis aisément Achille.* Mr. Moreri pretend avec peu d'exacritude qu'Ulysse le découvrit, lui ayant fait presenter par un Marchand des bijoux & des armes; car si on s'en tient à ce qu'Ulysse lui-même en dit (bb), dans sa harangue aux Generaux de l'armée, ce fut lui qui presenta non seulement à Achille, mais aussi à toutes les jeunes Demoiselles de la Cour, ces bijoux & ces armes. Si on s'en rapporte à Hyginus, & au jeune Philostrate, c'est encore Ulysse qui les presenta, étant l'un des Ambassadeurs que les Grecs envoient à Lycomedes

(y) Ubi supra & l. 3. Silv. 2. v. 96.

(z) *Mentus* & *Canterus* entendus par le mot *supra* dont Lycophon s'est servi pour désigner Phenix, que celui-ci avoit été le pere nourricier d'Achille.

XI. Homère critiqué touchant le discours de Phenix.

(aa) Article d'Horace, mais c'est une fausseté.

(bb) Apud Ovid. Metamorph. l. 13.

Princesse Deïdamie fille du Roi, qu'elle lui avoit permis de (E) l'engrosser. Voilà d'où fortit Neoptolemus, ou Pyrrhus, comme nous le dirons en son lieu. Achille fit une infinité de beaux combats pendant le long siege de Troie, & avant que l'on eût campé devant la ville. La grosse querelle qui s'éleva entre Agamemnon & lui pour leurs garces, (car * Agamemnon ayant rendu Chryseïd qui étoit la fiemme, enleva Briseïd qui étoit celle d'Achille) obligea celui-ci à se tenir dans sa tente, sans se vouloir plus mêler de guerre, & rien ne fut capable de le faire changer de résolution, que la mort de son cher ami Patrocle, auquel il avoit prêté ses armes †, dont Hector l'avoit dépouillé aussi bien que de la vie. † 16. l. 16. Vulcain fit alors de ‡ nouvelles armes à (F) Achille, à la priere de Thetis. La † 16. l. 18. mort

de pour lui demander Achille. Que si l'on s'en rapporte à Stace, l'on dira bien que ce ne fut pas Ulysse même le Chef de l'Ambassade Grecque qui fit l'étalage, mais non pas qu'il le fit faire par un Marchand. Quelques (A) modernes disent qu'il le fit déguisé en Marchand. Je n'oserois soutenir qu'ils ont forgé cela de leur tête, mais il est bien sûr qu'ils ne l'ont pas pris dans les bonnes sources. Langius (b) prétend que Lycomedes fit tout ce qu'il put par ses pleurs & par ses prieres, pour empêcher qu'Achille ne suivit Ulysse, & il accuse Cicéron d'avoir pris le fils pour le pere dans ces paroles. *Nec enim. . . Trojanum Neoptolemus capere potuisset, si Lycomedem apud quem erat educatus multum cum lacrymis iter suum impediendum audire voluisset.* C'est Langius qui le trompe & non pas Cicéron. Voyez l'une de nos remarques sur l'article de Pyrrhus fils d'Achille.

(E) Elle lui avoit permis de l'engrosser. Achille étoit alors si jeune, qu'il y a peu d'exemples d'une faculté generative aussi prématurée que la fiemme. Néanmoins la bonne instruction avoit été encore plus prompte, & il n'y avoit pas eu là le désordre dont Montagne se plaint dans le 1. livre de ses (c) Essais. *On nous apprend à vivre, dit-il, quand la vie est passée. Cent écoliers ont pris la verolle, avant que d'être arrivés à leur leçon d'Aristote de la Temperance.* Mais si l'on vouloit moraliser sur l'Histoire Poétique, on droit à Montagne, que cette aventure du fils de Pelée est un avertissement, qu'on a beau faire prendre le devant à l'éducation, elle ne laisse pas de succomber sous le poids de la nature.

(c) Chap. 25.

(d) On s'étoit servi de Barthelemy pour citer ces paroles dans la page 1579. & 1687. de son Commentaire sur Stace, & néanmoins il dit dans la page 1584. qu'Apollo-dore ne marque point l'âge d'Achille.

Je dirai en passant que les fictions des anciens seroient plus souffrables qu'elles ne sont, s'ils s'étoient donné la peine de ne pas tant se contredire les uns les autres; mais il paroît qu'ils ont regardé leur Histoire fabuleuse, comme un pais où chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit sans dependance d'autrui. Apollodore dit qu'Achille n'avoit (d) que neuf ans lors qu'on l'amena dans l'île de Scyros, & que l'on parloit déjà de l'expédition de Troie. Selon Stace les préparatifs des Grecs avoient déjà duré un an, lors qu'Ulysse fut envoyé à l'île de Scyros pour en retirer Achille. Quand Ulysse y arriva Achille étoit déjà (e) pere: jugez si la nature avoit été lente à lui accorder les forces viriles, & s'il différera long tems à les exercer sur la jeune Deïdamie. Stace n'a pas osé retenir le calcul d'Apollodore; il donne pour le moins (f) douze ans à Achille avant que de le tirer de l'antre de Chiron. Je ne fais pas comme Barthelemy (g) a pu trouver que selon le calcul de Stace, il falloit que le fils d'Achille eût plus

d'un an lors de l'Ambassade d'Ulysse; car quand même ce jeune Heros auroit joué de la belle dès le premier jour, son fils auroit pu n'avoir que trois mois à l'arrivée d'Ulysse. Il y en a qui ont dit (h) qu'il réitera la dose à sa Maîtresse après les premières couches, & qu'il en eut un autre fils. Mais puis qu'il étoit né (i) avant le voyage des Argonautes, entre lequel & l'expédition de Troie les Chronologues (k) mettent pour le moins 30. ans, jugez si les anciens Poètes ont bien concerté leurs calculs.

(F) Vulcain fit alors de nouvelles armes. Personne ne doit trouver mauvais, que Charles Etienne, & Mrs. Lloyd, Hofman, Moreri, &c. parlent des armes impénétrables que Thetis fit faire à son fils par Vulcain pour l'expédition de Troie. Car encore qu'elle lui eût déjà rendu le corps invulnérable, en le plongeant dans le Stryx, on fait qu'il y a peu de precautions qui paroissent superflues à la tendresse maternelle. Malherbe a voulu marquer ces deux precautions de Thetis, quand il a (l) dit:

Bien que sa mere eût à ses armes,
Ajouté la force des charmes.

Mais néanmoins il ne les a pas marquées, parce que son expression fait plutôt penser que Thetis donna des armes sées à son fils, que penser qu'outre qu'elle lui avoit charmé le corps, les armes qu'elle lui donna étoient à l'épreuve. Monsieur Menage (m) qui entend justement l'équivoque de l'expression, reconoit d'ailleurs que Thetis usa de ce double expedient, qui dans le fond ne choque pas le vraisemblable. De plus ce n'est pas à l'Autcur d'un Dictionnaire à supprimer une chose, sous ombre qu'elle a été faite inutilement. Il lui suffit qu'elle se trouve dans les livres, sauf à lui à nous fortifier dans le besoin par ses sages reflexions. Or il est certain qu'un ancien Auteur nommé Philarque, ou Phylarque avoit laissé par écrit, que Thetis voyant qu'elle ne pouvoit éviter qu'Achille n'allât au siege de Troie, fut supplier Vulcain de faire (n) des armes pour Achille, à l'épreuve de toute force humaine. Vulcain ayant fait ces armes de clara qu'il ne les livreroit point; qu'après avoir obtenu de Thetis ce qu'elle pouvoit accorder de plus précieux. Elle s'en défendit, offrant de témoigner sa reconnaissance par toute sorte d'autres services: mais voyant qu'il ne vouloit que le service personnel, elle lui promit de payer de sa personne, pourveu que les armes fussent propres à Achille; ce qu'il faudroit essayer sur elle-même, qui étoit de la taille de son

(b) Voyez Estabatius in 11. 11. & Prol. & Hebst. apud Ptole.

(i) Apollon. Argon. l. 1. v. 578. Valer. Flaccus Arg. l. 1. v. 256.

(k) Voyez Calvisius ad ann. mundi 2727. & 2767. & P. Labbe, Chronol. France. s. 1. pag. 127.

(l) Liv. 3. pag. 75.

(m) Observ. sur Malherbe p. 372.

(n) Apud Natal. Comisem Mythol. l. 9. c. 12. Tzetzes in Lycophr. pag. 36. en touche quelque chose. Ce que je rapporte, & que Natalis Comes ne raporte pas, se trouve de Pindare in Nem. od. 4.

re, aimoit beaucoup (M) la Musique, & la * Poësie, & passoit pour le plus bel

* Voyez la rem. page B de l'article Achillea.

qui l'ont suivi pied-à-pied, ne peuvent se justifier d'avoir pris argentum, pour argumentum. Car c'est pour une objection insoluble qu'on se sert de l'épithete d'Achilles, & l'on appelle ordinairement dans les Ecoles le principal argument d'une Secte, son Achille. Ce qui ne vient pas tant de ce qu'Achille étoit un invincible guerrier, que de la difficulté tout-à-fait embarrassante que Zenon d'Elée proposoit (a) contre l'existence du mouvement. Il mettoit une tortue en comparaison avec Achille, pour montrer que jamais un mobile lent, qui precederoit tant soit peu un mobile vite, n'en pourroit être devancé. Calesin étant d'ailleurs fort mal Aulugelle, met argumentum & non pas argentum, ce qui fait voir que le mal vient de quelque ancienne source, qui a formé comme deux branches de Copiltes. Les uns ayant à moitié chemin perdu argumentum, apparemment par la faute de l'Imprimeur qui substitua argentum, ont été cause que leurs descendants conservent de main en main ce dernier mot; les autres à cet égard n'ont point encore forgné, ainsi ceux qui vont à eux, comme ont fait les Correcteurs de Calepin, évitent le défaut qui s'est glissé dans l'autre branche.

(M) Aimoit beaucoup la Musique.] Mr. Moreri en a parlé avec tres-peu d'exactitude; il a dit qu'Homere fait souvent connoître, que le son de la lyre avoit un merveilleux pouvoir pour faire passer la colere d'Achille, & calmer cette passion furieuse qui avoit tant donné de peine aux Troyens. Il ajoute qu'Athenée l'a remarqué aussi après Theopompe. Mais il est certain, qu'on ne remarque dans Homere sinon que les Deputez de l'armée trouverent (b) Achille, chantant sur la lyre les belles actions des grans hommes pour se divertir. Achille offensé par Agamemnon, avoit alors abandonné de deuil & de colere la cause commune. C'est tout ce qu'Homere nous en apprend. Pour des reflexions, il n'en fait point sur l'occupation où les Deputez trouverent Achille; c'est (c) Athenée qui en conclut qu'Homere a voulu signifier, que la lyre étoit d'un grand secours à ce Heros, pour moderer l'ardeur violente de sa colere. Il n'est pas vrai qu'Athenée fasse cette remarque après Theopompe; & je suis fort trompé si la cause de l'égarment de Moreri, n'est un passage de Vossius au Traité de la Musique. Ce savant homme, le Varron de la Hollande, ayant cité Athenée pour l'observation qu'on vient de voir, dit (d) tout de suite que les Ambassadeurs des Gécés, qui alloient pour quelque Traité de paix ou de trêve vers des gens dont il falloit appaiser l'irritation; se presentoient jouant de la lyre, & allegue pour son garant Athenée, qui rapporte cela du 46. livre de l'Histoire de Theopompe. Mr. Hofman est à peu près dans la même erreur que je viens de remarquer. On eût pu trouver mieux son compte dans Philostrate (e); car il observe que Chiron ayant aperçu qu'Achille ne pouvoit vaincre sa colere, lui enseigna la Musique.

Il y a eu des gens qui ont voulu dire qu'Achille chantoit sur la lyre, non les beaux exploits des grans hommes, mais les maux que l'amour lui faisoit souffrir.

Talis cantata (f) Briseïde venit Achilles (f) Statius Actior, & postis erupit in Hectora pleclris. Silv. 4. l. 4. v. 35.

Ille (g) Pelerbroniam cecinit miserabile carmen Ad citharam, citharâ tensoz ipse sua. (g) In Praeap. 69.

Ce sont je croy, des medances, qu'on peut refuter par la reponse que fit Alexandre le Grand à celui qui lui offroit la lyre de Paris : Je m'en soucie peu, lui dit-il, mais je verrois volontiers celle d'Achille, sur laquelle il chantoit les actions des Heros du tems passé. Plutarque qui rapporte ainsi la chose dans la vie de ce Prince, lui (h) De la attribue ailleurs une autre reponse, savoir celle-ci : Je n'ai que faire de celle-là, car j'ay celle d'Achille au son de laquelle il se reposoit, en chantant les loüanges des vaillans personages; mais celle de Paris avoit une harmonie trop molle, & trop femme, sur laquelle il chantoit des chansonnettes d'amour. Ce n'est pas le seul exemple qui montre que Plutarque le rendoit tellement maître de certains hits, qu'il les tournoit, & les appliquoit tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Assûrément Alexandre n'a point repondu ces deux choses, & apparemment c'est la dernière qui est de l'invention de l'Historien pour ce qui regarde ces paroles, car j'ay celle d'Achille. On croit aisément qu'Alexandre eût voulu l'avoir; mais qui doute qu'il ne soit très-faux qu'il l'ait eue? Elien (i) rapporte le fait conformément à la premiere narration de Plutarque. Schettërus dit sur ce chapitre d'Elien, qu'Homere represente en divers endroits Achille chantant sur la lyre les exploits des grans Capitaines. Il se trompe; (Homere ne le fait qu'en un seul lieu) & son erreur étant celle d'un homme tout autrement fort de reins que Moreri en fait de literature, pourroit consoler Moreri s'il étoit en vie. Kuhnus dans sa nouvelle édition d'Elien, n'a pas corrigé cette faute de Schettërus. Stace qui contre les termes formels d'Homere, suppose qu'Achille pendant sa retraite chantoit ses amours, & sa Briseïde, temoigne en d'autres endroits que dès la plus tendre jeunesse, il avoit employé ses instrumens de Musique dans l'antre de Chiron, à célébrer les grandes actions des anciens.

- - - Nec (k) major in istis (k) Achill. Sutor, Apollineo quam sula sonantia pleclro l. 2. v. 447. Cum quaterem, prisosque virum mirarer honores.

Ce furent les combats d'Heracle, ceux de Pollux & eux de Thésée, qu'il chanta devant sa mere qui l'étoit allé voir dans cet autre, à quoi il joignit les fameuses noces de son pere.

- - - Cantit (l) ille libens immania laudum (l) Ib. l. 1. Semina, qui tumida superavit iussa noverca v. 158. Amphitryoniades : crudum quo Bebycea casta Obtulerit Pollux: quanto circumdata nexu Ruperit Aegides Minoi brachia Tauri. Maternos in sine thoros, superisque gravatum Pelion.

J'avoüé cependant que Philostrate le fait chanter, sous la discipline de Chiron, diverses matieres

(a) Voyez Aristote l. 6. Physic. c. 9. & ibi Simplicius & Themistius. Voyez aussi Diog. Laert. l. 9. in Zenone.

(b) Τὸν δὲ φίλον ἦσαν ἄλλοι ἄνθρωποι φησὶν ἔπειτα λέγοντες. Τὸν δὲ ἴδιον ἄνθρωπον λέγουσιν ἄλλοι ἄνθρωποι λέγουσιν. Ibid. lib. 9. v. 186.

(c) Lib. 14. p. m. 624.

(d) Vossius de Musicæ, pag. 45. Le passage d'Athenée est p. m. 627.

(e) In Her. p. 705. C. Voyez aussi Elien hist. div. l. 14. c. 33.

(h) De la forme d'Alex. l. v. ch. 6.

(i) Histor. var. l. 9. c. 38.

bel homme (N) de son tems. Si sa beauté le rendit aimable aux femmes, il ne les (O) aimoit pas moins de son côté, & l'on a dit même que ses amours s'étoient repandues sur les personnes de (P) son sexe, & qu'il avoit pris ses licences en

tieres qui avoient infiniment moins de raport à la guerre qu'à l'amour; Hyacinthe (a), Narcisse, Adonis, Hilar, &c.

Achevons cette remarque par quelque chose qui concerne la lyre même d'Achille. Quelques-uns disent que (b) Corybas fils de Jafus & de Cybele, étant passé dans la Phrygie avec son oncle Dardanus, y établit le service de Cybele, donna son nom aux Corybantes qui étoient les Prêtres de cette Déesse, & y transporta la lyre de Mercure, qui demeura en la ville de Lymneffe, d'où Achille l'emporta lors qu'il se faisoit de cette ville. Homere n'est pas de ce sentiment, puis qu'il dit (c) que la lyre de ce Heros avoit été trouvée dans la ville d'Ætion, c'est-à-dire dans Thèbes de Phrygie, lors que les Grecs la pillèrent.

(N) Pour le plus bel homme de son tems.] Au lieu de ce fait dont on a des preuves si authentiques, Mr. Moreri s'est contenté d'observer que Philostrate dit qu'Achille étoit de belle taille. Achille se vante lui-même dans le 21. livre de l'Iliade d'être grand & beau, καλὸς τε μέγας τε; & lors qu'Homere a voulu parler de Niree, il a remarqué (d) qu'après Achille il étoit le plus beau de tous les Grecs,

Νῆρεός, ὃς καλῆς ἔσ' ἀνὴρ ὑπὸ Ἴλιον ἔδρε
Τῶν ἀδελφῶν Δαναῶν, μὲν ἀμύμονα Πηλεΐωνα.
Nireus, qui formosissimus vir ad Ilium venit
Ceterorum Danaorum, post laudatissimum Pe-
lidem.

(a) Philostrate in Her. p. 705. les hommes très âgés, ce que Vigenera traduit, les anciens qui étoient au même âge qu'Achille. Cela est très-équivoque; il eût mieux valu se

servir du mot de siècle que de celui d'âge, ce sans doute Philostrate a voulu dire non qu'ils étoient contemporains avec Achille, mais qu'ils l'étoient entre eux.

(b) Diodor. Sicul. l. 6.

(c) Iliad. l. 9.

(d) Il. 2. v. 673.

(e) Voyez Platon in Convov.

(f) Achil. l. 1. v. 335. Voyez aussi Diçyri. Crit. l. 1.

(g) Lib. 4. c. 5. Vignere eite dit que l'ombre apparoit premièrement de la hauteur de ses coudées.

(h) L. 1. v. 514. l. 3. v. 716. 722.

(i) In Her. p. 705.

si prompt debut. Il ne tarda pas long-tems à traiter de la même sorte Iphigenie (k), & si (l) Diane crut qu'on lui avoit offert une vierge pour victime en la personne de ce te fille d'Agamemnon, elle fut prise pour duppe; Achille avoit mis bon ordre qu'au pis aller Iphigenie ne sortit point de ce monde avant que d'avoir goûté les joys de la conception, & les douleurs de l'enfantement. Il vit Helene sur les murailles de Troie, & en devint si furieuse-ment amou eux qu'il en perdit le repos, & qu'il recourut à sa (m) mere pour la prier de trouver quelque moyen de le faire jouir de cette femme. Bel emploi pour une mere! Thetis ne laissa pas de l'accepter, & d'inventer une maniere de maquerelage, qui consista à faire acroire à son fils qu'il jouissoit de la belle Helene; mais ce ne fut qu'un songe, & néanmoins ce regal imaginaire apaisa les tourmens d'Achille. On eut beau lui ôter la Basseïs, il ne coucha pourtant point seul; il avoit eu t. o. p. de son c.

des provisions de lit. Il pouvoit trouver des relais chez lui en cas de besoin; Diomedée (m) prit la place de Briseïs. Dès qu'il eut vu Polyxene, fille de Priam, il voulut en faire sa femme; & n'ayant pu satisfaire ce desir pendant que, il demanda après sa mort qu'on la lui feroit; (n) afin qu'il en pût jouir aux champs Elysiées. Il avoit si bien merité en ce monde d'être nommé (o) ἑρωτικός, ἀεργός, ἀνεργός, εἰρωτικότατος (p), qu'on crut que même dans l'autre il avoit besoin de femmes; & c'est pour cela qu'on l'y a marié avec Medée; & avec Helene. Il fut accusé (q) d'être devenu amoureux de l'Amazone Pentheleüs peu après lui avoir ôté la vie, & d'avoir assouvi sa passion sur ce corps de femme frais tué. Nous en parlerons dans l'article de Therfite. Voyez aussi l'article de Tènes.

(P) S'étoient repandues sur les personnes de son sexe.] Il y en a qui veulent (r) que Troïlus fils de Priam soit mort étouffé entre les bras du lascif Achille qui le vouloit violer, & qui trouva trop de résistance. On a donné un tour fort malin au choix qu'Ajax suggera à Menelas; il lui conseilla d'envoyer porter par le bel Antilochus la nouvelle de la mort de Patrocle à Achille. Philostrate (f) qui dit assez clairement quelles pouvoient être les liaisons du Heros avec le Messager choisi, s'est trompé sur l'auteur du choix; car ce ne fut point Menelas, comme il le dit, qui jeta les yeux sur Antilochus; ce fut Ajax (t) qui le proposa à Menelas. Mais c'est principalement envers Patrocle qu'on a donné un tour criminel à la tendresse d'Achille. Platon (u) prend son party là dessus contre Eschyle. Xenophon (x) est en cela de l'avis de Platon: Sextus Em. pyricus (y) traite la chose en homme de sa profession, je veux dire pyrrhoniquement. Mais Lucien & Philostrate (z) y jettent tout leur venin; l'un (aa) deux pretend qu'Achille ne se tint point assez sur ses gardes en pleurant la mort de son ami, & qu'il se laissa échapper la verité par ces paroles, μηδὲν τὴν σὸν ἑσπεύθησ' ἄλυσαι.

οὐκ ἔστιν ἄλλο ἄλλο, femotum & thorum sans conversion

fatio

(k) (l) Vide in Lycophr.

(m) Id. ib.

(n) Il. l. 9. v. 660.

(o) Seneca Troad. v. 945.

(p) Libani Prolog. p. 101. B. c. p. 117.

(q) Declam. l. v. p. 256. in Orat. l. x. p. 258.

(r) Plutar. in Amator. p. 761. D.

(s) Teet. v. 215 in Lycophr. Libanius, Prolog. p. 101. C. c.

(t) Serv. in Æn. l. 1. v. 670.

(u) In An. l. 1. c. 6. p. 180.

(v) In Convov. p. 898. A.

(w) Hom. Il. 16. v. 628. 651. 653. 655.

(x) In Convov. l. 3. p. 180.

(y) Pyrrh. l. 3. p. 152. A.

(z) In Em. p. 903. A.

(aa) In Amori. p. 1071. l. 1. v. 1. edit.

* Plin. l. 4. c. 13. item c. 12. Pausanias l. 3. p. m. 102. en l'une & en l'autre Faculté, *Juris utriusque Licentiatius ; Doctor in utroque.* Nous verrons dans l'article suivant ce qu'il fit après sa mort, & un miracle qu'il opera dont Tertullien a parlé.

A C H I L L E A , Ile du Pont Euxin, que l'on a nommée aussi l'Ile des Heros, l'Ile Macaron *, ou l'Ile des Bienheureux , Leuce, &c. étoit selon quelques-uns vis-à-vis du Boristhene, & selon quelques autres vis-à-vis du Danube. Le nom d'*Achille* lui fut donné à cause que l'on y voyoit le tombeau d'*Achille* †, & qu'elle étoit consacrée à ce Heros. Thetis ‡ ou Neptune la lui donnerent, & il y obtint les honneurs divins, Temple, Oracle, Autel, Sacrifices, & ce qui s'enfuit. Quelques-uns † parlent de cette Ile comme si elle avoit été inhabitée, & s'il n'y avoit eu aucune sûreté à vouloir y passer la nuit: c'est ce qui faisoit que les gens qui y prenoient terre se rembarquoient vers le soir, après avoir vu les antiquitez du lieu, le Temple, & les dons qui avoient été consacrez à Achille. Ce Heros n'y étoit point seul, les ames de plusieurs autres (*A*) Heros y étoient aussi leur demeure, & quant à lui il faloit bien qu'il y fût en corps & en ame, puis qu'il y épousa Helene, & qu'il en eut un fils qui s'appela Euphorion, que Jupiter aima criminellement & sans succès, & qu'il tua d'un coup de foudre pour le punir de son refus. D'autres disent qu'*Achille* y avoit pour femme Iphigénie, que Diane y avoit transportée, après lui avoir communiqué le don d'une immortelle jeunesse avec la nature divine. D'autres enfin veulent que la femme qu'il épousa dans l'autre monde fût la ζ fameuse Medée: mais la plus commune opinion lui donnoit Helene pour femme. C'est celle qu'ont suivie Philostrate & Pausanias. Le premier α raconte, que si les étrangers qui abordoient dans cette Ile ne pouvoient point faire voile le jour même, il faloit qu'ils passassent la nuit dans leurs vaisseaux, où Achille & Helene les venoient voir, buvoient avec eux, & chantoient non seulement leurs amours, mais aussi les vers d'*Homere*. Il ajoute qu'*Achille* cultivoit alors avec d'autant plus de soin le talent de la poésie dont (*B*) Calliope l'avoit gratifié, qu'il n'en étoit point detourmé par des occupations belliqueuses. Il ajoute encore que ceux qui passoient auprès de ce rivage, entendoient une musique qui leur donnoit une admiration mêlée d'horreur, & qu'ils oyoient aussi un bruit de chevaux, un cliquetis d'armes, & des cris comme à la guerre. Maxime de Tyr, (*C*) & Arrien ne disent pas des choses moins surprenantes. Il ne faut point douter que ce ne fût là, qu'*Achille* fit

* Plin. l. 4. c. 13. item c. 12. Pausanias l. 3. p. m. 102.

† Met. l. 2. c. 7. Scylax p. 28.

‡ Anzor Peripli Ponti Euxini ab If. Velfo editus: Quoniam Culaber sub fin. l. 3.

† In hac Taurica insula Leuce si ne habitatoribus ullis Achilli est dedicata; in quam si fuerint quidam forte delati, vius antiquitatis vestigiis tempore & donariis eidem heroi consecratis vel perit repetunt naves, ajunt enim non sine discrimine vitæ illic quemquam pernoctare.

Stron. Marcell. l. 22. c. 8.

β Dionys. Perieg.

γ Ptolem. Hepha. apud Ptole. p. 480.

δ Anton. Lib. alius c. 17.

ζ Tzetzes in Lycophor. Schol. Apollon. l. 4.

ε Ubi supra α in Heros.

(δδ) Bryleis multum quamvis

averis jaceret, *Æacida propior levis amicus erat.* Martial. epig. 44. l. 11. (a) Lib. 3. p. 101. (b) Η Αχίλλευς τῆς Αἰγυπτοῦ τῆς ἀγίας τῆς ἀναπορίας ἀνατολῆς ἡμετέρας ἡμετέρας ἡμετέρας. Minerva Achillem nutriti- nem cum reliquent nectare & ambrosia infunditis aluit; Plutarch. de facie in arce laus, p. 92. edit. Parisi. 1624. (c) Itinaria de Poeti Greci, pag. 6. où il rapporte la version Latine de Pausanias, comme s'il y avoit alluit, & non alluit. Alluit est pour le motus aussi bon.

elles ont été prises. Homere nous conte que Jupiter s'étant aperçu qu'*Achille* ne vouloit ni manger ni boire après la mort de Patrocle, dit à Minerve de lui insufer du Nectar & de l'Ambrosie dans le corps, afin qu'il ne mourût pas de faim. (d) C'est à Philostrate qu'il faut recourir pour prouver que ce Heros a été Poëte. C'est un témoin qui parle fort clairement là dessus.

(C) Maxime de Tyr & Arrien.] Celui-là dit (e) qu'*Achille* demouroit dans une Ile proche du Pont Euxin, à l'opposite du Danube, & qu'il y avoit des Temples & des Autels; que s'il avoit eu bien de la peine à y descendre avant que d'avoir offert des sacrifices; que l'équipage des vaisseaux avoit souvent vu *Achille* sous la figure d'un jeune blondin, qui avec ses armes d'or danfoit une danse guerrière; quelques-uns l'entendoient chanter sans le voir; *Homere* & d'autres le voyoient & l'entendoient tout ensemble. Il arriva que quelqu'un s'étant endormi sans y penser dans cette Ile, fut éveillé par *Achille*, & conduit dans une tente où on lui donna à souper. Patrocle versoit à boire, & *Achille* jouoit de la lyre; Thetis & les autres Dieux étoient présents. Arrien (f) avoit ouï

(e) Orat. 27. (f) In Pausanias Pont. Euxini. (g) In Pausanias Pont. Euxini. (h) In Pausanias Pont. Euxini.

(d) Of the rays of the sun which are seen in the sky.

(e) Of the rays of the sun which are seen in the sky.

(e) Orat. 27.

(f) In Pausanias Pont. Euxini.

le miracle (D) dont Tertullien a parlé. Il en fit bien d'autres, dont celui qu'il exploita contre l'impieeté (E) des Amazones *, qui vouloient piller son temple

* Philostr.
Herac. in
Neapol.

qu'en même tems ils consignoient sur l'autel le prix qu'elle leur sembloit valoir; que si l'oracle rejetoit leur proposition, ils ajoutoient quelque chose à ce prix, jusques à ce qu'ils pussent conoître par son acquiescement, qu'ils avoient atteint la juste valeur; que cela fait, la victime se presentoit d'elle-même au temple, & ne s'enloyoit plus; qu'Achille aparoissoit en songe à ceux qui s'approchoient de l'île, & leur monstroit le lieu qui étoit le plus commode pour l'abordage; qu'il se montoit aussi quelquefois à ceux qui veilloient, &c. Arrien trouvoit cela digne de foi entre autres raisons, parce qu'Achille étoit mort jeune, & qu'il avoit été extrêmement beau, & si constant en amour & en amitié, qu'il voulut même mourir pour l'objet de ses amours, *ὡς καὶ ἐπαρκευέν ἐλέσθαι τοῖς παιδικοῖς.* L'équivoque de ce dernier mot, & la moindre reflexion sur le peril où il s'exposa afin de venger la mort de Patrocle, suffiront à bien des gens pour mettre (a) Arrien parmi ceux qui disent que la passion de ces deux personnes passoit l'amitié. Voyez la remarque P de l'article d'Achille. Voyez aussi dans la remarque F de cet article, l'une des merveilles qu'Arrien a débitées touchant l'île d'Achillea. C'est celle de ces oiseaux qui balioient chaque jour le temple.

(D) Le miracle dont Tertullien a parlé.] Tertullien, comme l'a remarqué Monsieur Morici, nous apprend (b) qu'Achille guerit en songe un Adlere nommé Cleonyme: c'est-à-dire très apparemment que Cleonyme crut voir en songe Achille, qui lui en-seignoit le remede necillaire. Tertullien se fert de ce fait, & de plusieurs autres semblables contre les Epicuriens, qui ne vouloient reconoître rien de surnaturel dans les songes. Cette aventure n'est gueres conüe, car on n'en trouve rien dans un grand nombre d'Auteurs, qui ont amplement parlé d'Achille. Pamelius dans son Commentaire sur Tertullien ne fait que nous renvoyer à Homeré, qui autant qu'il m'en peut souvenir, ne parle point de ce songe. Un passage cité par Leon (c) d'Allazzi donne quelque jour à ce fait: il porte que Leonyme, General de ceux de Crotone dans la guerre contre ceux de Locres, fut blessé sans savoir par qui, en attaquant une partie des troupes ennemies qui ne se retranchoit jamais, parce qu'on la consacroit aux Heros, dont on croyoit que la protection lui devoit suffire; que ce General ne pouvant guerir consulta l'oracle de Delphes, qui lui aprit qu'Achille qui l'avoit blessé le gueriroit aussi; que sur cela il fut à l'île de Leucé faire ses prieres à ce Heros; qu'il vit en dormant quelques Heros: qu'Achille fut celui qui le guerit; que les autres lui ordonnerent de faire favoir aux hommes certaines choses; & qu'Helene en particulier le chargea de dire à Stesichorus, qui étoit devenu aveugle pour avoir écrit contre elle, qu'il se retractât s'il vouloit recouvrer la vue. Il est clair que cette histoire, & celle que (d) Pausanias & (e) Conon racontent, sont la même quant au fond: mais dans Pausanias cest Ajax fils d'Oïleus qui blessa Leony-

me, & qui le guerit. Dans Conon ce n'est point Leonyme qui fut blessé, & guerit par cet Ajax, mais Autolcon. Il y a quelques autres diversitez que je ne remarque point, me contentant de conjecturer que le Cleonyme de Tertullien est venu de ce Leonyme. Au reste l'Auteur cité par Leon d'Allazzi dit une chose que je ne dois pas oublier; c'est qu'Homere gardant des brébis auprès du tombeau d'Achille, obtint par ses offrandes & par ses supplications que ce Heros se montrât à lui; mais il se fit voir environné de tant de lumiere, qu'Homere n'en put soutenir l'éclat. Il fut non seulement ébloui de cette vue, mais aussi aveuglé.

(E) Celui qu'il exploita contre l'impieeté des Amazones.] Qu'il me soit permis de conter le fait selon la version de Vigenere; elle a ses graces & ses agrémens, quoi qu'en vieux Gaulois. Voici donc comment parle cet Auteur, après avoir dit que les Amazones tentent faire des vaisseaux pour aller piller le temple d'Achille. *Esians abordées en l'île, la premiere chose qu'elles firent fut de commander à ces estrangers de l'Helleponte d'aller couper tous les arbres plantez en rond autour du temple, mais les coignées se venant rembarrer contr'eux-mêmes les exterminerent là sur la place, & tomberent tous roides morts au pied des arbres. Et là dessus les Amazones s'estians espanduës à l'entour du temple se mirent à vouloir presser leurs montures; mais Achille les ayant regardées silolement & d'un mauvais oeil, de la même sorte que quand devant Iliou il s'alla ruer sur le Scamandre, donna un tel espouvante à leurs chevaux que ceste frayeur se retrouva assez plus forte que la bride, si que se cabrans ils rebondirent en arriere estimans que ce qu'ils portioient sur leur doz fust une charge extraordinaire & estrange; & à guise de bestes sauvages se retournerent contre leurs cavalariées, les jettans par terre & foulans aux pieds, les creus herissez de la furie où ils estoient & les oreilles dressées encontrement, ainsi que de cruels lions les desmembroient à belles dents, & leur devoient bras & jambes faisant un fort pitieux carnage de leurs entrailles. Après donques qu'ils se furent saoulez de cette chair ils se prirent à bondir & à galopper à travers l'île pleins de rage & forcenerie, & les babines teintes de sang, tant qu'ils parvinrent au hault d'un Cap, d'où decouvraient la marine aplaine en bas, & cuiddans que ce fust une belle large campagne, ils s'y jetterent à corps perdus & ainsi perirent. Quant aux vaisseaux des Amazones un impetueux tourbillon de vents estant venu donner à travers, d'autant mêmes qu'ils estoient vuïdés & desfruez de tout appareil pour les gouverner, ils venoient à se froisser l'un contre l'autre, ni plus ni moins qu'en quelque grosse rencontre navalle, dont ils se brisoient & mettoient à fonds, spécialement ceux qui estoient investis & choquez en flanc de droit fit par les esperons & prouës des autres, comme il advient ordinairement en des vaisseaux desgarnis de leurs conducteurs, de maniere que le bris de ce naufrage se venant rencontrer vers le temple où il y avoit force personnes à demi mortes respirantes encore, & plusieurs*

(a) Quelqu'un ont pensé qu'il soit l'éloge d'Adonis sous le nom d'Achille, afin de faire sa Cour à l'Empereur Hadrien. Voyez Casaubon, in Spartianum, vit. Hadriani, c. 14. & Triflian, Comment. Historiq. t. 1. in Hadriano.

(b) Lib. de anima c. 46.

(c) De patria Homeri pag. 147. Il s'agit de ce passage d'un Commentaire sur le Phedre de Platon non encore imprimé, dont l'Auteur s'appelle Herimas.

(d) In Laconie.

(e) Apud Photium Cod. 186. narrat. 18. Voyez Mezirias sur les Epitres d'Ovide pag. 332. qui relève quelques beuvés faites par Vigenere sur le passage de Pausanias.

temple, ne fut pas le moins éclatant. Celui qui concerne le vol (F) des oiseaux a été mal rapporté par Mr. Moreri, qui d'ailleurs nous fait un article à part d'une fontaine (G) ACHILLEE, dans laquelle Achille s'étoit lavé, & qui avoit une propriété merveilleuse. Achille n'étoit pas le seul qui fit des miracles dans l'île de Leuce ;

seus membres horriblement dispersez çà & là avec la chair que les chevaux inaccoutumez à telle pasture avoient rejetée, ce lieu saint devoit estre bien prophane: mais Achilles l'eut bien tost purge, reconcilié & exprié comme il estoit aise a faire en une isle de si peu d'estenduë où les flots battoient de toutes parts à l'environ, si qu' Achilles y avoit attiré le sommet des ondes tout fut lavé & nettoyé en moins de rien.

(F) Celui qui concerne le vol des oiseaux.] Ce que Moreri fait dire à Pline, qu'on n'y voit point voler d'oiseau, est mal rapporté. Voici les paroles de Pline : (a) *Perdices non transvolant Bœotia fines in Attica, nec ulla avis in Ponto, insulâ quâ sepultus est Achilles, sacratam ei adem.* C'est-à-dire, Les Perdrix ne volent pas au delà des frontieres de la Bœotie dans l'Attique, ni aucun oiseau ne vole au delà du Temple d'Achille, qui est dans une Ile du Pont Euxin. Monsieur de Saumaise (b) pretend, qu'il faut entendre par ces paroles (b) qu'aucun oiseau n'élevoit jamais son vol au dessus de ce Temple ; & il prouve par un passage d'Antigonus Carystius, qu'on debitoit cela anciennement. Et comme d'ailleurs il prouve par un passage formel (c) d'Arrien que les oiseaux entroient dans ce Temple tous les matins, afin d'y faire tomber l'eau dont ils s'étoient mouillé les ailes, & afin de balier en suite le temple avec leurs ailes, il insulte Solin pour avoir dit, qu'aucun oiseau n'entre dans le Temple d'Achille, & que s'il arrive à quelcon de s'en aprocher, il s'en éloigne au plus vite tout aussi tôt. Mr. de Saumaise veut que Solin n'ait rien qu'il n'ait emprunté de Pline, & que celui-ci ait dit la même chose qu'Antigonus Carystius ; mais il est plus vraisemblable, que Pline n'a point eu en vue la pensée d'Antigonus Carystius, & que Solin avoit lu ce fait ailleurs revêtu de circonstances plus particulières que celles de Pline. Car quelle negligence ne seroit-ce point à ce dernier, si pour nous faire conoître que les oiseaux ne voloient jamais au dessus d'un Temple, il s'étoit servi d'une expression qui signifie qu'ils ne voloient jamais au delà ? C'est deux choses font si peu la même, qu'il n'y a rien de plus aisé que de ne passer jamais par dessus une maison, & néanmoins de la laisser derrière soi. Il n'est pas plus difficile de s'élever en volant jusqu'au dessus d'une maison, sans passer plus outre. De plus les Anciens aimoient si fort à diversifier les miracles, qu'il n'est gueres apparent, après ce qu'on debitoit des le tems d'Antigonus Carystius, qu'on ait attendu jusques à Solin à debiter que les oiseaux s'enfuyoient à la vue du Temple d'Achille. Quoi qu'il en soit, on ne pourroit pas prouver par Pline contre Solin, que les oiseaux y entraissent, & en tout cas Monsieur Moreri fera dire à Pline plus qu'il n'a dit, & se fera laissé tromper par ces paroles de Charles Etienne dans les 2. éditions ci-dessus cortées, *Achillis insulam nulla avis transvolat.* Plin. 10. 29. 10. Mais il prendra sa revanche avec usure sur Monsieur Hofman, qui attribué la même chose

à Strahon aussi. C'est sans doute pour avoir vu que Monsieur Moreri citoit Strabon immédiatement après Pline, & pour n'avoir pas pris garde, que cette citation de Strabon, avec celle de Pomponius Mela qui la suit, se rapporte à d'autres choses contenues dans l'article. *Nullam hic avem volare ;* (dit-il) Plin. l. 10. c. 19. *habet & Strabo l. 13.*

(G) Un article à part d'une fontaine ACHILLEE.] Cet article m'avoit paru d'abord un sujet à critiquer : il me sembloit que cette fontaine ne s'appelloit pas ainsi en nom propre substantif, ou substantifié ; mais en epithete ou en nom adjectif, commun à toutes les choses qui appartiennent à Achille. En un mot *fontis Achilleus*, & fontaine d'Achille me sembloient la même chose. Or comme il seroit ridicule de faire un article de *Jacobee*, pour cette fontaine de Jacob dont il est parlé au chap. 4. de (d) S. Jean, laquelle un Traducteur Latin pourroit appeler s'il vouloit *fontem Jacobeam*, il me sembloit aussi qu'on n'en devoit pas faire un de l'épithete d'*Achilleus*, dont la une Freinshemius se sert en parlant de la fontaine d'Achille. Mais après avoir consulté (e) Athenée, j'ai trouvé que cette critique seroit douteuse, parce qu'il m'a paru qu'on peut mettre en contestation, si cette fontaine s'appelloit *Αχιλλέου* substantivement, ou adjectivement, & si elle ne peut pas entrer en son ordre alphabétique, avec autant de raison que les lles d'*Achillea*. Elle y entre dans le Tresor (f) Geographique d'Ortelius, sous le mot *Achillæum*, & puis sous le mot *Achillius fons* ; ce qui en tout cas vaut mieux que l'*Achillea, fons Miletis*, de Monsieur Hofman.

Je n'examine point si (g) Freinshemius a bien expliqué le passage d'Athenée, qui regarde les singularitez de cette fontaine. Je me contente de dire, qu'au moins on devoit citer Athenée, comme Freinshemius l'a cité, c'est-à-dire au 6. chapitre, & non au 2. du 2. livre. Monsieur Hofman cite comme Mr. Moreri, & ils avoient été precedez en cela par Ortelius. C'est peu de chose, si on le compare avec l'erreur de nous donner, comme fait Monsieur Moreri, Aristobole fils de Cassander, au lieu d'Aristobole natif de Cassandrie.

On ne sauroit trop se plaindre de la negligence de ceux qui font des additions aux Dictionnaires ; car bien souvent ils y courent des choses qui font contraires à celles qui y sont déjà, & en general ils oublient d'accommoder de telle sorte l'addition au fond sur quoi ils la posent, qu'il n'en résulte point de dissonance.

(b) *Primo ne medium, medio ne discrepet* (b) *Horat. de Arte.*

Par exemple, ceux qui ont augmenté le Dictionnaire de Charles Etienne, n'ont point fait difficulté d'y fourrer sous le mot *Achillea* ces paroles d'Ortelius toutes crues, & sans le moindre changement, *Videa à Nebryssensi Caccæa-*

(a) Lib. 10. cap. 29.

(b) Exercit. Plin. in Solin. cap. 19. p. 217.

(c) In Periplo Ponti Euxini. Philostratus a dit à peu pres la même chose. En cette Ile (dit-il, selon la traduction de Vigenere t. 2. fol. 337. verso de l'édit. in 4.) il y a certaine engance d'oiseaux tous blancs, mais aquatiques & sentans leur marine, dont Achille se sert a nettoyer son sacré bosquet, le ballians de l'évenement de leurs ailes & l'atrouffans de leur penne mouillé d'eau, de mer, car ils volent pour cet effet un bien peu foulevez de terre.

(d) Ceux qui traduisent, il y avoit une fontaine de Jacob.

(e) *Αχιλλέου* seroient de dire, la fontaine de Jacob étoit li, ou comme le Port-Royal, il y avoit la fontaine d'Ortelius, sous le mot *Achillæum*, & puis sous le mot *Achillius fons*, que l'on appelloit la fontaine de Jacob.

(f) *Εν Μίλει* dans le 6. chapitre du 2. livre.

(g) *Εδίδ.* Hæno. 16. l. in 4.

(h) *Stu-* *plém. in* *2. Curt.* 2. 7. 24.

Leuce; Helene sa femme s'en méloit β aussi, comme nous le dirons dans l'article de Stefichore. L'abondance (H) est ici plus nuisible que la diserte.

β Voyez la remarque D.

A C H M E T, fils de Scirim. On a un livre de sa façon qui contient l'interprétation des songes selon la doctrine des Indiens, des Perses, & des Egyptiens. Il fut traduit de Grec en Latin environ l'an 1160. par Leon Tufcus γ, qui le dedia à Hugues (A) Echerien. On δ le publia en Latin l'an 1577. sur un manuscrit fort mutilé qu'on trouva dans ζ la Bibliotheque de Sambucus, mais on le donna comme un Ouvrage d'Apomasares θ. Le docte Leunclavius fit savoir lui-même λ cet ouvrage au public dans ses Annales des Turcs. Mr. Rigault est le premier qui a publié cet Ouvrage en Grec. Il le joignit à cause de la conformité des matieres avec l'Artemidore, qu'il fit imprimer à Paris en l'année 1603. Il ne changea rien à la traduction Latine de Leunclavius, & ne fit μ point de notes sur le texte. Il croit qu'Achmet fils de Scirim n'est point different de celui dont Gesner a fait mention. Celui de Gesner est ξ fils d'Habramius, & Medecin, & a composé un Ouvrage divisé en sept livres, & intitulé *Peregrinantium viatica*, qui étoit en Grec dans la Bibliotheque de Dom Diegue Hurtade de Mendoza, Ambassadeur à Vienne de la part de l'Empereur, lors que Gesner composoit son livre. Jean Antoine Sarrazin π possédoit le même Ouvrage, comme il l'assure dans ses notes sur Dioscoride. Les deux exemplaires Grecs de la Bibliotheque du Roi de France, sur lesquels Mr. Rigault publia le livre des songes, ne portent point que l'Auteur se nommât Achmet fils de Scirim. Il est vrai que comme le commencement y manque, on peut soupçonner que lors qu'ils étoient entiers le nom de cet Auteur y paroïssoit à la tête. Mais enfin ce ne sont que des conjectures, qui peuvent être fortifiées par une autre consideration; c'est qu'on a écrit d'une main plus fraîche le nom d'Achmet sur l'un des deux exemplaires. Ce nom ne paroïssoit pas dans l'exemplaire dont Leon Tufcus se servit au XII. siecle pour faire sa traduction; c'est ce qu'on infere de la version Italienne que l'on a de cet Ouvrage composée par * Tricasio. Mr. Rigault en a tiré le prologue, & l'a donné en Latin; quoi qu'il estime que ce n'est point Achmet même, mais Leon Tufcus qui l'a composé †. Barthius ‡ avoit la traduction de ce Leon, & il croit que son exemplaire fut écrit au tems même de ce Traducteur. Les échantillons qu'il en donne font voir qu'on n'avoit point traduit à la lettre, & qu'on avoit retranché bien des choses. Ce qu'il ¶ a de considerable, c'est que le nom d'Achmet & celui de Scirim sont au titre du Manuscrit avec ceux de *Syrnacham*, de *Baram* & de *Tarphan*. Le premier † de ces trois derniers personnages étoit Interprete des songes à la

γ Rigalt. Pref.
δ Leunclavius, à Francfort, in 8.
ξ Barthius Advers. l. 31. c. 14.
θ Id est Abumassar seu Abumasar. Catal. Oxoniens. P28-35.
λ Rigalt. ibid.
μ On le dit pour tant dans le Catalogue d'Oxford, pag. 5.
ξ Gesu. Biblioth. fol. 2. verso.
π Rigalt. ibid.
* Patrice Tricasio des Cerefers, Mantuan. Voyez la Bibliotheque de Du Verdier, p. 940.
† Ex prefat. Rigalt.
‡ Ubi sup.
§ Syrnacham, in edit. Rigaltii.
(b) Florus Proem.
(c) Vulnus Achillæ que quondam fecerat hosti, Vulneris auxilium Pelias habuit. Ovid. de remed. l. 1. Nysus & Emonia juvenis qua cuspidis vulnus Senferat, hac ipsa cuspide sensit opem. Propert. l. 1. eleg. 1.
(d) Quantior post la durati on, si l'on veut, le galimantias de cette figure.
(e) Ubi supra.

L 2

Cour

riam, & à Carolo Stephano Cacaviam in suis Dictionariis poni, sed pro Ponti insula, quam dicunt apud Melam Collisaria dicit, ex depravata fortè lectione, &c. Ce qui fait un sens assez singulier; car c'est faire parler Charles Etienne de son propre Dictionnaire dans le Dictionnaire même, comme si c'étoit un autre Ouvrage qu'il citât; & encore paroît-il incertain en se citant, de ce qu'il avoit avancé sans nulle marque d'incertitude dans l'endroit qu'il cite.

(H) L'abondance est ici plus nuisible que la diserte.] Si l'on rencontre dans cet Ouvrage le récit de plusieurs prodiges, & de plusieurs traditions miraculeuses, ce ne sera pas un signe que je veuille les faire passer pour veritables; je ne crains point les delateurs de ce côté-là: si c'étoit mon intention, je n'en rapporterois que très-peu. Je sai bien qu'en ces sortes de matieres la credulité est la source de la multiplication, & qu'il n'y a point de meilleure pepiniere (A) que celle-là; mais enfin on en abusé avec tant d'excès, qu'on guerit tous ceux qui ne sont pas incurables. La credulité est une mere que sa propre secondité étouffe tôt ou tard, dans les esprits qui se servent de leur raison. Il auroit donc été de l'intérêt des Payens qui ont voulu décrier leurs Heros, de ne leur attribuer que peu de miracles; la maxime πλεον ημισοι πανος, dimidium plus toto, & cette autre, ne quid nimis, étoient ici de saison. Ceux qui ont tant mul-

tiplié les Saints Suaïres, les images de la Sainte Vierge faites par S. Luc, les cheveux de la même Sainte, les Chefs de Saint Jean Batiste, les morceaux de la vraie croix, & cent autres choses de cette nature, devoient aussi songer à ces deux maximes; car à force de redoubler la dose, ils ont énérvé (b) leur venin, & ont fourni tout à la fois le poison & l'antidote; Ipsa sibi obstat magnitudo. Achille dans l'île de Leuce a eu la même destinée qu'en allant à Troye: les mêmes miracles qui ont pu tromper les lecteurs, les ont pu detromper, comme la même lance dont il avoit blessé (c) Telephe lui fournit l'emplâtre qui guerit parfaitement la blessure. Mais je ne songe pas que le nombre de ceux qui se desaburent par la multiplication des prodiges est si petit, en comparaison de ceux qui ne se desaburent pas, que ce n'est pas la peine de changer son train, & de prendre pour son étoile polaire en faisant voguer (d) la flotte de ces marchandises, les deux maximes que j'ai raportées. Nous verrons dans l'article de Pyrrhus Roi d'Epire une fausseté de Camerarius, touchant un prétendu miracle de nôtre Achille.

(A) A Hugues Echerien.] Barthius (e) le nomme Hugonem Eteriarium, & dit que c'étoit un excellent Auteur, Scriptorem ayo suo luculentum. On a plus de sujet de soupçonner une faute d'impression dans Barthius, que dans ces paroles de Mr. Rigault, Hugoni Echeriano dedicavit.

(A) Prodigia eo anno multa nunciata sunt, quæ quo magis credebantur simpliciter ac religiosi homines, eò etiam plura nunciabant. T. Livius Decad. 3. l. 4.

* Cœta par-
rois par le
commente-
ment du 2.
du 3. & du
4. chapitres
du livre.

† Voyez la
fin du 2.
chap.

‡ Ado-
lescents
firmæ
spei & eru-
ditionis.
Thom.
l. 112. p.
m. 687.

↓ Barthius
avait écrit
cela de sa
main sur
l'exemplai-
re des pré-
sents d'Acid-
alius, ce-
tte Ko-
nig Bibl.
Vet. &c.
Nrv. p. 6.

β Ubi su-
pra.

(a) Epist.
pag. 209.
215.

(b) Apud
Koenig,
p. 6.

(c) Episco-
pus Wis-
siburiensis
fuit.
Beno in
Claverii
vires.

* Dag.
228. 318.

(d) Préface
des lettres
de Valens
Acidalius,
qu'il fit
imprimer
à Hanau
en 1606.

(e) Gra-
vissimum
illud fa-
brium
acuratum
symptoma
paraphren-
tidicam
aliquoties
sensit.
quod ex-
tremum
malorum
animam
etiam sua
sede eje-
cit.

Cour du Roi des Indes, le second l'étoit à celle de Saanifan Roi de Perse, & le troisième, à celle de Pharaon Roi d'Egypte*. Barthius conjecture de là qu'Achmet & Scirim étoient aussi deux Interpretes de songes dans quelque Cour Barbare. Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage a été compilé par un Chrétien; car l'Auteur le commence par au nom de la Sainte Trinité. Mr. Rigault ne regarde le texte Grec que comme une ancienne traduction de l'Ouvrage. L'Original étoit en Arabe.

ACIDALIUS (VALENS) auroit été un des bons Critiques de ces derniers siècles, si une plus longue vie lui eût permis de porter à leur perfection les talens qu'il étoit né avec de la nature. Il naquit à Wistoch dans la Marche de Brandebourg, & ayant vu diverses Academies d'Allemagne, d'Italie, & de quelques autres pays, où il se fit (A) fort aimer, il s'arrêta à Breslaw, capitale de la Silesie. Il y attendit assez long tems quelque emploi, mais comme rien ne venoit, il passa dans la Communion Romaine, & y trouva bien-tôt le Rectorat d'une (B) Ecole. On dit qu'à peine quatre mois furent exprez, qu'il lui arriva un accident tout-à-fait étrange. Il suivoit une procession du Saint Sacrement, & il tomba tout-à-coup en phrenesie. On le porta chez lui, & il mourut bien-tôt après, quelques-uns dirent qu'il (C) s'étoit tué lui-même. Ce fut dommage, car il avoit de l'esprit, & il travailloit beaucoup. Cette grande application fut la cause de sa mort, si nous en croyons Mr. de Thou β, qui dit que pour avoir trop veillé en composant ses (D) Divinations sur Plaute, il devint (E) sujet à un mal qui l'emporta dans trois jours le 25. Mai 1595. Il ne faisoit que commencer (F) sa 29. année. Nous avons des notes de sa façon sur Quinte Curce,

(A) Où il se fit fort aimer.] Par le commerce de lettres qu'il entretenoit avec Vincent Pinelli, Jérôme Mercurialis, Antoine Riccobon, Afcagne Perfo &c. on peut voir la consideration qu'avoient pour lui les illustres d'Italie: il (a) avoit demeuré trois ans en ce pais-là.

(B) Le Rectorat d'une Ecole.] C'est Barthius qui (b) l'attire; *Rector Scholæ Neussanae factus*, dit-il. Je croi qu'il falloit dire *Neussana*. Neisse qu'Acidalius nomme toujours *Nyssa* dans ses lettres, est à 3. ou 4. lieues de Breslaw. L'Evêque de ce (c) nom y reside. Celui qui l'étoit alors avoit pour son Chancelier Jean Matthieu Wacker, qui aimoit les sciences & les savans. Il fit venir Acidalius à Neisse; & le logea chez lui. Voyez ses lettres * d'Acidalius. Je n'ai point remarqué dans celles qu'il a écrites de ce lieu-là, qu'il ait jamais fait mention du Rectorat de l'Ecole.

(C) Qu'il s'étoit tué lui-même.] Christian Acidalius frere de Valens n'a pas osé franchir le mot, quand il s'est plaint des calomnies qui avoient été répandues touchant la mort de son frere; mais il ne faut plus douter après ce que Barthius avoit écrit dans l'un de ses livres, que le sujet de ces plaintes ne fût le bruit que l'on fit courir qu'Acidalius s'étoit tué; chose qui fit bien pousser les exclamations en Chaire. Voici comme parle Christian (d) Acidalius, après avoir dit que son frere fut enterré pompeusement. *Ut mirari satis nequeam calidam multorum in judicando nimiam precipitantium & temerarium ingenia, qui & ipsius morbi & loci etiam sepe ignari quicquid maledicendi libido distavit, vel fama que*

Tam fœli praviq; tenax quàm nuncia veri, de obitu ipsius sparsit propagare porro in exteras etiam regiones & propugnare, imo nescio quai non tragedias etiam in concionibus ad plebem, ubi regnare solet excitare non erubuerunt. Il ne nie point que son frere n'eût eu (e) des transports au cerveau qui bouleverserent sa raison; mais il soutient que de très-habiles Medecins, & la famille

de Monsieur Wacker chez qui Valens étoit malade, passèrent jusques à sa mort. Il n'y a peut-être rien sur quoi la faiblesse renommée debite plus de menfonges, que sur les maladies & sur la mort des hommes illustres; c'est pour-quoi les Predicateurs, & en general tous les Moralistes devoient être extrêmement reservez à faire des reflexions là dessus. On ne sauroit se desier autant qu'il le faut de la teméraire crédulité, on de la malice artificieuse de ces sortes de Nouvellistes.

(D) Ses Divinations sur Plaute.] Il eut d'un côté le plaisir de les voir (f) annoncées dans le Catalogue de Francfort, & de l'autre le déplaisir de faire cent plaintes contre la lenteur de son Libraire. En un mot elles ne parurent qu'après sa mort. Barthius fait cas de cet Ouvrage; *Pauci*, dit-il, *(g) eum Comœlocum affectum sunt. . . (g) In Statium t. 1. p. 239.* *solus Acidalius relictum sensum percepit, ut alia multa in Comico.* Mr. Teuffer dit qu'on estime fort le commentaire d'Acidalius sur Quinte Curce. Il le dedica à l'Evêque de Breslaw qui l'en recompensa bien, comme les remerciemens le témoignent dans la 89. lettre de l'Auteur.

(E) Il devint sujet à un mal.] Mr. de Thou n'explique point quelle étoit cette maladie; mais on apprend d'ailleurs qu'Acidalius s'échauffa tellement le sang, lors qu'il employa trop de veilles à commenter Plaute, qu'il fut sujet depuis ce tems-là à des fièvres chaudes. Voici comme son frere (h) en parle. *Utriusque que Silesiorum Metropolis per sesquiannum plus minus utrumque se mihi præstitit, (præceptorem & patrem;) donec inde Nyssam evocatus familiari morbo suo, quem ex nimis vigiliis in adornandis Plautinis Divinationibus suis contraxerat, biliosus atiam habitus juvenis, FEBRI SCILICET ACUTISSIMA opprimeretur.* Il fut grièvement malade plus d'une fois en Italie, & il l'écrivit à ses amis que la fièvre étoit son mal ordinaire en ce pais-là. Voyez ses lettres à la page 97. & 112.

(F) Il ne faisoit que commencer sa 29. année.] C'est ainsi que je traduis ce Latin de Mr. de Thou;

(f) Epist.
pag. 317.
326.

(g) In Sta-
tium t. 1.
p. 239.

(h) Ubi
supra.

Curce, sur Tacite, sur les 12. Panegyriques, sur Vellejus Patereulus, & sur Plaute; outre des harangues, des lettres, & des poésies β. Ce dernier Ouvrage inferé dans les delices des Poëtes Allemans, contient des vers épiques, des odes & des épigrammes, que Borrichius ne trouve γ que mediocres. Sa dissertation de constitutione carminis elegiaci plaît δ à Barthius. On lui avoit imputé (G) à tort un petit livre qui fut imprimé l'an 1595. dont le sujet étoit que les femmes ζ ne sont pas des animaux raisonnables. J'ai lu quelque part qu'il (H) étoit Medecin, & qu'il auroit fait des notes sur Aulugelle, s'il * avoit encore vécu quelque tems. Il paroît par ses lettres qu'il avoit travaillé sur Apulée. Mr. Baillet l'a inferé parmi ses enfans celebres, ayant dit qu'il travailloit sur Plaute à dix-sept ou dix-huit ans, sans parler de diverses poésies Latines que nous avons de lui, & qui sont de même tems. Un de ses premiers Ouvrages imprimés est le Vellejus Patereulus, qu'il publia à Padoue l'an 1591. Il * dit lui-même qu'il eut honte de ce fruit precoce de sa plume, & il s'étonna † qu'on eût voulu le reimprimer en France. Lipsé qui lui écrivit quelques † lettres remplies d'estime & d'amitié, le regardoit comme un grand homme à venir. Ipse Valens (non te fallam augur) gemmula erit Germaniæ vestra, vivat modo. C'est ce qu'il écrivit à Monavius en 1594. comme on le peut voir au commencement des lettres d'Acidalius.

β Testif. Elog. de Mr. de Thou, t. 2. p. 215.
γ Dissert. de poet. p. 125.
δ In Cl.udian. apud Keuig, ubi supra.

ζ Mulieres non esse homines.

* Nisi juveni illi fata quidem imitabiliter properassent.
† Suppl. de arte Crit. p. 18.
† Epist. p. 70 73. 127.

(a) Jugem. sur les poet. n. 1346.
(b) De Anonymis. p. 72.

(c) C'est à dire. Dissertationis mulieris non esse homines.

(d) Ut id genus hominum

ACINDYNUS (GREGOIRE) Moine Grec du XIV. siecle. Il se joignit à Barlaam, qui depuis son entrée dans l'Eglise Greque avoit pris à tâche de confondre les Hesycaïstes, qui s'étoient fort multipliés parmi les Religieux du Mont Athos. Les Hesycaïstes étoient des devots contemplatifs, dont le nom fait assez connoître que dès ce tems-là il y avoit des Quicristes dans le monde.

L 3

Il s
† Ibid. p. 160 161. 209. 255.

Thou, cum vix annis 28. excessisset. Du Rier traduit, n'ayant pas encore atteint sa vingt-huitième année. Je laisse à juger aux lecteurs s'il a mieux rencontré que moi. Monfr. Baillet (a) ne donne que 27. ans & quelques mois à notre Acidalius. Il a peut-être decouvert que Mr. de Thou n'avoit pas été instruit de l'âge de ce savant avec toute sorte d'exactitude.

quite pour les diffamations dont on l'accabloit; il n'étoit pas sans quelque peur que l'on n'exécût contre lui la fureur du peuple, & sur tout il desiroit passionnément de n'avoir rien à démêler avec les Predicateurs. Nomen meum sic traductum jam in vulgus calumniis fabulis satis sit, quod est nimio plus satis: ulterius ne quid furori populari concedatur. In primis à Theologis & Concionatoribus ne quid nocetur mihi, cum quibus nolo committi, nec quicquam magis opto quam illorum Tribunitis edictis nunquam misceri, nec scriptis publicis inesse. Il mourut peu de mois après; & comme la memoire du scandale que causa la publication de ce livre étoit encore toute fraîche, on fut beaucoup plus disposé à crier & à tempêter sur le genre de sa mort. Quæ calumniarum & mendaciorum lerna (f) inde potissimum nata est, quod recens adhuc esset fabula illa in Apologetica epistola satis resoluta, que multorum animis altè nimis insederat, ut facile esset improbis quidvis in invictam trahere, conviciis profcindere, & è plangstro quasi calumniari. Au reste il assure que l'Ecrit en question couroit depuis assez long tems de main en main, & qu'apparemment il avoit été composé dans la Pologne.

† Ia 10. & la 26. de la Centurie ad Ital. & Hisp.

(f) Pref. epistol. Acidal.

(e) Obtusio ad judicium fecerit nostrum, & tam irritabiles animos illorum (bonos non tango) Synagogarum. Jocos nemo sere jam admittit, & ex levissima quicquid re gravem calumniandi causam & animum capiat. Ibid.

(G) On lui avoit imputé à tort. Geisler l'a justifié de cette fausse imputation, comme il paroît par ce passage de Placcius (b); Prioris (c) auctor quomodo non ex vero sit habitus Valens Acidalius, vide apud Geislerum decadis 3. n. 8. Nous parlerons de cette Dissertation dans l'article de Gedicus: mais sans aller plus loin, je dois dire ici sur quel fondement elle fut attribuée à notre Acidalius. Comme il cherchoit à dedommager le Libraire qui avoit imprimé son Q. Curce, & qui se plaignoit souvent (d) d'y avoir perdu, il lui tomba entre les mains un Ecrit que plusieurs personnes avoient déjà fait copier; c'est celui dont il est ici question. Il le lut, & l'ayant trouvé plaisant il le copia, & l'offrit à son Libraire comme une copie lucrative. Il ne l'exhorta pas néanmoins à la mettre sous la presse: il crut sans doute qu'il suffisoit de lui dire qu'elle pourroit le dedommager du mauvais debit de Q. Curce; mais il lui déclara que c'étoit à lui à voir ce qu'il vouloit faire là-dessus, & à bien examiner si les railleries trop libres de la piece ne le commettraient pas. Cela ne refroidit point le Libraire; il se hâta d'imprimer; on cria terriblement contre la Dissertation, on le mit en Justice, & parce qu'il avoit d'où la copie lui étoit venue, on se déchâma d'une manière épouvantable contre Valens Acidalius, qui s'étonna (e) qu'on s'allarmât tant pour des jeux d'esprit. Il pria son bon ami Monavius d'interceder pour le Libraire auprès des Magistrats & des Professeurs de Lipsic, & de faire en sorte qu'ils ne fissent rien qui pût flétrir l'honneur de lui Acidalius. Il craignoit de n'en être pas

(H) Qu'il étoit Medecin. Scioppius (g) lui donne cette qualité. Je pense qu'en effet il arriva jusqu'au Doctorat; mais s'il y arriva, ce fut seulement ad honores; & car il ne pratiqua jamais, & n'eut jamais envie de pratiquer. Il n'y avoit que les maladies des Manuscrits qu'il se proposât de guerir. Medicum (h) τὴν πρῶτον nec ago, nec agere proposuim unquam fuit: certo consilio tamen inter ejus artis Candidatos nomen dedi, nec parnitet, eo quod petii, inde jam ablato, &c. Le terme de Candidatus pourroit faire croire qu'il ne prit point ses degrez, encore qu'il dise peu auparavant; Dabam illic (in Italia) me τὸς Ἀσκληπιαδῶν, quorum sacris & in Italia fueram initiatus; mais ce qu'il dit (i) ailleurs signifie davantage; Inde rediens cum solemnibus illorum (studiorum Medicinæ) honore.

(g) Ubi supra.

(h) Epist. p. 215. Voyez aussi p. 194. 209.

(i) Ibid. p. 249.

β Voyez les Auteurs citez par le P. Maimbourg Hist. du Schif. des Grecs. l. 5. p. 149. 150. edit. de Holl.

γ Orithod. Graec. tom. 1. à pag. 796. ad 770.

δ La libra 2. c. 16. de content. su. apud Appendic. Cave Hist. stor. liter. Script. Ecclesi. p. 34. Consultez ces Append. dix tom. chant cet article-ci.

Il s'eroient voir dans le fort de leurs oraisons une lumiere semblable à celle qui parut sur JESUS-CHRIST lors de la Transfiguration à la montagne de Thabor, & ils disoient que cette lumiere étoit incréée, quoi qu'elle fut très-distincte de l'essence de Dieu β. Acindynus secondant l'impetuosité de Barlaam écrivit contre les illusions de ces fanatiques, & fut un des tenans contre eux dans un Concile de Constantinople. Mais il eut le malheur d'avoir en tête des gens qui avoient plus de credit que lui ni que Barlaam, & qui leur firent essuyer bien des censures, & bien des condamnations en divers Conciles. Le mauvais succés qu'il avoit eu à celui de Constantinople environ l'an 1337. ne l'empêcha point d'accuser publiquement d'herésie les auteurs de Gregoire Palamas. C'est pourquoi il se vit cité par le Patriarche de Constantinople l'an 1341. Il se trouva au Concile, & y fut condamné à se taire sous peine d'excommunication. Six ans après on le poussa encore plus vivement, parce que Jean Cantacuzene qui étoit devenu Empereur aimoit Palamas. Les censures & les excommunications qui tomberent à diverses fois sur la tête d'Acindynus, le reduisirent enfin a une vie plus tranquile, & tout à fait obscure. Jaques Gretser Jésuite Allemand publia à Ingolstadt en l'année 1616. les deux livres d'Acindynus, *De essentia & operatione Dei*. Leon d'Allazzi a publié un γ Poème, & quelques δ fragments de ce même Auteur, qui ayant eu la destinée de passer (A) pour heretique assez long tems, a trouvé enfin (B) des juges plus éclairés & plus équitables.

ACINDYNUS (SEPTIMIUS) fut Consul de Rome avec Valerius Proculus, l'année 4. que Constantin fils du grand Constantin fut tué auprès d'Acquile. Il avoit été Gouverneur d'Antioche, & il arriva une chose sous son gouvernement qui merite d'être rapportée. St. Augustin * en fait le recit. Un certain homme ne portant pas à l'Espagne le livre d'or a laquelle il avoit été taxé, fut mis en prison par Acindynus, qui lui jura qu'il le feroit pendre, s'il ne recevoit cette somme le jour qu'il lui marquoit. Le terme alloit expirer sans que ce pauvre homme se vit en état de satisfaire le Gouverneur: il avoit à la verité une belle femme, mais qui n'avoit point d'argent; ce fut néanmoins de ce côté-là que l'esperance de sa liberté lui apparut. Un homme fort riche brûlant d'amour pour cette femme, lui offrit la livre d'or d'où dependoit la vie de son mari, & ne demanda 4 pour toute reconnoissance que de passer une nuit auprès d'elle. Cette femme instruite par l'Ecriture que son corps n'étoit point sous la puissance, mais sous celle de son mari, communiqua au prisonnier les offres de ce Galant, & lui déclara qu'elle étoit prête de les accepter, pourvu qu'il y consentit, lui qui étoit le veritable maitre du corps de sa femme, & s'il vouloit bien racheter sa vie avec des pensées d'une chasteté qui lui apartenoit toute entiere, & dont il pouvoit disposer. Il Pen remercia, & lui ordonna d'aller coucher avec cet homme. Elle le fit, prêtant même 5 en cette rencontre son corps à son mari, non par rapport aux desirs accoutumez, mais par rapport à l'envie qu'il avoit de vivre. On lui donna bien l'argent qu'on avoit promis, mais on le lui ôta adroitement, & puis on lui donna une autre bourée, où il n'y avoit que de la terre. La bonne femme de retour à son logis

† En 340. selon Calvisius.

* Lib. 1. de sermone Domini in monte, c. 16.

† Pollicens pro una nocte, si ei miferi vellet, se auri libram daturum. Aug. ubi supra.

‡ Illa cor. pus non nisi marito dedit, non concumbere, ut solet, sed vivere cupienti. id. ib.

(a) Pag. 86 edit. Colon. 1605. in 4.

(A) De passer pour heretique assez long tems.] Comme dans la chaleur de la dispute on ne songe qu'à presser son adversaire, on ne s'éblouit que trop souvent à un tel point, qu'on ne s'aperçoit pas que l'on passe d'une extremité à l'autre, ou qu'au moins on pousse ses raisons si loin qu'elles prouvent trop. Je ne doute point que Barlaam & Acindynus n'ayent par là donné prise à leur Adversaire Palamas, & qu'étant Orthodoxes dans le fond, ils n'ayent quelquefois raisonné en heretiques. Prateolus n'a pas manqué de les placer dans son Catalogue; mais il est impossible de rien comprendre dans l'arrêt de leur condamnation tel qu'il le rapporte. Ce qu'il y a de moins obscur dans son livre (a) à l'égard de Barlaam & d'Acindynus, est que le Concile qui fut convoqué pour les condamner fut célébré en presence du bienheureux & très-célebre Empereur Michel Andronic Paleologue, & de Jean son fils, sous Henri VII. Empereur d'Allemagne, & le Pape Jean XXI. environ l'an 1313. de J. CHRIST. Tout cela fourmil- le de fautes; car 1. il n'y a point d'autre Em-

pereur de Constantinople dans le siecle dont il s'agit ici, qu'un homme de la Religion de Prateolus puisse traiter de bienheureux, que Michel Paleologue. Il se réunit avec le Saint Siege, & mourut dans cette union. Or il ne se nomme pas Michel Andronic: il n'eut point de fils nommé Jean; & il mourut l'an 1283. En 2. lieu l'Empereur dont le fils se nomme Jean ne se nomme qu'Andronic Paleologue, & ne commença de regner qu'en 1328. & n'eut point pour contemporains Henri VII. & Jean XXI. Enfin il est faux qu'Acindynus ait été condamné environ l'an 1313. Le P. Gaultier n'oublie point dans ses tabl's Chronologiques Barlaam & Acindynus: il les loge au quartier des Heretiques, & cela sur le temoignage de Prateolus.

(B) A trouvé enfin des juges plus équitables.] Voyez les Auteurs citez par Monsieur Moreri; je veux dire Pontanus sur Cantacuzene, & les Annales de Mir. de Sponde. Voyez aussi celles de Bzovius, le Pere (b) Gretser, le Pere Maimbourg (c), &c.

(b) Not. in Cantacuzenum, & in editione Acindyni.

(c) Ubi supra.

logis, (car elle avoit été trouver le Galant à sa maison de campagne) n'eut pas plutôt aperçu cette tromperie, qu'elle s'en plaignit publiquement. Elle en demanda justice au Gouverneur, & lui raconta le fait d'une manière fort ingénue. Acindynus commença par se déclarer coupable, puis que ses rigueurs & ses menaces avoient fait recourir ces bonnes gens à de tels remèdes; il se condamna à payer au Fisc la livre d'or: en suite il adjugea à sa femme la Terre d'où avoit été prise celle qu'elle avoit trouvée dans la bourse. S. Augustin n'ose (A) décider si la conduite de cette femme est bonne ou mauvaise, & il panche beaucoup plus à l'approuver (B) qu'à la condamner, ce qui est assez (C) surprenant. Nous avons vu cy-dessus * le même relâchement de Morale dans S. Chrysostôme, au sujet de la conduite d'Abraham & de Sara.

ACONCE (JAQUES) en Latin *Acontius*, Philosophe, Jurisconsulte & Theologien, nâquit à Trente au † XVI. Siècle. Il embrassa la Réformation, & ayant passé en Angleterre du tems de la Reine Elizabeth, il reçut mille mar-

* Dans la remarque A d'Abimelech, p. 36.

† Moreri le met justement au xv. siècle.

(a) *August. ubi supra.* (A) N'ose décider.] Cela est clair par ces paroles; *Nihil hic (a) in alteram partem disputo; liceat cuique estimare quod velit.* Ailleurs (b) il met en question si la chasteté d'une femme perdroit son intégrité, en cas que pour la vie de son mari, & par son ordre, elle couchât avec un autre homme; *Scrupulosus disputari potest utrum illius mulieris pudicitia violaretur, etiam si quisquam carni ejus commixtus foret, cum id in se fieri pro mariti vita, nec illo nesciente sed jubente permitteret, nequaquam fidem deserens conjugalem, quod omnium sensus excludit.* *Quamquam nonnulla causa possint existere ubi & uxor mariti consensu pro ipso marito hoc facere debere videatur. . . Nihil hic in alteram partem disputo. . . Sed tamen narrato hoc facto, (savoir celui de la femme dont le mari étoit en prison sous Acindynus) non ita respuit hoc sensus humanus quod in illa muliere viro jubente commissum est, quemadmodum antea, cum sine ullo exemplo res ipsa poneretur, horruimus.* Je ne fais donc sur quoi se fonde le Theologien Protestant que j'ai cité dans la remarque précédente, lors qu'il assure que S. Augustin panche plus vers la condamnation, que vers la justification de cette femme. Quo

(b) *Contra Faust. Manicha. l. 22. c. 37.*

(c) *Exercit. 73. in Genes. Oper. t. 1. p. 281.*

(d) *Il y a Constantin dans l'ouvrage de S. Augustin que j'ai cité.*

(e) *August. l. 1. de Sermonibus in monte, c. 16.*

(f) *Rivet, ubi supra.* (f) *Acindini explicatio, liberum unicuique permittit Augustinus estimare quod velit, quamvis in eam partem propensior videatur quod id fieri non liceat.*

(g) *Quo quod est assez surprenant.*] Un grand Theologien comme lui ne devoit-il pas savoir, que nôtre vie qui n'est qu'un bien temporel & périssable, ne nous doit pas être assez précieuse, pour nous sembler digne d'être rachetée par la desobéissance à la loi de Dieu? Car comme cette desobéissance est un péché qui nous soumet à une peine éternelle, & un mal moral qui blesse un Etre infini, il n'est pas moins contre la prudence que contre la droite raison, d'aimer mieux commettre un péché que perdre sa vie. Je ne dis rien des abîmes de corruption que Pon ouvre de toutes parts sous nos pieds, en nous disant qu'une chose qui seroit un crime si on la faisoit sans avoir dessein de sauver sa vie, devient innocente lors qu'on la fait pour sauver sa vie. Le prisonnier d'Acindynus auroit fait

un honteux maquerelage, & consenti à un adultère proprement dit, s'il avoit permis à sa femme de coucher avec le Galant afin de gagner une livre d'or: mais parce qu'il n'y consent qu'afin de sauver sa vie, ce n'est plus un maquerelage, ce n'est plus un consentement à l'adultère, c'est une chose permise. Qui ne voit que si une telle Morale avoit lieu, il n'y auroit point de précepte dans le Decalogue dont la crainte de la mort ne nous dispensât? Où sont les exceptions en faveur de l'adultère? Si une femme n'est pas obligée d'obéir au commandement de ne point souiller son corps, quand cela peut épargner à son mari le dernier supplice, elle ne sera point obligée à y obéir, quand il s'agira de sauver sa propre vie; car Dieu n'a pas exigé de nous que nous aimassions personne plus que nous-mêmes. On pourra donc impunément transgresser la loi de la chasteté, afin d'éviter la mort. Pourquoi une semblable raison ne rendra-t-elle pas permis l'homicide, le vol, le faux témoignage; l'abjuration de sa Religion &c? Les plus grands hommes sont sujets à donner à gauche, & à s'égarer dans les chemins les plus unis. Est-il bien d facile de connoître que St. Paul n'a point prétendu, qu'un mari pût disposer du corps de sa femme en faveur du tiers & du quart; Saint Paul, dis-je, lors qu'il a dit que la femme n'a point la puissance de son corps, & que cette puissance est à son mari? Cependant vous voyez que St. Augustin s'embarrasse dans ses paroles, & qu'il fait grand fond sur la distinction *marito jubente, potestatem non abnuens maritalem.* Ecoutez un Theologien (g) qui pour avoir vécu plusieurs siècles après ce Pere, ne laisse pas d'être meilleur Moraliste sur ce point. *Qua in re (savoir l'avanture de la femme dont le mari étoit prisonnier d'Acindynus) mirum est talem ac tantum virum potuisse dubitare, cum ex sacra Scriptura constet aperitissime malum aliquod potius nunquam esse rimandum malo culpa, & vitam potius esse deponendam, quam ut eam nobis aut aliis servemus id facientes ex quo Deus offenderetur. Nullo modo itaque censendum est licitum esse adulterii remedium vel marito, vel uxori vitandæ alterius necis causa; quin potius mortem expectare convenit, imo vero ultra expetere quam alterutrius castitatem proderet, ob cuius conservationem mille pudicissimæ femine non solum ab aliis occidi sustinerunt, sed etiam (quod tamen probare nolim) sibi ipsi vim intulerunt, non solum inter Ethnicos, sed etiam inter Christianos.* Il cite l'exemple de Sophronie: j'en parlerai en son lieu.

* *Grassius epist. ad lector. au devotus des Stratagemata Satanae.*

† *Post illud tempus quo exiit nobis inchoatum illud de Methodo opusculum, scis me bis locum mutasse, Argentoratum primo, deinde in Angliam. Epist. ad Wolf. p. 410.*

† *Id. ib. p. 411.*

(a) *In hoc voluntario meo exilio inopiam UT CUNQUE sublevar & uti ad alia studia impeditur NONNIL. impenetrato mihi ab hujus famulitiam atque optimæ Regniæ libertatæ honesto suspensio.*

(b) *Ituleras. Sa letters est datee au 29 d'Avril 1041. ajuil Baillet, voir de Desf. t. 2. p. 138.*

(c) *Epist. ad Jo. Wolf. p. 412.*

ques de bonté de cette Princeſſe, comme il le temoigne à (A) la tête du livre qu'il lui dedia. C'est le fameux recueil des Stratagemes du Diable qui a été si souvent traduit, & si souvent imprimé. La premiere édition est celle de Bâle en 1565. l'Auteur * mourut peu après en Angleterre. Jaques Grassius en procura une seconde édition à Bâle l'an 1610. où l'on trouve bien la lettre d'Aconce de *ratione edendorum librorum*, dans laquelle il donne des conseils si salutaires à ceux qui se veulent ériger en Auteurs; mais on n'y trouve pas son Traité de la Methode qui est une bonne (B) piece, quoi que l'Auteur † ne l'eût publiée que comme un essai. Il avoit composé en Italien ‡ un Ouvrage touchant la maniere de fortifier les villes, lequel il mit lui-même en Latin pendant son séjour en Angleterre; mais je ne croi pas qu'il ait jamais été imprimé. Il travailloit aussi à une †. Logique, à quoi la mort apparemment l'empêcha de mettre la dernière main. Ce fut dommage, car c'étoit un homme qui pensoit juste, qui avoit beaucoup de discernement, & beaucoup de penetration. Il s'étoit formé l'idée la plus raisonnable de cet Ouvrage, & il se croyoit obligé d'y travailler avec d'autant plus de soin, qu'il prevoit qu'on alloit (C) passer dans un siecle encore plus éclairé que celui où il vivoit. Sa (D) conjecture étoit bien fondée. Il n'a pas eu sur la Religion les mêmes principes que Calvin; il panchoit beaucoup vers

(A) *A la tête du livre qu'il lui dedia.]*

An lieu d'Epître dedicatoire il se contenta d'une inscription canonisante, qui commence par, *DIVÆ ELIZABETHÆ ANGLIÆ, FRANCIÆ, HIBERNIÆ REGINÆ.* Il declame qu'il lui dedie son livre afin de lui temoigner sa gratitude: *In signum memorianque grati animi ob partem ejus liberalitate, quum in Angliam propter Evangelicæ veritatis professionem extorris appulisset, humanissimeque exceptus esset, literarum otium.* Il dit dans sa Lettre à (a) Wolfius, que sa pension soulageoit en quelque sorte son indigence, & lui donnoit quelque loisir pour étudier. Quelles restrictions! & qu'elles marquent qu'il est difficile de contenir les

(B) *Qui est une bonne piece.]* C'est le jugement qu'en a fait un savant Cartésien (b) dans une lettre qu'il écrivit au Pere Mercenne, peu après que les Meditations de Monfr. Descartes eurent vu le jour. „ Il temoignoit goûter sur toutes choses la methode avec laquelle Monfr. Descartes avoit traité son sujet; il en admiroit les proprietés, & relevoit les avantages qu'elle avoit sur celle des écoles ordinaires: mais sur tout il estimoit son jugement, & les raisons pour lesquelles il avoit preferé la methode analytique, ou de resolution, à la methode synthetique, ou de composition, tant pour enseigner que pour demontrer. Il n'avoit encore trouvé rien de semblable jusques là, hors le petit livre de la Methode composé par Jaques Acontius, qui outre cet excellent Traité avoit encore donné un bel essai de la methode analytique, dans son livre des *Stratagemas de Satana*, qu'il conseille de lire à tous ceux qui aiment la paix de l'Eglise; quoi qu'Acontius n'y soit pas exempt des prejugés de la Communion, & qu'il ait eu intention d'y favoriser ceux de son parti.

(C) *Qu'on alloit passer dans un siecle.]* Il faut l'entendre lui-même; voici ce qu'il dit après avoir touché les autres raisons qui rendoient fort difficile l'exécution de son projet. *Intelligo (c) etiam me in seculum incidisse cultum præter modum, nec tam certe vereor eorum qui regnare nunc videntur judicia, quum exortientem quandam seculi adhuc paulo cultioris lucem pertimesco. Est enim multos habuit habetque atas nostra viros præstan-*

tes; adhuc tamen videre videor nescio quid magis futurum.

(D) *Sa conjecture étoit bien fondée.]* Je croi que le XVI. Siecle a produit un plus grand nombre de savans hommes que le XVII. & néanmoins il s'en fait beaucoup que le premier de ces deux siecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Pendant que le regne de la Critique & de la Philologie a duré, on a vu par toute l'Europe des prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle Philologie, & celle des langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a cessé de voir cette vaste & cette profonde littérature; mais en recompense il s'est répandu dans la Republique des Lettres un certain esprit plus fin, & accompagné d'un discernement plus exquis: les gens font aujourd'hui moins savans, & plus habiles. Aconce avoit donc raison de voir en éloignement un siecle qui seroit un juge plus à craindre pour la Logique qu'il meditoit, que ne le pouvoit être le siecle d'alors. Ce n'est pas moi au reste qui m'érige ainsi en juge de la superiorité de notre siecle; je ne fais que me conformer au sentiment des connoisseurs les plus fins. Nous sommes dans un tems, dit l'un (d) d'eux, où l'on devient sensible au sens & à la raison plus qu'à tout le reste. „ En quoi on peut dire à la louange de notre siecle, que nous connoissons déjà mieux le caractère des Auteurs anciens, & que nous sommes plus entrez dans leur esprit que ceux qui nous ont precedez. La difference qu'il y a entre eux & nous, est qu'on se piquoit bien plus d'érudition dans le siecle passé, que dans celui-ci. . . . C'étoit le genie de ce tems-là, où rien n'a été plus en vogue que la grande capacité, & une profonde littérature: on étudioit à fond les Langues: on s'appliquoit à reformer le texte des anciens Auteurs par des interpretations recherchées, à pointiller sur une équivoque, à fonder une conjecture pour bien établir une correction: enfin on s'attachoit au sens litteral d'un Auteur; par ce qu'on n'avoit pas la force de s'élever jusqu'à l'esprit, pour le bien connoître: comme on fait à present, qu'on est plus raisonnable, & moins savant: & qu'on fait bien plus d'état du bon sens tout simple, que d'une capacité de travers.

(d) *Le Pere Rabin, Preface de la comparaison de Thucydide & de Tito Live.*

vers la tolerance, & il a eu en general certaines maximes qui l'ont rendu fort odieux à quelques (E) Theologiens Protestans. J'ai trouvé peu de choses concernant ses aventures. Il dit lui-même * en passant qu'il avoit employé une bonne partie de sa vie à l'étude de Bartole, de Balde, & de semblables Ecrivains barbares, & plusieurs années à la Cour.

ACRONIUS (JEAN) enseigna les Mathematiques & la Medecine à Bâle avec beaucoup de reputation, & composa quelques livres, *De terra motu; de Sphæra; de Astrolabii & annuli astronomici confectioe*. Il étoit de Frise, & mourut à Bâle à la fleur de son âge l'an 1563. Cet Auteur a échappé † à la diligence de Vossius, quoi que Swert & Valere André l'eussent mis dans leur Bibliothèque des Pais-bas, où d'ailleurs ils ont oublié un autre Jean ACRONIUS Ministre du Saint Evangile, natif peut-être de la même Province que le precedent. C'étoit un esprit fort inquiet, & fort seditieux. Il abandonna l'Eglise de Wesel dans un tems où elle couroit un grand risque, il fit conoitre à Deventer qu'on n'auroit pu l'y faire Pasteur, sans établir dans la ville un fort mauvais citoyen; il se sépara peu honnêtement de l'Eglise de Groeningue; il n'eut pas à Franeker la science qui lui étoit nécessaire pour la profession en Theologie où il se fourra. Enfin il fut Ministre à Haerlem, & s'y comporta comme de coutume: il contrediffoit, il critiquoit tout. † L'Historien de cette ville ne lui ôte pas la qualité d'homme fort docte, mais il lui donne aussi celle d'un esprit turbulent. Quelcun le compare à Heshufius, contre lequel on fit courir ce distique.

*Queritur Heshufi quarta cur pulsus ab urbe?
In promptu causa est, seditiosus eras.*

Aeronius a fait en Flaman un livre de *Jure Patronatus*, où il a inseré plusieurs citations du Droit Canonique †. Je lui donnerois volontiers l'*Elenchus orthodoxus pseudo-religionis Romano-Catholicae*, qui fut imprimé à Deventer l'an 1615. Il pourroit bien être aussi l'Auteur du *Traité de Studio Theologico*, que le Sieur König attribue à celui qui a écrit de la Sphère. Le même König parle d'un Ruard ACRONIUS, qui publia en l'année 1606. des expositions catechetiques. On auroit pu ajouter qu'au commencement des troubles de l'Arminianisme, il composa quelque chose contre l'hypothese des Arminiens touchant le pouvoir des Magistrats dans les matieres de Religion; & que ce fut lui qui publia un Sermon qu'Uytendogard avoit prêché à la Haye avant les troubles, fort différent de la doctrine qu'il soutint depuis sur cette question *. Ruard ACRONIUS fut l'un des six tenans des Reformez contre les Arminiens, dans la fameuse conference de la Haye en 1611.

ACTOR (A) est le nom de plusieurs personnes dans l'Histoire fabuleuse.

M

C'est

(E) A quelques Theologiens Protestans.] Afin qu'on ne m'accuse point d'avancer ceci en l'air & sans preuve, je citerai les paroles d'un (a) Ministre de la Haye. „*Jacobus Acontius*, dit-il, „*(de quo jure quod de Origene dici solet, ubi bene nemo melius, ubi malè nemo pejus)* „*... fuit vir doctus, sed ingenii in acris* „*quidem ita & elacioris, & jussu liberalioris* „*quin à nescio quali scepticismo & indifferentismo* „*in ipsam Theologiam introducendo haudquaquam alieni, quod tractatu suo de Stratagematis* „*Satanæ testatum satis fecit, libello (b) Simone Goulartio judice* „*omnium malorum pessimo.* „*Voëtius (c) ei adscribit quod vel imperite vel* „*subdole communem confessionis conceptum* „*& molitus sit, sub cuius vexillo militari possunt* „*& ipsi Ariani.* „ Ce qui vient d'être rapporté de Simon Goulart ne se trouve point, que je sache, dans ses livres; je croi qu'on ne le tient que d'Uytendogard, qui a dit dans quelcun (d) de ses Ouvrages que lors qu'il étudioit à Geneve, il fut censuré de la lecture d'Acontius par Simon Goulart, & averti que le livre des Stratagemes de Satan étoit le plus mechant livre du monde, esse librum omnium malorum pessimum. J'ai trouvé un autre passage de Voëtius concernant

cette matiere; ce Docteur (e) y met Aconce parmi les Heretiques qui sortirent de l'Italie sous le pretexte de la Reformation, & il assure que si l'on avoit pris garde au venin qui est caché dans quelques (f) endroits de son livre, on l'auroit excommunié, ou contraint de signer un formulaire d'orthoxie; *Judicetur quis arguis in herba latuerit, quod hic vir in fundamenta libris assertionibus nunquam è quocumque ritum personarum statuerit, nec adversarios, Samosatenum, Phoinum, Arrium, Euvonium, Pneumatomachos aut eorum errores rejecerit, contentus solos illos rejectos, qui negarent filium non esse alium à patre.*

(A) Actor.] Mr. Moreri a changé sans raison ce mot en celui d'*Actorius*, mais cette faute est legere en comparaison de celle où il tombe peu de lignes après, lors qu'il prouve par ces paroles, *Quæ sunt Actoride cum magno semper Achille*, qu'Ovide dont il les cite a parlé d'un *Actorius*. Comment n'a-t-il point vu qu'il n'est point question en cet endroit d'un homme qui s'appellât *Actorius*, ou *Actorides*, mais de Patrocle que les poëtes designent, quand la verification le demande, par le nom patronymique, d'*Actorides*, qui veut dire issu d'Actor.

(a) Saldemius de libris, pag. 337. 338.

(b) Trigland. Hist. Eccles. pag. 232.

(c) Voet. polit. Eccles. par. 111. in Indic. in PFS. 31. Et 398.

(d) In Historia Belgicæ conscripta c. 1. p. 7. edit. in 4.

* Ibid.

† Il n'en parle pas dans son livre de scientiis Mathematicis.

‡ Theodore Sereu- lins.

† Voyez Marin. Schoockius exercitat. Jacr pag. 255. edit. in 4.

* Ex Voetia, polit. Eccles. t. 1. p. 126.

(e) Disput. Theol. t. 1. p. 491.

(f) Pag. 114. 123. 221. edit. Basl. 1610.

β Car. Ste-
phani in
Diction.

γ Scho-
last. Ho-
meri in
ll. 16.

δ Enstath.
in ll. 1.
Schol. A-
pollon. in
l. 4.

ζ Scho-
last. Pin-
dori in
Olymp. 9.

η Enstath.
in 2. ll.

ι Hygin.
c. 14.

κ Id. c.
157.

λ Homer.
ll. 2. Pau-
san. in
Bœot.

μ Pausan.
l. 5. p. m.
148.

ν Apollo-
dor. Bibl.
l. 2. p.
138. edit.
Salman.

ξ Pausan.
ib.

ο Apud
Gesner
Bibl. fol. 3.
verso.

π Voyez
Mercurius
dans son
Lindinius
renovatus.
p. 6.

C'est ainsi que s'appelloit β l'un des compagnons d'Hercule dans la guerre des Amazones, qui ayant été blessé voulut s'en retourner chez lui, & mourut en chemin. C'est aussi le nom du grand-pere de Patrocle, car Menecius pere de Patrocle étoit fils d'Actor & d'Egine. Cet Actor étoit Locrien selon γ quelques-uns, mais il s'établit dans l'Isle d'Œnone après avoir épousé Egine, fille du fleuve Alopus, & y devint pere de Menecius. D'autres disent qu'il étoit Thessalien, fils de δ Myrmidon, qui étoit fils de Jupiter, & que la Nymphe Egine ayant déjà eu un enfant de Jupiter nommé Æacus, s'en alla ζ en Thessalie où Actor fut d'assez bonne volonté pour l'épouser, sans se faire un scrupule du nocivier par où elle avoit passé. Il en eut plusieurs enfans qui conspirerent contre lui, ce qui l'obligea à les chasser, & à donner son Royaume à Peleus avec sa fille Polymele. Peleus étoit fils d'Æacus, & par conséquent petit-fils d'Egine: il s'étoit réfugié à Phthie où Actor regnoit, il s'y étoit, dis-je, réfugié après qu'il eut tué son frere Phocus. Il y a eu un ACTOR λ fils d'Hippatus qui fit le voyage des Argonautes, & un autre qui étoit μ fils de Neptune (B) & d'Agamede fille d'Augeus, & un autre ν qui étoit fils d'Axenus (C), & pere d'Atyque, dont le Dieu Mars eut deux fils qui commanderent au siege de Troie les troupes d'Aspledon, & d'Orchomene villes de la Beotie. Un autre ACTOR ζ fils de Phorbas bâtit une ville dans l'Elide son pais natal, à laquelle il donna le nom d'Hyrmine qui étoit celui de sa mere. Augias Roi d'Elide, qui selon * quelques-uns étoit son frere, & dont les étables nettoyées par Hercule ont fait tant de bruit, l'associa † lui & ses deux fils à son Royaume. Ses deux fils se nommoient Eurytus & Creatus, & poëtiqement *Molionides*, à cause que leur mere s'appelloit Molione. Voyez l'article *Molionides*. Enfin il y a un ACTOR qui est deligné comme un brave de la premiere volée parmi les Aurunces, dans le 12. livre de l'Enéide. *Validam vi corripit hastam Actoris Aurunci spoliū, quassatque tremantem Vociferans, Nunc ò nunquam frustrata vocatus Hastā necos, nunc tempus adest: te maximus Actor, Te Turni nunc dextra gerit.*

ACTUARIUS (A) est un Medecin Grec, dont on a plusieurs Ouvrages. Ambroise Leon de Nole qui en a traduit quelques-uns, & qui lui donne beaucoup de louanges, avoué ‡ qu'il n'a pu decouvrir quel homme c'étoit, ni d'où il étoit. Pierre Castellan dans la vie des illustres Medecins, & Wolfgang Justus dans la chronologie des Medecins avouent la même chose †. Mr. Moreau dans son Traité de la saignée durant la pleuresie, croit qu'il a vécu environ l'an (B) 1100. Ses Ouvrages furent imprimez à Paris en un volume *in folio* par Henri Etienne l'an 1567. Ils l'avoient déjà été ailleurs en 3. volumes *in 8.* Ils ont

(c) Mezi-
riac cite
pour cette
situation
Enstath.
in ll. 2. &
Pausanias,
in Bœot.
Pausan.
dans don-
ne Clyme-
nus pour
grand-pere
à Actor &
non pas
pour bis-
ayeul.

(B) Fils de Neptune & d'Agamede.] Munc-
kerus dans son Commentaire sur la 157. Fable
d'Hyginus, pretend que le Scholiaste d'Homere
veut que cet Actor soit fils de Neptune & de
Molione; mais ce n'est pas ce qu'il dit. Ho-
mere dans le 749. vers du 10. livre de l'Iliade
fait mention de deux freres qu'il nomme Ακ-
ταριωνε Μαλονε, *Actorianas Molionas*. Son Scho-
liaste dit là dessus qu'il faut entendre par ces
mots, Creatus & Eurytus fils d'Actor & de
Molione, ou selon quelques-uns, de Molione
& de Neptune. Homere les croyoit fils de ce
Dieu, car il ajoute qu'ils auroient été tués, si
Neptune leur pere ne fût venu à leur secours
dans la mêlée, en les couvrant d'un brouillard
épais,

Εἰ μὴ σΦαιε παῖδες εὐρυκρείων Εὐστράχων
Ἐκ πολέμου ἰσχυροῦ, καλὸν κέρας ἦν ἰπὸν ποδῶν.

(a) Il 2.
(b) Sur les
Ephores
d'Ovide
p. 44.

(C) Qui étoit fils d'Axenus.] Homere (a) le
nomme Azeus, Οὗτος τέκεν Ἀστροχρη δδμα Ἀζηνος
Αζηνος. Mr. de Meziriac (b) releve une faute
de l'Auteur du grand Etymologicum, qui a cru
que l'Actor dont Homere parle ici est le grand-
pere de Patrocle. C'est à quoi Homere ne
songeoit point. Il parle d'un Actor Beotien

qui étoit (c) petit-fils d'Erginus; & arriere pe-
tit-fils de Clymenus.
(A) Actuarius.] Quelques-uns (d) l'appel-
lent Jean, fils de Zacharie; d'autres (e) aiment
mieux le faire fils de Jean Zacharie. Vossius
qui a pris ce dernier parti au chapitre 13. de son
livre de *Philosophia*, parle peu après d'un Jean
Actuarius qui vivoit du tems de (f) Constan-
tin Ducas, comme on l'inhere de ce qu'il avoit
une sœur sur laquelle Michel Plessius compo-
sa une Monodie. S'il se trouvoit que ce Jean Ac-
tuarius ne différât pas du Medecin dont il s'agit
ici, Vossius auroit eu tort de les distinguer, &
de ne pas donner au Medecin le nom de Jean:
mais par la remarque suivante il n'est gueres ap-
parent qu'ils soient la même personne. Au reste
Mr. du (g) Cange fait voir que le titre d'Actua-
rius marque une dignité particulière affectée aux
Medecins à la Cour de Constantinople, & il
avoué qu'il ignore la raison de tout cela, après
toutes les recherches du pere Possine. Il avoué
aussi qu'il ne fait point fi notre Actuarius qu'il
nomme Jean fils de Zacharie, possédoit cette
dignité.
(B) Qu'il a vécu environ l'an 1100.] Mr. du g.
Cange n'ose le placer sous l'Empire d'Alexis,
(h) encore que son livre de *affectibus spiritus anti-*
malis

(d) Hyde,
Catal.
Bibliorb.
Oxon.
Merkinus
in Linden.
renovato.
(e) Gesner,
Bibl. &
Ejus Evi-
fontanores.
(f) Il
commença
à regner
l'an 1059.
(g) Glos-
sif. Græc.
p. 46.
(h) Il en-
tend, mais
il eût
mieux fait
de l'exprimer,
Alexis l'An-
ti-malis
à regner
l'an 1195.

ont été aussi imprimez séparément plus d'une fois. Les principaux sont, *De actionibus & affectibus spiritus animalis ejusque nutritione, libri II. De urinis libri VII.* traduits premièrement en Latin par Ambroise Leon, & imprimez à Venise l'an 1519. & puis revus & ornés de notes par Jaques Goupil. *De medicamentorum compositione*; Ruel a traduit ce Traité. *Methodi medendi libri VI.* traduits par Henri Mathisius, de Bruges, & imprimez à Venise l'an 1554.

ACUNA β (CHRISTOPHE DE) Jésuite Espagnol, natif de Burgos, entra dans la Société l'an 1612. âgé de 15. ans. Après avoir donné quelques années à l'étude il passa en Amérique, & travailla aux conversions dans le Royaume de Chili & dans le Perou, & fut Professeur en Theologie morale. Il revint en Espagne l'an 1640. & rendit compte au Roi son maître de la commission qu'il avoit reçue d'examiner la riviere des Amazones. Il publia l'année suivante à Madrid une Relation de cette riviere. Il fut envoyé à Rome en qualité de Procureur de sa Province; & ayant passé quelques années en Espagne honoré du titre de *Qualificateur* de l'Inquisition, il s'en retourna aux Indes Occidentales. Il étoit à Lima lors que le P. Sotuel, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire, publioit à Rome l'an 1675. la Bibliothèque des Auteurs Jésuites. La Relation de nôtre Acuna est intitulée, *Nuevo descubrimiento del gran rio de las Amazonas.* L'Auteur fut dix mois de suite sur cette riviere, & eut ordre de s'instruire exactement de tout ce qui le pourroit mettre en état de faire savoir au Roi les moyens dont on se pourroit servir, pour en rendre la navigation aisée & avantageuse. Pour cet effet on le fit embarquer à Quito γ avec Pierre Texeira qui avoit remonté cette riviere jusques-là, & qu'on fut bien aisé de renvoyer. L'embarquement se fit au mois de (A) Fevrier 1639. Ils n'arriverent à Para qu'au mois de Decembre suivant. On croit δ que les revolutions du Portugal, qui firent perdre aux Espagnols tout le Bresil, & la Colonie de Para à l'embouchure de la riviere des Amazones, furent cause qu'on supprima la Relation de ce Jésuite; on craignit que ne pouvant plus servir aux Espagnols, elle ne fût d'ailleurs très-utile aux Portugais. Les exemplaires en devinrent extrêmement rares, de sorte que ceux qui ont publié à Paris la ζ version Française de ce livre ont débité qu'il n'en restoit plus aucun, excepté celui dont le Traducteur s'étoit servi, & peut-être celui de la Bibliothèque du Vatican. Mr. de Gomberville est l'Auteur de cette version Française on ne l'a publiée qu'après sa mort, & on y a joint une longue Dissertation qui mérite d'être lue. La Relation le mérite aussi beaucoup. Ceux qui ne l'auront pas en pourront prendre quelque teinture dans le Journal θ de Paris, dans celui * de Leipzig, & dans l'Histoire de Mr. Chevreau.

β On prononce Acuna, mais les Espagnols écrivent Acuna avec un t sur l'N.

γ C'est une ville du Perou.

δ Voyez la préface de la traduction Française.

ζ En 1682. in 12.

θ Du 19. Avril 1683.

* Pag. 323. ann. 1683.

\dagger Au tome 4. p. 171. édit. de Holl.

\ddagger Strab. l. 14. p. 452.

ADA, fille d'Hecatomme \ddagger , & sœur d'Artemise Reine de Carie, épousa son propre frere Idrice, & regna avec lui dans la Carie après la mort d'Artemise, qui ne \dagger survécut que deux ans à Mausole son mari. Idrice regna sept (B) ans, & mourut de maladie sans laisser postérité. Sa veuve ayant régné environ quatre ans,

\dagger Diodor. Sicil. l. 16. C'est de lui que je tire la durée des autres regnes.

malis, soit dédié à Joseph Racendytes, & que Nicetas au livre 3. de l'Histoire d'Alexis n. 5. parle d'un Racendytes. Il approuve ce que Lambecius (a) a décidé touchant le tems de ce Medecin; c'est qu'il a vécu sous l'Empire d'Andronic le Vieil, puis que dans le manuscrit de l'un de ses livres qui est à la Bibliothèque de l'Empereur, il y a un titre qui montre qu'il est dédié à Apocauclus. Or on fait qu'Apocauclus vivoit sous cet Andronic. Mr. du Cange a observé qu'Actuarius raconte au commencement de sa Methode des remedes, qu'il fut envoyé par l'Empereur son maître aux Scythes Hyperboréens. Voilà Mr. Moreau un peu éloigné de son compte, car Andronic le Vieil ne commença son Empire qu'en l'an 1283. & ne mourut qu'en 1332.

(a) De Bibl. Cæs. far. l. 6. p. 113.

(A) Au mois de Fevrier 1639. J'avoue franchement que je n'ai pas la relation du Pere Christophe d'Acuna, ainsi je prens cette date dans Mr. Chevreau, & je la préfere au mois de Janvier marqué dans le Journal de Leipzig, parce que la faute que les Imprimeurs de ce

Journal ont laissé glisser à la page precedente, me donne quelque sujet de me desier. Je voi dans la page 324. de ce Journal, que le Gouverneur du Bresil fit remonter la riviere des Amazones à Pierre Texeira l'an 1639. & que Texeira ne put arriver à Quito qu'au bout d'un an. Il ne s'est donc point rembarqué à Quito au mois de Janvier 1639. comme on l'assure dans la page 325. Mr. Chevreau est plus croyable quand il debite que Pierre Texeira partit au mois d'Octobre 1637. & rendit compte de son voyage au Viceroy (b) du Perou, l'an 1638. en P. 171. Septembre. Mr. Chevreau ne nomme pas bien l'Auteur de la Relation, puis qu'il l'appelle Christofe d'Alcuna.

(B) Idrice regna sept ans.] C'est Diodore de Sicile qui (c) le dit; Mr. Chevreau (d) qui a converti les années en mois auroit pu peut-être plus de raison d'allonger le terme, qu'il n'en a eu de l'accourcir; car Idrice étoit encore vivant lors qu'Isocrate fit sa Philippique. Or si l'on en croit (e) Hermippus, il la fit peu avant la mort, & peu avant la mort de Philippe: il faut

(b) Il s'appelle le Comte de Chincou. Chevreau.

(c) Lib. 16.

(d) Hist. du monde, t. 4. p. 33. édit. de Holl.

(e) Voyez le sommaire de cette harangue.

fut chassée du trône par * Pexodare son cadet, qui pour se maintenir dans cette violente usurpation, s'allia avec un grand Seigneur Persan nommé Orontobate, auquel il donna (C) sa fille en mariage. Elle avoit nom Ada comme la Reine dextrônée; sa mere fille de Synncéfis Roi de Cappadoce s'appelloit Aphnéis Orontobate † succéda à son beau-pere dans le Royaume au bout de six ans, & défendit Halicarnassé contre Alexandre le Grand. La revolution qui se fit en ce teins-là fut très-favorable à Ada: elle ‡ implora la protection de ce Conquerant contre l'Usurpateur, lui livra la ville d'Alinde qui étoit encore à elle, & lui promit de travailler à le rendre maître de plusieurs autres. Alexandre lui fit un très-bon accueil, & la rétablit dans sa premiere autorité sur toute la Carie, lors qu'il eut subjugué la ville d'Halicarnassé. Elle crut lui pouvoir marquer sa gratitude en lui envoyant toutes sortes de rafraichissemens, confitures, pâtisseries, viandes delicates, avec les meilleurs cuisiniers qu'elle put trouver: mais il lui † repondit qu'il n'avoit que faire de tout cela, & que Leonidas son Gouverneur lui avoit autrefois donné de plus excellens cuisiniers, en lui aprenant que pour dîner avec appetit, il falloit se lever matin & se promener, & que pour faire un souper delicieux, il falloit faire un sobre dîner.

ADAM, tige & pere de tout le genre humain, fut produit immediatement de Dieu le sixième jour de la creation. Son corps ayant été formé de la poudre de la (A) terre, Dieu lui souffla aux narines respiration de vie, c'est-à-dire qu'il l'anima, & qu'il en fit ce composé qu'on appelle homme, qui comprend un corps organisé, & une ame raisonnable. Le même Dieu qui avoit produit Adam, le plaça dans un beau jardin *, & fit venir vers lui tous les animaux, afin qu'il leur imposât un nom; puis il fit tomber sur lui un profond sommeil, & lui ôta une (B) côte de laquelle il forma une femme. Adam reconut que cette femme étoit

05

droit donc qu'Iridée eût vécu jusques à la 110. Olympiade, puis qu'Isocrate mourut peu de jours après la bataille de Cheronée, qui se donna l'an 2. de la 110. Olympiade, deux ans seulement avant la mort de Philippe. Comme donc le regne d'Idr'ée n'a commencé qu'environ l'an 3. de la 107. Olympiade (car j'ai monté dans les remarques de l'article d'Artemise, que son mari Mausole auquel elle survécut deux ans ne mourut qu'à la fin de la 106. Olympiade) on n'a pas assez des sept années que Diodore lui donne. Je cioi néanmoins sa chronologie plus certaine que celle d'Hermippus. Où est-ce qu'Hermippus pl'eroit le regne d'Ada, & celui de Pexodare, qui ont duré l'un quatre ans & l'autre six, & qui ont precedé l'expédition d'Alexandre?

(C) Il donna sa fille en mariage.] Mr. Valois (a) a cru que Philippe Roi de Macedoine demanda cette même fille de Pexodare en mariage pour Aridée son frere. Plut. rque qu'il cite ne dit (b) point si la fille de Pexodare, de laquelle il fait mention, s'appelloit Ada, mais on peut très-bien l'inférer de ce qu'il dit qu'elle étoit l'aimée; car on sait d'ailleurs qu'Orontobate ayant épousé une fille de Pexodare nommée Ada, se crut possesseur legitime du Royaume de Carie. Jusques là donc Mr. Valois me semble très-bien fondé; mais il n'a pas eu raison de dire que Philippe rechercha cette alliance pour Aridée son frere, ce fut Pexodare qui la rechercha, & qui envoya pour cet effet un Ambassadeur à Philippe. Aridée d'autre côté n'étoit point le frere, mais le fils de Philippe; Plutarque le dit expressément. Il ajoute une chose qu'il n'est pas inutile de savoir, pour mieux conoitre les obligations des Cours. Les amis d'Alexandre l'allarmèrent sur les propositions de l'Ambassadeur de Pexodare: ils lui mirent dans la tête que Philippe ne vouloit avancer Aridée par un si gros mariage, qu'afin de le mettre

plus en état de succéder au Royaume. Alexandre pour rompre ce coup depêcha un homme à Pexodare, afin de lui représenter qu'il devoit plutôt jeter les yeux sur Alexandre, que sur Aridée qui étoit barard, & pré que fou. Pexodare ne balança point sur le choix, mais Philippe ayant eu le vent de ce manage censura vivement Alexandre, & lui dit qu'il seroit bien lâche, & bien indigne de lui succéder, s'il se contentoit de la fille d'un Carien vassal d'un Prince barbare. En même tems il exila tous les confidens de son fils, & écrivit aux Corinthiens de lui envoyer pieds & poings liés l'homme qu'Alexandre avoit depêché en Carie. C'étoit un Comédien nommé Thesalus.

(A) De la poudre de la terre.] Photius, si l'on en croit le Pere Garasse (c), a rapporté que les Egyptiens disoient que la Sapience poult un œuf dans le paradis terrestre, d'où nos premiers peres sortirent comme une paire de poulets. Je ne pense pas que Photius ait dit cela, & je serois fort trompé si ce n'est point une paraphrase trop licencieuse de ce Jésuite, forgée sur ce que Photius rapporte touchant (d) un certain homme marin nommé Oe, que quelques-uns faisoient issu de *εσθλοσ γένος* Ως, c'est-à-dire selon le que p. 126. P. Garasse (e) en un autre livre, de la race du *οὐ* le premier de tous les hommes qui s'appelloit Oeuf, porte ceci ou selon le P. Scottus, à primo parente Ως. Il y alteration auoit mille recherches à faire sur l'Oeuf, qui servit selon la doctrine des anciens, à la generation des choses lors que le Chaos fut débrouillé. Nous en toucherons quelques particularitez sous le mot *Arimanius*.

(B) Et lui ôta une côte.] Un Auteur moderne (f) voulant montrer aux Catholiques Romains qu'ils ont tort de se croire plus habiles que les Protestans, leur reproche entre autres celle d'un (g) Predicateur, qui dit qu'Adam avoit été formé de l'une des côtes d'Ève. Il rapportoit qu'un philosophe ayant proposé ces 3. questions

* Strab.
& Diodor.
101.

† Arrian.
l. 1.

‡ Diodor.
Sicil. l. 17
& Strab. 16.

† Plut. in
Alexas.

* On Pap.
pelle ordi
nairement
le Paradis
terrestre,
& le Jar.
din d'Eden.

(a) Not. in
Harpocrat.
P. 99.

(b) In
Alexand.
c. 3.

(c) Doctr.
curieuse,
p. 232.

(d) Ex
Heliado,
p. 1583.
Eibl. n.
279.

(e) Sommo
Theologi-
co, p. 126.
P. Garasse (e) en un autre livre, de la race du *οὐ* le premier de tous les hommes qui s'appelloit Oeuf, porte ceci avec mille alterations: auoit mille recherches à faire sur l'Oeuf, qui servit selon la doctrine des anciens, à la generation des choses lors que le Chaos fut débrouillé. Nous en toucherons quelques particularitez sous le mot *Arimanius*.

(f) Dan.
Francus de
indiciis,
libror. pro-
hibitis. epist.
dedicat.

(g) Nom-
mé Floren-
tin Schil-
bèvués celle d'un (g) Predicateur, qui dit qu'Adam avoit été formé de l'une des côtes d'Ève. S. Paul, & Barnabite, questions

os de ses os & chair de sa chair, & vécut avec elle sans qu'ils eussent honte de se voir nus. Il y avoit dans le jardin un arbre dont Dieu leur avoit defendu de manger à peine de la vie. Cependant la femme seduite par un * serpent ne laissa pas d'en manger, & de persuader à Adam d'en manger aussi. Dès lors ils s'aperçurent qu'ils (C) étoient nus, & se firent des ceintures avec des feuilles de figuier cousues ensemble. Dieu vint leur prononcer la peine dont il vouloit punir leur crime, les chassa du jardin, & leur fit des habits de peau. Adam donna le nom d'Eve à la femme, & consumma son mariage. Il devint pere de Caïn & d'Abel, & puis de Seth, & de plusieurs autres fils & filles dont on ne fait pas le nom, & mourut à l'âge de 930. ans †. Voilà tout ce que nous savons de certain sur son chapitre. Une infinité d'autres choses que l'on a dites de lui sont ou très-fausces, ou très-incertaines; il est vrai qu'on peut juger de quelques-unes qu'elles ne sont point contraires à l'analogie de la foi, ni à la probabilité. Je mets en ce dernier rang ce que l'on (D) dit de sa vaste science: nous ne lisons rien dans la Genèse qui ne soit

* Touchant ce serpent voyez les remarques sur l'article d'Eve.

† Voyez les cinq premiers chapitres de la Genèse.

moins

questions à Theodore disciple de St. Pacôme; quel homme n'est point né mais est mort? quel homme est né mais n'est point mort? quel homme est né & mort mais non pas pétri? eut pour réponse que les trois personnes en question étoient Adam, Enoch, & la femme de Loth. Adam n'est point né, ajouta le Predicateur, car il a été formé de l'une des côtes d'Eve. Son sermon a été imprimé à Vienne en Autriche l'an 1654. avec l'approbation du Sous-Doyen des Professeurs en Theologie, qui étoit alors le Pere Leonard Bachin Jésuite. Cet Approbateur declare qu'il a lu le livre, & qu'il n'y a rien trouvé contre la foi, ni contre les bonnes mœurs. Preuve du peu d'attention avec quoi les Censeurs des livres examinent certains manuscrits.

(C) Ils s'aperçurent qu'ils étoient nus.] L'Ecriture dit que leurs yeux furent ouverts. Cette expression fit croire au peuple (a) qu'Adam & Eve furent aveugles, jusques à ce qu'ils eurent transgressé le commandement de Dieu. S. Augustin refuse solidement cette fausseté en divers

(b) endroits de ses Ecrits, & dit que cette ouverture des yeux de nos premiers peres, consista en ce qu'ils s'aperçurent de certains mouvemens corporels qu'ils ignoroient auparavant, & qui leur donnerent de la honte: *Exiit (c) in motu corporis quadam impudens novitas, unde esset indecens nuditas, & fecit attentos, reddiditque confusos.*

(D) Ce que l'on dit de sa vaste science.] Mr. Moreri ne se contente pas d'assûrer en general qu'Adam avoit une parfaite connoissance des sciences, & sur tout de l'Astrologie, dont il aprit plusieurs beaux secrets à ses enfans, il ajoute que Joseph dit qu'Adam grava sur deux diverses tables des observations qu'il avoit faites sur le cours des Astres. J'ai cherché cela dans Joseph, mais j'y ai seulement trouvé (d) que les descendans de Seth fils d'Adam inventerent l'Astrologie, & qu'ils firent graver leurs inventions sur un pilier de brique, & sur un pilier de pierre, afin de les preserver de la destruction generale, qui selon les predicions d'Adam devoit arriver une fois par le feu, & une fois par le deluge. Quand on est capable de falsifier de la sorte un Auteur qu'on cite, on ne regarde pas d'assez près au texte de ses temoins, pour ne leur rien faire dire ce qu'ils depensent; ainsi je ne m'étonne nullement que Mr. Moreri attribué à notre premier pere d'avoir imposé le nom aux plantes; je ne m'en étonne point, dis-je, encore que l'Ecriture ne le fasse auteur que du nom des bêtes. Ceux qui

inferent de cette imposition de noms qu'Adam étoit un grand Philosophe, ne raisonnent pas assez bien pour meriter d'être refutés. Pour revenir à la vaste science qu'on attribue à Adam; je dis que selon l'opinion (e) commune il savoit plus de choses dès le premier jour de sa vie, qu'aucun homme n'en peut apprendre par une longue experience. Il n'y avoit gueres que l'avenir casuel, les pensées du cœur, & une partie des individus qui échappent à son esprit. Cajetan qui a osé lui dérober la parfaite connoissance des astres & des éléments, en a été fort censuré. Quelques-uns ayant voulu mettre en dispute si Salomon ne doit point être excepté de la these generale, qui met les lumieres d'Adam au dessus des lumieres de tous les autres mortels, ont été condamnez à reconnoître qu'Adam étoit plus habile que Salomon. Il est vrai que Pinedo en excepte la Politique; mais on n'a point d'égard à son sentiment particulier: on prononce que l'entendement speculatif du premier homme étoit imbu de toutes les connoissances philosophiques, & mathematiques dont le genre humain est naturellement capable, & que son entendement pratique possédoit une prudence consommée à l'égard de tout ce que l'homme doit faire, soit en particulier soit en public; & outre cela toutes les sciences morales, & tous les arts liberaux, la Rhetorique, la Poësie, la Peinture, la Sculpture, l'Agriculture, l'Ecriture, &c. Chacun fait les loitanges qui ont été versées à pleines mains sur la memoire d'Aristote, comme si l'on s'étoit étudié à renvier les uns sur les autres. On avoit déjà épuisé toutes les idées, & toutes les comparaisons, lors qu'un bon (f) Chartreux voulant escaler un superlatif auquel on n'eût point encore porté la vue, soutint que la science d'Aristote étoit aussi étendue que celle d'Adam. Quelques Rabins se sont contentez d'égalier en fait de science le premier homme à Moïse & à Salomon (g), mais quelques autres ont (h) soutenu qu'il surpassoit en cela les Anges, & en ont allegué pour preuve le temoignage de Dieu lui-même. Ils disent que les Anges ayant parlé de l'homme avec quelque sorte de mepris, lors que Dieu le consulta sur sa creat'on, Dieu leur repliqua que l'homme étoit plus habile qu'eux; & pour les en convaincre il leur presenta toutes sortes d'animaux, & leur en demanda le nom. Ils ne furent que repondre; tout aussitôt il fit la même question à l'homme, qui les nomma tous l'un après l'autre; & interrogé quel seroit

(e) Voyez Salomon Annalium t. 1. p. 107. 113

(f) Henri de Harfla. Il avoit au commencement du 15. siècle.

(g) Voyez Avinens. sergent. fidult. p. 8. 50.

(h) Arud. cum d. Rit. unum ib. p. 49. 56. 57.

(a) Neque enim coacti erant, ut imperitum vulgare opinatur. August. de civit. Dei. l. 14. c. 17.

(b) Ib. Ep. l. 11. de Genesi ad liter. c. 31. & l. 1. de nupt. & concupis. c. 5. & l. 1. locutionum in Genes. n. 9. & l. 2. de peccat. meris. & remiss. c. 22.

(c) De civit. Dei. l. 14. c. 17.

(d) Antiq. l. 1. c. 2.

moins propre à nous donner cette idée, qu'à nous en éloigner; néanmoins il pourroit être qu'Adam fortit des mains de son Createur avec les sciences infuses, & qu'il ne les perdit point par son péché; non plus que les mauvais Anges ne sont pas devenus moins savans depuis leur chute, & que les crimes des gens doctes ne leur font pas perdre les sciences qu'ils possédoient. On peut mettre encore au rang des choses probables ce que disent quelques-uns touchant la beauté (E) d'Adam; mais il est tout à fait faux qu'il ait été créé avec (F) les deux sexes. C'est avoir bronché lourdement sur les * paroles de l'Ecriture, que de s'être imaginé une semblable rêverie. Les revelations d'Antoinette Bouignon (G) seroient alléguées mal à propos pour confirmer cette fausse gloise.

Autant

* D. 28
d'us créa
l'homme à
son image
à l'image
de Dieu,
à l'ère
mâle &
féminin.
Genesi. I.
27.

(a) *ibid.*
p. 90.

(b) Hanc
speciem
divinam
que pul-
chritudi-
nem ele-
mentissi-
mas tor-
mosissi-
mulque
assumens,
quum erat
Post multa
tempora
usque ad
carnem &
ossa as-
sumptu-
rus, crea-
bat homi-
nem lar-
gientis ei
speciem
hanc taen-
tam, ipse
primus
Archety-
pus, spe-
ctabilis-
mus ipse
speciosus-
sime pro-
lis creator.
Eugubin.
in *Cosmo-
graphia apud
Salian. an-
nal. t. 1. p.*
106.

* *ibid.* Eu-
gubinus.

(c) *Steu-
ebus Eu-
gubinus.*

(d) *Salian.*
t. 1. p.
106.

(e) Voyez
*Heidegg-
erus, Hist.*
Patriarch.
t. 1. pag.
120.

son nom; & quel étoit celui de Dieu, il répon- dit tout à fait bien, & donna à Dieu le nom de Jehovah. Selon ces mêmes Rabins, voici le sens qu'il faut donner à cet Aphorisme de leurs Doc- teurs, *La taille d'Adam s'étendoit d'un bout du monde jusques à l'autre (a)*, c'est qu'il connoissoit toutes choses.

(E) Touchant la beauté d'Adam.] Sion s'é- toit contenté de dire qu'il étoit bel homme & bien fait, on n'auroit rien dit qui ne fût proba- ble; mais on a donné sur cette matiere dans les gayetes de la Rhetorique, & de la Poétique, & même dans la vision. On a débité que Dieu voulant créer l'homme, se revêtit d'un corps humain parfaitement beau, & qu'il forma sur ce modèle le corps d'Adam. Par là Dieu a pu dire à l'égard du corps, qu'il a fait l'homme à son image. On ajoute que cette apparition de Dieu sous la forme humaine fut le premier prelude de l'Incarnation, c'est-à-dire, que la seconde per- sonne de la Trinité se revêtit des apparences de la même nature, qu'il devoit un jour prendre jusques à la chair & aux os, & que sous l'appar- enance du plus bel homme qui ait jamais été il (b) travailla à la production d'Adam, lequel il fit une copie de ce grand & divin original de beauté dont il s'étoit revêtu. Il ne faut pas s'é- tonner après cela qu'on fasse ces exclamations; * *Quantum qualemve credas fuisse primi hominis il- lus vultum? quantum in ore decus, quas gratias infudisse? Car enfin cette forme dont le Verbe se revêtit, étoit semblable à celle que S. Pierre vit sur le Thabor, & que Moïse vit sur le mont de Sinai, & à celle que Moïse & Elie furent paroître le jour de la transfiguration. Mais ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Adam voyoit lui-même son propre Ouvrier, & la maniere dont son corps étoit formé par les bel- les mains de son Auteur. *Cum fingeretur homo manus illas divinas aspexit ambrosiosque vultus illos, pulcherrimis brachia corpus suum fingentis, singu- losque artus ducentia.* C'est un fort habile (c) homme qui a débité toutes ces visions; & il ne manque point de (d) gens qui en approuvent une partie pour le moins.*

(F) Qu'il ait été créé avec les deux sexes.] Un grand nombre de Rabins ont cru (e) que le corps d'Adam fut créé double, mâle d'un côté, femelle de l'autre; & que l'un des corps étoit joint à l'autre par les épaules; les têtes regardoient des lieux directement opposez, comme les têtes de Janus. Or ils prétendent que Dieu quand il fit Eve, n'eut besoin d'autre chose que de diviser ce corps en deux: celui où étoit le sexe masculin fut Adam; celui où étoit le sexe féminin fut Eve. Manassé Ben-Israel le plus habile Rabin qui ait vécu

dans le XVII. siecle, a soutenu (f) ce bi- (f) Con-
sarre sentiment. Le docteur Maimonides, l'hon-
neur & la gloire de la nation Judaïque, l'avoit
(g) déjà soutenu. Eugubin ne s'en est éloigné
qu'à l'égard de la situation des deux corps; *ibid.*
car il pretend qu'ils étoient collez ensemble par
les côtes, & qu'ils se ressembloient en tout hor-
mis le sexe. Le corps mâle étoit à la droite, *(g) In Mo-
reb Nelo-
chim p. 2.
apud Hei-
degg. ib.*
& embrassoit l'autre par le cou avec sa main
gauche, pendant que l'autre lui rendoit la pa-
reille avec sa main droite. Chacun étoit ani-
mé, chacun tombs dans un profond assou-
pissement, lors que Dieu voulut former Eve,
c'est-à-dire la séparer du corps mâle. Il ne
fut que savoir lire l'Ecriture, pour refuter plei-
nement toutes ces visions. Avant que de passer
à d'autres choses, je dirai un mot de ces An-
drogyens, dont Platon (h) a parlé assez ample-
ment. C'étoient des corps Hermaphrodites, *(h) In
Convivio
p. 118f.
dit. Fran-
cof. 1602.*
à quatre bras & à quatre jambes, & à deux
visages sur un seul cou tournez l'un vers l'au-
tre. Cette duplicité de membres leur donnoit
beaucoup de force, & par là beaucoup d'in-
solence; ils ne sergeoient pas à moins qu'à
faire la guerre aux Dieux. On delibera dans
le ciel sur la maniere de les mettre à la raison, &
l'avis de Jupiter passa, qui étoit qu'il les falot
partager en deux. Chacune des pieces con-
serva une forte inclination pour se réunir avec
l'autre; & voilà l'origine de l'amour, si l'on
en croit ce Philosophe. Mais il falut faire des
changemens à la situation de certains membres,
afin que la réunion fût seconde. Je remarque-
rai en passant que ceux qui parlent de ces An-
drogyens de Platon, ne rapportent pas pour l'or-
dinaire la chose telle qu'elle est. Ils lui font
dire qu'au commencement les hommes avoient
cette nature-là; mais il ne le dit que de quel-
ques-uns; il reconoit qu'il y avoit aussi comme
à present des mâles & des femelles. Voyez
les remarques de l'article *Salmatis*. L'Auteur
d'un livre intitulé *LE NOUVEAU VISION-
NAIRE DE ROTTERDAM*, imprimé en
1686, dit page 36, que selon les Rabins Adam
& Eve avant leur péché étoient tous deux her-
maphrodites. Je ne sache que lui qui attribué
cette opinion aux Rabins.

(G) Les revelations d'Antoinette Bouignon.]
Les livres de cette Demoiselle sont foi qu'elle
a eu des sentimens fort particuliers; mais elle
n'a peut-être rien avancé de plus étrange, que
ce qui regarde le premier homme. Elle pre-
tend qu'avant qu'il pechât il avoit en soi les
principes des deux sexes, & la vertu de pro-
duire son semblable sans le concours d'une
femme: & que le besoin que chaque sexe a
presentement de s'unir à l'autre pour la multi-
pli-

Autant vaudroit-il employer à cet usage les narrations romanesques de Jaques Sadeur ^{* Je voudrois que l'Auteur du NOUVEAU VISIONAIRE DE ROTTERDAM ne sût pas, comme il a fait d'une manière trop enjolivée, les usages de celles de ce Ministre qu'il attaque. On pourroit tourner en ridicule ce dernier sur ses imaginations du mariage d'Adam & d'Ève, sans égarer si fort ce sujet.}

plication, est une suite des changemens que le péché fit au corps humain. Les hommes, dit-elle (a), croyent d'avoir été créés de Dieu comme ils se trouvent à présent, quoi que cela ne soit véritable, puis que le péché a défiguré en eux l'œuvre de Dieu, & au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres dans la nature, divisés en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre & avec douleurs & misères. On explique dans un autre Ouvrage (b) le détail de tout ce mystère, selon qu'il fut révélé de Dieu à la Demoiselle Bourignon. Elle croit voir en extase comment Adam étoit fait avant le péché, & comment il pouvoit produire tout seul d'autres hommes; bien plus elle crut apprendre qu'il avoit mis en pratique cette rare fécondité, par la production de la nature humaine de JESUS-CHRIST. Quoi que le passage soit un peu long, je ne laisse pas de le rapporter tout entier, afin qu'on découvre mieux l'étendue des égaremens dont nôtre esprit est capable.

Dieu lui représenta dans l'esprit sans l'entremise des yeux corporels, qui auroient été accablés sous le poids d'une si grande gloire, & la beauté du premier monde, & la manière dont il l'avoit tiré du cahos: tout étoit brillant, transparent, rayonnant de lumière & de gloire ineffable. Il lui fit paroître de la même manière spirituelle Adam, le premier homme, dont le corps étoit plus pur & plus transparent que le cristal, tout léger & volant, pour ainsi dire; dans lequel & au travers duquel on voyoit des vaisseaux & des ruisseaux de lumière qui pénétoit du dedans en dehors par tous ses pores, des vaisseaux qui rouloient dans eux des liqueurs de toutes sortes, & de toutes couleurs, très-vives & toutes diaphanes, non seulement d'eau, de lait, mais de feu, d'air, & d'autres: ses mouvemens rendoient des harmonies admirables: tout lui obéissoit: rien ne lui résistoit & ne pouvoit lui nuire. Il étoit de stature plus grande que les hommes d'à présent; ses cheveux courts, annelés, tirans sur le noir, la lévre de dessus couverte d'un petit poil: & au lieu des parties bestiales que l'on ne nomme pas, il étoit fait comme sent, ront rétablis nos corps dans la vie éternelle, & que je ne sai si je dois dire. Il avoit dans cette région la structure d'un nés, de même forme que celui du visage; & c'étoit là une source d'odeurs & de parfums admirables: de là devoient aussi sortir les hommes, dont il avoit tous les principes dans soi: car il y avoit dans son ventre un vaisseau où naissent de petits œufs, & un autre vaisseau plein de liqueur qui rendoit ces œufs féconds. Et lors que l'homme s'échauffoit dans l'amour de son Dieu, le desir où il étoit qu'il y eût d'autres créatures que lui pour louer, pour aimer & pour adorer cette Grande Majesté, se faisoit répandre par le feu de l'amour de Dieu cette liqueur sur un ou plusieurs de ces œufs

avec des délices inconcevables; & cet œuf rendu fécond fortoit quelque tems après par ce canal hors de l'homme en forme d'œuf, & venoit peu après à éclore un homme parfait.

C'est ainsi que dans la vie éternelle il y aura une generation sainte & sans fin, bien autre que celle que le péché a introduite par l'usage de la femme, laquelle Dieu forma de l'homme en tirant hors des flancs d'Adam ce viscere qui contenoit les œufs, que la femme possède, & desquels les hommes naissent encore à présent dans elle, conformément aux nouvelles découvertes de l'Anatomic. Le premier homme qu'Adam produisit par lui seul en son état glorieux, fut choisi de Dieu pour être le Trône de la Divinité, l'organe & l'instrument par lequel Dieu voulut se communiquer éternellement avec les hommes. C'est là JESUS-CHRIST, le premier né, uni à la nature humaine, Dieu & homme tout ensemble *.

Je joins à cela deux petites reflexions seulement. L'une est qu'Antoinette Bourignon n'a pas dû croire qu'elle ressusciteroit, car selon ses principes, la matiere crasse qui a été jointe depuis le péché au corps de l'homme (c), & qui pourroit dans le tombeau, ne ressuscitera point; & la resurrection n'est autre chose que le retablisement de l'homme dans son état d'innocence: état où selon les belles revelations de cette Antoinette, il n'y avoit point de femmes. On condamna autrefois (d) à Paris un Heretique nommé Amaulri, qui soutenoit entre autres erreurs, (e) qu'à la fin du monde les deux sexes seroient réunis ensemble dans une même personne; & que cette réunion avoit commencé en JESUS-CHRIST, & que (f) si l'homme étoit demeuré dans l'état où Dieu l'avoit produit, il n'y auroit eu nulle distinction de sexes. Faber (g) d'Étapes a cru que dans l'état d'innocence Adam auroit engendré de lui-même son semblable sans l'aide d'aucune femme. La Bourignon n'a donc pas été la première qui ait enseigné ces choses; mais elle y a mis beaucoup du sien, comme vous diriez cette perpe-

tuelle propagation qui se fera, dit-elle, dans le paradis, de la manière que les hommes auroient multiplié sur la terre, s'ils avoient conservé leur innocence. Que dirai-je de Paracelse, qui croyoit (h) que les parties nécessaires à la generation ne se trouvoient point dans nos premiers peres avant qu'ils pechassent, mais qu'elles sortirent après leur péché comme une excrecence, ou comme les écrouilles viennent à la gorge? Ma 2. reflexion est que cette femme (i) attribuée à JESUS-CHRIST d'Adam toutes les apparitions de Dieu, desquelles le Vieux Testament a parlé, & qu'elle croit que quand il voulut se revêtir de la corruption de nôtre chair & de nôtre sang dans les entrailles de la Sainte Vierge, il y renferma son corps soit en le reduisant à la petitesse qu'il avoit lors de sa première conception ou naissance, soit d'une autre manière inconcevable à nôtre raison grossiers.

(a) Préface du livre intitulé, Le nouveau ciel & la nouvelle terre, imprimé à Amsterdam en 1679.

(b) Vie continuée de Mademoiselle Bourignon p. 315.

(c) Préface du Nouveau ciel.

(d) Au commencement du 13 siècle.

(e) Vile desentia-nem relationis de Ant. Butre autres erreurs, (e) qu'à la fin du monde les deux sexes seroient réunis ensemble dans une même personne; & que cette réunion avoit commencé en JESUS-CHRIST, & que (f) si l'homme étoit demeuré dans l'état où Dieu l'avoit produit, il n'y auroit eu nulle distinction de sexes. Faber (g) d'Étapes a cru que dans l'état d'innocence Adam auroit engendré de lui-même son semblable sans l'aide d'aucune femme. La Bourignon n'a donc pas été la première qui ait enseigné ces choses; mais elle y a mis beaucoup du sien, comme vous diriez cette perpe-

(f) Prænomen relationis de Ant. Butre autres erreurs, (e) qu'à la fin du monde les deux sexes seroient réunis ensemble dans une même personne; & que cette réunion avoit commencé en JESUS-CHRIST, & que (f) si l'homme étoit demeuré dans l'état où Dieu l'avoit produit, il n'y auroit eu nulle distinction de sexes. Faber (g) d'Étapes a cru que dans l'état d'innocence Adam auroit engendré de lui-même son semblable sans l'aide d'aucune femme. La Bourignon n'a donc pas été la première qui ait enseigné ces choses; mais elle y a mis beaucoup du sien, comme vous diriez cette perpe-

(g) Apud Cornel. à Lapide in Genes. c. 2. v. 24.

(h) Negabat primos parentes ante lapsum habuisse partes generationis. hominis necessarias, potest accedere ad Adam toutes les apparitions de Dieu, desquelles le Vieux Testament a parlé, & qu'elle croit que quand il voulut se revêtir de la corruption de nôtre chair & de nôtre sang dans les entrailles de la Sainte Vierge, il y renferma son corps soit en le reduisant à la petitesse qu'il avoit lors de sa première conception ou naissance, soit d'une autre manière inconcevable à nôtre raison grossiers.

(i) Vie continuée, pag. 317.

* Les Juifs l'af- fèrent. Voyez l'ar- ticle d'A- braham, pag. 44.

Sadeur (H). Il n'est pas plus vrai qu'Adam ait été produit avec la * cir- concision. Rangeons aussi parmi les gigantesques, & de ses (K) livres, & de son (L) sepulcre, & d'un arbre planté

(H) Les narrations romanesques de Jacques Sa- deur.] C'est une prétenduë relation de certains peuples Hermaphrodites de la terre Australe. Voyez l'article Sadeur.

(a) De Opific. mundi.

(b) In li- bro Sa- hedrim.

(c) In tra- ctatu de paradiso.

(d) Gradi- turque per equor Jam me- ditum, necdum fructus la- tera ardua tinxit. Virgii. Æn. l. 3. v. 664.

(e) Id. Æn. l. 10. v. 763.

(f) Voyag. l. par. p. 372-373.

(g) Lib. 1. de emen- dat. tem- por. c. 4. apud Pere- rium in Genes. l. 4. quæst. 3.

(h) Jofué c. 14. v. ult.

(i) In Matth. c. 27.

(k) Per- riss ib.

(I) De sa taille gigantesque.] Philon (a) a cru qu'Adam surp-assoit tous les autres hommes & quant au corps, & quant à l'ame; mais les Thalmodistes vont infiniment plus loin: ils assurent (b) qu'Adam s'étendoit depuis un des bouts du monde jusques à l'autre, quand Dieu le forma; qu'après qu'il eut peché, Dieu ape- santit sa main sur lui, & lui réduisit la taille à la mesure de cent aunes. Barcepha fait (c) mention de quelques Auteurs qui disoient que le paradis terrestre étoit séparé de nôtre monde par l'Océan, & qu'Adam chassé de ce paradis traversa la mer à pied pour venir dans nôtre monde, & la trouva par tout guayable, tant sa taille étoit énorme. Voilà justement l'Orion ou le Polyphème (d) des Poëtes;

Quam (e) magnus Orion

Cum pedes incedit mediis per maxima Nerei Stagnum scindens, humero supereminet undas.

Les Arabes n'ont pas une moindre idée de la taille de nos premiers peres, que les Auteurs de Meïse Barcepha. Voici ce que nous apprend Mr. de Monconis (f): Mon Arabe me dit comme la Caravane du Caire arrivoit la premiere à la Meque, & qu'après y avoir fait sa priere, elle alloit au pied de la montagne qui en est distante d'une lieue attendre les deux autres Caravanes de Damas & de Bagdet, qui arrivoient les jours suivants à la Meque; & qu'étant toutes le neuvieme de la douzieme lune qui est Diel Heghe, à la fin, dis-je, du neuvieme jour entrant au dixieme qui est à l'Assir, toutes les trois Caravanes montent au dessus de cette montagne, au sommet de laquelle (qui est fort bas, comme de ces monts de terre qui se trouvent seuls au milieu des plumes) ils croyent qu'Eve avoit la tête apuyée lors qu'Adam la conut la premiere fois, & qu'elle avoit ses deux genoux bien loin dans le bas de la plaine, sur deux autres, distans l'un de l'autre de deux portées de moufquet, à chaque endroit dequels on a fait met- tre une colonne, entre lesquelles il faut pour être bon Agi, c'est à-dire Peterin, passer en allant & en revenant de la montagne, au sommet de laquelle est une Mequée qui est faite comme une meche où il ne peut entrer que sept ou huit personnes. Je voi qu'on cite un Jean Lucidus qui a (g) cru qu'Adam étoit le plus grand de tous les Ceans, & qui l'a voulu prouver par ces paroles de l'E-écriture (h) selon la vulgate, nomen Hebron ante vocabatur Caria: barbe: Adam maximus ibi inter Enacim situs est. Saint Jérôme (i) s'imagina en vertu de ce passage qu'Adam a été enterré à Hebron. Mais on lui montre que (k) ni l'Hebreu, ni la version des LXX. ne disent quoi que ce soit qui concerne Adam, ou quelque tombeau. La version de Geneve porte, le nom de Hebron étoit auparavant Karjath-Arbah, lequel Arbah avoit été fort grand homme parmi

les Hanakins. Il y a dans l'île de Cécilan une montagne qu'on nomme le Pic d'Adam, parce que selon la tradition du pais, elle a été le lieu de sa residence (l). On y trouve encore les traces de ses pieds, loignes de plus de deux palmes. Pythagoras ne trouvoit point là une taille aussi grande que celle que d'autres attribuent à Adam; Pythagoras, dis-je, qui (m) par la longueur du pied d'Hercule, jugea de la taille de ce Heros. On dit aussi qu'il y a sur cette montagne quelques monumens des pleurs qui furent versez sur la mort d'Abel; mais d'autres disent (n) qu'Adam & Eve pleurent cette mort dans une caverne qui est en Judée, où l'on voit leurs lits de pierre longs de 30. pieds.

(K) De ses livres.] Les Juifs prétendent (o) qu'Adam fit un livre sur la creation du monde, & un autre sur la divinité. Masius (p) parle du premier. Un Auteur Mahometan nommé Kifziaz (q) rapporte qu'Abraham étant allé au pais des Sabeens, ouvrit le coffre d'Adam, & y trouva ses livres avec ceux de Seth, & avec ceux d'Edris. Ce dernier nom est celui que les Arabes donnent à Enoch. Ils disent (r) qu'Adam avoit une vingtaine de livres tombez du ciel qui contenoient plusieurs loix, plusieurs promesses, & plusieurs menaces de Dieu, & les prédictions de plusieurs évènements. Quelques Rabbins attribuent le Pseaume 92. à Adam, & il se trouve des manuscrits où le titre Chaldaq de ce Pseaume, porte que c'est la louange & le Cantique que le premier homme recita pour le jour du Sabath (s). Le bon Eusebe Nieremberg la crédulité même, rapporte (t) deux Cantiques qu'il a fidelement copiez de l'Apoc- calypse du bienheureux Amadeus, dans la Bi- bliothèque de l'Escurial. Adam, dit-on, est l'Auteur de ces deux pieces; il fit l'une la pre- miere fois qu'il vit Eve; l'autre est le Pseaume penitentiel que lui & sa femme reciterent après leur peché.

(L) De son sepulcre.] Nous avons déjà vu que St. Jérôme s'est imaginé sans nul fondement qu'Adam avoit été enterré à Hebron; mais on n'auroit pas moins de droit de croire cela avec lui, que de penser avec tant d'autres (u) qu'Adam fut enterré sur le Calvaire. J'avoue que cette dernière opinion est meilleure par la pré- dica; car elle est beaucoup plus seconde en al- lusions, en antitheses, en moralitez, & en toutes sortes de belles figures de Rhetorique; mais une semblable raison n'est gueres propre qu'à servir de preuve envers ceux qui demanderoient pourquoi le sentiment de St. Jérôme a eu moins de sectateurs que l'autre. Concurrence à part, qu'il nous fuffise de savoir que le premier hom- me mourut au lieu où Jerusalem fut bâtie de- puis, & qu'on l'enterra sur une montagne voi- sine, qui a été appellée Golgotha ou le Calvaire: c'est celle où JESUS-CHRIST fut crucifié. Si vous demandez comment le sepulcre d'Adam a pu résister aux eaux du deluge, & com- ment ses os ont pu maintenir leur place, afin d'y

(l) Ludov. Romani Patri- nis in sua Nov. c.

(m) A. Gellius not. Att. l. 1. c. 1.

(n) Apud Saldenium, otia Theol. p. 346.

(o) He- degg. hist. Patr. 1. 1. p. 481.

(p) Vide Salden. t. 1. p. 230.

(q) Apud Stanlejum, l. 3. c. 3. Philof. Orient.

(r) Hor- ting. Hist. Orient. p. 22. citans Polyb. triumph. p. 145.

(s) Gaspar Schoonus Techn. curios. p. 556.

(t) Lib. 2. de Orig. sacra script. c. 13. apud Schoonus. ibid.

(u) Voyez Salden. Ann. s. 1. p. 225. où il montre que S. Jérôme mé- prisoit en quelques endroits l'opinion commune.

planté (M) sur ce sepulcre &c. mais gardons nous bien d'avoir sur l'affaire de son salut les incertitudes de * l'Abbé Rupert, & encore plus de le croire condamné aux flammes infernales, comme faisoient † les Tatianites. Rien ne nous oblige d'adopter le sentiment † d'Origene, de S. Augustin, de S. Athanase & de plusieurs autres, qu'Adam fut des premiers parmi ceux qui ressusciterent avec JESUS-CHRIST; encore moins est-on obligé de croire que sa repentance † l'aurait fait mourir de tristesse, si Dieu ne lui avoit envoyé l'Ange Raziel pour le consoler. Mais la raison veut que nous croyions que sa foi & ses prieres lui firent trouver misericorde, & qu'il fit une belle mort, sans que pour cela il faille s'imaginer qu'il harangua ses enfans avant que de rendre l'ame, & qu'il leur recommanda nommément d'honorer leur mere, & de l'enterrer auprès de lui. On se donne trop de liberté quand on (N) forge de telles harangues directes. Nous avons rapporté ailleurs β ce qui se dit de la durée de son état d'innocence.

A D A M, Archidiacre de la Chambre patriarchale, & Supérieur des Religieux de la Caldée, fut envoyé à Rome au commencement du XVII. siecle par Elie Patriarche Nestorien de Babylone. Ce Patriarche ayant fait examiner par ses Evêques la profession de foi que le Pape Paul V. lui avoit envoyée, chargea Adam de la presenter à ce Pape avec les changemens qu'ils y avoient faits, mais il lui donna ordre en même tems d'y corriger ce que le Pape y trouveroit à redire. C'étoit une ambassade d'Obédience que celle de notre Adam. Ce Religieux étant arrivé à Rome, s'acquitta de sa commission avec le plus de soin qu'il put. Il avoit porté avec lui un écrit, où il pretendoit allier la foi des Orientaux avec celle de l'Eglise Romaine, & faire voir que leurs differens n'étoient (A) qu'une dispute de mots. Il avoit d'abord montré cet écrit à son Patriarche, & puis par son

* Lib. 3. in Genes. c. 31.

† Epiphon. Har. 46. Eusebius Hist. l. 4. c. 27.

‡ Apud Cornel. à Lapide in Genes. c. 5. v. 5.

1 Vide Renschlium de art. Cabal. p. 8. 2 Heidegger. Hist. Patriarch. t. 1. p. 160.

β Dans la remarque A de l'article d'Abel.

d'y recevoir l'aspersion du sang de notre Seigneur, car c'est là le point & le mystere.

Hic (a) hominem primum suscepimus esse sepultum, Hic patitur Christus: pia sanguine terra madescit, Pulvis Adæ ut postit veteris cum sanguine Christi Commixtus, stillantis aqua virtute lavari.

Si, dis-je, vous faites cette question, Barcepha vous alleguera un Docteur (b) fort estimé en Syrie, qui a dit que Noé demeura dans la Judée; qu'il planta dans les campagnes de Sodome les cedres dont il bâtit l'arche, qu'il transporta avec lui dans l'arche les os d'Adam, qu'après qu'il en fut sorti il les partagea à ses trois fils, qu'il donna la crâne à Sem, & que les descendans de Sem ayant pris possession de la Judée, enterrent ce crâne au même lieu où avoit été le tombeau d'Adam.

(M) D'un arbre planté sur ce sepulchre.] Cornélius à Lapide (c) dit que les Hebreux content, que Seth par le commandement d'un Ange mit de la semence de l'arbre descendu dans la bouche d'Adam déjà enterré, & que de là sortit un arbre dont la Croix de JESUS-CHRIST fut faite; & qu'il étoit juste que le même bois qui avoit fait pecher Adam, fût celui sur lequel JESUS-CHRIST expiât le peché d'Adam. Ce Jesuite nous renvoie à Pinedo, qui a raconté au long cette fable. Mais que veut-il dire par les Hebreux? Il entend sans doute les Juifs. Or les Juifs conviennent-ils que JESUS-CHRIST ait expié le peché d'Adam par le supplice de la croix, auquel leur nation le condamna sous Pontice Pilate? Quand un Auteur est plein d'une chose, il s' imagine que les autres le sont aussi, & il ne s'apporçoit pas toujours de l'absurdité où il tombe en leur attribuant ses propres pensées. Cette fable au reste a été rapportée diversément; car on trouve dans un Rabin qui a vécu long tems avant JESUS-CHRIST, & dont l'Ouvrage est intitulé Gale Rafejab (d), que les Anges porterent à

Adam dans le desert une branche de l'arbre de vie, que Seth la planta, & qu'elle devint un arbre dont Moïse se servit utilement; car après en avoir tiré la verge qui lui servit à faire tant de prodiges, il en tira le bois qu'il jeta dans les eaux ameres pour les adoucir, & celui où il attacha le serpent d'airain. Quelques-uns disent qu'Adam envoya Seth à la porte du Jardin d'Eden, pour prier les Anges qui en descendoient l'entrée de lui accorder une branche de l'arbre de vie, ce qu'ils firent (e).

(N) Quand on voyez de telles harangues.] C'est au P. Salian que j'en veux. Non content de la harangue, il a fait une longue Epitaphe pour Adam, où il a designé son nom par ces trois lettres (f) J. S. P. Il a fait aussi des Epitaphes pour Abel, pour Abraham, pour Sara, &c. En verité cela n'est gueres pardonnable qu'à des Auteurs frais émolus d'une Regence de Rhetorique, & je suis fort persuadé que les Sirmonds, les Petaus, les Hardouins, & les autres grands Auteurs de la Societé des Jesuites jugeroient de cela comme j'en juge.

(A) N'étoit qu'une dispute de mots.] Le Sieur de Moni dans son Histoire Critique du Levant, paroît fort persuadé que le Patriarche Elie avoit raison de soutenir qu'il n'y a qu'une pure question de nom entre les Nestoriens d'aujourd'hui, & les Catholiques. Le Nestorianisme d'aujourd'hui, (g) dit-il, n'est qu'une heresie imaginaire, (g) Page toute cette diversité de sentimens ne consiste qu'en des équivoques, d'autant que les Nestoriens prennent le nom de personne d'une autre façon que ne font les Latins. Pourquoi donc n'acquiesça-t-on pas aux éclaircissements que le Patriarche de Babylone fit donner? C'est que pour garder le decorum, & par une fausse délicatesse de point d'honneur, il faisoit toujours soutenir que le Nestorianisme étoit une dangereuse heresie; autrement il auroit valu profiter l'honneur des Conciles Oecumeniques. C'est ce que le Sieur de Moni auroit dit en pais de liberté; mais en

(e) Voyez Salianus exercit. 10. p. 608.

(f) Elles veulent dire, Jacobus Salianus posuit.

(g) Page

(a) Tertul. lib. 1. 2. Carm. contra Marcion. c. 4.

(b) Dominus Jacobus Orro-haita (sive Edessenus.) S. Ephrem qui a vécu au 4. siecle a été son disciple. Voyez Sallian, pag. 226. Cornélius à Lapide, pag. m. 107.

(c) In Genesim, c. 2. v. 9. p. 74.

(d) Galatin le cite au chap. 15. du livre 6. de ses mysteres de la verité Catholique. Kircher dans l'Œdipeus Egyptiacus le cite mal. Raze Galathia. Voyez Nouvelles de la Rep. des lettres, Juillet 1686. ex Mochio de anteo serpente.

son ordre à tous les Evêques du parti, & il avoit été un an entier à aller de ville en ville pour le faire approuver à ces Evêques. Pierre Strozza Secrétaire de Paul V. fut chargé de répondre à cet écrit. La réponse approcha plus de la dureté que de la condescendance; il n'expliqua rien favorablement, & il fut que le Legat du Patriarche se fournit non seulement aux dogmes, mais aussi aux expressions de Rome. Il signa tout ce qui lui fut proposé de la part du Pape, & ne se contentant pas d'abjurer toutes les erreurs de sa nation, il fit des livres, & les adressa à ses compatriotes, pour leur communiquer les lumières qu'il avoit acquises à Rome, & pour les désabuser de leurs erreurs.

* Tiré du chap. 10. du livre 5. de la Permission de la foi défendue. Mr. Arnaud cite le Traité de Pierre Strozza de dogmatibus Chaldeorum.

Il partit de Rome après un séjour de trois ans, & il porta à Elie un Bref de Paul V. qui rejettoit tous les moyens d'accommodement que ce Patriarche avoit proposés, & l'obligeoit à condamner tous les termes qui pourroient couvrir l'erreur *. Adam fut accompagné de deux Jésuites †, qui eurent ordre de travailler à l'entière réunion de cette secte.

† Nic. Godignus, l. v. de rebus Anafinivum apud Arab. Mirraon, de statu relig. Christi. p. 226.

ADAM (JEAN) Jésuite François, a été un fameux Prédicateur dans le XVII. siècle. Il étoit du Limoufin, & il entra chez les Jésuites l'an † 1622. à l'âge de 14. ans. Ses Supérieurs l'ayant trouvé propre à réussir dans la Chaire, l'appliquèrent à cela après qu'il eut regenté les Humanitez & la Philosophie. Il a exercé le métier de Prédicateur pendant quarante ans, & s'est fait ouïr dans les principales villes de France, & au Louvre même ‡. Il commença, comme de raison, par les Provinces, mais lors qu'il s'y fut suffisamment signalé, on l'envoya sur le grand théâtre du Royaume. Les conjonctures du tems le favorisèrent, les disputes du jansénisme étoient déjà fort échauffées les esprits; & jamais homme ne fut plus propre que le P. Adam à être détaché contre le parti, en Aventurier temeraire. Il étoit hardi & bouillant, & avoit toutes les parties nécessaires à un grand Declamateur. Le Carême qu'il prêcha à Paris dans l'Eglise de Saint Paul en l'année 1650. fit du fracas. Le Prédicateur poussa les choses si loin, que s'il n'eût pas eu de puissans patrons, on (A) lui eût interdit la Chaire. Il eut assez (B) de bonne foi pour reconnoître que S. Augustin n'étoit nullement favorable au Molinisme, & il s'échauffa bien fort contre cet ancien Docteur. Les Jansénistes (C) ne laissèrent pas tomber cette incartade. Ils publièrent un Ecrit

‡ Sotuel. Biblioth. Societatis Jesu.

‡ Id. ib.

France il a valu qu'il se soit servi d'expressions un peu moins développées; Comme les Conciles, a-t-il dit, ont condamné l'herésie de Nestorius, il étoit, ce semble, nécessaire qu'on fit voir à Rome que le Nestorianisme étoit une véritable hérésie, puis qu'elle avoit été condamnée par l'Eglise dans un Concile général. Il ajoute avec les mêmes ménagemens, que quelques-uns pourroient inferer des actes mêmes des anciens Conciles, que le Nestorianisme n'est qu'une hérésie de nom, & que si Nestorius & S. Cyrille se fussent entendus, ils auroient pu concilier leurs opinions.

(a) C'est la 23. de la 1. édition.

(A) On lui eût interdit la Chaire.] C'est ce que nous apprenons d'une lettre (a) de Guy Patin écrite le 12. Avril 1650. Notre Archevêque, dit-il, a défendu la chaire à Mr. Broussel Docteur de Navarre, & Chanoine de S. Honoré qui est grand Janséniste, & point du tout Mazarin, pour avoir prêché depuis trois jours un peu trop hardiment. Le Pere Adam Jésuite eût éprouvé la même rigueur, pour avoir prêché contre S. Augustin dans l'Eglise de Saint Paul, & l'avoir appelé l'Africain échauffé, & le Docteur bouillant, sans le crédit des Jésuites & des Capucins, qui en ont détourné l'Archevêque.

(b) Voyez l'Ecrit des Jansénistes contre ce sermon pag. 2.

(B) Il eut assez de bonne foi.] Il faut entendre ceci cum grano salis, avec quelque restriction, car on se tromperoit si on s'alloit figurer que ce Jésuite ne retint rien des obliques artificieuses de ceux qui ont prétendu que Saint Augustin n'est favorable ni aux Calvinistes, ni aux Jansénistes: car dans le même Sermon qui excita tant de plaintes, & qu'il divisa en deux parties (b), il destina la seconde à montrer par la doctrine de ce Pere, que JESUS-CHRIST

étoit mort pour tous les hommes sans en excepter aucun; & il avoit déjà publié un livre intitulé, Calvin faisait par soi-même, & par les armes de Saint Augustin, qu'il avoit injustement usurpées sur les matières de la grace, de la liberté, & de la prédestination. Or il ne faisoit aucune difficulté de dire que Jansénius & Calvin enseignent la même chose sur les matières de la Grace; & il répondit peu de jours après son Sermon à quelqu'un qui lui en reprochoit l'exéc: Je (c) ne crains rien, personne ne peut attaquer mon sermon, ni mon livre de la Grace, qu'il n'entreprenne de soutenir Calvin. Qu'est-ce donc que l'on doit entendre par la bonne foi que je lui donne? On doit entendre que la liberté avec laquelle il expliquoit ses pensées sur les défauts de Saint Augustin, marquoit clairement qu'il vouloit bien que l'on sût, qu'il ne tenoit pas Saint Augustin pour un bon modèle de foi dans ces matières.

(C) Les Jansénistes ne laissèrent pas tomber cette incartade.] Peu de jours après ils publièrent un Ecrit (d) dont voici le titre, Défence de (d) De 60. Saint Augustin contre les erreurs, les calomnies & les invectives scandaleuses que le Pere Adam Jésuite a prêchées dans l'Eglise de Saint Paul le second jeudi du Carême, sur ce texte de l'Evangile de la Chananée, je ne suis envoyé qu'aux brebis perduës de la maison d'Israël. Ils l'accusèrent d'avoir dit; „I. Que Saint Augustin étoit embarassé & obscur en ses écrits, qu'étant un esprit „Africain, ardent & plein de chaleur, il s'étoit „souvent trop emporté, étoit tombé dans l'ex- „cès, avoit passé au delà de la vérité en comba- „tant les ennemis de la Grace, comme il arrive „quel-

contre son Sermon, & ne se contentent pas de faire l'apologie de S. Augustin; ils refusent quelques autres propositions de ce Jésuite, & nommément celle qui se rapportoit à l'inspiration (D) des Ecrivains Canoniques. Le P. Adam n'eut point d'égard aux plaintes que l'on fit de son Sermon, & d'un livre où il avoit

„ quelquefois qu'un homme qui a dessein de fra-
 „ ger son ennemi le frappe avec tant de violence,
 „ qu'il le jette contre un arbre, & lui donne
 „ un contre-coup contre son intention. II. Que
 „ S. Augustin même en établissant contre les
 „ Pélagiens le péché originel, s'étoit emporté
 „ jusqu'à l'excès de l'erreur; en disant que le
 „ péché originel étoit puni dans les enfans, qui
 „ mouraient sans Batême, de la peine du feu
 „ & du dam. III. Que S. Augustin n'étoit
 „ pas bien assuré en ce qu'il a écrit, puis que
 „ selon la remarque de Monsieur Garnache, il a
 „ changé trois fois dans la matière de la Grace.
 „ Ces reproches & quelques autres de cette nature
 „ avoient déjà paru dans un livre du P. Adam;
 „ ceux qui n'avoient pas ce livre, les trouveront
 „ dans un Ouvrage qu'il est facile de consulter,
 „ je veux dire dans l'*Vindicia Augustiniana* du
 „ P. Noris, où le Pere Adam est le premier des
 „ adversaires modernes de S. Augustin que le P.
 „ Noris ait réfuté.

(D) *Qui se rapportoit à l'inspiration des Ecrivains Canoniques.*] „ Que personne ne s'étonne
 „ si le P. Adam a dit en son Sermon que S. Au-
 „ gustin a excédé par l'ardeur de son zèle, puis
 „ qu'il a écrit dans un méchant livre (a) plein
 „ de faussetez & d'erreurs, que cette foiblesse n'est
 „ pas si criminelle que Dieu ne la souffre en la per-
 „ sonne des Auteurs qu'il inspire, & que nous apel-
 „ lions Canoniques . . . & que le feu naturel de
 „ S. Paul étoit bien capable de le porter dans des
 „ expressions de cette nature. . . . Pour prou-
 „ ver qu'il y a quelquefois de la foiblesse dans les
 „ Auteurs Canoniques, & qu'ils parlent suivant
 „ leur imagination dans l'expression des choses que
 „ Dieu leur a révélées, il dit, *Que lors que le*
 „ *Prophete Helie se plaint de l'impitoyé de son sie-*
 „ *cle il dit à Dieu que la foi est éteinte dans le*
 „ *cœur de tous les hommes, & qu'il est resté seul de*
 „ *tous ceux qui l'adoroient sur la terre. . . .*
 „ *David assure que l'on n'a jamais vu plus de des-*
 „ *ordre & plus de corruption que de son tems, qu'il*
 „ *ne se trouve pas un seul homme qui fasse une bon-*
 „ *ne action.* „ Voilà le dogme que les censeurs
 „ du Pere Adam lui reprochent. Il croyoit que
 „ la chose inspirée, & l'expression de l'inspiré
 „ étoient deux choses différentes; que Dieu étoit
 „ l'auteur unique de la premiere, mais qu'il lais-
 „ soit l'autre à l'imagination de celui qu'il inspi-
 „ roit, & qu'il n'empêchoit pas que cette ima-
 „ gination n'allât plus loin que le S. Esprit. C'é-
 „ toit sans doute la pensée du P. Adam; car l'exem-
 „ ple d'Elie & de David qu'il allégué ne seroit
 „ de rien à un homme qui seroit persuadé, que
 „ Dieu revela qu'Elie étoit le seul adorateur du
 „ vrai Dieu, & qu'au tems de David il n'y avoit
 „ pas un seul honnête homme sur la terre. Il faut
 „ donc que celui qui employe ces exemples soit
 „ persuadé que Dieu n'avoit point revelé cela,
 „ mais seulement que le nombre des gens de bien
 „ étoit petit. Sur ce pied-là l'imagination de l'in-
 „ spiré rend universel ce qu'on lui donne avec res-
 „ triction, elle tombe dans le sophisme, à *dicitur*
 „ *secundum quid ad dictum simpliciter*; en un mot

elle sophistique la revelation, elle trompe l'E-
 „ glise, elle ment. Les Jansenistes ne manque-
 „ rent pas de s'écrire que cette doctrine étoit (b) (c) Pag.
 „ impie, & qu'elle ouvroit la porte à mille atten-
 „ tats contre l'autorité de l'Ecriture: Car si Dieu
 „ souffre, dirent-ils, quelque foiblesse dans les Au-
 „ teurs Canoniques qu'il inspire, s'il y a un feu na-
 „ turel en S. Paul qui ne soit point celui de Dieu;
 „ tout ce qu'un libertin ou un heretique trouvera dans
 „ les livres saints contre son sentiment, il dira que
 „ c'est ce qui vient de la foiblesse ou du feu natu-
 „ rel de l'homme, & non de l'esprit de Dieu. . . .
 „ Vouloir reconnoître dans l'Ecriture quelque chose
 „ de la foiblesse & de l'esprit naturel de l'homme, c'est
 „ donner la liberté à chacun d'en faire le discerne-
 „ ment, & de rejeter ce qui lui plaira de l'Ecri-
 „ ture, comme venant plutôt de la foiblesse de l'hom-
 „ me, que de l'esprit de Dieu. . . . Le (c) liber-
 „ tin dira que le feu de l'enfer ne durera pas tou-
 „ jours, & que lors que S. Mathieu a dit, allez
 „ mandez au feu éternel, c'est une expression exces-
 „ sive pour marquer la longue durée, & la grandeur
 „ des peines préparées aux méchans suivant l'ima-
 „ gination de cet Evangeliste. Ces Messieurs prétend-
 „ rent que le P. Adam n'en avoit usé ainsi, que
 „ pour se pouvoir défaire des expressions de S. Paul
 „ qui lui sembleroient dures, & contraires à ses sen-
 „ timens, & pour enseigner l'art de se jouer de la
 „ force invincible des paroles du Docteur des nations
 „ sur la Grace & sur la predesination divine, aussi
 „ bien que de celles de S. Augustin. S'il se voit pressé
 „ par le chapitre neuvième de l'Epître aux Romains,
 „ où S. Paul dit, que Dieu fait misericorde à celui
 „ qu'il veut, & endureit celui qu'il veut, il pourra
 „ répondre que c'est le feu naturel de S. Paul qui l'a
 „ porté dans des expressions de cette nature; que c'est
 „ la foiblesse que Dieu souffre dans les Auteurs Can-
 „ oniques; que c'est l'expression d'une chose revelée
 „ suivant l'imagination, le naturel, & le tempera-
 „ ment de (d) S. Paul. Je ne raporte point ce
 „ qu'ils répondoient sur ce qui avoit été cité d'E-
 „ lie & de David; je dirai seulement qu'ils trom-
 „ perent une grosse erreur de fait dans la premiere
 „ de ces citations; car l'Auteur Canonique qui
 „ a rapporté la plainte d'Elie, ne l'a point rapportée
 „ comme l'expression d'un homme inspiré, mais
 „ comme l'expression d'un homme qui se trom-
 „ poit, & à qui Dieu revela qu'il se trompoit.
 „ Ainsi cet Auteur en rapportant une fautive plainte
 „ d'Elie, ne s'est nullement écarté de l'exactitude
 „ la plus historique. Ces Messieurs firent souvenir
 „ le public qu'il y a, entre les propositions extraites des
 „ leçons publiques des Jésuites de Louvain, re-
 „ çues par eux, & censurées par les Facultez
 „ de Louvain & de Douai l'an 1788, l'on voit
 „ les deux suivantes, Afin que quelque chose soit
 „ écriture sainte il n'est pas nécessaire que toutes les
 „ paroles soient inspirées du S. Esprit. Et il n'est
 „ pas nécessaire que toutes les vérités & toutes les
 „ sentences soient immédiatement inspirées par le
 „ S. Esprit à l'Auteur sacré. „ Mais ces deux pro-
 „ positions-là, & quelque (e) qualification qu'elles
 „ méritent d'ailleurs, sont bien différentes du
 „ dogme du P. Adam, & infiniment moins dan-
 „ gereuses.

(a) *Troisième partie, chap. 7. p. 622.*

(b) (c) Pag. 11.

(c) Pag. 16.

(d) *Confitez ce qui est dit pag. 274. de l'avis aux Réfugiés.*

(e) *Voyez la Réponse de Mr. Simon aux sentimens de quel-ques Théologiens de Hollande, ch. 12. & son Histoire Critique du texte du Non. 1. au T. f. tant en ch. 22. la Bibliothèque universelle, t. x. p. 132. & XI. p. 80. & t. XII. p. 499.*

avoit debité beaucoup de choses choquantes contre le même Saint Augustin. Il ne se retracta de rien, & il continua d'écrire sur le même ton. Les Janfenistes renouvelerent leurs plaintes & leurs écritures, & il s'éleva un conflit particulier entre eux & le P. Adam. Ils critiquerent les livres qu'il publia, & il en fit quelques-uns à l'usage des ames devotes, pour contrecarrer les desseins de ces Messieurs. C'est dans cette vue qu'il fit sortir de dessous la presse les Pseaumes de David, les hymnes, & les prieres de l'Eglise en Latin & en François. Personne n'ignore que les Janfenistes chercherent à se rendre recommandables par des traductions Françoises de cette sorte de livres. Ils critiquerent les Musés du Pere Adam; je veux dire la version qu'il avoit faite * des hymnes en vers François. Mais ce combat de plume ne dura entre eux & lui que fort peu de tems. Ses Ecrits commencerent (E) en 1650. & finirent en 1651. Apparemment on trouva qu'il rendroit plus de services à l'Eglise & à sa Societé par ses autres dons, que par sa plume. Il fut envoyé à Sedan, afin d'y établir un College de Jesuites. Il en seroit venu difficilement à bout pendant la vie du Marechal de Fabert, l'homme du monde le moins bigot, & le plus ferme sur le principe de la bonne foi. Ceux de la Religion se trouvoient fort à leur aise sous son gouvernement; les choses changerent après sa † mort. Ils furent inquietez en mille manieres par ce Jesuite, & obligez de payer des sommes, & de ceder des fonds qui lui donnerent moyen d'établir le College qu'il meditoit. Il publia un projet auquel Mr. de St. Maurice, Professeur en Theologie à Sedan, opposa une réponse qui demeura sans repartie. Il demeura quelques années à Sedan, & y avança les affaires de son Ordre, & le projet des conversions autant qu'il put. Mais enfin les Puissances mêmes se degouterent de lui, & soit que l'on redoutât son esprit hardi & intrigant, soit que l'on vit que sa maniere de prêcher n'avoit pas toute la gravité requise dans un lieu où il y avoit une Academie des Protestans, on fut bien aise que ses Superieurs le retirassent: j'ay même ouï dire qu'on en fit quelques instances. Il avoit été envoyé à Loudun pour y prêcher, pendant que ceux de la Religion y tinrent un Synode National, sur la fin de l'année 1659. Ce fut apparemment ce qui l'engagea à la composition d'un Ouvrage qui l'a fait conoitre aux Protestans de France plus qu'autre chose, & plus que bien des Auteurs de la premiere volée n'en font conus. Un Ministre J. de Poitiers ayant changé de Religion peu après la clôture de ce Synode, écrivit une β lettre où il critiqua fort malignement le jûne que cette Compagnie avoit ordonné à toutes les Eglises Reformées du Royaume. Mr. Daillé qui avoit été le Moderateur de cette Assemblée, répondit à la lettre de cet Ex-Ministre. Celui-ci lui repliqua: le P. Adam

* Voyez la
replique de
Mr. Daillé,
part. 2.
p. 19 part.
3. p. 214
& 424.

† Arrivé
au mois de
Mai 1662.

‡ Il seß
présente
m. n. à
Maf-
trich. Le
P. Adam
lui renvoya
cinq fortes
de lettres,
dans il
trouva un
adversaire
qui se de-
mêla de
tout habi-
lement.

‡ Il s'apel-
loit Mr.
Cottil.

β Voyez la
vie de Mr.
Daillé.
p. 33. &
suiv.

gerenses. Je me suis étendu sur ceci, parce que j'ai remarqué que c'étoit un fait qui a été ignoré de ceux qui à l'occasion des *Sentimens de quelques Theologiens de Hollande*, ont tant écrit pendant ces dernières années sur l'inspiration des livres sacrez. Au reste toutes les Communions ont leur P. Adam; il se trouve par tout des Ecrivains à qui d'autres doivent faire la même leçon qui fut faite à ce Jesuite. Voici celle qu'une des meilleures Plumes Réfugiées en Hollande a faite (a) à un celebre Ministre. „ La (b) comparaison qu'a fait M. J. de l'ima-
„ gination (c) des Prophetes laquelle a reçu des
„ impressions d'en haut, avec une rouë qui
„ étant mise en branle, ne cesse pas d'aller
„ quand la main cesse de la remuer, est encore
„ une autre profanation. Car s'il ne l'a point
„ appliquée aux grands Prophetes, cela y va de
„ plein droit: ou bien il devoit montrer que leur
„ imagination ébranlée ne rouloit pas au delà de
„ l'impression par sa propre impetuositè, de mê-
„ me que la rouë que l'on a mise en branle, com-
„ me il dit que cela arrivoit à d'autres inspirez en
„ qui Dieu produit ces mouvemens extraordinaires
„ pour signe & pour prodige, & qui vont souvent
„ plus loin qu'ils ne devoient. A quelle marque
„ veut-il que l'on reconnoisse ces gens-là que
„ Dieu envoie pour signes, si leur imagination
„ une fois remuée consond ce qui vient de Dieu

„ avec leur folie, & s'ils debitent le vrai & le
„ faux avec l'exterieur de gens hors du sens, &
„ qui sont dans un mouvement deréglé? Ce mê-
„ lange d'inspiration divine & d'extravagance ca-
„ chés sous le même exterieur qui ressemble à la
„ manie, blesse l'idée que nous avons de la fa-
„ cèsse de Dieu. „ Il y a des gens d'une imagi-
„ nation si ardente, qu'ils ne rapportent jamais sans
l'ouurer ce qu'on leur a dit. Ils se contentent de retenir la chose, & ne se chargent pas des expressions de celui qui leur a parlé: ils en substituent d'autres, qui sont revêtues de tout leur feu, & par consequent une image peu fidelle de ce qu'on leur avoit dit. Ces gens-là croyent aisément que les Prophetes & les Apôtres ont ainsi traité les idées que le S. Esprit leur communiqueoit.

(E) Commencerent en 1650. & finirent en 1651.] Le P. Sotuel ne marque que cinq Ouvrages du P. Adam. Le dernier est sa réponse à une lettre de Mr. Daillé, & parut en 1660. & voici le titre des precedens; *Calvinus à seipso* & à S. Augustino profiguratus, Parisiis 1650. in 8. *Psalm Davidus Iamne & Gallie cum Cantico undecim quibus utitur Ecclesia*, Parisiis 1651. in 12. *Fidelium regula ex Sacra Scriptura & summis Patribus deprompta*, Parisiis 1651. in 12. *Preces Catholica Iamne & Gallie*, Parisiis 1651. in 8. & 12.

voulut être de la partie, & publia une reponse à l'Ecrit de (F) Mr. Daillé l'an 1660. Mr. Daillé leur repondit à tous deux dans un même livre. Il n'a peut-être jamais fait d'Ouvrage qui lui ait mieux réussi que celui-là, ni qui ait été tant lu par toutes sortes de gens parmi ceux de la Religion; & voilà pourquoi le P. Adam qui s'y trouve presque à chaque periode, & souvent sous un caractère d'esprit qui fait impression, leur est plus connu que cent Auteurs qui le surpassent. Cet Ouvrage de (G) Mr. Daillé demeura sans repartie, & il ne faut pas s'en étonner; ceux qui auroient dû repliquer n'étoient pas de la force d'un tel adversaire, qui même dans une mauvaise cause auroit pu les mener batant. Je ne fais point en quelle année le P. Adam fut le Procureur de la Province de Champagne à Rome; le P. Sotuel * ne le marque pas; mais il m'apprend qu'en l'année 1674. le P. Adam étoit Supérieur de la Maison Professe à Bordeaux. Je pense qu'il mourut dans cet emploi, environ l'an 1680. Il avoit publié quelques Sermons de Controverse sur la matiere de l'Eucharistie, qui fut l'Evangile du jour par toute la France pendant la querelle de Mr. Arnaud & de Mr. Claude; il les avoit dis-je, publiez depuis l'impression de l'Ouvrage du P. Sotuel, & il les avoit prêchez, je pense, dans le fort de cette contestation. Ils ne sont pas mal tournez; mais ils tiennent un peu trop du Dramatique, par le personnage d'Interlocuteur qu'on y donne quelquefois à Mr. Claude. Je n'en parle que par oui-dire. Le P. Adam passa par les mains du P. Jarrige, mais beaucoup plus doucement que plusieurs autres; & il en fut (H) quite à bon marché. Au reste il ne fut pas

* Reixit Collegium Sordanicum in Provincia Campagna, a qua electus est procurator ad Urbem. Sotuel ubi supra.

(F) Une reponse à l'Ecrit de Mr. Daillé.] Le P. Sotuel intitule cet Ouvrage, *Responsum ad epistolam D. Allii Ministri Charentensis Hæretici.* C'est latiniser miserablement le nom de Mr. Daillé, & c'est une marque que le P. Sotuel ne lisoit gueres les livres de controverse. Car où est le Controversiste à qui les livres Latins de Mr. Daillé soient inconnus, & qui ne sache par conséquent que ce Ministre se nommoit en Latin *Dalleus*? Tous ceux qui savent confusément qu'il y a eu un Ministre de Charente nommé Mr. Allix, croiroient sans hésiter que le P. Adam a fait un livre contre lui, s'ils n'avoient point d'autres lumieres que celles que l'article de ce Jesuite fournit dans le Continuateur d'Alegambe; & voilà comment les moindres fautes sur les noms propres sont capables de faire illusion aux Lecteurs. Un homme qui auroit pris une fois Mr. Allix pour l'Allix de ce Continuateur, seroit capable de le mettre au Catalogue des enfans celebres, & de l'envoyer à Mr. Baillet * comme une addition, car il le croiroit imprimé dès l'année 1660. & refuté par un Jesuite fameux.

lui qui fait le sujet de cet article. Ecoutons donc encore une fois l'historien de Mr. Daillé, » Non seulement le Neophyte Romain, qui étoit la partie interessée, se defendit lui-même en mettant au jour une assez grosse reponse; mais de plus comme si sa cause n'eût pas été en sûreté entre ses mains, il vint à son secours un fameux Jesuite, de qui quelcun de sa Compagnie a dit qu'il n'est le premier homme du monde (b) que de nom seulement. On entend assez par là que c'est le P. Adam, qui pour soutenir son PROSELYTE fit paroître en même tems que lui une seconde reponse, à peu près de même taille & de même force que la sienne.

(b) Fais dire que la Reine Mere ayant demandé à un grand Seigneur qui l'avoit accompagné à un sermon du P. Adam, ce qu'il en pensoit, il la remercia d'y avoir été si bien convaincu de l'opinion des Prædicateurs. On lui demanda l'explication de cette sermone, il repondit ce Sermon m'a fait voir tres-clairement, qu'Adam, qu'Adam, n'est pas le premier homme du monde.

(G) Cet Ouvrage de Mr. Daillé demetra sans repartie.] Les curieux ne seront pas fâchez de voir ici, ce que le fils de cet habile Ministre a observé touchant ce livre. Il est (a) entre les mains de tout le monde, dit-il, & il a été si bien reçu qu'on en a déjà fait deux éditions. Ceux de notre Communion pour lesquels il étoit fait principalement, y trouvent avec satisfaction la plupart de nos Controverses traitées d'une façon si capable de les instruire, & notre religion justifiée de tous les blâmes dont ses ennemis la chargent ordinairement. Et si l'on peut tirer quelque avantage du silence de nos parties, il semble qu'ils aient passé condamnation eux-mêmes, puis que jusqu'à présent ils n'y ont rien opposé ni l'un ni l'autre, quoi qu'ils aient souvent promis le contraire, & qu'on leur en ait fait des reproches plus d'une fois. Mr. Daillé le fils venoit de dire une chose qui innuë manifestement que le P. Adam fut le Controversier du Ministre Cortibi. Je dois donc la remarquer comme l'une des prouesses de ce-

(H) Il en fut quite à bon marché.] Je trouve trois passages qui le concernent dans les belles de l'Ex-Jesuite Jarrige. Voici le premier; Le (c) Pere Jean Adam l'un des meilleurs Predicateurs qu'ils aient, interpretoit à une Ursuline du Convent de Saint Macaire le Traité de la generation, & parloit avec autant de clarté des parties qui contribuent à la procreation des enfans, que le Sieur du Laurens dans son Anatomie. Le second contient ces paroles; Tous (d) ceux qui l'an 1646. étoient dans le College de Poitiers s'avent les querelles de Jean Adam & de Jacques Biroat, qu'Adam & de Jacques Biroat, deux personnes les plus considerables de l'Ordre. Ils se sont si hostilement attaquez qu'ils ont fait paroître par un secret de la providence de Dieu leurs puantes ordures, & Jacques Biroat a demeuré convaincu; &c. Le troisieme porte (e) que le plus excellent de leurs hommes de Chaire nommé Jean Adam est fils d'un Couturier. De ces trois passages il n'y a que le premier qui puisse faire du tort à la memoire du P. Adam; car le second fait tomber sur la tête du seul Biroat les ordures qui decouvrirent en conséquence de leurs demêlez. Ainsi tout ce que la Chronique scandaleuse, & quelques Anecdotes avoient revelé au P. Jarrige concernant le P. Adam, se reduisoit à quelques leçons d'Anatomie faites à une Religieuse sur la generation des enfans. Encore un coup, c'est fort à peu de frais des mains de Jarrige. Ou me l'avouera, pour peu que l'on fasse reflexion sur

(c) Jesuites mis sur le devant des yeux. (d) Ibid. (e) Repon- se à Ja- ques Beau- sés. eb. 14.

* Il publia en 1688. un livre intitulé, Des enfans devenus celebres par leurs études ou par leurs Ecrits. (a) Abregé de la vie de Mr. Daillé, p. 35; imprimé l'an 1670.

pas le premier qui parla (I) peu obligamment de St. Augustin, & qui tâcha de persuader que S. Paul (K) outroit les choses par son temperament trop vif.

ADAM

sur le caractère de son Ouvrage. Si cet Auteur nous avoit dit l'âge de la Religieuse, nous pourrions plus sûrement juger de la faute. Parler de ces choses avec une jeune Religieuse est sans doute un grand péché, à cause qu'il est moralement impossible qu'une telle conversation n'excite des sentimens impurs; mais je voudrais bien qu'un Casuiste de bon sens, qui ne fût ni trop relâché, ni trop rigide, examinât cette question; *Une Religieuse d'un âge si avancé, qu'elle écouterait une leçon d'Anatomie sur les organes de la generation avec la même indifférence que l'explication des parties de l'oreille, pecherait-elle par la curiosité d'entendre cette leçon?* Je croi qu'on m'avouera qu'il est fort permis à une femme de quelque condition qu'elle soit, de savoir tout ce qui se dit touchant la circulation du sang. Ce n'est point un péché à elle de savoir que les plus subtiles parties du chyle passent des intestins aux veines lactées, & de là successivement dans le reservoir de Pequet, dans le canal torachique, dans la veine sousclavière, dans la veine cave, dans le ventricule droit du cœur, dans l'artere du poumon, dans la veine du poumon, dans le ventricule gauche du cœur, dans l'aorte. Elle peut savoir sans péché le jeu des valvules qui sont aux extremités des veines & des artères, les anastomoses, la secretion de l'urine, &c. Pourquoi seroit-elle donc criminelle d'achever tout son cours d'Anatomie, & d'étudier exactement tout ce qui se dit sur les parties tant interieures qu'exterieures qui sont destinées à la procreation des enfans? Le crime ne sauroit consister dans la simple connoissance de ces choses; il faudroit donc qu'il consistât dans les pensées impures qui accompagneroient, qui precederoient, qui suivroient cette étude-là: mais j'ai supposé qu'on fût dans le même calme que si l'on étudioit l'anatomie de Poreille. Voilà le cas & l'espece sur quoi il faut raisonner. Ne m'érigent point en Casuiste, je donne la chose à décider à qui il appartiendra; & je dis seulement que pour jouer au plus sûr, il vaut mieux que les personnes qui ne font pas de profession à devoir connoître ces choses, & sur tout celles qui ont fait vœu de continence, n'ayent jamais une telle curiosité, & ne la contentent jamais; de sorte que le Pere Adam n'auroit pu convenir du fait, sans avouer qu'il étoit tombé en faute. La plus grande charité des gens n'i-roit gueres qu'à ceci; c'est que son auditrice en étoit logée à la maxime, *Amare licet si potui non licet. Dum carereis veris gaudia falsa janyat.*

(I) Il ne fut pas le premier qui parla peu obligamment de S. Augustin. Mr. Sarrau écrit à Mr. de Saumaise en 1646. que les Jesuites disoient tous les jours en Chaire que S. Augustin n'étoit point la regle de la foi, & que pour se debarrasser des objections qu'on lui faisoit, il avoit avancé bien des choses indifféremment. Non (a) est hic pater regula fidei. Ut se expediret ab argumentis hereticorum sui temporis multa liberius & inconsideratus dixit quibus non teneretur. Le P. Adam avoit quatre jours après son Sermon, à un homme qui lui representoit le pre-

judice que cette predication pouvoit causer (b) Dans *Que Gabriel a Porta Jesuite disoit souvent qu'il s'éloignoit de la Grace. Long tems avant la naissance du Adam, Janfenisme, il y avoit eu des Theologiens qui avoient déclaré fort librement que S. Augustin pouvoit les choses trop loin, & que quand il avoit en tête certains Adversaires, il s'éloignoit de leur erreur si ardemment, qu'il sembloit passer jusques à l'extremité opposée; par exemple, qu'en combattant l'erreur des Pelagiens, il sembloit se trop avancer dans celle des Manichéens, & qu'en combattant les Manichéens, il sembloit adopter l'herésie de Pelage. Un Irlandois nommé Paulus Lecardus cite (c) à dessein Genebrard, Cornelius Mussus Evêque de Bitonte, Cajetan, & Sixte de Siemie. Mais le P. Annat en cite bien d'autres, dans le même Livre (d) où il s'efforce de prouver que S. Augustin n'est point du sentiment de Janfenius. Voyez ce que le P. Notis a reproché à cette grande ruée de temoins, produite contre ce grand Evêque d'Hippone. Quelques Protestans ne s'éloignent pas de cette pensée, que Saint Augustin outroit les choses. Je ne parle pas du Comirentaire Janfenius. Je ne parle pas du Comirentaire Janfenius, où l'on approuve en quelque maniere le jugement du Pere Adam, ni de la Bibliotheque Universelle (f), où S. Augustin est représenté tout tel que le P. Adam l'auroit voulu; je parle de Mr. Daillé, qui non seulement (g) enveloppe S. Augustin dans l'accusation generale qu'il fait aux Peres, de sembler donner dans un precipice quand ils en fuyent un autre: mais qui l'accuse aussi d'avoir (h) traité trop les choses à la maniere flottante des Philosophes Academiciens. Il a paru depuis quelque tems un petit livre intitulé *Arvis importunt à Mr. Arnaud*, dans lequel on parle d'un tiers parti qui se forme, qui ne sera ni Janfeniste ni Moliniste, & qui mettra S. Augustin entre ciel & terre, ni trop haut, ni trop bas. Ce milieu pacifieroit les troubles, si l'on vouloit être bien raisonnable. Par là il seroit permis d'être Janfeniste ou Moliniste, selon que le cœur en diroit. Ne doit-il pas suffire aux Jesuites que Saint Augustin ne soit point la regle de la foi? En demandoient-ils davantage dans les livres (i) dont les Deputes des Janfenistes (i) tirent plus de cent propositions qui attaquent l'autorité de ce Pere?*

(K) De persuader que S. Paul outroit les choses. Il y a dans la Censure (k) du Sermon du P. Adam un passage du P. Caussin (l), où S. Paul & S. Augustin sont comparez à deux grandes mers qui s'enslent par impetuosité d'esprit tellement en une rive, qu'ils semblent vouloir laisser l'autre à sec pour un tems; mais comme l'Océan après s'être largement repandu d'un côté retourne dans les bords de l'autre, de même ceux-ci après se être enroulé qui fait plus de tours qu'on ne lui commande, à laquelle nous avons (m) vu qu'un Ministre a comparé l'esprit prophétique. S. Paul & S. Augustin se debordent de tems en tems; mais

Doute proposé aux Casuistes sur une curiosité anatomique.

(a) Vile epistol. Sarrauii, pag. 196.

(b) Dans l'Exposition de la doctrine de S. Augustin, par le Sr. P. de la Grace, pag. 24.

(c) In Titulo de Augustinus vindicatus à Bajanis.

(d) 3. Part. pag. 4. Voyez aussi le Supplément, p. 2.

(e) Tome xv. pag. 287.

(f) De l'emploi des Peres, pag. 153.

(g) Ibid. pag. 393.

(h) Ibid. pag. 393.

(i) En voyez la Memorial historique touchant les 5. propositions, p. m. 82.

(k) Pag. 17.

(l) De la Cour sainte, maxime 6. de la predestination, n. 2.

(m) Cy-dessus, remarque D.

ADAM (MELCHIOR) a vécu dans le XVII. siecle. Les soins infatigables qu'il a pris de recueillir, d'ajuster, & de publier les vies d'un très-grand nombre de savans, meritoient que quelcun lui rendit un semblable office, & cependant je ne pense pas que personne le lui ait rendu. Mr. Moreri s'étoit engagé à parler de lui, mais il n'osa s'acquiescer plus de sa promesse lors que le tems & le lieu de l'exécution furent venus. L'engagement & la non-exécution ont subsisté jusques ici dans toutes les éditions de son Dictionnaire. Il étoit difficile d'oublier un Écrivain dont on empruntoit tous les jours tant d'articles. Pour moi qui me sens très-redevable aux travaux de Melchior Adam, je voudrois lui témoigner ma gratitude en donnant un long détail de sa vie, mais je n'ai pu trouver nulle part les matériaux nécessaires. Voici ce que j'ai trouvé. MELCHIOR ADAM nâquit dans le territoire de Grotkaw en Silesie, & fit ses études dans le College de Brieg, où les Ducs de ce nom avoient grand soin de faire fleurir les belles lettres, & sur tout la Religion Reformée: jentens celle qu'un Catholique Romain appelleroit le Calvinisme. Le jeune homme aprit dans cette Ecole à être bon Reformé. Il eut part pour continuer ses études aux liberalitez qu'un grand Seigneur avoit destinées à l'entretien d'un certain nombre d'Écoliers. Il devint Recteur d'un College à Heidelberg, & ce fut dans cette ville qu'il publia en l'année 1615. le premier volume de ses hommes illustres. Ce premier volume qui contenoit les Philosophes fut suivi de trois autres: celui qui contient les Theologiens fut imprimé l'an 1619. celui des Jurisconsultes vint en suite, & enfin celui des Medecins. Ces deux derniers furent imprimez en l'année 1620. Tous les savans dont on voit la vie dans ces 4. tomes in 8. ont vécu au XVI. siecle, ou au commencement du XVII. & sont Allemands; mais il y a une vingtaine de Theologiens des autres païs, dont nôtre Auteur publia les vies séparément en l'année 1618. Tous ses Theologiens sont Protestans. Quoi qu'il n'ait composé que peu de ces vies, il n'a pas laissé de donner beaucoup de tems à cet Ouvrage, & d'y prendre beaucoup de peine, parce qu'il a mis en abrégé les Ecrits qui lui fournissoient les matériaux; soit que ce fussent des vies proprement dites, soit que ce fussent Oraisons funebres, Programmes, Eloges, Préfaces, ou memoires de famille. Je ne dis rien des sommaires qu'il a mis aux marges en fort grand nombre. Il a oublié quelques personnes qui n'étoient pas moins considérables que plusieurs de ceux dont il a parlé. Les Lutheriens ne font pas content de lui; ils le trouvent trop partial, & ne veulent pas qu'on juge de l'Allemagne favante par son recueil. Il mourut l'an 1622. Ses autres Ouvrages sont, qui renoye à *Apographum monumentorum Heidelbergensium: Nota in Orationem Julii Caesaris Scaligeri pro M. T. Cicerone contra Ciceronianum Erasmi: Parodie & Metaphras. Horatianae.*

Sous le mor Adam il est cherchez Melchior Adam, mais quand en va à Melchior, on ne trouve rien là-dessus.
Melch. Ad. m. epist. de dicat. German. Theol.
Josephus Berg. ins. Voyez l'Épître Dedicatoire de ses Philologes d'Allemagne.
Herm. Witte, Dictionarium Biog.
le com. prouvé sous ce nom-là, les Poetes, les Humanistes, les Historiens.
Vide Catalog. Bibl. Vet. & Nov. p. 8; qui renoye à Hanningus Witte, Praefat. M. mor. Theologorum, p. 17. & 18.

ADAM, Menuisier de Nevers & poëte François. Cherchez BILLAUT.
ADAMITES*, secte ridicule qui étoit, selon quelques Auteurs, un rejetton des Carpocratens & des Valentiniens. Theodoret lui donne

tain

mais ils retournent en suite comme la marée dans les bornes que Dieu leur marque. O le beau moyen de répondre à tous les p. ff. gus de Saint Paul qui incommodent! on n'a qu'à dire qu'il avoit alors inonlé toute la campagne, & qu'il faut l'attendre à son retour dans le lit que Dieu lui avoit donné. Le Chevalier Edwyn Sandlis m'apprend une chose (A) qui vient trop bien ici pour n'y être pas insérée. Je sui de très-bonne part, dit-il, qu'en Italie ils ont une si vive jalousie contre quelques parties de l'Écriture, & sur tout contre les Épitres de S. Paul, que quelques Jesuites n'agueres en publiques predications, & autres leurs santeurs en conversations privées, exaltans S. Pierre comme un esprit excellent, censuroient S. Paul comme personne de cerveau bouillant & songueux, qui s'étoit laissé emporter en la plupart de ses disputes si immoderément aux saillies de son zèle, & à l'acrimonie de son esprit, qu'il ne saloit pas faire grand état de ses assertions: ans que sa lecture est fort perilleuse, sentant à l'heretique en divers endroits: & que peut-être il eût mieux valu qu'il n'eût jamais écrit. En conformité de quoi, j'ai ouï dire à des Catholiques Romains plus d'une fois, qu'on a ja souvent & par

plusieurs fois consulté bien à certes entr'eux, de censurer en quelque maniere, & reformer les Épitres de S. Paul. Quoi, qu'à dire ce que j'en pense, je n'y puisse prétendre: tant est l'entrepris en soi blasphematoire & abominable, & tant jeroit désespéré le scandale en ces tems. Mais, comme qu'il en soit, il est certain, qu'ils estiment Saint Paul au dessous de tous les Écrivains sacrez: & je sui de propre science, & ouïe, que quelques-uns d'entr'eux enseignent en leurs chaires, que ce S. Apôtre n'avoit autre assurance de sa predication, que la conférence qu'il en fit avec Saint Pierre: & qu'il n'osa publier ses Épitres, que tout premier S. Pierre ne les eût approuvées. Voilà des gens bien mal adroits; car si les Épitres de St. Paul furent approuvées par S. Pierre, elles ont toute l'autenticité qu'on peut souhaiter.

(A) Un certain Prodicus pour fondateur.] Baronius le place sous l'année 120. & le fait antérieur à Valentin; ce qui l'oblige de censurer en un autre endroit ceux qui le mettent entre les disciples de Valentin. Selon cela Lambert Daneau que j'ai cité, ne seroit pas digne de créance: je parlerai à part de ce Prodicus.

† Morbo-
fius Polyb.
p. 192.
209.
Ex Dia-
phano Biog.
H. m.
Witte.
S. Au-
gustin les
nomme
Atarmanis
après S.
Épiphane
ne les
appelle
adiparvati.
† Vide
Donaum
in August.
de heres.
c. 31.
Ad
an. 175.
n. 33.

(a) Relation de la Religion, chap. 26. p. m. 215.

dire à plusieurs autres personnes. Il ne fait point si de son tems cette secte étoit entièrement abolie, ou si elle subsistoit encore. Evagrius * fait mention de quelques Moines de la Palestine qui par un excès de devotion, & pour bien mortifier leur corps, s'en alloient tant hommes que femmes dans des solitudes tout nus, excepté les parties que la pudeur défend de nommer, & s'exposoient là à toutes les rigueurs du chaud & du froid d'une manière (E) fort étrange. Nous parlerons sous le mot *Picars* des Adamites modernes. Je voi que les Catholiques & les Protestans se reprochent (F) les uns aux autres d'avoir de ces Adamites dans leurs païs : peut-être n'ont-ils pas plus de raison les uns que les autres de se le reprocher. Si je n'avois pas d'autre caution que Lindanus †, je ne croirois pas qu'en 1535. on vit des Adamites à Amsterdam,

* Hist. Eccl. l. 1. c. 21.

† Duni-tanii Dial. 3. p. m. 171. riches

donne Prodicus pour fondateur, ne suivoient pas toutes les erreurs de Prodicus. Cette supposition n'a rien d'extraordinaire : il ne faut quelquel fois que 30. ou quarante ans pour rendre une secte fort dissimblable à celui qui l'a fondée. Ainsi l'on n'est point exact, lors qu'on attribue aux Adamites toutes les extravagances de Prodicus, sous pretexte qu'il a été leur fondateur. En effet il est constant par le témoignage de St. Epiphane, & par celui de St. Augustin, qu'ils se depouilloient totalement dans leurs assemblées ; mais Clement d'Alexandrie bien loin de dire rien de semblable des Sectateurs de Prodicus, observe qu'avant que d'en venir aux prises, ils faisoient ôter les chandelles (a) qui leur auroient donné de la honte. Ainsi Daneau n'a pas eu raison d'appliquer aux Adamites, ce que ce Pere avoit dit des Sectateurs de Prodicus. En un mot quand je considère les calomnies des Payens contre les premiers Chrétiens, & celles des Catholiques contre les Protestans par raport aux assemblées nocturnes, je ne croi pas de léger tout ce que le gros de l'arbre impute.

(E) D'une manière fort étrange. Ils rencheroient sur les autres Moines dont le même Evagrius (b) fait mention, qui n'ayant pas un habit en propre, veu que celui qui avoit été porté un jour par un Religieux servoit le lendemain à un autre, avoient du moins l'usage de quelque habit. Les solitaires dont je parle se contenterent de porter une ceinture, & quant au reste ils renonceroient autant qu'ils purent à l'humanité; ils ne voulurent point se nourrir des alimens qui servent aux autres hommes : ils se mirent à paître comme font les animaux, & ils ne passoient qu'autant qu'ils en avoient besoin pour ne mourir pas. Ils devinrent enfin semblables aux bêtes; leur figure changea, & leur sentiment aussi. Dès qu'ils voyoient d'autres personnes ils prenoient la fuite, & s'ils se voyoient poursuivis, ils se faisoient à toute jambe, ou dans quelque trou inaccessible. Quelques-uns renfroient dans le monde, & faisoient semblant d'être fous; afin de témoigner plus de mepris pour la gloire, ils alloient manger dans les Cabarets, ils entroient dans les bains publics, ils conversoient & ils se faisoient avec l'autre sexe; mais avec tant d'insensibilité, que ni la vue ni le toucher, ni même l'embrassment d'une femme ne leur causoient aucune émotion. Ils (c) étoient hommes avec les hommes, & femmes avec les femmes, & ils vouloient être de tous les deux sexes. Il y a de l'apparence qu'ils n'avoient pas beaucoup de peine à contrefaire les fous, & qu'ils l'étoient effectivement; c'est à eux pour le moins qu'on peut appliquer ce que Ruilius Numatianus *

n'a pas eu raison de dire de toutes sortes de solitaires:

*Quenam perversi rabies tam stulta cerebri
Dum mala formides, nec bona posse pati?*

Au reste leur nudité étoit bien contraire aux principes de ces Religieux dont je parlerai dans la remarque suivante, & ne pourroit pas même bien s'accorder avec la doctrine du P. Sanchez.

(F) Se reprochent les uns aux autres. Monsieur Moreci assure qu'il y a des Adamites en Angleterre où ils font leurs assemblées de nuit, & n'apprennent que ces mots, jure, parjure, & ne découvre point le secret. On a eu raison de lui dire dans l'édition d'Amsterdam, qu'il n'y a point de telles gens en Angleterre, que la police y est trop bonne pour y souffrir une infamie de cette nature, qui ne pourroit pas demeurer cachée, & qu'il n'y a gueres d'apparence non plus qu'il y en ait en Pologne; car il avoit dit qu'il s'y trouve encore de ces devoyez. Il ne pourroit pas se défendre en disant qu'il ne pretend point que ces gens-là se montrent nus au public, mais seulement qu'ils se deshabillent dans leurs conventicules nocturnes, ce qu'une bonne police peut ignorer; il ne pourroit point, dis-je, alleguer cela pour sa justification, puis qu'il venoit de parler des Adamites de Boheme, qui alloient toujours nus, à ce qu'on pretend. Il faut donc que Monsieur Moreci, s'il a entendu ce qu'il disoit, assure qu'il y a encore aujourd'hui en Angleterre des gens qui par principe de Religion vont toujours nus, tant hommes que femmes. Or c'est ce que la police ne souffriroit pas, & ne sauroit ignorer. Voilà donc un Catholique qui soutient qu'il y a des Adamites dans les païs Protestans. Voyons d'autre côté un Ministre (d) qui dit qu'il y a des Moines en Italie nommez Adamites, qui vont nus en consequence des vœux qu'ils font, conformément aux regles les plus sacrées de leur Ordre. *Ac ne nunc quidem*, dit-il, *nomen ejus* (hæretic Adamianorum) *extaret, nisi Monachi quidam qui se falso pietatis & vite austeritatis prætextu commendarunt horum hæreticorum impudentes pro-fus mores retinissent, & inter sanctissima ordinis & regula sua præcepta possissent, quales si qui etiam nunc hodie Adamita dicuntur, vigentque plurimum in Italia. . . Vivunt enim nudi, non necessitate quidem adacti vel inopia vestimentorum, sed ex voti professione.* Je voudrois qu'il eût eu plus d'empressement pour prouver ce fait, que pour faire une opposition entre la conduite de ces gens-là, & celle des anciens Moines (e) qui ne s'étoient jamais nus vuds (f), & qui disoient

(A) Τὴ κα-
τασχίζον
αὐτῶν τὴν
πορικὴν
ταύτην δι-
καιοσύνην
ἐκ τοῦ
ποικιλί-
ου φῶς τῆ
τῆ λύου
περὶ τῆ
μυῖνδαι.

Lumine
amoto
quod eo-
rum forni-
catoriam
hanc juri-
tiam pu-
dore affi-
ciat
averia lu-
cerna
coire.
Sironat.
l. 3. p. m.
430.

(b) Evag-
rius Hist.
Eccl. lib.
1. c. 21.

(c) Μὴ δὲ
ἀνθρώπων
ἀνθρώπων ἴ-
ναι, μὴ δὲ
ζῴων ἴναι
αὐτῶν ἴ-
ναι, ἴνα
τίνας τῶ
ποικιλί-
ου φῶς
ποικιλί-
ου φῶς
Cum viris
quidem
viri sunt,
femine
verò cum
feminis,
non enim
unius sed
utriusque
simul
sexus esse
cupiunt.
Evagrius
ibid.

* Itiner.
lib. 1.
v. 445.

(d) Lamb.
Darius in
August. de
bar. c. 31.

(e) Apud
Socrat.
Hist. Eccl.
l. 4. c. 23.
Socr.
mem. l. 1.
c. 13.

(f) Voyez
dans l'His-
toire Indi-
ca de Bal-
thazar Bo-
niface pag.
181. com-
ment S.
Jerôme
soutenoit,
Se quo-
que ipsam
virginem
erubescere
debere,
nec se sibi
nudam
ostendere;
Et des
exemples
sur cela
loniez par
Theodoret.

* Dans les remarques de l'article Picards.

† Voyez son article.

‡ Ovid. Metam. l. 10.

† Hygin. c. 164.

β Abſinthe & caelo: celo profertur Adonis: Hunc tenet: hunc comes est: affluetque semper in umbra Indulgere sibi, formamque augere coledo Per jussa, per silvas dumofique saxa vagatur. Ovid. ib.

γ Ovidius ib. Baon eidōm. n. Voyez aussi Totocrone eidōm. ad. & entre les modernes ib. Menage.

(a) Sanchez, de Matrimon. l. 9. disp. 46. n. 27. & 28.

(b) Ib. n. 25. & 26.

(c) Ib. n. 27. & 28.

(d) Apud la Mothe le Vayer, Hexam. rubr. p. 79

(e) Aristoteles irridens Chalcedonium Xenocratem quod mejendo viribus non admitteret manum, inquit.

Furze quidem manum, et inquinata mens. Athen. l. 12. pag. m. 520. (f) Voyez Plutarque de garulit. pag. 505. & Clement Alexandrin, l. 5. Stromat. pag. 568. edit. 1688. (g) Voyez Meursius de insula Cypro, l. 2. c. 9. (h) Apollodor. l. 3. pag. m. 238. (i) Metam. lib. 10. (k) Lib. 2. eleg. 13.

riches & de fort bonne famille, courir tout nus, & qu'il y en eut d'assez fanatiques pour monter sur des arbres, où ils attendirent vainement que le pain leur tombât du ciel, jusques à ce qu'ils tombèrent eux-mêmes à demi morts sur la terre. Je citerai ailleurs * un Ecrivain qui atteste une partie de ces faits.

ADONIS, mignon de la Déesse Venus, étoit fils de Cinyras, Roi (A) de Cypre. Les † Poètes ont prétendu que Myrrha ‡ fille de ce Roi devint si éperdument amoureuse de son pere, qu'elle se fit introduire dans son lit sans qu'il sût qui elle étoit. Quelques-uns † disent qu'elle se servit de l'artifice des filles de Lot. Adonis fut le fruit de cet inceste. Il étoit parfaitement beau, & il parut si aimable aux yeux de Venus (B) qu'elle l'enleva, & qu'elle quita tout pour être avec lui. Le ciel même β lui sembla un séjour peu agreable en comparaison des montagnes & des bois, où elle suivoit Adonis qui étoit un (C) grand chasseur. Jugez si les poètes γ n'ont pas distillé toutes les figures de leur art, pour représenter la douleur inexprimable qui faisoit le cœur de cette Déesse, lors (D) qu'un

qu'un homme de leur profession ne pouvoit contempler lui-même sa nudité, sans faire une chose indigne de lui. Un Casuiste (a) moderne qui n'est pas des plus rigides, compte néanmoins pour un péché veniel, propria vendenda aspicere ex quadam curiositate absque alia malae intentione & periculo: & pour un péché mortel, aspicere (b) vendenda alterius sexus aperta vestibus sua subtilibus ut partium aspectum obſent. Voir nager une personne nue de différent sexe est selon lui un péché mortel. Deux hommes d'un caractère grave, comme deux (c) Prelats qui s'entrevoient nus, commettent, dit-il, un péché mortel. Le Bernia (d) parle d'un homme qui ne portoit jamais la main qu'avec le gant à les parties honteuses. Pourquoi un Casuiste ne pourroit-il pas exiger qu'on s'abstint de les toucher à nud, aussi bien que de les contempler à nud? Un ancien Philosophe (e) par affectation de chasteté n'y alloit ni avec le gant, ni sans gant: n'importe en cela du principe que l'on prit pour règle dans le portrait d'Anacharsis (f).

(A) Fils de Cinyras Roi de Cypre.] Presque tous les Auteurs conviennent (g) que Cinyras regnoit en cette Ile, encore que (h) quelques-uns aient dit qu'il avoit regné premièrement dans l'Assyrie. Ovide le (i) fait naître dans l'Ile de Cypre; mais il veut que Myrrha fuyant son pere qui la vouloit tuer, après qu'il eut connu son inceste, ait traversé l'Arabie, & soit accouchée d'Adonis au pais des Sabéens. Il n'eût pas mal fait de remarquer en quatre mots que Cinyras étoit passé de l'Ile de Cypre dans l'Arabie, ou que Myrrha s'étoit embarquée dans cette Ile. Lors qu'Adonis nâquit, sa mere avoit été déjà metamorphosée en l'arbre d'où coule la myrrhe. Nous aprenons de Ptolomée fils d'Hephestion, que Venus cherchant Adonis dont elle avoit su la mort, le trouva à Argos ville de Cypre dans le temple d'Apollon Erithien. Il y avoit donc des gens qui disoient qu'il avoit été tué dans cette Ile. Properece (k) est de ce nombre lors qu'il dit:

Testis, qui niveum quondam percussit Adoniam
Venantem Idalio vertice, durus aper.

(f) Voyez Plutarque de garulit. pag. 505. & Clement Alexandrin, l. 5. Stromat. pag. 568. edit. 1688. (g) Voyez Meursius de insula Cypro, l. 2. c. 9. (h) Apollodor. l. 3. pag. m. 238. (i) Metam. lib. 10. (k) Lib. 2. eleg. 13.

Il y avoit à Amathunte dans l'Ile de Cypre (l) (l) Paulan. un temple d'Adonis & de Venus. Strabon (m) dit que Byblos étoit le séjour du Roi Cinyras, & qu'on y voyoit des temples d'Adonis. Notez que selon Antonius Liberalis Myrrha, qu'il appelle Smyrna (n), étoit née au mont Liban, & que son pere s'appelloit Thejas. Aparentement Panyalis lui avoit donné le même nom, & non (o) pas celui de Thoas qu'on lit aujourd'hui dans Apollodore. On le lit aussi dans Probus sur la 10. Eclogue de Virgile, avec cette circonstance que ce Thoas étoit Roi de Syrie & d'Arabie; c'est d'Antimachus que Probus emprunte cela.

(B) Quelle l'enleva.] Ce fait n'a été guere remarqué par les anciens Ecrivains: je n'en étone, car il étoit connu d'un chacun. Les Peintres en faisoient la matiere de leurs tableaux, tout comme du ravissement de Ganymede: c'est ce que Plaute (p) nous apprend.

M. E. Dic mihi, nunquam vidisti tabulam pictam
in pariete,
Ubi aquila catanium raperet, aut ubi
Venus Adoneum?

P. E. Sape.

(C) Qui étoit un grand chasseur.] Virgile (q) nous le représente sous une autre idée:

Nec te parietat pecoris, divine poëta,
Et formosus oves ad summa parit Adonis.

Peu de gens, ce me semble, ont parlé de ce mignon de Venus comme d'un Berger. Servius debite sur ce passage certaines choses qui ne sont pas moins éloignées de la tradition commune que celle-là. Quelques-uns (r) ont dit que cette inclination pour la chasse étoit l'ouvrage des Muses. Elles vouloient du mal à Venus, de ce qu'elle avoit inspiré à plusieurs d'entr'elles de l'amour pour les mortels. Afin d'en tirer vengeance, elles chanterent devant Adonis quelques airs qui lui donnerent une passion violente pour la chasse. C'est peut-être par là qu'il devint odieux à Diane, car gens de même metier ne s'aiment pas trop. Quelques-uns (s) ont dit que la colere de Diane fut causé qu'un sanglier tua ce jeune homme.

(D) Lors qu'un sanglier lui eut tué son cher Adonis.] Theocrite (t) seint que Venus s'étant fait amener ce sanglier le querella rudement, mais

(l) In M. nachmis aut. i. sc. 3.

(m) Strabo lib. 16. (n) Cap. 34. (o) M. n. c. 58.

(p) In M. nachmis aut. i. sc. 3.

(q) Eclog. 10. v. 18.

(r) Tzetzes sur Lycophron.

(s) Apollodor. l. 3. p. 238.

(t) Theocrite l. 3. p. 238.

(u) Ibid. l. 3. p. 238.

(v) Ibid. l. 3. p. 238.

(w) Ibid. l. 3. p. 238.

(x) Ibid. l. 3. p. 238.

(y) Ibid. l. 3. p. 238.

(z) Ibid. l. 3. p. 238.

(aa) Ibid. l. 3. p. 238.

(ab) Ibid. l. 3. p. 238.

(ac) Ibid. l. 3. p. 238.

(ad) Ibid. l. 3. p. 238.

(ae) Ibid. l. 3. p. 238.

(af) Ibid. l. 3. p. 238.

(ag) Ibid. l. 3. p. 238.

(ah) Ibid. l. 3. p. 238.

(ai) Ibid. l. 3. p. 238.

fangler lui eut tué son cher Adonis. Jamais deuil n'a été plus célébré, ni plus immortalisé que celui-là; presque tous les peuples du monde en perpétuerent le souvenir par un grand attirail de (E) ceremonies anniversaires. Quelques Autheurs disent que ce ne fut pas un fangler, mais un Dieu sous la forme de cette bête qui tua Adonis. Ce fut Mars, β selon quelques-uns; ce fut Apollon, † selon quelques autres. Mars, disent ceux-là, fit le coup, afin de satisfaire sa jalousie, & pour se venger de Venus qui lui preferoit ce rival. Apollon, disent ceux-ci, se porta à cet excès de violence, afin de venger son fils Erimanthus qui avoit été aveuglé pour avoir vu Venus † pendant qu'elle se lavoit, fraîche sortie d'entre les bras de son Adonis. L'endroit de la † playe semble indiquer quel- que principe de jalousie; mais la seconde tradition ne s'accorde pas avec ceux qui ont débité* qu'Adonis étoit un Hermaphrodite, qui entant que mâle jouis- soit de Venus, & entant que femelle se donnoit à Apollon. D'autres sans lui don-

β Servius in Eclog. 10. Firm. Matern. p. 22. Nonnus, Dionys. l. 41. Cy- rillus in Epiam.

† Ptolem. Hephaest. apud Pho- sium p. 472.

O 2

ner † Διδρυ ἰδρυ ἀνευρίνο A' Ἰφιδρυ αὐτὸ τῆς ἀδρυτῆς

(a) Mr. de Longe-Pierre, voyez sa traduction de Bion p. 47. édit. de Paris 1686.

(b) Od. 13. l. 1.

(c) Femi- nae mis- erabilian- ctu in primævo flore fuc- ciam spem gen- tis solitis fibribus concla- mabant, ut lacrymare cultrices Veneris sæpe spectantur in sollemni- bus Ado- nidis fa- cris. Amm. Marc. l. 19. c. 1.

(d) Venus dans l'i- dylle 31. de Theocri- te le nom- me son mari. Σὺ μὲν τὸν ἰδρυτῆν ἔβου- λῆς Τυν' μεμν' αυ- ρὸν περ- κούσῃ; Bion dans l'idylle sur la mort d'Adonis represente Venus, βὸν αὐτὸν ἀπελ- λαντ' ἄνθ' ἑρ- μῆν; Cicero parle d'une Venus de Syrie mar- riée à A- donis, de nat. Deor. l. 3. Voyez l'idylle 19. de Theocri- te, & Erim. Ma- ternus, de err. prof. relig. p. m. 21.

(e) Lib. 7. p. 292.

(f) Etyll. 15.

(g) Cicero de Nat. Deor. l. 1. tuis in luctu.

mais qu'il lui fit ses excuses sur la passion violente qui l'avoit saisi à la vue d'une si belle cuisse. Il la voulut baiser, & le fit d'une manière trop emportée. Il en eut tant de regret, qu'il trouva que ses défenses meritoient d'être coupées, & qu'il les brûla lui-même. C'est ainsi qu'un (a) Ecrivain docte & poli a corrigé le dernier vers de cette idylle de Theocrite. Les autres éditions portent *ικανὸν τῶν ἰφιδρυτῶν, exussit amores*; mais il met *ἰδρυτῶν, dentes*, au lieu d'*ἰφιδρυτῶν*. Ce terrible baiser me fait souvenir d'une pensée du Cavalier Marin; il introduit le Dieu Pan qui se vante que les taches qu'on voit sur la Lune sont les impressions des baisers qu'il lui a données. Il faisoit qu'il y allât d'une grande force. Quelles caresses! pour peu qu'on y ajoutât, elles ressembleroient à celles des singes. On dit qu'ils écouffent quelquefois leurs petits à force de les caresser. Qu'auroit dit Ho- race sur tout ceci, puis que pour une bien plus petite chose il a parlé de (b) cette manière;

Sive puer furens

Impressit memorem dente labris notam.

Non si me satis audias

Speres perpetuum dulcibus barbæ

Ladentem oscula, que Venus

Quinta parte sui nectaris iulvbit.

Nous parlerons peut-être de ces sortes de morsures dans l'article Flora.

(E) Grand attirail de ceremonies anniversaires.] Aristophane dans sa Comedie de la paix compte la fête d'Adonis pour l'une des principales fêtes des Atheniens. Presque tous les peuples de la Grece la celebrent: les femmes y jouoient le principal personnage (c), en pleurant la mort de ce galant, ou de ce (d) mari de Venus; elles y faisoient des funerailles en peinture, comme nous l'apprend Plutarque dans la vie d'Alcibiade, & dans celle de Nicias. Les Courtisanes n'étoient pas des moins empressées à celebrer cette grande solennité, comme on le peut recueillir d'un passage du Poëte Diphilus rapporté par (e) Athenée. On n'oublioit pas de dresser deux lits, dans l'un desquels on couchoit la figure de Venus, & dans l'autre celle d'Adonis. C'est ce qu'on apprend de (f) Theocrite. Les Esprits forts se moquoient d'un culte de religion qui consistoit à pleurer; *Quid (g) absurdus quam . . . homines jam morte deletos reponere in Deos quorum omnis cultus esset futu- rorum.* S. Augustin approuve cette raille-

rie; *Satira sunt Veneris*, dit-il, (h) *ubi amatus ejus Adonis aprino dente extinctus juvenis formosissimus plangitur*. Les peuples de Syrie étoient encore plus fous que les Grecs à cet égard, puis qu'ils ne se contentoient pas de gémir & de Adonide pleurer, ils le donnoient aussi la discipline, & l'avoient après s'être souëté, & avoir assez pleuré, ils faisoient le Sacrifice des morts pour Adonis, & se rasoient la tête. Les femmes qui ne vou- loient pas être raçées, devoient se prostituer aper tout un jour aux étrangers, & l'argent qu'elles gant, gagnent étoit employé à un sacrifice qu'on of- froit à Venus. Le deuil finissoit par la joye, car on feignoit qu'Adonis avoit recouvré la vie. Abdidit, Lucien (i) qui nous apprend ces circonstances, dit aussi que les Syriens pretendoient qu'Adonis avoit été tué par un fangler dans leur pays. Voyez la remarque I, où nous dirons entre au- tres choses que cette fête se celebroit encore à Pharium Alexandrie au tems de S. Cyrille. La proces- sion étoit pompeuse, puis que la Reine même y portoit le simulacre d'Adonis. Aristoé fem- ble (k) de Ptolomée Philadelphie reçoit sur cela l. 6. c. 7. de l'encens de Theocrite. Les femmes qui ac- compaignoient la Reine portoient des fleurs & des fruits, & cent autres choses. On pretend que tout cela & le simulacre même d'Adonis devoit être jeté dans (l) la mer, ou dans des fontai- nes. Les jardins d'Adonis ont passé en prover- be pour signifier une chose de passade, & qui n'est pas faite pour durer. C'est manifestement en ce sens-là que Platon, que Plutarque, & que l'Empereur Julien se sont servis de ce proverbe, dont l'origine venoit de ces pots, & de ces cor- beilles de fleurs qu'on portoit en procession pendant la fête d'Adonis. Voyez Erasme à la page 23. de ses Adages. Au reste il y a de l'ap-arence que la celebration de cette fête n'a pas moins duré à Antioche qu'à Alexandrie. Ju- lien l'Apostat fit son entrée dans la premiere de ces deux villes en l'an 362. lors qu'on y celebroit la fête d'Adonis, ce qui fut pris pour mauvais augure. *Evenerat (m) autem isdem diebus annuo cursu completo Adonis ritu veteri celebravi, amaro Veneris, ut fabule fingunt, apri dente ferati dele- to, quod in adulto flore scilicet est indicium fru- cipumque donicillium introeunte Imperatore nunc primum ululabiles undique planctus & lugubres sonus audiebantur.* Une pareille chose parut de mauvais augure aux Atheniens en deux occa- sions (n).

Quod post congre- sum cum Venere m. vidisset. apud Phor. ib.

4 Trux aper infest- inguine dentis Abdidit. Ovid. ib.

* Ptolem. Hephaest. apud Eund. in Pharium l. 435.

(h) De ei- cit. Dri me l. 6. c. 7. Voyez aussi Firm. Ma- tern. ubi supra.

(i) De Dea Syria. (k) Etyll. 15. Voyez le somma- ire de cette idylle.

(l) Voyez Hesychius, Zenobius, Suidas, le Scholiaste de Theocri- te cité par Eusébe, pag. 75. & 76. de son dictionnaire.

(m) Amm. Marc. l. 22. c. 9. (n) Pla- tarque in Al- cibiade p. 209. in Nicias p. 532.

ner les deux sexes, n'ont pas laissé de dire qu'il étoit le favori (F) de Venus & de Bacchus. Il y a un Scholiaste * qui assure qu'Adonis fut aimé de Jupiter, & que Proserpine (G) en devint amoureuse dans les Enfers. Elle ne laissa pas d'avoir quelque compassion pour sa rivale défolée, qui demandoit avec instance la resurrection de son amant † : elle voulut bien consentir à s'en passer pendant six mois en faveur de Venus. Il fut donc dit qu'Adonis passeroit six mois avec Venus, & six mois avec Proserpine. Le Scholiaste dans l'état où nous dit là-dessus le (H) blanc & le noir, & quelques-uns ne parlent pas si avantageusement de ‡ la complaisance de Proserpine. On allegorise ce partage d'année, comme s'il faloit entendre par là ou le tems .j. que les semences font succellivement

† vide Seldenum de Divi Syris l. 2. c. 11. p. m. 259. & la remarque I.

‡ Voyez la remarque G.

(a) Lib. 10. c. 22. p. 456.

(b) In Adonide, apud Athen. lib. 1. c. 5.

(d) Efigr. 30.

(e) Saturnal. l. 1. c. 18. & 21.

(f) Bibl. l. 3. p. m. 240.

(F) Favori de Venus & de Bacchus.] Dans l'endroit où Athénée (a) rapporte quelques exemples d'expressions énigmatiques, il n'oublie point l'oracle qui fut rendu à Cinyras; le voici.

Ω' Κινύρα βασιλεῦ Κυπρίων ἀνδρῶν δαυ-
 πηκότων
 Παιῖς σὺ καλῆς ἔσθ' ἐν ἡμαρτῶτάτοισ τε
 Πάσιον ἀνθρώπων, δύο δ' αὐτῶν δαίμων ἔρχεται
 Ἡ μὲν ἑλευνομένη καλοῖσιν ἑρῆμοισι, ὁ δ' ἐλαμ-
 νων.
 O Cinyra, rex Cypriorum quibus hirtus po-
 dex est,
 Infans tibi genitus est formosissimus & pulcri-
 tudinis
 Inter universos homines summopere admirandæ.
 illum duo monia in potestate habebant,
 Oculis & avis callibus alterum ille subiget,
 illum vero aliter.

Athénée ajoute que cela signifioit Venus & Bacchus, car tous deux l'aimèrent. Platon (b) le Comique avoit rapporté cet Oracle. Il n'est pas le seul Poète qui ait parlé de ces amours de Bacchus. On trouve deux vers dans Plutarque (c) qui assurent que Bacchus ayant vu le bel Adonis dans l'île de Chypre, en devint amoureux & l'enleva. Ce que Plutarque ajoute est curieux, & pourroit en un besoin faire leçon à ceux qui nous donnent tant de genealogies Orientales de la Religion, & de la Mythologie Payenne. Un des Interlocuteurs de Plutarque s'écrit fort sérieusement & fort gravement, qu'Adonis & Bacchus sont la même Divinité, & que les Juifs s'abstenoient du porc à cause qu'Adonis avoit été tué par un sanglier. Or il prétend que leur Religion, leurs fêtes, leurs ceremonies étoient à peu près ce qu'on faisoit dans la Grèce pour Bacchus; & il dit même que leurs Levites étoient ainsi appelez à cause de λῶσι ou d'ῶσι, *Lyfus*, *Evinus*, deux noms de cette Divinité. Aufone (d) declare que Bacchus, Ollis, Adonis, &c. n'étoient qu'un seul & même Dieu. (e) Macrobe va encore plus loin.

(G) Proserpine en devint amoureuse dans les Enfers.] S'il en faut croire Apollodore (f), elle n'attendit pas tant à l'aimer; & n'attendit pas même qu'il fût sorti du berceau. Venus charmée de la beauté de cet enfant, le mit dans un coffre, & ne le montra qu'à Proserpine. Celle-ci protesta qu'elle le vouloit garder. Il faut que Jupiter prononça sur le différent, & voici de quelle maniere il le partagea. Il voulut qu'Adonis fût libre pendant les quatre premiers mois de l'année, qu'il passât auprès de Proserpine les quatre suivans, & auprès de Venus les quatre autres. Il auroit mieux valu mettre la

portion d'Adonis au milieu de l'an; & peut-être l'avoit-on ainsi dit, avant que les Abbreviateurs ou les Copistes d'Apollodore eussent mis sa Bibliothèque dans l'état où nous l'avons. Quoi qu'il en soit Adonis ne voulut point des vacances que Jupiter lui avoit données; il y renonça en faveur de Venus, car il lui fut présent de ses quatre mois. D'autres (g) disent que Jupiter commit la Muse Calliope à la décision de cette dispute, & que Calliope ordonna qu'Adonis seroit six mois à Venus, & six mois à Proserpine. Venus indignée qu'on ne lui donnât qu'à moitié ce qu'elle vouloit avoir tout entier elle seule, inspira à toutes les femmes de Thrace un tel amour pour Orphée fils de Calliope, que chacune le vouloit ôter aux autres, elles le mirent en cent pieces. L'une des plaintes que Venus fait de son fils dans les (h) Dialogues de Lucien, est qu'il l'envoie courir tantôt sur le mont Ida pour Anchise, tantôt sur le mont Liban pour le bel Assyrien, dont il lui enlevoit la moitié par le soin qu'il avoit pris de le faire aimer de Proserpine. Anobé (i) & Clement (k) Alexandrin ont parlé des amours de cette dernière Déesse pour Adonis; & c'est sans raison que Sybargius voudroit mettre dans le Pere Grec *Αἰδωνῶν*, au lieu de *Αἰδωνῶν*; car si on lisoit *Αἰδωνῶν*, on seroit dire à Clement Alexandrin une fausseté, savoir que l'amour de Proserpine pour Pluton étoit un adultere. Meziriac (l) est l'auteur de cette dernière remarque.

(H) Nous dit là-dessus le blanc & le noir.] D'un côté il dit avec peu de vraisemblance qu'Adonis sejournoit six mois chez Proserpine, & six mois chez Venus, sans les (m) toucher, lit à part; & de l'autre qu'il passoit six mois entre les bras de (n) Proserpine, & autant entre les bras de Venus. Remarquez qu'on disoit quelque chose de semblable touchant les conventions de Ceres & de Pluton, savoir qu'il fut accordé que Proserpine demeureroit avec lui six mois, & qu'elle iroit achever l'année chez Ceres. Les anciens n'étoient point assez seconds; ils appliquoient à trop de sujets le denouement de leurs fables. D'ailleurs l'Égypte, la Phénicie, l'île de Chypre; qui ont été la scène d'Adonis, ne sont pas assez éloignées du soleil depuis le mois de Septembre jusques au mois de Mars, pour qu'on puisse dire qu'Adonis étoit alors dans le sepulcre, ou dans les Enfers: & je ne fais pas à quoi songeoit Mr. Moresi, avec ces six mois que les jours sont si courts & les nuits si longues. Dans les pays dont je parle la différence du plus long jour de l'année, & du plus court ne donne point lieu à cette expression. Il y auroit bien d'autres choses à corriger dans l'Adonis de cet Auteur.

(g) Hyginus, Astronom. l. 2. c. 7.

(h) Dial. Venus & Lucius.

(i) Lib. 4. p. 145.

(k) In Praetor. p. 21.

(l) Pag. 403.

(m) *Αἰὼν τὸ συνεχόμενον ἢ συνεχόμενον ἢ συνεχόμενον ἢ συνεχόμενον.*

(n) *Ἐξ ἡμερῶν ἐκείνων ἢ τῶν ἀρχαίων ἢ τῶν ἀρχαίων ἢ τῶν ἀρχαίων.*

ment sous la terre & sur la terre, ou le tems employé par le soleil à parcourir tout à tour les signes meridionaux du Zodiaque, & les signes septentrionaux. Ces explication me paroissent moins folides, que la pensée de ceux qui réduisent la fable d'Adonis à l'histoire d'Osiris. Les anciens ne convenoient pas du pais où étoit la scéne d'Adonis; les uns la mettoient dans la Syrie, les autres dans l'île de Cypre, ou en Egypte, comme on le verra dans les remarques. On dit deux choses bien opposées d'Hercule par raport à Adonis, l'une qu'il en fut amoureux †, & que la jalouſie porta Venus à indiquer au Centaure Nessus comment il pourroit dresser des embûches à Hercule; l'autre que ce Heros voyant sortir beaucoup de monde d'un temple dans une ville de Macedoine, y voulut entrer pour y faire ses devotions; mais qu'ayant appris qu'Adonis étoit la divinité qu'on y adoroit, il s'en moqua †. Quelcun * debite qu'Adonis étoit né de Jupiter, sans le concours d'aucune femme. S. Jérôme a cru que le Prophete Ezechiel a parlé de la fête (I) d'Adonis. Au reste il est difficile de comprendre pourquoi les anciens ont feint que Venus cacha, ou même qu'elle enterra ce sien mignon sous des (K) laitûes, puis qu'ils observoient que cette plante rend inhabile à l'acte venerien. On comprendroit peut-être leur allegorie, s'ils avoient entendu par là que Venus avoit mis sur les dens son favori, & qu'elle l'avoit fait tellement passer par l'alembic, qu'il n'étoit plus comparable qu'à la terra damnata, & qu'au caput mortuum des Chymistes: mais ils ne parlent pas d'une telle explication. Ils n'ont pas dit tous qu'il soit mort (L) de sa blessure. Il y avoit auprès de Byblos une riviere nommée ADONIS, qui descendoit

Macrobius Saturnal. l. 1. c. 21.

† Poyez le 3. volume de la Bibliothèque Universelle p. 7. Bernellius in Stephanum Eyzant. voce Aquaduc.

† Pral. Hephast. Apud Phosium, pag. 473.

† Schoſiast. Theocriti, ad vers. 21. eidyll. 5. Zenobius & Apollonius in Proverbis.

* Val. Pralus in Ecl. 10. Vergil. ex Phleſophiano.

(I) Apud Athen.

(K) Dans le passage de Nicander raje par Athénée. 16id.

(L) Pag. 31.

(m) Apud Phosium p. 472.

(I) Que le Prophete Ezechiel a parlé de la fête d'Adonis.] Saint Jérôme a cru que le Thammus de ces (a) paroles d'Ezechiel, il me fit entrer par l'huïs de la porte de la maison de l'Eternel qui est vers Aquilon, & voici il y avoit là des femmes qui étoient assises pleurantes Thammus, est Adonis. Il n'a pas oublié de remarquer les deux faces de cette fête; d'abord on pleuroit Adonis comme mort, & puis on le chantoit & on le louoit comme revenu au monde; *Plangitur (h) à mulieribus quasi mortuus, & postea reviviscens canitur atque laudatur.* Saint Cyrille nous apprend diverses particularitez de cette fête. Il dit (c) qu'on la celebrait encore dans Alexandrie; & quand il explique ces paroles (d), Malheur sur le pais . . .

(a) Ch. 8. v. 14. je me ferai de la version de Geneve.

(b) Lib. 3. Comment. in Ezechiel.

(c) In Efsaiam l. 2.

(d) Efsai. c. 18. v. 1. c. 2.

(e) Je me fers de la traduction de Mr. de Lange. Poyez qui rapporte ce passage dans ses notes sur Bion, pag. 45.

(f) Comment. in Efsai. c. 18.

(g) Α'να-δ'εργς δι' ες Α'δου & μιν & αποδιδου λυβ'ου & τιν' ε'πι-κουον τον ο'ιδου & ανασκου' τιν'.

(h) Apud Atheniam l. 1. c. 23. p. 69.

qui envoye par mer des Ambassadeurs & ce en des vaissances de jonc sur les eaux, il veut que l'on les entende des lettres que l'on envoyoit pour faire savoir qu'Adonis étoit retrouvé. Ils (e) prenoient, dit-il, un vase de terre, & en suite écrivant une lettre aux femmes de Biblos comme si Adonis eût été véritablement retrouvé & la mettant dans ce vase ils le scelloient, & le mettoient sur la mer après avoir employé quelques ceremonies. Ce vase à ce qu'ils assuroient, se rendoit de lui même à Biblos dans certains jours de l'année, & quelques femmes cheries de Venus l'y recevant cessoiens de pleurer après avoir ouvert la lettre, comme si Venus eût retrouvé son Adonis. Lucien dit qu'il a vu à Byblos la tête de carton que les Egyptiens y envoyoient tous les ans, sans autre ceremonie que de la jeter dans la mer. Les vens la portoient tout droit à Byblos dans sept jours, qui étoit le tems ordinaire qu'on employoit pour passer d'Egypte à cette ville. Procope de Gaze (f) raconte ceci tout de même que Saint Cyrille. Selon ce dernier les Grecs croyoient que Venus étoit descendue dans les Enfers pour le recouvrement d'Adonis, & comme ils disoient qu'à son (g) retour l'on avoit su qu'elle l'avoit retrouvé, il faisoit que les commencemens tristes & lugubres de la fête se terminassent par de grandes joüissances.

(K) Sous des laitûes.] C'est Callimachus qui a dit (h) que Venus cacha Adonis sous des

laitûes. Selon Cratinus elle en fit autant à Phaon qu'elle aimoit trop tendrement. Qu'avoit fait Athenée de son bon sens, lors qu'il avança que les Poëtes ont voulu signifier par une semblable allegorie, que les laitûes causer une espèce d'impuissance à ceux qui en mangent ordinairement? Si elles avoient cette vertu, Venus les auroit-elle choisies pour en faire une couverture à ses mignons? Remarquons une difference entre Callimachus & Eubulus; ce dernier a dit (i) qu'après qu'Adonis fut mort, Venus l'enterra sous des laitûes, d'où il infere que cette plante n'est bonne que pour les morts. L'origine de tous ces contes pourroit bien être ce que l'on disoit, qu'Adonis, ayant bien mangé d'une certaine laitûe qui croissoit dans l'île de Cypre fut tué par un sanglier. Ceux qui feront reflexion sur l'endroit où le sanglier le blessa, trouveront sans peine le denouement de tout ceci. Adonis étoit devenu impuissant pour avoir trop mangé de ces laitûes; voila pourquoi on a feint qu'après cela il reçut une blessure mortelle à l'aîne. Il ne faut donc point preferer le mot (k) κατὰ Φυγών à celui de κατὰ Φαγών, & il est beaucoup plus raisonnable de penser que Nicander a parlé de cette laitûe comme d'un aliment d'Adonis, que de croire qu'il en ait parlé comme d'un asyle qu'Adonis chercha contre le sanglier.

(L) Ils n'ont pas dit tous qu'il soit mort de sa blessure.] Consultez sur cela le troisieme tome de la Bibliothèque (l) Universelle. On peut ajoûter aux remarques que l'on y trouve (m) un passage de Protomée fils d'Hephestion; c'est celui où il est dit que ce vers de l'Hyacinthe d'Euphotion,

Κοκυτος μιν ε'σ' ε'κλεα ν'δεν Α'δωνιν.
Cocytus solus lavit vulnera Adonidum,

n'a pas été entendu. Il signifie toute autre chose que ce que l'on pense; car il nous apprend qu'un certain Cocytus disciple de Chiron avoit guerri Adonis de la blessure du sanglier. Les ceremonies de la fête nous doivent persuader qu'Adonis

* *Lucian.* doit du mont Liban. Elle devenoit rouge une fois l'an, à cause que les vents y transportoient beaucoup de poussiere qui ressembloit à du vermillon. On ne manquoit pas alors de dire que c'étoit le tems de pleurer Adonis, que c'étoit le tems où il recevoit des blessures sur le Liban *, & où son sang couloit dans cette riviere.

† *Pausan.* A D R A S T E Roi d'Argos, fils de Talaüs † & de Lyfianassé, fille de Polybe Roi de Sicyone, acquit une grande reputation dans la fameuse guerre de Thebes, où il s'engagea pour soutenir les droits (A) de Polynice son gendre, qui avoit été † exclus de la couronne de Thebes par Eteocle son frere, nonobstant les conventions passées entre eux. Adraсте suivi de Polynice, & de Tydée son autre gendre, de Capanée, & d'Hippomedon fils de ses sœurs, d'Amphiaraius son beau-frere, & de Parthenopée †, marcha contre la ville de Thebes; & c'est la cette expedition des sept *Preux*, qui a été tant chantée par les Poëtes. Ils y periront tous, à la reserve d'Adraсте que son cheval sauva. C'étoit un cheval d'importance nommé Arion: il en faudra parler en son lieu. Cette premiere guerre fut suivie de quelques autres; car Adraсте n'ayant pu obtenir les corps des Argiens qui avoient été tuez devant Thebes, eut recours aux Atheniens β, qui sous la conduite de Thesee contraignirent le nouveau γ Roi de Thebes à faire ce que souhaitoit Adraсте. Cette satisfaction ne termina point la guerre; car les fils de ceux qui avoient si mal réussi dans la premiere expedition en firent une seconde dix ans après, qui fut nommée la guerre des (B) *Epigones*; & qui se termina par la prise & par le faccagement de Thebes. Aucun des chefs n'y perit, excepté *Ægialeus* fils d'Adraсте. Ce fut une espee de compensation C pratiquée par la fortune. Cette perte toucha si sensiblement Adraсте, d'ailleurs affoibli par sa vieillesse, qu'il en θ mourut (C) de chagrin à Megare, comme il rame-

ment au titre *De frigidis & maleficiatis*, sa Venus desolée, à cause qu'elle est veuve de son soleil, & puis riant au retour de ce bel astre qui la rend seconde. Chacun voit qu'il ne seroit pas difficile de faire usage des conventions de Venus & de Proserpine, je veux dire de ces semences concentrées au sein de la terre pendant quelques mois, dont elles sortent en suite pour la propagation de l'espece.

(A) *Les droits de Polynice son gendre.* Pausanias dit (c) qu'Adraсте avoit marié sa fille avec Polynice avant les disputes pour la succession de Thebes, mais d'autres pretendent que ce mariage ne se fit qu'après que Polynice exela par son frere se fut retiré chez Adraсте. Ils content (d) que Tydée s'y retira en même tems, & que ces deux réfugiés étoient couverts celui-ci d'une peau de sanglier, celui-là d'une peau de lion, ce qui fut cause qu'Adraсте leur fit épouser ses filles, se souvenant d'un Oracle (e) qui lui avoit commandé de les marier avec un sanglier & un lion. Le supplément de Moreri dit fausement que Tydée interroqué pourquoi il portoit la peau d'un sanglier, repondit que c'étoit parce qu'Oeneé son pere étoit le vainqueur du sanglier de Calydone. Il ne fit point cette reponse; & ce n'étoit point Oeneé, mais Melagre qui avoit tuez ce furieux sanglier. On raporte mal dans le même supplément l'Oracle qui avoit été rendu à Adraсте.

(B) *La guerre des Epigones.* Si l'on avoit bien pris garde en composant le 3. Volume de Moreri, que cette guerre n'est postérieure à la precedente que de dix ans, on n'auroit pas traduit le mot d'*Epigones*, par ceux qui naquirent après le siege de Thebes: on se seroit contenté de dire ceux qui survécurent à leurs peres, ou bien on eût dit en general, les descendants des premiers Chefs.

(C) *Qu'il en mourut de chagrin.* Le supplément lui impute de s'être jeté dans le bûcher de son

qu'Adonis n'en mourut pas. On s'affligoit au commencement comme s'il eût été mort, & en suite on se rejouïssoit comme s'il fût revenu au monde. Il n'est pas (a) difficile de deviner que l'on a formé cette fable sur quelques expressions fortes des Egyptiens ou des Phéniciens, qui disoient que ceux qui étoient gueris d'une grande maladie, ou échappés d'un grand péril, avoient été tirez du tombeau. On en trouve divers exemples dans les Pseaumes. Ajoutez à cela que (b) c'étoit la coutume des Orientaux, de consacrer des figures d'or des parties du corps dans lesquelles ils avoient été incommodés. On en trouve un exemple dans le 1. liv. de Samuel ch. v. i. v. 4. Adonis ayant été blessé dans laine & étant gueris de sa blessure, il consacra un phallus d'or. . . . L'on avoit un très-grand respect pour cette figure dans les mysteres d'Osiris. Nous trouvons ici la confirmation de la remarque precedente; les nuages se dissipent, on commence à voir le jour. Venus crut avoir perdu pour jamais non pas la vie, mais le sexe de son mari; soit qu'effectivement un sanglier lui eût mal-traité cette partie, soit qu'un sortilege, ou bien quelque autre principe que nous ne connoissons pas y eût jeté un devou, & une funeste mortification; voilà le sujet de ses larmes. Mais la playe ayant été consolidée, ou le charme ayant été levé, Venus se persuada que son mari resusciteroit, & qu'il lui revenoit du plus profond des Enfers; voilà le sujet de sa joye: & afin de conserver la memoire de tout cela plus mysterieusement, & plus honorablement tout ensemble, il fut dit que tous les ans la fête d'Adonis seroit celebrée de telle & de telle maniere. Il seroit aisé d'adapter à cette hypothese les explications de Macrobe; son soleil descendant aux parties inferieures du Zodiaque, & puis remontant aux superieures; son sanglier l'image du froid, & par consequent de ceux qui apartie-

(a) *Bibliothec. Univers. t. 3. pag. 31.*

(b) *Ibid. pag. 33.*

(c) *Lib. 9. p. 286.*

(d) *Hyg. f. 69. Apollodor. l. 2. die que l'un deux portoit sur son flanc.*

(e) *Il est dans le Scholaste d'Euripide ad Phœniss. v. 415. Voyez aussi Stace, Theb. l. 1. v. 295.*

noit l'armée victorieuse qui avoit pris la ville de Thebes. C'est une marque qu'il fut en personne (D) à la seconde expedition, de quoi pourtant il n'y a gueres d'Ecrivains qui aient parlé. Ceux de Megare honorerent beaucoup sa memoire; mais ce n'étoit rien en (E) comparaison de ce que firent ceux de Sicyone. Ceux-ci lui dresserent un tombeau au milieu de leur grande place; & lui instituerent des fêtes & des sacrifices qu'ils celebrent chaque année pompeusement. On peut voir dans Herodote β comment Callisthene Tyran de Sicyone fit cesser ces choses en haine des Argiens. Il faut savoir qu'Adraste avoit été Roi de γ Sicyone, en vertu du testament de Polybe son ayeul maternel, chez qui il se retugia une fois se voyant contraint (F) de sortir d'Argos; & que pendant son regne il rendit fort illustre la ville de Sicyone δ, par des jeux Pythiques ζ qu'il y établit. Il y a des Ecrivains qui remarquent que son Royaume hereditaire fut celui de Sicyone, & qu'il obtint celui d'Argos par élection; la douceur de son naturel ayant été cause qu'eux d'Argos (G) le prierent de venir humaniser leurs mœurs barbares. Homere * ne dit pas tout cela, mais seulement qu'il regna en premier lieu à Sicyone. Servius le dit aussi sur le 6. livre de l'Enéide, & on lit la même chose dans Pindare †, & dans son vieux Scholiaste. Ordinairement on ne lui donne ‡ que deux filles, Argie femme de Polynice, & Deipyle femme de Tydée; mais il eut encore deux fils, Ægialeus & Cyanippus, & une fille qui s'appelloit Ægialée, qui épousa Diomedes son neveu fils de Tydée, & le chagrina extrêmement par ses

β Lib. 5. c. 67.
γ Id. ib. Voyez aussi Pausan. l. 2. p. 50.
δ Pinlar. Nem. od. 9.
ζ Les Scholiastes de Sicee apud Barthium, l. 2. p. 361. in hoc verba Statii Tit. l. 2. v. 179.
* Quis te folio Sicyonis avitæ Excitum infrenos componere legibus Argos Nesciat?
† Il. l. 2. v. 79.

son fils, & cite Hygin fab. 242. & Herodote liv. 5. Or il est à remarquer qu'Herodote ne dit rien d'Adraste, qui ait été employé dans cet article du supplément. La seule chose que l'on pourroit soupçonner avoir été prise d'Herodote est au commencement de l'article en ces termes: A draste fut obligé de se retirer en la ville de Sicyone chez le Roi Polybe qui lui fit un bon accueil, & lui donna sa fille Amphibée en mariage; mais cela même est fort éloigné d'Herodote, qui dit que Polybe laissa son royaume par testament à Adraste fils de sa fille. Voyez la remarque suivante. La citation d'Hygin est encore plus mauvaise; car Hygin ne parle point là de nôtre Adraste, mais d'un autre qui fut pere d'Hyponoüs, & qui se jeta dans le feu pour obeir à un ordre d'Apollon: Hyponoüs par le même principe en fit tout autant. L'Auteur de l'Index d'Hygin dans l'édition d'Amsterdam 1681. donne pour fils à Hercule cet Adraste, & cet Hyponoüs; & néanmoins il prend que le même Adraste est le pere d'Ægialée, dont Hygin parle au chapitre 71. & qui est visiblement le beau-pere de Polynice & le fils de Talaiüs. C'est avoir mal entendu ces paroles: (a) Hercules Janus filius ipse sese in ignem misit. Adrastus & Hyponoüs ejus filius ipsi se in ignem jecerunt ex responsu Apollinis.

ville de Sicyone; mais par une negligence peu excusable on n'a cité personne qui ait dit cela: c'est donner bien du pais à courir à un lecteur qui veut avoir des garans. J'ai tant cherché qu'enfin j'ai trouvé une source dans Pindare (d) où j'ai vu qu'Adraste sortit d'Argos, & qu'il se retira à Sicyone, à cause des attentats d'Amphiaräus, & à cause du renversement de la famille de Talaiüs, laquelle n'avoit plus la souveraine puissance. Ce Poëte ajoute qu'Adraste avêta le cours de ce mal, & que le mariage d'Eriphyle avec Amphiaräus fut le lien qui réunît les esprits par la pacification des troubles. Amphiaräus n'étoit donc pas beau-frere d'Adraste, quand ce dernier fut obligé de se retirer à Sicyone. Pindare ne dit point que ce Prince fugitif ait épousé la fille du Roi Polybe, ni que Talaiüs ait été tué par Amphiaräus; mais l'un & l'autre de ces deux faits dont le premier est si opposé à Herodote, se trouvent dans le Scholiaste de Pindare. Diodore de Sicile (e) dit, que le mariage d'Amphiaräus avec Eriphyle sœur d'Adraste n'appaisa point les differens, puis qu'un peu avant la guerre de Thebes ces deux beaux-freres disputoient encore à qui regneroit. Ils furent divisés sur un autre point; Amphiaräus ne vouloit pas être de l'expédition, & Adraste souhaitoit passionnément qu'il en fût. Eriphyle fut choisie arbitre de tous leurs démêlez, & donna gain de cause à son frere. Apollodore (f) dit en partie la même chose, quoi qu'un peu confusément. Barthius (g) a mal rapporté ce que dit Diodore de Sicile; car il suppose qu'Eriphyle étoit fille d'Adraste. La version Latine de cet Historien imprimée à Bâle en 1548. dit faussement qu'Eriphyle adjugea la couronne à son mari.

† Nem. Od. 9.
‡ Stat. Theb. l. 1. v. 393.
(a) Nem. Od. 9.
(e) Lib. 5. c. 6.
(f) Lib. 3. l. m. 187.
(g) In Stat. l. 2. p. 370. Voyez aussi p. 914.

(a) Hygin. c. 242.
(a) Hercules Janus filius ipse sese in ignem misit. Adrastus & Hyponoüs ejus filius ipsi se in ignem jecerunt ex responsu Apollinis.

(D) Qu'il fut en personne à la seconde expedition.] Je puis joindre à Pausanias un second témoin, savoir Pindare, qui dit (b) positivement qu'Adraste ayant recueilli les os de son fils, ramena heureusement l'armée à Argos. Il ne le fait donc point mourir en chemin à Megare, comme fait Pausanias; mais néanmoins voilà deux autoritez unifornes sur ce point-ci; qu'Adraste se trouva à la 2. guerre de Thebes.

(E) En comparaison de ce que firent ceux de Sicyone.] J'ai lu dans le Scholiaste de Pindare (e) que Dieuучидé dans le 3. livre de son Histoire de Megare, soutenoit que ceux de Sicyone n'avoient que le cenotaphé d'Adraste, & que son véritable tombeau étoit à Megare.

(F) Se voyant contraint de sortir d'Argos.] On a dit dans le supplément de Moreri qu'Adraste fut chassé du Royaume d'Argos par Amphiaräus son beau-frere, & obligé de se retirer en la

(G) Ceux d'Argos le prierent.] Si Mr. Moreri avoit su cela, il se seroit bien gardé de dire qu'Adraste après 4. ans de regne quitta la ville de Sicyone sans qu'on en sache le sujet, & vint regner à Argos où il eut deux (h) filles, &c. Mais quoi qu'il en soit voici un morceau pour le pyrrhonisme historique; les anciens appointez contraires sur les deux royaumes d'Adraste, je veux dire sur l'ordre & le titre de la possession. Voyez l'article Talaiüs.

(b) Il fa-loit dire trois filles & deux fils.

impudicitez. Quelques-uns disent qu'il fut le premier qui bâtit un temple à la Déesse Nemesis, & que (*H*) de là vient qu'elle a eu le nom d'Adraste. Mais je ne doute pas qu'ils ne le confondent avec un autre ADRASTE. Celui qui bâtit le premier autel à cette Déesse, le bâtit * sur la riviere d'Élépe dans la Phrygie. On ne trouve point que nôtre Adraсте ait jamais été en Asie, & nous trouvons un Roi de ce nom dans la Phrygie † au tems du siege de Troye. Il vaut mieux donc attribuer l'établissement de ce culte de Nemesis à un Prince Asiaticque nommé Adraсте, qu'à un Roi d'Argos de même nom. Herodote ‡ parle d'un ADRASTE qui se refugia à la Cour de Cresus Roi de Lydie, & qui tua par mégarde le fils de ce Roi. L'article de cet Adraсте est assez (*I*) bon dans le Dictionnaire de Moreri.

* *Anti-machus apud Strabonem, l. 13. p. 405.*

† *Hist. l. 2. v. 337. de feris.*

‡ *Lib. 1. c. 35. §. 1. §.*

§ *Hist. l. 68. sub fin.*

β *Michael Patinarius, de Scritor. Florent. pag. m. 103.*

α. *id. ib.*

ADRIANI (JEAN BATISTE) né à Florence l'an 1511. d'une famille Patricienne, a écrit en Italien l'Histoire de ce qui se passa de son tems. Son Ouvrage est une continuation de Guicciardin; il commence à l'an 1536. Le jugement & la bonne foi, la diligence & l'exacritude y regnent beaucoup, & il paroît que Cosme Grand Duc de Toscane, Prince d'un esprit vaste & d'une prudence consommée, avoit communiqué (*A*) ses Memoires à l'Auteur. Mr. de Thou † de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, reconoit ingénument qu'il a pris beaucoup de choses dans cette Histoire, & qu'il n'y en a point qui lui ait fourni plus de matériaux que celle-là. Il trouve étrange que les Italiens n'ayent pas pour Adriani la consideration qu'il merite. Outre cette Histoire on a trois harangues β de la façon de cet Auteur, favoir l'Oraison funebre de Charles V. celle de Cosme Grand Duc de Toscane, & celle de Jeanne d'Autriche femme de François de Medicis. Il mourut à Florence l'an 1579. Je le croi aussi Auteur d'une longue lettre touchant les anciens Peintres & Sculpteurs, qui est à la tête du 3. Volume du Vasari. Il étoit fils * du docte Marcel Virgile.

ADRIA-

(*H*) Et que de là vient qu'elle a eu le nom d'Adraste] Le Scholiaste de Pindare veut que ce nom ait été donné à la Déesse Nemesis, à cause de la compensation dont j'ai parlé. Adraсте avoit été le seul des chefs qui ne perit point à la premiere guerre de Thèbes, & son fils fut le seul des chefs qui perit à la seconde. Le contrepois est beaucoup plus juste selon l'hypothese de ceux qui donnent toute la conduite de la seconde guerre aux Epigonos; mais ceux qui prétendent qu'Adraste y alla, & qui lui donnent la gloire d'en avoir ramené l'armée victorieuse, supposent necessairement qu'il y commandoit. C'étoit donc à lui à y perir, afin que la balance devint égale entre lui & les six collegues qu'il avoit eus la premiere fois.

(*I*) Est assez bon dans le Dictionnaire de Moreri.] Jen'y ai trouvé que les petites fautes suivantes. I. On y fait Adraсте fils de Gordius, au lieu de le faire fils de Midas, & perit-fils de Gordius, conformément à la traduction Latine d'Herodote. Je sai bien que le texte Grec porte qu'il étoit fils (*a*) de Gordius & petit-fils de Midas, mais je sai aussi d'une part que Monsieur Moreri n'étoit pas homme à recueillir les versions par les originaux Grecs, & de l'autre qu'il y a une leçon Grecque conforme à la traduction. II. On ne devoit pas supprimer que Cresus usa envers Adraсте des ceremonies expiatoires que l'on employoit pour la purification des homicides involontaires. III. Il ne falloit pas dire qu'Adraste se tua sur le corps du fils de Cresus, mais sur son tombeau; car Herodote remarque que Cresus ayant excusé & consolé le meurtrier fit enterrer son fils. IV. Enfin il ne falloit pas citer *Clio* ou *li*. Les noms des Muses donner aux livres d'Herodote ne servent de rien dans les citations, & principalement hors qu'on fait un livre François d'un usage aussi populaire que le Dictionnaire de Moreri; mais en tout cas il falloit achever l'évaluation de *Clio* à livre premier.

(a) *Lib. 1. c. 35.*

(*A*) Avoit communiqué ses Memoires.] Mr. de Thou avoit déjà dit dans le 37. livre ce qu'il pensoit là-dessus, à l'occasion des secretes conférences qu'eut Catherine de Medicis avec le Duc d'Albe lors de l'entrevue de Bayonne. Ceux de la Religion, gens fort (*b*) soupçonneux, (*b*) Genus hominum suspicax, ont publié qu'on machina dans ces conférences l'extirpation de leur secte. Ce qui est arrivé en suite prendra certainement à nôtre posterité si cela est faux ou non. Il ajoûte que Jean Baptiste Adriani Historien très-sincere & très-judicieux, & qui apparemment (*c*) avoit puisé bien des choses dans les Memoires du Duc de Florence, a debité qu'on avoit conclu dans cette entrevue, selon l'avis du Roi d'Espagne communiqué par le Duc d'Albe, que l'on abarrois les principales têtes des Protestans, & qu'après cela on seroit main basse sur eux tous à la maniere des têtes hautes. Je voudrois que d'Aubigné n'eût pas encheri sur l'Auteur qui lui servoit d'original. Presque tous les Historiens, dit-il (*d*), (*d*) *Hist. Et entre ceux-là Jean Baptiste Adrian, qui avoit entre les mains les chiffres & secrets du Duc de Florence, ont voulu comme d'un consentement que là aient été projetées les guerres des Pais-bas, & les massacres qui ont depuis ensuivi.* Il n'y a point de doute que Mr. de Thou ne soit en cela l'original que d'Aubigné a copié; mais le Copiste ne se donne-t-il pas trop de licence? Ne donne-t-il pas comme un fait certain, ce que Mr. de Thou n'avoit donné que comme une chose apparence? Ne parle-t-il pas des chiffres & des secrets du Grand Duc de quoi Mr. de Thou n'avoit rien dit; car *Commentarii* ne signifie point chiffres & secrets? Plus une accusation est atroce, plus doit-on s'arrêter aux termes d'une deposition; lors même que comme ici les apparences sont très-favorables. Si Zeiller avoit jetté les yeux sur cet endroit de Mr. de Thou, il n'auroit pas osé dire (*e*) que l'Histoire d'Adriani finit à la mort de Charles V.

(c) *De Historiis part. 2. pag. 1.*

ADRIANUS (CORNEILLE) Predicateur Flamand, de l'Ordre de Saint François. Cherchez HADRIANUS.

ADRICHOMIA (CORNELIE) Religieuse de l'Ordre de Saint Augustin, au XVI. siecle, fille d'un Gentilhomme Hollandois, s'aquit beaucoup de reputation par la conoissance de la poésie, dont elle fit un usage conforme à sa profession; car elle mit en vers les Pseaumes de David, & composa plusieurs autres poëmes sacrez. Jaques Faber d'Étaples admiroit l'esprit & l'érudition de cette fille. Cornelius Musius eut de grandes liaisons de bonne & chaste amitié avec elle. C'est ce que François Swert * nous en apprend. Je m'étonne que Valere André, * *Ant. Belgic. pag. 181.* dont le recueil des Ecrivains du Pais-Bas est beaucoup plus ample que celui de François Swert, ne dise rien de cette illustre Hollandoise. Il ne pouvoit pas ignorer ce qu'en avoit dit François Swert.

ADRICHIOMIUS (CHRISTIEU) nâquit à Delft en Hollande l'an 1533. Ce fut un Prêtre zélé pour sa Religion, & qui s'apliquoit à l'étude. Il fut assez long tems Directeur des Religieuses de Sainte Barbe dans le lieu de sa naissance; mais les guerres civiles de Religion l'ayant contraint de s'exiler, il se retira d'abord dans le (A) Brabant, & puis à Cologne, où il entreprit un Ouvrage considerable qui fut (B) imprimé après sa mort. La matiere qu'il donna à ses études fut la description de la Terre Sainte en general, & celle de la ville de Jerusalem en particulier, comme on le peut conoitre par son *Theatrum terræ sanctæ*, imprimé avec des Cartes Geographiques à Cologne l'an 1593. *in folio*. Cet Ouvrage contient outre ce que j'ai déjà marqué une chronique du Vieux & du Nouveau Testament. On en fait assez de cas, & on Pestimeroit davantage, si l'Auteur ne s'étoit pas trop fié au Manethon, au Berosé, & à tels autres écrits chimeriques du Moine Annius de Viterbe. Adrichomius prenoit quelquefois le titre de *Christianus Crucius*, & il publia sous ce nom † à Anvers la vie de JESUS-CHRIST, avec une harangue de *Christiana beatitudine* qui avoit été † prononcée dans un Chapitre general. Il mourut à Cologne au mois de Juin 1585. la treizième année de son exil, & fut enterré dans le Monastere des Chanoinesses du Nazareth, dont il avoit été Directeur pendant quelque tems †.

ADRIEN, Empereur, ou Pape, &c. Cherchez HADRIEN.

ÆGIALE'E, fille d'Adraste Roi d'Argos. Cherchez EGALÉ'E. J'en dis autant de tous les noms qui commencent en Latin par la diphthongue AE, & que l'on prononce en François comme s'ils commençoient par E, on les trouvera à la lettre E selon leur rang.

ÆRODIUS, s'avant Jurisconsulte du XVI. siecle. Cherchez AYRAUT.

A FER (DOMITIUS) celebre Orateur sous Tibere, & sous les trois Empereurs suivans, étoit de * Nîmes. Peu après sa Preture †, ne se trouvant pas dans une grande elevation, & se sentant beaucoup d'envie de lui pousser de quelque maniere que ce fût, il se porta pour accusateur contre Claudia Pulchra cousine d'Agrippine. Il gagna cette cause, & se vit par ce succès au nombre des premiers Orateurs, & dans les bonnes graces de Tibere qui (C) haïssoit mortellement Agrippine. Les éloges que ce Prince donna à l'éloquence de Domitius Afer lui firent prendre goût au metier, de sorte qu'il n'étoit gueres sans quelque accusation, ou sans quelque cause d'accusé en main: ce qui donna plus de reputation à sa langue qu'à sa probité; jusques à ce que même du côté de l'éloquence il perdit beaucoup de sa gloire, lors † que la vieillesse lui (D) ayant usé l'esprit,

(A) Dans le Brabant.] L'Auteur que Mr. Moreri & moi citons s'exprime ainsi; *Inde à primis Gessio-Calvinistis pulsus, Machinæ, Trajecti & Colonia vixit.* Je ne doute nullement que Mr. Moreri ne se soit trompé, en prenant ici *Trajectum* pour Utrecht; il eût mieux valu le prendre pour Maastricht.

(B) Qui fut imprimé après sa mort.] Ce que Mr. Moreri assure, qu'Adrichomius publia lui même cet Ouvrage, & que le Theatre de la Terre Sainte est distinct de la description de la Terre Sainte &c. sont deux mensonges.

(C) Qui haïssoit mortellement Agrippine.] Cette Princeesse doutoit si peu que ce fût lui qui eût suscité ce peccé, qu'elle n'en temoigna point de ressentiment à Domitius. Celui-ci la rencon-

trant un jour dans les rues se détourna; elle crut que la honte l'avoit porté à faire cette demarche, & l'ayant fait appeler lui dit de (a) ne rien craindre, & que ce n'étoit point lui mais Agamemnon qui étoit cause de tout cela. C'est une marque qu'elle avoit lu l'Iliade.

(D) La vieillesse lui ayant usé l'esprit ne put néanmoins l'obliger.] Ce défaut n'est que trop commun; il n'y a pas beaucoup de gens qui sachent faire leur retraite bien à propos, ni qui puissent dire comme Horace (b);

*Est mihi purgata crebro qui personet aurem;
Solve senescentem mature sanus equum; ne
Peccet ad extremum ridendus, & illa ducat.*

* *Ibid.* c. 66.
 † *Id. Ann.* l. 14. c. 19.
 ‡ *Euseb. Chron.*
 † *Lib 5. c.* 7. & l. 6. c. 3. Voyez aussi *Pline* *epist.* l. 7. c. 1. *Catani* pag. 121.
 † *Dion.* l. 59 ad ann. num 792.
 † *Il lui son plaidoyer.*
 (a) *Quid est quare apud poet. tas salacitissimus Jupiter deherit liberos tollere? Utrum fecerunt rursus factus est. Et illi lex Papia fibulam imposuit? Lactant.* l. 1. c. 16. *Capiti Papie Poppe legis a Tiberio Cesare.* quasi fecerunt generare non possent. addito obrogavit. *Sueton. in Claud.* c. 23. & *ibi Commentatores.*
 (b) *Georg.* l. 3.
 (c) *Generat mas ad annos triginta tres. Opuntia & ad quadraginta durasse tradunt adjectum modo in atrolenda prior parte corporis.* L. 8. c. 42.
 (d) *Voyez Baillet, Jug sur les poët.* t. 3. p. 246. *Voyez aussi ce qu'il dit des Ecrits composez en vers illustre t. 1. des Jug. des Sav.* pag. 389.
 (e) *Onomast.* pag. 306.

ne put néanmoins l'obliger à ne plaider plus. L'accusation de Claudia Pulchra tombe sur l'an de Rome 779. L'année d'après* son fils Quintilius Varus fut accusé par le même Orateur, & par Publius Dolabella. Personne ne s'étonnoit qu'Afer qui avoit été long temps pauvre, & qui n'avoit pas bien menagé le gain de l'accusation précédente, revint à la charge; mais on s'étonnoit qu'un parent de Varus d'aussi grande Maison que l'étoit Publius Dolabella, se fût associé à ce Delateur. Afer mourut sous l'Empire de Neron †, l'an de Rome 812. l'on dit ‡ que ce fut à table pour avoir trop mangé. Quintilien † qui dans sa jeunesse s'étoit fort (E) attaché à lui, en parle souvent. Il dit qu'on voyoit dans ses plaidoyers plusieurs narrations agreables; & qu'il y avoit des recueils publics de ses bons mots, dont il raporte quelques-uns. Il parle aussi des deux livres que cet Orateur avoit publiez sur les temoins. Bien lui en prit une fois d'avoir l'esprit aussi present que flateur, car il eût été perdu sans cela. Ce fut lors β que Caligula devint sa partie, & plaida γ en personne contre lui. Domitius au lieu de se defendre, se mit à repeter avec des temoignages d'admiration le plaidoyer (F) de ce Prince, & puis se mit à genoux & cria merci, en declarant qu'il redoutoit plus l'éloquence de Caligula, que sa qualité d'Empereur. Non seulement on lui pardonna, mais aussi on l'éleva au Consulat par la destitution de ceux qui étoient alors en charge. Sa faute étoit bien legere, il avoit érigé une statue à Caligula, & marqué dans l'inscription que ce Prince étoit Consul pour la seconde fois à l'âge de

Les Poëtes & les Orateurs devroient être plus diligens à se retirer, parce qu'ils ont plus de besoin que les autres d'un grand feu d'imagination: cependant il ne leur arrive que trop de se tenir dans la carrière jusques au dernier declin de l'âge. Il leur semble qu'on a condamné le public à boire jusques à la lie tout leur pretendu Nectar. Mais si autretois les Legislateurs (a) renfermerent dans certaines bornes le tems où l'on se pouvoit marier, (car ils descendirent aux femmes de 50. ans, & aux hommes de 60. de le faire) & s'ils supposerent qu'après un certain âge il ne falloit plus songer à procréer des enfans, soit à cause de l'extinction, soit à cause de l'affoiblissement des facultez, chacun devroit aussi se faire des bornes pour la production des livres, qui est une maniere de generation à quoi tout âge n'est nullement propre. La comparaison employée par Horace me fait souvenir d'un precepte que Virgile (b) nous a laissé; les vieux poëtes s'en devroient faire l'application.

Hunc quoque, ubi aut morbo gravis aut jam seignior annus
Deficit, abde domo, nec turpi ignosce senecta.
Frigidus in Venerem senior, frustra que laborem
ingratum trahit, & si quando ad pralia ventum est,
Ut quondam in stipulis magnus sine viribus ignis
incassum furit.

Les vieux Poëtes, dis-je, devroient profiter de cette leçon, & ne pas vouloir monter sur le Parnasse, lors même qu'ils sont devenus semblables à ce cheval dont Pline (c) a parlé après Aristote. Ils obscurcissent par là leur premiere gloire, à l'exemple de notre Domitius Afer. Voyez ce qui sera dit ci-dessous de Jean Daurat. Il y en a qui consacrent à des poëties de leurs leurs Musés sur le rerour; ce sont pour l'ordinaire (d) des fruits insipides. Je dis, pour l'ordinaire, car sur toutes sortes de sujets on a de fort excellens Ouvrages composez par des vieillards.

(E) *Dans sa jeunesse s'étoit fort attaché à lui.* Charles Etienne, Glandorp (e), Lloyd, Hofman, & plusieurs autres remarquent que Quin-

tilien nous apprend cette particularité au livre 5. *Constitur senem Domitium sibi adolescentulo cultum:* mais ils disent tous qu'il ajoute que l'autorité que Domitius avoit eue étoit fort diminuée, *sed priore autoritate multum imminuta.* Je n'ai point trouvé cela dans Quintilien. *Sufficiebant,* dit-il, dans le chapitre 7. du 5. livre, *alioque libri duo à Domitio Afro in hanc rem compositi, quem adolescentulus senem colui, ut non lecta mihi tantum ea, sed pleraque ex ipso sunt cognita.* Je ne marque point les grandes & capitales omissions de Moreti, on les peut assez connoître par la seule confrontation. Je marquerai seulement que la citation de Suetone & de Dion in *Caligula* ne vaut rien: car outre que ce n'est pas la coutume de citer Dion autrement que par rapport à tel ou tel livre, & que ce n'est que son Abbreveiateur Xiphilin qui est cité par rapport à tel ou tel Empereur, il n'est pas vrai que Suetone ni dans la vie de Caligula, ni dans aucun livre qui nous reste de lui parle de Domitius Afer. Ainsi lors que Scaliger avance dans ses notes sur la Chronique d'Eusebe, que S. Jérôme a pris de Suetone ce qu'il dit de cet Orateur, il faut nécessairement qu'il ait égard à des livres qui se sont perdus depuis la mort de ce Pere. Mr. Hofman nous donne deux Domitius Afer au lieu d'un, & tombe dans la mauvaise citation que l'on vient de censurer à Mr. Moreti.

(F) *Le plaidoyer de ce Prince.* Caligula étoit si charmé de cette piece, que lors qu'un de ses affranchis qui avoit fort contribué à l'appaiser, lui voulut faire des reproches touchant le procès intenté à Domitius, il lui repondit, *je ne devois pas supprimer un discours de cette importance.* C'est autant que s'il avoit dit, *Quoi j'aurois travaillé inutilement à ce plaidoyer, j'aurois mieux aimé renoncer aux louanges que ma vhetorique meritoit, que d'exposer la vie de Domitius?* Il n'y a que trop de Grands qui prendroient cela pour un grand desordre: ils croyent que tout doit être sacrifié à leurs passis. Ceux qui ont dit que le Cardinal de Lorraine aimoit mieux exposer le Catholiciisme à tous les dangers de Colloque de Poissy, que de se priver de la gloire d'y étaler son savoir & son éloquence, ne le connoissoient pas mal.

de 27. ans. Il croyoit faire sa cour par là, mais l'Empereur le mit en justice, pre-
tendant qu'il lui reprochoit sa jeunesse & l'inobservation des loix*.

A F R A N I U S Quinçianus, Sénateur Romain perdu de reputation à cause
de ses impudicitez infames, entra dans la grande conspiration contre Neron qui
coûta la vie à Seneque l'an de Rome 818. Il avoit une raison personnelle de vou-
loir du mal à ce Prince, qui avoit fait contre lui une cruelle satire en vers. Il nia
long tems qu'il fût de cette conspiration, mais il le confessâ enfin trompé par
l'esperance d'avoir sa grace. Il temoigna en souffrant le dernier supplice plus de
fermeté, que l'on n'auroit dû s'en promettre de la vie qu'il avoit menée †.

A G A R, servante & puis concubine du Patriarche Abraham, étoit † Egyptienne. Il y a quelque apparence qu'il la prit à son service lors qu'il revint d'Egypte, après avoir recouvré sa femme que le Roi Pharaon avoit enlevée. Mais c'est une fable que de dire, comme font (A) les Juifs, qu'Agar étoit fille de ce Roi. Chacun sait que Sara se voyant sterile (B) depuis long tems pria son mari d'essayer s'il pourroit avoir des enfans de cette servante, & qu'Abraham vaincu par ces sollicitations, & faisant même, comme quelques-uns †, traduisent un acte d'obéissance, s'approcha d'Agar avec tout le succès que sa femme s'en pouvoit promettre; sa femme, dis-je, car c'étoit pour son compte qu'elle souhaitoit que sa servante fit des enfans, & n'en pouvant donner par elle-même à son mari β, elle vouloit du moins lui en donner par procureur. Ceux qui trouvent peu conforme aux manieres de nôtre siècle, qu'il ait salu employer de grandes prieres auprès d'Abraham pour de telles choses, & sur tout que ces prieres soient venues de sa propre femme, doivent une bonne fois se bien mettre dans l'esprit, que tous les tems & tous les peuples du monde ne sont point semblables. Quoi qu'il en soit, Agar se sentant grosse devint si fiere, qu'on eût dit qu'elle venoit de faire un très-grand exploit; mais on rabatit bien-tôt son insolence. Sara qui ne put souffrir de s'en voir traitée de haut en bas, la mal-traita de (C) telle sorte qu'elle la contraignit de desserter la maison. Agar n'y rentra qu'après s'être humiliée, suivant l'ordre que lui en donna un Ange, qui lui annonça qu'elle accoucheroit d'un fils qui auroit (D) des querelles avec tout le monde.

* Dio, ib.
† Tacite, Annal. l. 15. c. 49.
‡ Genèse xvi. 1.

† La Vulgate porte, cum que ille acquiesceret deprecantibus. Et la version de Genes, & Abraham obeït à la voix de Sarai. Genes xvi. 2.

‡ Ecce concludit me Dominus ne parerem, in-gredere ad ancillam meam si forte saltem ex illa suscipiam filios: c'est-à-dire selon la version de Genes, Voici l'Eternel m'a empêché de m'enfanter, viens te prie vers ma servante, peut-être sera-je par elle.

(g) Aben-sara in Genes. xvi. 3. apud Heidegg. p. 197.

(h) La servante de Sara étoit venue avec elle.

(i) 3. Part. pag. 61.

(k) Genes xvi. 12.

(A) Comme font les Juifs.] On croit que le Paraphrasiste Chaldéen est le premier qui ait pu-
blie cette fautive tradition. Il pretend que Pharaon
ayant enlevé Sara lui donna sa propre fille Agar
pour servante, & que Sara amena avec elle cette
servante au pays de Chanaan. C'est aussi la pen-
sée du R. Josué (a). Salomon Iarchi conte la
chose comme si Pharaon, ayant remarqué les pro-
diges qui s'étoient faits sur sa personne depuis
qu'il avoit enlevé Sara, avoit dit à Agar, Ma fille
il vaut mieux que tu sois servante dans cette maison,
que maîtresse dans une autre. Mais le Rabin
Abraham (b) Zachuth ne la fait point d'une si
bonne Maison; il se contente de dire qu'elle étoit
servante de Churia femme de Pharaon, & que
Churia après la mort de son mari la donna à Sara.
S. Chrysostome (c) veut que ce soit Pharaon lui-
même qui ait donné cette servante à Abraham.
En effet l'Ecriture (d) observe qu'entre autres
presens qu'il lui fit, il lui donna des servantes.
S'il lui donna celle-ci, ne doutons point qu'il ne
la choisit entre les personnes dont la condition
étoit de servir. Je croirois volontiers ce que dit
Philon (e), qu'elle avoit embrassé la religion
d'Abraham; mais quant à ce qu'il ajoute, que
ce Patriarche cessa d'en jouir dès qu'il se fut aper-
çu qu'elle étoit grosse, je n'ai garde de le nier
ni de l'affirmer. Ce sont des mysteres dont il ne
faut point être curieux; il faut supposer qu'ils se
passent sous les voiles de la nuit, ou derrière le
rideau, & les laisser dans leurs tenebres natu-
relles. Les Juifs toujours guindez sur les mi-
racles, attribuent (f) la conversion d'Agar aux
prodiges qui se firent chez Pharaon à cause du rapt
de Sara.

(B) Depuis long tems.] Il est dit dans la Ge-
nese, qu'Abraham avoit habité dix ans au pays
de Chauân lors qu'il coucha avec Agar, d'où
les Juifs (g) ont inféré qu'un mari ne doit plus
habiter avec sa femme, lors que pendant dix ans
il l'a éprouvée sterile. Absurde conséquence; de
tant parce qu'il y avoit plus de dix ans (h) qu'Ab-
raham étoit marié avec Sara lors qu'elle lui pro-
posa sa servante, que parce qu'il ne songeoit à
rien moins qu'à la quitter, lors qu'il eut vu dix
ans avec elle au pays de Chanaan sans procreation
de lignée.

(C) La mal-traita de telle sorte.] Qui au-
roit jamais deviné que cela serviroit un jour d'a-
pologie à ceux qui persecutent les sectes? Ce-
pendant l'esprit fecond & imaginaire de S. Au-
gustin y a trouvé ce secret. Il a soutenu par la
conduite de Sara envers Agar, que la vraie Egli-
se peut infliger des châtimens à la fausse, l'exiler,
la tourmenter, & ce qui s'ensuit. On l'a relancé
en peu de mots bien fort dans le Com-
mentaire (i) philosophique, sur contrain les
d'entrer.

(D) Qui auroit des querelles avec tout le
monde.] Ce sera, lui dit (k) l'Ange, un brut-
tal, ou un âne sauvage. Sa main sera contre
un chacun, & les mains d'un chacun seront
contre lui. S'il étoit permis de chercher ici
des types à la S. Augustin, ne diroit-on pas
qu'Ismaël a été l'emblème de certains Contro-
versistes misanthropes qui ne font que mordre
le tiers & le quart, & qui pour mieux declarer
la guerre au genre humain sortent à tout mo-
ment de leur sphere, écrivent sur toutes sortes
de matieres à tors & à travers, & toujours en
file

(a) R. Josua filius Karba in Pirke Eliezer c. 26. apud Heidegg. hist. tor. Patr. 1. 2. p. 192.

(b) In libro Zacharia apud Heidegg. ib.

(c) Apud Cornel. à Lapide in Genes. p. 171.

(d) Genes xli. 16.

(e) In libro de Abrahamo.

(f) Apud Cornel. à Lap. ib.

† Targum
Jonathas.
Paras-
p. 171.
Hierosoly-
mitana.
Iacobus
K. Lhezzer
ajud He-
degger.
Hist. Pa-
risiarch. 1.
2. p. 136.

(a) Genes
xvi. 16.

(b) Genes
xxi. 7.

(c) Apud
Hierosy-
mitan cap.
21. in tra-
dit. He-
braica.
Vide Sa-
lian. 1. 1.
p. 474.
Cornelius
à Layide
tient pour
certain
qu'Isac ne
fut frère
qu'à cinq
ans in Gen-
net. p.
199. Sa-
lian, ubi
supr. cite
pour la
même opi-
non, qui
est la sen-
te, S. Je-
rôme, De
Rio, Per-
rus.

(d) He-
braei non-
nulli acci-
piunt de
suis idola-
træ quæ-
si videntur
idola sin-
gentem &
colentem
Ismaelem
vixisset
Sara. . . .
Alii vene-
reum
hunc suis
de suis
statuunt
. . . . & de-
tectionem
turpitudi-
nis. Nu-
que ge-
lunt qui
Ismaelem
fratri rec-
tem esse
existimant.
Haidegg.
p. 207.

(e) R. Elie-
zer Pirke
c. 30. apud
Haidegg.
16. qui cite
aussi le
Baal Ha-
thurim.

(f) Lyr-
nus apud
Petrerum
in Genes.
c. 21.

monde. Elle accoucha peu après d'Ismaël, qui fut élevé chez son pere jusqu'à (E) l'âge de 15. ou 16. ans pour le moins. On ne fait pas si la concorde des deux femmes fut bien grande pendant ce tems-là; mais on fait qu'enfin Agar fut obligée de decamper avec son fils. Sara le voulut absolument, & cela pour avoir vu qu'Ismaël se moquoit de quelque (F) chose. Abraham congédia la mere & l'enfant avec un très-petit viatique; la bouteille d'eau qu'il leur donna ayant été vidée, la pauvre Agar vit l'heure que son fils (G) mourroit de soif. De peur d'être presente à ce spectacle, elle s'écarta du lieu où elle avoit mis Ismaël. Un Ange vint à son secours, & lui decouvrit un puits où elle remplit sa bouteille: par ce moyen elle sauva la vie à son enfant. Elle le maria en fuite à une femme d'Egypte. Voilà jusqu'ou l'Ecriture conduit son histoire. C'est sans aucune raison que plusieurs Rabins * pretendent qu'Agar est la même que Kethura, qui fut femme d'Abraham après la mort de Sara. Mais cette erreur est infiniment plus

stille de libelle diffamatoire? Tous les âges & tous les pais fournissent de ces copies d'Ismaël. Il y a même de ces copies qui diffèrent de l'origin-1, en ce qu'encore qu'elles jettent des pierres sur tout le monde, peu de gens prennent la peine de leur en rejeter: on les laisse jouir en repos de la malheureuse impunité qui augmente leur audace, & leur frenesie.

(E) Jusqu'à l'âge de 15. ou 16. ans pour le moins.] En voici la preuve. Ismaël avoit 14. ans lors qu'Isac naquit; car il étoit né lors qu'Abraham avoit (a) 86. ans, & Abraham étoit âgé (b) de cent ans lors que Sara enfanta Isac. Or celui-ci étoit sévié avant que l'on chassât Ismaël, donc, &c. Je ne m'arrête point à l'opinion de ces Juifs (c) qui croyoient qu'Isac avoit été pendant douze ans, ou pendant cinq ans; car si j'y faisois quelque fond, j'aurois donné une plus longue durée au séjour d'Ismaël chez Abraham, que celle qu'on vient de lire. Voyez la remarque G.

(F) Qu'Ismaël se moquoit de quelque chose.] La version des Septante porte que la mauvaise humeur de Sara vint de ce qu'elle aperçut Ismaël jouant avec Isac. La Vulgate les a suivis en cela, Cum vidisset Sara filium Agar Ægyptia ludentem cum filio suo. Le texte Hebreu ne particularise rien; il nous laisse à deviner si le fils d'Agar se moqua de Sara, ou d'Isac, ou du sésin qui fut fait quand on sevrâ Isac, ou de telles autres choses, ou bien s'il fit trop le famibier & le supérieur avec Isac, ou enfin s'il le voulut battre. Il y a des Interpretes qui ont là-dessus bien des pensées frivoles; car ils croyent que Sara vit (d) ou qu'Ismaël faisoit des actes d'idolâtrie, ou qu'il pouvoit le jeu à des impudicités, ou qu'il vouloit battre Isac. Il faisoit bien plus selon quelques-uns que le vouloir battre; car ils (e) pretendent qu'il lui tira un coup de fleche pour le tuer. Le mot Hebreu, dit-on (f), signifie quatre choses dans l'Ecriture, le passetems, l'idolâtrie, le jeu d'amour, & un combat à outrance. Pour prouver la 3. signification on se sert du chapitre 26. de la Genese, où il est dit qu'Abimelech regardant par la fenestre vit Isac se joiant avec Rebecca sa femme. Mais c'est à prendre la signification de ce mot au delà de ses justes bornes, que de pretendre qu'il signifie en cet endroit-là l'œuvre de la chair. Il suffit de le prendre pour une certaine privauté qui prouve entre honnêtes gens qu'on n'est point frere & sœur, mais mari & femme; car c'est la conclusion qu'Abimelech en tira. Je ne trouverois rien de plus plausible que ceci; c'est qu'Ismaël avoit temoigné des airs de mepris, qui firent

craindre à Sara qu'il ne voulût un jour disputer le droit d'aînesse, si l'on n'y remedioit de bonne heure.

(G) Que son fils mourroit de soif.] En supposant que la moquerie dont Sara fut si choquée se passa à l'occasion du sésin qui fut donné lors que l'on sevrâ Isac, il faudroit qu'Ismaël eût été chassé à l'âge d'environ 16. ans. Que si l'on suppose que cette moquerie fut de beaucoup postérieure au sésin, on augmentera d'autant l'âge qu'il avoit en sortant de chez son pere. Mais prenons la chose au pis; ne lui donnons que seize ans. N'est-il pas bien étrange qu'à cet âge-là la mere soit contrainte de le porter sur ses épaules, de le mettre sous un arbrisseau, de le lever, de le prendre dans ses mains, & de lui donner à boire? Qu'on lise cet endroit de l'Ecriture, tout y porte par rapport à Ismaël l'image d'un enfant qui est au maillot, ou peu s'en faut. On ne sauroit sortir de cet abîme, en supposant que ce fait n'a pas été mis à sa place; car il est expressément déclaré que Sara fit chasser Ismaël, parce qu'elle ne vouloit point qu'il partageât l'héritage avec Isac. Ismaël ne fut donc chassé qu'après la naissance d'Isac, & par conséquent il devoit être aussi propre que sa mere à chercher de l'eau, & il n'étoit plus *non vixi segnotis esum*, un petit enfant à être porté sur les épaules, &c. Je prevois que l'on me dira, que ni la version des Septante, ni la Vulgate ne disent pas qu'Ismaël ait été mis sur le dos d'Agar, & qu'ainsi l'on doit conclure que le texte Hebreu ne favorise pas nettement ma supposition. Hé bien, abandonnons-la; le reste du narré me suffit, & je m'en rapporte au jugement de tous les lecteurs qui considereront la chose sans préjugé. La meilleure solution seroit peut-être de dire que comme l'on vivoit plus long tems en ces siècles-là, on ne seroit pas de l'enfance aussitôt que nous en sortons: voilà qui seroit fort bien, s'il n'en resuivoit qu'Ismaël avoit 20. ans lors qu'il fut chassé; car il faut que selon cette réponse Isac ait été plus long tems que (g) l'on ne seroit au siècle des Maccabées. Or Maccabées dit à dans ce siècle (g) on seroit trois ans; il faudroit donc croire avec Saint Jérôme, & avec plusieurs autres modernes la vieille tradition Hebraïque dont j'ai parlé, savoir que l'on ne sevrâ Isac qu'à trois ans. Je m'étonne que ceux (h) qui la suivent, ne sentent pas la difficulté; car elle ne laisse pas d'être grande, quoi que l'on suppose, comme je fais, qu'Isac teta moins de tems que les Maccabées.

(g) La mere des Maccabées dit à son fils qu'elle l'a allaité à trois ans. 2. Maccab. c. 7. v. 27. (h) Morari est de ce nombre.

supportable que la ridicule superstition des Sarrazins, qui honoroient comme une sainte relique (H) la pierre sur laquelle Agar, disoient-ils, accorda la dernière faveur à Abraham. Leurs Ecrivains ne marquent pas cette raison, & ne reconnoissent qu'un (I) rapport très-éloigné entre Agar & cette pierre.

Un

(H) La pierre sur laquelle Agar.] Quels contes ! comme si Abraham qui étoit un grand Seigneur, & dont le train montoit à plus de trois cens domestiques capables de porter les armes, n'avoit pas eu un lit à donner à une concubine de cette (specie. Il ne la prenoit qu'à la sollicitation de son épouse, c'étoit Sara qui faisoit en quelque maniere les fonctions de paranymphe ; cela ressembloit plus à des noces qu'à toute autre chose ; & l'on nous viendra dire qu'un tel mariage se consumma sur une pierre. Ce conte seroit bon à débiter s'il s'agissoit d'un maître qui auroit eu peur de sa femme, & que cent raisons auroient obligé à faire son coup à la derobée, la part où il en auroit trouvé l'occasion, persuadé que s'il la laissoit échapper pour attendre un meilleur gîte, il ne la retrouveroit peut-être de sa vie.

Quoi qu'il en soit, nous aprenons d'Euthymius Zigabenus (A) que les Sarrazins honoroient & baïsoient une pierre qu'ils nommoient Brachthan, & que quand on leur en demandoit la raison, les uns repondoient que c'étoit à cause qu'Abraham avoit conu Agar sur cette pierre, les autres que c'étoit à cause qu'il y avoit attaché son chameau en allant immoler Isaac. Le même Auteur dit que cette pierre étoit la tête de la statue de Venus, la divinité que les anciens Ismaélites avoient adorée. Le

Formulaire des anathèmes que doit réciter un Sarrazin qui embrasse le Christianisme confirme tout ce que dit cet Auteur ; car il marque que cette pierre (b) est une figure de Venus, & que les Sarrazins en parloient comme d'une chose qui avoit servi à Abraham pour ce que dessus. Par occasion je dirai que la pierre qui étoit adorée par les Arabes, & qu'ils prenoient pour le Dieu Mars, étoit toute (c) noire & toute brute. Maxime de Tyr qui l'avoit vuë, dit (d) seulement qu'elle étoit quarrée. La Mere des Dieux que les Phrygiens adoroient avec un zèle tout particulier, n'étoit qu'une simple pierre, & ils ne donnerent qu'une pierre aux Ambassadeurs Romains, qui souhaltoient d'établir à Rome le culte de cette divinité ; Is (e) Legatos comiter acceptos Pessimumem in Phrygiam deduxit, sacrumque iis lapidem quem matrem Deum incole esse dicebant tradidit, ac deportare Romam iussit. Quelque mauvaise que fût l'idolâtrie de ceux qui adorerent la pierre dont Jacob fit (f) un monument qu'il oignit, & qu'il consacra à Dieu, elle étoit plus tolerable que celle des Sarrazins ; car la pierre de Jacob lui avoit servi de chevet pendant une nuit qu'il avoit passée, pour ainsi-dire, avec Dieu, tant les songes & les visions qui l'occupent représentoient les choses celestes. Les Sarrazins n'auroient osé en dire autant par rapport à leur pretenduë pierre d'Agar. Scaliger (g) a ramassé une érudition très-curieuse touchant cette pierre de Jacob ; mais ce que le savant Pococke a dit touchant celle que les Sarrazins honoroient n'est pas moins considerable. J'en vais rapporter quelque chose.

(I) Qu'un rapport très-éloigné entre Agar & cette pierre.] Pour savoir exactement leur religion là-dessus, il faut consulter (b) Pococke. La pierre noire qu'ils venerent est au temple de la Meque, à l'un des coins, à deux condées ; de terre. Ils supposent que c'étoit une des pierres précieuses du paradis, & qu'elle en descendit avec Adam ; qu'elle y fut rapoitée au tems du Deluge ; qu'elle fut renvoyée au monde lors qu'Abraham (r) bâtiroit le temple ; & que ce fut l'Ange Gabriel qui la mit entre les mains de cet Architecte. Elle avoit été au commencement plus blanche que la neige, & plus brillante que le soleil, mais elle devint noire pour avoir été touchée par une femme qui avoit ses mois. D'autres disent que les pechez des hommes lui firent perdre sa blancheur & son éclat ; d'autres avouent qu'on l'a salie à force de la baiser, & de la toucher. Ce que Saint Jean Damascene & Euthymius assürent qu'on y a gravé une tête qui est celle de Venus, seroit fort difficile à prouver par les livres des Arabes. Il y a une autre pierre qu'ils estiment sacrée, & sur laquelle ils pretendent que se voit une figure ; mais c'est une figure de pied, & non pas une figure de tête : c'est la trace des pieds d'Abraham qui s'appuyoit sur cette pierre ou en (k) bâtißant le temple, ou pendant que sa (l) bru lui (m) lavoit la tête, lors qu'il alla faire une visite à Ismaël. Cette dernière pierre est enfermée dans un coffre de fer. Ahmed Ebn Yusuf se vante (n) de l'avoir vuë & baïssée, & d'y avoir bu de l'eau du puits Zamzam, & d'avoir pris garde que la trace du pied droit est plus enfoncée que celle du gauche, & que les doigts y sont aussi longs que ceux de la main. On cacha cette pierre dans une des montagnes de la Meque, lors que les Karmatiens firent (o) mille profanations dans le temple, & en enleverent la pierre noire. Or puis qu'Euthymius & le Catechisme à l'usage des Sarrazins convertis remarquent ; que la pierre sur laquelle on pretendoit qu'Abraham avoit en à faire avec Agar, ou à laquelle il avoit lié le Chameau, étoit au milieu de l'Oratoire, in medio domus q̄ oratoris, ce n'est point de la pierre noire qu'il faut entendre cela, car elle est fichée dans un coin du temple, mais de la pierre où se voyent les pieds d'Abraham. De plus, encore qu'aucun Ecrivain Arabe ne dise, que la raison pourquoi on venera cette pierre est qu'elle a fourni à ce Patriarche les usages dont Euthymius a parlé, il est à croire que la tradition rapportée par Euthymius regarde plutôt la pierre où les pieds d'Abraham sont imprimés, que la pierre noire ; d'où l'on doit conclure deux choses. 1. Qu'Euthymius & le Catechiste des Sarrazins n'ont gueres conu distinctement les cirrurs de ces gens-là, par rapport au culte des pierres ; 2. que les Ecrivains Arabes ne reconnoissent point de rapport prochain & direct entre Agar & la venerable pierre de la Meque. Agar n'y a que voir, qu'entant qu'Abraham y posa ses pieds pendant que la femme

(b) Nois in specim. Histor. Arab. pag. 112. & sequent.

(r) Voyez la remarque F que Ebn Abnan.

(k) Ex Abulfeda.

(l) La femme d'Ismaël.

(m) Ex Ahmed Ebn Yusuf & Safoed-Amo.

(n) In vita Ismaëlii.

(o) Voyez l'article Abudhaa hier.

(a) In Panoplia, apud Vossium de orig. idol. l. 2. c. 31. & l. 6. c. 39.

(c) Euthymius Zigabenus (A) que les Sarrazins honoroient & baïsoient une pierre qu'ils nommoient Brachthan, & que quand on leur en demandoit la raison, les uns repondoient que c'étoit à cause qu'Abraham avoit conu Agar sur cette pierre, les autres que c'étoit à cause qu'il y avoit attaché son chameau en allant immoler Isaac. Le même Auteur dit que cette pierre étoit la tête de la statue de Venus, la divinité que les anciens Ismaélites avoient adorée. Le Formulaire des anathèmes que doit réciter un Sarrazin qui embrasse le Christianisme confirme tout ce que dit cet Auteur ; car il marque que cette pierre (b) est une figure de Venus, & que les Sarrazins en parloient comme d'une chose qui avoit servi à Abraham pour ce que dessus. Par occasion je dirai que la pierre qui étoit adorée par les Arabes, & qu'ils prenoient pour le Dieu Mars, étoit toute (c) noire & toute brute. Maxime de Tyr qui l'avoit vuë, dit (d) seulement qu'elle étoit quarrée. La Mere des Dieux que les Phrygiens adoroient avec un zèle tout particulier, n'étoit qu'une simple pierre, & ils ne donnerent qu'une pierre aux Ambassadeurs Romains, qui souhaltoient d'établir à Rome le culte de cette divinité ; Is (e) Legatos comiter acceptos Pessimumem in Phrygiam deduxit, sacrumque iis lapidem quem matrem Deum incole esse dicebant tradidit, ac deportare Romam iussit. Quelque mauvaise que fût l'idolâtrie de ceux qui adorerent la pierre dont Jacob fit (f) un monument qu'il oignit, & qu'il consacra à Dieu, elle étoit plus tolerable que celle des Sarrazins ; car la pierre de Jacob lui avoit servi de chevet pendant une nuit qu'il avoit passée, pour ainsi-dire, avec Dieu, tant les songes & les visions qui l'occupent représentoient les choses celestes. Les Sarrazins n'auroient osé en dire autant par rapport à leur pretenduë pierre d'Agar. Scaliger (g) a ramassé une érudition très-curieuse touchant cette pierre de Jacob ; mais ce que le savant Pococke a dit touchant celle que les Sarrazins honoroient n'est pas moins considerable. J'en vais rapporter quelque chose.

(c) Το δὲ ἀγαθὴν λίθον τὸν ἰσχυρὸν τὸν τετραγώνου, ἀντιπροσώπου.

(d) Disert. 38. p. m. 324.

(e) Livius l. 39.

(f) Genese xxv 11.

(g) Animadv. in Esaj. n. 2150.

* *Idolo apud Alex. Andr. Polybist. cicerone Euseb. Prap. Ev. l. 9. c. 19.*

Un * Auteur cité par Eusebe vouloit sans doute parler d'Agar, lors qu'il disoit qu'Abraham époula une servante Egyptienne, dont il eut une douzaine d'enfants qui s'emparent de l'Arabie, & la partagerent entre eux. Les Rabins ont avancé † une autre fable, savoir qu'Ismaël resuscita avant que de naître, car, disent-ils, la mere perdit son fruit en punition de la vanité, & par les fatigues du voyage ; mais sa deference pour l'Ange qui lui conseilla de s'humilier sous sa maitresse, obligea Dieu à ranimer son enfant.

† *Tostat a eru cela, apud Cornel. à La- pide, in Pentat. p. 171.*

A GESILAUS I. du nom Roi de Sparte, succeda à son pere Doryssus qui étoit le cinquième ‡ Roi depuis Eurythienes. Le regne de cet Agefilaus a été (A) fort long, & néanmoins il ne fournit presque rien à un Auteur. Les historiens de ces tems si reculez † ne se sont pas conservés. Pausanias ne devoit pas dire β que Lycurgue (B) ait donné des loix à Lacedemone sous ce regne.

‡ *Charles Etienne, Lloyd & Hissman confondent cet Age- silaus avec le suivant car ils di- sent du suivant qu'il fut le sixieme Roi de La- cedemone.*

A GESILAUS II. du nom Roi des Lacedemoniens, étoit fils d'Archidamus. Il avoit peut-être assez d'ambition pour souhaiter de regner à l'exclusion d'Agis son frere aîné, mais quoi qu'il en soit on ne s'aperçut qu'après la mort d'Agis, qu'il eût envie que pour l'amour de lui on troublât l'ordre de la succession. Cette envie eut tout le succès qu'il pouvoit attendre ; car on fit (A) l'injustice à Leotychide fils d'Agis de l'exclure de γ la couronne en faveur d'Agefilaus.

‡ *Le regne d'Age- silaus com- mence l'an du monde 2972. se- lon Helvi- us, 24. ans après la mort de Salomon.*

Celui- d'Ismaël lui lavoit la tête. Il y a une troisième pierre considerable à la Meque ; elle est blanche, & passe pour être le sepulcre d'Ismaël : elle est dans une espece de porquer proche les fondemens du temple. De toutes ces choses on peut recueillir qu'il est très-facile de tromper l'homme en matiere de religion, & très-difficile de l'y detromper. Il aime ses préjugés, & il trouve des conducteurs qui le favorisent là dedans, & qui disent dans leur ame, *quando quidem populus vult decipi, decipiatur.*

‡ *Lib. 3. p. 81.*

(A) *A etc jori long.*] En disant cela je defere plus à l'autorité d'Eusebe, qu'à celle de Pausanias. Celui-ci assure (a) que Doryssus & son fils Ag. silaus n'ont été que se montrer sur le trône, mais Lu ebe les fait regner 73. ans ; il donne 29. ans au regne du pere, & 44. au regne du fils. Calvisius cite Pausanias pour cette durée ; c'est bien choisir ses temoins.

‡ *Ceci ar- riva selon Calvisius l'an 3. de la 95. Olympi- ad.*

(B) *Que Lycurgue ait donné des loix.*] Men- sus prouve dans ses antiquitez de Lacedemone que Lycurgue publia ses loix l'an 30. d'Archelaus, fils & successeur d'Agefilaus.

(a) *De l'ind. 170 c. 64. 170 200. 170 200. 170 200.* Mors bre- vi utrum- que op- pressit. Pausanias l. 3. p. m. 82.

(A) *On fit l'injustice à Leotychide.*] On ne peut qualifier autrement la maniere dont il fut traité, si l'on en examine bien les raisons. Age- silaus ne méritoit point selon les loix du pais la couronne n'appartint aux fils de son frere, mais il s'entoit que Leotychide n'étoit pas fils d'Agis ; & pour le prouver il se servoit de ces deux moyens. Il disoit en 1. lieu que Timea mere de Leotychide s'étoit tellement coiffée d'Alcibiade, qui s'étoit réfugié à Lacedemone, que son mari soupçonna que l'enfant qu'elle eut quelque tems après n'avoit point d'autre pere que ce galant. Cela regardoit Leotychide ; c'étoit lui que Timea mit au monde vers ce tems-là : c'étoit lui qu'Agis n'avoit reconu pour son fils qu'au lit de la mort. Agefilaus alleguoit en 2. lieu le temoignage de Neptune. Il disoit qu'Agis avoit été chassé du lit de sa femme par un tremblement de terre, & que Timea étoit accouchée de Leotychide plus de deux mois après (b). Ces deux raisons ne valoient rien ; la maxime, *pater est quem nuptia demonstrant*, les ruine de fond en comble. Si toutes les fois qu'un mari prend quelque ombra- ge de voir son épouse sensible aux visites & aux tête-à-tête d'un étranger, il falloit exclure

(b) *Ex Plut. in Agefil. p. 597. & Xenoph. de reb. Græc. l. 3. p. m. 214.*

de la succession les enfans qui naissent vers ce tems-là, où en se voit-on ? Ainsi quand même ce qu'a dit un Historien (c) seroit vrai, que Timea ne faisoit point de sermule devant ses femmes de donner à son fils entre les dents le nom d'Alcibiade, plutôt que celui de Leotychide, il n'y auroit eu rien à conclure juridiquement de ce fait-là en faveur d'Agefilaus. Il auroit fallu savoir de Timea (d) même ce qu'elle entendoit par ce langage, & si c'étoit tout de bon ou par bravade, ou par une folle plaifanterie qu'elle l'avoit employé. Bien moins auroit-on pu alleguer l'insinuation d'Alcibiade, s'il eût été vrai qu'il se vantât d'avoir eu à faire à Timea non par un principe de galanterie, mais par l'ambition de donner des Rois à Lacedemone. Cent raisons comme celles-là ne devoient point balancer l'acte par lequel Agis au lit de la mort, & en presence de bons temoins avoit reconu Leotychide pour son fils.

La 2. raison d'Agefilaus étoit une badinerie ; car que Neptune soit tant qu'on voudra la cause des tremble-terres, comment auroit-on prouvé qu'Agis n'osa plus coucher avec Timea depuis le tremblement en question ? Un accouchement postérieur de (c) dix mois aux dernières carettes d'un mari ne fait point de preuve en Justice ; & les décisions même des M. decus dissipent au tous ces ombrages. Ainsi l'on peut dire que ceux de Lacedemone, gens qui se piquoient d'une Morale tout-à-fait severe, ôterent une couronne pour des raisons qui seroient insuffisantes dans un Tribunal bien réglé à exclure de la succession d'un arpent de terre. Mais le malheur de Leotychide fut que Lyfander le plus intrigant, le plus fourbe & le plus factieux de tous les hommes, accredité dans la ville à proportion de son favori-faire, & des victoires qu'il avoit gagnées sur les ennemis, se mit en tête (f) de faire couronner Agefilaus. Il n'y a point de loi fondamentale qui puisse tenir contre de pareilles gens : alleguez leur la loi divine, ils l'ex- pliquent à leur mode. C'est ce que fit Lyfan- der, quand il eut appris qu'un Prophete de Lacedemone vouloit faire valoir en faveur de Leotychide un Oracle, qui defendoit aux Lacedemoniens de laisser regner un boiteux. Cela, dit Lyfander, ne regarde pas les défauts du pied,

mais (c) *Duris apud Plut. p. 597.* (d) *Scelon les maxi- mes du Droit le temoignage qu'une personne porte con- tre elle- même n'est point reçu.* (e) *Notez que les an- ciens don- noient dix mois au terme de l'accou- chement ;* (f) *Plut. in Xeno- phon ubi supra.*

Celui-ci repara par un grand nombre de belles actions ce qu'il y eut d'irregulier dans cette premiere demarche, & tout petit qu'il (B) étoit, de mauvaife mine & boiteux, il aquit à juſte titre la reputation d'un grand Capitaine. Il étoit brave, vigilant, prompt: il menageoit bien ſes avantages, il profitoit bien des occurrences, il entendoit toutes les rufes de la guerre, & il s'étoit mis ſur un pied qu'il trompoit ſes ennemis, lors même qu'il leur faiſoit favoir. β ſes veritables intentions. Il n'étoit pas bien aisé γ qu'ils ignoraſſent le metier des armes, car il ne favoit alors comment les faire donner dans le piege. Il favoit auſſi tromper ſes propres ſoldats, en ſubſtituant δ aux mauvaïſes nouvelles qu'il recevoit, une relation ſuppoſée d'un grand triomphe. Cela vaut la peine d'être remarqué, afin de deſabuſer ceux qui croyent que ce n'eſt que depuis l'invention de la Gazette que l'on trompe le public. Dès qu'Ageſilauſ fut ſur le trône, il ζ conſeilla aux Lacedemoniens de prevenir le Roi de Perſe qui faiſoit de grans preparatifs de guerre, & d'aller l'attaquer dans ſes Etats. Il fut choiſi pour cette grande expedition, & il remporta tant d'avantages ſur l'ennemi, que ſi la ligue que les Atheniens & les Thebains avoient formée contre Lacedemone n'eut traversé ſes entrepriſes, il auroit porté ſes armes victorieuſes juſques au centre de la Monarchie des Perſes. Il renonça de bonne grace à tous ces triomphes, pour venir au ſecours de la patrie, & il la tira d'affaire très-heureuſement par la bataille qu'il (C) gagna ſur les Alliez dans la Beotie. Il en gagna une autre auprès de Corinthe θ, mais il eut en fuite le deſiſir de voir les Thebains remporter des victoires ſignalées ſur ceux de Lacedemone. Ces malheurs l'expoſerent aux murmures de bien des gens, mais après tout ils n'obſcureirent point ſa gloire. Il avoit été malade λ pendant les premiers avantages que l'ennemi remporta, & lors qu'il fut en état d'agir, il arrêta par ſa valeur & par ſa prudence les ſuites des derniers victoires des Thebains; de forte qu'on crut que ſ'il avoit été en bonne ſanté au commencement, on n'auroit pas eu du pire, & que ſans lui † tout auroit été perdu à la fin. On ne peut nier qu'il n'aimât la guerre ‡ plus que l'interêt de ſes ſujets ne le demandoit; car ſ'il eût pu vivre en paix, il eût épargné à ſa patrie beaucoup de pertes, & ne l'eût point engagée à des entrepriſes qui ne ſe terminent que par une extrême diminution de la puiffance des Lacedemoniens. Cette avidité inſatiable de guerres & de combats, le pouſſa ſur ſes vieux jours à une choſe qui fut * generalement deſaprouvée. Il avoit plus de 80. ans lors qu'il entreprit de mener des troupes en Egypte, pour foutenir Tachus qui s'étoit ſoulevé contre les Perſes. N'étant pas content de ce Tachus,

^β Vidit, ſi quo eſſet facturus palam pronunciat, hoſtes non credituros aliaque regiones occupaturos, nec dubitatos aliud eſſe facturum ac pronunciat, Itaque cum ille Sardis ſe iterum dixiſſet, Tiſſiphernas eandem Cariam deſcendendam putavit. Cornel. Nepos in Ageſil. c. 3. Voyez auſſi Plutarque in Ageſil. p. 600. F.

^γ Plut. in ejus vita p. 617. E.

^δ Id. pag. 605. Xenoph. de rebus Græc. l. 4. p. m. 124.

^ζ Cornel. Nepos in ejus vita c. 2.

^θ Ex Cornel. Nepos.

^λ Plut. p. 611. B.

[†] Talem ſe imperatorum præbuit ut eodem omnibus apparerit nū ille fuisset, Spartam futuram non fuisset. Cornel. Nepos c. 6.

[‡] Plut. p. 616. B.

^{*} Id. ib. C.

mais les deſauts du ſang, & ce ſeroit Leotychide qui ſeroit clocher votre Royaume, lui qui n'eſt pas de la race de vos Rois.

(B) *Tout petit qu'il étoit, de mauvaïſe mine & boiteux.* Il étoit tout le premier à faire des railleries de la mauvaïſe jambe; & c'eſt le parti que prenent en pareil cas toutes les perſonnes d'eſprit. On fait avorter par là tous les complots des moqueurs. La gayeté d'Ageſilauſ, & la force avec laquelle il ſoutenoit les plus rudes exercices, reparoient (a) tous ſes deſauts corporels, car ſans cela ſon extérieur (b) meprifaſe lui eût fait grand tort. Les Ephores avoient mis à l'amende le Roi Archidamus ſon pere, parce qu'il avoit épouſé une petite femme (c), d'où ils conclurent qu'il ne leur vouloit donner que des Roitelets. Cornelius Nepos parle plus expreſſément que Plutarque de la mauvaïſe mine d'Ageſilauſ. *Atque hic tantus vir, dit-il (d), ut naturam ſauvricem habuerat in tribuendis animi virtutibus, ſic maleſcenti natus eſt in corpore, exiguus & claudus altero pede qua res etiam nonnullam aſſerebat deformitatem, atque ignoti faciem ejus cum intuerentur, contemnebant.* Jamais le *minuit præſentia ſanam*

ne fut plus vrai qu'à ſon égard. Sa renommée l'avoit précédé en Egypte, & l'y avoit représenté ſous les idées les plus pompeuſes. Dès qu'on fut ſon débarquement on courut en foule pour le voir; jugez de la ſurpriſe où l'on

fut en voyant un petit bout d'homme couché ſur l'herbe, mal habillé, mal-propre. On ne ſe put empêcher de rire, & de lui appliquer la fable d'une montagne qui enfante une ſouris (e). Le mepris ne diminua point, lors (f) qu'on eut vu ce Roi lui choiſit parmi les rafraichifſemens que le Roi lui envoya. Voyez ci-deſſous la remarque F.

(C) *Qu'il gagna ſur les alliez dans la Beotie.* La bataille ſe donna à Coronée. Xenophon (g) qui y ſervit ſous le Roi Ageſilauſ le temoigne, & Plutarque (h) le dit auſſi. Lambin (i) a voulu corriger ſans neceſſité le mot *Χαλχιδεων* dans Plutarque, par celui de *Κορωνεων*. Plutarque a fait mention de ces deux lieux, ſans prendre que la bataille ſe ſoit donnée au premier. Mais, dit Lambin, Ageſilauſ put-il en ſortant de la Phocide ſ'avancer dans la Beotie juſques à Cheronée, ſi Cheronée eſt dans la Phocide? Non ſans doute, mais ce ſi eſt faux, & Lambin temoigne par là qu'il ne favoit gueres de Geographie. Charles Etienne (k) a erré encore plus groſſierement, lors qu'il a mis Coronée dans le Peloponneſe. Mrs. Lloyd & Hofman l'ont ſuivi dans cette faute.

(a) Plutarque in ejus vita p. 596.

(b) *Αἰγύπτου δὲ ἰουκρίης τῆς τῶν εἰρηνοποιῶν ἀπορίας.* Dicitur autem fuisset puillus & specie asperranda. Id. ib.

(c) Id. ib.

(d) Cornel. Nepos in ejus vita c. 3.

(e) Plut. ib. p. 616. Voyez l'article de Tachus. (f) Cornel. Nepos ubi supra. (g) De rebus Græcor. l. 4. p. m. 225. (h) Pag. 605. (i) In hæc verba Cornelii Neposis in Ageſilao c. 4. apud Coroneam quos omnes gravi prelio vicit. Voyez le Commentaire de Kirckmaier ſur Cornel. Nepos pag. m. 722. (k) In Ageſilao.

il l'abandonna pour fe jeter dans le parti de Nectanabe parent de Tachus. Il rendit de grans services à ce Nectanabe, après quoi il voulut s'en retourner à Lacedemone; mais il mourut de maladie * en (D) chemin à l'âge de 84. ans, dont il en avoit régné 41 †. Mr. Moreri a (L) fait ici quelques fautes. Nous verrons dans l'article de Conon, si Cornelius Nepos & Justin ont fait leur devoir sur l'histoire d'Agésilas. Ce Prince ne voulut jamais souffrir ‡ que l'on fit son effigie soit en bois, soit en plate peinture, & jamais personne n'a vécu dans une (F) plus grande simplicité que lui. Mais il favoit très-bien loger l'esprit, le (G) cœur & la religion d'un Souverain, sous cet extérieur de réforme, & sous cette frugalité philosophique. Il avoit une si grande tendresse pour ses enfans, qu'il

* L'an 3. de la 104. Olympiade selon Cicestius par où on voit que son calcul se vint vicié, car depuis la 3. année de la 95. Olympiade, commencent selon lui à re- gner d'Agé- silas, jus- qu'à la 3. année de la 104. Olympiade, il n'y a que 26. ans: Or néanmoins il en donne 41. à ce règne. Mettons en dedans le commencement des Héraclides à la 2. année de la 93. Olympiade. La fin à la 3. année de la 104.

† Hist. p. 617. 618. Cornel. Nepos, in Agésil.

‡ Plut. in Agésil. circa int.

(a) Plut. pag. 618.

(b) Cornel. Nepos sub Jua.

(c) Sur ces deux premières fautes voyez la remarque A.

(d) Je ne croy pas que ni dans la Boeie, ni ailleurs il y ait une ville nommée Heronce.

(e) Voyez la remarque B.

(f) Plut. pag. 603. C.

(D) Il mourut de maladie en chemin.] Une tempête l'ayant obligé de relâcher, on le porta dans un lieu desert nommé le Port de Menelas, & il y mourut (d). *Venissetque in portum qui Menela vocatur jacens inter Cyrenas & Aegyptum, in morbum implicatus decessit (b).*

(E) Mr. Moreri a fait ici quelques fautes.] Il est faux I. que Leotycheide fût fils naturel du Roi Agis. II. Que Lyfander ait soutenu avec chaleur les prétensions de Leotycheide (c). III. Qu'Agésilas ait jamais campé auprès de la ville d'Heronce (d) dans la Boeie. IV. Qu'il ait eu l'air (e) noble & plein de majesté. V. Qu'il ait dit que l'Oracle qui excluait de la couronne les boiteux, se devoit entendre des défauts de l'ame, ou de celui de la naissance. Ces deux derniers fautes appartiennent au supplément de Moreri. Je ne remarquerai pas qu'on nomme mal l'Egyptien à qui Agésilas rendit du service: il ne s'appelloit point Naëneben.

(F) N'a vécu dans une plus grande simplicité.] Il n'y (f) avoit presque personne dans son armée plus mal habillé que lui. A son retour de l'Asie où il avoit aquis une si haute reputation, qui avoit reçu de nouveau un si grand éclat à la bataille de Coronée, il vécut dans Sparte tout comme auroit fait un bon Lacedemonien du vieux tems. Il ne changea rien dans ses habits, dans ses meubles, dans ses bains, dans ses repas, & ce qui étoit peut-être plus difficile, il ne souffrit point que sa femme fût mieux vêtue qu'approchant, ni qu'elle distinguât sa fille dans les Proceffions par des ornemens qui surpassassent ceux des autres filles. Il ne fit aucune réparation aux portes de son logis, quoi qu'elles fussent si vieilles, & si delabrées, qu'il sembloit que c'étoient les mêmes qu'Aristodeme (g) y avoit mises (h). *In hoc (Agésilao) illud in primis fuit admirabile, cum maxima munera ei ab regibus & dynastis civitatibusque conferrentur nihil unquam in domum suam contulit, nihil de victu, nihil de vestitu Lacedaemon mutavit. Domo eadem fuit contentus qua Eurythbenes (i) progenitor suorum fuerat usus, quem qui intravit nullum signum libidinis, nullum luxuria videre poterat: comra plurima paucitiae atque abstinentiae. Sic enim erat instruxa ut nulla in re differret à cujusvis inopis atque privati (k). Quand on fut son arrivée en Egypte, on lui envoya de toutes sortes de provisions: il ne choisit * que les plus communes, & laissa à ses valets les parfums, les confitures, & tout ce qui*

(g) Celui des Héraclides qui eut pour sa part la ville de Sparte. Or disquel descendirent les Rois de Lacedemone divisés en deux familles, à cause des deux fils qu'il laissa. (h) Plut. pag. 606. (i) Il eût mieux fait de dire comme Plutarque, Aristodemus, car Agésilas ne descendoit pas d'Eurythbenes, mais de Procles le second fils d'Aristodeme. (k) Cornel. Nepos c. 7. * Plut. ibid. pag. 616.

s'y trouvoit de plus délicieux. Les Egyptiens au lieu d'admirer cela fe moquerent d'Agésilas, & le prirent pour un niais qui ne favoit pas encore ce qu'il y avoit de bon au monde. Ille (l) *præter vitulina & hujusmodi genera obsequi qua praesens tempus desiderabat, nihil accepit, unguenta, coronas, secundamque mensam servis dispersit, cetera referri jussit. Quo facto cum barbari magis etiam contemserunt, quod cum ignorantia bonarum rerum illa potissimum sumpsisse arbitrarentur.* Vous trouverez dans † Plutarque 1. que ce Prince se comporta de la même sorte quand les Thaciens lui envoyèrent des présents. 2. Qu'il fe moqua d'eux quand ils lui offrirent les honneurs divins.

(G) Le cœur, l'esprit & la Religion d'un Souverain.] Plutarque témoigne (m) que ceux qui gouvernoient dans Lacedemone, ne reconnoissoient point d'autre justice que ce qui servoit au bien & à l'agrandissement de l'Etat. C'étoit parmi eux la regle & la mesure du Droit & de l'honneur; si une chose étoit utile au public, elle passoit dès là pour legitime. Je croi que Plutarque dit la vérité; mais il ne devoit pas mettre en jeu la seule ville de Sparte. Celle d'Athenes †, & celle de Thebes n'avoient point de meilleurs principes; ce sont généralement parlant les maximes de tous les Etats: la différence des uns aux autres n'est que da plus au moins; les uns sauvent mieux les apparences que les autres. Quoi qu'il en soit, Agésilas étoit tout pénétré de cette mechante Morale. Se voyant soupçonné d'avoir induit Phebidas à surprendre la citadelle de Thebes en pleine paix, & par une fraude qui faisoit erier toute la Grece, il (n) representa qu'il faloit avant toutes choses examiner si cette action étoit profitable à la patrie, & que chacun devoit faire de son propre mouvement ce qui tenoit à l'avantage de l'Etat. Il obtint que Phebidas seroit excusé, & qu'on enverroit une garnison dans la citadelle. Dans son expedition d'Egypte n'abandonna-t-il point Tachus qui l'avoit pris à sa solde, & n'embrassa-t-il pas les interêts de Nectanabe, par (o) la seule raison qu'il étoit plus important aux Lacedemoniens de soutenir ce lui-ci que celui-là? Action qui sous le masque du bien public étoit une trahison toute pure, comme Plutarque l'a remarqué. En conversation (p) Agésilas ne parloit que de justice; c'étoient les plus beaux discours du monde que les siens. Entendant dire qu'une certaine chose étoit agreable au grand (q) Roi, par où est-il plus grand Roi que moi s'il n'est plus juste, demanda-t-il? Voilà une belle théorie, mais la pratique n'y repondoit pas, lors qu'il s'agissoit de son Royaume. Je veux croire que pour des interêts particuliers il n'auroit pas facilement contrevenu à ses lumieres, & c'est par là que je

(l) Id. in Agésil. pag. 603.

(m) Id. in Agésil. pag. 603.

(n) Id. in Agésil. pag. 603.

(o) Id. pag. 603.

(p) Id. pag. 603.

(q) Les Grecs parloient ainsi du Roi d'Assyrie.

(l) Cornel. Nepos. ib. c. 8.

(m) In Agésilao, pag. 617. item in Alcibiade.

(n) Id. in Agésil. pag. 603.

(o) Voyez les remarques de l'article d'Assyrie.

(p) Id. in Agésil. pag. 603.

(q) Les Grecs parloient ainsi du Roi d'Assyrie.

conçut le deſſein de cette reforme, & la pratiqua tout le premier en ſa perſonne: ſes habits & ſa table étoient ſelon les manieres du vieux themis, ce qui meritoit d'autant plus d'admiration qu'Ageliſtrata ſa mere, & Archidamia ſa grand' mere l'avoient élevé * mollement. Lors qu'il préſenta la diſpoſition des eſpris, il trouva les jeunes gens moins oppoſez à ſon projet, que ceux qui avoient joui plus long tems du relâchement de la diſcipline. La plus grande difficulté paroifſoit devoir venir de la part (B) des femmes. Elles avoient alors plus de credit que jamais; car leur regne n'eſt jamais plus grand, que lors que le luxe eſt à la mode dans une ville. La mere d'Ageliſaus ne trouvoit nullement ſon eompte à cette reforme; elle y auroit perdu les richeſſes qui la faiſoient entrer de part dans mille fortes d'intrigues; ainſi elle ſ'oppoſa d'abord au deſſein d'Agis, & le traita de chimerique. Mais Ageliſaus ſon frere qu'Agis avoit engagé dans ſes interêts, la ſut tellement manier, qu'elle promit de ſeconder l'entreprifé. Elle tâcha de gagner les femmes, mais au lieu de ſe laiſſer perſuader, elles ſ'adreſſerent à Leonidas l'autre Roi de Lacedemone, & le ſupplierent très-humblement de faire avorter les deſſeins de ſon collegue. Leonidas n'oſa point ſ'y oppoſer ouvertement, de peur d'irriter la populace à qui la reformation étoit agreable, parce qu'elle devoit lui être utile. Il ſe contenta de la traaverſer par des intrigues, & en ſemant des ſouppçons, comme ſi Agis eût aspiré à la tyrannie par l'abaiffement des riches, & par l'élevation des pauvres. Agis ne laiſſa point de propoſer au Senat ſes nouvelles loix qui portoient l'abolition des dettes, & un nouveau partage des terres. Leonidas ſoutenu par les gens riches s'oppoſa ſi fortement à ce projet, qu'il y eut un ſuffrage de plus pour la rejection que pour l'admiſſion. Il paya cherement le ſuccés de ſon affaire. Lyſander l'un des Ephores qui avoit été le grand promoteur de la reforme, le mit en juſtice, allegua les (C) ſignes celeftes, & pouſſa un Prince du ſang royal qui s'apelloit Cleombrotus, & qui étoit gendre de Leonidas, à ſ'aſſûrer du Royaume. Leonidas tranſi de peur ſe refugia dans un temple, où ſa fille femme de Cleombrotus l'alla joindre. On le cita, & parce qu'il ne comparut point on le declara dechu de ſa dignité, & on la contera à Cleombrotus. Les nouveaux Ephores firent un procès d'innovation à Lyſander & à Mandroclidas: ceux-ci perſuaderent aux deux Rois de ſ'unir, & de caſſer ces Ephores; la choſe fut exécutée, mais non pas ſans que la ville fût dans un grand trouble. Ageliſaus l'un des Ephores ſubſtituez à ceux que l'on venoit de caſſer, auroit fait mourir Leonidas ſur le chemin de Tegée où il obtint permiſſion de ſe retirer, ſi Agis ne lui eût envoyé une bonne eſcorte. La reformation auroit pu alors ſ'établir, ſi Ageliſaus n'avoit trouvé le moyen d'eluder les bonnes intentions des deux Rois. Sur ces entrefaites les Achéens demanderent du ſecours; on leur en donna, & ce fut

* Εἰς τὴν
 ἑραμίαν
 παῖδας
 τριφύλιον
 ὑπομακίον
 τῆς τῆς μῆ-
 τρος Ἀγ-
 στρούτας
 ἢ τῆς
 μηδίουρας
 Ἀρχιδά-
 μιαν, αἱ
 πάλιν α
 χρομάτια
 Λακεδαι-
 μονίων
 ἐπὶ ἐπιτο-
 ῖαις
 Enutritus
 eſſet in
 opibus &
 deliciis
 muliebris
 bus matris
 Ageliſtra-
 te & avie
 Archida-
 mia, quæ
 in Lace-
 demoniis
 erant pec-
 cunioſiſſi-
 ma. Id.
 pag. 797.

grandeur, je paſſerai pour grand Prince. C'eſt là un raffinement de l'amour propre: on vous ſurpaſſeroit quelque progrès que vous fiſſiez par une certaine route; prenez en une toute contraire où vous n'aurez point de rivaux; ceux qui vous mettront en balance avec d'autres pourront ſoute- tenir, qu'en ſon genre vôtre merite ne cede point à celui d'autrui. Mais poſeroit-on dire ſi la diſpute rouloit ſur des qualitez de même eſpece, les unes viſiblement inferieures, & les autres viſiblement ſuperieures, comme l'auroient été Populence d'Agis, & celle des Rois de Syrie?

(B) *Devoit venir de la part des femmes.*] Les Lacedemoniens étoient les meilleurs maris du monde; ils communiquoient à leurs femmes les affaires de la Republique, beaucoup plus qu'elles ne communiquoient à leurs maris les affaires du menage. Au tems dont nous parlons preſque toutes les richeſſes de Lacedemone étoient tombées en quenouille, ſe trouvoient à la diſpoſition du ſexe, & c'eſt ce qui fit échouer le deſſein du Prince. Les Dames craignoient de perdre tout à la fois leurs richeſſes, leurs plaiſirs & leur credit; & peut-être ne ſe trompoient-elles pas. Mais laiſſons parler Plutarque. *Erant id temporis*, dit-il,

(a) *ſere penes mulieres opes Laconica, id quod capta diſſidiora & laborioſiora reddidit. Siquidem interceſſerunt mulieres non modo quia delicias amittebant, in quibus ſummam bonam virtutis ignoratione collocabant, verum etiam quod honorem & potentiam quam ex divitiis obtinebant viderem detrabi ſibi.*

(C) *Allegua les ſignes celeftes.*] Voici ce que c'eſt. Une (b) fois tous les neut ans les Ephores contemploient le ciel pendant une nuit ſe- reine & ſans lune, & ſ'ils voyoient tomber une étoile, ils jugeoient que les Rois avoient peché contre Dieu, & ils les ſuſpendoient de leur dignité, juſques à ce qu'il vint un Oracle ou de Delphes, ou d'Olympe qui les rehabili- tât. Lyſander ſe vanta d'avoir vu ce pheno- mene; là-deſſus il intenta un procès au Roi, & produiſit des temoins qui declarerent que Leonidas avoit eu deux cœtus d'une femme Aſiati- que. Or il y avoit une ancienne loi qui defen- doit aux (c) Heraclides de faire des enfans à une femme étrangere. Quelle biſarrerie qu'un gou- vernement comme celui-là, où la fortune des Rois n'étoit attachée qu'au bon plaiſir d'un E phore qui avoit vu tomber une étoile, ait ſubſiſté ſi long tems!

(a) Pag. 798.

(b) *Plus. P. 800.*

(c) *C'eſt- à-dire aux deſcendants d'Hercules, du nombre deſquels étoient les Rois de Lacedemone.*

fut Agis qui eut le commandement des troupes. Il aquit beaucoup (D) de réputation dans cette Campagne. A son retour il trouva les choses si brouillées par la mauvaife conduite d'Agefilaus, qu'il lui fut impossible de se maintenir. Leonidas fut rapelé à Laecedemone, Agis s'enfuit dans un temple, & Cleombrotus à un autre. La femme de ce dernier se conduifit d'une maniere * qui la fit admirer de tout le monde. Leonidas se contenta de faire exiler son gendre, après quoi il s'apliqua tout entier à la ruïne d'Agis. Un des Ephores qui souhaitoit de ne point rendre ce qu'Agefiftrata lui avoit prêté, fut le principal instrument de l'infortune de cette famille. Agis ne sortoit de son asyle que pour aller se baigner : un jour qu'il retournoit du bain à son temple, cet Ephore l'entraîna dans la prison. On lui fit son procès, on le condamna à mort, & on le livra à l'exécuteur. Sa mere & sa grand mere demandoient avec instance, que pour le moins on accordât à un Roi de Lacedemone la permission de plaider sa cause devant le peuple. On craignit que ces paroles ne fissent trop d'impression, & on se hâta dès l'heure même d'étrangler Agis. L'Ephore debiteur d'Agefiftrata permit à cette Princeffe d'entrer en prison : il permit la même chose à la grand mere, & puis il les fit étrangler l'une après l'autre. Agefiftrata mourut d'une maniere tout-à-fait † glorieuse. Agiatis femme d'Agis, l'une des plus belles de la Grece, d'ailleurs très-riche, & fort sage, fut arrachée de son logis par le Roi Leonidas, & contrainte d'épouser le fils de ce Prince. C'étoit un jeune garçon peu capable encore du mariage. Il regna après son pere, & eut une fin pour le moins aussi tragique que celle d'Agis, dont il avoit taché d'exécuter les desseins. Il s'appelloit Cleomede ‡. Mr. Moreri (E) ne raporte pas comme il faut ce que dit Agis à ceux qui plaignoient sa destinée. Les autres Dictionnaires sont très (F) fautifs sur cet article. Les considerations de Plutarque sur le supplice de ce Roi, se verront dans l'article d'Amphares.

* Elle s'appelle Chelonia. Voyez son article.
† Voyez l'article Amphares.
‡ Tiré de Plutarque in vita Agidis & Cleomenis. Sestus Calvisius mori la mort d'Agis sous la 135. Olympiade. Menusius de regno Lacedem. p. 87 ne devoit pas dire que cet Agis regnoit 90 ans, car le passage de Dioïore de Sicile qu'il allégué regarde un autre Agis.

AGRICOLA. Un nombre presque infini d'Auteurs portent ce nom, mais comme il n'y en a que trois ou quatre qui me soient un peu connus, je ne parlerai que de ceux-là.

AGRICOLA (GEORGE) Medecin Allemand, excella dans la conoissance des metaux. Il nâquit à Glaucha dans la Misnie le 24. de Mars 1494. Les decouvertes qu'il fit dans les montagnes de Bohême après son voyage d'Italie, lui donnerent une passion si ardente de conoître à fond tout ce qui concerne les metaux, que lors même que par le conseil de ses amis il se fut engagé à pratiquer la Medecine à J. Joachimstal, il donnoit le plus de tems qu'il pouvoit à l'étude des fossiles. Pour mieux satisfaire cette passion il se transporta à Chemnitz, où il s'apliqua tout entier à cette étude. Il y depensoit non seulement la pension qu'on lui avoit obtenue de Maurice Duc de Saxe, mais aussi une partie de son bien; de sorte qu'il remporta de ses travaux beaucoup plus de gloire que de profit. Il composa quantité de beaux Ouvrages: *De ortu & causis subterraneorum: De natura eorum que effluunt ex terra: De natura fossilium: De medicatis fontibus:*

† C'est à dire la ville de Fouchin. C'est une ville de Misnie.

Q 2 De

(D) Il aquit beaucoup de reputation dans cette Campagne.] Ayant joint auprès de Corinthe Aratus General des Achéens, il fut d'avis de donner bataille à l'ennemi au delà de l'Isthme; mais il soumit son sentiment à celui d'Aratus qui trouva plus à propos de ne point donner bataille, comme il l'avoit lui-même dans son livre. Un certain Baton de Sinope ne laissa pas de publier qu'Agis dissuada le combat, auquel Aratus étoit (a) resolu. N'est-il pas bien étrange qu'un Historien debite des choses touchant un General, qui sont demontées par les relations de ce General? Est-il bien croyable que ces relations soient menteuses au prejudice de leur Auteur? On peut souffrir cette hardiesse pendant quelques mois, & pour cause, mais quand les evenemens ont passé ce terme, il ne faut plus contredire les grands acteurs.

d'un plus grand merite que les auteurs de ma mort. Au lieu de cela Mr. Moreri lui fait dire. Ne pleure point, car ceux qui pleurent son beaucoup plus à plaindre que moi. Ce n'est point la seule faute de cet article. Mr. Moreri dit fausement, 1. Qu'au commencement du regne d'Agis un Ephore nommé Epitadeus fit ordonner, que les peres pourroient desheriter leurs enfans. 2. Qu'Agis révisâ les termes de cette Ordonnance, qui repembla en peu de tems la ville. 3. Que les plus considerables donnerent les mains au dessein d'Agis. Lisez Plutarque, vous verrez 1. qu'il y avoit long tems qu'Epitadeus avoit fait passer son decret: 2. qu'Agis n'eut point le bonheur d'y faire changer la moindre chose: 3. que ce furent les gens riches qui s'opposèrent à son dessein.

(E) Mr. Moreri ne raporte pas comme il faut.] Voici ce que dit Agis en voyant pleurer un des Sergens; Ne me pleurez (b) point, car puis qu'on me fait mourir avec une injustice si criante, je suis

(F) Très-fautifs sur cet article.] Charles Etienne confond cet Agis avec un autre plus ancien, & le distingue de celui que les Lacedemoniens pendirent. Mr. Hofman ne commet que la premiere de ces deux fautes. Lloyd n'en corrige aucune.

(a) Voyez Plutarque in Agide p. 801.

(b) Elui. p. 804.

* In Med. theol. hif. tor. s'yez dans Peze Blauri, Censura celeb. Autho- rom pag. 413. un grand nombre d'eloges tres-hono- rables d'Agrico- la.

† Uxore pragnante cum dulcissimis liberis domi relicta, Fortunis etiam omnibus possidens, cum iustitiam querens, quo eis erat de vinculis, nullo modo neglegendum putaret, in exercituum penes senex militavit. Melch. Adam in eius vita.

‡ Ex Melchior Adamo in vita Georgii Agricola.

(a) Imprimée à Bâle l'an 1538.

(b) Il y enseignoit le Grec.

(c) Voyez son Histoire des Eglises.

De subterraneis animantibus: De veteribus & novis metallis: De re metallica, & quelques (A) autres sur divers sujets. Il examina ce que Budée, Leonard Portius, & Alciat avoient observé touchant les poids & les mesures, & y remarqua bien des fautes. Alciat se voulut défendre, & n'y trouva point son compte. Bodin * soutient qu'en comparaison d'Agricola, les Aristotes & les Plines n'ont été que des aveugles sur les questions métalliques. Il ne faut pas oublier que lors que le Duc Maurice, & le Duc Auguste allèrent joindre en Bohême l'armée de Charles-Quint, Agricola les suivit pour leur témoigner sa fidélité, quoi qu'il falût † qu'il abandonnât le soin de son bien, ses enfans, & sa femme qui étoit alors enceinte. Il mourut à Chemnitz le 21. de Novembre 1555. très-bon Pasteur. L'ardeur avec laquelle il combatit sur ses vieux jours la doctrine Protestante, dont il n'avoit point paru fort (B) éloigné au commencement, le rendit si odieux aux Luthériens, qu'ils le laissèrent (C) cinq jours sans sepulture. Il fut enterré dans la ‡ principale Eglise. Voilà (D) des fruits du zèle aveugle. Jene trouve

(A) Et quelques autres sur divers sujets. Je compte pour un Ouvrage de politique sa harangue (a) de bello Turcis inferendo; pour un Ouvrage de controverse son Traité de traditionibus Apostolicis, & pour un Ouvrage de Medecine son Traité de peste. Melchior Adam ignore si ces deux derniers Ouvrages ont jamais été imprimés; je ignore aussi quant au Traité de controverse, mais je sai que l'autre parut à Bâle l'an 1554. & qu'il avoit été depuis imprimé deux fois avant que Melchior Adam publiât son livre. Voyez Mercklin dans son *Lutetius renovatus*.

(B) N'avoit point paru fort éloigné au commencement. Il avoit desaprovoyé non seulement le trafic sordide des Indulgences, mais aussi plusieurs autres choses. Voici quatre vers de sa façon qu'on afficha en l'année 1519. dans les rues de (h) Zwickau. Ils regardent les Indulgences de Rome.

Si nos in jello salvarit cistula nummo,
Heu nimium infelix tu mihi pauper eris!
Si nos, Chryste, tua servatos morte beasti,
Jam nihil infelix tu mihi pauper eris.

Melchior Adam a cru que quatre choses empêchèrent la conversion d'Agricola. I. Les écrits teméraires de quelques Theologiens. II. La vie scandaleuse de quelques Sectateurs de la reforme. III. Le brisement des images & la revolte des Paysans. IV. L'inclination naturelle qu'il avoit pour la pompe des ceremonies. De ces quatre choses les trois premières degoutèrent entièrement Erasme du parti des Protestans. Un grand nombre d'autres personnes qui avoient soupité après la reformation de l'Eglise, s'achopperent au même piège qu'Erasme; & de là vient que Theodore de Beze reconte (c) tant de personnes dans son chemin qui avoient d'abord goûté la bonne semence, & puis s'étoient replongés au bourbier. Quand on parle de cela à gens qui écoutent raison, on leur entend dire que dans l'état où étoient les choses il n'y avoit pas moyen de se soutenir, ni de s'avancer avec un sile debonnaire, & par la pure patience; & qu'ainsi la providence de Dieu dont l's voyes sont toujours infiniment sages, laissa voir l'homme dans le grand ouvrage de la Reformation, afin de parvenir plus naturellement à son but, qui étoit

comme l'expérience nous l'apprend, d'empêcher qu'aucune des deux Religions n'achevât de ruiner l'autre. C'est bien dit. Il y a certains moyens qui par cela même qu'ils sont fort propres à faire la moitié de l'œuvre, sont incapables de la faire toute.

(C) Ils le laissèrent cinq jours sans sepulture. Scaliger a condamné avec raison cette conduite; Agricola, dit-il, (d) quo nihil doctus, Lutherani mortuum sepelire noluerunt, quia manserat Pontificus. Italus quidam scripsit & horatus est ut sepelirent hominem Christianum; barbaries magna. Je n'oserois soutenir qu'il est faux qu'un Italien ait exhorté par une lettre à cet office d'humanité, mais je n'y voi aucune apparence; par la memoire de Scaliger ou celle de ses Pensionnaires ont confondu apparemment les objets. Il y a une lettre de (e) Matthiolo où il fait ses doléances, de ce qu'un venerable vieillard tel que George Agricola, n'avoit pu trouver dans sa patrie autant de terre qu'il en faisoit pour couvrir son corps; de cela on a pu forger qu'un Italien exhorta par une lettre ceux qui avoient le corps de ce savant homme à l'inhumer. Qu'on ne s'étonne point que je fasse peu de cas de ce que dit ici le grand Scaliger; car quel fond pourrois-je faire sur lui concernant Agricola, puis qu'il avoit dit (f) un autre jour que c'étoit un grand impie, qui n'avoit mérité qu'à peine d'être enterré. Non minus eruditus & inconfensus metallorum natura curiosus fuit quam verè impius, nulli addictus religioni, ut post mortem vix sepeliri meruerit.

(D) Voilà des fruits du zèle aveugle. Il n'y a point aujourd'hui de Protestant que ne condamne la conduite que l'on tint envers ce cadavre, & je ne doute pas que dès ce tems-là la plupart des Luthériens ne la condamnaient. Melchior Adam paroît en jeter toute la faute sur le Ministre du lieu. Il est maintenant plus aisé de voir le desordre de ce faux zèle, le tems à calmer les ressentimens, qui comme des (g) tempêtes impetueuses deroboiert la vue du ciel, A quoi ne se porte-t-on pas pour user de représailles, & lors qu'on a sujet de parler ainsi?

Res dura (h) & regni novitas me talia cogunt Moliri.

Le Sieur Freher remarque (i) qu'Agricola se mit tellement en colere dans une dispute de Theo.

(d) In Scaturani mortuum sepelire noluerunt, quia manserat Pontificus. Italus quidam scripsit & horatus est ut sepelirent hominem Christianum; barbaries magna.

(e) Id Matthiolo ad Caf. l. 1. v. 5.

(f) Id Matthiolo ad Caf. l. 1. v. 5.

(g) Scaligeri prima, pag. 80.

(h) Dido apud Virgilium, l. 1. v. 563.

(i) Theatr. Theo. pag. 1238.

trouve point qu'Agricola ait appris le Grec & le Latin à Leipzig: Mr. Moreri (E) qui l'assure ne l'avoit point lu dans les Ecrivains qu'il a citez.

AGRICOLA (JEAN) Theologien Saxon, né à * Illebe le 20. † d'Avril 1492. ne causa que des desordres dans la Religion Protestante qu'il embrassa. On a dit qu'il avoit suivi l'Electeur de Saxe en qualité de son Ministre à la Diete de † Spire, & à celle † d'Augsbourg; mais il est sûr qu'il ne fit ces deux voyages qu'en qualité de Ministre du Comte de Mansfeld. Il est vrai que ce Comte les fit avec l'Electeur de Saxe, & que pendant ce tems-là son Ministre prêcha quelquefois devant l'Electeur, & voilà l'origine de la meprise; Agricola ne réussit pas mal à prêcher: cela lui fit croire qu'il étoit un grand personnage, & qu'il pouvoit s'élever au dessus de Melanchthon. C'est pourquoi il écrivit β contre lui en l'année 1527. Son humeur inquiete & ambitieuse l'engagea en 1536. à demander permission de sortir de sa patrie, où il exerçoit le ministère & la principalité du College. Sa demande fut accompagnée de plaintes, & parut si déraisonnable au Comte de Mansfeld, qu'il n'obtint son congé qu'avec de fâcheux reproches d'ingratitude, d'avarice, & d'ivrognerie; outre qu'on lui dit qu'il avoit exercé sa charge négligemment, & plus disputé contre les Evangeliques; que contre les Catholiques. Il s'en alla à Witttemberg; & y obtint une chaire de Professeur & de Ministre. Il enseigna des doctrines peu édifiantes touchant l'usage de la Loi sous l'Evangile: en un mot il devint fondateur γ. de la secte Antinomienne. Luther qui avoit été (A) son bon ami l'attaqua bien rudement, & l'obligea à promettre qu'il retracteroit ses erreurs; mais pendant que l'on travailloit à dresser le formulaire qu'il devoit signer, Luther fit de nouveaux livres dont Agricola se sentit tellement piqué, qu'il presenta δ à l'Electeur une requête fort choquante contre son Antagoniste, où il se plaignoit entre autres choses qu'on lui imputoit des sentimens qu'il n'avoit pas. Luther lui repondit avec tout son feu, & pour ne demeurer pas chargé de la note de calomniateur public, il fit venir des attestations d'Illebe sur quelques conversations particulieres d'Agricola. Les Theologiens de Witttemberg accoururent au secours de Luther, & prononcèrent que ses accusations étoient bien fondées. L'Electeur de Saxe bien embarrassé avoit fait donner des Juges aux parties, & temoigné qu'il souhaitoit qu'on trouvât des voyes d'accommodement, & puis il fit promettre à Agricola de ne se point retirer avant la fin du procès. Cette promesse fut violée, Agricola se retira tout ζ doucement à Berlin, sans attendre la réponse à la demande qu'il avoit faite de son congé. L'Electeur de Brandebourg tâcha de le reconcilier avec Luther, mais il n'y eut rien à faire que sous l'une de ces deux conditions, ou qu'Agricola reviendrait pour suivre le jugement du procès, ou qu'il donneroit par écrit une retractation de ses erreurs, & des injures qu'il avoit dites à Luther. Il choisit (B) ce dernier parti, & il publia un livre à Berlin, où il demanda

* Ville de la Comté de Mansfeld. Il étoit aussi connu sous le nom d'Illebius que sous celui d'Agricola.

† Melchior Adam in ejus vita.

‡ En 1526.

‡ En 1530.

β C'étoit touchant le formulaire de la visite ecclésiastique dressé par Melanchthon.

γ Voyez l'article Illebiens.

δ Le 30. Mars 1540. dans l'assemblée de Simeoniste.

ζ En 1540.

Q 3 par-

Theologie, qu'il gagna une fièvre chaude qui l'emporta. Il ne cite que Melchior Adam qui n'en dit rien: Il faut croire qu'Agricola avoit irrité les Lutheriens par des marques d'une aversion excessive. Pierre (A) Albinus le représente comme un Catholique Romain obstiné. Comparez cela je vous prie avec le premier Scaligeriana. (E) Mr. Moreri qui l'assure ne l'avoit point lu. Melchior Adam ne parle du voyage de Leipzig, qu'après avoir rapporté qu'Agricola avoit érigé une école Greque (b) dans une autre ville l'an 1518. après quoi il s'en alla à Leipzig, pour suivre son cours de Philosophie, & y fut Lecteur de Mosellan; Post Lipsium profectus Petri Mosellani, qui eo tempore columnis habebatur Universitatis, Lector fuisse. Chicanera-t-on pour Moreri? dira-t-on que par apprendre le Grec & le Latin à Leipzig, il entend qu'Agricola avoit enseigné ces deux langues? Je ne crains pas qu'on m'oppose une chicanerie si mal fondée.

(A) Luther qui avoit été son bon ami. Ils étoient de la même ville. Nous trouvons (c) qu'Agricola servit de Secrétaire à Luther dans la conférence de Leipzig en 1519. & qu'il fut

titre de Luther aux Magistrats, pour y être un des Ministres de l'Evangile. L'Auteur que je cite (e) censure Mr. Varillas, qui a dit que Luther n'entreprendoit rien de considerable sans Agricola. C'est pousser la chose trop loin, & on n'en fauroit donner des preuves. (B) Il prit ce dernier party. Il y a quelque apparence qu'il se porta à cette bassesse par ces deux raisons: premierement il ne voyoit rien à esperer du jugement de son procès; il ne pouvoit le gagner, sans que Luther fût déclaré calomniateur de ses freres. Or il auroit fallu être le plus credule de tous les hommes, pour esperer de gagner en Saxe un procès à ce prix-là. Les peuples auroient lapidé les Juges, qui auroient flétri de la sorte la reputation d'un Reformateur. L'Eglise, eût-on dit, a besoin de la bonne renommée de Luther, les Papistes tiroient trop d'avantage de sa flétrissure. N'avons-nous pas vu des gens qui ne font que des Pygmées en comparaison de Luther, se dérober par cette voye aux peines canoniques qu'ils meritoient? La 2. raison d'Agricola fut apparemment qu'il craignoit de perdre, & en ne se fonnant pas, le quartier de gages qui lui étoit dû.

(c) Ib. p. 306. n. 11.

(a) Dans la Chronique de Misnie.

(b) Anno Christi decimo octavo Cygnæ ludum Græcum aperuisse. Un Auteur Allemand cité par Magirus. Eponymolog. pag. 19. nomme cette ville Zwicka.

(c) Secken-dorf l. 1. pag. 92. liv. 1.

(d) Ib. pag. 243. liv. 6. (d) envoyé à Francfort en 1525. avec une let-

pardon à ceux qu'il avoit pu offenser par ses erreurs, & à Luther nommément, & protesta de vouloir vivre & mourir dans la foi qu'il avoit combatuë. Luther ne se fia point à ces belles protestations; Agricola s'en plaignit à l'Electeur de Saxe, & lui temoigna qu'il n'avoit jamais eu un * deplaisir aussi grand, que celui que son demelé avec l'homme de Dieu lui avoit donné; & que puis qu'il ne gaignoit rien par l'offre de son serment, il remettoit sa cause au Juge du monde, suppliant néanmoins très-humblement Monsieur l'Electeur de lui faire payer trois mois de gages qui lui étoient dus, dont il avoit bon besoin pour nourrir sa femme & ses neuf enfans †. Je ne pense pas qu'il ait jamais pu rentrer en grace ni auprès de l'Electeur, ni auprès de Martin Luther. Il s'en consola sans doute par l'éclat que lui donnoit à Berlin sa charge de Predicateur de Cour, & par le choix que l'on fit de sa personne pour la composition d'un Ouvrage qui fit grand bruit. Je parle de l'Interim qu'il dressa ‡ avec Jules Phlug, & avec Michel Heldingus †. On pretend que l'Empereur recompensa largement Agricola de la peine qu'il avoit prise en cette rencontre. La guerre β qui s'éleva quelque tems après en Allemagne entre les Theologiens Protestans fit connoître que ce Ministre étoit un esprit dangereux, & un grand brouillon. Il faisoit l'empresse pour pacifier les choses, & n'épargnoit point le don de langue dont il étoit pourvu, dans les conférences qui furent tenues sur ce sujet; mais il n'accoutoit rien. Il mourut à Berlin en 1566. Il y avoit été δ Surintendant de la Marche de Brandebourg. On dit qu'il auroit voulu ramener l'usage des saintes huiles envers les malades, & qu'il ne doutoit point que les guerisons miraculeuses n'y eussent été attachées comme anciennement ζ. Il ne fit (C) que peu de livres. On outre les choses quand on dit qu'il (D) entra dans la Papauté.

AGRICOLA (MICHEL) Ministre Luthérien à Abo dans la Finlandie, est le premier qui ait traduit le Nouveau Testament en la langue du pais, ce qui contribua beaucoup à la propagation du Luthéranisme λ.

AGRICOLA (RODOLPHE) a été un des plus savans hommes du xv. siecle. L'Italie, qui en ce tems-là traitoit de barbare tout ce qui étoit au delà des Alpes, n'avoit rien à quoi la Frise ne pût comparer son Agricola sans avoir peur d'être vaincuë. Ce grand homme (A) étoit de basse naissance: il nâquit environ l'an 1442. dans le village de Basson, à deux milles de Groningue. Il fit

* Nihil tota vita sibi gravius accidisse quam simultatem illam cum viro Dei quem ipse patris loco veneratus sit, & in cujus obsequio mori vellet apud quem tamen nihil proficiat ne juramenti quidem obligatione, idcirco se Deo causam committere.

† Tiré de la réponse de Sackendorf au Luthéranisme du P. Maimbourg, l. 3. à pag. 300. ulque ad pag. 310.

‡ En l'an 1548.

δ On le nomme ordinairement Michael Sidonius, parce qu'il étoit Evêque de Sidon.

ζ C'est sur la question des choses indifférentes en la Religion.

η Micraeus, Hist. Eccles. p. 733. edit. 1679.

θ C'est ainsi qu'on nomme parmi les Luthériens les Ministres qui ont l'instruction sur plusieurs Eglises.

ι Ex Melchior. Adamo in vita Jo. Agricola.

(C) Il ne fit que peu de livres. L'explication de trois cens proverbes Allemands fut un des premiers, Il y maltraita beaucoup (a) Ulric Duc de Wittemberg. On en fit des plaintes, qui obligèrent l'Auteur à reconnoître sa faute dans une lettre fort soumise. Cela n'empêcha point que le Duc (b) Ulric n'alleguât entre autres griefs à la Diète de Francfort l'an 1536. que l'on protegeoit dans la Comté de Mansfeld Jean Agricola, dont il avoit été maltraité par des medifances publiques. L'Auteur augmenta de plus de quatre cens proverbes son Ouvrage dans la 2. édition. Il fit des commentaires sur S. Luc; il refusa l'explication du Pseaume dix-neuvième publiée en Allemand par Thomas (c) Munzer, &c.

(D) Qu'il entra dans la Papauté. C'est un fait certain qu'en sortant de Saxe il se retira à la Cour de Brandebourg, & que l'Electeur Joachim II. qui (d) avoit établi la reformation dans ses Etats en l'année 1539. le reçut honorablement, & le fit son Predicateur. Il n'est pas moins certain qu'il a joui toute sa vie de la faveur de ce Prince; c'est donc une fausseté de dire, comme font Melchior Adam & Paul Freherus, qu'Agricola étoit (e) Papiste lors que Charles-Quint se servit de lui pour la construction de l'Interim. Il se relâcha, je l'avouë, sur bien des choses dans cet Interim, mais Phlug, & l'Evêque de Sidon ne se relâcherent-ils pas

λ Ex Michaelis. hister. Ecclesijs. ubi supra. (a) Sackendorf l. 2. p. 137. lit. m. n. (b) Ib. p. 142. lit. b. (c) Melchior Adam in ejus vita. (d) Sackendorf l. 3. pag. 234. & seq. (e) Tunc pontificis sese adjunxerat.

aussi sur bien d'autres? Etoient-ils pour cela Luthériens? Le projet de ces trois personnes ne contenait ni les Protestans, ni les Catholiques; cela est très-sûr: mais il y a une grande distinction à faire entre ceux qui pour le bien de la paix abandonneront quelques parties de la reformation, & ceux qui sortent actuellement de la Communion Protestante, pour entrer dans la Communion de Rome. Agricola étoit sans doute de cette premiere classe de gens, mais n'ayant pas été de la seconde, il ne doit point passer pour Papiste. Trouvez donc une faute dans ces paroles de (f) Micraeus; Job. Agricola. . . . noster primo, deinde suus, tandem Pontificiorum. Je ne sai si quand il dit trois lignes après, homini Epicuro similior quam pio Theologo, ut scribit Osiander ad annum 1566. quo obiit Agricola, il entend un homme voluptueux, ou un homme qui tenoit l'indifférence des Religions.

(A) Etoit de basse naissance. Je sai bien que dans la vie d'Agricola, parmi celles des Professeurs de Groningue, on assure qu'il étoit d'une des plus considerables familles de Frise; Ex Agriculorum familia apud Frisios inter honoratioris semper habitus, vir hic incomparabilis orundus: mais comme cette vie n'est point différente de celle qu'on trouve dans Melchior Adam, elle ne sauroit balancer le temoignage d'Ulbo Emmius. Or voici ce que dit Ulbo Emmius (g); l'homme du monde qui connoissoit le mieux son pais de Frise; Obscuris natalibus apud Bassos ortus (Rodolphus Agricola) tantum sibi in literis nomen paravit per omnem Europam ut, &c.

(f) Micraeus, Synagm. hister. Eccles. p. 733.

(g) Libr. 30. hister. ann. 1490. p. 477.

fit conoître dès les basses classes ce qu'il seroit un jour, & à peine avoit-il reçu le degré de Maître es Arts à Louvain, qu'il auroit trouvé une Chaire de Professeur s'il avoit eu cette envie. Son inclination le porta plutôt à voyager. Il passa de Louvain à Paris, après avoir vécu dans la première de ces deux villes comme un Athlete *, je veux dire avec beaucoup † de sobriété, de chasteté, & d'application au travail. De Paris il alla en Italie, & s'arrêta ‡ deux ans (B) à Ferrare, où le Duc le gratifia de plusieurs bienfaits. Theodore Gaza expliquoit Aristote dans cette ville. Agricola qui fut l'un de ses auditeurs, se fit entendre à son tour, & ne fit pas moins admirer son stile que son accent. On avoit du chagrin en ce pais-là, qu'un tel homme ne fût pas né en Italie. Il n'eût tenu qu'à lui lors qu'il eut regagné son pais natal, d'y occuper des charges considérables; mais l'amour des livres l'empêcha de songer à ces fortes d'établissements, ou l'en retira bien-tôt. Il avoit accepté enfin une charge dans Groningue, & il suivit la Cour de Maximilien I. pendant six mois pour les affaires de cette ville. Il s'acquitta heureusement de sa commission, & n'eut pas beaucoup de sujet de se louer de la gratitude de ses maîtres; aussi les laissa-t-il là, & se remit à voyager. Il n'avoit garde, amateur de sa liberté comme il étoit, d'accepter la principalité de College que ceux d'Anvers lui offrirent. Comment l'auroit-il acceptée, puis qu'il avoit refusé d'entrer sous des conditions très-avantageuses chez l'Empereur Maximilien? Il preferoit le repos & l'indépendance à toutes choses, & il avoit le goût bon. Après avoir mené une vie fort ambulatoire il se fixa au Palatinat, où l'Evêque de Worms auquel il avoit enseigné le Grec, trouva le moyen de l'arrêter. Ce fut l'an 1482. qu'il alla au Palatinat; il y passa tout le reste de sa vie, tantôt à Heidelberg, tantôt à Worms. L'Electeur Palatin se plut à l'entendre discourir sur l'Antiquité, & souhaita qu'il composât un abrégé de l'antienne histoire. Agricola le fit en habile homme. Il lut en public à J. Worms, mais ses auditeurs étant plus faits aux chicaneries de la Dialectique, qu'aux belles lettres, n'avoient pas le tour d'esprit qu'il souhaitoit. Il commença à étudier en Theologie à l'âge d'environ 40. ans, & n'esperant pas d'y réussir sans l'intelligence de l'Hebreu, il s'attacha à l'étude de cette langue, & avec le secours d'un Juif il commençoit à (C) y faire de bons progrès. La mort qui le vint saisir à Heidelberg le 28. d'Octobre β 1485. ne lui donna pas le tems de continuer. Il se résigna chrétiennement aux ordres d'en haut, & fut enterré en habit de Cordelier dans l'Eglise des Freres Mineurs de cette ville. La description qu'on a faite de son caractère peut persuader aisément que c'étoit un fort honnête homme, franc, sans envie, modéré, de belle humeur. Il ne se maria jamais, quoi qu'il eût aimé, ou fait semblant d'aimer quelquefois. Il avoit en ses jeunes ans résolu de se marier; mais après avoir examiné profondément ce qu'il alloit faire, il abandonna ce dessein, non pas tant par la crainte des incommoditez domestiques,

* Qui studet optatam cursum contingere metum, Multa tulit fecitque puer: sudavit & alit: ABSTINUIT VENERE ET VI- NO. Ho- rat. de Ar- te poet.

† Lovanii vixit ho- nestissime ab omni com- potatione ac comestitione con- traria genis sum mo- rem alie- nissimus.

‡ Tanti- erat in eo bonarum literarum amor, tam indefi- sum stu- dium, ut turpis Ve- neris for- nices & lustra ne noverit quidem. Melch. Adam in ejus vita.

‡ En 1476. & 1477.

‡ Je ne trouve point dans Melchior Adam ce que Vossius de Hill. Lat. pag. 566. avan-

(B) Et s'arrêta deux ans à Ferrare.] Il y aprit le Grec, & y enseigna le Latin: il dispoit avec Guarin à qui écrivoit le mieux en prose, & avec les Strozza à qui seroit mieux des vers; & pour ce qui regarde la Philosophie, il en discourroit avec Theodore Gaza (a).

(C) Il commençoit à y faire de bons progrès.] On fait de lui-même qu'au commencement cette étude lui parut très-difficile; *Studia Hebraea (b) . . . primum ei plurimum negotii, uti scribit ipse, exhibuerunt, ut sibi videretur cum Anteo Luciani.* En suite ayant rencontré un Juif qui entendoit passablement cette langue, il alla en peu de mois jusques à pouvoir traduire sans faute quelques Pseaumes de David, *Nactus (c) Judaeum ejus lingua utinamque peritum paucis mensibus tantum profecit, ut aliquot Psalmos Davidicos in Latinam linguam citra culpam transulerit.* Il n'y a pas là de quoi dire avec Vossius (d) qu'Agricola étoit très-docte en Hebreu, *Hebraice doctissimus*; on peut sans faire injustice degrader ce superlatif, & le traiter comme un Cavalier que l'on demonte pour l'incorporer dans l'Infanterie. Gesner a mieux distingué que Vossius; celui-ci a mis le superlatif au Latin, au Grec, & à l'Hebreu d'Agricola in-

différemment, mais voici comment Gesner s'est exprimé; *Græci & Latini sermonis peritus, & Hebraica lingua non ignarus.* Il emprunte de Tritheme ces paroles. *Konig encherit sur Vossius, car il se sert du superlatif callentissimus. Voyez ci-dessous la 3. suite de Varillas. Remarquons aussi que Tritheme ne parle point exactement, β Erasme lors qu'il assure (e) qu'Agricola avoit fait une traduction du Psautier sur l'original Hebreu; car on ne met point parmi les Ouvrages d'un Auteur les avoir ouï thêmes qu'il fait en aprenant une langue; or il est manifeste que la traduction que faisoit Agricola de quelques Pseaumes de David, étoit un thème que son Juif lui corrigeoit. Ce Juif s'étoit converti à la Religion Chretienne. Jean Dalburg Evêque (f) de Worms ne l'entretenoit chez lui Chil. 1. que pour l'amour d'Agricola, si nous en croyons Valere André. * *Primus exsulantes à Germania Græcas restituit litteras, quibus atate provecior (g) Apud etiam Hebraicas adjecit, præceptore usus Judæo quodam ad fidem converso, quem Wormasensis Episcopus Joannes Dalburgus solius Rodolphi causa, Gesner domi suæ alebat.**

(f) Et non d'Heidelberg, comme dit Fullart, Academ. des scienc. t. 1. p. 276. * Valer. Andréas ibid.

(a) Ex Va- leria An- drea, Bibl. Belg. pag. 798.

(b) Melch. Adam ubi supra.

(c) Id. ib.

(d) De Histor. Lat. pag. 566.

‡ En 1476. & 1477.

‡ Je ne trouve point dans Melchior Adam ce que Vossius de Hill. Lat. pag. 566. avan-

* Tiré de Melchior Alam dans la vie de Rollin Agricola.

† Theatr. virorum erudit. P. 1430.

‡ Veleri in quis in morbo capitali medicum operatur inuigilantem aut procul accersendum ; que res hominum in illum vere diuina erant tinxit Rodolphum Agricolum. et enim dum conatur medicum moris anteverit. Alag. Chid. 3. cent. 3. u. 62.

§ Vider. Ande. Hol. Belg. p. 798.

(a) Melch. Alam ubi supra.

(b) Vider. supra.

(c) Id. ib. & vita Professorum Groningens.

(d) Melch. Adamus.

(e) Id. ib.

(f) Id. ib. & vita Professorum Groningens.

tiques ; que par une (D) certaine paresse naturelle qu'il se sentoit, qui le faisoit succomber aux moindres soins. On ne diroit pas qu'un homme aussi enfoncé que lui dans les études de l'antiquité, ait su chanter sur les instrumens les chansons qu'il faisoit lui-même, cependant il donnoit quelquefois ce regal (E) aux Dames. On pretend que sur le chapitre de la Religion, il avoit senti quelques avant-goûts de (F) la lumiere qui parut au siecle suivant. Il laissa ses livres à Adolphe Oeco, natif de Frise, & Medecin de la ville d'Augsbourg *. Mr. Moreri (G) n'a pas eu raison de dire qu'Erasmus & Agricola firent conoissances à Ferrare. Le Sieur † Paul Freher n'a pas entendu (H) tout ce qu'il a copié d'Erasmus à la loiiange d'Agricola. Nous aprenons du même Erasmus ‡ qu'Agricola mourut pour n'avoir pas été secouru assez-tôt des Medecins. Reuchlin † prononça l'oraison funebre de ce savant homme. Mr. Varillas (I) nous fournira ici bien des fautes.

(D) Que par une certaine paresse naturelle qu'il se sentoit. Comme je ne saurois atteindre à la force de ses expressions, je rapporterai les mots

Grecs dont il se servit. *Uxorem nunquam dixit : quumquam in priore aetate diciturum destinaret. Sed postquam inceptu diligentius se ipse introspicere, aversus est ab eo consilio non incommodus rei economica, sed deterenti ipsam genus vita sua & animus levissimus etiam curis impar, & Φαιδουχόβη π τος Φιδουος (verba sunt ipsius epistola quadam ad Capnionem) ηγε γαδου α πρηνυμοσιν καί παδουα τος παυτος τω βίη (a).*

(E) Il donnoit quelquefois ce regal aux Dames. Voyez comme parle son Historien (b). *Puellas amare se nunquam simulabat, verum nunquam deperibat. In eorum gratiam vermicula lugua quadam carmina scripsit elegantissime : qua virginibus primariusque amicis presentibus voce & resistentibus modulatissime canebat. Il entendoit toute sorte de mulique ; (c) C.inebat voce, statim, pulsu.*

(F) Quelques avant-goûts de la lumiere. Quelcun (d) qui avoit ouï discourir entre eux Agricola & Westelus, remoque qu'ils deploroient les tenebres de l'Eglise, & qu'ils blamoient la Messe, le celibat, & la doctrine des Moines sur la justification par les œuvres.

(G) Mr. Moreri n'a pas eu raison. La preuve en est facile à donner. Erasmus naquit l'an 1467. Il étudioit à Deventer à l'âge de 12. ou 13. ans. Agricola étoit à Ferrare l'an 1476. & 1477. Comment donc auroit-il pu contracter dans cette ville une amitié éternelle avec Erasmus ? Si Mr. Moreri avoit lu le pronostic d'Agricola touchant Erasmus, il n'auroit pas dit que ce fut à Ferrare qu'ils se conurent. Agricola étoit revenu d'Italie, lors qu'ayant lu les thèmes des Ecoliers d'Heugius à Deventer, il trouva je ne sai quoi dans celui d'Erasmus qui lui donna envie de voir cet enfant, & après l'avoir bien considéré, il dit que ce seroit un grand homme. Erasmus n'avoit pas 20. ans lors qu'Agricola mourut, & il n'étoit point encore sorti des tenebres où des tuteurs impertinens l'avoient detenu ; il ne pouvoit donc pas y avoir entre lui & Agricola cette amitié dont Mr. Moreri parle. Voici pour n'en faire pas à deux fois quelques autres meprises de cet Ecrivain. Agricola, dit-il, étoit savant en tout genre de literature, & même en la langue Greque. C'est comme si l'on disoit, un tel est savant dans toutes les parties de la Theologie, & même dans les questions de la Grace. La langue Greque n'est-elle pas une des plus nobles parties de la li-

terature ? Je ne sai où Mr. Moreri a lu qu'Agricola fut Syndic de la ville de Groningue pendant deux ans.

(H) Tout ce qu'il a copié d'Erasmus. Il applique à nôtre Agricola ce qu'Erasmus a dit d'un autre. Il faut savoir qu'Erasmus ayant bien loiié Agricola (e), confessé qu'une des raisons qui le rendoient si enclin à lui donner des éloges, étoit que lui Erasmus avoit eu pour maître un homme (f) qui avoit été disciple d'Agricola. Là-dessus il nous étale le merite de cet homme, & dit entre autres choses que l'envie même ne le pourroit critiquer en chicanant, que de ce qu'il meprisa trop la renommée, se fouchant peu de l'avenir, & n'écrivant rien que par forme d'amusement. Freher rapporte cette remarque comme si elle concernoit Agricola, par où il attribue à Erasmus une fausseté ; car les Oeuvres d'Agricola recueillies (g) en un corps, & imprimées à Cologne l'an 1539. sont foi qu'il n'écrit beaucoup de choses avec soin, & avec toute son industrie.

(I) Mr. Varillas nous fournira ici bien des fautes. I. Agricola, dit-il, (h) eut la memoire si vaste, qu'il ne lui échapa jamais rien de ce qu'il avoit une fois retenu. C'est une hyperbole dont je ne trouve nul fondement dans l'histoire de ce grand homme, encore que l'on s'y soit fort étendu sur ses talens. Auroit-on oublié celui-là, qui est le plus extraordinaire qui se puisse voir ? II. Il devint savant jusqu'au prodige avec des livres d'emprunt, & sans maître. L'hyperbole est ici accompagnée d'une fausseté palpable ; car nous lisons dans sa vie qu'il fut envoyé (i) de très-bonne heure au College, & qu'après l'étude de la Grammaire il alla étudier à Louvain, où il logea au College du Faucon, & y fit toutes les fonctions d'un Eco-lier de Philosophie, & il s'attacha d'ailleurs à quelques personnes qui avoient du goût pour la belle latinité. A Ferrare (k) il fut un auditeur assidu de Tacodore de Gaza. Il est bien vrai que dans ses voyages il ne portoit avec lui que peu de livres, & que laissant le reste de la bibliotheque chez ses amis, il se servoit de livres d'emprunt selon qu'il en avoit besoin ; mais outre qu'il n'y a point d'homme de lettres qui n'en use ainsi en voyageant, oseroit-on dire qu'Agricola a tout appris pendant ses voyages ? III. Il commença ses études par où les autres avoient accoutumé de les finir, c'est-à-dire par la langue Hebraïque. Il la voulut savoir non seulement dans sa pureté, mais encore avec toutes les alterations que le tems & le raffinement

AGRIPPA

(e) Alag. Chid. 1. centur. 4. n. 39.

(f) Ale. xander Hegius.

(g) Par les soins d'Alard d'Anstler d'Am. Elles comprenoit deux volumes ou 4.

(h) Annotes de Florence pag. 184.

(i) Puer admodum in ludum literarium missus.

(k) Ibi Theodorum Gazam Aristotelis scriptis enarrantem, diligenter audit.

AGRIPPA (HENRI CORNELLE) grand Magicien, si l'on (A) en croit beaucoup de gens, a été un fort sàvant homme dans le XVI. siecle. Il nàquit à * Cologne le 14. de Septembre 1486. d'une famille (B) noble & ancienne. Voulant marcher † sur les traces de ses ancêtres, qui depuis plusieurs generacions avoient exercé des charges auprés des Princes de la Maison d'Autriche, il entra de fort bonne heure au service de l'Empereur Maximilien. Il y eut d'abord un emploi de Secretaire ; mais comme il étoit aussi propre à l'épée qu'à la plume, il prit en suite le parti des armes, & servit (C) sept ans cet Empereur dans l'armée d'Italie. Il se signala en plusieurs rencontres, & obtint en recompense de ses beaux faits le titre de Chevalier. Il voulut joindre à ses honneurs militaires & les honneurs academiques ; il se fit donc recevoir Docteur en Droit, & en Medecine. On ne peut nier que ce ne fût un très-grand esprit ; & qu'il n'eût la conoissance d'une infinité de cho-

* Agrippa
epist. 26.
l. 7. pag.
1041.
édit. in 8.
Lugd.

† Epist.
18. l. 6.
pag. 970.
Cp. epist.
21. l. 7.
pag. 1021.
Voyez aussi
pag. 736.

R

les † Verief-
que juris
& Medi-
cinarum
Doctor
qu'elle attribué d'avoir attiré Agricola au Pala-
tina,
antea
ciam
auratus
Paul Jove, Thevet, & Martin Del Rio
sont les principaux accusateurs. Nous verrons
dans la remarque N les beutés où ils sont tombez.
Elles font palpables, & néanmoins une infinité
de personnes le persuadent encore aujourd'hui sur
l'autorité de ces Ecrivains qu'Agrippa étoit con-
fonné dans la science du Grimoire.

Groningue, ni dans Melchior Adam ne dit
rien de tout cela. C'est à l'Evêque de Worris Doctor
qu'elle attribué d'avoir attiré Agricola au Pala-
tina.

(A) Grand Magicien, si l'on en croit bien des
gens.] Paul Jove, Thevet, & Martin Del Rio
sont les principaux accusateurs. Nous verrons
dans la remarque N les beutés où ils sont tombez.
Elles font palpables, & néanmoins une infinité
de personnes le persuadent encore aujourd'hui sur
l'autorité de ces Ecrivains qu'Agrippa étoit con-
fonné dans la science du Grimoire.

(B) D'une famille noble & ancienne. Elle
s'appelloit de Nettosheym. Mr. Toffier (d) assure
qu'Agrippa étoit nâif de Nettosheym dans le pais
de Cologne ; Melchior Adam qu'il cite ne dit point
cela ; il le fait naître à Cologne même, & nous
renvoïe à une (e) lettre d'Agrippa, où on lit
ces propres paroles adressées aux Magistrats de
Cologne ; (f) Possen vobis horum verissima exem-
pla referre, nisi civium vestrorum pudori parcerem
& patria mea rationem habendam ducerem.
Sum enim & ego, si forte nescitis, civitate vestra
oriundus, & prima pueritia apud vos nutritus.
Thevet (g) par une plus grande faute a débité
qu'Agrippa nâquit à la ville de Nefre. Je ne fai
rien du pere de nôtre Agrippa, sinon qu'il servit
la (h) Maison d'Autriche, & qu'il mourut (i)
vers le commencement de l'année 1518.

(C) Il servit sept ans cet Empereur dans l'ar-
mée d'Italie.] Le Sieur Frécher (k) qui ne se ha-
sarde que rarement à sortir des bornes de ceux
qu'il copie, a voulu ici agir en maître, & faire
voir qu'il pouvoit dire ce que Melchior Adam
n'avoit point dit. Mal lui en a pris ; car il fait
commencer ces sept années à l'an 1508. & finir
à l'an 1515. S'il avoit bien su son Agrippa, il
n'auroit pas ignoré que cet Auteur étoit en Ef-
pagne l'an 1501. à Dole l'an 1509. en Angleter-
re l'an 1510. Il faut que cette semaine d'années
ait commencé en 1511. & qu'Agrippa ait prétendu
avoir passé au service militaire de l'Empereur
tout le tems qu'il demeura en Italie. Mais ses
propres lettres l'eussent trahi, si on se fât mis
à compter. On ne voit point que depuis qu'il mon-
ta en chaire à Pavie, il ait eu de l'emploi dans les
armées. Quant au reste, le Sieur Frécher en tout
ce qu'il copie de Melchior Adam se contente
des fautes de cet Auteur, il n'y en ajoute point
d'autres.

(d) assure
Regum
de Cologne ;
cela ; il le fait
renvoïe à une
ces propres pa-
Cologne ; (f)
pla referre, ni-
& patria mea
Sum enim & ego,
oriundus, & prima
Thevet (g) par
qu'Agrippa nâquit
rien du pere de
la (h) Maison
vers le commence-

(j) Elogez
irez, de
Mr. de
Thou, t. 2.
pag. 74.
(k) La 26.
du 7. livre.

(l) Histoi-
re des
hommes
illustres,
t. 7. pag.
222. édit.
de Paris,
les 12.
1671.
(m) Agrip-
pa epist.
18. l. 6.
pag. 970.

mem des Rabins y ont produit. Il eut le même
soin de s'introduire en la langue Greque. . . . En-
fin il se mit au Latin, sans avoir égard aux remon-
trances de ceux qui pretendoient l'en dissuader, sur
ce que l'habitude d'écrire & de prononcer l'Hebreu
sembloit avoir introduit dans son esprit de l'incom-
patibilité avec les phrases & les expressions Romaines.
Où est l'homme qui puisse lire cela sans

étonnement, s'il sait (a) que nôtre Rodolphe
n'aprit l'Hebreu que peu d'années avant sa
mort, & que les progrès qu'il y fit furent me-
diocres ? Je m'imagine que Monfr. Varillas a été
trompé par ce Latin ; Transisti enim, (b) C'est
une apostrophe à Agricola, Hebraicus, Græcus-
que literas usque adeo stupenda celeritate, ut ne-
quaquam Grævingia in ulima Erisia, sed Hiero-
solyinis Athenisque natus ac educatus à doctissimis
credere. Latinus porro tanta felicitate didicisti,
docuisti que ut, &c. Voilà pouquiné, ce me
semble, Monfr. Varillas s'est étonné qu'Agri-
cola aprit d'abord la langue Hebraïque, puis la
Greque, & enfin la Latine, & qu'il composoit
& parloit souvent en Hebreu. IV. Il fit un

progrès si surprenant dans le Latin, qu'Erasmus si
peu accoutumé à louer en autrui les richesses qu'il
possédoit, ne se pouvoit lasser de l'admirer, prin-
cipalement après qu'il eut donné au public ses com-
mentaires si polis, & si dignes du siecle d'Auguste,
sur la Retorique & la Logique d'Aristote. Si je
savois quand ces Commentaires furent publiés,
il me seroit sans doute aisé de porter une bonne
note. Ne le sachant pas, je me contente
d'observer en general qu'Erasmus étoit si peu de
chose lors qu'Agricola mourut, que c'est mal
chercher les progrès de son admiration pour
Agricola, que de les chercher dans le tems qui
a précédé la mort d'Agricola. C'est d'ailleurs
un anachronisme que de dire, que cet illustre
Frislon a vécu jusques au tems que la possession
des belles lettres empêchoit Erasme de les louer
en autrui. Voici encore deux observations.
Les Commentaires sur la Logique d'Aristote ne
paraurent qu'après la mort de l'Auteur. C'est
Erasmus (c) qui nous l'apprend, & qui dit même
qu'ils étoient tronquez. Latitabant apud nescio
quos Commentarii dialectices, nuper in publicum
prodierunt, sed mutili. A coup sûr ce n'est pas
dans cet Ouvrage qu'on peut admirer le Latin
d'Agricola, ni les manieres polies du siecle
d'Auguste. V. L'Eleveur Palatin. . . .
lui donna
la premiere chaire pour l'éloquence dans l'Univer-
sité. . . . & le fit son Conseiller d'Etat. La vie
d'Agricola ni parmi celles des Professeurs de

(a) Voyez
ci dessus la
remarque
C, & joi-
gnez y ces
mots d'E-
rasme ;
Extremo
vite tem-
pore ad
literas
Hebraicas
. . . totum
animum
appulerat.
Erasme
Cibillad. 4.
cont. 1.
n. 39.

(b) Paul.
Jovius
elog. c. 32.

(c) Ubi
supra.

(i) Epist. 19. lib. 2. pag. 736. (k) Paulus Frécher, Theatr.
pag. 1221.

* Epist. 1. 1.

1. Epist. 1. 1.

2. Epist. 1. 1.

3. Voyez l'expodulatio d. 4.

4. Voyez cum Joanne Crisostomo.

5. Voyez l'epure de ce Traicté.

6. Voyez l'epure de ce Traicté.

7. Voyez l'epure de ce Traicté.

8. Voyez l'epure de ce Traicté.

9. Voyez l'epure de ce Traicté.

10. Voyez l'epure de ce Traicté.

11. Voyez l'epure de ce Traicté.

12. Voyez l'epure de ce Traicté.

13. Voyez l'epure de ce Traicté.

14. Voyez l'epure de ce Traicté.

15. Voyez l'epure de ce Traicté.

16. Voyez l'epure de ce Traicté.

17. Voyez l'epure de ce Traicté.

18. Voyez l'epure de ce Traicté.

19. Voyez l'epure de ce Traicté.

20. Voyez l'epure de ce Traicté.

21. Voyez l'epure de ce Traicté.

22. Voyez l'epure de ce Traicté.

23. Voyez l'epure de ce Traicté.

24. Voyez l'epure de ce Traicté.

25. Voyez l'epure de ce Traicté.

26. Voyez l'epure de ce Traicté.

27. Voyez l'epure de ce Traicté.

28. Voyez l'epure de ce Traicté.

29. Voyez l'epure de ce Traicté.

30. Voyez l'epure de ce Traicté.

ses & (D) de plusieurs langues; mais sa trop grande curiosité, sa plume trop libre, & son humeur inconstante le rendirent malheureux. Il changeoit étroitement de poste, il se faisoit par tout des affaires, & pour comble d'infortune il s'attira par ses écrits la haine des gens d'Eglise. On voit par ses lettres β qu'il avoit été en France avant l'année 1507. qu'il voyagea en 7 Espagne l'an 1508. & qu'il étoit à Dole en 1509. Il y fit des leçons (E) publiques qui le com- ment avec le Cordelier Catilinet. Les Moines en ce tems-là soupçonnoient d'erreur ou d'herésie tout ce qu'ils n'entendoient pas; comment auroient-ils souffert qu'Agrippa expliquât impunément le mystereux Ouvrage de Reuchlin de verbo mirifico? Ce fut la matiere des leçons qu'il fit à Dole en l'année 1509. avec un fort grand éclat. Les Conseillers mêmes du Parlement l'alloient entendre. Pour mieux s'influenter dans la faveur de Marguerite d'Autriche Gouvernante des Pais-Bas, il fit alors le Traicté de l'excellence des femmes θ; mais la persécution qu'il souffrit de la part des Moines l'empêcha de le publier. Il leur quitta la partie, & s'en alla λ en Angleterre, ou il travailla sur les Epîtres de Saint Paul ε, quoi qu'il eût entre les mains une autre affaire fort secrete. Etant repassé à Cologne, il y fit des leçons publiques sur les questions de Theologie qu'on nomme quodlibetales; après quoi il alla joindre en Italie l'armée de l'Empereur Maximilien, & y demeura jusques à ce que le Cardinal de Sainte Croix l'appellât à Pise. Agrippa y auroit fait paroître ses talens en qualité de Theologien du Concile, si cette assemblée avoit duré. Il enseigna depuis publiquement la Theologie à Pavie, & à Turin ς. Il fit des leçons sur Mercure Trismegiste à Pavie * l'an 1515. Sa sortie de cette ville la même année, ou l'année suivante, tint plus de la fuite, que de la retraite †. Il avoit dès lors (F) femme & enfans. Il paroît par le second livre de ses lettres que ses amis travaillerent λ en divers lieux à lui procurer quelque établissement honorable, ou à Grenoble, ou

λ C'est de Londres que son expostulatio est d. 1510.

μ Disput. Propos. 1. 2. 3. 5. 9. 10.

ν Ex de prof. prop. pag. 599.

ξ Op. 1. 2. pag. 1073.

θ Epist. 49. l. 1. pag. 715. comparata cum epist. 52.

ι Epist. 21. l. 7. pag. 1021.

κ Epist. 2. l. 1. item epist. 10.

λ Op. 1. 2. pag. 510.

μ In de prof. pag. 595.

(D) Et de plusieurs langues.] Il en favoit huit, & de ce grand nombre il n'y en avoit que deux qu'il n'entendit pas en perfection. Il nous le dira lui-même sans faire trop le modeste; n'aprehendons pas de lui faire tort en l'estimant selon le prix ou il le met. *Octo linguarum (a) mediocre doctus, sed illarum sex adeo peritus ut singulis non loqui modo & intelligere, sed & eleganter orare, dicere & transferre viderem, tum preter multam etiam abstrusarum rerum cognitionem, peritiam & cyclicam eruditionem, utriusque Juris & Medicinarum doctor evasi.* Il travailla de fort bonne heure à la Pierre Philosophale, & il paroit (b) qu'on l'avoit vanté à quelques Princes comme un excellent sujet pour le grand Oeuvre, ce qui mit quelquefois en risque sa liberté. Il est sûr qu'un homme qu'on croiroit capable de faire de l'ot, auroit à craindre que quelque Prince ne l'emprisonnât. On voudroit se servir de lui, & empêcher que d'autres Princes ne s'en servissent.

(E) Il y fit des leçons publiques.] Il semble se contredire lui-même sur ce sujet; car tantôt il assure qu'il les fit sans avoir de gages, & tantôt qu'il avoit des gages. *Publici prelectionibus quas ad honorem Illustrissimæ Principis Margarete & unici studii Dolani feci GRATIS.* C'est ainsi qu'il parle dans (c) sa plainte contre le Cordelier Catilinet. Mais ailleurs (d) il dit qu'il fut agréé au Corps des Professeurs en Theologie, & gratifié d'une pension. *In Dola Burgundia publicè lecturæ sacras literas professus sum, ob quam ab hujus studii Doctoribus in Collegium receptus, insuper regentis & stipendii donatus sum.* Le moyen d'accorder ces choses est de dire qu'au commencement il lisoit gratis, & dans la suite pour de l'argent.

(F) Il avoit dès lors femme & enfans.] Quoi que je me serve du nombre pluriel, je sai qu'il n'avoit qu'un fils. *Quossum, quæso, in tam*

*suspensa tempestate una cum uxore filioque ac familia conjugissem, vellet Papæ domo ac suppellectile, r. bisque omnibus? C'est ainsi qu'il parle dans la 49. lettre du 2. livre. Il étoit fort content de sa femme, & voici ce qu'il en dit en un (e) autre lieu, *Ego quidem Deo omnipotenti immensam habeo gratiam, qui uxorem mihi conjunxit secundum cor meum, virginem nobilem bene moratam, adolescentulam, formosam, que na ad meam viter consuetudinem, ut ne contumeliosum verbum inter nos intercidat, atque quoselissimum me dixerit, quorsum se res vertunt, in prosperis & adversis, semper æque mihi benigna, assabilis, constans, integerimini animi, sum confli, semper apud se manens.* Il n'y a qu'une chose qu'il ne dit pas, c'est si elle étoit riche ou non; car d'ailleurs il la represente dotée de tout ce qu'il pouvoit souhaiter, belle, jeune, vertueuse, de famille noble, & d'une complaisance qui ne se dementoit jamais. Il la perdit l'an 1521, & voulut, je ne sai pourquoi, (f) qu'elle fût enterriée à Mets où il ne demeu- roit plus. Il avoit soin de recommander qu'il l'on s'acquîtât (g) de tous les anniversaires qu'il avoit fondez pour l'ame de la defunte. Il convola (h) en secondes noces à Geneve l'an 1522. Il ne se loué pas moins de cette seconde tem- me que de la premiere; *Ame biennium hoc, dit il, (i) secundam uxorem duxi virginem nobilem pulcherrimamque, que adeo ad meam viter consuetudinem ut nequias istane priorem, anne hanc illa, ultra alteram in amando obsequendoque aquet an superet.* La dernière surpasoit de beaucoup l'autre en secondité; il ne vint qu'un fils de la premiere; la seconde accoucha trois fois dans deux ans, & en e quatrième fois l'année suivante; *Duos (k) ista mihi filios peperit, ambo superstites, filianque unam que vixit excessit.* Uxor mea (l) jam partui proxima est. Il ne dit pas si elle étoit riche; mais un de ses amis assu-*

(e) Epist. 19. l. 2. pag. 736.

(f) Epist. 8. l. 3. pag. 785.

(g) Epist. 60. l. 2. pag. 846.

(h) Epist. 33. l. 4. pag. 800.

(i) Epist. 60. l. 2. pag. 818.

(k) Ibid.

(l) Epist. 74. l. 1. pag. 826.

ou à Geneve, ou à Avignon, ou à Mets. Il prefera le parti qui lui fut offert dans la dernière de ces villes, & je trouve β que dès l'an 1518. il y exerçoit un bon γ emploi. Les persecutions que les Moines lui suscitèrent tant parce qu'il avoit refusé l'opinion commune touchant les trois maris de Sainte Anne, que parce qu'il avoit protégé une païsane (G) accusée de sorcellerie, lui firent abandonner la ville de Mets. Ce qui le poussa à écrire sur la monogamie de Sainte Anne, fut de voir δ que Jaques Faber d'Étaples son ami étoit mis en pieces par les Predicateurs de Mets pour avoir soutenu ce sentiment. Agrippa se tira en son pais de Cologne l'an 1520. quittant volontiers ζ une ville que ces Inquisiteurs seditieux avoient renduë l'ennemie des belles lettres, & du veritable merite. C'est la destinée de tous les pais où pareilles gens s'impatronifent, de quelque Religion qu'ils soient. Il sortit de sa patrie l'an 1521. & s'en alla à Geneve: il n'y gaignoit pas beaucoup d'argent, puis qu'il se plaint μ de n'être pas assez riche pour faire un voyage à Chambery, afin d'y solliciter lui-même la pension qu'on lui faisoit esperer du Duc de Savoie. Cette esperance n'aboutit à rien, & alors Agrippa sortit de Geneve, & s'en alla \ddagger à Fribourg \dagger en Suisse l'an 1523. pour y pratiquer la Medecine, comme il avoit fait à Geneve. L'année suivante il s'en alla à Lyon, & obtint une pension de François I. Il entra chez la mere de ce Prince en qualité de Medecin, mais il n'y fit point fortune, & ne suivit pas même cette Princesse * lors qu'elle partit de Lyon au mois d'Août 1525. pour aller mener sa fille sur les frontieres d'Espagne. On le laissa mortondre à Lyon, & implorer vainement le credit de ses amis pour le payement de ses gages. Avant que de les toucher, il eut le chagrin d'être averti \ddagger qu'on l'avoit rayé de dessus l'état. La cause de sa disgrâce fut qu'ayant reçu ordre de sa Maîtresse de chercher par les regles de l'Astrologie le cours que les affaires de France

R 2

re (a) qu'elle l'étoit, & ne me le persuade point; car les lettres d'Agrippa depuis le second mariage ne prêchent pas moins la misere qu'auparavant. Le troisieme fils qu'il eut de son second mariage eut (b) le Cardinal de Lorraine pour parrain. Lors qu'il partit de Paris pour Anvers au mois de Juillet 1528. il laissa (c) sa femme grosse à Paris. Elle accoucha de (d) son cinquieme fils à Anvers le 13. de Mars 1529. On pourroit ce me semble recueillir de la lettre 77. du 5. (e) livre qu'elle ne favoit pas écrite. Elle mourut au mois d'Août 1529. à Anvers extrêmement regrettée de son mari, comme on le voit dans la 81. lettre du 5. livre; elle avoit près de 26. ans accomplis. Je n'ai point remarqué qu'il fassit mention de son troisieme mariage dans ses lettres; mais on fait d'ailleurs qu'en l'année 1535. il repudia sa femme: *Ubi conjugem Mechlinsensem Bonne repudiasse anno tricesimo quinto supra sequimillefimum.* C'est ce que nous apprend Jean Wier (f) qui avoit été son domestique. Si Thevet avoit su toutes ces choses, il ne se seroit pas contenté de nous apprendre qu'Agrippa épousa Mademoiselle Louise Tyssie, issuë de fort noble maison, l'an de son âge 23. & de salut 1509. il eût parlé en general pour le moins des deux autres mariages. Melchior Adam en favoit plus que Thevet, car il n'a pas ignoré qu'Agrippa avoit eu deux femmes: *Duum uxorum maritus nobilitum, & liberorum aliquot parentis;* mais outre qu'il paroît avoir ignoré le 3. mariage, il a fait plusieurs fautes de chronologie quand il a parlé du premier. Voici les paroles: *Mortuo Maximiliano sub diversis & principibus & civitatum magistratibus per Italiam, Hispaniam, Angliam, Galliam egit, multaque egregia facinora designavit. Tandem laborum terra marique exanilatorum satur ac quietis & otii cupidus, ducta uxore, virgine nobilit, sedem in Allobrogibus fixit, ut procul negotiis sibi ac misis viveret. Inviatus autem ab inclitya Medio-*

maticum *repub. munus syndici, advocati & oratoris obivit.* Notez que l'Empereur Maximilien mourut le 12. de Janvier 1519. & qu'Agrippa (g) fit le voyage d'Espagne en 1508. & celui d'Angleterre en 1510. Voilà donc déjà un anachronisme. Après son retour d'Angleterre il s'arrêta à Cologne quelque tems, & puis s'en alla en Italie. Il y étoit encore l'an (g) 1517. il étoit à Mets (h) l'an 1518. il ne retourna point en Italie depuis qu'il en fut sorti pour venir à Mets; voilà donc un nouvel anachronisme. Remarquez aussi qu'en (i) l'année 1515. il étoit déjà marié. Où sont donc ces grandes fatigues effluées par mer & par terre depuis la mort de l'Empereur Maximilien, auxquelles il voulut mettre fin par le mariage? Comment a-t-il pu le fixer avec sa femme au pais des Allobroges, lui qu'on voit mener une vie fort ambalatoire avec sa femme dans l'Italie. Ajoûtez à cela, qu'avant son voyage de Mets il n'avoit point planté le piquet au pais des Allobroges, & qu'il étoit Syndic de Mets avant que Maximilien fût decédé. Melchior Adam est tout plein de semblables (k) fautes. Il seroit beau voir quelcun occupé à l'accorder avec Thevet. Selon celui-ci, Agrippa se maria à 23. ans, selon l'autre il ne se maria qu'après une infinité de voyages & d'affaires, sou du travail, & cherchant enfin quelque repos. (G) Une païsane accusée de sorcellerie] Le Dominicain Nicolas Savini, Inquisiteur de la foi à Mets, vouloit (l) que l'on mit cette femme à la question, sur le simple prejuge que l'on tiroit de ce qu'elle étoit fille d'une forcierre qui avoit été brûlée. Agrippa fit tout ce qu'il put pour faire observer exactement les procedures, & néanmoins il n'empêcha pas que la femme ne fût apliquée à la question, mais il donna lieu à faire conoître qu'elle n'étoit point coupable: on condamna à l'amende les accusateurs (m).

(a) Te nunc de- gere Gebennis, illicque proba, nobilitat, locuplete ducta uxore in artis Apollineæ experimentis clarere singulariter. Epist. 33. l. 3. pag. 800.
(b) Epist. 76. l. 3. pag. 827.
(c) Epist. 55. l. 5. pag. 933.
(d) Epist. 68. l. 5. pag. 941.
(e) Hodie abs te literas accepit uxor, quæ quoniam Gallica lingua sunt scriptæ non redè illas legimus... Scribe in posterum latine ad uxorem ut illi sim Mercutius. Si ad singula literarum notarum non responderetur, lecto in Romanum non Gallicum esse.
(f) De Metis, c. 5.

β Epist. 12. l. 2.
 γ Il étoit Syndic.
Avocat & Orateur de la ville.
Voyez sa harangue. Oper. t. 2. p. 1090.
 δ Epist. 25. l. 2. pag. 743.
Voyez aussi pag. 746.
 ϵ Epist. 32. l. 2. pag. 749.
 ζ Epist. 7. l. 3. p. 754.
 η Epist. 24. l. 3. pag. 794.
 θ Epist. 41. l. 3. & sequent.
 ι Et non par en Brisgaw, comme dit Melchior Adam.
 κ Epist. 79. l. 3. pag. 828.
 λ Epist. 52. l. 4. pag. 869.
(g) Epist. 1. l. 2. pag. 722.
(h) Epist. 12. l. 2. pag. 730.
(i) Epist. 47. & 48. l. 1.
(k) Une partie de celles qu'on vient de marquer sont d'aujourd'hui plus exécutables qu'il les a faites après Agrippa, à qui faisoit de memoire ou autrement exposé sa à Marquerie Reine de Hongrie dans une lettre, que depuis la mort de Maximilien il avoit fait tels & tels voyages, &c.
Voyez sa lettre 21. du 7. livre.
(l) Epist. 39. l. 2. pag. 754.
(m) Epist. pag. 757. vide etiam pag. 763.

ſ Scripsi
Senefchal-
lo ut ad-
moneat
illam ne
ad tam in-
dignum
artificium
impetio
meo dia-
tius abuta-
tur, nec in
has augas
ulterius
impingere
cogar qui
multo fee-
licioribus
studiis illi
intervire
quam.
Epist. 29.
l. 4. pag.
854.

γ Epist. 37.
l. 4. p. 859.
item p. 870.

† Rediit in mentem scripsisse me Senefchallo comperisse me in Borbonii nataliis revolutionibus illum frustratis vestris exercitiis etiam in hunc annum victorem fore . . . dixique intra me, ô infelix propheta hoc vaticinio: jam omnem Principis tux gratiam concacasti: hoc est ulcus, hic antrax, hic carbo, hic cancer ille quem noli me tangere dicunt, quem tu imprudens tetigisti etiam cauterio. Epist. 62. l. 4. pag. 880. † Epist. 51. l. 5. pag. 932. * Confecto, five audito nomine meo præcipiti ira repente dirupit papyrus totam, inquiens, se nequaquam signaturam in favorem divinatoris. Epist. 30. l. 5. pag. 920. † Epist. 84. l. 5. pag. 951.

(a) Voyez
la 62. lettre
du 4. livre,
pag. 881.

(b) Jam
fata illis
propin-
quam intra-
gem
suamque
perniciem
denun-
ciant:
mox illa
superba
mœnia
vix oppu-
gnata cor-
ruere vi-
debis. Eja
ergo nunc
strenuissi-
me Prin-
ceps cum
tantæ vi-
torizæ du-
cem fata
consti-
tuunt,
 rumpe
moras,
perge in-
trepidè
quo capi-
si prospere,
aggre-
dere forti-
ter, pagina
constan-
ter, habes
electissi-
morum
militum
armatas
acies:
adest coe-
lorum fa-
vor, ad-
rit & justè
belli vin-
dex Deus; nihil formidaveris, ingens liquidem te manet glorie
triumphus. Epist. 6. l. 5. p. 900. La lettre est écrite de Lion le 30.
de Mars 1527. (c) C'est celle que l'on entend par la Cour de Bour-
gogne. (d) Epist. 84. l. 5. pag. 951.

(H) Promettoit de nouveaux triumphes au Con-

netable de Bourbon.] Ceux qui favent la Carte de ce tems-là voyent fort bien, que nôtre Astrologue ne pouvoit pas faire plus mal fa cour à la mere de François I. qu'en promettant de bons succès à ce Connetable, Agrippa fut dès lors regardé comme un Bourbonniste (a). Pour refuter ce reproche il representa le service qu'il avoit rendu à la France, en detournant quatre mille bons fantassins de suivre le parti de l'Empereur, & en les attachant à celui de François I. Il allegua le refus qu'il fit des grans avantages qu'on lui promettoit quand il sortit de Frisbourg, en cas qu'il voulût entrer au service du Connetable. Il paroit par la 4. & par la 6. lettre du 5. livre, qu'il avoit des correspondances étroites avec ce Prince au commencement de l'année 1527. Il lui donnoit des avis & des conseils, refusant pourtant de l'aller joindre, & lui promettoit la victoire. Il l'assûra (b) que les murailles de Rome tomberoient dès les premières atâques; il n'oublia que le principal, c'est que le Connetable y seroit tué. La mort de ce Connetable arrivée avant qu'Agrippa sortît de Lion, me fait songer à trois fautes de Melchior Adam. Il dit qu'Agrippa attiré premierement par le Connetable, & puis par le Chancelier, s'en alla à la Cour de Bourgogne, & que peu après il se trouva très-malheureux à cause de la mort de ces deux patrons. C'est tomber trois fois dans l'anachronisme. I. Le Connetable étoit mort avant qu'Agrippa sortit de France, & jamais il n'avoit songé à l'attirer à la (c) Cour de la Princesse Marguerite. II. Le Chancelier Gattinara le voulut bien attirer, mais ce fut à la Cour de Charles-Quint, & c'étoit une vocation qu'Agrippa (d) distingué fort clairement de celle qui lui étoit proposée par rapport à la Cour de Marguerite. III. Il étoit déjà

dans le Pais-Bas, lors que ce Chancelier lui faisoit faire des propositions.

(1) Agrippa se voyant cassé murmura, pesta, menaça.] Il avoit usé de menaces avant même qu'on lui ôtat sa pension; le depot de n'être point payé de ses gages, & de se voir méprisé, lui fit dire qu'il se porteroit à faire quelque méchant coup: Crede mihi, écrit-il (e) à un ami, ed se inclinam res mea atque animus ni tuis precibus illiusque ceteri adjuver auxilio, malo aliquo utar consilio, siquidem & malis artibus nonnumquam bona fortuna parata est. Après qu'il eut lu sa destination, il écrivit (f) plusieurs lettres foudroyantes, & menaça de faire des livres où il decouvrieroit tous les défauts des Connetables qui l'avoient perdu. Il se porta jusques à dire brutalement qu'il tiendrois désormais la Princesse, dont il avoit été Conseiller & Medecin, pour une cruelle & perdue Jesabel: Nec (g) ultra illam ego pro principe mea (jam enim esse desit,) sed pro atrocissima & perfida quadam Jesabele mihi habendam de crevi. Que n'auroit-il point fait dans une telle colere, & dans un tel desir de vengeance, s'il avoit eu autant de credit auprès des Demons qu'on a voulu le persuader? Je ne sache point que queleun ait dit, que cette indignation d'Agrippa devint funeste à quelques personnes de la Cour de France. Ce malheureux homme ne fut pas plus satisfait de la Cour de Charles-Quint. Il presenta une Requête au Conseil Privé de ce Prince, dans laquelle il se fit tout blanc de son épée, & representa qu'il pouvoit faire du bien & du mal: les menaces (h) étoient les plus intelligibles du monde, mais on y fut insensible impunément.

(K) Revenu contre lui l'esprit de cette Princesse.] Voici ce qu'il nous apprend là-dessus, après s'être plaint qu'on le lassoit mourir de faim: (i) Quod ad te scribam non habeo aliud nisi fortunam partam est. Sed interea memineritis inter Aescopi Apologos esse murum aliquando subvenisse laoni, & scarabæ expugnasse aquilam. Epist. 22. l. 6 pag. 909. (i) Epist. 15. l. 6. pag. 958.

(c) Epist.
25. l. 4.
pag. 850.

(f) Voyez
la 52. & la
62. du 4.
livre.

(g) Epist.
62. l. 4.
pag. 884.
Voyez la
52. lettre
du livre 5.
contre pleu-
ne de ju-
rear, & la
33. du
même li-
vre, où il
dit que
cette Prin-
cesse seroit
fort mal
conseillée,
si elle le
reprochoit à
son service.

(h) Cog-
retis nos
acceptam
ca repulsi
injuriam,
ad nova-
rum licen-
tiam
transfers,
& malo
aliquo
consilio
(ceu qualè
Hermoc-
les dedit
Pausanice)
tere. . .
Quis &
mais arti-
quod bus sapif-
mè bona

auprès β de Sa Majesté Imperiale. Le Traité de la vanité des sciences, qu'il fit imprimer en l'année 1530. γ irrita furieusement ses ennemis. Celui qu'il publia bien-tôt d'après à Anvers de la ζ Philosophie occulte leur fournit encore plus de pretextes de la diffamer. Bien lui valut que le θ Cardinal Campege Legat du Pape, & le Cardinal de la Mark Evêque de Liege parlassent pour lui. Leurs bons offices ne firent pas qu'il pût recevoir un sou de sa pension d'Historiographe, n'empêchèrent point qu'il ne fût mis κ dans les prisons de Bruxelles l'an 1531. Il n'y demeura pas long tems. Il fit une visite λ l'année suivante à l'Archevêque de Cologne. Il lui avoit dédié sa Philosophie occulte, μ & il en avoit reçu une lettre remplie d'honnêteté. La crainte des creanciers π fut causée qu'il se tint dans le pais de Cologne plus long tems qu'il n'auroit voulu. Il s'opposa ρ vigoureulement aux Inquisiteurs qui avoient fait arrêter l'impression de sa Philosophie occulte, lors qu'il en faisoit faire à Cologne une seconde édition corrigée & augmentée. En dépit d'eux on acheva l'impression; c'est celle de l'an 1533. Il se tint à Bonn jusques en l'année 1535. Alors il eut envie de retourner à Lion. On l'emprisonna en France pour quelque chose qu'il avoit écrite contre la mere de François I. mais il fut élargi à la priere de quelques personnes, & il s'en alla à Grenoble, où il mourut la même année * 1535. Quelques-uns disent qu'il mourut à l'Hôpital; mais selon \dagger Gabriel Naudé, ce fut chez le Receveur general de la Province de Dauphiné, le fils duquel a été premier President de Grenoble. L'Auteur de \ddagger la Bibliothèque de Dauphiné assure qu'Agrippa mourut à Grenoble, dans la maison qui appartient à la famille de Ferrand rue des Clercs, qui étoit alors au President Vachon, & qu'il fut enterré aux Jacobins. Il vécut toujours dans la Communion Romaine; ainsi on n'a pas du dire (L) qu'il a été

(A) C'est à dire Charles-Quint.

quod ego hic egregie esurio, ab istis aulicis diis totus prateritus. Quid magnus (a) ille Jupiter, suscipari nequeo. Ego quanto fuerim in periculo, jam primum recessi, tantum enim, didum est mihi, praevaluerant cuculliones illi apud Dominam, sed muliebriter religiosam principem, ut nisi illa mox perisset, jam ego, quod maximum crimen est, monachatis majestatis sacraeque cuculla reus tanquam in religionem Christianam impius perisurus fuisssem. Ordinairement une maîtresse est plus à craindre qu'un maître quand on est accusé d'irreligion.

(L) On n'a pas dû dire qu'il a été Lutherien. J'avoué que je n'ai point remarqué dans ses lettres que quand il parle de Luther, il se serve de paroles ou de reflexions injurieuses; j'avoué aussi qu'il s'informe assez curieusement de ce que Luther, ou les sectateurs de Luther publioient sur les matieres de controverse; mais cela ne veut pas dire qu'il approuvât les dogmes de ce Reformateur. Les plus rigides Protestans de la Confession de Geneve ne pourroient-ils pas donner ordre qu'on leur achetât tout ce que les Sectaires de Transilvanie font imprimer; & ne seroit-on pas bien ridicule de pretendre sur cela qu'ils font du sentiment de ces heretiques? Ceux qui embrassoient la reformation de Luther, ne traitoient pas ce Docteur avec cette indifférence que l'on voit dans les lettres d'Agrippa, c'est-à-dire sans le louer, ni le blâmer. Si Agrippa étoit l'Auteur de la 82. lettre du 3. livre, il ne faudroit plus être en doute qu'il n'eût été un bon & franc Lutherien; mais encore qu'on ait mis au titre, Agrippa ad amicum, il est certain qu'elle n'est pas d'Agrippa: en voici la demonstration. Celui qui a écrit cette lettre marque que sa femme étoit accouchée d'un fils au mois de Novembre 1525. Or la femme d'Agrippa étoit accouchée d'un fils au mois de Juillet precedent; cela est clair par la lettre 76. du 3. livre, où l'on voit même que le Cardinal de Lorraine fut parrain de cet enfant. Il est donc incontestable qu'Agrippa n'a point écrit la lettre en ques-

tion. Je laisse à dire qu'il n'étoit point à Strasbourg, mais à Lion, au tems que cette lettre fut écrite de Strasbourg. Ainsi ceux qui voudroient procurer une telle preuve à Sixte de Siemie qui a dit (b) qu'Agrippa étoit Lutherien, ne lui feroient rien qui vaille. Quant à ce que Sixte de Siemie par le 6. chapitre du Traité de la Vanité des Sciences, où Agrippa traite Luther d'heretique. Cette refutation est infiniment plus solide, que celle dont s'est servi un (c) Theologien d'Utrecht, en alleguant la profession de Theologie à laquelle Agrippa fut élevé à Dole & à Pavie, & l'emploi qu'il eut auprès du Cardinal de Sainte Croix pour le Concile de Pise. Cela ne prouve rien du tout, parce que tous ces honneurs d'Agrippa precederent la premiere predication de Luther contre le Pape. Si l'on me demande pourquoi Agrippa parle plus durement de Luther dans son livre de la Vanité des sciences, que dans ses lettres, je ne repondrai point que dans ce livre il se proposoit de critiquer tout le monde; j'aime mieux me servir d'une autre raison. Quand il composa ce Traité il étoit apparemment revenu de l'esperance qu'il avoit d'abord conçue de Luther. Je croi qu'aussi bien qu'Erasme il avoit regardé au commencement ce Reformateur comme un Heros, qui seroit cesser la tyrannie que les Moines menadioient, & sur la conscience du Clergé exerçoient sur l'esprit & sur la conscience science. Ignorans & voluptueux ils formoient mille basses superstitions, & ne pouvoient souffrir qu'on étudiât les belles lettres; ils ne vouloient ni sortir de la barbarie, ni souffrir que les autres fussent en fortissent: de sorte qu'il suffisoit d'être bel esprit, savant, poli, pour être l'objet de leurs violentes declamations. Agrippa, Erasme, & quelques autres grans Genies furent ravés que Luther eût rompu la glace; ils en attendirent une crise qui delivreroit de l'oppression les honnêtes gens; mais quand ils virent que les choses ne prenoient pas le train qu'ils auroient voulu, ils furent les premiers à jeter la pierre contre Luther.

β Epist. 15. l. 6. p. 969.
 γ Epist. 20. l. 6. p. 974.
 δ Epist. 14. l. 6. p. 968.
 ζ Voyez la remarque
 η Epist. 20. l. 6. p. 975.
 θ Epist. 12. l. 7. p. 981.
 ι Epist. 21. l. 7. p. 982.
 κ Epist. 23. l. 6. p. 983.
 λ Epist. 6. lib. 7.
 μ Epist. 1. lib. 7.
 ν Epist. 21. l. 7. pag. 1024.
 ρ Voyez la lettre 26. du 7. livre & les suivantes.
 σ Joh. Wierus de Magis, c. 5. p. m. 111.
 τ Apolog. des grands hommes, p. m. 427.
 υ Allard, pag. 4.
 ϕ Bibliothèque de Vanité des sciences, 73. après d'Utrecht de patriis illust. vi. rar. p. 144. Delrio lib. 2. qn. 16. & Tanne- rius ad 1. Thom. tract. de potentia angelorum quasi. 3. m. 111. Agrippa Prote- stant. 7. Voetius ibid.

énerve leur temoignage. On aura lieu d'être surpris de leurs bevuës, & de l'effet

qu'ils (g) Je n'eu point trouvé de

(a) Vir eductus in literis & a Casare eruditioris er go equestris dignitate cohortatus.

lui avoit donnée (a). Commençons par la nôtre Critique.

(b) Voyez le passage cité cy-dessus. ex epist. 21. l. 7. &c.

(c) De Magis c. 5. p. 111.

(d) *Tovius in Elog. & ex hoc Andreas Hondorff in libro exemplor. German. & alii.*

Il est certain par le temoignage (b) d'Agrippa, que son Ordre de Chevalier fut la recompense de ses exploits militaires. D'ailleurs il n'est pas mort à Lion, & enfin Jean Wier son domestique temoigne que ce chien noir étoit un vrai chien, & qu'il la souvenit mené avec un cordon de crin. *Silentio involvi*, dit-il (c), *diutius ob veritatis prærogativam non patiar quod in diversis (d) aliquot scriptoribus legerim, diabolum forma canis ad extremum Agrippa balatum comitem ipsi fuisse, & postea necesse quibus modis evanuisse. Satis equidem mirari hic nequeo tante existimationis viros tam insulsi aliquando loqui, sentire & scribere ex inanis vulgi rumore. Canem hunc nigrum medicorum staturo, gallico nomine Monsieur (quod Dominum sonat) nuncupatum novi ego si quis alius familiarissimè, quem nimirum non raro ubi Agrippam sceleret, loro ex pilis concinnato eligatum duxi; at verè naturalis erat canis masculus, cui alias semellam fere colore & reliqua corporis constitutione similem quam Gallie Madamoiselle (Dominam) appellabat, me præfente, adjunxit. Cet Auteur ajoute qu'Agrippa aimoit follement ce chien, qu'il le baïsoit souvent, qu'il le faisoit quelquefois manger à sa table, qu'il le souffroit dans son lit, & que pendant que lui Wier & Agrippa étudioient sur la même table, ce chien se tenoit toujours couché entre eux deux au milieu d'un tas de papiers. Or comme Agrippa étoit des femaines toutes entières sans sortir de son poêle, & qu'il ne laissoit pas de savoir presque tout ce qui se passoit en divers pais du monde, il y avoit des badauts qui disoient que son chien étoit un Diable qui lui aprenoit tout cela. Il n'y a pas long tems qu'un soldat Religié me disoit fort sérieusement, que pourveu que Mr. de Melac ait son dogue, il revient toujours victorieux. Il m'assûra que dans l'opinion generale des soldats, ce dogue est un esprit familier qui lui revele les postes des ennemis, & leur nombre, & leurs deslins, &c. Monsieur de Melac n'est point fâché (e) par être qu'on croye cela; cette opinion peut faire que le soldat ne craigne rien sous sa conduite. Voilà de quelle nature étoient les bruits sur lesquels Paul Jove s'étoit fondé.*

(e) Voyez ce que Plutarque rapporte de la biche de Sertorius dans la vie de ce General.

(f) Histoire des hommes illustres t. 7. pag. 221. édit. de Paris 1671.

11. Passons à Thevet. On ne peut nier, dit-il (f), qu'Agrippa n'ait été miserablement enforcé de la plus fine & execrable magie qu'on puisse imaginer, & de laquelle, au ven & seu d'un chacun il a fait profession si evidente (ainsi que le present discours le justifiera) qu'il n'est possible de reculer en arriere par negatives, palliations ou deguisemens. Or voyons à quoi se reduisent les preuves que ce present discours aporte. En premier lieu Antoine de Leve chersissoit tellement ce personnage que par son conseil, advis & prudence il venoit à bout des desseins de ses hautes & superbes entreprises, ce qui a fait que certains curians à cet Espagnol ses victoires ont dit que par art magique & Agrippine il a grippé sur ses ennemis avec ses mains podacres & crochues ce que beaucoup de vaillans Capitaines n'eussent su par le cliquetis de leurs armes & combat surveux. En second lieu les enseignemens d'Agrippa sont tellement deraisonnables que le Docteur Jean Vnier quoy

qu'en plusieurs endroits de ses ouvrages il le louë & exalte grandement comme son bon maître, il est néanmoins quelquefois contraint de lui donner un coup de pied & le desavouer. On nous renvoye au chapitre (g) 44. du 2. livre des illusions & apparitions des esprits, pour y trouver que Jean Vuier se moque (avec Cardan au 18. livre de la subtilité) des rêveries d'Agrippa qui sergeoit des apparitions plus que ridicules. En troisieme lieu son livre de la Philosophie cathedre a été condamné & censuré par les Chrétiens. . . & pour cette occasion fut contraint Agrippa d'abandonner la Hollande où il ne peut être souffert, faisant profession de la magie, de maniere qu'il prit la route d'Italie, où il séjourna l'espace de trois ans ou environ, & y épaucha plus que n'eût été requis du poison avec telle abondance, que plusieurs gens de bien apercevant qu'il en avoit en si peu de tems infecté l'air de l'Italie, lui donnerent la chiffe si vive de qu'il n'eût rien de plus hâté que de se retirer à Dole, où il leut publiquement le livre de verbalminifio. En 4. lieu il obscuroit tellement la Bourgogne des fumées & broüillard de ses sierec noires que s'il n'eût fait un trou à la nue il eût bien à cramerde qu'avec le seu ou ne l'eût éclairé de plus près qu'il n'eût seu souhaiter. En 5. lieu il se rendit à Lyon fort pierre & demé de Julien, il chercha tous les moyens qu'il put pour voir, remuant le mieux qu'il pouvoit la queüe du bâton, & il gaigna si peu qu'il mourut en un chef cabaret, abhorré de tout le monde qui le detestoit comme un mandrit & execrable Magicien parce que toujours il menoit en sa compagnie un diable sous la figure d'un chien. Thevet ajoute à cela le teste du conte que Paul Jove a inferé dans ses Eloges.

(g) *Theriet pag. 215. Naudé, Apolog. des grands hommes pag. 405. Voyez aussi Toffler, Eleg. irex de Mr. de Thou t. 2. pag. 74. Voyez à la page suivante l'apologie de la nation b. (h) Dans la harangue de Julien, & qu'il fit à Pavie en 1515. (i) *Josephus in opusculo de rebus hebraicis lib. 2. cap. 10. (j) *Theriet pag. 1075. (k) *Theriet pag. 1518. (l) *Theriet pag. 1518. (m) *Theriet pag. 728. & 730.******

Il seroit facile de montrer la nullité de ces cinq preuves. Il n'est pas besoin de refuter la 1. puis que Thevet a reconu qu'Antoine de Leve ne s'adressoit point à Agrippa pour quelques prestigieux & magiques charmes, mais plutôt pour la rare merveille de son esprit, & que l'Empereur ne le pria à son service (b) par l'intercession d'Antoine de Leve, & que pour l'assurance qu'il avoit que par son mür & raffis jugement il pourroit survenir aux grandes affaires qui lui enoient tombées sur les bras. Voilà donc l'accusé hors d'affaire par la confession même de l'accusateur; il est bien plus mal-aisé de justifier celui-ci d'une très-crasse ignorance. Je n'ai remarqué dans les lettres d'Agrippa aucun vestige de ses liaisons avec Antoine de Leve, & je m'étonne que sur la foi d'un Auteur comme Thevet, tant (i) d'habiles gens ayent debité qu'Agrippa fut favori d'Antoine de Leve & Capitaine en ses trompes. Il ne fut jamais au service des Espagnols, il ne servit que dans les troupes de l'Empereur (k) Maximilien, & je ne pense pas que depuis la harangue qu'il fit à Pavie l'an 1515. il ait endossé le harinois. Il fit encore quelque séjour en Italie; il y eut pour patron (l) Guillaume Palcologue Marquis de Monferat; il enseigna à Turin, & il repassa les Alpes vers le commencement de l'année 1518. Qu'on me menre qu'Antoine de Leve ait servi l'Empereur Maximilien. Mais voici une ignorance encore plus crasse. Agrippa n'obtint le titre de Conseiller

(n) *Theriet pag. 1518. (o) *Theriet pag. 728. & 730.**

(p) *Theriet pag. 728. & 730.*

qu'ils ont produit, nonobstant la negligence qu'ils ont apportée dans la recherche des faits

& Historiographe de Charles V, que par le moyen des amis qu'il rencontra à la Cour de la Princesse Marguerite Gouvernante du Pais-Bas. Charles-Quint n'étoit point alors dans le Pais-Bas; il y vint quelque tems après si prevenu contre Agrippa, que sans les bons offices

(b) Le Sieur Claugui de Sainte Honorine, pag. 106. de l'usage des livres suspects, dit que la fin d'Agrippa n'est pas été moins fautive que celle de Lucilius Vannius, siele Cardinal Campege & Antoinne de Levee ses protecteurs n'eussent detourne Charles-Quint de le faire punir.

(c) A la jurisprudence il avoit donne une si vive attention que (comme j'ai ci-dessus remarque) l'Empereur Charles-le-Quint le reçut au nombre de ses Conseillers.

(d) Epist. Agrippa 38. l. 1. pag. 710.

(e) Voyez l'expolultatio d'Agrippa au V. raison de Thevet a déjà été refutée; il n'a fait que copier Paul Jove, & ils ont été l'un & l'autre assez imprudens pour parler de la misere d'Agrippa. Beau moyen de persuader à un lecteur judicieux que cet homme étoit un grand Magicien ! Belle methode de le persuader au

(f) Oper. Agrippa. 1. 2. p. 596.

peuple, lors qu'on fait d'ailleurs que des qu'il y a un (g) Prince ou Seigneur auquel l'heur rit, (g) Thevet soudain on lui jette le chat aux chambres qu'il pag. 224. courtise Agrippa.

III. Quant à Martin Del Rio il raconte ces trois ou quatre choses : 1. Agrippa en voyageant payoit dans (h) les hôtelières en monnoye qui paroissoit très-bonne, mais au bout de quelques jours on s'apercevoit qu'il avoit donné des moicieux de coigne, ou de coquille. 2. Charles-Quint le (i) chatla de la Cour & de ses Etats, & avec lui deux autres personnes de condition qui lui avoient promis de grans trefors par le moyen de la Magie. 3. Le même Empereur (k) ne remit point la peine de mort à Agrippa, ma si le condamna au bannissement apres qu'il eut fu sa fuite. 4. Agrippa (l) avoit à Louvain un pensionnaire fort curieux. Un jour qu'il sortit hors de la ville, il recommanda à sa femme de ne laisser entrer personne dans son cabinet. Le pensionnaire en obéit pourtant la clef; il y entre, & y lit un livre de conjurations; il entend frapper à la porte une & deux fois sans interrompre sa lecture; le Demon veut savoir qui l'appelle & pourquoy, & parce qu'on ne fait que lui répondre, il étrangle le lecteur. Agrippa revenant à son logis, voit les demons qui tentent sur sa maison; il les appelle, & apprend d'eux ce qui étoit arrivé; il donne ordre à l'homme de s'entre dans le cadavre, & de lui faire lire quelques tours de promenade à la place la plus fréquentée des Ecoliers, & puis de se retirer. Cela fut fait. Le pensionnaire apres trois ou quatre tours de promenade tomba roide mort; on pensa long tems que ce fût de mort subite, mais certaines marques de suffocation rendirent la chose suspecte dès le commencement; en suite le tems aprit tout, & Agrippa fugitif dans la Lorraine, commença d'y vomir les heresies qu'il avoit retenues dans le cœur.

La misere d'Agrippa, & la peur où il paroit tant de fois dans ses lettres de n'avoir pas de quoi manger, resutent pleinement la premiere de ces histoires. Quand on a un moyen si court de payer ses creanciers, on ne doit pas être en peine de quoi vivre: c'est la pistole volante. Il n'est point vrai que Charles-Quint ait jamais chassé Agrippa de ses Etats; il étoit trop habile homme pour punir de cette maniere un Magicien dispensateur des trefors; il auroit craint que les autres Princes ne profitassent à son domage des secrets d'un tel banni. Del Rio refuse la seconde historiette par la troisieme; car il pretend dans la troisieme que Charles-Quint eût fait mourir Agrippa s'il l'avoit eu en son pouvoir, & que l'arrêt de bannissement fut posterieur à la fuite de ce Magicien. Pures fables. Agrippa (m) presentoit requête sur requête au Conseil de cet Empereur ou pour être payé de ses gages, ou pour avoir son congé; & quand il fut las de n'obtenir rien il s'en alla à Cologne, où il parla (n) le plus hardiment du monde aux Magistrats, contre les Moines qui arretoient l'imprefion de son Ouvrage. Il vécut tranquillement à Bonn, jusques à ce qu'il en partit pour aller en France. Charles-Quint auroit-il souffert cela à un homme qui l'auroit

(h) Dissert. de Magie. car. l. 2. quest. 12. pag. 110.

(i) Ibid.

(k) Ibid. l. 1. quest. 29. sect. 1.

(l) Ibid.

(m) Vile operum ejus volum. 2. a. p. 975.

(n) Vile operum ejus volum. 2. a. p. 984. item pag. 1017.

(o) Ibid.

(p) Ibid.

(q) Ibid.

(r) Ibid.

(s) Ibid.

(t) Ibid.

(u) Ibid.

(v) Ibid.

faits. Après tout s'il a été Magicien, il est une forte preuve de l'impuissance de la Magie, car jamais homme n'a échoué plus de fois que lui, ni ne s'est vu plus souvent que lui dans la crainte de manquer de pain. Les Financiers de François I. & ceux de Charles-Quint étoient sans doute très-perfuzes de son innocence à cet égard, veu la maniere dont ils le joioint quand il s'adressoit à eux pour toucher ses gages... Il y a des erreurs (O) de fait dans les moyens dont quelques-uns se sont servis pour faire son Apologie. Mr. Moreri s'est

aurait banni de ses Etats ? L'étr- il souffert à un Magicien, qui n'aurait évité le dernier supplice que par la fuite? Sur la 4. historiette soit renvoyé à (a) Gabriel Naudé dont voici les paroles; On la peut nier encore plus raisonnablement avec (b) Ludovicus, que Delrio ne l'assure, veu qu'il l'a traduite moi, pour mot d'un livre intitulé le theatre de la nature, divizgué en Italien & en Latin sous le nom de Stroze Cicogna, & en François & Espagnol sous celui de Walderrama. On peut se servir d'une autre refutation, celle de Del Rio remarque que la femme qui avoit prêté la clef au pensionnaire, fut repudiée depuis par Agrippa. Il faut donc que ce soit la troisième femme de ce Magicien. Or la seconde ne mourut qu'en 1529. il faut donc que l'aventure du pensionnaire soit postérieure à l'an 1529. Il faudroit donc qu'Agrippa eût pris la fuite vers la Lorraine depuis l'an 1530. ou environ; il faudroit que depuis qu'il fut installé à la charge d'Historiographe de Charles-Quint, il eût été louer une maison à Louvain pour y tenir des pensionnaires; mais rien n'est plus faux que cela. Car 1. il n'alla point en Lorraine comme fugitif, il y alla pour exercer une belle charge à Mets, laquelle lui avoit été offerte (c) avec tous les agréments possibles, pendant qu'on lui presentoit ailleurs des conditions honorables. 2. Il n'alla en Lorraine qu'en 1518. & il avoit encore alors sa première femme. 3. Les doctrines qu'il soutint en ce pais-là, & pour lesquelles il fut exposé aux vexations de quelques Moines, n'étoient ni magiques ni herétiques; elles rouloient sur la question si Sainte Anne mere de la Sainte Vierge a eu trois maris, & un enfant de chacun, ou si elle n'a eu qu'un mari & une fille. Agrippa (d) soutint ce dernier parti, qui fut infiniment plus d'honneur que l'autre à la memoire de Sainte Anne. 4. Il ne paroit point qu'il ait demeuré ailleurs qu'à Anvers & à Malines, depuis qu'il fut fait Historiographe de l'Empereur jusques à ce qu'il se retira chez l'Electeur de Cologne; & je ne pense pas qu'il ait jamais eu de pensionnaires à Louvain. On pourroit donc se dispenser de répondre à Martin Del Rio & à ses consois, jusques à ce qu'ils eussent un peu arrangé les circonstances des tems & des lieux.

Je m'étonne que le celebre Naudé n'ait pas eu la prevoyance d'objecter aux accusateurs d'Agrippa, le grand nombre de faussetez historiques dont je viens de le convaincre.

(O) Il y a des erreurs de fait dans les moyens.] J'ai Gabriel Naudé en vuë. Il tâche de justifier Agrippa entre autres raisons (e), par la fauteur de deux Empereurs & avant de Rois. C'est supposer que Charles-Quint eut de l'amitié pour Agrippa; mais on n'a qu'à lire les plaintes (f) de cet Auteur pour voir clairement le contraire. De plus Naudé suppose qu'on ne

s'avisait de crier contre la Philosophie occulte que long tems après qu'elle eut été publiée; il pretend qu'on ne craint contre ce livre, que pour se venger des injures qu'on croyoit avoir reçues dans celui de la Vanité des sciences. Il est fort vrai que ce dernier livre irrita fureusement plusieurs perionnes. Les Moines, les Suppôts des Academies, les Predicateurs, les Theologiens s'y reconurent. Agrippa (g) étoit un esprit trop ardent; ses peintures étoient trop fortes, les couleurs en étoient trop noires, ses traits étoient trop marquez. On s'en lâcha donc, je l'avoué; mais il n'est pas vrai que cette colere ait eu un effet retroactif sur un livre qu'on eût laissé en repos plusieurs années. Naudé eût mieux fait de garder cette pensée pour une autre application: il eût trouvé où la placer tôt au tard, quand même il n'auroit pas eu autant de lecture qu'il en avoit. Je ne m'explique. Il n'est point rare que des zelateurs laissent long tems en repos un livre & celui qui l'a composé, quel que puisse être d'ailleurs ce livre, pourveu qu'il n'attaque point personnellement ces zelateurs. Mais si au bout de 10. 15. 20. ans ils se brouillent avec l'Auteur, si quelque nouvel Ouvrage vient faire des descriptions où l'on puisse reconoitre ce que l'on cache le plus soigneusement que l'on peut au peuple, le premier livre ne peut plus jouir de son repos, il devient heretique, impie, brûlable. On commence alors d'être rongé du zèle de la maison de Dieu; on le persuade aux bons gens: mais ceux qui ne sont point dupes voyent bien quelle est la passion honteuse, que l'on couvre sous le beau masque des interêts de la pieté. Rendons justice aux Theologiens de Louvain; ils ne meritent pas la flétrissure dont l'Apologiste d'Agrippa les charge par un tel endroit. La Philosophie occulte ne fut imprimée qu'après la declamation de la Vanité des sciences; il suffit de leur reprocher qu'ils usèrent de mille chicaneries, pour trouver des propositions condamnables dans cette declamation. Voyez la forte reponse qui leur fut faite: elle est au second volume d'Agrippa, & commence à la page 252.

Faisons en peu de mots l'histoire de cette Philosophie occulte. Agrippa fit cet Ouvrage dans ses jeunes (h) ans, & le montra à l'Abbé Tritheme dont il avoit (i) appris bien des choses occultes. Tritheme en fut charmé, comme il paroit par (k) la lettre qu'il lui écrivit le 8. d'Avril 1510. mais il lui conseilla de ne le communiquer qu'à des personnes affidées. Je ne sai si l'Auteur le communiqua à trop de gens, ou si les premiers qui en eurent une copie manquerent de discretion: la verité est qu'il en courut diverses copies manufacturées par toute l'Europe. Il n'est pas besoin d'avertir que la plupart étoient fort defectueuses; cela ne manque jamais d'arriver en pareils cas. On se prepa-

Morceau de la conduite inique de plusieurs de vos.

(g) Ex ejus libri de vanitate scientiarum que gustu deprehen- di homi- nem esse ardentis ingenii, variz le- ctionis & de 10. 15. 20. ans si se brouillent avec l'Auteur, si quelque nouvel Ouvrage vient faire des descriptions où l'on puisse reconoitre ce que l'on cache le plus soigneusement que l'on peut au peuple, le premier livre ne peut plus jouir de son repos, il devient heretique, impie, brûlable. On commence alors d'être rongé du zèle de la maison de Dieu; on le persuade aux bons gens: mais ceux qui ne sont point dupes voyent bien quelle est la passion honteuse, que l'on couvre sous le beau masque des interêts de la pieté. Rendons justice aux Theologiens de Louvain; ils ne meritent pas la flétrissure dont l'Apologiste d'Agrippa les charge par un tel endroit. La Philosophie occulte ne fut imprimée qu'après la declamation de la Vanité des sciences; il suffit de leur reprocher qu'ils usèrent de mille chicaneries, pour trouver des propositions condamnables dans cette declamation. Voyez la forte reponse qui leur fut faite: elle est au second volume d'Agrippa, & commence à la page 252.

Historie du livre de la Philosophie occulte. (h) Voyez la preface. (i) Epist. l. 33. l. 3. p. 800. (k) Elle est à la tête du livre, & à la page 704. du 2. tome.

(a) Apolog. pag. 424.

(b) Duast. 35. Demo. nom. 8. f. 187.

(c) Epist. 9. & 10. l. 2. mais sur tout remerciement à Messieurs de Mets p. 1092.

(d) Voyez les Oeuvres d'Agrippa t. 2. pag. 583. 747.

(e) Pag. 409.

(f) Epist. sol. l. 6. p. 975. & alibi passim: voyez le 2. volume de ses Oeuvres pag. 251. 447. 504. & les endroits cités ci-dessus dans l'article pag. 133. lettre 4.

(a) Melchior Alam se trompe, quand il dit que Agrippa ayant corrigé ce livre dans son âge plus avancé le fit voir à l'Abbé Tritheme.

(b) Voyez la preface.

(c) Liber ille jam nuper per aliquos Ecclesie Palatinos & Doctores iteratum humanum, quod litterarum eruditissimos, & ex Caesaris consilio ad hoc specialiter deputatos commissarios examinatus & probatus fuerit, deinde etiam totius Cesaris consilii assensu admittitur, & eundem Cesaris Majestatis authentico diplomate & appensa in rubra cera Cesaris aquila privilegatus, & super A. ut verpise & postea etiam Parisiis sine contradictione impressus & publicè venditus & distractus sit. Epist. 26. l. 7. pag. 103. Voyez aussi pag. 1047.

(d) L'Épître dédicatoire est datée de Malines au mois de Janvier 1531. & est la 13. lettre du livre 6.

s'est déclaré hautement pour lui, & c'est ce qu'on ne devoit pas attendre de sa plume. Ses fautes (P) ne font pas nombreuses dans cet article. Nous avons déjà marqué les principaux livres d'Agrippa, & nous en parlerons plus en détail dans

roit à l'imprimer sur une de ces mauvaises copies; c'est ce qui determina l'Auteur à le publier lui-même, avec les additions & les changements dont il l'avoit embellis depuis qu'il l'avoit montré (a) à l'Abbé Tritheme. Il avoit refuté dans son Ecrit de la Vanité des sciences la Philosophie occulte, & néanmoins il la publia, afin d'empêcher que d'autres ne l'imprimassent pleine de fautes & (b) mutilée. Il la fit (c) approuver par des Docteurs en Theologie, & par des personnes que le Conseil de l'Empereur commit spécialement à cette lecture; & sur ces approbations il obtint un privilege de sa Majesté Imperiale, il fit imprimer son livre à Anvers, & le dedica (d) l'Electeur de Cologne. Ce livre parut l'an 1531. Il fut réimprimé d'abord à Paris. Ces deux éditions se vendirent sans nul obstacle. L'Auteur fit travailler à une troisième à Cologne. Le pere Conrad de Ulme, Inquisiteur de la foi, en eut le vent, & fit arrêter l'impression; mais la vigoureuse requête d'Agrippa aux Magistrats eut sans doute son effet, puis qu'il y a une édition de Cologne de la Philosophie occulte en 1533. Elle contient trois livres, au lieu que les précédentes ne contenoient (e) que le premier. On y a joint depuis un quatrième livre qui n'est (f) point du même Auteur: il y avoit 40. ans qu'Agrippa n'étoit plus au monde, quand ce quatrième livre fut publié; *Abominabilis bellus nuper in lucem ab impio homine emissus, tributusque Henr. Corn. Agrippæ, meo olim hospiti & præceptoris honorando, ultra annos quadraginta jam mortuo, ut hinc scilicet ejus manibus jam inscribi sperem, sub titulo quarti libri de occultis philosophiæ, seu de ceremoniis magicis.* C'est ainsi que parle Jean Wier. Voyons présentement les mensonges qui sont répandus dans ces paroles de (g) Naudé; „ Les Theologiens de „ Louvain censurèrent rigoureusement la „ déclaration contre les sciences: Jean Catilnet „ Cordelier déclama publiquement contre l'ex- „ plication qu'il avoit faite à Dole de verbo ni- „ rifico: les Jacobins de Mets écrivirent con- „ tre les propositions qu'il avoit divulguées, „ pour soutenir l'opinion de Faber Stapulensis „ touchant la monogamie de Sainte Anne, & „ toutefois pas un de ces Censeurs ne put trou- „ ver aucun sujet de rien dire, ou remarquer „ sur les deux premiers livres de la Philosophie „ occulte, imprimez LONG (h) TEMS AU- „ PAR AVANT toutes ces pieces tant à Paris „ qu'à Anvers & ailleurs. . . L'avarice (i) „ des Libraires & la vanité de certains esprits. . . „ font tort à la memoire de cet Auteur, lui attri- „ buant un 4. livre plein de ceremonies magi- „ ques. . . Wierus (k) assure pour la defense „ d'Agrippa, que ce livre ne fut divulgué que

„ 27. ans après sa mort, & qu'assûrement il ne „ l'avoit pas composé.

En faveur de ceux qui n'auront pas les Ouvrages d'Agrippa, je dirai ici comment on prouve que la Déclaration contre les sciences fut imprimée l'an 1530. & la Philosophie occulte l'an 1531. Par (l) une lettre imprimée avec celles d'Agrippa, & datée le 10. de Janvier 1531. on apprend que l'Electeur de Cologne avoit reçu un exemplaire de la Vanité des sciences, & vu quelques feuilles de la Philosophie (m) C'est la occulte qui s'imprimoit à Anvers. L'Auteur de la Bibliothèque du Dauphiné a pris une peine bien inutile dans son Errata; il y a fait mettre 1567. au lieu de 1467. Son livre porte que le Traité de la vanité des sciences fut composé dans Grenoble l'an 1467. Corrigez selon l'Errata, vous supposerez que ce livre fut composé 32. ans après la mort de son Auteur. Il auroit autant valu ne point corriger. Je pense qu'on se tromperoit quelque année que l'on mit, car je ne croi pas que cet Auteur eût séjouré jamais à Grenoble considérablement lois qu'il y alla mourir.

(P) Les fautes de Moreri ne sont pas nombreuses dans cet article. I. On y voit Cohori au lieu de Gohori (m); Gattinaria, au lieu de (m) C'est Gattinara; Ranclin, au lieu de Reuchlin; Castilnetus au lieu de Castilnetus. II. On y voit qu'Agrippa obtint une chaire de Professeur à Padoue; cela est faux; il faloit dire Pavie. Mr. Teiffier a été trompé aussi par la ressemblance des mots; il a mis Paris pour Pavie: peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression; en tout cas le lecteur doit être averti qu'il ne doit pas croire ce qu'il trouve dans Monsieur Teiffier (n), favorable à Agrippa a été Professeur des lettres saintes à Dole & a Paris. Il est à craindre que quelque Compilateur ne ramasse tout ce qu'il trouvera éparé en plusieurs livres, & qu'il ne vienne débiter l'un de ces jours qu'Agrippa a professé les lettres saintes à Dole, à Paris, à Pavie, à Turin, à Padoue, à Cologne, &c. Il est arrivé sans doute plus d'une fois par une semblable cause qu'on a multiplié fausement les charges d'un homme, avec bien des réflexions à son avantage sur l'étendue de son mérite. III. Ces paroles jettent dans la confusion; Le Cardinal de Sainte Croix le vouloit engager à le suivre au Concile qu'on devoit assembler à Pise, & dans le même tems le Roi d'Angleterre, Marguerite d'Autriche, & Gattinaria Chancelier du même Charles V. L'appellerent à leur service. Les regles de notre Grammaire veulent qu'on rapporte tout cela à un même tems, & sur ce pied-là Moreri auroit débité un grand mensonge; car ce fut en 1529. long tems après l'affaire de Pise, qu'Agrippa se vit recherché par Henri VIII. par Marguerite d'Autriche, & par le Chancelier de Charles-Quint. Mais d'ailleurs si l'on veut bien chicaner, on niera qu'on ait appliqué à la même année les offres de tous ces emplois. Un lecteur prévoit la possibilité de ces chicanes, & ainsi il ne fait à quoi s'en tenir. IV. Il n'y a point de chicanerie

(m) C'est la 14. du 6. livre pag. 963.

(n) Elegitez de M. de Thou t. 2. p. 74.

(e) Voyez l'Épître dédicatoire du 2. & du 3. livre au même Electeur de Cologne. (f) Voyez Jean Wierus, de Magic c. 5. p. m. 108. (g) Apolog. p. 411. (h) Il repete ces mêmes mots pag. 416. Pour comprendre toute la faute il faut se souvenir que Castilnetus déclama l'an 1509. que les Jacobins de Mets écrivirent sur Sainte Anne l'an 1519. & que la Déclaration sur la vanité des sciences parut en 1530. un an avant la Philosophie occulte. (i) Pag. 413. (k) Pag. 414.

dans les remarques. Il suffit d'ajouter qu'il a fait un Commentaire sur l'Art de Raimond Lulle, & une Dissertation sur l'origine du peché, où il établit que la chute de nos premiers peres vint de ce qu'ils s'aimèrent impudiquement. Il promettoit un (Q) Ouvrage contre les Dominicains, qui auroit rejoui bien des gens, & hors de l'Eglise Romaine, & dans l'Eglise Romaine. Il eut quelques opinions (R) qui n'étoient pas de la routine, & jamais Protestant ne parla avec plus de force que lui contre* l'audace des Legendaires.

* Voyez la
preface de
son Traité
de la Mo-
narchie de
S. Anne,
Oper. 1. 2.
p. 1033.

AGUIRRE. La Bibliotheque des Ecrivains Espagnols fournit cinq ou six Auteurs qui ont ce nom-là. Le plus considerable de tous est, ce me semble, Michel de AGUIRRE natif d'Aspetia, au Diocèse de Pampelonne dans la Province de Guipuscoa. C'étoit un Jurisconsulte qui pendant qu'il étoit membre du College de Saint Clement à Boulogne, écrivit pour les pretensions du Roi d'Espagne Philippe II. sur la couronne de Portugal. Son livre fut imprimé à Venise l'an 1581. sous ce titre, *Responsum pro successione regni Portugallie pro Philippo Hispaniarum rege adversus Bononiensium, Patavinorum, & Perusinorum collegia.* Besoldus l'a inséré dans son Recueil de Conseils. Michel de Aguirre exerça la charge de Juge en divers Tribunaux du Royaume de Naples, & puis étant retourné en Espagne il y eut la charge de Conseiller au Conseil de Grenade. Il mourut en 1588. † Ceux qui continueront l'Ouvrage de Dom Nicolas Antonio auront un AGUIRRE infiniment plus celebre à y placer. Je parle du Cardinal Joseph Saenz de AGUIRRE, l'un des savans hommes de ce siecle. On attend de lui l'édition de tous les Conciles tenus en Espagne. C'étoit un Moine de l'Ordre de Saint Benoit, lors que le Pape Innocent XI. lui donna le Chapeau de Cardinal en l'année 1686. Il étoit Censeur & Secretaire du Conseil suprême de l'Inquisition en Espagne, premier Interprete de l'Ecriture dans l'Univerité de Salamanque, & il avoit été plus d'une fois Abbé du College de Saint Vincent. Ceux qui voudront fe former une juste idée de l'Ouvrage qu'il a entrepris, & auquel la dignité de Cardinal ne l'empêche pas de s'appliquer tout de bon, doi-

† Ex Bi-
bliotheca
Scriptorum
Hispanie,
t. 2. pag.
102.

S 2 vent

nerie à trouver en faveur de ce qui suit: Mais Agrippa qui aimoit extremement la liberté prefera le plaisir de voyager à ces avantages, & apres avoir passé quelque tems à Fribourg, à Geneve & ailleurs, il se retira à Lion. Pitoyable anachronisme compliqué d'autres faussetés. Moreti pretend donc qu'aucun parti ne fut accepté; néanmoins celui de la Princesse Marguerite le fut, & lors qu'on l'offrit Agrippa ne songeoit plus à voyager, il en avoit passé son envie, il avoit été à Geneve, à Fribourg, & à Lion. V. Il n'est pas vrai que Paul Jove, Del Rio, Thevet & quelques autres soutiennent qu'Agrippa avoit deux demons sous la forme de deux petits chiens, & qu'il en nommoit un Monsieur, & l'autre Mademoiselle. Paul Jove & Thevet, &c. parlent seulement d'un chien, sans dire quel nom il portoit. VI. Il ne faisoit pas distinguer le livre de la Vanité des sciences, d'avec les autres Oeuvres d'Agrippa qui composent deux volumes; car ce livre est en tête du second volume. Je ne dis rien du desordre qui regne dans le narré de Moreti par rapport à la chronologie.

(Q) Il promettoit un Ouvrage contre les Dominicains. Comme ils étoient les principaux Directeurs de l'Inquisition, il ne faut pas s'étonner qu'il leur en voulût plus particulièrement qu'à d'autres. La patience lui échappoit lors qu'il les voyoit si indulgens pour les erreurs de leurs confres, & si durs envers les propositions équivoques des autres gens. Cette indulgence auroit été moins scandaleuse, si elle ne fe fût trouvée qu'en eux; mais le mal est que les peuples sont si sots, que pendant qu'ils louent le zèle d'un Inquisiteur qui trouve des

heresies par tout où bon lui semble, ils ne souffrent pas que l'on use de recrimination contre lui, & qu'on étale aux yeux du public ses doctrines pernicieuses. Agrippa devoit là-dessus parler de la belle maniere aux Dominicains, & sur d'autres choses aussi. *Neque tamen puteris, dit-il (a) (a) Oper. aux Magistrats de Cologne, hunc solum articulum apud illum reperiri hereticum, sed alii multi quos cum hic nimis longum vobisque tediousum foret reserere enumerabo tibi, in eo scilicet libro quem de Fratrum Pradicatorum sceleribus & heresibus inscripsi, ubi infecta sepius veneno sacramenta, ementita sepius miraacula, interemptos veneno Reges & principes, proditas urbes & republicas, seductos populos, assertasque hereses, & cetera ejusmodi herorum illorum facinora flagitia, que in varias transmissa linguas, omnique populo exposita dilucide narrabo.*

(R) Quelques opinions qui n'étoient pas de la routine. J'ai déjà touché celle qui regardoit la chute d'Adam. Les autres n'étoient pas si faibrees, & n'avoient point d'autre mal que d'être conformes aux hypothéses des Reformateurs. Sa Dissertation du mariage dédiée à Louise de Savoye mere de François I. donne de bonnes atteintes à la loi du celibat, & marque assez clairement que l'adultere rompt l'engagement conjugal. Un de (b) les amis lui fit savoir que cette Dissertation avoit deplu à la Cour, & qu'on n'avoit osé d'abord la presenter à la Princesse. Voyez ce qu'il repondit. Il n'approuvoit point les images (c), & de tout son cœur il auroit donné dans une Reforme qui n'auroit pas produit l'érection d'autel contre autel.

(b) Capellanus, Nicodemus de François I. Voyez les lettres d'Agrippa, pag. 832. 833. 836.

(c) Vide Gishnerum in Biblioth. fol. 309. vers.

* Voyez la remarque C.
 † Au mois d'Octobre 1693.
 ‡ Homere. Il. l. 2. v. 31. descript.
 † Voyez le Scholaste d'Homere in Iliad. l. 2. v. 37. descript.
 § Il. l. 13. v. 701.
 ¶ Philostr. in Heroic.

(a) Pag. 71.

(b) Voyez ce qui en fut dit dans les Nouvelles de la République des lettres, mois de Juillet 1685. Art. 1.

(c) Voyez l'Extrait d'un Sermon prêché par le jour de S. Polycarpe à St. Jean en Paris, imprimé à Liege 1689.

(d) A la page 148. il se sert de ces paroles, l'Auteur du Traité de libertatibus Ecclesie Gallicana, ou plutôt les Auteurs, car j'ai pris plusieurs qui ont travaillé à cet Ouvrage, & que tous les Docteurs Romains y ont opiné toute leur science, quoi que ce soit un très mediocre ouvrage, ces Auteurs, dis je, souvenant, &c.

(e) C'est un Ecclésiastique qui l'a fait parler, pag. 59.

vent lire le (A) *Prodrome* qu'il en publia à Salamanque l'an 1686. ou s'ils ne l'ont pas, les extraits qu'en (B) donneront les Journalistes. On l'a cru pendant quelque tems l'Auteur d'un *Ouvrage* fort docte (C) contre les décisions du Clergé de France de l'an 1682. mais on * a su enfin le contraire. Les conjectures n'étoient pas sans apparence, veu l'attachement de ce Cardinal aux doctrines des Ultramontains, & l'ardeur avec laquelle il a tâché d'éloigner l'accordement de la Cour de Rome avec la France, qui vient pourtant † d'être conclu.

A J A X, fils d'Oïlée, fut un des principaux Seigneurs qui allèrent au siège de Troye. Comme il étoit fils d'un Prince dont les États avoient beaucoup d'étendue aux pais des Locriens, il ne lui fut pas mal-aisé d'équiper quarante ‡ vaisseaux pour cette fameuse expedition. Il se signala en plusieurs rencontres, & on † pretend qu'il y a trois vers dans le livre de l'Iliade qui ne sont point d'Homere, parce qu'ils donnent une insigne supériorité à Ajax fils de Telamon sur l'Ajax de cet article, ce qui ne s'accorde nullement avec ce qu'Homere a dit d'eux en un β autre endroit. Il est sûr que nôtre Ajax peut être comparé à tout autre Prince qui fût dans l'armée Greque γ pour ce qui regarde le courage, la hardiesse, la (D) promititude; quant au jugement & à la conduite c'est une autre

(A) *Le Prodrome qu'il en publia.*] En voici le titre; *Notitia Conciliorum Hispanie atque novi Orbis, epistolatum decretalium & aliorum monumentorum sacre antiquitatis ad ipsam spectantium, magna ex parte hactenus ineditorum, quorum editio paratur Salamantica cum notis & disertationibus, sub auspicijs Catholici Monarchæ Caroli II. Studio & vigilijs M. Fr. Josephi Saenz de Aguirre. Salamantica apud Lucam Perez, Universitatis typographum, 1686. in 8.*

(B) *Les extraits qu'en donneront les Journalistes.*] Messieurs de Leipsic en parlerent dans leurs (a) *Acta* du mois de Fevrier 1688. L'Abbé de la Roque en donna un extrait dans son *Journal* du 13. de Janvier 1687. Je m'étonne que ce *Journal* n'ait point paru dans les éditions de Hollande. L'article qui concerne l'*Ouvrage* dont je parle ici est très-curieux, l'on y donne des avis fort adroitement à Mr. le Cardinal de Aguirre, sur ce qu'il a déclaré qu'il vouloit garantir pour bonnes plusieurs *Decretales* que tous les sçavans jugent supposées.

(C) *D'un Ouvrage fort docte contre les décisions.*] En voici le titre; *Traçtatus (b) de libertatibus Ecclesie Gallicane continens amplam discussionem Declarationis sacre ab Illustrissimis Archiepiscopis & Episcopis Parisiis mandato regio congregatis anno 1682. Authore M. C. S. Theolog. Doctore. Leodii apud Matthiam Hovium 1683. superiorum permissu.* L'Abbé Faydit nous promet entre autres choses dans sa Préface, que l'on verra

(c) dans son livre *La refutation des principales maximes du Traité de libertatibus Ecclesie Gallicanae adversus quatuor propositiones Cleri, imprimé à Liege, & attribué à Monsieur le Cardinal d'Aguirre, & (d) à Monsieur Cazzoni.* Mais voyons un peu ce que dit l'Auteur de la lettre d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome sur le *Decret de l'Inquisition* du 7. Decembre 1690. contre 31. propositions. // Nous-mêmes dans (e) nos // Assemblées nous n'avons pas seulement la liberté de proposer ce que nous jugerions d'avantage pour nôtre cause. Vous savez à qui // il tient. C'est ce qui a fait qu'un des livres // qui auroit dû être plus fortement refuté par // nos Theologiens, & même fêtré par une censure // sur l'épiscopale, court la France impunément, // & que ceux qui en suivent les sentimens le // repandent & en font par tout l'éloge, se van-

tant qu'on n'a osé y répondre. Il me nomma // aussi-tôt le livre de *libertatibus Ecclesie Gallicane*, // qui est un gros in 4. dont l'Auteur n'est // pas si inconnu qu'il s'imagine. C'est une chose // honteuse, continua-t-il, que le Clergé de // France souffre sans dire mot que cet Auteur // qui est un Religieux François enseigne une // doctrine que nous tenons tous comme heretique; // car il soutient tout franc que nous n'avons // pas de droit divin nôtre juridiction // Episcopale. // Mais si le Cardinal de Aguirre n'est pas l'Auteur de ce *Traité-là*, il est toujours vrai qu'il a écrit contre les décisions de l'Assemblée de 1682. La lettre qu'on vient de citer me l'apprend d'une manière qui merite d'être rapportée, afin que mon lecteur sache le jugement que l'on fait en France du livre de ce (f) Cardinal. // A peine (f) nos 4. articles eurent // ils paru, qu'une foule d'Ecrivains s'éleverent // pour les combattre, & à peine s'est-il trouvé // quel'un en France qui ait pris la plume pour // les défendre. Je ne dis pas que les Ouvrages // qui les combattent soient formidables. Ils sont // plutôt la plupart, mais ils ne laissent pas de // faire du mal dans les pais où l'on est déjà disposé en faveur de la doctrine qu'ils // défendent. . . . Et enfin les recompenses éclatantes // dont la Cour de Rome fait payer le zèle // de ceux qui se déclarent pour elle, donnent du // prix & du lustre aux Ouvrages les moins // considerables & les plus obscurs. N'est-ce pas // par là que le Cardinal d'Aguirre est devenu ce // qu'il est, de Moine Espagnol qu'il étoit auparavant? // L'Abbé de S. Gal n'avoit-il pas été // nommé à un Evêché, & n'avoit-on pas des- // sein de le faire Cardinal pour recompense d'un // Ouvrage fait contre les 4. articles, aussi bien // que celui du Cardinal d'Aguirre? // Au reste // trois ans avant que la lettre d'où ce passage est tiré // fut imprimée, on s'étoit plaint (g) publiquement // de ce que les Pensionnaires du Clergé laissoient // le *tractatus de libertatibus Ecclesie Gallicanae* sans y // répondre.

(D) *La promititude.*] Homere (b) lui donne ordinairement l'épithete *ταχχις, velox.* Les trois // mains que d'autres lui ont données ne signifioient que la rapidité de son action dans le // combat. *A multis (i) historicis Græci veritatem manum dicitur post tergum habuisse, quod ideo est*

(f) Pag. 55. 56.

(g) Dans les Sentimens d'Erasmus de Rotterdam à Cologne 1688. pag. 157.

(b) Voyez sur tout les derniers vers du 14. l'Iliade.

(i) Servius in Eneid. l. 1. v. 41. situm

autre chose, & ce n'étoit point son fort. Les Poëtes l'ont fait si intrepide, qu'ils ont même dit que les Dieux tombant sur lui avec leurs foudres & leurs tempêtes ne pouvoient domter son audace; de sorte qu'il leur fut plus facile (E) de le perdre que de l'humilier. L'action qui l'exposa à cette colere des Dieux étoit infame & brutale au dernier point. Il avoit violé Cassandre fille de Priam dans le temple même de Minerve, où elle avoit cru trouver un asyle. Les Grecs mêmes furent choquez d'une violence si profane, & Ulysse * fut d'avis qu'on le lapidât. Il paroit par quelques passages des anciens Auteurs qu'Ajax n'avoit point le fait, & qu'il s'en fut voulu purger par serment. Il avoué bien dans Philostrate † qu'il enleva cette fille dans le temple même de Minerve, & qu'il l'arracha du simulacre de cette Déesse qu'elle tenoit embrassée, mais il soutient qu'il ne la viola pas, & que ce fut Agamemnon qui fit repandre ce mauvais bruit; afin de pouvoir garder Cassandre dont il s'étoit fait, & que lui Ajax réclamoit comme le premier occupant. Nous verrons dans les remarques comment Minerve (F) tira raison de cette injure. Le corps d'Ajax fut jeté par les vagues de la mer sur l'île de Delos (G), où Thetis l'enterra. Quelques Auteurs ont

Pausanias. l. 10. p. 347.
Id. ib. p. 343.
In Hæ. p. 111.

fictum quia sic celeriter utebatur in prælio manibus, ut tertiam habere putaretur. Pluribus Interpretes entendent de lui ces mots (A) d'Horace, & celerem sequi Ajacem. Monfr. Hofman adopte leur explication, car il confirme par ces paroles l'Odyssée τωχός οὐός d'Homere. Je ne savois ce qu'il vouloit dire, en confirmant par ces mots Grecs ce que le Compilateur de son Dictionnaire avoit dit touchant la vitesse des pieds d'Ajax; Quod autem supra, Ajacem pedibus velocem fuisse scribit hujusce Dictionarii compilator, Homerum habet auctorem; je trouvois étrange, je trouvois incompréhensible, que Monfr. Hofman parlât du Compilateur de son Dictionnaire comme d'un Auteur distinct de lui; mais enfin j'ai rencontré la solution de cette énigme. Monfr. Hofman avoit tiré le mot à mot du Dictionnaire de Lloyd ce que je viens de citer. Dans Lloyd la chose n'a point de difficulté, parce que cet Auteur n'a donné son Dictionnaire que comme une augmentation, & une correction de celui d'un autre. Il y a dans les livres un grand nombre d'obscuritez qui procedent du même principe, que celle de ce passage de Monfr. Hofman. On ne change (b) point ce qu'il faut changer, quand on abrège, ou quand on transplante les passages d'un Auteur.

(a) Voyez ci-dessus, pag. 82. col. 2.

(c) Καὶ οὐκ ἔπειτα κίβητος ἐξ ἑβρουσίου πρὸς Ἀθήνας. Εἰ μὴ οὐκ ἐβρουσίου φιάλον ἔπειτα ἔβρουσίου κίβητος, ἢ μὴ ἄλλωθεν. Et sane effugisset mortem quantumvis invisus Palladi, nisi impium dictum protulisset, & grave facinus patraisset. Homeri. Odyss. l. 4.

(d) ὅτι ἴσ' ἀίχλη θύει φουγίσι μίαια λαίμαρα θαλάσσης. Dixit vel invisus diis forte diis effugeret ingentes fluctus maris. Id. ib.

(e) tous les Dieux sur le rocher qu'il gagna. Il eût dû saluer pour venir à bout de lui l'accabler sous la chute d'une montagne, comme on en avoit usé autrefois envers Enclade. Senèque dans la tragédie d'Agamemnon s'accorde à cela; lisez la première scène du troisième acte, vous y verrez la description d'une résistance, & d'une fierté poussées jusques aux dernières bornes. Le Festin de Pierre ne donne rien qui en approche. On ne souffriroit pas aujourd'hui que les Poëtes peussent si loin leurs fictions sur le theatre. Voilà donc un Poëte Latin & deux Poëtes Grecs qui attribuent à Neptune la mort d'Ajax, mais Virgile & (f) Hygin en donnent toute la gloire à Minerve.

- - - Pallane (g) exurre classem Argivum, atque ipsos povit submergere ponto Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei? Ipsa Jovis rapidum jactulata è nubibus ignem Disjecitque rates, everitque aquora ventis. Illam expirantem transfixo pectore flammam Turbine corripuit, scopuloque infixis acuto.

(F) Comment Minerve tira raison de cette injure. Voyez la remarque précédente. J'ajouteroi seulement ici, que la tempête qu'elle excita fit perir un grand nombre de vaisseaux proche des rochers de Capharée, au voisinage de l'île d'Eubée, qui s'appelle aujourd'hui Nègrepont. On ne pourroit sans une extrême imprudence, & sans supposer un faux principe, condamner les Poëtes Grecs qui ont fait châtier par cette Déesse toute une nation (h) pour le crime d'un particulier, Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei. L'objection prouveroit trop, & pourroit être retournée contre l'histoire de David. Il est vrai non seulement dans les Ecrivains profanes, mais aussi dans les Ecrivains sacrez que

(f) Cap. 116.
 (g) Æneid. l. 1. v. 39.
 (h) Quicquid Olliides commiserat omnibus unius Peccavit Danais, omnibus ira nocens. Sabinus in epist. Ulyss.

Quidquid (i) delirant reges plectuntur Achivi.
 (G) L'île de Delos où Thetis l'enterra. J] Lycophron nous apprend cette particularité (k), depuis que les Interpretes l'ont arrachée du milieu de ses énigmes. Voyez ce que Canterus & Meursius ont dit là-dessus; mais ne vous fiez pas à tout ce qu'ils disent, car ils se trompent sur le passage de Pausanias qu'ils employent pour confirmer leurs conjectures. Pausanias

(k) Horat. epist. 2. l. 1.
 (l) vers. 400.
 (m) Lib. 1. p. 34.

* Voyez la debrite qu'il se fauva de la tempête, & qu'il arriva (H) en bonne santé chez lui. Les Locriens* ont une singuliere veneration pour sa memoire. Nous dirons ailleurs † comment ils furent obligez d'expier son crime. Il avoit tellement apri-voité un serpent long de 15. pieds ‡, qu'il s'en faisoit suivre comme d'un chien. Il le faisoit manger à sa table.

† Dans l'article de Cassandre. A J A X, fils de Telamon .I., étoit après Achille (A) le plus vaillant Capitaine Grec qui fut au siege de Troye. Il y commandoit β les troupes de Salamine,

‡ Philostr. in Heroic. & il y fit plusieurs beaux exploits que l'on peut lire dans γ l'Iliade, & dans la harangue qu'Ovide δ a faite pour lui au sujet de la dispute touchant les armes d'Achille. Ajax perdit sa cause, car ces armes furent adjugées à Ulyssé son com-
petiteur. Il en fut si indigné, ζ qu'il en devint fou. Il se rua sur des troupeaux, & y fit une grande tuerie, s'imaginant qu'il tuoit ceux qui l'avoient offensé en lui disputant les armes d'Achille, ou en les donnant à un autre. S'étant aperçu qu'il n'avoit tué que des bêtes, il devint encore plus furieux, & se tua. On a dit que sa fureur fit beaucoup de bien ζ aux auxigeans. Il fut condamné, se-
lon φ quelques-uns, non par les suffrages des Princes Grecs, mais par la deci-
sion des Troyens auxquels on avoit demandé lequel leur avoit fait plus de mal, Ajax ou Ulyssé. Le fondement de cette opinion est expressément contenu dans l'onzième livre de l'Odyssée. Ajax ressembloit en plusieurs choses à Achille; il étoit colere θ & mal endurant comme lui, & invulnerable (B) par tout le corps à une partie près. On conoitroit peu la Mythologie, si on croyoit que les causes &

‡ Voyez dans la re-
marque A de l'article Telamon la genea-
logie d'A-
jax, tant du côté paternel que du maternel.
β Son pere regnoit dans cette Ile. Il donna 12. vaisseaux à Ajax. Hom. Il. l. 2. γ Voyez aussi Dicitus Cretenfis, & Quintus Calaber, l. 5. & alibi. δ Metamorphos. l. 13. ζ Sophocles in Ajax. Quintus Calaber. l. 5. η Fortis Ajax temper, fortissimus tamen in furore. Nam facinus fecit maximum, cum Danais inclinantibus summam rem perfectè manns, prelium cum relictis infansiens. Apud Cicero. Tuscul. 4. φ Voyez Eustathius, & le Scholiaste in Odyss. l. 11. Scholiast. Aristophan. in Equit. θ Plutarch. Sympliciac. l. 1. sub fin. pag. 629. Voyez aussi Cicero de Officiis l. 1. c. 31.

ne parle point du tombeau du fils d'Oïlée; il ne parle que de celui d'Ajax fils de Telamon. La critique de Mourfius sur le Grec de Pausanias n'est point juste; il voudroit qu'au lieu de lire τὴν ἐσθὸν πρὸς τὸ μνημα ἢ χαλεπὴν ποιῆσαι, on lût τὴν ἐσθὸν πρὸς τὸ μνημα οἱ χαλεπὴν ποιῆσαι. Selon cette correction le Mysien qui parloit à Pausanias lui auroit dit, que la mer lui avoit rendu mal-sicé l'ap proche de ce tombeau; mais au contraire il racontoit à Pausanias que la mer avoit été cause qu'on y avoit vu la grosseur d'un des os d'Ajax. Il faut donc entendre que la mer ayant fait ébouler des terres, avoit rendu cet endroit plus accessible, moins escarpé, &c.

(H) Et qu'il arriva en bonne santé chez lui.] Mr. Lloyd a cité ces paroles de Timæus Locrus; (A) Μετὰ τῆς Τροίας ἀλωσιν πολλοὶ τῶν Λοκρῶν πρὸ τὰς ἑνδεκά ναυπηγῶν ἀνεβήθησαν οἱ ἡλοιποὶ σὺν Ἀϊάτι μάλιστα ἐς Δοκρίδα διασωθέντων. C'est-à-dire, Après la prise de Troye plusieurs Locriens firent naufrage & perirent auprès des (b) Cyres; le reste se sauva à peine avec Ajax, & revint dans le país.

(A) Etoit après Achille le plus vaillant.] C'est sur le temoignage (c) d'Homere que je fais cette restriction:

Ἀνδρῶν δ' αὖτ' ἐμὲν ἄριστος ἦν Τελαμώνιος Αἴας Ὀφείδ' Ἀχιλλεύου κνήμην (δ) πολλὸν φέρτερος ἦεν.) Virorum verò longe prestantissimus erat Telamonius Ajax

Interea dum Achilles in odio permanebat (nam is multo fortissimus erat.) Plutarque (d) rapporte comme une tradition qui ne recevoit point de difficulté, qu'Ajax étoit le plus beau, le plus grand, & le plus vaillant

de tous les Grecs après Achille, & il fonde là-dessus l'objection qu'il fait à Platon, qui a scint que l'ame d'Ajax ne fut enrôlée que la vintième. Τι δὲ (εἶπεν) ἢ δευτεραία μὲν ὁ Αἴας κατέλας καὶ μετῆβας καὶ ἀνδρείας ἀὲ φέρτερος μὲν ἀμύμονα Πηλεΐωνα? Quid (inquit) nomine Ajax semper ab Achille secundus habetur pul. britudine, magnitudine & fortitudine? Monfr. Moreri rapporte ce passage tout falsifié; voici ses paroles; Plutarque remarque en ses questions de table pour quelle raison Platon ne donne après Achille que la 22. place à l'ame d'Ajax, qui étoit estimée le premier en beauté, en force & en courage, & il fait voir que ce philosophe se jouoit par la difference signification des noms.

(B) Invulnerable par tout le corps à une partie près.] Voyi l'origine de cette singularité. Hercule (e) venoit Telamon fâché d'être sans enfans, pria Jupiter de lui donner un garçon qui eût la peau aussi dure que celle du lion de Nemée, & autant de courage que ce lion. Il vit une aigle après avoir cessé de prier, & la prenant pour un bon augure, il promit à Telamon un fils tel qu'il venoit de lui souhaiter, & ordonna que cet enfant fût nommé Ajax, à cause de l'aigle (f) qui avoit fourni le préfrage. Il revint voir Telamon après la naissance d'Ajax, & (g) se faisant donner cet enfant tout nud il l'enveloppa de la peau de son lion de Nemée, d'où il arriva que tout le corps d'Ajax devint invulnerable, excepté la partie qui se trouva sous le trou qui étoit dans cette peau, à l'endroit où Hercule portoit son carquois. On n'est point d'accord touchant la partie qui se trouva sous ce trou; les uns (h) la mettent sous l'aisselle; d'autres à (i) la poitrine, d'autres (k) au cou, d'autres (l) au côté.

(c) Pindar. Isthm. Od. 6. Voyez aussi Apollodorus. l. 3. (f) Les Grecs nomment l'aigle αἰετός. (g) Voyez Suidas: in αἰετοειδῶς τοῖς Scholiaste de Sophocles in Ajace; & celui d'Homere in Il. l. 23. & Tzetzes in Lycophr. (h) Suidas in αἰετοειδῶς. (i) Tzetzes in Lycophr. Ovide parloit de ce sentiment, quand il dit Dixit, & in pectus tum denique vulnere passum. Qua partem ferro lenem condidit enses. Metam. l. 3.

(k) Apud Tzetzen item Scholiastes Homerii in Iliad. l. 23. (l) Scholiast. Sophocles in Ajacem.

(a) Eustath. l. 2. (b) Robbers de la mer Egée. Voyez les tentures de Philostratus. (c) Huid. l. 2. v. 275. Pindare Nem. 7. apelle Ajax κούριον, Ἀχαιοὶ ἀίετ, κούριον Irenouillium, excepto Achille in pugna. Sophocles en dit autre in Ajace. Voyez y Horace; Ajax Heros ab Achille secundus Sat. 3 l. 2. v. 193. (d) Symposiac. l. 9. quasi 5. p. m. 740. A; ce qui est emprunté d'Homere Αἰαὸς ἢ τις μὲν αἰετὸς πρὸ δ' ἕρποντι τέρυχο τῶν ἀλλῶν Δαναῶν μὲν αἰετοειδῶς Πηλεΐωνα. Odyss. l. 11.

(c) Pindar. Isthm. Od. 6. (f) Les Grecs nomment l'aigle αἰετός. (g) Voyez Suidas: in αἰετοειδῶς τοῖς Scholiaste de Sophocles in Ajace; & celui d'Homere in Il. l. 23. & Tzetzes in Lycophr. (h) Suidas in αἰετοειδῶς. (i) Tzetzes in Lycophr. Ovide parloit de ce sentiment, quand il dit Dixit, & in pectus tum denique vulnere passum. Qua partem ferro lenem condidit enses. Metam. l. 3. (k) Apud Tzetzen item Scholiastes Homerii in Iliad. l. 23. (l) Scholiast. Sophocles in Ajacem.

& les circonstances de sa mort n'ont pas été raportées en plusieurs manieres, dont les (C) unes detruisent les autres. Un des caracteres d'Ajax étoit (D) l'impicté; ce n'est pas qu'il crût que les Dieux n'avoient pas un grand pouvoir, c'est qu'il s'imaginait que les plus lâches pouvant vaincre par leur entremise, il n'y avoit point de gloire à vaincre de cette façon. Il ne vouloit être redevable de la victoire qu'à son courage. On a feint * que son ame ayant la liberté de choisir un corps pour retourner dans ce monde, prefera celui d'un lion à celui d'un homme: tant elle detestoit le genre humain, en se foyenant de l'injustice qu'on lui avoit faite touchant les armes d'Achille. Nous dirons ailleurs † quel- que chose de la posterité qu'il laissa, d'où sortit la famille de Miltiade. Les

* Plato de republ. l. 10. p. m. 765.
 † Dans l'article Telemiste.

(C) Dont les unes detruisent les autres.] Car il y a des Auteurs qui veulent qu'il se soit donné la mort, dans la fureur qui le transporta après avoir perdu le procès des armes d'Achille; d'autres disent qu'il n'eut point de demêlé avec Ulysse touchant ces armes, mais touchant le Palladium qu'on avoit enlevé de Troie au saccagement de la place. Ces deux narrez sont incompatibles, veu que les armes d'Achille furent adjugées à Ulysse avant la prise de Troie, & qu'Ajax se desespéra peu après l'adjudication. (a) Lib. 5. Quoi qu'il en soit D'Élys de Crete (a) raconte qu'Ulysse remporta le Palladium sur Ajax par le jugement des Chefs, & qu'Ajax transporté de colere menaça de tuer ceux qui lui avoient fait cette injustice; mais qu'il fut trouvé mort dans la tente le lendemain transpercé d'un coup d'épée. Ulysse soupçonné de cet homicide, & voyant les murmures de l'armée, s'embarqua, & mit à la voile le plus promptement qu'il put. Suidas (b) & Cedrenus avouent bien qu'Ajax & Ulysse disputèrent le Palladium, mais non pas que les Juges ayent prononcé en faveur de l'un ou de l'autre. Ils disent qu'on se separa avant qu'il y eût rien de décidé; & que la nuit suivante Ajax fut trouvé roide mort. Il y en a qui veulent que son combat avec Paris lui ait été aussi funeste qu'à son adverfaire; il y eut (c) une blessure dont il mourut, & il y (d) tua Paris. D'autres (e) disent que les Troyens avertis par un Oracle que le fer ne pouvoit rien sur son corps, & que si on vouloit le faire mourir il faloit l'accabler de boué, le firent perir de cette façon.

(b) in voce παμάδιον.
 (c) Dares Phrygius. Et Scholiastes Sophocli in argum. Ajax.
 (d) Dares Phryg.
 (e) Apud Schol. Sophocli lib. 5.
 (f) Sophocli in Ajax. p. m. 80. 81. Il y a cet autre passage dans la page 51. Et di τις σωω βλαπται, φωνήν δὲ τῆς ψυχῆς καὶ τῆς κατὰ τὸν νοῦν ἀπορίας. Sed cum Deus adverteratur tunc etiam ignavi effugiunt à manibus virorum fortium.

Minerve (g) se voulat mêler un jour de lui donner des avis, il lui repondit fierement: Ne vous mettez point en peine de mon passe, j'en rendrai bon compte, vous n'avez qu'à garder vos biens offertes pour les autres Grecs. Une (b) autre fois elle s'offrit à conduire le chariot d'Ajax dans la mêlée: il ne le voulut point souffrir. Il fit même effacer (i) de son écu la chouëtre qu'on y avoit peinte. Il craignit apparemment que cette peinture ne fût prise pour un acte de devotion envers Minerve, & pour une desface de ses propres forces. On ne seroit pas équitable si l'on n'apprenoit ici aux lecteurs qu'il n'est pas si indoté dans Homere; car s'il n'y prie (k) pas Jupiter en se preparant au combat contre le vaillant Hector, il demande pour le moins que d'autres fassent des prieres à ce Dieu, ou tout bas de peur que les Troyens ne l'entendent, ou même tout haut; car, ajoute-t-il, je ne crains personne. Il n'y a pas là de quoi le donner pour un modele de devotion, comme on le fait dans le Commentaire (l) sur les Emblèmes d'Alciat. Il ne veut pas que les Troyens sachent qu'on prie Dieu pour le bon succès de ses armes, cela peut recevoir deux explications; il craignoit peut-être que les Troyens ne prissent cette invocation de Dieu pour une marque qu'on se des- fioit de sa valeur: ou bien il craignoit que les Troyens avertis des vœux que les Grecs feroient pour lui, n'en fissent de semblables, ou même de plus ardens pour leur Hector. La premiere de ces deux explications lui laissa une vanité fort injurieuse à Dieu; la seconde lui laissa beaucoup de persuasion du pouvoir celeste. Mais à quoi sert cela puis qu'il consent qu'on prie tout haut, qu'il y consent, dis-je, par la confiance qu'il met en sa force & en son adresse; en un mot par la raison qu'il ne craint rien, & qu'il se soucie peu que les Troyens fassent des contre-prieres, ou qu'ils n'en fassent point? Est-ce là un exemple de pieté que le Commentateur d'Alciat doit proposer? Un homme disoit l'autre jour que les Princes Catholiques sont fort mal de laisser mettre dans les Gazettes les perlerinages de Lorette, les offrandes, les vœux, les prieres de quarante heures, qu'ils ordonnent pour obtenir une glorieuse Campagne, car dès que leur ennemi le fait, il ordonne les mêmes choses chez lui, & promet encore plus de largesses aux Saints & aux Saintes. On lui repondit que cela monroit la bonne foi de ces Princes: ils ne veulent pas surprendre les arrêts du Ciel, ils ne veulent pas comme Ajax ôter à leur adverse partie la connoissance de leurs requêtes, & les moyens de se pourvoir contre: ce seroit vouloir qu'on prononçât sans avoir ouï les deux parties.

(g) Ibi. pag. 81.
 (b) Scholiastes Sophocli.
 (i) Idem.
 (k) Iliad. l. 7. v. 134.
 (l) Recitè Ajax apud Homerum qui Deos invocasse ad arma componens; neque enim putat sibi felicitus rei bene gerende capere posse quam ab invocatione nominis in emblem. 127. p. m. 547. C'est mal rapporter le fait; de l'âge du 17 de l'illade v. 645. ne sert de rien ici.

(D) Etoit l'impicté.] Quand il partit pour l'armée (f), son pere lui recommanda de joindre toujours à la force de son courage l'assistance du bon Dieu. Ajax lui repondit, que les poltrons mêmes sont souvent victorieux avec une telle assistance, mais que pour lui il s'en passeroit, & qu'il étoit assuré de vaincre sans cela.

Τένον, δὸρι
 Βάλλε κρατῶν μὲν, σὺν θεῷ δ' αἰεὶ κρατῶν.
 Ο' δ' ὑμῶν κούρως κἀφρόνως ἡμεῖς ἔλατο
 Πάτερ, θεοῖς μὲν κεν ὁ λυδῶν σὺν ἐμῷ
 Κράτῳ κατακίχουσι Ἐγὼ δ' ἡγεῖ διχῶς
 Κείνων, πέπυλῃ τῶν θεῶν ἑσπέρουμαι κλέῳ.
 Mi fili, inquit, virtute
 Velis vincere, sed auxiliante Deo, semper velis
 vincere.
 Ipse vero superbe ac stulte respondebat
 Adjuvante Deo, inquit, etiam ignavi
 Vincere solent. Ego vero vel absque
 Auxilio divino, confido me istam atraxaturum
 esse gloriam.

* Voyez la remarque F. Poètes ont donné à Ajax le même éloge que l'Écriture Sainte donne au Roi Saul à l'égard de la taille ^{de}. Il fut le sujet de † plusieurs pieces de theatre tant en Grec qu'en Latin. Le fameux Comedien Esôpe ‡ n'aimoit pas à les jouer. Les Grecs L. rendirent beaucoup d'honneur à ce brave Capitaine après sa mort. Il lui dressèrent (E) un superbe monument sur le promontoire de Rhetée. On a conté quelques (F) aventures miraculeuses touchant ce tombeau. La faute que Ronfard (G) crut avoir faite touchant Ajax fut corrigée dans une nouvelle édition.

AJAX, fils de Teucer, fit bâtir un temple à Jupiter dans Olbe ville de la Cilicie. Le Prêtre de ce Temple étoit Seigneur du pais qu'on appelloit *Trachio-tide*. Plusieurs Tyrans tâcherent d'envahir ce pais-là, & de s'y maintenir, de sorte qu'il devint un vrai theatre de brigandage. Après qu'on eut exterminé ces Tyrans, il fut appelé le pais de Teucer, & la Prêtrise. Voilà les noms qu'il avoit du tems de Strabon, qui ajoûte que la plupart des Pontifes qu'on y avoit vus avoient porté le nom de Teucer, ou celui d'Ajax, & qu'Aba fille de Zenophanes l'un des Tyrans, étant entrée par mariage dans cette famille, se rendit maitresse du pais, après que son pere l'eut gouverné sous le titre de Tuteur. Elle fut confirmée dans la possession par Marc Antoine & par Cleopatre, auxquels elle avoit fait sa cour habilement. Après sa mort le pais revint au pouvoir de ceux qui en devoient être les possesseurs legitimes γ. Recueillons de là que le supplément de Moreri est tout (A) plein de fautes dans cet article.

AJAX, ^{(1) Apud Photium p. 434.}

(E) Lui dresserent un superbe monument sur le promontoire de Rhetée. Ce fut un de (a) ceux qu'Alexandre voulut voir & honorer. Nous disons ailleurs (b) qu'on a tort d'accuser Pline d'avoir ignoré la vraie situation de ce tombeau. Mais s'il est vrai que les Grecs ayent érigé ce monument, que veut dire Horace (c), quand il censûre Agamemnon d'avoir laissé Ajax sans sepulture ?

*Cur Ajax heros ab Achille secundus
Patre sitit, tottes servatus clarus Achivis,
Gaudeat ut populus Priami, Priamisque inhu-
mato,
Per quem tot juvenes patrio carere sepulcro ?*

Je repons que ce Poëte ne fait qu'employer un des incidens de la Tragedie d'Ajax; c'est celui où Sophocle feint qu'Agamemnon ne vouloit pas consentir qu'Ajax joüit des honneurs de la sepulture. Il ceda enfin aux fortes instances de Teucer. Remarquez qu'il y a des Auteurs qui disent que l'on ne brûla point le corps d'Ajax, & qu'il y en a qui disent que l'on le brûla. Dictys de Crete & Quintus Calaber sont de ce dernier parti; Philostrate est du premier. Il dit (d) que Calchus déclara que la religion ne souffroit pas que l'on brûlât ceux qui se taoient eux-mêmes. Voyez dans le même Philostrate comment les Athéniens se distinguèrent à honorer ce Heros. Pausanias (e) nous apprend que l'une de leurs tribus portoit le nom d'Ajax, & que les (f) honneurs qu'ils decernèrent tant à lui qu'à Euryfaces son fils subsilloient encore. Ceux (g) de Salamine avoient bâti un temple à Ajax. Toute la nation Greque (h) l'invoqua quelque tems avant la bataille de Salamine, & lui consacra (i) en suite, comme une partie des premières destinées aux Dieux, l'un des vaisseaux qu'on prit sur les Perses dans cette memorable journée.

(F) Quelques aventures miraculeuses touchant ce tombeau. Ulyss: ayant fait naufrage sur les côtes de Sicile, perdit entre autres choses les armes d'Achille. Le bouclier sortit en suite de dessous les ondes auprès du sepulchre d'Ajax, & y fut apendu; mais le lendemain il fut frappé de la foudre. Voilà ce que Ptolomé fils d'Hephestion rapporte (k). Pausanias (l) dit en general que la tempeste porta sur le tombeau d'Ajax les armes d'Achille après le naufrage d'Ulyssé. La matiere étoit trop belle, & trop seconde en moralitez pour n'être pas empaumée par les Poëtes. Voyez dans l'Anthologie (m) ce que les Grecs ont chanté sur ce sujet. Alcibi en a tiré (n) l'un de ses emblèmes. Quant aux prodiges, ou aux merveilles qui furent parler d'Ajax après sa mort, voyez (o) notre article Achillea, & Pausanias à la page 34. du 1. livre. Ne finissons point cette remarque sans dire (p) que les vagues ayant entrouvert le tombeau d'Ajax on fut curieux d'y regarder, & on remarqua que la verete du genou étoit aussi grande qu'un de ces disques ou palets dont on se servoit dans les jeux de prix. L'homme qui le racontoit à Pausanias vouloit qu'il jugeât par là quelle avoit été la taille d'Ajax. Homere (r) la lui donne tout-à-fait avantageuse.

(G) La faute que Ronfard crut avoir faite. Il avoit mis Ajax parmi les braves qui prirent Troye: mais il l'en ota dans la deuxième édition de sa Franciade, ayant été averti par Florent Chretien (s) qu'Ajax se tua avant la prise de cette ville. Apparemment il ne s'avoit pas que, selon quelques Auteurs, ce grand Capitaine ne mourut qu'après le saccage de Troye; car s'il l'avoit su, il auroit dit à Florent Chretien qu'il n'ignoroit pas ce qu'Homere, Sophocle, Ovide & quelques autres ont raconté; mais qu'il s'avoit aussi ce que d'autres avoient dit, & qu'il avoit mieux aimé se conformer à Dictys de Crete qu'à Homere; & ainsi il n'eût point fait l'aveu d'une faute. C'est un aveu très-mal-plaisant à un Poëte, & même aux autres Auteurs.

(A) Est tout plein de fautes. Après l'avoit bien mesuré je trouve que le meilleur moyen d'être court, c'est de rapporter tout entier l'articulo-
de

les armes d'Achille. Le bouclier sortit en suite de dessous les ondes auprès du sepulchre d'Ajax, & y fut apendu; mais le lendemain il fut frappé de la foudre. Voilà ce que Ptolomé fils d'Hephestion rapporte (k). Pausanias (l) dit en general que la tempeste porta sur le tombeau d'Ajax les armes d'Achille après le naufrage d'Ulyssé. La matiere étoit trop belle, & trop seconde en moralitez pour n'être pas empaumée par les Poëtes. Voyez dans l'Anthologie (m) ce que les Grecs ont chanté sur ce sujet. Alcibi en a tiré (n) l'un de ses emblèmes. Quant aux prodiges, ou aux merveilles qui furent parler d'Ajax après sa mort, voyez (o) notre article Achillea, & Pausanias à la page 34. du 1. livre. Ne finissons point cette remarque sans dire (p) que les vagues ayant entrouvert le tombeau d'Ajax on fut curieux d'y regarder, & on remarqua que la verete du genou étoit aussi grande qu'un de ces disques ou palets dont on se servoit dans les jeux de prix. L'homme qui le racontoit à Pausanias vouloit qu'il jugeât par là quelle avoit été la taille d'Ajax. Homere (r) la lui donne tout-à-fait avantageuse.

(G) La faute que Ronfard crut avoir faite. Il avoit mis Ajax parmi les braves qui prirent Troye: mais il l'en ota dans la deuxième édition de sa Franciade, ayant été averti par Florent Chretien (s) qu'Ajax se tua avant la prise de cette ville. Apparemment il ne s'avoit pas que, selon quelques Auteurs, ce grand Capitaine ne mourut qu'après le saccage de Troye; car s'il l'avoit su, il auroit dit à Florent Chretien qu'il n'ignoroit pas ce qu'Homere, Sophocle, Ovide & quelques autres ont raconté; mais qu'il s'avoit aussi ce que d'autres avoient dit, & qu'il avoit mieux aimé se conformer à Dictys de Crete qu'à Homere; & ainsi il n'eût point fait l'aveu d'une faute. C'est un aveu très-mal-plaisant à un Poëte, & même aux autres Auteurs.

(A) Est tout plein de fautes. Après l'avoit bien mesuré je trouve que le meilleur moyen d'être court, c'est de rapporter tout entier l'articulo-
de

(a) Diodes. Sicul. l. 1. c. 31.
(b) C. deffus pag. 77. col. 1.
(c) Satir. 3. l. 2.
(d) In Heros.
(e) Lib. 1. p. 6. voyez Plat. sympos. l. 1. quest. 10. p. 628. Herodote l. 5. c. 66.
(f) Pausan. lib. 10. p. 33.
(g) Id. ib.
(h) Herodot. l. 8. c. 64.
(i) Id. ib. c. 121.

(1) Lib. 1. p. 34.
(m) Lib. 1. c. 22. init.
(n) C. 1. p. 25.
(o) Pag. 34. col. 1.
(p) Pausanias l. 1. c. 22. p. 34.
(q) Voyez dans la remarque D. de l'article precedens quelques sermans ce passage de Pausanias.
(r) A. 1. p. 25. col. 1.
(s) Voyez les notes de Florent Chretien sur le Pliolactes de l'articulo-
de

AJAX, Ecclesiastique recommandable par sa piété & par ses bonnes mœurs sous l'Empire de Theodose. Il avoit un frere nommé Zenon, qui étoit de la même sagesse que lui. Ils la firent éclater d'abord non pas dans la folitude, mais dans la ville de Gaza; puis ils s'attachèrent à la vie monastique. Ils reçurent souvent de rudes coups, à cause qu'ils soutenoient courageusement la foi orthodoxe contre les Payens. Ajax avoit épousé une très-belle femme; mais on dit qu'il ne la connut que trois fois, d'où sortirent trois garçons: après quoi il se separa d'elle par rapport au commerce conjugal, & gouverna sagement l'Eglise de *Botolium*. Il éleva deux de ses fils à l'étude des choses divines & au célibat, & maria le troisième *

AIGUILLON, petite ville de Guyenne sur le confluent du Lot & de la Garonne, à quatre lieues au dessous (A) d'Agen, fut érigé en Duché-Pairie pour le Duc de Mayenne l'an 1599. Les lettres en furent vérifiées au Parlement l'année suivante; mais la postérité de ce Duc ayant manqué, on renouvela l'érection sous le règne de Louis XIII. l'an 1638. par lettres qui furent vérifiées la même année. Le Cardinal de Richelieu fit faire cela en faveur de la Dame de Combalet sa niece, qui a été depuis si connue sous le nom de DUCHESSE D'AIGUILLON. Nous parlerons d'elle en son lieu. Elle a laissé par son testament cette Duché à Marie Magdeleine Terese de Vignerod sa niece, sœur du Duc de Richelieu. Rien n'est plus singulier (B) dans l'Histoire que la résistance que la ville d'Aiguillon fit au Duc de Normandie, qui depuis fut

de du Supplément: le voici. Ajax fils de Teucer, Roi de Salamine en l'île de Cypre, ayant succédé à son pere consacra un temple à Jupiter en la ville d'Olbus. Il se maintint dans la possession de ce Royaume contre plusieurs Princes qui s'en vouloient rendre maîtres, & le laissa à ses descendants qui portèrent presque tous le nom d'Ajax ou de Teucer. Strabon, l. 14. Je remarque contre cela, 1. qu'il n'y a point de lecteur qui ne soit tenté de croire en vertu de ce narré, que la ville d'Olbus étoit dans l'île de Cypre. 2. Qu'il n'est point vrai que Strabon dise qu'Ajax succéda à son pere au Royaume de Salamine. L'insatiable Meurlius qui a tant cherché les noms de tous ceux qui ont régné dans l'île de Cypre, n'a (a) trouvé pas un seul Ajax. 3. Qu'il n'est point vrai que plusieurs Princes aient tâché d'ôter à Ajax le Royaume de Salamine. Leurs attentats regardoient la Trachiotide, le patrimoine ou le domaine de l'Eglise de Jupiter Olbien dans la Cilicie, & Strabon ne dit pas qu'on ait tâché d'en dépouiller Ajax, ni même qu'Ajax en ait été possesseur. On peut bien bâtir un temple sans en être le Pontife, & sans jouir des biens qu'on lui attribue. 4. Que supposé qu'Ajax eût été tout à la fois Prince & Prêtre de la Trachiotide, il seroit faux qu'il en eût conservé la possession, & qu'il l'eût laissée à ses descendants; il est clair par la narration de Strabon que la suite des successions legitimes fut interrompue quelquefois.

(A) Au dessous d'Agen. Si j'avois voulu marquer au milieu de quelles villes celle d'Aiguillon est située, je n'aurois pas pris Agen & Nérac, comme a fait Mr. Moret, car ce sont trois lieux qui font un triangle; mais j'aurois pris Agen & Tonneins, l'une au dessus, & l'autre au dessous d'Aiguillon sur la Garonne. La faute que je reprends ici est d'autant plus considerable, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en conclût que Nérac est sur la même rivière.

(B) N'est plus singulier . . . que la résistance. J. Papyre (b) Masson dit que ce siege dura 14. mois. *Acilionem (c) urbem irrita Joan-*

nis, postea Regis Francorum, & tunc Ducis Normannia quadecim mensium obsidione memorabilem. La nombreuse armée du Duc de Normandie n'est pas moins à considérer que la durée du siege. Ce Duc s'étoit rendu (d) à Toulouse au commencement de Janvier avec cent mille hommes portans armes. Toute cette effroyable multitude ne fit durant trois mois que prendre quelques bicoques en Agenois, puis la ville d'Aiguillon, d'où elle se rabattit sur Tonneins, & de là vint assiéger Aiguillon, . . . bien muni & bien fortifié pour ce temps-là. Les manieres de l'attaque font une troisième circonstance à considérer. Dans tout (e) ce siecle (quatorzième) on ne voit point de siege plus memorable soit pour les attaques, soit pour les defenses. On y donna trois assauts par jour une semaine durant; après on en vint à l'artillerie & aux machines par terre & par eau. Voici une citation qui embrasse les deux passages de Mezerai. Je la tire des Mémoires de Câtel (f) pour l'Histoire du Languedoc. Froissard au chap. cent vingt. unieme 563. du premier volume écrit comme lors que le Duc de Normandie avec cent mille François assiéger la ville d'Aiguillon tenue par les Anglois, il envoya querir à Tolose huit des plus grands engins qui étoient dans la dite ville, & lors qu'on voulut assaillir ceux d'Aiguillon, il fut arrêté par les Seigneurs François que ceux de Tolose, Caracassonne & Beaucaire assailliroient du matin jusques à midi, & ceux de Rouergue, Cahors, & Agenois quand les autres seroient retirés jusques à Vêpres. Que Mezerai ne fasse durer qu'une semaine les trois assauts par jour, est une chose qui ne répond point à l'attente où il avoit mis son lecteur; car qu'est ce qu'une semaine en 14. mois? Il ne faut point douter qu'il n'étrangle la juste idée qu'il devoit donner de ces attaques. Il a fait d'ailleurs une faute de chronologie. Selon lui le Duc de Normandie arrive à Toulouse au mois de Janvier 1346. il employe trois mois à prendre quelques bicoques, en suite il prend Angoulême, & puis retourne vers la Garonne, prend Tonneins, assiege Aiguillon, & en leve le siege à cause de la bataille de Creci. Cct-

* Suzome-
ne l. 7.
c. 25.

† Le 2.
Mars.

‡ Le 19.
Mai.

‡ Dans
l'article
Vignerot
(Marie de)

β Voyez
l'état de la
France t.
2. p. 88.
& 89.
édit. de
1680.

(d) Mezerai
Abreg.
Chron. ad
annum
1346. t.
3. p. 24.
édit. de
Holl.
1673.

(e) id. ib.

(f) Pag.

(a) Voyez
son Traité
de Cypro
l. 2. c. 7.
& 70.

(b) Des-
script. flu-
min. Gall.

(c) Bann-
drand la
nomme
Aguillio-
num.

* Voyez la
remarque
B.

† Darnals
Antiquit.
d'Agén,
p. 100.

‡ En La-
tia Petrus
de Allia-
co, ou ab
Alliaco,
ou ab A-
lyaco, ou
Alliacen-
sis, ou Al-
liacus, ou
Alliacus,
&c.

‡ Vossius
de Hist.
Lat. pag.
548. & de
Scienc.
Mathem.
p. 182.
228. l'on
fait Ar-
cheréque.
Thevet
avait fait
la même
faute.

β Voyez la
remarque
A.

γ C'est
l'Antipape
Clement
VII. qui
siégea à
Avignon.

δ C'étoit
un Arre-
gonois
nommé
Jean de
Monteson,
qui avoit
la concep-
tion im-
maculée de la Vier-
ge.

(a) Meze-
rai ib.

fut le Roi Jean. On a honte aujourd'hui de lire cela, & nos guerriers ne fau-
roient assez admirer que l'art militaire fût alors si misérable en comparaison de ce
qu'il est à présent. Si le Duc de Normandie fils aîné du Roi de France avoit em-
porté Aiguillon après quatorze mois de siège, il se feroit rendu digne d'un grand
triomphe; & aujourd'hui une ville comme étoit alors celle-là ne seroit presque
point d'honneur à un Colonel qui l'emporteroit d'emblée. Les Romains fai-
soient à-peu-près cette reflexion, lors qu'ils (C) comparoient les premières guer-
res de leur ville avec les conquêtes qu'ils firent long tems après. Mezerai * s'em-
barrasse beaucoup à l'affaire dont je parle. Aiguillon n'eut pas entièrement con-
tre les Anglois en l'année 1430. le même avantage qu'il avoit eu l'an 1346. contre
le Duc de Normandie; car lors que les Anglois l'assiégerent en 1430. † il
n'y eut que le château qui ne fût point pris; la ville fut prise & pillée.

AILLI ‡ (PIERRE D') Evêque de Cambrai & Cardinal, naquit à
Compiègne (A) en Picardie l'an 1350. Sa famille étoit fort obscure; quel-
ques-uns β disent qu'il fut Sous-portier du College de Navarre; mais ils le trom-
pent. Il n'entra dans ce College qu'environ l'an 1372. Il y fut reçu Bachelier
parmi les Etudiens en Theologie. Il étoit alors Procureur de la nation de France
dans l'Université de Paris, & capable de s'ériger en bon Auteur, comme il le te-
moigna par des Traitez (B) de Logique selon les hypothèses des Nominaux,
& par des Traitez sur la nature de l'ame, & sur celle des Metéores. Il fit pa-
roître tant de pénétration & de netteré dans ces Ouvrages, qu'il jeta par là les
fondemens de cette haute réputation où il s'est vu élevé. Il ne réussit pas moins
dans l'explication de Pierre Lombard en l'année 1375. Cette heureuse applica-
tion à la science de l'Ecole, ne l'empêcha pas de devenir bon Predicateur. Il
obtint le Doctorat en 1380. & un Canoniat à Noyon. Il fut appelé à Paris
quatre ans après, pour y exercer la charge de grand Maître du College de Na-
varre. Il y eut une infinité de disciples, & entre autres Jean Gerson, & Nicolas
de Clemangis. L'an 1387. il plaida avec tant de force devant le 7 Pape, contre
un Jacobin δ appellé de la sentence que la Faculté de Theologie de Paris avoit
prononcée contre lui, qu'il obtint la confirmation de cette sentence. Il fit
aussi un Traité contre ce même Jacobin. Cela le mit dans une telle réputation,
qu'en l'année 1389. il fut fait Confesseur & Aumônier de Charles VI. & Chan-
celier de l'Université. Cinq ans après on lui conféra la première dignité de la
Sainte Chapelle de Paris; c'est celle de Thesorier. Tant de différens emplois
n'em-

te bataille se donna le 26. d'Avril 1346. Non
seulement il est impossible selon cette narration
de Mezerai que le siège d'Aiguillon ait duré 14.
mois, mais aussi que veu la coutume de ces
tems-là ce siège ait été fort long; & c'est par-
ler improprement que de dire que le Duc de
Normandie s'y étoit opiniâtre (A). Il falloit
mettre à l'an 1345. l'arrivée de ce Prince à Tou-
louse.

(C) Lors qu'ils comparoient les premières con-
quêtes de leur ville.] Voyez Florus & son stile
plein d'exclamations au chapitre 11. du 1. livre.
Sora (quis credat?) & Algidum terrori fue-
runt: Satricum atque Corucentum provincia. De
Verulis & Bovillis, pudet, sed triumphavimus.
Tibur nunc suburbanum & estiva Præneste deli-
cia, inuicupatis in Capitolio votis petebantur. Idem,
tunc Fesula, quod Carra nuper; idem nunc Ari-
cinum, quod Hercynius filius: Fregelle, quod
Gesoriacum: Tiberis quod Euphrates, Coriolus quo-
que (propudor) victus adde gloria fuit, ut captum
oppidum Caius Marcius Coriolanus quasi Numan-
tiam aut Africam nomen induerit. Mais quelque
honte qu'il y eût pour les François à n'avoir pu
prendre Aiguillon avec tant de gens commandez
par le fils aîné de leur Roi, ce fut une grande
gloire pour les Anglois d'avoir défendu si long
tems ce poste.

(A) Naquit à Compiègne en Picardie.] Cela
paroît par les (b) Registres publics de l'Eglise de
Cambrai; on peut donc mettre dans la liste des

mensonges de Thevet, ce qu'il dit touchant la
patric de Pierre d'Ailli. Il fut natif d'Allemagne,
dit-il, en un village fort obscur dit Ailly, dont au-
si pour la vilité de ses parens il a tiré sa denomina-
tion. Il fut si pauvre que pour avoir moyen de va-
quer à l'étude des lettres, il fut contraint de servir
de Sous-Portier au College de Navarre. Volater-
ran (c) avoit déjà publié que Pierre d'Ailli étoit
Allemand.

(B) Par des Traitez de Logique.] Il l'enten-
doit parfaitement, & c'est à cela qu'il fut rede-
vable de la force & de l'adresse avec quoi il soute-
noit ses opinions, & renversoit celles d'autrui.
Le celebre Wesselus de Groningue en parle (d)
de cette maniere. Quis unquam ad illum apicem
Theologiae quo Petrus de Alliaco descendit absque
definitionibus, divisionibus, argumentationibus,
instantiis logicalibus perveniret? In disputationibus
d'Ailli; dico ubi discussione disertia opus est. Quomodo Pe-
trus Joannem de Montesonio in Rota (a) de errore
quatuordecim illarum conclusionum concessisset, ni-
si distinctione multiplici, aut elenchi ignorantia an-
tecedente vel consequente delusum docuisset? Opus
igitur Theologicis Logicam inferre. Et Gerson
iste quo tandem tantus ipse Theologus nisi per accu-
ratissimam illam suam Magistri Petri Logicam eva-
sit? Sans doute la Dialectique contribua puissam-
ment à cet éloge de Pierre d'Ailli: Aquila Fran-
cie (f), atque aberrantium à veritate malleus in-
deffessus.

(c) Voyez
Gesner,
Bibl. fol.
543. verso.

(d) Lib. de
potestate
Pape c. 9.
apud Lau-
noium ib.
p. 469.

(e) Mr. de
Lauvois
croit que
Rota de
erreur,
&c. étoit
le titre
d'un livre
fait par
Pierre
d'Ailli;
mais s'ini-
merci
mieux en-
tendre par
Rota le
Pape en-
tendis les
disputans;

(f) Lau-
noius ubi
supr. pag.
134. 476.

(b) Abbd
Lauvois
Hist. Col-
leg. Na-
varre p.
137.

n'empêcherent pas qu'il ne s'appliquât fortement à chercher les moyens les plus efficaces de faire cesser le schisme qui divisoit l'Eglise Romaine. Il alla trouver de la part du Roi l'Antipape Benoît XIII. en 1394. & il lui rendit un témoignage si avantageux à son retour, qu'il fut résolu au Conseil du Roi de le reconnoître pour le Pape legitime. Il obtint l'Evêché * du Puy-en-Vellai sur la fin de l'année 1395. & celui de Cambrai au commencement de l'année suivante. Il fut fort considéré de Boniface IX. & il se servit de cette faveur pour faire établir un Theologal dans toutes les Eglises Episcopales du Royaume. L'an 1405. il prêcha à Genes sur le mystere de la Trinité devant le Pape Benoît XIII. & persuada à ce Pape de faire celebrer à toute l'Eglise la fête de la Trinité. Il fit admirer son érudition & sa prudence dans le Concile de Pise l'an 1409. Il avoit soutenu à Paris dans toutes les assemblées, où l'on avoit deliberé sur les remedes du schisme, que la seule voye de l'éteindre étoit la convocation d'un Concile general. Deux ans après il fut promu au Cardinalat; il alla en Allemagne l'an 1414. en qualité de Legat du Pape. Il présida à la 3. Session du Concile de Constance; il composa trois Ecrits pendant la tenuë de ce Concile, l'un de *emendanda Ecclesia*; un autre de *duodecim honoribus beati Josephi*, un autre de *modo & forma eligendi Papæ*, & personne n'eut plus de part que lui aux affaires de cette grande Assemblée qui dura trois ans. Il mourut (C) l'an 1425. & fut enterré dans la Cathedrale de Cambrai. Il fit de (D) grans biens au College de Navarre, & destina de grandes sommes par son testament aux services que l'on feroit en plusieurs Eglises pour le repos de son ame †. Mr. de Launoi dont j'emprunte tout ce que l'on vient de lire, n'oublie point de regarder comme une tache † sur un beau corps la doctrine de Pierre d'Ailli touchant la puissance ecclesiastique. Il veut que l'on impute cela au malheur du tems; mais je m'étonne qu'il ait oublié une autre tache de ce Docteur, je veux dire son (E) entêtement pour l'Astrologie judiciaire. Au reste nôtre Pierre d'Ailli qui soumettoit à la puissance eccle-

* Selon Moreri, ce fut l'Evêché de Bellai, mais il se trompe.

† Moreri dit que ce fut à Pise; il se trompe.

‡ Tiré de l'Histoire Latine du College de Navarre faite par Mr. de Launoi, pag. 467. & suiv.

† Dictata hujusmodi danda injuriz temporis sunt nactus in candidissimo pectore. pag. 490.

(a) Voyez le P. Labbe, de Scrip. Eccl. t. 2. p. 179.

(b) Vossius de Hist. Lit. pag. 548. Bellarmus de Script. Eccl. met la même année, mais sans marquer aucune ville.

(c) Anno postquam vastatum est à Burgundionibus quint. Or pag. 126. il met ce ravage sous l'an 1418.

(d) Apud Launoum, pag. 137.

(e) Laun. ibid. pag. 134. 475.

(f) Spondanus in la Bibliotheca. Moniteur de Sponde qui l'assure (f) s'est trompé, c'est l'ouvrage de Charles VIII. Il est bien vrai que Pierre d'Ailli voulut qu'une partie des biens qu'il laissoit à ce College (g) servit à acheter des livres, & qu'il donna souvent des livres. Je ne sai point s'il donna sa propre bibliothèque, comme Aubert le Mire l'a debité. Alliacus, dit-il (h), anno 1425. Avenione moriens bibliothecam suam legavit Navarraz Parisius Collegio quam ibi magna cum jus & nomen pontificum in Bibliotheca vitro creata depingitur & statua in occidentali turbinati parietis contra efficit conspicitur. Id. p. 475.

(g) Ibid. pag. 134. 135. (h) In Auctario c. 454. pag. 265.

voluptate aliquando vidimus. Je n'ai point vu que Mr. de Launoi le dise; son silence seul seroit capable de retener l'Ecrivain Flamand.

(E) Son entêtement (i) pour l'Astrologie judiciaire. Bellarmin n'a point oublié cette tache. Unum est, dit-il, (k) in quo reprehenditur hic auctor, quod videlicet sensisse videatur Christi naturam prænoscere potuisse ex genealogiis observationibus, atque ad hoc adduxerit apparitionem stellarum que apparuit Magis. D'autres (l) observent que Pierre d'Ailli dans son livre de concordia historia & astrologia divinatoria, a soutenu que le deluge de Noë, la naissance de Jesus-CHRIST, & tels autres miracles, & tous les prodiges ont pu être devinez & predits par l'Astrologie; & qu'il (m) raporte les naissances, changemens & ruines des Republiques & des religions aux conjonctions des hautes planetes. Bodin ajoute que Jean Pic Prince de la Mirande prend les hypotheses de Pierre d'Arliac pour certaines, sans autrement s'enquerir plus avant de la verité, combien que de 36. grandes conjonctions que ce Cardinal a remarquées depuis 115. ans après la creation du monde jusques à l'an de Jesus-Christ 1385, il ne s'en trouve pas six veritables (o). Le même Bodin attaque ces hypotheses par le fondement: Le Cardinal d'Arliac, dit-il, prend sa racine aux grandes conjonctions au tems de la creation du monde, supposant à sen compte qu'il y a 7158. ans suivans l'erreur d'Alphons qui est reprouvé de tous sages de Hebreux, & maintenant d'un commun consentement de toutes les Eglises. . . . Et par ainsi c'est un erreur insupportable de supposer la grande l'édition

(i) Voyez la remarque II. à la fin.

(k) Ubi sicut utem prænoscere potuisse ex genealogiis observationibus, atque ad hoc adduxerit apparitionem stellarum que apparuit Magis. Sixte de Senne l. 5. Bibl. sanctæ an. not. 15. & de la 1. 6. annos. 10.

(l) Vossius de scient. Mathem. pag. 215. Bodin l. 4. de la 36. grandes conjonctions que ce Cardinal a remarquées depuis 115. ans après la creation du monde jusques à l'an de Jesus-Christ 1385, il ne s'en trouve pas six veritables.

(m) Bodin l. 4. de la 36. grandes conjonctions que ce Cardinal a remarquées depuis 115. ans après la creation du monde jusques à l'an de Jesus-Christ 1385, il ne s'en trouve pas six veritables.

(n) C'est ainsi qu'il le nomme.

(o) C'est ainsi qu'il le nomme.

mibi visum est quamobrem J. Picus Mirandulæ princeps illius hominis errores sane pudendos in celestium orbium doctrina pro certis & compertis demonstrationibus habuerit; cum enim post orbem conditum anno centesimo decimo quinto usque ad annum Christi 1385. triginta sex Jovis & Saturni concursus tradiderit; vix tamen ullus eo quo decuit loco ac tempore descubuit.

frastique les Sceptres & les Couronnes, qui travailloit à la multiplication des fêtes, qui fonda un si grand nombre de Messès pour le repos de son ame, qui condamna Jean (H) Hus au suplice, ne laissa pas de paroître dans le (G) catalogue des temoins de la verité, comme un Precurleur de Luther & de Calvin. Il avoit été

conjonction des trois hautes planetes l'an de la creation 320. & poser qu'il y eût à present 7118. ans, c'est-à-dire douze cens ans devant que le monde fut créé. * Cette maniere de combattre Pierre d'Ailli ne seroit être decisive presentement, veu le poids des hommes doctes qui preferent le calcul de la Bible Grecque touchant la durée du monde au calcul du texte Hebreu. Vossius (a) a plus de raison de l'insulter sur la naissance de l'heresie d'Arius, que sur la durée du monde. Voici les paroles de Vossius; on y voit que nôtre Astrologie a mis le commencement de cette heresie sept cens ans après J. CHRIST, ce qui est une très-craffe ignorance. Valde etiam fuitesse ista fundamentum quod arii isti ponit. Aut ab initio mundi usque ad diluvium fluxisse (b) annos 2042. à diluvio ad natalem Christi 3102. His ita constitutis, totus est in eo ut ostendat quandoquidem mirandum aliquid contigit in terris etiam illustrem aliquam stellarum conjunctionem apparuisse in caelis. Aiqui falsissimum est quod sibi sumit de anno vel diluvii vel natalis Domini: nec levis est error sed spississimus; in priori quidem numero annorum pene sexcentorum, in altero autem (c) paulo pauciorum. Quid mirum? omnino Cameracensis fuit Chronologia impertissimus, ut vel arguit quod Arrianum haresim capisse dicat anno Christi septingentesimo, quam versimiliter tunc pene extintam dixisset. Ortum vero constat serè initio seculi quarti. Si Thevet eût écrit avec jugement, auroit-il parlé de Pierre d'Ailli en ces termes? Je de- virois (d) que tous ceux qui se mêlent d'astrologie, se trouvoient dignassent un peu mettre le nez, avant dans ses livres: ils n'y perdroient leurs peines, car toutes les singulieres observations que je viens de (e) ramener, ils y trouvoient la sentence minutée à l'encontre de ceux qui sous le nom de la vraye Astrologie prennent plaisir de s'embequer de faux mystères, que d'Astrologie, introduisant une idolâtrie, des astres du tout abominable. Cette pretenduë idolâtrie n'étoit pas plus à craindre au tems de Thevet que le culte religieux de la terre; de sorte que si les livres de Pierre d'Ailli n'étoient bons qu'à convertir cette sorte d'idolâtres, on n'avoit presque point à faire d'eux. Mais comme d'autre côté ils étoient propres à entretenir le credit de l'Astrologie, par les vertus que cet Auteur attribué aux conjunctions des Planetes, choses dont Thevet ne dit pas un mot, leur lecture étoit infiniment plus prejudiciable que profitable.

(F) Qui condamna Jean Hus au suplice. Ce ne fut point sans l'exhorter à se soumettre, & sans lui declarer que c'étoit le meilleur parti à prendre. Examinatis dictis testium, & recitatis articulis erroneis in Patrum concessu, Cardinalis Cameracensis iudex cause deponatus à Concilio; dixit ad Joannem Huss. En via dua proposita sunt tibi ut ex his eligas unam; aut te offeras omnino totum in potestatem & gratiam Concilii, ejusque decretum super hac re acquiescas; ita namque fiet ut Concilium ob honorem domini nostri Regis Romanorum nunc presentis, ac fratris ejus Bohemite Regis clementer acturum sit tecum; aut si ex dictis

articulis quosdam tenere ac defendere intendas, & desideres aliam audientiam, concedetur tibi quidem; sed tunc scias hic esse magnus & illuminatus viros qui fortissima habent adversus articulos tuos fundamenta; & reverendum est ne inde gravioribus involvaris erroribus. Id consulendo dixerm tibi, non ut iudex. Monsieur de Launoüy ayant raporté (f) cela ajoûte, que cet heretique aima mieux soutenir opiniâtrément ses opinions, & être brûlé, que suivre le conseil salutaire du Cardinal d'Ailli. Verum litigiosus homo dogmata suavis pertinaciter propagare maluit & comburi, quam usque adeo salubre Cardinalis Alliati consilium sequi (g).

(G) De paroître dans le catalogue des temoins de la verité. Thevet (h) remarque, que par la détermination du Concile de l'Eglise Françoisë, Pierre d'Ailli fut delegué, pour denoncer aux deux Papes qui s'entrequerelloient pour la Pa- pauté, qu'ils se demissent du siege papal. Ce pour ce, qu'ils se demissent du siege papal. Ce pour ce, qu'ils se demissent du siege papal. Ce pour ce, qu'ils se demissent du siege papal.

pour reponse lui fut dit que les Papes de Rome, tout excusés de toute tache de schisme, mais que c'étoient les Prelats François qui de gayeté de cœur schismatisoient. Que pour cette occasion il fut depuis renvoyé suivant l'avis du Concile tenu à Paris avec le Sieur Jean Maingie Marechal de Boucaud, lequel par après étoit la bien l'Antipape à Avignon, comme aussi le Cardinal d'Ailli lui lava la tête du long & du large (i). Et c'est ce, continue Thevet, que Henri Pantaleon semble le cocher au roulet de ceux qui en cette saison vivoient & de voix & d'écrits contre l'ambition des Papes, corruption de l'Eglise, schismes & divisions qui lors pilluloient grandement, disant qu'il a écrit un livre intitulé de la reformation de l'Eglise, lequel pourtant ne se trouve pas au Catalogue de ses livres qui sont en grand nombre tant en Theologie qu'en Mathematiques.

Rien n'est plus vrai que ce qu'assure Pantaleon touchant ce livre de Pierre d'Ailli. Quant au Catalogue des temoins de la verité compilé par Flacius Illyricus, on y (k) trouve Pierre d'Ailli condamnant le dogme de la (l) transubstantiation, & donnant au Concile de Constance un projet de reformation, selon lequel la Cour de Rome eût été privée de tant de moyens qu'elle employoit pour amasser de l'argent; les Prelats eussent été obligés à bien vivre & à remplir leurs fonctions; la pompe des ceremonies, les fêtes superflues, l'abus des jûnes, & la canonisation des Saints eussent été abolies; le nombre des Moines, des images, & des temples eût été diminué (m). On peut être très-assuré que tous les Ecrits de Pierre d'Ailli ne sont pas propres à plaire à la Cour de Rome, puis que l'on en a inferé trois ou quatre depuis peu (n) dans l'Appendice du Fasciculus verum expectoratum & sfigendarum. Orthuinus Gratius avoit déjà inséré dans ce Fasciculus le Traité de ce Cardinal de emendatione Ecclesie. Ce que j'ai dit touchant la diminution des Moines ne s'accorde pas avec ce que Thevet (o) avoit ouï dire, que Pierre d'Ailli composa un livre intitulé le bonvelier de pauvretés, où il faisoit l'apologie des Religieux Mendians.

(a) De serent. Mariem. pag. 217.

(b) Vossius a voulu dire 2142.

(c) Vossius dans son hypothese a dit trouver un une erreur de plus de six cens ans.

(d) Histoire des Rommes illustres. t. 7. p. 89. edit. in 12.

(e) Il n'avoit parlé que de la ressemblance de tous les paralleles de Prolomee à douze.

(f) Ex Hist. consuetam relatione apud Beza-vium ad ann. 1415. n. 47.

(g) Hist. Coll. Narvarr. pag. 474.

(h) Ubi sup. p. 88.

(i) Voyez ce que dit Plessis Aironai sur cette matiere dans son Mystere d'iniquité. pag. 486. ch. seiz. edit. in fol. 1611.

(k) Lib. 1.

(l) Voyez la Dissertation de Mr. Allix à la tête de la Determinatio Fr. Joannis Parisien- lis, imprimée à Londres 1686. p. 71. 72.

(m) Voyez du Plessis Myst. d'iniquité, pag. 523.

(n) A Londres l'an 1690.

(o) Ubi supra, pag. 90.

été chassé de son Eglise Episcopale, si nous en croyons Erasme*, qui ajoute que cet exil lui procura le Chapreau de Cardinal. Il composa (H) beaucoup de livres dont quelques-uns n'ont jamais (I) été imprimez. Il se mêla même de (K) rimailier en langue vulgaire. Consultez les Auteurs † citez par Mr. Moreri.

AIMON, Prince des Ardennes, a été, dit-on ‡, le pere de ces quatre Preux que nos vieux Romans ont tant chantez. On les appelle ordinairement les quatre fils Aimon. Ils n'avoient qu'un cheval à eux quatre nommé Bayard. Je ne parlerois pas d'une chose qui ne passe que pour un conte à dormir debout, si je n'avois à dire que ces grotesques de nos vieux Romanciers, & les fables qu'ils ont écrites de nos Paladins, ont fait irruption dans le Sanctuaire. La superstition des peuples les a introduites dans la Religion, & si quelcun avoit dit à ces impertinens Ecrivains, *Hæc nuptæ seriatim ducent in mala*, il n'auroit pas été un mauvais devin. L'Histoire de Luxembourg composée par Jean Bertels Abbé d'Épernach, nous apprend § que Renaud l'aîné de ces quatre freres a été martyrisé pour le nom de JESUS-CHRIST; qu'il a été canonisé, que l'Eglise celebre sa fête, & qu'on lui a consacré des temples, & entre autres l'Eglise de Saint Renaud dans le pais de Cologne, à laquelle est annexé un Cōuvent de filles. On voit aussi à Cologne l'Eglise du même Saint auprès de celle de S. Maurice, & dans cette Eglise l'image des quatre freres sur la muraille. Ils sont sur le même cheval, & leur aîné Renaud a un diadème autour de la tête, comme une marque de sa fainteté. On γ pretend qu'après avoir été un grand guerrier sous Charle-

* Petrum Aliacen- sem. Ca- nracen- sis civitas Episco- pum eje- cit. Roma ex exule fecit Car- dinalem. Eras- m. de rati- onē. conferib. epistola- rum. epist. consolat.

† Au lieu de Frisart auquel il renvoye. lisez Frisard.

‡ Joh. Bertels Hist. Luxem- burg. in descri- ptio. Clu- maci.

§ Horat. de Art. poet.

¶ Ferrar. in Ca- tal. San- ctorum ad 7. Januar.

(g) On en trouve une notice à Cambridge dans le Collège d'Emma- nuel. Oudin fait quelquefois une bonne action en agissant contre les lumieres de sa conscience. Montre de doctrine qui renverse toute la Morale, & en comparaison duquel le Probabilisme le plus ontré est un sentiment innocent. Ce qu'il y a de rare en cela c'est que ce sont des fanatiques qui se font jeter dans ce precipice, eux qui ont plus d'inté- rêt que personne à travailler pour les droits de la conscience.

(H) Il composa beaucoup de livres.] Ses commentaires sur le Maître des Sentences, & les quatre Traitez qui ont été mis dans l'Appendix du fasciculus verum expendarum, furent imprimez à Strasbourg en 1490. On imprima au même lieu & en même tems un volume de ses Traitez & de ses Sermons. Une partie de ces Traitez fut réimprimée à Douai l'an 1634. par les soins de Leandre de St. Martin Professeur en Hebreu à Douai. Theret (a) assure qu'il a un livre de Pierre d'Ailli achevé d'imprimer l'an mil quatre cens dix le douzième Août, au commencement que l'art d'imprimerie fut en usage en France, dans lequel il y a grand nombre de figures de Mathematiques. Cela ne peut être, car l'imprimerie ne fut inventée qu'environ l'an 1440. Il eût pu dire qu'on imprima à Louvain en 1487. le Sa- cramentale de cet Auteur, & à Paris en (b) 1488. ses questions, in sphaera mundi Joannis de Sacro bosco cum commentariis Petri Cirveli Davonensis Hispani. Ses Metecores furent réimprimez à Strasbourg l'an 1504. & à Vienne en Autriche l'an 1509. Sa vie du Pape Celestin V. fut imprimée à Paris l'an 1539. (c) & se trouve dans les vies des Saints compilées par Sarius. Le titre de cet Ouvrage fait quelque peine, parce qu'il donne à Pierre d'Ailli la qualité de Confesseur de Charles V. mais il vaut incomparablement mieux supposer qu'on a mis là Charles cinquième au lieu de Charles sixième, que de dire qu'il y a eu un autre Pierre d'Ailli. Possévin qui a cru cela s'est fort trompé. Je ne voi point de matiere qui ait autant tenu au cœur à ce Cardinal que l'Astrologie; car outre qu'il presenta au Concile de Constance un Ecrit sur la reformation du Calendrier, il a composé les livres suivans; Tractatus de vero cyclo lunari: Vigintilogium de concordantia astronomica veritatis cum theologia: Tractatus de (d) concordia astronomica veritatis & narrationis historica: Tractatus elucidarius astronomica concordia cum theologia & cum historica narratione: Apologetica (e) defensio astronomica veritatis: alia secunda (f) apologetica defensio ejusdem: Tractatus de concordia discordantium astronomorum.

(I) Quelques-uns n'ont jamais été imprimez.] Ils sont dans la Bibliothèque du (g) College de Navarre; Mr. de Launoi en donne la liste. Il y en a qui contiennent la réponse à des questions bien curieuses, comme, *Utrum esse tria supposita unius naturæ sit perfectio: Utrum libertas creaturæ rationalis ante & post lapsum intrinsecè sit equalis: Utrum creaturæ rationalis conscientia evolvat ejus actum excusare possit.* Cette dernière question me fait souvenir de certains Ecrits qui ont paru en Hollande depuis quelque tems sur les droits de la conscience éironée. On a prouvé d'une manière si démonstrative dans ces Ecrits que toute action faite contre les lumieres de la conscience est essentiellement mauvaise, & qu'il ne la faut éviter nécessairement & indispensablement, que ceux qui ont voulu combats cette doctrine le font précipitez dans ce sentiment affreux, qu'il ne faut pas toujours agir selon les lumieres de sa conscience; d'où il s'ensuit qu'on fait quelquefois une bonne action en agissant contre les lumieres de sa conscience. Montre de doctrine qui renverse toute la Morale, & en comparaison duquel le Probabilisme le plus ontré est un sentiment innocent. Ce qu'il y a de rare en cela c'est que ce sont des fanatiques qui se font jeter dans ce precipice, eux qui ont plus d'inté- rêt que personne à travailler pour les droits de la conscience.

(K) De rimailier en langue vulgaire.] Je cite en marge mon garant (h) qui assure que Pierre (i) La Croix a écrit plusieurs vers François en rythme rustique de son tems lesquels ont été mis en vers Latins par Nicolas de Clemançis. J'en ay vu, dit-il, quelques-uns imprimez, il y a plus de cent ans. Il ajoûte que le même Auteur a écrit en François un livre intitulé les sept degrez de l'eschelle de penitence & exposez sur les sept Psaumes penitentiels, imprimé à Paris. Je crains que la Croix du Maine ne nous trompe quant à ce dernier Ouvrage; car Mr. de Launoi marque positivement qu'Antoine Belard fit une version Françoisë du Traité Latin de Pierre d'Ailli sur les 7. Pseaumes Penitentiels, & que Denys de Hasi imprima cette traduction à Lion l'an 1544. in 16.

(a) Ubi sup. pag. 89.

(b) Selon Gesner fol. 547. verso ce fut en 1488.

(c) Tout ceci est tiré de Mr. de Launoi. pag. 476. & seq. ou du P. Labbe t. 2. pag. 180.

(d) Il le fit à Bâle l'an 1418.

(e) Il la fit à Cologne au mois de Septembre 1418.

(f) Faite à Cologne au mois d'Octobre 1418.

(i) La Croix du Maine, Bibliothèque.

pag. 381.

¶ Ubi sup. Ferrarius in Catalogo Sanctorum ad 7. Januar. (g) On en trouve une notice à Cambridge dans le Collège d'Emmanuel. Oudin fait quelquefois une bonne action en agissant contre les lumieres de sa conscience. Montre de doctrine qui renverse toute la Morale, & en comparaison duquel le Probabilisme le plus ontré est un sentiment innocent. Ce qu'il y a de rare en cela c'est que ce sont des fanatiques qui se font jeter dans ce precipice, eux qui ont plus d'inté- rêt que personne à travailler pour les droits de la conscience.

* Voyez Paris Dissert. Théol. t. 3. pag. 508.

magne il se fit Moine à Cologne, qu'il mourut martyr, & qu'à cause qu'il fit des miracles après sa mort, on lui bâtit une Eglise*.

AYRAULT (PIERRE) en Latin *Erodus*, Lieutenant Criminel au Siege Presidial d'Angers, étoit né en cette ville l'an 1536. Il fit les Humanitez & son Cours de Philosophie à Paris; en suite il alla à Toulouse pour y étudier en Droit, d'où il passa à Bourges pour profiter des leçons de Duarenus, de Cujas, & de Donellus trois des plus excellens Jurisconsultes de ce tems-là. Ayant pris à Bourges ses degrez de Bachelier, il alla revoir sa patrie, y fit quelques leçons publiques sur le Droit Civil, & y plaida quelques causes. Il avoit alors 22. ans. Il retourna à Paris quelque tems après, & y devint l'un des plus (A) celebres Avocats du Parlement. Il y publia en 1563. les Declamations de Quintilien, qu'il corrigea en divers endroits, & qu'il accompagna de notes. L'année suivante il fit imprimer dans la même ville un *Traité du Retrait lignager*, composé par François Grimauter Avocat du Roi à Angers, & y mit une Preface de la nature, varieté & mutation des loix. Il publia en 1567. un livre intitulé, *Decretorum rerumve apud diversos populos ab omni antiquitate judicatarum libri duo... Accedit tractatus de origine & auctoritate rerum judicatarum*. Il l'augmenta beaucoup dans (B) les autres éditions. Il quitta Paris l'année suivante, pour aller exercer dans sa patrie la charge de Lieutenant Criminel. Il l'exerça avec tant d'exacritude que comme un nouveau Cassius, il fut appelé *l'ecueil des accusez*. Pendant les desordres de la Ligue, il exerça par (C) *interim* la charge de President au même Siege, & s'en acquitta avec la même integrité que de l'autre. La ville d'Angers lui temoigna son estime en plusieurs manieres, & principalement par la charge d'Echevin perpetuel qu'elle lui donna. Il fut fort brouillé avec Philippe Gourreau, Maître des Requêtes son compatriote, & il publia une lettre Apologetique contre lui en 1577. Il fut ferme dans le bon parti contre la Ligue, & il étoit obligé de l'être non seulement par la charge qu'il avoit au Presidial, mais aussi par celle de Maître des Requêtes du Duc d'Anjou qu'il avoit eue conjointement avec le Jurisconsulte Badoüin, avant que ce Prince montât sur le trône. La harangue qu'il fit à ce

Duc

† Il en fit deux éditions dans la même année de Angers, la seconde plus aisée que la premiere. Cette piece est en Latin.

(A) L'un des plus celebres Avocats du Parlement.] Antoine Loisel en son Dialogue des Avocats du Parlement de Paris met nôtre Ayrault dans la liste des plus fameux, & lui donne la préeminence sur Bodin. Il est vrai qu'il remarque que Bodin ne réussit pas dans le Barreau. Voici comme parle Loisel; Maître Pierre Ayrault fut aussi pourveu de l'état de Lieutenant Criminel à Angers dont il étoit, & s'y retira sur la fin des Grands Jours de Poitiers de l'an 1567. encore qu'il plaiddât assez bien & docilement, mieux beaucoup que ne faisoit Maître Jean Bodin, Angevin, quelque grande & exquisite doctrine qui fut en lui, car il ne lui succéda jamais en plaidoirie qu'il ait faite. On imprima à Paris l'an 1568.

(B) Il y en eut quelques (B) plaidoyez de Pierre Ayrault. Ils furent imprimez à Rouen en 1614. avec les notes & les additions d'un jeune Jurisconsulte, Monfr. Menage qui dit cela (b) pouvoit ajoûter qu'on les imprima à Paris en 1598. in 8. avec quelques autres Opusculs de Pierre Ayrault. Les Curez de Paris le choisirent en 1564. pour plaider leur cause contre les Jesuites; cependant il ne la plaida pas, & peut-être que cela vint de ce qu'on ne trouva pas à-propos que les interets des Curez fussent separez de ceux de l'Évêque de Paris. C'est la conjecture du Sieur du Boulay (c). Quoi qu'il en soit son plaidoyé fut rendu public, comme je viens de le dire dans une note marginale.

(C) In vita Petri, *Erodus*, p. 26. v. 26. v. 26. v. 26.

(D) In historia Academiae Parisiensis, t. 6. pag. 966. Vide testimonia de Petro *Erodio* ante ejus vitam.

(B) Il l'augmenta beaucoup dans les autres éditions.] La seconde édition est de Paris 1573. in 8. & contient six livres. La troisième est in folio, & a pour titre, *Rerum ab omni antiquitate judicatarum Pandecta*. Elle est aussi de Paris 1588. Après la mort de l'Auteur on imprima

les mêmes Pandectes à Paris l'an 1615. avec le petit *Traité de patrio jure*. Il les avoit revuës & corrigées. Mr. Menage en avoit promis (d) (d) *Uti* une nouvelle édition qu'il devoit accompagner d'une de petites notes marginales, qui auroient indiqué les sources d'où Ayrault avoit tiré ses exemples. L'ouvrage est fort docte; *Continet* (e) *enim res ab omni antiquitate apud Indos, (e) Menae Judaeos, Graecos, Romanos, Francos, alios judicatas. Celui qu'il fit en François, de l'Ordre & instruction judiciaire dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, conféré à l'usage de nôtre France, est pareillement fort docte & fort curieux. Il fut imprimé pour la première fois à Paris en 1575. in 8. la 2. édition qui est de Paris 1588. in 4. fut augmentée de deux livres: la troisième fut augmentée d'un livre (f) à Paris l'an 1598. in 4. Ainsi l'Ouvrage (f) *C'est* comprend quatre livres. Le quatrième livre qui traite des procès saisis au cadaver, aux cendres, dure ces à la memoire, aux bêtes brutes, choses inanimées & continmax, avoit été imprimé à part à Paris en 1591. J'ai oublié de dire que son *Traité de decretis rebusve apud diversos populos ab omni antiquitate judicatis*, fut imprimé à Francfort l'an 1588. duobus libris, & anno 1598. tri-bus auctorem in eadem urbe publicavit.*

(C) Par interim.] Mr. Menage fait durer deux ans cet interim; *Et Pratura (g) munere per biennium sanctus Erodus est; & neanmoins il (g) Pag. dit (h) qu' Ayrault ne fut nommé à cette charge que l'onzième de Mai 1589. & qu'Henri le Grand en pourvut un autre au commencement de l'année 1590. in eodem anno 1590.*

Duc faisant son entrée à Angers le 7. de Janvier 1570. a été imprimée (D) avec le discours qu'il lui adressa pour le louer de ses victoires, & de la restauration de l'Université d'Angers. Ce discours roule principalement sur ce que Baudouin avoit dédié à ce Prince deux anciens Panegyriques, celui qu'Eumenius avoit fait de Constantius, & celui que Pacatus avoit fait de Theodose. Le discours qu'Ayraulth publia l'an 1589. sur la mort de Henri III. & sur le scandale qu'en avoit l'Eglise, temoigne son attachement au parti de ce Monarque. Il n'y mit ni son nom, ni celui de l'Imprimeur. Mr. de Thou * en a parlé avec éloge. On a * Hist. l. 95. trouvé parmi les papiers de l'Auteur la version Latine qu'il en avoit faite. Il écrivit en ce tems-là un discours où il exhortoit Henri IV. à se faire Catholique: mais de tous ses Ouvrages celui qui l'a fait le plus conoitre dans les pais étrangers, & sur tout parmi les Protestans, est le Traité (E) de la puissance paternelle. Il le composa pendant le procès qu'il eut avec les Jésuites, au sujet de son fils aîné †, qui avoit pris l'habit de leur Ordre. Il l'avoit envoyé dans leur Col- † Voyez l'article suivant. lege de Paris, afin de le rendre plus capable de lui succeder un jour, & il eut quelque tems après le chagrin d'apprendre qu'ils lui avoient persuadé d'entrer dans leur Corps. Il en fit ‡ ses plaintes au Parlement de Paris, & quand il eut fu ‡ Le 19. de Mai 1586. qu'ils l'avoient fait évader, il presenta requête au Pape, & obtint des † lettres de Henri III. au Cardinal d'Est Protecteur des affaires de France, & au Marquis de Pisani Ambassadeur de cette Couronne, par lesquelles lettres le Roi de- † Elles sont datées du 18. de Juillet 1586. mandoit très-instamment qu'on sollicitât un ordre du Pape pour la liberté d'un jeune garçon. Tout cela fut inutile. Le Traité de la puissance paternelle qu'il adressa trois ans après à ce fils desobeissant, ne fut pas excessif. Quoi qu'Ayraulth eût d'autres fils, il ne laissa pas de se chagriner excessivement de la † Sainte Marthe s'est trompée dans l'Eloge de Pierre Ayraulth, où il ne lui a donné que 63. ans de vie. perte de celui-là. Il avoit épousé à Paris en 1564. Anne des-Jardins, fille de Jean des-Jardins Medecin de François I de laquelle il eut 15. enfans, dont dix étoient en vie quand il mourut à Angers le 21. de Juillet 1601. âgé de 65. ans β. Nous destinons un article particulier à son fils aîné. Pierre AYRAULT ou succeda aux vertus & à la charge de son pere, & fut President en la Seneschauſſée d'Angers, Conseiller de ville & Maire. Il procura en 1603. une profession en Droit dans l'Academie d'Angers à Guillaume Barclai. La harangue qu'il fit à Marie de Medicis mere de Louis XIII. à Angers le 16. d'Octobre 1619. se voit au 6. tome du Mercure François. Il fut député à l'assemblée des Notables convoquée à Rouën en 1617. Il a laissé posterité. Jean AYRAULT son frere fut Avocat au Parlement de Paris. Guillaume AYRAULT leur frere Religieux de l'Ordre de St. Benoît, Docteur de Sorbonne, eut beaucoup de part à l'amitié de Louis Servin Avocat General au Parlement de Paris. Guyonne AYRAULT l'une de leurs sœurs épousa Guillaume Menage Avocat du Roi au Presidial d'Angers. De ce mariage est sorti feu Mr. Menage, l'un des plus doctes hommes de France γ. C'est de lui que j'emprunte cet article.

A Y -

(D) A été imprimée avec le discours qu'il lui adressa. Mr. Menage n'a pas bien marqué le tems auquel ces deux pieces furent imprimées; il dit que ce fut en 1577. & qu'alors le Prince qui y est loué étoit Roi de Pologne & Duc d'Anjou. C'est dire assez clairement qu'il n'étoit pas Roi de France; néanmoins le Duc d'Anjou fut sacré à Reims au mois de Fevrier 1575. & il étoit censé Roi de France dès le jour (a) que Charles IX. deceda. Soyez assuré que la harangue & le discours en question parurent en 1570. & par conséquent lors que celui qu'on y louoit n'étoit pas encore Roi de Pologne.

(E) Le Traité de la puissance paternelle. L'Auteur l'écrivit en François & en Latin; un de ses compatriotes nommé Jacob Frubert, le traduisit en Italien (b). Voyons ce qu'en dit (c) Monfr. Menage; Egit cum fugitivum filio tanquam cum absente reo, hoc est annotatione & programme;

Qualis populea moerens philomela sub umbra Amiffis queritur fetus.

Et qua sequuntur, motum enim tibi carmen est, talis Petrus Arodium amiffum filium insolabiter in

scriptis suis queritur. Vide quæso. . . quos ipse questus fundat in libro tertio Ordinis judiciarii modo fratrem Johannem Arodium modo Renatum filium compellans. Quis vero tam ferus ac ferreus est qui cum querelas ejus legat in libello illo auro & tot laudibus à Stephano Pascaſſo (d) celebrato quem de patrio jure ad fugitivum filium contra Jesuitas scripsit à gemitu & lacrimis temperare postit? . . . At non solus Arodium satum suum genuit, ingenere & alii, lege Stephani Pascaſſi & Johannis Bodini (e) ea de re ad Petrum Arodium epistolæ. Lege Antonii Arnoldi advocati Parisien- sis. . . . Orationem pulcherrimam habi- tam in Senatu Parisiensi contra Jesuitas anno M D L X X X I V. Mr. Menage a rapporté dans ses remarques ce qu'Antoine Arnauld dit là-dessus, & ce qui lui fut répondu par Pierre Barny Procureur des Jésuites du College de Clermont. La réponse va là, que les Jésuites ne voudrent jamais recevoir en France René Ayraulth bien qu'il eût pour le moins 18. ans; mais que sans leur rien decouvrir, il s'en alla en Allemagne où il fut reçu. Voyez la remarque de l'article suivant.

(a) C'étoit le 30. de Mai 1574.

(b) Menage ubi supra, pag. 28. (c) Pag. 37.

γ Ex vita Patri Aro- dia Menage ejus ex filia Nepote scripta, & typis data Parisi 1675. in 4.

(d) Voyez la 10. lettre du li- vre 11. de Paquier.

(e) Mr. Menage a rapporté dans ses remarques la lettre de

* Voyez Mr. Menage, p. 245.

† Quos tuos ipse & amabat & magni faciebatur quia & eos vocari Andegavum & ibi sedem habere aliquando voluit. Id. p. 35.

Voyez pag. 245. où il cite Ayrault au livre 3. de son Ordre judiciaire.

‡ Voyez l'article précédent.

‡ Voyez la remarque E, de l'article précédent.

§ Id aggreffus est Ludovicus Richeomus. . . quod me docuit privata ipsius Rerum Arduum ad ipsam Richeomum epistola, cujus exemplar que sua est humanitas, misit ad me Roma Petrus Posinus presbyter Societatis Jesu doctissimus, idemque Jesuitice historie scriptor celeberrimus. Menag. pag. 39.

¶ Il a été General des Jesuites.

‡ En ce tems là le Cours de Philosophie devoit 3. ans.

‡ Ex vita Petri Eroditii à Menagio conscripta.

¶ Voyez les remarques de Mr. Menage, pag. 257.

AYRAULT (RENE') fils aîné du precedent, causa un très-grand chagrin à son pere. Il naquit à Paris * l'onzième de Novembre 1567. & fut donné à instruire aux Peres Jesuites. Pierre Ayrault les estimoit † alors, & les aimoit, & n'auroit pas accepté de plaider contre eux pour les Curez de Paris, comme il l'avoit accepté en l'année 1564. Ayant vu dans son fils aîné un esprit fort vif, beaucoup de memoire & plusieurs qualitez aimables, il pria très-instamment le Provincial des Jesuites, & le Recteur du College de Clermont, lors qu'il leur mit cet enfant entre les mains, qu'on ne le sollicitât en aucune maniere à entrer dans leur Religion, il leur dit qu'il avoit d'autres enfans à consacrer à l'Eglise; mais qu'il destinoit celui-là à remplir sa charge, & qu'il en vouloit faire le soutien de sa famille. On lui promit tout ce qu'il voulut. Néanmoins les grans talens de ce jeune homme firent souhaiter aux Jesuites d'avoir un sujet de cette importance dans leur Societé; de sorte qu'après qu'il eut étudié deux années en Rhetorique sous le Pere Jaques Sirmond, ils lui donnerent l'habit de leur Ordre en l'année 1586. Son pere sans l'avis duquel cela s'étoit executé fit beaucoup de bruit. Il les accusa de plagiat, & les somma de lui rendre son enfant. Ils repondent qu'ils ne savent ce qu'il est devenu. Ayrault impetra chefs de monitoire, & obtint un Arrêt du Parlement qui ordonne aux Jesuites du College de Clermont de ne point recevoir dans leur Ordre René Ayrault, & de notifier aux autres Colleges cette défense. On n'obeit pas à cet arrêt, on transporte le jeune homme de lieu en lieu, on lui change le nom, on l'envoie en Lorraine, en (A) Allemagne, en Italie, Henri III. fait agir auprès du Pape son Ambassadeur ‡ & le Protecteur de ses affaires, Ayrault en écrit à sa Sainteté; le Pape se fait montrer le rôle de tous les Jesuites du monde, René Ayrault revêtu d'un autre nom, ne paroît pas dans ce rôle. Trois ans de peines & de recherches n'ayant rien produit, le pere recourut à sa plume, fait un livre de la ↓ puissance paternelle, & l'adressa à René son fils. René y fit une reponse, mais ses Superieurs ne trouverent pas à-propos de la publier. On aime mieux β que Richeome Provincial des Jesuites de Paris recusat l'Ouvrage de Pierre Ayrault. La reponse de Richeome n'a point été imprimée. Voyons presentement les aventures de René. Il entra dans l'Ordre à Treves le 12. Juin 1586. il passa en suite à Fulde où il repeta ses études de Rhetorique. Il parcourut l'Allemagne, & y fut pris par les Protestans, il alla à Rome, & y étudia un an en Philosophie sous Mutius Vitelleschi γ. Il continua cette étude l'année suivante à Milan, & vint l'achever δ à Dijon. Ayant regenté les Classes dans la même ville pendant quatre ans avec beaucoup de succès, il en sortit lors que les Jesuites furent bannis de plusieurs villes du Royaume, l'an 1594. Il s'en alla dans le Piemont où il regenta deux ans; il vint en suite à Avignon, & y étudia pendant quatre ans en Theologie. Après quoi il retourna à Rome, d'où il fut envoyé à Milan pour y enseigner la Rhetorique. Il le fit pendant quelques années, & puis il revint en France, où il a passé par les plus beaux emplois de son Ordre. Il regenta la Philosophie, il prêcha, il fut Prefect de College. Il fut Recteur à Reims, à Dijon, à Sens, à Dole, à Bezançon; il fut Assistant du Provincial, & Procureur de la Province de Champagne, & puis de celle de Lion à Rome. Enfin il mourut à la Fleche le 18. de Decembre 1644 ζ. Son pere par acte passé devant Notaire & temoins le priva de sa benediction l'an 1593. mais il ne persevera pas dans sa colere jusques à sa mort; car on trouva parmi ses papiers un Ecrit signé de sa main, où il lui donnoit sa benediction φ.

AITZEMA (LEON D') Gentilhomme de Frise né à Docum l'an 1600. a été Conseiller des villes Hanseatiques, & leur Resident à la Haye. Il a compilé une Histoire des Provinces-Unies qui a eu beaucoup de debit, & qui est d'un grand usage à ceux qui sont employez aux affaires politiques; car on y trouve mot à mot les Traitez de paix, les instructions & les Memoires des Ambassadeurs, les lettres & les reponses des Souverains, les capitulations des villes & autres actes publics, chacun en sa langue originale, & puis traduit en Flamand. C'est en cette dernière langue que cette Histoire est écrite. On en a fait deux éditions. La premiere comprend 15. volumes in 4. qui ont été imprimez l'un après l'autre. Le premier en 1657. & le dernier en 1671. Le premier commence à la cessation de la Treve qui avoit été conlue par les soins de Henri le Grand entre l'Es-

pagne. (A) Hispaniam quam que petiisse salo creditum est. Menag. pag. 372.

(A) En Lorraine, en Allemagne & en Italie.] Antoine Arnauld dans son plaidoyé de l'an 1594. expoza que les Jesuites avoient soutenu René Ayrault dès l'âge de 14. ans, & qu'ils le tenoient en

Italie, & en Espagne. Il ne paroît pas qu'on lui ait jamais fait (A) voir l'Espagne, & il n'étoit gueres loin de sa 19. année quand il prit l'habit de Jesuite.

pagne & les Provinces Unies, & s'étend depuis l'année 1621. jusques à l'année 1625. Le dernier comprend l'histoire de l'an 1668. La seconde édition est en 7. volumes *in folio*, qui ont été imprimez en 1669. & en 1671. Le dernier de ces volumes contient une Table generale des six autres, avec la relation de la paix de Munster, & un Traité qui a pour titre *le Lion retablí*. C'est un recit des choses qui se passerent dans les Provinces Unies en 1650. & en 1651. par raport à quelques charges importantes dont la vacance fut remplie. Ce Traité avoit déjà paru *in 4.* l'an 1652. La relation de la paix de Munster avoit été imprimée en Latin en 1654. Quoique cette compilation d'Aitzema soit principalement considerable à cause des pieces authentiques qu'il y a ramassées avec beaucoup de patience & d'application, je ne voudrois pas juger du reste comme (Z) a fait Mr. de Wicquefort. J'ai ouï dire que cet Historien a parlé d'une maniere desinteressée de ce qui regarde les disputes de Religion. Mr. Arnaud l'a cité * pour une chose qui n'est pas trop avantageuse aux Protestans †. Valere André parle d'un Leon Aetsma Frison, qui fit imprimer ses vers Latins de jeunesse à Franeker l'an 1617. Quelques-uns croient que ce Poète ne diffère point de l'Historien dont je parle dans cet article. Leon d'Aitzema mourut à la Haye le 23. de Fevrier 1669. après y avoir exercé environ 40. ans la Residence des vil-

les Hanseatiques; qui lui avoit été procurée par Foppius d'A I T Z E M A son oncle, Resident de Hollande à Hambourg. Notre Leon étoit un fort honnête homme, officieux, affable, liberal envers les pauvres, & très-verté dans la Politique. Il parloit plusieurs langues, l'Alleman, le François, l'Italien, l'Anglois. Son pere étoit Secretaire de l'Amirauté & de Frise. Il ne sera pas inutile de remarquer qu'on a déjà vu deux volumes *in folio* de la continuation d'Aitzema, le premier fut imprimé à Amsterdam en l'année 1685. & s'étend depuis 1669. jusqu'à 1679. le second imprimé au même lieu en 1688. s'étend depuis 1679. jusqu'à 1687. Un Ministre nommé A I T Z E M A a écrit en Flamand sur les Sybilles.

A K A K I A (M A R T I N) Professeur en Medecine dans l'Univerlité de Paris au XVI. siecle, étoit de (A) Châlons en Champagne. Il s'appelloit *l. Sans malice*, mais selon la coutume d'alors il changea son nom en celui d'*Akakia*, qui signifie en Grec la même chose que *Sansmalice* en François. Il le transmit à ses descendans qui l'ont toujours porté jusques à cette heure. Il fit des progrès considerables à Paris sous le Professeur Pierre Bristot, & aprit β de lui la plupart des choses qu'il publia en suite sur Galien. Il fut reçu Docteur en la Faculté de Medecine de Paris l'an 1526. François I. dont il fut l'un des principaux Medecins le considera beaucoup. Je ne fai point en quelle année il devint Professeur en Medecine; mais il l'étoit au tems que Gesner publia sa Bibliothecque, c'est-à-dire l'an 1545. Il mourut l'an 1551. Il avoit pris pour Armes, de gueules à la croix d'or accompagnée de quatre cubes aussi d'or, avec cette devise, *Quaecunque ferat fortuna, ferenda est, Faut supporter fortune quoi qu'elle aporte*. Il publia en 1538. une traduction Latine des deux livres de Galien de *ratione curandi*, γ & l'accompagna d'un Commentaire. Après cela il traduisit l'*Ars Medica quæ & ars parva*, du même Galien. Cet Ouvrage fut imprimé à Lion en 1548. Il est aussi l'Auteur d'un livre imprimé à Paris, sous le titre de *Synopsis eorumque quinquè prioribus libris Galeni de facultatibus simplicium medicamentorum continentur*. Si j'avois pu trouver sa vie composée par Mulla, j'en aurois tiré sans doute quelques particularitez qui auroient rendu cet article un peu meilleur, mais je n'en ai pu savoir autre chose sinon que René Moreau l'a citée. Akakia prit pour femme Marie Chauveau veuve de Silvain de Monthelon, & en eut un fils qui fut

V

(Z) Comme a fait Mr. de Wicquefort.] C'est de l'An- bassadeur, tome 1. p. 172. Voyez aussi la page 446.

„ mun avec la plupart de ceux qui en ce país se „ mêlent d'écrire l'Histoire sans ordre & sans „ permission, & presque toujours sans juge- „ ment & sans verité. „ Avouons que ce jugement est bien sec & bien desavantageux, & qu'il choque bien des gens.

(A) Etoit de Châlons.] Mr. Moreri n'ayant pas entendu ce que veut dire *Catalaunensis*, a cru bonnement qu'Akakia étoit Catalan. Il étoit de Catalogne, dit-il, & pour comble de méprise il nous renvoie à Quenstedt, qui a marqué (b) positivement que ce Medecin étoit de Châlons, ville dont l'Evêque se dit Comte & Pair de France.

„ mun avec la plupart de ceux qui en ce país se „ mêlent d'écrire l'Histoire sans ordre & sans „ permission, & presque toujours sans juge- „ ment & sans verité. „ Avouons que ce jugement est bien sec & bien desavantageux, & qu'il choque bien des gens.

(A) Etoit de Châlons.] Mr. Moreri n'ayant pas entendu ce que veut dire *Catalaunensis*, a cru bonnement qu'Akakia étoit Catalan. Il étoit de Catalogne, dit-il, & pour comble de méprise il nous renvoie à Quenstedt, qui a marqué (b) positivement que ce Medecin étoit de Châlons, ville dont l'Evêque se dit Comte & Pair de France.

* Dans la 2. Partie de l'Apologie pour les Catholiques, pag. 267.
 † Biblioth. Belg. pag. 63.
 ‡ Konig. Bibl. p. 19.
 § Elle refusoit alors à Docum: presentement elle reside à Harlingen.
 ¶ En Latin Sannalius. Voyez Naudé, prezit. in Opuscula Niphi, & la Vayer tom. 12. pag. 277.
 § René Moreau in vita Bristoti.
 ¶ Gesner in Biblioth. fol. 500.
 § In vita Bristoti.

fut Professeur en Medecine, comme l'on va voir. Presque tous ses descendants ont marché dans la même route, mais il s'en est trouvé un qui s'est mêlé d'autre chose (B) que de medecine. Ceux qui ont mis (C) la mort de nôtre Martin Akakia à l'année 1605. se sont étrangement abusés.

AKAKIA (MARTIN) Parisien, fils du precedent, fut reçu Docteur en Medecine de la Faculté de Paris l'an 1572. Tristan de Rostaing Chevalier de l'Ordre, & Amiot Evêque d'Auxerre se rendirent (A) ses patrons, & lui firent donner par Charles IX. en 1574. la charge de premier Lecteur & Professeur Royal en Chirurgie. Quatre ans après il devint second Medecin de Henri troisième. Comme il se plaçoit à porter des leçons fort étudiées dans les Ecoles Royales, & que cela lui prenoit beaucoup de tems, il craignit que la visite des malades, & les fonctions qu'il lui faisoit faire à la Cour ne fussent un fardeau trop pesant pour lui. De sorte que pour ne pas succomber à tant de peines, il se demit de sa chaire de Professeur sous le bon plaisir du Roi entre les mains de Jean Martin, homme très-capable de cette charge, comme ses Ecrits (B) le témoignent. Mais ce Jean Martin ayant bien considéré que cette charge seroit incom-

* Voyez la remarque 21.

(B) D'autre chose que de Medecine.] Une lettre de Guy Patin datée du 22. Juillet 1664. contient ces paroles; „ Le Roi a fait mettre à „ la Bastille le frere de Mr. Acakia nôtre Col- „ legue pour avoir écrit quelque chose qui a „ déplu à Mr. le Prince. Il avoit été employé „ il n'y a pas longtemps pour le mariage du Duc „ d'Enguien, & avoit été Secretaire de l'Am- „ bassade de Pologne. „ Tout le monde a su les plaintes qu'un ami de la Maison d'Autriche dequité sous le nom de *Siamslaus hysimachus Eques Polonus*, publia en 1685. contre les intelligences que la France entretenoit avec le Comte Tekels, par le moyen d'Akakia & de du Vernai-Boséauld. Je viens de lire un Imprimé (a) qui n'a point été, *Journal d'Amsterdam*, où j'ai lu que ce même Mr. Akakia eut beaucoup de part aux intrigues qui tendoient à faire tomber la couronne de Pologne sur la tête du Duc de Longueville par la deposition du Roi M.chel. On assure dans ce Journal que l'Empereur en avoit fait faire des plaintes au Roi de France, & qu'il avoit nommé entre autres Mr. Acakia comme un des principaux conducteurs de cette affaire; que Mr. Acakia fut mis à la Bastille, mais qu'il n'en eut que plus d'attention à l'intrigue qu'il avoit commencée, & plus de loisir pour entretenir les correspondances qu'il avoit liées; que ses lettres & sa negociation allerent toujours leur train, nonobstant cet emprisonnement, & que l'affaire fut si avancée, qu'il n'y eut que la mort de Monsieur de Longueville (b) qui en empêchât l'exécution. Les medailles étoient déjà toutes préparées. Ce second emprisonnement de Mr. Akakia ne dura que cinq ou six mois, s'il en faut croire une personne que j'ai consultée depuis la lecture de ce Journal. Cette personne m'a dit de plus que Mr. Akakia eut tant de joye de se voir choisi pour aller fomen- ter les troubles de la Hongrie, qu'encore qu'il fût bien malade, il se trouva bien-tôt assez de santé pour partir. N'osant prendre la route d'Allemagne, il s'en alla en Angleterre, où il s'embarqua pour la Suède, d'où il se rendit par mer à Riga, & de là en Pologne, où il est mort. C'étoit un homme d'intrigue, & qui agit vivement pour la conclusion de la paix d'Olive.

(a) Il a paru au mois de Septembre 1693.

(b) Il fut tué au passage du Rhin le 12. Juin 1672.

(c) Hennings Wiste, Professeur à Riga en Livonie.

(C) Ceux qui ont mis la mort. . . . à l'année 1605.] C'est ce qu'a fait depuis peu l'Auteur (c) du *Diarium Biographicum*; car voici

comme il parle sous cette année, *Martino Akakia, Gallus CATALAUNENSIS, Medico Doctore & Professore Lutetia Parisi.* Apres quoi il donne le titre de quelques freres; dont Akakia de Char- tous est véritablement l'Auteur. Si l'on avoit su que Bissot dont nôtre Akakia fut disciple n'étoit plus en France l'an 1519. on n'auroit pas allongé la vie de ce disciple jusques à l'année 1605. ou bien on auroit dû dire quelque chose d'une vieillisse aussi extraordinaire que l'auroit été celle-là. Ce qui a pu tromper l'Auteur du *Diarium*, est qu'en l'année 1605. il mourut un Medecin qui s'appelloit Akakia. Il étoit petit fils du disciple de Bissot. Guy Patin en (d) parle de cette manière avec la liberté Cynique; Deux Docteurs de nôtre Compagnie travailleroient à l'Apologie de Theodore Mayerne Turquer; favoir Seguin nôtre ancien qui a toujours porté les Charlatans, & son beau frere Acakia qui mourut l'an 1605. de la verole qu'il avoit rapportée d'Italie où il étoit allé avec Mr. de Bethune Ambassadeur à Rome. Si nôtre Martin Akakia eût pu gagner un tel mal au tems de cette Ambassade, il auroit été sans contredit le plus vieux paillard de l'Europe.

(d) Lettre 8. de la 1. edit.

(A) Se rendirent ses patrons.] On n'en sauroit donner une preuve plus convenable que les paroles que je vais citer d'un panegyrique de Henri trois: *Vix dum* (c'est Martin Akakia qui parle) *igitur in publica professione qua nos Carolus Rex Christianissimus, Tristando Rostagno Equite Torquato fortissimo, & Jacobo Amyoto Alrissodorensum Episcopo de nobis reserentibus, cohonestaverat, quadriennium compleveramus, cum Tu nos inter tuos Medicos allegisti & conscripsisti.* Ce Panegyrique fut imprimé à Paris l'an 1578. en voici le titre: *Martini Akakia Regni & Medici & Professoris ob suam in ordinem Regionum Medicorum cooptationem Panegyricus, Henrico Valesio Regi Christianissimo dictus.*

(B) Comme ses Ecrits le témoignent.] René Moreau a eu soin de faire imprimer deux Ouvrages de cet Auteur; *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de morbis internis*, à Paris 1637. *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de ætre, aquis & locis*, à Paris 1646. Il a mis l'éloge de l'Auteur à la tête du premier. On voit à la tête du second quelques vers Latins d'Antoine Mornac à la louange du même Martin, qui fut l'un des Commissaires à la fameuse conference de du Perron, & de du Pleffis.

patible avec ses autres affaires, s'il la vouloit remplir en conscience, rendit cette demission à Martin Akakia. Celui-ci disposa tout aussi-tôt de sa charge en faveur de Pierre Seguin son beau-fils, & mourut fort peu après en 1588. âgé d'environ 49. ans. Il laissa deux fils dont je vais parler, & une fille qui fut mariée à Pierre Seguin, l'un des plus doctes Medecins de la Faculté de Paris, & qui exerça la profession de son beau-pere dans le College Royal depuis l'an 1588. jusques en 1599. Le *Traité de morbis muliebribus*, & les *Consilia Medica* de nôtre Martin ne sont presque connus de personne, que sous la fausse supposition qu'ils viennent de la même main que les *Traitez* de Martin Akakia de Châlons. Je n'ai point vu de Bibliographe qui distingue les Ecrits du pere d'avec les Ecrits du fils, on attribue les uns & les autres à Martin Akakia *Catalaunensi*. J'y aurois été trompé aussi bien que Mr. Moreri, si je n'eusse recouru (C) aux lumieres de quelques amis. Les deux livres de *morbis muliebribus* ont été inferez dans le Recueil qu'un Medecin nommé Israël Spachius fit imprimer à Strasbourg en 1597. de divers *Traitez* touchant les maladies du sexe; & pour les *Consilia Medica*, on les trouve dans le Recueil de pareils Ouvrages que Scholzius fit imprimer à Francfort en 1598. Il y a beaucoup d'apparence qu'Israël Spachius a cru que les deux livres de *morbis muliebribus* étoient un Ouvrage du disciple de Brisfort. C'est lui sans doute qui mit au titre, *Martini Akakia Medici Régii & in Universitate Parisiensi Professoris Medicinæ doctissimi*; &c. L'Ouvrage n'avoit jamais été imprimé, il courroit en manuscrit; Spachius favoit en general que Martin Akakia l'avoit fait, & il crut bonnement que cet Akakia étoit le même dont le public avoit déjà vu des livres, ainsi il lui donna les qualitez de l'Akakia de Châlons, & non pas celle de Professeur Royal que l'Auteur se seroit donnée, s'il avoit publié lui-même son livre.

AKAKIA (MARTIN) fils du precedent, fut reçu Docteur en Medecine à Paris le premier de sa Licence en 1598. Il devint Professeur Royal en Chirurgie l'année d'après, par la demission de Pierre Seguin * son beau-frere. Il fit un voyage à Rome, & mourut de maladie à Paris sans laisser posterité l'an 1605. Il est enterré avec son pere à S. Germain de l'Auxerrois. Son frere Jean AKAKIA, promu au Doctorat de Medecine à Paris le premier de sa Licence en l'année 1612. fut Medecin de Louis XIII. & mourut en Savoye l'an 1630. Il laissa plusieurs enfans, 1. Martin AKAKIA, Professeur Royal † en Chirurgie, qui se demit de sa charge en faveur de Mathurin Denyau, & mourut quelques années après en 1677. laissant un fils qui a été Commis du Contrôlle general

* Il se demit de sa charge, ayant été fait Lecteur Royal en Medecine le 10. Sept. 1599. par la demission de Jean Dupret.

V 2

(C) Si je n'eusse reconu aux lumieres de quelques amis.] Montieur le Professeur Drelincourt a eu la bonté de m'apprendre que Martin Akakia Auteur du *Traité de morbis muliebribus*, cite non seulement Fernel, & Amatus Lusitanus, mais aussi l'Ouvrage de Scaliger contre Cardan, & la *Cosmographie* de Corneille Gemma. Fernel dedica ses livres à Henri II. qui ne commença à regner qu'en 1547. Amatus Lusitanus composa la 2. (a) Centurie à Rome (b) l'an 1551. à Rome, dis-je, où le Pape Jules III. l'avoit appellé. Le livre de Scaliger contre Cardan ne fut imprimé qu'en l'année 1557. Celui de Corneille Gemma fut écrit à l'occasion de l'étoile de l'an 1572. & ne fut imprimé qu'en 1575. Il suit donc que ce Martin Akakia ait été en vie l'an 1575. les remarques de Monsieur Drelincourt que l'on vient de lire le prouvent manifestement. Or comme j'avois lu dans les Antiquitez de Paris (c) que Martin Akakia étoit Professeur Royal en Medecine dès l'an 1577. & que Pierre Seguin fut mis à sa place le 20. Septembre 1594. je souhaitai de savoir ce que Guillaume DuVal a dit là dessus dans son Catalogue des Professeurs du College Royal. Je l'ai su par le moyen du curieux & de savant Monsieur (d) Pinsson des Riolles, qui a pris la peine le plus obligamment du monde de m'envoyer plusieurs particularitez concernant les Akakia.

Il m'a fait savoir entre autres choses I. que Martin Akakia de Châlons Medecin de François premier mourut l'an 1551. De ce fait & des remarques de l'illustre Doyen de Leyde, il resulte nécessairement que l'Auteur du livre de *morbis muliebribus* n'est pas Martin Akakia *Catalaunensis*. II. Qu'il est bien vrai que Pierre Seguin fut pourvu dès l'année 1588. de la charge de Lecteur Royal en Chirurgie par la demission de Martin Akakia son beau-pere, mais qu'il eut besoin de prendre de nouvelles Lettres l'an 1594. En voici la raison : pendant les guerres civiles le nombre des Lecteurs Royaux se multiplia beaucoup plus que la fondation ne portoit; plusieurs personnes avoient obtenu subrepticement les provisions de cette charge. Henri I V. cassa une partie de ces Lecteurs en l'année 1594. & redonna de nouvelles Lettres à ceux qui furent retenus. Pierre Seguin fut de ceux-ci. Voilà pourquoi sa promotion a été marquée sous l'an 1594. par l'Auteur des Antiquitez de Paris; mais si cet Auteur étoit exact, il ne se contenteroit pas de dire que Pierre Seguin fut mis à la place de Martin Akakia le 20. Septembre 1594. Il craindroit de faire juger à ses Lecteurs que Martin Akakia mourut cette même année, & que Pierre Seguin commença alors d'être Professeur Royal. Or quiconque droit cela, debiteroit deux grands mensonges.

† Il étoit déjà lors que Guillaume du Val publia son Catalogue en 1644.

(a) C'est celle qu' Akakia cite sans la designer, mais ce qu'il cite se trouve Centur. 2. Curat. 39. pag. 167.

(b) Il le dit lui-même pag. 236.

(c) Par le Pere du Breuil pag. m. 568.

(d) Avocat au Parlement de Paris.

* Dans la remarque B. du premier Akakia.

† Il s'appelle Calba Schwa.

‡ Ce mot signifie en Hebreu, fils de l'étoile.

1. Vide Job. à Lent Scheldasma Historico-Philologicum de Judaorum Pseudomessias, pag. 9. β Id. Lent, pag. 14. γ Ib. p. 9. & 15.

δ Ib. pag. 14. ex Tractatu Talmudico Euf. fol. 21.

ζ Ib. pag. 15. ex tractatu Talmudico Berachos, fol. 61.

η Ib. p. 15. ex autore libelli de Cippiis ab Hottengero editi & Latine translati.

λ Ci dessus pag. 44. col. 2.

(a) Histor. literar. prodromo, pag. 52. apud Placcium de Pseudomissis, pag. 134.

(b) Voyez en les noms dans l'histoire critique du vieux Testament, p. 526.

(c) Placcius ibid.

(d) Il est Religieux de l'Abbaye des Prêtres, de l'église Observance de l'Ordre de Cisterciens, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

des Finances, & une fille mariée à Mr. le Vayer de Boutigni, Conseiller au Parlement de Paris. 2. Roger AKAKIA. C'est l'homme d'intrigue dont j'ai parlé ci-dessus *. 3. Charles AKAKIA, Ecclésiastique fort pieux, attaché à Port-royal. 4. Simon AKAKIA dit du Plessis, Agent des Dames de Port-royal. 5. N. AKAKIA, connu sous le nom de Mr. du Lac. Il prend soin de l'édition des livres de feu Mr. de Sacy sur l'Écriture. Il y a eu d'autres enfans de Jean Akakia outre ces cinq.

AKIBA, fameux Rabin, a fleuri peu après que Tite eut ruiné la ville de Jérusalem. Il n'étoit Juif que du côté de sa mere, & l'on prétend que son pere descendoit de Sifera General d'armée de Jabin Roi de Tir. Akiba vécut à la campagne jusqu'à l'âge de 40. ans, & n'y eut pas un emploi fort honorable, puis qu'il y gardoit les troupeaux d'un riche bourgeois de Jérusalem. Enfin il entreprit d'étudier à l'instigation de la fille de son maître, laquelle lui promit de l'épouser s'il faisoit de grans progrès dans les sciences. Il s'appliqua si fortement à l'étude pendant les 24. ans qu'il passa aux Academies, qu'après cela il se vit environné d'une foule de disciples, comme un des plus grans maîtres que eussent été en Israël. Il avoit jusqu'à 24. mille Ecoliers. Il se déclara pour l'impôsteur † Bar-cochebas, & soutint que c'étoit de lui qu'il falloit entendre ces paroles de Balaam, *une étoile sortira de Jacob*, & qu'on avoit en sa personne le véritable Messie. Il ne se contenta pas de faire envers lui ce que Samuel avoit fait envers les deux premiers Rois des Juifs, je veux dire de l'oindre β, il voulut de plus faire la fonction de son Ecuyer γ. Les troupes que l'Empereur Hadrien envoya contre les Juifs, qui sous la conduite de ce faux Messie avoient commis des massacres épouvantables, exterminerent cette faction. Akiba δ fut pris, & puni du dernier supplice avec beaucoup de cruauté, on lui déchira la chair avec des peignes ζ de fer, mais de telle sorte qu'on faisoit durer la peine, & qu'on ne le fit mourir qu'à petit feu. Il vécut 120. ans, & fut enterré avec sa femme dans une caverne, sur une montagne qui n'est pas loin de Tiberiade. Ses 24. mille disciples furent enterrez au dessous de lui sur la même montagne θ. Je raporte ces choses sans prétendre qu'on les croye toutes. J'ai déjà λ dit qu'on croit qu'il a supposé (A) un livre au Patriarche Abraham. Quelques-uns lui attribuent un attentat encore plus condamnable que celui-là, c'est d'avoir (B) altéré le texte Hebreu de la Bible, afin de (C) pouvoir répon-

(A) Qu'il a supposé un livre au Patriarche Abraham.] Ce livre est intitulé *Sepher Jezirah*, c'est-à-dire, le livre de la creation. Voyez la remarque E de l'article d'Abraham, & ajoutez y ce supplément. Lambecius ne devoit pas dire (a) que ce livre de la creation fut imprimé à Mantouë la premiere fois, car l'édition de Mantouë in 4. accompagnée du Commentaire d'Abraham Bendor, & de celui de plusieurs (b) autres Rabins, avoit été précédée par l'édition de Paris in 8. 1552. Le même livre a été imprimé à Bâle in folio l'an 1587. avec plusieurs autres de même tempe. Il est d'un grand poids chez les Cabalistes : ils s'en servent à faire des miracles, disent-ils (c).

(B) D'avoir altéré le texte Hebreu de la Bible.] Cette alteration se raporte à l'âge qu'avoient les Patriarches, lors qu'il leur naissoit des enfans. Personne n'ignore qu'en cette année-là ils étoient plus vieux selon la Bible des Septante, que selon la Bible Hebraïque. Adam, par exemple, si nous suivons le texte Hebreu avoit 130. ans lors que sa femme accoucha de Seth, mais selon la version des Septante, il étoit alors dans sa deux cens trentième année. La plupart des Theologiens veulent qu'on prefere le texte Hebreu, au texte Grec. Ceux qui tiennent l'autre parti sont en petit nombre, mais en recompense ce ne sont pour l'ordinaire que des savans d'élite. Le Peré Dom Paul (d) Pezron qui s'est rangé au petit nombre, a de-

bité entre autres choses que les Juifs ont altéré le texte Hebreu dans le tems qui a coulé depuis la ruine de Jérusalem sous Tite, jusques à la 12. année de l'Empereur Hadrien (e). Il le (e) Voyez son livre de l'Antiquité des tems de cet Empereur, & assez conforme au texte Hebreu d'aujourd'hui. Or comme cet Aquila chap. 16. en passant du Christianisme au Judaïsme se mit sous la discipline d'Akiba, il paroit fort vraisemblable au Pere Pezron, qu'il faut imputer à ce Rabin cette alteration de l'Écriture. Il est certain qu'Akiba étoit (f) alors en grande estime parmi les Juifs, & sur tout parmi ceux de la Palestine, car il fut environ 40. ans le maître du College qu'ils avoient à Jabné, ou à Tyberiadé proche le lac de Genesareth. . . . Il (g) avoit beaucoup de disciples, passoit pour le plus savant d'entre les Juifs, & avoit tant de créance dans leur esprit, que ce fut lui qui déclara que Barcochebas étoit le Messie.

(C) Afin de pouvoir répondre à une objection des Chrétiens.] « Jamais (h) les Chrétiens ne disputent contre les Juifs plus fortement qu'en ce tems-là, & jamais aussi ils ne les combattent plus efficacement. Car ils ne faisoient que leur montrer d'un côté les Evangelis, & de l'autre les ruines de Jérusalem qui étoient devant leurs yeux, pour les convaincre que JESUS-CHRIST qui avoit si clairement prédit sa défection étoit le Prophete que Moïse avoit promis Mais ils

dre à une objection des Chrétiens. Les Juifs (D) lui donnent de grands éloges, & le regardent comme celui qui leur a appris (E) toute la Loi non écrite. La remarque que nous faisons là-dessus contiendra quelques particularitez de sa vie. S'il faisoit juger de ses leçons par ses preceptes de (F) garderobbe, on auroit lieu de les traiter de ridicules.

ALABASTER (GUILLAUME) Theologien Anglois, nâquit à Hadley dans la Comté de Suffolc. Il fut un des Docteurs du Collège de la Trinité à Cambridge, & il accompagna le Comte d'Essex en qualité de Chapelain à l'expédition de Cadix sous le regne d'Elizabeth. On veut que les premières pensées de changer de religion lui soient venuës, pour s'être laissé éblouir à la pompe des Eglises de la Communion Romaine, & au respect dont il lui sembla que les Prêtres y sont honorez; & qu'ayant paru chancelant, il ait trouvé des personnes qui menagerent ces dispositions, & qui profiterent de telle sorte des plaintes qu'il faisoit d'avoir été peu avancé en Angleterre, qu'il ne hesita plus à passer dans le Papisme, dès qu'il eut bien considéré que l'esperance d'un meilleur avancement ne seroit pas trop bien fondée. Quoi qu'il en soit, il s'aggregea à la Communion Romaine, & n'y trouva point ce qu'il avoit esperé. Il s'en degouta bien-tôt; il ne s'accommoda point d'une Discipline qui ne lui passoit en compte aucun des degrez où il étoit déjà monté; apparemment il ne s'accommodoit pas mieux de ce culte des creatures que les Protestans sont accoutumez de regarder avec horreur; ainsi il repassa en Angleterre pour y reprendre sa premiere religion. Il y obtint un Canonicat dans l'Eglise de Saint Paul, & puis la Cure de Tharfield dans la Province de Hartford. Il entendoit fort bien la langue Hebraïque, mais il se gâta l'esprit par l'étude de la Cabale dont il s'entêta. On en vit des preuves dans le Sermon qu'il fit quand il fut reçu Docteur en Theologie à Cambridge. Il prit pour texte le commencement du premier livre des Chroniques, *Adam, Seth, Enos*, & après avoir touché le sens literal, il se jetta dans le mystique, soutint qu'Adam signifioit la malheur & misere, & ainsi

„ les pressoient vivement par leurs propres tradi-
 „ tions qui portoient que le CHRIST se mani-
 „ festeroit après le cours d'environ six mille ans,
 „ en leur montrant que ce nombre d'années étoit
 „ accompli. Cela les embarrassoit étrangement,
 „ & c'est sans doute la raison pourquoi il est dit
 „ dans le Talmud qu'Akiba (a) & Sansai suppu-
 „ toient les années dont on tiroit contr'eux de si
 „ puissans argumens. Il est certain que les
 „ Juifs pouvoient répondre à l'objection des six
 „ mille ans, si la Bible étoit telle que nous l'avons
 „ aujourd'hui; car il s'en faut bien qu'elle ne nous
 „ donne ce nombre d'années depuis Adam jusq'à
 „ J. CHRIST.

(D) Les Juifs lui donnent de grands éloges.]
 Ils l'appelloient (b) *Sethumtaah*, c'est-à-dire l'au-
 thentique. Il faudroit un volume tout entier, dit
 l'un (c) d'eux, si l'on vouloit parler dignement de
 lui. Son nom, dit un autre, a parcouru tout
 l'Univers, & nous avons reçu de sa bouche toute
 la Loi orale; *Hujus nomen* (d) (inquit autor libri
 Zemach David) *exiit ab uno extremo mundi usque
 ad aliud, atque totam legem oralem ex ejus ore
 accepimus.*

(E) Qui leur a appris toute la Loi non écrite.]
 Voyez le passage qu'on vient de citer, & le li-
 vre (e) que le Pere Paul Pezron a publié à Paris
 l'an 1691. On y (f) trouve, que Rabbi Akiba
 fils de Joseph est le premier Compilateur des
Deuterjoses ou des traditions Judaïques, & le chef
 des Traditionnaires; qu'il ramassa les traditions
 qu'Hillel, Siméon, & autres anciens Docteurs
 avoient inventées; qu'il y en ajouta d'autres de
 son invention; qu'elles eurent cours toutes en-
 semble jusq'à la fin du V. siecle, auquel tems on
 y en joignit d'autres dont le Talmud fut compo-
 sé; qu'Akiba (g) servit du Rabin Meïr le plus

celebre de tous ses disciples, pour *teñger par écrit
 une partie de ces traditions dont on a depuis composé
 la Misne* (h); qu'il fut assesseur (i) du Patriarche, (b) Les
 & le maître (k) d'Aquila & du Rabin José qui *Juifs pre-
 tendent*
 est l'Auteur de la grande Chronique des Juifs; que le Rab-
 qu'il devint chef des écoles Judaïques la même *bi Juda*
 année que Joseph acheva ses Antiquitez; qu'il *qui va com-
 piler nâquit*
 occupa cette place durant 40. ans; qu'il est *le même*
 très-souvent cité dans le *Pirke-Liezer*, & *jour qu'A-*
 qu'il souhaitoit la damnation éternelle à tous *kiba mou-*
 ceux qui lisoient les Ouvrages des Chre- *tus. R. Ju-
 tiens. da prin-*

(F) Par ses preceptes de garderobbe.] La est illo die
 nation Judaïque a été livrée à un tel esprit de
 pueriles & de chimeriques observances; que de quo
 leurs plus graves Docteurs ont étendu le Rituel ajout; sel
 jusques aux actions les plus machinales, comme *exortus*
 est celle d'aller au privé. Malheur à qui ne fait *est & sol*
 pas bien s'orienter, car les quatre points cardi- *occidit.*
 naux de l'horizon ne sont pas également favori- *Pezron*
 bles. Je ne puis dire qu'en Latin le reste de leurs *p. 70.*
 ridicules superstitions. Dixit R. Akiba, *ingressus sum* *(i) Nerua*
sum aliquando post Rabbi Jostani in sedis secreta *Juifs de*
locum & tria ab eo didici. Didici 1. quod non ver- *le choisir*
sus Orientem & Occidentem sed versus Septentrio- *un Pa-*
nem & Austrum convertere nos debeamus. Didici 2. leur na-
quod non in pedes erectum, sed jam considentem se- *tion.*
retegere liceat. Didici 3. quod podex non dextrâ *(k) Ex*
sed sinistra manu abstergendus sit. Ad hec objeci *Hieronymo*
ibi Ben Hajas; usque adeo verè perfricavisti frontem *in cap. 8.*
erga magistrum tuum ut cacantem observares? *Uja.*
 Respondit ille, *legis hac arcana sunt ad que dissen-*
da id necessario mihi agendum fuit (l). Voilà
 un merveilleux Docteur qui même sur sa chaise
 percée expliquoit sans dire mot les mysteres de
 la Loi.

(a) Talmud. in tractatu de Synedris.
 (b) Vide Jo. à Lent ubi supra pag. 9.
 (c) Zacutus in Juchasin p. 66. apud Lent p. 9.
 (d) Konig. Biblioth. pag. 19.
 (e) Intitulé Defensé de l'anti-quité des tems.
 (f) Pag. 61.
 (g) Pag. 61. ex Zemach David. pag. 99.

(b) Les Juifs prétendent que le Rabin José qui va compiler nâquit le même jour qu'Akiba mou-tus. R. Juda prin-cipus natus est illo die quo obit R. Akiba, que de quo leurs plus graves Docteurs ont étendu le Rituel ajout; sel exortus est & sol occidit. Pezron p. 70. (i) Nerua Juifs de le choisir un Patriarche de leur nation. (k) Ex Hieronymo in cap. 8. Uja. (l) Ex Barzitha in Misneh, Berachot, fol. 62. apud Lent pag. 12.

• Ex libro
Euliers cut
titulus
Worthies
of En-
gland.
† Voyez la
remarque
A.
‡ Id. ib.
§ C'est
ainsi que
porte le
Catalogue
d'Oxford.
Il faut
avoir pen-
ché.
¶ Voyez le
Catalogue
de la Bi-
bliothèque
d'Oxford.

des autres *. Sa methode d'expliquer l'Ecriture ne fut point au goût (A) des Catholiques Romains ; je dirai dans les remarques ce qu'ils en penserent , & comment il se tiroit † de l'objection que l'on fait sur les trois jours & trois nuits que JESUS-CHRIST devoit être dans le ventre de la terre, comme Jonas au ventre de la balaine. Je ne dois point oublier qu'on faisoit un très grand cas de ses vers. Il fit ‡ une Tragedie Latine intitulée *Roxana*, dont la representation dans un College de Cambridge fut accompagnée d'un accident très-notable. Il y eut une Dame qui fut si épouvantée du dernier mot de la Tragedie, *Sequar, Sequar*, tant il fut prononcé d'un air furieux, qu'elle en perdit l'esprit pour toute sa vie. Alabaster vivoit encore en l'année 1630. Son *Apparatus in revelationem Jesu Christi* fut imprimé à Anvers en l'année 1607. Quant au *Spiraculum tubarum, seu sons spiritualium expositionum ex aequivocis Pentagloti § significacionibus*, & son *Ecce sponsus venit, seu tuba pulcritudinis, hoc est demonstratio quod non sit illicitum nec impossibile computare durationem mundi & tempus secundi adventus Christi*, ils sont imprimez à Londres β. On peut juger par ces seuls titres quel étoit le goût du personnage, mais on en jugera micux par les paroles d'André Rivet (B) que je citerai. Il ne faut pas oublier son *Lexicon Hebrai-*

(A) Ne fut point au goût des Catholiques Romains.] François Garatle Jesuite apres avoir rapporté une opinion d'Hidore de Peluse qui est assez chimérique (a) continué ainsi. „ L'exposition d'Alabaster est encores plus esloignée „ du sens commun, car il s'en va ravaudant sur „ des fantaisies Rabineques qui sont à la verité „ plaisantes, si elles estoient aussi solidement „ fondées comme elles sont subtilement con- „ trouvées. Il dit en son Apparat chap. IX. que „ Jonas & N. S. ont demeuré ponctuellement „ trois jours & trois nuits l'un dans le ventre „ de la terre, & l'autre dans le ventre de la „ balaine en la façon qui s'ensuit. Jonas, dit- „ il, fut porté jusques au centre du monde „ comme il le depose lui-même ; *Ad extremum „ montium descendit, terræ vestes circumdederunt „ me.* Or est-il qu'estant en cet endroit il avoit „ le jour & la nuit tout à la fois, car regardant „ vers nostre hemisphere il avoit le jour en face „ & la nuit à dos, & puis le lendemain tout au „ contraire, de façon que n'ayant que demeuré „ un jour & demi il y a demeuré trois jours „ entiers, d'autant qu'il faut doubler l'espace, „ pource qu'il avoit tout à la fois ce que nous „ avons successivement. Ainsi nostre Seigneur „ estant dans le ventre de la terre a eu comme „ Jonas le jour & la nuit tout à la fois, d'autant „ que son ame s'en est allée jusques au cen- „ tre de la terre afin d'avoir le jour d'un costé „ & la nuit de l'autre, & par ainsi accourcit le „ terme de sa demeure sans forcer la verité, tant „ il avoit d'impaticence de laisser ses Disciples „ desolez. Je dis que cette invention fait tort „ à l'Ecriture Sainte, d'autant qu'elle est trop „ contrainte & sophistiquée & ressemble jusse- „ ment les fantaisies des Rabins, & partant ce „ n'est pas sans sujet que le livre d'Alabaster a „ esté condamné à Rome : mais il fut si idolâ- „ tre de ses inventions qu'il fit encores pis que „ Heliodore, pource qu'il quitta sa religion „ pour ne quitter pas ses grotesques dangerieu- „ ses qu'il a fait sur l'Ecriture Sainte. „ Joi- „ gnons le jugement d'un Jesuite du Pais-Bas à „ celui de ce Jesuite François. Bonfrerius (b) „ ayant condamné ceux qui par les machines de „ la Cabale trouvent tout dans chaque passage de „ l'Ecriture, poursuit ainsi ; *Quod super fecit in- „ sistit nimis & irreligiose Guilielmus Alabaster,*

qui in illo suo Apparatu ex inanibus hujusmodi fundamētis, ne dicam quiquilibet, conatus est nobis suam mysticam theologiam, & (ita ipse vocat) interiorum scripturæ sensum ac medullam (re ipsa aliud nihil quam deliramentum & somnia) exprimere. Quæ ex re merito audit & Romæ censoriam Ecclesiæ virgulum merito expertus est. Quis enim ferat quempiam in tre tam seris, Scripturæ inquam interpretatione, pro probatis meritis vendere quæ ipse parum suo cerebro deliravit ? Il rapporte en suite quelques exemples des explications chimeriques de cet homme.

Nous entendrons bien-tôt un Proteflant qui reproche aux Catholiques Romains d'avoir toleré les visions de cet Alabaster.

(B) Les paroles d'André Rivet que je citerai.]
Anno 1607. dit-il, (c) quidam Pontificius Anglus (c) Isagoge Gol'elmus Alabasterus, edidit Antverpiæ horum ^{ad Scrip- turam e. 15.} cui titulum fecit, Apparatus in revelationem Christi, in quo profertur se novam & admirabilem rationem asserre investigandi Prophetiarum P. 937. mysteria ex Scriptura se ipsam interpretante. Ibi novam Cabalæ instituit ex qua quilibet ex quolibet educti & mutatis vel inversis aut separatis & disjunctis Ebraeorum vocabulorum literis aut syllabis, vel etiam in islem variorum numerorum ratione excogitata, illis etiam significacionibus contra grammaticæ rationem assignatis, diversis nominibus aut verbis omnia pervertit, & ipsi ad hoc commentum placet ut quamvis sapè excipiat se nolle præjudicare latine versioni, cui tamen videat ex ea nullis fidelibus sensum quem sibi proponit posse erui, non veretur dicere pag. 61. Deum, Christi & Religionis Christianæ mysteria per illam verborum formam in Ebraeo legis codice expressisse quæ sensum carnalem & à divina mente alienum lectori prima fronte ostendit, atque ita voluisse ut in Ecclesia Christiana nulla passim legeretur versio quam quæ secundum Ebraeorum verborum corticem conciperetur, ut hoc modo sapientia divina non esset cuius profa- (d) L'us no obvia. Sed postea idem, per totum illud ^{est sur le verset 9. de chap. 37. de la Genes.} opus ita sapientiam illam divinam ex scripturæ, si ^{le verset 8. de chap. 40. du même livre.} Deo placet, penetrabilibus haurit, ut ne ulli qui- dem hæcenus ex patribus sanctissimis vel unius loci Genset. l'autre sur les verset 8. de chap. 40. du même livre.

(a) Doc-
trine cu-
rieuse p.
593 im-
primee l'an
1013.

(b) Dans
les Prole-
gomenes de
son Comen-
taire sur le Pen-
tateuque
imprimé
en 1625.

cum in folio. Je n'ai point parlé des motifs de conversion qu'il publia après avoir embrassé le Catholiciſme ; on fait assez que c'est la coutume de ceux qui changent de religion. Cette coutume étoit même plus en vogue en ce tems-là qu'aujourd'hui. Le public n'avoit pas eu encore le tems de se degouter de cette sorte de livres. Celui d'Alabaſter fut refusé par Roger Fenton *

ALAINS ; peuples barbares qui contribuerent beaucoup à la ruine de l'Empire Romain. Plinè † les place dans l'Europe au delà des embouchures du Danubè ; mais Josephè marque plus précisément leur situation , car il ‡ les met proche des Marais Méotides ; & du Tanais. Il décrit une furieuse irruption qu'ils firent dans la Médie ; & dans l'Arménie sous l'Empire de Vespasien. Ce fut alors que † Vologésès Roi des Parthes fit prier cet Empereur de le secourir contre les Alains ; & de lui envoyer pour General l'un de ses fils ; fut quoi Domitian fit tout son possible pour obtenir cette commission. Voilà ce qui a pu engager Mr. Moreri à nous dire , en éconfondant un peu les tems , que ces barbares s'étoient déjà fait connaître dès le tems de Domitian. Mais ce défaut d'exactitude chronologique est peu de chose ; si on le compare avec le reste. Il nous conte que les Alains se joignirent aux Vandales ; aux Sueves , & puis aux Goths au commencement du V. siècle ; qu'ils combattirent contre les François l'an 505 ; qu'ils ravagerent les Gaules ; qu'il avoient pour chef Gondéc fils de Aodégile ; que vers l'an 509. ils passèrent en Espagne ; qu'ils s'y établirent , & qu'ils y furent défaits par Vallia Roi des Wisigoths en 418. Il n'est pas aisé de comprendre que de pareilles meprises pussent ne pas sauter aux yeux du lecteur ; car enfin des peuples vaincus en 418. dans un pais où ils font passez environ l'an 509. devroient réveiller l'attention la plus languissante. La vérité est que Mr. Moreri a fait un anachronisme de cent ans. Les Alains s'avancerent β en 406. des bords du Danubè jusques au Rhin sans trouver nulle résistance ; & ayant été joints par les Vandales rechez de la bataille qu'ils avoient perduë contre les Francs ; ils entrèrent dans les Gaules. Leur Roi s'appelloit Respèndial , celui des Vandales s'appelloit Gunderic ; & étoit fils de Godisigile qui avoit été tué dans la dernière bataille. Plusieurs autres nations barbares s'unirent à ces deux-là , & causèrent une desolation prodigieuse dans toutes les Gaules. Une partie des Alains sous la conduite d'Utace , qui avoit succédé à Respèndial , passa en Espagne l'an 409. & s'établit dans la Province de Cartagene , & dans la Lusitanie ; l'autre partie tint bon dans les Gaules sous sa conduite de deux Rois. Les Alains d'Espagne défaits par Vallia Roi des Wisigoths près de Merida en 418. furent contraints de se soumettre à Honorius. Leur Roi Vatacè perdit la vie dans le combat. Nous trouvons encore des Alains sous l'an 464. qui secouèrent le joug des Huns après la mort d'Attila , & qui entrèrent dans l'Italie pour y fixer leur demeure ; mais Ricimer marchant contre eux avec les troupes de l'Empire les défit de telle sorte près de Bergame , qu'il ne s'en sauve que très-peu , & que leur Roi même Biorg est tué dans le combat. Il y avoit long tems que les Huns ayant fait beaucoup de ravage & de carnage dans le pais des Alains , s'étoient associez avec ceux qui échaperent à leur fureur. C'est Ammien Marcellin γ qui nous l'apprend. Il fait d'une assez longue description des mœurs des Alains ; il dit que

hujus sceleris multa , pag. 57. & seqq. asseruntur à nugature blasphemio quibus syllabas unius nominis & verbi seorsim accipiens & à sua radice divellens omnia suisun deorsum vertit. Et tamen in regno Pontificio toleratur hec novitas ubi simplex scriptura ex ipsa scriptura interpretatio hæreticos insinuat. Sed de his hætenus. Videant Pontifici an suo Alabaſtro non debeant nigrum presigere theta : nos hominis insolentissimam audaciam detestamur , est enim Jesuita Possesivus suis Catholicis scriptoribus inservit. Appar. Sacri Tomo primo. Notez 1. que l'Ouvrage dont ceci est tiré parut pour la première fois en l'année 1626. & que l'édition in folio dont je me sers imprimée l'an 1652. avoit été revue , corrigée & augmentée par l'Auteur. 2. Que le livre d'Alabaſter avoit été condamné à Rome le 30. de Janvier 1610. & que l'Auteur étoit revenu au giron de l'Eglise Anglicane depuis assez long tems , lors de la première édition du livre de Mr. Rivet. Voici

les termes dont se servit la Congregation de l'Index ; je le raporte parce qu'il semble que l'on en pourroit inferer que l'Apparat d'Alabaſter fut reimprimé à Rome avec des changemens & des corrections. Apparatus (a) in revelationem Jesu Christi Auctore Gulielmo Alabaſtro Anglo Antverpiæ 1607. Et Amibestis Benedicci à Benedictis Veneti , contra Gulielmum Witackerum , nisi fuerint ex CORRECTIS AB AUCTORIBUS ET ROMÆ IMPRESSIS , cum approbatione P. Mag. Sacri Palatii. Mais peut-être n'a-t-on voulu signifier sinon qu'en cas que ces Auteurs corrigeaſſent leurs Ouvrages , & les fissent imprimer à Rome avec l'approbation du Maître du Sacré Palais , alors il seroit permis de lire cette nouvelle édition. Je croy que c'est le vrai sens. Samuel André Theologien Allemand a fait un livre (b) contre la Cabale de Henri Morus , où il raporte quelques exemples des chimères d'Alabaſter.

* Sa res-
ponse est
intitulée
An An-
swer to
W. Ala-
baſters
Motives
Lond.
1599. in 4.
† Liv. 4.
c. 12. c. 9.
non pas c.
2. comme
dans Mo-
reri.

‡ De bello
Jud. l. 7.
c. 29.

β Cum
Vologes
Partho-
rum Rex
auxilia
adversus
Alanos
ducentique
altrum et
Vespasiani
liberis de-
populati-
set, omni
ope con-
tendit ut
ipse pos-
simum
mittere-
tur. Suet-
on. in Do-
mit. c. 2.

γ Cordo-
moi. His-
toire de
France
aux an-
nées que je
marque.

γ Lib. 30.
c. 3.

δ Id. c. 2.

(a) Voyez
l'Index
librorum
prohibito-
rum , im-
primé à
Rome sous
Alexandre
VII. pag.
206.

(b) Exa-
men Cub-
ale Henr.
Morus, pag.
55.

* Ex Bau-
drando.
† C'est ce-
lui dont
Gassendus
parle si
souvent, &
auquel il a
écrit tant
de lettres,
Ludovico
Valerio.
‡ Le Pere
Anselme,
Genealog.
de la Mai-
son de
France,
pag. 175.
176.
† Entie en
1685.
§ Stepha-
nus de Ur-
bis. Pau-
sanias l. 9.
¶ Pausa-
nias ibi.
selon l'in-
terpreta-
tion de
Scaliger
in Euseb.
n. 229.
‡ Strabo
l. 9.
§ Pausan-
ias supra.
‡ A' π'ο'γ-
γ'ος ε'στι
δ'α'λιανος
η' π'ο'λις...
τ'ο'υ δ'ε' π'ο'λις
ε'στι' ο'νομα
π'ο'λις
α'π'ο' το'υ
π'ο'λιος
πα'ρ'ο'υ
Νου'νquam
vassata est
ob reve-
rentiam
Dex om-
nibus om-
nem vin-
abstinen-
tibus.
Ubi supra.
(a) Moreri
cite le 1.
livre, qui
est per du.
(b) Ann.
Marcell.
lib 31. c. 2.
p. 618.
(c) Parte
alta prope
Amazo-
num scilicet
Alani sunt
Orienti
adclines,
diffusi per
populosas
gentes &
ampias,
Asiaticos
vergentes
in tractus
quos dila-
tari ad ul-
gen accepti
fluvium.
Id. ibid.
pag. 619.

que c'étoient les mêmes peuples que l'antiquité avoit nommez (A) Massâgetes; il veut qu'ils ayent habité dans les vastes solitudes de la Scythie, qu'ils ayent communiqué leur nom aux nations voisines en les subjugant, & qu'ils ayent repandu ce nom jusques au Gange. Quoi qu'il les represente cruels & sauvages il ne leur fait pas égalé à cet égard la brutalité des Huns, & il remarque qu'ils exerçoient leurs brigandages jusqu'aux Palus Meotides, & jusques dans la Me-
die & dans l'Arménie.

ALAIS, Ville de France dans les Sevéennes, au Diocèse de Nîmes, à cinq * lieux d'Uzès, est la capitale d'une ancienne Seigneurie qui a été érigée en Comté, & possédée par Charles de Valois Duc d'Angoulême fils naturel de Charles IX. C'est sous le nom de Comte d'Alais qu'a été long tems conu Louis Emanuel de Valois †, Colonel General de la Cavalerie legere de France, & Gouverneur de Provence, fils de ce Duc d'Angoulême, & pere de François-Marie de Valois femme de Louis de Lorraine Duc de Joyeuse. Par ce mariage la Comté d'Alais fondit dans la Maison de Lorraine établie en France, car du mariage du Duc de Joyeuse avec François Marie de Valois sortit Louis-Joseph de Lorraine Duc de Guise, qui mourut à Paris de la petite verole le 30. de Juillet 1671. âgé de 21. an ‡. La ville d'Alais est devenue Episcopale depuis la † revocation de l'Edit de Nantes. Nous parlerons de cela plus amplement, si cet Ouvrage se reimprime.

ALALCOMENE, petite ville de la Bœotic. On la nomma ainsi ou à cause β d'Alalcomenée qui fut le pere nourrisier de Minerve, selon quelques-uns, ou à cause d'Alalcomenie l'une des filles d'Ogyges (B), laquelle γ nourrit Minerve, selon quelques autres. Cette Déesse étoit δ née en ce lieu-là, & y avoit un temple, & un simulacre ζ d'ivoire extremement respecté des peuples. Ce respect fut causé, à ce que dit Strabon θ, qu'Alalcomene quoi que facile à emporter ne fut jamais saccagée, & que tout le monde s'abstint d'employer la violence sur ce lieu-là. Mais Pausanias assure que la statue de Minerve en fut enlevée par Sylla, & qu'en suite le temple commença d'être negligé. Il ajoute que de son tems les murailles s'en étoient fendues, à cause qu'un gros tronç de lierre avoit

(A) Les peuples que l'antiquité avoit nommez

Massâgetes.] Il y a deux passages sur cela dans (a) Ammien Marcellin; le premier est au chapitre 5, du livre 23. & ne souffre aucune difficulté; Lucullus per Albanos & Massâgetas quos Alanos nunc appellamus, hac quoque natione pertrupta vidit Caspius lacus. L'autre est au 2. chapitre du 31. livre, dans un endroit où les manuscrits sont si brouillez, qu'il a falu recourir aux conjectures de la Critique pour y trouver ce que j'attribuë ici à Marcellin; ce n'est donc que suivant la conjecture du doct. Mr. Valois que cet Historien a dit là, *adusque Alanos pervenit, veteres Massâgetas.* Or comme le premier passage prouve manifestement que Marcellin plaçoit les Alains dans l'Asie, il me semble que l'on pourroit contester à ce savant Commentateur l'explication qu'il donne à ces paroles du texte: (b) *Hister advenarum magnitudine fluvie Sauromatas prætermeat adusque amnem Tanaim pertinentes qui Asiam terminat ab Europa. Hoc transito in immensum extensas Scythie solitudines Alani inhabitant.* Mr. Valois veut que Hoc transito se rapporte au Dapube, & non pas au Tanaïs, & il allegue sur cela Pline, Denys Characenus, Orose, & Tzetzes, qui placent les Alains dans la Sarmatie, & au delà du Danube; mais il ne s'agit pas de ce que d'autres en ont dit; il n'est question que du sentiment de Marcellin, & sur ce pied-là il me semble que Hoc transito se doit rapporter à Tanaïs, puis qu'outre que les Massâgetes n'ont point habité entre le Tanaïs & le Danube, nous voyons que peu après cet Historien (c) met les Alains au voisinage des Amazones, &

qu'il les fait courir en brigands d'un côté jusques dans la Medie & dans l'Arménie, & de l'autre jusques aux Marais Meotides & au Bosphore Cimmerien. Toutes ces choses témoignent qu'il n'a pas suivi le sentiment des Auteurs qui ont placé les Alains dans la Sarmatie d'Europe; car qui s'aviserait jamais de donner pour une chose notable que des brigands situés en ce lieu-là ravageassent non seulement la Medie & l'Arménie, mais aussi les Marais Meotides? Marcellin ne seroit pas le seul qui mettroit ces barbares dans l'Asie; Mr. Valois (d) ne cite-t-il pas Procope, qui les met entre le Caucase & les Portes Caspiennes? Au reste que veut dire Mr. Moreri par ces paroles: *Pline les met dans la Sarmatie de l'Europe où est aujourd'hui la Lithuanie?* Il veut dire sans doute, en cas qu'il sache parler nettement François, que la Sarmatie des anciens est la Lithuanie d'aujourd'hui; mais cela est faux, car la Lithuanie n'est qu'une petite portion de l'ancienne Sarmatie Européenne. Remarquez que Ptolomée reconoit deux sortes d'Alains, les uns en Europe, les autres en Asie.

(B) Laquelle nourrit Minerve.] Scaliger (e) pretend r. que Pausanias avoué que quelques-uns ont attribué l'éducation de Minerve à Alalcomene fille d'Ogyges; mais c'est plutôt deviner ce qu'on croit que Pausanias a dû ou a voulu dire, que s'attacher à la lettre de son texte, comme le reconnoîtront tout ceux qui examineront l'original. 2. Qu'Etienne de Byzance fait mention de cette fille d'Ogyges; c'est ce qui ne se trouve point dans l'endroit où cet Auteur parle de la ville d'Alalcomene.

(d) Henr. Valoisius in Marcell. l. 31. pag. 618.

(e) Scaliger in Euseb. n. 229. p. 77. 21.

avoit poussé ses branches entre les pierres. Parmi les épithetes de Minerve celle d'*Alalcomenienne*, ἀλακμοενής, qu'Homere * lui donne, n'est pas la moins digne de consideration. Plutarque † rapporte qu'Ulyse étant né à Alalcomene voulut qu'une ville d'Ithaque portât ce nom, afin de mieux conserver la memoire du lieu où sa mere étoit acouchée de lui. Etienne de Byzance ne dit rien de cela lors qu'il parle d'Alalcomene, & il nomme Alcomene la ville de l'île d'Ithaque. Ce que dit Mr. Moreri qu'Alalcomene étoit considerable par le rombeau de Tiresias, & que selon Plutarque elle eut depuis le nom d'Ithaque, est faux ‡. Mr. Hofman fait encore plus de fautes (C).

ALAMANDUS (Louis) Archevêque d'Arles, & Cardinal du titre de Sainte Cecile, a été un des grans hommes du XV. siecle. Ceux qui parlent des affaires de ce tems-là où il fut mêlé, l'appellent ordinairement le Cardinal d'Arles. Il n'étoit point Bourguignon, comme l'ont debité quelques Auteurs, mais il ne s'en faloit gueres, puis que le païs de Bugei lui a donné la naissance. C'est ce que Guichenon fait voir dans son Histoire de Bresse; comme Mr. Moreri le remarque en parlant de nôtre Alamandus, auquel il donne le nom de Louis Alaman. Pour ne pas repeter ce qu'il en dit, je m'arrêterai à d'autres choses. Le Cardinal d'Arles presida au Concile de Bâle qui déposa Eugene IV. & qui élut l'Antipape †. Felix V. Il a été fort loué par Enée Silvius β, comme un homme tout-à-fait propre à presider à de telles Compagnies, ferme & vigoureux, illustre par sa vertu, savant, & d'une memoire admirable pour recapituler tout ce que les Orateurs & les Disputans avoient dit. Un jour qu'il harangua contre la superiorité du Pape sur le Concile, il se fit admirer de telle sorte que plusieurs l'allerent baiser, & que d'autres s'empresserent à baiser sa robe. On élevoit son habileté γ jusques au ciel: habileté qui avoit fait qu'encore qu'il fut François, il avoit surpassé les Italiens quelque fins qu'ils fussent. Il savoit fort bien employer les machines de la devotion, car un jour de Session il fit porter par des Prêtres dans l'assemblée toutes les reliques qui se purent trouver à Bâle, & les fit mettre à la place des Evêques absens. Cela produisit un tel effet, que lors qu'on vint selon la coutume à invoquer le Saint Esprit chacun se mit à pleurer. Il ne fit pas moins pleurer les assistans lors qu'il officia le jour d'une autre Session, & que la tête chauve toute nue il distribua la communion à tous ceux qui se presenterent, leur donna à tous le baiser de paix, & les exhorta à communier dignement. Il fut inflexible à tout pendant la peste qui s'éleva dans la ville ζ; la mort d'une partie des domestiques, & les prieres de personne ne le purent obliger de sortir, il aima mieux sauver le Concile au peril de sa vie par sa presence, que sauver sa vie au peril du Concile par son absence. Il étoit extremement laborieux, & si sobre qu'il y eut des Conclavistes qui ne purent souffrir qu'en diminuant leur ordinaire, on leur representât l'exemple de ce Cardinal. La reponse que fit là-dessus un Polonois (A) vaut la peine d'être lue. Il ne faut pas

* Il d. v. 8. Voyez aussi Stace Theb. l. 7. v. 330.

† Quast. Grac. 43.

‡ Voyez l'article Tiresias.

† Il étoit Duc de Savoie. & se nommoit Amelée.

β Aeneas Silvius lib. 1. de gestis Basilienfis Concilii.

γ Prudentiam ejus magnopere commendabant, qui licet originae esset Gallicus, Italos tamen hac die summa homines astitit superafflet. Id. ib.

δ Id. lib. 2.

ζ Neque ulum preces neque domesticorum facerum potuerunt, volentem potius cum vitæ periculo salvere Concilium, quam cum periculo Concilii salvere vitam; sciebat enim, quoniam se recedente paucis remanissent, facileque committi fraus in ejus absentia potuisset. Id.

(A) Mr. Hofman fait encore plus de fautes. Il dit 1. qu'Alalcomene étoit une ville de Beotie, qui avoit pris son nom de l'Alalcomene des Beotiens, denominata à Bæotorum Alalcomenæo. Il est très-certain qu'il prend après Mr. Lloyd ce dernier mot non pas pour le nom d'un homme, mais pour celui d'une ville (1). Mr. Lloyd a raison; car voici ce qu'il dit, *Alalcomenæ urbs Ithaca denominata à Bæotorum Alalcomenæo ut Plut. in Helen. reser. pag. 537. Edit. Steph. affertur simul causam nominis.* Tout cela est vrai; mais comme Mr. Hofman au lieu de ces paroles de Mr. Lloyd *Urbs Ithaca* a mis *Urbs Bæotia*, & a gardé la suite sans changement, il est tombé dans cette double meprise, c'est qu'il a dit qu'il assure qu'une ville de Beotie a pris son nom d'elle-même, & de l'autre que c'est Plutarque qui l'a dit. 2. Il impute fausement à Plutarque d'avoir avancé dans la page 537. que le sepulchre de Tiresias & le temple de Minerve ont rendu celebre cette ville de Beotie, d'où est venu que le Poëte a dit *ἀλακμοενής Αἰθών.*

Mr. Lloyd attribué toutes ces mêmes choses à Plutarque, excepté celle qui concerne le rombeau de Tiresias. 3. Mr. Hofman nous donne comme une autre ville celle qu'il nomme *Alalcomenium*; op. *Bæotia*, ad lacum Copaidem inter *Haliartum & Coronæam*, templi *Minervæ clarum*, c'est multiplier les êtres sans nécessité. Je ne pense pas qu'aucun des Auteurs citez par Moreri dise, que le Prince Alalcomene mit dans la ville de ce nom la statue de Venus.

(A) Que fit là dessus un Polonois, vaut la peine d'être lue.] Quelle comparaison, s'écria-t-il lors qu'on lui proposa l'exemple de Louis Alamandus! Vous me parlez d'un François, sobre, qui n'a point de ventre, ou pour mieux dire qui n'est point homme; je puis voir à travers le rideau qui nous separe tout ce qu'il fait; je ne l'ai jamais vu encore ni manger ni boire; il ne dort ni nuit ni jour; il lit perpetuellement ou il negocie; il ne songe à rien moins qu'à son ventre; ce n'est point mon homme, je n'ai rien de commun avec de semblables

(1) Cette ville est tantôt du genre neutre ἀλακμοενής, tantôt du féminin au singulier ἀλακμοενίς, tantôt du pluriel ἀλακμοενίας. Voyez Berkel. in Stephan. p. 89.

* Voyez en la Bulle apud Lau- nois in epistolatum. part. 1.

† Lan- nois ib.

‡ C'étoit l'an 1449

§ Sacri Ba- nileensis Concilii in diploma- te Concilii Lugjansen- sis apud Raynal dum ad an. 1449.

¶ Voyez la Bulle de Clement VII. apud Lau. 10.

‡ Ex eius epistolis.

δ Petrus Morandus in Ametis Parisiis et 85 apud Lannoum ubi supra.

ζ Moreri.

θ In l. 15. Chroni- cor.

demandeur si le Pape Eugene foudroya le President d'un Concile où il avoit été depofé. Il le priva de toutes fcs dignitez, & (B) le traita de fils de la gehenne. Cependant (C) Louis Alamandus ne laiffa pas de mourir en odeur de fainteté, & de faire tant de miracles après fa mort qu'à la requête des Chanoines & des Celestins d'Avignon, & fur les instances du Cardinal de Clermont, Legat à latere de Clement VII. il fut beatifié * par ce Pape en l'année 1527. Oderic Raynaldus a pretendu que cet Archevêque d'Arles se repentit de tout ce qu'il avoit fait dans le Concile de Bâle, mais † on lui montre qu'il ne fauroit donner nulle preuve de ce repentir, & qu'un ‡ an avant fa mort ce Prelat fut un de ceux qui dansle Concile de Laufanne parlerent du Concile de Bâle 4. comme d'une afsemblée fainte & sacrée. Il mourut à l'âge de 60. ans β, le 16. de 7. Septembre 1450. Les uns δ difent que ce fut en Savoye à l'Abbaye de Haute-combe, où les Moines lui bâtirent une Chapelle, & l'invoquerent durant la ce- lebration de la Mefle; les autres ζ difent qu'il mourut à Salon. Son corps est à Arles: la Bulle de Clement VII. en permit la translation deslieux humides & fouterains à tout autre plus commode dans la même Eglise. Je voi des gens qui affirment après θ Jaques Philippe de Bergame que Louis Alamandus publia plusieurs opufcules dignes de lui, mais je ne voi personne qui marque le ti- tre de ces opufcules, ni les bibliothèques où ils font.

ALAMOS (BALTHASAR) nâquit à Medina-del-Campo dans la Castille. Ayant étudié en Droit à Salamanque, il entra au service d'Antoine Perez Secre- taire d'Etat sous le Roi Philippe II. Il eut part à l'estimé & à la confiance de son maître, & de là vint qu'après la disgrace de ce Ministre on s'affura de la personne d'Alamos. On le detint en prison onze ans. Philippe III. parvenu à la Couronne le mit en liberté, fuyant les ordres que son pere lui en donna dans son Testament. Alamos mena une vie privée, jufques à ce que le Comte Duc d'Olivarez favori de Philippe IV. Papellât aux emplois publics. On lui donna la charge d'Avocat General dans la Cour des caufes criminelles, & dans le Conseil de guerre, en suite il fut Conseiller au Conseil-des-Indes, & puis au Conseil du patrimoine Royal. Il étoit Chevalier de Saint Jaques, homme d'esprit & de ju- gement, & qui avoit la plume meilleure que la langue. Il vécut 88. ans, & ne laiffa que des filles. Sa traduction Espagnole de Tacite, & les Aphorismes poli- tiques dont il en borda les marges, lui ont aquis beaucoup de reputation; mais non pas fans que les (A) sentimens foient partagez là-dessus. Cet Ouvrage

(a) Aeneas Silvius de gestis Balthasari Concilii lib. 2.

blables gens. Quis inter (ce font les paroles d'E- nice Silvius (a) au fujet de la nourriture de ceux qui étoient entrez dans le conclave) Cracoviensis Archidiaconus diminutionem (cibarium) tulit. Cui cum oves & arviculae carnes afferrentur substra- ctæ aviculae sunt, orante in porta famulo ut quod plus esset, id Domino dimitteretur; sperabat nam- que ex aricte parvem, ex ovibus autem non spera- bat: Dominus tamen aviculam praeposasset. Ideo- que cum spoliis sensit utique conquestus est publice- que testatus, nunquam se diem postquam sacerdos fuit, talisse peperisset. Ac cum rogaretur ne admira- tionem haberet, quoniam id obtigisset Cardinali (Arclacensi) Prob, inquit, Cardinalem mihi equi- paras, hominem Gallicum, parcum, eventrem, aut ut verius loquar, non hominem. Ego apud eum meo infortunio sum locatus, omnia quæ facit, per- lustris mihi coram indicat, nec adhuc bibere eum, aut comedere vidi; & quod mihi molestus est, infomnes noctes infomnesque dies ducit (quamquam nulla est apud nos dies) aut legit semper, aut nego- tiatur. Nulla ei minor quam ventris est cura, mihi nihil eum eo commune est.

(B) Et le traita de fils de la gehenne.} Dans une Bulle donnée à Florence l'an 1442. il l'ap- pelle iniquitatis filium, rebelionum & facinorum multorum reum, & il dit que le Concile de Fer- rare, & de Florence l'avoient condamné & de- pouillé de toutes ses dignitez, à Ferrariensi & Florentino Conciliis damnatum & universis dignita- tibus privatum fuisse (b).

(b) Vide Lannoum epistol. ul- tim. part. 1.

(C) Cependant Louis Alamandus ne laiffa pas de mourir en odeur de fainteté.} Cet exemple & celui de Pierre de Luxembourg (c) beatifié par la même Bulle de Clement V I. I. font un peu embarrassans pour les Controversistes du parti Romain; car enfin si selon leur pretension tout homme qui n'est point uni au Pape est hors de l'Eglise, comment se peut-il faire que non seulement on se soit savié dans les deux Obedi- ences, mais qu'on y ait aussi meritè le grade de Saint. La meilleure reponse qu'on puisse faire est de dire, que la distinction du vrai Pape & du faux Pape étant au dessus des for- ces des particuliers, & une pure question de fait; l'erreur étoit invincible, & par consé- quent ne devoit point prejudicier à ceux qui étoient dans la bonne foi quant à la question de droit. Mais gare les repliques, & les con- sequences qui naissent de là en faveur d'autres erreurs.

(A) Sans que les sentimens soient partagez.} Ce partage concerne beaucoup plus les apho- rismes que la traduction, comme on le va voir par les citations suivantes. Quant aux (d) apho- rismes d'Alamos, ce n'est point ce que l'on pense, car vous n'y trouvez presque rien qui sente l'aphorisme, ni qui approche même de la force de ce qui est exprimé dans le texte de la version. Au lieu que l'aphorisme devoit être plus sentencieux que le texte, les paro- les,

(c) Voyez Mr. Clau- de, Defen- se de la re- formation vers la fin.

(d) Amos- lot de la Honffaye Disc. Cri- tique à la tête de sa traduction des Anna- les de Tacite l'an 1690. Ce Discours critique avoit déjà paru à la tête de la Morale de Tacite en 1686. Il est un peu augmenté dans l'édi- tion des Annales.

publié à Madrid l'an 1614. devoit être suivi (B) d'un Commentaire qui n'a jamais été imprimé que je sache. L'Auteur avoit composé le tout pendant la captivité, & il avoit même travaillé (C) en cet état à obtenir un privilège pour l'impression. Il laissa quelques autres Ouvrages qui n'ont pas été imprimez ; *Adverti-*

X 2 *mientos*

„ les du texte sont toujours plus sentencieuses ,
 „ que l'asorisme. Enfin, pour trancher court ,
 „ l'asorisme n'est le plus souvent qu'une version
 „ péroratoire de la version même ; chose fautive &
 „ ennuyeuse pour des lecteurs, qui ont de l'in-
 „ telligence & de la délicatesse. Cela supposé,
 „ je ne feins point de dire que la traduction
 „ d'Alamos est beaucoup meilleure, que ses
 „ asorismes. Et c'est un jugement, qu'a fait
 „ avant moi l'Auteur de la Bibliographie Histo-
 „ rique-Politique dans l'article des Historiens
 „ Latins. Le Tacite illustré, dit-il, (c'est le
 „ titre de la version d'Alamos) est fort estimé
 „ de nos voyageurs ; mais, à en juger saine-
 „ ment, les notes n'en valent pas mieux, que
 „ les imperfections pensées nouvelles de Louis
 „ d'Orléans sur cet Auteur, ni que les remar-
 „ ques auliques & politiques du Comte Hanni-
 „ bal Scot, de Plaisance, lesquelles Juste-Lipse
 „ appelle à bon droit des notes de plomb. Ce-
 „ pendant certain Secrétaire Espagnol nommé
 „ Juan Onate n'a pas laissé de prendre la peine
 „ d'arranger ces asorismes sous des titres patri-
 „ culiers par ordre alfabétique, & n'a pas fait
 „ difficulté de les intituler ; *Alma de Cornelio*
 „ *Tacito* : & de plus un Jérôme Canini les a tra-
 „ duits en Italien & les a incorporés à la ver-
 „ sion Italienne d'Adriano Politi comme quel-
 „ que chose de bien excellent, témoin ce titre,
 „ *Opere di Corn. Tacito illustrate con NOTABILI-*
 „ *SSIMI AFORISMI del Signor D. Balasfar*
 „ *Alamo.* „

(B) Devoit être suivi d'un Commentaire.]
 Le privilège du Roi fait expressément mention
 de ce Commentaire. Antoine Covarruvias en
 parle comme d'un livre qu'il a lu, & il nous
 en apprend même la forme & les principales par-
 ties. C'est dans l'approbation qu'il a donnée à
 l'Ouvrage d'Alamos imprimée à la tête de la
 traduction. Un autre Approbateur parle nom-
 mément du Commentaire. Alamos dans ses
 prefaces en parle plus d'une fois, & promet d'é-
 clarcir là les obscuritez de Tacite : cependant
 Nicolas Antoine n'en dit pas un seul petit mot,
 & ce qui est plus étrange il ne parle pas même de
 la traduction ; il dit seulement qu'Alamos fit des
 Asorismes sur les œuvres de Tacite.

(C) Il avoit même travaillé.] Je ne remar-
 que pas cela afin d'allonger l'article, comme
 quelques lecteurs accoutumés à précipiter leurs
 jugemens se pourront imaginer. Je me pro-
 pose l'instruction d'un petit piocés qu'on a in-
 tenté à Dom Nicolas Antonio avec beaucoup
 d'apparence de raison. Il prétend (d) qu'Em-
 nuël Sueiro traduisit les Œuvres de Tacite, en
 Espagnol après qu'Antoine de Herrera en eut
 traduit quelque partie, & que Balthasar de Ala-
 mos, & Carlos Coloma les eurent traduites
 toutes entières ; *Post Antonii de Herrera aliquan-*
 „ *tum, Balthasaris de Alamos & Caroli Coloma il-*
 „ *lustratum virorum integram operam in hujusmodi*
 „ *autoris interpretatione positam.* Or il reconoit
 que la version de Sueiro fut imprimée à An-
 vers en l'an 1613. & il est certain que celle
 d'Alamos fut imprimée à Madrid en 1614.

C'est la date que Dom Nicolas Antonio a don-
 née (e) aux Asorismes d'Alamos. D'ailleurs
 Alamos a exposé dans sa préface (f) les raisons
 qui ne l'avoient pas empêché de publier son
 Tacite, depuis que la Traduction de Sueiro
 avoit vu le jour. Il ne semble donc pas qu'il
 soit possible de répondre pour le Bibliothecai-
 re des Ecrivains Espagnols à cette objection de
 Mr. Amelot de (g) la Houslaie ; *temoignage,*
 dit-il en citant ce que je viens de citer, que
 Don Nicolas Antonio s'est mépris quand il fait la
 version d'Emmanuel Sueiro postérieure à celle d'Ala-
 mos. Je ne vois que ce seul rayon d'excuse,
 c'est de dire que peut-être Sueiro n'ignoroit pas
 lors qu'il entreprit son Ouvrage, qu'Alamos avoit
 déjà obtenu un privilège pour en publier un
 tout semblable, qui avoit été vu & approuvé par
 Antoine Covarruvias. La nouvelle avoit pu
 lui en venir jusqu'à Anvers, car dès l'an 1594.
 le Roi Philippe II. avoit donné ordre à ce
 Covarruvias d'examiner tout ce travail d'Alamos,
 & dès l'an 1603. Philippe III. avoit accordé
 la permission de l'imprimer. Alamos conte
 tout cela dans son avis au lecteur, ce qui pour
 le dire en passant, renverse la conjoncture de
 ceux qui se voudroient imaginer (h) qu'il ne
 borda d'asorismes sa traduction qu'afin d'en-
 cherir sur celle de Sueiro. Les asorismes
 étoient l'une des parties principales de son tra-
 vail, dès le tems qu'il fut approuvé par Antoine
 Covarruvias.

(a) Imprimé à Amsterdam en 1683.

(b) Auteurs de la principale partie de mas momento desta Obra.

(c) Hoc totum quàm arduum mihi fuerit frustra dixerim apud non expertum. Pref. doct. cito. Mr. Amelot cite beaucoup plus au long cet endroit de Lipsé.

(d) Bibl. Hisp. t. 1. pag. 273.

(e) P. 140.

(f) Y aunque agora aya salido otro Tacito traduzido por Emanuel Sueiro no quise que dexasse de publicarse el mio &c.

(g) Disc. Critique.

(h) Disc. Critique au devant de la Morale de Tacite, & de la version des Annales.

mientos al gobierno, adressé au Duc de Lerne vers le commencement du regne de Philippe III. *El Conquistador*, c'étoient des conseils touchant des conquêtes à faire dans le Nouveau Monde. *Puntos politicos o de Estado*. Dom Gaspar Telode de Sandoval Chevalier de Calatrava, gendre d'Alamos, a donné conoissance de ces manuscrits à Dom Nicolas * Antonio; duquel j'ai tiré la plus grande partie de cet article.

* Voyez la Bibliotheca Scrijtor. Hispan. t. 1. p. 141.

† Voyez aussi Bullari, Academ. des Sciences, t. 2. p. 145. Et est-elle sous la remarque H.

‡ Voyez Théophile Raynaud Histoloth. Sect. 2. Ser. 3. cap. 10. p. 361.

§ Ibid.

ALBERT LE GRAND, Religieux Dominicain, Evêque de Ratisbonne, & l'un des plus célèbres Docteurs du XIII. siècle, naquit à Lawingen sur le Danube dans la Suabe, l'an 1193 (A) ou l'an 1205. On pourra voir dans le Dictionnaire † de Moreri les diverses charges qu'on lui conféra, & le succès avec lequel il enseigna dans plusieurs villes. Je m'arrêterai principalement à quelques mensonges qu'on a fait courir sur son sujet. On a dit ‡ qu'il avoit exercé le métier de sage femme, & l'on a trouvé fort mauvais qu'un homme de sa profession s'élevât en accoucheur. Le fondement de ce conte est qu'il a couru un livre sous le nom d'Albert le Grand, où il y a plusieurs instructions pour les sages femmes, & tant de conoissance de leur art, qu'il semble qu'afin d'y être si habile, il ait falu l'exercer. Mais les Apologites d'Albert le Grand soutiennent qu'il (B) n'est point l'Auteur de ce livre, non plus (C) que de celui de *secretis mulierum*, où il y a bien des choses qui n'ont pu être exprimées qu'en termes sâles & vilains, ce qui a bien fait crier contre celui qui a passé pour l'avoir écrit. Ses Apologites ne peuvent pas toujours recourir à la négation du fait, ils avouent † que l'on trouve dans son Commentaire sur le Maître des Sentences quelques questions (D) touchant la pratique du devoir conjugal, où il a falu se servir des mots qui choquent le plus les chastes oreilles; mais ils alleguent ce qu'il observa

lui-

(a) De Scient. Math. pag. 362.

(A) L'an 1193, ou l'an 1205.] Vossius (a) a raison de censurer Nicolas Ruhnemus qui a mis la naissance d'Albert à l'an 1293. & la mort à l'an 1382. c'est avoir commencé son livre par une bvue: *Que magna est avisororia peccantis in ipso operis ingressu, velut cantherius in porta, ut dicit solum, nam ab hoc Alberto icones & gloria sua aspicitur.* Voilà comment parle Vossius, sans se souvenir qu'à la page 62. par une faute qui n'est pas moindre que celle-là, il avoit mis l'écar florissant d'Albert à l'an 1160. & sa mort à l'an 87. de sa vie en 1208. & qu'il l'avoit fait contemporain d'Urbain IV. & de l'Empereur Rodolphe.

(B) Qu'il n'est point l'Auteur de ce livre.] Cet Ouvrage est intitulé de *natura rerum*, & traité amplement & par le menu du métier des sages femmes. L'Auteur soutient que cette maniere peut très-bien appartenir à la plume d'un Religieux, à cause que l'ignorance des accoucheurs fait périr beaucoup d'enfants, & les prive pour jamais de la beatitude celeste. Pierre

(b) In Alberti Magni vita, cap. 18.

de Prusse (b) Moine de l'Ordre de St. Dominique, soutient que ce livre de *natura rerum* a été composé par Thomas de Cantopré disciple d'Albert le Grand, & il ne nie pas qu'on n'y trouve plusieurs preceptes sur la maniere de procurer un heureux accouchement qui ne peuvent être exprimés sans des termes sâles: mais ce n'est point la nature, c'est la sensualité humaine qui a fait ces objets. *Admodum (c) succenset in blaterones illos qui Alberto imposuerunt quod egisset obstetricem: fassus tamen Campanianum ad instructionem obstetricum in Opere perpetram supposito preceptorum ejus Alberto tradidisse modos & vias felicitis obstetricationis, cujus precepta charis committi nec voce tradi possunt absque expressione multorum que libido non natura fedavit.* C'eût été quelque chose de bien singulier que de voir Albert le Grand entreprendre sur le métier des sages femmes, & mettre la main à

(c) Ibid. apud Th. Raynaud. Histoloth. Sect. 2. Ser. 3. cap. 10. p. 361.

l'œuvre. Voyez les remarques sur l'article *Hierophyle*. (C) Non plus que de celui de *secretis mulierum*.] Naudé (d) se sert de ces deux preuves. (d) *Apolog. des grands hommes*, pag. 524.

(C) Non plus que de celui de *secretis mulierum*.] Naudé (d) se sert de ces deux preuves.

1. Albert ne s'est pas nommé au commencement de cet Ouvrage; celui qui l'a commenté debite un mensonge lors qu'il soutient le contraire. 2. On se sert souvent de l'autorité d'Albert dans ce livre; il faut donc juger que l'Auteur a vécu quelque temps après lui. Ces deux preuves ne valent rien; & la consequence qu'on tire de la seconde est nulle. Cent raisons différentes obligent les gens à ne point mettre leur nom au commencement d'un livre; il n'y a point d'Auteurs qui se citent plus volontiers eux-mêmes, que ceux qui suppriment leur nom; il n'est rien de plus ordinaire que de citer des Auteurs contemporains.

(D) Quelques questions touchant la pratique du devoir conjugal.] Pierre de Prusse ne pouvant disputer le terrain sur le fait se retranche sur le droit, & montre dans le 18. chapitre (e) (e) Le titre de son livre, qu'il est avantageux & nécessaire de favoriser les choses naturelles sans exception des impudiques, & qu'ainsi Albert le Grand & quelques autres Casuistes ont eu raison de travailler sur des sujets remplis d'ordure; car sans cela les Confesseurs ne seroient pas en état de remédier aux desordres de leurs pénitens. *Qualia (f) item multa ab Alberto de usu conjugii in 4. S. d. 31. sub finem, scripto comprehensa fuerunt, illud ex ipso Alberto ibidem prasatus [dicendum primo, Raynaud. quod hujusmodi turpes questiones, nunquam tractari deberent nisi illa cogrent monstra qua his temporibus in confessione audiantur] ne ergo Confessarii rudes sint medicina quam facere debent adeo frequentibus morbis, justum censur Albertus in illud olerum stylum demittere.* Il seroit à souhaiter, nous dit-on, qu'il n'y eût que des Confesseurs qui nourrisent leur esprit de ces puantes écritures; mais il faut qu'il y ait des livres où l'on

(e) Le titre de son livre, qu'il est avantageux & nécessaire de favoriser les choses naturelles sans exception des impudiques, & qu'ainsi Albert le Grand & quelques autres Casuistes ont eu raison de travailler sur des sujets remplis d'ordure; car sans cela les Confesseurs ne seroient pas en état de remédier aux desordres de leurs pénitens.

(f) *Qualia (f) item multa ab Alberto de usu conjugii in 4. S. d. 31. sub finem, scripto comprehensa fuerunt, illud ex ipso Alberto ibidem prasatus [dicendum primo, Raynaud. quod hujusmodi turpes questiones, nunquam tractari deberent nisi illa cogrent monstra qua his temporibus in confessione audiantur] ne ergo Confessarii rudes sint medicina quam facere debent adeo frequentibus morbis, justum censur Albertus in illud olerum stylum demittere.* Il seroit à souhaiter, nous dit-on, qu'il n'y eût que des Confesseurs qui nourrisent leur esprit de ces puantes écritures; mais il faut qu'il y ait des livres où l'on

trouve

lui-même pour sa justification, que l'on aprenoit tant de choses monstrueuses au Confessionnal, qu'il étoit impossible de ne pas toucher à ces questions. Il est certain qu'Albert le Grand a été le plus curieux de tous les hommes. Il a donné prise sur lui par cet endroit à d'autres accusations. On a dit qu'il (E) travailloit à la Pierre philosophale, & même qu'il (F) étoit un insigne * Magicien, & qu'il avoit fabriqué une machine semblable à un homme laquelle lui servoit d'oracle,

* Non
fuerit
post eum
vir similis
ei qui in
omnibus
literis,
scientiis &
rebus tam
doctus,
&
eruditus,
& exper-
tus fuerit.
Quod au-
tem de ne-
cromantia
accusatur,
injuriam
patitur
vir Deo
dilectus.
Tribem.
de Scriptor.

- (a) Idem ibid.
- (b) Horat. Od. 7. l. 3.
- (c) Apologie des grands hommes, pag. 519.
- (d) Lib. 6.
- (e) Naudé, pag. 520.
- (f) Lib. 3. fureur des Alchymistes, n'a point eu honte d'aspirer en ses symboles (d) de la table d'or des douze nations, que S. Dominic avoit eu premièrement la conoissance de la Pierre philosophale, & que ceux à qui il l'avoit laissée la communiquèrent à Albert le Grand, qui acquitta par le moyen d'icelle en moins de trois ans toutes les dettes de son Evêché de Ratibonne. Mayer se fonde sur trois livres de Chymie qu'il attribué à Albert le Grand. On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.
- (m) Albert. to Magno tributo liber de mirabilibus vanitate & superstitione Pescissa.
- (n) Naudé, pag. 525.
- (o) De libris astrologie a été (n) condamné par Gerson (o) & propo. 3.
- (p) In epistol.
- (q) De Prænot. l. 7. c. 2.

trouve la resolution des cas de conscience qui concernent ce vilain sujet: *Necessarium (a) est enodationem solidam atque legitimam dubiorum circa scditates illas emergentium prostare alieni apud probatos Doctores, cuiusmodi fuit Albertus qui proinde reprehensione vacat, citans illum veluti scriptoris-pitorem suis commentariis immiserit.* Mais il seroit encore plus nécessaire d'abolir ce qui rend nécessaires ces sortes d'Ecrits; car quelque bonne que puisse être l'intention des Auteurs, c'est à des livres de cette nature qu'on peut appliquer mieux qu'à cent autres le *peccare docentes historias* (b).

(E) Qu'il travailloit à la Pierre philosophale.] Naudé (c) nous apprend que Mayer, le grand

(f) fureur des Alchymistes, n'a point eu honte d'aspirer en ses symboles (d) de la table d'or des douze nations, que S. Dominic avoit eu premièrement la conoissance de la Pierre philosophale, & que ceux à qui il l'avoit laissée la communiquèrent à Albert le Grand, qui acquitta par le moyen d'icelle en moins de trois ans toutes les dettes de son Evêché de Ratibonne. Mayer se fonde sur trois livres de Chymie qu'il attribué à Albert le Grand.

(g) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(h) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(i) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(j) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(k) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(l) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(m) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(n) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(o) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(p) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(q) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(r) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(s) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

(t) On lui (e) répond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'ils n'ont pas été recueillis dans ses œuvres, ou spécifiez par Tritème, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (f). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (g) & Guibert (h), qui ont soutenu qu'Albert le Grand se moque des Alchymistes & de leur transmutation prétendue dans son 3. livre des Minéraux: on n'a garde de le servir de cette preuve, veu qu'il y soutient une opinion du tout contraire; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence se qualifie (i) Religieux de l'Ordre de S. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il étoit en prison. Ces deux circonstances se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rapertitione Pescissa.

l'on sera contraint de les feuilleter, & s'en servir en quelques occasions. Il semble donc que si Naudé Albert avoit composé un tel livre, il le faudroit prendre pour un Magicien; mais Naudé n'accorde point cette conséquence, veu que le Jésuite Valquez (r) dit formellement que les livres de Magie sont nécessaires, & les magiciens permis de Dieu afin que les libertins soient aucunement retirés de l'Athéisme. D'ailleurs Naudé pose en fait que Roger Bacon est l'Auteur de cet Ouvrage, comme François Picus le soutient dans son premier livre contre les Astrologues. Voilà pour la première preuve de l'acculatour. Voyons maintenant ce qu'on répond à la seconde:

II. Il y a des gens (s) qui ont cru qu'on pouvoit faire des têtes d'airain sous certaines constellations, & en tirer des réponses qui servoient de guide dans toutes les affaires que l'on avoit. Un certain Yepes rapporte (t) que Henri de Villeine en avoit fait une à Madrid, qui fut brisée par le commandement de Jean I. Roi de Castille. Virgile, le Pape Silvestre, Robert de Lincolne, & Roger Bacon ont eu de semblables têtes, si l'on en croit certains Ecrivains. Albert le Grand a été jugé plus habile, car on prétend qu'il (v) avoit composé un homme entier de cette sorte, ayant travaillé 30. ans sans discontinuation à le forger sous divers aspects & constellations, les yeux par exemple. . . . lors que le soleil étoit au signe de Zodiaque correspondant à une telle partie, lesquels il fendoit de métaux mélangés ensemble, & marquez des caractères des mêmes signes & planetes & de leurs aspects divers & nécessaires, & ainsi la tête, le col, les épaules, les cuisses & les jambes façonnez en divers tems & montez & reliez ensemble en forme d'homme, avoient cette industrie de reveler audit Albert la solution de toutes ses principales difficultés. C'est ce qu'on appelle l'Androïde d'Albert le Grand. Elle fut brisée, dit-on, par Thomas d'Aquin, qui ne put supporter avec patience son trop grand caquet. Henri (x) de Assa & Barthelemi Sibille (x) Idem

assurent qu'elle étoit composée de chair & d'os, mais par art non par nature: ce que toutefois étant jugé impossible par les Auteurs modernes, & la vertu des images, aueux & cachets planétaires étant en grande vogue, l'on a toujours cru depuis. . . . que telles figures avoient été faites de cuivre ou de quelque autre métal, sur lequel on avoit travaillé avec la saveur du ciel & des planetes. C'est sur ce pied-là que Naudé refuse les acculateurs d'Albert, c'est-à-dire qu'il suppose que la prétendue Androïde étoit composée de métal. Il montre par de très-fortes raisons qu'elle ne pouvoit ni entendre, ni parler, ni servir d'instrument au Diable pour la parole; & que si le Diable avoit parlé dans cette machine, il l'auroit fait sans le concours des organes métalliques qui la composoient. Il n'auroit donc pas été nécessaire d'employer tant de tems & tant de ceremonies pour forger cette machine; une

(v) On prétend qu'il (v) avoit composé un homme entier de cette sorte, ayant travaillé 30. ans sans discontinuation à le forger sous divers aspects & constellations, les yeux par exemple. . . . lors que le soleil étoit au signe de Zodiaque correspondant à une telle partie, lesquels il fendoit de métaux mélangés ensemble, & marquez des caractères des mêmes signes & planetes & de leurs aspects divers & nécessaires, & ainsi la tête, le col, les épaules, les cuisses & les jambes façonnez en divers tems & montez & reliez ensemble en forme d'homme, avoient cette industrie de reveler audit Albert la solution de toutes ses principales difficultés. C'est ce qu'on appelle l'Androïde d'Albert le Grand. Elle fut brisée, dit-on, par Thomas d'Aquin, qui ne put supporter avec patience son trop grand caquet. Henri (x) de Assa & Barthelemi Sibille (x) Idem

(w) Naudé, p. 529.

(x) Idem, p. 531.

(y) Naudé, p. 528.

(z) Naudé, p. 529.

(aa) Naudé, p. 529.

(ab) Naudé, p. 529.

(ac) Naudé, p. 529.

(ad) Naudé, p. 529.

(ae) Naudé, p. 529.

(af) Naudé, p. 529.

(ag) Naudé, p. 529.

(ah) Naudé, p. 529.

& lui expliquoit toutes les difficultez qu'il lui propofoit. Je croirois facilement que comme il favoit les Mathematiques, il avoit fait une tête dont les ressorts pouvoient former quelques voix articulées; mais quelle sottise n'est-ce pas que de fonder là-dessus une accusation de Magie? Quelques-uns prétendent qu'il y a un grand (G) miracle qui a parlé pour la justification. Quoi qu'il fût aussi capable qu'un autre d'inventer l'artillerie, on a lieu de croire que ceux qui lui en attribuent (H) l'invention se trompent. On raconte * que naturellement il avoit l'esprit fort grossier, & tellement incapable d'instruction, qu'il étoit sur le point de

* Voyez le I. Volume des Annales de Brevius.

bouteille ou une trompette n'auroient pas été moins propres à souder toutes les difficultez d'Albert le Grand. Enfin Naudé remarque que ceux qui parlent de cette Androïde n'apertent aucune preuve du fait. Toftat avec tout son esprit & toute sa science ne laissoit pas d'être fort credule; ainsi son autorité n'établit rien. Si l'on veut soutenir qu'une tradition répandue comme celle-là doit avoir quelque fondement, Naudé en donne un fort plausible, c'est qu'Albert le Grand peut avoir eu dans son Cabinet une tête, ou une statue d'homme semblable à ces machines de Boece dont Cassiodore (a) a dit: *Metalla mugunt, Dionedus in are grues buccinunt, aneus anguis insibilat, aves simulatae frutjununt, & quæ propriam vocem nesciunt ab are dulcedinem probantur emittente cantilena.*

(G) Un grand miracle qui a parlé pour sa justification. Selon le Pere Theophile Raynaud les acculateurs d'Albert disent qu'un jour des Rois il traita Guillaume Comte de Hollande & Roi des Romains, qui pilôit par la ville de Cologne, & que pour rendre remarquable son icsap il chingua l'hyver en un été, tout plein de fleurs & de fruits (k). Tritheme le rapporte. Ils ajoutent à cela la tête parlante, le livre de *mirabilibus*, & celui de *severis mulierum*. Le Pere Theophile ne s'arrête point à opposer à ces sortes d'accusations les éloges que plusieurs Histoïens donnent à la vertu de l'acculé. Il recourt au témoignage que Dieu lui-même a rendu à la sainteté d'Albert par diverses opérations miraculeuses, & en prescrivant de toute corruption son cadavre jusques à aujourd'hui: *Testimonium quod ejus sanctitati Deus perhibuit parvis in ejus gratiam miris plerisque operibus, & ipsius Alberti corpore ad hunc usque diem à rabe & putrefactione exempto.* Cet Apologiste ajoute que la (c) metamorphose de l'hyver en été & la tête parlante sont deux grans mensonges, & que les deux autres ad livres en question ont été fausement attribuez à Albert le Grand. Il nie que S. Thomas (d) avoué qu'il ait autrefois brisé chez son maître cette tête parlante. Voyez ce que ce Jésuite rapporte de quelques machines qui rendent des sons très-harmonieux. Il veut bien qu'Albert ait eu une tête si artiffement composée, que l'air que l'on y souffloit y ait pu prendre les modifications requises pour former la voix humaine. Quant à l'exemption de pourriture, voici ce que j'en ai lu dans (e) Thevet; „Nôtre Albert, après avoir vécu 87. ans mourut l'an de nôtre salut 1280. à Cologne où il s'étoit retiré pour étudier, & là au milieu du Chœur du Convent des Jacobins son corps est enterré & ses entrailles furent portées à Ratisbonne, lequel du tems de l'Empereur Charles le Quint étoit encore entier, & fut dereré par son commandement & après remis en son premier monument, Le Jésuite Raderus (f) a fait quel-

ques vers Latins sur l'incorruption de ce corps. Ils finissent ainsi;

*Allius (g) doctas mirentur secula chartas,
Miror ego salvas post tria secula manus.*

(g) C'est à dire, d'Aristote.

Mr. Moreri au lieu de trois cens ans n'en met que deux cens. Ce n'est ni la couronne ni son genie d'amoindir les choses de cette nature.

(H) Qui lui attribuent l'invention de l'artillerie se trompent. Jean (h) Matthieu de Luna (b) Lib. de *verum inventoriis*. cap. 12. „qui vivoit il y (i) a plus de six-vingt ans sou- „tient, contre l'opinion turois de Polydore „Magius, Mayer, Pancirole, Florence Ri- „vaut, Bezoldus, & tous les Auteurs qui ont „écrit de l'invention des bâtons à feu, que ce „fut Albert le Grand qui trouva le premier „l'usage du gros canon, de l'arquebuse, & du „pistolet (k), sans néanmoins que j'aye remar- „qué dans tous ces auteurs aucune chose qui „pût approcher de cette opinion, s'non que „telles machines furent mises en pratique de „son tems & par un Moine Allemand qu'ils „nomment Berthold Schuartz, ou par un Chy- „mistre lequel au jugement de Cornazanus Au- „teur assez ancien demouroit en la ville de Co- „logne, en laquelle il est certain qu'Albert le „Grand demeura toujours depuis qu'il eut pris „l'habit de Jacobin. Voilà comment Naudé „refute son Jean Matthieu de Luna. La dernière chose qu'il affirme est fautive; car ceux qui ont fait

(i) l'histoire d'Albert le Grand disent qu'il entra dans l'Ordre de Saint Dominique l'an 1222, qu'il fut que ses Supérieurs l'eurent envoyé à Cologne pour y enseigner la Theologie & la Philosophie, & qu'il se fut acquitté de cet emploi avec l'étonnement de ses auditeurs, il alla le faire admirer à Hildesheim, à Fribourg, à Ratisbonne & à Strasbourg, qu'il retourna à Cologne l'an 1240. qu'il y eut entre autres disciples Thomas d'Aquin, auquel il laissa la Chaire lors qu'il s'en alla professer dans la ville de Paris; qu'après avoir enseigné trois ans dans Paris il retourna à Cologne; qu'il fut fait Provincial de son Ordre l'an 1254. qu'il fit les visites des Provinces à pied; qu'il alla à Rome par ordre d'Alexandre IV; qu'il y exerça la charge de Maître du sacré Palais; qu'il y fit des leçons en Theologie, qu'il retourna en Allemagne l'an 1260; qu'il y fut élu Evêque de Ratisbonne; qu'au bout de 3. ans il obtint la permission de quitter son Evêché; qu'il retourna dans la cellule de Cologne; que peu après le Pape lui commanda d'aller prêcher la Croisade par toute l'Allemagne & la Bohême; qu'en 1274. il assista au Concile de Lion; qu'il y eut le caractère d'Ambassadeur de l'Empereur; & qu'enfin il retourna à Cologne. Comment le peut-il faire que Naudé qui avoit tant lu ignorât toutes ces courtes d'Albert le Grand?

(b) Lib. de *verum inventoriis*. cap. 12.

(i) C'est Naudé qui parle pag. 118. de l'Apologie des grands hommes imprimée à Paris l'an 1625.

(k) Moreri au lieu de cela ne parle que de la possession de canon, de quoi Naudé ne dit rien.

(l) Voyez Bullart ubi supra.

(a) Lib. 1. *Metallurgiarum*. cap. 45.

(b) *Horridum hylém in florigeram fructuam ramque vampeit, ut scobit Trithemius in Chron. Spinh. anno 1254.*

(c) *Th. Rayn. Hystoria. Sect. 2. Str. 1. c. 14. p. 149.*

(d) *Hycens in veris amicitiam & caput aneumar. ticularé loquens ad Deum Fabulinum sunt abie. gandarant. quam can. ficta & falso jaclata de tau. to viro.* lb. p. 150.

(e) *3. Conventus Genet. c. 104.*

(f) *Hystoria des Savans. t. 2. pag. 87.*

(g) *Bullart ubi supra.*

de sortir du Cloître, parce qu'il desespéroit d'apprendre ce que son habit de Moine demandoit de lui; mais que la Sainte Vierge lui apparut, & lui demanda en quoi il aimoit mieux exceller, ou dans la Philosophie, ou dans la Theologie; qu'il choisit la Philosophie; que la Sainte Vierge l'assura qu'il y deviendroit incomparable, & qu'en punition de n'avoir point choisi la Theologie, il retomberoit avant sa mort dans sa premiere stupidité. On ajoûte qu'après cette apparition il eut infiniment de l'esprit, & qu'il profita dans toutes les sciences avec une promptitude qui étonna tous les maîtres; mais que trois ans avant sa mort il oublia tout d'un coup ce qu'il savoit, & qu'étant demeuré court en faisant une leçon de Theologie à Cologne, & ayant tâché en vain de rappeler ses idées, il comprit que c'étoit là l'accomplissement de la prediçtion: On a donc dit que par des voyes miraculeuses il avoit été metamorphosé d'âne en Philosophe, & puis de Philosophe en âne. Il seroit très-inutile que je remarquasse que ce sont des fables; ceux qui m'en croiroient n'ont pas besoin de mes avis, & en seroient ce jugement sans les attendre; & quant à ceux qui en jugent autrement, ils ne changeroient pas d'opinion en lisant ici que je ne suis pas de la leur. Notre Albert étoit un fort petit homme. A l'audience qu'il eut du Pape*, il s'étoit déjà levé lors qu'il reçut ordre de le faire. On croyoit qu'il fût encore à genoux. Il mourut à Cologne le 15. de Novembre 1280. âgé ou de 87. ans ou de 75. Il a écrit un si prodigieux nombre de livres qu'ils montent à 21. volumes *in folio* dans l'édition de Lion 1651. Un Jacobin de Grenoble nommé Pierre Jammy l'a procuré.

ALBRET, famille. Elle a été pendant quelques siècles l'une des plus illustres de France par les grans hommes qu'elle a produits, dont le mérite a brillé dans les dignitez les plus éminentes du Royaume. Tout le monde fait qu'elle a possédé la Navarre & le Bearn. Mr. Moréri parle au long de cette famille; j'y renvoie le lecteur & n'examine pas même si tout ce qu'il en a dit est correct. Je remarquerai seulement une chose qu'il ne dit pas, c'est qu'il ne reste plus de mâle de cette grande Maison, depuis que le † Marquis d'Albret fut tué en Picardie dans la maison du Marquis de Bussi-Lamet. Il avoit épousé la fille unique du Marechal d'Albret son oncle l'an 1662. mais il ne vint nuls enfans de ce mariage. Apparemment le Marechal consulta plus les interêts de sa Maison que l'inclination du cousin & de la cousine, car on dit qu'il n'y eut guere de bonne intelligence entre le mari & la femme. Elle s'est remariée avec le Comte de Marfan, l'un des fils du Comte d'Harçourt. Le Marquis d'Albret son premier mari étoit en état d'arriver aux premieres charges de la guerre. Il étoit déjà Marechal de Camp, & il devoit achever la Campagne de 1678. Tous le Marechal de Schomberg qui fut envoyé sur les frontieres de Champagne au commencement du mois d'Août. Pendant que son Camp volant s'approchoit de Charleville, le Marquis d'Albret lui demanda congé pour quelques jours. On n'a point douté que ce ne fût pour une affaire de galanterie. Quoi qu'il en soit, il fut tué chez le Gentilhomme ci-dessus nommé, qui se tira fort bien d'affaire en justifiant son *alibi*. Voilà le lit d'honneur où perit le seul rejetton qui restât de tant de Heros. Sa famille avoit merité de finir dans une occasion plus glorieuse. Le Marechal d'Albret étoit mort Gouverneur de Guyenne deux ans auparavant. Il avoit obtenu en 1653. le Bâton de Marechal de France; ceux qui ont dit qu'il merita cette dignité pour s'être assuré de la personne du Prince de Condé ne savent pas bien la chose. Ce ne fut point lui qui l'arrêta; ce fut Mr. de Guitaud †; il ne fit que conduire les Princes au Bois de Vincennes. Il commandoit alors les Gardes de la garde. Il avoit appris en Hollande le metier de la guerre, & s'appeloit le Comte de Miossens. Il fut fait Chevalier des Ordres du Roi le 1. de Janvier 1662: & Gouverneur de Guyenne au mois de Novembre 1670. Il avoit épousé en 1645 Magdeleine de Guenegaud, fille puînée de Gabriel de Guenegaud Thresorier de l'Epargne. Il a été l'un des Heros de Scarron: cela paroît clairement dans les Ouvrages de cet Ecrivain.

ALBUTIUS SILIUS (C A J U S). Orateur celebre du tems d'Auguste étoit natif de Novare, & il s'y étoit avancé jusques à la charge d'Edile; mais il en sortit à cause d'une insulte qui lui fut faite, par des gens qui avoient perdu leur procès. C'étoit lui qui avoit été leur Juge, & qui leur prononçoit la sentence; dans ce même tems ils le renverserent de son Tribunal en le tirant par les pieds. Cet affront l'obligea à sortir tout aussi-tôt de sa patrie, & à s'en aller à Rome où il s'associa avec l'Orateur Munacius Plancus. L'émulation les ayant brouillez, il dressa un auditoire à part, & enfin il se hafarda à plaider des causes. Il lui arriva

* Bullart, ubi supra, pag. 148.

† Il s'appeloit Charlet Aman, fils d'Albr.

† Voyez Prieio, l. 5. c. 3.

† Voyez le P. Anselme, t. 2. pag. 283.

* Sueton. de clar. Rhetor.

† Prefat. l. 3. Con- trovers. Et alibi Passim.

‡ Albutius non obsecurus professor atque autor, scientiam bene dicendi esse consentit (Rhetoricam.) Instit. l. 2. c. 5.

† Ciceron in Bruto.

β L. 1. de finib. iur.

γ L. 1. de Not. Deorum.

δ In Bruto.

ζ Ibid.

θ Ibid.

λ De Prae- catione. Consular. c. in Pisonem.

(a) Seneca pref. l. 3. Controv.

(b) Quintil. l. 9. c. 2.

(c) De finib. l. 1.

arriva quelques disgraces (A) dans le Barreau, qui l'obligerent à y renoncer. Etant vieux & incommodé d'un abcès, il s'en retourna à Novare, où ayant convoqué le peuple, il représenta dans une longue harangue les raisons qui l'empêchoient de vouloir vivre, & se laissa mourir de faim *. Seneque le pere qui l'avoit ouï quelquefois, parle de lui † amplement, & rapporte plusieurs extraits de ses harangues. Il lui donne l'éloge de n'avoir puni souffrir, ni faire une injure, & il appelle cela une grande probité, *Homo summae probitatis qui nec facere injuriam nec pati sciret*. Seneque le Philosophe auroit mieux défini la nature de la probité. Albutius composa une Rhetorique, comme il est aisé de le recueillir d'un passage de ‡ Quintilien.

ALBUTIUS (TITUS) Philosophe de la secte d'Epicure, alla de Rome à Athenes † dès sa premiere jeunesse, & prit un tel goût aux manieres Greques, qu'il aimoit mieux passer pour Grec que pour Romain, ce qui donna lieu à une plaisanterie (B) de Scevola, laquelle Lucilius tourna fort malignement dans l'une de ses Satires, comme nous l'apprenons β de Ciceron. Nous apprenons de ce même γ Auteur 1. qu'Albutius étoit un Epicurien passionné, & qu'il auroit été meilleur Orateur δ, s'il se fût moins appliqué à la secte d'Epicure. 2. Qu'il entendoit ζ bien l'érudition Greque, & qu'il η avoit publié des harangues. 3. Qu'il avoit été dans les charges de la Republique, qu'il avoit gouverné γ la Sardaigne en qualité de Propreteur, & qu'il n'obtint point (C) du Senat la procession qu'il avoit

(A) Quelques disgraces dans le Barreau. Il croyoit un jour ne pouster qu'un beau lieu commun, en disant à son adverse partie, *jurez par les cendres & par la memoire de votre pere & vous gagnerez votre cause*. Après qu'il eut enluminé & actionné cette pensée le mieux qu'il put, l'Avocat qui lui étoit opposé se mit à dire *nous acceptons la condition*. Albutius repliqua qu'il n'avoit point offert ce parti, qu'il n'avoit dit cela que comme une figure de Rhetorique, & que l'on banniroit les figures, si l'on prenoit ainsi les choses au pied de la lettre. L'autre Avocat repliqua qu'on pouvoit vivre sans ces figures, & qu'elles n'avoient qu'à perir si elles vouloient. Les Juges donnerent lieu au serment, & ainsi Albutius perdit sa cause, pour s'être amusé à de faux brillans de declamation. Il en eut tant de depit, qu'il renonça au metier (a). Voici ce qu'en dit Suetone; *Cum in lite quadam centumvirali ab adversario quem ut impium erga parentes incessabat, jurandum quasi per figuram sic obtulisset: jura per patris matrisque cineres qui in conditi jacent & alia in hunc modum, arripiente eo conditionem nec judicibus aspernantibus, non sine magna sui invidia negotium afflixit*. Depuis ce tems-là les maîtres recommanderent à leurs Eleves (b) de ne se point servir de ces figures mal-à-propos.

(B) A une plaisanterie de Scevola. Elle consistoit en ce que quand il recevoit visite d'Albutius à Athenes il le saluoit en Grec, & le faisoit saluer en la même langue par tuot son monde. On ne peut sentir le ridicule qu'il y avoit là dedans, si l'on ne songe à l'action même. Voici comment Ciceron (c) s'exprime; *Res vero bonas verbis electis graviter ornateque ditatas quis non legat, nisi qui se planè Graecum dici velit, ut a Scevola est Prator salutatus Athenis Albutius, quem quidem locum cum multa venustate & omni sale idem Lucilius, apud quem praclare Scevola,*

(C) Qu'il n'obtint point du Senat la procession. Ciceron parle de cela afin d'ôter aux amis de Gabinus & de Pison la consolation qu'ils en tiroient. Il leur fait voir que les choses n'étoient (e) en Sa-point pareilles: (g) *Hac consolatione utuntur etiam T. Albutio supplicationem hunc ordinem denegasse, quod est primum dissimile: res in Sardina cum mastrucatis latruculis à Propretario, una cohorte auxiliaria gesta, & bellum cum maxi- mis Syria gentibus ac tyrannis consulari exercitu imperioque confectum*. Deinde Albutius, quod à Senatu petebat, ipse sibi in Sardina ante decreverat: constabat enim, Graecum hominem ac levem in ipsa provincia quasi triumphasse. Itaque hanc

Malsisti dici. Grace ergo Prator Athenis Id quod malsisti, te, cum ad me accedi saluto: Xaige, inquam, Tite: listores, turma omni, cohortisque Xaige. Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus.

Voilà Ciceron qui dit positivement qu'Albutius étoit alors Preteur à Athenes, & néanmoins les vers de Lucilius temoignent qu'Albutius faisant des visites à Scevola étoit salué en Grec, & avec des airs moqueurs qui le piquèrent, & qui le rendirent ennemi de Scevola. N'est-il pas clair comme le jour que selon Lucilius c'étoit Scevola, & non pas Albutius qui exerçoit la Preture? Si Albutius eût été Preteur, il eût reçu & non pas fait les visites, & s'il en eût fait, on n'auroit pas osé les recevoir avec des plaisanteries piquantes. Je m'étonne donc ou que Ciceron ait donné la Preture à Albutius, ou que s'il l'a donnée à Scevola, comme il est très-apparent, on n'ait pas corrigé la faute qui s'est glissée dans les éditions. Il faudroit lire, (d) *ut à Scevola est prator salutatus Athenis Albutius*, & non pas, *ut à Scevola est prator salutatus Athenis Albutius*. Mr. Dacier (e) cite ces vers de Lucilius, & les traduit de telle sorte qu'il declare que Scevola étoit Preteur à Athenes, lors qu'il se moquoit d'Albutius qui lui alloit faire la Cour. Corradus (f) d'autres Critiques font du même sentiment. Voyez le Ciceron de Mr. Gro-novius.

(e) In Sa-pur. 2. l. 2. Horati pag. 121. negasse, quod est primum dissimile: res in Sardina cum mastrucatis latruculis à Propretario, una cohorte auxiliaria gesta, & bellum cum maxi- mis Syria gentibus ac tyrannis consulari exercitu imperioque confectum. Deinde Albutius, quod à Senatu petebat, ipse sibi in Sardina ante decreverat: constabat enim, Graecum hominem ac levem in ipsa provincia quasi triumphasse. Itaque hanc

Graecum te, Albuti, quam Romanum atque Sabinum Municipem Pontii, Titii, Anni, Centurionum Praclarorum hominum ac primorum signiferumque,

(d) Corradus in Brutum Ciceronis pag. 189. qui que non corrigi amsf. butius qui lui alloit faire la Cour. Corradus (f) d'autres Critiques font du même sentiment. Voyez le Ciceron de Mr. Gro-novius. (f) Ubi supra. (g) De provinc. Consular.

avoit demandé qu'on fit en action de grâces aux Dieux pour ses exploits; qu'il fut accusé (D) de concussion, & (E) bani, * & qu'il s'en alla philosopher à Athenes. La plaisanterie de Scvola fut une (F) semence d'inimitié entre eux

* Tusc. l. 2. c. 14. deus.

(a) Le P. Prouff dans son Commentaire in usum Delphini sur Cicéron de claris Oratorib.

(b) Cicero in Bruto.

(c) Corradus Brutum Cicerois, pag. 189. Douz. 2. a in Lucilium, pag. 99.

(d) In Verrem divinat.

(e) Neque autem gloriosè causâ me accusat ut M. Antonius Cn. Carbonem, C. Mutius A. Albutium... quippe homines eruditissimi juvenes laudis gratia primum hoc rudimentum forensis operæ subibant, ut aliqui insigni judicio civibus suis nocerentur, qui nos incipientibus adolescentibus ad illustrandum ingenium florera apud antiquos concessus, diu exolevit. Apul. Apolog. 2.

(f) Neque autem gloriosè causâ me accusat ut M. Antonius Cn. Carbonem, C. Mutius A. Albutium... quippe homines eruditissimi juvenes laudis gratia primum hoc rudimentum forensis operæ subibant, ut aliqui insigni judicio civibus suis nocerentur, qui nos incipientibus adolescentibus ad illustrandum ingenium florera apud antiquos concessus, diu exolevit. Apul. Apolog. 2.

où il étoit Pro-Pretcur en l'année 649. Voyez la remarque suivante. Peut-être que les Copistes d'Apulée ont peu-à-peu en passant de faire en fautive converti C. Julius, en C. Mutius. Il est certain que C. Julius a été l'accusateur d'Albutius, & si Apulée l'avoit nommé, il seroit à cet égard dans l'exactitude; mais on ne sauroit le justifier en ce qu'il avance que tous les accusateurs qu'il nommez étoient de jeunes aventuriers, qui cherchoient à signaler par quelque cause célèbre leur avènement au monde. L'emprunte de Cicéron tous ces exemples, comme l'illastre Monsieur Gravius (b) l'a judicieusement remarqué, pour quoi donc les reduit-il tous à une espèce, puis que Cicéron (c) en a fait diverses classes? N'est-ce point à cause qu'ils ne lui eussent de rien servi s'ils eussent été divisez? Voilà une cause très-faconde de la falsification des faits. Quand on ne les trouve pas tels qu'on les souhaite, on leur donne en les alleguant le pli & l'entorse dont on a besoin.

(E) Et bani.] Nous ne trouvons point cela aux mêmes endroits de Cicéron où il est parlé du procès d'Albutius, & il ne faut point s'en étonner; car quand on ne fait point la vie d'un homme, on se contente de dire de lui ce qui concerne le sujet présent. Lors que Cicéron a dit quelque chose du procès d'Albutius, il n'avoit en vue que les personnes qui avoient parlé ou voulu parler contre l'accusé; il n'étoit donc pas nécessaire qu'il touchât à l'issue de cette cause. Lors qu'il a parlé de l'exil d'Albutius, il n'avoit en vue que de montrer le bon usage que l'on peut faire de l'exil; il ne falloit donc pas qu'il remarquât pourquoi Albutius avoit été exilé. C'est à nous à faire un tissu de ces différens passages, & par ce moyen nous trouverons qu'Albutius ayant été accusé de concussion à la requête des habitans de (k) Sardaigne, fut condamné & bani. Albutius, (l) eum in Sardinia triumphasset, Romæ damnatus est. Quid (m) T. Albutius, nomine, dnas animo aequissimo Athenis exul philosophabatur? cui Cicero aut tamen illud ipsi non accidisset, si in republica quiescens Epicuri legibus parvisset. Mr. Gassendi (n) a très-mal cité ce passage, puis qu'au lieu de si in republica... parvisset, il a dit nisi in republica... parvisset.

(F) Fut une semence d'inimitié entre eux deux.] C'est ce que Lucilius remarqua dans ses Satires, (o) Id. in Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus. Un savant homme a cru qu'ils étoient souvent opposés l'un à l'autre, & qu'ils le furent nommé dans la cause de Granius accusé par Albutius, & défendu par Mutius. Il dit que pour le moins Mutius eut beaucoup de joye de l'abolition de Granius. Il prouve cela par un passage de Cicéron, auquel il avoué que d'autres ont donné une explication différente, savoir qu'Albutius accusa Mutius de concussion? Sesepe (p) inter se dissentirent & contenderent, ut quum Albutius Granium oppugnabat, & Mutius eum defendebat, certe illo absoluto gauderet, ut libro secundo de Oratore scriptum videtur, quavis aliter verbi illa sunt interpretati, & putarint ipsam rem Scevolam ab Albutio de pecuniis repetundis accusatam.

(b) Notis in Cicero de Offic. l. 2. c. 14. (c) Il don- ne son ac- cusation contre Ver- rain pour un exem- ple: il n'a donc point en ce qu'il prétendu citer seule- ment ceux qui avoient dans leur première jeunesse. (d) Julius hoc fecum autoritatis ad accu- sandum attrebat quod ut hoc tem- pore nos ab Sicilia, sic tum il- le ab Sar- disis roga- dis rogatus ad causam accesserat. Cicero divin. in Verrem. Aut patro- cinio ut nos pro Sicilia, pro Sardis Julius. C'est ainsi qu'il faut lire avec Lambin, ou pro Sardis, contra Al- butium Julius, nec de Ma- nice, dnas animo aequissimo Athenis exul philosophabatur? cui Cicero aut tamen illud ipsi non accidisset, si in republica quiescens Epicuri legibus parvisset. Mr. Gassendi (n) a très-mal cité ce passage, puis qu'au lieu de si in republica... parvisset, il a dit nisi in republica... parvisset. (o) De vi- ta Ept. l. 2. c. 6. pag. 188. in fol. où les cita- tions en marge sont très-mal. (p) Corra- dus in Bru- alii verbi illa sunt interpretati, & putarint ipsam rem Scevolam ab Albutio de pecuniis repetundis accusatam. 189.

deux. Les Dictionnaires (G) ne sont pas ici exempts de fautes. Je ne croi pas que nôtre Titus Albutius soit le même (H) que celui dont Horace parle dans la 2. Satire du 2. livre. On ne trouve rien de ce Medecin ALBUTIUS, qui est mis par Pline * au nombre des plus celebres.

* Lib. 29.
c. 1.

AL-

tum fuisse, quod ut nos de viro tali credamus adduci non possumus. Je ne saurois m'accommoder ni du sens que ce Critique rejette, ni de celui qu'il approuve. J'aurois mieux croire que Cicéron a voulu dire que Scévola fut mêlé dans le procès de concussion qui fut intenté à Albutius, & tellement mêlé, que de sa condamnation devoit resulter la justification d'Albutius. Je suppose selon cette conjecture que Scévola plaida sa cause à la charge d'Albutius, & que de là est venu qu'il a passé pour l'accusateur d'Albutius. Je suppose qu'il se tira pleinement d'affaire, ce qui servit à la conviction d'Albutius. Je suppose outre cela que ce dernier se servit des Regîtres du crieur Granius pour convaincre Scévola, & que sa preuve fut jugée in-

(a) Lib. 2.
de Orat.

(b) Voyez ci-dessus la remarque H.

(c) Comment. in Cicer. de Orat. l. 1. n. 72. in usum Delphin.

(d) Dammadorum sicut sibi, non hic cuiquam parceret amico. Horat. Sat. 4. l. 1.

(e) Nonne item L. Albutius, homo (ut scitis) apertissime doctus, cuius Lucilianus charactere sunt libelli, dicebat in Albano fundum suum partitionibus sumpervinci à villa agrum enim minus dena milliare. Varron de Re rustica. l. 3. c. 2.

(f) In Sat. l. 1. c. 2. p. 8. 40.

(G) Les Dictionnaires ne sont pas ici exempts de fautes.] I. Charles Etienne pretend que Varron a parlé de nôtre Titus Albutius, & cela comme d'un Poëte qui avoit fait des Satires à la maniere de Lucilius, Lucilianus stylo. Mais quand on consulte Varron, on trouve qu'il a parlé (e) d'un Lucius Albutius. II. Il n'est pas vrai que Lucilius se soit moqué d'Albutius comme d'un homme qui méloit des mots Grecs avec son Latin; Charles Etienne n'a pas pris le sens de ce Poëte, il s'est imaginé que le *μαζαγε* appartenoit à Albutius, cependant c'est à Scévola & à ses gens qu'il le faut donner. Mrs. Lloyd & Hofman n'ont point corrigé ces deux fautes. Prenez bien garde que je ne pretens pas nier qu'Albutius ne mêlat du Grec à son Latin. III. Ce que Charles Etienne, Lloyd & Hofman supposent est très-incertain, que le pere de l'empoisonneuse Canidia soit le même Albutius dont il est parlé dans la 2. Satire du 2. livre d'Horace. M. Dacier (f) croit que ce sont deux Albutius. IV. Ces trois Auteurs de Dictionnaire se trompent, lors qu'ils prennent l'Albutius de la 2. Satire du 2. livre d'Horace pour un avare siffé. Nous verrons bientôt que cela est faux. V. Mr. Moreri se trompe quand il s' imagine que l'Albutius dont Cicéron parle au commencement du 1. livre des Fins, n'est pas le

même que celui dont il fait mention au 1. livre de la nature des Dieux, & au 5. livre des questions Tusculanes. VI. Il n'est pas vrai qu'Horace dise qu'il y avoit un Albutius le plus avare de tous les hommes, qui avoit accoutumé de châtier ses domestiques avant qu'ils entreprissent ce qu'il leur commandoit, de peur, disoit-il, qu'il n'oublât de le faire s'ils oubloient de se bien acquitter de ce qu'il leur commandoit. Monsieur Moreri qui donne tout ce discours à Horace a été trompé par Charles Etienne, encore que ce dernier n'attribue pas formellement à Horace ce petit conte. Voici tout ce que dit Horace (g) sur ce (g) Sat. 2. l. 2.

Mundus erit, qui non offendet fordibus, atque
In neutram partem cultus miser: hic neque servis
Albuti senis exemplo, dum munia didit
Saxus erit: neque, sicut simplex Nævius inistam
Convivis præbebit aquam.

Il établit que la véritable propreté n'est point outrée, & qu'elle s'éloigne non seulement de la saleté, mais aussi d'une (h) exactitude trop scrupuleuse & trop recherchée. S'il avoit vu le soin excessif & servile que l'on prend de la netteté des maisons en quelques endroits de Hollande, il auroit nommé cela une fautive propreté. Albutius & Nævius sont les deux exemples qu'il apporte de l'extrémité vicieuse, le premier est l'exemple du trop de façon, le dernier est l'exemple du trop peu de façon. Quelques Interpretes (i) ont pris le change; ils ont pris Nævius pour un prodigue, & Albutius pour un avare. Mais peut-être ne s'agit-il point là d'avare & de prodigalité, peut-être ne s'agit-il que de propreté & de mal-propreté. Ce dernier défaut est joint quelquefois avec la dépense superflue. Il y a des gens prodigues & en habits, & en meubles, & en repas, qui cependant ne passent point pour se mettre bien, ni pour donner aux ornemens de leurs chambres un arrangement bien entendu, ni pour avoir une bonne table. Quoi qu'il en soit, Albutius n'est point ci un exemple d'avare. Je finis par observer que la barbarie d'Albutius pour ses esclaves, n'est pas une chose que Monsieur Moreri ait forgée; il l'avoit luë dans son (k) patron, mais il n'a point su que la source en est dans un ancien Scholiaste (l).

(H) Soit le même que celui dont Horace parle. Nous venons de voir que l'Albutius d'Horace étoit d'une exactitude outrée, qu'il ne pardonneroit rien à ses domestiques, qu'il vouloit que non cum peccassent, eade- re tunc ei non vacaret. Vetus Commentator in Horat. (m) Voyez Mr. Dacier, ubi supra.

Pro-

ALCASAR (LOUIS DE) Jésuite Espagnol*, naquit à Seville l'an 1554. Il entra chez les Jésuites l'an 1569. malgré la résistance de sa famille qui possédoit de grans biens. Après avoir regenté la Philosophie, il enseigna la Théologie à Cordoue & à Seville pendant plus de vingt ans. Il s'appliqua sur tout à la recherche des secrets de l'Apocalypse, & il employa près de 20. bonnes années à ce travail †. L'Ouvrage qu'il a composé là-dessus est un des meilleurs (A) que les Catholiques Romains aient produit sur l'Apocalypse. On † prétend que Grotius y a pris beaucoup de ses idées. Cet Ouvrage est intitulé *Vestigatio arcani sensus in Apocalypsi*; il a été imprimé (B) diverses fois. L'Auteur soutient † que l'Apocalypse est parfaitement accomplie jusqu'au 20. chapitre, & il y trouve les deux temoins sans parler d'Elie ni d'Enoch. Il ne fait aucune difficulté d'abandonner les anciens Peres; & comme toutes ses principales études n'avoient pour but que l'explication de ce livre, l'autre Ouvrage qu'on a de lui n'est qu'un Commentaire des endroits du Vieux Testament qui ont du rapport aux Revelations de S. Jean. Il fut imprimé après sa mort sous ce titre, *In eas Veteris Testamenti partes quas respicit Apocalypsis, nempe Cantica Canticorum, Psalmos complures, multa Danielis, aliorumque librorum capita, libri V.* Voilà donc deux Volumes in folio, qui ne sont à proprement parler qu'un Commentaire sur l'Apocalypse, mais il y a un *appendix* à chacun; celui du premier volume est un *Traité de stricris ponderibus & mensuris*, & celui du second un *Traité de malis medicis*. Louis de Alcasar mourut à Seville le 16. Juin 1613. à l'âge de 60. ans β.

ALCEE, natif de Mitylene dans l'Isle de Lesbos, a été un des plus grans Poëtes Lyriques de l'antiquité. Il y en a qui veulent qu'il ait été l'inventeur de cette espèce de poésie. Il fleurissoit dans la 44. Olympiade, en même tems que Sappho, qui étoit de Mitylene aussi bien que lui. La (C) Chronique Grecque d'Alcée s'avisait un jour de demander je ne sai quoi à Sappho, & que

* On l'a fait Poru- gain dans l'Index de l'Apoca- lyse de Mr. de Aleaux.
† Sotel. Biblioth. Script. Soc. pag. 557.
† Mr. de Meaux Prof. de l'Apocalyp. pag. 33. édit. de Hollande.
† Idem. ibid.
† Alegambe lui avoit donné 62. ans; le P. Sotel a corrigé cette suite.
† Die Lanium Barthelemy Carmea Librio primum modulate civi. Hor. Od. 32.
† Enfib. in Chron.
† Le Fevre. Poëtes Grecs.

Provinciaux si souvent jouez par Moliere, à l'égard des modes qu'ils ne favent jamais tenir dans le milieu. J'ai de la peine à croire qu'Horace ait amené sur la scene Albutius le Grec, l'Albutius de Lucilius, mais je ne trouve pas si étrange que Torrentius ait cru cela. Mr. Dacier aime mieux dire que l'Albutius d'Horace étoit fils de celui de Lucilius. Je croi que l'assétation d'Albutius le Grec regardoit le langage principalement, où l'on fait d'ailleurs par les railleries de Lucilius qu'il aimoit un artifice trop étudié. Collocationis (a) est componere & struere verba sic ut neve asper eorum concursus neque hinculs sit, sed quodammodo coagmentatus & levis. In quo lepide feceri mei (b) persona lustris qui elegantissime id facere potuit, Lucilius.

Quam lepide lexeis composita, ut tessere omnes Arte, pavimento, atque emblemate vermiculato.

Qua cum dixisset in Albutium illudens, &c.

(A) Des meilleurs que les Catholiques Romains aient produit sur l'Apocalypse.] Voici ce qu'en dit Dom Nicolas Antonio, dans sa Bibliothèque des Ecrivains Espagnols; *Insignem posuit operam in adornando atque illustrando Apocalypsis libro obscurissimo. Edidit namque lucubrations suas ad ipsam ingeniosas quidem, eruditias, elaboratasque, ut censet Cornelius à Lapide. Sed quisquam sponserit, telo eum quamvis acuto & forti scopum tetigisse? Je suis sûr qu'il n'y a point de banqueroutier ni de prisonnier pour dettes qui ne trouvat en toution bourgeoisie plus aisément, que n'en trouveroient les explicateurs de l'Apocalypse, s'il y avoit un tribunal sur la terre qui taxât à de grosses sommes ceux qui auroient cautionné les fausses explications. Pendant qu'on flatte ses passions en croyant sans rien risquer, on est crédule; mais pour les cautions que Dom Nicolas*

Antonio demande, c'est en vain qu'on les chercheroit.

(B) Imprimé diverses fois.] Le P. Alegambe ne marque que l'édition d'Anvers chez Jean Keerberge en 1614. & tout aussi-tôt il dit que l'autre volume fut posthume. Si le premier n'avoit été imprimé qu'en 1614. il auroit été posthume, & ainsi on n'auroit pas eu raison de distinguer par là l'un d'avec l'autre. Il faut donc croire, comme le remarque Nicolas Antonio, que le premier fut imprimé à Anvers chez Jean Keerberge l'an 1604. Outre cette édition Nicolas Antonio parle de celle de 1619. *Antverpiæ apud Notios*, & de celle de Lion en 1616. *Draudius (c) coete (c) Bibliæc. Class. pag. 22.* Anvers chez Keerberge en 1611. Le P. Sotel avec l'édition de 1614. ne marque que les deux dernières de Nicolas Antonio, & continue de dire que l'autre volume a été posthume. Sa révision d'Alegambe n'a donc pas été aussi exacte qu'elle devoit l'être.

(C) La Chronique scandaleuse.] J'ai cité les propres paroles de Mr. le Fevre, & je suis fort trompé s'il a pris ailleurs que dans la Rhetorique (d) d'Aristote ce petit conte. Aristote (c) cite ces (d) L. 1. mots d'Alcée; 6. 9.

Θῆλον τὴν ἑπιπύ, ἀλλὰ με καλῶς Αἰδῶμαι.

Et cette réponse de Sappho,

Αἰ δὲ τίς ἐστὶ τῶν ἡμερῶν, ἢ καλῶν,
καὶ ἡμεῖς ἐπιπύ γλώσσῃ ἐνώκα καλῶν,
Αἰδῶμαι καὶ νῦν ὅτι εἶχεν ὄμματ'
Ἄλλοι δὲ καὶ τῶ δικαίῳ.

Voici le sens de ces vers. Alcée declare qu'il voudroit bien dire quelque chose, mais que la honte l'empêche; Sappho lui répond que s'il

(c) Je range ce Grec comme Scaliger in Euseb. p. 87. edit. 1678.

(a) Cicir. de Orat. l. 3. Voyez aussi son Orator.
(b) Mutius & Angure: d'où nous apprenons que Lucilius le faisoit quel- quefois parler dans ses Satires.

* Herod.
l. 5. c. 95.

† Id. ib.
S. Strabo
l. 13. pag.
412. &
413.

‡ Qui fe-
rox bello
tamen in-
ter arma
Sive jacta-
tum reli-
garat udo
Littore
navim
Liberum
& Mufas
Venerem-
que & illi
Semper
harentem
puerum
canebat
Et Lycum
nigris
oculis,
nigroque
Crine de-
corum.

Horat.
ubi supra.

† Heracl.
us apud
Diog.
Laert. in
Pittaco.

Sappho qui n'étoit pas ce jour-là de si belle humeur que d'ordinaire, lui refusa ce qu'elle lui offrit peut-être le lendemain. Quoi qu'il en soit il se mêla d'autre chose que de vers, il voulut donner des preuves de son courage à la guerre, & n'y fut pas tout-à-fait heureux; car il ne se sauva * qu'en fuyant, & qu'en abandonnant ses armes, lors que les Atheniens gagnèrent une bataille contre ceux de Lesbos: mais il trouva dans cette disgrâce une assez douce consolation, puis que les vainqueurs firent appandre ses armes au temple de Minerve à Sigée; ce qu'ils n'eussent point fait avec cette distinction, qu'ils n'avoient jugé qu'elles seroient un monument très-glorieux de leur victoire. Alcée n'oublia point cette circonstance dans les vers † qu'il fit (D) sur le malheur qui lui étoit arrivée. Sa muse à laquelle il donnoit de l'occupation au milieu des armes ‡, soit pour des chansons à boire, soit pour des chansons d'amour, & pour louer la personne qu'il aimoit, qui n'étoit que trop une (E) aide semblable à lui, sa muse, dis-je, ne garda point le silence sur la défaite des Lesbiens. On fait d'ailleurs qu'elle ne badinoit pas tous-jours, & qu'elle pouvoit traiter noblement (F) les matieres les plus graves, & sur tout un beau lieu commun contre les tyrans. Alcée fuivoit alors une pente fortifiée par ses propres aventures, & par des intérêts personnels; car il avoit été aux prises avec ceux qui avoient voulu empieter sur la liberté de sa patrie, & nommément (G) avec Pittacus, qui ne laissa pas de devenir Usurpateur, quoi qu'il ait été un des sept Sages de la Grece. Il remit en liberté † Alcée qui étoit

avoit désiré des choses bonnes & honnêtes, & si sa langue n'eût pas été prête à prononcer quelque mal-honnêteté, la honte ne lui seroit point montée au visage, & qu'il seroit une proposition raisonnable. Ceux à qui il est donné de juger des livres de Mr. le Fevre, gens comme il a dit dans sa premiere Journaline, qui ont l'ame capable de plusieurs formes, & qui sentent à demi mot le beau & le fin des pensées & des expressions, voyent bien que ces paroles d'Alcée sont une de ces declarations d'amour qui demandent l'heure du berger, & que Sappho comprenoit parfaitement ce qu'il vouloit dire. Sa reponse est sage, mais elle est peut-être d'un trop grand sens froid selon cette supposition.

(D) Les vers qu'il fit sur le malheur.] Celui de tous les Poëtes Latins qui ressemble le mieux à Alcée, a confessé aussi bien que lui dans ses poëmes (a) qu'il s'étoit sauvé du combat en jettant ses armes, comme un meuble très-inutile à des fuyards.

(a) Horat.
Od. 7. l. 2.

Tecum Philippo & celerem fugam
Senfi, relicta non bene parmula,
Quam fracta virtus & minaces
Turpe solum teingere mento.

(b) Voyez
l'une des
remarques
de son ar-
tikel.

(c) In Ho-
rat. Od.
13. l. 2.

(d) De la
malignité
d'Herode-
te.

Archilochus (b) avoit eu la même aventure avant Alcée, & s'en étoit confessé publiquement. Horace n'auroit pas été peut-être de bonne foi jusques à ce point, s'il n'avoit eu ces grans exemples devant les yeux. Chabot se trompe quand il soutient que (c) Plutarque a refusé Herodote sur la fuite d'Alcée. Plutarque s'est contenté de dire (d) qu'Herodote a supprimé une belle action de Pittacus, mais non pas la mauvaise action d'Alcée.

(E) N'étoit que trop une aide semblable à lui.] Horace nous apprend que la Maitresse d'Alcée étoit un garçon qui se nommoit Lycus, & qui avoit les yeux & les cheveux noirs. C'est apparemment le même que celui qui avoit une tache au doigt, laquelle lui servoit d'une parure tout à fait charmante selon le goût de ce Poëte; *Navis in articulo pueri delectat (e) Alcaum, ac est corporis macula navis, illi tamen hoc lumen videbatur.*

(e) Cicero
de Nat.
Dier. l. 1.

Ciceron dit en un autre lieu (f) qu'encore qu'Alcée eût temoigné beaucoup de courage, il avoit rempli ses vers d'une excessive pederastie; car il avoit vir in sua republica cognitus qua de juvenum amore scripsit Alcaeus?

(F) Traiter noblement les matieres les plus graves.] C'est ce qui a fait dire à Horace (g).

(f) Tuscul.
4.

quæst.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

4.

Et te sonantem plenis aureo,
Alcée plectro, dura navis,
Dura fuga mala, dura belli,
Utrumque sacro digna silentio
Mirantur umbra dicere: sed magis
Pugnas & exaltos tyrannos
Densum humeris bibit aure vulgus.

Mr. Dacier remarque sur ces paroles I. que le file d'Alcée étoit noble & fort, & qu'il traitoit des matieres plus relevées que celles que traitoit Sappho qui dit de lui dans Ovide,

(b) Voyez

le Sirabon,

l. 13. pag.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

424.

Nec plus Alcaeus consors patriaque Lyraque
Laudis habet, quamvis grandius ille sonet.

(i) L. 10.

c. 1.

II. Qu'Horace lui donne le plectre d'or parce qu'il parle de cette partie de ses Ouvrages où il décrivoit les guerres civiles qui étoient arrivées à Mtilene, & les diverses factions des Tyrans Pittacus, Myrsilus, Megalagyrus, les Cleanastides, & de quelques autres (h), & que ces poëses étoient appellées *δραματικὰ μνηματα*, poëses sur les seditions. Il cite ce passage de (i) Quintilien: *Alcaeus in parte operis aureo plectro merito donatur qua tyrannos insultatur. Multum etiam moribus confert, in eloquendo brevis & magnificus, & diligens, plerumque Homero similis, sed in lapsu & amoris descendit, majoribus tamen aptior.* Joignez à cela l'épithete de menaçantes qui a été donnée à ses Muses, & *Alcaei MINACES*, (k) Stephorique graves *Camena*.

(G) Et nommément avec Pittacus.] Il vomit contre lui des injures fort grossieres, il l'appella pied-plat, grosse bedaine, &c. comme nous l'apprenons de Suidas sous le mot *ορεγνους*, & de Diogene Laerce dans la vie de Pittacus. La moderation de celui-ci fut fort louable, & a paru telle à Valere (l) Maxime.

(j) Pitta-

ci quo-

deratione

pectus in-

structum,

qui Al-

caum

poëtam &

amartudi-

ne odii &

viribus in-

genii ad-

versus se

peritina-

cissimè

usum, ty-

annidem

delatam

adceptus,

tantum-

modo

quid in

oppru-

men-
do

posset ad-

monuit.

L. 4. c. 1.

ALCHABITIUS, Astrologue Arabe, a composé une Introduction à la connoissance (A) des influences celestes. Il a écrit aussi de la conjonction des Planetes, & un Traité d'Optique qui fut trouvé dans un Couvent d'Allemagne, & apporté à l'Auteur du livre de *lumine Animæ*. Ses Ouvrages d'Astrologie traduits par Jean * de Seville furent imprimez à Venise en 1491. avec l'exposition de Jean de Saxe, & en 1521. avec les corrections d'Antoine de Fantis Medecin de Terrivè en Italie †. On ne fait pas bien en quel tems a vécu Alchabitus.

* Joannes Hispalensis.

† Gesner in Bibl. ex eo Prof. sus de Scient. Martem. pag. 354. & 369.

‡ De sub. tit. l. v. Naudé amplifie trop le témoignage de Cordan. Apolog. p. m. 354.

‡ Apolog. des grands hommes, chap. 14.

ALCHINDUS, Medecin & Astrologue parmi les Arabes. Cardan ‡ Pa mis entre les douze esprits sublimes, qu'il regardoit comme les premiers de tous ceux qui ont excellé dans les sciences. C'est rencherir sur Albhazen Haly, & sur Haly Rodoan qui lui ont deféré le titre de grand Astrologue, & sur Rasis & Mesué qui le traitent de très-docte & très-experimenté Medecin, & sur Averroës & Wimpina qui l'appellent subtil Philosophe. On peut juger de son esprit & de son érudition par les deux livres imprimez que qu'on a de lui, *De temporum mutationibus*, & *De gradibus medicinarum compositarum investigandis*. On en trouve beaucoup d'autres cités sort souvent par les Auteurs, sous les titres *De ratione sex quantitatum*: *De quinque essentiis*: *De motu diurno*: *De vegetabilibus*, & *De Theorica magicarum artium*. Ce dernier Ouvrage a donné sujet à tous les Demonographes de parler d'Alchindus comme d'un pernicieux Magicien. François Pic & Conrad Wimpina ont discoursu amplement des heresies, des blasphèmes & des absurditez qu'on remarque dans ce livre. Le fameux Jean Pic ne paroit pas en avoir jugé si défavantageusement, puis qu'il a dit qu'il n'avoit reconu que trois hommes qui eussent effleuré la Magie naturelle & permise, savoir Alchindus, Roger Bacon, & Guillaume Evêque de Paris. Ce qu'il y a de plus certain au dire de Gabriel †. Naudé dont j'emprunte cet article, est 1. que cet Ouvrage est rempli de superstitions, & de doctrines tout-à-fait contraires à nôtre foi, & telles qu'on le doit attendre d'un Mahometan qui écrit fort librement ce qu'il pense. 2. Qu'il n'y auroit nulle apparence de l'accuser de Magie, puis que bien loin de s'amuser à la Magie Teurgique ou Goëtique, son dessein n'a été autre que de rapporter à la nature tout ce que l'on attribué aux Anges bons ou mauvais; c'est ce qu'ont fait depuis lui Pierre d'Apono & Pomponace. Ces gens-là pour trouver leur compte supposent que les choses sublunaires dependent entierement des cieus, & qu'elles reçoivent toutes leurs proprietés les unes des autres, & que chacune les reçoit du total par le moyen de certains rayons corporels, qui passant des plus petites jusques aux plus grandes, sont la cause, à ce qu'ils disent, de tout ce qui se fait dans la nature. On ne fait pas au vrai en quel tems a vécu Alchindus, mais puis qu'Averroës fait mention de lui, il faut qu'il ait vécu il y a cinq ou six cens ans. Il y a un *Jacobus ALKINDUS*, que quelques-uns (B) confondent avec celui dont je parle.

ALCIAT (ANDRÉ) grand Jurisconsulte, a fleuri au X VI. siecle. Il étoit fils d'un riche (C) marchand de Milan, & il naquit dans cette ville le 12. de Mai

rien que ce suplice n'étoit pas mortel; car il y a bien de l'apparence que si le patient ne se fût sauvé, il lui en eût coûté la vie tôt ou tard. Les deux vers cités (a) par Monsieur Vossius qu'il prend pour le discours d'une aduleresse, qui disoit à sa Commere que si au lieu de la raver on se servoit du suplice de la croix contre leurs galans, personne ne viendroit plus vers elles, ces deux vers, dis-je, sont une meilleure preuve que les paroles de Lucien.

(a) Ex Herodiano in judaica. Vozes aussi le Scholiaste d'Aristophane in nubibus.

(A) *Ala conossance des influences.*] Le titre du livre dans Gesner & dans Simler est *Isagoge ad magistrinum judiciorum astrorum, vel ad scrutanda stellarum magisteria*. Vossius le donne d'une autre maniere, mais qui revient au même sens, *Isagoge ad scrutanda astrorum judicia*. Je pense que ma traduction Française y revient aussi; mais Mr. Moreri ayant pris un mot pour un autre dans Vossius, *intra* pour *indicia*, nous a donné un titre assez incomprehensible; l'introduction pour conoitre le commencement des Astres. Il paroit que Vossius avoit cru lire *indictorum*, où Gesner & Simler ont mis *judiciorum*.

(B) *Que quelques-uns confondent avec celui dont je parle.*] Wolfgang Justus (b) fait vivre (b) *Apud Morckianum in Lindano renovato*. ce *Jacobus Alchindus* sous le Pape Eugene troisième en 1145. contemporain d'Averroës & d'Avicenne: il dit que c'étoit un Medecin & un Philosophe Arabe. Les Bibliographes attribuent les mêmes livres à *Alchindus*, & à *Jacobus Alchindus*. Vossius (c) semble les distinguer; car (c) *De quando il parlè d'Alchindus il ne lui donne que le Traité de sex quantitativis*, & ne marque point quand il a vécu; mais touchant *Jacobus Alchindus* il dit qu'il a vécu en 1235. & qu'il a écrit entre autres choses de *radius stellarum*. C'est sans doute le même livre que Gesner allègue sous le titre de *radius stellaris*, & qu'il croit être de Jaques Alchindus, quoi que le nom de Jaques n'y soit pas joint à celui d'Alchindus. On jugeroit par le titre (d) *Ex* seul qu'il appartient à celui qui a été suspect de Magie.

(C) *Il étoit fils d'un riche marchand.*] J'ai suivi Mediolani vi Panzirole, le seul des Auteurs que j'ai con- sultez qui (d) le fasse fils d'un homme de cette profession: les autres le font plutôt fils d'un Gentil- *Mediolani fere nullo parentis dolore natus & educatus fuit.*

Mai 1492. On pretend * que sa mere ne sentit presque aucune douleur lors qu'elle accoucha de lui. Apres avoir étudié les Humanitez † sous Janus Parthasius qui les enseignoit à Milan, il fut étudier en Droit à Pavie & à Boulogne ‡, & s'attacha principalement aux leçons de Jason, dans la premiere de ces Universtés, & à celles de Charles Ruinus dans la seconde †. Apres sa promotion au Doctorat il s'apliqua β au Barreau dans la ville de Milan, jusques à ce qu'il se (D) vit appellé pour une Chaire de Droit par l'Universté d'Avignon. Il remplit cette charge avec tant de capacité, que François I. le crut propre à faire fleurir la Jurisprudence dans l'Academie de Bourges. Il l'y attira donc en l'année (E) 1529. & dès l'année suivante il lui fit doubler sa pension. Alciat

* Panzirol. de clar. le- gum interpres. l. 2. c. 169.
 † Minos in vita Alciati.
 ‡ Je ne trouve point qu'il ait étudié à Veronne, comme Mr. Teissier l'assure en son Cl. Minos, ou dix-huit ans après l'avoir composé. Elog. de L'Ouvrage que je cite n'apprend que le coup d'essai d'Alciat fut l'explication & la correction pag. 35. des termes Grecs qui se trouvent dans le Digeste; que ce livre parut d'abord en Italie, & † Panzirol. ib. quelques années après à Strasbourg en 1515. J'ai lu quelque (e) part que la premiere dedication à Minos qu'Alciat ait faite de ses Ouvres est de l'année 1513. & que c'est celle des mois derniers livres du Code. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il y publia ses Paradoxes dediez au Chancelier Antoine Du-Prat environ (f) l'an 1517. Il publia environ le même tems ses Dispositiones, dediez à Jean de Selve President du Senat de Milan, & ses Præternissæ dediez à Jaques Minutius Conseiller au même Senat, & ancien Professeur en Jurisprudence à Orleans. Il étoit Professeur à Avignon dès l'année 1521. car dans l'épître dedicatoire de son Traité de verborum significatione datée de Bourges le 1. de Mai 1529. il dit qu'il y avoit 8. ans qu'il l'avoit dicté à ses écoliers. (g) Dans les Recherches de Piquier l. 9. ch. 39. pag. 901. (f) Voyez la Preface des Paradoxes au devant de l'édition de 1529.

Gentilhomme d'ancienne famille; *Andreas Alciatus in pago Alciato seu Alzato Mediolanensis natus è nobili Alciatorum familia.* C'est ainsi que Claude Minos debute. On (a) ne peut pas m'objeéter qu'en certains lieux la qualité de Marchand & celle de Gentilhomme ne sont pas incompatibles, car lors qu'elles sont jointes un Historien ne parle pas de la plus foible sans parler de la plus forte; puis donc que Panzirole n'a parlé que du negocié du pere d'Alciat, il est sûr qu'il n'a point été du sentiment de Claude Minos.

(D) Jusques à ce qu'il se vit appellé. . . par l'Universté d'Avignon.] Pour le coup je me garde bien d'adopter le recit de Panzirole. Si je l'adoptois, il faudroit que j'assurasse qu'Alciat ayant été fait Docteur en Droit Civil & en Droit Canon l'an 1517. à l'âge d'un peu plus de 22. ans, enseigna premierement à Pavie, & en suite à Avignon; *Primum itaque Ticini professus, postea Avenionis docuit.* Si je disois cela je demeritois Alciat lui-même, qui dans une harangue qu'il recita à Pavie declare que lors qu'il obtint six cens écus de gages à Avignon, il n'étoit jamais monté en chaire: *Avenioni (b) cum nunquam ad eam diem cathedram ascendissem stipendium sexcentorum mererer.* Le recit de Panzirole est d'ailleurs suspect de fausseté; il marque une extrême negligence; on y voit qu'Alciat n'a point encore 23. ans en l'année 1517. & cependant son épitaphe rapportée par Panzirole trois pages après temoigne qu'il avoit près de 59. ans au mois de Janvier 1550. il en avoit donc 25. en 1517. Ce que Panzirole assure qu'Alciat publia ses Paradoxes & ses Dispositiones environ l'an 1517. ne peut pas être éclairci par Claude Minos, car jamais cahos de livre ne fut plus absurde que l'endroit où ce dernier Ecrivain a parlé de l'édition des Paradoxes d'Alciat. *Duodecim post annos, dit-il, cum civibus & pontificii juris professoris insignibus donatus esset paradoxæ & dispositiones in publicum enisset, opus ut ipse dicit elaboratum horis successivis, & à candidato adhuc & tirone.* On ne sauroit comprendre à quoi se rapporte le terme *duodecim*; car tout ce qui precede est le recit des diverses stations d'Alciat, & de sa maniere d'enseigner le Droit. Si l'on pouvoit entendre par ces paroles de Minos, qu'Alciat publia ses Paradoxes douze ans après sa promotion au Doctorat, on dissiperoit tout le cahos; mais alors que deviendroient Panzirole, qui place l'édition de ce livre environ le tems du Doctorat, c'est-à-dire environ l'an 1517? Que deviendroient le Ghilini (c) & le Picinelli (d), qui assurent qu'Alciat fit un Ouvrage important, avant l'âge de vingt ans. C'est celui que nous avons sous le titre de *Paradoxes du Droit Civil*, qu'il

divisa en six livres, & qu'il dedia au Chancelier du Prat étant à Bourges en 1529. douze ans après l'avoir publié dans son pais en prenant le bonnet de Docteur, mais dix-sept ans, ou dix-huit ans après l'avoir composé. L'Ouvrage que je cite n'apprend que le coup d'essai d'Alciat fut l'explication & la correction pag. 35. des termes Grecs qui se trouvent dans le Digeste; que ce livre parut d'abord en Italie, & quelques années après à Strasbourg en 1515. J'ai lu quelque (e) part que la premiere dedication à Minos qu'Alciat ait faite de ses Ouvres est de l'année 1513. & que c'est celle des mois derniers livres du Code. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il y publia ses Paradoxes dediez au Chancelier Antoine Du-Prat environ (f) l'an 1517. Il publia environ le même tems ses Dispositiones, dediez à Jean de Selve President du Senat de Milan, & ses Præternissæ dediez à Jaques Minutius Conseiller au même Senat, & ancien Professeur en Jurisprudence à Orleans. Il étoit Professeur à Avignon dès l'année 1521. car dans l'épître dedicatoire de son Traité de verborum significatione datée de Bourges le 1. de Mai 1529. il dit qu'il y avoit 8. ans qu'il l'avoit dicté à ses écoliers.

(E) En l'année 1529.] J'ai mieux aimé suivre Minos que Panzirole. Ce dernier anticipe d'un an cette vocation; *Deinde anno 1528. Bituriges quo magna studiosorum multitudo ad ejus famam confluxit, amplò 1200. aureorum stipendio à Rege Francisco est conductus.* Je n'objeète point à Panzirole que la pension ne fut d'abord que de 18. cens francs, & qu'en la doublant l'année suivante, on la porta à la somme qu'il a marquée; j'ai de plus grands reproches d'inexactitude à lui faire. Il dit 1. qu'Alciat ne put demeurer en France que peu d'années, parce que François Marie Duc de Milan lui ordonna de revenir, & le menaça de la confiscation de tous ses biens en cas de desobéissance. 2. Qu'Alciat étant retourné chez lui enseigna quelques années à Pavie, jusques à ce qu'à cause des guerres il s'en allât à Boulogne l'an 1532. Il est certain qu'Alciat séjourna cinq (g) ans à Bourges; puis donc qu'au dire de Panzirole il y avoit été appellé l'an 1528. il faut qu'il ne l'ait quittée qu'en 1533. Comment auroit-il donc pu enseigner quelques années à Pavie depuis sa sortie de Bourges, & aller en suite à Boulogne l'an 1532? Sa Dissertation du duel dediée à François I. est datée d'Avignon le 1. de Mars 1529. La preface de ses Paradoxes est datée de Bourges le 24. d'Août 1529. Voilà qui est décisif contre Panzirole. Il nous reste deux faussetez à relever, l'une de Mr. Moreri, l'autre de Paul Frécher.

(a) In vita Andrea Alciati, Ghilini, Lorenzo Craffa, Paul Frécher, Bullet, &c. le font fort d'ancienne noblesse.

(b) Voyez les Commentaires sur les Émblèmes, pag. 612. edit. in 4.

(c) Theat. liter. p. 1. apud Baillet, enfans celebres, p. 126.

(d) Athen. d'Alam. p. 26. 28. apud eund. ib.

(g) Cela paroit par les vers qu'il fit en la quittant. Urbis Biturix invitus amans te quelques années à Pavie depuis sa sortie de desero habitata mibi. Apud Cl. Minos ubi supra.

accomplis. Paul III. lui fit un accueil honorable en passant par Ferrare, & lui offrit de l'avancement dans les dignitez Ecclesiastiques. Alciat se contenta de celle de Protonotaire, & ne voulut point renoncer à la profession du Droit. L'Empereur le créa Comte Palatin & Sénateur. Philippe Roi d'Espagne passant par Pavie lui fit présent d'une chaîne d'or. On croit que la maladie dont Alciat mourut lui étoit venue pour * avoir trop mangé, car il avoit le défaut d'être non seulement (I) fort avare, mais aussi un grand mangeur. C'étoit † un gros homme, & de grande taille. Après que sa mere fut morte dans un âge fort avancé, il eut envie d'employer son bien à la fondation d'un College; mais ayant reçu un affront de quelques Ecoliers insolens il abandonna ce dessein, & choisit pour ‡ son heritier François ALCIAT, jeune homme de grande espérance qu'il avoit élevé chez lui, quoi que leur parenté † fut fort éloignée. Ce François Alciat succéda & aux biens & à la Chaire d'André, & se rendit célèbre à Pavie par ses leçons de Jurisprudence. Le Cardinal Borromée qui avoit été son disciple le fit venir à Rome, & lui servit de si bon patron auprès de Pie IV. qu'il lui fit avoir un Evêché, la charge de Dataire, & un Chapeau de Cardinal B. On a quelques Traitez de Jurisprudence de ce Cardinal Alciat, qui mourut à Rome au mois d'Avril 1580. âgé d'un peu plus de 50. ans. André passa toute sa vie dans γ le celibat. Il s'éveilla de très-bonne heure ζ en Auteur.

* Ex cibo quem largiorem sumere consueverat mortuum contraxit. Id. ib.

† Vir fuit corpulentus, procerus itaturæ. Id. Mr. Teissier lui donne pour tant une taille mediocre, t. 2. p. 394.

‡ Il n'est donc pas vrai qu'il

Z

Il a

seul dans une ame, s'il n'étoit mêlé avec l'amour du profit, ou avec une bisfarterie d'humeur qui fait que l'on se degoute bien-tôt des mêmes choses, on ne verroit pas tant de gens frapper de la maladie d'André Alciat. L'idée de la belle gloire inspireroit à un homme la résolution non pas d'aller chercher les grands theatres, mais de convertir en un grand theatre celui où l'on se trouve placé, quelque petit qu'il soit. On verroit dans cette idée qu'il est bien plus beau de faire une chose gratuitement, que de la faire à gages, & qu'aussi plus on approche du don gratuit, c'est-à-dire d'une profession sans gages, plus on s'approche du grand & du beau; au lieu qu'on s'en éloigne pour s'approcher de l'esprit bas & mercenaire, à proportion de l'augmentation de gages que l'on extorque. C'est reduire à la nature des arts les plus mecaniques la profession des sciences. Un Cordonnier ou un Chapelier qui fait plus payer de sa besogne qu'un autre; se fait par cela même la reputation d'un habile Ouvrier. Pretendez que si l'on vous donne une plus grosse pension pour ce que vous direz en chaire, c'est une preuve qu'on vous estime un plus grand Predicateur, ou un plus savant Professeur, ne jugez-vous pas de votre metier comme l'on juge de celui d'un Cordonnier ou d'un Chapelier? Cela est fort propre à decrir les sciences, & à faire mépriser ceux qui les professent; car un faux goût de gloire joint à l'avarice est ordinairement cause du défaut que l'on blâmoit dans Alciat: je veux dire de cette passion de faire bien-tôt tout le tour des Academies, de laquelle j'ai déjà parlé une (2) fois. C'est assurément mettre son érudition à l'encan, & faire favoir au public qu'on ne se livrera qu'au plus offrant & dernier enchereur.

REFLEXION sur l'humeur coureuse de Chaire en Chaire de plusieurs Docteurs.

(a) Ci-dessus p. 53. remarque 2.

(1) D'être non seulement fort avare.] Panzrole s'exprime ainsi; *Avarior habitus est, & cibi avidior.* Il ajoute qu'Alciat ayant reçu 300. écus pour une consulte, & su qu'on en avoit donné davantage à Marianus Socin pour la même affaire, s'écria qu'on avoit trouvé un meilleur marchand, mais non pas un meilleur Jurisconsulte. Prenez ceci en passant pour une confirmation de ce qui a été cité de Pâquier. Nous

allons apprendre d'autres nouvelles de l'avarice d'Alciat. „ De deux points est-il taxé; (c'est „ Thevet (b) qui parle) l'un que sa methode „ ressenoit je ne sai quelle ostentation docto- „ ralle. . . L'autre que l'avarice lui comman- „ doit tellement, qu'il sembloit que sa langue, „ plût & doctrine fussent à gage des Sel- „ gneurs, qui plus lui donnoient d'écus. Et „ même je me souviens qu'aux pererges, par- „ lant de Jason, il veuille prêcher pour l'ar- „ gent, le priant de ce qu'à lui ont été aug- „ mentez les gages des Docteurs. D'où Alciat „ a bien su faire son profit, ayant tiré de l'U- „ niversité de Bourges douze cens écus d'état, „ outre ses licences & Doctorats, qu'il faisoit „ bien tripler, suivant la trace du Docteur Ja- „ son, lequel fut le premier, qui pour les de- „ grez & honneurs qu'il donnoit aux Juriscon- „ sultes, prenoit cinquante & cent écus, au „ lieu qu'au paravant lui on avoit accoutumé „ de passer pour trois ou quatre écus. A cause „ de ce (dit-il) que lui, Decius, Ruine & „ les autres Docteurs peuvent s'enrichir de ces „ gratifications, que payent les Ecoliers, sans „ être sujets à reprehension. De là il n'est pas „ mal-aisé de recueillir qu'il se fait fort de Ja- „ son, contre ceux qui se formalisoient à l'en- „ contre de lui, de ce qu'il étoit tellement tenant „ à l'argent, que pour recevoir de lui la dignité „ de Docteur, Bachelier ou Licentié, il falloit „ qu'on desgaignast à soison des écus. Ce qui „ ne fait perister davantage en cette opinion, „ est qu'au dernier chapitre du cinquième livre „ de ses pererges, reprenant son propos de „ Jason, il se plaint des Princes & Seigneurs; „ qui couchent en si petit état les doctes & sa- „ vans hommes, au lieu qu'au tems passé, mêm- „ mes du tems de Vespasian (au raport de Tran- „ quille) cét Empereur faisoit delivrer de ses „ deniers publics quinze cens écus aux Orateurs „ & Rhetoriciens Grecs & Latins: mêmes ad- „ joute-il l'autorité du Rhetorien Lumenius, „ qui exerçoit sa vocation à Authun, auquel „ par l'Ordonnance des Empereurs Diocletian „ & Maximian, on donnoit d'état quinze mil „ écus par an, „

Il y eut a Naples en 1686. un petit fils du grand Alciat. Voyez le voyage du Docteur Burnet p. 239. édit. de Rotterdam 1688. Il avoit fait d'ailleurs qu'il eut été fort vicieux.

† Moreri la fait de l'onec au nevien.

β Id. Panz. sur. ib. Voyez touchant le Cardinal François Alciat, la Pinacotheca de Nicias Erythraeus, lib. 47.

γ Cardan in vita Alciati apud Teissier, tom. 2. pag. 394.

ζ Voyez la remarque D.

(b) Tome 7. p. 279.

* C'est la
17. du 2.
tomp.
Voyez aussi
Bodini
Meth. his.
tor. c. 4.
p. m. 85.
† Cl. Mi.
nos ubi
supra.

‡ Jugon.
sur les poe.
tes t. 3.
n. 1286.

‡ Voyez
l'Histoire
de la con-
damnation
de Genti-
lis, par
Aretius.

β Beza in
vita Cal-
vini.

γ Id. ib.

Il a publié beaucoup de livres en Droit, & quelques notes sur Tacite, (*K*) la latinité duquel lui paroïssoit d'une extrême dureté. Muret dans * l'une de ses harangues s'emporta beaucoup contre cette délicatesse. Alciat n'en sentit rien, car il étoit déjà mort; mais d'autres Critiques, & nommément Floridus Sabinus qui l'attaquerent de son vivant, lui firent bien sentir leurs dents & leurs ongles. Ses emblèmes (*L*) ont été fort estimés, & ont mérité que trois ou quatre savans les ayent ornés de Commentaires. On a trop loué les poésies, comme Mr. Baillet ‡ l'a remarqué finement.

A L C I A T (JEAN PAUL) Gentilhomme Milanois, fut un de ces Italiens qui abandonnerent leur patrie dans le XVI. siècle afin de s'unir à l'Eglise Protéstante, & qui en suite s'amuserent à tant raffiner sur le mystère de la Trinité, qu'ils formerent un nouveau parti, non moins odieux aux Protestans qu'aux Catholiques. Alciat avoit porté les armes; il commença ses innovations à Geneve de concert † avec un Medecin nommé Blandrata, & avec un Avocat nommé Gri-baud, auxquels Valentin Gentilis s'associa. Les precautions que l'on prit contre eux, & les procédures severes que l'on exerça contre ce dernier, rendirent les autres plus timides, & les β engagerent même à chercher un autre theatre. Ils choisirent la Pologne, où Blandrata & Alciat semerent leurs heresies avec assez de succès. Ils attirerent (*A*) Gentilis, qui ne manqua γ pas de les aller joindre. †

(*K*) La Latinité de Tacite lui paroïssoit d'une extrême dureté.] C'est en écrivant à Paul Jove (*a*) que cette plainte lui échapa: dans une autre rencontre il avoit parlé bien autrement (*b*): *Certat in Tacito sermonis gravitatem cum elegantia.* Je renvoie la discussion de ceci à l'article de Tacite.

(*L*) Ses emblèmes ont été fort estimés.] Scalliger le pere qui n'étoit point prodigue de loüanges, comme chacun sait, parle (*c*) ainsi de cet Ouvrage: *Alciati prater emblemata nihil mihi videre contigit. Ea vero talia sunt ut cum quovis ingenio certare possint. Dulcia sunt, pura sunt, elegancia sunt, sed non sine nervis; sententia verò tales ut etiam ad usus civilis vite conferant.* Ces emblèmes ont été traduits en François, en Italien & en Espagnol (*d*). Les versions Françoises sont trois pour le moins (*e*); celle de Barthelemi Aneau, celle de Jean le Fevre, & celle de Claude Minos. Ce dernier ne se contenta pas de les traduire, il les commenta aussi. Un des plus savans (*f*) Humanistes d'Espagne les a crues dignes d'un commentaire de sa façon. Pignorius savant Italien en a fait le même jugement, & après eux tous un Professeur (*g*) de Fribourg les a publiés avec leurs notes & avec les sennes, & y a joint à la fin celles de Frederic Morel. Cette édition est fort bonne, c'est dommage qu'on n'y puisse pas distinguer ce qui appartient à chaque Commentateur: elle est de de Padoué 1661. in 4.

(*h*) Je n'en parle point de Sebaltien Stockhamerus (*b*) dont le travail n'a pas été fort estimé, ni de ce Jésuite (*i*) qui expliqua publiquement à Paris ces mêmes emblèmes; mais je pense qu'on ne sera pas fâché de voir le titre dont Barthelemi Aneau (*Bartholomæus Anulus*) se servit, le voici: *Les emblèmes d'André Alciat traduits vers pour vers joints la diction Latine, & ordonnez en lieux communs avec sommaires, inscriptions, schèmes & briefves expostions epimythiques selon l'allegorie naturelle, morale ou historique.* Les éditions de cet Ouvra-

(*h*) Sebaltianum Stockhamerum vix Commentatoris nomine dignor, quia in sola epigrammatis resolutione occupatur, paucillimis, illicque satis vulgaris sententis & fabulis additis; ad hæc vix mediæ emblematum partem hoc tuo more explicat. Thulius in Pref. Claude Minos en juge à peu près de même dans sa Preface. (*c*) Minos ib.

ge d'Alciat sont innombrables; dans celle de Thulius dont je me fers il y a 212. emblèmes, ainsi j'ai été surpris que Paul Freherus nous vienne dire dans son Theatre, que ce livre ne contient que 100. emblèmes.

(*A*) Ils attirerent Gentilis.] J'ai suivi Aretius (*k*) & Theodore de Beze, qui s'accordent à débiter que Gentilis n'alla en Pologne qu'après que Blandrata & Alciat y eurent dogmatisé; & j'abandonne l'Auteur de la Bibliothèque des Anti-trinitaires, qui dit (*l*) qu'Alciat & Gentilis allèrent ensemble en Pologne environ l'an 1562. Stanilaus Lubieniczki (*m*) a dit à peu près la même chose; mais ces Auteurs ne sont point assez exacts pour mériter la preference. Hornius la merite encore moins, lui qui a dit que George Blandrata, & Paul Alciat tous deux Medecins (il se trompe à l'égard d'Alciat) se sauverent de Suisse en Pologne épouvantés par le supplice de Servet, & par celui de Gentilis. Dans la même page de son Histoire Ecclesiastique il assure qu'ils suivoient le trichéisme de Valentin Gentilis. Mais il est certain que l'Herésie d'Alciat étoit le pur Socinianisme (*n*). On ne sauroit mieux refuter la chronologie de Hornius, que par une lettre de Pierre Martyr écrite à Zurich l'onzième de Juillet 1558. On apprend à Calvin dans cette lettre qu'on avoit vu Gregoire le Medecin accompagné de Jean Paul le Piemontois; qu'on les exhorta à ne point rompre l'union de l'Eglise, & à se conformer au formulaire de l'Eglise Italienne de Geneve; qu'on n'y gagna rien; & que de l'avis de Bullinger on leur conseilla de vuidier la ville; qu'ils le firent; que le Medecin dit qu'il s'en alloit en Transilvanie; & que Jean Paul se retira à Chiavenne. Il faut lire dans Pierre Martyr au lieu de *Gregorium Medicum, Georgium Medicum*; qui n'est autre que George Blandrata, tout comme *Joannes Paulus Pedemontanus* n'est autre que nôtre Alciat. Si Calvin ne disoit pas expressément que tous ces heterodoxes Italiens, & nommément Jean Paul Alciat signèrent le formulaire, on seroit fort tenté de penser que ceux dont parle Pierre Martyr refuserent d'y souscrire. Quoi qu'il en soit ils n'étoient plus à Geneve pu après la signature, car elle se fit le 18. de Mai 1558.

(*l*) Ubi sup. Voyez aussi la St. Beza.

(*m*) Ambo hi circa annum 1562. in Poloniam venerunt. pag. 26. Alciarus Valentini Gentilis (quem de carcere redemerunt) circa an. 1562. in Poloniam com-mes. pag. 27.

(*n*) Valentinus ille & Paulus Alciatus Pedemontanus cum Geneve ob odia Calviniani acerrima subsisterent non possent anno 1563. in Poloniam venerunt. pag. 107.

(*o*) On trouve ces fautes dans l'édition de 1687. augmentée des notes & de la continuation de Mr. Leidecker. 1558.

Il avoit l'obligation à Alciat *, qu'à sa priere le Baillif de Gex l'avoit (B) mis hors de prison. On pretend que de la Pologne ils passerent dans la Moravie. Nous dirons en son lieu quelle fut depuis la destinée de Gentilis ; pour ce qui est d'Alciat il se retira à Dantfic, & (C) y mourut dans les sentimens de Socin, car il n'est pas vrai qu'il se (D) fit Turc. Il avoit écrit deux lettres à Gre-

* *Hist. Reform. Polon. pag. 107. Bibl. Antirimit. pag. 27.*
† *Bibl. Antirim. pag. 28.*

1558. & ils étoient à Zurich l'onzième Juillet suivant. Gentilis ne fut mis à mort qu'en 1566. Il étoit sorti de Geneve quelques mois après la signature, & s'étoit retiré au país de Gex où il conféra avec Alciat ; ce qui montre ou qu'Alciat n'alla point à Chiavenne en sortant de Zurich, ou qu'il y demoura peu. Voyez l'article *Blandrata*, où je tâche de débrouiller l'ordre des tems par raport à ces gens-là.

(B) *L'avoit mis hors de prison.*] On ne fait si les prieres furent ; Sandius (a) insinué qu'il falut donner de l'argent ; *In oppido nomine Gajum in carcerem conjicitur, (Gentilis) unde cum evadere non posset quod esset pauper, à socio suo Paulo Alciato redimitur : quem ut poie locupletem, praterea vero nobili genere ortum, immo & militem simili modo non audebant aggredi.*

(C) *Et y mourut dans les sentimens de Socin.*] C'est de quoi on ne peut raisonnablement douter, après les preuves que Martin Ruarus (b) en a données. Il dit d'abord que cet homme vécut quelques années à Dantzie en bon Chretien, & qu'en mourant il recommanda son ame à JESUS-CHRIST son sauveur, & puis il ajoûte (c) „ Catherine Weimera ayeule de ma femme qui le connoissoit familièrement & qui „ assilla à la mort, Pa souvent dit à David „ Werner Buttel son mari qui est encore en „ vie, & il n'y a que trois ans qu'elle est mor- „ te. Ma belle-mere me dit encore hier qu'elle „ avoit souvent veu en cette ville la veuve d'Al- „ ciat, qui survécut quelques années à son „ mari. „ Il ajoûte par occasion qu'il a ouï dire à André Woidovius qu'Alciat courant risque d'être assommé à Cracovie par des Eco- liers à cause qu'il passoit pour Arrien, éluda leurs mauvaises intentions en leur disant qu'il croyoit en JESUS-CHRIST fils du Dieu vivant & de Marie ; ce nom de Marie le sauva ; *Ridiculo schemate evasisset cum se non Ariannum sed Marianum esse diceret ; quod cum illi quid sibi vellet quaverent respondisset, credere se Jesum Christum Dei vivi & Mariae filium. Illi non minore stupore quam malitia obfessi, audito venerando Maria nomine incolumen dimiserunt.* Voilà un cas où la maxime des devots ontrez de la Sainte Vierge se trouva véritable, que l'on (d) est quel- que fois sauvé avec plus de promptitude en invoquant le nom de Marie ; qu'en invoquant le nom de Jesus.

(D) *Il n'est pas vrai qu'il se fit Turc.*] On vient d'en lire les preuves ; & sur cela qui peut s'empêcher de dire qu'il seroit à souhaiter, que ceux qui soutiennent la bonne cause ne fussent point sujets à certains défauts, qui regnent éternellement parmi les persecuteurs de l'orthodoxie ? Un excès de credulité, un fond de mauvaise haine, je veux dire une haine qui ne comprend pas moins la personne de l'heretique, que son heresie même, nous font avaler tous les contes que l'on debite au desavantage d'un Heresiarque. Court-il quelque

bruit qu'il s'est tué, que le Diable l'a emporté, qu'il est mort enragé & en blasphémant, on le croit sans attendre que la chose soit averée ; on l'écrit à ses amis par tout où l'on a commerce ; on l'imprime, qui pis est ; & dès là on seme un mensonge dont la graine ne se perd jamais, tant elle tombe en bonne terre : le premier qui le publie n'est pas long tems le seul qui l'ait publié. On ne chomme pas à le faire passer de livre en livre, comme un grand motif de zèle, ou comme un objet de reflexions. Les Protestans n'ont pas été moins trompez que les Catholiques au pretendu Mahometisme de Jean Paul Alciat. Ils n'ont pas été moins soigneux de le debiter les uns que les autres. *Alacos (e) intra muros peccatur & extra.* Sponde l'a inseré dans ses Annales Ecclesiastiques ; & c'est de là sans doute que le P. Maimbourg (f) l'avoit copié, quoi qu'il ne cite point cet Auteur, comme Mr. Moreri le cite. Le fameux Calovius l'avoit debité ; Ruarus lui écrivit ce que l'on a vu : il y avoit deux ans que sa lettre étoit imprimée lors qu'on fit une nouvelle édition de l'Histoire Ecclesiastique de Micrælius ; cependant celui qui a pris la peine d'y ajoûter beaucoup de choses, n'en a pas ôté le mensonge pour lequel Calovius avoit été censuré. Je ne sai si Ruarus a bien decouvert l'origine de cette fable. Il croit qu'une lettre de Theodore (g) de Beze en a été le fondement. Cette lettre porte que Valentin Gentilis interrogé sur son camarade Alciat avoit répondu, *il s'est fait Mahometan, & il y a long tems que je n'y eu aucun commerce avec lui.* Les deux conjectures de Ruarus ne sont pas mauvaises ; 1. Gentilis crut faire plaisir par là aux Juges qui lui faisoient son procès. Nous aprenons tous les jours par nos Gazettes quelque chose de semblable, c'est-à-dire que les deserteurs debitent mille nouvelles très-propres à chatouiller ceux qui les questionnent. 2. Gentilis qui reconoissoit en nôtre Seigneur une generation ou une filiation fort singuliere, étoit bien-tôt disposé à mettre dans la même categorie les Samosateniens & les Mahometans. Deux sectaires qui se brouillent s'entre-haïssent plus au commencement, qu'ils ne haïssent le tronc duquel ils se sont separez : de sorte que Gentilis étoit un mauvais temoin à l'égard d'Alciat, après les disputes violentes qui les avoient delunis dans la Pologne. Voetius (h) & Lærus (i) n'ont cité que cette lettre de Theodore de Beze, quand ils ont dit qu'Alciat s'étoit fait Mahometan. Hornius n'a cité personne, quoi qu'il avance cela avec la dernière confiance ; *Alciatus, dit-il (k), transit ad Turcas, ac Muhammedismum amplexus, inter eos vitam finit.* Hooribeeck ne cite non plus personne dans l'Apparat de ses disputes contre les Sociniens, où il dit deux ou trois fois qu'Alciat embrassa le Mahometisme. *Dignam (l) panam dedit quando eum Deus ad Muhammedanos prolapsivus ; nempè ne alibi quam inter infideles istos no-*

(a) *Horat. epist. 2. l. 1.*
(b) *Hist. de L'Arian. 1. 2. pag. 244. edit. de Holl.*

(g) *C'est la 51.*

(h) *Dis. pag. 1. 3.*
(i) *pag. 781.*

(j) *Compend. Hist. univ. p. m. 436.*

(k) *Hist. Eccles. p. 351. edit. m. 1687.*

(l) *Pag. 20: vide citat. pag. 23.*

(a) *Bibl. Antirimit. pag. 26.*

(b) *Lisez aussi, & non pas Martin Bucerus, dans la Biblioth. des Antirimit. pag. 27.*

(c) *Dans une lettre écrite à Calovius & datée de Dantfic a. d. 111. Non. Apr. 1640. C'est la 47. de la premiere Centurie.*

(d) *Velocior est nonnuquam salus invocato nomine Mariae, quam invocato nomine Jesu.*

(e) *Anselmus de excellentia Virginit. c. 6.*

* Dans l'édition de son Dictionnaire 1692.

† Inter quos principes fuit Joannes quidam Paulus Alciatus homo non stolidi tantum ac velanti ingenio, sed plane phreneticus ad rabiem usque. Persil. V. l. l. Gen. tit. in Opuscul.

‡ Paulus quidam Alciatus Mediolanensis, homo jam antea plane phreneticus & ventiginosus. Beza epist. 81.

(a) Il y a dans l'imprimé Nauticus, mais ce livre est tout plein de fautes, & sur tout qu'on a négligé de les corriger.

(b) Je crâi qu'il faut lire, à Calvino esse inventum & ejus nemulis odio inter necino in, &c.

goire Pauli, l'une en 1564. l'autre en 1565. datées de Husterits, où il soutenoit que JESUS-CHRIST n'a commencé d'être qu'à la naissance de la Sainte Vierge. On a eu donc raison de * blâmer Moreri qui l'avoit fait Arrien, & puis Mahometan. Peut-être qu'avant que de se retirer à Dantzic, il avoit fait un tour en Turquie sans avoir dessein de s'y faire Renegat, mais seulement d'y être à couvert des (E) persécutions; & c'est peut-être ce qui donna lieu au bruit qui a tant couru, & qui court encore de son prétendu Mahometisme. Calvin & Beze ont parlé de lui comme d'un fou à lier. Le premier dit que le jour † que l'on proposa aux Italiens soupçonnez d'heterodoxie un formulaire à signer, Alciat s'emporta d'une maniere furieuse; l'autre dit ‡ que c'étoit un homme à vertiges & un phrenetique.

ALCIAT (TERENCE) Jésuite Italien, issu de la même famille qu'Alciat le Jurisconsulte, nâquit à Rome l'an 1570. Il étudia cinq ans en Droit avant que de se faire Jésuite. Ce fut au mois de Mars 1591. qu'il entra dans cette Société. Les emplois qu'il y a eus temoignent qu'on l'y regardoit comme un sujet important. Il fut pendant treize ans Préfet du College de Rome, il y enseigna cinq ans la Philosophie, & dix-sept ans la Theologie. Après cela il fut Directeur de la Penitencerie du Vatican, & Sous-Superieur de la Maison Professe. Il assista à la neuvième Congregation generale des Jésuites comme Deputé de la Province de Rome, & lors qu'il mourut d'apoplexie le 12. de Novembre 1651. il étoit Sous-Provincial. Il n'étoit pas dans une moindre consideration hors de la Société, car outre qu'il fut long-tems Qualificateur de la Congregation du Saint Office, & Consulneur de la Congregation des Rites, il fut choisi par le Pape Urbain VIII.

men suum ultra profiteretur. On pourroit soupçonner que cette fable n'a pas eu la lettre de Theodore de Beze pour son fondement unique, si l'on ne consideroit que legèrement l'histoire de la reformation Polonoise; car quand on y voit que l'Auteur ayant parlé d'un certain Adam Neuserus (a), qui enfin se vit contraint de s'enfuir à Constantinople, ajoute qu'Alciat avoit eu une semblable destinee, on ne peut gueres penser sinon que la chose est veritable, puis qu'un tel Historien la debite. Mais en examinant de pres les paroles de cet Auteur, on trouve que son temoignage se reduit à rien. Voici comme il parle dans la page 200. *Exacto trimestri necesse habebat (Adamus Neuserus) periculo sibi ab exploratoribus Casarcis imminente solum vertere, & Constantinopolim (quam & Alciati fortunam fuisse supra vidimus, adeo Turca ante Christianos equitate & humanitate longe sunt) confugere.* Ces paroles nous renvoyent à un endroit precedent, je croi que c'est à la page 109. Or si d'un côté l'on trouve dans cette page que quelques-uns ont écrit que Gentilis s'étoit fait Mahometan, on y trouve aussi de l'autre que ce furent ses ennemis qui forgerent cette imposture. C'est sans doute ce qu'a voulu dire le Sieur Stanislas Lubieniezki. On le sent malgré les fautes d'impression qui desfigurent miserablement son livre. De Alciato, dit-il, *scriptum accepi eum in epistolis ad Gregorium Pauli anno 1564. & 1565. Husteritici datus distulisse sententiam quod Christus existerit antequam ex Maria nasceretur, & acerrimo dogmati vulgari de trinitate restitisse, ita ut Mahometismum consilis in primordio reformationis sui accepit & arduo ignarus ei prætulisse serbatur, sed* (b) *Je crâi à Calvino (b) & inventurum ejus annulis, odio inter necino iri eum & alios veritatis amantes flagrantibus.* (E) A couvert des persécutions.] Cela me fait souvenir de Pierre Abelard, qui fut sur le point d'aller chercher un asyle au pais des infidèles, contre les agens ou les promoteurs de l'Orthodoxie. Il avoit été banni de Poiseu, & s'allar-

moit plus qu'un autre; car toutes les fois qu'il entendoit dire qu'il se feroit bien-tôt une assemblée d'Ecclesiastiques, il s'imaginait que c'étoit pour le condamner. D'ailleurs il avoit éprouvé le grand credit de ces agens, & il n'étoit pas facile de leur échaper sous des Princes de leur parti. Ils écrivent par tout, & avant que leur ennemi soit arrivé dans une ville, le portrait de ses erreurs y fait déjà peur, & y soulève tous les esprits. Un tems a été que ceux qui avoient l'oreille des Papes pouvoient rendre la meilleure partie de l'Europe un pais inhabitable, à l'égard d'un homme qu'ils se feroient mis fortement en tête de faire passer pour heretique; & ce pauvre miserable pouvoit en quelque façon leur appliquer quelques endroits du (c) Pseume 139. Il ne faut donc pas s'étonner que Pierre Abelard ait eu envie d'aller chercher du repos au milieu des Mahometans ou des Payens; il esperoit qu'en payant tribut il auroit la liberté de professer le Christianisme hors de la sphere d'activité de l'odium theologicum, & il craignoit qu'à moins que d'en venir là, il se trouveroit toujours enfermé dans cette sphere. Voici ses paroles. *Deus (d) ipse mihi testis est quotiens aliquem Ecclesiasticarum personarum conventum aditari noveram, hoc in damnationem meam agi credebam. Stupescit illico quasi superveniens idem fulguris expectabam, ut quasi haereticus in Concilio traheretur aut Synagoga. . . . Sape autem (Deus scit) in tantum lapsus sum desperationem ut Christianorum finibus excessis ad Genes transire disponerem, atque tibi quiete sub quacumque tribuni pacatione inter inimicos Christi Christiane vivere.* Or comme Alciat avoit encore plus à craindre du Pape que d'Abelard, & qu'il ne voyoit gueres de sûreté dans les pais où les autres Chrétiens étoient les maîtres, Tenent Danai qua desit ignis (e), ses bouretades & ses caprices auroient bien pu lui faire naître l'envie d'essayer la tolerance des Turcs, & l'en degoûter bien-tôt, pour l'envoyer à Dantzic. Apprenons à nous desfer de certains recits; encore que des Auteurs considerables les adoptent.

(c) Quo ibo à spiritu tuo, & quo à facie tua fugiam? . . . si sumptero pennas meas diluculo & habitavero in extremis maris, . . . illuc tenebit me dextera tua.

(d) Oper. pag. 32.

(e) Virgil. En. II. 505.

ses jardins qu'Alcinous a principalement (B) immortalisé sa memoire. Il reçut avec beaucoup (C) de civilité Ulysse que la tempête avoit jetté sur la côte des Phaeques, lui offrit sa fille, & le fit mener à Ithaque chargé de présents. Or comme pendant le festin où il l'admit, celui-ci fit cent contes à dormir debout à toute la compagnie, on croit (D) que cela fit naître quelques proverbes qui étoient en usage parmi les anciens. Quoi qu'il en soit le Royaume d'Alcinous étoit un vrai pais de Cocagne; on y aimoit (E) la bonne chere, & les commo-

(B) Qu'Alcinous a principalement immortalisé sa memoire.] Tous les Poëtes parlent à l'envi de ses jardins. Mr. Lloyd en cite plusieurs passages; contentons nous de celui de Juvenal (a):

(a) Saur. 5.

Ille jubebit
Poma dari, quorum solo pascatis odore,
Qualia perperius Phaeacum autumnus habebat.

(b) Plin. l. 19. c. 4.

(c) Je ne suis si Plin a bien entendu ce qu'il avoit lu touchant les jardins d'Adonis. Ils n'étoient pas ce qu'il s'imagineroient, voyez ci-dessus, pag. 107. col. 2.

(d) Tua Alcinou mensa est jucundior hortis.

(e) In Epithet.

(f) In Synt. vocabul. & in Thesaur. lingua. rum.

(g) De Rep. l. 10. clare (g) simplement qu'il ne dira point l'Apo-

& joignons y ce temoignage d'un Auteur en prose. Antiquas (b) mihi prius mirata est quam Hesperidum hortos, ac regum Adonis (c) & Alcinou. Mr. Lloyd cite Theophile Patriarque d'Antioche qui a parlé de ces jardins dans son troisième livre ad Antiochicum, mais il avertit qu'il faut y corriger la leçon ordinaire, Antinou, & substituer Alcinous. Il cite aussi ces paroles de S. Gregoire de Nazianze (d);

- - - Η δὲ τῶν πῶν ἔ ἀλοτος ἀλκινόου
Τετρατότερον.

Je n'ai point remarqué que les Poëtes ayent feint que ce Prince fut le gardien des vergers, comme Mr. Moreri le debite. Charles Etienne l'a jetté dans cette erreur, car on voit dans son Dictionnaire un Alcinous différent du Roi des Phaeques, & caractérisé par la charge de Hortorum custos; ce que l'Auteur prouve par le 2. livre des Georgiques de Virgile, & par des vers d'Ovide & de Stace, où il ne s'agit point de cela, mais uniquement des jardins d'Alcinous. Apparemment cette bevüé doit sa premiere origine à la faute de quelque Copiste, ou de quelque Imprimeur, qui aura mis custos au lieu de cultor.

(C) Il reçut avec beaucoup de civilité Ulysse.] Plusieurs Auteurs, comme Ravinius Textor (e), & Decimator (f), attribuent cette reception à Nausicaa fille d'Alcinous, sans en faire aucune part au pere. Ils ne considerent pas qu'elle ne donna que des habits & des conseils à Ulysse hors de la ville, & qu'elle avoit pere & mere qui firent tous les honneurs de l'accueil, & de l'hospitalité. Voyez ci-dessous l'article Nausicaa.

(D) On croit que cela fit naître quelques proverbes.] Moreri dit qu'Ulysse copia (je copie son orthographe) la fable des Cyclopes des Esfrignons & des autres, comme on dit, le coude sur table. Ce qui donna occasion à ce proverbe des anciens qu'Erasme n'a pas oublié, la table d'Alcinou, ou comme l'exprime Platon, Est-ce que je vous dois raconter la fable d'Alcinous? Tout cela ne vaut rien: ce des autres est une expression obscure; & tout à fait negligée. En 2. lieu le proverbe de la table d'Alcinous ne vint point de ces contes d'Ulysse, mais de la bonne chere qu'Alcinous faisoit ordinairement. Voyez la remarque suivante. De plus il n'est pas vrai que Platon s'exprime par une interrogation: il de-

(g) De Rep. l. 10. clare (g) simplement qu'il ne dira point l'Apo-

logue d'Alcinous. Il est encore plus faux que ce qu'il dit soit en d'autres termes la même chose que la table d'Alcinous. Il est certain qu'on trouve dans l'Indice des Adages d'Erasme, Alcinou Mensa, & Alcinou Apologus, comme deux proverbes differens. Le premier n'est point en tiere dans le corps du livre; il n'est rapporté que comme un petit accessoire de l'Adage (h) Sybaritica Mensa, & il est tiré de ces paroles de Ciceron de Nazianze, Οὐκ ὡς λαοφάγος περιαιῶν, ἀλλ' ὡς ἀλκίνοια τετραπύρον, non ad Lotophagorum inopiam, sed Alcinou mensam. Adrien Junus qui a fait un recueil de proverbes après Erasme, où il a mis Alcinou Horti comme un proverbe capital, cite dans l'explication de celui-là cet autre passage du même Pere touchant la table d'Alcinous;

Καὶ δόμον αἰρηθῆναι ἢ ἀλκίνοια τετραπύρον
Non si marmoreum dederis lectum Alcinouique
Mensam.

Lloyd cite un autre passage, où ce saint Docteur employe la même phrase. Quant à l'Alcinou apologus, Erasme le rapporte deux fois. Premierement il l'explique (i) d'un conte de vieille, de longis & aulibus fabulamentis, & il se fonde sur les fables qu'Ulysse debita à la table d'Alcinous. Prodigiosas ac deriduculas fabulas & portentuosas mendacias de Lotophagis, Lesbijgonibus, Circe, Cyclopiibus atque id genus aliis plurimis miraculis, fretus videlicet Phaeacum insuetam barbarieque. Mais ailleurs (k) il nous apprend qu'il avoit trouvé une autre signification de ce même Adage dans le 4. livre de la (l) Rhetorique d'Aristote, & qu'il veut suspendre sa decision jusques à ce qu'il y voye plus clair, ou par les Commentaires de Saint Gregoire de Nazianze sur les livres d'Aristote, ou par quelque autre moyen. Je ne voi presque personne qui fasse attention à ce dernier passage d'Erasme. On s'arrête au premier, comme si c'étoit là que l'on trouve le vrai sens; il s'en faut bien qu'on l'y rencontre; car pour peu qu'on voye ce que dit Erasme sur les paroles d'Aristote, on se desie entièrement de l'explication qu'il avoit donnée en un autre endroit. J'avoue que ce passage d'Aristote est obscur, & qu'on le lit differemment, & qu'il n'est pas peut-être sans lacune; mais il n'y a nulle apparence que par l'Apologue d'Alcinous, on s'y doive figurer des contes de ma mere l'Oye. Gilbert Cousin qui a fait un recueil de proverbes depuis Erasme se figure néanmoins cela, quoi qu'il ne considere (o) la chose que selon la citation d'Aristote (m). Il y a un passage d'Elieen (n) où Alcinou Apologi, Αλκίνοια Σοφισμοί, ne se peut prendre que pour des discours qu'Ulysse fait à ce Prince dans l'Odyssée.

(E) On y aimoit la bonne chere, & les commo- moditez de la vie.] C'est de quoi Alcinous ne fit point mystere à Ulysse (o) aimons, & u.

(i) N. 32. Cent. 4. Chit. 2.
(j) N. 82. Cent. 1. Chit. 5.
(k) Il est dans le 16. du livre 3. dans l'edition de Geneve 1605.
(l) N. 210. Il cite comme Erasme le 4. livre de la Rhetorique.
(m) L. 13. l. 13.
(n) Aii δὲ πῶν δαῖτα πῶν ἀλλ' ἢ ἄλκίνοια ἄπολογοί, ne se peut prendre que pour des discours qu'Ulysse fait à ce Prince dans l'Odyssée.
(o) Aimons, & u. Odyss. l. 9. v. 248.

* *Jovius*,
ibid.

† *Idem*
ibid.

‡ *Lettres*
des Prie-
res, fol. 93.

§ *C'est ce*
livre de par-
tibus ani-
maliū.

β *Lettres*
des Prie-
res, fol. 95.

γ *L'an*
1527.

ce vol, il jeta au feu ce manuscrit de Cicéron, l'unique qui fût au * monde. Les deux harangues qu'il fit après la prise de Rome, où il représenta fort éloquemment l'injustice de Charles-Quint, & la barbarie de ses soldats, dissipent un peu les mauvais soupçons qu'on avoit formez contre lui †. Ce sont deux fort bonnes pieces. On parle d'une harangue ‡ qu'il fit sur les Chevaliers qui étoient morts au siege de Rhodes. Il étoit Professeur à Florence sous le pontificat d'Hadrien VI. & avoit outre sa pension dix ducats par mois du Cardinal de Medicis pour traduire † un Ouvrage de Galien. Lors qu'il eut su que ce Cardinal avoit été créé Pape, il demanda son congé aux Florentins, & ne l'ayant pas obtenu, il ne laissa pas d'aller à Rome plein d'esperance de s'y avancer β. Il perdit tout son bien pendant les troubles que les Colonnes exciterent dans Rome, & quelque tems après lors γ que les troupes de l'Empereur prirent la ville, il reçut une blessure en se sauvant au Château Saint Ange. Il ne laissa pas d'y entrer malgré les soldats qui le poursuivoient, & d'y joindre Clement VII. Il se rendit cou-

l'Exil. Il applique à ce dernier fait la citation de Paul Jove. S'il avoit entièrement suprimé ce qui regarde Philèphe, il se seroit mieux tiré de tout embarras; car où trouveroit-il que l'on ait accusé Philèphe de cette supercherie? D'ailleurs on n'accuse pas Alcyonius d'avoir publié le livre de Cicéron, & d'y avoir seulement changé le titre; on lui pardonneroit aisément sa vanité s'il n'étoit coupable que de cela; la joye d'avoir l'Ouvrage de Cicéron seroit oublier la fraude; mais on (a) l'accuse d'en avoir tiré une niche broderie pour la mettre sur ses lambeaux, & puis d'avoir brûlé tout l'Ouvrage de Cicéron. Ma seconde remarque est que quand Mr. Varillas dans les Anecdotes de Florence (b) fait mention de François Philèphe, il ne lui attribue rien par rapport au livre de gloria; c'est Alcyonius seul qu'il accuse de ce forfait. Il dit (c) que ce misérable Plagiaire fut obligé de consoler le Provediteur Cornaro dans l'exil ou il avoit été condamné pour avoir été battu faisant la guerre aux Turcs, quoi qu'il n'y eût point de sa partie. Algionius (d) lui envoya le livre intitulé de fortiter toleranda exilii fortuna. Et comme ce traité n'étoit composé que de sentences fort mal ajustées du livre de la Gloire de Cicéron, il ne laissa pas d'être beaucoup estimé, quoi que les plus judicieux remarquassent bien qu'il n'y avoit aucune liaison. Algionius ravi du succès de son Ouvrage changea le dessein qu'il avoit eu de faire imprimer la piece de Cicéron. Et comme il savoit bien que personne n'en avoit de copie, il le jeta dans le feu, de peur qu'on ne trouvât un jour parmi ses papiers de quoi le convaincre de larcin. Si l'on compare ce récit avec celui qui se trouve dans la vie de Louis XI. on y admirera qu'un même homme puisse rapporter un fait avec tant de varietez incompatibles. Comme je n'ai point ce Traité d'Alcyonius, je ne puis déterminer par moi-même si Monsr. Varillas en a bien marqué le sujet & l'occasion. Je puis dire seulement que le titre qu'il lui donne n'est point conforme à celui que Gesner a marqué, *Medices Legatus sive de exilio liber*, & qu'un passage de (e) ce livre m'a fait conoître que Jean de Medicis qui a été le Pape Leon dixième y parle. Mais ce que je ne puis déterminer par moi-même, j'ai pu l'affirmer sur la parole d'un (f) de mes amis, dont l'exactitude & les lumieres me sont très-conuës. Or voici ce qu'il vient de me marquer. » Le *Legatus Medices*, seu de exilio de Petrus Alcyonius, bien loin d'être écrit pour servir de consolation au prétendu » Provediteur Cornaro, est adressé par l'Auteur

» ad Nicolaum (g) Sbonbergum Pontificem *Camp-*
» *panum*, & dans tout le livre il n'y a pas un
» mot qui puisse directement ni indirectement
» regarder Cornaro. Cet Ouvrage imprimé
» Bale en 1546. est divisé en 2. livres dont voi-
» ci le titre de mot à mot; *Petri Alcionii Medices*
» *Legatus seu de exilio ad Nicolaum Sbonbergum*
» *Pontificem Campanum*. Il est écrit en dialogue,
» dont Jean de Medicis qui a été depuis Leon
» X. Jules de Medicis & Laurent de Medicis
» sont les interlocuteurs. Voilà pourquoi on a
» mis *Medices* au titre, & parce que l'Auteur
» suppose que ces interlocuteurs s'entretenirent
» peu de tems après que le Pape Jules I. fut en-
» voyé Jean de Medicis comme son Legat à la
» tête de l'armée qui devoit reprendre Boulogne,
» on a joint le mot *Legatus* à celui de *Medices*.
» Voici à coup sûr une lourde faute. Il s'en (h) *Anec-*
» repentit néanmoins sur la fin de sa vie, (savoit AL-
» cyonius) & fit une eschese d'amende honorable à la
» tête des deux harangues qu'il avoit composées à
» Venise sur la défolation de Rome par les Lutheriens.
Il ne faut point douter que l'on n'ait voulu traduire là ces paroles de Paul Jove : *Verum non multo post confirmata suspitionis invidiam duabus splendidissimis orationibus peregrinè mitigavit, quoniam in clade urbis vehementissime invecius in Casarem, populi Romani injurias & barbarorum inmanitatem summa perfecti oratoris eloquentia deplorasset.* Y a-t-il dans ce passage la moindre ombre de Lutheriens? Y a-t-il quelque trace de repentir, quelque vestige d'amende honorable au sujet du livre de gloria? Paul Jove a-t-il quelque autre dessein que de faire voir que les harangues d'Alcyonius furent trouvées si bonnes, qu'on crut beaucoup moins qu'au paravant qu'il fût incapable d'avoir produit de sa tête ce que le livre de exilio contenoit de beau? Il me paroît très-faux que ces harangues aient été composées à Venise.

Au reste je m'étonne que Pierius Valerianus (i) qui a regretté la suppression d'un Ouvrage (j) *De Li-*
de laquelle il a taxé Alcyonius, n'ait rien dit de celle du Traité de gloria. Ayant rapporté que Pierre Martellus n'avoit pu à cause de ses maladies achever les Ouvrages qu'il préparoit, il ajoute : *Quatuor tamen libros exactissima interpretationis in Mathematicas disciplinas Braccius ejus filius ab interitu vendicarat, vel ipsius auctoritas de (k) Il parle*
se testimonio absolutos, atque ii (k) *Barbarorum* des soldats
manus effugerant, Braccii ipsius diligentia in Arcem de Charles-
Etiam asportati. Sed enim in Petri Alcyonii manus pilerent Quint qui
cum incidissent, in a suppressi sunt ut nusquam am- Rome l'an
plius apparuerint. 1527.

(a) Ex li-
bro de
gloria Ci-
ceronis
quom i e-
laris ma-
lignitate
abolve-
rat, mul-
torum ju-
dicio con-
tectum
credere.
tar. In to-
enim tan-
quam va-
point de sa
partie. Al-
gionius (d)
lui envoya
le livre in-
titulé de
fortiter to-
leranda ex-
ilii fortuna.
Et comme
ce traité
n'étoit com-
posé que
de senten-
ces fort
mal ajustées
du livre de
la Gloire
de Cicéron,
il ne laissa
pas d'être
beaucoup
estimé, quoi
que les
plus judi-
cieux remar-
quassent
bien qu'il
n'y avoit
aucune liai-
son. Alcyo-
nius ravi
du succès
de son
Ouvrage
changea le
dessein qu'il
avoit eu
de faire
imprimer
la piece de
Cicéron.
Et comme
il savoit
bien que
personne
n'en avoit
de copie,
il le jeta
dans le feu,
de peur
qu'on ne
trouvât
un jour
parmi ses
papiers de
quoi le
convaincre
de larcin.
Si l'on
compare
ce récit
avec celui
qui se
trouve
dans la
vie de
Louis XI.
on y admi-
rera qu'un
même
homme
puisse
rapporter
un fait
avec tant
de varietez
incompati-
bles. Comme
je n'ai
point
ce Traité
d'Alcyo-
nius, je
ne puis
détermi-
ner par
moi-même
si Monsr.
Varillas
en a bien
marqué
le sujet &
l'occasion.
Je puis
dire seu-
lement
que le
titre qu'il
lui donne
n'est point
conforme
à celui
que Gesner
a marqué,
*Medices
Legatus
sive de
exilio liber*,
& qu'un
passage
de (e) ce
livre m'a
fait conoître
que Jean
de Medicis
qui a été
le Pape
Leon dixième
y parle.
Mais ce
que je
ne puis
détermi-
ner par
moi-même,
j'ai pu
l'affirmer
sur la
parole
d'un (f)
de mes
amis, dont
l'exacti-
tude & les
lumieres
me sont
très-conuës.
Or voici
ce qu'il
vient
de me
marquer.
» Le
*Legatus
Medices*,
seu de
exilio de
Petrus
Alcyo-
nius, bien
loin
d'être
écrit
pour
servir
de
consolation
au
prétendu
»
Provediteur
Cornaro,
est
adressé
par
l'Auteur

(b) *Pag.*
109.

(c) *Pag.*
163.

(d) *C'est*
ainsi qu'on
a toujours
mis dans
l'édition
des Anec-
dots.

(e) *L'Ex-le*
*(il est en-
rienx)*
dans les
Opuscules
de Colo-
miez,
chap. 17.

(f) *Mon-*
sieur de
Larroque.

(g) *Il fut*
député
Cardinal;
se parle de
lui sous
Schom-
berg
(Nicolas.)

(h) *Anec-*
dots, pag.
168.

(i) *De Li-*
terate. In-
exilio.
pag. 76.

(k) *Il parle*
des soldats
de Charles-
Quint qui
Rome l'an
1527.

pable d'une noire ingratitude envers ce Pape, car dès que le siege fut levé, il s'alla rendre au Cardinal Pompeé Colonne, chez qui il mourut de maladie au bout de quelques mois *. Sa vanité (E) l'empêcha de devenir plus habile, & sa mesdisance (F) lui attira beaucoup d'ennemis. Le Supplément de Moreri ne vaut rien (G) sur cet article. On n'a fait que copier Mr. Varillas dont les fautes sur Alcyonius sont prodigieuses, comme on le verra dans nos remarques. Au reste il y a de savans hommes (H) qui ont fort loué Alcyonius, & ses traductions.

ALCMAN, Poète Lyrique, fleurissoit dans † la 27. Olympiade. Les uns † Suidas in Alcmán. disent qu'il étoit de Lacedemone, les autres qu'il étoit né à Sardes, ville capitale de la Lydie. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il a eu droit de (A) bourgeoisie dans

(E) Sa vanité l'empêcha de devenir plus habile.]

(a) Ubi supra. p. 63. C'est le sentiment de Picrius (a) Valerianus; Non displicuisse mihi, dit-il, Alcyonius si quantum stylo profecerat, amicorum consilium de rebus adhibere voluisset, qui nisi ipsum sibi tantum arrogasset futurus omnino fuerat et primoribus, multum enim Grecis, Latinisque literis operam impenderat et disciplinis variis oblectatus erat.

(F) Et sa mesdisance lui attira beaucoup d'ennemis.] Ecoutons encore le même témoin: Is ce primam infelicitatis incommodo flagellatus est, quod dum de litteratis omnibus male sentit, dicatissima omnes obrectatione lacerabat, unde omnium tam doctorum quam imperitorum in se odium concitavit.

(G) Le Supplément de Moreri ne vaut rien sur cet article.] I. On n'a pas pris garde que l'Alcyonius * des Anecdotes de Mr. Varillas est une chimere des Copistes. Il y avoit sans doute Alcyonius dans l'original de ces Anecdotes, & par conséquent il ne falloit pas distinguer de Pierre Alcyonius, que Moreri avoit fort bien placé au XVI. siecle, le prétendu Alcyonius. II. Il falloit considérer que puis que selon Mr. Varillas ce prétendu Alcyonius avoit deploré les ravages que l'armée de Charles-Quint fit à Rome sous Clement VII. il devoit être donné au XVI. siecle. III. Ce qu'on a tiré des Anecdotes n'a été purgé d'aucune faute.

(H) De savans hommes qui ont fort loué Alcyonius.] Je me contenterai de rapporter ce qui fut écrit à Erasme par Ambroise Leon l'an 1518. Cet ami un fort habile Medecin lui aprit que le Senat de Venise avoit fait publier à son de trompe, que tous ceux qui aspireroient à la profession des lettres Grecques vacante par la mort de Marc Musurus eussent à se presenter, & qu'on (b) destinât deux mois à prendre leurs noms, & à voir ce qu'ils étoient capables de faire sur les Auteurs Grecs. Ambroise Leon ajouta que plusieurs des disciples de Musurus se preparoient à disputer la succession, & qu'Alcyonius l'un des plus polis d'entr'eux s'étoit fait connoître par des traductions admirables. Il vaut mieux exprimer la chose selon l'original; Inter (c) eorum elegantiores unus Petrus Alcyonius multa à Græco in Romanum sermonem elegantissimè vertit. Nam Orationes perlasque Hæcraus ac Demosthenis tanta Arpinitate expressit, ut Ciceronem ipsum nihil omnino legere videaris, Aristotelisque multa veritè tam candidè ut Latium gloriabundum dicere possit; in Aristotelem nostrum habemus. Idem ipse juvenis, ut est literarum optimatum utrarumque maximus alumnus ita cui quoque amantissimus, ac fœdiorum tuorum laudator summus. Erasme répondant à cette lettre le 15. du mois d'Octo-

bre de l'année suivante, fit faire des complimens à Pierre Alcyonius, & avoia qu'il n'avoit jamais ouï parler de lui. Il seroit à souhaiter dans ce partage de sentimens sur la qualité des traductions d'Alcyonius, que le savant Monsieur Huët lui eût fait l'honneur de se souvenir de lui, quand il composa les dialogues de interpretatione.

(A) Droit de bourgeoisie dans Sparte.] Cela paroît par une épigramme que Plutarque a insérée dans son Traité de (d) l'Exil. On y fait dire à Alcman que s'il avoit été élevé dans Sardes la patrie de ses ancêtres, il seroit un pauvre Prêtre de la Déesse Cybele destitué de ses parties viriles, mais qu'il se voit à présent citoyen de Lacedemone, bien instruit aux lettres Grecques, ce qui le rend supérieur aux Rois de Lydie. L'Interprete Latin a mal traduit le premier vers de cette épigramme, Σαρδεις ἀρχαῖον πατριῶν νόμον. . . . O mea majorumque meorum patria Sardes, * car il faudroit conclure de cette version qu'Alcman étoit né à Sardes, ce que l'on ne peut conclure des paroles Grecques; & voilà comment un Traducteur est quelquefois un fumeur de zizanie lors qu'il y pense le moins. Celui qui a mis en Latin l'épigramme Greque ne songeoit pas qu'en ajoutant le mot mea qu'il croyoit être sans conséquence, il seroit cause que plusieurs s'opiniâteroient à soutenir qu'Alcman n'est point né à Lacedemone. Combien y a-t-il d'Auteurs qui ne consultent que les versions, & qui prennent dans les livres Grecs toutes les preuves que les versions leur fournissent, soit que l'original le souffre, soit qu'il ne le souffre pas? Monfr. de Saumaïse (e) a s'avamment corrigé cette épigramme; mais je ne voi pas trop ce que veulent dire ceux qui nous renvoient à lui, comme à un juge qui a terminé le procès de la patrie d'Alcman. Il s'agit dans ce procès si ce Poète est né à Lacedemone, ou à Sardes dans la Lydie. Suidas (f) soutient le premier parti: Crates (g) soutient le second. Velleius (h) Paterculus, & Elien (i) disent ce que Suidas affirme. A quoi sert l'épigramme pour terminer ce procès, puis qu'elle ne nous apprend pas où est né Alcman, mais seulement qu'il n'a pas été élevé dans Sardes la patrie de ses ancêtres, qu'il a été élevé à la manière des Grecs, & qu'il jouit de la bourgeoisie de Lacedemone? Cela peut signifier également ces deux choses; ou qu'Alcman fut transporté en Grece dans son enfance, ou que son pere s'y fut établi avant que ce garçon lui fût né. En ce dernier cas rien n'empêcheroit qu'Alcman n'eût reçu le jour dans la ville de Lacedemone. Scaliger a été dans ce sentiment, mais il s'est fondé sur une mauvaise raison.

(d) Opera Moral. p. 599: * Amiot a fait l'amélioration. (e) Excerpt. Pliuian. pag. 885. (f) Il le fait naître à Messon, qui étoit un quartier de Lacedemone, selon Strabon corrigé par Saumaïse. (g) Alcmána Lacones falso sibi vindicant. (h) Lib. 12. Ego,

(b) Statutum est tempus duorum mensium quo competitors & nominarent, & legendo & apertendo Græcos auctores ostendat qui viri sint, & quantum lingua & ingenio polleant. Epist. Eras. 28. l. 10. pag. 530. (c) Ibid. pag. 531. (d) Ubi supra. p. 63. (e) Ubi supra. p. 63. (f) Ibid. pag. 531. (g) Ibid. pag. 531. (h) Ibid. pag. 531. (i) Ibid. pag. 531.

* *Alcmæna*
ἡρωϊκῶν
τῶν ἱερο-
κῶν μυσ-
θῶν ἡρώ-
δων
 Amatoriis
 veribus
 condis
 omnium
 principem
 & ducent
 Alcmæ-
 nem fuisse
 Archytas
 Harmoni-
 cus testa
 Chame-
 leonte
 apud
 Athen. l.
 13. p. 600.
 Vind
 etiam
 Suidam
 ubi supra.
 † Athen.
 ibid.
 ‡ Idem
 ibid.

dans Sparte, & que les (B) Lacedemoniens se font fait honneur d'avoir fourni à la Grece un bel Esprit comme celui-là. Il avoit fait quantité de vers, dont il ne nous reste que peu de chose cité par Athenée, ou par quelque autre ancien Auteur. Il étoit d'un temperament fort amoureux, & il passé pour * le pere de la poésie galante. Il semble même que l'on ait dit † qu'il fut le premier qui introduisit la coutume de chanter des vers d'amour dans les compagnies. On nous a ‡ conservé le nom de l'une de ses Maitresses, elle s'appelloit Megalostрата, & se méloit de versifier. S'il s'en fut tenu là on n'auroit pas tant de sujet de se plaindre, mais on parle † aussi d'un Chéron duquel il fut amoureux. Alcmán a été β un des grans mangeurs de son siecle, cette qualité auroit eu de facheux inconveniens, si la poésie avoit été en ce tems-là sur le pied qu'on l'a vuë souvent, peu propre à faire vivre son maître. Il mourut d'une maladie assez singuliere, car, il fut γ mangé des poux. Il ne faut pas le distinguer (C) du Poëte Alcmæon, & je ne voi point de necessité de reconnoître (D) deux Alcmán, l'un de Lacedemone, l'autre de Messene.

ALCMENE, fille (A) d'Electryon Roi de Mycenes, fut femme d'Amphitryon & mere d'Hercule. Elle accoucha de ce fils pendant la vie de son mari, & cependant Hercule n'étoit point fils d'Amphitryon, mais de Jupiter qui faisant semblant (B) d'être le mari d'Alcmene, fut admis sans nul scrupule aux fonctions

† Idem
 ibid.
 ‡ Idem
 pag. 416.
 β Ibid. &
 Elian.
 var. Hist.
 l. 1. c. 27.
 γ Aristot.
 tel. de his-
 tor. anim. poëmes.
 l. 5. c. 31.
 Elin. l. 11.
 c. 37. Pla-
 tarch. in
 Sylla. pag.
 474.
 (n) Ani-
 madv. in
 Euseb.
 n. 1360.
 (b) ὅ
 ποιῶντι
 ἀρσῶντα
 ἔδωκε ἡ πό-
 νος αὐτῶν
 ἐλαμπύριον
 τῶν Λακε-
 δωνίων
 ἢ γλώσσα.
 ἢ ἕνεκα πω-
 ρηγομένην
 ἢ φωνῶν.
 Cui in
 canticis
 pangendis
 nihil omni-
 nino Laco-
 nica
 lingua ob-
 stuit, etsi
 nihil ea in
 vocibus
 appellan-
 dis habet
 suavitatis.
 Pausan.
 l. 3. p. 96.
 (c) Silv.
 3. l. 5.
 v. 153.
 (d) Pau-
 san. l. 3.
 pag. 96.
 (e) Alcmán, ut quibusdam videtur, clarus habetur. (f) Apud
 Suidam in Ἀλκμάν. (g) Salamisus exercit. Plin. pag. 885.

Ego, dit-il, (a) Lacœnem fuisse arbitror, quem Lacœnics dialecto usus sit. Si se fut souvenu de l'épigramme que Plutarque a rapportée, il n'eût pas manqué de voir la fausseté de cette raison; Alcmán n'ayant pas été élevé dans la Lydie, mais en Grece, & demeurant à Lacedemone, a dû se servir de la dialecte Dorique qui étoit celle de Sparte. Quelque rude qu'elle fût (b), il ne laissa pas de s'en servir à faire de bons poëmes.

(B) Les Lacedemoniens se font fait honneur.] Le passage de Paterculus que j'ai cité le prouve; ces paroles de Stace (c), & Striculus Alcmán cantantus Amyclis, le prouvent aussi. Joignez à cela le sepulcre qu'ils dresserent à Alcmán (d) proche du temple d'Helene.

(C) Il ne faut pas le distinguer du Poëte Alcmæon.] St. Jérôme dans la Chronique d'Eusebe après avoir parlé d'Alcmæon sous la 30. Olympiade, parle d'Alcmán (e) sous la 42. & se sert de cette circonspéction, ut quibusdam videtur. Scaliger a corrigé au 1. passage Alcmán par Alcmán. Il est visible par le regne d'Ardis Roi de Lydie sous lequel Crates (f) a placé Alcmán, que ce Poëte fleurissoit environ la 30. Olympiade, tems auquel on met Alcmæon dans la Chronique d'Eusebe. Si cette raison ne suffit pas pour montrer qu'il faut reduire ces deux noms à une même personne, on vous prouvera invinciblement (g) qu'Alcmæon, Ἀλκμείων, & Alcmán, Ἀλκμάν, ne diffèrent que de dialecte; & que le premier se doit convertir au second par les regles de la dialecte Dorique. L'Alcmán de la 42. Olympiade est une chimere. On le place là parce qu'on avoit lu des Auteurs qui s'étoient trompez sur l'âge d'Alcmán.

(D) De reconnoître deux Alcmans.] Suidas est pensif le seul qui le fait. Or son autorité n'est pas fort grande lors qu'il ne cite personne, & qu'il ne marque point de circonstances. Voilà le cas de son Alcmán de Messene, il n'en dit rien. Souvenons-nous qu'il a dit que le véritable Alcmán étoit né à Messéa, δὲ Μισσηάς. Ce lieu n'est pas autrement celebre, & c'est ce que auroit fait juger à quelques Copistes qu'il faisoit lire δὲ Μισσηάς, dans les Auteurs qui avoient debité la même chose que Suidas. Leur pretenduë correction aura forgé un nouvel Alcmán, que l'on aura confu aux centons de Suidas. Cette conjecture me paroît plus vraisemblable que celle de Lilius Gyraldus. Il ne reconoit qu'un Alcmán, mais il le veut nâtif de Messene, & il corrige dans Suidas δὲ Μισσηάς par δὲ Μισσηάς. Scaliger (h) (i) Animad. in Euseb. n. 1360.

fait juger à quelques Copistes qu'il faisoit lire δὲ Μισσηάς, dans les Auteurs qui avoient debité la même chose que Suidas. Leur pretenduë correction aura forgé un nouvel Alcmán, que l'on aura confu aux centons de Suidas. Cette conjecture me paroît plus vraisemblable que celle de Lilius Gyraldus. Il ne reconoit qu'un Alcmán, mais il le veut nâtif de Messene, & il corrige dans Suidas δὲ Μισσηάς par δὲ Μισσηάς. Scaliger (h) (i) Animad. in Euseb. n. 1360.

(A) Fille d'Electryon.] Le Poëte (i) Anisus la fait naître d'Amphiarus & d'Eriphyle. D'autres disent bien qu'Electryon étoit son (j) Apud père, mais (k) ils lui donnent pour mere Anaxo, fille d'Alcée fils de Persée, & non pas (l) Lyfidice fille de Pelops & d'Hippodamie. Le Scholiaste (m) de Pindare tient pour Lyfidice.

(B) Faisant semblant d'être le mari d'Alcmene.] D'odore de Sicile (n) remarque que Jupiter prit ce parti parce qu'il ne vouloit point user de force, & que par la voye de la persuasion, il n'esperoit rien d'une personne aussi sage que l'étoit Alcmene. Le même Historien observe que Jupiter en cette rencontre, ne fut point agité de cette passion lascive qu'il avoit tant de fois sentie pour d'autres femmes, & qu'il n'eut pour but que de procréer un illustre enfant. C'est pourquoy il ne le fit point à la hâte, il y mit beaucoup de tems, trois nuits de suite. Nos Medecins se moqueroient de cette raison. Je ne (m) In fai pourquoy Plauré (o) fit parler ainsi Jupiter à Olymp. Od. 7.

Tu cum Alcmena uxore antiquam in gratiam (n) Lib. 5. Redi: hand promeruit quamobrem vitio verteres, c. 2. Mea vi subacta est facere.

Car puis que Jupiter avoit pris la figure du mari il n'étoit pas nécessaire d'user de force, & nous venons d'entendre qu'il ne prit cette figure que parce qu'il ne vouloit point employer la force. Un Auteur moderne (p) s'est servi de cet exemple d'Alcmene pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe; & il a cité de très-beaux vers de Moliere. Il y a mille choses à dire sur cela: c'est un grand sujet de reflexions.

(i) Anisus
 (j) Apud
 (k) Ibid.
 (l) Ibid.
 (m) In
 (n) Lib. 5.
 (o) Ibid.
 (p) Ibid.

tions matrimoniales. Le jeu lui plut de telle sorte, qu'il fit durer (C) cette nuit trois fois plus qu'à l'ordinaire. Voilà d'où sortit Hercule. La plupart des Auteurs modernes disent qu'Alcmene étoit déjà grosse du fait d'Amphitryon; mais Apollodore insinue assez clairement qu'elle étoit encore (D) fille, & c'est tourner mieux la chose à l'honneur de Jupiter. Quoi qu'il en soit, Amphitryon revint.

(C) Qu'il fit durer cette nuit trois fois plus qu'à l'ordinaire. On lira peut-être sans dégoût ce vieux Gaulois. Jupiter (a) trouva une telle faveur en la Dame qu'il prolongea cette nuit du jour & de l'autre nuit ensuivant, ce qui avoit un Lycophon d'appeller Hercule *ἠεὶ ἔσται ὄλεον*, le lion de trois nuits, comme fait aussi Lucien. Le dialogue de Lucien où il est parlé de la longue nuit que Jupiter eut d'Alcmene, nous apprend que Mercure alla porter au Soleil l'ordre de se tenir en repos pendant trois jours, afin que Jupiter eût le tems qui lui étoit nécessaire pour produire Hercule; une (b) nuit ne suffisant pas à la production d'un si grand guerrier. Il parut que Jupiter n'y épargna pas l'étoffe, car la pesanteur de l'enfant pensa faire crever la mere.

Tendebat (c) gravitas uterum mihi, quodque ferebam
Tantum erat, ut posses auctorem dicere tecti
Ponderis esse Jovem.

Il y a bien des Auteurs qui assurent que cette nuit ne fut pas triplée, mais doublée (d) seulement. D'autres disent qu'elle dura neuf fois plus que de coutume. S. Jérôme qui avoit pu lire cela dans les Ecrits de deux (e) Peres de l'Eglise ne s'en servit point pourtant, ils s'en tint à la tradition de la double nuit; In Alcmene adulterio duas noctes Jupiter copulavit. Jupiter prit alors congé des femmes; Alcmene fut la dernière des mortelles avec laquelle il coucha. Niobe avoit été la première; il y avoit eu seize generations de l'une à l'autre (f); telle fut la durée des amours de Jupiter pour les femmes. Or comme le divertissement avec Alcmene étoit en ce genre-là le dernier qu'il devoit prendre dans ce monde, n'étoit-il pas raisonnable qu'il le fit durer long tems? Alcmene (g) admira la longueur de cette nuit: elle lui parut donc longue; cela lui fait honneur. Aussi étoit elle une très-honnête femme (h), & qui n'auroit pas merité si elle eût perdu la vue, qu'on eût fait contre elle un distique tel que celui-ci;

Cum longas noctes Moreta (i) ab amore rogaret,
Favit amor votis, perpetuasque dedit.

Sofie valet d'Amphitryon s'avisa d'une remarque digne de lui, quand il s'aperçut que la nuit duroit plus qu'à l'ordinaire. Il felicita les galans qui n'avoient pas eu bon marché de leur proyc.

Ubi (k) sunt isti scortatores qui soli invitii cubant
Hac nox scita est exercendo scorto, conducto male.

(D) Qu'elle étoit encore fille. Apollodore nous (l) apprend qu'Electryon allant venger la

mort de ses fils, mit son Royaume & sa fille Alcmene entre les mains d'Amphitryon, après l'avoir fait jurer qu'il se contieudroit envers Alcmene jusques à son retour. Amphitryon l'ayant tué par megarde peu après, fut obligé de chercher une retraite. Il se retira dans la Beotie avec Alcmene, & parce qu'elle déclara (m) qu'elle épouseroit celui qui vengeroit la mort de ses freres, il s'engagea à poursuivre cette vengeance, & s'associait avec d'autres il porta la guerre chez les Teleboes qui avoient tué les freres d'Alcmene. De retour à Thebes victorieux & triomphant, il aprit qu'un autre lui-même avoit couché avec cette Dame. Il est visible que ce ne fut point lui qui eut la première faveur; Alcmene avoit différé sans doute la ceremonie des noces, la conformation pour le moins de son mariage jusques à ce qu'Amphitryon eût vaincu les Teleboes. Jupiter sachant qu'Amphitryon revenoit, & que pour cueillir cette fleur de virginité, il n'y avoit point d'autre tems à prendre que celui qu'Amphitryon employeroit à son voyage, le prima, & fit avant l'arrivée du mari ce qu'il y avoit à faire. Apollodore ajoute qu'Amphitryon ayant couché avec Alcmene (n) lui fit un enfant, qui fut plus jeune d'une nuit qu'Hercule. Nouvelle confirmation de ce que j'ai à prouver. Le Scholiaste d'Homere (o) est plus précis qu'Apollodore; il dit nettement que le mariage ne se fit qu'après le retour d'Amphitryon. Dans la Comedie de Plaute les choses vont autrement. Amphitryon y (p) laisse sa femme grosse en s'en allant à la guerre. Grand ragout pour Jupiter! Ce seroit bien pis si Plaute avoit observé l'unité de tems, comme le veut Mademoiselle le Fevre. Il faudroit dire en ce cas-là que Jupiter interrompit tout le cours de la nature en arrêtant le soleil, afin de se divertir plus long tems avec une femme grosse de deux enfans, & si proche de son terme que pour peu qu'il eût différé sa retraite, la sage-femme auroit été obligée de lui dire, *cedez moi la place*. C'est une fâcheuse alternative pour Plaute; il faut ou que sa piece dure plusieurs mois, ou qu'il fasse d'une femme toute prête d'accoucher de deux jumeaux, un des plus friands morceaux du monde pour le plus grand de tous les Monarques; & cela en supposant que ce maître des Dieux & des hommes aillanc hic déjà produit l'un de ces jumeaux. Prenez bien garde que ce Poète ne feint pas que Jupiter se deguisa en Amphitryon, pour venir en bon mari au secours d'Alcmene pendant le travail d'enfant; c'étoit la visite d'un homme bien amoureux. Voici comme parle Mercure dans le prologue.

Et meus pater nunc intrus hic cum illa cubat,
Et hac ob eam rem nox est facta longior
Dum ille qua cum volt voluptatem capit.

Et voici comme il relève ces paroles de Sofie: A a z

(m) Id. p. 101.

(n) Alex. μουρ δι δύο ἡμερας. Qui non Heraclia nisi nocte procrearetur, Amphitryoni ἡμερας δύο ἡμερας. Alcmene vero duos peperit filios: Jovi quidem Herculem una nocte grandiorum rem, atque Amphitryoni ἡμερας δύο.

(o) In II. l. v. 323.

(p) Gravidam ego sicut que ce maître des Dieux & des hommes aillanc hic déjà produit l'un de ces jumeaux. Prenez bien garde que ce Poète ne feint pas que Jupiter se deguisa en Amphitryon, pour venir en bon mari au secours d'Alcmene pendant le travail d'enfant; c'étoit la visite d'un homme bien amoureux.

placere adspicio, gaudeo. Id. v. 52. Mercure avoit assuré le même fait dans le Prologue.

* Hygin. c. 29. dit qu'il ne coucha plus avec elle. On ne parle que d'Heracle.

+ Ex Apollodoro Bibl. l. 2. p. m. 97. Et sequent.

‡ C'étoit la Dreffe des accouchemens.

‡ Apollod. ib. p. 103.

β Plutarcb. in Lyfandro. P. 449.

γ Pausan. l. 1. p. 39.

δ Id. ib.

ζ Plut. in Romulo. pag. 35.

θ Lib. 9. p. 294.

λ Lib. 5. cap. 4.

(a) Aët. 1. sc. 1. v. 133.

(b) Aët. 1. sc. 2.

(c) Metamorph. l. 9.

revint chez lui le jour même qui succeda à la longue nuit que ce Dieu avoit passée avec Alemene. Il ne trouva point que sa femme le reçût avec les empressemens qui accompagnent la premiere vuë après une absence, & il en fut bien-tôt la raison par Phistoire qu'elle lui fit de la nuit dernière. Ceux qui se mettront à la place pourront nous dire les pensées qu'il eut là-dessus. Il alla d'abord au Devin, & il fut de Tiresias, que Jupiter déguisé en Amphitryon avoit eu à faire avec Alemene. Ce fut à lui à se consoler, & il ne paroît pas que son chagrin ait été fort long, puis que dès * la nuit suivante il fit un enfant à sa femme déjà grosse du fait d'un Dieu †. Junon par un esier de sa jalousie ordinaire traversa le plus qu'elle put les couches de cette femme, & ce ne fut que par l'adresse d'une servante que (E) l'on éluda les mauvaises intentions de Lucine ‡, qui empêchoit Alemene de se delivrer. Elle accoucha de deux garçons; celui dont Jupiter étoit pere fut nommé Hercule, celui qui étoit fils d'Amphitryon fut appellé Iphiclus †. On dit β qu'elle épousa Rhadamanthe après la mort d'Amphitryon, & que son tombeau se voyoit auprès de celui de Rhadamanthe, proche d'Haliarte dans la Beotie. D'autres disent γ qu'elle fut enterrée à Megare, & que l'oracle l'ordonna ainsi lors que les enfans d'Hercule le consulterent sur le différend où ils étoient, les uns voulant qu'elle fut portée à Argos, les autres soutenant qu'il falloit la porter à Thebes. Elle mourut en chemin sur les frontieres de Megare, comme elle s'en retournoit d'Argos à Thebes δ. Hercule étoit déjà mort; elle avoit en le chagrin de lui survivre, mais d'autre côté elle avoit eu la satisfaction de tenir entre ses mains la tête (F) du persecuteur d'Hercule, & de lui arracher les yeux. On a conté que son cadavre ζ disparut pendant la ceremonie des funerailles, & qu'on trouva une pierre dans son lit. C'est ce qui fait dire à Pausanias θ qu'elle fut convertie en pierre. Diodore de Sicile marque λ simplement qu'elle disparut, & que les Thebains lui rendirent les honneurs divins. Ils

haec (a) nox scita est exercendo sortito conducto male

Meus pater nunc pro hujus verbis recte & sapienter facit Qui complexus cum Alemena cubat amans animo obsequens.

Il se felicite (b) d'avoir écarté tout ce qui pouvoit interrompre la joye de Jupiter, & il se prepare à continuer ses bons offices jusques à ce que le Galant n'en veuille plus.

Bene & prospere hoc hodie operis processit mihi; Anovi à soribus maximam molestiam Patri ut liceret tuto illum amplexari.

Erroris amico ego illos & dementia Complebo, atque omnem Amphitruonis familiarium Adoo, usque satietatem dum capiet pater illius quam amat.

(E) Par l'adresse d'une servante que l'on éluda les mauvaises intentions de Lucine.] Je me suis réglé sur la narration d'Ovide (c). Il y avoit sept jours qu'Alemene étoit en travail d'enfant avec des douleurs horribles. Galanthis l'une de ses femmes entroit & sortoit, & se doutant d'un malefice en voyant une femme qui marmotoit assise à la porte les mains jointes sur ses genoux, elle lui alla dire qu'Alemene étoit accouchée. Lucine (car c'étoit elle qui se tenoit en cette posture) n'eut pas plutôt ouï ces mots qu'elle separa ses mains & se leva, ce qui fit accoucher Alemene.

Subsedit in illa Ante fores ara, dextroque à poplite lavum Pressi genu, digitis inter se pedine junctis Sustulim partus, tacita quoque carmina voce

Dixit, & inceptos tenuerunt carmina partus.

Una ministrarum media de plebe Galanthis Flava comas aderat, sciendus strenua jussis Officium dilecti suis. Ea sensit iniqua Nescio quid Junone geni, dumque exit & intrat Sape sotes, Divam residentem vidit in ara, Brachiaque in genibus digitis comexis tenentem; Et quaequaque es, ait, domina gratulare, levata est

Argolis Alemene, potiturque puerpera voto. Exsiluit, junctisque manus patetica remisit Diva potens uteri: vinculis levor ipsa remissis.

Pausanias (d) ne raconte point la chose avec les mêmes circonstances. Il dit qu'on voyoit à Thebes la figure de certaines femmes (e) que Junon avoit envoyées empêcher les couches d'Alemene. La fille de (f) Tiresias les trompa, en criant qu'Alemene étoit delivrée. Du tems de Pline on prenoit encore pour un malefice la posture dont j'ai parlé. S'il étoit auprès des femmes grosses, ou quand l'on medicamento quelqu'un, les doigts entrelasés en forme de pigne, c'est un charme nuisible, & dit on que de cela l'expérience s'en put voir lors qu'Alemene enfanta Hercule: pire encore est si l'on tient les mains accolées contre l'un de ses genoux ou les deux (g). Nous verrons dans les remarques de l'article Teleboes la liberté que Plaute a prise de supposer qu'Alemene accoucha sans douleur.

(F) La tête du persecuteur d'Hercule.] Apollodore (h) nous apprend que les fils de ce Heros trouverent un bon asyle dans Athenes contre Eurysthée, & qu'Hyllas l'un d'eux payant tué lui coupa la tête, & la donna à Alemene; Kai τὴν μὲν κεφαλὴν Σοπίλειαν Ἀλαμῆνῃ διδώσιν. ἢ ἢ κερκίαν τῶς ὀφθαλμοῦ ἐξουρῶσεν αἰτῶν. Ejusque caput amputatum Alemene dedit. Hac autem illi rectoris radiis oculos effodit.

(d) Lib. 9. p. 290.

(e) On les apelloit Pharmaciades. Nous les appelions aujourd'hui Sorcieres.

(f) Elle s'appelloit Historia.

(g) C'est ainsi que l'ignare ubi supra traduit ces paroles de Plin. l. 28. c. 6. Adidere gravidis, vel cum remedium alicui adhibetur, digitis pedicinatim inter se implexis venentium est: idque comperunt tradunt Alemena Herculem pariente. Pejus u circa unum ambove genua.

(h) Lib. 2. pag. 151.

Ils monroient encore sa chambre du tems de * Pausanias. On voyoit son autel à Athenes ; en ce même tems. Le present qu'elle reçut de Jupiter pour la longue nuit qu'elle avoit passée avec lui, étoit montré dans Lacedemone plusieurs siècles après, comme une rareté singuliere. On a raconté des choses bien merveilleuses touchant (G) son tombeau. Consultez l'article d'Amphitryon.

ALCMEON. Plusieurs personnes ont été ainsi appellées. Le dernier Archonte perpetuel d'Athenes se nommoit ALCMEON. Après lui on créa d'autres Archontes, dont la charge ne duroit que dix ans. Ce changement arriva pendant la 6. Olympiade, un peu avant que Romulus bâtit la ville de Rome. Herodote β parle d'un ALCMEON qui vivoit à Athenes du tems de Cresus, & qui rendit mille bons offices aux Ambassadeurs que ce Roi envoya à Delphes. Cresus l'ayant appris le fit venir à sa Cour, & lui permit de prendre dans ses tresors tout autant d'or qu'il pourroit porter. On peut lire dans Herodote les expediens dont Alceon se servit, pour se donner une charge bien pesante. Cresus lui fit encore d'autres presents, de sorte qu'il le mit en état de donner un très-grand lustre à sa famille dans Athenes. Elle y a été l'une des plus considerables. Les ALCMEONIDES (c'est ainsi que l'on apelloit les descendans d'Alceon) s'y distinguerent en plusieurs rencontres, & sur tout en s'oposant fortement à la tyrannie que Pisistrat & ses fils tâcherent en vain de perpetuer. Voyez l'article de Megacles. Je croi que cet Alceon est le même qui fut General des Atheniens dans γ la guerre qu'on entreprit pour la protection du temple de Delphes, à la sollicitation de Solon. Je trouve dans Plutarque δ un ALCMEON, qui fut grand ennemi de Themistocle. Il y a dans le Dictionnaire (A) de Moreri plusieurs fautes concernant le mot *Alceon*. Je vais parler à part de deux perlonnes qui ont porté ce nom-là.

* Pausan. l. 9 p. 290. Il vivoit environ 150. ans apres la naissance de Jesus-CHRIST.

† Id. l. 1. p. 17.

‡ Voyez l'une des dernieres remarques de l'article de Teleboes.

‡ Euseb. Chron.

β Lib. 6. c. 125.

γ Plut. in Solone, pag. 84.

δ In viis Aristi. sub fin.

ALC- P. 331 E.

(G) Des choses bien merveilleuses touchant le tombeau d'Alceme. Agestilus Roi de Sparte voulant faire transporter les reliques d'Alceme à Lacedemone, envoya des gens à Haliarte qui ouvriront le tombeau de cette femme. On y trouva deux vases de terre, un brasselet d'airain, & une table de cuivre sur laquelle il y avoit des lettres gravées que personne ne connoissoit. Comme elles étoient semblables à l'écriture des Egyptiens, Agestilus les fit copier & envoya cette copie au Roi d'Egypte, & le pria de faire expliquer à ses Prêtres ce que c'étoit, s'ils le savoient (A). Plutarque ajoute qu'Agcoridas Deputé d'Agestilus alla à Memphis, où le Prophete Chonaphis déchiffra cette inscription. Elle contenoit un ordre adressé aux Grecs, qu'ils eussent à vivre en paix, à honorer les Muses, & à terminer leurs differens selon les regles de l'équité. Les lettres de l'inscription étoient conformes à l'écriture qu'Hercule aprit sous le regne du Roi Protée. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les habitans d'Haliarte ayant eu une très-mauvaise recolte, & de grandes inondations, crurent que ces maux étoient venus de ce qu'ils avoient souffert que l'on renmuât le tombeau d'Alceme. On lit de semblables reflexions dans plusieurs Legendes, par raport au demembrement ou à la translation des Corps saints.

(A) Dans le Dictionnaire de Moreri plusieurs fautes. I. Il n'est pas vrai qu'Alceon dernier Archonte perpetuel ait vécu vers l'an 301. de 300. de Rome. Eusebe qu'on cite met avant la fondation de Rome, la fin des Archontes perpetuels. II. D'ailleurs l'année 301. de Rome ne répond pas à l'année 3300. du monde, mais environ à l'année 3530. selon le Pere Petau, ou à l'année 3498. selon Sethus Calvisius. III. Alceon l'Archonte perpetuel n'est pas le même (b) Alceon qui reçut

tant de presents de Cresus. Il preceda d'environ 190. ans la premiere année du regne de ce Monarque. IV. La dernière année de ce regne répond à l'an 206. de Rome. V. Herodote que l'on cite ne dit point qu'Alceon ait succedé à Megacles son pere en la charge d'Archonte annuel, ni que les Ambassadeurs de Cresus ayent demandé à Alceon, s'il vouloit se joindre avec leur maître pour aller à Delphes, ni qu'après leur avoir promis de le faire ce Roi lui fit present d'autant d'or qu'il en pourroit porter, ni qu'ayant aperçu qu'Alceon s'étoit chargé d'or au delà de ses forces, il le fit porter avec ce fardeau dans sa maison, parce qu'il ne pouvoit pas marcher à cause de sa charge. Je ne saurois deviner par quel esprit on cite Herodote, lors qu'on a fallusé si étrangement ce qu'il raconte. VI. Alceon fils d'Amphiarus n'épousa point Callirhoe après la mort d'Alpheubée sa premiere femme; celle-ci étoit en vie (c) pendant le second mariage. VII. Plutarque ne dit point que la fable d'Alceon signifie qu'il vint sa mere, c'est-à-dire sa partie pour aller vivre à la campagne qui nous est exprimée par le fleuve son besupere. Ne dirait-on pas que Monfr. Moreri a lu dans Plutarque qu'Alceon se châtira; c'est à quoi conduisent naturellement ces paroles, il tua sa mere, c'est-à-dire sa partie. Je Callirhoe veux croire qu'au lieu de partie l'Auteur avoit dit patrie; mais cela ne le tire point d'affaire, car Plutarque ne dit point qu'Alceon tua sa patrie, ou qu'il la mal-traita: il dit au contraire (d) qu'Alceon fuyant les magistratures, les seditions, les factions, & les calomnies, se choisit une petite retraite pour y vivre dans le repos, & que c'est ainsi qu'il fuit les Furies. VIII. La Chronique d'Eusebe est citée encore plus mal à propos, pour expliquer ce que la Fable a dit d'Alceon; car à quoi peut servir pour l'explication de cette Fable de dire que la

(c) Outre Apollodore il vint Ovide pour temoin, Amphiloche frater ne Phegide de sempre amaret Callirhoe fecit parte recepta tori. Re-med. am.

(d) De l'exilio, se exilio, pag. 601.

(a) In libro de Sacris Genio, pag. 576. seq.

(b) On le dit pour-tant dans l'édition de Hollander. Le supplément de Moreri n'avait dit sinon que cet Alceon avoit été Archonte annuel d'Athenes.

avec Callirhoé fille d'Acchelous, & s'établit dans un coin (A) de terre que cette riviere avoit formé en accumulant des sables. Callirhoé lui déclara qu'elle ne coucheroit point avec lui, s'il ne lui faisoit present du colier & de la robe d'Eriphyle. Cela le contraignit de retourner chez Phegeus, dont il obtint le colier, après lui avoir fait croire qu'il avoit appris de l'oracle que la persecution des Furies ne cesseroit, que lors qu'il auroit offert ce colier à Apollon. Phegée fut en suite qu'Alcmeon destinoit ce present à Callirhoé, c'est pourquoi il donna ordre à ses deux fils de le poursuivre, & de le tuer, ce qu'ils firent : & parce qu'Arfinoé s'en formalisa, ils la transporterent dans un coffre à Tegée, & lui imputerent le meurtre d'Alcmeon. Quelques-uns disent qu'Alcmeon pendant sa fureur se divertit avec la Prophetesse Manto fille de Tiresias, & qu'il en eut deux enfans *. Voyez la fuite de tout ceci dans l'article de Callirhoé. Les furies d'Alcmeon ont fait un grand bruit sur le Theatre de l'ancienne Grece †, mais il ne nous reste (B) aucune de ces Tragedies. Ce qu'on a dit (C) de son tombeau merite d'être considéré. Les Oropiens qui devancerent tous les autres peuples à mettre Amphiarus au rang des Dieux, exclurent Alcmeon des honneurs divins qu'ils conférerent à son pere & à son ‡ frere. On remarque qu'un Persé nommé Oronte †, ressembloit parfaitement à nôtre Alcmeon.

ALCMEON, natif de Crotonc, & disciple de Pythagore. On croit β qu'il fut le premier qui écrivit sur la Physique. Il avoit des opinions très-heterodoxes, comme que la lune étoit éternelle, & que nôtre ame tournoit toujours à la maniere du soleil. Voilà ce qu'en dit Laërce. Ciceron represente mieux le systéme de ce Philosophe; car quelle negligence n'est-ce pas que de choisir entre tous les astres auxquels Alcmeon attribuoit une nature éternelle, celui dont les alterations paroissent le plus, je veux dire la lune? Il falloit donc dire comme Ciceron γ a fait, que ce Philosophe attribué la divinité à tous les astres, & même à nôtre ame. Mais comme c'est le propre des mechans systémes de n'avoir rien de lié, nous voyons que nôtre Alcmeon raisonnoit peu consequemment, lors qu'il faisoit une grande distinction entre les connoissances des Dieux, & celles des hommes. Il δ disoit que les Dieux savoient manifestement les choses, & que les hommes ne faisoient que conjecturer. Voilà ce que peuvent dire ceux qui reconnoissent un seul & vrai Dieu; mais ceux qui prennent les astres, & les ames humaines pour autant de Dieux, se rendent en fuite ridicules, s'ils pretendent que la science humaine & la science divine different autrement que du plus au moins. Il n'est pas vrai que cet Alcmeon soit mort (A) d'une maladie pediculaire.

* Tiré de la Bibliothèque d'Apollodore l. 3. pag. m. 187. & seq. Voyez aussi Diodore de Sicile l. 5. c. 6.

† Alcmeon olim Tragicorum pulpita lassavit cum furore suo, nunc nullam sui nominis fabulam habet. Barthius in Statium l. 2. pag. 449.

‡ Pausanias l. 1. pag. 33.

† Plutarch. in Arato, l. 1028.

β Phavorin. in omnimoda hist. apud Laërt. l. 8. in Alcmeon. Clem. Alex. Stromat. l. 1. Theodor. doret. l. 1. Serm. 1.

ALDRIN.

(A) Dans un coin de terre que cette riviere avoit formé. Il ne fera pas mal d'éclaircir Apollodore par un passage de Pausanias (a), qui porte qu'Alcmeon après avoir tué sa mere s'enfuit d'Argos à Plophis, où il épousa Alphéibée fille de Phegeus. Le mariage ne le guerit pas de sa fureur, ainsi il recourut à l'oracle qui lui ordonna de se retirer sur une terre toute neuve, & faite depuis le meurtre d'Eriphyle; on l'assura que les Furies ne l'y poursuivroient point. Ayant donc rencontré aux embouchures de la riviere d'Acchelous une terre que les flots avoient charriée, il y prit poste, & se maria avec Callirhoé.

(B) Il ne nous reste aucune de ces Tragedies. Je ne doute point que les deux vers que Plutarque a rapportez dans l'un de ses livres ne soient pris de quelqu'une de ces pieces. Le lieu commun que Plutarque touche en cet endroit est plus important qu'on ne pense : il regarde un défaut qu'on trouve par tout. C'est celui de ceux qui reprochent à leur prochain un vice qu'ils ont eux-mêmes, ou qui est plus petit que le leur. Alcmeon reproche à Adrafte qu'il est frere d'une femme qui a tué son mari : Adrafte lui repond, & vous, vous avez tué votre propre mere. Il ne faut point faire le Caton & le Censeur, lors qu'on est tout plein de défauts.

Non (b) itaque adulterium objice alteri, ipse insano puerorum amore flagrans, neque prodigialitatem sordidus ipse. Alcmeon Adrafsum hoc male dicto incestit,

Tibi quæ maritum suum interfecit est soror.

Quid Adrafus? Non alienum sed proprium ei reponit opprobrium,

Matrem necasti tu manu tua tuam.

(C) Ce qu'on a dit de son tombeau merite d'être considéré. Ce tombeau étoit à Plophis dans l'Arcadie; il n'avoit gueres d'éclat ni d'ornemens, mais il étoit entouré de Cyprès si hauts qu'ils pouvoient couvrir de leur ombre le côté qui dominoit sur la ville. On ne les coupoit point, parce qu'on les croyoit consacrez à Alcmeon, & on les apelloit les pucelles (c).

(A) Soit mort d'une maladie pediculaire. Antigonus Carystus (d) a pris l'un pour l'autre, quand il a dit qu'Alcmeon le Physicien avoit eu cette maladie, il a pris, dis-je, Alcmeon le disciple de Pythagore pour le Poëte Alcmeon. Charles Etienne ne se contenta pas de dire que

γ De nat. Deor. l. 1.

δ Laërte. ubi supra.

(b) Οὐδὲν μὲν ἐπιτιμῶν ἀνδρῶν ἀνδραγαθῶν, ἀντίς ἐν πᾶσι δὲμασίς. Μὲν δ' αὖτις τὸν ἀδελφὸν ἐπέθετο Ἄλκμεονος ἀνδραγαθῶν ὄντος τὸν Ἄλκμεονος Ἄλκμεονος. Τὸ δ' ἐκείνου δὲ; οὐ ἀλλοτρίων ἀμαρτιῶν ἀμαρτίας ἰσχυρῶς φησὶν ὄναι δὲ.

le Plut. de cap. ex inimic. milit. p. 88. (c) Id. Pausan. ib. (d) Hist. mirab. cap. 95. Nouriss dans ses notes lui a marqué cette faute.

(a) Lib. 8. pag. 255.

ALDRINGER, fameux General d'armée sous l'Empereur Ferdinand II. s'étoit poussé par la seule recommandation de son merite. Il étoit du pais de Luxembourg, & d'une naissance (A) tout-à-fait obscure. Dès sa premiere jeunesse il se mit au service de quelques Gentilshommes qui alloient en France; il s'appliqua avec eux à l'étude, & se rendit fort habile. Etant passé en Italie il devint Chancelier du Comte Madrucci. Il alla en suite à Trente, & y eut un emploi honorable dans la Chancelerie; mais la jalousie de ses collegues, & leur conduite lui causerent un si grand depit qu'il abandonna sa charge, rempli d'un esprit mutin contre la fortune, & resolu de s'attacher à la profession du premier homme qu'il rencontreroit sur son chemin. Il prit la route de Inspruk, & comme il rencontra proche du pont un soldat qui s'en retournoit en Italie, il prit le parti des armes, & s'enrôla simple soldat. Il devint Sergent peu après; & comme il fit conoitre qu'il favoit très-bien manier la plume, on l'employa à dresser tous les comptes de la Compagnie, & à écrire les reponses que le Capitaine avoit à faire. Il donna des lumieres à ce Capitaine qui lui ouvrirent la porte d'un plus grand emploi. Cet avancement fut causé que le Lieutenant de la Compagnie devint Capitaine, & qu'Aldringer monta à la place du Lieutenant. Il se défendit si bien avec 50. hommes dans un mechant poste, qu'il le conserva malgré les rudes attaques de Pennemi. Dès lors la reputation de son courage ne fut pas moins repandue que celle de son habileté: plusieurs Colonels lui offriront une Compagnie, le neveu de l'Archevêque de Saltzbourg fut de ce nombre. Il avoit besoin à cause de sa jeunesse d'avoir un tel homme dans son Regiment; il le rechercha, il l'obtint, & il s'acquit tant de gloire par les bons conseils d'Aldringer, que pour lui en temoigner sa reconnoissance il le fit son Sergent Major. Aldringer fut en suite Lieutenant Colonel, puis Colonel, & il fit tellement paroître qu'il entendoit à fond le metier, qu'on le jugea digne de commander en chef * à l'expédition de Mantouë †. Il joignit fort à-propos ‡ aux debris de la bataille de Leipfic les troupes qu'il ramena d'Italie; & peut-être que si le Comte de Tilli avoit attendu à donner bataille que ces troupes fussent arrivées, comme on le lui conseilloit, l'évenement n'eût pas été si funeste aux Imperiaux. Aldringer se separa de Tilli quelque tems après pour se retirer en Boheme, à cause des defiances que le mauvais état des affaires temoit entre les Imperiaux & les Bavarois †; mais cette defunion ne dura pas. Il étoit dès le mois de Mars 1632. avec Tilli sur les bords du Leck, pour en disputer le passage au Roi de Suede. Il étoit alors β Grand Maître de l'artillerie. La blessure qu'il reçut à la tête ne contribua pas peu à l'avantage qu'eut ce Prince de passer cette riviere. Cette blessure ne l'empêcha pas de servir la même Campagne; il alla joindre en Boheme Wallenstein, malgré les efforts que firent les Suedois pour empêcher cette jonction: mais il faut bientôt revenir dans la Baviere, pour s'oposer aux troupes du General Horn. Les succès varierent de part & d'autre dans ces quartiers-là tout le reste de l'année, & au commencement de la suivante. Le plus glorieux exploit d'Aldringer pendant ce tems-là, fut d'avoir contribué en 1633. à faire lever le siege de la ville de Constance. Il fut joindre en suite le Duc de Feria, qui avoit amené d'Italie quelques troupes Espagnoles. On a cru que Wallenstein (B) avoit donné des ordres secrets

* En 1630.

† Tiré du Comte Galeazzo Guiallo Priorato au livre 9. de l'Histoire des guerres d'Allemagne.

‡ En 1631.

† Id. l. 2. ad ann. 1631.

β Blanc, Histoire de Baviere, t. 4. p. 374.

(a) Var. histor. l. 4. c. 28.

(b) In Ci. ter. de Nat. Deor. pag. 41.

(c) Rerum Suecicar. l. 6. pag. 157.

(d) Lutemburgi tenui sed honesto loco editus primam atatem literis dedit. Joh. Cluverus Epit. histor. l. 11. append.

le Philosophe Alcmeon est mort d'une maladie pediculaire; il dit aussi que c'est le premier qui en soit mort, & il se munit de l'autorité d'Elien. Ce sont deux mensonges; Elieen ne parle pas de nôtre Alcmeon; c'est d'Alcman le Poëte qu'il observe plusieurs choses; mais ayant dit (a) que le Philosophe Pherecydes étoit mort de la maladie dont il s'agit ici, il lui auroit sans doute accordé la primauté sur Alcmeon, s'il avoit parlé de ce dernier par rapport à cette sorte de maladie. Les erreurs de Charles Etienne se trouvent dans le P. Lescallopier (b).

(A) D'une naissance tout-à-fait obscure.] Humili apud Lucenburgicos loco ortus, dit Mr. Puffendorf; qui ajoute qu'il (c) fut d'abord laquis de quelques Barons François, & en suite Secrétaire. Un autre Historien ne lui donne pas une (d) condition si chetive, il le fait d'abord étudier, puis aller à la guerre, puis servir

de Secrétaire, en suite reprendre les armes. Il le fait boileau (e) de son naturel, ce qui étoit une (f) Ingenio très-mauvaise & très-nuisible qualité en Allema. prompto atque acie & natura & natura vini abstinens.

(B) Que Wallenstein avoit donné des ordres secrets à Aldringer.] L'Historien (f) de Baviere que j'ai cité convient que les Suedois ne demandoient pas mieux que de venir à un combat general, quoi qu'ils ne se trouvaissent pas si avantageusement postez que les Catholiques. Le Duc de Feria, poursuit-il, voyant l'occasion belle fit d'inutiles efforts pour obliger Aldringer à venir aux mains avec l'ennemi, mais jamais il ne put rien obtenir d'un homme qui étoit sous la serule de Wallenstein, & les Suedois s'étant retirez comme en triomphe sur la fin d'Octobre, le mauvais procedé d'Aldringer qui coûta bon à l'union Catholique, deplut tant au Duc de Feria, que bien-tôt après il en mourut de douleur. Cet Historien avoit dit dans la page pre-

(f) Blanc, hist. de Baviere. t. 4. pag. 424.

à Aldringer de rendre inutiles tous les desseins de ce Duc, & que ce fut la véritable raison & le motif secret pourquoi Aldringer ne voulut jamais consentir à livrer bataille. Il ne faut pas croire néanmoins qu'il entrât dans tous les complots de Wallestein; il n'avoit pour lui que certaines complaisances qui sans ruiner les affaires du maître commun, avançoient beaucoup les intérêts particuliers de ce Généralissime. Il y a de semblables intelligences dans presque toutes les armées. Il fut tué l'an 1634. à Landshut ville de Baviere, & l'on n'a jamais bien su si ce furent ses propres soldats, ou les Suedois qui firent le coup. Il avoit été élevé à la dignité * de Comte. C'étoit un homme qui avoit (C) d'excellentes qualitez; c'est dommage qu'elles ayent été accompagnées d'une (D) avarice & d'une cruauté excessives.

* Blanc, ubi supra, pag. 436.

+ Issa de Comtes de ce nom, à ce que dit Aubert le Mire, de Scriptor. léc. 16. pag. 154.

† Voyez Merklins in Lindenio renovato, pag. 1047.

+ Voyez la remarque C.

ALDROVANDUS † (ULYSSE) Professeur en Philosophie & en Médecine à Boulogne sa patrie, a été un des plus curieux hommes du monde par rapport à l'Histoire naturelle. Ses soins, ses travaux, & ses dépenses sur ce sujet sont incroyables. Il voyagea dans les pais les plus éloignés, sans autre motif que de s'instruire des choses que la nature y fait paroître: les mineraux, les metaux, les plantes, les animaux étoient l'objet de ses recherches & de sa curiosité: mais il s'attachoit principalement aux oiseaux; & pour en avoir des figures bien exactes & au vif, il employa pendant plus de 30. années à ses propres frais les plus excellens (A) Artistes de l'Europe. Ces dépenses l'abimerent, il se vit enfin réduit à la dernière nécessité, & l'on pretend qu'il est mort à l'hôpital de Boulogne chargé d'années, & aveugle l'an 1605 †. C'est un exemple bien parlant contre l'ingratitude du public, & même contre l'excessive curiosité des particuliers. Il y auroit mille reflexions & mille beaux lieux communs à pousser sur cette aventure, je les laisse à quiconque s'en voudra saisir, & me contente de cette petite observation, c'est que l'antiquité ne nous fournit point d'exemple d'un dessein aussi étendu, & aussi laborieux que celui de notre Ulyse par rapport à l'Histoire naturelle. Pline, je l'avouë, s'est repandu sur plus de sortes de sujets; mais il ne fait qu'effleurer, il ne dit que peu de mots sur chaque chose, au lieu qu'Aldrovandus ramassoit † tout ce qui se pouvoit rencontrer. Sa compilation comprend plusieurs gros volumes in folio; mais il ne faut pas (B) lui en attribuer toute la gloire, car il y a tel volume qui a paru après sa mort dans lequel on

precedente, qu'Aldringer affidé à Wallestein n'agissoit que par ses ordres, & qu'en ce sens-là on publia un écrit qui assuroit que tandis que Wallestein mandoit à l'Empereur qu'il envoyoit Aldringer au Duc de Baviere pour en disposer entièrement, il lui donnoit des ordres secrets de ne le servir que pour la défense du petit secours qu'il commandoit: ce qu'Aldringer n'ayant pas ponctuellement exécuté, Galas lui renvoigna de la part de Wallestein qu'il ne lui pardonneroit jamais cette desobéissance.

(C) Qui avoit d'excellentes qualitez.] Il avoit l'esprit fort vif & fort penetrant, beaucoup d'aquis, une intelligence raffinée, un grand courage; il se faisoit admirer dans un Conseil de guerre par la force de ses raisons, & par la vraisemblance de ses conjectures; c'étoit d'ailleurs une bonne plume; il avoit plusieurs langues, & il avoit su tirer la quintessence des maximes de divers pais. La Politique d'un Espagnol Italienisé ne surpassoit pas la sienne; Le da lui praticate varie nationi, l'osservate diverse massime, e gli investigati genii e inclinazioni di molti popoli lo resero così accorto nelle azioni, che alcuno Spagnuolo Italianato non lo avanzava (a).

(D) D'une avarice & d'une cruauté excessives.] Il étoit sans misericorde pour les peuples, & il exigeoit les contributions avec la dernière rigueur; il n'avoit nul égard aux nécessitez du soldat, de sorte qu'il n'étoit aimé ni des peuples ni des armées. Il fit bien sa main au fac de Mantouë; & il n'y eut point d'Officier dans

l'armée Imperiale qui sortit de là avec autant de butin que lui (b). On a cru que ses propres gens l'avoient tué sur le pont de Landshut; l'occasion de le faire sans être conu étant fort bonne. Fu colpito e fatto cader morto, non senza sospetto cio divenisse dalla parte de' suoi per vendetta d'alcuna ingiuria fatta loro, essendo egli per la sua severita piu temuto che amato dalla militia (c).

(A) Les plus excellens Artistes de l'Europe.] Voici ce qu'Aubert le Mire (d) avoit recueilli sur ce sujet: Pictori cuidam ea in arte unico triginta & amplius annos annuum auctorem ducentorum stipendium percipit. Delineatores celeberrimos, Laurentium Benninum Florentinum, & Cornelium Suintum Francofurtensem arte suo conduxit, nec non Jacobi Ligotii Serenissimi Etruriae ducis Pictoris eximii opera in hac eadem provincia Florentia quandoque usus est, ut quo maximo fieri posset artificio aves ea designarentur. Tandem Sculptorem habuit insignem Christophorum Coriolanum Norimbergensem, atque ejus nepotem, qui eas adeo venuste adeoque eleganter exsculpsit, ut non in ligno sed in ere facte videntur.

(B) Il ne faut pas lui en attribuer toute la gloire.] Il paroît par la Bibliothèque (e) des livres de Medecine, que la plupart des volumes de l'Histoire naturelle d'Aldrovandus ont été imprimés après sa mort. L'Ornithologie (f) en est de trois volumes in folio, & les sept livres des insectes en un volume de même taille font les

(b) Priorato, ubi supra.

(c) Idem pag. 289.

(d) De Scriptorib. seculi 16. pag. 154.

(e) Lindenii renovati.

(f) C'est l'Histoire des oiseaux de Jeanne.

(a) Priorato l. 9. pag. 291. Histoire des guerres d'Allemagne. edit. in 4.

* In Museo historico. Voyez aussi le Theatre de Paul Freherus, pag. 1317.
 † Vestus de Orig. doctol. l. 3. c. 91. p. m. 1227.
 ‡ Ezech. Spanhem. apud Konig. Bibl. pag. 24.

on ne croit pas qu'il ait autre part que celle (C) d'avoir fourni le modele, ou tout au plus quelques memoires informés. J'explique cela dans les remarques. Il ne paroît pas possible qu'il ait fait le prodigieux nombre de livres dont Imperialis * a donné le catalogue, & il n'est pas étrange qu'occupé à tant de recherches qui emportent toute l'attention, il ait donné souvent pour des vers † ce qui étoit très-contraire aux regles de la poésie, & qu'il n'ait point su ‡ beaucoup de Grec. Un Poëte (D) qui a été Pape l'a loué d'une maniere très-bien tournée.

ALEANDRE (JEROME) Archevêque de Brindes & Cardinal au XVI. siecle. Alexandre VI. (A) souhaita de l'avoir à son service, & le voulut donner pour Secretaire à son fils. Il changea peu après de resolution, & aima mieux l'envoyer negocier en Hongrie; mais Aleandre se trouva malade en ce tems-là, & ne put partir de Venise ou il demouroit. Louis XII. le fit venir en France l'an 1508. (B) pour la profession des belles lettres dans l'Université de Paris.

Alean-

seuls qu'il ait donnez au public. Le volume des serpens; les trois volumes des bêtes à quatre pieds; & le volume des poissons; celui des animaux qui n'ont point de sang; l'histoire des monstres avec les suppléments de celle des animaux en douze volumes; & le Traité des meaux; la Dendrologie (a) ont paru en divers tems, par les soins de différentes personnes depuis la mort d'Aldrovandus. En effet le volume des serpens a été mis en ordre & sous la presse par Barthelemi (b) Ambrosin; celui des quadrupedes au pied fourchu fut mis en ordre premièrement par Jean Corneille Uterverius, & puis par Thomas Demsterus, & publié par Marc Antoine Bernia & par Jérôme Tamburin. Celui des quadrupedes au pied continu, & celui des poissons ont été mis en état par Uterverius, & publié par Tamburin. Celui des quadrupedes à doits ou à griffes, a été compilé par Ambrosin. L'histoire des monstres, & les suppléments ont été rassemblés par le même, & publiés aux dépens de Marc Antoine Bernia. La Dendrologie est l'Ouvrage d'Ovide Montalbanus (c).

(C) Que celle d'avoir fourni le modele.] Mr. l'Abbé Gallois (d) a si bien représenté le jugement qu'il faut faire sur ce gros Ouvrage, que j'ai cru qu'on me sauroit plus de gré de la copie, que de l'abregé de ce qu'il a dit. Voici donc ses propres termes. „Aldrovandus n'est pas l'Auteur de ce livre (e), non plus que de „beaucoup d'autres qui ont néanmoins été publiés sous son nom. Mais il est arrivé au recueil de l'histoire naturelle dont ces livres „sont partie, comme à ces grands fleuves qui „conservent pendant tout leur cours le nom „qu'ils avoient à leur source, quoi qu'à la fin „la plus grande partie des eaux qu'ils portent à „la mer ne leur appartienne pas, mais à d'autres „rivières qu'ils reçoivent. Car comme les six „premiers volumes de ce grand Ouvrage étoient „d'Aldrovandus, quoi que les autres aient été „composés depuis sa mort par différents Auteurs, „on n'a pas laissé de les lui attribuer, soit par „ce que c'étoit la continuation de son dessein, „ou parce qu'on s'étoit servi de ses memoires, „ou parce qu'on avoit suivi sa methode, ou „peut-être afin que ces derniers volumes fussent mieux reçus sous un nom si célèbre. „Ceux qui voudront savoir le plan de cette compilation, n'auront qu'à jeter les yeux sur les paroles suivantes; c'est Mr. l'Abbé Gallois qui continué de parler. „On n'a presque rien écrit „de ces arbres qui ne se trouve ramassé dans ce

„volume. Car cet Auteur ne se contente pas de „raporter tout ce qu'il en a lu dans les Naturalistes; il remarque encore suivant la methode d'Aldrovandus ce que les Historiens en ont écrit, „ce que les Législateurs en ont ordonné, & ce „que les Poëtes en ont feint. De plus il explique „que les différens usages auxquels on employe „ces arbres dans l'Oeconomique, dans la Médecine, dans l'Architecture, & dans les autres „arts. Enfin il parle des moralitez, des proverbes, des devises, des énigmes, des hieroglyphes, & de quantité d'autres choses qui regardent son sujet. „Il n'a voit pas négligé de consulter les médailles, & d'en tirer ce qui pouvoit lui servir (f).

(D) Un Poëte qui a été Pape l'a loué.] Je parle de Maphée Barberin, ou d'Urban VIII. Voici son épigramme à la louange d'Aldrovandus.

Multiplices rerum formas, quas pontus & ether
 Exhibet, & quaquid pronit & abdit humus,
 Mens haurit, spectans oculi, dum cuncta sagaci
 Aldrovande tuus digerit arte liber.
 Miratur proprios solers industria factus
 Quamque tulit molis se negat esse parem.
 Obsuper ipsa simul rerum facunda creatrix,
 Et cupit esse suum quod videt Artis opus.

(A) Alexandre VI. souhaita de l'avoir à son service.] Je me sers de cette expression, parce que l'Auteur que j'ai suivi réduit la chose à un pur dessein qui ne fut jamais exécuté. De la maniere qu'il en parle, Aleandre ne fut jamais actuellement au service de ce mechant Pape. Si cela est il faut compter pour perdus toutes les réflexions qu'on a faites au desavantage d'Aleandre, en vertu de la pernicieuse école d'Alexandre VI. & de Cesar Borgia, où l'on pretend qu'il a été élevé. Je ne decide rien, je laisse au lecteur la peine d'aprofondir un peu la chose. (g) Aleandrum (qui paulo ante Cancellarius Leodiensis, & olim famosissimi Cesaris illius Borgiar seu Ditis Valentini Secretarius fuerat, famulus Hero dignus, & pars aula Romana sub Alexandro VI.) pessime describit Lutherus.

(B) L'an 1508.] Pallavicini ne marque point cette année, mais comme il dit qu'Aleandre âgé de 28. ans fut appelé à Paris, je n'ai pas cru me tromper en la marquant; puis que d'ailleurs l'épithape d'Aleandre porte qu'il (h) mourut l'an 1542. âgé de 62. ans moins 13. jours. Il étoit donc né le 13. de Fevrier 1480. Car ceux qui marquent le jour de la mort la mettent au premier jour de Fevrier. Je suis sûr

(a) C'est-à-dire l'histoire des arbres.

(b) In paratro Bononia Archiepiscopi gymnasio Simplicio Med. Professor Ordinarius, Masae illustri Senatus Bononiensis publici Praefectus.

(c) Ex Lindanio renovato.

(d) Journal des Sav. du 12. de Novemb. 1668.

(e) De la Dendrologie.

(f) Voyez Spanhem. de praest. numism. Dissert. 3. sub fin. pag. 257.

(g) Seckendorff de Luthero. l. 1. pag. 125. n. 3.

(h) In Nomenclatore Cardinalium & in Atkenzo Romano Aldoini.

Aleandre étoit alors âgé de 28. ans. Il se fit fort estimer dans cette charge. Il passa au service d'Everard de la Mark Evêque de Liege, qui l'envoya à Rome pour faciliter sa promotion au Cardinalat contre les oppositions de la France. Leon X. trouva tant d'habileté dans Aleandre qu'il souhaita de le retenir, à quoi l'Evêque de Liege donna les mains. Aleandre fut d'abord placé chez le Cardinal de * Medicis, auquel il servit de Secrétaire : il eut en suite la charge de Bibliothécaire du Vatican après la mort d'Acciajoli. Mais le grand theatre où il commença de paroître avec éclat fut l'Allemagne, au commencement des troubles que la Reformation y excita. Il y fut envoyé Nonce du Pape l'an 1519. Il y fit le personnage d'Ambassadeur, & le personnage de Docteur selon les rencontres. Il parla trois heures de suite devant la Diète de Worms contre la doctrine de Luther †, mais on prétend qu'il ne la rapporta point fidèlement ‡. Il ne put point empêcher que Luther ne fut oui dans cette Diète, & il refusa de discuter avec lui, mais il obtint que l'on brûleroit ses livres, & qu'on proscriroit sa personne, & il dressa même † l'Édit qui le proscrivoit. Il fut envoyé une seconde fois en Allemagne l'an 1531. & y trouva un changement considérable, s'il en faut croire ce qu'on dit qu'il écrivit. Le peuple dans les villes Protestantes n'étoit plus si animé contre le Pape, mais dans les villes Catholiques il témoignoit une envie extrême de secouer le joug de Rome, & de s'enrichir des biens d'Eglise comme avoient fait les Protestans. Le changement de ceux-ci venoit de ce qu'ayan eséré une grande liberté, pourveu qu'ils secouassent le joug papal, ils éprouvoient que le joug de la puissance séculière sous lequel il leur falloit vivre n'étoit pas plus doux. Aleandre fit tout ce qu'il put, mais sans succès, pour empêcher que Charles-Quint ne fit une trêve avec les Protestans d'Allemagne. Il fut créé Cardinal par Paul III. & destiné à la présidence du Concile avec deux autres β Legats. En attendant il alla en Allemagne Legat du Pape l'an 1538. Cette legation dura un an. Sa mort arrivée le 1. jour de Fevrier 1542. l'empêcha de présider au Concile. Quelques-uns disent qu'il mourut (C) par la bêtise de son Medecin. Je n'ai point parlé de toutes les Nonciatures. Mr. Moreiri fournira ce que j'ai omis. Aleandre avoit (D) publié quelques Ouvrages.

* Qui fut le Pape Clément VIII.

† Ex Palavicini Hist. Conc. Trid. ce fut l'an 1521.

‡ Voyez Seckendorf Historia Lutheran. l. 1. pag. 149.

† Palavic. l. 1. c. 28. n. 5.

β Les Cardinaux Campege & Simonete.

11

pris de la négligence des auteurs de son épitaphe. Ils y mettent qu'il naquit à la Motte dans la Carniole l'an 1479, & qu'il mourut à Rome l'an 1542, âgé de 62. ans moins 13. jours. Cela ne peut-être vrai, que dans la supposition que l'année 1479. ne commença pas au mois de Janvier, & que l'année 1542. y commença : or il est ridicule de supposer dans une épitaphe une manière de marquer le tems si destituée d'uniformité. Je m'étonne que l'Auteur du Nomenclator ne se soit point aperçu de cette fautive supposition. Il dit une chose incompatible avec le P. Pallavicini, savoir qu'Aleandre n'avoit que 20. ans lors qu'il enseignoit dans l'Université de Paris.

(a) Voyez les Jugemens des Savans sur les Poët. t. 3. n. 1273. pag. 194.

(C) Quelques-uns disent (a) qu'il mourut par la bêtise de son Medecin. Cela ne s'accorde gueres avec son épitaphe, qui témoigne qu'une maladie de langueur contractée par les travaux de ses Ambassades le fit mourir; *Mox diversis legationibus pro summis Pontificibus ad omnes serè Christianos principes fideliter & diligenter persunto, & IDEO IN TABEM DELAPSO.* Un passage de Paul Jove mal compris d'abord, & puis métamorphosé de main en main en différens sens, aura peut-être donné lieu à cette bêtise du Medecin d'Aleandre. Quoi qu'il en soit, nous apprenons de Paul Jove qu'Aleandre ruina lui-même sa santé par le trop de soin qu'il en prit, & qu'il fut à lui-même un très-méchant Medecin, pour s'être servi de trop de remèdes non nécessaires.

(b) Il faut droit conclure de là *vasurus haud dubie ad exactam aetatem nisi nimia tuenda valetudinis sollicitudine intempestivis medicamentis, sibi hercle insanus & infelix medicus, viscera corripisset.*

(D) Aleandre avoit publié quelques Ouvrages]

Mr. de la Rochezoi (c) me donne encore un petit sujet de me plaindre de son manque d'exactitude. Il dit qu'Aleandre quoi que très-capable de traiter les plus sublimes matières, n'avoit pas dédaigné d'écrire sur les Humanitez, & de publier quelques petits opuscules dont le sujet étoit fort mince; *De re. . . literaria licet inferiori bene mereri non indignatus est, exitis argumenti operulis editis, qua tamen aurois nomen & famam nec elevam neque imminutum eum.* Il n'y a point d'homme qui fassent cela ne se prépare à ne voir que de fort petits livrets dans le Catalogue des Oeuvres d'Aleandre, qui est à la suite de ces paroles du Nomenclator. Cependant voici le debut de cette suite. *Scriptis vastum opus adversus singulos disciplinarum professores, in quos censuram acerbus & felicem exercuit calumum. Tabulas in Grammaticam Græcam, seu potius Grammaticam ad literas Græcas. Dialogos duos festivissimos, quorum alter Cicero relegatus inscribitur, alter verò Cicero revocatus. Carmina quadam illustrium poetarum Italorum carminibus indita. Epistolas multas quarum 4. habes inter epistolas Federici Nausæ, & alias in quibus de rebus Ecclesiasticis agit. Annotationes nem quasdam in Bibliotheca Cardinalis Sirleri asseratas.* Si l'on est choqué de voir un grand & immense Ouvrage où l'on ne devoit rencontrer qu'une petite dissertation, on ne revient pas de ce degoût en ne trouvant dans le Catalogue des Ecrits d'un homme aucune marque qui fasse la distinction de ce qui a été imprimé, & de ce qui ne l'est point. Voilà un défaut qui regne dans le Nomenclator, dans l'*Athenæum* d'Oldoi-

Il entendoit fort bien l'Hebreu & le Grec; & on lui attribue (E) une memoire surprenante. Je ne croi pas qu'on ait eu raison de dire que l'Hebreu étoit sa langue maternelle, ou, pour m'exprimer plus clairement, (F) qu'il étoit né Juif.

II

ni, & dans plusieurs autres Bibliographes. Le grand Ouvrage d'Alexandre, où il faisoit la censure de toutes sortes de Professeurs, n'a jamais été imprimé. Il y mettoit, dit-on (a), la dernière main, lors qu'il mourut. C'est ce que Mr. Moreri a voulu dire par ces paroles; il mourut le 1. Fevrier 1542. dans le tems qu'il alloit publier un Ouvrage considerable. Paul Jove a été sur cela l'original de beaucoup de gens: *Quam vastum*, dit-il, (b) *opus vasta illa memoria adversus singulos disciplinarum professores ageret, Romæ meruit.* Les Continuateurs de Gesner & König n'ont connu de tous les Ouvrages d'Alexandre que les Tables de la Grammaire Grecque. Draudius n'a pas même connu cela. Le Catalogue d'Oxford ne contient qu'un petit Poëme de cet Auteur.

(a) Memorie andiva compiendo una vastissima Opera contra i Professori di tutte le scienze fu subito in Roma dil la morte. Lor. Craffo ibor. de Poëti Greci pag. 277.

(b) Inelog. c. 98.

(c) Elog. c. 98.

(E) *On lui attribue une memoire surprenante.* Je ne saurois prendre ce que Paul Jove en a dit que pour une faillie poetique, quoi qu'il l'ait assuré en prose. Il dit (c) qu'Alexandre retenoit tout ce qu'il lisoit, & qu'il le pouvoit reciter long tems après, sans se meprendre en rien ni quant aux choses, ni quant aux paroles. *Deus hoc incomparabili insitata memoria felicitati que in Hieronymo Alexandro supra cuiusque vel antiqui seculi capitum admiranter excelluit, ut ejus ex vero delicta facies vel in pendena ingenii sterilitate inter sanctissimas imagines conspiciatur, quando nihil enim cuncta velumina capite perlegentem vel verum vel verborum omnino subterfugerit, quin singula memoriter vel a multis annis longo sepulta silentio recitaret.* On a de la peine à croire cela si l'on ne le voit; mais comme une memoire ne laisse pas d'être très-heureuse encore qu'elle ne le soit point au degré que Paul Jove vient de decrire, je ne doute point de la conoissance parfaite de plusieurs langues que l'Epitaphe d'Alexandre lui attribue; *Hebraica, Græca, Latine aliquo que aliarum linguarum exoticarum ita exacte docto, ut eas recte & apte loqueretur & scriberet.*

(F) *Qu'on ait eu raison de dire... qu'il étoit né Juif.* Luther & ses disciples donnerent cela pour un fait certain pendant la premiere Nonciature d'Alexandre en Allemagne; & voici ce que nous lisons dans les Oeuvres de (d) Luther.

(d) Tom 1 fol 496. qum Seculendor de Luther. l. 1. p. 125. m. 4.

Venit his debus Hieronymus Alexandri vir sua opinione longe maximus non solum propter linguas quas eximie callet, squidem Ebrae illi vernacula est, Græca à puero illi coaluit, Latinam autem didicit divina professione, sed etiam mirabilis suis videtur ob antiquitatem generis. Nam Judæus natus est que gens immodice gloriatur de Abraham vetustissimo se originem ducere. An vero baptisatus sit nesciatur. Certum est enim non esse Pharisæum, quia non credit resurreccionem mortuorum, quoniam vivit perinde atque cum corpore sit totus periturus, adeo nullum à se pravam affectum abstinens. Usque ad insaniam iracundus est, quavis occasione sarens. Impotentis arrogantia, avaritia inexplebilis, nefanda libidinis & immodice, summum gloria mancipium quamquam mollior quam qui possit (e) elaboratio stylo gloriam parare, & pejor quam qui vel conetur in argumento honesta.

(e) Paul Jove temogne qu Alexandre ne s'excris qua parlor, & que lors qu'il vouloit écrire il sentit trop rar. son foible.

At ne nesciamus, cessit felicissime simulata defectio ad Christianos. Voilà un portait qui nous represente Alexandre non seulement comme un Juif qui faisoit semblant d'être Chrétien, & dont le batême étoit une chose douteuse, mais aussi comme un homme qui ne croyoit point l'immortalité de l'ame, & qui se plongoit dans les plus infames voluptez; emporté jusqu'à la fureur, avare, & superbe au souverain point. Il repondit à l'accusation d'être né Juif, & déclara devant la Diete de Worms que ses ancêtres avoient eu la dignité de Marquis dans l'Alsie, & qu'il avoit fourni de bonnes preuves de sa noble & illustre extraction lors qu'il étoit devenu Chanoine de Liege. Il prit à témoin plusieurs personnes de probité qui l'entendoient, & qui conoissoient sa famille. C'est Mr. Sockendorf qui nous apprend cette particularité. Il l'a trouvé dans les Archives des Ducs de Weimar, où on garde entre plusieurs manuscrits de ce tems-là les Actes de la Diete de Worms. La longue harangue d'Alexandre est en abrégé dans ces Actes, & c'est de là que cet illustre Luth. rien a tiré ce que l'on va lire tel qu'il l'a traduit en Latin (f). *Tandem quibus est à (f) Lib. 1. „ Luthero spargi quasi Alexander gente Judæus esset: pag. 149. „ Deum immortalæ dixi, multæ hinc sunt boni „ viri quibus notus sum ego & familia mea, & „ asserere ego verè possum, majores meos Mar- „ chiones (g) in Istria fuisse: quod vero paren- „ tes mei ad inopiam redacti sunt, fato tribui „ debet. Natales meos ita legitimavi ut in Ca- „ nonicum Leodiensium receptus sum, quod fa- „ ctum non foret, nisi ortus essem ex familia „ illustri vel spectabili. „ Ce qui me fait croire que ce reproche de naissance Judæique étoit injuste, n'est pas une petite raison. Hulric Hutten publia contre Alexandre une invective, où il se mit si en colere qu'il le menaga de le tuer (h). Il n'ignoroit pas que ce Nonce avoit refusé devant la Diete le reproche de Judaïsme, & s'étoit vanté de descendre d'une maison très-illustre; mais tant s'en faut qu'il s'engage à soutenir ce reproche, qu'il nie qu'on le lui eût fait. Peu m'importe qu'il ait eu tort de le nier, la preuve que je tire de son silence n'en est pas moins bonne; car s'il avoit vu quelque fondement dans l'accusation, il eût pour le moins soutenu qu'Alexandre n'oit faussement son extraction Juive. Ne lui soutint-il pas que les graves accusations qu'il se donnoit pour parens, ne le reconnoissoient pas pour tel? *Nihil intellexisti proxima auditione cum multis quidem excusaris. Ne Judæicam originem, nemo objiceret. Nam esse que enim malum quacunque etiam gente editum sciebant omnes. Itaque nemo magnopere putabat generum tibi pravitatem tibi objiciendam: adversum mores tractabas locum enim ad fastidium usque audientium: sed tanta cum fiducia ut plane certus tibi esse videreris neminem intelligere quam impudenter tibi mentireris omnia. Illo enim post multa traxisti, ut ad nobiliss. Centium qui te penitus ignorant.**

(g) *On assure dans son Epitaphe qu'il étoit Comitus Lauderin Carina Petraploia in Istria.* (h) *Omne verum diligentiam, omne adhibe studium, omnia tenentibus conabor, que, ut qui furere, amentia & iniquitate est uti-tem, hic virorum sentias, sed creditur ut gladius confidare.*

Il fit lui-même son épitaphe (G) qui temoigne qu'il ne se depressoit point contre son destin, comme on l'en a accusé. Erasme fait souvent (H) mention de lui dans ses lettres, & presque toujours en mal. Il s'est plaint entre autres choses des

Et quos tu haud satis nosti, genus, originem tuam referres. Or comme il n'y a si petite chose qui en passant de bouche en bouche ne devienne considerable, je ne voudrois pas nier que la medifance qui courut contre le Nonce n'ait eu pour fondement ce que dit Paul Jove (a), que les Juifs admiroient l'habileté d'Alexandre en fait d'Hebreu, & qu'ils n'avoient nulle peine à croire qu'il étoit de leur nation; *Latina Graecaque litera quum saepe alacriter jactabundo pro vernaculis haberentur, Hebraicae admirantibus Judaeis & sua stirpis cum facile credentibus solertissimè didicit.* Ceux qui chercheront à me critiquer sont avertis que je ne pretens point que le livre de Paul Jove ait donné lieu à la medifance, ma pensée est que long tems avant que Paul Jove eût dit cela, d'autres pouvoient l'avoir dit.

(G) Son épitaphe qui temoigne,] Elle consiste en deux vers Grecs qui signifient qu'il étoit mort de bon gré, parce qu'il cesseroit d'être temoin de plusieurs choses dont la vuë étoit plus insupportable que la mort.

Κάτθανον ἐκ αἰκῶν, ὅτι πεύσθημι ἂν ἐπιμαρτυρῶ
Πολλῶν, ὧν περ ἰδεῖν ἄλλοι οὐ δύναται.

Voilà quelle seroit la disposition de tous les hommes si la reflexion, si la raison, si le bon sens étoient capables de surmonter les impressions machinales qui nous font aimer la vie. Mais laissant à part cette profonde moralité, je dis qu'il est bien étrange que Paul Jove ait produit contre soi-même un temoin aussi formel que cette épitaphe. Il avoit dit qu'Alexandre indigné contre son destin (b) qui l'emportoit un an avant son année climactérique, rendit l'ame en se plaignant de cette anticipation, & tout aussi-tôt il ajoute qu'Alexandre ordonna par son testament qu'on mit dans son épitaphe un distique Grec, où il avoit enfermé cette pensée;

Excessi è vita arumnis facilisque libensque,
Ne pejora ipsa morte debinc videam.

Il nous presage, dit Paul Jove, de nouveaux malheurs prêts à fondre sur nos têtes, *novas clades imminere nobis ominatur*; mais rien n'est plus faux que cela; Alexandre ne regardoit à l'avenir que par accident, toutes ses vuës se portoit sur le passé, il s'imaginait seulement que l'avenir ne vaudroit pas mieux en ce monde. Voilà donc une seconde erreur de Paul Jove. Quant

Lor. Crasso à la premiere on ne sauroit l'en justifier, qu'on ne le charge d'ailleurs d'une horrible medifance, c'est d'avoir representé Alexandre comme un fourbe moribond, qui ordonnoit par son testament qu'on lit accroire un grand mensonge à toute la posterité, sçavoir qu'il n'étoit pas mort à regret. Lorenzo Crasso (c) raporte que Scaderus a inseré dans ses monumens d'Italie l'inscription sepulcrale d'Alexandre, avec la version Latine des deux vers Grecs. Cette version est la même que Paul Jove a rapportée, elle n'est guere moins mauvaise que celle-ci (d): *Non invidius*

obii, quia quiesco, testis multorum quæ videre pejus est morte. Voilà ce qu'on gagne quand on se sert d'une langue peu connue; toute la force & toute la grace du distique Grec a échappé aux traducteurs.

(H) Souvent mention de lui dans ses lettres, & presque toujours en mal.] Alexandre bouillant de son naturel, & interessé d'ailleurs à la ruine du Lutheranisme, par sa qualité de Nonce envoyé en Allemagne pour étouffer ce parti dans le berceau, n'avoit pu souffrir la moderation d'Erasme. Ce ne fut pas tout; les ennemis d'Erasme ne cessèrent de le diffamer comme fauteur de Luther; ainsi l'amitié & l'estime reciproque qui avoient été entre lui & le Nonce souffrirent une grande diminution au premier voyage d'Alexandre en Allemagne. Hieronymum

Alexandrum (e) nuncium apostolicum hominem ap-
prime doctum, mihi quæ veteræ ac jucundissima necessitudine conjunctum, miris mendacis in me conati sum irritare. . . . Quid multis? persuaseram homini, ut acris simplicique ingenio prædito ita credulo, me parum amice de ipso & sentire & loqui.

Nec defuerunt qui coalescentem amicitiam novis subinde delationibus discinderent. C'est parler bien faiblement des mauvaises dispositions d'Alexandre, s'il est vrai comme on n'en peut gueres douter que ce soit lui que l'on ait désigné ailleurs (f) par le titre de porteur de bulles, *διπλωματοφόρος*; car ce porteur de bulles fit tout ce qu'il put pour perdre Erasme, & bien en prit à ce dernier que l'Empereur ne voulut pas faire tout ce qu'on lui demandoit; *Me quo minus oppresserit per illum non fecit: perierat Erasmus si pronas aures principum reperisset.* Une lettre (g) qu'Erasme avoit écrite à Luther, & que les amis de celui-ci rendirent publique irrita si fort Alexandre, qu'il tâcha de ruiner son ancien ami tant auprès du Pape, qu'auprès de l'Evêque de Liege. Il affecta de dire que les heretiques avoient trouvé dans les Ouvrages d'Erasme le fondement de toutes leurs fautes doctrines. Jam (h) audio multis persuasum ex meis scriptis extitisse totam hanc ecclesiam procellam. Cujus vanissimi rumoris precipuus autor fuit Hieronymus Alexander, homo, ut nihil aliud dicam, non superstitiosè verax. Il ne se contentoit pas de mordre sur la Religion d'Erasme, il medisoit aussi de l'érudition, & des Ouvrages de ce grand homme. Cela paroît par une lettre (i) qu'Erasme lui écrivit en l'année 1524. où il lui decharge son cœut. Il le regardoit comme un ennemi si irrité, qu'il le prit pour l'un des principaux promoteurs des censures que la Sorbonne avoit publiées contre ses livres, & pour l'auteur veritable de l'investive qui avoit couru sous le nom de Jules Cesar Scaliger. Non (k) tamen erant proditura Censura nisi quidam oleum camino addidissent. Lutetia fuit Eccius, & ut suspicor Alexander, quem suspicor hac de causa præcipue venisse, ut Erasmo moleretur exitium. Julii Scaligeri libellum tam scio illius esse quam scio me vivere. Id tamen dissimulandum est, ne magis insaniat prodio suo. J'ai montré ailleurs (l) qu'Erasme se trompe sur ce dernier fait; la haran-

(e) Erasmi. epist. 24. l. 17. pag. 767.

(f) Dans la 24. lettre du 25. livre. pag. 1379.

(g) Hæc dedit ansam Alexandro jam pridem iniquo in me animo ut me perdidisset. Leonis animus irritare in me, simul Leodicensis episcopi qui prius bene deperibat, ut ita loqueretur in Erasmus. Nam ipse Leodicensis ostendit mihi literas quas eum d. Roma scriperat Alexander satis odiosè me attingentes. Id. epist. 113. l. 19. pag. 949.

(h) Id. epist. 81. l. 20. pag. 1040.

(i) La 53. dis 18. livre.

(k) Id. epist. 76. l. 30. pag. 1941.

(l) Dans l'article d'Erasme.

(a) Ubi supra.

(b) Interitū factū suo velle ementer indignatus quum se præreptam anno ante climactericum inter anxiam suprema que suspensa quere-retur.

(c) Ibid. pag. 278.

(d) Chytræus lib. 17. fol. 458. la raporte Scaderus l. 1. p. 128. lib. 6.

* Habet fratrem apud Leodios, hoc perniciosum quod omnia potest dissimulare, id quod non potest Aleander. *Erasmi. ep. 51. l. 20. p. 1011.*

† On les distingue en appellant l'autre Aleander Senior, & celui-ci Aleander Junior.

‡ C'étoit *Sannajse*.

des mauvais offices qu'il en avoit reçus auprès de l'Evêque de Liege, chez qui Aleandre avoit un * frere qui étoit beaucoup plus grand maître que lui en l'art de dissimuler.

ALEANDRE (JERÔME) de † la même famille que le précédent, & petit-fils maternel de Jérôme Amalthée, a été un des Savans du XVII. siecle. Dès qu'il eut quitté le Frioul son país natal pour aller à Rome, il trouva chez le Cardinal Octave Bandini un emploi de Secrétaire, qu'il remplit avec honneur pendant près de 20. ans. Il avoit commencé de fort bonne heure à fubir les hâfards de l'impression, car à peine avoit-il reçu ses degrez de Jurisconsulte, qu'il avoit mis au jour un Commentaire sur les Institures de Caius. Il ne laissa point engourdir sa plume à Rome, car s'étant aggregé des premiers à l'Academie naiffante des Humoristes, il avoit toujours quelque composition à y faire voir, & il fit même en langue Italienne un Traité fort docte sur la devise de cette Assemblée. La fécondité de son genie & de ses études se montra par divers Ecrits sur différentes matieres. Il expliqua (A) des Antiques; il écrivit sur la question des Eglises suburbicaires, & publia un Ouvrage contre celui qu'un ‡ Anonyme avoit composé là-dessus en faveur des Protestans. Un volume de ses vers sortit de dessous la presse, & fut suivi d'une apologie de l'Adonis du Cavalier Marin, contre les rudes attaques du Cavalier Stilian. Urbain VIII. lui temoigna avantageusement son estime; car il travailla lui-même à le tirer du service du Cardinal Bandini, pour l'attacher à celui des Barberins, de sorte qu'Aleandre devint Secrétaire du Cardinal François Barberin neveu du Pape Urbain VIII. Il fut du voyage de France, lors que ce Cardinal y alla avec le caractère de Legat à latere. Aleandre avec son tempérament delicat, & sa petite fanté, ne succomba point aux fatigues de ce long voyage; il les soutint courageusement, il s'en tira fort

gue de Scaliger étoit l'ouvrage de celui elle portoit le nom; & dire qu'en 1531. Aleandre alloit à Paris principalement pour machiner la ruine d'Erasme, est se croire trop important, & ignorer la nature des emplois que le Pape donnoit à ce Nonce. Nous verrons

(a) *Ibid.*

(b) *La 24. du 25. livre.*

(c) In quo docebat quid significat *Herbas raris.*

(d) *Epist. 24. l. 25. pag. 1379.*

(e) Ce fut qu'Erasme nous apprend (d) ; *Cum altero fuit mihi olim non rectum modo ac mensa veram etiam cubiculum & lectus (e) communis: adeoque à me qu'Erasme nulla lesus est injuria, ut quum illi res essent antea gustiores, commendatricibus literis meis nonnihil etiam adjutus sit, nec usquam illis in scriptis meis nisi honorifica mentio.* On ne peut s'empêcher

(f) *La 58. lettre du 30. livre d'Erasme, pag. 1945.*

(g) Il parle de la harangue de Scaliger.

(h) *Epist. 62. l. 30. pag. 1949.*

mitre, dont il avoit fait mention dans la lettre (i) *Go. Aleander genuina mitra insignitus, nam (i) Ejusd. Brundusius & Oretinus est: apud Casarem agit l. 30. legatum Anglicum.* Ce dernier mot est équivoque, & peut-être Erasme n'avoit point écrit *Anglicum*, mais *Anglicum*, afin de signifier l'emploi de Nonce Apotolique qu'Aleandre avoit alors en Allemagne. En tout cas on n'eût point mal fait d'avertir dans une note marginale, qu'il n'étoit point Ambassadeur du Roi d'Angleterre auprès de l'Empereur Charles-Quint, car c'est à quoi l'esprit du lecteur se porte tout droit. Quant aux deux mitres, je n'entens point celle qu'Erasme a désignée par le mot *Oretinus*; je ne trouve point d'Evêché qui porte ce nom, & si les imprimeurs avoient mis ce mot à la place d'*Otrantinus*, Erasme auroit fait une lourde faute, puis que l'Archevêque de Brindes, & l'Archevêque d'Otrante, *Hydruntinus*, ne font que la même chose. Il faut pour le moins qu'on voye ici un passage d'Erasme à l'avantage d'Aleandre: *Etiam si (k) nominasset istum qui Aleandrum Erasmo presert in omnibus nihil erat periculi. Nam & 4. l. 21. ipse plurimum tribuere solco Aleandro presertim in literis, nibiloque magis me ladi puto si doctior est, quam quod doctior est aut formosior.* La lettre où Erasme parle ainsi est datée du 31. d'Avôit 1524. (A) Il expliqua des Antiques.] C'étoient deux marbres, une table & une statue. La table contenoit la figure & les symboles du soleil; la statue étoit entourée d'une ceinture toute pleine de gravures. Voici le titre de l'Ouvrage d'Aleandre; *Explicatio antiqua tabulae marmorea solis effigie symbolis que exculpta: explicatio sigillorum zone veterum statuarum marmorearum cingentium.* C'est un in quarto imprimé à Rome l'an 1616. & à Paris l'an 1682. 1617. Je ne doute point qu'il ne soit entré par là dans le commerce du P. Morin. Il paroît par le livre intitulé (l), *Ecclesia Orientalis Antiquitates*, in 12. qu'ils s'écrivoient quelquefois.

fort bien: il n'eut pas la même force à l'égard de la bonne chère. Il étoit convenu avec quelques-uns de ses intimes amis, qu'ils se regaleroient tour-à-tour de trois en trois jours; il ne pouvoit s'empêcher en présence de tant de bons mets de manger plus qu'il ne falloit, eu égard à un estomac aussi débile que le sien, c'est pourquoi il tomba malade, & ne put guerir de sa maladie *. Le Cardinal son maître lui fit faire de magnifiques funérailles à l'Académie des Humoristes, & les Académiciens ses confrères portèrent son corps au sepulchre †. Gaspar de Simconibus y prononça ‡ l'oraison funèbre le 31. de Decembre 1631. Aleandre avoit une manière d'écrire (B) si nette & si dégagée, que le compliment qu'un de ses amis lui en fit mérite une reflexion.

ALEGAMBE (PHILIPPE) Jésuite Flamand, naquit à Bruxelles le 22. de Janvier 1592. Il étudia les Humanitez dans son pays, après quoi il s'en alla en Espagne, & entra chez le Duc d'Osune. Il le suivit en Sicile lors que ce Duc y alla exercer la charge de Viceroi. Se sentant une vocation à la vie Religieuse, il prit l'habit de Jésuite à Palerme le 7. jour de Septembre 1613. Il fit son Noviciat & son Cours de Philosophie dans la même ville, & ses études de Theologie à Rome, d'où il fut envoyé en Autriche pour enseigner la Philosophie dans l'Académie de Gratz. Ayant rempli les devoirs de cette fonction au contentement de ses maîtres, il fut avancé à la profession de la Theologie Scholastique, & promu solennellement au Doctorat l'an 1629. Sur ces entrefaites le Prince d'Éggenberg favori de l'Empereur Ferdinand II. voulut faire voyager son fils, & lui donner un Jésuite prudent & docte pour Confesseur dans ses voyages. Le P. Alegambe fut jugé propre à cet emploi, ainsi on le tira des écoles pour le faire voyager avec ce jeune Seigneur. Il fut avec lui pendant cinq ans, & vit l'Allemagne, la France, l'Espagne, le Portugal & l'Italie. Etant de retour à Gratz il y enseigna la Theologie Morale, & y fut le Pere Spirituel de la jeunesse. L'an 1638. le jeune Prince qu'il avoit accompagné dans ses voyages fut nommé par l'Empereur Ferdinand III. à l'Ambassade d'Obédience auprès du Pape Urbain VIII. Il voulut avoir avec lui le P. Alegambe: ainsi ce Jésuite fit le voyage de Rome en qualité de Confesseur de l'Ambassadeur. Quand cette fonction fut finie, le General des Jésuites le retint auprès de lui pour son Secrétaire des dépêches Latines qui regardoient l'Allemagne. Alegambe ayant rempli quatre ans de suite les devoirs de cette pénible fonction, fut contraint de la quitter à cause que l'application continuelle à écrire lui affoiblissoit trop la vue. On lui donna alors la Préfecture des choses spirituelles dans la maison Professe, & la charge de confesser dans l'Eglise de quoi l'on assure qu'il s'acquitta admirablement. Il mourut de Rome d'hydro-pisie le 6. jour de Septembre 1652. † Il n'a pas (A) fait beaucoup de livres, mais

* Mr. Baillet Jug. sur les Poët. n. 1420. Et Witte dans son Diarium Biogr. 2. part. pag. 40. metent sa mort à l'an 1631. Witte le nomme Alexander.

† Tiré de Nicus Erythraus Pinacoth. 1. Voyez aussi Allatius in Apibus Urbanis, pag. 123. 124. 125.

‡ Elle a été imprimée à Paris l'an 1636.

† Tiré de la Bibliothéque des Ecrivains de la Société des Jésuites, édition de Rome 1675. pag. 706. mais 707.

(E) Une manière d'écrire si nette & si dégagée que le compliment . . . mérite une reflexion.] Nicus Erythraus lui disoit (a) souvent, Lors que je lis vos Ouvrages, je me trouve un habile homme, mais quand je lis ceux des autres Ecrivains qui se piquent d'éloquence, je me trouve très-ignorant, car j'en y entens rien. Qu'il y a peu d'Auteurs Latins aujourd'hui auxquels on puisse faire ce compliment! Je ne parle point de ceux qui écrivent en stile de Chancellerie, ou de Scholastique, je parle de ceux qui écrivent en Orateurs, & qui travaillent leurs phrases. Ils ne sont propres la plupart du tems qu'à mortifier la presumption de leurs lecteurs, qui se trouvent à tout moment accrochez par quelque allusion, ou par quelque métaphore exprimée si confusément qu'ils n'y voyent goutte. Le mal est qu'on ne mortifie gueres les lecteurs par ce moyen, veu que l'amour propre les engage à rejeter la cause de ces tenebres non pas sur leur ignorance, mais sur le galimatias de l'Auteur. Quoi qu'il en soit, je m'imagine qu'on sera bien aisé de voir ici la jolie pensée de Nicus Erythraus en original. *Scribendi ejusdem ratio tum in soluta oratione tum in versibus adeo eras pura, adeo elegans, adeo perspicua, ut sepe ex me audiret tum denum me nihilimè doctum eruditumque*

videri, cum sua legerem, cum autem in aliorum scripta qui se eloquentes dici vellent incurrerent tum plane me indoctum omniumque rerum rudem agnoscerem, eò quod verbum profus in illis nullum inteligerem. Cela devoit lui être un motif puissant pour ne laisser nulle obscurité dans ses Eloges, & néanmoins on y en trouve. Quelques-uns (b) ne voyent pas qu'il ait exprimé clairement, si ce fut à Rome ou à Paris que la bonne chère fut fatale à Aleandre; ils croient que ce fut à Paris. Pour moi je ne doute point du contraire; les conventions de se regaler tour-à-tour deux ou trois fois la semaine, sentent mieux des gens qui sont en repos chez eux, que des voyageurs. Outre que le voyage que le Legat François Barberin fit en France l'an 1625. ne dura que peu de mois, & qu'Aleandre ne mourut qu'en 1631.

(A) Il n'a pas fait beaucoup de livres.] Voici tous ceux que le Jésuite Sotuel lui donne; *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu, Antverpia 1643. in folio. Vita P. Joannis Cardini Lufitani ex Societate Jesu, Roma 1649. in 12. Heroes & victima charitatis Societatis Jesu, Roma 1658. in 4. Mortes illustres & gesta eorum de Societate Jesu qui in odium fidei ab Hereticis vel aliis occisi sunt, Roma 1657. in folio.*

(b) Voyez les Jugemens des Savans, ubi supra.

mais il ne laisse pas de meriter l'éloge d'un très-bon Auteur, car la Bibliothèque des Ecrivains de son Ordre est en son genre un bon livre, & surpassé de beaucoup tout ce qui avoit paru d'Ouvrages de cette nature jusqu'à ce tems-là. Il fallut qu'il employât une grande peine à ramasser les matériaux, cela demande deux talens qui ne se trouvent gueres ensemble, beaucoup de patience & beaucoup d'ardeur. Il faut en suite mettre en ordre les memoires ramassés, & c'est ce qu'il y a de plus penible dans cette sorte d'Ouvrages, parce que l'on n'est plus soutenu de l'avidité ardente avec laquelle on recherche les matériaux qu'on n'a pas encore. C'est à Rome * qu'Alegambe travailla à dresser la Bibliothèque pour laquelle il avoit recueilli tant de memoires. Elle fut imprimée à Anvers l'an 1643. Il augmenta de telle sorte ce que le Jesuite (B) Ribadeneira avoit commencé sur ce sujet, qu'au lieu que l'Ouvrage de ce dernier n'est qu'un fort petit *octavo*, le sien est un *in folio* d'une raisonnable grandeur. Nous rapportons dans les remarques le bien & le mal (C) qu'on en a dit. Il songeoit à une nouvelle édition, & pendant les neuf années qu'il survécut à la premiere, il recueillit

* *Sotuel*
ibid.

(B) *Ce que le Jesuite Ribadeneira avoit commencé sur ce sujet.* Afin que le Lecteur qui voudra savoir l'histoire de la Bibliothèque dont nous parlons, n'ait point la peine de passer d'un Tome à l'autre, je dirai ici que Pierre Ribadeneira commença en l'année 1602. le Catalogue des Ecrivains Jesuites. Son Ecrit ne contenoit que peu de feuilles; il l'augmenta depuis, il lui donna la forme de livre, & le publia l'an 1608. à Anvers. On le rimprima à Lion l'année suivante avec quelques additions & corrections, sur certaines choses qui n'avoient pas été bien conuës à l'Auteur, touchant les Jesuites François. Le Pere Jules Nigroni s'aperçut que cet Ouvrage avoit besoin d'être retouché en beaucoup d'autres endroits, principalement à l'égard des Jesuites Italiens; on fit donc une nouvelle édition en l'année 1613, à Anvers. Le P. André Schott en prit soin, elle fut notablement augmentée (a): mais c'étoit encore un Ouvrage bien defectueux; & de là vint qu'Alegambe s'engagea à le mettre en meilleur état, & à le rendre plus propre à donner une idée avantageuse de l'érudition de la Compagnie. Il le publia l'année 1643. Il a été encore fort augmenté par le Jesuite Sotuel, dont l'édition parut à Rome l'an 1675. & il faudra sans doute qu'on l'augmente tout de nouveau, tant parce que la Société des Jesuites fournit incessamment de nouveaux Auteurs, que parce qu'il est échappé plusieurs choses au dernier Continuateur, qui pourroit rendre plus parfaite la Bibliothèque de l'Ordre. Le second (b) Tome de la Bibliothèque Romaine nous apprend que le Jesuite Bonannus travailla au Catalogue des Ecrivains de sa Compagnie, qui ont publié quelque chose depuis l'an 1675. L'exactitude d'Alegambe est sans doute merveilleuse; mais il ne laisse pas d'y avoir encore dans son livre quelques pechez d'omission & de commission. Il n'a pas toujours marqué la premiere édition des livres, ce qui est un défaut important, & qui regne dans toutes les compilations qu'on a vuës jusqu'ici. Personne ne s'est encore avisé de publier un recueil exact de toutes les éditions, & de marquer soigneusement la premiere. Gesner & les Continuateurs ont eu là-dessus une extrême negligence. Le Pere Sotuel voulant éviter le détail où Alegambe descend quelquefois un peu trop, est tombé dans une trop grande sècheresse. Il s'en faut bien qu'il ne fût né pour

(a) *Ex*
presut.
Alegambe.

(b) *Imprimé*
à Rome
l'an 1692.
l'Auteur
s'appelle
Prosper
Mandolio.

ce travail autant qu'Alegambe. Les curieux, je parle même de ceux qui l'excellent sur les ordres qu'il peut avoir reçus de ses Superieurs par rapport aux Ecrivains Anonymes, ou Pseudonymes, mettent en cela son Ouvrage fort au dessous du precedent, où l'on trouve la decouverte de tant d'Ecrivains cachés.

(C) *Le bien & le mal qu'on en a dit.* Monsieur Baillet (c) nous fournira de quoi commenter le texte de cette remarque. Commençons par le beau côté.

Il dit que la Bibliothèque des Ecrivains de la Société . . . est un Recueil qui a surpassé de beaucoup tous ceux de cette nature, & qu'on le doit considérer comme un des plus achevés en ce genre. Que selon (d) Nicolas Antoine, les Jesuites ont fait voir par ce travail combien ils sont curieux, & combien ils ont d'industrie pour les choses qui les regardent, & qu'ayant bâti sur les fondemens de Ribadeneira, ils ont élevé ce grand édifice dont la beauté consiste particulièrement dans la justesse & la proportion de ses parties, & dont toute la gloire est due à Alegambe, Ecrivain si sûr & si juste qu'il ne fait point apprehender de se tromper avec lui, parce que non seulement il est sans confusion & qu'il ne prend jamais un Auteur pour un autre, mais encore en ce qu'il n'attribue point aux Jesuites des livres qu'ils n'ont point faits, & qu'il est exact & fidèle à représenter ceux qui viennent véritablement de la Société. Monsieur Baillet ajoûte que ce n'est pas une mediocre louange . . .

d'avoir évité avec tant de soin un vice dans lequel on a vu tomber la plupart des autres Reguliers qui ont écrit des hommes illustres de leur Ordre, & qui croyans faire honneur à leurs Communautés, en grossissant indifféremment & sans choix le nombre de leurs Savans & de leurs Saints, ont mis au rang de leurs confreres quantité d'Auteurs qui n'en furent jamais, au lieu qu'on n'en voit presque pas un dans la Bibliothèque de la Société qui n'ait été Jesuite. Qu'on n'y voit pas même les Ecrivains qui sont sortis de leur Compagnie comme Papyre Masson, Gaspar Scioppius, Marc Antoine de Dominis, Chrétien Francken, &c. Ou que si on les y voit, c'est seulement par rapport aux livres qui ont précédé leur sortie; ce qui est ainsi que l'on y trouve François de Macedo Portugais qui de Jesuite se fit Cordelier, & Claude Duflamy Flamand, qui quitta la Société pour prendre l'aumusse à Tournai. Enfin Monfr. Baillet remarque que selon l'Auteur (e) des Nouvelles

(c) *Frugem.*
des Sav. t.
2. n. 112.
pag. 130.

(d) *Presut.*
Biblioth.
Script.
Hisp.

(e) *Au*
titre de
1684. art.
5. où il
condamne
indirecte-
ment ceux
qui se con-
tiennent
d'exprimer
en belles
phrases les
qualitez
d'un hom-
me sans
faire conoi-
tre ni sa
patrie, ni
la famille,
ni les dis-
tinguer
de ceux
qui n'en
ont point.

(f) *Il dit net-*
tement,
Qu'on ne
l'auroit li-
ré sans de-
pit & sans
se plain-
dre de la
negligen-
ce de l'his-
torien la-
vic de plu-
sieurs Em-
pereurs de
Rome qui
ne nous
apprend ni
le lieu de
leur nais-
sance, ni
leur fa-
mille, ni
leur âge,
ni la ma-
nier dont
ils s'ac-
toient
avancés,
de

cucillit beaucoup de choses qui pouvoient servir ou de correction ou d'addition. Le Pere Sotuel qui publia à Rome l'an 1675. une nouvelle édition de cette Bibliothecque, s'est servi de ces recueils d'Alegambe *.

* Id. ib.

ALES (ALEXANDRE) en Latin *Aleſius*, Theologien celebre de la Confeſſion d'Augsbourg, étoit né à Edimbourg en Ecoſſe le 23. d'Avril 1500. Il fit des progrès admirables dans la Theologie Scholaſtique, & il ſe mit de bonne heure ſur les rangs afin de rompre une lance avec Luther. C'étoit alors la controverſe à la mode, & le grand champ de bataille où les Auteurs jeunes & vieux cherchoient à donner des preuves de leur merite. Il eut ſa part peu après à la diſpute verbale que Patricius Hamilton (A) eut à ſoutenir contre les Eccleſiaſtiques, pour la nouvelle creance qu'il avoit aportée de Marpourg. Il tâcha de le ramener au Catholieſme, mais il ne put rien gagner ſur lui, & il ne fit qu'entrer en doute lui-même ſur ſa propre Religion, par les diſcours de ce Gentilhomme,

C c &

de la Rcp. des Lettres, Alegambe a fort bien obſervé le goût de notre ſeclé, c'eſt-à-dire de toutes les perſonnes de bon ſens, que ce goût conſiſte à voir regner l'exacritude chronologique dans tout ce qui a du rapport à l'hiſtoire; que c'eſt ce qui a fait donner l'approbation aux éloges d'Alegambe, qui marque par tout le tems & le lieu de la naiſſance des Auteurs, l'âge où ils ſe ſont ſaits Jeſuites, leurs emplois, leurs principales actions ſelon la ſuite des tems, & que cet ordre a je ne ſai quoi qui revient extrêmement à l'eſprit. Au reſte, pourſuit Mr. Baillet, comme la Compagnie des Jeſuites a été juſqu'à preſent la plus ſavante de toutes les Societez. Regulieres, c'eſt-à-dire pour le moins la plus abondante en toutes ſortes d'Ecrivains (hors ſur la Medecine) . . . on doit juger par là de l'avantage qu'on peut tirer de cette riche Bibliothecque, qui eſt aſſez bien écrite ſans affectation de ſtile particulier & ſans ornemens trop recherchez. . . diſpoſée dans une très-belle methode, & embellie d'un très-grand nombre de tables très-laborieuses & très-utiles. Voila pour le bien; paſſons au mal.

Mr. Baillet dit que comme les corps les mieux faits ne ſont pas toujours exemts de taches & de deſauts, quand leur beauté ne conſiſte que dans la taille & la proportion des parties, on ne ſera pas ſurpris d'apprendre que cette belle Bibliothecque a rencontré ſes cenſeurs comme les autres; que les uns ont cru y trouver un peu de cet amour de Societé, qui ſait qu'on ne repreſente les Ecrivains que par le bel endroit; qu'ils ajoûtoient qu'en eſſet on n'apperçoit dans ce gros volume que des éloges, & que parmi une ſi grande multitude d'Auteurs & de livres on ne voit pas que l'Alegambe & le Sotwel y en reconnoiſſent un ſeul qui ſoit mauvais, ſi ce n'eſt peut-être ceux qui ont été mis à l'Inquiſition ou à l'Index; que d'autres ont encore remarqué qu'il n'y a preſque pas un Ecrivain dans toute cette Bibliothecque qu'on ne nous depeigne comme un ſaint. Il eſt vrai que les perſonnes raisonnables doivent être ſatisfaites de voir à la tête & à la fin du livre une ſolemnelle proteſtation, qu'on ne pretend pas être garant de ce qu'on avance ſur la ſaineté & les vertus que l'on attribué à ſes conſeſſors, non plus que ſur les autres éloges qui on leur a donnez. Il eſt plus difficile ſelon Monsieur Baillet, de bien répondre à deux autres points d'accuſation; le premier eſt qu'Alegambe trompé par de faux memoires que des perſonnes mal intentionnées lui envoyoit a traité d'heretiqus Mr. Marion & Mr. Servin, & quelques autres Magiſtrats illuſtres & bons Catholiques. Le ſecond eſt qu'il a été trop indiscret de reveler certaines

choses qu'il étoit très-important à la Societé de tenir cachees & aſſoupies, comme par exemple, lors qu'il aſſure que l'Amphitheatre d'honneur fait contre l'autorité royale, par un nommé Bonartcius, eſt d'un celebre Jeſuite, contre l'aſſurance que le P. Coton avoit donnée du contraire au Roi Henri le Grand, & que d'autres livres ſont faits contre l'Episcopat & la Hierarchie en general, & contre le Clergé de France & la Sorbonne en particulier, ont été compoſez par des Peres de la Societé, quoi que les principaux d'entre les Jeſuites de France qui gouvernoient les Maisons de Paris ayant été appelez pour cet eſſet euſſent proteſte, même par écrit ſigné de leur main, que les Jeſuites n'étoient pas les Auteurs de ces libelles. Monsieur Baillet ajoûte que Sotwel a été plus discret qu'Alegambe en ce point, car on ne lit pas dans ſon édition les Ecrius du faux Smith, & du faux Of-Jeſu, qui ont cauſé tant de ſcandale; non plus que les livres de Guimenius, de Vernant, de l'Apologiſte des Caſuiſtes, & il a eu ſoin même de nous avertir par avance, que ſon ſilence à l'égard de ces ſortes de livres devoit paſſer pour un deſaveu & une ſecrete condamnation qu'en fait la Societé. Mais on ne peut nier d'ailleurs qu'il n'y ait laiſſé les fautes d'Alegambe en beaucoup d'autres endroits, (a) In Teo- & que ſon édition ne ſoit moins exacte & moins belle que celle d'Alegambe. Voyez la remarque (b) Louis Rabus au livre 4. de l'Hiſtoire des Martyrs, Buchanan le met à l'année 1528. (b) & lui donne pour pere le frere du Comte d'Aras, & pour mere la ſœur du Duc d'Albigni. Il remarque que peu après ſon ſupplice, la mort d'un Dominicain qui avoit été ſon Delateur conſterna fort les eſprits. Ce Dominicain s'apelloit Alexandre Cambel; c'étoit un jeune homme qui avoit beaucoup de genie, & beaucoup d'érudition: il avoit ſouvent diſcours avec Hamilton ſur l'interpretation de l'Ecriture, & lui avoit avoué qu'il reconnoiſſoit pour vrayes la plupart des doctriens qui pouſſoient alors pour paradoxes. Hamilton ſe fouvanant de cet aveu le traita de mechant homme quand il le vit ſon Accuſateur, & le cita devant le trône de Dieu. Ces mots le troublerent de telle ſorte qu'il en perdit le jugement, & qu'il mourut ſou quelque tems après (c). Ales (d) raporte touchant le ſupplice de Patricius Hamilton bien des choses, que Rabus a inferées dans ſon Hiſtoire Allemande des Martyrs.

(b) Louis Rabus au

livre 4. de

l'Hiſtoire

des Mar-

tyrs, Bu-

chani-

pag. 38. Hon-

dorf

Prompt.

pag. 64.

Jeſuits de

Academis

p. 45. le

mettent

comme

Buchanan,

apud Tho-

masium

ubi infra.

(c) Buchan.

rep. Scotie.

l. 14.

(d) Expo-

ſit. in

Yſalm. 37.

ſol. 164.

Voyez auſſi

ſa reponſe

à Coſtil-

lens, p. 9.

& plus encore par la constance qu'il temoigna sur le bûcher, où David Beton Archevêque de St. André le fit mourir. Les doutes de nôtre Ales n'auroient eu peut-être aucune suite, si on l'eût laissé jouir en repos du Canoniat qu'il possédoit dans l'Eglise metropolitaine de St. André, mais on le persecuta d'une maniere si violente, qu'il fut contraint de se retirer en Allemagne, où il acquit enfin la plénitude de la lumiere. Cette persecution lui fut suscitée à cause qu'il avoit fortement prêché devant un Synode Provincial en 1529. contre les Prêtres fornicateurs. Le Prevôt de St. André dont les commerces impudiques étoient connus de tout le monde, se reconut à ce Sermon, & s'imagina qu'on l'avoit voulu mettre en spectacle à tout l'Auditoire. Il résolut de s'en venger à la premiere occasion; & comme il étoit d'un temperament mille fois plus propre à un soldat qu'à un Chanoine, il ne choisit que des manieres violentes. Ayant su que tout le Chapitre s'étoit assemblé, pour envoyer porter des plaintes contre lui au Roi Jaques V. il se rendit à l'assemblée avec des gens bien armez, & ordonna qu'on lui fâist Ales qui lui représentoit de moderer sa colere, il mit même l'épée à la main pour répondre à cette juste remontrance. Ce pauvre Chanoine fut fâist de tant de peur, qu'il se jeta aux pieds du Prevôt, & lui demanda la vie fort humblement. Il en fut quitte pour un coup de pied sur la poitrine, dont il demoura quelque tems évanoui: après quoi il fut conduit en prison; tous les autres Chanoines y furent aussi conduits; mais le Roi ayant su la chose les fit mettre en liberté. Il n'y eut qu'Ales qui ne fut point élargi, car au contraire on le mit dans un cachot épouvantable, où il demeura vingt jours. Sa liberté ne fut pas de longue durée, il n'avoit pas cru devoir taire aux Magistrats le mal qu'il avoit souffert: là-dessus le Prevôt qui lui avoit défendu de le leur dire, le fait remettre en prison, & represente à l'Archevêque que c'étoit un heretique, comme il l'avoit temoigné dans le Sermon synodal, & qu'il meritoit cette peine. Il se sâcha tellement de ce que pendant un voyage qu'il avoit fait on avoit mis Ales hors de prison, qu'il voulut à toute force l'y renvoyer, sans lui donner le tems d'achever la Messe qu'il avoit commencée. Mais enfin il se laissa flechir aux prieres des Chanoines, & attendit jusques à la fin de la Messe à renvoyer son homme en prison. Or comme on savoit qu'il le seroit mettre au cachot dès le lendemain, on conseilla au prisonnier de prendre la fuite toute la nuit, & d'abandonner l'Ecosse. Il crut ce conseil, & s'en alla en Allemagne l'an 1532. Il fut d'abord un peu flottant entre les deux Religions, comme on le peut voir par ses réponses à Cochleus: mais enfin il embrassa la Lutherienne, & y persevera toute sa vie; encore que dans les divers partis qui s'y formerent il se rangeât quelquefois du côté de ceux qui paroisoient les moins orthodoxes. C'est ainsi qu'en 1560. il soutint * le dogme de George Major touchant la nécessité des bonnes œuvres. J'oubliois de dire que le changement qui se fit en Angleterre par raport à la Religion, en suite du mariage de Henri VIII. avec Anne de Boleen, fut cause qu'Ales alla à Londres en 1535. Il y fut fort considéré par Crammer Archevêque de Cantorberi, par Latimer, & par Thomas Cromwel qui étoient alors en grand credit auprès du Roi, & il enseigna même publiquement. La chute de ces Favoris l'obligea à retourner en Allemagne, où l'Electeur de Brandebourg le fit Professeur en Theologie à Francfort sur l'Oder l'an 1540. Ales y eut une querelle deux ans après, sur la question *si le Magistrat peut & doit punir la paillardise*. Il étoit pour l'affirmative avec Melanchthon. Je ne sai si l'on trouva mauvais qu'on dîslerât à prononcer sur cette dispute, & si ce contentement fut cause qu'il sortit de Francfort d'une maniere precipitée, mais il est certain que la Cour de Brandebourg se plaignit de lui, & qu'elle écrivit à l'Université de Wittemberg pour le faire châtier. L'attachement qu'il avoit pour Melanchthon avoit fait croire qu'il s'étoit retiré à Wittemberg, cependant il avoit mieux aimé † se rendre à Leipsic, d'où il refusa en 1543. une chaire de Professeur qu'Albert Due de Prusse lui offrit dans l'Academie qu'il vouloit ériger à Konigsberg, & qu'il érigea l'année suivante. On ne fait pas bien si dès lors il avoit une profession dans l'Université de Leipsic, ou si seulement on lui faisoit esperer celle de Theologie qu'il y eut en suite, & qu'il exerça jusques à sa mort arrivée le (B) 17. Mars 1565.

II

* Le titre de son Ecrit est, De necessitate & merito bonorum operum disputatio proposita in celebri Academia Lipsica ad xx. diem Novemb. 1560. Cette dispute est la cinquieme inter Anti-Tappetianas, & voila un Anti à ajouter au recueil de Mr. Baillet.

† Mr. Linckthou dans sa 290. lettre à Crammerius ne fait si Ales se devoit de son amitié. Dans la lettre 288 il avoué qu'il avoit remarqué en lui des faillies & des bonnités, παραβολος οριμας.

(B) Le 17. Mars 1565.] Le Calendrier de Paul Eber marque qu'Ales mourut le 18. de Mars 1565. âgé de 75. ans; la premiere faute est fort

legere, puis qu'elle n'est que d'un jour; mais la seconde est de dix ans, & ainsi elle est plus considerable. Ales écrivit lui-même sur la matricule

Il avoit été (C) preservé de la mort pas miracle dans sa jeunesse. L'estime & * Ceci a été extrait d'une Harangue de Jacques Thomafius Professeur à Leiffse, imprimée avec plusieurs autres à Leiffse, l'an 1683. in.8. Tout ce qu'il dit est accompagné de citations. Je n'ai pas cru devoir les copier; ceux qui voudront aller aux sources trouveront très-facilement la Harangue que les in-dique.

(a) Chronol. p. 613.
(b) Ifagog. Hist. pag. 636.

(c) Epistola de Unitate Commentar. in Joannem Vide & Prefat. in alteram ad Thomaeum, apud Thomafium, ubi supra.

(d) Camera in oratione Melanchthonis, Thomafius, ubi supra.

(e) Beza in Iconob.

(f) Alexander Aleius patria Scotus, valde carus Philippo Melanchthoni, rei Theologicae intelligentissimus, & artifex excellens congruentium disputatorium, & vir dignitate doctrina exquisita praeitans. Ibid.

(g) Simon Goulart l'a fait dans la version de Philippe Camerarius.

ALEXANDRE D'ALEXANDRE, en Latin Alexander (A) ab Alexandro, a été un Jurisconsulte Napolitain qui avoit beaucoup d'érudition. Il a fleuri vers la fin du XV. siecle, & au commencement du XVI. (B) Il s'attacha au Barreau avec ardeur premierement à Naples †, & puis à Rome, mais tout le tems qu'il pouvoit derobier aux embarras des procès il le confacroit à l'étude des belles lettres, & enfin il abandonna entierement le Barreau, afin de mener avec les Muses une vie plus tranquille & plus agreable. Voici la raison qu'il (C) allegue pourquoi il renonça à la profession d'Avocat: ‡ il dit que

tricule de l'Université de Leiffse qu'il étoit né l'an 1500. Bucholcerus (a) & Reufcherus (b) lui donnent tout autant de vie que Paul Eber. Toute cette remarque a été prise de Thomafius. Il auroit pu reprendre Bucholcer en une autre chose, c'est qu'il a dit qu'Ales vécut & enseigna en Allemagne depuis le tems qu'il arriva à Wttemberg, c'est-à-dire depuis l'an 1533.

(C) Il avoit été preservé de la mort par miracle.] Il dit dans l'un de ses (c) livres qu'il se remet souvent en memoire, mais non pas sans de grans friffons par tout le corps, ce comme il rouloit vers un precipice sur le sommet d'une très-haute montagne, & qu'il étoit déjà fort près de ce precipice, il se sentit transporter en un autre lieu sans savoir par qui ni comment; ce qu'il attribue à la foi de ses parens, & non pas aux billets qu'il portoit sur soi contenant quelques versets de St. Jean, selon la coutume des enfans en ce tems-là.

(D) Le grand nombre de Conferences.] Lors que Melanchthon fut prié en 1555. par ceux de Nuremberg de (d) venir terminer les dissensions que les Disciples d'André Otiander causoient dans leur ville, il amena avec lui Ales, qui tint fort bien (e) sa partie dans les disputes où l'on entra. Melanchthon le connoissoit bien par cet endroit, car il l'avoit déjà eu pour assesseur en 1554. dans la Conference de Naumbourg, où il s'agissoit d'assoupir les troubles theologiques de la Prusse. Camerarius à ce sujet donne un fort grand éloge à Ales (f). Il avoit remarqué en un autre lieu que Granvelle, qui presidoit à la conference de Worms de la part de Charles-Quint en 1549. ne voulut point qu'Ales, que l'Electeur de Brandebourg y avoit envoyé, parlât; Qui quidem & paratus erat & cupidus consilius, sed huic obstitit iustum praesidis qui & Alesum ad pugnam instructum sciret, & talem administrationem rei viciosam esse animadvertet.

(A) Alexander ab Alexandro.] Ceux qui (g) traduisent Alexandre d'Alexandrie s'abusent. Notre Auteur étoit d'une famille Napolitaine, dont le nom étoit Alexandre. On pretend qu'elle avoit déjà produit des gens illustres, comme Monfr. Moreri le rapporte après Lorenzo Craffo. Chacun fait la plaisanterie de Balzac;

N'y a-t-il pas eu, dit-il, (h) au Royaume de Naples un Grammairien Jurisconsulte qui s'est fait appeller ALEXANDER AB ALEXANDRO? Et se peut-il rien imaginer de plus magnifique & de plus superbe que d'être deux fois Alexandre, que d'être un Général. voir Alexandre pour son nom, & de l'avoir encore dit. l. 2. pour sa Seigneurie?

(B) Et au commencement du XVI.] Ce qui me fait parler ainsi, est que notre Auteur (i) parle de Jovien Pontan comme d'une personne qui n'est plus. Or Jovien Pontan n'est mort qu'en l'année 1505. C'est à quoi n'ont pas pris garde ceux qui ont placé la mort de notre Alexandre à l'an 1494. en quoi Monfr. Moreri leur donne beaucoup plus de temoignages de son approbation, que de son incertitude.

(C) La raison qu'il allegue.] Je croi que pour en montrer toute la force, je suis obligé de la rapporter dans les propres termes de l'Auteur. Que cum viderem, dit-il (k), patronis quae contra vim potentiorum aut gratiam nihil praesidium esse, nihil opis, frustra nos in legum controversiis & ediscendis tot casuum varietatibus tam pensiculate editis, tantum laboris & vigilantiarum suscipere, tantoque nos studio fatigari dicebam, cum ad ignavissimum impurissimumque remanentem qui juri dicendo praesideret quem leges virum bonum esse volunt, non aequo jure sed ad gratiam & libidinem iudicia ferri, decretaque legum tanto consilio edita convelli & labefactari viderem.

Il fit beaucoup mieux d'abandonner le Barreau, que d'imiter quelques autres Avocats qui ayant perdu plusieurs bonnes causes, prenent le parti de se charger des plus mauvaises. Je lisois l'un de ces jours (l), qu'un Avocat des plus fameux de ce siecle à qui ses confreres demandoient pourquoi il se chargeoit de mechantes causes, leur répondit en riant que c'étoit qu'il en avoit perdu quantité de bonnes. C'est une mauvaise excuse, poursuit l'Auteur, un Avocat qui après avoir examiné une cause la trouve insoutenable, est obligé de l'abandonner. J'ai trouvé un autre (m) endroit dans le livre d'Alexander ab Alexandro, qui marque la droiture de son cœur. Un de ses amis voyant qu'il ne pouvoit point sa fortune, lui conseilla de se servir des expediens qui avoient si bien réussi à tels & à tels qu'il lui nommoit; c'étoient toutes personnes que la faveur avoit élevées aux honneurs & aux prela-

tures

* *Intitulé Genialium dierum libri vi.*
 † *16. l. 5. c. 23.*
 ‡ *Eum ego adolescentulus senem inter ceteros comeros meos colui & obviavi. l. 1. c. 23.*
 † *Panzirole, de clar. leg. m. temp. l. 2. c. 122.*
 β *Barclains, de regno l. 6. c. 5. Cypraus de sponsal. c. 13. n. 61. Vossius de Hist. Lat. pag. 609.*
 γ *Sous le titre de Semestria in Genialium dierum Alexandri ab Alexandro lib. vi. in fol. On le rimprima à Frankfurt, in fol. en 1594.*
 (a) *Et veritate proceffit ut coactus inopia oblectans & libero homine indignis aribus vacaret (quibus verò artibus non liber diceret: ita fœdæ & pudendæ sunt) contentaque fuit sibi res exsententia, namque haud multo post & licentioribus & opibus ætatis, affluens & beatus tranquillum egit. l. 1.*
 (b) *Ibid.*
 (c) *Juven. Sat. 1. v. 73.*

ce fut à cause de l'ignorance ou de la mechanceté de ceux qui rendoient la justice, & qu'il aimoit mieux vivre en repos, que prendre beaucoup de peine à bien étudier la Jurisprudence, puis que cette peine ne seroit de rien contre la temerité d'un mauvais Juge. Il avoit vu à Rome bien des exemples de ce desordre, lesquels il cita à Raphael Volaterran qui lui avoit demandé la cause de sa retraite. Il est un peu étrange que de ce grand nombre d'hommes doctes qui vécurent de son tems, ou qui ont fait l'éloge des Savans de ce tems-là, il n'y en ait presque aucun qui fasse mention (D) de lui. Nous saurions très-peu de chose de sa vie, s'il n'en avoit touché lui-même quelques particularitez dans son Ouvrage *. C'est là que nous aprenons † qu'il a été logé à Rome dans une maison où il revenoit des esprits; & ainsi voila un témoin à citer à nos incredulés, un témoin, dis-je, qui se vante d'avoir vu, & qui raconte des singularitez étonnantes du spectre qui tourmentoit cette maison. Il nous dit aussi qu'étant fort jeune ‡ il alloit aux leçons de Philèphe, qui expliquoit à Rome les questions Tusculanes de Ciceron. Philèphe étoit alors bien âgé. On peut recueillir du chapitre 21. du 4. livre, que nôtre Alexandre étoit (E) à Rome lors que Nicolas Perrot & Domitius Calderinus y faisoient des leçons publiques sur Martial. Je ne sache point qu'il ait parlé de la charge de Protonotaire du Royaume de Naples, qu'on † pretend qu'il a glorieusement exercée. Tout le β monde l'a blâmé de l'affectation qu'il a temoignée de ne point citer les Auteurs qui lui fournissoient ce qu'il debite. Tiraqueau a remedié à ce desordre par un docté Commentaire, qui γ fut imprimé à Lyon en 1587. On l'a rimprimé à Leyde en 2. volumes in 8. l'an 1673. avec les notes de Denys Godefroi, de Christophe Colerus, & de Nicolas Mercerus sur le même texte. J'aprens de la Bibliothèque de Gesner que l'édition qu'on fit à Paris de cet Ouvrage d'Alexandre ab Alexandro l'an 1532. étoit plus exacte que les autres, & que Gerard Morrhuis de Campen qui la corrigea, avoit collationné aux originaux les endroits que l'Auteur avoit pris d'autrui. Il avoit donc collationné bien des choses, car les six livres des *Jours geniaux* ne sont presque que des pieces de rapport. C'est un mélange d'une infinité de recueils concernant l'Histoire & les coutumes des anciens Grecs & Romains; on y trouve aussi plusieurs questions de Grammaire. L'exacritude (F) n'y est point dans sa perfection. Je ne croi pas que la traduction Fran-

cois malgré le merite de leurs concurrens, & qui étoient parvenues à la faveur par des voyes illegitimes. Nôtre Auteur n'ignoroit pas ces exemples, & il en faisoit de pires; il avoit vu dans sa jeunesse un fort honnête homme, savant & en Latin & en Grec, qui n'ayant fait que luter contre une extrême pauvreté pendant qu'il se fioit à sa vertu & à sa science, se resolut de tenter une autre voye: il se jeta dans un (a) si vilain metier qu'on n'oseroit le nommer, & peu après le voila riche & puissant, & pourvu de bons Benefices. Mais ces exemples n'ébranlerent point nôtre Avocat; il aimoit mieux se contenter de sa mediocrité, que de risquer sa conscience. Longe igitur (b) multumque præstat, satiusque fuit ut ingenio meo, vacatumque his molestiis modico civilique cultu contentum esse, neque in ambitionem non necessariam incurere, quam bona animi, si qua sibi homo studio & labore paravit, ea turpi questu pessimo exemplo fœdare. Le conseil qu'on lui donnoit ressembloit fort à celui-ci;

Ande (c) aliquid brevibus Cyaris & carcere dignum
 Si vis esse aliquis. Probitas laudatur & Alger.

Il dedia son livre au Duc d'Atri. Ce Duc étoit fort savant, comme nous le dirons sous

(D) *Qui fassé mention de lui.*] Cependant si nous en croyons Mr. Moreri, tous les grans

hommes de ce siecle-là, un George de Trebizonde, un Theodore de Gaze, un Domitius Calderinus, un Hermolaus Barbarus, un Philèphe, un Pontanus, &c. étoient ses amis & ses admirateurs. Tout ce que l'on peut recueillir du livre même d'Alexandre ab Alexandro, est qu'il ouit (d) en sa jeunesse les leçons que Philèphe déjà vieux faisoit à Rome, & qu'il mangeoit quelquefois avec plusieurs personnes de lettres chez (e) Jovianus Pontanus, chez (f) Hermolaus Barbarus, chez (g) Sannazar, chez (h) Gabriel Aklilus, &c. Il faut un fondement plus solide que celui-ci pour affirmer que certains gens admirent certains gens. Voyez la remarque suivante.

(E) *Étoit à Rome lors que Nicolas Perrot.*] (E) Lib. 2. Voilà tout ce que l'on peut recueillir de ce qu'il raporte touchant Nicolas Perrot & Domitius Calderinus; car pour cette grande familiarité que (i) Panzirole a pretendu qu'il ait eue avec eux, il la faut chercher quelque autre part, & je ne sai s'il est possible d'en trouver les preuves. Je ne doute point que Panzirole n'ait dit cela à vuë de pais, & sur la foi de sa memoire, sans prendre garde que la memoire est un moule où les objets changent de forme très-aisément.

(F) *L'exacritude n'y est pas dans sa perfection.*] J'aime mieux le dire par le temoignage de l'un des Commentateurs que de mon chef. Voici donc ce que dit Nicolas Mercerus; *Est qui il dedia profecto, mi Linoceri (k), verum quod ajunt, ses notes.*

Françoise, que * Bernard de la Roche en fit, ait été jamais imprimée. L'Auteur de la Bibliothèque Napolitaine n'a nullement réussi dans (G) Particle de nôtre Alexandre; mais les additions du Toppi (H) sont très-curieuses sur ce sujet.

ALEXANDRE LE GRAND, Roi de Macedoine. Cherchez MACEDOINE.

ALEXANDRE VII. Pape. Cherchez CHIGI.

ALEXANDRE VIII. Pape. Cherchez OTTOBONI.

ALEXIS, Piemontois. Il y a un livre de secrets, qui court depuis assez long tems sous le nom de cet Alexis. Il fut imprimé à Bâle in 8. l'an 1563. † † Mtr. Alin. in Lindenio renovato, pag. 28. traduit d'Italien en Latin par Wecker. Il a été aussi traduit en François, & imprimé plusieurs fois avec des augmentations. On y voit une Preface où le Seigneur Alexis apprend au public qu'il est né de Maison noble; que dès son enfance il s'est appliqué à l'étude; qu'il a appris le Latin, le Grec, l'Hebreu, le Chaldéen, l'Arabe & plusieurs autres langues; qu'ayant eu sur tout une extrême passion pour les secrets de la nature, il en a ramassé autant qu'il a pu pendant ses voyages qui ont duré 57. ans; qu'il s'étoit piqué de ne communiquer à personne ses secrets, mais qu'à l'âge de 82. ans & sept mois ayant vu à Milan un pauvre † Acron. le nomme Marc, mais il faut Servius, selon Guill. Grovius, Vit. Jurisc. p. 86. Voyez Aulugella l. 6. c. 5. & Pomponius in l. 2. D. de orig. Juris. malade qui étoit mort, lequel il eût pu guerir s'il eût communiqué son secret au Chirurgien, il fut touché d'un si grand remors de conscience, qu'il se fit presque Hermite: & ce fut dans cette solitude qu'il mit ses secrets en état d'être donnés au public. Les Colporteurs les promettent par les foires de village, avec leurs autres petits livres couverts de bleu. Il est vrai qu'ils n'ont que l'éclite des remèdes du Seigneur Alexis Piemontois; le recueil entier seroit un volume trop gros pour eux.

ALFENUS VARUS (PUBLIUS) natif de Cremona, premierement Cordonnier, & puis disciple du celebre Jurisconsulte Servius † Sulpitius, & † C c 3 enfin orig. Juris.

Fuit Alexander vir eruditus & multa lectionis: multa ad utilitatem publicam scripsit eleganter, multa tamen, ut hominum est infirmitas, minus accurate vel memoria vitio, vel imprudentia lapsus. Quae lectionibus indicari magis interfuit. Je ne suis pas le seul qui trouve mauvais que ceux qui nous donnent des Variorum, retranchent les Epîtres dedicatoires & les Prefaces. Ils devoient tous faire ce qu'on a fait dans la dernière édition de Diogene Laërce. Si on l'avoit fait dans celle d'Alexander ab Alexandro, j'aurois pu donner plus de lumières sur cet Auteur, & sur son livre.

(G) N'a nullement réussi dans l'article de nôtre Alexandre.] Il s'est contenté de renvoyer ses lecteurs à trois ou quatre autres livres, & il n'a point su qu'Alexander Jurisconsultus Neapolitanus, Auteur des 4. Dissertations desquelles il donne le titre, n'est point différent d'Alexander ab Alexandro: de sorte qu'il parle deux fois du même homme, sans savoir que ce ne sont pas deux Ecrivains. Voici le titre des 4. Dissertations. *Alexandri Jurisconsulti Neapolitani Dissertationes quatuor de rebus admirandis quae in Italia nuper conigere, id est, de somniis quae à veris spectatae fidei prodita sunt, imbuque de laudibus Juniani Maii somniorum conjectoris: de umbrarum figuris & falsis imaginibus: de illusionibus malorum demonum, qui diversis imaginibus homines deluserunt: de quibusdam adibus quae Roma infames sunt ob frequentissimos lemures, & terrificas imagines quas auctor ipse singulari sereno nobis in Urbe expertus est: Roma, in 4.* On n'a marqué ni le nom de l'Imprimeur, ni l'année de l'impression. Nous verrons dans la remarque suivante que ce sont des pieces qui ont été incorporées au volume des Jours geniaux.

(H) Les additions du Toppi sont très-curieuses.] On y prouve qu'Alexander ab Alexandro est l'Auteur des 4. Dissertations, parce que la plupart des choses qu'elles contiennent, se lient dans les Jours geniaux: par exemple ce qui concerne les loitanges de Junianus Majus & les presages des songes (a) se voit au chapitre 11. du 1. livre, où ce Junianus est représenté comme un homme qui avoit tous les jours chez lui une foule de songeurs, auxquels il donnoit l'explication de leurs songes, & cela d'une manière très-intelligible, & qui faisoit que plusieurs étoient la mort ou de grans chagrins. Lisez le chapitre 23. du (b) 5. livre, vous y trouverez ce qui regarde les spectres & les lutins qui tourmentent le legis même de l'Auteur. Le Toppi nous donne le titre d'une édition (a) Il a pour titre, Miracula de somniis apud nonnullos cognita & comperta, & que ipse expertus fuit. dans le Toppi le 9. livre, (b) Il y a dans le Toppi le 9. livre, & est une faute. la premiere; le voici. *Alexandri de Alexandro Dies geniales. Ne quis opus excidat demo infra septemium, sub divi imprecationibus Apostolica auctoritate interdictum est.* On lit à la fin, *Roma, in adibus Jacobi Mazochii, Rom. Academia Bibliopole. Anno Virginici partus 1522. Kalend. April. Pontif. S. D. N. de cujus nomine pontificali adhuc non constat, anno primo.* Il rapporte un fragment de lettre (c) de Jérôme Niger, qui n'est guere obligé ni pour les Napolitains en general, ni pour nôtre Alexandre en particulier. (c) Cette lettre est datée de Rome le 26. de Dies geniales, a similitudine delle notti Attiche fuio d'Aulo Gellio, e de' Saturnali di Macrobio, cose cavate di qua e di là. Ed in vero ha molto del Napoletano, con sopportazion del Sammarzaro parlando. Vendesi sei carlini, al parer mio troppo caro. Je ferai un article touchant Junianus Majus, l'Artemidore de son siecle.

enfin Consul, a été un fort habile homme (A) en matiere de Jurisprudence. Ses funerailles furent faites aux depens du public. Voilà tout ce que nous dit de lui l'un des vieux Scholastes d'Horace, dans ses notes sur un passage (B) qui regarde nôtre Alfenus, dont on * veut que le Consulat tombe sur l'an 754. de Rome. Je n'en voudrois pas jurer. Alfenus avoit écrit quarante livres de Digestes dont il est fait mention dans l'Indice des Pandectes, & quelques livres de Recueils, *Collectaneorum*. Aulugelle cite l'un & l'autre de ces deux Ouvrages, & quoi (C) qu'il refute ce qu'il en cite, il ne laisse pas d'attribuer à l'Auteur un esprit qui recherchoit les antiquitez. Le Jurisconsulte Paulus a fait † l'abregé des livres d'Alfenus. S'il étoit vrai que parmi les Conseillers de (D) l'Empereur Alexandre Severe il y eût eu un ALFENUS, disciple de Papinien, comme quelques-uns le disent en s'appuyant sur un passage fort embrouillé de Lampridius, il auroit pu être de la posterité de l'autre, quoi qu'il faille confesser qu'il y a eu des Alfenus différens du disciple de Sulpicius. Il y a un ALFENUS dont Cicéron parle dans son Oraison pour Quintius, & un ALFENUS Varus, General d'armée sous Vitellius, & Prefect du Pretoire, qui ne ‡ temoigna pas la resolution d'un brave homme, lors que son parti eut été vaincu par celui de Vespasien. Donat dans la vie de Virgile parle d'un (E) ALFENUS, qui avec quelques autres exemta les Terres de ce Poëte du fort où celles du voisinage furent

rent

(A) *Un fort habile homme en matiere de Jurisprudence.*] Ce passage d'Ammien Marcellin (a) contre les Avocats de son tems, *Hi ut alius videantur jura cillere, Trebatium loquuntur, & Cascellium, & Alfenum, & Auruncorum Stacorumque jamdiu leges ignotas*, suffit pour nous convaincre de la grande autorité où étoit le nom d'Alfenus en fait de Jurisprudence. Joignez à ceci les temoignages alleguez par Bertrand au (b) 1. livre de ses Jurisconsultes.

* Voyez Craquius in Hor. Sat. 3. l. 1.

† Guill. Grat. ubi supra.

‡ Tacit. Histor. l. 2. c. 29. & 43. l. 3. c. 30. 55. & 61. l. 4. c. 11.

(b) Pag. 50. 57. edit. Engd. Bat. 1675.

(c) Sat. 3. l. 1. v. 130.

(B) *Un passage qui regarde nôtre Alfenus.*] Les paroles d'Horace (c) sont dignes d'être rap-

portées;

*Alfenus vaser omni
Abjeção instrumento artis, clausaque taberna
Sutor erat, sapiens operis sic optimus omnis
Est opifex, sic rex solus.*

(C) *Il refute ce qu'il en cite.*] Cela regarde la signification de ces paroles, *argentum purum putum*, qui étoient dans le Traité de paix conclu entre la Republique Romaine & celle de Carthage. Les Romains devoient recevoir tous les ans un certain tribut en argent *purum putum*, c'est-à-dire de bon alloi. Mr. Moreri s' imagine que le nom propre de ce tribut étoit *purum putum*, ce qui est une imagination fort plaisante. Aulugelle ne meprise pas sans raison le sens qu'Alfenus a donné à ces paroles, & s'il falloit juger par là des lumieres de ce Jurisconsulte, on le croit bien descendre des premiers rangs. Il croyoit que *purum putum* avoit été formé de *purus*, comme *novicius* & *propicius* ont été formez de *novus* & de *proprius*, afin de donner plus de force à la signification du mot primitif. Aulugelle le refute solidement, & montre que *putum* signifie ce de quoi on a retranché toutes les superfluités. Il ne cite point le livre que Moreri cote, savoir le 4. & le 30. des Digestes, ni celui que Bertrand allegue, savoir le 30. des mêmes Digestes: il en cite le 34. Quant à l'autre Ouvrage qu'il cite, il est intitulé *Conjectaneorum*, dans l'édition de Henri Etienne; mais je voi que Bertrand & Guillaume Grotius ont lu *Collectaneorum*. Ce dernier titre semble se rapporter mieux aux passages des Pandectes où Servius est cité sur le te-

moignage d'Alfenus; *Servius apud Alfenum notat, putat*; mais on seroit fort mal de preferer par cette raison le dernier titre à celui que Henri Etienne a gardé. Bertrand fait dire à Aulugelle ce qu'il ne dit pas, savoir que l'Ouvrage intitulé *Collectanea* comprenoit quatre livres. Voici les paroles d'Aulugelle; *In libro digestorum trigesimo & quarto, conjectaneorum autem secundo, in fœdere, inquit, &c.* Je ne doute pas que puis que Bertrand a dit qu'Aulugelle a cité le 30. livre des Digestes, il n'ait eu que & quarto le rapportoit au mot suivant, & que sans prendre garde à la suite il n'ait conclu qu'on avoit cité le 4. livre des *Collectanées*; d'où néanmoins il n'avoit pas lieu de conclure que l'Ouvrage ne contenoit que quatre livres, & que c'étoit Aulugelle qui le disoit. Les remarques critiques sur cet Ouvrage de Bertrand inscrites dans l'édition de Leyde, ni Guillaume Grotius ne nous ont pas avertis de ces petites meprises. Je mets en marge le bien qu'Aulugelle (d) a dit d'Alfenus.

(D) *Parmi les Conseillers de l'Empereur.*] Le passage de Lampridius de la maniere qu'il est imprimé est si faux à certains égards, qu'on ne peut en rien conclure pour l'existence d'un Alfenus sous Alexandre Severe. Voyez Casaubon sur ce passage. Mais en tout cas Monfr. Moveri ne devoit point nous citer Horace, ni Aulugelle pour son *Alfenus surnommé le jeune, qui vivoit*, dit-il, *sous le regne de l'Empereur Alexandre Severe.*

(E) *Parle d'un Alfenus.*] Mr. Moreri faisant un article de celui-ci dans la page 170. le nomme *Alphenius Varus Chevalier Romain*, & cite Donat *in vita Virgilii*. Mais Donat ne qualifie point cet homme *Chevalier Romain*, & d'ailleurs (e) les meilleures éditions portent *Alphenus, Varus*, comme deux personnes, & non pas *Alphenius Varus* comme une. Il faut néanmoins avouer que ces vers de la 9. Eclogue de Virgile,

*Immo hæc que Varo necdum perfecta canebat,
Vare tuum nomen (superet modo Mantua nobis
Mantua ve misera ninium vicina Cremona)
Cantantes sublimè ferent ad sidera cygni;*

font

(d) Alfenus Jurisconsultus, Servii Sulpicii discipulus, re-
rumque antiquarum non incuriosus.
L. 6. c. 5.

(e) Celle d'Hackius à Leyde, 1685.

rent exposées, lors qu'après la défaite de Brutus elles furent assignées aux soldats. De fort * habiles gens croyent que celui qui rendit ce bon office à Virgile est le même Alfenus qui avoit été Cordonnier, & le même Alfenus dont parle Catulle. Cela n'est pas (F) sans difficulté. Voyez nos remarques, où Mr. Moreri est mis quelquefois dans son tort.

* Dacier sur Horace Sat. 3. l. 1.

ALFONSE. Cherchez les Rois de ce nom sous celui de leur Royaume.

ALYPIUS, d'Antioche, vivoit sous l'Empire de Julien l'Apostat. Il avoit déjà commandé dans l'Angleterre, lors que ce Prince eut la fantaisie de faire rebâtir le temple de Jerusalem, & le preposa à ce travail. Alypius † hâtoit l'ouvrage avec une grande force, & se trouvoit secondé par le Gouverneur de la Province. Il salut néanmoins qu'il abandonnât l'entreprise; les feux qui sortoient de dessous la terre rendirent le lieu impraticable. Huit ans après il se trouva enveloppé dans l'horrible persécution qui fit périr une infinité de personnes, & qui fut excitée au commencement contre ceux qui avoient cherché par la Magie quel seroit le successeur de Valens. Quand ceux qui reçurent la commission d'informer contre les coupables eurent mis les choses en train, on ne vit que personnes accusées; & tout aussitôt condamnées & punies. Alypius ‡ qui s'étoit ¶ réduit à une vie privée pour y jouir des agrémens du repos, y fut attaqué par des delateurs: on l'accusa d'empoisonnement; son fils Hierocles en fut accusé aussi. Alypius fut banni, tous ses biens furent confisqués; son fils condamné à mort fut sauvé par un grand bonheur †, pendant qu'on le menoit au supplice. La nouvelle de cette heureuse rencontre adoucit l'affliction d'Alypius dans son exil. Il y a beaucoup d'apparence que l'Auteur d'un Ouvrage de Géographie qui plut beaucoup à Julien l'Apostat, ne (A) differe point de nôtre Alypius; mais

† Voyez la remarque A.

‡ Voyez la remarque A.

† Voyez comment dans l'article d'Hierocles.

sont appliquez par le Grammairien Servius à un Alfenus Varus qui fut envoyé par Auguste au delà du Po pour y commander, après que Polion eut perdu ce gouvernement. Le même Grammairien remarque, qu'il y a eu des gens qui ont appliqué au Jurisconsulte Alfenus Varus, successeur de Servius Sulpicius, ces autres vers de Virgile.

étroite liaison de plaisirs & de debauches avec Catulle: car un Cordonnier de Province qui renonce à son métier pour aller étudier dans la capitale, n'est point un jeune garçon lors qu'il est ami intime des gens importants. Joignez à cela que celui qui rendit un si bon office à Virgile, commandoit (f) au delà du Po quarante ans avant le Consulat en question. Il y a donc lieu de douter que l'Alfenus qui a été Consul l'an 754. de Rome; soit le même que le bienfaiteur de Virgile: car il est rare qu'un homme parvienne aux grandes dignitez, lors que la raison ordinaire de les obtenir est passée depuis fort long tems. Voilà le cas où étoient à Rome ceux qui après un gouvernement de Province passaient 40. ans sans obtenir la dignité consulaire.

(f) Servius in Ecl. 9. v. 29.

(a) Eclog. Nam (a) neque adhuc Varo videor, nec dicere Cinna Digna, sed argutos inter strepere anser olores.

Leur raison étoit qu'Alfenus Varus le Jurisconsulte avoit composé quelques vers: Servius les refuse en montrant qu'il faut appliquer cet éloge au Poëte Varius, qu'Horace a tant encensé.

(F) Cela n'est pas sans difficulté. Un homme qui s'applique au Droit avec tant d'ardeur, que non seulement il efface par ses progrès la honte du métier mécanique qu'il avoit exercé au pais natal, mais qu'il succède aussi au plus grand maître de Jurisprudence qui fût alors dans la République de Rome, est selon toutes les apparences assez grave pour ne point entrer dans les plus étroites liaisons de debauches avec un Catulle, & tels autres galans de même volée, fort effeminez. Or l'Alfenus dont parle Catulle étoit de la bande de ces impudiques, *Alphene (h) immemor, atque unanimis fulse sodalibus*; il ménoit (c) Catulle chez sa garce; il n'y a donc pas beaucoup d'apparence qu'il fût le disciple de Sulpicius. On a censuré Muret qui avoit dit que Catulle entend Quintilius Varus par ce Varus qui l'avoit mené chez son amie, & on (d) a fondé la censure sur ce qu'il y a pour le moins 57. ans entre la défaite des 3. legions de Varus, & la visite dont parle Catulle. Je me sers de cette raison. Il y auroit 50. ans plus ou moins entre cette même visite & le Consulat (e) d'Alfenus, il n'y a donc gueres d'apparence que si le Cordonnier de Cremona a été Consul l'an de Rome 754. il ait eu 50. ans auparavant une si

(A) L'Auteur . . . ne differe point de nôtre Alypius. Cet Auteur vivoit sous Julien l'Apostat. On a deux lettres que ce Prince lui écrivit qui témoignent qu'Alypius étoit frere de Césarius, & qu'il exerçoit une charge considérable (g). Ce dernier caractère convient admirablement à Alypius d'Antioche, qui après avoir été Lieutenant de Gouverneur en Angleterre, fut envoyé dans la Judée pour y avoir l'Intendance de la construction du temple. Ammien Marcellin nous apprend toutes ces choses. *Ambitiosum (h) quondam apud Hierosolymam (b) Lib. templum . . . instaurare sumptibus cogitabat pag. m. immodicis: negotiorumque maturandum Alypio de- 350. ad derat Antiochenesi, qui olim Britannias curaverat ann. 263. pro Praefectis. Cum itaque rei idem sortiter instauraret Alypius, juvaretque provincia rector, metuentis globi flammaram prope fundamenta crebris assultibus erumpentes fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum.* Voici comme il parle dans le 29. livre: (i) *Ecce autem Alypius quoque ex Victoria Britanniarum, placiditatis homo jocunda, post 7. 556. ad oriosam & repositam vitam (quoniam hic usque injustitia retenderat manus) in squalore maximo voluntatus ut venessici reus citatus est cum Hierocle filio.*

(g) Voyez la remarque B.

(b) Lib. 23. c. 1. pag. m.

(i) Cap. 1. ann. 371.

(b) Catull. epig. 31. Mr. Dacier cite la 27. in Hor. Sat. 3. l. 1.

(c) Varius me meus ad suos amores Vifum duxerat è foro otiosum, Scortillum ut mihi tum repente vifum est Non sane illepidum nec invenitulum. Catull. epig. 10.

(d) Scallig. in Catull. epig. 10.

(e) On le met à l'an 754. de Rome.

* Elenchy-
za muson
introdu-
ctio musi-
ca. Voyez
Vossius de
scienc.
Math.
pag. 94.

† Euna-
pius, in vi-
ta Jambli.

‡ C'est une
ville d'A-
frique.

je ne croi point que cet Ouvrage soit la description du (B) vieux monde, que Jaques Godefroi a traduite de Grec en Latin. Je ne conois pas bien cet ALYPIUS, qui fit un Traité* de Musique, dont Cassiodore parle ; Meursius est le premier qui l'a publié en Grec. Mr. Hofman (C) eût mieux fait d'oublier entièrement cet article.

ALYPIUS Philosophe d'Alexandrie, contemporain de Jamblique, & l'un des plus subtils Dialecticiens de son tems. Il étoit petit comme un nain, mais son esprit reparoit ce défaut-là. Il eut beaucoup de sectateurs, auxquels il se contentoit de donner des instructions de vive voix sans leur rien dicter. Cela fit qu'on le quitta pour s'attacher à Jamblique, sous qui on pouvoit profiter en plus de manieres, par des leçons & par des écrits. Jamblique ayant eu quelques entretiens avec nôtre Alypius, fit grand cas de son jugement, & de son genie, & composa même sa vie, où il loua de plus sa vertu & la fermeté de son ame. Alypius mourut fort âgé dans la ville d'Alexandrie ‡.

ALYPIUS, Evêque de Tagaste ‡ sa patrie, fut un des bons amis de Saint Augustin. Il fut batisé à Milan avec lui l'an 388. Il fit un voyage dans la Palestine cinq ans après, & si d'un côté le grand bien qu'il dit de St. Augustin à St. Jérôme servit de ciment à l'amitié de ces deux Peres, il semble de l'autre qu'à son retour en Afrique il refroidit un peu le cœur de St. Augustin. On croit que ce fut en lui rapportant le mal que disoient de St. Jérôme les adverfaires qu'il avoit à Jerusalem. Alypius ne parvint à l'Episcopat de Tagaste qu'en 394. un an après son voyage de la Palestine. Il assista l'an 403. au Concile de Carthage, où l'on chercha les moyens de faire rentrer les Donatistes dans l'Unité. Les grans biens que fit Pinianus à l'Eglise de Tagaste lors qu'il y alla en 409. accompagné des deux Melanies & d'Albine sa belle-mere, exposerent Alypius à la mesfiance, comme si par ses beaux discours & par son adresse il avoit trop extorqué de ces bonnes & charitables personnes. Les habitans d'Hippone murmurèrent furieusement contre lui, parce qu'ils le regarderent comme la cause qui leur avoit fait manquer la proye qu'ils croyoient avoir entre les mains. Ils avoient obligé Pinianus

(B) Soit la description du vieux monde que Jaques Godefroi a traduite.] Cette description est un Ouvrage anonyme, composé sous les Empereurs Constantius & Constans. On en avoit une ancienne traduction Latine fort barbare, que Saumaife communiqua au doctre Jaques Godefroi. Celui-ci la fit sortir de dessous la presse avec le texte Grec, & avec une nouvelle version accompagnée de notes (a). Vossius ne s'éloigne pas de croire que l'Auteur de cette description est le même Alypius qui envoya à Julien l'Apostat un Ouvrage de Geographie; mais si cela est, ajoute-t-il, il faut dire selon la remarque de Jaques Godefroy, qu'Alypius la composa avant que de commander en Angleterre, car on n'y parle de cette Ile que sur la foi d'autrui. *Britannia provincia, sicut qui fuerunt narrant, valde maxima.* Pour moi je concluserois volontiers de ce passage qu'Alypius n'a point fait cette description; voici sur quoi je me fonde. Il avoit été Lieutenant en Angleterre depuis long tems, (b) lors que Julien lui donna la commission de faire bâtir le temple de Jerusalem. Il envoya sa Geographie à cet Empereur, pendant qu'il commandoit sous lui dans quelque Province. Il étoit donc en état de parler de l'Angleterre comme témoin oculaire. Il n'est donc point l'Auteur de la description du vieux monde, dans laquelle on ne parle de cette Ile que sur la foi de ceux qui y ont été. Qu'on ne me dise point qu'il a fait deux livres, l'un avant que d'aller en Angleterre, l'autre sous Julien l'Apostat, & que le premier est la description publiée par Godefroi; car il y a beaucoup d'apparence que s'il eût fait cette description, il l'eût insérée dans l'Ouvrage qu'il envoya à Julien, & qu'ainsi

l'on ne se fût plus foucié du premier Ouvrage. Il se seroit donc perdu, & l'on n'auroit pas aujourd'hui le livre que Godefroi a traduit & orné de notes. Au reste nous apprenons de Julien qu'Alypius étoit Poëte: *Εχρηθη, (c) καὶ τὸ Ἀλεξανδρῆμα τὸ ἑσθρὸν βέλπον, ἡ καλε- (c) Επιστ. 30. μέσους αὐτὸ θεοδότης τὰς ἰαμβους: sunt enim in ea (tabula) tum descriptiones prioribus meliores, tum jambi quibus eam exornasti.* Il aprouve en suite la maniere dont Alypius traitoit les peuples, & le loué de se servir tantôt de douceur, & tantôt de fermeté. *Περὶ δὲ τῶν διοικῶν τὸν πραγμάτων, ὅτι δεσπότης ἀμα ἡ πειθεὶς ἀπαντὰ πρῶτα ἐσθρῶν συνδιδάσκω, μετὰ δὲ πειρῆσιν ἡ σωφροσύνην ἀνδρεία ἡ ῥώμη, ἡ τῆ μὲν χεῖρ' ἀδύσθεος τὸς ὑποκειμένους, τῆ δὲ δεξιῆς πειρῶν ἀπερῆντας ἀπὸ ἐπιπέθεσιν ἢ μικρὰς ἐστὶ φύσεως ἢ ἀρετῆς ἔργων.* De republica autem administratione quod diligenter & humaniter transigere omnia studeas gratum est. Etenim lenitatem ac moderationem cum fortitudine & robore ita temperare ut illa erga bonos viros utare, hanc ad pravos severe corrigendas adhibeas, non mediocis ingenii ac virtutis est.

(C) Mr. Hofman est mieux fait.] En l'ieu il écrit Alipius. II. Il dit qu'Alypius d'Antioche est l'Auteur de la description du vieux monde. III. Que cette description fut publiée en Latin sous Constantius & Constans. IV. Qu'il y a un autre Alypius d'Antioche qui a composé quelque Traité de Geographie. V. Que c'est Armien Marcellin qui l'assûre. Mr. Hofman ne dit que cela. Il tombe donc dans plusieurs fautes d'omission, mais le pis est que le peu qu'il dit est tout plein de fautes de commission.

(a) Vossius de scienc. Math. p. 248.

(b) Negotiumque maturandum Alypio dedicarat Antiochenis qui OLIM Britannias curaverat pro prefectis. Ann. Marc. l. 23.

nus bon gré malgré qu'il en eût à promettre qu'il embrasseroit la Prêtrise dans leur ville, ses grans biens les avoient portez à lui faire cette violence; dès le lendemain il sortit d'Hippone, & s'en retourna à Tagaste: il ne se crut point obligé par une promesse aussi forcée que l'avoit été la sienne. L'an 411. Alypius fut l'un des sept Prelats Catholiques qui disputèrent avec sept Evêques Donatistes, dans la fameuse Conference de Carthage. L'an 419. il fut député à Honorius par les Eglises d'Afrique. Le Pape Boniface le reçut avec mille marques d'amitié, & le chargea d'envoyer à St. Augustin quelques lettres artificieuses que les Pelagiens repandoient par les Eglises. On souhaitoit que St. Augustin, la meilleure plume du tems, les refutat. Il n'y manqua point, il y employa toutes ses forces *; mais Alypius refuta encore plus fortement cette heresie, par les arrêts (A) severes qu'il obtint à la Cour d'Honorius contre les Pelagiens. Nous conoitrons mieux les actions & son merite, si nous avions l'Ouvrage que (B) St. Augustin promet là dessus dans une lettre qu'il écrit à Saint Paulin. Au reste il s'en falut peu † qu'Alypius ne se mariât.

ALYPIUS (FALTONIUS PROBUS) frere de Q. Clodius Hermogenianus ‡ Olybrius, fut Prefect de Rome sous l'Empereur Theodose. Baronius l'a prouvé par des inscriptions. Il ajoute † qu'on a plusieurs lettres de Symmaque à cet Alypius; il cite le Martyrologe Romain, qui temoigne que (A) Saint Almachius fut tué par les Gladiateurs sous la prefecture d'Alypius; enfin il conjecture, 1. qu'Alypius Gouverneur d'Egypte, avec lequel Jean l'Anachorete eut une conversation (B), est le même que celui dont je parle dans cet article;

2. que

(A) Par les arrêts severes qu'il obtint.] Baronius n'affirme point que les Eglises d'Afrique ayent envoyé Alypius à l'Empereur, pour lui demander l'usage du bras seculier contre les sectateurs de Pelage; il se contente de le conjecturer, & de fonder sa conjecture sur les ordres qui furent expiez dans la même année par l'Empereur Honorius contre les Pelagiens d'Afrique. Mais Mr. Maimbourg ne parle point de ceci comme d'une chose douteuse, puis qu'après avoir comparé odieusement la conduite des Ministres avec celle des Pelagiens, il ajoute; (a) „ Ce qui a comblé de joye toute la France, est qu'un Ordonnance si juste a été bien-tôt après suivie de ce grand Edit d'Octobre qui a donné le dernier coup fatal à l'heresie, en defendant l'exercice public de la Pretendue Reformée, renversant tous ses temples, & banissant ceux d'entre ses Ministres qui ne voudroient pas renoncer à leurs erreurs. Et c'est là justement ce que l'Empereur Honorius fit contre les Pelagiens, à la requête du Clergé d'Afrique présentée par Alypius. Car par l'Edit que ce Prince lui accorda pour le bien de toute l'Eglise, cette heresie fut exterminée de l'Empire; on defendit à tous ceux qui pouvoient encore en être suspects de s'assembler, & l'on chassa de leurs sieges ces faux Evêques qui ne voulurent pas souferire à sa condamnation. „

(B) L'Ouvrage que St. Augustin promet là dessus.] Comme ce qu'il dit dans cette lettre (b) peut donner une idée generale du merite d'Alypius, il est bon de le rapporter ici. Est etiam aliud quod istum fratrem amplius diligas, nam est cognatus venerabilis & verè beati Episcopi Alypii quem toto pectore amplecteris & merito: nam quisquis de illo viro benigne cogitat, de magna Dei misericordia & de mirabilibus Dei muneribus cogitat. Itaque cum legisset petitionem tuam qua desiderare te indicasti ut historiam suam tibi scriberet, & volebat facere propter benevolentiam tuam, & noluit propter verecundiam suam, quem cum viderim inter amorem pudoremque fluctuantem, onus ab illo in humeros meos transfuli:

nam hoc mihi etiam per epistolam iussit. Cito ergo si Dominus adjuverit, totum Alypium inseram prae cordis tui: nam hoc sum ego maxime veritus ne ille vereretur aperire omnia quae in eum Dominus consulit, ne alicubi minus intelligenti (non enim abs te solo illa legerentur) non divina munera concessu hominibus, sed seipsum predicare videretur, & tu qui nosti quomodo hac legas propter aliorum cavendam infirmitatem, fraternae notitiae debito fraudaveris.

(A) Saint Almachius fut tué par les Gladiateurs.] Il avoit voulu faire cesser le culte des fausses divinitez le jour de l'Octave de Noël, (c'est le premier jour de l'an) & il lui en coûta la vie. Voici les paroles du Martyrologe sous le 1. de Janvier; Rome S. Almachii martyris, qui jubente Alypio Urbis praefecto cum diceret, hodie Octave Domini diei sunt, cessate à superstitionibus idolorum & à sacrificiis polluis, à gladiatoriis occisus est. Theodoret au chapitre 26. du 5. livre de son Histoire Ecclesiastique parle d'un Moine nommé Telemachus, qui du fond de l'Orient vint à Rome pour travailler à l'abolition des jeux des Gladiateurs. Il eut le courage d'aller catechiser ces gens-là au plus fort de leurs exercices sanguinaires, mais les spectateurs lui en firent si mauvais gré qu'ils le lapiderent. Honorius l'ayant su le fit mettre au rang des Martyrs, & commanda qu'on abolit ces sortes de jeux. L'Annaliste de Rome voudroit bien reduire à un seul fait ce qu'on vient de lire, & ce que j'ai cité du Martyrologe; il seroit bien aise qu'on pensât que Theodoret a nommé Telemachus celui qu'il falloit nommer Almachius, qu'il a transporté à l'Empire d'Honorius ce qui s'étoit fait sous celui de Theodose, & qu'il a imputé aux spectateurs l'action des Gladiateurs. Sur ce pied-là cet ancien Historien se seroit trompé en trois choses.

(B) Jean l'Anachorete eut une conversation] Baronius cite sur cela un long passage, (c) où l'on apprend que le bon Palladius trouva fort mauvais que l'Anachorete peût quitter pour aller entretenir Alypius Gouverneur de la Province. Le dépit qu'il en conçut lui donna du 3.

* Tiré des Annales de Baronius aux années qu'on a marquées.

† Voyez l'Art. le de Saint Augustin, remarque B, page 414. col. 2.

‡ Sa fille Demetria de est fort louée par les Peres.

† Ad eundem quoque Alypium complures extant epistolae Symmachi, deque eo meminit in epistola ad Flavianum. Baron. ad ann. 395. n. 18. Il cite la Sz. lettre du 2. livre de Symmaque. Dans son édition je trouve à la 83. ces mots; Jamprimò deminò & Fratri meo Alypio comitatum sacrum visore atque adire cupienti.

(a) Histoire du Pontificat de St. Leon, l. 1. p. 33. édit. de Holl.

(b) C'est la 32.

(c) Pallad. in Lushac. cap. 22. apud Hipp. tom. 1000.

2. que cet entretien de l'Anachorete convertit Alypius. Un favant Anglois a conjecturé que le Martyr Saint Almachius est un Saint imaginaire, & que le titre (C) de l'Almanach a produit cette merveilleuse canonisation.

ALKINDE, ou ALKINDUS, cherchez ALCHINDUS.

ALLATIUS (LEON) garde de la Bibliothèque du Vatican de l'Île de Chio, est un des plus fameux Ecrivains du XVII. siècle. Il étoit laborieux & infatigable, avide de manuscrits, doué d'une grande mémoire, très-propre à rassembler des matériaux, & digne par conséquent du poste qu'il occupoit, quoi que d'ailleurs il n'eût pas une fort grande pénétration, ni une manière de raisonner qui sentit un bon Logicien. Je ne parle point des emplois qu'il eut avant que de devenir Bibliothécaire du Pape, & je n'ai pas même examiné si Mr. Moreri qui en a fait mention assez amplement, a eu toute l'exactitude qu'il falloit. (A) Si j'ai quelque chose à dire là-dessus, ce ne sera que dans les remarques. M'abstenant donc de dire ici ce qu'on peut trouver dans son Dictionnaire, je ne toucherai que certaines choses qui n'y sont point. Allatius a été d'un grand secours à Mrs. de Port-Royal, dans la dispute qu'ils ont eue avec Mr. Claude sur la crance des Grecs à l'égard de l'Eucharistie. Mr. Claude le nomme souvent le *grand Auteur de Mr. Arnaud*, & nous en fait une peinture (B) très-peu honorable. Mr.

mepri pour l'Anachorete, & lui inspira la résolution de se retirer. Il auroit exécuté cette pensée, si l'Anachorete ne lui eût fait dire d'attendre encore. Palladius conat alors qu'il y avoit un grand fond de spiritualité dans cet homme, & un talent tout particulier de deviner les pensées. Il avertis donc jusques à ce que le Gouverneur se retirât, après quoi l'Anachorete fit ses excuses.

(C) Le titre de l'Almanach a produit cette merveilleuse canonisation. Ceux qui ne pourront pas se servir du livre Anglois imprimé à Londres en 1633. & intitulé, *The enthusiasm of the Church of Rome*, c'est-à-dire, *L'en bohisisme de l'Eglise Romaine*, pourront consulter l'onzième volume de la Bibliothèque que l'Université à la page 139. Ils y verront que suivant les conjectures de l'Auteur Anglois, Quelque Moine ignorant du 7. ou 8. siècle voyant au haut du Calendrier S. Almanachum, écrit par abréviation selon la coutume de ce tems-là, S. Almachian, prit ce mot pour usé alors pour le nom de quelque saint, lui donna une terminaison en us, & le plaça au premier jour de l'année. L'ignorance & le hasard n'eurent pas plutôt mis au monde ce nouveau saint, qu'il trouva des Martyrologistes qui le firent tuer dans l'Amphithéâtre de Rome sous le Préfet Alypius, par les gladiateurs qui l'avoient empêcher de combattre. Aucun ancien Auteur ne fait mention de cette sainte hardiesse. Aucun est le premier qui en a parlé (b) d'une manière assez douteuse.

(A) Si j'ai quelque chose à dire là-dessus, ce ne sera que dans les remarques. Je trouve dans Lorenzo Crasso (c) que Leone Allacci (c'est ainsi qu'il le nomme) n'avoit que neuf ans lors qu'il fut porté de l'Île de Chio dans la Calabre, où il trouva la protection d'une puissante famille (d). Au bout d'un certain tems il fut envoyé à Rome, où il étudia les Humanitez, la Philosophie & la Théologie dans le Collège des Grecs. Il fut élu à Naples grand Vicaire de Bernard Justiniani Evêque d'Anglona. Il retourna dans la patrie, & n'y trouvant rien à faire selon ses desirs, il revint à Rome, où il étudia en Médecine sous Jules Cesar Lagalla, & voulut recevoir le Doctorat en cette science. Il tourna en suite ses études du côté des belles lettres, & enseigna le Grec dans

le Collège de sa nation. La mort de Gregoire XV. lui fit perdre la récompense de la commission qu'il avoit eue (e), de faire transporter à Rome la Bibliothèque de l'Electeur Palatin. Il entra quelque tems après chez le Cardinal Bisci, puis chez le Cardinal François Barberin; enfin il reçut du Pape Alexandre VII. la garde de la Bibliothèque du Vatican. Lorenzo Crasso ne dit que cela dans le livre que j'ai cité. J'y ajoute qu'Allatius avoit été long tems Bibliothécaire du Cardinal Barberin.

(B) Une peinture très-peu honorable. Allatius, étoit (f) un Grec qui avoit quitté sa religion pour embrasser la Romaine; un Grec que le Pape avoit fait son Bibliothécaire, l'homme du monde le plus attaché aux intérêts de la Cour de Rome, l'homme du monde le plus malin, & le plus outrag ux contre les personnes, l'homme du monde le plus animé contre les Grecs qu'on appelle schismatiques, & en particulier contre Cytille, & ni reste un vrai vendeur de fumée. Son attachement à la Cour de Rome paroît dans l'entrée de son livre, (g) De perpetua confessione, car voici comme il parle en faveur du Pape: Le Pontife Romain, dit-il, ne relève de personne; ne, il juge tout le monde, & n'est jugé de qui que ce soit, il lui faut rendre obéissance encore qu'il gouverne iniquement, il donne les loix sans en recevoir, il les change comme il lui plaît, il crée les Magistrats, il détermine les choses de la foi, il ordonne comme bon lui semble des grandes affaires de l'Eglise. Quand il voudroit errer il ne le peut, car il n'y a ni infidélité ni illusion qui puisse aller jusqu'à lui, & quand un Ange droit autrement, étant unni comme il est de l'autorité de JESUS-CHRIST, il ne peut changer. L'aigreur avec laquelle il traite ceux contre qui il dispute comme Chyréus, Cregytron, l'Archevêque de Cousou, & quelques autres qu'il attaque de gayeté de cœur se découvre par la simple lecture de ses écrits; chaque période les honore de quelqu'un de ces beaux titres, (h) fols, menteurs, bêtés, cham-pignons pourris, bouches infernales, garremens, impudens, & autres termes semblables qui ne manquent pas un esprit extrêmement modéré. Pour nous prouver la conformité de l'Eglise Grecque

(a) Il est pourrini or u que Theodoret la donne au Moine Telemachus.

(b) De de vno. offe. c. +

(c) Istoria de Poeti Greci. p. 306.

(d) Des Spinelli.

(e) Moreri dit cela à l'an 1621. mais Heideberg ne fut pris qu'en 1622.

(f) Mr. Claude renvoie au livre de Mr. Arnaud l. 3. ch. 12. t. 1. p. 452. édit. in 8.

(g) Allat. de Perpet. conf. lib. 1. cap. 2.

(h) Mr. Allat. de perpet. conf. lib. 3. cap. 15. & aduers. Chrysi-stina.

Mr. Simon ne lui donne guere (C) de bonne foi. Jamais Latin de naissance n'a été plus emporté contre les Grecs schismatiques qu'Allatius, ni plus devoüé au Siege de Rome. Il ne s'engagea ni au mariage, ni aux ordres Ecclesiastiques, & il en donna une raison (D) qui merite d'être suë. Il seroit difficile de trouver dans l'histoire des Auteurs une singularité plus notable, que celle qui concerne une plume (E) dont Allatius se servoit. Il a donné au public quantité de livres, soit en faisant imprimer des manuscrits, soit en traduisant des Auteurs Grecs; soit en composant de son propre fond. La liste qu'on voit dans le Dictionnaire de Moreri ne distingue point ces trois especes d'Ouvrage, & ne comprend pas tout ce qu'Allatius a publié. On peut remarquer dans ses productions beaucoup plus de lecture & d'érudition, que d'esprit & de jugement. Il decouvroit assez bien les fautes de ceux contre qui il écrivoit, mais il méloit à sa decouverte trop d'aigreur & trop d'insulte. C'est ce qu'on peut voir principalement dans les Dissertations * qu'il a publiées contre Mr. Creyghthon, au sujet du Concile de Florence. On peut conoitre son genie & celui de sa memoire, par les fauts qu'il faisoit d'une matiere à une autre dans un même volume. Mr. Sallo n'a été rien moins que (F) son admirateur en cela. Allatius mourut

* Voyez le Journal des Savans du 15. Novemb. 1666.

„ Grecque avec la Romaine dans les choses es-
 „ sencielles, il prend pour principe de ne recon-
 „ noître pour la véritable Eglise Grecque que le
 „ party soumis au siege de Rome, & à l'égard
 „ des autres Grecs qu'il appelle Héretiques &
 „ Schismatiques, il soutient fierement qu'on fait
 „ bien quand on peut, de les reduire à l'obéis-
 „ sance par le fer & par le feu, (a) qu'il faut
 „ proscrire, exterminer, punir les heretiques, &
 „ s'ils sont opiniâtres les mettre à mort, & les brû-
 „ ler, ce sont ses termes. „ Monsieur Moreri
 „ n'avoit-il pas beaucoup de raison de le traiter de
 „ bon homme? Cet éloge méprisant est-il dû à
 „ ceux qui ne parlent que de loix penales, que
 „ d'extirpation, que de droit du glaive, que de fer
 „ & que de feu, quand il s'agit de savoir ce qu'il
 „ faut faire aux heretiques?

(a) Allat. de Per. conf. lib. 2. cap. 13. Ibid. lib. 3. cap. 11.

latius, heritier de ses livres, & Principal du College de propaganda fide. Il raconta à Don Mabillon, (c) qu'Allatius se servit quarante ans (c) Ibid. d'une même (d) plume pour écrire en Grec, & que l'ayant enfin perduë il en pensa pleurer de douleur. Il écrivoit avec une extrême vitesse, car il copia (e) dans une nuit le Diarium l'articule de Romanorum Pontificum, qu'Hilarion Rancaeus Moine de Citeaux lui avoit prêté. On ne voulut point permettre à Allatius de le donner au public.

(F) Rien moins que son admirateur en cela.] Voici comme il parle, (f) après avoir observé que la principale piece d'un Ouvrage d'Allatius étoit une plainte de la Vierge. Cette plainte a été composée par Metaphraste, d'où Leo Allatius . . . a pris sujet de nous donner un éloge de Metaphraste écrit par Pëllus. Et comme Metaphraste s'appelloit Simeon, il a aussi pris de là sujet de faire une très-longue Dissertation sur la vie & sur les Ouvrages des grands hommes qui ont eu le nom de Simeon. Des Simeons il a passé aux Simons, de ceux - cy aux Simonides, enfin de ces derniers il est venu aux Simonacides. Ce genre d'écriture est du goût de Leo Allatius. Car il a déjà fait d'autres Dissertations sur la vie & les Ouvrages de quelques Auteurs qui ont porté des noms équivoques comme celui de George, celui de Methodius, celui de Nicetas, celui de Philon, & celui de Pëllus, sur tous lesquels il a fait divers écrits. Ces sortes de dessein sont d'une invention nouvelle, au moins ne nous reste-t-il rien de semblable dans les Ouvrages des anciens. Diogene Laërce n'oublie gueres de marquer à la fin de chaque vie des Philosophes, ceux qui ont porté le même nom qu'eux. Allatius n'est pas l'inventeur de ces dessein; Meursius avant lui avoit publié divers Traitez de cette nature. Voyez Monsieur Teiffier dans sa Bibliothèque des Bibliothèques, où il donne la (g) liste des Auteurs qui ont exercé leur plume sur ce sujet. Il les appelle Scriptores de homonymis. Selon Monsieur Sallo il faudroit traduire Homonymis par ceux qui portent des noms équivoques; mais ne lui en déplaise ce seroit mal traduire. On n'a jamais dit que les Princes de même nom, les Charles, les Louis, les Henris, ayent eu des

(d) Voyez ce qui sera dit dans l'articule de Lancelot Moine Olivetan.

(e) Id. Mabillon.

(f) Journal des Savans du 19. Janvier 1665.

(g) Pag. 355.

(C) Ne lui donne guere de bonne foi.] Tout le premier chapitre de l'histoire Critique du Levant a pour but de faire voir que Leon Allatius s'est emporté sans raison contre Caucus Archevêque de Corfou; que Caucus n'a point imputé aux Grecs des opinions, ou des pratiques qu'ils n'ayent pas, & qu'Allatius pour être agreable au Pape Urbain VIII. qui avoit alors formé le dessein de réunir les Grecs avec l'Eglise Romaine par des voyes d'adoucisement, a adouci beaucoup de choses dans les sentimens des Grecs. C'est dire assez clairement qu'il a été de mauvaise foi; car si Caucus a raison, on n'a pu le contredire par complaisance pour le Pape, sans sacrifier la bonne foi à la maxime d'Etat.

(D) Une raison qui merite d'être suë.] Le Pape Alexandre VII. lui demanda un jour pourquoy il n'embrassoit pas le sacerdoce, C'est afin, lui repondit-il, d'être toujours prêt à me marier: mais pourquoy donc, reprit le Pape, ne vous mariez-vous pas, C'est afin, repondit Allatius, d'avoir toujours pleine liberté de me faire Prêtre (b). Il passa ainsi toute sa vie à delibérer entre une paroisse & une femme: il se repentit peut-être en mourant de n'avoir choisi ni l'une ni l'autre; mais il se seroit peut-être repenti 30. ou 40. ans de suite d'avoir choisi ou l'une ou l'autre.

(b) Mabillon, Museum Ital. t. 1. p. 61.

(E) Une plume dont Allatius se servoit. Cette particularité vient du même lieu que la precedente, favoir de Jean Patricius bon ami d'Al-

mourut à Rome au * mois de Janvier 1669. âgé de 83. ans. Il avoit fait souvent des Poèmes Grecs. Il en fit un sur la naissance de Louis XIV. où il faisoit parler la Grece. Il le fit reimprimer à la tête de son livre de *perpetua confessione*, qui est dédié à ce Monarque. J'oublois de dire que Mrs. de Port-Royal n'ont pas manqué de répondre quelque (G) chose à Mr. Claude en faveur d'Allatius.

* Rem. Urtre, Diarium Biograph. Moreri mori sa mori en 1670.

† Lau-nois, Hist. Nav. rr. pag. 611.

(a) On ne s'y croit pour chez les Libreries mais on s'y croit quel- quefois dans ce qu'on appelle les Auctions en file d'alon. Ce sont les ventes publiques des Bibliothèques.

* De P. uar- cin p. 86 Pelyb. pag. 179.

(b) Repon- se generale chap. 13. pag. 212.

(c) Dre- lincourt Dialog. de la descente aux enfers pag. 290. Et sur- tout dans mon édition qui est la 2. il faut cher- cher à la page 466. Et aux suivantes ce qui con- cerne Alla- tius. Il est certain que Mr. Dre- lincourt a été hono- rablement, et je pre- tend de sa- voir de sa doctrine touchant la Psycho- nisse, qui fit voir l'ombre de Samuel. Il cite son Traité de Enca- stirmo- ho publié l'an 1630.

ALMAIN (JAQUES) Professeur en Theologie à Paris dans le College de Navarre, a fleuri au commencement du XVI. siecle. Il étoit natif de Sens, & il s'aquit la reputation d'un des plus subtils Dialecticiens, & des meilleurs Scho- lastiques de ce tems-là. Le grand attachement qu'il eut pour la doctrine de Scot, & pour celle d'Occam & de Gabriel Biel, peut faire foi du caractère de son genie. Il enseigna la Logique & la Physique avant que d'être aggregé en l'année 1508. Il enseigna la Maïson de Navarre, & il publia des Traitez sur ces deux parties de la Philo- sophie en 1505. & en 1508. Il fut reçu Docteur en Theologie l'an 1511. & l'année d'après il expliqua dans le College de Navarre le 3. livre des Sentences. Il fut employé en ce même tems à écrire pour le Roi Louis XII. contre le Pape Jules II. & pour l'autorité des Conciles contre un Ecrit du Cardinal Cajetan. Le Concile de Pise avoit envoyé à la Faculté de Theologie de Paris le livre de ce Cardinal, afin qu'elle le fit refuter, elle choisit Almain pour cette courvée, & n'eut pas sujet de se repentir de son choix. Ce Docteur mourut assez jeune l'an 1515. On fit une édition de toutes ses Oeuvres à Paris deux ans après. Ce fut Olivier Lugdunus qui prit cette peine, & qui y joignit une preface, où Al- main est loué très-amplement. Les principaux de ses Ouvrages sont quatre Traitez de Morale, *Expositio circa decisiones questionum Magistri Guillelmi Occam de potestate summi Pontificis; De auctoritate Ecclesie & Conciliorum; Dicitata super sententias Magistri Roberti Holcot.* † Ceux qui ont dit qu'il étoit Moine (A) le font trompez.

AL-

noms équivoques. Les noms de cette nature sont ceux qui se peuvent prendre en differens sens; c'est la leur espèce & leur usage, tant en Logi- que que dans le langage ordinaire. Mais pour revenir à Leon Allatius, je dois dire qu'il étoit fort propre à dresser des listes ou des catalogues. Il le fit paroître lors qu'il publia ses *Apes Urbana*; c'est un livre qui devient rare, & qu. est déjà bien cher (a) en Hollande. Il contient une liste de tous les hommes de lettres qui paurent à Rome depuis l'an 1630. jusques à 1632. & une liste de leurs Ouvrages. La raison du titre est tirée des abeilles que le Pape Urbain VIII. por- toit dans ses Armes. Il y a une autre liste d'Al- latius qui est moins connue que celle-là, & qui a pour titre *Dramaturgia*. Elle regarde les pic- ces de Theatre, & leurs Auteurs. Le livre qu'il publia à Rome l'an 1636. *De erroribus magnorum virorum in dicendo*, contient plusieurs remar- ques derobées à Claude Du Verdier. Monfr. Morhof* le lui reproche.

(G) Répondre quelque chose à Mr. Claude en faveur d'Allatius. Ils rapportent (b) premierement une partie de ce que Monsieur Claude dit de lui, & puis ils continuent de cette maniere. „Mais outre que ces reproches en l'air sont toujours de mauvaïse grace, que les écrits d'Allatius don- nent toute une autre idée de lui, & que (c) ses confreres en ont parlé tout d'une autre sorte en le citant avec éloge, ils sont encore contre le bon sens, car il y a si loin d'être interressé ou àigre contre les Auteurs que l'on refuse, à être fourbe & capable de supposer de faux passages & de fausses histoires, qu'il n'y a nulle con- science de l'un à l'autre. Il n'en est pas des vices comme des vertus des hommes, ils n'ont nulle liaison entr'eux; ils sont même sou- vent contraires, & des gens peuvent être em-

portez, violens, flatteurs, interessez, sans qu'on ait droit pour cela de croire que les pas- sages qu'ils citent soient supposés. L'on a „moins encore de sujet de le croire d'Allatius que d'un autre, parce que des livres qu'il a ci- „tez lors qu'ils n'étoient encore que manuscrits, „ayant été imprimez depuis ont justifié sa fide- „lité; & que d'ailleurs il paroît qu'il s'est tou- „jours extremement piqué de la reputation de „savant Critique, & que l'on sçait que les gens „de cette forte sont fort éloignez de falsifier les „Auteurs.

(A) Qu'il étoit Moine. Le Pere (d) Labbe (d) De accuse Gesner & son Abbreviateur Simiet d'avoir avancé fausement ce fait: Monsieur Moreri n'a pas. 488.

point manqué de copier en cela le Pere Labbe. Monsieur de Launoï (e) intente cette accusation à Gesner un peu mieux circonstanciée, car il le blâme d'avoir dit dans sa Bibliothèque que qu'Almain avoit été de l'Ordre des Franciscains; il ajoute que Possivin dans son Apparât s'est contenté de le faire Moine. Le Pere Labbe n'a pas employé cette distinction; il a dit qu'Almain a été Moine selon Gesner, mais que selon d'autres il a été de l'Ordre de Saint François. Je ne croi point que Gesner ait dit ce qu'on lui impute, car je n'ai pu rencontrer aucun lieu dans sa Biblio- theque où il soit parlé d'Almain. J'y ai bien trouvé un Bénédictin nommé *Amannus*, mais on lui assigne pour le tems où il a vécu l'an 890. Quant à Simiet, il est fort vrai qu'il a dit que Jacques Almain Moine a fait un livre contre le Cardinal Cajetan. Au reste Monsieur Moreri n'a pas bien su l'âge de cet Erivain; il s'est trompé encore, dit-il, au commencement du XVI. siecle. Dites plutôt qu'il ne commença à s'écrire qu'en ce tems-là.

(e) Ibid. pag. 614.

ALPAÏDE, concubine de Pepin, & mere de Charles Martel. Quelques Auteurs assûrent (A) sans beaucoup de fondement que Plectrude femme legitime de Pepin fut repudiée, & qu'en suite Pepin se maria avec Alpaïde. C'est une opinion assez generale que Lambert Evêque de Liege n'eut jamais la lâcheté d'approuver (B) les amours de Pepin pour cette Maitresse, & qu'Alpaïde indignée de la liberté qu'il prenoit de les censurer, fit consentir Pepin au dessein qu'elle forma contre la vie de ce Prelat. On ajoûte que Dodon frere d'Alpaïde fut l'exécuteur de cet abominable dessein, & qu'après avoir fait ce meurtre il tomba dans une maladie qui fit naître une infinité de vers sur son corps, & qui l'obligea à se jeter dans la Meuse *. Lambert a été canonisé; il fut, dit-on, le seul (C) Prelat qui osa dire ses veritez à Pepin, & il éprouva le meme sort que S. Jean Baptiste. Sa Morale étoit si pure, qu'il ne voulut pas même donner la benediction (D) qu'on lui demandoit à table pour le verre d'Alpaïde. Cette femme se retira enfin dans un Monastere, & y mourut. Un Cloître est ordinairement aux personnes de cette espece ce qu'étoit autrefois Ligourne aux Banqueroutiers.

ALSTEDIUS (JEAN HENRI) Theologien Allemand de la Religion Reformée, a été l'une des plus fertiles plumes du XVII. siecle. C'étoit un Ecrivain infatigable, & qui soutenoit merveilleusement son \ddagger anagramme. Il fut long tems Professeur en Philosophie & en Theologie à Herborn dans la Comté de Nassau, d'où il passa en Transilvanie pour professer à Albe-Jule J. Il y mourut l'an 1638. à l'âge de 50. ans. Il avoit été l'un des Peres du Synode de Dordrecht.

D d 3

L'une

(A) Assûrent sans beaucoup de fondement que Plectrude. . . fut repudiée.] Mr. de Cordemoi (a) remarque qu'ils ne s'appuyent que sur le second Continuateur de Fredeguaire, qui dit que Pepin épousa Alpaïde. Mais outre que cet Auteur qui écrivoit (comme tout le monde sait) par les ordres du frere & du neveu de Charles Martel, n'avoit garde de parler des amours de Pepin & d'Alpaïde autrement que comme d'un mariage, il ne dit pas que Plectrude ait été repudiée. Il reste même plusieurs actes qui font voir que Plectrude n'a jamais été séparée d'avec Pepin, de sorte que ni selon les loix ecclesiastiques, ni selon les loix civiles, Alpaïde n'a pu être regardée comme sa femme legitime, & s'il l'a épousée, il a eu deux femmes à la fois.

(B) La lâcheté d'approuver les amours de Pepin.] Il ne faut pas s'étonner que le second Continuateur de Fredeguaire ne dise rien de cette conduite de Lambert, ni des suites funestes qu'on pretend qu'elle eut; il ne pouvoit toucher à cela sans encourir la disgrâce des parens de Charles Martel qui se servoient de sa plume; ainsi son silence n'est d'aucune force, mais (b) l'Auteur des gestes n'en dit rien non plus. Un

(b) Cordemoi, *ibid.*

(c) Godefroy, *in vita S. Lamberti c. 7. apud Cordemoi, ibid.*

(d) Pag. 382.

plus sûr à mon avis est de renvoyer ceci au nombre des faits douteux. Ceux qui (e) disent que le seul Lambert Evêque de Liege osa reprendre Pepin, & parler hautement de sa bigamie comme d'un adultere public, sans se laisser ébranler ni par les promesses, ni par les menaces de Dodon frere d'Alpaïde, n'ont écrit (f) que long tems depuis; cela les éloigne un peu de la qualité d'un témoin certain. D'ailleurs le fils d'Alpaïde étoit un sujet si redoutable, qu'on ne peut rien inferer du silence des Auteurs contemporains.

(C) Le seul Prelat qui osa dire ses veritez.] L'Auteur d'un Dictionnaire Historique annoie mille & mille occasions de remarquer, qu'il n'y a point de plus grans flatteurs des Puissances que les gens d'Eglise; leurs predications, leurs prières, leurs harangues, leurs Epitres dedicatoires sont si remplies d'éloges outrez, qu'on ne sauroit mieux représenter l'état où ils mettent un auditeur ou un lecteur bien honnête homme que par le proverbe, *dote mihi pelvim*. Pepin, me dira-t-on, n'étoit point Roi; Pepin, répondrai-je, avoit en sa main la clef des bouches & des plumes, les peines & les recompenses; il ne lui manquoit que le titre de Souverain; il en avoit la réalité, il en faisoit les fonctions. Les flatteurs ne s'arrêtent pas à un vain titre: ils adorent plus devotement celui qui a le pouvoir sans le titre, que celui qui a le titre sans le pouvoir.

(D) La benediction qu'on lui demandoit à table pour le verre d'Alpaïde.] Voici comment un Historien (g) moderne raconte le fait. *Ad epulas (g) Ha-invitaturo (B. Landebertus) à principe. Pippinus caterique illustres viri qui aderant, scyphum quif-que suum ab Anstite benedici, aut, ut alii dicunt, de manu ejus poculum accipere, pia ambitione cupiebant. Cum Alpaïs (nam & ipsa pleno convivio intererat) scyphum suum à Landeberto signari optaret, indignabundus Episcopus p. latio excessit, conviviarum hilaritate confusa. Conferet avec ceci les histoires rapportées par le Critique du Calvinisme (h) de Mr. Maimbourg.*

* Mazerai
Abregé
Chron.
t. 1. p. 171.
ad ann.
707. Cor-
doni Hist.
de Fr. t. 1.
pag. 381.

† Moreri,
qui dit que
le monas-
tere avoit
été fondé
par Alpaï-
de à Orp-
le-grand
dans le
Brabant.

‡ Le mot
scdulitas
se trouve
précisè-
ment dans
Alstedius.

§ Histoire,
Diar. Bio-
graph. t. 1.

(e) An-
selm. La-
dicens. Ca-
nonicus.
Sigebert.
Monachus
Gemblen-
cens. Nico-
laus La-
dac. Cano-
nic. Venet.
& alii
citante
Cordemoi,
pag. 381.

(f) Cor-
demon pag.
381.

(g) Ha-
in. Va-
rian. l. 33.
Lejus l. 33.
reman
Francica-
rum.

(h) Nou-
velles ter-
res pag.
614. &
suivant.

L'un de ses principales occupations étoit de composer des methodes, & de redire en certains systêmes toutes les parties des arts & des sciences. Son Encyclopedie * trouva grace (A) devant les Catholiques Romains, car elle fut rimprimée à Lion, & a eu assez de debit en France. Quelques-uns tiennent qu'un de ses meilleurs Ouvrages est son Tresor de Chronologie, dont il y a plusieurs éditions; d'autres en parlent avec mepris. Voslius n'en dit rien; il se contente de marquer en general † l'Encyclopedie, & en particulier le Traitté de l'Arithmetique. Il reconoit que cet Auteur avoit beaucoup de lecture; & que son érudition étoit fort diversifiée. Ceux qui jugent de lui avec le moins de flaterie, conviennent qu'il (B) y a du bon dans les methodes, & dans ses systêmes. Il n'a pas persuadé à beaucoup de gens ce qu'il a tâché d'établir dans son *Triumphus Biblius*, qu'il faut chercher dans l'écriture les materiaux, & les principes de toutes les sciences, & de tous les arts. Il étoit impossible qu'Alstedius publiât un si grand nombre de livres, sans se servir du travail d'autrui. Il copioit (C) sans scrupule les autres Auteurs, & en prenoit à toutes mains. Jean Himmelius Theologien de la Confession d'Augsbourg, & Professeur en Theologie à Iene, est un de ceux qui ont écrit (D) contre lui. Mr. Moreri n'a point (E) su l'année de la mort d'Alstedius, & il eût mieux fait de n'en rien dire.

ALTAEMPS (MARC) fils d'une sœur de Pie IV. fut l'un des Cardinaux qui presiderent au Concile de Trente. Wolfgang Altaemps son pere étoit Comte de l'Empire au Diocèse de Constance. Quelque belle que fut la dignité de Legat du Pape dans ce Concile, ce Cardinal ne l'obtint que par les souplesses de gens mal intentionnez. Les Borromées parens du Pape au même degré que lui, voulant l'éloigner de la Cour firent en sorte qu'il fut envoyé à Trente ‡. Il y demeura (Z) depuis le mois de Janvier 1562. jusques vers le commencement du

(A) Trouva grace devant les Catholiques Romains,] Lorenzo Crasso a mis Alstedius entre les grands hommes dont il a publié l'éloge. C'est de là très-àprement que Monsieur Moreri a tiré l'encens qu'il donne à Alstedius. Je voi qu'on renvoye les lecteurs à un (a) Ouvrage de Sorrel, pour apprendre des nouvelles de ce savant Allemand. Il faisoit qu'il fût plus connu, & plus estimé que bien d'autres parmi les Catholiques Romains. Le Pere Lami de l'Oratoire juge qu'Alstedius (b) est presque le seul d'entre tous les faiseurs d'encyclopedes & de systêmes de sciences qui mérite d'être lu, & de tenir son rang dans une Bibliothèque choisie. Voyez la remarque suivante.

(B) Convient qu'il y a du bon dans ses methodes.] Voici ce que Monsieur Baillet (c) a tiré de l'Allemand Anonyme qui a fait la *Bibliographia curiosa historico-philologica*. Alstedius renferme à la verité beaucoup de bonnes choses, mais il n'est pas assez exact en plusieurs endroits: néanmoins il n'a point laissé d'être reçu du public avec de grands applaudissemens, quand il parut pour la premiere fois, & il n'est pas inutile à ceux qui étant d'ailleurs destituez des autres secours, & n'ayant pas les auteurs, veulent acquérir quelque connoissance des termes de chaque profession & de chaque science. Au reste on ne sauroit trop louer sa patience & son travail, le discernement & le choix des bons auteurs qu'il a fait pour en tirer ses abreges. Car ce ne sont pas de simples lambeaux & des rhapsodies mal cousues, mais il donne les principes des Sciences & des Arts avec beaucoup d'ordre; il tâche même d'être uniforme par tout, quoi qu'il y ait des pièces meilleures les unes que les autres, & qu'il s'en trouve même qui ne valent rien, comme son Histoire, sa Chronologie, &c. . . Il faut avouer qu'il s'est souvent trop embarassé pour avoir voulu se rendre trop clair; qu'il est trop chargé de divisions & de sou-

divisions, & qu'il affecte une methode trop gênée.

(C) Il copioit sans scrupule.] Voici ce que Thomasius (d) remarque dans son Traitté des Plagiaires. *Hunc in Paratitulis Theologicis quocumque de silentio sacrorum asserti (e), observo prope de verbo descriptisse à Casaubono (f), quem nominari tamen etiam lectoris intererat, ut sciret unde plura sibi haurienda forent. Vereor autem ne quercum eandem alibi quoque excussisset, cum in ipso ad lectorem principio reperiam periodum unam alteramque dedicationis Casauboniana.*

(D) Qui ont écrit contre lui.] Son Ouvrage est intitulé *Anti-Alstedius, sive examen Theologiae Polemicae Johannis Henrici Alstedii*. Quand cette remarque ne serviroit qu'à marquer le titre d'un des principaux Ouvrages d'Alstedius, elle ne seroit pas entièrement inutile.

(E) Moreri n'a point su l'année.] Alstedius, dit-il, mourut vers l'an 1645. ou 46. d'autres disent l'an 1640. âgé de 52. Des trois Auteurs qu'il cite, il y en a deux (g) qui ne disent rien de cela. Je n'ai pas Lorenzo Crasso qui est le troisième; si c'est lui qu'on a suivi, on n'a pas eu un bon guide.

(Z) Il y demeura depuis le mois de Janvier.] Pallavicin (h) repris le Pere Paul d'avoir dit que le Cardinal Simonette & le Cardinal Altaemps furent nommez Legats du Pape en même tems, pour être ajoûtez aux Legats qui avoient déjà été nommez. C'est n'avoir point su que Simonette avoit été honoré de la Legation du Concile en même tems qu'Osius & Seripande, plusieurs mois avant qu'on leur donnât pour collegue le Cardinal Altaemps. Il le censure d'une autre chose, c'est de n'avoir fait mention d'Osius & de Seripande qu'en parlant des choses qui suivirent d'assez loin leur legation. Ces sortes de fautes ne sont pas bien importantes, & néanmoins on ne peut justement trouver mauvais qu'un censeur les porte en compte, car il est du devoir d'un Historien de les éviter.

* Elle est en fol. ar. usque en 4. tomes.

† De Scient. Mathematic. pag. 326.

‡ Voyez *Amelior de la Lettre faite qui est une lettre de l'île au Roi du 9. de Decem. 1761. dans ses notes marginales de la version de Fra. Paolo. p. m. 415.*

(a) De la perfection du Chrétiens, pag. 591. apud König, Libl. p. 259.

(b) Entrez sur les sciences, apud Baillet, Jugem. t. 2. n. 269. pag. 328.

(c) Ubi supra.

(d) N. 354. pag. 157.

(e) Tit. initiat. pag. 166. 167. 168.

(f) Exerc. 16. ad Byron. n. 43. pag. m. 399.

(g) Voslius. & Zeiller.

(h) L. 15. c. 13. n. 11.

du printemps de 1563. Le Pape le rapella pour lever des troupes; car ayant appris * *Frz Paolo l. 7. pag. 648. de la vie de la Cardinal. melior.* que les Ducs de Saxe & de Wirtemberg, & le Lantgrave de Hesse en levoient, & que les Allemans avoient envie de saccager Rome où ils avoient trouvé un si grand butin l'an 1527. il ne voulut pas se laisser surprendre *. La harangue de Pibrae deplut beaucoup à ce Cardinal. Il fut d'avis qu'on y fit une reponse vigoureuse; & il dit même qu'il falloit reprimer l'insolence de ce Legiste, qui n'avoit ^{ibid. pag. 494} accoutumé de traiter qu'avec de petites gens †. Il fut promu à la pourpre l'an 1561. & peu avant sa legation, les Chanoines de Constance l'avoient choisi pour leur Evêque. Il n'avoit ni la science, ni l'expérience nécessaire pour presider à un Concile; mais Pie IV. son oncle n'ignoroit pas que les autres Presidens suppléeroient ce qui manqueroit à celui-ci ‡, & lui apprendroient le manage des Conciles Oecumeniques. Lors que ce Pape l'envoya Nonce auprès de l'Empereur Ferdinand l'année 1560. il lui donna pour pedagogue le fameux Corneille Musfus † Evêque de Bitone. Altaemps possédoit alors l'Evêché de Cassane. Cette famille augmenta dans la suite ses dignitez; car nous trouvons un Duc d'ALTAEMPS qui mourut β l'an 1620. Il étoit savant, & c'est lui, si je ne me trompe, qui ramassa la Bibliotheque qui a été si long tems celebre à Rome sous ce nom, & qui n'étoit pas encore tout-à-fait vendue lors que Dom Mabillon fit son γ voyage d'Italie. Ce Duc d'Altaemps se nommoit *Jean Ange*, & a publié la vie du Pape Anicet. Un autre Duc d'ALTAEMPS, nommé *Gaudentius*, mort l'an 1677. n'a pas été moins curieux de livres, ni moins docte. Il a publié la vie de St. Chrysostôme, & la Sainteté persecutée triomphante δ.

ALTHUSIUS (JEAN) Jurisconsulte d'Allemagne, florissoit vers la fin du XVI. siecle. Il a fait un livre de Politique. Quelques Jurisconsultes de son pais s'emportent (Z) étrangement contre lui, parce qu'il a soutenu que la souveraineté des Etats appartient aux peuples. Il a fait un *Traité De Jurisprudentia Romana*, un autre *De civili conversatione*, un autre qu'il intitule *Dicologia*, &c.

ALTILIUS (GABRIEL) natif du Royaume de Naples, a fleuri vers la fin du ζ XV. siecle. Il se fit principalement estimer par ses vers Latins, qui montrèrent qu'il cultivoit la belle literature, & qu'il lisoit les anciens avec beaucoup de profit. Cela lui fut avantageux pour se pousser à la Cour de Ferdinand Roi de Naples, laquelle se resentoit encore du bon goût qu'on avoit acquis sous le Roi Alfonso. Il fut choisi pour Precepteur du jeune (A) Prince Ferdinand

mourut l'an 1494. âgé de plus de 70. ans: il étoit donc né environ l'an 1424. il faudroit donc qu'Altilius eut été son Precepteur environ l'an 1440. Le Precepteur d'un fils de Roi n'est pas ordinairement fort jeune; il faut qu'il ait eu le tems de faire paroître son érudition: & sans doute le Roi Alfonso qui étoit savant & environné de savans, n'auroit pas choisi Altilius sans avoir examiné les preuves de sa noblesse littéraire. On peut donc supposer qu'en 1440. Altilius auroit eu 30. ans: or il n'en avoit qu'un peu plus (d) de 60. quand il mourut (d) Jovius en 1484. il n'avoit donc qu'environ quinze ans lors que Ferdinand I. eut besoin de Precepteur; il est donc indubitable qu'il ne fut point choisi pour cela. Je m'étonne que Nicodemo qui a fait un si beau supplément au livre du Toppi, n'ait point relevé cette méprise. J'ai une petite remarque à faire contre Paul Jove. Il prétend (e) qu'Altilius ne fit plus de vers depuis son élévation à l'Episcopat, & que le plus beau de ses poëmes est l'Epithalame d'Isabelle d'Aragon. Je ne doute pas que cette Isabelle ne soit celle qui épousa Jean Galeas Storce Duc de Milan environ l'an 1480. je ne saurois donc me persuader qu'Altilius soit coupable de la desertion qu'on lui impute. Il devint Evêque l'an 1471. le plus beau de ses poëmes fut composé 10. ans après, plus ou moins: peut-on donc se plaindre que la mire l'ait abandonné le Parnasse?

(Z) S'emportent étrangement contre lui.] Boecler * soutient que le principe d'Althusius n'est propre qu'à rompre tous les liens de la société civile, & que son Ouvrage bien loin de mériter qu'on le recommande aux étudiants, comme fort plusieurs, est digne du feu. *Omnes reges nihil aliud esse quam Magistratus, Althusio inter solemnia carmina placet, cujus politica non tradit sane qui civitatis finis & felicitas & tranquillitas obtineri debeat, sed quibus modis omne vinculum societatis ac salus civis dissolvi ac everti possit. Damagogica appelles merito; & tamen quia Jurisconsulti nomen præfert & quedam subinde ostentationem ejus scientia jactat, commendari juvenuti Academica audimus librum orco (a) damnandum judicio eorum qui venena à cibus distinguere didicerunt. Voici le jugement qu'en fait le docte Conringius. Fundamentum doctrinæ suæ politica collocat in eo quod sanctorum Reip. cujusvis jure sit penes solum populum: qui error pestilens est & turbando orbi aptus.*

(A) Precepteur du jeune Prince Ferdinand.] C'est ce qu'a voulu dire Paul Jove en se servant de cette expression, *juvenis Ferdinandi regis*. Ughelli (b) s'en fert aussi. Le Toppi (c) est d'un autre sentiment: *Fu maestro*, dit-il, *di Rè Ferdinando I. d' Aragona e Vescovo di Policastro nel 1471.* Je croi qu'il se trompe. Ferdinand I. Horum hominum nefanda dogmata referunt habet *Althusius* in sua politica Vulcano, publico edicto conferenda. (b) *Ubi infra.* (c) *Biblioteca Neapolitana*, pag. 101.

* In *Grotium de Jure belli*, l. 1. c. 3.
(a) C'est l'avis de Meyer. in *Analyt. libri 3. polit.* Aristot. *Voici ce qu'il dit.* In classem istam referentur sunt illi politico-rum qui majestatis *πολιτικῶν δεικνῶν* populum faciunt, inde politici *λαοί*, &c. quia jugulum omnium principum ac Regum percutiunt. *Monarchomachi* dicitur. Horum hominum nefanda dogmata referunt habet *Althusius* in sua politica Vulcano, publico edicto conferenda. (b) *Ubi infra.* (c) *Biblioteca Neapolitana*, pag. 101.

* *Frz Paolo l. 7. pag. 648. de la vie de la Cardinal. melior.*
† *ibid. pag. 494*
‡ *Pallavic. Hist. Conc. Trident. l. 15. c. 13. n. 10.*
† *Id. l. 17. c. 13.*
β *Witte, Diarium Bigr. t. 2. pag. 26.*
γ *En 1685. Voyez son Musæum Italicum, t. 1. p. 78. 79.*
δ *Witte ib. p. 116.*
ζ *En 1484. P. 11. de XIV. cons. me dit Marteri.*
d) *Jovius 6. Eleg. cap. II 125.*
e) *Jovius 6. Eleg. cap. II 125.*

Il paroît même qu'il fut employé à des affaires d'Etat, & qu'il * accompagna Jovien Pontanus à Rome, pour une negociation de paix entre le Roi Ferdinand & le Pape Innocent VIII. Il eut beaucoup de part à l'amitié & à l'estime du même Pontanus, on en a des marques publiques dans les Ecrits de ce dernier †. Sannazar ne lui a pas donné de moindres marques de son estime dans ses ‡ poésies; ces deux-là ne sont pas (B) les seuls qui l'ayent loué. L'un des plus beaux poèmes de Gabriel Altilius est celui qu'il composa sur le mariage (C) d'Isabelle d'Aragon. On ne croiroit pas aisément que des vers Latins Peussent élevé à la prelature; mais il est sûr qu'ils lui servirent beaucoup à obtenir l'Evêché de Policastro. Quelques-uns ont trouvé mauvais que depuis cette élévation il ait négligé les Muses (D), qui lui avoient été si utiles. Ils ont trouvé de l'ingratitude & de l'impudence dans la maniere precipitée dont il les abandonna: & sa faute leur paroîtroit irremissible s'ils n'avoient égard aux excuses qu'il pouvoit faire, sur ce que l'Episcopat exigeoit de lui qu'il s'appliquât promptement à l'étude des saintes lettres. Il mourut dans son Evêché à l'âge de plus de 60. ans. Il y avoit été élevé par Sixte IV. l'an 1471. & il en jouit juiques en l'année 1484. qui fut celle de sa mort β. On n'a inseré dans le Recueil (E) de Gruterus & dans celui de Jean Matthieu, que l'épithalame d'Isabelle d'Aragon. Il y a beaucoup d'apparence que la plupart des autres vers d'Altilius sont perdus.

ALTING (HENRI) Professeur en Theologie à Heidelberg, & à Groningue, naquit à Embden le 17. Fevrier 1583. Sa famille étoit depuis long tems fort considerable dans la Frise. Dès le berceau il fut destiné à une charge où son pere (A) s'étoit signalé, je veux dire au saint Ministère. Pour cet effet

on

* Pontanus pref. traditus de negotio fecundia.

† Il fit l'épithalame d'Isabelle, & il lui d'écrit le Traité de magnificencia.

‡ Voyez eleg. 11. v. 17. & epigr. 7.

β Jovius, ibid.

β Ughellus tom. 7. Ital. Sacra p. 795. 796.

(a) In Epulo Italia.

(b) Genial. dorum. l. 5. c. 1.

(c) Ufque a leo mol. hier acad. mirandè in elegis & heroico carmine excelluit sicuri ex epithalamio Isabele Aragonie perfici Pontani atque Achi testimonio antiquis vartibus aquare. 70. rias.

(d) Poetic. l. 6. p. m. 736.

* Confer qua supra pag. 205. col. 2. sub jin.

(e) Paul. Jovius.

(B) Ne sont pas les seuls qui l'ayent loué.]

Le Gyraldi en parle très-avantageusement. Basile Zanchius a fait plusieurs vers à la louange d'Altilius, qui se trouvent dans les delices des Poëtes d'Italie. Jean Matthieu Toscan (a) dit beaucoup de bien de lui tant en vers qu'en prose; mais ceux qui voudront voir l'éloge de son esprit & de son cœur en même tems, doivent s'adresser à Alexandre d'Alexandre, qui a décrit assez amplement (b) la maiïere dont lui & quelques autres furent regalez par Altilius quand ils le furent feliciter de sa prelature. Il leur donna un souper plus conforme à son premier état, qu'à la dignité Episcopale dont il étoit alors revêtu; il n'avoit pas encore repudié les Muses ses premieres maîtresses, (supposé qu'il les ait jamais repudiées) ainsi l'entrecien roula sur quelques vers de Martial qui avoient été chantez par un jeune Musicien.

(C) Le mariage d'Isabelle d'Aragon.] C'est par là & par les elegies qu'il acquit sa (c) reputation. Jules Scaliger a trouvé trop de profusion dans l'épithalame: voici le jugement qu'il en a fait. Gabriel (d) Altilius epithalamum cecini longe optimum, excellentissimum vero futurum si sibi ille temperasset. Dum enim vult omnia dicere, afficit audacorem aliquando fastidio tanto quanto in aliis voluptate. Est enim nimis, quod vitium illi genti est peculiare. Est enim totis illis Italia tractibus perpetua loquendi fames. Cela n'est gueres obligent pour ceux * de Naples.

(D) Négligé les Muses qui lui avoient été si utiles.] On a peine à digérer qu'un Evêque (e) soit l'auteur de ce reproche, & qu'il l'ait exprimé en termes si durs: Is virtutis merito Policastri (ea urbs olim Euxentium fuit) amplexus factus, à Misis per quas profecerat, celeriter IMPUDENTERQUE discessit, MAGNO hercle, INGRATI animi PIACULO, nisi ad spem non injusta venia ob id culpa tegetur, quod ad sacras literas nequaquam ordinis oblitus temperare confugisset. Voyez sur cela les reflexions judicieu-

ses de Mr. Baillet (f). Ces 4. vers de Latorius (f) Junem. sur les Poëtes. t. 1. pag. 138. Voyez aussi t. 3. pag. 82.

Audit Altilius desertis transfuga Misis In quarum tabulis nobile nomen erat. Sed quid peccavit, si demeratur ut olim Carnibibus Phœbum, nunc pietate Deum.

(E) On n'a inseré dans le recueil de Gruterus.]

J'entens par ce Recueil l'Ouvrage qu'on intitule Dehina CC. Italorum poetarum collectorum Rantio Ghero. Le Recueil de Jean Matthieu Toscan est intitulé, Carmina illustrium poetarum Italorum. Cet Auteur dit dans son proleum qu'il n'a lu que l'épithalame, & quelque peu de épi grammes d'Altilius. Celui qui a procuré en 1689. une nouvelle édition des poésies Latines de Sannazar, & qui les a ornées de quelques notes, observe (g) qu'il ne se souvient point d'avoir vu d'autres pieces imprimées d'Altilius que l'épithalame & une épi gramme, d'où il infere qu'il s'en est perdu beaucoup, puis que Paul Jove parle des elegies de ce Poëte, & que Sannazar lui attribue des odes. Pour reparer en quelque façon cette perte, on nous a donné dans les notes sur Sannazar trois ou quatre pieces d'Altilius qu'on avoit en manuscrit. Le Toppi (h) (i) (j) (k) (l) (m) (n) (o) (p) (q) (r) (s) (t) (u) (v) (w) (x) (y) (z) fait mention de trois pieces d'Altilius inserées dans le florilegium de Rime de poëti illustri raccolti & ordinati da Giralamo Ruscelli, stampati in Venetia. nel 1558. in 8. Ces trois pieces sont, Gabriels Altili Lamentatio, ejusdem epithalamum, ejusdem elegia.

(A) A une charge où son pere s'étoit signalé.] Il s'appelloit Menfo Alting, & étoit petit-fils d'un autre Menfo qui avoit été donné en otage au Duc de Gueldre par les Etats de Drente l'an 1523. Un autre Menfo Alting bisayeul de celui qui fut donné en otage, avoit été Consciller de Reinold le Gras Duc de Gueldre, & (i) (j) (k) (l) (m) (n) (o) (p) (q) (r) (s) (t) (u) (v) (w) (x) (y) (z) s'étoit retiré au pais de Drente l'an 1361. Menfo Alting. le Ministre fut le premier qui avec deux

on l'envoya de fort bonne heure aux Ecoles, & après qu'il eut fait à Groningue ses Humanitez & trois Cours de Philosophie, on le fit aller en Allemagne l'an 1602. Il s'arrêta trois ans à Herborn, & y fit de si grans progrès sous le celebre Piscator, sous Matthias Martinus, & sous Guillaume Zepperus, qu'il obtint la permission d'enseigner la Philosophie & la Theologie. Il se preparoit à voyager en Suisse & en France, lors qu'il fut choisi pour être Precepteur de * trois jeunes Comtes qui étudioient à Sedan avec le Prince Electoral Palatin. Il prit possession de cet emploi au commencement de Septembre 1605. L'orage qui menaça le Duc de Bouillon de la part de Henri IV. & qui n'eut aucune suite, fut cause que le Prince Electoral sortit de Sedan avec les autres jeunes Seigneurs en l'année 1606. Alting les suivit à Heidelberg, où il continua d'instruire les trois jeunes Comtes. Il fut même admis à donner quelques leçons de Geographie & d'Histoire au Prince Electoral, & il devint tout-à-fait son Precepteur l'an 1608. Il l'accompagna à Sedan en cette qualité, & il l'instruisit d'une si bonne maniere, que lors que ce jeune Prince retourna à Heidelberg en l'année 1610. & qu'il fut interrogé sur tous les points de la Religion devant le Duc de Deux Ponts Administrateur de l'Electorat, & devant plusieurs autres personnes d'importance, il repondit fort pertinemment, & en Latin. La Bibliothèque du Vatican conserve (B) les preuves du preceptorat d'Alting. Lors qu'en 1612. le jeune Electeur s'en alla en Angleterre, Alting fut une des personnes d'élite qui l'accompagnerent. Il y acquit la connoissance de George Abbot Archevêque de Cantorberi, celle de King Evêque de Londres, & celle du Docteur Haquell Precepteur du Prince de Galles. Il eut même l'honneur de parler avec le Roi Jaques. Les noces de l'Electeur & de la Princesse d'Angleterre ayant été célébrées à Londres au mois de Fevrier 1613. † Alting prit les devans avec ses anciens disciples, & arriva à Heidelberg le premier d'Avril. Au mois d'Août suivant la profession des lieux Communs de Theologie lui fut conférée, & comme il n'auroit pas pu presider à des disputes s'il n'eût été Docteur en Theologie, il falut qu'au mois de Novembre il reçut le Doctorat selon les ceremonies ordinaires. En 1616. on lui conféra une charge qui n'étoit pas peu penible, ce fut la direction du Seminaire, s'il m'est permis d'appeler ainsi le *College de la Sapience* qui étoit à Heidelberg. On vouloit lui donner la profession que Coppenius laissa vacante par sa mort l'an 1618. e'étoit la seconde Chaire dans la Faculté de Theologie, mais il s'en excusa, & fit qu'elle fut donnée à Abraham Sculet. Il donna des preuves éclatantes de son savoir dans le Synode de Dordrecht, où il fut envoyé avec deux ‡ autres Deputez du Palatinat. Ce fut alors que l'Academie de Leiden fut rehalibree, par rapport au Doctorat qu'elle avoit laissé éteindre. Alting y créa solennellement Licentié en Theologie le Professeur Jean Polyander, qui en suite reçut de Sculet le caractère de Docteur, & se vit par là revêtu de l'autorité requise pour conférer le Doctorat à ses collegues. Alting conçut sans doute bien des esperances peu après son retour à Heidelberg. Les troubles de Boheme valurent une couronne à l'Electeur Palatin, mais ces beaux commencemens furent suivis d'une affreuse ruine. Tilli prit d'assaut Heidelberg au mois de Septembre 1622. & y laissa commettre tous les desordres (C) qu'on se put imaginer. Alting échapa

* Le Comte de Nassau, le Comte de Solms, & le Comte d'Isenburg.

† Koignoe lui donna pas un tems convenable en disant vivit anno 1613: ce n'étoit point encore son état le plus florissant.

‡ Abraham Sculet, & Paul Toffan. Ce dernier fut Deputé du Senat Ecclesiastique, les deux autres, de l'Academie.

(a) J'aouvert le lecteur que le Duc d'Albe d'arriva dans le Pays-Bas qu'en 1567. ainsi l'Auteur de la vie de Henri Alting n'a pas été ici assez exact.

(b) Subita ac proclatiosa coorta

tempesta. naufragio ab submerfioni proximi segregè tandem toto corpore evadentes, salvitate inveni divinita in proxima mam evaserunt. Vit. Henr. Alting.

(c) Vit. Jacobi Alting.

deux autres prêcha la reformation dans le territoire de Groningue environ l'an 1566. pendant les violences du Duc d'Albe, (a) *s' b ipsa Albani ducis grassante tyrannide.* Il fut aussi le premier Ministre qui prêcha dans la grande Eglise de Groningue, après la réduction de la place au pouvoir des Etats Generaux l'an 1594. Il servit fidelement l'Eglise d'Emlden 38. ans, & s'opposa avec un courage ferme aux fureurs des Anabatistes, & aux machinations des Ubiquitaires. Il mourut le 7. d'Octobre 1612. le jour même que son fils & Abraham Sculet perferent (b) perir sur le lac de Haerlem. Sa vie amplement écrite parubbo Emmius est entre (c) les papiers de ses heritiers.

(B) La Bibliothèque du Vatican conserve les preuves du preceptorat d'Alting. On y conserve les thèmes du Roi de Boheme corrigez de la

main d'Alting, & on les montre aux voyageurs, à ce que dit l'Auteur de la vie de ce Professeur. Il ajoute que ces monumens ne sont pas moins dignes d'être montrez aux curieux, que la plupart des reliques qu'on leur montre. *Hujus magisterii ejus ne unquam apud posteros interitum queat esse industria, vel Roma, quod mirerunt, faciet, que in Bibliotheca Vaticana inter Heidelbergensia cimelia, dicam an spolia, ostentat themata & exercitia styli Regis Bohemiae Altingii manu emendata, eruditius peregrinatoribus minimeque superstitiosius visenda, atque non minus credo, quam pleraque ipsorum reliquia a' Eccl'ia, digna spectatu.*

(C) Tous les desordres qu'on se put imaginer. On piller, on tua, on viola, on gêna; en un mot on n'oublia rien de tout ce que la fureur du soldat animée par le faux zèle de Religion

échapé comme (D) par miracle à la fureur du soldat, alla trouver sa famille qu'il avoit envoyée depuis quelque tems à Heylbron. Il la rejoignit à Schorn-dorff, & eut de la peine à y pouvoir séjourner durant quelques mois: les Minif-tres (E) Lutheriens exerçoient contre lui le dogme de l'intolerance. Il se retira avec sa famille à Embden l'an 1623. & fut d'abord saluer le Roi de Boheme à la Haye. Ce Prince le retint auprès de lui pour l'instruction de son * fils aimé, & ne voulut point consentir qu'il s'engageât à fervir l'Eglise d'Embden qui le de-mandoit pour Ministre, ni l'Academie de Franeker qui en 1625. lui offrit la pla-ce de Professeur en Theologie, que la mort de Sibrand Lubbert avoit fait vaquer.

* Qui pa-
ru sur la
mur de
Haerlem le
7. Janvier
1629.

(c) Hunc
(Lutheri-
anos)
& alios
illius Bi-
bliothece
libros sua
manu in
collegio

(a) Ex vit. est capabile de commettere. (a) Urbs.... impetu & vi capta, omniaque dira exempla passa dirptionis, lamene, libitibus, que militaris licentia, victoris insolentia, odium religionis, barbarorum Croatarum ferris commissis potuere aut parare. . . . Ea nocte insomni & mæsta inter lamena & ejulatus quibus omnia undique pestrepbant, aut sequoris sexus vim patientis, aut virorum equuleis subditorum, ac per varia tormenta ac vulnera lenta citare morte affectionum, &c. Voilà les fruits ordinaires de la guerre: voilà de quoi faire trembler ceux qui l'entreprennent, ou qui la conseillent pour remedier à des maux qui peut-être n'arriveroient jamais, & qui au pis aller seroient quelquefois beaucoup moindres que les maux qui suivent necessairement une rupture. Nous aurons lieu de rapporter plus d'une fois les angoisses où de grans Capitaines se font vus reduits, lors que leur conscience leur reprochoit les ravages dont ils avoient été cause.

(D) Echapé comme par miracle à la fureur du soldat. Les circonstances de son évacion meriteroient d'être rapportées. Il étoit dans son cabinet, lors qu'il aprit que l'ennemi maître de la ville commençoit à la sacager. Il ferma le verrouil de sa porte, & n'eut recours qu'à l'oraïson. Un de ses amis accompagné de deux soldats fut l'avertie de se retirer par la porte de derrière chez le Chancelier, dont la maison avoit été mise sous une bonne sauvegarde, parce que le Comte de Tilli vouloit avoir en leur entier tous les papiers qui y étoient. Le Lieutenant Colonel du Regiment de Hohenzollern gardoit cette maison; avec cette hache, disoit-il, j'ay tué aujourd'hui dix hommes; le Docteur Alting se voit bien-tôt l'onzième, si je sçavois où il est caché; qui êtes-vous? poursuivit-il en adressant la parole à ce Docteur. Alting ne fut pas si troublé qu'il n'inventât sur le champ une réponse (b), qui n'étoit pas la plus faulce qu'il pouvoit faire; J'ai été Regent, repondit-il, dans le College de la Sapience. Le Lieutenant Colonel lui promit de le sauver. Le lendemain les Jesuites prirent possession de la maison, & en firent decamper si vite cet Officier, qu'il n'eut pas le tems de s'informer de son Regent du College de la Sapience. Alting se trouva donc entre les mains des Jesuites, mais il s'étoit sauvé dans un galetas, & par bonheur un Cuisinier de la Cour Electorale fut employé par le Comte de Tilli, dont la Cuisine fut logée dans la maison du Chancelier. Cet homme nourrit en secret Alting dans le galetas, & lui fournit même le moyen d'aller voir ce qui se passoit chez lui. Il lui donna pour escorte trois soldats de l'armée Bavoise. Alting trouva sa maison dans un grand desordre, & son cabinet au pouvoir d'un Capitaine, qui lui dit ou par moquerie, ou par courtoisie, qu'il lui permettoit d'empor-

(b) L'Aut-
teur de son
éloge la
compare à
celle que
fit S. Atha-
nase. Sans
dout il, ille
vultus, ille
habitus.
ille sermo,
is rerum
articulus
quemvis
alium per-
cellere
poterat:
at nosse
imperter-
ritus for-
lertit ta-
men usus
responsio
nec aperte
se negavit
Alting.
tamen nec
tempetit-
ve se pro-
didit. ea-
dem fere
qua olim
in casu
simili S.
Athanasi-
us dextra-
te usus.
Ego, in-
quit, Lu-
theri magister
fui in
Collegio
Sapientie.

ter tel livre que bon lui sembleroit. On ne voulut point accepter son offre, & on se contenta de lui repondre que si ces choses lui appa-renoient, on souhaitoit que Dieu lui en accordât une plus longue possession qu'à leur premier maître. Alting essaya mille perils en s'en retournant, & au bout de trois jours Tilli lui permit de se retirer. J'ai lu (c) quelque part que si Alting n'avoit pas craint d'exposer son propre bien, & de passer pour plagiaire, il auroit pu sauver plusieurs livres de la Bibliotheque Electorale, & qu'il en avoit transporté plusieurs au College de la Sapience; mais j'arouvé que je n'entens rien à tout cela: j'y trouve de la contradiction. Si de peur de passer pour plagiaire il ne transporta point dans son cabinet aucun livre de la Bibliotheque Electorale, pour-quoi dites-vous qu'il en avoit retiré plusieurs au College de la Sapience, & qu'il auroit pu en sauver plusieurs? Outre que selon l'Auteur de sa vie, il n'eut permission que d'emporter un volume.

(E) Les Ministres Lutheriens exerçoient contre lui le dogme de l'intolerance. J'ai la prière de l'Electrice il obtint du Duc de Wutemberg la permission de séjourner à Schornдорff. Il s'y arrêta jusques au mois de Fevrier qui su vit la desolation du Palatinat. Les Ministres Lutheriens murmuroient de ce séjour, & de la permission que le Duc lui avoit donnée; le fonde-ment de leur chagrin étoit qu'Alting étoit un Professeur d'Heidelberg. Ibi (d) ad Febru-arium usque habuit, facultate hac per strenuissimum Electorem impetrata à Duce Wirtembergio, cujus alius Ministri Lutherani quasi Pontif. Axeni accolæ, aut aves Diomedæ, que solos socios grantar ex-cipunt, id ferebant agerrime, non alia de causa quam quod Altingius Professor esset Heidelbergensis. Je croi en est. c qu'ils eussent mieux observé les droits d'hospitalité envers un marchand du Palatinat, ou même envers un Professeur Calviniste d'un pais très-éloigné, qu'envers un Professeur d'Heidelberg. Le Palatinat étoit voisin du Wutemberg; les Professeurs de Turinge & ceux d'Heidelberg se choquoient de tems en tems par des Thefes, & par des écrits polemiques. Voilà une source de haine Theolo-gique & Professeurale. Mais après tout il n'est pas possible d'exercer l'intolerance qu'on eut pour Alting. Il étoit échappé du milieu des flammes papales; j'insure que l'ennemi commun lui avoit fait lui devoir servir d'une puissante recommandation; sa foi ne differoit de celle de Wirtemberg qu'en des choses non essentielles. Et si on avoit à se haïr & à se persecuter pour la Religion, on devoit attendre que l'on fût comme les (e) peuples d'Egypte, les uns au service d'un Dieu, & les autres au service d'un v. 33.

exciperat
H. nricus
Altingius,
aque ex
communi
illo incea-
duo Bava-
rico cri-
puit,
nisi suis
reculis
umovisset,
se ne pla-
giarius ha-
beretur, si
antiquos
liber in
ejus supel-
lectile re-
periretur,
veritus
fuisse.
Lomier de
Biblioth.
pag. 278.
Je ne sçai
si j'ingere
se ait d'un
homme qui
derone non
les pensées
d'un Au-
teur, mais
un livre ou
un volume
en espece.

(d) vixit
Altingii.
(e) Inter
hincimios
vetus,
antiqua
tumultus.
Immorta-
le osium,
& nun-
quam fa-
nabile
vultus
Ardet ad-
huc Om-
bos, &
Tentyra,
summus
ustrinque
Inde furor
vulgo,
quod nu-
mici vic-
torum
Odit uter-
que locos,
quum fa-
los credit
hærendos
Ete deos,
Fuerunt
Sat. 15.
v. 33.

Ce Prince consentit avec peine l'année suivante qu'il acceptât une profession en Theologie à Groningue. Altingen prit possession le 16. de Juin 1627. & ne la quitta qu'avec la vie. Il est vrai qu'il étoit parfaitement resolu en 1633. de changer Groningue contre Leyde; mais il s'étoit réservé cette condition que les Etats de Groningue y consentiroient; or c'est ce qu'ils ne firent pas. Il est vrai encore qu'il avoit prêté l'oreille aux propositions que le Prince * Louis Philippe lui fit faire en 1634. de venir retablir l'Academie de Heidelberg, & les Eglises du Palatinat, & qu'il s'étoit déjà avancé jusques à Francfort au travers de mille perils; mais la bataille de Norlingen gagnée par les Imperiaux fit évanouir cette entreprise. Il salut qu'il s'en retourna à Groningue par des chemins detournez. Il ne paroît dans son histoire aucune autre envie de transfmigration. Les dernieres années de sa vie furent un tems très-fâcheux; les chagrins & les maladies le persecuterent cruellement. Il eut tant de regret de la mort de sa fille ainée en 1639. qu'il en tomba dans une opiniâtre melancolie qui lui causa une fièvre quarte, dont il ne guerit qu'avec mille peines, & encore n'en guerit-il qu'imparfaitement; car les restes de la maladie degenererent l'an 1641. en une fâcheuse lethargie. Cent combats livrez par les Medecins à ce mal l'avoient à peine chassé, qu'il survint une affliction domestique qui ramena plus que jamais l'infirmité corporelle. Alting perdit sa femme l'an 1643. & en conçut tant de chagrin, qu'il ne fut plus capable de surmonter la melancolie. Il ne fit presque depuis cette folitude jusques au jour de sa mort que passer d'infirmité en infirmité. Il mourut chretienement & devotement le 25. d'Août 1644. C'étoit un homme de beaucoup de merite. Les livres (F) qu'il a composez sont foi de la science, & de son application au travail Academique, & on fait d'ailleurs qu'il se mêloit d'autres choses pour le service du prochain. Il alloit voir tous les ans le Roi de Boheme, & faisoit la revue des études de la famille royale. Il travailla puissamment aux collectes qui furent faites dans tout le monde Protestant pour les Eglises d'Allemagne, & principalement pour celles du Palatinat. Il fut l'un des trois Oeconomus des collectes d'Angleterre, & il presida aux aumônes de Louis de Geer. Je ne parle point de deux commissions importantes dont il fut chargé, dont l'une regarde la revue qui se fit à Leyde de la nouvelle version Flamande de l'Ecriture, & l'autre regarde la visite de la Comté de Steinfurt. Il eut des collegues dans la premiere, mais il fut le seul Inspecteur general dans la seconde, le Comte de Bentheim l'ayant fait venir pour informer contre le Socinianisme qui menaçoit le pais, & pour mettre un bon ordre dans les Eglises. Alting, à ce que dit son Eloge, n'étoit point un Theologien (G) querelleux; il ne s'amusoit point à la vetille des faux scrupules; il n'aimoit point les nouveautez; il étoit zelateur de l'ancienne traditive, ennemi des subtilitez de l'Ecole; & il ne vouloit puiser qu'à

* Il étoit Administrateur des Palatinat, & il offrit en 1633. à Alting une place de Professeur en Theologie, & de Senateur sur Ecclesiastique.

† Theologiam probabit ac tuebatur solidam ac mafculam non ex lacenis Scholasticorum, etsi illarum inexpertus non esset, sed ex fontibus Siloe & Scripturarum derivaram; ut gloriae sibi duceret se ab imperitiis non nullis ac nasuris Palamonicibus traduci tanquam Theologum scripturarium & bibliicum. In vita ejus.

E e 2

L'Ecriture.

(F) Les livres qu'il a composez.] Voici ceux qui ont été donnez au public. *Nota in Decadem problematum Johannis Behm, de glorioso Dei & beatorum celo*, Heidelberg 1618. *Loci communes cum didactici tum elegantissimi; Problemata tam Theoretica quam practica: Explicatio Catecheseos Palatina cum vindiciis ab Arminianis & Socinianis*, Amstelodami 1646. en 3. volumes. *Exegesis Augustana Confessionis unâ cum syllabo controversiarum Lutherianarum*, Amstelod. 1647. *Methodus Theologiae Didacticae & Catecheticae*, Amstelod. 1650. Ceux qu'on n'a point publiez sont en plus grand nombre; la dernière main manque à quelques-uns. On en voit la liste à la fin de la vie de l'Auteur. J'y ai vu que la *Medulla historiae profanae*, publiée par Daniel Pareus, est un Ouvrage de notre Alting. C'est un plagiat qui n'a pas été remarqué par Thomassin, ni par Monfr. Almelo-veen (A). L'Histoire Ecclesiastique du Palatinat depuis la reformation jusques à l'Administrateur Jean Casimir, est parmi les Ouvrages manuscrits d'Alting l'un des plus considerables.

(G) N'étoit point un Theologien querelleux &c.] Raportons les propres termes de son Historien. *Alienus à jurgis & villitigiis cuminspectorum, ab iis distinctumculis & ineptis Sophistarum, quibus mysteria salutis potius implicantar quam explican-*

tur; à scrupulostatibus precisissimarum qui nodum quarum in serpo, colant calicem camelum deglutientes. La secte des Precisistes faisoit du bruit en Hollande il y a 30. ou 40. ans: la voilà fort bien caractérisée; on y coule le moucheron, on y engloutit le chameau; on y ouvre la porte à des disputes qui ne servent qu'à l'armement des profanes & des libertins. Poursuivons; *ab omni denique xarvovovia & novatione in Theologicis quasi illud semper Tertulliani tenens*, primum quodque verissimum. Il n'y a point de doute que l'amour des nouveautez ne soit une peste, qui après avoir mis en feu les Academies & les Synodes ébranle & secoué les Etats, & les bouleverse quelquefois: ainsi on ne sauroit trop louer les Professeurs qui recommandent à leurs disciples de s'éloigner de cet esprit d'innovation. Il ne faut point se rebuter, sous pretexte qu'en recommandant fortement l'observation de l'ancienne & commune traditive, il semble qu'on suppose le principe ou la voye de l'autorité, que l'on a rejetée quand on a eu à combattre l'Eglise Romaine; il ne faut point, dis-je, se decourager pour tout cela; car si on attendoit à se servir d'une raison jusques à ce qu'elle fût à couvert de toute difficulté, on seroit trop long tems sans rien faire.

(A) Il vient de publier un Catalogue des Plagiaires à la fin de ses Amcennitates Theologico-philologicæ, Amstelod. 1694.

* Tiré de la vie de Jacques Alting, parmi celles des Præfesseurs de Groningue, imprimées in folio l'an 1674.

l'écriture. Toutes les personnes de sa profession devoient (H) regler leur domestique comme le sien étoit réglé. On n'en parloit que pour dire en general que tout y étoit dans l'ordre; il ne fournissoit point d'autre matiere aux conversations. Il s'étoit marié à Heidelberg l'an 1614. & avoit eu sept enfans. Il y en eut trois qui lui survécurent, une fille & deux garçons. L'aîné a été Professeur en Droit à Deventer *. L'article suivant traite de l'autre.

ALTING (J A Q U E S) fils du precedent, a été Professeur en Theologie à Groningue. Il nâquit à Heidelberg le 27. de Septembre 1618. pendant la depuration de son pere au Synode de Dordrecht. Toute son enfance fut un perpetuel changement de lieu. A l'âge de deux ans on l'envoya chez Chretien Chytræus Ministre de Bretten. L'année suivante sa mere nonobstant sa ↑ grossesse fut obligée de se retirer à Heilbron, où elle le mena. Au bout d'un an il salut se retirer à Schorndorf, d'où Henri Alting amena toute sa famille à Embden par des chemins detournez. D'Emden il la transporta à Leyde, où il fut Precepteur des fils du Roi de Boheme. La peste l'obligea d'aller de Leyde à Honstaerdijk; enfin il passa de Honstaerdijk à Groningue, lors qu'il y fut appellé pour la profession de Theologie l'an 1627. Jaques Alting étoit alors âgé de neuf ans. Il fit ses études à Groningue avec beaucoup de succès; & comme sa grande passion étoit pour les langues Orientales; il s'en alla à Embden l'an 1638. afin de profiter des lumieres du Rabin *Gumprecht Ben-Abraham*. Il alla en Angleterre l'an 1640. s'y fit connoître aux plus grans hommes, y prêcha, & y fut reçu Prêtre de l'Eglise Anglicane par le docte Jean Prideaux Evêque de Worcester. Il avoit resolu d'y passer toute sa vie, mais il accepta la profession en Hebreu que la mort de Gomarus rendit vacante à Groningue. Il y fut installé le 13. de Janvier 1643. le même jour que Samuel Des-Marets fut installé à la profession de Theologie que le même Gomarus avoit exercée. Les titres & les charges d'Alting augmentent avec le tems; il fut reçu Docteur en Philosophie le 21. d'Octobre 1645. Predicateur Academique l'an 1647. Docteur & Professeur en Theologie l'an 1667. Il avoit fait deux voyages à Heidelberg, l'un en l'année 1651. l'autre en l'année 1662. & avoit reçu mille temoignages d'estime de l'Electeur Palatin Charles Louis, qui le sollicita plusieurs fois d'accepter là une Chaire de Theologie, de quoi il s'excusa honnêtement. Il se brouilla dans peu de tems avec son collegue Samuel Des-Marets, & il étoit difficile que cela n'arivât, veu que leur methode d'enseigner n'étoit pas la même, & que sur divers points ils n'avoient pas les mêmes principes. Alting s'attachoit à l'écriture sans aucun mélange de Theologie Scholastique, il entroit dans la carrière de la gloire, il se hâtoit de s'y avancer, il ne manquoit ni d'esprit ni d'érudition pour soutenir ses sentimens. Les premieres leçons qu'il fit en particulier sur le Catechisme attirerent tant d'auditeurs, que faute de place dans sa chambre, il salut qu'il se servit de l'Auditoire Academique. Il avoit pour lui la plupart des Etudiens étrangers. Son collegue étoit habitué à se servir des distinctions & de la methode des Scholastiques, son nom faisoit du bruit depuis long tems, il publioit quantité de livres, il avoit un grand feu d'esprit, beaucoup de savoir, les Proposans du pais s'attachoient à lui comme au chemin le plus sûr d'avoir une Eglise, car toutes les paroisses étoient servies par des Ministres qui avoient étudié selon sa methode. En voilà plus qu'il n'en faut pour allumer & pour entretenir la division, quand même le temperament ne se mettroit pas de la partie. Alting avoit à combatre des obstacles très-puissans, la pluralité des voix & l'autorité de l'âge étoit du côté de son adversaire; qui d'ailleurs avoit pour lui une batterie capable de gendarmier tout le monde, & de reveiller les prejugés les plus venerables: c'étoit de dire qu'Alting étoit un innovateur, un homme qui remuoit les bornes sacrées que nos peres avoient si sagement mises sur les confins de la verité & du mensonge. Il devint accusateur public

(H) Devoient regler leur domestique comme le sien étoit réglé.] On sçavoit seulement que personne ne sçavoit ce qui s'y passoit, hormis qu'on n'ignoroit pas que toutes choses y étoient dans la bienséance, & selon la crainte de Dieu. *Hinc in familia ejus omnia semper pacata, omnia ordinata, de qua hoc solum sciretur, quod à nemine sciretur quid in illa fieret, nisi quod pie, compositè, decenter omnia fieri neminem lateret.* Cela est cent fois plus beau que si le monde s'entretenoit de ce qui se dit, & de ce qui se passe chez un Ministre.

On y a débité une telle nouvelle ce matin, dit l'un, on y disputa hier au soir sur une telle reflexion de Nouvelliste, dira l'autre. Il peut s'excuser, dit un troisième, comme Adam, & dire, *La femme que tu m'as donnée me l'a fait faire.* Il ne faut pas s'étonner qu'Alting ait été inconsolable apres la mort de son épouse, s'il est vrai, comme son historien le débite, qu'il ait vécu avec elle (A) près de 30. ans sans aucune plainte ni contestation. Peu de gens se peuvent vanter d'une telle chose, (A) Cum ea per annos prope 30. sine querela conjugum vixisset.

blic seulement sur 31. propositions erronées qu'il imputoit à Jaques Alting. Les Curateurs de l'Academie envoyèrent aux Theologiens de Leyde, sans en avertir les parties, l'écrit de l'Accusateur, & la reponse de l'Accusé, & les prièrent de prononcer là-dessus. On rendit (A) un jugement digne de remarque: on trouva * Alting exempt d'herésie; on blâma seulement son imprudence à forger de nouvelles hypotheses; d'autre côté, on trouva que Des-Marets avoit manqué de modestie & de charité. Ce dernier n'aquiesça point à ce jugement, & n'accepta pas l'offre du silence: il voulut que la cause fût examinée par les Consistoires, par les Classes, & par les Synodes; mais les superieurs n'y voulurent pas consentir, & defendirent d'écrire ni pour ni contre le jugement des Theologiens de Leyde; ainsi l'Ouvrage de Des-Marets, *Audi & alteram partem*, fut supprimé. Cette querelle fit un grand bruit, & eût pu avoir de fâcheuses suites par la vocation de Des-Marets à l'Academie de Leyde, mais il mourut ‡ à Groningue avant que de prendre possession de cet emploi. Il se fit une manière (B) de reconciliation au lit de mort; j'en parlerai dans les remarques. Alting fut obligé (C) de se plaindre qu'on l'avoit joiué, & ne fut point en repos après avoir été delivré d'un

* Cum Altingium ab omni hæresibus nota absolverent, in ipso autem pudentiam in procedendis novè inventis, in Marefio modestiam & charitatem requirerent. In Jac. Alting.

‡ Et res miram habitura catastrophæ videbatur Marefio quam fene ad Theologicæ Professionem Lugdunum in Batavis vocato.

‡ Au mois de Mai 1673.

(A) On rendit un jugement digne de remarque. Je ne pretens point prendre parti dans l'affaire particuliere dont il s'agit en cette rencontre; je me contente de dire que dans le general on ne sauroit s'empêcher fut pareilles contestations, de juger comme firent les Theologiens de Leyde. Ceux qui avancent de nouvelles hypotheses se piquent trop de les soutenir au prejudice de la paix, & de la tranquillité Ecclesiastique & Academique. Ils feront donc Orthodoxes tant qu'il leur plaira, mais ils n'auront pas assez de prudence; il y aura de la temerité dans leur fait; car c'est être temeraire que de troubler le repos public sans une grande & urgente necessité. Ceux qui s'opposent à une nouvelle methode d'enseigner, temoignent trop de passion; je veux croire que quelquefois il n'y a rien de personnel qui conduise leurs demarches, mais ils outrent les choses, ils allument toute l'Eglise pour des bagatelles, ils sont craindre la depravation totale de la Confession de foi, lors qu'on n'y donne encore aucune atteinte. Ils feront donc zéléz tant qu'il leur plaira; mais ils ne feront ni moderez, ni charitables, ni équitables. Ils feront même aussi imprudens que leurs adversaires: ils ne prennent pas garde qu'une nouvelle methode dont on ne fait pas semblant de s'apercevoir, tombe d'elle-même, au lieu que si on la choque de droit front, elle degene en parti. Le nouveau methodiste aura des parens dans la Regence qui le soutiendront de tous leurs cliens, & ainsi vous verrez bientôt la combinaison du Droit Civil & du Droit Canon; les factions d'Etat, & les factions d'Eglise appariées ensemble. Que n'a-t-on point à craindre de ce conflit? Qu'on épargneroit de maux à la Religion & à l'Etat, si on se contentoit de s'opposer aux innovations fondamentales!

(B) Une manière de reconciliation au lit de mort. Un Ministre de Groningue voyant Monsieur Des-Marets hors d'état de guerison lui proposa de se reconcilier avec son Colleague, & en suite de son acquiescement, alla proposer la même chose à Monsieur Alting. Celui-ci fit reponse que le silence qu'il avoit gardé au milieu des clamours, & des livres de son adversaire, repondoit de son humeur pacifique; qu'il étoit toujours prêt d'accepter la paix sous des conditions raisonnables, mais qu'il demandoit réparation des in-

jures qui avoient été publiées contre son honneur & qu'il ne voyoit pas qu'on pût souhaiter aucune liaison avec lui, pendant qu'on le croiroit tel qu'on l'avoit depeint. Le mediateur se retira sans proposer autre chose. Peu apres il se repandit un bruit par toute la ville, que Monsieur Alting avoit eu la dureté de refuser tout à plat la paix à un Colleague mourant: tant il est vrai que les bruits de ville sont peu conformes à l'état naturel des faits. Le mediateur accompagné d'un autre Ministre retourna chez Monsieur Alting, & tira de lui un formulaire de satisfaction. Ce formulaire ne plut point au malade, & celui qu'il dicta ne plut point à Monsr. Alting; il falut employer plus d'allées & de venues que pour la capitulation d'une forteresse. Enfin le changement que Monsieur Alting inséra au formulaire de Monsr. Des-Marets ayant été accepté, à condition que Monsieur Alting accepteroit ce que Monsieur Des-Marets y ajouta, afin que les conditions fussent égales de part & d'autre, on en vint aux signatures, & ce fut là toute la reconciliation. Notez que les parties ne revoquerent que les injures personnelles, car pour ce qui est des accusations doctrinales, l'Accusateur en remit le jugement à l'Eglise (a).

(C) Alting fut obligé de se plaindre qu'on l'avoit joiué. Il fondoit sa plainte sur la dernière édition du Systeme de Des-Marets, où il se voyoit fort mal-traité. Il pretendoit que son adversaire devoit abolir tous les monumens de la discorde, & que puis qu'il n'avoit pas supprimé un Ouvrage si outrageux, sa reconciliation n'avoit pas été exemte de supercherie. *Postquam autem ad plures abiit (Marcellus) . . . nunciis sui ego*

(b) *de systematis novi perperis amorationibus, quas usandis maledictis cum in alios tum in me constituerent. Liber ille paucis ante mortem ipsius diebus vendi quidem ceperat, sed nondum in meas adis fuerat illatus . . . Curavi ergo afferri, atque inde didici quantopere D. Marcellus mihi illisset quando in spociem concordiam redintegrari exoptavit. Etenim quotiescumque verum illud est ac sincerum votum non tantum verbis pax inicitur, sed etiam abolentur omnia monumenta prioris inimicitie. Tenebra namque conscientia ad suam ipsius insaniam spectare retur, si quod ipsanet d. amavit atque ex sua memoria abolitum voluit universorum notitia ac memoria infixum dederit, editis consumeliosis chartis per universum orbem disseminatis. S'il m'est permis*

adverfaire si terrible; le Clergé grondoit (D) éternellement contre ce qu'il apelloit innovations, mais le bras feculier arrêtoit par sa prudence les tempêtes fynodales ou confistoriales, & menaça d'interdiction ceux qui dans quelque assemblée ecclesiastique remueroient la querelle de ces deux Athletes. Altling n'eut gueres de santé les trois dernieres années de sa vie, & enfin le 20. d'Avouit 1679. une fievre continuë qui n'avoit duré que neuf jours l'ôta de ce monde. Il mourut pieusement resigné aux ordres de Dieu, & recommanda plusieurs fois à Menfo Altling son cousin Bourgmeſtre de Groningue l'édition de toutes ſes Oeuvres. On a ſatisfait à ce deſir quelques années après ſa mort, par l'impreſſion (E) de 5. volumes *in folio*. Il avoit* vécu hors du mariage juſqu'à l'âge de près de 30. ans : enfin il s'ennuya de cet état, & ſe maria. De huit enfans que Dieu lui avoit donnez, il n'y en avoit que trois en vie lors qu'il mourut, dont l'un étoit Medecin, un autre étoit Avocat, & l'autre avoit pris le parti des armes. Le premier & le dernier moururent peu d'années après leur pere. Si Jaques Altling eût vécu encore quelque tems; il auroit compoſé deux livres, l'un en Latin, l'autre en Flamand; le premier eût été une apologie de ſa doctrine, & l'autre, une hiſtoire de ſa vie depuis ſon Profeſſorat, & l'on auroit vu par ce moyen l'injuſtice qu'on lui avoit faite, en lui ſuſcitant (F) une longue ſuite de chagrins †. Voilà ce que j'ai extrait de ſa vie, qui eſt à la tête du I. volume de ſes Oeuvres. Si quel-

* Vitam celibem ad annum ætatis trigesimum ſere perduxit, cuius tandem peritælus junxit ſibi tori ſociam. 16.

† Ex vita Jacobi Altlingii in limine operum, edit. Amſtel. 1687.

(a) Cum in ipſius eſſet poteſtate totum opus ſuppreſſiſſe, quæ unica ſupererat in opere uſquequaque ſibi conformi emendatio. 161d.

(b) Ita ut iudicia vellet Cl. D. Mareſius ſi que in dictis & ſcriptis ipſius in ſanam Cl. D. Altlingii incurtere viderentur. 161d.

(c) In vita Jacobi Altling.

mis de dire un peu franchement ma penſée, il ne me ſembloit pas qu'on ait eu raiſon de pretendre que Des-Marets ſupprimât tout un gros livre; il eût ſalu dedominager le Libraire, & ainſi les frais de la reuſion n'euffent pas été un ſimple de dit, un *mollem factum*; ils euſſent été une perte pecuniaire à la famille. Il ne s'agiſſoit pas de 3. ou 4. cartons; il s'agiſſoit de l'ouvrage tout entier, comme le reconoit Altling (a) lui-même. C'étoit aſſez qu'il déclarât dans un Ecrit ſigné de ſa main, qu'il (b) retraçoit tout ce qu'il pourroit avoir dit ou publié contre la reputation de ſon Adverſaire. Avec cela ſenſi il a pu mourir dans les formes, *e morto canonicamente*, comme on dit au delà des monts.

(D) Le Clergé grondoit éternellement.] Les paroles que je m'en vais rapporter apprendront ce que c'étoit. *Qualis fuerit utriuſque ante mortem mutua reconciliatio ipſiſmet Auctoris Epistoſa initio Mantiffæ toni quinti poſtea reſtatut. Quiſcunque Mareſio, non ſic tamen quiſcendum ſibi duxerunt qui ipſius partium fuerant. Nihil autem adeo de-diſſe operam videntur, quam ut via quaſi eccleſiaſtica per Synodos, Claſſes, & quas dicimus Correſpondentias, Altlingii opinionibus obſiſterent. Ita variis quidem ſtutibus poſtea jaclatus vir opinimus, ſua autem ſententia tenaciſſimus tandem ſere enatavit; ſiquidem quatuorſenque aliquid proponeret Eccleſiaſticorum ordo, illud mox procerum editio vel conſulto reſectum eſt. Into exauctorationis etiam pana in eos conſtituta, qui de controverſis Mareſio-Altlingiſis in actu aliquo Paſtorum quidquam moverent. Ita factum ſapius eſt ut generalibus etiam verbis concepta gravamina de periculofis novitatibus in ſpongiam incubuerint (c).* D'où paroît que Jaques Altling eût eu tout à craindre de la part des Theologiens, s'il n'avoit été protégé par les Magiſtrats.

(E) Par l'impreſſion de 5. volumes in folio.] Mr. Bekker alors Miniſtre d'Amſterdam, qui avoit été diſciple & bon ami de l'Auteur, prit un ſoin particulier de cette édition. Elle parut à Amſterdam en l'année 1687. & contient plusieurs ſortes de Traitez, analytiques, exegetiques, pratiques, problematiques & philoſophiques, qui font ſoi non ſeulement de la vie laborieufe de Jaques Altling, mais auſſi de ſon grand ſavoir. On peut conôître ſa diligence par un autre endroit: la plupart des gens d'étude devien-

nent eufin pareffeux à écrire des lettres; il n'a jamais connu ce deſaut, il (d) en avoit écrit cinq mille, mais on n'a pu en publier qu'un petit nombre. Le nom ſeu des Theologiens à quorum qui elles ſont écrites montre qu'il n'étoit point Voetien.

(F) En lui ſuſcitant une longue ſuite de chagrins.] Ceux qui aimeront mieux les paroles de quoi ſatisfaire leur envie. *Dixit inter alia (e) (Altlingius) ſi Deus ſibi vitam viresque concederet, ſtare ſibi animam duos libellos in lucem mittendi, alterum quidem quem orſus etiam eſt, quo ſe purgaret corum Eccleſiæ ab heterodoxis & hæreſeos crimine ſibi intentato, alterum vero quo hiftoriam vita ſua publica penderet, ab eo tempore quando in Academia docere cepiſſet, unde cuius judicandum relinquere, quo jure qua injuria tantum ipſi moleſtiam creatum fuſſet. . . . Pre cæteris autem conquereretur à malevolentium inſidiis atque iniuſicitis ſteſiſſe quo minus ut vellet publico inſervire potuiſſet.* C'eſt aſſurément une choſe bien deplorable, que par des guerres civiles on empêche pluſieurs excellens ouvriers de faire valloir leur talent au ſervice de leur Communion, & contre les ennemis de dehors, gens contre leſquels il faudroit toujours tenir toutes les forces du parti bien réunies. Je ne parle point du ſcandale que cela cauſe, car au contraire il faut être ſcandalifé du peu de ſcandale que cela cauſe. Eſt-ce que pour ſe ſcandalifer à propos il faut un degré d'eſprit à quoi peu de gens parviennent? Eſt-ce que la courame endurent enſin à tout, & que *ab aſſuetis non fit paſſio*? D'où que cela vienne, il eſt certain que les peuples ont une indulgence exceſſive pour ceux qui entretiennent la diſcorde par des écrits violens, injurieux, remplis de chicaneries, ſous le faux pretexte de zèle. Rien ne ſeroit plus capable de corriger la demangeaiſon rongearite que l'on voit en certains gens d'enſtaffer livre ſur livre, avec un ſiel très-amer contre leurs confreres, que ſi les peuples ſe ſcandalifoiſent tout de bon de cette conduite, & donnoient des marques éclatantes de leur mepris, & de leur mecontentement. Mais pendant qu'on les verra ſuivre le parti qui fait faire plus de vacarmes, & plus de fracas, il faut tenir la maladie pour incurable.

(d) Loquantur epistolæ quarum tam pauca ex 5000. publicari potuiſſe, id equidem dolendum. Erat autem ad ſcribendas literas impiger. In vita ejus.

(e) 161d.

EN VOI doit conſiſter preſentement le ſcandale des diſputes.

cun trouve des faulxtez dans cet article, je le prie de ne s'en prendre pas à moi, qui n'ai fait que rapporter fidelement ce que m'a fourni l'Ouvrage que j'ai cité. J'avertis une fois pour toutes que je ne me rens point caution de ces sortes de recits. Je conclus par cette remarque, c'est qu'Alting étoit un Theologien fort attaché au texte de l'Ecriture, au Cocceianisme & au Rabinisme. Cette dernière application l'exposa à une (G) terrible injure. Il prêchoit bien en 3. langues, en Allemand, en Flamand, & en Anglois.

AMABLE, Prêtre de Riom en Auvergne dans le V. siecle, est loüé par Gregoire de * Tours comme un homme admirable en fainteté, & qui faisoit beaucoup de miracles. Il commandoit à ce qu'on dit aux serpens, c'est ainsi que cet Historien s'exprime: mais il depose sur un autre fait temoin oculaire. J'ai vu à son sepulchre, † dit-il, un Energumene delivré, j'y ai vu un parjure devenu aussi roide qu'une barre de fer, & après avoir confessé son crime, devenir libre comme il étoit auparavant. Quand un homme comme Gregoire de Tours se sert d'un on dit, c'est signe que la chose n'est pas fort certaine; neanmoins l'Empire sur les serpens est ce qui passe pour le plus certain de tout ce que l'on attribue à Saint Amable. On diroit que ç'a été son apennage & son lot ou pour parler en Mallebranchiste ‡, que Dieu l'a établi cause occasionnelle de la guerison de ceux que les serpens ont blesez. Un Auteur moderne qui tout Chanoine qu'il est dans † la ville dont S. Amable est Patron, ne laisse pas d'avouer β qu'il ne croit pas tous les miracles qui sont rapportez de lui dans les vies des Saints d'Auvergne, ni dans plusieurs autres Legendes, declare d'autre côté † qu'il y croit fermement que ce Saint a un pouvoir souverain sur les serpens, parce que tout le monde depuis (H) 1300. ans assure en avoir vu des effets merveilleux... & que d'ailleurs il a eu le bonheur d'en voir aussi lui-même. Il ò doute beaucoup de la verité d'une certaine tradition qui court à Riom sur ce grand saint, à savoir que quand il alla à Rome à pied le soleil lui servoit de valet, & lui porta en l'air ses gans & son manteau en guise de paraplu pendant la grande chaleur, & de parapluie pendant le mauvais tems. Cette tradition passe pour si certaine en ce pais-là, qu'on ne depeint presque jamais S. Amable dans aucun tableau sans ses gans & son manteau soutenus en l'air par un rayon du soleil. Credit Judæus? Appelles, dit-il, non ego. Cela suffit sans aucune reflexion de ma part, pour donner à cet article la forme que ce Dictionnaire semble demander. Un simple recit de semblables choses est un recueil d'erreurs.

AMAMA (SIXTINUS) Professeur en langue Hebraïque dans l'Academie de Francker, a été un fort sçavant homme. Il étoit de Frise, & il avoit été disciple (A) de Drusius. L'Université de Leyde qui enleve autant qu'elle peut

* De la gloire des Confess. chap. 33.
† Je me sers de la version de l'Asobé de villeloin.
‡ Voyez l'Abé Baylit, suplem. à la Dissert. sur le Sermon de S. Polycarpe, p. 30.
† Riom.
β Id. pag. 102.
† 16. pag. 101.
‡ Pag. 103.
C'est ainsi qu'il orthographe. Horace Sat. 5. l. 1. dir Apella, qui est plus selon les regles de la quantité.

(a) Oper. Altingii tom. 5. in Maniff. pag. 426.
(b) Crede mihi levita sunt propter que non leviter excandescimus, qualia que pueros in rixam & jurgium concitant. Nihil ex his que tam tristes agimus ferium est, nihil magnam. Inde, inquam, vobis ira & infantia quod id nominis emunciet & pronunciet uti scribitur. Etoit-ce un sujet legitime de se mettre si fort en colere, & ne voit-on pas bien ici un exemple de ce (b) qu'un Philolophe payen a remarqué judicieusement? Que pourroit-on dire de plus fort contre un homme qui mar-

(G) L'exposa à une terrible injure. Il se vit traité de demi-Juif, d'homme qui ne differoit presque d'un Juif que par le prepuce, enfin d'homme qui se plaignoit quelquefois de n'être pas circoncis, & à qui le prepuce pesoit. L'occasion de ces injures fut qu'il avoit soutenu que les points du nom tetragramme ne lui sont point propres, & qu'ainsi on n'en conoit pas la veritable prononciation, & qu'il ne faut point accuser de superstition Judaïque ceux qui le lisent Adonai. Voici le jugement que l'on fit de cette pensée. (A) Impudentia est Grammaticorum nonnullorum & filiorum Bieri negare ex superstitione Judaica orri quod id nomen aliter pronuncietur quam legitur. . . Sed per nos homines semi-Judæi doctrina, studio, affectu, commercio & qui solo sere potendo præputi, & quo interdum se gravari dolent à recutis, insaniant ut libent. . . Vestra est impudentia, petulantia, & superbia in primo gradu, quod auquam, vobis dicam scribere imperitia & ignorantia tot illustribus Ecclesia viris vobis etiam longe doctioribus, quod id nominis emunciet & pronunciet uti scribitur. Etoit-ce un sujet legitime de se mettre si fort en colere, & ne voit-on pas bien ici un exemple de ce (b) qu'un Philolophe payen a remarqué judicieusement? Que pourroit-on dire de plus fort contre un homme qui mar-

chanderait son apostasie, & qui n'attendrait à se faire Juif que la solution de trois ou quatre petites difficultez?
(H) Depuis 1300. ans.] Ce calcul ne s'accorde pas exactement avec ce qu'on dit dans la page suivante, que S. Gregoire de Tours n'a vécu qu'environ 50. ou 60. ans après S. Amable. Il n'est pas besoin de prouver que ces paroles ne veulent pas dire qu'il est né 50. ou 60. ans après ce Saint; il est assez évident qu'elles signifient qu'il étoit parvenu à l'âge de l'homme, lors qu'il y avoit 50. ou 60. ans que S. Amable étoit mort. Selon cela la mort de ce Saint tomberoit sur le commencement du 6. siecle, car Gregoire de Tours (c) n'a vécu qu'environ 52. ans, & il est mort l'an 594. Or s'il y avoit 1300. ans qu'on voit les miracles du Saint de Riom, il faudroit qu'il eût fleuri vers la fin du 4. siecle, & en ce cas, on ne peut pas dire qu'un homme âgé de 20. ans en l'année 561. ait vécu 50. ou 60. ans après lui.
(A) Il avoit été disciple de Drusius.] Cela est certain par divers passages de l'Anti-barbarus biblicus. Pour ce qui est de Sinesius, dont on le fait disciple dans le supplément de Moreri, j'avoue qu'il m'est absolument inconnu, & je doute fort qu'on le conoisse dans les Provinces Unies.

(c) Le P. Labbe de Script. Eccl. t. 1. pag. 298. La plupart mettent sa mort à l'an 596.

* En
1626.

† Voyez
l'épître de
dénaturation
de l'Anti-
barbarus
Biblicus.

‡ Censura
vulgatae
Latinæ
editionis
Pentateu-
teuchi,
Franekeræ
1620.

§ Le ob-
fcticien
(dit. il à
Gomarus)
primus
ille ado-
lescentie
mex for-
tus in dias
luminis
oras pro-
diit. *Anti-
barb. Bibl.
p. m. 295*
Je croi
qu'il avoit
publié de ja
l'an 1618.
Un petit
traité de
decimis
Moficis
qui con-
tient 97
pages in 4.
Et qui a
été reim-
primé à
Londres,
l'an 1660.

§ L'an
1623.

¶ 1616. p.
160.

(C) C'est
de cette
édition que
Mr. Bail-
let a par-
lé dans ses
Anti, t.
2. p. 215.
Il ne faut
pas ou-
blier, dit-
il, l'AN-
TI-BAR-
BARE,
qu'un
Professeur
en He-
breu de
l'Univer-
fité de
Franeker
en Frife
nommé
Sixtinus
Amama
publia sur
le texte de
l'écriture
Sainte

l'an 1656. in 4. dans la ville où il enseignoit. . . L'Ouvrage
est farci de diverses petites Differtations & discours qui ne ren-
dent pas son économie fort agreeable.

aux Academies voisines leurs plus celebres Professeurs, en leur offrant des avan-
tages plus considerables que ceux qu'ils possèdent, tâcha de * Pôter à l'Acade-
mie de Franeker. C'étoit pour remplir la place d'Erpenius, qui avoit été l'un
des plus habiles hommes de son siecle dans les langues Orientales. Amama ne
refusa point cette vocation, mais d'autre côté il ne l'accepta pas absolument; il
n'y donna les mains que pourveu que ses Superieurs de Frife lui accordassent son
congé. Or c'est ce qu'ils ne firent pas †; & sans doute ils ameliorerent de telle
forte sa condition, qu'il n'eut pas sujet de se repentir de n'être pas Professeur à
Leyde. Le premier livre qu'il publia fut un essai d'un très-beau dessin qu'il avoit
conçu. Il avoit entrepris de censurer la Version Vulgate, que le Concile de
Trente a declarée authentique; & sans attendre que tout son dessin fût executé,
il publia la ‡ Critique de la version du Pentateuque. Voilà † par où il debu-
ta pour s'aggreger au Corps des Auteurs. Il prepartoit la fuite de cette Cri-
tique, lors qu'il se vit obligé de travailler à une autre chose; je veux dire à con-
ferer la version Flamande de l'écriture avec les originaux, & avec les plus exac-
tes versions. Cette traduction Flamande avoit été faite sur la version Alleman-
de de Luther. Amama rendit compte de son travail au public par l'Ouvrage qui
parut § à Amsterdam en langue vulgaire, intitulé, *Bybelsche Conferentie*. On a
parlé de cet Ouvrage dans le supplément (B) de Moreri. Ce soin de collation-
ner occupa beaucoup Amama, de sorte que la publication de ce livre, & celle
de quelques écrits de Grammaire & l'empêcherent assez long tems de s'appliquer
à la censure de la Vulgate. Il se remettoit à ce travail, lors (C) qu'il fut que le
P. Marin Merfenne l'avoit refusé quant aux six premiers chapitres de la Genese.
Quitant donc toute autre besogne, il s'attacha à justifier sa Critique contre le
P. Merfenne. Sa reponse est une des pieces dont l'*Anti-barbarus Biblicus* qu'il
publia l'an 1628. est composé. Les autres pieces sont la Critique de la Vulgate
sur les livres historiques du Vicux Testament, sur Job, sur les Pseaumes, sur
les livres de Salomon, & quelques Differtations particulieres. Il y en a une sur
le celebre passage des Proverbes, *Le Seigneur m'a créée au commencement de
toutes ses voyes*, où Amama montre que ceux qui accusoient Drufius de favori-
ser l'Arianisme, étoient d'insignes calomniateurs. L'*Anti-barbarus Biblicus* de-
voit contenir 2. parties, chacune de trois livres. L'Auteur ne donna que la
premiere. On la rimprima après sa mort à Franeker in 4. § l'an 1656. & on y
joignit le †. livre, qui contient la censure de la Vulgate sur Esaie, & sur Jere-
mie. Il est impossible de parer les coups qu'il a portez à la Vulgate, & de satisf-
faire

(B) Dans le supplément de Moreri.] Ce si-
plément porte que selon Mr. Simon, *Le dessin*
de Sixtinus Amama dans ce livre est de faire voir
que la Bible Flamande qu'on lisoit parmi les Pro-
testans des Pays-Bas, & qui avoit été traduite sur
l'Allemande de Luther étoit remplie de fautes, &
c'est ce qu'il montre fort bien, ajoute-t-on. Pour
donner une instruction plus complete là-dessus,
il faut rapporter en propres termes ce qu'a dit
l'Auteur que l'on cite. *Les Protestans des Pays-
Bas*, c'est Mr. Simon qui parle dans sa lettre à
Monsieur P. touchant l'inspiration des livres sa-
crez, page 10. *n'ont appryé leur reformation que
sur une version Flamande qui avoit été faite sur celle
de Luther; mais enfin . . . ils resolurent de
travailler à une nouvelle traduction. Sixtinus Ama-
ma composa pour ce sujet en Flaman un livre inti-
ulé, Bybelsche Conferentie, où il fait voir fort
au long les raisons qu'on avoit de publier une nouvelle
Bible pour les Eglises Flamanes, il assure que la
version Flamande qu'ils lisoient dans leur Eglise,
& qui avoit été prise de celle de Luther, contenoit
en de certains lieux plus de fautes que de versets,
& il en donne dans cet Ouvrage un grand nombre
d'exemples.* Dans la page 11. Monsieur Simon

raporte ceci. . . Il est vray que les Calvynistes
des Pays-Bas rejeterent leur ancienne version,
& en composerent une nouvelle. Mais s'ils ont
suivi dans leur nouvelle traduction la methode que
Sixtinus Amama propose dans sa Bybelsche Confe-
rentie, elle ne peut pas être exacte; car pour faire
sa reformation il ne suit que Pagnin, Junius &
Tremellius, la Bible de Zurich, la Françoise de
Geneve, l'Allemande de Piscator, l'Espagnole de
Cyprien de Valera, l'Italienne de Diodati, l'An-
gloise de Geneve, & d'autres nouvelles traductions
. . . . defectueuses.

(C) Il fut que le Pere Marin Merfenne l'avoit
refusé.] Ce fut Monsieur Rivet qui le lui aprit,
car sans cela il couroit risque de ne le savoir de
long tems; il n'avoit jamais ouï dire qu'il y eût
un Pere Merfenne au monde. Voici comme
il parle dans son epître dedicatoire (c). *Absque*
te fuisset Cl. Rivete, nomen Merfennii qui VI.
priorum Genesios capitum adversus meas stricturas
suscipit patrocinium etiamnum juxta cum ignavis
simis ignorasset. Tu primus mihi indicium, tu
voluminis copiam fecisti, tu ad modestam & man-
strictam replicationem hortamentis tuis me animasti.
Je m'étonne qu'il n'ait pas inséré dans son *Anti-
barbarus* l'avancour de sa reponse; il l'avoit
publié en l'année 1627. sous le titre de
Epistola (d) ωρδδρη ad Marinum Mer-
sennam.

(c) Elle est
d'écrite de
27. De-
cembre,
1626.
(d) In
Catal.
Oxonienf.

faire aux raisons par lesquelles il a établi la nécessité de consulter les originaux. Aussi voit-on peu d'habiles gens de la Communion Romaine qui nient cela; ils se retranchent à foutenir; pour sauver l'honneur du dernier Concile; qu'il n'a point prétendu soumettre les originaux à l'autorité de la Vulgate. Il n'est pas ici question d'examiner si l'on peut dire cela dans la bonne foi. Nôtre Sixtinus exhorta si fortement à l'étude des langues originales de la Bible, qu'il y eut des Synodes qui étant frappez de ses raisons (D), ordonnerent que désormais on ne recevroit aucun Ministre qui n'eût pour le moins une mediocre intelligence de l'Hebreu & du Grec de l'écriture. Il ne faut pas oublier parmi ses éloges le zèle qu'il témoigna pour faire cesser dans l'Academie de Francker un desordre; qui n'y regnoit pas avec moins de débordement qu'aux Univerfitez d'Allemagne. Je parle (E) de l'ivrognerie. Il harangua fortement sur cette matiere l'an 1621. On fut si content de lui en Frise, qu'après sa mort qui arriva en Decembre 1629. on usa de beaucoup de liberalité envers ses enfans, comme Nicolas AMAMA l'un des deux lemoignés avec bien de la reconnoissance; dans l'épître (E) dedicatoire d'un livre.

AMAMAUS (ROMULUS) Professeur en Grec & en Latin à Boulogne (A) au XVI. siecle, se rendit celebre par son érudition & par ses emplois. Il étoit originaire de Boulogne, & natif d'Udine. Le Pape Paul III. l'attira auprès de soi; pour le faire Precepteur d'Alexandre Farnese son petit-fils. Il fut en suite employé à des affaires plus importantes; on le députa à l'Empereur & aux Princes de l'Empire; & à la Cour de Pologne. Il n'y avoit point de Savans à Rome sous le pontificat de Jules II. qui brillassent plus que lui. Il fut Secretaire de ce Pape. Il a fait paroître son intelligence de la langue Greque par la traduction de Pausanias; & par celle d'un Ouvrage* de Xenophon. Il a fait

aussi

(D) Il y eut des Synodes qui . . . ordonne-
rent.] Voici les termes de l'Acte qui fut dressé
sur cela par le Synode de Frise tenu à Harlingen
l'an 1624. *Decretum est ut in posterum Theologiae
Candidati quotquot ad examen dimiserint Eccles. ad-
mitti desiderabunt; praefer testimonia Senatûs Aca-
demici & Theologiae Professorum exhibeant etiam tes-
timonia Professorum Hebrae & Graecae linguae, quibus
docent se in praedictis linguis eos saltem profes-
sus fuisse, ut originalem Veteris Novae Testa-
menti textum mediocriter possint intelligere, utque
in Classe ista, cuius examini se offerunt, ejus quoque
rei specimen edere voveantur.* Il paroît par le
même Acte que ce fut la Supplex (à) paranesis
d'Amama; dont on avoit distribué des exemplai-
res à la Compagnie, qui fit prendre cette bonne
résolution.

(E) Je parle de l'ivrognerie.] Les vigoureu-
ses résolutions qui furent prises contre ce desor-
dre ne doivent pas être principalement attribuées
à Sixtinus Amama; il suffit de dire qu'il y con-
tribua pour sa part; & quand il n'auroit fait que
haranguer, & que féliciter publiquement ceux
qui avoient reformé l'Academie sur ce chef,
il meritoit bien des loüanges. Il reconoit
qu'Amesius Professeur en Theologie, & Hach-
ting Professeur en Logique ayant été agregé
au Senat Academique, & se trouvant bien sou-
tenu par le Recteur de l'Univerfité, entrepri-
rent courageusement & avec un heureux succès
la reformation de ce desordre. Il les en féli-
cite, & leur dedie à cause de cela sa harangue
de *barbarie morum*. On ne sera pas fâché de
voir ici comment il s'exprime, & les difficul-
tez qu'éprouverent ces Reformateurs. *Ad primam
(b) occasionem . . . intrepidus & commasculatis
animis horrendas illas & feroces belluas Ebrieta-
tem & Licentiam, quae hic stabulabantur, ex
Academia ejecistis, ac Christianam disciplinam jam
desperatam, Deo supra quam à quoquam sperari
potuisset benedicente, Academiae redonastis. Cu-
jus praclari & aeterna gratitudine dignissimi faci-*

*noris sicuti invidiam apud dissolutam & barbaram
jurenentem sustinistis, & quasi preipalitis hastis
obscelli sustisti soli, ita & aequissimum censuro, ut
vobis quoque pra aliis tam egregii operis gloria tran-
scribatur.* Il dit des choses affreuses touchant la
debauche qui regnoit dans quelques Academies.
Tous les nouveaux venus s'y enivelloient au sé-
vice de Bacchus avec certaines ceremonies solen-
nelles, & on les faisoit jurer par un Saint Etien-
ne de bois qu'ils dependoient tout leur argent.
Si quelcun avoit plus d'égard au serment qu'il
avoit prêté au Recteur de l'Academie, qu'à ce
pretendu serment Bacchique, les Eccolites debau-
chez le harceloient de telle maniere, qu'ils le
contraignoient ou de s'en aller, ou de faire com-
me les autres. Il a joint à sa harangue quel-
ques fragmens des complaintes d'Alstedius sur le
même sujet. Bellarmin (c) deplore avec beau-

(F) Dans l'épître dedicatoire d'un livre.] Il
fut imprimé l'an 1651. C'est un Oïrave de
600. pages intitulé, *Dissertationum marinarum
decas*; où il y a beaucoup de lecture, & où
sans s'attacher à la nouvelle Philosophie, on s'é-
loigne très-souvent des opinions d'Aristote. Il
n'est pas jusqu'à l'orthographe que l'Auteur n'ait
innovée.

(A) Au XVI. siecle.] Moreri ne s'étoit pas
trompé dans cette chronologie: il ne faloit
donc pas la changer comme on a fait dans l'é-
dition de Hollande, où au lieu du seizième
sieucl on a mis le quatorzième. Il y avoit trois
choses à corriger dans cet article, que l'on n'au-
roit pas dû laisser en repos. 1. Il étoit trop sec
& trop decharmé. 2. Il devoit être sous Ama-
seus, & non pas sous Romulus. 3. Il faloit dire
non pas qu'Amesius a traduit les Oeuvres de
Xenophon, mais qu'il a traduit les 7. livres que
cet Auteur nous a laissés de l'expédition du jeune
Cyrus.

* L'expe-
dition du
jeune Cy-
rus.

(c) Elle
fait partie
de l'Anti-
barbarus
Biblius.
& avoit
dejà été
imprimée
deux fois.

(b) In
Prel. An-
ti-barbar.
Bibl.

(c) Ama-
seus la re-
marque
dans l'épi-
tre dedica-
toire de sa
harangue
de Ebrieta-
te.

* Ex
Thuanus
l. 21. p.
432. &
addition.
Teiffertii.

† Bernald.
apud Bail.
jugem. des
sav. t. 4.
Pag. 400.

‡ C'est
le juge-
ment de
Cassanbon,
apud Bail-
let, ibid.

‡ Huet. de
clar. inter-
pr. p. 222.
édit. Bat.

§ C'est le
jugement
de Mr.
Huet ib.

¶ Ex Mi-
chaeli Thi-
riotti in
laudatione
H. Ambrosii
apud Lau-
noium,
Hist. Col-
leg. Na-
varr. pag.
799. &
800. Voyez
aussi p.
376.

‡ Dans
l'édition
d'Abelard
il a le titre
d'Equitis,
Regis in-
fanciere
Consisto-
rio Confi-
liarii, Ba-
tonis
Chartra,
&c.

‡ Du Ver-
dier, Bibl.
Franc.
Pag. 385.

‡ La Croix
du Maine,
Bibl. Fr.
Pag. 87.

‡ Du Ver-
dier, ibid.

‡ La
Croix du
Maine, ib.

(a) Pag.
453.

aussi un volume de harangues, & *scholâs duas de ratione instruendi*. Pour ce qui est des deux livres qu'il avoit écrits, où il faisoit voir que la langue Latine est plus belle que l'Italienne, ils n'ont jamais été imprimez. Il mourut l'an 1558. à l'âge de 69. ans. Il laissa un fils qui s'appelloit Pompilius, & qui ne degenera point car ce fut un homme qui fut du Grec, & qui se mêla d'en traduire. Il fut même Professeur en cette langue à Boulogne. Je eroi que ses traductions se bornerent à deux fragmens (B) du sixième livre de Polybe: il y fit paroître plus de capacité que Perrot & Musculus n'en ont temoigné en traduisant cet Auteur. Un habile homme ne laissa pas de l'accuser d'avoir passé tous les endroits difficiles, se contentant d'avertir qu'on en pouvoit trouver ailleurs l'interprétation. Quant à son pere l'on convient qu'il s'attachoit extremement à l'élégance, & à la clarté; il étoit donc ce qui étoit trop roneis, & serroit ce qui étoit trop diffus; & l'éclaircissoit les endroits obscurs. Sa traduction de Pausaniâs a eu besoin de la révision de Sylburgius.

AMASTRIS, niece du dernier Darius; & femme de Denys Tyran d'Héraclée. Chetez son histoire dans l'article de ce Denys. Vous y trouverez aussi la ville d'AMASTRIS fondée par cette Princesse.

AMBOISE (FRANÇOIS D'). Parisien, merite une place parmi les personnes que la profession des lettres a élevées aux honneurs du monde. Il étoit fils d'un Chirurgien de Charles neuf & de Henri trois, & il fut entretenu par la libéralité de Charles neuf au Collège de Navarre pendant ses études de Rhétorique, & pendant celles de Philosophie. Il enseigna ensuite dans ce Collège, car on trouve qu'en 1572. il avoit déjà regenté la seconde classe pendant quatre ans: On le fit alors Procureur de la Nation de France. Il s'attacha depuis au Droit; & devint fort bon Avocat au Parlement de Paris, après quoi il eut une charge de Conseiller au Parlement de Bretagne, & enfin il fut Maître des Requêtes, & Conseiller d'Etat. Il publia pendant sa jeunesse quantité de vers François, & quelques piéces Latines qui apparemment ne lui paroissent pas des endroits fort honorables quand il se vit élevé aux dignitez, car ces sortes d'Ouvrages sentent un homme qui court après les matieres du tems, & qui envoie ses Muses à la quête de part & d'autre, tantôt par des compliments de condoléance, tantôt par des félicitations, un homme, en un mot, qui auroit été pourvu en titre d'office de la charge de porteur des compliments du Parnasse chez les grans Seigneurs. Quoi qu'il en soit voici le titre de quelques Ouvrages de François d'Amboise; *Elegie sur le trespas d'Anne de Montmorency Pair & Connétable de France avec un panegyrique Latin & ode Françoise sur le desubre de la France*, en 1568. *Panegyrique sur le mariage de Monsieur le Duc de Guise Henri de Lorraine, & de Madame Catherine de Cleves, Comtesse d'Eu*, en 1570. *Le tombeau de Messire Gilles Bourdin Procureur General du Roi en sa court de Parlement à Paris tant en trois sonnets, une Elegie traduite du Latin d'Antoine Kalet, qu'en hendecasyllabes Latins*, en 1570. *Les amours de Clion*, où se voit un poème intitulé, *Les desesperades ou églogues amoureuses*, en 1572. *Amours Comiques contenant plusieurs histoires facetteuses*, & entre autres celle qu'il nomme *les Neapolitaines*; en 1584. Ces Neapolitaines étoient la traduction d'une Comedie Italienne. Il se nomme à la tête de cette version *Thierry de Timophile G. Picard*, & il prit aussi le même masque à la tête des *Regrets funebres de quelques animaux*, qu'il traduisit de l'Italien en 1576. & à la tête du *Dialogue & devis des Damoiselles*, qu'il publia l'an 1583. La Croix du Maine qui m'apprend cela dit que cet Auteur avoit connoissance de beaucoup de langues; & qu'il (A) avoit voyagé en divers pais loingtains, & publié plusieurs Ouvrages en langue Latine. Son recueil de devises fut publié après sa mort l'an 1620. Tout cela, ce me semble, doit moins contribuer à l'immortalité de son nom, que la pei-

(B) Deux fragmens du 6. livre de Polybe.] Pompilius Amasius ayant traduit ces fragmens qui traitent de la discipline militaire des Romains, les éclaircit par un commentaire qui est parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Mr. de Thoq (a). Ce manuscrit est en Italien: L'Auteur y traduisoit tant en Latin qu'en sa langue maternelle ces fragmens-là.

(A) Et qu'il avoit voyagé.] Du Verdier Vaupevais remarque que François d'Amboise fait à Harovie une description du Royaume de Pologne lors que Monseigneur Henri Duc d'Anjou à present Roi de France fut élu Roi de Pologne. Voilà un de ses voyages. On ne sauroit déterminer par les paroles que j'ai citées, s'il le fit à la suite du nouveau Roi, ou s'il se trouva en Pologne lors qu'on y fit l'élection du Duc d'Anjou. Ce dernier sens seroit le seul qu'il faudroit donner à ces paroles, si du Verdier Vaupevais eût eu la coutume d'écrire très-exactement. Voyez les devises de François d'Amboise, où l'on voit qu'au tems de cette election il étoit en ce pais-là chez l'Evêque de Valence.

ne qu'il a pris de recueillir les manuscrits (B) de Pierre Abelard, & d'y joindre une Preface apologetique qui se voit à la tête de l'édition de (C) Pan 1616. Cette Preface m'apprend une chose que je n'avois point trouvée dans l'Histoire du College de Navarre, sçavoir que François d'Amboise a publié un pcut Traité du Concile, & une (D) Preface sur l'Histoire de Gregoire de Tours, dans laquelle Preface il justifie cet Historien contre les accusations de Flacius Illyricus, & l'abandonne sur le sujet des deux Denys, l'Areopagite, & celui de Constance. Il tient son rang sous le faux nom de *Thierry de Timophile*, dans la liste des Auteurs deguisez que Mr. Baillet a publiée

AMBOISE (ADRIEN D') frere puiné du precedent, ne s'avança pas moins que lui, puis qu'il parvint jusques à la Prelature. Il eut part comme lui aux liberalitez de Charlesneuf, qui l'entretint assez long tems au College de Navarre. Il trouva la même grace auprès du Roi Henri trois. Il étoit de la maison * de Navarre, lors qu'en 1579. on l'élut Recteur de l'Université de Paris. Pendant son Rectorat l'Université demanda au Roi la confirmation de ses privileges, & il porta la parole suivi d'un grand nombre de Docteurs. Il reçut ses Licencés en Theologie Pan 1582. & fut preconisé en cette rencontre par Michel

F f 2

* Socius Navarri- cus. Lat- inois ubi supra pag. 360.

Thirot,

(B) Les manuscrits de Pierre Abelard. Il fit des diligences là-dessus d'une maniere à meriter la gratitude du public; c'est à ses soins que nous devons une fort bonne édition des Ecrits de ce fameux Dialecticien. Elle comprend 1. les lettres qu'Abelard & Heloise s'écrivirent, qui sont précédées de la relation qu'il fit lui même de ses infortunes. 2. Les lettres qu'il écrivit à quelques autres personnes, & celles que S. Bernard, l'Abbé de Clugny, &c. écrivirent au sujet de ses erreurs, ou de sa condamnation, ou de sa mort, avec quelques Traitez qu'un de ses disciples publia pour lui. 3. Quelques Traitez dogmatiques d'Abelard, comme l'exposition de la priere Dominicale, celle du Symbole des Apôtres, celle du Symbole de St. Athanasie, la réponse à quelques questions d'Heloise, un Commentaire sur l'Épître de St. Paul aux Romains. 4. Plusieurs Sermons sur les principales Fêtes. 5. Une introduction à la Theologie, où se trouve son livre sur la Trinité. 6. De savantes notes d'André du Chêne sur l'Histoire des calamitez d'Abelard. Il y a encore quelques Ouvrages de cet Auteur qui ne sont pas imprimez. On en peut voir les titres dans le Supplément du Pere Oudin (A); avec les Bibliothèques où ils se trouvent. François d'Amboise a fait traduire en nôtre langue les regles qu'Abelard avoit marquées aux Religieuses du Paraclet. Sa Preface apologetique a deplu à bien des gens, & quelques uns ont d'bité qu'elle fut causée de ce que l'on fit à Rome contre l'Ouvrage qu'il publia. Et ce que depuis n'agueres les œuvres de cet ABAJELARD, ayants été imprimez, ils auroient passé par l'indice expurgatoire de Rome, je croi que la faute n'en doit tant estre imputée à l'Auteur qu'à celui qui auroit fait la Preface; en laquelle au lieu d'avertir le lecteur d'estre sobre en la lecture de tels & tels passages N'ABAJELARD, il se seroit ingeré de le vouloir descendre: & de là le desordre. C'est ainsi que parle l'Auteur (b) des Antiquitez de Melun, Avocat au Parlement de Paris. Depuis l'impression de l'article d'Abelard, j'ai vu ce qu'a dit cet Avocat touchant ce fameux Dialecticien. On ne peut pas dire dans la bonne exactitude qu'il ait fait la vie de Pierre Abelard; je l'avois cru sur la foi (c) d'autrui; mais ayant enfin recouvré les Antiquitez de Melun, je n'y ai vu qu'un court recit des principales aventures

de ce personnage. Ce recit contient un assez bon nombre d'erreurs; ce n'est pas ici le lieu de les critiquer: mais sans sortir du veritable sujet de cette remarque, je puis fort bien dire que François d'Amboise n'a pas procuré à Pierre Abelard toute la gloire qu'il croyoit lui procurer par l'édition de ses Oeuvres. Le public n'a point trouvé dans les Ecrits de cet Auteur cette grande subtilité, cette grande force qui le rendirent si celebre durant sa vie. Ecoutez encore une fois Schaffin Roniliard; (d) Quant aux escripts de cet ABAJELARD, certainement ils ne m'ont semblé remplir la capacité ni correspondre à la grandeur des titres & éloges à lui donnez par tant d'insignes Auteurs. Et partant me suis je persuadé que l'excellence de cet homme gisoit en un esprit present, en un discours facoud & second, & en la force d'un genie philosophique qui le rendoit redoutable & invincible en toutes sortes de disputes. Comme on ha veu de nos jours deux ou trois personnages avoir acquis grande estime par aucunes de ces perscriptions, & néanmoins ce qu'ils ont fait imprimer de leurs escripts, s'est trouvé beaucoup inferieur à ce que chascun en auroit attendu.

(C) De l'édition de l'an 1616.] La commodité des chiffres a ses incommoditez. Les Imprimeurs y font mille fautes que les Correcteurs n'apperçoivent pas, & cela multiplie surcusement les êtres sans necessité. Nous en avons ici un exemple. Quelques-uns (e) mettent cette édition d'Abelard en l'année 1606. & quelques autres (f) en l'an 1626. Ne doutez point que cela ne fasse dire à plusieurs Auteurs que les Oeuvres d'Abelard ont été imprimées trois fois dans l'espace de 20. ans, & comme quelques-uns (g) disent qu'on les imprima in folio l'an 1616. c'est un nouveau moyen de multiplier les éditions sans necessité.

(D) Une Preface sur l'Histoire de Gregoire de Tours.] Je ne doute point que ce ne soit celle que dont Mr. l'Abbé de Marolles (h) a parlé ainsi; Son Histoire des François (il s'agit de Gregoire de Tours) qui est le plus beau de ses Ouvrages fut autrefois traduite par Claude Bonnet (i) Gentilhomme de Dauphiné, qui se qualifioit Docteur en Droit Ci-vil & Canon, sur laquelle Monsieur Hemens d'Amboise Maître des Requêtes a fait une assez longue Preface adressée à Madame Henriette de Balzac Marquise de Verneuil, & fut imprimée à Paris du Sr. Alard.

JUCE- MENT sur les Ecrits de cet ABAJELARD.

(d) Ibid. pag. 343.

(e) Lau- inois ubi supra pag. 301.

(f) Le P Oudin. supplém. pag. 413.

(g) Sprze- lus sse- cim bi- blioth.

(h) Koenig Bibl. vet. et noua.

(i) Phorus tiendreich, dans les premières villes de ses Brand- en Bran- denbur.

(b) Preface sur Greg. de Tours.

(c) Il n'est point dans la Biblio- theque du Dauphiné.

(d) Alard.

(a) Pag. 413.

(b) Schaf- tien Rou- liard, pag. 350. Son livre fut imprimé à Paris l'an 1628.

(c) Vide Biblio- theca. in 4. p. 290

* *Id.* 715. Thiriot, qui entre autres louanges lui donna celle d'être sorti d'une (A) très-noble famille. Il étoit Prédicateur & Aumônier du Roi, & Grand Maître du Collège de Navarre, * lors qu'en 1594. l'Université de Paris prêta serment de fidélité à Henri le Grand. Environ ce tems-là il obtint la Cure de St. André à Paris, & enfin en l'année 1604. on le fit Evêque de Treguier. Il mourut le 28. Juillet 1616. & fut enterré dans la Cathédrale, où (B) son épitaphe lui donne de grans éloges. Je ne sache point qu'il ait composé d'autres Ecrits qu'une Tragedie Française intitulée *Holoferne*, qui fut imprimée l'an 1580. †

(†) Natu minimus paternam, hoc est ulceribus medendi artem amplexatus, multis salutarem manum felicissime prebet. *Mich. Thiriotus Laud. Ambrosij 1582. a. ad Laud. p. 799.*

(‡) Jacobus Ambrosius in Artibus Magister & in Chirurgia Baccalaureus (nonne autem in utraque Medicina Doctor & Medicus regius). *L. 2. c. 8. Mr. de Launoi entend par là le Chirurgien de Charles 9. & se trompe.*

¶ *Mich. Thiriot. ubi supra. 7. Launoi. pag. 363. d. Id. ib.*

AMBOISÉ (J A Q U E S D') frere cadet-du precedent, s'attacha à la profession de son † pere, & y devint très-habile; mais après qu'il eut assez fait connoître sa capacité dans la Chirurgie, il monta plus haut de quelques degrez, il devint Docteur en Medecine. Cette promotion se fit entre l'an 1582. & l'an 1597. car Pineau † temoigne dans le livre qu'il composa en 1597. touchant les marques de virginité, qu'alors Jaques d'Amboise étoit Docteur en Medecine, mais qu'il n'étoit que Maître es Arts & Bachelier en Chirurgie lors qu'avec beaucoup de dexterié, & en présence de plusieurs grans Maitres il fit la dissection d'une femme qui avoit été pendue l'an 1579. pour avoir tué son fruit. Nous savons d'ailleurs qu'il n'étoit encore que Chirurgien β l'an 1582. & qu'il étoit Licencié en Medecine & Medecin γ du Roi l'an 1594. lors qu'il fut élu Recteur de l'Université de Paris. Le serment que cette Université prêta à Henri le Grand, & le procès qu'elle intenta aux Jesuites tombent sous ce Rectorat. On a deux harangues Latines que Jaques d'Amboise prononça au Parlement en qualité de Recteur le 12. Mai & le 13. Juillet 1594. elles sont sanglantes contre les Jesuites. Il avoit été d membre du Collège de Navarre avant que d'être Recteur.

A M-

(A) D'une très-noble famille.] Neanmoins Thiriot fait expressement mention de la Chirurgie du pere dans cet éloge du fils. J'emprunte de Mr. de Launoi ce neanmoins, car voici comme il parle, „ *attamen Thiriotus ait, Habitum suum altissima & nobilissima fatum esse familia. His enim verbis usus: Franciscus primum in duorum inferiorum Navarre foaliorum disciplinam receptus est, & Caroli IX. liberalitate ad Rhetoricam ac Philosophicam institutiones eruditus. Deinde humaniores literas, ibidem docuit, &c.* „ Un très-bon moyen de tirer d'affaire ces deux Auteurs, seroit de dire que *nobilissima familia* ne signifie point ce que les François appellent *famille tres-noble*, *famille de Gentilhomme*; car si Thiriot avoit ainsi entendu son Latin, il eût parlé peu exactement; la Chirurgie n'est point en France la profession d'un Gentilhomme. Si Mr. de Launoi avoit pris la chose en ce même sens, il eût apporté des preuves sans nécessité, & ses preuves n'auroient eu aucune force. Il n'est pas nécessaire de prouver que l'on a donné la qualité de Gentilhomme à quelqu'un, lors qu'en propres termes on a dit qu'il est né d'une famille très-noble, au sens que les François entendent ce mot; & si pour prouver un fait de cette évidence on alleguoit la qualité de Bourgeois, & celle de Regent de Seconde que ce quelqu'un auroit eue dans le Collège de Navarre, il est sûr qu'on ne songeroit pas à ce qu'on diroit. Pareilles preuves de noblesse ne furent jamais de mise. Il pourroit donc être que non seulement Michel Thiriot, mais aussi Mr. de Launoi ont pris *nobilissima familia*, pour une famille considerable, & qui faisoit belle figure, & non pas pour une famille de Gentilhomme. C'est à quoi il faut prendre garde dans les éloges Latins des hommes de lettres; on se tromperoit si l'on prenoit pour des Gentilhommes tous ceux dont on dit *nobili loco, nobili genere, nobili prosapia*

oriundi. Je sai bien que François d'Amboise se qualifie Ecuyer dans l'édition d'Abelard, mais cela prouve tout au plus que son pere ou lui avoient été annoblis, & nullement que son pere eût été Chirurgien & Gentilhomme tout ensemble. Il me vient une pensée que je donnerai pour ce qu'elle me coûte, c'est que peut-être les predecesseurs de François d'Amboise ayant derogé, il obtint la rehabilitation de la famille. Que fût-on même si du côté gauche il ne descendoit pas de l'illustre Maison d'Amboise? C'est ce qui seroit le plus vraisemblable (A), car il raconte (a) *Je ne voudrais pas nier absolument que quelque branche de l'illustre Maison d'Amboise, femme du Seigneur de Barbezieux Chevalier de l'Ordre, étoit fille unique de Guy d'Amboise, & petite-fille & heritiere de Charles Seigneur de Champaunt Marechal de France de sorte qu'elle recueillit toute la succession de cette très-ancienne famille, & qu'elle transporta les biens de la branche aînée dans la Maison de la Rochefoucault. Totam vetustissimam familiam genitrix crevit, & primogenita NOSTRA ad Rufiscaldos transfudit.* C'est une chose assez singuliere, que le fils d'un Chirurgien de Charles neuf ait parlé ainsi.

(B) Où son épitaphe.] Je ne croi pas qu'on soit fâché de la voir ici, je la copie sur Mr. de Launoi;

Ambrosii pater eruditionum, Argra & Latia madens Minerva, Paulina in Cathedra diserte praco, Idemque harescos severo censor, Priscorum nova norma Episcoporum, Antistes pie, pauperum patronus, Custos vinctivatis atque amator, Tu quoque mihi ieris, sequeris agrum.

(†) *Præfat. Ambrosij. in oper. Abel.*

AMBOISE (MICHEL D') Ecuyer & Seigneur de Chevillon, vivoit au XVI. siecle. Il se donna dans les Ouvrages un nom * de guerre, ou plutôt un nom poëtique qui ne leur a point servi de grand relief, & qui n'a pas empêché qu'avec le grand nombre de ses poësies, il ne soit tombé dans les tenebres du Poubli. Il ne paroît pas plus que François d'Amboise dans le vaste recueil de Mr. Baillet : cependant il y a quelque apparence qu'il espéra que le titre de ses Ouvrages entretiendroit long tems la curiosité des lecteurs. L'une de ses piéces a pour titre, *les Epîtres Veneriennes, fantaisies, complaintes, épitaphes, trente quatre rondeaux & trois ballades*. Elle fut imprimée à Paris en 1556. Une autre s'appelle † *le blason de la dent*. Les *Contr'epîtres d'Ovide*, c'est-à-dire, les lettres ‡ qu'il composa pour reponse à celles que les Heroines d'Ovide écrivirent à leurs maris où a leurs Galans, sembloient devoir être un grand attrait, & néanmoins elles ont subi la destinée des autres poësies de Michel d'Amboise. On ne sait plus ce que c'est Il se mêla de traduire, il mit en vers François quatre Satires de † Juvenal; le 10. livre des Metamorphoses d'Ovide, les Eglogues de Baptiste Mantuan, & le traité Italien d'Antonio Philerego Fregoso, intitulé *γ Ris de Democrite, & pleur d'Heracrite*. Il a écrit en vers heroïques la *deploration d de la mort de Messire Guillaume du Bellai Seigneur de Langey*, & en prose le Guidon ζ des gens de guerre. Voyez la Bibliothèque de du Verdier Vauprivas.

AMBROISE, General de l'Ordre de Camaldoli. Cherchez CAMALDOLI.
AMELIA, ville d'Italie. On l'appelloit anciennement *Ameria*. Elle est située entre le Tibre & le Nera. Caton θ debite qu'elle fut fondée 964. ans avant la guerre de Persée : si bien que cette guerre ayant commencé l'an 581. de Rome, il s'ensuivroit qu'*Ameria* auroit été plus ancienne que Rome de 383. ans. Festus donne le nom d'*Amerius* au fondateur de cette ville. Il paroît par des inscriptions qu'elle devint une de ces villes que les Romains appelloient *municipium*. Ciceron le confirme dans le beau plaidoyé qu'il fit pour Roscius Amerinus. Elle aquit le droit de Colonie Romaine sous Auguste λ. Elle est située dans un terroir fertile, & les côtaux qui l'environnent ont de beaux vignobles μ. Il n'est pas certain qu'anciennement on estimât les vignes d'*Ameria*. Comme je ne fais cet article que pour (A) rectifier celui de Moreri, je ne le fais pas fort long. Leandre Albert (B) a besoin aussi d'être corrigé.

AMELIUS, Philosophe Platonicien au III. siecle, étoit de Tofcane. Son vrai nom étoit *Gentilianus*, & il aimoit mieux le surnom d'*Amerius* que celui d'*Amelius*. Il fut disciple de Pliton à Rome pendant 24. ans, après quoi il se retira dans Apamée, ville de Syrie. Il y étoit quand Plotin mourut. Il adopta un certain Justin Hesychius natif de la même ville ν. Voilà sans doute les sources du mensonge que Suidas a débité, quand il dit qu'*Amelius* étoit d'Apaméc. Il ne se trompe gueres moins quand il assure que (A) Porphyre fut disciple d'*Amelius*. Ce qu'il y a de certain est qu'*Amelius* fut fort estimé de son maître &

(A) *Que pour rectifier celui de Moreri.* I. Il n'y a point d'Auteurs qui ayent écrit qu'*Ameria* fut bâtie du tems de la guerre de Persée. II. Plin ne nous en souvient point qu'elle étoit bâtie en 964. avant cette guerre. Il rapporte simplement que Caton avoit dit cela. III. Ciceron n'a point plaidé pour un Comedien né en cette ville: le Roscius Amerinus pour qui il plaida étoit différent du Roscius Comedien pour qui il plaida aussi. IV. Ces paroles de Virgile (a), *Atque Amerina parant lenta retinacula viti*, ne prouvent point que de son tems on estimât les vignes d'*Ameria*. Ce vers ne signifie autre chose sinon qu'on trouvoit au terroir de cette ville quantité de branches souples comme l'osier, de lesquelles on se servoit dans la culture des vignes.

(B) *Leandre Albert a besoin aussi d'être corrigé.* Il impute à Caton d'avoir dit qu'*Ameria* fut retablie plus de neuf cens ans avant la guerre de Persée, & qu'elle fut bâtie premièrement par ceux de Veies, peuple de Tofcane, sous la conduite d'*Ameroc* fille d'*Atlas* l'Italien, & de *Pleione*. Il suppose que Plin a dit qu'elle fut bâtie

964. ans avant la guerre de Persée, & il fait de Caton & de Plin deux chefs d'opinion. En suite il travaille à les accorder, & voici la maniere dont il s'y prend. La Chronologie de l'un convient assez avec la Chronologie de l'autre, dit-il, Caton parle de plus de 900. ans avant la guerre de Persée, Plin en marque 964. avant cette même guerre. Il est donc aisé de les mettre d'accord ensemble. Que si l'un d'eux employe le terme de rebâti, & l'autre le terme simple de bâti, il ne faut pas s'imaginer pour cela qu'ils assurent choses contraires, car le mot *condere* dont se sert Plin se prend indifféremment & pour fonder & pour repaier. Ces vaines & chimeriques disputes tombent par terre à la honte de cet Auteur dès que l'on consulte Plin, car on voit qu'il ne forme point de sentiment, & qu'il se contente de dire *Ameriasth* (b) . . . *Cato ante Persæi bellum conditum annis 964. prodidit.*

(A) *Que Porphyre fut disciple d'Amelius.* Porphyre dit (c) lui même que lors qu'il commença d'être disciple de Pliton, il y avoit 18. ans qu'*Amelius* étoit sous ce Philosophe. Il

(a) Geor. l. 1. v. 267. Il est très-mal rapporté par Moreri Atque Amerina parent lenta retinacula viti.

* L'Esclaves forcé.

† A Lyon

‡ A Paris

1541.

1541.

1543.

1543.

1543.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

1547.

& qu'il repondit à cette estime par une singuliere veneration pour Plotin. Lors qu'il commença d'étudier sous ce fameux Philosophe, il ne savoit que ce qu'il avoit appris d'un certain * Lyfimachus, mais par son application au travail il devança tous ses condisciples. Il savoit par cœur une partie des leçons de Numenius. Il les avoit ramassées & copiées presque toutes. Il faisoit aussi de gros recueils de tout ce qu'il entendoit dans les conférences de Philosophie, & il composa de ces recueils une centaine de Traitez qu'il donna à son fils adoptif. Il n'avoit encore osé produire que cela lors † que Porphyre vint à Rome, c'est-à-dire après avoir profité des instructions de Plotin pendant l'espace de 18. ans. Depuis il composa 40. livres contre Zoltrianus, l'un de ces anciens heretiques tant en Philosophie, qu'en religion, qui faisoient un si horrible mélange des doctrines de l'Évangile, & de celles des Philosophes. Ils s'éleva un grand nombre de ces heretiques au tems de Plotin, & c'est ce qui l'obligea d'armer contre eux. Il prit sur lui la défense des Gnostiques, pendant qu'Amelius combattoit contre Zoltrianus, & que Porphyre attaqueroit les pretendues revelations de Zoroastre. Après cela Amelius ayant ouï dire que l'on accusoit Plotin de s'être paré des dépouilles de Numenius, prit la plume pour justifier son maitre, & dans trois jours il composa un Ouvrage qu'il dedia à Porphyre, & auquel celui-ci donna pour titre, *De la difference qui se trouve entre la doctrine de Numenius, & celle de Plotin.* Ce que je vais dire suffit à faire conoître l'estime que Plotin avoit pour Amelius. Comme Plotin se soucioit peu d'étaler ses forces, il laissoit des doutes dans l'esprit de ses auditeurs, & il avoit en quelque façon besoin d'être forcé à montrer le meilleur de sa doctrine. C'est ce qui fit que ‡ Porphyre lui proposa par écrit plusieurs objections, pour prouver que nos idées sont hors de notre entendement. Voilà ce que le P. Mallebranche a renouvelé de nos jours. Plotin ayant lu ces objections les donna à refuter à Amelius. L'opposant repliqua, Amelius dupliqua, & enfin Porphyre comprenant la doctrine de Plotin y donna les mains, & lut sa retractation en plein auditoire. Longin dont le goût étoit si sûr & la critique si redoutable, trouvoit à la vérité trop de verbiage dans les écrits d'Amelius, mais il le mettoit néanmoins (B) au petit nombre des Philosophes dont les Ouvrages lui sembloient dignes de considération. Il écrivit une longue lettre contre celle qu'il avoit reçue d'Amelius, touchant les manieres de la philosophie de Plotin. Amelius étoit un devot † du Paganisme, grand observateur (C) des nouvelles lunes & des fêtes. Il avoit cité dans l'un de ses

* C'estoit un Philosophe Stoicien.

† Du 263.

‡ Δὲ τῷ ἀποφύρῳ ἡμεῖς ἠγνοῦμεν ὅτι οὐκ ἔστιν ἡμεῖς οὐδὲν ἄλλο ἢ τὸ ἴδιον τοῦ Πλωτίνου. Quapropter contra scribendo provocare tentavi conatus ostendere ea que intelliguntur extra intellectum esse. Porphyr. in vita Plot.

† Tiré de la vie de Plotin composée par Porphyre.

(a) Ibid.

(b) Gre. cur. aff. pag. 500.

(c) Hist. des Empereur. t. 3. pag. 1024.

ajoute qu'il fut le condisciple d'Amelius pendant 6. ans; après quoi ils partirent de Rome, lui pour aller en Sicile, & l'autre pour aller à Apamée. Ils demeurèrent pour le moins jusques à la mort de Plotin au lieu où ils s'étoient retirés. Or comme Porphyre avoit alors environ 38. ans, & qu'il avoit en à Rome plus de reputation qu'Amelius, il n'y a nulle apparence qu'il soit devenu son disciple. Joignez à cela qu'Amelius en lui dediant son Apologie de Plotin le prie d'en excuser, & d'en corriger les défauts (a). Enfin le silence de Porphyre de quelle force n'est-il point contre Suidas? Porphyre fait mention d'Amelius à tout moment dans la vie de Plotin, & il n'auroit jamais dit un mot des études qu'il auroit faites sous la discipline d'un tel maitre? Suidas pourroit bien avoir été trompé par Theodoret (b), qui appelle Aurelius le chef de l'École de Porphyre, c'est-à-dire (selon l'interprétation de Monfr. de Tillemont) de l'école de Plotin où Porphyre étoit. Aussi Suidas le fait maitre de Porphyre. (c'est Monfr. de Tillemont qui parle) On peut mettre encore entre ses disciples Castricius Firmus, homme . . . qui rendoit toutes sortes de services à Amelius. Voilà donc un Auteur moderne qui donne dans l'erreur de Suidas, & qui va même plus loin; car il est visible par la vie de Plotin à laquelle il nous renvoie touchant Castricius, que c'étoit du vivant de Plotin que Castricius avoit à Rome un si grand attachement pour Amelius. Or il est incontestable que pen-

dant que ce dernier a été à Rome, il n'a point eu de disciples. Il étoit disciple de Plotin, & ne disoit point autel contre autel.

(B) Au petit nombre des Philosophes.] Ce nombre étoit si petit qu'il ne comprenoit que deux Auteurs, Plotin & Amelius. La gloire de ce dernier en étoit d'autant plus grande; cependant cela ne fit pas que ses écrits ne deussent assez tôt de leur premiere reputation. Euphrosyne (d) les met dans la même catagorie que ceux de deux autres condisciples de Porphyre, & prononce cet arrêt contre tous, *Συγγραμμάτων γε αὐτῶν ὡς αὐτῶν ἑστί. ἧ δὲ αὐτῶν ἑστὶν ἐν, Quorum extant quidem volumina, sed existimatio proprie nulla est.* Il en donne pour raison qu'ils étoient destitués des ornemens du langage, & purement dogmatiques.

(C) Grand observateur des nouvelles lunes & me semble des fêtes.] Je n'ignore pas qu'au lieu des nouvelles lunes, il seroit plus sûr de dire, des premiers jours du mois, comme a fait (f) Marthe Ficin, mais j'ai cru que mon expression seroit plus facilement entendue. Voici les termes de Porphyre: (g) *Φιλοῦντα ἢ γεννίοντα ἢ ἀμελίον, ἢ τὰ ἰσοῦ καὶ νεμελίον, καὶ τὰς ἐοικῶς ἐπισημαίνοντα.* Qu'on aille dire après cela que les Philosophes sont des impies. S'ils l'avoient été ils n'auroient pas tant écrit en faveur du Paganisme; ils n'auroient pas été les seules plumes que les Chrétiens eurent à combattre; car pour les Prêtres & les Sacrificateurs ils ne se mêlèrent pas de cela; leur ignorance les en dispensoit.

(d) In vita Sophist. pag. 20.

(e) Je raporte la version d'Hadrianus Junius, où il

que prope est superflu.

(f) Per Calendas sacra faceret, dit-il.

(g) In vita Plot.

livres le commencement de l'Evangile de St. Jean, pour confirmer la doctrine de Platon. Eusebe * a raporté ce passage; mais non pas aussi amplement que Theodoros † & que St. Cyrille ‡.

AMESIUS (GUILLEAUME) Anglois de nation, & Professeur en Theologie à Franeker, a fleuri au XVII. siecle. Il se mêla beaucoup dans les disputes des Arminiens, & il écrivit divers Ouvrages entre eux. C'est un des Theologiens Reformez qui ont traité avec le plus d'exactitude & de methode les cas de conscience. Il est presqu' inutile de remarquer qu'il écrivit contre Bellamin, car personne n'ignore qu'en ce tems-là les Ouvrages de ce Jesuite étoient la bute de presque tous les Controversistes Protestans. Amestius fit un livre intitulé, *Medulla Theologiae*. Il écrivit aussi contre les Socinens, & quelque chose contre la Metaphysique, & pour le Puritanisme dont il étoit sectateur rigide. Il publia ce dernier Ouvrage en Angleterre l'an 1610. Je ne dis rien de ses leçons sur les Pseaumes; ni de son explication des Epîtres de St. Pierre. Il mourut pas à l'an 1635, comme Witte Pastureur.

AMESTRIS, femme de Xerkes Roi de Perse. Voyez la premiere remarque de l'article MARIUS.

AMYOT (JACQUES) Evêque d'Auxerre, & grand Aumônier de France, a été un des plus illustres Savans du XV. siecle. Il étoit né à Melun le 30. d'Octobre 1514. Son pere & sa mere gens de bien à la verité, mais de fort petite condition, employèrent toute leur industrie pour le faire subsister à Paris, où

(A) Il écrivit divers Ouvrages contre eux. Il avoit commencé à disputer de vive voix avec Grevinchovius Ministre de Rotterdam, & n'ayant pu dire tout ce qu'il avoit sur le cœur, parce qu'on les interrompit, il continua la dispute par lettres; & publia ce qu'il avoit objecté, & ce qu'on lui avoit répondu. Il s'agissoit de deux choses; du rachat de l'homme par la mort de Jesus Christ, & de l'élection fondée sur la provision de la foi. Grevinchovius fit une autre édition de leur dispute à Rotterdam l'an 1615. Amestius est l'Auteur d'un livre où il répondit aux réponses que les Arminiens avoient faites aux objections des Ministres de Hollande. Cet Ouvrage est intitulé, *Coronis ad Collationem Hæresiosum*. Son Ouvrage intitulé *Anti-Synodalia*, contient des remarques sur les *Scripta Synodalia* des Rémonstrans. Il fut imprimé à Francker l'an 1629.

(B) Mais de son petite condition. Quelqu'un (a) disent que le pere d'Amyot étoit un Courtoisier de Melun: selon d'autres (b) il faisoit & vendoit des bourses & aiguillettes; enfin selon d'autres il étoit Boucher. Je trouve trois bons Auteurs pour cette dernière opinion; Monsr. de Thou, Papyre (c) Masson, & Brantôme. On ne sera pas fâché, je m'assure, de voir ici les paroles du dernier un peu au long, car elles contiennent une autre particularité qui ne doit pas être ignorée; quand même elle seroit fautive. Brantôme ayant raporté que Charles IX. haranguant le Parliement dit d'une audace brave & menaçante, C'est à vous autres, d'obeir à mes Ordonnances sans disposer ni contester quelles elles sont; car je sai mieux que vous ce qui est propre & convenable pour le bien & profit de mon Royaume, ajoute, N'ayant point encore de barbe au menton, ton il tint ces propos devant ces vieux & sages personnages, qui tous s'esmerveillèrent d'un si brave & grave langage, qui sembloit plus sçavoir que les leçons de Montieur Amyot son Precepteur, qui l'avoit pourtant bien instruit, & qu'il ayroit fait &

lui avoit donné de bons & beaux benefices, & été Professeur à Lizieux, & l'appelloit tous les jours son maître, & se jouant quelquefois avec lui, reprochoit son avarice & qu'il ne se souvenoit que de langues de bœuf; aussi étoit-il fils d'un boucher de Melun, & faloit bien qu'il mangeoit de la viande qu'il avoit vœu appeller à son pere; ôste cette avare & étoit un grand & savant personnage en Grec & Latin, témoin les belles & eloquentes traductions qu'il a faites de Plutarque, qu'aucuns pouvoient les envieux qui vouloit qu'il ne les eût pas faites, mais un certain grand personnage & soit savant en Grec, & soit trompe; il se trouva par bon cas pour lui prisonnier dans la Conciergerie du palais de Paris & en nécessité, il le sceut là, le retira & le prit à son service, & eux deux en cachette firent ces livres, & puis lui les mit en lumiere en son nom; mais c'est une pure mençerie, dit-on, que les envieux lui ont pressée, car c'est lui seul qui les a faits; & qui l'a connu, fondé son savoir & discours avec lui, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du sien. Pour fin il mourut très bien de brave Roy, & sur tout fort Catholiquement. Si j'avois à mettre en doute les trois bastes professions qu'on attribue au pere de nôtre Amyot, ce ne seroit point par la raison qu'Amyot n'en a designé aucune dans le manuscrit de sa vie; il s'est contenté de marquer qu'il étoit sorti d'un pere & d'une mere qui avoient plus de vertu que de bien, *parentibus (f) honestis magis quam copiosis*. Cette raison là ne me frappe point, car il y a peu de grans hommes issus de bas lieu qui ne soient bien aises de passer legerement sur l'obscurité de leur naissance; le detail les importune sur ce sujet. Ils vous avoient en general tant qu'il vous plaira qu'ils n'étoient pas d'une condition relevée; mais n'attendez pas qu'ils vous donnent des memoires où vous puissiez lire que leur pere étoit Boucher, Sautier, vendeur d'aiguillettes, ou d'allumettes, qu'ils ont demandé l'aumône dans leur enfance, &c. Ceux qui avoient de semblables faits,

* De Prepar. Evang. l. 1. c. 10.

† Grec. aff. l. 2. p. 500.

‡ In Jul. l. 8.

† Son li. ore s'apelle le Bellaminus enervatus.

Al. Epistre de Jaire.

† 1635.

† 30. d'Octobre.

† dans cette même épi. tre qu'a-

été Professeur à Fran-

ker l. 2.

ans l'auvit obtenu son congé pour aller être professeur à Rotterdam.

ôte cette avare.

en sa mort à Liéux.

Diario Biograph.

(e) Il se faisoit dire Auxerre & non Liéux.

(f) Roul-

liard, ib.

(g) Roul-

liard, ib.

(h) Roul-

liard, ib.

(i) Roul-

liard, ib.

(j) Roul-

liard, ib.

a) Sr. and de l'usage de l'histoire. 48. 74. 100. ad m. 1504. L'ami erat. Melodion. ppidio. rtus, viz excellenti. ingenio. latineque. Gracé. ocillius. nus. Ca. ulus Ma. lstrum. am ap. l'abat, inter. ocos av. antiens & ordes. quod lin. quibus ure. etur. In. Histori. a. Ca. ul. IX.

où il fit ses Humanitez & son Cours de Philosophie au College du Cardinal le Moine. Il avoit l'esprit pesant de son naturel, mais le travail & l'application remedierent à ce défaut. Ayant été reçu Maître es Arts à l'âge de 19. ans; il continua ses études sous les Professeurs Royaux que François I. avoit établis. Il ouït Jaques Tufan qui expliquoit les Poëtes Grecs, Pierre Danés qui professoit l'Eloquence, & Oronce Fin' qui enseignoit les Mathematiques. Il sortit de Paris à l'âge de 23. ans pour aller à Bourges (B) avec le Sieur * Colin; qui possédoit dans cette ville l'Abbye de Saint Ambroise. A la recommandation de cet Abbé, il y eut un † Secrétaire d'Etat qui prit Amyot chez lui, pour le faire Precepteur de ses enfans. Ses progrès qu'ils firent sous ce Precepteur engagerent leur pere à le recommander fortement à la Princesse Marguerite, Duchesse de Berry, sœur unique de François I. Cette recommandation fut cause qu' Amyot obtint une Chaire de Lecteur public en Grec & en Latin dans l'Université de Bourges. Il fit pendant dix ans deux leçons par jour, une leçon Latine le matin, & une leçon Grecque l'après midi. Ce fut pendant ce tems-là qu'il traduisit en François les amours ‡ de Theagene & de Chariclee. Cette traduction plut si fort à François I. qu'il ne tarda gueres à pourvoir d'un Benefice celui qui l'avoit composée. Il lui donna l'Abbaye (C) de Bellosane, que la mort de François Vatable venoit de faire vaquer. Ce Prince mourut peu après, & cela fit croire à Amyot qu'il seroit mieux de chercher de l'avancement en Italie, que d'attendre quelque chose de la Cour de France. Il suivit donc, à Venise Morvillier que Henri II. y envoyoit en Ambassade, Morvillier se servit de lui dans quelques affaires, & l'envoya (D) porter à Trente les lettres du Roi au Concile en 1551. Lors qu'on

* Il a été Lecteur de François I.

† Guillaume Bochetel Sieur de Saffy.

‡ Châimentement ce livre l'Histoire Ethiopique d'Heliodore.

& qui veulent bien qu'on les place dans leur loge sont si rares, qu'encore qu'il fût vrai qu' Amyot gueusa quelque tems par les rues de Paris, je ne m'étonnerois pas qu'il n'eût point chargé de cela les memoires de sa vie. Ainsi je ne refuse point par son silence ce que (a) l'on conte de la gaucerie, & de sa condition de laquais, & de son séjour à l'Hôpital d'Orléans. Il est vrai que je ne saurois accorder avec ce silence l'endroit de son Testament, où il legue (b) douze cens écus à cet Hôpital en reconnaissance de la charité qu'il y avoit éprouvée. On a observé, * que dans ses ouvrages il ne s'est jamais qualifié du titre de son pais, & que pendant son bonheur il a eu fort peu d'habitude avec sa patrie. Il avoit sans doute la foiblesse de regarder cette ville comme un rabat-joyé; & de s'imaginer que ses relations avec Melun ne serviroient qu'à faire causer le monde sur la bassesse de sa naissance. J'ai vu néanmoins qu'il avança quelques personnes de sa famille. Il est mort

chez un Gentilhomme de ses amis, & que Monsieur de L'hospital ne le conta point. Cela ne sauroit n'être point faux, s'il est vrai comme le porte le manuscrit de la vie d'Amiot, que ce docte personnage avoit été plusieurs années Professeur à Bourges avant la mort de François I. & que ses Ouvrages presentez à ce Monarque avoient valu à leur Auteur une fort bonne Abbaye. Seroit-il possible que Monsieur de L'hospital n'eût pas conu un François, dont le public avoit vu en 1549, (f) pour le plus tard une traduction de l'Histoire Ethiopique d'Heliodore? Qui nous a dit que le voyage de Henri II. à Bourges ait été fait avant la premiere édition des amours de Theagene? Ajoutons que la vie manuscrite d'Amiot le fait aller en Italie peu après la mort de François I. Accordez cela si vous pouvez avec l'Abbé de Saint Real, qui le fait Precepteur à Bourges pendant le voyage de Henri II. à cette ville.

(c) Saint Real. ib. pag. 76.

(b) Id. pag. 75.

* Rouliard ubi supra.

(c) C'est la douze cens mil écus sans autres moyens qu'il avoit d'avancer ses parens, aucuns desquels se sentent de ses liberalitez.

(d) Aca- dem. des sciences, t. 1. pag. 166.

(*) Ubi supra. p. 80.

(D) Porter à Trente les lettres du Roi au Concile.] Il faut necessairement redresser ici l'Auteur (g) qui me fournit cet article, quoi qu'il assure qu'il a puisé dans une vie d'Amiot commencée par lui-même, & achevée par son Secrétaire. Nous avons une lettre d'Amiot qui contient la relation de son voyage de Trente. Il écrivit peu de jours après ce voyage à Monsieur de Morvillier Maître des Requêtes. Or bien loin de dire que Monsieur de Morvillier Ambassadeur de France à Venise l'eût envoyé porter les lettres du Roi au Concile, qu'il declare expressément qu'il fut choisi pour cette affaire par le Cardinal de Tournon, & par l'Ambassadeur de Selve. C'est une preuve convaincante que Morvillier n'étoit pas alors Ambassadeur à Venise; & cela paroît encore plus évidemment par la lettre d'Amiot, car elle est adressée à Monsieur de Morvillier en Cour. Remarquez bien ces paroles d'Amiot; Il a plu à Monsieur le Cardinal de Tournon, & à Monsieur l'Ambassadeur

(f) Je parle ainsi parce que du Verdier l'au-prieur de 1549. Or cela ne peut qu'il n'y en ait eu d'antérieures.

(g) Sebastian Rouliard Antiq. de Melun.

jadent

qu'on le rapella de son Ambassade, Amyot ne voulut point repasser les monts avec lui; il aimo mieux aller à Rome, où l'Evêque de Mirepoix l'accueillit avec beaucoup d'affection, & le logea environ deux ans. Ce fut alors qu'Amyot examina avec ardeur les manuscrits du Vatican, où Romulus Amalcius qui étoit le Gardien de cette fameuse Bibliothèque lui donnoit un libre accès, aprit qu'Herodote Evêque de Trica étoit l'Auteur des amours de Theagene. Il trouva un manuscrit de cet Ouvrage beaucoup plus correct, & plus entier que celui qu'il avoit traduit, & il ne manqua pas de faire tout ce qu'il faloit pour être en état de donner une meilleure édition. Les occupations lavantes ne l'empêcherent pas de songer aux intérêts de sa fortune. Il fit fort adroitement sa cour au Cardinal de Tournon, & s'insinua si bien dans ses bonnes grâces, que ce Cardinal le nomma au Roi, lors que ce Prince l'ayant rapellé en France le pria de lui indiquer un bon Precepteur pour ses deux * puînez. Ce fut environ l'an 1558. Voilà donc Amyot Precepteur de deux fils de Henri II. Pendant cet emploi il acheva † la traduction des hommes illustres de Plutarque, & la dedia à ce Prince; après cela il entreprit celle des Oeuvres morales, & l'acheva sous le regne de Charles IX. auquel illa dedia. Charles IX. lui fit de grans biens; il lui donna l'Abbaye de St. Corneille de Compiegne, & le fit grand (E) Aumônier de France, & Evêque d'Auxerre. Henri III. auroit succombé peut-être aux sollicitations importunes de l'Evêque de Saint Flour qui l'avoit suivi en Pologne, & qui demandoit instamment la dignité de grand Aumônier; mais la Duchesse de Savoye tante de

Il ont regné l'un après l'autre sous le nom de Charles IX & de Henri III.
 † Il l'avoit commencée du vivant de François I. auquel il presenta quelques uns de ces vies écrites à la main par maître Adam Charles, Evêque de Paris. Roulliard ubi infra. ce

G g

sadeur de Selve de n'être pour cette commission, sans que je pensasse à rien moins qu'à cela n'y à chose semblable. . . . Il faut noter que non seulement je n'étois point nommé en celle lettre (a) ni près ni loin, mais qu'il n'y a point de mot qui ne soit seulement envoyé la copie, par laquelle nous pussions savoir ce qu'il y avoit dedans. De sorte que je ne vis jamais une chose si mal coustée que cela. Ce ne fut donc point le Roi qui l'envoya faire les protestations contre le Concile, ce fut le Cardinal de Tournon, & l'Ambassadeur de France à Venise qui le choisirent pour porter la lettre du Roi, & pour lire mot à mot devant l'Assemblée la protestation de sa Majesté. Il s'acquitta tout-à-fait bien de la commission. Voici où j'en veux venir. Monsieur l'Abbé de Saint Real po'e en fait qu'Amyot étoit Precepteur des enfans de France avant la negociation qui vient d'être rapportée, & il suppose qu'Henri II. l'employa à cette affaire, parce qu'il avoit reconnu la verité du bon temoignage que Monsieur de Lhopital avoit rendu, quand il avoit dit au Roi qu'Amyot meritoit d'être Precepteur des Enfans de France. Tout cela est refusé invinciblement par la lettre d'Amyot à Morvillier. Corrigez sans crainte ce mensonge dans du (b) Saussai: Ceterum Amiotus adhuc Abbas ad Concilium Tridentinum ab Henrico II. missus fuit negotiorum magni momenti causa. Henri II. n'eut aucune part à cela.

(E) Grand Aumônier de France & Evêque d'Auxerre.] La premiere de ces deux dignitez fut conférée à Amyot le 6. de Decembre 1560. par Charles IX. à Orleans. Du - Poyrat * qui avoit lu les registres des grans Aumôniers de France, rapporte cette datte comme extraite du registre d'Amyot. C'est donc un fait averé. Or on fait tomber par là plus de la moitié de l'histoire que l'Abbé de S. Real raconte, touchant la fortune de ce Prêlat. Il dit qu'Amyot sous le regne de ses disciples François II. & Charles IX. n'avoit que l'Abbaye de Bellosane, avec la gloire d'avoir prononcé devant tout le Concile la judicieuse & hardie protestation de Henri II. & que sa fortune étoit apparemment pour en demeurer là, sans une rencontre fortuite qui le porta

plus haut qu'il n'avoit jamais esperé, & qui marquoit admirablement l'esprit de la Cour. Ceci sortit un jour à la table de ce Prince on loua Charles-Quint de plusieurs choses, mais sur tout d'avoir fait son Precepteur Pape . . . Cela fit impression sur l'esprit de Charles IX. jusques la même qu'il dit que si l'occasion s'en presentoit, il en seroit bien autant pour le sien. Et de fait peu de tems après la grande Aumônerie de France ayant vaqué, le Roi la donna à Amiot. Tout cela tombe par terre dès qu'on consulte les registres de cette grande Aumônerie, où l'on trouve la charge de grand Aumônier conférée à Amyot le second jour du regne de Charles IX. D'ailleurs François II. ne fut pas disciple d'Amyot, mais de Pierre Danes. Pourquoy Monsieur de St. Real suppose que la Reine Mere ayant su bien-tôt ce que Charles IX. avoit fait pour son Precepteur, fit appeler celui-ci dans son cabinet, où elle le reçut d'abord avec ces esjoyables paroles. „ J'ay fait bonquer les Gui-

„ les & les Chatillons, les Connetables & les Chanceliers, les Rois de Navarre & les Princes de Condé, & je vous ay en tête petit Pre-

„ stolé. „ Amiot eut beau protester de ses refus, la conclusion fut, que s'il avoit la charge il ne vivroit pas 24. heures. L'Abbé dit en suite qu'Amyot s'alla cacher, & que Charles neuf s'avançant aussitôt de ce que ce pouvoit être. . . . entra dans une telle fureur . . . que la Reine qui avoit assez de peine à le gouverner, & qui le craignoit autant qu'on a qu'elle l'aimoit, n'eut rien de plus pressé que de dit qu'Amyot alla faire trouver Amiot. C'est supposer que Charles IX. étoit Roi depuis long tems, lors qu'il donna cette charge à son Precepteur. Mais rien n'est plus faux, il la lui donna le lendemain de son avènement à la Couronne, avant que Catherine de Medicis eût goûté de la Regence, & qu'elle eût fait bouquer bien des gens. Tout le monde fait que son pouvoir fut assez petit sous François II. Je ne laisse pas de dire que les reflexions de Monsieur de Saint Real sur ces faits, considérées en elles-mêmes, sont belles & bonnes. Quant à l'Evêché d'Auxerre il ne fut donné à Amyot (c) qu'en (d) 1568.

(c) Du Poyrat ubi infra pag. 481.
 (d) On s'est donc trompé dans la version de Fra-Paolo.
 L'Evêque d'Auxerre en 1562.
 dont Fra-Paolo parle n'étoit point Jacques Amyot.

(a) C'est celle que le Roi écrivoit aux Peres de Trente.

(b) De Saussai. Ecclésiast. continuat. n. 52.

* Caillon. me du Poyrat ubi infra p. 102.

qu'il (M) y a été plagiaire. Quelques-uns l'ont (N) accusé d'avarice. L'Abbé * Voyez *son Traité de l'usage de l'histoire* re. d. r. Teffier en a pris (en le citant) tout ce qui concerne Amyot, & la mis dans ses additions aux éloges tirez de Mr. de Thou t. 2. p. 152.

AMYRAUT (MOÏSE) Ministre & Professeur en Théologie à Saumur, a été un des plus illustres Theologiens qu'on ait vus en France dans le XVII. siècle. Il naquit d'une bonne (A) & ancienne famille originaire d'Orleans, à Bourgueil petite ville de Touraine, au mois de Septembre 1596. Ayant fait son Cours de Philosophie, il fut envoyé à Poitiers pour y étudier en Droit; il s'appliqua à cette science avec tant d'assiduité, qu'il y employoit 14. heures chaque jour. Il prit ses Licences † au bout d'un an, mais il en demeura là. Mr. Bou-cheron

G g 2

tarque d'Amyot. Ils sont beaux & glorieux. J'y ajoute ce que j'entendis dire à Mr. Conrart en l'année 1675. lors que quelcun lui eut appris que presque tous les exemplaires du Plutarque de Mr. l'Abbé Tallemant avoient péri dans l'incendie du magazin d'un Libraire. On s'en consola aisément, dit-il, pendant qu'on aura la traduction d'Amyot. On y trouve les plus beaux tours de notre langue, & la plus heureuse économie de nos périodes. Monfr. Baillet n'a pas recueilli avec moins de soin les jugemens descendant: il n'a pas oublié que Monfr. de Thou loué beaucoup plus l'élegance que la fidélité de ce Traducteur; Diodoro ac præcipue Plutarcho licet majoræ plerumque elegantia (a) quam fide gallicè redditis. Il a oublié un autre passage de Monfr. de Thou que Monfr. de Girac rapporte. Monsieur de Girac sur le fuit dont j'allouerai les paroles, comme un espee de supplément au beau recueil de Mr. Baillet. „ Pour ce qui (b) „ est d'Epitimus qui est tué dans Amyot, au „ lieu que dans le texte Grec ce n'est que son „ cheval, j'aime mieux croire, que ce fameux „ Interprete s'est servi d'exemplaires différens „ de ceux que nous avons, que de dire, avec „ Monfr. (c) de Thou, que ses versions sont bien „ plus polies que fideles, & qu'il ne recher- „ choit pas tant la vérité, qu'il affectoit de plaire „ aux oreilles délicates. Je sai qu'un savant (d) „ & sage Jurisconsulte, l'accuse de n'avoir pas „ seu comprendre une belle antiquité, tou- „ chant une loi de Solon; car au lieu d'écrire „ que ce Legislateur s'étoit vanté quelque part „ dans ses poëties, qu'il avoit délivré les Athe- „ niens de toutes les debtes qu'ils avoient con- „ tractées, & osté les brandons ou pannonceaux „ qui étoient posez en beaucoup de lieux sur les „ terres hypothéquées; il avoit traduit, D'avoir „ osté les bornes qui paravant faisoient les separa- „ tions des héritages de tout le territoire Attique. „ Je pourrais ajouter plusieurs remarques sur „ quantité d'endroits, où le bon Amyot a pris „ le change; mais je ne saurois approuver Mr. „ de Meziriac, lequel (e), dans un discours qu'il „ a fait de la Traduction, après avoir loüé l'esprit „ de le travail, & le stile de cet éloquent Traducteur „ en sa version de Plutarque; pretend montrer „ qu'en divers passages qu'il a remarquez jusques „ au nombre de deux mille, il a fait des fautes „ très-grossieres.

(a) Histoir. l. 100. p. 405.
(b) Girac, replique à Coslar section 51. pag. 428. édit. de Holl.
(c) Amiotus hic Peemencia Longi, Heliodori Ethiopica, Diodori Siculi historica, ac postremo Plutarcho in linguam nostram Gallicam de Grecis veterat, sed hunc majoræ elegantiam fides, dum scribitur placet quam de sensu veritate laborare potius existimat. Thuan. de vita sua lib. 5.
(d) L'Oiseau de l'Asie hypotheq. lib. 2. C'est où il y a des terres hypothéquées, osté les bornes qui paravant faisoient les separations des héritages de tout le territoire Attique. Je pourrais ajouter plusieurs remarques sur quantité d'endroits, où le bon Amyot a pris le change; mais je ne saurois approuver Mr. de Meziriac, lequel (e), dans un discours qu'il a fait de la Traduction, après avoir loüé l'esprit de le travail, & le stile de cet éloquent Traducteur en sa version de Plutarque; pretend montrer qu'en divers passages qu'il a remarquez jusques au nombre de deux mille, il a fait des fautes très-grossieres.

(e) Mr. Pellisson dans l'histoire de l'Académie, pag. 232.
(f) Ci-dessus remarque A.

(M) Qu'il y a été plagiaire. On a vu (f) ce que dit Brantôme sur ce sujet. Voyons maintenant ce que d'autres en ont dit. J'ay oui dire (c'est Monfr. (g) Colomez qui parle) à

Mr. Patin qu'il avoit apris du bon homme Laurens Bochel (qui a fait imprimer les Decrets de l'Eglise Gallicane, &c.) qu'Amyot avoit traduit les vies de Plutarque sur une vieille version Italienne de la Bibliothèque du Roi, & qu'elle étoit cause de fautes qu'il avoit faites. Je ne sai si cette version n'est point celle que fit sur le Latin l'an 1428. Bapteste Alexandre Jaconel de Rieti, qui est dans la même Bibliothèque. La Popeliniere (h) accuse Amyot de n'avoir pas rendu à Turnebe l'honneur qui lui étoit dû, en publiant les lectures qu'il avoit tirez de lui pour l'intelligence des passages difficiles. Il pretend que Turnebe lui envoyoit les passages tous entiers tourne en François sur lesquels Amyot étoit en peine, & que plusieurs autres gens doctes (i) l'aiderent de leurs bons avis.

(N) Quelques-uns l'ont accusé d'avarice. J'ai cité dans la remarque A un long passage de Brantôme, où Charles IX. fait la guerre de ce défaut à son Precepteur. Un autre livre (k) m'apprend qu'un jour qu'Amyot demandoit un Benefice de grand revenu, ce Prince lui dit, Et quoi mon maître, vous disiez que si vous aviez mille écus de rente vous seriez content, je croi que vous les avez & plus. Sire, repondit-il, l'appetit vient en mangeant, & toutefois obtint ce qu'il desiroit. On prendra si l'on veut pour une preuve équivoque de son avarice les deux cens (l) mille écus de bien qu'il amassa.

(A) D'une bonne & ancienne famille. Etienne L'Amyraut son Bisayeul étoit Echevin d'Orleans, lors qu'on y reforma la Coutume en 1509. Le procès verbal de la Coutume en fait foi. On pretend que le chef de la famille est un L'Amyraut dont le tombeau est de l'année 1370. & se voit dans l'Eglise de Saint Pierre en Pont. Il étoit venu de la ville d'Hagenaw en Alsace Capitaine d'une Compagnie de Réîtres, à ce que portè son Epitaphe. Cette famille est bien faitrice du Couvent & de l'Eglise des Minimes d'Orleans, & en cette qualité les Armes se trouvent dans les vitreaux de l'Eglise. Je remarquerai par occasion qu'un Anglois (m) de la Communion Romaine a très-mal latinisé le nom d'Amyraut, puis qu'au lieu d'Amiraldis il a dit Amiralith. Cette faute seroit petite, si qui est un par une froide & basse allusion il ne l'avoit accompagnée d'un doute fort ridicule sur la famille Amyraut. Moses quidam Amurath, dit-il, Ministre Salmurienus, homo saltem nomine nestorian & progenie Judæo-Turæ. Dans les pages suivantes il l'appelle Amyrath.

* Voyez son Traité de l'usage de l'histoire re. d. r. Teffier en a pris (en le citant) tout ce qui concerne Amyot, & la mis dans ses additions aux éloges tirez de Mr. de Thou t. 2. p. 152.
(b) Idée de l'histoire ra accom- plie, l. 3. p. 259.
(i) Histoire des historiens p. 359.
(k) La resprographie de Du Verdier, t. 3. p. 273.
(l) Voyez la remarque A, à la fin.
(m) Dans les notes sur quelques extraits des Harangues d'Edouard Dering. Cela fut imprimé à Londres l'an 1659. avec une notice de la piece intitulée, Nuncius Amurath mortuus, si qui est un Dialogue supposé entre l'ame de Henri VIII. & celle de Charles I.

chereau son compatriote & Ministre de Saumur, lui conseilla d'étudier en Theologie: la lecture de l'Institution de Calvin lui donna un grand goût pour ce conseil; ainsi ayant temoigné à son pere qui avoit ses vûes (B) en le destinant au Barreau, qu'il souhaitoit passionnément d'être Ministre, il obtint quoi qu'avec peine le consentement qu'il demandoit. Il alla étudier à Saumur sous Cameron, qui l'aima & qui l'estima d'une façon particuliere, & il fut assez long tems Profosant. Lors qu'il fut reçu Ministre, on le donna à l'Eglise de Saint Aignan au pais du Maine, où ayant demeuré 18. mois il fut appellé à Saumur pour y succeder à Mr. Daillé*, qui sortoit de ce poste afin d'aller être Ministre de Charenton. En même tems que l'Eglise de Saumur le souhaita pour Ministre, le Conseil Academique jetta les yeux sur lui pour la profession en Theologie. C'est pour cela que l'Eglise de Rouën & celle de Tours qui le demanderent en même tems au Synode ne l'obtinrent pas, car les Synodes Nationaux avoient réglé que les interêts des Academies seroient preferéz à ceux des Eglises. Sa reception au Professorat en 1633. l'examen qui la preceda, & la These inaugurale, de *Sacerdotio Christi*, lui attirerent beaucoup d'applaudissemens. On reçut avec lui deux autres excellens Professeurs, Louis Cappel, & Josué de la Place, si bien que l'on donna tout à la fois à l'Academie de Saumur les trois personnes qui étoient les plus capables de la rendre florissante; puis qu'outre leur grand savoir, il y avoit entre eux une sympathie merveilleuse, qui a produit une concorde pleine d'édification & de bonheur, & d'autant plus digne de loüange, qu'elle est une rareté fort difficile à trouver en pais Academique. Mr. Amyraut fut député au Synode National de Charenton l'an 1631. Cette Compagnie le deputa pour aller haranguer le Roi, & pour presenter à Sa Majesté le cahier des plaintes concernant les infractions des Edits. On le chargea en particulier de faire en sorte qu'il ne parlât point (C) à genoux, comme avoient fait les Deputez du dernier Synode National, & il menagea cette affaire avec tant d'adresse & de fermeté, qu'il fut enfin admis à l'audience † selon l'ancien usage, & selon le desir de la Compagnie. Cette deputation le fit conoître au Cardinal de Richelieu, qui s'étonna de lui trouver tant de qualitez qui ne sentoient point son homme d'étude. Quelque tems après il publia un Ecrit (D), où il expliqua le mystere de la predes-

* La vie de Mr. Daillé nous apprend qu'il fut appellé à Paris 1626.

† La harangue qu'il fit au Roi est insérée dans le Mercure François de l'an 1631.

(B) *Avoit ses vûes en le destinant au Barreau.*] Il le destinoit à remplir la charge de Senechal, occupée par son oncle qui n'avoit point d'enfans.

(C) *Qu'il ne parlât point à genoux.*] Monsr. Amyraut fut celui qui representa au Synode l'état de cette question, & il promit en même tems de faire toutes les instances possibles, en cas que la Compagnie lui donnât des instructions là dessus. Il fut donc chargé de demander le retablisement du privilege dont les Ministres avoient jouï, de parler debout à Sa Majesté, comme font les Ecclesiastiques du Royaume. Il partit accompagné de deux Anciens pour Nonceaux où étoit la Cour, & s'étant adressé à Mr. de la Vrilliere Secrétaire d'Etat, il aprit que le Roi n'entendoit point que les Deputez du Synode lui parlassent autrement que ceux du Synode precedent. Comme il y avoit toujours un Commissaire de la part du Roi dans nos Synodes, celui qui assistoit alors au Synode National de Charenton, avoit fait savoir au Roi ce que l'on avoit chargé les Deputez de demander; & la Cour ayant trouvé à propos de ne pas accorder cette demande, Mr. de la Vrilliere eut ordre de le declarer d'abord aux Deputez. Monsr. Amyraut lui representa fort droitement & fort respectueusement tout ensemble les raisons de la Compagnie, & il se passa plus de 15. jours sans que de part ni d'autre on relâchât quelque chose. Le Cardinal de Richelieu informé de la vigueur de ce Ministre, voulut conférer avec lui sur ce sujet, & tâcha de l'induire à n'insister pas davantage.

On repondit, & on lui reliqua sur tout ce que cette Eminence put alleguer de plus plausible; & en fin l'audience fut accordée sur le pied que Mr. Amyraut la demandoit. Le Cardinal s'entreteint avec lui diverses fois touchant le cahier des plaintes, & goûta extrêmement l'esprit & les manieres de ce Ministre.

(D) *Un Ecrit où il expliqua les mysteres de la predesination.*] Un homme de qualité, de la Religion Romaine, fut l'occasion de cet Ecrit. Il avoit diné à Bourgueil avec Monsr. Amyraut chez Monsieur l'Evêque (A) de Chartres, de qui ce Ministre étoit fort connu. Après le repas il fit tomber la conversation sur une matiere de controverse; il accusa les Protestans d'enseigner des choses tout-à-fait dures sur la predesination. Mr. Amyraut prit la parole, & il se noüa une espece de dispute, mais douce & honnête, entre lui & Monsieur l'Evêque de Chartres, sur cette question épineuse. Le soir étant venu on se separa; le lendemain Monsr. Amyraut s'en retournant à Saumur passa par la (b) maison de l'homme de qualité, comme il le lui avoit promis, & lui trouva de bons sentimens pour la Religion Protestante, avec divers scrupules sur le dogme de la predesination tel que Calvin l'a expliqué. Monsr. Amyraut lui leva tous ces scrupules le mieux qu'il lui fut possible, & acquiesçant à la priere que lui fit ce Gentilhomme de composer un Traité où la chose fût beaucoup mieux approfondie que dans une simple conversation; il écrivit & il publia (c) le livre dont je parle. Voilà ce que portent mes memoires manuscrits. Mr. Amyraut ne debite point

(a) Il étoit de la Maison d'Esperpès Valencai & fut depuis Archevêque de Reims.

(b) Elle a pour nom le Plessis-Rideau.

(c) En 1634.

destination & de la grace selon les hypothefes de Cameron. Cet Ecrivain excita une efpece de guerre (E) civile parmi les Theologiens Proteftans de France. Ceux qui n'étoient point dans ces hypothefes crierent à la nouveauté, & fur tout lors qu'il virent le grand du Moulin en campagne, qui ne cefloit d'accufer Mr. Amyraut de contravention au Synode de Dordrecht, & de favoriser l'Arminianifme. L'autorité de ce celebre Theologien, qui s'étoit aquis dans fon parti la veneration des peuples par quantité de livres de Controverfe, fit une telle impreffion fur plusieurs Miniftres, qu'encore que Mr. Amyraut eût publié un Ecrivain * où il foutenoit que Calvin avoit enfeigné la Grace univerfelle, on vit au Synode National d'Alençon † un bon nombre de Deputez chargez d'inftitutions contre Mr. Amyraut, & il y en eut (F) de fi ardens qu'ils ne parloient que de depofer.

* Intitulé Echantillon de la doctrine de Calvin.

† L'an 1637.

Les

(a) Prefat. point ce fujet de fon Ouvrage, mais un autre (a) aflez different.

(E) Une efpece de guerre civile parmi les Theologiens. Cette difpute a été aflez confiderable, pour devoir faire un bon morceau des Annales Ecclefiastiques des Proteftans. Celui * qui a publié depuis peu en Anglois une hiftoire très-curieufe de nos Synodes de France, peut nous inftruire des differens que le dogme de la Grace univerfelle y a excitez. Ce feroit medire, je penfe, bien cruellement de ceux qui ont les premiers remué cette queftion, que de foutenir qu'ils n'auroient pas laiffé de le faire, encore qu'ils euflent prévu tous les maux qui en devoient refulteur: car où est l'utilité & le cui bono de ces difputes? Ne refte-t-il plus de difficulté, pourveu qu'on fe serve de l'hypothefe de Cameron? N'est-il pas vrai au contraire que jamais remède ne fut auffi palliatif que celui-là? On a bien befoin d'aurre chofe pour contenter la raifon, & fi vous n'allez pas plus loin, autant vaut-il ne bouger de votre place; tenez vous en repos dans le Particularifme. Mais je veux que l'Univerfalifme ait quelque avantage, & qu'il reponde mieux à certaines objections. Cela est-il capable de balancer tant de crimes fpirituels que les factions traînent après elles, tant de mauvais foupçons, tant de finiftres interpretations, tant de faulfes imputations, tant de haines, tant d'injures, tant de libelles, tant d'autres defordres qui viennent en foule à la fuite d'un tel confiftit theologique? Si vous croyez que le Particularifme damne les gens, vous faites bien de le refuter quoi qu'il en coïte. Je dis la même chofe à ceux qui prendroient l'Univerfalifme pour une herefe mortelle: mais puis que de part ni d'aurre vous ne croyez pas refuter une opinion pernicieufe, ne difputez qu'autant que vous le pouvez faire fans troubler le repos public, & taisez-vous dès que l'évenement vous montre que vous divifez les familles, ou qu'il fe forme deux partis. N'achevez pas de reveiller mille mauvaises paffions, qu'il faut tenir enchainées comme autant de bêtes feroeces, & malheur à vous fi vous êtes caufe qu'elles brifent leurs fers. Graces à Dieu la guerre civile de la Grace univerfelle, & quelques autres encore n'ont pas été dignes (il s'en fait beaucoup) de l'application que j'ai ouï faire de quelques vers aux difputes Schifmatiques. On comparoit les preparatifs & les troupes auxiliaires des deux Chefs à cette decoration de Theatre.

REFLEXION sur les maux qu'apportent les difputes des Theologiens.

(b) Voyez la vie d'Escobille de Mr. le Fevre.

Aigles, (b) Vautours, Serpens, Griffons, Hippocentaures & Typhons

Des taureaux furieux dont la gueule beante Eût tranfi de fuyeur le grand cheval d'Atlante, Un char que des dragons éincelans d'éclairs Promenoient en fiffant par le vuide des aïrs, Demogorgon encor à la trifte figure, Et l'Horreur & la Mort s'y voyoient en peinture.

Monsieur Amyraut eut la joye de fe reconcilier avec fes plus ardens adverfaires, & il ne falut pas que les Grans du monde fe mêlaflent toujours de la pacification. Monfr. le Prince de Tarrente s'en étoit mêlé en 1640. je ne fai pas fi les parties lui donnerent plus de peine que n'en donnent aux Marechaux de France les differens qui relevent de leur refort; mais quoi qu'il en foit il vint à bout de fon entreprife, (c) & mieux peut-être que n'auroit fait un Synode. Pour ce qui est de la reconciliation avec Monfr. du Moulin, ce fut Mr. de Langle Miniftre de Rouën le 16. qui la procura. Dès qu'il en eut fait la propofition, Monfr. Amyraut y donna les mains avec joye, & offrit toutes les avances. Il écrivit une lettre le premier, & Monfr. du Moulin lui répondit fort honnêtement. On publia ces lettres pour l'édification de l'Eglife. Elles font datées de l'an 1655. Monfr. Daillé a inferé la reponfe de Monfr. du Moulin dans l'un (d) de fes livres. La raifon & la charité nous portent à croire que ceux qui avoient tant crié, & tant excité de tempêtes contre un dogme qu'ils ont reconu enfin innocent, & dont enfin le defendeur leur a paru un fidele ferviteur de Dieu, ne font point de mortels fans s'être couverts de confusion, pour le moins aux pieds du trône de la Majefté divine, à la vuë de cette prevention mortifiante, qui leur avoit montré comme un dogme affieux une hypothefe où il n'y a nul venin. Voyez ce qui

(F) Il y en eut de fi ardens qu'ils ne parloient que de depofer. S'ils ont vécu encore 30. ou 40. ans, je ne vois pas de quelle maniere ils oïoient regarder le monde; car enfin cette doctrine qu'ils jugeoient digne des anatêmes les plus foudroyans, se trouva être celle des plus grans hommes qui fervirent les Eglifes Reformées de France. Ce fut celle de Mr. Mestrezat, celle de Mr. le Faucheur, celle de Mr. Blondel, celle de Mr. Daillé, celle de Mr. Claude, celle de Mr. du Bofé. Il falut que les Particulariftes reconuffent bien-tôt pour leurs freres, & pour de fideles Miniftres de JESUS-CHRIST les partifans de la Grace univerfelle; & on a vu que les Miniftres Refugez qui ont figné un Formulaire au Synode de Rotterdam en l'année 1686. n'ont point été fournis à quelque declaration qui donnât la moindre atteinte au fyftême de Monfr.

Les Deputez des Provinces de delà la Loire furent ceux qui temoignerent le plus de chaleur. Néanmoins la Compagnie ayant ouï en plusieurs seances Mr. Amyraut qui exposa son sentiment, & qui satisfit aux difficultez qui lui étoient proposées, le renvoya avec honneur à l'exercice de sa charge, & imposa sur ces questions un silence qui ne fut pas trop bien gardé. On * porta plainte au Synode

* Blondel, *de his an-
nient.* pag.
36.

National de Charenton en 1645. contre Mr. Amyraut, *comme ayant contrevenu aux reglemens* qui concernoient ce silence; & il se plaignit à son tour de quelques *contraventions faites contre les mêmes reglemens*. La Compagnie ensevelit par une *sainte amnistie* toutes ces plaintes reciproques, renouvela les reglemens du silence, renvoya Mr. Amyraut avec honneur à l'exercice de sa charge, & lui permit de faire contre les Etrangers qui l'attaqueroient ce que le Synode d'Anjou

† Elle est *intitulée*
Specimen
animad-
versionum
in Execi-
tationes
de gratia
universalis,
Et fut im-
primée à
Saumur
en 1648.
in 4.

‡ Blondel,
ib. p. 40.
41.

‡ Ils sont
les Au-
teurs de ce
qu'on ap-
pelle Theses
Salmu-
riennes,
Ouvrage
tres-esti-
mé.

trouveroit bon. Ce Synode lui permit de publier une reponse † aux trois volumes de Mr. Spanheim sur la Grace Universelle, ce qui fut la source de quantité d'autres livres ‡. Pendant le Synode National de l'année 1645. Mr. Amyraut fut prié par la Compagnie d'entrer en conférence avec Mr. de la Milletiere, afin de tâcher de le ramener. La conference dura plusieurs jours, mais ils ne s'accorderent pas mieux en disputant de vive-voix, que dans les livres qu'ils avoient déjà publiez l'un contre l'autre. La doctrine de Mr. de la Place sur le peché originel fut attaquée dans ce Synode. Mr. Amyraut en ayant été averti se presenta à la Compagnie pour plaider la cause de son collegue, & montra par un long discours que le sentiment dont on se plaignoit n'avoit rien de dangereux. Cette action ne fut pas seulement louée à cause de l'habileté avec laquelle la doctrine de Mr. de la Place fut soutenuë, mais aussi à cause que Mr. Amyraut n'avoit en vuë que l'intérêt de son collegue; car son sentiment là-dessus n'étoit point celui de Mr. de la Place. Si j'ajoute que Mr. Cappel ne suivit pas la route ordinaire des Protestans sur l'antiquité des points de l'écriture Hebraïque, j'aurai dit tous les chefs de plainte que l'on faisoit contre l'Academie de Saumur; mais ces plaintes n'empêchoient pas que l'on n'y vit un grand concours de Proposans, qui diminua à vuë d'œil après la mort de ces trois .j. illustres Professeurs. Mr. Amyraut survécut à ces deux collegues, & a eu le tems de publier un très-grand (G) nombre de livres. Il avoit autant de facilité pour la plume que pour la langue, &

Amyraut. D'où venoient donc les vacarmes que l'on fit au commencement contre ce système? D'où vint que la même doctrine passa d'abord pour un monstre, & puis pour une chose innocente? Ne faut-il pas la reconnoître le doigt du peché originel, & l'influence de mille passions tenebreuses qui doivent enfin produire, si l'on est du nombre des predestinez, une salutaire & mortifiante humiliation? Le pis est qu'on ne profite pas du passé; chaque generation fournit les mêmes symptômes, tantôt plus grans, tantôt plus petits: car on peut bien dire très-souvent, lors que l'on voit en campagne les Factums, les Denonciations, les Apologies, les Theses, (a) *Virgil. (a) jamque faces & saxa volant, & que les livres coup sur coup volent en foule de lieu en lieu, Laissez-les faire, ils s'accorderont bien & à peu de frais;*

(a) Virgil.
Ann. l. 1.
v. 150.

(b) Idem
Georg.
lib. 4.
v. 86.

*Hi motus (b) animorum atque hac certamina tanta
Pulveris exigui jaltu compressa quiescent.*

Mais on ne peut pas le dire toujours. Les choses sont quelquefois poussées à l'extremité, *Res in nervum erumpit.*

(G) Un très-grand nombre de livres.] Il publia en 1631. son Traité des Religions. Cinq ans après il publia six Sermons sur la nature, l'étendue, &c. de l'Evangile. Il en a publié plusieurs autres en divers tems. Son livre de l'élévation de la foi & de l'abaissement de la raison parut en 1641. La defense de Calvin sur la doctrine de la reprobation absolue parut en Latin la même année, & l'an 1644. en François.

Il commença ses Paraphrases sur l'Ecriture en 1644. L'Eptre aux Romains fut paraphrasée la première; il continua par les autres Eptres, & finit par les Evangiles; mais il eut la même sagesse que Calvin de ne toucher pas à l'Apocalypse. De peur que son nom n'empêchât les Catholiques Romains de lire ses Paraphrases, il ne l'y mit pas. Il publia en 1647. une Apologie pour ceux de la Religion, un Traité du franc arbitre, & un autre *De secessione ab Ecclesia Romana, deque pace inter Evangelicos in negotio religionis constituenda*. Il traita depuis plus amplement cette matiere de la reunion des Calvinistes & des Luthériens, dans l'*Iranicon* qu'il fit imprimer l'an 1662. Son livre de la vocation des Pasteurs parut en 1649. Il avoit prêché sur cette matiere devant Monsieur le Prince de Tarente, pendant la tenuë d'un Synode Provincial dont il fut Modérateur. Ce Prince souhaita que ce Sermon fût imprimé, & que la matiere fût traitée plus amplement; car c'étoit un grand lieu commun entre les mains des Missionnaires. C'est pourquoi Monsr. Amyraut ne se contenta pas de faire imprimer son Sermon, il publia aussi un Traité complet sur cette importante controverse, & dedia le tout à Monsieur le Prince de Tarente. Sa Morale Chretienne en 6. volumes in 8. dont le premier fut imprimé l'an 1652. est le fruit des conversations qu'il avoit souvent avec Monsieur de Villarnoul, Seigneur d'un mérite extraordinaire, & l'un des plus sçavans Gentilshommes de l'Europe, héritier, en cela aussi, de son ayeul maternel Mr. du Pleffis Mortai. Il y a peu de matieres sur quoi Monsr. Amy-

& c'est beaucoup dire, car il avoit un flux de bouche merveilleux tant en Latin qu'en François, tant pour les leçons de Theologie, que pour les Sermons. Il fa-voit le monde, & il pouvoit fournir en conversation cent fortes de choses qui étoient hors de son metier : & c'est sans doute ce qui contribua autant ou plus que la reputation de sa science, au bonheur qu'il eut toute sa vie d'être considéré & honoré des grans Seigneurs de contraire Religion. J'ai déjà dit que le Cardinal de Richelieu eut de l'estime pour lui ; je n'ajoute point qu'il lui fit parler de son grand dessein (H) de réunir les deux Eglises, car ce ne seroit pas une preuve d'une consideration assez distinguée, ce Cardinal ayant fondé là-dessus plusieurs Ministres qui étoient bien interieurs à celui-ci. Le Marechal (I) de Brezé & le Marechal (K) de la Meilleraye, doivent être mis au nombre des grans Seigneurs qui firent un cas tout particulier de nôtre Monsieur Amyraut. Monsieur le Goux (L) de la Berchere premier President au Parlement de Bour-
gogne,

Amyraut n'ait écrit. Il a publié un Traité des Songes ; deux volumes sur le Regne de mille ans, où il refute un Avocat de Paris nommé Mr. de Launai, qui étoit un grand Châtelain ; la vie du brave la Nouë surnommé Bras de fer ; & plusieurs autres Ouvrages dont je ne parle pas, ou dont je parle dans le reste de cet article. Il monta même sur le Parnasse ; car il fit un Poème intitulé, *L'Apologie de S. Etienne à ses Juges*. On attaqua cet Ouvrage du côté qui donnoit le moins à craindre à certains égards, puis que ce ne furent point les Poètes qui s'éleverent contre, & que ce furent les Missionnaires. On prétendit que l'Auteur avoit parlé du S. Sacrement de l'Autel avec la dernière irreverence, mais il publia un Ecrit pour sa justification, duquel je ne puis rien dire de plus à propos que ce que Mr. Daillé en a dit. Ecoutons-le donc. „ Quant à l'Apologie „ de S. Etienne à ses Juges que vous employez „ en suite, (il s'adresse (a) au Pere Adam) pour „ nous convaincre d'avoir mal-traité votre Sa- „ crement, si vous & ceux qui s'en sont si for- „ offensés aviez daigné lire la lettre que l'Auteur „ a fait imprimer pour se justifier, vous & eux „ n'en auriez pas cette mauvaise opinion, & „ peut-être même que vous vous étonneriez de „ l'illusion que les prejugez de votre passion ont „ causée dans votre esprit, lui faisant prendre „ comme dites contre vous & contre votre tran- „ substantiation, des choses qui n'avoient été „ écrites que contre les extravagances de l'idola- „ trie des Payens. „

(H) *Grand dessein de réunir les deux Eglises.*] Le Jésuite qui s'entretenoit là dessus avec Monsieur Amyraut s'appelloit le Pere Audébert. Mr. de Villeneuve qui étoit alors Lieutenant de Roi à Saumur les ayant fait dîner ensemble, & cela avec tant de complaisance pour le Ministre, qu'il lui donna le haut bout sur le Jésuite, & qu'il n'y eut point pour le coup de *Benedicite* à sa table, fit en sorte que l'apres-dînée ils se pussent entretenir en particulier. Il est vrai que Mr. Amyraut déclara qu'il ne pourroit s'empêcher de communiquer à ses collègues tout ce qui se passeroit. Le Jésuite debuta par avouer que le Roi & son Eminence l'envoyoit faire des propositions d'accommodement sur le fait de la Religion ; & puis étant entré en matiere, il fit entendre qu'on sacrifieroit au bien de la paix l'invocation des creatures, le Purgatoire, & le merite des œuvres ; qu'on limiteroit le pouvoir du Pape, & que si la Cour de Rome refusoit d'y consentir, on en prendroit occasion de créer un Patriarche ; qu'on donneroit

la coupe aux Laïques ; & qu'on pourroit même se relâcher sur d'autres choses, si on remarquoit dans les Protestans un véritable desir de paix & de réunion. Mais il déclara lors que Mr. Amyraut le mit sur les dogmes de l'Eucharistie, qu'on ne pretendoit pas y rien changer ; sur quoi l'autre lui repondit qu'il n'y avoit donc rien à faire. Leur conversation dura environ quatre heures. Le Jésuite voulut exiger le secret ; Mr. Amyraut lui protesta que selon la declaration qu'il en avoit faite d'abord à Mr. de Villeneuve, il communiqueroit à ses collègues l'entretien qu'ils venoient d'avoir ; mais qu'il lui repondoit de leur discretion. Dès le soir même il leur rendit compte de la conference, & il ne fit point scrupule d'en parler dans l'occasion, après que le Cardinal de Richelieu & le Pere Audébert furent morts.

(I) *Le Marechal de Brezé.*] Il étoit Gouverneur de Saumur, & il n'y alloit jamais sans envoyer prier Mr. Amyraut de le venir voir. Il le prioit même fort souvent d'aller à son Château de Milly, où il demouroit ordinairement ; & lors qu'il reçut la nouvelle de la mort du Duc de Fronzac son fils Amiral de France, il voulut avoir toujours auprès de lui Mr. Amyraut. Il en reçut plusieurs visites durant sa dernière maladie, & il se recommanda même à ses prieres, & voulut que l'on priât Dieu pour lui dans le Temple de Saumur. Il mourut dans le Château de Milly en 1650.

(K) *Le Marechal de la Meilleraye.*] Du tems qu'il étoit de la Religion, il avoit étudié à Saumur avec Mr. Amyraut. Il s'étoit toujours souvenu de cette ancienne connoissance, & dès le lendemain de son arrivée à Saumur, lors que la Cour y étoit en 1652. il envoya faire un compliment à ce Ministre, qui ne manqua pas de lui aller faire la reverence tout aussitôt, & d'en être reçu comme à l'ordinaire avec mille marques de consideration. Ce Marechal ayant après la dernière maladie de Mr. Amyraut le fit visiter par un Gentilhomme, & lui remogna que si sa Goutte lui eût permis de supporter le carosse il seroit venu le voir. Il étoit alors à son Château de Montcuil-Bellai, à 4. lieues de Saumur.

(L) *Monsieur le Goux de la Berchere.*] Il fut relegué à Saumur l'an 1637. & il y demeura jusqu'en 1644. Comme il avoit beaucoup de merite, & beaucoup d'érudition, il aimoit les gens de lettres, de quelque religion qu'ils fussent. Il voulut d'abord connoître Mr. Amyraut, & il le trouva si digne de son amitié, qu'il

(a) Repli- que aux deux li- vres d'A- dam & de Coribé, 2. part. chap. 17. p. m. 108.

gogne, & les Intendants (M) de la Province d'Anjou sont de ce nombre; & nous y pouvons même joindre des Evêques (N) & des Archevêques, & par dessus tous le (O) Cardinal Mazarin, dont les honnêtetez pour ce Professeur furent extraordi-

qu'il se forma entre eux une grande liaison. Ils se voyoient ordinairement deux fois la semaine; ainsi l'on ne doit pas s'étonner que le Ministre ait pu fournir des Memoires pour la vie du President. Il n'est pas besoin de dire ici que Mr. de la Berchere mourut premier President au Parlement de Grenoble, & que Monsieur son frere lui succeda; mais il est bon de dire que ce dernier voulant faire écrire la vie de l'autre, pria Mr. Amyraut de lui communiquer des Memoires touchant ce qui s'étoit passé entre eux de particulier. Mr. Amyraut lui envoya entre autres choses le recit de la conference qu'il avoit eue avec le Pere Audbert; car dès que le bruit se fut répandu dans Saumur qu'il s'étoit entretenu secretement avec ce Jésuite, Mr. de la Berchere voulut savoir de lui-même ce qui en étoit. Mr. Amyraut lui en recita une bonne partie, en lui recommandant le silence. Cet endroit de ses Memoires n'a pas été employé dans la vie de Mr. de la Berchere qui a été donnée au public. Il dedia en 1643. son livre des Droits du mariage à cet illustre Magistrat, qui étoit alors premier President de Grenoble.

(M) Les Intendants de la Province d'Anjou.] Il ne manquoit jamais de les aller saluer, & ils lui rendoient tous sa visite, & lui marquoient une grande consideration. Lors qu'en 1658. il alla prendre les eaux de Bourbon, il reçut mille honnêtetez à Bourges de Mr. Mandat Intendant de la Province. Il ne tint qu'à lui d'aller loger chez cet Intendant qui l'en pria, & chez qui il dina avec l'Archidiacre de Bourges, & avec quelques autres Ecclesiastiques.

(N) Des Evêques & des Archevêques.] Voyez ce qui a été dit ci-dessus (a) concernant Monsieur l'Evêque de Chartres. J'ajoute ici qu'en l'année 1662. Monsieur l'Archevêque de Paris Hardouin de Perrefixe étant allé à Saumur, pour un vœu que la Reine Mere avoit fait à Notre Dame (b) des Ardilliers, fit dire à Mr. Amyraut qu'il seroit bien aise de le voir. Mr. Amyraut fut très-disposé à lui rendre une visite, mais il fit entendre qu'il ne lui donneroit point le titre de Monseigneur. L'Archevêque y ayant donné les mains, reçut deux visites de ce Ministre, s'entretint avec lui près de deux heures chaque fois, & le traita fort civilement. On parla entre autres choses des livres de Mr. Daillé, dont le Prelat dit beaucoup de bien par rapport à l'éducation.

(O) Et par dessus tous le Cardinal Mazarin.] Il arriva à Saumur en 1652. quelques jours après que le Roi & la Reine Mere y furent arrivés; & comme il ouït qu'on parloit fort d'un Sermon du Ministre Amyraut pendant le souper de la Reine, il pria le Comte de Comminges de temoigner à ce Ministre qu'il seroit bien aise de le conoître. Ce Comte étoit Gouverneur de Saumur, & avoit beaucoup d'amitié pour Mr. Amyraut: il lui avoit promis que ceux de la Religion pourroient s'assembler à l'ordinaire le Dimanche, quoi que le Roi fût dans la ville; mais il lui déclara en même temps qu'il falloit qu'ils interrompissent leurs assem-

blées les trois premiers jours après l'arrivée du Roi. On tint ce qui avoit été promis. Mr. Amyraut prêcha le Dimanche sur ces paroles, Craignez Dieu, honorez le Roi, & fut ouï de beaucoup de personnes de la Cour qui en furent très-satisfaites, & qui parlerent de son Sermon avec éloge, non seulement au Roi dès qu'ils furent sortis du temple, mais aussi le soir pendant le souper de la Reine. Ce fut alors que le Cardinal Mazarin ouït parler de ce Sermon, & qu'il aprit de la bouche de Mr. de Comminges le zèle que Mr. Amyraut, & tous ceux de la Religion de ces quartiers-là avoient temoigné pour le service du Roi dans les derniers troubles. L'envie qu'eut le Cardinal de voir ce Ministre sur si grande, qu'il la lui fit temoigner dès le lendemain matin par le Juge de la Prevôté: de sorte que Mr. de Comminges ayant vu qu'il n'avoit pas été le premier porteur de la nouvelle, dit à Mr. Amyraut en riant: Je vois bien Monsieur qu'au premier jour nous aurons veu de votre intercession auprès de son Eminence, ce qui vous prouvera l'utilité de l'invocation des saints. La premiere visite fut assez courte, mais on pria Mr. Amyraut de revenir le lendemain à 8. heures. Le Cardinal lui fit toute sorte d'honnêtetez, voulut qu'il s'assît auprès du feu, lui parla d'affaires d'Etat, lui dit les citrons que l'on faisoit en Xaintonge pour entraîner ceux de la Religion au parti des Princes, & le pria de travailler à rendre inutiles tous ces efforts. Mr. Amyraut l'assura qu'il n'y avoit rien à craindre de la part de s Protetans de France, & qu'il écrirait à plusieurs Ministres de Xaintonge, afin que le Synode qu'ils devoient tenir bien-tôt temoignât authentiquement sa fidelité. La chose fut executée. Deux jours après cette audience, le Cardinal vint preteux de voir le College de ceux de la Religion, & la Bibliotheque de Mr. du Pleffis Mornai, eut un autre tête-à-tête avec Mr. Amyraut dans le cabinet de ce dernier. Ils parlerent de l'Edit de Nantes, & sur ce que Mr. Amyraut interroge si Henri IV. avoit été dans l'obligation de le donner avoit répondu qu'oui, mais que quand même s'auroit été une grace au commencement, l'observation en seroit aujourd'hui une chose nécessaire, le Cardinal lui dit qu'il avoit raison, & lui cita cette maxime du Droit, quod initio fait voluntatis, ex post facto fit necessitatis. On sera peut-être bien aise de voir ici ce que Monsieur (c) de Guiraut dit à Madame de la Trimouille en presence de la Reine. Son Eminence est chez le Ministre Amyraut; ce sont deux de la Religion Ecclesiastiques ensemble, mais je suis sûr qu'ils ne se parleront point de religion, son Eminence n'y trouveroit pas son compte. Pendant les cinq semaines que le Roi fut à Saumur, Mr. Amyraut fit plusieurs visites au Cardinal, & en fut toujours bien reçu; & lors qu'il prit congé de son Eminence, elle lui dit de lui écrire directement toutes les fois qu'il auroit à demander quelque chose soit pour le parti en general, soit pour ses interêts particuliers. Il ne se servit d'une telle permission qu'après le voyage qu'il

(a) Dans la remarque D.

(b) Elle est dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire au bout d'un faux-bourg de Saumur.

(c) Il étoit Capitaine des Gardes de la Reine Ecclesiastiques ensemble, mais je suis sûr qu'ils ne se parleront point de religion, son Eminence n'y trouveroit pas son compte. Pendant les cinq semaines que le Roi fut à Saumur, Mr. Amyraut fit plusieurs visites au Cardinal, & en fut toujours bien reçu; & lors qu'il prit congé de son Eminence, elle lui dit de lui écrire directement toutes les fois qu'il auroit à demander quelque chose soit pour le parti en general, soit pour ses interêts particuliers. Il ne se servit d'une telle permission qu'après le voyage qu'il

ordinaires. Il y a beaucoup d'apparence qu'il trouva grace auprès de ce Cardinal, entre autres raisons parce qu'il se declara hautement pour la doctrine de l'obeissance des Sujets. Il le fit utilement pour la Cour de France pendant les desordres de la Fronde, où la fortune du Cardinal Mazarin fut si balotée, & en plusieurs autres occasions il temoigna que c'étoit (P) son dogme favori, jusques à s'en quereller avec un * Ministre de la Rochelle : mais cela n'empêcha point qu'en ce qui regardoit la conscience il (Q) n'exhortât à desobcir. Il n'est pas besoin de dire en quelle consideration il étoit chez les grans Seigneurs Protestans : cela s'entend assez de soi-même. Il fut brouillé avec un Ministre de Saumur nommé Mr. d'Huiffeau, & il n'eut pas toute la satisfaction qu'il attendoit de cette affaire au Synode † National de Loudun. On a cru que la gloire dont il jouissoit lui avoit été contraire en cette rencontre, comme s'il eût été un grand arbre qui faisoit ombre aux petits, & qu'il falloit abaisser. Outre

H h

* Philippe
† Vincenz.

‡ En
1659.

qu'il fit à Paris sur la fin de l'année 1658. Il vit trois ou quatre fois son Eminence, qui lui fit beaucoup de civilité. Il lui parla du Synode National, dont on demandoit la convocation depuis tant d'années. Le Cardinal répondit que les raisons qui avoient empêché de l'accorder subsistoient encore, & voulut que Mr. Amyraut lui en écrivit. On se donna l'honneur de lui en écrire deux fois; il répondit de sa propre main; & depuis toutes les fois qu'il lui fit réponse il se servit à la vérité de la main d'un Secrétaire, mais il signa proprio pugno.

(P) *Que c'étoit son dogme favori.* Dans l'Apologie qu'il publia pour ceux de la Religion en l'an 1647. il excusa le mieux qu'il peut leurs guerres civiles de France, mais il declare

(a) Pag.
75.

(4) néanmoins: *Qu'il ne veut nullement entreprendre la defense de la prise des armes contre son Prince pour quelque cause que ce puisse être . . . & qu'il a toujours cru qu'il convient beaucoup mieux à la nature de l'Evangile, & à la pratique de l'Eglise ancienne de n'avoir recours à autres armes qu'à la patience, aux larmes & aux prieres. . . . Et à toutes les fois, dit-il, (b) que je repasse les yeux de l'esprit dessus l'histoire de nos peres, je ne puis que je ne regrette très-sensiblement qu'ils n'ayent couronné tant d'autres belles vertus dont ils nous ont laissé les exemples, de l'imitation des premiers Chrétiens, en cette invincible patience qu'ils montrèrent sous les persecutions des Empereurs.* On peut voir dans un Ecrit Latin (c) qu'il publia deux ans après, comment il soutint cette cause contre les plaintes d'un Ministre de la Rochelle, qui auroit bien mieux fait de ne se pas reconnoître au livre de Monsr. Amyraut, que de s'en formaliser. Le livre de la souveraineté des Rois publié en 1650. à l'occasion de la mort tragique de Charles I. Roi d'Angleterre, temoigne encore avec plus de force les sentimens de nôtre Monsr. Amyraut sur la prise d'armes des Sujets contre leurs Princes. Il n'y avoit pas moyen de se taire; car on ne cessoit d'imputer cette tragedie au parti Presbyterien, & d'en tirer mille consequences odieuses contre les Protestans de France. Mr. Amyraut ne crut pas devoir laisser sans réponse l'injustice de ces reproches. Pendant les troubles de la dernière Minorité, ce Ministre inspira toujours aux peuples par ses predications le parti de l'obeissance, & lors qu'on le consulta sur la maniere dont on se devoit conduire, il répondit qu'il n'y avoit point d'autre party à prendre que de se tenir au gros de l'arbre. Aparemment les personnes qui le consulterent y alloient de bonne foi, & ne pénétoient pas l'artifice perpetuel

(b) Pag.
76.

(c) Intrinsèque, Adversus epistolice historice criminationes Molis Amyraldi defensiono.

qui regne dans ces sortes de confusions. Les rebelles ne manquent jamais de soutenir qu'ils ne veulent que remédier aux abus, & chasser d'auprès du maître les mauvais conseillers qui l'environnent. Il faut être bien simple pour donner dans ce panneau, & pour avoir besoin de consulter son Directeur de conscience. La distinction du Pape & du St. Siege n'est pas un sophisme si grossier. Enfin Mr. Amyraut dechargea pleinement son cœur dans l'Eptre dedicatoire de sa Paraphrase Latine des Pseaumes. C'est là qu'il soutient & qu'il établit, que par les véritables principes du Christianisme les Sujets ne doivent point prendre les armes contre leurs Souverains. Il se declara hautement pour ce qu'on nomme l'obeissance passive. Cet Ouvrage fut dédié au Roi d'Angleterre Charles II. peu après que ce Prince fut remonté sur le trône. L'Auteur avoit fait connoissance à Paris avec un Chapelain de ce même Prince l'an 1658. Deux ans après il lui temoigna sa joye du rétablissement du Roi, & le felicita de l'Evêché de Durham. On lui fit réponse que le Roi le remercioit. C'est ce qui encouragea Monsr. Amyraut à lui dedier sa paraphrase des Pseaumes: mais il ne le fit qu'après avoir eu de l'Evêque de Durham que ce Monarque en seroit bien aise.

(Q) *Il n'exhortât à desobeir.* Cela parut lors que le Senechal de Saumur lui communiqua un Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonnoit à ceux de la Religion de tendre devant leurs maisons le jour de la Fête-Dieu. Il le lui communiqua la veille de cette fête, & le pria de donner ordre qu'on s'y conformât, de peur que la desobeissance ne fit soulever le peuple contre ceux de la Religion. Monsieur Amyraut lui répondit, qu'au contraire il s'en alloit exhorter ses ouailles à ne point tendre, & qu'il seroit le premier à ne tendre point: qu'il avoit toujours prêché qu'il faut obeir aux puissances superieures, mais qu'il n'avoit jamais entendu cela à l'égard de semblables choses qui interessent la conscience. En sortant du logis du Senechal il alla de maison en maison exhorter ses Paroissiens à tout souffrir plutôt que d'exécuter cet Arrêt. Le Senechal le fit publier à son de trompe; le Consistoire s'assembla, remercia Monsr. Amyraut de sa conduite, & chargea les Anciens de tenir la main à ce que personne ne tendit. Le Lieutenant de Roi refusa de prêter main forte au Senechal, & empêcha le tumulte qui commençoit à se former. L'arrêt fut revoque quelques tems après.

* *Konig dans sa Bibliothèque. En Vite dans son Diarium mettez mal sa mort en 1665.*

† *Il étoit alors Contrôleur des Finances.*

‡ *A Bernard de Harcourt, qui fut depuis Avocat du Roi à Saumur.*

‡ *C'est une allusion à ce que les Juifs ont dit à la louange de Moïse Maimonides fameux Rabin.*

β *Mémoires communiquez. Tout ce dont on ne donnera point de preuves publiques dans les remarques de cet article, est tiré de ces mémoires.*

γ *Dans le supplément de Moreri on le nomme mal Amyruta.*

δ *Leo Allatius de perp. consens. lib. 3. c. 3. pag. 935. & 1379.*

ζ *Guillet, Hist. de Mahomet II. t. 1. pag. 441. & tom. 2. pag. 136.*

(a) *In Synopsi historiæ.*

que les parens de ceux qui s'étoient declarez chefs de parti contre le dogme de la Grace Universelle, favoriserent son ennemi le plus qu'ils purent. Il auroit apparemment été de la (R) Table dans ce Synode où il assista de la part de sa Province, si l'on ne l'eût cru personnellement intéressé aux affaires que Mr. d'Huifféau avoit avec l'Eglise de Saumur. Il mourut fort Chrétiennement le 8. jour de Janvier * 1664. & fut enterré selon toutes les ceremonies Academiques. Il eut pendant sa dernière maladie une grande liberté d'esprit, qui lui donna lieu de tenir plusieurs discours très-édifiants, & de donner de beaux temoignages de sa foi en présence d'un bon nombre de personnes de différente religion. Entre ses autres vertus on doit remarquer sa charité pour les pauvres. Il leur donna les gages de son Ministère pendant les dix dernières années de sa vie. Il donnoit l'aumône sans distinction de Catholiques & de Reformez; les Religieux Mendians qui alloient à la quête chez lui ne s'en retournoient jamais à vuide, & il recommanda à † Mr. Hervart les Recollets de Saumur, lors qu'ils recoururent à l'Epargne pour faire rebâtir leur Cloître qui avoit été brûlé. Ils le remercièrent du bon effet de sa recommandation. Il ne laissa qu'un fils qui a été un fort habile Avocat au Parlement de Paris, & qui s'est réfugié à la Haye depuis la revocation de l'Edit de Nantes. Il avoit une fille qui mourut en 1645. dix-huit mois après avoir été ‡ mariée. La douleur où cette perte plongea sa femme fut cause qu'il composa un *Traité de l'état des fidelles après la mort*, & qu'il le lui dedica. On l'imprima l'année suivante. On ne sera pas fâché de voir le distique que † Mr. du Bose écrivit de sa propre main au bas de l'estampe de Mr. Amyraut,

*A Mose ad Mosem par Mosi non fuit ullus :
More, ore & calamo, mirus uterque fuit.*

Ce fut quelques années après la mort de ce Professeur, que son portrait fut gravé par les soins de Monsieur son fils β.

AMYRUTZES, γ Philosophe Peripateticien, natif de Trebizonde, s'étoit acquis une grande considération à la Cour de l'Empereur David son maître, & avoit signalé sa plume en faveur des Grecs contre les décisions du Concile de Florence δ; mais il ternit toute sa gloire par l'apostasie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnerent l'Empereur David à Constantinople, lors que Mahomet second l'y fit transporter après la prise de Trebizonde en l'année 1461. Ce Philosophe se laissant gagner aux promesses du Sultan abjura son Christianisme, & se fit Turc avec ses enfans, l'un desquels sous le nom de Mehemet-Beg traduisit en Arabe plusieurs livres des Chrétiens par ordre de Mahomet second. Ce Prince donna des emplois considerables dans le Serrail à Amyrutzes, & s'entretenoit quelquefois sur les sciences, & sur des matieres de religion avec lui ou avec Mehemet-Beg ζ. De la maniere dont Allatius s'est exprimé, on prendroit ce Philosophe pour le (A) Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde. N'oublions point de dire qu'Amyrutzes ne commença point à être estimé

(R) *Il auroit été de la Table.*] Si tous ceux qui liront ce livre étoient des François de la Religion cette remarque seroit superflue, mais elle ne le sera pas à l'égard des autres lecteurs. Il y avoit ordinairement dans nos Synodes de France quatre personnes qui formoient ce qu'on appelloit la Table, l'une de ces quatre personnes étoit le President de la Compagnie (on l'appelloit le Modérateur) les trois autres étoient l'Adjoint au Modérateur, le Secrétaire, & celui qui recueilloit les Actes.

(A) *Pour le Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde.*] Allatius page 936. n'avoit parlé que par conjecture du livre que cet Amyrutzes composa contre le Concile de Florence, mais dans les additions il nous apprend qu'on lui avoit envoyé de l'île de Chio l'Ouvrage même; puis il dit que Dorothee Archevêque de Monembasie fait conoître (a) la condition de cet homme, *cujusnam conditionis vir iste fuerit.* Il rapporte le passage de Dorothee en Grec & en Latin. Le Grec porte que Mahomet fit

embarquer pour Constantinople l'Empereur David, & quelques autres perionnes, & entre autres η *Φιλόσοφον Ἀμυρτζήν η̄ πρωτοβεστῆριον, Philosophum Amyrutzium Protovestiarium.* C'est ainsi qu'Allatius traduit & ponctue. Il ne faut donc point douter qu'il n'ait cru qu'Amyrutzes & le Protovestiaire n'étoit qu'un, & qu'il ne lui ait attribué la suite du passage de Dorothee; où l'on voit que ce personnage étoit cousin germain de Machomet Bassa, qu'il avoit trahi l'Empereur David, & qu'après la prise de Trebizonde il reçut de grans honneurs de son cousin, & du Sultan Mahomet; qu'il étoit rusé, grand, bien fait, bon tireur d'arc, & propre à toutes choses. Sa parenté avec Machomet étoit fondée sur ce que sa mere étoit sœur de la mere de Machomet; ces deux sœurs étoient filles de Jagarus. Je n'ajoute pas beaucoup de foi à ce discours, car je voi que Monfr. Guillet (b) en citant la *Turco-* (b) *Vie de Mahomet* Grace de Crusius, dit que le Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde s'appelloit George, 439. qu'il

estimé des Princes, lors que l'Empereur de Trebizonde l'honora de son affection; car il y avoit long tems qu'il s'étoit vu très-consideré à la Cour de Constantinople. Il fut un * des principaux Savans avec lesquels l'Empereur Jean Paleologue delibera sur son voyage d'Italie, & il accompagna cet Empereur † dans ce voyage, comme il le raconte lui-même ‡. C'est dans la relation qu'il composa de ce qui s'étoit passé au Concile de Florence, & qu'il adressa à Demetrius Gouverneur de Napoli de Romanie. Cette relation dit entre autres choses, que le Patriarche de Constantinople † fut étranglé pendant la tenuë du Concile, & que les Medecins attestèrent qu'il étoit mort de cette façon.

AMMIEN MARCELLIN. Cherchez MARCELLIN (AMMIEN.) † Cet Empereur Athénée cite deux Ouvrages de très-différente nature, composez par un Auteur qu'il appelle AMMONIUS. L'un β traite des autels & des sacrifices; l'autre γ traite des Courtisanes d'Athenes. Il ne dit point positivement que ces deux livres soient du même Ammonius; mais d'autre côté il ne dit rien qui infinuë le contraire: ‡ Apud Allatium pag. 386. On fait par une (B) autre voye la patrie de celui qui a composé l'Ouvrage des autels & des sacrifices. Il étoit de Lampria δ. Le Suidas que nous avons aujourd'hui ne parle que d'Ammonius Saccas, mais il ne faut point douter que le véritable Suidas n'ait fait mention d'un Ammonius différent de celui-là; car ce qu'on trouve dans son Dictionnaire ne peut pas avoir été dit d'un seul homme. Il est impossible que le même Ammonius ait abjuré la foi Chretienne, & qu'il ait succédé à Aristarque dans l'Ecole d'Alexandrie avant l'empire d'Auguste. γ Id. l. 13. Voilà les deux choses que l'on trouve dans Suidas sur le chapitre d'Ammonius. Auroit-il été assez ignorant pour les croire compatibles? Je n'y vois point d'apparence. Quelcun ζ a conjecturé qu'il faut supposer une lacune dans ce θ passage, & que Suidas pourroit bien avoir parlé de l'Ammonius d'Athenée dans cette lacune. Si cela étoit véritable il faudroit dire que le Traité des sacrifices & des autels, ou celui des Courtisanes d'Athenes, ou tous les deux ont été écrits par un Grammairien qui fut successeur d'Aristarque. Le second AMMONIUS dont je veux parler est un Philosophe λ d'Egypte. Plutarque dont il avoit été

qu'il étoit d'une mine avantageuse, & d'une si grande adresse à tirer de l'arc, qu'il y surpassoit tous les Grecs & tous les Turcs; qu'il étoit fils d'une fille d'un Prince Chretien appellé Iagrus, qui avoit marié son autre fille en Serbie, où elle eut un fils qui fut le renegat Machmur. Très-volontiers je mettrois une virgule dans le passage de Dorotheë après ἀνομήτην, afin de faire deux personnes de ce Philosophe, & du Protrovestiaire qu'Allatius confond ensemble.

(A) Des Courtisanes d'Athenes.] Ceux qui dans ces derniers tems ont fait des livres intitulez le Putanisme de Rome, ou de quelque autre grande ville, n'ont pas été des Auteurs originaux. L'antiquité avoit vu quantité d'Ouvrages de cette nature, qui heureusement sont demeurez par les chemins. Il n'en est parvenu aucun jusques à nous.

(B) On fait par une autre voye la patrie de celui.] On ne le fait point par la voye d'Harpocracion, comme Monsieur Lloyd l'assure, mais par la voye de celui qui a composé le livre De differentiis vocum. Vossius & plusieurs autres l'appellent Ammonius. Si Monsieur Lloyd avoit bien copié Vossius, il n'auroit pas dit, Ammonius historicus ἐν τῷ πρῶτῳ βιβλίῳ ἡ ἱστορία καταρτίζεται ab Harpocracione in Ἀμαζόνιον, ubi & in voce Ἐσχαζα. Ex quo etiam discimus Lampriensem fuisse, ut Gesnerus falso Alexandrinum vocet. Voilà de ces fautes d'Abreviateur dont je parle si souvent. Vossius après avoir dit jusques au mot Ἐσχαζα ce que je viens de citer de Lloyd, ajoute (A) ἐν πρῶτῳ πρῶτῳ βιβλίῳ ab Ammonio lib. de differ. voc. in βιβλίῳ. Ubi & Δαμπεριεύς fuisse dicitur, ut

Gesnerus falso Alexandrinum vocet. Parce que Lloyd n'a pas voulu rapporter tout le passage de Vossius, & qu'il en a sauté une ligne, il est tombé dans un grand mensonge; car il n'est pas vrai qu'Harpocracion nous apprenne que l'Ammonius qu'il cite fût de Lampria. Si on vouloit qu'il loit sauter quelque chose c'est à la dernière ligne que l'on devoit s'adresser, dans laquelle Vossius a dit un mensonge. Gesner ne dit pas qu'Ammonius l'Auteur du livre des sacrifices fût Alexandrin. Il y a un troisième passage (b) d'Harpocracion où nôtre Ammonius est cité; Ἀμμωνίου ἐν πρῶτῳ πρῶτῳ βιβλίῳ ἡ ἱστορία καταρτίζεται Ammonius libro quarto de aris ista scribit. C'est ainsi que le docteur Mauflac a corrigé le texte d'Harpocracion; il met βουμῶν au lieu de αμμῶν, personne qu'on sache n'ayant jamais dit que cet Auteur ait fait un livre De oppidiis vel pagis. Monsieur Valois (c) approuve cette correction. On auroit pu soupçonner que puis qu'Ammonius fit un livre touchant les Courtisanes d'Athenes, il en fit un aussi sur les festins de debauche, πρῶτῳ κομιῶν; & ainsi il ne seroit pas nécessaire de pretendre que selon la leçon ordinaire d'Harpocracion, le livre d'Ammonius concernoit les bourgs ou les peuples d'Attique; cependant je ne trouve rien de plus vraisemblable que la correction de Mauflac. Elle a paru telle à Vossius, qui la debite comme si elle venoit de lui. Monsieur Valois (d) a cité un passage du Scholiaste d'Hermogene, où l'Auteur du livre des autels est appellé Ammonius Lamprien.

H h 2

* L'histoire politique de Constantinople le nomme avant Besfaron, & Comisite, apud Allat. p. 883.

† Cet Empereur Athénée cite deux Ouvrages de très-différente nature, composez par un Auteur qu'il appelle AMMONIUS. L'un β traite des autels & des sacrifices; l'autre γ traite des Courtisanes d'Athenes. Il ne dit point positivement que ces deux livres soient du même Ammonius; mais d'autre côté il ne dit rien qui infinuë le contraire: ‡ Apud Allatium pag. 386.

δ. Le Suidas que nous avons aujourd'hui ne parle que d'Ammonius Saccas, mais il ne faut point douter que le véritable Suidas n'ait fait mention d'un Ammonius différent de celui-là; car ce qu'on trouve dans son Dictionnaire ne peut pas avoir été dit d'un seul homme. Il est impossible que le même Ammonius ait abjuré la foi Chretienne, & qu'il ait succédé à Aristarque dans l'Ecole d'Alexandrie avant l'empire d'Auguste. γ Id. l. 13.

ζ. Auroit-il été assez ignorant pour les croire compatibles? Je n'y vois point d'apparence. Quelcun ζ a conjecturé qu'il faut supposer une lacune dans ce θ passage, & que Suidas pourroit bien avoir parlé de l'Ammonius d'Athenée dans cette lacune. Si cela étoit véritable il faudroit dire que le Traité des sacrifices & des autels, ou celui des Courtisanes d'Athenes, ou tous les deux ont été écrits par un Grammairien qui fut successeur d'Aristarque. Le second AMMONIUS dont je veux parler est un Philosophe λ d'Egypte. Plutarque dont il avoit été

λ d'Egypte. Plutarque dont il avoit été

Pre- dans l'Index.

Ennapius pro- Soph.

(b) Au mot Soph.

(c) Note in Notas Mauflaci, pag. 111.

(d) Ibid.

(a) De Histor. Græcis, pag. 502.

* Voyez en particulier la page 70. Et la 385. des Oeuvres Morales, edit. Franc. 1620.

† Suidas in Epimach. Voyez ci-dessus l'article Hermias.

‡ Vossius de Philosph. scilicet, p. 90. Et 113. Labbe de Scrip. Eccl. t. 1. pag. 59.

‡ Jofius, pag. 300.

β Il. ibid.

γ Biblioth. n. 242. p. 1047.

δ Jofius ibid.

ζ In Lact. l. 2. n. 5.

θ Phorius ib. ex Damascio in vita Iuliani Philosphi.

λ Socrates Hist. Eccl. l. 6. c. 6. Et ex eo Nicephor. l. 13. c. 6.

μ Hist. Eccl. l. 6. c. 19.

ν Οτι τῷ Θεῷ τῷ τῶν φιλοσοφῶν κριτικῶν το, ἰδὸς πρὸς τὴν καλὴν ἠμῶν πολιτικῶν μεταβολῆ. Simul utem sapere potuit & philosophice limen attingere, statim ad vivendam rationem legibus consentientem descendit. Porphy. l. 3. adversus Christianos apud Euseb. ib.

Precepteur fait souvent mention * de lui. Mais Mr. Moreri avance très-faussement (C) que Plutarque en a parlé avec éloge, sur tout sur la fin de la vie d'Aristote. Mr. Moreri n'est pas plus heureux (D) par rapport à AMMONIUS fils d'Hermias, auquel il donne entre autres livres un Ouvrage composé sous l'Empire de Valentinien. Cet † Ammonius étoit fils & frere de Philosphé. Les Savans croyent qu'il a fleuri sous l'Empire d'Anastase, au commencement du VI. siecle, & que c'est lui qui a composé les Commentaires que nous avons sous le nom d'Ammonius sur quelques Traitez d'Aristote, & en particulier sur le livre de ‡ interpretatione. L'Auteur de ce dernier Commentaire dit dès l'entrée qu'il a été disciple de Proclus. C'est à lui que † quelques-uns attribuent cette vie d'Aristote qui court sous le nom d'Ammonius. C'est de lui aussi que β l'on entend un passage de Photius γ, où il est parlé d'un Ammonius qui se plaçoit extrêmement à expliquer les vieux Poëtes, & à faire des remarques critiques sur la langue Greque. Cela fait croire à δ quelques-uns qu'il lui faut attribuer le Traité qu'on a de la difference des mois Grecs. Mais Mr. Menage ζ le donne à Herennius Philon. Le meme Ammonius duquel Photius a dit ce qu'on vient de rapporter, avoit une âme d'un goût merveilleux pour la poésie; car il aimoit mieux ne point toucher à la nourriture qu'il avoit devant lui, & souffrir la faim, que d'interrompre son attention à la lecture d'un poëme θ. Le troisieme AMMONIUS dont je veux parler, étoit un Poëte qui vivoit au V. siecle. Il composa d'abord devant l'Empereur Theodose le Jeune, il en fut fort aplaudi λ. Il nous fait parler dans des articles séparés non seulement de quelques modernes qui ont eu le nom d'Ammonius, mais aussi d'un ancien Philosphé qui lui a donné plus d'éclat que tous les autres.

AMMONIUS, surnommé (A) Saccas, a été un des plus celebres Philosphes de son tems. Il fleurissoit vers le commencement du troisieme siecle. Il étoit d'Alexandrie, & ayant succé avec le lait la foi Chretienne, il y persevera jusques à la fin, comme ses Ouvrages le temoignoient. Eusebe μ rapportant cela accuse Porphyre d'une fausseté évidente, pour avoir dit qu'Ammonius abandonna le Christianisme auquel on l'avoit élevé, & passa dans la religion publique ν dès que l'âge lui permit de philosopher. Ce grand Philosphé donna un merveilleux éclat à l'Ecole d'Alexandrie, & mit sur un pied honorable la science dont il faisoit profession. Il la trouva miserablement depravée par les vaines subtilitez des disputeurs. On a vu dans le Christianisme ce qu'ils sont capables de faire, on l'a vu, dis-je, par les controverses des Thomistes & des Scotistes, dont il faisoit profession. Il la trouva miserablement depravée par les vaines subtilitez des disputeurs. On a vu dans le Christianisme ce qu'ils sont capables de faire, on l'a vu, dis-je, par les controverses des Thomistes & des Scotistes, & néanmoins ils multiplierent les disputes à l'infini. Quelle idée ne doit-on pas donc se former des disputes qui regnoient anciennement, lors que les Philosphes partagez en plusieurs sectes sous differens chefs, condamnoient les uns Platon, & les autres Aristote, &c. ? C'étoit un cahos de chicaneries qui des-

(C) Avance très-faussement que Plutarque.] Cette vie d'Aristote est une chimere. Il falloit dire Theophraste, & non pas Aristote. Or il est bien vrai que Plutarque à la fin de la vie de Theophraste fait mention d'Ammonius, mais il est très-faux qu'il le loué. Il n'en dit là ni bien ni mal.

(D) N'est pas plus heureux par rapport à Ammonius fils d'Hermias.] Il s'y embarrasse dans 3. ou 4. grosses fautes pour le moins. I. Il ignore que Proclus a fleuri sous Theodose le Jeune & long tems après; car s'il l'avoit su, auroit-il dit qu'Ammonius disciple de Proclus fit un livre sous l'Empire de Valentinien? II. Quelle maniere de marquer les Empereurs? Il y en a eu trois de ce nom; & c'est le premier que l'on entend lors qu'on dit tout court Valentinien. Ce premier Valentinien mourut l'an 375. jugez si le disciple de Proclus a pu écrire sous cet Empereur. III. Si Mr. Moreri avoit entendu l'Auteur dont il se servoit, je veux dire le Pere Labbe, il auroit appris qu'Ammonius disciple de Proclus & fils d'Hermias a fleuri sous l'Empereur

Anastase, qui ne commença de regner que plus de 35. ans après la mort de Valentinien troisieme. IV. Le Pere Labbe a observé qu'il est souvent fait mention d'un Ammonius dans les Chaines des Peres Grecs sur l'Evangile de Saint Jean, & sur d'autres livres de l'Ecriture; & il croit qu'Ammonius fils d'Hermias est different de celui-là. Au lieu de ces choses Mr. Moreri nous conte, que quelques Auteurs attribuent à Ammonius fils d'Hermias l'explication des Peres Grecs sur l'Evangile de St. Jean.

(A) Surnommé Saccas.] Ammien (a) Marcellin, & Suidas (b) temoignent qu'il avoit ce surnom. On croit assez communément que de son premier metier il étoit porteur de sacs, (b) in & on se fonde sur le même Suidas. Voici les paroles du docteur Henri Valois (c). Saccas videtur ex eo dictus Ammonius quod mercibus ex (c) in portu Alexandrino comportandis vicium sibi quasi videret, cuiusmodi homines Saccarii antiqui vocabant; ut videre est in Codice Th. tit. de Saccariis portus urbis Romæ. Suidas, ἠμῶν, inquit, μασθητῆς Ἀμμωνίου ἑπὶ τῆν γενεράν τινος σακκοφόρου.

gile sous le sceau du secret. Il y a des gens qui ont confondu ses Ouvrages de (F) Theologie avec ceux de quelques autres Auteurs, mais enfin on a su rendre à chacun le sien. Il eut entre autres disciples Plotin, & Origene. Il mourut environ * l'an 230. Je croi qu'on (G) le doit distinguer du Peripateticien AMMONIUS, qui étoit, selon Philostrate, le plus savant homme de son siecle, & celui qui avoit le plus de lecture.

AMMONIUS (ANDRE') natif de Luques, alla chercher fortune en Angleterre vers le commencement du XVI. siecle, & s'y seroit (A) apparemment avancé s'il eût vécu plus long tems. Il cultivoit les belles lettres, & la

* Juxta Cæsar. Hist. lib. 10. pag. 72.

(b) Hadr. Valensius in Ann. Marcell. l. 22. pag. 344 edit. in fol.

(c) Oï; ημεις το παλαιον τω νεωτερον τω

(a) Cap. 55.

(b) Ad Carpa. num. elle est imprimée avec les dix Canons de consonantibus quatuor Euan-geliorum, à la tête du Nouveau Testament Grec de Robert Etienne, édition de Paris 1550. Voyez le P. Labbé de Script. Eccles. t. 1. pag. 303. item pag. 58.

(c) Du Pin. Biblioth. des Auteurs Ecclesiast. t. 1. pag. 120. Edit. d'Amst.

(d) Oudin supplém. de script. Eccles. pag. 15.

(e) Labbé pag. 57.

(f) Eusebe in Theop. doret. Inf. furent. apud Ehill. Labbé, de script. Eccles. t. 1. pag. 57.

(g) Casse. Esher. liter. rar. p. 72.

(h) Commentar. in eno Harmoniam apud Labbé. ib.

(i) Ubi supra.

(F) Ont confondu ses Ouvrages de Theologie avec ceux de quelques autres.] St. Jérôme met Ammonius au nombre (A) des Ecrivains Ecclesiastiques, & lui attribue entre autres Ouvrages l'invention des Canons Evangeliques. Il ajoute qu'Eusebe s'est servi de ce modele quand il a fait un pareil Ouvrage. Si cela étoit vrai, Eusebe seroit un grand fourbe, puis que dans une lettre (b) où il explique la nature & les usages de ses dix Canons sur la concorde des Evangelies, il assure qu'il les a inventez à l'oc-casion d'un Ouvrage d'Ammonius. Cet Ouvrage est intitulé *Monotessaron*, ou *Diatestaron*. Voici comment il differe des Canons Evangeliques. Ces Canons (c) ne sont que des indices des endroits des Evangelies qui sont conteus dans un, deux, trois, ou quatre Evangelistes, au lieu que l'Harmonie ou la Concorde d'Ammonius (c'est la même chose que le Diatestaron, ou Monotessaron) contenoit le texte entier des quatre Evangelistes dont Eusebe s'étoit servi pour faire ses Canons qui se raportent à cette concorde, & qui en étoient comme la table. C'est donc une faute que de dite, comme fait Mr. Moreri, que les Canons Evangeliques & l'Harmonie de l'Evan-gile sont la même chose. Victor Evêque de Capouë, Zacharie Evêque de Chrysope, Tritheime & plusieurs modernes s'appuyant sur l'autorité de St. Jérôme, & ne faisant aucune attention à la lettre d'Eusebe que j'ai citée, font Ammonius l'inventeur des Canons Evangeliques. Voici une autre confusion. Il y a dans la Bibliothèque des Peres deux Harmonies des quatre Evangelies. L'une fut attribuée à Tatien par Victor Evêque de Capouë, qui vers l'an (d) 545. la traduisit en Latin & y joignit (e) une Preface. De là est venu que l'autre Harmonie a été donnée à Ammonius. Mais on a fait tout le contraire de ce qu'il faloit. L'Harmonie que l'Evêque de Capouë a donnée à Tatien ne peut pas être de cet Auteur, puis qu'elle contient toutes les genealogies de JESUS-CHRIST que les Evangelistes ont raportées; au lieu que Tatien avoit (f) ôté de son Harmonie tous les passages des Evangelies qui prouvent que JESUS-CHRIST est issu de David. D'autre côté l'Harmonie qu'on attribue à Ammonius est (g) mutilée de ces passages. Sixte de Sienne, George Ederus & plusieurs autres ont suivi l'erreur de Victor. Mais il y a plus de 500. ans que Zacharie Evêque de Chrysope a fait voir (h) qu'Ammonius est l'Auteur de cette Harmonie. Baronius a suivi ce sentiment. Remarquons bien une chose dont le Pere Oudin nous avertit, (i) c'est que l'Harmonie qui est sous le nom d'Ammonius dans la Bibliothèque des Peres imprimée l'an 1575. laquelle Harmonie a été traduite en Latin par Otto-

marus Luscinius, n'est ni d'Ammonius ni de Tatien. On a perdu l'Ouvrage d'Ammonius, de consensu Mosi & Jesu. Si l'on s'en rapporte à Henri Valois on a aussi perdu tous les autres: *Hujus Ammonii, quod sciam, hodie nihil extat*, dit-il dans son Commentaire sur le dernier chapitre du 22. livre d'Ammien Marcellin. Se sou-venoit-il de l'Harmonie des Evangelies inserée dans la Bibliothèque des Peres, ou croyoit-il qu'elle n'est pas d'Ammonius? Hadrien Valois n'ayant point fait de remarque sur cela dans la 2. édition, a fait assez conoitre sa conformité avec son frere.

(G) Qu'on le doit distinguer du Peripateticien Ammonius.] Un fort savant homme ne panche pas à l'en distinguer. *Hic esse videtur*, dit-il, *Ammonius* (k) *Peripateticus Philosophus, quem ποτα-γματιστα τον 7ουου σαιου φησι φιλοστρατος in sophiste Hippodromi vita, quo qui plura legisset neminem se vidisse*. Mais s'il avoit pris garde aux paroles de Longin raportées dans la vie de Plotin, il n'auroit pas balancé à distinguer ces deux Philosophes l'un de l'autre. Longin remarque qu'il y a eu des Philosophes qui ont composé des livres, mais qu'il y en a eu d'autres qui n'ont instruit que de vive voix. Il en nomme quelques uns de chacune de ces deux especes; les uns sont Platoniciens, les autres sont Stoïciens, ou Peri-pateticien. Il met dans la seconde classe Ammonius & Origene, & il les donne pour deux sectateurs de Platon. Il dit qu'il les a connus (l), & qu'ils ont surpassé en intelligence tous les Phi-losophes de leur siecle. Après cela il nomme quelques Stoïciens qui ont été aussi de cette se-conde classe de Philosophes, je veux dire de ceux qui n'ont point écrit, ou qui ont peu écrit. Enfin il nomme deux Peripateticien de la même classe, qui sont Ammonius & Ptolomé, Il dit qu'en matiere de Philosophie ils ont surpassé tous les Savans de leur siecle; il dit cela princi-palement (m) d'Ammonius; voilà donc l'Am-monius dont Philostrate a parlé; il est donc très-different de celui qui philosophoit à Alexan-drie, & qui a été le maître de Plotin & d'O-rigene. Nous apprenons dans la lettre de Lon-gin, que ces Peripateticien si savans n'ont écrit que des poëmes & des harangues; ce grand Cri-tique suppose qu'ils n'avoient point pretendu que ces Ouvrages fussent conservez; car s'ils avoient eu ce dessein, dit-il, ils auroient écrit avec plus d'exactitude.

(A) Et s'y seroit apparemment avancé.] Ce ne font pas mes conjectures; c'est le sentiment de Erasme, Perit, dit-il, & apud Gallos Faustus, (n) & apud Britannos Andreas Ammonius, quorum alter dum regnavit Lueticæ, alter ad summam digni-tatem emeriturus erat, si vita diuturnior contigisset. Il en jugeoit de la sorte non seulement lors

(k) Longinus in vita Plotini, in fine. (l) Longinus in vita Plotini, in fine. (m) Longinus in vita Plotini, in fine. (n) Epist. 24. l. 2. pag. 152.

(m) A'io-... (n) Epist. 24. l. 2. pag. 152.

Ammonius atque Ptole-mæus, disci-plinamambo profectio maxime omnium suo tempo-re plenè præsertim Ammonius: nullus enim ad disciplinam copiam illius prope accessisse videtur. Id. ib. d'Erasmus, Perit, dit-il, & apud Gallos Faustus, (n) & apud Britannos Andreas Ammonius, quorum alter dum regnavit Lueticæ, alter ad summam digni-tatem emeriturus erat, si vita diuturnior contigisset. Il en jugeoit de la sorte non seulement lors

poëſie Latine. C'eſt par ſes vers Latins (B) qu'il merite principalement d'être mis au rang des Auteurs. Il y eut entre Eraſme & lui beaucoup d'amitié, & un grand commerce de lettres. Ammonius logea * quelque tems chez Thomas Morus, & puis † au College de Saint Thomas; car il n'avoit pas aſſez d'argent pour louer une maiſon, & tenir menage. Il ‡ temoignoit à Eraſme qu'il ſe repentait d'avoir quitté Rome, & qu'il étoit peu content de l'état où il ſe voyoit en Angleterre. Les conſcils qu'Eraſme lui donna ſont très-conformes aux (C) manieres frauduleuſes dont il faut ſe ſervir pour ſe pouſſer dans le monde: il faut croire qu'Eraſme ne le faiſoit que pour plaiſanter. Il ſit des iambes à ſa louïange qui ſont très-beaux, & qui temoignent qu'Ammonius avoit mille perfections de corps & d'eſprit. Mais il ne faut pas compter beaucoup ſur les éloges poëtiques, la proſe d'Eraſme établira plus ſolidement dans nos remarques la gloire de ſon ami. La fortune diminua ſes rigueurs pour Ammonius; il devint Secrétaire β de Henri VIII. & il eut même un caractère γ public auprès de lui de la part de Leon X. S'il ne fût pas mort avant l'âge de quarante ans, il auroit pu monter davantage. Il étoit à l'armée δ l'an 1513. lors que les Anglois gagnèrent la bataille des éperons, & prirent Terouënnne, & Tournai Il ne manqua pas de faire des vers ſur ces victoires, & ſur celle qu'ils remportèrent contre Jaques IV. Roi d'Ecoſſe. Il (D) mourut de la ſueur Angloiſe.

que la playe étoit fraîche, c'eſt-à-dire lors que peu après la mort d'Ammonius l'aſſiſtion le pouſſoit à le louer; mais auſſi lors qu'un bon nombre d'années avoit effacé les premieres impreſſions du regret & de la douleur. *Quam multos, ſcriboit-il (a) en l'année 1524. hic ex vetere ſodalitio deſidero. Primum Andream Ammonium Lucenſem. Deum immortalē quantum ingeni dexterritate, quam ſideli memoria præditum! Tum animus quam erat excelsus, quam alienus à livore, quam alienus à ſordibus! Hinc & ſuis dotibus & omni principum applauſu florentem maximis rebus deſtinatum ſubita mors intercepti nati minorem annis quadraginta. Cujus equidem deceſſum non poſſum non dolere, quoties in mentem venit quam mihi fuerit jucunda ejus familiaritas.*

(B) C'eſt par ſes vers Latins qu'il merite principalement.] L'abrégé de la Bibliothèque de Geſner nous donne ce catalogue des poëſies d'Ammonius; *Scotiæ conſtitus hiſtoria lib. 1. Bucolica, ſeu Ecloga lib. 1. De rebus nibili lib. 1. Panegyricus quidam lib. 1. Epigrammata lib. 1. Poëmata diverſa lib. 1.* On cite Balæus. Ce qu'on nomme *Panegyricus quidam*, eſt un poëme ſur les victoires que les Anglois remportèrent l'an 1513. à la journée des éperons, à la priſe de Terouënnne, à la priſe de Tournai, &c. Eraſme donne ſon jugement ſur ce poëme dans une lettre (b) qu'on a datée du jour de St. Thomas 1510. C'eſt une preuve incontestable qu'on a quelquefois ajouté la date à ſes lettres ſans nulle attention: on les a d'ailleurs mal rangées. La reponſe precede quelquefois de pluſieurs pages la lettre qui eſt le ſujet de la reponſe (c).

(C) Aux manieres frauduleuſes dont il faut ſe ſervir pour ſe pouſſer dans le monde.] N'ayez honte de rien, lui dit-il, (d) intriguez-vous dans les affaires de tout le monde; condeyez (e) un chacun, & tranchez du notable: debufquez qui vous pourrez: reglez votre haine & votre amitié ſur votre profit: ne donnez qu'à ceux qui vous le rendront avec ſûreté: foyez compaiſſant envers tout le monde en toutes choſes: ayez deux cordes à votre arc: apoſtez des gens qui vous recherchent: menacez de quitter, & préparez vous au départ: montrez des

lettres où l'on vous promette mille avantages ailleurs. *Principio perſica frontem, ne qua usquam pudeat. Demde omnibus omnium negotiis te miſce, proinde quemcumque potes cubito. Neminem nec ames nec oderis ex animo, ſed omnia tuo compendio metiare. Ad hunc ſcopum omnis vita ratio ſpeltet. Ne quid des niſi unde ſperes ſuenis. aſſentare omnibus omnia. At iſta vulgaria ſunt, inquit. Age quando ita vis, accipe peculiare conſilium, ſed heus in aurem. Noſti rila Egiptiæ vel Carthaginiæ, hac in tuum bonum abutere. Duabus ſedeto ſellis. Suborna diverſos praecoſ qui te ambiant. Minare & appata diſceſſum. Oſtende literas quibus magnis pollicitiſ avocariſ. Subdicito te nonnunquam, ut ſubtrahata copia deſiderium acuat.*

(D) Il mourut de la ſueur Angloiſe.] Conſultez l'Hiſtoire du divorce de Henri VIII. compoſée par Mr. le Grand, vous y trouverez ce que c'eſt que cette ſorte de maladie. On la nommoit „ la ſuée (f), ou le ſutin, parce „ qu'on mouroit en ſuant. Cette eſpece de peſte „ commença à ſe faire ſentir pour la premiere „ fois en 1486. Auparavant on ne la connoïſſoit „ point. Tous les remedes y étoient inutiles, „ & elle emporta beaucoup de monde avant „ que les Medecins ſeuſſent de quelle maniere „ il la falloït traiter. C'étoit un ſieau dont Dieu „ ne vouloit d'abord punir que les Anglois. „ En quelque ſieu qu'ils fuſſent ils en étoient „ attaquez, ſans que les étrangers avec qui ils „ vivoient en fuſſent incommodéz. „ Parmi les preuves que Monſieur le Grand a produites, il (g) y a des lettres de l'Evêque de Bayonne (g) Voyez Ambaſſadeur de France en Angleterre qui parlent de ce mal: le 3. tome de l'Hiſtoire de Anne Boulen en fut ataquée: le 2. de ſon di- rect Ambaſſadeur en fut ataqué auſſi; il y avoit pag. avoit déjà quelque tems que ce mal tomboit ſur d'autres que ſur des Anglois; car nôtre Italien Ammonius en étoit mort l'an 1517. nonobſtant l'eſperance qu'il avoit eue de ſ'en preſerver par ſa grande ſobrieté. Voici ce que Thomas Morus en (h) écrivit à Eraſme. *In (b) Epiſt. his, c'eſt-à-dire parmi le grand nombre de gens qui étoient morts (quod tibi quoque dolori eſſe doleo) Andream noſtro Ammonio, in quo & litera & omnes boni magnam ſecere jacturam. Is valde ſibi*

(a) Epiſt. 5. l. 23. p. 1210.

(b) C'eſt la 20. du 8. livre.

(c) Voyez l'article Carmiliani.

(d) Epiſt. 13. l. 8. pag. 414.

(e) C'eſt un vers de Moliere.

* Eraſm. Epiſt. 2. l. 8. pag. 408.

† 16. Epiſt. 23. p. 424.

‡ 16. Epiſt. 25. p. 426. Item Epiſt. 11. p. 413.

16. Epiſt. 22. p. 422.

β Balæus apud Simonem.

γ Andreas Ammonius tux ſauſtraris Panapud Anglos Nancus literis

ſignificabit. Eraſm. ep 6 l. 2. pag. 104.

δ Epiſt. 10 l. 8. pag. 437.

(f) Tome 1. pag. 64. il cite Godwin.

(g) Voyez le 3. tome de l'Hiſtoire de ſon direct.

137. 152.

(h) Epiſt. 4. l. 7. pag. 356.

L'an (E) 1517. L'un des principaux services qu'il rendit à Erasme, fut de lui en voyer de tems en tems à Cambridge provision (F) du meilleur vin. Il y a de l'hyperbole dans la lettre où il lui marque qu'on brûloit (G) tous les jours tant d'heretiques, que cela avoit encheri le bois.

AMMONIUS (JEAN AGRICOLA) Professeur en Grec à Ingolstadt au XVI. siecle. Cherchez HAMMONIUS.

AMMONIUS (LIVINUS*) se distingua parmi les Chartreux de Flan dres, non seulement par le caractère de Dom Procureur dont il se vit honoré à Gand sa patrie, mais aussi par son savoir †, & par sa piété. Erasme l'estimoit beaucoup, & il paroît par deux lettres ‡ qu'il lui écrivit qu'il le tenoit pour bien guéri des (A) prejuges, & des mauvaises passions des personnes de son rang. Ammonius lui avoit fait confidence des chagrins qu'il enduroit, & de la resolution qu'il avoit prise de se soumettre à la dureté de sa condition. Il n'est pas mal-aisé de deviner qu'il eût souhaité plus de loisir pour cultiver son esprit, & pour faire de bonnes études; ses Supérieurs ne s'accordoient point de cela; ils aimoient mieux qu'il fût ignorant, & qu'il s'attachât aux observan ces exterieures de l'institut. Il ne laissa pas de parvenir à la qualité d'Auteur. On peut voir le titre de ses Ouvrages dans Moreri, mais il ne faut pas se fier à (B) la citation de Vander Linden.

AMPHARES, l'un des Ephores de Lacedemone au tems du Roi Agis, fut le principal instrument de la mort tragique de ce Prince. Nous avons dit ailleurs comment le Roi Agis après le retablissement de Leonidas son collegue se refugia dans un temple. Amphares fut un de ceux qui l'y allerent voir fami lierement

* C'est ainsi qu'Erasme le nomme. Valere André dit Lævinus.

† Livinus Ammonius vir eruditione juxta ac pietate insignis. Erasmi. epist. 13. l. 23 pag. 1704.

‡ La 91. du 20. li. v. ch. la 20. du 25.

sibi videbatur adversus contagionem vitium moderatone munitus: qua saluum putavit ut quam in nullum penne incidereat cuius non tota familia laboraverat, neminem adhuc è suis id malum attigerit, id quod & mihi & multis præterea jactavi non admodum multis horis antequam extinctus esset, nam hoc sudore nemo nisi primo die perit. Ego uxorque ac liberi adhuc intacti, reliqua familia tota revalluit. Hoc tibi affirmo, nimis periculi in acie quam in urbe esse.

(E) L'an 1517.] La lettre de Thomas Morus dont je viens de citer un grand passage, est datée du 19. d'Août 1520. Il semble donc qu'Ammonius ne soit point mort l'an 1517. car quelle apparence que Morus ait laissé passer trois années sans en rien dire à Erasme? Je repons que cette difficulté ne balance point les lettres où Erasme même a parlé de la mort d'Ammonius. Il remarque dans la lettre 24. du 2. livre, & dans la 20. du 3. livre, toutes deux datées de l'an 1518. que cette année avoit été fatale aux hommes doctes, à Musurus, à Paleottus, à Faustus Andrielinus, à Ammonius. Dans la 31. lettre du 3. livre datée du 9. de Septem bre 1517. il parle (a) de la mort d'Ammonius. Cette lettre est bien datée, car Erasme y fait mention du depart du Roi d'Espagne, comme d'une chose nouvelle. Or on sait que ce Monarque fit voile au commencement de Sep tembre 1517. Disons donc que Baleus se trompe d'un an, lors qu'il met (b) la mort d'Ammonius à l'année 1518. Erasme a pu dire en 1518. que l'on avoit perdu cette année plusieurs grans hommes. L'une des lettres où il dit cela est du mois de Mars; il entendoit par cette année les 10. ou 12. mois precedens. Ceci se confirme par une lettre (c) de Bombasius bien da tée du 6. Decembre 1517. où l'on trouve que Musurus étoit mort à Rome pendant le dernier automne, & que Paleottus l'avoit precedé de huit mois.

(a) Ammonius mortem acerbitissime fero, pag. 128.

(b) Apud Simlerium Epist. Geffneri.

(c) La 23. du 2. l.

(F) Provision du meilleur vin.] Les lettres reciproques de ces deux amis sont souvent men tion de l'envoi du vin, mais voici un endroit (d) (1) Epist. qui temoigne qu'Erasme ne haïssoit pas cette li- 42. l. 8. queur, & qu'il aimoit mieux être dans un lieu pestiferé que boire de l'eau; Simul atque Angli cum solum tetigi ubi locorum esses rogare capi, si quidem Cantabrigiensem pestem fugere te scripsisti. Unus tandem Sixtinus mihi dixit te quidem Cantabrigiam ob pestem reliquisse, & concessisse nescio quò, ubi cum vini penuria laborares, & eo carere gravius peste duceret, Cantabrigiam repe- tuisse atque mihi te nunc esse. O sortem Bassarè bis pre-commiltonem qui in summo periculo ducem deserere nolueris.

(G) Qu'on brûloit tous les jours tant d'hereti ques.] Ces gens-là n'étoient ni de ces Papistes, ni de ces Protestans qui couroient également risque d'être punis en Angleterre sous Henri VIII. depuis qu'il eut renoncé à la primatie du Pape. C'étoient d'autres gens, puis que la lettre qui fait mention de ces supplices est datée du mois de Novembre 1511. Les brû- chers n'extirpoient point ces devoyez; lisez la (e) marge. (e) Ligno- rum pre-ctum au-ctum esse non mi-ror, multi quotidie heretici holocaustum no- bis pre-bent, plures tamen succre- scant. Quin & Germanus mei Tho- me Stipes verius quam ho- mo, se-ctam (si- cet) &c. ipse insti-ruit, &c. discipulos habet. Aramo- nius epist. 8. l. 8. inter Eras- mianas pag. 410. interdum mecum reputo, Ammonii charissime, cu- jusmodi ingenia premanur ac sepeliantur in istis (f) Epist. ceremoniis, interdum subit animum cogitatio for- 20. l. 25. tassis humana, istiusmodi vitæ ergastula non sine infinctu satane fuisse indulta. . . . Ac fere fit ut quo quisque indolentior stupidiorque est, hoc in isto vitæ instituto pluris habeatur, tumidus fiducia ceremoniarum, & alieni spiritus iniquus estimator.

(A) Pour bien guéri des prejuges.] Sans cela il n'eût pas pris la liberté de lui dire que l'en- nemi du genre humain avoit eu part à l'insti- tution des Couvens; mais il auroit bien pu lui avouer que les ignorans y acquierent plus de con- sideration, en établissant le vrai merite dans l'ob- servation exacte du ceremoniel. Quum (f) in- terdum mecum reputo, Ammonii charissime, cu- jusmodi ingenia premanur ac sepeliantur in istis (f) Epist. ceremoniis, interdum subit animum cogitatio for- 20. l. 25. tassis humana, istiusmodi vitæ ergastula non sine infinctu satane fuisse indulta. . . . Ac fere fit ut quo quisque indolentior stupidiorque est, hoc in isto vitæ instituto pluris habeatur, tumidus fiducia ceremoniarum, & alieni spiritus iniquus estimator.

(B) A la citation de Vander Linden.] Cet Au- teur n'a point fait la Bibliotheque Belgique; on l'a mis là pour Valere André. C'est la Biblio- theque des Medecins qu'il a composée.

(C) A la citation de Vander Linden.] Cet Au- teur n'a point fait la Bibliotheque Belgique; on l'a mis là pour Valere André. C'est la Biblio- theque des Medecins qu'il a composée.

lièrement, & qui lui tintrent compagnie quand il sortoit de cet asyle pour aller au bain, & quand il retournoit au temple. Un jour en le ramenant du bain Amphares mit la main sur lui pour l'obliger à comparoître devant les Ephores, & à leur rendre compte de sa conduite. Il le fit entrer par force dans la prison; les Ephores & leurs assistants s'y transporterent tout aussi-tôt pour faire le procès au Roi. Il leur declara qu'il n'avoit eu autre dessein que de remettre les choses sur le pied que Lycurgue les avoit misés, & qu'il ne se repentiroit jamais d'un si beau dessein. Là-dessus on le condamna à la mort, & on ordonna aux Sergens de le conduire au * lieu du suplice. Les Sergens trouverent si étrange † & si inouï que l'on mit les mains sur la personne d'un Roi, qu'ils temoignerent de l'aver-sion pour cet ordre; il salut que Demochares l'un des amis d'Amphares fit lui-même cette fonction. Age-siftrata mere d'Agis accompagnée d'Archidamia sa mere étoit accourüe aux portes de la prison, & demandoit qu'il fût permis à ce Prince de plaider sa cause devant le peuple. Cela fut cause que l'on hâta l'exécution. Dès qu'Agis eut été étranglé, Amphares vint assürer Age-siftrata qu'on ne feroit point de mal à son fils, & qu'elle pouvoit entrer pour le voir, si elle le souhaitoit. La même permission fut accordée à la grand'mere: ainsi elles entre-trent toutes deux dans la prison. Amphares fit d'abord pendre Archidamia, & puis fit entrer Age-siftrata où l'exécution s'étoit faite. La premiere chose qui se presenta à la vue de cette Dame fut le corps mort de son fils étendu par terre, & celui de sa mere qui étoit encore pendu. Elle aida les bourreaux à le dependre, & l'étrépidit auprès du corps d'Agis, & baissant son fils s'écria, qu'il s'étoit perdu, & qu'il les avoit attirées dans ce precipice par sa trop grande debonnaireté. Amphares à l'ouïe de ces paroles, lui dit que puis qu'elle aprouvoit la conduite d'Agis, elle feroit traitée tout comme lui. Age-siftrata sans s'étonner tendit le cou au bourreau pour être pendue, & se contenta de dire ‡ qu'elle souhaitoit que toutes ces choses tournassent au bien & à l'avantage de la patrie. Le peuple fut fort indigné d'une violence si extraordinaire, il en murmura, mais il n'en fut autre chose. On vit alors la verité d'une maxime qui a lieu en cent sortes d'occasions, on fait du bruit, & puis on se console. Rien ne poussa tant Amphares à ce crime, que l'envie de ne point rendre ce qu'Age-siftrata lui avoit prêté. Plutarque de qui j'emprunte cet article, nous apprend ce qui fut dit (Z) sur le suplice du Roi Agis. Je m'en vai le rapporter comme je m'y † suis engagé.

AMPHITRYON, fils d'Alcée (A) fils de Persec, est moins connu par ses exploits, que par l'aventure d'Alceme sa B femme qui a servi (B) de sujet aux Poëtes comiques. Alceme étoit fille d'Electryon Roi de Mycenes. Les fils de

(Z) Ce qui fut dit sur le suplice du Roi Agis.] Ces trois exécutions ne consternerent pas tellement le peuple, qu'il n'osât faire paroître qu'il en étoit extrêmement affligé, & qu'il haïssoit Leonidas & Amphares. On ne croyoit pas que depuis que les Doriens étoient venus habiter au Peloponnesé, il se fût rien fait de plus atroce, ni de plus abominable à Lacedemone. Car les ennemis mêmes avoient beaucoup d'égard dans les batailles pour la personne des Rois de Sparte; ils se detournoient par la veneration de leur majesté, quand ils les voyoient venir à eux; & de là vint qu'en tant de batailles que les Spartiates avoient données aux autres peuples de la Grece avant le regne de Philippe pere d'Alexandre le Grand, il n'y eut qu'un seul Roi (a) de Sparte qui fut tué. On n'accordoit pas aux Messeniens qu'Aristodème eût été la vie à Theopompus; on avoit seulement qu'il l'avoit blessé. Agis est le premier Roi de Lacedemone qui ait été mis à mort dans la ville; Prince qui avoit eu un très-beau dessein, & très-digne de son país, dans un âge qui fait que l'on excuse ceux qui font des fautes. Ses amis le blâmoient plus justement que ses ennemis; ses amis; dis-je, qui lui reprochoient d'avoir eu trop de bonté, & trop de douceur, & d'avoir sauvé Leonidas, & de s'être fié à d'autres. Les paroles de sa mere sont remarquables; Η πορνή σε ἔπεισεν εὐ-

βεία δὲ τὸ πρῶτον ἐφιλανθροῦπον ἀπώλεσε μετ' ἡμῶν, Nimia tua te, fili, modestia, lenitas, & humanitas nobiscum perdidit. Voilà ce que nous apprend Plutarque; je l'ai rapporté sans diminution & sans addition; mais j'y joins à present cette remarque. C'est qu'en parcourant bien l'histoire, on trouveroit apparemment plus de Princes renverlez du trône parce qu'ils étoient trop bons, ou trop foibles; que parce qu'ils étoient trop mechans. Ceux-ci trouvent plus de ressources dans leur propre mechanceté contre les machinations de leurs ennemis, que ceux-là dans la justice de leur cause, & dans la fidelité de leurs peuples.

(A) Fils d'Alcée.] Apollodore (b) dit qu'Hippodrome fille de Menecée étoit la mere d'Amphitryon. D'autres le font fils de Lyfidice fille de Pelops; d'autres lui donnent pour mere Laonome fille de Cineus (c).

(B) Qui a servi de sujet aux Poëtes comiques.] Une des plus belles Comedies de Plaute est (d) l'Amphitryon. Moliere a fait une Comedie du même titre. C'est une de ses meilleures pieces. Il a pris beaucoup de choses de Plaute, mais il leur donne un autre tour, & s'il n'y avoit qu'à comparer ces deux pieces l'une avec l'autre pour decider la dispute qui s'est élevée depuis quelque tems sur la superiorité ou l'infériorité des Anciens, je croi que Mr. Perraut gagneroit bien-

* Il étoit dans la prison même. † Capillit Decas. ‡ Αποστροφαις τῶν εὐγενῶν τῶν ἄλλων ὡς ἔφησαν οἱ μεταφύλακτοι βασιλεὺς αἰσῶντι τὰς χεῖρας προσφύμν. Avertentes le & refugientes facinus, ut nefarium & infolens ut corpori regis quis admove-ret manus. Plin. in Agide, p. 303. 304. † Νόβον τῶν σωματικῶν ταῦτα τῆ στρατῆ. Tantum sint hæc, inquit, ex usu republice Spartanæ. Id. pag. 804. † Ci. Jellias pag. 123. ‡ La fin de l'article de Agis. † Elle étoit aussi sa niece. veni que la mere Anaxo étoit sœur d'Amphitryon. Apollod. l. 2. p. 97. (b) Pag. 97. (c) Pau-mechans. san. l. 8. pag. 248. (d) C'est le jugement qu'en fait Mademoiselle le Fénon qui l'a traduite en François avec d'excellentes notes; à Paris 1683. Voyez les dernières remarques de l'article de Plaute.

(a) Savoir Cleombrotus à la bataille de Leucitres.

* *Exceptez-en un qui étoit demeuré à la garde des vaisseaux.* Id. ib.

† *Exceptez-en le bâtard Lycymnus.* Id. P. 99.

‡ *Il n'est donc pas vrai, comme on le dit dans le supplément de Moreri, qu'Amphitryon succéda à Electryon.*

‡ *Ex Apollodoro Etyloso. l. 2. p. 97. & seq.*

Pterclaus avoient fait une irruption sur les terres de ce Prince qui leur avoit été fatal; ils y étoient * tous peris, mais ils avoient aussi fait perir tous † les fils d'Electryon. Celui-ci se préparant à venger la mort de ses fils, laissa son Royaume & sa fille Alceme entre les mains d'Amphitryon, & lui fit promettre avec serment de ne point jouir de cette fille. Ceux qui avoient accompagné les enfans de Pterclaus avoient amené au pais d'Elide les troupeaux d'Electryon; ils furent rachetez par Amphitryon, mais en les remettant entre les mains de leur maître il eut le malheur d'être la cause (C) innocente de la mort de ce pauvre Prince. Sthenelus profita de cette occasion, pour le faire ‡ sortir du pais des Argiens. Amphitryon se retira avec Alceme auprès de Creon Roi de Thebes, & reçut de lui les ceremonies de l'expiation. Après quoi il se prepara à faire la guerre aux (D) Teleboes, afin de venger la mort des freres d'Alceme, condition (E) qu'elle exigeoit de celui qui voudroit être son mari. Il falut que pour engager Creon à le suivre, il le delivra d'un renard qui faisoit de grands ravages. Il l'en delivra par le moyen de Cephale, qui lui prêta le chien que Procris avoit amené de l'Isle de Crete. Amphitryon assisté de divers peuples entra sur les terres de Pterclaus, & les ravagea; mais il fut redevable du grand succès de cette guerre à la perfidie de Comethe fille de Pterclaus. Cette fille devint amoureuse d'Amphitryon, & arracha pour l'amour de lui le cheveu d'or que Pterclaus avoit sur la tête, & d'où dependoit sa vie. Ce malheureux pere mourut aussi-tôt, & alors Amphitryon s'empara universellement de tous ses Etats. Il fit mourir Comethe, & s'en retourna à Thebes chargé de depouilles. La premiere nouvelle dont on l'y regala, fut qu'il avoit passé la nuit precedente auprès d'Alceme. Il étoit fort convaincu que cela étoit très-faux. Enfin on sut que Jupiter avoit joué ce tour-là, en prenant la figure d'Amphitryon. Celui-ci sans se rebuter s'approcha d'Alceme, & la rendit un exemple de *superfetation* qui a été mille fois cité. Elle avoit déjà conçu Hercule, & il lui fit concevoir un autre fils. Pour discerner celui qui étoit à lui d'avec celui qui étoit à Jupiter, il jeta deux serpens sur leur lit; Hercule n'en eut point de peur, l'autre prit la fuite: il n'en falut pas davantage pour connoître qu'Hercule n'étoit point fils d'Amphitryon. † On pretend qu'Alceme chargea la tête (F) d'un ornement, qui faisoit connoître au monde que Jupiter

bien-tôt sa cause. Il y a des fineses, & des tours dans l'Amphitryon de Moliere, qui surpassent de beaucoup les railleries de l'Amphitryon Latin. Combien de choses n'a-t-il pas valu retrancher de la Comedie de Plaute, qui n'eussent point réussi sur le theatre François? Combien d'ornemens & de traits de une nouvelle invention n'a-t-il pas valu que Moliere ait inséré dans son Ouvrage, pour le mettre en état d'être aplaudi comme il l'a été? Par la seule comparaison des prologues on peut connoître que l'avantage est du côté de l'Auteur moderne. Lucien a fourni le fait sur quoi le prologue de Moliere roule, mais il n'en a point fourni les pensées. Jamais un bon connoisseur ne dira ici,

(a) Terent. *Qui bene (a) vertendo, & cas describendo male, ex Gratia bonis Latinas fecit non bonas.*

Qu'on ne prenne pas ceci de travers, j'en supplie tout le monde; je tombe d'accord non seulement que l'Amphitryon de Plaute est une de ses meilleures pieces, mais aussi que c'est une piece très-excellente à certains égards. Il semble qu'on la jouoit (b) encore du tems d'Amobe. Je voudrois bien que nous eussions l'Amphitryon d'Euripide, & les deux Amphitryons d'Archippus.

(b) *Ponit animos Jupiter si Amphitryon fuerit actus pronunciatusque Plautinus.* Arnob. lib. 7. p. 238.

(c) *Apoll. l. 2. p. 99.*

(C) *D'être la cause innocente.* Voici comment; *Cum vos una (c) ausugeret in ipsam Amphitryon tum quam manibus forte clayam gestabat inmisit, qua de bovis cornibus repulsa in Electryonis caput resiliens ipsam vita privavit.* Dans le supplément de Moreri au lieu de *missus* on a dit *pietre*.

(D) *A faire la guerre aux Teleboes.* Nous disons ailleurs (d) quel peuple c'étoit, & nous marquons les differences qui se trouvent entre Apollodore que nous avons suivi, & le Scholiaste d'Apollonius.

(E) *Condition qu'elle exigeoit.* Nous verrons dans l'article auquel la remarque precedente a renvoyé le lecteur, qu'Alceme demandoit principalement qu'on vengêat la mort de son pere.

(F) *Chargea sa tête d'un ornement.* Voilà qui est singulier. Il lui devoit suffire que la tête de son mari fût chargée du pennache, & vi. 785.

fortifiée d'Ouvrages à corne, & de demi lunes capables de l'emporter sur les (e) tours de la Déesse Cybele; qu'étoit-il besoin qu'elle (f) portât trois lunes entieres sur son front? Beau trophée portatif pour le pauvre Amphitryon! quel monument de son honneur sain & sauf! Vouloit-elle que tous ceux qui jetteroient l'œil sur sa coiffure, se souvinssent de la triple nuit que ses charmes avoient fait produire? Encore un coup son mari ne devoit pas trop s'accommoder de cet ornement. Je m'en raporte à Moliere, qui le fait s'acquiescer à la reflexion de son valet. Les amis d'Amphitryon ayant su que Jupiter promettoit monts & merveilles pour la réparation de l'injure, commençoient à lui en temoigner leur joye; mais Sosie les interrompit:

Messieurs, voulez-vous bien suivre mon sentiment? Ne vous embarquez nullement, Dans ces douces congratulantes:

C'est

(d) *Qualis Bercynonia mater Invenit curru Phrygijs turnia per urbes.* Virg. *Æneid.*
(e) *Parvoque Alcmena superbit Hercule, tergemina crinem circumdata luna.* Stat. *Theb.* l. 6. v. 288. *Plauder de cet ornement. Je m'en raporte à Moliere, qui le fait s'acquiescer à la reflexion de son valet. Les amis d'Amphitryon ayant su que Jupiter promettoit monts & merveilles pour la réparation de l'injure, commençoient à lui en temoigner leur joye; mais Sosie les interrompit:*
(f) *Parvoque Alcmena superbit Hercule, tergemina crinem circumdata luna.* Stat. *Theb.* l. 6. v. 288. *Plauder de cet ornement. Je m'en raporte à Moliere, qui le fait s'acquiescer à la reflexion de son valet. Les amis d'Amphitryon ayant su que Jupiter promettoit monts & merveilles pour la réparation de l'injure, commençoient à lui en temoigner leur joye; mais Sosie les interrompit:*

piter avoit triplé la durée de la nuit pour la careffer plus long tems. Il n'est pas vrai qu'Amphitryon ait appris aux hommes (G) à mettre de l'eau dans le vin. Alemece survécut * à son mari. Les debris de leur maison fe voyoient encore à Thebes du tems de † Pausanias. Il faut se souvenir qu'Amphitryon ‡ étoit né à Argos. Il y a des Auteurs † qui l'appellent Roi de Thebes.

ANACREON, Poëte Grec natif de Teos (A) ville d'Ionic, fleurissoit au tems que (B) Polycrate regnoit à Samos, & qu'Hipparchus jouissoit à Athenes de la domination que son pere Pisistrate y avoit usurpée. C'est de quoi l'on ne peut douter lors que l'on consulte les livres de Platon, & ceux d'Herodote;

I i 2

* Pausan. l. 1. p. 39.
† Lib. 9. pag. 290.
‡ Plaut. Amphitru. in Prolog.

† Servius in Æneid. l. 8. v. 102.

car (f) De Poët. Græc. p. 22. Hoffman le copie.

Mais Monvri, son autre copie, a mis 60. au lieu de 61.

OBSERVATIONS sur Mr. le Fevre de Saumur.

(g) Voyez Calvisius.

(h) Præav. Ration. temporum, part. 1. l. 3. c. 2. & part. 2. l. 3. c. 9.

(i) Voyez la fin de la Préface.

(k) Voyez Calvisius.

C'est un mauvais embarquement, Et d'une & d'autre part, pour un tel compliment, Les phrases sont embarrassantes.

Le grand Dieu Jupiter nous fait beaucoup d'honneur,

Et sa bonté sans doute est pour nous sans seconde. Il nous promet l'insaisissable bonheur, D'une fortune en mille biens seconde,

Et chez vous il doit naître un fils d'un très-grand cœur,

Tout cela va le mieux du monde. Mais enfin coupons aux discours,

Et que chacun chez soi doucement se retire. Sur telles affaires soignons

Le meilleur est de ne rien dire.

Amphitryon trouve cela si judicieux, qu'il y donne par son silence un entier consentement.

(G) Apres aux hommes à mettre de l'eau dans le vin. Cette invention est d'un autre, si l'on en croit Athenée (a); mais comme cet autre se nommoit Amphitryon; il est arrivé à un très-docte Critique de le confondre avec le mari d'Alemece. Je ne doute point que de semblables meprises ne soient souvent cause de la diversité d'opinions que l'on trouve dans les Auteurs. Lisez Athenée, vous direz qu'Amphitryon Roi d'Athenes a inventé le mélange de l'eau & du vin. Lisez Casaubon (b), vous attribuerez ce secret à Amphitryon Roi de Thebes, d'où il arrivera que d'assez bons Compilateurs formeront 2. sentimens: Quelques-uns, diront-ils, attribuent cette invention à Amphitryon, d'autres l'attribuent à Amphitryon.

(A) Teos ville d'Ionie.] Je refuse dans l'article Teos ceux qui ont dit qu'Anacreon étoit de Teos sur le Pont Euxin.

(B) Fleurissoit au tems que Polycrate.] Je n'ai point marqué d'Olympiade, car pour un homme qui a vécu 85. ans il me semble que l'on ne doit point s'enfermer dans des bornes si étroites. Aussi voit-on que ceux qui le font s'éloignent beaucoup les uns des autres. Eusebe (c) qui a choisi la 62. Olympiade n'a pu empêcher que Suidas n'ait mieux aimé la 52. & que Monsieur le Fevre de Saumur (d) n'ait mieux aimé la 72. Mais ne decisions rien sur Suidas; son texte est assurément corrompu, & il n'est point pardonnable à ses Traducteurs d'avoir laissé passer l'épouvantable bevue qui s'y trouve. On y lit qu'Anacreon a vécu du tems de Polycrate tyran de Samos dans la 52. Olympiade, ou selon d'autres, du tems de Cyrus & de Cambyse dans l'Olympiade 25. Il paroît par Herodote (e) que Polycrate & Cambyse moururent environ en même tems. Eusebe les fait contemporains sous la 63. Olympiade, & il a raison: il n'est donc point vrai qu'il faille

mettre entre eux deux 27. Olympiades, ni faire remonter Cyrus de la 55. Olympiade, où l'on met ordinairement l'époque de la Monarchie des Perses, à la 25. Vossius (f) fait dire à Suidas qu'Anacreon a vécu dans la 61. ou dans la 62. Olympiade; c'est ce qu'on ne trouve point dans le Suidas imprimé. Quant à Monsieur le Fevre de Saumur qui a choisi la 72. Olympiade pour le tems précis de la vie d'Anacreon, il est plus facile de ruiner ses preuves, que de montrer que ce Poëte n'a pas vécu en ce tems-là. Monsieur le Fevre raisonne ainsi; Anacreon vint à Athenes du tems d'Hipparchus; celui-ci avoit un frere nommé Hippias qui sollicita Darius fils d'Hystaspes d'entreprendre le voyage qu'il fit contre les Atheniens. Cela étant, dit-il, vous voyez précisément l'année 489. avant JESUS-CHRIST, & l'Olympiade 72. J'ajoute que l'expédition des Perses contre les Atheniens de laquelle il s'agit ici, & où Darius ne se trouva point en personne, quoique la phrase de Monsieur le Fevre le signifie, regarde (g) la 72. Olympiade, & l'an 489. avant JESUS-CHRIST; mais il faut savoir que ce prétendu voyage de Darius ne fut fait que vingt ans après (h) qu'Hippias eut été chassé d'Athenes, & qu'il en fut chassé la quatrième année après la mort d'Hipparchus, & la dix-huitième après la mort de Pisistrate, d'où il faut conclure qu'Hipparchus avoit dominé quatorze ou quinze ans. Il est donc très-possible 1. qu'il ait fait venir Anacreon à Athenes trente ans avant que Darius fils d'Hystaspes suivit les instigations d'Hippias contre les Atheniens. 2. Que la mort d'Anacreon ait précédé de quelques années la 72. Olympiade, & l'année 489. avant JESUS-CHRIST marquée si précisément par Monsieur le Fevre, comme le tems précis où Anacreon a vécu. Voici une autre remarque. Il écrivit ses Poëtes Grecs (i) en 1659. Or dans son Anacreon imprimé en 1660. il fait fleurir ce Poëte 555. ans avant JESUS-CHRIST plus ou moins, & il accorde à Suidas qu'Anacreon a pu vivre en la 52. Olympiade, puis qu'il a vécu familièrement, dit-il, avec Polycrate qui fleurissoit au même tems qu'Amasis regnoit en Egypte; Monsieur le Fevre a été donc un peu trop flottant sur la chronologie d'Anacreon. On ne dira jamais sans fe tromper d'un homme qui a pu fleurir dans la 52. Olympiade, que la 72. Olympiade est le tems précis où il a vécu. D'ailleurs c'est mal prouver qu'un homme a pu vivre dans la 52. Olympiade, que de le prouver par la raison qu'il a été bon ami de Polycrate contemporain d'Amasis, car ces deux Princes sont morts celui-ci (k) à la fin de la 64. Olympiade, & celui-là deux ans après.

(a) Calvisius lui fait dire qu'Anacreon a fleuri dans la 25. Olymp. je ne trouve point cela dans l'Eusebe de Scalger.

(d) Vie des Poëtes Grecs.

(e) Herod. l. 3. c. 120. & seq.

* Plato in Hipparcho, *Ælium. var. hyst. l. 8. c. 2.*

† Herodot. l. 2. c. 121. Voyez aussi Pausanias l. 1. p. 2.

* Pausan. ibid. p. 23.

car l'on y voit * qu'Hipparchus (C) fit venir Anacreon à Athenes, & † qu'Anacreon étoit dans la chambre de (D) Polycrate durant l'audience qui fut donnée à un Envoyé d'Oretes Gouverneur de Sardes. Cambyses étoit alors Roi de Perse, ce que je remarque afin que tous mes lecteurs puissent se représenter avec plus de facilité le temps auquel Anacreon a vécu. Ce Poëte avoit l'esprit délicat, & il y a des graces & des charmes inexprimables dans ses poësies : mais il aimoit trop les plaisirs ; il étoit d'un temperament si amoureux qu'il lui faisoit & des garçons (E) & des filles, & d'ailleurs il aimoit le vin. Ce dernier défaut se fit sans doute remarquer excessivement à Athenes, puis que la statue qu'on y voyoit d'Anacreon ‡ le représentoit comme un homme ivre qui chante. Si nous avions tous ses poëmes, nous y verrions une infinité (F) de traits de son humeur voluptueuse, mais le peu qui nous en reste nous la fait assez conoitre. On y trouve la passion dont il brûloit (G) pour Bathyllus ; & si à cause que l'on n'attachoit point

(C) Hipparchus fit venir.] A Dieu ne plaie que je pretende critiquer Monsieur le Fevre, de ce qu'il a dit qu'Hipparchus fils de (a) Pististrate envoya à Teos un vaisseau à 50. rames avec des lettres fort civiles & fort obligantes, par lesquelles il conjuroit Anacreon de passer la mer Egée, & de faire un voyage à Athenes, l'assurant que sa vertu trouveroit là des admirateurs qui ne connoissoient pas mal le prix des belles compositions, & le merite des personnes rares, je n'ai garde de critiquer cette sous pretence que je ne trouve dans Platon autre chose que ceci, il (b) fit venir dans notre ville Anacreon natif de Teos, en lui envoyant un vaisseau de 50. rames, & sous pretence (c) qu'Elie se renferme dans la même generalité ; car outre que Monsieur le Fevre pouvoit avoir appris dans des livres qui ne me sont point connus les particularitez qu'il rapporte, les loix de la vraisemblance veulent qu'Hipparchus ait écrit ou a fait écrire obligamment à Anacreon : & ainsi l'on peut suposer tout ce que Monsieur le Fevre supose ; on le peut, dis-je, suposer avec d'autant moins de scrupule, que la plupart du tems une narration seroit trop sèche & trop degoutante, si l'on ne faisoit qu'une version literale des originaux. Mais quand il nous donne Platon pour son Auteur, j'avoue que je ne saurois m'empêcher de le reprendre.

(a) Morri & Hofman d'ison Philstrate. (b) E' n' Anacreonion tōn Teōn meliorōtorōn kōnōn i'kōnōn tōn pōn. Plat. in Hipparcho.

(c) Var. Hist. l. 8. c. 2.

(D) Dans la chambre de Polycrate.] C'est tout ce que nous en apprend Herodote ; cependant je suis fort sûr que Monsieur le Fevre a pu dire comme il a fait, que Polycrate tyran de Samos tint Anacreon d'ordinaire près de sa personne, & voulut qu'il eût part en ses affaires & en ses plaisirs : car étant certain d'un côté qu'Anacreon (d) a été cheri de Polycrate, & de l'autre que les principales affaires de ce Tyran n'étoient (e) que de se bien divertir, on ne risque pas beaucoup en croyant tout ce que je viens de citer de Mr. le Fevre. Vous le savez, ajoutez-t-il, car il n'y a pas encore deux ans qu'on lisoit Herodote à la table de Monsieur voire pere. C'est cela qui ne me paroit point exact, veu qu'il n'y a rien dans Herodote d'où l'on puisse raisonnablement inferer qu'Anacreon ait eu part dans les affaires de Polycrate. Je suis fâché que des gens de beaucoup d'esprit & de beaucoup d'érudition, ayent cru sans l'examiner que Platon & qu'Herodote ont dit tout ce que ce lavain Critique leur prête. Il faisoit mieux distinguer le texte d'avec la brodure de celui qui cite.

(d) Pausan. l. 1. pag. 2. *Ælium. var. hyst. l. 9. c. 9. Strabo l. 14.* (e) Athen. l. 12. c. 9. 10.

(f) Remarque G. sous, il aimait le beau Cleobulus. Il avoit pensé

le leur entre les bras de sa nourrice, en la choquant rudement comme il marchoit de travers un jour qu'il avoit trop bu ; & non content de cela il dit des injures à cet enfant (g). La nourrice lui souhaita qu'un jour il le louât plus qu'il ne l'avoit blâmé alors : son vœu fut exaucé ; Cleobulus devint très-beau ; Anacreon l'aima, & fit bien des vers (h) pour lui. Voilà une belle punition, & une nourrice bien vengée.

(F) Une infinité de traits de son humeur voluptueuse.] Voici quelques passages recueillis entre plusieurs autres, où il est parlé du contenu de ses poësies. Α' τον δ' Ανακρέον ο πύραυ αϊνδ' τλω ποιησιν ἐξαρτήεα μέγας. Ineptus Anacreon qui totam suam poesin ebrietatis mentione contexuerit (i). Ανακρέον ο Τη' πρῶτον μετὰ Σααφῶ ἤ λισθῶν τὰ ποδῶ ἀν' ἐξαίρετ' ἐρωτικὰ ποιῆσαε. Anacreon Teius qui primus post Lesbiam Sappho magnam carminum suorum partem in exprimens amoribus consumpsit (k). Voici comment Horace (l) a parlé des amours d'Anacreon,

Non aliter Samio dicitur arfisse Bathyllo Anacreonta Teium, Qui persape cava testudine slevit amore.

Voyez aussi Suidas, & Ciceron au 4. livre des Tusculanes.

(G) Dont il brûloit pour Bathyllus.] Cet exemple refuse l'excessive charité d'Elie (m), qui ne peut souffrir que l'on forme de mauvais soupçons sur l'amitié de notre Poëte pour Smerdias, l'un des Mignons de Polycrate. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Elie se fonde sur cette raison generale, que (n) personne ne doit accuser Anacreon d'incontinence, & d'intemperance. Polycrate devint furieusement jaloux, quand il s'aperçut que ce Poëte s'étoit infinué fort avant dans les bonnes graces de Smerdias, par les vers flatteurs qu'il avoit composé pour lui. La jalousie le porta (o) à faire raser ce garçon. Le rival qui comprit bien ce que cela vouloit dire usa de souplesse, & fit des vers à-dessus où il menagea adroitement Polycrate, ceux qui se souviendront de ces quatre vers de Peurone,

Quod solum forma decus est, cecidere capilli Vernantesque comas tristis abegit hyems. Nunc umbra nudata sua jam tempora moerent Aresque attritis ridet adusta pilis.

(m) Var. Hist. l. 9. c. 4. (n) Mō nōi διαμαχῆτω πρὸς Σμῆρδιαν τῶν ποιητῶν τῶν Τῶν μὴ δ' ἐξέλασαν αἴτια λυγρῶν. Nemo enim per quando il s'aperçut que ce Poëte s'étoit infinué fort avant dans les bonnes graces de Smerdias, par les vers flatteurs qu'il avoit composé pour lui. La jalousie le porta (o) à faire raser ce garçon. Le rival qui comprit bien ce que cela vouloit dire usa de souplesse, & fit des vers à-dessus où il menagea adroitement Polycrate, ceux qui se souviendront de ces quatre vers de Peurone, (o) Athen. ibid. Voyez aussi Athenée, l. 11. c. 9.

* Tanag.
Faber
notis in
Anacr.
Mlle. le
Fevre sa
fille n'est
pas en cela
toujours
d'accord
avec lui.
Préf. sur
Anacreon.

† Histoir.
Fur. l. 9.

‡ Pausan.
l. 3. p. 84.

‡ Elle étoit
julle de la
sœur d'Anaxandri-
de.

β On pour-
roit tra-
duire le
Grec d'He-
radote en
ce sens :
qu'il s'ac-
coucha avec
môme les
inspecteurs
ou les gar-
des de la
Reine.

γ Il y en a
qui disent
que Leoni-
das &
Cleombro-
tus n'acqui-
rent de
deux gros
sifles.

δ Ex He-
rodote l. 5.
c. 39. &
sequet.
Voyez aussi
Pausanias
ubi supra.

* Voyez
le Journal
de Leffise
1693.
pag. 236.

(a) Enfants
célebres,
pag. 339.

pas que tous les vers qui courent aujourd'hui sous son nom soient * de lui. Ceux qui ont parlé de ses amours pour Sapho, n'ont point consulté la Chronologie, comme nous le ferons voir dans l'article de Sapho. On dit qu'un présent que Polycrate lui avoit fait en argent l'embarassa de telle sorte, qu'il fut quelques nuits sans pouvoir dormir, & qu'il alla le rendre à ce Prince. Cela n'est gueres vraisemblable, encorc que Stobée nous en donne Aristote pour garant. Gyraldi † ne cite pour cela que les recueils Grecs d'Arénius.

ANAXANDRIDE Roi de Lacedemone, fils de Leon, est le seul homme ‡ de son pais qui ait eu deux femmes à la fois. Ce ne fut pas tant fa faute que celle des Ephores, qui voulurent l'obliger à repudier sa femme à cause qu'elle étoit sterile, & à se marier à une autre qui lui donneroit des enfans. Comme il aimoit fort sa femme, il protesta qu'il ne la repudieroit point. Les Ephores le voyant fermé là-dessus, lui proposèrent d'épouser une autre femme sans repudier la premiere, & lui firent entendre que s'il ne prenoit pas ce parti il pourroit s'en trouver mal. Il accepta cette seconde proposition, mais il ne voulut pas loger les deux femmes sous un même toit, il voulut avoir deux logis. La nouvelle épouse accoucha bien-tôt de Cleomenes : cette bonne fortune d'Anaxandride se repandit jusqu'à la premiere femme, elle devint grosse aussi. Les domestiques de l'autre Reine sâchez de cela repandirent cent médisances, & soutinrent que ce n'étoit qu'une feinte, & qu'on ne cherchoit qu'à tromper le monde par la supposition d'un enfant. Cette médisance fit tant d'impression sur les Ephores, que lors que le terme d'accoucher approcha ils donnerent β des gardes à la Reine, pour être aûsûrez du fait. Ce ne fut nullement une feinte, la Dame accoucha d'un garçon, que l'on nomma Dorieus. Quelque tems après elle accoucha γ de deux jumeaux, dont l'un fut ce brave Roi Leonidas qui perit si glorieusement au passage des Thermopyles, & l'autre eut nom Cleombrotus. Le fils de la seconde femme n'avoit presque pas le sens commun ; Dorieus au contraire surpassoit en toutes choses les perfonnes de son âge, néanmoins on rejeta ses pretensions, qui étoient que l'on eût moins d'égard au droit d'aïnesse qu'au mérite. Cleomenes nonobstant son indignité succeda à la Couronne δ ; les loix du pais le vouloient ainsi, & on les observa. Anaxandride fut plus favori-
vorié

qu'il s'éloigne fort souvent du sens d'Anacreon, & qu'il prene même à tous momens des libertez, qui doivent la faire passer plutôt pour une paraphrase que pour une version. La traduction Latine dont une partie a été faite par Henri Etienne, & l'autre par Elias Andreas, & qui est celle dont on se sert ordinairement me paroit la meilleure : elle n'est pourtant pas sans défauts, & comme elle est aussi en vers elle est souvent fort obscure, & dit en beaucoup d'endroits ce qu'Anacreon n'a jamais pensé. C'est ainsi que parle Mademoiselle le Fevre dans la Preface de son Anacreon. Elle le publia à Paris l'an 1681. avec le texte Grec d'un côté, & sa version en prose Françoisé de l'autre. Elle a fait des remarques sur chaque poëme d'Anacreon. J'ajouterai quelque chose au passage que j'ai cité. La traduction de Remi Belleau parut l'an 1556. On a débité que Daurat étoit le véritable auteur de la version qu'Henri Etienne s'attribua. Mr. Colomiez temoigne qu'Isaac Vossius lui avoit dit, qu'il avoit possédé un Anacreon où Scaliger avoit marqué de sa main qu'Henri Etienne n'étoit pas l'auteur de la version Latine des Odes de ce poëte, mais Jehan Dorat. La version Italienne dont Mademoiselle le Fevre parle, pourroit bien être celle que Barthelme Corfini * fit imprimer à Paris l'an 1672. Je ne m'étonne pas que Mademoiselle le Fevre n'ait point parlé de la traduction d'Anacreon faite par un enfant, qui est devenu depuis extraordinairement celebre sous le nom d'Abbé de LA TRAPE, car je ne croi pas que cette version ait jamais été imprimée. Mr. Baillet nous apprendra bien des choses là-dessus. Il s'en est bien, c'est Mr. Baillet (a) qui parle d'Armand Bouthillier de Rancé,

cooperer avec ses maîtres par l'affinité & l'application qu'il apporta à l'étude, qu'à l'âge de dix ans il savoit fort bien les poëtes Grecs, & Homere sur tous les autres, & qu'à peine avoit-il douze ou treize ans lors qu'il publia une nouvelle édition des poëses d'Anacreon avec des remarques en Grec qui furent admirées des savans. Cette édition parut in 8. à Paris en 1639. & le tems n'a rien diminué jusqu'icy de l'étonnement que ces remarques donnent encore tous les jours à ceux qui les conferent avec la tendresse de l'âge où étoit alors leur Auteur. Je ne vous parle pas d'une traduction Françoisé qu'il fit alors du même poëte, quoi qu'elle se trouvât fort au goût de ceux qui travailloient en ce tems à la perfection de notre langue, & qu'elle fit voir qu'il n'avoit pas moins de politesse pour elle, que d'exercice & d'habitude pour la Greque & la Latine. Mr. Baillet n'ajoutant pas le lieu ni l'année de l'impression, & ne disant pas même en general que cet Ouvrage ait été publié, me fait croire qu'on n'en a vu que des copies manuscrites ; & je me confirme dans cette pensée lors que je voi que Mr. de Longe-Pierre ne dit pas un mot de cette version ; lui qui remarque qu'Henri Etienne avoit mis en vers François les mêmes Odes d'Anacreon qu'il rendit en suite Latines. Il remarque aussi que Ronfard en a traduit un bon nombre. C'est dans la Preface de sa version qu'il dit cela. Son Ouvrage vit le jour l'an 1684. Le (b) Grec est d'un côté, sa traduction en vers François est de l'autre ; on trouve des observations critiques à la fin de chaque piece. Mr. Regnier des Marais, Secrétaire perpetuel de l'Academie Françoisé, donna en 1693. une traduction d'Anacreon en vers Italiens.

(b) Voyez les Nouvelles de la Repub. des Lettres, Novembre 1684. Art. 8.

vorifé de la fortune que les Rois fes predeceffeurs à l'égard des Tegeates, car les Lacedemoniens commencerent à les vaincre * sous fon regne, c'est-à-dire, environ (T) la 60. Olympiade. Plutarque nous a laiffé un recueil des Apophthegmes d'Anaxandride parmi ceux des Lacedemoniens. Le fuplément (Z) de Moreri eft ici tout plein de beuvés.

ANAXANDRIDE, Poète Comique, nâif de (A) Camire † dans l'île de Rhodes, fleuriffoit environ la (B) 101. Olympiade. Il fut le premier ‡, felon Suidas, qui amena fur la fcene les aventures d'amour, & les difgraces qui arrivent aux filles quand elles fe laiffent ôter leur virginité. Je croirois fans peine qu'on attendit jufqu'à la 100. Olympiade à introduire des rôles aufli diffici-

† Panfan. ib. Herod. l. 1. c. 67.

‡ Obamaleon Heraclotes l. 6. a.

de Comædia, apud Athen. l. 9. p. 374.

‡ Πρωτοφυλας & παρθενοφραδας εικονισται.

les Primus amores, & fupra virginium introduit in scenam: Suidas.

(a) Solin. c. 1. p. 9.

(b) Plutarcb. in apophth. p. 223. C.

(c) Calvoftius ad ann. mundi 3428.

(d) Id. ad ann. mundi 3440.

(e) Lib. 1. c. 68. & 69.

(f) Vide Calvoftium ad ann. mundi 3398.

(g) Lib. 1. c. 67.

(h) Panfan. l. 3. pag. 83.

(i) Il faloit dire Lychas, comme auparavant.

(T) Environ la 60. Olympiade.] Les Hiftoriens obfervent que les Tegeates ne furent vaincus par les Lacedemoniens, qu'après que ceux-ci eurent transporté dans leur ville les os d'Oreste qui étoient enterrez à Tegée. Cette translation fe fit en la 58. Olympiade. Prifcorum (a) autem testantur moiem etiam Orestis fuprema, cuius ossa Olympiade quinquagesima & octava Tegea inventa à Spartanis Oraculo montis difcimus impleffe longitudinem cubitorum feptem. On fait d'ailleurs que Cleomenes fils & fuccesseur d'Anaxandride fut exhorté à faire la (b) guerre à Polycrate Tyran de Samos, qui mourut misérablement (c) la 2. année de la 64. Olympiade. Je ne remarque pas que Cleomene regnoit depuis aflez long tems, lors que les defendans de Pififtrate furent obligez de fortir d'Athenes, ce qui arriva (d) environ la 67. Olympiade. Mr. Moreri ne devoit pas dire, qu'on ne fait pas bien le tems auquel Anaxandride a vécu, ni que les Ephores l'obligerent de repudier fa premiere femme, ni que le fils aîné de cette premiere femme s'appeloit Dorcée. Il faloit le nommer Dorcius, ou Dorée. Je ne dis rien de fes fautes d'omiffion, quoi qu'elles ne foient pas petites. Je ne dois point passer fous filence qu'il eût mal-aifé d'accorder Solin avec Herodote à l'égard de la Chronologie. Solin met la translation des os d'Oreste à la 58. Olympiade. Mais, felon Herodote (e), les Lacedemoniens avoient déjà remporté plusieurs avantages fur ceux de Tegée depuis cette translation, lors que Crefus rechercha leur amitié. Or il la rechercha avant que de faire la guerre à Cyrus, & fon expedition contre Cytus tombe (f) fur la fin de la 56. Olympiade; comment donc accorderoit-on la Chronologie de Solin avec celle d'Herodote? Quoi qu'il en foit Moftr. Moreri ne devoit pas dire qu'on ne fait pas le tems auquel Anaxandride a regné; car ne lit-on pas dans Herodote (g) qu'il regna au tems de Crefus?

(Z) Le fuplément de Moreri est ici tout plein de beuvés.] Ajoutons aux trois fautes de Moreri que nous venons d'indiquer, celles de fon Continuateur. En I. lieu il n'est pas vrai qu'Anaxandride fût fils d'Eurycrate fecond: il étoit fon (h) petit-fils, & fils de Leon. En II. lieu il n'est pas vrai qu'Anaxandride prit la ville de Tegée, avant que les os d'Oreste en euiffent été tirez. Ce ne fut qu'après cette translation que la fortune cessa de favoriser les Tegeates; comment donc fe pourroit-il faire que leur ville capitale eût été prise, avant que les os d'Oreste en euiffent été transportez? La prise de la ville capitale n'est-elle pas la ruine entiere de cette forte de petites Republiques? III. Il n'est pas vrai que Glycas (i) entra dans Tegée à la fuite du victorieux Anaxandride: il y alla comme on va en tems de paix dans les villes de fes voisins. IV. Ce ne fut point lui qui trouva le tombeau d'Oreste, & qui en retira les os; il raporta feulement lors qu'il fut de retour à Lacedemone, qu'il croyoit que le fepulchre d'Oreste étoit chez un forgeron de Tegée, qui lui avoit raconté qu'en faifant un puits à la cour de fa maifon, il avoit trouvé un tombeau de 7. coudées, & reconu en pouvant que celui pour lequel on l'avoit fait, avoit été de cette taille. Lychas conclut que c'étoit le tombeau d'Oreste, parce que l'oracle avoit dit qu'on le trouveroit à Tegée dans un lieu où deux vens étoient chaffez avec impetuofité, & où se voyoit l'image d'un combat, & playe fur playe. Il appliqua ces choses aux foufflets, au marteau & à l'enclume du forgeron. Il ne fit que tirer cette conjecture, & la communiquer à fes fuperieurs, qui fur cela banirent un criminel. Celui-ci se retira à Tegée, & prit à loüage du forgeron l'endroit où le tombeau de 7. coudées avoit été decouvert. Il en tira les os d'Oreste; & les transporta à Lacedemone. V. Il est faux que l'oracle eût dit que pour faire cette translation, il faloit éloigner les vens, le frapper; & le frapé avec la peste & la ruine des hommes: Herodote cité dans le fuplément ne dit point cela. VI. Il ne falut pas éloigner toutes ces choses, afin de trouver le tombeau d'Oreste; car il n'étoit pas fous la forge, mais dans une cour où l'on avoit voulu faire un puits. VII. La guerre ne cessa point dès que les os de ce Prince eurent été inhumez à Lacedemone. Herodote dit feulement que depuis cela (k) les Lacedemoniens eurent l'avantage dans toutes les guerres qu'ils eurent avec les habitans de Tegée. VIII. Il n'est donc pas vrai que ceux-ci furent entierement fournis aux Lacedemoniens, tout aufstôt que les os d'Oreste eurent été inhumez à Lacedemone. IX. Plutarque n'avoit que faire d'être cité; car il ne dit rien de ce que porte l'article.

(A) Nâif de Camire.] Suidas le dit comme quories cum Te-Chamaleon, mais il fait entendre que ce n'étoit point le sentiment de tous les Auteurs; il y avoit congrefsi partage; & les uns vouloient qu'Anaxandride fût fupérieur Colophonien, & les autres qu'il fût Rhodien.

(B) Environ la 101. Olympiade.] L'Auteur anonyme des Olympiades s'accorde en cela avec Suidas; & comme ce dernier remarque qu'Anaxandride affifta aux jeux de Philippe Roi de Macedoine, il nous donne un fait qui établit cet âge d'Anaxandride. On fait d'ailleurs que ce Poète (l) mal-traita Platon, & que quelques-unes de fes Comedies ont été citées par Aristote. Il faut donc qu'il ait vécu au tems que Suidas a marqué.

(k) Απὸ τῶν ἑσθίων ἐπιπέδιον ἀπέβησαν, καὶ τὸν πῦρ ἔπιπυρρον τῷ πολέμῳ ἐγίνοντο οἱ Λακεδαιμόνιοι. Quo ex tempore Lacedæmonii quories euntibus in Platone l. 2. n. 26. edit. 1692.

(l) Diog. Laërtius in Platone l. 2. n. 26. edit. 1692.

(m) Rhe-tor. l. 3. c. 12.

on, jusqu'à l'âge de 80. ans, & fut enterré (E) sur le mont Ida, où son tombeau fut honoré par les bergers. Cette opinion est fort différente de celle de Virgile; car, selon ce Poète, la nuit que Troye fut prise, Enée chargea son (F) père sur ses épaules, & le mit en lieu de sûreté; & ce bon vieillard ne mourut que quand les Troyens qui se joignirent à Enée furent parvenus en Sicile après une infinité de fatigues. Cette tendresse d'Enée pour son pere, & le soin qu'il prit de sauver les Dieux Penates, sont le fondement du caractère qui le distingue des autres Heros. Ce caractère consiste dans * la pieté. Il y en a qui disent qu'Anchise vécut jusques à ce que son fils fût arrivé en Italie, cette Terre de promesse † que les destinées lui avoient ordonné d'aller chercher au travers de mille périls. Caton, Denys d'Halicarnasse, & Strabon embrassent (G) ce sentiment. Au reste l'amour de Venus pour Anchise ne fut point une passion passagère; le premier accouchement ne la guerit pas, elle donna un second fils à Anchise, comme le remarque Apollodore dans le 3. livre de sa Bibliothèque que.

* Virgile lui donne souvent l'épithète de Pias Æneas.

† Voyez entre autres passages le 1. livre de l'Énéide v. 205. & 273.

ANCRE (LE MARECHAL D'). Cherchez CONCINI.

ANDLO

(a) Mezi-riac, ibid. p. 8. 670.

(b) Ibid. p. 671.

(c) Anti-quit. l. 1. c. 48. Ces vers de Sophocle sont pris de son Laocoon.

beaux, il n'y a nulle apparence qu'il faille laisser un tel mot dans le texte Grec; c'est pourquoi (a) Critique met *ελα*, playe, ulcère, au lieu de *ελα*. Les Traducteurs n'ont pas ignoré que Plutarque rapporte les paroles de quelque Poète; mais ce n'est pas assez, il faut savoir de plus de quel Poète sont ces paroles. Mezi-riac (b) nous l'apprendra; il les a trouvées dans Denys d'Halicarnasse qui rapporte (c) des vers de Sophocle, dont le troisième est le même que Plutarque cite.

Νῦν δ' ἐν πύλαισι Αἰνείας ἐστ' Ἰθὺ Πάρος' ἐπ' αἰώνια πύργῳ ἔχων, κεραιὴν Μοῖρ᾽ ἀλάστορα βίωσινον φέρεσθαι.
 Je vous déjà le fils de Cytherée,
 Le bon Anée, aux portes d'Ilion
 Dessus son dos portant son pere Anchise,
 Qui du grand coup de foudre qu'il reçut
 Garde la playe encore distillante
 Sur le sein dont il est revêtu.

Mezi-riac qui est l'Auteur de ces vers François a corrigé une faute au commencement du troisième vers de Sophocle; au lieu de *νῦν* qu'on lit dans toutes les éditions de Denys d'Halicarnasse, il a mis *μὲν*. Il n'y a rien là qui ne soit selon les regles de la Critique; la comparaison des Auteurs qui ont cité en divers tems un même passage fait souvent trouver la véritable leçon. Sylburgius qui a revu la version Latine de Denys d'Halicarnasse faite par Sigismond Gelenius, a laissé en mauvais état (d) ce qui concerne le troisième vers de Sophocle. On n'y trouve point de phrase qui supprime, & on y voit qu'Anchise fut frappé au dos, c'est-à-dire qu'on n'y voit pas ce que Sophocle y avoit mis, & qu'on y voit ce qu'il n'y avoit pas mis. Si les anciens Ecrivains revenoient au monde, ils seroient bien étonné de voir dans leurs livres tant de choses auxquelles ils ne songerent jamais.

(d) Voici la traduction des trois vers; Nunc in porta est Æneas, Deæ filius, humeris bajulans patrem fulminata terga amictum fluxa veste bylina.

(e) In illud. l. 12.

(f) Lib. 8. p. 247.

(E) Et fut enterré sur le mont Ida.] Eustathius (e) rapporte cela, mais Pausanias est d'un tout autre sentiment. Il dit (f) qu'Enée allant en Sicile relâcha dans la Laconie, & y bâtit deux villes; & qu'Anchise étant mort au pied d'une montagne d'Arcadie y fut enterré; ce qui fut cause que la montagne fut nommée Anchisa. Pausanias ajoute qu'on voyoit les débris d'un

temple de Venus auprès de ce sepulchre d'Anchise, & que les habitans de Troye ne montroient en aucun lieu le tombeau de ce vieillard. Etienne de Byzance veut (g) qu'Anchise ait été enterré (g) dans une ville de Thrace bâtie par Enée, ou plutôt il cite un vieux Scholiaste de Lycophron, nommé Theon, qui avoit débité cela. Tzetzes (h) est du même sentiment, si ce n'est (h) qu'il dit que cette ville étoit dans la Macedoine. Virgile a conduit le bonhomme jusques en Sicile, c'est là qu'il le fait mourir; c'est par là qu'il conclut le long récit que son Heros fit à Didon.

Ilinc (i) Drepani me portus & illatilibi ora, Accipit. Hic pelagi tot tempestatibus actus, Heu genitorem, omnis cura casusque levamen, Amitto Anchisen. Hic me, pater optime, fessum Deserui, heu tantum nequiquam crepte periculi.

Selon Servius (k) le tombeau d'Anchise étoit (k) sur la montagne d'Eryce proche de Drepanum. J'ai nommé trois Ecrivains qui ont dit qu'Anchise mourut en Italie. Caton (l), Denys d'Halicarnasse (m), & Strabon (n) le rapportent.

(F) Chargea son pere sur ses épaules.] Les paroles de Virgile sont assez belles pour meriter d'être rapportées.

Ergo (o) age care pater, cervici imponere nostra, Ipse subibo humeris, nec me labor iste gravabit.
 Hac (p) satius lator humeros subjeçaque colla Vestre super, subvique infertor pelle leomis, Succedoque oneri. Dextra se parvus Iulus Implicuit, sequiturque patrem non passibus aquis.
 Nunc (q) omnes terrent aura : sonus excitat omnis Suspensum, & pariter comitatuq; onerique timentem.

Les Poètes ont fort célébré cette action: elle le meritoit bien. Ils ont même dit (r) que les flammes le respectèrent, & que de peur de faire du mal à un fils qui avoit une si grande tendresse pour son pere, elles se firent afin de laisser un espace libre à Enée.

(G) Embrassent ce sentiment.] Voyez ci-dessus la remarque E à la fin.

(r) Voyez-en les preuves dans le Commentaire de La Cerda sur cet endroit de Virgile.

ANDLO (PETRUS AB) est un nom supposé, sous lequel un Cartesien * Spinoziste Hollandais se cacha en l'année 1670. pour écrire contre la Dissertation de *abusu Philosophiæ Cartesianæ surrepente & vitando in rebus theologicis & fidei*. Mr. des-Marets Professeur en Theologie à Groningue étoit l'Auteur de cette Dissertation. Il la publia à Groningue l'an 1670. pour représenter aux Eglises Protestantes les grans maux qu'on avoit à craindre, si l'on souffroit que les opinions de Mr. Des-Cartes passassent des Ecoles de Philosophie dans celles de Theologie. Quelques mois après on vit paroître un Ecrit intitulé, *Petri ab Andlo Batavi Specimen confutationis Dissertationis de abusu Philosophiæ Cartesianæ*, &c. Ja-mais refutation ne fut écrite d'un style plus violent : Mr. des-Marets y fut traité de la plus desobligeante maniere du monde. Il ne demura pas en reste ; son apologie parut bien-tôt intitulée, *Vindiciae Dissertationis de abusu Philosophiæ Cartesianæ*, où il n'y eut forte d'injures qu'il ne dechargeât sur la tête de son ennemi. Il le traita de très-impudent Socinien, de Spinoziste, d'impie, de non Chretien, d'Athée. Petrus ab Andlo publia fort promptement la Replique intitulée, *Animadversiones ad vindicias Dissertationis quam Samuel Marcellus edidit de abusu Philosophiæ Cartesianæ*. S'il avoit été emporté dans la premiere Dissertation il le fut encore plus dans la seconde, mêlant néanmoins comme la premiere fois plusieurs goguenarderies parmi les traits de sa colere. Il nia fortement * qu'il conut Spinoza, qu'il l'eût jamais vu, ni qu'il approuvât ses sentimens. Ce second Ecrit de Petrus ab Andlo vint entre les mains du Professeur de Groningue le 19. de Decembre 1670. & fut réfuté avec tant de promptitude, que la Duplique de Mr. des Marets fut achevée le 3. de Janvier suivant. Elle est intitulée, *Samuelis Marcellii Clypeus Orthodoxiæ, sive vindiciarum suarum priorum pro sua Dissertatione de abusu Philosophiæ Cartesianæ*, &c. L'Auteur declara qu'il n'écrirait plus contre cet homme de neant †, mais qu'il seroit toujours prêt d'entrer en lice pour la verité avec un adversaire savant & honnête qui n'auroit point honte de declarer qui il seroit. Il tint sa parole, car il laissa sans repartie le troisieme Ecrit de Petrus ab Andlo intitulé, *Specimina Bombomachia Samuelis Marcellii se defendentis clypeo orthodoxiæ, seu vindiciis vindiciarum Dissertationis de abusu Philosophiæ Cartesianæ*. Ainsi finit une dispute qui verifia le proverbe, *nullum violentum durabile*, d'ailleurs faux (A) assez souvent dans les guerres d'érudition. Mr. des-Marets ne put jamais deterrer le veritable (B) nom de son adversaire.

ANDRADA (DIEGO DE PAYVA D') en Latin ANDRADIUS, s'avant Portugais, natif de Conimbre, se signala dans le Concile de Trente, où le Roi Sebastien l'avoit envoyé comme l'un de ses Theologiens. Il prêcha devant l'Assemblée le second Dimanche après Pâques 1562. Il ne se contenta pas des services qu'il rendit en expliquant les matieres sur quoi on le consulta, il voulut encore employer sa plume à la defense des Canons de ce Concile. C'est ce qu'il fit dans l'Ouvrage β qui a pour titre, *Orthodoxarum explicationum libri X*. Il répond là en particulier à un Ecrit que Chemnice avoit publié contre la doctrine (A) des Jesuites, avant la clôture du Concile de Trente ; & comme

(A) Faux assez. souvent dans les guerres d'érudition. Nous n'irons pas loin sans trouver un exemple de ce que je dis. Les querelles de Mr. Des-Marets & de Mr. Voetius furent extrêmement violentes, & durerent près de 30. ans, tout autant que la guerre d'Allemagne qui finit à la paix de Munster.

(B) Ne put jamais deterrer.] Il y employa inutilement ses conjectures, & les recherches de ses amis ; de sorte que se lassant d'une chasse si infructueuse, il prit le parti de laisser son adversaire sous le masque ; *Quis sit ille latvatus Petrus ab Andlo, Batavus . . . ut nec hæcenus conjectura assequi, nec amicorum diligentia rescire potui, ita nolo amplius inquirere*. Voilà comme il parle au commencement de son *Clypeus orthodoxiæ*. Ses amis repandus par tout, & faisant envers lui les bons valets avec plus de zèle que de discernement, comme il arrive presque toujours à ceux qui passent pour le fleau des Novateurs, lui firent accroire

qu'il y avoit en Zelande un Ministre nommé Petrus ^{Palaoie.} *ab Andlo*, marié à la fille de Cocceius. Il publia cette nouvelle à telle fin que de raison ; mais ayant su que le genre de Cocceius s'appelloit Anselæer, il lui fit faire ses excuses : *Apud (a) R. D. Anselæer & Imprimé à Cologne curavi me honestè excusari quod id mihi excidisset ex 1564. Le relatione honesti cujusdam R. viri, etiam in Cartesiano . . . pronioris, cui non erat cur ultro es dixi li-asserent fidem detrectarem*. Il dit (b) quelque part que le bruit courtoit que trois personnes avoient travaillé à la defense de Wittichius, & qu'ils des Jesuites avoient publié leur travail sous le feint nom de Petrus ab Andlo. Nous verrons si Mr. Placcius ou Mr. Baillet seront plus heureux que moi à demasquer ce pseudonyme, que je crois être Regnier de Mansvelt Professeur en Philosophie à Utrecht. François (A) Contre la doctrine des Jesuites.] Un Ministre (c) Lutherien qui a fait l'éloge de

K k 2 Chem. (a) Vindiciae Vindiciarum pag. 6. (b) In judicio de Theol. Pacifica Wittichii. (c) Spixelius in templo honoris pag. 4.

* Spinozam nec novit Petrus, nec vidit, nec audivit, nec absurda ejus dogmata probat. Animadversio ad vindicias, pag. 7. Vindiciae Dissertationis de abusu Philosophiæ Cartesianæ. Vindiarum Dissertat. sub fin. Leterme dont il se sert est le même que celui que l'Écriture employe contre les Dieux des Gentils, en les nommant des Dieux de fente. Aniano non ulterius hanc feram cum hoc stercoreo homine recipi. 16. Protestari nihil amplius mihi futurum negotii cum hoc hominis sterquilino & infamibus nebulone quem pueri fupus. In judicio de Theol. Pacifica Wittichii sub fin.

Chemnicie prit cette occasion de faire un très gros Ouvrage qu'il intitula, *Examen Concilii Tridentini*; Andradus se crut obligé de maintenir son premier Ecrit contre ce (B) docte adversaire. Il compola donc un livre que les deux freres publierent après sa mort à Lisbonne l'an 1578. & qui a pour titre, *Defensio Tridentinae fidei Catholicae quinque libris comprehensa adversus Haereticorum calumnias, & praesertim Martini Kemnitii*. Ces Ecrits d'Andradus ont été reimprimez plusieurs fois *, & néanmoins ils sont si rares à Paris que Mr. Pellisson ne put les (C) trouver dans toute la rue Saint Jaques. Il n'y a gueres d'Auteur Catholique qui ait été plus cité que lui par les Protestans : c'est à cause qu'il a soutenu des sentimens un peu outre sur le salut des Philosophes Payens. Il étoit Predicateur ; on a publié ses Sermons en trois parties, dont la seconde a été traduite de Portugais en Caillan par Benoit de Alarcon †. La Bibliothèque des Ecrivains Elpagnols ne parle point (D) de tous ses Ouvrages.

* Ex Nicolai Antonii Bibliotheca Hispan. t. 1. pag. 236.

† Id. ib.

(a) In Catalogo Institutum veritatis, apud Nicol. Anton. Bibl. Hist. t. 1. p. 235.

Chemnitius, s'exprime de cette maniere; *Breve quidem sed nervosum scriptum durante adhuc Concilio Tridentino Jesuitarum Theologia opposuit, cuius opusculi cum Andradus Lusitanus in se suscepisset reservationem, Chemnitio occasionem subministravit conscribendi insigne illud . . . opus quod Tridentini Concilii examen nuncupavit.* J'ajoute à cela un passage d'Eisengreinius (A), parce qu'il paroît fournir une petite matiere de critique. Cet Auteur pretend qu'Andradus a fait des merveilles contre les heretiques dans les explications orthodoxes, & sur tout contre Chemnitius; *Praesertim contra Martinum Kemnitium penitentem audaciam, qui Coloniensem censuram quam à viris Societatis Jesu compositam esse ait, una cum ejusdem sanctissimae Societatis rite ratione tenere estimandam suscepit.* Nicolas Antonio après avoir cité ce passage, censure Eisengreinius d'avoir cru qu'Andradus étoit Jésuite: *Hæc ille, dit-il, falsus saltem in eo quod Andradam nostrum unum ex Jesuitico sodalitate credidit.* Si cette censure n'a pas d'autre fondement que les paroles que Dom Antonio a citées, je la croi fautive.

(B) *Contre ce docte adversaire.* Cet éloge est dû à Chemnicie, & dans le fond je ne dis pas plus de bien de lui que Dom Nicolas Antoine. Il semble d'abord que ces paroles de l'Ecrivain Espagnol, *Cui cum reposuisset profligatissimus haereticus librum in quo gravissimas adversus universalem Ecclesiam contumelias intorgebat, descendere denovo in campum sibi opus esse Paiva vidit, ut immanem hastem totis viribus profligaret, foient extremè defobligeantes;* mais quand on les pese bien, on les trouve propres à inspirer de la vanité à Chemnitius. N'est-il pas bien doux de se voir traité comme le Goliath & le Polyphème de son parti, par ceux du parti contraire, lors qu'on croit d'ailleurs soutenir la bonne cause?

(C) *Que Mr. Pellisson ne put les trouver dans toute la rue St. Jaques.* Un recit sur ce sujet ne déplaira pas aux curieux. Monsieur Leibnitz dans ses remarques contre les Reflexions (b) sur les differens de la Religion, allegua (c) entre autres choses qu'Andradus a fait un livre intitulé, *Explicationes orthodoxae de controversis Religionis capitibus*; où il enscigne en ces propres termes, que les Philosophes qui ont employé toutes leurs forces pour connoître un vray Dieu, & pour l'honorer religieusement, ont en la Foi qui fait vivre le Juste . . . *Que ce seroit la plus grande cruauté du monde (neque immanitas deterior ulla esse potest) de condamner les hommes aux peines éternelles pour avoir manqué d'une foi à laquelle il n'y*

(b) C'est le titre d'un livre de Mr. Pellisson.

(c) Voyez le livre de Mr. Pellisson intitulé, De la tolérance des Religions, pag. 19.

avoit pas moyen de parvenir. Monfr. Pellisson (d) repondit d'abord qu'il n'avoit jamais vu cet (d) 161. Auteur, & qu'il le chercheroit par curiosité quand il seroit à Paris. Quelque tems après il fit savoir qu'il (e) avoit cherché avec soin le livre du Docteur Portugais Payva Andradus; mais, ajouta-t-il, Ce n'est pas une petite affaire que de le trouver à Paris: la rue Saint Jaques ne le connoît pas; les Bibliothèques les plus nombreuses ne l'ont point, non pas même celle des Jésuites, ce qui est remarquable, parce qu'il a écrit en leur faveur. A la fin on me l'a déterrée dans la Bibliothèque de Sorbonne, Monsieur l'Abbé Priot personne de mérite, s'il y en a aujourd'hui en France ni ailleurs, & l'un des plus capables & des plus illustres sujets de cette Maison, qui ne connoissoit cet Auteur non plus que moi, s'est donné la peine de le lire à ma priere. . . . Cet Ecrivain a du mérite, & n'est pas un Scholastique sec & décharné, comme sont tant d'autres; on lui trouve par tout de l'esprit, de l'élegance & de la vivacité fort au dessus du commun, & il repond en un mot à la reputation qu'il avoit dans le Concile de Trente. Il est connu que un livre si peu connu aux plus grans Libraires, & aux plus nombreuses Bibliothèques, ait été cité par cent Auteurs qui n'avoient gueres de livres; cela, d's-je, est étonnant pour ceux qui ne savent pas que l'examen du Concile de Trente par Chemnitius est un livre fort commun, & qu'on y trouve de quoi citer à perte de vue le Docteur Andradus. Cent autres Auteurs ont parlé aussi fortement que lui pour le moins sur cette matiere, comme la Mothe le Vayer le montre (f) dans l'un de ses livres. (f) A la D'où viendroit donc qu'ils n'auroient pas été cités aussi souvent qu'Andradus, quand il s'est agi d'exculer Zuingle par voye de recrimination, ou de reprocher aux Papistes qu'ils ont panché vers les heresies de Pelage? d'où est-ce, dis-je, que cela viendroit, si j'avois mal indiqué la cause des frequentes citations d'Andradus? (D) *Ne parle point de tous ses Ouvrages.* On n'y trouve point le livre qu'il compola sur l'autorité du Pape, (g) pendant la tenue du Concile l'an 1562. Les Legats du Pape très-contens de cet Ecrit l'envoyèrent au Cardinal Borromée. La Cour de Rome en fut extrêmement satisfaite; le Pape fit remercier l'Auteur très-obligamment. Je croi que cet Ouvrage n'est point différent de celui de concilia-
(b) Lib. 24. c. 10.
(g) Pala-
vicius. l. 19.
c. 16. n. 7.

vrages. On a donné bien des loüanges (E) à Andradius, qui sont rapportées * dans les remarques.

ANDRE' (JEAN) fameux Canoniste du XIV. siècle, étoit fils d'un Prêtre (A), & naquit à Mugello auprès de Florence. Il étoit encore fort jeune lors qu'il alla à Boulogne pour * y étudier. Il auroit eu de la peine à vivre, s'il n'y eût rencontré une place de Preecepteur; mais avec les secours que cet emploi lui procura, il fut en état de s'appliquer tout à son aisé à l'étude du Droit Canonique, en quoi il fit de très-grans progrès sous le Professeur Gui de † Baif. Il eut toujours un respect particulier pour la personne & pour les gloses de ce Professeur; car il n'avoit pas moins de deference pour ces gloses que pour le texte. Il lui avoit une obligation qui est ordinairement plus sensible que celle de l'instruction, Gui de Baif s'étant aperçu que faute d'argent il n'osoit demander le Doctorat, le poussa à le demander, & le lui fit obtenir gratis. C'est † André lui-même qui fait cette confession. Le même Gui l'encouragea à demander le professorat, ce qui eut tout le succès que l'on s'en pouvoit promettre. On trouve que nôtre André étoit Professeur à Padoué environ l'an 1330. & qu'il l'a été aussi à Pise; mais il fut appelé à Boulogne †, & c'est là qu'il acquit le plus de réputation. On dit des merveilles de l'austerité de sa vie: il maceroit son corps par oraisons & par jûnes β & il coucha sur la dure toutes les nuits pendant 20. ans enveloppé d'une peau d'ours. Il disoit qu'il avoit obtenu plusieurs choses par γ ses prières. Il avoit épousé une femme nommée Milantia, dont il fait quelquefois mention dans ses Écrits, & avoué qu'il avoit appris d'elle beaucoup de choses, & entre autres δ que si les noms se vendoient, les peres & les meres en devoient acheter de beaux pour les donner à leurs enfans. J'ai oublié de dire que sa mere s'appelloit Novella, & qu'il eut une fille qui porta le même nom, & qui fut si doctë qu'il l'envoyoit faire (B) leçon en sa place, quand il n'avoit

* Bononiam admodum adolefcentem venit, ubi ob paupertatem Padogum pellic, Scarpeccam filium Mainardi Ubalidini erudiendo. Volaterr. l. 21.
† Il est plus connu sous le nom d'Archidiaconus, qui étoit celui de la dignité ecclesiastique que qu'il possédoit à Boulogne. Doujatius Piren. Canon. pag. 602.
‡ In primis fixi apud Doujat. ib. p. 603.

(a) In legationibus Casaubono apud Niccol. Antonomium, t. 1. p. 230.
(b) Piren. Canonie. pag. 604.
(c) De clar. legum interpret. l. 3. c. 19. init.
(d) Joannes Andree patre Andree presbytero & matre concubina natus apud Mugellum agri Florentini oppidum juris scientia virtutibus que aliis natalium pudorem concevit. Volaterr. l. 21. p. 781.
(e) Hist. juris civil. l. 3. c. 26.

n'ai trouvé ce fait ni dans Forsterus, ni dans Panzirole, ni dans Mr. Doujat, mais dans la cité des Dames de Christine de Pise. Ce livre l. 3. c. 19. fut imprimé à Paris l'an 1546. & avoit été composé sous le regne de Charles sixième. Ecoutez parler cette Christine en son vieux (f) Gaulois. Pareillement à parler de plus nouveaux temps sans querre les anciens historiens, Jehan Andry solennel Legiste à Boulogne la Grasse n'a mie soixante ans n'étoit pas d'opinion que nul fust que femmes fussent lettrées. Quand à sa belle & bonne fille que il tant ama, qui ot nom Nouvelle, fit apprendre lettres & si avant es lois, quand il étoit occupé d'aucune esboine, parquoil il ne pouvoit vacquer à lire les leçons à ses escolliers, il envoyoit Nouvelle sa fille en son lieu lire aux escolholes en chayer, & afin que la biauété d'elle n'eussebeast la pensée des ozans, elle avoit une petite couronne au devant d'elle, & par celle maniere suppleoit & allegoit aucunes fois les occupations de son pere, lequel l'ama tant que pour mettre le nom d'elle en memoire, fit une notable lecture d'un livre de lois que il nomma du nom de sa fille la Nouvelle. Il est étrange qu'une chose de cette nature, si rare, si singuliere, ne se trouve pas dans tous les Auteurs qui traittent de Jean André, ou du moins dans la plupart, & j'avoné que cela me tient un peu en balance, si je la dois croire ou non. Mais en tout cas ce pourroit être la matiere d'un joli problème: on pourroit examiner si cette fille avançoit, ou si elle retardoit le profit de ses auditeurs en leur cachant son beau visage. Il y auroit cent choses à dire pour & contre là-dessus. Je croi bien que les Escoliers se seroient trop amusez à regarder sa beauté, & que cela leur eût causé des distractions; mais d'ailleurs on écoute beaucoup mieux ce qui sort d'une belle bouche, on s'en laissé plus toucher, plus

‡ Panzirol. de claris legum interpres. Panzirol. l. 3. c. 19.
§ Apud Panzirol. ibid.
¶ In cap. cum secundum Extravag. de prebend.
‡ Par. 2. ch. 36.

(E) Bien des loüanges à Andradius.] On a déjà vu le jugement que Mr. Pellisson a fait de lui. Oforius dans la Preface qu'il a mise au devant des explications orthodoxes d'Andradius lui donne beaucoup d'esprit, une ardente application, l'intelligence des langues, le zèle & l'éloquence d'un bon Predicateur. Voici ce que Rolweide (a) en a dit: Ad Concilium Tridentinum & profundissimi Theologi mentem, & linguam eloquentissimi Oratoris attulit.
(A) Etoit fils d'un Prêtre.] Tous les Auteurs conviennent que le pere de Jean André a été Prêtre, mais non pas qu'il le fût lors qu'il procrea cet enfant. Patrem constat presbyterum fuisse; an filium ante, an post sacerdotium genuerit, incertum. Voilà comment Mr. Doujat en a parlé (b) après avoir lu Panzirole, qui décide hardiment (c) que Jean André vint au monde avant la prêtrise de son pere. Is ex Andree Presbytero antequam Sacerdos fieret, & matre nomine Novella genitus. C'est une marque que Mr. Doujat ne comptoit pas pour beaucoup par rapport à un tel fait la décision de Panzirole; & de quel droit, je vous prie, ce dernier en seroit-il cru plutôt que Volaterran (d) qui avoit assuré tout le contraire? Il avoit dit formellement que Jean André naquit du concubinage d'un Prêtre, & personne n'a osé dire que Novella ait jamais été mariée au pere de Jean André. Il est donc indubitable que pour le moins nôtre celebre Canoniste est né comme Erasme hors de legitime mariage, d'un pere qui a été Prêtre. Il ne faut pas s'imaginer que Forsterus dise que cet homme ne devint Prêtre qu'après avoir fait cet enfant. Il ne veut dire sinon que le pere de Jean André fut Prêtre dans le lieu de sa naissance: Patre Joanne (e) Andree, vive initio, deinde Presbytero Mugellano. (B) Il l'envoyoit faire leçon en sa place.] Jo.

n'avoit pas le tems de monter en chaire. C'est pour l'amour de sa mere & de cette fille qu'il * intitula *Novelle* son Commentaire sur les Decretales de Gregoire IX. Il eut un fils naturel nommé Bonicontius (C), qui publia quelques livres, & l'on dit que l'ayant perdu il adopta Jean Calderin avant Canoniste, & qu'il lui fit épouser (D) sa fille Novella. Il avoit une autre fille qu'il maria à Jean de Saint George, celebre Professeur en Droit Canonique à Boulogne. Elle s'appelloit Betine, & mourut † en 1355. à Padouë; ou son mari avoit été appellé pour une semblable profession. Jean André mourut de peste à Boulogne l'an 1348. après quarante-cinq ans de profession, & fut enterré dans l'Eglise des Dominicains. Il avoit écrit (E) plusieurs livres; on (F) lui a donné de pompeux éloges, mais on l'accuë aussi d'avoir été un (G) insigne plagiaire. Quelques-

* Panz. vol. ibid.

† Panzirole ubi supr. raporte son Epitaph.

(a) Gratior & pulcro veniens in corpore virtus. Virg. Æn. l. 5. v. 344.

(b) Si mihi difficilis formam naturam negavit, ingenio formam darma respendo meo. Ovidius epig. Sapph.

* Octavian Claudius antequam Neroni traderet, ne fororem is suam ducere videretur, Claudii & ipse filius adoptivus, in aliam familiam adoptandam dedit. Torrentius in Suet. Claud. c. 35. & Xiphil. & Zonara.

(c) Is conjugetur velut eruditus parentibus (Milantia femme de Jean André étoit savante) ortam prudentem nactus, sepe ob sapientiam confulere rat. Panz. vol. l. 3. c. 21.

(d) Adversus Insuperbiam Aristarcti. pag. m. 214.

persuader; & vous voyez des femmes qui pour devorer des yeux un Predicateur qui a bonne mine & bonne grace, n'en retiennent pas moins ce qu'il dit. Ce qu'un ancien Poëte remarque de la vertu, qu'elle plaît (a) davantage dans un beau corps, se peut dire de la science. Quoi qu'il en soit si la fille du Professeur Jean André mettoit un rideau entre elle & ses auditeurs, afin que les traits de sa beauté ne bleffassent point leur cœur, & n'interrompissent point leur attention, elle leur faisoit un grand sacrifice, dont ils se seroient bien passés. Apparemment ils auroient pris beaucoup de plaisir à la voir, & de son côté elle n'auroit pas été fâchée d'être vue, si elle n'avoit preferé leur profit à sa propre satisfaction. Tout cela est vraisemblable & de l'ordre naturel, puis qu'elle n'étoit point de ces savantes qui ont sujet de dire comme (b) Sappho,

Si je n'ay pas reçu des mains de la nature
Un visage bien fait,
Mon esprit assez beau réparé avec usure
Ce tort qu'elle m'a fait.

Voyez ci-dessous la remarque D.

(E) Bonicontius qui publia quelques livres.] C'étoit le nom de son ayeul. Les livres qu'il publia sont *De privilegiis & immunitate Clericorum: De accusationibus & inquisitionibus: De appellationibus.*

(D) Et qu'il lui fit épouser sa fille Novella.] L'ancien usage des adoptions n'auroit point souffert * un tel mariage; & peut-être ne faut-il entendre autre chose par l'adoption de Calderin, si ce n'est que Jean André le fit son gendre. On pretend (c) que Calderin consultoit souvent sa femme; mais s'il faut juger des autres matieres sur lesquelles il recouroit à cet oracle domestique, s'il en faut, dis-je, juger par celle dont Calderin a fait mention, nous n'y verrons rien qui reponde à l'idée que Christine de Pise nous a donnée de Novella: il n'y a gueres de femme qui ne puisse passer pour aussi habile que celle-là. Voici le fait. Calderin demanda un jour à son épouse si celui qui a convié à un repas doit envoyer advertir les conviez quand l'heure de manger est venue, elle lui repondit qu'il faloit en user ainsi envers les Dames & envers les étrangers, mais non pas envers les autres, à moins que ce ne fussent des personnes d'importance. Voyez les railleries de François Hotman sur ce sujet. * *Verum enimvero mediis fidus, (d) dit-il, nequaquam inspicandum aut dubitandum est quin mulieres consilium dare possint, quandoquidem (b) dignam hi-*

storian & digito ligandam) refert Joh. Calderinus Canonist. famosissimus quod semel consulit suam uxorem, an convivator veniator hora prandii mittere ad convivas ni veniant, que sapienter & tanquam altera Sybilla respondit, ad faminas & extraneos esse mittendum qui se facile non ingerunt, sed non ad alios nisi essent graves persona. Joh. Calderin. in c. ult. de venunt. & post eum Ægid. Bell. in c. quidam col. 3. vers. tertio quarto. co. ti. & Panormit. in c. cum inter universal. in fin. de elect. & de hoc etiam per Collect. in cap. à crapula, Ext. de vit. & bon. cleric. & Bal. in proem. Gregor. col. 5. vers. quare, quidam scholasticus. Ce qui me persuade le plus que Calderin a été marié avec une fille de Jean André, est de voir qu'un Jean Calderin qui fit reparer le tombeau de Jean André l'an 1501. l'appelle (e) son quatrième ayeul, atavum, & (f) Vide qu'il dit qu'un Jean Calderin étoit son troisième ayeul, abavus. Je doute que les adoptions de ces derniers siècles ayent fondé de tels degrés de parenté jusques à la cinquième generation, & franchement je ne croi pas que si la Demoiselle de Gournai eût laissé lignée, ses descendans se qualifiasent aujourd'hui dans une inscription publique, simplement & absolument, petit-fils ou arriere petit-fils de Michel de Montague.

(E) Il avoit écrit plusieurs livres.] Son premier Ouvrage fut une glose sur le 6. livre des Decretales. Il étoit bien jeune quand il le fit, & il le retoucha en suite & l'augmenta. Il fit aussi des gloses sur les Clementines, & puis un Commentaire sur les Decretales lequel il intitula *Novella*, par la raison que j'ai rapportée ci-dessus. Il fit un Commentaire *in regulas Sexti*, qu'il intitula *Mercuriales*; ou parce qu'il y avoit travaillé les Mercredis, ou parce qu'il y avoit inseré ses discours du Mercredi. Il augmenta le *Speculum* de Durant en l'année 1347. Je ne parle point de quelques autres Traitez qu'il publia. C'est dommage qu'il ait tant suivi la methode des Pyrrhoniens, car il a prouvé fort solidement son opinion lors qu'il a voulu le faire; mais il l'a voulu rarement; & il a mieux aimé rapporter ce que les autres disoient, & laisser ses lecteurs au milieu de la dispute (f).

(F) On lui a donné de pompeux éloges.] Il est appellé *Archidiaconus Decretorum* dans l'Epitaph de sa fille Betine: on lui donne dans son Epitaph le titre de *Rabi Doctorum, lux, censor, norma que morum*. On pretend que le Pape Boniface VIII. le regala de l'éloge de *lumen mundi* (g).

(G) D'avoir été un insigne plagiaire.] La plupart de ses additions au *Speculum* de Durant furent

(e) Vide l. 3. c. 19.

(f) Ex ibid.

(g) Ex eodem Panzirole ib.

uns disent que la petitisse excessive de sa taille (H) fit bien rire les Cardinaux, dans l'audience que Boniface VIII. lui donna en plein Consistoire. Il avoit, dit-on, prédit fa mort un an avant qu'il mourût *.

ANDRÉ (TOBIE) Professeur en Histoire & en langue Greque à Groningue, naquit à Braunfels dans la Comté de Solms le 19. d'Août 1604. Son pere étoit Ministre du Comte de Solms-Braunfels, & Inspecteur des Eglises qui dependoient de ce Comte. Sa mere étoit fille de Jean Piscator, fameux Professeur en Theologie à Herborn dans la Comté de Nassau. Il fit ses Humanitez à Herborn, & puis il étudia en Philosophie au même lieu sous les auspices d'Alstedius, & de son oncle J. Piscator; après quoi il s'en alla à Breme; & y séjourna (A) sept ans. Il fut un des auditeurs les plus assidus du Sieur Gerard de Neuville-Medecin & Philosophe; & comme il aspiroit à la charge d'enseigner publiquement, il s'y prepara par des leçons particulieres qu'il fit en Philosophie. Il retourna en son pais l'an 1628. & sans y faire beaucoup de séjour il prit la route de Groningue, attiré par Henri Alting son bon patron. Il fit là pendant quelque tems des leçons particulieres sur toutes les parties de la Philosophie; après quoi Alting lui donna ses enfans à instruire; & lors qu'ils n'eurent plus besoin de Precepteur, il lui fit avoir un semblable emploi auprès d'un Prince Palatin, ce qui dura trois ans, qu'il passa en partie à Leyde, & en partie à la Haye à la Cour du Prince d'Orange. Il fut appelé à Groningue l'an 1634. pour succeder à Janus Gebhardus qui avoit exercé la profession de l'Histoire, & celle de la langue Greque †. Il remplit ce poste avec une extrême application à ses fonctions, jusques à sa mort qui arriva ‡ le 17. d'Octobre 1676. Il avoit été Bibliothecaire de l'Academie, & grand ami de Mr. (B) Descartes; ce qu'il remoina

* Ex Panzirolo ib.

† Filius du Professeur en Theologie.

‡ Ex vitiis Professorem Ann. Academie Groning. pag. 124.

§ Witte, Diar. Bibl. graph.

(a) Intitulé Confilia.

(b) Panzirol. ib.

(c) Vile Thomae sum de plagio literario n. 359. 414.

(d) Panzirol. ibid. Donjatilis Praen. Canon. pag. 604.

* Voyez ci-dessus Albert le Grand pag. 167.

(e) Panzirol. ib.

furent prisés mot à mot d'un livre (a) d'Oldrade; de sorte que Balde ayant decouvert & indiqué ces larcins, ne put s'empêcher de le nommer voleur insigne du travail d'autrui, insignis alienorum laborum fur (b). Cela étoit d'autant plus inexcusable, que dans ces mêmes additions il decouvre (c) & il indique quantité de voleries de Durant. On l'accuse outre (d) cela d'avoir volé le Traité de sponsalibus ac matrimonis, que Jean Anguissola, de Cefene, avoit composé.

(H) Fit bien rire les Cardinaux.] On dit que quelques Decretales étant devenues suspectes de fausseté, l'Academie de Boulogne deputa à Boniface VIII. Jacques de Castello qui étoit un petit homme fort laid. Il entra dans le Consistoire accompagné d'un grand nombre de personnes; le Pape lui fit bien des honneurs, & le croyant à genoux il lui dit trois fois de suite de se lever *. Le Deputé neavoit que dire tant il étoit honteux. Il y eut un Cardinal qui le mit à dire que c'étoit un autre Zachée, ce qui fit rire tout le monde. Bien des gens s'ouviennent que ce ne fut point à Castello à qui ceci avint, mais à Jean André homme de petite taille, & fort laid (e).

(A) Et y séjourna sept ans.] Mon lecteur seroit fort mal de le croire, si l'Auteur des vies des Professeurs de Groningue n'avoit pas été plus exact dans ce calcul, qu'à l'égard du tems que Tobie André fut à Herborn. C'est une chose étrange qu'un Correcteur d'imprimerie laisse passer de semblables fautes dans l'espace de cinq ou six lignes, lors que les distractions de l'Auteur font empêché de les voir. Vous trouvez dans la vie de notre André qu'il alla à Herborn l'an 1610 1611. qu'il y étudia cinq ans dans les classes, & un an en Philosophie; & qu'après cela ayant été faire un tour chez lui il vint à Groningue l'an 1616 1617. On n'a rien écrit en chiffres, les fautes étoient appa-

remment dans la copie. Paul Freher (f) a copié cela fort bonnement, & n'y a point aperçu d'erreurs de calcul.

(B) Grand ami de Mr. Descartes.] Il le servit de bon cœur dans le procès contre Martin Schoockius, Professeur en Philosophie à Groningue. Ce Professeur se vit poursuivi par Mr. Descartes en réparation de calomnies atroces; car il l'avoit accusé publiquement d'Athéisme. Quoiqu'il n'eût vu qu'une fois en sa vie notre André, il ne laissa point de lui recommander son affaire, l'ayant vu plein de bonne volonté en son endroit. Monsieur de la Thuillierie Ambassadeur de France & les amis (g) de Monsieur Descartes agirent d'un côté; les ennemis que (g) Voetius avoit à Groningue agirent de l'autre, & par ce moyen Monsieur Descartes obtint justice. Son accusateur (h) le reconnut innocent: mais il en fut quitte pour cet aveu; ce qui étoit une indulgence scandaleuse & de très-mauvais exemple; car si on lui avoit fait subir la peine du talion, comme il en étoit très-digne, on auroit un peu refrené l'audace de ces plumes seditieuses, qui accusent si facilement & si remeraiement d'Athéisme tant d'honnêtes gens. Monsieur Descartes écrivit le 26. de Mai 1645. au Sieur Tobie André pour le remercier en son particulier de ses bons offices, & pour le prier de presenter en son nom ses très-humbles actions de grâces aux Juges. Voyant qu'on avoit traité fort doucement son adversaire, quoi que punissable de la peine des calomniateurs. . . . il ne laissa point de reconnoître que les Juges lui avoient donné toute la satisfaction qu'il avoit souhaitée, & qu'il pouvoit legitiment pretendre.

(f) Theatr. virorum illust. p. 1538.

INDULGENCE excessive pour celui qui accusa d'Athéisme Mr. Descartes.

(h) Voyez la vie de Mr. Descartes par Mr. Baillet let. t. 2. p. 252. En sequ. ad ann. 1645.

Car, dit-il (i) aux Magistrats d'Utrecht, les particuliers n'ont aucun droit de demander le sang, ou l'honneur, ou les biens de leurs ennemis. C'est assez qu'on les mette hors d'intérêt autant qu'il est possible aux ges. Le reste ne les touche point; mais seulement

(i) Tom. 3. des Lett. p. 17. apud Baillet ubi supra pag. 257.

moigna & pendant (C) la vie, & depuis la mort (D) de cet illustre Philosophe. Il fit des livres pour lui, comme on le verra dans les remarques. Il avoit épousé la fille d'un *Suedois, illustre entre autres endroits par la charité envers ceux qui souffroient pour la cause de l'Évangile.

* Louis de
Guer.

ANDREINI (ISABELLE) native de Padouë, a été sur la fin du XVI. siecle & au commencement du XVII. une des meilleures Comediennes de l'Italie. Ce n'étoit point le seul endroit par où elle se faisoit admirer, elle faisoit des vers en perfection. On le fait non seulement par les éloges qu'une infinité de Savans, & de beaux Esprits lui ont donnez, (ce seroit une preuve un peu équivoque) mais aussi par les Ouvrages qu'elle fit sortir de dessous la presse. Les *Intenti* de Pavie (c'est ainsi qu'on nomme les Academiciens de cette ville) crurent faire honneur à leur Corps en l'y aggregant; pour leur temoigner sa reconnoissance elle n'oublioit jamais dans ses titres celui d'*Academica Intenta*, & sans doute elle fongeoit aussi à se faire honneur par cette sorte de qualitez. Voici toutes les qualitez, *Isabella Andreini, Comica Gelosa, Academica Intenta, detta l'Accesa*. Elle avoit une chose qui n'est pas des plus communes parmi les excellentes Actrices, c'est qu'elle étoit belle; de sorte qu'elle charmoit sur le theatre & les yeux (A) & les oreilles en même tems. Le Cardinal Cinthio Aldobrandini neveu de Clement VIII. la considera beaucoup, comme il paroît par quantité de poesies qu'elle composa pour lui, & par l'Épître dedicatoire de ses Ouvrages. Elle vint en France, † & y fut favorablement reçu par leurs Majestez, & par les personnes les plus qualifiées de la Cour. Elle composa plusieurs sonnets à leur loüange, qui se voyent dans la seconde partie de ses rimes. Elle mourut d'une fausse couche à Lion le 9. de Juin 1604. dans la 42. année de sa vie. Son mari François ANDREINI la fit enterrer dans la même ville, & l'honora d'une (B) Épitaphe qui

† Voyez
l'épître de-
dicatoire
de la 2.
partie de
ses poesies.

„lement le public. „ Le texte de ma remarque m'obligeant de toute nécessité à parler des bons offices rendus à Monfr. Descartes par Tobie André, j'ai cru que mon lecteur seroit bien aise sans chancher de page de favoir en gros l'issuë de ce procès.

(C) Ce qu'il temoigne & pendant la vie.] On en vient de voir une preuve. Ajoutons qu'il étoit le fauteur des disciples de Mr. Descartes, & qu'il lui attiroit autant de sectateurs qu'il pouvoit. Ce fut par ses conseils (a) que Clauberger devint Cartésien, & ce fut une conquête glorieuse & utile à tout le parti.

(a) Clau-
berg. epist.
dedicac.
Logica.

(D) Et depuis la mort de cet illustre Philosophe.] Il prit la plume pour lui contre un Professeur de Leyde nommé Revius, & publia une vigoureuse réponse l'an 1653. intitulée, *Methodi Cartesianæ assertio opposita Jacobi Revii. . . Prof. Methodi Cartesianæ considerationi Theologica*. La 2. partie de cette réponse parut l'année suivante. Il écrivit aussi l'an 1653. (b) contre Mr. Regius, pour soutenir les remarques que Monfr. Descartes avoit faites sur un programme qui contenoit une explication de l'esprit humain. Il enseignoit dans sa maison la Philosophie Cartésienne, encore que sa profession ne l'appellât point à cela, & lors même que l'âge avoit extrêmement affoibli ses forces. Mr. Des-

(b) Le
titre de cet
écrit est,
Brevis re-
plicatio
brevis ex-
plicationi
meatis
humanæ
Da. Hen-
rici Regii
repositi.

Marêts (c) m'apprend ces particularitez à l'occasion d'un Proposant Suisse, qui n'osoit aller aux leçons Philosophiques de Tobie André; car il craignoit que si on l'eût su en Suisse, on ne lui eût fermé la porte du ministère. *Nec desinit unis ex illis cuius novini parco, bene alias doctus & in philosophiam Cartesianam valde propensus, qui dum hic esset, professor est non audere se frequentare Collegia Cartesianæ Cl. Tobie Andrea (qui Clinicus licet, quod summo opere doleo, Denique veneror ut illi suas vires restituat, ea solet habere in superpondium sua professionis, nec enim*

(c) In ju-
dicio de
Theologia
paciâca
Witrichii
imprimè
Paris 1671.

ad philosophiam, sed ad linguam Græcæ & Historias est vocatus) ne hoc in sua patria referretur, & sua promotioni obesser.

(A) Et les yeux & les oreilles.] Cela fournilloit bien des pensées aux flatteurs. On mit au bas de son portrait, *Hoc Historicæ eloquentiæ caput, lector admiraris, quid si auditor sis? Les antitheses & les pointes d'Erycius Putcanus roulent là-dessus pour la plupart.*

Hanc vides, dit-il, & hanc audis,
Tu distas, Argus esse malis ut videas,
An Midas ut audias.

Tantum enim sermonem vultus
Quantum sermo vultum commendat.
Quorum alterutro aeterna esse potuisset,
Cum vultum omnibus simulacra emendatiorem,
Et sermonem omni suada venustiorum possideat.

(B) L'honora d'une Épitaphe.] Quand ce ne seroit que pour délabuser ceux qui parlent tant de la rigueur de l'Église, par raport à la sepulture des Comédiens en terre sainte, je copierai ici l'épigramme d'Isabelle Andreini, où l'on voit sa profession de Comedienne tout joignant l'esperance de la resurrection;

D. O. M.

Isabella Andreina Patavina, mulier magna virtute
prædita, honestatis ornamentum, maritalisque pu-
dicitia decus, ore sacunda, mente secunda, reli-
giosa, pia, Musis amica, & artis Scenicæ caput,
hic resurrectionem expectat.

Où abortum obit 4. Idus Junii 1604. annum
ægens 42.

Franciscus Andreinus mœstissimus posuit.

La remarque suivante fera favoir la tendresse conjugale de François Andreini.

qui temoigne qu'elle avoit beaucoup de pieté & de chastereté. Il a fait (C) savoir au public depuis ce tems-là qu'il la regrettoit, & qu'il l'estimoit beaucoup. La mort de cette excellente Comedienne mit en pleurs tout le Parnasse, ce ne furent que plaintes funebres en Latin & en Italien; on en imprima beaucoup à la tête de ses Poësies dans l'édition de Milan 1605. Erycius Puteanus Professeur en ce tems-là à Milan, réuslit* extremement bien à lui faire une inscription. Elle étoit encore en vie quand il composa ce petit éloge. Outre des Sonnets, des Madrigaux, des chansons, & des Eglogues, on a une Pastorale de sa façon intitulée *Mirtilla*. On a aussi des lettres qui furent imprimées à Venise l'an 1610. Elle chantoit bien, & jouoit admirablement des instrumens, † n'ignoroit pas la Philosophie, & entendoit le François & l'Espagnol.

ANDRELINUS (P. FAUSTUS) natif de Forli en Italie, a été pendant fort long tems Professeur en Poësie dans l'Université de Paris. Louis † XII. le fit Poëte couronné: je ne fai point si la Reine Anne de Bretagne, ou quelque autre Reine l'honora de la protection speciale; mais je sai bien qu'Erasme (A) qui l'avoit connu fort particulièrement a dit qu'il étoit non seulement Poëte du Roi, mais aussi Poëte de la Reine. Il ne s'est pas contenté de faire des vers; il a écrit aussi en prose quelques lettres morales & proverbiales, qui furent imprimées l'an 1517. On les reimprima en 1519. revuës & corrigées par l'Auteur; Beatus Rhenanus y joignit une (B) preface, où il les louë beaucoup. Elles ont été com-

(C) Il a fait savoir au public.] La Preface de ses *Bravure del Capitano Spavento* nous apprend qu'il étoit natif de Pistoie, & que pendant qu'il fut dans la Troupe des Comediens Gelsi, il se plut beaucoup à jouer le personnage d'un Rodomonte. Il prenoit le titre de *Captain Spavento della Vall' inferna*, & il quitta le personnage où il s'étoit principalement signalé qui étoit celui d'Amant, io *Lestai di recitare la parte mia principale, laquella era quella dell' innamorato*. Cette Troupe de Comediens s'acquit une reputation surprenante, mais la mort d'Isabelle Andreini fut le commencement d'une triste decadence. Son mari ne songea plus qu'à changer sa qualité d'Acteur en celle d'Auteur, & il choisit pour la matiere de ses Ouvrages celle où il s'étoit exercé sur la scene, je veux dire les Rodomontades d'un Cajitan. Il fit des Dialogues ou des *Ragionamenti* en prose, & leur donna le titre que j'ai rapporté ci-dessus. L'édition dont je me sers qui est la quatrième est de Venise 1623. in 4. mais comme le Privilege est daté de l'an 1607, on doit placer à cette dernière année la première édition. On voit à la tête du livre les Complaintes du Berger Corinto *alla desuma sua Fillide*, (il la nomme sa femme) & *alla sua Boscavaccia Saupagna*. Jamais avant ne poussa plus loin les expressions passionnées, & ne murmura plus fortement contre la rigueur inexorable du destin. Ce sont sans doute les regrets d'Andreini sur la mort de son Isabelle. Mais voici des paroles qui ne laissent rien à conjecturer: *Finito (a) che fu quel termine, e venuto meno il vivere d'Isabella mia dilettissima consorte (la quale fu lume e splendore di quella virtuosa e honorata compagnia) fui da molti amici miei consigliato à scrivere alcuna cosa e donarla alla stampa per lasciar qualche memoria di me, e per seguitare l'honorato grido della moglie mia, la quale haveva lasciato al mondo con tanta sua gloria e con tanto suo honore il suo bellissimo Canzoniero, la sua bellissima Mirtilla Favola Boscavaccia, e il compendio delle sue bellissime lettere. Il y a un Jean Batiste ANDREINI qui a fait une Tragedie intitulée *La Florinda*, imprimée à Milan en 1606.*

(A) Erasme qui l'avoit connu fort particulièrement.] Voici comme il en parle; *Falsissus (b) Andrelinus Foroliviensis poeta non solum laureatus verum etiam regius, atque etiam si dicitur placet, regium, veteri congerio meus, qui plus quam triginta jam annos in celeberrima Parisiorum Academia poetice docet, in carmine quod de Pavimento Parisiensis inscripsit, adagionem (Syracufana Mensa) in Anglos derivavit, Mensa, inquit, Britanna placet. On voit parmi les lettres d'Erasme (c) deux ou trois billets qu'Andrelinus lui écrivit d'un style si Laconique, qu'en comparaison les lettres de Brutus passeroient pour longues. Erasme qui lui repondit en même style est un peu plus diffus, lors qu'il le pria de faire valoir ses Adages, & lors qu'il lui decria les plaisirs de l'Angleterre afin de l'y attirer. Je remarquerai en passant que c'est une fort mauvaise coutume aux Auteurs, de ne designer le tems auquel ils écrivent que par le terme vague de *nunc, jam*, &c. Il faudroit qu'ils marquassent précisément l'année; car outre qu'il y a des livres auxquels on travaille plusieurs années de suite, ou qui ne paroissent que long tems après que l'Auteur y a mis la dernière main; n'y en a-t-il pas qui s'impriment plusieurs fois? A quoi se peut-on fixer alors, si on rencontre un *hoc anno*, un *nunc*, & choses semblables? Voici Erasme qui nous parle d'Andrelinus comme d'un homme plein de vie, & qui enseignoit depuis 30. ans la Poétique dans Paris. Il dit cela dans un livre imprimé l'an 1546. où la preface n'est point datée, mais où il y a une épître dedicatoire datée du 13. Août 1528. Cela n'est-il point capable de faire croire qu'Andrelinus vivoit l'an 1528? Et ne faut-il pas recueillir de là que les plus grans hommes quand ils revoyent leurs Ouvrages pour une nouvelle édition, y laissent mille choses qui ne sont plus vraies? J'ai remarqué ce défaut dans la dernière édition de la grande Histoire de France de Mezerai.*

(B) Une preface où il les louë beaucoup.] Voici les paroles de Gesner; *Beatus Rhenanus in prefatione commendat has epistolas inquam eruditas, lepidas, & utiles; est enim hic author (inquit)*

(a) Preface del Capitano Spavento.

* Voyez la remarque A.

† Voyez les vers de sa liaison de sa tête de ses Poësies.

‡ Faulus Andreinus item poeta suavitissimus à Ludovico XII. Fran-

cois rege- laura coronatus. Leand.

Albert. descript. ital. pag. 478.

‡ Gesner. Biblioth. pag. 573.

com-

(b) Adag. Ob. 2. Cent. 2. rethorad.

(c) Lib. 5. pag. 216. edit. Londinensi.

(d) Epist. 23. l. 5. pag. 321.

(e) Epist. 10. l. 5. pag. 315.

CENSURE des Auteurs qui se servent du mot vague nunc.

ANDRINOPLÉ, ville de Thrace. Elle doit son nom à la folie de l'Empereur Hadrien : Mr. Moreri touche (X) cela, & y met un grand desordre. Quelques-uns ont dit que cette ville fut fondée par Oreste, (Y) & qu'elle en porta le nom. Elle fut aussi nommée * *Uscudama*. Les deux vers Latins que Mr. Moreri a eitez ne sont propres qu'à le convaincre (Z) qu'il écrivoit sans nulle attention. Je ne touche point aux autres choses qu'il dit d'Andrinople, le Lecteur y pourra avoir recours.

ANDROMAQUE, en Latin *Andromache*, femme du vaillant Hector, étoit fille d'Ection Roi de Thebes dans la † Cilicie. Son mariage lui étoit avantageux en toutes manieres, car outre que son mari passoit pour le rempart de sa patrie, & pour le plus ferme appui du trône, il avoit beaucoup de bonté pour elle; & l'on dit même qu'il ne l'exposa jamais au déplaisir à quoi les femmes des grans Heros sont si sujettes, je veux dire qu'il lui garçoit (A) exactement la

L 1 2 foie

(X) Mr. Moreri touche cela, & y met un grand desordre.] Raportons ses propres paroles. *Quelques Auteurs payens disent que ce Prince y ayant été guéri de son hydropisie en invoquant le furieux Oreste, se fit un plaisir de travailler à l'embellissement de cette ville.* Ces Auteurs Payens ne font point les deux que Moreri cite, Spartien, & Ammien Marcellin, & je serois fort trompé s'il ne les faisoit pas reduire au seul *Elius Lampridius*. Or voyons un peu comment ce dernier s'exprime. Et (A) *Orestam quidem urbem Adrianus suo nomini vindicari jussit, eo tempore quo favore ceperat laborare, ut ex responso quum ei dictum esset ut in furiosi alicujus domum vel nomen irreperet. Nam ex eo enollitam insaniam ferunt per quam multos senatores occidi jusserat.* En comparant ces paroles avec celles de Monfr. Moreri, on trouve trois ou quatre grosses fautes dans ce dernier. I. Il est faux qu'Hadrien ait été guéri dans la ville d'Andrinople. II. Il est faux que la maladie dont il est ici question ait été l'hydropisie. III. Il est faux que sa guerison soit venue de l'invocation d'Oreste. IV. Il est faux que depuis sa guerison il se soit plu à embellir cette ville. *Lampriidius* ne dit autre chose sinon qu'Hadrien devenu furieux fit donner son nom à Oreste, pour obéir à un Oracle qui lui avoit conseillé de se saisir de la maison ou du nom de quelque furieux, ce qui, dit-on, apaisa les accès de sa manie.

(Y) Par Oreste, & qu'elle en porta le nom.] *Lampriidius* (b) sera mon unique témoin. Et *Orestem quidem serunt*, dit-il, non unum simulachrum Diana, nec uno in loco posuisse, sed multa in multis. Posteaquam se apud tria flumina circa Hebrum ex responso purificavit, etiam Orestam condidit civitatem, quam saxe cruentari hominum sanguine necesse est. Et *Orestam quidem urbem Adrianus suo nomini vindicari jussit*, &c. J'ai raporté ce passage tout du long, afin de faire conoitre de quelle ville d'Andrinople il s'agit ici. L'Empereur Hadrien fit porter son nom (c) à plusieurs villes très-éloignées l'une de l'autre, mais *Lampriidius* ne nous laisse pas douter qu'il n'ait eu en vuë celle de Thrace, & qu'il n'ait voulu dire qu'Oreste la fonda où l'Hebre reçoit deux autres rivieres.

(Z) Qu'il écrivoit sans nulle attention.] Voici ses paroles. „ On dit qu'elle fut premierement bâtie par Oreste qui l'appella Oreste de son nom, qui lui fut depuis changé en celui d'Uscudama ou d'Uscudama.

„ Tandemque Uscudama mutato nomine prisca Matricidii suo de nomine dixit Orestam. „

Ces deux vers prouvent tout le contraire de ce à quoi Monfr. Moreri les a destineez. Ils prouvent manifestement qu'Oreste trouva cette ville revêtue du nom d'Uscudama, & qu'il lui donna le sien à l'exclusion de celui-ci. Ammien Marcellin cité au (d) livre 4. par Monfr. Moreri, nous apprend (e) au chapitre 4. du 27. livre qu'Andrinople avoit eu le nom d'Uscudama.

(A) Qu'il lui garçoit exactement la foi conjugale.] Il y a des vers d'Euripide (f) où Andromaque declare qu'elle avoit aimé jusques aux Maitresses de son mari afin de lui faire plaisir, & qu'elle avoit allaité les batards qu'il avoit eus d'elles. Le Scholiaste convient là-dessus qu'Anaxicrates (g) avoit debité qu'Hector laissa deux (h) fils legitimes qui échaperent des mains des Grecs, & un (i) batard qui fut pris dans Troye; mais il accuse & son Euripide & Anaxicrates d'avoir falsifié l'Histoire, & il leur soutient qu'Hector n'eut jamais aucun batard, & qu'il faut être bien inconsideré pour avancer le contraire. Ovide regardoit Hector comme l'exemple d'un bon mari qui ne prenoit point le change, & qui se cachoit à soi-même les mauvais endroits de son époufe.

*Felix Andromache, certo bene nupta marito!
Uxor ad exemplum fratris habenda futi.*

C'est ainsi qu'il fait parler Oenone * la femme de Paris: ailleurs (k) il dit qu'au sentiment de tout le monde Andromaque étoit plus grande qu'il ne faisoit, mais qu'aux yeux de son mari elle étoit d'une taille mediocre.

*Omnibus Andromache visa est spatiosior equo;
Unus qui modicam diceret, Hector erat.*

Au reste Monfr. Colomiés (l) a eu raison de remarquer que *Mercurus* dans ses notes sur le 4. livre de *Diçtus* de Crete ne devoit pas dire, que l'antiquité ne conoit point d'autres amours d'Hector que pour Andromaque sa femme, ni d'autres enfans que ceux qu'il eut d'elle; car il donne lieu de juger qu'il ne se souvenoit pas de l'Historien Anaxicrate, ni du Poëte Euripide. Mais Mr. Colomiés qui remarque outre cela que *Vossius* n'a point conu cet Historien, eût bien fait de dire qu'il tenoit de *Meziriac* les passages qu'il allegue, & que *Mallincrot* (m) a parlé d'Anaxicrate sans faire mention de l'Ouvrage que le Scholiaste d'Euripide en a cité: il dit seulement que *Strabon* en parlant de l'Arabie au livre 14. se sert de l'autorité d'Anaxicrate.

* Voyez la remarque Z.

† Homer. II. l. 6. Cette Cilicie n'étoit pas loin de Troye.

(d) Les 15. premiers vers de cet Historien sont perdus.

(e) Post deum hanc Alminon-drianus Hadrianus habet, que dicebatur Uscudama.

(f) In Argolicor. l. 2.

(g) Nommé Palæteus.

(h) In epiß. ad Parisdem.

(i) Lib. 2. de Arte amandi.

(k) Bibl. chois. pag. 169.

(l) Paratitum. p. 5.

(m) Paratitum. p. 5.

(a) In Antonino Heligabalo, p. m. 809.

(b) Ubi supra.

(c) Quam titulos in operibus non amaret, multas civitates Adriano-poli appellavit, ut ipsam Carthaginem & Athenarum partem. Spar-tianus in Adriano c. 20. Voyez le Tresor Geographique d'Ortelius.

* Euprid. in Andromacha.

† Voyez la remarque I.

‡ Il. l. 6. v. 414. seq.

‡ Dicitur Cretenfis l. 3.

§ Astyanacta quem nonnulli Scamandrium appellabant, & Laodamanta parvulos admodum filios pre se habens. Id. ibid.

foi conjugale. Si Euripide n'en est pas demeuré d'accord, il nous a fait savoir en même tems que cela ne troubloit point le bonheur de cette femme, son humeur étant là-dessus tout-à-fait (B) commode. La mort d'Hector fut donc un terrible coup pour Andromaque; néanmoins elle n'en mourut pas, non plus que de l'affliction extrême où elle tomba quelque tems après par le faccagement de Troye, par la perte de son cher fils Astyanax qu'on précipita du haut d'une tour, & par sa propre captivité. Elle échut à un maître qui tout farouche & sanguinaire qu'il étoit, en usa bien avec sa captive. Pyrrhus le cruel fils du cruel Achille ne laissa pas de s'humaniser avec Andromaque, de partager (C) son lit avec elle, & de rendre sa condition si heureuse, que la belle Hermione qu'il épousa depuis en * conçut une furieuse jalousie. Après la mort ou même (D) du vivant de ce Prince, Andromaque épousa Helenus fils de Priam son compaignon de captivité, & regna avec lui dans une partie de l'Épire. Elle avoit (E) eu des enfans de Pyrrhus, & elle en eut un encore d'Helenus. Quelques Auteurs croyent que les Rois des Epirotes jusques à ce Pyrrhus qui fit la guerre aux Romains †, descendoient d'un fils de Pyrrhus & d'Andromaque. Cette Princeesse avoit sept freres ‡, qui furent tous tuez avec leur pere dans un même jour par Achille. Un Auteur §. a dit qu'elle accompagna Priam lors qu'il alla supplier Achille de lui rendre en bien payant le corps d'Hector, & que pour faire plus de compassion elle y mena ses deux β fils qui étoient encore enfans. Elle a été le sujet de plusieurs belles Tragedies (F) tant anciennes que modernes. Sa grande

(a) Letiue de Crommel dans le Journal de Mr. de Beauval l'692. pag. 499.

(b) Circa hbidines hœlit (An gustus) postea quoque, ut ferunt, ad virgindas virgines primior que sibi undique etiam ab uxore conquirentur. Sueton. in Aug. c. 71.

(c) Æneid. l. 3. v. 320.

(d) De art. l. 3.

(B) Son humeur étant là-dessus tout-à-fait commode.] Voyez la remarque précédente, où il ne paroitra pas qu'Andromaque ait poussé la chose au point où Livie & la femme de Cromwel l'ont portée. Celle-ci (a) par ambition favorisoit les amourettes de son mari. Livie faisoit (b) l'office de maquerelle pour Auguste dans l'occasion, afin de maintenir son credit. Andromaque ne se proposoit que d'avoir la paix dans son domestique en ne chagrinant point Hector.

(C) Et de partager son lit avec elle.] Virgile (c) pour garder le decorum a introduit Andromaque qui fait consister en cela son plus grand chagrin; car dès qu'Enée lui eut demandé si la veuve d'Hector étoit mariée à Pyrrhus, elle baiffa les yeux, & dit avec honte que ç'avoit été à son corps descendans, & qu'elle envioit la destinée de Polyxene que la mort avoit exemptée d'une semblable nécessité. Rien n'oblige à prendre au pied de la lettre tous ces discours; il en faut rabatre beaucoup pour la bienfaisance d'une honnête politique.

Hectoris Andromache Pyrrhūi comubia servas ?
Dejecit vultum, & demissa voce locuta est,
O felix ana ante alias Priameia Virgo
Hostilem ad tumulum Troja sub mœnibus altis
Jussa mori, que sortitus non pertulit ullos,
Nec victoris heri terigit captiva cubile!
Nos patria incensis, diversa per aquora vœla
Stirpis Achilleæ fassus, juvenemque superbum
Servitio enixa tulimus, qui deinde secutus
Lædæam Hermonem Lacedæmoniasque Hymenæos,
Me famulo famulanque Heleno transmisit habendam.

Mais il faut lui rendre justice; on ne l'a point représentée de complexion amoureuse. Ovide (d) ne croyoit qu'à peine en la voyant mere qu'elle couchât avec son mari.

Nunquam ego te, Andromache, nec te, Tecmessæ, rogarem

Ut mea de vobis altera amica foret.
Credere vix videor, cum cogar credere patri,
Vos ego cum vestris concubuisse viris.

(D) Ou même du vivant de ce Prince.] Cette alternative m'a paru nécessaire, parce que les Auteurs ne sont pas d'accord sur le tems du mariage d'Andromaque avec Helenus. On vient de voir que selon Virgile ce mariage preceda la mort de Pyrrhus. Justin (e) le dit aussi. (d) Lib. 17; Mais, selon Servius (f), Andromaque ne devint la femme d'Helenus que parce que Pyrrhus l'avoit ordonné en mourant. Pausanias (g) met aussi leurs noces après la mort de ce Prince.

(E) Elle avoit eu des enfans de Pyrrhus.] Quelques-uns (h) les mettent au nombre de trois, & les nomment Molossus, Pielus, & Pergamus; ou bien (i) Pyrrhus, Molossus, & Eacide. D'autres (k) ne parlent que de Molossus, & c'est de lui, selon Euripide (l), que descendirent les Rois de Molossie. Pausanias les fait descendre de Pielus. Quant à Pergamus, le même Pausanias nous apprend qu'il s'en alla en Asie, & que sa mere Andromaque l'y suivit, qu'il tua Arcus Prince de Teuthranie, s'étant battu en duel avec lui pour la souveraineté; qu'il donna son nom à la ville, & qu'on y voyoit son tombeau avec celui de sa mere. Servius parle bien différemment de tout cela sur le 72. vers de la 6. Eclogue de Virgile. Pour ce qui est du fils qu'Helenus eut d'Andromaque, il s'appelloit Cœstrinus; & il alla s'établir avec une troupe d'Epirotes qui le suivirent volontairement dans une Province qui étoit au dessus du fleuve Thyamis, il alla, dis-je, s'y établir après que son pere fut mort, & que le Royaume eut été remis à Molossus fils de Pyrrhus (m).

(F) Belles Tragedies tant anciennes que modernes.] Celle d'Euripide subsiste encore; & si l'on veut savoir le succès de celle qui a paru sur le theatre de Paris, on n'a qu'à lire ce que le Parnasse Reformé a mis en la bouche de Montfleuri fameux Comedien, & y joindre un passage

(f) Servius in l. 3. Æneid. v. 319.

(g) Tôtου γὰρ Ἀνδρομάχου τριῶν τέκνων ἔσθ' ἔστιν ἡ ἀναφορὴ. — ἢ Διὸς θεοῦ Πύρρου. Huic enim (Heleno) Andromache nupsit mortuo Pyrrho. Lib. 1. pag. 10.

(h) Id. ib.

(i) Schol. Euripid. in Androm.

(k) Servius ubi supra.

(l) In Androm.

(m) Pausan. ibid.

* Sa sœur
L. solice
fut mariée
à ce Selen-
cius. Po-
lyb. l. 4.

† Il se
nommoit
Achæus.
Polybe par-
le ample-
ment de
lui.

‡ Pla-
tarch. in
Crasso,
pag. 562.

§ Galien
de Theria-
cis, ad Pto-
lem.

¶ Vossius
de Philoso-
phia c. 12.
pag. 95.

ζ Onior
signifie une
bête, mais
les Mele-
cius enten-
dent en
particulier
par Soria
les bêtes
venimeu-
ses. Voyez
cité de
Ther. ad
Pamphi-
lianum.

δ Vossius
ibid.

ζ Galien
l. 1. de an-
tidotis.
Tertius
Chil. 12.
n. 307.
pag. 224.

θ Galien
ibid.

κ Id. de
theriacis
ad Pto-
lem.

λ Ad
Vossium
ibid. pag.
95.

μ Lib. 1.
de Antid.
c. 1.

(a) Voyez
Polybe au
livre 4.

(b) Voyez
Calpurnius
ad ann. 3.
Olympia-
dis 139.

(c) De
sient.
Nathem. pag. 161.

(d) Vol. 16. edit. Venet. apud Juntas ann.
1552.

(e) In cap. 1. pag. 4.

fut * beau-frere de Sclucus Callinicus Roi de Syrie, & eut un † fils qui s'empara des Provinces situées au deçà du mont Taurus, & qui se fit saluer Roi au tems d'Antiochus le Grand. Cet Andromaque fut detenu prisonnier assez long tems en Egypte. Les Rhodiens obtinrent sa liberté non pas de (Z) Ptolomée Evergetes, comme on l'a dit dans le supplément de Moreri, mais de Ptolomée Philopator. Le IV. ANDROMAQUE fut un traître qui fit favoir aux Parthes tous les deslèins de Crassus, & qui ayant été choisi pour guide, mena l'armée Romaine dans des lieux où il n'étoit pas possible d'éviter qu'on ne la taillât en pieces ‡. Le V. ANDROMAQUE étoit Medecin de Neron: j'en parle dans l'article suivant. Le VI. ANDROMAQUE est un Sophiste, qui enseignoit dans Nicomédie sous le regne de Diocletien. C'est Suidas qui le dit.

ANDROMAQUE, nâtif de l'île de Crete, Medecin de l'Empercur Neron †, s'est principalement immortalisé par l'antidote qu'il inventa, en mêlant des chairs de vipere au β Mithridat. Cet antidote fut nommé Theriace, à cause de ce γ mélange: nous l'appellons theriaque. Il effaçâ d le Mithridat qui avoit été jusques alors dans une très-grande estime. Andromaque fit la description ζ de son antidote en vers élégiaques, & la dedia à Neron. Son fils nommé ANDROMAQUE fit la même description θ en prose. Democrates κ la fit en vers iambiques, dans un poème qu'il composa sur les antidotes. Nous aprenons de Galien λ qu'Andromaque le pere fit un Traité de medicamentis compositis ad adjectus externos, & que μ c'étoit un homme docte & éloquent. Erotien lui dedia son Lexicon. Je suis surpris que Meursius ait oublié un si celebre Medecin, dans la liste qu'il a donnée des hommes illustres de l'île de Crete au livre 4. de son Traité de cette Ile. Quelques-uns pretendent que ce Medecin a été un bon (A) Astrologue.

AN-

(Z) Non pas de Ptolomée Evergetes,] La faute du Continuateur de Moreri est visible, à qui-conque fait reflexion que quand les Rhodiens obtinrent la liberté d'Andromaque, il y avoit (a) deux ans que son fils avoit passé le mont Taurus avec Sclucus Ceraunus Roi de Syrie pour faire la guerre à Attalus Roi de Pergame. Or cette expedition fut faite la (b) même année que Ptolomée Evergetes mourut, & que Ptolomée Philopator lui succeda; c'est donc Ptolomée Philopator qui mit en liberté Andromaque, afin de favoriser les Rhodiens qui vouloient ôter à la ville de Byzance la faveur d'Archée; & qui ne crurent pas que rien fut plus propre à leur procurer la bienveillance de ce Prince, que le present qu'ils lui feroient de son pere.

(A) Que ce Medecin a été un bon Astrologue.] Commençons par rapporter les paroles de Vossius (c). Circa Olympiadem CXI (l'Imprimeur a oublié un C, il faloit dire CCXI.) ac deinceps, nempe extremis Neronis temporibus, & sub Vespasiano, magnum sibi decus hac scientia peperit Andromachus Cretensis, qui prius dicitur edidisse theoricis Planetarum. Voilà le texte de Vossius, & voici le commentaire qu'il y ajoute; cette division est sa methode ordinaire. Consentiant de eo Lucas Gauricus, & Christophorus Clavius, nisi quod Gauricus perperam Andronicum vocat qui Clavio rectius Andromachus. Illum vide in Calendario Ecclesiastico (d): hunc Commentario (e) in Spheram Joan. de Sacrobosco. Je m'étonne que Vossius n'ait point dit s'il croyoit ou non que cet Andromaque l'Astrologue fût le même que celui qui a inventé la theriaque. Le tems où il le fait vivre, & la patrie qu'il lui donne conduisent à croire qu'il n'y a ici qu'un Andromaque; je croi néanmoins que le silence

de Vossius est un silence de precaution. Il ne voyoit pas assez clair dans cette affaire, il n'a osé rien dire ni pour ni contre. Moreri bien plus hardi a décidé qu'Andromaque le Medecin de Neron, & Andromaque l'Astrologue, le premier qui ait écrit de la theorie des Planetes, sont une seule & même personne. Je croirois facilement que l'Astrologie d'Andromaque est une chimere; car MONSIEUR DREINCOURT RECTEUR MAGNIFIQUE (f) (g) Sa Altesse Britanni- que l'a choisi pour cette char- ge au mois de Fevrier 1694. sans cet article, que l'inventor theoricarum de Clavius 1694. sans est une faute, laquelle on doit corriger par in-ventor theoricarum. Les deux temoins de Vossius sont anecdotés par là, pour ce qui concerne la theorie des Planetes: l'un ne parle que d'Andronicus, & l'autre ne donne à Andromachus que l'invention de la theriaque. Nous avons ici un exemple bien sensible des erreurs que les fautes d'impression, & de copie font commettre aux hommes doctes. Blancanus sur la foi de Clavius a mis Andromaque parmi les Mathematiciens; Andromachus (g) Cretensis quem (g) In Theoricarum inventorem facit Clavius. Je dis la même chose touchant Vossius. On n'a donc point d'autre fondement qu'une faute d'impression, qu'un changement de theoricarum en theoricarum, pour dire qu'Andromaque est le premier qui ait écrit de la theorie des Planetes. Monsieur Dreincourt fortifie sa conjecture entre autres raisons par celle-ci; c'est que l'épithete d'inventor ne vaut rien avec la theorie des Planetes, qui étoit d'ailleurs connu avant l'empire de Neron; mais inventor joint avec theoricarum va le mieux du monde pour Andromachus. Il se pourroit faire qu'une semblable meprise

(f) Sa Altesse Britanni- que l'a choisi pour cette char- ge au mois de Fevrier 1694. sans cet article, que l'inventor theoricarum de Clavius 1694. sans est une faute, laquelle on doit corriger par in-ventor theoricarum. Les deux temoins de Vossius sont anecdotés par là, pour ce qui concerne la theorie des Planetes: l'un ne parle que d'Andronicus, & l'autre ne donne à Andromachus que l'invention de la theriaque. Nous avons ici un exemple bien sensible des erreurs que les fautes d'impression, & de copie font commettre aux hommes doctes. Blancanus sur la foi de Clavius a mis Andromaque parmi les Mathematiciens; Andromachus (g) Cretensis quem (g) In Theoricarum inventorem facit Clavius. Je dis la même chose touchant Vossius. On n'a donc point d'autre fondement qu'une faute d'impression, qu'un changement de theoricarum en theoricarum, pour dire qu'Andromaque est le premier qui ait écrit de la theorie des Planetes. Monsieur Dreincourt fortifie sa conjecture entre autres raisons par celle-ci; c'est que l'épithete d'inventor ne vaut rien avec la theorie des Planetes, qui étoit d'ailleurs connu avant l'empire de Neron; mais inventor joint avec theoricarum va le mieux du monde pour Andromachus. Il se pourroit faire qu'une semblable meprise

* Dans les remarques de Paricle Tyrannion.

† Quem cum acutum diligentem que Aristotelico-rum librorum & judicem & repertorem iudicaverit antiquitas.

¶ C'est le 5. de la 20. livre.

(a) Compar. de Platon & d'Aristote pag. m. 373. 374.

(i) Ammonius arius summum de scriptor. Hist. Philof. p. 60.

dirons en un autre lieu *. On ne sauroit bien représenter le grand service qui fut rendu alors par Andronicus à la secte des Peripateticiens. Peut-être ne feroit elle jamais devenu fort celebre, s'il n'eût pris un soin si particulier des Oeuvres du fondateur. Cela lui aqut beaucoup de gloire. Quelques Savans ne lui attribuent pas la Paraphrase de la Morale (D) d'Aristote; d'autres la lui attribuent, & pretendent qu'il a aussi composé le petit livre des passions, que David Hoefchelius publia l'an 1593. Il est certain qu'Andronicus avoit publié quelque chose; car Aulugelle faisant un chapitre † sur les deux especes de leçons qu'Aristote faisoit à ses Ecoliers, donne mot à mot une lettre qu'Alexandre écrivit à Aristote, & la reponse d'Aristote; & nous apprend qu'il avoit trouvé ces deux lettres dans un Ouvrage du Philosophe Andronicus. Personne ne sauroit dire si cet Ouvrage est la Paraphrase des Categories, ou celle de la Physique.

On

Επιγραμμα ἢ κομωδογραφον εἰς δέκα τμήμασι φιλῶν συκράζε, ὃ δ' Ἀριστοτέλους καὶ Θεοφράστου βιβλία εἰς πενταμετέας διεδίκε, τὰς οἰκίας ἑσθητικῆς εἰς ταῦτα συναράγων. ἕτω ἢ ἢ ἐγὼ. Initiatu8 Apollodoru8 Athenien8em & Andronicum Peripateticum, quorum ille Epicharmum Comicum in decem collegit tomos, iste verò Aristotelis & Theophrasti libros in tractatus distribuit proprias suppositiones in idem conductus; sic & ego. J'avoue que je n'entens pas trop bien la force de ces mots Grecs, τὰς οἰκίας ἑσθητικῆς εἰς ταῦτα συναράγων. J'entens beaucoup moins cette version, proprias suppositiones in idem conductus; mais il me semble que l'un ou l'autre de ces deux sens peut passer. Porphyre veut nous apprendre ou qu'Andronicus rassembla en un même corps tous les Traitez qui appartenoient à une même matiere, ou qu'il joignit à chaque Traité un sommaire convenable. Le premier sens me paroît me leur, & s'accorde mieux avec Plutarque, & avec la comparaison que Porphyre fait entre Andronicus & lui; car Porphyre n'a fait autre chose que mettre des titres aux écrits de son maître Plotin, & que les ranger sous certaines classes. Je n'ai point trouvé d'Auteur qui dise tout ce que j'ai lu dans le P. Rapin, & comme il ne cite que Plotin, je ne sai s'il parle après quelque livre que je n'ai pas consulté, ou s'il paraphrase Plotin & Plutarque; & quoi qu'il en soit voici ce qu'il dit. Moreri n'a fait que le copier. Après (a) la mort de Tyrannion Andronicus le Rhodien étant venu à Rome, & consistant fort bien le mérite d'Aristote parce qu'il avoit été nourri dans le Lycée, il traita avec les heritiers de Tyrannion de ces écrits, & les ayant en son pouvoir ils s'attacha avec tant d'ardeur à les examiner, & à les reconnoître, qu'il en fut en quelque façon le premier restaurateur, comme l'affaire Porphyre dans la vie de Plotin. Car non seulement il y retablit ce qui s'y étoit gâté par la longueur du temps, & par la negligence de ceux qui avoient eu ces écrits entre les mains; mais il les tira même de l'étrange confusion où il les avoit trouvez, & en fit faire des copies. Le commencement de ce passage demest Plutarque, qui assure qu'Andronic tira des mains de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote. Plutarque, je l'avoue, n'est pas si exact qu'il faille se faire un scrupule de s'écarter de ses circonstances, mais quand on n'a point d'Auteur qui assure que les heritiers de Tyrannion, & non pas Tyrannion lui-même, vendirent les écrits d'Aristote à Andronicus, je croi qu'on fait bien de suivre Plutarque, puis que les raisons Chronologiques ne se declarent pas contre lui. Voyez les remarques de l'article Tyrannion. Quelcun (b) a dit qu'Andronicus

a été le dixième successeur d'Aristote, & qu'il a fleuri en la 180. Olympiade.

(D) La Paraphrase de la Morale d'Aristote. Daniel Heinsius qui a traduit en Latin cette Paraphrase, fait connoître assez clairement qu'il la croit de ce celebre Peripateticien. Il la publia en Grec & en Latin à Leyde l'an 1607. elle n'avoit jamais été imprimée ni en Grec ni en Latin. Il se glissa une infinité de fautes dans cette édition, qui furent corrigées du moins en partie dans celle de l'an 1617. Heinsius a mis le nom d'Andronicus Rhodius à la tête de la seconde édition. Il s'étoit contenté dans la premiere de donner le livre à un ancien Philosophe, excellent Peripateticien. Il s'en tint à cette generalité. Une parenthese dans le passage que je cite peut justifier Gabriel Naudé (c) contre Mr. Placcius. Voyez ma note marginale. Meursius (d) ne doute point qu'Andronic n'ait fait cette Paraphrase, & le Traité ἄξι μαθῶν que David Hoefchelius a (e) publié. Vossius (f) attribue ce dernier livre à un Andronic, beaucoup moins ancien que celui dont je parle dans cet article. Reinecius (g) est du même avis que Meursius; mais Saumaise soutient hautement qu'Andronicus de Rhodes n'est point l'Auteur de la Paraphrase que Daniel Heinsius a traduite. C'est sans aucun jugement (h), dit-il, que ceux qui ont les premiers publié cette Paraphrase l'ont attribuée à Andronicus; & si le moque (i) de ce qu'ils s'étoient vantez d'avoir trouvé plusieurs bonnes preuves de ce fait dans les anciens Interpres d'Aristote. Il montre que le véritable Andronicus explique autrement dans Aulugelle que ne fait le Paraphaste, la difference qu'il y avoit entre les ἔκδοσιν, & les ἀνακόνη d'Aristote. Il s'étend beaucoup là-dessus. Il ajoûte qu'en plusieurs choses le Paraphaste n'est ni point du sentiment d'Aristote. In tanti multus ab it mente Aristotelis, ut Andronici esse genium opus soli possint credere qui nihil in literis his vident. Il ne sauroit croire qu'un aussi grand Philosophe qu'Andronicus eût voulu abuser de son loisir, jusques au point de paraphraser un Ouvrage qui est le plus clair du monde; Quis credit tanti no-tri editionis Peripateticum otium suum occupasse in Ethicis Aristotelis paraphrasi elucidandis, quo libro nihil est lucidius? Cette dernière preuve me semble foible.

(c) Cui se Danielis Heinsii... diligentia locum non ita pridem adjunxit Andronicus Rhodius (sunt potius Olympiodorus.) talem enim appellacionem in posteriori editione consulto fortis est, cum in priori ab eodem Heinsio facta Lugdunorum sub anonymi nomine latens... fuisset... auctis... cunctis receptis. C'est Nou-dé qui dit cela dans sa Bibliotheca politica, sur quoi Mr. Placcius de Anonym. p. 62. fait cette remarque, ubi lapsus memorat. Il ne sauroit croire qu'un aussi grand Philosophe qu'Andronicus eût voulu abuser de son loisir, jusques au point de paraphraser un Ouvrage qui est le plus clair du monde; Quis credit tanti no-tri editionis Peripateticum otium suum occupasse in Ethicis Aristotelis paraphrasi elucidandis, quo libro nihil est lucidius? Cette dernière preuve me semble foible.

que j'ai ajoutée montre qu'on a pu n'imputer à Heinsius que le titre d'Andronicus Rhodius. (d) De Rhodo lib. 2. cap. 5. pag. 88. (e) Sur deux manuscrits, l'un qu'il avoit reçu de Margarinus Evêque de Cythare, l'autre qu'André Schottus avoit envoyé d'Espagne à Sylburgius. (f) De Philosophia c. 5. p. 30. (g) Epist. ad Ruperium pag. 312. (h) In Epist. & Simplicium pag. 227. (i) 16. p. 228. (k) 16. p. 241.

On fait bien qu'Andronicus a paraphrasé ces (E) deux Traittez d'Aristote. Je ne croi pas qu'il ait été le (F) maître de Strabon.

ANDRONICUS (MARCUS POMPILIUS) Syrien de nation, enseigna la Grammaire à Rome. S'attachant (A) trop à étudier la Philosophie, il ne soutenoit pas avec la diligence necessaire sa profession de Grammairien, de sorte que son Ecole fut negligée. Quand il vit que non seulement on lui preferoit Antoine Gniphon, mais aussi d'autres Grammairiens inferieurs à celui-là, il ne voulut plus tenir Ecole, ni demeurer à Rome; il se retira à Cumes, & employa son loisir à faire des livres. Cette occupation ne le tira pas de la misere; il étoit si pauvre qu'il fut obligé de vendre à un très-vil prix le meilleur (B) de ses Ouvrages. On avoit suprimé cet Ouvrage, mais Orbilius le racheta, & le publia sous le nom de l'Auteur. Il s'en vanta pour le moins. Andronicus étoit de la secte d'Epicure, & vivoit au tems de Cicron*. Mr. Moreri (C) a commis ici bien des fautes.

* Ex Suetonio de illustrib. Grammaticis c. 8.

M m

ANDRO-

(E) A paraphrasé ces deux Traittez d'Aristote.] Simplicius le temoigne en divers endroits de ses Commentaires. Voyez François Patricius (a).

(F) Je ne croi pas qu'il ait été le maître de Strabon.] Je ne sai si les Imprimeurs ont oublié quelques mots, ou quelques lignes de la copie de Reinesius, ou si Reinesius est le véritable Auteur de ces paroles * de la page 312. Amasia Magister (Andronicus Rhodius) Strabonis: hic l. xiv. C'est dire que Strabon dans son 14. livre nous apprend qu'il fut disciple d'Andronicus Rhodius à Amasia. Je trouve bien (b) qu'il fut disciple du Grammairien Aristodemus à Nysse, & du (c) Philosophe Peripateticien Xenarque dans un autre lieu: mais je suis fort trompé s'il dit autre chose d'Andronicus dans son 14. livre, que de le (d) compter entre les hommes illustres de l'Isle de Rhodes, & j'oserois assurer qu'il n'a dit en aucun lieu de ses Ouvrages ni qu'il ait été disciple d'Andronicus, ni qu'Andronicus ait jamais enseigné dans Amasia.

(A) S'attachant trop à étudier la Philosophie.] Les paroles de Suetone sont bien choisies. *Studio Epicurea secta desidiosus in professione Grammatica habebatur, minusque idoneus ad tuendam scholam.* C'est une leçon à tous ceux qui veulent s'attirer un grand nombre de disciples. Il faut ont qu'ils s'appliquent tout entiers à leur profession, ou que l'on ne sache pas qu'ils s'appliquent à d'autres choses. Un Humaniste qui veut faire le Philosophe, qui est curieux d'expériences Physiques, qui examine avec ardeur si Descartes a mieux réussi que Gassendi, court grand risque de voir deserter sa classe. Un Medecin fort attaché aux Medailles, aux Mathematiques, aux genealogies, verra diminuer de jour en jour le nombre de ses malades. C'est pour cela que Mr. Spon (e) fut bien aisé d'apprendre au public que l'on se tromperoit fort, si l'on croyoit que l'étude de l'Antiquariat fût sa principale affaire. Il éprouvoit que cette opinion lui faisoit grand tort, eu égard à la pratique de la Medecine. Il est même indubitable qu'un Professeur qu'on s'ait engagé à la composition de plusieurs livres, ne passe pas pour être propre à faire de bons Ecoliers; on s'imagine qu'il n'en a pas le tems. C'est pourquoi ceux qui cherchoient à s'enrichir par l'instruction de la jeunesse, seroient fort mal de s'engager à être Auteurs.

(B) Le meilleur de ses Ouvrages.] Suetone le traite d'opuscule. *Opusculum*, dit-il, *Annalium*

elenchorum. Le titre devoit donc être *Elenchi Annalium*. Il y a de bons manuscrits de Suetone qui ont cette leçon, *opusculum suum Annalium Emii elenchorum* (f). Achille (g) Stadius & (h) Vossius se déclarent pour cette leçon, & ils font bien ce me semble. De quelque façon qu'on lise on peut conoître qu'Andronicus avoit censuré quelque Annaliste.

(C) Mr. Moreri a commis ici bien des fautes.] I. Il a dit *Pompinius* au lieu de *Pompilius*. II. Il avance fausement qu'Andronicus avoit été Precepteur de Jules Cesar, & que Cicron étant déjà Preteur se faisoit un grand plaisir d'être du nombre de ses auditeurs. III. Il traduit *Annalium Elenchi*, par des *Annales disposées en tables*. IV. Il dit que quelques-uns ont attribué ces tables à Ennius. C'est ainsi qu'il entend ces paroles de Vossius, *in quibusdam tamen libris est annalium Emii elenchorum*. V. Il érève la raisonnement de Suetone. Cet Historien avoit touché deux circonstances qui prouvoient mevilleusement la pauvreté d'Andronicus; l'une étoit prise de l'importance de ce qui fut vendu, c'étoit le principal Ouvrage de l'Auteur; l'autre étoit tirée du vil prix que cet Ouvrage fut vendu. Mr. Moreri croyoit tout dire par ces paroles, *il étoit si pauvre qu'il fut contraint pour subsister de vendre un petit Traité qu'il avoit composé*. Comment ne voyoit-il pas qu'il étoit presque toute la force à la preuve de l'Historien Latin? On ne sera pas fâché de savoir d'où est venue sa seconde faute, qui comprend deux ou trois insignes faussetez. Il n'a point compris le raisonnement de Vossius. Il s'agissoit de prouver qu'Andronicus avoit vécu au tems de Sisenna, de Quadrigarius, & de quelques autres. Vossius le prouve par la raison qu'Antoine Gniphon & Andronicus ont vécu en même tems, & que ce Gniphon au rapport de Suetone, enseignoit dans la maison de Jules Cesar, & eut Cicron pour auditeur. Il enseigna dans la maison de Jules Cesar, lors que Jules Cesar n'étoit encore qu'un enfant: Cicron déjà Preteur l'alloit entendre; voilà deux circonstances de tems que Vossius emprunte de Suetone pour établir l'âge de Pompilius Andronicus; on y joignant cet autre fait attesté par Suetone, c'est qu'Andronicus & Gniphon tinrent Ecole en même tems. Monsieur Moreri s'est égaré au milieu du plus beau chemin; il a entendu d'Andronicus, ce que Vossius disoit de Gniphon. Il a cru d'ailleurs que tenir Ecole dans la maison d'un homme, ne soit autre chose qu'être Precepteur de son fils.

(f) Vide Casaubonum in hunc Sueton. locum.

(g) In Sueton. ib.

(h) De Hist. Lat. t. 1. p. 47.

(a) Diffusionum peripateticorum t. 1. l. 4. pag. 40. 41.

* C'est dans ses lettres à Ruperri.

(b) Lib. 14. pag. 447.

(c) lb. p. 461.

(d) Pag. 451.

Avis à ceux qui exercent une certaine profession.

(e) Voyez la lettre qu'il écrivit à l'Auteur des Nouvelles de la République des lettres, mois de Janv. 1685. art. 5.

* Nandi
additions
à l'Histoire
de
Louis XI.
pag. 187.
L'Auteur
d'Athenes
ancienne
et nouvelle
le p. m.
239. parle
d'un An-
tonicus
venu de
Grèce sur
le milieu
du 14. sie-
cle avec
Gaza.
Gemistus,
Cic. Il
voudroit
dire peut-
être An-
dronicus,
C'est à mis
14. pour
15.

ANDRONICUS (TRANQUILLUS) né en Dalmatic dans le XV. siecle, enseigna le Grec à Paris. Il fut le dernier* de ceux qui virent en France sous le regne de Louis XI. pour y subsister par le moyen de l'érudition, le dernier, dis-je, de ceux que les armes des Ottomans contraignirent à sortir de leur patrie. S'il est vrai, comme Morci l'assure, qu'il fut chassé de Constantinople par les Turcs l'an 1453. qu'il passa en Italie, en suite à Bale où il enseigna la langue Greque, & que de là il vint à Paris sous le regne de Louis XI. il le faudroit distinguer du Tranquillus ANDRONICUS de Paul Jove; car celui-ci vivoit encore l'an 1504. & travailloit (A) à un Ouvrage qu'il faisoit espérer au public. Il étoit de Dalmatie, & il avoit enseigné dans l'Academie de (B) Leipsic en même tems que Mosellan. On verra dans les remarques qu'il a publié quelque chose. Erasme lui écrivit une lettre qui est la 10. du 4. livre.

ANGIOLELLO (JEAN MARIE) natif de Vicenze, a composé en Italien & en Turc une Histoire de Mahomet II. laquelle il lui dedia. Elle fut agreablement recuë par ce sief Sultan, qui outre les careffes qu'il fit à Angiolello, lui donna des marques de sa liberalité. L'Auteur avoit été temoin oculaire de ce qu'il raportoit, car étant un des esclaves du jeune Sultan Multapha, il le suivit à l'expédition de Perse l'an 1573. Je parle de la terrible guerre que Mahomet alla porter en personne avec près de deux cens mille combatans dans les États d'Ussun-Cassan. Il y a lieu de s'étonner qu'Angiolello qui connoissoit sans doute la fierté de cet Empereur Turc, ait osé redire les paroles outrageantes qu'Ussun-Cassan employa pour lui reprocher une naissance illegitime, lors que d'une hauteur qui étoit au bord de l'Euphrate il eut decouvert l'armée des ennemis. Peut-être Mahomet ignora toujours que l'Histoire eût immortalisé cette injure, car les Princes ne savent pas tout ce qui est dans les Histoires qu'on leur dedie. Quoi qu'il en soit l'Ouvrage d'Angiolello n'en fut pas moins bien reçu, ni moins bien recompensé †. Ceux ‡ qui le font fleurir en 1524. le prennent un peu trop sur son arriere-façon; mais ce qu'ils ajoûtent qu'il a composé la vie d'Ussun-Cassan est plus juste. On imprima à Venise l'an 1553. un Ouvrage † de Gio. Mario Angiolello *della vita & fatti di Re di Persia*, & Pon voit dans le Catalogue de Mr. de β Thou, *Relatione della vita e de' fatti del Signor Ussuncassan*, par nôtre Angiolello. On a oublié de marquer l'année & le lieu de l'impression.

ANGLUS (THOMAS) Prêtre Anglois; ne s'est pas moins fait connoître par la singularité de ses opinions, que par la multitude de ses petits livres dans le XVII. siecle. Il étoit d'une fort bonne maison, & il l'a souvent (A) indiqué sur le frontispice de ses Ouvrages. Il a (B) porté plusieurs noms, & il

† Voyez
l'Histoire
de Mahomet
II.
par Gual-
let, t. 2.
pag. 210.
218. 234.

‡ König
Bibl. vet.
C'est nous,
voez An-
gelellus.

† Voyez le
Catalogue
d'Oxford.

β Premie-
re partie
pag. 450.

(a) Sic ut nemo dignus elogio comparat, nisi in lucem studiose producat cives suos Tranquillus Andronicus ne fasse connoître le merite de ses compatriotes. Le passage que je cite en marge insinue qu'Andronicus avoit fait le voyage de Constantinople ou comme Envoyé, ou à la suite d'un Ambassadeur. König n'use pas de tant de reserves; il decide qu'Andronicus fut Deputé en Turquie, & qu'il a fait un livre sur sa negociation, *Legationem ad Turcam obiit, eamque suis commentariis illustravit*. On ne faudroit trop souvent fronder les Auteurs qui amplifient ce qu'ils citent. Paul Jove ne parle que d'un Ouvrage auquel Andronicus travailloit. König convertit cela en un livre donné au public.

(b) Dans l'Academie de Leipsic en même tems que Mosellan. C'est de Simler (b) que je sai cela: Hic, dit-il, *litteras docuit Lipsie Pet. Mosellani tempore*. Il le nomme Tranquillus *Parthenius Andronicus, Dalmata*, & lui donne une harangue imprimée à Augsburg l'an 1518. & à Vienne l'an 1541. le sujet de cette harangue est d'exhorter tous les Princes d'Allemagne à la guer-

re contre les Turcs. On a une autre harangue de lui de *laudibus eloquentie*, & quelques vers Latins (c). Les supplémens (d) de du Verdier nous donnent un Dialogue du même Auteur. Il a pour titre *Sylla*: les interlocuteurs sont Cesar, Sylla, (d) *Epitome* Pompee, Minos: il est imprimé à Leipsic in 8. *mas Bi-* *alioth.* *Gesford.*

(A) Il l'a souvent indiqué sur le frontispice de ses Ouvrages. Par exemple, ses trois Dialogues de mundo, imprimés à Paris en l'année 1642. contiennent au titre, *Auctore Thoma Anglo è generosa Albitorum in Oriente Trimbantum profapia oriundo*.

(B) Il a porté plusieurs noms. Voici ce que Monsieur Baillet (e) remarque sur ce sujet. Mr. (e) *Vie de* *Descartes* *1. 2. p. 245.* *ad ann.* 1644. „Anglus Gentilhomme Anglois, Prêtre Catho-
„lique d'une des plus anciennes maisons d'Angle-
„terre, revêtu d'un extérieur Hibernois, vivant
„dans une grande mais volontaire pauvreté. Son
„vrai surnom étoit *Witbe*, qu'il avoit coutume
„de deguiser tantôt en *Candidus*, tantôt en (f) (f) *Albinus*
„Albinus, quelquefois en *Bianchi*, quelquefois *étoit équ-*
„en *Richworth*, mais il n'étoit presque connu en *voque, à*
„France que sous le nom de *Thomas Anglus*. *cause d'Al-*
„. Mr. Descartes l'appelloit ordinairement *bion &*
„Monsieur *Vitus*. On voit au bas de plusieurs *Albus.*
„épîtres dedicatoires de *Thomas Anglus*, *Thomas*
„ex *Albis*.

il y a peu de pais en Europe où il n'ait fait du sejour. Il fut Principal de College à Lisbonne, & Sous-principal à Douai *. Rome & Paris lui ont fourni de longues stations. Il a été long tems domestique du Chevalier Digby, & il a remougné publiquement qu'il avoit une estime très-partieuliere (C) pour les opinions de ce Mylord. Il se piqua de perseverer dans le Peripatetisme, & de resister (D) aux lumieres que Mr. Descartes voulut lui donner. Il pretendit même faire servir les principes d'Aristote à l'éclaircissement des plus impenetrables mysteres de la Religion; & dans cette vuë il se mêla de manier les matieres de la liberté, & de la grace. Il s'y embarrassâ, & pour avoir donné trop l'effor à ses pensées particulieres, il ne plut ni aux Molinistes, ni aux Janfenistes. Il avoit l'esprit assez penetrant, & assez vaste, mais il n'étoit pas heureux à discerner les idées qui meritoient de servir de regle & de fondement, ni à † developper les matieres. C'étoit un Philosophe & un Theologien *Heterocliste*. Quelques uns de ses Ouvrages ont été flétris à Rome par la Congregation (E) de l'Index, & en d'autres lieux par les censures des Academies. Il eut un sentiment

* Voyez le livre intitulé Statuta appensa, pag. 50.

† Voyez quant à l'obscurité la remarque D.

fort

(C) Une estime particuliere pour les opinions de ce Mylord.] Voici le titre d'un de ses livres imprimé à Lion en 1646. *Institutionum Peripateticarum ad mentem summi viri clarissimique Philosophi KENELMI EQUITIS DIGBEI*. La Preface donne la raison de ce titre en cette maniere. *Quòd ad mentem summi viri & clarissimi Philosophi Kenelmi Equitis Digbei scriptas pronunciam, inde est quòd cum in invidendo illo de anima immortalitate libro totam naturam compositionem à prima corporis ratione usque ad invisibiles animae spiritualis articulos dissecterit, & in omnium oculos intulerit, alia quam ipse praeceperat incedere neque volui neque potui. Quicquid inaque de illo subiecto vides, inde transfusum est. Il ne se contenta pas de lui faire hommage de ses doctrines philosophiques; il voulut de plus relever de lui en qualité de Theologien, & cela par rapport aux plus sublimes mysteres; témoin le livre (a) qui a pour titre, *Quaestio Theologica, quomodo secundum principia Peripateticas Digbeana sive secundum rationem & abstractendo quantum materia patitur, ab autoritate, & humani arbitrii libertas sit explicanda, & cum gratia efficacia comparanda*. Il fit imprimer l'an 1652. ses *Institutiones Theologicae, super fundamentis in Peripateticâ Digbeanâ jactis, extractae*.*

(D) Aux lumieres que Mr. Descartes voulut lui donner.] Je recours encore à Monsr. Baillet; Thomas Anglus, dit-il, (b) ,, étoit un Peripateticien encore plus extraordinaire que Mr. le Chevalier d'Igby, & il le surpassoit assurément pour l'obscurité de ses conceptions, & pour l'incompréhensibilité de ses pensées. Il étoit du reste l'un des Philosophes les plus subtils de son tems, & il s'étoit affranchi de l'assujettissement de la Scholastique qui retient la plûpart des Peripateticiens. Mr. Descartes . . . avoit conçu de l'estime pour lui, sur les témoignages avantageux que Mr. le Chevalier d'Igby lui en avoit rendus. Il souffrit volontiers que Thomas Anglus lui fit des objections. La nature de ses objections, & la haute idée que Mr. d'Igby lui avoit donnée de son esprit, lui firent esperer de le voir bien-tôt rangé parmi les sectateurs de sa philosophie, mais l'évenement fit voir qu'il se presumoit un peu trop de la docilité de Thomas Anglus. Celui-ci se laissa brouiller la cervelle dans les questions épineuses de la predestination, de la liberté, & de la grace qui

commençoient à troubler les Facultez Theologiques de Louvain & de Paris. Persuadé que Mr. Descartes n'étoit point appellé de Dieu pour lui donner les solutions necessaires à ces difficultez toutes surnaturelles, il aima mieux recourir aux lumieres d'Aristote pour percer ces tenebres mystericuses. Ce qu'il en a écrit avec cette assistance ne ressemble point mal à des oracles pour l'obscurité, & c'est peut-être ce qui l'a rendu inintelligible (c) à Messieurs de la Congregation Romaine de l'Index, & qui l'a fait regarder par les Jesuites, (d) comme un Theologien sauvage. Il ne fera pas hors de propos de dire ici ce qu'il repondoit à ceux qui l'accusoient d'obscurité; sa reponse peut servir à nous faire mieux connoître le caractère de son genie. Je me pique de la brieveté, qui convient aux Maîtres & aux distributeurs des sciences (e), disoit-il. Les Theologiens sont cause que mes écrits demeurent obscurs, car ils évitent de me donner l'occasion de m'expliquer; ensuy les gens doctes m'entendent, ou ils ne m'entendent pas; s'ils m'entendent, & s'ils me trouvent dans l'erreur, il leur est facile de me refuser; s'ils ne m'entendent pas, c'est à tort qu'ils erailent contre ma doctrine. Cela font son homme qui ne cherche qu'à faire parler de foi, & qui est marri de n'avoir pas assez d'adversaires pour attirer sur sa personne les yeux & l'attention du public. *Riserunt aliqui hominem quod evidentiam jactet, cum tamen perobscurè ipsum scribere, quotquot eum legant, queriturur. Respondet ille, se brevitati scientiarum traditoribus apta studere; Theologos in causa esse quòd obscura maneat ipsius scripta, dum sese explicandi animum praeberè refugium. Addit vel doctos eum intelligere posse; unde & si errores scribat, ipsum consutare in proclivi est; vel non intelligere, & sic neque debere ipsi oclamarè; cum pessimus sit animi moribus calumniari quòd nescis.*

(E) Par la Congregation de l'Index, & en d'autres lieux.] Le decret de cette Congregation du 10. Juin 1658. condamna ces 4. Traitez de Thomas Anglus, *Institutiones Peripateticæ: Appendix Theologica de origine mundi: Tabula suffragialis de terminandis fidei libris ab Ecclesia Catholica fixa: Tessera Romana evulgatio*. Les deux dernieres pieces furent publiées contre le fameux Pere Macedo, qui dans les guerres de plume a été un veritable chercheur d'occasions, un Chevalier errant toujours pret à rompre

(a) C'est un in 12. le lieu de l'année de l'impression n'y paroit; fut peiné: On voit par la Preface que l'Auteur étoit déjà vieux.

(c) Decret. sacr. congr. collect.

(d) Labbeo dicitur Theologus galter.

(e) Prefat. appensa.

fort particulier sur l'état des ames séparées de leur corps, & sur la facilité d'acquiescer le Paradis. Je ne fai pas bien en quelle année il est mort; il ne l'étoit pas lors que Charles II. fut retablî sur le trône d'Angleterre. J'ai vu des livres de sa façon composez depuis le mariage de ce Prince avec l'Infante de Portugal. Il ne fut point ami des Jésuites, & il n'auroit pas été fâché qu'ils l'eussent (F) jugé digne de leur colere. J'ai ouï dire qu'au commencement des troubles qui s'éleverent entre Charles I. & le Parlement, il écrivit en Anglois pour soutenir avec l'Eglise Anglicane le sentiment de l'obeïssance passive.

ANICIUS, famille Romaine. Elle a été plus illustre sous les Empereurs Chrétiens, qu'au tems de la Republique, quoi qu'elle ait produit des Consuls avant que Jules César fût au monde. On voit dans Pline * un Q. ANICIUS Prænestinus

* Lib. 33.
c. 1.

(d) Voyez la Preface du livre intitulé Statira appensa quod illis affluenda facilitatem, imprimé à Londres en 1661. in 12.

REFLEXION sur les censures des propositions extraites d'un livre.

(h) Voyez la même Preface.

(c) Pag. 29. de la Lettre d'un Abbé à un Prieur de la Cour de Rome. Le titre de mon édition porte Jouxte la Copie imprimée à Thoulouze 1691.

rompre une lance. Il attaqua Thomas Anglus, mais au lieu de repliquer au *Tabula suffraganea*, & au *Tessera Romana evulgatio* qu'on avoit opposé à son attaque; il recourut à des intrigues qui firent condamner ces pieces par la congregation de l'index (a). Les Docteurs de Douai censurèrent 22. propositions extraites des Instructions sacrées de Thomas Anglus. Il opposa à leur censure une *Supplicatio postulativa justitia*, où il se plaignit qu'ils se fussent contentez d'une censure très-vague accompagnée d'un *respectivè* (b), sans qualifier chaque proposition en particulier. Il leur montre que c'est agir en Theologiens prevaricateurs. Et en effet ne jette-t-on point par là tous les simples dans le peril de se tromper, & de calomnier leur prochain? Si vous prononcez en general sur 30. propositions qu'elles sont respectivement temeraires, dangereuses, heretiques, où sera l'homme que vous n'exposez à prendre pour heretique ce qui n'est que temeraire, ou pour temeraire seulement, ce qui est heresie en toute rigueur? Cette reflexion aura plus de force si je l'imprime de la lettre d'un Anonyme qui paroît homme d'esprit, & de jugement. Voici donc comme il parle (c), sur le Decret de l'Inquisition du 7. Decembre 1690. contre 31. propositions. „ Je ne fai, Monsieur, dit le Prieur en s'adressant au Docteur, si vous avez bien compris toute l'adresse & tout l'artifice de la Censure. Vous sçavez la maniere „ dont ces Messieurs ont accoutumé de qualifier les Propositions, non en leur donnant „ à chacune en particulier leur note & leur qualification, soit de scandaleuse, ou d'erronée, ou „ autre; mais en mettant d'abord de suite toutes les Propositions, y en eût-il 500. & „ après sous ces Propositions en bloc & en tas, toutes les qualifications qu'il leur plaît de leur donner, en y ajoutant un *respectivè* au bout. De sorte que c'est aux Theologiens „ particuliers à deviner quelles de ces Propositions sont condamnées seulement comme scandaleuses, & quelles le sont comme heretiques, „ ou d'une autre maniere. „ Dans la page suivante on introduit un Conseiller au Parlement qui s'exprime ainsi; „ Sur tout nous croirions „ nous moquer de la justice; & nous exposer „ à la risée & à l'indignation publique, si „ nous mettons dans nos Arrests, d'une part „ toutes les pretentions des parties & tous les chefs d'un procès, & de l'autre confusement „ & en un tas toutes les decisions différentes „ avec un *respectivè* qui rendroit l'Arrest intelligible, & seroit une source de mille „ procès éternels. „ Thomas Anglus forma

plusieurs (d) doutes sur chaque censure des Theologiens de Douai, & pretendit que si on n'y faisoit pas on couvrirait de confusion l'Academie, & on le combleroit de gloire. Lors que la cabale a plus de part que la raison aux censures d'un Ouvrage, le particulier censuré ne manque gueres de confondre ses censeurs. On n'a qu'à se souvenir de la lettre que Monsieur Arnauld écrivit en 1683. à l'Université de Douai.

Je n'ai pas encore dit tout ce que je fai des censures qui tomberont sur les livres de Thomas Anglus. Dès que la *Statira morum* eut paru, l'Archevêque de Malines & l'Evêque d'Anvers en firent des plaintes à l'Internece de Bruxelles. Il y eut un important qui passa en Angleterre pour extorquer des signatures contre la doctrine de cet Auteur (e), & il (e) In ead. paroît (f) que l'Evêque de Chalcedoine desaprova le Traité de *medio animorum statu*, & qu'on fit courir le bruit qu'il l'avoit censuré publiquement.

(F) Qu'ils l'eussent jugé digne de leur colere. Cela paroît par la Preface (g) que j'ai tant de fois citée. L'Auteur de cette Preface & d'un livre qui la suit, n'est peut-être pas different de Thomas Anglus. Il écrivit peut-être lui-même contre la *Statira morum*, tant pour avoir lieu de s'éclaircir des difficultez, que pour engager le public à prendre garde à un livre qui couroit risque de n'être point demêlé de la soule des livres nouveaux. En tout cas l'Auteur de cette Preface n'est pas un homme qui paroisse mal instruit des pensées de Thomas Anglus, ni mal intentionné contre lui. Or voici ce qu'il dit touchant les Jésuites; *Increbuerunt sapsiuscule rumores comminatum esse doctam illam Societatem se contra D. Albi Opera stricturam calumniam. Hoc idem ab eis maxime expectabant omnes, ut quos præcipue ac pene unice scriptis suis læssiverat. At tamen, sive ex motivis prudentialibus suppressi sunt libri illi jam scripti, sive nulli omnino scripti fuerint, nihil dum editum est. Hic triumphat maxime D. Albius, & causam suam hoc discursu tueri solet; Minus illas quas intentabant clauvres quibus ipsi passim obstrepebant manifesta esse indicia non desuisse voluntatem illum conjutandi: Neque eo genio esse P. P. Societatis ut quicquam sanæ suæ charius habeant; unde evidentè constare solam iis desuisse potentiam, postquam ad tam insignem ignominiam propellendam adeo tardi extiterint. Vous voyez là un homme qui n'ayant pu avoir la gloire d'être commis avec les Jésuites, se prevaut de leur silence, & se dedommage en l'imputant à leur foiblesse, & non pas à leur insensibilité.*

(d) Pref. Statira.

(e) In ead. Pref. Statira.

(f) Voyez l'epître de l'histoire du livre de T. Anglus intitulé Villi-cationis sine de animarum statu ratio, imprimé l'An 1693.

(g) Statira ap' pense.

nestinus qui fut eré Edile Curule dans le V. siecle de Rome. L' ANICIUS Gallus fut Preteur au siecle suivant, savoir l'an 585. & commanda dans l'Illyrie avec tant de bonheur qu'il ne mit (A) qu'un mois à la subjuguier, & à prendre prisonnier le Roi Gentius. L'honneur du triomphe lui fut accordé l'année * suivante. L'un des Consuls de l'an 593. avoit nom L. ANICIUS Gallus. Je ne trouve sous les premiers Empeleurs qu'ANICIUS Cerealis, qui étoit Consul designé l'an † de Rome 818. Il se trouva enveloppé dans un complot contre Neron, & il se tua lui-même l'an de Rome 819. Il fut d'autant † moins regretté, qu'on se souvenoit qu'il avoit revelé à Caligula une conspiration qui se tramoit contre sa vie. Les Consuls furent frequens dans cette famille depuis le regne de Diocletien, & l'on n'avoit jamais vu deux freres exercer le Consulat ensemble avant l'année de JESUS-CHRIST 395. que Probinus & Olybrius furent Consuls. Ils étoient fils de Probus, dont nous parlerons en son lieu, & ils descendoient d'ANICIUS le premier (B) grand Seigneur de Rome qui embrassa le Christianisme. Les biens immenses de cette Maison l'exposoit à la medifance, comme je le ferai voir en parlant de Probus. Les Benedictins pretendent que le fondateur de leur Ordre étoit de la famille des Anicius; & on a vu des livres où ils ont tâché de montrer que l'auguste Maison d'Autriche en est aussi descenduë. Richard Streinnius a écrit contre cette fable. Son livre est intitulé *Anti-Anicien*. Il n'a jamais été imprimé, il est seulement en manuscrit dans † la Bibliothèque de l'Empeleur. Nous toucherons quelque chose (C) d'assez curieux concernant le sujet de cet Ouvrage.

* Voyez Sigonius de fastis Roman.
† Tacit. Ann. l. 15.
c. 74.

† Id. l. 16. c. 17.

† Lambecius Commentar. Bibliorb. Vindob. t. 1. n. 50.

A N -

(A) *Il ne mit qu'un mois à la subjuguier.*] Il n'étoit encore jamais arrivé à Rome que l'on eût plutôt appris la fin que le commencement d'une guerre. Cependant il falut dans celle-ci prendre la très-forte place de Scodra. Le bon succès fut si entier, que le Prince qu'on avoit à combattre tomba avec sa mere, sa femme, ses enfans, son frere, & tous les principaux de son Etat entre les mains d'Anicius, & qu'on fit un butin très-considerable. Voici comment T. Live (a) en parle: *Anicius bello Illyrico intra triginta dies perfecit nuncium victoriae Perpernam Romanis misit, & post dies paucos Gentium regem ipsum cum parente, conjuge ac liberis ac fratre alisque principibus Illyricorum. Hoc (b) unum bellum prius perpetratum, quam captum Romæ audium est.* Ces prisonniers de qualité ne furent qu'une partie des ornemens du triomphe; les richesses, & les depouilles transportées de l'Illyrie, & les liberalitez qu'on fit aux soldats le rendirent très-considerable. Le General reçut plus de loüanges de son armée, que Paul Emile qui avoit triomphé peu auparavant, n'en avoit reçu de la sienne. *Lator hunc triumphum est secutus miles; multisque dux ipse carninibus celebratus (c).* Mr. Lloyd observe que le Consul de l'an 593. est le fils du vainqueur de Gentius, mais il ne cite personne.

(B) *Le premier . . . qui embrassa le Christianisme.*] Je n'en ai point d'autre preuve que ces paroles de Prudence (d);

Fertur enim ante alios generosus Anicius urbis Inlustrasse caput.

Baronius conjecture que ce Poëte a voulu parler d'Anicius Julianus qui fut Consul l'an 322. Lloyd beaucoup plus decifif assure sans rien citer qu'Anicius Julianus fut le premier Senateur Romain qui embrassa l'Evangile, comme Flavius Constantin fut le premier Empeleur Romain qui l'embrassa, & que de là vint qu'en suite presque tous les Empeleurs prirent le surnom de Flavius, & presque tous les Senatours

le surnom d'Anicius. Je demanderois volontiers des preuves de tout ceci. Si la conjecture de Baronius étoit veritable, il faudroit comparer Anicius Julianus avec ce Seigneur François qui se fit batiser le premier de tous à l'exemple de Clovis, & qui prit pour son cri de guerre, Dieu aide au premier Chrétien. On dit que les Seigneurs de Montmorency descendent de celui-là, & qu'ils se sont dits par cette raison premiers Barons Chrétiens.

(C) *Quelque chose d'assez curieux.*] Selon Mr. (e) Baillet, le Manuscrit de Streinnius demeurera toujours supprimé pour deux raisons; l'une est celle que Lambecius a declarée, c'est que cet Ouvrage est imparfait; l'autre plus importante, & sur laquelle il n'avoit garde de rien dire, est que l'Anti-Anicien n'est point composé sur les presujets du vulgaire des pais Hereditaires, ni sur les idées de ceux qui pour faire leur cour à leur Empeleur ont fait remonter la maison d'Autriche jusqu'aux Anciens de l'ancienne Rome. . . . L'Auteur l'avoit entrepris pour fonder les Moines de S. Benoît en Allemagne, sur ce qu'ils paroissent insatuez de leur parenté avec la maison d'Autriche, & pour refuter en particulier le livre d'un Benedictin Flamand nommé Arnold Wion, qui par un enchainement de reveries avoit fait voir les deux branches de la famille Romaine Anicia l'une pour les Princes de la maison d'Autriche, l'autre pour son Patriarche S. Benoît. Mr. Baillet ajoûte que si Richard Strein n'a point parlé des Aniciens dans son livre des familles Romaines, c'est parce que ce n'étoit pas une des familles de la vieille Roche. Il nous apprend que Lambecius avoit conçu le dessein de répondre à l'Anti-Anicien de Streinnius dans les Prolegomenes des Annales d'Autriche qu'il promettoit . . . & qu'il semble qu'il avoit choisi pour servir de fondement & de modele à sa reponse le livre qu'un (f) Abbé Benedictin, mais de l'Ordre de Cîteaux nommé Jean Seyfrid, publia douze ans après la mort de Streinnius sous le titre d'arbor Aniciana; mais que quand ce Seyfrid avoit en intention d'attaquer l'Anti-Anicien, on peut dire que Streinnius avoit été rangé

(e) Tome 2. des Anti n. 154. pag. 223. & suiv.

(f) Tom. 2. Conn. Vind. pag. 418. & sequ.

(a) Lib. 44. pag. m. 861.

(b) Hoc bellum ante finitum est quam genti Romæ nunciaretur. Florus l. 2. c. 13.

(c) Livius l. 45. pag. 890.

(d) In Symm. l. 1. v. 553.

* *Biblioth.
scriptis.*

ANNAT (FRANÇOIS) Confesseur de Louis XIV. étoit du Rouërgue *. Il nâquit le 5. de Fevrier 1590. il devint Jésuite au mois de Fevrier 1607. & Profès du quatrième vœu en l'année 1624. Il enseigna à Toulouse la Philosophie pendant six ans, & la Theologie pendant sept; & comme il s'en aquitta avec éclat, il fut appellé à Rome pour y exercer la fonction de Censeur général des livres que la Societé publoit, & la fonction de Theologien auprès du General de la Compagnie. Etant retourné dans sa Province il fut Recteur du College de Montpellier, & puis de celui de Toulouse. Il assista à la 8. Congregation generale des Jésuites qui se tint à Rome l'an 1645. il y assista, dis-je, comme Deputé de sa Province, & il y donna tant de preuves de merite, que le Pere Vincent Carafa General des Jésuites ne trouva personne plus propre que lui à remplir la charge d'Assistent de France qui vint à vaquer au bout de 18. mois. La neuvième Congregation generale lui redonna le même emploi auprès de François Piccolomini General de la Compagnie, après la mort duquel on le fit Provincial de la Province de France. Pendant qu'il exerçoit cette dignité il fut choisi pour Confesseur de Louis XIV. & ayant occupé ce poste pendant seize ans, il fut contraint de demander sa demission, à cause que le grand âge lui avoit extremement affoibli l'ouïe. Comme le Roi étoit fort content de lui, il ne lui accorda son congé qu'avec beaucoup de regret. Le Pere Annat ne vécut que quatre mois depuis sa sortie de la Cour. Il mourut dans la maison professée de Paris le 14. de Juin 1670. Le Pere † Sotuel dont j'emprunte ce qu'on vient de lire lui attribué de grandes vertus, un parfait desinteressement, beaucoup de modestie, & d'humilité, un attachement exact aux observances & à la discipline de son Ordre, un grand soin de ne point se servir de son credit pour son utilité particuliere, ni pour l'avancement de sa famille, & un grand zèle de Religion. Il fut le mar-

† *Biblioth.
Scriptor.
Societ. Je-
su. pag.
211.*

‡ *Hære-
tum mal-
leus, & ne-
minatim
no. ar. Jan-
senitarum
hæresis
oppugna-
tor accu-
mus. Ibid.*

‡ *Adeo ut
dixisse ali-
quando
perhibetur
sua
Majestas
necivie se
an P. An-
natus ha-
beret ali-
quos fan-
guine sibi
conjun-
ctos. Ibid.*

β *C'est ce
lui de la
Cour de
Rome.*

teau † des heresies, dit-il, & il attaqua nommément avec une ardeur incroyable la nouvelle heresie des Jansenistes; il travailla puissamment à la faire condamner par le Pape, & à la tenir en bride sous l'autorité du Roi très-Christien; outre qu'il la refuta par sa plume avec tant de force, que ses Adversaires n'ont pu lui repliquer rien de solide. Le P. Sotuel ne persuadera jamais ce dernier point à un grand nombre de gens; mais pour ce qui regarde le desinteressement du P. Annat, il n'aura pas beaucoup de peine à planter la foi; car tous ceux qui ont voulu s'en informer, ont pu apprendre que ce Pere Confesseur n'avança point sa famille. On † pretend avoir ouï dire au Roi qu'il ne savoit point si le Pere Annat avoit des parens. Il en avoit qui ne s'oublierent pas, & qui le furent trouver au Louvre, mais ils ne remporterent aucun Benefice. Il y a des tems où le grand & le petit Nepotisme sont à la mode; quelquefois le petit Nepotisme regne, pendant que le grand est aboli. Au tems du Pere Annat le grand β Nepotisme étoit à son comble, mais le petit Nepotisme quant à la branche des Peres Confesseurs, étoit à Paris au plus bas degré. Je me fers de restriction, parce qu'il y a beaucoup d'autres gens constituez dans les Dignitez ecclesiastiques, qui ne cessent d'accumuler sur la tête de leurs parens tout ce qu'ils peuvent obtenir. Plusieurs d'entre eux sans doute alloient leur train ordinaire, pendant que le P. Annat ne souffroit point autour de lui les loups beans venus du Rouërgue. Le public a vu dans les Amours du Palais royal (A) que le P. Annat voulut se desfaire de sa charge;

rangé suffisamment par Scioppius qui publia l'an 1651. une petite dissertation pour tourner en ridicule ce Seyfrid & ses semblables, justenient dans le tems qu'un autre Moine Benedictin nommé Bucelin, pour augmenter le nombre des ridicules, mit au jour son Aquila Imperii Benedictina. Ce n'étoit plus en cette occasion, continuë Mr. Baillet, ce medisant & satyrique Scioppius. C'étoit un fidele & zélé serviteur de la maison d'Autriche, un Conseiller de l'Empereur & du Roi d'Espagne, attaché aux intérêts des Princes de leur nom par plus d'un enchaînement, infiniment plus savant que ces Rêveurs oisifs, qui s'étoient rendu terrible en matiere de fausses genealogies plus de 40. ans auparavant par son Scalger Hypopolimée. Si donc Scioppius, tout devoit qu'il étoit d'ailleurs à la Maison d'Autriche, a cru devoir s'opposer aux vanitez & aux chimeres de la genealogie Anicienne de ces

Moines, c'est un préjugé que leurs inventions ne sont point honneur aux Princes de la Maison d'Autriche ni aux disciples de S. Benoît, & que l'Anti-Anicien de Streimius doit être quelque Ouvrage d'importance. . . . Encore que Seyfrid ait avancé que S. Thomas étoit de l'illustre famille des Aniciens, il n'est pas à esperer qu'un Jacobin François s'avise jamais de faire un Aquila Imperii Thomistica. Cet avantage est peut-être réservé à quelque Dominicain Allemand ou Espagnol serviteur zélé de la maison d'Autriche. Je demande à mon lecteur de ne me considerer en tout ceci que sur le pied de simple Copiste.

(A) Dans les Amours du Palais Royal.] Voici le passage. „ Le pauvre Pere Annat Confesseur „ du Roi soufflé par les Reines l'alla aussi trou- „ ver, & feignit de vouloir quitter la Cour, „ faisant entendre finement que c'étoit à cause „ de

charge, lors de la grande faveur de Mademoiselle de la Valiere. Si cela étoit vrai ce seroit le plus bel endroit de sa vie, & le plus beau sujet d'éloge que l'on puisse trouver dans la vie d'un Confesseur de Monarque. L'Auteur de cette Satire qui, selon l'esprit & la nature de ces sortes d'Ouvrages, cherchoit à donner un tour malin à toutes choses, a bien vu cela; c'est pourquoi il a fait en sorte que son lecteur n'y trouvât rien de louable. Il a couru une satire (B) beaucoup plus moderne, où l'on a joint à la demande vraie ou fautive de congé tant de faussetez de notoriété publique, qu'on ne peut comprendre qu'il y ait des gens au monde qui veuillent mentir publiquement avec si peu d'industrie. Le P. Annat a fait un fort grand nombre (C) de livres, les uns en Latin, & les autres en

Fran-

de son commerce. Le Roi en riant lui accorda tout franc son congé: le Pere se voyant pris voulut raccommoder l'affaire, mais le Roi en riant toujours lui dit qu'il ne vouloit désormais que de son Curé. L'on ne peut dire le mal que tout son Ordre lui voulut d'avoir été si peu habile. On me pourroit demander sur cela trois choses; 1. S'il est vrai que le Pere Annat ait demandé permission de se retirer. 2. Si ce fut par feinte, & par complaisance pour les Reines. 3. S'il se retira en effet, ou si les Jesuites eurent l'adresse de raccommoder les choses. Je ne puis répondre à la 1. question, si ce n'est que je n'en fais rien, & que l'autorité d'un homme qui écrit une satire ne me paroît d'aucun poids: je n'ajoute foi à ce qu'il avance qu'à proportion qu'il le prouve. Ceux qui composent une histoire sont dispensés de prêter serment, (A) & de fournir des temoins; on les en croit sur leur parole, & sans qu'ils jurent; mais pour ceux qui écrivent des libelles, c'est une faveur, c'est une civilité que de les en croire sur leur serment confirmé par des temoins. J'ai encore moins de lumieres sur la 2. question, je ne m'ingere pas à fouiller dans les abîmes du cœur. Sur la 3. je ne sai que la notoriété publique; c'est que le Pere Annat a été sans interruption Confesseur du Roi de France jusques au printems de 1670.

nir annoncer (f) les terribles jugemens de Dieu, (f) Pag. & à demander son congé puis qu'on ne s'amen-

doit pas, fut pris au mot. On met en marge l'an 1667. J'avoué que je ne comprens rien à une telle hardiesse; car il est de notoriété publique que le Pere Annat ne prit congé de la Cour qu'en 1670. & qu'un Jesuite de Rouen nommé le Pere Ferrier prit la place de Confesseur de Louis XIV. & que le Pere la Chaise n'y entra qu'après la mort du Pere Ferrier, arrivée le (g) 29. d'Octobre 1674. A quoi songent des gens qui publient des faussetez si grossieres!

Comment ne voyent-ils pas qu'ils ruinent leur principal but? car quel préjugé ne donnent-ils point contre tout leur livre, quand ils paroissent ou si mal instruits des choses qui sont exposées aux yeux de toute la terre, ou assez pourvus de honte pour oser publier des faussetez évidentes? Ont-ils les maximes de certains gens, qui debitent une fraude pieuse à tout un peuple en raisonnant de cette maniere? Pour un Auditeur qui conoitra que je me trompe, il y en aura mille qui ne le conoitront point; mille seront édifiés de ma fraude, un en fera scandalisé; le mal fera donc petit en comparaison du bien; il est donc de la charité & de la prudence d'assurer cette fausseté devant cette nombreuse assemblée. Je ne sai point si nos faiseurs de libelles raisonnent de la même maniere, mais je sai bien qu'ils parviendroient à leurs fins beaucoup plus heureusement, s'ils consultoient un peu mieux la Chronologie, & les regles de la fiction. Est ars etiam maledicendi, disoit Scaliger (h), il y a un art de medire; (h) Scaliceux qui l'ignorent distament moins leur ennemi, qu'ils ne temoignent l'envie qu'ils ont de le distamer. Au reste c'est plus pour l'utilité publique que pour l'interet d'aucun particulier que j'ai fait cette remarque. Il est bon que dans ce siecle nous puissions juger des satires qui ont couru depuis mille ans, & que les siecles à venir puissent juger de celles que nous voyons. Pour en bien juger il ne faut point avoir égard à ce principe, il n'y a pas apparence que si cela eût été visiblement faux on eût osé le publier.

(C) Le Pere Annat a fait un fort grand nombre de livres. Ses Traitez Latins publiez en divers tems furent recueillis en 3. volumes in 4. & imprimez à Paris chez Cramoisi l'an 1666. Le 1. contient l'Ouvrage de scientia media contra novos ejus impugnatores, una cum exercitatione scholastica sub nomine Eugenii Philadelphi, & appendice ad Guilielmum Camerarium. Le 2. contient l'Ouvrage qui a pour titre Augustinus à Bajanis, hoc est Janfenianis, vindicatus. On trouve dans le 3. les Traitez suivans; Catholica

(a) Quis unquam ab historiis juratores exegit? Seneca de morte Claudii.

(b) Inimicis Historie du Pere la Chaise Jesuite & Confesseur du Roi Louis XIV. A Cologne chez Pierre Marteau 1693. in 12.

(c) Pag. 106.

(d) Pag. 107.

(e) Pag. 108.

(g) Ex Natban. Satuello. Biblioth. Societ. pag. 449.

(h) Av 15 sur les Satires.

Pag. m. 101.

dispu-

ANNIUS de Viterbe, fameux imposteur. Cherchez NANUS.

ANSELME, Augustin dechaussé, natif de Paris, sera trop souvent cité dans ce Dictionnaire, & il a fourni trop de matériaux à Monfr. Moreri, pour ne meriter pas ici une place. Il est mort à Paris le 17. de Janvier 1694. âgé de 69. ans. Il en avoit passé 50. dans un detachment de toutes les charges monastiques, s'appliquant uniquement aux devoirs de la vie religieuse, & à composer des livres. Il étoit prêt de donner une seconde édition (T) de son Histoire Genealogique de la Maison de France, & des grans Officiers de la Couronne, avec des corrections, & avec des augmentations auxquelles il travailloit depuis long tems. Il avoit aussi entrepris un Ouvrage qui traite des Maisons souveraines, & des plus illustres familles de l'Europe, & il y avoit déjà mis la dernière main*. je ne sai ce qu'on fera de ces Manuscrits : je voudrois qu'on les publiât.

ANTHERMUS, Sculpteur, natif de l'Isle de Chio, fils de Miciade, & petit-fils de Malas, qui avoient été l'un & l'autre Sculpteurs, laissa deux fils qui furent de la même profession; l'un s'appelloit Bupalus, & l'autre (Z) Athenis. C'est contre eux qu'Hipponax écrivit des vers extrêmement satiriques, pour le venger de la representation ridicule qu'ils avoient faite de sa laideur †. J'en parle plus amplement dans l'article de ce Poëte. Voyez aussi l'article de Bupalus.

ANTINOE, ou ANTINOPOLIS (A), ville d'Egypte sur le (B) Nil bâtie ou réparée par l'Empereur Hadrien en l'honneur d'Antinous. Elle étoit la capi-

* Merveure
Galant du
moi le
Fancier
1694

† Plin. l.
36. c. 5.

nommée *Perenna*, & on la mit, dit-il, au nombre des Dieux à cause de l'amitié singulière qu'elle eut pour sa sœur. Les autres Dictionnaires ont rapporté si amplement les aventures de cette Anne, que je n'ai pas jugé nécessaire d'y toucher. La seconde est la femme d'Eteana; c'est assez, dit-il, pour la louer (a) que de dire que dans sa vieillesse, & par une faveur particulière de Dieu elle accoucha de Samuel, qui fut un Prêtre très-pieux, & un Juge très-incorruptible. La troisième est la mere de la Sainte Vierge. Il dit que cette dernière Anne a été fort célébrée par Rodolphe Agricola, & par Baptiste Mantouin. Il y a là & des pechez d'omission, & des pechez de commission. Que lui avoient fait la fille de Phinuel & la mere de Tobie, pour être ainsi oubliées? Mais où a-t-il trouvé que la mere de Samuel fut vieille? L'Historien sacré ne dit point cela, & nous fait plutôt entendre qu'elle étoit encore assez jeune; n'eut-elle pas cinq enfans depuis qu'elle eut févéré Samuel? Le même Historien la fait repondre au grand Sacrificateur Heli qui l'accusoit d'être ivre, qu'elle n'avoit bu ni vin ni biere. Joseph ne trouvant point cela assez singulier lui a suggeré une autre reponse, savoir qu'elle ne buvoit jamais que de l'eau. Monsieur Moreri a mieux aimé suivre l'Historien Juif que l'Écriture. Au reste la Dame à qui Erasme a écrit la lettre où il parle de ces trois Annes meriteroit bien un article; il la qualifie *Amam Bersalam principem Verania*. Si je puis deterrer la famille & ses aventures, je m'engage à parler d'elle. Erasme en fut secouru dans ses besoins, & nous la represente comme une Heroïne persecutée de la fortune.

(T) Une seconde édition de son Histoire genealogique. Il avoit publié cette Histoire avec celle des grans Officiers de la Couronne l'an 1674. en 2. volumes in 4. On avoit déjà vu de lui un gros livre intitulé *Le palais de l'honneur, ou les Genealogies historiques des illustres maisons de France, & de plusieurs nobles Familles de l'Europe*. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1668. On y trouve des abreges d'une infinité de choses concernant le blason, le sacre des Rois,

les entrées solennelles, les batêmes des enfans de France, les obseques des Rois, les Ordres militaires, &c. Il n'y avoit pas autant de degagement dans ce gros volume, que dans les deux qui le suivirent. Ils ont tous besoin d'une nouvelle édition revue, corrigée & augmentée; mais il est certain qu'ils ont été d'un grand usage, & qu'on ne sauroit comprendre toute la peine qu'il a fallu que ce bon Religieux se soit donnée pour ramasser tant de noms, tant de mariages, tant d'entantemens, & tant de dates. On a beau faire; si la nature nous incline à certaines choses, on n'en guerit pas sous le froc. Le Pere Anselme étoit n pour les recherches genealogiques; le peu de rapport qu'elles ont avec le genre de vie auquel il s'étoit voué n'empêcha pas qu'il ne suivit son penchant. Un (b) de ses confieres, (b) Le Pere Lubié.

(Z) Et l'autre Athenis. C'est ainsi que Suidas (c) le nomme. Il étoit nommé *Anthermus* (c) In dans les éditions de Pline; mais le P. Hardouin a fait sauter cela, & a mis *Athenis* à la place. Voyez les remarques de l'article d'Hipponax. Les Dictionnaires de Charles Etienne, de Lloyd, de Moreri, de Hofman s'appellent *Anthermus* en deuit de Suidas.

(A) Ou *Antinopolis*.] Mr. Baudrand dit deux fois dans la même page qu'Etienne de Byzance la nomme ainsi; je n'ai point trouvé cela ni dans l'édition de Pinedo, ni dans celle de Berkelius; j'ai trouvé seulement dans l'une & dans l'autre que la ville *Ἀντινοία*, *Antinoia*, s'appelloit aussi *Adrianopolis*. Monsieur Moreri n'a pas pris garde que ce dernier nom & *Adrianople* ne font pas deux noms differens; il les donne comme tels.

(B) Ville d'Egypte sur le Nil.] Dion Cassius marque (d) positivement qu'Hadrien la fit bâtir au même lieu où Antinous étoit mort. Il venoit de dire que selon la relation d'Hadrien ce malheureux étoit tombé dans le Nil: puis donc qu'Hadrien vouloit que le monde crût qu'Antinous s'étoit noyé dans cette riviere, il faut que la ville qu'il consacra à ce favori ait été

(d) Ως, & πάλιν ἐν τῇ Χαλκίδι ἐν τῇ τῶν Ἑλλήνων συνοικίᾳ, & ἐνοικῶσαι αὐτῷ. Ut urbem in eo loco in quo ille obiisset, restitutam ex eo nominari voluerit. In Adriano.

(a) Cujus ad laudem abunde factis est quod & annis, & auspice Deo, Samuelem pepererit, non utique sed Deo quidem Sacerdotem religiosissimum, populò verò iudicem in cori uprifimum. Erasmi. epist. 38. l. 9. p. 500.

capitale de la Thebaïde, si nous en croyons un * Auteur du IV. siecle. Cet Auteur ajoûte † qu'elle étoit si peuplée, que l'on y voyoit de son tems jusqu'à douze Monasteres de femmes. Ammien Marcellin ‡ la donne pour l'une des trois plus celebres villes de la Thebaïde. Il n'est pas vrai que Leon d'Afrique ait dit qu'elle s'appelle (C) Anthios. Voyez la remarque D de l'article Antinous, vous y trouverez d'autres choses touchant cette ville.

A N T I N O U S , mignon de l'Empereur Hadrien, étoit nâti de J. Bithyne de la Bithynie. On ne trouve rien touchant sa famille. Sa beauté embrasa de telle sorte le cœur d'Hadrien, qu'on n'a jamais vu de passion plus effrenée, ni plus extravagante que celle de cet Empereur pour ce jeune homme. Cette passion ne se montra jamais plus furieuse qu'après la mort d'Antinous; car il n'y eut point d'honneurs divins (A) qu'Hadrien trouva trop sublimes pour cet objet de son amour. Quelques-uns disent qu'Antinous lui avoit donné la plus grande marque d'affection qu'on puisse donner, c'est-à-dire qu'il (B) étoit mort pour lui. D'autres assûrent qu'il se noya dans le Nil, pendant le séjour qu'Hadrien fit

* Palla-dius, hystor. Lausiac. c. 47. apud Tri-phan Commen- tior. t. 1. pag. 541.

† Ibid. c. 137. apud eundem ibid.

‡ Lib. 12. cap. 16.

† On nom- voit aussi cette ville Claudiu- polis. Xi- philan. in Adrian.

(a) Lib. 8. p. m. 244.

sur le bord du Nil, & proche du lieu où il disoit que ce jeune homme avoit péri. Pausanias (a) marque expressément que cette ville étoit sur le Nil; Εὐνὴ τῷ Νείῳ πᾶσις Ἀγυῶν εἶναι ἐπώνυμον Ἀντίνου. In Aegyptu apud Nilum urbs de Antinoi nomine est appellata. Concluez de là que les ruïnes qui se voyent à dix lieues du Nil, selon Moreri, ne sont point celles d'Antinopolis. Concluez la même chose encore plus hardiment contre ces ruïnes de ville que Monsieur Baudrand a placées à 49. lieues du Nil.

(C) Qu'elle s'appelle Anthios.] C'est encore une ineptie de Montieur Baudrand. Je ne croi pas me tromper si j'en attribue la cause à la liberté qu'on se donne de paraphraser les Auteurs dont on se sert. Considérez bien ces paroles d'Ortelius; Anthios, hodie dicitur ex Joannis Leonis Africa descriptione deprehenditur: comparez les avec celles-ci de Monsieur Baudrand, nunc in ruinis jacet, Anthios dicta teste Leone Africano; vous verrez que si ce dernier Ecrivain s'étoit scrupuleusement renfermé dans les bornes du précédent, il auroit donné beaucoup moins de prise. Ortelius pourroit chicaner le terrain, en appliquant le mieux qu'il pourroit ce qu'a dit Leon d'Afrique, mais Monsieur Baudrand ne peut pas recourir aux applications ni aux conjectures; il faut qu'il montre que ce Leon a dit positivement, que l'ancienne ville Antinoe se nomme aujourd'hui Anthios. Or c'est ce qu'on ne montrera jamais; car Leon d'Afrique ne dit autre chose si non qu'Anthius a été bâti par les Romains, sur le Nil du côté d'Asie, & qu'on y voit encore plusieurs inscriptions Latines sur des marbres. Il en parle comme d'une très-belle ville, que l'industrie & la bonne humeur des habitans rendent très-considerable; tant s'en faut qu'on puisse le citer comme un témoin qui depose qu'elle est tout-à-fait ruinée; Nunc in ruinis jacet, Anthios dicta teste Leone Africano. Monsieur Baudrand ajoûte qu'elle est à 49. lieues du Nil vers l'Orient. Elle n'est donc point l'Anthios de Leon d'Afrique. Monfr. Moreri ôte 39. lieues à cette distance; On voit ses ruïnes, dit-il, à dix lieues du Nil. Nous avons prouvé dans la remarque precedente qu'Antinopolis étoit sur ce fleuve.

(b) Xiphil. in Adrian.

(A) D'honneurs divins qu'Hadrien trouva trop sublimes.] Je ne m'arrête point à ce grand nombre de sanctés, ou de simulacres (b) qu'il lui

fit faire presque par tout le monde. Je dis qu'il lui fit bâtir des temples; qu'il lui ordonna des Prêtres, & des jeux sacrez (c), & qu'il lui consacra des (d) mysteres. Pausanias (e) dit que la Religion d'Antinous fut établie à Mantinée avec un soin tout particulier de cet Empereur, à cause que la patrie d'Antinous étoit une Colonie de Mantinée. On y celebroit des jeux tous les cinq ans en l'honneur de ce favori; mais pour les mysteres qui lui étoient consacrés, on les celebroit tous les ans. Ceux qui apurent (f) sur ce qu'il y a eu des Prêtres d'Antinous qui prenoient la qualité de Prophetes, ceux, dis-je, qui apurent sur cela, & qui en tirent la raison de ce qu'il avoit un oracle, cherchent des mysteres où il n'y en a point. Ces Prophetes étoient les Prêtres qu'Antinous avoit (g) en Egypte dans la ville qui portoit son nom, ville qui étoit Eglise mere (h), & Chef d'Ordre dans cette nouvelle Religion. Or dans les Colleges des Prêtres d'Egypte, on nommoit Prophetes ceux qui étoient comme les Doyens & les Chefs. Voyez les preuves que le docteur Henri Valois en apporte dans ses notes sur (i) Eusebe. On a une inscription dans laquelle Antinous est placé sur le même trône que les Dieux d'Egypte (k), ἁνθίου ἑστὶ ἐν τῷ ἁνθίου βίβαν. La dignité d'assesseur des Dieux étoit de beaucoup inférieure à celle-là. Je ne dissimulerai point que le Philosophe Cellus (l) avance, que les Egyptiens ne souffriroient pas que l'on égalât Antinous à Jupiter & à Apollon. Origene soutient le contraire, mais j'avoue qu'il le dit sans preuve, & que je n'entens point son raisonnement.

(B) Qu'il étoit mort pour lui.] Hadrien ne disoit point cela; mais Dion n'a nul égard à l'histoire de cet Empereur, où il avoit lu qu'Antinous étoit tombé dans le Nil, & s'y étoit noyé. Il donne pour un fait constant qu'une operation magique à laquelle Hadrien faisoit travailler, demanda que quelqu'un livrât son ame volontairement, & qu'Antinous accepta cette condition. L'Abbreviateur Xiphilan nous a derobé apparemment quelques circonstances qui éclaircissent un peu ce mystere, car il n'est point vrai-semblable que Dion Cassius ait rapporté une telle chose d'une maniere si coupée, ou plutôt si étranglée. Quoi qu'il en soit, on ne peut conclure de la narration de Xiphilan qu'Antinous ait donné sa vie pour sau-

(c) Hegesippus apud Eusebium. Hist. eccl. lib. 4. cap. 8.

(d) Pausanias in Arri. l. 8. p. m. 244.

(e) Ibid.

(f) Voyez Castaxion & Saurin sur Spartien l. 8. p. m. 137. 143.

(g) Vide Hegesippum ubi supra.

(h) Voyez la remarque D.

(i) Ad cap. 8. l. 4.

(k) Vide Spanhem. de numism.

(l) Apud Origen. l. 3. p. m. 133.

fit en Egypte environ l'an 132. de l'Ere Chretienne. Quoi qu'il en soit, cet Empereur le pleura * à chaudes larmes, & voulut qu'on lui bâtît des temples & des autels; ce qui fut executé avec tout l'empressement qu'on pouvoit attendre d'une nation † accoutumée depuis long tems aux (C) plus honteuses flatteries. Il voulut même que l'on fût persuadé qu'Antinous rendoit des oracles. Il en courut quelques-uns sur ce pied-là, mais on ne laissoit pas de croire qu'Hadrien les avoit forgez. Il fit rebâtir (D) la ville où son mignon étoit mort, & il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori. Il étoit bien aisé qu'on lui vint dire, qu'on voyoit au ciel un nouvel astre qui étoit l'ame (E) d'Antinous, & il disoit lui-même qu'il voyoit l'étoile d'Antinous ‡. Ce qu'il y a de plus

étrange

ver ou pour prolonger celle d'Hadrien. On en doit plutôt conclure qu'il la donna, afin que par l'inspection de ses entrailles les devins pussent connoître l'avenir que cet Empereur cherchoit. Et qu'on ne me dise pas, avec un de nos (A) Antiquaires, que si ce n'est été que la seule curiosité de voir des entrailles d'un garçon pour un effet de divination, il n'étoit pas nécessaire d'exposer à cette espreuve celui qui aimoit le plus de tous les humains; il y avoit assez d'autres jeunes enfans d'exquise beauté, en tout ce grand empire (si la * beauté y servoit) qui eussent peu estre employez à cet infame mystere: qu'on ne me fasse point, dis-je, cette objection, car cet Ecrivain en a reconu lui-même la nullité, en ajoutant tout aussitôt ces paroles; il se pouvoit faire néanmoins que le secret de cet art necromantique requeroit que ce fût lui comme son mieux aimé, qui fût sacrifié pour rendre le sacrifice plus efficace. Il devoit ajouter ce que D. on dit nommément, qu'il faisoit une victime volontaire: or les autres jeunes enfans que l'Empereur eût destinéz à ce sacrifice, ne s'y fussent pas soumis de bon gré. Croyez-vous qu'il ne falût pas faire une horrible violence à ces beaux enfans qu'Heliogabale livroit à ses Magiciens? Cedit (b) & humanas hostias lectis ad hoc pueris nobilibus & decoris per omnem Italiam patrumis & matrumis, credo ut major esset utriusque parentis dolor. Omne denique magorum genus aderat illi operabaturque quotidie horum illo, & gratias dñs agente quod amicos eorum invenisset, quum inspiceret extra puerilia & excuteret hostias ad ritum gentilem suum. La Magie de ces siecles-là demandoit de ces sortes de victimes, & St. Justin remarque qu'elle choisissoit des enfans dont la pudicité fût (c) immaculée. Sur ce pied-là Antinous eût été un sujet fort mal propre. Revenant à Hadrien, je dis qu'on doit ce me semble supposer 1. qu'il ne consentit à immoler son mignon que pour le besoin le plus pressant. 2. Que le desir d'éviter la mort étoit pour lui une chose plus pressante, que l'envie de penetrer dans l'avenir: j'aurois mieux donc suivre Aurelius Victor que Xiphilin. Voici ce que dit Aurelius Victor (d), *Quæ quidem alii varia fama volunt religiosaque, quippe Hadriano cupiente fatum producere, cum voluntarium ad vicem magi poposcissent, cunctis tetraclantibus Antinorum objecisse se referunt* (e).

(C) Aux plus honteuses flatteries. (f) Causaubon met entre les basses complaisances que l'on eut pour la passion d'Hadrien, ce que fit le Poëte Panocrates. Or voici ce qu'il fit. Il montra comme un miracle à Hadrien une fleur de lotos qui étoit semblable à une rose, & lui dit qu'il la faisoit nommer Antinivienne, & qu'elle

étoit née dans le lieu qui avoit été arroufé du sang du lion que lui Hadrien avoit tué à la chasse. L'Empereur prit tant de plaisir à ce discours, qu'il ordonna une pension à Panocrates dans le Musée d'Alexandrie (g). Athenée n'explique point pourquoi ce Poëte vouloit que le nom d'Antinous lui donné à cette fleur, mais on devine aisément que l'intention de Panocrates étoit d'honorer la memoire de ce favori. J'ai cru pendant quelque tems que ce passage d'Athenée avoit donné lieu au mensonge du Sieur Moreri que j'ai rapporté sur la fin de cet article; mais j'ai changé d'opinion après avoir lu ces paroles d'un Auteur (h) moderne, Hadrianus . . . donna le nom de ce misérable (Antinous) à une ville d'Egypte . . . comme aussi il le conséra à un astre, à une fleur, à des temples, à des sacrifices, à des oracles, & à des jeux de prix, bref en fit un Dieu. Ceux qui compareront ce passage avec l'Antinous de Moreri, pourront juger si cet Ecrivain se faisoit servir des livres qu'il consultoit.

(D) Il fit rebâtir la ville où son mignon étoit mort. J'ai suivi le Traducteur de Xiphilin qui ne parle que d'une ville réparée, quoi que Xiphilin se soit servi du mot *ανακαινισται*. D'autres n'y regardant pas de si près disent qu'Hadrien (i) bâtit une ville qui porta le même nom qu'Antinous. Elle étoit dans la Thebaïde, & se nommoit anciennement Besa, qui étoit aussi le nom du Dieu particulier qu'on y adoroit Casaubon (k) l'assure, & remarque que les Egyptiens laissent aux Grecs le nouveau nom, & continuent de l'appeller Besa; mais il se trouva des gens qui par l'union de l'ancien & du nouveau nom, la nommerent Befantinous. C'est ce que fit (l) Helladius qui y étoit né. Nous l'apprenons de ces paroles de Saint Epiphane (m); *Ως δ' Ἀντινοῦ ὁ ἐν Ἀντινοῦ κεκρημένον ἔστιν ἀπὸ τοῦ Ἀδριανῶντος ἡ ἀπὸ τοῦ Ἰσχυροῦ. Ad hunc modum Antinous in urbe sui nominis cum Isidorio navigio sepultus ab Adriano in Deorum numerum relatus est.* Nous apprenons d'Origene (n) qu'on disoit qu'il se faisoit des miracles dans ce temple d'Antinous. C'est là où Saumaïse pose le prétendu oracle de cette fausse & ridicule divinité. *Licet in multis*, dit-il, *omne Græciæ urbibus templa & sacerdotes habuerit Antinous, præcipuè tamen eum coluisse videntur Ægyptii in ea urbe que ab ipso nomen accepit, nam ibi sepultus est, ibi oracula (p) per eum reddi credebantur, ibi & prophetas habuit.*

(E) Un nouvel astre qui étoit l'ame d'Antinous. On s'étoit déjà servi d'une semblable flatterie

N n 2 l'égard

(a) Trifian, Comment. histor. r. 1. p. 541.

* Il ne faut point parler de cela en doute. Voyez Apulée ubi infra.

(b) Lampridius in ejus vita c. 8.

(c) Nixonomachia, p. 126. Voyez Saumaïse sur Spartien in Adriano pag. 136. & Apulée in Apologia pag. m. 301.

(d) In Castribus.

(e) De quo (Antinoo) varia fama volunt religiosaque, quippe Hadriano cupiente fatum producere, cum voluntarium ad vicem magi poposcissent, cunctis tetraclantibus Antinorum objecisse se referunt.

(f) In vita Adriani à Spartiano p. 137.

* Multibriter fleat. vit. Spartian. p. m. 137.

† Et Græci quidem volente Adriano cum consecreturavunt, oracula per eum dari afferentes que Adrianus

ipse comment. Potiffic. iudicatur. Id. p. 137.

‡ Xiphilin. ubi supra.

(g) Athen. l. 15. c. 6. p. 617.

(h) Triffian. Comment. l. 15. c. 6. p. 617.

(i) Nixonomachia. p. 126.

(k) Nat. in Spartiano Adriano. p. 136.

(l) Apud Photium.

(m) In Anacora. p. 108.

(n) In Alabion. p. 108.

(o) In Spart. pag. 143.

(p) Origene le te-moigne ubi

supra, se on lit le passage

Antinivienne. Voyez aussi Scaliger in Eusebium n. 2145. où il ne cite pas comme Saumaïse, quoi que Spartian l'assure en notis ad Origen. contra Celsum. pag. 45.

étrange là dedans n'est pas la complaisance profane que l'on avoit pour la foiblesse de ce Prince, dont on se * moquoit d'ailleurs, mais c'est de voir que long tems après sa mort on ait perseveré dans le culte de cette nouvelle divinité. Ce culte étoit encore en vogue sous † l'empire de Valentinien, lors qu'il ne s'agissoit plus de flater un Prince, ni de craindre l'édit ‡ exprès qui avoit ordonné cette religion. C'étoit donc par le sot attachement qu'ont les peuples à tout ce qu'ils trouvent établi, que l'on continuoit d'adorer Antinous. Les Peres de l'Eglise se servirent avantageusement de cette folle superstition, pour faire sentir la vanité de la Religion Payenne. Il étoit aisé de remonter jusques à la source, à l'égard de cette nouvelle divinité, & puis de rendre suspecte l'origine de toutes les autres. Ils parlerent diversément d'Antinous selon les tems; ils n'eurent pas l'imprudence de marquer la cause infame de son apotheose, en s'adressant à Antonin Pius fils adoptif, & successeur d'Hadrien, où à Marc Aurele adopté par Antonin Pius selon l'intention d'Hadrien. Ils ↓ touchèrent alors délicatement à cette playe; mais Tertullien plus éloigné de ce tems-là, & sous des Empereurs qui n'avoient pas le même intérêt à l'affaire, ne garda plus de mesures. Prudence a finement (F) observé que le mignon d'Hadrien étoit monté à une condition plus relevée que celle du mignon de Jupiter, puis qu'Antinous étoit à table, pendant que Ganymede versoit à boire. Il pouvoit dire,

- - - *Mediis β videor discumbere in astris*
Cum Jove, & Iliaca porrectum sumere dextra
Immortale merum.

↓ Justin Martyr
 Apolog ad Anton.
 Eium.
 Athenagoras ad Marcum Imper.

β Statius Silv. 2.
 l. 4.

δ Voyez la remarque C.

De tout tems les hommes du monde ont fait plus exactement leur cour aux Dieux de la terre qu'aux Dieux du ciel. Je ne sai pourquoi Mr. Moreri debite qu'Hadrien *crut* Antinous *changé en d fleur & en temple*, & même qu'il lui fit bâtir un autel. N'est-ce pas dire qu'il ne lui fit point bâtir des temples? & cela est-il plus vrai que le changement d'Antinous en fleur?

ANTIPATER, Iduméen (A) de nation, illustre par sa (B) naissance, par

(a) Sueton. in Cæsare cap. 88. Voyez les Pensées de Pericles sur les Comètes p. 219. l'égard de Jules César. *Ludis (a) quos primo consecratos ei heredes Augustus edebat, stella crinita per septem dies continuos fuisse, exoritur circa undecimam horam, crediturque cit animam esse Cæsaris in calum recepti, & hac de causâ simulacro ejus in vertice additur stella.* Ovide a fini ses Métamorphoses par celle de l'ame de César en aigle;

Vix ea satis erat, media cum sede Senatus
Constitit alma Venus nulli cernenda, sui que
Cæsaris eripuit membris, nec in acra solvi
Passa recentem animam, caelestibus intulit astris.
Dimque tulit, lumen capere atque ignescere sensit
Emisique sinu. Luna volat altius illa
Flammiferumque trahens spatioso limite crimem
Stella micat.

Avant cela les Poëtes Grecs avoient mis en usage cette invention pour les cheveux de Berenice; l'Empereur Hadrien étoit trop savant pour ne savoir pas tout cela, & néanmoins il se paya d'une flatterie qui ne pouvoit plus avoir la grace de la nouveauté. A quoi songerent ceux qui ne tirent ce mignon qu'au plus bas étage du ciel? Il y en eut qui ne le placèrent (b) que dans le globe de la Lune.

(b) Πῦρ ἐπιθνήσκας Ἀγρίωνος ἰσχυροῦ ἐν τῇ οὐρανῷ ἀπὸ τοῦ καὶ Σίδηρος. Tatianus.

(c) Ubi supra pag. 542.

(d) Contra Symmach. l. 1. v. 271.

Quid (d) loquar Antinorum caelesti in sede locatum?
illum delicias nunc Divi Principis: illum

Purpureo in grenio spoliatum forte virili
Hadriamque Dei Ganymedem, non cyathos dis
Porgero, sed medio recubantem cum Jove sulcro
Nectaris ambrosii sacrum potare lyaeum,
Cumque suo in templis votis exaudire marito?

(A) Iduméen de nation.] Eusebe (e) le fait Ascalonite. Une troupe de brigans, dit-il, qui avoit pillé un temple auprès d'Ascalon, amena avec le reste du butin Antipater dans l'Idumée; où il demeura parce que son pere n'eut pas de quoi le racheter. Ce que je dirai dans la remarque suivante refute ce conte. Phortius me paroit ici un peu blâmable. En donnant l'extrait de Joseph (f), il assure qu'Herode étoit fils d'Antipater qui avoit servi dans le temple d'Ascalon, Ο τῆ Ἀντιπάτρως τῆ Ἀσκαλωνίτις τῆ ἱεροδρα. Ce n'est point dans Joseph qu'il trouvoit cela, & néanmoins où sont les lecteurs qui ne s'imaginent que tout ce que dit Phortius est dans les livres dont il parle? Ailleurs (g) il dit qu'Antipater étoit d'Idumée, & de la ville d'Ascalon, & qu'il fut grand ennemi d'Hyrcan pour l'amour d'Aristobule. Cette dernière faute ne doit pas être imputée à Phortius, car toute la suite de son discours montre qu'il asocioe Antipater à Hyrcan. C'est à ceux qui ont publié cet Auteur qu'il faut adresser ses plaintes quant à cela, mais il est responsable de l'autre faute. Ascalon n'étoit pas une ville de l'Idumée; & après tout ce n'est pas Joseph qui a dit qu'Antipater étoit d'Ascalon. Or c'est de Joseph que Phortius donne là l'extrait.

(f) Bibl. v. 76. pag. 168.

(g) N. 238. pag. 969.

(B) Illustre par sa naissance.] Son pere nommé Antipater fut Gouverneur de l'Idumée sous

ANTOINE (MARC) l'Orateur, a été le plus grand ornement de sa Maison. A son entrée dans les charges il fit éclater son mérite, par un endroit qui est digne d'être rapporté. Il avoit obtenu la Questure de la Province d'Asie, & il étoit déjà arrivé à Brundisium pour s'y embarquer afin d'aller exercer sa charge, lors que ses amis lui firent savoir qu'il avoit été accusé d'inceste par devant le Pretour Cassius, le juge du monde le plus sévère, jusques-là que l'on appelloit son Tribunal *l'ecueil des Accusés*. Marc Antoine auroit pu se servir du bénéfice de la loi, qui défendoit de recevoir les accusations contre ceux qui étoient absens pour le service de la République; mais il aimoit mieux se justifier dans les formes, & pour cet effet il revint à Rome, poursuivit son procès, & le gagna glorieusement *. La Sicile lui échut pendant sa Preture, & il donna la chasse aux Pirates qui infestoient ces mers-là. Il fut fait Consul avec A. Posthumus Albinus l'an de Rome 673. & reprima courageusement & heureusement toutes les machinations turbulentes de Sextus Titus Tribun du peuple. Quelque tems après il fut Gouverneur de la Cilicie en qualité de Proconsul, & y fit tant de belles choses, qu'il en remporta l'honneur du triomphe. Il ne faut pas oublier qu'afin de cultiver le merveilleux talent d'éloquence qu'il avoit, il voulut bien en quelque manière devenir le disciple des plus grans hommes qui fussent à Athenes, & à Rhodes, tant en allant en Cilicie, qu'en s'en retournant à Rome. Il exerça en suite la charge de Censeur avec beaucoup de gloire, ayant gagné sa cause devant le peuple contre M. Duronius qui lui avoit intenté une accusation de brigue, pour le venger d'avoir été rayé du Senat par Marc Antoine; ce que ce sage Censeur avoit fait à cause que Duronius, pendant qu'il étoit Tribun du peuple, avoit cassé la loi qui repressoit les dépenses immodérées des festins †. C'étoit un des plus grans Orateurs qu'on eût jamais vu à Rome; & il fut cause selon le témoignage de Cicéron, bon juge en ces sortes de matieres, que l'Italie se pouvoit vanter d'égaliser la Grece en l'art de bien dire. Il défendit entre autres personnes Marcus Aquilius, & toucha tellement les Juges par les larmes qu'il repandit ‡, & par les cicatrices qu'il montra sur la poitrine de son client, qu'il gagna sa cause. On peut voir fort amplement le caractère de son éloquence, & celui de son action dans les

‡ livres que je cite. Il ne voulut jamais publier (A) aucune de ses harangues, afin,

* Valer. Maxim. l. 3. c. 7. n. 9. qui rapporte l. 6. c. 8. la constance d'un esclave de ce Marc Antoine à nier que son maître fût coupable.

† Glan. dorpis ubi supra pag. 68. ex epitoma Livii, Ciceroe etc.

‡ Cicero de Orat. l. 2. c. in Verrem 7. insitio.

‡ Cicero in Bruto, c. de Oratore.

(a) *Favos* fait ni connu. *Neque (a) quod gravissimum est, tun nata gens Antoma aut facta vox, aut auctura temporibus illis.* Rien de plus faux. Nous avons produit sur la foi de Tite Live un Titus Antonius Decemvir l'an 304. de Rome, & un Quintus Antonius Tribun Militaire environ trente ans après. On trouve dans le même Tite Live un Marcus Antonius créé General de la Cavalerie par le Dictateur Cornelius Rufinus l'an 421. Or c'est une chose certaine qu'Alexandre mourut l'an 430. Je n'allègue pas la tradition rapportée par Plutarque, car on pourroit me répondre très-justement, qu'Anton fils d'Hercule étoit aussi peu la tige des Antoines en Italie, que Coccejus Nerva la tige de la Maison de Cossé en France.

(A) Il ne voulut jamais publier aucune de ses harangues. Ce fait & la raison de ce fait sont deux choses assez curieuses, pour mériter que j'en rapporte les preuves. Cicéron & Valere Maxime sont mes deux temoins. Voici comme parle Cicéron (b). *Nominem ingeniosum M. Antonium ajunt solitum esse dicere, idcirco se nullam unquam orationem scripsisse ut si quid aliquando non opus esset ab se esse dictum, posset se negare dixisse.* Nous allons entendre Valere Maxime (c). *Jam M. Antonio remittendum convitium est, qui idcirco se aiebat nullam orationem scripsisse, ut si quid superiore judicio altum ei quem postea defensorum esset, nociturum foret, non dictum a se affirmare posset: qui facti vix pudens tolerantem caussam habuit, pro periclitantium enim capite non solum eloquentia sua uti, sed etiam veracandiam abuti erat paratus.* Je ne pense pas qu'il

(b) In oratione pro Cluena. l. 20.

(c) Lib. 7. c. 13. n. 5. est.

Je ne pense pas qu'il y ait de chicaneur assez injuste pour soutenir que je traduis mal le mot *scribere*. Tout lecteur qui aura quelque intelligence comprendra que Marc Antoine ne vouloit pas dire qu'il plaidoit par meditation, qu'il n'écrivoit rien de tout ce qu'il devoit dire devant les Juges; car si c'eût été son sens il auroit donné une raison impertinente de sa conduite, puis qu'il n'avoit pour but que d'empêcher qu'on ne se servit contre lui de ses propres armes. Il pouvoit empêcher cela également soit qu'il écrivit, soit qu'il n'écrivit point ses plaidoyez, pourveu qu'il ne les publiât pas. Un Manuscrit caché dans un coffre ne peut pas convaincre un homme dans le Barreau, qu'il a soutenu autrefois une maxime toute opposée à ce qu'il avance presentement; cet homme le niera avec la même assurance que s'il avoit plaidé par meditation, & ne craindra pas qu'on le condamne à produire l'original de son plaidoyez; il auroit plusieurs moyens infallibles de s'en garantir. Concluons donc qu'il ne s'agit point ici d'écrire ou de ne pas écrire une harangue, mais de la publier ou de ne la publier pas. S'il étoit besoin de donner des preuves dans une chose si claire, j'en ferois bien-tôt deux qui seroient très-fortes. La 1. seroit prise d'un endroit de Cicéron, où de Brutus se plaint (d) de ce que l'Orateur Marc Antoine n'avoit donné au public qu'un très-petit livre. Il se sert là du mot *scribere*. Je prendrois la 2. de la harangue même de Cicéron où se trouve le fait dont je parle, car Cicéron voulant montrer que Marc Antoine ne se precauionnoit pas autant qu'il croyoit, re-

presente

(d) Velleus aliquid Antonio præter illum de Bruto se plaut (d) de ce que l'Orateur Marc Antoine n'avoit donné au public qu'un très-petit livre. Il se sert là du mot *scribere*. Je prendrois la 2. de la harangue même de Cicéron où se trouve le fait dont je parle, car Cicéron voulant montrer que Marc Antoine ne se precauionnoit pas autant qu'il croyoit, re-

afin, disoit-il, de ne pouvoir pas être convaincu d'avoir dit en un procès, ce qui seroit contraire à ce qu'il diroit dans un autre. La Morale du Barreau ne trouvoit point en ce tems-là qu'il fût honteux de se dedire en faveur de son Client. La precaution d'Antonius (B) est nécessaire aux personnes de sa profession, & n'est pas néanmoins toujours capable (C) de les tirer d'affaire. Nôtre Marc Antoine af-

(a) Perinde quod à nobis dictum aut actum sit id nisi licetis mandaverimus hominum memoria non comprehendatur. Cicero pro Cluentio.

presente (a) non pas que l'on peut obliger un Avocat à produire l'original de son plaidoyé, mais qu'il y a des auditeurs qui se fouviennent long tems de ce qu'ils ont ouï dire à un Avocat.

(B) La precaution d'Antonius est nécessaire aux personnes de sa profession. Je me souviens d'une lettre (b) publiée l'an 1685. où l'on recherchoit les causes des contradictions des Auteurs. On mit en jeu les Avocats, & voici ce qui fut dit sur leur chapitre; „ On a quelquefois le plaisir dans une même semaine d'entendre plaider un même Avocat pour un mari contre la femme, & pour une femme contre son mari.

„ S'il a l'imagination excessive, il ne parle dans son premier plaidoyé que de l'Empire des maris: il le fonde sur la Nature, sur la raison, sur la parole de Dieu, sur l'usage. Il cite l'Ecriture, il cite les Peres, il cite les Jurisconsultes, il cite les Voyageurs. Il declame contre les femmes, & il ne raisonne que sur des propositions universelles. Mais deux jours après ce n'est plus cela. Il passe dans des Maximes toutes opposées, il traite d'usurpation l'autorité des maris, il parcourt la Ste. Ecriture, le Code, la Physique, l'Histoire, & la Morale en faveur des femmes, raisonnant toujours sur des Principes universels; car un esprit vehement ne croit rien prouver s'il n'affirme ou s'il ne s'en fians exception, & par conséquent s'il ne s'engage à soutenir des intentions opposées, il faut nécessairement qu'il se contredise. „ Avouons qu'un Avocat qui auroit donné au public un plaidoyé sur les privileges des femmes rempli de tout le feu de son imagination, seroit aisé à refuter s'il plaidoit pour les privileges des maris. On n'auroit qu'à le renvoyer à son livre. Nôtre Orateur Marc Antoine voulut éviter ce grand inconvenient & se réserver la liberté de se contredire, en soutenant un jour une chose, & le lendemain une autre selon l'interêt de ses parties. Il seroit aisé de montrer que les Avocats ne sont pas les seuls qui en usent de cette maniere; les Theologiens Controversistes (c) ne font autre chose à mesure qu'ils ont à faire à diverses gens. Bellarmin contre les Enthousiastes * soutient que l'Ecriture est toute remplie de caracteres de divinité; mais contre les Proteftans il soutient qu'elle est obscure, & qu'elle a besoin de l'autorité de l'Eglise. Un Ministre que je ne nommerai pas soutient contre ceux de l'Eglise Romaine que l'Ecriture est toute brillante de caracteres de divinité. Contre Monsr. Pajon il tient un autre langage. Il faudroit laisser en propre ce privilege aux Poëtes & aux Orateurs. Ils „ disent (d) „ souvent en differens endroits des choses contraires, res les unes aux autres, selon ce qui fait à leur propos. Nos poetarum more, nisi se res dederit, ita vel populi vel eruditorum hominum sententiam nostro quodam jure sequimur, atque alias, sicut opus, aliter de eadem dicimus, dit l'excellent Monsignor della Casa Archevêque

„ de Benevent dans une de ses lettres à Victorius. „ Et Eustathius sur le vers 181. du second livre de l'Odyssée, & sur le 243. du douzième de l'Iliade, a remarqué qu'Homere avoit dit en ces endroits des choses touchant les augures qui étoient contraires à celles qu'il avoit dites ailleurs; ce qu'il appelle τὸ ἀμειδιεῖν ἄλλοθεν. J'ai donc dit en ces premiers endroits de mes poësies que je viens d'alléguer que c'étoit une vilaine chose qu'un vieux poëte, parce que cela faisoit à mon sujet. Mais cela n'empêche pas que je ne puisse dire ailleurs le contraire si l'occasion s'en presente. „ Que j'aime cette bonne foi! & que je serois ravi de la trouver dans Bellarmin, & dans le Ministre: mais ce n'est pas une chose qu'il faille espérer. Nous entendrons bientôt Ciceron sur le droit des Avocats par rapport à la liberté de se contredire.

(C) Toujours capable de les tirer d'affaire. Nous avons vu comment Ciceron a observé que la memoire des auditeurs est redoutable aux Avocats qui se contredisent; (elle ne l'est pas moins aux Predicateurs, lors que bien loin de se contredire ils debitent de tems en tems presque mot à mot le même Sermon) s'il en avoit donné des exemples il auroit mieux fait conoître que les precautions de Marc Antoine étoient inutiles. Mais il faut avouer que ce qu'il ajoute est assez propre à justifier la conduite de cet Orateur. Il dit que Marcus Brutus qui accusoit L. Plancius defendu par L. Crassus, fit venir deux personnes qui furent tout haut certains endroits qu'il avoit choisis dans deux harangues de L. Crassus; l'une desquelles éroit extrêmement l'autorité du Senat, & l'autre ne l'abaissoit pas moins. Cela mit un peu en peine l'Orateur, & Publigea (e) à preparer des excuses sur la di-

versité des tems & des causes, qui avoit exigé de lui ces deux sortes de maximes. Ego vero, dit Cicero (f), in isto genere libentius cum multorum tum hominis eloquentissimi & sapientissimi L. filii D. D. Crassi auctoritatem sequor, qui quam L. Plancium defenderet accusante M. Bruto, homine in dicendo vehementi & callido, quem Brutus duobus capitibus constitutus ex duobus ejus orationibus capita alterna inter se contraria recitanda curasset, quod in dissuasione rogationis ejus qua contra Colontiam Narbonensem ferebatur quantum potest de auctoritate Senatus detrahit: in susceptione legis Servilia summis ornat Senatuum laudibus, & multa in Equites Romanos quum ex ea oratione asperius dicta recitasset, quo animi illorum judicium in Crassum incenderentur: aliquantum esse commotus dicitur. Itaque in respondendo primum exposuit utriusque rationem temporis, ut oratio ex re & causa habita videretur. Cicero n'avoit garde de desapprouver le parti que L. Crassus choisit en cette rencontre; Cicero, dis-je, qui se voyoit dans le même cas, veu qu'on avoit recité un morceau de l'une de ses harangues qui étoit fort contraire à la cause qu'il avoit alors en main. Il répondit que la harangue dont on avoit recité quel-

(c) Voyez ci-dessus, pag. 102. col. 2.

* Voyez les efforts que le Jésuite Melchiorius fait dans l'auditorium primum speculium miscrarum Paris pour fonder cette congrégation.

(d) C'est Mr. Meunier qui parle dans l'Anri-Baillet, t. 2. pag. 174. & 175.

(e) Voyez la même, en encore mieux l. 2. de Oratore, fol. 81. D. D. Crassi comment il se vengea de Brutus en faisant venir trois lecteurs.

(f) Orat. pro Cluentio, tit. 10.

vines. La guerre de Crete dont il avoit cru que le bon succès seroit si facile , qu'il avoit embarqué * moins d'armes sur sa flote , que de fers pour enchaîner les vaincus , ne lui ayant pas réussi , il tomba malade de chagrin , & en mourut. Il n'eut pas la force de résister aux reflexions mortifiantes qui s'élevoient dans son ame , lors qu'il songeoit que les ennemis s'étant rendus maîtres de plusieurs de ses vaisseaux , avoient pendu aux mats les soldats Romains , & que voguant avec ce spectacle ils triomphoient insolentement de la Republique en mille lieux. Il laissa de Julie sa seconde (A) femme trois fils , savoir Marc Antoine , Caius Antoine , & Lucius Antoine † , dont nous parlerons dans la suite.

ANTOINE (CAIUS) frere du precedent , eut une conduite assez dereglee , de sorte que lui & son aîné furent mieux les dignes oncle & pere du Triumvir , que les dignes fils de celui qui leur donna la vie. Ce C. Antoine porta les armes sous Sylla pendant la guerre de Mithridate , & fit beaucoup de concussions dans l'Achaïe , ce qui avec d'autres sujets de blâme qu'on eut à alleguer contre lui , fut cause qu'en suite les Censeurs le degraderent du Senat. Il ne laissa pas de devenir Consul , preferablement à Catilina l'un de ses competeurs ; mais il parvint à ce grade avec beaucoup moins de gloire que Cicéron , qui malgré les complots qu'avoient faits lui C. Antoine & Catilina pour l'exclure , fut déclaré Consul d'un consentement unanime , au lieu que C. Antoine ne l'emporta sur Catilina que de quelques † voix. Ce fut sous ce Consulat qu'éclata la conjuration de Catilina , contre laquelle Cicéron se porta avec un grand zèle. Son collegue eut le commandement de l'armée qu'on envoya contre Catilina , & remporta une victoire complete par son Lieutenant General Petrejus ; car pour lui une maladie feinte ou veritable l'empêcha de se trouver au combat. Dion † pretend qu'elle étoit feinte , & que C. Antoine craignant que Catilina ne revelât des secrets fort importants contre lui , ne commanda point en personne. Après la victoire il mena ses troupes dans la Macedoine , & fut batu par les Dardaniens. Il gouverna cette province pendant 3. ans avec tant de violence & tant d'exactions , que le Senat indigné de sa conduite lui envoya un successeur. A son retour à Rome il fut accusé par M. Coelius , & quoi que Cicéron eût entrepris sa defense , il fut convaincu & bani. Quelques-uns croyent qu'il passa 15. ans dans l'Isle de Cephalonie , & que M. Antoine (B) son neveu qui se trouva fort puissant à Rome lors que les assassins de Jules Cesar en furent fortis , le rapella de son exil. Il mourut quelque tems après accablé d'années & de chagrins , & ne laissa qu'une fille qu'il vit repudiée par son mari M. Antoine le Triumvir , peu après les noces , sous pretexte β de galanterie avec Dolabella γ.

ANTOINE (MARC) l'un des Triumvirs , connu ordinairement en François sous le nom de Marc Antoine sans queue , étoit petit-fils de Marc Antoine l'Orateur , & fils de Marc Antoine le Cretique. Mr. Moreri a parlé amplement de lui ; c'est ce qui fait que je n'en parlerai point. Les faussetez que j'ai recueillies sur ce chapitre pourront trouver place ou dans l'article de Fulvie , ou ailleurs.

ANTOINE (CAIUS) frere du precedent , servit sous Jules Cesar dans la guerre contre Pompée , & fut contraint de se rendre aux ennemis faute de vivres , avec les troupes δ qu'il commandoit dans l'Illyrie. Après la mort de Cesar , & pendant qu'il étoit Pretreux , & que Marc Antoine son frere étoit Consul , il fut envoyé dans la Macedoine pour y apporter l'arrêt du Senat qui donnoit à Marc Antoine le gouvernement de cette Province. Mais quelque diligence qu'il eût faite il fut primé par Brutus , & il tomba ζ même entre ses mains. D'abord Brutus le traita honorablement , & lui laissa les marques de sa Preture ; mais quand il se fut aperçu que Caius Antoine tâchoit de lui debaucher l'armée , il le mit sous bonne garde , & puis il le fit mourir , lors qu'il eut appris les proscriptions du Triumvirat , le meurtrier de D. Brutus , celui de Cicéron &c. Marc Antoine après la bataille de Philippes , ayant Hortensius en son pouvoir l'immola aux Manes

O o de

(A) De Julie sa seconde femme.] Elle étoit fille de Julius Cesar Consul l'an de Rome 664. & sœur d'un autre Julius Cesar Consul l'an 690. Sa vertu & son merite l'égalotent (α) aux plus illustres Dames de son tems. Elle ne fut pas des plus heureuses en maris , car après la mort de Marc Antoine le Cretique , elle épousa Publius Cornelius Lentulus qui fut l'un des complices de la conjuration de Catilina , & l'un de ceux à qui ce crime coûta la vie. La première femme de

nôtre Antoine s'apelloit Numitoria ; elle étoit fille de Quintus Numitorius Pullus. On l'appelle la fille d'un traître dans les Philippiques de Cicéron (b).

(B) Que M. Antoine son neveu. . . le rapella de son exil.] Il y a quelques difficultez touchant le tems de ce rapel , qui seront examinées dans les remarques sur l'article de Dolabella , ou sur l'article de Fulvie .

(α) Ταύτην ἀπέβλεπε ὡς ἰσοπέδα τῶν ἀριστοκρατῶν ἐκείνου χρόνου. Plutarchus apud Glandorpium, pag. 74.

* Florus l. 3. c. 7.

† Glandorp ubi supra, pag. 73.

† Aconius Pedianus in Oratorem Ciceronis in toga candida.

† Lib. 37. ad anauiam Roma 692.

β Voyez les remarques de l'article de Fulvie.

γ Voyez Glandorp ubi supra, pag. 75-76.

δ Glandorp p. 80. ex Cesare, Lucano Phari. l. 4. Euripidis.

ζ Il fut pris par Hortensius qui le livra à Brutus.

(b) Tiré de Glandorp pag. 74 & 75.

de son frere. Ciceron parle quelquefois dans ses Philippiques de C. Antoine, & toujours en mal. *

* Glan-
dorp. ex
Plutarcho
in M. An-
tonio &c.

ANTOINE (LUCIUS) frere du precedent, eut les defauts de son frere le Triumvir, sans en avoir les bonnes qualitez. Il ne manquoit pas routefois de cœur. Il étoit Tribun du peuple l'année de la mort de Cesar, pendant que son frere Marc étoit Consul, que Caius son autre frere étoit Preteur. Il fut Consul l'an de Rome 713. & triompha le premier jour de son Consulat de quelques habitans des Alpes, qu'il fit croire qu'il avoit vaincus, quoi qu'il ne leur eût rien fait qui fut digne du triomphe, & qu'il n'eût même exercé aucune charge dans leur pais. Mais Fulvie femme de M. Antoine, & belle-mere d'Octave Cesar, laquelle faisoit alors à Rome tout ce qu'elle vouloit, lui procura par son seul credit cet honneur-là. Cette même femme impetueuse voulant se venger d'Octave qui avoit repudié sa fille, excita Lucius Antoine à prendre les armes contre lui, prenant pour pretexte la protection des habitans de la Campagne dont on avoit assigné les terres aux soldats. Les troupes qu'il assembla ayant été introduites de nuit dans Rome, il en chassa Lepidus l'un des Triumvirs, harangua le peuple, & lui declara que suivant l'intention de son frere il vouloit abolir le Triumvirat. Cette promesse repandit la joye dans la ville. On le declara Imperator; il marcha contre Octave Cesar, mais n'osant tenir la campagne il s'enferma dans Perouse, où il se defendit jusqu'à ce que la disette de vivres le contraignit de se rendre. Octave lui donna en suite la liberté, & depuis on ne trouve point ce qu'il est devenu. †

† Glan-
dorp. ubi
supra, pag.
81. ex
Dione &c.

‡ Vell.
Patercu-
lus l. 2.
c. 100.

§ Sueton.
de illust.
Gramm.
c. 18.

¶ Intitulé
Dionec-
dec. Vetus
interpretis
Morat. in
od. 2. l. 4.

⁂ Tacit.
Annal.
l. 4. c. 44.

⁂ Ibid.
C'est à
l'occasion
de la mort
de L. Ju-
lius Anto-
nius arri-
vée l'an
778. de
Rome.

ANTOINE (MARC JULES) fils du Triumvir & de Fulvie, trouva grace devant Auguste après la conquête d'Egypte; de telle sorte qu'il fut avancé aux charges de degré en degré, & enfin au Consulat l'an de Rome 744. Il épousa Marcia fille d'Octavie, & par ce moyen étant devenu gendre de la sœur d'Auguste, pour laquelle ce Prince avoit une extrême considération, il tint le premier rang dans la faveur, après Agrippa gendre d'Auguste, & après les fils de l'Imperatrice. Mais il paya d'ingratitude son bienfaiteur, puis qu'il fut un des premiers qui corrompirent sa fille Julie, ce qui joint à quelques soupçons de conjuration le fit condamner à la mort. Il y a des Historiens qui disent qu'il se tua lui-même ‡, pour prevenir l'infamie de son arrêt. Il avoit étudié sous le Grammairien L. Crassitius, & il composa un Poëme β de douze livres en vers heroïques, & quelques Traitez en prose. C'est à lui qu'Horace adressé l'ode 2. du 4. livre. Il laissa un fils qui étoit encore extrêmement jeune, & qui s'appelloit L. Jules ANTOINE. L'Empereur relegua ce jeune garçon à Marseille, sous le specieux pretexte de le faire étudier. Il lui fit rendre des honneurs funebres assez singuliers; car il fit ordonner par le Senat que ses os seroient portez dans le tombeau de la famille d'Octavie ⁂. Il paroit que ce fut là la fin de l'ancienne & puissante famille ANTONIA, dont Tacite ⁂ dit qu'elle avoit été illustre mais malheureuse, *Multa claritudine generis, sed improspera*. Nous allons mettre ensemble les erreurs (A) de Mr. Moreri concernant cette famille.

AN-

(A) Nous allons mettre ensemble les erreurs de Mr. Moreri. I. Il ne faisoit point parler de cette famille dans la lettre M, à l'occasion de Marc Antoine, il faisoit que tant lui que sa famille fussent dans la lettre A. II. Il ne faisoit pas dire que la famille des ANTONIENS étoit celebre à Rome entre les nobles, car il est visible qu'en parlant ainsi on a voulu la distinguer des familles plebeïennes; or c'est une fautive distinction. Le seul Tribunat du peuple dont Marc Antoine étoit revêtu au commencement de la guerre de Cesar & de Pompée, justifie invinciblement que la famille Antonia étoit plebeïenne; car il devint Tribun du peuple sans s'être fait adopter par un plebeïen, il ne fut pas obligé de faire comme Clodius, qui voulant être Tribun du peuple recourut à une telle adoption. J'avoue que les Antonines ont été au commencement patriciens: cela paroît par les charges de Decemvirs; & de Tribuns militaires qu'on leur conféra, dans un tems où les familles du peuple n'avoient

pas encore obtenu l'admission aux premieres dignitez de la Republique. Mais soit que les Antonines qui ont paru avec tant d'éclat dans le VII. siecle de Rome, ne descendissent pas de la même tige que ceux qui porterent le surnom de Merenda, soit qu'ils ayent passé d'une maniere qu'on ne conoit pas du rang de patriciens à celui de plebeïens, comme il est arrivé à quelques autres familles; il est certain que leur Maison étoit plebeïenne au tems de l'Orateur Marc Antoine qui en commença l'élevation. III. C'est une ignorance crasse que de dire que cette Maison étoit divisée en deux branches, des Merenda, & des Mares. Le mot Marc est un prenom. Or les prenomens ne servoient qu'à distinguer les personnes: ce qui distinguoit les branches s'appelloit cognomen, & occupoit la (a) troisième place, comme Cesar, Silius, &c. IV. Il n'est pas certain que Q. Antonius Merenda Tribun militaire environ l'an 332. de Rome fût fils de T. Antonius Merenda

(a) Caius
Julius
Cesar. Si-
lius Cor-
nelius Sci-
pio.

da

(a) Indictio Cretenibus bello male re gesta ibidem perit. In Cicer. Divin. Crete mortuus. In Verr. de praes. ur.

(b) Voyez ci-dessus la remarque A de l'article d'Antoine l'Orateur.

(c) Quom mihi M. Aquilius in civitate retinendus esset. C'est Marc Antoine qui parle, apud Ciceronem l. 2. de Orat. fol. 80. B.

(d) Plin. l. 8. c. 7. Sigonius & Galvoisus mentionnent ce Consulat à l'an 674. & la Créature deux ans après.

(e) Germanicus C. Caelius pater. Drusi & minoris Antoniae filius. In Caill. c. 1. v. 1. v. 1. v. 1. v. 1. Ex Antonia majore patrem Neronis procreavit (Domitius). In Nerone cap. 5.

(f) In M. Anton. pag. 955.

(g) Il y a deux passages de Tacite, Pien Annal. l. 4. c. 44. l'autre Annal. l. 12. c. 64. où la femme de Domitius est nommée Antoniaminor.

ANTONIA, fille aînée (A) de Marc Antoine & * d'Octavie, fut une Dame que sa vertu & sa beauté rendirent un objet d'admiration. Elle épousa Drusus fils de Livie & frere de Tibere, & en eut beaucoup d'enfants, mais il n'y en eut que trois qui survécurent à Drusus, savoir Germanicus, Claude qui a été Empereur, & Liville qui fut femme du fils de Tibere. Antonia jeune & belle encore (B) dans son veuvage fut recherchée par de grans partis. Elle

da Decemvir l'an 303. V. Il est faux que Fite Live fasse mention de M. Antonius Merenda Colonel de la cavalerie sous la Dictature de P. Cornelius. Il le nomme simplement M. Antonius. V. I. Marc Antoine le Cretique ne fut point tué en combatant. Alconius Pedianus (a) ne laisse aucun lieu de hesiter là-dessus. VII. Au lieu de dire que Marc Antoine l'Orateur n'écrivoit jamais aucune de ses oraisons, il faisoit dire qu'il (b) n'en publia jamais aucune. VIII. Sa réponse à ceux qui lui demandèrent la raison de sa conduite, est mal rapportée; il ne répondit point qu'il ne vouloit pas donner des armes à ceux qui le pourroient convaincre d'avoir mal parlé; il ne craignoit pas pour ses mots, ou pour ses phrases, je veux dire qu'on lui reprochât quelque barbarisme, ou quelque faute contre les loix de la Grammaire, & c'est néanmoins ce que Monfr. Moreri lui impute, comme l'avouèrent tous ceux qui savent entendre le sens d'un Auteur. Mais voici ce que Marc Antoine craignoit, qu'on ne le convainquit par ses Ouvrages de souffler le chaud & le froid, & d'avoir rcuté depuis quatre ans le plaidoyé qu'il alloit faire. IX. Monfr. Moreri prête d'ailleurs une réponse très-absurde à Marc Antoine, car on peut écrire ses plaidoyés sans donner des armes à un Critique, pourveu qu'on les garde dans son coffre. X. M. Aquilius n'étoit pas déjà condamné, lors que M. Antoine entreprit sa cause. XI. Les Juges n'avouèrent point que celui qui avoit si souvent exposé sa vie pour le salut de la Republique, ne devoit pas la perdre avec tant de deshonneur. Si Monfr. Moreri avoit su qu'Aquilius (c) n'auroit été condamné tout au plus qu'au bannissement, il n'eût pas donné à son style les couleurs de l'art oratoire. XII. Quelle confusion n'est-ce pas que de dire que Marc Antoine fut Consul, Censeur en 626. de Rome avec A. Posthumius en 657. avec L. Valerius, &c. Il y a pis que confusion là-dedans; les fautes n'y manquent pas. Marc Antoine fut Consul avec A. Posthumius Albinus l'an (d) 655. & Censeur avec L. Valerius Flaccus l'an 657.

(A) Fille aînée de Marc Antoine.] Suetone & Plutarque sont contre moi; le premier (e) formellement & en propres termes; le second d'une maniere implicite: car il ne fait autre chose à cet égard que parler (f) du mariage de l'une des deux Antonia avec Domitius, avant que de parler du mariage de l'autre avec Drusus. Or comme Suetone a écrit après Tacite, & qu'il semble même le refuser quelquefois, ne vaudroit-il pas bien mieux lui donner la preference, & presuppôser qu'il n'a pris le parti contraire, qu'à cause qu'il avoit verifié l'erreur de Tacite (g) ? D'ailleurs n'est-ce rien que l'arrangement des mots de Plutarque ? Que chacun en juge comme il lui plaira; j'ai suivi Tacite sans pretendre rien contester à ceux

qui suivront Suetone. Je vois que Lipse (h) ne prend nul parti, & que Glandorp (i) preference celui de Tacite à celui de Suetone. Il y a une raison pour Tacite, mais qui n'est pas concluante. On pourroit dire que Drusus, qui en qualité de fils d'une Imperatrice toure puissante étoit un des plus grans partis de Rome, eut l'aînée des deux sœurs; mais on peut répondre que l'Antonia qui lui fut donnée étoit parfaitement belle. Or c'est un droit d'aînesse beaucoup plus au goût d'un jeune Prince, (& il n'est pas besoin d'être jeune Prince pour avoir ce goût) que celui qui n'est fondé que sur le plus grand nombre d'années. Drusus en qualité de grand parti eut apparemment le choix, & sans doute il prit la plus belle des deux sœurs soit qu'elle fut l'aînée, soit qu'elle fût la cadette.

(B) Antonia jeune & belle encore dans son veuvage . . . fut un exemple de continence.] Ce que l'on dit de son mari est encore plus surprenant, c'est qu'il garda la foi conjugale. Drusum (k) etiam Germanicum eximiam Claudia (l) Val. familiae gloriam, patriaque rarum ornamentum, & quod super omnia est operum suorum pro habitus atatis magnitudine, vitrico pariter ac fratri Augustus, duobus republica divinis oculis mirificè respondentem, consuetis usum Veneris intra conjugis (l) charitatem clausum remissè. Qu'à la Cour d'Auguste le beau-fils de l'Empereur se soit contenté de son ordinaire comme un bourgeois, c'est assurément un cas singulier; & il ne seroit de rien de dire qu'Antonia étoit si jeune & si belle, que Drusus n'auroit su où aller pour trouver mieux. Combien y a-t-il de Princes & de grans Seigneurs, & d'autres gens pour qui cette raison est tout à fait fautive? Mais revenons à Antonia. Voici comment Valere Maxime continue son discours, que Pon Antonia quoque femina laudibus virilem familiae suae claritatem supergressa aurorem mariti egregie fide pensavit: qua post ejus excessum forma & matris atate florens cubiculum socrus pro conjugio habuit, in eodemque toro alterius adolescentiae rigor extinguitus est, alterius viduitatis experientia confestim. La chasteté d'Antonia a trouvé des Panegyristes dans la Judée. Joseph me dit d'être oui: il nous apprend qu'Auguste sollicita cette Dame à se remarier, mais qu'elle persista dans le sein de n'en rien faire, & qu'elle conserva dans son veuvage toute sa belle reputation. Voilà où est la rareté; car on trouve assez de grans Dames ou qui vivent séparées de leurs maris, ou qui ne se remarient point, quoi qu'on les recherche: mais vivent-elles sans reproche? ne font-elles point parler de leurs connerces, & de leurs galanteries? c'est-là le point, hoc opus, hic labor est (m). Voici les paroles de Joseph (n). Τίμια δὲ τῆς Ἀντωνίας Τίσεως εἰς τὴν Ἀντιοχίαν ἀπέβλεψεν τὴν ἀδελφὴν αὐτῆς ὡς ἄξιον αὐτῆς ἀγαθὸν εἶδος ἔχουσαν. Δόξα δὲ τῆς ἀδελφῆς τῆς ἀντιοχίαν ἀπέβλεψεν τὴν ἀδελφὴν αὐτῆς ὡς ἄξιον αὐτῆς ἀγαθὸν εἶδος ἔχουσαν. Δόξα δὲ τῆς ἀδελφῆς τῆς ἀντιοχίαν ἀπέβλεψεν τὴν ἀδελφὴν αὐτῆς ὡς ἄξιον αὐτῆς ἀγαθὸν εἶδος ἔχουσαν.

* Elle est saur d'Auguste.

† Σωφροσύνη & καλὴν ἠθικὴν ποιῶσα. Calitate & forma inclutam. Flutarch.

in Anton. p. 955. E.

‡ Sueton. in Claud. c. 1.

§ In Tacit. Ann. l. 12.

(i) Ommast. pag. 87.

(k) Val. Maxim. l. 4. c. 3.

(l) Voyez les vers de la remarque G.

(m) Il y a des medians qui s'entendent qu'il s'en trouve qui pratiquent ce que Pon accuser Luther d'avoir permis aux maris, si nolit uxorem dicit, il ancilla.

(n) On trouve ici la medaille si nolit, si dedit maritus, veniat famulus. On a mal entendu les paroles de Luther.

(o) Joseph. Antiquit. l. 18. c. 8.

* Josephus
Antiq.
l. 13. c. 8.
p. 632. G.
† Lib. 7.
c. 19.
‡ In eadem villa
(apud
Enalos in
parte Baia-
na) Antonia
Drusi,
maritum
quam ut
fig. bat
inures
adjudic.
cujus
propter
famam
nonnulli
Baulos vi-
dere con-
cupive-
runt. 11.
l. 9. c. 55.
§ Ex his
(fororibus)
Drusillam
vitasse
virginem
pretentia
s adhuc
credidit.
atque
etiam in
concupitu
eius quon-
dam de
pichenus
ab avia
Antonia
apud
quam si-
mul edu-
cabatur.
Sueton. in
Calig.
c. 24.

les refusa tous, & fut un exemple de continence d'autant plus beau, qu'elle vivoit dans une Cour extremement corrompue. Tibere dont l'humeur étoit si farouche respecta beaucoup cette Dame; ce qui montre qu'elle avoit su joindre à sa chasteté une autre vertu qui étoit un peu inconnue à la chaste Agrippine sa belle-fille, je veux dire la douceur & la prudence. Ce fut Antoine (C) qui decouvrit à Tibere les machinations de Sejan, ce Prince ne fut point * ingrat après un service de cette importance. Plin^e † nous apprend une chose tout-à-fait singuliere d'Antonia, c'est qu'elle ne cracha jamais. Il dit aulli qu'elle aimoit fort tendrement un poisson ‡, & qu'elle lui fit porter des pendans d'oreille, ce qui étoit cause que plusieurs alloient exprès dans sa maison de plaisir pour voir cette rateré. Cette Dame fut malheureuse dans sa famille. A la verité Germanicus son fils eut toutes les perfections que l'on pouvoit souhaiter dans un heritier presomptif de l'Empire, & il étoit l'amour & les delices de tout le peuple Romain; mais cela même mit le comble à l'assétion d'Antonia, lors qu'une mort precipitée lui enleva ce jeune Prince. Cette mere desolée ne fut pas en état (D) de mener le deuil, quand on fit les funerailles de Germanicus. Son autre fils lui étoit si desagréable, & lui paroissoit si bête qu'elle le traitoit (E) de monstre, & d'ébauche d'homme, & qu'elle en faisoit un sujet de comparaison, quand elle vouloit représenter un gros lourdaud. Sa fille fut une autre sorte de monstre: elle attenda à l'honneur & à la vie de son époux, & poussa jusques au bout ses attentats; car elle fut convaincue d'adultere, & d'avoir empoisonné son mari. Le bras seculier auquel elle fut livrée fut sa propre (F) mere qui l'enferma dans une chambre, & l'y laissa mourir de faim. Les enfans de Germanicus qu'Antonia devoit chez elle ne lui donnerent pas de petits chagrins. Elle veilloit sur leur conduite, mais sa vigilance ne servit qu'à la rendre remoin oculaire de leurs enormes dereglemens. Elle surprit † un jour Caligula en flagrant delit avec sa sœur: ce miserable n'avoit pas encore quitté la robe d'enfance, & il s'étoit déjà

ὁ Ἰουλιανὸς περιέμενον ἄλλως τὰ ἀπέβηεν τῷ θεῷ
ἐπειρῶν, καίτοι τὸ σέβασθ' ἐκλούσαντ' αὐτὴν γαμῆ-
σθαι, ἡ δ' αὖθις αὐτὴν ἀπὸ γαμῆρον διεσώκατο αὐ-
τῆς τὸ σῶσον. Antonia in magno honore habebatur
apud Tiberium vel propter affinitatem quod Drusi
fratris uxor fuerat: vel propter continentiam, quod
florete etiam tunc atque vidua recusavit alteras
nuptias, licet hortante Augusto ad iterandum con-
jugium, in eoque vita genere omnem cavort infam-
tiam.

(C) Ce fut Antonia qui decouvrit à Tibere les machinations de Sejan.] Il y a beaucoup d'apparence que Tacite avoit étendu ce fait, mais par malheur cette partie de ses Annales est perdue. Josephus, si je ne me trompe, est le seul Historien qui nous apprenne la part qu'eut Antonia à la decouverte de cette conspiration. Il est digne d'être cru, parce que les liaisons de Bernice, & celles d'Agrippa son fils avec cette Dame, & les bons offices qu'elle rendit à Agrippa, la firent conoitre dans la Judée, & obligèrent l'Historien Juif à s'informer exactement de ce qui la concernoit. Croyons donc sur son temoignage qu'aussi-tôt qu'Antonia eut été bien informée du complot de Sejan, elle en écrivit exactement les circonstances à Tibere, qui étoit dans l'île de Caprée, où elle lui depêcha le plus fidele de ses domestiques, chargé de sa lettre. La consideration que ce Prince avoit toujours eue pour cette Dame devint plus forte depuis un service si important.

(a) Josephus ibid.
Ὁ δ' ἦ (a) μάθων τότε Σινικῶν κείνης ἡ τὸς συνε-
πέδωκε τῆντι δ' ἵλιαν κ' ἡ πρὶν ἀξιολόγητος ἀγῶν
τιμωρίαν τοῦ ἀπελάμεινε κ' ἡ τὸς πᾶσι πιδανῶ.
Quibus ille (Tiberius) cognitis Sejanum occidit
& socios caussit, Antoniaque jam ante habita in
precio majorum etiam in posterum fidem habuit per
omnia.

(D) Ne fut pas en état de mener le deuil.]

Voyons comment Tacite (b) narre la chose, (b) Annal. l. 3. c. 3. ad ann. 773. c. 6. etiam l. 20. de Grac.

Qu'elle le traitoit de monstre.] C'est Suetone (c) qui nous l'apprend. Mater Antonia portentum eum hominis dicitur, nec absolutam à natura sed tantum inchoatum, ac si quem socordia argueret, stultiozem a sebat filio suo Claudio. A cela peut-on conoitre qu'elle se piquoit d'esprit & d'habileté; car une femme du commun ne s'aperçoit pas que les enfans soient des fots, ou si elle s'en aperçoit, elle ne prend pas les devans avec un si grand depot, pour s'en disculper, & pour traiter cela d'une production qui a été negligé à moitié faite.

(E) Ent sa propre mere qui l'enferma dans une chambre.] Ceci temoigne encore que c'étoit une maitresse femme, qui n'aimoit ses enfans qu'autant qu'ils lui faisoient honneur, & qui preferoit aux sentimens de la nature ceux de la grandeur Romaine. Il y avoit deux traditions (d) touchant la mort de Liville; l'une (d) Dio l. 53. que Tibere la fit mourir, l'autre qu'il lui pardonna son crime pour l'amour d'Antonia, mais qu'Antonia la condamna à mourir de faim.

foillé d'un inceste capital. Lors qu'il fut parvenu à l'Empire, il fit decerner * tout à la fois à son ayeule Antonia tous les honneurs que le Senat avoit decernez à Livie; mais ce ne fut que par boutade, puis que dans la suite il ne tint aucun compte d'Antonia; & qu'il lui refusa une audience particuliere. Ces affronts la plongerent dans (G) un chagrin qui la fit mourir: on a dit même qu'il employa le poison afin de hâter les mauvais effets du chagrin. Il ne rendit aucun honneur à la defunte, & n'assista pas même à ses funeraillcs †. Le temple d'Antonia (H) dont Pline est le seul qui parle, devoit apparemment son nom à cette Princeesse. Elle ne vit point les malheurs de sa petite-fille ANTONIA (I), de laquelle Mr. Moreri n'a point parlé sans se tromper.

ANTO-

(G) Dans un chagrin qui la fit mourir.] Suetone & Dion s'accordent sur ce point là. Per istiusmodi indignitates & radia caussa (a) exitiit mortis, dato tamen, ut quidam putant, & veneno.

Dion (b) ne parle pas d'empoisonnement, il se contente de dire que ce barbare ne pouvant souffrir les (c) censures de sa grand' mere, l'obligea à mettre fin à ses jours. Je n'ai pu trouver en quelle année mourut cette illustre Dame; mais puis qu'elle fut sous l'Empire de Caligula, on peut ce me semble placer sa mort à l'an 792. de Rome. Celle de son mari arriva l'an 744. On peut savoir à peu près à quel âge elle commença d'être veuve, & combien elle a vécu, car elle naquit l'an 714. de Rome, veu qu'Octavia sa mere qui épousa (d) Marc Antoine l'an 713. étoit déjà accouchée † d'une fille lors qu'il retourna en Grece l'année suivante. Le poëme intitulé (e) Consolatio ad Liviam Augustam de morte Drusi Neronis, représente Antonia fort désolée, & lui donne de beaux éloges. On apprend là comme dans Valere Maxime que Drusus n'alloit pas à la picorée amoureuse. On y apprend que ses dernieres paroles furent pour sa chere femme :

Quid referam de te, dignissima conjuge Druso, Atque eadem Drusi digna parente nurus? Par bene compositum, juvenum fortissimus alter, Altera tam forti mutua cura vivo.

Femina tu princeps, tu filia Cesaris: illi Nec minor es magni conjuge visi Jovis. Tu concessus amor, tu solus & ultimus illi Tu vequies sesso grata laboris eras.

Te moriens per verba novissima questus abesse, Et nota in nomen frigida lingua tuum.

(H) Le temple d'Antonia dont Pline est le seul qui parle.] Il en fait mention dans la liste des tableaux d'Apelles: Eiusdem arbitrantur, dit-il, (f) manum esse & in Antonia templo Herculem aversum: ut quod est difficillimum, faciem ejus ostendat verius pictura, quam pronuntiat. Un fort savant (g) Commentateur dit sur ce passage qu'il ne fait si ce temple appartenoit à l'ainée des Antonia ou à la cadette, ni en quel endroit de la ville il étoit bâti. Cujus illud Antonia fuerit, majoris, minorisve, quove Urbis situ conditum fuerit, incomperturn. Utraque Antonii Triumviri filia, major Germanici & Claudii Cesaris parens: Neronis avia. C'est preser le sentiment de Tacite * à celui de Suetone; c'est donner à Drusus l'ainée: mais d'ailleurs ces paroles Neronis avia me font de la peine; je soupçonne que l'Imprimeur a publié pour le moins minor, car en substituant ce mot nous verrons que le Pere Hardouin nous aura dit quelque chose de l'une & de l'autre Antonia; de l'ainée qu'elle

fut mere de Germanicus & de l'Empereur Claude, de la cadette qu'elle fut ayeule de Neron. Si on ne substitue rien on trouvera une faute, puis que la mere de Germanicus ne fut point la grand' mere de Neron: recourir à l'adoption de Neron par Claude seroit une mauvaise chicane. Dans un autre lieu (h) ce docte Commentateur avoit preseré le sentiment de Suetone à celui de Tacite.

(I) ANTONIA, de laquelle Mr. Moreri.] Elle étoit fille de l'Empereur Claude, & d'Alia Petina; mais elle étoit née avant qu'il fût Empereur. Il la maria premierement à Cnejus Pompejus (i) Magnus, & puis à Faustus Sylla. Elle (j) lui vit perir de mort violente ses deux maris. Le premier (k) fut mis à mort par les ordres de l'Empereur Claude: le second fut massacré à Marseille par des gens que Neron (l) y envoya pour cet effet. Elle refusa d'épouser ce Prince, qui voulut en faire sa femme après la mort de Poppée (m). Neron la fit mourir sous pretexte qu'elle se trouva mêlée dans une conspiration. Je croi que ce fut dans celle de Pison. Un Historien (n) a dit que Pison devoit mener avec lui Antonia dans le Camp des Gardes Pretoriennes. Tacite (o) le rapporte sans y trouver une grande vraisemblance. Il ne trouve point apparent qu'Antonia eût voulu s'exposer à un grand peril, sans esperer de devenir l'épouse de Pison. Or cette esperance n'avoit aucun fondement; car Pison étoit conu par toute la ville pour un mari fort amoureux de sa femme. Tacite n'avoit garde de s'arrêter là; il y joint une restriction à la maniere; si ce n'est, dit-il, que la passion de dominer soit la plus violente de toutes. Par là il redonne au narré de Pline la vraisemblance qu'il lui avoit ôtée.

Antonia aura pu croire que Pison seroit sa chere femme, afin de s'ouvrir le chemin du trône en épousant la fille de l'Empereur Claude. Interim (p) Piso apud adem Ceteris opperiretur, unde eum praefectus Fenius & ceteri accitum ferrent in castra, comitante Antonia Claudia Cesaris filia ad eliciendum vulgi favorem, quod C. Plinius memorat. Nobis quoque modo traditum (q) Annal. non occultare in animo fuit, quamvis absurdum videretur, aut inani spei Antonianum nomen & periculum commodavisse, aut Pisonem notum in amore uxoris alii matrimonio se obstrinxisse: nisi si cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est. Les fautes de Mr. Moreri sont 1. que Tacite nomme Cornelius Salvus le second mari d'Antonia. Il le (r) nomme Cornelius Sulla. 2. Qu'Antonia fut long tems veuve. Son mari Sylla fut tué l'an 815. la conjugation de Pison éclata l'an 818. Poppée mourut la même année: il y a beaucoup d'apparence qu'Antonia fut recherchée peu après, & que son

* Id. ib. c. 15. Voyez aussi Dion l. 59.

† Sueton. ib. c. 23.

(h) In Plin. l. 7. c. 19. l. 2. pag. 38.

(i) Il lui redonna ce surnom que Caligula lui avoit ôté. Dion l. 60.

(k) Sueton. Ann. l. 14. c. 27.

(l) Tacit. Ann. l. 14. c. 57.

(m) Sueton. in Ner. cap. 35.

(n) Plinius apud Tacitum Ann. l. 15. c. 53.

(o) Ibid.

(p) Tacit. ibid.

(q) Annal. l. 13. c. 23. (r) non pas c. 5. comperitulum commodavisse, aut Pisonem notum in amore uxoris alii matrimonio se obstrinxisse: Moreri c. 47. Moreri a cité mal l. 14. c. 16. c. 17. c. 23. il falloit citer l. 14. c. 57.

Il n'a point été tous les endroits qu'il falloit citer.

(a) Sueton. in Calig. c. 23.

(b) Lib. 59.

(c) Confer Sueton. ib. c. 29.

(d) Calig. Ann. m. m. di 3910.

† Plut. in Antonio pag. 930. E. Voyez aussi pag. 931. D.

(e) On l'imprime avec les Oeuvres d'Ovide, & plusieurs le croient d'Ovide.

(f) Lib. 35. c. 10. p. m. 213.

(g) Le Pere Hardouin.

* Voyez ci dessus la remarque A.

ANTONIA, ſœur cadette de la précédente tant du côté paternel, que du côté maternel, ne ſauroit fournir qu'un petit article. Je ne trouve rien d'elle ſi non qu'elle fut femme de Lucius Domitius Aenobarbus, & que de ce mariage fortirent un fils, & deux filles, le fils nommé Cneus Domitius fut pere de l'Empereur Neron. Nous parlerons des filles ſous le mot *Domitia*, & nous montrerons que Mr. Moreri s'eſt trompé, quand il a dit que l'une d'elles épouſa Galba.

ANTONIANO (SILVIUS) Cardinal & ſavant homme, s'éleva de bien bas par ſon mérite; car il étoit de vile naiſſance, & tant s'en faut que ceux à qui il devoit la vic puſſent le faire étudier, qu'ils avoient beſoin eux-mêmes de la charité d'autrui. On a voulu dire qu'il étoit né hors de legitime mariage, mais Joſeph Caſtalion * qui a compoſé ſa vie a fait voir tout le contraire. Quoi qu'il en ſoit il nâquit à † Rome l'an (A) 1540. Il fit des progrès ſi prompts & ſi ſurprenans dans les études, qu'on a de la peine à croire ce qui en a été publié. A l'âge de dix ans il (B) faiſoit des vers ſur quelque matiere qu'on lui propoſât, qui étoient ſi bons & ſi juſtes quoi que ce fuſſent des *impromptu*, qu'un habile homme n'auroit pu en compoſer de ſemblables qu'avec beaucoup de rems & beaucoup de peine. On en fit l'expérience à la table du Cardinal de Piſe, un jour qu'il traitoit pluſieurs Cardinaux. Alexandre Farnèſe prenant un bouquet ſeroit Pape. Cet enfant le préſenta au Cardinal de Medicis, qui quelques années après fut le Pape Pie IV. & fit ſon éloge en vers. Ce Cardinal s'imagina qu'on lui avoit joué une piéce, & que c'étoit un poème que l'on avoit préparé avec beaucoup d'art afin de ſe moquer de lui: il en parut fort fâché, mais on lui propoſa avec ſerment que c'étoit un *impromptu*, & on le pria de mettre l'enfant à l'épreuve. Il le fit, & ſe convainquit du talent extraordinaire de ce garçon, qui expliqua ſur le champ en ſort caſe vers la (C) matiere qui lui avoit été propoſée. Le Duc de Ferrare venant à Rome pour ſéliciter Marcel II. du pontificat, fut ſi charmé de l'eſprit d'Antoniano qu'il le voulut avoir à (D) Ferrare, où il lui donna d'excellens maitres pour l'inſtruire en toutes fortes de ſciences. C'eſt de là qu'il fut tiré par Pie IV. qui ſe ſouvenant de l'aventure du bouquet lors qu'il ſe vit ſur la Chaire de Saint Pierre, voulut ſavoir qu'étoit devenu le jeune Poète. Ayant ſû où il étoit il le fit venir à Rome, & lui donna un poſte honorable

ſon reſus obligea Neron à faire revivre les procédures contre elle en particulier. En tout cas ſa v. d. n. e. n'a point pu être fort longue, puis que Neron qui la fit mourir, mourut en l'année 821. En 3. ſièc. les Auteurs citez par Mr. Moreri ne diſent point que Neron contraignit Antonia de ſe tuer.

(A) L'an 1540.] Je le recueille de ce que ſelon le Pere Oldoini (a), il mourut le 16. Août 1603, à l'âge de 63. ans. Nicius Erythreus ne marque point en quelle année du ſiècle il decéda, mais ſeulement que ce fut dans ſon année climacterique de 63. ans. Mr. de la Rocheſozai dans ſon *Nomenclator Cardinalium* met ſa mort au 16. Août 1604. J'ai mieux aimé ſuivre le Pere Oldoini.

(B) A l'âge de dix ans.] Le Pere Strada qui a inſéré dans (b) l'une de ſes harangues avec beaucoup de poliſſe la narration de cette aventure, dit qu'Antoniano n'avoit pas encore 12. ans accomplis.

(C) La matiere qui lui avoit été propoſée.] Le Pere Strada nous apprend que comme le Cardinal de Medicis cherchoit un ſujet à propoſer au jeune garçon, l'horloge qui étoit dans la ſale vint à ſonner; cela fut cauſe qu'il donna des vers à faire ſur l'horloge. Cet Auteur rapporte ceux qu'il ſuppoſe qu'Antoniano fit ſur le champ, & ajoute que le Cardinal de Trente donna un collier d'or au jeune garçon.

(D) Le voulut avoir à Ferrare.] Antoniano y recita quelques Harangues, qui ont été imprimées (c) avec celles qu'il propoſa à Ro-

me; cela me ſeroit aſſément croire qu'il fut Profeſſeur à Ferrare. Nicius Erythreus ne parle que des ſciences qu'on y enſeigna à Antoniano; pour-quoi ne rien dire de celles qu'il y enſeigna? Ce n'eſt point pour de telles choſes que la crainte d'être prolix doit engager à la ſuppreſſion. Je n'ai pu encore conſulter la vie de ce Cardinal compoſée par Joſeph Caſtalion, où l'on voit ſans doute ſur quel pied il étoit à Ferrare, & en quelle année il mourut, & bien d'autres particularitez. Encore moins ai-je peu trouver un livre que Mr. Conart avoit envoyé à Mr. de Balzac. C'étoient des *diſcours* (d) Italiens du philoſophe (d) Voyez Orateur. Mr. de Balzac les mepriſa: Il eſt (e) les *Diſſertations* vrai, dit-il, que l'éloge du Cardinal Doſſat & ce- après le lui du Cardinal Silvio Antoniano ſont deux piéces ſecras- affez raiſonnables, & dans leſquelles l'Auteur n'i- Chretien. nite pas malheureuſement les comparaiſons des vies P. 27. 10 de Plutarque. La longue invective qu'il fait contre la nobleſſe eſt le grand effort de ſon eſprit: j'y ai (e) P. 12. 47. remarqué de beaux endroits, & quelque choſe de ſon invention outre celles qu'il a empruntées d'autrui, & particulièrement de la harangue de Caius Marins dans la guerre Juguraine. Je croi néanmoins que ſans ſavoir tout à ſa matiere il pouvoit accourir ſa digreſſion. Ce lieu commun qu'il a étendu ſi au long, qu'il a ſi curieusement & ſi ambicieuſement étalé, ne devoit être touché qu'en paſſant. Outre qu'il s'eſt ſuit par là de puſſans & de dange- reux ennemis. Il n'avoit que faire d'offrir ſon tout ce qu'il y a de Gentilhommes au monde, pour prouver que ce n'eſt pas un vice d'être fils d'un artiſan ou d'un Villageois.

* Scripſit
Sylviu
Card. An-
toniano
viam,
quem tam
rationibus
tum pub-
licarum
abularum
teſtimoni-
is abeco-
rum ca-
lumnias
vindicare
cunatus
eſt, qui il-
lum a pa-
rente mi-
nus juſta
uxore ge-
nitam ai-
ſerebant.

Nicius
Eryth.
Pinaroth.
1. p. 107.
† Rome
humili
loco. . .
ortus. l. l.
ib. p. 36.
Le Toppi
dans la bi-
bliothéque
de Naples
pag. 283.
le fait na-
tiff de Cal-
telli dans
l'Abreuzze,
& rapporte
une ſcrip-
tion faite par
Mutius
Panza où
on le fait
ex Caſel-
lorum op-
pido orien-
dis. Cela
pourroit
ſignifier
ſeulement
que ſon
pere étoit
de ce lieu.

(a) Athen.
Roman.
pag. 607.

(b) Fro-
luſ. Acad.
3. l. 2.

(c) Par les
ſoins de
Joſeph
Caſtalion
en 1610.

nable dans son palais. Puis il le fit Professeur aux belles lettres dans le College Romain. Antoniano remplit cette charge avec une telle reputation, que le jour qu'il commença d'expliquer la harangue *pro Marco Marcello*, il eut pour auditeurs non seulement une grande foule de monde, mais aussi 25. Cardinaux. Il devint ensuite Recteur du même College, & après la mort de Pie IV. l'esprit de devotion l'ayant saisi il s'attacha à Philippe Neri, & ne laissa pas d'accepter la charge de Secrétaire du Sacré College qui lui fut offerte par Pie V. Il l'exerça 25 ans, & y acquit la reputation d'un homme de bien, & d'un habile homme. Il refusa l'Evêché que Gregoire XIV. lui voulut donner, mais non pas le Secretariat des Brefs qui lui fut offert par Clement VIII. qui le fit aussi son Camerier, & puis Cardinal. On dit que le Cardinal Alexandre de Montalte, qui avoit été un peu trop fier à l'égard d'Antoniano, le voyant élevé à la pourpre dit qu'à l'avenir il ne mépriseroit jamais un homme à soutane & à petit collar, quelque bas & quelque rampant qu'il le vit, puis qu'il pouvoit arriver que celui qu'il mépriseroit devint non seulement son égal, mais aussi son maître. Antoniano se tua à force de travailler; il passoit des nuits entières à faire des lettres, ce qui lui procura une maladie dont il mourut à l'âge de 63. ans. Il écrivoit avec un si grande facilité qu'il ne faisoit aucune rature, & on dit qu'il conserva toute sa vie la fleur de virginité *. Les Ouvrages qu'on a de lui sont, *De Christiana puerorum educatione*; *Dissertatio de obscuritate solis in morte Christi*; *De successione Apostolica*; *De stylo Ecclesiastico seu de conscribenda Ecclesiastica historia*; *De primatu S. Petri*; *Lucubrations in Rhetoricam Aristotelis & in Oraciones Cicero-* nis; plusieurs pieces de vers, quelques Sermons, beaucoup de (*E*) lettres, & des notes & des prefaces sur le Romain d'Achille Statius, & sur le Terence de Gabriel Faernus †, &c. On pretend qu'il a eu ‡ part au Catechisme du Concile de Trente.

ANTONIO (NICOLAS) Chevalier de l'Ordre de Saint Jaques, & Chanoine de Seville, a fait beaucoup d'honneur à la nation Espagnole par la Bibliotheque des Ecrivains Espagnols, qu'il fit imprimer à Rome en deux volumes *in folio* l'an 1672. C'est un très-bon (*A*) livre † en son genre, & personne peut-être n'a mieux réussi que Dom Nicolas Antonio dans ces sortes de recueils. Il naquit à Seville l'an 1617. d'un pere que le Roi Philippe quatre fit President de l'Amirauté établie dans cette ville l'an 1626. Ayant étudié dans sa patrie les Humanitez, la Philosophie & la Theologie, il alla étudier en Droit à Salamanque, & s'attacha principalement aux leçons de Francisco Ramos del Manzano qui a été depuis Conseiller du Roi, & Precepteur de Charles II. On ne peut mieux juger de ses progrès que par les desseins qu'il conçut en fait de livres, & par la maniere dont il a executé une partie de ses projets, malgré les embarras d'affaires qui lui étoient inevitables dans la charge qu'il a exercée à Rome. Il y étoit en qualité d'Agent General du Roi son maître, & il avoit d'ailleurs des procurations speciales tant de l'Inquisition d'Espagne, que des Vicerois de Naples & de Sicile, & du Gouverneur de Milan, pour négocier à la Cour de Rome les affaires qu'ils y avoient. Le dessein de la Bibliotheque des Ecrivains Espagnols comprend deux parties. La premiere regarde tous les Auteurs de cette nation qui ont vécu avant la fin du XV. siecle: l'autre regarde ceux qui ont vécu après la fin de ce siecle-là. Cette dernière partie ayant été plutôt prête que la premiere, a été publiée avant l'autre. Elle parut à Rome comme je l'ai déjà dit en 2. volumes *in folio* l'an 1672. Je ne sai point si l'Auteur a pu trouver le loisir qui lui étoit nécessaire pour mettre la dernière main à l'autre partie, & à un second dessein qui n'étoit pas moins penible que celui-là. Il travailloit à un Ouvrage

(E) *Beaucoup de lettres.*] Ce sont les Brefs Apostoliques qu'il composa pendant qu'il fut Secrétaire. On les (*A*) met au nombre des lettres d'où les Ecrivains d'Anecdotes doivent faire leurs extraits; les autres sources sont les lettres des Cardinaux Bembo & Sadoleit, celles de Pierre Martyr, &c.

(A) *Très-bon livre en son genre.*] J'ai cité Mr. Baillet qui en fait connoître le prix en detail. C'est avec raison qu'il en a loué jusques aux Tables, car elles sont très-bien étendues & très-utiles. L'Auteur y a mis une petite Preface qui temoigne son bon goût & son jugement;

il y rapporte la pensée d'un Ecrivain Espagnol, *Indicem libri ab Autore, librum ipsius à quoribus alio conficiendum esse.* On fait tout le contraire; les Auteurs se déchargent sur le dos d'autrui de la peine de composer les Tables alphabetiques; & il faut avouer que ceux qui ne sont pas laborieux, & dont le talent ne consiste qu'en un grand feu d'imagination, sont bien de laisser composer à d'autres l'Indice de leurs Ouvrages; mais un homme de jugement, & de travail réussira mieux aux Tables de ses écrits qu'un étranger. Il y a cent bons conseils à donner sur la composition des Indices.

Ex Jano Nicio Erythro, Ep. nacoib. 1. pag. 36.

Nomen clar. Cardinal. pag. 178.

Voyez Colomiez Hist. chois. pag. 36.

Voyez le jugement de M. Baillet au tome 2 des Jugemens des Savans du 6. Juillet 1676. donne un chef article de cet excellent Ouvrage.

(*) *Verville, Preface des Anecdotes de Florence.*

PENSÉE sur les Indices des livres.

vrage dont voici le titre, *Trophæum Historico-ecclesiasticum Deo Veritati erectum ex manubiis Pseudo-historicorum qui Flavii Lucii Dextri, M. Maximi, Helicæ, Braulionis, Luitprandi & Juliani nomine circumferuntur; hoc est vindiciæ veræ atque dudum notæ Hispaniarum rerum historie, germanarum nostræ gentis laudum non ex Germano-Fuldenfibus Chronicis emendatarum in libertatem & puritatem plena assertio.* Il a raison de dire que c'est un Ouvrage non seulement d'une vaste discussion *, mais aussi dont les suites sont dangereuses; car où sont les gens qui veulent être défabulez des fables qui ont flatté long tems la vanité d'une nation? A quoi ne s'exposent point ceux qui osent s'opposer au torrent d'une tradition également fabuleuse, & glorieuse? Personne n'ignore les vacarmes des Provençaux contre Mr. de Launoi, qui avoit voulu les guerir de leurs erreurs à l'égard de la Madeleine, & du Lazare. Peut-être que Dom Nicolas Antonio ne pretendoit guere toucher (B) à certaines fables pieuses, conoissant trop bien l'indocilité de son país à cet égard, & l'humeur intractable de l'Inquisition. Il insinua qu'il avoit encore d'autres Ouvrages en tête. Mais n'oublions pas celui qu'il fit imprimer à Anvers l'an 1659. *De exilio, sive de panna exilii exulumque conditione & juribus, in folio †.*

* Immen-
sie molis
ac forsitan
invidiæ
opus.

† Tiré de
sa Biblio-
theca His-
panica t. 2.
pag. 118.
119.

‡ Joannes
Bælonius,
rerum
Transil-
vanicæ l. 3.
pag. 246.

APAFI (MICHEL) Prince de Transilvanie, fut promu à cette principauté l'an 1661. sans qu'il y songeât. Ali Basla qui avoit contracté Kimin Janos d'abandonner la Transilvanie, craignoit de ne pouvoir pas l'empêcher d'y revenir, & d'y rendre son parti supérieur par le moyen des troupes Imperiales. Il résolut donc de lui opposer un Prince élu par les Etats du país, sous la protection de la Porte. Pour cet effet il demanda ‡ aux Deputez des villes de Transilvanie qui étoient dans son armée, s'il n'y avoit pas dans les lieux qui s'étoient soumis à ses armes quelque grand Seigneur Transilvain qui fut digne de la principauté. Ils lui indiquèrent Michel Apafi qui se tenoit dans son château d'Ebesfalva, & qui se sentoient encore des longues incommoditez qu'il avoit souffertes parmi les Tartares, dont enfin il se voyoit delivré moyennant une très-grosse rançon. Ali l'envoya chercher sans lui faire dire son dessein. Apafi (A) crut qu'on l'alloit faire mourir, & n'osa néanmoins refuser de suivre l'escorte qu'on lui avoit envoyée. Sa femme prête d'accoucher se trouva dans de mortelles alarmes, le comptant déjà pour perdu. Il aprit avant que d'être forti de ses terres qu'elle étoit heureusement accouchée d'un garçon: il ne savoit s'il devoit se rejouir ou s'affliger de cette nouvelle; mais les Turcs qui le menoient, & qui sans doute connoissoient

(b) Voici
les titres
qu'il prend
à la tête
de son His-
toire de
Transilva-
nie imprin-
ée à
Amster-
dam 1664.
in 12.

Joannes
Bælonius
Comites
Comitatus
Albenfis,
regni
Transyl-
vanie
qu'Apafi
... avoit
assurément
des qualitez
qui Consi-
la rendoient
digne d'une
principauté,
qu'avec cela
rius Cancellarius,
ac solus
GRAND
cœur: car
pour l'ordi-
naire ceux
qui Siculic-
maintenant
à ces prin-
cipalitez
électives
au milieu
cavalis U-
des troubles
excitez par
les concurrens,
ont
l'ame très-
ambitueuse.
Un Auteur
François qui
a publié une
Histoire des
troubles de
Hongrie, &
premier
ne représente
point Michel
Apafi comme
un Prince
ce qui cher-
chât à s'agran-
dir; car lors
qu'il parle
de la résolu-
tion qui fut
prise par les
Protestans
de Hongrie
de se ligu-
er avec ceux
de Transil-
vanie, Ma-
hometes
pour main-
tenir l'épée
à la main
la liberté
de consci-
ence, il (d)
ajoute ces
paroles, La
Princesse
Abassi femme
d'un esprit
turbulent &
extremement
attachée aux
erreurs de
Calvin, solli-
citoit puis-
samment
cette union
tandis que
son mari plus
sensible ne
s'occupoit
qu'à la chas-
se, & à la
conversation
des savans.

(B) A certaines fables pieuses.] Je me trompe peut-être, car Mr. Baillet en parle ainsi; Sa critique est fort saine & fort solide en plusieurs endroits, sur tout quand il s'agit des traditions fabuleuses des premiers Catechistes qui ont planté la foi en Espagne, & de ces faux historiens que l'imposture nous a produits pour la séduction des Espagnols, & dont notre savant Auteur nous a promis une Critique particulière. Cela me rendroit plus décisif, si je ne trouvois à la suite de ces paroles de Mr. Baillet cette autre remarque; On pourroit néanmoins le soupçonner d'avoir été un peu trop indulgent pour quelques opinions communes & vulgaires qui sont abandonnées des Critiques qui ont le meilleur goût. Quoi qu'il en soit on ne peut revocquer en doute qu'il n'ait voulu abolir l'autorité de tous les Auteurs supposés dont son titre fait mention. Il ne seroit pas le premier qui auroit écrit

(a) Jour-
nal des Sa-
vans du
13. Jan-
vier 1687.
pag. 11.

sur ce ton-là; car voici ce que j'ai lu dans (a) les feuilles de Mr. l'Abbé de la Roque; Depuis un siecle on a osé y fabriquer (il parle de l'Espagne) & publier de fausses chroniques pour se jouer de la crédulité des savans ou des simples. Cela bien loin de diminuer releve la gloire de Monsieur le Marquis d'Agropoli, lequel a si bien frondé & exterminé le Dexter qui est la plus ancienne de ces fausses chroniques dans ses Dissertations Ecclesiasticas por el honor de los antiquos tutelares contra las ficciones modernas, imprimées à Saragoce en 1671.

(A) Apafi crut qu'on l'alloit faire mourir.]

(c) Ricaut
de l'histoire
de Mahomet
17. p. 292.

(d) Au li-
vre 2. ad
ann. 1663.
pag. 75. de
l'édition
d'Amster-
dam 1686.

bien mieux que lui les intentions d'Ali Bassa, lui dirent que cela lui presageoit une heureuse principauté. Ali le reçut honorablement, & peu de jours après il le fit élire Prince de Transilvanie. Il fit en sorte qu'il parut que l'élection s'étoit faite légitimement; il fit venir dans son armée le plus qu'il put de Gentils-hommes de Transilvanie, & leur temoigna qu'il souhaitoit que conjointement avec les Deputez des villes ils choisissent quelcun d'eux pour être leur Prince, & leur promit de conférer au nom du Sultan les marques de la principauté à celui qu'ils élieroient*. Voila comment Michel Apafi devint Prince de Transilvanie, sans avoir (B) brigué, & sans s'y être attendu. Il étoit † à la verité de (C) grande naissance, mais d'un naturel tranquille, & que la longue prison de Crimée avoit fait humilié. Kimin Janos qui attendoit des merveilles de sa jonction avec les Imperiaux commandez par le Comte Montecuculi, se vit bien trompé; car dès qu'on eut vu l'état des forces Ottomanes, Montecuculi trouva beaucoup plus à-propos de s'en retourner en Hongrie, que de hasarder un combat. Cette retraite donna lieu aux Turcs de faire mille ravages. Kimin Janos fut tué dans un combat contre les Turcs en Transilvanie (D) au mois de Janvier 1662. Son fils voulut entreprendre de se maintenir, mais les efforts furent sans succès. Apafi fut obligé de joindre ses forces à celles des Turcs, pour le recouvrement des places que l'Empereur avoit occupées dans la Transilvanie. La garnison Imperiale de Clausembourg se defendit † très long tems, de forte

* Ex 10- dem Berle- mio p. 248. † Hic erat ex anti- quissima Magna- tum fami- lia ortus, plus, sed tam natu- ra quam prospera diuturnas carceris Crimænis molestus plus justo demissus ac lenis, ut adepto etiam principatu nimis a plerisque lenitatis infamula- retur. Id. pag. 247.

P p

(B) Sans avoir brigué, & sans s'y être attendu.] C est de quoi j'ai déjà parlé dans la remarque precedente. Il ne me reste qu'à marquer quelques Auteurs, qui ne paroissent pas avoir été bien informez de la maniere dont il fut élu. (a) Histoire des troubles de Hongrie l. 1. p. 41. Au commencement de l'année 1663. dit (a) l'un d'eux; Kimin Janos fut desfait & perdit la vie. . . Les Turcs ne trouvant plus rien qui leur resistât se rendirent maîtres de toute la Transilvanie, à la reserve des places dont les Imperiaux avoient pris possession. Michel Abassi qui avoit été élu à la place de Kimin Janos demanda la paix aux Turcs, & pour cet effet Hali Bassa entra en negociation avec le Baron de Grez. Ce discours signifie nettement. i. qu'Apafi fut en guerre avec les Turcs dès qu'il se vit sur le trône de Transilvanie. 2. Qu'il ne fut élu qu'après la mort de Kimin Janos; & par conséquent qu'il ne fut élu qu'en 1663. Tout cela est faux. Il fut élu pendant la vie de Kimin Janos l'an 1661. & par la recommandation d'Ali Bassa. D'ailleurs Kimin Janos fut tué au mois de Janvier 1662. L'Auteur de la vie du Comte Tekeli (b) rapporte sur un on dit, que Michel Apafi fut élevé par les Turcs à la principauté de Transilvanie, parce qu'il leur promettoit un tribut plus considerable. Renvoyons cette promesse au même lieu que ces autres competiteurs qu'il eut, & qui s'adresserent au grand Seigneur, à ce que dit le mal informé Monsieur Moreri.

(a) Histoire des troubles de Hongrie l. 1. p. 41.

(b) Pag. 18. de l'édition de 1694.

(c) Beile- nus pag. 247.

(d) Mois de Mars 1690. pag. 490.

(e) Histoire de Marlborough l. V. pag. 292. 293. ad ann. 1661. donna bataille aux Turcs à quelque distance de

Presbourg; que le succès fut assez long tems incertain, mais qu'il salut ceder au nombre, & que Kimin Janos ayant pris la fuite, fut renversé de cheval par ses propres gens qui le foulèrent aux pieds. Cet Historien remarque que les Turcs tuerent ou firent prisonniers 50. mille Chrétiens à la bataille de Clausembourg, & qu'un peu auparavant ils éviterent le combat, parce que les troupes de l'Empereur, & celles de Kimin Janos étoient supérieures aux leurs. Je ne trouve rien de cela dans mon Auteur Transilvain. Il m'apprend (f) au contraire que Montecuculi & Kimin Janos s'étant avancez jusques au delà de Clausembourg, furent informez que l'armée d'Ali Bassa étoit quatre fois plus forte que la leur; si bien que Montecuculi déclara à Kimin Janos, que veu le mauvais état où étoit l'infanterie, à cause de la disette de vivres qu'elle avoit soufferte, il ne vouloit point risquer les troupes de sa Majesté Imperiale. Kimin Janos au desespoir, & retenant à peine ses larmes, sur cette declaration, fut contraint de retourner en Hongrie avec Montecuculi. Il ne donna point d'autre combat que celui où il fut tué: il le (h) donna non pas en Hongrie proche de Presbourg, mais dans la Transilvanie proche d'un village nommé Hetur le 23. de Janvier 1662. L'Historien remarque (i) que la faim & les maladies firent perir environ cinq mille soldats de l'armée de Montecuculi. Cette circonstance jointe à ce qui a été dit ci-dessus ne rend pas trop digne de foi ce que dit Monsieur Ricaut (k), que les forces de l'Empereur & celles du Prince Kenini jointes ensemble formoient une armée si belle & si nombreuse, que l'on eût dit qu'elle alloit non seulement defendre les frontieres de la Chretienité, mais disputer aux Ottomans l'Empire de tout le monde. Comment cela, puis que l'armée Ottomane étoit quatre fois plus forte? Mais quel moyen de comprendre cette victoire des Turcs près de Clausembourg qui coûta 50. mille hommes aux Chrétiens; quel moyen, dis-je, de la comprendre, lors qu'on n'en voit pas un mot dans l'Historien de Transilvanie? Les Turcs ont-ils à Constantinople des Gazetiers, qui à l'envi des Chrétiens composent des victoires imaginaires?

† Le Gouverneur s'appelloit David Restani. C'étoit un Venitien, bon lieutenant. Pianos Hist. Ven. t. 2. p. 669. (f) Beile- nus pag. 251. (g) Pag. 252. (h) Pag. 284. 281. (i) Pag. 254. (k) Ubi supra pag. 291.

* Ex Bist-
lenis in
eadem his-
toria.

† Euzo,
not in
Phil. Clu-
vius intro-
duct. Geo-
graph. p.
m. 281.

que les Turcs & Michel Apafi leverent ce siege avec honte. On negocia vainement sur l'évacuation de ces places, il en falut venir à la guerre ouverte *. Elle fut heureuse aux Turcs l'an 1663. mais ils perdirent l'année suivante la fameuse bataille de Saint Gothard, après quoi le Grand Visir consentit à une treve de 20. ans. Apafi traita en 1664. avec les garnisons Imperiales de Clausembourg & de Zatmar †, qui lui livrerent ces deux villes. Il vécut sous la protection de la Porte, dans une grande independance de la Cour de Vienne, pendant la treve des deux Empires. Il favorisa d'abord les Mecontens de Hongrie sans rompre avec l'Empereur; mais enfin il entreprit une guerre ouverte pour eux, & en exposa les raisons dans un (E) Manifeste Latin qu'il adressa à tous les Princes Chrétiens. Les Turcs rompirent avec l'Empereur l'an 1683. & entrèrent dans la Hongrie avec une armée si formidable, qu'elle penetra jusqu'à Vienne avec la dernière facilité. Ces heureux commencemens furent suivis d'un revers épouvantable. Le Grand Visir leva le siege de Vienne, & depuis ce tems-là ce ne furent plus que pertes sur pertes, que malheurs sur malheurs dans le parti Ottoman. La Transylvanie tomba sous la discrétion des troupes Imperiales, & y est encore; & bien loin qu'Apafi ait travaillé à la liberté de la Hongrie, qu'au contraire il a été cause que ce (F) Royaume a perdu l'ombre de liberté qui lui restoit,

(E) Dans un Manifeste Latin qu'il adressa à tous les Princes Chrétiens. J'en ai un exemplaire imprimé l'an 1682. sur la copie de Transylvanie. Mais comme il n'y a nulle date au Manifeste de Michel Apafi, & que mon édition ne marque pas en quel tems fut faite celle de Transylvanie, je n'oserois assurer que ce Prince déclara la guerre en 1682. car je voi dans la (a) vie du Comte Tekeli, qu'en 1681. Abaffi vint joindre avec une armée de Transylvains, & qu'il entreprit avec lui le siege de Zatmar. L'Auteur de l'Histoire des troubles d'Hongrie parle de ce siege sous (b) la même année. Il nous apprend (c) que Michel Apafi se rendit maître de la ville, mais que n'ayant pu reduire la citadelle, il se retira, & (d) qu'il perdit tout son bagage dans la retraite; qu'on (e) n'a pu bien penetrer la véritable cause de cette disgrâce; que les uns l'attribuoient à une mesintelligence survenue entre le Comte Tekeli, & Teleki qui commandoit les troupes de Transylvanie à ce siege; qu'on accufoit ce dernier de s'être servi de mauvaise poudre qui ne faisoit nul effet; que selon d'autres, le Prince Apafi n'avoit pas voulu lui-même s'en rendre maître, sur l'avis qu'il avoit eu que le Grand Seigneur pretendoit qu'il lui remit cette place entre les mains; qu'il est certain, quoi qu'il en soit, que le Bassa qui commandoit les Turcs à ce siege envoya à Constantinople de grands memoires contre ce Prince, ce qui obligea de retourner en son pais de peur qu'il n'y arrivât quelque changement pendant son absence. Voilà comment cet Historien rapporte les discours des raisonneurs. Le Mercure historique & politique les a copiez (f) fidelement.

(a) Pag.
104.

(b) Dans
l'édition
d'Anstet,
dans 1685.
on marque
au bas
des pages
l'an 1680.
Cet auteur
peut trom-
per ceux
qui n'y re-
gardent
pas de près.

(c) Liv. 8.
Pag. 30.

(d) Pag.
39.

(e) Pag.
32.

(f) Mois
de Mai
1690. pag.
492. mais
il met le
siege de
Zatmar
en 1680.

Si le
mauvais
succès de
l'entreprise
d'Apafi
le peut
convain-
cre d'im-
prudence.

(F) Il a été cause que ce Royaume a perdu.] On auroit tort sur cela de l'accuser d'imprudencé; car jamais on n'a eu plus de raisons de se promettre un bon succès. Les seules forces des Mecontens avoient suffes là tenu en échec les troupes Imperiales. Que ne pouvoit-on donc pas attendre raisonnablement des préparatifs extraordinaires du Grand Seigneur, qui avoit promis monts & merveilles à Tekeli? Par une de ces fatales conjonctures que la providence de Dieu se plaît à produire de tems en tems, pour confondre les esperances humaines les mieux fondées, il est arrivé qu'Apafi non

seulement n'a rien fait en faveur de la Hongrie, mais aussi qu'il a jeté son propre pais dans la servitude. Sic erat in factis. Il est arrivé qu'au lieu d'affoiblir la Maison d'Autriche, on l'a tirée de sa decadence; on l'a remise en état de rentrer dans la supériorité; on lui a redonné toute la couronne de Hongrie; on a fait des États du Turc une source inépuisable de bonnes nouvelles pour la ligue qui s'est formée contre la France, durant le cours de la guerre. Faut-il dire pour cela qu'Apafi a été un étourdi, & un teméraire? Nullement, à moins qu'on ne veuille qualifier de la sorte tous ceux qui ne savent pas prévoir les événemens les plus contraires aux apparences. Les plus excellens Politiques n'auroient-ils pas garanti que la France posséderoit à la roue de son côté, pendant que les Turcs agiroient de l'autre? Qui auroit jamais pu se persuader qu'elle se tiendroit six ans de suite dans l'inaction autant qu'elle a fait, au milieu des occasions les plus favorables de s'agrandir que jamais nation ait eues? Apafi, Tekeli, & leurs adherans sont fort excusables, de n'avoir pu deviner qu'on aimeroit mieux faire la guerre à l'Edit de Nantes, qu'à la Maison d'Autriche.

Ce que j'ai dit des bonnes nouvelles qui nous viennent de Turquie, n'est ignoré de personne. Nos Gazetiers & nos autres Nouvellistes ne nous disent presque jamais rien de ce pais-là qui ne soit propre à rejouir; le murmure des peuples, leur misère, leurs vœux pour la paix; la discorde dans le Divan, un premier Vizir étranglé, des factions formidables, des pestes, & des incendies à Constantinople, des soulèvemens en Egypte, en Arabie, en Syrie, & cent autres choses de cette nature qui viennent par les couriers d'Allemagne, tantôt celles-ci, tantôt celles-là, ne sont-ce pas de bonnes nouvelles? Combien de victoires effectives, combien de villes prises, combien de partis défait, combien de courses heureusement executées dans le pais ennemi n'a-t-on pas eu raison de publier pendant les étez, & quelles esperances de paix n'a-t-on pas données pendant les hyvers? Il n'est pas jusqu'à la levée du siege de Belgrade en 1693, qu'on n'ait débitée comme un bon événement; puis qu'à

reſtoit , car il n'eſt plus éleſtif préſentement , il a été regardé comme un païs de conquête , & ſur ce pied-là il eſt érigé en royaume héréditaire. Apafi (G) mourut à Weiſſembourg vers la fin d'Avril 1690. Les Turcs tâchèrent de mettre le Comte Tekeli à ſa place , mais il n'eut pas le bonheur de profiter de l'irruption qu'il avoit faite dans * le païs. Le Prince Louis de Bade le fonda , pour ainſi dire , par ſa préſence , comme le ſoleil fonda la neige , & depuis ce tems-là juſques au tems † où j'écris ceci , il n'a gueres troublé le nouveau Prince titulaire de Tranſylvanie , c'eſt le fils de Michel Apafi.

APELLES, l'un des plus illuſtres peintres de l'antiquité , étoit natif de l'Ile de (A) Co , & fleurifſoit au tems (B) d'Alexandre. Il fut ſi eſtimé de ce Prince , qu'il fut le ſeul ‡ qui obtint la permiſſion de le peindre. Il en obtint une autre marque d'une ſingulière conſidération ; car Alexandre lui ayant donné à peindre l'une de ſes (C) concubines , & l'en voyant amoureux , la lui ceda Il y a lieu de douter qu'Apelles ait abuſé autant (D) qu'on dit de la bonté de

* Pendant la campagne de 1690.

† Au mois de Mars 1694.

‡ Voyez les remarques de l'article Lyſippe.

(l) Poſſible alla vita d'Apelle, pag. 105.

(a) Gazette de Paris du 20. Mai 1690.

(b) Mercurie hiſtorique, mois de Mai 1690. pag. 450. Vie du Comte Tekeli pag. 263.

(c) La vie du Comte Tekeli dit à Albe. Jule. C'eſt la même ville que Weiſſembourg.

(d) Plinius, l. 35. c. 10.

(e) Voyez Carlo Dati dans ſes Apoſtrophes ſur la vie d'Apelles, pag. 104.

(f) Voyez le P. Har. dours ſur Plin., t. 5. pag. 264.

(g) De Ponto l. 4. eſt Ovide (g). Il parle ainſi.

(h) Diſſa de Danie l. 3. c. 16. apud Carol. Dati ubi ſupra, pag. 103.

(i) Strabo l. 14. Lucianus, de cal. m. Elien. hiſt. anim. l. 4. c. 50. Voyez auſſi Thezetes Chit. 8. hiſt. 197. v. 193.

(k) Voyez les remarques de l'article Zeuxis.

tout prendre , les troupes Imperiales avoient exécuté leurs principales intentions , qui étoient d'empêcher les Ottomans de faire irruption en Tranſylvanie. Quelcun diſoit peu après la réduction de l'Irlande , qu'on eût bien fait d'y entretenir long tems la guerre ; ainſi d'avoir un fond aſſuré de nouvelles avantagèuſes & dans l'Orient , & dans l'Occident.

(G) Apafi mourut à Weiſſembourg.] Les Nouvelliftes ont été appointez contraires ſur les circonſtances de ſa mort. Les uns (a) ont publié qu'il mourut ſubitement dans l'aſſemblée des États de Tranſylvanie , les autres (b) après avoir été long tems malade. Tous convenoient qu'il mourut à (c) Weiſſembourg.

(A) Etoit natif de l'île de Co.] Je n'ai trouvé que deux Auteurs qui le diſent , encore faut-il ſuppoſer que l'un deux n'avoit point écrit ce que la plupart des éditions lui font dire , mais qu'au lieu de ces paroles (d) , Apelles eo uſque Olympiade 112. proventus , ut plura ſolus prope quam ceteri omnes contulerit , il ſe ſervit de celles-ci , Apelles Cou Olympiade 112. pictura plura ſolus prope quam ceteri omnes contulit. Turnebe avoit conjecturé qu'il ſiloit lue Apelles Cou , & non pas Apelles eo uſque. Sa conjecture a été confirmée (e) par le Manuſcrit du Vatican , & par ceux (f) de la Bibliothèque du Roi , & de la Bibliothèque de Mr. Colbert. L'autre témoin

Ut Venus artiſciſ Laboy eſt gloria Coi Equoreo madidus qua premit imbre comas.

Nous parlons dans la remarque I d'un autre paſſage de ce Poète , où les uns liſent Cois , & les autres Couis. Le grand nombre d'Auteurs qui donnent une autre patrie à Apelles , obligea le Mazzoni (h) à ſoutenir la cauſe d'Ovide ; mais au lieu de Co , il avance que ce Poète a dit Chio. Trois (i) Auteurs de poids font Apelles natif d'Ephèſe. Suidas le fait natif de Colophon , & ajoute que la ville d'Ephèſe l'adopta.

(B) Fleurifſoit au tems d'Alexandre.] On ne peut nier qu'il ne ſit déjà au faire de ſa réputation , lors que ce Prince commença la conquête de l'Asie , c'eſt-à-dire dans la cent onzième Olympiade. L'aventure d'Apelles à la Cour d'Egypte , fait voir qu'il ſurvécut à Alexandre. C'eſt donc une faute que de dire avec Mejrorgius qu'il étoit Elève de Zeuxis , la diſtance de plus de 120. ans qui eſt entre la 84. Olympiade , où Zeuxis (k) étoit dans ſa

flour , & le regne du premier Ptolomée , ne permet pas cela. C'eſt Carlo Dati qui relève cette faute de Majoragius : Non ſo , dit-il , (l) con Alexandri cum Ptolomæo , quo regnante Alexandriam vii tempe- raturæ de la Cour d'Egypte. Apelles (m) n'avoit pas eu le bonheur de le faire aimer de Ptolomée à la Cour d'Alexandrie. La tempête l'obligea à relâcher à Alexandrie , pendant le regne de Ptolomée. Un fourbe pour lui jouer un mauvais tour , lui alla dire que le Roi l'invitoit à ſon dîner. Apelles ſe préſenta , & voyant le Roi fort en colere il allegua pour ſon excuſe qu'il ne venoit que par ſon ordre. On voulut qu'il montrât celui qui l'avoit invité , cela n'étoit point poſſible , car le fourbe n'étoit point alors dans la chambre. Apelles ſe mit à le crayonner ſur la muraille avec un charbon ; Ptolomée le reconnut dès les premiers traits.

(C) L'une de ſes concubines . . . La lui ceda.] Plinè raconte la choſe de cette maniere ; Alexander (n) ei honorem clariffimo præbuit exemplo , namque cum dilectam ſibi eſt pallacis ſuis præcipue , nomine Campaſſen , nudam pingi ob admirationem forma ab Apelle juſſiſſet , eumque tum pari captivum amore ſenſiſſet , dono eam dedit. Magnus animo , major imperio fui : nec minor hoc factio quam victoria altius vultum qua , quippe ſe vicit , nec torum tantum ſuum ſed etiam effectum donavit Artiſci ; ne dilectæ quidem reſpectu motus , ut que modo regis fuiſſet , nunc pictoris eſſet. Sunt qui venereum anadyomenen illo pictam exemplari putant. Elien (o) parle de la même hiſtoire , mais il donne le nom de Pancaſſa à cette maîtrefſe d'Alexandre. L'article de ce Prince contiendra une remarque ſur ce ſujet , nous ferons voir qu'un homme qui donnoit à peindre toute nue la plus belle de ſes concubines , ne merito pas les éloges de continence & de chaſte qui lui ont été donnez.

(D) Au abuſé autant qu'on dit de la bonté de ce grand Monarque.] Plinè (p) a beau dire qu'Apelles ſ'étoit rendu agreable à ce Prince par ſa gracieuſe politèſe & par ſa douceur ; il aura de la peine à perſuader à ceux qui connoiſſent Alexandre , qu'un peintre lui ait dit impunément : Taifex-erat fre-ros , les garçons qui broyent mes couleurs ſe moquent en offici-ant nam ven- titanti . . .

Sed & in officina imperite multa diſſerenti ſilentium comiter ſubeat , riderieum dicens à pueris quicolores tererent. Tantum erat auctoritati juris in regem aliqui iracundiam. Lib. 35. cap. 10.

(m) Non fuerat ei gratia in comitatu cum Ptolomæo , quo regnante Alexandriam vii tempe- raturæ de la Cour d'Alexandrie. La tempête l'obligea à relâcher à Alexandrie , pendant le regne de Ptolomée. Un fourbe pour lui jouer un mauvais tour , lui alla dire que le Roi l'invitoit à ſon dîner. Apelles ſe préſenta , & voyant le Roi fort en colere il allegua pour ſon excuſe qu'il ne venoit que par ſon ordre. On voulut qu'il montrât celui qui l'avoit invité , cela n'étoit point poſſible , car le fourbe n'étoit point alors dans la chambre. Apelles ſe mit à le crayonner ſur la muraille avec un charbon ; Ptolomée le reconnut dès les premiers traits.

(n) Plinè raconte la choſe de cette maniere ; Alexander (n) ei honorem clariffimo præbuit exemplo , namque cum dilectam ſibi eſt pallacis ſuis præcipue , nomine Campaſſen , nudam pingi ob admirationem forma ab Apelle juſſiſſet , eumque tum pari captivum amore ſenſiſſet , dono eam dedit. Magnus animo , major imperio fui : nec minor hoc factio quam victoria altius vultum qua , quippe ſe vicit , nec torum tantum ſuum ſed etiam effectum donavit Artiſci ; ne dilectæ quidem reſpectu motus , ut que modo regis fuiſſet , nunc pictoris eſſet. Sunt qui venereum anadyomenen illo pictam exemplari putant.

(o) Elien (o) parle de la même hiſtoire , mais il donne le nom de Pancaſſa à cette maîtrefſe d'Alexandre. L'article de ce Prince contiendra une remarque ſur ce ſujet , nous ferons voir qu'un homme qui donnoit à peindre toute nue la plus belle de ſes concubines , ne merito pas les éloges de continence & de chaſte qui lui ont été donnez.

(p) Plinè (p) a beau dire qu'Apelles ſ'étoit rendu agreable à ce Prince par ſa gracieuſe politèſe & par ſa douceur ; il aura de la peine à perſuader à ceux qui connoiſſent Alexandre , qu'un peintre lui ait dit impunément : Taifex-erat fre-ros , les garçons qui broyent mes couleurs ſe moquent en offici-ant nam ven- titanti . . .

(q) Plinè (p) a beau dire qu'Apelles ſ'étoit rendu agreable à ce Prince par ſa gracieuſe politèſe & par ſa douceur ; il aura de la peine à perſuader à ceux qui connoiſſent Alexandre , qu'un peintre lui ait dit impunément : Taifex-erat fre-ros , les garçons qui broyent mes couleurs ſe moquent en offici-ant nam ven- titanti . . .

ce grand Monarque : il étoit apparemment trop bon Courtisan , pour ignorer qu'un discours aussi peu respectueux que celui qu'on lui attribué étoit fort capable de déplaire. La réponse qu'il fit (E) touchant Lais ne fait point d'honneur à ses mœurs. On a fort parlé de son tableau de la calomnie, mais presque personne ne s'est aperçu des erreurs qui se rencontrent (F) dans la narration du fait qui

quent de vous. Il n'est point croyable qu'Apelles ait pu espérer qu'une expression aussi forte que celle-là, de quelque manière qu'on s'en servit, seroit prise en bonne part; & on a de la peine à croire qu'Alexandre qui avoit été si bien instruit, & dont le génie étoit si beau, ait parlé assez impetivement de la peinture pour mériter la moquerie du plus petit apprentif. C'est le sentiment du docte Freinshemius :

(a) Supplem. in Curtium l. 2. c. 6.

(b) Plusteurs Savans croient que Megabyze étoit un non affecté au Frère de Diane. D'autres entendent ici par Megabyze un grand Seigneur de Perse.

(c) De usum adlat. & amicit pag. 58. & de tranquill. annu pag. 471. 472.

(d) Elian. var. hist. l. 2. c. 2. Freinsheimius ibid. le cite comme au ayant attribué cela à Apelles.

(e) Idem Elian. l. 2. c. 3.

(f) Elian. l. 2. c. 3.

Non (a) crediderim in officina imperitè multa disferentem ab Apelle mordaci diderisio repressum fuisse. Nam id neque majestati tanti regis, neque modestie pictoris, hominis non stupidi nec indocti convenisset, & Alexander liberalibus studiis ab extrema aetate imbutus, etiam de artibus quas non callosè haud ineptè judicare didicerat. Pour ce qui est de Megabyze (b) Prêtre de Diane, il ne seroit pas si étonnant qu'Apelles lui eût donné cet avis. C'est lui, si nous en croyons (c) Plutarque, qui fut censuré de cette manière par Apelles; Ne voyez-vous pas, lui dit-on, que ces garçons qui broient l'ocre, & qui pendant que vous ne distez mot, ne jettent sur vous que des regards de respect à cause de l'or & de la pourpre de vos habits, ne vous ont pas plutôt ouï raisonner d'une chose que vous n'entendez pas, qu'ils se sont moquez de vous? Un autre Auteur (d) dit que ce fut Zeuxis qui parla ainsi à Megabyze. On pourroit me persuader plus facilement la liberté dont on dit (e) qu'Apelles usa envers Alexandre une autre rencontre. Alexandre ayant examiné son portrait qu'Apelles venoit de faire, ne le loita point selon son mérite. Peu après on fit venir un cheval qui hennit à la vue du cheval du même portrait comme s'il eût vu un vrai cheval. Sire, dit alors Apelles à Alexandre, on dit que ce cheval se connoit mieux de peinture que ne fait votre Majesté. Mais pour dire franchement ce que je pense, je trouve tout cela trop dur, trop grossier & trop brutal, pour l'attribuer à un peintre qu'on me représente d'ailleurs comme un homme doux, civil & poli. Il faut être ou sur le pied de bouffon dans une Cour, ou avoir cette humeur bizarre & capricieuse que l'on voit assez souvent dans les Artistes les plus conformez, il faut, dis-je, recourir à l'une ou à l'autre de ces deux suppositions, pour croire ce que l'on conte d'Apelles non seulement envers Alexandre, mais aussi envers ce Megabyze que l'or & la pourpre faisoient respecter.

Le discours d'Apelles à Alexandre au sujet du cheval qui avoit henni, est plus honnête dans les traductions de quelques Savans, qu'il ne l'est dans l'original; mais cette addition d'honnêteté ne leur fait gueres d'honneur: c'est une faute, c'est une ignorance. Voyons le Grec (f).

Αλέξανδρον θεακόμενον τὴν ἐν Ἐφέσῳ εἰκόνα ἑαυτοῦ ἔτι ἐπὶ Ἀπelles ῥεφιδάσαι αὐτὸν ἐπιγέσσει κατὰ τὴν ἀξίαν τῆς ῥεφιδάσεως. εὐχαρίστησεν δὲ τῷ ἵππῳ ἃ ῥεφιδάσασαυ τῷ πῶς ἵππου τὸ ἐν τῇ εἰκόνι ὡς πῶς ἀληθινὸν καὶ ἐμῖνον, ὃ βασιλεὺς (ὅταν ἴ Ἀπelles) ἀπὸ ἧς ἵππου εὐχαρίστησεν αὐτῷ.

Εὐχαρίστησεν αὐτῷ ἧς ποδοῦ. Voici de quelle manière Erasme (g) rapporte ce fait. Apud Ephesum (h) In Aquam Alexander conspectam effigiem sui corporis ad vivum magnè arte expressam admiraretur, atque interim fortè equus inductus picto in eadem tabula equo admiraret, deceptus imitatione, Apelles equus, inquit, ὁ Rex, multo melius expressus est quam tu. Je laisse là les circonstances qu'Erasmus rapporte sans les avoir trouvées dans Elien; je m'arrête à la réflexion qu'il fait faire au peintre; Sire j'ai beaucoup mieux réussi à peindre votre cheval, qu'à peindre votre Majesté. Ce n'est point le sens du Grec; un savant Critique (h) a montré que ῥεφιδάσαι signifie un homme qui entend la peinture; & il a convaincu par là Cælius Rhodiginus & Erasme d'avoir très-mal rapporté cette historiette. Je m'étonne que Plinè l'ait ignoré, lui qui rapporte quelque chose touchant le hennissement d'un cheval. Voyez ci-dessous la remarque M.

(E) La réponse qu'il fit touchant Lais. Elle étoit encore jeune fille lors qu'Apelles la voyant revenir de la fontaine, & admirant sa beauté, la cajola de telle sorte qu'elle alla où il vouloir. Il la mena à un repas où quelques-uns de ses amis se devoient trouver; ils se moquerent (i) de lui de ce qu'au lieu d'amener une courtisane, il amenoit une pucelle; Ne vous en mettez pas en peine, leur répondit-il, n'en soyez point surpris, je la dresserai si bien qu'avant que trois ans se passent, elle saura son métier en perfection. Ne droit-on pas qu'il s'agissoit d'une jeune cheval qui ne savoit pas le manege, mais qui entre les mains d'un excellent Ecuyer apprendroit bien toutes sortes de voltes & d'exercices? On a horreur quand on songe à la corruption de ces siècles là. Les amis d'Apelles temoignoient encore plus (k) de dereglement que lui. Lais devint une des plus renommées Courtisanes de son siècle. Les peintres (l) alloient chez elle pour y prendre le modele d'une belle gorge. Apelles entant que peintre se servit sans doute de ce même original. Nemini * dubium esse potest quin hunc ipsam quoque Laidem sibi vultu in conubernium adsciverit Apelles, quo vivam emendatissima forme imaginem ab animali exemplo in tabulas suis transfunderet.

(F) Des erreurs qui se rencontrent dans la narration du fait. Voici comment Lucien l'expose. Le peintre Antiphilus ne pouvant souffrir la faveur dont Apelles jouissoit auprès du Roi Ptolomée, l'accusa d'être complice de la conspiration de Theodote Gouverneur de Phénicie. Il soutint que l'on avoit vu Apelles se dinant avec Theodote, & lui parlant à l'égard des reille pendant tout le repas: puis il vint apprendre que par le conseil d'Apelles la ville de Tyr s'étoit revoltée, & que celle de Pelusium avoit été prise. Cependant il étoit certain que l'accusé n'avoit point été à Tyr, & qu'il ne connoissoit Theodote que sous la qualité generale de Gouverneur de Phénicie. Ptolomée s'emporta de telle sorte, que sans rien examiner il fit

(g) Richelieu dans son Dictionnaire au mot Pucelle, rapporte qu'on dit que le pucelage en France est le dinant avec Theodote, & que celle de Pelusium avoit été prise. (h) Junius Catuloge in Apelles; pag. 19. (i) Athen. nisi supra. (k) Athen. nisi supra. (l) Athen. nisi supra.

qui fut cause de ce tableau. Le Traité* où Lucien parle de cela est une excellente piece. Le chef-d'œuvre d'Apelles étoit le portrait (G) de Venus sortant de la mer. Quelques-uns disent que la Maitresse qu'Alexandre lui avoit cedée, lui servit d'original quand il voulut faire ce portrait: d'autres disent que la Courtisane Phryne servit à cela. On parle d'un autre portrait de Venus qu'il avoit commencé, qui auroit surpassé le premier, si la mort (H) ne l'eût empêché de le finir.

* Il a pour titre... non temere credendo calumniate.

tout prêt de faire mourir Apelles. Il ne considéra ni la condition de l'accusateur, ni celle de l'accusé. Celui-là par jalousie de merier pouvoit entreprendre la ruine d'un innocent: celui-ci étoit un trop petit particulier pour être capable d'un tel complot; quand même la reconnaissance de tant de bienfaits dont Ptolomée l'avoit comblé, n'auroit pas étouffé en lui les mauvaises intentions. Le Prince ne faisoit nulle attention à cela; il ne demandoit pas si Apelles avoit fait un voyage à Tyr; il ne faisoit que pester, & que jurer; & si l'un des conjurez n'eût montré la calomnie d'Antiphilus, le dernier supplice de l'accusé étoit infaillible. Mais aussi quand Ptolomée eut connu le crime de l'accusateur, il le condamna à être l'esclave d'Apelles, & donna cent talents à celui-ci. Voilà l'occasion qui porta Apelles à faire l'excellent tableau de la calomnie, dont Lucien fait la description. C'est dommage qu'il n'ait fait sans s'apercevoir de son monitraeux anachronisme, car la conspiration de Theodote (i) regarde le regne de Ptolomée Philopator, qui ne commença que cent ans après la mort d'Alexandre: jugez si Apelles pouvoit être alors en vie. Il faut établir de deux choses l'une, ou que Lucien parle d'un Apelles différent de celui qui fut si considéré d'Alexandre, ou qu'il a confondu quelque complot tramé sous Ptolomée Philadelphé, avec la trahison de Theodote. N'y ayant point d'Auteur qui nous puisse fournir des lumières sur quelque complot où la calomnie ait pu mêler nôtre peintre, ce seroit peine perdue que de rechercher le fondement de l'erreur de Lucien. Voyons seulement s'il a eu en vue un autre Apelles que celui dont je parle dans cet article. Je ne saurois me le figurer; car tout homme qui fait écriture se garde bien lors qu'il fait mention d'un peintre, qu'il n'ait rien de commun que le nom avec le grand & l'incomparable Apelles, de le nommer simplement Apelles. Il avertit qu'il ne parle pas du grand Apelles. Or Lucien n'avertit point de cela, & tout ce qu'il dit mène en ligne droite au grand Apelles; c'est donc de lui qu'il prétend parler. Je sai bien qu'un homme docte fait fond (b) sur l'épithete d'Ephestien, Απελλης ο Εφεστιος; mais je sai aussi que (c) d'autres ont donné cette épithete au grand Apelles. Je puis même me servir de la raison contenue dans le passage que je cite; car si Lucien a pu donner cette épithete à son Apelles, parce qu'il parloit d'un peintre né à Colophon, & adopté par les habitants d'Ephesté, je puis prétendre qu'il l'a donnée au grand Apelles né dans l'île de Co, mais sans doute bourgeois d'Ephesté. Un homme de cette importance se feroit-il établi dans cette ville, (c'est là qu'Alexandre le vit & le fréquenta) sans y recevoir tous les droits de citoyen? Autre preuve; Monsieur Tollius accorde que Lucien parle du même Apelles que Suidas; or Suidas ne parle que du grand

Apelles. Je le prouve 1. parce qu'il ne parle que d'un Apelles: auroit-il laissé le grand & l'illustre, pour ne parler que de l'obscur & de l'inconnu? 2. Parce qu'il donne à son Apelles la qualité d'Eleve de Pamphile d'Amphipolis, qualité que Pline (d) a donnée au grand Apelles. Ainsi l'erreur de Lucien est évidente, & je suis surpris que ni (e) Jean Batisse Adriani, ni (f) Carlo Dati, ni (g) François Junius, ni tant d'autres celebres Auteurs qui ont parlé de ce Traité de Lucien ne l'ayent pas aperçue, & qu'ils ayent tous pris cette narration comme une aventure effective du grand Apelles. Monsieur Tollius a très-bien connu que le crime dont on accusoit Apelles se raportoit au regne de Ptolomée Philopator, mais il n'a point connu que Lucien fût trompé; il a mieux aimé supposer que Lucien avoit en vuë un autre Apelles, contemporain d'Antiphilus, & disciple de Pamphilus. Je saurois dire en quel tems vivoit Antiphilus, ni Ctesidemus dont il fut (h) Eleve, mais il est clair, selon Pline (i), que Pamphilus florissoit au tems de Philippe pere d'Alexandre le Grand.

(G) Le portrait de Venus sortant de la mer. Auguste le consacra dans le temple de Jules Cesar. Les parties inferieures en étoient gâtées, & personne ne fut capable de les retablir. Le tems acheva de ruiner le reste, & alors Neron fit faire une autre Venus par Dorothee, & la substitua à celle d'Apelles. Venereum excuitem qui est à le mari Divus Augustus dicavit in delubro patris Cesaris qua Anadyomene vocatur, versus Grecis tali opere dum laudatur victo, sed illustrato: hujus inferiorem partem corruptam qui resciceret non potuit reperiri. Verum ipsa injuria cessit in gloriam artificis. Consenuit hac tabula cavie, altamque pro ea Nero principatu substituit suo. Ce sont les termes de Pline au chapitre 10. du 35. livre. Je raporte dans la remarque C le passage où il dit que la Maitresse d'Alexandre fut l'original d'après lequel cette Venus fut tirée. L'article de Phryne nous apprendra une tradition différente de celle-ci.

(H) La mort ne l'eût empêché de le finir. Si Calcagnini avoit mieux aimé rapporter le témoignage des anciens Auteurs, que dire les choses de sa tête, il n'auroit pas assuré qu'Apelles laissa volontairement imparfaite sa Venus Anadyomene. La raison de cette conduite, dit-il, fut qu'Apelles desespéra que la conclusion fût digne du commencement. Sed (k) me multo Apelle incautiorem! ille enim tanta selicitate Veneris emergentis partes superiores expressit, ut diffusis penicillo reliquas posse absolovere desperaverit, atque ita in admirationem posteritatis tabulam inchoatam reliquerit. Carlo Dati accuset cet Auteur d'avancer beaucoup de choses sans dire d'où il les prend, & il en donne deux autres exemples. Il est certain que les paroles de Pline convainquent de fausseté le Calcagnini; on va le voir. Apelles (l) inchoaverat aliam Ven-

(d) Lib. 35. c. 10. & init. c. 11. Carlo Dati pag. 105. P. Harcourt in Plin. t. 5. pag. 207. dit que Plutarque dans la vie d'Aratus dit qu'Apelles fut disciple de Pamphilus; mais c'est un témoignage fort obscur. Plutarque pag. 1032. semble plus

(e) Dans une lettre que Apelles fut disciple de Melanthe. (f) Vti supra. (g) In Catalogo Artificum, in Apelle. (h) Plin. l. 35. c. 10. pag. 222.

(i) Ibid. pag. 206. (k) Eib. 13. p. 177. apud Calcagninum Dati ubi scribitur. pag. 145.

(l) Plin. l. 35. c. 10. p. 222.

(a) Voyez Polybe au 4. & au 5. livre. Il en parle fort au long.

(b) Ad distinctionem illius Apellis qui sub Alexandro & Ptolemaeo Lagi vixit maximi nominis & artis, Cui patria Hic autem patria Colophonius verum Hieru, id est adoptione fuit Ephestius fuit Ephestus teste Suida, Pamphilus Amphipolitus dicitur Tollius not. in Lucian. de caluo.

(c) Strabon. Elien. Tzetzes.

Mr. Moreri a pris (I) l'un de ces tableaux pour l'autre, & n'a pas bien rapporté ce qui concerne (K) la peinture d'un cheval. Il n'y avoit point d'affaire si im-

nerem Cois superaturus etiam suam illam priorem. Invidit mors peracta parte, nec qui succederet operi ad prescripta lineamenta inventus est. Cæron en deux (a) endroits de ses Oeuvres dit simplement qu'Apelles laissa cette Venus imparfaite.

(a) Epist. 9. ad fam. l. 1. de Offic. l. 3. c. 2.

(I) Mr. Moreri a pris l'un de ces tableaux pour l'autre.] Voici comment il s'exprime. Les plus belles de toutes les pieces d'Apelles furent deux portraits de Venus, dont l'une qui sortoit de la mer fut nommée Anadyomene, & l'autre est celle qu'il fit pour ceux de l'île de Co dont Ovide parle en ces termes.

Si nunquam tenerem Cois pinxisset Apelles, Merfa sub aquoreis illa lateret aquis.

Il cite Ovide in Sen. il faloit citer le 3. livre de arte amandi. Il faut sçavoir qu'Apelles n'acheva pas le second de ces deux portraits, Plin (b) l'assûre formellement. Quelle apparence qu'Ovide ayant deux portraits de Venus à alléguer, l'un fini, l'autre à moitié fait, eût laissé celui-là, pour ne parler que de celui-ci? Pour en user de la sorte il faudroit ne sçavoir pas les plus communs loix du raisonnement. De plus le 2. vers est une allusion manifeste à la Venus Anadyomene, c'est-à-dire sortant des ondes. Il s'agit donc du premier portrait. Nous savons que Venus avoit cette attitude dans celui-là, nous ne savons pas celle qu'elle avoit dans le second. J'ajoute que si les deux vers d'Ovide étoient sortis de sa plume tout tels qu'on vient de les rapporter, il auroit très-mal raisonné: il faut donc les corriger en cette manière, & alors ils formeront une preuve raisonnable de ce qui précède.

(b) Voyez la remarque précédente.

Si tenerem Cois nusquam posuisset Apelles, Merfa sub aquoreis illa jaceret aquis.

Les plus fins Critiques aiment mieux mettre Cois que Cois. Je croi qu'ils ont raison, encore qu'il soit apparent qu'Apelles fit sa Venus Anadyomene pour les habitans de l'île de Co; car c'est deux qu'Auguste l'obtint, & il leur remit en considération de ce portrait la somme de cent talens, sur le tribut qu'ils devoient à son Espagne. Ils avoient cette Venus dans le temple d'Esculape, avec l'Antigonon du même peintre. Lactèr (c) promontorium est Coa insula in ejus subarbore est ades Esculapii nobilitata Antigonon Apellis . . . conspiciebatur ibidem quoque ejusdem artificis Venus Anadyomene, H' (d) voir ἀνάκτορος τῆς θεῆς Καιοῦσα ἐν Πάριον, & Σεβαστῆ ἀνάκτορος τῆς κατὰ τὴν ἀρχαίαν ἐν γένος ἀπόρου. Δασὶ δὲ τῆς Καιοῦσα ἀπὸ τῆς γαλακτικῆς ἐκαστῆν τὰ δάκτυλον ἀφένει γὰρ δὲ τὸ ἀσπαστὸν χέριον φέρει. Qua nunc dedicata est divo Casari, Augusto consecrante patri generis sui patronam. Ajunt Cois pro pictura fuisse remisita centum talenta de imperatris tributi summa. Pline pourroit bien avoir ignoré que la Venus Anadyomene eût été faite pour l'île de Co: on ne doit donc pas s'étonner qu'il ne le dise que de la seconde Venus d'Apelles.

(c) In Catalogo Antiquum in Apelle, pag. 22.

(d) Strabo l. 13. p. 70. 452.

Sic Y A eu deux Venus d'Apelles.

poser: je ne sai si Plin ne multiplie pas les êtres sans nécessité, lors qu'il nous parle d'une Venus Anadyomene, & d'une autre Venus commencée pour les habitans de l'île de Co. Le fondement de mon scrupule, est que la premiere Venus n'étoit dans l'état de perfection qu'à l'égard du haut du tableau. C'est Plin qui nous l'apprend (e), & (f) Lib. 37. p. 212. qui ajoute qu'aucun peintre n'osa reparer ce qui s'en étoit gâté. Or l'autre Venus n'étoit finie qu'à l'égard des parties supérieures, & aucun peintre n'eut le courage d'entreprendre ce qui y manquoit. C'est encore Plin (f) qui nous l'apprend. Je croi qu'il est le seul qui fasse cette remarque touchant deux Venus d'Apelles defectueuses aux mêmes endroits. Les autres Auteurs ne la font que de la Venus d'Apelles en general, & lors qu'ils parlent de cette Venus ils la mettent (g) dans l'île de Co, & nous avons vu que c'est de cette île qu'Auguste (h) tira la Venus Anadyomene. Il pourroit donc bien être que Plin (i) manque d'exactitude. Je m'en raporte à ceux qui voudront prendre la peine d'examiner mon petit doute.

(e) Voyez Ciceron, de Offic. l. 3. c. 2.

(f) libid.

(g) Voyez Ciceron, de Offic. l. 3. c. 2. de natura Deor. l. 1. in Verrem orat. 9.

(K) Ce qui concerne la peinture d'un cheval.] Les anciens Auteurs ont parlé avec grande estime, dit Monfr. Moreri, d'un cheval tiré tellement au naturel par Apelles, que les juments bannissoient en le voyant. Je ne pense pas qu'aucun ancien Ecrivain ait dit cela: mais voici ce que Plin nous apprend. (i) Est & equus ejus, sive sur, pictus in certamine: quod judicium ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus. Namque ambitu amulos prevallere sentiens singulorum picturas inductis equis ostendit: Apellis tantum equo adhibuisse, idque & postea semper illius experimentum artis ostentatur. Cela veut dire qu'Apelles disputant contre quelques autres à qui peindroit mieux un cheval, & se défiant de l'intégrité des juges, aimo mieux commettre la cause à la décision des bêtes; on fit entrer des chevaux; ils ne hennirent qu'à la vue de l'Ouvrage d'Apelles. Quelques-uns (k) croient que le conte d'Elie (l) n'est qu'une corruption de celui-ci; c'est-à-dire qu'ils croient que ce qui se passa entre Apelles & les juges du prix, l. 2. c. 3. lors que ce peintre préfera le jugement d'un cheval au leur, a donné lieu de conter qu'il avoit dit à Alexandre que son cheval s'entendoit mieux en peinture que lui. D'autres (m) croient que ce sont deux aventures toutes différentes. Pour moi j'ai déjà fait connoître mon petit avis, qui est qu'il faut regarder comme une fable l'historiette rapportée par Elie. Le silence de Plin dans une occasion si belle de parler me confirme dans mon sentiment. Plin se seroit-il tu touchant le cheval qui hennit dans la boutique d'Apelles en présence d'Alexandre, & touchant la conséquence qu'Apelles en inféra; Plin, dis-je, se seroit-il tu sur de tels faits lors qu'il rapportoit l'autre aventure, où Apelles avoit appellé du jugement des arbitres, au jugement des chevaux? Carlo Dati * a observé que dans aucun de ces deux cas Apelles n'avoit parlé en habile peintre, puis qu'il avoit supposé que plus on étoit connoisseur, plus on prenoit la figure pour l'objet même. Mais il falloit prendre

(h) Ex Strab. l. 14. p. 452.

(i) Lib. 37. pag. 213.

(k) Scheferus in Elean. var. hist. l. 2. c. 3.

(l) Voyez la remarque D.

(m) Carlo Dati, pag. 128.

* Ibid. pag. 129.

importante qui pût obliger Apelles d'être un jour sans apliquer son pinceau, d'où naquit (L) un fameux proverbe. Les livres que * ce grand peintre avoit composez sur la peinture sont tous perdus. On ne fait ni où, ni quand il mourut. Une de ses principales perfections étoit de rendre ses Ouvrages extrêmement ressemblans, de sorte que les physionomistes (M) ne devoient pas moins sur ses portraits, que s'ils avoient vu les originaux. On peut rapporter à cela ce qu'il fit † à la Cour d'Egypte.

APELLES, excellent Acteur pour le Tragique sous Caligula. Il s'étoit mis en faveur par des voyes très-infames; mais lors que la fleur de sa jeunesse fut passée, il se fit Comedien ‡, & il se maintint de telle sorte dans les bonnes graces de Caligula, que ce Prince le vouloit toujours avoir avec lui en † public même, & qu'il le β mit au nombre de ses Conseillers. Mais un jour qu'il lui demanda auprès de la statue de Jupiter, lequel lui sembloit plus grand de Jupiter ou de lui, il se mit si en colere de ce qu'Apelles ne repondoit pas assez tôt, qu'il le fit souëtter cruellement. Il dit même par forme de plaisanterie qu'Apelles avoit la voix agreable, même dans le ton plaintif γ. C'est ce que nous lisons dans Suetone. Philon δ dit que ce barbare Emocreur fit mettre Apelles aux fers, & qu'il donna ordre que de tems en tems on le fit tourner sur une rouë.

APELLICON, qui acheta la Bibliotheque d'Aristote. Voyez les remarques de l'article *Tyrannion*.

APICIUS. Il y a eu à Rome trois Apicius renommez pour leur gourmandise. Le premier vivoit avant le changement de la Republique; le second sous Auguste & sous Tibere; & le dernier sous Trajan. C'est du premier APICIUS qu'Athenée ζ veut parler, lors qu'ayant dit sur le temoignage de Posidonius θ que l'on sermoit à Rome la memoire d'un certain Apicius, qui avoit surpassé tous les hommes en gourmandise, il ajoute, que c'est le même Apicius qui fut cause de l'exil de Rutilius. On fait que Posidonius a fleuri du tems de Pompée, & que Rutilius fut exilé environ l'an de Rome 660. Le second APICIUS est le plus celebre des trois. Athenée η le place sous Tibere, & dit qu'il depensa des sommes immenses pour son ventre, & qu'il y avoit diversés sortes de gâteaux qui portoient son nom. C'est de lui que Seneca parle dans le Traité de consolation λ qu'il écrivit à sa mere Helvia sous l'Empereur Claude. Il dit que cet Apicius avoit vécu de son tems, & qu'il avoit tenu, pour ainsi dire, Ecole de guele & de gourmandise à Rome; qu'il avoit depensé deux millions & demi à faire bonne chere; que se voyant fort endetté, il avoit enfin songé à examiner l'état de son bien; & qu'ayant trouvé qu'il ne lui resteroit que 250. mille livres, il s'empoisonna, comme s'il avoit craint de mourir de faim avec une telle somme. Dion μ qui l'appelle M. Gabius Apicius, rapporte la même chose, ajoutant une particularité rapportée aussi par Tacite ν, que Sejan dans sa premiere jeunesse s'étoit

* Volu-
nibus
ctiam edi-
tis que
doctrinam
tam con-
tinent.
Plin. l. 35.
c. 10.
† Voyez
la remar-
que B.
‡ Philo,
legat. ad
Cajum,
pag. 1021.
§ Dio,
l. 69. pag.
643.
δ Philo, ib.

Inter va-
rios jocos
cum affi-
reos simu-
lacro Jovis
Apellem
trages.
dum con-
sultisset
uter illi
major vi-
deretur.
cunctan-
tem fla-
bellis dis-
cidit, col-
laudans
subinde
vorem de-
precantis,
quali
ctiam in
gemitu
prædul-
cem.
Sueton.
in Calig.
c. 33.
η Philo, ib.

dre garde que cette censure ne peut point tomber sur l'évenement que Pline rapporte; car Apelles ne preferoit le jugement des chevaux à celui des hommes, que parce qu'il voyoit que la brigade de ses rivaux avoit corrompu les juges. La remarque de Carlo Dati est très-bonne quant au fond; il est plus facile de tromper ceux qui ne se connoissent pas en tableaux, que ceux qui s'y connoissent. Il cite Jean Paul (a) Lomazzo: on peut citer désormais Mr. Perraut (b), qui a très-bien refuté les consequences que l'on tire à l'avantage des anciens peintres, de ce qu'ils trompoient les hommes & les bêtes.
(L) D'où naquit un fameux proverbe. C'est Plinhe qui nous l'apprend: (c) Apelli fuit aliqui perpetua consuetudo nunquam tam occupatam diem agendi, ut non lineam dicendo exerceret artem, quod ab eo in proverbium venit. Carlo Dati (d) remarque sur cela que Saumaise pour confirmer ce proverbe a cité comme un vers d'Horace ces paroles, Nulla dies abest quin linea ducta super-
st, qui ne font ni d'Horace, ni d'aucun autre ancien Poëte. Il ajoute qu'il est arrivé très-souvent à cet Auteur de se trop fier à sa memoire: Non lascerò d'avvertire in questo luogo

che Claudio Salmasio grandissimo Critico dell' eta nostra nelle Dissertaz. Pliniane sopra Solino a 5. in confermazone di questo proverbio fidandosi troppo della memoria, come bene spesso egli fece, cita un verso d'Orazio . . . il quale non è (ch' io sappia) ne d'Orazio ne d'altro poeta Latino antico, ma forse uno di quei versi proverbiali che vanno per le bocche de gli uomini senza saperene l'autore.
(M) Les physionomistes ne devoient pas moins.] Le Grammairien Apion a debité sur cela une chose si peu croyable, qu'on auroit bien de la peine à ne la pas traiter de fabuleuse, quand même un Auteur plus digne de foi, que ne l'est ce grand hableur, l'assüreroit. Contentons-nous de savoir historiquement ce que Pline en dit (e). Imaginem adeo similitudinis indiscrète pmixit, ut (incredibile dictu) Apion Grammaticus scriptum re-
liquirit quemdam ex facie hominum addivinantem (quos metoposcopos vocant) ex iis dixisse aut futura mortis amos aut prætoria. Pline lui-même ne seroit se persuader qu'à la vuë d'un tableau bien ressemblant, on puisse dire à quel âge est morte ou mourra la personne peinte. Il faut supposer que le Devin s'informoit si cette personne vivoit ou non.

ζ Lib. 4.
pag. 168.
θ Historiar.
l. 49.
η Lib. 1.
pag. 7.
λ Il en
conte une
chose en-
treuse dans
l'epitre 95.
μ Lib. 4.
pag. 11.
ν Lib. 57.
Annal.
l. 4. c. 1.
ξ Ubi
supra.
pag. 210.

(a) Lib. 3.
c. 1. della
pittura.
(b) Paral-
lelo des
anciens &
des moder-
nes, dialog.
2. p. m.
136.
(c) Lib. 35.
c. 10. pag.
208.
(d) Pag.
107 Le
Pere Har-
doinin fait
la même
remarque.
in Plin.
nom. 5.
pag. 208.

s'étoit prostitué à lui. Pline l'appelle M. Apicius, & fait souvent mention des goûts qu'il inventa *; *Nepotum omnium altissimus gurgis*. On avoit fait un livre † sur sa gourmandise cité par Athenée. Le troisième APICIUS vivoit sous Trajan. Il avoit un secret admirable pour conserver les huîtres ‡: cela parut lors qu'il en envoya à Trajan au pais des Parthes: elles étoient encore fraîches quand ce Prince les reçut. Le nom d'Apicius est demeuré long tems affecté à divers mets, & a fait comme une espece de secte parmi les Culiniers. Nous avons un Traité de *re culinaria*, sous le nom de *Caelius Apitius*, que quelques Critiques jugent assez ancien, quoi qu'ils n'estiment pas qu'il ait été composé par aucun de ces trois Apicius. Quelques-uns aiment mieux nommer l'Auteur de ce livre *Apicius Caelius*. Un sçavant Danois est de ce nombre, & l'a attribué cet Ouvrage à celui qui envoya des huîtres à l'Empereur Trajan. Ce livre fut trouvé dans l'Isle de Maguelonne auprès de Montpellier par Albanus Torinus, qui y étoit allé avec le sçavant Prelat Guillaume Pellicier, & qui le publia douze ans après à Bâle l'an 1541. Mais il avoit été déjà trouvé ailleurs près de cent ans auparavant sous le Pape Nicolas V. par Enoch d'Asculum. Il y avoit au titre *M. Caelius Apicius*. Voisius J. estime que l'Auteur s'appelle M. Caelius, ou M. Cæcilius, & qu'il intitula son Ouvrage, *Apicius*, à cause qu'il traitoit de la cuisine. Consultez Casaubon β sur Athenée. Je mets dans une seule (A) remarque quelques petites fautes que j'ai decouvertes.

APION,

(A) Quelques petites fautes que j'ai decouvertes. Je commence par Mr. MORERI. Il ne devoit pas dire ni que l'Apicius dont parle Senèque a écrit un Ouvrage des delicatesses du manger, ni qu'il se pendit de desespoir voyant qu'il avoit dissipé tout ce qu'il avoit. Monsieur Moreri cite Senèque *l. de consol.*. Cela est trop vague puis que nous avons trois Traitez de ce Philosophe intitulez, *De consolatione*. Il faisoit citer celui qu'il adressa à sa mere. On y voit (a) qu'Apicius s'empoisonna, pour avoir trouvé par le calcul de ses biens qu'il ne lui resteroit que la somme (b) de 250. mille livres toutes les dettes payées. N'avoir pas suivi l'Auteur qu'on cite quant au genre de mort est une petite faute, mais on a ôté à cette histoire tout son merveilleux, lors qu'on a supprimé la somme qui restoit à ce prodige. La citation d'Athenée *l. 11.* ne vaut rien du tout. Enfin Monsieur Moreri devoit sçavoir qu'il y a eu trois Apicius, & ne se borner pas à un. CHARLES ETIENNE pretend que l'Apicius dont parle Senèque (c) se pendit, & qu'il avoit publié un livre de *gula irritamentis*, qui est encore aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il n'y a point de bon Critique qui croye que l'Ouvrage que nous avons de *re culinaria*, soit de l'Apicius dont Senèque fait mention. Quoi qu'il en soit voilà sur quel original Mr. Moreri a fait une partie de ses hautes. C'est de là qu'il a tiré qu'Apicius se pendit, & qu'il écrivit un livre des delicatesses du manger. Il faisoit aussi en prendre qu'Apicius avoit encore 250. mille francs, car c'est un fait que Charles Etienne n'a point omis. LLOYD a suivi en tout Charles Etienne, excepté qu'il n'a point dit que l'Ouvrage de *gula irritamentis* soit aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il a considérablement augmenté l'article, en copiant ce que Lipsé a remarqué sur les trois Apicius. Mais il n'a point su que le passage de Suidas, touchant les huîtres envoyées à Trajan au pais des Parthes, se trouve dans Athenée. La memoire des plus grans hommes leur fait faux bond mille & mille fois. Voilà Lipsé qui cite deux fois Athenée au sujet des Apicius, & qui ne se souvient pas d'un troisième (d) endroit d'Athenée aussi notable pour le moins que les deux autres. HOFMAN n'a fait que copier LLOYD, hormis qu'il a cité plus de passages. Ses citations ne sont pas toujours bien justes; car par exemple il cite Senèque de *consolatione ad Albin.* & de *consol. ad Elbiam*, comme si c'étoient deux Ouvrages. CASaubon (e) l'a attribué à Athenée d'avoir dit que plusieurs Græcs portoient le nom du 1. Apicius; mais il est certain qu'Athenée dit (f) cela du 2. Apicius, de celui qui vivoit sous l'empire de Tibere: *Εὐάελο κατά τῶν Τιβερίου χρόνος ἀνήκετο Ἀπίκιος, ἀλαστωπῆσι, αἰσθητικῶν, ἀφ' ἧσ' ἀπακνήθων γενν ποικίλ' Ἀπίκεια ὀνομάζεσθαι.* Tiberii saculo vixit apicius, vir dississimus, luxu solutus, à quo complura placentarium genera Apicia nominant. DALECHAMP a laissé une faute dans la traduction d'Athenée, dont il étoit facile de s'apercevoir. Elle est au 4. livre page 168. Athenée ayant rapporté ce que Posidonius avoit dit touchant le 1. Apicius, homme dislamé pour sa gourmandise, ajoute, *Περὶ ἧ Ἀπίκιδος τῆς ἡμετέρας ὄρεϊ ἀσπίλα διαβοῦντος ἐν τοῖς πρώτοις ἐπιχράμεν*, ce qui signifie que dès le commencement il avoit parlé d'Apicius qui étoit fameux lui aussi par sa gourmandise. Ainsi la version Latine est fautive, *Antea nos quoque istius Apicii ob immodicum luxum famosi meminimus*, elle est, dis-je, doublement fautive, car elle ne répond point à la force des mots Grecs, & elle impute à Athenée un mensonge. Il n'est point vrai qu'Athenée eût déjà parlé de l'Apicius dont Posidonius avoit fait mention. Dalechamp (g) marque qu'Athenée au 3. livre 2. (g) Pag. parlé du même Apicius dont il s'agit au commencement de la page 7. je croi que cela est faux. Je ne dis rien sur ce (h) qu'il cite *Caelius* (h) *lbid.* *l. 5. c. 30.* Il veut parler de COELIUS RHODIGIUS dont le 5. livre n'a que 14. chapitres: c'est le chapitre 11. du 9. livre qu'il faisoit citer. Cet Auteur dit là plusieurs choses d'Apicius, mais s'il faillisse par tout ailleurs ce qu'il cite, comme il faillit en cet endroit un passage d'Athenée, malheur à ceux qui le donnent pour leur caution. Athenée selon lui raconte qu'Apicius

* Lib. 8. c. 51. l. 9. c. 18. l. 10. c. 48. l. 19. c. 8.
 † Apion étoit l'Auteur.
 Athen. l. 7. p. 294.
 ‡ *Horribilius, cogit. de variis linguis Lat. gratulatus p. 18.*
 † De Anologia l. 1. c. 14.
 β Lib. 1. c. 6. c. 19.

(a) *Ære alieno opprellus rationes suas tuæ primum coactus insperat. Superfluum sibi scilertium centies computavit, & velut in ultima fame victurus si scilertio centies vixisset, veneno vitam finivit.*
 Quanta luxuria erat, cui scilertium centies egellat fuit!
 Cap. 10.
 (b) *Je me sors de l'évaluation de Lipsé, in Tacit. Ann. l. 4. c. 1.*
 (c) *Il le cite in libro de consolatione ad Albinam. Casaubon cite de memo in Athen. p. 23.*

(d) *C'est celui du livre 1. pag. 7.*
 (e) *In Athen. pag. 23.*
 (f) *Pag. 7.*
 (g) *Pag. 706.*
 (h) *lbid.*

APION, (A) fameux Grammairien, nâtit d'Oasis en Egypte, professa à Rome sous l'Empire de * Tibere. On ne peut nier qu'il ne fût (B) savant, & qu'il n'eût recherché avec beaucoup de diligence les antiquitez les moins conuës, & ce qui donne à l'érudition un caractère d'exacritude, & un caractère de varieté: mais il avoit tout (C) l'orgueil d'un franc Pedant, & il s'amuloit trop à des questions difficiles & (D) peu importantes. L'Empereur Tibere ne conut pas mal

picus cherchant une espece d'écrevices à Alexandrie avec une extrême diligence, aprit qu'on en prenoit de fort grandes sur les côtes de Lybie; tout aussi-tôt il fit voile de ce côté-là, & ayant trouvé qu'on lui en avoit fait accroire il maudit le país, & s'en éloigna, bien resolu de n'y retourner de sa vie. Ce n'est nullement ce qu'Athenée raporte; il dit (a) qu'Apicius mangeoit à Minturne dans la Campanie une espece de sauterelles d'eau, qui surpassoient en grosseur les écrevices d'Alexandrie, & qu'ayant appris qu'on en trouvoit en Afrique qui étoient d'une grandeur demesurée, il s'y transporta sans delai, & avec bien des incommoditez. Les Pêcheurs avertis de son arrivée lui allèrent au devant, avec les plus grosses sauterelles qu'ils eussent pêchées: il n'eut pas plutôt fu d'eux qu'ils n'en avoient point qui surpassassent celles-là, que sans avoir voulu prendre terre il donna ordre qu'on le ramenât à Minturne.

(A) Apion . . . nâtit d'Oasis.] Je ne saurois comprendre pourquoi dans le Dictionnaire de Moreri on nous donne ce Grammairien en deux articles, tantôt sous le nom d'Apian, tantôt sous celui d'Appion, sans nous avertir qu'il n'y a là qu'un seul personnage. Je ne croi pas qu'il y ait d'habiles gens qui l'ayent nommé Apian, mais je fai que ceux qui se piquent d'exacritude ne le nomment point Apion. Leur raison (b) est que son nom étoit pris d'Apis, divinité des Egyptiens, & non d'Appia, famille Romaine. Sa patrie étoit horriblement desfigurée dans Moreri; on l'avoit changée en Osis. Le supplément l'a marquée comme il faloit. Suidas remarque qu'Heliconius avoit dit qu'Apion étoit de l'île de Crete; mais il ne faut point douter qu'il ne fût d'Oasis, puis que Joseph. l'assure (c), & qu'il lui fait un crime d'avoir abjuré sa patrie pour se dire Alexandrin. Cette accusation de Joseph ne vaudroit rien quand même il ne l'aurait pas exagérée, & repandue dans un grand bras de paroles: car Apion n'avoit rien fait en se disant Alexandrin depuis l'acquisition de la bourgeoisie dans cette ville, que plusieurs celebres Professeurs n'eussent déjà pratiqué. Le surnom (d) de Pliftonices, qu'on lui affecte, étoit d'une (e) signification tout-à-fait avantageuse; mais on ne fait pas la raison pourquoi on le surnommoit ainsi. Suidas le fait fils d'un homme qui s'appelloit Pliftonices, Απίων δ Πλειστωνικός. Sur ce pied-là le surnom n'aurait rien dit de sa louange. D'autres disent que son pere s'appelloit Posidonius, Απίων δ Ποσειδωνικός. Il ne seroit pas impossible que les Copistes eussent changé Πλειστωνικός en Ποσειδωνικός.

(B) On ne peut nier qu'il ne fût savant.] Tatien (g) le traite d'homme très-renommé, 10. c. 11. ἀνὴρ δοκιμασμένος. Aulugelle en parle de cette maniere: (h) Literis homo multis praditus, tenuisque Gracarum plurima atque varia scientia fuit: ejus libri non incelebres feruntur, quibus

omnium fermè que mirifica in Ægypto visuntur audiunturque historia comprehenduntur. Voilà qui regarde sa literature, & voici dequoi conoitre son caquet & sa hardiesse, facili atque (i) alacri facundia fuit. Mais n'empietons pas sur la remarque suivante.

(C) Il avoit tout l'orgueil d'un franc Pedant.] Aulugelle (k) nous en dit assez pour nous le faire concevoir sous l'idée d'un fanfaron. In his qua audivisse vel legisse sese dicit, fortasse à vitio studioque ostentationis sit loquaciôr. Est enim sane quam in prædicandis doctrinis suis venditator. Apion se vanta avec la dernière effronterie, de donner l'immortalité à ceux à qui il dedioit ses Ouvrages. Jamais prediction ou promesse n'a été plus fausse. Aucun de ses livres n'a pu resister aux injures du tems; & si d'autres Ouvrages ne nous eussent pas appris qui il étoit, nous ignorerions aujourd'hui & son nom & sa personne: il n'a donc rien fait en faveur de ceux qu'il mettoit à la tête de ses Ouvrages. Raportons le passage de Pline (l) en son entier, Apion quidam Grammaticus, hic quem Tiberius Casar cymbalum mundi vocabat, quam publicæ fame tympanum potius videri posset, immortalitate donari à se scripsit, ad quos aliqua componebat. Mr. de Tillemont avoué (m) qu'il n'entend pas ce que Pline dit de nôtre Apion en cet endroit. J'aime mieux avouer la même chose que d'adopter l'interpretation que j'ai lûc dans le supplément de Moreri. Il se vançoit, voilà les paroles du supplément, d'immortaliser ceux à qui il dedioit quelq'un de ses Ouvrages. C'est pourquoi l'Empereur Tibere l'appella La Cymbale du monde: la remarque E.

FAUTES du supplément de Moreri. Voyez aussi la remarque E. bour du monde, parce qu'il ne rendoit qu'un son desagreceable. Mais premierement il n'est pas vrai que Pline raporte, que parce qu'Apion faisoit tant de cas de ses epîtres dedicatoires, cet Empereur le nomma Cymbalum mundi. En second lieu Pline ne dit pas qu'il le faisoit appeler plutôt le tambour du monde, il se sert de la phrase publica fama tympanum, qui a une force particuliere pour représenter cet homme comme une espece de crieur public, qui au son du tambour, ou à son de trompe, fait savoir à tous les habitans d'une ville ce qu'on souhaite que personne n'ignore. En troisieme lieu Pline ne dit point qu'à cause qu'Apion ne rendoit qu'un son desagreceable, il valoit mieux l'appeler Tympanum que Cymbalum. Qui a dit au Continuateur de Moreri que la Cymbale soit plus agreable que le Tambour?

(D) A des questions difficiles & peu importantes.] Jules Africain (n) le nomme le plus pointilleux des Grammairiens, ou celui qui recherchoit les choses avec le plus de curiosité, & de serupule, περιεργότατος & χαμαιλακων. Selon Suidas on lui avoit donné le surnom de μυχός. Ce mot signifie travail, & a plus de force en cet endroit que celui de μυχθροός, Labovieux, ou importun, qui selon la conjecture

(a) Lib. 1. pag. 7.

(b) Vossius de Hist. Græc. pag. 531.

(c) Lib. 2. contra Apionem.

(d) Plinius l. 37. c. 5. Aul. Gell. lib. 1. c. 14. §. 1. c. 7.

(e) A'πίων δ ποσειδωνικός δ πλειστωνικός δ επλαιστωνικός. Apion Grammaticus, qui πλειστωνικός, id est, sepe victor est cognominatus. Clem. Alexandr. Strom. l. 1. pag. 320.

(f) Jul. Africanus apud Eusebium, præp. Ev. l. 10. c. 10. pag. 490. Justin. ad Græcos Απίων δ Ποσειδωνικός.

(g) Apud Euseb. præpar. l. 10. c. 11. ἀνὴρ δοκιμασμένος. p. 493. D.

(h) Lib. 5. c. 14.

* Suidas in A'πίων.

(i) Id. l. 6. c. 7.

(l) In præfatione natur. Historie.

(m) Histoire des Emper.

(n) Histoire des Emper.

* Voyez la remarque C. mal le défaut de cet esprit ; car encore qu'on n'entende pas peut-être tout ce que ce Prince * vouloit dire, on conoit sans peine qu'il prenoit Apion pour un habileur, qui étourdilloit le monde par une ostentation trop criante de son savoir. Cet homme fut chef de l'ambassade que ceux d'Alexandrie envoyèrent à Caligula, pour se plaindre des Juifs qui habitoient dans leur ville, avec lesquels ils avoient eu de grans différens. Il alla à Rome avec deux autres Deputez. Les Juifs envoyèrent aussi trois † hommes à Caligula pour justifier leur conduite. Philon étoit le chef de leur ambassade. Apion animé de toute la haine que les Egyptiens conservoient de tems immemorial contre la nation Judaïque, accusa les Juifs de plusieurs crimes, & insista principalement sur ce qui pouvoit irriter le plus l'esprit de Caligula ; c'est que les Juifs ne vouloient pas (E) lui consacrer des images, ni jurer par son nom, pendant que tous les peuples de l'Empire lui consacroient des temples & des autels ‡. Un des principaux Ouvrages d'Apion étoit celui des Antiquitez d'Egypte. C'est sans doute dans cet Ouvrage qu'il parla des Pyramides assez amplement, pour mériter que Plin^e 4. l'ait mis au nombre des douze Auteurs qui ont écrit sur cette matiere. Il parla dans ce même livre fort desobligeamment des Juifs ; mais il ne se contenta pas de les mal-traiter dans l'occasion que lui en fournirent ses Antiquitez d'Egypte, β il fit un

β Justin.
parci. ad
Græcos p.
9. Clem.
Alexandr.
Stromat.
l. 1. p. 320.

(a) Tille-
mont usi
supra.

(b) Amm.
Marcellin.
l. 22. c. ult.
p. m. 344.

(c) Seneca
epist. 88.
p. m. 361.

(d) Plinius
l. 30. c. 2.
sub fin.

(e) Epist.
88. p. m.
361.

(f) Le
manuscrit
de Lipsie
porte cir-
culatus est.
Lipse in
hæc verba
Seneca
aprouve
cette legon.
& prévient
qu'Apion
étoit un
Charlatan
c. in Sal.
tindanque
Agyria
fuit & cir-
culator.

d'un (a) habile homme s'est peut-être glissé dans Suidas au lieu de $\mu\omicron\gamma\lambda\omicron\theta$. Didyme qu'on sumomma (b) $\chi\alpha\lambda\alpha\beta\epsilon\tau\omicron\varsigma$, c'est-à-dire l'homme aux entrailles d'airain, eut en la personne d'Apion un disciple qui fut son parfait imitateur. Apion laborieux comme son maître eut comme lui un surnom qui marquoit ce temperament : je ne pense pas que le disciple fût d'un autre goût que le maître touchant le choix des matières. Didyme (c) fit des Traitez sur la patrie d'Homere, sur la véritable mere d'Enée, sur les mœurs d'Anacreon, & de Sappho. Son disciple rechercha si ardemment quelle étoit la patrie & la famille d'Homere, qu'il se servit pour cela des évocations magiques. Il crut avoir fait une remarque merveilleuse, lors qu'il decouvrit que les deux premières lettres de l'Iliade prises numeralement valoiēt 48. Sur ce fondement il assura qu'Homere attendit à mettre le premier vers à la tête de l'Iliade, que ses deux poèmes fussent achevez, & que pour commencer son Iliade il choisit un terme dont les deux premières lettres marquoient que ses deux poèmes contenoient 48. livres. Voilà qui sent les mysteres de la Cabale. Cet homme qui étoit si grand ennemi des Juifs ne donnoit pas mal dans leurs rêveries, par rapport aux mystérieuses positions des lettres. Quoi qu'il en soit écoutons ceux qui nous apprenent les faits que j'avance : *Quærat (d) aliquis qua sint mentis veteres magi, cum adolescentibus nobis visus Apion Grammaticæ artis, prodiderit cynocephalum herbam que in Ægyptio vocaretur Ostrites, divinam & contra omnia veneficia : sed si tota erueretur, statim eum qui eruisse, mori : seque evocasse umbras ad percontandum Homerum quantum patria, quibusque parentibus genitus esset, non tamen ausus profiteri, quid sibi respondisse diceret.* Il parloit par ce passage qu'Apion s'étoit vanté lui même dans ses écrits d'avoir employé la Magie pour s'aboucher avec Homere, & qu'il faisoit le mystérieux sur les reponses qu'on avoit faites à ses demandes. Cela sent fort le Charlatan ; Plin^e fait assez entendre le jugement qu'il faisoit du personnage. Seneca ne l'estimoit pas beaucoup. Apion Grammaticus, dit-il, (e) qui sub C. Cesare tota (f) circumlatus est Græcia, & in nomen Homeri ab omnibus civitatibus adoptatus, ajebat, Homerum utraque materia con-

summata, & Olyssa & Iliade, principium ad-jecisse operi suo quo bellum Trojanum complexus est. Hujus rei argumentum afferbat, quod duas literas (g) in primo versu posuisset ex industria (g) Le pre-librorum suorum numerum continentes (h). Nous aprenons par ces parols que ce Grammairien en fit 40077. La lettre do voit dans l'9. cond Homere, comme un Homere resuscité. Un homme qui a du savoir, & outre cela de l'impudence & du faste, trompe bien des gens (h) C'offer- que Plu- tarch. sym- pos. l. 9. c. 3. p. 739.

(E) Les Juifs ne vouloient pas lui consacrer des images.] Ce fut la principale accusation ; Josephus dans l'endroit que le Continuateur de Moreri a cité le raconte nettement ; & comme c'étoient les Juifs d'Alexandrie qu'Apion avoit ordre d'accuser, il est manifeste qu'il ne s'agissoit pas de ce que les Juifs de Jerusalem faisoient ou ne faisoient point. Cependant si l'on en croit nôtre Continuateur, il ne s'agissoit que de cela, & ce n'étoit point la ville d'Alexandrie qui se plaignoit des Juifs, c'étoit Caligula qui se plaignoit de ce qu'ils n'avoient pas voulu recevoir son image dans le temple de Dieu. Il faut avouer que cet Empereur fit de grans efforts, pour faire placer sa statue dans le temple de Jerusalem (i) ; mais avoiens aussi que l'Ambassade (i) Philo- de Philon, ni celle d'Apion ne regardoient pas de Legat. ce fait. Philon lors qu'il raporte si exactement les (k) plaintes, & les questions que Caligula (k) 161. lui fit, ne raconte rien qui concerne cette statue p. 104. du temple. Caligula fait des plaintes generales & 97. de ce que les Juifs étoient les seuls qui refusoient de l'honorer comme un Dieu. Apion l'avoit déjà agité sur ce sujet, afin de l'empêcher de rendre justice sur le fond de l'affaire. Il s'agissoit proprement des privileges dont les Juifs devoient jouir dans Alexandrie : leur cause étoit bonne, ils l'auroient gagnée devant des juges desintéressés. Que fit Apion ? il donna le change, il rendit odieux les Juifs à Caligula, il se jeta sur les accusations d'impieeté, il amusa le Bureau par des incidens caprieux. C'est ainsi qu'en usent tous les jours les faux devots pour se maintenir dans la très-injuste domination qu'ils usurpent tant sur les consciences, que sur toutes sortes d'affaires. On ne sauroit trop souvent le repeter.

un Ouvrage tout exprès contre eux. Jofephe (F) se crut obligé de refuter les malignes calomnies que cet Auteur avoit publiées contre les Juifs. Apion étoit déjà mort quand Jofephe le refuta ; car ce dernier fait une remarque fur le genre de mort de cet adverfaires. Il dit qu'Apion qui s'étoit tant moqué des ceremonies Judaïques, & qui n'avoit pas même pris garde qu'à certains égards il fouloit aux pieds, par fes medifances contre les Juifs, les anciennes * loix des Egyptiens, s'étoit vu atteint d'une maladie qui exigea qu'on lui fit des incifions aux parties naturelles ; mais que ce remede n'empêcha pas qu'il ne mourût de ce mal au milieu d'une très-grande douleur †. Apion s'étoit vanté ‡ d'avoir évoqué l'ame d'Homere, pour favoir la patrie & la famille de ce Poëte. On conoit le titre (G) de quatre ou cinq de fes livres.

APOLLINARIS (CAIUS SULPITIUS) Grammaïrien fort docte, natif de (A) Carthage, a vécu dans le II. siecle fous les Antonins. Il eut pour fuccesseur dans la profefion de Grammaïre J. Helvius Pertinax qui avoit été fon difciple, & qui fut enfîn Empereur. On le croit Auteur des vers qui paroiffent à la (B) tête des Comedies de Terence, & qui en contiennent le fommaire. On a un difciple fort (C) joli qui compofa fur l'ordre que Virgile avoit donné de brûler fon Encide. Aulugelle qui (D) avoit étudié β fous lui en parle fouverent avec éloge. Je confeille fur tout de voir ce qu'il en a dit dans le cha-

pitre

(F) Jofephe se crut obligé de refuter.] Le Continuateur de Moreti bronche encore en cet endroit. Cela, dit-il, donna lieu en fuite à Jofephe d'écrire la vie & les erreurs d'Apion. Il n'est point vrai que Jofephe ait écrit la vie de ce Grammaïrien ; & c'est parler peu exactement que de dire qu'il écrivit ses erreurs. Ces paroles infirment naturellement cette pensée, c'est que Jofephe écrivit un livre de controverfe contre les heresies d'Apion. La verité est qu'ayant appris que plusieurs Critiques s'étoient élevés contre les Antiquitez Judaïques, non pas pour en condamner la forme, ou le ftile, mais pour l'accufer de mille fables débitées à l'avantage de fa nation, il compofa une Apologie où il répondit à ces censures, & aux calomnies que l'on debitoit contre les Juifs. La moitié de l'Apologie ne regarde pas Apion, qui quoiqu'on la cite ordinairement comme fi elle étoit toute contre Apion. Elle est citée par Origene contre Celfus fous le titre De antiquitate gentis Judaïce.

(G) Le titre de quatre ou cinq de fes livres.] J'ai parlé de fes Antiquitez d'Egypte divisées en (a) cinq livres, & de fon Traité contre les Juifs. J'ajoute qu'il compofa un (b) Traité De luxu Apicii, un autre (c) De lingua Romana, & un autre (d) De disciplina metallica. Suidas lui attribue une Hiftoire où il traitoit de chaque nation, ἐπεὶ οὐκ ἴσμεν κατ' ἑθνῶν.

(A) Plinius fcripsit hifloriam de fingulis gentibus. La fameufe hiftoire du lion d'Androcle n'est conuë que par le récit d'Apion. Il en parle comme témoin oculaire. Aulugelle (e) la rapporte après lui. Il lui doit une autre remarque, c'est la raifon pour laquelle les anciens portoient une bague à la main gauche au doigt le plus voisin du petit. Apion (f) en donnoit une raifon tirée des decouvertes qu'on avoit faites en Egypte par l'Anatomie.

(B) Elle est parmi celles de Politien, la 22. medies de Terence.] J'ai lu dans une (h) lettre de Pierre Crinitus, que Politien avoit remarqué que ces vers ne devoient pas être attribués à Terence, comme le croyoient bien des

gens, mais à Sulpicius Apollinaris. Il ajoute qu'on lifoit dans un très-ancien manufcrit de Terence, cette infcription en grans caractères fur les fommaires, G. SULPICII APOLLINARIS PERIOCHA. On s'est fort réglé fur cette infcription dans les éditions de Terence. Monsieur de Tillemont (i) nous renvoie à Sethus Calvifius touchant ces fommaires. Il est vrai que Calvifius en parle fous l'année 163. mais il cite Suidas, & je doute fort qu'il l'ait dû faire. Il ne tient pas à Monsieur de Tillemont que l'on ne croye que nous avons encore deux Ouvrages d'Apollinaris. Il (k) a laissé quelques lettres, dit-il, & (l) un écrit où il reprenoit un autre Grammaïrien nommé Cælius l'index.

(C) On a un difciple fort joli.] Je m'en vais le rapporter comme je le trouve dans le Recueil du Pere Briet (m).

Infelix alio cecidit prope Pergamon igne,
Et pane est alio Troja cremata rogo.

Je m'étonne que ce Jefuite ne parle pas des fommaires de Terence, & que Voffius ne dife rien de ce Poëte. J'avoue qu'il parle d'un Apollinaris que le Gytaldi a compté entre les Poëtes Latins ; mais comme c'est un Apollinaris qui vivoit au tems de Martial (n), il est manifefte que ce n'est pas le nôtre. D'ailleurs nec enim tous ceux qui fe plaifent aux vers ne font pas Poëtes ; ainfi on a eu raifon de contester au Gytaldi la qualité de Poëte qu'il a donnée à Apollinaris de Martial, & qu'il a fondée fur l'amour (o) qu'avoit cet Apollinaris pour les poëfies de Martial.

(D) Aulugelle... en parle fouverent avec éloge.] Il l'appelle (p) virum præstanti literarum scientia : hominem (q) memoria nostra doctiffimum : virum (r) elegantiam (r) scientia ornatum : virum (s) in memoria nostra præter alios doctum. Voyez le chapitre 13. de fon 12. livre. Il lui donne une autre qualité qui n'est pas moins eftimable que l'érudition ; c'est qu'Apollinaris n'avoit pas cette fierté pedantefque qui fait qu'on cenfure magiftralement ceux qui s'émancipent à parler des chofes dont ils ne font pas bien intruits.

* Entre autres celle de la Circoucifion.
† Jofephe l. 2. contra Apion. fub fin.
‡ Voyez la remarque D.

Jul. Capitolinus in Perina. ce. 1.
& Noët. Atticar. l. 6. c. 6. & l. 13. c. 16. & l. 20. c. 6.

(i) Hifl. des Empere. t. 2. pag. 589.
(k) Gellius l. 15. c. 5.
(l) Id. l. 2. cap. 16.
(m) Pag. 350. Voici le jufte-ment qu'il en fait p. 42. Verfus habemus d'Apollinaris. Il (k) a ejus aliquos de quos de Anicite Maronis qui deperditorum accendunt fitim.

(n) Il lui attribue l'epigramme 25. du 7. l.
(o) Eum in poëtis memorat Lilius, fed non fat firmo argumento ; nec enim tous ceux qui fe plaifent aux vers ne font pas Poëtes ; ainfi on a eu raifon de contester au Gytaldi la qualité de Poëte qu'il a donnée à Apollinaris de Martial, & qu'il a fondée fur l'amour (o) qu'avoit cet Apollinaris pour les poëfies de Martial.

(p) Virum præstanti literarum scientia : hominem (q) memoria nostra doctiffimum : virum (r) elegantiam (r) scientia ornatum : virum (s) in memoria nostra præter alios doctum. Voyez le chapitre 13. de fon 12. livre. Il lui donne une autre qualité qui n'est pas moins eftimable que l'érudition ; c'est qu'Apollinaris n'avoit pas cette fierté pedantefque qui fait qu'on cenfure magiftralement ceux qui s'émancipent à parler des chofes dont ils ne font pas bien intruits.

(r) Lib. 4. cap. 17.
(s) Lib. 13. c. 16.
(t) Lib. 16. c. 5.
(f) Lib. 18. c. 4.

(a) Tatiannus apud Euseb. p. 44. pag. 493.
(b) Athen. l. 7. pag. 294.
(c) Id. l. 15. pag. 680.
(d) Plinius fcripsit hifloriam de fingulis gentibus. l. 35.
(e) Lib. 5. cap. 14.
(f) Id. l. 40. c. 10.
(g) De Polit. Lat. pag. 43.
(h) Elle est parmi celles de Politien, la 22. medies de Terence. l. 12. livres, tit. 1526. in 4. buez à Terence, comme le croyoient bien des

* *Moreri*
à *Capelle*,
Tatius,
au lieu de
Tectius.

pitre 4. du 18. livre. On y trouvera le portrait d'un (E) fanfaron d'érudition, & la manière adroite dont Apollinaris se moqua de lui.

APOLLODORE. Un grand nombre de personnes de différentes professions, & de beaucoup de mérite ont été ainsi appelées. Scipion * *Tecti*, Napolitain, a composé un Traité des Apollodores, qui fut imprimé † à Rome l'an 1555. Thomas Gale ‡ a retouché cette matière plus de cent ans après. Mr. Moreri a donné beaucoup d'articles sous ce mot, qui auroient bon besoin de révision. Il a publié un illustre Apollodore, qui est le seul dont j'aye dessein de parler.

APOLLODORE, fameux Architecte sous Trajan & sous Hadrien, étoit de Damas. Il eut la direction du pont de pierre que Trajan fit construire sur le Danube l'an 104. & qui a passé pour le plus magnifique de tous les somptueux Ouvrages de cet Empereur. Procope † en parle, & il y a quelque apparence qu'Apollodore en avoit laissé la description par écrit. Hadrien qui se piquoit de savoir en perfection tous les arts & toutes les sciences, jusques à concevoir de la jalousie & de la haine contre ceux qui s'étoient acquis une réputation éminente dans leur profession, avoit des motifs tout particuliers de n'aimer pas Apollodore; car un jour que β Trajan discourroit avec ce grand Architecte sur les bâtimens qu'il faisoit construire dans Rome, Hadrien voulut dire son avis, & le fit en homme qui n'y entendoit rien. Apollodore le brusqua, *Allez vous-en*, lui dit-il, *peindre des citrouilles*, car pour ce qui est des choses dont nous parlons, vous y êtes fort ignorant. Hadrien en ce tems-là s'occupoit à peindre des citrouilles, & s'en vantoit même. Cette incartade d'Apollodore lui coûta bon; Hadrien s'en souvint toute sa vie, & quand il se vit Empereur il n'oublia pas à se venger. Il n'employa point Apollodore, il le relegua, & enfin il le fit accuser de plusieurs crimes, & le fit mourir sous ce prétexte: il auroit eu honte d'avouer la vraie cause de ce supplice. Apollodore avoit ajouté à la vieille offense une injure qui piqua jusqu'au vif cet Empereur; il avoit critiqué, & bien critiqué, qui pis est, un somptueux édifice qu'Hadrien avoit fait faire. Le Prince pour montrer à Apollodore qu'on se pouvoit passer de lui, affecta de lui envoyer le plan du Temple de Venus; & quoi qu'il lui demandât son avis, ce n'étoit point pour en profiter, la construction étoit déjà faite. Apollodore écrivit fort ingénument ce qu'il

† *De edifi.*
lib. 4. c.
6. p. 81.
apud Tille-
mont, Hist.
des Em-
per. 1. 2.
pag. 302.

β *Xiphilin.*
in Adria-
no.

pour lui il avertissoit doucement de l'erreur. Aulugelle (a) en produit un illustre exemple, car pour peu qu'Apollinaris eût été Pedant, il auroit pris le ton le plus aigre de la censure dans l'occasion où Aulugelle le représente revêtu de beaucoup d'honnêteté. On avoit demandé en sa présence dans une Bibliothèque qui étoit un certain *Cato Nepos*, qui paroissoit à la tête d'un volume. Un jeune Écolier prit la parole tout le premier, & se mêla de répondre à la question, & se trompa. La majesté professorale se trouvoit là offensée; un jeune homme avoit prononcé sur une question en présence d'un Professeur en Grammaire, sans attendre que le Grammairien eût dit son avis; cette précipitation n'étoit guère supportable; néanmoins Apollinaris ne recruta point la fautive réponse du jeune homme sans débiter par des louanges, & par des honnêtetés. *Tum Apollinaris, ut mos ejus in reprehendendo fuit, placide admodum leniterque laudo, inquit, te mi fili; quod in tantula etate etiam si hinc M. Catonem, de quo nunc quaeritur quis fuerit ignoras, auditimacula tamen quadam de Catonis familia aspersus es.*

(E) Le portrait d'un fanfaron d'érudition.]
Ce fanfaron se vantoit chez un Libraire d'être le seul qui entendit bien Salluste. Je ne m'arrête pas, disoit-il, à l'écorce, ou à l'extérieur de ses pensées, je vais jusques au sang & aux moelles. *Neque primum tantum cutem ac speciem sententiarum, sed sanguinem quoque ipsum ac medullam verborum ejus ererere atque introspi-*

cere penitus predicaret. Apollinaris recourant aux manières ironiques (b) de Socrate, adressa (b) Jacta la parole à cet homme avec un air respectueux, & se félicita de trouver si à-propos un oracle à consulter sur un passage de Salluste dont on lui avoit demandé l'explication le jour précédent, rem Sallustianae lectionis irrisit il- luit que perncertum solidior an vanior. Le fanfaron répondit d'un air méprisant qu'il faisoit proposer des bagatelles à d'autres, & qu'il ne se donnoit point la peine d'approfondir ce que tout le monde de savoir. Il ne laissa pas de faire clairement connoître son ignorance sur la question proposée; mais quand il vit qu'on le vouloit serrer de plus près, & qu'on se moquoit de lui, il se retira sous prétexte d'avoir ailleurs des affaires. Apollinaris expliqua en suite ce passage de Salluste, & prétendit que *vanus* signifioit un fourbe, & que *solidus* signifioit un homme rude & grossier. Les paroles d'Aulugelle sont dignes d'être rapportées; elles peignent bien. *Tum ille rictu oris laborantique ductu contemni à se ostendens & rem de qua quaeretur, & hominem ipsum qui quaerere. Priscorum, inquit, & remorum ego verborum medullas & sanguinem, sicuti dixi, perspicere & elicere soleo, non illorum quo propulcata vulgo & protrita sunt. Ipso illo quippe Cn. Lentulo solidior est & vanior qui ignorat ejusdem stultitia esse vanitatem & soliditatem.*

(a) *Lib.*
13. c. 18.

(c) *In l.*
12. hist.

l. 18. c. 4.

qu'il pensoit de cet édifice, & y trouva (A) des défauts très-essentiels, que l'Empereur ne pouvoit ni desavouer ni réparer. Ce fut ce qui jeta ce Prince dans la plus grande indignation, & qui le poussa à se desfaire d'Apollodore *. Cette dernière ingénuité étoit infiniment plus excusable que la première. On ne fait pas qui on choque, quand on traite avec hauteur les ignorans qui veulent faire les capables en présence des plus grands maîtres. On choque quelquefois celui (B) dont on doit devenir sujet †, ou avoir beaucoup de bien. Cela me confirme dans ma conjecture touchant (C) les conversations d'Apelles & d'Alexandre.

* Ex Nihilino 16.

† Voyez ci-dessus l'article d'Antonia no pag. 295.

APOLLON, Divinité payenne. Cherchez PHOEBUS.

APOLLONIUS (PIERRE) Prêtre de Nouarre au X V. siècle. Cherchez COLLATIUS.

APOLLONIUS de Tyane, a été l'un des hommes du monde dont on a dit les choses les plus extraordinaires. J'avois résolu d'en faire un fort long article, mais ayant vu celui que Mr. de Tillemont en a fait, j'ai cru qu'il valoit mieux employer mon tems à d'autres recherches, que prendre bien de la peine pour ne rien dire que ce qu'il a dit, ou que prendre simplement la peine de le copier. Son livre passera par plus de mains que celui-ci, & tout le monde fera plus à portée de le consulter, que de consulter mon Dictionnaire. Il suffit donc d'avertir que l'on trouvera dans le second tome de son Ouvrage ‡ un recueil † plein & exact, de tout ce qu'il y a de plus remarquable à dire touchant Apollonius de Tyane. Je dirai néanmoins, quand ce ne seroit que par forme, qu'il naquit à Tyane dans la Cappadoce vers le commencement du I. siècle; qu'à l'âge de 16. ans il s'érigea en observateur rigide de la règle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, à toute sorte de chair, ne portant point de souliers, laissant croître ses cheveux, ne s'habillant que de toile †; que peu après il s'érigea en reformateur, qu'il fit éléction de domicile dans un temple d'Esculape, où bien des malades lui alloient demander leur guérison; qu'étant devenu majeur il céda une partie de son bien à son frère aîné, qu'il en distribua une autre partie à des parens pauvres, & qu'il en retint très-peu pour lui; qu'il passa cinq ans sans parler, qu'il ne laissa pas dans ce silence (A) d'arrêter plusieurs séditions en Cilice &

† Pag. 200. § sequent. edit. de Bruxelles.

‡ Philostr. in vita Apoll. l. 1.

(A) C'étoit la troisième ville de la Pamphylie.

(A) Et y trouva des défauts très-essentiels. Il fit voir par bonnes raisons qu'on ne l'avoit fait ni assez grand, ni assez haut, & que l'on y avoit mis des statues d'une taille peu proportionnée à la grandeur de ce temple; car, disoit-il, si les Dieux vouloient se lever & sortir, elles ne pourroient pas exécuter cette envie (a). Voici comment un de nos Auteurs (b) a paraphrasé cette pensée. L'Architecte Apollodore voyant certaines figures de quelques Dieux dans le temple de Venus, ces Dieux, dit-il, seroient fort bien de demeurer assis comme ils sont. S'ils se vouloient lever, à moins que de se courber extrêmement ils renverseroient la voûte du temple, & ce seroit bien pis, s'il leur prenoit envie d'en sortir, car les portes étant trop basses pour eux, ils seroient réduits à se baïsser d'une saison incommode & indécente. J'ai lu quelque part que l'on critiquoit par le même endroit le Jupiter Olympien de Phidias.

(B) Celui dont on doit devenir sujet. La parenté qui étoit entre Trajan & Hadrien pouvoit avertir de cela Apollodore: mais voilà le défaut de ceux qui se croient nécessaires, & que leur grande habileté introduit dans la faveur; ils s'imaginent qu'ils n'ont pas besoin de ménager les jeunes Princes, & que le grand patron leur suffit. Les tems changent, & ils éprouvent que leur fierté ministérielle, & impitoyable contre tout ce qui ose parler impertinemment de leur métier devant eux, est une grande sottise.

(C) Touchant les conversations d'Apelles & d'Alexandre. J'ai déclaré (c) ci-dessus que je ne saurois me persuader, que ce grand peintre

ait osé prendre envers ce jeune conquérant une liberté de le censurer aussi grossière, que celle dont quelques Auteurs font mention. Je sai bien que ceux qui excellent dans certains arts sont quelquefois d'une humeur si capricieuse, qu'ils ne sont point capables de se contenir dans le respect lorsqu'une boutade de la saïste; mais je sai aussi que l'on attribue à Apelles beaucoup de douceur & de politesse. Ce n'est point ma principale raison; la plus forte est celle-ci. Alexandre le plus mal endurant de tous les hommes n'auroit point laissé impunie une censure si méprisante: or nous ne lisons point qu'Apelles soit jamais dechu des bonnes grâces de ce Prince. L'argument du plus au moins a lieu ici. Hadrien étoit moins fier qu'Alexandre, il n'étoit point Roi quand on l'insulta; & cependant la censure de l'Architecte fut une offense mortelle.

(A) Qu'il ne laissât pas dans ce silence d'arrêter plusieurs séditions. Celle qu'il arrêta dans Arduum (d) étoit des plus difficiles à calmer, puis qu'il s'agissoit de faire entendre raison à des gens que la faim (e) avoit poussés dans la révolte, & que quelques riches en cachant le blé avoient mis une extrême disette dans la ville. Apollonius sans dire un seul mot arrêta cette émeute populaire. Vit-on jamais un silence plus éloquent; plus actif, plus persuasif? C'étoit bien un autre homme que celui dont parle Virgile (g);

(e) Les Français ont un proverbe que ventre aigre n'a point de o-reilles. Les anciens en avoient un semblable. Voyez dans les Chlidades d'Erasme.

Venter non habet aures. Ca-son com-menta une harangue par ces paroles, Arduum est ad ventrem verba facere qui careat auribus. Il s'agissoit d'apaiser le peuple qui demandoit des grains.

(f) Quint. il. Declam. 12.

(g) Æneid. l. ii.

Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem

Q 9 3

(f) Quint. il. Declam. 12.

(g) Æneid. l. ii.

Con-

(A) Ex Nihilino in Hæaribus no.

(b) Costar, Apolog. pag. 90.

(c) Dans la remarque D de l'article d'Apelles.

* *Id. ibid.* en Pamphylie *, qu'il se mit à voyager, & à faire le Législateur; qu'il se vantoit de savoir toutes les langues, sans les avoir jamais apprises, de connoître les pensées des hommes †, & d'entendre les oracles que les oiseaux ‡ rendoient par leur chant; qu'il condamnoit les danses, & les autres divertissemens de cette nature; § *Id. l. 14.* qu'il recommançoit les œuvres de charité. ¶, qu'il voyagea presque dans toutes les parties du monde, qu'il (B) souleva à Cadix ¶ contre Neron celui qui avoit l'Intendance du pais, & qu'il mourut § fort âgé sans qu'on ait jamais su bien certainement ni où, ni de quelle maniere. Sa vie (C) a été amplement decrite par Philostrate: il ne faut point douter qu'elle ne contienne mille choses fabuleuses, ou que si les faits étoient vrais, on ne dût les attribuer à l'art magique. Les Payens étoient fort aises d'opposer (D) les pretendus miracles de cet homme à ceux de notre Seigneur, & de les mettre en parallele les uns avec les autres. Il est remarquable que S. Augustin ζ a reconu qu'Apollonius au pis aller valoit mieux que le Jupiter des Gentils. On ne peut nier que ce Philosophe n'ait reçu de très-grands (E) honneurs & pendant sa vie, & après sa mort, & que sa

repu-

Conspectere silent, arreclisque auribus astant:
Ille regit DICTIS animos ac pectora mulet.

ζ Voyez la remarque F, à la marge.

Il faut que celui-ci parle, s'il veut an être la foudre d'un peuple mutin. Apollonius n'a pas besoin de cela; son silence Pythagorique fait tout ce que les plus belles figures de l'art Oratoire sauroient operer.

(a) Tillamont, Hist. de l'Empire, t. 2. pag. 208.

(b) Credo puiciturno Saturno Regem moratam In tebris, vifamque diu. Quippe alter tunc orbe novo recenti Vivebant homines. Juven. sat. 6. vers. 210.

(c) Pag. 210.

(d) Philostrate, l. 7. chap. 2.

(e) Tillamont, pag. 201. ex Philostr. l. 1. c. 3.

(f) Philostr. l. 1. c. 2. § 3. apud Tillamont, ibid.

* Voyez dans la remarque I d'autres Auteurs de la vie d'Apollonius.

(B) *Qu'il souleva à Cadix.*] Philostrate (A) lui fait un merite d'avoir soulevé contre Neron à Cadix l'Intendant du pais, & les autres Philosophes n'en faisoient pas plus de serupule que lui [n'y ayant que la Religion Chrétienne ne qui apprenne à considerer les hommes selon ce qu'ils sont non en eux-mêmes, mais dans l'ordre de Dieu, & à ne violer jamais la foi qu'on leur a promise.] Mr. de Tillamont se pouvoit fort bien passer de cette remarque morale, & de toute sa parenthese. Le Christianisme a des avantages très-réels & très-sublimes au dessus de toute Philosophie; mais sur le point dont il est ici question je ne voi pas que depuis plus de mille ans, il soit en droit d'insulter les Philosophes. Les Chrétiens & eux ne s'en doivent guerres les uns aux autres il y a long tems. On peut dire de cet engagement à ne violer jamais la foi qu'on leur a promise, ce que les Poëtes (b) disoient de la chasteté. Il ne passa pas les trois premiers siecles. Monsieur de Tillamont (c) remarque qu'Apollonius s'efforça de soulever tout le monde contre l'Empereur Domitien. Celui qui a fait la vie de ce Philosophe lui compte (d) cela pour un exploit heroïque. Cet imposteur avoit fait le singe du Fils de Dieu par raport à diverses choses, mais sur l'article de la soumission, & de la patience, il se demaqua, il donna du nez à terre. Point de parallele à-dessus.

(C) *Sa vie a été amplement decrite par Philostrate.*] Celle que Damis originaire de Ninive, le (e) plus attaché à lui de tous ses disciples, avoit composée, n'étoit proprement que des memoires assez mal écrits. Ils tombèrent entre les mains de l'Imperatrice Julie femme de Severus. Elle (f) les donna à Philostrate, qui sur cela & sur ce qu'il put tirer des Ouvrages d'Apollone même, & de quelques autres memoires composa l'histoire que nous en avons. Il parle d'un Maxime d'Éges qui avoit composé un livre sur Apollone, & d'un Maxagene qui en avoit écrit quatre livres, mais il ne veut point qu'on s'arrête à ce dernier. * Quant à la vie qu'il a composée, elle fut pre-

mierement imprimée en Grec à Venise par Alde Manuce, avec le Traité d'Eusebe contre Hierocles. Ce Traité fut mis en Latin par Zenobius Acciajoli: la vie d'Apollonius fut traduite en la même langue par Almannus Rhinuccinus, Florentin. On imprima le Latin de ces deux Ouvrages à Cologne l'an 1532. in 8, avec plusieurs corrections, & plusieurs petites notes marginales de Gisbert Longolius. L'édition de Paris de toutes les Oeuvres des Philostrates par les soins de Frederic Morel est meilleure que celles qui avoient précédé; mais il seroit à souhaiter que quelque grand Grec voulût corriger la version Latine. Il y trouveroit bien des choses qui demandent la main d'un bon Medecin. Voyez la remarque I. & la marge de l'article au sujet de la traduction de Vigenere.

(D) *D'opposer les pretendus miracles de cet homme à ceux de notre Seigneur.*] On n'a qu'à voir l'ouvrage d'Eusebe (g) contre un certain Hierocles, grand ennemi de l'Évangile sous l'Empereur Diocletien. Il paroît que le but d'Hierocles dans le Traité qu'Eusebe refusa, avoit été de faire un parallele entre JESUS-CHRIST & Apollonius de Tyane, où il donnoit la preference à ce dernier. Ces paroles de Laëtantie (h) confirment ce que je viens de dire; Item cum facta Jesu Christi miracula destrueret nec tamen negaret, voluit ostendere Apollonium vel paria vel etiam majora fecisse. Ce qu'a dit (i) Mr. de Tillamont est remarquable: Apollone, dit-il, a été (k) l'un des plus dangereux ennemis que l'E-

glise ait eus dans sa naissance, par l'innocence apparente de sa vie, & par ses miracles pretendus. Le (l) demon semble l'avoir mis au monde selon ses propres panegyristes [vers le même tems que JESUS-CHRIST y voulut paroître, ou pour (m) balancer son autorité dans l'esprit de ceux qui prendroient les illusions de ce magicien pour de vrais (n) miracles] ou afin que ceux qui le reconnoitroient pour un vrai sourbe & pour un magicien, fussent portez à douter aussi des merveilles de J. CHRIST & de ses disciples.

(E) *De très-grands honneurs & pendant sa vie, & après sa mort.*] Monsieur de Tillamont (n) lui reproche justement, que (o) n'avoir pas trouvé mauvais qu'on le traitât de Dieu, (p) & d'avoir souffert qu'on l'adorât comme une Divinité. Que s'il empêcha (q) en une rencontre qu'on lui rendit publiquement des honneurs divins ce fut, dit son Historien, par la crainte de l'envie. Les habi-

(g) Dans le volume de de monfrat. Euangel. pag. 511.

(b) Divoinar. insir. lib. 5. c. 3.

(i) Pag. 200.

(k) Godeau, pag. 245.

(l) Apollon. vita l. 1. c. 3.

(m) Godeau, pag. 245.

(n) Pag. 216.

(o) Philostr. in Apoll. vita l. 1. c. 2. pag. 376.

(p) Ib. l. 7. c. 10. pag. 346.

(q) Ib. l. 4. c. 10. pag. 189.

* Id. l. 5. c. 15.

† Il avoit été autrefois Roi d'Egypte.

‡ Le titre apud que Fed. Morel Lecteur & interprete du Roi a reus & exactement corrigé cette version sur l'original Grec. Elle fut imprimée à Paris l'an 1611. en 2. vol. in 4.

(a) Marcellin. ad Augustin. epist. 3. inter Augustinus epistolus.

(b) Quis autem vel rita dignum non putet, quod Apollonium & Apulejum estroque magicarum artem peritissimos confesse Christo sur la terre. Ai-je donc tort d'affirmer que la gloire d'Apollonius dura autant que le Paganisme ? Il ne me reste qu'à répondre à l'autorité d'Eusebe, dont Mr. de Tillemont s'est fortifié. J'y repons facilement, parce qu'il est clair par les faits qui ont été alleguez dans cette remarque, qu'Eusebe donne dans une hyperbole qui ne paroit avoir aucune ombre de verité. Comment pourroit-il être veritable, que personne au tems d'Eusebe ne feroit l'honneur à Apollonius de le traiter de Philosophe, puis qu'Ammien Marcellin dans le même siecle ayant dit un mot par occasion d'une fontaine qui étoit auprès de Tyane, ne manque pas de se souvenir d'Apollonius avec cet éloge, Ubi (d) amplissimus ille Philosophus Apollonius traditur natus ? J'aurois mieux dire pour l'honneur d'Eusebe, qu'il parle de Philostrate, en sorte que son sens soit qu'il n'est pas besoin de refuser amplement les rêveries débitées par Philostrate, puis que c'est un Auteur dont personne ne fait cas, & que l'on ne met pas même au nombre des Philosophes. Cette explication, je l'avoué, souffre quelques difficultez, mais il est sûr qu'Eusebe pretend attaquer le fantôme de Philostrate, & non le veritable Apollonius. Ne declare-t-il pas qu'il a toujours regardé Apollonius comme un savant homme, & qu'il consent qu'on le place au nombre des Philosophes avec toute sorte d'honneur ? qu'il ne rejette que les fables & les vertus surnaturelles dont Philostrate & quelques autres Panegyristes ont parlé, & qu'en prenant

ges (G) qui ne subsistent plus. On parle d'un (H) autre Philosophe nommé Apollonius de Tyane: il vivoit sous l'empire d'Hadrien. Je ne fai pas de quelle secte il étoit, mais personne n'ignore que nôtre Apollonius étoit un Pythagoricien à brûler. Il faisoit une si ouverte profession de croire la metempsychose, qu'il fit * adorer un lion sous pretexte que l'ame † d'Amasis se trouvoit en lui. Nous avons sa vie traduite en François par Blaize de Vigenere sur ‡ le Grec de Philostrate, avec de fort amples commentaires d'Artus Thomas Sieur d'Embry Parisien. Il n'y a pas long tems qu'une traduction (J) Angloise de cette vie avec des notes a furieusement scandalisé les bonnes ames. Elle a été condamnée,

proferite, niens, qu'on recout à cette grande lumiere de l'Eglise pour avoir la refutation de cette difficulté. Sed (a) tamen etiam ego in hac parte qui plurimis quicquid referis profuturum esse confido, precator accesserim ut ad ea vigilantius respondere digneris, in quibus nihil amplius Dominum quam alii homines facere poterunt, fecisse vel gessisse mentiantur. APOLLONIUM siquidem sum nobis & Apulejum aliosque magica artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt existisse miracula. Ce fut alors que Saint Augustin declara ce qu'on a (b) lu dans l'article, c'est qu'Apollonius de Tyane valoit beaucoup mieux que Jupiter: ce qui pour le dire en passant, doit faire honte à ce ne fai quels Theologiens modernes, qui ne sauroient souffrir que l'on regarde la privation de la conoissance de Dieu comme un moindre mal que le culte des Gentils pour des Dieux abominables, & pires, selon le sentiment de St. Augustin, que des Magiciens. Enfin je trouve qu'Eunapius (c) écrivoit au commencement du V. siecle, qu'Apollonius n'étoit pas tant un Philosophe, que quelque chose qui tenoit le milieu entre Dieu & l'homme, & que Philostrate devoit avoir intitulé l'histoire qu'il en a faite, la descente d'un Dieu sur la terre. Ai-je donc tort d'affirmer que la gloire d'Apollonius dura autant que le Paganisme ? Il ne me reste qu'à répondre à l'autorité d'Eusebe, dont Mr. de Tillemont s'est fortifié. J'y repons facilement, parce qu'il est clair par les faits qui ont été alleguez dans cette remarque, qu'Eusebe donne dans une hyperbole qui ne paroit avoir aucune ombre de verité. Comment pourroit-il être veritable, que personne au tems d'Eusebe ne feroit l'honneur à Apollonius de le traiter de Philosophe, puis qu'Ammien Marcellin dans le même siecle ayant dit un mot par occasion d'une fontaine qui étoit auprès de Tyane, ne manque pas de se souvenir d'Apollonius avec cet éloge, Ubi (d) amplissimus ille Philosophus Apollonius traditur natus ? J'aurois mieux dire pour l'honneur d'Eusebe, qu'il parle de Philostrate, en sorte que son sens soit qu'il n'est pas besoin de refuser amplement les rêveries débitées par Philostrate, puis que c'est un Auteur dont personne ne fait cas, & que l'on ne met pas même au nombre des Philosophes. Cette explication, je l'avoué, souffre quelques difficultez, mais il est sûr qu'Eusebe pretend attaquer le fantôme de Philostrate, & non le veritable Apollonius. Ne declare-t-il pas qu'il a toujours regardé Apollonius comme un savant homme, & qu'il consent qu'on le place au nombre des Philosophes avec toute sorte d'honneur ? qu'il ne rejette que les fables & les vertus surnaturelles dont Philostrate & quelques autres Panegyristes ont parlé, & qu'en prenant

droit sur (e) Philostrate, il montrera qu'Apollonius est indigne d'être compté non seulement au nombre des Philosophes, mais aussi au nombre des gens d'une mediocre vertu: tant s'en faut qu'on le puisse mettre en parallele avec JESUS-CHRIST.

(G) Il laissa quelques Ouvrages qui ne subsistent plus.] Il avoit écrit (f) quatre livres sur l'Astrologie (g) judiciaire, & un Ouvrage (h) sur les sacrifices, pour marquer ce qu'il falloit offrir à chaque divinité. Cet Ouvrage devint fort celebre: Eusebe (i) le cite, Suidas (k) le marque aussi, & y ajoute un testament, un rexec hac cueuil d'Oracles & de lettres, & la vie de Pythagore. La Theologie dont Eusebe (l) cite un endroit, est peut-être la même chose que l'Ouvrage sur les sacrifices. Apollonius avoit écrit non une infinité de lettres: Philostrate en a inseré dans son histoire quelques-unes, toutes fort courtes. L'Hymne sur la memoire n'est pas un Ouvrage d'Apollonius, comme Mr. de Tillemont le pretend. Il cite le chapitre II. du I. livre de Philostrate page 18. Jen'y ai point trouvé cela, mais seulement qu'Apollonius âgé de cent ans avoit la memoire meilleure que Simonide n'avoit encé, & qu'il chantoit souvent l'hymne que Simonide avoit composée à la loüange de la memoire. Suidas raporte cela si consulement, qu'il semble dire que ce fut Apollonius qui composa cette piece. Konig y a été attrapé. Voyez sa Bibliothèque à la page 49.

(H) On parle d'un autre Philosophe nommé Apollonius de Tyane.] C'est Suidas qui en parle sur la foi d'Agrephon, qui avoit écrit un livre touchant les personnes de même nom, & qui a été cité dans l'article * de Leon Allatius. Le savant homme qu'on a cité doute si les anciens ont fait des livres semblables à ceux de Leon Allatius, de Simplicius, de Psellis, &c. Qu'il n'en doute point, car outre Agrephon, on lui peut donner un Demetrius Magnes dont le livre a été cité par Diogene Laërce dans la vie d'Aristote.

(I) Une traduction Angloise de cette vie.] L'Auteur de cette version ne l'avoit conduite que jusques au 3. livre exclusivement. S'il n'avoit fait que traduire, on n'auroit point eu sujet de se plaindre; mais il a joint à sa version quantité de notes fort amples, qu'il avoit tirées pour la plupart des Manuscrits du fameux Baron Herbert. C'est le nom d'un grand Deseiste, s'il en faut croire bien des gens. Ceux qui ont lu ces notes m'ont assuré qu'elles sont remplies de vévelée, & à rendre méprisabile l'Ecriture Sainte. L'Auteur ne travaille pas à cela par des raisons proposées gravement & fericusement, mais pres-

TOLERABILIS ferendum sit quando illos et potius comparant quam Deos quos multo enim meliorum, quod fatendum est, Apollonius fuit quam tot stuprorum auctor & perpetratorem quem Jovem nominant August. epist. 4. p. m. 23.

(c) Pref. pag. 11. je me ferai des paroles de Mr. Tillemont. pag. 220.

(d) Lib. 23. c. 6. p. m. 370.

(e) Mémoires de l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de Paris, par M. de la Harpe, p. 105.

(f) Histoire de l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de Paris, par M. de la Harpe, p. 105.

(g) Histoire de l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de Paris, par M. de la Harpe, p. 105.

(h) Histoire de l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de Paris, par M. de la Harpe, p. 105.

(i) Histoire de l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de Paris, par M. de la Harpe, p. 105.

(k) Histoire de l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de Paris, par M. de la Harpe, p. 105.

(l) Histoire de l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de Paris, par M. de la Harpe, p. 105.

(m) Histoire de l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de Paris, par M. de la Harpe, p. 105.

(n) Histoire de l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de Paris, par M. de la Harpe, p. 105.

(o) Histoire de l'Académie des Sciences & des Belles Lettres de Paris, par M. de la Harpe, p. 105.

proscrite, anathematifée, & avec raison. J'en parle dans les remarques. Si nous avons ce qu'un Philosophe y contemporain avoit écrit de satirique contre Apollonius de Tyane, nous saurions un ample detail de medifances; car lors que de tels rivaux déclarent une fois la guerre, ils detrent bien des secrets. Philoftrate * a raison de se servir du silence de cet Euphrates pour convaincre de calomnie ceux qui avoient medit d'Apollonius par raport à la chasteré, & pour soutenir hardiment qu'Apollonius dans sa plus grande jeunesse avoit triomphé de la nature, & avoit toujours vécu dans une exacte continence. Sidonius Apollinaris a fait une description d'Apollonius, dans laquelle on voit (K) un Heros de philosophie aussi grand qu'on en puisse voir. L'auteur du portrait n'oublia pas de bien faire ses excuses à la foi Catholique.

APROSIO (ANGELICO) né à Vintimiglia dans la riviere de Genes le 29. d'Octobre 1607. a eu beaucoup de reputation parmi les Savans, & a composé un très-grand nombre de livres. Il est sorti beaucoup de personnes de lettres de sa famille. Il n'avoit que 17. ans lors qu'il se jeta dans l'Ordre des Augustins, & il s'y fit tellement considerer, qu'il parvint enfin à la charge de Vicair General de la Congregation de Notre Dame de Consolation à Genes. Dès qu'il eut achevé ses études on le jugea propre à enseigner: ainsi il enseigna la Philosophie pendant cinq ans, après quoi il voyagea en divers endroits de l'Italie, & se fixa l'an 1639. à Venise au Couvent de S. Etienne, où il enseigna les Humanitez. Une des choses qui lui ont été autant glorieuses a été la Bibliotheque des Augustins de Vintimiglia, qui fut son Ouvrage, & une preuve éclatante de son amour pour les livres, & de l'habitude qu'il s'étoit faite de les bien conoitre. Il a publié un livre touchant (A) cette Bibliotheque qui est fort recherché des curieux. Au reste il se plaisoit extremement à se deguïser sous des noms forgez à plaisir

que toujours par des raileries profanes, & par de petites subtilitez. C'est donc avec beaucoup de justice & de sagesse, que ce livre qui avoit été imprimé à Londres l'an 1680. * a été severement defendu. Ce nouveau Traducteur de Philoftrate étoit un Gentilhomme Anglois nommé Charles Blount. Il publia en 1693. un Traité qui a pour titre les Oracles de la raison, & l'accompagna de quelques autres opuscules de même aloi. Il fit une fin tragique en la même année: il étoit fort amoureux de la veuve de son frere, & pretendoit pouvoir l'épouser sans incesté; il avoit fait un Traité pour le prouver, mais il ne vit nulle apparence à obtenir le consentement de l'Eglise. Sur cela il lui prit une pensée de desespoir, & il se tua lui même.

* Le titre marque l'année 1680. Il fut que le livre soit donné caché plusieurs années, car il n'a été condamné qu'en 1693.

(a) Mois de Novem. 1693. pag. 135. 136.

(b) Ex Sidonii Apollinaris epist. 3. l. 8.

(c) In Sidon. Apollinar. pag. 491.

(d) Epist. 3. l. 8. p. m. 486.

mentem pecunia; inter epulas abstemium, inter purpuratos linteatum, inter alabastra censorium: concretum, hispidum, hirsutum, in medio nationum delibuturum; atque inter satrapas regum: tirratorum myrrhatos, puniceatos, malobatratos, venerabili squalore pretiosum. Cumque propria nihil esset aut indutui de pecunde conferret, regnis ob hoc, qua pererravit, non tam suspitioni, quam fuisse suspecti: Et fortuna regum sibi in omnibus obsecundante, illa tantum beneficia poscentem, qua magis si suctus oblata prestare, quam sumere.

(A) Un livre touchant cette Bibliotheque. Mr. Morhof avoit fort ouï parler de ce livre, mais il ne savoit pas qu'il eût été imprimé. Il en fait mention en divers endroits (e) du Polyhistor qu'il publia l'année 1688. & toujours comme un homme qui croyoit que cet Ouvrage n'étoit point encore sorti de dessous la presse. Il est néanmoins certain que la Bibliotheca Aprosiana fut imprimée à Boulogne l'an 1673. & que Martin Fogelius Professeur à Hambourg en avoit un exemplaire, comme Mr. Morhof avoit pu le voir dans le Catalogue des livres de ce Professeur, car il cite ce (f) Catalogue qui fut imprimé l'an 1678. Voilà ce que Mr. Placcius observe dans son Invitatione (g) publiée à Hambourg l'an 1689. Il ajoûte qu'il a fait mention de cet Ouvrage d'Aprosius dans ses (g) Pseudonymes, & il nous (h) renvoie aux notes sur le Catalogue de Rhodius. En effet il nous apprend à la page 150. de ses Pseudonymes, qu'il avoit par une lettre de Monsieur Magliabecchi à Martin Vogelius, qu'Aprosius avoit publié un livre en 12. l'an 1673. intitulé Bibliotheca Aprosiana, passa tempo Automale, & qu'il s'y étoit deguïse sous le nom de Cornelio Aspasso Antivigilini tra i vagabondi di Tabbia detto L'Aggirato. Dans les notes sur le Catalogue de Rhodius on révoque en doute ce que Scavenius avoit dit, qu'Aprosius avoit composé un livre intitulé Bibliotheca Apocryphorum, où il (i) restituoit beaucoup d'Ouvrages à leurs véritables Auteurs.

Nommé Euphrates. Lib. 1. c. 8.

Voiez l'article suivant.

Philippus Eflusius, in Encyclopaedia Augustiniana, ubi supra.

Raffael Soprani, li scrittori della Liguria, p. 211.

(e) Pag. 35. 39. 44.

(f) Polyb. pag. 37.

(g) N. 74.

(h) Pag. 27. 28.

(i) Voiez la remarque D.

APROSIO (PAUL AUGUSTIN) Jurisconsulte, & Academicien Apatiste de Florence, nâquit à Vintimiglia, d'une des principales familles du lieu, & qui peut se glorifier d'avoir produit depuis le commencement du XVII. siecle jusques à l'année 1667. neuf Docteurs en Droit & un Medecin. Celui dont je parle ayant étudié à Genes sous les Jesuites, alla à Rome pour y étudier la Jurisprudence. Il s'y fit recevoir Docteur l'an 1649. après quoi il s'en retourna chez lui, acheta beaucoup de livres curieux, se retira dans une maison de campagne, afin d'y jouir tranquillement du plaisir de la lecture, & de la composition. Il a fait des notes sur la *Belise di D. Antonio Muscetola*, qui ont été imprimées avec les *Bellezze della medezima abbozzate da Oldauro Scoppio*, l'an 1664. Lors que le Coprani, de qui j'emprunte cet article, publia son Catalogue des Ecrivains de la Ligurie en 1667. nôtre Apro시오 travailloit à un grand Ouvrage de Morale sur la * defaite des vices capitaux par les vertus opposées. Oldoini m'apprend que cet Ouvrage fut imprimé à Genes l'an 1674. & dédié au Prince de Monaco.

APULE'E (LUCIUS) en Latin *Apulejus*, Philosophe Platonicien, connu de tout le monde par le fameux Ouvrage de l'*Ane d'or*, a vécu au (A) deuxième siecle sous les Antonins. Il étoit de Madaure (B), Colonie Romaine dans l'Afrique. Sa famille étoit (C) considerable; il fut bien élevé, il étoit bien fait

* Strage de vintimiglia capitale trioufati dalle vintimiglia opposte.

& ils se fondent entre autres raisons, sur ce que l'éloge de Lauredan qui est dans ce livre est trop pompeux, pour devoir être attribué à Lauredan même. On suppose que les vers qui sont à la tête de l'Ouvrage, & qui félicitent Lauredan non pas comme l'Auteur du livre, mais comme le fondateur de l'Academie de *gli Incogniti*, ont été cause de l'erreur du Pere Labbe.

(A) A vécu au deuxième siecle sous les Antonins. Pierre Pithou (a) rejettant bien loin ceux qui disent qu'Apulée a vécu après Theodose, prouve qu'il a vécu environ le tems d'Antonin Pius, & après. Ce sentiment est appuyé sur de si bonnes raisons, que je ne voi personne qui ne l'embrasse. Il est manifeste qu'un Scipion Orfitus, qu'un Lollianus Avitus, qu'un Claudius Maximus, qu'un Lollus Urbicus, lesquels Apulée parle comme de personnes vivantes, ont vécu sous les Antonins. Le Pere Noris (b) critique mal Elmenhorst; il lui impute d'avoir avoué son ignorance sur le tems auquel Apulée a vécu, & il lui montre deux passages de l'Apologie d'Apulée, dans l'un desquels Antonin n'est point qualifié *Divus*, & dont l'autre fait mention du Proconsul Lollianus Avitus qui fut Consul l'an 144. L'absence de *Divus* est une assez bonne preuve qu'Antonin vivoit encore. Le Pere Noris n'auroit point tort, si celui qu'il a critiqué n'avoit point dit (c) ce que l'on va lire. *Quo anno natus (Apulejus) non liquido liquet. Verisimiliter tamen possumus asserere eum temporibus Antonini Pii Divorumque fratrum vixisse. Meminit enim (d) Lollianus Aviti, Lollii (e) Urbicii Pudentis, & (f) Scipionis Orphiti Coss. qui sub Antonino praecipue floruerunt, summis macti honoribus ut constat ex L. 3. ff. de his qui testamentis &c. & L. 3. ff. de Decurion. Le passage où Antonin n'est point qualifié *Divus*, contient les reproches qu'Apulée fait au fils de sa*

semme, sur ce qu'il produisoit des lettres d'amour de sa mere. *Hucque (g) à vobis miserum istum puerum depravatam, ut matris sua epistolae, quas putat amatorias, pro tribunali Proconsulis recitet apud virum sanctissimum Claudium Maximum, ante has Imperatoris Pii statuas filius matris sua pudenda exprobrat supra, & amores objedat? Jonfus (h) se trompe doublement, lors que pour prouver qu'Apulée a vécu au tems que je lui assigne, il dit que ce Philoso-*

phe donne à Antonin Pius l'éloge de *Divus*. Le fait est faux, & la consequence que l'on en tire est nulle.

(B) De Madaure, Colonie Romaine. Cette ville qui avoit appartenu à Syphax, fut donnée à Massinissa par les Romains. *Neque hoc eo dixi, quo (i) me patria mea paniteret, est adhuc Syphacis oppidum essentus: quo tamen victo, ad Massinissam regem concessimus, munere populi Romani, ac deinceps veteranorum militum novo conditu, splendidissima colonia sumus.* Peu auparavant il avoit dit qu'il n'avoit point de honte de participer comme Cyrus à deux nations différentes.

De patria mea vero quod eam sitam Numidia & Gaetulia in ipso confinio meis scriptis ostendisti, quibus memet professus sum. . . Seminumidam & Semigatulum, non video quid mihi sit in ea re pudendum, haud nimis quam Cyro majori quod genere mixto fuit, Semimedes ac Semiperfi. Un certain homme qui se voulut ériger en Censeur general vers la fin du XVI. siecle, nous tombe ici entre les mains. Après avoir dit que

Lucien sous la forme pretendue d'âne enseigné mille impudicitez, il ajoute (k), *Apulejus hunc inquit inquit, ut vir Graecus se Latine nescivisse ingenere confessus, in Asino aureo plane rudit.* Presmicrement il n'est pas vrai qu'Apulée avoué qu'il n'entend point le Latin: il dit seulement 1. qu'il l'ignoroit la premiere fois qu'il vint à Rome: 2. qu'il l'aprit sans maître. En second lieu il n'est point vrai qu'il fût Grec. Madaure étoit une Colonie Romaine, & lors qu'il se veut justifier par l'exemple des autres Poëtes, il (l) cite les Grecs comme étrangers, & les Latins comme

(i) Apul. (k) Claudius Verderius, in antiores pene omnes Censuron. pag. 73. Ce livre fut imprimé à Lion en 1586.

(l) Apologie, pag. 278.

(m) Apologie, pag. 336.

(n) On ne le fait que par ces paroles: Si contentus lae parat n'entendoit que le Punique, & un peu de Grec, volo, Thefei ilius cognominis patris tui virtutes annulaveris. Metamorph. l. 1. p. 112.

ses compatriotes. *Fecere tamen & alii talia, & . . . apud Graecos Tejus quidam. . . APUD NOS 336. vero, Aeditus, & Portius, & Catulus. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la Langue Latine n'étoit pas commune à Madaure. Apulée fils d'un des premiers Magistrats n'y entendoit rien quand il vint à Rome. Le fils de Pudentilla sa femme n'entendoit que le Punique, & un peu de Grec, volo, que sa mere originair de Thesalie lui avoit appris. *Loquitur (m) nunquam nisi punice, & si quid adhuc à matre graecis ut: Latine enim neque vult neque potest.**

(C) Sa famille étoit considerable. Son pere qui se nommoit (u) Thefee: avoit exercé à Madaure la charge de *Dumvir*. C'étoit la premiere

(a) Adnotaph. l. 2. e. 10.

(b) Cennotaph. Pisan. p. 33.

(c) In vita Apuleji.

(d) Apologie, pag. 289. Capit. 27.

(e) Apologie, pag. 274. Capit. 27.

(f) Florid. pag. 357. 358.

(g) Apologie, pag. 327.

(h) De Script. Phil. pag. 267.

de sa personne, il avoit de l'esprit, il devint savant, mais il se rendit suspect de Magie, & cette mauvaise reputation fait beaucoup de tort encore aujourd'hui à sa mémoire. Il étudia (D) premierement à Carthage, puis à Athènes, en suite à Rome où il aprit la langue Latine sans le secours de qui ce soit. Une insatiable curiosité de tout savoir l'engagea à faire divers voyages, & à s'enrôler dans diverses (E) confrairies de religion. Il vouloit voir le fond de leurs pre- tendus

(A) Apo-
log. p. 289.

(B) Me-
tan. l. 2.
pag. 115.

(C) Florid.
pag. 359.
Voyez aussi
pag. 361.
où il dit,
Hanc ego
vobis mer-
cedem
Carthagi-
nienses,
ubique
georum
dependo,
pro disci-
pulis quas
in puertia
sum apud
vos accep-
tus. Uniq-
ue enim
me vestre
civitatibus
alumnus
furo.

(D) Pag.
363.

(E) Il
passa les
premieres
annees de
son enfance
dans la
Grèce, &
les survan-
tes à Car-
thage où il
aprit le
Latin sans
maître, &
avec beau-
coup de
peine. Il
commença
aussi à y
étudier la
philosophie.
Il alla en
suite à
Athènes,
où il aprit
la poésie,
&c. Telle-
ment hist.
des Em-
per. t. 2.
pag. 722.

miere dignité d'une Colonie. In (a) qua coloma patrem habui loco principe Duumviralem, cunctis honoribus persuaum. Sa mere nommée Salvia (b) étoit originaire de la Thessalie, & descendoit de la famille de Plutarque. Il le dit lui-même dès le commencement de son Roman. Saint Augustin a reconu qu'Apulée étoit de bonne maison, c'est dans la 5. lettre. Voyez ci-dessous la remarque E à la premiere citation.

(D) Premierement à Carthage, puis à Athènes, en suite à Rome.] On ne trouveroit point cette gradation si l'on s'arrêtoit au prologue de son Roman, puis qu'il n'y parle point de Carthage. Il se contente de dire que les premieres études ont été celles de la langue Grecque dans la Grèce, & qu'après cela il vint à Rome, où il étudia le Latin sans le secours d'aucun maître. (C) *Magistro praeunte, aggressus excolui.* Cette narration est trompeuse; elle n'est rien moins qu'exacte; il la faut rectifier par d'autres passages d'Apulée. Se faut-il étonner qu'un Auteur raconte mal les actions d'autrui? ne raconte-t-il pas quelquefois les siennes bien confusement? Voici ces autres passages de notre Auteur. Il (c) dit aux Carthaginois qu'il a étudié dans son enfance chez eux, & qu'il a même commencé d'y embrasser la secte Platonicienne. *Sum vobis nec late alienus, nec puertia invisitatus, nec magister peregrinus, nec secta incognitus. . . Enimvero & puertia apud vos, & magistri vos; & secta, licet Athenis Atticis confirmata, tamen hic inchoata est.* Quelques pages après il fait un dénombrement des sciences qu'il étudia dans Athènes. *Primo (d) cratera Literatoris ruditatem eximit: secunda Grammatici doctrinam instruit: tertia Rhetoris eloquentia armat. Haec vobis à plerisque potatur. Ego & alias crateras Athenis bibi: Poëtica commentam, Geometrica limpida, Musica dulcem, Dialectica austerulam, Graecae, & cetera. Enimvero universa philosophia inexplebilis, sicut necesse est, haec vobis à plerisque potatur. Ego & alias crateras Athenis bibi: Poëtica commentam, Geometrica limpida, Musica dulcem, Dialectica austerulam, Graecae, & cetera.* Quelques-uns veulent qu'il ait étudié dans la Grèce en deux differens tems; d'abord avant que d'étudier à Carthage, & puis lors qu'il eut étudié dans cette ville. Ils ne parlent point de Rome; ils pretendent que ce fut à Carthage qu'il aprit la langue Latine (e): ce dernier fait est visiblement démenti par le prologue de l'Ane d'or.

(E) *A s'enrôler dans diverses confrairies de religion.*] Il se fait dire ces paroles dans le 3. livre de l'Ane d'or pag. 136. *Paveo & formido solide domus hujus opera detegere, & arcana dominae meae revelare secreta. Sed melius de te doctrinae tuae praesumo qui praeter generosum natalium dignitatem, praeter sublime ingenium sacris pluribus initiatus, profecto nobis sanctum silentium fidei.* Il finit son Roman par le narré de son entrée dans

la religion d'Osiris. Ce fut à Rome que cet honneur lui arriva. Il ne fut gueres parmi le commun des initiés; il monta bien-tôt aux premiers grades. *Denique per dies admodum pauculos, Deus Deum magnorum potior, & majorum summus, & summorum maximus, & maximorum regnator Osiris non in alienam quampiam personam reformatus, sed coram suo illo venerando me dignatus affluente, per quietem praecipere visus est. . . Ac ne sacris suis gregi cetero permixtus deservirem, in collegium me Paphphorum suorum, imo inter ipsos Decurionum quinquennales elegit.* Avant que de venir à Rome il avoit été initié aux mysteres d'Osiris, ce furent les premieres de son humanité recouvrée. Il mêle dans la description de ces sortes de ceremonies plusieurs nobles sentimens, & qui ne sont dignes que de la vraie religion. Tel est, par exemple, celui-ci. *Te jam (f) nunc obsequio religionis nostrae dedica, & ministerii jugum sibi voluntarium, nam cum coperit Dea servire tunc magis senties fructum tuae libertatis.* Ceux qui l'accuserent de Magie lui objecterent entre autres choses, qu'il consévoit je ne sais quoi dans un mouchoir avec une singuliere superstition. Voici ce qu'il repondit. *Fin dicam (g) cujusmodi illas res in sudario obvolutas, laribus Pontiani commendaram? Mos tibi geretur. Sacrorum pleraque initia in Graecia participavi. Eorum quaedam signa & monumenta tradita mihi à sacerdotibus sedulo conservo. Nichil insolitum, nihil incognitum dico. Vel unius Liberi patris symmisista, qui adestis, scitis quid domi conditum celetis, & absque omnibus profanis tacite venerimini. At ego, ut dixi, multiplex sacra, & plurimos ritus, varias ceremonias, studio veri & officio erga Deos didici. Nec hoc ad tempus compono, sed abhinc ferme triennium est, cum primis diebus quibus Oeam veneram, publice disse- rant de Esculapii majestate, eadem ista praeme tuli, & quot sacra nossem percensui. Ea disputatio celebratissima est, vulgo legitur, in omnium manibus versatur. . . Etiamne cuiquam mirum videri potest, cui sit ulla memoria religionis, hominem tot mysteriis Deum conscium, quaedam sacrorum crepundia domi adserbare, atque ea lineo texta involvere, quod purissimum est rebus divinis velle?* Il est probable que si Apulée étoit un Magicien, son crime étoit incomparablement moindre que celui des Magiciens d'aujourd'hui, parce qu'il ne savoit pas qu'il n'y eût que de mauvais Genies qui s'attachassent à faire certaines choses à la présence de certaines ceremonies. Il croyoit avec les Platoniciens (h) que

(f) *Manus nostra dedica, & ministerii jugum sibi voluntarium, nam cum coperit Dea servire tunc magis senties fructum tuae libertatis.* (g) *Fin dicam (g) cujusmodi illas res in sudario obvolutas, laribus Pontiani commendaram? Mos tibi geretur. Sacrorum pleraque initia in Graecia participavi. Eorum quaedam signa & monumenta tradita mihi à sacerdotibus sedulo conservo. Nichil insolitum, nihil incognitum dico. Vel unius Liberi patris symmisista, qui adestis, scitis quid domi conditum celetis, & absque omnibus profanis tacite venerimini. At ego, ut dixi, multiplex sacra, & plurimos ritus, varias ceremonias, studio veri & officio erga Deos didici. Nec hoc ad tempus compono, sed abhinc ferme triennium est, cum primis diebus quibus Oeam veneram, publice disse- rant de Esculapii majestate, eadem ista praeme tuli, & quot sacra nossem percensui. Ea disputatio celebratissima est, vulgo legitur, in omnium manibus versatur. . . Etiamne cuiquam mirum videri potest, cui sit ulla memoria religionis, hominem tot mysteriis Deum conscium, quaedam sacrorum crepundia domi adserbare, atque ea lineo texta involvere, quod purissimum est rebus divinis velle?*

(h) *Sacerdos bonos Genies pouvoient aussi faire cela. J'ai des pro- cités dans le texte de cet article Saint Augustin, viciat pro magno fuit, ut munera ederet venatorec- que velle- culte d'Esculape, l'une des principales Divinités des Carthaginois, & qu'il avoit même une digni-*

(f) Ma-
nus nostra dedica,
tam. l. 11.
pag. 264.

(g) Apl.
dario obvolutas,
laribus Pontiani
commendaram? P. 18.
309.
310.

(h) Voyez
la dispute
de S. Au-
gustin con-
tre le sen-
timent
d'Apulée,
de au livre 8.
de la cité
de Dieu.

(i) Sacer-
dos bonos
Genies pou-
voient aussi
faire cela.
J'ai des pro-
cités dans le
texte de cet
article Saint
Augustin,
viciat pro
magno fuit,
ut munera
ederet ven-
atorec-
que velle-
culte d'Es-
culape, l'une
des principales
Divinités
des Carthagi-
nois, & qu'il
avoit même
une digni-

tendus mysteres , & c'est pour cela qu'il demandoit à y être initié. Il depensâ * Voyez
 presque (F) tout son bien dans ces voyages , de forte qu'étant retourné à Rome ,
 & se voulant consacrer au service d'Osiris , il n'avoit pas assez d'argent pour sou-
 tenir la depense à quoi l'exposoient les ceremonies de la reception. Il engagea * Que res
 jusqu'à son habit pour faire la somme necessaire , après quoi il gagna sa vie à plai-
 der des causes : & comme il étoit assez éloquent & assez subtil , les procès † & summu
 derme les grans procès ne lui manquoient pas. Mais il se fut encore plus à son
 aise par le moyen d'un bon mariage , que par le moyen de plaidoirie. Une
 veuve ‡ qui n'étoit ni jeune (G) ni belle , mais qui avoit besoin d'un mari , & beau-
 bucat
 solatium
 nec minus
 etiam vic-
 tum ube-
 riorum
 submissi-
 trabat.

(*) Florid. dignité dans ce College. (*) Principium mihi
 pag. 361. apud vestras aureis auspiciatissimum ab Esculapio
 Deo capiam , qui arcem vestra Carthaginis inabibi-
 tabili numine propitius respicit. Ejus Dei hymnum
 Græco & Latino carmine vobis sic canam , jam illi
 à me dedicatum. Sum enim non ignotus illius
 SACRICOLOA , nec recens cultor , nec ingratus
 ANTISTES.

(F) Il depensa presque tout son bien dans ces
 voyages. Ce ne fut point la seule cause de la
 pauvreté où il tomba ; il fit des dépenses pour
 des raisons beaucoup plus louables ; il s'en van-
 ta du moins lors qu'il repondit au reproche
 qu'on lui avoit fait de la miserere. Ad istum mo-
 dum desponsus sacris , summu tenuitate contra
 votum meum retardabat : nam & virulus patri-
 monii peregrinationis attriverat impensa. C'est
 ainsi qu'il parle en representant (a) l'embarras
 où il se trouvoit à Rome , au sujet de la voca-
 tion à la Confrairie d'Osiris. Il étoit hypo-
 thequé à cette mystérieuse congregation , les
 promesses étoient données , mais comme on
 n'a jamais fait rien pour rien , il faloit payer
 quelque chose pour les ceremonies inaugurales ,
 & il n'avoit pas de quoi fournir à cette depense.
 Il salut pour ainsi dire qu'il venoit jusqu'à la
 chemise ; la divinité qui le pressoit ne lui indi-
 qua point d'autre ressource. Jamque (b) sepi-
 culè non sine magna turbatione stimulatus , postre-
 mo jussus veste ipsa mea quamvis parvula distracta
 sufficientem corras summulam , & id ipsum præcep-
 tum fuerat specialiter. Au tu , inquit , si quam
 rem voluptatis struenda moliris lacrimis tuis nequa-
 quam parceres , nunc tantas ceremonias adiurus im-
 punitenda te pauperie comaris committere. Alors
 il n'attribuoit son indigence qu'aux frais de ses
 voyages ; mais dans l'autre rencontre dont j'ai
 parlé , il dit qu'il avoit dépensé beaucoup à
 faire de bonnes œuvres , à secourir ses amis ,
 à reconnoître les soins de ceux qui l'avoient in-
 struit , à doter les filles de quelques-uns d'eux.
 Il ajoûte qu'il n'auroit pas fait difficulté d'ache-
 ter au prix de tout son patrimoine le mepris de
 son patrimoine , mepris qui est un bien plus
 considerable que le patrimoine même. C'est
 parler en Philosophe cela. Si tamen necis (c'est
 ainsi qu'il (c) adresse la parole à son Delateur)
 profiteor mihi ac fratri meo relictum à patre H-S.
 viciis , paulo fecus ; idque à me longa peregrina-
 tione , & diutinis studiis , & crebris liberalitatibus
 modice imminutum. Nam & amicorum plerisque
 operi tali , & magistris plurimè gratiam retuli
 quorundam etiam filias dote auxi. Neque enim
 dubitassent egredim vel universum patrimonium im-
 pendere , ut acquirere mihi quod majus est ,
 contemptum patrimonii. Il avoit fait des reflec-
 tions (d) très-solides & très-morales sur la pau-
 vreté.

(G) Une veuve qui n'étoit ni jeune ni belle ,
 mais qui avoit besoin d'un mari. L'accusateur
 d'Apulée la soutenoit (e) âgée de 60. ans ; il
 avoit son but , il croyoit prouver par là que la
 passion qu'elle avoit conçue pour l'acculé n'é-
 toit point naturelle , mais l'effet de quelque
 charme magique. Apulée fit voir (f) qu'elle
 n'avoit guere plus de 40. ans , & que si elle
 Roen avoit passé près de 14. dans l'état de veuve ,
 ce n'avoit nullement été par aversion pour le
 mariage , mais à cause des oppositions de son
 beau-pere ; qu'enfin cet état de continence lui
 avoit ruiné la santé , jusques à que les Mede-
 cins & les sages femmes s'accorderent à dire ,
 qu'il n'y avoit point de meilleur remede aux
 suffocations qui la tourmentoient , que le ma-
 riage. Une femme à qui on dit cela , & qui n'a
 guere de tems à perdre si elle veut mettre à pro-
 bation ce qui lui reste d'années de fécondité , n'a nul
 besoin d'être contrainte par la force des fortileges
 à se choisir un époux. Ce raisonnement d'Apu-
 lée a beaucoup de force. Eo (g) scrupulo libe-
 rata cum à principibus viris in matrimonium petere-
 tur , decrevit sibi divinus in viduitate non perma-
 nendum. Quippe ut solitudinis radium perpetuo pos-
 set , tamen egritudinem corporis ferre non poterat.
 Mulier sancte pudica , tot annis viduitatis sine culpa ,
 sine fabula abfuetudine conjugis torpens , & diutino
 situ viscerum sancta , vitiatas inimis uteri , sepe
 ad extremum vix discrimen doloribus abortis exat-
 nimabatur. Medici cum obstetricibus consentiebant ,
 penuria matrimonii morbum questum. Malum in-
 dies augeri , agriudinem ingravescere : dum atatis
 aliquid superest , nuptiis valitudinem medicandam.
 C'est un malheur pour une femme que certains
 procès , où il faut dire cent choses (b) en pleine
 audience qu'on aimeroit mieux cacher , soit que
 l'infirmité naturelle y ait plus de part que l'infir-
 mité morale , soit qu'elle y ait moins de part. La remar-
 que 1.

(a) Me-
 tam. l. 11.
 pag. 271.

(b) Ibid.

(c) Apolog.
 pag. 288.

(d) Ibid.
 pag. 287.
 & 286.

CERTAINS
 procès
 pour quoi
 mal plai-
 sans au
 sexe.

(e) Apolog.
 pag. 317.

(f) Ibid.
 pag. 330.

(g) Apolog.
 pag. 318.

(h) Voyez
 la remar-
 que 1.

(i) Apolog.
 pag. 320.

beaucoup de bien, le trouva fort à son goût. Il ne fit point le rencheri, il nese soucia point de réserver sa bonne mine (H), sa propreté, son esprit, & son éloquence

roient coûté dans la ville, il ajoute que la campagne est un poste beaucoup plus favorable que la ville en matiere de fécondité, & que se coucher sur l'herbe, & à l'ombre des ormeaux, & au milieu d'une infinité de productions qui naissent du sein fertile de la terre, ne peut qu'apporter bonheur à des nouveaux mariés qui veulent avoir des enfans. Il eût bien fait de garder cette pensée pour ses Florida, je veux dire pour ces declamations de Rhetoricien, où il lâche la bride à toutes les fausses pensées de son imagination. Cet endroit gâte son Apologie, il n'est digne ni des juges a qui il parloit, ni de la cause qu'il plaidoit.

(a) Pag. 329.

(b) Dans la remarque 1.

(c) Metamorph. l. 2. pag. 115. Voyez aussi l. 1. pag. 112.

(d) Accusatus apud te philosophum formosum, & tam Græcè quam Latine, pro notis! diertissimum. Apolog. pag. 275.

(e) Ibid. & pag. 276.

(a) Immo (a) si verum velis, uxor ad prolem multo aspicatus in villa quam in oppido ducitur: in solo uberi, quam in loco sterili: in agri cespite, quam in fori siliice: mater futura in ipsa materno si nubat sine, in segete adulta super secundum glebam. Vel eum sub ulmo marito cubet in ipso gremio terre matris inter soboles herbarum, & propagines vitium, & arborum germina. Nous verrons (b) ci-dessous qu'on declara en pleine audience que Pudencilla n'étoit point belle, & que son contrat de mariage contenoit des clauses qui supposoient qu'elle étoit encore en âge d'avoir des enfans.

(H) De réserver sa bonne mine, sa propreté. Voici quelques parties de son portrait. At (c) illa obtutum in me conversa, En, inquit, sanctissima Salvia matris generosa proles. Sed & cetera corporis inexplicabiliter ad regulam congruentia, inenormis proceritas, succulenta gracilitas, rubor temperatus, flavum & inassuetatum capillitium; oculi casti quidem, sed vigilis, & in aspectu micantes prorsus aquilino, quoquod versum floridi: speciosus & immediatus incessus. Ses accusateurs lui reprochoient sa beauté (d), ses beaux cheveux, ses belles dents, son miroir. Sur les deux premiers chefs il répondit qu'il étoit fâché que l'accusation fût fautive. Quod (e) utinam tam gravia forma & facundia crimina verè mihi approbasset! non difficile ei respondissem, quod Homericus Alexander Heritori:

Ὅπ' ἀτελέων' ἐστὶ θεῶν ἐγκυδέα δόξα.
Ὁσρα κεν αὐτοὶ δόξων, ἐκὰν δ' ἐκ' ἀντρὸς ἔλοιτο.

Munera deum gloriosissima nequaquam spernanda: Quæ tamen ab ipsis tribui sueta, multis volentibus non obtingunt.

Hæc ego de forma respondissem. Præterea, licere etiam Philosophis esse vitu liberali. Pythagoram, qui proximi sese Philosophum mincupavit, eum sui facili excellensissima forma fuisse: item Zenonem. . . Sed hæc defenso, ut dixi, Aliquam multum à me remota est: cui, præter forma mediocritatem, continuato etiam literati laboris omnem gratiam corpore detegeret, habitudinem tenuat, succum exorbet, colorem obliterat, vigorem debilitat. Capillus ipse, quem isti aperto mendacior ad lenocinium decoris promissum dixere, vides quam non sit amarius ac delicatus, horrore implexus atque impeditus, stæpeo tomento assimilis, & inaequaliter hirsutus, & globosus, & congestus: prorsus inenodabilis dumtaxat incuria, non modò comendat, sed saltem expediendi & discriminandi. À l'égard du

troisième chef, il ne se défendit point d'avoir envoyé à un ami une poudre qui étoit propre à bien nettoyer les dents, & d'y avoir joint des vers qui contenoient une description exacte des effets de cette poudre: il fournit de plus que chacun devoit avoir un soin tout particulier de tenir sa bouche nette, & plus que tous les autres ceux qui parloient en public. Il eût là un beau champ de tourner en ridicule son adversaire, & de rendre sa cause bonne, quoi qu'apparemment il eût donné lieu à la critique, par une trop grande affectation de se distinguer des autres Savans. Voilà comment certaines causes sont aisées à défendre, encore qu'on ait un peu de tort. Vidi ego dudum, (f) repondit-il, vix risum quosdam tenentes, cum mundiciæ oris cum jam tolli vellent, videbat Armatum, cum jam tolli vellent, Res medicæ novis annualibus atque Historiis, speculum civilis farcina belli.

(f) Ille tenet speculum parvum patenti gestantem Othonis, Actoris des autres Savans. Voilà comment certaines causes sont aisées à défendre, encore qu'on ait un peu de tort. Vidi ego dudum, (f) repondit-il, vix risum quosdam tenentes, cum mundiciæ oris cum jam tolli vellent, videbat Armatum, cum jam tolli vellent, Res medicæ novis annualibus atque Historiis, speculum civilis farcina belli. Sar. 2. v. 99.

(g) Florida. pag. 341.

(h) Il reproche à son accusateur qu'il n'avoit pas un miroir, qu'il le pourroit faire, & il le protive par plusieurs raisons philosophiques, qui pour dire la vérité sont beaucoup plus ingénieuses, que judicieusement placées; mais il ne qu'il consulte son miroir. Sequitur (g) de speculo longa illa & censoria oratio, de quo pro rei atrocitate pendè diruptus est Padens, clamitans, Habet speculum philosophus, possidet speculum philosophus. demuter, Ut igitur habere concedam, ne alicui obijcisse te credas, si negaro, non tamen ex eo me accipi necesse est exornari quoque ad speculum solere. . . Plurimus rebus possessi careo, usu sutor: quod si neque habere utendi argumentum est, neque non utendi non habere, & speculi non tam possessio culdore relictio patitur quam inspectio, illud etiam docere necesse est aratro mirrare tot in facie rum, quoniam, ut res est, majus piaculum de turba filicos cernis speculum philosopho, quam Cerevis mundum profano videre.

Voyez l'invective de Juvenal (h) contre l'Empereur Othon, qui comptoit son miroir pour l'une des principales piéces de son équipement de guerre. Au reste il me semble (je n'ose néanmoins l'affirmer) qu'Apulée avoit en vuë son procès, lors qu'il décrivit dans l'une de ses harangues celui d'Apollon & de Marsyas. Il suppose (i) que Marsyas debuta par louer ses beaux cheveux entortillez, sa barbe affaissée, sa poitrine velue (k), & par reprocher à Apollon une propreté extrême; Marsyas, quod stult-

(f) Ibid. pag. 277.

(g) Ibid. pag. 281.

(h) Ibid. pag. 282.

(i) Ibid. pag. 341.

(k) Ibid. pag. 341.

(l) Ibid. pag. 341.

(m) Ibid. pag. 341.

(n) Ibid. pag. 341.

(o) Ibid. pag. 341.

(p) Ibid. pag. 341.

(q) Ibid. pag. 341.

(r) Ibid. pag. 341.

(s) Ibid. pag. 341.

(t) Ibid. pag. 341.

quence pour quelque jeune tendron ; il épousa de bon cœur la riche veuve dans une maison de campagne auprès d'Ocea, ville maritime d'Afrique. Ce mariage lui attira un fâcheux procès: les parens des deux fils de cette Dame prétendirent qu'il s'étoit servi de sortilèges pour (I) s'emparer de son cœur, & de son argent: ils le * defererent comme un Magicien, non pas devant des Juges Chre-

* L'accusateur s'appelle Sici-nius. Sici-nius. Il étoit frere du premier mari de Pudentilla.

titia maximum specimen est, non intelligens se de-ridiculo haberi, prinsquam tibias occiperet inflare, prius de se & Apolline quadam deliramenta barbare effutit: Laudans sese quod erat & coma relicinus, & barba squalidus, & pectore hirsutus, & arte tibicen, & fortuna egenus, contra Apollinem, ridiculum dictu, adversus virtutibus culpabat. Quod Apollo effret & coma intonsus, & genis gratus, & corpore glabellus, & arte multiscius, & fortuna opulentus. . . Lingua satidica seu tute oratione, seu versibus malis, utrobique sacundia aequari. . . Risere Musa, cum audirent hoc genus crimina, sapienti exoptandis, Apollini objectata (a), & tibicinem illum certamine superatum, velut ursum bipedem, corio execto nudus & laceris visceribus reliquerunt.

(I) Pour s'emparer de son cœur & de son argent.] Apulée n'avoit pas besoin d'une grande justification par rapport au premier article; car puis que par des raisons de fanté Pudentilla s'étoit déterminée à un second mariage, avant même que d'avoir vu ce prétendu Magicien, la jeunesse, la bonne mine, le beau caquet, l'esprit, & les autres agrémens d'Apulée étoient un charme plus que suffisant à le faire aimer de cette Dame. Il eut les occasions les plus favorables de gagner son amitié, car il logea quelque tems chez elle; le fils aîné de Pudentilla le voulut absolument, & ce fut lui qui souhaita qu'il se mariât avec elle, & qui le sollicita à y songer (b). Apulée menagea finement tous ses avantages, & poussa dans le ridicule par des traits vifs & agréables ses accusateurs. Vous vous étonnez, leur disoit-il, qu'une femme se soit remariée après 13. ans de viduité; il est bien plus étonnant qu'elle ne se soit pas plutôt remariée. Vous croyez qu'il a falu de la Magie pour obliger une veuve de son âge à se marier avec un jeune garçon, & au contraire c'est ce qui montre que la Magie eût été bien superflue. Cur (c) mulier libera tibi nupsit post annos tredecim viduitatis? quæ non magis mirandum sit quod tot annis non nupsisset. . . At enim major natu non est juvenem aspernata. Igitur hoc ipsum argumentum est nihil opus magia fuisse ut nubere vellet mulier viro, vidua cælibi, major juniori. Voilà pour l'article de la conquête du cœur. L'autre article qui est celui de l'argent fait naître quelques soupçons, non pas de Magie, mais d'avarice. On a de la peine à croire que ce mariage n'ait pas été un sacrifice à des raisons d'intérêt. Ne condamnons pas néanmoins Apulée sans l'entendre. Il offre de prouver par son contrat de mariage qu'il ne se fit rien donner par Pudentilla; mais qu'il se fit seulement promettre une somme assez modique en cas qu'il lui survécût, & en cas qu'il vint des enfans de leur mariage. Il fait voir par plusieurs faits combien sa conduite avoit été désintéressée, & combien il étoit raisonnable qu'il exigeât de sa femme la somme qu'elle lui avoit promise. C'est là qu'il est obligé de faire des confessions en pleine audience dont Pudentilla

se seroit très bien passée. Il dit qu'elle n'étoit ni belle ni jeune, ni un sujet qui pût tenter (a) en nulle manière de recourir aux enchantemens, & qu'il ne faudroit pas s'étonner qu'elle eût fait de grans avantages à un homme comme lui. Quamquam (e) quis omnium vel exigue rerum peritus culpæ auderet, si mulier vidua & mediocri forma, at non atate mediocri nubere volens, longa dote & molli conditione invitasset juvenem neque corpore, neque animo, neque fortuna penitentium. Il dit (f) que Pontianus fils de Pudentilla ne lui proposa le mariage de sa mère que comme une charge, & comme une action d'ami & de Philosophe; je veux dire une action plus convenable à un bon ami de Pontianus, & à un Philosophe, que ne seroit de s'attendre un parti, où il pût trouver en même tems des richesses & de la beauté. Il re- artem leve extremement les avantages d'une fille sur un époux. Une belle fille, dir-il, quelque pauvre qu'elle soit vous apporte une grosse dot, un cœur tout neuf, la fleur & les premieres éprouves de la beauté. C'est avec une grande raison que tous les maris font un si grand cas de la fleur du pucelage; tous les autres biens qu'une femme leur apporte sont de telle nature, qu'ils peuvent les lui rendre s'ils ne veulent point lui avoir de l'obligation; elle peut les retirer, elle peut les recouvrer, celui-là seul ne se peut rendre, il reste toujours au pouvoir du premier époux. Apulée épouse une veuve, & qu'elle vous quitte, elle remporte tout ce qu'elle vous a apporté, vous ne pouvez point vous vanter de retenir quoi que ce soit qui lui ait appartenu. Il remarque plusieurs autres inconveniens des mariages avec des veuves, & il conclut que si Pudentilla n'avoit pas trouvé en lui une humeur de Philosophe, il lui en auroit coûté bon pour se marier. Virgo (g) formosa, est si oppido pauper, tamen abunde dotata est. Afferit quippe ad maritum novam animi indolem, pulchritudinis gratiam, floris rudimentum. Ipsa virginitatis commendatio jure meritoque omnibus maritis acceptissima est. Nam quodcumque aliud in dote accepit, potes cum libuit ne sis beneficii obstrictus omne ut acceptas retribuere, pecuniam remunerare, mancipia restituere, domo demigrare, pradiis cedere. Sola virginitas cum semel accepta est reddi nequitur: sola apud maritum ex rebus dotalibus remanet. Vidua autem qualis nuptiis venit, talis divortio digreditur. Nihil afferit irreversibile, sed venit jam ab alio præstorata: certe non tibi, ad que velis, minime docilis: non minus suspectans novam donum, quam ipsa jam obnum divortium suspectanda: sive illa morte amisit maritum, ut scævi omnis mulier, & insanabile conjugii, minime appetenda, seu repudio digressa est. utramvis habebat culpam mulier: que aut tam intolerabilis fuit ut repudiaretur, aut tam insolens, ut repudiaret. Ob hæc & alia vidua dote (h) præsentia procos sollicitant. Quod Pudentilla quoque in alio marito fecisset, si Philosophum spernentem dotis non reperisset.

(a) Apolog. inquit. (b) Apolog. p. 332. (c) Quod institui pergam disputare, nulum mihi causam fuisse lam veneticis ad nuptias profectan- di. For- mam mu- lieris & artem ipsi ultra- verunt, idque mihi vicio delectant talem uxorem causa ava- ritie con- cupiscit, & artem & uberem rapuisse. (d) Con- siderare se fore ut id onus reci- piam, quoniam non for- mosam pu- pulchritudinis gratiam, floris rudimentum. Ipsa virginitatis commendatio jure meritoque omnibus maritis acceptissima est. Nam quodcumque aliud in dote accepit, potes cum libuit ne sis beneficii obstrictus omne ut acceptas retribuere, pecuniam remunerare, mancipia restituere, domo demigrare, pradiis cedere. Sola virginitas cum semel accepta est reddi nequitur: sola apud maritum ex rebus dotalibus remanet. Vidua autem qualis nuptiis venit, talis divortio digreditur. Nihil afferit irreversibile, sed venit jam ab alio præstorata: certe non tibi, ad que velis, minime docilis: non minus suspectans novam donum, quam ipsa jam obnum divortium suspectanda: sive illa morte amisit maritum, ut scævi omnis mulier, & insanabile conjugii, minime appetenda, seu repudio digressa est. utramvis habebat culpam mulier: que aut tam intolerabilis fuit ut repudiaretur, aut tam insolens, ut repudiaret. Ob hæc & alia vidua dote (h) præsentia procos sollicitant. Quod Pudentilla quoque in alio marito fecisset, si Philosophum spernentem dotis non reperisset. (e) Apolog. p. 332. (f) Apolog. p. 332. (g) Apolog. p. 332. (h) Apolog. p. 332.

(a) Voyez l'explication qui est faite de ce passage dans les Nouvelles de la République des lettres, Septembre 1687. article 7.

(b) Ibid. p. 320.

(c) Ibid. p. 291.

* De Ci-
vit. Dei
L. 5. c. 19.

† Augu-
stin.
ibid.

‡ St. Au-
gustin fait
cette re-
marque
dans son
epitre 5.
Voyez la
remarque
L a la fin.

† Pro sta-
tua tibi
apud
Oenises
lotanda,
ex qua ci-
vitate ha-
bebat uxo-
rem, ul-
terius con-
tradictionem
quorundam
quorundam
vium siri-
garet,
quod pos-
sitos ne
litteret
ejusdem
litis orationem
scriptam
memorie
commen-
davit.
Augustin.
epist. 5.

REFLE-
XION
d'un Cha-
noine
converti
sur une
veuve qui
n'a point
eu d'en-
fans.

(a) Il n'en
parloit
jamais
sans dire
fit modus
in rebus.

tiens, ainsi que * Saint Augustin l'assure, mais devant Claudius Maximus Pro-
consul d'Afrique, & Payen de religion. Il se defendit avec beaucoup de vigueur:
nous avons l'Apologie qu'il prononça devant les Juges. C'est une très-belle †
piece; on y voit des (K) exemples des plus honteux artifices, que la mauvaïse
foi d'un impudent calomniateur soit capable de mettre en jeu. On ‡ a obsér-
vé qu'Apulée avec tout son art magique ne put jamais parvenir à aucune magif-
trature, quoi qu'il fût de bonne maison, qu'il eût été fort bien élevé, & que
son éloquence fût fort estimée. Ce n'est point par un mepris philosophique,
poursuit-on, qu'il a vécu hors des emplois politiques, car il se faisoit honneur
d'avoir une charge de Prêtre qui lui donnoit l'intendance des jeux publics; & il
disputa vivement † contre ceux qui s'opposoient à l'érection d'un statuë dont
les habitans d'Oœca le voulerent honorer. Rien ne montre plus sensiblement
l'impertinente credulité des Payens. que d'avoir dit qu'Apulée (L) avoit fait un
si grand nombre de miracles, qu'ils égaloient ou même qu'ils surpassoient ceux de

Il y auroit bien des reflexions à pousser sur
cè discours d'Apulée, si on n'avoit autre chose
à faire que cela; mais quelque pressé que je
sois de passer à d'autres articles je dirai pourtant
deux choses: l'une que ce bien que l'on ne retire
jamais d'entre les mains d'un mari est fort chi-
merique; il n'y a ni Boulanger ni Boucher qui
voudrôit faire credit de cinq sols sur cette imper-
sible possession. L'autre est qu'Apulée n'avoit
pas considéré les desavantages des veuves selon
toutes les especes. Il n'a rien dit (aussi ne se
trouvoit-il point dans le cas) de veuves qui
n'ont point eu d'enfans. Un Chanoine de Paris
qui vint embrasser à G. la religion Protestante
l'an 167. . . eut bien-tôt demêlé parmi les fem-
mes qu'il vit au temple une jeune veuve, riche
& bien faite. Il trouva bien-tôt l'occasion de
lui parler, & plus il la vit, plus il conut qu'elle
seroit bien son fait. Mais comme il n'avoit
aporté de France que l'embonpoint des per-
sonnes de sa profession, & quelques lumieres
sur les abus du Papiisme, on le rebata un peu sie-
rement. Il me fit confidence de ce rebat, & se
plaignit moins du fond même de l'affaire;
que des (a) manieres. Je lui representai inge-
nuement qu'il avoit eu tort de se commettre veu
l'état present de sa fortune, & la grande volée
de la Dame. Il m'avoit qu'elle étoit trop ri-
che pour un homme comme lui; mais il faut ra-
battre beaucoup de ses richesses; pour fuir-il, à
cause qu'elle n'a point eu d'enfans, cela seul y
fait une breche de 30. ou 40. mille livres. Sans
la presumption qu'elle est sterile, je l'estimerois
d'autant un meilleur parti que je ne fais, veni sur
tout que mon frere unique n'a point d'hei-
tiers, & que ma famille court risque de perir si
je ne laisse posterité. Je ne voulais point entrer
en dispute avec un homme qui avoit examiné si
precisement cette matiere: je lui en laissai toutes
les compensations & les évaluations. Je me
contentai de croire que l'envie de ne laisser point
perir sa race, avoit été pour lui une vive source
de lumieres.

(K) Des exemples des plus honteux artifices.]
J'en produirai seulement, afin qu'on voye
que dans tous les siècles l'esprit de la calomnie
a été de forger des preuves par des lambeaux,
ou des extraits infideles de ce que quelcun a
dit ou écrit. Les accusateurs d'Apulée pour
le convaincre de Magie, alleguerent une lettre
que sa femme avoit écrite pendant qu'il la re-
cherchoit. Ils soutinrent qu'elle avoit avoué dans
cette lettre qu'Apulée étoit Magicien, & qu'il

l'avoit enforcé. Il ne leur étoit pas difficile
de faire accroire qu'elle avoit écrit cela, car ils (b) n'e-
ne lisoient que certains mots de sa lettre deta-
chez de ce qui les precedoit, & de ce qui les
suivoit, & personne ne les pressoit de lire tout.
Apulée les couvrit enfin de honte, en faisant lire
tout le passage de la lettre de Pudentilla. Il pa-
rut que bien loin de se plaindre d'Apulée, elle
le justifioit, & se moiquoit finement des accu-
sateurs. Voyez (b) la marge, vous trouverez
que les mêmes termes precieusement peuvent être
ou l'accusation, ou la justification d'Apulée, se-
lon qu'on les detache de ce qui precede, ou
qu'on ne les en detache pas. Il exagga comme
il faut cette sorte de fourberie. Ses paroles
sont dignes d'être gravées en lettres d'or en
mille lieux, pour étonner s'il est possible les ca-
lomniauteurs qui en tout pais, & en tout siècle se
servent de semblables infidelitez. *Multa sunt*
dit-il, (c) que soli prolata calumnia possunt vide-
ri obnoxia. *Cujusvis oratio insimulari potest, si ea*
quæ ex prioribus nexa sunt principio sui destru-
dentur, si quedam ex ordine scriptorum ad libi-
dem supprimantur, si quæ simulationis causa dicta
sunt, adseverantis pronuntiatione quam exprobrantis
legantur.

(L) Qu'Apulée avoit fait un si grand nombre
de miracles.] On auroit de la peine à croire
que cela eût été dit, si des gens dignes de foi
ne l'attestoient: mais nous voyons que cette
impertinence des Payens étoit tellement pronée
au siècle de St. Augustin, qu'on pria ce grand
Prêlat de la refuter. *Precator (d) accesserim ut*
ad ea vigilantius respondere digneris, in quibus nihil
amplius Dominum quam alii homines facere potue-
runt, fecisse vel gessisse mentiantur. Apollonium
siquidem suum nobis & Apulejum aliosque magica
artis homines in medium proferunt, quorum majora
contendunt extitisse miracula. St. Augustin se
contenta de repondre (e) que si Apulée avoit
été un si puissant Magicien, il n'eût point vécu
avec l'ambition qui le possédoit dans une con-
diction aussi petite que l'avoit été la sienne: que
d'ailleurs il s'est defendu de la Magie, comme verô cum
d'un grand crime. On parloit de ses pretendus
miracles long tems avant Saint Augustin, car
Lactance s'étonne que l'Anteur qu'il a refuté
n'eût pas joint Apulée à Apollonius de Tyane.

Magus fa-
ctus est, I
& ego incantata sum ab eo. Certè amo cum. Venite nunc ad
me. donec adhuc sum compos mentis. Apol. pag. 326. (c) Ibid.
(d) Marcellinus ad August. epist. 4. inter epist. Augustini. Voyez
Augustin lettre 49. de St. Augustin p. m. 203. (e) Epist. 5.

de JESUS-CHRIST. Il y eut sans doute bien des gens qui prirent pour une histoire véritable tout ce qu'il raconte dans son Ane d'or. Je m'étonne que St. Augustin * ait été flotant sur cela, & qu'il n'ait pas certainement su qu'Apulée n'avoit donné ce livre que comme un Roman. Il n'en étoit pas l'inventeur; la chose venoit de plus loin, (M) comme Mr. Moreri l'a entrevu dans les paroles de Vossius qu'il n'a pas bien entendus. Quelques Payens (N) ont parlé de ce Roman avec mépris. Apulée (O) avoit été extrêmement laborieux: Il avoit composé (P) plusieurs livres, les uns en vers, les autres en prose, dont

* De civ. Dei l. 18. cap. 18.

† Sermo ne illo Milesio variis fabulis confertam. in Prologo.

(a) Divin. insitut. l. 5. c. 3. Voyez aussi St. Jérôme in Psalmum 81.

(b) Aug. epist. 5.

(c) Apul. Apol. pag. 289.

(d) De Hist. Graec. pag. 517. 518.

pour accommoder à sa façon un sujet emprunté de Lucius. Monfr. de la Fontaine ne peut-il pas accommoder à sa façon un conte d'Ouville? Il seroit d'un plus grand usage qu'on ne pense de critiquer la fausse Logique des Auteurs. Les jeunes gens qui font nez pour composer, profiteroient beaucoup de bonne heure à une telle critique.

(N) Quelques Payens ont parlé de ce Roman (e) Capi-avec mépris. Je n'en veux point d'autre preuve que la lettre où l'Empereur Severus se plaint au Sénat des honneurs qu'on avoit rendus à Clodius 703. Albinus. On lui avoit donné entre autres louanges celle de savant. L'Empereur ne pouvoit souffrir qu'un telle louange eût été donnée à un homme qui s'étoit uniquement rempli l'esprit des contes & des rapsodies d'Apulée. (e) Major fuit dolor quod illum pro literato laudandum plerique duxissent, quam ille nanis quibusdam amibus occupatus inter Milesiacas punicas Apulei sui, ludicra literaria consenseret. Macrobe a renvoyé aux (g) nourrices tous les Romains semblables à l'Ane d'or d'Apulée.

(O) Apulée avoit été extrêmement laborieux. Voyez ce qu'il dit lui-même (g) quand il répond à son adversaire sur le chapitre de l'éloquence, De eloquentia vero, si quis mihi fuisset neque mirum neque invidiosum deberet videri, si quod solas ab ineunte aeo unis studis litterarum ex summis viribus deditus, omnibus aliis specie voluptatibus, ad hoc avi, haud sciam aune super omnes homines impenso labore, diuque noctuque, cum de suo in aspectu & dispendio bona valetudinibus, eam quaessissent.

(P) Il avoit composé plusieurs livres. Voyez la Dissertation de vita & scriptis Apulei, que Wower a mise à la tête de son édition: & que Mr. Fleuri Scholiaste Delphin a fait imprimer à la tête de la sienne. On peut dire qu'Apulée étoit un genie universel: il y a peu de sujets qu'il n'ait maniez. Il a traduit le Phedon de Platon, & l'Arithmétique de Nicomachus: il a écrit de republica, de numeris, de Musica; on cite ses questions de table; ses lettres à Cerellia qui étoient un peu bien libres; ses proverbes, son Hermagoras, ses Ludicra. Il parle lui-même (h) de ce dernier Legerunt, dit-il, à Ludicris meis epistolium de demeritio, versibus scriptum. Nous avons encore son Ane d'or en onze livres; son Apologie; ses Traitez de Philosophia naturalis; de Philosophia morali; de Syllogismo categorico; de Deo Socratis; de Mundo, & ses Florida. Quant à ses lettres à Cerellia, je ne veux point ométre la pensée d'un savant (i) Critique. Il croit que le nom de Cicéron doit être inséré dans le passage d'Aufone où il est parlé de ces lettres; car c'est à Cicéron qu'on a reproché d'avoir eu des liaisons peu louables avec Cerellia; & de lui

quam la- hite mira- mur. Hoc totum am- bularium genus ab ineunte aeo unis studis litterarum ex summis viribus deditus, omnibus aliis specie voluptatibus, ad hoc avi, haud sciam aune super omnes homines impenso labore, diuque noctuque, cum de suo in aspectu & dispendio bona valetudinibus, eam quaessissent.

(f) Vel argumen- ta hacten- ca sibus ama- contes & des rapsodies d'Apulée. (e) Major fuit dolor quod illum pro literato laudandum plerique duxissent, quam ille nanis quibusdam amibus occupatus inter Milesiacas punicas Apulei sui, ludicra literaria consenseret. Macrobe a renvoyé aux (g) nourrices tous les Romains semblables à l'Ane d'or d'Apulée.

quam la- hite mira- mur. Hoc totum am- bularium genus ab ineunte aeo unis studis litterarum ex summis viribus deditus, omnibus aliis specie voluptatibus, ad hoc avi, haud sciam aune super omnes homines impenso labore, diuque noctuque, cum de suo in aspectu & dispendio bona valetudinibus, eam quaessissent.

(g) 490- log. pag. 276.

(h) App. dicra. Il parle lui-même (h) de ce dernier Legerunt, dit-il, à Ludicris meis epistolium de demeritio, versibus scriptum. Nous avons encore son Ane d'or en onze livres; son Apologie; ses Traitez de Philosophia naturalis; de

(i) Eride- ricus Gro- Deo Socratis; de Mundo, & ses Florida. Quant à ses lettres à Cerellia, je ne veux point ométre la pensée d'un savant (i) Critique. Il croit que le nom de Cicéron doit être inséré dans le passage d'Aufone où il est parlé de ces lettres; car c'est à Cicéron qu'on a reproché d'avoir eu des liaisons peu louables avec Cerellia; & de lui

* *Apolog.*
Pag. 320.
† *Florid.*
Pag. 355.
‡ *Id.*
§ *Id.*
¶ *Id.*
Pag. 356.
‡ *Epist.*
10. l. 2.
à *L'Apologie à Paris en 1635. in 4. l'Année d'Or à Gouda en 1650. in 8.*

il n'y a qu'une partie qui ait résisté aux injures du tems. Il se plaisoit à declamer, & il le faisoit avec l'applaudissement de tout l'Auditoire. Lors qu'il se fit ouvrir à Oeca, * les auditeurs s'écrierent tout d'une voix qu'il lui falloit conférer l'honneur de la bourgeoisie. Ceux de Carthage l'écoutèrent favorablement, † & lui érige-
rent une statue: plusieurs autres villes ‡ lui firent le même honneur. On dit que sa femme lui tenoit la chandelle pendant qu'il étudioit; mais je ne croi pas qu'il faille prendre cela au pied de la lettre, c'est apparemment une figure des éloquence Gauloise de Sidonius Apollinaris, †. *Legentibus meditantibusque candelas & candelabra tenuerunt.* Plusieurs Critiques ont publié des notes sur Apulée. Philippe Beroalde en publia de fort amples sur l'Anc d'or. L'édition de Colvius comprend trois volumes in 8. & beaucoup de notes. Celle de Elmenhorst n'en comprend qu'un. Priceus a publié β à part l'Anc d'or & l'Apologie avec de observations fort amples. Les notes de Casaubon, & de Gentilis sur l'Apologie sont estimées. Je ne sache point qu'on ait d'autres traductions (Q) Françoises de l'Anc d'or qu'en vieux Gaulois. On a raison de prendre ce livre (R) pour une satire continuelle des desordres dont les Magiciens, les Prêtres, les impudiques, les voleurs, &c. remplissoient alors le monde.

AQUAVIVA (ANDRÉ MATTHIEU) Duc d'Atri dans le Royaume de Naples, ajouta à l'éclat de sa naissance une érudition qui le rendit très-illustre vers la fin du X V. siècle, & au commencement du X VI. Son pere Jules Aquaviva Comte de Conversano s'étoit distingué en plusieurs rencontres par sa valeur, & il commandoit l'armée de Naples γ lors qu'il fut tué dans une escarmouche, pendant que les Turcs assiegeoient Otrante l'an 1480. Son fils dont nous parlons dans cet article, fut δ inconsolable de cette perte assez long tems. Il ne se contenta pas d'étudier, & de se familiariser avec les Savans; il se mêla aussi de faire des livres, & il s'en tira honorablement; comme il paroit par l'Ouvrage qu'il intitula *l'Encyclopedie*, & par un autre où il traite (A) de la vertu morale. Mais avant que de s'appliquer aux lettres avec tant d'ardeur, il avoit donné au metier des armes tout ce que sa naissance pouvoit exiger de lui, & il s'y étoit signalé, encore que la fortune lui eût été fort contraire. Il s'étoit trouvé deux fois à des batailles perdues, & y avoit été blessé & pris prisonnier. L'étude le consola dans sa prison, & il fut assez heureux pour obtenir la liberté de Ferdinand Roi d'Aragon, lors que Gonalve surnommé le grand Capitaine le vouloit envoyer en Espagne avec les autres prisonniers. Depuis ce tems-là il jouit tranquille-

γ Voyez
l'Hist. de
Mahomet
II. par
Guillet t.
2. p. 373.

δ Voyez
les vers
que Mica-
rulle lui
adressa
epigramm.
l. 1. p. m.
16.

avoir écrit trop librement. Sur ce pied-là il faut lire ainsi dans Aufone, *Esse Apulejum in vna Philosophum, in epigrammatis amatorem; Ciceronis in preceptis omnibus exsulare severitatem, in epistolis ad Cerebellum subesse petulantiam.*

(Q) D'autres traductions Françoises de l'Anc d'or qu'en vieux Gaulois.] Jean Louvean, si je ne me trompe, est l'Auteur de la premiere: la Croix du Maine (A) en fait mention, sans marquer l'année qu'elle parut. Il se contente de dire qu'elle fut imprimée à Lion. Elle fut imprimée à Paris par Claude Micard l'an 1584. Un certain J. de Montyard a donné une traduction de ce même livre avec un Commentaire. Les deux éditions que j'en ai vues sont l'une jointe la copie imprimée à Paris chez Abel l'Angelier 1612. l'autre à Paris chez Samuel Thiboult 1623. La Preface est assez longue, & contient la critique de plusieurs fautes de Jean Louvean.

(R) Prendre ce livre pour une satire continuelle.] Voici ce que je trouve dans les (b) notes de Mr. Fleury Scholiaste Dauphin. *Totipotro hoc metamorphosis Apulejana & stilo & sententia Satyricon est perceptum (ut recte observavit Barthius Advers. l. 51. cap. 11.) in quo magica debria, sacrificulorum scelera, adulterorum crimina, furum & latronum impunita factiones palam disseruntur.* Il ajoute que les chercheurs de la Pierre Philosophale y pretendent trouver les mysteres du grand Oeuvre. Un homme qui s'en voudroit donner la peine, & qui au-

roit la capacité requise, (il faudroit qu'il en eût beaucoup) pourroit faire sur ce Roman un Commentaire fort curieux, & fort instructif, & où l'on apprendroit bien des choses que les Commentaires precedens, & quelque bons qu'ils puissent être d'ailleurs, n'ont point dites. Il y a quelques endroits fort sales dans ce livre d'Apulée. On croit que l'Auteur y a mis quelques Episodes de son invention (c), & entre autres celui de Piché, qui a fourni de nos jours la matiere d'une excellente piece de Theatre à Moliere, & d'un fort joli Roman à Mr. de la Fontaine.

(A) Où il traite de la vertu morale.] Il ridus Commentaire de Paul Jove semble que Paul Jove veuille dire que c'étoit un Commentaire sur le Traité de Plutarque de la vertu morale, & c'est ainsi que l'Auteur moderne des notes sur les poésies Latines de (d) Li-Sannazar Pa entendu (f): mais je n'ai pas trouvé assez de clarté dans les expressions de Paul Jove pour ofer me déterminer à ce sens-là; j'ai mieux aimé me tenir dans une idée plus vague. Voici le Latin de cet Auteur, *Nemo ex his qui illustribus oris famulis atate nostra claruerunt... Andrez Mattheo Aquavivio... se luculentius optimis disciplinis exornavit; uti praclarè constat eo libro nobili pariter ac erudito qui Encyclopedia inscribitur, & de morali virtute Plutarchi plenior liber subtili & copioso commentario persimilis ostendit.* C'étoit apparemment une Paraphrase fort travaillée de ce Traité de Plutarque.

(c) Hocrum certe nosse ita imitator fuit, ut è suo penu innumera rabilia protulerit, atque inter cetera venustissimum illum lud Plyphes Envidius. Jul. Florentinus. Item comment. in usum Delphini p. 2.

(d) Li-Sannazar Pa entendu (f) de virtute morali. Not. ad Sann. eleg. pag. 188.

quillement des douceurs de la vie privée au milieu des livres, & de la conversation des hommes de lettres dont il se vit fort loué (B), & fort honoré. Il inspira la même ardeur pour l'étude à son frere Bellifaire, qui devint lui aussi Auteur, car il fit un livre de la chassé, & un autre du duél. Notre Aquaviva auroit été plus heureux, s'il eût été un peu meilleur économe; mais pour avoir fait trop de depense pendant plusieurs années, il se trouva enfin incapable d'en faire assez. Il mourut à Conversano âgé de 72. ans, lors que les troupes de France sous la conduite de Lautrec ravageoient la Pouille*; c'est-à-dire l'an 1528.

AQUIN (PHILIPPE D') en Latin *Aquinas* ou *Aquinus*, s'est aquis beaucoup de reputation par la connoissance de l'Hebreu qu'il enseignoit à Paris sous le regne de Louis XIII. Il étoit originaire d'Aquino dans le Royaume de Naples †, & de là vœuot son nom; mais il étoit né dans le pais d'Avignon. Il se convertit du Judaïsme. Il est fait mention de lui (C) dans le proces du Marechal d'Ancre. Simon de Muis (D) lui a donné bien des louanges; Valerien de Flavigni (E) au contraire en a dit du mal. Les principaux Ouvrages de Philippe d'Aquin sont un *Dictionarium Hebræo-Chaldeo-Thalmudico-Rabbinicum*, fol. imprimé à Paris l'an 1629. Les Racines de la langue Sainte, *ad formam Cubi Iuteriani*, à Paris 1620. in 16. La traduction en Italien des Apophthegmes des anciens Docteurs de l'Eglise Judaïque, recueillis par le Rabin Simon fils de Gamaliël; l'exposition des † 13. manieres dont les anciens Rabins se sont servis pour expliquer le Pentateuque. Il y a eu un Louis Henri d'AQUIN contemporain de celui-là, & fort verté comme lui dans les langues Orientales. Je ne sai s'il étoit † son fils ou son frere. Il traduisit quelque chose d'Hebreu en Latin qui fut imprimé à Paris l'an 1620. & l'an β 1622.

ARAGON (ALFONSE V. DU NOM ROI D'). Cherchez sous le mot NAPLES, Alfonse I. du nom Roi de Naples.

ARAGON (JEANNE D') femme d'Ascagne Colonna Prince de Tagliacozzi, a été une Dame très-illustre dans le XVI. siecle. Elle étoit de Naples, & descendoit des Rois d'Aragon. Les beaux Esprits de son tems firent (A) sonner ses éloges d'une façon extraordinaire. Le Philosophe Augustin Niphus

* Ex Jo-
vio, eleg.
doctior. aut.
c. 73.

† Je ne
sai cela
que par
ous dire.

‡ Imprimé à Pa-
ris in 4.
1620.

1. Mr. Co-
loniez
croit qu'il
étoit son
fils.

β Voyez
Coloniez,
G illa
Orient.
pag. 254
256.

(B) Fort loué & fort honoré.] Alexandre d'Alexandre lui dedia ses *Jours geniaux*. Pontanus lui dedia son 1. livre de *rebus castribus*. Sanazar l'a loué delicatement sur ce qu'il étoit, comme on Pa dit depuis de Mr. de Montauzier,

„ lecture de quelques versets du Psalme 51. mi-
„ serere mi en Hebreu; laquelle lecture ils
„ vouloient faire faire par Dacquin en la forme
„ qu'elle leur avoit été quelquefois faite par
„ Monralto. „

Favoi de Pallas quelque nom qu'on lui donne,
Ou celui de Minerve ou celui de Bellone.

(D) Simon de Muis lui a domé bien des louan-
ges.] Voici ce qu'il dit sur le verset du Psea-
me 35. *Cum hie hererem dubius, Philippus Aquinas e Judo Christianus, vir rara & exquisitissime in Hebræicis literis doctus, & quem nunquam frustra consulas, sorts venit ad me visendi gratia, & venit quidem optatus. Ille statim atque de re communicavi, ut singulos Bibliorum versus imo & voces singulas in numerato habet, ac tanquam digitos tenet, indicavit locum ex Esaiæ 66. : 13.*

Voyez la derniere élegie du 2. livre sur la fin, & la 2. épigramme du 2. livre. Pour ce qui est de l'épigramme 44. du même livre, je doute qu'elle soit à la louange de notre Aquaviva, comme Pa cru (a) l'Auteur des notes sur Sanazar; elle s'adresse ad *Neritiorum Ducem* qui, selon le temoignage de Paul Jove, étoit Bellifaire Aquaviva frere d'André Matthieu. La 1. élegie du 3. livre ne se rapporte point non plus ce me semble à ce dernier, mais à Jules Aquaviva son pere.

(E) Valerien de Flavigni . . . en a dit du mal.] Il étoit Professeur en Hebreu dans le College Royal à Paris. Il fronda cruellement la Bible de Monsr. le Jui, il fourint que le texte Hebreu y avoit été miserablement designé par Philippe d'Aquin. *Tot ac tantis conspurcatorum Parisiensium maculis atque sordibus, obsecrantibus impurissimis manibus Philippi Aquinatis Avenionensis ex Judo Christiani, ut à plantæ pedis usque ad verticem non sit in eo sanitas (c).*

(C) Dans le proces du Marechal d'Ancre.] La chose est trop singuliere pour ne devoir pas être rapportée. „ Item est verifié par informations, „ même par la deposition de Philippes Dacquin „ ci devant Juis; & aujourd'hui Chretien, le- „ brum, dit- „ quel Conchine & sa femme ont mandé à il, ad liberos „ Molins où étoit icelui Dacquin (b) chez le „ morté Mo- „ Lieutenant Criminel, que Conchine & sa fem- „ me se font aider de la Cabale & des livres des „ ex Philip- „ pi Dacquin „ Juis. Etant à noter ce qu'a depesé ce Dac- „ precepto „ quin, que Conchine en la presence de sa „ ris olim „ femme auroit été un pot de chambre pour „ impureté, & emporté hors l'image du Cruci- „ fix, de peur d'empêchement à l'effet que Con- „ chine & sa femme pretendoient tirer de la

(c) In epi-
stola de
Heptaplis
Parisien-
sibus, apud
Colome-
sium, Gall.
Orient.
pag. 256.

(A) Firent sonner ses éloges d'une façon extraor-
dinaire.] Je n'ai point vu de Dictionaire où l'article de cette Dame se trouve: c'est un pe-
ché d'omission très-digne d'être censuré; car
jamais peut-être il n'y avoit eu ni homme ni
femme dans le monde, dont le merite eût été
loué, ni par autant de beaux Esprits, ni en
autant de langues, que le fut au XVI. siecle
celui de Jeanne d'Aragon. Les vers qui furent
S f 2 faits

DETRI-
CATION
poétique
de cette
Dame.

(a) Pag.
188.

(b) Peut-
être y étoit-
il Precep-
teur de
Gilbert
Gautrin,
qui a reco-
nn qu'il
avoit été
disciple de
Philippe
d'Aquin,
integrum
Me. li-
brum, dit-
il, ad liberos
de vita &
morte Mo-
si p. 305.

mei resson-
dus de-
scripsi-
mus.

ne fut pas des moins empressé à lui rendre ses hommages. Il la représenta si belle, & il particularisa (B) de telle sorte les perfections de son corps, qu'il s'est trouvé des (C) Auteurs qui ont dit qu'il l'avoit flatée, & que l'amour l'a-

(e) Ventre
sub pecto-
re decen-
ti, & latera
cui secre-
tiora cor-
reipon-
deant.
Ampli-
orque per-
rotundis
coxendici-
bus, coxâ
ad ibiam
& tibi ad
brachium
sesquial-
terâ pro-
be, & entre la jambe & le bras. On voit à la portion
ie haben-
te. Niphus
pag. 213.
Ojuscul.
Or edit. Paris
1645.

faits à sa louange ont été recueillis par Jérôme Ruscelli, & publicz à Venise en 1555, sous le titre de TEMPIO ALLA DIVINA SIGNORA DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *fabricato da tutti i piu gentili spiriti, & in tutte le lingue principali del mondo.* L'Apothéose poétique de cette Dame se fit à-peu-près comme la canonisation des Saints. D'abord plusieurs beaux Esprits s'aviserent de leur propre mouvement, de temoigner leur dévotion à cette Divinité, & de lui préparer un Temple; & en suite l'affaire passa en decret l'an 1551. à Venise dans l'Academie de' *Dubbiosi*. Après plusieurs deliberations & consultations sur un incident qui se presenta, savoir si ce Temple apartiendrait conjointement à la Donna Giovanna d'Aragona, & à la Marquise du Guast sa sœur, le decret porta, que ven les oppositions qui furent faites anciennement de la part des Pontifes à Marcellus, lors qu'il voulut dedier un même Temple à la Gloire & à la Vertu, la Marquise du Guast ne pourroit avoir fa part au Temple de sa sœur, qu'au moyen de quelques interpretations particulieres. Non seulement les Poëtes dont Ruscelli recueillit les vers, mais lui aussi dans la prose de son Epitre dedicatoire au Cardinal de Trente, & dans celle de la preface se servent des termes d'adoration, & de divin. Il est vrai qu'il y ajoûte ce correctif, que l'adoration de cette Dame seroit relative au Souverain Etre (a) qui lui avoit conféré tant de perfections. Voici ses paroles: *Questa conoscenza* . . . *ha fatto questi amici di dietro che cono-*

(a) Il dit dans la Preface que le pré- cis de toutes les pieces de son Recueil est. Che questa gran Donna, come perfectissima di corpo & d'animo, & come particolarissima fattura del sommo Iddio, meriti d'essere adorata ad honore del fattor suo. Overo che ciascuno partitamente offerisce il suo voto, à la purità dell' affetto suo.

(b) Voyez les remarques de son article.

(B) Il particularisa de telle sorte les perfections de son corps.] Niphus a dédié à cette Dame son Traité du Beau; & pour refuter les anciens Philosophes, qui ont soutenu qu'il n'y a point de beauté parfaite dans l'univers, il leur allegue dans le 5. chapitre l'exemple de Jeanne d'Aragon. Il entre dans un détail si exact en

faisant le portrait de cette Belle, qu'assûrément on n'a rien vu de si bien particularisé parmi ce grand nombre de portraits, que les Romains de Mademoiselle de Sanderi mirent à la mode il y a 30. ou 40. ans. Il ne se contenta pas de decrire les beautez visibles à tout le monde, il passa jusq' à celles (e) *quas sinus abscondit*, & jusq' à la proportion qui regnoit entre la cuisse & la jambe, & entre la jambe & le bras. On voit à la tête de ce Traité une lettre du Cardinal Pompée Colonne à Augustin Niphus, laquelle rend (d) temoignage à l'excellente beauté, & aux autres grandes qualitez de Jeanne d'Aragon. Or personne n'ignore combien un Cardinal de qualité est juge competent en ces matieres, & même fin connoisseur, *quam elegans formarum spectator* flet.

(C) Il s'est trouvé des Auteurs qui ont dit qu'il l'avoit flatée.] Louis Gayon (e) ne sauroit se persuader, que toutes les beautez que Niphus attribue à La Princesse Jeanne d'Aragon, de l'illustre maison des Colomes, fussent en elle, *mais je cède*, dit-il, *qu'il en fut amoureux, & aux autres grandes qualitez de Jeanne d'Aragon. Or personne n'ignore combien un Cardinal de qualité est juge competent en ces matieres, & même fin connoisseur, quam elegans formarum spectator flet.*

(e) Non vulgo speciosissima quæque exponitur natura: tam ævo parens officiosa ac veluti divinitatis æmula, ut perfectum admirandumque aliquid, nihil minus immortalibus quam si-milium genitibus nihil minus Joannena Aragoniam Comitumnam procreavit, arque ab incunabulis ad hanc usque ætatem, in de complexione fort amoureuse, & de forte que forensillima percher de cette chaîne, (f) sous laquelle il joüoit quelquefois un personnage très-honteux, jusq' à danser au son de la flûte. J'avoüé aussi qu'ayant été amoureux d'une (g) Demoiselle d'honneur de Jeanne d'Aragon, il a pu voir de près cette belle Dame, & se chauffer de près à ce grand feu; mais il n'est pas certain qu'il se soit oublié jusques à porter les vûes si haut, inter for. D'ailleurs comme il ne (h) pratiquoit point la Medecine, encore qu'il y eût été gradué, il n'y a point d'apparence qu'il ait été le Medecin de cette Duchesse; car les personnes de cette qualité se fient plus dans leurs maladies à

insignavit, &c. (e) Diverses leçons, vol. 3. l. 3. ch. 12. (f) Sceptis liberis, & senescente uxore, septuagenarius senex pulchre citra libidinem impotentem amore correptus est usque ad insaniam, ita ut perierit philosophum senem atque podagricum ad tibias modos saliantem miserabili cum pudore confixerint. Jovius Elog. c. 92. (g) Naudæus Judic. de Ang. Niphos. (h) Medicinam licet circiteris insit ut perierit nungquam exercuerit, optimè tamen callebat. Id. ib.

voit jetté dans les hyperboles. On a même pretendu que la qualité de Medecin (D) lui avoit donné des privileges qui l'avoient enflammé d'amour. Ces pensées me paroissent * fades. Ce n'étoit point seulement par sa beauté qu'elle se fit admirer; le courage, la prudence, & la capacité des grandes affaires † la distinguèrent extrêmement des autres femmes de qualité. Sous le Pontificat de Paul IV. elle eut part aux résolutions qui furent prises par les Colannes contre les interêts de ce Pape. On l'auroit emprisonnée, si l'on n'eût eu quelques considerations pour son sexe; mais en cette consideration on se contenta de (E) lui defendre de sortir de Rome. Elle ne laissa pas d'en ‡ sortir bien adroitement, afin d'être plus en état de seconder les entreprises de son fils, qui étoit ce Marc Antoine Colonne qui aquit dans la suite tant de gloire à la bataille de Lepante. Il ne paroît pas qu'en ce tems-là elle fût bien avec son mari; car elle étoit entièrement dans les interêts de son fils: or il y avoit une (F) mesintelligence si outrée entre le pere & le fils, que celui-ci contribua à l'emprisonnement de

* Voyez la remarque C.

† Voyez la remarque E.

‡ En 1556.

un Medecin d'experience, qu'à un Medecin de speculation, qui fait son fort, comme faisoit Niphus, de la profession de Philosophie. Ainsi j'aurois mieux dire, que le jugement n'ayant pas été fa partie dominante, il s'est émané de parler des choses qu'il n'avoit point vues, & d'y appliquer ses idées. Ce qu' Louis Guyon remarque, que cette Princeesse étoit de la Maison des Colannes, pourroit être vrai du côté maternel, & néanmoins il ne se seroit pas bien exprimé. Nous avons vu que le Cardinal Pompée Colonne l'appelle *Joannam Aragoniam Columnam*, c'est apparemment à cause qu'elle étoit mariée à Alcanio Colonna. On auroit peut-être critiqué avec plus de fondement Augustin Nyphus sur le chapitre 68. du Traité *De pulero*; où après avoir dit qu'il n'y avoit que Jeanne d'Aragon en ce tems-là qui méritât le nom d'heureuse, vous qu'elle possédoit les deux parties de la félicité des femmes, savoir la beauté & la chasteté, il parle tout aussi-tôt de Victoire Colonne Marquise de Pescaire, comme d'un exemple éclatant de la jonction de la beauté avec la pudicité.

(D) *Que sa qualité de Medecin lui avoit donné des privileges.* Il y a long tems que les Poëtes, & bien d'autres aussi font des réflexions sur ce privilege des Medecins. Voici comment Ovide fait parler l'amoureux Aconce.

*Me miserum! quod non Medicorum jussa ministro,
Astringoque manus, infideoque thoro.
Et rursus miserum! quod me procul inde remoto,
Quem minime vellem, forsitan alter adest.
Ille manus istas astringit, & affidet agra.
Invivis superis, cum superisque mihi.
Dumque suo tentat salientem pollice venam,
Candida per causam brachia sepe tenet,
Contractaque sinus, & forsitan oscula jungit,
Officio merces plenior ista suo est.*

Remi Belleau dans son Commentaire sur le 2. livre des Amours de Ronfard, pretend que le Sonnet 46. a été pris de cette Epître d'Ovide. Voici les paroles de Ronfard:

*Ha! que je porte & de haine & d'envie,
Au Medecin qui vient soir & matin
Sans nul propos tatomer le tein,
Le sein, le ventre, & les flans de m'amie.
I. as! Il n'est pas si soigneux de ma vie
Comme elle pense, il est mechant & su:
Cent fois le jour il la visite, afin
De voir son sein, qui d'aimer le convie.*

Mais il falloit observer cette difference, que celui dont Aconce se plaint étoit fiancé avec la malade. Sans cela elle n'auroit pas osé avouer, en repondant à Aconce que ce rival ne la baisoit que quelquefois, *oscula rara accipit*. Brantome cite en quelque endroit de ses Memoires ce Sonnet de Ronfard, & en dit de bonnes à cette occasion.

(E) *On se contenta de lui defendre de sortir de Rome.* Le passage que je vais citer d'Antoine Marie Gratiani, contient en beaux termes la preuve dont j'ai besoin. *Joanni (a) Arragonia (a) De Marci Antoni mater, virilis audacia femina, qua virorum quoque consiliis apud filium habitis inter-*

illustrum fuerat, continere se domi, neque pedem inde eff-

ferre fuerat jussa; id enim sic indulserat dignitati ejus Pontifex, ne in carcerem duceretur. Ea cum rem spectare ad arma bellumque, & primum Pont-

ificiorum impetum in oppida filii fore intelligeret, resistibus manè summo commutatis, cum filia (c) Fran-

nuru, corruptis aut deceptis porta cristodibus, egressa Urbe, consensu quo ad se preparaverat equis, de Trento protinus Neapolim ansgit. Pontifex quancquam p. 723. de

deceptum se delusumque à femina graviter crebatur, acerbius tamen Hispanis, quorum ea consiliis adm-

istraventur, irascebatur. Ce fut en consequence d'Amster-

de cette évafion, & des autres sujets de colere qui aigrirent l'esprit du Pape contre les Colannes, qu'il, adressa un (b) Monitoire à Jeanne d'Arra-

gon, par lequel il lui defendoit de marier pas une de ses filles sans sa permission, fave de Marcus Antonius ejus filius, cui cum parente veteres & nunquam satis compositæ contro-

verfice intercedebant, vint interposuit, eodemque tempore parant des biens confisque, dont il chassa les ministres de la Justice, peu avant la mort de Jules III. Il étoit sorti de Rome contre la obsequieuse de Paul IV. cette desobéissance jointe Filii mi-

nistros procul habit. Le pere s'excuja sur la prison où il étoit detenu à Naples, pour avoir tâché d'exéciter un soulèvement: le fils allegu qu'il avoit mis en questre les Terres entre les mains de Mendoza, 14. n. 9.

REMAR-
QUE sur
les atou-
chemens
des Medecins.

REMAR-
QUE sur
les atou-
chemens
des Medecins.

(b) Le 2. Janvier 1556.

(c) Fran-
Paolo Hist.

(d) In ipsa
rei con-

(a) De
Concilio
de Trento

(a) De
la traduct.

(a) Amelct
edit.

(a) Amster-

(a) 1686.

(a) In ipsa

(a) rei con-

(a) nunquam

(a) satis com-

(a) positæ

(a) contro-

(a) verfice in-

(a) tercedebant, vint

(a) interposuit, eodemque

(a) tempore parant des biens

(a) confisque, dont il chassa

(a) les ministres de la Justice,

(a) peu avant la mort de

(a) Jules III. Il étoit sorti

(a) de Rome contre la obsequieuse

(a) de Paul IV. cette desobéissance

(a) jointe Filii mi-

(a) nistros procul habit.

(a) Le pere s'excuja sur la

(a) prison où il étoit detenu

(a) à Naples, pour avoir tâché

(a) d'exéciter un soulèvement:

(a) le fils allegu qu'il avoit

(a) mis en questre les Terres

(a) entre les mains de Mendoza,

(a) 14. n. 9.

de l'autre pour crime d'Etat. Chose fâcheuse qu'une Dame d'un si grand mérite, fût d'ailleurs en mauvais menage avec son mari. Cela n'est point aussi rare qu'il devroit l'être parmi les personnes de son sexe qui ont de si grandes qualitez. Elle avoit une (G) sœur qui fut fort belle jusques dans la vieillesse. J'en parlerai dans les remarques. Elle eut aussi une bru qui fut très-illustre. Voyez la marge †.

ARAGON (ISABELLE D') fille d'Alfonse Duc de Calabre, fils de Ferdinand Roi de Naples, fut mariée avec Jean Galeas Sforce Duc de Milan environ l'année 1480. Ce Duc étoit sous la tutelle de Louis Sforce son oncle avant son mariage, & n'y fut pas moins depuis qu'il eut épousé Isabelle d'Aragon. Les conseils de cette Princesse aussi ambitieuse que belle, lui* donnerent le courage de temoigner qu'il vouloit jouir pleinement de tous ses droits; mais il avoit à faire à forte partie: son Tuteur étoit l'homme du monde le plus intriguant, & le plus capable de se soutenir contre les justes prétensions de son neveu. Il étoit devenu amoureux de la Princesse Isabelle la première fois qu'il la vit, & comme elle n'étoit encore l'épouse de Jean Galeas que par Procureur, il ne desespéra point de l'épouser à l'exclusion de son neveu. Il s'ouvrit de ce dessein à cette Princesse, & l'assura qu'elle commanderoit plus certainement si elle l'épousoit, que si elle étoit la femme de Jean Galeas. Cette proposition fut rejetée fierement. Le Tuteur ne se rebuta pas; il fit en sorte que son neveu ne conformât point son mariage; & l'on dit même qu'il se servit pour cela d'une (A) ligature magique. En même tems il fit négocier à la Cour de Naples son mari-

age de Gonzague. Elle ne pouvoit s'en dessaisir sans l'ordre de l'Empereur. Palavicin ne parle point de la femme d'Alcagne Colonne; j'en suis surpris: mais comme nous savons d'ailleurs qu'elle fut mêlée à Rome dans les intrigues de son fils, & que son fils étoit mal avec son pere, nous pouvons hardiment penser qu'elle n'étoit pas trop bien avec son mari. Grariani parle plus positivement de la conduite très-odieuse de Marc Antoine envers son pere. *Ante omnes*, dit-il, (A) *Colomnorum familia, magna in civitate possessusque pro illo (Cæsar) stabat, cujus princeps Marcus Antonius cum paulo ante Ascanium patrem à quo hostili odio dissidebat insimulatum majestatis in custodia tradendum Neapoli curasset, aliquot oppidis intra fines Romane Ecclesie haud longe ab Urbe imperitabat.*

(B) *Letr.* (G) Elle avoit une sœur dont je parlerai dans les remarques. C'étoit Donna Maria d'ARAGON, femme d'Alphonse d'Avalos Marquis du Guast, l'un des meilleurs Capitaines de Charles-Quint. Sorbiere (b) la nomme Marquise de Valco, & la met parmi les femmes savantes.

Brantome qui l'a fort louée l'a mise entre les beautés qui durent long tems; car après avoir rapporté les douceurs, dont le Grand Prieur de France la regala dans une nombreuse compagnie: *Que son autonne surpassoit tous les printemis & étéz qui étoient en cette salie*, il ajoûte, (c) *Comme de vray elle se montroit encore une très-belle Dame & fort aimable, voire plus que ses deux filles, toutes belles & jeunes qu'elles étoient. Si avoit-elle bien alors près de 60. bonnes années.* (d) Le Grand Prieur en fut aussi-tôt épris, mais quoil qu'il aimât fort la mere, il prit pour sa maîtresse la fille aînée, par adombrer la chose. Au bout de six ans ou plus, Brantome étant retourné à Naples, ne la trouva que fort peu changée, & encor aussi belle, qu'elle eût bien fait, dit-il, commettre un péché mortel, ou de fait ou de volonté. Je ne me souviens point d'avoir remarqué, qu'il ait jamais fait mention de la sœur de celle-ci. Il est vrai qu'il parle quelque (e) part de la femme d'un Alcanio Colonne, qui passoit pour la plus grande beau-

té d'Italie, & que Barberousse tâcha d'enlever pour en faire un présent au Grand Seigneur: mais il la nomme la Signora Livia (f) Gonzaga. (f) Il de-voit dire Julie. Nous en parlerons plus a parlé de sa beauté puisse faire juger, qu'elle n'étoit pas moins propre que l'autre à s'attirer une semblable algarade de Barberousse. Mr. de Thou a parlé de nôtre Marie d'Aragon; il a dit que (g) l'île d'Ischia étoit principalement considérable pour avoir été le lieu de retraite de cette Dame.

(A) *Qu'il se servit pour cela d'une ligature magique.* Guicciardin assure que le bruit en quez intercourut, & que toute l'Italie en demeura persuadée. *E manifestò, dit-il, (h) che quando Isabella figliuola d'Alfonso andò à congiugersi col marito Lodovico come la vidde, innamorato di lei desiderò ottenere la per moglie dal padre: e a questo effetto operò (cosi fu allhora creduto per tutta Italia) con incantamenti, e con malie che Giovanni Galeazzo fu per molti mesi impotente alla consumatione del matrimonio: alla qual cosa Ferdinando habebbe acconsentito, ma Alfonso repugnò, onde Lodovico escluso di questa speranza, presa altra moglie & havutone figliuoli, volò tutti i pensieri à trasferire in quegli il Ducato di Milano.* Mr.

Varillas, avant que je l'ai pu remarquer, ne (b) Lib. 1. touche point cette particularité, il se contente de dire (i) que Louis Sforce empêcha durant plus de trois mois la consommation du mariage. Il fait assez entendre que l'empêchement ne venoit que de ce que l'on ne souffroit pas que les deux parties s'approchassent, car il dit (k) que le pere de la mariée mit son point d'honneur à ne pas souffrir que Louis Sforce separa. VIII. l. 1. rât plus long tems les deux jeunes époux l'un de l'autre, qu'il menaça de s'en plaindre à toute l'Europe, & de l'armer pour venger sa querelle. C'étoit une grande malice, & une violence bien insupportable que celle de ce Tuteur. Mais pour ne rien dissimuler, il faut que je dise ce que je trouve dans (l) Pierre Bémus, c'est que Jean Galeas n'étoit point encore à l'âge de puberté quand il épousa Isabelle d'Aragon. Il

† Que co-
fas no
podrian
deziric en
laude. y
exaltation
de la her-
mosissima
Duquesa
de Talla-
coza don-
na Joana
de Ara-
gon, mug-
ger de
sagre
ne y en
summo
grado ca-
lla, y fue-
niz y anti
de donna
Maria fu
Hermana
Marquesa
des Vasto.
Y de don-
na Isabel
de Gonza-
ga fu nuc-
ra? Joan
de Spwofa,
Dialogo en
laude de
las muger-
res fol. 98.
verso.

* Varillas,
Hist. de
Charles
VIII l.
2. p. m.
157.

(a) *Ubi
supra pag.
320.*

(b) *Letr.*
15. p. 73.

(c) *Dames
Gal. t. 2.
Pag. 245.
245.*

(d) *C'étoit
François
de Lorrain-
ne, Gene-
ral des
Galeres,
fils de
Claude
premier
Duc de
Guise. Ce
voiage de
Naples se
fit l'an
1559.*

(e) *Dames
Hist. ib.
pag. 283.*

(g) *Drag-
ons . . .
Anariam
insulam
arce mu-
nitissima,*

(h) *que inter
duasterras
suo im-
posita est,
sed maxi-
mè Mariæ
Arrago-
nim Al-
fonso à Ava-
li Vastu
videtur fec-
cessu no-
bilem per-
tinet. Hist.
l. 11. ad
ann. 1552.
glie & havutone figliuoli, volò tutti i pensieri à pag. 222.*

(i) *Lib. 1.
p. m. 15.*

(j) *Hist.
de Louis
XI. liv.
1. pag. 47.*

(k) *Hist.
de Charles
3. p. 211.*

(l) *Hist.
Venet. l. 2.
fol. m. 24.
verso.*

riage avec Isabelle. Ferdinand paroiffoit y donner les mains, mais le Duc de Calabre ne voulut point y consentir *. Louis Sforce fut donc obligé de livrer la proye à Jean Galeas, mais il ne renonça point à la vengeance, & il se destina pour principale victime Isabelle d'Aragon. Il lui [†] retrancha diverses choses qui [‡] faisoient son goût ou son divertissement, & il épousa une Princesse qui lui disputait le terrain en toutes choses. La jeune Isabelle eut tant de chagrins à esfuier dans ce conflit, & dans cette espece de faction (B) qui vaut bien la peine d'être decrite, qu'elle fit favior à son pere & à son ayeul que si on ne la tiroit pas de cette misere elle [‡] attenteroit à sa vie. Ces Princes ne furent pas en état de reduire Louis Sforce à la raison, car il fut l'un des instrumens qui attirerent les François en Italie, ce qui abima toute la Maison d'Aragon qui regnoit à Naples. Il poussa son crime jusques (C) à se defaire [‡] de son neveu. On eut beau

* Ibid. l. 3. p. 210.
 † Ibid. l. 2. p. 157.
 ‡ Voyez la remarque B.
 † Conjuge Joanne Galeacio orbata est, eo quidem luctuosius ac miserius quod is veneficis sublatibus creditur.
 † Ibid. l. 15. p. 422.
 (c) Mr. Varillas avoit dit dans la page 158. qu'Isabelle avoit écrit au Duc de Calabre son pere & au Roi de Naples son ayeul des lettres dont il reste encore la meilleure partie.
 (il est en marge l'Histoire de Bernardin Corio) Elle s'y plaignoit de son malheur dans les termes les plus pathétiques qu'elle étoit capable d'arracher des larmes des cœurs des plus purs : elle prétendoit ne s'être rendue esclave que par obéissance, & elle menaçoit de se donner la mort par ses propres mains, si on ne la mettoit bien-tôt

ne faudroit donc pas trouver étrange que Louis Sforce l'eût tenu separé de son épouse pendant quelques mois, en attendant l'âge de majorité que le Droit civil a prescrit pour la consommation des mariages.

(B) Cette espece de faction qui vaut bien la peine d'être decrite.] Comme il me semble que Mr. Varillas a bien réussi dans ce portrait, j'ai cru que je donnerois un fragment curieux, si je rapportois ici les propres paroles. C'est une piece d'autant plus nécessaire à cet article, qu'elle sert à faire connoître l'humeur, l'esprit, & les qualités interieures d'Isabelle d'Aragon. Louis

„ Courtisans leur en fournissoient la plus grande
 „ partie. Ils étoient fort assidus auprès d'Alphonfine, à cause que son mari distribuoit les
 „ graces; & ils n'alloient que par maniere d'acquiescement
 „ quit dans l'appartement d'Isabelle. Elle en étoit
 „ au desesper, & ce fut bien autant cette solitude
 „ de, que le peu d'argent qu'on lui fournissoit
 „ pour s'entretenir, qui lui fit écrire à son pere
 „ & à son ayeul, qu'elle attenteroit à sa propre
 „ vie (c), si on ne la delivroit de captivité. Alphonfine
 „ de son côté se laissa tellement d'Isabelle
 „ le, que pour s'en defaire elle sollicita Louis Sforce
 „ son mari, de la faire Duchesse comme il avoit
 „ lui avoit promis, & d'ajouter la qualité de
 „ Duc de Milan à celle d'Administrateur de ce
 „ Duché.

Sforce (c'est Monfr. Varillas qui (a) parle) abandonna Isabelle à son neveu, & pour lui donner une rivale qui la controit en toutes occasions, il rechercha la Princesse Alphonfine, fille de Hercule d'Este Duc de Ferrare.

Alphonfine ressembloit à Isabelle en toutes choses, excepté qu'elle n'étoit pas si belle. Elles étoient toutes deux (b) entérées mal à propos de leurs Naissances, puis qu'elles n'avoient rien à se reprocher en ce point, & qu'il y avoit de la bâtardise dans la Genealogie de l'une & de l'autre. Elles étoient fieres jusqu'à l'exces, & leur fierté tenoit de la plus fine ambition. Elles étoient plus chastes par gloire que par temperament. Isabelle s'étoit résolue au mariage, & Alphonfine y aspiroit, plutôt pour partager le pouvoir de leurs Epoux que leurs lieux. Elles aimoient toutes deux le Luxe; & quoi qu'elles eussent été élevées dans des Maisons où rien n'étoit tant en recommandation que l'épargne, elles étoient prodigues, & leur humeur alloit à dépenser autant qu'elles en auroient le moyen. Le Duc de Ferrare ne delibera pas un moment s'il accorderoit Alphonfine à Louis Sforce. Il n'avoit point de dot à lui donner, & de plus il avoit lieu d'esperer qu'elle seroit Duchesse de Milan. Elle fut donc promptement envoyée à Louis Sforce qui en eut deux fils de suite. Cette seconde lui donna lieu d'insulter à Isabelle qui n'avoit accouché la seconde fois que d'une fille; mais la jalouse avoit déjà mis de la discorde entre elles. Alphonfine ne pouvoit souffrir que l'on louât en sa presence la beauté d'Isabelle, parce qu'elle s'imaginait qu'on lui reprochoit ainsi sa laideur; & Isabelle n'endroit pas plus volontiers que l'on rendit des honneurs extraordinaires à Alphonfine, parce qu'elle croyoit qu'ils ne fussent deus qu'à elle. L'une & l'autre demouroient dans un même Palais, & mangeoient ensemble. Elles avoient tous les jours une infinité d'occasions d'augmenter leur averfion, & les

(C) Il poussa son crime jusques à se defaire de son neveu.] Je me servirai encore des propres termes de Monfr. Varillas. Voici donc ce qu'il dit (d) sous l'année 1494. après avoir conduit son Roi jusques à Pavie. Louis Sforce ce persuadé qu'il étoit tems de se defaire du Duc Jean Galeas son neveu, lui avoit dit, on, fait donner un de ces poisons lens qui produit le mieux dans le corps humain les symptomes de l'épuisement, afin de rendre plus vraisemblable le bruit que l'on répandit en même tems, que le mal de ce jeune Prince n'étoit venu que de son trop d'attachement à la beauté de sa femme. Les Medecins n'esperoient déjà plus sa guerison, quand le Roi passait par Pavie où il étoit malade, ne put donc se dispenser de le visiter. Sa Majesté ne lui parla point d'affaires, parce que Louis Sforce avoit demandé avec tant d'instance d'être procureur à cette entrevue, que l'on n'avoit osé le refuser. Elle temoigna seulement du regret de voir son cousin germain (e) dans un si pitoyable état, & elle tâcha de le flatter de quelque esperance de guerison; mais Jean Galeas qui se sentoit mourir, & ne doutoit pas que ce ne fût par la méchanceté de son oncle, profita de cette conjoncture. Il ne pensa plus à soi; & ne se souvenant que du fils & de la fille qu'il laissoit au monde, il les recommanda au Roi avec une abondance de larmes qui marquoit assez, que si Sa Majesté ne prenoit d'eux un soin particulier, il voyoit qu'on les empoisonneroit aussi bien que lui. La Duchesse sa femme pour achever la tragedie, se jeta aux pieds du Roi, & lon les Auteurs Italiens, qui sont en cela plus en liberté. (d) Ibid. pag. 253. (e) Ils étoient deux fils de deux sœurs, Princeses de Savoye.

(a) Vie de Charles VIII. l. 3. pag. 211.

(b) Borso d'Este Triumphant Ayeul paternel d'Alphonfine, & Ferdinand Ayeul paternel d'Isabelle étoient bâtards.

en liberté. (d) Ibid. pag. 253. (e) Ils étoient deux fils de deux sœurs, Princeses de Savoye.

dire que Jean Galeas (D) étoit mort de trop caresser sa femme, la tradition qui a imputé sa mort à l'ambition de son oncle a prevalu. La Princesse Isabelle se retira à Naples après que les François eurent pris Milan, & parut la plus affligée de toutes les Princeses ses parentes † qui se trouverent en grand nombre dans l'Île d'Ischia lors que le Roi Frideric fut obligé de se remettre à la discrétion de Louis XII. l'an 1501. Elle ne fit que passer de deuil en deuil pendant un assez long tems, elle perdit dans l'espace de quelques années son (E) ayeul, son mari, son pere, son frere, son oncle, son fils. La seule consolation qui lui resloit fut de voir que Louis Sforce son persecuteur expia ses crimes en France, dans une dure captivité qui ne finit que par sa mort. Elle eut une autre consolation aussi sensible peut-être, ou même plus sensible que celle-là, c'est que sa fille unique Bonne Sforce fut mariée à Sigismond Roi de Pologne. Elle s'étoit retirée dans une* ville du Royaume de Naples qui lui avoit été donnée pour son douaire, & elle y vécut d'une manière qui temoigna que les revers de la fortune n'avoient point abatu cet air de grandeur royale sous lequel elle avoit été élevée. Elle mourut d'hydropisie, mais elle avoit eu le tems de faire un voyage de devotion à Rome sous le pontificat de Leon X. Elle alla à pied au Vatican suivie d'un grand nombre de Dames parées comme des épousées. Toute la ville accourut à ce spectacle †. Il seroit à souhaiter pour sa memoire que nous pussions finir ici son article, sans y ajoûter une queuë qui est un peu incommode; mais nous ne sommes pas les maîtres de ces faits. Ses propres panegyristes se sont fêrvés de la conclusion que l'on va voir. Cette Dame qui dans sa plus grande jeunesse avoit fait parler glorieusement de sa vertu, donna (F) prise à la médisance quand elle fut sur le retour, & souffrit les galanteries de Prosper Colonne avec très-peu d'égards pour la renommée. Sa fille Reine Douairiere de Pologne s'étant retirée à la même Terre du Royaume

† Gratianus, de casibus viror. lib. I. l. 1. §. 41.

* A Bari, voyez la dernière remarque.

† Jovius, ibid.

(a) Lib. 1. pag. 27. ad ann. 1494.

(b) Ludovicum Sforziam qui pu-

plus croyables que Commimes, qui veut que ce fut aux pieds de Louis Sforce. Elle étoit trop fiere, pour s'abaisser jusques-là; & quand elle auroit pu s'y résoudre, elle n'étoit que trop convaincuë que sa soumission seroit inutile. Elle ne parla pas de ses enfans, parce qu'elle supposa que les larmes de son mari auroient eu leur effet en ce point: elle employa les siens, non pour son pere; & le Roi ne lui reparla d'autre chose, sinon que l'expédition de Naples étoit trop avancée, pour la laisser impar-

(D) Jean Galeas éton mort de trop caresser sa femme. Guicciardin (a) avouë que Pon publica cela, mais il ne laisse pas de donner pour l'opinion generale de toute l'Italie, que ce Prince mourut du poison que Louis Sforce lui avoit fait avaler. *En publicato da molti la morte di Giovan Galeazzo essere proceduta da coito immoderato, non dimeno si credeva universalmente per tutta Italia, che e' fusse morto non per infermita naturale ne per incontinentia, ma di veleno: e Teodoro da Pavia uno de' Medici Regii, il quale era presente quando Carlo lo vifito, affermò haverne veduto segni manifestissimi. Ne fu alcuno, che dubitasse che se era stato veleno, non gli fusse stato dato per opera del re.* Jovien Pontan assure que tout le monde (b) parloit hautement de ce crime abominable de Louis Sforce. La foule des Historiens va là; un (c) Bernardin Corio, un Pierre (d) Bembus, un (e) Vianoli, &c.

(E) Elle perdit dans l'espace de quelques années son ayeul, son mari. Paul Jove (f) décrit eloquemment cette longue suite de malheurs, mais il n'a pas toujours observé l'ordre; il a mis la mort du mari avant celle de l'ayeul. Quant au fils de nôtre Princesse il dit que les François l'enleverent à sa mere, & le transporterent en France pour en faire un Moine, & qu'il tomba de cheval à la chassé & se tua. In ven-

(c) Hist. Mediolan. part. 7. (d) Ubi supra fol. 30. (e) Hist. Veneta part. 2. p. 20. (f) Elog. l. 5. pag. m. 422.

tione currentis equi lapsu in Hædis exanimatus esse nunciaretur. Hanc enim vel in via deposcentibus Gallis tradiderat, à quibus cucullati sacerdotis habitu inopulenti sacerdoti canobium idcirco concessus fuerat, ne Sforziani Regni legitima proles hæretis superesset. Bernardin Corio fait une description touchante de la douleur où cette Princesse fut plongée, lors qu'elle vit tout à la fois son mari dans le tombeau, son fils exclus de la Duché de Milan, & la femme de Louis Sforce sur le trône. *Li suoi fautori gridando Duca, vifito (Ludovico) il templo di Divo Ambrosio, e le campane in segno de letitia fece sonare, il morto corpo di Giovanne Galeazzo anchora essendo nel Domo scoperto, e quasi universalmente da tutti pianto e condoluto il miserando e pietoso caso. Isabella sua moglie a Pavia con li poveri figliuolotti vestiti de lugubre vestimenti, come pregioniera si reclose entro una camera, e gran tempo stettò giacendo sopra la dura terra, che non vide aere. Dovrebbe pensare ogni lettore lacerato caso de la scorsolata Ducissa, e se piu duro il cuore haveffe che diamante, piangerebbe a considerate qual doglia dovezza essere quella de la scagurata e infelice mugliere, in uno punto vedere la morte del giovenetto e bellissimo consorte, la perdita de tutto lo imperio suo, e li figliuolotti a canto orbatì de ogni bene; il padre e fratello con la casa sua expulsi dal Neapolitano Reame, e Ludovico Sforza con Beatrice sua mugliere nel modo dimostrato havergli occupata la signoria.*

(F) Donna prise à la médisance quand elle fut sur le retour. Paul Jove m'apprend cela dans l'éloge qu'il a fait de cette Princesse. Il le finit par un avertissement qui contient le cas. *Ceterum in hac ætate virtutis femina improba plebis rumor non modiciter pudoris decus perstrinxit, ob id gravior quod quum florente ætate impenetrabilem pudicitiam prætulisset, in ipso demum ætatis sexu Prosperum Columnam sibi cultum, & officium asidue tributentem, sæpeque procacem ad urbaniores socios admittentem.*

Fora, porticus, plateæ, circuli que infimorum cum jusque generis hominum nefandi criminis accusationibus. imprecationibus etiam maximè diis plenis undique circumstant.

Jovius Pontan. de prudentia l. 4. mit.

me de Naples, y suivit cet (G) exemple maternel, tant il est vrai que c'est l'écueil le plus ordinaire & le plus inevitable de la gloire & du merite des femmes, lors qu'elles vivent dans le grand monde. Elles sont exposées à échouer là tôt ou tard. *Serius ocuis fors exitura.*

ARAGON (MARIE D') femme de l'Empereur Othon III. & fille d'un Roi d'Aragon, se diffama terriblement par ses impudicitez, qui enfin la precipiterent dans le suplice du feu. Elle avoit eu l'adresse de se procurer pour femme de chambre un jeune homme qu'elle aimoit, & qu'elle fit* deguiser en fille. Il ne faut pas demander si elle usa de moderation; son temperament & la perpetuité des occasions disent assez que sa pretendue femme de chambre ne manquoit pas d'exercice, & qu'elle étoit de tous les voyages de la Cour. L'Empereur s'étant aperçu de cette vilaine supercherie en voulut faire la honte toute entiere à l'Imperatrice; & pour cet effet en presence de plusieurs temoins il fit depouiller le jeune homme, & sur la decouverte incontestable de son sexe il le fit condamner au feu. Il fut assez debonnaire pour ne punir point sa femme; il esperâ qu'elle se corrigeroit à l'avenir, mais il se trompa: elle devint éperdument amoureuse d'un jeune Comte auprès de Modene, & lui fit promptement sa declaration; car elle étoit beaucoup plus en possession de solliciter, que d'être sollicitée sur cette forte d'affaires. Le Comte aussi chaste que beau résista à toutes les avances, ou pour mieux dire à toutes les violentes attaques qui lui furent faites; mais si en cela il ne fit qu'imiter Joseph, il n'eut pas le même bonheur que lui d'en être quitte pour la prison. L'Imperatrice se plaignit à son mari que ce Comte lui avoit parlé d'amour, & demanda que cette audace ne demeurât point impunie. Le credule Othon ne manqua pas de faire trancher la tête à l'accusé. Voici comment l'aceufatrice eut son tour. Le Comte se voyant condamné, & n'esperant point de grace, & ne voulant pas néanmoins reveler tout le mystere, avoit fait promettre à sa femme qu'elle le justifieroit le mieux qu'il lui seroit possible auprès d'Othon. Elle lui tint sa parole, garda sa tête, & prit son tems lors que l'Empereur rendoit justice dans une assemblée generale qui se tenoit au milieu d'une grande plaine auprès de Plaifance, elle prit, dis-je, ce tems pour demander que le meurtrier de son mari fût châtié. L'Empereur qui ne la connoissoit pas lui promit justice, selon toute la rigueur des loix. Là-dessus cette Comtesse lui montra la tête de son mari, & s'offrit de justifier son innocence par l'épreuve du feu. Ses offres furent acceptées; on fit apporter un fer tout rouge; elle le prit & le tint tant qu'on voulut sans se brûler, & puis demanda hardiment la tête d'Othon convaincu d'être le meurtrier de son mari: enfin elle se contenta de la punition de l'Imperatrice, qu'Othon condamna à être brûlée. Ceci se passa vers la fin du X. siecle.

ARAMONT (GABRIEL) Ambassadeur de France à Constantinople sous le regne de Henri II. étoit un Gentilhomme de Gascogne, qui s'acquitta dignement de son emploi. Le Connetable de Montmorenci examinant l'ouverture que le Pape Paul III. avoit donnée, qu'il seul moyen de tirer Plaifance des mains de l'Empereur, étoit de faire venir la flotte Turque sur les côtes de Naples & de Sicile, obligea le Roi son maître à negocier sur cela avec Soliman. On choisit Aramont pour cette affaire. Il n'étoit ni moins adroit ni moins expérimenté que la Forêt, Rincon, & Paulin qui l'avoient precedé dans cette ambassade. Il se fit des amis à la Porte qui lui procurerent un libre accès, & des audiences secretes, & il sut si bien tourner les choses, qu'il ramena Soliman que l'on avoit un peu prevenu contre les François. Il ne fut plus question que de savoir à quoi la flotte de sa Hauteffle seroit employée: c'est pour cela qu'Aramont s'en retourna promptement en France, afin de concerter avec son maître les moyens d'employer utilement les secours du Grand Seigneur. Le Roi & le Connetable lui apprirent qu'ils avoient des intelligences dans l'île de Corse, & qu'il seroit aisé de

T t s'en

(G) *T suivit cet exemple maternel.* Mr. de Thou dit beaucoup plus de mal de la fille, que Paul Joye de la mere. Chacun en pourra juger par la confrontation des passages. *Eodem tempore Bona Sfortia Sigismundi Augusti Polonia regis patris . . . filii perisera, Sarmatia relicta in Italiam venit, & honorificè Venetiis excepta est . . . unde paratam triremem conscendens in Apuliam ad Bavianum navigavit, cujus urbis possessio gentilitio Aragonia genis jure dotale (a) & hereditarium illi*

erat. Ibi solute & dissentiente à priore vita ratione postea vixit consuetudine cujusdam Papacauda non satis honeste usa, cui & omnia bona testamenti prateritis liberis reliquit, & fama ac bonis decessus haud multo post in summa egestate & infamia decessit. Voilà ce que dit Mr. de Thou (b) de la Reine Douairiere de Pologne. Il pretend qu'après avoir fait banqueroute & de biens & de reputation, elle mourut dans la pauvreté & dans l'infamie. Que sauroit-on ajoûter à cet éloge?

* Secura muliebri habitu circumduxit juvenem quo cum congregabatur quotidie quandoquidem es pro eubiculari utebatur. *C'est. 2. d'ore.* Elle menoit avec elle le jeune homme deguisé en

† *Gesfrid. Viterb. Chron. pag. 17. Alb. Xantze. Cuspinian. in Othone III. Sigon. apud Naimb. decad. de l'Emp. pag. 118.*

(b) *Hist. l. 16. ad ann. 1555. pag. m.*

(a) *Mr. Varillas dans la vie de Louis XI l. 1. pag. 47. dit que Louis Sforce se voyant contraint de sortir de la Duché de Milan, transporta à la Duchesse Isabelle le Duché de Barri & la principauté de Rossano, qui lui avoient été données pour récompense d'avoir retabli la maison d'Aragon sur le trône de Naples.*

s'en emparer, pourveu que la flotte Turque & celle de France l'attaquassent en même tems. Il partit avec ce projet pour le communiquer au Grand Seigneur : mais dès qu'il eut débarqué à Malte, il fut instantment prié par le * Grand Maître d'aller trouver les Generaux Turcs qui avoient mis le siege devant Tripoli de Barbarie, & d'employer son credit, & l'autorité de Henri II. pour les obliger à lever le siege. Il eut cette complaisance, & se rendit au camp des Turcs lors que leurs bateries commençoient d'être en état. Il eut plusieurs conférences avec Sinan Bassa, & avec Dragut, dans lesquelles il leur remontra qu'ils s'engageoient à une entreprise entierement opposée au Traitté que Soliman alloit conclure avec la France, puis que sa Hauteffe étoit demeurée d'accord de n'attaquer que l'Empereur, & que Tripoli apartenoit à l'Ordre de Malte. On lui repondit que les Chevaliers de Malte étoient des parjures, qui nonobstant le serment qu'ils avoient fait à Soliman lors qu'ils en furent traittez avec tant d'honnêteté à la sortie de Rhodes, faisoient incessamment des hostilités contre les Turcs. On ajouta qu'on avoit ordre de les chasser de l'Afrique, & qu'on ne pouvoit surseoir l'exécution de cet ordre. Aramont ne manqua ni d'excuses ni de repliques, & voyant qu'il ne gaignoit rien auprès de Sinan Bassa, il se résolut à partir en diligence pour Constantinople, afin d'obtenir de Soliman, s'il étoit possible, qu'on ne prit point Tripoli. Mais comme son credit & ses intrigues n'étoient point inconnus au Bassa, il ne put obtenir la permission de continuer son voyage qu'après la prise de Tripoli. Il sauva la vie & la liberté aux François qui se trouverent dans la place, & assista même à un festin où Sinan & Dragut l'inviterent après leur conquête. Charles-Quint étoit trop bon Politique pour laisser tomber cet événement; il en prit occasion de publier que la France avoit contribué à la prise de Tripoli. Henri II. (A) fit tout ce qu'il put pour repondre à cette plainte †. Je n'ai pas eu le tems de chercher la suite des negociations, & des aventures d'Aramont. Je fai bien que ses depêches furent quelquefois interceptées, & que l'Empereur s'en servit pour reprocher aux François (B) leurs in-

* C'étoit un Esiragan nommé Omeda.

† Varillas, Histoire de Henri II. livre 2. p. m. 198. Chap. 13. ad ann. 1551. Voyez aussi Mr. de Thou l. 7. p. m. 155.

(a) A Brissac, qui commandoit en Piemont.

(b) Quo in negotio nullum officium pratemi-ssisset ut Ordini ea in re nostro gratificaretur, hoc enim à V. M. enixe ac religiose sibi injunctum. Præterea ut quorum culpa ex claudis accepta esset retro cunctis confiteretur un-
dique probationes collegimus, & inquisitione diligenti super ea re habita nihil commperimus quo Aramontium cladi crucisam dedisse, aut deditionis auctorem fuisse eredit debeat. Quinimo ex capitibus capitibus didicimus cum non solum omni culpa vacare, sed multis beneficiis totum Ordinem sibi devinxisse, ac proinde non rectè nec secundum rationem factum existimamus ut is rumor sparsus sit. Thuan. l. 7. f. 6. b. (c) Eas literas . . . postea rex per oratores suos passim publicari jussit, qua publicatione compressis Christianorum querelis ac rumoribus, evalgata in Gallici nominis invidiam fama pariter convolvit. Id. ibid.

(A) Henri II. fit tout ce qu'il put pour repondre à cette plainte.] Le Grand Maître de Malte accusoit nôtre Aramont d'avoir poussé le Gouverneur de Tripoli à capituler. Monsr. de Thou refutant cette accusation, expose que le Connetable de Montmorenci qui étoit alors le tout puissant, avoit chargé cet Ambassadeur de témoigner au Gran! Maître l'attachement particulier qu'il avoit lui Connetable aux intérêts & à la prospérité de l'Ordre. Cet Historien ajoute qu'il a vu des lettres où le Connetable temoignoit beaucoup de chagrin de la prise de Tripoli, & que ces lettres ne doivent point être suspectes de quelque dissimulation, puis qu'elles furent écrites à une (a) personne à laquelle le Connetable disoit fort librement ses pensées. Mais lors que Henri II. eut su que les partisans de l'Empereur accusoient l'Ambassadeur de France d'avoir contribué à cette conquête des Ottomans, il depêcha un Gentilhomme au Grand Maître pour se plaindre des bruits qu'on faisoit courir, & pour lui demander comment Aramont s'étoit conduit dans cette affaire. Il declara qu'il le seroit châtier selon l'exigence du cas, s'il le trouvoit coupable de quelque faute, mais qu'il souhaitoit que si son Ambassadeur étoit innocent, le Grand Maître en voulût rendre un temoignage public. La reponse du Grand Maître disculpa (b) pleinement Gabriel Aramont. Le Roi de France ne manqua pas de produire cette reponse (c)

dans toutes les Cours de l'Europe, afin de montrer que ses ennemis debitoient à tort & à travers sans fondement tout ce qui pouvoit le rendre odieux. Cela pouvoit bien persuader que les partisans de Charles-Quint s'étoient trompez en cette rencontre, mais ceux qui n'auroient pas la France les excusent facilement. On s' imagine sans peine quand cela s'accorde avec nos inclinations, qu'il est permis d'interpreter toutes choses d'un certain sens, selon le système qui a été une fois bâti sur des raisons très-probables. C'est à la vérité une source inépuisable de faux jugemens; mais pourveu qu'ils soient utiles, on ne s'en met pas trop en peine.

(B) Leurs intelligences avec les Turcs.] Charles-Quint dans une lettre qu'il écrivit l'année 1552. aux Princes & aux Etats de l'Empire, s'étonne que l'Ambassadeur de France eût cru avoir justifié son maître par rapport aux liaisons avec Soliman: n'ai-je pas, dit-il, les memoires d'Aramont dressés à Constantinople, qui font foi de l'alliance menagée contre un Prince Chretien entre la Porte & la France? Jam (d) (d) Idem Thuan. l. 10. pag. m. 213. perstringit, quasi abunde purgatum existimet, qua fronte excusare potest? atqui penes me habeo Aramontii Gallici legati commentarios Byzantii scriptos, & ad regem per Costam centurionem quendam missos qui societatis cum Turcis in Christiani nominis principem intra plenam fidem facium. Mr. Varillas (e) observe que le Pape & l'Empereur faisoient déjà leur compte d'accuser le Roi de France en plein Concile, d'une intelligence avec les infidèles, & de produire sur ce sujet des lettres d'Aramont interceptées auxquelles il étoit aisé de donner un sens malin, parce que le véritable n'y étoit

(d) Idem Thuan. l. 10. pag. m. 213.
(e) Hist. de Henri II. l. 2. pag. 201.

intelligences avec les Turcs. La relation de son Ambassade est en manuscrit dans la Bibliothèque de Mr. de Lamoignon*.

ARBRISSELLES (ROBERT) Fondateur de l'Ordre de Fontevraud. Cherchez FONTEVRAUD.

ARCHELAUS, Roi de Cappadoce au tems d'Auguste, étoit arrière petit-fils d'ARCHELAUS, General d'armée en Grece pour Mithridate contre Sylla. Ce General qui s'étoit tant signalé à la défense † du Pirée, abandonna le parti de Mithridate dans la seconde guerre, & prit celui des Romains. Il laissa un fils nommé comme lui ARCHELAUS, ‡ qui sur la nouvelle que les Romains alloient attaquer les Parthes, se rendit auprès de Gabinus Gouverneur de la Syrie, pour avoir part à l'expédition. Le Senat changea de dessein: l'armée de Gabinus fut destinée au retranchement du † Roi d'Egypte qui avoit imploré l'assistance du peuple Romain, pour recouvrer la couronne sur sa propre fille Berenice. Archelaus accompagna Gabinus dans cette guerre, mais il le quitta pour s'en aller à Alexandrie où il épousa (A) Berenice. Il ne posséda pas long tems la couronne qu'il acquit par ce mariage, car il perdit la vie au bout β de six mois dans un (B) combat contre les troupes de Gabinus, l'an de Rome 698. Il avoit obtenu de Pompée une dignité (C) fort honorable; c'étoit le γ pontificat de Comane dans la Cappadoce. Son fils ARCHELAUS la posséda δ après lui, jusques à ce que Cesar la lui eût ôtée l'an 707. de Rome, pour la (D) donner à un autre. On ignore la suite de ses aventures, mais on sait qu'il fut marié à une très-belle femme nommée Glaphyra, & qu'il en eut deux garçons, dont l'un s'appelloit Sisinna, & l'autre s'appelloit Archelaus. Le premier disputa le Royaume

T t 2

étoit expliqué qu'à demi. Mais qu'avoit-on à faire d'un sens malin, puis qu'il étoit indubitable qu'Aramout négocioit un Traité entre la France & la Porte contre la Maison d'Autriche? Cela ne suffisoit-il pas de lui-même à prouver l'intelligence dont on vouloit accuser Henri II? Le meilleur parti que la France pouvoit prendre n'étoit pas de contester sur le fait, mais de se retrancher sur le droit; en montrant que lors qu'il ne s'agit point de religion, mais seulement de s'opposer à l'invasion de ses Etats, il doit être permis de se faire des allies par tout où l'on en peut rencontrer. Si Charles-Quint n'en avoit pas eu toujours bonne provision parmi les Princes Chrétiens, Papistes ou non Papistes, il auroit bien su en trouver chez les Infidèles; & il auroit bien su en profiter autrement que ne fit François I. Il étoit bien plus fin & bien plus habile que François I. Avec lui les flotes Turques n'eussent pas été inutiles, comme elles le furent avec les François, qui concertoient si mal les choses qu'on en a honte, ou pitié, ou qu'on s'en moque quand on lit l'Histoire de ces tems-là. La bonne foi ne seroit gueres utile sur ce point. Elle empêcheroit de reprocher à son ennemi ses alliances avec les Herétiques, ou avec les Infidèles, quand on se sentiroit tout prêt à faire de semblables alliances si les maximes d'Etat le demandoient. Où seroient donc les gens qui pourroient faire faire des harangues pathétiques, présenter de beaux memoires, pousser cent beaux lieux communs? Il faudroit renoncer à cela: or on se ferait un grand préjudice; on ne jetteroit point de la poudre aux yeux; on n'animerait point les peuples; il faudroit renoncer à mille loüanges exquisés, & à cent titres pompeux; *Accusat Mavia si rea non est.* Ordinairement on ne cesse de faire des reproches sur ce sujet, que lors qu'on les merite soi-même.

(A) Où il épousa Berenice.] Nous ferons un article de cette Princesse, où nous examinerons

si le P. Noris a dû dire qu'elle attira Archelaus en lui promettant de l'épouser.

(B) Dans un combat contre les troupes de Gabinus.] Ceci ne s'accorde point avec le 17. livre de Strabon, où on lit que Ptoloméé ayant été rétabli dans son Royaume fit mourir sa fille, & son gendre Archelaus. Je ferai voir dans l'article de Berenice que Strabon s'est trompé là, & qu'il s'est même contredit. Comptez a coup sûr pour une faute de Moreni ces paroles; *Ptoloméé ayant été rétabli en 699. fit mourir Archelaus & Berenice.*

(C) Une dignité fort honorable.] Le Pere Noris pretend que le Pontife de Comane étoit Souverain du lieu. *Hinc Archelaum, dit-il (a), Pompejus (a) Censacerdotem Bellone ac Comanorum principem (utra. 1. cap. 2. pag. 255. que enim dignitas una eidemque conferebatur) consenserat, cuius Dynastæ parem opibus, ex Appiano in Mithridat. pag. 252. Nous examinerons en (b) un autre lieu s'il a raison.*

(D) Pour la donner à un autre.] Hirtius (c) raconte que Cesar dispoisa de ce Benefice en faveur de Nicomedes, qui alleguoit de fortes justes pretensions. *Id homini nobilissimo Nicomedi Bithynio adjudicavit, qui regio Cappadocum genere ortus, propter adversam fortunam majorum suorum mutationemque generis jure minime dubio, restitute tamen intermisso, sacerdotium id repebat.* Le Pere Noris assure que Cesar conféra cette dignité à Lycomedes après avoir vaincu Pharnaces; mais tous ceux qui consulteront Hirtius verront aisément que ce fut avant le combat. Quant au nom de Lycomedes, on le voit dans les éditions de (d) Strabon. Il est certain aussi que l'on voit dans Dion (e) un Lycomedes depouillé de ses Etats par Auguste, après la fuite de Marc Antoine, & qu'il pourroit bien être celui que Cesar élevoit au pontificat de Comane, car il regnoit dans une partie de la Cappadoce. On en fera ce qu'on voudra. L'Épithete de Bithynien dont Hirtius s'est servi favorise plus la leçon * de Nicomedes, que celle de Lycomedes.

* Verillas ib. p. 200.

† Appian. in Mithridat. Voyez la dernière remarque.

‡ Strabon. l. 12. pag. 384. & l. 17 p. 547. Dion. l. 39.

† Il s'appelloit Ptoloméé. l'omne Anlees.

β Strabon. l. 11. ibi.

γ Id. l. 12. pag. 384.

δ Id. ibi.

REFLEXION sur les alliances avec les Herétiques ou avec les Infidèles.

(b) Dans l'article de Comane.

(c) De bello Alexand. Alex. m. 384.

(d) Lib. 12. pag. m. 384.

(e) Lib. 51.

* C'est celle des éditions d'Appian in Mithridat. sub fin.

* Appian. l. 5. belli civilis pag. 675.

† Voyez l'article Glaphyra.

‡ Flutarck. in Anton. pag. 917.

‡ Dion, l. 49.

§ Voyez la remarque L. à la fin.

¶ Flutarck. in Anton. pag. 944.

‡ Dion, l. 51. mit.

ζ Josephus. Antiq. l. 15. c. 5.

θ Dion, l. 54. ad ann. 734. vide etiam Strab. l. 12. p. 368. 382. 381. 14. p. 461.

* L'an de Rome 753.

(a) Strabo l. 14. pag. 461.

(b) Antiq. l. 16. c. 8.

(c) Ibid. c. 16.

(d) Lib. 16. c. 8.

(e) Ubi supra, pag. 227. Il ne cito personne.

(f) Αἰτίαι οἱ σωτηρίας Ἀγγελάου, ἡ σωτηρία ἐκείνου μισθοῦ τῆς ἑλπίς Ἀρχελαοῦ νηπίου & cum eo dum is in vivis permanisset vitam exegit. Lib. 12. pag. 383.

(g) Idem pag. 392.

(h) Voyez ci-dessus l'article d'Apollodore, pag. 309.

de Cappadoce à Ariarathes qui le possédoit. Marc Antoine fut juge de ce différend l'an 713. de Rome, & le termina * selon les desirs de Sisinna. Le beau sexe avoit trop de pouvoir sur lui, & Glaphyra étoit une trop belle femme pour que le procès eût une autre issue. Il y a des Historiens qui la traitent de Courtesane, c'est le moyen de faire beaucoup mieux comprendre pourquoi Marc Antoine jugea si favorablement pour Sisinna: mais quelque vraisemblance qu'il y ait dans ces médiances, il ne seroit pas impossible que l'amitié de Marc Antoine pour † cet Archelaus qui épousa Berenice l'eût fait agir. On ne fait point ce que Sisinna devint, on fait seulement qu'Ariarathes remonta sur le trône de Cappadoce; car il salut que Marc Antoine l'en chassât l'an 718. de Rome, & alors ‡ il conféra ce Royaume à ARCHELAUS, autre fils de Glaphyra. C'est celui qui paroit à la tête de cet article. Il devint fort puissant β, & il témoigna sa reconnaissance à Marc Antoine son bienfaiteur en lui amenant de bonnes troupes durant γ la guerre Actiaque. Il fut si heureux que cela ne le mit point mal dans l'esprit d'Auguste, on le laissa possesseur de la Cappadoce, δ & il fut presque le seul à qui l'on fit cette grace. Il aida ζ Tibere l'an 734. à rétablir Tigranes dans l'Armenie, & il obtint d'Auguste θ la petite Arménie, & une bonne partie de la Cilicie. Il établit sa résidence (E) dans l'île d'Eleuse proche de la côte de Cilicie, & s'étant marié avec Pythodoris veuve de Polemon Roi du Pont, il augmenta considérablement sa puissance; car comme les fils de Polemon n'étoient encore que des enfans, il eut sans doute (F) l'administration de leur Royaume conjointement avec leur mere. Il se signala d'une maniere éclatante à faire sa cour à Caius Cesar, envoyé dans l'Orient * par Auguste son grand-pere. Cela lui fut très-funeste (G) dans la suite; car Tibere se souvenant qu'il n'avoit reçu aucune civilité de lui pendant son séjour à Rhodes, & qu'au contraire Caius Cesar en avoit reçu mille honneurs, s'en voulut venger dès qu'il se vit maître de Rome; & pour cet effet il le cita, (H) & lui donna le Senat pour juge des

(E) Il établit sa résidence dans l'île d'Eleuse.]

C'est ce que Strabon & Josephus nous apprenent. Post (a) Corycum Eleusa insula est continenti propinqua. Eam Archelaus condidit ac regiam sibi fecit, cum totam asperam Ciliciam excepta Seleucia esset nullus. Josephus (b) remarque qu'Herode ayant abordé à Eleuse dans la Cilicie, y trouva Archelaus Roi de Cappadoce. C'est là (c) que les Envoyez d'Herode eurent ordre de porter la lettre qu'il écrivoit à Archelaus. Cet Historien observe (d) qu'Eleuse s'appelloit Sebaste. Ne seroit ce point Archelaus, qui pour faire sa cour à Auguste auroit fait ce changement de nom?

(F) Il eut sans doute l'administration du Royaume.] Le P. Noris (e) l'affirme rondement & absolument: j'ai mieux aimé employer une expression qui signifiait non pas qu'on trouve ce fait dans les anciens livres, mais qu'on le doit juger très-conforme aux apparences. Ce qui m'a porté à me servir de ce petit menagement, est de voir que Strabon ne dit autre chose, si ce n'est que Pythodoris (f) demeura avec son mari Archelaus pendant qu'il vécut. Elle faisoit commander, il ne seroit donc pas impossible qu'elle eût voulu gouverner seule les États de ses enfans. Γυνὴ (g) σώφρων & δυνατὴ πειλοῦσα πρῶτον ἄνδρα, prudentis mulier & praeesse rebus gnata.

(G) Cela lui fut très-funeste dans la suite.]

J'ai déjà remarqué (h) plus d'une fois que tel qu'on méprise est destiné par la providence à une haute fortune, malheur alors à ceux qui l'ont méprisé. Peu de gens sont aussi équitables que Louis XI. qui disoit qu'un Roi de France ne devoit pas venger les injures faites au Duc d'Orleans. Notre Archelaus agissoit selon les lumières de la Politique: il favoroit Auguste aimoit tendrement son petit-fils; & selon

toutes les apparences ce jeune Prince devoit succéder à son ayeul. Tibere dans l'île de Rhodes étoit dans une espece de disgrâce, qui ne lui presagoit point l'Empire. Archelaus croyoit ne hasarder rien en le negligant, & on l'avertit même qu'il se commettrait en cultivant cette amitié. Il crut que tous les honneurs qu'il rendroit à Caius Cesar seroient un fond assuré de biens, & de récompenses pour toute sa vie. Il se trompa; il ne conut pas assez l'habileté de Livie à débarrasser pour son fils le chemin du trône. Caius & son frere ne vécutent pas long tems, elle en favoit apparemment la raison. Apres tout la plus saine Politique est le plus souvent de menager, lors même qu'ils sont en disgrâce *, tous ceux qu'on voit dans la route du

grand pouvoir. Apportons les autoritez qui nous apprenent le ressentiment de Tibere. Rex Archelaus, c'est Tacite (i) qui parle, quinquagesimum annum Cappadocia potiebatur, invisus Tiberio quod semel eum Rhodi agentem nullo officio coluisset: nec id Archelaus per superbiam omiserat, sed ab intimis Augusti monitus, quia florente Caio Casare, missaque ad res Orientis intuta Tiberii amicitia crederetur. Dion dit (k) à peu près la même chose. Tiberius Cappadocia regem Archelaum in sensum ei quia cum olim sibi supplicasset, suoque patrocinio usus, cum ab incolis apud Augustum accusaretur, fuisset, Rhodi se neglexisset, ac Cajum in Asiam venientem officiose coluisset, infimulatum quasi novis rebus studeat, evocavit Romanam. Nous apprenons de ce passage que Tibere se plaignoit non seulement de l'incivilité d'Archelaus, mais aussi de son ingratitude. La circonstance du lieu pouvoit encore aigrir l'Empercur; car l'île d'Eleuse, la résidence d'Archelaus, n'étoit éloignée de Rhodes que de (l) 15. mille pas.

(H) Il le cita, & lui donna le Senat pour juge.] C'est Dion (m) qui le rapporte. Infimulatum quasi

* Pomponius Atticus se trompa bien d'une semblable conduite. Voyez son article. (i) Annal. l. 2. c. 42. (k) Lib. 57. (l) Strab. l. 14. pag. 448. (m) Lib. 57.

accusations qu'on auroit à lui intenter. L'âge, la (I) goutte, & plus que tout cela l'indignité du traitement le firent bien-tôt mourir, encore que le Senat n'eût rien prononcé contre lui. On croit qu'il évita l'arrêt (K) du Senat en faisant semblant d'extravaguer. Il mourut l'an de Rome 770. le 52. de son regne, après quoi la Cappadoce (L) fut reduite en Province. On se vançoit dans fa

novis rebus studeat, evocavit Romam, ac Senatus iudicio tradidit. C'étoit donc d'un crime d'Etat que l'on l'accusoit. Tacite ne semble pas donner là ; il insinué fort clairement que Tibere eut la bonne foi de ne se plaindre que de l'incivilité d'Archelaus, & qu'il lui fit espérer que par sa presence & par ses prieres il pourroit obtenir pardon. Ut versus (a) Caesarum sobile imperium adeptus est, elicit Archelaum matris literis, que non dissimulatis filii offensioibus clementiam offerebat, si ad precandum veniret. Cette bonne foi sur l'article des offenses personnelles, cachoit un piège très-dangereux. Le Roi de Cappadoce ne l'aperçut pas, ou n'osa agir en homme qui s'en fût aperçu. Il partit de la main pour le rendre à Rome, fut très-mal reçu de Tibere, & se fit voir après mis en justice. Ille (b) ignarus doli, vel si intelligere crederetur vim metuens, in urbem properat, exceptusque inmitti à principe, & mox accusatus in Senatu. Suetone (c) n'a parlé qu'en gros de cette action de Tibere. Reges insectos suspectosque comminationibus magis & querelis quam vi repressit: quosdam per blanditias atque promissa extractos ad se non remisit, ut . . . Archelaum Cappadocem. Je ne sai si Archelaus malgré son âge ne fut point tenté de remuer quelque chose après le décès d'Auguste, car il est parlé d'un (d) de ses complots qui ne put concerner que ce

on conoître que Xiphilin n'avoit pas le goût fort bon. Il a supprimé la feinte folie d'Archelaus. Or c'est un fait qu'il falloit garder, quelle que court que l'on voulut être. David, Brutus & quelques autres se sont utilement servis de cette feinte, j'en conviens; mais ce sont pour tant des aventures singulieres, & qu'un Abreviateur doit retenir. N'oublions pas que Dion observe qu'Archelaus avoit été autrefois réellement fou, à telles enseignes qu'Auguste lui avoit donné un Turcar qui fut Regent du Royaume. Je ne sai si ce ne seroit point en cette rencontre qu'il eut recours à la protection de Tibere. Il y eut recours se voyant accusé par ses sujets; mais ne pourroit-il pas avoir été accusé de folie dans un tems qu'il lui restoit assez de raison pour souhaiter qu'on ne le mit point en tutelle, & pour soutenir que ses sujets par belle malice le vouloient faire passer pour incapable du gouvernement? Il seroit difficile d'éclaircir cela. Les anciens Historiens avoient tellement pour maxime de ne rapporter que le gros des choses, qu'ils ne fournissent gueres de lumieres par rapport à certains petits details. Leur maxime est très-bonne; mais il y a un art de specifier les faits en peu de mots & en passant, qui seroit d'un grand usage si on le vouloit, ou si on le favoit pratiquer. Une Histoire in folio par le moyen de cet art leveroit mille disputes, éclairciroit cent choses particulieres, sans être plus longue de 50.

(a) Tacit. Ann. l. 2. c. 42. (b) Id. ib. (c) In Tib. ber. c. 37. Voyez aussi Eutropius l. 7. (d) Pbilolbr. in vit. Apoll. l. 1. c. 7.

(I) L'âge, la goutte. . . le firent bien-tôt mourir.] Continuons d'entendre Tacite. Mox accusatus in Senatu non ob crimina que susceperant, sed angore, simul sessus semo, & quia regibus aqua nedum infirma insolita sunt, sinem vite sponte au fato implevit. Ces Historiens ne fait si Archelaus se fit mourir, ou si succomba sous le poids de son infortune; mais on peut inferer de son récit que ce Prince ne fut point condamné, & encore moins puni de mort. Dion nous apprendra plus de circonstances.

(K) Qu'il évita l'arrêt du Senat en faisant semblant d'extravaguer.] Dion assure qu'Archelaus accablé de sa vieillesse passoit pour un homme qui radotoit; qu'il avoit néanmoins tout son bon sens, mais qu'il contrefeit le fou, parce qu'il ne voyoit que ce seul moyen de sauver sa vie; qu'avec tout cela il auroit passé le pas (e), si un faux témoin n'avoit été l'accuser de s'être servi de menaces, & d'avoir dit que quand il seroit retourné à son Royaume, il monteroit à Tibere qu'il ne manquoit point de vigueur. Cela fit rire, & detourna Tibere du dessein de le faire mourir. Il étoit si foible, si atenué, qu'il le falut porter en litiere dans le Senat. Dion ajoûte que pour le coup Archelaus évita la mort, mais qu'il mourut peu après. Le texte de ma remarque n'est point dementi par Dion; car si le faux témoin fauva la vie à Archelaus, ce ne fut qu'à cause qu'on jugea que les menaces dans un homme aussi confisqué que lui étoient une preuve certaine de delire, de radoterie, de rechute dans l'état d'enfance &c. A ceci peut

on conoître que Xiphilin n'avoit pas le goût fort bon. Il a supprimé la feinte folie d'Archelaus. Or c'est un fait qu'il falloit garder, quelle que court que l'on voulut être. David, Brutus & quelques autres se sont utilement servis de cette feinte, j'en conviens; mais ce sont pour tant des aventures singulieres, & qu'un Abreviateur doit retenir. N'oublions pas que Dion observe qu'Archelaus avoit été autrefois réellement fou, à telles enseignes qu'Auguste lui avoit donné un Turcar qui fut Regent du Royaume. Je ne sai si ce ne seroit point en cette rencontre qu'il eut recours à la protection de Tibere. Il y eut recours se voyant accusé par ses sujets; mais ne pourroit-il pas avoir été accusé de folie dans un tems qu'il lui restoit assez de raison pour souhaiter qu'on ne le mit point en tutelle, & pour soutenir que ses sujets par belle malice le vouloient faire passer pour incapable du gouvernement? Il seroit difficile d'éclaircir cela. Les anciens Historiens avoient tellement pour maxime de ne rapporter que le gros des choses, qu'ils ne fournissent gueres de lumieres par rapport à certains petits details. Leur maxime est très-bonne; mais il y a un art de specifier les faits en peu de mots & en passant, qui seroit d'un grand usage si on le vouloit, ou si on le favoit pratiquer. Une Histoire in folio par le moyen de cet art leveroit mille disputes, éclairciroit cent choses particulieres, sans être plus longue de 50. pages. (L) Après quoi la Cappadoce fut reduite en Province.] Velleius (f) Paterculus, Tacite (g), Dion (h) & plusieurs (i) autres l'assurent formellement. Ce fut Germanicus (k) qui executa cet ordre. Appien s'est donc bien trompé, lors qu'il a dit (l) que le Royaume de Cappadoce fut reduit en province sous Auguste, Le Pere Noris qui a relevé cette faute d'Appien, en a trouvé deux (m) bien considerables dans Riccioli, l'une de genealogie, & l'autre de chronologie. Les paroles qu'il raporte de cet Auteur sont celles-ci: Summoto (n) Mithridate creatus est, Cappadocum consensu à Romanis Ariobarzanes; tandem Archelaus pronepote mortuo Roma Consulibus C. Cælio Ruso & L. Pomponio, ut ait Tacitus, id est anno 84. ante Christum, desit regnare in Cappadocia. Ces paroles ont tout l'air d'un passage mutilé: il n'est point rare que des Imprimeurs sautent des lignes toutes entieres. Quoi qu'il en soit Archelaus ne descendoit point d'Ariobarzane, (voilà l'erreur genealogique de Riccioli) & le Consulat de C. Cælius Rufus & de L. Pomponius sous lequel il mourut à Rome tombe à l'an 17. de J. CHRIST, voilà l'erreur de chronologie. Strabon (o) temoigne en termes formels qu'Archelaus n'étoit point parent d'Ariobarzane. Ita rex ab iis factus est Ariobarzanes, cuius in tertia stirpe genus defecit. Exinde Archelaus ab Antonio rex est constitutus NULLA AFFINITATE ipsi conjunctus. L'erreur que Noldus impure à Jordanes est bien differente de celle d'Appien. Il veut (p) que la Cappadoce soit devenue une

(f) Tib. Cæsar. . . ut has armis, ita auctoritate Cappadociam populo R. pecti ilpendiam. L. 2. c. 39. (g) Reg. in provin. cian re. dactum est. Ubi supra. (h) Paulo post obit Archelaus) ac inde Cappadocia quoque Romanorum juris effecta, equinoque regenda data. Lib. 57. p. 614. (i) Strabon. l. 12. pag. 368. (j) Sueton. in Tib. c. 37. Entrop. l. 7. (k) Sueton. in Calig. c. 1. Tacit. Ann. l. 2. c. 56. (l) In Mithridaticis, Summoto (n) Mithridate creatus est, Cappadocum consensu à Romanis Ariobarzanes; tandem Archelaus pronepote mortuo Roma Consulibus C. Cælio Ruso & L. Pomponio, ut ait Tacitus, id est anno 84. ante Christum, desit regnare in Cappadocia. (m) Ibid. pag. 226. (n) Chron. reformar. l. 1. lib. 5. c. 9. n. 5. (o) Lib. 12. p. 273. (p) De regnor. c. tempor. success. pag. 645. apud Noldum de vit. Herod. pag. 194.

(a) Tacit. Ann. l. 2. c. 42. (b) Id. ib. (c) In Tib. ber. c. 37. Voyez aussi Eutropius l. 7. (d) Pbilolbr. in vit. Apoll. l. 1. c. 7. (e) Mr. de Tillemont t. 1. p. 107. impute injustement à Dion d'avoir dit qu'Archelaus fut abfous par le Senat en faisant semblant d'extravaguer. (f) Velleius (f) Paterculus, Tacite (g), Dion (h) & plusieurs (i) autres l'assurent formellement. Ce fut Germanicus (k) qui executa cet ordre. Appien s'est donc bien trompé, lors qu'il a dit (l) que le Royaume de Cappadoce fut reduit en province sous Auguste, Le Pere Noris qui a relevé cette faute d'Appien, en a trouvé deux (m) bien considerables dans Riccioli, l'une de genealogie, & l'autre de chronologie. Les paroles qu'il raporte de cet Auteur sont celles-ci: Summoto (n) Mithridate creatus est, Cappadocum consensu à Romanis Ariobarzanes; tandem Archelaus pronepote mortuo Roma Consulibus C. Cælio Ruso & L. Pomponio, ut ait Tacitus, id est anno 84. ante Christum, desit regnare in Cappadocia. Ces paroles ont tout l'air d'un passage mutilé: il n'est point rare que des Imprimeurs sautent des lignes toutes entieres. Quoi qu'il en soit Archelaus ne descendoit point d'Ariobarzane, (voilà l'erreur genealogique de Riccioli) & le Consulat de C. Cælius Rufus & de L. Pomponius sous lequel il mourut à Rome tombe à l'an 17. de J. CHRIST, voilà l'erreur de chronologie. Strabon (o) temoigne en termes formels qu'Archelaus n'étoit point parent d'Ariobarzane. Ita rex ab iis factus est Ariobarzanes, cuius in tertia stirpe genus defecit. Exinde Archelaus ab Antonio rex est constitutus NULLA AFFINITATE ipsi conjunctus. L'erreur que Noldus impure à Jordanes est bien differente de celle d'Appien. Il veut (p) que la Cappadoce soit devenue une

famille d'une très-ancienne (M) & très-glorieuse extraction. Nous dirons dans l'article de Glaphyra quelque chose de ses descendants. Il n'est pas hors d'apparence qu'il ait composé (N) des livres. L'adresse dont il * se servit pour apaiser l'indignation farouche d'Herode envers Alexandre son fils, temoigne qu'il faisoit faire des tours de maître. Quelques-uns l'ont confondu (O) avec Archelaus fils d'Herode. Je n'ai point trouvé qu'Eutrope dise ce qu'un Auteur moderne † lui impute, savoir qu'Archelaus légua son Royaume en mourant au peuple Romain, & que ce fut sur ce titre que la Cappadoce fut reduite en province. Mr. de Tillemont pouvoit être très-assuré d'une chose dont ‡ il doute, c'est que le même Archelaus qui étoit Roi de Cappadoce, obtint par la faveur d'Auguste une partie de la Cilicie, & l'Armenie mineure. Mr. Moreri a fait plusieurs pechez d'omission dans cet article. Son Continuateur n'en a fait qu'un de commission, mais qui en vaut (P) quatre tant il est énorme.

ARCHI-

province sous l'Empereur Claude, & cela en vertu du testament d'Archelaus. Au reste les revenus de la Cappadoce étoient si considérables lors qu'Archelaus mourut, que Tibere se crut en état par l'acquisition qu'il en fit de se passer de la moitié d'un impôt qu'il faisoit lever. *Regnum (a) (Archelai) in provinciam redactum est, fructibusque ejus levari posse centesima veltigal professus Casar, ducentesimo in posterum statuit.* Il foula (b) même cette province, & n'en voulut pas tirer tout ce qu'elle avoit fourni au dernier Roi.

(a) Tacit. Ann. l. 2. c. 42.

(b) Id. ib. c. 56.

(M) D'une très-ancienne & très-glorieuse extraction.] Glaphyra (c) fille du dernier Archelaus, & femme d'Alexandre fils d'Herode, parloit souvent de la noblesse de sa Maison, & se vantoit de descendre de Temenus, du côté paternel, & de Darius fils d'Hystaspes, du côté maternel.

(c) Joseph. de bello l. 1. c. 17.

(N) Hors d'apparence qu'il ait composé des livres.] Plin nous fournit toute cette probabilité. Il cite deux fois Archelaus, & lui donne dans la premiere citation le titre de Roi de Cappadoce, *Archelaus qui regnavit in Cappadocia.* Cette premiere citation est au chapitre 3. du 37. livre, & concerne certaines particularitez qui regardent l'ambre. La 2. citation est au chapitre 7. du même livre, & concerne les propriétés d'une espece de pierres précieuses. C'est donc le même Archelaus, & son Ouvrage est sans doute celui de *lapidibus*, cité par Plutarque au Traité de (d) *Stovris*.

(d) Pag. 1153. Vide Harduin. in Indice Auzor. Plin. & Malincret. Paraph. pag. 60.

(O) L'ont confondu avec Archelaus fils d'Herode.] Le Pere Noris (e) a convaincu Riccioli de cette faute. Ce dernier Auteur a pretendu que Tibere plaïda pour Archelaus devant Auguste, dans le procès qu'Archelaus eut avec ses freres touchant la succession d'Herode, & il pretend le prouver par ce passage de Suetone (f) : *Civilium officiorum rudimentis Archelaum, Trallianus, Pisan. pag. 128. & Thessalos varia quosque de causa, Augusto cognoscente defendit* : & comme Velleius Patereulus

(e) Cenot. Pisan. pag. 128.

(f) In Tit. l. 6. c. 8.

lui apprend que Tibere quitta Rhodes pour retourner à Rome l'an 755. il conclut qu'en cette année-là, & non pas en 751. ou plutôt Archelaus fut fait Ethnarque. Le Pere Noris lui montre par le passage de Dion rapporté ci-dessus, que les paroles de Suetone se doivent entendre d'Archelaus Roi de Cappadoce. Il pouvoit ajouter une instance qui ruïne l'hypothese de Riccioli, c'est que Tibere soutint la cause d'Archelaus avant que d'aller à Rhodes. Cela est clair par les paroles de Dion, & se peut inferer manifestement de celles de Suetone, qui met le

plaidoyer pour Archelaus en tête de toutes les causes entreprises par Tibere, lors qu'il fit (si j'ose parler ainsi) ses premieres campagnes de robe longue, *civilium officiorum rudimenta.* Torrensius a cru tout comme Riccioli, que Suetone a voulu parler du grand procès d'Archelaus fils d'Herode; comment n'a-t-il point vu que Joseph (g) auquel il nous renvoie n'eût pas ignoré ce bon office de Tibere, & qu'il en auroit parlé s'il l'avoit vu ? J'ai été surpris que le Pere Noris qui fait de si frequents & de si vigoureux sorties pour le Jesuite Salian, l'ait épargné en cette rencontre. Ce Jesuite est tombé dans la même faute que Riccioli; il a (h) censuré Casaubon d'avoir appliqué le (i) passage de Suetone à Archelaus Roi de Cappadoce; il lui a representé que la cause de ce Prince fut agitée sous l'Empire de Tibere; & il a soutenu qu'il faut donc entendre ici Archelaus fils d'Herode; & il a prouvé par cette supposition que JESUS-CHRIST demoura deux ans en Egypte; car, dit-il, Tibere n'étoit pas encore retourné à Rome l'an 2. de JESUS-CHRIST, il étoit pourtant à Rome lors qu'Archelaus disputa avec ses freres sur la succession d'Herode, puis qu'il Phonora de sa protection. Voilà comment on entasse faute sur faute, dès qu'on pose mal son fondement. Il est clair comme le jour que le Roi de Cappadoce eut un procès devant Auguste, avant que Tibere se retirât dans l'île de Rhodes (k).

(g) In Sueton. Tibere. c. 8. il nous renvoie à Enjeite in Chroni & Eccles. hist. l. 1. c. à Joseph. Antiq. l. 17. c. 11.

(h) Annal. in Schol. ad ann. Christi 3. n. 7.

(i) Comment. in Sueton.

(P) Qui en vaut quatre tant il est énorme.] Le Continuateur dit que *Scylla* (c'est son orthographe) après avoir pris la ville d'Athenes tua lui-même Archelaus General des troupes de Mithridate, au pied des Autels où il s'étoit réfugié. On cite *Antu-Gelle* l. 14. Il est certain qu'Augulle au chapitre 1. du 15. livre parle d'une chose dont le Continuateur a fait mention, je veux dire d'un expedient employé par Archelaus, pour empêcher que les Romains ne brûlassent une tour de bois qui defendoit le Pirée: nous verrons ci-dessous ce que c'est; mais il est très-faux qu'il dise qu'Archelaus se refugia dans un temple, & que Sylla le tua lui-même au pied des autels. Je ne pense pas qu'aucun Auteur digne de foi ait dit cela; car c'est un fait notoire qu'Archelaus (l) ayant contraint Sylla d'abandonner les ataqués du Pirée, & de s'attacher uniquement à la ville, eut le tems de se retirer lors qu'il la fut prise d'affaut. Sylla le poursuivit, & gagna sur lui de grandes victoires, & l'obligea de faire la paix à des conditions desavantageuses, Archelaus se voyant soup-

(k) Voyez Noldus. de vita & gestis Herodiani. pag. 194. & seq.

(l) Voyez Aspin in Mithridaticis.

en vit les effets terribles lors que Lycambe se pendit , après la satire violente qu'Archilochus fit contre lui. L'indignation de ce Poëte venoit de ce qu'on lui avoit manqué de parole ; Lycambe lui avoit promis sa fille, & puis la lui avoit refusée. Archilochus prit la chose si à cœur, soit qu'il aimât la belle, soit qu'on eût ajoûté au refus quelque mepris particulier, qu'il rassembla tous les torrens de sa bile afin de diffamer Lycambe. Il y a de l'apparence qu'il enveloppa toute la famille sous ses paquinades ; car on pretend (D) que la fille suivit l'exemple du pere, & il y en a même qui veulent que trois filles de Lycambe soient mortes de desespoir en même tems. Il releva peut-être des aventures également diffamantes, & éloignées de la conoissance du public. Il semble du moins qu'il y avoit des endroits fort sales dans ce poëme ; car ce fut à l'occasion de cette satire que (E) ceux de Lacedemone jetterent un interdit sur les vers d'Archilochus, après avoir considéré qu'une lecture comme celle-là étoit peu conforme à la pudeur. Quelques-uns ont dit qu'il fut * lui même banni de Lacedemone ; mais ils en donnent pour raison la maxime qu'il avoit insérée dans ses vers, *Qu'il vaut mieux jetter bas les armes, que perdre la vie.* Il avoit écrit cela pour sa justification (F). Sa medifance qui le mit quelquefois assez mal dans (G) ses affaires,

* *Fla-
arch. In-
fir. Laced.
tom. 2.
pag. 239.*

(a) *Jo-
hannes
Tortellius
Arctianus
in com-
mentariis
de ortho-
graphia,
& Jaco-
bus Lan-
minus l. 2.
suſſec.
lib. c. 4.
apud Dio-
nyſ. Sal-
vagnium
Boſſium
Comment.
in Ibin.
p. m. 25.*

*Postmodo ſi pergas, in te mihi liber iambus
Tincta Lycambeo ſanguine tela dabit.*

C'est dans son poëme *in Ibin*, Ouvrage si medifant, que ceux (a) qui ont cru qu'il l'a fait à l'imitation d'Archilochus seroient excusables, s'il n'étoit pas aisé de conoître par ces deux vers,

*Nunc quo Batiades inimicum devover Ibin,
Hoc ego devovero teque tuoque modo,*

qu'Ovide s'est proposé d'imiter le Poëte Callimachus. Il y a je ne sai combien de proverbes qui éternisent la medifance de nôtre Poëte; *Archilochia edicta, Archilochum teris, &c.* On trouve le premier dans Cicéron, qui s'en est servi pour designer les édités que le Consul Bibulus faisoit afficher. Ce pauvre Consul (b) n'osant sortir de sa maison, ne retint quelque ombre d'autorité que pour se venger par des paquinades, où il étaloit (c) les plus infames debauches de Cesar, & d'isoit leurs vertuz à ses ennemis. C'est ce que Cicéron appelle *Archilochia edicta*, qui plafoient si fort au peuple, qu'on ne pouvoit fendre la presse dans les rues où ils étoient affichés, car on s'y rendoit en foule pour les lire, & cela faisoit crever de deuit Pompée. *Archilochia (d) in illum Bibuli edicta ita populo sunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur pra multitudine eorum qui legunt praterire nequeamus, ita ipsi a verba ut tabefcat dolore, mihi mehercule moleſta quod & eum quem semper dilexi nimis exercebant.* Quant au proverbe *Archilochum teris*, je ne croi point qu'il signifie, comme Erasme se l'est figuré, un medifant qui marche sur les traces d'Archilochus, ou qui étudie ses livres ; mais un homme qui ayant offensé Archilochus, doit craindre la destinée de celui qui marche sur un serpent, & qui en reçoit tout aussi-tôt une blessure mortelle. Voyez ce que Lucien (e) met en la bouche d'Archilochus contre quelqu'un qui avoit medité de lui, *Alis cicadam comprehendisti, & vous ne douterez point que l'explication d'Erasme, quelque conforme qu'elle soit à la pensée de Suidas, ne soit fautive.* Il y a quelques épigrammes dans l'An-

(b) *In eam
coegit
despera-
tionem,
ut quoad
portellate
abire do-
mo abili-
tus, mihi
aliquid
quam per
edicta
nunciaret.
Sueton. in
Caf. c. 20*

(c) *Id. ib.
cap. 49.*

(d) *Cicero
ad Attic.
epist. 21.
l. 2.
Erasme
de
prover-
biis
lib. 1.
cap. 3.
Erasme
de
prover-
biis
lib. 1.
cap. 3.
Lucien
de
prover-
biis
lib. 1.
cap. 3.*

(e) *In Pseudolog. tom. 2. pag. 343. Voyez l'article de Tettix.*

thologie (f) qui donnent une très-forte idée de la medifance de nôtre homme ; on y exhorte Ceibere à veiller sur que jamais, & même à sa'nsussum prendre garde qu'on ne le morde, puis qu'Archilochus s'en alloit dans les enfers. Nous verrons dans la remarque H qu'il medifait de lui-même.

(D) *Que la fille suivit l'exemple du pere.* J'ai dit qu'Archilochus prit la chose fort à cœur, mais ce ne fut rien en comparaison de son beau-pere & de sa Maîtreſſe. Il se contenta d'une cruelle satire, mais Lycambe & ses filles ne trouverent leur consolation qu'au bout d'un licou. Horace (g) Non ne parle que de la penderie du pere (g), & de celle de la fille qui avoit été promise à Archilochus : c'est dans l'Anthologie (h) qu'on voit que les deux, ou même que les trois filles de Lycambe se pendirent. Voyez dans l'article d'Hippocanx quelques exemples de l'estet funeste & mortel de la satire. N'oublions pas ce qu'un des Scholastes (i) d'Horace a remarqué, c'est que Neobule (il nomme ainsi la fiancée d'Archilochus) ne se pendit pas à cause des satires de son galant, mais à cause du regret qu'elle conçut de la deplorable fin de son pere. La plupart des lecteurs seront pour l'Anthologie, où Archilochus est representé comme la cause immédiate.

(E) *Ce fut à l'occasion de cette satire que ceux de Lacedemone.* Valere Maxime (k) l'assure en (l) *ubi termes formels. Lacedamonii libros Archilochi de supra civitate sua exportari jussurunt, quod eorum parum verecundam ac pudicam lectivonem arbitrabantur.* (m) *In 6. Epod. Noluerunt enim ea liberorum suorum animos imbuti, ne plus moribus noceret quam ingenii prodesset. Itaque maximum poetam, aut certe summo proximum, quia donum sibi invisam obscenis maledictis laceraverat, carminum exilio multarunt.* (n) *Lib. 6. cap. 3.*

(F) *Pour sa justification.* Voyez la remarque H.

(G) *Affez mal dans ses affaires.* Pindare m'apprend cette particularité ; car il dit qu'Archilochus a été souvent réduit fort à l'étroit, quoi qu'il s'engraissât à medire.

*Εἶδον (l) ὅς ἔκαθε δῶν τὴν τρο-
λὴν ἐν ἀμαρτανίᾳ
Υποβῆν Ἀρχιλοχῶν, Βασιλέ-
ως ἔχθειν τραυμένον.*

Arctius

(f) *Lib. 3.
cap. 25.
Vide etiam
Ceibere à
sa'nsussum
exeret.
Plinian. p.
394-395.*

(g) *Non
res &
agentia
verba Ly-
camben
...
Nec focer-
um quoz-
um
verſibus
oblinax
aris,
Nec ſpon-
ſe la-
queum
ſamoſo
de la
nechit.
Epiſt. 19.
lib. 1.*

(i) *In 6.
Epod.*

(k) *Lib. 6.
cap. 3.*

(l) *C'est-à-dire*

*Vidi enim
exiſtens
ſepè in
angustiis
convictio-
torem Ar-
chilo-
chum dum
maledicis
odii pin-
gueſceret,
Pſychior.
Od. 2.*

faïres, & qu'il étendit jusques (H) à sa propre personne, ne lui ôta point les bonnes graces d'Apollon, car lors qu'il eût été tué dans un combat, l'oracle de Delphes * chassa du temple (I) le meurtrier, & ne se laissa radoucir qu'à force d'exécuses & de prières; & après cela même il lui ordonna d'aller dans une certaine † maison, pour y appaiser les Manes d'Archilochus. Cependant (K) ce meurtre avoit été fait de bonne guerre. C'est dans les vers iambiques que ce Poëte

(a) Benedictus in Pinlar. Od. 2. Pyschior. Arctius n'a pas entendu (a) ce passage, puis qu'il y a trouvé ce sens, qu'Archilochus s'étoit bien trouvé de ses médisances, & qu'elles l'avoient élevé à l'éclat & aux richesses, de misérable qu'il étoit. Le mot *μαίνεσθ* qui veut dire s'engraisser, a été causé de son illusion; il faisoit se souvenir qu'encore aujourd'hui se nourrir & s'engraisser de quelque chose, signifie dans le figuré y prendre un plaisir extrême. Il ne faut point douter qu'Ovide n'ait eu égard à ce passage de Pindare, quand il a dit dans son poëme contre Ibis;

(b) Lesclapir in Cicéron. Utque repertori nocuit pugnans Iambi, Sic fit in exitium lingua proterva tuum.

Nous verrons dans la remarque I que ceux qui (b) disent qu'il en coûta la vie à Archilochus pour avoir médit, se trompent.

(H) Jusques à sa propre personne.] Ce Poëte se plaitoit tellement à la médisance, que non content de déchirer son prochain, il disoit aussi du mal † de soi-même. C'est de quoi Critias (c) le blâme; nous ne saurions point sans lui, disoit Critias, que sa mere Enipone étoit une esclave, que la misere le contraignit de quitter l'île de Paros, pour passer en celle de Thalus, qu'il s'y fit haïr, qu'il médisoit & de ses amis, & de ses ennemis, qu'il étoit extrêmement adonné à la debauche des femmes, & fort insolent, & ce qui est pis (d) que tout cela, qu'il avoit jetté son bouclier. Le Scholiaste d'Aristophane nous apprend que ce fut dans la guerre contre les Saliens, peuple de Thrace, qu'Archilochus pour sauver fa vie jeta ses armes & s'enfuit. Aristophane (e) avoit employé deux vers de ce Poëte touchant cette aventure, & là-dessus son Scholiaste nous donne cet éclaircissement. Plutarque (f) rapporte les mêmes vers, & quelque chose de plus.

(c) Apud Elian. var. Hist. l. 10. c. 13. (d) C'est Critias qui parle. (e) In Comœd. de Pace cœca fœdum.

(f) In insit. Laced. pag. 239. (g) Eimai δ' ἐγὼ θράσυν μιν Εὐνωβίοις ἀνάσσειν. Καὶ μοῦνον ἀμύμον ἐπιείκτα μιν. Martis regis cultum: amabile multum domum ego quoque didici. Athen. l. 14. c. 6. (h) Apud Athen. l. 14. c. 5.

A'σπίδι μὲν Σαίων π' ἀράσσεται ἢν ποιεῖ θάμνω. Ἐντὸς ἀμύμοντον κἀμύπον ἢ ἐβέλων. - - - - - Α'σπίς ἐκείνη. Ἐρήτωρ ἐξ αὐτῆς κήσομαι εἰ κελωί. Inne aliquis nostræ se ex hostibus aspidē jacet Sub repre quam reliqui invictus integram. Illa quidem valeat, nunc ipse à clade superstes Eman suo non deteriore tempore.

Cependant nôtre fuyard se piquoit plus (g) d'être soldat, que d'être Poëte. Alcée rangeoit de la même sorte les places chez lui, il donnoit le premier rang aux armes, & lors qu'il décrit sa maison (h), il ne parle point de livres, mais de casques & de boucliers; tout y sent l'arsenal, & rien la Bibliothèque. On fait néanmoins qu'il se tira d'affaire dans une bataille à l'aide de ses talons, & non par ses armes. Voyez son article.

(I) Chassa du temple le meurtrir.] Celui

qui tua Archilochus s'appelloit Callondas Corax (i), & il étoit de l'île de Naxos. La Prêtresse de Delphes le chassa du temple (k), parce qu'il avoit mis à mort un homme consacré aux Muses. Il l'avoit tué néanmoins à la guerre, & de bonne guerre, comme nous l'apprenons de Suidas beaucoup plus clairement que de Plutarque. Cela fait qu'on ne doit pas trop s'imaginer que Pline ait eu ici toute l'exactitude nécessaire, lors qu'il a dit (l) au nombre pluriel, Archilochi poeta in Numis interfectores Apollo arguit Delphis. Solin son complice ayant voulu faire le paraphrase, s'est mis hors d'état d'être excusé; il a eu la hardiesse de

specifier que ce Poëte avoit été tué par des voleurs, Perceusores * Archilochi poeta Apollo prodidit, & latronum facinus Deo coarguente detectum. Eusebe cite (m) un Auteur Grec nommé Oenomaus, qui donne le nom d'Archias à celui qui tua Archilochus, Quare, dit-il, (n) qui Archilochum occidit Archias à templo quasi seclitus eximium re ab Apolline iustus est: musarum enim amicum ubi supra occiderat. Galien (o) a rapporté les paroles de l'oracle;

Μουσῶν θεράπων ἑκατέκτενος ἔξ ἑβί νηῖ. Musarum famuli occisor, templo procul esto.

On a fort blâmé Apollon d'avoir reconnu pour client des Muses, & d'avoir extrêmement loué un Poëte qui avoit écrit tant de fautes. Oenomaus (p) en fait des reproches à ce Dieu: Origene & Eusebe se sont servis de cela pour faire honte aux Payens. Τέντους περιθώμην, dit Eusebe (q), καὶ δι' αὐτῆς ὁ Ἀπόλλων θρωμάζει τὸ πομπῆς Ἀρχιλόχου, ἀνδρᾶ πολυλοῖος κατὰ γυναικῶν ἀμύμον τῆς ἡρωῆς μουσῶνας καὶ ἀρρητολοῖας εἰς εἶδ' ἀνέμου περθε. Addamus vero quæ summam in De Archilochi commendationem effundit hominis ejusmodi qui opera sua omni adversus mulieres obseculatae verborum impleverit, quam ne audire quidem homo verecundus possit. Je ne rapporte pas le passage d'Origene; on le trouvera au livre 3, contre Celsus, à la page 125. de l'édition de Cambridge 1677.

(K) Ce meurtre avoit été fait de bonne guerre.] J'ai déjà dit que Suidas nous apprend ce fait plus clairement que Plutarque, mais il me reste quelque chose à dire qui vaut la peine d'être rapporté. On a un petit Traité des Républiques attribué à Heraclide; l'ordre que la Prêtresse de Delphes donna au meurtrier d'Archilochus de sortir du temple s'y trouve, avec la réponse du meurtrier. Cette réponse est une énigme impenetrable dans la traduction Latine. Le duc de Sutherland suppose que ce meurtrier répondit, je suis innocent, car j'ai tué de loin, comme la Latine lui le commande. Voici le Grec & la version de Cragii ad suis innocens, car j'ai tué de loin, comme la Latine lui le commande. Voici le Grec & la version de Cragii ad suis innocens, car j'ai tué de loin, comme la Latine lui le commande. Voici le Grec & la version de Cragii ad suis innocens, car j'ai tué de loin, comme la Latine lui le commande.

Αἰὶα καθαρὸς εἶμι ἀναξ, ἐκ χειρῶν δὲ νόμφ ἐκ-τινω. V v

Plur. de his qui fecerunt in templo. mine punitur. p. 560. Et Jussu Suidas in Delphis. Poëte

† Voyez l'article Tertius.

(i) Plutarque de Tarco. de his qui sero punitur. Suidas in pag. 560. Suidas in pag. 560. Suidas in pag. 560.

(k) Eusebe. (l) Lib. 7. cap. 29. (m) Cap. 1. p. m. 11.

(n) Cap. 1. p. m. 11.

(o) Cap. 1. p. m. 11.

(p) Cap. 1. p. m. 11.

(q) Ibid. c. 32. p. 227.

* Voyez la remarque L.

† Pindar. Olymp. Ode 9. & ibi 70. Et ne lictus. Voyez aussi dans les Ombres d'Erasme Archilochi inclos.

‡ Diag. Laert. in Heracl.

(a) C'est Monsieur HENRICIUS dont on pourra voir l'éloge dans l'épître dédiée au Traité que Mr. Gronovius publia à Leyde l'an 1697. sous le titre de Disquisitione de Iconula Smetiana quam Harpocraten indigetantur. Je suis bien aisé d'avoir cette occasion de témoigner publiquement à Monsieur Henricius ma reconnaissance de la bonté singulière qu'il a de me prêter les livres de son excellente Bibliothéque.

(b) C'est a. d. Casaubon. (c) Lib. 1. cap. 5. (d) Ex tribus re- ceptis Ar- starchi judicio scrip- tori- bus iam- borum ad ip- sū maxime pertinēbit unus Ar- chilo- chus. Summa in hoc vis elocutionis, cum valida tam breves vibrantesque sententia, plurimum sanguinis atque nervorum, adeo ut videatur quibus- dam quod quoviam minor est, materiam esse non ingenii vitium. Quintil. l. 10. c. 1. (e) De Marii Villorum l. 3. arc. Grammat.

tevor. Quidam Corax dicitur Archilochum poetam interfecit. Itaque Pythia ad eum aiebat, exi templo. Cui is respondit, at purus sum Rex, eminus enim ut lex jubet interfeci (Archilochum.) Un de mes amis (a), grand Humaniste, m'avoia qu'il n'avoit jamais ouï parler non plus que moi d'un Edit qui disculpait les meurtriers qui tuoient de loin, & qu'il ne croyoit pas non plus que moi que ἐν χειρῶν signifiait eminus. Comme il est intime ami de Mr. GRONOVIVS, il le consulta sur cette difficulté, & voici la docte reponse de ce savant Professeur. *Εν χειρῶν νόμος, locutio est propria in preliis occisorum & occidentium. Quem in illo fervore vel gladius, vel alia machina, vel bellus deprehendens ad Orcum mittit, is trucidatur ἐν χειρῶν νόμο. Ita omnes Graeci & praesertim Polybius, ut libro 1. cap. 34. Καὶ πάλαι μὲν οὐρανὸν ἐν χειρῶν νόμο διεφθέρησεν. Ο πῖνον (b) ille pugnantes: quod quidem non sufficit, nam & in prelio multi possunt non pugnan- tes occidi, & tamen ἐν χειρῶν νόμο. Rursus eod- em libro cap. 57. τῆτες γὰρ ἀντὶς ἀεὶ συνίκασι Διὸς φέρεσθαι καὶ τοῖς συμπονοῦσιν ἐν χειρῶν νόμο κατακίβηται. Il ne reste plus de difficulté après cette savante reponse; on voit que Corax n'a voulu dire autre chose, sinon qu'il a tué Archilochus dans un combat selon les loix de la guerre.*

(L) Il en étoit l'inventeur.] C'est ce qui paroît par ces vers d'Horace à l'épître 19. du 1. livre,

Parios ego primus iambos
Ostendi Latio, numeros, animosque secutus
Archilochi.

Mais plus clairement encore par ce passage de Paterculus, (c) Neque quemquam alium cuius operis primus auctor fuerit in eo perfectissimum prae- ter Homerum & Archilochum reperimus. Il est constant que la poésie iambique (d) a été le fait de ce Poète, c'est donc de celle-là que Paterculus l'a fait l'inventeur. Il l'auroit aussi été de la poésie épique, si ce qu'on impute à Terentianus étoit vrai; Doctrine Laudem ei Teren- tianus tribuit, ut & Epicorum versuum inventionem lib. de metris p. 86. C'est ainsi qu'on parle dans le Thesaurus Fabri à l'article d'Archilo- chus; mais il est aisé de voir quand on consul- te le passage de Terentianus Maurus qu'il s'agit là de l'épode, & non pas des vers épiques. De plus il ne seroit pas certain que l'endroit qui concerne Archilochus le donnât pour l'inven- teur de l'épode, si l'on n'apprenoit (e) d'ail-

leurs cette vérité. Cet endroit pourroit sembler une citation alléguée comme un exemple de l'épode dont on parle en celiu-là, qui est un vers hexametre suivi de la moitié d'un pen- tametre;

Hoc doctum Archilochum tradunt genuisse Magistri
Tu mihi Flacce sat es.

(M) Plus ils étoient beaux.] Cicéron nous apprend cette particularité, en disant la même (f) chose des lettres de son ami Atticus; *Ut Aristo- phani Archilochi iambus, sic epistola longissima quaeque optima videtur.* On a fait le même ju- gement des harangues de Demosthene.

(N) Plûdôt un gain qu'une perte.] On ne ver- roit que de très-mauvais exemples dans les vers d'Archilochus. Il avoit témoigné un re- gret fort violent, de ce que le mari de sa sœur étoit perî sur la mer. Voilà une sensibilité qui pouvoit être édifiante, mais il la fit degenerer en une maxime pernicieuse, savoir qu'il cher- cheroit sa consolation dans le vin, & dans les autres plaisirs des sens, puis (g) que ses larmes ne seroient aucun bien à son beau-frere, ni ses divertissemens aucun prejudice. Le pis est qu'il ne faisoit pas difficulté de se diffamer lui-même, en remplissant ses poésies de mille sales medifances contre le sexe. (h) *Τῶν τῶν Ἀρχιλόχου ὡς ἐπὶ τῶν γυναικῶν ἀπειρώς ἢ ἀσφατάως ἐπιμένον, ἐαυτὸν ἀφθονοῦμαι ἴσθησεν.* Voyez l'usage que Theo- dore de Beze a fait de ce dernier mot dans ses no- tes sur le 1. chapitre de St. Matthieu.

(O) Multiplient les vers sans necessité.] Un passage d'Eusebe mal entendu est cause, qu'on parle d'un Archilochus Historien & Chrono- logue, à qui l'imposteur de Viterbe a eu la hardiesse de supposer un petit livre. Voici ce qu'il y a dans Eusebe selon la version Latine, (i) *Licet Archilochus vicefimum tertium Olympiadem . . . supputet.* On pretend que cela veut dire qu'Archilochus a supputé de telle sorte les tems, qu'il a mis Homere sous la 23. Olympiade. Mais Scaliger a montré que le Grec d'Eusebe ne signifie autre chose, sinon qu'il y a eu des Auteurs qui ont fait flaurir Homere & Archilochus en même tems. Ceteropius Be- canus (k) avoit déjà éclairci cela dans le grand & curieux ramas qu'il a fait sur Archilochus, afin de refuter pleinement les fourberies d'An- nius de Viterbe. Voilà donc le prétendu Chro- nologue Archilochus réduit à rien. Vossius eût mieux fait de suivre cette correction, que de mettre à Archilochus entre les Historiens & Grecs. Il ajoute que Scaliger le place sous le regne de Darius (l) fils d'Hystaspes, sans en rapporter aucune preuve. Je n'ai pu trouver

(f) Epist. 11. l. 16. (g) Ours τε γὰρ κλαιὸν ἴσθησεν, ἢ κα- κίον Ours, τριπλάσιον ἢ Βουλίας ἐπίμων. Pour la- menter son mal ne guerri- rai. Ni pour jouir je ne l'em- pirerai. Plus, de ausiend. Poet. p. 33. (h) Id. Plus. de curiosi- pag. 520. (i) In Chron. ad ann. 998. (k) Lib. 4. Origin. Antwerp. Ce qu'il dit là-dessus se trouve dans la Biblioth. Hispanica de Schotanus p. 375. & (l) Vossius de Hist. Graecis pag. 5. (l) Il monta sur le trône l'an 3. de la 64. Olympiade. Voss. ibid. pag. 6. ecla

tre Poëte nous en apprendrions aparemment bien des particularitez, & sans doute nous y trouverions comment ce Poëte * conduisit une Colonie de Parisiens dans l'Isle de Thafus.

ARCHIMELUS, Poëte Grec, a fleuri au tems (Z) d'Hieron Roi de Syracuse; cela paroît par le présent qu'il reçut de ce Monarque. Il avoit fait une épigramme à la louange d'un navire d'une grandeur prodigieuse qu'Hieron avoit fait bâtir: cette épigramme lui valut mille muids de blé, que ce Prince lui fit porter au Pirée †. Voila donc un Poëte à ranger avec ceux qui en petit nombre ont trouvé des Amiraux † de Joyeuse.

ARETIN (CHARLES) étoit d'Arezze dans la Toscane, comme son surnom le temoigne, (ce qui soit dit pour tous les autres qui ont été nommez Arcsin.) Il tient un rang considerable parmi les Savans du XV. siecle. Pogge lui donne de grans éloges, mais ils doivent être suspects, à cause que Charles Aretin étoit grand ennemi de Philèphe, & que Pogge haïssoit mortellement Philèphe. Celui-ci y se plaint amerement de notre Aretin, & le represente comme un mechant homme, plein de fraude, & de ruses malicieuses. * Cela aussi doit être suspect, venant d'un ennemi tel que Philèphe, qui naturellement medifant l'étoit devenu davantage, à cause des querelles qu'il eut avec quelques autres hommes doctes. Quoi qu'il en soit il y a des gens desintéressés, qui disent que Charles Aretin entendoit parfaitement la langue Latine, & la langue Grecque; & qu'il l'a temoigné par quelques versions du Grec. Il étoit d'ailleurs assez bon Poëte, & il a fait quelques Comedies dont † Albert de Eyb a inféré des morceaux dans sa Marguerite Poëtique. Mais ce qui marque beaucoup plus clairement son habileté, est qu'il fut choisi pour succéder (A) à Leonard Aretin dans la charge de Secretaire de la Republique de Florence. Nous dirons dans l'article de ce Leonard qu'il mourut l'an 1443. Quant à Charles nous ne favons pas l'année de sa mort, mais il est certain que Mr. Moreri se trompe en disant que c'est l'année (B) 1443. Les Auteurs qu'il cite ne disent point que

* Oenmans ejusd Ensb. præpar. Eran. ed. l. 6. cap. 7.
† Voyez en la description dans Abbenne l. 5. p. 206.

† Athen. β pag. 209.
† L'A-miral de et nom donnee ne Abbaye pour un sonnet. Emret. 8. de Balzac.
β Init. Histlor. d'Albert de Eyb a inféré. & 2. inséré. in Philèph. p. 100.

† Epist. ad Carol. Aretin. anno 1433. & nôtre 1777. seq.

cela dans les notes de Scaliger que Vossius cite, & je ne croi pas que cela y soit. Vossius dans un autre (a) livre ayant parlé de nôtre Poëte Archilochus sous la 29. Olympiade, en promet un autre sous la 94. mais quand on l'y va chercher on n'y trouve qu'un Antilochus. Charles Etienne, & M. Lloyd & Hofman nous ont donné un Archilochus Poëte Lacedemonien, florissant à Rome sous Tullius Hostilius, & un autre Archilochus fils de Nestor, & tué au siege de Troye par Memnon. Ce sont toutes chimeres; ce dernier s'appelloit Antilochus; & il ne falloit que peu d'attention pour se souvenir que la Cour des premiers Rois de Rome n'étoit pas un theatre propre à des Poëtes Grecs. La plupart de ces dernieres fautes se voyent dans Calepin.

(Z) Au tems d'Hieron.] C'est-à-dire environ l'an de Rome 520. & l'Olympiade 136. Il y a de l'apparence qu'il demouroit à Athenes, puis qu'on fit porter au Pirée le blé dont on lui faisoit présent. Je m'étonne que Vossius ait oublié un tel Poëte: la recompense de son épigramme le rendoit notable. Athenes nous (b) a conservé les 18. vers qui furent si largement payez. Monsieur Charicrinot n'a point raporté fidelement l'état de la recompense; Archimelus, dit-il, (c) fut regalé par le Roi Hieron de six mil muids de blé, pour une épigramme de vingt vers sur son vaisseau.

(A) Pour succéder à Leonard Aretin.] C'est ce que nous aprenons de Leandre Albert. Diem finitius (d) est, dit-il; (Leonardus Aretinus) anno post C. N. MCCCCXL. atatis sue LXXIII. Florentia, cum illi Reipub. diu à secretis fuisset, & successorem in eo munere habuit Carolus item Aretinum, & Græcis Latinisque litteris eruditissimum,

qui etiam ipse quedam de Græcis Latina fecit. Joignons à ce temoignage celui d'Enée Silvius, encore qu'il soit un peu long, car il nous sert de preuve pour plus d'une chose: Commendanda est, dit-il, (e) multis in rebus Florentinorum prudentia, tum maxime quod in legendis Cancellariis non juris scientiam ut pleræque civitates, sed oratoriam spectant, & que vocant humanitatis studia. Norunt enim rectè scribendi dicendique artem non Bartolum aut Innocentium, sed Tullium, Quintilianumque tradere. Nos tres ex ea urbe cognovimus, Græcis & Latinis & conditorum operum summa illustres, qui Cancellariam alius post alium tenuere, Leonardum & Carolum Aretinos, & Poggium ejusdem reipublicæ civem, qui Secretarius Apostolicus tribus quondam Romanis Pontificibus distabat Epistolis. Il faut corriger par ce passage l'obscurité ou l'erreur d'un autre passage d'Enée Silvius, qui a mis en peine Vossius (f). Voici cet autre (f) passage; Leonardum (g) Aretinum ex te primum sensu obisse, qui Latium ornavit litteris, quo nemo post Lactantium Ciceroni proximior fuit. Gaudere Poggium ejus locum apud Florentinos tenere. Sed que A de maluisse potius locum non vacasse, ne tanto splendore caruisset Hetruria.

(B) Que c'est l'année 1443.] Il est certain que Pogge a succédé à nôtre Charles Aretin dans le Secretariat de Florence; or il paroît par la harangue où il felicite Nicolas V. sur sa promotion au Papat, qu'il n'avoit encore aucun emploi à Florence l'an 1447. qui est celui de l'élection de Nicolas V. Il faut donc dire qu'en 1447. Charles Aretin étoit Secretaire de Florence, car Leonard Aretin son predecesseur étoit mort dès l'an 1443. Mais voici une preuve plus demonstrative de l'erreur de Mr. Moreri. Pogge dans une lettre écrite sous le Pontificat

† Leander Albert. descript. Ital. p. 96.
& Gesner. Biblioth. c. 54.
(e) Histlor. de Europæ.
(f) Epist. de Leonard Aretin.

(a) De Poët. Græc. pag. 14.

(b) Lib. 5. pag. 209.

(c) Traité de la maniere de la maniere pag. 6.

(d) In de finitius (d) est, dit-il; (Leonardus Aretinus) anno post C. N. MCCCCXL. atatis sue LXXIII. Florentia, cum illi Reipub. diu à secretis fuisset, & successorem in eo munere habuit Carolus item Aretinum, & Græcis Latinisque litteris eruditissimum,

ARETIN (JEAN) surnommé *Tortellius*, étoit un des savans hommes du XV. siecle. Il composa une vie (Y) de S. Athanase de la priere du Pape Eugene IV. Nicolas V. qui étoit savant, & qui aimoit les Savans, le fit son Camerier * & l'admit à sa confiance. Il étoit agréable en conversation, & se distinguoit glorieusement des autres Savans ses contemporains, en ne deshonorer pas comme ils faisoient par des disputes violentes & injurieuses la profession des belles lettres. Il étoit principalement versé dans la connoissance de la Grammaire, comme il le temoigna par son livre de *potestate literarum*. La Bibliothéque de Gesner rapporte les titres de plusieurs autres Ouvrages de Tortellius, mais on y a oublié un Lexicon qu'il avoit fait, & qui est cité par Magius †. Laurent Valle étoit fort de ses amis, & lui a dédié (Z) ses livres *De latina elegantia*. Vossius qui assure ‡ qu'il étoit frere de Charles Aretin se tromperoit fort, s'il n'en avoit point d'autre preuve que Volaterran auquel il semble nous renvoyer. Volaterran † ne dit rien de cette fraternité.

ARETIN (LEONARD) est plus connu sous ce nom qui lui a été donné à cause qu'il étoit d'Arezzo, que sous celui de Brunus, ou Bruni qui étoit son nom de famille. Il a été un des plus savans (A) hommes du XV. siecle. Il y a appris le Grec sous Emanuel Chrysolore, comme il le raconte lui-même; & ayant fait connoître son mérite au Pape Innocent VII. il y en obtint quoi que jeune la charge de Secrétaire des Brefs, de laquelle il s'acquitta dignement sous ce Pontificat, & sous les quatre suivans. Il fut en suite d Secrétaire de la République de Florence, & amassa beaucoup de biens ζ, tant parce qu'il vécut dans le célibat; que parce qu'il fut excessivement bon ménager. Il traduisit de

V 3

Grec

& Archevêque d'Aversa; qu'il composa pendant qu'il fut Moine deux Traitez de Musique, l'un en vers, l'autre en prose, & que c'est le même qui a fait trois livres contre Berenger.

(T) Il composa une vie de S. Athanase.] Paul Jove insinué assez clairement que Tortellius ne fit que la traduire en Latin; *Divi Athanasii vitam Eugenio expetenti Latinam fecit*. Gesner le dit beaucoup plus explicitement; *Athanasii Alexandrini vitam ad Eugenium Pontificem in Latinum transiit*. Mais Vossius (a) lui attribue en cela beaucoup plus que la fonction de Traducteur; *Athanasii vitam ex variis, Eugenii postulato, consarcinavit*, & il cite Paul Jove, & Volaterran.

La citation de Paul Jove ne sauroit être tout à fait exacte, comme chacun le peut voir par la confrontation des paroles. Celle de Volaterran n'est pas plus exacte; voici ses (b) propres paroles: *Joannes (Aretinus) cognomento Tortellius, Romana Ecclesia subdiaconus apud Eugenium quartum fuit. Orthographiam, vitamque Athanasii, ac nonnulla alia conscripsit*. Vossius assure que

Wicelius a mis cette vie de S. Athanase dans son *Hagiologia*. Il conjecture que Tortellius est l'Auteur de la vie de S. Zenobius Evêque de Florence, inserée dans la compilation de Surius sous le 25. de Mai. La raison de sa conjecture est prise des circonstances du tems, & de ce que l'Auteur de cette vie a nom *Joannes Archiepiscopus Aretinus*.

(Z) Et lui a dédié ses livres.] De la manière que Gesner s'est exprimé, il n'y a personne qui ne jugât que c'est Tortellius qui a dédié cet Ouvrage à Laurent Valle. Voici les paroles de Gesner; *Joannes Tortellius natione Aretinus, Laurentii Vallæ amicissimus, ad quem elegantiarum lingue Latine sex libros perscripsit. Nicolai postmodum pontificis contubernalis, & studiorum ejus intimus comes*. Un Compilateur qui par l'envie de faire un gros livre en peu de tems, ou pour d'autres raisons, ne cherche jamais hors de la page qu'il a sous ses yeux l'instruction dont il a besoin, seroit aisément trois grosses fautes,

pour peu qu'il joignit ses conjectures à ce texte de Gesner. 1. Il diroit que Tortellius a fait six livres des elegances de la langue Latine, & qu'il les a dédiés à Laurent Valle. 2. Qu'il devint après cela domestique du Pape Nicolas V. & son homme d'étude, & que ce fut le grand succés de son livre qui lui procura cet honneur. 3. Que Nicolas V. siegeoit l'an 1420. car puis que Gesner met en ce tems-là l'état florissant de Tortellius, & que le sens commun nous dicte que cet état florissant doit être placé au tems que Tortellius étoit en faveur auprès de Nicolas V. il s'en suit que selon Gesner ce Pape siegeoit au tems que j'ai dit. La vérité est qu'il fut élu en 1447. & que Tortellius étoit déjà son homme d'étude & son Camerier, lors que Laurent Valle lui dedica ses Elegances. Je ne fais ce que veut dire Moreri sur cet article, avec sa citation vague de Valere André. Que ne consultoit-il Vossius & Paul Jove, qui lui eussent fourni quelque remede contre la raigreur?

(A) Un des plus savans hommes du XV. siecle.] Selon Paul Jove, c'est Leonard Aretin qui a le premier retabli en Italie l'éclat de la langue Grecque. Philephe (c) lui donne beaucoup d'éloquence, & un grand fond de genie, & d'étudition. Pogge (d) & Laurent Valla (e) l'ont mis au dessus de tous ses contemporains, (d) en en matiere d'éloquence & de science; mais Floridus (f) Sabinus le loue un peu plus librement, & ne donne pas une idée avantageuse de son

Latin, à quoi Erasme (g) ne s'accorde pas trop mal. Enée Silvius loue beaucoup nôtre Aretin dans sa lettre 51. & nous apprend que les Florentins avoient conféré sa charge à Pogge. Sur cela Vossius remarque qu'Enée Silvius & Leandre Albert ne s'accordent pas, celui-ci disant dans sa description d'Italie, que Charles Aretin succéda à Leonard dans le Secréariat de la République de Florence. Voyez ci-dessus l'article de Charles Aretin, où nous prouvons par Enée Silvius lui-même (h) que Leandre Albert a raison.

* *Jovius, Eleg. c. 108.*

† *Misellan. l. 2. c. 14.*

‡ *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

+ *Comment. l. 21. pag. 773. edit. 1603.*

β *Hist. rerum Italicar. Vile etiam*

γ *Jovius Eleg. c. 23.*

δ *Leand. Albert. descript. Ital.*

ε *Jovius ib. c. 9.*

ζ *Jovius ibid.*

η *Volaterran. l. 21. p. 772.*

θ *Convinc. var. l. 1. c. 1.*

ι *ad eum scripta.*

κ *Phileph. tract. 2.*

λ *Apud Phileph. tract. 1. in Vallano.*

μ *Albert. Calumn. ling. Lat.*

ν *In Ciceroniano.*

ξ *Dans la remarque A.*

ο *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

π *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

ρ *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

σ *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

τ *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

υ *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

φ *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

χ *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

ψ *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

ω *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

ϑ *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

ι *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

κ *De Hist. rer. Lat. pag. 579.*

Grec en Latin quelques vies (B) de Plutarque, & la Morale d'Aristote. Il composa trois livres de la guerre Punique, qui peuvent (C) servir de supplément à quelques-uns de ceux qui nous manquent de T. Live. Il composa aussi l'Histoire des choses qui se firent (D) en Italie de son tems, celle de la Republique de Florence, celle de l'ancienne (E) Grece, & celle des Goths. Mais cette dernière qui lui fit beaucoup d'honneur, pendant que l'on ignora qu'il n'avoit fait que la traduire du Grec de Procope, attira * sur sa memoire une espece d'infamie, dès qu'on fut après sa mort par les soins de Christophle (F) Persona, que Procope dont il avoit supprimé le nom en s'appropriant son travail, étoit le véritable Auteur de cette Histoire des Goths. Il composa plusieurs autres livres dont on peut voir le catalogue dans la Bibliothèque de Gesner, & mourut l'an (G) 1443. âgé de 74. ans † à Florence, où l'on voit son tombeau de ‡ marbre dans l'Eglise de Sainte Croix. Mr. de la Mare Conseiller au Parlement de Dijon, publia en 1653. un Catalogue des Livres de Leonard Aretin, lesquels il avoit dessein de faire imprimer. Je ne pense pas que la chose ait jamais été executée. J'ai oui dire qu'on a trouvé depuis peu parmi les Manuscrits de la Bibliothèque d'Oxford un exemplaire des lettres de Leonard Aretin, où il y a 40. lettres qui n'ont jamais été imprimées, & que cela pourra bien donner l'envie de travailler à une nouvelle édition.

ARETIN (PIERRE) natif d'Arezzo, renommé par ses Ecrits sales & satiriques, vivoit au XVI. siecle. Ceux qui voudront savoir ce que c'est qu'un medaille qu'on pretend qu'il fit fraper, pour apprendre à toute la terre la peur que les plus grans Princes avoient eue de ses satires, le trouveront dans le Dictionnaire de Mr. Moreri. L'Aretin se vançoit dans cette medaille d'avoir mis sous contribution ceux à qui les autres hommes payent des tributs & des impôts. Cette tradition est si generale, qu'il n'est pas moins connu sous le titre de *seigneur des Princes*, que sous le nom de *l'Aretin*, ou sous celui de *Pierre Aretin*. On lui donne un autre

* Jovius ibid. c. 116.

† Verillat dans les Anecdotes de Florence p. 162. se trompe en le faisant vivre plus de 80. ans.

‡ Idem c. 9.

(B) Quelques vies de Plutarque.] Savoir celle (a) de Paul Emile, celle des deux Gracches, celle de Pyrrhus, celle de Sertorius, celle de Demosthene, celle de Marc Antoine, & celle de Caton d'Utique. Les Imprimeurs ont fait une étrange bevue dans le Dictionnaire de Moreri, en mettant vers de Plutarque, pour vies de Plutarque.

(b) Gesn. ibid.

(C) Qui peuvent servir de supplément.] Les deux premiers de ces (b) trois livres traitent de la premiere guerre Punique, qui nous manque dans T. Live: le troisième traite des desordres où les Carthaginois tomberent par la mutinerie des soldats, & par la revolte des peuples; & contre ceux d'Illyrie; toutes choses qui nous manquent dans l'Historien Romain. L'Aretin n'a presque (c) fait que traduire le Grec de Polybe, quoi qu'il l'ait nié dans sa preface; & de là vient que Badus Ascensius a mis le nom de Polybe à la tête de cet Ouvrage dans son édition de Paris.

(c) Vossius de Hist. r. l. 1. pag. 557.

(D) Des choses qui se firent en Italie de son tems.] Cet Ouvrage commence au schisme qui s'éleva contre le Pape Urbain VI. en 1378. & s'étend jusqu'à la victoire remportée par les Florentins auprès d'Anglars l'an 1440.

(E) Celle de l'ancienne Grece.] Cet Ouvrage s'étend depuis le Generalat de Theramene & de Thrasybule chez les Atheniens, jusques à la mort d'Epaminondas. C'est comprendre 45. ou 50. ans.

(f) Vbi supra.

(g) Il est au ch. 116. des Eloges.

(h) Il est au chap. 9. des Eloges.

(F) Par les soins de Christophle Persona.] Il se determina, selon (d) Vossius, à traduire Agathias, quand il eut pris garde à la mauvaise foi de notre Aretin. Vossius alliege sur cels Paul Jove; mais il est certain que Paul Jove ni dans le lieu (e) qu'on en cite, ni dans un autre qu'on (f) pouvoit citer, ne parle aucunement d'Agathias, & qu'il y parle expressément de

Procope. J'avoüé que Persona a traduit aussi Agathias; mais c'est de la version de Procope que Vossius devoit parler dans l'endroit où il s'agissoit du plagiat de l'Aretin. C'est ainsi qu'il faut dire ce me semble, & non pas Plagiansue, comme a fait un Auteur moderne dont je vais raporter tout le passage, à cause qu'il est plein d'erreurs. Nous devons, dit-il, (g) l'Histoire de Procope en Grec à David Hesbelius. Leonard Aretin l'avait déjà donnée en langue Gothique, plus belles mais il avait supprimé le nom de l'Auteur: de sorte Bibliothèque que quand cet Aretin fut mort Christophle Personne qu'es, pag. 169. (mal marquée) l'accusa de larcin, parce qu'ayant lui-même trouvé un autre exemplaire de cette Histoire en la même langue, il la divulga sous le nom de son Auteur, & ainsi convainquit l'Aretin de Plagiansue. De quel monstre est-ce qu'il nous parle là? Procope en langue Gothique publié premierement par Aretin, & puis par Persona, est une chimere qu'on n'a jamais vue, & qu'on ne verra jamais. De plus c'est parler sans aucune exactitude, que de dire que Leonard Aretin, & Persona ont donné l'Histoire de Procope, car ils n'ont traduit qu'une partie de cette Histoire. Les Imprimeurs du Dictionnaire de Moreri ont lourdement bronché, quand ils ont mis que l'Histoire des Goths n'étoit proprement qu'une traduction de Plutarque.

(b) In Chronico ad ann. 1370. Les impri- meurs de Vossius de Hist. Lar. p. 557. ont mis par erreur cto calcul ne s'accorde pas avec Matthieu (b) Pal- merius, qui met l'année natale de Leonard Aretin en 1370. & comme d'ailleurs je voi dans Volaterran (i) que notre Aretin mourut en 1443. (ce fut le 9. de Mars selon Bucholcer) je n'ai point voulu suivre Leandre Albert. J'ai remarqué ci-dessus (k) l'erreur d'un moderne, qui a cru que Leonard Aretin vivoit encore l'an 1480.

(G) L'an 1443. âgé de 74. ans.] Leandre Albert dit bien qu'il est mort à l'âge de 74. ans, mais il place sa mort à l'année 1440. Son erreur cto calcul ne s'accorde pas avec Matthieu (b) Pal- merius, qui met l'année natale de Leonard Aretin en 1370. & comme d'ailleurs je voi dans Volaterran (i) que notre Aretin mourut en 1443. (ce fut le 9. de Mars selon Bucholcer) je n'ai point voulu suivre Leandre Albert. J'ai remarqué ci-dessus (k) l'erreur d'un moderne, qui a cru que Leonard Aretin vivoit encore l'an 1480.

(i) Lib. 22. pag. 10. cccclxx. (k) Dans l'article de François Aretin.

autre titre fort glorieux, c'est le même dont toute l'antiquité honora le grand merite de Platon, c'est celui (A) de Divin, *il Divino Aretino*: il a été qualifié sur des * medailles *Divus Petrus Aretinus*. Quelques-uns ont dit que peut-être il se donnoit cette qualité, pour signifier (B) qu'il faisoit les fonctions de Dieu sur la terre, par les foudres dont il traçoit les têtes les éminentes. Il se vançoit que ses libelles faisoient (C) plus de bien au monde que les sermons. On lui écrivoit que sa plume (D) lui avoit assujetti plus de Princes, que les plus grans Rois n'en avoient soumis par leurs armes, & on l'exhortoit (E) à continuer sur ce ton-là, afin que les Monarques se corrigeassent. Notre siecle a d'aussi envenimez & d'aussi hardis fatiriques que l'Aretin ait pu être, cependant je ne croi pas qu'aucun ait établi ses contributions dans le pais ennemi. Plusieurs Ecrivains mal informez le font passer pour l'Auteur (F) du livre *de tribus im-*

* Spizelias assure qu'il en a vu. Scrutin. Achetin pag. 19.

posto-

JUGEMENT de Montagne sur l'Aretin.

(a) Effais l. 1. ch. 51. à la fin.

(b) Jacobus Gadius de Scripioribus non Ecclesiasticis tom. 1. pag. 13. apud Spizelium, in fellee literato pag. 112.

(A) C'est celui de Divin.] On ne fera pas fâché de voir ici le jugement de Montagne sur cet docteur: Platon, dit-il (a), a emporté ce surnom de Divin par consentement universel qu'aucun n'a essayé lui enlever, & les Italiens qui se vantent avec raison d'avoir communiqué l'esprit plus éveillé, & le discours plus sain que les autres nations de leurs tems en viennent d'êtrener l'Aretin, auquel, sans une façon de parler bouffe & bouillonnée de pointes ingénieuses à la verité, mais recherchées de loin & fantastiques, & ouvre l'éloquence enfin telle qu'elle puisse être, je ne voi pas qu'il y ait rien au dessus des communs Auteurs de son siecle, tant s'en faut qu'il approche de cette divinité ancienne.

(B) Qu'il faisoit les fonctions de Dieu sur la terre.] J'ai vu cette pensée dans un Auteur Italien cité par un Auteur Alleman. Cur (b) vero sibi arrogaverit aliorum consensu divinitatem, nescio, nisi forte DEI munus exercuisse dicendus sit, cum summa capita velut celsissimos montes fulminaverit, lingua corrigens & multans quæ ab aliis castigari nequeunt.

(C) Faisoient plus de bien au monde que les sermons.] Il dit dans l'Épître dedicatoire de la seconde partie de ses Raggionamenti, que si on ne vouloit pas l'estimer à cause de ses inventions, il faisoit du moins lui accorder quelque gloire pour le service qu'il avoit rendu à la verité, en la poussant dans la chambre & dans les oreilles des Grans, à la honte de la flaterie & du mensonge. Il rapporte qu'un Ambassadeur du Duc d'Urbain disoit que si les Ministres des Princes, & leurs Courtisans étoient recompencez de leurs services, ils en avoient l'obligation à la plume de Pierre Aretin. Il ajoute qu'un autre disoit: L'Aretin est plus nécessaire à la vie humaine que les predications, parce que les predications ne mettent dans le bon chemin que les simples, mais ses Ecrits y mettent les Grans Seigneurs. Voici ses paroles en Italien: Quando io non fossi degno di honor veruno, merè de le inventioni con le quali do l'anima a lo stile, merito pur qualche poco di gloria per havere spinto la verita ne le camere, e ne le orecchie de Potenti ad onta de l'adulatione, e de la menzogna, e per non disfrandere il mio grado, usero le parole stesse del Singular M. Gianico-pio, ambasciadore d'Urbino, noi che spendiamo il tempo ne servigi de Principi insieme con ogni huomo di Corte, e non ciascun virtuoso, siamo riguardati, e riconosciuti da nostri padroni, bona de gastighi che gli ha dati la penna di Pietro. E lo fu Milano, come cadde de la sacra bocca di colui, che in pochi mesi mi ha arricchito di due Coppe d'oro: l'Aretino è piu necessario a la vita humana, che le predicazioni, e che sia il vero esse pongono

in su le dritte strade le persone semplici, & i suoi scritti le signorili, & il mio non è vano, ma un modo di procedere per sostenere se medesimo offerato da Enea, dove non era conosciuto.

(D) Que sa plume lui avoit assujetti.] J'ai lu cela dans une lettre (c) qui lui fut écrite par Bar-toliste Tornielli. On lui declare qu'il meritoit le titre de Germanique, de Panonique, &c. comme autrefois les Empereurs se donnoient le nom des Provinces où ils avoient triomphé. Non sapete voi, che con la penna vostra in mano avete soggiogato piu Principi, ch'ogni altro potentissimo Principe con l'arme? La penna vostra a qual non mette terrore, a quale non è formidabile, a chi anche non grata, a chi non cara, ove si mostra antica? La penna vostra si può dir, che v'ha fatto trionfator quasi di tutti i Principi del mondo; che quasi tutti vi sono tributarii, & come infedati. Meritaveste esser chiamato Germanico, Panonico, Gallico, Hispanico, & finalmente insignito di quei titoli, quali si deveno a gli antichi Imperadori Romani, secondo le provincie per loro soggiogate: che se quelli soggiogavano le provincie per forza d'arme, & per esser piu di loro potenti, non era gran meraviglia: maggior meraviglia assai è, che un privato, inerme, haggio soggiogato infiniti potenti: che l'un potente l'altro, non è meraviglia.

(E) On l'encourageoit à continuer.] C'est le Marquis du Guast qui lui fit cette exhortation, dans une lettre (d) qu'il lui écrivit de sa propre main. Il ne demandoit pas d'être privilégié; il voulut bien que ses défauts fussent censurez par l'Aretin, & il l'exhortoit à le faire. Il y a du bien de l'apparence qu'il étoit sûr qu'il ne seroit pas pris au mot. L'Aretin ne confondoit pas les amis avec les ennemis; il ne faisoit ses executions que sur ceux qui avoient negligé de s'en racheter. Seguite dico col solito animo, c'est ce que le Marquis du Guast lui écrit, e se in me vostro amico alcuna cosa mien che laudabile conossete; ricordatevi di non lasciar di riprenderla: acciò che fatto accorto dell' error, come desidero, lo fugga, e divenga migliore. Seguite lo stil vostro, che di nuovo ve ne prego: acciò che, se i defecti con verità saranno in altri trovati, si vergognino, & vergognandosi, & mendandosi fuggano dal vizio alla virtù. Onde i rei divenuti buoni, abbracciati con essa virtù, si confermino nel bene, del che quanto in ciò l'humana Repub. si avanzi; lo giudichino quelli, che lo sanno meglio intender, ch'io no'l so esprimere.

(F) Pour l'Auteur du livre De tribus impostoribus.] Nous aurons peut-être occasion d'examiner amplement cette matiere, & de faire voir qu'il

(c) Elle est dans un recueil publié l'an 1578. à Venise appresso Dominico Giglio in 8. au feuillet 128. verso du 1. livre.

(d) Elle est au feuillet 44. du second livre du même recueil.

posterioribus. Je ne saurois croire qu'on ait mis sur son tombeau dans l'Eglise de Saint Luc à Venise l'épithaphe (G) rapportée par Mr. Moreri. L'Auteur de cette Epithaphe outra sans doute la chose, si l'on avoit raison de penser que l'Arétin n'aimoit point Dieu, on n'en avoit point de dire qu'il ne le connoissoit pas; ses Ouvrages de piété (H) témoignent manifestement le contraire. Je ne croi pas que l'on

(a) Voyez l'éloge qu'on lui donne dans le Meua-giana.

(b) C'est à dire, l'an 1693.

(c) Il s'agit de Dijon.

(d) Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Février 1694. pag. 278. 279. Il a rapporté l'éloge que le Me-giana donne à Mr. de la Monnoye.

(e) Voyez Grotius Append. ad comment. de Antichristo p. 133. où il dit que les ennemis de Frideric Barberous se vengèrent d'avoir fait composer ce livre. Il devoit dire Frideric II. Vide Deckherum de scriptis adeipsum pag. 374. edit. 1656.

(f) In Genesim pag. 1630.

(g) Voetius Disput. Vol. 1. pag. 206. Spizelius, Arheif. sermimo, pag. 18.

qu'il y a très-peu d'apparence que ce livre ait jamais existé. Mr. l'Abbé Nicaise (a) l'un des plus honnêtes hommes de ce siècle, qui a des habitudes avec tous les Savans de l'Europe, au nombre desquels il tient une place très-honorable, eut la bonté de m'envoyer l'année (b) passée une très-curieuse Dissertation de Monsieur de la Monnoye son (c) compatriote sur le livre *De tribus impostis*. Elle est remplie de remarques très-bien choisies, & meritoirement d'être imprimée. Mr. de Beauval (d) vient d'en donner un petit extrait. L'Auteur montre par de très-fortes raisons que ce livre est une pure chimère. Grotius a cru, & peut-être sur un mauvais fondement, que l'on a parlé de ce livre avant que (e) l'Arétin fût au monde. Le bon Pere Merfenne (f) a débité qu'un de ses amis qui avoit lu le livre en question, y avoit reconnu le style de Pierre Arétin. Chançons que tout cela. Néanmoins on ne sauroit dire combien on (g) promene cette proposition du Pere Merfenne.

(G) L'Epithaphe rapportée par Mr. Moreri. Il ne dit point positivement & précisément que cette épithaphe ait été mise sur le tombeau de Pierre Arétin dans l'Eglise de Saint Luc; mais il n'y a personne qui ne soit en droit de supposer que c'est ce qu'il a voulu dire, car il s'est exprimé de cette manière: „ Il mourut à Venise où il est enterré „ dans l'Eglise de Saint Luc. Voici son épithaphe,

„ Condit Arétini cineres lapis iste sepultus
 „ Mortales atro qui sale perfricuit.
 „ Intactus Deus est illi, causamque rogatus
 „ Hanc dedit, ille, inquit, non mihi notus erat. „

Il n'y a rien dans le narré de Mr. Moreri qui puisse faire soupçonner le moins du monde, que ces quatre vers ne font pas l'inscription même du tombeau de l'Arétin. C'est donc tromper tout lecteur qui n'est pas capable de se tirer d'un mauvais pas par ses propres réflexions. C'est en particulier rendre un piège aux Protestans, qui à moins que d'aller un peu peu bride en main, se portent à croire qu'il n'y a presque point d'objet de scandale que les Italiens n'admettent dans leurs Eglises. Plusieurs donc d'entr'eux croiroient aisément sur la parole de Mr. Moreri, que le Patriarche de Venise souffrit que non seulement on enterrât un Athée en terre sainte, mais aussi que l'on exposât aux yeux du monde dans une Eglise l'épithaphe de cet Athée en quatre vers qui tournent la chose en plaisanterie. Pour moi je ne saurois croire que la corruption, & la négligence du Clergé soient jamais allées jusques à souffrir de semblables inscriptions sepulcrales dans une Eglise. Je croi donc que les quatre vers rapportez par Mr. Moreri sont une de ces piéces satiriques que l'on fait sur la mort des gens, & à qui l'on donne le titre & la forme d'Epithaphe. Combien en fit-on de semblables sur le Cardinal de Richelieu, & sur le Cardinal Mazarin? Ceux qui font l'éloge des hommes illustres, & qui à l'exemple de Paul Jove se plaisent à rapporter leurs

Epithaphe, devroient toujours expliquer si ce sont des vers qui aient été gravez effectivement sur le tombeau, ou s'ils ont été simplement un jeu d'esprit. Si l'on avoit eu cette precaution à l'égard de l'Arétin, on ne verroit pas dans le Theatre de Paul Freherus, & dans le * *Felix literatus* de Spizelius, que les quatre vers en question se lisent (b) sur le tombeau du personnage à Arétin Venise. Un Theologien (i) d'Utrecht assure que l'épithaphe de Pierre Arétin inscrite dans les Eloges de Paul Jove, & celle que Pazzi a rapportée témoignent que c'étoit un grand Apôtre de l'Athéisme. *Arétini epitaphium apud Jovium in Elogiis virorum doctiorum, & alterum apud Guizeppe Pazzi indicat qualis & quantus atheismi praco fuerit, sic enim Pazzi in libr. cui tit. Continuazione della mostruosa farina, Venetiis 1609.* Qui (k) giace l'Arétini poeta Tosca. Che disse mal d'ogn'un fuor che di Dio; ma non seuso dicendo, io no'l conosco. *Aliter sic. Qui sans qu'el-giace estinto quell' amaro Tosco; Ch'ogn' huomo vivendo col mal dir grassie. Vero e che mal di Dio giamai non disse, Che si seuso dicendo io no'l conosco (l).* Sur cela j'ai à dire premièrement que Paul Jove ne rapporte point l'épithaphe de Pierre Arétin. Comment la rapporteroit-il, puis qu'il mourut avant lui? C'est celle de Leonard Arétin qu'il rapporte, mais elle ne contient rien qui donne la moindre atteinte au Christianisme du défunt; elle ne touche à la religion ni de près ni de loin. En second lieu il n'y a nul fond à faire sur les deux épithaphe Italiennes, car elles ont été faites sans aveu, & n'ont point été gravez sur le tombeau. Ce fut un jeu d'esprit de quelquel Poëte satirique. Spizelius (m) a copié presque mot à mot tout le passage de Voetius sans citer. Notez que Lorenzo Crasso insinue encore plus clairement que Moreri, que les quatre vers Latins sont sur le tombeau de cet Athée à l'Eglise de St. Luc.

(H) Ses Ouvrages de piété témoignent manifestement le contraire. Paul Freherus (n) rapporte que quelques Princes d'Italie mauvais imitateurs de l'Empereur & du Roi de France, qui faisoient des presens à l'Arétin pour n'en être pas déchirez, lui firent donner cent coups de bâton, & que ce châtimeut eut un tel effet, que cet Auteur renonça aux satires & aux libelles diffamatoires, & ne fit plus que des livres de piété. Il lui arriva donc la même chose, à quelques différences près, qu'à ceux dont Horace dit (o),

--- *Vertere modum formidine sustis
 Ad bene dicendum detestandumque redacti.*

Je ne toucherais que deux différences. La première est qu'il n'en avoit pas été quitte pour la peur; le bâton avoit effectivement joué sur les pauvres épaules. La 2. est qu'il ne divertit pas beaucoup en changeant de style: il étoit sorti de son élément: on ne signale gueres son esprit, quand on se met sur le tard à faire des livres

A la page 111. (b) Venetiis sepulchrum hoc Epitaphio. (c) Arétini. (d) c. c. Panul. Freher. in Theat. pag. 1461. (e) Voss. Disput. t. 1. p. 206. (f) Cette épithaphe est rapportée par Moreri. (g) non seuso. (h) que fante. (i) T'rai corrigé quelques-unes dans l'Italien. (m) Spizel. sermimo. pag. 18. (n) A la page 38. des éloges. (o) Qui- dam prin- cipes Ita- lia minus sibi con- venire exi- stimantes donis eum afficere, sustibus ad mortem usque caedere per alios cura- runt, & hoc modo linguam ejus male- dicam rede- prenarunt, qui deinceps à scriptis satyricis abstinent sacra scriptis, non sicut priora per Inquisitionem sur les prohibita. Freher. ubi supra. (p) Epist. 1. l. 2. de

l'on trouve dans ses Ecrits aucun dogme d'Atheisme; mais comme plusieurs de ses libelles attaquent violemment les desordres du Clergé, & decrivent d'un style profane & de debauché une infinité d'impuretez attribuées à la vie de Couvent, il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait fait passer pour Athée. Joignez à cela qu'un homme qui auroit eu quelque respect pour la religion, & pour l'honnêteté morale, n'auroit jamais fait des dialogues sur les matieres que l'Arcin à choisies, & n'y auroit pas employé un langage si impudent. On voit bien que je (I) parle de ses *Ragionamenti*. Ils furent imprimez (K) pendant sa vie. Nous avons six

de devotion: cela soit dit selon l'hypothese du Sieur Frecherus que j'examinerai ci-dessous. Mais le bon de l'affaire est qu'un sentiment de

(a) Baillet, quelques personnes, les livres qu'il fit en ce genre sentent un homme bien converti. (On a) n'ignore point quelle a été la conversion du fameux Arcin. On n'a trouvé rien en lui qui ne fût chargé jusqu'à son nom: & quelques-uns pretendent qu'il y a si bien réussi, qu'il n'est presque pas possible de reconnoître dans les livres de devotion de (b) Partenio Etiro, les marques du vicil homme qui sont si fortement empreintes dans les Ouvrages de Pietro Arcinno. On a recueilli des conversations de Mr. Menage une chose qui doit avoir ici sa place. „L'Ag-

(b) Il prit cette Ana-gramme de son nom a la tête de ses livres de piété.

(c) Menagiana, pag. in. 206. „livs, ubi male, nemo pejus. . . Voici une Epigramme sur la paraphrase des sept Pseaumes de la Penitence par l'Arcin.

„ Si ce livre mit le destin
„ De David & de l'Arcin
„ Dans leur merveilleuse science,
„ Lecteur, n'en sois pas empêché,
„ Qui paraphrase le peché,
„ Paraphrase la Penitence. „

Il paroît par le passage que j'ai cité du Sieur Frecherus qu'on a cru que les livres de libertinage, & les livres de devotion ont été composez en divers tems par l'Arcin, Les premiers avant sa conversion, les derniers depuis sa conversion. Mr. Moreti lui attribué d'avoir fait *sur la fin de ses jours* les Ouvrages de piété: je doute fort de cela, car il dit lui-même dans l'Épître dedicatoire de la 2. partie de ses *Ragionamenti*, qu'il se piquoit principalement de travailler vite, & de tirer de son propre fond: & pour prouver la fécondité & la promptitude de sa plume, il étale le titre de plusieurs Ouvrages qu'il avoit faits en très-peu de tems, les uns sur des matieres de devotion, les autres sur des matieres de gayeté. Tutto e ciancia, eccetto il far tosto, e del suo. *Eccovi la i Salmi, eccovi la historia di Christo, eccovi la Comedia, eccovi il Dialogo, eccovi i volumi divoti & allegri, secondo i soggetti, & ho partorito ogni opera quasi in un di, e per chi si forniscia di vedere cio che sa sur la date, che si ha ne le fasce, tosto udiransi i furori de l'armi e le passioni d'amore, che io doverei lasciar di cantare per descrivere i gesti di quel Carlo Augusto.* Sa Paraphrase sur les Pseaumes penitentiels étoit déjà traduite en François, & imprimée à Lion l'an 1540. Sa paraphrase sur la Genèse avec la vision ou Noc conut les mysteres du vicil & Nouveau Testament, fut imprimée à Lion en 1542. traduite de son Italien (d). Qui oseroit dire qu'en ce tems-là cet Auteur avoit renoncé à ses pechez à ses libelles? Quoi qu'il en

(d) Biblioth. de du Ver-Arc.

soit, voici le titre de quelques-uns de ses Ouvrages de devotion. *Specchio (e) delle opere di Dio. (f) Freher ubi supra ex Theatro Ghilini. Parafrafi sopra i sette Salmi. Vita della beata Vergine. Humanita del figliuolo di Dio. Vita di Santo Tomaso d'Aquino. Vita di Santa Catarina Vergine & Martire.*

(1) Que je parle de ses *Ragionamenti*. Ils sont divisez en 3. parties, dont la dernière qui traite de la Cour & du jeu des cartes, est beaucoup plus supportable que les autres. La première traite des desordres des Nonces, des femmes mariées, & des filles de joye. Il suffit de dire en general que la seconde est l'esprit & l'histoire du *Puranisme*. Quelque abominables que soient ces Dialogues, ils le sont beaucoup moins que le livre qu'on lui attribué, de *omnibus Veneris schematibus*.

(K) Ils furent imprimez pendant sa vie.] La preface de l'édition de 1584. le temoigne clairement. Le Libraire sous le nom supposé de Barbargrigia (f) declare que l'Auteur avoit résolu de publier ses Dialogues divisez par journées à la maniere de Boccace, & comme ils le sont dans l'édition que j'ai cotée; mais que d'autres le devancerent, & qu'ils publierent cet Ouvrage contre son gré, & en assez grand desordre. Je joins à cela quelque chose de plus précis, & je le fais avec d'autant plus de satisfaction qu'en même tems je m'acquies d'un devoir indispensable envers Monsieur Minutoli, par le temoignage public que je lui donne de mon estime singuliere, & du grand prix que je mets à l'amitié dont il m'honore. J'avois consulté cet habile Professeur de Geneve, & voici l'extrait qu'il me communiqua d'une lettre qu'on lui avoit écrite de Dijon. „ Il faut, Monsieur, vous parler presentement d'un livre qui est fort opposé (g) à celui-là, qui est les *Ragionamenti di Pietro Arcino*: vous souhaitez que je vous éclaircisse de quelques choses qui les regardent. Les *Ragionamenti*, ou Entretien de capricieux de l'Arcin ont paru avant sa mort, il n'en faut point douter, puis qu'en 1551. il y a eu une invective de Joachim Perion „ Moine Benedictin contre l'Auteur des *Ragionamenti*, qui ne mourut (h) qu'en 1556. Antonio Francesco Doni dans la première partie de sa Librairie publiée en 1550. qui contient les livres imprimez, parle de deux Dialogues (i) delle Donne qui sont differens des *Ragionamenti*, dont il ne dit pas un mot, parce qu'assûrement ils n'étoient pas encore imprimez. A l'égard des lettres, il n'y a que le seul premier volume qui mérite d'être lu, quoi qu'il

(g) On veut de parler du livre de Mr. Baillet touchant la devotion à la Sainte Vierge.

(h) Paul Freher dans son Theatre pag. 1461. met la mort de Pierre Arcin vers l'an 1566.

(i) Le même Freher met ces deux Dialogues entre les Œuvres de l'Arcin, & ne parle point des *Ragionamenti*. Peut-être que ces deux Dialogues sont cette première édition qui fut faite contre la volonté de l'Auteur, & dans un autre ordre que le sien.

* Voyez la remarque H. fix volumes de ses (L) lettres qui ne valent pas grand' chose. Ses * Ouvrages de devotion n'ont pas eu beaucoup de debit, & néanmoins ils ont trouvé des approbateurs † qui leur ont donné beaucoup de louanges. Les Comedies qu'il fit en prose sont beaucoup meilleures dans leur espece. Quant à l'année de sa mort voyez la remarque K, à la 2. colonne de la page 345.

ARIGONI (POMPÉE) Cardinal & Archevêque de Benevent, étoit né à Rome l'an 1552. Pendant qu'il étoit du nombre des Avocats Consistoriaux il plaida les affaires de Philippe II. Roi d'Espagne. Il harangua sous le Pontificat de Sixte V. pour montrer qu'il faisoit canonier le bienheureux Diegue de Complute. Il fut fait Auditeur de Rote l'an l'an 1591. & Cardinal en 1596. & il exerça la charge de Dataire sous Leon XI. & sous Paul V. L'Archevêché de Benevent lui fut conféré par ce dernier Pape. Il mourut le 4. Avril 1616. à la Tour des Grecs auprès de Naples, où il s'étoit retiré pour changer d'air. Son corps fut porté à Benevent, où ses neveux lui firent faire un tombeau de marbre dans l'Eglise Metropolitana. Outre la harangue dont j'ai parlé qui a été imprimée par Pierre Galetini ‡, on a des lettres Latines de nôtre Pompée parmi celles de Jean Baptiste Lauri. Pour ce qui est de ses décisions de la Rote, elles ne sont qu'en manuscrit dans les cabinets de plusieurs Savans. Charles Carthari lui donna beaucoup d'éloges dans sa liste des Avocats Consistoriaux †.

ARIMANIUS, l'une des principales Divinitez des Perses. Cette nation devoit sa Philosophie à Zoroastre, dont les Manichéens renouvellerent l'un des dogmes les plus fondamentaux, savoir qu'il y a deux premiers principes, l'un du bien, l'autre du mal. Les Perses nommoient *Oromasdes* la Divinité qu'ils reconnoissoient pour le principe de tout bien, & pour l'auteur du premier état où les choses furent produites, & ils appelloient Arimanius la Divinité qu'ils reconnoissoient pour le principe du mal, & pour l'auteur de la corruption dans laquelle la premiere nature est tombée. Ils disoient qu'Oromasdes ayant produit les bons Esprits, & les étoiles, enferma celles-ci (A) dans un œuf, & qu'Ar-

ne contienne presque rien de faïrique : les autres cinq sont extrêmement fides, & vous pouvez vous en tenir là dessus à Monsieur Menage dans le Menagiana, qui l'ur fait encore trop d'honneur quand il les estime pour le sili, le. Dans une autre lettre Monsieur Minutoli a eu la bonté de me faire part de deux remarques, qu'il fit en lisant les lettres des hommes illustres publiées par Jean Michel Brutus. Il trouva ces paroles à la page 369. dans une lettre de Jean Maludanus à Denys Lambin; *Pœne me suggerat quod scribendum in primis fuisse arbitror. A Perionio editam esse audio orationem adversus Petrum Aretinum. Periculum est ne ut jam pridem principum, ita posthac & nostrorum sigellam esse & nominari velit Lacesius Aretinus.* Il n'y a dans cette lettre que la date du jour, *Nonis Mais*, mais comme la réponse de Lambin est datée *Nonis Junii anno MDCLII.* il est aisé de conjecturer en quelle année Maludanus lui avoit écrit. Mon lecteur sera bien aisé de trouver ici ce que Lambin qui étoit alors à Rome, jugeoit de la harangue de Perion. *Perionii orationem in Petrum Aretinum jam pridem legeramus, sed multo non sine risu. Quid enim magis ridiculum excogitari potest quam hominem Benedicinum, Philosophum, Ciceromanum, Theologum, cum P. Aretino verbum decernere? Omnino sua existimationi parum consulisse judicatur, nam quod arguit illum esse impuram, sceleratum, impium, quid tum postea? Tales homines non verbis aut scriptis castigandi, sed legibus & pœnis sunt coercendi. Sed hinc de re alias plura.*

(L) Six volumes de ses lettres qui ne valent pas grand' chose.] Nous avons déjà vu sur ce sujet le jugement d'un savant homme de Dijon, il faut y joindre celui de Monfr. Menage. J'ai

lu, dit-il, (a) toutes les lettres de Pierre Aretin, sans y trouver rien que j'aye jamais pu faire entrer dans aucun de mes livres. Il n'y a que du stile à prendre dans cette lecture. On ne sauroit domer une idée plus expressive d'un Ouvrage sec, & très-semblable à un logis demeué, à une terre sablonneuse, en triche, à des landes; car Mr. Menage étoit un des hommes du monde qui s'avoit le mieux profiter de ses lectures, & qui possédoit le mieux l'art d'en varier les applications.

(A) Enferma celles-ci dans un œuf.] J'ai averti en un autre (b) endroit que je toucherois ici quelque chose touchant l'œuf, qui selon l'ancienne Theologie des Payens avoit servi à la production des êtres lors que le chaos fut débrouillé. Je dis donc que suivant les Phéniciens l'air obscur, & le chaos avoient été le principe de toutes choses. Cet air obscur est sans doute la même chose que d'autres appellent la nuit, & à laquelle ils attribuent la generation d'un œuf, duquel l'amour & le genre humain sortirent. *Tlaxtes (c) πρώτων υἱὲν πᾶσι δαωτῶν & οὐρ.* On peut ingénieusement expliquer cela de la terre, & l'ajuster avec les paroles de Moïse, en supposant (d) que les parolles les plus grossieres de cet air obscur & épais se precipiterent sur la circonférence de l'abîme, où elles trouverent une écume grassé & gluante, avec quoi elles s'enbarassèrent pour former ensemble une espece de limon, qui s'étant durcie devint la terre habitable. Quelques anciens (e) vocat Venus ou l'Amour. Lucius Ampelius (f) a dit que c'étoit un œuf de poisson; *Ovum piscis columbam adfusse dies plurimos, & exlusisse Deam Benignam.* Le (g) Docteur Burnet

‡ In libello pro Canonizatione B. Didaci Complutensis. Voyez aussi Franciscus Pegna in vita ejusdem Didaci.

† Ex Biblioth. Romana Prospero Mandosii.

(c) Menagiana pag. 396. de la 1. édition de Hollander.

(d) Ci-dessus p. 92. col. 2. remarque A.

(e) Aristophanes apud T. Tell. theor. scer. l. 2. c. 7. pag. 243.

(f) C'est ce que fait le Docteur Burnet. ib. pag. 244.

(g) Verba citat Grocius ex Nicodemo in S. holiasten Germanici, ovum multitudinis quod voluit egerunt in terram.

(h) Verba citat Grocius ex Nicodemo in S. holiasten Germanici, ovum multitudinis quod voluit egerunt in terram.

(i) Verba citat Grocius ex Nicodemo in S. holiasten Germanici, ovum multitudinis quod voluit egerunt in terram.

(j) Verba citat Grocius ex Nicodemo in S. holiasten Germanici, ovum multitudinis quod voluit egerunt in terram.

(k) Verba citat Grocius ex Nicodemo in S. holiasten Germanici, ovum multitudinis quod voluit egerunt in terram.

(l) Verba citat Grocius ex Nicodemo in S. holiasten Germanici, ovum multitudinis quod voluit egerunt in terram.

(m) Verba citat Grocius ex Nicodemo in S. holiasten Germanici, ovum multitudinis quod voluit egerunt in terram.

(n) Verba citat Grocius ex Nicodemo in S. holiasten Germanici, ovum multitudinis quod voluit egerunt in terram.

(o) Verba citat Grocius ex Nicodemo in S. holiasten Germanici, ovum multitudinis quod voluit egerunt in terram.

(p) Verba citat Grocius ex Nicodemo in S. holiasten Germanici, ovum multitudinis quod voluit egerunt in terram.

manius produisit les mauvais Genies qui cassèrent cet œuf, d'où sortit la confusion, & le mélange du bien & du mal. Ils ajoutèrent qu'enfin après plusieurs combats, où la victoire seroit tantôt d'un côté tantôt de l'autre, Oromasdes vaincroit pleinement Arimanius, & le perdrait sans ressource; ce qui seroit suivi d'un grand bonheur pour le genre humain, & d'un changement très-commode, qui seroit que le corps de l'homme seroit transparent, & qu'il se conserveroit sans nourriture *

ARION, cheval admirable, & tout autrement fameux dans l'Histoire poétique, que Bucephale dans l'Histoire d'Alexandre. On parloit diversément de son origine, quoi qu'on s'accordât à lui donner du divin. Les uns disoient que Neptune voulant procurer aux hommes les utilitez que les chevaux étoient capables de leur apporter, donna un coup de trident sur la terre dans la Thessalie, & en fit sortir subitement deux chevaux dont l'un fut nôtre Arion. D'autres disoient que (A) Neptune disputant avec Minerve à qui nommeroit la ville d'Arionnes, il fut dit par les Dieux que celui qui seroit un meilleur présent aux hommes donneroit son nom à cette ville. Là dessus Neptune frapa le rivage, & en fit sortir un cheval; mais Minerve produisit un Olivier, & remporta la victoire, parce qu'on jugea que la paix dont l'Olivier est le symbole, vaut mieux que la guerre à quoi le cheval est propre. Or il y en a qui prétendent que le cheval qui fut produit par Neptune en cette rencontre eut nom Arion. D'autres disent que ce cheval eut Ceres pour mere, & Neptune pour pere β. Cette Déesse errant par le monde pour chercher sa fille, rencontra Neptune qui lui parla fortement d'amour, de sorte que comme elle ne se trouva point disposée à le contenter, elle jugea à-propos de prendre la forme d'une cavalle. Ceci se passa auprès de la ville d'Oncium dans l'Arcadie. Ceres eut beau paître parmi d'autres animaux, Neptune ne laissa pas de la discernier, & de jouir d'elle metamorphosé en cheval. Elle s'en fâcha d'abord, & puis s'appaîsa & se lava dans la riviere voisine. Elle eut de Neptune non seulement une fille, dont il n'étoit pas permis de dire le nom aux profanes; mais aussi nôtre cheval Arion. Il y en a qui disent qu'elle étoit (B) sous la forme d'une Furie lors que Neptune l'engrossa de ce cheval, ou qu'en ζ eût une Furie le procrea du fait de Neptune. Le Poëte Antimachus cité par Pausanias ne lui donne point d'autre origine que la terre dans l'Arcadie: mais Quintus Calaber le fait fils du (C) vent Zephyre, & d'une Harpie. Quoi qu'il en soit on a cru qu'il avoit (D) été nourri par les Nereïdes, & qu'il avoit quelquefois attelé avec les chevaux marins de Neptune au char de ce Dieu γ, il l'avoit traîné avec une vitesse incroyable par toutes les mers. Il avoit cela de rare, que du côté droit ses pieds ressembloient δ à ceux d'un homme. Hercule le montoit lors qu'il prit la ville d'Elide, & puis il en fit présent à Adrafte.

X x 2

C'est

entend le Chaos par l'œuf, le Saint Esprit par la colombe, & la terre par Venus. Mais il semble qu'il ne faudroit pas borner à la seule production de la terre cette Venus qui sortit de l'œuf, il faudroit entendre toute la machine du monde. Ce Docteur remarque que l'œuf étoit une chose fort sacrée dans les mysteres de Bacchus, à cause de sa conformité avec l'Être qui engendre & qui enferme tout en lui-même (a); Ως μίσημα τὸ τὰ πάντα γεννώμενον καὶ περιέχον ἐν ἑαυτῷ. Il n'oublie pas d'observer (b) que l'expression de Moïse a du rapport à l'action des poules qui couvent. Huic doctrinae de Ovo mundano dataeque interpretationi tacite sapere mihi videtur incubatio Spiritus Sancti in abyssum, de qua Moyses in prima telluris productione, ubi ad ovum manifestio alluditur.

(A) Que Neptune disputant avec Minerve.] Servius nous apprend cela sur ces paroles de Virgile (c);

- - - Tuque ô, cui prima fremetem
Fudit equum magno tellus percussa tridenti,
Neptune. - - -

Voyez aussi Probus sur ce même passage de Virgile,

(B) Sous la forme d'une Furie.] Barthius (d) γ Stat. a confondu ce sentiment d'Apollodore avec celui d'Helicychius. Unius ex Erynnibus, dit-il, sobolem assentiunt Apollodoro Helicychius Lexicographus. Cela veut dire qu'Apollodore raconte qu'Arion étoit né d'une des Furies; mais c'est ce qu'il n'a point dit; il a remarqué expressément que Ceres étoit la mere de ce cheval, & qu'elle avoit seulement pris la figure d'une Furie lors de la copulation. Mr. Lloyd a pillé Barthius sans le corriger en cet endroit.

(C) Le fait fils du vent Zephyre.] Voici une seconde faute de Barthius, que Mr. Lloyd a transplantée dans son Lexicon toute telle qu'il l'avoit trouvée. Intercedit Quintus Smyrnaeus, dit Barthius, (e) Harpyia patronus, cuius fuerit (e) libi. potius seminio oriundus patre Zephyro, ingratus etiam Neptuni. Il n'y a rien dans ce Poëte (f) qui marque que ce fût ou avec, ou contre l'agrément de Neptune que Zephyre & l'Harpie produisirent Arion.

(D) Qu'il avoit été nourri par les Nereïdes.] Il suffira de citer (g) Claudien.

Si dominus legeretur equis, tua posceret ultro
Verbera, Nereïdum stabulis nutritus Arion.

(g) Conf. Honorii v. 555. Lloyd cite 2. foli centi.

(a) Ex Plutarcho Sympos. l. 2. qu. 3.

(b) Pag. 286.

(c) Georg. l. 1. v. 12.

* Tiré de Telluris Theoria sacra du Docteur T. Burnet, l. 2. ch. 10. pag. 289. 290. qui cite Plutarque de l'ind. & Osir.

† Lutatius in Statii Theb. l. 4. v. 43.

β Pausanias l. 8. pag. 257.

‡ Τέρψις ἡ Περσίδα ἢ Ἰγίρις ἢ Δρυϊνὴ ἢ Νικητοῦρα ἢ Νικητοῦρα ἢ Νικητοῦρα

¶ Hanc ex Neptuno genuit Ceres similis facta Eryni in coitu. Apollod. l. 3.

‡ Αἴλιος ἢ Περσίδα ἢ Ἰγίρις ἢ Δρυϊνὴ ἢ Νικητοῦρα ἢ Νικητοῦρα ἢ Νικητοῦρα Arion, equus Neptuni filius & unius ex Erynnibus. Helicychius.

(d) In Stat. l. 2. pag. 899.

(e) In Stat. l. 2. pag. 899.

(f) Voyez le au l'erreur v. 571.

* In clyp. Hec. C'est ce que nous apprend Pausanias, qui ajoute qu'Antimachus en faisoit Adrafte le troisieme possesseur (E). Hesiode * le represente au service d'Hercule dans le combat contre Cygnus. Stace † dit en general qu'il servit Hercule dans ses travaux, & qu'après cela les Dieux le donnerent à Adrafte. Probus ‡ attribué à Neptune tout l'honneur de ce present. C'est sous ce dernier maître qu'Arion s'est le plus signalé; il gagna le (F) prix de la course aux jeux que les Princes qui alloient assieger Thebes instituèrent en l'honneur d'Archemore, (ce sont les jeux Neméens) & il fut cause qu'Adrafte ne perit pas dans cette fameuse expedition, comme tous les autres chefs. Apollodore le temoigne au livre troisieme.

† Ubi supra.

‡ In Virgil. Georg. 1.

4 Telmeffe. Voyez son article.

Plutarque, Arion.

Lucien, Clement d'Alexandre & plusieurs autres remarquent :

qu'Arion étoit de cette ville.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.]

Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.]

ARISTANDRE, fameux Devin sous Alexandre le Grand, étoit d'une ville ↓ d'Alie, où presque tout le monde naissoit avec des dispositions à prophétiser. Il suivit Alexandre à la conquête de la Perse, & s'acquit un ascendant (A) merveilleux sur l'esprit de ce Monarque, par le bon succès de

(E) Adrafte le troisieme possesseur.] Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.] Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.] Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.] Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.] Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.] Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.] Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

(F) Il gagna le prix de la course.] Apollodore au livre 3. dit qu'Adrafte fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace seint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jeta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaras ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrents, ou que Polynice jeté en bas n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval.

(a) C'est à dire d'une des Eoies.

(E) Adrafte le troisieme possesseur.] Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erimys (A), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé Arion, à cause qu'il surpasse tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Alie; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trezene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adrafte.

très-constant qu'Alexandre étoit fort superstitieux: Erat non (h) in actus ea superstitione mentis; (h) Id. l. Superstitiois (i) potens non erat. Il est donc 4. c. 6. aisé de conclure qu'Aristandre avoit beaucoup de pouvoir sur lui. Ce Prince, comme le remarque Quinte (k) Curce, lui avoit livré sa credulité. Qui post Davum vidium ariolos & patres consulere desorat, rursus ad superstitionem humanarum gentium ludibria revolutus, Aristandrum cui credulitatem suam addiderat, explorare eventum rerum sacrificiis jubet. C'étoit avec lui qu'il s'entremettoit, lors qu'il étoit question de se rendre les Dieux favorables dans les grandes crises des affaires, c'étoit, dis-je, avec lui qu'il s'entremettoit pour executer les plus mystérieuses, & les plus ineffables ceremonies de la religion. C'est Plutarque qui nous l'apprend, lors qu'il raconte les preparatifs de la bataille d'Arbelles. Alexander (l), quiescentibus Macedonibus cum rege Aristandro egit pro tabernaculo suo sacris quibusdam arcanis operans, atque Apollini immolans. Quinte Curce dit qu'en cette occasion Alexandre bien en peine fut venir auprès de lui Aristandre, afin d'implorer le secours des Dieux, & qu'Aristandre en habit de ceremonie lui dictoit le formulaire des prieres. Alexander (m) non alias magis terribis ad vota & preces Aristandrum vocari jubet. Ille in candida veste verbenas manu proferens, capite velato praeibat preces regi Jovem, Minervam Victoriâque propitiavit. On ne doit pas s'étonner que ce Prince fit tant de cas de son Devin, car il en retiroit plus de service que d'aucun des Genéraux: par son moyen il remplissoit d'esperance & de courage son armée, & c'étoient de grandes avances pour Aristandre dans ses entreprises. Voyez-moi cet Aristandre qui au plus fort de la bataille d'Arbelles, habillé de blanc, & le laurier à la main, dit aux soldats qu'il voit une aigle sur la tête d'Alexandre, caution assurée de la victoire, & qu'ils peuvent la voir aussi bien que lui. Combien croyez-vous que cela servit à la victoire, si nous n'eussions besoin que le soldat vit cela? Il s'en fioit aux yeux du Devin, & s'il ne voyoit rien, il s'en prenoit à sa vue, ou au peu de tems qu'il pouvoit donner à chercher un tel objet au milieu des airs. Vates (n) Aristander alba veste indutus, & dextra praeferebat lauream militibus in pugnam intentis aveni monstravit, haud dubium victoria auspiciam. Ingens ERGO alacritas ac fiducia paulo ante terribis accendit ad pugnam. Plutarque observe qu'Alexandre prevoit la (a) main à ses Devins

(i) Id. l. 7. c. 7. (k) Lib. 7. c. 7. (l) Id. l. 7. c. 7. (m) Id. l. 7. c. 7. (n) Id. l. 7. c. 7.

(h) Id. l. 7. c. 7. (i) Id. l. 7. c. 7. (j) Id. l. 7. c. 7. (k) Lib. 7. c. 7. (l) Id. l. 7. c. 7. (m) Id. l. 7. c. 7. (n) Id. l. 7. c. 7.

(o) Id. l. 7. c. 7. (p) Id. l. 7. c. 7. (q) Id. l. 7. c. 7. (r) Id. l. 7. c. 7. (s) Id. l. 7. c. 7. (t) Id. l. 7. c. 7. (u) Id. l. 7. c. 7. (v) Id. l. 7. c. 7. (w) Id. l. 7. c. 7. (x) Id. l. 7. c. 7. (y) Id. l. 7. c. 7. (z) Id. l. 7. c. 7.

(aa) Id. l. 7. c. 7. (ab) Id. l. 7. c. 7. (ac) Id. l. 7. c. 7. (ad) Id. l. 7. c. 7. (ae) Id. l. 7. c. 7. (af) Id. l. 7. c. 7. (ag) Id. l. 7. c. 7. (ah) Id. l. 7. c. 7. (ai) Id. l. 7. c. 7. (aj) Id. l. 7. c. 7. (ak) Id. l. 7. c. 7. (al) Id. l. 7. c. 7. (am) Id. l. 7. c. 7. (an) Id. l. 7. c. 7. (ao) Id. l. 7. c. 7. (ap) Id. l. 7. c. 7. (aq) Id. l. 7. c. 7. (ar) Id. l. 7. c. 7. (as) Id. l. 7. c. 7. (at) Id. l. 7. c. 7. (au) Id. l. 7. c. 7. (av) Id. l. 7. c. 7. (aw) Id. l. 7. c. 7. (ax) Id. l. 7. c. 7. (ay) Id. l. 7. c. 7. (az) Id. l. 7. c. 7. (ba) Id. l. 7. c. 7. (bb) Id. l. 7. c. 7. (bc) Id. l. 7. c. 7. (bd) Id. l. 7. c. 7. (be) Id. l. 7. c. 7. (bf) Id. l. 7. c. 7. (bg) Id. l. 7. c. 7. (bh) Id. l. 7. c. 7. (bi) Id. l. 7. c. 7. (bj) Id. l. 7. c. 7. (bk) Id. l. 7. c. 7. (bl) Id. l. 7. c. 7. (bm) Id. l. 7. c. 7. (bn) Id. l. 7. c. 7. (bo) Id. l. 7. c. 7. (bp) Id. l. 7. c. 7. (bq) Id. l. 7. c. 7. (br) Id. l. 7. c. 7. (bs) Id. l. 7. c. 7. (bt) Id. l. 7. c. 7. (bu) Id. l. 7. c. 7. (bv) Id. l. 7. c. 7. (bw) Id. l. 7. c. 7. (bx) Id. l. 7. c. 7. (by) Id. l. 7. c. 7. (bz) Id. l. 7. c. 7. (ca) Id. l. 7. c. 7. (cb) Id. l. 7. c. 7. (cc) Id. l. 7. c. 7. (cd) Id. l. 7. c. 7. (ce) Id. l. 7. c. 7. (cf) Id. l. 7. c. 7. (cg) Id. l. 7. c. 7. (ch) Id. l. 7. c. 7. (ci) Id. l. 7. c. 7. (cj) Id. l. 7. c. 7. (ck) Id. l. 7. c. 7. (cl) Id. l. 7. c. 7. (cm) Id. l. 7. c. 7. (cn) Id. l. 7. c. 7. (co) Id. l. 7. c. 7. (cp) Id. l. 7. c. 7. (cq) Id. l. 7. c. 7. (cr) Id. l. 7. c. 7. (cs) Id. l. 7. c. 7. (ct) Id. l. 7. c. 7. (cu) Id. l. 7. c. 7. (cv) Id. l. 7. c. 7. (cw) Id. l. 7. c. 7. (cx) Id. l. 7. c. 7. (cy) Id. l. 7. c. 7. (cz) Id. l. 7. c. 7. (da) Id. l. 7. c. 7. (db) Id. l. 7. c. 7. (dc) Id. l. 7. c. 7. (dd) Id. l. 7. c. 7. (de) Id. l. 7. c. 7. (df) Id. l. 7. c. 7. (dg) Id. l. 7. c. 7. (dh) Id. l. 7. c. 7. (di) Id. l. 7. c. 7. (dj) Id. l. 7. c. 7. (dk) Id. l. 7. c. 7. (dl) Id. l. 7. c. 7. (dm) Id. l. 7. c. 7. (dn) Id. l. 7. c. 7. (do) Id. l. 7. c. 7. (dp) Id. l. 7. c. 7. (dq) Id. l. 7. c. 7. (dr) Id. l. 7. c. 7. (ds) Id. l. 7. c. 7. (dt) Id. l. 7. c. 7. (du) Id. l. 7. c. 7. (dv) Id. l. 7. c. 7. (dw) Id. l. 7. c. 7. (dx) Id. l. 7. c. 7. (dy) Id. l. 7. c. 7. (dz) Id. l. 7. c. 7. (ea) Id. l. 7. c. 7. (eb) Id. l. 7. c. 7. (ec) Id. l. 7. c. 7. (ed) Id. l. 7. c. 7. (ee) Id. l. 7. c. 7. (ef) Id. l. 7. c. 7. (eg) Id. l. 7. c. 7. (eh) Id. l. 7. c. 7. (ei) Id. l. 7. c. 7. (ej) Id. l. 7. c. 7. (ek) Id. l. 7. c. 7. (el) Id. l. 7. c. 7. (em) Id. l. 7. c. 7. (en) Id. l. 7. c. 7. (eo) Id. l. 7. c. 7. (ep) Id. l. 7. c. 7. (eq) Id. l. 7. c. 7. (er) Id. l. 7. c. 7. (es) Id. l. 7. c. 7. (et) Id. l. 7. c. 7. (eu) Id. l. 7. c. 7. (ev) Id. l. 7. c. 7. (ew) Id. l. 7. c. 7. (ex) Id. l. 7. c. 7. (ey) Id. l. 7. c. 7. (ez) Id. l. 7. c. 7. (fa) Id. l. 7. c. 7. (fb) Id. l. 7. c. 7. (fc) Id. l. 7. c. 7. (fd) Id. l. 7. c. 7. (fe) Id. l. 7. c. 7. (ff) Id. l. 7. c. 7. (fg) Id. l. 7. c. 7. (fh) Id. l. 7. c. 7. (fi) Id. l. 7. c. 7. (fj) Id. l. 7. c. 7. (fk) Id. l. 7. c. 7. (fl) Id. l. 7. c. 7. (fm) Id. l. 7. c. 7. (fn) Id. l. 7. c. 7. (fo) Id. l. 7. c. 7. (fp) Id. l. 7. c. 7. (fq) Id. l. 7. c. 7. (fr) Id. l. 7. c. 7. (fs) Id. l. 7. c. 7. (ft) Id. l. 7. c. 7. (fu) Id. l. 7. c. 7. (fv) Id. l. 7. c. 7. (fw) Id. l. 7. c. 7. (fx) Id. l. 7. c. 7. (fy) Id. l. 7. c. 7. (fz) Id. l. 7. c. 7. (ga) Id. l. 7. c. 7. (gb) Id. l. 7. c. 7. (gc) Id. l

de son art (B). Il avoit déjà eu le même emploi à la Cour du Roi Philippe, & ce fut lui qui expliqua mieux que ne furent faire ses confreres le songe que ce Prince fit après avoir épousé Olympias. Il lui sembla qu'il appliquoit sur le ventre de la Reine un cachet, où la figure d'un lion étoit gravée. Les autres Devins lui conseillèrent là-dessus de faire observer plus (C) soigneusement la conduite de sa femme; mais Aristandre soutint que ce songe signifioit que la Reine étoit en-

ceinte
(a) Διπλο-
ποινοί
από το εδά
ε βασιλείας
ε συμφο-
ρίων
αδελφών
v. (L'édi-
tion de
Francfort
1620. porte
συμφω-
τιμύων
ce qui se-
rait tout un
autre sens)
αί τοίς
παισι
συμφο-
ρῶν
Cernens
rex per-
plexum,
tamenque
semper
vaticiniis
vetuit.
Plus. in
Alex. p.
679.

(b) Αρι-
στανδρῶν δι
τῶν πρῶτων
ὑπομνησ-
των
αὐτοῦ τῶν
αὐτῶν τῶν
σὺν τῶν
σὺν Κληίτῳ
εἰς τὴν
ἰστορίαν
αὐτοῦ
καὶ τῶν
ἄλλων
ὑπομνη-
στων
ἐκδομένων.
At quum
vates Ari-
stander vi-
sum illi
quod de
Clito fue-
rat ei re-
praesenta-
tum &
prodi-
gium sub-
jiceret,
jamdu-
dum hæc
in fatis
fuisse,
visus est
animum
relaxare.
Id. ibid.
pag. 694.
(c) Voyez
ce qui a
été cité de
Cicero
l. 7. c. 7.
dans la re-
marque
précédente.

point pris toutes les mesures nécessaires. Ils sont les Antipodes des grans Conquerans. Mais j'a-
voué qu'il reste toujours un sujet d'étonne-
ment. Un grand esprit comme Alexandre pou-
voit-il se représenter Dieu sous l'idée que la su-
perstition en donne? Il avoit des intervalles lu-
cides à l'égard de la superstition, comme quand
il renvoya bien loin l'un de ses Devins qui le ve-
noit détourner d'une attaque, pour laquelle on
preparoit toutes choses: Au milieu de ces prepara-
tifs, lui dit-il, rien ne sauroit être plus impor-
tant qu'un Devin superstitieux. Si quis, (d) m-
quit, arti tua intentum & extra spectantem sic in-
terpeller, non dubitem quin incommodus ac molestus
videri tibi possit. Et cum ille ita prorsus futurum
respondisset, censesne, inquit, tantas res non pe-
cudum fibras ante oculos habenti, ullum esse majus
impedimentum quam vatem superstitione captum?
La confiance qu'il avoit en sa fortune l'empêcha
quelquefois de se soumettre à l'avis de son Ari-
standre. Il se tenoit destiné à de grandes cho-
ses, sentiment qui est l'un des puissans ressorts
de la providence; & là-dessus il releva le courage
de ce Devin. Rex (e) justum considere felicitati (e) Id. l.
sua remisit. Sibi enim ad alia gloriam concedere
Deos.

(B) Par le bon succès de son art.] Ceux qui
se mêlent de prédire l'avenir sont heureux, lors
qu'ils servent un Prince que la providence de
Dieu destine à de grandes choses. Mille raisons
humaines les portent à prédire toutes sortes de
prosperitez vaille qui vaille, & ils ont la joye
de voir que l'événement justifie leur temerité.
Aristandre fut dans le cas. Il s'embarassoit dans
l'avenir à tout hasard, & Alexandre avec sa
bonne fortune le tiroit d'affaire. Le Devin avoit
bien raison d'aimer un tel Conquerant, & celui-
ci étoit excusable de se fier à un homme qui devi-
noit si juste. Je m'étonnois autrefois qu'Alexan-
dre fût superstitieux, & présentement je m'éton-
nerois s'il ne l'avoit pas été; & je m'étonne que
sa déférence pour les Devins ait été interrompue
dans (e) le tems de sa plus haute prosperité. Il
ne pouvoit pas ignorer que son bonheur n'allât
mille fois plus loin que les lumieres de sa pruden-
ce, & que les forces de son courage. Il faisoit
donc qu'il crût nécessairement qu'une vertu invi-
sible & très-puissante, prenoit un soin tout par-
ticulier de ses affaires, il faisoit donc naturel-
lement parlant, qu'il fût toujours disposé à se men-
ager la faveur de cette puissance par tous les expe-
diens que les Devins lui suggereroient; les Dé-
vins, dis-je, qu'il consideroit comme les obser-
vateurs continels du tems de la bonne ou de la
mauvaise humeur de la Fortune, & comme les
arbitres des moyens de lui plaire & de l'appaiser.
On trouveroit moins étrange que certains Prin-
ces méprisassent tous les conseils de ceux qui sont
preposés à leurs devotions, certains Princes, dis-
je, qui ne réussissent dans leurs entreprises qu'à
proportion des moyens humains dont ils se ser-
vent pour les rendre presque inmanquables, &
qui ont du dessous par tout où leur prudence n'a

(C) Observer plus soigneusement la conduite
de sa femme.] Leur raison étoit pour le moins
aussi bonne que celle d'Aristandre; car voici
son raisonnement. On ne cachette (g) point
qu'il n'y a nul danger que personne l'ouvre, on
ne la cachette que lors que l'on se desie de ceux
qui en peuvent approcher; il faut donc que la
boîte de la Reine soit exposée au pillage, puis
que le Roi a songé qu'il y appoist le seu: le
lion gravé sur le cachet marque la nécessité d'u-
ne grande precaution. Cela fait voir que la
place est assiegée, & qu'elle songe à se ren-
dre, & qu'à moins que l'on n'y envoie une
forte & courageuse garnison, les assiegeans y
seront bien-tôt entrez. Cicero pour se mo-
quer des interpretes des songes allegue l'expli-
cation discrente qu'ils donnerent dans un cas qui
ressembloit fort à celui-ci. Mais, dira-t-on,
Aristandre rencontra mieux, il raisonna donc
mieux. Je nie la consequence; on peut être plus
heureux en conjectures, sans être pour cela plus
habile: & puis ne pouvoient-ils pas avoir raison
des
Si quelcun trouve ces remarques trop lon-
gues, qu'il sache que j'ai eu mes raisons. J'ai (f) Celui
voulu decharger d'autant (f) article où la ma-
tiere n'étoit que trop abondante. On lit plutôt
quatre choses qu'une, encore que cette une soit
plus courte que les quatre autres. C'est ce qui m'o-
blige à reprendre deçà & delà bien des choses qui
appartiennent naturellement à un seul sujet. Que
ne faut-il pas faire, pour s'accorder à un siecle
degoûté?
Parere
quendam
matrona
cupiens,
dubitans
essene
pragrans;
vita est in
quiete ob-
ligatam
habere
naturam:
negavit
eam quon-
iam quon-
iam ob-
viam
fuisse
concupere
potuisse:
at alter
pragman-
tem esse
inane ob-
signari
nihil fo-
lere: quæ
est ars
conjecto-
ris elu-
dentis ia-
genio.
Cicero de
divinat.
l. 2. fol.
323. A.
les

* *Plutarco. in Alexand. iust. pag. 665.*

† *Artemidor. l. 1. c. 33. p. 30.*

‡ *Plut. ib. p. 671.*

↓ *Arrian. l. 1. c. 8.*

¶ *Cur. iust. l. 4. c. 2.*

γ *ib. c. 6.*

δ *Id. l. 7. c. 7. Plutarco. in Alexand. pag. 679.*

ζ *Le P. Harcourt in Indice Auctorum*

prend pour le même Aristandre celui de Varron & de Columelle, & celui de Plin.

(a) *Macrobius. Saturn. l. 2. c. 5.*

(b) *Tertullien. de anima c. 46.*

(c) *Genese xx. 18.*

(d) *ib. ch. 30. v. 22. Voyez aussi chap. 29. v. 31.*

(e) *Voyez les notes de Rigaut sur cet endroit.*

ceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion *. Elle étoit alors grosse d'Alexandre. Le Roi Philippe s'étoit (D) voulu mêler de l'explication de son songe, & n'y avoit rien entendu. Quoi qu'Aristandre s'appliquât beaucoup à l'intelligence des songes, & qu'il fût l'un des Auteurs qui eût écrit le † plus doctement sur cette matière, il ne laissa pas d'exercer son art sur toutes sortes de prodiges. Si l'on vient annoncer qu'une statue d'Orphée a été, il dit ‡ que cela presage que les Poètes s'écarteront un jour à chanter les victoires d'Alexandre. Si une hirondelle vient importuner ce Prince, & se poser même sur sa tête ↓, Aristandre dit que c'est un signe que l'on conspire contre le Roi, mais que la conspiration sera découverte. Si pendant qu'on se prépare au siège de Tir, le sang qui sort du pain d'un soldat étonne le Roi β, Aristandre le rassure; il lui dit que puis que le sang étoit sorti des parties intérieures du pain, c'étoit un signe funeste à la ville qu'on assiégeroit. Dans une autre rencontre il interprète le presage γ d'un corbeau qui avoit laissé tomber quelque chose sur la tête d'Alexandre, & puis s'étoit allé mettre sur une tour où on l'avoit pris. Les entrailles des δ victimes étoient aussi du ressort de ce grand Dieu; il expliquoit même les presages des actions (E) des hommes. Il y a donc beaucoup d'apparence que c'est à lui que l'on doit donner ce livre tout rempli d'événemens prodigieux, duquel (F) Plin fait mention. Mais pour les livres d'agriculture ζ dont Varron & Columelle ont parlé, je les croirois facilement d'un autre ARISTANDRE, veu même que Varron a donné le surnom d'Athenien à celui qui les a faits. Notre Aristandre sur-

vêcut

les uns & les autres? la grosse & la chasteté se suivent elles? Olympias pouvoit ressembler un peu à Julie qui disoit, *nunquam nisi (a) navi plena tollo vectorem*. Nous allons voir une autre explication de ce même songe.

(D) *Le Roi Philippe s'étoit voulu mêler de l'explication de son songe.* Ce n'est point Plutarque ou quelque autre Auteur Payen qui nous l'apprend, c'est un Pere de l'Eglise. Je m'en vais rapporter tout ce qu'il dit là-dessus, car on y prend plusieurs choses. *Philippus (b) Macedo nondum pater Olympiadis uxoris naturam obsequasse viderat annulo. Leo erat signum: crediderat praesensam genturam, opinor, quia leo simul pater est. Aristodemus vel Aristophon conjectans immo nihil vacuum obsequari, filium & quidem maximi impetus portendi. Alexandrum qui fecit leonem annulo cognovissent.* Il parait de là 1. que le cachet appliqué en songe aux parties naturelles d'Olympias, faisoit croire à son mari qu'elle n'auroit point d'enfans. Il y avoit quelque vraisemblance dans cette pensée, & l'on pourroit presque soupçonner que Philippe étoit un de ces Payens d'Europe qui avoient lu, dit-on, la Sainte Ecriture; on pourroit, dis-je, le soupçonner, si les seules idées du sens commun ne conduisoient assez naturellement à la conjecture de ce Prince. Mais il est sûr que la parole de Dieu représente sous cette idée la stérilité des femmes. Si la (c) clôture de la matrice y représente la punition que Dieu exerceoit par la voye de la stérilité; l'ouverture y représente (d) la benediction par laquelle il faisoit cesser ce mal. En 2. l'eu il paroît que Tertullien ne fit nulle reflexion sur cette idée que l'Ecriture fournit, & que l'on peut avoir naturellement. Il ne s'arrêta qu'au lion qui étoit gravé sur le cachet, il crut que Philippe fonda toute sa conjecture sur ce lion. Tertullien suppose faux en cet endroit, & conclut mal. Il est faux (e) que le lion ne soit pere qu'une fois, & d'ailleurs un homme qui le croiroit véritable, ne seroit-il pas ridicule d'en augurer qu'il n'auroit jamais des enfans; il devoit pour le moins en conclure qu'il en auroit un? Il paroît en 3. lieu que Tertullien avoit oublié le

nom du Dieu qui rencontra le mieux de tous; il ne fait s'il doit le nommer Aristophon ou Aristodème. Il n'avoit retenu que les deux premières syllabes du nom, & il ne put supplier juste les autres; en un mot le nom d'Aristandre ne lui revint pas en mémoire. En 4. lieu nous voyons qu'il étoit fort satisfait de l'explication du songe; c'est un de ceux qu'il allegue pour prouver l'excellence de notre ame. Finissons ceci en disant, que peut-être le Roi Philippe disputa long tems contre ses Devins pour l'explication qu'il donnoit au songe, & qu'Aristandre lui dit peut-être ce qu'un Musicien dit un jour à ce même Prince en pareil cas; *A Dieu ne (f) pluse que votre Majesté soit jamais assez malheureuse pour emeddrer ces choses mieux que moi.*

(E) *Les presages des actions des hommes.* Par exemple il prédit que Lysimachus (g) Garde du Corps d'Alexandre parviendroit à la royauté; mais que ce ne seroit pas sans beaucoup de peines, & que sa raison étoit que Lysimachus ne pouvant plus suivre à pied Alexandre monté sur un bon cheval, se prit à la queue de ce cheval afin de ne quitter pas son maître. Il fut blessé par hasard au front; & comme Alexandre dont la lance avoit fait ce coup eut la bonté de se servir de son diadème, faute de linge pour bander cette blessure, il arriva que ce diadème fut teint de sang. Voilà sur quoi fut fondée la prédiction d'Aristandre.

(F) *Duquel Plin fait mention.* Voici ses paroles: *Prodigio (h) autem sum ex dulcibus acerba poma, aut dulcia ex acerbis: è caprisco fieri, aut contra: gravi offento cum in deteriora mutantur ex olea in oleastrum, ex candida uva & fico in nigras: ut Laodicea, Xerxis adventu platanio in oleam mutata: quibus offensis ARISTANDRI apud Gracos volumen scater, ne in infinitum habeamus: apud nos vero C. Epidii Commentarii, in quibus arbores locuta quoque reperiantur. Conferre avec ceci le passage de Cicéron touchant les habitans de Telse, rapporté dans l'article de cette ville, & admirez la facilité incroyable des anciens Payens à multiplier les prodiges.*

vécut au Roi son maître , & fut caufé par fes remontrances qu'on fongea tout de bon à l'enterrer. Je ne fai pas fi cette particularité a été touchée par quelque autre que par Elien, qui en fait mention au dernier chapitre du 12. livre de fon Hiftoire diverfe.

A R I S T I D E , furnommé le Jufté , floriffoit à Athenes en même tems que Themiftoele. Ils furent fort brouillez enfemble , & il parut alors que pour être fuperieur à un autre en vertu , on ne (A) Peft pas en credit. L'éloquence impetueufe de Themiftoele le fit triompher de la juftice de fon rival. Il eft remarquable qu'un de ceux qui opinerent au banniffement d'Ariftide , fe fonda fur la grande (B) reputation de probité dont Ariftide jouiffoit. Il n'eft pas moins remarquable que ce grand homme qui obfervoit fi exactement les regles de l'équité chez lui , & envers fes compatriotes , ne faifoit point de ferupule de préférer l'utile à l'honnête quand il (C) s'agiffoit d'une affaire de politique. Il vécut dans une grande pauvreté , & il en tiroit un fujet (D) de gloire. Il ne laiffa ni de quoi marier fes filles , ni de quoi faire fes funerailles. Le public * fe chargea de tous ces frais. Il fut affez genereux pour ne pas fe joindre aux ennemis de Themiftoele † , dans un tems ou il y avoit lieu de croire qu'on l'accableroit ‡ ,

* Plut. in Arift. pag. 335.
† Ibid. pag. 334.
‡ car

(A) Corn. Nepos in vita Ariftidis.

(A) On ne Peft pas en credit.] Cette penfée eft de (a) Cornelius Nepos ; In his cogitum eft quanto ariftivare eloquentia innocencia ; quamquam enim adeo excellere ariftides abftinentia ut unus poffit hominum memoriam , quod quidem nos auderimus , cognomine iuftus fit appellatus , tamen à Themiftoele collabefactus refultu illa exlo decem annorum multatus eft. Soyez le plus honnête du monde , & n'ayez pas l'art de crieraillet , de clabauder , & de tempérer par des harangues , comprenez que vous fucomberez , ayant à faire au plus mal-honnête homme de la ville.

(b) Genes que annuad verteret quemdam feribentem ut patria bellentur que fiffe ab te doctur. quare id fecerit , aut quid Ariftides commiffet. cur tanta poena dignus duceretur ? Cui ille refponfit , fe ignorare Ariftidem , fed tibi non placere quod cupide elaboraffet ut preter ceteros iudus appellaretur. Id. ibid.

(B) Sur la grande reputation de probité dont Ariftide jouiffoit.] Un bourgeois d'Athenes qui mettoit fur fa marque qu'Ariftide fût banni , répondit naïvement à Ariftide qui lui demandoit la raifon de ce fuffrage , (b) Je ne le conois point , mais il me déplait à caufe qu'il a travaillé ardemment à être furnommé jufté. Une infinité de gens penfent comme celui-là , mais ils n'ont pas fa bonne foi. Tout ce qui excelle , leur déplait : ils regardent plus équitablement une vertu tres-commune , qu'une vertu distinguée.

(C) Quand il s'agiffoit d'une affaire de politique.] Voici un nouvel exemple de ce que nous avons dit ci-deflus (c) touchant la RELIGION DU SOUVERAIN. Ariftides avoit fait jurer une certaine chofe aux Atheniens , & il avoit lui-même prêté le ferment en leur nom. Dans la fuite il leur confeilla de faire ce qu'ils trouveroient à-propos pour l'utilité publique , & de le laiffer chargé lui feul du parjure , pendant qu'ils fe prevandroient des circonftances favorables que la fortune leur prefentoit. C'étoit fa maxime generale , comme Theophraste l'obferve (d) ; Καὶ ὁ δὲ ὁ Θεόφραστος Φησὶ τὸ ἀνδραγ γάτον ὡς τὰ αἰετὰ ἢ ὅτι πολλοὺς ἀπερὸς ὄντα δίκαιον , ἐν τοῖς καινοῖς ἀδικὰ παρὰ τὸν νόμον ἢ πλεονεξίαν ὡς συρρίσι ἀδικίας δευνομένους. In univerfum hanc virum ait Theophrastus in rebus privatis & erga cives summe iustum : in repub. tamen multa ad tempora patria quasi multa iniqua illa flagitant perpetuasse. Malheureux engagement que celui d'être affis au timon : le bien de l'Etat ne demande pas une ou deux injustices pendant la vie d'un homme ; il en demande plusieurs. Ariftide n'en fut pas quitte peut-être pour cent. Notez que Ciceron * nous en donne toute une autre idée.

(c) Pag. 120. col. 2.
(d) Plutarch. in Arift. p. 334. A.
* Cicero , de Officiis lib. 3. c. 11. p. m. 318.

(D) Il en tiroit un fujet de gloire.] Il avoit un parent fort riche nommé Callias , qui le voyant accusé publiquement de ne lui pas fournir de (e) quoi manger , le pria de temoigner devant les Juges , s'il n'étoit pas vrai qu'il n'avoit jamais voulu recevoir les fommes que lui Callias lui avoit très-souvent offertes , & s'il n'avoit pas répondu qu'il fe gloriffoit de fa pauvreté plus que Callias de fes richesses ; il répondit qu'oui. La raifon étoit qu'on voyoit beaucoup de gens qui fe fervoient bien ou mal de leurs richesses , mais qu'il étoit rare de trouver un homme qui fupportât noblement la pauvreté (f). C'étoit donc , dira-t-on , par un principe d'orgueil qu'il méprifoit les richesses , c'est-à-dire , pour fe distinguer de la foule. C'est un grand plaisir aux avarés & aux ambitieux , de pouvoir objecter cela à ceux qui ne leur refsembloient pas. Mais qu'y gagnent-ils quand il seroit vrai que tous les hommes agiffent par un principe d'amour propre , n'est-ce rien que de rîrer fa gloire plutôt de ceci que de cela ? n'est-ce pas une assez jufté motif d'admirer les uns , & de ne méprifer les autres ? Elien (g) raconte une chofe qui paroît d'abord peu compatible avec la pauvreté reconuë d'Ariftide : ceux qui avoient fiancé les filles renoncèrent , dit-il , à ce mariage après fa mort ; c'est à caufe , pourfuit-il , qu'on conut alors fon extrême pauvreté. Il fe trompe , ce me femble , dans fon raifonnement. On connoiffoit cette pauvreté pendant la vie d'Ariftide , mais on favoit en même tems qu'il avoit un grand credit. Or les ames les plus venales & les plus intereffées ne croyent pas s'engager à un contrat defavantageux , en époufant toute nue , pour ainfi dire , la fille d'un Favori , qui a cent charges lucratives à fa difpofition. Voilà ce qui pouvoit faire que les filles d'Ariftide fans un fou de dot , trouvoient des partis pendant fa vie ; mais lui mort on n'avoit plus rien à efperer , on les laiffoit donc là faute d'argent. Un bel Efprit (h) La met dans la bouche d'un Favori une reflexion judicieufe ; Un tel fe tiendroit honoré de mon alliance but à but , & il croit pourtant faire un sacrifice à ma faveur en me demandant ma niece. Tant il eft vrai que lors qu'on recherche les parentes d'un homme de grand credit , on fonge plus aux avances qu'il peut procurer , qu'à la dot de ces parentes.

(e) On concluoit en voyant Ariftide si mai véu qu'il manquoit de pain. Plut. pag. 334.
(f) Plut. ibid.
(g) Var. hiflor. l. 10. c. 15.
(h) La Demoifelle des Jardins dans ses Exiliez à la Cour d'Auguste.

ear sans qu'Aristide s'en mêlât, Themistocle fut condamné au bannissement. Les Auteurs varient sur les dernières heures d'Aristide *, mais il ne faut point douter que Senèque (E) n'y ait fait une lourde faute. Nous dirons dans l'article d'Artemidore à quoi un petit-fils d'Aristide gagnoit sa vie. C'étoit à dire la bonne aventure par les songes.

ARISTOTE, nommé ordinairement le Prince des Philosophes, ou le Philosophe par excellence, a été le fondateur d'une iccète qui a surpallé, & qui enfin a englouti toutes les autres. Ce n'est pas qu'elle n'ait eu les revers & ses infortunes †, & qu'en ce siècle sur tout on ne l'ait violemment secouée : mais les Theologiens Catholiques d'un côté, & les Theologiens Protestans de l'autre ont couru comme au feu à son secours, & se sont tellement fortifiés du bras féculier contre les nouveaux Philosophes, qu'il n'y a point d'apparence qu'elle perde de long tems sa domination. Mr. Moreri trouva tant de bons matériaux dans un Ouvrage ‡ du Pere Rapin, qu'il donna un fort long article d'Aristote, & fut capable de me dispenser de mettre la main à cette matière. Aussi n'ai-je pas dessein de m'y étendre beaucoup, & je me contenterai même de ne produire dans les remarques qu'une partie des erreurs que j'ai recueillies concernant ce Philosophe. Je pense en avoir trouvé quelques-unes dans la narration (A) du P. Rapin. Il n'est pas certain qu'Aristote ait exercé la Pharmacie dans Athenes

pen-

† Voyez le

livre de

Mr. de

Lamoignon

de varia

Aristotelis

fortuna.

‡ La com.

paraison de

Platon &

d'Aristote.

(a) Duce-

batur

Athenis

ad suppli-

cium Aris-

tides, cui

quisquis

occurrer-

at, deji-

cebat

oculos, &

ingemif-

cebat non

tanquam

in homi-

num jud-

icium, sed

tanquam

in ipsam

justitiam

animad-

verteretur.

Inventus

est tamen

qui faciem

ejus in-

spueret:

poterat ob

hoc mo-

lelle ferre,

quod scie-

bat ueni-

nem id

aufurum

puri oris.

At ille ab-

sterilit fa-

ciem, &

subridens

ait comi-

tanti se

magistra-

tui, admo-

ne istum

ne posita

tam im-

probe officet.

Consil. ad Helianum c. 13. pag. m. 787. (b) Plut.

in Phocione. (c) Lipsius in Senec. ibid. (d) In Arist. p. 335.

(e) Rapin Comparaison de Platon & d'Aristote, p. m. 303. (f) Le

P. Rapin ne dit point qu'il fissent cette remarque.

(E) Que Senèque n'y ait fait une lourde faute.]

Il prétend (A) qu'Aristide fut condamné à la mort, & que tous ceux qui le rencontrèrent lors qu'il alloit au supplice baillèrent les yeux en gemissant, excepté un fripon qui lui cracha au visage; qu'Aristide se mit à sourire; & qu'il dit aux Magistrats qui l'accompagnoient, avertissez ce personnage de ne pas ouvrir la bouche une autrefois si vivement. Lipsius a fort bien remarqué sur ce passage que Senèque a pris l'un pour l'autre, il a donné à Aristide, ce qu'il falloit donner à Phocion. C'est Phocion (b) qui fut condamné à la mort, c'est à lui que l'on cracha au visage, lors qu'on le menoit à la prison où il devoit boire la ciguë, & c'est lui qui se tournant vers les Magistrats qui l'accompagnoient, leur demanda si quelcun n'arrêteroit pas l'insolence de ce cracheur. Senèque a tourné à sa manière ces paroles: il y a mis une pointe, l'erba (c) *nostrum etiam per arguitolum invenit*. Apparemment ce n'est pas la première fois qu'il a changé & les choses & les paroles, il seroit à souhaiter qu'il fût le seul qui prit cette liberté. On aime trop à rapporter un bon mot non pas tel qu'il a été dit au commencement, mais selon la forme qu'on croit la meilleure. Qu'il se soit trompé quant au fond, il est clair par le récit de Plutarque. Cet Historien avoue que quelcun (d) a dit qu'Aristide mourut exilé, mais il refuse cela. A plus forte raison faut il rejeter comme une fable ce que dit Senèque.

(A) Quelques-unes dans la narration du P. Rapin.] Cette remarque sera un peu longue; ainsi j'ulserai de division.

I. Dire qu'encore qu'Aristote eût quitté ses études (e) par pur libertinage, & eût abusé quelque tems de l'indulgence de son tuteur, il réussit néanmoins dans la poésie, remoin le poème qu'il composa sur la mort des guerriers qui furent tués au siège de Troie, n'est pas raisonner fort juste; car si Eustathius & Porphyre qui font mention de ce poème ne disent (f) pas expressément qu'Aristote le composa dans sa jeunesse, nous pouvons

penfer qu'il le fit après s'être remis à l'étude, & alors on ne pourra plus débiter ce poème comme une preuve des progrès qu'il fit en poésie, non-obstant son libertinage.

II. Dire qu'ayant (g) dissipé par ses deban-(g) *Id. ib. ches une partie du bien que son pere lui avoit laissé, il se jettas dans les troupes de la République, est une expression impropre, & très-vague. S'il s'agissoit d'un homme né dans Athenes, ou à Lacedemone, on entendroit bien cette expression: mais il s'agit d'un homme qui étoit né dans la Macedoine. Athenée (h) ne connoissoit (h) *Lib. 8. qu'un seul Auteur qui eût dit qu'Aristote ayant 235. 354. dépensé son patrimoine, s'enrôla, & puis se mit à vendre des drogues, après avoir vu que la profession des armes n'étoit point son fait. L'Auteur unique de cette histoire étoit Epicure. Il y a beaucoup d'apparence qu'Elie (i) la tenoit (i) *Var. de lui. Aristotele (k) qui l'a rejeté ne cite que Diss. l. 5. le seul Epicure. Quoi qu'il en soit aucun des 1. 9. Auteurs que le P. Rapin allégué ne spécifie dans quelles troupes Aristote prit parti, & ils arrangeant tous de cette manière les faits. Pre- 791. par. l. 15. mièrement Aristote dépensa son bien, puis il s'en alla à la guerre, en suite il leva boutique, & enfin il s'attacha aux leçons de Platon. Le Pere Rapin veut qu'il ait été en même tems vendeur de drogues, & disciple de Platon: les Auteurs (l) qu'il cite ne disent (l) *Aristo- rien touchant l'union de ces deux choses, mais eles Messieu. ex. ep. Epicur. Eliean. l. Athen. subsister pendant quelques tems de faire un petit trafic de poudres de senteur, & de remedes qu'il devoit à Athenes. C'est ainsi que parle le P. Rapin, par rapport au tems où Aristote étoit en Philosphie. François Patricius (m) va beau- (m) *Diss. coup plus loin; il croit qu'Aristote fut au li- cuss. per- ceur de Platon jusqu'à l'âge de 40. ans, & qu'il exerça la Pharmacie & la Médecine jusqu'à ce tems-là afin d'avoir de quoi vivre. Satis constat inter omnes ad quadragesimum usque atatis annum Platonis fuisse auditorem: quo universo tempore pharmacopoli arte nec non etiam medica vitam quaeritasse satis est & historia & rationi confirmum. Il ajoute qu'anciennement les Medecins faisoient*****

le

pendant qu'il étoit disciple de Platon * ; mais il n'est pas non plus certain qu'il ne l'y ait pas exercée. On ne doit pas ajouter beaucoup de foi à la tradition qui court, qu'il a prit beaucoup (B) de choses d'un Juif. Ceux qui prétendent

* Voyez la remarque A. n. II.

le metier d'Apotiquaire, & que trois raisons perfuadent qu'Ariftote étoit Medecin. Il étoit de famille à cela : il a composé un Ouvrage de la fanté & des maladies : & il inspira (a) plus que perfonne à Alexan're l'étude de la Medecine, en quoi ce Monarque aquit beaucoup de lumieres tant pour la théorie, que pour la pratique. Enfin Patricius allegue le temoignage de Timée. Cet Hiftorien a fort mal parlé d'Ariftote, & lui a reproché nommément la fermeture

(b) d'une boutique de remedes très-renommée. Je ne fai s'il ne me fera point permis de m'imaginer que Timée fe moque, quand il fe fert de l'épithete πολυτήτων. Sans cela je ne voi point qu'on puiffe accorder ce paffage de Suidas, avec celui qu'Eufebe rapporte du même Timée. Eufebe nous donne un fragment où un Peripateticien (c) repouffe plusieurs medifances publiées contre Ariftote, & en particulier celle de l'Hiftorien Timée, qui avoit dit qu'Ariftote fur les vieux jours ferma

la boutique de Medecine qui étoit dans un grand mepris: Η πῶς ἐν το ἀποδίξειτο Τιμαίῳ & ταυρομενίῳ λέγοντι ἐν πατὶς ἰσοκρίτους, ἀδόξῃ βίβλος αὐτῶν ἰατρείῃ καὶ τὰς περιόχους, ὅφ' ἐ τοῖς ἡλικίαις, κλεισι. Ce paffage à été fort mal traduit; car la traduction Latine fait dire à Timée, qu'Ariftote dans fa vieillesse étoit preposé à fermer les portes de la boutique d'un Medecin peu estimé. Quis Timaeum Tauromentitanum audiat dum suis in historiis illum ait affecta jam etate, neglectis obscuro cujusdam Medici officina claudendis foribus praesuisse. Ne voilà-t-il pas un emploi bien digne de la vieillesse d'Ariftote? Quel relief que d'être Suisse d'un Apotiquaire, ou d'un Medecin qui n'étoit presque pas connu!

III. Clement Alexandrin assure, c'est le P. Rapin (d) qui parle, qu'Ariftote eut des conférences à Athenes avec un Juif pour s'instruire dans la Religion des Egyptiens. Eufebe l'a dit aussi bien que lui: l'un & l'autre l'ont cru sur le temoignage d'un Peripateticien nommé Clearque. Il y a bien à rabatre dans ces paroles; car 1. tout ce que Clement Alexandrin assure se réduit à ceci, c'est que le Peripateticien Clearque (e) dit qu'il conoit un Juif qui a eu des conversations avec Ariftote. Quant au lieu & à la matiere de ces conversations, demandez en des nouvelles à qui vous voudrez plutôt qu'à Clement Alexandrin.

2. Il n'est pas vrai qu'Eufebe affirme là-dessus quelque chose, il ne fait que rapporter les paroles de Clement d'Alexandrie. 3. Clearque auquel il faut remonter comme à la premiere source, ne dit point qu'Ariftote ait eu des conversations à Arbones avec un Juif; il dit au contraire que ce (f) fut dans l'Asie, & il ne dit point si elles roulerent sur la religion des Egyptiens, ou sur quelque autre matiere particuliere; il se tient dans une grande generalité. Je pense bien que si nous avions son livre nous y trouverions du detail: mais nous n'en avons qu'un paffage qui fut cité par Josephé dans le 1. livre contre Apion, afin de montrer que la nation Judaïque n'avoit pas été inconnue aux Grecs. Si le P. Rapin avoit consulté les origi-

naux, eût-il dit qu'il est assez vraisemblable qu'Ariftote pour supléer au voyage d'Egypte qu'on croyoit alors necessaire pour devenir savant, se contenta de s'éclaircir en particulier des mysteres & de la religion des Egyptiens, afin de ménager le tems qu'on s'expose à perdre dans les voyages? Ariftote ne voya-geoit-il pas actuellement dans l'Asie lors qu'il eut ces conversations, s'il en faut croire Clearque? Nous verrons dans la remarque B s'il merite d'être cru.

IV. Il n'est pas vrai qu'Hermias donna (g) sa (g) Rapin, sœur Pythias en mariage à Ariftote. Voyez la P. 306. remarque F vers la fin.

V. Les autres fautes du P. Rapin que j'ai observées sont repandues dans les remarques suivantes.

(B) Qu'il a prit beaucoup de choses d'un Juif. Cette tradition n'a point d'autre fondement que le paffage de Clearque, dont je viens de faire mention. Ce paffage ne seroit pas d'une petite autorité, s'il étoit du Clearque qui fut un des plus celebres disciples d'Ariftote. Mais selon toutes les apparences il est d'un autre Clearque: car 1. l'Auteur cité par Josephé dit qu'Ariftote voyageant en Asie rencontra un Juif, qui eut en suite plusieurs conversations avec lui, & avec quelques autres perfonnes d'étude, καὶ τὰ καὶ τισιν ἑτέροις τῶν σχολαστικῶν. De savans (b) hommes prétendent qu'au siecle d'Ariftote le mot σχολαστικός n'étoit point encore en usage pour signifier un Ecolier, un disciple, un étudiant. Quoi qu'il en soit, comme ce voyage d'Asie ne peut s'accorder avec l'hifoire d'Ariftote, il n'y a point d'apparence qu'un de ses disciples eût voulu feindre dans un dialogue un fait tel que celui-là, dont lui & tant d'autres conoissoient la fausseté. C'est donc un Clearque plus moderne qui a supposé ce voyage, & il aura pu le faire de bonne foi, car on fait que Solin (i) assure qu'Ariftote suivit Alexan-dre dans la guerre contre Darius. L'Auteur (k) anonyme de la vie d'Ariftote debite le même fait. 2. S'il étoit vrai qu'Ariftote eût eu beaucoup de conversations avec un Juif, aussi habile que celui dont il est parlé dans le passage de Clearque, auroit-il cru ce qu'il debite touchant l'origine des Juifs? auroit-il dit que les Juifs descendent des Calains peuple des Indes, & qu'ils ont pris dans la Syrie le nom de Juifs à cause qu'ils y occupoient une province qui se nommoit la Judée? Voilà ce qu'Ariftote debite dans le passage de Clearque cité par Josephé. Son Juif l'auroit-il laissé dans une erreur si puerile? & verrions-nous si peu de traces de la Judée, & de la nation Judaïque dans tous les Ecrits d'Ariftote, après tant de belles lumieres que le Juif lui auroit communiquées?

3. Nous lisons dans Diogene Laërce (l) que les Gymnosophistes descendoient des Mages & qu'il y avoit des gens qui donnoient aux Juifs la même origine. Voilà deux faits: quant au premier on le donne sur le temoignage de Clearque le disciple d'Ariftote; mais pour le second on ne cite qui que ce soit. N'est-il pas vrai que c'étoit l'occasion du monde

Y y

(a) Platon. in Alexandro.

(b) Τὸ ποδοσκήσιον ἰατρικῶν ἀποδίδεται; qui prescribam tabernam medicam clausit. Timaeus apud Suidam in A'υσήλι-δης.

(c) Ariftoteles apud Eusebium. Preparat. l. 15. c. 2. pag. 791.

(d) Pag. 304.

(e) Κλεαρ-χος ὁ Περ-ιπατικὸς ἰδίων φησὶ τὴν ἰστορίαν, ὅς Ἀριστοτέλις συνενόησα. Clearchus Peripateticus dicit se nosse quemdam Judaeum qui cum Ariftotele versatus est. Stro-mat. l. 1. pag. 304.

(f) Τίνα δὲ ἀποδίδου-ται ἡμῶν περὶ τῆς Ἀσίας. Nobis tum in Asia forte degentibus. C'est Ariftote qui parle dans ce livre de Clearque, de somno, apud Josephum l. 1. contra Apion. Et apud Eusebium preparat. l. 9. c. 5. pag. 410.

(b) Fon-der mot σχολαστικός n'étoit point encore en usage pour signifier un Ecolier, un disciple, un étudiant. Phil. p. 99.

(i) Cap. 14. apud Josephum lib. p. 100.

(k) Ammonius selon quelques-uns, Philo-leponus selon quelques autres. Voyez les notes de Numeus sur cette vie n. 44.

(l) In prooemio n. 9.

qu'il étoit Juif (C) lui-même, se trompent beaucoup plus grossièrement. La mau-
vaise ponctuation d'un passage a été cause de leur veuë. On s'est trompé quand
on a dit qu'il avoit été disciple de Socrate (D) trois années consécutives, car lors
qu'il naquit il y avoit 12. ou 15. ans que Socrate n'étoit plus au monde. On parle
diversément (E) de la conduite d'Aristote envers Platon son maître : les uns

de la plus favorable , & la plus inevitable de
citer Clearque touchant cette prétendüe ori-
gine Indienne de la nation Judaïque, dont il est
parlé dans Joseph ? Si le livre de somno où
Aristote parle de cette origine Indienne, étoit
du même Clearque (a) que Diogene Laërce cite,

(a) C'est-
à dire de
celui qui a
été disciple
d'Aristote.

(b) Notez
que Schoo-
cius parte
2. fabule
Hamelc-
sis c. 12.
alle ne
presque
mot a mo-
les plus
belles ob-
servations
de Jonfus
sans le ci-
ter.

(c) Jon-
sius ubi su-
pra. p. 98.

(d) De
Præp. l. 15.
pag. 410.

* Bien en-
tendus
qu'on sup-
pose que le
tenon est
suavere.

(e) Apud
Eusebium
sumo Eo-
nig. Bibl.
pag. 61.

(f) Clear-
chus Peri-
patericus
scribit
Aristote-
lem fuisse
Judæum.
de Christ.
vilg. c. 26.

(g) Ea de
causa for-
tasse
Clearchus
Peripate-
ticus
scripsit
Aristote-
lem fuisse
Judæum.
Cronol.
ad ann.
2670.

(h) Pag
100.

(i) Ubi
supra.

poilles sans en donner la gloire à qui elle appar-
tenoit.

(D) Disciple de Socrate trois années consécuti-
ves.] La vie d'Aristote qu'on a attribuée à An-
monius, ou à Jean Philoponus contient cette fau-
te. Le docteur Numenius qui a fait des Obser-
vations sur cette vie, dit qu'il n'a trouvé personne
parmi les anciens hormis Olympiodore (k), qui (l) Præp
ait dit qu'Aristote ait été disciple de Socrate. Il
ajoute que le Cardinal Bessarion (l) a été dans
la même erreur, & que Leonard Aretin au 6.
livre de ses lettres, & Octavien Ferrarius dans (m) Lib. 1.
son Ouvrage de fermombus exotericis, ont montré
cet anachronisme.

(E) On parle diversément de la conduite d'A-
ristote envers Platon.] Diogene Laërce (m) dit
que Platon voyant qu'Aristote avoit rompu
avec lui, se mit à dire, il a rûé contre nous,
comme font les poulaux contre leur mere. Elicen
explique amplement cette pensée de Platon. Le
poulaux, dit-il, donne des coups de pied à sa
mere, après s'être rassasié de son lait. Aristote
pareillement après avoir pris de Platon les se-
mences & les provisions philosophiques, se sen-
tant bien engraisé de l'excellente pâture que
son maître lui avoit fournie, lui jeta des rudes
& ouvrit une Ecole à l'envi de celle de
Platon (n). Voici bien pis: Elien raconte en
un autre lieu (o) qu'Aristote deplait à Platon
par la propreté trop magnifiquede ses habits, la Biblio-
par son air railleur, & par son trop grand caquet,
de sorte que Platon attacha son amitié à quelques
autres de ses disciples. Aristote ayant fait ban-
de à part se servit d'une occasion que l'absence
de Xenocrates, & la maladie de Speusippus lui
offrirent. C'étoient pour ainsi dire les deux
épées de chevet de Platon; il étoit donc facile
alors de lui faire insulte. Aristote prit ce tems-
là pour aller avec une grande foule de disciples
dans l'Ecole de Platon. Ce bon vieillard âgé
de 80. ans n'avoit presque plus de memoire:
Aristote abusant de l'infirmité de son maître lui
fit cent questions captieuses, le poussa dans tous
les coins de sa Logique, & triompha fierement.
Depuis cet affront le bonhomme n'enseigna plus
en public, il se tint chez lui avec ses disciples.
Aristote s'empara de la place: mais Xenocrate
ayant su à son retour dans Athenes comment
tout s'étoit passé, gronda furieusement Speu-
sippe d'avoir permis qu'Aristote se mit en pos-
session de l'Ecole, & s'opposâ si vivement à ce
puffurpateur, qu'il lui fit quitter la place, & ne
qu'il y retablît le premier maître. Si Aristote
n'avoit usé ainsi, il meritoit d'être detesté; mais
je ne croi point que ce conte soit verita-
ble. Ses sectateurs ont fourcu qu'il ne manqua
ni de respect ni de gratitude envers son maître;
ce ne seroit pas en avoir manqué, que d'avoir
été l'Auteur d'une autre Philosophie. Les Pla-
toniciens auroient grand tort d'exiger qu'il eût
suivi Platon en toutes choses. Platon n'avoit
rien ajouté aux lumières que Socrate lui avoit
fournies ? Quoi qu'il en soit on soutient dans (o) Lib. 3.
c. 19.

(n) Elien.
Var. hist.
l. 4. c. 9.

(o) Voyez Hel-
laeus dans
la Biblio-
theque de
Ploisius
pag. 1589.

un peu
des idées.
Aristote
à se rap-
peler pro-
satis ut
Platon
in
invenit
l'is, in-
tribus
dicitur
fit

quelque façon, que sans (I) Aristote l'Eglise auroit manqué de quelques-uns de ses articles de foi. Les Chrétiens ne sont pas les seuls qui aient autorisé sa Philosophie, les Mahometans * ne s'en sont guere moins entêtés, & l'on debite qu'en-
 core aujourd'hui (K) malgré l'ignorance regner parmi eux, ils ont des Ecoles pour cette Secte. Ce sera un sujet éternel d'étonnement pour les personnes qui savent bien ce que c'est que Philosophie, que de voir que l'au-
 torité d'Aristote a été tellement respectée dans les Ecoles pendant quelques siècles, que lors qu'un disputant citoit un passage de ce Philosophe, celui qui soutenoit la these n'osoit (L) point dire transeat; il faloit ou qu'il niât le passage, ou qu'il

* Voyez le P. Rapin, compar. de Plat. & d'Aristote pag. 403.

ce sous Philippe Auguste fut brûler la Metaphysique d'Aristote. Un Docteur (*) Anglois de l'Ordre de St. Augustin a laissé par écrit, qu'on croioit alors qu'il n'y avoit que l'Antechrist qui dût bien entendre les livres d'Aristote dont il se servoit pour convaincre tous ceux qui envenoient en dispute contre lui. Faisons cette petite compilation par un passage d'Agrippa (A), qui nous apprend que les Theologiens de Cologne soutinrent qu'Aristote avoit été le précurseur du Messie dans les mysteres de la nature, comme St. Jean Baptiste l'a été dans les mysteres de la Grace. Di-

gnissimus profecto hodie Latinorum gymnasiorum Doctores, & quem Colonienfes mei Theologi etiam divinis admirarentur, librumque sub prelo vulgatum eadem cui titulum saccent de salute Aristotelis; sed & alium versu & metro de vita & morte Aristotelis quem Theologica insuper glossa illustrarunt, in ejus calce concludunt, Aristotelem sic fuisse Christi præcursores in Naturalibus, quemadmodum Joannes Baptista in Gratuitis. Parlant sans préoccupation ni pour, ni contre on peut dire que ces Panegyristes outrez font plus de mal que de bien à la memoire d'Aristote. On peut assurer d'eux à certains égards le mot de Tacite (h), pessimum inimicorum genus laudantes. On pouvoit donner tant de justes (i) loüanges à Aristote, qu'il n'y a pas moyen d'excuser ceux qui non contents de celles-là, y en ont joint d'hyperboliques.

(*) De vanit. scientiar. cap. 54. p. m. 95. Balleæ a copiæ ceci Cent. 14. pag. 21. Voyez aussi deffous la remarque V.

(b) In vita Agricolæ cap. 41.

(c) Vous en trouverez plusieurs de telles dans les barangues de Comenius, initiales Aristotelis laudatis.

(d) Chap. 6. art. 6. p. m. 253.

(e) Pinacoth. 1. pag. 204.

(K) Qu'encore aujourd'hui les Mahometans ont des Ecoles pour cette Secte. La (i) Philosophie Peripatetique s'est tellement établie par tout, qu'on n'en lit plus d'autre par toutes les Universités Chrétiennes. Celles mêmes qui sont contraintes de recevoir les impostures de Mahomet, n'enseignent les sciences que conformément aux principes du Lycée, auxquels ils s'attachent si fort qu'Averroës, Alfarabius, Alrumbaslar, & assez d'autres Philosophes Arabes se sont souvent éloignés des sentimens de leur Prophète, pour ne pas contredire ceux d'Aristote que les Turcs ont en leur idiôme Turc, & en Arabe, comme Belon (k) l'a rapporté. L'Auteur dont j'emprunte ces paroles dit dans un autre (l) volume que selon la relation d'Olearius, les Perses ont toutes les Oeuvres d'Aristote expliquées par beaucoup de Commentateurs Arabes, qui nomment communément la Philosophie le globe du monde. Bergeron, dit-il, remarque dans son Traité des Turcs qu'ils possèdent les livres d'Aristote traduits en leur Langue, enseignant avec autant de soumission qu'on peut faire ici sa doctrine à Samarcand, Unversité du Grand Mogol, & à present ville capitale du Royaume d'Usbec.

(L) N'osoit point dire transeat.] Si quelcun

Le (f) Ma P. Paul après avoir rapporté le Decret de la VI. Sessio, rapporte ce que l'on y critiqua, & il dit entre autres choses que ceux qui étoient verus Scherno, dans l'histoire Ecclesiastique, remarquent que tous les autres Conciles pris ensemble avoient décidé moins d'articles que cette seule Sessio, à quoi Aristote avoit eu beaucoup de part (g); in che haveva una gran parte Aristotele, col haver distinto essattamente tutti i generi di cause, & che, se egli non si fosse adoperato, noi mancava- mo di molti articoli di fede. Les remontrances de Paris donna un Arret contre des Chimistes l'an 1629. portoit qu'on ne pouvoit choquer les principes de la Philosophie d'Aristote, sans choquer ceux de la Theologie Scholastique reçue dans l'Eglise. Edit. 1620. On trouve cela dans la page 217. de la question d'Anselot 1686. (h) Rapin, compar. de Plat. pag. 413. (i) La Moris de Plat. de la vertu des Payens 101. (k) Lib. 3. cap. 14. (l) Le 12. 247.

qu'il l'expliquât à sa maniere : c'est ainsi qu'on en use dans les Ecoles de Theologie à l'égard de l'Ecriture Sainte. Les Parlemens * qui ont proscrit toute autre Philosophie que celle d'Aristote, peuvent être mieux exculez que les Docteurs, car soit que les membres des Parlemens fussent persuadez, comme il y a beaucoup d'apparence, que cette Philosophie étoit la meilleure de toutes, soit qu'ils ne le crussent pas, le bien public a pu les porter à proscire les nouveaux dogmes, de peur que les divisions Academiques ne répandissent leurs malignes influences sur la tranquillité de l'Etat. Ce qui doit donc étonner le plus les hommes sages, c'est que les Professeurs se soient si furieusement entêtez des hypothèses philosophiques d'Aristote. Si on avoit eu cette prevention pour sa Poëti- que; & pour sa Rhetorique, il y auroit moins de sujet de s'étonner; mais on s'est entêté du plus foible (M) de ses Ouvrages, je veux dire de sa Logique, & de sa Physique. Il faut rendre cette (N) justice à ses plus aveugles sectateurs, qu'ils l'ont abandonné dans les choses où il a choqué le Christianisme. Ces choses sont de la dernière consequence, puis qu'il a soutenu l'éternité de l'Univers, & qu'il n'a point cru que la providence divine s'étendit sur les êtres sublunaires. Pour l'immortalité de l'ame (O) on ne fait pas bien s'il l'a reconuë. Nous rapporterons en quelque autre lieu les disputes longues qui ont regné dans l'Italie sur ce point de fait. Il y a près de 50. ans que le celebre Capucin Valerien Magni a publié un Ouvrage de l'atheisme d'Aristote. On a soutenu depuis peu en ce pais dans la Préface de quelques livres, que la doctrine de ce Philo- (P) Il est au 4. tome de l'édition de ses Ouvrages in 12.

* L'an 1624. le Parlement de Paris laissa de son ressort trois hommes qui avoient voulu soutenir publiquement des thèses contre la doctrine d'Aristote, & defendre à toutes personnes de publier, vendre & débiter les propositions contenues dans ces thèses à peine de punition corporelle, & d'exposer au gibet.

maximes contre les anciens

† Imprimé l'an 1647.

‡ Haffel dans la Préface de l'ouvrage de Flutschius imprimé l'an 1692.

(a) Elles sont dans le 3. vol. de ses Oeuvres.

(E) Apud Siedanum de statu Relig. 2. Reip. 1. 2. fol. m. 33.

osoit contester ce fait, je le renverrois à plusieurs Cours de Philosophie imprimez dans le XVII. siecle, où l'on voit regner la methode que voici. L'Auteur prouve sa these premierement par autoritez, & puis par raisons. Les preuves par autoritez sont des passages d'Aristote. La reponse aux objections comprend aussi deux parties. On satisfait premierement aux passages d'Aristote qui semblent contraires à la these, & qui sont des preuves d'autorité pour l'autre parti, en suite on satisfait aux raisons, mais on se garde bien de dire, *Je reconnais qu'Aristote a cru cela, & je ne néanmoins que ma these où je soutiens une autre doctrine soit fautive.* On employe toute son industrie à donner aux passages objectez un sens qui s'accommode avec la chose en question. On en use encore ainsi dans les Ecoles de Theologie à l'égard de Saint Augustin, & de Thomas d'Aquin parmi ceux de l'Eglise Ro-

(M) Du plus foible de ses Ouvrages, je veux dire de sa Logique & de sa Physique. Pour être convaincu de la foiblesse de ces Ouvrages, il ne faut que voir Gassendi dans ses (a) *exercitationes paradoxicae adversus Aristoteleos.* Il en dit assez contre la Philosophie d'Aristote en general, pour persuader à tout lecteur non peccoupé qu'elle est très-defectueuse; mais il ruine en particulier la Dialectique de ce Philosophe. Il se pretait à critiquer de la même sorte la Physique, la Metaphysique & la Morale, lors qu'il aprit l'indignation formidable du parti Peripateticien contre lui. Il aimoit mieux abandonner son Ouvrage, que s'exposer à de facheuses persecutions.

(N) Cette justice à ses plus aveugles sectateurs. Je ne veux pas néanmoins entrer en procez contre Luther pour les Theologiens de Cologne. Il leur reproche (b) & à ceux de Louvain aussi, qu'ils defendent ou qu'ils adouci- sent par des interpretations forcées les plus grandes & les plus impies absurditez d'Aristote. Aristote-

tem ipsi in summo esse pretio, & nihil ab eo di- (d) Lib. de Enfal. sect. 2. cap. 3. gione quod non absurdum, vel alienè à nostra reli- gione quod non aliquam inter- n. 19. pretatione quantumvis longe petita circumveniant, apud Nau- daum ubi supra pag. 328.

(O) Pour l'immortalité de l'ame on ne fait pas s'il l'a reconuë.] Pomponace & Niphus ont eu une grosse querelle sur ce sujet. Le premier soutint qu'on ne pouvoit accorder l'immortalité de l'ame avec les principes d'Aristote: le dernier s'engagea à soutenir le contraire. Voyez la dis- cussion (e) de la Moche le Vayer sur l'immortalité de l'ame.

(P) Aristote n'ignoroit point le mystere de la Trinité.] Emanuel de Moura (d) disputant contre ceux qui accusent Aristote d'Atheisme, dit 1. qu'une (e) femme le cageola si bien qu'elle lui fit consulter l'oracle d'Apollon. (h) Tomo 2. Qu'il ordonna (f) par son testament que l'on dediât à Jupiter & à Minerve les effigies de cer- tains animaux, qu'il avoit voué pour le salut de Nicanor. 3. Qu'il confessé au premier (g) livre du ciel & du monde, *Se cum aliis obtu- lisse Deis trina sacrificia in recognitionem trina per- fectiois in eis inventa.* On conclut de ces pas- sages non seulement qu'il croyoit des Diabes, & qu'il étoit superstitieux, mais aussi qu'il avoit conu la Trinité des personnes avec l'unité d'essence, comme a voulu Salmeron, (h) & auparavant lui George Trapezonce (i), qui a fait un livre entier de la conformité de la doctrine d'Aristote avec la doctrine de l'Ecriture. Naudé dont j'emprunte ce qu'on vient de lire remarque, qu'Emanuel de Moura impose manifestement à Philoponus, qui ne dit rien autre chose suivant le texte Grec, & la vieille traduction conforme à celle de Numenius, qu'Aristote avoit mérité l'âge de 16. (k) Les trois des esprits ne le pre- sentent pas d'origine, c'est Naudé qui lui ont à l'âge de 17. ans.

(k) La circonstance de l'âge de 16. ans n'est pas d'origine, c'est Naudé qui lui ont à l'âge de 17. ans.

une belle mort (Q), & il jouit de la (R) félicité éternelle. Il composa un très-grand nombre de livres, dont une assez bonne partie est parvenue jusques à nous. Il est vrai que certains Critiques forment mille doutes sur cela. Nous parlons des aventures de ces livres dans les remarques * sur l'article *Tyrannion*. Il fut extrêmement honoré dans sa (S) patrie, & il y a eu des heretiques (T) qui veneroient son image conjointement avec celle de JESUS-CHRIST. Je n'ai point trouvé que les Antinomiens portassent plus de respect à ce sage Payen qu'à la sagesse incréée, * ni que les Aëtiens aient été excommuniés, parce qu'ils dor-

* Voyez ci-dessus les remarques de l'article *Tyrannion*. Andronicus, pag. 271. 272.
 † Rapin, compar. de Platon & d'Aristote p. m. 392.

(a) Cap. 15 lib. 3. ad verius calumnias Plat. domie beaucoup de Docteurs Catholiques, sont toutes chimeres, qui ont pris leur origine & fondement sur ce qu'il dit en son premier livre du ciel parlant du nombre ternaire; Διδ' ὧν τὸ Φύσιος εἰληθῆτες ὡς ποτε νόμος οὐκείνης πρὸς τὰς ἀγίαιας τῶν Θεῶν προμήθεα τῶ ἀριθμῷ τῶν τῶν, c'est-à-dire, Quapropter hoc à nati- tura numero sumpto perinde atque quadam illius lege, & in Deorum sacrificiis celebrandis uti so- lemus. Duquel passage on ne sauroit conclure autre chose, sinon qu'Aristote dit que l'on se servoit en son tems du nombre de trois aux sa- crifices, ce qui nous est aussi temoigné par Theocrite. Après cela Naudé remarque que le Cardinal Bessarion (a) se moque de Trapezonce, de ce qu'il avoit tant pris de peine pour prouver par ce texte qu'Aristote avoit eu une en- tiere connoissance de la Trinité.

(Q) Il fit une belle mort.] Se sentant (b) proche de sa fin il versa un torrent de larmes, & tout pénétré de douleur & d'esperance il implora la misericorde du souverain Etre. Il aprouvoit extrêmement une sentence d'Home- re, qui porte qu'il ne sied pas mal aux Dieux de se revêtir de la nature de l'homme, afin d'éclairer le genre humain. C'étoient des presen- timens de l'Incarnation du fils de Dieu. Voilà ce que nous lisons dans Coelius Rhodiginus. Son autorité dans un fait de cette nature ne vaut gueres mieux que rien. D'autres parlent bien autrement des dernières heures d'Aristote. (c) Ils disent qu'il mourut de déplaisir de n'avoir pu comprendre la cause du flux & du reflux de l'Europe. Sur quoi quelques Mo- dernes ont inventé cette fable qui depuis a eu cours, que ce Philosophe se precipita dans l'Europe en disant ces paroles, Que l'Europe m'engloutisse puis que je ne le puis comprendre. Diogene Laënce (d) cite un Auteur nommé Eumelus, qui avoit dit qu'Aristote s'étant refu- gié à Chalcis s'empoisonna à l'âge de 70. ans. Apollodore (e) me paroît plus digne de foi: il a dit que ce grand homme mourut de maladie à l'âge de 63. ans.

(R) Il jouit de la félicité éternelle.] Sepul- veda (f) l'un des plus savans hommes du XVI. siecle, n'a point hésité à le placer parmi les bienheureux: il a soutenu publiquement son opinion, & par écrit. Le Jesuite Gretserus (g) le reprend d'avoir été trop hardi; mais nean- moins il avoué qu'il incline en faveur d'Aristo- te aussi bien que Sepulveda, dont il n'impro- uve en cela que la façon de parler affirmative. Joi- gnez à ceci ce que j'ai cité de Coelius Rhodi- ginus, & ce que des gens de poids ont remar- qué touchant la raison qui obligea Aristote à sortir d'Athènes. Albert le Grand a soutenu

qu'on le chassa à cause de ses bonnes mœurs; Propter morum reſtitudinem pulſus (h) Athenis. (h) Lib. 5. Gretſerus (i) dans ſa diſpute contre Sepulveda Eſtic. c. 1. touchant le ſalut d'Ariſtote, ne doute point qu'il n'ait voulu éviter par ce banniſſement volontaire la neceſſité où on vouloit le réduire, de rendre à des idoles un culte qu'il croyoit n'être dû qu'à Dieu ſeul. Nous avons donc en ſa perſonne un illu- ſtre Refuge pour la vraye Religion. Origene (k) a favorablement interprété cette fuite d'A- riſtote, car lors qu'il explique le precepte que nôtre Seigneur (l) donne à ſes Apôtres, de ſuir d'une ville où ils ſeroient perfecutez, dans une au- tre, il dit à Celfus qui le moquoit de cela avec ſes profanations ordinaires, que l'éloignement d'A- riſtote dont nous parlons a été conforme à la Morale de l'Evangile, & qu'il fit la même choſe étant pourſuivi calammieusement, que JESUS-CHRIST. (m) Matth. 23. ſeul. (n) Ibid. conſeille à ſes diſciples.

(S) Extrêmement honoré dans sa patrie.] El- le avoit été ruinée par le Roi Philippe, mais Alexandre la fit rebâtir à la priere d'Aristote. Les habitans pour reconoitre ce bienfait (m) con- sacrerent un jour de fête à ce Philosophe, & lors qu'il fut mort à Chalcis dans l'île d'Euboee, ils transportèrent ses os chez eux, ils dressèrent un autel sur son monument, ils donnerent à ce lieu le nom d'Aristote, & y tinrent dans la suite leurs assemblées. Mandeville (n) dans la fa- velleuse relation de ses voyages dit que tout cela subsistoit encore de son tems, c'est-à-dire dans le XIV. siecle.

(T) Il y a eu des heretiques qui veneroient son image . . . que les Antinomiens portassent plus de respect.] Voici un passage du P. Rapin. (o) Les Carpocratiers (p) furent condamnés pour avoir mis l'image de ce Philosophe avec celle de JESUS-CHRIST, & pour l'avoir adorée par une extravagance de zèle pour sa doctrine. Les Aëtiens (q) furent excommu- niés par l'Eglise, & par les Ariens même dont ils étoient sortis, parce qu'ils donnoient à leurs disciples les Categories d'Aristote pour Cat- chismes. Les Antinomiens (r) allerent jus- ques à cet excès d'impieté, que de porter plus de respect à ce sage Payen qu'à la sagesse in- créée. Je n'avois jamais si bien connu qu'en cet endroit-ci, que cet agreable Ecrivain ne se donnoit pas la peine de consulter les originaux. J'avoué que Baronius sous l'année que le P. Rapin cite dit que les Carpocratiers avoient des images, & entre autres celle de JESUS-CHRIST qu'ils disoient avoir été faite par Pilate, celle de Pythagoras, celle de Platon, celle d'Aristote, & qu'ils leur rendoient la veneration que les Payens rendoient aux idoles; mais cela ne meritoit pas d'être allégué: car outre que Baronius ne dit point que c'ait été la raison pourquoi on condamna ces heretiques, il ne paroît pas qu'ils aient eu plus de zèle

(i) De va- luis cal- Luth. cap. 13. apud la Mothe le Vayer ib. p. 109.
 (j) Lib. 2. contra Cel- ſum apud eundem.
 (k) Matth. 23. ſeul.
 (l) Matth. 23. ſeul.
 (m) Am- monius in vita Ari- ſt. ſor.
 (n) Itine- rar. c. 2. apud Hor- num, hiſt. bibliol. 3.
 (o) P. 15. pag. 197.
 (p) Com- par. pag. 392.
 (q) Baro- nius Ann. Eccl. ad ann. 120.
 (r) Ibid. ad ann. 208.
 (s) Euseb. Hiſt. c. 27.

* *Thomam vocant à leurs disciples les Categories d'Aristote pour Catechisme ;* mais j'ai bien vu qu'il n'y a gueres de marques de zèle pour la religion, que l'on n'ait données pour le Peripatetisme. Paul de Foix celebre par ses Ambassades, & par son érudition, ne voulut pas * voir à Ferrare François Patrice, parce qu'il aprit que ce savant homme enseignoit une autre Philosophie que la Peripateticienne. C'étoit pratiquer envers les ennemis d'Aristote, ce que les zelateurs veulent qu'on fasse à l'égard des Heretiques. Après tout il ne faut pas s'étonner que le Peripatetisme, tel qu'on l'enseigne depuis plusieurs siècles, trouve (X) tant de protecteurs, & qu'on en croye les interêts † inseparables de ceux de la Theologie ; car il accoutume l'esprit à acquiescer sans évidence. Cette reunion d'interêts doit être aux Peripateticiens un gage de l'immortalité de leur secte, & aux nouveaux Philosophes un sujet de diminuer leurs esperances. Joint qu'il y a des doctrines d'Aristote que les modernes ont rejetées, & qu'il faudra enfin adopter ‡. Les Theologiens Proteftans ont bien changé de maxime, s'il est vrai que les premiers Reformateurs (Y) ayent crié contre le Peripatetisme autant que l'on dit. Legendre

† Voyez la remarque 1.

‡ *Telle est l'hypothese des Intelligences morales ; car la doctrine des tourbillons sous quelques loix generales, & sans quelle direction particuliere à chaque planete, ne peut constituer l'esprit.*

(a) C'est celle d'Anvoers 1797.

(b) Elle a pour titre Geneva restituta.

(c) Pag. 17. 18.

(d) In Eponymologia Critica, p. 81. 82.

(e) Il cite Michael in not. ad J. Gaf. farrelli curavit. in audit. pag. 109.

(f) Plinitia denique cuique Quam sit ratione utrumque aliter verum hinc. In res. lib. 1.

pour la doctrine d'Aristote, que pour celle des autres Philosophes dont ils vénéroient les images. Mon édition (a) de Baronius ne contient pas un seul mot sous l'année 203. de ce que le P. Rapin raconte. Aussi n'est-il pas possible que des gens qui sont sortis des Ariens, soient chassés de la communion de l'Eglise au commencement du 3. siècle. C'est sous l'an 356. que Baronius a parlé d'Aëtius : il rapporte un long passage de Suidas, où l'on voit non pas que cet heretique donnât à ses disciples les Categories d'Aristote pour Catechisme, mais qu'il expliquoit les choses selon la methode des Categories d'Aristote. C'est qu'il étoit fort versé dans les subtilitez & dans les disputes de la Dialectique. C'est ainsi que présentement un Scholastique Espagnol qui entreprendroit d'expliquer un point de foi, le bâtiroit selon le plan de l'Ecole. Pourroit-on dire qu'il substitueroit les Ouvrages d'Aristote à nos livres de religion ? Citer Eusebe au chapitre 27. de son Histoire est une maniere de citer insouvenable. Je ne pense pas que cet Auteur ait rien dit sur les Antinomiciens.

(V) *La Morale d'Aristote au lieu de l'Evangile.* Je m'en vais citer mon Auteur ; c'est Mr. Spanheim le pere dans la Harangue (b) scolaire qu'il prononça à Geneve l'an 1635. *Quin & Philippus Melancthon, dit-il, (c) vir candidissimus testatur deus Dominicus variis in locis pro thematibus Dominicis, inde à Karoli M. atate opera P. Gnavensfridi seculo octavo in Cathedralis Ecclesiasticis introductis, Ethica Aristotelis publice populo prelecta, & à se Tubinge in agro Wirzenburgio audita.* Si on me demande un autre témoin, & qu'on veuille se contenter de Margirus, je le produirai. *Tubinge quondam Monachus (d), dit-il, pro concione Aristotelis librum Ethicorum explicavit, ita vulgo dicebat, quemadmodum Johann. Baptist. Christi præcursor fuit in Theologicis, ita Aristoteles fuit præcursor Christi in Physicalibus (e).*

(X) *Que le Peripatetisme. . . trouve tant de protecteurs.* Si tous ceux qui ont embrassé la Philosophie de Mr. Descartes avoient eu cette sage retenue, qui fait qu'on s'arrête quand on s'est parvenu jusques à un certain point ; s'ils avoient su discernier (f) ce qu'il faut dire & ce qu'il faut taire, ils n'auroient pas fait tant erier

contre la secte en general. La methode des anciens maîtres étoit fondée sur de bonnes raisons. Ils avoient des dogmes pour tout le monde, & des dogmes pour les disciples initiés aux mysteres. Quoi qu'il en soit l'application qu'on a voulu faire des principes de Mr. Descartes aux dogmes de la Religion, a fait un grand préjudice à sa secte, & en arrête les progrès. C'est un cas presque inévitable. Les anciens Peres (g) se plaignent extremement de la secte d'Aristote, & c'est une plainte presque generale que la Philosophie fait tort à la Theologie ; mais d'autre côté il est certain que la Theologie nuit à la Philosophie. Ce sont deux Facultez qui ne s'accorderoient gueres sur le reglement des limites, si la voye de l'autorité étoit dans les interêts de la premiere n'y donnoit bon ordre.

(Y) *Les premiers Reformateurs ayent crié contre le Peripatetisme autant que l'on dit.* Voici encore un passage du P. Rapin ; „ Rien (h) „ ne fit plus d'honneur à la doctrine de ce „ grand homme dans le siècle passé que les in- „ vectives atroces de Luther, de Melancthon, „ de Bucér, de Calvin, de Postel, de Paul (k) „ Sarpy & de tous ceux qui écrivirent alors con- „ tre l'Eglise Romaine. Car ils ne se plaignent „ tous d'Aristote, que parce que la solidité „ sa methode donne un grand avantage aux Ca- „ tholiques pour decouvrir les ruses, & les arti- „ fices des faux raisonnemens dont se sert l'he- „ resie, pour deguiser le mensonge & détruire „ la verité. „ Dans un autre Ouvrage cet Au- „ teur ne parle pas si en l'air, ni avec si peu de preu- „ ves. Saint Thomas, dit-il, (l) s'est servi de la methode d'Aristote avec tant de succès pour expliquer la doctrine de l'Eglise Romaine, que Bucér un des plus grands ennemis qu'ait eu notre religion avoit coutume de dire (m), qu'on „ supprime les Ouvrages de Saint Thomas & je de- „ truirai l'Eglise Romaine. „ Ce fut cette methode „ priée d'Aristote, qui rendit la doctrine de „ notre Religion si redoutable à tous les No- „ vateurs des derniers siècles, que ne pouvant „ y résister, ils entreprirent de la décrier, en „ declamant contre les Scholastiques, & prin- „ cipalement contre Aristote, duquel ils avoient „ auparavant emprunté la methode, qui s'est „ établie dans l'école depuis Saint Thomas. Les Ana-

(g) Voyez dans Mr. de Lamoignon de vana Aristotelis fortuna c. 1. sous l'ongue liste de leurs passages.

(h) Il parle d'Aristote.

(k) Comment peut-on dire qu'il ait écrit contre l'Eglise Romaine dans le XVII. siècle ?

(l) Reflexions sur la Philosophie p. m. 470.

(m) Tolle Thomam & Ecclesiam Romanam fiant taberulam. Bucér. La P. Rapin cite de citer le livre & la page de Bucér.

exécution de l'arrêt. Si la chose étoit véritable elle seroit rapportée par plus d'Auteurs. Voyez les remarques G & Z.

ARISTOTE, Architecte celebre dans le XV. siecle, étoit de Boulogne & de la famille des * Albert. Une des plus remarquables choses qu'on conte de lui, est qu'il favoit transporter d'un lieu en un autre une tour (Z) de pierre toute entiere. Jean Basilides grand Duc de Moscovic le fit venir auprès de lui †, & se servit de son industrie pour la construction de plusieurs Eglises. Il y a des noms difficiles à porter; celui d'Aristote est de ce nombre: cependant on trouve plus (Z) de 30. Aristotes.

* Job. Baptistæ Albertus in descript. Italiae p. 20. 516.

† Voyez la Relation de Moscovic d'Hercules dans le Journal de Leysic 1691. pag. 476.

‡ Hieronym. ad Ctesiphont.

ARIUS, chef & fondateur de l'ARIANISME, secte qui nioit la divinité éternelle & la consubstantialité du Verbe, vivoit dans le IV. siecle. Il étoit né dans la Libye proche de l'Egypte. Eusebe Evêque de Nicomedie fort aimé de Constantia, sœur de l'Empereur Constantin, & femme de Licinius, contribua extrêmement à la propagation de cette heresie. C'étoit un esprit droit, un véritable Evêque de Cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau dogme. Il prit Arius sous sa protection, & l'influa dans les bonnes graces de Constantia: car on s' imagine toujours que si les femmes ne se mêlent des interêts d'une secte, les progrès n'en seroient être considerables. Le parti d'Arius se fortifioit à vuë d'œil: il y eut des Evêques qui l'embrasserent hautement: ce ne furent plus que disputes dans les villes: on passoit quelquefois des paroles aux effets: il fut absolument necessaire que l'Empereur remediât à ces desordres. C'est ce qu'il fit en convoquant le Concile de Nicée, qui condamna la doctrine d'Arius l'an 325. Cet Heresiarque fut exilé par l'Empereur, qui voulut de plus que tous ses livres fussent brûlez, & que quiconque auroit la hardiesse de les garder (A) fût puni du dernier supplice. Quelques-uns pretendent (B) qu'Arius ayant abjuré son heresie en presence du Concile, évita

(X) Transporter . . . une tour de pierre toute entiere.] Jonsius (a) cite deux temoins, Beroalde, & Matthieu Palmerius. Le premier s'explique ainsi dans son Commentaire sur le chapitre 18. du Vespasien de Suctone. Non dicitur quod Aristoteles civis noster mechanicus longe omnium praestantissimus turrim ex sede sua movit, motamque arte mechanicâ in alium baud longe distans locum transportavit. Non est mendacis locus, cum adhuc supersint qui videre. Et voici les paroles de Palmerius dans sa Chronique sous l'an 1455. Aristoteles Bononiensis Architectura insignis habetur, qui lapideas turres integras illesas subjectis fundamento lapidibus ad alium traduxit locum.

(a) De scriptor. hist. philos. pag. 68.

(Z) On trouve plus de 30. Aristotes.] Voyez les Dissertations de Jonsius de Historia Pevipatica, vous y trouverez 21. Aristotes dans la premiere. L'Auteur croyoit (b) alors n'avoir rien laissé à dire, mais il éprouva que la science croit avec l'âge. Il eut onze nouveaux Aristotes à produire, quand il publia son Traité de scriptoribus historiae philosophiae. Il eut aussi quelque chose à ajoûter à ce qu'il avoit dit de quelques-uns des 21. Ce qui a été rapporté dans la remarque precedente, est une de ces additions.

(b) Voyez le 12. chapitre du Traité qu'on vient de citer.

(A) De les garder fût puni du dernier supplice.] Socrate (c) rapporte la lettre où Constantin ordonnoit que tous ceux qui trouveroient un livre composé par Arius, & ne le brûleroit pas, fussent punis de mort sans remission dès aussitôt qu'ils seroient surpris dans cette faute. Επεινο μιν τι παρανομία, ως εἰ τις ἀνθρώπων ἀπὸ ἁγίων συνταγῶν φησάσθαι κήρυξας, ἢ μη εὐθέως πιστονεγκών περὶ καταλάσθω, τὴν θανάτου ἔστιν ἢ ὅμοια παρανομία ἢ ἀλλῶς ὅτι τῶν κειμένων ἀναρτίσται πτωχίστων. Je ne me souviens point d'avoir lu aucun Auteur qui ait remarqué l'étrange & surprenante disparate de Conf-

(c) Histor. Eccles. l. 1. c. 9. p. m. 32.

tantin. Il se contenta de banir l'Heretiarque; il n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui suivroient l'Arianisme, & il l'ordonna contre ceux qui cacheroient quelque Ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme disproportion entre les peines & les fautes? Ne peut-on pas être très-orthodoxe, & curieux de savoir ce que disent les heretiques, & de garder les livres rares, comme le deviennent ordinairement ceux que l'on condamne au feu? S'il fût donc arrivé à un Orthodoxe de garder quelque livre d'Arius par un principe comme celui-là, on l'auroit pendu sur le champ, & l'on auroit laissé vivre un homme qui auroit fait profession de l'Arianisme? quoi de plus bizarre? Pour ne pas dire qu'il y a contradiction à laisser vivre les heretiques, & à leur défendre sous peine de mort de garder les livres de leur fondateur.

(B) Pretendent qu'Arius. . . évita la peine du bannissement.] Baronius affirme sur la foi de St. Jérôme qu'Arius fit semblant de se repentir, & qu'ayant souscrit au Concile de Nicée, il fut regu à la paix de l'Eglise par ce Concile, & ne fut point exilé. On ne peut nier que (d) Saint Jérôme ne dise qu'Arius fit sa paix avec le Concile de Nicée, mais on doit ajoûter incomparablement plus de foi à la lettre de ce Concile, qu'au sentiment d'un particulier qui a vécu depuis ce tems-là. On expose dans cette lettre comment les opinions d'Arius avoient été examinées & condamnées; mais pour ce qui avoit été fait contre sa personne, & ce qu'il étoit devenu, on se dispense d'en parler, afin de ne point paroître avoir envie d'insulter à sa disgrâce. Parleroit-on ainsi d'un homme à la retractation duquel on auroit acquiescé? Le docteur (e) Valois raisonnant sur cette lettre du Concile loue la moderation de la Compagnie, sur

(d) In Dialogo contra Eusebium Cæsariensem.

(e) In Socrate Romanorum lib. 2. c. 16.

la peine du bannissement ; mais d'autres soutiennent * qu'il (C) fut exilé , & que l'Empereur (D) ne le rapela qu'au bout de dix ans . Ils content que l'on fit accroire à ce Prince qu'Arius étoit au fond orthodoxe : ils ajoutent que Constantin s'étant confirmé dans cette pensée , parla profession de foi que cet homme lui presenta , écrivit en sa faveur aux Evêques qui étoient assembles à Jerusalem pour la dedicace du Temple , que les Evêques qui se trouverent encore dans cette ville lors qu'Arius y arriva avec la lettre de Constantin étoient pour la plupart Ariens cachez , qu'ils ne manquent donc pas de prononcer que sa doctrine étoit orthodoxe , & de le recevoir à la communion de l'Eglise ; que pour remporter un plein triomphe ils s'imaginèrent qu'il faloit qu'Arius fût réhabilité dans Alexandrie , où il avoit reçu les premiers coups de l'anatheme ; & que comme Saint Athanasé qui en étoit Patriarche , & qui étoit le grand adversaire d'Arius avoit été relegué , ils crurent qu'en son absence il seroit facile de rétablir Arius dans la communion de l'Eglise d'Alexandrie ; mais qu'ils se tromperent ; que le peuple ne l'y voulut jamais admettre ; que Constantin averti de la continuation des troubles , fit venir Arius à Constantinople , & obtint de lui sans aucune difficulté la signature du Concile de Nicée ; qu'en suite il le renvoya aux Evêques qui étoient alors assembles à Constantinople , qu'il le leur renvoya , dis-je , afin qu'ils le reçussent à la communion dans cette ville Imperiale , que celui qui en étoit Evêque ne voulut jamais y consentir , quoi qu'on lui représentât qu'Arius avoit signé tout ce qu'on avoit voulu , qu'Eusebe n'eût pas laissé nonobstant cela de faire rendre la communion ecclesiastique à son ami dans la grande Eglise de Constantinople ; qu'il l'y menoit comme en triomphe accompagné d'une grande troupe de ses partisans , mais que comme on aprochoit de la grande place , Arius pressé d'une necessité naturelle se retira à la hâte dans un lieu public , & y mourut sur le champ , tous ses intestins s'étant écoulés avec son foye & sa rate l'an 336 . De fort savans hommes , rejettent (E) cette chronologie . La Secte d'Arius

* Voyez l'Arianisme du P. Maimbourg, l. 1. Chap. 21.

† Tiré de Maimbourg, ubi supra.

(d) Arius hereticus

(a) Οὗ ποταμοῦ διὸ ὕδατος τῆς ἐν νικαίᾳ συνοδῆς, Ἀριῶν ἐπί τῆς ἱεραίας ἀπαγορεύον· ἀνικαίῃ. Non multo post Synodum Nicenam Arius ab exilio revocatus est. l. 2. c. 16. Mr. Valois observe que selon la force de ces mots ἐπὶ τῶν ἱεραίων, il faut entendre qu'Arius fut rapellé pendant qu'il aloit au lieu du bannissement.

(b) Apud Valysium in Hist. Eccles. Socrat. l. 1. c. 14. p. m. 10.

(c) Socrumen. l. 2. c. 16.

sur ce qu'elle n'avoit point nommé frappé de ses anathèmes la personne d'Arius , mais en general ceux qui enseigneroient telles & telles heresies , & sur ce qu'au lieu de solliciter l'Empereur à banir les heretiques , elle temoignoit être tâchée de leur exil.

(C) D'autres soutiennent qu'il fut exilé.] Socrumen est de ceux-là , puis qu'il assure qu'Arius fut rapelé (a) peu après la tenue du Concile . La soumission des deux Evêques qui furent exclus de leurs Eglises , & envoyez en exil , fournit une preuve du bannissement d'Arius . Je parle d'Eusebe & de Theognis . Ces deux Prelats furent exilés par Constantin trois mois après la clôture du Concile , comme nous l'apprend Philostorgius (b) : ils obtinrent leur rapel trois ans après le Concile , comme le même Philostorgius l'assure . Or ils l'obtinrent en se soumettant aux décisions par un Ecrit qu'ils envoyèrent aux Evêques , dans lequel ils (c) remarquent que celui qui étoit le chef de ces disputes avoit été rapellé de son exil , & qu'il seroit absurde qu'après la reconciliation de celui-là , ils ne fussent point paroitre leur innocence . Voilà donc deux faits prouvez , l'un qu'Arius fut exilé , l'autre qu'il fit sa paix avec les Evêques , & qu'il obtint son rapel avant qu'Eusebe & Theognis obtinssent le leur . Ils l'obtinrent en 328 . selon Philostorgius , dont l'opinion s'accorde fort bien avec l'histoire de ce tems-là ; il est donc faux qu'Arius n'ait obtenu son rapel qu'en 335 .

(D) Et que l'Empereur ne le rapela qu'au bout de dix ans .] Le P. Maimbourg a suivi cette fautive chronologie . On vient de voir la preuve de son erreur .

(E) De fort savans hommes rejettent cette chronologie .] Henri Valois prouve qu'Arius

(d) n'étoit point en vie au tems du Synode de Jerusalem , qui reçut des lettres de Constantin touchant la reconciliation de quelques principaux membres de l'Arianisme . Ce n'est donc point Arius l'Hereticus qui fut recom. ndé à ce Concile par Constantin , & qui trouva si favorables les Evêques assembles à Jerusalem . Cependant Socrate dit en propres termes , que le Concile transféré de Tyr à Jerusalem pour secundo la dedicace du temple , reçut à la Communion de l'Eglise Arius & ses adherens , en vertu des lettres de Constantin qui temoignoient qu'il étoit persuadé de l'orthodoxie d'Arius , & de celle d'Euzoïus . Ἀρεῖον (e) μὲν ἂν τὸς ἁγίας ἀντὶν ἀδίδαυτο τοῖς βασιλέως ῥαμίμασι περὶ τῶν χεῖν λέγοντες , δι' αὐτὸν δὲ δεινῶς αὐτοῖς περὶ τῶν ἁγίων τῶν πόντων Ἀρεῖος ἢ Εὐζοῖος . Arius quidem (f) Hif. una cum sociis in communionem recipimus , obtemperare se dicentes Imperatoris literis , quibus certiores ipsos fecerat fidem se Arii & Euzoii penitus perspiculam habere . Constantin avoit envoyé aux Evêques assembles à Jerusalem la (g) profession de foi qu'Arius & Euzoïus lui presenterent , & Saint Athanasé dit formellement (g) que le Synode de Jerusalem reçut à sa communion Arius & ses fauteurs . Mr. Valois leve la difficulté en disant qu'il y a eu deux Arius ; l'un étoit l'Hereticus , l'autre étoit sectateur de l'Hereticus ; ils avoient été excommuniés tous deux par Alexandre Evêque d'Alexandrie . Celui qui presenta à Constantin une profession de foi condescendans jointement avec Euzoïus , & qui fut reconcilié par le Synode de Jerusalem n'étoit pas l'Hereticus , c'étoit l'autre Arius . Mr. Valois le prouve non seulement par les raisons qu'il a alléguées , pour montrer que l'Hereticus étoit mort long tems avant l'année 335 . mais aussi par la requête d'Eusebe & de Theognis . Ces

(e) Not. in Socrat. l. 1. c. 33. (f) Hif. Eccles. l. 1. c. 33. (g) Elle est long dans Socrumen au livre 2. chap. 27. (g) Elle est long dans Socrumen au livre 2. chap. 27. (g) Elle est long dans Socrumen au livre 2. chap. 27.

d'Arius ne mourut pas avec lui, elle a subsisté assez long tems & avec éclat en divers pais du monde. On ne sauroit assez admirer, qu'un Ministre (H) qui passé pour fort habile ait ignoré un fait si notoire. Il en a ignoré un autre qui n'est pas

deux Evêques demanderent grace en protestant de leur innocence l'an 328. & alleguerent que le chef & l'auteur de ces controvertes avoit été reconcilié & retabli. C'est ce qu'on ne pouvoit pas dire de cet Arius qui fut réuni à l'Eglise dans le Synode de Jerusalem, car la requête ou la profession de foi que lui & Euzoïus presenterent à Constantin un peu avant ce Synode, c'est-à-dire environ l'an 335. témoigne qu'ils étoient encore dans l'exil & dans l'excommunication. Cette mort subite d'Arius, où les Orthodoxes ont trouvé tant de mystères, arriva après le Concile de Jerusalem. Il faut donc que l'Arius qui mourut de cette maniere ne fût point l'Hérétique, ou que l'on ait transporté en un tems ce qui étoit arrivé dans une autre conjoncture. Il est étrange qu'il y ait si peu d'ordre, & si peu d'exactitude dans l'Histoire Ecclesiastique; on ne sauroit averer l'exil d'Arius, la durée de cet exil & choses semblables, qu'en raisonnant sur divers faits dont les uns sont attestés par celui-ci, les autres par celui-là. Un bon Historien, quand tous les autres seroient perdus, suffiroit à donner la suite des événemens principaux.

(F) *Qu'un Ministre qui passe pour fort habile ait ignoré un fait si notoire.* Voici ce qu'il dit, *Je (a) suis même persuadé que l'Arrianisme n'a jamais fait un grand corps dans le monde. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'Evêques qui en ont fait profession, mais cette heresie ne passoit point au peuple. Ce qu'il dit ailleurs est beaucoup plus fort, car il assure que l'Arrianisme ne fit que passer comme un torrent. On ne peut pas dire pour l'exceuser, que c'est une de ces faulxitez que l'on avance par surprise, & faite d'attention; il a donné ce fait comme une remarque essentielle & fondamentale à son Système. Son opinion est d'un côté que les heresies contre le mystere de la Trinité sont fondamentales & mortelles, & de l'autre que Dieu n'a point souffert que les sectes qui étoient tombées dans cette sorte d'heresies durassent long tems, & fussent figure dans le monde. Dieu ne sauroit permettre, dit-il, (b) que de GRANDES SOCIETEZ Chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perseverent LONG TEMS; au moins à juger des choses par l'experience nous ne devons pas croire que cela soit possible, puis que cela n'est pas arrivé. Mr. Nicole est le premier qui lui ait donné des leçons sur les paroles de la page 149. il le fit sans aigreur ni insulte, & en ces (c) termes; „Ce que dit Mr. Jurieu est très-veritable étant entendu du grand feu de l'Arrianisme qui passa comme un éclair: mais il seroit moins exact pour les tems qui ont suivi celui-là. Quoi que l'Eglise eût repris tout son éclat dans la plus grande partie du monde, il y avoit néanmoins des corps considérables comme les Vandales en Afrique, les Goths en Asie, en Italie, dans une partie de la France & en Espagne qui faisoient très-nettement profession de l'Arrianisme, & où les choses étoient assez éclatantes pour que le peuple y prit part, „ Mr. Pellisson (d) vint à la*

charge quelque tems après, & voici comment. „ Ces Ariens l'importunoient néanmoins, aussi bien que les Phanatiques d'aujourd'hui, les Sociniens, & ceux qu'il nomme Photiniens de Pologne & de Transilvanie. Un reste de pudeur l'empêchoit de s'associer avec eux dans une même Eglise. Il a trouvé un moyen de s'en défaire sans entrer dans cette discussion, ni appeler des Experts pour savoir si fondement étoit ruiné, ou ruiné entier, ou ruiné en partie. Il n'entend comprendre, dit-il, dans cette Eglise une & étendué que les Societéz qui sont Corps. Les Ariens n'ont point fait de Corps, au moins de grand Corps, (& cela contre la foi de toute l'Histoire, qui nous marque par tout leur Communion, leur assemblée, leurs Basiliques ou Eglises entièresment séparées de celles des Orthodoxes.) Les Phanatiques, les Sociniens, les Photiniens, neus d'aujourd'hui n'ont point encore d'assemblées réglées, ni de police, ni d'union ensemble. Il ne les faut compter pour rien. Mais par les principes, si Dieu, pour punir nos fautes & nos miserables divisions, permet que ces ennemis communs se multiplient, qu'ils se reglent & se forment en un Corps, les voilà au rang des autres. Il n'y aura pas de difficulté, qu'on ne se salue parmi eux. L'Auteur repliquoit à Mr. Nicole avoué (e) que les Ariens ont fait un GRAND CORPS, mais il soutint qu'ils ont fort peu duré au monde, & que Dieu a fait perir leur Communion à cause de cela qu'elle ne conservoit pas les veritez fondamentales. Un troisième Censeur s'est élevé, qui a soutenu comme les deux autres que l'Arrianisme a eu non seulement beaucoup d'étendué; mais aussi une durée considerable, & que c'étoit une heresie qui passoit au peuple. Voyez le livre (f) intitulé *Janna Calorum reserata*. (f) Il fut On montre (g) que l'Arrianisme subsista avec éclat plus de 300. ans; qu'il fut pendant près de deux siecles la religion dominante en Espagne; qu'il fut sur le trône & dans l'Orient & dans l'Occident, & qu'il regna dans l'Italie, dans la France, dans la Pannonie, & dans l'Afrique. Jamais Auteur ne fut balotté, ni roulé de consequence fâcheuse en consequence plus fâcheuse, comme l'a été l'Auteur du Système par le feint (h) *Carus Larebonius*. On lui a montré que si Dieu n'a jamais permis que de grandes Societéz Chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perseverent long tems, & que si Dieu a fait perir l'Arrianisme à cause qu'il ne conservoit pas les veritez fondamentales; il s'ensuit de toute nécessité 1. que les erreurs de l'Eglise Romaine ne sont point mortelles. 2. Que le Mahometisme a conservé les veritez fondamentales. L'Auteur du Système prétend que le Mahometisme est une secte sortie du Christianisme, & il ne sauroit lui dispenser ni l'étendué, ni la durée. Voilà des objections à quoi il est impossible que la chicane la plus ourée reponde. Les Synodes n'en sauroient pretendre cause d'ignorance, & néanmoins ils n'ont jamais censuré cette doctrine du

(a) Pag. 149. du 2. ou 3. Syll. me de l'E. glise. imprimé à Dordrecht 1686.

(b) Ibid. pag. 236.

(c) Pag. 159. & 160. de la Preface de l'Unse de l'Eglise.

(d) Reflex. sur les des. jurens de la Religion 2. Paris. p. 429 430.

(e) De l'Unse de l'Eglise. pag. 504.

(f) Il fut imprimé à Amsterdam dans l'an 1692.

(g) Pag. 87.

(h) C'est le nom qu'a pris l'Auteur du Janua Ceclorum reterata.

pas moins évident, car il a débité que l'on ne s'étoit point servi de loix (G) penales contre cette secte. Une autre chose qu'il a débitée ne l'a pas médiocrement embarrassé, car on s'est extrêmement prevalu de ce qu'il a dit touchant la croyance (H) des Peres qui ont precedé l'Arianisme. Cette secte a été (I) tour-

à-tour

Système, quoi qu'elle justifie pleinement l'Eglise Romaine, & con vainque par conséquent de schisme les Reformez.

(G) *Que l'on ne s'étoit point servi de loix penales contre cette secte.* Raportons un beau passage du *Preservatif contre le changement de religion*. Le Ministre dont je parle publia ce (a) livre pendant qu'il étoit en France, & Popsa à l'Exposition Catholique de l'Evêque de Condom. Voici ce qu'il dit (b) à la page 11. L'Eglise a souffert des persécutions, mais elle n'en a jamais fait. Elle a eu le dessus sur le Paganisme, comme le Paganisme l'avoit eu sur elle, mais elle ne lui a jamais rendu la pareille. Elle ne s'est pas servie de l'autorité des Constantin & des Theodoses pour ensanglantier les temples des Dieux du sang de leurs adorateurs, comme les Payens avoient employé les épous des Nevons, des Maximins, des Decies & des Diocletiens pour baigner la terre du sang des Chrétiens. Il faut être peu savant dans l'histoire de l'Eglise, pour ignorer que dans les derniers siècles qu'elle a eus avec les Ariens, les Eutychiens, & les autres heretiques, elle ne s'est servi que d'exhortations, que de raisons, que de Conciles, & d'autres semblables armes. L'Auteur du Commentaire philosophique s'étonna (c) avec raison qu'un Professeur en Theologie, qui passoit en France pour un homme fort éclairé dans l'histoire Ecclesiastique, eût débité une ignorance comme celle-là. Mais il fut encore plus étonné de ce qu'après le grand jour où le Pere Thomassin avoit mis la chose, un autre Ecrivain François eût dit en s'adressant à Monsieur l'Evêque de Meaux, *J'ai à vous dire, Monseigneur, que dans toute l'histoire ancienne & moderne tout ce qu'il y a eu de voyes de fait exercé par les Princes en matière de Religion, n'a été jamais regardé que comme des spectacles d'horreur, & que le nom de ces Princes - là ne se profere encore aujourd'hui qu'avec execration.* Je mets en marge la (d) reflexion du Commentateur. Le Theologien qui publia le *Preservatif* a mieux étudié les Antiquitez Ecclesiastiques depuis sa transplantation en Hollande. Il y a après à refuter la tolerance par l'autorité des Constantin, des Theodoses, & des Charlemagnes. Le Paganisme, dit-il (e), seroit encore debout, & les trois quarts de l'Europe seroient encore Payens si Constantin & ses successeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir. Il rouvoit fort mauvais en France qu'on employât l'autorité du bras séculier, & il trouve fort mauvais en Hollande qu'on dise qu'il ne la faut pas employer: & après cela qu'on nous vienne dire qu'en changeant de climat (f), on ne change point d'opinion. Il y a une foi locale, & une foi à tems, dont on n'a point encore parlé dans les divisions du genre en ses especes. Voyez l'une des dernières remarques de Particle de St. Augustin.

(H) *La croyance des Peres qui ont precedé l'Arianisme.* Il a soutenu (g) que ces Peres ne croyoient pas l'égalité de personnes de la Trinité, & qu'ils admettoient une generation temporelle du Verbe, Inquelle avoit conféré à la se-

conde personne sa pleine & sa parfaite existence. Il est clair que ce sentiment se differe de l'Arianisme que du plus au moins, & qu'il renverse la Trinité éternelle des personnes. Monsieur de Meaux (h) a poussé avec tant de force Monsieur Jurieu là-dessus, qu'il l'a contraint d'abandonner le silence à quoi il l'avoit réduit sur d'autres articles; mais la repliche a fait plus de tort que n'auroit fait le silence; il a fallu se contredire, & desavouer bien des choses, & après tout on n'a rien gagné. Monsieur de Meaux est revenu à la charge, a poussé son homme à bout, & l'a réduit à n'oser plus se montrer: de forte qu'entre les éloges les plus caractéristiques dont on regale ce Prelat, on n'oublie (i) point qu'il fait taire la critique la plus hardie. A peine Monsieur Jurieu étoit-il sorti des mains de Monsieur de Meaux, qu'il tomba dans celle de Carus la Bruyere Larebonius, qui lui fit voir (k) que si les Peres des trois premiers siècles avoient eu sur la Trinité, & sur la generation du Verbe le sentiment qu'il leur impute, il s'en suivroit nécessairement que l'heresie des Ariens, ni celle des Sociniens ne seroit pas mortelle & fondamentale. Il faut bien prendre garde que les victoires remportées sur ce Ministre ne regardent que ses sentiments particuliers, & nullement la doctrine de son Eglise. C'est de quoi l'histoire des Ouvrages des Savans (l) a donné avis au public. Ceci n'est point une matiere usurpée; elle appartient de droit à mon Dictionnaire Critique, car c'est une fausseté de fait que l'heresie d'Arius ait été enseignée implicitement par les Peres des trois premiers siècles. Il est bien étrange que Monsieur Jurieu ayant parlé de l'Arianisme par tant de côtes, ait toujours donné à gauche; cela est si difficile, qu'on auroit moins de peine à rencontrer un gladiateur qui ne sût jamais fraper un taureau. *Taurum (m) toties non ferire difficile est.* Il ne faut pas omettre que sur la question de fait qui regarde les loix penales de Constantin, & la durée & l'étendue de l'Arianisme, les Auteurs que j'ai cités ci-dessus lui ont marqué son erreur fort honnêtement, & sans recourir aux insultes & aux duretez, dont il se seroit servi en pareil cas contre un adversaire.

(I) *A été tour-à-tour persecutrice & persecutée.* On ne peut nier que les Orthodoxes n'aient été les agresseurs; car nous avons vu que Constantin employa la peine du bannissement contre les principaux chefs de l'Arianisme, & qu'il menaça de mort tous ceux qui ne jetteroient pas au feu les Ecrits de l'Heretique: mais il est certain que Constantius son fils, & Valens qui firent monter sur le trône l'Arianisme, traitèrent plus rigoureusement les Orthodoxes, que Constantin n'avoit traité les Ariens. A cela près il semble, generalement parlant, que ceux-ci aient eu plus de tolerance que ceux-là; & c'est une these que le Commentateur philosophique a entrepris de prouver dans le supplément (n) de ce qu'on a tems que Recarede extirpa l'Arianisme dans l'Espagne, les Evêques Catholiques étoient

(a) Je croi que la premiere édition est de Rouen en 1630. il s'en est fait d'autres en Hollande.
(b) Edit. de la Haye 1682.
(c) Pag. 354. du Supplément.
(d) Quoi les Constantin, les Theodoses, les Honorius, les Marcien, les Justinien qui ont fait exercer tant de loix penales, les courtes des séculiers, qui ont condamné à mort ceux qui profesoient dans l'Idolatrie Payenne, & dans le Mamechisme &c. ou ceux qui l'avoient & gardeoient les livres des Heretiques sont des noms qu'on ne profere encore aujourd'hui qu'avec execration.
(e) Comment preserveroit-on cela? Supplément du Commentaire Philosophique pag. 355.
(f) Drets des deux Souverains pag. 260.
(g) Coelmannou animatum mater qui transmarcurant. Horat. epist. 11. l. 1.
(h) Dans ses lettres Pastorales.

(i) Voyez le Dictionnaire prononcé par Mr. de Meaux, qu'il tomba dans celle de Carus la Bruyere Larebonius, qui lui fit voir (k) que si les Peres des trois premiers siècles avoient eu sur la Trinité, & sur la generation du Verbe le sentiment qu'il leur impute, il s'en suivroit nécessairement que l'heresie des Ariens, ni celle des Sociniens ne seroit pas mortelle & fondamentale. (k) Voyez Janua Caelorum referat. pag. 119. & seq.
(l) Mois de Mars 1692. Article 9. pag. 391. & suiv.
(m) Voyez Trebellius Pollion dans la vie de Gallien.

(n) Voyez le Chapitre 30. & 31.

à-tour persécutrice & persécutée, & enfin elle a péri par la voye (K) de l'autorité. Je ne voi presque point d'Auteur qui ne fasse un crime à Arius, d'avoir mis en vers ses sentimens pour les faire chanter à ses disciples. On condamne & la matiere (L), & la forme du poëme qu'il avoit intitulé *Thalie*. Il pourroit bien y avoir

en beaucoup plus grand nombre que les Evêques Ariens, quoi que depuis près de deux cens ans la Religion Arienne fut la dominante. C'est un puissant préjugé qu'on n'inquietoit gueres les Catholiques.

(K) Elle a péri par la voye de l'autorité.]

(?) Contingit autem Ricavolo, quod hinc scio au Regum ubi, ut religione perimuntanda, quod prope modum necesse erat, motus exierunt, sed neque diuturni admittam neque graves, & severas animadversionis non modo invidiosi non ellet, quia nec celsario suscipitorum, sed etiam popularis & cum bonis omnibus, tum infimo cuoque gratissima. Lib. 1. c. 14. Consuetudinem simpliciter du Comment. Philosophique, pag. 373.

(b) Supplément du Comment. Philos. pag. 375. 376.

(c) 1611. pag. 377.

(d) Thomaſyn, de l'Usage de l'Eglise, pag. 449.

(e) Hermant, Vie de saint Athanasie l. 1. c. 13. pag. 61.

Mariana (a) coule doucement sur les rigueurs qu'il falloit que Recarede exerçât, & il les excuse sur ce que la nécessité les demandoit, & qu'elles ne dépleroient pas aux peuples. L'Auteur (b) que j'ai cité ci-dessus remarque que si nous avions les plaintes que firent les Ariens, nous verriens apparemment un tort long detail de violences, & qu'en tout cas ce n'a été que par accident que l'Arianisme a été ruiné sans de rigoureuses persécutions: car puis que selon Mariana les peines ne furent employées que lors que la nécessité le demandoit, il faut conclure 1. que si on ne les employa pas très-souvent, c'est parce que les Ariens ne furent pas opiniâtres. 2. Que s'ils avoient fait les difficiles, on les auroit réduits de gré ou de force au point où on les vouloit. Cet Auteur (c) fait voir en passant une contradiction très-grossiere, où tombent les Ecrivains qui se mêlent de parler de conversions. Ils posent pour maxime generale que l'opiniâtreté est le caractère de l'herésie; & néanmoins pour mieux cacher les violences des Convertisseurs, ils disent que les conversions se font faites facilement, & ils tirent de cette facilité une preuve de l'herésie des consens. On ne quite pas avec tant de facilité, dit-on, la vraie Eglise; la résistance que les Ariens firent au Roi Recarede fut (d) si foible & si courte, qu'on pouvoit bien juger de là même que ce n'étoit que pour le mensonge qu'on combattoit, & non pour la vérité qui est seule capable de dominer les esprits raisonnables, & leur inspirer de la fermeté.

(L) Et la matiere & la forme du poëme qu'il avoit intitulé *Thalie*.] On a une très-grande raison de condamner les heresies, & de plaindre ceux qui les professent de bonne foi, & d'avoir en abomination ceux qui les enseignent sans les croire, car de tels docteurs sont des monstres d'ambition, & de malice; mais je ne saurois comprendre qu'il faille faire des crimes particuliers à des Docteurs heretiques, de ce qu'ils se servent d'une methode proportionnée à l'esprit des simples, pour les instruire selon les fausses lumieres de leur conscience. Depuis (e) qu'Arius étoit sorti de l'Eglise, il s'étoit avisé de faire diverses chansons pour des matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travaillent au moulin, & il en avoit aussi mis en air quelques autres qu'il croyoit capables de toucher ses sectateurs selon leurs differens es dispositions, tâchant d'inspirer son impiété par la douceur de ses chants aux personnes les plus simples & les plus grossieres. . . . Mais la *Thalie* étoit beaucoup plus celebre que tous ses autres Ouvrages. Il en avoit emprunté le nom & le modele d'un ancien poëte nommé *Sotade*. . . . Ce poëte burlesque avoit affecté un stile si mol dans cette chanson, & la cadence en étoit si effeminée

que les Payens mêmes le traitoient avec le dernier mepris comme un homme ridicule, & il n'y a en cela nulle exaggeration dans les paroles de St. Athanasie, puis que les poëtes les moins chastes, & qui écrivent avec plus de licence, rougissent de l'impureté des chansons de cet infame poëte de l'antiquité. C'étoit à l'imitation de cet Auteur, qu'Arius avoit donné à son ouvrage le nom de *Thalie*, qui signifie proprement un festin & une assemblée de jeunes gens, ou une chanson faite pour être chantée dans ces sortes de festins. Monsieur Hermant rapporte en suite un tort long passage de (f) Saint Athanasie, où Arius est appellé un je ne sai quel *Sotade* qui est ridicule aux Payens mêmes. . . . & un heretique qui n'a eu de l'émulation que pour les discours ridicules de *Sotade* seul. On voit dans le même passage le commencement de la *Thalie*, & un autre morceau qui contient l'herésie d'Arius touchant JESUS-CHRIST. On ne sauroit ne pas condamner l'orgueil ridicule & insupportable qui paroît dans cet exorde de la *Thalie*; mais encore un coup blâmons-le d'avoir été heretique, & non pas, cela supposé, de ce qu'il a mis en vers un formulaire de sa crance: car autrement nous donnerions lieu aux heretiques & aux infideles de condamner les véritables Chrétiens, non seulement de ce qu'ils professent le véritable Evangile, mais aussi de ce qu'ils chantent entre les Pleureuses de David plusieurs Hymnes, & plusieurs Cantiques dont les vers & les airs peuvent être très-semblables aux chansons les plus profanes, & les plus coquettes de l'Opera. Generalement parlant il vaut mieux que chacun dans la religion chante des vers de piété, que des vers lascifs, & satiriques: le Matelot & le Menuier Ariens, dans le malheur d'être Ariens, faisoient mieux de chanter leur Catechisme, que de chanter leurs amours. Ce seroit alleguer une mauvaise raison, que de dire que les Payens même se moquoient des chansons des Ariens, car je ne croi pas que les Gentils missent une grande difference entre les Ariens & les Orthodoxes: ils les haïssoient également; les Ariens n'étoient pas plus favorables que les Orthodoxes au culte des idoles Payennes. Mais je ne sai si Monsieur Hermant a raison de dire que les Payens mêmes traitoient Arius avec le dernier mepris comme un homme ridicule, car les paroles de Saint Athanasie qu'il rapporte peu après, montrent manifestement que c'est de *Sotade* & non point d'Arius que Saint Athanasie a dit qu'il étoit ridicule aux Payens mêmes. Je le dis, & je le repete, on peut faire des vers pieux sur les mêmes rimes, & de la même mesure que les chansons de l'Opera; on en pouvoit faire par conséquent sur la mesure des vers *Sotadiques*. Ce n'est point dans cette conformité qu'est le mal; il est plutôt dans le pretexte que l'on fournit aux railleurs de mespriser le Cantique. Je mets ici à part la matiere du poëme. Et pour faire voir aux Protestans en particulier le jugement qu'ils doivent faire des invectives contre la *Thalie* d'Arius, il faut les avertir de ce que le P. Mambourg publia contre les Pleureuses

Si l'on faut blâmer les Cantiques spirituels, dont les airs sont les mêmes que ceux des chansons profanes.

avoir du prejuge dans tout cela. Un Auteur moderne qui étoit du sentiment de cet heretique, a écrit quelques Ouvrages pour montrer que les Peres des trois premiers siecles avoient eu la même opinion. Il n'eut pas beaucoup de peine à compiler des passages, car il les trouva tous assemblez dans les *dogmata theologia* du P. Petau. Deux Theologiens Anglois, & un François ont fait contre lui l'Apologie des anciens Peres.

ARNAULD, famille noble & ancienne d'Auvergne. Il y a plus de deux cens ans qu'une fille de cette Maison fut mariée à un Seigneur de la Fayette, petit-fils de celui qui étoit Marechal de France sous Charles six. Henri ARNAULD épousa vers l'an 1480. Catherine Bariot, parente de celui qui fut Conseiller du Parlement de Paris, & Maître de Requêtes sous Louis onze. Peu de tems après ce mariage il vint s'établir à Riom, où il fut attiré avec (A) plusieurs autres personnes de merite par Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu, qui y faisoit sa résidence ordinaire. Ce Prince étoit marié avec Madame Anne de France fille de Louis XI. Jaquelle gouvernoit absolument l'esprit de Charles VIII. son frere, & étoit Regente pendant sa minorité. Henri Arnauld se fit estimer du Comte & de la Comtesse de Beaujeu. Il devint Ecuyer du Comte, & Gouverneur de la ville & du château de Hermant. C'étoit le lieu de sa naissance à 8. lieues de Riom, sur les frontieres de la Marche du Limosin près d'Ussel. Ce gouvernement lui fut continué par le Connetable de Bourbon, gendre du Comte de Beaujeu. La charge d'Ecuyer lui fut aussi conservée. Il rendit un très-grand service à ce Connetable, en faisant ferrer ses chevaux à rebours β, lors que François I. qui le traitoit de rebelle envoya des gens pour le prendre. Ces gens-là jugeant par la trace des chevaux qu'il étoit parti du lieu où au contraire il s'étoit caché, allerent courir inutilement où il n'étoit pas. Henri Arnauld avoit lié une amitié très-étroite avec Florimond de Robertet, Secretaire du Comte de Beaujeu, & depuis Secretaire d'Etat sous François I. & il ne tint qu'à lui de procurer à son fils un mariage très-avantageux par la generosité de cet ami; mais il voulut repondre (B) à cette generosité par une autre. Il laissa deux fils, Jean, & Antoine. Le premier mourut sans enfans, il se donne dans les Registres Batistaires de la ville de Riom en 1542. la qualité de Commandeur de Hermant. Antoine ARNAULD son cadet a continué la posterité. Il épousa en premieres noces Mar-

Il s'ap-
loit Sin-
dans ce
qu'il a
écrit sur
cette ma-
riere est
Nucleus
historia
ecclesiasti-
ca en
1668. in 8.
Le même
livre for-
augmenté
en 1676.
in 4. Ap-
pendix
addendo-
rum, con-
firmando-
rum &
emendan-
dorum ad
Nucleum
historia
ecclesiasti-
ca cum
responsio-
nibus ad
Gardine-
rum, ea
1678. in 4.
Cardi-
ner, &
Bullus.
Mr. le
Moyne Pro-
fesseur à
Leyde.
De lui
sont sortis
Monsieur
Bariot
Marquis
de Mousfy
& Mri.
Bariot
Comtes
d'Hon-
neur, &
du Marz.
On voit
dans les
Galante-
ries des
Rois de
France
imprimées
en Hollan-
de l'an
1694. à la
page 189.
dit 1. tome.
que la
raison
d'Arnauld
fut pillée à
cause de
cette ruse.
(c) D'un
memoire
de inseré dans
le Mercure
Galant dit
mois de
Decembre
1693. pag.
42.
(d) Tiré
du même
Memoire.

(a) Ce qu'il
dit de la
Thalie se
trouve à
la page 81.
du 1. tome
de son

Arnauld
édition de
Hollande
ce voici ce
qu'il dit
des Fran-
cois. Ce
sont là les
Pseaumes
qu'on
chantoit
alors aus-
quels Beze
ajouta de-
puis le
reste du
Psaumier,
& qui fu-
rent mis
en musi-
que en un
certain air
de Cham-
son molle
& effeminé,
qui n'a
rien du
zout de
devoir &
de majes-
teux
comme le
chant de
l'Eglise
Catholi-
que. Hist.
du Calvini-
sme. l. 2. p. 99.

mes que Clement Marot a traduits. Il n'en dit gueres moins de mal que de la (a) Thalie d'Arius. Ce n'est pas sans raison que j'ai allegué en exemple les chansons de l'Opera: j'ai voulu faire conoître qu'il faut éviter plus soigneusement l'imitation des airs du Pont Neuf dans les cantiques spirituels, autrement on expose trop la religion au mepris, & à la risée, comme il paroît par le livre dont l'Auteur de l'Évêque de Cour s'est tant moqué. (b) C'est un Recueil de chansons spirituelles composées par un Jesuite, & par le Pere Martial de Brive Capucin sur les airs les plus ridicules & les plus burlesques qui eussent été chantez dans les rues, sur l'air de *Daye d'en Daye*, sur celui de *vous y perdez vos pas Nicolas* &c. Je doute que la Thalie d'Arius apiochât de l'impertinence de ce Recueil, imprimé avec l'aprobation de deux Docteurs en Theologie.

(A) Avec plusieurs autres personnes de merite. On montre encore dans Riom les maisons des Montboissier, Montmorin, Chazeron, Florat, Chastcaugay, Marillac, Dubourg, Duprat, Forget, & Robertet, qui tous furent les principaux Officiers & Favoris du Comte & de la Comtesse de Beaujeu, & du Connetable de Bourbon leur gendre; par qui ils furent tous avancez dans la suite aux premieres dignitez de

l'Épée & de la (c) Robe. Voilà par quel cas sortit il est arrivé, que tant d'Auvergnats ont paru à la Cour de France dans les postes les plus sublimes sous Charles VIII. Louis XII. & François I. La Comtesse de Beaujeu les avoit tirez de leur Province, & leur avoit mis la fortune en main. Sans elle ils seroient morts dans l'obscurité; leurs grans talens ne seroient qu'à la gloire particuliere d'une Province en certains tems, ne depend que de ces sortes de patronages.

(B) Répondre à cette generosité par une autre. Voici ce que c'est. Florimond de Robertet quittant Montbrison sa patrie fut s'établir dans Riom, & devint Secretaire du Comte de Beaujeu. Il le gouvernoit absolument; comme il gouverna en suite l'esprit de Charles VIII. à qui la Regente le donna, & celui de Louis XII. après la mort du Cardinal d'Amboise, & enfin celui de François I. dont il fut Secretaire d'Etat. Il aimoit si fort Henri Arnauld, que lors qu'il quitta Riom pour s'établir à la Cour de Charles VIII. il y amena tous ses enfans, hormis Jeanne de Robertet sa fille ainée qu'il laissa à Riom entre les mains de la femme de Henri Arnauld, exprès afin qu'ils la mariassent avec Jean Arnauld leur fils aîné quand elle seroit en âge. Mais les tuteurs ne trouverent pas leur fils un parti assez bon pour elle, ainsi ils la marièrent au plus riche jeune homme de Riom, nommé Amable de Certiers, fils d'une (d) Mar-

illiac.

On ne peut tout-à-fait nier ce que raconte Varillas Hist. de Lheresse l. 21. ad ann. 1559. pag. 49. que les ajes furent choisis parmi les plus belles chansons du tems. Voyez de Pours. au 2. livre de la divine Melodie. pag. 577. (B) Voyez son 3. Entretien pag. 86. & suiv. édit. in 12. 1674.

* Madame de Senecy Gouvernante du Roi étoit sa fille.

† Les Prèsidians de Gueret, de Clermont & d'Aurillac n'en avoient pas été de membres encore.

‡ M^r. Forget Secrétaire d'Etat sous Henri IV. ex. Prèsident au Mortier, étoit de la même famille.

‡ Tiré d'un Mémoire communiqué à l'Auteur du Mercure Galant, & inséré au mois de Decembre 1693.

§ Konig le nomme Marc Antoine. La lettre M. que lui ou d'autres ont mis au devant d'Antoine dans quel que livre François, où elle signifie Maître, ou Monsieur, a été apparemment la cause de cette erreur.

¶ Il s'agit soit de la peine des calomnieux. Voyez dans Matthieu à l'histoire de Henri IV. t. 1. pag. 455. & suivoz les plaidoyez sur cela.

‡ Messieurs Marion Comtes de Drays descendent de lui.

guerite Mofnier-Dubourg, proche parente du Chancelier de ce nom, sœur du fameux Anne Dubourg, Conseiller au Parlement, & de Jean Dubourg Lieutenant Criminel de Riom. Il n'eut qu'un fils de ce mariage, savoir Jean de la Motte-ARNAULD, dont parle Mr. de Thou dans son Histoire avec tant d'éloge, qui à la tête d'une compagnie de Cavalerie dont il étoit Capitaine, s'enferma dans la ville d'Yssôire qui tenoit pour le Roi contre la Ligue, & en soutint long tems le siege avec les Seigneurs de Chabanes, & de Chazeron, après quoi il fit une vigoureuse sortie à la tête de trente Maitres, tua de sa propre main le Comte de Randam *, chef du parti de la Ligue en Auvergne. Cette mort fit lever le siege, & fut cause du gain de la bataille qui se donna en suite, & qui assura toute l'Auvergne à Henri IV. le même jour & la même année qu'il gagna la bataille d'Yvri. Le pere de ce Jean Arnauld suivit d'abord le parti des armes. Il leva une compagnie de Chevaux legers, & se trouva en diverses occasions. Mais Catherine de Medicis le conoissant capable & fidele, le fit son Procureur General, & Procureur du Roi au Prèsidial de Riom, † qui en ce tems-là avoit plus de 40. lieues d'étenduë. Il se distingua fort dans ces deux charges. Il prend dans tous les Actes qui restent de lui la qualité de Seigneur de la Motte, de Chantegrenelle, de Fontainebleau, de Pessac, & de Bonnefilles, qui sont des Fiefs & des Chateaux à une demi-lieuë de Riom. Il épousa en secondes nocces Anne Forget ‡, fille du premier Maitre d'Hôtel du Connetable de Bourbon. Il vécut jusqu'à l'âge de cent & un an, & mourut à Paris, où la Reine Catherine de Medicis l'avoit appellé. On l'enterra dans l'Eglise de Saint Sulpice, à la premiere Chapelle qui y ait été bâtie dont il étoit le fondateur. Le titre de la fondation porte qu'il avoit une charge de Correcteur des Comptes, & de Contrôleur General des Restes, & qu'il étoit Seigneur de Corbeuille près de Paris. De ce mariage sortirent douze mâles, & entre autres Antoine ARNAULD dont je parlerai à part; Isaac ARNAULD, qui fut Intendant des Finances; David ARNAULD Capitaine, tué au siege de Jerzeau; Louis ARNAULD, General des Finances à Riom; un autre Louis ARNAULD, Secretaire du Roi à Paris, & Pierre ARNAULD le plus jeune des douze freres, & celui qui se distingua le plus dans la profession des armes. Il fut Marechal des Camps & Armées du Roi Louis XIII. Gouverneur du Fort Louis, & Colonel du Regiment de Champagne. C'est eelui dont le Sieur de Pontis fait une si honorable mention; il ne craint point de l'égalier aux plus fameux Capitaines qui ayent jamais été parmi les Grecs & les Romains. Il dit que c'étoit l'homme du monde qui faisoit le mieux l'ancienne Discipline militaire, & qui la faisoit le mieux observer par les soldats, dont il étoit aimé jusques à l'adoration. Isaac Arnauld dont il a été parlé ci-dessus fut pere d'un autre Isaac ARNAULD, qui fut Gouverneur de Philisbourg, & Mestre de Camp des Carabins, un des plus braves hommes, & des plus beaux esprits de son siecle: il est celebre dans les Ecrits de Voiture. Sa sœur fut mariée à Manassé de Feuquieres, qui commandoit l'armée du Roi devant Thionville, l'an 1639.

ARNAULD (ANTOINE β) Avocat au Parlement de Paris, fils d'un autre Antoine dont j'ai parlé dans l'article precedent, s'aquit par son éloquence une merveilleuse reputation. Henri IV. voulant mener le Duc de Savoie au Parlement, fit choisir un jour qu'Arnauld devoit plaider une 7. belle cause. Il donna à cet habile homme un Brevet de Conseiller d'Etat. La Reine Marie de Medicis le fit son Avocat General, & voulut le faire Secretaire d'Etat; mais il refusa cette charge, & dit à la Reine, *Qu'il seriroit mieux sa Majesté étant Avocat, que s'il étoit Secretaire d'Etat.* On a insinué ce fait (A) dans son épitaphe. Mr. l'Avocat General Marion δ fut un jour si fatigué de l'avoir entendu plaider, qu'il le prit dans son carrosse, l'amena diner, & fit mettre sa fille aînée Catherine Marion auprès de lui. Après le diner il le tira à l'écart, & lui demanda ce qu'il pensoit de sa fille; & ayant su qu'elle lui sembloit d'un grand merite

(A) On a insinué ce fait dans son épitaphe. J Monsieur le Maître petit-fils & silleul d'Antoine Arnauld l'Avocat, est l'Auteur de cette épitaphe. Ceux qui la voudront lire n'auront que faire de la chercher ailleurs que sur cette page; ceux qui n'en feront pas criteux n'ont qu'à passer outre. Ils le seroient bien sans attendre mon avis.

Passant, du grand Arnauld reverez la memoire.

Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
Sa plume à son país, sa voix au Parlement,
Son esprit à son siecle, & ses faits à l'histoire,
Contre un second Philippe V surpateur des lis
Ce second Demosthene avint ses écrits,
Et contre Emmanuel arma son éloquence,
Il vit comme un veau les hautes dignitez,
Et prefera l'honneur d'oracle de la France
A tout le vain éclat des titres empruntez.

merite, il la lui donna en mariage*. Une des plus fameuses causes qu'Antoine Arnauld ait plaidées, est celle de l'Université contre les Jésuites l'an 1594. Quelques-uns disent qu'il publia un (B) livre pour empêcher leur rapel en l'année 1602. mais qu'ayant bien prévu qu'ils reviendroient, & qu'ils seroient redoutables, il tâcha de le supprimer. Il avoit été Conseiller & Procureur General de la Reine Catherine de Medicis. Ceux qui ont debité qu'il étoit de la Religion (C) ont debité un très-grand mensonge. Il fut de son mariage avec Catherine Marion 22. enfans ; l'aîné s'appelloit Robert. C'est celui qui s'est rendu si celebre sous le nom d'ARNAULD D'ANDILLI. Le second est mort Evêque d'Angers au mois de Juin 1692. Il s'appelloit Henri ARNAULD, & s'étoit fait fort estimer sous le nom d'Abbé de Saint Nicolas, avant que de parvenir à la Mitre. Etant à Rome

* Du Memoire inséré dans le Mercure Galant au mois de Decembre 1693.

+ Ceci s'ajoute à la fin de l'article est tiré du Memoire inséré au Mercure Galant de Decembre 1693.

A a a

(B) Qu'il publia un livre pour empêcher leur rapel. C'est un petit livre intitulé, Le Franc & véritable discours. Le P. Richeome le refute dans sa Plaine apologetique, où il relate aussi le Catechisme des Jésuites qui avoit paru en même tems, & qui venoit de la plume d'Etienne Pasquier. J'ai lu dans les remarques (a) sur la Confession Catholique de Sancy, un fait que je m'en vais rapporter en simple Copiste. L'Avocat Arnaud ne repondit point : ce ne fut pas que (b) le livre de la verité defendu eût fait fur. Mais c'est qu'il vit bien que la faveur des Jésuites auprès d'Henri IV. l'emporteroit à la fin sur toutes les raisons qu'on pouvoit avoir de laisser subsister contre eux l'arrêt de leur bannissement. En effet le pauvre homme eut même tant de peur d'en avoir trop dit dans son petit livre, que j'en ai vu un exemplaire où un habile homme de ce tems-là avoit fait de sa propre main l'observation suivante, Ce livre (le Franc & véritable discours) composé par Mre. Antoine Arnaud leur bon ami : & plus bas les copies retirées par l'Auteur.

(C) Qu'il étoit de la Religion ont debité un très-grand mensonge. Du Pleix le debita, & s'en retracta publiquement. Il avoit dit dans la 1. édition de son Histoire de Henri IV. en parlant du procès qu'eurent les Jésuites avec l'Université de Paris en 1594. qu'Antoine Arnauld faisant profession du Calvinisme, le choix que les Agens de l'Université avoient fait de lui fut trouvé grandement scandaleux, & de mauvaise grace. Mais voici comment il se retracta. Antoine Arnauld homme très-éloquent fut employé pour plaider la Requête des (d) Demandeurs. J'avois cru ci devant sur de mauvaises instructions qu'il fut Religioneux, mais la verité est qu'il ne le fut jamais. Il a laissé des enfans très-vertueux & très-zélés à la Religion Catholique. C'est une chose étrange qu'un Historien qui n'étoit pas du commun, ait pu se laisser tromper sur la profession de Religion d'un si celebre Avocat, qui avoit pris à témoin de sa catholicité tout le Parlement, dans le plaidoyer même qui donna lieu à Du Pleix de parler de lui. Voyons ce qu'il dit dans ce plaidoyé. Si d'aventure ils ne sont si impudens & ceux qui les soutiennent d'oser dire que la Sorbonne étoit heretique en 1554. lors qu'elle fit ce decret contre eux : tout ainsi qu'ils sont si eshontez. que de publier parmi les femmes de leur congregation que tous ceux qui poursuivent cette cause sont heretiques qui viennent de Geneve & d'Angleterre. Que si moi qui parle n'étois cogné depuis mon enfance instruite dans le College royal de Navarre, & que ma profession si notoire & ma reception en charges publiques & honorables des l'an 80. & 85. ne m'exemptoient trop manifestement de leurs impostures, ils ne seroient volontiers envoyé de la mêmes pour plaider contre eux. L'expérience lui montra & nous montre encore aujourd'hui, qu'il avoit tort de se croire à couvert de l'impolture ; car outre du Pleix & les livres citez en marge, il s'est trouvé depuis peu 2. nouveaux accusateurs : le 1. est le P. Hazart : le 2. ne s'est donné qu'un faux (e) nom, mais il a produit une lettre d'un Gentilhomme nommé Mr. de Heucour (f), qui atteste que le pere de Mr. Arnaud Docteur de Sorbonne est né & mort Huguenot. J'ai raison de dire que le P. Hazart a renouvelé l'accusation; car voici les paroles (g), La retractation de Mr. du Pleix ne m'incommode point, ni ne me ravit la liberté de prendre son premier sentiment pour le plus legitime de sa meilleure connoissance, & le second pour celui de sa complaisance pour la parenté du Sr. Arnauld, qui étoit lors d'un suffisant credit pour gagner ou obliger un Auteur à quelque chose de cette nature. On lui a (h) repondu qu'il faut avoir l'esprit très-mal fait pour préférer ce qu'un Historien reconnoît avoir dit sur de mauvaises instructions, à ce qu'il assure comme constant & indubitable étant mieux informé. S'il y avoit bien des gens d'un si méchant caractère, le mal qu'auroit fait un Historien en publiant sur de mauvais memoires des faussetez prejudiciables à l'honneur du prochain, seroit irreparable : puis qu'il auroit beau se retracter, il se retrancheroit dans la reponse du P. Hazart. Voilà cependant, conclut-on, Mr. du Pleix bien recompensé d'avoir été si partial pour les Jésuites dans son Histoire. Ils lui sont bien de leur honneur en voulant qu'il ait eu si peu de conscience, Jansenius que n'ayant rien dit que de vrai lors qu'il avoit assuré que l'Avocat qui avoit plaidé contre eux étoit Religioneux, il s'en soit retracté en mentant par complaisance. Je ne sache point qu'on ait repondu à la sommation de celui qui a publié la lettre de Mr. de Heucour. La sommation étoit néanmoins pressante, car voici les termes dont on se servoit en parlant à Mr. Arnauld : Cette lettre Monsieur dont on m'a remis l'original pour vous l'envoyer, demande absolument que vous produisiez votre Baptistere, car ce ne sont plus les Jésuites vos ennemis qui vous reprochent d'être né Huguenot. Mais on n'a pas laissé de confondre celui qui a publié la lettre, puis qu'on a informé le public (i) que Mr. de Heucour la defavoit.

(a) Sur le chap. 6. pag. 535.
 (b) L'Auteur des remarques avoit dit page 534. que Richeome sous le nom de François de la Montagne avoit répondu l'an 1594. au plaidoyer de Pasquier par un livre qui avoit pour titre, La verité defendue.
 (c) L'Auteur de l'Amphitheatrum honoris, déguisé sous le nom de Clarus Bonarscius, qui est l'Anagramme de Carolus Seribanus son véritable nom. traite nettement de Calviniste, Aut. Arnauld l'Avocat.
 (d) L'Imago primi seculi Societatis Jesu le fait aussi. L'Auteur de l'Apologie de Jean Chatelet dit pag. 205. que le nom d'Arnauld vient d'hebreux, qui signifie renier ou apostasier, & qu'il approche de celui de la Bête. pag. 206. Digne Ministre de celui auquel a été donnée gueule proferante grandes choses & blasphemés, Apocal. 13. Voyez la Question curieuse si Mr. Arnauld est heretique pag. 13. (d) C'est-à-dire de l'Université.
 (e) Celui de Sainte Foi, dans les Avis importants à Mr. Arnaud sur le projet d'une nouvelle Bibliothèque d'Auteurs Jansenistes. C'est une lettre d'été de Paris le 23. de Septemb. 1691.
 (f) C'est fait dire, & non pas Rencour, comme dans l'Imprimé.
 (g) Voyez le 4. Ecritum pour les petites lettres de Jansenius pag. 20.
 (h) Ibid.
 (i) Dans l'histoire des Ouvrages des Savans de Novemb. 1692. pag. 134.

(a) Sur le chap. 6. pag. 535.
 (b) L'Auteur des remarques avoit dit page 534. que Richeome sous le nom de François de la Montagne avoit répondu l'an 1594. au plaidoyer de Pasquier par un livre qui avoit pour titre, La verité defendue.
 (c) L'Auteur de l'Amphitheatrum honoris, déguisé sous le nom de Clarus Bonarscius, qui est l'Anagramme de Carolus Seribanus son véritable nom. traite nettement de Calviniste, Aut. Arnauld l'Avocat.
 (d) L'Imago primi seculi Societatis Jesu le fait aussi. L'Auteur de l'Apologie de Jean Chatelet dit pag. 205. que le nom d'Arnauld vient d'hebreux, qui signifie renier ou apostasier, & qu'il approche de celui de la Bête. pag. 206. Digne Ministre de celui auquel a été donnée gueule proferante grandes choses & blasphemés, Apocal. 13. Voyez la Question curieuse si Mr. Arnauld est heretique pag. 13. (d) C'est-à-dire de l'Université.
 (e) Celui de Sainte Foi, dans les Avis importants à Mr. Arnaud sur le projet d'une nouvelle Bibliothèque d'Auteurs Jansenistes. C'est une lettre d'été de Paris le 23. de Septemb. 1691.
 (f) C'est fait dire, & non pas Rencour, comme dans l'Imprimé.
 (g) Voyez le 4. Ecritum pour les petites lettres de Jansenius pag. 20.
 (h) Ibid.
 (i) Dans l'histoire des Ouvrages des Savans de Novemb. 1692. pag. 134.

* Le voici il sauva par son adresse & par son courage l'honneur & les biens des Barberins ; Alpbis Arvernis veniens mons altior iplis. Les Barberins faisoient alliance aux armes & à la pappe des Arnould. Cette famille est d'Auvergne, & porte pour armes une montagne. Memoire du Merc. Galant, nos jours.

il sauva par son adresse & par son courage l'honneur & les biens des Barberins ; contre les entreprises des Createurs & des parens d'Innocent X. Le Prince de Palestrine, & les Cardinaux Antoine, François, & Charles Barberin par reconnoissance firent non seulement frapper sa medaille, & tirer son portrait, dont ils remplirent toutes leurs maisons, mais lui érigerent aussi une statue dans leur Palais de Rome, avec un * vers que Fortunat avoit composé pour Saint Gregoire de Tours. Il est mort en odeur de sainteté à Angers dans son Diocèse, d'où il n'étoit jamais sorti depuis près de 44. ans qu'il étoit Evêque. Catherine ARNAULD, l'aînée des filles d'Antoine, fut mariée à Mr. le Maître Conseiller du Roi & Maître des Comptes à Paris, dont elle eut Antoine le Maître fameux Avocat, & Isaac le Maître de Sacy connu par sa traduction de la Bible, par celle de l'Imitation de JESUS-CHRIST, par la vie de Dom Barthelemi des Martyrs, & par ses poësies sacrées. Angélique ARNAULD autre fille d'Antoine, Abbessé perpétuelle de Port-Royal des Champs, reforma (D) cette Abbaye sur le pied de la Reforme de Clairvaux, & la rendit élective & triennale. Cinq de ses sœurs avec leur mere se firent Religieuses dans ce Couvent, & y ont mené jusqu'à la mort une vie très-austere †.

ARNAULD D'ANDILLI (ROBERT) fils aîné du precedent, a été une personne de grand merite. Voyez son éloge dans le Dictionnaire de Moreri. Il épousa Mademoiselle de la Boderic, fille de celui qui a été si long tems Ambassadeur en Angleterre, & petite-fille d'une sœur du Chancelier de Sillery. De ce mariage fortirent cinq filles toutes Religieuses à Port-Royal (dont l'aînée sœur Angélique de Saint Jean a passé pour un prodige d'esprit, de foy, & de vertu)

† Du Memoire insere dans le Mercure Galant au mois de Decembre 1693.

FAITS historiques touchant le Monastere de PORT ROYAL.

(a) C'est le 4 pour les pecces nouveaux de Janfenius contre le P. Harcourt.

(D) Reforma cette Abbaye.] Le nom de Port-Royal fut tant de bruit, & les Arnould font si mêlez là-dedans, & tout cela est si peu connu en detail, qu'on peut être très-assuré que les curieux liront avec joye ce qu'on pourra leur apprendre de particulier sur ce sujet. J'ai donc cru que je serois plaisir à mon lecteur, si je transportois dans mon livre ce que j'ai lu dans (a) un *Factum*. Ces sortes d'Ecrits sont ordinairement inconnus à une infinité de gens.

Port-Royal est originairement un Monastere de Religieuses Bernardines à 6. lieues de Paris. Une des sœurs de Mr. d'Andilly en fut faite Abbessé au commencement de ce siecle, n'ayant qu'onze ans. C'étoit en ce tems-là un desordre assez commun, dont Dieu a tiré un grand bien. Car dès l'âge de 17. ans Dieu lui donna une si forte pensée de reformer son Abbaye, quoi qu'il n'y en eût aucune ni d'hommes ni de filles qui fût reformée dans tout l'Ordre de Cisterciaux, qu'elle le Pentreprit, & en vint à bout avec assez de facilité, tant Dieu donna de benediction à ses bons dessein. Elle en bannit toute propriété, toutes ses Religieuses à son exemple ayant mis en commun tout ce qu'elles avoient en particulier. Elle y établit une exacte clôture, l'abstinence perpetuelle, l'Office de la nuit, les Jûnes, le travail, le silence selon la regle de Saint Benoît. Et ç'a été cette odeur de sainteté, comme le parfum de l'époux, qui a attiré dans cette maison ses sœurs, & ses nieces, & sa mere même, chacune en leur tems. Le dessein d'une si parfaite reforme si courageusement entrepris, & si heureusement executé la mit en une si grande estime dans l'Ordre, qu'elle fut choisie n'ayant que 27. ou 28. ans, pour reformer la celebre Abbaye de Maubuisson. Elle y passa 4. ou 5. ans ; ce qui Obligea de laisser à sa sœur, qu'on a depuis appellée la Mere Agnes, la conduite de sa Maison de Port-Royal en qualité de Coadjutrice. Ce fut en ce tems-là, & pendant quelle étoit à Maubuisson, qu'elle vit

St. François de Sales qui étoit venu à Paris, pour y établir une maison de la Visitation. Elle le fit prier de la venir voir, & se mit sous sa conduite, & on peut voir par les lettres de ce Saint l'estime qu'il faisoit de sa chere fille l'Abbessé de Port-Royal.

L'Auteur du *Factum* ajoute que la veuve d'Antoine Arnould, mere de cette Abbessé, eut une forte inspiration de se faire Religieuse, sous la conduite de sa fille ; & que comme Dieu lui donna ce desir dans le même tems que l'on avoit concillé à l'Abbessé de transférer son Monastere des Champs à Paris, elle acheta dans le Faubourg St. Jacques une maison & un jardin fort beau & fort grand, qu'elle donna à l'Abbessé, Couvent, & Religieuses de Port-Royal pour y faire leur établissement, comme elles firent en effet, ayant mis la maison de Paris, avec une très-grande depense, en l'état où elle est maintenant, par la benediction qu'il a plu à Dieu de donner à leur charité & à leur desintéressement. Ce fut là que cette heureuse mere de tant de pieux enfans prit sa fille pour sa Mere, en se consacrant à Dieu par la Profession Religieuse pour vivre sous sa discipline ; ce qu'ayant fait pendant 14. ou 15. ans avec une ferveur & une humilité très-édifiante, elle eut la consolation avant que de mourir de donner sa benediction à ses six filles, & à ses six petites filles, qui étoient toutes dans le Monastere, & qui y ont toutes été Religieuses, hors une qui est morte jeune y étant pensionnaire. Enfin on voit dans ce *Factum* que l'Abbessé de Port-Royal étoit titulaire perpetuelle, & une de ses sœurs coadjutrice ; mais que l'une & l'autre n'ayant en vue que le plus grand bien de leur maison, voulurent bien quitter leur titre pour y établir l'élection triennale. Mr. d'Andilly obtint du Roi la permission nécessaire, quoi que cela lui enlevât les moyens de tenir toujours cette Abbaye dans sa famille. Joignez à ceci ce que nous dirons dans son article.

vertu) & trois fils. L'aîné est Mr. l'Abbé ARNAULD, Abbé Commendataire de Chomes, qui ayant porté les armes long tems pour le service du Roi dans le Régiment d'Isac Arnauld son cousin, Mestre de Camp des Carrabins; se retira auprès de Mr. l'Evêque d'Angers son oncle. Le second est Henri ARNAULD Sieur de Luzancy, qui a passé sa vie dans la solitude. Le troisieme est Simon ARNAULD Marquis de Pomponne, ci-devant Ministre & Secretaire d'Etat, & à present encore Ministre d'Etat, conu par ses Ambassades de Hollande, & de Suede *. Mr. Arnauld d'Andilly fut mis de bonne heure dans le grand monde. Il y a eu divers emplois qui l'attachoient à la Cour, & à la suite du feu Roi, & il ne se laissa point (A) corrompre au mauvais air que l'on y respire. On peut voir dans le recueil de ses lettres le différent qu'il eut avec le President de Grammond, qui avoit parlé de lui dans son Histoire Latine autrement qu'il ne devoit. Ceux qui forgerent le Roman de l'Assemblée de Bourg-Fontaine designent par les lettres A. A. l'un des pretendus complices du dessein que l'on suppose qui y fut pris d'introduire le Deïsme, & quand ils virent que ces lettres ne pouvoient pas convenir à Mr. Arnauld le Docteur, ils indiquèrent une autre personne, savoir Arnauld d'Andilly, comme on s'en est enfin expliqué † fort nettement. Mais l'Auteur des Faictus des petits neveux de Janfenius, a fait voir par de solides raisons que cette (B) seconde application des deux A. A. étoit absurde. Mr. d'Andilly se retira au (C) Couvent de Port-Royal en 1644. & y a passé le

Memoire du Mercure Galant ubi supra.

† Dans la reposte du P. Hazart au Faictus des petits neveux de Janfenius voyez leur 4. Faictus pag. 14.

(A) Il ne se laissa point corrompre au mauvais air que l'on y respire.] C'étoit, l'un des hommes de France qui a eu pendant toute sa vie à la Cour, à Paris, & dans les Provinces une réputation mieux établie, & plus generalement reconuë de pieté & de probité, n'y ayant personne qui n'ait souscrit de bon cœur à ce qu'a écrit de lui il y a plus de cinquante ans un Auteur celebre, qu'il ne rougissait point des vertus Chretiennes, & ne tiroit point de vanité des Morales. . . Voila ce qu'on trouve dans le 4. Faictum (a) des petits neveux de Janfenius. On y trouve aussi (b) ,, qu'avant même qu'il étoit quitté le monde, & lors qu'il étoit à la Cour, il a voulu que tout ce qu'il avoit de génie pour les vers ne fût consacré qu'à la gloire de son Sauveur, & à faire goûter les vertus Chretiennes; car il ne s'étoit point encore retiré quand il a fait son (c) poëme de la vie de Jesus-CHRIST, & ses stances sur les plus belles & les plus édifiantes veritez de nôtre religion. . .

(B) Que cette seconde application des deux A. A. étoit absurde.] Je ne rapporterai pas toutes les raisons qu'on a alleguées pour le montrer; je dirai seulement qu'on a observé (d) entre autres choses qu'il étoit de tous les voyages que le Roi Louis.XIII. faisoit, toutes les années, avant & après le tems (è) de l'Assemblée, chimerique de Bourg-Fontaine, Pour dompter ceux de ses sujets que leur fausse Religion avoit engagé dans la revolte. Ce lui étoit une occasion, ajoutoit-on d'avoir plus de zèle pour la Religion Catholique, par l'averfion que ces sortes de guerres font avoir de l'heresie; mais ce n'étoit pas un moyen de devenir Theologien, n'ayant jamais étudié en Theologie, comme il auroit valu être pour soutenir le personnage qu'on fait jouer à tous les Auteurs de la fable de Bourg-Fontaine. Il savoit de la Religion ce qu'un homme de grand esprit en peut apprendre par le Catechisme, par les livres de pieté, par la conversation avec des personnes fort saintes, en de temps à dis. lisant la parole de Dieu & l'entendant prêcher: mais moins (f) il savoit ce qu'on en enseigne dans l'école, plus il étoit incapable de former des doutes sur la verité de nos mysteres, parce qu'il s'étoit

accoutumé de bonne heure à captiver son esprit sous l'autorité divine, qui nous est manifestée par l'Eglise, & que jamais personne n'a été plus éloigné de chicaner avec Dieu, & de vouloir comprendre par la raison foible & superbe ce que l'on se doit contenter de croire par une humble foi.

(C) Il se retira dans le Couvent de Port-Royal. Continuons à citer le 4. Faictum. Ce fut à Port-Royal des Champs qu'il se retira l'an 1644. où ses neveux Mr. le Maître l'Avocat, & un de ses freres qui étoit d'épée s'étoient retirés il y avoit 5. ou 6. ans, lors qu'il n'y avoit point encore de Religieuses. Car ce ne fut qu'en 1648, que la Maison de Paris obtint de Mr. l'Archevêque d'envoyer une partie des Religieuses à leur Maison des Champs. C'est à mon lecteur à choisir entre l'Auteur de ce Faictum & Mr. Richelot (g) qui ne donne pour lieu de retraite à Mr. Arnauld d'Andilly que sa maison de Pomponne: je me contente de mettre de front ces deux diverses autoritez, & je raporte d'autant plus agreablement ce que l'on va lire, que l'on y trouve quelques-unes de ces choses particulieres concernant la vie des grans personnages, desquelles tant de gens sont si curieux. Mr. Arnauld d'Andilly . . . servit vingt ans le Roi & l'Etat. On lui donna pour recompense de ses services huit mille livres de pension qui furent reduites à six; avec cela il se retira à Pomponne, village à 7. ou 8. lieues de Paris. Là s'étant detrompé des vanitez du monde, & menant une vie véritablement Chretienne, il composa plusieurs Ouvrages. Ses lettres, le poëme (h) sur la vie de Jesus-CHRIST; . . . Joseph de l'histoire des Juifs; les Oeuvres de Sainte Therese, & celles de Damascus; sont les fruits de sa solitude. . . La meilleure de ses traductions est celle de Joseph (i). Un jour que Richelot l'alla voir à Pomponne, qu'il n'y avoit pas long-tems qu'elle étoit publiée, la conversation, en suite de quelques discours, tomba sur la maniere dont les Auteurs travailloient. Comme il savoit que Richelot connoissoit particulièrement le celebre d'Ablancourt, il lui demanda

(g) Voyez le jugement qu'il fait de Mr. Arnauld d'Andilly à la tête du Recueil de lettres qu'il a publiées, pag. 10. édit. d'Amsterdam. 1694.

(h) Cela est contenu entre à ce qui a été dit au des. fas dans la remarque 24.

(i) Les Critiques y trouvent beaucoup de fautes. Voyez les sentimens de quelques Theologiens de Hollande. J'ai osé dire que Mr. le Moyne s'en prie par les amis de Mr. d'Andilly de l'ouvrage de Sainte Therese, & celles de Damascus les endroits où il croiroit que le Traducteur se feroit trompé, & qu'il s'en excusa crainte d'en marquer trop.

(a) A la page 12.
(b) Page 18.
(c) Voyez ci dessous la remarque C à la marge, lettre h.
(d) Ibid.
(e) Ce vers est l'année 1621.
(f) Ces paroles sont très-notables, & confirment ce que plusieurs soupçonnent, qu'il n'y a gueres de gens moins persuadés que ceux qui emploient le plus de tems à disputer, & à enseigner dans les Ecoles.

reste de ses jours dans une application continuelle à des Ouvrages de pieté. Il y composa beaucoup de livres * que le public a reçus favorablement. Il y mourut † le 27. de Septembre 1674. dans la 86. année de son âge.

ARNAULD (ANTOINE) Docteur de Sorbonne, fils d'Antoine (A) Arnauld l'Avocat. Nous avions dessein quand nous publiâmes le Projet de ce Dictionnaire de parler indifféremment & des vivans & des morts, mais nous avons changé de dessein: nous ne ferons point d'articles pour les personnes que nous saurons être vivantes. Mr. Arnauld fera une exception à cette regle, parce qu'on a cru qu'il falloit inserer dans cet Ouvrage, ce qui a paru dans le Projet. Disons donc ‡ qu'Antoine ARNAULD Docteur de Sorbonne nâquit à Paris le 6. jour de Fevrier 1612. le vintième enfant du mariage de son pere avec Catherine Marion. Il fit ses Humanitez, & son cours de Philosophie dans le College J. de Calvi, & ses études de Theologie en Sorbonne. Pour le Traitté de la Grace il fut disciple de Mr. L'Escot, mais ne trouvant point conformes à la Doctrine de St. Paul les leçons de ce Professeur de Sorbonne, il voulut étudier cette matiere dans St. Augustin, & il prefera le systême de ce Docteur de la Grace à celui de Mr. L'Escot, comme il le temoigna publiquement par la Tentative qu'il soutint β pour prendre le degré de Bachelier. Mr. L'Escot en conçut un ressentiment fort vif, & s'en vengea dans l'occasion. Il y n'avoit point appris au Cardinal de Richelieu son penitenc à pardonner, & il avoit appris de son penitenc à ne pardonner pas. Il empêcha autant qu'il put que Mr. Arnauld ne fut admis à la Société de Sorbonne, & n'ayant pu l'empêcher, il travailla à l'en exclure dès que l'occasion lui en fut offerte. Le livre de la frequente Communion publié par Mr. Arnauld l'an 1643. déplut extremement aux Jesuites. Ils le refuterent & dans leurs Sermons, & dans des Ouvrages imprimez, comme rempli d'une très-pernicieuse doctrine. Les disputes sur la Grace qui s'échauffierent en ce tems-là dans l'Université de Paris, ne servirent qu'à fomentier l'animosité reciproque des Jesuites & de Mr. Arnauld. Ce Docteur soutint le parti de Jansenius par des Ecrits d'une grande force; soit en refusant les trois Sermons de Mr. Habert, & l'apologie que le Predicateur en fit, soit en refusant à Mr. le Moine Professeur de Sorbonne, & quelques autres. On ne trouva lieu de le censurer juridiquement, que lors qu'il eut publié deux lettres sur (B) une aventure du Duc de Liancourt grand ami de Port-Royal. On trouva dans la 2. de ces lettres

* Voyez-en la liste à la fin de son d'oge, dans le Journal des Savans du 9. de Septembre 1675.

† Moreri pag. 346.

‡ En écrivant ceci le 3. de Mai 1694. nous le savons plein de vie.

β Il ne subsiste plus, les nouvelles éditions de Sorbonne ayant été élevées sur ses ruines.

β L'an 1656. cette Thèse fut de lue au Clergé de France assemblée alors à Paris.

γ Il fut Conseiller du Cardinal de Richelieu, & puis Evêque de Chartres.

δ Cette refutation a pour titre, Apologie pour les Saints Peres de l'Eglise desenseigneurs de la grace de Jesus-Christ.

„ manda combien de fois cet excellent homme „ retouchoit chaque Ouvrage qu'il donnoit au „ public: six fois, répondit Richelet; & moi, „ lui repliqua Monsieur Arnauld, j'ai refait dix „ fois l'Histoire de Joseph, j'en ai châtié le fil „ avec soin, & l'ai beaucoup plus coupé que „ celui de mes autres œuvres. Arnauld d'An- „ dilli . . . dans sa retraite, après 7. ou 8. „ heures d'écude chaque jour, se divertissoit à „ prendre les plaisirs de la campagne, & sur tout „ à cultiver ses arbres. Il lui venoit de si beau „ fruit qu'il en envoyoit tous les ans à la Reine „ Anne d'Autriche; & cette Princesse les trou- „ voit si à son goût, que dans le tems elle de- „ mandoit qu'on lui en servit.

(A) Filz d'Antoine Arnauld l'Avocat.] Cette filiation est sans doute l'origine de la grande haine des Jesuites pour Mr. Arnauld, & de Mr. Arnauld pour les Jesuites. L'Auteur de la (a) question curieuse ne m'en defavoua pas tout-à-fait, puis qu'il parle ainsi: (b) Mr. Arnauld vint au monde le 6. de Fevrier l'an 1612. & eut pour pere Mr. Antoine Arnauld si celebre dans le barreau, & connu dans l'histoire des Jesuites par le fameux plaidoyer qu'il fit contre eux pour l'Université de Paris en 1594. . . Par la raison que je viens de dire. Mr. Arnauld nâquit avec un second peché originel que nul sacrement ne peut effacer, & le crime du plaidoyer ayant rendu le Pere Calviniste (c) & Ministre de l'Antechrist dans l'esprit des Jesuites, quoi que toujours bon Ca-

(a) Voyez à la marge du texte de cet article page 373 quel livre c'est.

(b) Pag. 12.

(c) Voyez ci-dessus pag. 369. col. 2.

tholique & bon Chretien par tout ailleurs, le fils ne pouvoit manquer de naître à leur égard enfant de colere, & d'être heretique & pis encore avant que d'être Chretien. L'un des Protestans qui ont écrit contre l'histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg, a cru que la haine de Mr. Arnauld pour les Jesuites étoit une haine d'éducation. Voici les (d) paroles: Je l'ai (e) autrefois comparé à Annibal trop opiniâtement persecuté par les Romains: je ne suis si je ne pourrais pas le comparer au même Annibal promettant à son pere des ses plus tendres années, qu'aussi-tôt qu'il seroit en âge de porter les armes, il seroit la guerre à ces mortels ennemis de sa patrie. On sait que Mr. Arnauld est fils de ce celebre Antoine Arnauld Avocat au Parlement de Paris, qui plaïda si éloquentement pour l'Université contre les Jesuites l'an 1594. & qui n'oublia rien pour persuader aux Juges, qu'il ne falloit point les souffrir dans le Royaume. Cette action le rendit odieux à toute la Société, autant ou plus que la Société ne lui étoit odieuse. Il est fort apparent qu'il inspira à ses fils les sentimens qu'il avoit pour les Jesuites, au moins est-il bien certain qu'en cela ils n'ont point déguisé de la vertu de leur pere.

(B) Sur une aventure du Duc de Liancourt.] Ce Duc faisoit élire sa petite-fille à Port-Royal, & avoit chez lui Mr. l'Abbé de Bourzeu. Il se presenta en 1655 pour la confession à un Prêtre de St. Sulpice fa paroisse, qui lui déclara qu'il ne lui pouvoit donner l'absolution, à moins qu'il

(d) Nouvelles lettres pag. 125.

(e) C'est dans les lettres de la Ville de Genève.

me figure ce grand honnête réduit à la dureté, ce cachet, je songe, au fameux Annibal & aux héroïnes, paroles que les Injustes perfecteurs des Romains lui arracherent, Liberecimus curâ d'Anton Rom. minora quibus sicuti dicitur dans l'histoire. C'est Live L. 29.

deux propositions, que la Faculté de Theologie condamna l'an 1656. Mr. Arnauld fut en même tems déclaré exclus de la Faculté. Il y eut bien des irrégularitez (C) dans les procédures. Il y avoit déjà long tems que Mr. Arnauld ne se monroit point, car depuis qu'à l'occasion des troubles de la frequente Communion il se vit cité à Rome, & que ce ne fût qu'à force de remontrances que l'on fit revoquer à la Reine mere les ordres qu'elle lui avoit donnez de partir incessamment, il demeura ou caché en divers lieux, ou comme solitaire à Port-Royal des Champs. Cette vie de retraite dura près de 25. années, jusques à la paix du Jansenisme concludé l'an 1668. Mr. Arnauld fut compris dans cette paix, il alla faire la reverence au Roi, & au Nonce, & parut autant qu'il voulut en public, jusques à ce qu'en 1678. il se retira volontairement hors du Royaume, parce qu'il fut que ses ennemis le rendoient suspect au Roi *. On ne doute point qu'il n'ait vécu depuis ce tems-là dans le Pais-Bas, mais il ne s'est jamais fait conoitre qu'à un petit nombre d'amis affidéz. On l'inquieta (D) à Liege l'an 1690. La reflexion qui a été faite sur cette entreprise est digne † de l'attention de ceux qui gouvernent. Il a continué ses exploits de plume, & il les continué tous les jours contre les Jesuites avec une grande force. Il continua aussi pendant quelque tems à écrire contre ceux de la Religion, mais il y eut un Ministre le plus exposé de tous à ses attaques, qui se servit d'un stratagème qui a fait cesser ses irruptions sur le parti Protestant depuis l'an 1683. Je parle de l'Auteur de l'ESPRIT DE (E) Mr. ARNAULD. Nous pourrions donner une longue

* Tiré d'un livre imprimé l'an 1690. sous le titre de Question curieuse si Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne est heretique.
† Voyez l'article de Jacques le Bellin.

qu'il ne lui promit de rompre tout commerce avec ces Messieurs, de retirer sa petite fille de Port-Royal, & de congédier de chez lui cet Abbé. . . . Cette affaire ayant fait grand bruit dans Paris & par toute la France, Mr. Arnauld fut prié de faire imprimer une lettre pour la justification de ce Seigneur. . . . Un grand nombre d'Ecrits ayant été publiez contre cette lettre, Mr. Arnauld se crut obligé de refuter les faussetez & les calomnies dont ils étoient remplis, en faisant imprimer une seconde lettre qui répond à neuf de ces Ecrits (a).

(C) Bien des irrégularitez dans les procédures. On (b) nomma pour Commissaires triennaux civils plusieurs écrivains qui étoient connus de tout le monde pour les plus ardens à sa perte. Et tout ce qu'il put faire représenter sur cela ne lui servit de rien. Tous les Docteurs de la Communauté de Saint Sulpice, contre qui la lettre de Monse. Arnauld étoit écrite, eurent la dureté & l'injustice de demeurer ses juges nonobstant sa refusalion, au lieu qu'il ne leur faisoit qu'un peu d'honneur pour les porter à se recuser eux-mêmes, & comme font les honnêtes gens dans les tribunaux mêmes laïques (c).

(D) On l'inquieta à Liege l'an 1690. Six Supérieurs s'assemblerent pour exploiter raisonnablement contre lui. Ce furent le Gardien des Recollets, le Gardien des Cordeliers, le Sous-Prieur Vicaire des Augustins, le Recteur des Jesuites, le Vicaire des Carmes Dechauffez, & le Prieur des Jacobins. Ils l'appellerent un certain Arnold; mais, ne leur en déplaisoit, cela ne fait point d'honneur à leurs Communautés; il y a là ou une ignorance impardonnable à des gens de lettres, ou une affectation d'airs de daigneux, qui ne s'ed pas bien à des personnes consacrées au service divin, & qui decretent pour la foi. Il n'y a point d'homme de let-

tres qui puisse dire, sans s'exposer à la risée des Savans, un certain Scaliger, un certain Sirmond un certain Petau, un certain Saumaïse, un certain Grotius, un certain Seldenus, & (s'il s'agit du Docteur de Sorbonne) un certain Arnauld. Les disputes où ce dernier se trouve encore engagé ont fait tant de bruit, & sont remarquables par tant de grans exploits de part & d'autre, que tout homme d'étude qui se verroit soupçonné de les ignorer, auroit sujet d'opposer à ces soupçons injurieux ces quatre vers (e) de Virgile,

*Quis genus Eneadam, quis Troja nesciat urbem,
Virtutesque, virosque, aut tanti incendia belli?
Non obtusa adeo gestans pectora Panis,
Nec tam aversus equo Tyria sol jungit ab urbe.*

Quoi qu'il en soit, je ne saurois m'empêcher de mettre ici le decret (f) des six Regulariers de Liege; la latinité en est si exquise, qu'elle pourroit delasser un peu mon lecteur. Nos infra scripti Superiores Conventuales Regularium in Civitate Leodiensi; certiorati de Conventiculis, que habentur apud CERTUM ARNOLDUM doctorem suspectam spargentem, censens D. Vicarium charitative certiorandum, ut similia Conventicula dissipare, & prohibere non dédignetur cum dicto Arnolde conversationes. Datum in Conventu Minorum hac 25. Augusti 1690. Ad quem effectum commissus R. P. M. Ludovicum Lamet Priorem Dominicanorum, ad nomine nostro accedendum D. Vicarium, & exponendum intentionem nostram. L'Auteur de la Question curieuse dit bien (g) que le P. d'Herin s'étoit vanté d'avoir eu commission ou permission de son Altesse l'Evêque de Liege de faire arreter Mr. Arnauld, par tout où il le trouveroit dans le Diocèse, mais il traite (h) cela d'une insigne fausseté.

(E) De l'ESPRIT DE Mr. ARNAULD. Il y auroit cent choses à rapporter touchant cet Ouvrage, mais comme on aura apparemment d'autres occasions d'en parler, on se bornera ici à un petit nombre d'observations. L'Auteur de ce livre avoit publié un Ecrit qui eut beaucoup de succès.

(e) Encl. lib. 1.
(f) Il est rapporté dans la p. 228. de la Question curieuse.
(g) Pag. 198.
(h) Pag. 200.

(a) Question curieuse, p. 58. & 59.
(b) Ib. p. 69. & 70.
(c) Ce terme sera bien des gens, qui ne croient pas que les tribunaux civils puissent être comparez aux Ecclesiastiques, que comme le bon au moins bon.
(d) Il est à la page 71. de la Question curieuse. Voyez dans les Nouvelles de la Rep. des lettres, mais de Frain. 1686. art. 3. ce que Mr. de Launoi jugeoit de cette affaire Sorbonnique.
REFLEXION sur ce que Mr. Arnauld a été traité de un hérétique.

* Voyez la remarque C de l'article d'Antoine Arnauld l'Avocat.

longue liste des faussetés de fait qui regardent ce Docteur, mais nous nous contenterons d'en rapporter quelques-unes. On l'a fait naître Huguenot* : on l'a mis de (F) l'Assemblée

succés. Ceux qui eurent soin de l'impression à la Haye l'intitulèrent, *La Politique du Clergé de France*. Ce sont des Dialogues où il y a beaucoup d'agrémens & de politesse, mais peu de solidité de raisonnemens, & très-peu de circonspection dans le débit de plusieurs faits notoirement faux. Monsieur Arnauld refuta (†) ce livre avec un peu trop de hauteur, & d'une manière d'autant plus desobligeante, qu'il convaincoit manifestement son adversaire d'avoir très-mal raisonné, & d'avoir avancé plusieurs faussetés.

(†) Dans l'Apologie pour les Catholiques imprimée en 1682.

(*) Intitulé, Préfervatif contre le changement de Religion.

Il entama un autre (a) Ouvrage du même Auteur ; il fit paroître qu'il avoit envie de repliquer à l'Apologie de la Morale des Reformez au sujet de l'Inamissibilité de la Grace, en un mot l'Auteur de la Politique du Clergé previt très-bien qu'il alloit avoir en la personne de Monfr. Arnauld un Adversaire qui ne lui laisseroit aucun repos, & qui ne lui passeroit aucune contradiction, aucun faux raisonnement, ni aucune fausseté de fait. Cela n'accommodoit nullement un homme qui vouloit publier beaucoup de livres, & qui ne se donnoit gueres la peine de revoir ce qu'il avoit une fois écrit. Il s'abandonnoit à son feu, & à son imagination, & c'étoit une source inépuisable de fautive Logique, & de contradictions grossières. Il chercha donc les moyens de n'avoir plus Mr. Arnauld à ses trousses, & rien ne lui parut plus propre pour cela que de l'attaquer personnellement, je veux dire que de lui imputer toutes sortes de mauvaises qualitez personnelles. Il executa ce dessein avec tout l'emportement imaginable, & se trouvant en train de medire il n'épargna quoi que ce soit ; il se jeta à travers champs à droite & à gauche, pour trouver plus d'occasions de fatiguer, & l'on peut dire de lui sur le chapitre de la médiance ce que l'on disoit de Voiture sur le chapitre de l'Amour ; il l'a étendu depuis le sceptre jusqu'à la boulette, depuis la couronne jusques à la calé. Monsieur Arnauld ne trouvant pas à-propos de se commettre avec un homme qui se servoit de telles armes, prit le parti de se taire absolument par rapport aux Reformez, & ainsi ce que toute la Société des Jésuites n'avoit su imaginer, un seul Ministre l'imagina & l'executa heureusement ; je parle du secret de faire taire ce Docteur. Ce n'est pas le seul avantage que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld ait retiré de cette satire ; il imprimait une telle crainte à cent Auteurs qui auroient voulu l'attaquer, & à une infinité d'autres personnes à qui il auroit pu se rendre désagréable, qu'ils n'ont osé s'attirer son indignation. Cela ne doit pas tant surprendre ; car enfin il y a peu de familles à qui on ne puisse reprocher (b) quelque aventure, ou qui n'aient des ennemis assez malicieux pour l'attaquer par quelque bon conte, lors qu'on fait par qui le faire imprimer impunément. L'Esprit de Mr. Arnauld sembloit promettre l'impression à toutes les historiettes scandaleuses qu'on enverroit par la poste ; soit qu'elles regardassent un simple particulier comme le Prêtre Soulier, soit qu'elles regardassent un Secrétaire d'Etat comme feu Mr. Colbert.

(F) On l'a mis de l'Assemblée de Bourg-Fon-

taine.] L'abus de Du Pleix à l'égard du pere n'est rien en comparaison de la fausseté que Monsieur Filleau, Avocat du Roi au Presidial de Poitiers, publia touchant le fils en l'année 1654. car il y a nul lieu de douter, qu'il n'ait mis Mr. Arnauld au nombre des sept Docteurs de l'Assemblée de (c) Bourg-Fontaine. Voici ce que c'est en peu de mots. Mr. Filleau publiait en 1654. une Relation Juridique de ce qui s'étoit passé à Poitiers, au sujet de la nouvelle doctrine de Janseusius, exposa qu'un Ecclesiastique lui avoit dit, que dans une Conférence que sept personnes eurent à Bourg-Fontaine l'an 1621. il fut délibéré des moyens d'aneantir le Christianisme ; que cet Ecclesiastique étoit l'un des sept personnages ; qu'il avoit rompu quelque tems après avec les six autres, dont il ne restoit qu'un en vie, & qui étoient (J. D. V. D. H.) (C. J.) (P. C.) (P. C.) (A. A.) (S. V.) Par de certaines circonstances dont ce recit est accompagné, & par le caractère de certains livres, qu'on fait entendre n'avoir été publiés qu'en execution des engagements de Bourg-Fontaine, tout le monde a cru que les lettres du 1. nom designoient Jean du Verger de Hauranne Abbé de S. Cyran ; que celles du 2. designoient Corneille Janseusius Evêque d'Ipre ; que celles du 3. designoient Philippe Cospean Docteur de Sorbonne, Evêque de Nantes, & puis de Lisieux ; que celles du 4. designoient Pierre Canus Evêque de Belley ; que celles du 5. designoient Antoine Arnauld, dont nous parlons dans cet article ; & que celles du 6. designoient Simon Vigor Conseiller au Grand Conseil. Mr. Filleau assure, qu'il fut resolu dans cette Assemblée d'attaquer les deux Sacremens les plus frequentez par les adultes, qui sont celui de la Penitence, & celui de l'Eucharistie ; & le moyen d'y parvenir fut ouvert par l'éloignement que l'on en procureroit ; non en témoignant aucun dessein de faire en sorte qu'ils fussent moins frequentez, mais en rendant la pratique si difficile, & accompagnée de circonstances si peu compatibles avec la condition des hommes de ce tems, qu'ils restassent comme inacessibles, & que dans le non-usage, fondé sur ces belles apparences, on en perdit peu à peu la foi. Le public a cru que cela s'adressoit à Mr. Arnauld, à cause de son livre de la frequente Communion, & qu'ainsi Mr. Filleau n'entendoit que lui, par le cinquième de ces dangereux (d) Conspirateurs contre la Religion Chretienne, marqué (A. A.)

Comme il ne s'agit pas ici d'examiner la verité ou la fausseté de cette conspiration, je me contenterai de dire que Monsieur Arnauld traita (e) cela d'un des plus grans excés de calomnie qu'on ait jamais vu, & qu'en particulier il le justifia invinciblement de l'accusation qu'on lui avoit intentée, de s'être trouvé à la conference de ces Deistes. Car il fit voir qu'étant né en 1612. il n'avoit que neuf ans lors qu'on pretendoit qu'elle s'étoit tenuë. Cette justification est si forte, que non seulement le silence du Denonciateur, mais aussi l'aveu formel d'un de ses amis fit conoître qu'on n'avoit

(c) C'est une Chartrreuse à 16. ou 17. lieues de Paris.

(d) Le 4. Facium pour les parens de Janseusius, pag. 11. & 12. montre que c'est lui qu'on a designé dans la Relation Juridique.

(e) Dans sa lettre à Paris, en 1655. voyez aussi la 1. partie du 4. Facium des parens de Janseusius.

(b) Les Espagnols ont ce proverbe, no ay generacion do no aya puta ó ladron.

L'Assemblée de Bourg-Fontaine: on l'a fait aller (G) au Sabat: on l'a envoyé commander (H) les troupes Vaudoises: on lui a donné la charge (I) d'Écuyer du

(a) Dans le livre intitulé, Le Port-Royal & Geneve d'intelligence contre le S. Sacrement de l'Autel. Imprimé à Paris en 1696.

(b) Le P. Hazart dans sa Réponse au Factum pour les Parens de Janfenius. Voyez l'Épist. des Ouvr. des Sav. Fev. 1688. & la 2. partie du 4. Fac-tum des Parens de Janfenius.

(c) Quatrième Factum pag. 2.

(d) C'est apparemment la suite Duchesse de Longueville.

(e) Tome 3. de la Morale Pratique, chap. 11. pag. 257.

l'impuissance de répondre qui l'auroit forcé à se taire, & qu'il y auroit donné les mains.

(H) Envoyé commander les troupes Vaudoises.] La fausseté que voici n'est gueres plus vraisemblable que la precedente. Il y a (f) eu des nouvelles manuscrites qui ont assuré positivement, que cet Arnauld qui est à la tête des Vaudois est Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne, qu'il s'est enfin déclaré, & qu'il fait merveille en Savoie à la tête des troupes du party. Ce seroit une metamorphose bien surprenante, si à l'âge de 78. ans un Docteur de Sorbonne, qui n'a jamais fait qu'étudier, & qui a tant écrit contre les Ministres, étoit devenu lui-même un Ministre Colonel, qui eût pendu la plume au croc, pour ne se servir que du moutquet & du sabre, travaillant à faire parler des Carabins d'Arnauld, encore plus qu'un de ses oncles, fort connu des Rochelois, n'en fit parler sous le (g) regne de Louis XIII. Feu Mr. l'Evêque de Liege a ouï dire (b) à sa table que Mr. Arnauld avoit fait ab-juration de la foi Catholique à Boysteduc, & qu'il s'y étoit marié. La plupart de ceux qu'on appelle zelateurs, ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. Ils ne font pas comme Dieu qui ne veut point la mort du pecheur, mais qu'il se convertisse & qu'il vive; ils veulent que leur accusé se pervertisse, & ils font fâchez qu'il ne passe pas dans le parti ennemi, afin de rendre veritables leurs accusations. Ils aiment mieux qu'un autre se damne, que s'ils passoient pour des calomnieux infignes. Voyez (i) ce qu'a dit un Auteur moderne.

(I) La charge d'Écuyer du Goliath Pierre Jurieu.] Ceux qui ont placé Monsieur Arnauld à la tête des Vaudois lui ont fait sans doute plus de plaisir, que ceux qui l'ont représenté comme l'Écuyer du Goliath Mr. Jurieu. C'est ce qui a fait Monsieur l'Evêque de Malaga dans sa Plainte Catholique, en appliquant le mieux qu'il a pu à ces deux fameux Ecrivains une pensée de St. Bernard sur Pierre Abelard & (k) Arnaud de Bresse; ce qui lui donne lieu d'employer cette conclusion: Isti qui modo surrexerunt novus Goliath, & ejus armiger, Petrus silicet, & Arnaldus publici a vu la lettre que Monsieur Arnauld a écrite à ce Prelat, où il lui montre qu'il faut qu'on ait étrangement surpris (l) son Altesse, puis qu'on lui a fait prendre le Docteur Arnauld, & pour l'Écuyer de Jurieu le Goliath des Protestans, contre le party Catholique. Car, poursuit-il, a fait un vôtre Altesse, auroit-elle été capable, si elle avoit connu cet Arnauld, d'une aussi grande faute de jugement, que de mettre du même party les deux ennemis les plus déclarez, & de prendre celui qui a soutenu avec zèle la cause de l'Eglise contre ce Ministre, pour son associé & son confident dans la cruelle guerre qu'il fait à l'Eglise. Il est certain que les deux Auteurs qu'on a pris l'un pour Goliath, l'autre pour l'Écuyer de Goliath, le sont si peu, qu'il n'est pas plus faux que Monsieur Arnauld ait assisté à la Conference de Bourg-Fontaine, ou au Sabat, ou à l'irruption des Vaudois, qu'il est faux qu'il soit l'Écuyer du Goliath Pierre Jurieu. Rien donc ne sauroit être

(f) Voyez les Mémoires du Sieur de Pontus.

(b) Troisième plainte de Mr. Arnauld, pag. 3.

(i) Critique générale de Maimbourg, pag. 581. de la 2. édition.

(k) Le P. Maimbourg s'est fort joué sur la même équivoque Decadence de l'Empire; & le P. Theoph. Raynaud a fait un livre intitulé, Arnaldus de Britia redivivus in Arnaldo de Lutetia.

(l) On le traitte ainsi, à cause qu'il étoit fils naturel de Philippe IV. Roi d'Espagne.

du Goliath Pierre Jurieu : on a dit qu'il avoit (K) été banni de France, & qu'il avoit fait l'Apologie pour les Catholiques afin de recouvrer (L) ses Benefices :

être non seulement plus froid, mais aussi plus éloigné de la vérité, que les allusions trouvées dans le passage de St. Bernard.

C'est ce que le prétendu Goliath n'a pas moins reproché à l'Auteur de la Plainte Catholique, que le prétendu Ecuyer. Si cet Evêque avoit du bon goût, (a) dit-il, il n'auroit pas fait vouloir ses violentes invectives sur de froides allusions des noms d'Arnaud de Bressé & Pierre Abaillard; voulant que Monfr. Arnaud soit le successeur d'Arnaud de Bressé, & le Ministre Pierre Jurieu celui de Pierre Abaillard. Il n'auroit pas appelé ce Ministre le Goliath ennemi de l'Eglise, & Armand son Ecuyer. Cet Arnaud & ce Ministre s'entendent trop mal, pour faire partie ensemble: & de plus Mr. Arnaud est bien d'âge, de taille & de force à être le Goliath plutôt que l'Ecuyer: aussi le prétend-il bien, & l'on veut bien lui en laisser l'honneur.

Je remarquerai ici un petit défaut de mémoire de Mr. Arnaud. C'est qu'ayant parlé dans sa Réponse au II. tome de la Défense des nouveaux Chrétiens de sa lettre à Mr. l'Evêque de Malaga, il (b) se plaint qu'après la froide comparaison d'Arnaud de Bressé avec Arnaud de Paris, & de Pierre Abaillard avec Pierre Jurieu, on fait dire au Prelat, que ce Docteur est le Goliath du party, & le Ministre, son Ecuyer. Nous avons vu qu'on lui a fait dire tout le contraire.

(K) Qu'il avoit été banni de France.] Un Docteur de Sorbonne (c) Savoyard de nation, a soutenu dans ses Préjugés légitimes contre le Jansenisme, imprimé (d) à Geneve l'an 1686. que Monsieur Arnaud avoit été chassé de France par ordre du Roi. C'est ce que signifient ces paroles de l'Avertissement au Lecteur; Je n'ay pas cru pouvoir dire la vérité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartuffe, QUE LA JUSTICE DU ROI TRES-CHRETIEN A RENDU FUGITIF dans la Hollande. Il est néanmoins certain qu'il s'est retiré hors du Royaume volontairement; & l'on n'en sauroit douter après les lettres qu'il écrivit en 1679. à Mr. le Chancelier le Tellier, & à Monfr. l'Archevêque de Paris, imprimées dans le I. tome de l'Esprit de Monfr. Arnaud l'an 1684. De sorte qu'il est assez étrange, que deux ans après l'Abbé de Ville ait fait paroître qu'il ignoroit une vérité exposée aux yeux de tout le monde, dans une Satyre qui a tant couru. Mais il est encore plus étrange qu'en l'année 1690. Monfr. Arnaud ait été obligé de faire imprimer ces deux lettres,

(a) Reli-
gion des
Jesuites,
Pag. 59.

(b) A la
fin du 3.
tome de la
Morale
pratique,
Pag. 773.

(c) Il s'a-
ppelle l'Ab-
bé de Ville.
Voyez les
Nouv. des
la Rep. de
Lettres
Juillet
1686.
art. 8.

(d) Il ne
saut pas
s'arrêter
au titre,
qui porte
à Cologne
chez Abra-
ham du
Bois.

(e) Quest.
curieuse,
Pag. 212.

(f) Tome
I. pag. 38.

(g) Lettre
5.

pour relater ceux qui (e) publient par tout qu'il est rebelle à son Roi, & qu'il a été chassé de France comme un brouillon. Je ne croi pas que l'Auteur de son Esprit ait débité un moindre mensonge que celui-là, en soutenant qu'il (f) a été chassé de Flandres. Bien que ce bonhomme, poursuit-il, croye que ses aventures sont fort enterrées, on n'a pas laissé d'apprendre de bonne part, qu'il avoit été chassé des Pays-Bas par ordre du Gouverneur. Le terme de chasser dont l'Auteur de la Critique generale du Calvinisme s'est servi est un peu équivoque. Ils ont fait croire, dit-il, (g) que la maison de Monfr. Arnaud étoit un Rendé-vous de Mecontens, qu'on y tenoit des con-

ferences pleines de cabale & de faction, qu'on y préparoit des mémoires pour la Cour de Rome, en un mot ils ont obtenu tout ce qu'il falloit pour le CHASSER avec le reste de la troupe. Cela ne veut dire sinon qu'ils obtinrent qu'on donnât certains ordres à Mr. Arnaud, qui furent causés qu'il se choisit une retraite dans les pais étrangers.

(L) Afin de recouvrer ses Benefices.] L'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud s'est fort abusé, lors qu'il a soutenu que Mr. Arnaud avoit fait l'Apologie pour les Catholiques dans la vue d'obtenir son rapel en France, afin d'y (b) jouir paisiblement de son bien, & de ses Benefices; & que la crainte qu'on ne fit consigner ses Benefices l'a engagé dans quelques demarches. On ne pourroit gueres mieux convaincre cela de faux par une demonstration geometrique, que par la declaration que Monsieur Arnaud a faite publiquement, qu'il n'a aucun Benefice; car il n'entrera jamais dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, qu'un Docteur aussi jaloux de sa reputation que celui-là, & qui ne peut s'attendre à aucun moyen d'éviter la plus motifante de toutes les confusions, en cas qu'il ne faussement qu'il ait quelque Benefice, en ait quelcun, s'il se trouve qu'il ne l'ie dans un Ecrit imprimé. Il ne faut donc que jeter les yeux sur ces paroles de Monfr. Arnaud, pour être démonstrativement convaincu du mensonge de son Adversaire. La maniere séditieuse, (i) dit-
il, dont ils avoient osé parler des affaires de ce
pass-la, a obligé l'Ambassadeur de sa Majesté
Britannique, d'obtenir de Messieurs les Etats la
condamnation de plus emporté de leurs Vieselles,
auguel il leur a plu de donner pour titre l'Esprit
de Monfr. Arnaud, quoique je sois peut-être le
moins mal traité d'un grand nombre de personnes,
qu'ils y deservent sans aucun raport à moi, que
ridicule ou imaginaire, n'ayant presque rien autre
chose à me reprocher que des intentions, cabées,
fondées sur des faussetez manifestes: comme
lors qu'ils disent, que ce n'a été par aucune
vue de Religion, que j'ai fait l'Apologie pour les
Catholiques, mais par une vue d'intérêt, pour ne
pas perdre mes Benefices, MOI QUE TOUT LE
MONDE SAIT QUI N'EN AI AUCUN. C'est ainsi
qu'il parle dans une lettre datée du 20. Oc-
tobre 1684. Il ne parle pas moins affirmati-
vement dans un (k) livre imprimé, en 1689.
Pour le livre faussement intitulé l'Esprit de Monfr.
Arnaud, il n'a (l) jamais eu aucune pensée d'y
repondre; car lui ayant été envoyé quelque tems
après qu'il parut, en ouvrant l'un & l'autre tome
en divers endroits, il tomba sur des choses qui
furent assez conoître le genie de ce Ministre, comme
est cette folle calomnie, Qu'on laissoit lire à Port-
Royal les livres des Sociniens à des (m) enfans
de qualité de 12. ou 13. ans, à qui on enseignoit
les lettres humaines. Et une autre non moins ri-
dicule, quoi que moins atroce, que Mr. Arnaud
QUI N'A AUCUN BENEFICE, ET QUI N'EN
A JAMAIS RECHERCHÉ, a écrit l'Apologie des
Catholiques pour conserver ses Benefices. Il con-
clut de là, qu'un calomniateur si ouré & si de-
raisonnable, étant indigne de creance ne meritoit
aucune reponse, & il n'a depuis rien lu de ce li-
vre,

ces: on lui a imputé (M) plusieurs livres; on a imputé son silence à une fausse

vre, avant que votre Defenſe eût paru, Voilà ce que je ſai d'original.

Il eſt donc arrivé à l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld, ce que les Latins exprimoient par le proverbe, *Cantherus in porta*: il a bronché dès le premier pas.

(M) On lui a imputé plusieurs livres.] Nous diviſerons cette remarque en 4. Sections.

I. Sans avoir égard à l'ordre du tems, je donnerai pour la premiere ſaufſeté en matiere d'attributions de livres celle qui regarde la Perpetuité de la foi, Car cet Ouvrage a donné lieu à l'une des plus celebres diſputes, qui ſe ſoit jamais excitée entre les Catholiques Romains & les Proteſtans. Monſ. Claude, qui a été le Tenant de ceux-ci, en a remporté la plus belle reputation que jamais Miniſtre ſe ſoit acquiſe: & Monſ. Arnauld, qui a été le principal Tenant de ceux-là, n'a jamais peut-être employé avec plus d'application qu'alors toutes les forces de ſon eſprit. On a vu de part & d'autre dans le cours de cette fameuſe conteſtation, tout ce que le genie, l'éloquence, la lecture, la Logique peuvent fournir de plus brillant, & de plus fort; chaque parti pretend avoir remporté la victoire; ſans que les peines incroyables que le Port-Royal s'eſt données, pour faire venir à grans frais un grand nombre d'attestations du Levant, ayant presque de rien ſervi, contre la persuasion où étoient les Reformez touchant la foi des Chrétiens de ce pais-là par raport à l'Eucharistie. L'ignoſſance qui regne parmi ces Chrétiens, le decrivit de la nation Grecque de tems immemorial ſur le chapitre de la bonne foi, la (a) venalité de ſignature dont on les croit capables &c. énervent à l'égard des Proteſtans les attestations que le Port-Royal a produites. Mais cela n'empêche pas, que cette diſpute ne puiſſe être regardée (mettant à part les prejugez de parti) comme une des plus memorables & des plus glorieuſes occupations de Monsieur Arnauld. C'eſt donc avec raiſon que j'ai commencé cette remarque, par le premier exploit de ce grand combat.

Je voudrois que l'Auteur (b) qui nous a donné un bon Abregé de la vie de Monsieur Claude, eût marqué avec la derniere précision l'époque de cette guerre, puis que Mr. Claude n'avoit mis aucune date à la preface de ſon premier livre. Ce défaut de date peut tromper beaucoup de gens, car, par exemple, j'ai la premiere Reponſe de Monsieur Claude, imprimée à Paris chez Etienne Lucas en 1672. Le titre n'apprend point ſi c'eſt la premiere, ou la ſeconde édition; & dès la premiere ligne de la preface je voi qu'il y avoit environ quatre ans que cette diſpute étoit née, & qu'il y avoit un an que le Manuſcrit qu'on avoit communiqué en ce remſ-là à Monsieur Claude étoit imprimé. Si je n'ai point d'autres lumieres je me ſens presque invinciblement porté à faire ce faux jugement, que la Perpetuité de la Foi a été imprimée pour la 1. fois l'an 1671. Je ne dis pas cela ſans avoir pris garde

de que plusieurs Auteurs ſont tombez dans de ſemblables mepriſes, pour n'avoir pas trouvé dans des prefaces la date qui leur convient. Mon édition de la Perpetuité de la Foi eſt la 4. & de l'an 1666. mais je ne laiſſe pas d'y apprendre la date de la premiere, parce que j'y trouve au bas de l'Extrait du Privilège, que ce livre a été achevé d'imprimer pour la 1. fois le 15. de Juillet 1664. La publication de la premiere Reponſe de Monsieur Claude eſt de l'an 1666. ce me ſemble. L'Auteur de ſa vie n'ayant pas cru qu'un detail precis des dates fût necellaire dans un Abregé, a été cauſe que les ſavans hommes qui ſont le Journal de Leipsic, avec beaucoup d'avantage pour la Republique des lettres, & avec beaucoup de gloire pour leur ville, qu'on peut à bon droit appeller l'Athens de l'Allemagne, ſe ſont trompez ſur le premier Ecrit de cet habile Miniſtre. Ils (c) pretendent que ſa premiere Reponſe à la Perpetuité de la Foi fut imprimée avant la ſeconde, & avant qu'il allât ſervir l'Egliſe de Montauban; mais la verité eſt que la premiere & la ſeconde ont été imprimées en même tems, après que la premiere eut couru quatre ou cinq années en manuſcrit, & lors qu'il n'étoit plus à Montauban. Revenons au fait.

Mr. de la Vezeve n'aſſure pas que la Perpetuité de la Foi ſoit un Ouvrage de Mr. Arnauld, il ſe contente de dire qu'on ſ'en croit l'Auteur. Le (d) Journal de Leipsic ſe renferme dans les mêmes bornes; mais le ſupplément de Moreri, qui a donné un ſort long article de Monſ. Claude, tiré en partie de l'abregé de ſa vie, dit tout net que Monsieur Arnauld eſt l'Auteur de la Perpetuité de la Foi. Cependant l'opinion la plus commune, & la plus probable donne ce livre à Monſ. Nicolle, les trois gros volumes de la Perpetuité deſendues à Monsieur Arnauld, & la Reponſe generale au ſecond livre de Monſ. Claude à Mr. Nicolle. La Queſtion curieuſe ne dien rien de poſitif ſur cela; parce que l'énumération qu'on y trouve des Ecrits de Mrs. de Port-Royal contre ceux de la Religion, ne diſtingue point ceux de Monsieur Nicolle, d'avec ceux de Monſ. Arnauld.

II. L'Auteur de l'Esprit de Monſ. Arnauld attribué à ce Docteur le II. volume de la Morale pratique, mais comme il n'en donne aucune raiſon, & que Mr. Arnauld (e) nié publiquement qu'il eût fait ce livre, ſans que ſon accuſateur ſe ſoit mis en devoir depuis ce tems-là de juſtifier ce qu'il avoit avancé, l'équité veut que nous jugions que c'eſt une fauſſe imputation. Il faut bien que les preuves en ſoient difficiles à donner, puis que Mr. l'Evêque de Malaga n'en parle qu'en doutant, ſur la ſeule autorité de Mr. Jurieu, *modo ſit ARNALDUS*, dit-il, (f) *ut Les Jeſuites ne la lui attribuent PETRUS JURIEUS in ſuo SPIRITU*. L'Auteur de la Deſenſe des nouveaux Chrétiens, qu'on croit être le P. le Tellier l'une des meilleures plumes de l'Ordre, a été plus decifif que le P. Prelat, quoiqu'il ne paroiffé pas avoir d'autre

B b b

fauſſetee & ſes menſonges; & qui n'impute cette Morale à Mr. Arnauld que comme il ſoit beaucoup d'autres pieces, auxquelles tous le monde ſait qu'il n'a pas eu la moindre part. Lettre d'un Theolog. ſur la Deſenſe des nouv. Chrét. pag. 2. (f) Catholic. quærim. pag. 103.

(c) Actis erudit. 1687. pag. 659.

(d) Ubi ſupra. Mais en 1673. pag. 442. il l'aſſirme.

COND tome de la Morale pratique.

(e) Il eſt certain que Mr. Arnauld n'eſt point Auteur de la Morale pratique, ſes ne la lui attribuent... que ſur la ſeule autorité de Mr. Jurieu, ces homme cauſé decrivit par ſes

PERPETUITÉ DE LA FOI. Disputé entre Mrs. Arnauld & Claude. (a) Eminentissimus unicus per Legatos Regis, Consules, Missionarios Graeviorum hanc de re testimonium, a quibus nihil non pretio extorquens. Spanhem. Strickur. in exposit. Episc. Condom. Mr. Arnauld produisit plusieurs attestations de Prêtres Grecs, pour montrer qu'ils étaient la-dessus dans les hypothesés des Catholiques Romains: mais il est vrai aussi qu'on en obtint la plupart à force d'argent. Mr. Wheeler assure dans ses voyages de Grece, qu'il a parlé à plusieurs Papes, que Mr. de Noimel neveu de Mr. Arnauld a taché de corrompre de cette maniere. Biblioth. Universit. t. 11. pag. 445. R. marquez que Mr. de Noimel n'est pas neveu de Mr. Arnauld. On le dit à apparemment, pour avoir lu dans la Reponse de Mr. Claude, l. 4. ch. 3. p. m. 597. que Mr. de Pomponne neveu de Mr. Arnauld, & Ambassadeur alors en Suede, lui avoit procuré quelques materiaux. (b) A. B. R. D. L. D. P. c'est à dire, Abel Rotoip de la Vezeve Pasteur, il étoit ci-devant Miniſtre à Cypres, & à present il eſt à la Haye.

fausse (N) raison, on lui a donné des Lunettes (O) & un valet infidele. Les principaux livres qu'il a fait depuis sa sortie de France concernent le système de la Nature & de la Grace du P. Mallebranche, le peché philosophique, la Morale pratique des Jésuites, & quelques propositions de Mr. Steyaert. Il s'est batu vigoureusement contre le Pere Simon dans ce dernier livre.

ARNGRIMUS, savant homme natif d'Islande. Cherchez JONAS.

AARON, grand Prêtre des Juifs, & frere de Moïse. Son histoire est trop facile à trouver dans le Pentateuque, & dans le Dictionnaire de Moreri, pour ne me dispenser pas d'en faire ici un article. Je dirai seulement que la foiblesse qu'il eut de condescendre aux desirs superstitieux des Israélites dans l'affaire du

veau

(a) Tome 3. de la Morale pratique, pag. 36.

PREJUGES legitimes.

(b) Ann. 1683, pag. 438. 450. & dans l'Index pag. 561. Ann. 1690, pag. 18. 595.

(c) Il le nomme mal Nicol. Que l'on attribue justement, dit-il, à Mr. Nicol, un des plus polis Ecrivains de Port-Royal.

LA DEFENSE de l'Eglise.

(d) Le titre porte à Cologne chez Pierre Marteau.

(e) Ann. 1690, pag. 18. & dans l'Index, pag. 611.

(f) Hist. des Ouvrages des Savants, Août 1689, pag. 521. Sept. 1689, pag. 34.

caution qu'on lui a faite. C'est pour cela que Mr. (a) Arnauld lui fait une rude repréhension, & qu'il l'accuse d'un jugement temeraire, qui blesse le plus la charité & la justice, si on en considère bien les circonstances. La seule raison, ajoute-t-il, que vous avez de l'en faire Auteur est le témoignage d'un homme, que vous dites vous-même être indigne de toute créance, & si de voir pour ses mensonges, qu'il n'est capable que de faire douter des veritez les plus claires, quand il les avance.

III. Le Journal de Leipsic dans l'Extrait (b) des Prejugés legitimes contre les Calvinistes, & ailleurs, attribué cet Ouvrage à Monsieur Arnauld. C'est pourtant Monsieur Nicolle qui en est l'Auteur, selon l'opinion generale de tous ceux qui sont les mieux instruits de ces sortes de particularitez; & c'est à lui notamment que l'Abbé de (c) Ville Patruibé, dans la preface du livre dont j'ai fait mention ci-dessus; où il retorque contre Mrs. de Port-Royal les prejugés, dont ils se sont servis contre la Reforme. La preuve dont se servent Messieurs de Leipsic n'est pas bonne; car bien que l'Evêque de Condom, & celui de Grenoble donnent leur approbation par un même Acte aux Prejugés legitimes, & à trois autres livres dont l'un est constamment de Monsieur Arnauld, ils ne prétendent pas que les autres le soient aussi. On les a joints ensemble, parce qu'ils étoient sortis tous quatre de Port-Royal presque en même tems. Ces quatre livres sont les Prejugés legitimes; la Reponse generale à Monsieur Claude; le Renversement de la Morale; & le second tome de la Perpetuité défendue.

IV. On a (d) imprimé à Anvers en 1689. la Défense de l'Eglise contre le livre de Mr. Claude intitulé la Défense de la Reformation. Les (e) Journalistes de Leipsic conjecturent que c'est un Ouvrage de Mr. Arnauld; mais il vient d'une autre main, savoir du Pere d'Antecourt Religieux de Sainte Genevieve, & Chancelier de l'Université de Paris, comme nous l'apprend un autre excellent (f) Journaliste.

(N) On a imputé son silence à une fausse raison. Les difficultés proposées à Mr. Steyaert, sont voir que l'Auteur du Voyage du monde de Descartes, n'a pas consulté exactement l'époque de la querelle de Monsieur Arnauld & du P. Mallebranche, quand il a dit que le premier s'y engagea, afin d'avoir un pretexte de ne pas répondre à deux livres qui avoient paru contre lui, l'un composé par un Ministre, l'autre composé par un Jésuite. Il faut avouer que le public n'est pas encore trop bien revenu de l'étonnement, que lui donnerent les premières années du silence de ce Docteur à l'égard de ces deux livres; mais il est certain, quoi qu'en

dise le Voyageur subtil & poli de ce nouveau monde, que la partie étoit liée avec le P. Mallebranche, avant que l'Esprit de Mr. Arnauld, & les Observations du P. Tellier eussent paru. Je ne dois pas dissimuler que les raisons que Mr. Arnauld a données de son silence ont plu à quelques personnes; mais il s'en faut beaucoup qu'elles aient plu à tous les lecteurs. J'ai déjà rapporté un passage (g) qui concerne ces raisons, en voici un autre; Et (h) quant à Mr. Jurieu, il s'est rendu si fameux dans toute l'Europe, par ses médiances & ses calomnies, qu'il n'est plus capable de faire du mal à ceux qu'il déchire. Je scay que deux diverses personnes tous deux Protestans en ont écrit à Monsieur Arnauld, comme d'un homme décrié parmi les siens, & dont les emportemens leur faisoient honte, & qu'ils se font offerts de lui envoyer des memoires qui le seroient connoître pour tel qu'il est. Mais on ne s'étonne pas que Monsieur Arnauld ne les ait pas pris au mot, & qu'il n'ait pas voulu perdre le tems à écrire contre un homme qui n'est fort qu'en injures & en médiances. Il produit tout incontinent quelques faits, qu'il prétend n'être que des calomnies atroces publiées par ce Ministre. Les raisons (i) qu'il donne de son silence par rapport au P. Tellier ont satisfait peu de gens.

(O) Des Lunettes & un valet infidele. Les Ecrits publiez sur le commerce de lettres d'un faux Arnauld avec un Professeur de Doctinal, contiennent des choses qui pourroient convenir à cet Ouvrage, néanmoins je ne rapporterai que la maniere dont Mr. Arnauld refuse la plainte qu'on lui a imputée d'avoir été volé par son valet, & d'avoir de la peine à cause de son grand âge à lire le petit caractère. Comment, (k) dit-il, me pourrois-je plaindre d'un valet qui m'auroit volé & trahi, moi qui n'en ai jamais eu que de très-fidelles, François Piccolomini qui n'en ai eu aucun depuis douze ans que je suis sorti de Paris. Dans une note sur la lettre de Mr. de Ligni il y a, que jamais Mr. Arnauld ne s'est servi de lunettes, & qu'il ne laisse pas de lire la plus petite lettre aussi bien que la grosse (l). Voilà deux petites singularitez, qui meritoient d'être communiquées aux curieux de l'histoire des hommes illustres. Pour l'intrigue du faux Arnauld, c'est une des plus fines Comedies qui ait été jamais jouée: le succès en a été aussi grand que les auteurs le pouvoient attendre. Il n'y a peut-être point d'exemple de mortalité, qui ait enlevé en si peu de tems plus de Professeurs à une Academie, que cette affaire en a enlevé à l'Université de Doctinal, & jamais décharge n'éclaircit si bien les rangs: c'est de quoi se souvenir de cette parole du Psalmiste, & renovabis faciem terra.

(g) Il est à la page 237. de 3^e tome de la Morale. Voyez aussi la page 361.

(h) Différence sur le prétendu bonheur des plaisirs des sens, pag. 12.

(i) Morale par. t. 3. pag. 266. 267.

(k) Prémiere Plainte, pag. 9.

(l) Impairialité rapporte que hi, moi qui n'en ai jamais eu que de très-fidelles, François Piccolomini qui n'en ai eu aucun depuis douze ans que je suis sorti de Paris. Page de 84. ans ne s'est servi de lunettes.

(m) Le Valésiana p. 3 nous apprend qu'Hadrien Valois à plus de 80. ans écrit, voit & lit qui ait enlevé en si peu de tems plus de Professeurs soit les caractères les plus menus sans secours de lunettes.

veau d'or, a donné lieu (A) à bien des mensonges. Un certain Moncæjus publia vers le commencement du XVII. siecle une Apologie * d'Aaron qui fut condamnée à Rome par l'Inquisition, comme le Jésuite Cornelius à Lapidé † l'avoit prédit à l'Auteur. On suppose dans cette Apologie qu'Aaron eut dessein de représenter le même objet que Moïse représenta dans la suite, je veux dire un Cherubin, & que contre son intention les Israélites adorèrent cette figure. Un Docteur de Sorbonne, ‡ Chanoine d'Amiens, refuta solidement ces suppositions l'an 1609. Il y en a qui disent que la crainte d'être assommé fit qu'Aaron eut cette criminelle complaisance, & qu'il espérait qu'en proposant aux femmes de fournir leurs pendans d'oreille, il éluderoit la demande de ce peuple, comme si elles eussent dû aimer mieux n'avoir point de divinité visible, que se priver de leurs ornemens; mais qu'il éprouva que rien ne coûte à des esprits enivrez de superstition & d'idolatrie. L'Écriture Sainte ne favorise nullement ceux qui prétendent que le veau (A) d'or n'étoit que de bois doré.

ARRIA, ou ARRIE, nom de quelques Dames Romaines dont je parlerai dans les remarques de l'article Petus.

ARSENIUS, Diacre de l'Eglise Romaine, illustre par la noblesse de sa famille, mais beaucoup plus par sa vaste érudition & par sa piété, fut choisi pour

(A) Donné lieu à bien des mensonges.] I. Le

& subreptice; traditions puériles insérées: & néanmoins on ne promet dans la préface que pure vérité, & on déclare que cette translation a été faite non pas pour les cleres, mais pour les laïcs Commens & simples Religieux & Heremites qui ne sont pas lettrés comme ils doivent. Cela même rend plus blâmable l'infidélité du Traducteur: les habits les gens se peuvent garantir du piège, les ignorans ne le peuvent pas. Au reste la barbe d'or n'est pas l'unique chimere que les Rabins ayent forgée. Ils ont dit que l'eau que Moïse fit avaler impregnée des corpuscules du veau d'or, fit le même effet à-peu-près que les eaux de jalousie. Elle causa des enflures, & des ulceres à ceux qui étoient coupables, & ne fit nul mal aux innocens (c).

Rabin Salomon a cru (a) que le veau que les Israélites adorèrent étoit vivant & animé, & qu'Aaron le voyant marcher & manger à la manière des autres veaux, lui dressa un autel. Il y a quelque chose de semblable dans (b) l'Alcoran. II. Plusieurs Rabins pour disculper Aaron disent que ce ne fut point lui qui fit le veau d'or; qu'il n'y contribua qu'en jettant l'or dans le feu, pour se délivrer de l'importunité du peuple, mais que certains Magiciens qui s'étoient mêlez avec les Israélites à la sortie d'Égypte, donnèrent la figure de veau à cet or.

Comme l'Écriture déclare que ce fut un Ouvrage de fonte à quoi on employa le burin, on peut supposer deux choses; ou que l'on fit un moule semblable à un veau, dans lequel on jeta l'or fondu, ou qu'après avoir fait une masse d'or, on la convertit en veau par le moyen de la sculpture. III. Plusieurs ont cru qu'Aaron ne fit point un veau tout entier, mais seulement une tête. IV. On conte que

la (c) poudre du veau d'or que Moïse fit brûler, & mêler dedans de l'eau dont les Israélites burent, s'arrêta sur les barbes de ceux qui l'avoient adoré, & eurent les barbes dorées, qui fut une marque spéciale pour reconnoître ceux qui avoient adoré le veau. Ce conte a été inséré au chapitre 32. de l'Exode dans une Bible Française imprimée à Paris l'an 1538. par Antoine Bonnemere qui dit en sa préface; Cette Bible en François a été la première fois imprimée à la requête du Très-Christien Roi de France Charles VIII. de ce nom, assavoir en l'an 1495. & depuis a été corrigée & imprimée. La même préface fait savoir que le Traducteur François n'a rien ajouté que pure vérité comme elle est en la Bible Latine, & que rien n'en a été laissé sinon choses qui ne se doivent point translater.

Ainsi on doit prendre pour un fait certain ce qui regarde les barbes dorées, & une autre chose de semblable alloi qui a été insérée au même chapitre 32. c'est que les enfans d'Israël crachèrent si fort contre Hur qui refusoit de faire des Dieux, qu'ils l'étouffèrent. Le livre (d) d'où j'emprunte ceci a été fait par un Ministre Wallon, qui ne manque pas de se recrier sur la hardiesse que l'on a eue d'ajouter certaines choses d'un côté, pendant que de l'autre on faisoit des suppressions. Double attentat; version obreptice

(a) Apud Cornel. à Lapidé in Exod. pag. 605.

(b) meli taurum fuit, corporeum, emittentem mugitum. In Azora 30. Latini Codicis, 20. Arabici, apud Seldennum de Diis Syrii Synt. 2. c. 4. p. m. 54.

(c) Voyez Jeremie de Pour à la Page 829. de sa Divine Melodie.

(d) Il a pour titre La divine Melodie du Saint Psalmiste, & est imprimé à Amstel. l'an 1694. L'Auteur se nomme Jeremie de Pour.

(B) Que le veau d'or n'étoit que de bois doré.

L'Écriture dit (f) expressément que ce fut un veau de fonte; & si elle dit (g) ensuite que Moïse le brûla & le réduisit en poudre, cela ne doit pas nécessairement s'entendre comme si cette idole avoit été faite d'une matiere combullible; cela peut signifier que Moïse refondit cet or, & qu'il le divisa en parties très-menues qui étant jettées dans l'eau y devinrent imperceptibles, comme celles qu'on dit que le Tage & le Pactole charrient. Ainsi François Junius pourroit bien s'être trompé quand il a dit (h), Quamvis non tam existimari possit vitulus iste totus ex auro fuisse constatus, quam auri laminis tantummodo obductus, cetera ligneus, ut quem S. littera tradunt combustum atque in cineres versum. Il a eu plus de sujet de mettre Aaron à la tête de son Catalogue des anciens Sculpteurs, Architectes, Peintres, Statuaires, &c. Aaron meritoit cette place par le droit d'antiquité, quand même l'ordre alphabetique ne la lui donneroit pas. Cela me fait souvenir de ceux qui disent qu'il faisoit que Moïse fût en perfection la Chimie, puis qu'il savoit faire de la poudre d'or, ou reduire l'or en poudre. Plusieurs croyent qu'Aaron ne fit qu'ordonner à des Orfèvres la fonte du veau d'or, & qu'il n'y mit point la main lui-même; & que Moïse n'ordonna point aux Israélites de boire la poudre d'or, mais que l'ayant jettée dans le torrent qui étoit le seul endroit d'où ils pouvoient boire, on a eu raison de dire qu'il leur avoit fait avaler l'idole qu'ils avoient adorée (i).

(i) Voyez Rives sur le ch. 32. de l'Exode Oper. t. 1. pag. 1184.

* Elle a pour titre Aaron pugnans. On la rimprima à Francfort l'an 1675. in 8. L'édition de Leipzig 1689. in 12. dont il est fait mention au 17. tome de la Bibliothèque universelle ne differe de celle de Francfort, qu'en ce que les Libraires ont imprimé un nouveau titre.

† Cornel. à Lapidé a écrit cette translation à des Commens & simples Religieux & Heremites qui ne sont pas lettrés comme ils doivent. Cela même rend plus blâmable l'infidélité du Traducteur: les habits les gens se peuvent garantir du piège, les ignorans ne le peuvent pas. Au reste la barbe d'or n'est pas l'unique chimere que les Rabins ayent forgée. Ils ont dit que l'eau que Moïse fit avaler impregnée des corpuscules du veau d'or, fit le même effet à-peu-près que les eaux de jalousie. Elle causa des enflures, & des ulceres à ceux qui étoient coupables, & ne fit nul mal aux innocens (c).

(f) Exod. chap. 32. (g) Ibid. v. 20. (h) In Catalogo Artistarum, pag. 1.

(i) Voyez Rives sur le ch. 32. de l'Exode Oper. t. 1. pag. 1184.

être envoyé à l'Empereur Theodose qui cherchoit un Precepteur à son fils Arcadius. Ce fut le Pape Damase qui fit ce choix. Arsenius arriva à Constantinople l'an 383. Il y fut très-bien reçu par l'Empereur, qui lui donna toute sorte d'autorité sur son fils. Il se sâcha même un jour & contre le disciple & contre le maître, parce qu'il avoit vu celui-ci debout, & l'autre assis pendant la leçon. Il ordonna que son fils quoi qu'il l'eût déjà déclaré Auguste, se tint debout & decouvert quand Arsenius l'instrueroit, & qu'il mit bas en ce tems-là les marques de sa dignité Imperiale. Arsenius employant toute son industrie à élever son disciple aux sciences & à la vertu, se crut obligé d'ajouter enfin le châtement aux censures. Le jeune Arcadius en fut si outré, qu'il pria un de ses Officiers de le faire de son Precepteur *. L'Officier en avertit Arsenius, qui prit le parti de se retirer secretement, & de s'en aller dans les deserts de l'Égypte. Il y passa un fort grand nombre d'années avec les solitaires de Sceté, dans les exercices de la plus fervente & de la plus austere devotion. Il y mourut à l'âge de 95. (A) ans. Theodose qui aprit avec regret la traite d'Arfenius, le fit chercher par tout sans le decouvrir †. Il y a quelques fautes (B) dans le Dictionnaire de Moreri qui concernent cet article. J'en ai trouvé aussi quelques-unes dans (C) d'autres Ecrivains.

* Tiré des Annales de Baronius ad ann. 383. n. 22. 23. Il cite Metaphrasie sous le 8. de Mai. & Surius sous le 19. de Juillet.

† Flechier, Histoire de Theodose, p. m. 273. 274.

A R -

(A) Il y mourut à l'âge de 95. ans.] Voici le partage que Monsieur Arnauld d'Andilly (a) donne à cette longue vie d'Arfenius. Il en passa, dit-il, quarante dans la Cour de l'Empereur Theodose, quarante en Sceté, dix à Trobé qui est au dessus de Babylone, à l'opposite de la ville de Memphis, trois en Canapé d'Alexandrie, & deux en ce même lieu de Trobé, où étant retourné il finit sa course dans la crainte de Dieu. Cette expression, il passa quarante ans dans la Cour de Theodose, est très-impropre, car si on n'y veut pas trouver une insigne fausseté il la faut prendre en ce sens-ci, il avoit quarante ans lors qu'il sortit de la Cour de Theodose. En effet en la prenant selon la signification propre & naturelle des termes, il faudroit qu'Arfenius eût vécu plus de six-vints ans. Il faudroit ajouter aux 95. ceux qu'il avoit lors qu'il partit pour Constantinople, choisi Precepteur d'Arcadius par Damase. Ce Pape n'auroit pas choisi un jeune garçon de 20. ans. Outre que Theodose ne regna qu'environ 16. ans, & qu'il ne reçut Arfenius qu'en la 4. année de son empire.

(B) Il y a quelques fautes dans le Dictionnaire de Moreri.] I. Arfenius n'a point pu être envoyé à Theodose l'an 383. pour être Precepteur d'Arcadius & d'Honorius, puis qu'Honorius ne naquit qu'en 384. Baronius (b) avoit marqué cette faute à ceux qui ont fait la vie d'Arfenius, & il l'avoit attribuée à quelqu'un qui (c) Elle est fautive en general que Theodose avoit deux fils, au 2. tome aliquis quod sciret duos fuisse Theodosii filios, ad de la vie jecti Honorium. Cette faute est demeurée dans des Peres des Peres, la vie (c) d'Arfenius dressée par Monsieur Arnauld d'Andilly, qui cite Rufin (d) pour son garant. II. J'avois que (e) Baronius sur la foi de la vie (f) des Peres, avance qu'Arfenius fut le parrain des deux fils de Theodose, mais cela ne s'accorde point avec Rufin, qui dit (g) qu'ils furent mis entre les mains d'Arfenius aussitôt après leur bapême : outre que Baronius lui-même a remarqué qu'on se trompe dans la vie d'Arfenius, lors qu'on dit qu'il fut envoyé par Damase pour être Precepteur d'Arcadius & d'Honorius. Le dernier n'étoit pas encore né ; l'autre avoit environ huit ans ; & il n'y a point d'apparence qu'Arfenius soit demeuré à la Cour de Theodose, jusques au tems qu'Honorius eut besoin de Precepteur. III. Monsieur Flechier dit en propres termes que Theodose fit chercher

Arfenius dans toutes les terres de l'Empire. Il n'est donc gueres apparent qu'Arfenius ne soit sorti de la Cour qu'après la mort de Theodose en 395. Cela, dis-je, n'est gueres apparent, quoi qu'on le donne pour un fait certain & dans le premier volume du Dictionnaire, & dans le troisième. IV. Il ne falloit pas supprimer la circonstance que Monsieur Flechier a expressément marquée, c'est que l'Officier qu'Arcadius chargea de tuer Arfenius en avertit ce Precepteur. Le Supplément du Dictionnaire suppose qu'Arfenius en fut averti divinement. V. Arcadius ne fut point associé à l'Empire à l'âge de 6. ans, mais à l'âge de 7. ou 8. ans, comme Baronius (h), & Monsieur Flechier le remarquent. VI. Socrate n'avoit que faire d'être cité ; car ce qu'il a dit d'Arfenius n'a presque point de rapport à l'article du Supplément. En tout cas il falloit citer le chapitre 23. du 3. livre.

(C) Quelques-unes dans d'autres Ecrivains.] Matthias dans son Theatre historique (i) suppose perpetuellement qu'Arfenius fut Precepteur d'Honorius aussi bien que d'Arcadius, & cela en même tems. Il ne considere pas qu'Honorius n'étoit point né, lors qu'on envoya Arfenius à Theodose pour instruire Arcadius ; il ne songe pas qu'Honorius étoit plus jeune de neuf ans que son frere, n'étoit gueres propre à assister aux leçons qu'on faisoit à Arcadius pendant la vie de Theodose. Remarquez bien cette circonstance, puis que Matthias n'ignore point qu'Arfenius s'évada avant la mort de cet Empereur, car il remarque que Theodose le fit chercher soigneusement. Il cite le chapitre 23. du 4. livre de Socrate, où l'on ne trouve quoi que ce soit de ce qu'il a débité. Il ajoûte qu'Arcadius après la mort de son pere aprit qu'étoit Arfenius, & qu'il lui fit demander pardon de ce qui s'étoit passé, & fa saine benediction. Monsieur Doujat entraîné par le torrent joint (k) Honorius à Arcadius. Charles Etienne n'a connu notre Arfenius que sous la qualité de Patriarche ; il ne lui fait point quitter la Cour, mais son simple patrimonie pour l'envoyer dans un Couvent, en vertu d'une voix tombée des nués qui lui ordonnoit la fuite, le silence & le repos. Mr. Hofman n'a joint à cela que la charge de Precepteur d'Arcadius. Mr. Lloyd a supprimé tout l'article.

(a) Ubi infra. pag. 104.

(b) Ad ann. 383. n. 22.

(c) Elle est fautive en general que Theodose avoit deux fils, au 2. tome aliquis quod sciret duos fuisse Theodosii filios, ad de la vie jecti Honorium. Cette faute est demeurée dans des Peres des Peres, la vie (c) d'Arfenius dressée par Monsieur Arnauld d'Andilly, qui cite Rufin (d) pour son garant. II. J'avois que (e) Baronius sur la foi de la vie (f) des Peres, avance qu'Arfenius fut le parrain des deux fils de Theodose, mais cela ne s'accorde point avec Rufin, qui dit (g) qu'ils furent mis entre les mains d'Arfenius aussitôt après leur bapême : outre que Baronius lui-même a remarqué qu'on se trompe dans la vie d'Arfenius, lors qu'on dit qu'il fut envoyé par Damase pour être Precepteur d'Arcadius & d'Honorius. Le dernier n'étoit pas encore né ; l'autre avoit environ huit ans ; & il n'y a point d'apparence qu'Arfenius soit demeuré à la Cour de Theodose, jusques au tems qu'Honorius eut besoin de Precepteur. III. Monsieur Flechier dit en propres termes que Theodose fit chercher

(d) Lib. 3. n. 37.

(e) Ad ann. 395. n. 26.

(f) Parr. 2. c. 36.

(g) Apud Arnauld d'Andilly, ubi supra.

(h) Erat Arcadius aetate annorum octavum natus mirum quod confutavit Gratianum quatuordecim annorum, & Meirobaldus, triennio ante Theodosii patris imperium. Ad ann. 383. n. 22.

(i) pag. 113. edit. Amstel. 1668.

(k) Arfenius, non ille Arcadius & Honorius. Fran. Cas. non. pag. 429.

ARSENIUS, Patriarche de Constantinople dans le XIII. siècle, étoit natif de cette ville. Il fut élevé dans un Monastere de Nicée, & en fut même Supérieur: mais il renonça à cette charge pour se mieux appliquer à la vie Monastique, soit dans les Couvens d'Apolloniade, soit dans ceux du mont Athos. Il fut tiré de cet état en 1255. par l'Empereur Theodore Lascaris, qui le fit Patriarche de Constantinople. Le même Empereur quatre ans après le déclara en mourant l'un des deux Tuteurs de Jean son fils. L'autre Tuteur étoit George Muzalon. Celui-ci témoignant des intentions fort pernicieuses pour le jeune Prince, degouta si fort Arsenius de son emploi, qu'il fut causé de son retour au Couvent. Mais lors qu'en 1261. les Grecs eurent regagné Constantinople sous la conduite de Michel Paleologue, Arsenius y fut appellé pour reprendre le Patriarchat, & en occuper le Siege duquel les Patriarches avoient été exclus pendant plus de 50. ans. L'année d'après l'Empereur Michel Paleologue fit crever les yeux à Jean Lascaris fils de l'Empereur Theodore. Arsenius indigné d'un traitement si barbare fait à son pupille excommunia Michel, qui pour repousser ces foudres Ecclesiastiques convoqua un Concile, & sous de fausses accusations y fit déposer Arsenius, & le relegua dans la Proconnesse. Il vécut long tems dans cet exil, mais on ne trouve pas précisément en quelle année il mourut. C'étoit un homme de bien, mais tout-à-fait mal propre aux affaires*. Il est (X) Auteur

* Tiré de Cave, Histoir. literar. Scriptur. Eccles. pag. 725.

ARSENIUS, Archevêque de Monembasia, ou Malvasia dans la Morée, au XVI. siècle, a passé pour un savant Humaniste. Il fut l'ami particulier de Paul III. & il lui écrivit des lettres fort élégantes; une entre autres où il se plaint du peu d'affection (T) de l'Eglise Romaine pour la nation Greque. Il se soumit à l'Eglise Romaine, ce qui le rendit si odieux aux Grecs Schismatiques, que Pachome Patriarche de Constantinople l'excommunia, & que les Grecs dirent qu'Arsenius fut après sa mort *Broukolakas*, c'est-à-dire que le Démon venoit errer à l'entour de son cadavre, & l'animoit encore †. On a quelques (Z) Ouvrages de sa façon.

† Voyez Guillet, Lacedemone ancienne & nouvelle, pag. m. 327. & Crusius dans sa Turco-Greecia.

ARSENIUS, Moine Grec, a écrit une lettre contre Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople, qui a été publiée en Grec & en Latin à Paris l'an 1643. avec les Actes du Concile où Parthenius Patriarche de Constantinople fit condamner la Confession de Cyrille Lucar l'an 1642. Chacun fait que cette Confession de Cyrille étoit conforme aux sentimens de Geneve. Mr. Claude ‡ a soutenu que cette condamnation est une piece supposée. Le Catalogue de la Bibliothéque d'Oxford a confondu Arsenius Auteur du *Nomo-Canon* avec nôtre Moine Grec.

‡ Reponse à Mr. Arnauld l. 3. c. 12. pag. m. 473.

„A ARSENS (FRANÇOIS) Seigneur de Somelsdyck & de Spycck &c. étoit „un des plus grans (A) Ministres que les Provinces-Unies ayent eus pour la nego-

(X) Il est Auteur.] Il a fait un *Nomo-Canon*, ou un Recueil de Canons divisé en 141. titres, à chacun desquels il ajoûte quelques points, ou quelques chefs des loix Imperiales. On l'a inseré en Grec & en Latin dans la Bibliothéque du Droit Canonique publiée par Mrs. Jusfel, & Voel. On a aussi le Testament d'Arsenius publié en Grec & en Latin par Mr. Cotelier, dans le tome 2. de ses Monumens de l'Eglise Greque (a).

(T) Du peu d'affection de l'Eglise Romaine.] Voici les paroles de Mr. (b) Guillet. Arsenius a écrit de très-élégantes lettres au Pape Paul III. qui se trouvent encore. Il y en a une, où il se plaint fort du peu d'affection de l'Eglise Romaine pour la nation des Grecs, en ce qu'elle n'en a élevé aucun à la dignité de Cardinal. Paul fut créé Pape l'année 1535. Si l'on donnoit à cette plainte une étendue generale, on imputeroit un mensonge à Arsenius, car il est certain que le Cardinal Bessarion étoit Grec: il faut donc croire que les reproches d'Arsenius étoient semblables à ceux de Musurus. Celui-ci se plaignit amèrement, de ce qu'aucun Grec n'avoit eu part à la (c) nombreuse promotion que Leon X. venoit de faire. Paul III. fut élu Pape au mois d'Octobre 1534.

(a) Cave Histoir. Literar. pag. 726. Doujat, Prénot. Canon. pag. 429.
(b) Lacedemone Anc. & Nouv. pag. m. 327.

(c) Voyez Bartsiele Mulurus.

(Z) On a quelques Ouvrages de sa façon.] On a un Recueil d'Apophthegmes imprimé à Rome en Grec: un autre recueil de Scholies sur sept Tragedies d'Euripide, imprimé à Venise en 1534. Il dit dans son Epître Dedicatoire au Pape Paul III. qu'il l'avoit dressé en Candie, à Venise, & à Florence. Voyez la Bibliothéque de Gesner.

(A) Etoit un des plus grans Ministres . . . pour la negociation.] Ses ennemis ne lui disputent point cette qualité, car quand ils disent, Qu'il (d) étoit le plus dangereux esprit que les Provinces confederées ayent jamais porté, & d'autant plus à craindre qu'il cachoit toute la malice & toute la source des Cours étrangères, sous la fausse & trompeuse apparence de la franchise & de la simplicité Hollandaise, qu'il étoit ardent & persuasif, qu'il trouvoit des raisons pour appuyer les plus mauvaises causes, que (e) c'étoit un esprit intriguant qui avoit eu des liaisons & des intelligences avec des Grands de France, dont les actions étoient non seulement suspectes mais odieuses au Roi, & qu'ayant gagné le Secretaire de l'Ambassadeur de France à la Haye, il l'avoit (f) les plus particulieres intentions des Ministres de cette Couronne; quand, dis-je, ils lui donnent ces qualitez, ils en font l'homme du monde le plus capable

(d) Du Maurier, Memoir. pag. 376.

(e) Ibid. pag. 378.

(f) Ibid. pag. 384.

negociation. Son pere qui étoit un autre habile homme étoit dans (B) un poste, où il lui étoit facile de faire donner de l'emploi à son fils. Jean d'Oidenbarnevelt qui avoit alors la principale direction des affaires de Hollande & de toutes les Provinces Unies, le fit envoyer en France en qualité d'Agent. Ce fut là où il aprit à negocier avec ces grans maitres Henri IV. Villeroi, Rôni, Sillieri, Jeannin, &c. & il y réussit en forte qu'ils aprouverent sa conduite. Il eut en suite le caractère d'Ambassadeur, & fut le premier qui fut considéré en cette qualité dans cette Cour-là, & du tems duquel le Roi Henri IV. déclara que l'Ambassadeur des Provinces Unies prendroit rang immediatement après celui de Venise. Il fut après cela employé auprès de cette (C) Republique, & auprès de plusieurs Princes d'Allemagne & d'Italie, à l'occasion des mouvemens (D) de Boheme. Il a outre cela fait plusieurs Ambassades ex-

traor-

capable des Ambassades les plus importantes, & des negociations les plus délicates. Au reste Monsr. du Maurier qui se dechaina cruellement contre François Aersens, fournit lui-même aux lecteurs le moyen de ne se laisser pas preoccuper par ses invectives; car il nous apprend que son pere & cet Ambassadeur Hollandois furent toujours (a) ennemis; qu'il y avoit une incompatibilité insurmontable entre leurs naturels, & que la grande aversion qui s'étoit élevée entre eux s'augmentoit de jour en jour au lieu de diminuer. Il nous apprend même que son pere harangua le 13. Novembre (b) 1613. devant les Etats Generaux contre François Aersens, & lui reprocha d'avoir osé parler irreveremment de leurs Majestés & de Messieurs de leur Conseil, qui étoient les plus fermes soutiens de la liberté des Provinces confederées, & l'accusa d'audace, de legereté en ses langages ordinaires, & d'ingratitude, payant d'insolence tant de bienfaits dont la France l'avoit comblé. Nous voilà suffisamment munis d'antidote. Qui ne fait qu'il faut bien rabatre de la signification des termes, quand un ennemi parle de son ennemi?

(a) Page
388.

(b) Page
381.

(c) Du
Maurier
ib. p. 377.
378.

(B) Son Pere . . . étoit dans un poste.] Il s'appelloit (c) Cornelle Aersens, & étoit Grefrier des Etats: il avoit conu Monsr. du Pleffis Mornai auprès de Guillaume Prince d'Orange, & il le pria de prendre son fils à sa suite. Cela fut fait, & dura quelques années. Ce fils entendant la langue Françoisë & les affaires du Royaume, succéda l'an 1598. à Levin Caliard, qui étoit mort Resident auprès du Roi Henri IV. pour les Provinces Unies, & ne fut que Resident des Etats jusqu'en 1609. Mais comme on conclut alors une Treve de douze ans, dans laquelle l'Espagne avoit traité avec les Provinces Unies comme avec des peuples libres, il fut reconnu par Henri IV. pour Ambassadeur. Pendant son séjour en France qui fut de 15. ans, il reçut de grands bienfaits du Roi, & même des honneurs, car il fut annobli & fait Chevalier & Baron, ce qui fut cause qu'en suite il fut reçu en Hollande entre les Nobles de Province. Il devint en suite si odieux à cette Cour, qu'elle souhaitta qu'on le rappellât, à ce que dit Monsr. du Maurier. Voyez ci-dessous la remarque D.

(d) Voyez
la Preface
de l'Histoi-
re du Con-
cile de
Trente
traduite
par Ame-
los de la
Houffaye.

(C) Auprès de cette Republique.] C'est à ce tems-là qu'il faut appliquer ce que le Cardinal Pallavicin à reproché au Pere Paul. Il (d) dit qu'il a une lettre du Sieur de Zulichem, Secrétaire du Prince d'Orange, où il raconte que s'étant rencontré à Venise dans une entrevüe fortuite du Sieur de Sommerdiëck, Ambassadeur de Hollan-

nistre qu'il ressentoit une extrême joye de voir le Représentant d'une Republique qui tenoit le Pape pour le vrai Antechrist. L'Auteur de la Cancellaria secreta Anhaltina raporte quelques fragmens de lettre, par où il paroît que François Aersens en allant à Venise avoit des lettres de creance pour negocier avec les Cantons Protestans, & qu'il en reçut de grans honneurs. Ce fut un an après la deputation (e) des Ministres Suisses au Synode de Dordrecht.

(D) A l'occasion des mouvemens de Boheme.] Ce fut en l'an 1620. & il est à remarquer que le Roi de France (f) descendit à ses trois Ambassadeurs, le Duc d'Angoulême, le Comte de Bethune & l'Abbé des Preaux, de recevoir les visites de Monsr. d'Aersens, qui alloit de la part des Etats des Provinces Unies, negocier avec quelques Princes d'Allemagne & d'Italie, touchant les mêmes affaires de Boheme qui faisoient le sujet de l'Ambassade de France. L'ordre qu'on leur envoya portoit que ce n'étoit pas à cause des Etats avec lesquels le Roi vouloit continuer de vivre en bonne

intelligence, mais à cause de Mr. d'Aersens en particulier, pour en avoir mal usé touchant le service & la dignité de sa Majesté. Ceux qui ont quelque connoissance des affaires de ce tems-là, ne peuvent pas ignorer que ce fut parce qu'Aersens s'étoit mis à la tête de ceux qui s'opposeroient en l'an 1619. à l'affaire que le Roi fit negocier à la Haye avec beaucoup d'empressement par Boissifé & du Maurier, Ambassadeurs. Ajoutons à ces paroles de Monsr. Wicquefort un passage de Mr. du Maurier qui les éclaircit. L'an 1618. dit-il, Mr. de Boissifé eut commandement du Roi de faire

plainte en son nom aux Etats Generaux d'un libelle difamatatoire écrit, signé & publié par François Aersens au grand scandale & deshonneur de Messieurs du Conseil de sa Majesté, dont lors il ne put tirer aucune raison. Il y a de l'apparence que la plainte étoit fondée sur ce qu'on avoit accusé le Conseil de France de trahir le Roi, en favorisant ceux qui machinoient en Hollande le retour de cette Republique sous le joug du Roi d'Espagne; car s'il en faut croire du Maurier, le grand lieu commun de Mr. d'Aersens, & le texte continuel de tous ses livres, & des placards attachez aux coins des rues, étoit que la faction de Barneveld s'entendoit avec l'Espagne, pour abolir la Religion Reformée & la liberté tout à la fois dans les Provinces Unies. C'est ici que l'on peut dire, *Se non e vero e ben trovato*: rien ne confirmeroit mieux que cette invention la profonde habileté de Monsr. Aersens.

(e) Gra-

tias se im-

primis

egillie

quod Ci-

vitates &

oppida

non Ca-

tholica

predican-

tes finis

anno

1620 ad

Synodum

Dordra-

censem

dimise-

rint. pag.

151.

(f) Wic-

quef. de

l'Ambass.

l. 1. pag.

678.

(g) Page

382.

traordinaires en France (E) & en Angleterre ; dont il a fait des recueils fort exacts & très-judicieux. On y peut remarquer que toutes les instructions que l'Etat lui a données, & toutes les lettres de créance qu'il a emportées en ses divers nierts. Ambassades, sont toutes de sa façon, tellement qu'il faut croire qu'il étoit l'homme de tout le país qui favoit le mieux non seulement negocier, mais aussi instruire l'Ambassadeur de ce qu'il devoit negocier. Et de fait il a fait honneur à l'Etat en toutes ses Ambassades, aussi bien qu'au caractère dont ses Souverains l'ont revêtu, quoi que lui ni sa posterité ne doivent point regretter le tems qu'il a employé au service de la patrie. Il est mort fort âgé, laissant un fils qui a passé pour le plus riche de Hollande, & qui a été fort connu sous le nom de Monsieur de Sommerdic. Il étoit Gouverneur de Nimegue ; & Colonel d'un Regiment de Cavalerie. Il laissa deux fils, dont l'aîné nommé François Seigneur de la Plaate se noya passant d'Angleterre en Hollande l'an 1659. après un voyage de huit ans en divers endroits de l'Europe ; l'autre nommé Corneille a porté le nom de Sommerdic ; il a été Colonel dans les armées de Hollande puis Gouverneur de Surinam où il fut tué par la garnison mutinée environ l'an 1688. Il avoit épousé la fille aînée de Monsieur le Marquis de Saint André Mombrun dont il a eu plusieurs enfans. De sept sœurs qu'il avoit il y en a trois qui ont été mariées à des personnes de qualité, les quatre autres se font jetées dans une dévotion superstitieuse avec un tel emportement, qu'elles ont suivi le Sieur Labadie Ministre Schismatique comme si c'eût été un Apôtre.

ARSINOE. Il y a eu plusieurs Reines de ce nom. Mr. Moreri a parlé des principales, non sans se tromper quelquefois. Il a été un peu trop court sur Arsinoe ; sœur de Cleopare : nous reparerons cette brieveté dans l'article de Ptolomée Auleres.

ARTABAN, † fils d'Hyftaspe, & (A) frere de Darius I. du nom Roi de Perse, nous est représenté par Herodote comme un homme sage, qui deconseilloit toujours ces expéditions d'éclat qui furent si funestes à la Monarchie des Perles. Il ne fut point d'avis que Darius se fût engagé à faire la guerre aux Grecs. Herodote nous a conservé les raisons solides (B) sur lesquelles il apuyoit son avis, & plus penser au voyage, mais deux songes con-

(a) Mic- quef. de l'Amb. t. 1. p. 650. & 750.

(b) Du Maurier pag. 386.

* Artfons fut envoyé l'an 1628. ou en France ou en Angleterre : ne pouvant s'embarquer à cause des révoltes il revint à la Haye, on prit à main levée sa femme que des chiens l'avaient ravie. Artfonsius à caubus forte occu- curantibus in ter- ram deje- ctus male- volis occi- sionem prebuit finitira ipsi omni- nandi. Barleus epist. 76. pag. 217.

* Hæque fort. Trans- it de l'Amb- bassadeur t. 2. pag. 435. & 436. Le reste de cet article a été copié presque tout des Mémoires de du Maurier pag. 387. 390.

† C'est ainsi qu'on prononce, et qui est le nom fait Sommel- dick.

† Herodo- t. 4. c. 83.

† Id. ibid.

† Lib. 3. cap. 10.

(E) Ambassades extraordinaires en France & en Angleterre.] Il le fut en Angleterre l'an 1620. & l'an (a) 1641. La première fois il étoit le premier des trois Ambassadeurs extraordinaires, & il fut le second la dernière fois. Dans cette Ambassade-ci il eut pour Collegues le Seigneur de Brederode qui le precedoit, & Heemsvliet qui le suivoit ; le sujet de l'Ambassade étoit le mariage du Prince Guillaume fils du Prince d'Orange. L'Ambassade extraordinaire de France est de (b) l'an 1624. Comme Mr. le Cardinal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume, & qu'il ignoroit le mecontentement que les Ministres precedens avoient eu de cet Ambassadeur, il en fit état, & le connoissant éclairé... il s'en aida pour parvenir à ses fins.

(E) Regrettor le tems.] Du Maurier (c) dit que François Aersens mourut riche de cent mille livres de rente.

(A) Fils d'Hyftaspe.] Je ne sai point où Mr. Moreri avoit lu qu'Artaban étoit natif d'Hircanie. Les deux Auteurs (d) qu'il a citez ne disent rien de semblable. Ctesias (e) donne pour pere à Artaban un favori de Cambyfes, qu'il nomme Artalyras, qui d'abord favorisa l'usurpation du Mage, & en suite le dessein que 7. grans Seigneurs formerent de chasser le Mage.

(B) Les raisons solides.] On diroit qu'Herodote avoit pris à tâche de faire honneur & à la prudence, & à l'esprit d'Artaban : il ne donne jamais plus d'eslor à son imagination que lors qu'il fait raisonner ce Prince. Xerxes (f) après s'être bien fâché, & après l'avoir outragé, s'étoit rendu à ses raisons, & ne vouloit

plus penser au voyage, mais deux songes con- secutifs le poussaient à le continuer. Il s'en va trouver Artaban, lui dit ses songes, veut savoir s'il en aura de semblables, & pour cet effet lui propose de prendre les habits de lui Xerxes, de s'asseoir sur son trône, & de coucher dans son lit. Artaban répond qu'il n'est pas digne de tant d'honneur, raisonne fort sensément sur les songes, dit que s'il y a quelque chose de divin dans ceux de Xerxes, sa Majesté a eu raison d'espérer qu'il en seroit de semblables : car que seroit-ce si un Dieu qui auroit à cœur une guerre, & qui viendrait de nuit la commander à un Monarque resolu de vivre en paix, ne venoit point ordonner la même chose au premier Ministre d'Etat, lors qu'on veut connoître à cette preuve si ce Dieu souhaite la guerre? Mais, poursuit-il, ne croyez pas qu'il soit nécessaire pour cela que je prenne vos habits, & que je couche dans votre lit ; ce je ne sai quoi qui vous est apparu en songe n'est pas assez bête pour conclure que je suis vous, de ce qu'il me verra revêtu de vos habits, & s'il ne daigne s'adresser à moi, vos habits non plus que les miens ne l'obligent pas à changer de sentiment à mon égard. Xerxes voulut absolument être obéi : Artaban songea en conformant avec son maître, & ne s'opposa plus à la guerre, mais en devint le promoteur, quoi qu'il lui restât (g) une assez grande défiance du succès. (g) Ibid. Si ces choses étoient vraies, n'en faudroit-il pas conclure qu'elles venoient de l'esprit menteur & meurtrier dès le commencement ; car il menaçoit (h) Xerxes d'un honteux abais-

REFLE- XION d'Artaban sur les songes, & sur la longueur de la vie.

(b) Ibid. cap. 14.

(d) Diodo- re de Sicile l. 11. & Justin. l. 2. il faisoit citer Jus- tin l. 3. chap. 1.

(e) In Per- sic. cap. 13. 14. 20.

(f) Lib. 7. cap. 15. & seq.

* *Id. c. 49.*
 le jugement* qu'il porta sur la prodigieuse armée de mer & de terre avec laquelle Xerxes se préparoit à passer d'Asie en Europe. Les difficultez qu'Artaban lui représenta furent cause qu'on aime mieux le renvoyer † dans la Perse pour y commander en l'absence du Roi, que de lui faire continuer le voyage. L'événement montra combien ses conseils avoient été judicieux, & fideles. Il ne perlevra pas toujours dans cette fidelité, car il conspira ‡ contre Xerxes & le tua; & puis il engagea Artaxerxes fils de Xerxes à se desfaire de son frere Darius; il l'y engagea, dis-je, en lui faisant accroire que Darius étoit le meurtrier de Xerxes. Mais Artaxerxes conut la verité peu après, & tua Artaban dans le tems † que celui-ci ôtoit sa cuirasse. Diodore β de Sicile parle autrement que Justin de la maniere dont Artaban fut châtié de son crime. On verra dans la remarque B de quelle maniere ce Prince savoit raisonner sur les songes; & sur la durée de nôtre vie.

ARTABAN I. Roi des Parthes, le septième depuis Arsaces γ fondateur de la Monarchie, étoit fils (Z) de Priapatus, & frere de Phrahate & de Mithridate, qui avoient tous trois regné successivement sur les Parthes. Il succéda à Phrahate son neveu, & mourut peu de tems après, ayant été blessé au bras dans la guerre qu'il fit aux Thogariens δ.

ARTABAN II. Roi des Parthes, n'étant encore que Roi des (A) Medes fut appelé par les Parthes, afin qu'il regnât sur eux à l'exclusion de Vonones qu'ils avoient été chercher jusques à Rome, & que Tibere leur avoit accordé de fort bonne grace. Artaban étoit de la race des Arsacides aussi bien que Vonones, & il avoit d'ailleurs l'avantage que l'éducation θ Romaine ne le rendoit pas odieux à ces peuples. La premiere bataille fut heureuse pour Vonones; mais il fut si maltraité à la (B) seconde, qu'il fut obligé de s'enfuir dans l'Arménie. Le victorieux Artaban ne l'y laissa pas en repos, & comme Tibere ne promettoit point

(a) *Ibid. cap. 45.*
 ment, s'il desfiloit de l'entreprise? Une autre fois (a) Artaban raisonna d'une maniere très-peu commune sur la brieveté de nôtre vie, chose qui avoit fait pleurer Xerxes à la vue de ses troupes innombrables. Nous ne vivons que trop, dit-il, notre vie toute courte qu'elle est a plus d'étenduë qu'il n'en faut pour nous faire bien entager, & pour nous faire souvent souhai-ter la mort comme un doux refuge contre les miseres qui nous accablent; que si néanmoins la vie a été assainonnée d'un goût agreable, c'est une pteuve que Dieu porte envie au genre humain. Où sont les Philosophes Grecs qui n'eussent dû dire de cette maniere de penser, ce que dit (b) Pyrrhus quand il eut été reconnoître l'armée Romaine; *L'ordre de bataille de ces barbares, dit-il, & leur façon de camper n'ont rien de barbare. C'est aux Chrétiens à rectifier cela.*

(b) *Plutarch. in ejus vitâ pag. 393.*
 (Z) *Etoit fils de Priapatus.*] Mr. Moreri le fait fils de Phrahate I. & oncle de Phrahate II. mais voilà deux relations incompatibles: car Phrahate II. étoit fils de Mithridate; celui-ci étoit frere de Phrahate I. comment donc se pourroit-il faire qu'un fils de Phrahate I. fut oncle de Phrahate II? Cette raison a été cause qu'encore que Justin ne donne à Priapatus que deux fils, je lui en ai donné un troisième, savoir Artaban I. Quand des Auteurs s'expliquent mal, ils nous donnent cette liberté sur ceux. Justin (c) debite deux choses; 1. Que Priapatus en mourant l'an 15. de son regne laissa deux fils, dont l'aîné qui s'appelloit Phrahate regna avant Mithridate son cadet. 2. (d) Que Phrahate fils de Mithridate regna après son pere, & qu'il eut pour successeur Artaban son oncle paternel. C'est une grande brouillerie: c'est insinuer que Mithridate & Phrahate étoient les seuls fils de Priapatus, & c'est dire qu'il

en eut encore un autre, puis que sans cela Artaban ne sauroit être l'oncle paternel du fils de Mithridate. J'ai cherché en vain cette difficulté dans plusieurs Commentaires de Justin, & même dans les notes du dernier Traducteur François (e).

(A) *N'étant encore que Roi des Medes.*] Mrs. Moreri & Hofman ont dit que Tacite l'a fait Roi des Daces. C'est à quoi ces Historien ne songea M. sa jamais; il dit (f) seulement qu'il avoit été élevé parmi les Daces, *Artabanus Arsacidarum è sanguine apud Dabas adultus exciuit.* Il y a bien de la différence entre les Daces & les Daces, & il a été élevé à Amsterdam sur l'édition de Paris 1693.

(B) *Si maltraité à la seconde.*] Mr. Moreri a debité deux autres mensonges. Il fait remporter deux victoires sur les Parthes à Vonones, qui néanmoins ne vainquit (g) qu'une seule fois son compétiteur, & il attribue à Vitellius une defaite de l'armée d'Artaban, une defaite, dis-je, suivie d'autres pertes d'Artaban vers l'an 36. Mais 1. il est faux que Vitellius ait defait les troupes de ce Roi des Parthes; & en 2. lieu il est certain que le mal que Vitellius lui fit par intrigues & par argent, fut postérieur à ces autres pertes. Mr. Hofman donne aussi deux victoires à Vonones, & une à Vitellius, qui fut cause, dit-il, qu'Artaban abandonna l'Arménie. Abus; mais abus incomparablement plus excusable que celui où cet Enivain est tombé après Mr. Lloyd & Charles Etienne, en disant qu'Artaban grand ennemi de Tibere se fit de l'Arménie, & fut tué par un soldat Persan nommé Artaxerxes; depuis lequel il n'y a point eu de Rois des Parthes, mais des Rois des Perses. Anachronisme prodigieux! Voyez l'article d'Artaban IV.

(e) Il prend titre de Mon-
 seur D. L.
 sa tra-
 duction a
 été rimprimée à Am-
 sterdam
 en 1694.
 sur l'édition de Pa-
 ris 1693.

(g) *Jo-
 seph. An-
 tiqu. l. 18.
 c. 3. Tacit.
 Ibid.*

point à Vonones la protection qui lui étoit nécessaire *, celui-ci se vit contraint de fortir de l'Armenie, & de se retirer auprès de Silanus Gouverneur de la Syrie. Cela affermit beaucoup sur la tête d'Artaban la couronne qu'il avoit obtenue environ l'an 16. du I. siecle. Il ne laissa pas d'être inquiet du séjour de son rival dans la Syrie †, car le commerce des nouvelles étant plus aisé entretenoit les factions : ainsi il envoya ‡ une Ambassade à Germanicus pour le renouvellement de l'alliance, & demanda qu'en attendant Vonones fût renvoyé hors de la Syrie. On ne fait point les suites de cette Ambassade ; mais on fait qu'après la mort de Germanicus †, le Roi des Parthes devint fier envers les Romains, & cruel envers ses peuples. Les heureux succès de la guerre qu'il avoit faite à plusieurs nations voisines lui avoient enflé le courage, de sorte que sans aucun égard pour (C) Tibere dont il méprisoit les cheveux blancs, il s'empara de l'Armenie, & la donna à Arsaces (D) son fils aîné, il envoya redemander tous les thresors que Vonones avoit laissez dans la Syrie & dans la Cilicie β, & faisant le Rodomont, il publia que si on ne lui rendoit pas tout ce que Cyrus & Alexandre avoient possédé, il l'iroit prendre par force. Les mecontents de sa Cour γ deputerent secretement à Tibere, pour lui demander Phrahate fils du Roi Phrahate. Il le leur accorda très-volontiers ; & lors qu'il eut su que ce Prince δ étoit voulant vivre à la maniere des Parthes, dont il étoit défaccoutumé depuis long tems, étoit mort de maladie, il lui substitua δ Tiridate. Il suscita d'ailleurs un autre adversaire à Artaban, savoir Pharasmane Roi d'Iberie. Artaban eut du deffous de ce côté-là, car après que son fils Arsaces Roi d'Armenie eut été empoisonné, son autre fils Orode qu'il envoya dans l'Armenie y fut batu par Pharasmane. Il y fut batu lui-même quelque tems après, & ayant été obligé de s'avancer vers les Provinces que ζ Vitellius Gouverneur de la Syrie menaçoit, il n'y eut plus rien qui empêchât θ Mithridate frere de Pharasmane de devenir Roi d'Armenie. Cette perte d'Artaban fut bien-tôt suivie d'une plus grande : Vitellius fit par ses intrigues & par son argent que ce Monarque quitta le pais, & se retira dans l'Hircanie, λ où il fut reduit à vivre de ce qu'il prenoit à la chasse, pendant que Vitellius mit Tiridate en possession de la couronne. Mais il se forma un parti si formidable contre le nouveau Roi, qu'il ne fut pas difficile à Artaban que l'on rapella μ de contraindre Tiridate, qui étoit un pauvre Prince, & de se retirer. Ceci se passa l'an 36. du I. siecle. On ne trouva plus dans Artaban son premier orgueil ; il rechercha de lui-même ν l'amitié de Caligula, & lors que par la diligence de Vitellius il vit en état d'échouer le dessein qu'il avoit eu de porter la guerre dans la Syrie ξ, il consentit à une entrevue avec ce Romain, & à un traité de paix dont les conditions étoient à l'avantage de Caligula. Dix ρ ans après il fut détrôné, & contraint de chercher une retraite auprès d'Izate Roi de l'Adiabene σ. Il en fut reçu de la maniere la plus genereuse ; ce ne furent point de purs complimens. Izate negocia de telle sorte auprès des Parthes, qu'il les obligea à le retablir sur le trône, & ce fut Cinname même qu'ils avoient

C c c

mis

* *ib. c. 4.*
 † *Ibid. cap. 58.*
 ‡ *L'an de Rome 771. d. JESUS-CHRIST 18.*
 § *Id. Ann. l. 6. c. 31.*
 β *En l'an de Rome 788.*
 γ *Tacit. lib. c. 32. & seq.*
 δ *Il étoit de la Maison des Arsacides.*
 ε *preche parent de Phrahate.*
 ζ *ib. c. 36.*
 θ *Dio l. 58. sub fin.*
 λ *In Hircanis re-pertus est infulve oblitus, & alimen-ta arcuexpediens. Tacit. ann. l. 6. c. 43.*
 μ *Id. ib. cap. 44.*
 ν *Sueton. in Calig. cap. 14. Voyez la remarque c.*
 ξ *Dio lib. 59.*
 ρ *L'an de JESUS-CHRIST 47.*
 σ *Joseph. Antiq. l. 20. c. 2.*
 (f) *Lib. 18. c. 3.*
 (g) *Fama occisi falso credita exterruit Parthos, victoriam s'étant batu corps à corps avec Pharasmane Roi d'Iberie durant la bataille, il fut bien blessé, mais non pas tué, comme le bruit en courut l'heure (g) au grand prejudice des Parthes, & c. Tacit. Ann. l. 6. c. 35.*
 (h) *Uti supra.*

(C) Sans aucun égard pour Tibere.] On ne peut pas être plus insulté que le fut cet Empereur par Artaban, qui n'eut pas plutôt aperçu que son invasion de l'Armenie étoit une injure dont Tibere ne se vengeoit pas (a), qu'il attaqua la Cappadoce. Mais que peut on voir de plus terrible que les lettres qu'il lui écrivit ?
 (b) *In T. Ecoutez Suetone; (b) Quin & Artabani Parthorum regis Liceratus est litteris, parricidia & caedes & ignaviam & luxuriam obicientis, monentisque ut voluntaria morte maximo justissimoque civium odio quam primum satisfaceret. Il y avoit là quelque chose de personnel, car du reste Artaban en usa le plus honnêtement du monde, & même fort humblement envers le successeur de Tibere. Ecoutez encore Suetone.*
 (c) *In Ca. Artabanus (c) Parthorum rex odium semper contemtnumque Tiberii pra se ferens, amicitiam Caligulae ultro petit, veniunt ad colloquium legati consularis, & transgressus Exphratem aquilas & signa Romana Caesarumque imagines adoravit.*
 (d) *Lib. 59. Dion (d) remarque que Vitellius avoit obligé Artaban à sacrifier à la statue d'Auguste, & à*

celle de Caligula, & à donner en ôtage ses enfans, après avoir consenti au Traité de paix qu'il lui prescrivit. Cela montre que Joseph s'est abusé, lors qu'il a eru (e) que l'entrevue de Vitellius & d'Artaban, & tout ce qui en resulta avint sous Tibere. Ce fut à Tibere, selon lui, que Darius fils d'Artaban fut envoyé en ôtage avec de riches presens, & avec un Geant, Juif de nation, qui se nommoit Eleazar, & qui avoit sept coudées.
 (D) Arsaces son fils aîné.] C'est ainsi que Tacite & Dion le nomment. Joseph (f) le nomme Orode, il a confondu l'un des enfans d'Artaban avec l'autre. Celui qui se nommoit Orode ne fut point Roi d'Armenie ; mais il fut envoyé dans l'Armenie pour venger la mort d'Arsaces son aîné, & y pensa mourir à la peine ; car s'étant batu corps à corps avec Pharasmane Roi d'Iberie durant la bataille, il fut bien blessé, mais non pas tué, comme le bruit en courut l'heure (g) au grand prejudice des Parthes, & c. comme Joseph l'a depuis assuré dans ses Antiquitez (h) Judaïques.

(a) *Dio l. 58. sub fin.*
 (b) *In T. ber. c. 66.*
 (c) *In Ca. lib. c. 14.*
 (d) *Lib. 59.*

mis à sa place qui lui remit le diadème sur la tête. Il y a de l'apparence qu'Artaban mourut peu après, soit par le crime de (E) Gotarze son fils ou son frere, soit autrement.

ARTABAN III. Roi des Parthes, successeur & peut-être fils du Vologese dont Suetone parle comme d'un bon ami de Neron & de Vespasien, vivoit au tems de l'Empereur Titus. C'est ce que nous apprenons de Zonaras * en cette maniere. Il dit qu'un homme d'Asie nommé Terentius Maximus, pretendant être Neron, persuada cela à quelques personnes dans son pais, & encore à plus de gens vers l'Euphrate, & qu'enfin il se retira auprès d'Artaban Roi des Parthes, qui étant alors de mauvaise humeur contre (A) Titus reçut fort bien ce personnage, & se prepara à le retablir.

ARTABAN IV. a été le dernier Roi des Parthes, car Artaxerxes Persan de nation l'ayant depouillé de la couronne & de la vie en l'année 229. se donna le titre de Roi des Perses, que les successeurs porterent pendant que cette Monarchie dura. Le regne d'Artaban avoit été assez glorieux, & s'étoit fait sentir aux Romains, qui de leur côté se firent sentir à ce Prince. Il avoit eu l'imprudence de ne se point tenir sur ses gardes pendant que l'Empereur Severus ravageoit les pais voisins, il dormoit en repos sous le benefice de la paix, lors qu'il vit fondre tout d'un coup les troupes Romaines sur ses Etats. Tout ce qu'il put faire fut de se sauver † avec une petite escorte, la ville Ctesiphonte où il faisoit sa residence fut ‡ pillée, tous ses tresors, & tous ses meubles tomberent entre les mains de l'ennemi. Mais cette supercherie ne fut rien en comparaison du tour deloyal que lui joua Caracalla. Il lui envoya des Ambassadeurs chargez de riches presens † pour lui demander en mariage sa fille, & lui allegua cent belles choses qui devoient resulter de cette alliance au bien & à la gloire des deux nations. Artaban rejeta d'abord cette demande, ne prevoyant aucune concorde dans ce mariage, veu la différence de langage & de coutumes qui seroit entre sa fille, & un Empereur Romain. Enfin les nouvelles instances de Caracalla, ses sermens, ses protestations d'amitié pour sa future épouse, obtinrent le consentement du pere. Mais on va voir que Caracalla meditoit une perfidie qu'on peut regarder comme le modelle, ou du moins comme l'ébauche de la Saint Barthelemi de Catherine de Medicis. Il alla avec son armée au pais des Parthes, & fut reçu par tout comme le gendre du Roi; & dès qu'Artaban eut appris qu'il étoit près de la capitale, il lui alla au devant accompagné d'une multitude infinie de monde. Les Parthes ne songeoient qu'à bien temoigner leur joye; ils ne fai-

† Herodotus. l. 3. cap. 9.

‡ En l'année 200. selon Caligula.

† Herodotus. l. 4. cap. 10. § 10.

(a) Hist. des Emper. ad ann. 47. § 5. § 6. edit. de Brux.

(b) In quis ut patris sui quoque desichores, ira magis quam ex uli praeenti accensus. Ann. l. 11. c. 3.

(c) Inter Gotarzis pleraque seva (qui necem fratri Artabano conjugique ac filio ejus properaverat, d'autres le font, prae paraverat, unde Tacitus ejus in ceteros) acciverat Bardanem. l. 12. c. 4.

(E) Gotarze son fils ou son frere.] La maniere dont l'exact Mr. de Tillemont s'est exprimé est trompeuse. Artaban mourut bien-tôt après, (a) dit-il, par le crime de Gotarze son frere selon Tacite, ou plutôt son fils comme l'assure Joseph. Il n'y a personne qui en lisant ces paroles ne s' imagine que Joseph dit que Gotarze fit mourir son pere Artaban. Néanmoins il ne le dit pas; il parle d'Artaban comme d'un homme qui mourut de maladie, il lui fait succeder Varadan son fils; & à celui-ci Gotarze, autre fils d'Artaban. Chose étrange que Tacite & Joseph conviennent si peu dans des circonstances capitales, sur des choses si voisines de leur tems! Celui-ci donne à Artaban une mort paisible & plusieurs fils: l'autre le fait perir avec sa femme & son fils par le crime de son frere, ce qui semble signifier qu'Artaban n'avoit qu'un fils. On ne sait de quel côté se ranger, veu que Tacite n'est gueres exempt de contradiction. D'abord il pose que Gotarze étoit frere d'Artaban, mais peu après il le fait frere de Bardanes, & il insinue très-clairement que Bardanes étoit fils d'Artaban, car il le represente fort en colere contre ceux de Seleucie, tant parce qu'ils ne se soumettoient point à lui, qu'à cause (b) qu'ils avoient été rebelles à son pere. Quel est ce pere, si ce n'est pas Artaban? Je serois presque tenté de croire que l'Artaban dont parle Tacite (c) étoit le fils qui avoit déjà succe-

de, ou qui devoit succeder au Roi Artaban, & que Gotarze autre fils du Roi Artaban se desista de ce frere afin de regner, & enveloppa pour plus grande sûreté la femme & le fils dans la même ruine que le pere. Cette conjecture dissipe toutes les contradictions. Mais voici d'autres diversitez entre Joseph & Tacite. Celui-ci fait mourir (d) Gotarze de maladie, & lui donne Vonone pour successeur, auquel il fait succeder son fils Vologese. Joseph (e) fait perir Gotarze par la trahison de ses sujets, & (f) Cum lui donne pour successeur immediat son frere Vologese.

(A) Contre Titus.] Encore qu'il y ait eu plus d'un faux Neron, bien des gens auront me extitit quelque peine à croire, qu'il faille distinguer ce Terentius Maximus du fourbe dont Suetone a parlé. Et si l'on objecte que celui-ci ne parut qu'à l'année 20. ans après la mort de Neron, c'est-à-dire la 7. année de Domitien, on répondra que Zonare n'est point incapable de confondre favorablement deux regnes l'un avec l'autre; & qu'après tout il seroit un peu étrange, qu'en si peu de tems deux imposteurs eussent troué un grand fuyait, ut report au même pais, ou que l'y ayant trouvé ils n'eussent pas été tous deux placez dans l'Histoire, qui a parlé de l'un d'eux comme d'un événement singulier. L'unique dont parle Suetone (f) trouva beaucoup de support auprès des Parthes.

(d) Annal. l. 12. c.

(e) Antiq. l. 20. c. 2.

(f) Cum post viginti annos adolefcente nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer a justis & vix redditus sit. Sueton. in Nerone. sub finem.

faisoient que boire, que chanter & que danser: alors Caracalla donnant le signal à festrouper fit faire main basse sur cette multitude de gens, on en tua tant qu'on voulut, car il n'y avoit personne qui fût en état de résister. Artaban ne fut sauvé qu'avec peine. Depuis cette journée Caracalla ne fit que piller & que brûler, jusques à ce qu'étant las de le faire il s'en retourna dans la Mesopotamie, ou il fut tué. Artaban affamé de tirer raison de l'injure qu'il avoit soufferte, marcha le plutôt qu'il put contre l'armée Romaine, qui avoit élu Macrin à la place de Caracalla. Le combat ayant duré deux jours de suite depuis le matin jusques au soir, recommença le troisième, & auroit apparemment duré jusques à l'entière ruine de l'une ou de l'autre armée, si Macrin n'eût fait favoir à Artaban la fin malheureuse de Caracalla, & ne lui eût déclaré qu'il désapprouvoit le passé, & qu'il vouloit lui rendre tous les prisonniers & tout le butin qui se trouveroient encore, & vivre en paix avec lui. Artaban accepta ces offres, & ainsi la paix fut conclue entre lui & le nouvel Empereur en l'année 217. Il fut le * premier que l'on nomma le Grand Roi, & il portoit un double diadème. Sa mauvaise fortune lui succéda en l'année 226. un redoutable ennemi, je veux dire cet Artaxerxes qui soutint sa rébellion avec tant de bonheur & tant de courage, qu'au bout de trois ans il mit fin à la Monarchie des Parthes.

ARTABAZE, fils de Pharnace, † commandoit les Parthes & les Chosroës dans l'expédition de Xerxes. Ce fut lui qui après la bataille de Salamine ‡ escorta le Roi son maître jusque à l'Helléspont avec 60. mille hommes † d'élite. Dès que Xerxes eut repassé en Asie, Artabaze revint sur ses pas, & il se crut obligé en chemin faisant de punir la ville de Potidée, qui avoit fecoité le joug des Perses sur les nouvelles de leur mauvaise fortune. Il l'assiégea fort long tems, sans pouvoir en venir à bout à cause des inondations causées par les tempêtes. Il avoit été plus heureux au siège d'Olynthe. Il désapprouva la résolution qu'on prit de † laisser Mardonius en Europe, & ce fut aussi contre son avis que Mardonius s'engagea à la bataille de Platée, qui fut si funeste aux Perses. Artabaze qui avoit prévu ce qui avint, conserva (A) les quarante mille hommes qu'il commandoit, & les ramena en Asie avec beaucoup de prudence. Mr. Moreri n'use point là de discernement. Voyez la remarque A.

ARTAVASDE I. Roi d'Arménie, fils & β successeur de ce Tigraue qui fut vaincu par Lucullus & par Pompée durant la guerre de Mithridate, trompa vilainement les Romains lors de l'expédition de Crassus; γ car après avoir été trouver ce General avec six mille chevaux pour lui promettre un secours de quarante mille hommes, il ne tint point sa parole, & s'excusa sur la guerre qu'il avoit à soutenir dans son pais contre les Parthes. Crassus se voyant joué usa δ de grandes menaces, mais il ne fut pas en état de punir cette perfidie; au contraire Artavasde eut bonne part aux réjouissances qui furent faites à la Cour du Roi des Parthes, pour la ruine de l'armée Romaine. Il avoit arrêté le mariage de sa sœur avec Pacore fils d'Orode Roi des Parthes ζ, & il étoit à la Cour d'Orode pendant les excès de joye qu'une si grande victoire y causa. Il vit mille divertissemens remplis d'insulte pour les Romains; il assista aux festins & aux Comedies, & il entendit appliquer des vers d'Euripide au desastre de Crassus, dont la tête fut apportée pendant qu'on representoit les Bacchantes de ce Poëte. Cela fournit à Plutarque l'occasion de dire qu'Orode entendoit le Grec, & qu'Artavasde (A) a composé des Tragedies, des harangues, & des Histoires qui subsistoient encore

(A) *Conserva les quarante mille hommes.* Monfr. Moreri debite qu'Artabaze recueillit les debris de l'armée. C'est n'avoir point entendu l'Auteur qu'on cite. Herodote nous fait clairement comprendre qu'Artabaze retint auprès de lui ces 40. mille hommes comme un corps de reserve, & que lors qu'il les voulut mener au combat il s'aperçut de la deroute de Mardonius, & prit le parti de la suite par un autre chemin. Si Mardonius avoit survécu à cette perte de bataille, il n'eût pas manqué de dire dans son manifeste qu'Artabaze l'avoit sacrifié, qu'Artabaze n'avoit été ou que le spectateur du combat, ou qu'un fuyard, & que pour faire voir qu'il avoit deconseillé cette bataille avec raison, il avoit contribué de son mieux à la faire perdre. Atta-

baze ne seroit pas le seul qui auroit soutenu par cette sorte de preuves l'opinion qu'il auroit eue au Conseil de guerre. C'est une étrange bevüé que de dire comme fait Mr. Moreti, que les Grecs perdirent cette bataille. Et ce siège de Potidée nud & degarni de toutes sortes de circonstances, que fait-il là? de quoi sert-il à un lecteur?

(A) *Qu'Artavasde a composé.* Voici un Poëte & un Historien Grec, qui entant que Poëte a été oublié par Vossius, mais non (a) pas entant qu'Historien, quoi que Mallinrot le mette dans son recueil des Historiens qui avoient échapé aux recherches precedentes. Mallinrot observe qu'Appien a cité l'Histoire de notre Artavasde, mais qu'il a donné à l'Auteur un

* Herod. l. 6. cap. 2.

† Herod. l. 7. c. 66.

‡ Id. l. 8. c. 126.

† Id. l. 9. c. 65. 68.

β Dio. lib. 40.

γ Plutarch. in Crasso pag. 554.

δ Id. pag. 556.

ζ Id pag. 564. C. 1. car. 67. ad fam. l. 15.

(a) De Hist. Grec. pag. 154.

core en partie. Je ne pense pas qu'il faille (B) distinguer cet Artavafde de celui qui trompa Marc Antoine. Il lui persuada * de tourner ses armes contre le Roi des Medes, & l'embarqua par ce moyen dans une entreprife qui eut un très-mauvais succès, & où il ne le féconda nullement. Marc Antoine renvoyant la vengeance à une occasion plus commode distimula pour le coup ; mais deux ans après, favor l'an 720. de Rome, il se servit de tant d'artifices, & de tant de belles promesses, qu'il l'attira enfin à s'aboucher avec lui, & alors il le retint prisonnier, le chargea de chaînes (C) d'argent, & l'emmena en triomphe à Alexandrie. La femme & les enfans d'Artavafde furent aussi un des ornemens du triomphe de Marc Antoine. Ils furent tous amenez à Cleopatre au milieu du peuple, chargez de chaînes d'or: mais on ne put obtenir d'eux ni par promesses, ni par menaces qu'ils se missent à genoux devant elle, ou qu'ils lui fissent des supplications: ils ne la nommerent que par son nom, ce qui fut cause qu'on les traita plus durement. Quelque tems après on fit mourir Artavafde, & on envoya sa tête au Roi des Medes. Ce fut Cleopatre ‡ qui lui envoya ce présent, lors qu'elle

* Dio, l. 17. Strabo, l. 11. pag. 361. & 366. Plutarque, in Anton. pag. 933.
 † Il s'appelloit Artavafde.
 ‡ Dio l. 51. Voyez la remarque B à la marge, lettre i.

(i) Anstetio...
 (ii) Anstetio...
 (iii) Anstetio...
 (iv) Anstetio...
 (v) Anstetio...
 (vi) Anstetio...
 (vii) Anstetio...
 (viii) Anstetio...
 (ix) Anstetio...
 (x) Anstetio...
 (xi) Anstetio...
 (xii) Anstetio...
 (xiii) Anstetio...
 (xiv) Anstetio...
 (xv) Anstetio...
 (xvi) Anstetio...
 (xvii) Anstetio...
 (xviii) Anstetio...
 (xix) Anstetio...
 (xx) Anstetio...
 (xxi) Anstetio...
 (xxii) Anstetio...
 (xxiii) Anstetio...
 (xxiv) Anstetio...
 (xxv) Anstetio...
 (xxvi) Anstetio...
 (xxvii) Anstetio...
 (xxviii) Anstetio...
 (xxix) Anstetio...
 (xxx) Anstetio...

(c) Parapompon de Hylor. Gr. p. 11. & 87. il le nomme avec Porphyrus Artavafdes. Mr. Ryck in Tacit. pag. 23. prend que Plutarque le nomme Artavafde, mais il est certain qu'il le nomme plus souvent Artavafdes.

(h) In Pompejo.

(i) Lib. 37.

(d) Lib. 40.

(e) Lib. 35. c. 5.

(f) Lib. 11. sub finem.

(g) Lib. 11. pag. 367.

P. L. U. S. I. E. U. N. fautes de Moreri.

(b) Plutarque ne dit point qu'il eut beaucoup ni tant d'esprit.

nom un peu différent. Il ajoute que ce Prince est le premier de son nom qui ait régné en Arménie (a). Cela pourroit être vrai, quand même la conjecture de plusieurs Critiques sur un passage de Justin seroit bonne. Ils prétendent qu'il faut lire Artavafdes, & non pas Ortoadistes au 2. chapitre du livre 42. Il y auroit donc eu un Roi d'Arménie nommé Artavafdes, au tems de Mithridate le Grand, Roi des Parthes. Ce Mithridate fut chassé, & eut Orode son frere pour successeur, lequel Orode remporta une si mémorable victoire sur les Romains. Notre Artavafde à la verité regnoit en même tems qu'Orode, mais rien n'empêche qu'il n'ait commencé de regner avant lui; & que Tigrane son pere ne soit mort avant la deposition de Mithridate le Grand, auquel cas Artavafde aura pu être en guerre avec ce dernier. Il est vrai qu'asin que Justin soit d'accord avec Plutarque (b), & avec Dion (c), il faut supposer que son Mithridate le Grand est le Phrahate que ceux-ci font regner du tems de Tigrane.

(B) Qu'il faille distinguer cet Artavafde.] Voici mes raisons; celui qui trompa Crassus étoit fils de Tigrane, à ce que Dion (d) assure. Celui qui trompa Marc Antoine étoit fils aussi de Tigrane, à ce que dit Joseph (e), dont le témoignage pourroit être confirmé en cas de besoin par Strabon (f), qui assure non seulement que celui que Marc Antoine punit de sa perfidie avoit régné après Tigrane, mais même qu'il étoit son fils (g). Donc celui qui usa de supercherie envers les Romains au tems de Crassus, est le même qui les trompa dans l'expédition de Marc Antoine. Mr. Moreri ne l'entendoit pas ainsi; il vouloit qu'on reconût deux Artavafdes. S'il en fût demeuré-là, on n'auroit pas trouvé fort étrange son sentiment, mais voici ce qu'on ne sauroit payer. Il veut que l'un de ces Artavafdes soit celui qui avoit composé des histoires & des poëses, & que l'autre soit celui que Marc Antoine mena en triomphe dans Alexandrie l'an 720. de Rome. Il dit que celui-ci laissa un fils de ce même nom, qui est peut-être celui dont parle Plutarque qui avoit (h) tant d'esprit, & qui trahit Crassus. Quel aveuglement! Crassus fut trahi l'an 701. celui qui le trahit étoit actuellement Roi d'Arménie; comment donc seroit-il le fils d'un Roi d'Arménie détrôné l'an 720? Mr. Moreri remarque que ce Prince détrôné mourut en prison quelque tems

après. C'est oublier une circonstance très-essentielle, car il fut tué (i). On ajoute qu'il laissa un fils nommé Artavafdes. Ce n'est point cela; son fils aîné qui lui succéda se nommoit Artaxias, son autre fils se nommoit Tigrane. Et quant à cet autre Artavafdes qui selon Mr. Moreri citant Tacite, perdit bien-tôt l'Arménie que Tibere lui avoit donnée, il n'étoit point fils de l'autre, & il ne fut que le troisième ou le quatrième Roi après lui. Il est faux de plus que Tacite (k) nous apprene que Tibere lui donna l'Arménie. Enfin ce que dit Mr. Moreri, qu'Auguste y avoit envoyé un fils d'Agrippa qu'on chassa bien-tôt, est très-faux; car l'envoi de Caius Cesar fils d'Agrippa fut postérieur à la ruine du dernier Artavafdes. Caius Cesar ne fut point envoyé dans l'Arménie pour y regner, mais pour y mettre ordre aux affaires; il y établit Ariobarzans, & puis continua de visiter l'Orient avec une pompe digne de l'heritier presomptif de tout l'Empire Romain. Si l'on tâchoit à faire des fautes, en seroit-on plus que Mr. Moreri? en seroit-on 7. ou 8. dans 16. lignes? Mr. Hofman n'en fait que trois dans cet article. Il dit 1. qu'Artavafdes secourut (l) Crassus contre les Parthes. 2. Que Tibere donna l'Arménie à un autre Artavafdes. 3. Qu'avant cela Auguste l'avoit donnée à Artabaze fils d'Agrippa qui fut bien-tôt chassé. Mr. Lloyd a supprimé tout cet article, quoi qu'il fût assez bon dans Charles Etienne.

(C) De chaînes d'argent.] Dion (m) remarque qu'on les choisit telles, pour ne pas faire deshonneur à la majesté royale par des chaînes de fer. Paterculus (n) dit qu'asin qu'elles fussent honnêtes, on voulut qu'elles fussent d'or. On avoit usé d'une semblable ceremonie envers (o) Darius. Mais que dirons nous de Monfr. Ryck (p) qui a traité de fiction un fait avancé par Louis Dorleans pour accorder Paterculus avec Dion? Ce fait est qu'Artavafde fut chargé de chaînes d'argent en prison, & de chaînes d'or le jour du triomphe. Mr. Ryck soutient que ni l'un ni l'autre de ces deux Historiens n'a parlé ni de prison, ni de triomphe, & qu'aini on ne sauroit les consulter ensemble. Il est pourtant vrai que Dion dans la même page où il a parlé des chaînes d'argent, parle des chaînes d'or qu'on donna à Artavafde & à sa famille le jour du triomphe.

(i) Anstetio...
 (ii) Anstetio...
 (iii) Anstetio...
 (iv) Anstetio...
 (v) Anstetio...
 (vi) Anstetio...
 (vii) Anstetio...
 (viii) Anstetio...
 (ix) Anstetio...
 (x) Anstetio...
 (xi) Anstetio...
 (xii) Anstetio...
 (xiii) Anstetio...
 (xiv) Anstetio...
 (xv) Anstetio...
 (xvi) Anstetio...
 (xvii) Anstetio...
 (xviii) Anstetio...
 (xix) Anstetio...
 (xx) Anstetio...
 (xxi) Anstetio...
 (xxii) Anstetio...
 (xxiii) Anstetio...
 (xxiv) Anstetio...
 (xxv) Anstetio...
 (xxvi) Anstetio...
 (xxvii) Anstetio...
 (xxviii) Anstetio...
 (xxix) Anstetio...
 (xxx) Anstetio...
 (m) Lib. 49. c. 52.
 (n) Cate. lib. 1. c. 12.
 (o) Curt. lib. 5. c. 12.
 (p) Anstetio...
 (q) Curt. lib. 1. c. 12.
 (r) Curt. lib. 1. c. 12.
 (s) Curt. lib. 1. c. 12.
 (t) Curt. lib. 1. c. 12.
 (u) Curt. lib. 1. c. 12.
 (v) Curt. lib. 1. c. 12.
 (w) Curt. lib. 1. c. 12.
 (x) Curt. lib. 1. c. 12.
 (y) Curt. lib. 1. c. 12.
 (z) Curt. lib. 1. c. 12.

qu'elle fut de retour à Alexandrie après la perte de la bataille d'Actium. Elle eut que cette tête porteroit le Roi des Medes à s'allier plus étroitement avec Marc Antoine contre Auguste. On verra dans l'article suivant ce que devinrent les fils d'Artavafde. Il avoit * une fille mariée au fils du Roi Dejotarus.

ARTAVASDE II. fut établi Roi d'Arménie par Auguste. Il avoit été précédé depuis la mort d'Artavafde I. par Artaxias, par Tigrane, & par les enfans de Tigrane. Artaxias fils aîné d'Artavafde I. s'étoit sauvé lors que son pere fut mis aux fers, mais non pas avant que d'avoir essayé de se maintenir avec les troupes & les villes qui le declarerent Roi, lors que son pere eut été pris. Il eut le malheur d'être battu par Marc Antoine, & alors il se refugia chez les Parthes, & il fit si bien avec leur secours qu'enfin il regna dans l'Arménie : mais sur les plaintes de ses sujets, & sur la demande qu'ils firent de Tigrane son frere qui étoit élevé à Rome β, Auguste donna ordre à Tibere de chasser Artaxias, & de conférer le Royaume à Tigrane. Artaxias fut tué par ses sujets avant l'arrivée (A) de Tibere, ainsi il ne fut pas mal-aisé d'installer Tigrane γ. Cela fut fait l'an 734. de Rome. Tigrane δ ni ses fils ne jouirent pas long tems de sa Royauté, ils firent (B) place à Artavafde II. qui ne conserva gueres ce poste

* Cicero ad Attic. epist. 21.
† Joseph. Antiq. l. 15. c. 5.
‡ Dio. l. 49.
§ Arfacidarum vi seque regnumque tutatus est. Tacit. Ann. l. 2.
¶ Dio. l. 54.
Au-γ Id. ibid.

(A) Avant l'arrivée de Tibere.] Dion qui nous apprend cette circonstance s'est abusé sur les noms, car (a) il appelle Artabaze, celui qu'il devoit nommer Artaxias. Tacite (b) n'impute la mort d'Artaxias qu'à la trahison de ses parens occiso Artaxias per dolum propriorum; mais Horace l'attribue à la valeur de (c) Tibere. Il ne faut pas s'en étonner; les Poëtes savent trop bien donner un bon tour aux événemens; tout se convertit en sujet de louange entre leurs mains; ils trouvent par tout des fleurs pour en couronner les Princes. Joseph (d) dit seulement qu'Artaxias fut chassé par Archelaus, & par Tibere. Suetone (e) sans dire un mot d'Artaxias, se contente d'observer que Tibere mit Tigrane sur le trône. Ducto ad orientem exercitu regnum Armenia Tigrani restituit, ac pro Tribunali diademum imposuit. Je ne vois pas que le terme de restituer ait été ici bien employé, car Tigrane qui étoit le cadet d'Artaxias n'avoit jamais été possesseur de l'Arménie, & n'avoit point dû l'être pendant la vie de son aîné. Scaliger (f) qui a eu raison de dire qu'Eusebe ne devoit point se servir d'un (g) mot signifiant que l'Arménie fut subjuguée par Tibere, puis que les Arméniens ne demanderent pas mieux que d'avoir pour Roi Tigrane qu'il leur amenoit, Scaliger, dis-je, qui relève justement cette fausseté, ou cette impropreté d'Eusebe, auroit bien fait d'éviter le restituit de Suetone, & de ne pas donner le titre d'Usurpateur à Artaxias (h). Il y a une autre impropreté ou fausseté dans Eusebe, & dans St. Jérôme son traducteur, qui n'a pas été relevée par Scaliger. Ils nous assurent que Tibere se fit de l'Arménie, περιεποίητο, occupavit Armeniam : or il ne fit autre chose que donner aux Arméniens le maître qu'ils demandoient. Il est certain d'ailleurs qu'il l'intronisa, qu'il lui mit le diadème sur la tête, & qu'il lui avoit prêté main forte s'il l'avoit valu; d'où vient donc que Scaliger dit que l'Arménie fut rendue à Tigrane sans l'intervention de Tibere? Que veut-il dire quand il soutient, que Saint Jérôme a dû croire que l'Arménie appartenoit déjà aux Romains, puis qu'il a dit que Tibere s'en empara, occupavit? J'avoue que je n'entens rien à cette Grammaire. Mais pourquoi n'intennoit-il pas un procès à Paterculus, aussi bien qu'à ces deux Peres de

l'Eglise? Paterculus Historien aussi flatteur envers Tibere qu'un Poëte, ne l'a-t-il pas loué d'avoir (i) réduit l'Arménie sous la puissance du peuple Romain? Ce n'est pas sa seule faute; il a nommé Artavafde celui que Tibere couronna Roi d'Arménie, & il falloit le nommer Tigrane. (B) Ils firent place à Artavafde II.] Les auteurs du supplément de Moreri n'ont pas été en cet endroit moins fautive que Moreri même. Je laisse passer ce qu'ils disent que notre Artavafde étoit fils d'Artaxias, & par conséquent neveu de Tigranes; il n'est rien dit de cela dans le 2. livre des Annales de Tacite, le seul auteur qu'ils ayent cité. Mais passé pour cela. Ils ajoutent que les fils de Tigranes furent nommez Rois par Tibere, & qu'Artavafdes II. leur cousin succéda bien-tôt à la Couronne par ordre du même Empereur. Tacite leur témoin unique les confond, car il dit expressément que tout cela fut fait par Auguste. Il ne dit point avec eux que les Romains ayent fait la guerre à cet Artavafdes, & qu'ils l'ayent enfin détruit, ses paroles sont non sine clade nostra dejectus, qui peuvent signifier le contraire de ce qu'ils disent, savoir qu'on le chassa malgré les Romains qui le soutenoient, & par la défaite de leurs secours. Voyez l'article d'Artavafde Roi des Medes. Enfin ils disent que Tigrane oncle de notre Artavafde eut la tête tranchée à Rome sous l'Empereur Tibere. C'est une absurdité, car l'installation de Tigrane, oncle, à ce qu'ils prétendent, d'Artavafde II. se fit l'an 734. de Rome, & son regne dura fort peu. Le supplice de Tigrane sous Tibere arriva l'an 789. il faudroit donc selon ces Messieurs que ce Prince détrôné eût survécu à sa chute plus de 50. ans, & qu'il fût parvenu à une vieillesse que l'Historien n'eût pas omise, en parlant de l'indignité de sa mort. Remarquez bien que Tigrane créé Roi d'Arménie en l'an 734. avoit été fait prisonnier avec son pere par Marc Antoine en 720. & qu'il étoit déjà (k) grand. Remarque aussi que peu après son couronnement il maria (l) ses enfans ensemble, selon la coutume de ces nations-là. Mais il y a plus. Celui que Tibere fit mourir est un petit-fils d'Herode. Joseph (m) nous dit qu'Alexandre fils d'Herode eut de Glaphyra sa femme, fille d'Archelaus Roi de

† Nec Tigrani diurnam imperium fuit. nec liberis ejus. Tacit. ibid.
‡ Id. ibid.
§ Reducta Armenia in potestatem populi Romani. Tacit. Ann. l. 2. c. 94.
¶ Tacite leur témoin unique du supplément de Moreri.
‡ Dio. l. 54.
§ Tacit. Ann. l. 2. c. 3.
¶ Dio. l. 54.
‡ Id. ibid.

(a) Voyez Lipsé sur Tacite Ann. l. 2. c. 3.
(b) Tacit. ibid.
(c) Claudi virtute Neronis Armenius occidit. Epist. 12. l. 1.
(d) Antiq. l. 15. c. 5.
(e) In Trib. ber. c. 9.
(f) In Euseb. pag. 170.
(g) Παρσηνοί, armis subjugavit, recepit, ad deditio-nem compulit.
(h) Il le nomme mal Artabaze, à l'imitation de Dion. Fratre ejus Artabaze, dit-il, regni infessore ab Armeniis occiso.

Auguste qui le lui avoit donné aprenant les confusions de l'Armenie, y envoya Caius Cesar son petit-fils pour y mettre ordre. Ce jeune Prince y établit pour Roi Ariobarzane, avec la satisfaction de tout le monde.

ARTAVASDE, Roi de Medie, fut attaqué par Marc Antoine à la sollicitation d'un autre Artavasde Roi d'Armenie. Cette entreprisse fut très-funeste à Marc Antoine, & comme il crut que celui qui l'y avoit engagé l'avoit trahi, il tourna toute sa colere de ce côté-là, & fit alliance avec le Roi de Medie. Il lui donna une partie de l'Armenie dès qu'il en eut depouillé l'autre Artavasde, & il voulut cimenter cette paix par le mariage de son fils Alexandre avec Jotape fille du Roi des Medes. Les troupes qu'il lui fournit le rendirent victorieux des Parthes, & d'Artaxias fils d'Yrtavasde Roi d'Armenie; mais quand il les eut retirées, & qu'il eut retenu celles que son allié lui prêta, celui-ci ne put résister à ses ennemis, & tomba entre leurs mains. Dion * raconte cela sous l'an 721. de Rome. Il est croyable que ce Prince ne fut pas long tems captif, & qu'il est ce Roi de Medie † auquel Cleopatre envoya la tête d'Artavasde Roi d'Armenie l'an 724. de Rome. Le supplément de Moreri est ici (Z) tout plein de fautes.

ARTAXATA (A), étoit la ville capitale de l'Armenie sur la riviere d'Araxe. Ce fut Annibal ‡ qui non seulement en traça le plan, mais qui aussi en dirigea

* Lib. 49.
† Id. L. 51.

‡ Plutarco. in Lucullo, pag. 513. Strab. l. 11. pag. 364.

(a) Ann. l. 6. c. 40.
(b) Hist. des Emper. tome 1. not. 11. sur Tibere.

(c) De bello Jud. l. 2. c. 19.

(d) Voyez la remarque B de l'article d'Artavasde 11.

Cappadoce deux fils, dont l'un appellé Tigranes regna en Armenie, & fut accusé devant les Romains. Voilà sans doute celui dont Tacite (a) parle en cette maniere. *Ne Tigranes quidem Armenia quondam potius, ac tunc reus, nomine regio supplicia civium effugit.* La conjecture de Mr. de Tillemont (b) que ce Tigranes fut Roi de la petite Armenie, qui avoit été donnée par Auguste à Archelaus, seroit bonne si on pouvoit l'accorder avec Joseph, qui dit que (c) les descendants d'Alexandre fils d'Herode & de Glaphyra ont regné dans la grande Armenie. *Η δ' Ἀλεξάνδρου ἧσεν τὸς μεγάλους Ἀρμενίας ἐλευθεύουσι.*

(Z) Le supplément de Moreri est ici tout plein de fautes.] On y debite 1. que cet Artavasdes Roi des Medes fils & successeur de Darius, soutint vigoureusement la guerre contre Artavasdes Roi d'Armenie, & contre Pompée. 2. Qu'il fut enfin défait par les Parthes, & qu'il se refugia à Rome auprès d'Auguste, qui lui donna la petite Armenie au lieu de la Medie qu'il avoit perdue. On cite Plutarque, & Dion au livre 49. Mais pour refuter cela en retrogradant, n'est-ce pas se moquer du monde que de citer simplement Plutarque? N'est-ce pas vouloir faire des fautes impunément? car qui n'aimeroit mieux s'abstenir de critiquer, que de lire deux gros volumes in folio pour venir un petit fait? Il est sûr que Dion au livre 49. ne dit point que cet Artavasdes se soit réfugié à Rome, ni qu'Auguste lui ait fait present de la petite Armenie. Je ne sache point d'Auteur qui dise cela. Je trouve bien dans Tacite qu'Auguste fit regner dans l'Armenie un Artavasde après les fils de Tigrane, mais non pas que ce fut pour le dominer de la Medie. Apparemment ceux qui ont fait le 3. volume de Moreri se sont servis à deux mains de ce passage de Tacite, d'un côté pour debiter que Tibere donna l'Armenie à un Artavasdes (d) fils d'Artaxias, & neveu de Tigranes, & de l'autre pour dire qu'Auguste la conféra à un Artavasdes Roi depouillé de la Medie. Enfin quelle negligence que de dire qu'on s'est défendu vigoureusement contre le Roi d'Armenie & contre Pompée? Cette guerre contre le Roi d'Armenie qui n'avoit gueres besoin d'être vigoureusement repoussée, veu la trahison de ce Prince envers Marc Antoine, est

postérieure d'environ 30. ans à celle que Pompée fit en ce pais-là. Je n'ai remarqué ni dans Plutarque, ni dans Dion, ni dans Apien, aucun Artavasde Roi des Medes qui ait été attaqué par Pompée. Je voi seulement dans Apien (e) que Pompée subjuga Darius Roi des Medes.

(A) Artaxata.] Plutarque * observe que cette ville tira son nom de celui du Roi d'Artaxas (ou Artaxias) à qui Annibal en proposa la construction. Ce que Mrs. Lloyd & Baudrand remarquent que Tacite l'appelle Artaxia, n'est pas vrai, il l'appelle constamment Artaxata. Ce qu'ils ajoûtent que Strabon la nomme (f) Artaxia, n'est point exact, car c'est clairement insinuer qu'il ne la nomme qu'ainsi, ou du moins que c'est le principal nom qu'il lui donne. Or d'impression qu'il est certain qu'il l'appelle principalement Artaxata, & qu'il se contente de dire une fois qu'elle avoit aussi le nom d'Artaxiasata. Pinedo a eu raison de changer Artaxiasata en Artaxata dans Etienne de Byzance, qui sans doute n'a point parlé autrement que Strabon, puis qu'il le cite. Il est sûr du moins qu'il n'a pas nommé cette ville Artaxia, comme Ortelius le lui impute aussi fausement qu'à Tacite. L'omission que Pinedo reproche à cet Etienne est inexcusable, car qu'Annibal réfugié dans l'Armenie, & remarquant une situation très-avantageuse, ait conseillé au Prince son hôte d'y faire bâtir une ville, & qu'il se soit chargé de la direction de ce travail, est une circonstance que l'on ne doit pas supprimer dans un Dictionnaire de villes. Je dirois volontiers qu'Etienne ayant Strabon devant les yeux quand il fit l'article d'Artaxata, n'oublia point ce qu'il y vit touchant Annibal, & que c'est à son Abbreviateur, moins habile homme que lui, qu'il faut imputer la negligence dont Pinedo a fait une juste plainte. Il n'y a peut-être point d'Ouvrage qui demande plus de discernement, & de bon goût que l'abregé d'un gros livre (g). Je ne me lasse point de faire cette remarque, parce que je porte chaque jour la peine de la negligence des Abbreviateurs. Ils sont cause que je trouve des obscuritez embarrassantes en cent endroits, qui apparemment étoient fort intelligibles dans l'Auteur qu'on a abregé. Voyez ce que Mr. Gronovius (h) observe contre les Auteurs du Synopsis Criticorum.

(e) In Mithridat.

* In Lucullo, pag. 513.

(f) C'est apparemment par suite dans Artaxata. (g) Gronovius in 1. tractatu de Juda proditore. Consultate les Nouvelles de la Rep. des Lettres, Mai 1684. art. 6. pag. 276.

dirigea la construction *, à la priere d'Artaxias Roi d'Armenie chez qui ils étoit retiré après la defeatte d'Antiochus. On peut croire qu'une situation qui avoit été choisie par un si grand Capitaine, étoit fort (B) avantageuse soit en tems de guerre; soit en tems de paix. Cette ville fut brûlée par Corbulon l'an de Rome 817. †. Ce grand Capitaine n'auroit point exercé cette rigueur contre des habitans qui lui avoient porté les clefs de la ville dès qu'il l'eut fait investir, si les loix de la guerre (C) ne l'y eussent comme forcé. C'étoit une grande ville qu'il ne pouvoit garder sans une grosse garnison; il ne pouvoit y laisser autant de soldats qu'il y en faisoit, sans affoiblir de telle sorte son armée qu'il eût été hors d'état de rien entreprendre, & il n'y eût eu ni profit ni gloire à la conquête d'une place qu'on auroit abandonnée toute telle qu'on l'auroit prise. Il se résolut donc à la ruiner, & y fut encouragé par un (D) grand miracle, si credere dignum est. La ville fut couverte tout d'un coup d'un nuage épais d'où partoient une infinité d'éclairs, pendant que le soleil luifoit comme de coutume jusques à l'enceinte des murailles. Cette ville fut rebâtie quelque tems après par Tiridate, qui la nomma † Neronée pour faire honneur à Neron, duquel il avoit reçu mille carellés à Rome, où il étoit allé lui rendre hommage l'an de Rome 819.

ARTAXIAS I. Roi d'Armenie, n'étant encore qu'un des Generaux d'Antiochus le Grand, partagea l'Armenie avec un des autres (A) Generaux de ce même Roi. Ce Prince leur permit † à l'un & à l'autre d'y commander souverainement: ils ne manquèrent pas de profiter de sa complaisance, & lors qu'il eut été vaincu par les armées Romaines, ils se soumirent aux vainqueurs qui leur donnerent le titre de β Roi, & depuis cela ils s'agrandirent le plus qu'ils purent aux dépens de leurs voisins. Tigranes qui fit tant parler de lui durant les guerres de Mithridate, dont il avoit épousé la fille, descendoit d'Artaxias. Plutarque raconte qu'Annibal s'étant retiré après la defeatte d'Antiochus auprès γ d'Artaxias, lui donna mille bons conseils, & qu'ayant trouvé qu'un lieu dont on ne tenoit aucun compte, étoit très-propre à y bâtir une ville, il y en traça le plan, il y mena Artaxias, & il l'exhorta à la bâtir. Artaxias goûta fort la proposition, & pria Annibal de se charger de la conduite de l'ouvrage; il obtint ce qu'il souhaitoit, & de là sortit une grande & belle ville qui fut nommée Artaxate à cause de lui. Voilà tout ce que je trouve dans les deux d Auteurs que le supplément de Moreiri a citez: car pour la revolte contre son Prince legitime, causée par la confiance que l'on avoit en l'amitié des Romains, je n'y en voi ni ζ ombre ni trace, non plus que de l'emploi de toutes sortes de moyens pour se maintenir dans l'usur-

* Voyez l'article d'Artaxias.
† C'est le 58. de J. CHRIST.
‡ Dio in Neron.
§ Strabo l. 11. pag. 366. Voyez aussi pag. 364.
β Plutarque, & Strabo ubi supra.
γ Stephano in Antiochia, donne le titre à Artaxias.
δ In Lucullo pag. 512. il l'appelle Artaxias.
ε Voyez aussi Strabon, pag. 364.
ζ Plutarque in Lucullo.
§ Strabon ait expressément Reges utriusque Armenie imperia sub se.
Hi regis permittit imperaverunt.

(a) In Stephan. de urbib. pag. 117.
(b) Artaxias ignis immixtus delectaque & solo aquata sunt, quia nec teneri sine valido praedio ob magnitudinem munitum, nec id nobis vicium erat quod firmando praedio & capessendo bello divideatur, vel si integra sit de femina, d'enfans, de vieillards qui ne lui avoient jamais fait aucune injure. Demandez à ceux qui entendent le plus à fond le metier de la guerre, si l'on peut se défendre sans les armes s'il fit bien, ils vous répondront qu'il fit très-bien, & qu'au cas qu'il ne l'eût point fait, il auroit agi en très-mal habile General, comme il eût été assés de l'en convaincre par les raisons que Tacite (b) a exposées. Les insultes que l'on fait à son ennemi lors qu'il abandonne ses conquêtes sans les mettre hors d'état de lui nuire, ou lors qu'il ne les garde qu'en affoiblissant

(B) Etoit fort avantageuse.] Strabon nous apprend qu'Artaxata étoit bâtie dans un endroit où la riviere faisoit une peninsule, de sorte que les murailles étoient entourées de cette riviere comme d'un cercle presque entier. Son Traducteur n'a pas entendu la chose, & Pinedo (a) le lui a fort justement reproché. Si l'on ne consultoit que la version, on croiroit que cette ville étoit sans murailles, hormis l'endroit où la riviere ne l'entouroit pas, *Cincta muri loco flumine, nisi qua isthmus est.* Le Grec ne dit point cela; *Τὸ πύργον κἀκὸν περιεβαλλόμενον τὸν πεταρὸν, ὡς ἂν ἔϊδμεν.*

(C) Si les loix de la guerre ne l'y eussent comme forcé.] Plus on considere les suites inevitables de la guerre, plus se sent-on porté à detester ceux qui en sont cause. Voilà Corbulon qui réduit en cendres une grande & belle ville, & qui jette dans la dernière desolation une infinité de femmes, d'enfans, de vieillards qui ne lui avoient jamais fait aucune injure. Demandez à ceux qui entendent le plus à fond le metier de la guerre, si l'on peut se défendre sans les armes s'il fit bien, ils vous répondront qu'il fit très-bien, & qu'au cas qu'il ne l'eût point fait, il auroit agi en très-mal habile General, comme il eût été assés de l'en convaincre par les raisons que Tacite (b) a exposées. Les insultes que l'on fait à son ennemi lors qu'il abandonne ses conquêtes sans les mettre hors d'état de lui nuire, ou lors qu'il ne les garde qu'en affoiblissant

tant trop ses armées, le rendent si méprisable, que pour maintenir sa reputation, l'un des plus grans ressorts de la guerre, il ne faut jamais donner lieu à ces insultes. C'est donc par une fatale & malheureuse necessité, que les dures loix de la guerre obligent à priver son ennemi de ce dont on ne sauroit profiter soi-même.

(D) Par un grand miracle.] Tacite avec tout son grand esprit, donnoit d'aussi bon cœur qu'un autre homme dans ce merveilleux dont on aime à se repaître. Les habitans d'Artaxata cherchoient sans doute à se consoler de la ruine de leur ville, entre autres raisons par quelque miracle qui les assurât que les Dieux ne l'avoient point agréée, & ils crurent aisément tout ce que l'on inventa dans cette vuë. Mais ils n'ont point eu d'Historien qui ait fait parvenir jusques à nous ce qu'ils crurent. Les Romains de leur côté ne manquèrent pas de gens qui furent tourner la medaille. Nous les savons graces à Tacite (c).

(A) Un des autres Generaux.] Dans les éditions de Strabon il est nommé *Θαρσάδης* en (d) un lieu, & *Λαρεσάδης* ou *Λαδριάδης* en un autre (e). Il étoit facile à ceux qui ont presidés à ces éditions de mettre par tout le même mot, & je me'étonne que Calaubon n'ait point fait de note sur cela; il en a fait qui ne sont pas plus importantes,

(c) Adjectur micraculum velut numine obligatum, nam cuncta extra caecis hactenus sole inclusa fuerat, quod munitibus cingebatur ita reputata atra nube cooptum fulguribusque discretum est, ut quibus insensantibus deis extitit tradit crederetur.
Ann. l. 13. c. 41.
(d) Pag. 364. edit. 1527.
(e) Pag. 366.

pation, ni de fa mort dans les prisons d'Antiochus Epiphans. Ce font de pures chimeres par raport aux citations.

+ Dans Artavasde II.

+ Dio l. 49.

† Id. ib. sub fin.

† Id. l. 54. Tacite Ann. l. 2. c. 3. Voyez la remarque B de l'article d'Artaxias II.

β Ann. l. 2. c. 56.

γ Ann. l. 6. c. 31.

δ Daldia, petite ville dans la Lydie.

ζ Artemid. lib. 1. c. 28. Voyez aussi le ch. 66. du même livre.

ARTAXIAS II. Roi d'Armenie, fils ainé d'Artavasde, comme nous l'avons * déjà dit, fut proclamé † Roi (Z) par les troupes de son pere, après que celui-ci eut été fait prisonnier avec sa femme, & avec ses autres enfans. L'ainé tâcha de se maintenir contre Marc Antoine, & lui donna bataille, mais il fut batu, & contraint de s'enfuir au pais des Parthes. Il rentra depuis dans l'Armenie, & y regna: ce fut sans doute après la prise d'Artavasde Roi de Meche, car avant que les Parthes eussent pris ‡ ce Roi, ils en avoient été batus, & Artaxias avoit eu part à cette disgrâce. Il deplut tellement à ses sujets qu'ils l'accuserent à Rome, & qu'ils † demanderent pour Roi Tigranes son cadet. Auguste qui avoit auprès de lui ce Tigranes le leur envoya, & donna ordre à Tibere de l'insulter. Artaxias fut tué par ses propres parens avant l'arrivée de Tibere.

ARTAXIAS III. Roi d'Armenie, étoit fils de Polemon Roi du Pont, & s'appelloit Zenon. Il s'étoit tellement plu dès son enfance à imiter les coutumes des Armeniens, qu'il s'acquit par là les bonnes graces de la nation: de forte que Germanicus ne crut point qu'il falût jeter les yeux sur un autre, pour remplir la place de Vonones que les Armeniens avoient chassé. Il alla donc à Artaxate, & en presence de tout le peuple il donna le diademe à ce Zenon, l'an de Rome 771. Tout à l'heure l'Assemblée le proclama Artaxias, du nom de la ville capitale. Tacite qui nous apprend toutes ces β choses, parle de sa mort sous γ l'an 788.

ARTEMIDORE, celui qui a écrit sur les songes, étoit d'Ephese, neanmoins il s'est donné le surnom de Daldianus dans ce livre-là, afin de faire honneur (A) à la patrie δ de sa mere. Il s'étoit surnommé Ephesien dans d'autres livres. Il vivoit sous Antonin Pius, comme il nous l'apprend lui-même, quand il dit ζ qu'il a conu un Athlete qui ayant songé qu'il avoit perdu la vue, remporta le prix de la course dans les jeux que cet Empereur fit célébrer. Jamais Auteur n'a plus travaillé pour un sujet raisonnable, qu'Artemidore a travaillé pour un sujet très-indigne (B) d'un homme de jugement. Il ne se contenta pas d'ache-

FAUTES du supplément de Moreiri.

(Z) Par les troupes de son pere.] Les Continuateurs de Moreiri font dire à Joseph, ou à Tacite, que ce fut Marc Antoine qui mit sur le trône Artaxias; il n'y a rien de plus faux. Ils ajoutent qu'Artaxias ayant été defait fut envoyé en exil chez les Parthes. Autre bevue; il s'y réfugia. Si Marc Antoine avoit été en état de le banir après sa victoire, il ne l'auroit pas envoyé chez les Parthes, il l'auroit mené à Alexandrie pieds & poings liez.

(A) Afin de faire honneur à la patrie de sa mere.] Ephese, dit-il, d'où à la tête de plusieurs livres j'ai declaré que j'étois, est assez illustre par elle-même, & par les loüanges que plusieurs personnes dignes de foi lui ont données; mais la petite ville de Daldia est demeurée jusques ici dans l'obscurité, faute de tels Panegyristes: puis donc que c'est ma patrie du côté de ma mere, je veux lui témoigner ainsi ma reconnoissance. Cela me seroit plus suspect de vanité si j'y voyois plus de façon, & plus de mystere; mais l'ingenuité avec laquelle cet Auteur s'exprime, me fait juger qu'il parloit selon l'usage d'alors, & sans attacher aux paroles les mêmes idées que l'on y attacherait aujourd'hui.

(a) Artemid. l. 3. sub fin. pag. 193.

Τὴν (a) ἢ Πηγαδὴν μὴ θαυμασιὰς διὰ τῶν Ἀρτιμιδῶν Δαλδιανῶν καὶ ἐξ Ἑφεσίου Πηγιόγραφοι, ὡς περ ποτὶ τῶν ἑδῶν εἰς ἄλλας πειραματίας πεποιμένων μοι βεβήτων. τὴν μὲν β' Ἑφeson συμβέβηκε καὶ αὐτὴν δι' ἑαυτὴν περιώνυμον εἶναι καὶ ποτὶ τὸν ἀξιολόγῳν κηρύκῳ τετυχηκέναι. Δαλδία δ', πάλισμα λυδίας καὶ εἰ σφόδρα ἐπιδύμον. Ἐφ' οὗ μὴ πάντων ἀνδρῶν τετυχηκέναι, ἀγνοῶσιν τὸ μέχρι εἰς ἐμὲ μεμνηκῆς, διὰ βρεπτόμασιν ἡμῶν πατρῶϊ περὶ μητρὸς πάντοτε ἀποδοῖμαι αὐτῆς. At vero de inscriptione ne mireris quapropter Artemi-

dori Daldiani & non Ephesi inscriptum legis, quem admodum multos jam alios libros diversis argumentis à me conscriptos habere vidisti. Etenim Ephesum contigit ipsam per seipsam celebrem esse, insuperque multos praclaros & fide dignos pracones manserit: Daldia autem Lydia oppidulum non valde clarum, propterea quod ejusmodi viros non est natum, usque ad me penitus ignobile permansit. Quapropter ipsi quod mihi à matre patria existit, hac in muniturorum vicem rependo. Il falloit s'en tenir à cette raison, & n'en pas chercher deux autres comme a fait Mr. Rigaut; (b) l'une se de ce qu'Apollon avoit inspiré à Artemidore dans la ville de Daldia le dessein d'expliquer les songes; l'autre prise de ce qu'y ayant un autre Artemidore d'Ephese, il falloit que l'interprete des songes ne se donnât pas le surnom d'Ephesien, occupé déjà par l'autre. Cette dernière raison plus mauvaise que la precedente, a été adoptée poutant par un (c) homme de merite.

Artemidore la refuse lui-même invinciblement, puis qu'il declare qu'il s'est dit d'Ephese dans un grand nombre de livres. Il ne songeoit donc pas à empêcher que l'on ne le confondit avec Artemidore le Geographe. On le connoissoit sans doute beaucoup mieux en qualité δ d'Ephesien, qu'en celle de Daldien.

(B) Très-indigne d'un homme de jugement.] Quand on ne seroit point convaincu par sa propre experience, qu'il n'y a rien de plus conus, ordinairement (e) parlant, que les idées qu'on appelle songes, il ne faudroit que considerer les propres maximes d'Artemidore, pour être persuadé que son art ne merite pas l'attention d'un homme sage. Il n'y a point de songe qu'il explique d'une certaine maniere, qui ne puisse souffrir

(b) Nor. in Artemidor. pag. 7.

(c) Mr. de Tillmont, au 2. t. de l'Hist. des Emper. 2. part. pag. 731. Edit. de Bruxelles.

(d) Lucien le cite d'Apollonius per son d'epicure. In Philopatr.

(e) On ne pretend rien dire contre les songes extraordinaires dont il est parlé dans l'Ecclésiaste.

* Voyez la remarque C.

† C'est-à-dire interprètes des songes.

‡ In Philopatr.

§ Herodot. l. 7. c. 99.

¶ Il s'appelle l'ou Pysphedus.

Voyez les remarques de l'artice Maufole.

(z) Sub fin. lib. 3. pag. 161.

(a) Lib. 2. in fine. pag. 161.

(b) In Praefat. p. 4.

(c) In Senecam ubi supra.

(d) Il sembleroit même qu'il avoit été en mouvement Philofophe de profef- fion, &

qu'il s'étoit pouffé par ses longs services militaires.

Eras. . . si dum fortunæ indulgentia non exphilofo-

phica cen- fura meti- ris: si vi- rum tam Au- stre- re. S. E. t. e, tam- que diuti- ne militiæ non putas amicio- rem esse coercite mediocri- tati quam opulentiæ.

Apol. pag. 102. vol. 2. edit. Lugdun.

1614. in 8. me, caufa agitur, qui pro tua eruditione legisti

(e) Pag. 149. apol. terea problemata innumera ejusdem, tum ex ca- dem secta cæterorum in quibus id genus varia tra- p. 157. Au quod mul- tiantur. C'est ainsi qu'on lui parle dans la page 115. Peu après on l'apostrophe de cette maniere; Audisti Maxime, quorum pleraque scilicet legeras tua doctri- na, Claudi- Maxime, tuique perfecta eruditione fretus, contempnam stultis & impolitibus ad hæc respondere.

(f) De script. Medic.

(g) Lib. 7. c. 99.

(h) Lib. 1. c. 61. 62.

(i) In Ag- g. 110. c. 110.

(j) Not. in Harpocr.

serieusement tous les lecteurs de ne rien ôter de son livre, & de n'y rien ajouter & il leur fait là-dessus une espeece (E) d'adjuration au nom de cet eel perçant de la providence qui prend garde à tout. Il a dédié ses trois premiers livres à un Cassius (F) Maximus, & les deux autres à son fils. Alde Manuce les imprima en Grec à Venise l'an 1518. Mr. Rigaut les publia à Paris en Grec & en Latin l'année 1603. & y joignit quelques notes. La version Latine qu'il em- ploya est celle que Jean Cornarius avoit publiée à Bâle l'an 1539. Artemidore avoit fait un traité des Augures, & un autre de la Chromance. On ne les a (G) point. Tertullien ne l'a point cité dans l'endroit * où il cotte plusieurs Autours Onirocritiques †; mais Lucien ‡ ne l'a point nommé, quoiqu'il ne nomme que deux Écrivains de cette espeece.

ARTEMISE Reine de Carie, & fille de (A) Lygdamis, suivit en per- sonne (B) le Roi Xerxes †, dans la guerre contre les Grecs. C'étoit une fem- me capable des grandes affaires, & qui avoit un courage tout-à-fait viril. Se trou- vant donc fautive de l'autorité souveraine pendant les préparatifs de Xerxes, tant à cause qu'elle étoit veuve, qu'à cause de la minorité de β son fils, elle prit

(E) Une espeece d'adjuration.] Si quelcun, dit-il, (z) peut ajouter de nouvelles choses à mon livre, qu'il les garde pour lui, qu'il les conserve en pure propriété, cela est plus commode; s'il trouve que j'en ai dit trop, il n'a qu'à prendre ce qui sera à son usage, & laisser le reste où il est; Τα λοιπά τῶ βιβλίῳ μὴ ἑξαιρῶν θεῶν ἐπιπύου καὶ Φύλακτα πρὸς τὸν νομοῦν τῶ Ἀποκρίνορας reliquis ex libris non exemptis Apollinem. Il craignoit ces tours de Fappier qui ont lieu dans la librairie, par lesquels on bouleverse tout le travail d'un Auteur, tantôt par des abreges, & tantôt par des mélanges.

(F) A un Cassius Maximus.] Mr. Rigaut n'a trouvé cet homme nulle part, & peut-être, dit-il, devoit-on lire TABIΩ ou TATIΩ MAΞΙΜΩ, car Jules Capitolin fait mention d'un Gavius Maximus qui fut Préfêct du Pre- toire pendant 20. ans sous l'empire d'Antonin, & qui eut pour successeur Tattius Maximus. Quoiqu'il en soit le Heros du livre d'Artemi- dore étoit Phenicien de (a) nation, grand Ora- teur (b), & d'un esprit si pénétrant que sans lire tout ce que les Auteurs avoient dit, il en- tendoit leurs Ouvrages. André Schot (c) le nomme Cossinus Maximus, & le distingue de Cassius Maximus. Deux fautes pour une, sans compter celle de la remarque C. Je ne fai si personne s'est avisé de conjecturer qu'il faudroit mettre Claudius Maximus, au lieu de Cassius Maximus. Il y avoit sous l'empire d'Antonin Pius un Proconsul d'Afrique nommé Cludius Maximus. L'accusation de Magie dont Apu- lée se défendit, fut portée devant ce Proconsul. Il paroît par divers endroits de son plaidoyé que ce Claudius Maximus passoit pour savant, & pour un homme qui avoit été curieux des livres de (d) Philosophie: Bene quod apud te, Maxi- mus, causa agitur, qui pro tua eruditione legisti profecto Aristotelis καὶ Ἰσῶν γυνήστιος, καὶ Ἰσῶν ἀνδρῶν, καὶ Ἰσῶν ἱστορίας multijuga volumina: præ- terea problemata innumera ejusdem, tum ex ca- dem secta cæterorum in quibus id genus varia tra- duntur. C'est ainsi qu'on lui parle dans la page 115. Peu après on l'apostrophe de cette maniere; Audisti Maxime, quorum pleraque scilicet legeras tua doctri- na, Claudi- Maxime, tuique perfecta eruditione fretus, contempnam stultis & impolitibus ad hæc respondere.

(G) On ne les a point.] C'est à tort que (f) Vander Linden assure, même dans l'édition de Mecklinus, qu'Alde les a imprimés en Grec, que Cornarius les a traduits en Latin, & que Rigaut les a publiés en ces deux langues. Il faut remonter un peu plus haut pour trouver l'origine de ce mensonge, & il n'est pas inutile de faire cette observation; elle peut faire comprendre à ceux qui sont des abreges, la cause la plus féconde des égaremens où ils engagent leur lecteur. Geiner avoit dit: Ar- temidorus . . . scriptis de somniorum interpreta- tione lib. 4. item de auguris & manuum inspec- tione. Suidas. Hujus autoris quinque libros Aldus Græcè excudit. Il avoit observé ensuite que ces 5. livres ne regardoient que les songes. Voici comment Suidar abregea ce texte: Ar- temidorus . . . scriptis de somnorum interpreta- tione lib. 4. item de auguris & manuum inspec- tione. Eos Aldus Græcè excudit. Est-ce reduire en moins de mots ce qu'a dit un homme, ou est-ce le falsifier? C'est plutôt le dernier que le premier.

(A) Fille de Lygdamis.] Herodote ne dit point ce que Mocerî lui fait dire, s'avoit que ce Lygdamis (g) fût Roi d'Halicarnasse. Il dit seulement qu'Artemise étoit d'Halicarnasse, du côté de son pere, & de Crete du côté de sa mere. Si je ne voyois point dans (b) ce même Historien que ce Lygdamis qui assista Pis- tirate, & auquel Pisistrate après s'être retabli à Athenes donna le commandement de l'île de Naxos, étoit natif de cette île, je le prendrois pour le pere ou pour l'aycul de nôtre Artemise. On a laissé dans la dernière édition d'Harpocracion la faute des precedentes, Da- mis (i), pour Lygdamis. Les notes de Mr. de Valois avertissent de la correction qu'il falloit faire.

(B) Suivit en personne le Roi Xerxes.] Suidas dit (h) que ce fut contre les Perles qu'elle prit parti, mais ce passage pourroit bien avoir été estropié; car le bon mot de Xerxes rapporté tout de suite par Suidas, Les hommes sont devenus femmes, & les femmes sont devenues hommes, seroit déshuité de sens, si Artemise avoit été dans l'armée Greque, veu que les hommes s'y bairent comme des lions (l). Mauillac suppose qu'il y a dans Suidas tout comme dans Harpocracion, καὶ τὴ Περσικῆ, tempore belli Persici.

cette occasion de faire parler de soi , & s'engagea de son propre mouvement à cette fameuse expedition. Personne ne s'y distingua plus qu'elle soit du côté de la tête, soit du côté de la main. Les raisons qu'elle allegua * pour soutenir son avis, qui étoit de ne point donner la bataille de Salamine, étoient les plus sensées du monde. Elle se tira † d'affaire fort habilement dans ce combat, car se voyant poursuivie par un vaisseau Athenien, sans aucune apparence de se pouvoir garantir de cette poursuite, elle attaqua un vaisseau des Perses monté par Damafithymus Roi de Calynde, avec qui elle avoit eu une querelle, & le coula à fond. Cela fit croire à ceux qui la poursuivoient que son vaisseau étoit du parti (C) des Grecs, & ils n'eurent garde de pousser leur pointe. Par bonheur pour elle il ne se sauva personne du vaisseau de Damafithymus, de sorte que sans avoir passé pour la cause de cette perte, elle se desit d'un ennemi, elle évita d'être prise & fut louée d'avoir coulé à fond un vaisseau Grec. Xerxes fut la principale duppe là-dedans, car il s'écria ‡ que ses hommes s'étoient comportez comme des femmes, & ses femmes comme des hommes. Il lui confia la conduite des jeunes Princes de Perse les enfans, lors que suivant ses avis il abandonna la Grece pour repasser en Asie. Les Atheniens étoient si fâchez qu'une femme leur fit la guerre †, qu'ils promirent une grande somme à ceux qui leur ameneroient Artemise vivante, & qu'ils ordonnerent à tous leurs Capitaines de vaisseau d'y tâcher. On voyoit sa statue à Lacedemone β parmi celles des Generaux Perses, dans le portique qui avoit été construit des depouilles de cette nation. La ruse dont elle se servit pour se rendre maîtresse de Latmus est aussi bonne selon le Machiavelisme, que mauvaise selon le Christianisme: elle γ mit ses troupes en embuscade, & s'en alla avec un grand équipage de devotion composé d'Eunuques, de femmes, de trompettes & de tambours, celebrer la fête de la mere des Dieux dans le bois qui lui étoit consacré auprès de la ville. Les habitans édifiez de ce zèle, accoururent là pour admirer sa devotion, & pendant cela les rroupes d'Artemise s'emparerent de Latmus. Ces grandes qualitez ne la delivrerent pas des (D) foibleses amoureuses: elle aima passionnement un homme d'Abydos nommé Dardanus, & fut si outrée de son mepris, qu'elle lui creva les yeux pendant qu'il dormoit. Les Dieux pour la punir la rendirent encore plus amoureuse: de sorte que l'oracle lui ayant conseillé d'aller à Leucade ζ, le refuge des amans desesperez, elle y fut faire le fait, & n'en rechapa point. Elle fut enterrée en ce lieu-là. Bien des gens la confondent (E) mal-à-propos avec l'Artemise dont je vais parler.

A R T E

(C) Son vaisseau étoit du parti des Grecs.] Herodote a oublié une circonstance très-essentielle, sans quoi sa narration perd beaucoup de sa vraisemblance. Il ne nous dit point comme il devoit faire, & comme Polyæmus (a) a fait, qu'Artemise fit ôter de son vaisseau le pavillon Persé. Polyæmus lui fait tenir la conduite de ces pirates qui arboient toutes sortes de pavillons selon le besoin; quand elle poursuivoit un vaisseau Grec, elle arboroit le pavillon des barbares, mais s'il falloit fuir devant les Grecs, elle arboroit leur pavillon. Il tourne en tant de manieres le combat de cette Reine, qu'il le multiplie en trois ou quatre actions differentes, & il nous parle d'un fuséau & d'une quenouille envoyez par le Roi de Perse à un Capitaine de navire, à quoi l'on ne trouve aucun sens, puis que le vaisseau attaqué par Artemise fut coulé à fond, & qu'il ne s'en sauva personne.

(D) Ne la delivrerent pas des foibleses amoureuses.] Toutes les femmes de grand courage ne sont pas comme Agrippine, (b) qui s'étoit des faite des deffauts de son sexe, en s'occupant des soins de l'autre. Semiramis ambitieuse & guerriere au souverain point, étoit de la dernière lasciveté. On remarque que les plus grans hommes de guerre sont pour la plupart de complexion amoureuse, de quoi les Humanistes mystiques peuvent faire honneur à Homere, qui

a si naïvement raconté les liaisons de Mars & de Venus; mais je croi qu'à l'égard des femmes cela n'est pas si commun, & que les grandes affaires les elevent mieux au dessus de l'amourrette.

(E) La confondent mal-à-propos.] Il semble que Pline soit coupable de cette faute, car il dit (c) qu'Artemise femme de Mausole donna son nom à l'herbe qu'on appelloit Parthenis. Or 25. c. 7. comme Hippocrate fait mention de l'herbe Artemisia (c'est celle que nous appellons armoise) & que la femme de Mausole n'a vécu qu'après Hippocrate, il s'ensuit que l'une des deux Artemises a été prise pour l'autre dans ce passage de Pline. Si l'une d'elles a communiqué son nom à l'armoise, il faut que ce soit la fille de Lygdamis, l'habile & la courageuse Artemise qui suivit Xerxes. Monfr. Chevreau (d) dont j'emprunte cette remarque contre Pline, m'apprend que Leon d'Allazzi dont il l'avoit empruntée a censuré avec raison Robert Etienne, qui a dit (e) qu'Artemise femme de Mausole se signala dans la guerre de Xerxes en Grece. Mr. le Dictionnaireur Chevreau a remarqué la même faute dans le Theatre historique de Chretien Mathieu; il ajoûte que ce n'a pas été sans quelque raison; que Pline dans le passage qu'il a allegué donne à Mausole le titre de riche. Je trouve bien cette épithere dans la version de Du Pinet; mais non

(a) Strab. l. 8. c. 53.
 (b) Agrippina equi impatiens, dominandi avida, virilibus curis seminarum vitia excusat. Tacit. Ann. l. 6. Cap. 25.
 (c) Lib. 25. c. 7.
 (d) Chevreau Hist. du monde t. 4. p. 33. edit. de Houl.
 (e) Dans son Theaurus Linguæ Latine. J'ai remarqué qu'il a fait la même faute dans son dictionnaire in 8. à Cologne 1558.

* Id. l. 8. cap. 67.
 † Ib. c. 87.
 ‡ Ib. c. 89. Artemisia regina Hæcarnassi que in auxilium Xerxi venerat, inter primos duces bellum acerrime combat, quippe ut in viro muliebrem timorem, ita in muliere virilem audaciam certaveres.
 Juslin. l. 2. c. 12.
 γ Voyez aussi Polyæmus Strabon. l. 8. c. 53. Pausanias l. 3. P. 93.
 ζ Herod. l. 8. c. 93.
 β Pausanias ubi supra.
 δ Polyæmus Strab. l. 8. cap. 53.
 ε Ptolem. Hæphest. apud Phoenicum n. 190. p. 28. 491.
 ζ Voyez l'article Leucade.

ARTEMISE, Reine de Carie, fille d'Hecatomne*, sœur & femme de Mausole, s'est immortalisée par les honneurs qu'elle rendit à la memoire de son mari. Elle lui fit bâtir dans Halicarnasse un tombeau très-magnifique que l'on apella *Mausolée*, qui a été l'une des sept merveilles du monde, & qui a fait que depuis on a donné le titre de Mausolée à tous les tombeaux où la somptuosité paroît avec éclat. Plin^e † nous a laissé une description assez particularisée de ce superbe monument. On la peut voir en François dans l'Histoire de Mr. Chevreau ‡, & dans le supplément de Moreri. Artemise ne survécut que 4. deux ans à son cher mari, qui étoit mort sans enfans β après 24. ans de regne, vers la (A) fin

† Lib. 36. cap. 5.

‡ Lib. 7. cap. 3.

§ Diodor. Sicul. lib. 16.

¶ Strabo ubi supra.

(a) Lib. 36. c. 5.

(b) Ce passage est d'Hecatomne, mais on le donneroit à Xerxes si l'on suit tous rigoureusement l'expression du P. Hardouin t. 4. pag. 358.

(c) Chil. 12. Hist. 455.

(d) Aufoniar. Lectio. l. 2. c. 18. Vide Aufoniar. Tolle pag. 329.

(e) Prot. Hephast. apud Photium n. 190. pag. 491.

(f) Notis in Hieroglyph. Lex. con p. 11.

pas dans le Plin^e du P. Hardouin : & je voi que Plin^e dectivant en un autre lieu (a) la magnificence du Mausolée, se contente de dire que Mausole étoit un petit Roi de Carie, *Caria regulus*. Le P. Hardouin tâche d'aller au secours de son Auteur, en soupçonnant que tous les Rois de Carie s'appelloient Mausole, comme tout les Rois d'Egypte s'appelloient Ptolomée ; & qu'ainsi l'Artemise femme de Mausole à laquelle Plin^e attribue l'ambition d'avoir fait porter son nom à une herbe, est celle qui vivoit du tems de Xerxes : mais il me permettra de dite que son Auteur en ce cas-là seroit très-digne de censure par un autre endroit. Il eût caractérisé une Reine par un titre qui lui auroit été commun avec toutes les autres Reines du pais. Le P. Hardouin fonde ses soupçons sur un passage (b) où les deux Artemises sont qualifiées Reines de Carie. Je laisse là ce fondement ; mais je trouve que Xerxes (c) se brouille un peu. L'une des Artemises est selon lui femme de Mausole, l'autre est femme d'Hecatomne, & c'est à la premiere qu'il attribue d'avoir suivi Xerxes. Or tous les Auteurs conviennent que celle qui fit bâtir un magnifique tombeau à son mari étoit fille d'Hecatomne, & femme de Mausole, & que l'Artemise qui suivit les Perses contre les Grecs, étoit fille de Lygdamis. Le grand Scaliger ne passera pas ici à la montre ; il a trop visiblement (d) pris l'une pour l'autre, & cela dans un endroit où il n'étoit pas facile de se meprendre : car l'Auteur dont il donnoit un extrait dit (e) en propres termes qu'il parle d'une Artemise fille de Lygdamis, laquelle avoit pris les armes pour les Perses. Scaliger supprimant tous ces caractères a substitué celui de veuve de Mausole, qui ne peut être appliqué qu'à cette Reine de Carie qui fit tant d'honneurs à la memoire de son mari. Ce grand homme a fait errer un autre grand homme, puis qu'il a été causé que Henri Valois (f) qu'Artemise après la mort de Mausole se voyant méprisée de Dardanus qu'elle aimoit, lui creva les yeux, & puis se trouvant encore plus amoureuse s'en alla faire le saut de Leucade, qui la tua. Pour peu qu'on confronte ce passage avec celui de Scaliger, on se convainc pleinement que l'un est la copie de l'autre. Ce faux pas de Mr. de Valois en si beau chemin, & la diversité qu'il observe entre Theophraste qui fait mourir Artemise de regret pour la perte de son mari, & Ptolomée fils d'Hephestion qui la fait mourir d'amour pour un autre homme, à ce que Mr. de Valois pretend, sont des choses d'autant plus étonnantes, qu'il avoit cité deux lignes plus haut le 7. livre de ce Ptolomée, afin de prouver que le pere d'Artemise ne s'appelloit point Damis, mais

Lygdamis. Balthafat Boniface (g) qui raporte le même faux conte de la femme de Mausole, ne nie point qu'il ne l'ait tiré de Scaliger. *Habemus confidentem rem* : & l'on peut bien dire sur ces sortes de propagations de fautes,

Dedit (h) hanc contagio labem
Et dabit in plures : sicut grex totus in agris
Unius scabie cadit & porrigine porci
Uvaeque confecta liquoris ducit ab uva.

On seroit une longue énumération, si l'on marquoit tous ceux qui ont confondu les deux Artemises. Ravusius (i) Textor & les Auteurs (j) du *Thesaurus Fabri* sont de ceux-là. Olivier (k) qui a fait un Commentaire sur Valere Maxime, en est aussi, quoi qu'il ait su que Strabon & Herodote ne conviennent pas sur la Genealogie de l'Artemise dont ils parlent. Il s'est imaginé bonnement que l'un des deux se trompoit, & n'a point compris que l'un parle de l'une, & l'autre de l'autre, & qu'ils ont tous deux raison. Mr. Hofman à la verité donne deux articles d'Artemise, mais il a mis pêle-mêle dans le premier ce qu'il falloit dire séparément, & il ne fait si la femme de Mausole & la fille de Lygdamis sont une même personne. D'ailleurs il cite Vitruve pour des faits qu'il ne touche pas. Mr. Lloyd l'avoit précédé dans cette fautive citation qu'il n'avoit pas corrigée à Charles Etienne, sur lequel d'autre côté il fait une course assez surprenante ; il lui ôte tout l'article de l'Artemise qui suivit Xerxes : or cet article étoit fort bon.

(A) Vers la fin de la 106. Olympiade.] Presque toutes les éditions de Plin^e (l) portent que Mausole Roi de Carie mourut l'an 2. de la centième Olympiade, le 302. de Rome. Mais le P. Hardouin a mis dans la sienne, suivant les meilleurs manuscrits, la cent sixième Olympiade & l'an 402. de Rome. *Obiit Olympiadis centesima sexta anno secundio. Urbis anno CCCCLII.* Mr. Chevreau (m) observe qu'Ulserius a jugé que le passage de Plin^e étoit corrompu, & que Mausole est mort la quatrième année de la 106. Olympiade, l'an du monde 3651. Cela s'accorde parfaitement avec ces paroles du P. Hardouin, *Quid quod & Diodorus non ad Olympiadis CVI. annum alterum Mausoli obitum, sed ad quantum refert. lib. 16. vers. 435.* & avec la durée des regnes de ceux qui ont succédé à Mausole jusques à l'expédition d'Alexandre. Voyez la remarque B de l'article Ada. Il est certain que Mausole étoit déjà mort, & qu'Artemise qui ne lui a survécu que deux ans n'étoit pas encore morte, lors que Domsosthene harangua pour la liberté des Rhodiens. Or il prononça cette harangue l'an 107. Olympiade, comme

(g) Hæc Ptolomæus Hephestionis filius apud Juniores Scaligerum recenser. Hist. Ludic. l. 3. cap. 37.

(h) Juven. Sat. 2.

(i) In officina.

(k) Voyez Val. Max. Variorum pag. 395. edit. 1655.

(l) Lib. 36. cap. 5. & cap. 6.

(m) Hist. du monde l. 7. c. 3.

fin de la 106. Olympiade. Elle mourut de * regret (B) & de tristesse avant que le † Mausolée fut achevé. On dit ‡ qu'elle detrempa les os & les tendons de son mari dans de l'eau, & qu'elle les avala afin de lui servir d'un tombeau vivant. Il faut se souvenir qu'elle lui fit faire d'excellens Panegyriques, † & qu'elle proposa un prix de grande valeur pour celui qui s'en aquiteroit le mieux. Theopompe le remporta. On dit (C) qu'Isocrate son maire fut l'un des Orateurs qui se mirent sur les rangs. Erythrée de Naucratis, & Theodecte de Phaselide en furent aussi. Ce dernier composa une Tragédie intitulée Mausolus, qui eut plus de succès que sa prose. Mais il ne faut pas oublier qu'au lieu des lamentations & des pleurs, où la plupart des Ecrivains plongent Artemise durant sa viduité, il y en a qui (D) lui font faire des conquêtes très-vigoureuses.

* Voyez la remarque D.
† Plin. ubi supra.
‡ A Gellius l. 10. c. 18. Val. Maxim. l. 4. c. 6.
A Gellius ibi. Plutarque. in vita Isocr.

ASPA

(a) Epist. de asiat. & scrip. De moysi.
(b) Hac Artemisia in funere mariti agonis celebravit Olymp. 103.
(c) Apud Harpocrat.
(d) Tusculan. 3. Ce passage est mal cité dans le Val. Maxime Variorum, la dernière période en caractères Romains est sans la particule non, ce qui fait un galimatias impénétrable.
(e) Lib. 14. pag. 451.
(f) Plutarque. in vita Isocrate. Aut. Gellius l. 10. c. 18.
(g) In. Iocostatus.
(h) Moreri & Hofmann disent Naucratis.
(i) In Val. Maxim. pag. 395. edit. Lugd. Bar. 1655.

comme on le peut recueillir de Denys (a) d'Halicarnasse; il faut donc que Mausole soit mort la dernière année de la 106. & que l'anonyme qui a écrit les Olympiades se soit trompé, en mettant l'Oraison funebre de Mausole par Theopompe à la 1. année de la 103. Olympiade. Monsieur de Vailois (b) a commis la même faute dans ses notes sur Harpocrate, page 99. Ceux qui à l'exemple de Calépin, de Monsieur Lloyd, de Monsieur Hofman, &c. nous renvoyeroient au 7. livre d'Herodote pour y apprendre des nouvelles du Mausolée, ne consulteroient pas bien les tables Chronologiques; il faudroit qu'elles fussent bien mauvaises, si l'on y trouvoit la mort de Mausole avant celle d'Herodote.

(B) Elle mourut de regret & de tristesse. Nous avons pour ce fait-là plusieurs témoins d'importance, un Theopompe, un Cicéron, un Strabon. Les termes de Theopompe (c) sont bien forts: Ην Φυσι Θεσπιου & Φινιαδι νικω λη- Φεισιν Διζε & λυττω & οπι & ανδρδς ε; αδελφδ; Μανωλδδ; & οπεδουε. Quam Theopompus ait ta- be correptam pra animi dolore, quem desiderio defuncti mariti & fratris conceperat, obiisse. Ceux de Cicéron ne le sont pas moins: Artemisia illa, dit-il, (d) Mausoli Cariae Regis uxor que nobile illud Halicarnassi fecit sepulcrum quamdiu vixit, vixit in luctu, eodemque etiam consuetu contulit. Huic erat illa opinio quotidie recens, que tum denique non appellabatur recens cum vetustate exaruit. Il est presque indubitable que Cicéron a ignoré qu'Artemise ne survécut que deux ans à son mari, car s'il l'avoit su, il n'auroit pas employé des expressions qui signifient une très-longue tristesse. Mais voyons ce que dit Strabon (e): Φιλια δ' οπεδουεσιν Διζε & οπι & ανδρδς, pra desiderio mariti tabe contulit.

(C) On dit qu'Isocrate. J'ai cité deux (f) bons garans; mais je n'ignore point que Suidas sans faire aucune mention d'Isocrate l'Arthenien, parle d'un autre Isocrate disciple & successeur de celui-là, & né ou à Heraclee, ou à Apollonie sur le Pont Euxin. C'est celui-ci, selon Suidas (g), qui disputa le prix d'éloquence au tombeau de Mausole avec Theodecte, Theopompe, & Erythrée. Ce dernier étoit de Naucratis en Egypte: il faut donc croire qu'il y a faute dans Aulugelle à l'endroit où nous lisons que Theopompe, Theodecte, & (h) Naucratis disputèrent ce prix-là. Naucratis n'est point le nom propre de l'un de ces concurrents, ce n'est que son nom de ville un peu alteré, car il faudroit dire Naucratis. Olivier (i) les nomme Theopompus, Theodotes & Naucratis. Au reste le passage de Plutarque a été

traduit par Amiot tout autrement que par Wolfius, & pas Xilander: ceux-ci trouvent que le Panegyrique de Mausole par Isocrate étoit perdu, mais selon Amiot c'est tout le contraire; Isocrate, dit-il, combatit au jeu de prix que la Reine Artemisia institua sur le tombeau de son mari Mausolus, & trouva ou encore la l'raison qu'il y fit à la louange du defunt. La diverse maniere d'accentuer produit sans doute ces traductions différentes; les uns ont lu το ε; γρηγοριον & οαζεσαι, sed ea laudatio non extat, les autres ont lu το ε; γρηγοριον & οαζεσαι, hac autem laudatio ibi servatur. Voilà comment la fortune se joit des manuserits; un point ôté, ou ajouté, ou changé fait passer les choses du oui au non.

(D) Qui lui font faire des conquêtes. Je ne parle pas de la harangue * de Demosthene qui a été citée ci-dessus, quoi qu'il soit certain par la maniere dont cet Orateur s'exprime, qu'on ne se representoit point Artemise dans Athenes comme une veuve desolée qui sechoit sur pied, & qui negligoit les affaires de son Royaume pour ne longer qu'à la memoire de son mari. Les Ath niens la consideroient comme une femme qui étoit en état de se faire craindre; car l'une des raisons que Demosthene eut à combattre étoit tée des mouvemens qu'Artemise pourroit faire, si les Atheniens se mêloient des interêts du peuple de Rhodes. Je laisse cela pour passer à quelque chose de plus fort. Vitruve (k) nous dit qu'après la mort de Mausole, les Rhodiens indignez qu'une femme dominât dans la Carie entreprirent de la détrôner. Leur dessein échoua miserablement par un stratagème d'Artemise, qui fut promptement suivi d'un autre qu'elle executa en personne avec tant de vigueur, & tant de bonheur qu'elle se vit maîtresse de Rhodes en très-peu de tems. Elle y fit dresser un trophée de sa victoire avec deux statues de bronze, dont l'une representoit la ville de Rhodes, & l'autre representoit Artemise qui marquoit d'un fer chaud la ville de Rhodes. Vitruve ajoute que les Rhodiens n'osèrent jamais ôter de sa place ce trophée, (car c'étoit une chose que la religion défendoit) mais qu'ils l'environnerent d'un édifice qui en déroboit la vuë. Voit-on là l'état d'une veuve inconsolable qui ne fait que gemir & que soupirer, & qui use tellement sa vie par sa tristesse, qu'elle en vient à mourir dans deux ans? Qu'on ne me dise point que Vitruve parle de l'autre Artemise; je sai bien que Mr. (l) Chevreau l'a cru, mais deux raisons invincibles le furent cette pensée. Car 1. l'Artemise de Vitruve avoit été femme de Mausole; en 2. lieu

* C'est celle de deliberrate Rhodiorum à la page 78. de les Oeuvres edit. Genev. 1607. fol.
(k) De Architect. l. 2. c. 8.
(l) Ubi supra pag. 34.

Hadrien (B) pour servir d'Auditoire aux Docteurs, & à ceux qui vouloient lire* Frontonis Ouvrages en présence de beaucoup de monde. Il paroît par le commencement des Satires de Juvenal que ces sortes de lectures étoient fort frequentes, & que Fronton * prêtoit sa maison & ses jardins aux Poètes qui vouloient reciter leurs vers devant une nombreuse compagnie. Plusieurs autres † voulurent bien que leurs maisons servissent à cet usage; mais par malheur pour les Poètes, ils leur laissoient souvent bien (C) des frais à faire; c'étoit à celui qui devoit lire son Ouvrage à garnir la chambre; c'étoit lui qui payoit le loüage des chaifes. Il y a quelque apparence que l'Empereur Hadrien qui aimoit & qui entendoit les

* Frontonis
platan
convulsa
que mar
mora cla
mant,
Semper
& ali
duo rupt
lectore
columnæ.

† Stella,
dans Mar
tial. epig.

c'est ainsi que Lampidius parle touchant Alexandre Severo. On cite ce passage dans Calepin, peu après avoir debité que l'Athenée étoit consacré à M.nerve, & que les Poètes & les autres Ecrivains Grecs y apportoient leurs Ouvrages, comme les Ecrivains Latins apportoient les leurs dans le temple d'Apollon. Jugez par là de l'exac titude de ceux qui ont composé, ou corrigé ce gros Dictionaire. Cruquius (a) use du même partage; il envoie les Poètes Latins au temple d'Apollon, & les Poètes Grecs dans le temple de Minerve lequel il nomme Athenée. Mais continuons à voir ce que les Anciens ont dit du lieu en question; Cum Pertinax (b) eo die processerit quædam ad Athenæum paraverat, ut audiret Poëtam, ob sacrificii presagium distulisset. Un autre (c) dit que Gordien qui fut Empereur avoit declamé dans l'Athenée; ubi adolevit, in Athenæo controversas declamavit. Philostrate dit que le Sophiste Adrien qui tint le haut bout à Rome, n'avoit pas plutôt annoncé qu'il harangueroit, que les Senateurs, les Chevaliers, & tout le monde (d) accouroient à l'Athenée. Ajoutons encore ces paroles de St. Jérôme, Quando omne Athenæum Scholasticorum vocibus personabat (e), & celles-ci de Sidonius Apollinaris (f), Dignus omnino quem plausibilibus Roma foveret ulnis, quoque recitante crepitantibus Athenæi subsellia cuneata quærenter. L'étymologie que Dion nous donne est une nouvelle raison contre ceux qui ont pris l'Athenée pour un temple de Minerve; il dit (g) que ce lieu s'appelloit ainsi à cause des exercices des gens de lettres, ὅτι τὸ ἐν αὐτῷ ἴσπερὶ δεικνύον ἀσκήσεις. Il nous apprend aussi que le Consul assembla le Senat dans l'Athenée, lors qu'il eut su que les Cohortes Pretorienes avoient arrêté les meurtriers de Pertinax. L'objection qu'on pourroit tirer de ce que le Senat ne s'assembloit que dans des lieux consacrez par les Augures, ne balance nullement les raisons qui montrent que l'Athenée n'étoit point un temple de Pallas. Au reste ceux (h) qui disent que le premier lieu qui a été nommé Athenée étoit dans Athenes, avoient bien de la peine à le prouver. Le bon Mr. de Marolles se faisoit de ce mot-là une idée beaucoup plus fautive, car il a dit dans sa traduction d'Aurelius Victor, qu'Adrien fit venir des doctes & des gens de lettres de toutes parts, comme s'il eût voulu mettre Athenes dans Rome.

(a) In Horat. Sat. 10. l. 1.

(b) Julius Capitolinus in Pertinax.

(c) Capitolinus in Gordiano.

(d) Δόξιας ἐπιπέσης ἐς τὴν Ἀθηνῶν ἀγορῆν ἦσαν. Contento curfu & studio in Athenæum convolabant. In Adriano.

(e) De obitu Pauline ad Pamphylas.

(f) Epist. 14. l. 9. Vide etiam epist. 9. epist. libri 8. lib. 4.

(g) Xiphilinus in Dialogo Juliano sub finem Xilander tradidit Aduerſus par templum Minervæ.

(h) Le Thesaurus Fabris, edit. 1692.

(i) Comment. in Capitolinus. Pertinax.

(k) De imitat. pag. 36.

vre 10. de Martial. Il auroit pu lui donner pour second complice Savaron (l), qui par ces paroles d'Horace (m), Hæc ego ludo, Quæ nec in ade sonent certantia judice Tarpa, entend qu'Horace ne vouloit pas que ses vers fussent lus dans l'Athenée. Il donne cette explication comme les propres paroles d'un ancien Scholaste. Lipsé (n) se fait de la même autorité, quoi qu'il avoué qu'un autre vieux Scholaste entend là par eadem le temple d'Apollon Palatin. Si ce savant homme avoit songé au passage d'Aurelius Victor, il n'eût point (o) préféré l'explication du premier de ces Scholastes, à celle du dernier. Voyez en son lieu l'article Tarpa.

(C) Bien des frais à faire.] L'Auteur du Dialogue de causis corruptæ eloquentiæ m'en est garant lors qu'il dit, Domum mutuatur, & auditorium exstruit, & subsellia conducit, ut beatissimus recitationem ejus eventus consequatur. Juvenal me servira de second témoin, car il (p) menace les Poètes du chagrin de ne trouver aucun grand Seigneur qui leur donne de quoi se rembourser de la dépense qu'ils auront faite,

Nemo dabit regum quanti subsellia consistunt, Et qua conducto pendunt anabathra rigillo, Quæque reportandis posita est orchestra cathedris.

Je ne voudrois pas nier qu'ils n'ayent quelquefois recité dans une maison de loüage, mais je ne saurois m'empêcher de dire que Voffius le soutient sans nulle raison, puis que les témoignages qu'il en allegue ne signifient rien moins que ce qu'il pretend. Le premier passage qu'il cite est celui du Dialogue causis corruptæ eloquentiæ, où l'on vient de voir domum mutuatur, ce qui signifie maison d'emprunt, & non pas maison loüée. Le second est de Juvenal (q), & consiste en ces paroles,

Cum jam celebres notique Poëta Batholum Tibius, Roma conducere furvos Tentarent.

Ce qui ne marque que la maudite sterilité du metier, qui avoit pensé contraindre les Poètes à faire banqueroute aux Muses, afin de gagner leur vie dans quelque emploi mécanique, comme vous diriez la profession de Baigneur, de Boulanger, de Crieur. Le troisième témoignage est tiré de ces paroles du meme Juvenal (r).

Ipse facit versus, atque uni cedit Homero Propter mille annos; & si dulcedine fama Succensus recites, Maculonis commodat ades.

Il est si manifeste que dans ce passage, non plus que dans le precedent il n'est point dit que les Poètes loüassent la chambre où ils recitoient leurs poë-

Titinius Capito dans Plinæ l. 8. epist. 12. Quadratus dans Arrian Epist. l. 3. c. 23.

(l) In Siliou. Apoll. ep. 14. l. 9.

(m) Sat. ult. l. 1.

(n) Epist. 48. centur. 2. ad Belg.

(o) Voyez Voffius de imitat. pag. 61.

(p) Sat. 7.

S1. l. 2. s. Poëtes recitoient dans une maison de loüage. Erreurs de Voffius.

(q) Ibid.

(r) Ibid.

ATTICUS (T. POMPONIUS) passe pour un des plus honnêtes hommes de l'ancienne Rome. Il savoit se menager si adroitement, que sans sortir de l'état de neutralité il se conservoit (A) l'estime & l'affection des deux partis. L'amitié intime qu'il eut pour Cicéron ne l'empêcha point d'avoir des liaisons très-étroites avec Hortensius, & il fut cause que ces deux rivaux en éloquence non seulement ne s'entre-blâmerent point, mais vécurent aussi (B) dans une bonne intelligence. Il ne fut jamais brouillé ni avec sa mere (C), ni avec sa sœur. Il

(A) Qu'il me soit permis d'employer ce mot à la manière des Grecs, pour signifier ceux qui par leurs hautes rangées s'acqueroient un grand crédit sur le peuple, & lui faisoient prendre telle ou telle résolution.

sophe Peripatéticien, nâti de Seleucie dans la Cilicie, eut part au gouvernement, & fut Demagogue (a) dans sa patrie pendant quelque tems. Ensuite il devint intime ami de Murena, & s'enfuit avec lui quand on eut decouvert que Murena avoit conspiré contre Auguste. Il fut pris dans sa fuite, mais l'Empereur ne le trouvant point coupable, le mit en liberté. Athenée retourna à Rome, & dit à ceux qu'il rencontra les premiers ces paroles d'Euripide,

Ἦκω νεκρῶν κευθμῶνα καὶ σκῆτι πύλας Ἀπών.

(B) Cornel. Je viens de quitter l'autre des morts, & les portes de l'enfer. On ne sauroit comprendre l'origine de ces tauletez de Mr. Moreti; car il semble qu'il soit plus malaisé de gêner ainsi les choses, que de les rapporter telles qu'on les trouve.

(C) Idem c. 4. (A) Il se conservoit l'estime & l'affection des deux partis.] Il envoya (b) de l'argent au fils de Marius qui avoit été déclaré ennemi de la

Republique, & il s'insinua de telle sorte dans les bonnes grâces de Sylla, que ce General Romain le vouloit toujours avoir auprès de lui, & qu'il ne trouva pas mauvais qu'Atticus se defendit de le suivre à Rome, en alleguant pour ses raisons qu'il vouloit garder la neutralité. Noli, (c) oro te, inquit Pomponius, adversum eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem, Italiam reliqui. Dans la guerre de Cesar & de Pompée, il se tint coi dans Rome; cela ne déplut (d) point à Pompée, & plut infiniment à Cesar. Après la mort de ce dernier, il envoya de l'argent à Brutus quand le parti de la liberté commença à n'être pas le plus fort, & il rendit mille bons offices à la femme & aux amis de Marc Antoine, pendant que leur parti sembloit perdre sans ressource. Marc Antoine ne fut pas ingrat, car encore qu'il étendit sa furieuse haine sur tous les amis de Cicéron, il écrivit (e) de sa propre main à Atticus une lettre très-obligeante. Il travailla dans la suite (f) au mariage de la fille d'Atticus avec Agrippa favori d'Auguste. Enfin malgré les cruelles divisions qui s'éleverent entre Marc Antoine & Auguste, nôtre Atticus se maintint dans l'amitié de l'un & de l'autre. L'un (g) quand il étoit en voyage lui écrivit exactement ce qu'il faisoit, ce qu'il lisoit, & où il devoit aller; & lors qu'il étoit à Rome, il lui écrivoit presque tous les jours pour le consulter sur quelque question: l'autre (h) lui rendoit un compte exact de ses affaires. Il étoit (i) sans doute très-difficile de conserver en même tems l'amitié de ces deux Antagonistes.

(a) Idem c. 10.
(b) Idem c. 12.
(c) Savoir Auguste, ib. c. 20.
(d) Savoir Marc Antoine, ibid.
(e) Hoc quale sit facilius existimabit is qui judicare poterit, quantæ sit sapientie eorum retinere ulum benevolentiamque, inter quos maximum rerum non solum æmulatione, sed obrectatio tanta intercedebat, quantum fuit incidere necesse inter Cæsarem atque Antonium, cum se uterque principem non solum urbis Romanæ, sed orbis terrarum esse cuperet. Idem ibid.

(B) Vécurent aussi dans une bonne intelligence.] Ceux qui savent combien la jalousie d'éloqueurs agit & remuë les autres passions, ne se feront pas une idée médiocre de l'adresse, & du mérite d'un homme qui fut conserver la paix entre les deux plus celebres Orateurs de l'antiquité. Il ne suffisoit pas que Pomponius Atticus s'insinuat agreablement dans les esprits, il faisoit de plus que l'on remarquât en lui des qualitez qui inspirassent une estime respectueuse. Ce que je m'en vais citer est donc fort propre à marquer le caractère de son mérite. Urebat (k) inimè Q. Hortensio qui in temporibus principum eloquentia tenebat, ut intelligi non possit uter eum plus diligeret Cicero an Hortensius, & id quod erat distillimum, efficiebat ut inter quos tanta laudis esset æmulatione, nulla intercederet obrectatio, effeque talium virorum copula.

(C) Ni avec sa mere ni avec sa sœur.] A l'âge de 67. ans il perdit sa mere qui en avoit 90. & il avoit alors encore une sœur presque aussi âgée que lui. Ce fut le jour des funeraelles de sa mere qu'il déclara qu'il n'avoit jamais eu besoin de se reconcilier avec elle, & qu'il n'y avoit jamais eu de rupture entre la sœur & lui. Je ne touche point cette circonstance du tems afin de grossir mon livre, & de remplir plutôt une feuille de papier; chacun voit qu'elle est de l'essence de cette remarque: car si l'humeur commode d'Atticus se montre ici sous l'idée d'une grande singularité, c'est principalement à cause du nombre d'années qu'il passa avec sa mere & avec sa sœur sans aucune brouillerie. C'est dommage que l'histoire n'ait pas ajouté comment il se gouverna avec sa femme. Il ne se (l) vanta de rien là-dessus, & cela pourroit faire soupçonner que son adresse ou que sa patience ne purent pas se signaler à cet égard autant qu'avec sa mere & sa sœur, qui peut-être de leur côté contribuèrent notablement à la concorde, & ne l'obligerent pas à faire de grandes avances. Le fait en ce cas-là perdrait beaucoup de sa singularité par rapport à Atticus, mais à tout prendre il n'en perdrait rien, & l'augmenteroit plutôt. Voyez dans la remarque suivante qu'Atticus fut toujours bien avec un oncle dont l'humeur étoit si bourruë, qu'aucun parent n'avoit pu la supporter. Revenons à la femme d'Atticus. Il est étrange que Cornelius tum tristem l. 2. & Fabrius dans la vie de Cicéron ad annum urbis 697. Il n'étoit plus jeune, il avoit 53. ans. Il ne s'étoit pas haté de s'enrôler dans cette milice. On peut recueillir d'une lettre (m) de Cicéron que Pilia aimoit son mari; car pour cet autre passage (n) où quelques-uns ont trouvé qu'elle longeoit à faire divorce, qu'il est visible qu'il doit être autrement lu, & qu'il signifie qu'elle étoit menacée de paralysie. Mr. Pomponius assure dans sa traduction de la vie de Atticus, que la ville d'Athènes érigea aussi des statues à Pilia femme d'Atticus, mais

ce agite & remuë les autres passions, ne se feront pas une idée médiocre de l'adresse, & du mérite d'un homme qui fut conserver la paix entre les deux plus celebres Orateurs de l'antiquité. Il ne suffisoit pas que Pomponius Atticus s'insinuat agreablement dans les esprits, il faisoit de plus que l'on remarquât en lui des qualitez qui inspirassent une estime respectueuse. Ce que je m'en vais citer est donc fort propre à marquer le caractère de son mérite. Urebat (k) inimè Q. Hortensio qui in temporibus principum eloquentia tenebat, ut intelligi non possit uter eum plus diligeret Cicero an Hortensius, & id quod erat distillimum, efficiebat ut inter quos tanta laudis esset æmulatione, nulla intercederet obrectatio, effeque talium virorum copula.

(C) Ni avec sa mere ni avec sa sœur.] A l'âge de 67. ans il perdit sa mere qui en avoit 90. & il avoit alors encore une sœur presque aussi âgée que lui. Ce fut le jour des funeraelles de sa mere qu'il déclara qu'il n'avoit jamais eu besoin de se reconcilier avec elle, & qu'il n'y avoit jamais eu de rupture entre la sœur & lui. Je ne touche point cette circonstance du tems afin de grossir mon livre, & de remplir plutôt une feuille de papier; chacun voit qu'elle est de l'essence de cette remarque: car si l'humeur commode d'Atticus se montre ici sous l'idée d'une grande singularité, c'est principalement à cause du nombre d'années qu'il passa avec sa mere & avec sa sœur sans aucune brouillerie. C'est dommage que l'histoire n'ait pas ajouté comment il se gouverna avec sa femme. Il ne se (l) vanta de rien là-dessus, & cela pourroit faire soupçonner que son adresse ou que sa patience ne purent pas se signaler à cet égard autant qu'avec sa mere & sa sœur, qui peut-être de leur côté contribuèrent notablement à la concorde, & ne l'obligerent pas à faire de grandes avances. Le fait en ce cas-là perdrait beaucoup de sa singularité par rapport à Atticus, mais à tout prendre il n'en perdrait rien, & l'augmenteroit plutôt. Voyez dans la remarque suivante qu'Atticus fut toujours bien avec un oncle dont l'humeur étoit si bourruë, qu'aucun parent n'avoit pu la supporter. Revenons à la femme d'Atticus. Il est étrange que Cornelius tum tristem l. 2. & Fabrius dans la vie de Cicéron ad annum urbis 697. Il n'étoit plus jeune, il avoit 53. ans. Il ne s'étoit pas haté de s'enrôler dans cette milice. On peut recueillir d'une lettre (m) de Cicéron que Pilia aimoit son mari; car pour cet autre passage (n) où quelques-uns ont trouvé qu'elle longeoit à faire divorce, qu'il est visible qu'il doit être autrement lu, & qu'il signifie qu'elle étoit menacée de paralysie. Mr. Pomponius assure dans sa traduction de la vie de Atticus, que la ville d'Athènes érigea aussi des statues à Pilia femme d'Atticus, mais

(k) Hoc ipsum veterè gloriantem audiverim in funere matris suæ quam exultavit annorum 90. cum esset sep. em & 60. le unquam cum matre in gram aut nullam cum forore fuisse in quam prope aequalem habebat; quod est signum aut nullam unquam inter eos querimoniam intercessisse, aut hanc ea fuisse in suos in indulgentia, ut quos amare debet et eis nefas duce-ret. Corn. Nepos, l. 6. c. 17.

(l) Voyez la 3. lettre de Cicéron ad Quintum tristem l. 2. & Fabrius dans la vie de Cicéron ad annum urbis 697.

(m) L'opinion de Cicéron sur le divorce est dans le 5. livre ad Atticum.

(n) Ex post. 7. l. 16. ad Atticum.

nombre des bons Auteurs. Il parvint à l'âge de 77. ans sans avoir gueres éprouvé ce que c'étoit que maladie. Il avoit été des 30. ans de suite sans avoir besoin de remedes. Enfin il tomba malade ; sa maladie fut assez legere pendant trois mois, mais après cela les douleurs devinrent extrêmes. Il fit venir Agrippa son gendre & deux autres personnes, & leur déclara qu'il avoit résolu de mettre fin à sa vie en ne mangeant rien : il les pria d'approuver sa resolution, & de ne la point combattre, puis qu'aussi bien toutes leurs exhortations seroient inutiles. Agrippa ne laissa point d'employer ses larmes & ses prieres pour l'obliger à vouloir vivre, mais ce fut inutilement. Après deux jours d'abstinence la fièvre cessa, & la maladie fut plus legere ; néanmoins Atticus persista dans son dessein, & mourut trois jours après *. Ce fut l'an de Rome 721. Il a trouvé depuis peu un Censeur très-dangereux (H) en la personne de l'Abbé de Saint Real ; mais on ne l'a pas abandonné (I) à la rigueur de cette censure. Nous avons quelque chose à (K) corriger dans le Dictionnaire de Moreri. J'ai oublié de dire qu'At-

* Ex Cornelio Nepote, in vita Pomponii Attici.

(a) In Oratore.

(b) Idem Cicero in Bruto.

(c) Atti-

git quo-

que poëti-

cen, ere-

dinus, ne

ejus ex-

pers effect

suavitatis.

Namque

versibus

qui hono-

re rerum-

que gesta-

rum am-

plitudine

ceteros

Romani

populi

praestite-

rent ex-

posuit ita

ut singu-

lorum

imagini-

bus facta

magistra-

tusque eo-

rum non

amplius

quateris

quintisque

versibus

descripse-

rit, quod

vix cre-

endum

fit tantas

res tam

brevisiter

potuisse

deklarari.

Corn. Ne-

pos c. 18.

(d) Ibid.

(e) II. ib.

(f) Cicero

ep. 1. l. 2.

ad Atti-

cum.

observa une chronologie très-acte, & debrilla le plus nettement du monde les Genealogies des Magistrats Romains. Cet Ouvrage comprenoit sept siecles, & par là on peut aisément conjecturer qu'il regardoit principalement l'histoire de Rome : je dis principalement, car il ne faut point douter que l'Auteur ne fit conoître dans une suite chronologique l'histoire abrégée de plusieurs autres Etats. Cicéron ne permit point d'en douter : *Cognoscat etiam, dit-il, (a) rerum gestarum & memoria veteris ordinem maxime scilicet nostrae civitatis : sed & imperiosorum populorum & regum illustrium : quem laborem nobis Attici nostri levavit labor, qui conservatis notatisque temporibus nihil cum illustre praetermitteret annorum septingentorum memoriam uno libro colligavit.* Peu s'en faut qu'il n'y eût des Tables Chronologiques dans ces Annales. *Habuit iste liber Attici & (b) nova mihi quidem multa, & cum utilitatem quam requirebam, ut explicatis ordinibus temporum uno in conspectu omnia viderem.* J'ai déjà dit qu'Atticus observoit fort nettement l'ordre genealogique ; j'ajoute ici qu'il fit des Traitez particuliers sur quelques familles, & qu'il composa des inscriptions de 4. ou 5. vers chacune (c) pour mettre sous le portrait des hommes illustres, & qu'on admiroit son adresse à comprendre tant de choses en si peu de mots. *Moris etiam (d) majorum summus imitator fuit antiquitatis amator, quam adeo diligenter habuit cognitam, ut eam totam in eo volumine exposuisset quo magistratus ornavit. Nulla enim lex, neque pax, neque bellum, neque res illustris est populi Romani quae non in eo suo tempore sit notata, & quod difficillimum fuit, sic familiarum originem subtexiit ut ex eo clarorum virorum propagines possimus cognoscere. Fecit hoc idem separatim in aliis libris, ut M. Bruti rogatus Juniam familiam à stirpe ad hanc aetatem ordine enumeravit, notans qui à quo ortus, quos honores, quibusque temporibus cepisset. Pari modo Marcelli Claudii de Marcellorum ; Scipionis Cornelii, & Fabii Maximi de Corneliorum & Fabiorum & Aemiliorum quoque, quibus libris nihil potest esse dulcius nisi qui aliquam cupiditatem habent notitia clarorum virorum.* C'est dommage que ces livres se soient perdus : ils éclairciraient un nombre infini de difficultez. Je ne dis rien de l'histoire du Consulat de Cicéron qu'Atticus (e) avoit écrite en langue Greque, & sans (f) ornemens.

(H) Un Censeur très-dangereux en la personne de l'Abbé de Saint Real.] Voyez le livre in-

titulé *Cesarion, ou Entretiens divers.* Il fut imprimé à la Haye sur la Copie de Paris en 1685. Il est divisé en 4. journées, dont la 3. est une critique fort rigoureuse de Pomponius Atticus, & de son Panegyriste Cornelius Nepos. L'Auteur de cet Ouvrage paisifié, à ce qu'on m'a dit, dans les mêmes sentimens, & l'a temoigné dans les remarques qu'il a jointes à la traduction des deux premiers livres des lettres de Cicéron à Atticus. On a parlé de cette version dans un livre (g) fort com, & je me suis toujours étonné que les Libraires d'Amsterdam ne la contrefissent pas ; car je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet Ouvrage.

(I) On ne l'a pas abandonné à la rigueur de cette censure.] Il parut un petit livre en Hollande l'an 1686. sous le titre de *Le retour des pieux choisies, ou bizarreries curieuses*, parmi lesquelles on inféra l'Apologie de Pomponius Atticus contre les attaques de Cesarion. L'Auteur de l'Apologie ne se nomma pas, mais on l'ignore point que c'étoit feu Monsieur Rainsant. Garde du Cabinet des Medailles de sa Majesté T. C. Les Nouvelles (b) de la Republique des Lettres s'é tendirent sur l'Ecrit de Monfr. Rainsant, d'une maniere qui ne plut pas à Monsieur l'Abbé de Saint Real.

(K) Quelque chose à corriger dans le Dictionnaire de Mr. Moreri.] I. Il est faux que Cicéron ait épousé la sœur d'Atticus. Ce fut le frere de Cicéron qui l'épousa. II. Il ne faisoit point parler des liaisons d'amitié produites par ce mariage, puis que Cornelius Nepos (1) remarque tres-expresément, que l'amitié d'Atticus fut beaucoup moins forte pour Quintus Cicéron son beau-frere, que pour Cicéron. *Erat nupta soror Attici Q. Tullio Cicero, casque nuptias M. Cicero conciliarat, cum quo à discipulatu vivebat conjunctissimè, multo etiam familiarius, quam cum Quinto, ut judicari possit plus in amicitia valere similitudinem morum quam affinitatem.* Pomponia sœur d'Atticus n'étoit pas toujours fort bien (k) avec son mari : elle n'étoit donc gueres propre à serrer le nœud de l'amitié de son mari & de son frere. III. Cicéron n'a point dédié un volume de ses lettres à Atticus ; il faisoit dire qu'il eut un continuel commerce de lettres avec lui, & que l'on a un recueil des lettres qu'il lui écrivit qui est divisé en 16. livres. Cornelius Nepos (l) en parle, & dit (1) Cap. 16. que l'on y trouve l'histoire du tems, & en quelque sorte la prophetie de ce qui devoit ar-

(g) Au 20. tome de la Bibliothèque Universelle.

pag. 75. Voyez aussi le Journal des Savans du 12. Février 1691.

(b) Au mois de Dec. 1686. art. 4. pag. 1405.

(1) Cap. 5.

(k) Voyez les lettres de Cicéron à Atticus. l. 5. ep. 1.

(l) Cap. 16.

river.

tieus étoit de la * feste d'Epieure, & qu'on peut defier les plus ardens defenfeurs du dogme qui établit, que fans la crainte d'une providence il est impossible d'égalier, par raport aux bonnes mœurs, ceux qui ont reconu Jupiter & un Neptune, &c. de montrer un aussi honnête homme qu'Atticus parmi les plus grans bigots du Paganisme.

ATTILA Roi des Huns, surnommé *le steau de Dieu*, vivoit au V. siecle. On peut le compter parmi les plus grans Conquerans, puis qu'il n'y eut guerres de Provinces dans l'Europe qui ne sentissent le poids de ses armes victorieuses. Il n'accorda la paix à l'Empereur Theodose (A) qu'en le rendant son tributaire. La bataille qu'il perdit dans la Champagne † l'an 451. ne l'affoiblit pas tellement, qu'il ne se vit bien-tôt en état d'aller ravager l'Italie; & si les prieres du Pape Leon ne l'eussent pas arrêté, il eût pris infailliblement la ville de Rome. Il ne faut pas croire ce qu'on conte de l'apparition d'un vieillard tenant une épée nuë à côté de St. Leon, & menaçant Attila. Ce Prince barbare étoit un homme qui, qu'on ne se vit de petite taille, jettoit la terreur dans l'ame des plus intrépides, tant il avoit la demarche fiere, & le regard foudroyant. Il faivoit fort bien (B) joindre la ruse à la force. La superstition (C) étoit l'une de ses ruses.

* Vile Goffendium de vita Epicuri l. 2. c. 6.

† In Campi Catalaunici.

‡ Maimbourg, Hist. de l'Arianisme t. 3 p. 5. ex Jordanande cap. 25. c. Paulo Diacono in Miscell. lib. 15.

(b) Homo

libertis antequam bella gereret, arte pugnabat, cetera epistolae blandimentis opplevrat, studeus udem adhibere mendacio.

(i) Cordemai, Hist. de France t. 1. pag. 116. ex Jordanande. Voyez aussi Maimbourg Hist. de l'Arian. t. 3. p. 9.

(k) Voyez Maimbourg ibid. pag. 6.

(l) Voyez nos remarques sur Aristote, de c. deffus p. 135. col. 1. à la fin du n. 1.

(m) Religioni persuasione, basique de Diis à sua gente susceptis ufque ad superstitiosum adiectus.

(n) Cordemai p. 120. ex Jordanande.

river. *Ut nihil in iis non appareat, & facile existimari possit prudentiam quodammodo esse divinatio-nem. Non enim Cicero ea solum qua vivo se acciderunt futura praedixit, sed etiam qua nunc usu veniunt cecinit ut rates.* IV. C'est outrer les choses que de dire, qu'Atticus n'avoit que des serviteurs qui fussent propres pour lire devant lui. Il falloit se contenter de dire qu'il avoit plusieurs domestiques savans, capables de bien lire, & de bien écrire, & de relire un livre (a), & que tous ses valets de pied s'entendoient à tout cela. Cornelius Nepos n'en dit pas davantage, d'où vient donc qu'au XVII. siecle on ose en dire vingt fois plus qu'il n'en a dit? N'a-t-il (b) pas expressément remarqué, qu'outre les Domestiques qui pouvoient être lecteurs & (c) Libraires, Atticus en avoit d'autres, tous bien dressés, sans qu'il y en eût aucun qui ne fût né, & qui n'eût été élevé dans sa maison? La 1. & la 3. de ces quatre fautes ne sont pas dans l'édition de Hollande.

(A) *Qu'en le rendant son tributaire.*] Selon la maxime des fanfarones, qu'il faut donner aux ehoses un nom honorable, on n'appella point tribut, mais penson ce qu'on s'obligeoit de payer tous les ans à Attila. Voici les paroles d'un moderne (d): Il contraignit l'Empereur Theodose le jeune de lui demander honteusement la paix, & il ne put même l'obtenir qu'à force

(e) *il faut d'argent, en lui payant sur le champ six mille livres (e) d'or, & s'obligeant à lui en payer mille par ce mot les Copistes* (f) tous les ans: de sorte que l'Empire d'Orient, & les Rois, quelque recours qu'il eût au specieux titre de penson lieuri selon pour sauver son bonheur, devint tributaire des Huns. Ce même Auteur conte qu'Attila ayant vu dans le palais de Milan un tableau qui representoit un Empereur sur son trône, ayant à ses pieds des Scythes enchainez, le fit ôter de là, & en mettre un autre en sa place, où il se fit peindre assis sur un trône environné d'Empereurs chargez de sacs de l'Asie d'or & d'argent, qu'ils venoient repandre à ses pieds

(g) *Maimbourg Hist. de l'Arianisme t. 3. en une posture fort humiliée, voulant faire entendre par là que comme il avoit obligé Theodose sept ans auparavant à lui payer tribut, il contraigneroit l'Empereur Valentinien d'en faire autant pour sauver sa vie, & les miserables restes de son Empire (g).*

(g) Six cens sixante-dix-huit mille écus. (f) Cent douze mille cinq cens écus. (g) Maimb. Histoire de St. Leon l. 3. p. m. 220. il cite Suid.

(B) *Fort bien joindre la ruse à la force.*] C'est ce qu'on peut voir par le manege dont il se servit dans l'expédition des Gaules. Il chercha à desunir les Romains commandez par Aëtius, & les Wisigoths dont Theodorice étoit Roi. Pour cet effet il fit dire à l'Empereur Valentinien qu'il ne songeoit point à faire aucun acte d'hostilité sur les sujets de l'Empire, qu'il ne vouloit que châtier les Francs, & les Wisigoths, dont les premiers avoient eu l'audace de mettre le pié sur les terres de l'Empire, & les derniers étoient les esclaves de lui Valentinien. (b) Il fit dire en même tems à Theodorice qu'il avoit fait croire au Roi des Vandales qu'il venoit dans les Gaules contre les Wisigoths; mais que ce n'étoit qu'un pretexte pour tromper l'Empereur, que son veritable dessein étoit de partager l'Empire entre les Huns & les Wisigoths, & qu'il se jetteroit sur l'Italie si Theodorice vouloit attaquer les Gaules (i). Valentinien & Theodorice decouvrirent aisément ce piège, & repousserent de concert ce Conquerant artificieux.

(C) *La superstition étoit l'une de ses ruses.*] Il avoit (k) trouvé le moyen de remplir les esprits de ses soldats d'une creance superstitieuse, qu'il y avoit dans lui quelque chose de divin à quoi son bonheur étoit attaché; car soit qu'il le crût, ou plutôt qu'il feignit d'en être persuadé, il leur fit accroire qu'il avoit trouvé le coutelas de Mars qu'on adoroit parmi ces peuples, & que les destinées promettoient l'Empire de tout le monde à celui qui auroit cette épée fatale. C'est un des plus puissans stratagemes dont un General d'armée se puisse servir, que de manier & de remuer ses soldats par les ressorts d'une mystérieuse superstition qui les remplit de confiance, ou de crainte selon les besoins; de confiance quand il faut se battre, de crainte quand l'envie de se mutiner commence à naître. Il est bon qu'un soldat (l) se persuade que son General a un Esprit familier qui le tire de tout mauvais pas. Attila étoit lui-même (m) superstitieux, car un peu avant la bataille de Chaulons, il (n) consulta ses devins, qui lui dirent qu'à la vérité toutes leurs observations ne promettoient rien d'avantageux aux Huns: mais qu'elles leur avoient fait conoitre que le chef

(a) On trouve le nom de quelques-uns de ces domestiques d'Atticus dans les lettres que Cicéron lui a écrites.

(b) In ea (familia) erant pueri litteratissimi, anagnostae optimi, & plurimi librarii, ut ne perdissequas quidem quicquam esset qui non utrumque horum pulchre facere posset.

Pari modo ARTIFICES CETERI quos cultus domesticus deiderat apprimè boni. Neque tamen horum quemquam nisi comitatum domique factum habuit. Cap. 13.

(c) il faut d'argent, en lui payant sur le champ six mille livres (e) d'or, & s'obligeant à lui en payer mille par ce mot les Copistes

(d) Maimbourg Hist. de l'Arianisme t. 3. en une posture fort humiliée, voulant faire entendre par là que comme il avoit obligé Theodose sept ans auparavant à lui payer tribut, il contraigneroit l'Empereur Valentinien d'en faire autant pour sauver sa vie, & les miserables restes de son Empire (g).

(g) Six cens sixante-dix-huit mille écus. (f) Cent douze mille cinq cens écus. (g) Maimb. Histoire de St. Leon l. 3. p. m. 220. il cite Suid.

* Voyez
Le remar-
que E.

† Maimb.
ibid.

‡ Voyez
l'article
Marulle
de Cala-
bre.

§ Dans
l'article
d'Honorat.

¶ Voyez la
remarque
I de l'ar-
ticle Ac-
cius.

γ Voyez la
même re-
marque.

δ In Cefá-
re c. 84.

(a) Bonfi-
nius, Hist.
Hungar.
decad. 1.
lib. 7. p.
m. 75.

(b) His
adde testi-
monium
Michaelis
Rithii qui
libro de
regibus
Hungarie
primo
scribit, At-
tiliam Ita-
lici preda
epimilique
spoliis
onullum
in Panno-
niam se
recepisse.
uocantem
que super-
duxit re-
gis Ba-
criano-
rum no-
mine Mi-
zoth, est
plures
alias habe-
ret in ma-
trimonio
cum que
tiales epu-
las appa-
ratissimè
celebrat-
set, libe-
rius solito
crapula-
tam in cu-
biculum
se recepisse,
erum
pentique
e naribus
sanguine
in os dor-
mientis
extinctum
esse, anno
ætatis suæ

124. regni sui 44. Si tantam ætatem in hoc libidinosis tauro Scythico credimus, cur non & eandem Fritius accideret potuisset fecimus? Bernart. Eurmerius Annal. Pfliscar. l. 3. c. 9. p. 243.

Il étoit dissimulé, fin & subtil, sage dans le conseil, & hardi dans l'exécution, cruel à ses ennemis, mais assez doux à ceux qui se mettoient en posture de supplicans. On dit même qu'il se piquoit de garder * inviolablement la foi à deux qu'il avoit une fois reçus en sa protection †. Il ‡ ne souffroit point les flateurs d'outrez. Le sentiment le plus ordinaire sur le genre de sa mort, est que la (D) nuit de ses noces un saignement de nez l'étouffa. Nous dirons ailleurs † de quelle manière il fut recherché par la sœur de Valentinien III. Sa vie fut compilée au XV. siècle par un Italien réfugié en Pologne, nommé Callimachus Experiens. D'autres l'ont écrite depuis (E).

ATTILIIUS, Poète Latin, a vécu selon toutes les apparences au commencement du VII. siècle de Rome. Volcatus Sedigitus lui a donné le 5. rang parmi les dix Poètes Comiques. C'étoit pourtant un mauvais Auteur, son style étoit dur comme le fer & non seulement selon le goût de Cicéron, mais aussi selon le goût de Licinius, qui n'avoit pas à beaucoup près l'oreille aussi délicate que Cicéron. La traduction de l'Electre de Sophocle par Attilius ne valoit rien; cependant Cicéron la γ jugoit digne d'être lue. Suetone δ remarque qu'on en tira quelques endroits pour les chanter pendant la pompe funebre de Jules César, à cause qu'ils pouvoient être appliqués aux assassins de cet Empereur. C'est en vain que Casaubon & Torrentius ont changé ce passage de Suetone. Ils n'ont fait que donner (A) un exemple des desordres que la Critique peut quelque-fois apporter.

ATTIUS

des ennemis seroit tué dans la bataille. Ce fut assez pour decevoir Attila: il s'imagina que la mort d'Aëtius étoit certaine, & que pouvoit que cet homme ne lui fit plus d'obstacle la conquête de l'Empire lui seroit aisée. Il n'appréhenda point de perdre ses soldats, & se persuada qu'il lui en resteroit toujours assez, pourvu qu'il vécût après ce grand Capitaine. Il fut trompé, car Aëtius ne fut pas même blessé dans cette bataille.

(D) La nuit de ses noces un saignement de nez l'étouffa.] On conte qu'après que les prières du Pape Leon furent engagées à épargner le reste de l'Italie, il s'en retourna dans la Pannonie chargé de butin, & qu'encore qu'il eût un grand nombre de concubines, il ne laissa pas d'en prendre une toute nouvelle qui étoit fille du Roi des Baëtiens. Elle étoit parfaitement belle, & il en devint si amoureux qu'il lui voulut faire l'honneur de l'épouser dans les formes, pour lui donner le premier rang parmi ses femmes. Il celebra ses noces avec beaucoup de solennité; mais il but tant, & puis il s'échauffa avec tant d'excès dans les caresses de sa nouvelle épouse, que s'étant enfin endormi, il lui prit un saignement de nez qui l'étouffa. *Il dico (a) puella ei fuit præ ceteris gratissima, Balthazarum regis filia mira pulchritudine & incomparabili venustate, cuius amore succensus eam primaria uxoris loco habere constituit. Comparatus pro regis dignitate nuptiis per omne intemperantia licentiam in conjugali convivio sibi indulfit, Baccho ac Venere corpus ita ea nocte consecit, ut inter dormiendum supino corpore, profusio sanguinis è naribus continuo suffocatus interierit. Il n'y auroit rien que de vraisemblable dans ce conte, si l'on n'ajoutoit pas qu'Attila étoit alors à l'âge de 124. ans. On a de la peine à croire qu'à cet âge un homme soit en état de faire de grands excès avec le sexe. Un Historien Frison n'a pas laissé d'alléguer ce fait comme une preuve favorable aux Historiens de sa nation, qui donnent une très-longue vie à leurs anciens Rois. Il ne (b)*

l'emprunte point de Bonfinius, mais de Michel Rithius. Au reste il y en a qui ont dit qu'Attila ne mourut point de cette façon, mais que sa nouvelle épouse qui ne l'aimoit pas, le voyant ivre & assoupi comme un autre Holopherne, le tua d'un coup de couteau (c).

(E) D'autres l'ont écrite depuis.] Nicolas Olahus Archevêque de Strigonie a fait une vie d'Attila, beaucoup plus ample que celle que Callimachus Experiens avoit faite. Il la composa pendant qu'il étoit Conseiller de Marie d'Autriche Reine de Hongrie, Gouverneur du Pais-Bas. Vous y voyez la Harangue que fit Attila à son armée peu avant la bataille de Chalons. Toutes fortes de lieux communs entrent dans cette Harangue, comme on le peut voir par les notes marginales. Sambucus a inséré cet Ouvrage d'Olahus, & celui de Callimachus Experiens dans son édition de Bonfinius. Le Sieur Otrokoëf (d) qui a publié depuis peu un livre sur l'origine des Hongrois, a parlé fort amplement d'Attila, & s'il est principalement servi de la relation de Prifeus, qui avoit accompagné les Ambassadeurs que Theodose envoya à ce Roi des Huns l'an 448. Il tire de cette relation plusieurs remarques pour faire voir qu'Attila étoit un fort honnête homme: il n'oublie point les reproches que ce Prince fit faire à l'Empereur Theodose, sur ce que l'Eunuque Chrysaiphus avoit voulu engager Edecon Deputé d'Attila à la Cour de Theodose à tuer son maître. Ce Deputé fit semblant de s'y engager, & se fit promettre une grosse somme d'argent, & puis il découvrit le tout à Attila. L'argent fut porté, la trame fut avérée; le Roi des Huns s'en plaignit à Theodose en grand homme, & d'un air qui rend probable ce qu'on dit de (e) fa debonnaireté pour ceux qui se soumettoient, & de la fidélité de sa parole.

(A) Donner un exemple des desordres.] Casaubon avoit trouvé dans tous les exemplaires de Suetone, ex Electra Attilii alia ad similitem sententiam, ne laissa pas de croire qu'il falloit ôter cet Attilii, & mettre à la place Attili. Sic emendavitur Experiens.

(c) Ma mb.
ibid supra
p. 25. ad
ann. 453.
ex Cassiodoro.

(d) C'est
un Minis-
tre Profes-
sant fugi-
sif de la
Hongrie
son pais.
Son livre
intitulé
Origines
Hungari-
ce a été
imprimé à
Franker
in 8. l'an
1693.

(e) Sup-
plicibus
prone ad
mollitiem
facilis, &
dem semel
receptos,
in perni-
cicium us-
que suam
tueretur.
Callim.
davinus,

pice, & malgré l'assoupissement qui avoit été l'un des principaux symptômes de sa maladie, il eut l'esprit assez libre pour déclarer lors que ce Missionnaire le questionna, qu'il mouroit persuadé des veritez qu'il avoit toujours professées. Il avoit eu beaucoup d'accès auprès du Duc de Verneuil, qui étoit en ce tems-là Abbé de St. Germain des Prez. Ce Prince le vouloit avoir souvent à sa table: il le trouvoit de bonne conversation, fort universel, bien versé dans la culture des arbres fruitiers, & des fleurs, dans la Musique &c. Un des fils de Mr. Aubertin a été Ministre d'Amiens.

AUDEBERT (GERMAIN) Président en l'Élection d'Orleans, a été un homme de beaucoup de merite, & bon Poëte Latin au XVI. siecle. Il fut disciple d'Alciat à Boulogne pendant quelques années, & il revint d'Italie si satisfait du país, & des gens qu'il y avoit pratiqué, qu'il employa tout l'art de sa poësie à la description de Rome, à celle de Venise, & à celle de Naples *. Ces trois poëmes ont été inferez au premier volume des Delices des Poëtes de France. On verra ci-dessous de quelle maniere les Venitiens recompenserent la description de leur ville. Il avoit composé d'autres poëmes †, qui auroient pu être communiqués au public, si son fils qui étoit Conseiller au Parlement de Bretagne lui eut survécu quelque tems. Scevole de Sainte Marthe a fait l'éloge de notre Audebert avec son éloquence ordinaire. Il lui a donné les qualitez les plus essentielles à un honnête homme. Mr. Moreri a fidellement raporté le precis de cet éloge. Je ne doute point qu'il n'ignorât les conséquences avantageuses que les Protestans ont tirées de ce chapitre de Scevole de Sainte Marthe, pour justifier d'une horrible accusation l'un de leurs plus illustres Ministres. On ne fauroit assez deplorer ou la malice ou l'ignorance de l'homme, quand on songe que Theodore de Beze a été accusé d'une infamie abominable, sur un fondement aussi frivole que l'est son épigramme, de sua in Candidam & Audebertum benevolentia. Mr. Maimbourg renouvela cette accusation dans son Histoire du Calvinisme. On le refuta ‡ très-solidement par l'examen de la piece même, & on n'oublia point de fortifier l'Apologie par le grand merite d'Audebert. Theodore de Beze (A) s'étoit déjà servi de cette raison. Mr. Graverol le Ministre avoit eu dessein de publier les Epitaphes de cet illustre Magistrat, dans une Dissertation Latine † qu'il mit au jour en ce tems-là, mais il les reçut trop tard. Il me les a communiquées, & voici une occasion (B) très-commode de les publier. On y verra l'histoire de

* Sammarthianus Elog. l. 2.

† Relictis præter ea quæ commemoravi poemata, Silvarum aliquot libris qui lucem expectare poterant ab ejus hærede &c. Sammarthianus ib.

‡ Mr. Juvien Apolog. pour les Reformés. 1. part. pag. 141. & suiv.

† De juvenilibus Theodori Beze poematis, Amstel. 1683. in 12.

heures du soir. La canaille au nombre de 40. personnes le suivoit avec des armes. Celui qui frapa à la porte contrefit la voix du Medecin, afin qu'on ouvrit. Dès que la porte fut ouverte, toute la troupe se jeta impetueusement dans la maison, & se mit à dire que le malade souhaitoit de faire son abjuration entre les mains d'un Curé, mais qu'on l'en empêchoit, qu'on venoit donc pour delivrer de cet esclavage sa conscience. Le fils aîné du Ministre agonisant défendit autant qu'il put les montées, mais enfin pour empêcher que cette canaille ne rompît les portes des chambres, on consentit que le Curé & le Baillif entraissent seuls à la chambre du malade. Les cris & les huées de leur escorte firent un peu revenir Mr. Aubertin de son assoupissement lethargique, si bien qu'il declara fort distinctement sa persévérance dans la Religion Reformée. Le Curé & le Baillif sortirent, & eurent bien de la peine à faire retirer la canaille. Elle revint peu après, cria qu'on avoit fait sortir par force le Curé, & auroit enfoncé & pillé toute la maison, si deux Notables n'eussent interposé leurs prieres. Peut-on songer à cela sans se souvenir de ce triste mot de Lucrece? *Tantum religio potuit suadere malorum!* Un zèle (a) furieux de religion de quoi n'est-il point capable? Il ne laisse pas même mourir les gens en repos, après les avoir tourmentés pendant leur vie. Il va leur tendre des pièges jusques dans les bras d'une maladie mortelle, qui ôte l'usage de la raison.

(A) Theodore de Beze s'étoit déjà servi de cette raison. C'est dans sa 2. Apologie contre Claude de Xainctes. Il dit que lors qu'il composa l'épigramme, Audebert étoit déjà Avocat au Parlement de Paris. Voici son Latin; *Quid (b) quum eoque proverberis ut meam cum honestissimo viro, & jam tum in Senatu Parisiensi Advocato, quem vocant, nunc vero in civitate Aureliensi magna cum dignitate versanti, amicitiam & familiaritatem summam ad nefarium & execrandum illud scelus transferas, quod à nobis ne nominari quidem sine horrore potest, à vobis autem in vestris illis gurgustiolis, ut omnes norunt, pro ludo & joco ducitur, quis te ipsum vir honestus non execretur?*

(B) Voici une occasion très-commode de publier les épitaphes d'Audebert. Pour ne point la laisser perdre, j'insérerai ici mot-à-mot ce que la personne que j'ai nommée m'écrivit & m'envoya.

Je vous prie d'agréer que je vous envoie un extrait fidelle des Epitaphes de Germain Audebert & de son fils. Si je les eusse reçus dans le tems qu'on me les avoit promises, je les aurois ajoutées à la petite Apologie Latine de Theodore de Beze, qu'une occasion singuliere m'obligea de donner au public. Une piece si autentique me paroit seule capable de mettre fin à la calomnie atroce dont on a jusques ici chargé la memoire de cet excellent Serviteur de Dieu, par quelque évasion qu'on tâche d'en éluder la force, & vous rendrez un service signalé

(b) Beze, Operum tom. 2. pag. 360.

(a) Tristius haud illo monstrum nec fevior ulla Pestis & ira Deum Stygiis sese extulit undis. Virgil. Æn. l. 3. v. 214.

de nôtre Audebert toute telle qu'un Dictionnaire Historique la doit fournir. Le Sieur Konig a coupé (C) cet Auteur en deux. Sainte Marthe n'est pas le seul qui ait (D) fait l'éloge de cet illustre Magistrat.

AVENTIN (JEAN) celebre par ses Annales de Baviere, a fleuri (A) au XVI. siecle. Il étoit de basse naissance, fils d'un Cabaretier (B) d'Abensperg dans

(a) Con-
signalé à la verité, si vous donnez au public ce nou-
veau moyen de la defendre.

Cy gist Messire Germain Audebert nâif de cette ville d'Orleans, Prince des Poëtes de son tems, qui pour sa seule vertu fut annobli lui & les siens nâiz & à nâistre par le très-Christien Roi de France & de Pologne Henri III. & fait Chevalier. Et pour comble d'honneur sa Majesté lui donna deux fleurs de lys d'or pour mettre au chef de ses armes, pour la decoration d'icelles. Nôtre S. Pere le Pape Gregoire XIII. & le Duc & Seigneure de Venise le firent parcelllement Chevalier, & ceux-ci lui envoyèrent par leur Ambassadeur l'Ordre de St. Marc jusques en France. Et nonobstant ces grands honneurs il s'est toujours plu à exercer l'état d'Elu dans cette Election l'espace de 50. ans, tant il étoit amateur de sa Patrie. Ce que considerant sadite Majesté, ayant créé & érigé un President & un Lieutenant en chaque Election de France, exempta le dit Messire Germain Audebert, & voulut qu'il presidât & precedât l'un & l'autre (a). Il a écrit trois livres de Venise, un de Rome, un de Naples, deux de Sylves, trepassa l'an 1598. le 24. de Decembre âgé de 80. ans ou environ.

Et sous le même marbre gist Messire Nicolas Audebert Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Bretagne, fils du dit Messire Germain Audebert, grand imitateur des vertus paternelles, qui trepassa cinq jours après son pere en l'âge de 42. ans. Leurs ames soient entre les Bienheureux.

Audebertorum, Germani Patris, & Nicolai filii tumulus.

Audebertorum si quis depingere laudes
Cogitet, ille sibi nihil plus explicet, ac si
Infanc sapiens solem illustrare laboret.
Parcendum verbis igitur, vanoque labori.
Sit dixisse satis, situs hic jacet Audebertus,
Et pater, & gnatus patris cito fata secutus.
Nominat hæc quisquis sincerâ nomina linguâ
Victurum & laudam gazas simul eruit omnes:
Quas qui nescierit communis luminis expers
Credatur furvis semper vixisse sub antris.

Ces trois Epitaphes se trouvent écrites en lettres d'or sur un marbre noir attaché à la muraille de la gallerie du cimetiere de l'Eglise de Sainte Croix d'Orleans, en entrant à main gauche, environ 60. pas dans la gallerie. Elles ont été copiées mot à mot sur l'original par une personne fidelle *.

(C) A coupé cet Auteur en deux.] Il nous donne un *Germanus Audebertus*, & un *Aurelius Audebertus*. Il nous renvoie pour le premier à la page 191. des Eloges de Sainte Marthe, & il dit du second qu'il a composé trois poëmes en l'année 1603. *Scriptis Venetias, Roman, Parthenopen carmine*, A. 1603. Cette date est une nouvelle faute, puis qu'Audebert mourut en l'année 1598. Il est vrai que ces trois poëtes

fuient imprimés à Hanaw en 1603, mais ce n'étoit pas la première édition. On peut voir par là qu'il est moins facile qu'on ne pense de bien composer la Bibliothèque des Auteurs. Ceux qui ne connoissent point la chronologie des éditions, ni la difference des noms de batême & des noms de patrie, sont bien sujets à se tromper. *Germanus* est le nom de batême d'Audebert; *Aurelius* est son nom de patrie. Ce qu'il y a d'admirable, c'est de voir que Mr. Konig nous renvoie à un Auteur qu'il n'avoit pas vu lui-même; car s'il avoit pris la peine de jeter les yeux sur l'endroit qu'il cite de Sainte Marthe, il y auroit vu que *Germanus Audebert* est celui qui a composé les trois poëmes de Venise, de Rome & de Naples, *Venetias, & Roman & Parthenopen. . . et carminis majestæ descriptis*. Quand on renvoie son lecteur à quelque livre il faudroit payer d'exemple, il faudroit y aller soi-même tout le premier.

(D) Sainte Marthe n'est pas le seul qui ait fait l'éloge.] Un Avocat au Grand Conseil qui s'est donné en Latin le nom de *Rodolphus Botereus*, a loué magnifiquement Audebert dans son Histoire de France (b). Il n'oublie point les honneurs que le Pape & la Republique de Venise lui firent; mais au lieu que l'épigramme attribué à Gregoire XIII. l'honneur qu'Audebert reçut de la Cour de Rome, il l'attribue à Gregoire XIV. Il dit où l'Ambassadeur de Venise conféra la Chevalerie de St. Marc, & devant quel concours de monde. *Gregorius XIV. ac Venetæ illum civitatis jure & equestris ordinis dignitate donatum: effusus Veneti, qui per Oratorem suum in suburbano Tybure Gentilico, assidente spectaculo & convivio longa corona hominum literatissimorum, Audebertum torque aureo Divi Marti insigniverunt.*

(A) A fleuri au XVI. siecle.] Il nâquit l'an 1466. & mourut l'an 1534. D'où Vossius (c) infere avec beaucoup de raison que Genebrard s'est trompé, en faisant fleurir cet Historien l'an 1366. Le Per e Gaultier a suivi la faute de Genebrard. Dans l'Epitome de la Bibliothèque de Gesner on met fausement la mort d'Aventin à l'an 1529.

(B) D'un Cabaretier d'Abensperg.] Jérôme Zieglerus (d) dit que cet homme se nommoit Jean Thurnair, & que de là vint que Leonard d'Eckh donna dans une épigramme le nom de Thurniomarus (e) à Jean Aventin. Il ajoûte que l'Annaliste de Baviere le nomma *Aventinus*, à cause que l'ancien nom d'Abensperg est *Aventinum*. L'Empereur Antonin, continué-t-il, la nomme *Abusina* dans son Itineraire. Monfr. l'un ou Bullart (f) n'a pas bien entendu ceci, La ville dans l'Aure fait d'Abensperg, dit-il, est assez celebrée en l'histoire Romaine principalement par l'Empereur Antonin, qui dans son Itineraire la nomme *Aventinum*. Cet Auteur seroit bien embarrassé, si l'on exigeoit de lui qu'il prouvât que cette ville est assez celebre dans l'histoire Romaine. Le docteur Lambecius ne croyoit pas qu'on trouvât qu'elle eût

* Ici finit
l'extrait
de la lettre
de Mr.
Graveral.

(b) Lib. 5.
pag. 460.
& seq. ad
annum
1598.

(c) De
Hist.
Livr. pag.
655.

(d) Troisième
Joannis
Aventinini.

(e) Il ne
semble pas
que l'un de
ses noms
viene
de
l'autre.

(f) Il y a peut-
être dans
l'un ou
l'autre
faute
d'impression.

(g) Acta
dem. des
sciences,
tom. 1.
pag. 147-
porté

dans la Baviere. Il étudia premierement à Ingolstadt, & puis dans l'Université de Paris sous Jaques le Fevre d'Étaples, & sous Joffè Clétiou. Etant retourné en Allemagne l'an 1503. il s'arrêta quelque tems à Vicnne, où il enseigna en chambre l'éloquence & la poësie. Il s'en alla en Pologne l'an 1507. & enseigna publiquement la Grammaire Greque dans Cracovie. Il revint en Allemagne, passa quelque tems à Ratisbonne, d'où il se transporta à Ingolstadt l'an 1509. & y expliqua quelques livres de Cicron. Comme il passoit pour fort habile homme on le fit venir à Munic l'an 1512. afin d'être Precepteur du Prince Louis & du Prince Ernett *. Il voyagea en Italie avec le † dernier de ces deux Princes. Après cela il entreprit de composer (C) les Annales de Baviere; & y fut encouragé par les esperances que les Ducs de ce nom lui donnerent de fournir aux frais. Il n'oublia rien pour repondre là-dessus à l'attente de ses maitres; il consulta le mieux qu'il put les Archives d'Allemagne, & il s'apliqua tout entier à cet Ouvrage. Il n'a point perdu sa peine, car il s'est aquis par là beaucoup de reputation. Il reçut en 1529. un affront, qui lui causa un chagrin dont il fut rongé tout le reste de sa vie. On le tira par force du logis de sa sœur à Abensperg, & on le mit en prison. Personne n'a jamais su au vrai le sujet d'une telle violence, que l'on auroit poussee plus loin, si le Duc de Baviere n'eût pris ce savant personnage sous sa protection. La melancolie indomtable qui accompagna Aventin depuis ces tems-là, bien loin de lui faire prendre la resolution de continuer à vivre dans le celibat, comme il y avoit vécu jusqu'à l'âge de 64. ans, le pousa peut-être à songer au mariage. Cette nouvelle passion ne fut pas si forte, qu'elle ne lui laissât la liberté de consulter la Sainte Ecriture, & ses amis sur ce qu'il avoit à faire. Il ne trouvoit que des conseils (D) remplis de beaucoup d'incertitude, c'est pourquoi il le salut qu'il donnât lui-même la resolution de ce problème, & il conclut (E) pour le mariage. Il ne fut plus question que de chercher un parti, &

* Il étoit fils d'Albert le Sage Duc de Baviere.

† Voyez l'histoire de Baviere du Sieur Blanc, t. 3. pag. 414. 415.

(d) Coefficient n'est point Auteur digne de foi en ces matieres ecclesiastiques, n'ayant eu autre but en ses Annales que de deshoner le Clergé, & sur tout il est reconnu sage en l'histoire de Gregoire VII. . . L'incertitude de sa plume en ces matieres avoit esté cause que Zieglerus en sa premiere impression avoit retranché beaucoup de narrations mensongeres, & beaucoup d'invectives contre les Ecclesiastiques, mais les Protestans qui detournent leurs oreilles de la verité pour s'adonner aux fables, n'ont pu supporter cette correction, & nous ont publié ses Annales avec toutes ces ordures.

(e) Le laissoit en peine, par ce discours qu'il a autrefois tenu à un jeune homme qui étoit dans la même irresolution. Mariez vous, ou t. 1. pag. 148. vous ne vous mariez pas, vous ne pouvez manquer à 148. vous repentir de l'un & de l'autre. Il n'eût point eu besoin d'autre conseil s'il eût cru celui de Diogene, qui disoit aux jeunes gens qu'il n'étoit pas encore tems qu'ils se mariaissent, & aux vieillards que le tems étoit passé. Euripide flatoit son desir, en disant que la femme est une douce consolation au mari dans ses maladies & ses adversitez, mais il l'affligeoit par plusieurs autres sentences qu'il prononce ailleurs contre ce sexe. C'est un pur Roman, & une occasion mendicée de debiter un lieu commun; car la vie d'Aventin marque expressément qu'il n'examina avec deux de ses amis que des passages de l'écriture; Sapius multos locos ex sacris literis suadentes & dissuadentes matrimonium protulit.

(E) Il conclut pour le mariage. Continuons d'entendre parler le même Mr. Bullart, , Aventin lassé de chercher des avis parmi les morts

(a) Patria ejus fuit Abusina, unde salo cum se nominare debuisset Abusinensem, cognomine usus est AVENTINUS. Lambec. lib. 2. comment. Biblioth. Casar. c. 6. pag. 471. in not. margin. n. 2. apud Magirum Eponymol. pag. 91.

(b) Ubi supra.

(c) Multa sine dubio emendasset (Aventini) pleuraque forsitan mutasset, etiam, si per fata licuisset. . . Le titre de cette édition porte Joannis Aventini Invektivus annalium Bavorum libri VII. ex autenticis manuscriptis codicibus recogniti, restitui, autem, diligentia Nicolai Ciferi. Coefficient n'a pu s'empêcher de faire élater son chagrin contre l'édition

porté d'autre nom que celui d'Abusina, qui lui est donné dans l'itineraire d'Antonin; & c'est pour cela qu'il blâme (a) l'Auteur des Annales de ne s'être pas nommé Abusinensis. (C) De composer les Annales de Baviere. Il eut pension pour cela. Il y mit la premiere main peu avant la mort de l'Empereur Maximilien. L'Ouvrage comprend 7. livres, & s'étend jusques à l'année 1555. Vossius (b) remarque toutes ces choses: Annales Bavorum libri VII. reliquit. . . Terminatur ejus historia anno MDLXXXIII. Extremis Maximiliani temporibus jam coeperat historiam suam scribere auspiciis & liberalitate fruen- Guillielmi & Ludovici, Bavariae ducum, qui patri suo Alberto successerant anno 1508. Ces Annales ne virent le jour qu'en l'année 1554. Ce fut Jérôme Zieglerus Professeur en Poësie dans l'Université d'Ingolstadt qui les publia: mais comme il l'avoué lui-même dans la preface, il en ôta (c) les invectives qui regardoient les gens d'Eglise, & plusieurs contes qui ne faisoient rien à l'histoire de Baviere. La precaution de Zieglerus, & la bonne foi avec laquelle il confessâ les mutilations, n'étoient point deux choses qui fussent nées l'une pour l'autre; car cet aveu excita la curiosité des Protestans, & les obligea à deterrer ce qui avoit été supprimé: & ils chercherent si bien un manuscrit non tronqué des Annales d'Aventin qu'ils le trouverent. Il fut publié à Bâle l'an 1580. par les soins de Nicolas Ciferus. Le titre de cette édition porte Joannis Aventini annalium Bavorum libri VII. ex autenticis manuscriptis codicibus recogniti, restitui, autem, diligentia Nicolai Ciferi. Coefficient n'a pu s'empêcher de faire élater son chagrin contre l'édition

de Ciferus. Voici comme il parle: (d) Aventin n'est point Auteur digne de foi en ces matieres ecclesiastiques, n'ayant eu autre but en ses Annales que de deshoner le Clergé, & sur tout il est reconnu sage en l'histoire de Gregoire VII. . . L'incertitude de sa plume en ces matieres avoit esté cause que Zieglerus en sa premiere impression avoit retranché beaucoup de narrations mensongeres, & beaucoup d'invectives contre les Ecclesiastiques, mais les Protestans qui detournent leurs oreilles de la verité pour s'adonner aux fables, n'ont pu supporter cette correction, & nous ont publié ses Annales avec toutes ces ordures. (D) Que des conseils remplis de beaucoup d'incertitude.] Voici ce que Mr. Bullart recite à l'égard des reponses que les livres firent. „Socrate „(e) le laissoit en peine, par ce discours qu'il a autrefois tenu à un jeune homme qui étoit dans la même irresolution. Mariez vous, ou t. 1. pag. 148. vous ne vous mariez pas, vous ne pouvez manquer à 148. vous repentir de l'un & de l'autre. Il n'eût point eu besoin d'autre conseil s'il eût cru celui de Diogene, qui disoit aux jeunes gens qu'il n'étoit pas encore tems qu'ils se mariaissent, & aux vieillards que le tems étoit passé. Euripide flatoit son desir, en disant que la femme est une douce consolation au mari dans ses maladies & ses adversitez, mais il l'affligeoit par plusieurs autres sentences qu'il prononce ailleurs contre ce sexe. C'est un pur Roman, & une occasion mendicée de debiter un lieu commun; car la vie d'Aventin marque expressément qu'il n'examina avec deux de ses amis que des passages de l'écriture; Sapius multos locos ex sacris literis suadentes & dissuadentes matrimonium protulit. (E) Il conclut pour le mariage.] Continuons d'entendre parler le même Mr. Bullart, , Aventin lassé de chercher des avis parmi les morts

* *Tromper*
du à l'Éc
Confesseur
du Duc de
Baviere.

† *Il avoit*
eu un fils
qui étoit
mort.

‡ *Tiré de*
sa vie com
posée par
Jérôme
Zieglerus.
Elle est à
la tête de
ses Anna
les.

& il eut l'imprudence de s'en raporter à une vieille rusée qui le trompa (F) vilainement, car elle lui amena une femme du pais de Suabe qui avoit trois grandes imperfections. Elle étoit pauvre, laide, & de très-mauvaise humeur. Elle donna lieu à Aventin de faire (G) bien des experiences. Il avoit loüé une maison à Ratisbonne depuis ses nocces, d'où un Gentilhomme * l'attira à Ingolstadt en l'année 1533. pour lui confier l'éducation de son fils. Il partit d'Ingolstadt pendant les fêtes de Noël pour aller prendre sa femme à Ratisbonne, afin de la transporter à Ingolstadt, mais il arriva à Ratisbonne atteint de la maladie dont il mourut le 9. de Janvier 1534. âgé de 68. ans. Il ne laissa † qu'une fille qui n'avoit gueres que deux mois. Il fut enterré dans l'Eglise de Saint Hemeran à Ratisbonne, où son épitaphe lui donne l'éloge de bon Catholique ‡. Cependant par les recherches que les Jésuites ont faites, il s'est trouvé qu'il étoit (H) un bon Luthérien caché. C'est par là que ceux de l'Eglise Romaine tâchent d'affoiblir le

(H) *Aven*
tinus vir
doctus,
magno ju
dicii inte
gritatis
sed forti
na admo
dum re
nui, quam
corrupt
ulterius
ducta ux
ore rixola
& malor
um me
rum, ut
cum duc
bis malis
paupertate
& uxore
mala ipsi
fuert con
stitutio
dum. Con
ringius
dissertat.
de Relus.
apud Ma
giorum
Eponymo
log. Critic.
pag. 90.

poinds

„ & les vivans, & esperant de rencontrer une
„ femme selon ses souhaits, s'écria tout-à-coup,
„ *Je (a) suis vieil, j'ai besoin d'une compagne qui*
„ *m'assiste & me serve dans la caducité de mon*
„ *âge.* Sa conclusion fut selon les regles de la
Logique, *conclusio sequitur debiliorem partem.*
D'un côté ses livres & ses amis lui conseilloyent
de delibérer toute sa vie, & de l'autre, son infirmité
lui conseilloyoit de se marier. Par sa conclusion il se
mit du côté le plus infirme. Mais n'eut-il pas deux
enfants en peu d'années; & cela quoi que la laideur,
& les cruautés de sa diablerie de femme ne
fussent pas fort propres à l'échauffer? Il avoit
done tort de dire qu'il lui faloit une femme à cause
de la caducité de sa vieillesse: il lui en faloit aussi
une à cause des restes de jeunesse qu'il seroit encore.

(F) *Qui le trompa vilainement.* Son Historien lui
fait ici beaucoup de tort, car voici comment il s'exprime;
Duxit Sueram, morosam nubere, illipidam, & omnino pauperem deceptus ad annu quadam, que ei illam ut sancliam saltem adduxerat. La vieille ne lui amena point cette
fille de Suabe fur le pied d'une femme qu'il dût
épouser, mais comme une simple servante. En
quoi donc est-ce qu'elle le trompa? Il faloit que
Zieglerus prit la peine de nous l'apprendre; car
en prenant droit fur ses expressions on peut facilement
disculper la vieille, & faire tomber toute la faute
sur le bon vieillard. On croira qu'ayant resolu de se
marier, & n'ayant perdu que trop de tems à s'y
resoudre veu son âge, il prit la premiere fille qui
lui tomba sous la main, & ce fut sa propre servante:
& ainsi le voilà un sujet propre à grossir la liste
des Collecters (b), & de tant d'autres qui se sont
mariez avec leurs servantes.

(G) *De faire bien des experiences.* „ Ayant
„ franchi le pas, & décidé toutes ses delibérations
par son mariage, il n'eut plus rien à faire qu'à
mediter sur le changement de sa vie, & à considérer
s'il est moins fâcheux de nourrir une femme
pauvre, que de souffrir l'orgueil d'une riche, de
posséder celle que personne ne veut, que d'en
garder une belle. Comme la fiemme étoit pour le
moins aussi mauvaise que la Xantippe de Socrate,
l'exemple de ce grand Philosophe pouvoit encore
lui servir de consolation. Sans mentir ce docteur
Allemand fut bien malheureux: il croyoit entrer
dans un bon port, & se mettre à couvert de mille
incommodités, & il s'exposa à une tempête
continuelle. Encore si sa femme eût été jolie &
riche, mais elle n'avoit eu pour

dot (d) que sa laideur, & son humeur querelleuse.

(H) *Qu'il étoit un bon Luthérien caché.* Je dis
caché, car puis qu'il fut enterré dans une Eglise
Catholique avec les ceremonies ordinaires, &
qu'on mit à son épitaphe *vera Religionis amator*,
il faut croire qu'il ne se déclaroit publiquement
pour les Protestans, non pas même à l'article de
la mort, dans ce moment décisif où il n'est plus
question de dissimuler. Il est même vrai que le
style de son histoire est tout Catholique Romain,
si l'on excepte les endroits où il parle si librement
contre la tyrannie des Papes, & contre les
mauvaises mœurs du Clergé (e). Il ne faut donc
pas trouver étrange que Mr. du Plessis l'objec-
te à ceux de l'Eglise Romaine, comme un re-
moin qui a été de leur Religion. Mr. du Plessis
neavoit pas les Anecdotes que le Pere Gretser
avoit publiées. Voici un passage de ce Jésuite:
*Adit (f) Plessius Invehitia Aventiniana hanc clausulam; hac quidem licet professione Romanus, plura forte si licuisset, diciturus. Professione Romanus, hoc est Catholicus non fuit Aventinus, sed hereticus; cuius criminis ut alia probamenta desissent, id tamen satis superque liqueret ex epistola Melancthonis ad Aventinum quam ex ipso Autographo recitavi lib. 2. contra Calvinianum replicatorem cap. 19. Coeffiteatur n'a point su cette particularité, néanmoins il a souveu hautement qu'Aventin étoit heretique: *Quant à ce, dit-il (g), que du Plessis fait Aventin de profession Romaine, nous ne l'accorderons jamais. Son langage le découvre, & on voit par toutes ses Annales comme la passion le transporte contre le S. Siege. C'est pour-quoi pour le trancher court, tout ce qu'on nous ob-jecte de lui ne vaut pas une feuille de cheine, & ne le jugeons non plus digne de reponse que l'impos- teur Benno sur les memoires duquel il a écrit la vie de ce (h) Pontife.* Dans l'Indice des livres deffendus Aventin est traité d'Autheur Luthérien. Fromond néanmoins ne le croit pas heretique, (i) mais seulement semblable à Erasme, en fait de parler librement contre les defauts des Moines. Les plus vaines memoires ne favent pas tout ce qui est assez commun. J'en vais donner un exemple. Conringius avoit oublié que ceux qui publierent à Ingolstadt les Annales d'Aventin, en (k) retrancherent ce qui ne tiens*

(c) *Voyez*
Breui dans
sa reponse
à Coeffite
teur pour
du Plessis.
l. 2. pag.
167.

(f) *In*
Examine
Mysterii
Plessiani
cap. 47.
pag. 374.

(g) *Repon*
se au Mys
tere d'In
ventin
quité, pag.
676.

(h) *Savoir*
Gregoire
VII.

(i) *Liber*
rimæ
enim lin
teur (her
etice dic
ere non
autem, ne
que puto)
& plane
Erasmi
in Mona
chorum

(k) *Plus etiam*
minio fa
vens schis

matici. & parum integra file res Rom. Pontificum prodidisse peribetur. ideoque meruit in classe auctorum, cautè legendarum ab Indice expurgatorio recenseri. In libro de orbe terra immob. pag. 24. (k) *Voyez la remarque C.*

(a) *Voici*
ce que dit
Zieglerus
Senectum
omnino
confide
rans, tan
dum pro
rumpens
in hac
verba
dixit, fe
nex sum,
mihi mi
nistrari
opus est.

(b) *Voyez*
le Men
giana,
pag. 252.

(c) *C'est*
Mr. Bui
lart qui
parle, ubi
supra.

poinds de son témoignage contre la conduite des Papes, & contre la mauvaife vie des Prêtres : car les Protestans ont mille fois allégué les Annales d'Aventin pour montrer les défors des P'eglise. La plupart des autres (I) Ecrits de cet Auteur n'ont pas été imprimez. Mr. Moreri (K) a mal reüssi dans cet article.

S. AUGUSTIN, l'un des plus illustres Peres de l'Eglise, nâquit à Tagaste dans l'Afrique le 13. de Novembre 354. Son pere nommé Patrice n'étoit qu'un petit bourgeois de Tagaste : sa mere s'apelloit Monique, & avoit beaucoup de vertu. Leur fils n'avoit nulle inclination (A) pour l'étude. Il falut néanmoins qu'il

leur paroissoit pas d'un bon Catholique. *Libri ejus, dit-il, post mortem demum ab ipsis pontificis Inqulsitatis sunt editi, ut hinc appareat primos saltem editores non improbase que ibi (a) reperiantur.* Il avoué (b) qu'Aventin entretenoit commerce de lettres avec plusieurs Protestans, & nommément avec Melancthon, & qu'il panchoit de leur côté, ce qui n'empêcha pas qu'il ne mourût dans la Communion Romaine. Je remarque qu'on peut comparer fort justement le sort d'Aventin avec celui de Fra-Paolo.

(1) La plupart des autres Ecrits de cet Auteur n'ont jamais été imprimez.] Voffius (c) remarque qu'Aventin apprend à ses lecteurs dans la page 2. 6. de ses Annales (c'est la 344. dans l'édition de 1580.) qu'il avoit publié l'histoire d'Udine, publiée à se hisloria Utinensium meminit. Gesner n'a point fait mention de cette histoire. Il n'a parlé que d'une Grammaire publiée par Aventin l'an 1519. & d'un livre touchant la maniere de compter sur ses doigts publié à Ratisbonne l'an 1532. auquel l'Auteur avoit joint le sommaire d'un grand Ouvrage, qui ne demandoit que le secours d'un Mecene pour sortir de dessous la presc. Voici le titre du livre imprimé en 1532. *Numerandi per digitos manusque (quinetiam loquendi) veterum consuetudinibus abacus, sive explicatio ex Beda cum picturis & imaginibus, una cum capitibus rerum quibus illustravit Germania ab Aventino, modo contingat benignus Mecenas.* Gesner raporte le précis de ce grand Ouvrage d'Aventin. On conoit par là que cet Auteur avoit formé un plan très-beau & très-vaste pour illustrer les antiquitez d'Allemagne. La seule vue generale des matieres qu'il embrassoit est capable d'étonner. Aventin devoit publier bien-tôt une Chronique semblable à celle d'Eusebe, une Histoire Ecclesiastique depuis le commencement du monde jusques à son tems; quelques anciens Grammaticiens, un Dictionnaire Grec & Latin, des notes sur Claudien (d) &c. On ne fait ce que ces Ouvrages sont devenus. Pour comprendre qu'il ait pu suffire à tant d'écrits, il faut songer qu'il (e) commençoit à étudier dès la pointe du jour, & que souvent il se remettoit à l'étude un peu après souper jusques à minuit. Comme il a rompu (f) la glace à ceux qui ont travaillé sur les Antiquitez de Baviere, il ne faut pas s'étonner qu'ils (g) ayent trouvé des fautes dans ses Annales. Il en trouveroit beaucoup plus dans les leurs, s'ils lui avoient fourni les avances qu'il leur a fournies. Lambecius (h) l'a repris en beaucoup de choses.

(K) Mr. Moreri a mal reüssi dans cet article.] I. Que dans la premiere édition il ait parlé d'Aventin sous la lettre I, c'est une faute par-

donnable, mais la rechute lui doit être reprochée. Il ne pouvoit pas ignorer que tout le monde se plaignoit qu'il eût placé les hommes illustres suivant leur nom de batême. Pourquoi n'a-t-on pas ôté ce sujet de plainte dans les éditions suivantes? II. Aventin est né l'an 1466. & non pas l'an 1460. III. Ayant une fois fait cette faute, il ne faloit pas donner 68. ans de vie à Aventin mourant l'année 1534. Il faloit mentir encore une fois en le faisant vivre 74. ans; & pour n'avoir pas ajoûté ce second mensonge au premier on a commis une très-lourde beuve, on a pretendu que depuis l'année 1460. jusques à l'année 1534. il n'y a que 68. années. IV. Il ex tunc n'est pas vrai que Nicolas Giffner ait donné au public les Annales d'Aventin. Il faloit dire (i) & auxit Nicolas Cifner. V. Ce seroit parler très-improprement que de dire que Nicolas Cifner a publié ces Annales avec des additions; car manifestement cela voudroit dire qu'il y auroit ajoûté certaines choses de son fond & de son cru. Or c'est ce qu'il n'a point fait. Son travail revient à ceci: il a publié ces Annales sur un manuscrit d'Aventin qui n'avoit point été châté; de sorte que son édition est plus ample que celle de Zeilerus, parce qu'elle contient tous les endroits que Zeilerus avoit supprimez. Les paroles de Voffius (k) qui ont fait broncher Monsieur Moreri n'auroient pas trompé un homme attentif: elles insinuent assez clairement que Cifner ne fit autre chose que restituer à Aventin ce qu'on lui avoit ôté. VI. Un Prêtre qui l'est autant que Monsr. Moreri, soutient un étrange personnage lors qu'il qualifie considerables les additions de Nicolas Cifner; car ces additions ne consistent qu'en invectives contre les Papes, & contre le Clergé Romain. VII. Les autres pieces qu'Aventin laisse ne sont point celles dont les sentimens ne sembloient pas bien orthodoxes au Cardinal Baronius. C'est contre les Annales de Baviere que ce Cardinal s'est fort fâché. VIII. Il ne faloit point citer Baronius (l) l. 1. c. 19. car cela signifie que Baronius a consacré pour le moins neuf tomes à la seule année 772.

(A) N'avoit nulle inclination pour l'étude.] Si SAINT AUGUSTIN a été favorable à ce qu'on appelle un garnement: il fuyoit l'école comme la peste, il n'aimoit que le jeu, & que les spectacles; il deroboit (m) tout ce qu'il pouvoit chez son pere; il inventoit mille (n) mensonges pour échaper aux coups de son pere, & se servir contre son libere-parentum & de mensa, vel gula imperitante, vel ut haberem quod darem pueris ludum suum mihi, quo pariter uique delectabantur, tamen vendentibus. *Augustin. Confess. l. 1. c. 19.* (n) Fallendo innumerabilibus mendaciis & pedagogum & magistrorum & parentum amore ludendi, studio spectandi nugatoria, & imitandi ludicra iniquitudine. *Ibid.*

(i) Dans l'édition de Hollande on a dit: Nicolas Giffner.

(k) Annales Bojorum libris 111. reliquit: quos & auxit Nicolaus Cifnerus. De Hist. Lat. pag. 655. Voffius a un peu tort de n'avoir pas touché chose de l'édition mutilée; il en eût parlé ce que je cite de citer être été plus clair.

(l) Voffius, l'unique Auteur que Moreri a consulté touchant Aventin, le pouvoit si bien préserver de l'erreur, car il cite ex t. IX. ad annum 772.

(m) Furta etiam faciebam de cellario ber-parentum & de mensa.

(a) Conringius apud Magurium, ubi supra.
(b) Vixit superiori seculo quando maxima illa sacrorum mutatio fieret, & multa pontificie religionis dogmata improbavit. Per literas fa militante rem coluit cum Protestantis nonnullis, & cum Philippo quoque Melancthone: reperire tamen non potui reliquias eum penitus Ecclesiam Romanam ut in Protestantibus videatur propeior: vixi enim & mortuus est in illa Ecclesia, sepultus, que Regensburgi in Monasterio S. Emerani ceremonis pontificie Ecclesie uicinis. *Ibid.*
(c) Ubi supra.
(d) Voyez Gesner, Biblioth. fol. 366.
(e) Zieglerus in ejus vita.
(f) Brunnerus dans ses Annales de Baviere le critique souvent. Voyez Zeiller de Histoir. pag 13. (h) In Commentar. Biblioth. Cesar. l. 2. c. 1. 2. Vide Maguri Eponymol. pag. 91.
(i) Dans l'édition de Hollande on a dit: Nicolas Giffner.
(k) Annales Bojorum libris 111. reliquit: quos & auxit Nicolaus Cifnerus. De Hist. Lat. pag. 655. Voffius a un peu tort de n'avoir pas touché chose de l'édition mutilée; il en eût parlé ce que je cite de citer être été plus clair.
(l) Voffius, l'unique Auteur que Moreri a consulté touchant Aventin, le pouvoit si bien préserver de l'erreur, car il cite ex t. IX. ad annum 772.
(m) Furta etiam faciebam de cellario ber-parentum & de mensa.

qu'il étudiait, son pere voulut l'avancer par cette voye, & l'envoya faire ses Humanitez à Madaure. Il l'en retira âgé de 16. ans, pour l'envoyer faire sa Rhetorique à Carthage. Saint Augustin y alla vers la fin de l'an * 371. Il s'avança fort dans les sciences, mais il se (B) plongea dans la debauche des femmes. Il voulut lire l'Ecriture Sainte, mais la simplicité du style l'en degouta: il étoit encore trop grand admirateur de Péloquence Payenne, pour trouver son compte dans la Bible. Il avoit en general une forte envie de conoitre la verité, & ayant cru la trouver dans la Secte des Manichéens, il s'y engagea, & en foutint la plupart des dogmes avec beaucoup de chaleur. Ayant demeuré à Carthage quelque tems il retourna à Tagaste, où il enseigna la Rhetorique avec tant d'applaudissement, que l'on felicitoit sa mere d'avoir un fils si admirable: mais cela n'empêchoit pas cette sainte femme de s'affliger extrêmement à cause de l'heresie de son fils, & de la debauche où il se plongeoit. Il retourna à Carthage l'an 380. & y enseigna la Rhetorique avec une reputation très-glorieuse. Ce fut alors qu'il fixa son incontinence, qui avoit été vague & répandue sur plusieurs objets. Il prit une concubine, & s'en contenta, & en eut un fils qu'il appella *Adeodatus*, Dieu-

* Du Fin
Biblioth.
des Au-
teurs Ec-
clésiast. 3.
p. m. 178.

(a) In
Apob. Ur-
banus pag.
149. apud
Bailet,
Enfans
célebr.
p. 59.

(b) De
scrib. et
leg. lib.
pag. 178.
apud Bail-
let, ibid.

(c) Ibid.
p. 60. 61.

(d) Con-
fess. lib. 4.
cap. 16.

(e) Con-
fess. l. 2.
cap. 2.

(f) Quin-
imo ubi
me ille pa-
ter in bal-
neis vidit
pubescen-
tem & in-
quieta in-
dunum
adolecen-
tia, quasi
jam ex
hoc in ne-
ptes ge-
titret,
gaudens
matri in-
dicavit.
Ib. cap. 3.
C'étoit
contre la
bienfiance
conue mé-
me des
Payens,
qu'un fils
& un pere
se baigna-
rent au
même
lieu.

Voyez Ci-
ron de
Offic. l. 1.
c. 35.
l'Alere
Maxime
lib. 2. c. 1.
n. 7. Plu-
tarque in
Caton
majore
pag. 348.

bernage. Par là on refuse ce que Leon Allatius a débité, (a) „qu'à l'âge de douze ans Saint Augustin avoit étudié, & compris tout seul „ sans le secours d'aucun maître tous les li- „ vres d'Aristote, qui concernent la Logique „ & la Theorie, & qu'il avoit dans le même „ âge composé d'excellens écrits, pour decouvrir „ & refuter les erreurs de beaucoup d'Au- „ teurs, „ L'Ecrivain qui a pris le nom de Christianus Liberius a (b) débité la même chose. Monfr. Bailet le refuse fort solidement tous deux par les Confessions de Saint Augustin, & il decouvre la cause de leur meprise; Croysiez, dit-il, (c) que ceux qui les ont trompez pourroient avoir lu douze pour vingt dans l'endroit ou Saint Augustin en a parlé. Ce saint reconoit (d) qu'il avoit près de vingt ans lors qu'il lui tomba entre les mains un Traité d'Aristote qu'on nomme les dix Categories, dont il avoit entendu parler à Carthage avec beaucoup d'ostentation... Il le lut seul & l'entendit parfaitement. De sorte qu'en ayant conféré depuis avec ceux qui disoient l'avoir appris avec beaucoup de peine d'excellens maîtres, qui le leur avoient expliqué non seulement de vive voix, mais aussi par des figures qu'ils en avoient tracées sur le sable, ils ne lui en purent dire davantage que ce qu'il en avoit compris de lui même en particulier. Il temoigne aussi qu'à cet âge il lut & entendit sans le secours de personne, tous les livres des Arts Liberaux qu'il put rencontrer. Il dit la même chose des Mathematiques, & nommément de la Geometrie, de la Musique, & de l'Arithmetique.

(B) Il se plongea dans la debauche des femmes. Il commença de tres-bonne heure, car à l'âge de 16. ans il s'abandonna aux instincts de cette furieuse passion. *Ubi eram*, dit-il, (e) & *quam longe exulabam à deliciis domus tue*, anno illo sexto decimo etatis carnis mee, cum acciept in me scriptum, & *tota manus ei dedit vesania libidinis*. Il passa cette année dans l'oisiveté, parce que son pere n'ayant pas de quoi l'entretenir à Carthage, amassoit peu-à-peu l'argent qui lui étoit nécessaire pour l'y envoyer. La joye de ce bon pere fut grande, lors qu'étant au bain (f) avec son fils il s'aperçut des progrès premarurez de la nature: il ne put s'empêcher d'apprendre cette nouvelle à sa femme, il sentoit déjà je ne sai quelle petite joye de grand-pere, en voyant que son fils étoit si-tôt prêt à

marier. La mere de St. Augustin eut plus d'in- (g) Secretitude que de joye de cela; elle craignoit que les desordres n'en commençassent plutôt, & c'est pourquoi elle lui fit de très-sérieuses re- montrances (g) de s'abstenir du sexe, & sur tout de l'adultere: mais il ne fit aucun cas de ces bonnes exhortations. Il contracta une si forte habitude d'incontinence, que lors même qu'il eut renoncé au Manichéisme, & qu'il se préparoit au batême, il prit une nouvelle concubine (h) à la place de la mere d'Adeodat, en attendant que la fille qu'on lui destinoit pour femme eût atteint l'âge nubile. Il faisoit (i) attendre près de deux ans. Il est remarquable que dans la dispute de Saint Augustin & d'Alypius sur le mariage & le celibat, Alypius se bientoit loin de persuader à St. Augustin le celibat, se laissa persuader le mariage. Alypius menoit une vie chaste: il avoit goûté en passant & comme à la derobée le plaisir Venerien au commencement de sa jeunesse, mais il s'en étoit retiré de fort bonne heure. Il deconseilloit (k) le mariage à Saint Augustin, comme un obstacle au dessein qu'ils avoient formé de vivre ensemble dans l'étude de la sagesse. St. Augustin lui avoit (l) ingénuement qu'il ne lui seroit pas possible de se contenir, & lui allegua les exemples de quelques Sages mariez qui avoient été fideles à Dieu & à leurs amis. Il ajouta qu'il y avoit (m) une grande différence entre ces plaisirs passagers qu'Alypius avoit goûtés & qu'il avoit oubliez, & ceux dont lui Augustin s'étoit fait une habitude, qui devien- droient même plus doux sous le beau nom de mariage. Alypius fut si touché de ces discours qu'il resolut de se marier, afin, disoit-il, de conoitre par experience ce que St. Augustin trouvoit plus charmant que la vie même. *Ceperat* & *ipse desiderare conjugium nequaquam victus li-* (n) *bidne talis voluptatis, sed curiositatis. Dicebat enim scire se cupere, quidnam esset illud sine quo vita mea qua illi sic placebat, non mihi vita, sed illius voluptas videretur.* Ils ne se marierent néanmoins l'un ni l'autre, & ils vécutent dans la continence.

(g) Secretitude que de joye de cela; elle craignoit que les desordres n'en commençassent plutôt, & c'est pourquoi elle lui fit de très-sérieuses re- montrances (g) de s'abstenir du sexe, & sur tout de l'adultere: mais il ne fit aucun cas de ces bonnes exhortations. Il contracta une si forte habitude d'incontinence, que lors même qu'il eut renoncé au Manichéisme, & qu'il se préparoit au batême, il prit une nouvelle concubine (h) à la place de la mere d'Adeodat, en attendant que la fille qu'on lui destinoit pour femme eût atteint l'âge nubile. Il faisoit (i) attendre près de deux ans. Il est remarquable que dans la dispute de Saint Augustin & d'Alypius sur le mariage & le celibat, Alypius se bientoit loin de persuader à St. Augustin le celibat, se laissa persuader le mariage. Alypius menoit une vie chaste: il avoit goûté en passant & comme à la derobée le plaisir Venerien au commencement de sa jeunesse, mais il s'en étoit retiré de fort bonne heure. Il deconseilloit (k) le mariage à Saint Augustin, comme un obstacle au dessein qu'ils avoient formé de vivre ensemble dans l'étude de la sagesse. St. Augustin lui avoit (l) ingénuement qu'il ne lui seroit pas possible de se contenir, & lui allegua les exemples de quelques Sages mariez qui avoient été fideles à Dieu & à leurs amis. Il ajouta qu'il y avoit (m) une grande différence entre ces plaisirs passagers qu'Alypius avoit goûtés & qu'il avoit oubliez, & ceux dont lui Augustin s'étoit fait une habitude, qui devien- droient même plus doux sous le beau nom de mariage. Alypius fut si touché de ces discours qu'il resolut de se marier, afin, disoit-il, de conoitre par experience ce que St. Augustin trouvoit plus charmant que la vie même. *Ceperat* & *ipse desiderare conjugium nequaquam victus li-*

(h) Ibid. lib. 6. cap. 15.

(i) Prohibebat me Alipius ab uxore duccenda, causans nullomodo nos posse ferre euro ocio & qu'il avoit oubliez, & ceux dont lui Augustin s'étoit fait une habitude, qui devien- droient même plus doux sous le beau nom de mariage. Alypius fut si touché de ces discours qu'il resolut de se marier, afin, disoit-il, de conoitre par experience ce que St. Augustin trouvoit plus charmant que la vie même. *Ceperat* & *ipse desiderare conjugium nequaquam victus li-*

(k) Ibid. (m) Multum interesse inter illud quod ipse rap- tim & furtim expertus esset, quod pene jam nec meminisset quidem, atque ideo nulla molestia facile contemneret, & delatationes consuetudinis mee, ad quas si accessisset honestum no- men matrimonii, &c. Ibid.

(l) Ibid. (n) Multum interesse inter illud quod ipse rap- tim & furtim expertus esset, quod pene jam nec meminisset quidem, atque ideo nulla molestia facile contemneret, & delatationes consuetudinis mee, ad quas si accessisset honestum no- men matrimonii, &c. Ibid.

(g) Secretitude que de joye de cela; elle craignoit que les desordres n'en commençassent plutôt, & c'est pourquoi elle lui fit de très-sérieuses re- montrances (g) de s'abstenir du sexe, & sur tout de l'adultere: mais il ne fit aucun cas de ces bonnes exhortations. Il contracta une si forte habitude d'incontinence, que lors même qu'il eut renoncé au Manichéisme, & qu'il se préparoit au batême, il prit une nouvelle concubine (h) à la place de la mere d'Adeodat, en attendant que la fille qu'on lui destinoit pour femme eût atteint l'âge nubile. Il faisoit (i) attendre près de deux ans. Il est remarquable que dans la dispute de Saint Augustin & d'Alypius sur le mariage & le celibat, Alypius se bientoit loin de persuader à St. Augustin le celibat, se laissa persuader le mariage. Alypius menoit une vie chaste: il avoit goûté en passant & comme à la derobée le plaisir Venerien au commencement de sa jeunesse, mais il s'en étoit retiré de fort bonne heure. Il deconseilloit (k) le mariage à Saint Augustin, comme un obstacle au dessein qu'ils avoient formé de vivre ensemble dans l'étude de la sagesse. St. Augustin lui avoit (l) ingénuement qu'il ne lui seroit pas possible de se contenir, & lui allegua les exemples de quelques Sages mariez qui avoient été fideles à Dieu & à leurs amis. Il ajouta qu'il y avoit (m) une grande différence entre ces plaisirs passagers qu'Alypius avoit goûtés & qu'il avoit oubliez, & ceux dont lui Augustin s'étoit fait une habitude, qui devien- droient même plus doux sous le beau nom de mariage. Alypius fut si touché de ces discours qu'il resolut de se marier, afin, disoit-il, de conoitre par experience ce que St. Augustin trouvoit plus charmant que la vie même. *Ceperat* & *ipse desiderare conjugium nequaquam victus li-*

(k) Ibid. lib. 6. cap. 15.

(l) Prohibebat me Alipius ab uxore duccenda, causans nullomodo nos posse ferre euro ocio & qu'il avoit oubliez, & ceux dont lui Augustin s'étoit fait une habitude, qui devien- droient même plus doux sous le beau nom de mariage. Alypius fut si touché de ces discours qu'il resolut de se marier, afin, disoit-il, de conoitre par experience ce que St. Augustin trouvoit plus charmant que la vie même. *Ceperat* & *ipse desiderare conjugium nequaquam victus li-*

(m) Ibid. (n) Multum interesse inter illud quod ipse rap- tim & furtim expertus esset, quod pene jam nec meminisset quidem, atque ideo nulla molestia facile contemneret, & delatationes consuetudinis mee, ad quas si accessisset honestum no- men matrimonii, &c. Ibid.

(n) Ibid. (o) Multum interesse inter illud quod ipse rap- tim & furtim expertus esset, quod pene jam nec meminisset quidem, atque ideo nulla molestia facile contemneret, & delatationes consuetudinis mee, ad quas si accessisset honestum no- men matrimonii, &c. Ibid.

(o) Ibid. (p) Multum interesse inter illud quod ipse rap- tim & furtim expertus esset, quod pene jam nec meminisset quidem, atque ideo nulla molestia facile contemneret, & delatationes consuetudinis mee, ad quas si accessisset honestum no- men matrimonii, &c. Ibid.

Dieu-donné (C), & qui eut beaucoup d'esprit. Il devint un peu florant dans sa Secte, parce qu'il ne trouvoit personne qui répondit pleinement (D) aux difficultez qu'il avoit à proposer : néanmoins il ne changea pas de profession, il attendit de plus grans éclaircissements. Monique sa bonne mere l'alla trouver à Carthage, pour tâcher de le tirer de l'heresie & de la luxure, & ne desespéra de rien, quoi qu'elle vit que ses remontrances fussent inutiles. Il chercha un nouveau theatre à son esprit, & se resolut d'aller à Rome; & pour n'être pas detourné de ce dessein il s'embarqua sans en rien dire à sa mere, ni à Romanien * son parent qui l'avoit entretenu dans les Ecoles. Il enseigna dans Rome la Rhetorique avec le même succès qu'à Carthage: de sorte que Symmaque Prefect de la ville ayant su qu'on demandoit à Milan un habile Professeur de Rhetorique, le destina à cet emploi l'an 383. St. Augustin fut fort estimé à Milan; il alla rendre visite à St. Ambroise, & en fut fort bien reçu. Il alloit à ses Sermons beaucoup moins par un principe de pieté, que par un principe de curiosité critique. Il vouloit voir si l'éloquence de ce Prelat meritoit la reputation à quoi elle étoit montée. Dieu se servit de ce moyen pour le convertir; les Sermons de St. Ambroise firent une telle impression, que St. Augustin se fit Catholique l'an 384. Sa mere qui l'étoit venu trouver à Milan fut d'avis qu'il se mariât, afin de renoncer à la vie deshonnête qu'il menoit. Il consentit à cette proposition, & renvoya en Afrique sa concubine; mais comme la fille qu'on lui destinoit pour épouse ne devoit être en âge nubile qu'au bout de deux ans, il ne put faire une si longue résistance à son naturel, il reprit le commerce d'impureté. Enfin la lecture des Epîtres de St. Paul, les sollicitations & les larmes de sa mere, les bons discours de quelques amis attirerent sur lui le dernier coup de la grace; il se sentit bon Chretien, & se fit baptiser par St. Ambroise la veille de Pâques l'an 387. L'année suivante il s'en retourna en Afrique. Il avoit perdu sa mere à Ostie, où ils devoient s'embarquer †. Il fut ordonné Prêtre l'an 391. par Valere Evêque d'Hippone. Quatre ans après il devint Coadjuteur de ce Prelat, & il rendit des services très-importans à l'Eglise par sa plume, & par sa pieté, jusques à sa mort qui arriva le 28. d'Aout ‡ 430. Le detail de sa vie Episcopale & de ses Ecrits seroit ici superflu; on le peut trouver dans le Dictionnaire de Moreri, & dans la Bibliothèque de Mr. du Pin; & si ces Messieurs n'avoient passé trop legerement sur la vie de reglée de St. Augustin, j'aurois pu me dispenser entierement de cet article. Mais pour la plus grande instruction du public, il est bon de faire conoitre les grands hommes à droit & à gauche. L'approbation que les Conciles & les Papes ont donnée à St. Augustin sur la doctrine de la Grace fait un grand bien à la gloire; car sans cela les Molinistes dans ces derniers tems auroient hautement levé la banniere contre lui, & mis à neant son autorité. Nous avons fait voir ailleurs que toute leur Politique n'a pu les contraindre à bien sauver les apparences, & à ne lui point porter indirectement de rudes coups. Il est certain que l'engagement où est l'Eglise Romaine de respecter le systême de St. Augustin, la jette

* Son pere étoit mort environ l'an 372.

† Tiré de l'Histoire Ecclesiastique de Jean le Sueur t. 3. ad ann. 388. pag. 484. C. 4. sur de l'édit. in 12.

‡ Du Pin ubi supra.

‡ Ci-dessus pag. 98. C. 102. vous y verrez divers jugemens qu'on a faits de St. Augustin.

dans

(C) Un fils qu'il apella. . . Dieu donné, & qui eut beaucoup d'esprit.] Mon lecteur sera sans doute bien aise de trouver ici quelque chose touchant ce batarde; j'en dirai ce que j'en trouve dans Monsieur Baillet (A). „ Adeodat n'avoit „ que quinze ans lors que son pere fut batizé; „ mais il étoit alors si avancé, & son esprit avoit „ déjà reçu tant de lumieres, qu'il passoit bien „ des personnes âgées, & beaucoup de ceux „ que l'on considere dans le monde pour leur „ gravité & leur litterature. Saint Augustin „ composa vers le même tems un livre en forme de Dialogue, intitulé *Du Maître*. Adeodat & lui sont les deux personnages qui s'y entretiennent, & il prend Dieu à témoin que „ tout ce qu'il fait dire à son fils dans cet Ouvrage est entierement de lui, quoi qu'il n'eût „ alors que seize ans. St. Augustin ajoute, qu'il „ avoit vu de cet enfant plusieurs choses encore „ plus admirables, que ce que nous venons de „ rapporter. Enfin tout Esprit fort qu'il étoit,

„ il declare que la grandeur de l'esprit de son fils „ l'épouvançoit. Adeodat reçut la grace du Bap- „ tême avec son pere, & il mourut peu de tems „ après. „

(D) Qui répondit pleinement aux difficultez qu'il avoit à proposer.] Saint Augustin avoit l'esprit pénétrant; il étoit Rhetoricien de profession; il entendoit la Dialectique. Il est aisé à un subtil & éloquent disputeur de former des doutes, & de trouver des repliques; il ne faut donc pas s'étonner qu'il embarrassât les Docteurs Manichéens. Il ne faut pas même s'étonner qu'il embarrassât plusieurs Catholiques, & que les foibles réponses qu'ils faisoient à ses objections le confirmassent dans ses hereses. Il avoué qu'à son dam (b) il avoit remporté sur eux mille victoires: tant il est vrai que chaque orthodoxe ne impru- d'avoit à faire à un Heretique de sa volée; on ne peut, naturellement parlant; qu'endurcir son Antagoniste.

(b) Quædam noxia victoria pœne mihi semper in disputa- tionibus proveniebat, discurrerent cum Christianis imperitis; quo successu creberrimo glicebat adolesecantis animo. fitas, & impetu suo in per- vicaciam magnam malum denique denter vergebat: August. de duabus anim.

(A) Ubi supra pag. 62. ex Ait. quæst. l. 9. cap. 6.

dans un embarras qui (E) tient beaucoup du ridicule. Les Arminiens (F) n'ayant pas les mêmes ménagemens à garder, en usent sincèrement avec ce Saint Pere de l'Eglise. Un sçavant Critique François a beau se servir de termes respectueux, on ne laisse pas de conoitre qu'il meprise (G) de tout son cœur les Commentaires

(E) Dans un embarras qui tient beaucoup du ridicule. Il est si manifeste à tout homme qui examine les choses sans préjugé, & avec les lumieres nécessaires, que la doctrine de Saint Augustin & celle de Janfenius Evêque d'Ipre sont une seule & même doctrine; qu'on ne peut voir sans indignation que la Cour de Rome se soit vantée d'avoir condamné Janfenius, & d'avoir néanmoins conservé à Saint Augustin toute son autorité & toute sa gloire. Ce sont deux choses tout-à-fait incompatibles. Bien plus; le Concile de Trente en condamnant la doctrine de Calvin sur le franc arbitre a nécessairement condamné celle de Saint Augustin; car il n'y a point de Calviniste qui ait nié ou qui ait pu nier le concours de la volonté humaine, & la liberté de notre ame au sens que Saint Augustin a donné au mot de concours, de coopération, & de liberté. Il n'y a point de Calviniste qui ne reconnoisse le franc arbitre, & son usage dans la conversion, si l'on entend ce mot selon les idées de Saint Augustin. Ceux que le Concile de Trente a condamnés ne rejettent le franc arbitre, qu'autant qu'il signifie la liberté d'indifférence. Les Thomistes le rejettent aussi sous cette notion, & ne laissent pas de passer pour très-Catholiques. Voici une autre scene de Comedie. La predetermination Physique des Thomistes, la nécessité de Saint Augustin, celle des Janfenistes, celle de Calvin sont au fond la même chose; & néanmoins les Thomistes renoncent les Janfenistes, & les uns & les autres prétendent qu'on les escornie, quand on les accuse d'enseigner la même doctrine que Calvin. S'il étoit permis à l'homme de juger des pensées de son prochain, on seroit fort tenté de dire que les Docteurs sont ici de grans Comédiens, & qu'ils n'ignorent pas que le Concile de Trente n'a condamné qu'une chimere, qui n'étoit jamais montée dans l'esprit des Calvinistes, ou qu'il a condamné Saint Augustin, & la predetermination Physique: de sorte que quand on se vante d'avoir la foi de Saint Augustin, & de n'avoir jamais (a) varié dans la doctrine, on ne le fait que pour garder le decorum, & pour éviter la dissipation du système qu'un aveu sincere de la verité produiroit nécessairement. Il y a des gens pour qui c'est un grand bonheur que le peuple ne se soucie point de se faire rendre compte sur la doctrine, & qu'il n'en soit pas même capable. Il se mutineroit plus souvent contre les Docteurs, que contre les Maltoiers. Si vous ne connoissez pas, leur droit-on, que vous nous trompez, votre stupidité merite qu'on vous envoie labourer la terre; & si vous le connoissez, votre mechanceté merite qu'on vous mette entre quatre murailles au pain & à l'eau. Mais on n'a rien à craindre; les peuples ne demandent qu'à être menés selon le train accoutumé; & s'ils en demandoient davantage, ils ne seroient pas capables d'entrer en discussion; leurs affaires ne leur ont pas permis d'acquiescer une si grande capacité.

(F) Les Arminiens . . . en usent sincère-

ment avec ce Saint Pere de l'Eglise. Il n'a tenu qu'à eux de chicaner le terrain comme les Jésuites; mais ils ont trouvé plus commode d'abandonner entièrement Saint Augustin à leurs Adversaires, & de le reconoitre pour un aussi grand Predesinateur (c'est un terme fort usité parmi eux) que Calvin. Les Jésuites en auroient fait autant sans doute, s'ils avoient osé condamner un Docteur que les Papes & les Conciles ont approuvé.

(G) Qu'il meprise de tout son cœur les Commentaires de St. Augustin sur l'Ecriture. Je parle de Mr. Simon: voyez son Histoire (b) critique du Vieux Testament, où le principal éloge qu'il donne à Saint Augustin est d'avoir connu son insuffisance. Il a très-bien remarqué, dit-il (c), les qualitez nécessaires pour bien interpreter l'Ecriture, & comme il étoit modeste il a avoué librement que la plupart de ces qualitez lui manquoient, & partant on ne doit pas s'étonner si l'on trouve quelquefois peu d'exactitude dans ses Commentaires sur l'Ecriture. . . . Il reconnoit (d) bien-tôt que l'entreprise de répondre aux Manichéens étoit au dessus de ses forces, In scripturis (e) exponendis tyrocinium meum sub tanta sarcina mole succubuit. J'avoue que Monsieur Simon ne cite pas Pierre Castellan sans le blâmer. Mais pouvoit-il écrivant en France ne pas se servir de quelque menagement? Je ne puis, dit-il (f), approuver les emportemens de Pierre Castellan grand Aumônier de France qui accuse Saint Augustin avec trop de liberté, en lui reprochant de n'avoir fait que rêver lors qu'il a expliqué l'Ecriture Sainte. Ceux qui ont écrit contre lui (g) ont très-bien su lui reprocher le peu d'accord qu'il y a entre l'estime qu'il veut faire paroître pour les Ecrits de Saint Augustin, & le jugement qu'il en fait, & ils se sont servis de cette occasion pour donner une idée fort défavantageuse de ce Pere. On ne peut, disent-ils, se former une autre idée sur l'Histoire du bienheureux Saint Augustin, que d'un Deltémateur qui dit tout ce qui lui vient en la tête, & propos ou non, pourveu que cela s'accorde avec un certain Système Platonicien qu'il étoit formé de la Religion Chrétienne, d'un esprit qui se perd à tous momens dans les nués, & qui se laisse emporter à de froides Allegories qu'il debite comme des Oacles; d'un homme enfin qui n'avoit aucune des qualitez que doit avoir un Interprete de l'Ecriture Sainte. Ils donnent de tout cela quelques exemples bien forts. Mr. Simon dans sa Replique ne s'est pas fort attaché à défendre Saint Augustin. On sent bien que son cœur n'étoit point là (h): il donne quelque chose à la bienveillance, & beaucoup plus à l'intérêt de critiquer son adversaire. On peut remarquer en divers endroits quelques de ses écrits, qu'il étoit que puis que Saint Augustin n'a pas fait difficulté d'abandonner les Peres Grecs sur les matieres de la Grace, personne n'est obligé de le suivre preferablement aux Peres Grecs. Ce subterfuge seroit bien commode, mais il n'y a pas moyen de s'en servir: car puis que la doctrine de Saint Augustin sur la Grace a été approuvée par l'Eglise, il faut que

(a) Mr. Basnage montre clairement que l'Eglise Romaine dans le Concile de Trente & ailleurs, a décidé contre St. Augustin & d'autres Conciles. Voyez son Histoire de la Religion des Eglises Reformées t. 2. pag. 452. & suiv.

Si les peuples seroient quelquefois à craindre à leurs conducteurs Ecclesiastiques en cas d'une grande capacité.

(b) Liv. 3. chap. 9.

(c) Ibid. pag. 397.

(d) Ibid. pag. 398.

(e) August. lib. 1. Re-succubuit. cap. 18.

(f) Vbi supra pag. 399.

(g) Voyez le livre intitulé

Les Sentimens

de quelques Theo-logiens de Hollande

sur l'Histoire Critique du

Vieux Testament,

pag. 357.

(h) Mr. Simon

de ces sensu-

simens pag. 348.

(i) Mr. Simon

de ces sensu-

simens pag. 202.

(k) Mr. Simon

de ces sensu-

simens pag. 198.

(l) Mr. Simon

de ces sensu-

simens

mentaires de St. Augustin sur l'Écriture. Mr. Claude (H) qui a condamné dans ce Pere l'aprobation des loix penales en matiere de conscience, se seroit exposé lui-même à une rude censure s'il avoit encore vécu 3. ou 4. ans.

AURAT,

(a) Ut didum Augustinum contrahere reticos de hominis Christiani justificatione disputando, proxime ad divi Pauli sententiam accessisse fatebatur, ita linguarum ignorantia non ignominiose frequenter atque etiam delectasse faceret explicando asseverabat: cumque bonarum artium magis non ignorans quam peccatis dici posset, non satis idoneum esse iudicabat cui de arribus differenti legendo tempus transmitteret. qui mirum orio abundaret. Eam quae feli Augustiniani anfractuositatem esse, & sermonis omni elegantia vacui im puritatem addebat. ut ab homine liberaliter in literis educato citra fastidium legi vix posset.

toute doctrine opposée à celle-là soit à rejeter; & ainsi tout ce que St. Chrysostôme a pu dire de favorable au Molinisme est un dogme particulier, & flétri pour le moins implicitement par l'aprobation authentique qui a été donnée à St. Augustin. C'est ce que j'ai appelé ci-dessus un embarras qui jette l'Église Romaine dans une espece de ridicule. Je mets en marge (a) les paroles de Castellani; elles sont notables, & sa vie n'est pas un livre fort commun en ce pays-ci.

(H) Mr. Claude . . . se seroit exposé lui-même à une rude censure.] J'ai deux choses à montrer, l'une que Mr. Claude a trouvé mauvais que St. Augustin ait prouvé les loix penales contre les heretiques; l'autre que s'il avoit vécu encore 3. ou 4. ans, il eût été censuré d'avoir censuré St. Augustin.

I. Pour prouver la première de ces deux choses, je n'ai qu'à rapporter les termes dont Mr. Claude s'est servi dans une lettre qui a été rendue publique. Il avoue que St. Augustin avoit l'esprit admirablement beau, l'imagination abondante & heureuse, avançant presque par tout une grande pieté, une grande justice, & une grande charité; mais il ajoute, (b) qu'il y a une chose, qui flétrit extrêmement sa memoire, savoir qu'après avoir été dans des sentimens de douceur, & de charité touchant la conduite qu'on doit tenir envers les heretiques, & les contestations qu'il eut avec les Donatistes l'échauffèrent tellement, qu'il changea du blanc au noir, & soutint hautement qu'il falloit persecuter les heretiques.

II. Les Actes du Synode des Eglises Wallones des Provinces Unies des Pays-Bas, tenu à Amsterdam au mois d'Avril 1690, établissent invinciblement la seconde chose que j'ai à prouver; car c'est ici une (c) des propositions que cette Assemblée condamna, Le Magistrat n'est point en droit d'employer son autorité pour abatre l'idolatrie, & empêcher les progrès de l'heresie. Cette proposition, dis-je, est une de celles que le Synode declare solennellement & unanimement fausses, scandaleuses, pernicieuses, destructives également de la morale & des dogmes de la religion. Le Synode comme telles les proscribit, les interdit, & les condamne, descendant sous les dernieres censures à toutes personnes Ecclesiastiques & seculieres de les debiter ni dans les chaires, ni dans les conversations particulieres . . . & ordonnant très-expressement à tous les Confessioires de son ressort de redoubler leurs soins, & leur vigilance pastorale à proportion du danger qui menace leurs troupeaux, de reprimer sans distinction & sans complaisance tous ceux qui se trouveront coupables, en suspendant les particuliers de la Sainte Cene: & à l'égard des Ministres ils les suspendront de leur charge jusques au prochain Synode, en appelant à ce jugement deux Pasteurs des Eglises voisines. Si Mr. Claude eût été en vie (d) pendant la tenue de ce Synode, on n'auroit pas peut-être condamné la proposition que j'ai ra-

portée; mais quoi qu'il en soit on ne peut nier que son sentiment n'ait reçu le coup de foudre: car il est visible que St. Augustin n'a établi autre chose sinon que les Magistrats doivent reprimer les heretiques, en les soumettant à certaines peines; or le Synode d'Amsterdam établit cela avec tant de force, qu'il met la proposition contraire au nombre des erreurs pernicieuses, pour lesquelles il veut qu'on excommunie les hérétiques, & qu'on suspende les Ministres: ce Synode a donc décidé la même doctrine que Mr. Claude avoit condamnée dans Saint Augustin, ainsi le sentiment de Mr. Claude a été flétri dans ce Synode.

Si Monsr. Claude a été surpris que St. Augustin soit passé du blanc au noir, d'autres s'étonnent encore plus que les Ministres * fugitifs de France soient passés tout de même du blanc au noir. Car au lieu que St. Augustin changea d'opinion à cause que les loix des Empereurs avoient fait cesser un schisme, les Ministres réfugiés ont changé de sentiment, lors que la ruine de leurs Eglises par l'autorité du Souverain étoit encore toute fraîche, & que la playe étoit encore toute sanglante. Si on leur avoit demandé pendant que les Edits de persecution ne estoient de pleuvoir sur le parti, ce qu'ils pensoient de la conduite d'un Souverain, qui assujettit à diverses peines ceux de ses sujets qui ne demandent que la liberté de prier Dieu selon les lumieres de leur conscience, ils auroient répondu qu'elle est injuste, & dès qu'ils se sont vus en d'autres pays, ils ont prononcé anathème sur ceux qui condamnent l'usage des loix penales contre les errans. Cela doit servir d'exemple de l'instabilité des choses humaines; il y a bien à moraliser là-dessus.

Celui qui fut le promoteur de ces décisions Synodales avoit déjà passé du blanc au noir, mais c'étoit en quelque façon par un privilege special, & par une dispense prophetique qui ne tiroit point à consequence pour les autres. Sa Politique du Clergé, son Preservatif, &c. avoient condamné hautement l'usage des loix penales en matiere de religion. Il avoit traité amplement de cela dans sa reponse à l'Histoire du Calvinisme, & pour le moins il avoit donné à conoitre qu'il souhaitoit de refuser solidement les Apologes des loix penales. Il est vrai qu'il avoit ruiné d'une main ce qu'il avoit tâché de bâtir de l'autre, & qu'il tomba dans une pitoyable contradiction, qui l'a exposé à des mortifications terribles dans plusieurs Ecrits qu'on a publié contre lui; mais enfin jusques là on ne pouvoit pas le convaincre d'avoir dit nettement & precisément le oui & le non. Ce n'a été qu'en consequence des revelations qu'il a cru recevoir d'en haut sur la prochaine ruine du Papisme, ce n'a été, dis-je, qu'en consequence de cela, qu'il s'est élevé contre ceux qui ne croyoient pas qu'il fût permis d'extirper les sectes par l'autorité du bras seculier. Il s'est imaginé que ces gens-là lui faisoient une querelle personnelle, & qu'ils conspiroient contre son explication de l'Apocalypse (e), Le Clergé de France

* Ils étoient en beaucoup plus grand nombre dans le Synode, que les Ministres de France. Ils ont agi de concert avec les Ministres réfugiés. Voyez les Actes de ce Synode, touchant ce fait, dans la 8. lettre du Tableau du Socinianisme pag. 559. & suiv. L'Auteur de ce Tableau assure p. 558. que l'Assemblée Politique du Clergé, son Preservatif, &c. avoient condamné hautement l'usage des loix penales en matiere de religion. Il est vrai qu'il avoit ruiné d'une main ce qu'il avoit tâché de bâtir de l'autre, & qu'il tomba dans une pitoyable contradiction, qui l'a exposé à des mortifications terribles dans plusieurs Ecrits qu'on a publié contre lui; mais enfin jusques là on ne pouvoit pas le convaincre d'avoir dit nettement & precisément le oui & le non. Ce n'a été qu'en consequence des revelations qu'il a cru recevoir d'en haut sur la prochaine ruine du Papisme, ce n'a été, dis-je, qu'en consequence de cela, qu'il s'est élevé contre ceux qui ne croyoient pas qu'il fût permis d'extirper les sectes par l'autorité du bras seculier. Il s'est imaginé que ces gens-là lui faisoient une querelle personnelle, & qu'ils conspiroient contre son explication de l'Apocalypse (e), Le Clergé de France

(e) Voyez l'Apologie pour les vrais Tolérans par Mr. Huet pag. 133. 134.

(a) Voyez la lettre écrite de Suisse, imprimée à Dordrecht 1690. pag. 20. (c) Voyez ce qui a été publié des Actes de ce Synode dans le Tableau du Socinianisme, pag. 565. (d) Il étoit mort au mois de Janvier 1687.

* Voyez l'épître Adiciat. de qua infra.

† C'est celle de Parthenius de amatoris affectibus par

Janus Cornarius Medicus Zuitceavienlis, datée du 1. d'Avril 1539.

‡ Epit. Biblioth.

§ Journ.

‡ Miscelini, Syntag. histor. Rong se trompe de mettre

1533. & de citer Nicotinus.

β Voyez son article.

(.) Un Protestant en a donné la refutation pleine & entiere dans la 3. partie du Commentaire Philosophique sur contraïna les d'entrer.

(b) Dans la deson des sermons de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique, pag. 265. & suiv.

(c) Strada, Belg. Decad. 1. 1. to. p. m. 626.

(d) Eodemque loco habita à Philippo Rege scenae pariter interviene. Strada ib.

(e) Bis in maître deceptus, semper alienam nunquam suam. Id. ib. p. 627.

(f) Sur l'Histoire de son & sur le livre de pain de S. Denoit.

AURAT, ou D'AURAT (JEAN) en Latin *Auratus*. Voyez DAURAT. AUROGALLUS (MATTHIEU) savant homme du XVI. siecle, & Professeur * en trois langues dans l'Academie de Wittemberg, étoit né dans la Bohême. Il avoit été curieux de ramasser beaucoup de livres de la bonne antiquité, & il ne se contentoit pas de les aimer comme font tant d'autres, qui cherchent à le faire un nom par leurs nombreuses Bibliothèques, il en aimoit aussi beaucoup de la lecture. J'ai vu une épître dedicatoire † ou on l'exhorte à publier Actius, XIX. livres de l'Histoire naturelle composez par un Auteur inconnu, les Hymnes de Callimaque, les Harangues des dix Orateurs d'Athènes, & plusieurs autres Manuscrits Grecs apotez du Levant en Bohême par le Baron Bohufas de Hassenfcoyn, & parvenus entre ses mains, *cognationis & studiorum hereditario jure*. Il semble qu'on pourroit inferer de ces paroles qu'il étoit parent de ce Baron. Je ne sache point qu'on ait d'autres livres de lui que ‡ *Compendium Hebrææ Chaldææque Grammaticæ*, imprimé à Wittemberg in 8. l'an 1525. & à Bâle l'an 1539. & *De Hebræis urbium, regionum, populorum, fluminum, montium & aliorum locorum nominibus liber è veteri instrumento congestus*, imprimé à Wittemberg l'an 1526. & à Bâle en 1539. in 8. Cette seconde édition avoit été augmentée par l'Auteur. Il mourut l'an 1543. † & avoit été d'un grand secours à Luther dans la traduction de la Bible.

AUTRICHE (DOM JUAN) fils naturel de l'Empereur Charles-Quint, nâquit à Ratisbonne le 24. de Fevrier 1545. Une Demoiselle de Ratisbonne qui s'appelloit β *Barbe Blomberg*, (A) voulut bien passer pour sa mere, afin d'épargner

France s'est fort servi des raisons de St. Augustin, pour justifier la conduite de la Cour envers les Reformez. On a fait imprimer à part en beau François tout ce que St. Augustin a (a) publié sur cette matiere. Voyez les reflexions (b) qui ont été faites sur le préjudice que fait à la bonne cause l'autorité de ce Saint. On a été surpris que Mr. Poiret ait tâché de l'excuser. Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans au mois de Mai 1692. page 358. & au mois d'Août de la même année page 552.

(A) *Barbe Blomberg* voulut bien passer pour sa mere.] Le P. Strada (c) dit que le Cardinal de la Cueva lui avoit revelé ce secret. Ce Cardinal l'avoit appris de Claire Engenie Princesse du Pais-Bas, à laquelle Philippe II. qui n'avoit rien de caché pour elle en avoit fait confidence. Philippe II. toimoigna (d) toujours devant le monde que *Barbe Blomberg* étoit la mere de Dom Juan. Le sacrifice que cette Dame voulut bien faire de sa propre reputation à celle d'une grande Princesse, n'est pas à beaucoup près si considerable que l'on s' imagine: on se fait une honte de passer pour la Maîtreffe d'un particulier, mais combien y a-t-il de Dames qui se glorifient d'être les Maîtresses des Rois & des Empereurs? J'ai dit que ce sacrifice se faisoit en faveur d'une grande Princesse, c'est Strada qui me l'apprend. *Joannem Austriacum non ex Barbara Blomberga uti creditum ad eam diem, sed ex longe illustriori ac PLANE*

PRINCEPE femina procreatum: cujus ut fame parceretur pretentiam fuisse aliam a Carolo Cesare. Le même Historien remarque que Dom Juan fut trompé (e) deux fois à sa mere, & qu'il n'y fut jamais detrompé. Il se crut d'abord fils de Madeleine d'Ulloa, & puis de *Barbe Blomberg*. Je m'étonne que le P. Strada ne dise rien d'une troisième personne qui a passé pour la mere de Dom Juan. L'Auteur d'une docte Dissertation (f) qui fut imprimée l'an 1688. parle avec de grands éloges de Catherine de Cardonne née à Naples l'an 1519. elle passa en Espagne avec la Princesse de Salerne sa con-

sine l'an 1559. & s'agit de telle sorte par sa vertu & par sa pieté l'estime de Philippe I. I. qu'il commanda à Ruy-Gomez Prince d'Evoly Gouverneur de Dom Carlos & de Dom Juan, d'avoir soin de cette Dame. Ruy Gomez la prit chez lui, & lui trouvant une sagesse admirable il la pria de se charger de la conduite de sa maison, & de partager avec lui l'éducation des deux Princes. Elle s'acquitta de cette charge avec tout le soin imaginable. Dom Juan l'honora toujours comme sa mere. L'Auteur de la Dissertation fait une remarque sur ce mot. Il ne faut pas passer outre, dit-il, (g) sans justifier cette sainte d'une horrible calomnie, par laquelle quelques-uns abusant de ce mot ont voulu faire croire qu'elle étoit la véritable mere de Jean d'Autriche. Strada de Rosberg semble avoir donné lieu à cette supposition, lors que dans sa genealogie de la Maison d'Autriche il marque la mere de ce Prince sous le seul nom de Catherine. Mais la vie si chaste & si mortifiée qu'avoit menée Catherine de Cardonne dès son enfance, ne pouvoit pas permettre qu'on eût d'elle un tel soupçon. On ajoute plusieurs autres raisons à celle-là pour justifier Catherine de Cardonne, & on finit la remarque par ces paroles: C'étoit une autre personne plus illustre (qui étoit la mere de Jean d'Autriche) &

que nôtre Sainte (h) avoit même connue, comme remarque l'Historien de sa vie; mais qui pour de grandes considerations n'a point été divulguée. J'oisignons à tout ceci un passage de Mr. Varillas. Le son Histoire secret de la naissance de Jean d'Autriche, dit-il, (i) n'a jamais été tout à fait decouvert, & soit que la qualité trop élevée de sa véritable mere exigeât toutes les precautions qui furent apportées, ou que l'on eût en plus de soin d'éviter le scandale, que le peché, il est certain que Charles ne decouvrit qu'au seul Quechada quel étoit Jean d'Autriche; & qu'il lui ordonna de le faire passer pour son fils, jusqu'à ce que Sa Majesté Imperiale apprit à Philippe I. en lui resignant ses Etats qu'il avoit un frere naturel. Cette retenue de Mr. Varillas est plus loüable, que la liberté que l'on s'est donnée dans la 2. édition du *Menegiana*, de di-

(h) C'est-à-dire Catherine de Cardonne. Son Histoire re est dans l'Hist. Generale des Carmes dechouffez l. 1. p. 5. Voyez la Dissertation sur l'Homine. pag. 182.

(i) Histoire de François I. l. 13. pag. 389.

pargner à ceux qui avoient donné la vie à cet enfant, la honte qui leur étoit inevitable si le public avoit su le nom de la véritable mere. L'enfant fut transporté en (B) Espagne avant l'âge d'un an ; l'Empereur en donna la commission à Louis Quisiciada, dont il connoissoit * par plusieurs épreuves la profonde taciturnité. Il lui recommanda de faire élever l'enfant par Madeleine Ulloa sa femme, sans que personne pût conjecturer qui étoit le pere. Quisiciada servit en cela son maître avec toute la fidelité imaginable, car non seulement il ne revela le mystere à qui que ce fût, mais il eut aussi un soin extrême de l'éducation de Dom Juan. Charles prêt à rendre l'ame decouvrit à son fils Philippe qu'il étoit le pere du jeune Seigneur que Quisiciada élevoit à Villagarfia, & lui recommanda de le reconnoître désormais pour son frere, & de le traiter selon cette qualité. Philippe n'executa cet ordre (C) qu'au bout de deux ans, mais alors il le fit de bonne grace. Il fit élever Dom Juan avec Dom Carlos, & avec Alexandre Farnefe. Ces trois Princes étoient à peu près de même âge, mais Dom Juan étoit le mieux fait, & de corps & d'esprit. Philippe ne fut pas bien aisé de la repugnance qu'il trouva pour l'état ecclesiastique, auquel son pere l'avoit destiné: il le fut beaucoup moins de l'équipée que fit ce jeune Seigneur, lors que sans la permission du Roi il s'en alla à Barcelone accompagné de bon nombre de Gentilshommes, pour aller à la guerre de Malthe. Les lettres qu'il reçut du Roi avant que de s'embarquer lui firent rompre ce voyage. Il obéit si promptement à l'ordre qu'il avoit reçu de retourner, que sa diligence apaisa un peu la colere de Philippe ; & il se remit entierement dans ses bonnes graces, pour avoir été le premier qui lui revela les machinations de Dom Carlos. Il y avoit très-peu (D) d'amitié entre ces deux jeunes Princes. Dom Juan fut peu après envoyé en Grenade contre les Maures, & se signala dans cette guerre. Il fut déclaré Generalissime de la ligue contre les Turcs, & en cette qualité il gagna la fameuse bataille de Lepanto l'an 1571. après quoi il prit la ville de Tunis, & celle de Biserte, & revint triomphant en Italie suivi d'Amidas Roi de Tunis, qu'il avoit fait prisonnier. Il avoit laissé garnison dans Tunis contre les ordres de Philippe, & déjà par l'entremise du Pape on parloit de lui conférer le titre de Roi de Tunis. Le Roi d'Espagne n'étoit gueres content de toutes ces prosperitez ; † l'idée qu'il se forma de l'ambition de ce jeune Prince lui donnoit de l'inquietude. Il l'envoya

* Quem expertus erat arcenorum celantissimum. Strada dec. 1. l. 10. p. 10. 612.

† Quod Philippo sospitacionem intendit elatum victoriarum cursum non diu laturum privarum fortunam. & regna nunc rogare aliquando invalurum. Idem pag. 617.

G g 2

com. pag. 617.

(a) On pretend qu'il dit en achevant un injuste privilege qu'il avoit signé, J'aime mieux gâter ma signature que ma conscience. Sur quoi l'on a fait cette glose dans la 2. édition du Managiana p. 412. Voilà une conscience bien delicate pour un homme qui a tant fourbé pendant toute sa vie, & qui, si l'on en croit la medifiance, ne faisoit pas serupule de coucher avec sa propre sœur. pendant que Barbe Plomberge servoit de couverture à ce commerce infame, & se disoit la mere de Dom Juan d'Autriche. (b) Pag. 187.

re tout net & tout franc que Dom Juan d'Autriche est né de la propre sœur de son pere. C'est à l'occasion d'une très-excellente (a) parole de Charles-Quint.

(B) Fut transporté en Espagne avant l'âge d'un an.] Brantôme fait un autre conte, que je rapporterai dans les remarques de l'article Barbe Blomberg, & qui ne doit pas être cru au prejudice du P. Strada.

(C) N'executa cet ordre qu'au bout de deux ans.] L'application au principal est cause qu'un Historien ne s'aperçoit pas toujours de ses erreurs de calcul. Voici Strada qui assure que Dom Juan nâquit le 24. de Fevrier 1545. que son pere mourut le 21. de Septembre 1558. que Philippe reconut Dom Juan deux ans après la mort de son pere, qu'il le fit élever avec Dom Carlos son fils, & que ces deux Princes n'avoient pas encore atteint leur 15. année, *annum quartum decimum nondum supergressi*. Si Strada avoit bien compté il auroit trouvé plus de 15. ans accomplis. On ne peut pas dire que l'année de la naissance est la 1547. J'avois que Mr. Moreri l'assûre, mais ce ne peut pas être l'opinion du P. Strada, puis qu'en mettant la mort de Dom Juan au 1. d'Octobre 1578. il lui donne 33. ans de vie. Il n'y a donc point faute d'impression au chiffre 1545. L'Auteur de la Dissertation sur l'Herminie met (b) la naissance de ce Prince au 14. Fevrier 1545. & la

mort environ le premier Octobre 1578. à l'armée près Namur ; & il censure la genealogie de la Maison d'Autriche qui le fait mourir à Bruges âgé de 25. ans. Il censure aussi le P. Strada d'avoir mis la mort de Dom Juan au mois de Decembre, mais on lit (c) en propres termes dans Strada *Kalendaris Octobris*. Mr. Varillas n'est point croyable quand il dit (d), *Que Philippe II. laissa couler onze ans sans executer les ordres de son pere, & que Jean d'Autriche avoit déjà vingti ans, lors que sa Majesté Catholique s'avisâ de le reconnoître pour frere*. Il auroit eu 24. ans selon ce calcul. Souvenons-nous qu'il fut envoyé Generalissime en Grenade l'an (e) 1569. Il faudroit, selon Monsr. Varillas, qu'on eût commencé par cette importante charge à le reconnoître pour fils naturel de Charles-Quint. Ce seroit bien mal connoître Philippe II. que de lui attribuer une conduite si precipitée.

(D) Il y avoit très-peu d'amitié entre ces deux jeunes Princes.] Raportons une particularité qui se trouve dans (f) Brantôme. On dit que Dom Carlos „ s'étant decouvert de quelque chose „ d'importance à Dom Jean, qu'il le revela au „ Roi d'Espagne dont il l'en aimâ toujours „ davantage, mais mal reconu depuis, & Dom „ Carlos l'en hâit si bien qu'ordinairement ils „ avoient dispute, jusques-là qu'il Papella une „ fois batard & fils de putain ; mais il lui repon- „ dit *Si yo lo soy, mas yo tengo padre mejor que „ vos, ouï je le suis, mais j'ai un pere meilleur „ que vous, & ils en cuiderent venir aux „ mains. „*

(c) Pag. m. 611.

(d) Hist. de France 1. liv. 13. p. 389.

(e) Moreri dit 1570.

(f) Vies des Capitaines étrangers da. 1. 2. p. m. 117. 118.

* Voyez la remarque F.
 † Majoribus in dies pressus angustius ac delectus, uti palam querebatur à Rege, traditque hostium libidibus, ingens animi speique princeps... ex maxore contabuit. Idem pag. 619.
 ‡ Tiré de Strada au 10. livre de la 1. decade.
 (a) Adhuc Castellan, s. 2. pag. 889.
 commander dans les Pais-Bas, mais il lui ordonna de pacifier ces Provinces : il n'étoit pas bien aisé de l'y favoir à la tête des armées. Avec cette préoccupation il avoit aisément tous les bruits qui pouvoient lui rendre suspecte la conduite de son frere ; & quelques-uns disent que pour augmenter la division, on trouva * moyen de lui faire dire que Dom Juan s'alloit marier avec la Reine Elisabeth. Disons pour couper court que Jean Escovedo Secrétaire de Dom Juan ayant été envoyé à Madrid par son maître, pour y solliciter les secours que l'on attendoit depuis long tems, (E) y fut tué. Dom Juan se crut alors en pleine disgrâce : le † chagrin de se voir sacrifié à la ruse des ennemis, par l'impossibilité (H) où on le mettoit de leur tenir tête, lui causa une maladie dont il mourut le 1. d'Octobre 1578. On a cru même (G) qu'il fut empoisonné. Il recommanda bien au Roi Philippe sa prétendue mere, & son prétendu frere uterin, & ses domestiques, mais il n'osa point lui faire parler de ses deux filles (H) naturelles ‡.

AZOTÉ,

(E) Escovedo Secrétaire de Dom Juan. . . y fut tué.] Mr. le Laboureur (a) dit qu'il avoit lu des Memoires qui font mourir Escovedo après son maître. Ces Memoires avoient été dressés par le fameux Mr. de Peirese. Mr. du Vair qui avoit appris cette particularité dans une conversation familière avec Antonio Perez, la conta à Mr. de Peirese. Cela merite d'être examiné. Nous ferons peut-être un article pour Escovedo, dans lequel nous traiterons de ceci plus amplement, & nous verrons si ce fut avant ou après la mort de Dom Juan, que l'on fut à la Cour d'Espagne les machinations que lui & le Duc de Guise avoient tramées. Philippe II. n'avoit pas tout le tort que l'on s'imagine, & Dom Juan étoit capable avec le tems de lui susciter plus d'affaires que les Hollandois. Il ne valoit gueres mieux par rapport à son Souverain que le Duc de Guise. Mais il est vrai que l'humeur jalouse de Philippe, & sa mystérieuse Politique inspiroient le tort souvent dans sa famille ces pensées de rebellion *.

(F) Par l'impossibilité où on le mettoit.] Voilà comment le Roi d'Espagne tout grand Politique qu'il étoit, aimoit mieux perdre les Pais-Bas, que de ne point satisfaire les jalousies, & autres passions cachées qui lui rongeoient l'ame. C'est à cela que les Hollandois sont autant ou plus redevables de leur liberté, qu'à leur bonne & sage conduite. Il y a peu de grandes affaires qui ne réussissent pour le moins autant par les fautes de l'un des partis, que par la prudence de l'autre. Il n'étoit pas mal-aisé de faire donner dans le panneau Philippe II. dès qu'on decroit ses jalousies. Strada se figure que le Prince d'Orange écrivit à un de ses amis à Paris le mariage de Dom Juan avec la Reine d'Angleterre, & la promesse que Dom Juan faisoit de la liberté de conscience à ceux de la nouvelle Religion, qu'il écrivit, dis-je, cela tout exprès afin d'augmenter les soupçons du Roi Philippe : il crut que sa nouvelle ne manqueroit pas d'être sue par l'Ambassadeur d'Espagne. *Quin (b) ad hanc quoque suspicionem Regi confirmandum haud sanè dubitaverim aspersisse Oran-gium, scriptis ad amicum litteris in Galliam, quibus Joan. Austriaci, atque Angliæ Regina conjugium significabat : addebatque, pro sua in eam rem operâ, spem sibi ab Austriaco factam libera per Belgium Religionis. Id, quod à l'urga, Hispano apud Gallum oratore in arcana quoque intento, sollicitè admonitum ferunt Philippum Regem.*

(G) On a cru même qu'il fut empoisonné.]

J'ai cité les paroles de Strada. Voyons ici celles de (c) Brantôme. Ce pauvre Prince, dit-il, (c) Ubi ne jouit pas longuement de cette belle gloire & l'ouïssance ; car lui qui avoit tant cherché de mourir dans un camp rude de Mars, alla mourir dans un lit mol & tendre comme si c'eût été quelque nuignon de Venus, & non un fils de Mars. Il mourut de peste qu'il avoit prise de Madame La Marquise d'Arvré, disoit-on, de laquelle il étoit épris, mais tout le monde ne dit pas cela, & mêmes en Espagne : car on tient qu'il mourut empoisonné par des botines persanes.

(H) De ses deux filles naturelles.] Dom Juan (d) Ex Maria Mendoza splendidi- un homme à bonnes fortunes. Il eut une fille à Madrid, & une autre à Naples. Celle de Madrid s'appelloit Anne, & avoit pour mere une elegantissime fille de la premiere qualité (d), & d'une beauté achevée. La même (e) Dame qui avoit élevé Dom Juan, éleva secrettement cette bararde jusqu'à l'âge de sept ans, après quoi elle la mit dans un cloître. Philippe II. l'en tira, & la fit mener à Burgos, où elle devint superieure de la petite des Benedictines. L'autre fille de Dom Juan s'appelloit Jeanne : elle avoit pour mere une Demoiselle de Sorraito nommée Diane Phalanga, & après avoir été élevée jusqu'à l'âge de 7. ans chez Marguerite la Duchesse de Parme de son pere, elle fut mise chez les Religieuses de Sainte Claire à Naples, où ayant vécu vingt ans elle fut enfin mariée avec le Prince de Butero. Ces deux filles de Dom Juan moururent presque le même jour, au mois de Fevrier 1630. Il les avoit fait élever si secrettement (f), qu'il ne doutoit pas que le Roi n'ignorât tout le mystère : & il n'en avoit jamais fait confidence au Prince de Parme son grand ami, qui ne fut la chose à l'égard de l'une de ces barardes, que par le moyen de la Duchesse de Parme peu avant la mort de Dom Juan (g). L'Autour de la vie de ce Prince imprimée à Amsterdam en 1690. ignoret-il alteram alteram veut que (h) Don Jean ait fait confidence à son cher neveu le Prince Alexandre Farnese de ses amours avec la belle Mendoza, & de sa fille Anne, parce que vivant alors dans une même Cour en Espagne ils se voyoient de trop près, & parce qu'ils étoient trop bons amis pour se dérober l'un à l'autre. Mais bien persuadé que la manifestation d'un crime est un crime, il lui avoit fait mystère, dit-il, de ses amours avec Diane. C'est dementir Strada sans raison ni preuve, & c'est alleguer une raison de silence qui prouve trop.

(b) Strada, de Bello Belg. dec. 1. lib. 618.

(g) Ex Strada ib. (h) Pag. 146.

AZOTE, en Latin *Azotus*, ville de la Palestine proche de la mer, l'une des cinq * Satrapies des Philistins. C'étoit là qu'ils gardoient la principale de leurs idoles, qu'ils nommoient Dagon, laquelle tomba & se brisa devant l'Arche qu'ils avoient prise sur les Juifs, & qu'ils avoient mise dans le temple de cette idole †. Il ne paroît pas que les Juifs aycnt subjugué cette place avant le regne (A) d'Hofias † Roi de Juda. Elle leur fut prise par Tartan, General d'armée de Sargon Roi d'Assyrie, comme nous l'apprend †. Esaïe qui vivoit en ce tems-là. Elle fut assiegée quelque tems après par Plammitichus Roi d'Egypte, & ce fut un des plus longs sieges dont on ait jamais ouï parler; car on fut 29. ans β devant cette place avant que de la prendre. Il est apparent qu'elle fut ruinée par les Egyptiens, veu que le Prophete Jeremie γ n'en parle que comme d'un reste de ville. Elle étoit considerable lors de la guerre des Maccabées; ce ne fut pas le moindre exploit de Jonathan que la prise de cette ville. Les ennemis qu'il avoit batus s'y retirerent, & s'enfermerent au temple de Dagon. Il y fit δ mettre le feu, de sorte qu'ils y perirent dans les mêmes flammes qui consumèrent le temple & la ville. Nous lisons ζ dans les Actes des Apôtres, que S. Philippe ayant batus l'Eunuque de la Reine Candace fut ravi par l'esprit du Seigneur, & se retrouva (B) à Azote. Les Auteurs profanes ont parlé de ce lieu-là comme de la ville η marchande des Arabes, & il faut bien que ses habitans fissent figure, puis que Strabon κ les a mis dans la liste des quatre peuples qui étoient mêlez avec les Celosyriens, & avec les Pheniciens, les deux principales nations, selon lui, qui occupassent la Syrie. Etienne de Byzance pretend que le fondateur d'Azote étoit un de ces fugitifs qui vinrent de la mer rouge dans la Palestine, qu'il donna le nom de sa femme à la ville qu'il bâtit. Ce nom signifioit une chevre. Mr. Bochart λ a rejeté tout cela. S. Jérôme dit μ que de son tems Azote étoit encore (C) une ville considerable.

G g 3

BA δ Pomp.
Mela l. 1.
c. 10.

(A) Avant le regne d'Hofias.] Cherchez tant qu'il vous plaira dans le chapitre 11. & 15. du livre de Josué, où Monsieur Moreri nous renvoye, vous n'y trouverez pas que Josué ait conquis la ville d'Azote. Il n'est pas plus vrai que ceux de la tribu de Juda l'ayent conquise au tems des Juges; l'Auteur (a) qui le dit, & qui cite le 1. chapitre du livre des Juges n'a pas raison de le faire. Ce qui a trompé ou Monsieur Moreri, ou l'Auteur qu'il a suivi, est qu'au chapitre 15. de Josué l'on voit cette ville dans le partage de la tribu de Juda. Mais il faloit prendre garde que l'on mettoit dans ces partages ce qui étoit déjà subjugué, & ce qui le seroit un jour. Il paroît manifestement par le 3. chapitre des Juges que les cinq Gouvernemens des Philistins, & Azote par conséquent ne furent point subjugués par Josué. Dieu lui-même lors qu'il represente que ce Conquerant étoit trop vieux pour achever cette guerre, met (b) entre les païs qui restoient à subjuguier les mêmes cinq Gouvernemens.

Cela nous indique une autre faute de Moreri; Josué, dit-il, la soumit premierement aux Hebreux vers l'an 2586. du monde, & elle fut de puis une des cinq Satrapies des Philistins. Ne l'avoit-elle pas avant Josué par le temoignage de Dieu même? (B) Se retrouva à Azote.] Mr. Moreri pretend que ce fut dans cette ville que St. Philippe fut ravi. S'il avoit lu le chapitre 8. des Actes qu'il cite, il n'eût pas osé dire cela. (C) Etoit encore une ville considerable.] Voici ces paroles; usque hodie insigne oppidum Palestine. Monsieur Baudrand (c) veut qu'ayant été anciennement une ville Episcopale sous l'Archevêché de Cesarée, elle soit ensuite devenu un simple *municipium* au tems de St. Jérôme. Il me permettra de lui dire que son ordre paroît renversé. D'où seroit venue la ruine de l'Episcopat d'Azote entre le tems de l'érection, & le siecle de ce nympi. Saint?

(a) *Christoph. Ebermannus in Palaestina*, pag. 90.

(b) *Josué* xlii. 3.

* *Lib. 16. pag. 515.*
 † *De Voyagez. aussi pag. 522.*
 β *Geogr. sacra l. 2. c. 12.*
 γ *De Locis Hebr.*
 δ *De Locis Hebr.*
 ζ *De Locis Hebr.*
 η *De Locis Hebr.*
 κ *De Locis Hebr.*
 λ *De Locis Hebr.*
 μ *De Locis Hebr.*
 (c) *Olim episcopalis sub Archiepiscopo Cesar. po Cesar. municipium*

B.

* On ne
fait que
copier Va-
rillas,
Hist. de
Charles
IX. t. 2.
pag. 147.

† Il entend
le Prince
de Condé
Chef des
Protestans.

‡ Ville de
Poitou,
elle apar-
tenoit au
Duc de
Montpen-
sier.

† En
1568.

β C'est
grand ha-
sard si ses
Confessés
ne l'ont
mis au
nombre de
leurs Mar-
tyrs.

γ C'est-à-
dire qu'il
n'y eut
plus de
quartier.

(α) Ma-
mour. t. 3.
p. m. 281.

(b) Tuto-
rem quod
pupillum
dicitur, in
cui subti-
tus ha-
re erat
veneno
necesse
crucifige-
re, implo-
rante que
leges &
civem Ro-
manum se
testifican-
ti, quasi
solatio &
honore
aliquo po-
nati leva-
turus, mu-
tari, mul-
toque
præter
ceteras
altiores
& deaba-
tam statui
crucem
juste.

Sueton. in
Galba c. 9.

(c) Voyez
Justin. l.
18. c. 7.
touchant
Malaus
General
disfracti

dei Carthagini, qui silium cum ornata suo in altissimam crucem
in conspectu urbis suffigi iussit; & Silius Italicus l. 2. v. 247. tou-
chant Regulus. Vidi eum robore pendens Italiam crucem sublimis
spectaret ab alta. Haman dans le livre d'Esther avoit préparé pour Mar-
doche un gibet de 50. coudées. (d) Torrensius le fait in Suet. Galb. c. 9.

BA B E L O T Aumônier du Duc de Montpensier pendant les guerres civiles de France sous Charles IX. se distingua tellement par sa cruauté, qu'il s'est acquis une place bien notable dans l'Histoire. On n'aura donc pas sujet de trouver étrange qu'il ait ici un article. C'étoit un Cordelier * qui avoit quitté le Cloître afin de suivre les armées, par la haine implacable contre les Calvinistes dont il étoit possédé. Elle étoit si peu conforme à son caractère & à sa profession, que bien loin de sauver la vie à ceux que le sort des armes reduisoit à la discrétion de Montpensier, il sollicitoit obstinément qu'ils fussent punis du dernier supplice, & ne pouvoit souffrir que l'on (A) pardonnât à aucun d'eux. Cette fois du sang Calviniste que les deux premières guerres n'avoient pu étancher s'augmentoit dans la troisième, lors que les soldats du Prince † avertis que Babelot s'étoit renfermé imprudemment dans Champigni ‡, livrerent un assaut si furieux qu'ils emporterent la place †. Le plaisir de se voir maîtres de la personne de celui qu'ils regardoient comme leur bourreau, les rendit plus humains à l'égard de la bourgeoisie de Champigni. Ils lui pardonnerent, & déchargèrent toute leur colere sur Babelot. On le β pendit à un gibet (B) extraordinairement haut, & si on lui donna le tems de se préparer à la mort, ce ne fut que pour avoir le loisir de lui faire des reproches de la cruauté. La vengeance que le Duc de Montpensier qui l'aimoit, prit de son supplice sur les Calvinistes, quand le hasard, ou la foiblesse les jetoit entre ses mains, mit pour quelques semaines la mauvaise † guerre entre les deux partis. Les soldats de Brisfac égorgèrent la garnison de Mirebeau, quoi qu'elle eût capitulé dans les formes, & d'Andelat traita de même celle de Saint Florent. Voilà un homme bien destiné à faire mourir les Huguenots, puis que même après sa mort il fut cause qu'on en égorgea beaucoup. Brantôme le croyoit capable d'une autre sorte de crimes, c'est-à-dire d'inspirer à son maître la brutalité de faire violer (C) les femmes.

B A

(A) Que l'on pardonnât à aucun d'eux.] Brantôme merite d'être ouï. Quand on lui amenoit, dit-il (α), en parlant du Duc de Montpensier, quelques prisonniers, si c'étoit un homme il lui disoit de plein abord seulement, vous êtes un Huguenot mon ami, je vous recommande à Monsieur Babelot. Ce Monsieur Babelot étoit un Cordelier savant homme, qui le gouvernoit fort paisiblement, & ne bougeoit jamais d'auprès de lui, auquel on amenoit aussi-tôt le prisonnier, & lui un peu interrogé, aussi-tôt condamné à mort & exécuté.

(B) A un gibet extraordinairement haut.] Cela me fait souvenir de la conduite de Galba (b), envers un homme qui tâchoit de se delivrer du dernier supplice par son droit de bourgeoisie Romaine; il le fit attacher à une croix bieu blanche, & beaucoup plus haute que les autres: c'étoit pour faire honneur à la qualité du criminel, & pour lui fournir une petite consolation; mais tout cela pouvoit bien tenir de la moquerie. Je ne sçais pas quel fut le motif de ceux qui choisirent un gibet plus exhaussé pour le Moine Babelot; peut-être voulurent-ils simplement exciter plus d'attention sur la bisarrerie des caractères du personnage, sans allusion ni rapport à la pratique de (c) l'antiquité. On a voulu quelquefois par la taille demeurée du gibet, que le patient fût exposé à la vue de plus de monde. Voyez l'une des remarques de l'article d'Orthon III. Je dirai en passant que (d) ceux qui com-

parent cette croix de Galba avec celle dont Verres se servit contre Gavius, n'ont aucune exactitude, car tout ce qu'il y eut de remarquable dans celle-ci, fut qu'on la posa non pas au lieu où les habitans de Messine avoient accoutumé de crucifier les gens, mais du côté qui regardoit l'Italie. C'est ainsi que Verres voulut insulter au patient qui se disoit bourgeois Romain: il regardera, dit-il, du haut de la croix l'Italie & sa maison. *Quid acinus cum Mamertini more atque instituto suo crucem fixissent post urbem in via Pompeja, te jubere in ea parte figere qua ad frutum spectaret, & hoc addere quod negare nullo modo potes, quod omnibus audientibus dixisti palam, te idcirco illum locum diligere, ut ille qui se civem Romanum esse diceret, ex cruce Italiam cerneret ac domum suam prospicere posset.* C'est cette dernière circonstance que Cicéron (e) a principalement relevée, quoi que Lactance (f) qui n'avoit que faire de cela pour le but de son discours, ne lui fasse considerer que l'indignité de ce supplice en general.

(C) De faire violer les femmes.] Le Duc de Montpensier avoit la coutume de recommander les prisonnières à son Guidon, *viro bene vasto & bene muscato.* Brantôme décrit cela fort librement, & ajoute ce qui suit. * Voilà (g) Brantôme (h) Brantôme (i) Brantôme (j) Brantôme (k) Brantôme (l) Brantôme (m) Brantôme (n) Brantôme (o) Brantôme (p) Brantôme (q) Brantôme (r) Brantôme (s) Brantôme (t) Brantôme (u) Brantôme (v) Brantôme (w) Brantôme (x) Brantôme (y) Brantôme (z) Brantôme (aa) Brantôme (ab) Brantôme (ac) Brantôme (ad) Brantôme (ae) Brantôme (af) Brantôme (ag) Brantôme (ah) Brantôme (ai) Brantôme (aj) Brantôme (ak) Brantôme (al) Brantôme (am) Brantôme (an) Brantôme (ao) Brantôme (ap) Brantôme (aq) Brantôme (ar) Brantôme (as) Brantôme (at) Brantôme (au) Brantôme (av) Brantôme (aw) Brantôme (ax) Brantôme (ay) Brantôme (az) Brantôme (ba) Brantôme (bb) Brantôme (bc) Brantôme (bd) Brantôme (be) Brantôme (bf) Brantôme (bg) Brantôme (bh) Brantôme (bi) Brantôme (bj) Brantôme (bk) Brantôme (bl) Brantôme (bm) Brantôme (bn) Brantôme (bo) Brantôme (bp) Brantôme (bq) Brantôme (br) Brantôme (bs) Brantôme (bt) Brantôme (bu) Brantôme (bv) Brantôme (bw) Brantôme (bx) Brantôme (by) Brantôme (bz) Brantôme (ca) Brantôme (cb) Brantôme (cc) Brantôme (cd) Brantôme (ce) Brantôme (cf) Brantôme (cg) Brantôme (ch) Brantôme (ci) Brantôme (cj) Brantôme (ck) Brantôme (cl) Brantôme (cm) Brantôme (cn) Brantôme (co) Brantôme (cp) Brantôme (cq) Brantôme (cr) Brantôme (cs) Brantôme (ct) Brantôme (cu) Brantôme (cv) Brantôme (cw) Brantôme (cx) Brantôme (cy) Brantôme (cz) Brantôme (da) Brantôme (db) Brantôme (dc) Brantôme (dd) Brantôme (de) Brantôme (df) Brantôme (dg) Brantôme (dh) Brantôme (di) Brantôme (dj) Brantôme (dk) Brantôme (dl) Brantôme (dm) Brantôme (dn) Brantôme (do) Brantôme (dp) Brantôme (dq) Brantôme (dr) Brantôme (ds) Brantôme (dt) Brantôme (du) Brantôme (dv) Brantôme (dw) Brantôme (dx) Brantôme (dy) Brantôme (dz) Brantôme (ea) Brantôme (eb) Brantôme (ec) Brantôme (ed) Brantôme (ee) Brantôme (ef) Brantôme (eg) Brantôme (eh) Brantôme (ei) Brantôme (ej) Brantôme (ek) Brantôme (el) Brantôme (em) Brantôme (en) Brantôme (eo) Brantôme (ep) Brantôme (eq) Brantôme (er) Brantôme (es) Brantôme (et) Brantôme (eu) Brantôme (ev) Brantôme (ew) Brantôme (ex) Brantôme (ey) Brantôme (ez) Brantôme (fa) Brantôme (fb) Brantôme (fc) Brantôme (fd) Brantôme (fe) Brantôme (ff) Brantôme (fg) Brantôme (fh) Brantôme (fi) Brantôme (fj) Brantôme (fk) Brantôme (fl) Brantôme (fm) Brantôme (fn) Brantôme (fo) Brantôme (fp) Brantôme (fq) Brantôme (fr) Brantôme (fs) Brantôme (ft) Brantôme (fu) Brantôme (fv) Brantôme (fw) Brantôme (fx) Brantôme (fy) Brantôme (fz) Brantôme (ga) Brantôme (gb) Brantôme (gc) Brantôme (gd) Brantôme (ge) Brantôme (gf) Brantôme (gg) Brantôme (gh) Brantôme (gi) Brantôme (gj) Brantôme (gk) Brantôme (gl) Brantôme (gm) Brantôme (gn) Brantôme (go) Brantôme (gp) Brantôme (gq) Brantôme (gr) Brantôme (gs) Brantôme (gt) Brantôme (gu) Brantôme (gv) Brantôme (gw) Brantôme (gx) Brantôme (gy) Brantôme (gz) Brantôme (ha) Brantôme (hb) Brantôme (hc) Brantôme (hd) Brantôme (he) Brantôme (hf) Brantôme (hg) Brantôme (hh) Brantôme (hi) Brantôme (hj) Brantôme (hk) Brantôme (hl) Brantôme (hm) Brantôme (hn) Brantôme (ho) Brantôme (hp) Brantôme (hq) Brantôme (hr) Brantôme (hs) Brantôme (ht) Brantôme (hu) Brantôme (hv) Brantôme (hw) Brantôme (hx) Brantôme (hy) Brantôme (hz) Brantôme (ia) Brantôme (ib) Brantôme (ic) Brantôme (id) Brantôme (ie) Brantôme (if) Brantôme (ig) Brantôme (ih) Brantôme (ii) Brantôme (ij) Brantôme (ik) Brantôme (il) Brantôme (im) Brantôme (in) Brantôme (io) Brantôme (ip) Brantôme (iq) Brantôme (ir) Brantôme (is) Brantôme (it) Brantôme (iu) Brantôme (iv) Brantôme (iw) Brantôme (ix) Brantôme (iy) Brantôme (iz) Brantôme (ja) Brantôme (jb) Brantôme (jc) Brantôme (jd) Brantôme (je) Brantôme (jf) Brantôme (jg) Brantôme (jh) Brantôme (ji) Brantôme (jj) Brantôme (jk) Brantôme (jl) Brantôme (jm) Brantôme (jn) Brantôme (jo) Brantôme (jp) Brantôme (jq) Brantôme (jr) Brantôme (js) Brantôme (jt) Brantôme (ju) Brantôme (jv) Brantôme (jw) Brantôme (jx) Brantôme (jy) Brantôme (jz) Brantôme (ka) Brantôme (kb) Brantôme (kc) Brantôme (kd) Brantôme (ke) Brantôme (kf) Brantôme (kg) Brantôme (kh) Brantôme (ki) Brantôme (kj) Brantôme (kk) Brantôme (kl) Brantôme (km) Brantôme (kn) Brantôme (ko) Brantôme (kp) Brantôme (kq) Brantôme (kr) Brantôme (ks) Brantôme (kt) Brantôme (ku) Brantôme (kv) Brantôme (kw) Brantôme (kx) Brantôme (ky) Brantôme (kz) Brantôme (la) Brantôme (lb) Brantôme (lc) Brantôme (ld) Brantôme (le) Brantôme (lf) Brantôme (lg) Brantôme (lh) Brantôme (li) Brantôme (lj) Brantôme (lk) Brantôme (ll) Brantôme (lm) Brantôme (ln) Brantôme (lo) Brantôme (lp) Brantôme (lq) Brantôme (lr) Brantôme (ls) Brantôme (lt) Brantôme (lu) Brantôme (lv) Brantôme (lw) Brantôme (lx) Brantôme (ly) Brantôme (lz) Brantôme (ma) Brantôme (mb) Brantôme (mc) Brantôme (md) Brantôme (me) Brantôme (mf) Brantôme (mg) Brantôme (mh) Brantôme (mi) Brantôme (mj) Brantôme (mk) Brantôme (ml) Brantôme (mm) Brantôme (mn) Brantôme (mo) Brantôme (mp) Brantôme (mq) Brantôme (mr) Brantôme (ms) Brantôme (mt) Brantôme (mu) Brantôme (mv) Brantôme (mw) Brantôme (mx) Brantôme (my) Brantôme (mz) Brantôme (na) Brantôme (nb) Brantôme (nc) Brantôme (nd) Brantôme (ne) Brantôme (nf) Brantôme (ng) Brantôme (nh) Brantôme (ni) Brantôme (nj) Brantôme (nk) Brantôme (nl) Brantôme (nm) Brantôme (nn) Brantôme (no) Brantôme (np) Brantôme (nq) Brantôme (nr) Brantôme (ns) Brantôme (nt) Brantôme (nu) Brantôme (nv) Brantôme (nw) Brantôme (nx) Brantôme (ny) Brantôme (nz) Brantôme (oa) Brantôme (ob) Brantôme (oc) Brantôme (od) Brantôme (oe) Brantôme (of) Brantôme (og) Brantôme (oh) Brantôme (oi) Brantôme (oj) Brantôme (ok) Brantôme (ol) Brantôme (om) Brantôme (on) Brantôme (oo) Brantôme (op) Brantôme (oq) Brantôme (or) Brantôme (os) Brantôme (ot) Brantôme (ou) Brantôme (ov) Brantôme (ow) Brantôme (ox) Brantôme (oy) Brantôme (oz) Brantôme (pa) Brantôme (pb) Brantôme (pc) Brantôme (pd) Brantôme (pe) Brantôme (pf) Brantôme (pg) Brantôme (ph) Brantôme (pi) Brantôme (pj) Brantôme (pk) Brantôme (pl) Brantôme (pm) Brantôme (pn) Brantôme (po) Brantôme (pp) Brantôme (pq) Brantôme (pr) Brantôme (ps) Brantôme (pt) Brantôme (pu) Brantôme (pv) Brantôme (pw) Brantôme (px) Brantôme (py) Brantôme (pz) Brantôme (qa) Brantôme (qb) Brantôme (qc) Brantôme (qd) Brantôme (qe) Brantôme (qf) Brantôme (qg) Brantôme (qh) Brantôme (qi) Brantôme (qj) Brantôme (qk) Brantôme (ql) Brantôme (qm) Brantôme (qn) Brantôme (qo) Brantôme (qp) Brantôme (qq) Brantôme (qr) Brantôme (qs) Brantôme (qt) Brantôme (qu) Brantôme (qv) Brantôme (qw) Brantôme (qx) Brantôme (qy) Brantôme (qz) Brantôme (ra) Brantôme (rb) Brantôme (rc) Brantôme (rd) Brantôme (re) Brantôme (rf) Brantôme (rg) Brantôme (rh) Brantôme (ri) Brantôme (rj) Brantôme (rk) Brantôme (rl) Brantôme (rm) Brantôme (rn) Brantôme (ro) Brantôme (rp) Brantôme (rq) Brantôme (rr) Brantôme (rs) Brantôme (rt) Brantôme (ru) Brantôme (rv) Brantôme (rw) Brantôme (rx) Brantôme (ry) Brantôme (rz) Brantôme (sa) Brantôme (sb) Brantôme (sc) Brantôme (sd) Brantôme (se) Brantôme (sf) Brantôme (sg) Brantôme (sh) Brantôme (si) Brantôme (sj) Brantôme (sk) Brantôme (sl) Brantôme (sm) Brantôme (sn) Brantôme (so) Brantôme (sp) Brantôme (sq) Brantôme (sr) Brantôme (ss) Brantôme (st) Brantôme (su) Brantôme (sv) Brantôme (sw) Brantôme (sx) Brantôme (sy) Brantôme (sz) Brantôme (ta) Brantôme (tb) Brantôme (tc) Brantôme (td) Brantôme (te) Brantôme (tf) Brantôme (tg) Brantôme (th) Brantôme (ti) Brantôme (tj) Brantôme (tk) Brantôme (tl) Brantôme (tm) Brantôme (tn) Brantôme (to) Brantôme (tp) Brantôme (tq) Brantôme (tr) Brantôme (ts) Brantôme (tt) Brantôme (tu) Brantôme (tv) Brantôme (tw) Brantôme (tx) Brantôme (ty) Brantôme (tz) Brantôme (ua) Brantôme (ub) Brantôme (uc) Brantôme (ud) Brantôme (ue) Brantôme (uf) Brantôme (ug) Brantôme (uh) Brantôme (ui) Brantôme (uj) Brantôme (uk) Brantôme (ul) Brantôme (um) Brantôme (un) Brantôme (uo) Brantôme (up) Brantôme (uq) Brantôme (ur) Brantôme (us) Brantôme (ut) Brantôme (uu) Brantôme (uv) Brantôme (uw) Brantôme (ux) Brantôme (uy) Brantôme (uz) Brantôme (va) Brantôme (vb) Brantôme (vc) Brantôme (vd) Brantôme (ve) Brantôme (vf) Brantôme (vg) Brantôme (vh) Brantôme (vi) Brantôme (vj) Brantôme (vk) Brantôme (vl) Brantôme (vm) Brantôme (vn) Brantôme (vo) Brantôme (vp) Brantôme (vq) Brantôme (vr) Brantôme (vs) Brantôme (vt) Brantôme (vu) Brantôme (vv) Brantôme (vw) Brantôme (vx) Brantôme (vy) Brantôme (vz) Brantôme (wa) Brantôme (wb) Brantôme (wc) Brantôme (wd) Brantôme (we) Brantôme (wf) Brantôme (wg) Brantôme (wh) Brantôme (wi) Brantôme (wj) Brantôme (wk) Brantôme (wl) Brantôme (wm) Brantôme (wn) Brantôme (wo) Brantôme (wp) Brantôme (wq) Brantôme (wr) Brantôme (ws) Brantôme (wt) Brantôme (wu) Brantôme (wv) Brantôme (ww) Brantôme (wx) Brantôme (wy) Brantôme (wz) Brantôme (xa) Brantôme (xb) Brantôme (xc) Brantôme (xd) Brantôme (xe) Brantôme (xf) Brantôme (xg) Brantôme (xh) Brantôme (xi) Brantôme (xj) Brantôme (xk) Brantôme (xl) Brantôme (xm) Brantôme (xn) Brantôme (xo) Brantôme (xp) Brantôme (xq) Brantôme (xr) Brantôme (xs) Brantôme (xt) Brantôme (xu) Brantôme (xv) Brantôme (xw) Brantôme (xx) Brantôme (xy) Brantôme (xz) Brantôme (ya) Brantôme (yb) Brantôme (yc) Brantôme (yd) Brantôme (ye) Brantôme (yf) Brantôme (yg) Brantôme (yh) Brantôme (yi) Brantôme (yj) Brantôme (yk) Brantôme (yl) Brantôme (ym) Brantôme (yn) Brantôme (yo) Brantôme (yp) Brantôme (yq) Brantôme (yr) Brantôme (ys) Brantôme (yt) Brantôme (yu) Brantôme (yv) Brantôme (yw) Brantôme (yx) Brantôme (yy) Brantôme (yz) Brantôme (za) Brantôme (zb) Brantôme (zc) Brantôme (zd) Brantôme (ze) Brantôme (zf) Brantôme (zg) Brantôme (zh) Brantôme (zi) Brantôme (zj) Brantôme (zk) Brantôme (zl) Brantôme (zm) Brantôme (zn) Brantôme (zo) Brantôme (zp) Brantôme (zq) Brantôme (zr) Brantôme (zs) Brantôme (zt) Brantôme (zu) Brantôme (zv) Brantôme (zw) Brantôme (zx) Brantôme (zy) Brantôme (zz)

TORRENTIUS en
faute sur
un passage
de Cicéron.

(e) In
Ver. 7.

(f) Instit.
divin. l. 4.
c. 18.

(g) Brantôme
ubi supra
pag. 282.

(h) Il est
miex va-
lu ceter
Secra
l. 5. ... 18
été

BABYLAS, l'un des plus celebres Martyrs de l'ancienne Eglise, fut fait Evêque d'Antioche dans le III. siecle sous l'empire de * Gordien. Il gouverna son Eglise comme un bon & saint Prelat doit faire, & après s'être acquitté dignement de sa fonction environ 13. ans, il merita la couronne du martyre vers l'année 251. pendant la persecution de Decius. Quelques-uns disent qu'il fut effectivement mis à mort pour la foi Chretienne; d'autres disent qu'il mourut dans la prison. On convient qu'il souhaita d'être enterré avec ses chaines. On pretend que ses reliques imposèrent silence à un Oracle d'Apollon. St. Chrysostôme a deployé plus d'une fois toutes les forces de son éloquence pour celebrer la memoire de St. Babylas; c'est dommage qu'il n'ait pas été assez instruit des faits qu'il avance. Il suppose que ce Martyr fut mis à mort pour avoir (A) exclu de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel, & il parle du crime de cet Empereur en (B) homme qui n'avoit gueres consulté l'Histoire. Il n'a point même

été surpris en adultere, les Romains la punissoient, non par la coercion du crime qu'elle avoit commis, mais par plus grand embrasement de paillardise; car ils enfermoient en une étroite logette celle qui avoit commis l'adultere, & puis après permettoient impudemment, qu'elle assouvît sa lubricité & paillardise son faoul, & d'un chacun qui voudroit venir & qui étoit plus vilain & sale. C'est que les compagnons galans & paillards qui alloient, se gamoisoient & accommodoient de certaines sonnettes au tems qu'ils avoient compagnie avec la Dame, à ce qu'au mouvement elles faisant un son & tintinnement, donnaient non seulement avertissement aux passans & écartans de leur fait & besogne qu'ils y étoient, mais aussi afin que par ce moyen & à ce son de sonnettes fût enseignée cette peine conjointe avec injure & opprobre. Quel opprobre ! dont elles s'en foucioient beaucoup. Vrayement voilà une terrible coutume que ce sage Empereur abolit, ainsi que le dit l'Historien Nicéphore, dans lequel possible Monsieur Babelot l'avoit feuilletée, & tirée pour la faire pratiquer à ce brave Guidon.

(A) Pour avoir exclu de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel. On ne peut douter que Babylas ne soit mort sous l'empire de Decius. Ce seroit donc Decius qui auroit été exclu de l'entrée de l'Eglise, si la narration de St. Chrysostôme étoit veritable; mais il ne paroît pas que Decius ait jamais été à Antioche pendant son empire. Baronius (a) avance sans preuve que Decius alla en Syrie l'an 253. pour faire la guerre aux Perses, & que ce fut en cette rencontre que Babylas ne souffrit point que son Eglise fut profanée par la presence d'un tel Empereur. Cela ne s'accorde ni avec la Chronologie, ni avec l'Histoire, ni avec la prudence de l'Evêque d'Antioche. Les meilleurs Chronologues mettent la mort de Decius à l'an 251. Aucun bon Historien ne dit que Decius ait été dans l'Orient pour faire la guerre aux Perses. Il est vrai que les Actes de St. Laurent furent (c) que cet Empereur alla faire la guerre aux Perses, & qu'il leur enleva le pais de Babylone, l'Assyrie, toute la Perse, l'Hellicanie & même la Baétriene, & qu'il mourut à Rome possédé du Demon peu après le martyre de (d) St. Laurent; mais ces actes sont (e) sans autorité & pleins de fautes. Le P. Noris (f) n'a point hésité à dire que toute cette guerre de Perse est une pure fable. A l'égard de la prudence de St.

Babylas, nous pouvons dire qu'elle n'auroit point souffert qu'il eût résisté à un Empereur Payen. Il n'étoit pas dans l'ordre de la conduite de l'Eglise que St. Babylas entreprit de l'empêcher d'y entrer, s'il y fut venu étant Payen pour y commettre quelque violence, car l'Eglise n'avoit de puissance & ne l'exerçoit que sur ceux qui étoient du nombre de ses enfans, & elle souffroit paisiblement l'insulte des persecuteurs. C'est ainsi que parle l'Auteur de (g) la vie de Tertullien & d'Origene. (g) Impri- Monfr. de Tillemont confirme cette remarque. L'Eglise dans ces occasions ne se défendoit, dit-il, (h) que par ses prieres, & par la patience humble & paisible avec laquelle elle souffroit les insultes des persecuteurs. Que si l'on trouve dans une Oraison (i) attribuée à St. Chrysostôme que St. Romain d'Antioche a empêché un Gouverneur Payen d'entrer dans l'Eglise, c'est une conduite fort extraordinaire & ce fait n'est nullement assuré. Il (j) Chry- remarque aussi que tous les termes de St. Chry- softe indigent, que le Prince auquel St. Babylas résista étoit Chretien. Il n'est donc pas vrai que ce saint homme ait résisté à Decius, & cependant il est mort sous Decius: il faut donc dire que St. Chrysostôme s'est trompé, quand il a dit que St. Babylas souffrit la mort pour avoir défendu l'entrée de son Eglise à un Empereur.

(B) Il parle du crime de cet Empereur en homme qui n'avoit gueres consulté l'Histoire. Il conte (k) qu'un certain peuple qui faisoit la guerre à cet Empereur souhaita de la terminer, & d'affermir la paix par tous les liens les plus forts & les plus inviolables qui fussent parmi les hommes; que l'accord fut fait & confirmé par serment de part & d'autre, que ce peuple voulant faire conoître à ses ennemis qu'il agissoit incréme- ment, persuada à son Roi de donner son propre fils en otage au Prince avec lequel il avoit conclu la paix; que la suite temoigna que l'on avoit mis dans la gualde du lion celui que l'on croyoit avoir mis comme en dépôt en la garde d'un ami, puis que ce Prince n'ayant égard ni à la jeunesse du fils de son Allié, ni à la sainteté inviolable du serment qu'il avoit fait, ni à ce qu'il tou- jours ouvert de la justice divine pour la punition des crimes, . . . égorga de sa propre main ce- lui qu'il devoit chérir comme le dépôt sacré & le neu inviolable de l'alliance. Voilà selon St. Chrysostôme quel fut le crime du Prince que St. Babylas traita de la maniere que l'on va voir. Ce grand Prelat (l) mita parfaitement en cet- te rencontre le zèle d'Elie & de Saint Jean, car la même il ne considéra point qu'il avoit alors à résister non seu-

* Eusebius Hist. Eccl. l. 6. cap. 29.
† Chrysof- tom. tom. i. p. 641. 669.
‡ Marty- rolog. Ro- manum ad diem 24. Januar. Eusebius ubi supra cap. 39.

† Chrysof- tom. & Martyrol. Romanum ibid.
(g) Impri- mie à Pa- ris en 1675.
(h) Voyez la Page 642.
(i) Ubi supra p. 521.

(j) Chry- softe. t. 1. Orac. 48. p. 547. n. 550. 66.
(k) Voyez la vie de Tertullien & d'Origene pag. 632.

(l) Voyez vie p. 636.

(a) In An- nal. ad ann. 253. n. 128.
(b) Calui- sius, Pe- tau, Pagi, &c.
(c) Voyez Tillemont t. 3. p. 600.
(d) Ce- saine ne mourut qu'en 258. Tillemont ibid.
(e) Id. ib.
(f) De epochis Sy- ro-Mac. p. 295. apud Tillemont ibid.

même fu ce que l'on disoit de la (C) deférence de ce Prince pour la discipline severe de St. Babylas. On peut trouver le fondement (D) general de quelques-unes de ses meprises. Nous parlons de tout cela dans les remarques, comme

aulli

seulement à un Prince, à un Roi ordinaire; mais à celui qui étoit maître d'une grande partie de la terre, qui avoit une armée très-puissante, & que toutes choses sembloient devoir contribuer à lui rendre redoutable. Il ne fut point ébloui par tout cet éclat extérieur. . . & ce même éclat ne servant qu'à lui représenter en ce moment la majesté du Roi suprême dont il étoit le ministre. . . il s'avança hardiment vers ce Prince criminel au milieu de tous ses gardes, l'attréa avec la main qu'il lui mit contre l'estomach, lui représenta son crime, & lui défendit de la part de Dieu d'entrer dans l'assemblée des fideles. Il n'est pas nécessaire d'observer que St. Chrysostôme ajoute à la narration de ces faits les figures (a) les plus vives & les plus pathétiques de sa Rhetorique; on se l'imagine de reste quand on fait (& qui ne le fait?) qu'il étoit grand Predicatur, & qu'il parloit à un (b) peuple rempli de respect & de zèle pour le nom de St. Babylas. Mais ne pourroit-on pas le plaindre d'avoir employé tant d'ornemens, & tant d'efforts d'imagination & de poitrine sur des faussetez? Car qu'y a-t-il de plus climerique que ce peuple ennemi des Romains, qui persuada à son Roi de mettre son fils en otage entre les mains de leur Empereur? Si quelque peuple avoit fait cela, ce seroient sans doute les Perles. Or il est bien sur qu'ils ne firent rien de semblable pendant la prelature de St. Babylas. Je doute fort qu'aucun Empereur de Rome ait jamais tué de sa propre main un jeune Prince, qui lui eût été donné comme en dépôt & en otage après une paix conclue; mais il est très-faux qu'une perfidie si barbare ait été commise par les Empereurs sous lesquels St. Babylas a joui de l'Evêché d'Antioche. Je ne doute nullement que St. Chrysostôme n'ait erré de bonne foi; car non seulement il débita en chaire ces faussetez,

(a) Erasme conseil-
leur de l'empereur
Honnête dans les
Colleges,
comme un
modele que les
Ecoliers
devoient
preferer à
Lysias, à
Libanius,
etc. Voyez
la lettre
qu'il écri-
vit au
Prin-
cipal d'un
College de
Louvain,
c'est la 24.
du 28. li-
vre pag.
1705.

(b) Au
peuple
d'Antio-
che. St.
Babylas
avoit été
Evêque de
cette ville.

(c) St.
Chrysost.
Homil. de
St. Babyl.
pag. 641.
vol. 1.
item cou-
tra Genil.
& de St.
Babyl. pag.
647. 655.
etc. apud
Autorem
vita Ter-
tulliani &
Origenis
pag. 632.

(C) De la deférence de ce Prince pour la discipline severe de St. Babylas.] St. Chrysostôme a supposé que St. Babylas eut à faire à un Monarque, qui punit du dernier supplice la sainte hardiesse qu'on avoit eue de lui refuser l'entrée du Temple. La fausseté de ce fait a été déjà montrée par la raison que St. Babylas mourut sous l'empire de Decius, & que Decius n'avoit point trouvé de résistance à la porte de l'Eglise d'Antioche. Voici un nouveau moyen de montrer cette même fausseté. Le predecesseur de Decius s'appelloit Philippe: c'est à lui qu'on croit que St. Babylas refusa l'entrée de son Eglise, ne le considerant pas comme Empereur, mais comme Chretien qui devoit subir les loix de la penitence, & les Canons de la Discipline. Or on pretend que cet Empereur s'y soumit, & qu'il en usa à peu près envers

le Prelat d'Antioche (d), comme Theodose en usa depuis envers St. Ambroise à Milan. Eusebe raconte (e) que l'Empereur Philippe voulut assister aux prieres publiques la veille de Pâques; mais que l'Evêque ne lui permit d'entrer dans l'Eglise qu'après l'avoir obligé à confesser ses pechez, & à se mettre au nombre des penitens; ce que l'Empereur executa avec des temoignages sinceres de pitié, & de crainte de Dieu. Eusebe ne raconte cela que sur un simple oui-dire, & ne nomme ni le lieu de ce grand événement, ni le Prelat qui fit un si bel exploit. Il est bien étrange que de telles choses aient été si confusément contées. Aussi voit-on de tres-savans hommes qui soutiennent que l'Empereur Philippe n'étoit point Chretien. Mais quoi qu'il en soit, il ne faut point separer la fermeté de Babylas, & la soumission de Philippe, comme St. Chrysostôme les separe; il faut ou les recevoir, ou les rejeter toutes deux. Il y a des Historiens qui en parlent d'une maniere moins vague qu'Eusebe. La Chronique d'Alexandrie (f) marque que l'Imperatrice ne fut pas moins condamnée à la penitence, que l'Empereur son mari: elle ajoute que St. Babylas usa de cette rigueur, à cause que Philippe avoit tué le fils de l'Empereur Gordien.

(D) Le fondement general de quelques-unes de ces meprises.] Nous venons de voir qu'on a dit que St. Babylas se fonda sur la deloyauté sanguinaire de Philippe. L'Empereur Gordien sous qui il étoit Pretre du Pretorie lui avoit confié son fils: après que Gordien fut mort, Philippe voulant regner en sa place tua le jeune Prince qu'on lui avoit confié. St. Babylas le sachant souillé d'un meurtre si execrable, ne voulut point l'admettre à l'Eglise: D'eus vengea l'affront fait à Philippe, car il fit mourir St. Babylas à cause de cet affront. Voilà ce qu'on trouve dans la Chronique d'Alexandrie, & c'est Leonce qui avoit débité cela: ce Leonce étoit Evêque d'Antioche l'an 348. Il ne savoit pas bien la conduite de Philippe, mais il s'éloignoit un peu moins de la verité que St. Chrysostôme. L'Empereur Gordien sous qui Philippe étoit Prefect du Pretorie, n'avoit point d'enfans à confier à personne, car il n'en avoit point du tout. Ce ne fut donc point pour succéder à cet Empereur déjà mort que Philippe tua le fils du défunt, & ainsi Leonce rapporte très-mal la chose. Philippe se prevalant de la jumele de l'Empereur Gordien cabala de telle sorte, qu'il se fit déclarer Colleague & Tuteur de Gordien. Les factions recommencerent; celle de Gordien succomba: Philippe le fit deposer, & puis tué (g). Voilà la verité du fait. Les alterations de ce fait sont allées en augmentant. Leonce a dit que Philippe avoit tué le fils de son Empereur, le même fils que cet Empereur lui avoit donné en garnison. C'est déjà un égarement; c'est se poster

(D) Er. s'ont
troups par
St. Chry-
sostome a
trouve une
grande dif-
ference
quant au
succès en-
tre la fer-
meté de
St. Babyl-
las, &
celle de St.
Ambroise.
Babylas,
dit-il, pa-
raissit feli-
citer quod Im-
peratorum
impia ce-
de suscep-
tum templa
prohibuit;
mao felici-
ter celsit
ipii qui
praesulis
authorita-
tem sua
morie
confirma-
vit. At
Ambrosio
celsit felici-
cius, qui
summa
constantia
suum
tuens au-
toritatem,
ipsum
etiam Cae-
sarem
Christo lu-
cri fecit.
Ejus. 2.
l. 28. pag.
1486.
Chronique
d'Alexandrie,
& c'est Leonce
qui avoit débité
cela: ce Leonce
étoit Evêque
d'Antioche
l'an 348. Il
ne savoit pas
bien la condui-
te de Philippe,
mais il s'éloi-
gnoit un peu
moins de la
verité que
St. Chrysostôme.
L'Em-
pereur Gordien
sous qui Phi-
lippe étoit
Prefect
du Pretorie,
n'avoit point
d'enfans à
confier à
personne, car
il n'en avoit
point du tout.
Ce ne fut
donc point
pour succéder
à cet Empe-
reur déjà
mort que
Philippe tua
le fils du
défunt, &
ainsi Leonce
rapporte très-
mal la chose.
Philippe se
prevalant de
la jumele de
l'Empe-
reur Gordien
cabala de telle
sorte, qu'il se
fit déclarer
Colleague &
Tuteur de
Gordien. Les
factions
recommencerent;
celle de
Gordien suc-
omba: Phi-
lippe le fit
deposé, &
puis tué (g).
Voilà la verité
du fait. Les
alterations de
ce fait
sont allées en
augmentant.
Leonce a dit
que Phi-
lippe avoit tué
le fils de son
Empereur, le
même
fils que cet
Empereur lui
avoit donné
en gar-
nison. C'est
déjà un éga-
rement; c'est
se poster

Tentavit idem Babylas Antiochenus Episcopus adversus regem innocentis homicidio pollutum, & interfecit eum. Epist. 69. l. 29. p. 1803. (e) Hist. Eccles. l. 6. c. 34. (f) Pag. 672. apud Tillemont t. 3. p. 822. (g) Voyez Captivum dans la vie de Gordien.

426 cendres * remportèrent sur l'Oracle d'Apollon auprès d'Antioche. Mr. Chevreau (F) a parlé peu exactement du martyre de St. Babylas.

B A B Y L O N E. Mr. Moreri & ses Continueteurs ont ramassé tant de choses touchant cette ville, que si je voulois donner à cet article une forme raisonnable, je serois contraint de recoper la plupart de leurs recueils. Ainsi pour épargner au public le degout de trouver les mêmes choses dans differens Dictionnaires, je m'arrêterai ici à un fait qu'ils n'ont point touché. Je n'examine point si ce qu'ils rapportent est dans toute l'exacritude qu'il faudroit.

Les habitans de Babylone pretendoient que cette ville étoit très-ancienne: ils compioient 473. mille ans depuis que leurs Astrologues avoient commencé leurs observations, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre. C'est ce que nous apprend † Diodore de Sicile. D'autres s'attachant à un nombre rond, disent ‡ que les Babyloniens se vantoient d'avoir conservé dans leurs Archives, les observations que leurs Astrologues avoient faites sur les nativitez pendant 470. mille ans. Il faut corriger par là un (A) endroit de Pline, dont quelques Auteurs se servent mal à propos

(F) Mr. Chevreau a parlé peu exactement du martyre de Saint Babylas.] Voici ce qu'il en dit:
,, (a) Babylas Evêque d'Antioche souffrit le
,, martyre avec ses trois enfans, pour n'avoir
,, pas voulu permettre à Numerien de voir les
,, ceremonies des Chrétiens, ajoutant, Qu'un
,, homme souillé de sang & du sacrifice des idoles,
,, ne pouvoit pas entrer dans l'Eglise; ou, comme
,, me le dit Suidas, Qu'il ne souffriroit point que
,, le loup entrât dans la Bergerie du Seigneur.
1. Babylas n'avoit point d'enfans; il falloit dire
qu'il y eut (b) trois sieres encore enfans ou
fort jeunes qui souffrirent le martyre avec lui.
2. Il y a plus de 30. ans entre la mort de Babylas & l'empire de Numerien. 3. Les anciens Auteurs ne préten pas au Martyr les phrases de Monfr. Chevreau. Avouons que c'est une entreprise bien difficile que celle de l'histoire universelle. Monfr. Chevreau étoit habile homme; il connoissoit les défauts de ceux qui l'ont précédé dans ce dessein; il a mis un tems fort long à son Ouvrage; & cependant. . . Comme il † est plein de vie, & que nonobstant son âge, il jouit de la santé du corps, & de celle de l'esprit, je ne doute pas qu'il ne publie une nouvelle édition qui sera encore plus belle que les précédentes. Au reste je dois conseiller à mes Lecteurs de consulter ce savant Ouvrage que * Mr. de Larroque fit imprimer à Leide l'an 1688. sous le titre de *Matthai Larroquani adversariorum esset delictum. Ne minent autem habemus autorem qui aut fieri dicat, aut facit sciat. Id. l. 2. de divinari. fol. 320. A.* les (d) lettres Assyriennes avoient toujours existé, ou que les Assyriens avoient toujours eu l'usage de l'écriture; il faut donc prendre pour la preuve de son opinion les temoignages qu'il emprunte d'Epigenes & de Berose, touchant les observations astronomiques que les Egyptiens avoient fait graver: car la conclusion qu'il tire de ces temoignages est la même chose que l'opinion qu'il avoit représentée peu auparavant: *ex quo apparet, Tertull. & voilà sa conclusion, aternus litterarum usus. Or il n'y a rien de plus absurde que son raisonnement,*

si l'on suppose qu'il a parlé comme il parle dans les manuscrits & dans les éditions de son livre. Epigenes Auteur grave assure que les observations des Astrologues Babyloniens comprennent 720. ans. Ceux qui leur donnent la plus petite étendue, comme Berose & Critodemus, leur assignent 480. ans. Donc l'usage des lettres est éternel, & j'estime avec raison qu'il a existé toujours dans l'Asyrie. C'est ainsi que Pline raisonne dans l'état où est aujourd'hui son Histoire naturelle; c'est ainsi, dis-je, qu'il raisonne après avoir observé que Cadmus apporta l'usage des lettres dans l'Europe, & qu'on disoit que leur invention en Egypte preceda de 15. ans le regne de Phoronée. Un fou, un homme ivre, ou un radoteur pourroit-ils faire une plus extravagante rhapsodie? Il faut donc supposer nécessairement que ce passage n'est pas dans son état naturel: & c'est un grand fust d'étonnement que mille doctes Critiques ayent examiné ces paroles, sans y apercevoir une impertinent Logique qui les leur rendit suspectes. Les Scaligers, les Vossius, les Marshams, les Dodwels sont si peu entrez en défiance là-dessus, qu'ils les ont prises pour le fondement des conclusions qu'ils vouloient bâtir touchant (e) l'âge de Berose, ou contre (f) l'antiquité de Babylone, ou pour d'autres vues. Le P. Hardouin a corrigé Cyprian une partie de ce passage; mais ce n'a pas été principalement afin de faire bien raisonner Pline, car si ce motif principal l'avoit fait agir, il auroit corrigé tout; c'est Mr. Perizonius (b) qui a développé amplement les causes du mal, & les preuves de la corruption du texte (i). Il a montré qu'il faut ajouter le nombre de mille tant du côté d'Epigenes, que du côté de Berose; & ainsi si Pline auroit dit que selon le temoignage d'Epigenes, les observations des Astrologues de Babylone comprennent 720. mille ans; & selon le temoignage de ceux qui comme Berose & Critodemus leur donnent le moins d'étendue, 480. mille ans. Pline a raison en supposant comme il fait que ces temoins sont dignes de foi, de conclure que l'on ne sauroit marquer le commencement des lettres Assyriennes. Or quand une chose est si ancienne qu'on n'en sauroit marquer la naissance, on ne fait point de scrupule, en écrivant comme faisoit Pline, de la nommer éternelle. Mais oseroit-on la qualifier de fort ancienne, lors que les preuves de l'antiquité qu'on lui donneroit, la laisseroient plus nouvelle qu'une chose dont on marquerait le commencement?

(A) Il faut corriger par là un endroit de Pline.] Voici les paroles de cet Auteur (c); Epigenes apud Babylonios 720. annorum observationes syderum coelibus lateribus inscriptas docet, gravis auctor imprimis: qui minimum Berofus & Critodemus 480. annorum. Ex quo apparet aternus litterarum usus. Il venoit de dire qu'il croyoit que les (d) lettres Assyriennes avoient toujours existé, ou que les Assyriens avoient toujours eu l'usage de l'écriture; il faut donc prendre pour la preuve de son opinion les temoignages qu'il emprunte d'Epigenes & de Berose, touchant les observations astronomiques que les Egyptiens avoient fait graver: car la conclusion qu'il tire de ces temoignages est la même chose que l'opinion qu'il avoit représentée peu auparavant: *ex quo apparet, Tertull. & voilà sa conclusion, aternus litterarum usus. Or il n'y a rien de plus absurde que son raisonnement,*

† On écrit ceci l'an 1694. * Daniel Larroquanus Matthai filius. (c) *Hist. natur. l. 7. c. 56.* (d) *Litteras temper arbitror Assyrias fuisse. Mr. Perizonius ubi infra crox qu'il faut lire Assyrii.*

* Voyez la remarque E. † Lib. 11. pag. 118. e. l. s. Rhodom. ‡ Conternatus etiam Babylonios, & eos qui ex Caucasu cœli signa servant, numeris & motibus stellarum cursus perfectuntur. Condemnemus inquam hos aut stultitia, aut vanitatis, aut imprudencia, qui cœcè lxx. millia annorum, ut ipsi dicunt, monumenta comprehendunt. Cicero de dram. l. 1. fol. m. 307. ajout 470. millia annorum in periculis expectandis. que pueri essent mat. Babyloniens post fuisse filium. Si enim esset factitium, non esset delictum. Ne minent autem habemus autorem qui aut fieri dicat, aut facit sciat. Id. l. 2. de divinari. fol. 320. A. (a) *Histoire du monde l. 4. chap. 400. du 2. tome édit. de Holl.* (b) *Vie de Tertull.* (c) *Orig. pag. 758.* (d) *On écrit ceci l'an 1694. * Daniel Larroquanus Matthai filius. (c) Hist. natur. l. 7. c. 56. (d) Litteras temper arbitror Assyrias fuisse. Mr. Perizonius ubi infra crox qu'il faut lire Assyrii.*

(e) *Scaliger ad Græca Eusebii pag. 407. Vossius de hist. storici Græci, apud Perizonium ubi infra.* (f) *Maria Dodwell. cul. XVII. edit. Ant. pag. 474. apud eundem.* (g) *Vide Dodwell. observat. in Append. p. 36. 37.* (h) *Ci des dans Provelleur à Franeker.* (i) *Il est Provelleur à Leyde en Grec, en Histoire en Eloquence de puis l'année passée.* (j) *Voyez sa Dissertation prima in Philologica de Origibus Babylonicis: ce sont des choses fort singulieres au moi d'A. C'est*

* Tiré de Melchior Adam dans le volume des Jurifconsultes.

BACHOVIVS (REINIER) né à Cologne l'an 1544. Sa vie se trouve parmi celles des Jurifconsultes d'Allemagne dans Melchior Adam. Je ne parlerai point de ce que Morci en a tiré, je développerai seulement les persécutions qui furent faites à Bachovius dans Leipzig, à cause de son Calvinisme. D'abord on n'eut que des soupçons contre lui, & on se contenta de l'éloigner des emplois publics, mais les tems ayant changé il obtint la charge de Sénateur, & puis en l'année 1585. celle d'Echevin, & au bout de trois ans celle de Consul. L'Electeur Christian I. étant mort l'an 1591. on pressa Bachovius de professer le Luthéranisme, & comme il n'en voulut rien faire, on le contraignit de renoncer à ses charges. Il n'écouta point le conseil qu'on lui donna de se retirer, quoi qu'on lui représentât le peril de la prison; il crut que la fuite donneroit lieu à ses ennemis de publier qu'il ne se feroit pas innocent: mais il salut en 1593. eeder aux émotions populaires, & fortir de Leipzig. Il se retira d'abord à Serveste, & l'année suivante au Palatinat, non sans avoir perdu presque tous ses biens. Il trouva un bon protecteur en la personne de l'Electeur Palatin, & il exerça plusieurs charges lucratives & honorables à Heidelberg, jusques à sa mort arrivée le 27. de Fevrier * 1614. Il publia (A) un livre qui sentoit plus le Theologien que le Juriste. Il laissa entre autres enfans Reinier, ou Reinhard BACHOVIVS, qu'il vit monter de la profession de Politique à celle de Jurisprudence dans l'Academie d'Heidelberg. Ce fils a été un (B) assez grand nom parmi les Jurifconsultes du XVII. siecle, il possédoit sur tout l'art de refuter subtilement ce qu'il s'engageoit de combattre. Il fut florant sur la religion, car il dit en confidence à un Professeur † Luthérien, que si on vouloit souffrir qu'il fit des leçons particulieres en Jurisprudence à Strasbourg, il quitteroit sa profession d'Heidelberg, & s'en irait à Strasbourg. Il déclara qu'il detestoit le dogme de la predestination absolue, & qu'il croyoit la présence corporelle de JESUS-CHRIST au Sacrement de la Cene, quoi qu'il n'en fut pas la maniere. Celui à qui il s'ouvrit de cette disposition la communiqua aux Magistrats de Strasbourg, qui le chargerent de lui temoigner qu'il seroit le bien venu. Bachovius se rendit dans cette ville avec sa Bibliotheque; mais n'y trouvant point de quoi vivre ‡ il s'en retourna à Heidelberg, où son Confident le trouva chagrin & malade l'an 1629.

† Voyez la remarque B.

‡ Il s'apelloit Tabors & passa pour un grand Jurifconsulte.

‡ Vire prelatius destitutus religionem omisit. Præfatus in Mauoleo Tabors.

β Tiré de Præfatus in Mauoleo Tabors.

(a) Il étoit destiné à des usages de religion. *Videtur magis ipse vero non magis potest. Si quidem in sacrum convertitur usum. Herodot. ibid.*

(b) *Kai magis reitua to reituaia mēstirai xēvov pōvov. Nam quædam stentiam quaditenum expectant. Id. ibid.*

* On pourroit appliquer ceci à celles qui en fontient tard; Tanti gratum mihi quam sunt puel. he Pernici aureolum fuisse malum. Quod zom folvit diu ligatam. Catull. epigr. 2.

† Il avoit cru qu'elle traitoit de certains ligatures pratiquées pour se faire aimer. Voyez ses dissertations magiques lib. 3. partie 1. quæst. 3. pag. m. 3.

BACON (ROGER) Cordelier Anglois, vivoit au XIII. siecle. Il étoit grand Astrologue, grand Chymiste & grand Mathematicien. C'est sans doute ce qui donna lieu de le soupçonner de Magie. Il eourt une tradition parmi le

peuple

point permis à ces femmes de refuser aucun étranger, ni l'argent (a) qu'on leur donnoit, quelque petite que fût la somme. Il faisoit qu'elles suivissent le premier étranger qui leur jetoit de l'argent. Après la consommation de l'acte elles pouvoient retourner à leur lois, la devotion ou l'expiation que la Deesse exigeoit étoit accomplie. Celles qui étoient belles ou jolies étoient bien-tôt expédiées, & relevées de sentinelle; mais les laides attendoient long tems l'heure propice pour satisfaire à la loi. Il y en avoit de si malheureuses que 3. ou 4. (b) ans d'attente ne finissoient point leur noviciat. Il n'y a plus d'obscurité presentement dans les paroles de Jeremie. Chacune de ces femmes se tenoit dans une cellule entourée de corde, & n'en sortoit qu'en rompant la corde, après quoi elle insulroit à celles qui étoient encore dans la * cloison. Qui pourroit assez deployer la monstrueuse alliance qui se faisoit dans le Paganisme entre le culte des Dieux, & les passions les plus sales. C'est ce que l'on auroit pu appeler à juste titre la devotion aisée, si la Comedie avoit contenu plus d'actes & plus de scenes, & si l'on n'avoit pas fait un mélange defavantageux à la laideur; car cette patience de 3. ou 4. ans pour un seul coup étoit une rude penitence. Martin del Rio retracta ce qu'il avoit dit sur les † paroles que j'ai rapportées du livre de Baruc.

(A) Il publia un livre qui sentoit plus le Theologien. C'étoit une espeece de Commentaire sur le fameux Catechisme du Palatinat. Melchior Adam en dit ceci: * *Propaganda veritatis evangelice studio editit Catechisin Palatinatus, testimoniis sacra scriptura ac sententiis patrum qui prius quingentis à Christo nato annis in Ecclesia Dei claruerunt exornatam & illustratam, cum epitome vitæ eorumdem patrum, & methodica narratione de Conciliis, quorum Canonies in illo Catechistico libello citantur.*

(B) A été un assez grand nom parmi les Jurifconsultes. Conringius (c) l'appelle *disciplina juridica æternum decus*. Selon Vinnius (d) il est *subtilissimus Jurisconsultus, non tam sua scientia adstructor, quam destructor alienæ*. Un autre (e) dit: *Et in his que ad solidam nostri juris interpretationem faciunt, acutiorum vix tradit prior etas*. Enfin les épitethes d'*accuratissimus, de subtilissimus, d'acutissimus, d'inxorabilis censor* (f) ne lui manquent pas. L'éloge que Vinnius lui donne ne convient qu'à trop de gens; on ne voit que trop d'Ecrivains subtils, & grands raisonneurs qui prouvent mal leur doctrine; mais qui renversent de fond en comble celle d'autrui. L'homme est ordinairement plus fort dans la dispute offensive, l. 4. pag. que dans la défensive. Voyez ce que disoit un Electeur de Cologne touchant les démêlez des Cordeliers & des Jacobins. C'est Fra Paolo (g) qui le rapporte.

* Melch. Adam. in vitis Jurisf. pag. 472. 473.

(c) De autoritate juris publ. Justin. in Germania apud Magorum Episcopum. p. 99.

(d) Cap. 11. de pact. n. 9. apud eund.

(e) Habn. observ. ad Wesenbee. dem.

(f) Schurz. apud eundem.

(g) Hist. du Concile de Trente l. 4. pag. 309. de la version d'Amelot 1656.

peuple d'Angleterre, que ce Cordelier fit une tête (A) d'airain qui repondoit à ses questions. Seldenus (B) rejette cela comme une fable puerile, & remarque qu'aucun Historien n'en a parlé, & que Baleus qui avoit diffamé Roger Bacon, se retracta, & repara honorablement cette injure. François Picus * dit qu'il a lu dans un livre de Bacon, qu'un homme pourroit devenir Prophete & predire les choses futures par le moyen du miroir Almuchefi, composé suivant les règles de perspective, pourveu qu'il s'en servit sous une bonne constellation, & qu'il eût auparavant rendu son corps bien égal & temperé par la Chymie. Cela n'est point contraire à Jean Pic de la Mirande †, qui a soutenu que Bacon ne s'est amusé qu'à la Magie naturelle. Ce Cordelier envoya plusieurs instrumens de son invention au Pape Clement IV. † On a publié plusieurs de ses livres, *Specula Mathematica & perspectiva: Speculum Alchemie: De mirabili potestate artis & nature: Epistola cum notis*, &c. Il y a beaucoup d'apparence qu'il ne faisoit rien par engagement avec le Demon, mais qu'il ne laissoit pas d'attribuer une efficace surprenante à des choses qui ne pouvoient à l'air naturellement.

On a donc raison de dire que ses écrits contiennent beaucoup (C) de superstition. Il étoit fort insatué (D) de l'Astrologie judiciaire.

BACON (FRANÇOIS) Grand Chancelier d'Angleterre sous le Roi Jaques, a été un des plus grands Esprits de son siècle, & l'un de ceux qui conurent le plus doctement l'imperfection où étoit la Philosophie. Il travailla fortement aux moyens d'y remedier, & il forma de très-beaux (X) plans de reformation. Le public reçut favorablement ses Ouvrages. On en fit une édition complete à Francfort in folio l'an 1665. Le Journal des Savans † n'en parla pas sans donner

H h h 3

(A) Fit une tête d'airain qui repondoit à ses questions.] Majer remarque (a) qu'on a de coutume d'introduire Roger Bacon dans les Comedies pour un grand Magicien, Et que le bruit commun est que lui & son frere de religion Thomas Bungey travailleroient 7. ans à forger cette tête, pour servir d'elle s'il n'y auroit pas quelque moyen d'enseigner toute l'Angleterre d'un gros mur & rampart; sur quoi elle leur donna une réponse laquelle toutes-fois ils ne purent bien entendre, parce que ne la croyans recevoir si-tôt, ils s'étoient occupés à autre chose qu'à prêter les oreilles à cet oracle. Ce sont des contes populaires qui ne meritent pas d'être refutés. On en fait courir de semblables (b) d'Albert le Grand.

(B) Seldenus rejette cela comme une fable puerile.] Raportons ses propres paroles; (c) Ibiusmodi caput ex arte consilium ab eruditissimo Rogero Bacione est in ore nostratis vulgi, sed non sine injuria in illius Mathesis, quam summam & à dæmonum præstigijs puram monstrant satis illius opera quotquot nos legisse contigit, & quidam adversus eum uti magum seu vexoriariorum f. Baleus inscitiam dicam, an in optimas artes malitia, editione centuriarum prima satis incogit. antea essetierat, id bene monitus omne non modo retractavit, verum in ea qua tali & tanto viro digna sunt postrema recognitione etiam prudenter commutavit. Nec quod hanc vulgi famam adstruat, habent Annales nostri. Jean Dée Philosophe & Mathematicien Anglois (d) a fait une Apologie de Roger Bacon.

(C) Contient beaucoup de superstition.] Martin del Rio, l'homme du monde qui sur ces matieres-là prodigue le moins son absolution aux personnes soupçonnées, ôte cependant Roger Bacon du nombre des Magiciens, & se contente d'en faire un Auteur superstitieux. Alchindus, dit-il, (e) Rogerius Bacionus, & Geber Arabis multis sciantur superstitiosus, ideo vetita lectiois etiam hos putarum. Jean Wier n'a pas la même indulgence, car il met dans la même classe Roger Bacon, Pierre d'Apone, Anselme de Parme, Cicchus d'Asculum, & quelques autres, au lieu que Martin del Rio (f) traite

de vrais Magiciens les trois derniers que j'ai nommez, & ne met Bacon qu'au nombre des superstitieux. Wier s'accorde parfaitement avec lui quant au reste, c'est-à-dire qu'il a pris Pierre d'Apone, Anselme de Parme &c. pour des sectateurs de la mauvaise Magie. Superiorum (g) magorum nugamenta itidem insulse sequuti sunt Appon Grammaticus, Julianus Apostata, Robertus Anglicus apud Helvetios misere mortuus, Robertus CERIVS BACHON, Petrus Aponensis Conciliator dicitur, Albertus Teutonicus, Arnoldus de Villanova, Anselmus Parmensis, Picatrix Hispanus, vel author libri ad Alfonso sub Picatrix nomine Cicchus Asculus Florentinus, & plerique alii obscurioris nominis scriptores, deplorati certe ingenii homines. Qui quum se magiam tradere pollicentur, non nisi aut deliramenta quadam nulla ratione subnixâ, aut superstitiones pnis omnibus indignas con-

(D) Insatué de l'Astrologie judiciaire.] Jean Pic (h) soutient que le livre qui a pour titre *Speculum Astrologie*, où il est traité des Auteurs licites & illicites qui ont écrit de l'Astrologie, est un Ouvrage de Roger Bacon. Ce livre a été condamné par Gerfon (i) & par Agrippa (k) comme superstitieux au possible: François Picus (l) & beaucoup d'autres l'ont condamné, à cause que l'on y soutient sans un meilleur avis, que les livres de Magie doivent être conservés soigneusement, parce que le tems approche que pour certaines causes que l'on ne spécifie pas, il faudra nécessairement les seuiliter, & s'en servir en quelques occasions. Monsieur Naudé ajoute que Roger Bacon étoit tellement adonné à l'Astrologie judiciaire, que Henri de Haffia, Guillaume de Paris & Nicolas Oresne . . . furent contraints de déclarer asprement contre ses écrits, & toutes les vanitez des Astrologues.

(X) Il forma de très-beaux plans de reformation.] Voyez ce que Mr. Baillet en a dit dans le premier tome (m) de la vie de Mr. Descartes, & ce que Gassendi (n) a dit en particulier de la Logique de Bacon.

* Lib. 2. de prænotione cap. 1. & lib. 7. cap. 7. apud Naudé. Apolog. des grans hommes, p. m. 490.
† In præfat. Apolog. apud Naudé, ib.
† Naudé, ibid.
† Dans le Journal du 8. Mars 1666. Notez qu'on en promet une édition en 6. volumes in 12. Pan 1684. Voyez les Nouvelles de la Repub. des lettres, 1684. au Catalogue des livres nouveaux n. 5.
(g) Wier de præf. Appon l. 2. c. 4. Robertus Anglicus apud Helvetios misere mortuus, Robertus CERIVS BACHON, Petrus Aponensis Conciliator dicitur, Albertus Teutonicus, Arnoldus de Villanova, Anselmus Parmensis, Picatrix Hispanus, vel author libri ad Alfonso sub Picatrix nomine Cicchus Asculus Florentinus, & plerique alii obscurioris nominis scriptores, deplorati certe ingenii homines. Qui quum se magiam tradere pollicentur, non nisi aut deliramenta quadam nulla ratione subnixâ, aut superstitiones pnis omnibus indignas con-gesserunt.
(i) Lib. de libris Astrolog. non tolerandis apud Naudé p. 516.
(k) In præf. apud Naudé, p. 525.
(l) Lib. 7. de prænot. cap. 2. apud eundem, ibid.
(m) Pag. 148.
(n) Oper. t. 1. pag. 62.

(a) Lib. 10. Symbol. aureæ mensæ pag. 453. apud Naudé, Apolog. des grans hommes, p. m. 491.
(b) Voyez ci-dessus, pag. 165. col. 2.
(c) De Diti Syris Synag. 1. c. 2. pag. m. 30.
(d) Il en fait mention dans l'épître de dicature de ses Proximité Aphoristica de præstantioribus quibusdam naturæ virtutibus, apud Naudé, f. 488.
(e) Disquisit. Magicæ. l. 1. cap. 3. pag. m. 22.
(f) Ab hoc numero moveo ut demoniacus magos Picatrix Hicpanum Anselmum Parmensem, Cicchum Efulanum, Petrum de Abono, & Cornelium Agrippam, & Paracelsum . . . homines partim atheos, partim hæreticos. Ibid.

* Voyez dans Pope Blount pag. 635. Le jugement qu'on ont fait Contingus, Botclerus, &c. On voit là même d'autres jugemens à la gloire de Bacon.

beaucoup d'éloges à cet illustre Chancelier. Le *Traité (Y) de augmentis scientiarum* qui fut rimprimé à Paris l'an 1624. est une des meilleures productions de l'Auteur. Ses Oeuvres morales & politiques traduites en François par Baudouin curent un si bon débit, qu'il falut en faire plusieurs éditions. Sa vie de Henri VII. Roi d'Angleterre * est fort estimée. A force de travailler pour la Republique des lettres, Bacon negligea tellement ses affaires domestiques, ou se plongea en tant de depenses, qu'il mourut fort pauvre. Nous rapporterons (Z) deux autoritez sur ce sujet. On met la fin de sa vie au 9. jour d'Avril 1626. Il avoit 66. ans.

BACOUÉ (LEON) nâtit de Castellajoux dans la basse Guyenne, quitta la religion de sa naissance qui étoit la Reformée, & entra chez les Cordeliers. Il parvint ensuite à la prelature, & fut fait Evêque de Glanville. Celui qui n'a point de remarque que le Pere Leon Bacoué est le seul Huguenot converti, qui soit parvenu à l'Episcopat sous le regne de Louis XIV. Ce Cordelier publia un poëme Latin sur l'éducation d'un Prince, environ le tems qu'on devoit donner des Precepteurs à Mgr. le Dauphin. Il le fit reimprimer à Paris l'an 1685. Le Journal des Savans † en parla l'année suivante.

BADIUS (JODOCUS ou JOSSE) surnommé *Ascensius*, à cause qu'il étoit né dans le bourg ↓. d'Asche auprès de Bruxelles, s'est fait estimer par le grand nombre de livres qu'il a imprimés & commentés. Il nâquit en 1462. Il fit ses premières études à Gand, il les continua en Italie, & fit beaucoup de progrès dans la langue Greque à Ferrare sous Batiste Guarini. Il s'établit à Lion, & y enseigna tant en public qu'en particulier la langue Latine & la langue Greque. Puis il transporta ses tabernacles à Paris, & y dressa une (A) Imprimerie qui lui fit honneur. Il en fit sortir un bon nombre d'Auteurs (B) Classiques, avec ses explica-

† Rocoles, Histoire véritable du Calvinisme, pag. 166.
‡ Le 21. de Janvier p. m. 23.
↓ Moreri tort de l'assettler une maison. Les Auteurs qui n'ont pas le mot muni-cipium. Gieser donne à Badius le surnom de Gaudensius.

(Y) Le *Traité de augmentis scientiarum* . . . est une des meilleures productions de l'Auteur. Voici ce que Costar (a) en écrit à Voiture. J'ai lu depuis quelques mois le livre que le Chancelier Bacon a fait du progrès des sciences, où j'ai trouvé beaucoup de choses admirables. Il rapporte ensuite quelques-unes de ces choses, & fait voir par ce choix-là son bon goût, car en effet ce sont toutes belles & grandes pensées. J'ai ouï dire que les Oeuvres de Bacon étoient un des livres que Costar manioit le plus, & qu'il en tiroit le fond ou la base de ses recueils; c'est-à-dire qu'ayant trouvé dans les Ecrits de Bacon quelque pensée qui lui plaisoit, il l'écrivoit sur une feuille, & puis quand il rencontroit dans d'autres livres quelque chose qui se rapportoit à cela, il l'ajoutoit à cette feuille; après quoi il ne manquoit pas de repertoire, ni de lieux communs.

(a) Entre-tiens de Voiture & de Costar pag. 173. édit. de Paris 1654.

(Z) Nous rapporterons deux autoritez sur la pauvreté de Bacon. La première m'est fournie par la Bibliothèque Universelle, & la seconde par le Sorberiana. La Bibliothèque Universelle (b) m'apprend que Jacques Howel dir dans une (c) lettre datée du 6. de Janvier (d) 1625. . . . que le Chancelier Bacon mourut si pauvre qu'à peine avoit-il laissé de quoi l'enveler, ce qui fut juger à Howel qu'encore que ce fût un grand homme pour les Sciences, il n'étoit pas fort judicieux. Il attribua néanmoins la pauvreté de ce fameux Chancelier ou au mépris des richesses, ou à une excessive liberté. Un peu avant que de mourir, il écrivit, au rapport d'Howel, une lettre pitoyable au Roi, dans laquelle il le prioit de le secourir, de peur qu'il ne fût réduit, en ses derniers jours, à porter la Bosace, & que lui qui ne souhaitoit de vivre que pour étudier, fût contraint d'étudier pour vivre. Paroles qui semblent aussi basses à notre Auteur, que celles d'une autre lettre, que le même avoit écrite auparavant au Prince de Galles, étoient prophétiques. Il disoit à ce Prince qu'il espérait que comme le Pere avoit été son

(b) Tome 15. pag. 45.
(c) La B. de la Sect. 4. du 1. volume.
(d) Il faut qu'il y ait ici une faute d'impression dans les chiffres, car le Chancelier Bacon ne mourut que le 9. d'Avril 1626.

„ createur: le Fils seroit son redempteur. Voyons maintenant ce que dit Sorbier (e). „ Histoire Naturelle de Bacon à Paris 1631. traduite, ou plutôt abrégée par Pierre Amboise, Ecuyer, „ Sieur de la Madelaine. Il y a un discours du „ Traducteur sur la vie de ce Chancelier, & au „ bout est ajoutée la version du *Nova Atlantis*. „ Ce peu d'excellentes remarques que j'ai vues „ me fait grandement souhaiter une version en-tiere & fidèle. Monsieur Boswel me dit qu'il „ avoit eu particuliere connoissance avec ce rare „ homme, qui lui laissa par testament tous ses pa-piers, qui fut la seule chose exécutée de plus „ d'un million de legats qu'il avoit fait par galan-„ terie. Il legua 400. mille livres à un Col-„ lege imaginaire, dont il dressa le plan en son „ *Nova Atlantis*. Ce discours ne semble pas „ dire que Bacon soit mort dans la pauvreté, c'est „ plutôt insinuer qu'il mourut un peu bien (f) „ visionnaire: mais prenez y garde de plus près, „ vous trouverez qu'il y a là un temoignage d'indige-nce.

(A) Une Imprimerie qui lui fit honneur. Le Pere du Moulinet nous apprend (g), que Jodocus Badius est le premier qui ait apporté en France les caractères ronds, & qu'avant lui tous les Imprimeurs du Royaume s'étoient servis de caractères Gothiques. Il vint d'Italie en France environ l'an 1500. tant pour y enseigner le Grec à Paris, que pour y établir une fort belle Imprimerie qu'il appella *PRÆLIUM ASCENSIANUM*. Le P. du Moulinet oublie que Badius s'anêta assez long tems à Lion, avant que de venir à Paris. Voyez la remarque H.

(B) Un bon nombre d'Auteurs Classiques. Valere André en donne une (h) liste dans laquelle paroissent Horace, Perse, Terence, Juvenecus, Theocrite, Salluste, Valere Maxime, Quintilien, Aulugelle, & plusieurs Traités de Cicéron. La liste de Swert (i) est plus ample, Ovide & les Tragedies de Senèque y paroissent.

(e) Sorberiana, pag. 41. édit. de Holl.

(f) Voyez ce que dit le Sieur du Mauvier touchant le testament de Cerisantes de Cerisantes, Mc-moirs de Hollande. pag. 430.

(g) Dans le Journal des Savans du 31. Janvier 1684. pag. m. 38.

(h) Commentarii verò sive familiares enarrationes circumscriptionum in Horatium Flaccum, &c. Valer. Andreat, Bibl. Belg. pag. 589.

(i) In Athn. Belg.

tions & ses notes. Il prit la même peine sur quelques Auteurs modernes, comme sur Petrarque, sur Politien, sur Laurent Valle, sur Batiste Mantouan, &c. Il publia aussi quelques livres (C) de sa façon tant en vers qu'en prose *, & fit * *Er. Valerio Andrea, Bibliob. Belg. pag. 588. 589.* demeurer d'accord les conoisseurs que si les soins domestiques (D) ne l'avoient pas obligé de diriger les travaux du côté du gain, autant ou plus que du côté de la gloire, il eût réüssi beaucoup mieux qu'il ne faisoit. Il échapa à Erasme de le comparer en certaines choses à Budée, & on ne sauroit croire les vacarmes qui furent faits à Paris (E) contre cette comparaison. Ceux qui mettent la mort de Jodocus Badius à l'an (F) 1526. se trompent. Il étoit chargé d'une assez grosse famille; & l'on a dit dans son épitaphe qu'apparemment il auroit produit autant d'enfans que de livres, s'il se fût (G) mis aussi-tôt à l'une de ces fonctions qu'à l'autre; mais qu'il y avoit long tems qu'il étoit Auteur, lors qu'il s'engagea au mariage. Je ne voudrois pas répondre que cela (H) fût exactement vrai. Conrad

(C) Quelques livres de sa façon.] Valere André marque les suivans, *Psalterium B. Mariae: Epigrammatum liber: Navicula scolarum multierum: De grammatica: De conscribendis epistolis: Vita Thomae à Kempis.*

(D) Si les besoins domestiques.] Erasme (a) en parle assez franchement, *Nec infelicitur omnino cessit conatus Badio, adest illi facilitas non indola, felicius tamen cessurus nisi cura domestica, veique paranda studium interrupissent otium illud Musis amicum hujus laudis candidato necessarium.*

(E) Il confirme dans une (b) de ses lettres ce jugement, *Aliis liberum erit de Badio judicare quod volunt, ego semper illum habui in eorum numero quorum nec eruditionem, nec ingenium, nec eloquentiam possis contemnere: tamen non dissimulo illum longe majorem fuisse futurum, si fortuna benignior otium ac tranquillitatem studiorum suppeditasset.* Brixius après avoir donné une idée tout-à-fait mediocre de Badius, l'accuse de travailler beaucoup plus à gagner du bien qu'à devenir éloquent. *Scio (c) Badium non esse profusum avarorum. Verum qualis qualis est taleni se certe hominibus nostris haecenus probavi, ut quovis de doctis sermo inter doctos incidit de Badio plane addit, &c.*

(F) Sa mort à l'an 1526. se trompent.] Swert (g) s'étoit contenté de dire qu'il trouvoit que (g) Ubi Badius étoit parvenu jusques à l'année 1526. Cela signifieoit bien qu'on ne savoit pas s'il avoit vécu au delà de cette année, mais on ne pretendoit point assurer qu'il n'eût point vécu au delà. Konig au lieu de se servir de cette réserve, affirme que Badius est mort l'an 1526. D'autres l'ont dit après lui. Mais qu'on voye un peu la lettre de Brixius que j'ai citée: elle fut écrite l'an 1528. on y parle de Badius comme d'un homme plein de vie. Valere André ne dit rien touchant la mort de cet homme: Monfr. l'imprimeur, p. 74. Moreti l'a placée environ l'an 1529. ou 1530. Goussier dans sa Bibliothèque imprimée l'an 1545. observe qu'il y avoit environ 10. ans que Badius étoit mort. Il ne l'étoit pas lors qu'on imprima à Paris le livre d'Alphonse de Castro contre les heresies, car Badius fut l'un de ceux qui l'imprimerent: or ce livre fut imprimé l'an 1534. (h).

(G) Autant d'enfans que de livres s'il se fût mis aussi-tôt.] Cette pensée fut le sujet d'une épitaphe (i) qu'on lui composa. La voici,

Hic, liberorum plurimorum qui parens, Parens liberorum plurimorum qui fuit, Situs Jodocus Badius est Ascensus. Plures fuerunt liberis tamen libri, Quod jam senescens cepit illos gignere, Etate florens cepit hos quod edere.

Cette épitaphe n'est point celle que l'on voit (k) sur le tombeau de Jodocus Badius au Charnier de l'Eglise Collegiale de S. Benoît à Paris. C'est là (l) qu'il fut enterré. Si les vers qu'on vient de lire sont un exposé fidèle, il avoit suivi la maxime de la plupart des Savans, il s'étoit marié tard. Voyez le (m) livre intitulé *Valesiana.*

(H) Repondre que cela fut exactement vrai.] Le Sieur de la Caille m'inspire ce doute: il m'apprend

(a) In Cl. cetero, pag. m. 73.
(b) La 28. du 22. li. v. pag. 1172. 1173.
(c) In epist. sola ad Erasimum inter epistol. Erasmi, 27. l. 22. pag. 1166.
(d) Ibid. pag. 1168.
(e) Demit. ror. i. thic. esse doctos qui hac non vident, & si vident, magis etiam de amiror. qui vociferentur, qui male dicit verisimilibus rem dignam existimant. Epist. 28. l. 12. pag. 1172.
(f) Erasmi. pag. 1030.

* Er. Valerio Andrea, Bibliob. Belg. pag. 588. 589.

(h) Voyez la Caille, dit Hist. de rien touchant la mort de cet homme: Monfr. l'imprimeur, p. 74.

(i) Swert Anon. Belg. pag. 420. rapporte cette épitaphe comme faite par un ami de Badius. Il devoit dire par le petit-fils. Voyez la remarque suivante.

(k) Vous la pouvez lire dans la Caille ubi supra. p. 15. 15.

(l) Roccales, Hist. véritable du Calvynisme, pag. 213.

(m) Pag. 5. edit. Amstel.

* Du Ver-
dey Van-
privas Bi-
lioth.
Franc.
pag. 237.

† Beze,
Hyst. des
Eglis. l. 6.
pag. 149.

‡ Ant.
Fajus in
vita To.
Beze. pag.
45.

‡ Ministère
du Cardi-
nal de Ri-
cheleu ad
ann. 1630.
int.

(a) Hystoi-
re de l'im-
primerie.
p. 72-73.

(b) Jodo-
co Badio
eleganti-
simis hinc
epitaphis
parentavit
ex filia

Nepos
Henricus
Stepha-
nus, quæ
propter

elegan-
tiam non
potui non
à scribere.

re. Alme-
loeven de
vitis Ste-
phanorum,
pag. 28.

Les Epita-
phes le
trouvent
dans le li-
vre de
Henri
Etienne

De artis
typogra-
phica que-
rimonia.

(c) La
Caille,
ibid.
pag. 102.

(d) Ibid.
pag. 90.

(e) Ubi
supra.

(f) Auzæ-
tux eo-
rum quæ
Latine di-
cebantur
(nisi ri-
rius ali-
quod vo-
cabulum
intermi-
scretur)
haud dif-
ficilior

erat intellectus, quam si dicta sermone Gallico fuissent. Quid de superlitate forore mea, amita autem tua, nomine Kararina dicam? Illa quoque eorum quæ Latine dicuntur interpretem non desiderat. multa vero & ipsa eodem loqui sermone potest; & quidem ita (licet nonnuquam impingat) ut ab omnibus intelligatur. Unde illi hæc Latine lingue cognitio? Artem certe Grammaticam haud negligitiam habuit, nec illis illi hæc in re quàm utilis prævit. Henr. Steph. nova præfat. Ant. Gelli ad Paulum filium. Il explique ce qu'il entend par ces usages, c'est que les Imprimeurs & les Correcteurs de Robert Etienne ne parlent que Latin.

Conrad BADIUS son fils naquit à Paris, & fut s'établir à Geneve. Il devint fort bon Protestant, & il le temoigne dans l'Alcoran des Cordeliers. Il en a traduit le premier livre & compilé le second, & il a orné l'un & l'autre de notes marginales qui emportent la piece. Il étoit Imprimeur & Auteur, & se mêloit de faire des vers François. Il en fit contre * Nostradamus. Deux de ses (D) sœurs furent mariées à de fameux Imprimeurs. J'ai ignoré pendant quelque tems ce que vouloit dire un moderne, qui sembloit accuser (K) Henri Etienne d'avoir censuré Joffe Badius. Je ne sai que dire d'un Conradus BADIUS qui mourut de peste † avec toute sa famille à Orleans, où il étoit Ministre l'an 1562. & qui avoit été ami de Theodore de Beze depuis sa jeunesse ‡.

BAGNI (JEAN FRANÇOIS) a vécu au XVII. siecle. Il fut élevé au Cardinalat par le Pape Urbain VIII. l'an 1629. à la recommandation de la J. Fran-
ce. Mr. Moreri parle de lui assez amplement, mais non pas sans faire des fautes qu'il fera (A) bon de lui marquer. Ce Cardinal avoit passé par plus d'emplois que

m'prend (a) que Badius à son retour d'Italie enseigna plusieurs Gentilshommes à Lion, & composa & imprima quantité de bons livres chez JEAN TRECHSEL Imprimeur de Lyon, daquel il épousa la fille nommée THELIF TRECHSEL... Ce fut à lui, poursuivit cet Auteur, que le savant Robert Gaguin vingtième General de l'Ordre des Trinitaires, qui connoissoit son mérite & sa capacité pour la correction des impressions, écrivit pour imprimer ses Ouvrages, ainsi qu'on le voit par la lettre que ce General lui adresse, qui est à la tête de ses épitres in quarto l'an 1498. Ce qui obligea Badius à venir à Paris vers l'an 1499. ou 1500. après la mort de son beau pere, tant pour y enseigner la langue Greque, que pour y rétablir l'art de l'imprimerie qui commençoit à décliner. Il résulte de ce passage que Badius étoit marié en 1500. Or il n'avoit encore que 38. ans; on ne peut donc pas dire qu'il ait différé son mariage jusques à la vieillesse; jam sensens cepit illos gignere; & cependant c'est Henri Etienne son petit-fils qui l'assure; car c'est Henri Etienne (b) qui est l'Auteur de cette épitaphe Latine, & d'une épitaphe Greque qui roule sur la même pensée. Mr. Almeloeven les rapporte toutes deux avec une autre Latine du même Auteur, dans sa curieuse Dissertation De vitis Stephanorum.

(1) Furent mariées à de fameux Imprimeurs.] Catherine Badius fille de Jodocus fut mariée à Michel Vascosan (c). Perrette Badius autre fille de Jodocus fut femme de Robert Etienne (d). Celle-ci faisoit la langue Latine, soit que son pere la lui eût enseignée, comme le croit Monfr. Almeloeven (e), soit qu'elle l'eût apprise à force d'entendre parler Latin chez son mari. Ces deux opinions ont chacune leur probabilité; ceux qui se rangeront à la seconde se pourront fonder sur ce qu'une sœur de Henri Etienne (f), fille de Perrette Badius, aprit le Latin sans le secours de la Grammaire, & par la seule voye de l'usage. C'est que la maison de Robert Etienne étoit remplie de gens qui parloient toujours Latin, ce qui fit que les servantes mêmes acquirent l'intelligence de cette

langue. Voyez l'épître dedicatoire de l'Anluelle de Henri Etienne.

(K) Sembloit accuser Henri Etienne d'avoir censuré Joffe Badius. J'étois dans cette ignorance, pour n'avoir pas entendu une période Françoisé du Sieur de la Caille: mais enfin je l'ai comprise, ce me semble. Cette période contient ces termes: „Voici son (g) épitaphe rapportée par Henri (g) Hiff. „Etienne dans le livre qu'il a composé de artis „typographica querimonia, imprimé par le mé- „me ETIENNE en 1569. ou il y a plusieurs „plaintes adressées audit BADIUS, tant en „Grec qu'en Latin. „J'avois d'abord cru qu'on vouloit dire que Henri Etienne faisoit cent reproches à Badius tant en langue Greque, qu'en langue Latine, d'avoir gâté le metier: mais faisant reflexion qu'il étoit son petit-fils, & ne trouvant rien contre Badius dans la querimonia artis typographica que Monsieur Almeloeven a publiée, je demaurois fort en suspens. Monsieur Almeloeven m'ayant assuré qu'il n'avoit rien retranché de la querimonia, a été cause que j'ai relu tout de nouveau la période, & que j'ai compris que tant en Grec qu'en Latin se doit rapporter peut-être non pas à plaintes, mais à épitaphe. Enfin j'ai pu consulter cet Ouvrage (h) même de Henri Etienne. J'y ai trouvé une préface en prose contre l'ignorance des Imprimeurs, 2. Un poème où l'on introduit l'Imprimerie qui se plaint de sa decadence. 3. L'épitaphe tant en Grec qu'en Latin, ou en Latin seulement de quelques doctes Imprimeurs. Je n'y ai point trouvé de plaintes ni contre Badius, ni adressées à Badius; cet endroit du Sieur la Caille est une énigme pour moi, s'il n'est pas une meprise. Se faut-il étonner que les langues mortes, avec ce grand attirail de transpositions qui leur est permis, ayant tant d'obscurité à notre égard; la nôtre ne nous jette-t-elle pas dans les ténèbres, dès qu'on se relâche sur l'arrangement naturel des mots?

(A) Qu'il sera bon de lui marquer. J. Il dit I. que le Cardinal Bagni étoit des Comtes de Guidi. C'est prétendre que le nom de sa famille étoit de Guidi. Je doute fort de cela, & qu'il faille separer le nom Guidi (qui est ordinairement un nom de batême) de celui de Bagni ou à Balneo. Naudé ne se separe jamais. II. Qu'il naquit le 4. d'Octobre 1573. Cela ne s'accorde point avec un Auteur (i) dont l'exacritude est un (i) Baillet, vie de Desj. cartes, t. 1. pag. 119.

au 24. de Juillet 1641. & lui donne 76. ans de vic.

(b) Mr. Almeloeven qui prie si poème où l'on introduit l'Imprimerie qui se plaint de sa decadence. 3. L'épitaphe tant en Grec qu'en Latin, ou en Latin seulement de quelques doctes Imprimeurs. Je n'y ai point trouvé de plaintes ni contre Badius, ni adressées à Badius; cet endroit du Sieur la Caille est une énigme pour moi, s'il n'est pas une meprise. Se faut-il étonner que les langues mortes, avec ce grand attirail de transpositions qui leur est permis, ayant tant d'obscurité à notre égard; la nôtre ne nous jette-t-elle pas dans les ténèbres, dès qu'on se relâche sur l'arrangement naturel des mots?

(c) Catherine Badius fille de Jodocus fut mariée à Michel Vascosan (c). Perrette Badius autre fille de Jodocus fut femme de Robert Etienne (d). Celle-ci faisoit la langue Latine, soit que son pere la lui eût enseignée, comme le croit Monfr. Almeloeven (e), soit qu'elle l'eût apprise à force d'entendre parler Latin chez son mari. Ces deux opinions ont chacune leur probabilité; ceux qui se rangeront à la seconde se pourront fonder sur ce qu'une sœur de Henri Etienne (f), fille de Perrette Badius, aprit le Latin sans le secours de la Grammaire, & par la seule voye de l'usage. C'est que la maison de Robert Etienne étoit remplie de gens qui parloient toujours Latin, ce qui fit que les servantes mêmes acquirent l'intelligence de cette

langue. Voyez l'épître dedicatoire de l'Anluelle de Henri Etienne.

(K) Sembloit accuser Henri Etienne d'avoir censuré Joffe Badius. J'étois dans cette ignorance, pour n'avoir pas entendu une période Françoisé du Sieur de la Caille: mais enfin je l'ai comprise, ce me semble. Cette période contient ces termes: „Voici son (g) épitaphe rapportée par Henri (g) Hiff. „Etienne dans le livre qu'il a composé de artis „typographica querimonia, imprimé par le mé- „me ETIENNE en 1569. ou il y a plusieurs „plaintes adressées audit BADIUS, tant en „Grec qu'en Latin. „J'avois d'abord cru qu'on vouloit dire que Henri Etienne faisoit cent reproches à Badius tant en langue Greque, qu'en langue Latine, d'avoir gâté le metier: mais faisant reflexion qu'il étoit son petit-fils, & ne trouvant rien contre Badius dans la querimonia artis typographica que Monsieur Almeloeven a publiée, je demaurois fort en suspens. Monsieur Almeloeven m'ayant assuré qu'il n'avoit rien retranché de la querimonia, a été cause que j'ai relu tout de nouveau la période, & que j'ai compris que tant en Grec qu'en Latin se doit rapporter peut-être non pas à plaintes, mais à épitaphe. Enfin j'ai pu consulter cet Ouvrage (h) même de Henri Etienne. J'y ai trouvé une préface en prose contre l'ignorance des Imprimeurs, 2. Un poème où l'on introduit l'Imprimerie qui se plaint de sa decadence. 3. L'épitaphe tant en Grec qu'en Latin, ou en Latin seulement de quelques doctes Imprimeurs. Je n'y ai point trouvé de plaintes ni contre Badius, ni adressées à Badius; cet endroit du Sieur la Caille est une énigme pour moi, s'il n'est pas une meprise. Se faut-il étonner que les langues mortes, avec ce grand attirail de transpositions qui leur est permis, ayant tant d'obscurité à notre égard; la nôtre ne nous jette-t-elle pas dans les ténèbres, dès qu'on se relâche sur l'arrangement naturel des mots?

(A) Qu'il sera bon de lui marquer. J. Il dit I. que le Cardinal Bagni étoit des Comtes de Guidi. C'est prétendre que le nom de sa famille étoit de Guidi. Je doute fort de cela, & qu'il faille separer le nom Guidi (qui est ordinairement un nom de batême) de celui de Bagni ou à Balneo. Naudé ne se separe jamais. II. Qu'il naquit le 4. d'Octobre 1573. Cela ne s'accorde point avec un Auteur (i) dont l'exacritude est un (i) Baillet, vie de Desj. cartes, t. 1. pag. 119.

au 24. de Juillet 1641. & lui donne 76. ans de vic.

* Il est plus connu sous ce nom latinisé que sous celui de De Bay, qui étoit son nom véritable.

† C'est le nom du Fondateur.

‡ Je corrige ainsi Valere André, car son nom est Val. André. C'est une fautive très-absurde des imprimeurs.

† Ex Valer. André Biblioth. Belg. pag. 670.

β Voyez la remarque H.

γ Swert. in Athen. Belg. Valer. André.

δ Voyez la remarque E.

(a) Baillet de la Vie de Descartes pag. 273. 274. 300. 301. 302.

(b) To. 10 pag. 179. ad ann. 1622. citant les Gazettes de Venise.

(c) Histor. Concil. Trident. l. 15. c. 7.

(d) Annot. de Marie Gratiani Vie du Cardinal Commendon traduits par Mr. Flechier, p. m. 158.

(e) Palavicin. ibid. n. 11.

B A I U S * (MICHEL) Professeur en Theologie à Louvain, étoit né à Melin dans le territoire d'Aeth l'an 1513. Pendant le cours de ses études à Louvain il se distingua de telle maniere par ses progrès, & par la sagesse de sa conduite, qu'il ne sortit de la condition d'Ecolier que pour passer à celle de Principal de la Maison de † Standonek. Ayant eu cette charge pendant trois ans, il se mit à enseigner la Philosophie, & après qu'il eut donné six années à cette profession, il obtint la charge de Principal dans le College du Pape l'an † 1549. Il prit cette même année les licences en Theologie. Deux ans après il reçut le Doctorat, & devint Professeur Royal de l'Ecriture. Il fut en 1563. l'un des Theologiens que le Roi d'Espagne envoya (A) de Louvain à Trente. Il se fit admirer dans le Concile. Il obtint le Doyenné de Saint Pierre de Louvain l'an 1575. Au bout de trois ans on lui conféra la dignité de Conservateur des privileges de l'Academie. Son épitaphe porte qu'il fut Chancelier de la même Academie, & Inquisiteur General dans le Pais-Bas. C'étoit un fort habile homme, & qui n'étoit pas moins recommandable par ses bonnes mœurs, par sa pieté, par sa modestie, que β par son esprit & par sa science. Il avoit γ lui neuf fois les Oeuvres de Saint Augustin : il composa divers Ouvrages (B) de Theologie qui sentoient cette lecture, & où l'on (C) pretendit avoir trouvé un grand nombre de propositions que le Pape Pie V. censura. Il écrivit aussi quelques livres (D) de controverse

certain c'est que Descartes étoit fort connu, & fort estimé du Cardinal Jean François Bagni (a). Le Mercure François (b) rapporte que le Marquis de Bagni auquel sa Sainteté avoit donné le pouvoir de commander les gens de guerre qui étoient à la Valteline étoit reconnu pour partisan d'Espagne, issu de la Maison des Colonnes tout à fait Espagnole, Chef des Gibelins en la Romagne, & qui avoit toujours été Pensionnaire d'Espagne, ayant en cette qualité accompagné le Comte de Colonne au voyage qu'il fit en Espagne il y a quatre ans.

(A) Que le Roi d'Espagne envoya de Louvain à Trente.] Voyez dans le Cardinal Palavicin (c) tous les ressorts qui retarderent, ou qui avancerent la deputation de Michel Baius. L'Historien de Commendon (d) a passé légèrement sur cela, & avec trop de flateries : mais celui du Concile debrouille fort nettement tout l'intrigue de Commendon, & ne lui donne que ce qui lui appartient. Ce Nonce étant à Bruxelles l'an

1561, prit connoissance des différens qui avoient paru à Louvain, sur ce que Baius & Hefselis ne suivoient point la route ordinaire dans le dogme du franc arbitre, dans celui des œuvres, & dans quelques autres. Ces deux Docteurs avoient gardé le silence pendant quelque tems, par deference pour ceux qui leur donnerent des avis; mais quand ils furent que la Sorbonne à la sollicitation des Cordeliers avoit censuré 18. propositions, & qu'ils se virent exhortez par leurs disciples à soutenir cette cause, ils se preparerent à la defensive. Commendon arrêta cette grêle d'écritures, non pas par ses beaux discours commandés par Gratiani l'affirme, mais parce (e) que les lettres qu'il écrivit furent cause que le Pape donna ordre au Cardinal de Granvelle d'imposer silence.

(B) Il composa divers Ouvrages de Theologie.] Il en publia quelques-uns dont voici les titres tels que je les trouve dans Valere André; De meritis operum libri II. De prima hominis justitia & virtutibus impiorum libri II. De sacramentis in genere contra Calvinum. De forma baptismi. Tous ces Traitez furent imprimez ensemble à Louvain l'an 1565. On y imprima l'année suivante ceux-ci; De libero hominis arbitrio liber I. De charitate, justitia & justificatione

libri III. De sacrificio liber I. De peccato originis liber I. De indulgentiis liber I. De oratione pro defunctis liber I.

(C) On l'on pretendit avoir trouvé.] Je n'ai pas voulu dire ou l'on trouva, car la question de fait n'est pas encore vuidee, & je voi que Michel Baius est bien éloigné d'accorder qu'il eût enseigné ce qu'on lui attribuoit. Cependant, qui furent dit-il, (f) entre ces propositions (g) il y en avoit quelques-unes fort éloignées de nos sentimens, d'autres qui furent censurées à Rome. Voyez dans aucun sens, mais toutes ou au moins la plupart étoient tournées ou exprimées d'une maniere si maligne, que les seules expressions les pouvoient rendre suspectes, principalement dans l'esprit de ceux qui n'avoient pas étudié exprès ces sortes de questions.

Voilà le manege perpetuel de l'ODIUM THEOLOGICUM; cette passion qui a formé depuis longtemps un proverbe, trouve des heretiques par tout où elle souhaite d'en trouver: elle fabrique des livres extraits si artificieux, & si propres à gendarmier la multitude, qu'elle transforme en heresies pernicieuses, ce qui n'est pas seulement heterodoxe quand il est considéré avec ses principes, avec ses restrictions, & avec ses applications. Cette passion est contagieuse: un Medecin qui affectera de ne se porter pour delateur que par un motif de zèle, se trouve tout à coup saisi de l'esprit sacerdotale; il apporte des extraits sophistiqués, il separe ce qu'il faisoit joindre, il joint ce qu'il faisoit separer, il donne aux propositions un tour propre à surprendre la religion des Juges. Le Medecin François Blondel nous en donnera bientôt un exemple. Ce n'est pas la seule injustice qu'on remarque dans les personnes possédées de cette passion: la duplicité de poids & de mesure est une autre iniquité qui les accompagne. Demandez leur la censure de leurs promoteurs, & de leurs chiens au grand colier, faites leur voir manifestement la justice de votre cause, ils font la sourde oreille, ou bien ils vous payent de galimatias. C'est alors que leur charité souffre tout, qu'elle excuse tout.

(D) Quelques livres de controverse contre ceux de la Religion.] Le même Valere André en fournit les titres que voici; Responsio ad questiones Phil. Marnixii de Ecclesia Christi, & sacramento

(f) Dans l'histoire Cardinal Sirlet apud Gery, Apologie des censures, pag. 42.

(g) Il parle de celle que les Cordeliers montrèrent au Cardinal de Granvelle, & qui furent envoyées à Rome. Voyez l'Apologie des censures, pag. 42. & 43.

METHODE d'extraire des propositions

troverfe contre ceux de la Religion. Il eut tant (E) de deference pour la censure du Pape, quoi qu'il ne crût pas avoir enfeigné aucune heterodoxie, qu'il ne voulut point * qu'on reimprimât les livres que l'on pretendoit contenir les propositions censurées. Valere André a fait (K) plusieurs fautes en parlant de cet-

* Valer. Andreas in Bibl. tc pag. 671.

mento altaribus, à Louvain 1579. Apologia pro responsione contra objectiones ejusdem de veritate corporis Christi in Eucharistia, à Louvain 1581. Epistola de statu inferioris Germaniae unione cum his qui se, desertores Romanae Ecclesiae vocant, & de juramento quod eorum jussu à Clero & Monachis exigitur, à Louvain & à Cologne 1579. Il fit aussi une lettre de juramento jussu Ducis Alenconii Antverpia in pratorio concepto & comprobato.

(E) Tant de deference pour la censure du Pape. Pour bien commenter ce texte, je me servirai des paroles du Sieur Gery Bachelier en Theologie. Ce pieux & savant Docteur, dit-il (a) en parlant de Baius, pendant l'éclat de sa plus grande reputation vit paroître tout d'un coup une Bulle contre 76. Propositions que ces sollicitateurs de cette Censure lui attribuoient toutes, quoi qu'il en eût qui n'étoient point de lui, d'autres qu'on avoit tournées d'une maniere maligne pour les rendre censurables, & d'autres que la Bulle même reconnoit pouvoir être soutenues dans un sens Catholique. On ne se contenta pas de l'envoyer à Louvain dans les formes ordinaires en 1570. On en fit une seconde publication neuf ou dix ans après, & l'on affecta de la faire faire par un Jésuite en 1580. ce que la Société avoit sans doute sollicité pour faire parade de son crédit. Que fit Baius; quo fit la Faculté? Rien autre chose que de se soumettre humblement, & de supprimer pour le bien de la paix & pour l'édification des fideles toutes les justifications & toutes les explications qu'ils auroient pu faire, & tout ce qu'ils auroient pu représenter. Il ne faut pas croire néanmoins que Baius n'ait rien écrit pour sa justification: sa lettre (b) au Cardinal Sirlet prouve le contraire, car il y expose que le Docteur Jean Heffels & lui mirent entre les mains du Cardinal de Granvelle, leur réponse à certaines propositions que ce Cardinal leur avoit communiquées. Les Scotistes pour decrier ces deux Docteurs fabriquerent ces propositions, & les presenterent à des personnes établies en dignité, sans nommer ni Heffels, ni Baius. Si l'on me demande pourquoi l'on voulut decrier ces deux Professeurs, je répondrai que ce fut à cause qu'ils se servoient d'une methode qui avoit l'air d'une fâcheuse nouveauté.

Après (c) l'explication du Maître des sentences, ils tâchoient de reduire l'étude de la Theologie à l'écriture Sainte, & aux écrits des anciens Peres, & principalement à ceux de St. Augustin. Cela ne plut point à des personnes accoutumées à d'autres sentimens, & particulièrement à ceux qui ne voulant pas se donner la peine de beaucoup étudier, croyent qu'il vaut mieux suivre les opinions reçues par le plus grand nombre, que celles que l'on établissoit avec beaucoup de soin sur le solide fondement des Ecritures: & ces personnes s'imaginoient qu'on avoit dessein de les reprendre & de les marquer, toutes les fois que dans les leçons ou dans les disputes on parloit autrement qu'eux, ou que l'on enseignoit quelque chose de different de ce qu'ils avoient accoutumé de lire dans certains auteurs. Baius ne se contenta pas de cette (d) lettre, il envoya

une Apologie de ses sentimens au Pape l'an 1569.

(F) Valere André a fait (e) plusieurs fautes. (f) In Enfil. Il donne pour un fait constant que la Bulle de Pie V. contre les 76. propositions fut confirmée par Gregoire XIII. On montrera (f) dans la nouvelle édition de Baius que cela est faux. II. Il assura que la plupart de ces 76. propositions furent extraites de ses livres de Bains. On fera voir le contraire dans la nouvelle édition. III. Il se contenta de dire que la Bulle de Pie V. fut publiée à Louvain le 17. & le 19. d'Avril 1570. Mais outre qu'il devoit dire le 16. de Novembre, il est tombé dans quelques pechez d'omission. Il n'a point dit que la Bulle fut publiée non pas par l'ordre du Pape, ou par celui du Cardinal de Granvelle, mais par l'ordre du Duc d'Albe, & par celui du Synode de Malines. Ce fut une irregularité, puis que le Pape avoit commis le Cardinal de Granvelle pour notifier la Bulle aux Theologiens de Louvain, en la maniere qu'il jugeroit la plus convenable. En tout cas Valere André devoit exprimer qui furent ceux qui donnerent ordre que l'on publiât la Bulle. Il devoit aussi observer qu'aux jours qu'il marque, je veux dire le 17. & le 19. d'Avril, Michel Baius exposa publiquement quelle étoit son opinion sur les propositions condamnées. La retractation qu'on tira de lui fut extorquée par de mauvais moyens. La nouvelle édition traitera de toutes ces choses. IV. Il raconte que des personnes dignes de foi dirent au Pape qu'il y avoit des Theologiens à Louvain, qui faisoient l'Apologie des propositions condamnées. On montrera par le temoignage de Tolet, que ce furent des imposteurs qui rapportèrent ces bruits au Pape. V. Il assure que Gregoire XIII. condamna tout de nouveau les mêmes propositions. On fera voir que cela est faux. VI. Il met la mort de Baius au 16. de Decembre: il faloit la mettre (g) au 16. de Septembre. Je ne repete point ce que j'ai déjà observé (h) touchant la mauvaise chronologie de ses Imprimeurs. Je ne dois point y ajouter l'an 1551. qu'il donne pour le premier de la profession royale en Theologie, il ne se trompe pas, mais l'épithape de Baius ne fut point dressée sur cette date, puis qu'elle fait durer 40. ans cette profession, deux ans plus que n'en demande le calcul de Valere André. Ce qui a pu porter bien des gens à multiplier les Bulles contre Michel Baius, est qu'on s'imagina qu'il n'y a point de difference entre condamner un dogme, & faire publier la condamnation qu'un autre a faite de ce dogme. En ce sens-là il est vrai de dire que Gregoire XIII. a condamné les 76. propositions; car non seulement il fit une Bulle dans laquelle il insera la constitution de Pie V. en declarant qu'il l'avoit trouvée dans ses Registres, & qu'on y devoit ajouter une entiere foi, mais aussi il commanda que la Bulle fût publiée solennellement à Louvain par le Jésuite Tolet l'an 1580. Morillon

(f) Ce que je dis tant ici que dans le corps de l'article, touchant l'édition de Baius, est tiré d'un mémoire qui m'est tombé entre les mains, & qui vient de bon lieu.

(g) Il l'a fait dans la Bibliothèque Belge.

(h) A la marge du texte de ces articles.

(a) Apologie historique des deux Censures de Louvain & de Douai, pag. 26. édit. de Cologne 1683.

(b) Le Sieur Gery pag. 40. en produit une partie qu'il a traduite du Latin qui est imprimée dans les Fastes de l'Université de Louvain, pag. 366.

(c) Gery, pag. 40. 41.

(d) Elle est citée dans la Bibliothèque Universelle, t. 14. pag. 193. comme écrite au Cardinal Simonette, & comme étant imprimée à la fin de l'Apologie de Baius à Rouen 1666.

te censure. On fait espérer une nouvelle édition des Oeuvres de Michel Baïus. Elle contiendra plusieurs piéces qui n'ont jamais été imprimées. Celui qui les a rassemblées l'enrichira de beaucoup de notes theologiques & historiques. Il a confronté les éditions des Ouvrages de cet Auteur avec tous les manuscrits qui s'en trouvent dans de bonnes Bibliothèques. On a voulu dire * que Michel Baïus pour se venger des Jésuites, qu'il croyoit avoir été les promoteurs de la censure de sa doctrine, employa tout son credit à Louvain pour y faire censurer les dogmes de Lessius. Je ne dois point passer sous silence que l'on (G) menagea son honneur dans la Bulle de Pie V. Son testament fut une preuve (H) de sa grande charité, car il laissa † tous ses biens aux pauvres

lon grand Vicairé de Malines notifia celle de Pie V. aux Theologiens de Louvain en 1567. Il la leur nota si encore avec un peu plus de formalité l'an 1570.

(G) Que l'on menagea son honneur dans la Bulle de Pie V.] La lettre de Baïus qu'on a citée ajoute (a), qu'après beaucoup de longues sollicitations qui commencerent des le Pontificat de Pie IV. ils obtinrent enfin de Pie V. une Bulle datée du 1. Octobre 1567. qui condamne (b) 76. propositions. Il est vrai que celui qui porta (c) la Bulle par commission du Cardinal de Granvelle, dit devant tout le monde dans l'assemblée de la Faculté de Theologie de Louvain, que les 60. premières de ces propositions avoient été tirées des Ecrits de Baïus; mais enfin la Bulle ne le nommoit pas, & d'ailleurs elle adoucissoit la note de la condamnation, puis qu'elle portoit qu'une partie de ces propositions pouvoit recevoir un sens favorable. Le Cardinal Palavicin nous apprend (d) qu'ain de traiter Baïus avec une plus grande douceur, le Pape Pie V. se contenta de faire signifier en particulier sa Bulle à l'Université de Louvain par l'Archevêque de Malines; mais que comme le mal n'alloit pas, Gregoire XIII. jugea qu'il la faisoit publier solennellement, & qu'il deputa à cette fin le Jésuite Francois Tolet son Predicateur, qui n'obligea point Baïus à une retractation publique, & qui le laissa sans flétrissure: Hic studuit Baïum removere à pravis illis opinionibus, corroboratis, ut Sedis Apostolicae judicio acquiesceret: & perpancis colloquii obtinuit, pruravit illius retractatione contentus: atque hoc pacto Baïus non solum illesus persistit, sed ipsius etiam nomini verba Diplomatis peperere; quin per illud ejus errores manum tam mitem experti sunt, ut vix viderentur errores, cum aliqua ex proscriptis positionibus, nullis certis in hac exceptione adnotatis, dicerentur posse sustineri in aliqua minus proprie significatione. Nous avons remarqué ailleurs (e) l'inconvenient des censures qui tombent sur un tas de propositions d'une manière si vague, que le respectif ne qu'on met au bout n'apprend rien distinguer. La Bulle de Pie V. avoit ce même inconvenient, & outre cela elle jetoit les esprits dans l'incertitude par un autre endroit: car sans rien marquer nommément, elle silursoit que parmi les propositions condamnées, il y en avoit quelques unes qu'elle permettoit de soutenir en quelque façon. C'étoit la moindre chose qu'elle permettoit, & l'on ne pouvoit pas revoquer en doute qu'elle ne permit cela; mais on pouvoit pretendre qu'elle permettoit beaucoup plus. L'arrangement des termes produisoit cette obscurité embar-

raissint; une virgule fut omise: cette omis- (f) Quas
son étoit cause que les termes étoient suscep-
tibles de deux sens très-différens, & ce fut la
source de beaucoup de contestations. Voyez
le Latin (f) cité en marge, & admirez les avan-
tures & les hasards des controverses. Ce que
les Payens appelloient jeux & caprices de la for-
tune n'est point exclus de ce sanctuaire: l'ora-
cle pretendu infallible de Rome ne remédie
pas au desordre. Après s'être bien tourmenté
pour concerner toutes les syllabes de sa réponse,
il peut voir que son Copiste ou son Secrétaire
oubliait une virgule, sera cause de la damnation
d'un infinité de gens. Il y a plus; la virgule
n'y fait rien, mettez la après possint, ou ne l'y
mettez pas, l'équivoque subsiste toujours: l'u-
sage des Ecrivains, ni celui des Imprimeurs n'é-
tablit pas qu'une virgule après possint, attache ne-
cessairement ce qui suit au mot damnamus. On
vous fera voir dans les livres les plus corrects
cent mille virgules situées comme celle que
l'on mettoit après possint, qui n'empêchent pas
que depuis une telle virgule jusques au comma sui-
vant, les paroles ne se rapportent au mot possint ou
à tel autre.

(H) Son testament fut une preuve de sa gran-
de charité.] L'Apologie des censures de Lou-
vain & de Douai oppose cette vertu de Michel
Baïus aux prétendus miracles de Lessius. C'est
un grand miracle, dit-il, (g) qu'une grande hu-
milité avec un grand esprit & une profonde science
qui ont fait dire à Tolet même cette parole qui
s'est conservée dans Louvain par tradition: Mi-
chaële Baïo, nihil doctus, nihil humilior,
C'est un grand miracle qu'une soumission, & une
patience telle qu'on la vit en lui dans la conduite
que l'on tint à son égard au sujet de la Bulle. C'est
un grand miracle qu'un saint Prêtre dont les étu-
des & les occupations insuies ne descendent point la
piété, & que l'on voit fondre en larmes à l'Autel,
vivement pénétré de la sainteté de nos Mysteres.
Enfin c'est un grand miracle qu'une grande charité
pour les pauvres, qui va jusqu'à ne vouloir point
avoir d'autres heretiers qu'eux, & étonner pour
cela tous les sentimens du nepotisme, quelque legi-
times qu'ils eussent pu être en lui. C'est ce qui
rendra toujours Baïus aimable à la posterité; au
lieu qu'une reputation, qui n'est soutenue que par
un bruit artificiel de miracles & de merveilles fon-
dez sur rien, se flétrit au bout de quelque tems,
& s'évanouit en fumée. Le Cardinal Palavicin
raporte que Commanden rendant compte au
Cardinal de Mantouë de l'état où il trouvoit
l'Université de Louvain l'an 1561. lui marque
que Michel Baïus & Jean Hesselius avoient
enseigné quelques nouveautez sur le franc ar-
bitre, & que c'étoient deux (h) peronnages
recom-

(a) Gery,
ubi supra
pag. 43.

(b) Pala-
vicin met
sepruagin
ta novem
Baïi posi-
tions.

(c) Ibid.
l'25. 44.

(d) Hist.
Concil.
Trident.
l. 15. c. 7.
n. 12.

(e) Ci-def-
sus p. 276.
col. 1.

BULLE
où la si-
tuation
des mots
causoit
une obs-
curité qui
fut rendue
plus gran-
de par
l'omission
d'une vir-
gule.

(f) Erant
ambo &
scientia &
exemplo
vite con-
spicui.
(g) Gery
ubi supra
p. 37. 38.
(h) Erant
ambo &
scientia &
exemplo
vite con-
spicui.
Palavicin
Hist. Con-
cil. Trid.
l. 15. c. 7.
recom-

pauvres. Il fonda un College à Louvain, & le mit sous la protection de St. Augustin *. Il mourut le 16. de Septembre 1589. âgé de 77. ans, & fut enterré dans le College du Pape où il avoit été long tems Principal. Jaques Baius son neveu, Docteur en Theologie, lui fit dresser un monument avec une belle inscription †. Ce neveu marcha sur les traces de son oncle. Sa promotion au Doctorat en Theologie est de ‡ l'an 1586. Il fut souvent député pour les affaires de l'Academie de Louvain, & s'acquita sagement & habilement de ces commissions †. Il fut Doyen de Saint Pierre dans la même ville, & Professeur β Royal du Catechisme. Il publia (I) quelques Traittez. Il destina tous ses biens (K) aux usages d'un College, & deceda le cinquième γ d'Octobre 1614.

BALBUS. Ce mot fait tant de figure dans l'ancienne Histoire Romaine, qu'il est bien étrange que les Dictionnaires (A) historiques lui aient fait si peu d'honneur. Si je tâche de reparer leur faute, c'est principalement à l'égard de Lucius Cornelius BALBUS, qui fut Consul l'an de Rome 714. & qui eut un neveu dont je parlerai par occasion soit dans le texte, soit dans les remarques. Ce Consul étoit né à Cadix. Il se signala avec beaucoup de courage dans les guerres que les Romains eurent en Espagne contre Sertorius, & contre les Lusitains, de sorte que Pompée fort satisfait de ses grans services le declara Bourgeois de Rome. Lucius Gellius & Cn. Cornelius qui furent Consuls peu après, firent une loi portant que tous ceux que Pompée auroit faits Bourgeois de Rome avec le consentement du Conseil de guerre, le seroient effectivement. Par ce moyen Balbus entra pleinement dans la possession de la bourgeoisie Romaine δ. Il prit à cause de l'un de ces deux (B) Consuls le prenom de Lucius; & à cause de l'autre, le nom de

Cornelius.

recommandables par leur science & par leur bonne vie; que Ruard Tapper avoit pris ombrage de leur union, & jugé qu'ils esstimoient trop leur science, quoi qu'ils fussent d'ailleurs modestes & vertueux; Mais, ajoutoit-il, chacun met sa vanité dans le metier qu'il exerce, & suppose facilement les autres choses (a).

(1) Il publia quelques traittez.] Un Panegyrique sur l'arrivée de l'Archiduc Albert, & de l'infante d'Espagne: un Catechisme, *Sive institutionum Christiana religionis Libri IV. & De venerabili Eucharistia Sacramento & Sacrificio Missa libri (b) III.*

(K) Il destina tous ses biens aux usages d'un College.] Swert assure 1. que Jaques Baius laissa l'administration de ses biens à Gilles Baius son neveu, Docteur & Professeur en Theologie, & qu'il le chargea de les employer totalement à la construction d'un College pour des jeunes gens de son país. 2. Que Gilles Baius exécutant la volonté de son oncle, fit bâtir un très-beau College qui s'appelle à juste titre B A I A N U M. 3. Qu'il n'y avoit que peu d'années (c) que ce College étoit bâti, il marque en quel endroit. Mais Aubert le Mire qui ne pouvoit pas ignorer ce que Swertius avoit écrit là-dessus se contente d'assurer (d), qu'il a lu que Jaques Baius avoit songé à la fondation d'un College, où l'on entretiendroit des Etudiens en Theologie. C'est ainsi qu'on parle quand on ne peut louer un homme, que des bonnes intentions qu'un Auteur que l'on a lu lui attribue; car lors qu'on fait qu'elles ont été effectuées, on le marque expressément. Il faut donc qu'Aubert le Mire n'ait point vu la construction du Collegium Bajianum. Or cette ignorance d'un

fait si notoire est quelque chose de prodigieux, dans un homme comme celui-là qui favoit si bien son País-Bas Espagnol.

(A) Que les Dictionnaires historiques lui aient fait si peu d'honneur.] Ils font d'une maigreur prodigieuse sur le mot Balbus. Charles Etienne remarque que ç'a été le surnom des Atiliens, & que le premier de cette famille qui fut surnommé Balbus, le fut à cause qu'il étoit bégue; après quoi ses descendans conserverent ce surnom. Il est fort vraisemblable que ce titre a commencé ainsi dans plusieurs familles, comme il est certain que c'est pour une pareille raison, qu'il y a en tout país tant de gens nommez le Blanc, le Noir, &c. & puis qu'il y a bien eu un (e) C'est Empereur d'Orient, & un (f) Empereur d'Occident qui ont porté le surnom de Balbus, qui fut ou de Bégue, à cause qu'ils avoient ce défaut de langue, pourquoi ne croiroit-on pas qu'au temps de la Republique Romaine, un pareil défaut introduisit dans plusieurs familles illustres ce surnom? Ce n'est donc pas en cela que Charles Etienne merite d'être critiqué, mais en ce qu'il a pris les Atiliens pour les Aeciens, ou Ariens, & qu'il s'est exprimé de telle sorte, qu'il semble dire que les Atiliens n'ont eu que ce surnom-là; & néanmoins il y a eu des Regulus, des Serranus, des Calatinus parmi eux. Il y a eu même un C. Atilius Balbus Consul l'an de Rome 508. & 518. qui est peut-être la cause de l'erreur de Charles Etienne. Il auroit dû suffire à Monsieur Lloyd de corriger cet article, mais il a trouvé plus à-propos de le supprimer entièrement; à l'imitation de ces Chirugiens, qui au lieu de guerir une blessure coupent la partie blessée, ou comme ces Controversistes qui coupent le nœud d'une objection, lors qu'ils se trouvent à-peu-près aux mêmes termes qu'Alexandre à l'égard du nœud Gordien. Mr. Hofman n'a ni guerri, ni coupé, il a retenu l'article tel qu'il l'a vu dans Ch. Etienne.

(B) Il prit à cause de l'un de ces deux Consuls le prenom de Lucius.] Selon l'usage de Rome

(a) Comperium sibi esse Ruardum in Theologicis disciplinis præclarum dum is in illa Academia docens, in his duobus adhuc ætate juvenili observare infaustum conjunctionem ingenii & auidætiæ, solitam esse dicere se nonnisi schiama ab illis expectare, & Theologicum lauream dum ipsi distulisse eos profecto videri scientiæ suæ nimis amantes, quamvis alioqui probos & modestos: & hæc ille verba sapienter usurpavit digna quæ à nobis repetantur, sed

enjuque superbia in ea arte quam profectur sita est, cetera facile suffert. Ibid. n. 9. (b) Ex Valer. Andria Bibl. Belg. pag. 401. (c) Oblectus parini desiderio, augustissimum (Collegium) ab hinc paucis annis extruxit à regione Pædagogii Falconis & Baianus merito indiget. Swert. Ath. Belg. pag. 377. Ce livre fut imprimé l'an 1628. (d) De altero Collegio sacrum literarum studiois adolecentibus pariter alendis pie prudenterque cogitasse scriptum invenimus. De scriptoribus sæculi XVI. pag. 134.

† Vous la trouverez dans Swertius ubi supra. † Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 401. β Val. Andria ib. γ Ibid. Swert dit le 9. d'Octobre. δ Voyez Cicéronis Oratione pro Cornelia Balbo. & ubi Manucium & Nicolaum Avram.

Cicero ib. & epist. 7. ad Attic. lib. 7. **Cornelius.** Il se fit tellement estimer à Rome, qu'il eut pour amis les plus grands têtes de l'Etat, Pompée, Crassus, Cesar, Ciceron, & qu'il fut adopté par *Theophanes qui étoit aimé, & considéré très-particulièrement de Pompée. C'est à cause de cette adoption que (C) Capitolin † le nomme *Balbus Cornelius Theophanes*, lors qu'il dit que l'Empereur Balbin se disoit issu de lui. La prospérité de Balbus lui attira des ennemis qui lui suscitèrent un procès sur sa bourgeoisie: Crassus, Pompée, & Ciceron plaiderent sa cause ‡, & la gagnèrent. Il se trouva fort embarrassé durant la guerre de Cesar & de Pompée; il avoit de grandes obligations à l'un & à l'autre. Il paroît qu'il donna la préférence à Cesar .i., mais de telle sorte qu'il râchoit de porter les choses à la reconciliation. Velleius Paterculus remarque β comme une insigne temerité, que Balbus osa passer au Camp de Pompée pour conférer avec le Consul Lentulus, qui balançoit à quel prix il le vendroit. C'est par ce moyen, ajoûte-t-il, que Balbus qu'on qu'Espagnol s'ouvrit la porte du triomfe, celle du pontificat, & celle du consulat. En effet Pline remarque que Balbus fut Consul, & le premier des étrangers γ qui obtint cette dignité; mais quant à l'honneur du triomfe il dit que ce fut un autre Cornelius Balbus neveu de celui-ci, qui l'obrinr avec la bourgeoisie Romaine, le premier de tous les étrangers δ. Nous verrons en quoi consiste la (D) faute de Paterculus. Ces deux Cornelius Balbus ont été si riches

† In Balbino.

‡ Voyez l'Oraison de Cicero pro Cornelio Balbo.

† Voyez la remarque G.

β Lib. 2. cap. 51.

γ Lib. 7. cap. 43.

δ Lib. 5. cap. 5.

ceux qui obtenoient la Bourgeoisie Romaine.

(a) Nascitur, Judicet, causi Cornelii ex ea lege quam L. Gellius, Cn. Cornelius ex Senatus sententia tulerant; qui lege videmus factis esse sanctam, uti civis Romani sint ii. quos Cn. Pompejus de consilii sententia singillatim civitate donaverit. Cicero pro Balbo.

(b) In argumento Orat. pro Cornel. Balbo. Voyez aussi la Note sur le 9. l. des Epures de Cicero à Atticus p. 8. edit. Grav. où il semble qu'il y ait faute d'impression.

(c) Ad ann. 36. n. 12.

(d) Joseph. in vita sua. (e) In Balbino p. m. 147. (f) Savoir Balbinus. (g) In hunc locum Capitol. (h) De Hist. Grac. p. 147.

Rome ceux qui obtenoient la bourgeoisie, prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honneur. C'est pour cela que l'Historien Theophanes & ses descendans ont porté le nom de Pompée. Pourquoi donc, me demandera-t-on, Cornelius Balbus ne prit-il pas aussi le nom de Pompée? Je repons que ce fut à cause qu'il aima mieux fonder son droit sur une Loi, que sur l'honnèreté de ce General. La Loi dont je parle est celle que firent de l'avis du Senat les Consuls L. Gellius & Cn. Cornelius, l'an de Rome 682. (a) Elle portoit que tous ceux à qui Pompée, avec le consentement du Conseil de guerre, accorderoit la Bourgeoisie de Rome, seroient censés citoyens Romains. Balbus regardant ces deux Consuls comme les véritables collateurs de l'honneur dont il jouissoit, prit de l'un le prénom *Lucius*, & de l'autre le nom *Cornelius*. Cela est beaucoup plus vraisemblable que ce que dit (b) Manuce, qu'encore que Balbus eût été fait Bourgeois Romain par Pompée, il avoit néanmoins l'obligation de ce grade à L. Cornelius Lentulus, dont il emprunta le prénom & le nom selon la coutume. Il conjecture aussi, que L. Cornelius Lentulus est le même qui fut Consul la premiere année de la guerre civile, c'est-à-dire l'an 70. de Rome. Au reste ceci nous apprend, que le Cardinal Baronius (c) a fait une trop longue énumération des bienfaits de Titus envers Joseph, lors qu'il a marqué en particulier qu'outre le droit de Bourgeoisie Titus lui conféra le nom de la famille *Flavia*. Car en premier lieu ce fut (d) Vespasien & non pas Titus qui le fit Bourgeois, & d'ailleurs après cela le nom *Flavius* s'en alloit sans dire,

(C) Que Capitolin le nomme Balbus Cornelius Theophanes.] Voici les paroles de cet Auteur (e), *Familia vetustissima (ui ipse (f) dicebit) à Balbo Cornelio Theophane originem ducentis qui per Cn. Pompejum civitatem meruerat, quum esset sua patrie nobilissimus, idemque historiae scriptor.* Casaubon (g) s'imagine que cela regarde l'Historien Theophanes, né de Mitylene dans l'Isle de Lesbos. Vossius (h), Mr.

de Tillemont (i) & bien d'autres sont dans le même sentiment. Je eroi qu'ils se trompent, & qu'il vaut mieux trouver ici le fils adoptif que le pere. Cornelius Balbus étoit fils de Theophanes par adoption: c'est à lui que conviennent les trois titres dont Capitolin s'est servi, & il n'y a que le dernier qui convienne à Theophanes. Si on me dit que Balbus n'étoit pas le plus noble Gentilhomme de sa patrie, je répondrai que Theophanes n'avoit pas non plus le même rang dans Mitylene. Il est vrai que Strabon (k) assure que Theophanes eut part aux charges publiques, & qu'il se rendit le plus illustre de tous les Grecs; mais ce n'est pas nous fournir de quoi confirmer les paroles de Capitolin, ce n'est pas lui attribuer une antiquité de famille, une noblesse de sang qui le mette au dessus de tous les autres Mitylensiens; & c'est de quoi il est question dans Capitolin. L'objection ne vaudroit donc rien puis qu'elle prouveroit trop: & il me suffit que les ennemis de Balbus ne niasent pas qu'il ne fût d'une famille (l) très-honorable. Apparemment ils n'avoient pas tout ce qu'il s'attribuoit là-dessus. Il y a une autre objection à craindre. Balbus fut Consul, & Theophanes ne le fut pas; d'où vient donc que Capitolin qui a remarqué la qualité d'Historien, a oublié celle de Consul, tout autrement propre que l'autre à relever la noblesse de Balbin. Je repons que Capitolin n'est pas un homme de qui l'on doive attendre beaucoup de justesse d'esprit & de jugement. Le pis qui en pourroit arriver seroit de dire qu'il appliqua mal la pretension de Balbin; & qu'il crut que le Cornelius Balbus Theophanes dont cet Empereur se disoit issu, étoit le même Theophanes de l'Isle de Lesbos, dont la principale gloire est celle d'avoir été Historien. Je ne voudrois pas absolument rejeter cette conjecture; de plus habiles gens que Capitolin auroient pu prendre le change en cet endroit là; mais j'aime mieux dire qu'il a su que Balbus le Gaditain étoit Auteur d'une Histoire.

(D) En quoi consiste la faute de Paterculus.] Raportons ses paroles; *Tum Balbus Cornelius, dit-il (m), excedente humanam fidem temeritate ingressus castra hostium sepiusque cum Lentulo collocutus,*

(i) Histoire des Emper. t. 3. p. m. 429.

(k) Lib. 13. p. 435.

(l) Hunc in ea civitate in qua sit natus, honestissimo loco natum esse concedis. Cicero pro Cornel. Balbo non procul in istis

(m) Lib. 2. cap. 51.

ches, que l'oncle en mourant laissa * à chaque citoyen Romain 25. drachmes, & que le neveu † fit bâtir à Cadix ‡ une nouvelle ville. L'oncle fit une Histoire de Jules César en forme de † Journal. C'est lui sans doute qui fut lié d'une amitié (E) fort étroite avec Pomponius Atticus. Il y a des gens qui ont confondu de Cornelius Balbus (F) avec Cornelius Gallus. Nous allons montrer que Vossius a (G) eu tort de censurer Savaron; que Mrs. Lloyd & Hofman meri-

* Dio, lib. 48.
 † Strabo, lib. 3. p. 116.
 ‡ Il en étoit natif comme son oncle.

locutus, Consule dubitante quanti se venderet, illis incrementis fecit viam quibus non Hispaniensis natus, sed Hispanus in triumphum & Pontificatum affurgeret, secretique ex privato Consulatu. C'est-à-dire, selon la version de Monfr. Doujat, Alors Balbus Cornelius par une ténacité qui excède la croyance des hommes, étant entré dans le camp des ennemis pour gagner le Consul Lentulus, dont il étoit ami particulier, traita plusieurs fois avec lui qui delibera quelque temps à quel prix il mettroit sa foi. Par ce moyen Balbus se leva le chemin à ces agrandissemens, par lesquels quoi (a) qu'il fit non seulement né en Espagne comme plusieurs Romains & Italiens, mais né d'Espagnols naturels, il trouva moyen de s'élever dans Rome à l'honneur du triomphe & du Pontificat, & d'un petit particulier qu'il étoit il devint enfin Consul. Je laisse là cette action de Balbus, sur laquelle on pourra trouver un bon éclaircissement, si l'on consulte (b) Cicéron aux lieux que je cite. VI. Je m'arrêterai seulement un peu sur Paterculus.

Où il ne dit rien de raisonnable, ou il assure que Balbus fut élevé au Consulat, aussi bien qu'au triomphe & qu'à la dignité de Pontife; & ce seroit en vain qu'on le nieroit sous prétexte qu'il n'a pas dit & Consulatum, comme il semble qu'il eût été plus naturel de dire afin de signifier que Balbus fut Consul; ce n'est pas à nous à régler les expressions d'un homme qui parloit aussi poliment que cet Auteur, il a ces raisons pour changer le tour de sa phrase quand il a voulu désigner le Consulat. Mais il s'est trompé dans la chose, & il a confondu les honneurs de Poncle avec les honneurs du neveu. Le Balbus qui negotia avec Lentulus au commencement des guerres civiles est le neveu, comme il paroît par les lettres de Cicéron qu'on vient de citer. C'est Balbus le neveu qui triompha des Garamantes, le premier des étrangers qui fut honoré du triomphe comme nous l'apprenons de (c) Pline: mais ce fut Balbus l'oncle qui fut honoré du Consulat, le premier de tous les étrangers, ainsi que le même Pline (d) nous l'apprend. On distinguoit à Rome ces deux Balbus par le titre de Major qu'on donnoit à l'oncle, & par celui de Minor que l'on donnoit au neveu. Je m'étonne que Monfr. de (e) Saumaïse qui a fort bien demêlé les honneurs de l'un & de l'autre, ait laissé en repos la faute de Paterculus.

(E) Lié d'une amitié fort étroite avec Pomponius Atticus. On ne sauroit nier cela, quand on considère qu'Atticus ayant résolu de mettre fin à sa vie en ne mangeant rien, fit (f) venir son gendre, & L. Cornelius Balbus, & Sextus Peduccus, pour leur déclarer cette dernière résolution. Je croi avoir lu dans une (g) lettre de Cicéron, que Balbus étoit un de ceux qui mangeoient assez souvent à la table d'Atticus. Ce qui prouveroit qu'il se plaisoit à entendre (h) lire de bonnes choses.

(F) Qui ont confondu Cornelius Balbus avec Cornelius Gallus. C'est pour une chose qui ne fait point d'honneur à sa mémoire. Ils (i) le font mourir dans l'acte Venerien. Sans doute la première origine de cette fausseté est une faute d'impression. Sur l'autorité de Pline (k) Balbus avoit mis Cornelius Gallus dans la liste de ceux qui sont morts en cet état; & l'Imprimeur mettant un B pour un G, a été cause que plusieurs ont pris une personne pour une autre. Je trouve cette erreur dans diverses éditions du Commentaire de Tiraqueau sur les Loix matrimoniales.

(G) Vossius a eu tort de censurer Savaron. Voulant relever une faute qu'il croyoit avoir trouvée dans le Commentaire de Savaron sur Sidonius Apollinaris, il s'est (l) trompé lui-même. Savaron avoit assuré que Balbus, auquel (m) Sidonius Apollinaris attribue le Journal de la vie de Jules César, est le même que Balbus Cornelius Theophanes, dont Jules Capitolin dit dans la vie de Balbinus, qu'il avoit obtenu la Bourgeoisie Romaine par la faveur de Pompée, & qu'il étoit d'ailleurs le plus noble de ses concitoyens, & Historien. Vossius refuse cette prétention de Savaron, 1. parce que Balbus Auteur du Journal étoit intime ami de Jules César, comme il paroît par (n) Suetone; par (o) Aulugelle; au lieu que Theophanes étoit intime ami de Pompée, & qu'on en fit un crime à ses descendans, comme Tacite le remarque au 6. livre des Annales. 2. Parce que Theophanes étoit de Lesbos a écrit en Grec, & que Balbus a vécu à Rome, & a écrit en Latin.

Qui voudroit faire trop le Critique, je dirois contre ces raisons 1. que le même Balbus qui a été des amis intimes de César, a été des bons amis de Pompée, & tellement honoré de sa confiance, que les autres (p) amis de Pompée en avoient de la jalousie. Il est vrai que la liaison qui étoit alors entre Pompée & César ayant permis à Balbus de cultiver l'amitié de celui-ci, sans manquer à ce qu'il devoit à l'autre, il se trouva enfin que les bienfaits de César furent supérieurs à ceux de Pompée: & néanmoins Balbus obtint de César (q) la permission de ne le point suivre contre Pompée, & se retira à Rome durant la guerre civile. Il est vrai encore qu'il y fut l'homme d'affaires de César, & qu'en tâchant de porter les choses à la réconciliation, il ne parut pas tout à fait exempt de quelque partialité. Mais enfin ce n'est pas de quoi faire une juste opposition entre Balbus & Theophanes, que de dire d'un côté avec Suetone, que Balbus a été intime ami de Jules César, & avec Aulugelle que Balbus étoit à Rome l'un des Agens de César pendant son absence; & que de dire de l'autre avec Tacite, que Theophanes avoit été intime ami de Pompée, & que Tibere en fit un crime aux descendans de Theophanes: car vu l'humeur bourruë

(a) Cette explication de la différence que fait Paterculus entre Hispaniensis & Hispanus (si toutes fois son sexe portoit cela) paroît aussi bonne que celle de Lipse, qui par Hispaniensis a entendu un habitant de l'Espagne, & par Hispanus un Espagnol naturel.
 (b) L'Épître 32. du 10. livre ad familiares, & le Commentaire sur l'Épître 9. du 8. livre à Atticus.
 (c) Lib. 5. cap. 5.
 (d) Lib. 7. cap. 43.
 (e) In Sallust. cap. 9.
 (f) Cornel. Nepos in ejus vita c. 21.
 (g) Je n'ai pu trouver l'endroit, mais il me semble avoir lu cela dans les lettres de Cicéron à Atticus.
 (h) Voyez ci-dessus pag. 403.

† Sidonius Apollinaris lib. 9. epist. 14.
 (i) Balbusus Bo-
 (k) Balbusus Bo-
 (l) De Hisfor.
 (m) Sidonius Apollinaris lib. 1. cap. 23. pag. 148.
 (n) Epist. 15. n. 27.
 (o) Lib. 7. cap. 53.
 (p) De Hisfor. lib. 1. cap. 23. pag. 148.
 (q) Epist. 15. n. 27.
 (r) A. Gel-
 (s) Cicero ad Attic. 1. 9. epist. 13.
 (t) Epist. Balbi ad Ciceron. 1. 9. ad Attic. p. 26. dicit. Graevii.

tent un peu de (H) censure ; que Paul (I) Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exempt ; que Glandorp (K) a multiplié les êtres sans nécessité ; que la distinction de grand & de petit Consulat (L) est chimerique ; & que Mr. M...

bourrué de cet Empereur, il étoit capable de persécuter une famille, sous prétexte qu'elle auroit obtenu la Bourgeoisie Romaine par la faveur de Pompée. Or cela seroit vrai au pied de la lettre à l'égard de Theophanes, quand même on le confondroit avec Cornelius Balbus ; puis qu'il est certain non seulement que Pompée lui conféra cette Bourgeoisie, mais même qu'il plaida pour lui quand on voulut la lui contester, & qu'il le combla de bienfaits. La premiere raison de Vossius n'est donc pas bonne. Je pourrois dire en 2. lieu, que le Theophanes dont Vossius entend parler n'a pas moins vécu à Rome que Balbus ; & qu'y ayant eu des Romains qui ont écrit des Histoires en Grec, il ne s'enfuit pas que Balbus ne soit pas Theophanes, de ce que Theophanes a écrit en Grec. Que savons-nous même, si le Balbus en question n'est pas le Cornelius Balbus, dont

(a) Satur-nal. l. 3. c. 6.

(b) In Epit. Bibl. Gesar.

(c) Et ad opio Theophanes agitata est. Cicero pro Balbo. Placet igitur etiam me expulsum agrum Campanum perisse & adoptivum patricium a plebeo. Gadiatanum a Mitylenao. Io. epit. 7. ad Attic. l. 7.

(a) Macrobe cite le 18. livre des Epygrammes ?

(b) Simler n'en doute point.

Mais sans m'amuser de des disputes qui pourroient être accusées d'une trop rigoureuse précision, voici le jugulum cause, & le point décisif en trois mots. Vossius s'est imaginé que Savaron a confondu Cornelius Balbus avec Theophanes natif de l'île de Lesbos, & Auteur d'une Histoire de la guerre de Mithridate. Mais c'est ce qu'il n'a point sçû. Il ne l'a confondu qu'avec le Theophanes dont parle Capitolin, & qui est bien différent de celui de Lesbos, quoiqu'il ait de commun avec lui d'avoir reçu de Pompée la qualité de Bourgeois de Rome. Or rien n'est plus raisonnable, que de prendre le Theophanes de Capitolin pour le Cornelius Balbus de Suetone, & pour le Balbus de Sidonius Apollinaris ; car il est certain que ce même Cornelius Balbus natif de Cadix, & honoré de la Bourgeoisie Romaine par Pompée, fut adopté à la recommandation du même Pompée par (c) Theophanes de Lesbos : après quoi selon la coutume il se nomma Lucius Cornelius Balbus Theophanes, comme Paul Manuce & Conradus Pont remarqué ; ce qui est dans le sommaire de l'Oraison de Cicero pour ce même Balbus ; celui-ci dans ses Notes sur les Epîtres de Cicero à Atticus : & l'un & l'autre ont pris ce Balbus pour l'Historien Cornelius Balbus Theophanes dont Capitolin a parlé. De sorte que s'il y eût eu là de quoi critiquer, il auroit fallu tirer en cause ces deux savans Italiens, plutôt que Savaron qui n'est venu qu'assez long tems après eux.

(H) Mrs. Lloyd & Hofman meritent un peu de censure.] Je ne dis rien de Charles Etienne ; il a été un peu trop sec sur notre Cornelius Balbus, mais ce qu'il en a touché n'est pas mal choisi. Monsieur Lloyd en a ôté quelques paroles qui n'étoient pas superflues, savoir que nous avons encore l'Oraison de Cicero pour ce Balbus ; car ce sont deux faits fort différens, l'un que Cicero a plaidé une telle cause, l'autre que nous avons encore son plaidoyer ; & c'est au dernier des deux que les lecteurs s'interessent davantage. Mr. Hofman al-

longe l'article, pour nous apprendre qu'il y a eu dans un autre Cornelius Balbus (d) de Lesbos, surnommé Theophanes, c'est-à-dire pour nous apprendre une fausseté. Lucius Cornelius Balbus Theophanes ne diffère nullement de celui qui étoit de Cadix, & dont il s'agit dans cet article.

(I) Paul Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exempt.] J'ai déjà touché quelqueune de ses meprises : en voici deux autres. L'une est dans le sommaire de l'Oraison de Cicero pour Cornelius Balbus, & dans les notes sur l'endroit de cette Oraison où il est parlé de l'adoption de ce Balbus. Il dit là (e) très-faussement que Theophanes étoit un affranchi de Pompée, car ce ne fut pas la liberté, mais la bourgeoisie Romaine, que Pompée donna à Theophanes. Quid Magnus hic nosfer, dit (f) Cicero, qui cum virtute forumam adacquavit : Val. Maximus Theopha en Mitylenam scriptorem verum me, lib. 3. silarum in concione militum civitate donavit ? L'autre faute de Manuce (g) est de nous renvoyer touchant le triomphe du jeune Cornelius Balbus, neveu de celui dont nous parlons, entre autres autorités au livre 7. de Pline ch. 43. car Plin ne ne parle en cet endroit-là que du Consulat de l'oncle. On se meprend aisément en semblables choses ; le P. Hardouin sur ce même endroit de Pline nous renvoie à un passage de Paterculus (h), où il n'est question que de Balbus le neveu.

(K) Que Glandorp a multiplié les êtres sans nécessité.] Il n'a pas dû produire trois Consulats nommez L. Cornelius Balbus. C'est multiplier les êtres sans nécessité. Le premier est selon lui (i) Bilbus l'ainé, dont il met le Consulat à l'an de Rome 713. Le second est Balbus le jeune, pour le Consulat duquel il ne dit rien de précis, se contentant de rapporter les paroles de Paterculus. Le troisième est un Cornelius Balbus, qu'il dit avoir été fait Consul pour quelques jours vers la fin de l'année par Auguste, & par M. Antoine, & avoir été riche qu'il laissa en mourant 25. drachmes à chaque citoyen Romain. Ces 3. Consuls dans la vérité se réduisent à un seul, car Balbus l'oncle n'est point différent de celui dont le Consulat fut de si petite durée. On n'a qu'à voir Dion Cassius. Le P. Hardouin pour marquer le caractère de ce Consulat dit ingénieusement, (k) que Balbus fut Consul sous le Consulat de Cn. Domitius Calvinus, & de C. Alinius Pollion, l'an de Rome 714. C'est un fait, quomam ita necesse est dicere, Cn. Domitio Calvino secundum, C. Asinio Pollione Coss. Anno Urbis DCCXIV. Au reste si Glandorp avoit eu quelque connoissance de l'endroit de Pline (l), où Balbus l'ainé est appelé oncle paternel, Paternus, de Balbus le jeune, il ne se fût pas réduit à la citation d'un aussi mauvais garant que Volterran, pour nous apprendre que l'un de ces Balbus étoit fils du frere de l'autre.

(L) La distinction de grand & de petit Consulat est chimerique.] Voyez un peu à quels

(d) Dans le 1. volume de sa Continuation il donne de bonnes additions touchant Cornelius Balbus. (e) Il le voit, etc dans ses Notes sur l'Epître 11. à Attic. l. 5 (f) Orat. pro Archia; autem in dit ceron, qui cum virtute forumam adacquavit : Val. Maximus Theopha en Mitylenam scriptorem verum me, lib. 3. cap. 14. (g) In argument. Orat. Cicero. pro Balbo, où il est dit au lieu de l'oncle. On se meprend aisément en semblables choses ; le P. Hardouin sur ce même endroit de Pline, on cite le 37. chapitre au lieu de 29. de Salin en cite le 42. Cette édition de Manuce est selon lui (i) Bilbus l'ainé, dont il met le Consulat à l'an de Rome 713. Le second est Balbus le jeune, pour le Consulat duquel il ne dit rien de précis, se contentant de rapporter les paroles de Paterculus. Le troisième est un Cornelius Balbus, qu'il dit avoir été fait Consul pour quelques jours vers la fin de l'année par Auguste, & par M. Antoine, & avoir été riche qu'il laissa en mourant 25. drachmes à chaque citoyen Romain. Ces 3. Consuls dans la vérité se réduisent à un seul, car Balbus l'oncle n'est point différent de celui dont le Consulat fut de si petite durée. On n'a qu'à voir Dion Cassius. Le P. Hardouin pour marquer le caractère de ce Consulat dit ingénieusement, (k) que Balbus fut Consul sous le Consulat de Cn. Domitius Calvinus, & de C. Alinius Pollion, l'an de Rome 714. C'est un fait, quomam ita necesse est dicere, Cn. Domitio Calvino secundum, C. Asinio Pollione Coss. Anno Urbis DCCXIV. Au reste si Glandorp avoit eu quelque connoissance de l'endroit de Pline (l), où Balbus l'ainé est appelé oncle paternel, Paternus, de Balbus le jeune, il ne se fût pas réduit à la citation d'un aussi mauvais garant que Volterran, pour nous apprendre que l'un de ces Balbus étoit fils du frere de l'autre. (L) La distinction de grand & de petit Consulat est chimerique.] Voyez un peu à quels travers

teri a fait (M) plusieurs fautes, quoi que son article de Balbus soit très-petit & très-maigre.

Je ne dirai que peu de chose de quelques-uns des autres Balbus, dont les anciens Auteurs ont parlé. Lucius Lucilius BALBUS, disciple de Mucius Scevola, & Precepteur du celebre Servius Sulpitius, a été un excellent Jurisconsulte. Il florissoit vers l'an de Rome 670. Cicéron a dit que (N) Sulpitius surpassa son maître, qui avoit joint à sa science un caractère de maturité qui le rendoit un peu lent, au lieu que le disciple étoit prompt & expeditif. On a perdu les Ecrits de Balbus, à quoi peut-être son disciple Sulpitius n'a pas peu contribué, en les insérant pour la plupart dans les siens. Il ne faut pas confondre, comme a fait Glandorp †, ce Balbus avec Quintus Lucilius BALBUS, Philosophe Stoïcien, l'un des interlocuteurs de Cicéron dans les livres de la nature des Dieux. Publius Octavius BALBUS a été contemporain de Cicéron, qui le loue pour sa science du Droit Civil, pour son esprit, pour sa probité, & pour plusieurs autres belles qualitez. Cicéron ↓. ne donne gueres moins de louanges à Lucius Octavius BALBUS, qui vivoit dans le même tems. L'un de ces deux Octavius Balbus est apparemment celui dont Valere Maxime β raconte, que s'étant sauvé par une porte de derriere durant les fureurs des Triumvirs, & entendant qu'on tuoit son fils dans sa maison, il retourna sur ses pas, & se fit tuer. Appien γ rapporte la chose un peu autrement.

* Pomponius lib. 2. de origine juris.

† Onomastic. pag. 552. Dans la page 637. Glandorp prend pour un seul homme l'interlocuteur de la nature des Dieux, celui qui est loué dans l'Oratio pour Cluentius, & celui qui est loué dans la 7. Verrine.

‡ Orat. pro Cluentio fol. m. 114. C.

K k k

B A L

travers d'esprit les gens sont sujets. Il s'en est trouvé (a) qui sur ces paroles de Pline, *suit & Balbus Cornelius Major Consul*, se sont jetés dans la chimere de deux degrez de Consulat, & ont pretendu que Balbus avoit été fait Grand Consul, ou premier Consul. Il étoit aisé de voir, que Major dans ce passage ne se rapporte pas à Consul.

(M) Et que Mr. Moreri a fait plusieurs fautes.] I. Ce n'est que sur un on dit, qu'il debite que Cornelius Balbus composoit un Journal, ou des Ephemerides de ce qui arrivoit tous les jours à Cesar. S'il avoit vu que Sidonius Apollinaris a parlé de ce Journal comme d'un livre subsistant alors, & qu'il en a même parlé avec éloge (b), il auroit rejeté bien loin son on dit. Quelques-uns veulent que (c) Symmaque air parlé du même livre lors qu'il écrivit à son ami, *Si Tite Live ne satisfait pas pleinement à l'envie que vous avez de conoître l'Histoire de l'ancienne Gaule*, vous n'avez qu'à prendre les Ephemerides de Cesar dont je vous ai fait present. *Si impar est desiderio tuo Livius, sume EPHEMERIDEM C. Caesaris deceptam Bibliotheca mea ut tibi muneri mitteretur. Hac te origines, situs, pugnas, & quidquid fuit in moribus aut legibus Galliarum docebit.* Mais d'autres (d) pretendent qu'il ne s'agit là que des Memoires que Cesar avoit faits lui-même, & que nous avons encore sous le titre de Commentaires de la guerre des Gaules. Il est pourtant vrai qu'il avoit fait d'autres Memoires sous le titre d'Ephemeride, comme nous l'apprenons de Servius. Pourquoi Symmaque ne pourroit-il pas parler de ceux-ci ?

(a) Voyez Saumaise exercit. Plin. pag. 387. (b) Si Tite Live ne satisfait pas pleinement à l'envie que vous avez de conoître l'Histoire de l'ancienne Gaule, vous n'avez qu'à prendre les Ephemerides de Cesar dont je vous ai fait present. Si impar est desiderio tuo Livius, sume EPHEMERIDEM C. Caesaris deceptam Bibliotheca mea ut tibi muneri mitteretur. Hac te origines, situs, pugnas, & quidquid fuit in moribus aut legibus Galliarum docebit. (c) Symmaque air parlé du même livre lors qu'il écrivit à son ami, Si Tite Live ne satisfait pas pleinement à l'envie que vous avez de conoître l'Histoire de l'ancienne Gaule, vous n'avez qu'à prendre les Ephemerides de Cesar dont je vous ai fait present. Si impar est desiderio tuo Livius, sume EPHEMERIDEM C. Caesaris deceptam Bibliotheca mea ut tibi muneri mitteretur. Hac te origines, situs, pugnas, & quidquid fuit in moribus aut legibus Galliarum docebit. (d) pretendent qu'il ne s'agit là que des Memoires que Cesar avoit faits lui-même, & que nous avons encore sous le titre de Commentaires de la guerre des Gaules. Il est pourtant vrai qu'il avoit fait d'autres Memoires sous le titre d'Ephemeride, comme nous l'apprenons de Servius. Pourquoi Symmaque ne pourroit-il pas parler de ceux-ci ?

nes, à cause que Pompée lui avoit conféré la Bourgeoisie Romaine, mais il n'a jamais ajouté à son nom de famille celui de Balbus, ou de Balbus Cornelius; & il y a lieu d'être surpris qu'il soit échappé à Vossius de dire, que l'Historien Cornelius Balbus Theophanes, dont Julien la Capitolin a fait mention, (e) est le Theophanes de l'île de Lesbos, qui écrivit la guerre de Mithridate. III. Mais encore, pourquoi faut-il prendre garde de ne pas faire comme Savaron ? C'est parce que Cornelius Balbus vivoit à Rome, & que Theophanes étoit de Lesbos. Ne (c) voyez font-ce pas là deux attributs bien incompatibles dans un même sujet; & peut-on demander de meilleures preuves de distinction personnelle ? & autres Voilà comment les erreurs croissent. Moreri pour avoir voulu abréger la preuve de Vossius, l'a rendu incomparablement plus mauvaise qu'elle n'étoit. IV. Je pense que c'est le premier, pourfuit-il, que Cicéron défendit contre ceux qui l'accusoient de prendre injustement le titre de citoyen Romain. Outre que l'expression (f) est tournée si peu nettement, qu'elle fait d'abord penser que Cicéron commença cette sorte de plaidoyers par la personne dont il s'agit, ce qui n'est point ce que l'on veut dire, ni ce qu'il faut dire; il y a ceci de mauvais dans ces paroles, c'est qu'il ne faisoit pas parler de cela comme d'un fait incertain; & qu'il n'y avoit rien de plus aisé que de s'en convaincre évidemment par la lecture des Sommaires de Paul Manuce, du Pere Abram &c. sur l'Oraison de Cicéron pro L. Cornelio Balbo.

(N) Cicéron a dit que Sulpitius surpassa son maître.] On comprendra mieux la pensée de Cicéron par les paroles que par les miennes. Qu'on lise donc ce qui suit. Cum (g) dicendi causa duobus peritissimis operam dedisset (Servius) L. Lucilio Balbo, C. Aquilio Gallo, Galli hominis acuti & exercitati promptan in agendo & in respondendo celeritatem subtilitate diligentiaque superavit: Balbi docti & eruditi hominis in utraque re consideratam tarditatem vici, expediendis consiendisque rebus. Sic & habet quod uterque eorum habuit, & explevit quod utriusque desuit.

‡ In Verrem Orat. de 7. fol. 40. β Lib. 5. c. 7. γ Lib. 4. de bell. civil. pag. 601.

(c) Voyez dans la remarque C Casaubon & autres qui ont fait la même faute. (f) Si ce n'eût été de ce point de plaidoyer, les fautes ne fussent pas dans le style de Moreri, on les seroit comiser par mille liers.

(g) Cicéron in Bruto. p. m. 264.

(a) Voyez Saumaise exercit. Plin. pag. 387.

(b) Quis opera Suetonii, quis Juvenii, Martialis Historiam, quive ad extremum BALBI EPHEMERIDEM FANDU ADEQUA VERIT? Sidon. Apollinar. Epist. 14. l. 9.

(c) Epist. 18. l. 4.

(d) Vossius de Hist. Lat. p. 64. où il arrive à Savaron ce qui est de Symmaque.

* Non vi hà mancato chi lo ripongano nel numero de' Beati, e come tale si vede dipinto nel Tempio di S. Tomaso di Pavia, in luogo eminente vicino al soffitto.

Alfonso Fernandez apud Michielon *Iustitiam in libro de gli Scrittori Liguri*, pag. 312.

SI JEAN de Janua & Jacques de Voragine sont le même Auteur.

(a) Supplément de Scriptior. Eccles. pag. 501.

BALBUS, BALBI, ou BALBO (JEAN) Moine Jacobin, florissoit au XIII. siecle. Il savoit le Grec, chose rare en ce tems-là, & beaucoup plus de Latin que tous ses confreres ensemble. Il n'étoit pas moins estimé pour sa bonne vie que pour son savoir, & il s'est * trouvé des gens qui l'ont traité de Beat : ce fut sur ce pied qu'on mit son Image dans l'Eglise de Saint Thomas à Pavie. Le titre de ses Ouvrages se peut voir dans Mr. Moreri, qui au lieu de nous renvoyer au volume de Voslius sur les Historiens Latins, auroit bien fait de remarquer que Jean Balbus est incomparablement plus connu sous le nom de *Joannes de Janua*, ou de *Joannes Januensis*, que sous aucun autre. Nous allons dire pourquoi il porta ce nom, & discuter s'il est le même que Jacques de Voragine. Nous ne ferons qu'une remarque (A) pour tout cela, & pour ce qui en pourra naître.

BAL-

(A) Nous ne ferons qu'une remarque pour tout cela.] Jean Balbus, Noble Genoïs, fut appelé *Januensis*, ou de *Janua*, parce qu'il étoit de Genes. Il dit lui-même dans son *Catholicon* au mot *Janua*, qu'il étoit d'une ville nommée *Janua*. Cette ville n'est autre que celle de Genes : dès le tems de Luitprand elle étoit plutôt nommée *Janua* que *Genua* ; soit qu'on voulût plus clairement insinuer que *Janus* en étoit le fondateur ; soit qu'on eût égard à la raison rapportée par *Jo. de Janua*, savoir que cette ville est la porte de la Provence, de la Lombardie, & de la Toscane. Il nous apprend là même qu'il s'appelloit *Frater Joannes Januensis de Balbis*, & qu'il avoit fait quelques autres livres. A la fin du *Catholicon* il fait savoir, qu'après plusieurs années de grand travail il l'acheva le jour des Nonces de Mars, c'est-à-dire le 7. jour de Mars 1286.

Mr. Oudin ci-devant Religieux de l'Ordre de Premontré, & maintenant aggregé à l'Eglise Protestante au grand contentement du parti, qui se félicite avec raison d'une si bonne conquête, & qui attend plusieurs beaux Ouvrages de cette plume ; Mr. Oudin, dis-je, prétend (a) que *Jacobus de Voragine* Auteur de la *Legende dorée*, & *Joannes de Janua* Auteur du *Catholicon*, ne sont qu'un seul & même homme. Il se fonde sur ce qu'on convient qu'ils vivoient en même tems, qu'ils étoient tous deux Jacobins, tous deux de Genes, & à cause de cela tous deux nommez *Januenses*. Il aura donc été facile à ceux qui auront vu à la tête de plusieurs manuscrits le nom *Januensis*, précédé de la lettre J initiale du nom de batême *Joannes* & *Jacobus*, de les attribuer tantôt à *Jacobus Januensis*, tantôt à *Joannes Januensis* ; ce qui aura converti un Auteur en deux.

Mais il me permettra de lui dire, que sa conjecture est assez rudement choquée par le denombrement que l'Auteur du *Catholicon* a donné de ses Ouvrages au mot *Janua* ; car encore que le tems où il acheva son *Catholicon*, puisse avoir été fort éloigné de celui où il acheva l'article *Janua*, il n'est nullement vraisemblable, que s'il avoit composé quelques livres dans le tems qui se seroit écoulé entre la composition de cet article, & la clôture du Dictionnaire, il ne les eût pas ajoutés aux autres dans le même article. Ainsi on peut supposer que le catalogue qu'il donne sous le mot *Janua* est de l'an 1286. auquel il mit la dernière main au *Catholicon*. Or il est certain que Jacques de Voragine publia en 1270. une traduction Italienne de la Bible ; quelle apparence que si au bout de seize ans il avoit parlé des livres qu'il avoit

donnez au Public, il en eût oublié un d'une entreprise aussi nouvelle, & à tous égards aussi remarquable que la version de l'Ecriture en langue vulgaire ? Il n'est donc point vraisemblable que l'Auteur du *Catholicon* soit Jacques de Voragine. N'en décidons point pourtant. Attendons les lumieres des Savans, & en particulier celles de Mr. Oudin. Mr. Cave (b) veut bien être en-

core là-dessus dans l'incertitude. Voilà comment je parlai dans mon Projet : mais présentement je parle d'un ton plus ferme contre la conjecture du Pere Oudin, je suis fondé sur plusieurs bonnes raisons qui viennent de très-bon (c) lieu. Voici l'extrait d'un Memoire venu de Dijon. Je croi qu'on pourroit décider nettement, que *Joannes de Janua* ne doit nullement être confondu avec *Jacobus de Voragine*. Le premier qui est Auteur du Dictionnaire intitulé *Catholicon*, n'a jamais été cité sous le nom de *Jacobus*. Le second qui est Auteur de la *Legende dorée* n'a jamais été cité sous le nom de *Joannes*. Le premier est toujours appelé *Joannes de Janua*, ou *Januensis*, parce qu'il étoit véritablement de Genes, de la famille des Balbi. Le second, dont la famille est inconnue, est presque toujours appelé *Jacobus de Voragine*, & très-rarement *Jacobus Januensis*, & alors il faut ou sous-entendre *Archiepiscopus*, ou croire que c'est à cause du peu de distance qu'il y a de ce bourg de Ligurie, nommé *Voragine*, lieu de sa naissance, jusqu'à Genes. Le premier n'étoit qu'un simple Religieux Jacobin. Le second a été élevé à l'Archevêché de Genes. Tous les Auteurs, & les Jacobins entre autres, ont toujours distingué les noms, le pais, & les ouvrages de ces deux Ecrivains. C'est ce qu'observe soigneusement Leandro Alberti dans sa description della riviera di Genova di Ponente. Jacques Bracelli Genoïs qui écrivoit, dès l'an 1431. & dont nous avons un petit livre de *claris Genuensibus*, n'y fait nulle mention de *Jacobus de Voragine*, parce qu'il n'étoit pas de Genes, mais y parle avec éloges de l'Auteur du *Catholicon*, *Joannes Balbus*, auquel il n'auroit pas manqué de donner la qualification d'Archevêque de Genes s'il l'avoit eue, comme il la devoit avoir suivant l'opinion de ceux qui le confondent avec *Jacobus de Voragine*.

Simler (d) n'a garde de confondre ici deux Auteurs en un, puis qu'au contraire d'un il en fait trois, car il parle de *Joannes de Janua*, de *Joannes Januensis*, & de *Joannes Balbus*, comme de trois Auteurs differens. Il se trompe plus en mettant *Baldus* pour *Balbus*, faute que Quenstedt a suivie dans son *Traité de la patrie*

(b) De Script. Eccles. pag. 750.

(c) Du savant Monsieur de la Moignon.

(d) Epist. de Bibliot. Gesneri.

(e) Pag. des 307.

BALDE, celebre Jurisconsulte dans le XIV. siecle, étoit fils de François Ubaldu^s *, Medecin de Perouse. Il étudia sous Bartole, & n'ayant encore que 15. ans il lui propo^sa une objection si embarrassante qu'il falut demander du temps pour y penser, & qu'on n'en donna la solution que le lendemain. Ainsi ceux qui disent que Balde (A) commença fort tard ses études, se trompent grossièrement. Peu après sa promotion au Doctorat il soutint des theses que Bartole attaqua pendant 5. heures de suite, sans pouvoir gagner la victoire. Il plaida souvent des causes contre Bartole, & il s'éleva entre eux une émulation qui degenera bien-tôt en haine. On n'en sauroit douter, quand on voit que Balde prend^a tâche d'ouffuquer la reputation de son maitre. Ce qu'on a dit que les Pandectes de Pise ayant été consultées au sujet de la dispute qu'ils eurent sur la leçon d'une

* Remarquez donc que Baldus est le nom de batême de ce Jurisconsulte, & Ubaldu^s son nom de famille. Morri l'appelle outre cela Pierre, c'est confondre le frere aîné avec le cadet. Petrus Ubaldu^s étoit le troisième fils du Medecin Franciscus Ubaldu^s & son bon Jurisconsulte. Angelus Ubaldu^s son frere fut aussi un grand Juriste. Voyez Pancirole de claris legum interpretibus l. 2. c. 70. & sequent.

(A) Au commencement de son Lexicon Philologicum, imprimé à Brome en 1623. & puis augmenté à Francfort en 1655.

des hommes illustres. Martinus dans le (a) Catalogue des Dictionnaires, dont il s'est servi pour faire le sien, donne aussi dans les fautes de multiplication. Il allegue le Catholicon achevé le jour des Nones de Mars 1506. & cite les propres paroles qui sont à la fin du Dictionnaire de Joannes de Janua. Immédiatement après il allegue une Summa que vocatur Catholicon, publiée par Frere Jean de Janua, & imprimée à Venise en 1487. Il est clair que ce ne sont que deux differentes éditions d'un même livre, & que la premiere ne devoit pas être moins attribuée à Jean de Janua que la seconde. Martinus n'y eût pas manqué, s'il avoit su ce qui est dans l'article Janua au Catholicon achevé en 1286.

Du livre intitulé Catholicon.

Je voi qu'on n'est pas encore bien d'accord sur l'Auteur du Dictionnaire, qui a été le premier intitulé Catholicon. Monfr. du (b) Cange le donne à nôtre Jean de Janua, & veut que ni Papias ni Ugutio, qui avoient fait des compilations antérieures, n'ayent pas employé ce titre: mais (c) Cornichius qui a écrit après avoir lu la preface de Monfr. du Cange, ne laissa pas de soutenir que Papias est l'Auteur du Catholicon, & qu'il acheva cet Ouvrage l'an 1286. Il avoit vu qu'on foudroioit dans cette preface que Papias avoit fleuri, non en 1200. comme l'assure Trithème, mais en 1053. comme la Chronique d'Alberic le justifie; & néanmoins il pose en fait que Papas a achevé son Dictionnaire en 1286. Il faloit ou relater Monfr. du Cange, ou du moins observer qu'il se trompoit. Ces menagemens, & ce silence ne font qu'embarasser les lecteurs. En tout cas c'est une forte presumption contre feu Monfr. Borrichius, que de voir qu'il met la conclusion du Dictionnaire de Papias précisément en la même année 1286. que Joannes de Janua achève son Catholicon. Le memoire cité ci-dessus m'assure que Papias n'a point fait le Catholicon achevé l'an 1286, & que Jean Balbi est le premier qui se soit servi du titre de Catholicon à la tête d'un Dictionnaire.

AGE DE Papias selon Barthius. Negligence des continuateurs de compilations.

Il y avoit long tems que Barthius (d), sans avoir consulté la Chronique manuscrite d'Alberic, avoit jugé que Papias étoit plus ancien qu'on (e) ne le fait. Il l'avoit placé sous l'empire de (f) Henri II. en considérant que cet Auteur ne condui^t que jusqu'à Henri qu'il nomme *minorem*, la liste qu'il donne sous le mot *etas* de tous les Princes des siecles passez: il n'auroit point

du nom de Henri. Il est vrai que Barthius se fait un doute, que la prodigieuse négligence de ceux qui continuent ou qui amplifient les compilations rend legitime generalement parlant. C'est que peut-être Papias a laissé l'auteur de *etas* tout tel qu'il l'a trouvé dans quelque vieux Dictionnaire, l'ins pouffer le catalogue jusques à son tems. C'est ainsi qu'on trouve dans la Chronique de l'Abbé (g) d'Ursperg, en un endroit que l'Auteur étoit à Rome l'an 1102. en un autre qu'il étoit très-jeune, *in minori etate*, l'an 1198. & en un autre qu'il fut fait Abbé l'an 1215. Si le Continuateur éclaircissoit les choses par rapport à ses additions, on ne rencontreroit pas ces brogleries.

(A) Que Balde commença fort tard ses études, se trompent.] On a debité qu'il avoit 40. ans lors qu'il commença d'étudier en Droit, & que Bartole lui ayant dit, *tarde venisti Balde*, Balde lui repondit, *citius recedam* (h). La Mothe le Vayer donne à Bartole un discours un peu plus long, vous (i) venez tard Balde, vous serrez Avocat dans l'autre monde. Je ne croi pas que si Bartole avoit dit cela, il eût fait aucune allusion à la raillerie de Ca'ron. Ce censeur pour se moquer de l'école d'Isocrate disoit, Que (k) les disciples y venissent afin d'aller exercer leur éloquence dans les Enfers, en plaidant au Barreau de Minos. Le conte dont il est ici question n'a nul fondement. Pancirole prouve que Balde âgé de 15. ans fit une objection très-embarassante au fameux Bartole; qu'à l'âge de 17. ans il fit des leçons publiques; & que quatre ans après (l) il fit un livre de *paritas*, & un autre de *constituta*. Voici les paroles de cet Ecrivain. Opi-

mon (m) Bartoli adeo arguè contradixit, ut ille argumenti acumine perturbatus responderè non poterit, commendatoque juvenè tempus ad solvendum petit, & sequenti mane respondit. Deinde 17. annuum ingressus solemnè interpretatione difficillimam legem publicè Baldus explicuit, unde sabulosum est quod vulgo fertur, Baldum quadragenarium ad legum studia accessisse. Le Jurisconsulte Zaccarius (n) raporte le même conte sur la foi de advocatus in alto *ex-culto*. Monfr. Baillet (p) observe que la Mothe le Vayer, & le Pere Bartoli semblent avoir adopté cette opinion, comme si le fait étoit certain. Catone, pag. 370.

(1) il fit un livre de *paritas*, & un autre de *constituta*. Voici les paroles de cet Ecrivain. Opi- mon (m) Bartoli adeo arguè contradixit, ut ille argumenti acumine perturbatus responderè non poterit, commendatoque juvenè tempus ad solvendum petit, & sequenti mane respondit. Deinde 17. annuum ingressus solemnè interpretatione difficillimam legem publicè Baldus explicuit, unde sabulosum est quod vulgo fertur, Baldum quadragenarium ad legum studia accessisse. Le Jurisconsulte Zaccarius (n) raporte le même conte sur la foi de advocatus in alto *ex-culto*. Monfr. Baillet (p) observe que la Mothe le Vayer, & le Pere Bartoli semblent avoir adopté cette opinion, comme si le fait étoit certain. Catone, pag. 370.

(g) Voyez Vossius de Hist. Lat. li. 2. c. 87. & Bellarm. de Scrip. Eccl. p. m. 215. de Scrip. Eccl. p. 157. d'avoir cru faussé le nombre 1102.

(h) Pancirole de claris legum interpretibus l. 2. c. 70. & sequent.

(i) Sero venis Balde, eris advocatus in alto *ex-culto*.

(k) Placentibus in Catone, pag. 370.

(A) Adver. far. l. 7. c. 3.

(a) Platine donne pour constant qu'il a vécu sous le Pape Innocens 11. c'est-à-dire au commencement du XIII. siecle, ce qui s'accorde avec Trithème. Borrichius le met à la fin de ce XIII. siecle. (f) Il mourut l'an 1024. ainsi il sembloit que la raison de Barthius prouveroit trop.

(l) Pancirole, pag. 203. (m) Ibid. pag. 200. 201. (n) Aduer. Tiraqueu. ubi infra. (o) Aduercent quod de Balbo vulgo dicitur . . . nisi scirem hæc esse commentitia & profusibus falso, ut ex his constat que supra diximus. De jure primigeniorum prefat. n. 206. (p) Ensaes celebres, pag. 420. Il cite la Mothe le Vayer letr. 32. pag. 420. & Bartoli Car. hom. lit. pag. 243. Je n'avois jamais lu que Tiraqueau fut Président.

d'une loi, Balde se trouva convaincu de plusieurs falsifications, & qu'il (B) en fut châtié d'une manière ignominieuse, ne doit passer que pour une fable. Il enseigna à Perouse, & il y eut pour disciple le Cardinal de Beaufort, qui fut ensuite le Pape Gregoire X I. Il fut appelé à Padoue environ l'an 1378. mais il quitta cette Academie lors que Galeas Visconti voulant retablir celle de Pavie, y attira à force d'argent les plus habiles Professeurs qu'il put rencontrer. Une prompte repartie (C) que fit Balde, la premiere fois qu'il parut dans le College de Pavie, le fit admirer. Il eut là un collegue redoutable, nommé Philippe Cassolus. C'étoit un homme qui avoit joint à beaucoup d'esprit une excellente memoire; mais la bonne opinion qu'il avoit de sa suffisance l'ayant porté à faire un défi, il succomba, & sa gloire fut sacrifiée (D) à celle de Balde. La mort de ce Philippe ne delivra point d'inquietude son concurrent, car il y eut une émulation si échauffée entre le Professeur qui lui succéda & Balde, qu'ils introduisirent la honteuse & la pernicieuse coutume de briguer des auditeurs à force de supplications. Balde gagna beaucoup (E) de bien. Il a composé quantité de livres, & il n'y a nulle apparence qu'il ait étudié seulement (F) deux heures par jour. Ce ne sera point lui qu'on pourra donner pour un exemple d'un Auteur sans défaut: quand il n'auroit que celui de se contredire, il ne seroit pas peu éloigné de la perfection;

(a) Elog. cap. 3.

(b) Jus. qu'a 70. ani.

(c) Panz. pag. 201.

DE QUELLE MANIERE UN AUTEUR DOIT RAPORTER UN ONI-DIRE.

étoit fort averé . . . & non pas un conte fait à plaisir. Il les renvoye au *President Tiraqueau* & à *Paul Jove* (a). Ce dernier observe que Balde fut un esprit avancé, & qui dura fort long tems; *Præcoci ingenio pene puer, non ad optimam modo frugem, sed rarissimo etiam naturæ dono ad longam senectutem* (b) pervenit.

(B) Et qu'il en fut châtié. . . ne doit passer que pour une fable. Les uns disent que la honteuse qu'il reçut l'obligea à s'exiler, & à dire, comme *Scipion l'Africain*, qu'il ne vouloit pas que son ingrate patrie lui fournit la sepulture: *Publicæ traductum patria excessisse ferunt, & abentrem Scipionis Africani verba protulisse, ingrata patria ne ossa quidem mea habeatis, ac in voluntario exilio seipsum defunctum fuisse* (c). D'autres disent qu'il fut condamné à la marque d'un fer chaud sur le front, & que *Barthelemy* le protegea. Jason l'avoit ouï dire: mais il a eu très-grand tort d'immortaliser cet oui-dire dans ses Ouvrages. Il ne faut jamais faire cet honneur à de tels bruits qu'en ces deux cas; l'un lors qu'ils sont très-vraisemblables, l'autre lors qu'on les veut charger d'une note de reprobation, c'est-à-dire les refuter, & les flâter. En ce dernier cas il est très-utile de rapporter ces sortes de traditions, parce que rien n'est plus propre à inspirer de la défiance contre les rapports de la renommée, que de faire voir à son siecle la sottise & la ridicule crédulité des precedens. Pour prouver demonstrativement que l'oui-dire de Jason est une fable, il ne faut point d'autre raison que celle-ci. Jason ne savoit cela que par oui-dire; si la chose eût été vraie, il l'auroit lue en cent endroits. Balde vécut fort long tems tout couvert de gloire, il fit des livres, il refuta qui bon lui sembla, il eut des Antagonistes & des ennemis redoutables. Tenez pour tout assuré que si on eut pu lui faire un reproche d'infamie, on l'auroit fait dans plus d'un livre. C'est là que Jason & tout le monde auroit appris cette disgrâce. C'est le malheur des Savans qui se distinguent beaucoup, & qui écrivent beaucoup; les plus petites fautes de leur jeunesse leur sont publiquement reprochées tôt ou tard. Ils se font des ennemis parmi les Auteurs, c'est assez: ils doivent s'attendre à des Romans satiriques, plutôt qu'à la discretion de

l'adversaire. Voilà comment Panzirole devoit tourner l'apologie de Balde: il devoit exprimer (d) & d'une façon développée se servir de cette remarque.

(C) Une prompte repartie que fit Balde. Il étoit de petite taille, de sorte que dès qu'on le vit dans l'auditoire; on s'écria, *minimè presertim famam*. Il repondit sans se decontenancer, *augebit cætera virtus*. Panzirole (e) ajoûte, *quo dicto omnibus sui admirationem injectit*.

(D) Sa gloire fut sacrifiée à celle de Balde. Cassolus s'étoit engagé à repondre sur le champ, à tout ce qu'on lui pourroit demander concernant les dernières volontés. On prit jour & heure pour venir s'il se vantoit de cela avec raison: l'assemblée sur nombreuse, Balde se leve, fait une question à quoi on ne fait repondre; il faut que lui-même montre la loi qu'il demande. Jugez si le défiant fut mortifié. *Philippus* (f) qui, *in memoria cæteris antecellebat, ita superbo titulo Doctorum Doctor vocabatur, ingenio fretus, se ex omnibus ultimatum voluntatum questionibus ex tempore responsum professus est. Strattura ad dicendum die, cum in magna expectatione esset, surgens Baldus interrogavit, Ubi in jure caucium reperiretur, parem non esse ejus, qui non vult, ei, qui non potest, conditionem. Ad primam interrogationem hesitante Philippo, cum Baldus de proposito questione legem ostendisset, magnam gloriam retulit.*

(E) Balde gagna beaucoup de bien. Les conseils (g) qu'il donna sur la seule matiere des substitutions lui valurent plus de 15. mille écus: il preterea ex innumeris aliis, rem succidit où il venoit sur sa male à l'auditoire. *Domus* (h) Panzirole, *retulitque vitiatæ adhuc bodie pro re memoranda ostentatæ*.

(F) Qu'il ait étudié seulement deux heures par jour. Panzirole (i) refutait cela dit entre autres choses, que Balde faisant un voyage qui l'empêchoit de donner à la lecture le tems qu'il avoit accoutumé d'y consacrer, disoit, chaque pas que fait mon cheval sont autant de loix qui sortent de ma memoire: *Quot gradus equus ambulat, tot leges sibi excidere quæretur*. C'est un signe qu'il avoit aquis, & qu'il conservoit son savoir à force de lire.

(D) Il s'est mais convenu de dire, Quæ omnia

falsa esse & alii potius evenisse non dubito,

cum nulla de hoc certa extet auctoritas, & cum Titini decessisse constat.

pag. 202.

(c) pag. 203.

(f) Panz. pag. 203.

(g) De jure res. pendendo immensam pecuniam cogit, qui ex solis substitutione nummum speciebatur plus quindecim millia aureorum lucratus fuisse traditur.

Aliunde constat huic valere plus de 15. mille écus: il preterea ex innumeris aliis, rem succidit où il venoit sur sa male à l'auditoire. *Domus* (h) Panzirole, *retulitque vitiatæ adhuc bodie causis & contractibus per amplas opes accumulavit.*

id. p. 204.

(h) pag. 203.

(i) pag. 203.

mais il en (G) a bien d'autres. Les excuses dont (H) il coloroit ses contradictions meritent d'être considérées. Il mourut le 28. d'Avril (I) 1400. Le genre de sa mort fut triste: il aimoit tendrement un petit chien, il le caressoit & le baisoit fort souvent. Il en fut mordu à la lèvre pendant de telles caresses, & comme ce chien avoit la rage en ce tems-là, il repandit dans le corps de Balde un venin subtil qui ne fit aucun effet pendant long tems; mais enfin il produisit la peur de l'eau, & causa un mal incurable*. Balde vecut † 76. ans, & laissa † deux fils qui furent bons Jurisconsultes. Zenobius l'aîné fut Evêque de Tipherne †.

BALDE (JAQUES) un des meilleurs Poètes Latins que l'Allemagne ait produits dans le XVII. siecle, nâquit à Ensisheim en 1603. Il se fit Jésuite l'an 1624. il enseigna la Rhetorique & les belles lettres pendant six ans, il fut Prédicateur bien des années, & prêcha même à la Cour de l'Electeur de Baviere, & il s'acquit une extrême reputation par ses poésies. Il n'y eut pas jusqu'aux (A) Protestans qui ne les louassent d'une façon singuliere. Un de ses derniers Ouvrages fut son *Urania vittrix seu anime Christianae certamina adversus illecebras quinque sensuum corporis sui*. Le Pape Alexandre VII. en fut si content, qu'il envoya la medaille d'or à l'Auteur. Le Pere Balde consacra cette β medaille à la Sainte Vierge. Quelques Senateurs de Nuremberg disputèrent (B) à qui auroit sa plume,

(G) Mais il en a bien d'autres.] Il avance mille choses singulieres, & opposées au sentiment des autres Jurisconsultes, & il les avance sans citer aucune loi; ce sont les propres fantaisies: il cite des loix qui ne sont rien à ce de quoi il s'agit; il traite de plusieurs choses hors de leur place; il est trop sec sur le nécessaire, & trop prolix sur l'inutile: il répond à des questions que personne n'a jamais faites; & il ne répond rien sur ce que tout le monde demande: il se confond lui-même par ses propres subtilitez; & il se donne trop de licence: la vivacité de son esprit est cause du peu d'uniformité de ses sentimens. *Cum parum sibi*

ont a disputer contre deux sortes d'ennemis. Cette proposition est vraie & bonne aujourd'hui que je dispute contre Pelage; dans un elle ne le fera pas si je dispute contre Calvin. Voyez ce qui a été dit ci-dessus (c) touchant les contradictions des Avocats, & touchant l'apologie que Cicéron en a faite. Je me souviens d'avoir lu que certains Controverlistes ne pouvant nier que l'Eglise ne commandât certaines choses, qu'ne paroissent conformes ni à l'écriture, ni à la primitive Eglise, ont soutenu qu'elles ne laissent pas d'être justes & veritables, parce que le St. Esprit qui conduit l'Eglise lui inspire dans chaque siecle l'interpretation la plus propre au salut des ames. *Scripturas esse ad tempore secundam currentem universalem ritum exponerentur, mutato rituum sententia (d) mutaretur. Non est mirum si praxis Ecclesie uno tempore interpretatur Scripturas uno modo, alio tempore alio, nam intellectus currit cum praxi (e). homo.* J'aime cette bonne foi.

* Tiré de Panzirol. ubi supra.

† Paulus Jovius, eleg. c. 8. pag. 27.

† Panzirol. ibid.

† Id. ib.

β Hanc versu Jacobus Deipare Virgini anathema apprehendit, ut palam faceret cui Palladi ipse suos labores consecraret. Sotuel Biblioth. Societ. Jesu. p. 376.

(c) Pag. 257.

(d) Nicollus Cusanus episc. 2. ad Bonos. homo.

(e) Idem episc. 7.

(f) De Scripser. Eccles. p. m. 382.

(g) Voyez la 457. lettre, pag. 911. Voyez aussi la 487. qui est écrite au même Balde.

(h) Voyez la table des lettres de Barleus.

(i) Jugens sur les poésies t. 5. n. 1507. pag. 40.

(a) Panzirol. consil. ans sepenuero contrarius reperitur, id tamen non levitate, sed ingenii subtilitate evenisse Paulus Castrensis autumat (a). Ceux qui ont l'imagination vive ont ordinairement peu de mémoire, & c'est ce qui fait qu'ils ne se souviennent point quand ils envisagent d'un certain côté une question, qu'ils l'ont autrefois soutenue d'un autre sens. Ils se contredisent sans le savoir.

Ajoutez à cela, qu'un esprit subtil invente aisément les moyens de prouver & de retenter les mêmes choses. Mais c'est un grand défaut que de n'être pas capable de suspendre les effets de cette subtilité, jusques à ce qu'on se puisse donner une ferme assiette.

(H) Les excuses dont il coloroit ses contradictions.] Il disoit que (b) notre entendement change, & qu'ainsi il raisonne un jour d'une façon, un jour d'une autre. Je croi qu'm petto il se reservoit le privilege qu'il attribuoit aux Legislaturs. L'Evêque de Pavie demandoit un jour pourquoi les loix étoient si changeantes; Balde lui repondit que les mêmes choses deviennent licites ou illicites selon les tems; on permet pendant la guerre ce qui est défendu pendant la paix: c'est pourquoi la justice roule sur toutes les choses qui deviennent propres au tems; une telle conduite est proportionnée aux conjonctures presentes, elle est donc juste. Ceux qui font les loix imitent les Medecins; ceux-ci permettent, ordonnent, défendent les mêmes choses selon les tems & les saisons, & c'est au tems qu'ils prennent garde. Ce fut la reponse de Balde; & voilà ouïmplicement, ou explicitement le principe sur lequel raisonnent les Auteurs qui se refutent eux-mêmes, quand ils

(B) Disputerent à qui auroit sa plume.] Je ne sai, dit Mr. Baillet (i), si celui qui la conferra

* Tiré de
Cotuel ib.

† Son trif-
ayeul
quitta le
nom de
Cantagal-
lina, fa-
mille il-
lêtre de
Feronse,
dont il des-
cendait,
& prit
celui-ci.
Fabr.
Scharlon-
cino, ubi
infra.

‡ C'étoit
un Can-
did qui
professoit
la langue
Grecque à
Padoué.

‡ De tor-
mentis
bellicis &
eorum iu-
ventori-
bus.

β Libros
sex de au-
la erudi-
tissimos
methodo
analytica
conscrip-
sit. Id.
Scharlon-
cino ubi
infra.

plume, & l'on dit que celui qui elle échet la garda dans un étui d'argent. Ce Poëte mourut à Neubourg le 9. d'Août 1668. Ses Poësies sont de différente nature; elles contiennent des Panegyriques, & des Traitez de Morale, des pieces de (C) Theatre, & des pieces de devotion, des silves, des odes*, &c.

BALDUS † (BERNARDIN) Abbé de Guastalla, né à Urbin l'an 1553. a été un des plus savans hommes de son tems. Il fit de si grans progrès sous ses premiers Precepteurs, qu'il se trouva capable de traduire les Phenomenes d'Aratus en vers Italiens, pendant qu'il n'étoit encore qu'un jeune Écolier. Son pere (A) ayant conu par ces coups d'essai que son fils pouvoit aller loin, l'envoya à Padoué l'an 1573. Bernardin y étudia Homere sous Emanuël ‡ Margunius, & en son particulier presque tous les autres Poëtes Grecs, & s'en acquit une singularité. Il composa à Padoué un livre † des machines de guerre qui fit voler son nom au delà des Alpes, ce qui lui donna plus d'envie d'entendre le François & l'Alleman; car il crut qu'il étoit de la bienséance de savoir la langue de ceux dont il avoit aquis l'affection. Il aprit ces deux langues avec une extrême facilité. La peste le contraignit de quitter Padoué, & alors étant retourné à Urbin, il s'attacha pendant cinq ans à Frederic Commandin, excellent Professeur en Mathématique, & aprit de lui toutes les parties de cette science. Il eut un regret extrême de la mort de cet habile homme, & s'étant apliqué à faire sa vie, cela lui fit naître le dessein de composer celle de tous les Mathematiciens. Il y travailla pendant 12. ans. Les Commentaires qu'il publia l'an 1582. sur les Mechnaniques d'Aristote, firent voir sa capacité en cette sorte de conoissances. Pour se delasser de ces penibles meditations, il fit un poëme en sa langue maternelle touchant l'art de naviger. Ferdinand de Gonzague Prince de Molsette, & Seigneur de Guastalla, aimant beaucoup les Mathématiques voulut avoir notre Baldus auprès de lui. C'est dans cette Cour que Baldus commença à travailler sur Vitruve, & qu'il fit le livre *De verborum Vitruvianorum significatione*. Une maladie l'ayant empêché de faire le voyage d'Espagne avec son maitre, il employa le loisir que l'absence de Ferdinand de Gonzague lui donnoit à faire un Traité fort methodique de β la Cour, & plusieurs autres (B) Ouvrages. Il fut fait Abbé de Guastalla l'an 1586. sans avoir fait aucune demarche pour cela; & dès lors

sera dans un bel étui d'argent fait exprès pour elle, ne commit pas un sacrilege; parce qu'il me semble que le P. Balde l'avoit consacrée à la Sainte Vierge, & que son intention étoit qu'elle fut penché à quelque une de ses images, ou au lambris d'un de ses autels, comme si Lipse avoit fait autrefois dans le mouvement d'une pareille devotion.

(C) Des pieces de theatre. Il y en a une dont voici le titre. *Poësis Osea, sive drama Georgicum de belli malis & pacis bonis carmine antiquo, Atellano, Oseo, Casio* (a). Quelque rustiques que fussent cette piece & le jargon *Oseque & Casque*, dans lequel il la faut composer, je ne doute pas qu'elle n'ait coûté & plus de tems & plus d'esprit à l'Auteur qu'une piece grave, & de bonnelatinité. Il faut donc bien se garder de croire qu'on l'ait imprimée à Munick l'an 1617. comme l'assûre le P. Sotuel. A l'âge de 14. ans Jaques Balde n'étoit pas capable d'exécuter un tel projet.

(A) Son pere ayant conu par ces coups d'essai. . . l'envoya à Padoué.] Corrigez par là une faute de Nicus Erythreus. Je suis bien assuré qu'il n'a point eu l'intention de diminuer en aucune chose la gloire de notre Baldus, & cependant il l'a bien diminuée; c'est sans y penser, & pour n'avoir pas assez pris garde à l'ordre des tems. Il a dit que ce fut après les leçons de (b) Margunius, que Baldus se crut assez fort, pour traduire des poëmes Grecs en sa langue maternelle, *Apud quem tantum profecit, ut eo duce & cerenm quadammodo lucente obscurissima Graecorum quorundam poetarum loca penetraverit. . .*

(a) Confe-
rez avec
caci le dia-
logue de
Mariange-
lus Accur-
se de quo
supra pag.
65. col. i.

(b) C'est
ainsi qu'il
faut dire
& non pas
Margra-
nius, com-
me il y a
dans Ery-
threus.

Quamobrem ea est incensus animi alacritate atque fiducia, ut avus sui poemata Græca in nostrum sermonem convertere. Il avoit traduit un poëme d'Aracas avant que d'aller à Padoué.

(B) Et plusieurs autres Ouvrages.] Cette remarque ne contiendra que le titre de quelques-uns des Ecrits de notre Baldus; j'entens ceux qui n'ont pas été marquez dans le texte de cet article, soit que l'Auteur les ait faits pendant le voyage de son maitre, soit qu'il les ait faits en un autre tems. Je dis donc qu'il a traduit *Heronem de automatis & balistis*; les paralipomenes de Quintus Caliber, & le poëme de Musée; & qu'il a fait un livre de paradoxes Mathématiques; un autre de *scamillus imparibus Vitruvi*; un autre de *firmamento & aquis*; un autre sur la description du temple qu'Ezechiel nous a laissée; un autre de *historia scribenda legibus*; un autre des antiquitez de Guastalla; la vie de Federic, & celle de Gui Ubaldus Duc d'Urbin; *Oeconomia tropologica in S. Mattheum*; plusieurs poëmes les uns en Latin, les autres en Italien, parmi lesquels celui qui est intitulé *Deiphobe* est une imitation de la Cassandre de Lycophon. Les remarques suivantes donneront le titre de quelques-uns de ses autres livres. Je dirai ici que Nicus Erythreus a raison de dire que la description du Temple est une matiere très-épineuse, mais il a eu tort de prendre Jeremie pour Ezechiel. *Jerosolymitani, dit-il, templi . . . descriptionem per Hieremiam literis consignatam & traditam, rem involutam & multum difficultatibus obscuram evoluit, illustravit, atque hominum intelligentia aperuit.*

lors il s'apliqua tout entier à l'étude du Droit Canon, à celle des Peres & des Conciles, & à celle des langues Orientales, sans en (C) excepter l'Arabe. Ayant composé l'an 1593. cinq livres *De nova gnomonica*, il traduisit l'année suivante la paraphrase Chaldaïque du Pentateuque, & l'accompagna de Commentaires; après quoi il traduisit sur l'Hebreu le livre de Job, & les lamentations de Jeremie, & y ajouta des notes. Il employa quelques heures à l'explication (D) d'une planche qui est à Eugubio, sur laquelle on voit des inscriptions en vieux Toscan. Il commença un fort grand travail en l'année 1603. je veux dire une description du monde. Son plan n'étoit pas moins historique que géographique, & s'étendoit jusques sur les moindres bourgs dont les Ecrivains modernes ont laissé quelque mention. Il achêva cet Ouvrage (E) à l'égard de la matiere, mais il ne le mit en ordre qu'à l'égard d'une partie. Il mourut le 12. d'Octobre 1617. après un gros (F) rûme qui avoit duré 40. jours *. Il avoit été (G) extrêmement laborieux, sans ambition, ni vaine gloire, toujours prêt à excuser les fautes d'autrui, & apuyant cela d'une (H) très-bonne raison: fort devot

* Tiré d'une lettre de Fabricius Scharloncinus ad illusterrimum & reverendissimum Dominum Lælium Ruicorum Episcopum Balneariensem, ex Nuntium Apostolicum ad Poloniam regem.

non

Voyez aussi Nicæus Erythraeus, Pinacoth. 1. p. 4. & l'Orasion de Balbus par Marc Antoine Virgile. Je ne croi pas que Fabricius Scharloncinus ait donné une liste defectueuse des Ouvrages de notre Baldus, mais selon la mauvaise coutume de la plupart de ceux qui donnent ces sortes de listes, il ne distingue point les livres qui ont été imprimés d'avec ceux qui ne l'ont pas été. Je n'ai point copié toute la liste.

(F) Après un gros rûme qui avoit duré 40. jours. C'est ainsi que j'ai cru pouvoir traduire les paroles de Scharloncinus, postquam dies 40. vehementi desillatione vexatus fuisset. Voflius a entendu par distillatio un catarre, & il n'a point tort de prétendre que ces deux mots sont synonymes. Celui de rûme n'a paru plus convenable, car ordinairement les catarres ne durent pas 40. jours. Mr. Moreeri par un grand abus a trouvé ici une apoplexie de 40. jours.

(G) Il avoit été extrêmement laborieux. Il le devoit à minuit pour étudier, & il l'isoit même en mangeant. In studiis sic assidens fuit ut sœpe & legeret & comederet. S. Augustin de civitate Dei ter inter prandium evoluit; statim à noctis meridie dum ei vires firmiores essent ad lucubrandum surgebat (e). Il comptoit un (f) Euclide traduit en Arabe pour un de ses livres de recreation. Heureux ceux qui peuvent tant travailler sans préjudice de leur santé; Felices id. id.

(H) Apuyant cela d'une très-bonne raison. REFLEXION sur les détails cachez.

(I) Dans la compagnie de Demosthène & de Cicéron.

(C) Sans en excepter l'Arabe.] Il l'étudia à Rome avec Jean Batiste Raimondi, & s'y appliqua de telle sorte, & à la langue Sclavone aussi, qu'il ne s'informoit presque d'aucunes nouvelles. Rome dum viveret fere nescivit quid gereretur in aula: Arabica enim lingua cum Jo. Baptista Raimondo diligentissime studuit, & arcana industria Sclavonica, quam perfectè callebat (a). Il traduisit de l'Arabe le jardin Géographique d'un anonyme, & il composa un Dictionnaire de cette langue. Il croyoit que cet Anonyme a vécu vers la fin du X. siècle. Si Marc Vellerus ne fut pas mort, il auroit fait imprimer la version de cet Ouvrage Géographique, & les autres écrits de Baldus (b).

(D) A l'explication d'une planche qui est à Eugubio.] Schoockius se souvenant confusément de ce travail de Bernardin Baldus, lui en a attribué un autre qui ne lui apartenoit pas. E. Hieronimo Aniano Bernardinus Baldus, nuper collegit Antiquitates Etruscas anno 1637. Florentiæ vulgando volumen typis perquam elegantibus cujus hæc inscriptio: Etruscæ antiquitatum fragmenta quibus utitur Romæ aliarumque gentium primordia, mores & res gesta indicantur, à Curtio Incubiratio reperta Scornelli prope Vulturnam anno salutis M. D. C. xxxvii. Etrusco vero cæcis cæcis cæcis, cccc xcv, (c). Un homme qui auroit su que Baldus mourut l'an 1617. auroit-il pu faire cette faute? Ce qu'il y a de plus surprenant est que le même Schoockius, après avoir parlé de la sorte dans la page 67. parle comme il faut dans la page (d) 217. pourquoi donc n'alla-t-il point corriger son illusion? Il l'avoit peut-être oubliée, comme cela n'arrive que trop souvent à ceux qui se piquent d'écrire beaucoup. Ils ne sauroient guere soutenir ce personnage, sans copier à la hâte tout ce qu'ils trouvent dans toutes sortes de livres. Voici ce que dit Scharloncinus touchant cet Ouvrage de Baldus. Tabulam Etruscæ Eugubinam interpretatus fuit: in ea autem divinatione, ut agebat, subiectas viuis mensuris hanc consumpsit. On a fait paroître nôtre Baldus dans la nouvelle édition de l'Épouymologium de Magirus; ce n'est que pour le faire publier un livre l'an 1637. celui-là même que j'ai cité Schoockius lui attribué. N'est-ce pas avoir bien choisi?

(E) Il achêva cet Ouvrage à l'égard de la matiere.] Voici ce que nous apprend son Historien.

Totum opus ad umbilicum perduxit: non digestit tamen univèrsum, quatenus aut ni fallor quinquæ tantum tota fuerunt ordiæ alphabetico dispositi: superessent septem aut octo disponendi, quantum ex chartarum & fascicularum mole conficere licet. Je ne croi pas que Fabricius Scharloncinus ait donné une liste defectueuse des Ouvrages de notre Baldus, mais selon la mauvaise coutume de la plupart de ceux qui donnent ces sortes de listes, il ne distingue point les livres qui ont été imprimés d'avec ceux qui ne l'ont pas été. Je n'ai point copié toute la liste.

(F) Après un gros rûme qui avoit duré 40. jours. C'est ainsi que j'ai cru pouvoir traduire les paroles de Scharloncinus, postquam dies 40. vehementi desillatione vexatus fuisset. Voflius a entendu par distillatio un catarre, & il n'a point tort de prétendre que ces deux mots sont synonymes. Celui de rûme n'a paru plus convenable, car ordinairement les catarres ne durent pas 40. jours. Mr. Moreeri par un grand abus a trouvé ici une apoplexie de 40. jours.

(G) Il avoit été extrêmement laborieux. Il le devoit à minuit pour étudier, & il l'isoit même en mangeant. In studiis sic assidens fuit ut sœpe & legeret & comederet. S. Augustin de civitate Dei ter inter prandium evoluit; statim à noctis meridie dum ei vires firmiores essent ad lucubrandum surgebat (e). Il comptoit un (f) Euclide traduit en Arabe pour un de ses livres de recreation. Heureux ceux qui peuvent tant travailler sans préjudice de leur santé; Felices id. id. quibus ista licent, miramur & illos Et nostri miseremur.

(H) Apuyant cela d'une très-bonne raison. Si nous connoissons, disoit-il, à nud ceux que nous prenons pour les plus honnêtes gens, nous n'en trouverions point qui ne nous parût digne du fouet; Facile parcendum esse dicebat (g) iis maxime qui in re levi impigissent, quoniam si quos censensus optimos, undos conficere-mus, nullum eorum non judicavimus nullis dignum verberibus. Cela pourroit être outré: il vaudroit donc mieux peut-être s'en tenir à la maxime de Cardinal Mazarin; il disoit (h) que les plus habiles gens étoient comme les victimes, qui pour si exactement qu'elles eussent été choisies, avoient toujours quelque chose de mauvais quand on en examinoit les entrailles. Je me souviens à ce propos d'un endroit du Pere Rapin (i), qui me parut de fort sensé la première fois que je le lus. C'est Cicéron.

(a) Fabricius Scharloncinus in ejus vita.

(b) Id. ib.

(c) Schoockius de fabula Hamelensi pag. 67.

(d) Simili ratione egit Bernardinus Baldus, vir cæcis cæcis cæcis, cccc xcv, (c). Un homme qui auroit su que Baldus mourut l'an 1617. auroit-il pu faire cette faute? Ce qu'il y a de plus surprenant est que le même Schoockius, après avoir parlé de la sorte dans la page 67. parle comme il faut dans la page (d) 217. pourquoi donc n'alla-t-il point corriger son illusion? Il l'avoit peut-être oubliée, comme cela n'arrive que trop souvent à ceux qui se piquent d'écrire beaucoup. Ils ne sauroient guere soutenir ce personnage, sans copier à la hâte tout ce qu'ils trouvent dans toutes sortes de livres. Voici ce que dit Scharloncinus touchant cet Ouvrage de Baldus. Tabulam Etruscæ Eugubinam interpretatus fuit: in ea autem divinatione, ut agebat, subiectas viuis mensuris hanc consumpsit. On a fait paroître nôtre Baldus dans la nouvelle édition de l'Épouymologium de Magirus; ce n'est que pour le faire publier un livre l'an 1637. celui-là même que j'ai cité Schoockius lui attribué. N'est-ce pas avoir bien choisi? (E) Il achêva cet Ouvrage à l'égard de la matiere.] Voici ce que nous apprend son Historien.

(e) Scharloncinus ubi supra.

(f) A prandio Euclidem arabicè lectum vel libellum aliquem Germaniarum aut Gallicum in manus sumebat.

(g) Id. ib.

(h) Voyez la Préface des Mémoires de Mr. Chanut.

(i) Dans la compagnie de Demosthène & de Cicéron.

* Voyez l'histoire de l'Académie Française pag. 230. & 258.

† L'Etat de la France en 1680. dans la liste des Académiciens morts met

Balesdens entre Corneille & des Mares. Conrari mourent en

Septembre 1675.

(1) C'est ainsi que je traçais diebus fellis omnibus facrum faciebatur: p. rales qui pour être ne veulent dire sinon qu'il officioit tous les jours de fête. Mais on ne sauroit nier que ce que je dis ne soit contenu dans le Latin de Scharlone.

(2) Spiritu Deo reddidit Sacramentis Ecclesie omnibus rite munitus. Id. ib.

(3) Quem admodum sanctissimi rat ita etiam sum complexu cucullatorum parum extremum vite spiritum edidit. Nic. Erythraeus pag. 7.

(4) Pag. 229. & 230. édit. in 12.

(5) M. Balesdens. (6) Ubi supra pag. 358.

non seulement pour (I) un Mathematicien, mais même pour un homme d'Eglise. BALESDENS (JEAN) Avocat au Parlement de Paris & au Conseil, étoit de Paris. Il fut reçu à l'Académie Française environ l'an 1647. à la place de Malleville, & s'il n'avoit pas (A) cédé ses prétentions à Mr. Corneille, il eût succédé à Mainard qui étoit mort avant Malleville. Il avoit le Chancelier Seguier pour son Mecene *. Il a publié divers Ouvrages dont il (B) n'étoit point l'Auteur. Il a vécu ce me semble † jusques vers l'année 1676. Je n'ai point trouvé son nom dans la requête des Dictionnaires, cependant il (C) de-

voit une pensée dont il se sert pour faire l'apologie de Cicéron; Il se passe, dit-il, dans le fond de l'ame des plus grans hommes de certaines choses, que si l'on pouvoit voir on trouveroit qu'ils sont souvent les mêmes que les autres . . . & que souvent la réputation ne vient point tant aux heros par l'adresse qu'ils ont de faire voir leurs belles qualitez, que par celle qu'ils ont de cacher les mauvaises, & de ne se pas laisser penetrer. (1) Fort devoit non seulement pour un Mathematicien, mais même,] Il jûnoit deux fois la semaine; il commuioit (a) tous les jours de fête; & il étoit fort charitable envers les pauvres. Sa mere disoit qu'à l'âge d'un an il regardoit les autels & les images non seulement avec joye, mais aussi avec veneration (b). Avec de la joye, je n'en doute pas, car c'est le propre des enfans de tressaillir à la vue des dorures, & des ornemens, & des images: pour la veneration c'est une autre chose; ils n'ont tout au plus que les mouvemens machinaux à quoi on les dressé. Notre Baldus mourut bien (c) muni de tous les sacremens de l'Eglise, & entre (d) les bras des Moines.

(A) S'il n'avoit pas cédé ses prétensions à Mr. Corneille.] Voici ce qu'en dit l'Historien de l'Académie (e); „Mr. Corneille fut reçu en „suite au lieu de Mr. Mainard. Mr. de Balesdens avoit été proposé aussi, & comme il „avoit l'honneur d'être à Mr. le Chancelier, „l'Académie eut ce respect pour son Protec- „teur, de deputer vers lui cinq des Acade- „miens, pour savoir si ces deux propositions „lui étoient également agréables. Mr. le Chan- „celier témoigna qu'il vouloit laisser une en- „tiere liberté à la Compagnie; mais lors qu'il „le commençoit à delibérer sur ce sujet, Mr. „l'Abbé de Cerisy lui presenta une lettre de „Mr. de Balesdens, pleine de beaucoup de ci- „vilité pour elle, & pour Mr. Corneille, qu'il „prioit la Compagnie de vouloir preferer à lui, „protestant qu'il lui deseroit cet honneur, „comme lui étant dû par toutes sortes de „raisons. La lettre fut lue, & louée par l'As- „semblée: & depuis il (f) fut reçu en la pre- „miere place vacante, qui fut celle de Mr. de „Malleville; mais je ne trouve pas en quel „jour; car depuis ce tems-là, les longues & „frequentes indispositions du Secretaire de l'A- „cademie, ont laissé beaucoup de vuide dans „les Registres.

(B) Il a publié divers Ouvrages dont il n'étoit point l'Auteur.] Mr. Pellisson (g) donne la liste de tout ce que Balesdens avoit publié. On va la voir. „Il a traduit le livre intitulé le Mi- „roir du Pecheur Penitent, & a donné au public „les manuscrits suivans, & entre plusieurs autres „qu'il a ramassés. Cartiludum Logica, seu Lo-

gica memorativa, vel Poëtica, R. Patris Thoma Murner, cum notis & conjecturis. Rudimenta cognitionis Dei & sui, Petri Seguerii Præsulis, insulati. Elogia clarorum virorum Joannis Papii, rii Massonis, en deux volumes. Gregorii Turonensis, opera pia cum vitis Patrum sui tem- poris, en deux volumes. Les ailes du transport du Dauphiné, fait à la Couronne de France. Traité de l'Eau de vie, par M. Jean Bronnau, Medecin du Roi. Il a fait aussi imprimer les Fables d'Esop en François, de sa correction, pour l'instruction du Roi, avec des Maximes Politiques & Morales, Mr. de Marolles (h) rapporte que Balesdens lui avoit donné diverses lettres écrites d'un stile figuré, sans parler d'un très-grand nombre d'autres dont il se proposoit de faire plusieurs volumes, tant le nombre en étoit prodigieux.

(C) Il devoit y être selon le Menagiana.] En effet on lit ces paroles dans le Menagiana; Les premiers vers que j'aye faits (c'est Mr. Menage qui parle) sont la Requête des Dictionnaires. Je cherchois des rimes pour l'achever. Mr. du Puy m'envoya Claquequent pour rimer à Balesdense. Mr. Menage avoit la plus heureuse memoire du monde, mais cela n'empêche pas qu'il n'ait pu prendre l'un pour l'autre dans les choses mêmes qui le regardoient personnellement. Je ne croi pas qu'il ait demandé la rime en question pour la fin de sa Requête des Dictionnaires; car cette incomparable Satire fut achevée avant que Balesdens entrât dans l'Académie. Il n'y eutra qu'en 1647. ou 1648. & cette Requête fut achevée environ l'an 1642. Je le prouve par l'histoire de l'Académie. Mr. Pellisson rapporte (i) que Mr. Menage supprima cette Requête après l'avoir faite: elle est demeurée, poursuit-il, plus de dix ans cachée parmi ses papiers, jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde se laissa dérober celui-là par quelqu'un que nous connoissons, qui en donna bien-tôt plusieurs copies. Mr. Pellisson avoit dit dans la même page, qu'un Imprimeur avoit publié naguères en petit cette Requête avec beaucoup de fautes, & que depuis elle avoit été imprimée plus correctement, in quarto. Sans doute par cette impression plus correcte il entend l'édition des Miscellanea de Mr. Menage qui parut l'an 1652. En tout cas l'année 1652. est l'époque du livre de Mr. Pellisson, & par conséquent la Requête (k) des Dictionnaires fut achevée dès l'an 1642. On pourroit dire que lors que Mr. Menage se lassa de tenir cette piece supprimée, & qu'il se résolut de la publier lui-même parmi ses autres poësies, il la voulut allonger, & y faire entrer les nouveaux Membres de l'Académie; & que si on n'y voit pas Balesdens, c'est parce que la rime envoyée par Mr. du Puy ne plut pas, ou fut

(h) De nombre de ceux qui ont écrit de leurs li- vres.

(i) Pag. 72.

(k) Tous ces Dictionnaires voyez plusieurs faits curieux dans l'Année 1- ch. 82.

vroit y être selon le *Menagiana*. Il avoit demeuré au (D) College de Harcour.

BALTHASAR (CHRISTOPHE) a été un homme d'érudition & de merite dans le XVII. siecle. Il s'apliqua principalement à l'étude de l'Histoire Ecclesiastique, & ce fut cette application qui lui donna un fort grand degout pour la religion Romaine, & un grand desir d'embrasser la Religion Protestante. Il avoit une charge * considerable dans le Presidial d'Auxerre, & comme il faisoit

* C'étoit celle d'Avocat du Roi.

se refoudre à la quitter, ou à ne changer pas de religion, il fut quelque tems dans l'embarras à cause de cette alternative: mais enfin la conscience gagna le dessus, & l'obligea de quitter Auxerre, ses biens, sa charge, ses parens, ses amis, & de s'en aller à Charenton où il s'aggregea publiquement à l'Eglise Reformée. Il y a perseveré jusques à sa mort, & a édifié ses freres tant par sa bonne vie, que par ses discours. La depense qu'il faisoit faire à Paris étant trop grande pour l'état où il se trouvoit, & sa conversion le commettant trop dans une ville comme celle-là, il crut qu'il seroit bien de se retirer dans quelque Province, & il fut ravi

† Il s'appeloit Mr. de Faur.

de se voir attirer à Castres, par † un jeune & riche Conseiller de la Chambre mipartie de l'Edit, qui le logea dans sa maison, & qui lui donna une pension raisonnable. Ce Conseiller s'estimoit heureux d'avoir chez soi un savant homme, qui par ses instructions & par sa conversation lui pouvoit apprendre mille belles choses. Mais comme Mr. Balthasar vouloit travailler pour le public, il souhaita d'avoir tout son tems en sa propre disposition, & ainsi il se separa de son Conseiller. Son dessein fut favorisé par le Synode National de Loudun l'an 1659.

‡ Ce fut à la requête de son bon temoignage du Synode du haut Languedoc & de la haute Guyenne. Il jouissoit de sa pension de 300. Livres. Voyez les Actes du Synode National de Loudun dans le Synodicon de Mr. Quick t. 2. p. 572.

car cette Assemblée ‡ lui accorda une pension de 750. livres, payable par toutes les Eglises de France selon la repartition qui en fut faite. Il avoit préparé avant la tenuë de ce Synode un bon nombre de †. Dissertations sur des matieres importantes, contre le Cardinal Baronius. Il en mit quatre ou cinq entre les mains d'un Pasteur de Castres, l'un des Deputez de la Province du haut Languedoc & de la haute Guyenne. Elles furent presentées à Mr. Daillé Modérateur de ce Synode National, & celui de tous les Ministres qui pouvoit le mieux juger de la bonté de ces pieces. Mr. Daillé en fut fort content, & en rendit un temoignage fort avantageux à toute la compagnie. Il les emporta à Paris, où l'on esperoit qu'elles seroient imprimées, car on les jugea dignes de voir le jour. Mais l'éve-

† Il leur donnoit le titre de Diatribes; Son Ouvrage étoit en Latin.

nement a fait voir ou qu'on ne prit point de mesures pour cela, ou qu'on n'en put prendre. L'Auteur qui étoit fort vieux, & travaillé de la pierre vint à mourir; Mr. Daillé mourut aussi, & après cela l'Eglise de Castres a eu beau écrire lettres sur lettres pour retirer ces Dissertations, elle n'a jamais pu seulement favoir ce qu'elles étoient devenues. Mr. Balthasar en laissa d'autres qui n'étoient pas encore achevées, & quantité de Recueils qui consistoient presque tous en des billets separés, où il avoit mis les autoritez & les temoignages dont il devoit se servir contre le Cardinal Baronius. C'est dommage que tout cela soit demeuré dans un coffre, qui est au pouvoir de je ne sais qui. Mr. Balthasar écrivoit bien en Latin; son Panegyrique de Mr. Fouquet est d'un beau style. Je n'ai vu que cela de lui, & je ne fais s'il a publié autre chose. S'il avoit été moins scrupuleux sur le langage, il auroit pu faire plus de chemin dans sa Critique de Baronius. Je croi néanmoins qu'il y a de l'hyperbole dans ce qu'on a dit touchant (A) ses

‡ Tiré d'un Memoire communiqué par Monsieur de La Devette ci-devant Ministre de Castres, & à present de la Haye.

scrupules touchant son nom, & que l'hôte de Balesdens étoit un bonhomme apellé le Landez, depuis Docteur en Théologie, & oncle des deux Mazarins, Curé de Saint Paul l'un après l'autre. Il dit que Balesdens étoit de ce tenuë là d'une humeur gayer, & d'un entretien divertissant.

(A) Touchant ses scrupules de latinité.] Parmi plusieurs pieces que Mr. l'Abbé de Marolles fit imprimer les dernieres années de sa vie, il y en a une qui contient les noms de ceux qui lui avoient donné de leurs livres, on qui l'avoient honoré extraordinairement de leur civilité. C'est là que se trouve ce que l'on va lire. „ Christophe „ Baltazar qui avoit écrit tant de Recueils de sa main pour divers traités historiques manuscrits. Il vouloit faire des animadversions sur „ les Annales de Baronius: mais il s'y prit un „ peu tard, & ne s'étoit pas encore formé le

„ L 1 1 „ stile,

(a) Quod minus in nostris ponaris amice libellis Nominis efficitur conditio. ne tui. Lex pedis officio, fortunata que nominis obstat. Quaque meos alicui est via nulla modis. Vindictis lib. 4. de Poen. Eleg. 12.
(b) Nomen nobilitate, in molle delictum Verfus dicere non rudi volentem. Sed tu syllaba contumax repugnas. Martial. lib. 9. Epigr. 12.
(c) Memores, (D) Il avoit demeuré au College de Harcour.] Mr. de Marolles qui m'apprend cela (c) ajoute

serupules de latinité. Je trouve plus vraisemblable ce que l'on a dit touchant son humeur credule pour (B) les sortilèges.

BALZAC est une petite Terre en Angoumois sur la Charante, celebre pour avoir (A) donné son nom, & pour avoir servi long tems de demeure à l'un des plus éloquens Ecrivains du XVII. siecle, favoir à l'illustre Mr. de BALZAC. Il s'appelloit Jean Louis Guez, & étoit fils de Guillaume Guez (B) Gentilhomme du Languedoc qui avoit beaucoup de merite, & qui s'étant attaché d'abord à Roger de Bellegarde Marechal de France, & Gouverneur du Marquisat de Saluces, conduisit fort sagement plusieurs affaires. Il fut même envoyé

„file, voulant d'ailleurs tourner le sien d'une
„maniere trop fine & trop elegante, de sorte
„qu'il ne pouvoit faire une page entiere de son li-
„vre en un jour, bien qu'il fût âgé de plus de soixante
„xante & trois ans. „ Si Mr. l'Abbé de Marolles
„eût daté le tems qu'il avoit en vuë, nous saurions
„à quel âge Mr. Balthasar obtint pension du
„Synode de Loudun.

(B) Touchant son humeur credula pour les sortilèges.] Le même Abbé de Marolles me fournit tout le commentaire de ce texte. Le passage est un peu long, cependant je ne l'abregerai pas : ce qui ne servira pas pour une chose servira pour une autre. „ Retournons (a) maintenant

(a) Memoires, pag. 276.

„ dans notre cabinet, où dans une compagnie
„ de gens doctes, se trouverent un jour Mr.
„ Balthasar, qui est si versé dans les connoissances
„ de l'Histoire, & Mr. de Sorbieres, dont
„ la douceur & le savoir sont aussi dignes de
„ beaucoup de recommandation : l'un qui de

(b) Les memoires de l'Abbé de Marolles furent achevez d'imprimer le 5. Janvier 1676. Il faut donc que dès l'an 1675. pour le moins Balthasar eût fait son abjuration.

„ Catholique s'étoit fait de (b) la Religion protestante
„ reformée, & l'autre qui de Protestant étoit rentré
„ dans l'Eglise Catholique. Sur quoi le premier ayant été
„ entrepris, parce qu'on ne pouvoit comprendre les motifs de

„ son changement, attendu les excellentes lumieres de son
„ esprit, dit qu'il s'y étoit porté par la persuasion qu'il avoit
„ conceüe, que dans l'autre Communion il y avoit plus de
„ pureté & de simplicité, que dans la nôtre :

„ qu'on y avoit retabli la sainte liberté de l'Evangile, sous le
„ doux joug de la Foy des promesses de nôtre Seigneur ; & qu'on
„ avoit ôté les abus & la superstition, pour y mettre le culte, selon
„ l'usage de la primitive Eglise.

„ On lui disputa bien toutes les parties de sa réponse : mais cela n'ayant
„ de rien servi, on passa à d'autres choses ; & du propos des Miracles, on
„ vint à celui d'une infinité de contes qui se font des Sorciers, & de
„ diverses apparitions, qui à peine sont crus des enfants, par où l'on
„ connut que celui qui avoit

„ temoigné d'être si ennemi de la superstition, l'admettoit en quelque
„ sorte par une credulité assez grande qu'il avoit à ces choses-là ;
„ outre que s'étant expliqué, sur les vaines divinations des Astrologues,
„ il fit bien connoître qu'il n'y adheroit que trop, aussi bien qu'aux
„ predinctions de Nostradamus dans ses Centuries, où il n'y eut
„ jamais de barbarie au monde, qu'on pût mettre en comparaison
„ de la sienne. Cela fut ainsi jugé de toute la compagnie où étoit
„ M. l'Abbé Talman, qui a l'esprit si bien fait, M. Baudelot (c) Abbé de
„ Massai, & M. l'Abbé du Verdus, qui sont si defabuleux des
„ erreurs populaires, avec M. de la Herpinierie de Blois, si raisonnable
„ en tous ses sentimens, M. de Marfay le Bossu, Gouverneur de
„ Gien, qui fait tant de bonnes choses, & qui les débite si no-

(c) Il faisoit dire Bourdelot.

„ blement, & quelques autres, dont un seul essaya de maintenir l'opinion
„ qui avoit été rejetée.

(A) Pour avoir donné son nom.] Je ne fais point sur quoi Mr. Moreni se fonde, quand il dit que ceux de la famille de Guez ont porté le nom de la Terre de Balsac. Premièrement il devoit

„ savoir qu'il faut (A) écrire Balsac, lors qu'il s'agit de ce village, & Balsac, lors qu'il s'agit de l'ancienne Maison de Balsac d'Entragues. Il a
„ fait tout le contraire. Secondement il n'y a eu que Jean Louis Guez, qui ait porté le nom de Balsac ; son pere a toujours gardé son nom de famille (c), & si depuis la mort de Jean Louis Baillet il a

„ quelcun de la parenté s'est fait appeler Balsac, je ne croi pas qu'il soit venu à la connoissance de Mr. Moreni. Au reste ce qui a été dit par quelques personnes (f), que si Mr. de Balsac n'eût point pris le nom de sa terre, son nom de famille étant mis à la tête de ses Oeuvres, n'eût pas eu tant de succès dans le monde, & qu'en disant lettres de Monsieur Guez on n'en eût pas conçu une si belle idée, & qu'on se persuade que ce nom de Balsac étant pris pour celui d'une noble & ancienne Maison assez connue lui donnoit plus d'autorité, cela, dis-je, est en partie vrai-semblable, & en partie tres-faux. Il est vraisemblable qu'un nom aussi simple & aussi peu prevenant que celui de Guez, auroit nui à un Auteur à la tête d'un Ouvrage, mais il est très-faux que Jean Louis Guez ait mis le nom de Balsac à la tête de ses livres, afin d'éviter un semblable inconvenient, & afin de donner occasion de croire qu'ils venoient d'un grand Seigneur ; c'est-là précisément où Sorel en vouloit venir avec ses expressions confuses & entortillées. Encore un coup cela est faux, car Jean Louis Guez avoit pris le nom de Balsac, avant que de songer à l'impression de ses lettres. Je ne saurois comprendre d'où est venu ce Mr. Menage, qui a fait imprimer les poésies & les lettres Latines de cet Auteur, où l'on voit & sur le titre & sur le haut de chaque page le nom de Joannis Ludovici Guezi Balsacii, à dit (g) qu'on y voit ce-
„ lui de Joannis Ludovici Guezi Balsacii. Je di-
„ rois que l'Imprimeur de l'Anti-Baillet a mis Guezi au lieu de Guezi, si je ne voyois la même

(d) Sorel, Conoil. des bons livres pag. 18. edit. de Holl. & Menage, Anti-famille (e), & si depuis la mort de Jean Louis Baillet il a quelcun de la parenté s'est fait appeler Balsac, je ne croi pas qu'il soit venu à la connoissance de Mr. Moreni. Au reste ce qui a été dit par quelques personnes (f), que si Mr. de Balsac n'eût point pris le nom de sa terre, son nom de famille étant mis à la tête de ses Oeuvres, n'eût pas eu tant de succès dans le monde, & qu'en disant lettres de Monsieur Guez on n'en eût pas conçu une si belle idée, & qu'on se persuade que ce nom de Balsac étant pris pour celui d'une noble & ancienne Maison assez connue lui donnoit plus d'autorité, cela, dis-je, est en partie vrai-semblable, & en partie tres-faux. Il est vraisemblable qu'un nom aussi simple & aussi peu prevenant que celui de Guez, auroit nui à un Auteur à la tête d'un Ouvrage, mais il est très-faux que Jean Louis Guez ait mis le nom de Balsac à la tête de ses livres, afin d'éviter un semblable inconvenient, & afin de donner occasion de croire qu'ils venoient d'un grand Seigneur ; c'est-là précisément où Sorel en vouloit venir avec ses expressions confuses & entortillées. Encore un coup cela est faux, car Jean Louis Guez avoit pris le nom de Balsac, avant que de songer à l'impression de ses lettres. Je ne saurois comprendre d'où est venu ce Mr. Menage, qui a fait imprimer les poésies & les lettres Latines de cet Auteur, où l'on voit & sur le titre & sur le haut de chaque page le nom de Joannis Ludovici Guezi Balsacii, à dit (g) qu'on y voit ce-
„ lui de Joannis Ludovici Guezi Balsacii. Je di-
„ rois que l'Imprimeur de l'Anti-Baillet a mis Guezi au lieu de Guezi, si je ne voyois la même

(f) Anti-Baillet (g) Lettr. choisies pag. 367.

(h) faute dans une édition très-correcte de ses poésies.

(B) Guillaume Guez Gentilhomme du Languedoc.] Mr. de Balsac represente quelquefois son extraction d'une maniere à nous en donner une haute idée. Il dit (i) que ceux à qui il a l'honneur d'appartenir ont fondé des Monasteres en divers endroits du Royaume, & qu'Angoulême & Thon-
„ d'avois, l'ont glorieuses des marques que leur pieté y a laissées. Il nous apprend en un autre endroit (k) que le bifayel de son trifayel fut gratifié de trois paroisses en Languedoc par la Comtesse Alix. Theophile donne une toute autre idée de la famille de Mr. de Balsac.

(i) Oeuvres pag. 14. (k) Lettr. choisies pag. 367.

(l) A l'index : cette édition est celle de Amsterdam. 1687.

(m) Lettr. choisies pag. 367.

n'ayant pas encore 26. ans auprès de Philibert Emanuel Duc de Savoye, pour des negociations importantes où il réussit pleinement, & se fit fort estimer de ce Prince. Le Marechal de Bellegarde quelque tems après le fit gouverneur de son fils, qui fut tué à la bataille de Coutras * l'an 1587. Le pere étoit † mort en 1579. Ainsi Guillaume Guez ayant perdu ces deux patrons, s'attacha au Duc d'Epemon, qui souhaitoit de l'avoir auprès de soi, & lui rendit de grands services en diverses occasions fâcheuses, Henri IV. ayant conu l'adresse, la probité & la fermeté que ce Gentilhomme faisoit paroître dans les affaires, pour lesquelles le Duc d'Epemon l'envoyoit en Cour, auroit bien voulu l'attacher à son service; mais il lui trouva plus d'inclination pour la vie de Province que pour la vie de Cour, à laquelle sa vertu ne se seroit pas aisément accommodée. Ce bon Gentilhomme se fixa dans l'Angoumois, & y mourut le 20. de Septembre 1650. âgé de cent ans (C). Il avoit épousé une Demoiselle de la famille de Nesmond, avec laquelle † il vécut 64. ans dans une parfaite concorde. Il en eut entre autres enfans le celebre Mr. de Balzac dont je vais parler. Voyez l'éloge Latin de Guillaume Guez, composé par Mr. de Girac, & imprimé à la fin du Socrate Chretien. J'en ai tiré ce qu'on vient de lire, à quoi j'ajoute; I. Que Guillaume Guez ressembloit β si fort au Pere Narni, que la premiere fois que Mr. de Balzac vit ce fameux Predicateur, il crut que son pere s'étoit déguisé en Capucin. II. Que Dom Pierre de St. Romuald loué γ entre plusieurs autres vertus de Guillaume Guez, la magnificence qu'il fit paroître dans la structure du château de Balzac, & dans celle de sa maison d'Angoulême. β Cette maison étoit embellie & enrichie de raretez si exquisés, particulièrement pour les tableaux & autres enjolivemens, que la Reine Mere Marie de Medici ne voulut loger que là pendant son séjour d'Angoulême. III. Que l'un de ses autres fils s'appelloit Mr. de Roussines, (Mr. de Balzac lui écrit la quarantieme lettre du livre 8.) & qu'il eut une fille dont (D) Mr. de Balzac parle assez souvent.

BALZAC (JEAN LOUIS GUEZ SIEUR DE) nâquit à Angoulême l'an (A) 1595. Il acquit de fort bonne heure une reputation extraordinaire; il y avoit

(C) Agé de cent ans.] Je me suis servi du nombre rond après Mr. de Girac que j'ai cité, mais je dois ici rectifier un peu la chose, par le moyen d'une (a) lettre de Mr. Guez à son fils, signée Guez, & datée du 20. Novembre 1642. Il étoit alors entré dans la 89. année de son âge. Il n'avoit donc pas cent ans le 20. de Septembre 1650. qui fut le jour de sa mort. Cette lettre est une exhortation pressante à faire imprimer quelques manuscrits, sur tout les Apologies contre Phylarque.

(D) Une fille dont Mr. de Balzac parle assez souvent.] Elle fut mariée avec Monsieur de Campagnolle, qui mourut Capitaine aux Gardes au siege de Montauban, & qui étoit frere d'un brave dont Mr. de Thou parle (b) quelquefois. Ce Capitaine aux Gardes laissa un fils qui fut tué (c) au siege de Lens, & une fille qui est la Demoiselle de CAMPAGNOLLE dont il est quelquefois parlé dans les lettres de (d) Mr. de Balzac. Il temoigna beaucoup d'amitié pour cette niece, & donna de fort bons conseils pour l'élever. Voyez ses lettres choisies pag. 157. & les lettres 46. 47. & 48. du 7. livre dans l'édition in fol. J'ai trouvé dans une lettre de Costar un passage qui concerne la Demoiselle de Campagnolle. A Balzac, dit-il, (e) vous verrez une niece qui est belle & spirituelle, qui diserne fort bien la vraie galanterie d'avec la fausse, & à qui il ne manque rien pour vous que de l'aimer un peu davantage. Il paroît un (f) livre depuis peu où il y a quelque chose qui pourroit bien regarder cette Demoiselle.

On y conte que Langlade (g), l'un de ceux que

le Cardinal Mazarin employoit le plus dans les negociations secretes, avoit (h) aimé dans son pais avant que de venir à la Cour, une fille de qualité qu'on appelloit Mademoiselle de Campagnol. „ Il n'avoit pas osé lui proposer de l'épouser; „ mais il avoit exigé d'elle qu'elle ne se mariât „ point, promettant de l'avertir quand sa fortune seroit en état de la pouvoir rendre heureuse. Il fit confidence à Gourville de la partie, rôle qu'il avoit donnée à cette fille, & lui temoigna avec quelque chagrin, qu'il ne se croyoit pas avoir assez de bien pour pretendre à cette alliance, n'ayant en tout que quarante mille écus. Gourville lui dit que cela ne devoit pas l'embarasser, & qu'il pouvoit partir avec toute assurance, pour achever son mariage, lui promettant de lui en donner encore autant. Langlade partit sur cette assurance, & donna beaucoup de joye à Mademoiselle de Campagnol, quand il lui fit connoître qu'il se souvenoit encore d'elle. Ils se marièrent, & Langlade revint à Paris avec sa nouvelle épouse, où ils trouverent que Gourville leur avoit retenu une belle maison, & qu'il l'avoit superbement meublée. Il donna à Langlade ces beaux meubles, avec quantité de vaisselle d'argent & de pierreties pour sa femme, outre les quarante mille écus, & Madame (i) de Parville prit grand soin de faire voir le beau monde à cette Provinciale. Ces nouveaux mariez vécutent encore long-tems fort contents l'un de l'autre.

(A) Nâquit à Angoulême l'an 1595.] Je n'ai trouvé cela dans aucun livre; mais voici

* Le P. Anselme Hist. des Grans Off. p. 194.

† Id. ibid.

‡ Voyez Lettr. chois. de Balzac p. 364. édit. de Holl.

† Elle vécut jusque en 1653.

Voyez la 13. Lettre de Balzac à Conrart lvo. 3.

β Lettre 27. à Chapelain

γ Thref. Coronol. ad ann. 1627.

(b) Ibid. p. 242.

(i) C'étoit une Maîtresse de Gourville.

(a) Elle est à la page 365. des lettres choisies de Balzac, édit. de Hollande.

(b) Voyez les poésies Lat. de Balzac, pag. 112. édit. in 12.

(c) Voyez le vol. des Lettr. à Conrart, lvo. 5. Lettr. 3.

(d) Voyez la 67. Lettre du 6. livre, & la 42. du 9.

(e) Voyez la 29. Lettre des Encreux de Voiture & de Costar pag. 249.

(f) Imprimé à Gaillantheries des Rois de France. A Bruxelles 1694.

(g) Tome 2. p. 239.

avoit un si grand feu d'imagination, tant d'éloquence, & tant de pensées peu communes dans les lettres qu'il écrivoit en ses jeunes ans; que ceux qui les avoient vuës en étoient charmez, & les loüoient par tout: de sorte que comme il étoit * au service du Cardinal de la Valerre, il fut bien-tôt conu à la Cour avec avantage, & jusques là que le Cardinal de Richelieu auquel il écrivit plusieurs fois, lui fit l'honneur de lui répondre d'une manière tout-à-fait obligeante. Cette réponse fut imprimée avec les lettres de Balzac, dont la première édition est de l'an 1624. Il le crut en passe d'une fort grande (B) fortune; ses lettres se debitoient si promptement, qu'il falut en faire plusieurs éditions; on le loüoit à perte de vuë, mais non pas avec le contentement unanime de tous les lecteurs. Il s'éleva des esprits contredifans, soit que l'envie les eût excitez, comme il y a bien de l'apparence, soit que l'on eût decouvert les lieux foibles des Ouvrages

* Sirel.
Tiblin.
D'auc. p.
est de
la 2. edit.

comment je l'ai inferé de deux lettres de Balzac. Il fait mention dans (a) l'une de ces deux lettres d'un remerciement qu'il avoit fait à Mr. Spanheim en 1649. pour la belle Harangue qu'il en avoit reçue, & qui lui avoit rendu une passion que 53. ans lui avoient ôtée. Cette Harangue étoit sans doute l'Oraison funebre du Prince d'Orange Frederic Henri; l'on peut supposer qu'il la reçut l'an 1648. car il n'étoit pas prompt à répondre: il avoit donc 53. ans en 1648. il étoit donc né en 1595. Dans l'autre (b) lettre datée du 15. Octobre 1637. il parle d'un Ecrit qu'il avoit fait à l'âge de 17. ans, & il dit qu'il y avoit 25. ans entiers qu'il l'avoit fait. Il avoit donc 42. ans lors qu'il écrivoit cette lettre, & par conséquent il étoit né en 1595. S. Romuald (c) met sa naissance à l'an 1598. car il en avoit 28. dit-il, l'an 1626. mais il a oublié de prouver cette raison. Je ne dissimule point que j'ai trouvé un passage qui prouve que Balzac est né en 1596. Je le cite dans la remarque B.

(a) C'est la 14. du 1. livre, à Conserret: le remerciement à Mr. Spanheim est la 19. du 5. livre.

(b) C'est la 10. du 2. livre à Chapelain.

(c) Abrege Chron. ad ann. 1598.

Ecrit public par Balzac à l'âge de 17. ans.

(d) Lettr. 10. à Chapelain l. 3.

(e) Voyez ci-dessus pag. 444.

(f) Il est journal d'une infinité de semblables pieces rares, qu'il a eu tousjours grand soin de ramasser & de garder.

Au reste le petit Ecrit qu'il composa à l'âge de 17. ans vaut bien une dignité. Il avoué (d) qu'en le faisant, il fit une faute & une folie, & il s'en excusé le mieux qu'il peut sur sa jeunesse, & sur ce qu'il le composa en Hollande, sans dessein de le rendre public par l'impression. Il trouve fort mauvais qu'Heinsius ait ressuscité cette faute. Je l'ai déjà dit (e), voilà un inconvenient à quoi les Auteurs un peu celebres sont fort sujets: il leur arrive quelque querelle de plume, qui est cause que leur Antagoniste recherche avec soin les plus petites fautes de leur jeunesse, pour leur en faire reproche publiquement. Je ne m'étonne point que quelques-uns aient cru que Balzac en ce tems-là n'eût pas résolu de faire fortune dans la Hollande, sous la profession d'un Huguenot. J'avois cru avant que de lire l'Ecrit en question que c'étoit un jugement temeraire, mais j'ai changé de sentiment depuis que Mr. Minutoli (f) a eu la bonté de m'envoyer une copie de cette piece. Il en a un exemplaire imprimé, de l'édition qu'Heinsius fit faire à Leyde l'an 1638. Le titre est, Discours politique sur l'Etat des Provinces Unies des Pais-bas par I. L. D. B., Gentilhomme François, C'est une piece volante de 4. ou 5. pages; on y voit à la fin par forme de signature Jean Louis de Balzac. L'Ouvrage est très-beau, plein d'esprit & de pensées; mais je suis bien assuré que Baudius qui étoit en charge publique à Leyde, & aux gages de la Hollande, n'auroit pas décidé si fortement pour la justice avec laquelle les Etats degraderent Philippe II.

& qu'il n'auroit pas cherché des louanges si raffinées pour la Hollande, ni des invectives si perçantes contre la domination Espagnole, ni enfin des maximes si étudiées en faveur de la liberté de conscience. On est donc excusable de soupçonner que le Gentilhomme François sondoit peut-être le gué par cette feuille volante, & que si la Republique n'apée d'admiration pour une si belle plume, & si bien intentionnée, avoit offert une belle charge, l'Auteur de 17. ans l'eût preferée à son pais, & à son Catholicisme.

Monsieur de Balzac fit son voyage de Hollande l'an 1612. Il le fit avec Theophile, auquel, si l'on en croit le P. (g) Goulu, il joüit (g) Lettr. de Pbyll. 1. part. pag. 257. alors un mauvais tour, qui fut cause de la mauvaise intelligence qui étoit entre ce Poëte & Balzac. La terrible lettre que Theophile fit imprimer contre ce compagnon de voyage, lui reproche deux ou trois avantures mal plaisantes; Je ne parle point, lui dit-il, du pillage des Auteurs, le gendre du Docteur Baudius vous accuse d'une autre sorte de Larcin . . . Je ne me repens pas d'avoir pris autrefois l'épée pour vous venger du bâton.

(B) Il se crut en passe d'une fort grande fortune. Il y a du plaisir à l'entendre raconter lui-même les raisons de ses grandes esperances. Qu'on lise donc la 2. histoire qu'il debite dans (h) Entretiens, c'est la fin. On y verra entre autres choses la preuve de ce que j'ai dit touchant les éloges que l'on donnoit à ses lettres, avant même qu'elles fussent imprimées. Il nous conte que l'Evêque de Luçon rappellé de son (i) Cela tombe à l'an 1618. exil lui fit une infinité de careffes, le traita d'illustre, d'homme rare, de personne extraordinaire, & que l'ayant un jour prié à dîner, il dit à force gens de qualité qui étoient à table avec lui, voilà un homme (cet homme n'avoit alors que 22. ans) à qui il faudra faire du bien, quand nous le pourrons, & il faudra commencer par une Abbaye de dix mille livres de rente. N'est-il pas vrai qu'on ne sauroit gueres voir de plus beaux commencemens? A Rome on lui eût là-dessus prêtée de l'argent, on eût fait des gagettes sur ces avances de la fortune. Toutes fois les choses en sont demeurées là. Monsieur le Cardinal de Richelieu ne s'est point souvenu de ce qu'avoit dit Monsieur l'Evêque de Luçon. Cela me fait souvenir de cet endroit du (k) Menagiana; „Monsieur de Balzac avoit (k) Pag. „premierement aspiré à être Evêque. Il se re- „trancha en suite à devenir Abbé: mais il ne „réussit ni dans l'un ni dans l'autre dessein. Il a „même écrit dans quelqueun de ses Ouvrages qu'il „ne seroit jamais Abbé, à moins qu'il ne fondât „l'Abbaye.

de Balzac. Ces dissensions après avoir régné quelque tems dans les compagnies, devinrent une guerre publique en 1627. mais une guerre des plus furieuses qui se soient vues en ce genre-là. L'Ouverture s'en fit par un jeune Moine qui composa un petit livre intitulé, *Conformité de l'éloquence de Mr. de Balzac avec celle des plus grans personnages du tems passé & du présent*. Quoi que cette piece ne fût pas publique, elle ne laissoit pas de passer de main en main presque comme si elle eût été imprimée, & personne n'ignoroit qu'un Feuillant nommé *Frere (C) André* en étoit l'Auteur. Mr. de Balzac souhaita qu'elle fût recitée publiquement, & c'est ce qui fut executé dans l'Apologie qu'Ogier (D) publia en 1627. Le General des Feuillans qui se nommoit alors le P. Goulu, prit en main la cause de Frere André, & sous le nom de * Phyllarque écrivit deux volumes de lettres contre Balzac avec un emportement extrême, comme je l'ai rapporté dans son article. Cette querelle donna lieu à quantité de livres, & fut une tempête qui pensa abîmer Mr. de Balzac, tant à cause des artifices de ses ennemis, qu'à cause qu'il avoit donné quelque prise à ses censeurs par des hyperboles extrêmement froides, par des faillies de vanité, & par des propositions un peu scabreuses. Il laissa passer cet orage sans répondre (E) à son adversaire, qui

* C'est à dire Prince des Feuillans, par allusion à sa qualité de General des Feuillans.
+ Biblioth. Franc. de Sorcl ubi supra.
Voyez ci-dessous l'article étant Javréac.

(a) S. Romuald, Continuat. Chron. Ademari ad ann. 1627.

(b) Voyez ses sous pour les intérêts du P. André dans la lettre 17. & 18. du 4. livre à Covant écrites en 1653.

(c) Pag. 268.

(d) Horat. Od. 24. l. 3.

(e) Preface de l'Œuvre de Balzac. & Relation de sa mort.

(C) Un Feuillant nommé Frere André,] C'étoit un Manseau (a) qui se reconcilia depuis avec Mr. de Balzac, & l'alla voir à Engouleme. Monfr. de Balzac le regala magnifiquement, & lia une cordiale amitié avec lui, qui a duré autant que sa (b) vie. Il lui a écrit plusieurs lettres, où il le qualifie le Reverend Pere Dom André de S. Denys. Voyez nommément l'une des Dissertations imprimées avec le Socrate Chretien; le premier Entretien, & parmi les lettres Latines le poëme intitulé *Iter speratum*, precedé d'une lettre où Balzac raconte avec une extrême joye le changement de ce Feuillant, & où il se sert de cette belle exclamation,

O superi tanto-n' placeuit concurrere motu
Æterna posthac mentes in pace futuras?

Une autre lettre (c) Latine qui precede celle-là, nous apprend que Frere André, qui selon l'expression de Voiture avoit été l'Helene de cette guerre, ayant ouï dire que Mr. de Balzac étoit mort l'avoit pleuré & loué. Or puis qu'après avoir su que la nouvelle étoit fautive, il devint le bon ami de ce pretendu defunt, il fit voir qu'il n'étoit pas dans le cas de cette sentence,

(d) Virtutem incolumen odimus,
Sublatam ex oculis querimus invidi.

Il ne faut pas oublier cette circonstance (e), que ce Religieux qui étoit alors Prieur du Couvent de St. Memin proche d'Orleans, n'eut pas plutôt su la maladie dangereuse de Mr. de Balzac, qu'il assembla tous ses Moines afin qu'ils priaissent Dieu avec lui pour le malade. Celui-ci après sa guerison donna à l'Autel de leur Eglise une Casiolette de quatre cens livres, accompagnée d'un revenu annuel, pour y entretenir continuellement les parfums. Si Mr. Moreri avoit parlé des temoignages éclatans que Balzac donna de son bon cœur, en se reconciliant avec Frere André, & avec le P. Garasse, on ne trouveroit pas destitué de jugement cet endroit de son Dictionnaire. Il passa d'abord pour l'homme de France le plus éloquent. Cette reputation lui fit des envieux, & on sait assez la querelle qu'il eut vers l'an 1627. avec le P. Goulu General des Feuillans, & avec d'autres. Tout le monde étoit pourtant per-

suaadé de la franchise & de la generosité de Mr. de Balzac, qui mourut très-chrétiennement comme il avoit vécu. Quel étrange faut en si peu de lignes, de l'an 1627. à l'an 1654! Et puis à quoi bon cette franchise, & cette generosité dont tout le monde étoit pourtant persuadé? s'agissoit-il de cela? il s'agissoit de savoir si Balzac étoit bon Auteur, éloquent & orthodoxe.

(D) L'Apologie qu'Ogier publia.] On a parlé fort diversement sur le veritable Auteur de cet Ouvrage. Les uns ont cru que celui qui s'en disoit le pere l'étoit effectivement, les autres ont cru qu'il n'avoit fait que prêter son nom à un Ouvrage que Balzac avoit fait lui-même. Voici ce que Monfr. Menage en a dit; le Prieur Ogier (f) répondit à ces livres du P. Goulu contre Mr. de Balzac, par un livre qu'il intitula l'Apologie de Monfr. de Balzac, qui est un livre écrit avecque quelque sorte de doctrine & d'élegance, mais Monfr. Ogier n'y a contribué que la doctrine. Tout ce qu'il y a d'élegance est de Mr. de Balzac. Je l'ai ouï dire plusieurs fois à Mr. de Racan, & remarques à Mr. de Comberville, qui avoient vu Mr. de Balzac travailler à cet Ouvrage, & j'ai lu d'ailleurs que Mr. de Balzac parlant de cet Ouvrage disoit qu'il en étoit le pere, & qu'Ogier n'en étoit que le nage se perrain; qu'il avoit fourni la soye, & qu'Ogier n'avoit fourni que le Canevass. Apparemment ce fut à cause qu'on en parloit ainsi dans le monde, que le Sieur de la Mothe-Aigron craignit une semblable destinée; & tâcha de la prevenir en declarant dans sa Preface de sa Reponse à Phyllarque, que l'avis qui lui étoit venu de divers endroits qu'on vouloit donner un maître à son livre, l'obligeoit d'avertir tous ses lecteurs, qu'il n'y avoit point là de Roger qui combattoit sous les armes de Leon; qu'il n'avoit point la complaisance de ceux qui permettent qu'on leur fasse des enfans; qu'il ne pourroit souffrir qu'on lui fit les livres; & que pour ce qui regarde la façon de son Ouvrage, ses amis lui ont été aussi étrangers que ceux qui vivoient aux extremités du monde. Il nous apprend là même que sa preface sur les lettres de Balzac, avoit été attribuée à d'autres qu'à lui très-faussement.

(E) Il laissa passer cet orage sans répondre à son adversaire.] J'avoué qu'il mit la main à la plume dès ce tems-là, pour composer sa Relation à Menandre; mais cet Ouvrage ne fut imprimé

en cette langue avec beaucoup de delicateſſe. S'il eut beaucoup d'ennemis qui écrivirent (H) contre lui, il eut d'autre côté un très-grand nombre d'amis & d'admirateurs, & il y avoit peu de perſonnes de mérite, François ou Etrangers, qui en voyageant par la France ne ſe fiſſent un plaisir de l'aller (I) voir. Il fut un des quarante (K) de l'Academie Françoisé. Le Cardinal Mazarin * racha de

† Legrand DESCAR- TES l'ai- ma & l'estima beaucoup. Voyez ſa vie par Mr. Bail- let, t. 1. pag. 139.

* Voyez la 1. lettre de Balzac a ce Cardinal dans le Vol. de la 2. letr. à Conrart.

† Il pu- dia le roles de son 7. Entretien. Il vient en des impor- tuns en perſonne, quelques fois de plus de cent lieues, & tout exprés, ſi on les veut croire, qui lui donnent le dernier coup de la mort, lui diſant pour leur premier compliment que ſa haute reputation, & la ce- lebrité qu'il a donnée au lieu où il eſt les ont obligés de venir voir cette perſonne ſi conuë, & ce village ſi renommé, qu'il ne doit point trouver mauvais une ſi juſte & ſi bonne curioſité que la leur. Un de ces Curieux lui commença il y a quelques jours ſa Ha- rangue par le reſpect & la veneration qu'il avoit toujours eue pour lui, & pour Meſſieurs ſes li- vres. Il n'eſt rien de plus historique que ceci, & vous pouvez voir par là juſqu'où peut aller le ſtile des compliments. Ce n'étoient pas ſeulement les gens de lettres qui l'alloient voir. Les grans Seigneurs le faiſoient auſſi, & je ſuis fort trompé ſi le Comte de Pignerand ne lui ſit point cet honneur, lors qu'il paſſa en ce pais-là pour ſ'en retourner en Eſ- pagne. Mr. de Balzac eſt bien aïſe de nous apprendre, que ce Comte lui avoit reproché le zèle ar- dent de ſa plume pour defendre l'honneur de la France. Il nous apprend cela dans la lettre (h) où il refute le bruit qui courtoit, qu'il avoit composé un Manifeſte pour le Prince de Condé en 1651.

(h) Elle eſt imprimée à la fin du Socrate Chretien.

(i) Hiſt. de l'Acad. pag. 221.

(k) La Peyre de Mars 1634. Mr. de Boifrobert ſit voir une lettre qu'il écrivoit de ſon chef à Monſr. de Balzac, pour l'avertir que ſ'il temoignoit à la Compagnie par ſes lettres qu'il deſiroit d'y être admis, elle le lui accorderoit volontiers, Mr. de Pellifſon, diſ-je, ayant dit cela, ajoute qu'il ne voit pas dans le Registre ce qui ſuivit, mais qu'in- ſailliblement Mr. de Balzac ſur ſa reponſe ſur reçu à l'Emi- nence. Il peu de tems après dans l'Academie. Mr. de Bal- zac ne trouve pas qu'en cela Monſr. Pellifſon ait été ſidele Hiſtorien; il reconoit que Mr. de Boif- robert l'avoit exhorté pluſieurs fois à faire un compliment par écrit à l'Academie, & qu'il avec une l'avoit même menacé de la part de Mr. le Car- dinal, ſi ce compliment ne venoit pas, mais il ſoutient qu'il n'avoit rien répondu, & qu'au- bout de 5. ou 6. mois on lui aprit qu'il étoit de l'Academie, & qu'on avoit vu ſon nom dans le Soleil (k) du petit bonhomme Mon- ſieur de la Peyre. D'où il conclut que ſi on avoit préſenté à l'Academie une lettre de ſa part, on avoit fait une fauſſe lettre. Voilà ce qu'il écrivit à Monſr. Conrart le 22. Septembre 1653.

(H) Beaucoup d'ennemis qui écrivirent contre lui.] Mr. le Chancelier Seguier n'ayant pas voulu permettre la publication d'un livre com- poſé contre Balzac en 1636. reçut peu après une

(a) lettre de cet Auteur, où l'on trouve ces pa- roles : Tant qu'il ne ſe preſentera au ſteau que de ces gladiateurs de plume ne ſoyez point avare de grâces du Prince, & relâchez un peu de votre ſe- verité. Si la choſe étoit nouvelle il ſe peut que je ne ſerois pas ſâché de la ſuſpenſion du premier li- belle qui me devoit des injures, mais à cette heure qu'il y en a pour le moins une médiocre bibliothe- que je ſuis preſque bien aïſé qu'elle ſe groſſiſſe, & prens plaisir à faire une Monjoie des pierres que l'envie m'a jetées ſans me faire mal. On peut conter entre ceux qui écrivirent contre lui, outre ceux dont j'ai déjà fait mention, I. Daniel Heinius qui repouſſa avec un peu de cha- grin (b) la Critique que Balzac avoit faite de l'Herodes infanticida. Mr. de Saumaiç ennemi de Heinius, & ami de Balzac écrivit ſur cette diſpute, & adjugea la victoire à ſon ami; mais un Miniſtre de Languedoc nommé Croû (c) prit feu contre Balzac en faveur de Heinius: & néanmoins il écrivit peu après fort durement contre Heinius: il eſt vrai que ce fut ſur d'au- tres matières. II. Nicolas Bourbon, de l'A- cademie Françoisé. Voyez ce que l'Hiſtorien de l'Academie a dit là-deſſus (d). III. Coſtar, qui ayant cru que Balzac avoit engagé par jalousie Mr. de Girac à critiquer Voiture, lui adreſſa la Deſenſe de Voiture, & y fourra cent railleries piquantes. Le coup fut ſenti, & la choſe de- genera enſin en guerre ouverte. Coſtar leva tout-à-fait le maſque. Voyez les reproches que lui en fait Monſr. Girard dans la preface des Entretiens de Balzac. On trouve dans le Men- agiana (e) quelques faits qui pourroient avoir ici de l'emploi fort à-propos. Mr. de Balzac après avoir obligé Mr. de Girac à écrire en Latin contre les lettres de Voiture, engagea auſſi Mr. Coſtar à prendre la deſenſe de Voiture, & à écrire contre Mr. de Girac; c'étoit pour ſ'attirer de l'éloge de l'un & de l'autre côté. Je paſſois par le Mans pour revenir à Paris dans le tems que la Deſenſe fut achevée. Mr. Coſtar m'en donna deux exem- plaires, l'un pour être envoyé à Mr. de Pincheſne neveu de Mr. de Voiture, & l'autre à Mr. Con- rart. Il me dit qu'il ſe ſoumettroit volontiers à tous les changemens qu'on y voudroit faire, ſoit qu'on voulût y ajouter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à Mr. de Balzac qui en- voya des corrections; cependant l'Ouvrage s'im- prima. Et parce que ſes corrections arriverent dans le tems que l'impreſſion fut achevée, on lui manda qu'elles étoient venues trop tard; & le livre parut tel qu'il étoit, dont il eut quelque chagrin. Je laiſſe les coups de dent qu'on (f) donne à Bal- zac dans l'Hexameron ruſſique. Je laiſſe de plus ce qui ſe paſſa entre Monſr. du Moulin & lui, car ce ne fut qu'une legere eſcarmouche de controverſe, où chaque partie reçut de l'encens. Il en ſortit d'autres (g) diſputes qui furent plus

(a) C'eſt la 43. du 3. livre de la 2. partie des lettres choiſies.

(b) Voyez ſur cela l'Enver. 35. de Bal- zac, & la 25. letr. du 1. l. à Chapel. & la 20. du 1. 2.

(c) C'eſt lui qui eſt l'Auteur de la Re- ponſe ano- nyme à la lettre & au diſcours de Balzac ſur une Tragedie de Heins intitulée Herodes in- fanticida. Lequel diſcours fut imprimé à Geneve (quoiqu'il ne ſoit ne le porte pai) en 1642.

(d) Pag. 209. édit. 1672. Voyez auſſi la 28. & la 30. letr. du 2. l. à Cha- pelain.

(e) Pag. m. 166. 167.

(f) Voyez la plume que ſait Mr. Men- age dans le Menagia- na p. 323. d'avoir été introduit dans l'Hexameron pour parler contre Mr. de Balzac.

(g) Le Je- ſuite Sil- veſtre à Petra ſan- ta ayant écrit durement contre la Re- ponſe de du Moulin à Balzac; ſur payé en même nomme par du Moulin & par Rivet.

* Voyez la lectr. 11. à Conrart l. 3. Et plusieurs autres du même volume.

† Cela paroît par cent endroits de ses lettres.

‡ Epître limin. des Entret. de Balzac.

§ Morisicet. Relat. de sa mort.

β St. Romuald Abreg. Chron. an. 1654.

γ On n'a commencé à exécuter la chose qu'en 1671. Voyez l'histoire de l'Académie Fr. 2. édit. pag. 555.

δ St. Romuald supra.

ζ Flemolire Finorum. J'aime mieux rapporter le nom de sa patrie en Latin, que de ne pas bien rapporter le nom vulgaire.

(a) Ibid. pag. 221.

(b) Ibid. pag. 106.

(c) Menagiana, pag. 238.

de la rapeller à la Cour. La Reine Christine lui fit * faire des honnêtetez, & voulut avoir de ses lettres. Les plus grans Seigneurs du Royaume lui donnoient dans son desert (c'est ainsi qu'il se plaçoit à nommer le lieu de sa résidence) des † temoignages de leur estime. Ce qu'il y eut de plus excellent en lui, c'est qu'il vécut dans sa retraite, & qu'il y mourut non seulement en honnête homme, mais aussi en bon Chretien. Il se ‡ priva de son vivant de huit mille écus de son bien pour les distribuer en œuvres pies. Il s'étoit fait bâtir † deux chambres (L) aux Capucins d'Angoulême, & y demouroit souvent. C'est là qu'il a composé son Socrate Chretien. Il dit de fort belles choses dans le lit de mort, & il ordonna par son testament qu'on l'enterrât à Angoulême dans l'Hôpital de Notre-Dame des Anges, aux pieds des pauvres qui y étoient déjà inhumés. Il legua douze mille livres à cet Hôpital, & il laissa un fond de cent francs par an, pour être employé de deux ans en deux ans à donner un prix à celui qui au jugement de l'Académie Française, composeroit le mieux un discours sur un sujet de pieté γ. Il mourut le 18. de (M) Fevrier 1654. Le Sieur δ Morisicet Chanoine d'Angoulême fit son Oraison funebre, & un autre Morisicet frere de celui-là, & Avocat au Presidial de cette ville, fit imprimer un discours à la louange du défunt. On fit à Paris une édition de toutes les Oeuvres de Balzac l'an 1665. en deux volumes in folio, avec une preface de l'Abbé Caffagnes, de l'Académie Française.

BANGIUS (THOMAS) Docteur & Professeur en Theologie dans l'Université de Copenhague, naquit ζ l'an 1600. Il acheva ses Humanitez au College d'Ottenfée dans l'île de Funen, & puis il passa à Copenhague vers la fin de l'an 1621. où il continua d'étudier avec beaucoup de progrès. Gaspar Brochmand Professeur en Theologie & Evêque de Selande, lui donna son fils à instruire. Bangius fut Precepteur en même tems de Christian Friis, fils aîné du Chancelier de Danemarck. Après avoir eu cet emploi plus de 5. ans il obtint pension du Roi, & s'en alla à Rostoch, d'où il repassa à Copenhague lors que les troupes de l'Empereur s'approcherent de la mer Baltique. Il acheva son cours de

Theo-

1653. On ne fait pas quel éclaircissement il en reçut, mais on voit par une lettre du 3. Novembre de la même année, que cet éclaircissement l'avoit detrompé. Peu s'en faut qu'on ne soupçonne que Mr. Conrart lui écrivit qu'il avoit vu l'original de son compliment, d'où il faudroit conclure que même les plus grans Esprits ne se souviennent plus quelquefois de leurs lettres du tems passé. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que Mr. de Balzac s'est tenu pour bon & véritable Académicien; car le Registre du 14. d'Avril 1636. fait (a) foi qu'il lut à l'Académie quelque partie de son Prince, & on a prouvé (b) par ses lettres imprimées qu'il envoya à Monsieur du Chatelet quelques Ouvrages de sa façon, le priant de les lire à l'Académie, & de les accompagner de quelques-unes de ses paroles, qui suffiroient (disoit il) pour le tenir quitte envers elle non seulement du remerciement, mais encore de la barangue qu'il lui devoit. Il venoit de dire que l'honneur que l'Académie lui avoit fait de le mettre de son corps sans l'obliger d'aller à Paris, étoient deux grâces singulieres qu'il avoit reçues d'elle en même tems. Je me souviens de deux endroits de ses lettres, où il reconnoit pour ses Confreres Messieurs de l'Académie. Le premier est à la page 16. de ses lettres choisies, & le dernier à la page 95. de ses lettres à Chapelain.

(L) Deux chambres aux Capucins d'Angoulême. Je n'ai la que dans le Menagiana, qu'il ait eu dessein de prendre l'habit de cet Ordre. Mr. de (c) Balzac se mit si fort dans la devotion, qu'il entra dans un Couvent de Capucins où il voulloit prendre l'habit. Il n'y est pourtant pas mort. Peut-être que comme bien d'autres il demanda de mourir dans l'habit de Saint François.

(M) Le 10. de Fevrier 1654. La liste des Académiciens imprimée à la fin de la 2. édition de l'Histoire de l'Académie, fait vivre Mr. de Balzac jusqu'en 1657. vu qu'elle lui donne pour successeur en cette année-là Hardouin de Perseux, Archevêque de Paris. Au contraire la liste des Académiciens morts imprimée à la fin de l'Etat de la France l'an 1680. fait mourir Monsieur de Balzac assez long tems avant l'année 1654. puis qu'elle le place au dessus de Baro & de Baudouin, qui étoient morts avant l'année 1651. Si feu Mr. Pellisson avoit eu part à la seconde édition de l'Histoire de l'Académie, on ne verroit pas dans la liste les deux fautes que j'ai cotées, dont l'une regarde le tems auquel Mr. de Balzac est mort, l'autre regarde la personne qui lui succéda, qui n'est point Mr. de Perseux. D'ailleurs Monfr. de Perseux n'étoit point Archevêque de Paris l'an 1657. Mais Mr. Pellisson n'est entré en rien de tout cela. Mr. Baillet qui a cru sans doute le contraire, est bien excusable d'avoir estimé que fut une telle caution il pourroit (d) placer la mort de Balzac à l'année 1657. Quant au jour de cette mort c'est le 28. de Fevrier selon Moreri, le P. (e) de St. Romuald, Henningus de (f) Witte & plusieurs autres. Mais des gens que j'ai consultez m'ont répondu que c'est le 19. de Fevrier, selon le contrat passé avec l'Académie Française touchant le fond que Balzac lui a laissé, & selon une lettre manuscrite du Sieur Morisicet. Enfin c'est le 18. de Fevrier si l'on s'en rapporte à ces deux choses; l'une est que dans la preface sur les Oeuvres de Balzac on assure que la relation de sa mort fut écrite dès le lendemain; l'autre est que cette relation est datée du 19. Fevrier 1654.

(d) J'ai gem. sur les Poët. t. 4. n. 1487.

(e) Dans la table de son Journal Chronol. imprimé en 1664. car il ne dit rien de Balzac sous le 28. Fevrier.

(f) Diar. Biograph. ad ann. 1654.

Theologie sous le Professeur Brochmand, & puis il fit un voyage à Franeker, où il aprit le Rabinisme & le Chaldaïsme sous Sixtinus Amama, dont il se fit fort estimer. Il étudia ensuite à Wittemberg. Il y reçut en l'année 1630. une lettre du Recteur & du Conseil Academique de Copenhagen, par laquelle on lui offroit la profession de l'Hebreu. Il s'en excusa, alleguant qu'il n'étoit pas assez docteur pour s'acquies digne de cette charge: mais comme il se vit exhorté par le Sieur Brochmand qui étoit alors Recteur, à ne refuser point ce qu'on lui offroit, il l'accepta pourveu qu'il lui fût permis d'employer les revenus de cette charge, à étudier quelques années l'Arabe & le Syriaque sous * Gabriel Sionite. Cette condition ayant été agréée il se rendit à Copenhagen, & prit possession au mois de Septembre 1630. de la profession en Hebreu, & peu après du Doctorat en Philosophie. Il exerça cette profession avec beaucoup d'utilité pour les Etudiants juifs en l'année 1652. qu'il monta à la profession de Theologie vacante par la mort du Sieur Brochmand. Il fut promu au Doctorat de la même Faculté l'an 1653. en presence du Roi & de la Reine. Trois ans après on lui conféra la charge de Bibliothecaire de l'Academie, & il fit la dedicace du Temple de la Trinité par une predication Latine. Etant tombé malade l'onzième d'Octobre 1661. il donna ses principaux soins aux interêts de son ame: il se confessa & communia le 6. jour de sa maladie, & mourut le 27. du même mois. Il avoit épousé en 1638. la fille d'un Senateur: il en eut quatorze enfans, huit fils, & six filles. Ses Ecrits (A) font foi de sa science.

BARANZANUS (REDEMPtus) Religieux Barnabite, a été dans le XVII. siecle l'un des premiers qui ont osé s'écarter de la route d'Aristote en philosophant. La Morhe le Vayer dit qu'il le peut mettre entre les premiers esprits de notre siecle, & que les Ouvrages (B) de sa jeunesse fussent pour cela. Il ajoûte que ce bon Barnabite avoit beaucoup de fois assuré, & toujours sous le bon plaisir de Dieu, qu'il se feroit revoir à lui, s'il parloit le premier de ce monde. Il ne tint pas sa parole, la providence en ayant autrement ordonné, & il le verifia la sentence d'un Poëte Latin. Je parlerai ailleurs de quelques personnes qui ont fait de telles promesses. Baranzanus étoit de Verceil: il enseigna les Mathematiques & la Philosophie dans la ville d'Ancecy en Savoye. Naudé dans un livre qu'il publia l'an 1623. parle de lui comme d'un homme déjà mort.

BARBARUS (FRANÇOIS) Noble Venitien, a été un homme illustre dans le XV. siecle. Il avoit non seulement beaucoup de savoir, mais aussi beaucoup d'adresse à manier les grandes affaires: il n'étoit pas moins homme d'Etat, qu'homme de lettres, & il le temoigna dans tous les emplois publics qui lui furent confiés, & principalement lors qu'il fut Gouverneur de Bresse. On ne peut assez admirer la vigilance, la fermeté, la souplesse, & les autres grandes vertus avec quoi il defendit cette ville contre les forces du Duc de Milan, commandées par le fameux Picinin. Il eut à combattre & les ennemis de dehors, & ceux de

M m dedans,

(A) Ses Ecrits font foi de sa science.] Il fut Auteur avant que d'être Docteur, car il publia dès l'année 1627. l'exposition d'un passage de Jeremie. Ses vindicia locorum Genes. XLVIII. 16. Genes. IV. 1. Psalm. XIX. 1. parurent l'an 1630. Il publia l'année suivante Fontium Israël Trias, Jona, Michea, Ruth, & l'an 1634. son Exercitatio glottologica, de ortu linguarum. Ses Exercitationes octo literaria antiquitatis parurent l'an 1638. Les deux livres Observationum Philologicarum parurent deux ans après. L'Hermes & Pan Hebraicus, quo vivum absoluti Hebraici Lexicographi exemplum proponitur, fut imprimé en 1641. Le Psoiphorus inscriptionis hierosymbolicae quo Stelburgium regium Hasnienfe illustratur, parut l'an 1648. & fut suivi l'année d'après du Tropaeum proteangelicium quo ex scriptis Pontificiorum ostenditur veram esse lectionem, Ipsum concreter tibi caput, & soli Christo convenire. L'exercitatio elenctica de Nephilim, Gigantibus vulgo dictis, opposita Jacobo Boudaeco, fut un fruit de l'an 1652. & l'Olyva sacra pacis repurgata, un fruit de l'an 1654. & le Caelum Orientis & prisi mundi, un fruit de l'an 1657. Je laisse le titre de quelques autres Ou-

vrages qui n'a pas été omis ni dans le Programme funebre, ni par (b) Albert Bardiolin. Quelques uns des livres dont j'ai rapporté le titre sont de simples harangues; l'Olyva sacra pacis repurgata est de ce nombre. Elle n'a pas laissé de faire mettre l'Auteur dans le (c) catalogue des pacificateurs de religion, & d'être inserée toute entiere dans (d) l'Ouvrage de l'un d'eux.

(B) Les Ouvrages de sa jeunesse.] Il entend sans doute le livre de novis opinionibus Physica, imprimé à Lion l'an 1619. Konig fait mention de deux Ouvrages de ce Moine, Edidit, dit-il, Uranoscopiam & campum philosophicum an. 1620. J'ai eu entre mes mains un exemplaire du campus philosophicus imprimé à Lion en 1619. Il ne contenoit qu'un volume, & ne traitoit que de la Logique, & cela d'une manière assez conforme à celle des Peripateticiens; mais l'approbation me fait croire que ce volume n'est que la premiere partie du cours de Philosophie de Baranzanus, & que ce cours a pour titre general Summa Philosophica Aneciensis; ce qui confirme ce que j'ai dit que cet Auteur avoit enseigné dans An-

* Il en étoit alors à Paris.
 † Ce tems le fut des fins aux exercices de religion pour les Etudiants.
 ‡ Tiré de son Programme funebre, composé par Pierre Severinus Recteur de l'Academie de Copenhagen, apud Witte.
 Memor. Theolog. renov. pag. 1387.
 † Discours Chrétien de l'immortalité de l'ame, au 4. de ses Oeuvres in 12. pag. 172.
 β Qui nunc te per iter tenebricosum, ad illic unde nec me redire quemquam. Croll. epigr.
 γ Dans l'article Bouffidius.
 δ Infract. sur les Fresques de la Rose-Croix, pag. 79.
 (b) In libro de scriptis Danorum.
 (c) Voyez Haidigger de concord. Eccl'es. Proi. pag. 208.
 (d) Dans l'Arrenicorum tum tracta de Uranoscopiam & campum philosophicum an. 1620. J'ai eu entre mes mains un exemplaire de Jean Du-ruis.
 (e) Le Catalogue d'Oxford d'Uranoscopiam vera doctrina de caelo 1617.

(a) C'est le verset 24. du ch. 23.

dedans, & il vint à bout des uns & des autres. Les divisions étoient extrêmes dans la ville, les Avogadri, & les Martinenghes étoient les chefs de deux factions opposées; il les engagea par son éloquence à se réunir, & à travailler de concert au bien de la cause commun. La longueur du siege, ou du blocus causa la famine dans la ville; la famine y causa la peste, & néanmoins parmi tous ces embarras il eut l'avantage de rendre inutiles les efforts de l'ennemi pendant trois ans, & de les contraindre de se retirer. Ceci arriva environ l'an 1439 *. Il y a des Auteurs qui croient que nôtre François Barbarus est celui qui a fait un livre de *re uxoria*, quelques lettres, & quelques harangues. C'est le sentiment de Volaterran †, qui ajoute qu'il avoit été disciple de Chrysoloras, & qu'il oublia tout son Grec dans sa vicillesse. Volaterran (C) pourroit bien s'être trompé en quelque chose. François Barbarus mourut l'an 1454 ‡.

BARBARUS (HERMOLAUS) petit-fils du précédent, a été un des plus savans hommes du XV. siecle. Il nâquit à Venise le 21. de Mai † 1454. Il fit de grans progrès dans les études si promptement, qu'il commença à faire des livres (A) la 18. année de son âge. Les emplois publics dont il fut chargé de bonne

* Tiré de Vianoli au 18. livre de l'Histoire de Venise, tom. 1. Voyez aussi ce qu'il dit au 20. livre, p. 768.

† Lib. 21. pag. 773.

‡ Vossius de Histor. Lat. pag. 620.

‡ Gesner. in Biblioth. fol. 245. ex Truhemio.

(C) Volaterran pourroit bien s'être trompé en quelque chose.] Voici d'où me vient un tel soupçon.

(a) Histoire de Venise, tom. 1. l. 20. pag. 768.

(b) Lib. 21. pag. 777.

(c) Ex fratris nepos.

(d) Hic postremo necensui ab Hermolaus ejus necessario accipi, literarum Graecarum quas probe tenebat erat omnino oblitus.

(e) Dum Britic prator esset, eam urbem à maxima Philippiducis obediene magna cum laude liberavit.

* Voyez touchant ce doute la Remarque Z de l'Article de Daniel Barbarus, pag. 463. col. 1.

proposé. J'apprens de Mr. Joli (f) que le livre (f) *Avis de re uxoria* fut publié en François l'an 1667. avec une preface qui contient plusieurs éloges pour l'honneur de l'Auteur. Un de mes amis m'a fait savoir que Monsieur Joli Auteur de cette preface, y a débrouillé beaucoup de choses concernant les hommes de lettres. Gesner & Vossius citent une lettre d'André Brentius, par laquelle on peut apprendre que François Barbarus ayeul d'Hermolaus, & pere de Zacharie avoit composé & traduit beaucoup de livres. *Nimirum in te omnia Francisci Barbari patris virtutum lumina elucescunt: cui certe multum Latina lingua debet, tot tantisque ab eo libris partim compositis, partim conversis, à quo minime degenerat Hermolaus filius, te tanto patre (g) non indignus.* Il est très-certain par le témoignage (h) même d'Hermolaus que son pere s'appeloit Zacharie, de sorte que Philippe de Bergame s'est fort abusé quand il l'a fait (i) fils de François Barbarus, & petit-fils de Zacharie: *Francisci Barbari filius, Zachariae Barbari barum nepos.* Mr. Moreri tant ici qu'en mille autres lieux traduit *nepos* par *neveu*. C'est une très-lourde faute. Ceux qui se piquent de la belle latinité ne se servent de *nepos* que pour désigner un petit-fils: ceux qui ne sont pas si scrupuleux en font un usage plus étendu, se servent à la vérité du mot *nepos* pour dire *neveu*, mais ils ajoutent ordinairement *ex fratre*, ou *ex sorore*, afin d'ôter l'équivoque: s'ils disent *nepos* tout court, ils entendent *petit-fils*. Les autres fautes de Mr. Moreri consistent à dire 1. que le Senat n'approuva point le choix qu'Innocent VIII. fit d'Hermolaus Barbarus pour le Patriarchat d'Aquilée. 2. Qu'Hermolaus Barbarus donna au public l'histoire naturelle de Pline. Le Senat n'auroit pas moins désapprouvé l'élection d'une autre personne; & ce ne fut point à cause d'Hermolaus Barbarus que la République fut sâchée de ce qu'Innocent VIII. avoit fait. Elle se sâcha de ce que le Pape prétendit disposer du Patriarchat sans la consulter, & de ce qu'Hermolaus avoit reconu le prétendu droit du Pape, en acceptant cette dignité contre les loix de sa patrie. Il publia ses corrections sur Pline sans le texte même de Pline.

(A) Il commença à faire des livres la 18. année de son âge.] C'est Gesner (k) qui nous l'apprend; *Ab octavo decimo aetatis sua anno scribere exorsus multa elegantissima opuscula composuit.*

(f) Apud Vossium ib.

(g) Vossius lib. 2. l. 2. pag. 157. dans l'appendix de Mr. Casp. pag. 157. dans l'appendix de Mr. Casp. pag. 157. dans l'appendix de Mr. Casp. pag. 157.

(h) Voyez la 32. lettre de Mr. Casp. pag. 317.

(k) Biblioth. fol. 317.

Vossius

bonne heure, ne l'empêcherent (B) pas de cultiver avec ardeur les belles lettres. Il fut envoyé par les Venitiens à l'Empereur Frideric, & à Maximilien son fils Roi des Romains, & cette deputation bien loin d'arrêter sa plume, lui fournit de quoi soutenir le personnage d'Auteur; car non seulement il publia la harangue (C) qu'il recita devant ces deux Princes à Bruges l'an 1486. mais il fit aussi un Traité de l'accord de l'Astronomie avec la Medecine, il le fit, dis-je, la même année en passant par la ville de Cologne pour s'en aller à Mayence. Ce fut à la priere de Thicodoric Flas, Medecin de Nuys, qu'il le composa *. Comme il favoit fort bien le Grec il entreprit les traductions les plus mal aisées, & il commença par un celebre Paraphrasse d'Aristote, je veux dire par Themistius. Il attaqua ensuite Dioscoride, dont il corrigea le texte le mieux qu'il put, & dont il fit une traduction, à laquelle il ajouta un fort docte Commentaire. On dit qu'il travailla aussi sur deux † Traitez de Plutarque qui sont des plus difficiles; je ne sai si cette version a jamais paru en public. Il avoit dessein de traduire toutes (D) les Oeuvres d'Aristote, & il dit dans l'une de ses Epitres dedicatoires, que l'execution de ce dessein étoit déjà fort avancée. Il avoit une facilité extraordinaire à faire des vers, & l'on pretend qu'il en composa (E) plus de douze mille. Mais de tous ses Ouvrages il n'y en a point qui lui ait donné autant de reputation que ce qu'il a fait sur Pline. Il y corrigea près de 5000. passages ‡, & par occasion il en retablit trois cens dans Pomponius Mela. Il n'a pas (F) manqué

* Gesner, in Biblioth. fol. 317.

† De Isid. & Osiride & Oracula descripta, Gesner. ibid.

‡ In Praefat. ad Alexandrum VI.

Voffius a voulu dire la même chose, mais parce que son Imprimeur oubliâ deux lettres, il a été cause que Mr. Teiffier (a) a dit qu'Hermolaus Barbarus commença d'écrire à l'âge de 22. ans. Voilà sa traduction de ces paroles de Voffius (b), *ab anno aetatis duo vigesimo scribere orsus fuit*: & voilà de quelle consequence sont quelquefois les fautes des Imprimeurs. Il est clair que Voffius avoit mis *duodevigesimo*: deux lettres supprimées de ce mot ont ôté 4. ans de gloire à un Auteur. On voit dans la page 157. de l'Appendix de Mr. Cave la faute de Mr. Teiffier.

(B) Ne l'empêcherent pas de cultiver.] Entendons ceci avec quelque restriction, car il est certain que ces emplois le detournerent considerablement de l'étude. Honores, dit-il, (c) *in republica gessimus & magnos: qua fide, qua in opinione, qua gratia non discrevim. Placet quidem impendisse annos penitus duodecim, sed octo reipub. continuis: totum id tamen tempus literis serere perii.*

(C) La harangue qu'il recita.] Elle fut dédiée à Carondelet, qui étoit alors premier Secrétaire du Roi des Romains. L'Auteur avoué (d) qu'il ne la publie point toute telle qu'il la recita; mais il declare en même tems qu'il la donne toute telle qu'il l'avoit préparée. S'il ne recita point tout ce qu'il avoit préparé, ce fut à cause que les Courtisans lui recommanderent d'être court, & de venir d'abord au fait. Ils n'ignoroient point que l'étude des belles lettres florissoit alors en Italie, & que les Ambassadeurs de ce pais-là se plaisoient à reciter de longues harangues, parées de tous les ornemens de la Rhetorique. Il falut même réduire à une les deux harangues qu'Hermolaus & son collegue avoient préparées; & comme il falut faire l'abregé & la réduction dans l'espace d'une heure & demie, jugez de la présence d'esprit d'Hermolaus qui surmonta heureusement toutes ces difficultez.

(D) De traduire toutes les Oeuvres d'Aristote.] Voici comme il parle dans la Preface (e) de son Pomponius Mela. *Vocant nos majora quaedam studia, urgensque nostrum illud vetus, omnes Aristotelis libros in latinum vertendi expanedique propostum. Quod si ad exitum perduxero (nam bona ejus pars jam pridem peracta est) non dubito futurum, quin de reliquo in literis labore gratia mihi fiat.* Sa traduction de la Rhetorique d'Aristote fut publiée après sa mort. Voyez l'article suivant.

(E) Qu'il en composa plus de douze mille.] Entre autres pieces de poésie, il fit un Ouvrage de 600. vers, dont le titre est le même que celui de l'Ouvrage de son ayeul François Barbarus; je veux dire que ce poëme est intitulé de *re uxoria*, mais il est fort différent de l'Ouvrage en prose qui porte le même titre. François Barbarus prescriit des regles (f) à ceux qui se marient, qu'à ceux qui sont déjà mariez: il entre dans un si grand detail, qu'il fait un chapitre de *coitus ratione*. Hermolaus se borne à cette question, *si un homme sage se doit marier* (g), & il conclut pour la negative.

(F) Il n'a pas manqué de censeurs à l'égard de ce beau travail.] On a pretendu qu'il avoit trop lâché la bride à ses conjectures, & à sa memoire. Pintianus le poussa très-rudemment là-dessus. Ceux qui lui pardonnent les defauts de sa memoire, ne lui pardonnent pas ses coups de temerité, & disent fort librement qu'il se mêla de corriger plusieurs choses qui n'étoient point fautes, mais qui passoient son intelligence. Il est vrai que dans plusieurs éditions de Pline on a eu de grans égards pour les corrections d'Hermolaus, puis qu'on les a fourrées au texte; mais il y a long tems qu'on a dit que ce pretendu Medecin de Pline lui avoit fait plus de playes, qu'il ne lui en avoit gueri. Raportons cela dans les sermes du Pere (h) Hardouin. *Ipse (Hermolaus) in iis qua attigit, saepe nimium ad conjecturam, memoria etiam plus quam bonum minem deceat, tribuit: uti paulo acerbius eam ob rem invecus in eum Pintianus olim exprobravit. Sed concessa facile venia unquam non dicitur, quod minus mirum sit memoriam excidere aliquam*

(e) Apud Gesnerum Biblioth. fol. 317.

(f) Voyez le titre des chapitres de son Ouvrage dans la Bibliothèque de Gesner fol. 246. verso.

(g) Gesner fol. 317.

(h) Praefat. in Plinium ad usum Delminem.

(a) Adlit. aux éloges de Mr. de Thou t. 1. pag. 354.

(b) De Hist. Lar. pag. 622.

(c) Epist. 31. l. 12. inter Politiiani Epistolae.

(d) Obsecro ne mirere si quales in legibus in hoc libello qua tunc dicta non fuerunt. Nec enim addidi nunc ea, sed detraxi tunc, admonitus ab alicis extemplo quam libenter non longus essem, ambitiosa reciderem, optima quae dicerem, patientissimi omnino, sed occupatissimi tamen Principibus parcere.

Amputavi subito consilio multa Sequihoram antequam Principes adirem significatum nobis fuerit non duas orationes scorsim, ut cogitabamus & paraveramus, sed unam duobus junctam habendam & recitandam esse. Herm. Barbarus epist. ad Carondeletum, inter epistolae Politiani 45. l. 12.

qué de cenfeurs à l'égard de ce beau travail, non plus (G) qu'à l'égard de fes autres livres. Il étoit Ambaffadeur de la Republique de Venife auprès du Pape Innocent VIII. lors que le Patriarche d'Aquilée vint à mourir. Auflitôt le Pape lui conféra ce Patriarchat. Hermolaus eut l'imprudence (H) de l'accepter fans attendre le confentement de fes Superieurs, quoi qu'il ne pût pas ignorer que la Republique de Venife avoit fait des loix, pour defendre à tous les Miniftres qu'elle envoyoit à la Cour de Rome d'accepter aucun Benefice. Les excufes d'Hermolaus fondées fur ce que le Pape l'avoit contraint d'embralfer la

Pre-

(a) Hec erant in Plinio codice fragilia, propter que non parum multi divinum opus tanquam fœticitium, imo vero quali pellicena aut lemuribus infamum vitabant. Ea nos Græcis & Latinis auctoribus perlectis omnibus lucubratione viginti mentium revellere ac publicare curavimus. In Epilogo operis pag. 425. edit. Bafilienfis 1534.

(b) Lib. 21. pag. 777.

(c) Cogitavit de buerat Volaterranus, jam antequam ad Episcopatum provecus efferet, parata majori ex parte habuiffet, quæ ad istud opus pertinere viderentur. Vossius de Hist. Lat. pag. 625. Hermolaus dicitur simpliciter, Plinianæ castigationis quas Legatus Romanæ nec dum sacris instituta inchoaveram. Pref. ad Alexandram VI.

rum rerum, quam confare omnium: at non venia dignus aque, cum neglectis veterum exemplarum vestigiis, & præscarum ante se editionum securus, plurima pro arbitrio, erudite magis quam caute ac vere, mutavit, vel plane pessumdedit: cum plurima ex iis que castigavit, non errata illa sunt, sed parum intellecta. Tanquam nihilominus auctoritati Barbari subsecuta ætas, cruditionique tribuit, ut conjecturas illius, cum totidem verbas dõzas in contextum inseruerit, unde eliminanda à nobis variis argumentis fuere. Sensit jam dudum hanc labem operi Pliniano illatam auctori Epigrammatis ætas haud perlegantis, in Commentarios à Stephano Aqueo editos, de quibus agendum mox erit. Sic enim ille:

Dum facere Hermolocus medicinam Barbarus optat
Non paucis lacero vulneribus Plinio,
Perlasum gravius conjecta vulnerat arte:
Nec minus incauta plurima turba manu.
Iu tantum ut Latio jam deploratus abiret,
Ob multa in Stygiis vulnera fessus aquas, &c.

Felicio aliquanto SIGISMUNDUS GELENIUS, qui uno duntaxat archiepiscopum præfudio, collatis inter se exemplaribus, non pauca restituit, quæ Hermolaus luserant. J'ai rapporté ce long passage, afin de mieux convaincre Mr. Varillas de s'être trompé sur une chose qui n'étoit gueres inconnue. Mais je ne laiffé pas d'être très-perfuadé que le travail d'Hermolaus sur l'Histoire naturelle de Pline est digne d'admiration, veu le grand nombre d'Auteurs qu'il lui falut consulter, & le peu de tems dont il eut besoin pour cela. Vingt mois lui furent, dit-il (a): il rompoit la glace aux autres, il trouvoit Pline dans un tres-mauvais état, & semblable à une terre qui a été long tems inculte. Quant à la pensée de Volaterran, que c'étoit une occupation peu convenable au caractère d'Hermolaus Barbarus, opus (b) impar ejus dignitati & vite instituto, elle a été condamnée très-justement, tant parce qu'Hermolaus s'étoit engagé dans ce travail (c) avant que d'être homme d'Eglise, que parce qu'il seroit à souhaiter que plusieurs Prelats fissent de semblables fautes. Utinam sic à multis ejus dignitatis atque instituti peccaretur. Vossius ajoute une autre raison, c'est que Pline ne faisoit pas negligier au Patriarche les fonctions Episcopales, témoin les Sermons que l'on garde en manuscrit à Padoue. J'aimefois mieux dire que puis que les Venitiens ne voulurent point souffrir qu'il acceptât cette dignité, il ne déroboit rien à ses fonctions Patriarchales en faveur de Pline.

(G) Non plus qu'à l'égard de ses autres livres. Sa version de Themistius n'est point fi-

dele, si nous en croyons (d) Vossius, & il a été moigné dans la version de la Rhétorique d'Aristote, qu'il n'entendoit pas assez le Grec, si l'on s'en raporte à François (e) de Escobar. On pretend qu'il étoit si rempli de Pline, qu'il accommoçoit trop souvent à ses paroles celles de Dioscoride, de eleen traduisant ce dernier. Cette traduction a été tantôt critiquee par Marcellus Virgilius. Doctus quidem (f) & eleganter translati, sed (ut nonnullis videtur) nimis ad imitationem Plinii, quem ubique sequitur a Dioscoridis verbis aliquando recedere videtur. Marcellus Virgilius qui post Hermolaum eodem libris translati, plerumque interpretationem ejus carpit.

(H) Hermolaus eut l'imprudence de l'accepter. Personne que je sache n'a mieux reussi que Pierre Bembus à conter ce que c'est pour quoi il sera si commode & agreable à tous ceux qui n'auront pas cet Historien de voir ici ce qu'il en dit. Eo (g) mortuo Innocentius Patriarchatum (sic enim apud Schoonium pellant) Aquileiensem. . . Hermolaus Barbaro legato apud se Veneto attribuit. Quod ubi civitas intellexit, tamesi Hermolaus ad Senatorem scripserat, coactum se à Pontifice vestem senatorium mutavisse: quoniam tamen sacerdotis cooptari cives Veneti, qui legati Romæ essent, lege prohibebantur; graviter tulit, ausum illum contra leges patrias facere. Anxit ejus rei magnopere invidium, quod antea ex Hermolai literis, quas ad Senatorem de Barbis morte dederat, more institutoque majorum comitis senatoris præjudicium Patres fecerant, cuius ipsi civis nomen ad adipsendum sacerdotium Innocentio commendarent. Itaque deceptos in eo se se, ac propè delinjos queiebantur. Erat omnino Hermolaus, propter ejus summum in literarum, atque optimarum artium studium præstantiam, magnum apud exterarum nationum nomen, apud suos quidem certe maximum: non ad doctrinæ singularium opinionem, etiam vitæ perpetuam innocentiam adjunxerat. Similis multum patris opibus, & gratia, qui summo proximum in civitate magistratum gerebat; multum clientelis, necessitudinibus, propinquitatibusque pollebat. Quibus tamen in rebus omnibus satis sibi præfidi non habuit: cum pleris à Patribus una legum charitas, majestisque, quam ullorum civium omnibus aucta nominibus dignitas, atque claritas, fieret. Decensivi enim literas ad eum severe scriptas dederunt; mora omni, excusationisque sublatas, sacerdotium repudiaret: id si non faceret, patrem magistratu remoturos, & bona ejus publicaturos præ se tulerunt. At pater, perfecta civitatis voluntate, omnibus tentatis rebus, cum jam eam flecti, & leniri posse diffideret, egritudine animi est mortuus. Filius non multo post Romæ, editis Plinianis castigationibus, immensis prope laboris opere, prius plebeo morbo perit. Eum vitæ suam Hermolaus habuit, omnium ex sua civitate, qui ante illum nati essent, Latinorum & Græcorum literis plane doctissimus.

(d) Ipse Themistius ab Hermolaus Barbaro nimum Rustrop de eleen tanta convulsus est libertate, ut sepius longe aliud dicat quam senserit Themistius. Vossius de Philosophia pag. 8. (e) Apud Andream Schoonium, Biblioth. Hispan. pag. 333. (f) Gesenius in Biblioth. fol. 317. verso. (g) Bembus, Hist. Venetæ l. 1. fol. m. 18. verso.

Prelature, ne furent point écoutées. Le Conseil des dix lui signifia fort sechement qu'il eût à renoncer au Patriarchat, & que s'il ne le faisoit point, son pere seroit dégradé de toutes ses dignitez, & verroit bien-tôt ses biens confiscuez. On fut inflexible: Zacharie Hermolaus employa tous les moyens imaginables pour obtenir le consentement de la Republique au Patriarchat de son fils, & n'ayant pu rien gagner, il en mourut (I) de chagrin. Son fils le suivit de près: on a voulu dire que lui aussi fut emporté (K) par le chagrin, mais il y a plus d'apparence qu'il mourut de peste. Pierius Valerianus l'a mis en tête de ses Savans malheureux. Il a outré les choses si je ne me trompe, lors qu'il a dit qu'on ne fait pas même si Hermolaus (L) Barbarus fut enterré. Ce grand personnage mourut à Rome l'an 1493. Il temoigne dans ses lettres une grande resignation*, & beaucoup de tranquillité d'esprit par rapport au traitement qu'il avoit reçu de sa patrie. Je ne croi point qu'on puisse dire qu'il a (M) été fait Cardinal. On a débité qu'il eut recours au (N) Demon pour sçavoir le sens d'un

* Voyez la remarque K.

(I) Il en mourut de chagrin.] Nous venons d'entendre Bembus qui l'assûre. La chose est assez vraisemblable, car c'étoit un homme âgé, & qui occupoit un des premiers postes de la Republique. Une si rude épreuve de la decadence de son crédit dans sa vieillesse, & au prejudice d'un fils illustre que l'on aime tendrement, est pour l'ordinaire un coup qui desole. Zacharie Barbarus mourut l'an 1492. fort resigné aux ordres de la providence: il étoit entré dans sa 70. année: il fut fort regretté; sa pompe funebre fut magnifique. Voyez la lettre (A) qu'Hermolaus écrivit à son ami Antonius Calvus. *Accedit quod septuagesimum ingressus annuum, quando in familia nostra vixit nemo; quod sanctus omnibus honoribus; quod publica incolami; quod libervis honesto loco positus; incredibili desiderio & amore civitatis excessit, frequentia suaveris tanta (ut audio) quanta in civitate nunquam.*

(a) Elle est la 32. du 12. livre de celles de Polilien.

(b) Lib. 21. pag. 777.

(c) A la correction de Plin.

(d) De honesta disciplina l. 1. c. 7.

(e) Mors ante diem irrepsit & pestilenti quidem morbo properata, adeo ut quod à Pico Politianoque Florentia laboranti per dispositos equos mittebatur mirre potestatis antidotum, veneni celebritate praevertent. Elog. cap. 36.

(f) Voyez la 31. lettre du 12. livre de celles de Polilien.

qui pour lui dérober la gloire de sa constance & de sa tranquillité, imputèrent au chagrin ce qu'il faisoit imputer à la maladie contagieuse.

(L) Si Hermolaus Barbarus fut enterré.] Je le dis encore un coup, je croi que Pierius Valerianus a outré les choses, quand il a dit (G) De litteratorum infelicit. & dans l'abandon, fut privé de la sepulture: p. m. 9. *Ob susceptum inconsulto Senatu suo Aquilensis sacerdotium exsul factus, & de possessione ejusdem vitam inopem aliquandiu traxit, Alexandri Pontificis summi sportula quodammodo sustentatus: paucis vero post mensibus pestilentia contractus, desertus ab omnibus, infelicitissimo mortis genere oppressus est; quique laudatione, & eloquentia sua innumeros atatis sua homines illustraverat, & suavere, & honore sepulchri ita defraudatus est, ut ubi sepultus, quove hominis cadaver conjectum fuerit, ignoretur.* Paul Jove qui a écrit après Pierius Valerianus, ne se contente pas de dire qu'Hermolaus Barbarus fut enterré, il marque (h) le lieu où est son sepulcre. *Seilicet ut minus severa patria optimi civis ossa non haberet, qua sub colle hortorum ad Flumentanam portam sepulchro condita è Campo Martio ab erudita Romana juventute salutantur.* Mr. de la Rochebozai (i) designe plus clairement le lieu de sa sepulture; il le met à Sainte Marie del Popolo. Le Pere (k) Oldoini l'y met aussi.

(g) De litteratorum infelicit.

(h) Ubi supra.

(i) In Not. Cardinal.

(k) In Athen. Romano.

(M) Qu'il a été fait Cardinal. Pierius Valerianus n'a garde de l'assûrer; il dit des choses trop incompatibles avec celle-là; mais Paul Jove qui l'a si clairement démenti à l'égard de la sepulture d'Hermolaus Barbarus, dit-il que ce Patriarche ait obtenu le chapeau? Nullement; il se contente de dire qu'on (l) lui destinoit cette dignité. L'Auteur du Nomenclator Cardinalium raporte que Tritheme, suivi en cela de Pierius Valerianus & de plusieurs autres, assure qu'Hermolaus Barbarus parvint au Cardinalat. Pour lui il n'affirme rien, il se contente de ces paroles; *Cardinalis designatus, sed ut scribit irrepsit, nondum evulgatus.* Vossius (m) a cité le Cordelier Jean Rioche, qui assure (n) qu'Hermolaus fut fait Cardinal. Le P. Hardouin (o) affirme la même chose.

(l) Tullisti quippe aquo ante mo fuffra la sepulture d'Hermolaus Barbarus, dit-il que ce Patriarche ait obtenu le chapeau? Nullement; il se contente de dire qu'on (l) lui destinoit cette dignité.

(m) De histori. Lat. pag. 621.

(n) De histori. Lat. pag. 621.

(o) Praefat. in Plin.

(N) Qu'il eut recours au Demon pour sçavoir le sens d'un mot Grec.] Ce mot est si essentiel à la Physique Peripateticienne, que pendant qu'on ignore ce qu'il signifie, on ne peut connaître ce qu'Aristote a voulu dire touchant la nature du corps. Je parle du mot ἐλεγγετον

d'un mot Grec dont Aristote s'est servi. Mr. Varillas (O) fait un recit fort agreable & fort étudié touchant Hermolaus Barbarus, mais il s'est trompé en beaucoup de choses, & bien plus souvent que * Moreri.

BARBARUS (DANIEL) petit-neveu du precedent, se fit estimer par sa science. Il publia un Commentaire sur les cinq voix de Porphyre l'an 1542. Deux ans après il publia un Commentaire sur les trois livres de la Rhetorique d'Aristote à Theodeste, qui avoient été traduits en Latin par Hermolaus Barbarus. Il avoit écrit à Gesner qu'il esperoit de publier incessamment plusieurs Ouvrages d'Hermolaus. Nous lui devons l'édition des Dialogues de Speron Sperone.

BARBARUS (DANIEL) de la même famille que le precedent, a été Patriarche d'Aquilée, & illustre par sa science. Il s'étoit fort attaché aux Mathématiques & à la Philosophie, avant qu'il eût une dignité dans l'Eglise; mais depuis sa promotion à l'Episcopat, il s'appliqua tout entier aux études de Theologie.

* Les savans de Moreri s'ont dans la remarque C. de l'article precedent a la fin.

† Tiré de la Bibliothèque de Gesner fol. 192. verso.

(7) Cruiam dudum ad-judicantur Veronen-sibus erudi-ti, inter quos praecipui Po-lycarpus Palermus singulari opere de Plinii patria, & Scaliger in Euleb. Chron. p. 190. Har. II duin. in Plin. t. 1. pag. 2.

que quelques Latins après en avoir cherché d'autres qui ne leur revenoient pas, ont enfin rendu par celui de *perfectissimab*. Pierre Crinitus (a) parle comme si Hermolaus s'étoit lui-même vanté de cette consultation magique, & comme s'il avoit dit que la réponse fut donnée d'un ton si délié, qu'on ne put y rien comprendre. *Et revera perexillis vocula demonum & exigua est, quod olim noster quoque Venetus Hermolaus dicebat, vocem se demonum pretemem & pene subsibilantem audisse, quia ille de Aristotelis forte entelectia interrogatus, sui ipsi & Georgio Placentino respondit.* Je croi être allé à la source de ce fait en citant Pierre Crinitus: la plupart des gens (b) ne citent que la Demonomanie de Bodin, où je n'ai pas encore (c) trouvé cette action d'Hermolaus. Quelques-uns citent Monlojus qui en parle dans son *Traité de entelectia*.

(O) Mr. Varillas... s'est trompé en beaucoup de choses. Il dit (d) I. qu'Hermolaus Barbarus passoit à Venise pour celui de tous les Nobles qui faisoit profession de la plus haute, & de la plus fine galanterie. II. Que personne ne le vit jamais étudier, & qu'on ne voyoit aucun livre dans sa chambre ni dans son cabinet. Je doute de la premiere de ces deux choses, & je tiens pour fautive la seconde. III. Que s'étant chargé du plus grand travail qu'il y eût alors dans la Republique des lettres, (c'étoit la correction de (e) Pline) il se servit de l'autorité des manuscrits, & de celle des Ecrivains Grecs & Romains qui avoient travaillé sur les mêmes matieres, & que dans les endroits où ces deux secours lui manquoient, il mettoit en usage ses propres conjectures avec tant de vraisemblance & de bonheur, qu'il n'y en a eu pas une de rebutée. Voyez la restitution de cela dans la remarque F. IV. Que ce fut par cette ingénieuse voye qu'il découvrit que Pline étoit né à Come, & qu'il en composa une dissertation qui convainquit tous ceux qui la lurent. De tous les Auteurs que j'ai consultés sur la liste des Ouvrages de Barbarus, je n'en ai trouvé aucun qui lui attribue une telle Dissertation. Il est vrai que dans la Preface de Pline il semble preferer la leçon *Catullum congeronem meum*, à celle de *Catullum conterraneum meum*, par où il élude l'argument très-fort que l'on tire de ce passage pour prouver que Pline étoit de Verone. Il est vrai encore qu'indépendamment de la leçon *congeronem*, qu'il ne veut ni admettre ni rejeter absolument, il declare que Pline étoit de Come & non de Verone, mais il ne s'étend point là-dessus; trois figures lui suffisent: ce n'est donc point ce qu'on

nomme une Dissertation en forme. Or quand même Monfr. Varillas avoit raison en ce point, il ne laisseroit pas d'avoir débité un grand mensonge, car il n'y a presque point d'habile Critique désintéressé, qui n'ait toujours adjugé cunctum Pline à ceux de Verone. Les paroles de Paul civem Jove (g) mal entendues ont apparemment trompé Mr. Varillas. V. Le désir admirable, nous dit-on dans les Anecdotes, qu'ent Barbarus de surprendre aux desordres de la Medecine, lui fit tum, entreprendre de faire sur Dioscoride la même chose qu'il avoit exécuté sur Pline. C'est renverser l'ordre du tems. Barbarus depuis la publication de son travail sur l'Histoire naturelle de Pline, vé-

cut si peu qu'il ne forma point de nouveaux dessein; il avoit assez de livres à achever, & je doute point qu'il n'eût travaillé sur Dioscoride avant que de s'appliquer tout entier à Pline. VI. Les amis d'Hermolaus lui conseil- loient de joindre en se reposant, de la gloire qu'il avoit acquise par son Pline & par son Dioscoride; mais il leur proposa lui-même qu'il devoit traduire ce que Themistius nous avoit laissé sur Aristote, & l'Executa comme il l'avoit proposé. Voilà un nouvel anachronisme; la traduction de Themistius est (b) une des premieres que Barbarus ait publiées (1): il la dedica à Sixte

(d) Anecdotes de Florence pag. 187. & suiv.

(e) Mr. Varillas dit que l'Histoire naturelle de Pline contient 26. livres il s'agit d'ave 37.

(g) Novocomensis C. Plinum se-cundum Pliniam ab imperitis invidiose dit-on dans les Anecdotes, qu'ent Barbarus de surprendre aux desordres de la Medecine, lui fit tum, entreprendre de faire sur Dioscoride la même chose qu'il avoit exécuté sur Pline. C'est renverser l'ordre du tems. Barbarus depuis la publication de son travail sur l'Histoire naturelle de Pline, vé-

(b) Theodestus Pe-niparaphra-ses in ali-quot Ario-liolibros ad- modum adolefcentibus, etiam. (c) Gesner. fol. 318.

(1) Ces pa- Journal de Leipsic ann. 1685. pag. 461. ne font pas exactes, mais demorde, & qu'il tâcha seulement de fléchir la Republique. Il est certain d'ailleurs que le nouveau Patriarche conserva toujours son titre, & ne se soumit point à ses Supérieurs temporels. VIII. Je ne sai où Mr. Varillas a lu que l'unique remède pour la guerison d'Hermolaus étoit de lui envoyer du Bezoard pur, & d'Agathe, qu'il y en avoit à Florence dans un vase d'Agathe, dont le Soudan Caiteby avoit fait present à Lan- rent de Medicis. Pierre Crinitus qui le devoit favoir autant que personne, dit que l'antidote (k) appartenoit à Pic de la Mirandole qui en savoit la composition.

asservabat diligentissimè, curat ut Romam quam celerissime ad Hermolaum devehatur. Dicebat autem Picus illud ipsum ex oleo scorpionum linguisque aspidum, & alijs ejusmodi venenis confectum. De honestis disj. l. 1. c. 7.

(k) Pharmacon contra pestem quod ille sibi si quando incidisset

Il étoit si prevenu pour Aristote, qu'il lui auroit volontiers prêté serment de fidélité, s'il n'avoit pas été Chretien *. Il étoit Ambassadeur de Venise en Angleterre, lors que le Pape Paul IV. le nomma † Coadjuteur du Patriarche Gri-

* Tiré de Mr. de Thou, liv. 46. p. m. 542.

† Palaeot. civ. Hist. Concl. Triod. l. 16. c. 4. n. 22.

mani. Il fut un des Peres du Concile de Trente, & il s'y comporta avec beaucoup d'attachement pour le Pape. Il opina ‡ fortement contre ceux qui demandoient la Communion sous les deux especes. Il mourut en 1569. à l'âge de 41. † an. Il avoit publié divers (Z) Ouvrages, & s'il eut vécu plus longtemps il en eut sans doute β publié bien d'autres.

‡ Id. lib. 18. c. 4. n. 4. ad ann. 1562.

§ Vossius de scient. Mathem. p. 355. De Thom. p. supra.

β De Thom. lib. 1.

BARBE, femme de l'Empereur Sigismond, étoit fille de Herman Comte de Cilia dans la Hongrie. Sigismond avoit été pris par les Hongrois, & mis sous la garde de deux jeunes Gentilshommes dont il avoit fait mourir le pere.

γ Aeneas Silvius in addition. ad Anton. Panormita de dictis & factis Alphonse l. 3. n. 42. p. m. 69.

Pendant qu'ils le gardoient il persuada à leur mere de le laisser échaper. Ce ne fut point sans lui avoir fait bien des excuses de la mort de son mari, & bien des promesses. Il lui promit entre autres choses d'épouser la fille du Comte de Cilia, proche parent de cette veuve, & il executa cette promesse γ. Il eut une femme des plus extraordinaires que l'on vit jamais. Elle n'avoit nulle honte de sa vie débordée : ce n'est pas en cela que consiste sa grande singularité, il n'y a eu que trop de Princesses qui se sont mises au dessus du qu'en dira-t-on, à l'égard de leurs impudicitiez. Ce qu'il y eut d'extraordinaire dans celle-là ce fut l'Atheïsme, (A) chose qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes. Elle ne croyoit ni Paradis (B) ni Enfer, & se moquoit des Religieuses qui re-

noncent

(a) Vossius ibid. p. 425.

(b) De scriptorib. XVI.

(c) Adlit. à Mr. de Thou t. 1. pag. 354.

(d) Theat. p. 1465.

(e) C'est selon Mr. de Thou & Vossius.

(f) Ubi supra.

ECLAIR- CISE- MENT DU doute pro- posé ci- dessus pag. 453. col. 1.

* Dans une lettre de Mr. de Larroque.

(Z) il avoit publié divers Ouvrages.] Un Commentaire sur Vitruve qui fut imprimé à Venise l'an 1567. La pratica della perspective, imprimée au même lieu l'an 1559. & l'an (a) 1568. Catena Græcorum patrum in quinquaginta Psalmis latinè versâ. Aubert (b) le Mire, Mr. Moreti, Monfr. Teiffier (c), König, Paul (d) Frcherus, &c. lui donnent le Commentaire sur les 5. voix de Porphyre, & le Commentaire sur la Rhetorique d'Aristote dont j'ai parlé dans l'article precedent: mais comme le premier de ces Commentaires fut imprimé l'an 1542, & le second l'an 1544. il est visible qu'ils ne sont point la production de nôtre Daniel Barbarus né l'an (e) 1528. Frcherus (f) a fait vne beuvée tout-à-fait étrange. Il a dit que nôtre Daniel Barbarus mort l'an 1569. âgé de 40. ans, avoit été honoré du Patriarchat d'Aquilée par le Pape Innocent VIII. auprès duquel il étoit Ambassadeur de Venise.

J'allois t'y faire voir l'Atheïsme établi, Et non moins que l'honneur le Ciel mis en oubli: Si j'allois t'y montrer plus d'une Capante, Pour souveraine loi mettant la destinée, Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux, Et nous parlant de Dieu du ton de Des-Barreaux?

Mais tout cela peut être vrai, encore qu'il n'y ait pas plus de 4. ou 5. femmes en France qui aient donné dans ces maximes impies. Je ne voudrois pas nier que ce prodige ne soit devenu un peu moins extraordinaire, depuis que le sexe ne se pique pas d'ignorance autant qu'il faisoit. Il faut un certain degré de fausseté Métaphysique, pour tomber dans le malheureux abîme de l'irreligion. Quoi qu'il en soit je suis très-persuadé avec l'Auteur des pensées sur les Comètes, que ce n'est point par cet endroit-là que les femmes méritent censure. Ce n'est point leur vice que l'Atheïsme, elles se sont une vertu de n'entrer point dans les grans raisonnemens: ainsi elles en demeurent à leur Catechisme, bien plus portées à la superstition qu'à l'impieeté; grandes courteses d'indulgences & de sermons, & si fort occupées de mille passions qui leur sont tombées comme en partage, qu'elles n'ont ni le tems ni la capacité nécessaire pour revoyer en doute les articles de leur foi (g). A coup sûr elles trouveront (g) Pen- pluriôt le secret d'accorder ensemble les passions & la Religion, salut-il donner jusques dans le Molinisme, que l'expedient de ne rien n. 142. p. 421. croire.

(B) Elle ne croyoit ni Paradis ni Enfer.] Voici le portrait que Bonfinius (h) nous a laissé de cette femme; Barbaram Imperatricem ea tempe- state Græci diem obiisse ferunt, indomitæ libidinibus mulierem, quæ inter adulteros publicè vitam duxit, prostitutoque pudore viros sapiens petiit quam peteretur. Quam ab omni religione destituta foret, superos ac inferos esse negabat: religiofas ancillas, jejuniis aut orationi rebusque divinis intentas gravius increpabat, nullis asseverans molestis ac inedia corpus esse macerandum: immo laute pasendum, in deliciis & voluptatibus alendum, & post mortem, cum nihil superfit, nullam deorum animorumque curam esse subeundam.

(h) Rerum Ungaricar. lib. 7. pag. m. 344. 345.

(A) L'Atheïsme. . . qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes.] Je n'ignore pas ce qu'on vient de publier dans une satire du Sexe, le chef d'oeuvre, ce me semble, de Mr. Despreaux. On veut dans cette nouvelle piece que l'impieeté même soit un des dereglemens des femmes;

Dans le sexe j'ai peint la pieté caustique. Et que seroit-ce donc, si Censeur plus tragique

noncent aux plaisirs de la vie, & qui mortifient leur corps. Sigismond se trouva mal marié encore par d'autres endroits, car sa femme Barbe s'engagea dans des complots avec quelques grans Seigneurs de Boheme pour le chasser du Royaume, & pour se procurer un autre mari. Il decouvrit cette trame, & condamna l'Imperatrice à une prison perpetuelle. Quand il fut mort on la mit en liberté*, & comme elle songeoit encore à se marier, quelcun lui representa l'exemple de la tourterelle qui demeure seule toute sa vie, lorsqu'elle perd son premier mari. Si vous avez, repondit-elle, à me proposer (C) l'exemple des bêtes, proposez moi

* Ex Ma. thia. Theatr. Histor. in Sigismundo, pag. m. 998.

(C) Si vous avez à me proposer l'exemple des bêtes. } C'est un des plus beaux lieux communs de la Morale, que de faire voir à l'homme ses desordres, en comparant sa conduite dereglee avec la regularité des bêtes. Les hommes se déchirent les uns les autres, l'homme (a) est un loup à l'homme; mais les bêtes de même espece ne se

(a) Homo homini lupus.

(b) Epos. 7.

batent point entre elles. C'est par là qu'Horace a tâché de couvrir de honte les Romains qui s'engageoient aux guerres civiles; les loups & les lions, dit-il (b) ne font point cela. Il suppose que son objet on est si puiffant, que ceux à qui elle est proposée se trouvent reduits à un silence honteux.

Neque hic lupis mos, nec fuit leonibus
Unquam, nisi in dispar, feris.
Furor me cecus, an rapit vis acrior?
An culpa? responsum date.
Tacent, & ora pallor albus inscicit
Mentesque percussa stupent.

Juvenal a employé la même morale dans sa 15. Satire.

Sed jam serpentum major concordia: parvit
Cognatis maculis similis sera: quando leoni
Fortior eripuit vitam leo? quo nemore unquam
Expiravit aper majoris dentibus apri?
Indica tigris agit rabida cum tigride pacem
Perpetuam, javis inter se comenit uris:
Ast homini, &c.

(c) Voyez la S. Satire. Mr. Despreaux a parfaitement bien traduit (c) le Latin de ces deux Poëtes, & y a joint de nouveaux exemples.

Voit-on les loups brigans, comme nous inhumains,
Pour detrouffer les loups, courir les grands chemins.

Un aigle sur un champ pretendant droit d'aubeine
Ne fait point appeler un aigle à la butaine:
Jamais contre un renard ibicanant un poulet
Un renard de son sac n'alla charger Rolet.
Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuiffance
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience:
Et jamais Juge entre eux ordonnant le congrès,
De ce burlesque mot n'a fait ses arriérés.

Quelque beau que puisse être ce lieu commun, & quelque capable de fraper, il a néanmoins son foible: car premierement on peut l'é luder par un trait de plaisanterie, & en second lieu on le peut combattre serieusement par la maxime, Nil (d) agit exemplum litem quod lite resolvit,

(d) Horat. Sat. 3. l. 2. c'est-à-dire qu'on peut le retorquer, & qu'en tournant la medaille on gagnera le vent sur le Moraliste. Je ne pretens point approuver ceux qui oppoient des raillerics aux raisons, je dis

seulement que c'est un desavantage deplorable à une raison, lors que ceux qui aiment à plaisanter la peuvent tourner en ridicule. Par exemple si quelcun avoit entrepris d'obliger Mr. de Baurru à croire qu'il vaut mieux choisir une vieille Maîtreffe qu'une jeune, & qu'il lui eût cité l'endroit de Plin où il est dit que

les beliers cherchent plutôt les vieilles brebis que les jeunes, ce quelqu'un n'auroit-il pas été demon- (f) Voyez Strabon, p. 323. air moquer, c'est que les beliers sont des (e) de la 1. beliers (f)? Une Dame Romaine se servit d'un ne pensée semblable, auprès d'un homme qui ne pouvoit comprendre par quelle raison les femelles parmi les bêtes ne desirent les mâles que

lors qu'elles veulent devenir meres, c'est lui Populix repondit (g) la Dame, parce que ce sont des bêtes. N'étoit-ce pas rompre bras & jambes à l'admirateur? Voilà pour le premier inconvenient, L'autre n'est pas moindre, car enfin un homme que vous voulez envoyer à l'école des animaux pour y apprendre son devoir, vous dira qu'il ne demande pas mieux. J'y apprendrai vous dira-t-il, à soumettre le droit à la force.

un dogne plus fort qu'un autre ne fait point scrupule de lui ôter sa portion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire que de voir des chiens qui s'entrebatent? Les poulets ne s'entrebatent-ils point à la vie de leur commune mere? Les coqs ne s'acharment-ils pas furieusement l'un contre l'autre qu'il n'y a quelque fois que la mort de l'un qui fasse cesser le combat. Les pigeons le symbole de la debonnaireté n'en viennent-ils pas fort souvent aux coups? Quoi de plus furieux que le combat des taureaux? n'est-ce pas la force (h) qui décide de leurs droits en matiere d'amour?

(g) Ignorantis Perierunt moribus illi Quos Venerem in certam sapientes MORE FERARUM VITIBUS EDITORIBUS CADOBAT UT IN GREGE TAURUS: VICTORIS, tum quos amittit inultus amoris, Sat. 3. l. 1.

Illi (i) alternantes multa vi praelia miscunt
Vulneribus crebris: lavit ater corpora sanguis,
Verbaque in obnixos urgentur cornua vasto
Cum gemitu: reboant silvaque & magnus Olympus:
Nec mos bellantes una stabulare, sed alter
Victus abit, longeqe ignotis exultat oris
Multa gemens, ignominiam plagasque superbi
Victoris, tum quos amittit inultus amoris,
Et stabula aspectans regnis excessit avitis.

(i) Virgil. N'apprendrai-je pas à l'école où vous m'envoyez la barbarie la plus denaturée? n'y a-t-il pas des bêtes qui devorent leurs petits? N'y apprendrai-je pas l'inceste (k)? n'y apprendrai-je pas à m'accommoder de damnare negatur

Hanc Venerem pietas, coëuntque animalia nullo Cætera delicto, nec habetur turpe juvenec: Ferræ patrem tergo: sit equo sua filia conjux Quasque creavit init peccudes caper, ipsaque ejus Semine concepta est ex illo concipit ales. Felices quibus ista licent: humana malignas Cura dedit leges, & quod natura remittit Invidia juræ negant, Myrrha apud Ovidium Metam. l. 10.

Poëte jouïffoit alors de la Papauté. Il mit à la tête de cet Ouvrage la vie de l'Auteur & quelques éloges, & comme il y a dans ces vers plusieurs mots qui ne sont plus en usage, il y joignit un glossaire qui les explique, & qui en éclaircit, ou prouve le sens par l'autorité des Poëtes contemporains*.

* Tiré du Journal de Lestib., à la Section 7. des suppléments pag. 349.

† La vie de Jean Barclai au devant de l'Argenis l'an 1571.

‡ Voyez la remarque A de l'article suivant.

‡ Elle s'appellait Anne de Malleville.

β Tiré de Mr. Menage, Remarques sur la vie de Pierre Arault, pag. 228. & suivans.

(A) Remarques sur la vie d'Arault, pag. 228.

(b) Il est imprimé au devant de l'Argenis.

(c) Il s'appelle François et a fait la vie de Jean Barclai. & l'a mis à la tête de sa version de l'Argenis.

(d) In Lotharingia confidisse, ibique sinituit generis, moribusque suis non indignam contraxit.

BARCLAI (GUILLAUME) s'avant Jurisconsulte au XVI. siecle, étoit d'Aberdeen en Ecosse, & d'une très-bonne (A) Maison. Quoi qu'il eût été en faveur auprès de la Reine Marie Stuart, il ne put faire aucune fortune à la Cour du Roi d'Ecosse, fils de cette Princesse. Cela le fit résoudre à se retirer en France l'an 1573. & quoi qu'il eût près de 30. ans il ne laissa pas d'aller étudier en Droit à Bourges. Quelque tems après il s'y fit (B) recevoir Docteur, & comme il avoit beaucoup d'esprit & qu'il s'appliquoit extrêmement à l'étude, il se rendit bien-tôt capable de regenter dans le Droit. Le Jésuite Edmond Hay son oncle lui procura une profession de cette science dans l'Université de Pontamousson, par le crédit qu'il avoit auprès du Duc de Lorraine qui avoit fondé depuis peu cette Academie. Ce Duc ne se contenta pas de conférer à Barclai la premiere Chaire, il le fit outre cela Conseiller dans ses Conseils, & Maitre des Requêtes de son Hôtel. Barclai épousa en 1582. une Dame Demoiselle Lorraine, dont il eut un fils qui devint un homme illustre, & qui fut la cause innocente que son pere le brouilla avec les Jésuites. Ce jeune homme avoit tant d'esprit, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour le faire entrer dans leur Ordre. Son pere s'en fâcha, ils se fâcherent à leur tour, & lui rendirent tant de mauvais offices auprès du Duc qu'ils l'obligèrent à sortir de la Lorraine. Il s'en alla à Londres trouver le Roi Jaques, qui lui offrit une place dans son Conseil avec de fort bons appointemens, mais il refusa ces offres à cause de la condition qu'on y avoit apposée, c'est qu'il embrasseroit la religion Anglicane. Il repassa en France au commencement de l'année 1604. & accepta la profession en Droit qui lui fut offerte par l'Université d'Angers. Il y regenta (C) avec grand éclat jusques à sa mort, qui arriva vers la fin de (D) l'année 1605. Il fut enterré aux Cordeliers β.

(A) D'une très-bonne Maison.] Savoit de celle de Barclai, qui est alliée à toutes les grandes Maisons d'Ecosse, comme il paroît par une patente du Roi Jaques imprimée au devant de l'Argenis. Je me fers du mot de Patente, parce que ce n'est pas une simple lettre écrite au Duc de Lorraine, comme Mr. Menage (a) l'a sûre, mais une lettre scellée du grand sceau du Royaume, & adressée à tout le monde par ces paroles de formulaire, *A tous ceux qui ces presentes verront, Salut.* Mr. Menage est fort excusable dans sa méprise, mais celui qui a fait mettre à l'attestation du Roi Jaques cette suscription, *Epistola Jacobi Scotia Regis, Carolo Lotharingia Duci*, est un trompeur ou un ignorant qu'on ne sauroit excuser. Il a du lire cet Ecrit, puis qu'il l'a fait imprimer (b) à la tête d'un Ouvrage; or il n'a pu y trouver de ligne qui ne lui montrât que ce n'étoit point une lettre écrite au Duc de Lorraine. Le Traducteur (c) Italien de l'Argenis nous conte que les parens de la Demoiselle de Malleville ne voulurent point consentir à son mariage avec Guillaume Barclai, avant que de voir des preuves de la noblesse dont il se vantoit. Il ajoute que cela ne fut fâcheux à Barclai qu'à cause de l'impatience amoureuse que lui transportoit, car il lui faisoit attendre l'arrivée d'un certificat avant que de goûter les plaisirs de la jouissance. Les parens de la Belle, pourfuit-il, n'eurent pas plutôt aperçu cette attestation royale, qu'ils furent les premiers à hater la conclusion. On ne peut qu'être étonné quand on lit ces choses dans la même page où est le certificat du Roi d'Ecosse; car ce Prince declare expressément que (d) Barclai avoit déjà une femme, & cela est d'eux certain par la date de l'attestation. Cette

date (le 19. de Mars 1582.) est postérieure de plus d'un mois à la naissance de Jean Barclai fils de Guillaume, & de la Demoiselle de Malleville. Voilà comment l'amoureux Guillaume Barclai se voyoit réduit au retardement de sa joie, par l'attente d'un certificat. L'Auteur de la vie Latine de Jean Barclai étoit dans la même erreur: l'attestation selon lui (f) fut demandée, afin qu'on se pût produire sous le titre d'un homme de qualité aux yeux de l'épouse future.

(B) Il s'y fit recevoir Docteur.] Cujas presida à cet Acte (g). On a débité un grand mensonge quand on a dit que le mariage de Barclai n'interrompit point ses études, & que les ayant continuées depuis ses noces, il devint d'Ecuyer Docteur, & de Docteur, Professeur en Droit. (h) Lequali (nozze) non rompendo il bel filo de gli studi di lui, successe che di scolare ch' egli era, (i) Menapassato al grado del Doctorato, riceve una lettura principale di Leggi.

(C) Il y regenta avec grand éclat.] Lors (k) Ab Antibus optimis conditionibus evocatur.

(D) Vers la fin de l'année 1605.] Mr. Moreri trompé par Nicus Erythreus & par d'autres, a mis l'année 1609. au lieu de l'année 1605. Il croyoit avec raison que notre Barclai alla regenter le Droit à Angers en 1604. & il trouva dans Nicus Erythreus que ce Professeur vécut cinq ans (l) depuis la prise de possession. Il étoit aisé de conclure qu'il ne mourut qu'environ l'an 1609. Mais l'Auteur Italien se trompa, est mortus. Nic.

Erythr. Pinacoth. 3. pag. 76. Paul Freher theatr. pag. 1517. fuit duror cinq ans la professor 101. Imperiali & Thomassin.

(d) Moreri la met au 28.

(f) Cum Anna de Malavilla contracturus nuptias Il ex Scotia regias literas accersivit, quibus ingenuae nobilitatis titulos futuræ sponsæ approbaret.

(g) Menage ubi supra, pag. 228.

(h) Franco-Pona in vita Jo. Barclai au devant de la traduction Italienne de l'Argenis.

(i) Menapassato al grado del Doctorato, riceve una lettura ge. ibid. pag. 231.

(k) Ab Antibus optimis conditionibus evocatur. ut in ipsorum gymnasium primarium Juris civilis cathedralis obtingeret. ubi cum Jam quinquaginta annorum

Il publia (E) quelques livres, & un [entre autres où il refuta des Auteurs qui] Quas
quoi que de différentes religions, ne laissoient (F) pas de s'accorder en faveur (litteras)
de la religion sur les maximes republicaines. Il avoit (G) de l'averfion pour les Guillel-
Calvinistes, & apparemment l'état où il voyoit sa patrie qu'il avoit quittée * pour cum idem
la Catholicité, entretenit cet esprit d'aigrreur. ret una
cum avita
religionis
fordece-
re, Prin-
cipem ve-
ro suam

BARCLAI (JEAN) fils du precedent, nâquit à Pontamouffon le 28. de Jan-
vier (A) 1583. Les Jésuites de cette ville sous lesquels il étudia furent telle-
ment

pe, puis qu'outre l'autorité de Mr. Menage je
puis alleguer cette raison ; Guillaume Barclai
étoit mort avant que les différens de Paul V. &
des Venitiens fussent assoupis. *Accedebant ho-
minem & pietate & jam senecta liberiores illa tur-
ba quas multi ominabantur, cum Pontifex in An-
glum Venetosque distractus, illum quidem jam à sa-
cro nostris alienum acerbare, hos autem alienare
videbatur. Sed tam prius conatum intercepti felix
& in Christo obitus.* C'est ainsi qu'on parle dans
la (c) preface du livre *De potestate Papa*. Les diffé-
rens du Pape & de la Republique de Venise
furent terminéz l'an 1607. Le Sieur Witte
trompé peut-être par le seul Moreri, a mis (b) la
mort de Barclai à l'an 1609.

(E) Il publia quelques livres.] Entre autres
præmetia sur la vie d'Agricola, & un Commen-
taire sur le titre des *Pandectes de rebus cre-
ditis & de jurejurando*. Il le publia à Paris l'an
1605. Mais les deux Ouvrages qui ont le plus
fait parler de lui sont le *Traité de la puissance*
du Pape, & le *Traité de la puissance des Rois*.
Le premier a pour titre *De potestate Papa, an
& quatenus in reges & principes seculares jus &
imperium habeat*: le second est intitulé *De regno
& regali potestate adversus Buchananum, Bruinum,
Boucherium & reliquos Monarchomachos*. Il pu-
blia ce dernier Ouvrage à Paris en l'année 1600.
& le dedica à Henri IV. L'autre n'est sorti de
dessous la presse qu'après la mort de l'Auteur,
qui n'avoit pas même osé (c) temoigner qu'il
y travaillât. Il entreprit ces deux Ouvrages
lors qu'il vit les desordres de la Ligue, les sujets
en armes contre leur Roi, & les possesseurs le-
gitimes de la Couronne declarez dechus de leur
trône par des Bulles Papales. La Lorraine où
il étoit avantageusement établi fut entraînée par
ce torrent ; elle approuva la revolte des sujets,
& les attentats de la Cour de Rome sur le tempo-
rel des Princes. Il ne laissa pas de demeurer
ferme dans ses principes ; aussi les avoit-il appris
en bonne école, car il ne faut point douter que
les seditions des Ecoffois n'eussent été à cet égard
son principal catechisme. Rien n'est plus prop-
re à faire haïr les maximes republicaines, que
de voir qu'elles ont produit des troubles qui ont
aboli la religion que l'on croit la veritable, &
renversé du trône une Reine de laquelle on étoit
aimé. Quoi qu'il en soit le Professeur de Pon-
tamouffon temoigna une fermeté peu ordinaire :
la plupart des gens changent de principes à la
mesure qu'ils changent de pais & d'intérêts ; pour
lui au milieu de la Lorraine il persévera dans les
maximes qu'il avoit eues en Ecoffe, & quoi que
la situation des affaires fût bien changée. Le
droit du peuple élevé sur la puissance royale ser-
voit en Ecoffe à la ruine du Papisme, & en
France à la ruine des Protestans. N'importe,
Barclai ne changea point d'opinion : il l'avoit
trouvé injuste en Ecoffe où il étoit contraire à
la Religion Catholique, il ne le trouva pas

moins injuste en France, où il faisoit un grand
bien à cette même Religion. Il est rare de
voir cette fermeté dans un Docteur, mais à
chaque pas on trouve des gens dont les principes
vont comme les girouettes. J'ai dit que Barclai
n'osa pas même temoigner qu'il écrivait contre
les maximes des Ultramontains ; cela ne doit
s'entendre que du tems que dura la Ligue, car
lors qu'elle eut été dissipée, il ne fit plus my-
stere de son Ouvrage (d), il le donna à l'im-
primeur, & le dedica à Clement VIII. Mais (d) *ibid.*
il le retira de l'imprimerie, & le garda près de
dix ans, pendant lesquels il y ajouta plusieurs
choses, & en retrancha encore plus. Il se hâ-
toit d'achever à la vue des broüilleries que l'on
craignoit entre le Pape & les Venitiens, mais la
mort l'empêcha de mettre la dernière main (e) à (e) *ibid.*
son Ouvrage.

(F) Ne laissoient pas de s'accorder en faveur
de la Religion sur les maximes republicaines.]
Il refuta deux Protestans Buchanan & Hubert Lan-
guet : il refuta aussi Boucher l'un des Cures de
Paris, & très-violent Ligueur. Celui-ci sou-
mettoit au peuple l'autorité souveraine, pour le
bien de la Catholicité ; ceux-là faisoient la mé-
me chose, pour le bien du Protestantisme. Ils
étoient donc tous trois réunis dans la these gene-
rale, & tous trois adverfaires de Barclai.

(G) De l'averfion pour les Calvinistes.] Cela
paroît par ses écrits : Mr. Menage en cite (f) un
passage que vous trouverez en marge.

(A) Nâquit à Pontamouffon le 28. de Jan-
vier 1583.] J'ai suivi aveuglément Mr. Menage,
mais je me reservois la liberté de le redres-
ser ici par lui-même. Il raporte dans la page
228. ce qui sert de texte à cette remarque, &
puis dans la page 232. il assure que Jean Barclai
deceda le 12. du mois d'Août de l'année 1621.
âgé de 39. ans, & de six mois. Il étoit donc né
les premiers mois de l'an 1582. Cela se confir-
me par un autre fait que Mr. Menage raporte.
Il assure (g) que Jean Barclai dedia au Roi
d'Angleterre en 1603, la premiere partie de
l'Euphormion, & que (h) le même Jean Bar-
clai declare dans l'Apologie de l'Euphormion
qu'il n'avoit que 21. an, lors qu'il fit imprimer
cette premiere partie. Un Auteur qui n'a que
20. ans & quelques mois ne dit pas qu'il n'a
que 21. an, il ne parle ainsi que lors que sa 22.
année n'est pas avancée, il faisoit donc que
Barclai eut pour le moins 21. an accomplis en
1603. il n'étoit donc pas né l'an 1583, mais
l'an 1582. de sorte que si son jour natal est le
28. de Janvier, il faudra mettre le mariage de
son pere sous l'an 1581. & non pas comme a (h) *pag.*
fait Mr. Menage sous l'an 1582. Tirez les consé-
quences de ce qu'il dit (i) que Bar-
clai en 1601. n'ayant que dix neuf ans, fit imprimer
un Commentaire sur Stace. Il remarque (k)
que celui qui a écrit la vie de Jean Barclai im-
primée au devant de l'Argenis s'est étrangement trompé

(a) Mr. Menage attribue cette preface à Jean Barclai fils de Guillaume. *ibid.* pag. 228.

(b) In appendice Diarii biographici.

(c) Et quidem de regno illius quibus popularem amorem excitabat nulla dissimulatione conscripsit. Sed hoc opus de potestate secreto aggressus est, cum tunc aliquid Pontifici negare haereticis censetur. In prefat. Operis de pot. Papa.

L A L I C U E ne changea point les hypothes de Barclai touchant l'indépendance des Rois.

marcescere in infamis carcere
ris situ,
dolore
confectus
anno
1571. Lu-
tetiam.
Vita Jo.
Barclaii.
d)
ibid.
e)
ibid.
f)
Il étoit grand ennemi des Calvinistes & des Lutheranens. Dans son Commentaire sur le titre au Digeste de rebus creditis, il dit en parlant de Domau, Docteur Regent en Droit en l'Université de Bourges. Hugo Donellus unus ex præceptoribus meis: vir civilis Disciplinæ peritus, sed malus quia hereticus Calvinista.
Romarg. sur la vie d'Ayrault, pag. 229.
g)
pag. 229.
h)
pag. 229.
i)
pag. 228. 229.
k)
pag. 228.

* Il fut imprimé à Paris, sous le nom de Charles 111. du nom Duc de Lorraine.

† Intitulé Series patet facti divini us parricidii in maximum regem, regnumque Britanniae cogitati, & instructi.

‡ Voyez la remarque D à la fin.

ment charmez de la beauté de son esprit, qu'ils firent tous leurs efforts pour l'attirer dans leur Compagnie. J'ai déjà dit que cela fut cause que son pere s'en alla trouver le Roi Jaques, qui étoit parvenu depuis peu à la Couronne d'Angleterre. Il mena son fils avec lui, son fils, dis-je, (B) déjà Auteur & tout prêt à faire éclorre de nouveaux Ouvrages : car il avoit publié un Commentaire sur la Thebaïde de Stace en * 1601. & il publia un poëme Latin sur le couronnement du Roi Jaques, & la premiere partie de l'Euphormion en l'année 1603. Ces deux pieces plurent beaucoup à Sa Majesté Britannique, qui aimoit & qui entendoit les sciences. Jean Barclai lui dedica ce commencement de l'Euphormion. Il repassa en France avec son pere, qui ne voulut point le laisser auprès du Roi Jaques, de peur que ce Prince qui avoit tant souhaité de le retenir, ne l'engageât à l'abjuration de la foi Romaine. Il demeura à Angers jusques à la mort de son pere, puis il s'en alla à Paris & y prit (C) femme, & passa bien-tôt à Londres. Il y étoit dès l'année 1606. & ce fut alors qu'il fit conoissance avec Mr. de Peiresc. Il avoit publié depuis peu l'histoire de la Fougade d'Angleterre. C'est un Ecrit de six feuillets qui fut imprimé à Amsterdam. Il publia à Londres en ‡ 1610. l'Apologie de l'Euphormion, & le Traité (D) de son pere De potestate Papæ.

trompé en disant que Jan Barclai étoit né à Aberdeen. S'il s'est trompé sur le lieu de la naissance, il ne s'est point trompé sur le tems, qui est selon lui le 28. de Janvier 1582. On a mis sur la taille donnée de Jean Barclai, au devant de l'Argenis, qu'il est né le 28. de Janvier 1682.

(B) Son fils, dis-je, déjà Auteur.] Nous venons de voir qu'à l'âge de 29. ans il publia un Commentaire sur Stace; il est donc digne d'être inseré dans la 2. édition des Enfants celebres, & il en seroit encore plus digne si son âge avoit été bien connu à Nicus Erythreus, car en ce cas-là il auroit été Auteur à 15. ans. En effet Erythreus assure (a) que Barclai n'avoit que 17. ans, lors qu'il fit un poëme sur le couronnement du Roi Jaques, c'est-à-dire en 1603. Sur ce pied-là il n'auroit eu que 15. ans, lors qu'en 1601. il publia un Commentaire sur la Thebaïde de Stace. Comptons ici une nouvelle mesure de cet Auteur Italien, contagieuse pour Mr. Moreti, & tellement contagieuse qu'elle en a produit une autre. Mr. Moreti ne s'est pas contenté de dire que Barclai n'avoit que 17. ans lors que le Roi Jaques fut couronné, il a converti le poëme imprimé de cet Auteur en une harangue prononcée. Paul Freret (b) met la naissance de Jean Barclai à l'année 1585. & le Panegyrique sur le couronnement à l'an dix-sept de son âge.

(C) Et y prit femme.] „ Il (c) épousa Louise Debonnaire, fille de Michel Debonnaire Thre- „ sorier des vieilles bandes, & d'Ulise Deni- „ sot. . . Il passa en suite en Angleterre avec- „ que sa femme où il ut d'elle deux garçons „ & une fille. „ Il ne se maria point à Rome: Mr. Moreti qui le debite n'a point entendu son Nicus Erythreus, qui pouvoit lui apprendre si aisément que Barclai s'évada de l'Angleterre avec sa femme & son fils, & se retira à Rome où sa femme lui donna encore un fils. Ibi (d) Barclaius, ex uxore quam habebat masculam prolem suscepit. Sed aliquanto post . . . clam ex Anglia una cum uxore & filio se fugam surripuit, ac Romanam venit. . . Roma (e) novam ex uxore sua masculam prolem accepit, ac circa suo Urbem nostram auxit. Maphée Barberin qui depuis a été le Pape Urbain V 111. fut (f) le parrain de ce nouveau fils de notre Barclai. On ne croiroit jamais en lisant ces paroles d'Erythreus que la

femme de Barclai n'alla à Rome que 4. ans (g) In vita après son mari: cependant Mr. Gassendi assure que cela est vrai. Lisez l'endroit où il raconte les bons offices que Mr. de Peiresc rendit au m. 283. mari en l'année 1616. & à la femme & au fils en l'an 1620. Prater eo fuisse Peireskio non minus circa Barclai uxorem, filium, & Jo. Ludovici Debonarum uxoris germanum, cum quar- to post ANNO profectu Romanam ad illum suer (g), 231. Si Mr. Menage avoit bien pesé ces paroles de Gassendi, il n'auroit point dit que Barclai alla à Rome l'an (h) 1617. & que sa femme, son fils, & son beau-frere l'y furent joindre (i) l'an 1619. (i) Ibid. Il ajoute que le fils de Barclai vint à Paris avec sa mere l'an 1652. que ce n'étoit pas un grand per- sonnage, qu'il faisoit des vers Latins, & qu'il fit imprimer en ce tems-là à Paris une élégie La- chaus qui tinc. Erythreus parle de la veuve de Barclai comme d'une femme presomptueuse & fier: voyez ci-dessous la remarque G. Dans la vie Latine de Jean Barclai, on dit fausement qu'il se maria avec Louise Debonnaire, après avoir été employé en divers ambassades par le Roi Jaques.

(D) Je Traité de son pere De potestate Papæ.] L'impression de ce livre lui fit perdre (si nous en croyons Mr. (k) Menage) une partie de la saine volonté que le Roi d'Angleterre avoit pour lui. Je ne saurois comprendre d'où cela pour- roit être venu, puis que c'est un livre qui rem- barre fortement les pretentions des Ultramontains, & les raisons de Bellarmin nommément, & où l'indépendance des Rois est vigoureusement soutenuë. Pouvait-on rien écrire qui dût être plus agreable au Roi Jaques? Je conjec- ture que le Latin (l) de Gassendi a fait illusion à Mr. Menage, & cela nous montre de plus en plus combien il est malaisé d'écrire en Latin bien clairement. Quand on y regarde de près, on comprend que cet Auteur n'affirme pas que le livre de la puissance du Pape ait refroidi le Roi Jaques, mais on peut se l'imaginer, si l'on n'employe pas quelque sorte d'attention. Les Jesuites ne croient pas que l'impression de ce livre eût deplu au Roi de la Grand' Bretagne; au contraire ils (m) reprocherent à Jean Barclai de Favoir mis sous la presse avec l'agrément de ce Prince, & avec les corrections des Theolo- giens d'Angleterre. Au reste Mr. Menage n'a pas

(a) An- num tum agebat Joannes decimum septimum cum de Regis inauguratione elegantissimum carmen edidit, maximo verborum sententiarumque splendore illuminatum; quod lectum rex adeo probavit ut &c.

Nicus Erythr. ubi supra, pag. 76.

(b) Theatr. pag. 1515.

(c) Menage, ubi supra pag. 230.

(d) Nic. Erythr. pag. 76.

(e) Ibid. pag. 79.

(f) Ibid.

(g) Ibid.

(h) Ibid.

(i) Ibid.

(j) Ibid.

(k) Ibid.

(l) Ibid.

(m) Ibid.

(g) In vita ad ann. 1616 pag. m. 283. Voyez aussi pag. 288.

(h) Ibid. pag. 231.

(i) Ibid. pag. 231.

(j) Ibid. pag. 231.

(k) Ibid. pag. 231.

(l) Ibid. pag. 231.

(m) Ibid. pag. 231.

(n) Ibid. pag. 231.

(o) Ibid. pag. 231.

(p) Ibid. pag. 231.

(q) Ibid. pag. 231.

(r) Ibid. pag. 231.

(s) Ibid. pag. 231.

(t) Ibid. pag. 231.

(u) Ibid. pag. 231.

(v) Ibid. pag. 231.

(w) Ibid. pag. 231.

(x) Ibid. pag. 231.

(y) Ibid. pag. 231.

(z) Ibid. pag. 231.

Pape. En 1612. il fit imprimer à Paris un livre (E) qu'il intitula *pietas*. C'est une reponſe au Cardinal Bellarmin, qui avoit écrit contre le livre de Guillaume Barclai touchant le pouvoir du Pape. Deux ans après il fit paroître *l'Icon animorum*. Ce fut à Londres qu'il le publia. Il ſortit de cette ville l'an 1616. & s'en alla à Paris où il fut préſenté à Mr. du Vair Garde des Sceaux, par ſon bon ami Mr. de Peireſc. Il alla enſuite à Rome attiré par le Pape Paul V. & y publia un livre de controverſe intitulé *Paræneſis ad Sacerdotes*. Il reçut beaucoup d'honneur & de réputation, quoi qu'il eût écrit contre lui. Il mourut à Rome le * 12. d'Août 1621. pendant que (F) ſon Argenſis ſ'imprimoit en France. Son corps fut porté dans l'Egliſe de St. Onuphre ſur le Janicule, ſon fils lui fit élever un tombeau de marbre à l'Egliſe de St. Laurent ſur le chemin de Tivoli où nous dirons dans les remarques pourquoi la veuve (G) fit ôter de là le buſte de ſon mari. Pluſieurs croyent que Jean Barclai fit profeſſion (H) en Angleterre de

* Sur la
taille douce
au deſſous
de l'Arge-
nis on met
le 12.
d'Avril.

† Tiré des
remarques
de Mr. Me-
nage ſur la
vie de
Pierre Zy-
rault, ſon
deſcendant.

‡ Nicius
la
Erythreus,
Pinacoth.
3. p. 80.

(a) Id. ib.

(b) Gas-
ſend. in
ſuis vita.
pag. 258.
290.

(c) Eadem
ingenii
fecunditate
peperit egre-
gium illud
opus. Ar-
genſida
nomine,
quod &
argumenti
novitate &
verborum
ſplendore,
horts de l'Angle-
terre. Ac (a) nunc quoque non
diſſimili conſilio te Lutetiam & Britannia demigraſſe, ut cum & coram apud viros principes, & ſcriptis apud ceteros, Eccleſia cauſam calumniam tuam traduceris, ramen quanto majore locorum intervallo ab Rege diſjungeris, hoc longius abeſſes à ſuſpitione fraudis. Voilà une des plus fines & des plus ordinaires touches de l'OPIMUM THEOLOGICUM. Ceux qui ne ſavent comment répondre aux objections qu'on propoſe contre la commune traditive, s'acharnent ſur les perſonnes qui propoſent ces objections: ils diſent que ce ſont autant d'ennemis cachez qui s'entendent avec les adverſaires, & qui ne retiennent la profeſſion extérieure de l'orthodoxie, qu'afin de pouvoir porter des coups bien plus dangereux.

(F) Pendant que ſon Argenſis ſ'imprimoit en France.] Monsieur de Peireſc ſon bon ami auquel il avoit envoyé le Manuſcrit, eut ſoin de lui trouver un Imprimeur à Paris (b). Sachons donc que la première édition de ce fameux livre eſt celle de Paris 1621. Il a été traduit en diverſes langues, en François, en Anglois, en Italien, en Flamand, &c. Nicius Erythreus remarque (c) que ce fut pour ſatisfaire la curioſité des femmes, qu'on le mit en Italien. Les louanges qu'elles entendoient donner à ce livre, leur inſpirerent un deſir ardent de ſavoir ce qu'il contenoit. Monsieur de Peireſc (d) fit mettre la taille douce de l'Auteur au devant du livre, avec un diſtique (e) qu'il pria Grocius d'y joindre.

(d) Ubi
ſupra, pag.
290.

(e) Voici
ce diſtique.
Gente Ca-
leoniſius,
Gallus na-
talibus,
hic eſt
Romanus
Romano
qui docet
ore loqui.

pas bien marqué l'année de l'impreſſion. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1609. La Congregation de l'Index le condamna cette même année par ſon décret du 9. de Novembre.

(E) A Paris un livre qu'il intitula *pietas*.] Pour donner tout le titre il faut ajouter, *Sive publica pro regibus ac principibus, & privata pro Gul. Barclai parente, vindicia contra Bellarminum*. La lettre d'Eudamon-Joannes que j'ai citée, témoigne que Barclai fit un voyage à Paris pour l'impreſſion de cet Ouvrage, & cela afin de rendre plus de ſervice aux Proteſtans d'Angleterre: car il crut, diſoit-on, qu'il ſeroit moins ſouſpenné d'intelligence avec les ennemis de l'Egliſe, s'il publioit cet Ouvrage hors de l'Angleterre. Ac (a) nunc quoque non diſſimili conſilio te Lutetiam & Britannia demigraſſe, ut cum & coram apud viros principes, & ſcriptis apud ceteros, Eccleſia cauſam calumniam tuam traduceris, ramen quanto majore locorum intervallo ab Rege diſjungeris, hoc longius abeſſes à ſuſpitione fraudis. Voilà une des plus fines & des plus ordinaires touches de l'OPIMUM THEOLOGICUM. Ceux qui ne ſavent comment répondre aux objections qu'on propoſe contre la commune traditive, s'acharnent ſur les perſonnes qui propoſent ces objections: ils diſent que ce ſont autant d'ennemis cachez qui s'entendent avec les adverſaires, & qui ne retiennent la profeſſion extérieure de l'orthodoxie, qu'afin de pouvoir porter des coups bien plus dangereux.

(F) Pendant que ſon Argenſis ſ'imprimoit en France.] Monsieur de Peireſc ſon bon ami auquel il avoit envoyé le Manuſcrit, eut ſoin de lui trouver un Imprimeur à Paris (b). Sachons donc que la première édition de ce fameux livre eſt celle de Paris 1621. Il a été traduit en diverſes langues, en François, en Anglois, en Italien, en Flamand, &c. Nicius Erythreus remarque (c) que ce fut pour ſatisfaire la curioſité des femmes, qu'on le mit en Italien. Les louanges qu'elles entendoient donner à ce livre, leur inſpirerent un deſir ardent de ſavoir ce qu'il contenoit. Monsieur de Peireſc (d) fit mettre la taille douce de l'Auteur au devant du livre, avec un diſtique (e) qu'il pria Grocius d'y joindre.

(G) Pourquoi la veuve ſit ôter de là le buſte de ſon mari.] Le tombeau de Jean Barclai étoit à la porte du cimetière, vis à vis d'un autre tombeau que le Cardinal François Barberin avoit fait faire à Bernard Guillaume ſon Precepeur. Les deux tombeaux étoient ſemblables en tou-

tes choſes. La veuve de Jean Barclai choquée d'une ſi grande reſemblance eût voulu détruire le tombeau de ſon mari, & ne le pouvant point faire, elle en fit du moins ôter le buſte qui étoit de marbre, & le fit porter en ſon logis. Sa fierté ne put ſouffrir que ſon mari illuſtre par ſa naiſſance, & plus encore par ſon eſprit & par ſon érudition, fût mis là en parallèle avec un chetif Pedagogue. Quod (f) uxor Barclaii mulier timida ne agebant, animo atque elato, cum vidisset, ſu-
perbi vixi ſui imaginem ex ſepulcro illo, quod totum demoliri non poſſet, detrabi juſſit ac domum ſuam afferri, quod acciperet indignè, cum, cui ipſa nupta fuisset, generis ſplendore clarum, ſed ingenio & eruditionis fama clariorum, cum homine obſcuro, ac nullius ſere ingenii, & ut ipſa dicebat, padagogò, componi.

(H) Que Jean Barclai ſit profeſſion en Angleterre de la Religion Proteſtante.] La Jeſuite Eudamon-Joannes lui reproche que (g) pendant qu'il avoit vécu à la Cour du Roi d'Angleterre il avoit été ou heretique, ou tenu pour heretique. Il ajoute qu'on diſoit que ce Prince ſe ſervit de lui, pour mettre en Latin ſi Preface touchant le ſerment de fidelité, & pour la porter aux Princes. Erythreus n'oſant pas dire poſitivement que Barclai fut heretique en Angleterre, ou du moins qu'il ſit profeſſion de l'heretie, ne laiſſe pas d'aſſurer, comme l'opinion de tous les Papiſtes de ce païs-là, que le Roi Jaques ſe ſervit de la plume de Jean Barclai pour la compoſition du livre qui a pour titre

Funiculus triplex, & cuniculus triplex. Voici comme il parle (h); *Utrum autem, apud Regem, incorruptam catholicam religionem ſemper conſervaverit, vel ſaltem, ſi non animo, ſpecie tenus hæreticorum ſe erroribus obſcivit, incertum eſt mihi: illud autem certum, catholicorum omnium in cæta aux Anglia fuiſſe opinionem, Regem illum in eo libro cui titulus eſt, Funiculus triplex, & cuniculus triplex, componendo, uſum fuiſſe Barclaijo adjutore atque magiſtro.* Perſonne que je ſache n'a été plus decilur ſur cette queſtion que l'Impetrialis. Il dit (i) nettement que Barclai embrafſa la Religion Anglicane, & qu'en ſuite il ſabjura; mais qu'on fut ſi mal perſuadé à Rome de la ſincerité de ſa conversion, que l'on (k) fit ôter après ſa mort l'infcription & la ſtatue que ſon fils avoit fait mettre ſur ſon tombeau. Il eſt difficile de ſavoir au vrai ce qui en eſt: il ſe peut faire qu'on trouva parmi les papiers on ailleurs de quoi connoître qu'il étoit Proteſtant dans le fond de l'ame, & que là-deſſus on donna quelque peine contre ſon tombeau. Il

(f) Nam te quidem aliquot annis in aula ejus regis ita veſtigium hæreticis aut plane eſtes, aut haberetis quidem cerre Cui nonnullum etiam Latine reddenda deſerendaque ad principes præſtatioria monumenta operam abs te nevatam memorant. Ubi ſupra

(g) Nam te quidem aliquot annis in aula ejus regis ita veſtigium hæreticis aut plane eſtes, aut haberetis quidem cerre Cui nonnullum etiam Latine reddenda deſerendaque ad principes præſtatioria monumenta operam abs te nevatam memorant. Ubi ſupra

(h) Ubi ſupra, pag. 77.

(i) In Muſæo hiſtorico.

(k) Paul. Eraber. dans ſon Theatre, pag. 1515. attribué Felices. Sicutum & inſcriptionem quam ejus demortui glorie filius in templo S. Laurentii extra muros exercet Soc. Jeſu ſublatam & deletant voluerunt. Il cite l'opinion de Tho. majin.

la Religion Protestante; il l'a nié (I) publiquement. Ses livres de controverse n'ont pas eu beaucoup de succès: les autres ont eu quantité (K) d'admirateurs, & n'ont pas manqué (L) de censeurs. Pour ce qui est de la fortune qu'il

(a) In Praesertim parame-nisi ad sectarios. Ce livre fut imprimé l'an 1517.

(b) In regibus familiaribus. Inter domesticos Erythraeus dicit que le Roi le fit son Secrétaire ab epistolis, & confessorium participem habuit. Preter qui dicit Imperatoris et Thomasin dicit que sa charge étoit celle de l'homme de la chambre, titulus nobilis cubicoli regii honoratus.

(c) Neque turrim mei feci: impetrat regis pacc publice eum familiaria à Britannia ora solvi.

(d) Censura Auctorum pag. 655.

(e) Jugensur les Poeses r. 4 p. 152.

(f) Voila qui n'ont dit d'une grande fable.

(g) Dans la vie de Barclai au devant de l'Argenis.

(h) Menage, remarque sur la vie d'Argenis pag. 222. 233.

se peut faire aussi que la seule vanité de sa femme ait fait du désordre sur ce tombeau, & que cela ait donné lieu à des esprits soupçonneux, & à ces faivans Commentateurs des bruits de ville, de trouver là du mystère, & une procédure occulte du Tribunal de l'Inquisition.

(I) Il l'a nié publiquement.] Il faut renoncer aux maximes les plus sûres selon lesquelles on juge des faits, ou convenir que Jean Barclai ne renonça point en Angleterre à la profession du Catholicisme. Il déclare publiquement (a) qu'il est né & qu'il a toujours été Catholique, & qu'encore qu'il eût une charge (b) chez le Roi Jaques, il n'affilioit point aux exercices de l'Eglise Anglicane, & ne s'absentoit point des assemblées des Catholiques. J'étois assidu, dit-il, à ces demieres. Il prend à témoin les Ambassadeurs de France & d'Espagne, & leurs Peres Confesseurs qui étoient aussi les miens, dit-il. Voici quelque chose de plus fort. Il prend à témoin le Roi Jaques, dont il se vante d'avoir obtenu le privilege de ne pouvoir être inquiété sur la Religion Catholique. Le Roi Jaques étoit plein de vie quand Barclai publia ces choses; les Ambassadeurs qu'il prend à témoin n'étoient pas tous morts. Comment croire qu'il debite une fausseté? Il se justifie d'une autre chose dont on l'accusoit, c'est d'avoir été l'Auteur ou le fauteur d'un sanglant libelle qui parut contre le Roi Jaques, des que lui Barclai fut sorti de l'Angleterre. Enfin il declare qu'il requoy certaines doctrines qui sont dans le livre qu'il avoit écrit contre le Cardinal Bellarmin. Il n'oublie point de dire qu'il étoit sorti (c) avec bon congé.

(K) Les autres ont eu quantité d'admirateurs.] Voyez dans les livres de Messieurs (d) Pope-Blount & Baillet, (e) plusieurs beaux éloges qui ont été donnez à Barclai. Le plus grand fans contredire seroit celui-ci, en égard à la qualité d'Auteur. On a debité que le Cardinal de Richelieu ne ceissoit de lire l'Argenis, & que c'étoit de ce livre qu'il tiroit les conseils & tous les expedicns politiques avec quoi il mit la France dans une si avantageuse situation. Ad immortalitatem Barclaii una sufficere illius Argenis, quam Richelieu avi nostri miraculum assidue, ut ajunt

(L) versabat manibus, habebatque quasi præceptoricem ac directricem illius regimini, quo demceps Galliam venerabilem juxta terribilisque genibus ceteris fecit (g).

(L) Et n'ont pas manqué de censeurs.] Nous avons vu le distique que Grotius composa pour être mis sous le portrait de Barclai. C'est un grand éloge du style Latin de cet Auteur. Tout le monde n'a point approuvé ce style. (h) » L'Auteur anonyme du petit livre, intitulé Censura » Euphormionis, imprimé à Paris en 1620, par- » le du stile de l'Euphormion en ces termes, » & quod miretur aliquis, latinitas quoque ipsa » Romanas aures peregrinitate radit, & veteris » saporis inbutum palatum offendit. On croit, » pour le marquer ici en passant, que Seton » Ecossois est l'Auteur de ce petit livre. Jo-

seph Scaliger dans une de ses lettres à Charle (i) Voyez Labbé qui est la 311. de ses lettres ne parle les secon- des addi- tions pag. pas plus avantagieusement de cette satire de 539. Barclai, Quanti Euphormionem Barclai faciam » ex eo cognoscere potes, quod vix sex solia ejus » legero potuerim. C'est ainsi que porte l'origi- (k) Mr. Menage a dit dans la nal de cette lettre que j'ai vu entre les mains page 231. de Charle Labbé, car dans l'édition des let- tres de Scaliger, au lieu d'Euphormionem Bar- clai publiâ » clai il y a un alterçionem. Il en (l) parle apu- cliâ publiâ à Londres » près de la même façon dans les Scaligerana » secunda: Il y a un pedan à Angers qui a fait un l'Apologie de son Eu- » Satyricon, qui au commencement semble être quel- phormion, que chose; mais plus ce n'est rien du tout. Pierre qu'il de d'au » Mulinier Chanoine de Vezclai a répondu au » Charles de Charle » livre intitulé Censura Euphormionis, par un au- Emanuel Due de » tre livre intitulé Censura censura Euphormionis, Saroye. Comment » mais il y a mal répondu, & c'est vraitem- » blablement ce qui a obligé Jan Barclai d'é- » crire lui même (k) l'Apologie de son Eu- » phormion. Mais comme il a été remarqué, » Jan Barclai n'avoit que 21. an, quand il fit » imprimer la premiere partie de cette satire. » Son Argenis qui a été écrite dans un âge plus » avancé est mieux écrite; & si on en croit » celui qui a écrit la vie de Jan Barclai impri- » mée au devant de l'Argenis, le Cardinal de » Richelieu estimoit extraordinairement cet Ou- » vrage. Il me reste à remarquer qu'un Reli- » geux Benedictin nommé Bugnot, qui regen- (l) Dif- cours sei- zième par- me les Oeuvres diverses p. m. 405. toit la Rhetorique dans l'Abbaye de Tiron, » fait des notes Latines sur cet Ouvrage. Ces no- » tes ont été imprimées à Leyden en 1664. avec » que l'Argenis. »

C'est la Moillon du savant Monsieur Menage; voyons si l'on pourra trouver des glanures après lui, & communications par ces paroles de Bal- zac (l): Un Académicien de Rome confidant, & ger extra- vagant comme il parloit, intrinsèque du redoutable Scio- pius, sachant l'amitié qui étoit entre Monsieur Barclai & moi, & l'amour que j'avois pour son Argenis, afin de modérer, disoit-il, la violence de ma passion, s'offrit à me montrer dans cette nouvelle histoire que nous avions écrite à la main quinze cens improprietez de contes fait, & je ne suis combien de pechez originels, & de locutions étranges. Sorcel ennemi de Balzac, jugeoit comme lui du style de l'Argenis. En ce qui est de l'Argenis, dit-il, (m) si l'on estime son langage Latin je vai bien au contraire, car il y a une infinité de nouveaux mots qui n'eurent jamais cours de me, de sorte que si Saluste revenoit au monde à peine les pourroit-il entendre. Il pretend ne suivre en cela que l'opinion des plus doctes, jusques au- même qu'il y a eu quelqun qui a dit que Bar- clai parloit plutôt François que Latin. Il ne se contente pas de blâmer le style, il condamne ailleurs. (n) aussi l'économie de l'Ouvrage, & il fait le procès à l'Euphormion fort durement. C'est une Histoire d'un homme de basse qualité, dit-il (p) mais elle est extrêmement naïve. » Ce Berger (q) qui a donné cours à ce livre a été qu'il extrava- tumé de voir des Romains modernes en cette » langue; mais l'on n'a pas considéré aussi qu'il » vient

qu'il fit à Rome on en parle diversement. Les uns * disent que Maphée Barberin qui l'aimoit beaucoup ayant été créé Pape lui fit de grans biens, & qu'il conféra à son fils aîné un bon Bénéfice, & la charge de Camerier de sa Sainteté. Les autres † disent qu'il eut besoin de se plaindre à la culture des fleurs, & que sans cela il n'auroit pas pu chasser le chagrin (M) de se voir si peu avancé. Ce qu'il y a de certain, est qu'il mourut avant que Maphée Barberin fût élu Pape. Il se méloit de poésie, & plusieurs connoisseurs prétendent ‡ que les vers Latins qu'on a de lui sont excellens. On a parlé confusément (N) de ses Ouvrages dans le Dictionnaire de Moreri. Il retouchoit son Euphormion afin de le publier. Il laissa † l'Histoire de la conquête de Jerusalem, & quelques feuilles de l'Histoire de l'Europe β. On n'a point pu dire qu'il fut envoyé en (O) Ambassa-

* Nicini Erythraus Ibid p. 79.
 † Imprius & Tomasinus apud Paulum Erythraum theatr. pag. 1515.
 ‡ Voyez Bailliet & Pope Blount aux endroits ci-dessus à la remarque K.

(a) Biblioth. Franc. pag. 182.

(b) Biblioth. François pag. 193.

(c) Scalligerana P. m. 23.

(d) Ubi supra pag. 74.

(e) Roman venit, ubi cum pro eo quod ex Euphormione, quem ediderat, celebratum ejus nomen esset, est ab omnibus humaniter exceptus, & à Paulo V. qui tum Romanam Ecclesiam Pontifex administrabat, bonis omnibus, quibus sponte se exuerat, amissis, in victu, ac ceteris omnibus ad vitam necessaria, magnificè ac liberaliter habitus.

Nic. Erythr. Pinac. 3. p. 77.

(f) Ubi supra pag. 232.

(g) Barcl. epist. adie. Argen.

», vient bien pour l'Auteur, de n'avoir pas écrit en langage vulgaire, pource que l'on ne remarque pas qu'il n'entend rien à faire parler chaque personnage selon son esprit, ce qui est la grace d'une Satyre. Il a au lieu force discours pedantesques, & fera parler un valet avec les termes d'un maître d'école qui fait l'histoire Greque & la Latine, tellement que tout cela étant considéré avec la bassesse des aventures, l'on voit que la Satyre d'Euphormion est l'Ouvrage d'un écuyer qui commence à se déniaiser. Quand il fut devenu vicieux il adoucit (a) un peu sa critique, mais il conserva du dégoût pour l'Euphormion. Cette Satire a été, dit-il, (b) composée en Latin par Jean Barclay, & traduite en François par Jean Berault Docteur en Medecine de la Faculté de Paris; On y trouve beaucoup d'érudition, avec des censures de quelques vices du siècle, mais l'invention n'en est pas des plus ingénieuses & des plus agréables qui se puissent trouver. Nous avons déjà vu ce que Scaliger pensoit de l'Ouvrage même d'Euphormion, voici le jugement qu'il faisoit du style. Il y a bien (c) des sautes que tout le monde ne connoitra pas: comme aux vers de Mr. de Beze, il y a beaucoup de gallicismes. N'oublions pas que ce livre eut le même sort que le Traité de la puissance du Pape; il fut condamné par l'Inquisition. Le Decret ordonne qu'on en retranchera certaines choses, mais Nicius Erythreus m'apprend qu'il fut fait défense aux Libraires de le vendre, & à tous les particuliers de le garder & de le lire, & qu'avant cela il en avoit lu quelque chose. (d) Partem Euphormionis degustavi tum, cum nondum lata lex erat, ne bibliopola cuiquam liceret eum vendere, aut cuiquam domi habere ac legere. Qu'on remarque bien ces paroles, & qu'on les compare avec quelques autres qui sont à la page 77. On sera surpris que la Cour de Rome ait tant méprisé la Congregation de l'Index: on verra que Jean Barclay fut reçu (e) à Rome avec cent caresses, & qu'il reçut du Pape de grans bienfaits, à cause de la reputation qu'il s'étoit acquise par l'Euphormion. Monfr. Menage (f) a critiqué une chose dans l'Épître dedicatoire de l'Argenis. Barclay s'adressant au Roi Louis XIII. lui dit que le Prince dont il étoit né meritoit que pendant sa vie on lui donnât le surnom de Grand, qui ne lui fut conféré qu'après sa mort. (g) Eo es parente genitus qui vel confessione hostium, sacculi sui summus Magni cognomen ferre virus debuerat, quod vos modestius extincto addidistis. C'est un mensonge: le pere même de Jean Barclay en dediant son livre de regno à Henri IV.

l'an 1600. le traite de HENRICUS MAGNUS. Monfr. Menage confesse qu'il doit cette observation à Mr. Nublé. (M) De se voir si peu avancé.] L'Auteur de la version Italienne de l'Argenis avoué (h) que les bienfaits de Paul V. & de Gregoire XV. ne furent nullement proportionnez au merite de Jean Barclay, soit, dit-il, que la fortune se ché la plaise à persecuter par tout la vertu, soit que le Pape se fouvint que la pauvreté est la véritable mere de la science. Il insinué que Barclay n'étoit pas bon Econome, & que sa nombreuse famille, & son humeur liberale le rendoient un peu à l'étroit. Ivi dunque si tratteneva il Barclai con sacolta non poco angusta rispetto (i) la numerosa famiglia, e gli suoi spiriti generosi. (N) On a parlé confusément de ses Ouvrages dans le Dictionnaire de Moreri.] I. J'ai déjà dit que cet Auteur a converti une piece de poésie en une harangue, II. & qu'il a mis faussement à Rome la scène du mariage de Jean Barclay, III. & sa naissance à l'année 1586. IV. Il a tort de croire que le Satiricon Euphormionis de Barclay contienne cinq livres. Proprement parlant il n'en contient pas plus de deux, car le 3. n'est que l'apologie des deux autres; le 5. n'est point de Barclay, mais de Morisot; le 4. n'est point bâti sur le modele des precedens. C'est le livre que l'Auteur intitula, Icon animorum. V. Mr. Moreri n'en favoit rien, puis qu'il a parlé de cet Icon animorum, comme d'un Ouvrage qui n'avoit rien de commun avec les cinq pretendus livres du Satiricon Euphormionis. VI. Si je ne me trompe tous les Ouvrages publiez par Jean Barclay contre ceux de la religion se reduisent à la Paranesis ad Sectarios, qu'il avoit qu'il apporta toute faite en Italie, & qu'il publia à Rome dès qu'il y fut arrivé. Neanmoins le Monfr. Moreri nous conte que Barclay publia dix livres contre les Proteftans, pendant la vie melancholique & solitaire qu'il menoit à Rome au milieu des bienfaits de Paul 5. & de Gregoire 15. (h) son successeur. VII. Il ajoûte que Barclay publia aussi en ce tems-là l'Icon animorum. Cela est faux. Cet Ouvrage fut imprimé à Londres en 1614. deux ans avant que l'Auteur allât à Rome. (i) Qu'il fut envoyé en Ambassade.] Un Elogiste, un faiseur de vie se jette trop volontiers sur les grans mots. Qu'un Prince choisisse quelcun pour porter quelque paquet d'importance, vous verez bien-tôt qu'un voyage de Courier sera converti en Deputation extraordinaire, ou même en vraye Ambassade. Je veux

Ha lac. dato dopo le l'Historia de bello sacro. medesima ch'a il Tasso cantabile mere de la science. Il insinué que Barclay n'étoit pas bon Econome, & que sa nombreuse famille, & son humeur liberale le rendoient un peu à l'étroit. Ivi dunque si tratteneva il Barclai con sacolta non poco angusta rispetto (i) la numerosa famiglia, e gli suoi spiriti generosi. (b) François dans la vie de Jean Barclay. (c) Barclai dans des vers Latins le où il intro. & d'ait sa femme qui se fait peindre, ne se donne que deux garçons. Dans la vie Latine on cite ces vers pour prouver que'il avoit à garçons 2. Que filia à Rome dès qu'il y fut arrivé. (d) La Paranesis ad Sectarios fut imprimée l'an 1617. Gregoire XV. n'en fut élu qu'en 1621. (e) Dans les remarques B & C.

* In Praefat. Parenf. ad Sectarios.

† C'est à dire fils de l'étoile. Il s'agit de l'étoile du livre de Nombres ch. 24. v. 17. une étoile sortira de Jacob.

‡ Il se nommoit Acha. Voyez son article.

§ Qu'il nomma Elia Capitolina, de son nom de Jupiter Capitolin, auquel il y fit bâtir un temple.

par le Roi Jaques à la Cour de l'Empereur, à celle du Roi de Hongrie, & à celle du Duc de Savoye. Il ne dit rien de cela lors qu'il fait la description * de la vie qu'il a menée auprès du Roi Jaques, & tout ce que l'on pourroit presumer, ce me semble, seroit que ce Prince se servit de lui pour envoyer aux Souverains quelques exemplaires du livre qu'il composa sur leurs communs intérêts, contre la pretension de la Cour de Rome.

BARCOCHEBAS, ou † BARCOCHAB, excita mille desordres dans la Judée par ses impostures, & attira sur sa nation une horrible calamité sous l'Empire d'Hadrien. C'étoit un Juif qui se debita pour le Messie, & qui trouva un fameux Rabin ‡ qui applaudit à cette impie pretension. Ce faux Messie s'accoutuma merveilleusement aux préjugés de ce miserable peuple; il ne parla que de guerres, que de batailles, que de triomphes, & la premiere leçon de son Evangile fut qu'il falloit se soulever contre les Romains. Il eut d'autant moins de peine à persuader cette doctrine, qu'il prit son tems lors que le zèle de religion mettoit les Juifs dans une colere ardente contre l'Empereur. Ce Prince venoit de fonder une † Colonie proche de Jerusalem, & d'y établir l'idolatrie. Les Juifs regardoient cela comme une abomination insupportable, & comme une profanation prodigieuse des saints lieux; c'est pourquoi ils avoient beaucoup de disposition à se soulever. Quelques-uns pretendent qu'on leur avoit (A) defendu la circoncision; c'étoit les violenter en leur conscience. Le Talmud allegue une autre (B) raison de leur prise d'armes. On dit que leur Imposteur employa la même ruse (C) qu'Eunus avoit pratiquée dans la Sicile, pour inspirer aux esclaves la résolution de se revolter, c'est-à-dire, qu'il allumoit de la paille dans sa bouche, afin qu'il parût vomir des flâmes. Il se fortifia en divers endroits; mais il choisit la ville de Bitter pour sa place d'armes, & pour le siege du royaume. On dit que pour éprouver le courage de ses Sectateurs il leur mandoit d'eux qu'ils se coupassent un doigt, & que sur les remontrances qui lui

(e) In tractatu Talmudico Babyl. Gittin fol. 57. apud Job. à Lent. de Judaorum Pseudo. Messis p. 7.

(f) Apologia 2. adversus Rufinum.

(g) Syrus quidam nomine Eunus (magnitudo claudium facit ut meminuerimus) fanatico furore simulatorem Syriæ Dececomas jactat. ad libertatem & arma ferros quasi minimum imperio concitavit; idcirco ut divinitus fieri probaret in ore abditam nucem, quam sulphure & igne stipaverat, leuiter inspirans flammam inter verba funderat.

(h) Syrus quidam nomine Eunus (magnitudo claudium facit ut meminuerimus) fanatico furore simulatorem Syriæ Dececomas jactat. ad libertatem & arma ferros quasi minimum imperio concitavit; idcirco ut divinitus fieri probaret in ore abditam nucem, quam sulphure & igne stipaverat, leuiter inspirans flammam inter verba funderat.

(a) Dans la vie de Baretin, on devroit de l'Age.

(b) Le Duc de Savoye, le 1. sept. Charlot Emanuel.

(c) In vita Adriani cap. 14.

(d) Circoncire Judæis filios suos tantum, respice Davi Pii permissur: in non ejusdem religionis qui hoc fecerit, castrantis poena irrogatur. Mousimus libro regum Lxxviii apud Casaubon. in Spertian. ubi supra.

croire que si les presens d'Auteur que le Roi Jaques fit aux Princes furent contiez à Barclai, ce ne fut pas comme à un simple porteur: on lui rendoit ass. z de justice pour donner à la commission quelque sorte d'agrément; mais enfin ce message fait si peu de bruit, que c'est se moquer du monde qu'il ose dire, (a) Illius (Regis magnæ Britannicæ) nomine legationes obivit ad Redolphum Imperatorem, ad Matthium Pannonie Regem, & ad (b) Emanuelum Philibertum ducem Allobrogum.

(A) Qu'on leur avoit defendu la circoncision.] Spertian (c) attribue à cette defense leur soulevement, *Moverunt ea tempestate & Judæi bellum quod vetabantur mutilare genitalia.* Il n'est pas hors d'apparence qu'on leur defendit de circoncire leurs enfans, veu que nous lisons dans Modestin qu'ils obtinrent d'Antonin Pius la liberté de le faire; on les avoit donc inquietez sur ce chapitre, & ils avoient été obligez de recourir à la justice de l'Empereur (d). L'arrêt qu'ils obtinrent semble dire qu'ils circoncisoient dans l'occasion les enfans qui n'étoient point nez de leur secte. Cela leur fut defendu sous les peines établies contre la castation.

(B) Une autre raison de leur prise d'armes.] On conte que les Juifs avoient de coutume de planter un cedre quand il leur naissoit un fils, & de planter un pin quand il leur naissoit une fille, & de se servir du bois de ces arbres pour faire le lit nuptial lors que leurs enfans se marioient. On ajoute que dans un voyage que la fille de l'Empereur fit en Judée, une piece de son chariot se rompit, & que ses gens couperent un de ces cedres, & le lui porterent; que les Juifs ne purent souffrir cela, qu'ils se souleverent, & qu'ils tuèrent ceux qui avoient abattu cet arbre. L'Empereur ayant appris que les Juifs

s'étoient revoltez, marcha contre eux en grande colere & les extermina. Ob (e) *crus carpenti vastata est Bethara. In more suis ut cum nasceretur infans plantarent cedrum, cum infantula, pinum; cumque nati contraherent matrimonium, ex eis consecerent thalamum. Die quadam transiit filia Casaris, & constructum est ei crus carpenti. Cedrum istiusmodi exciderunt atque ad eam attulerunt. Insurrexerunt in eos Judæi atque eos occiderunt. Relatum est Casari rebellare Judæos. Profectus ille in eos iracundus, excidit totum cornu Israël.* Les Juifs s'étoient tout-à fait inexcusables, s'ils s'étoient jettez dans la revolte pour un sujet aussi léger que celui-là. Ces pauvres gens ne savent pas même mentir à leur avantage. Quelle ignorance que de donner une fille à l'Empereur Hadrien? Au reste les pins sont des arbres qui croissent trop lentement, pour être prêts à fournir un lit dès qu'une fille est prête à le partager avec un homme; & plusieurs auroient été bien à plaindre, si elles avoient été obligées d'attendre à se marier, que leurs pins eussent aquis la taille requise.

(C) La même ruse qu'Eunus avoit pratiquée.] C'est ce que nous aprenons de St. Jérôme (f). *Tu videlicet flammens, immo fulmineus qui in loquendo fulminas. Atque ut ille Barchochebas auctor seditionis Judaicæ stipulam in ore stitcentiam aubelitu ventilabat, ut flammam evomeere videretur.* Voilà un homme dont les paroles étoient feu & flâme, tant au propre qu'au figuré. Quant à Eunus voyez en marge ce que Florus (g) en a dit. C'est un exemple qui apprend aux Souverains combien sont à craindre dans un Etat ceux qui se vantent d'inspiration. Ce frison-là en contrefaisant le fanatique fit prendre les armes à plus de 60. mille hommes, & donna beaucoup de peine au peuple Romain.

Florus l. 3. c. 19.

furent faites il fit cesser cette épreuve, & se servit d'une (D) autre invention. Il ravagea une infinité de lieux, & massacra une infinité de gens : il étoit principalement barbare (E) envers les Chrétiens. L'Empereur averti de ces ravages, envoya des troupes à Rufus * Gouverneur de la Judée avec ordre d'étouffer promptement cette sedition. Rufus pour obeir à cet ordre exerça mille cruautés, & néanmoins il ne put venir à bout de son entreprise. Il salut que l'Empereur retirât de l'Angleterre † Julius Severus, le plus grand Capitaine de ce temps-là, & qu'il lui remit tout le soin de cette guerre. Ce General vint à bout des Juifs sans les attaquer en pleine campagne. Il prit le parti de ne point les attaquer de la sorte tant à cause de leur grand nombre, que parce qu'il les voyoit faire la guerre en déléperez: il aimo donc mieux les attaquer séparément, leur couper les vivres, les renfermer & les resserrer ‡: & enfin tout fut réduit au siège de Biter †. Pan 18. d'Hadrien. Le grand nombre de Juifs qui se jetterent dans cette ville fut cause qu'ils se defendirent long tems, & que la disette les domina à de dures extremitez β. Après la prise de cette ville la guerre ne finit pas entierement, mais elle ne dura pas beaucoup: Barcochebas y perit γ, & les Juifs n'ont pas manqué (F) d'inventer des fables là-dessus. La maniere dont Hadrien dispersa les restes (G) de cette malheureuse nation fut desolante.

* Eusebius Hist. Eccl. l. 4. c. 6. p. 118.
 † Xiphilin in Adriano. l. d. ib.
 ‡ C'est le 134. de LESUS CHRIST.
 β Euseb. ubi supra. l. d. ibid.
 γ Dans la remarque 1.
 (F) Fo. à Lent ubi supra pag. 14. & Echa Rab-bati.
 (G) Chron. Alex. ib.

(D) Et se servit d'une autre invention.] On conte qu'il traînoit après lui deux cens mille hommes; qui s'étoient coupé un doigt pour faire preuve de courage. Les Sages n'approuvant point une telle mutilation, lui deputerent des gens pour lui demander jusques à quand il mutileroit la nation Juive, usque quo tute Judaeos mancos efficies? Il repondit, comment voulez-vous donc que je fasse essai de leurs forces. On lui repliqua qu'il faloit qu'il n'entrôlât que ceux qui pourroient arracher un cedre du Liban à bellés mains. Il crut ce conseil, & il trouva encore deux cens mille hommes qui donnerent cette preuve de leurs forces (a).

(E) Il étoit principalement barbare envers les Chrétiens.] Il faisoit à la verité un grand carnage des Gentils, mais sans exiger d'eux qu'ils renonçassent à leur religion. Il ne faisoit le convertisseur qu'envers les Chrétiens; je dis le convertisseur à la Dragonne, & pis encore, car il condamnoit au dernier supplice les Chrétiens qui ne vouloient pas abandonner & maudire la foi Chretienne. C'est sur quoi Justin Martyr a fait des lamentations (b).

(F) Proximo namque bello Judaico Barcochebas desolavit Judaeorum dux & princeps, solos Christianos ad gravia supplicia nisi Christum abnegarent & maledictis incesserent, potuisti jussit. David Gans (c) ne nie point qu'en ce tems-là ceux de sa nation n'ayent fait couler des torrens de sang. Je croi même qu'il fait le mal beaucoup plus funeste qu'il ne fut. Il pretend que dans la seule ville d'Alexandrie ils uerent plus de deux cens mille personnes, & que dans l'île de Chypre, & au voisinage ils ne laisserent personne de reste. Tunc Judaei Biterenses unxerunt eum (Barcochebas) & elegerunt ipsum in regem super se, jugum Romanorum abjicientes. Occiderunt ex Romanis & Graecis qui in Africa innumerabiles instar arena maris, similiter fecerunt Egyptiis: incolae urbis Alexandrinae etiam ex Romanis interfecerunt ultra bis centena millia. Qui in Cypris, occiderunt omnes plane gentes vicinas, ut ne superstes quidem remaneret. Voyez ce qui sera dit

ci-dessous (d) touchant l'omission d'une formule bati.

(F) D'inventer des fables sur la mort de Barcochebas.] Ils ont dit (e) qu'après la prise de Biter la tête de Barcochebas fut portée à l'Empereur Hadrien, & qu'il demanda, qui est ce qui l'a tué, & qu'il ordonna au soldat qui repondit c'est moi, de lui aller chercher le corps. Le soldat y étant allé trouva un serpent autour du cou de Barcochebas. L'Empereur ayant vu ce corps dit, si cet homme n'avoit été tué par son propre Dieu, qui est ce qui auroit jamais pu lui faire du mal?

(G) Dispersa les restes de cette malheureuse nation.] C'est à bon droit que j'employe le mot de restes, car le nombre des Juifs qui perirent dans cette guerre est innombrable. L'Abbreveiateur de Dion (f) raconte qu'on leur rasa une cinquantaine de forteresses, & 985. bourgs très-considerables; qu'on leur tua dans les combats ou dans les combats 580. mille hommes, & que le nombre de ceux qui perirent par la faim, par les maladies & par le feu est infini: de sorte que presque toute la Judée demeura deserte. Voyons maintenant ce que l'on fit de ceux qui purent survivre à une telle desolation. On (g) en vendit un nombre incroyable de toute sorte d'âge & de sexe en (h) une foire très-celebre appelée du Terebinthe, au même prix que les chevaux. C'est pourquoy les Juifs avoient cette foire en horreur. . . . Ceux (i) qui ne purent être vendus à la foire du Terebinthe furent nezés à Gaza, & là exposez en vente en une autre foire qu'Adrien y avoit établie, & qui s'appelle encore à present la foire d'Adrien, dit la Chronique d'Alexandrie. Ceux (k) que l'on ne put vendre dans la Palestine furent transportez en Egypte, où ils perirent par les naufrages & par la famine, ou furent tuez par les Payens. . . . Quand la guerre fut finie, Adrien descendit à tous les Juifs par un Edit (l) affiché publiquement, de mettre le pied dans Jerusalem sur peine de la vie, & on (n) mit des gardes exprés pour les empêcher d'y entrer. Cette loi (o) leur desendoit même d'en approcher, & de se trouver dans aucun des lieux dont elle pouvoit être vuë. Tertulleu (p) & S. Jérôme (q) vont encore plus loin, & étendent cette desense à la Judée toute entiere, & les Juifs

(a) In Madrafeh Rabbeta Megilloz fol. 67. apud Fo. à Lent ubi supra. p. 10. 11.

(b) In Apologia pro Christianis ad Antoninum Pium.

(c) In Germaine Davidis ad ann. 880. millenarii quatuor, apud à Lent p. 9.

(f) Xiphilin in Adriano. l. d. ib.
 (g) Hiero-per. c. 31. pag. 342. b.
 (h) Chron. Alex. pag. 596.
 (i) Chron. Alex. ib.

(k) Hieron. in Zac. c. 11. pag. 272. d.
 (l) Justin. Apol. 2. p. 84. b. c. Dial. 1. 234. d.
 (m) Euseb. ubi supra. c. 2. c. 38. p. 71. a.
 (n) Justin. Dial. 1. 234. d.
 (o) Justin. l. 3. p. 227.
 (p) Justin. l. 3. p. 227.
 (q) Justin. l. 3. p. 227.

Mais il ne faut pas ajouter foi à tous les (H) contes des Rabins sur ce sujet. Cette guerre coûta beaucoup de sang * aux Romains. Si je raporte dans les remarques plusieurs faits qui concernent cette guerre, c'est parce que l'article d'Hadrien renvoye ici mon lecteur, & il a valu se servir de ce renvoi, afin que l'article de cet Empereur fût moins prolise. Les Auteurs Juifs supposent qu'Hadrien (I) fut en personne à cette guerre, qu'il assiegea & qu'il prit la ville de Bitter, & qu'il

(a) Scaliger. 1745. l. 1. c. 6. p. 45.
(b) Tillemont. Hist. des Emp. t. 2. p. 501. 502. 503.
(c) In Zachar. c. 8. p. 262.

(a) semblent en demeurer d'accord, lors qu'ils parlent du jûne qu'ils ont institué à cause du décret, par lequel il avoit été défendu à leurs peres d'entrer dans le país de la Judée. L'Auteur (b) dont j'emprunte ce passage avec toutes ses citations, fait une remarque sur la toire du terebinthe. Il observe que St. Jérôme (c) dit en un endroit que les Juifs furent vendus au pavillon d'Abraham, ou il se tient, dit-il, tous les ans une foire très-frequentée. Cela n'est pas difficile à accorder, car au lieu où Abraham avoit demeuré dans la vallée de Mambré [près d'Hebron] & où il avoit reçu trois Anges, il y avoit encore dans le quatrième siècle un arbre de terebinthe, que ceux du país disoient être là depuis le commencement du monde. Voyez la remarque G de l'article d'Abraham: retournons au malheur des Juifs. Hadrien leur fit couper les oreilles, & les transporta en Espagne, à ce que disent quelques (d) Auteurs. Il y a beaucoup d'apparence qu'une partie des faux cultes que cet Empereur établit dans la nouvelle ville de Jerusalem, ne commença q'après la ruine de Bitter, & la mort de Barcochebas. Ce fut un des plus sensibles coups que cette malheureuse nation eut à soutenir. Hadrien sachant l'honneur qu'elle avoit pour les pourceaux, en fit (e) placer un de marbre sur la porte qui menoit à Bethlechem. Il fit servir à la construction d'un theatre, & à celle de divers temples (f) les pierres du temple de Salomon. On mit deux de ses statues, & quelques Idoles à la place où avoit été ce temple (g). La statue de Jupiter fut mise au lieu de la passion de nôtre Seigneur. C'est ce que dit (h) St. Paulin: mais: selon (i) St. Jérôme, la statue de Jupiter fut mise où Jesus-CHRIST ressuscita, & celle de Venus où il mourut. La caverne où il nâquit fut profanée (k), par le temple, & par le culte infame d'Adonis. Voyez Mr. de Tillemont (l), de qui j'emprunte ces choses avec leurs citations.

(d) Apud a Lent. p. 17.

(e) Hieron. in Chron.

(f) Euseb. D. monifr. l. 8. c. 3. p. 406.

(g) Ier. Bar. pag. 43. 2. vol. pre. Sever. l. 2. p. 149.

(h) Epist. 11. pag. 134 135.

(i) Epist. 13. p. 102.

(k) Paulin. ubi supra.

(l) Hist. des Emp. t. 2. pag. 509.

(m) Voyez le livre Eclia Rabois super Thren. 11. v. 2. apud Nollinum de vita & gestu Herodiani p. 473.

(n) In Trajatis Talmudico Giffin. apud a Lent. p. 16.

tiers de ces rivieres, le sang faisoit l'autre tiers. Les Gentils n'eurent nul besoin pendant 7. ans de fumer leurs vignes; elles étoient assez seules ayant été abreuvées du sang des Juifs. Le sang (o) entraîna des pierres d'une grosseur de m. surée, & entra 40. milles dans la mer. On trouva sur une seule pierre jusqu'à 300. cranes de petits enfans. Il y a dans ces expressions Rabiniques quelques traits du style que Rabalais fait servir à représenter les qualitez, ou les prociétés de son Gargantua, & de son Pantagruel. Mais raportons encore un conte touchant le carnage de Bitter. Il y avoit dans cette ville 400. Colleges, & dans chaque Collège 400. Regens, qui avoient chacun dans sa classe 400. disciples. Aux (p) premières attaques les Ecoles se servirent de leurs (q) poignons pour tuer les ennemis; mais après la prise de la ville, ils furent empaquez avec leurs livres, & jettez au feu. Les Juifs prétendent qu'Hadrien fit perir deux fois plus de gens de leur nation, que Moïse n'en retira du país d'Egypte, & ils le tiennent pour un plus grand destructeur à leur égard, que ne le furent Nabuchodonosor & Titus (r). Un de leurs meilleurs Chronologues assure que la perte que fit leur nation au tems de Nebusadadan, ou au tems de Titus, n'égalait point celle qu'Hadrien lui fit souffrir; car le Talmud porte qu'il perit à Bitter quatre millions de personnes, quadrangens myriadas. Néanmoins dans le Rituel des Juifs il y a une hymne pour le 9. jour du mois Ab, auquel fut donné l'Édit d'Hadrien qui leur défendoit de mettre le pied dans la Judée: il y a, dis-je, une hymne où Nabuchodonosor & Hadrien font regardés comme deux grans fléaux de la nation sans aucune inégalité. Cette hymne les nomme souvent, mais elle ne parle qu'une fois de Vespasien & de Tite; elle fait mention de 480. Synagogues brûlées par Hadrien (s): Recordamur a te Domine qualis fuerit Adrianus, crudelitatis conquo en filia amplexus, consulsit idola se pervertentia. Et scribit en synagogas.

(o) Voyez Jo. a Lent. p. 14.
(p) Apud cumlem a Lent. pag. 18. 19.
(q) Xiphilini in Ha-driano.

(r) Voyez Jo. a Lent. p. 14.
(s) Apud cumlem a Lent. pag. 18. 19.

(t) Voyez Jo. a Lent. p. 14.
(u) Apud cumlem a Lent. pag. 18. 19.

(o) Quintimo fam-guis rapie-bar fecum petras magnitudinis qua-draginta modio-rum, do- nec ad quadra-ginta mil- lege 400. Regens, qui avoient chacun dans sa classe 400. disciples.

(p) Ista pubes principio hostes impetum facientes graphis suis confodiebat: cum vero hi prava-lerent, urbem occupassent, involverunt pueros illos cum libris suis, coeque igne cremarunt. Ib. apud eum-lem à Lent. pag. 13.

(q) Infra-ment a te re Domine qualis fuerit Adrianus, crudelitatis conquo en filia amplexus, consulsit idola se pervertentia. Et scribit en synagogas.

qu'il disputa avec un Rabin (K) sur le dogme de la resurrection des morts. Le fait est curieux. On le verra dans les remarques. Eusebe * suppose qu'Hadrien fit cette guerre par ses Lieutenans. On peut pour le moins tenir pour faux qu'Hadrien ait commandé en Judée les troupes de Trajan son oncle, lors de la rebellion de Barcochebas. L'Historien Juif David Gans † s'est fort trompé en cela. Quelques-uns prétendent qu'il y a eu deux Barcochebas, l'un sous Tite & l'autre sous Hadrien, & que le premier n'ayant pu soutenir l'épreuve à quoi on le mit fut tué comme un imposteur, & un faux Messie. Dès qu'il se fut vanté d'être le Messie, on lui allegua un ‡ passage de l'Ecriture qui porte, selon la glose des Juifs, que le Messie-saura discerner par l'odorat si un accusé est innocent ou coupable; & comme on trouva que ce prétendu Messie n'avoit pas le nez asséz bon pour faire ce discernement, on le mit à mort. Ce sentiment † n'est pas fort suivi.

BARDE (JEAN DE LA) Conseiller d'Etat, Marquis de Marolles sur Seinc, a été Ambassadeur de France en Suisse sous le regne de Louis XIV. Il avoit été β premier Commis de Mr. de Chavigni Secrétaire d'Etat. Il se trouva aux Conférences de Munster, comme Ministre du second Ordre, & l'on tâcha de (T) le faire traiter d'Excellence, mais on n'y réussit pas. Il avoit déjà été nommé

* Hist. Ecclési. l. 4 c. 6.
† Tandem Trajanus Imperator misit Adrianum fororis sue filium (cette parenté est fautive)
‡ Ducein exercitus contra ipsos. Dav. l. Gans in germine Davidis ad ann. 3880. apud à Lent de de Pseudo-Messio pag. 9.

pendant cet Ecrivain ne le dit pas : d'où il semble que l'on peut conclure qu'Hadrien n'alla point alors en Judée. Pour ne rien dissimuler, il faut dire que Dion fait une remarque qui insinué qu'Hadrien assista à cette guerre. Il dit que les Romains y perdirent tant de gens, que cet Empereur n'employa point en écrivant au Senat le preambule ordinaire, *si vos liberique vestri valeis bene est, ego quidem & exercitus valemus*. Un Prince qui se sert de ce debut, doit être, ce semble, à l'armée, & s'il n'y est pas, il ne doit point se servir de ce compliment ni en tems de prospérité, ni en tems d'adversité. Il ne semble donc pas que Dion eût été homme à faire cette remarque, s'il eût cru qu'Hadrien étoit près de Rome, ou fort éloigné de l'armée, lors qu'il écrivit au Senat. Je repons que ce n'est point une grande difficulté, car en 1. lieu on peut dire que l'absence d'Hadrien fut causée qu'il n'employa point cette formule; d'où il s'ensuivroit que Dion n'a pas connu toutes les causes de cette omission, en croyant qu'elle ne venoit que de la perte qu'on avoit faite. On peut dire en 2. lieu qu'un Empereur éloigné de son armée pourroit fort bien se servir de cette formule, dans une lettre où il seroit fairoit au Senat les bonnes nouvelles que ses Generaux lui auroient écrites. Enfin on pourroit soutenir à Dion que la victoire remportée sur les Juifs fut si complete; & qu'elle coupa tellement les sources d'un nouveau soulèvement, qu'encore que l'armée Romaine eût essuyé de grandes pertes, il y avoit lieu d'écrire au Senat selon le style qu'on employoit dans les nouvelles de prospérité. Il se pourroit donc faire que cet Ecrivain (habile d'ailleurs & judicieux, qui le nie?) auroit fait une fautive observation.

vain fait (a) lever toute la pâte. Hadrien ne vouloit rien croire touchant l'incorruptibilité de cet os, mais le Rabin avec qui il disputa lui en fit faire l'épreuve; et cet os résista à tout; au feu, à l'eau, au marteau, &c. Voici tout un grand passage de Manassé Ben-Israël (b), *gestis Herodum p. Ajunt in spina dorsu aliquod ossiculum esse, quod nunquam pereat: ex isto ossiculo solo post interitum & amihilationem omnium aliarum partium, dicunt, hominem instauratum, restitutumque in resurrectione mortuorum; juxta illud, quod in Bereshit Raba Paras. 28. legitur; Adrianus (cujus ossa comminuantur) quasivit ex R. Joesuah filio Hanina, unde Deus benedictus germinare faciet hominem in futuro saculo? respondit ille, ex de l'Ar. 117, luz, seu ossiculo spine. Rursus alter, unde nosti hoc? da mihi illud, inquit ille, ossiculum, & te docebo: contudit illud in mola, sed non rufum est; conjectit in ignem & non conflagravit; conjectit in aquam, & non artritum est; imposuit incendi, lud dicunt malleoque cecidit; sed ne bitum comminatum est: Imperator Romanus, sive quod rideret resurrectionem mortuorum, sive quod audiret aliquod incorruptibile ossiculum esse in corpore humano, cupiditate ejus sciendi, vel quia, uti virisimilis est, hastitabat ob difficultates eas, quas jam recensimus, quasivit ex R. Joesua filio Hanina, unde, vel quomodo restituerentur mortui, quorum membra tam longe, lateque dispersa essent ac dissipata? Respondit illi R. Joesuah, ex ossiculo spine dorsu appellato luz, quod incorruptibile est. Qui cum non posset facile adhibere fidem, experimento ei ostendit ita esse. Hæc opinio, si quid antiquis credimus, non improbabilis est. Istud enim ossiculum tale est, ut nequeat interire, quavis hodie nullus sit, qui illud noverit. Sunt qui arbitrentur, becek Davidem hujus ossiculi mentionem facere, cum ait, Custodiens ossa ejus, unum ex eis non consumptum est. Psalm xxxiv. 21.*

‡ Eusebi. 11. v. 3.
1. Noldius de vita & gestis Herodum p. 391. sententiam ce. Lent ubi supra pag. 14. le re-jeter.
β Voyez Wicquefort de l'Ar. 117, luz, seu ossiculo spine. Rursus alter, unde nosti hoc? da mihi illud, inquit ille, ossiculum, & te docebo: contudit illud in mola, sed non rufum est; conjectit in ignem & non conflagravit; conjectit in aquam, & non artritum est; imposuit incendi, lud dicunt malleoque cecidit; sed ne bitum comminatum est: Imperator Romanus, sive quod rideret resurrectionem mortuorum, sive quod audiret aliquod incorruptibile ossiculum esse in corpore humano, cupiditate ejus sciendi, vel quia, uti virisimilis est, hastitabat ob difficultates eas, quas jam recensimus, quasivit ex R. Joesua filio Hanina, unde, vel quomodo restituerentur mortui, quorum membra tam longe, lateque dispersa essent ac dissipata? Respondit illi R. Joesuah, ex ossiculo spine dorsu appellato luz, quod incorruptibile est. Qui cum non posset facile adhibere fidem, experimento ei ostendit ita esse. Hæc opinio, si quid antiquis credimus, non improbabilis est. Istud enim ossiculum tale est, ut nequeat interire, quavis hodie nullus sit, qui illud noverit. Sunt qui arbitrentur, becek Davidem hujus ossiculi mentionem facere, cum ait, Custodiens ossa ejus, unum ex eis non consumptum est. Psalm xxxiv. 21.

(K) Qu'il disputa avec un Rabin sur le dogme de la resurrection des morts. La principale difficulté d'Hadrien, à ce que porte cette fable, étoit de dire que les parties d'un cadavre se dissipoient en mille lieux. On lui repondit qu'il y avoit dans nôtre corps un petit os qui étoit incorruptible, & que ce seroit de ce petit os que Dieu referoit nôtre corps. Les Juifs prétendent qu'une rosée celeste amollira cet os, & qu'elle le fera croître, comme un peu de le-

(T) On tâcha de le faire traiter d'Excellence. Mr. de Wicquefort (c) le raconte, & dit que les Plenipotenciaires de France firent leurs premieres tentatives auprès du Nonce, qui repondit qu'il n'en seroit rien. On vouloit qu'il donnât ce titre au Sieur de la Barde, & qu'il lui rendit la premiere visite. Les raisons de son refus furent qu'il ne vouloit pas faire un exemple qui ne seroit suivi de personne, ni rendre inutile

(a) Ossiculum illud dicunt malleoque cecidit; sed ne bitum comminatum est: rone quodam cœlesti molliendum & extendendum ad instar fermenti quod in totum se massam diffundit, vel quem admodum granum aliquod tritici in cristam se exporrigit. Hoornbeck con-Davidem hujus ossiculi mentionem facere, cum ait, Custodiens ossa ejus, unum ex eis non consumptum est. P. 556.
(b) De resurrectione lib. 2. cap. 15.
(c) Traité de l'Ambassadeur t. 1. pag. 360.

C E Q U E les Juifs content d'un petit os nommé Luz, qu'ils disent être au dos de l'homme.

nommé pour l'Ambassade de Suisse. Il servit fidèlement & habilement la France pendant tout le cours de cette Ambassade. Il a fait en Latin l'Histoire de France depuis la mort de Louis XIII. jusques en l'année 1652. Cet Ouvrage fut long tems (Z) attendu comme un chef d'œuvre; il fut imprimé enfin l'an 1671. * & a été assez bien reçu du public. Le style en est bon; les choses y sont narrées sans flaterie, & avec beaucoup de connoissance des intrigues du Cabinet. L'Auteur a latinisé son nom par celui de *Labardæus*. On se trouveroit depeûsé aux noms Latins qu'il donne aux gens; s'il n'avoit eu soin de mettre en marge les noms François. „ Comme † il étoit très-savant dans les matieres de Theologie, „ il s'est encore vu de lui un livre de controverse en Latin, contre l'opinion des ‡ Protestans touchant l'Eucharistie. „ Les Gazettes de Hollande nous ont appris qu'il mourut en 1692. à l'âge de 90. ans.

* C'est un in quarto de 760. pages.

† L'Abbé de Marolles. De nombreux des auteurs.

‡ En Latin Barolum.

1 l'oyez l'Apologie d'Herodote ou l'on trouve quantité de morceaux de Barlette.

B AR L E T T E (GABRIEL) Moine Jacobin, se distingua vers la fin (A) du XV. siècle par une maniere de prêcher beaucoup plus digne d'un farceur, que d'un Ministre de l'Évangile. Il étoit né à Barlette ‡ dans le Royaume de Naples. Henri Etienne n'est pas le seul qui s'est élevé †, contre cette maniere de prêcher, remplie d'une infinité d'explications basses, & tout-à-fait propres à inspi- rer du mépris pour nos plus augustes mysteres; il s'est trouvé des (B) Catho- liques Romains qui n'ont pas épargné là-dessus Gabriel Barlette: & cela est beau- coup

Mr. de la Barde qui rendoit de très-bons services à l'Assemblée. Il l'auroit rendu inutile, parce que s'il lui eût fait les honneurs qu'on demandoit, il l'auroit mis dans une espece de nécessité de les demander à tous les autres Ambassadeurs, & de ne plus paroître en cas qu'ils lui fussent refusez, comme il seroit arrivé infailliblement. L'Ambassadeur de Venise imita le Nonce, & ainsi la Barde fut obligé de se contenter des honneurs qu'on lui voulut bien faire. Il fit prier les Ministres qui étoient de la part de l'Empereur à Ofnabrug, de le distinguer d'avec les autres Minis- tres du second Ordre, & puis qu'ils ne le pou- voient pas traiter d'Ambassadeur, qu'ils ne le trai- tassent pas aussi de Resident, & pourveu qu'on le traitât en tierce personne à la mode d'Italie, il ne pretendoit pas la place d'honneur aux visites ni aux Conférences. Dans le fond ses lettres de créan- ce pour les Cantons Suisses, ne le pouvoient pas fai- re considerer à Minister ni à Ofnabrug. Mr. de la Barde s'est plaint d'un Ecrivain Italien qui n'avoit pas parlé de ces choses comme il falloit,

(a) Histor. de rebus Gallicis l. 4. p. 189. ad ann. 1646.

& il pretend l'en convaincre en (a) racontant que les Plenipotentiaires de France le traitèrent toujours comme Ambassadeur, & qu'ils n'euf- sent pas pu s'en dispenser, veu que les Patentes du Roi, & toutes les lettres de la Cour lui donnoient ce caractère. *Avantius ac Servianus hunc haud secus ac seipsas invicem habuerunt; neque aliter poterant, cum regio diplomate atque omnibus Regis atque Mazarini ad se atque ad alios litteris legatus esset appellatus. Id eo accuratius mihi dicen- dum fuit, quod homo quidam Italicus eâ de re secus scripsit ex alienâ lubricâ, atque invidiâ in Labardæum: nam id illi ipsi tribuere nolim, qui in hujuscemodi rebus etiam supra verum alius fa- vit, hos enim Residentes, aut ad minores Principes absque ullo Titulo missi essent, Legatos nibilo secius appellando.*

(Z) Long tems attendu comme un chef d'œu- vre. „ Mr. de la Barde nous prepare une histoi- re Latine, dans laquelle nous devons avoir ou „ nôtre Saluste, ou nôtre Virgile. „ C'est ce que le Pere le Moine voulut bien apprendre au public, dans son Traité de l'Histoire.

(A) Vers la fin du XV. siècle.] Altamura dans sa Bibliothèque des Jacobins place celui-ci à

l'an 1470. d'où paroît que Possévin ne s'est abu é que de deux cens ans. *Gabriel Barletta, dit-il, (b) Neapolitani regni, Apulus, Ordinis autem Dominicani, Theologus & concinator utilis, cum floreret anno 1270.* Il ajoite que ses Ser- mons furent imprimez plusieurs fois avant l'édi- tion de Venise 1471.

(B) Il s'est trouvé des Catholiques Romains.]

Pierre de (c) Vaucluse a poussé vigoureuse- ment Barlette, & lui a reproché nommément C'est un l'impertinence de sa réponse à la question, com- ment la Samaritaine contut que J E S U S - C H R I S T étoit Juif. Elle reconut cela, dit-il, à la circoncision. Il faut avouer que ce Critique n'a pas eu toute l'exactitude qui lui étoit nécessaire; car non seulement il ne parle pas des deux au- teurs (d) marqués auxquelles selon Barlette cette femme reconut que J E S U S - C H R I S T étoit Juif, mais il attribue aussi à Barlette d'avoir avancé qu'elle vit que nôtre Seigneur étoit cir- concis; or il est certain que Barlette ne s'est pas exprimé de la sorte. Il ne seroit de rien à la justification de ce censeur, de dire que l'on a pu inferer des paroles de Barlette ce qu'il lui im- pute; car ce qu'un homme dit ne doit jamais être confondu avec les consequences qui peuvent naître de ce qu'il dit. Combien de choses échappe-t-il non seulement à un Orateur, mais aussi à un Auteur, dont il ne voit pas les conse- quences les plus prochaines? Il est donc très- possible qu'en lui attribuant d'avoir dit ces conse- quences, on lui impute ce à quoi il ne pen- sa jamais. Il faut donc si l'on veut critiquer exactement & de bonne foi, se prescrire cette

regle; Accusez les gens d'avoir dit précisément ce qu'ils ont dit, mais faites vous une religion de n'en rien ôter, & de n'y rien ajouter; marquez qu'impu- teur les consequences qui en naissent, mais n'affir- mez pas qu'ils aient vu ces consequences, & qu'ils les aient admises; attendez ce qu'ils diront, lors qu'ils auront ouï dire qu'elles sortent naturellement & nécessairement de ce qu'ils ont dit. Je ne saurois me figurer que Barlette ait été assez impu- dent, & assez extravagant pour avoir debité l'impudoratum blasphemiam, que son Censeur lui impute en si beau Latin. Il suffit de l'accuser de n'avoir su ce qu'il disoit avec sa troisième mar- que.

(b) Appa- rat. Sacr. t. 1. fol. 521. apud Altamur. pag. 518.

(c) A Valle clausa. nom de guerre sous lequel Theophile Raynaud s'est déguisé.

(d) Prima ad habitum quem portabat... secunda qua Nazareus in cuius capite novum culum non ascendit... tertia ratio ad circumcissionem; nullus alius populus erat circumcissus.

R E G L E que doit suivre ceux qui imputent certaines choses à un Auteur.

coup plus édifiant, & beaucoup plus glorieux aux Catholiques, que la peine que les (C) Dominicains se donnent de justifier ce Predicateur. Ses Sermons furent imprimés à Venise l'an 1471. en deux volumes in 8. On * a mis dans le premier tome les Sermons du Carême, l'autre volume contient les Sermons de l'Avent, de la Pentecôte, de l'Ascension, & des autres fêtes. Il étoit encore en vie lors que les Turcs prirent † Otrante l'an 1480. Quelques-uns de ses amis l'ont voulu justifier, en disant qu'il n'est point (D) l'Auteur des Sermons qui ont couru sous son nom.

BARLEUS (MELCHIOR) Poëte Latin au XVI. siècle, fils de Lambert Barleus qui fut garde des Archives d'Anvers plus de 40. ans, nâquit dans cette ville. Il fut élevé sous de bons maîtres, & temoigna par divers (A) écrits tant en vers qu'en prose les progrès qu'il avoit faits. L'un de ses freres nommé Jaques quitta son país pour la religion, & se retira en Hollande, où après avoir été Regent de la Seconde dans le College de Leyde, il fut appelé à la Brille, pour y être Recteur du College. Gaspar Barleus (B) frere ainé de Melchior succéda à la charge d'Archiviste que son pere avoit exercée; mais lors qu'Anvers eut été remis sous le joug de la domination Espagnole, il sortit de sa patrie, & s'en alla en Hollande. Il y transporta son fils ainé qui étoit encore au berceau ‡, & dont je parle dans l'article suivant.

BARLEUS (GASPAR) neveu du précédent, a été Professeur en Philosophie à Amsterdam, & l'un des bons Poëtes Latins du XVII. siècle. Il nâquit à Anvers † l'an 1584. Son pere qui étoit de la Religion se retira en Hollande, dès

O o o 3

* Postvini Appar. sac. 1. 1. fol. 521. apud Altamura Biblioth. Ordinis Prædicat. pag. 518.

† Altamura, ibid. pag. 195.

‡ Tiré de l'Oraison funebre de Gaspar Barleus, prononcée à Amsterdam par Jean Arn. Corvinius le 18. de Janvier 1648.

† Par l'épître Dedicatoire de ses lettres on voit

(a) Pessimè igitur à Valle clausa favit calculianurus Barlette sententiam exscribens; respondet Samaritanam cognovisse Christum esse Judicem videndo esse circumcisi. Ubi fraudulenter silentio preterivit duas prioribus rationes. &c. pag. 519.

(b) Il avoit déjà dit cela dans la page 197. avec une tirade de pompeux slogans.

(c) Il avoit déjà dit cela dans la page 197. avec une tirade de pompeux slogans.

(d) Descript. Ital. pag. 370.

le soit ou non, il est du moins fort certain que dans les Ecrits qui sont incontestablement de Barlette, il y a des choses impertinentes. Nous venons de voir ce que Pierre de Vaulcuse y a censuré. C'est à tort que Monsieur Moreri soutient que divers Auteurs Protestans se sont servis de ses sermons prétendus de Barlette, pour tourner en ridicule les Catholiques, & qu'entre ceux-là Henri Etienne est des premiers; car j'ose bien mettre en fait que les Sermons d'où Henri Etienne a tiré ses railleries, ne sont pas ceux qu'Alberti attribue à un imposteur. La dispute entre le Pere & le St. Esprit est une des gayetes de Henri Etienne; or Altamura la reconoit pour un enfant legitime de Barlette.

(A) Par divers écrits tant en vers qu'en prose.] En voici les titres: *Brabantiados libri V. & Anverperia encomium: De Diis Gentium libri duo*, en vers élegiaques, à Anvers 1562 (e). *De raptu Ganymedis libri tres* (f), & *bucolica*, à Anvers 1572. Une harangue *De vite humana felicitate*, cum adjuncto carmine *De rerum humanarum vicissitudine ad Gasparem fratrem*, à Anvers 1566 (g). *Historia de domus Austriaca eminentia* (h).

(B) Gaspar Barleus frere ainé de Melchior.] Je ne doute point que Valere André n'ait pris ce Gaspar pour celui qui a été Professeur à Amsterdam, & dont les vers Latins ont fait tant de bruit. S'il Pa fait il s'est trompé lourdement, ce Professeur étoit le neveu de Melchior, & non pas son frere. Si pour disculper Val. André de ce côté-là, on soutenoit qu'il ne prend point les choses de la maniere que je suppose, on le mettroit dans le tort d'un autre côté; car quand on fait conoitre un Auteur par ses parens, on ne doit pas citer des parens qui soient inconnus ou dans la Republique des lettres, ou dans le monde, & par consequent ces paroles de Valere André *Melchior Barleus, Anverpiensis, Gasparis frater*, seroient frivoles si elles étoient entendues du frere de Melchior; car ce frere quoi qu'il ait regenté à Bommél est un sujet inconnu. Mr. Moreri a commis la même faute que Valere André.

qu'il nâquit le 12. de Fevrier.

(e) Valere André Bibl. Belg. pag. 669.

(f) Corvinius in Orat. funebri Gaspar. Barlai.

(g) Valere André, ib.

(h) Corvinius, ibid.

que le Due de Parme se fut rendu maître de cette ville. Il s'arrêta trois ans à Leyde, après quoi il fut appelé à Bommel pour y être Recteur du College. Il exerça cette charge pendant 7. ans, & puis mourut, ayant défini son fils Gaspar au ministère du St. Evangile. Ce Gaspar étudia huit ans dans le College de la Province de Hollande à Leyde, & puis ayant été reçu Ministre, il servit une Eglise de village auprès de la Brille. Bertius étant monté de la charge de Sous-Principal à celle de Principal de ce College, ne crut point que personne fût plus propre que nôtre Barleus à lui succéder. Sa recommandation fut efficace; Barleus fut fait Sous-Principal, & quelque tems après on lui donna la profession de Logique dans l'Université de Leyde. Il se mêla si avant dans les disputes des Arminiens, qu'il fut déposé de toutes ses charges, lors que le parti opposé à celui-là eut pleinement triomphé dans le Synode de Dordrecht. Barleus se mit alors à étudier en Medecine, & dans deux ans il se crut capable du Doctorat. Il en prit les degrez à Caen, mais il ne pratiqua presque point. Il y eût de jeunes gens qui le prierent de leur faire des leçons dans les belles lettres & dans la Philosophie, & comme il étoit rompu à cela, il se remit dans cette route, & recouvra même à Leyde un caractère pour cette fonction. Les Magistrats d'Amsterdam ayant érigé une Ecole Illustre l'an 1631. lui offrirent la profession de Philosophie. Il l'accepta, & l'exerça dignement jusques à sa mort arrivée le 14. de Janvier 1648. * C'étoit un homme de grand mérite. On a un volume de harangues qu'il prononça sur divers sujets, & qui sont non seulement recommandables par le style, mais aussi par le tour, & par divers traits d'esprit. La poésie étoit son fort: ses muses furent beaucoup de fécondité, & † d'élevation. Il n'y eut rien de grand sur la terre pendant sa vie dont il ne fit un pompeux éloge, lors que la raison d'Etat n'y (A) apporta point d'obstacle. Le Cardinal de Richelieu, & le Chancelier Oxenstiern ne furent pas oubliés; encore moins oubliés-on les conquêtes, & les beaux exploits du Prince d'Orange Frideric Henri. La Reine Marie de Medicis, & la magnifique reception qui lui fut faite ‡ à Amsterdam donnerent de l'exercice à l'éloquence de Barleus. Il avoit publié quelques Ouvrages de controverse très-piquans (B) contre les adversaires d'Arminius. Cette playe ne se ferma jamais:

* Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jean Arnold Coramus. Le Dictionnaire de Sicuti. de sa mort à l'an 1647.

† Voyez les éloges que lui donne Borrichius, Dissertat. de poet. pag. 140.

‡ En 1637.

(A) Lors que la raison d'Etat n'y apporta point d'obstacle.] J'employe cette restriction, parce que j'ai lu dans les lettres de Barleus, qu'il ne vouloit point faire un poëme sur le couronnement de l'Empereur Ferdinand III. comme on l'en avoit prié. Il considéra qu'il avoit à faire à gens soupçonneux, qui ne manqueraient pas de le decrir comme un Pensionnaire de la Maison d'Autriche; & d'ailleurs il ne voyoit pas qu'après avoir tant chanté les victoires de Gustave sur l'Empereur, il pût louer Ferdinand d'avoir aquis une grande gloire en faisant la guerre aux Suedois. Voilà un Poëte honnête homme. Combien y a-t-il de gens de sa profession qui ne font pas si scrupuleux? ils ont une plume à deux mains; non seulement ils preparent des acclamations pour le parti qui vaincra, quel qu'il puisse être, mais même après l'événement ils font des vers pour les deux partis. Je ne doute point qu'il n'y ait en Italie des Poëtes qui ont loué, ou qui loueront Mr. le Dauphin & Mr. le Prince Louis de Bade sur la Campagne de 1693. *Literas accepi Vienna, ce sont les paroles de Barleus (a), quibus petitur uti Laudatione aliqua velim prosequi coronationem Ferdinandi tertii Imperatoris. Ego si sapiam abstinebo ab illa Laudatione religiosissime. Quamquam enim ea possem scribere que ad laudes Imperatoris faciant, nec Reip. nostre adversentur, tamen prout sunt nostratum ingenua, judicarent me beneficio obstrictum Austriae. Scimus Casarem non quidem aperto Marte nos petere, sed per latus Hispani nobis gravem esse. Laudavi etiam non ita pridem Gustavum Suecica Regem, ejusque adversus Casarem bella probavi. Jam ut laudem Ferdinandum tertium ob gesta ad-*

(a) Epist. 334 P. 668. La lettre fut écrite l'an 1636.

versus Suecos feliciter bella, à prudentia mea impetrare non possum. Non sum ambidexter, sed ab omni adulatione alienissimus. Cuperem obsequi petitioni illustriissimi Legati, sed hoc cavendum ne dum fortis bene, domi male audiam. Forte nimis sum meretriciosus, sed & illud certum illum Casaris Laudationem à me proferam calumniæ suspicionibusque opportunam fore. La crainte de Barleus n'étoit point sans fondement; & si la raison vouloit qu'il ne fit pas le Panegyrique de Ferdinand III. puis que la Hollande étoit en guerre avec la Maison d'Autriche, & qu'il ne faut pas qu'un Auteur souffle le chaud & le froid, la prudence n'exigeoit pas moins de lui qu'il ne se mêlât point de cet Eloge. Ceux qui le croyoient ami des Arminiens l'eussent distamé comme un ennemi de Dieu & de l'Etat, & ne se seroient pas contentés de le dire dans les maisons, & dans les rues. Au reste si tous les Heros qu'il loua le payerent aussi bien que (b) le Cardinal de Richelieu, il n'eût pas sujet de dire que la culture du Parnasse est celle d'un terroir ingrat.

(B) Très-piquans contre les adversaires d'Arminius.] Il publia à Leyde en 1615, un Ecrit intitulé *Bogermannus inexcusatus*, & six autres en epistola dedicativa quam suis ad pietatem illi. *crois Sorbier. Sorberiana. pag. 40.* *Joannes Bogermannus Ecclesiastes Leovardienfis: in quo etiam crimina à Mattheo Slado impacta Erasmo Roterodamo diluntur. L'année suivante il publia un livret dont voici le titre, Dissertatiuncula in qua aliquot Patriæ Theologorum & Ecclesiastiarum male sana consilia & studia jussu orationis libertate reprehenduntur. Il y avoit trop d'aigreur*

(b) Ce Cardinal lui fit donner cinq mille

mais: il fut regardé (C) toute fa vie comme un fauteur de cette secte, & si se trouva bien des gens qui murmurent contre les Magistrats d'Amsterdam, de ce qu'ils entretenoient un tel Professeur. On observoit de près toutes ses démarches, & on ne lui pardonnoit rien. On cria contre lui d'une terrible maniere, à cause de certains vers qu'il avoit faits sur le livre (D) d'un Rabin. Ses lettres ont été publiées * après sa mort en deux volumes, mais le Sextus Empiricus

* Gerard Brandt son gendre les fit imprimer à Amsterdam l'an 1667. On en voit quelques-unes des principales dans le Recueil des lettres Pratiques de Barleus qu'il a toujours été dans les opinions des Remontrans.

(D) Qu'il avoit fait sur le livre d'un Rabin. Manassé Ben Israël l'un des plus habiles hommes qui ait été entre les Juifs dans le XVII. siecle, publia un livre sur la creation l'an 1634. Barleus fit une Epigramme sur ce livre, & souffrit selon la coutume qu'elle parût à la tête de l'Ouvrage. Il declaroit trop expressément qu'il preferoit la bonne vie à la verité des dogmes de speculation. Un Theologien de Deventer lui fit là-dessus une grosse affaire; il publia un Ecrit où il soutenoit que l'Epigramme étoit remplie de blasphèmes, & que l'Auteur étoit un Socinien. On voulut même (f) porter l'affaire devant les Etats de Hollande, pour convaincre de Socinianisme Barleus & tous les Arminiens. Barleus se defendit avec chaleur, & mit bien en colere. Il soutint qu'on interpretoit malignement ses paroles, & qu'on les faisoit même afin de mieux colorer les chicaneries dont on se servoit, pour trouver des sens auxquels il n'avoit jamais pensé. Epigramma (g) quoddam meum... quasitis & perverfis detorsionibus maligne interpretatur. Dicit illo epigrammate contineri varias quæ Ecclesie perniciofa, religioni Christiane probrofa, & in Deum ac Dominum nostrum Jesum Christum impia sum. Socinianismum adhec antori epigrammatis impingit &c. . . Centesima pessima fide voculam è carmine sustulit, & suam substituit, maneamus pro vivamus. Sensus affingit versibus meis de quibus ne per somnium quidem cogitavi. Il protesta (h) qu'il n'étoit point Socinien, qu'il ne l'avoit jamais été, & qu'il detestoit les dogmes des Sociniens. Il ajouta que quelques-uns feroient bien aises de le voir Socinien, afin que la haine qu'ils lui portoiient remportât un plus grand triomphe. Si ce jugement étoit faux, si n'étoit pourtant point éloigné de la vraisemblance; car ceux qui se trouvent engagez dans les querelles de doctrine accusent de tant de choses leur adversaire, qu'ordinairement parlant il ne sauroit leur faire un plus grand depeit, que de paroître autre qu'ils ne disent. Quoi qu'il en soit, il étoit permis à Barleus de repousser la calomnie, mais il ne devoit pas faire des vers si outrageans contre le Theologien de Deventer, que peut-être Archilocheus n'en faisoit pas qui le fussent davantage. Ce Theologien au reste s'appelloit Vedelius, & il intitula son livre Deus Synagoga. Un Professeur (i) d'Utrecht le seconda dans cette attaque par un Ecrit qu'il intitula Vosstius reddivivus, & que Vedelius eut soin de faire imprimer. Vosstius le persuada que Barleus devint malade, pour avoir trop pris à cœur l'insulte de ces deux Antagonistes. Voici ce qu'il écrivit à Grotius le 15. de Decembre 1637. Collega Barleus jam revertitur mensis laborat quarantena. Metuitur ei à medicis, qui se ut conalescat non videtur idem (k) fore qui quondam

(f) Confilia agitari uti libellus iste Centesimus Ordinis Hollandiæ exhibetur ut appareat Barleum & Remontrantes esse Socinianos. (g) Ib. pag. 674. 675. Voyez aussi pag. 678. (h) Non sum Socinianus nec fui unquam immo hostis sum illorum dogmata acerrimus. Ib. Vellent quidam me esse qui expleandi me odii materiam sollicitè quaerunt. (i) Martin Schoockius. Voyez Vosstii Dissert. Select. vol. 1. pag. 116. (k) L'évenement ne se confirma point cette conjecture. On en fait tous les jours de semblables qui se trouvent fausses.

(a) Pag. 4

(b) Vincentium Drielenburch fuit propheta tandi partibus non defuit, nam anno superiore à Caparo Barleao in scripto quodam Nebulosis nomine designatus, id adeo Propheticæ suæ dignitatis puerit esse injuriosum: in edito mox scripto eundem Barleum Sceleratum & Nebulosum nominaret. Salomon Drielenburch entorio discipuli Belgii. pag. 176. 177.

(c) Elle est intitulée, Fides imbellis, sive epistola perennitica ad illustrißimos & potentissimos Fœderatarum Provinciarum Ordines. Elle est dans les Præstant. & eruditiorum virorum. epistol. pag. 630.

(d) Quidquid molusleniusque scripturæ reputatur in specimen, à se profectum esse, reliqua asperiora collezarum esse. Barleus epist. 156. pag. 356. (e) Rogavit me obnix per D. Vassilum interamiciam, vobis uti scriberem, ne si forte hec res ad aures vestras pervenerit, ejus in responso vestro meminisse velitis, ne collezarum suorum invidiæ ac odii, quorum jam semina jacta, miser obiciatur. Ibid.

greur dans cette piéce, & trop d'injures contre les Predicateurs; car il prétend (a) que l'on trouvoit en Hollande, *Viros predicatorii ordinis vocales plus satis qui ad scribendos salutiferos libros inepti, ad predicandam Christi sapientiam elin-gues, tamen ad obtrudendum cum Magistratibus, tum dissentientibus circa res religionis symmisticis dis-ferti sunt & copiosi.* Dans la page suivante il dit: *Si templa aliquot Hollandia peragrare liceat Theologos quamplurimos in spermologos, concionatores in convitiatores; pacis præcones in factionum principes & schismatis faciundi buccinatores transformatos mirabere, nec tam reformata amplius, quam pessimus aliquorum moribus deformata religionis antistites esse jurabis.* C'étoit outrager avec excés ceux que leur caractère lui devoit rendre venerables. Cette invective fut traduite tout aussitôt en Flamand. Je ne saurois bien dire si ce fut dans cette dissertation qu'il traita de *nebuloso* un certain Vincent Drielenburch qui s'étoit érigé en Prophete; mais ou dans cet écrit ou dans quelque autre il s'étoit servi de ce terme injurieux: ce qui (b) émut tellement la bile de ce personnage, qu'il publia un livre dans lequel après avoir traité Barleus de fripon & de feculerat, *nebulosum & sceleratum*, il s'engage à donner cent francs à la Diaconie de Leyde, & à se livrer à la justice afin que sa punition servît d'exemple, en cas qu'on prouvât par de solides raisons qu'il étoit un fripon, *nebuloso*. Peu après il parut un livre, où l'on prétendit prouver cela par dix raisons incontestables. Drielenburch répondit à ces dix raisons, & s'emporta extrêmement contre Barleus. Celui-ci composa une Remontrance (c) à Messieurs les Etats Generaux pendant son exil. Elle est datée de Francfort au mois d'Avril 1620. C'est une piéce très-bien écrite, & où l'on represente gravement les maux des persecutions, & les droits de la conscience.

(C) Il fut regardé toute sa vie comme fauteur de cette secte. Il est certain que depuis qu'il fut réhabilité dans l'Academie de Leyde, il n'interrompit point ses correspondances avec les Arminiens. Sa 156. lettre apprend à Uytendogard que Polyander Professeur en Theologie à Leyde avoit revelé à ses amis, que (d) tout ce qu'il y avoit de moderation dans l'Ecrit que la Faculté de Theologie avoit publié contre les Arminiens venoit de lui; mais qu'il (e) souhaitoit que si les Arminiens savoient cela ils ne le temoignassent pas, veu que ce seroit l'exposer à l'indignation de ses collegues. La lettre suivante temoigne qu'un des collegues de Polyander lui avoit reproché d'avoir dit cela à Barleus, ennemi de l'Eglise, *Tu hoc dixisti Barleao, quem scis esse hostem Ecclesie, qui illud ipsum ad Uytendogardum & Episcopium perscripturus est.* Ces lettres furent écrites l'an 1630. Il paroît par les lettres de Barleus qu'il a toujours été dans les opinions des Remontrans.

gardum & Episcopium perscripturus est. Ces lettres furent écrites l'an 1630. Il paroît par les lettres de Barleus qu'il a toujours été dans les opinions des Remontrans.

(D) Qu'il avoit fait sur le livre d'un Rabin. Manassé Ben Israël l'un des plus habiles hommes qui ait été entre les Juifs dans le XVII. siecle, publia un livre sur la creation l'an 1634. Barleus fit une Epigramme sur ce livre, & souffrit selon la coutume qu'elle parût à la tête de l'Ouvrage. Il declaroit trop expressément qu'il preferoit la bonne vie à la verité des dogmes de speculation. Un Theologien de Deventer lui fit là-dessus une grosse affaire; il publia un Ecrit où il soutenoit que l'Epigramme étoit remplie de blasphèmes, & que l'Auteur étoit un Socinien. On voulut même (f) porter l'affaire devant les Etats de Hollande, pour convaincre de Socinianisme Barleus & tous les Arminiens. Barleus se defendit avec chaleur, & mit bien en colere. Il soutint qu'on interpretoit malignement ses paroles, & qu'on les faisoit même afin de mieux colorer les chicaneries dont on se servoit, pour trouver des sens auxquels il n'avoit jamais pensé. Epigramma (g) quoddam meum... quasitis & perverfis detorsionibus maligne interpretatur. Dicit illo epigrammate contineri varias quæ Ecclesie perniciofa, religioni Christiane probrofa, & in Deum ac Dominum nostrum Jesum Christum impia sum. Socinianismum adhec antori epigrammatis impingit &c. . . Centesima pessima fide voculam è carmine sustulit, & suam substituit, maneamus pro vivamus. Sensus affingit versibus meis de quibus ne per somnium quidem cogitavi. Il protesta (h) qu'il n'étoit point Socinien, qu'il ne l'avoit jamais été, & qu'il detestoit les dogmes des Sociniens. Il ajouta que quelques-uns feroient bien aises de le voir Socinien, afin que la haine qu'ils lui portoiient remportât un plus grand triomphe. Si ce jugement étoit faux, si n'étoit pourtant point éloigné de la vraisemblance; car ceux qui se trouvent engagez dans les querelles de doctrine accusent de tant de choses leur adversaire, qu'ordinairement parlant il ne sauroit leur faire un plus grand depeit, que de paroître autre qu'ils ne disent. Quoi qu'il en soit, il étoit permis à Barleus de repousser la calomnie, mais il ne devoit pas faire des vers si outrageans contre le Theologien de Deventer, que peut-être Archilocheus n'en faisoit pas qui le fussent davantage. Ce Theologien au reste s'appelloit Vedelius, & il intitula son livre Deus Synagoga. Un Professeur (i) d'Utrecht le seconda dans cette attaque par un Ecrit qu'il intitula Vosstius reddivivus, & que Vedelius eut soin de faire imprimer. Vosstius le persuada que Barleus devint malade, pour avoir trop pris à cœur l'insulte de ces deux Antagonistes. Voici ce qu'il écrivit à Grotius le 15. de Decembre 1637. Collega Barleus jam revertitur mensis laborat quarantena. Metuitur ei à medicis, qui se ut conalescat non videtur idem (k) fore qui quondam

dam. (f) Confilia agitari uti libellus iste Centesimus Ordinis Hollandiæ exhibetur ut appareat Barleum & Remontrantes esse Socinianos. (g) Ib. pag. 674. 675. Voyez aussi pag. 678. (h) Non sum Socinianus nec fui unquam immo hostis sum illorum dogmata acerrimus. Ib. Vellent quidam me esse qui expleandi me odii materiam sollicitè quaerunt. (i) Martin Schoockius. Voyez Vosstii Dissert. Select. vol. 1. pag. 116. (k) L'évenement ne se confirma point cette conjecture. On en fait tous les jours de semblables qui se trouvent fausses.

que l'on attendoit de lui n'a jamais paru. Il a fait voir de quoi il étoit capable (f) 11
 en fait d'Histoire par la Relation de ce qui s'étoit passé dans le Bresil, pendant que
 le Comte Maurice de Nassau en fut Gouverneur. Il publia cette Histoire l'an
 1647. Il a couru d'étranges bruits sur sa (E) dernière maladie, & sur (F) sa
 mort, mais on ne peut gueres savoir au vrai ce qui en est: il faut faire peu de
 fond sur les bruits de cette nature; car on fait par cent exemples que pour peu
 qu'un Auteur se soit distingué, la renommée fait d'une mouche un éléphant sur
 les disgraces corporelles ou domestiques qui lui surviennent: & d'ailleurs ceux
 qui

*dam. Afflicta valetudinem opere properando quod
 nunc exciditur. Est * hoc de ingressu regina matris
 in urbem nostram, & honore pompa ei exhibito. Typis
 prohibuit augustis plurimus exornatus picturis. At-
 que hoc quod dixi non dissimulat apud amicos. Sed
 multum metuo ne morbum hunc inde contraxerit,
 quod nimis ad animam revocaret que adversus eum
 scripta sunt à Doct. Vedelo, & Mag. Schoockio (A).*

*Je croi qu'en general les meilleurs amis de Bar-
 leus lui trouvoient trop de sensibilité pour la
 censure de son Epigramme; car on lui conseil-
 loit de mespriser les censeurs, & on lui en écri-
 voit beaucoup de mal. Tibi sum (b) auctor ut
 eos posthac prateritione nulleres. Acervima vindicta
 est contentus: in malam rem homines ad civilia
 ingenia vexanda natos. Ex epigrammate scilicet
 quo Manassen Judaeum non profandis convitit, totus
 in te Theologorum ordo asperatus omnem Haretico-
 rum seminam in caput tuum insunder. . . Si ver-
 pum, apellam, recutium eundem dixisses & virum,
 ut videtur non malum poetis scomiaribus exag-
 tasses, palmarum meruisses. . . Si quid mihi apud
 te est silei crabrones istos iterum dico posthac negli-
 ges. Acrius enim post repulsum instant, & ubi ex-
 cesseris venenum omne in aculeos advocant tanquam
 ipsi lesi. L'Epigramme de Barleus qui donna
 lieu à tant de fracas trouveroit ici sa place, si elle
 n'avoit été insérée depuis peu dans un petit livre*

*(c) qui est entre les mains de tout le monde. Je
 m'étonne que l'on n'y ait inséré qu'une très-
 petite partie des vers de Barleus contre Vedelius,
 mais je m'étonne bien davantage qu'on ait pu
 penser que l'on en rapporte, montre
 que l'Auteur se moquoit des deux religions. Voi-
 ci ce que dit Sorbierre: (d) Cui Vedelius nomen
 sumi in priori scripto analytico epigrammatis Bar-
 leani (e) restitisset, ait*

*Quid tenebro
 Calumnixator prave delites aniro,
 Et exoleta seve tergiversator
 Accessit orto monstra perdita scilicet?
 Cur verspellis Sarmata malas voces
 Portenta fidei, exhibitata Senensis
 Commenta verbis affricas serenatis?*

*Qua sane nec Calvinianis satisfacere nec aliis, sed
 utriusque religionis ludibrio habita poetam merito
 suspensum reddidere. Il faut rêver ou être ivre
 pour juger ainsi; car les vers qu'on vient de
 lire sont les plus piquans que l'on puisse faire
 contre le Socinianisme, & l'on ne sauroit témoi-
 gner plus vivement que fait Barleus combien il
 detestoit d'être soupçonné de cette heresie. La
 prose de cet Auteur que Sorbierre avoit citée
 peu auparavant, ne tonne pas moins contre cette
 secte.*

*(E) Il a couru d'étranges bruits sur sa dernière
 maladie.] J'ai vu dire qu'il croyoit être de
 verre, & qu'il craignoit d'être cassé en moi-*

ceux, quand il voyoit que l'on s'approchoit
 de lui. D'autres m'ont dit qu'il croyoit être de
 beurre ou de paille, & que dans cette fautive ima-
 gination il n'osoit s'approcher du feu. Cela est
 incompatible avec le narré de son Oraison fune-
 bre, Le Sieur Corvin Professeur en Droit qui la
 recita, assure que Barleus fit une leçon à ses Eco-
 liers le jour qui preceda sa mort, & qu'il étoit
 prêt (f) à leur en faire une lors qu'il fut fait d'u-
 ne défaillance, de laquelle il ne revint point.
*Antecessit quidem eum morbus cum quo luctabatur
 subinde, non tamen tantum quin aliquomodo con-
 sauetis adhuc susceperet laboribus. Audiveram eum
 pridie diei quo eum mors invidis discipuli docentem:
 audivissent eadem que occidit, nisi ipsi eum abstu-
 lisset, ita ut (g) accepimus, plurimis hodie exem-
 plis seve epidemica liphomyia. Notez que Cor-
 vin venoit d'apostropher ses disciples du défunt.
 Auroit-il osé dire fausement en leur presence, propi-
 qu'ils avoient assisté à une de ses leçons le jour de
 devant sa mort?*

*(F) Et sur sa mort.] Morhofius conte que
 Barleus mourut dans un puits, & qu'on ne le
 s'il y tomba par megarde, ou s'il s'y précipita (h) Eo
 volontairement. Misero fato periit, puteo sub-
 mersus, an sponte, an casu, incertum, de morte
 ejus jam supra diximus. C'est ainsi qu'il parle
 dans la page 300. de son Polyhistor. Il nous
 renvoie sans doute à la page 155. Lors qu'il dit
 qu'il a déjà fait mention de cette mort: mais
 dans cette page 155. il ne se sert point de l'al-
 ternative du hasard, ou du dessein premedité,
 il assure que Barleus devint fou, & qu'il se
 jeta dans un puits, & il cite la 64. lettre de
 Sorbierre (h). Cette citation est très-fausse, car
 voici ce que dit Sorbierre. La mort, de Barleus
 ,, de laquelle vous me demandez quelques cir-
 ,, constances, n'est pas de ce rang (i), quoi qu'il
 ,, fût très-galant homme; car il se trouva en-
 ,, toijours plus d'excellens Poètes, que d'excel-
 ,, lens Medecins. Lors que j'étois à Amster-
 ,, dam on paltoit diversement de la fin de sa vie,
 ,, comme s'il y avoit eu de la melancholic qui
 ,, l'eût avancée. Il est vray qu'ayant fait une
 ,, Oraison funebre en vers sur la mort du Prince
 ,, d'Orange, & que le Docteur Spanheim en apud Du-
 ,, ayant prononcé une en prose, il supporta très-
 ,, impatientement l'inégalité de leur recompense.
 ,, Car, comme disoit plaisamment Monsieur de
 ,, Saumaise, on fit un étrange beuvé, don-
 ,, nant la paye de Cavalier au Fantassin, & celle
 ,, de Fantassin au Cavalier. Barleus n'eut que
 ,, cinq cens livres, & l'autre eut cinq cens écus.*

*(i) C'est
 On ne trouve rien touchant la mort de Barleus
 dans le Sorberiana. On y trouve bien que se-
 lon le bruit commun Barleus étoit sujet à quel-
 ques accès de folie; Ferebatur intervalla quadam
 minus lucida habere, nec aberat conjectura oculor-
 um qui non bene sanam cerebri particulam indi-
 cabant.*

* Voilà
 nôtre Gal-
 licisme
 tenu par,
 C'est celui
 de Pen-
 trée.

(A) Epist.
 praef. &
 cruditor.
 vororum,
 pag. 796.
 edit. in fol.
 1684.

(b) Roebus
 Honerdius
 in epistola
 ad Bar-
 leum, tit.
 pag. 795.

(c) Dans le
 Sorberia-
 na pag. 37.
 & 38.
 edit. de
 Hollande
 1694.

(d) Ibid.
 pag. 39.

(e) C'est
 sans doute
 une fautive
 d'impres-
 sion.
 L'Auteur
 avoit dit
 peut-être
 libenter.
 car outre
 qu'il est
 faux que
 Vedelius se
 soit nommé
 au premier
 écrit, les
 vers alle-
 guez sup-
 posent qu'il
 avoit sup-
 primé son
 nom.

(f) Il s'é-
 toit jéré-
 peu aug-
 ravant
 (quod no-
 tantum)

(g) de la même
 circumspec-
 tion, Ino-
 pinata
 eum ex-
 tinxit,
 ut nobis
 RELATUM
 liphomyia.

Inde
 factum ut
 eum ex-
 tinctum
 ante audi-
 verimus,
 quam
 morti esse
 propi-
 quum
 morbus
 praeun-
 tiaret.

(h) Eo
 non mullo-
 rum ex-
 creta, é
 fiducia
 nimia am-
 bitio, ut
 finitro
 aliorum
 judicio in
 extremam
 incidant

Quod Bar-
 leo acci-
 dit, qui ob
 praeiatum
 sibi Span-
 hemium
 in maniam
 incidit, fe-
 quod eum
 Sorbierius
 referet
 epist. 64.

potum
 Mafuram
 subestua-
 rum lib. 1.
 de eo epi-
 grammata.

(i) C'est
 de celle
 de Wallen-
 de Res-
 dant il ar-
 porter.

qui favent tout le mystere sont ordinairement des personnes qui n'avoient point ce qui fait quelque deshonneur.

BARLEUS (LAMBERT) frere du precedent, nâquit à Bommel * en Gueldre l'an 1595. Il a été Professeur en Grec dans l'Academie de Leyde. † Les Hollandois donnent le nom de *Conrector* à ceux qui regent cette classe. C'est le titre que donnoit Adelfeur du Recteur. On appelle Recteur en Hollande celui qui regent la premiere classe. Il a été un très-favant homme. Il enseigna long tems la Theologie dans l'Université d'Oxford, & quelcun a soupçonné (A) qu'on l'en tira parce qu'il étoit trop orthodoxe. Il avoit un zèle ardent contre le Papisme, & il l'a temoigné par ses écrits. Il avoit beaucoup de livres, & une grande lecture. Il mourut l'an 1690. ou environ. On a publié depuis sa mort quelques opuscules trouvez parmi ses papiers. Quelques-uns le confondent (C) avec Guillaume BAR-

LOW, Evêque de Lincoln sous le regne de Charles II. Il florissoit sous le Roi Jaques, & qui écrivit même pour ce Prince.

P p p

BAR-

(A) Quelcun a soupçonné qu'on l'en tira parce qu'il étoit trop orthodoxe. Ce quelcun est un celebre Ministre & Professeur en Theologie à Groningue, c'est en un mot Jaques Alting. Il dit dans une lettre (a) datée du 13. de Mars 1676. qu'on avoit élevé depuis peu de tems le Docteur Barlow à l'Evêché de Lincoln, afin de l'ôter de l'Academie où il enseignoit la foi orthodoxe, car, ajoute-t-il, les Anglois penchent beaucoup vers le Pelagianisme & le Socinianisme: & là-dessus il parle d'un livre, *De unione & communione cum Christo*, dont l'Auteur s'appelloit Sherlok.

(B) Et il l'a temoigné par ses écrits. Lors qu'on parloit tant de Titus Oates, & de l'horrible conspiration dont il fut le Delateur, cet Evêque publia un livre où il maintenoit contre toutes sortes de chicaneries, que c'est un article de la foi Romaine que le Pape peut déposer les Souverains, & donner leurs États à d'autres. C'étoit un très-bon moyen de temoigner qu'on vouloit nuire aux Papistes; car de toutes les choses qui sont capables d'exciter contre eux le zèle de la Nation, il n'y en a point qui le puisse faire davantage que de montrer qu'ils sont toujours prêts par principe de conscience, à se soulever contre les Princes Protestans. Le livre que Monsieur Barlow publia sur cette matiere fut traduit tout aussi-tôt en François, & publié sous ce titre, *Traité Historique sur le sujet de l'excommunication & de la deposition des Rois.* A Paris (b) chez Claude Barbin de l'impression en 1681.

(C) Quelques-uns le confondent avec Guillaume BARLOW. Les deux Auteurs qui ont joint des suppléments au Traité de Jean Deckherrus De *Vindicijs scriptis adelpotis*, sont tombez dans cette faute. Deckherrus avoit debité que le Jésuite qui écrivit en Anglois contre le Roi Jaques au sujet de l'Apologie du serment de fidelité, fut futé par Mr. Baelo Evêque de Lincoln. Un de (c) ses amis lui écrivit que ce Prelat ne se nommoit

point Baelo, mais THOMAS BARLOW; Is si placet est THOMAS BARLŒVIUS magni mon de apud Anglos nominis, & de nostratibus optime meritis. Optandum foret videre aliquando à vobis ipsius, quorum magnam in instructissima sua Bibliotheca copiam habet, & superprime uno & altero opusculo presertim contra Curiam Romanam magnum literatus desiderium excitavit. *Historia ejus ubi supra de conspiratione contra JACOBUM ANGLIÆ REGEM, vulgo The Gunpowder Theatrum, non ita pridem publicam vidit.* La lettre dont je tire ces paroles fut écrite à Strasbourg en 1681. Il est donc visible que l'amî de Mr. Deckherrus s'imaginoit que l'Evêque de Lincoln, qui avoit écrit pour le Roi Jaques contre un Jésuite, vivoit encore. Or c'est une grande erreur. Ce fut en l'année 1609. que le Roi Jaques fit écrire contre Robert Persons Jésuite Anglois, & qu'il se servit de la plume du Docteur Barlow Evêque de Lincoln. Si ce Docteur eût été en vie l'an 1681. son âge eût été une chose tout-à-fait extraordinaire, & l'on ne sauroit excuser ceux qui auroient fait mention de sa science, & de ses livres, s'ils avoient oublié de parler de son grand âge. Qu'on ne chicane point, qu'on n'allègue point qu'il y a des hommes de lettres qui vivent cent ans, cela ne serviroit de rien quand au fond, puis qu'on sait que l'Evêque de Lincoln qui écrivit pour le Roi Jaques s'appelloit Guillaume, & non point Thomas comme celui qui vivoit encore l'an 1681. Je ne sais pas si cent ans auroient suffi à Thomas Barlow pour être en vie au tems dont je parle, & pour avoir été Evêque l'an 1609. car il est très-rare qu'en Angleterre on soit Evêque avant l'âge de 35. ou 40. ans. L'Auteur des Nouvelles de la Republique de lettres, qui fit une petite revue des fautes de Monsr. Deckherrus, & de celles de Monsr. Vindingius, non seulement ne s'aperçut point de celle-ci, mais il l'adopta, qui pis est (d).

* *Witte in Diario biografico.*

† Les Hollandois donnent le nom de *Conrector* à ceux qui regent cette classe. C'est le titre que donnoit Adelfeur du Recteur. On appelle Recteur en Hollande celui qui regent la premiere classe. Il a été un très-favant homme. Il enseigna long tems la Theologie dans l'Université d'Oxford, & quelcun a soupçonné (A) qu'on l'en tira parce qu'il étoit trop orthodoxe. Il avoit un zèle ardent contre le Papisme, & il l'a temoigné par ses écrits. Il avoit beaucoup de livres, & une grande lecture. Il mourut l'an 1690. ou environ. On a publié depuis sa mort quelques opuscules trouvez parmi ses papiers. Quelques-uns le confondent (C) avec Guillaume BAR-

LOW, Evêque de Lincoln sous le regne de Charles II. Il florissoit sous le Roi Jaques, & qui écrivit même pour ce Prince.

BAR-

† Voyez l'Épître de

de son Titu- de son Titu- de son Titu-

mon de apud Anglos nominis, & de nostratibus optime meritis.

Optandum foret videre aliquando à vobis ipsius, quorum magnam in instructissima sua Bibliotheca copiam habet, & superprime uno & altero opusculo presertim contra Curiam Romanam magnum literatus desiderium excitavit.

Historia ejus ubi supra de conspiratione contra JACOBUM ANGLIÆ REGEM, vulgo The Gunpowder Theatrum, non ita pridem publicam vidit.

La lettre dont je tire ces paroles fut écrite à Strasbourg en 1681. Il est donc visible que l'amî de Mr. Deckherrus s'imaginoit que l'Evêque de Lincoln, qui avoit écrit pour le Roi Jaques contre un Jésuite, vivoit encore.

Or c'est une grande erreur. Ce fut en l'année 1609. que le Roi Jaques fit écrire contre Robert Persons Jésuite Anglois, & qu'il se servit de la plume du Docteur Barlow Evêque de Lincoln.

Si ce Docteur eût été en vie l'an 1681. son âge eût été une chose tout-à-fait extraordinaire, & l'on ne sauroit excuser ceux qui auroient fait mention de sa science, & de ses livres, s'ils avoient oublié de parler de son grand âge.

Qu'on ne chicane point, qu'on n'allègue point qu'il y a des hommes de lettres qui vivent cent ans, cela ne serviroit de rien quand au fond, puis qu'on sait que l'Evêque de Lincoln qui écrivit pour le Roi Jaques s'appelloit Guillaume, & non point Thomas comme celui qui vivoit encore l'an 1681.

Je ne sais pas si cent ans auroient suffi à Thomas Barlow pour être en vie au tems dont je parle, & pour avoir été Evêque l'an 1609.

car il est très-rare qu'en Angleterre on soit Evêque avant l'âge de 35. ou 40. ans.

L'Auteur des Nouvelles de la Republique de lettres, qui fit une petite revue des fautes de Monsr. Deckherrus, & de celles de Monsr. Vindingius, non seulement ne s'aperçut point de celle-ci, mais il l'adopta, qui pis est (d).

(A) Voyez l'Épître de Monsr. Vindingius, non seulement ne s'aperçut point de celle-ci, mais il l'adopta, qui pis est (d).

(C) Voyez l'Épître de Monsr. Vindingius, non seulement ne s'aperçut point de celle-ci, mais il l'adopta, qui pis est (d).

(D) Voyez l'Épître de Monsr. Vindingius, non seulement ne s'aperçut point de celle-ci, mais il l'adopta, qui pis est (d).

(a) Oper. tom. 5. pag. 391.

(b) Il n'est pas besoin d'aveoir que le lieu de l'impression est supposé.

(c) Paulus Vindingius, scriptis adelpotis, sont tombez dans cette faute. Deckherrus avoit debité que le Jésuite qui écrivit en Anglois contre le Roi Jaques au sujet de l'Apologie du serment de fidelité, fut futé par Mr. Baelo Evêque de Lincoln. Un de (c) ses amis lui écrivit que ce Prelat ne se nommoit

pag. 355. édit. 1686.

Voiez la remarque A.

BARNES (ROBERT *) Professeur en Theologie, & Chapelain de Henri VIII. (A) Roi d'Angleterre, fut envoyé en (B) Allemagne par son maître l'an 1535. Il conféra d'abord avec les Theologiens Protestans sur l'affaire du divorce: il eut ensuite quelques audiences de l'Electeur de Saxe, & se joignit aux Ambassadeurs Anglois qui vinrent proposer à cet Electeur une alliance contre le Pape, & demander que Henri VIII. fut associé à la ligue de Smalcalde. Ces Ambassadeurs faisoient esperer la reformation de l'Angleterre, mais au fond ils n'avoient pour but que d'obtenir une approbation doctorale du divorce de leur maître, & une alliance politique afin de fûciter plus d'affaires à l'Empereur, qui menaçoit de vanger l'injure de sa tante repudiée. Ils remporterent un avis (C) des Theologiens de Wittemberg qui ne leur étoit pas entierement favora-

(a) Voyez Seckendorf, Hist. sçsser en Theologie, l. 3. pag. 110. & l'addition.

(b) Id. in supplementis ad Indicem l. n. 10.

(c) Dans la Preface qu'il a mise au devant de la relation du martyre de Barnes de Barnes inserée au 7. volume de ses Oeuvres.

(d) Voyez Seckendorf l. 3. pag. 262.

(e) Apud Seckendorf ibid.

(f) Liv. 3. p. 689.

(g) Ubi supra pag. 262.

(h) Ubi supra.

(i) C'est la citation de ces Arceves.

(k) Hæde di ptois hmasi zivto tis pmyotheic æa tps Bep. tavias, moioi dka-loy/muio-πτοι τω θαυτοραγα-μον τω Βασιλεως, τωσ δὲ τps ἐκκλησιας παραμωσων τω μιλτω, ως φασι τω Βασιλιω. Melancthon lett. 170. dis 4. livre datée de l'onzieme Mars 1535.

(A) Chapelain de Henri VIII, ... & Professeur en Theologie,] Il est revêtu de (a) ces titres dans la lettre de creance que le Roi son maître lui donne pour negocier en Saxe, & cette lettre est datée de Windsor le 8. de Juillet 1535. Son nom de batême ne paroît pas dans cette lettre devant celui de Barnes. Il se donnoit en Allemagne le nom d'Antoine Amarius, quoi que son vrai nom fût Robert Barnes. Quand il dedia sa vie des Papes au Roi d'Angleterre l'an 1535, il signa R. Barnes Doctör (b). Luther remarque (c) que Barnes cachoit son nom & sa qualité de Docteur dans Wittemberg, à cause des persecuteurs. Melancthon l'appelle D. Antonius Doctör, ou D. Antonius, dans une (d) lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre le 13. de Mars 1535.

(B) Fut envoyé en Allemagne par son maître.] Luther dans la Preface que j'ai citée m'apprend que Barnes demouroit à Wittemberg environ l'an 1530, & qu'il logeoit même chez lui. Quis, dit-il (e), ante annos decem hoc decus in Barnesio quasvisisset, & quod Christus ipse in eo nobiscum habitumms. Barnes auroit pu demeurer en Allemagne jusques en l'année 1535. & y recevoir une lettre de creance de Henri VIII. pour negocier avec l'Electeur de Saxe. Sur ce pied-là l'on auroit pu dire dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, qu'ensin (f) dans le tems que l'Evêque de Hereford étoit à Smalcalde, c'est-à-dire en l'an 1536. Barnes fut envoyé en Angleterre par ce Ministre, & y fut très-bien reçu de Henri, & entretenu par Cromwel. Sur ce pied-là, dis-je, ce recit seroit exact; car toute la raison que Mr. de Seckendorf allegue (g) pour le critiquer, est que Barnes vint d'Angleterre en Allemagne l'an 1535, avec une commission de Henri VIII. Il étoit donc retourné en Angleterre avant que l'Evêque d'Hereford l'y envoyât, & ainsi il ne faloit pas compter pour son retour dans la patrie le message dont ce Prelat le chargea. Mais peut-on prouver que la lettre de creance ne fut point envoyée à Barnes en Allemagne, & qu'il fut lui-même envoyé en ce pais-là? Oui on le peut: Seckendorf le prouve (h) par des Archives qui lui ont fourni une infinité de bonnes pieces: Venerat Wittembergam (Reg. x. (i) fol. 99. n. 42.) verno hujus anni 1535, tempore, Doctör EX BRITANNIA ab Henrico Rege missus. Melancthon confirme la même chose en Grec, car il se sert de cette langue pour faire savoir à son bon ami Camerarius (k) qu'il y avoit un Envoyé d'Angleterre, qui ne parloit

que du second mariage du Roi, & qui disoit que Henri VIII. le soucioit peu des affaires de religion. Mais encore qu'on ne puisse pas mettre ceci sur le pied que je disois, on peut dire néanmoins que le recit en question n'est pas fautif. L'Historien dit simplement que l'Evêque d'Hereford envoya Barnes en Angleterre, il ne nie point que Barnes n'y fût retourné auparavant.

(C) Un avis des Theologiens de Wittemberg.] Mr. Burnet en donne très-exactement le précis; La (h) premiere pensée qu'ils eurent dans cette affaire, dit-il, fut que les Ordonnances du Levitique n'étoient point morales. ... En suite ils changerent de sentiment, lors que la question fut évé agitée un peu davantage, mais ils ne convinrent jamais, qu'un mariage déjà fait pût être cassé, & ils se confirmèrent de plus en plus dans cette dernière opinion, tellement qu'ils condamnèrent les deux mariages du Roi. Il raporte cela sous l'année 1530. Ce n'est pas qu'il ignorât que cet avis fût donné en 1536. c'est sans doute afin de montrer tout de suite à son lecteur les différens sentimens des Theologiens sur le divorce de Henri VIII. Monfr. Seckendorf s'en est bien douté, car lors (m) qu'il remarque que l'avis des Theologiens de Wittemberg se trouve dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, au volume des preuves & des pieces justificatives, parmi celles qui regardent l'an 1530. il ajoûte cette parenthèse (forte per occasionem.) Il remarque aussi que l'exemplaire de cet avis qu'il a lu dans les Archives de Weimar, est plus long que celui qu'on trouve parmi les preuves de Mr. Burnet. Voici ce que les Ambassadeurs de Henri VIII. en retrancherent: Etsi consentiamus cum Dominis legatis servandam esse legem de uxore fratris non ducenda, mansit tamen inter nos controversum quod legati statuerent dispensationi locum non esse, nos vero putamus esse illi locum. Neque enim strictius obligare nos lex potest quam Judæos: si autem lex dispensationem admittit, vinculum matrimonii utique fortius est quam lex illa altera de uxore fratris. Mr. Seckendorf conjecture que les Ambassadeurs supprimerent cet endroit, afin de n'ôter pas à leur maître toute esperance qu'enfin les Theologiens de Wittemberg approuveroient ses secondes noces.

Cette pensée est très-raisonnable: & en general ces Docteurs pouvoient supposer très-justement qu'il y a des choses qu'on ne devoit pas executer, & que néanmoins on doit maintenir lors qu'une fois elles ont été executées: mais j'avoué que je ne comprends pas trop bien comment on peut mettre d'accord le commencement & la fin de leur avis. Ils avoient

(l) Liv. 2. pag. 220. ad ann. 1530.

(m) An-nus & dies responso hinc non est ad-scribitus & Barnesius illud inter acta anni 1530. (forte per occasionem) re-tulit lib. 11. fol. 94. Seckendorf ubi supra p. 112.

Si LES Theologiens de Wittemberg ont raisonné conformément.

d'un

favorable ; mais ils en ôterent la conclusion , quand ils le montretent au Roi. C'étoit à la conclusion que se trouvoit ce Prince * . * *Seckendorf Hist. Luth. r. 110. & 3. pag. 110. & 3. pag. 110. & 3. pag. 110.* La conduite de Barnes plut beaucoup au Roi d'Angleterre , ce qui fit qu'on l'employa pour entretenir correspondance avec les Princes Allemans. *On l'en-ranjoit voya plusieurs fois à ces Cours-là , & entre autres negociations , il fut employé le premier dans le projet (D) du mariage d'Anne de Cleves.* Il étoit bon Luthé-rien , & il ne s'en cachoit gueres dans ses Sermons ; car pendant le Carême de l'an 1540. il refusa le Sermon que l'Evêque Gardiner avoit prêché contre la doctrine de Luther. Il prit le même texte que Gardiner avoit pris , & enseigna une doctrine toute contraire à celle que ce Prelat avoit établie touchant la justification : il attaqua même d'une maniere indecente la personne de cet Evêque , & plaisanta sur le nom de † Gardiner. Les amis de Gardiner en porterent plainte au Roi qui ordonna que Barnes en feroit satisfaction , qu'il signeroit certains articles , & qu'il se retracteroit en chaire. Tout cela fut executé , mais de telle sorte qu'on se plaignit que dans une partie du Sermon , il avoit eu la finesse de soutenir ce qu'il avoit retracté dans l'autre. Sur ces plaintes il fut envoyé à la Tour par ordre du Roi , & il n'en sortit que pour aller (E) souffrir la mort au milieu des flammes ; car il fut condamné comme heretique par le Parlement , sans avoir eu la permission de se defendre. Il exposa sa creance peu avant que de mourir , rejeta la justification par les œuvres , l'invocation des Saints , &c. & fit supplier le Roi de s'employer à une bonne reformation †. Il y avoit long tems que la liberté de sa langue lui avoit fait des affaires. Pendant la faveur de Volsey il prêcha si fortement à Cambridge contre le luxe des Prelats , que tout le monde devina sans peine qu'il en vouloit à ce Cardinal. *Là-dessus il fut amené à Londres , où les sollicitations de Gardiner & de Fox le firent sortir d'affaire.* Moyennant l'abjuration de quelques articles qu'on lui proposa. „ Dans la suite „ il fut remis en prison sur de nouvelles accusations , & par ce coup on crut as- „ sez qu'il seroit brûlé. Mais il se sauva , passa en Allemagne , où il s'appliqua en- „ tierement , à l'étude de la Bible & de la Theologie. Il y fit de si grans progrès , qu'il fut fort considéré & des Docteurs & des Princes. Lors que le Roi de Dan- nemarc envoya des Ambassadeurs en Angleterre , il voulut que Barnes les accom- pagnât

P p p 2

paginât

(*) Hoc manifestum est, & negare nemo potest quod lex tradita Levit. xviii. 20. prohibet ducere fratris uxorem, &c. scilicet divina, naturalis, & moralis lex est intelligenda tam de vivi quam de mortui fratris uxore, & quod contra hanc legem nulla contraria lex scribitur aut constituitur. Apud Seckendorf p. 112. & Burnet. in documentis part. 1. remarque Monsr. Burnet (b), que si l'on ne voit l. 2. n. 53. point dans la conduite des Theologiens Saxons cette finesse, cette politique & cette dissimulation de la Cour de Rome, on y voit du moins la franchise, la bonne foi, & la conscience des tems apostoliques. En mon particulier j'aime mieux

croire qu'ils ne raisoient pas conséquemment, que de pretendre qu'ils vouloient avoir le plaisir de medire de la Dispense du Pape, & en même tems la prudence de menager Charles-Quint, & les interêts de la Princesse Marie sa cousine: mais des ennemis qui se plaisent à donner un mauvais tour aux choses, pourroient bien par reprefailles faire ici de sinistres jugemens.

(D) Dans le projet du mariage d'Anne de Cleves.] Ce fut un malheur pour Barnes, (c) parce que le Roi très-peu satisfait de ce mariage n'en épargna point les auteurs ni les instrumens. C'est p. 689. ad Mr. l'Evêque de Salisburi qui l'assure. Luther ann. 1542. a touché à une autre circonstance; il a dit (d) que la vraie cause de la haine de Henri VIII. pour Robert Barnes, fut la liberté avec laquelle ce Docteur lui deconseilla de repudier Anne de Cleves. Monsr. Seckendorf (e) pretend que Mr. Burnet observe la même chose: j'en doute fort, je n'ai point rencontré ce fait dans la Reformation d'Angleterre.

(E) Pour aller souffrir la mort au milieu des flammes.] La relation de son martyre fut envoyée d'Angleterre en Allemagne: Monsieur Seckendorf (f) l'a trouvée dans les Archives de Weimar traduite en langue Allemande. Luther (g) Elle est insérée au public (g), & y joignit une Preface où il loue entre autres choses la modestie de Barnes. Il s'ignoroit pas, dit-il, les défauts de Henri VIII. & il ne les dissimuloit pas quand il étoit avec ses amis; mais par tout ailleurs il ne parloit de ce Prince qu'en termes de respect & d'honneur (h).

(c) Hist. de la reformation. mat. l. 3. pag. 689. ad ann. 1542. (d) In Prae. fac. relation. m. r. 25. (e) Ibid. (f) Ibid. (g) Ibid. (h) Ibid. n. 25.

* *Id. ibid.* pag. 688. pagnât *, ou même † qu'il fût l'un d'eux. Mr. l'Evêque de Salisburi que je cite en marge, pourroit être facilement ‡ justifié d'une chose qu'on lui a critiquée. On a pour le moins (F) deux livres de Barnes.

BARNES (JEAN) en Latin *Barneſius*, Moine Benedictin Anglois de nation, a été un de ces Catholiques Romains qui à l'exemple d'Erasme, de Casfander, de Wicelius, de Modrevius, du P. Paul & de plusieurs autres ont fait profession toute leur vie de la Catholicité, encore qu'ils y remarquaſſent une infinité d'abus dont ils souhaietoient passionnément la reformation. Il fit un livre contre les réservations (A) mentales qui ne plut guere aux Jésuites, quoi qu'il l'eût dédié au Pape Urbain VIII. Son *Catholico-Romanus pacificus* (B) est tout plein de choses, qui ne sauroient être au goût de ceux qu'un apelle bons Papistes. Il souhairoit sansdoute de rapprocher autant qu'il pourroit les deux Communions. La Cour de Rome lui en fut fort mauvais gré. Ce pauvre homme irréprochable dans ses mœurs, étoit à Paris lors qu'on (C) se faisoit de lui, & qu'on lui ôta les habits de l'Ordre, pour le transporter en Flandres garrotté sur un cheval. On l'envoya ensuite à Rome où il demeura dans les prisons de l'Inquisition, jusques à ce qu'il eût été transféré dans celles des fous. C'est dans cette dernière station qu'il finit ses jours; digne très-àssurément d'une meilleure destinée. Il étoit Profès du Couvent des Benedictins de Douai, & il y avoit été Supérieur, mais ne pouvant s'accorder avec les Religieux de son Ordre il s'étoit retiré en France, & n'avoit point deséré aux formations que les Benedictins lui avoient

(F) On a pour le moins deux livres de Barnes.] L'un contient les articles de sa foi; l'autre est l'Histoire des Papes. Le premier fut imprimé en Latin avec une Preface de Pomeranus, chez qui Barn s'étoit logé en ce tems-là. On l'imprima en Allemand à Nuremberg l'an 1531. Il contient 19. Theses selon les principes de Luther, & plusieurs preuves tirées de l'Ecriture, & des Peres. L'autre livre fut imprimé à Wittemberg l'an 1536. avec une Preface de Luther: il contient la vie des Papes depuis Saint Pierre jusques à Alexandre II. Il est dédié au Roi d'Angleterre: l'Auteur écrivit l'Épître dedicatoire le 10. de Septembre 1535, il mal-traita fort les Papes: il promettoit de continuer leur Histoire jusques à son tems (a). Monfr. Seckendorf juge que ce livre meritoit (b) une seconde édition, & il en a inséré la Preface dans ses Indices, (c) parce, dit-il, qu'on le trouve très-rarement, & qu'on le peut compter pour perdu. Il est pourtant vrai qu'on en fit une nouvelle édition à Leyde l'an 1615. qui contient aussi la vie des Papes de Jean Baleus, & qui n'est pas encore extrêmement rare.

(A) Contre les réservations mentales.] Il fut imprimé à Paris l'an 1625. sous le titre de *Disſertatio contra equivocationes*; on l'imprima en François la même année & au même lieu, sous le titre de *Traité & Diſſerte contre les équivoques*. L'approbation de la Faculté de Theologie porte que Jean Barnes étoit Docteur es arts de la sacrée Theologie, & Professeur de la Mission Angloise, & premier Assesseur pour la congregation d'Espagne, & est datée du 13. de Juillet 1624. L'Épître dedicatoire de l'Auteur est datée de Paris le 13. de Janvier 1625. Le P. Theophile Reynaud s'est donc trompé lors qu'il a dit (d) que Barnes fut amené à Rome, & mis en prison sous le Pontificat de Paul V. Raportons les termes dont il se sert, car ils nous apprenent quelque chose touchant ce pauvre Benedictin. *Joannes Barneſius Jeſuitis admodum infensus, ob nonnullas ſuſpiciones de comperta illis vita ſua, eo loco ſuit apud Paulum V. ut eum tanquam novæ fidei fabricum per Albertum Auſtriacum*

à Gallia abductum, & à Belgio Romam ævelum judicaverit carcere dignum, donec emato cerebro inter ſanus pone S. Pauli minoris adem ſacram ſanuari deſit cum aliorum periculo. Ce paſſage a été cité par Edoüard Brown à la page 826. de son Appendix du *Fasciculus verum expetendarum*, imprimé à Londres en 1690. Voyez la remarque suivante. On lit dans le *Mercurio François* (e) que ce bon Benedictin croyoit que les Jeſuites lui vouloient mal de mort depuis l'impression de son livre des équivoques, que le Docteur Gama-ches (estimé l'un des premiers Theologiens de son siècle) ne vouloit approuver en étant requis, & qu'il fit ce livre pendant qu'il fut Conſeſſeur au Couvent de Chelles.

(B) Son *Catholico-Romanus pacificus*.] Il a été imprimé à Londres en 1690, dans l'Appendix du *Fasciculus verum expetendarum*. L'Auteur de l'Appendix nous apprend qu'il a eu trois manuscrits de cet Ouvrage de Barnes, & il rapporte ces paroles de Jean Baſier Professeur en Theologie, (f) *Bonus ille (g) Irenæus tamenſi (f) Brown. in append. fasciculi titia correptus, ſuo habitu exutus, & quadrupedis rerum inſtar barbarum in modum alligatus ad equum, & expetend. ita vehementiſſime æveltus primo in Flandriam, deinde Romam, ibi in Inquiſitionis barathrum, Baſier in deinde in maniacorum ergaſtulum erat detruſus.*

(C) Lors qu'on se faisoit de lui.] On l'eût fait partir le jour même de la capture, si le Chevalier du Guet avoit eu autant d'impatience que le Pere Procureur des Benedictins de Douai. Mais il falut que cette impatience souffrit jusqu'au lendemain. Alors on mena le P. Barnes en carosse jusqu'à la Villette, où deux Benedictins l'attendoient pour faire le voyage avec lui, & (g) C'est avec les Archers qui avoient ordre de le conduire jusques à Cambrai. On le lia sur un cheval, & on le remit au Gouverneur de Cambrai qui le fit conduire au Château de (h) Wacq.

Le Pere Theophile Reynaud n'avoit que faire de parler des ordres d'Albert d'Autriche; cet Archevêque étoit mort depuis long tems lors que Barnes fut faisi. J'ai cité les paroles de ce Jésuite dans la première remarque.

(a) Ex ſcholiſtis ſive ſupplementis Seckendorffii ad indicem I.

(b) Reculi meretur. Ibid.

(c) Quia liber ipſe rariffime inventur & pro deperdito haberi poeſt. In indice 3 ad ann. 1536.

(d) Dans la page 7. de la Preface d'un livre intitulé. Theologia antiqua de veri martyrii adæquate ſampri notionne, imprimé à Lyon en 1656, sous le nom de Leodegarius Quintinus.

(e) An 10. pag. 752.

(f) Brown. in append. fasciculi titia correptus, ſuo habitu exutus, & quadrupedis rerum inſtar barbarum in modum alligatus ad equum, & expetend. ita vehementiſſime æveltus primo in Flandriam, deinde Romam, ibi in Inquiſitionis barathrum, Baſier in deinde in maniacorum ergaſtulum erat detruſus.

(g) C'est à dire le Benedictin Bruggis preſſia de anti-que Ec-cleſie Bri-valier du Guet avoit eu autant d'impatience que le Pere Procureur des Benedictins de Douai.

(h) Wacq. (b) Mercurio François. t. 12. pag. 753.

faites de revenir à Douai, ou de se retirer dans quelque autre de leurs Couvens. Il logea à Paris près du College de Navarre, puis au College de Bourgogne, & enfin chez le Prince de Portugal, où le Chevalier du Guet l'arrêta le 5. de Decembre 1626. Il composoit une reponse au livre intitulé, *Apostolatus Benedictinorum in Anglia*, dans laquelle il eût inferé ses sentimens particuliers sur la discipline de l'Eglise *. Le P. Theophile Raynaud deguisé sous un masque (D) * *Moré. Franc. ib.* de nom, écrivit contre son Traité des équivoques.

BARON (VINCENT) en Latin *Baronius*, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, s'est fait estimer dans le XVII. siecle par plusieurs livres qu'il a publiéz. Il a eu pour Antagoniste le fameux Theophile Raynaud, & je ne sai si l'envie de se battre contre un athlete si renommé, ne lui a point fait prendre pour des Ouvrages de ce Jésuite ce qui ne l'étoit pas. Il a reconu quelquefois qu'il s'étoit trompé dans les conjectures sur ce chapitre. Les Ouvrages du P. Baron qui sont venus à ma conoissance, sont un livre de la justification contre la doctrine des Calvinistes; une Theologie (A) Morale divisée en trois parties, & une Apologie de son (B) Ordre. Il a choisi dans la Theologie Morale les principaux points qui sont en dispute entre les Dominicains & les Jesuites. Il a été un Predicateur assez celebre.

BARONI (LEONORA) Dame Italienne, l'une des plus belles voix du monde, a fleuri dans le XVII. siecle. Elle étoit fille de la belle *Adriana*, Mantouane, & se fit admirer de telle sorte, qu'une infinité de beaux esprits firent des vers à sa louange. On a un volume d'excellentes pieces Latines, Grecques,

P p p 3 Fran-

(D) Deguisé sous un masque de nom.] Je parle du livre qui a pour titre *Splendor veritatis moralis, seu de licito usu equivocationis pro Leonardo Lessio adversus Joannem Barnesium Anglum Monachum*. Il fut imprimé à Lion en 1627. in 8. l'Auteur se donna le nom de *Stephanus Emonerius*. J'en ai une preuve plus forte que celle que Monsieur Placcius (a) a formée de la jonction de deux passages du P. Alegambe, dans l'un desquels il est dit (b) que Theophile Raynaud a composé *sub nomine alieno* le Traité dont je viens de donner le titre, & dans l'autre, qu'il s'est deguisé sous le nom de S. Emonerius. Voici cette preuve. Le P. Abram rapporte dans son Traité du (c) mensonge, que Theophile Raynaud reconoit pour un de ses Ouvrages le livre d'Emonerius, intitulé *Splendor veritatis moralis*, & qu'on l'y reconnoissoit aisément. *Mirror te hunc pro Theophili partu agnosceere*, c'est ainsi que parle l'un des interlocuteurs du P. Abram; l'autre repond : *Quid ni vero agnoscam cum illum in suis Moralibus suum esse fateatur ? quem si abdicaret, nullo tamen negotio patrem vel ex ipsa filii facie ceterisque corporis lineamentis agnosceere possemus*,

Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.

(A) Une Theologie Morale divisée en 3. parties.] La premiere est destinée contre le dogme de la probabilité, *adversus laxiores* (d) Probabilitate Journal *stat.* Il y refuse Caramuel qui avoit écrit quatre lettres contre la Dissertation que Mr. Fagnano, Doyen des Prelats de Rome, avoit inserée dans ses Commentaires sur le Droit Canon. Mr. Fagnano soutient fortement, qu'on ne doit jamais preferer l'opinion qu'on croit moins probable, à celle qu'on croit plus probable. Caramuel le refusa, & fut refuté par notre Vincent Baron. Le P. Theophile Raynaud fut refuté dans le même Ouvrage, à l'égard d'un sentiment de Suarez condamné par Clement VIII. Suarez avoit soutenu qu'on peut se confesser par lettres: le P. Theophile imagina des expediens pour defendre son confrere contre la censure du Pape, & ce fut

contre ces expediens que le P. Baron prit la plume. Il ataquca en même tems les Jansenistes, veu qu'il soutint à Wendrokius qu'il se rencontre des cas quoi que très-rarez où il peut y avoir une ignorance invincible, aussi bien contre le droit naturel, que contre le droit positif (e). Il ataquca dans la seconde partie Amadeus Guimenius, & ne se contenta pas de soutenir que les opinions relâchées qu'on impute aux Dominicains ne sont pas leurs veritables sentimens; il montre aussi ce qu'il faut juger de ces opinions. Il reconoit dans sa Preface l'erreur où il a été en composant son Ouvrage: il avoit cru qu'Amadeus Guimenius n'étoit qu'un faux nom que le Pere Theophile s'étoit donné (f). Dans la troisième partie il traite de la liberté & de la science moyenne, & il soutient que la prescience de Dieu n'a point d'autre fondement que ses decrets, & que cette prescience établit la liberté de la creature bien loin de la detruire (g). Il ne faut point prendre cela pour un paradoxe; car qui parleroit autrement ne suivroit point la definition de la liberté que l'on doit donner dans le système de la predetermination Physique. C'est en vertu des différentes idées de la liberté que l'on peut faire durer le combat, & donner tellement le change, qu'un lecteur ne s'aperçoit pas quand sa cause ne va pas bien.

(B) Et une Apologie de son Ordre.] Cet Ouvrage est en Latin tout comme le precedent: il sert de reponse à la cruelle invective du P. Theophile Raynaud intitulée, *De immunitate Cyriacorum à censuris*, & à celui qui avoit pretendu montrer que de tous les Ouvrages qu'on attribue à Thomas d'Aquin, c'est beaucoup si la dixième partie est véritablement de lui. Le P. Baron entre aussi en lice avec Mr. de Launois, qui a soutenu que plusieurs passages des Peres rapportez dans un Traité de Thoma d'Aquin contre les Grecs, sont supposés. Ce Dominicain ne se contenta pas de l'apologie de son Ordre, il en fit aussi le Panegyrique (h).

(a) De Esequio p. 189.

(b) Pag. 432.

(c) Imprimé avec son Pharus Veteris Testamenti à Paris en 1648. fol.

(d) Voyez le Journal stat. des Savans de 8 Mars 1666. pag. m. 194.

(e) Jour. des Sav. ib. p. 193.

(f) Journal des Sav. 12. Avril de l'an 1666.

(g) Jour. des Sav. 21. Juin 1666. pag. 277.

(h) Jour. des Sav. 21. Mars 1667. p. m. 92.

Françoises, Italiennes, & Espagnoles, imprimé à Rome sous le titre d'Applausi (c) *Avus idem no-*
poëtici alle glorie della Signiora Leonora Baroni. Ceux qui voudront favoir en de-
tail les perfections de son chant, n'auront qu'à lire ce qu'en dit un (Z) con-
noisseur qui l'avoit ouïe chanter. C'est de lui que j'emprunte ce qu'on vient
de lire.

BARREAUX (N. DES-) fameux Libertin. Cherchez DESBARREAUX.
BARTAS (GUILLAUME DE SALUSTE SEIGNEUR DU) Poëte François.
Cherchez SALUSTE.

BARTHIUS (GASPAR) l'un des plus sçavans hommes, & l'une des plus
fertiles plumes de son siècle, nâquit * à Custrin au pais de Brandebourg le 22.
de Juin 1587. Sa famille étoit d'ancienne (A) noblesse; Charles de Barth son
pere Professeur en Droit à Francfort sur l'Oder, Conseiller de l'Electeur de Bran-
debourg

* Hulfen-
mannus
in concione
funebri
apud Fre-
herum,
Theatr.
p. 1546.

(Z) Ce qu'en dit un connoisseur qui l'avoit
ouïe chanter.] Elle est douée d'un bel esprit,
elle a le jugement fort bon pour discerner la
mauvaise d'avec la bonne Musique; elle l'en-
tend parfaitement bien, voire même elle y
compose, ce qui fait qu'elle possède absolu-
ment ce qu'elle chante, & qu'elle prononce
& exprime parfaitement bien le sens des pa-
roles. Elle ne se pique pas d'être belle, mais
elle n'est pas désagréable, ny coquette. Elle
mercule modestie, & avec une douce gravi-
té, chante avec une pulvér assurée, avec une ge-
nerose modeste, & avec une douce gravi-
té, harmonieuse, l'adoucisant, & la ren-
dant sans peine, & sans faire aucunes gri-
maces. Ses dans & ses soupirs ne sont point
lâchés, ses regards n'ont rien d'impudique,
& ses gestes sont de la bien-séance d'une hon-
nête fille. En passant d'un ton en l'autre, elle
fait quelquefois sentir les divisions des gen-
res Enharmonique & Chromatique, avec tant
d'adresse & d'agrément, qu'il n'y a person-
ne qui ne soit ravi à cette belle & difficile
methode de chanter. Elle n'a pas besoin
de mandier l'aide d'un Thuorbe, ou d'une
Viole, sans l'un desquels son chant seroit
impairfait; car elle-même touche tous les
deux Instrumens parfaitement. Enfin j'ai
eu le bien de l'entendre chanter plusieurs fois
plus de trente Aïrs differens, avec des se-
conds & troisièmes couplets, qu'elle compo-
soit elle-même. Il faut que je vous die,
qu'un jour elle me fit une grace particuliere
de chanter avec sa mere & sa sceur, sa mere
touchant la Lyre, sa sceur la Harpe, & elle
le Thuorbe. Ce concert composé de trois
belles voix, & de trois Instrumens differens,
me surprit si fort les sens, & me porta dans
un tel ravissement, que j'oubliai ma condi-
tion mortelle, & crus être déjà parmi les An-
ges, jouissant des contentemens des bienheu-
reux (d).

(a) Tiré
d'un Dis-
cours sur
la Musique
d'Italie
imprimé
avec l'avis
de Mal-
herbe &
quelques
autres
Traitez
à Paris
1672. à
la fin du-
quel on lit
ces paroles.
Ce dif-
cours fut
fait par
Monsieur
Maugars,
Prieur de
S. Pierre
de Mac,
interprète
du Roi en
langue
Angloise,
& d'ail-
leurs si
fameux
par la vio-
le, que le
Roi d'Es-
pagne &
plusieurs
Souverains
de l'Europe
ont sou-
haité de l'en-
tendre.

(A) Sa famille étoit d'ancienne noblesse.] Il
y a peu de Gentilhommes titrez, peu de grans
Seigneurs qui fassent remonter plus haut leur
origine, que Barthius la sienne. Un de ses
ancêtres se signala dans la guerre des Vandales
à la suite de l'Empereur Louis le Debonnaire
l'an 856. Il étoit Bavaïois, il commandoit la
Cavalerie, & il fut tué dans cette guerre, com-
me le remarque (b) Cyriacus Spangenbergius.
L'ayeul de Barthius étoit l'un des principaux
Gentilhommes de Baviere: il fut s'établir dans
le cercle de la haute Saxe, & y acheta plu-
sieurs Terres, & en l'année 1545, il fut ho-

(b) In An-
nalibus
Saxonis
exp. 100.
p. 8. 138.

noré (c) de plusieurs beaux titres par l'Empe-
reur, & par les Etats de l'Empire. Il exerça
la charge de Chancelier à la Cour d'Albert de
Brandebourg, Electeur de Mayence, Arche-
vêque de Magdebourg, & Cardinal. L'un de
ses ancêtres (d) nommé Herman étoit Grand
Maitre de l'Ordre Teutonique vers la fin du
XII. siècle. Les vieilles Annales en font men-
tion; Munster en parle dans sa Cosmographie;
& les Catalogues des Grans Maitres de cet Or-
dre; ceux même que Jérôme Megiferus a dres-
sez ne l'oublient pas. D'autres personnes de cet-
te même famille paroissent dans les recits des
Tournois, & dans les Recueils des armoiries
des principales Maisons nobles d'Allemagne.
Le pere de Gaspar Barthius avoit (e) plusieurs
freres qui moururent tous sans enfans. L'un
d'eux avoit été Ecuyer de quelques grans Prin-
ces, & ne manquoit pas d'être étudié on (f). Bar-
thius temoigne qu'il seroit le dernier de sa fa-
mille: Superstes nunc ego omnibus paterni mei no-
minis familiam meam universam mecum rebus hu-
manis brevi educam (g). Vous le voyez à la
tête de plusieurs de ses Ouvrages, avec le titre
S. R. Imperii Eques. La pensée que sa famille
mourroit avec lui l'affligoit beaucoup: cela
lui tenoit fort au cœur: il revint souvent à ce
triste objet, ce qui me fait croire qu'il se con-
sola très-facilement de la mort de son épouse.
Elle étoit sterile, & il avoit fait son compte
que les forces de sa virilité ne dureront pas
plus que sa femme, car autrement il n'eût
point parlé comme nous venons de voir qu'il a
fait. Mais lors qu'il s'y attendoit le moins,
voilà que sa femme mourut. Il en prit bien-
tôt une autre, afin de voir s'il éviteroit le triste
fort qu'il avoit tant appréhendé, de mourir le
dernier de sa famille. Il ne se considéra plus
comme un poids inutile de la terre; cela étoit
bon à dire pendant qu'il n'esperoit pas d'engend-
rer: il eut le bonheur d'avoir des fils & des fil-
les de son second mariage; mais il oublia de cor-
riger les endroits de son Commentaire où il pa-
roit sans esperance de laisser un successeur. S'il
ne vouloit pas corriger son manuscrit, au moins
devoit-il y ajouter à la queue quelque chose tou-
chant son second mariage plus second que le
premier. Si l'on me demande d'où j'ai su que
la premiere femme n'étoit point morte, quand
il se plaignoit d'être le seul qui fût resté de
son nom, je repondrai que j'ai fait un petit cal-
cul. L'Oraison funebre de Barthius m'apprend
qu'il devint veuf l'an 1643, & que sa mere mou-
rut à Hall le 22. de Janvier 1622. Or il n'y avoit
que 18. ans qu'elle étoit morte lors qu'il faisoit
ses

idem no-
ster ne in
his terris
minor ef-
set genti-
libus suis
alibi vi-
ventibus à
Carolo
quinto
Confilio
& Sena-
tus-con-
sulto om-
nium Im-
perii sta-
tum tum
Spire prae-
sentium,
ex integro
Caesarex
Majestatis
& sacri
Imperii
auctorita-
te utrius-
que nobi-
lis & miles
Torne-
rius decla-
ratus est,
omninoque
liber & ve-
ra no-
bitaritis
te même
familie pa-
roissent
Tournois,
& dans les
Recueils
des armoi-
ries
des prin-
cipales
Maisons
nobles
d'Allema-
gne.
Le pere
de Gaspar
Barthius
avoit (e)
plusieurs
freres qui
moururent
tous sans
enfans.
L'un
d'eux avoit
été Ecuyer
de quelques
grans Prin-
ces, & ne
manquoit
pas d'être
étudié on
(f). Bar-
thius temo-
igne qu'il
seroit le
dernier de
sa fa-
mille:
Superstes
nunc ego
omnibus
paterni mei
no-
minis
familiam
meam
universam
mecum
rebus hu-
manis
brevi
educam
(g). Vous
le voyez
à la
tête de
plusieurs
de ses
Ouvrages,
avec le
titre
S. R. Im-
perii
Eques.
La pen-
sée que
sa famille
mourroit
avec lui
l'affligoit
beaucoup:
cela
lui tenoit
fort au
cœur:
il revint
souvent
à ce
triste
objet,
ce qui
me fait
croire
qu'il se
consola
très-faci-
lement
de la
mort
de son
épouse.
Elle étoit
sterile,
& il avoit
fait son
compte
que les
forces
de sa
virilité
ne durer-
ont pas
plus que
sa femme,
car aut-
rement
il n'eût
point
parlé
comme
nous
venons
de voir
qu'il a
fait.
Mais
lors
qu'il
s'y atten-
doit le
moins,
voilà
que sa
femme
mourut.
Il en
prit
bien-
tôt
une
autre,
afin
de voir
s'il évit-
eroit le
triste
fort
qu'il
avoit
tant
appré-
hendé,
de
mourir
le
dernier
de sa
famille.
Il ne
se con-
sidéra
plus
comme
un
poids
inutile
de la
terre;
cela
étoit
bon
à dire
pendant
qu'il
n'esperoit
pas
d'engend-
rer:
il eut
le bon-
heur
d'avoir
des
fils
& des
filles
de son
second
mariage;
mais il
oublia
de cor-
riger
les
endroits
de son
Commen-
taire
où il
pa-
roit
sans
esperance
de laisser
un suc-
cesseur.
S'il
ne vou-
loit pas
corriger
son ma-
nuscrit,
au moins
devoit-
il y ajou-
ter à la
queue
quelque
chose
toute-
chant
son
second
mariage
plus
second
que le
premier.
Si l'on
me de-
mande
d'où
j'ai su
que la
premiere
femme
n'étoit
point
morte,
quand
il se
plaignoit
d'être
le seul
qui fût
resté
de son
nom,
je repon-
drai que
j'ai fait
un petit
calcul.
L'Ora-
ison fune-
bre de
Barthius
m'apprend
qu'il
devint
veuf
l'an 1643,
& que
sa mere
mourut
à Hall
le 22.
de Jan-
vier
1622.
Or il
n'y avoit
que 18.
ans
qu'elle
étoit
morte
lors
qu'il
faisoit
ses

debourg, & son Chancelier à Custrin, mourut le 6. de Fevrier 1597. à Halberstadt d'où sa veuve se retira à Hall avec ses enfans. Gaspar fut envoyé à Gotha, & puis à Eisenac, & ensuite dans diverses Academies d'Allemagne, de Hollande, & d'Italie *. Il devint si docte en peu de tems que son enfance fut admirée (B) par de grans hommes, & qu'il composa (C) plusieurs livres avant que d'avoir de la barbe. Il avoit une facilité merveilleuse (D) à faire des vers, aussi en a-t-il publié (E) beaucoup. Il aprit les langues vivantes, & il a fait voir par des traductions de l'Espagnol (F) & du François qu'il ne se contenta pas

* Hulfmannus ibid.

(a) Ego sens (a) complaintes, il avoit donc encore sa premiere femme.

(B) Son enfance fut admirée par de grans hommes.] Qu'il me soit permis de donner au mot d'enfance un peu plus d'étendue qu'on ne fait ordinairement, & alors mon texte sera très-vrai, puis que le grand Scaliger fit beaucoup de cas des premieres productions de Barthius. „ (h) Cujus virtutem juvenilem ac cordatos ausus Josephus decennio. „ Scaliger s u s p e x i t a d e d, ut divinationis „ instar hanc illi de Barthio vocem excidisse „ compertum sit, natum esse adhuc unum aeternitati ingenium, quod si ad maturitatem perveniret, literas aliquandiu vivere posse. „ Daurmus (c) assure que les grans Docteurs n'avoient point de honte d'apprendre de cet Ecolier, *Et adolescente uti doctore non erubuerunt* Taubmanus, Sberus, Schmidius. *Quae Gruteri aliorumque apud exteros virorum de eo tum lata fuerint judicia, domi eorum litera assertata partim, partim lecta docent.* Un autre Savant (d) qui avoit été condisciple de Barthio vocem en parle de cette maniere: *Novi . . . ante annos sexdecim quinquaginta pueri praestabiles minas, cum sub Wilkii p. m. manu essentum συζαλασσει: novi ante hos X L I I I. annos Witteberga adolescentem florentem gratia apud nomillos, ἑτοιμασθησων ἀνω κέτω ab aequalibus.*

(C) Composâ plusieurs livres avant que d'avoir de la barbe.] Monsieur Baillet qui l'a mis dans le catalogue de ses *Enfans celebres*, nous en dira des nouvelles mieux que personne. Il nous aprenra (e) que Barthius à douze ans mit tout le *Psalter de David en vers Latins* de toute espece, & qu'il fit imprimer dès la même année d'autres poësies en la même langue, & que le recueil de *Silves*, de *Satyres* ou *Sermons*, d'*Elegies*, d'*Odes*, d'*Epigrammes* & d'*Iambes* qu'il fit imprimer à Wittemberg l'an 1607. comprend toutes les poësies qu'il a faites depuis treize ans jusqu'à dix-neuf. Nous aprenons de lui-même, c'est toujours Mr. Baillet qui parle (f), „ que n'étant encore que dans la seizième année de son âge il fit un (g) *Traité* „ ou une *Dissertation* en forme de lettre sur la maniere de lire utilement les Auteurs de la langue Latine, à les commencer depuis Ennius „ jusqu'à la fin de l'Empire Romain, & à les continuer depuis la decadence de la langue „ jusqu'aux Critiques de ces derniers tems qui „ ont retabli les anciens Auteurs. C'est une „ composition que l'Auteur assure ne lui avoir „ coûté qu'un jour de vingt-quatre heures; mais „ elle est si ferrée & si bien remplie, qu'elle nous „ fait juger que Barthius devoit avoir dès lors une „ lecture prodigieuse, & que cette lecture loin „ d'être indigeste ou confuse, étoit accompagnée du discernement nécessaire, &c., „ On peut ajouter qu'il n'avoit que 18. ans, lors qu'il fit un *Commentaire* sur la *Ceiris* de Virgile, qui

fut imprimé à Amberg l'an 1608. & qui contient beaucoup de doctrine.

(D) Une facilité merveilleuse à faire des vers.] Barthius (h) ayant pris garde que Stace se felicite (i) en quelque maniere de n'avoir mis que deux jours à l'épithalame de Stella, qui comprend 278. hexametres, ajoute que ce n'étoit point s'exposer à la critique d'Horace (i), veu que ce n'étoit point faire deux cens vers par heure, comme faisoit celui dont Horace s'est moqué. Je trouve une grande hyperbole, continuë-t-il, dans cette critique, quoi que je n'ignore pas ce que c'est que de faire beaucoup de vers en peu de tems. Car dans trois jours j'ai fait une traduction Latine des trois premiers livres de l'Iliade, laquelle traduction contenoit un peu plus de deux mille vers.

(E) Aussi en a-t-il publié beaucoup.] Car outre ceux dont on parle dans la 3. remarque, il publia à Francfort l'an 1623. un poëme intitulé, *Zodiacus vite Christiana; Satyricon, pleuraque omnia vera sapientia mysteria singulari suavitate enarrans.* Il est divisé en douze livres. Il publia en la même année & au même lieu, *Epithorpidum ex mero scazone libri IIII. in quibus bona pars humana sapientia metro explicatur.* Ses *Epigrammes* (k) divisées en 30. livres, & dédiées au Roi Jaques ont paru sous le nom de *Tarvæus Hebius.* Les *IV. livres Amabilium Anacreonte decantati*, furent imprimez l'an 1612. Il fit une paraphrase des fables d'Esopé en vers; une version de *Musée* aussi en vers, & un poëme de *Leandre* (l). Je ne croi point que sa version de *Quintus Smyrnaeus* en vers ait vu le jour. Il en parle dans la page 584. du 3. tome de son *Stace*.

(F) Des traductions de l'Espagnol & du François.] Je ne sache point qu'il ait traduit autre chose de cette dernière langue, que les *Memoires* de Philippe de Comines qu'il mit en Latin. Il avoit beaucoup plus d'inclination pour la langue Castillane; il l'a fait paroître en divers lieux; & les loüanges qu'il a repandues sur les livres Espagnols n'ont pas été ignorées par (m) *Dom Nicolas Antonio.* Je ne conois que deux livres Espagnols traduits en Latin par Barthius; l'un est la *Celestine*, dont il ne conoissoit point l'Auteur; l'autre est la *suite de la Diane* de Montemajor. Voici le titre qu'il donna à la traduction de la *Celestine*, *Pornoboscodidastalus Latinus. De lenonum, lenarum, conciliatricum, servitorum dolis, veneficiis, machinis plusquam diabolicis; de miseris juvenum incautorum qui florem aratis anoribus in concessis addicunt, de miserabili singulorum periculo & omnium interitui,* à Francfort 1624. Il joignit des notes à sa version. L'Auteur Espagnol de cet Ouvrage, ou de cette *Tragicomédie* s'appelle *Rodericus Cota.* La continuation de la *Diane* de Montemajor traduite

(h) In *Stratum* 1. 1. p. 7.

(i) Nam fuit hoc vniuersus in hora saepe ducentos. Ur magnum, verus dictabat, stans pede in uno. *Satir.* 4. l. 1.

(k) *Spizellus*, in templo hauris pag. 382.

(l) *Spizellus* pag. 386. 387.

(m) Voyez la *Bibliothèque des Ecrivains Espagnols* vol. 1. pag. 403. 413. & vol. 2. pag. 211.

(a) *Reine. fuis epist. 14. ad Reinefium.*

(e) *Pag. 297. 298.*

(f) *Pag. 296.*

(g) Il se trouve au 50. livre de ses *Adversaires.*

d'en aquerir une conoissance superficielle. C'est une chose étonnante que le grand nombre d'Auteurs que ses *Adversaria*, & ses Commentaires sur Stace, & sur Claudien temoignent qu'il avoit lus. La plupart des Critiques se sont contentez de conoitre les Auteurs profanes, mais pour lui il ne se borna point à cela, il acquit de plus une grande conoissance des Auteurs Ecclesiastiques, & sur tout de ceux qui ont vécu dans le moyen tems. Son attachement aux livres l'engagca à renoncer à toute sorte d'emploi, & à * mener une vie de retraite dans Leipsic. Il forma d'assez bonne heure le dessein de se detacher (G) tout-à-fait du monde, & des études profanes, pour ne s'appliquer qu'à la grande affaire du salut. Il executa ce dessein les dernieres années de sa vie, & il paroît par son volume de *Soliloques* publié l'an 1654. qu'il meditoit (H) profondément sur ce qui regarde l'éternité. Il mourut † le 17. de Septembre 1658. âgé d'un peu plus de 71. ans. Les Ouvrages (I) qu'il laissa en manuscrit, ceux qui

* Spizelius, in templo honoris referato, pag. 383.

† Witten, Diarium Biogr.

(a) In gem. des Savants t. 1. pag. 542.

(b) Dans la Preface des Commentaires de Barthius sur Stace datée du 15. de Mars 1664.

(c) Commentar. in Statium t. 2. pag. 526.

(d) Ubi supra pag. 384. 385.

(e) Dans la prefate qu'il a mise au devant des Commentaires de Barthius sur Stace.

duite par Barthius est l'Ouvrage de Gaspar Gil-Polo. La version de Barthius fut imprimée à Hanav en 1625. sous le titre d'*Erotodidascalus, seu Memoratum libri v.* Il traduisit aussi en Latin, à ce que dit Monsieur Baillet (a), le *pornodidascalus* de l'Arcetin. C'est sans doute le même livre que celui dont Daumius (b) parle en ces termes, *Reliqua quo... Barthius publicavit ex indiculo Colloquio P. Arcetini de las Damas ex Hispanico ab ipso translato, & à nobis recuso nuper, adjecto cognoscere poteris.* Concluez de là que cette version Latine de l'Arcetin ne fut point faite sur l'original, mais sur une version Espagnole.

(G) De se detacher tout-à-fait du monde.] Ayant raconté (c) que sa mere avoit eu un presentiment de sa mort trois ans avant que de mourir, & qu'il y a 18. ans qu'il survit à cette bonne mere bien fin en toutes les parties de son corps, excepté qu'il a la vue foible, il ajoûte : *Cupio autem captis scribendi laboribus denum aliquando desungi, & totum me Christo dedicare, quam rem sapientiam jam orsam habemus infinita bellorum & bellicorum tumultuum exactionumque impedimentis habemus suspendendum.* Pour savoir en quel tems il parloit ainsi, on n'a qu'à se souvenir que sa mere deceda l'an 1622. Voyez la remarque A vers la fin.

(H) Qu'il meditoit profondément sur ce qui regarde l'éternité.] Voici le temoignage que le Sieur Theophile Spizelius (d) lui a rendu : *Sacrum nimirum ad Deum sinceramque pietatem Barthius meditabatur accessum, plurimis pie literarum ac Deo sacratorum hominum exemplis imitatus. Quo de imprimis testatur insigne SOLILOQUIORUM OPUS, extremis vite temporibus à Barthio publicatum, flagrantissimis ad Deum suspiriis oppido plenum, & vel Augustino scriptore dignum, quod etiam hemplecticus quorundam revolvere, & per priorum meditationum vestigia denuo cogitationes suas celo immittere consuevit, quinimo divinum anorem, quem intimis sibus semel imbibisset, continuis precam ejaculationibus alendam jugiter atque roborandum putavit, quousque à sacra pariter ac literaria solitudine diversorio, anno xvi nostri octavo & quinquagesimo, atatis vero septuagesimo primo engravavit.*

(I) Les Ouvrages qu'il laissa en manuscrit.] Daumius a fait savoir au public (e), que l'on trouve parmi les papiers de l'Auteur le 2. & le 3. volume de ses *Adversaria* : des notes & des glossaires sur les Ecrivains de la Palestine pu-

bliez par Jaques Bongars : *Benedictus Paulinus Petrocorinus de vita S. Martini & Paulinus Pellanus cum Tertullianus Jona, Jureque & Barthii antimadversariis* : XXI. livres d'Epigrammes : XII. livres d'Anacrontiques : le *Zodiaque* de la vie Chretienne, corrigé & augmenté en plusieurs lieux : plusieurs autres poëmes dont la plupart n'avoient point été imprimés, & les autres avoient été corrigés : des glossaires sur Valere Maxime, & sur les Epitres de Pline le jeune. Daumius declare (f) que si la cruauté des tems tout-à-fait contraires aux belles lettres le permet, & si par la liberalité de quelque Mecene il en peut revenir quelque utilité aux heritiers, tous ces Ouvrages pourront un jour sortir de dessous la presse.

Je n'ai pas osé dire qu'aucun de ces Manuscrits ait été tiré des armoires des heritiers, excepté le *Paulinus Petrocorinus de vita S. Martini*, qui fut imprimé l'an 1681, par le soin de Daumius. Les Libraires ne veulent point mordre à cette grappe, comme ils firent autrefois, lors que Barthius les piqua d'honneur en declarant dans une prefate qu'il avoit un très-grand nombre de livres, qui n'atendoient que l'honnêteté (g) des Libraires pour se montrer aux yeux du public, & qui paroîtroient dès qu'il se presenteroit un (h) bon Libraire. Cela produisit un effet fort prompt à l'égard de quelques-uns de ces Ouvrages, plus lent à l'égard de quelques autres; mais néanmoins la plupart des livres dont il avoit étalé les titres étoient imprimés, lors qu'on parla de cette prefate dans la Bibliothèque Universelle. Voyons en quels termes on le fit; le passage merite d'être copié; il contient une critique un peu mordante, mais qui est fondée en raison. „ (i) Il y a une prefate au „ devant, où l'on peut voir les titres de plusieurs „ livres, que l'Auteur promettoit de donner au „ public, mais dont il n'a jamais paru qu'une pe- „ tite (k) partie, parce qu'il ne trouvoit pas „ des Libraires, comme il le marque (l) lui- „ même, qui eussent le même zèle que lui pour „ l'avancement des belles lettres. Mais si tous „ ces Ouvrages ressembloient à celui-ci, on peut „ s'assurer de n'avoir perdu, au moins en partie, „ qu'un grand nombre de citations dont on peut „ se passer sans peine. Ce n'est pas qu'il n'y pût „ avoir de bons endroits aussi bien que dans ce- „ lui-ci : mais ils sont comme cachez sous une „ si grande multitude de passages des Anciens, „ qu'il faut avoir assez de patience pour les de- „ terrer. „

(f) Si diritas permittat temporum polioribus heu Muls profus insistentorum, si aliquis Macenatum benignitate ad relictos si aliquis horum des sit redundaturus.

(g) Sequentur deinceps, uti quidem Typographorum comitis erit. *Rutilii Itinerar.* Elle est datée du 14. d'Octobre 1622.

(h) Exspectant editionem istam typographum nacti fuerimus. *Ibid.*

(i) Billiart. *Universelle* t. 5. pag. 240. *Dans l'Extrait de l'Itineraire de Rutilius.*

(k) Il est certain que la meilleure partie est imprimée.

(l) Il ne marque nullement cela dans cette prefate.

ont été (K) imprimez, ceux qu'il perdit (L) dans l'incendie de sa maison, & ceux auxquels on fait qu'il a travaillé, & qui se font (M) égarés je ne fai comment, tout ces Ecrits, dis-je, joints ensemble font une masse si prodigieuse, qu'on a de la peine à concevoir qu'un seul homme ait pu suffire à tant de choses. Je ne fai si ceux qui blanchissent dans la poudre d'un Greffe écrivent autant que cet Auteur a écrit. On a publié un conte qu'il auroit micux valu supprimer, touchant un voyage (N) qu'on pretend qu'il fit en Hollande avec une belle Dame. D'habiles gens se font plaints de (O) l'impression de ce conte, & l'ont traité de

(A) De quo Adversariorum tomo secundum aucto tertio, uterque enim jam peractus est, primo etiam recensito in iis & amotis nebulis quas illi inducere sivos voluit. Barthius in Statium t. 1. p. 110. Voyez aussi la preface de Daumius.

(B) In Statium t. 1. pag. 434.

(C) In Statium t. 3. pag. 1398. Il avoit dit dans la page 9. du 1. tome Flamme non ab hoste sed domestico sceleris meae tum mansioni injectae.

(D) Prefat. in Statium.

(E) Barth. in Statium t. 1. pag. 9. & passim alibi.

(F) Ib. & pag. 1338. tom. 3. tome où il dit Notez nous sur ce mot in iotegrum fere Terullianum.

(G) In quo scriptore per bellis hos terribiales motus & excelsiones ingens damnium accepimus, indicem enim tam in auctorem quam Scholiaften (qui recentior tamen est quam vulgo attenditur) confeceramus, is cum parte Bibliothecae perisset. Ibid. t. 2. pag. 206.

(H) Flamme... ingens serinum manu mea scriptis chartis effertur, simul absterunt, & sic perierunt mihi multa juvenilia & puercilia scripta. Tom. 1. pag. 9.

Bibliotheca non possimus miris modis duabus vastationibus depopulatae, & uno incendio vix dimidiatam erepta. (i).

(M) Et qui se font égarés je ne fai comment.] Daumius raporte qu'après la mort de l'Auteur on chercha inutilement son Commentaire sur St. Augustin de civitate Dei, son livre De superstitionibus veterum, son Traité De dubiis scriptoribus, ses Caractères, & plusieurs autres Ecrits de cette nature. Barthius cite fort souvent les livres dont je viens de faire mention, & en donne une idée avantageuse. Il y a beaucoup d'apparence, veu la qualité des matieres, que ce n'étoient pas les moins bons de ses Ouvrages. Il en avoit commencé un grand nombre d'autres, auxquels il renvoye son lecteur tout de même que s'ils eussent été imprimez. Voyez l'index Auctorum de son Statice au mot Barthius.

(N) Touchant un voyage qu'on pretend qu'il fit en Hollande.] Mr. Colomiez (k) Pa debité sur la foi d'Isaac Vossius. Il a été fort blâmable d'imprimer de semblables choses, dont il n'avoit point d'autre garant qu'un conte de conversation. Qui ne fait que ceux qui se piquent d'entretenir agreablement une compagnie, sont fournis d'un nombre infini d'historietes où ils ajoutent telles circonstances qu'il leur plait, pour faire trouver le conte plus singulier & plus agreable? Ils ne se donneroient pas cette liberté, s'ils favoient qu'on dût imprimer ce que l'on leur entend dire. Quoi qu'il en soit voici le conte: „ Mr. Vossius . . . me contoit un jour que Barthius étant venu d'Allemagne à Harlem, pour voir Scriverius, il amena avec lui une Dame „ parfaitement belle; & que Scriverius ne l'eut „ pas plutôt vuë, qu'il trouva moyen de faire en- „ yvrer Barthius, afin d'entretenir cette Dame „ avec plus de liberté, ce qui lui réussit fort heu- „ reusement. Il ne put pourtant si bien faire que „ Barthius revenant de son yvresse, n'eût quel- „ que soupçon de ce qui s'étoit passé, qui s'aug- „ menta tellement qu'il remmena sa Dame fort „ en colere, & la laissa noyer sur le Rhin. „ Il ne faut point disconvenir que Barthius n'ait eu mauvaise reputation par raport aux mœurs. Un (l) de ses meilleurs amis le confesse, mais il (l) Dausoutient que cela étoit mal fondé. De moribus 14. ad Reinesium, que invidi nugati sunt quorumque causa ego igno- tum meo malo abhorrebam, rem aliter quindecen- pag. 37. nali hac cum eo conversatione comperi. Adeo quicquid de eo dixerunt scripseruntque ego haecenus prorsus credere abnuui, cujus intima nescio an aequè alii patuerint.

(O) Qui se font plaints de l'impression de ce conte, & qui l'ont traité de fable.] Voici ce que Morhoffius (m) en a dit; Quibus (Colomeffii opusculis) adjicitur libellus Gallico sermone cui titulus Recueil de particularitez, in quibus multa de eruditis familiariter à Vossio aliisque suppediatat

(i) Tom. 2. pag. 372.

(k) Opuscul. p. 102. edit. Ulster. 1669.

(l) Daus. 14. ad Reinesium, pag. 37.

(m) Polyb. l. 7. 1.

* Hulse-
mannus
ubi supra.

† Id. ibid.

‡ Qui in-
tra obli-
vidiam
que ur-
bem ali-
quando
lucrit. Id
quod no-
bis quater
conrigit,
nuspium
latus, nisi
spoliatio-
ne una ve-
stimen-
torum & ar-
morum di-
ceptione.
In Statum
t. 2. pag.
1041.

de fable. Barthius avoit eu deux femmes * : il épousa la 1. l'an 1630. & la 2. l'an 1644. La premiere mourut l'an 1643. sans lui avoir donné aucun enfant. La seconde lui donna un fils & trois filles, & lui survécut †. Il s'étoit trouvé quatre ‡ fois dans des villes assiegées, & en avoit été quitte pour la perte de ses habits, & de ses armes une seule fois. Il s'est plaint d'avoir été mal-traité (P) par Vossius: il prit chaudement le parti de (Q.) Scaliger contre Scioppius, & il n'étoit pas bien avec le docteur Reinecius. Celui-ci l'avoit trop souvent (R) surpris en faute pour ne le pas irriter. Il étoit impossible qu'un homme qui écrivoit tant de choses, & avec tant de precipitation, pût échapper à la critique victorieuse de Reinecius. On a prétendu que ce n'étoit pas toujours faute de (S) memoire que Barthius se contredisoit. Il ne seroit pas étonnant que sa memoire, quelque vaste qu'elle fût, lui eût souvent joué de fort mauvais tours, veu la maniere dont il (T) composoit ses livres. Il ne faisoit point de Recueils, & ne corrigeoit presque jamais ce qu'il jettoit sur le papier.

BA-

ditata, ludato semper autore, vir ille effutivit, quæ insignis sane temeritas fuit. Multa tamen in his sunt mendacia, quæ illud de Casparo Barthio horrendam, ne concubinam suam Rhebo suffocaverit, quod ejus cum Scriverio amores deprehenderit.

(P) D'avoir été mal-traité par Vossius.] Peu de gens ont eu à faire de semblables plaintes, car jamais homme aussi doctre que Vossius n'a été plus honnête, ni plus modéré que lui envers ceux qu'il reprochoit. Voyons néanmoins tout du long la plainte de (a) Barthius. Quo loco (b) vir doct. ff. pulcre etiam de Lotatio judicat doctum esse lectuque dignum Exegeren, præter quidem glossatam. Sanè longè melius & competens, quam nuper Joannes Gerhardus Vossius, qui Lutatum ex Servio & Higmo compositum dicere ausus est maximam partem. Qui doctissimus homo cum alio nos loco perperam (ut clara res est, & demonstratum jam nobis alibi) insipienter & absurditatis, nunquam à nobis lesus, & ab invidis planeque egregie impiis Thrasunculis incitatus, insinulare ausus sit, merito utriusque nota hic habebitur, cum ea Commentarii Lutatiani insint, quorum nec centesimam partem Serviana & Higimiana Commemorationes vindicare possint. Idem præstantissimus vir incogitate eodem loco scribit Lutatum à Ludobrogio primum editum.

(a) In Statum
t. 2. pag.
871.

(b) G. ff.
à dire,
Nicolaus
Lentius au
chap. 15. de
les
Miscellan-
cia.

(c) Refo-
luto ana-
grammate
Gaspars
Barthii
Berolinoci
confirmat
Excellen-
tissimus
Gésbertus
de muta-
tione no-
minum
exemplum
de cad. 1. n. 5
Rhedius
de an. 7
supposit.
n. 54.

(d) Ex Jo.
Rhadio ib.
de collecti.
Voyez aussi
Placcius de
Ephodo-
nym. pag.
262.

(e) Epist. 6.
ad Nulle-
ram, elle
fut écrite
le 31. de
Mars
1638.
Voyez aussi
la 15. let-
tre à Dau-
mum.

(Q) Chaudement le parti de Scaliger.] On lui attribue trois écrits contre l'ennemi de ce grand homme, & on a trouvé son nom par anagramme dans le masque sous lequel il se cacha de Tarraus Hebus Nobilis à Spersa (c). Ces trois livres sont intitulés le 1. Cave canem, de vita, moribus, rebus gestis, divinitate Gaspars Scioppii Apostata Satyricon, Hanov. 1612. in 12. Le 2. Scioppius excellens; in laudem ejus & sociorum pro Josepho Scaligero & omnibus probis epigrammatum libri III. ex triginta totis hinc inde collecti. Il est imprimé avec le precedent. Le 3. Amphitheatrum sapientia, Hanov. 1613. in 8. (d).

(R) Trop souvent surpris en faute pour ne le pas irriter.] Ce n'étoient pas de ces fautes sur lesquelles un homme d'esprit peut chicaner le terrain; il falloit passer condamnation, & c'est là ce qui fâche, & ce qui choque le plus. A. Cl. Barthio quem tu tantum non in celum effers, & quem sua defensorum esse scribis, nihil indigni inquitve expecto, c'est Reinecius (e) qui parle, tam licet ipsi in meis, si quando lucem adspiciunt publicam, (lenta autem res est, & fortasse incumbunt in spongiam, ut olim illius Ajax) quam

in ipsius mihi licere visum est experiri; non existimo autem Soli oblocuturum esse. Sunt enim pleraque, qua nunc quidem produxi, ad hæc certa liquidaque, ut nisi temere litigare velit, ne calamum quidem contradicendum mihi tingere debeat. Perpende, queso, mi carissime NESTERE, avo prædix, ubicunque ab eo dissentio: maxime verò examina, qua cap. 8. l. 2. quo ejus in Plinium Valerianum, dictum Empiricum, illata eundem rationes producuntur, trado, & miraberis hominis doctissimi manifestissimas insidias, frustrationes, & puerilia propositæ, audaces etiam conjecturas in autorem non intellectum invidias deprehendes magno numero. Istas si quis præstradè tueri præsumserit, eum ne sani quidem capitis esse dixerò; Barthium autem necum fore & visorium, ne quamvis indigno indice, id quod verum est nullus dubito.

(S) Faute de memoire que Barthius se contredisoit.] „Quelques uns (f) ont remarqué que „lors qu'il fait ses jugemens, il tombe quelque- „fois dans des contradictions fautes de memoire. „ Daumius pretend que ceux qui ont relevé ces fortes de contradictions, ne connoissent rien dans le bur de Barthius. Il écrivoit, dit-il, tout ce qui s'offroit à son imagination, aujourd'hui une chose, & demain une autre, afin que quand il y revenoit un jour, cette contrariété de sentiments l'engageât à examiner plus profondément les matieres, & lui fournit une occasion plus commode de corriger, ou de confirmer ce qu'il avoit publié. Memmii (g) in publicis alicubi Disputationibus diversa sententia ejus loca exagitata fuisse. Sed auctores scopum scriptoris nescio an vel per transennam viderint. Novi enim, hoc consilio, eoque sine Barthium ea, qua in mentem sibi venerant, in chartam concessisse, etiam diversis diverso tempore sententis, ut quandoque ad ea revertenti illa diversitas ampliorum de veritate cogitandi suppeditaret materiam, occasioneque longe commodiorem retrahendi vel stabilendi quod scripserat. Id quod sine capitis VI. Libri Undecimi & alibi sapius testatur. Voyez comment Reinecius (h) a réfuté cette Apologie.

(T) Veü la maniere dont il composoit ses livres.] Il faut l'entendre lui-même. Puto (i) jam tale quid supra notasse. Non enim potest, ut, nullis habeamus. Omnino enim alter non commentatur, quam solent homines etiam literatissimi, dum auctores legunt, excerptes quedam atque ea deinde excerpta in Silvanam Observationum, eam potro Silvanam in Commentaria redigentes. Numquam tale

(f) Baillet
Jug. r. 3.
pag. 464.

(g) Epist.
14. ad
Reinecium
pag. 37.

(h) Epist.
15. ad
Daumium
pag. 45.

(i) In Sta-
tium, t. 3.
pag. 466.

BASINE, femme de Childeric Roi de France, & mere du grand Clovis, avoit été mariée avec un Roi de Thuringe. Childeric contraint d'abandonner ses Etats, à cause que ses impudicitez avoient tellement irrité le peuple qu'il en avoit tout à craindre, se refugia * auprès de ce Roi de Thuringe. Il en fut reçu avec toute forte de bonté; Basine qui étoit une très-belle Princeſſe, fit ſans doute les honneurs de chez elle admirablement. L'experience a toujours fait voir que les Princes impudiques qu'on chaffe de leur païs, ne renoncent point aux commerces de galanterie dans les lieux de leur retraite. Childeric en fut un exemple : il devint amoureux de Basine, & ne la trouvant pas cruelle, il ne fit point ſcrupule de pouſſer la (A) choſe juſqu'à jouir de la femme de ce même ami, & bon voifin qui lui furniſſoit un aſyle. Il lia avec l'épouſe de cet ami un tel commerce d'amour, qu'elle ne put plus s'en paſſer. Les François rapellerent Childeric † huit ans après qu'ils l'eurent chaffé. Basine ne s'accommoda nullement de l'abſence de ce Prince : elle quitta ſon mari, & fut trouver Childeric, & lors qu'il lui demanda la cauſe de ſon voyage, elle lui repondit ingenûment (B) que c'étoit pour l'amour de lui qu'elle venoit, & que ſi elle eût conu au delà des mers un Prince qui lui cût été plus propre, elle le ſeroit allé trouver. Childeric fut ravi de ce diſcours, épouſa Basine, & en eut un fils qui fut un très-brave Prince, & qui embrasſa la foi Chretienne. Si la conduite de cette femme fut pire que celle (C) d'Helene, la conduite de Childeric tout bien compté n'eſt pas meilleure

* Environ l'an 460.

† Gregoire de Tours liſt. des Franc. l. 2. c. 12.

(a) Cap. 7.
(b) Lib. 1. cap. 8.

(c) Fe le cite dans la remarque ſuivante.
(d) Hiſtoire des François, l. 2. c. 12.

(e) Voici le Latin de l'Hiſtoire: His regnantibus ſimul baſina relictio viro ſuo ad Childericum venit. Qui cum ſollicite interroget quæ cauſa ad eum de tanta regione veniſſet, reſpondiſſe fertur. Novi, inquit, utilitatem quam quod ſis valde ſtrenuus, ideoque veni ut habitum tecum. Nam novæ ſis in transmarinis partibus aliquem cogoviſſem utiliorem te, expectiſſem utiſſimam apparence: que Childericus eût donné des preuves de ſa valeur militaire en Thuringe: la vaillance dont parloit Basine pourroit donc être d'une autre nature, & plus à l'uſage d'une Reine que l'humeur martiale; & je ſuis tenté de croire qu'il faut lire dans Gre-

goire de Tours *virilitatem & viriliorem*, au lieu de *utilitatem & utilitorem*. L'équivoque ſubſiſtera toujours. Je conois, repondit Basine, votre virilité, & que vous êtes un fort brave homme. Ces paroles ſont mieux liées que celles-ci, je ſuis perſuadée de l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous, & je ſai que vous êtes un vaillant homme. Qu'on ne me diſe pas qu'il y a trop d'effronterie dans ces paroles, je conois votre virilité: eſt-il plus louable qu'une femme diſe à ſon glant, je conois l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous? Quoi qu'il en ſoit l'Auteur anonyme (f) du *Geſta Regum Francorum*, Fredegaire (g), & le Moine Roricon raportent la reponſe de Basine de la même maniere que Gregoire de Tours, ſi ce n'eſt que Roricon l'a beaucoup mieux (g) éclaircie, & qu'il a dit expreſſément que le diſcours de cette femme étoit plein d'impudicité. Ce qui bien loin d'affoiblir ma conjecture touchant *virilitatem & viriliorem*, la confirme puſſamment. Voici les paroles de Roricon (h); *Basina quoque Siſini regis uxor, apud quem latuiſſe praemonſtravimus Childericum, ſæpius relictio viro thoro conſortium noſtri Regis eſt experta. Quamobrem eum nec multo poſt in Franciam eſt ſequuta, occupiens loco uxoris habitare cum eo. Quam Childericus cum inſperatè conſpexiſſet, & ad quos uſus de tam longinqua provincia ad eum propertuſſet inquireret, illa poſt poſto pudore muliebri, ne erat nimis luxurioſa, talia fertur dediſſe reſponſum: quoniam novi utilitatem tuam & pulchritudinem, & quod ſis habilis & ſtrenuus, è domo veni ut habitum tecum, nam ſi in extremis terra ſubitus utilitatem te cognoviſſem, & hunc nibiloniſſim expectiſſem. Complacuit regi mulieris ſermo factus, & eam gaudens ſibi ſociavit in uxorem.* Tout ce narré de Roricon montre que cette femme ne caſoja point Childeric ſur le pied d'un brave guerrier, mais ſur le pied d'un vaillant Champion d'amour, beau, & alerte.

(f) Apud du Cheſne tom. 1. pag. 696.
(g) Ibid. pag. 727.

(h) De Geſtis Franco. rum lib. 1. pag. 802. au 1. volume de l'édition de Du Cheſne.

(A) Juſqu'à jouir de la femme de ce même ami.] On ſeroit fondé à le croire, quand même les Hiſtoriens ne le diroient pas. Basine auroit-elle couru après Childeric ſi elle ne l'avoit pas aimé, & ſi elle n'avoit pas goûté avec lui les fruits de l'amour? Mais nous avons le témoignage des Hiſtoriens; voici ce qu'on trouve dans l'Auteur des Geſtes des Rois de France (a), *Dum ſuit in Toringia cum Baſina Regina uxore Siſini Regis ipſe Childericus COMMIXTUS eſt.* Aimoïn raporte la même choſe (b), *Dicebatur idem princeps conſuetudinem STUPRI cum ea habuiſſe, cum exularet.* Roricon eſt plus expreſſif (c).

(B) Elle lui repondit ingenûment que c'étoit pour l'amour de lui.] La reponſe conſiſte en ces termes, ſelon (d) Gregoire de Tours; „ Je ſuis „ perſuadée de l'utilité qu'il y a d'être auprès „ de vous, & je ſai que vous êtes un vaillant „ homme. C'eſt pourquoy je ſuis venue pour „ demeurer auprès de vous, car ſachez que ſi dans „ les Provinces d'outremer je me fuſſe aperçue „ que quelqu'un m'eût été plus utile que vous, „ je l'euffe été chercher pour demeurer avec lui. „ Mr. l'Abbé de Marolles qui a traduit de cette maniere le texte (e) de Gregoire de Tours, a fait une note pour nous avertir que ce diſcours eſt équivoque dans le ſens de Basine. Cela n'eſt pas ſans apparence: je ne croi pas que Childeric eût donné des preuves de ſa valeur militaire en Thuringe: la vaillance dont parloit Basine pourroit donc être d'une autre nature, & plus à l'uſage d'une Reine que l'humeur martiale; & je ſuis tenté de croire qu'il faut lire dans Gre-

(i) Dans la Moïbe le Vayer t. 10. pag. 342. leſtre 43.

leure que celle de Paris. Les excuses (D) du Pere le Cointe n'ont aucune solidité. L'Auteur des Galanteries des Rois de France rapporte (E) mieux que Mr. de Cordemoi les visions du nouveau mari de Basine.

BASNAGE (BENJAMIN) Ecuyer, fils de N. Basnage Ministre de Norwich en Angleterre, & puis de Carentan en Normandie, naquit l'an 1580. Il se consacra à la profession de son pere, & fut comme lui Ministre de Carentan; mais il le fut toute sa vie, quoi que d'autres Eglises plus considerables, & nommément celle de Rouën lui eussent adressé des vocations. Il regarda sa premiere Eglise comme une épouse, dont il ne devoit se separer que par la mort, & c'est pour cela qu'il ne voulut point se prevaloir de la liberté où le Synode National de Charenton l'avoit mis en l'année 1623. Le Synode Provincial de Normandie lui avoit permis de se detacher de son Eglise, cette Eglise en avoit appellé au Synode National, & cet apel fut cassé par le Synode National de Charenton l'an 1623. Neanmoins Mr. Basnage ne quitta point son Eglise. Il avoit assisté à ce Synode

mier réfugié auprès du Roi de Turinge Bispons ou Basin son premier mari; elle fit pis qu'Helene qui pour le moins voulut être ravie, la où celle-ci vint en France de son seul mouvement, & avec tant de hardiesse, qu'elle osa dire à Childeric que si elle eût connu un plus brave homme que lui & plus digne d'être aimé, elle seroit allée pour le trouver jusques au bout du monde.

(D) Les excuses du Pere le Cointe n'ont aucune solidité. } Il trouve (a) mauvais qu'Aimoïn dise que Childeric épousa Basine avant la mort du premier mari. Il prétend qu'Aimoïn est le premier qui ait dit cela, & qui ait convert de cet opprobre la naissance de Clovis. Il ajoute que cet Historien n'est pas croyable ven la distance des tems, & sa prevention contre les Merovingiens. Il apporte deux autres raisons, l'une que les Allemans qui étoient la tige des François ne souffroient point l'adultere; l'autre que si Childeric avoit épousé la femme d'autrui, il le seroit exposé au même peril qui l'avoit contraint d'abandonner son Royaume huit ans auparavant. Pour toutes ces considerations il aime mieux croire que Basine ne pouvant plus souffrir les indignes traitemens qu'elle recevoit de son mari, se sauva en France, & qu'elle n'épousa Childeric qu'après avoir su certainement que son mari étoit mort. Il remarque que selon d'autres elle avoit été repudiée, & qu'ainsi sous le Paganisme rien ne l'empêchoit d'épouser un second mari. Il nous renvoie à Robert Cenalis (b). Examinons un peu cette dispute. Je dis 1. que si le silence des Auteurs qui ont precedé Aimoïn est une bonne raison, il ne faut plus dire ni que le Roi de Turinge maltraitoit sa femme, ni qu'il la repudia, ni qu'il étoit mort quand Childeric épousa Basine. Ce sont des faits qu'aucun des anciens Auteurs ne rapporte. En 2. lieu Gregoire de Tours ne dit-il pas que Basine quitta son mari, & que la premiere chose qu'elle repondit à Childeric fut tellement à ce Prince qu'il l'épousa? N'est-ce point dire en termes à-peu-près équi-valens, qu'elle fut femme de Childeric avant même que son premier mari fût mort? En 3. lieu le passage de Tacite que le Pere le Cointe allegue pour prouver que les Germains desapprouvoient l'adultere, montre (c) que Childeric pouvoit être excusé de la loi commune; car quel que fût le motif de la femme qui le vint trouver, elle déclara que sa recherche étoit fondée sur la valeur de ce Prince: outre que la peine de l'adultere étoit laissée au choix du mari; & que Basine n'étoit plus dans le país de son mari. Pour

ne pas dire que les loix n'étoient gueres faites pour les Souverains. Enfin Childeric n'avoit rien à craindre de la mutinerie de ses sujets; il épousoit une étrangere qui l'étoit venu trouver: quel mal faisoit cela aux François? Ils se revolterent huit ans auparavant, je l'ayoué, mais ils craignoient (d) l'un pour sa femme, l'autre pour sa fille, ou pour sa sœur, car Childeric se débordoit d'une manière très-violente. L'affaire de Basine ne les touchoit pas, auroient-ils rompu la reconciliation pour la querelle d'un Roi de Turinge?

(E) Raporte mieux que Mr. de Cordemoi les visions. } Voici ses paroles (e). „ On dit qu'ayant „ prié Childeric de ne pas coucher avec elle la „ premiere nuit de leurs noces, elle l'envoya par „ trois fois dans la cour de son Palais, le priant „ d'observer sans s'étrayer, les visions qui se „ presenteroient devant lui, & que par sa scienc- „ ce occulte, elle lui fit voir la premiere fois „ des Licornes, des Lions, & des Leopards; „ la seconde des Ours, & des Loups; & la trois- „ sieme des Chiens, & des Chats: d'où elle „ conclut que ces divers animaux presageoient „ la diversité des meurs de la Race qui devoit „ naître de leur Mariage. On fera d'autant „ plus persuadé que ce recit n'est qu'une fable „ inventée à plaisir, qu'on a remarqué l'em- „ pressement de cette Reine pour Childeric, „ qui ne lui permit pas apparemment, d'em- „ ployer si mal un tems qu'elle pouvoit passer „ plus agreablement, que de rester seule dans „ son lit tandis que son Amant étoit occupé à „ voir ces pretendus apparitions. „ On ne „ peut nier que la raison qu'il allegue pour re- „ suser ce vieux conte n'ait quelque force; mais „ elle seroit beaucoup meilleure si l'empressement „ même de Basine ne portoit à croire, que l'ar- „ deur de son amour avoit déjà reçu un notable „ foulagement. Ni elle ni Childeric après ce qui „ s'étoit passé entre eux, n'étoient point des gens „ à se regler sur le ceremoniel des noces, & à „ differer leurs embrassemens jusques à ce que la „ solennité nuptiale les amorçât: & ainsi Basine „ le pouvoit bien laisser chommer jusques à la „ suite suivante. Mais venons au fait; Mr. de „ Cordemoi (f) prétend que Basine étoit déjà „ grosse, & assez proche de son terme lors qu'elle „ pria son mari d'aller chercher des apparitions „ trois fois de suite dans une même nuit à la „ porte de son Palais, & il cite Fredegaire: mais il „ est sûr que son temoin le dement, Fredegaire „ dit que ces visions precederent la consommation „ du mariage (g).

(a) Le Cointe Annal. Ecclesiast. Francorum, t. 1. pag. 94.

(b) Libro 1. de re Gallica Perioche 12.

(c) Severa illis matrimonii, nec ullam morum partem magis laudaveris, nam prope soli barbarorum singulis uxoris contenti sunt, exceptis admodum paucis qui non libidine sed ob nobilitatem plurius nuptiis ambulant. Paucissimi in tam numeroſa gente adulteria, quorum vena prærens & maritus permittit. S. A.

(d) Lors qu'on leur reprocha leur sciencion, ils en donnerent pour cause quia sine lege abuterentur filias nostras, De Gestis Francorum. l. 7.

(e) Galanteries des Rois de France, t. 1. pag. m. 5.

(f) Hist. France t. 1. p. 118. ex Fredeg. Scholast. l. 12.

(g) Cum prima nocte iterum vixissent, dicit ad eum muldifferer leurs embrassemens jusques à ce que la solennité nuptiale les amorçât: & ainsi Basine le pouvoit bien laisser chommer jusques à la suite suivante. Mais venons au fait; Mr. de Cordemoi (f) prétend que Basine étoit déjà grosse, & assez proche de son terme lors qu'elle pria son mari d'aller chercher des apparitions trois fois de suite dans une même nuit à la porte de son Palais, & il cite Fredegaire: mais il est sûr que son temoin le dement, Fredegaire dit que ces visions precederent la consommation du mariage (g).

Synode National en qualité de Deputé de la Province de Normandie. Il fut encore nommé par cette Province pour assister au Synode National de Charenton l'an 1631. mais le Roi lui fit défense d'y assister, & lui ôta son Eglise. Il y fut rétabli tout aussitôt, & il obtint la permission de se trouver à ce Synode comme Deputé de Normandie. Les remontrances que la Compagnie avoit fait faire à Sa Majesté produisirent ce bon effet. Il avoit donné de si belles preuves de sa capacité & de sa prudence, qu'il fut élu Modérateur du Synode National d'Alençon en l'année 1637. Il faisoit à cette Assemblée un Modérateur qui eût beaucoup de talens, car elle avoit des affaires très-delicates à manier. Les différens sur la Grace Universelle avoient fait beaucoup d'éclat, il étoit à craindre qu'il ne s'élevât dans l'Eglise Reformée de France une guerre Theologique, plus formidable qu'une rude persecution; les esprits étoient déjà fort échauffez, & fort prevenus. Ce Synode mit les affaires sur un bon pied, la prudence & l'adresse du Modérateur y contribuèrent beaucoup. Il fut Adjoint au Modérateur dans le Synode National de Charenton l'an 1644. Cette Assemblée le deputa à la Reine Mere, qui lui donna des marques de son estime. Il eut une infinité de disputes avec les Controversistes, il écrivit contre l'Eglise Romaine, & on écrivit * contre lui: son Traité † de l'Eglise fut fort estimé: il travailla à un Ouvrage contre les devoirs indifférens de la Sainte Vierge qui est demeuré imparfait. Il mourut âgé de 27. ans en 1652. c'étoit la 51. année de son Ministère. Il ne faut pas oublier qu'il fut deputé au Roi Jaques, & qu'il passa en Ecosse avec la permission de ce Prince, & qu'il y servit utilement les Eglises pour leurs intérêts temporels. La lettre de congé du Roi Jaques le qualifie *Deputé de toutes les Eglises de France.* Il est souvent parlé de lui dans le *Synodicon in Gallia Reformata*; mais comme cet Ouvrage est en Anglois, on n'y a pas toujours observé la vraie orthographe des noms propres, & cela produit (A) quelquefois de la confusion. Mr. Basnage laissa deux fils qui ont rendu son nom très-illustre, tant par eux-mêmes que par leurs enfans. L'aîné, Antoine BASNAGE, naquit l'an 1610. & suivit la profession de son pere: il fut Ministre à Bayeux. Il se signala par sa fermeté & par son courage dans la dernière persecution; la prison du Havre de Grace où il fut mené à l'âge de 75. ans n'ébranla point sa constance. Il fut mis en liberté lors de la revocation de l'Edit de Nantes, & se réfugia en Hollande: il mourut à Zutphen en l'année 1691. âgé de 81. ans. Il a laissé un fils nommé † Samuel BASNAGE Sieur de Flottemanville qui avoit été Ministre avec lui de l'Eglise de Bayeux, & qui l'est présentement à Zutphen. C'est un des plus habiles Ministres qui soient sortis de France. Il a déjà publié ‡ un livre en Latin contre le Cardinal Baronius. C'est une suite de la Critique que Casaubon avoit commencée. Il travaille présentement à une Histoire Ecclesiastique. Henri BASNAGE, second fils de Benjamin, a pris le parti du Barreau, & a été l'un des plus habiles & des plus éloquens Avocats

* *L'Esprit vain, & Draconis sont les principaux qui écrivirent contre lui.*
 † *Il fut imprimé si qu'il ne me troupe à la Rochelle l'an 1612.*
 ‡ *Il est né l'an 1638.*
 † *Institus De rebus sacris & ecclesiasticis exercitationes historico-criticæ.*
 ‡ *Ultrajecti 1692. in 4. du*

Q 9 9 3

(A) *Cela produit quelquefois de la confusion.* Par exemple à la page 94. du 2. tome du *Synodicon in Gallia Reformata*, on parle de Deputé de Charenton St. Mere & le Val de Serre. Il faisoit dire *Carentan, Sainte Mere Eglise, & le Val de Sere.* A la page 75. Benjamin Basnage est qualifié Ministre de Charenton; & à la page 259. & 274. Ministre de Quarentin; & à la page 322. Ministre de Ste. Mere. Il faisoit dire Ste. Mere Eglise, & observer que Carentan & Sainte Mere Eglise sont deux lieux qui ne faisoient alors qu'une seule & même Eglise parmi ceux de la Religion. A la page 89. on dit *le Colloque de Constantine*, au lieu de *le Colloque du Cotentin*. Voilà des fautes d'orthographe qui peuvent jeter les lecteurs dans l'égarerement, & leur faire croire qu'il y a eu des Eglises en Normandie qui avoient nom Saint Mere, Charenton, Quarentin. Un homme payé par des Libraires pour faire des additions à un Dictionnaire Geographique, se pourroit imaginer qu'il auroit fait une decouverte considerable, en trouvant ces trois paroisses dans un pays où les Geographes ne les avoient pas encore aperçues. Les fautes sont comme les étincelles; ce qui n'est

d'abord que le changement d'une lettre, devient quelquefois une complication ou un amas de fautes monstrueuses. Il faut y remédier de bonne heure, *principiis obsta.* Voici des exemples d'un autre genre. L'Auteur du *Synodicon* fait mention (a) d'un Pierre Basnage, fils d'Antoine, & petit-fils de Benjamin, & il dit que ce Pierre Basnage n'avoit point d'Eglise l'an 1637. *Anglois* c'est un abus. Antoine Basnage n'a eu que deux fils; l'aîné est celui qu'on nomme Monsieur de Flottemanville, qui naquit l'an 1638. le cadet s'appelloit François, & suivit la profession des armes, & mourut l'an 1685. Le même Auteur croit (b) que Mr. Basnage Ministre de Rotterdam est fils de Benjamin Basnage, mais il n'est que son petit-fils. Ces petites fautes que je me sens obligé de relever pour l'instruction des lecteurs, n'empêchent pas que je ne croye que le travail de Mr. Quick (c) est très-beau & très-utile, & que tous les Reformés de France lui ont une extrême obligation, de la peine qu'il s'est donnée de faire un Recueil si ample & si exact de leurs Synodes, & d'y joindre les *Prolegomenes* qu'il y a mis.

(a) *Pag. 383.*
 (b) *Pag. 497.*
 (c) *C'est le nom du Ministre Anglois qui a présenté à Londres en 1692. le Synodicon in Gallia Reformata, de acts, decretis, and canons of the seven last National Councils of the Reformed Churches in France 2. vol. in folio.*

du Parlement de Normandie, où il fut reçu l'an 1636. Il n'y a point eu de grande cause où il n'ait été employé. Il alla à Paris avec les deux Deputez de la Province de Normandie pour l'affaire du Tiers & danger; ce fut lui qui dressa les memoires ou le Factum de la Province, & qui fut choisi pour defendre cette cause. Il fit un autre voyage à Paris à la priere du Marquis de Marignon, pour regler avec * le Marquis de Seignelai les partages de la succession; & l'on fait qu'il eut eu part à la revision generale des Droits Coutumiers de France, si le projet que † l'on forma là-dessus avoit été executé. Il fut nommé Commissaire en 1677. pour les affaires de Religion, & s'en aquita dignement. Il a réüssi également dans les consultations, & aux plaidoyers; & il a fait voir qu'il pouvoit être aussi bon Auteur que bon Avocat. La Coutume de Normandie qu'il publia avec de fort amples Commentaires l'an 1678. a été si estimée & si bien vendue, qu'on en a fait une 2. édition en deux volumes *in folio* l'an 1694. On a fait en même tems une 3. édition du Traité des hypothèques. L'Auteur malgré son grand ‡ âge a eu le soin de ces éditions; il conserve toute la force de son jugement, & de ses lumieres; cela est rare; mais c'est assez le propre de ceux qui comme lui ont eu un grand feu, & la tête forte en même tems. Sa religion n'empêchoit pas que ceux qui ont été à la tête du Parlement, & les autres membres plus considerables de ce Corps illustre, n'eussent pour lui une grande estime & une amitié singuliere. Il vient de recevoir toute sorte d'honnêteté de Monsieur de Montholon premier President de Rouën, auquel il a dédié sa Coutume de Normandie. Si sa religion le prive de la vue de ses enfans, c'est d'autre côté une grande consolation pour lui, que d'apprendre la gloire qu'ils s'acquierent dans les pais étrangers par les beaux Ouvrages qu'ils composent. Jaques BASNAGE son fils ainé n'avoit gueres † plus de 22. ans lors que l'Eglise de Rouën le souhaita pour son Ministre, à la place de Mr. le Moine l'an 1676. Il servit cette Eglise avec beaucoup d'applaudissement, depuis ce tems-là jusques à la revocation de l'Edit de Nantes. Alors il se retira en Hollande, & s'arrêta à Rotterdam où il est Ministre β Ordinaire. Les livres qu'il a déjà publiez tant en Latin qu'en François, & en demier lieu sa belle reponse à l'Ouvrage de Mr. de Meaux sur les variations imputées aux Protestans, justifient hautement de flaterie tous ceux qui promettent comme un parfaitement bel Ouvrage l'Histoire de la succession des Eglises, à quoi il s'occupe presentement. Son frere γ puiné Henri BASNAGE Sieur de Beauval, étoit reçu Avocat au Parlement de Normandie, & y marchoit sur les traces de son pere; mais les troubles de Religion ont été cause qu'il a mieux aimé se refugier en Hollande, que de suivre cette route si glorieuse selon le monde. Il s'est aquis & il s'acquiert tous les jours par toute l'Europe une reputation immortelle, en publiant une Histoire des Ouvrages des Savans. Quoi que ces Messieurs soient pleins de vie, il a falu necessairement parler d'eux, afin d'empêcher qu'on ne continué de les prendre les uns pour les autres, comme on l'a déjà (B) fait dans quelques livres.

* Il avoit épousé la belle sœur du Marquis de Matignon.

† Des personnes dignes de foi ont oui dire que Mr. le Tellier promoteur de ce projet, eût nommé Mr. Basnage pour l'un des executeurs.

‡ Il entra le 16. d'Octobre 1693. dans sa 79. année.

† Il est né à Rouën l'an 1653.

β On appelle ainsi ceux qui ont la direction des Eglises, pour les distinguer des autres Pasteurs Refugiez qui résident dans les villes de Hollande.

γ Il est né à Rouën l'an 1656.

δ Strada dec. 1. l. 6.

ζ Id. dec. 2. l. 3.

θ Id. l. 7. ad ann. 1585.

(B) Comme on l'a déjà fait dans quelques livres. Je viens de montrer quelque chose sur ce sujet, & je vais copier un passage (A) de la Bibliothèque Universelle, qui montre que l'Auteur de l'Histoire des Journaux ne conoit pas bien Messieurs Basnage. On a déjà dit que cet (b) Ouvrage est nécessaire; mais il faut ajouter qu'il le seroit beaucoup plus, si celui qui l'a fait avoit été mieux informé; puis qu'il a commis diverses fautes, qui empêchent qu'on ne puisse faire fond sur ce qu'il écrit, à moins qu'on ne les corrige. En parlant par exemple, de l'Histoire des Ouvrages des Savans, qu'on fait être de Mr. de Beauval Avocat, il dit que c'est un Ministre François Refugie qui en est l'Auteur, & que si on lit dans le titre par Mr. B * * *. Docteur en Droit, ce n'est

qu'afin de se mieux cacher. Que ce Ministre qui est l'Auteur de cet Ouvrage est le même qui a écrit contre Mr. de Meaux & contre Baronius, confondant ainsi trois personnes fort différentes: il est vrai qu'il semble qu'on doive lui passer cet article; il est assez rare de voir une seule famille si seconde en Auteurs celebres, si il faut en être bien instruit, pour ne s'y pas tromper. Cette reflexion est ingenieuse & judicieuse tout ensemble.

(A) Un témoignage fort glorieux. Le voici: Hunc (Blasium Capiluccum) & Nicolaum Bassium veterem Epirotarum equitum ducitorem Coloniæ mittens Alexander, Colonensibus rescripserat, de bello delectos à se fuisse strenuos adco gnatosque milita dec. 2. l. 5. ipse sequi paratus esset (c).

(a) Tome 21. pag. 427. 428.

(b) C'est à dire M. Junckeri Dredens, Schiedama Historicum de Ephemeridibus seu diariis eruditum.

(c) Strada de bello Belgico, dec. 2. l. 5. p. m. 208.

Il étoit fans doute parent (B) de George Basta, ce qui doit diminuer l'envie qu'on aura peut-être de censurer cet article. Lors qu'un homme est digne d'avoir place dans un Dictionnaire, il ouvre en quelque façon la porte à ceux de sa parenté. Ce qui soit dit une fois pour toutes.

BASTA (G E O R G E) fameux General d'armée au commencement du XVII. siecle, étoit originaire de l'Epire *, mais il nâquit dans un village nommé *la Rocca*, près de Tarente. Il commandoit un Regiment de Cavalerie Epirote, ou Albanoise, quand le Duc de Parme prit possession du gouvernement des Pais-Bas l'an 1579. & il se perfectionna extremement au metier des armes dans l'Ecole d'un aussi grand Capitaine que l'étoit le Duc de Parme, qui ayant bien-tôt reconu le merite de George Basta, le fit Commissaire (X) general de la Cavalerie l'an 1580. Il n'y avoit point d'entreprise considerable dont on ne lui donnât les principaux rôles. Pendant le siege d'Anvers en 1584. il eut ordre de tenir la campagne afin d'empêcher qu'aucun secours n'entrât dans la place, & en 1588. ayant été renforcé les troupes qui assiegeoient Bonn, il contribua beaucoup à la prise de cette ville †. Il suivit en France le Duc de Parme pour le secours de la Ligue l'an 1590. & l'an 1592. & il eut le ‡ commandement de l'arrière-garde pendant la premiere retraite. Il fut aussi † de l'expédition du Comte Charles de Mansfeld en France l'an 1593. après quoi il alla faire quelques campagnes en Hongrie, & revint au Pais-Bas, où il fut chargé l'an 1596. d'une commission très-difficile, dont il s'acquitta glorieusement β, ce fut de jeter un cours de vivres dans la Fere assiegée par Henri IV. On n'a jamais vu plus de conduite, plus de secret, plus de diligence qu'il en fit paroître dans cette occasion. Mais le plus beau theatre de ses exploits a été fans doute la Transilvanie, & la Hongrie. En 1601. il remporta une victoire signalée sur Sigismond Battori, qui s'étoit fait élire Prince de Transilvanie. A peine demeura-t-il trois cens hommes sur la place du côté des Imperiaux, mais Battori perdit plus de dix mille hommes, cent dix drapeaux, quarante pieces de canon, & tout le bagage de son armée. La ville de Clausembourg fut assiegée peu après, & contrainte de subir la loi du vainqueur. Basta se desit d'un rival un peu incommode qui avoit partagé avec lui la gloire de cette journée, je parle du Vaivode de Valachie qu'il fit tuer dans la tente, parce qu'on le soupçonna d'une intelligence secrette avec les Turcs. L'année suivante il acheva de ruiner les affaires de Battori, par la prise de Bisftric, & par la defaite de Moïse Prince des Sicules: de forte que Battori demandant humblement la paix renonça à toutes ses pretensions, & se contenta d'obtenir comme une grace la qualité de Baron dans la Bohême. En 1603. Basta desit tout de nouveau l'armée que Moïse avoit levée, & il en auroit peut-être forcé les debris dans Temeswar, si les aproches de l'hiver n'eussent empêché qu'il n'assiegeât cette place. Les rigueurs qu'il exerça l'année suivante contre les Protestans de Transilvanie firent beaucoup de tort à l'Empereur. Il en fit exercer de semblables en Hongrie par le Comte de Bel-joyeuse, ce qui fut cause qu'Etienne Bostkai prit les armes, & se trouva bien-tôt assez fort pour gagner une victoire sur les troupes Imperiales que ce Comte commandoit. Basta ne put reparer qu'en partie cette perte; car si d'un côté le siege qu'il mit devant Cassovie degagea le Comte de Bel-joyeuse, il salut de l'autre qu'il se retirât de devant la ville γ. En 1605. il eut le chagrin de ne pouvoir empêcher les Turcs de prendre maîtres de Strigonie δ, mais il eut du moins la consolation, par son commandement auptès de Comorre, de leur opposer une batriere invincible, & de les

* Strada de bell. Belg. dec. 2. l. 3.

† Idem Strada.

‡ D'Ad. bigné 1. 3. l. 3. ch. 9. De Thou, l. 102. circa fin. Voyez tous les exploits de George Basta pendant ces deux expéditions dans Donadini, Histor. derebusin Gallia getis.

β Angel. Gallicus de bell. Belg. l. 1.

γ Id. l. 8.

δ Ex Thuan.

ε Mercure Franc. 1. 1.

(a) Aug. Gallucius de bell. Belg. l. 8.

(b) Campana, Dac. de Thou, Bisf. feret.

(c) Rodolph. Bo. aerejus, de Comm. in. d'ereb. in Gall. 2. l. 3. pag. 272.

(d) Impri. mée à Co. Fere. logne en 1693.

(B) Sans doute parent.] Quelques-uns (a) disent qu'il étoit son frere, & remarquent que quatre (b) celebres Historiens ont donné à Nicolas une action glorieuse de George; c'est le secours jeté dans la Fere l'an 1596. Bouteroué (c) n'a point fait cette faute, il donne fort bien le nom de George à celui qui fit cette action. Il y a peu de guerriers qui soient capables de consentir à ces sortes de transports de gloire; l'amitié fraternelle va rarement jusques-là. L'anonyme qui a publié depuis peu l'Histoire (d) de l'Archiduc Albert, donne le nom de Nicolas Basta à celui qui fit entrer un convoi de vivres dans la

d'assez nouvelle creation au Pais-Bas en ce tems-là. Le Duc d'Albe l'y avoit transportée en 1567. il l'y avoit, dis-je, transportée d'Italie, où elle devoit depuis peu la naissance à Ferdinand de Gonzague Gouverneur du Milanéz. Celui auquel le Duc d'Albe la conféra étoit Antoine Olivera, issu de ce Marin Olivera que Dom Pedro Roi de Castille avoit fait venir de France, pour s'en servir contre les Maures de (e) Grenade. George Basta remplit fort bien cette charge, & l'on s'aperçut que (f) pendant qu'il étoit malade à Caudebec, la Cavalerie se relâchant de la bonne discipline sous laquelle il l'avoit tenue, les Royaux livrerent au Duc de Parme en 1592.

(e) Eê Strada dec. 1. l. 6. ad ann. 1567.

(f) Donad. Hist. 101. de rebus in Gallia getis, l. 3. p. 177. f. 13.

(X) Commissaire general de la Cavalerie.] Je remarquerai par occasion que cette charge étoit

charger avec avantage lors qu'ils allerent prendre leurs quartiers d'hiver. La paix qui se fit avec les Turcs l'année suivante, fit cesser les Historiens de nous apprendre les exploits de George Basta. On l'éleva à la dignité de Comte *. Il y en a qui disent que jamais les Turcs n'eurent de si l'avantage sur lui. N'oublions pas qu'il (T) est Auteur, & Auteur (Z) fort estimé.

BATHYLLUS, jeune homme de Samos, aimé passionnément par Anacreon qui en parloit souvent dans (A) ses vers. Entre les Odes qui nous restent de ce Poëte, il y en a une † ou il a fait le portrait de ce beau garçon. Ce portrait ne se borne pas comme ceux de nos Romains aux parties decouvertes; il s'étend aussi sur les plus cachées; & de là vient que Madie. le Fevre n'a pu remplir tous les endroits de sa traduction; il a falu y laisser des lignes toutes critrees parlées d'étoiles. Ce même Bathyllus avoit été aimé de Polycrate tyran de Samos, qui lui (B) fit dresser une statue dont l'attitude étoit celle d'un homme qui chante, & qui joie de la lyre. Chabot s'est (C) trompé en l'appellant *Pantomime*. Mr. le Fevre (D) en tâchant d'excuser les dereglemens d'Anacreon, a publié des choses qui n'étoient pas fort contés.

BA.

(T) *Qu'il est Auteur.*] On imprima son *Mæstro di Campo generale* à Venise en l'année 1605. & son *Governo della Cavalleria leggiera* à Francfort en 1612.

(Z) *Et Auteur fort estimé.*] Voici comme Mr. Naudé en parle dans son *Traité de l'étude militaire*; *In equestri militia disciplina quatuor seu duces seu tribuni communiter proponuntur, quorum de ea re leucrationes tanquam absolutissima omnium sibi calculos & approbationem conciliant; scilicet Georgius Basta qui summus mandatorum curator in Belgico Regis exercitu, & Casarianorum deinde copiarum ductor summo cum imperio fuit.*

(A) *En parloit souvent dans ses vers.*] Horace l'a remarqué: voici ses paroles (A),

*Non aliter Samio dicunt arfisse Bathyllo
Anacreonta Tejum;
Qui persape cava testudine flevit amore
Non elaboratum ad pedem.*

On ne peut gueres voir de distraction plus étrange que celle d'André Schottus (b), qui a cité ces vers d'Horace pour prouver que Mecene aimoit le Pantomime Bathyllus, dont je parlerai ci-dessous. Charles Etienne ne s'est pas moins égaré, lors qu'il a dit que Bathyllus Mignon d'Anacreon est le même que le Pantomime auquel se rapportent ces paroles de Juvenal (c), *mollis saltante Bathyllo*. N'est-ce pas vouloir que Juvenal & Anacreon ayent été contemporains?

(B) *Polycrate ... qui lui fit dresser une statue.*] Quelques-uns croyent que Juvenal (d) en a parlé, lors que s'adressant aux Dieux il dit,

*- Ut video, nullum discrimen habendum est
Effigies inter vestras, statuanque Bathylli.*

D'autres lisent *Virgellii*, au lieu de *Bathylli*. Cette statue de Bathyllus étoit au temple de Junon à Samos devant l'Autel. Apulée (e) en a fait une description fort particularisée.

(C) *Chabot s'est trompé en l'appellant Pantomime.*] *Hic Bathyllus*, dit-il, (f) *Samius fuit Pantomimus Anacreontis in maximis deliciis*. Son erreur vient apparemment des idées qu'il avoit d'un autre Bathylle à qui le titre de Pantomime convenoit très-bien, comme on le verra ci-dessous.

(D) *Mr. le Fevre en tâchant d'excuser les dereglemens d'Anacreon.*] C'est ici que j'exécrai la parole que j'ai donnée dans la remarque G de l'article d'Anacreon. Il vaut mieux qu'on trouve ces choses ici: elles auroient donné trop de longueur à l'article de ce Poëte, & n'en donneront pas trop à l'article de Bathyllus. Je dis donc que comme Monsieur le Fevre ne pouvoit pas ignorer que l'amour de notre Poëte pour Bathyllus n'ait passé pour une franche pederastie, & que la jalousie de Polycrate par rapport à Smerdias n'ait fait du bruit, on ne comprend pas qu'il ait dû dire, qu'on (g) ne lit point que les

(g) *Vie des Poëtes Grecs, pag. m. 43. édit. de Holl. 1696.*

plaisirs d'Anacreon aient été des matieres de scandale, ni qu'on se soit jamais plaint de sa belle humeur. Ce qu'il remarque en un autre endroit est beaucoup plus raisonnable. Il dit qu'on a vu des passions bien plus scanaleuses dans les troupes auxiliaires de France, que ne l'étoient les amours d'Anacreon. La manière dont il raconte la chose est trop belle dans son Latin pour être traduite: *An id (b) potius amet quod patrium nostrorum memoria in copis auxiliariis vidit Gallia?*

*Serica cum Dominam ducebant vincla capellam,
Cui miridum cornu multo radiabat ab auro,
Et segmentatis splendebant tempora vittis.
Illa ressa & myrto feris que recentibus ibat
Altum vincla caput, dilecta consors forma.*

Voilà un morceau d'Anecdotes dont apparemment plusieurs lecteurs chercheront les circonstances; une chèvre Maitressé de quelque General Italien, & menée en pompe avec des ornemens de poupée. On ne sauroit pousser plus loin par des explications forcées le *Novimus* (i) (j) *Virgil.* & qui te *transversa tumentibus hircis*. Ces Anecdotes firent des affaires à Mr. le Fevre; il n'est pas fort à propos, dit-il, (k) qu'on sache que j'ai fait les vers du Bouc couronné. Mr. votre pere à Grecs, qui j'ai autrefois recité l'histoire de la Chevre dont il est parlé dans la dédicace d'Anacreon, & qui n'ignore pas de quelle manière je sus traité dans le *Sanechin*, vous dira mes raisons. Voici de quoi faciliter la recherche de ce fait. Le Duc de Nemours ayant assiégé Lion l'an 1562. (l) (m) *Virgilius* fut contraint de se retirer abandonné par trois mille Italiens, qui desertèrent sans d'être payez à point nommé. Leur vie avoit été si licentieuse, que les paisans ne jugerent pas la pouvoir expier d'une au-

* *Serada*
dec. 2. l. 3.

† *Militari*
scientia
clarum
quem è
Farnesiana
Schola su-
premum
Cæsarei
exercitus
Ducein
vidimus in
Pannonia
ex Otho-
mannicis
copiis per-
petuo vi-
ctorem.
Id. ibid.

‡ *C'est la*
29.

(b) *Not.*
ad Senec.
Controu.
pref. l. 5.
pag. 484.
edit. Tb.
de Juges.

(c) *Elles*
sont dans
la 6. Satire
v. 63.

(d) *Sat.*
13. v. 118.

(e) *Flori-*
dor. p. m.
350. 351.

(f) *Sur*
Horace
epod. 14.

(b) *Epist.*
Dedicat.
Anacrent.

(j) *Virgil.*
Écl. 3.

(k) *Poët.*
fait les vers du Bouc couronné.

(l) *Virgil.*
Écl. 3.

(m) *Virgil.*
Écl. 3.

(n) *Virgil.*
Écl. 3.

(o) *Virgil.*
Écl. 3.

(p) *Virgil.*
Écl. 3.

BATHYLLUS d'Alexandrie *, affranchi † de Mecene qui ‡ l'aimoit beaucoup, fut un Pantomime de grande reputation, & grand chef de parti en ce genre de spectacles. Lui & Pylade furent inventeurs (A) d'une nouvelle maniere de danfer toutes fortes de pieces de theatre. Cette (B) nouvelle maniere fut apellée † Italique, & comprenoit la Tragique, la Comique & la Satiri-

* Athen. l. 1. c. 17. † Scoliasti. Porphyri ad hoc verba Sat. §. Tres tantum ad numeros Satyri movere Bathylli.

que. tre maniere qu'en brûlant toutes les chevres des lieux par où ils avoient passé. J'aime mieux citer Mr. Varillas que d'Aubigné, qui nous apprend (a) que le Duc de Guise ayant voulu que celui de Nemours commandât au siege de Lion, Tavannes fut dissipé l'armée, mecontenta les Italiens, disant ne pouvoit mener à la guerre des gens qui seroient les enfans & les chevres; chose si connue au pais que les passans n'en lussent aucune en vie après leur depart. Le même Historien raconte (b) que le Baron Des-Adrets menant ses gens au combat contre le Comte de Suze, leur dit pour toute harangue, Les voilà les tuteurs de femmes & d'enfans, & les amoureux de chevres; donnons. D'Aubigné sans doute savoit cela par une tradition toute fraîche, & avoit lu un Historien qui nomme les chefs de ces infames soldats, & qui raconte (c) que Tavannes ou peu

(a) Parill. l. 1. tom. 1. p. 214. ad ann. 1562. (b) Ibid. pag. 208. (c) Theodore de Beze Hist. Ecclésiast. l. 11. pag. 230. ad ann. 1562.

(d) C'est alors sans doute que cette chevre disparut dant parle Mr. le Feuilletois. C'est elle qui accompagnent Nemours sous la charge de Braucaccio. Ces troupes d'Italiens envoyez & soldoyez par le Pape firent beaucoup de maux par où ils passerent, & pillerent jusques aux soubiers des pauvres Ladres qu'ils trouvoient, & au reste si vilains & detestables en leur vie, qu'ils traينوient avec eux (d) des chevres pour s'en servir à leurs vilenies plus que brutales, qui sus cause que puis après en tous les lieux par où ils avoient passé les chevres furent tuées & jetées en la voye par les paysans.

(A) Furent inventeurs.] Suidas (e) dit expressément qu'Auguste inventa la danse des Pantomimes, Pylade & Bathyllus étant les premiers qui l'introduisirent. Chacun sent que Suidas veut dire qu'Auguste (f) fut le premier qui autorisa, & qui établit l'invention de ces deux grans ballets. Il y a dans le Grec de cet Auteur Βαθυλλοῦ; cette faute est demourée dans le Suidas d'Emilius Portus, quoi qu'elle eût été fort bien corrigée par Lipsé dans l'endroit de son Commentaire sur Tacite, où il corrige deux passages de Senèque l'un desquels (g) portoit, Bathyllo Maccenati au lieu de Bathyllo Maccenatis, & l'autre (h) portoit si Pantominus essent Pantillus essent, au lieu de si Pantominus essent, Bathyllus essent. Zolime est (i) conforme à Suidas; il met entre les causes de l'ébranlement de l'Empire, l'introduction qui fut faite sous Auguste de la danse des Pantomimes, inconnu auparavant, de laquelle Pylade & Bathyllus furent les Auteurs. Athénée (k) quand il parle de son chef nomme seulement Bathyllus, mais quand il cite Aristonicius il nomme aussi Pylade. Il est vrai que pour trouver cela dans son texte, il y faut corriger un mot de la maniere que Monfr. de Saumaïse (l) le corrige tout à fait bien. Le Grec porte τῶν τῶ Βαθυλλοῦ

(e) In d. 207. (f) Lib. 1. (g) Controvers. Prof. l. 5. (h) Prof. l. 3. capio. (i) Lib. 1. (k) Lib. 1. cap. 17. (l) In Cævinum Vopisici pag. 381. edit. Lugd. Bat. 1671.

Φρειν Ἀριστοῦκα & Πυλάδης, ἃ ἐστὶ καὶ σύνθεσις αὐτῶν ἀρχαίων, ἢ ἰταλικῶν ὀρχηστικῶν συστάσεων, &c. Il faut lire Πυλάδης, & traduire, Aristonicius ait, Bathyllum hunc & Pyladem qui librum de saltatione scripsit, Italico ludicio cantu saltationem composuisse ex comica, &c. Augustus dum Marcellum n'y a nulle apparence que pendant que tant d'autres Ecrivains associent Pylade à la gloire de temperat l'invention, ou la lui donnent toute entiere, estimo in lui-même l'ait donnée toute dans un livre publiée à son rival. Ce passage d'Athénée a servi au même Critique (m) pour corriger Suidas. De la maniere que le texte de Suidas est rangé on y trouve (n) que Pylade a écrit de la danse Italique qu'il avoit inventée, de la danse nommée comique, de la danse tragique, & de la danse satirique. Wolfius & Emilius Portus l'entendent ainsi, parce qu'ils n'ont point vu de fautes dans ces paroles: Ἐγγράμματα περὶ ὀρχήσεως ἢ ἰταλικῆς ἢ τῆς αὐτῆς ἐπιπέδου, περὶ τῆς κομικῆς ἢ τῆς τραγικῆς ἢ τῆς σατυρικῆς. Mr. de Saumaïse pretend qu'au lieu de περὶ τῆς κομικῆς il faut lire τῶν τῶ κομικῆς, & ainsi du reste, en sorte que le sens soit que Pylade a fait un livre touchant la danse Italique, qu'il avoit inventée & formée de la comique, &c. Il est sûr que par ce moyen Suidas dit une chose qu'Athénée rapporte positivement. C'est aux lecteurs à juger s'il ne pourroit pas être vrai que le livre de Pylade traitoit en detail des trois anciennes fortes de danse; & de celle qu'il avoit substituée à ces trois-là, qui nécessairement devoit différer de chacune, encore qu'elle les retint peut-être toutes en leur entier.

(B) Cette nouvelle maniere.] J'ai mieux aimé m'exprimer ainsi; que de dire simplement que Pylade & Bathyllus inventerent l'art de représenter une piece de theatre par la danse, & par le mouvement des mains. Je n'ignore pas que bien des Auteurs en parlent comme d'une chose qui ne commença que sous Auguste: car outre les autoritez citées dans la remarque precedente, il est sûr que Suidas dit quelque (o) part qu'en ce tems-là (c'est-à-dire (o) In sous cet Empereur) fut introduite la danse des Pantomimes, inconnu auparavant ἢ πῶς πρῶτον ἔστω. Zonare (p) en met aussi l'établissement (p) Lib. 1. sous Auguste. Mais comme Monfr. de Saumaïse (q) a fait voir invinciblement que la coutume (q) d'actionner la poésie dramatique par le mouvement des pieds & des mains étoit beaucoup plus ancienne que Bathyllus & que Pylade, il vaut mieux dire qu'ils n'ont fait que perfectionner cet art, & que s'en servir d'une nouvelle façon. Monfr. de Saumaïse croit (r) qu'avant eux les Pantomimes ne faisoient leurs danses & leurs gesticulations que pendant qu'on representoit la Tragédie ou la Comédie, & que ces deux-ci furent les premiers qui se detacherent de tous les autres Acteurs, & qui introduisirent la danse toute seule sur l'Orchestre. Je dirai dans l'article de Pylade de quels nouveaux

que. Ce n'est pas qu'elle fût un mélange des trois, mais c'est que ces deux Pantomimes conserverent le caractère de chacune dans l'exécution de leur jeu. Il y avoit entre eux cette différence que Bathyllus excelloit (C) dans le comique, & Pylades dans le tragique *. L'émulation qui regnoit entre eux forma deux sectes qui ont duré assez long tems; chacun laissa des disciples, qui se piquèrent de faire fleurir l'école, & de perpétuer le nom de leur maître †, car les Sectateurs de Bathyllus, s'appelloient *Bathylli*, & ceux de Pylades, s'appelloient *Pylade*. Les uns & les autres conservoient les manieres & le caractère de leur chef. La danse de ceux-ci étoit grave, & propre à exciter les grandes passions de la Tragedie; la danse de ceux-là étoit enjouée, & se rapportoit à des aventures d'amour, & à des sujets comiques. Elle remuoit tellement la concupiscence, & donnoit des tentations si victorieuses aux spectatrices, qu'on n'oseroit dire (D) en François ce que Juvenal a dit en Latin. Les Romains se partagerent en factions pour ces deux celebres Pantomimes, & il semble même que les partisans de Bathyllus eurent une fois le credit ‡ de faire banir Pylades. La faveur de Bathyllus auprès de Mecene peut autoriser cette conjecture, n'en déplaise (E) à Macrobre. Voyez ce que nous dirons dans l'article de Pylades. Il est fait mention de Bathyllus dans Phedre, à la 8. fable du 5. livre. L'Auteur du supplément de Moreri a parlé pertinemment de ce Pantomime; mais il a mal cité, car la citation de Plutarque ne se rapporte qu'à une petite partie de l'article, & celle de Lucien a deux grans défauts; l'un que le livre de *Pantomimi scena* auquel on renvoye le lecteur, est une chimere, l'autre que le *Traité de Saltatione*, où Lucien a dit quantité de choses des Pantomimes, ne parle point en particulier de Bathyllus & de Pylades. Je croi avoir decouvert (F) la source de cette mauvaise citation.

BATHYLLUS, Poëte Latin, contemporain de Virgile. Voyez dans le supplé-

agremens il enrichit l'art qu'il professoit. Lipi (a) a cru être le premier qui eût decouvert qu'Auguste a été l'inventeur de cette danse. La decouverte, comme on voit, n'est pas trop heureuse.

(C) Bathyllus excelloit dans le comique.]

(b) Lib. 1. Athenée (b) & Plutarque (c) nous apprenent la différence qui étoit à cet égard entre ces deux Baladins. On la peut fort bien recueillir de ces paroles de Senèque (d) le pere, *Quidam melius equitem patuntur, quidam jugum, & ut ad morbum te memm vocem, Pylades in comædia, Bathyllus in tragædia multum à se aberant.* La suite du discours montre qu'il s'agit là de faire voir, que l'on n'est pas également propre à diverses choses. Mais encore que chacun de ces Pantomimes eût le fort & le foible que j'ai marqué, ils ne laissoient pas de se mêler tous deux du tragique, & du comique. Bathyllus n'étoit pas le seul qui jouât les pieces où il falloit représenter des personnages qui se remuoient beaucoup, comme les Pans & les Satyres en régal avec l'Amour; on voit que (e) Pylade se signala à représenter une fête donnée par Bacchus à des Bacchantes & à des Satyres. Vossius qui a mis un tel sujet dans le partage de Bathyllus, n'avoit (f) pas assez pris garde à la docte Dissertation de Saumaïse.

(c) Sym. l. 7. c. 8.

(d) Epit. l. 3. v. 174. f. 1.

(e) Voyez les deux Epigrammes Grecques rapportées par Saumaïse ubi supra pag. 855.

(f) Voss. l. 2. pag. 181.

*Cheironomon Ledam molli saltante Bathyllo
Tuccia vesica non imperat: Apula gannit
Sicut in amplexu: subitum & miserabile longum
Attendit Thymele: Thymele tunc rustica disit.*

Le Pere Tarteron Jésuite a supprimé ce Latin dans sa nouvelle * édition de Juvenal qu'il a traduit en François. Il a supprimé d'autres passages pour les raisons qu'il allégué dans sa préface. Cela soit dit en passant.

* Elle est de Paris en 1689.

(E) N'en déplaise à Macrobre.] Il dit (g) (g) Sa- que Pylade encourut l'indignation d'Auguste, à cause que la dispute qui regnoit entre lui Pylade & Hylas lui avoit été son Eleve, avoit excité une sedition parmi le peuple. La réponse qu'il met dans la bouche de Pylade (b), *Sire, (b) Kal vous êtes un ingrât, laissez-les s'occuper de nos differens, est la même que Dion (i) lui prête.* Dion rapporte que ce Pantomime rappellé de son exil, & grondé par Auguste de ses querelles avec Bathyllus, lui répondit, *il vous est avantageux, César, que nous amusons le peuple, & (i) Lib. que nous l'empêchions de faire attention à d'autres choses.* Prendra parti qui voudra pour Macrobre contre Dion, pour moi je donne la preference à celui-ci; & je trouve fort vraisemblable que ce ne fut point en faveur d'Hylas, mais en faveur de Bathyllus que l'Empereur se fâcha contre Pylade. Nous verrons dans l'article de celui-ci l'opposition qui est entre Dion & Suetone.

(F) La source de cette mauvaise citation.] Mr. de Saumaïse cite plusieurs fois Lucien qui a fait un beau *Traité* de la danse. Entre autres endroits il cite celui qui contient la description de l'équipage du Pantomime, si l'on m'est permis de parler ainsi pour exprimer tous les instrumens qui accompagnoient la danse. Or avant que de citer Lucien, il se sert de ces paroles, *Lucianus de Pantomimi scena & apparatu:* il ne pretend point designer aucun titre de livre, mais seulement la matière d'un certain passage qu'il va citer. Néanmoins Mr. Hofman s'y est trompé, car après avoir dit une partie des choses qui regardent le Pantomime Pylade dans le livre de Mr. de Saumaïse, il nous renvoye à Lucien de *Pantomimi scena & appar.* & comme il met ces paroles en Italique, il ne faut point douter que le Continuateur de Moreri n'ait trouvé là un panneau où il a donné tout de son long.

supplément du Dictionnaire de Moreri ce qu'on peut favoir de lui. Il faut seulement y ajouter cette circonstance, que la seconde affiche de Virgile commençoit par le distique que Bathyllus s'étoit approprié, & qu'après cela on lisoit, *Hos ego versiculos feci*, &c. Il ne falloit point citer le Giraldi qui est un Auteur moderne, mais la vie de Virgile par Donat. Je ne fai point où Charles Etienne a pêché son Bathyllus excellent Poète tragique, qui ne réussissoit pas si bien dans les Comedies.

BAUDIUS (MICHEL) Gentilhomme de Languedoc, a vécu sous le regne de Louïs XIII. Il publia plusieurs livres qui le mirent sur le pied d'un Auteur second & laborieux, & qui se debiterent assez bien. Je n'ai conoissance que des livres suivans, *l'Histoire du Serrail: celle de la Religion des Turcs: celle de la Cour du Roi de la Chine: la vie du Cardinal Ximenes: la vie du Cardinal d'Amboise: la vie du Marechal de Toiras: Histoire du ministère de Romieu: le Soldat Piemontois racontant du camp de Turin ce qui s'est passé en la campagne d'Italie de l'année 1640.*

BAUDIUS (DOMINIQUE) Professeur en Histoire dans l'Academie de Leide, étoit né à l'île le 8. d'Avril 1561. Il commença ses études à Aix la Chapelle, où son pere se retira avec sa famille pendant les fureurs du Duc d'Albe, & où il mourut l'an 1576. Nôtre Baudius alla peu après à Leide, afin d'y continuer ses études. Il ne s'y arrêta que 8. mois, & s'en alla ensuite à Gand où sa mere s'étoit retirée, & d'où elle l'envoya à Geneve. Il y étudia en Theologie, & y fit toutes les fonctions de Proposant. Il revint à Gand en l'année 1583. & y continua ses études de Theologie sous Lambert Daneau, puis il passa à Leide, où s'étant fort appliqué pendant 15. mois à l'étude de la Jurisprudence, il fut reçu Docteur en Droit au mois de Juin 1587. Quelques jours après il suivit les Ambassadeurs que les Etats Generaux envoyèrent en Angleterre, & s'y fit conoître à plusieurs personnes d'importance, & nommément à l'illustre Philippe Sidnei. Il fut mis sur la matricule des Avocats de la Haye le 5. de Janvier 1587. & se (A) degoûtant bien-tôt du Barreau, il alla voyager (B) en France où il s'arrêta (C) pendant dix ans. Il s'y fit de bons amis, & il y trouva de grans patrons.

(A) *Et se degoûtant bien-tôt du Barreau.*] Un Wallon comme lui ne favoit pas assez de Flamand pour plaider avec succès: outre qu'il avoit besoin d'une occupation qui lui donnât de l'argent comptant, & c'est ce qu'il ne faut attendre de la profession d'Avocat qu'au bout de plusieurs années. Joignez à cela qu'il se repaissoit un peu de la fumée de Cour, & enfin qu'il étoit né Poète, la chose du monde qui donne le moins de goût pour les épines, & pour les chicanes du Barreau. Voyez les conseils que Lipsé lui donne (a) de perseverer sans impatience.

(B) *Il alla voyager en France.*] Il avoit bonne opinion de lui-même, & s'il s'étoit mis dans la fantaisie qu'il obtiendrait un caractère public pour voyager honorablement. Il s'imagina que les Etats le deputeroient au Roi de Navarre, pourvu que ses amis les en priaissent. Il communiqua sa pensée à Juste Lipsé qui étoit alors Professeur dans l'Academie de Hollande: la réponse qu'il en reçut lui aprit tout doucement à le mieux conoître. *Prioribus (b) (litteris) agebas de legatuncula ad Navarremum: quo fundamento, mi Baudi, aut qua spe? Nunquam id factum, & ut in tua persona novum exemplum Ordines instituant, cave credas. Tu hoc & alia mereris, sed male res humanas nosti, si merita in his talibus appendis potius quam fortunam . . . Hoc unum te moneo ne precipitem te novorum vota, pia, sed improvida qui ad lapsum saepe impellunt dum cogunt festinare. Ne sperne honores, sed nec avide appetere, & qui eo minorem te putant quia caves, tu eos habe pro minutis. Cela est très-bien pensé; Senèque ne sauroit rien dire*

(C) *Où il s'arrêta pendant dix ans.*] Il temoigne dans quelques-unes de ses lettres qu'il avoit dessein d'y finir ses jours, pourvu qu'il y trouvât une condition raisonnable. *Agrè (c) enim agrè Galliam desero, nec deseram, nisi desertus ab omni civitate . . . Ego (d) hic aut alibi in hoc regno sedem exilii circumspicio: ignoscat mihi genius patriæ, plane non teneor revertendi desiderio.* Il allegue à Mr. de Thou plusieurs raisons (e) pourquoi il n'a point dessein de retourner en Hollande, & il employe celle-ci comme la plus forte, c'est qu'il ne pouvoit quitter la France pendant qu'il y esperoit quelque chose, (f) *Denique (qua ratio maxima est) non possum à vobis divelli quamdiu specula locum videro.* Il pria (g) Mr. de Thou de le placer auprès du Prince de Dombes, & je croi qu'il fit la même priere (h) à Scaliger. Ou le plaça chez (i) un honnête homme, qui outre la table lui donnoit 800. francs par an, & par ce moyen il se trouva à portée de s'informer dans la connoissance de tout ce qu'il y avoit de plus illustre

(c) *Epist. 7. Centur. 1. pag. 21. elle est datée de Cosen le 1. de Juin 1591.*

(d) *Epist. 8. Centur. pag. 22.*

(e) *Epist. 6. Centur. pag. 22.*

(f) *Epist. 8. p. 21.*

(g) *Ibid. (h) Epist. 8. p. 21. (i) Scipio Sardinus. Voyez la lettre de Mr. Servin à Baudius pag. 78. des lettres de Baudius. Voyez aussi pag. 35.*

(c) *Epist. 7. Centur. 1. pag. 21. elle est datée de Cosen le 1. de Juin 1591.*

(d) *Epist. 8. Centur. pag. 22.*

(e) *Epist. 6. Centur. pag. 22.*

(f) *Epist. 8. p. 21.*

(g) *Ibid. (h) Epist. 8. p. 21. (i) Scipio Sardinus. Voyez la lettre de Mr. Servin à Baudius pag. 78. des lettres de Baudius. Voyez aussi pag. 35.*

(c) *Epist. 7. Centur. 1. pag. 21. elle est datée de Cosen le 1. de Juin 1591.*

(d) *Epist. 8. Centur. pag. 22.*

(e) *Epist. 6. Centur. pag. 22.*

(f) *Epist. 8. p. 21.*

(a) Dans une lettre datée du 1. d'Octobre 1587, elle est la 26. dans la 4. Centurie de celles de Baudius, édit. de Leyde 1650.

ENTRETIEN de Baudius pour la qualité de Deputé. Voyez la remarque C.

(b) Lipsé dans une lettre datée au mois de Septembre 1588. elle est la 27. parmi celles de Baudius de la Centurie 4.

FAITS concernant le séjour de Baudius en France, &c.

(c) Nos... qui via non per-vulgata ad bonam mentem adspiramus non magis itic ad res trahendas iticæsumur

* La vie de Baudius que je cherai ci-dessous m'ont 1591. mais il parait par ses lettres que ce fut en 1592. Epist. 23. centur. 1. P. m. 45.

† L'an 1602. Voyez la remarque C.

‡ Ce fut avec

Mensuras, voyez la 98. lettre de Baudius, centur. 3.

‡ Tiré de sa vie imprimée à la tête de ses poésies & de ses lettres. Voyez aussi Mensuras in Athenis Batavis p. 157.

§ Ibid. Sicut Romanus mundum dicitur non solum solum coronam que meo le 17. de Fin.

(a) Epist. 7. p. 20.

(b) Epist. 41. cent. 1. p. 66. d'ice du mois d'Avril 1595.

(c) Voyez la 42. & la 47. lettre de la 1. centur.

(d) C'est la 44. lettre.

(e) Lettre 45. p. 70.

(f) C'est la lettre 47.

(g) In carcere conjunctus sum nulum ob flagitium, sed ob inconstitiam spondendi temeritatem. Epist. 43. pag. 74.

patrons. Achilles de Harlai premier Président au Parlement de Paris fut du nombre de ces derniers, & le fit recevoir Avocat en Parlement l'année * 1592. Baudius fit le voyage d'Angleterre avec Christophle de Harlai, qu'Henri le Grand y envoyoit en Ambassade. Ce Christophle étoit fils unique de Monsieur le premier Président. Enfin Baudius se fixa à Leide, y ayant été nommé Professeur en éloquence au mois de Mai 1602. Il fit des leçons sur l'Histoire après la mort de Merula: il eut aussi permission d'en faire sur la Jurisprudence. L'an 1611. Messieurs les Etats partagerent entre lui & un autre la charge de leur Historiographe, & ce fut en conséquence de cela qu'il fit l'Histoire de la Treve. Cet Ouvrage est bien écrit. Le style de Baudius étoit fort poli, comme il paroît par ses lettres. Ses amis en publièrent un assez grand nombre après sa mort, & de tems en tems on en a joint quelques autres dans les nouvelles éditions. Il étoit grand Poëte (D) Latin, les vers que l'on a de lui ne permettent pas d'en douter. Il en fit de plusieurs especes, & en grand nombre, & ils ont été rimprémez assez souvent. Il mourut à Leide le vingt-deuxieme d'Avril

illustre au Parlement de Paris qui scioit alors à Tours. Il écrivit de Caen (a) à Mr. de Thou, qu'il travailloit à un Ouvrage semblable à celui de George Catander. Je ne lui si jamais personne a mis Baudius dans la liste des pacificateurs de religion. Il travailla à faire appeler Juste Lipsé à Paris, & il fut très-fâché que cette affaire se negligéât, car il trouvoit en cela un grand inconvénient. Il souhaitoit de revoir le pais natal sans que les frais du voyage lui coûtassent rien, & d'une maniere qui lui fit honneur, & qui lui fournit un pretexte de se donner des airs: il avoit esperé la commission de Deputé auprès de Lipsé, n'étoit-ce pas de quoi se fâcher que l'on s'empresât si peu à Paris de faire venir ce grand homme? Lipsé (b) equidem omnia summa cupio, & ob honorem hominis, & ob amorem literarum. Sed tamen mei potissimum commodi ratio à me ducebatur, cum tam ambitiosus flagitationibus hoc agebam, ut huc evocaretur. Suadebat enim voluntas, & rerum mearum status urgebat, ut in patriam excurrerem quod ut sine sumptu nec & cum nonnulla dignitate fieret, bella occasio evenisse videbatur, si quod speracis vos praeceperam, publico nomine ad eum accersendum legatus forem. Lors qu'il écrivait cela à Monsieur de Thou, ses affaires étoient en mauvais état (c), & il se tenoit à la campagne, parce que sa bourse étoit trop mal garnie pour qu'il pût s'entretenir à Paris. La lettre suivante fut écrite (d) en prison au même Monsieur de Thou: il lui marque que personne ne vouloit être sa caution, & que sans cela le bon officie de Monsieur Servin, à la recommandation duquel le Juge du lieu lui avoit été favorable, lui étoit très-inutile. Il étoit à Paris en 1597. plein d'une pretension trop presomptueuse. L'Envoyé de Hollande étoit si malade, qu'on ne croyoit pas qu'il en rechappât. Baudius se flattant de recueillir cette succession, écrivit en diligence à Scaliger (e), & le pria de le servir pour lui faire avoir le caractère d'Envoyé des Etats Generaux auprès d'Henri IV. Scaliger lui fit à-peu-près la même réponse que Lipsé lui avoit faite dix ans auparavant. Baudius écrivit en 1598. aux (f) deux Envoyés de Hollande de la Cour de France, pour les supplier très-humblement de lui procurer quelque emploi au service de la patrie. Au mois de Juiller de la même année il se trouvoit en prison. C'étoit pour des (g) affaires civiles, c'étoit pour avoir été caution trop legerement. Il passa en Angle-

terre l'an 1602. avec Christophle de Harlai, auquel il avoit été donné pour Secretaire, pour Conseiller, pour homme d'étude. Profectus (h) sum in Angliam ut ei sum à consiliis, à secretis, ab interioribus studiis. Il passa la même année en Hollande, & y devint Professeur. C'est tout ce que ses lettres m'ont appris touchant son séjour en France. Il se croyoit si propre à une Ambassade, & il avoit tant d'envie d'en goûter, que sa Profession de Leyde ne put le guerir de cette passion. Sur tout il auroit voulu être choisi pour aller féliciter Henri IV. au nom des Etats Generaux, lors qu'il courut une nouvelle que ce Prince avoit été élu Roi des Romains. Si (i) qui occasio aperiretur, ut extra ordinem publico nomine in Galliam legari possem, multum felicitati meae gratularer. Sed haec agri somnia sunt, ut & rumor ille qui per vagatur de Gallo designato Rege Romanorum. Quid si tamen ita esset, cum in istis incredibilibus sepe veritas, & in versimilibus mendacium, non disconveniret magnificientia Illustrissimorum Ordinum, mirari qui publicam letitiam secunda Oratione testantur. L'an 1607. il passa en Angleterre, pour présenter ses poésies au Roi Jaques, & il lui fut frustré dans la fantaisie de se faire deputer vers ce Prince par les Etats Generaux. Il pria Mr. vander Myle, gendre de Barneveldt, de recom-mander ce dessein à son beau-pere, & il ne douta pas que Barneveldt n'inventât quelque bon pre-texte de deputation. Cela ne réussissant pas, Baudius fit ce à quoi il se préparoit à tout hasard, il fit le voyage (k) en qualité de son propre Deputé. Si (l) amplissimi Ordines aliquid huic mortali mandare dignarentur quod nostra vox deferret ad aures Regis, forte nihil admitterent cuius eos penitere possent, & mihi tum gaudium tum honoris esset reip. causa legari, nec Baudius negotium onit-tere.

(a) Epistol. 71. centur. 1. p. 103. d'ice de Leyde le 26. de Mars 1603.

(b) Ibid. pag. 257.

(c) Ibid. pag. 257.

(d) Ibid. pag. 257.

(e) Ibid. pag. 257.

(f) Ibid. pag. 257.

(g) Ibid. pag. 257.

(h) Ibid. pag. 257.

(i) Ibid. pag. 257.

(j) Ibid. pag. 257.

(k) Ibid. pag. 257.

(l) Ibid. pag. 257.

(m) Ibid. pag. 257.

(n) Ibid. pag. 257.

(o) Ibid. pag. 257.

(p) Ibid. pag. 257.

(q) Ibid. pag. 257.

(r) Ibid. pag. 257.

(s) Ibid. pag. 257.

(t) Ibid. pag. 257.

(u) Ibid. pag. 257.

(v) Ibid. pag. 257.

(w) Ibid. pag. 257.

(x) Ibid. pag. 257.

(y) Ibid. pag. 257.

(z) Ibid. pag. 257.

d'AouÛt mil-fix-cent-treize. Il avoit eu dans (E) les dernieres années de sa R r r 3 vic

s'en retourner chez lui, sans avoir reçu ni denier ni maille de ces deux Princes; tout le gain qu'il fit à ce voyage fut de devenir leur creancier; ce qui valoit beaucoup moins que la dépense qu'il avoit faite. Voici ses plaintes

(a) Epistola 91. centur. 2. p. 298. datée du 5. Mai 1608. Poëmata mea, quorum minus malum carmen herouicum ejus honori inscribitur. Duo vero Gnomarum Lambicarum libri dedicati sunt Principi Britanniarum, quicum horam amplius unam familiariter sum collocutus. Sed hac sine stetit omnis regia liberalitas, nec teruncio factus sum propensior, ut

(b) Voyez la 3. centurie p. m 324. fœdum esse certiorum, me superiori mense Augusto transiretasse in magnam Britanniam, cuius & Monarcha de manu in manu tradidi Saluberiaci Poëmata mea, quorum minus malum carmen herouicum ejus honori inscribitur. Duo vero Gnomarum Lambicarum libri dedicati sunt Principi Britanniarum, quicum horam amplius unam familiariter sum collocutus. Sed hac sine stetit omnis regia liberalitas, nec teruncio factus sum propensior, ut

(c) Multis collegarum aucta sunt stipendia, quo nomine illis gratulor, non invidio: solum omnes videntur quasi factio agmine concurrisse ad certendam hereditatem & legendam spolia maximi virorum. Scilicet, inquit, Lesus esse videtur quod præteritis committis nulla sit habita Baudii ratio nec in augendo peculio, nec in causâ ordinariatus, quo tamen multi collegarum etiam plura obtinuerunt quam aulerant sperare. Epist. cent. 2. p. 317. elle est datée du 14. Février 1609.

(d) Png. 324. fœdum esse certiorum, me superiori mense Augusto transiretasse in magnam Britanniam, cuius & Monarcha de manu in manu tradidi Saluberiaci Poëmata mea, quorum minus malum carmen herouicum ejus honori inscribitur. Duo vero Gnomarum Lambicarum libri dedicati sunt Principi Britanniarum, quicum horam amplius unam familiariter sum collocutus. Sed hac sine stetit omnis regia liberalitas, nec teruncio factus sum propensior, ut

(E) Il avoit eu dans les dernieres années de sa vie quelques mortifications.] On le fit postuler long tems une augmentation de gages, & qui qu'on ne pût point ignorer les persècutions assommantes qu'il souffroit de ses creanciers. Il ne demandoit que d'entrer dans (b) la Secte des Millenaires, c'est-à-dire d'obtenir que ses gages allaient jusqu'à mille francs, & à peine put-il obtenir cela après une infinité de basses sollicitations, lors que la pension de Scaliger fut partagée à (c) plusieurs autres Professeurs. Alors même le pauvre Baudius fut le dernier dont on se souvint, quoi qu'il alléguât (d) qu'il avoit contribué autant que qui que ce fut à attirer ce grand homme dans la Hollande. Enfin on lui augmenta la pension, mais on oubliâ à un autre égard ses instances redoublées; on le laissa Professeur extraordinaire, quoi qu'il ne cessât depuis long tems de demander place parmi les Professeurs ordinaires, afin de jouir du droit de suffrage dans les assemblées de l'Académie, sans quoi il ne pouvoit avoir part aux émolumens qui reviennent des promotions. Intellexi (e) besterna die ex sermone nostri Heinſii habitam esse Baudii rationem in supplemento peculii. Quo nomine plurimum me Collegio Characterum, in primis autem benevolentia tua debere confiteor. Sed si eadem opera in ordinem redactus essem, nulla ex parte beneficium claudicaret. Nisi forte honorificentus est quod extra ordinem nobis ob sedulam in publico munere obeundo curam ac diligenſiam præmium sit decretum, quam si adscriptus essem manipulo Ordinariorum. Mihi quidem judicia bonorum & optime voluntatis conscientia potior est omni prærogativa sententia dicenda: tamen aliquid dandum est fama, & publico hominum errori. Notre homme n'avoit guere profité du conseil de Juste Lipsé. Je fais plus de cas, disoit-il, de l'estime des hommes gens & du témoignage de ma conscience, que du privilège de donner ma voix, mais si faut-il qu'on accorde quelque chose à la renommée, & à l'erreur populaire. Voilà comme on aime à se flatter: & à tromper le public: on veut jouir des hon-

neurs, & de la gloire de les mépriser en même tems. Je ne me soucie point d'un tel grade, ou d'une telle prerogative, dit-on, je sollicite néanmoins pour l'avoir, c'est parce que le vulgaire me méprisera si je ne puis l'obtenir. Mais qu'avoit dit Lipsé à Baudius? Regardez comme de petites gens ceux qui vous meschimeront à cause qu'ils ne vous verront pas favorisé de la fortune. Si Baudius avoit profité de cette sage maxime, auroit-il dit qu'il faut donner quelque chose aux opinions populaires? Laisſant là cette digression morale, je dis que ce Professeur ne mourut pas sans parvenir au droit du suffrage. Il fut mis enfin (f) dans la classe des Professeurs ordinaires, mais par la maxime, Turpius

ejicitur quam non admittitur hufpes, il auroit mieux valu qu'il n'y eût pas été mis, car on l'en degrada; & parce que durant cette suspension il avoit pris le haut bout sur un Professeur ordinaire dans un enterrement, on lui fit une rude Mercuriale en plein Conseil Académique, où on le cita pour plusieurs autres raisons (g). Je ne dis rien de la défense qu'il lui fit de reciter la harangue qu'il avoit préparée contre les Ecoliers de Leyde, qui avoient commis seditieusement mille desordres (h). On lui défendit aussi de la publier. Elle a été publiée depuis. C'est une très-bonne piece. Je n'ai pas dit qu'on lui ôta la (i) profession en Jurisprudence, & que le Conseil Académique lui déclara le jour qu'il fut aggregé au corps des Professeurs ordinaires, qu'il marcheroit le dernier de tous (k). Il ne voulut pas se soumettre à cette sentence, & allegua encore son lieu commun qu'il falloit donner quelque chose aux creux du peuple. Belles chansons. Fortiter contemno & Stoica firmitate concoquo inepitias illas & concertationes de loco, quam ad rectam rationem & ad serium ac severum judicium rem exigo. Sed obſcundandum est populo & stens, cujus calculo magni sepe viri ex ejusmodi inani bus vel estimantur vel deprestantur. C'est déclarer nettement que l'on règle fa conduite non pas sur la droite raison bien connue, mais sur des sottises populaires bien connues. Passons à d'autres choses; fa mauvaise économie le fit tomber dans la misere, & sous la main de ses creanciers, d'une manière qui en fa personne faisoit quelque déshonneur à l'Académie: ainsi on le mit (l) en curatelle comme incapable de l'administration de son bien. Nous parlerons ci-dessous du concubinage qui le rendit le jôuet de tout le pais. En un mot ce pauvre homme essaya tant de changements, qu'il dit dans une (m) de ses lettres qu'il auroit mis fin à sa vie, si Dieu ne nous ordonnoit de nous tenir dans ce poste jusques à ce qu'il nous en retire. Son courage & le vin le soutinrent. Il ne s'étonna point lors que la facultation de ses collegues le menaçoit de le chasser (n) de la chaire de Jurisprudence, ou de l'obliger à silence par le grand bruit que seroient les quagenaires Ecoliers. Ne vaudroit-il pas mieux vivre com-

me un hermite, qu'avec de semblables collegues? (f) Cr. la n'écrit pas fait encore le 17. Mars 1610. Voyez la lettre 15. de la 3. centurie. Cela étoit fait le 23. Mars 1611. Voyez la 79. lettre de la même centurie.

(g) Voyez la 90. de la 3. centurie pag. 470. datée du 2. de Juillet 1612. (h) L'an 1608. Voyez la 84. & la 87. lettre de la 2. centurie. (i) Ce fut sans aucune note de deshonneur. Nec ordine motus est quasi necessarius exercitium, sed honesta missione Jonatus, stipendium nullam partem imminuentem, ut one re subvertatur. Mensius Alibi.

(k) Voyez aussi Baudius epist. 79. cent. 3. pag. 445. (l) Epist. 79. cent. 3. (m) Ur libet ab imperio factio Curatoris homo jum quinquagenario majori ne ut opinor, atatis videtur vero publicum fuerit nos in hoc regno libertatis administratione bonorum prohiberi quasi rebus nostris superflere non possimus. Epist. 9. centur. 4. datée du 13. Juin 1613. (n) C'est la 19. de la 4. centurie p. 496. (o) Epist. 53. cent. 3. pag. 408. 411.

(f) Cr. la n'écrit pas fait encore le 17. Mars 1610. Voyez la lettre 15. de la 3. centurie. Cela étoit fait le 23. Mars 1611. Voyez la 79. lettre de la même centurie.

(g) Voyez la 90. de la 3. centurie pag. 470. datée du 2. de Juillet 1612. (h) L'an 1608. Voyez la 84. & la 87. lettre de la 2. centurie. (i) Ce fut sans aucune note de deshonneur. Nec ordine motus est quasi necessarius exercitium, sed honesta missione Jonatus, stipendium nullam partem imminuentem, ut one re subvertatur. Mensius Alibi.

(k) Voyez aussi Baudius epist. 79. cent. 3. pag. 445. (l) Epist. 79. cent. 3. (m) Ur libet ab imperio factio Curatoris homo jum quinquagenario majori ne ut opinor, atatis videtur vero publicum fuerit nos in hoc regno libertatis administratione bonorum prohiberi quasi rebus nostris superflere non possimus. Epist. 9. centur. 4. datée du 13. Juin 1613. (n) C'est la 19. de la 4. centurie p. 496. (o) Epist. 53. cent. 3. pag. 408. 411.

(f) Cr. la n'écrit pas fait encore le 17. Mars 1610. Voyez la lettre 15. de la 3. centurie. Cela étoit fait le 23. Mars 1611. Voyez la 79. lettre de la même centurie.

(g) Voyez la 90. de la 3. centurie pag. 470. datée du 2. de Juillet 1612. (h) L'an 1608. Voyez la 84. & la 87. lettre de la 2. centurie. (i) Ce fut sans aucune note de deshonneur. Nec ordine motus est quasi necessarius exercitium, sed honesta missione Jonatus, stipendium nullam partem imminuentem, ut one re subvertatur. Mensius Alibi.

(k) Voyez aussi Baudius epist. 79. cent. 3. pag. 445. (l) Epist. 79. cent. 3. (m) Ur libet ab imperio factio Curatoris homo jum quinquagenario majori ne ut opinor, atatis videtur vero publicum fuerit nos in hoc regno libertatis administratione bonorum prohiberi quasi rebus nostris superflere non possimus. Epist. 9. centur. 4. datée du 13. Juin 1613. (n) C'est la 19. de la 4. centurie p. 496. (o) Epist. 53. cent. 3. pag. 408. 411.

(f) Cr. la n'écrit pas fait encore le 17. Mars 1610. Voyez la lettre 15. de la 3. centurie. Cela étoit fait le 23. Mars 1611. Voyez la 79. lettre de la même centurie.

(g) Voyez la 90. de la 3. centurie pag. 470. datée du 2. de Juillet 1612. (h) L'an 1608. Voyez la 84. & la 87. lettre de la 2. centurie. (i) Ce fut sans aucune note de deshonneur. Nec ordine motus est quasi necessarius exercitium, sed honesta missione Jonatus, stipendium nullam partem imminuentem, ut one re subvertatur. Mensius Alibi.

(k) Voyez aussi Baudius epist. 79. cent. 3. pag. 445. (l) Epist. 79. cent. 3. (m) Ur libet ab imperio factio Curatoris homo jum quinquagenario majori ne ut opinor, atatis videtur vero publicum fuerit nos in hoc regno libertatis administratione bonorum prohiberi quasi rebus nostris superflere non possimus. Epist. 9. centur. 4. datée du 13. Juin 1613. (n) C'est la 19. de la 4. centurie p. 496. (o) Epist. 53. cent. 3. pag. 408. 411.

(f) Cr. la n'écrit pas fait encore le 17. Mars 1610. Voyez la lettre 15. de la 3. centurie. Cela étoit fait le 23. Mars 1611. Voyez la 79. lettre de la même centurie.

(g) Voyez la 90. de la 3. centurie pag. 470. datée du 2. de Juillet 1612. (h) L'an 1608. Voyez la 84. & la 87. lettre de la 2. centurie. (i) Ce fut sans aucune note de deshonneur. Nec ordine motus est quasi necessarius exercitium, sed honesta missione Jonatus, stipendium nullam partem imminuentem, ut one re subvertatur. Mensius Alibi.

(k) Voyez aussi Baudius epist. 79. cent. 3. pag. 445. (l) Epist. 79. cent. 3. (m) Ur libet ab imperio factio Curatoris homo jum quinquagenario majori ne ut opinor, atatis videtur vero publicum fuerit nos in hoc regno libertatis administratione bonorum prohiberi quasi rebus nostris superflere non possimus. Epist. 9. centur. 4. datée du 13. Juin 1613. (n) C'est la 19. de la 4. centurie p. 496. (o) Epist. 53. cent. 3. pag. 408. 411.

vie quelques mortifications. Ce n'étoit pas un de ces Docteurs belliqueux dans le cabinet qui ne veulent ni paix ni trêve, & qui traitent de mal-intentionnez contre la patrie tous ceux qui ne rejettent point comme un poison dangereux, & comme un piège funeste les ofres & les offices des Mediateurs de paix. Il exhorta fortement Messieurs les Etats à la trêve avec l'Espagne. Il est vrai qu'il n'osa point mettre * son nom à la tête des deux harangues qu'il publia sur ce sujet. Il est vrai encore (F) que ces deux harangues, & les yers (G) qu'il fit pour Spinola exciterent de grans murmures. Cette humeur pacifique ne regardoit que l'Etat public, car d'ailleurs il n'étoit pas ennemi des querelles poétiques: il les soutenoit d'une maniere si emportée, que je ne croi pas que les Poëtes du Paganisme qui ont été si fameux par le fiel de leurs meditations, les Archilochus, & les Hipponax ayent pu entasser plus d'injures, nifaire un choix plus exquis de termes diffamatoires. Il en vouloit principalement aux ennemis

* Il fut sous le nom de Latinus Pacarus, & l'autre sous celui de Julianus Rosbecius.

(a) Voyez la 2. 3. & 4. Lettre de la 3. centurie.

(b) Epist. 4. centur. 3. p. 320.

(c) Homine impedito nunquam quidquam injuriosus. Qui nisi quod ipse tacent nihil rectum putat. Tersur. Adelph. act. 1. sc. 2. Mr. Morus Prasf. Notar. in Nov. Test. quodam qu'au lieu d'imperito, on mit semidoceto. Ce qu'il y a de certain c'est que dans la matiere dont il s'agit ici, il n'y a point de plus faux & plus terneurs, que les de savans

(d) Epist. 3. cent. 3. pag. 319. Voyez aussi le subactio pag. 321.

(F) Ces deux harangues . . . exciterent de grans murmures.] Disons mieux, elles le pensent perdre; car on fit accroire au Prince Maurice qu'il y étoit offensé, & on debia que l'Ambassadeur de France avoit corrompu l'Auteur avec une bonne somme d'argent, pour l'engager à écrire sur la trêve. Il faut que Baudius (d) écrivit au Prince, & au Secrétaire du Prince pour sa justification, & qu'il deplorât sa destinee qui l'exposoit à une foule de malins calomniateurs, ou de finistres interpretes de ses paroles. Je veux, disoit-il, que je n'aye pas assez connu tous les faits particuliers pour conseiller ce qui est le plus expedient à la patrie, s'ensuit-il que j'aye fait l'action d'un mauvais sujet, en disant librement ce que je pense dans une Republique comme la nôtre; Quod (b) si per imprudensium scilum est, ut à recte suadendo mens aberravit, quandoquidem plerique non xali exerce me lant, circa quorum cognitionem recti consilii norma gubernari non potest: saltem nihil fecisse arbutur præter officium boni civis, si in regno ac domicilio libertatis, que sub ejus presidio secuta conquesta, ausus sum uti felicitate temporum, quibus & sentire qua velis, & que sentias fidenter essari liceat. Dans toutes sortes de pais il n'y a que trop de gens qui s'imaginent qu'on ne peut raisonner extrement qu'avec un grand zèle pour le bien public, on peut opiner d'une maniere toute contraire à la leur; mais ils ne laissent pas de semer parmi le peuple que cette maniere d'opiner sent la trahison. Il faut qu'ils le fassent, afin d'empêcher qu'on n'ose les contredire. Que cela vienne ou de l'humeur soupconneuse des ignorans (c), qui croient qu'il n'y a de chemin droit que celui qu'ils suivent, ou de l'adresse des habiles gens, qui font accroire la même chose sans en être eux-mêmes persuadés, on est également à plaindre quand on se voit exposé comme Baudius à la fureur de la medifance. Illud in universum obinet, dit-il, (d) vitio humane malignitatis, ut nihil tam commode dicatur à viris alicujus fame & existimationis quin lava interpretatione depravari possit. . . . Quid porro abardus eo genere hominum qui me rumoribus distulerunt, quasi redemptus essem pretio ab amplissimo prasfide & Legato Jeanminio ut scilicet inane logos pro insigni libertate rependerem, & succenturilaver doctor umbraticus viro in summis rebus vitio

Marquis de Spinola étoit allé en Hollande, avant qu'il eût rien de conclu ou pour la paix ou pour la trêve. Baudius fit imprimer un poëme à la louange de ce Marquis (e), mais il en retint les exemplaires jusques à ce que l'on vit plus clair dans l'affaire qui l'amenoit. Il en donna seulement aux amis les plus intimes. On ne laissa pas de savoir que ce poëme étoit imprimé, & peu s'en salut que l'Auteur ne fût banni (f): il n'évita cette peine que parce qu'il se trouva des gens équitables parmi ceux qui examinent cette piece de poësie. Une infinité d'autres gens (g) auroient prononcé qu'on ne pouvoit louer ce Marquis sans être traître à l'Etat, & Pensionnaire de la Cour d'Espagne. Ils eussent cru du moins exterieurement, que quiconque ne parle pas ou n'écrit pas selon leurs passions & leurs prejugez, est necessairement un traître: & voilà ce que c'est que de ne pas considerer que la raison a diverses faces, & qu'elle ne se presente pas du même côté à toutes sortes d'esprits. Il y avoit même des raisons particulieres pour Baudius: il étoit bon Poëte; il lui venoit des pensées sur tous les sujets remarquables; l'arrivée du Marquis de Spinola en Hollande étoit un sujet de cette nature; il étoit donc très-possible que Baudius ne fit des vers sur ce Marquis que pour exercer sa Muse sur une belle matiere, sans aucune mauvaise intention contre l'Etat. Non seulement cela étoit très-possible, mais même très-vraisemblable. D'ailleurs l'esperance de quelques pistoles en recompense de quelques vers, est fort compatible avec une ame bien intentionnée pour la patrie. Le mal qu'on pouvoit dire de lui c'est qu'il n'avoit pas la passion du tems, c'est-à-dire un tour d'esprit à s'emporter, à s'effaroucher à la seule oïtie du mot Espagnol. Il conservoit son sens froid; il souhaitoit le bien public tranquillement (h), sans passion, par raison seulement. Or le public a besoin de toute autre chose, & d'une haine machinale, & aveugle. Les discours qui nourrissent cette passion sont pour le moins la petite oye des maximes d'Etat, atcanorum imperii.

(e) Mitto tibi exemplum carminis quo gratulatus sum Marichioni Spinolæ, quem in hanc redonnam solummodo aux amicos meos intimos. On ne laissa pas de savoir que ce poëme étoit imprimé, & peu s'en salut que l'Auteur ne fût banni (f): il n'évita cette peine que parce qu'il se trouva des gens équitables parmi ceux qui examinent cette piece de poësie. Une infinité d'autres gens (g) auroient prononcé qu'on ne pouvoit louer ce Marquis sans être traître à l'Etat, & Pensionnaire de la Cour d'Espagne. Ils eussent cru du moins exterieurement, que quiconque ne parle pas ou n'écrit pas selon leurs passions & leurs prejugez, est necessairement un traître: & voilà ce que c'est que de ne pas considerer que la raison a diverses faces, & qu'elle ne se presente pas du même côté à toutes sortes d'esprits. Il y avoit même des raisons particulieres pour Baudius: il étoit bon Poëte; il lui venoit des pensées sur tous les sujets remarquables; l'arrivée du Marquis de Spinola en Hollande étoit un sujet de cette nature; il étoit donc très-possible que Baudius ne fit des vers sur ce Marquis que pour exercer sa Muse sur une belle matiere, sans aucune mauvaise intention contre l'Etat. Non seulement cela étoit très-possible, mais même très-vraisemblable. D'ailleurs l'esperance de quelques pistoles en recompense de quelques vers, est fort compatible avec une ame bien intentionnée pour la patrie. Le mal qu'on pouvoit dire de lui c'est qu'il n'avoit pas la passion du tems, c'est-à-dire un tour d'esprit à s'emporter, à s'effaroucher à la seule oïtie du mot Espagnol. Il conservoit son sens froid; il souhaitoit le bien public tranquillement (h), sans passion, par raison seulement. Or le public a besoin de toute autre chose, & d'une haine machinale, & aveugle. Les discours qui nourrissent cette passion sont pour le moins la petite oye des maximes d'Etat, atcanorum imperii.

(G) Les vers qu'il fit pour Spinola.] Le

declare du grand Scaliger. C'étoient des esprits mal endurans, & il auroit falu être bien fin pour faire qu'ils demeurassent en reste. Ainsi c'étoit une grêle reciproque, (H) & un bombardement alternatif entre l'Academie de Leide & le College d'Anvers. Je n'ai point trouvé que Baudius fasse mention de ses enfans, mais je sai qu'il laissa grosse * sa derniere femme, & qu'il se maria (I) pour le

moins

* Elle accoucha d'une fille apres la mort de Baudius. Voyez Casaubon Epist. 794. pag. m. 1012.

(H) Une grêle reciproque & un bombardement alternatif. Voyez le livre intitulé, *Va viciis, lusus Rhetorum adversariorum adversus Leydeses eruditiones, munitario Godefrido (a) Vranclyn.* Il fut imprimé l'an 1609. On y fait mention d'un écrit que je n'ai point vu, que les Jesuites d'Anvers avoient publié l'année precedente contre un certain Schlaffius. On seroit une longue liste; si on citoit tous les écrits imprimés en ce tems-là au Pais-Bas Espagnol contre les Professeurs de Leyde, & dans la Hollande contre les Jesuites. Baudius étoit un de ceux que les Jesuites attaquoient de la maniere la plus sanglante. Il est horriblement déchiré dans le *Va viciis*. Scribanus l'accomma d'une étrange sorte l'an 1607. dans son *Commentarius in Dominici Baudaei gnomas*. Baudius ne noit point qu'il n'eût écrit avec trop d'emportement contre les Jesuites, & il temoignoit du chagrin de l'avoir fait: il esperoit même que les personnes équitables ne prendroient pas à la rigueur ce qu'il avoit accordé aux licences poétiques; *Utinam rebus integris*, c'est ce qu'il écrit (b) à Swercius, *te monitore & consiliario essem usus! liber noster si non melior, saltem securior & laetioribus auspiciis exisset in lucem. Multaque nimis licenter effusa, vel privati laribus inclusissent ne temere erumperem, vel, quod tutissima cautionis genus est, tardipedi deo commissum. Nunc post culpam admissam parvum ringor, verum haud gravate veniam impetraturus confido apud elegantioris notae judices & benignos rerum aestimatores, qui non abrepti prejudicis aut parvum studii, in causa cognitione diligenter expendant, quantum publicis legibus ac moribus licentia Poetarum concedatur. . . . Ante omnia & vellem & fuerat melius, non tetigisse unctus. Nec prudentissimo consilio factum esse confiteor, quod tela strinxerim in universam Soteriorum sodalitate. Sunt enim ex iis multi, quos ob doctrinam & virtutis ac probitatis indolem reverer atque observo. Dans une autre lettre où il avoue que son style à été trop emporté, il espere que l'emportement dont on use contre lui l'excufera auprès des personnes équitables. Je viens de lire, continue-t-il, un livre fait contre moi, qui est tout tissu de mensonges ridicules, quoique le titre ne semblaît promettre que la plume d'un bon (c) ami. Sergio (d) punitet quadam nimia acerbitatis foras erupisse, qua domi continuisse, & vellem & fuerat melius. . . . Verum ut rem nam intelligo, non erit mihi sollicita causa dicenda apud equos judices. Ipsa enim adversariorum procacitas & convitiis sine more effusa largam materiam mihi praebent non tantum ad sperandam abolitionem, sed ad consequendam laudem moderatiorem ac modestiam. Vidi enim & evolvi beaeterna die à capite ad calcem librum in me coniectum, &c. Plusieurs raisons montrent que le livre qu'il venoit de lire est le (e) Commentaire in *gnomas*. Or ce Commentaire est un Ouvrage (f) de Scribanus; cependant Bau-*

dius le donne sans balancer à Rosvicide, & avec tant de persuasion qu'il declare que rien ne fauroit lui ôter cette croyance: car, dit-il, les autres livres de ce Jesuite & celui-ci se ressemblent comme deux goures d'eau, même genie, même humeur, même style, même caractère. Concluez de là en passant que les plus grans Clercs te trompent au jugement de ces sortes de conformitez, & aux consequences qu'ils en inferent par rapport à l'attribution des livres. Non (g) *possunt demoveri ab ea sententia quin existimem ac prorsus persuasum habeam, editorem hujus praclaris factus esse Patrem Heribertum Rosvicidam. Nam non ovum ovo, nec aqua è puteo tam similis est aqua, quam liber iste refert nobis indolem, genium & characterem, aliorum librorum qui ab eodem patre sunt expositi.* Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Baudius (h) qui craignoit de voir dans le Commentaire sur les *gnomas* les infirmités dont il se sentoît coupable, eut à ce qu'il dit la consolation de n'y trouver que des faussetez notoires à tous ceux qui le connoissoient. Pour l'ordinaire c'est le fait des Satiriques; ils ne dependent pas assez en espions, ils impudent des crimes qu'on peut refuser, & n'imputent point ce qui est incontestable. Au reste Baudius delavoué l'Auteur Allemand qui avoit fait son Apologie en chaire contre le Commentateur des *Gnomes*. *Quidam (i) parasitaster parvulus è Germaniâ huc adveniens me multum reclamante, imperavit à Senatu nostro Academico, ut subiceret pulchre pro mea dignitate scilicet adversus illum declamare. Acne quid ad summam suiferitatis desisset, aut ut caput mictus referret, etiam orationem illam in vulgus edendam curavit. Testari possunt ex animi sententia, mihi factum istud vehementer displicuisse. Satis enim erat me deseri ab omni patrocinio, quam à tam infirmo tibi sine causam nostram sustentari. J'ai encore à dire que les emportemens dont Baudius temoigne le plus de repentir, sont ceux qui concernent les Princes & les têtes couronnées. Il ne fit pas même quartier au Roi de France qui étoit allié de la Republique. *Sed (k) horripida dictu sunt qua in Lojollis, in editorem Amphitheatri, in impurissimum Schoppium stringimus. Atque utinam hoc sine sese cohuisset styli nostri procacitas. Sed in Pontificem, in Philippos, in Archiduces, in partium duces evomit virus acerbitatis sua, nec parciit ipsi Lilihero regi.**

(1) *Qui'il se maria pour le moins deux fois.* Il parle de la mort de sa femme dans une (l) lettre du 10. de Mars 1610. & il écrit (m) le 21. de Fevrier 1613. qu'il s'est remarié. *Opinor jam te ex fama audisse me choro maritorum iterum esse adscriptum.* Je n'ai pas eu le tems de consulter toutes ses lettres page par page, ainsi je ne saurois bien repondre s'il fait mention du tems où il épousa sa premiere femme, ni s'il dit qu'il en ait eu des enfans, ou non; mais je sai bien que cette femme en avoit eu d'autre

(c) Epist. 75. cent. 2. p. 270.

(h) Verbar, ac curiosius alienarum papularum observator, ea mihi ex vero objiceret quae serio conscientiam remorde-

(i) *Epist. 86. cent. 2. pag. 283.*

(l) Ibid. (m) Epist. 38. cent. 3. p. 4-6.

(n) C'est la 14 de la 3. centurie.

(o) Epist. 3. cent. 4.

(a) C'est le veritable nom d'un Jesuite dont Alegambe fait mention pag. 162. cependant il attribue le *Va viciis* à un Jesuite Maximilien Habbeque.

(b) Voyez la lettre 86. de la 2. centurie pag. 286.

(c) Il dit la même chose pag. 276. touchant le Commentaire in *Gnomas*.

(d) Epist. 75. centur. 2. p. 269. datée du 10. de Novembre 1607.

(e) Voyez touchant ce livre & par occasion touchant Baudius le Journal Chronologique de Sr. Romuald au 17. de Juin.

(f) Voyez Alegambe pag. 72.

moins deux fois, & que ce n'est pas le bel endroit de sa vie. Le vin & (K) les femmes

(z) Epist. 8. centur. 4. p. 486. & alibi.

(a) Epist. 22. cent. 3. p. 311.

(b) Ci-def. sus p. 472. col. 2.

(c) Natura quamvis liberos neget tibi Efficit EURNIDI, nec tibi BAUDI, sui Similes parentis Hecuba filios cunct. In Epist. rismite pag. 13.

(d) In epist. rela quadam ad Curatores Academiae. Epist. 1433. de la 2. centurie dans l'édit. ion de 1670. le passage est pag. 361.

(e) Il ex. prime plus galamment cela au 2. passage. Maliginitas obrectatorum nihil aliud in nobis sugillare potest quam quod nimis commodus sim convivator, & interdum Ingius aspergor flore Liberti Paris. Epist. 26. cent. 3. pag. 350.

(f) Voyez le livre intitulé Domicili Baudii Amores, pag. 14.

autre mari; car Baudius fait mention d'un (z) fils, & d'une fille de sa femme, & le (a) se plaint même de la mauvaise économie de cette fille. Le gendre que Theophile (b) donne à ce Professeur, pouvoit bien être le mari de cette mauvaise menagere. Peut-être aussi que par un défaut d'attention, Theophile apella gendre celui qui n'étoit que *privignus*. L'Auteur du *va victis* remarque que Baudius (c) n'avoit point d'enfans.

(K) Le vin & les femmes ont été les deux écueils.] Comme cette remarque sera un peu longue, j'y ferai des *à linc*.

I. Sur le premier chef il ne noïoit point la dette; voyez trois beaux passages sur ce sujet à la tête de ses lettres tirez de ses propres lettres. Je ne raporte que le premier; (d) *Concurrant omnes, non dicam ut ille Satyricus, augures, haruspices, sed quidquid est ubique hominum curiosorum, qui in aliorum acta tam sedulo inquirunt, ut ea fingunt que nunquam fuerunt, nihil inveniet quod in nobis carere possit livor, quam quod interdum ad exemplum prisci Catonis liberalius (e) invitari nos passimur, nec semper consilimus intra sobrietatem veterum Sabiorum. Hinc quoque peccatum indies moderari conamur, & pulchre procedit.* Puis qu'il confesse son péché on n'a que faire de produire contre lui le témoignage de Scriverius, qui suppose que Charon ayant mis au choix de Baudius, ou de demeurer dans l'autre monde, ou de retourner en celui-ci à condition de boire de Peau, & de reprendre sa premiere femme (f), Baudius choisit le premier parti. Voici déjà quelque chose qui concerne le second chef; Scriverius n'eût point fait une telle supposition, si Baudius eût été en bon menage avec sa premiere femme.

II. Jamais homme n'eut moins de besoin que lui de consolation quand il la perdit. Son bon ami Heinius ne put s'empêcher d'en faire des plaisanteries en vers & en prose qu'il lui adressa; il écrivit à Grotius sur la même chose; & il lui dit que nôtre siecle ne cedoit point à celui qui avoit vu un Xenophon continuer le sacrifice nonobstant la nouvelle de la mort d'un fils, ni à celui qui avoit vu Q. Martius aller de l'enterrement de son fils au Senat; Baudius, lui dit-il, s'est enivré le jour qu'il a enterré sa femme (g), il n'a rien laissé à faire aux consolateurs, il s'étoit dit efficacement avant leur venuë tout ce qu'ils auroient pu imaginer; le vuide qui est dans sa bourse lui pesé infiniment plus que le vuide que son lit vient de souffrir; je lui ai fait toucher quelque argent, cela lui a recreé tous les esprits; car au lieu de cet air sombre, & (h) de ces yeux ficez en terre qu'on lui voyoit tout comme si sa femme eût vécu encore, au lieu, dis-je, de ce grand abatement, je l'ai vu passer tout d'un coup à une espece de gaieté. Toutes ces pieces d'Heinius sont divertissantes. Mais cette soicité n'est pas le plus grand sujet de blâme pour Baudius par raport au sexe. Nous allons voir de plus fâcheux incidens.

(g) Baudius noster eo ipso quo uxorem exulit die vinum gustare voluit. . . omnia solatia que exulceratis adhiberi mentibus solent ipse occupavit. Nihil amicis in lecta reliquit quod vel imputare illi possent. *Ibid.* pag. 12. (h) Stabat antea demisso vultu ac tristis, uxorem ejus vivere adhuc credidisse. *Ibid.* pag. 13.

Dès qu'il fut entré en France il s'arrêta si long tems à Caen, que le bruit courut (i) qu'il ne pouvoit se separer d'une femme qu'il y aimoit. Il le pria de lui dire que les risques qu'il auroit courus dans le voyage avoient été cause d'un si long séjour. Il qu'on imputoit aussi que malgré les oppositions des Professeurs il auroit pu enfin enseigner le Droit à Caen, & de ce qu'il ne se fût engagé ailleurs. Il donne une très-mauvaise (k) idée de cette Université quant à la Faculté de Droit.

Scriverius (l) a cru que Lipse parloit de Baudius lors qu'il écrivoit à Barclai l'an 1599. *Scribit ad me, quæritur, sed parum aperte & ulius aliquid sermonum ea veste regi equidem odor. Si leve curata, parum est: sin pravum aliquid & ego... eos dicitur (insupportable) doleo causa præclari ingenii quod sese (ab terneré, ab stultie) in barabrum & præceptis dedit. Quis illigatum te triformi Pe-gatus expedit Chimera? Sed meliora opto. Ce- la sent un homme embarqué ou embourbé dans quelque mauvaise galanterie.*

Atin de finir par l'endroit le plus vilain j'anticiperai sur l'ordre du tems, & dirai ici qu'il avoit fait des promesses de mariage qu'il n'avoit pas tenues. Quand il se vit veuf, & pressé par sa misere & par son temperament de chercher une autre femme, il chargea deux de ses amis de l'informer en quel état étoient les biens de cette ancienne Maitresse, & leur déclara que pourveu qu'elle fut riche, il étoit tout prêt à l'épouser preferablement à une autre. Il ne doutoit point qu'il n'en fût encore aimé. *Veteribus (m) amoribus meis ex animo volo, nec ullam praoptaverim, si ad ceteras dotes accedat etiam liberius (n) imber qui olim per implurium defluxit in suum Danes... Nisi molestum est, velum ali-quid temporis impartire disquisitioni, quo loco res ejus sita sit. Nam quoniam vivas nostri memor, & contentioy immixtus amorum, nullus dubito. La reponse qu'on lui fit fut une preuve qu'il avoit eu trop bonne opinion de lui-même; & la Dame déclara qu'elle n'aimoit point les transouveurs. Baudius comprit de reste ce que cela vouloit dire, & trouva dans ce reus un soulagement de conscience, car il se faisoit un scrupule de n'avoir pas tenu sa promesse, & il se voyoit alors déchargé puis qu'on ne vouloit point de lui. *Estur. Epist. (n) sincero affectu nympham illam prosequor, ta- men magis liberanda fidei religione, & veterum re-promissionum ultro citroque stipulatarum memo-ria adductus sum, ut consortium ejus ambire non dedignarer, quam forma lenocinio, vel divitiarum conditione... Gaudico (o) me bona cum nymphæ ejus gratia liberatum esse nexu veteris promissi, non dno doloipsi amant. dypuar & , ejus (m) Epist. adhuc me nonnulla inessebat supersticio. Re- marquez bien que tous ces scrupules de conscience ne l'empêchoient pas de mettre une condition au dessus d'exécuter sa promesse, 1610.**

Cette condition étoit que son ancienne Maitresse (p) fût riche, & par autrement il déclaroit qu'il ne l'épouserait point, & pour adoucir ce qui pouvoit être de trop dur dans cette resolution, il ajoutoit qu'en cela il ne se feroit que l'intérêt de cette femme; car, disoit-il, ne seroit-ce pas un grand inconvenient pour elle, si nous faisons des enfans qui n'auroient à espérer de nous d'autre succession que la misere & la

(i) Non posse me hinc à muliercula divelli. Il quam impotenti amore deprecam. Epist. 16. centur. 1. pag. 36.

(k) Ti. sibi Juridici Professores ne ego... eos dicitur (insupportable) doleo causa præclari ingenii quod sese (ab terneré, ab stultie) in barabrum & præceptis dedit. Quis illigatum te triformi Pe-gatus expedit Chimera? Sed meliora opto. Ce- la sent un homme embarqué ou embourbé dans quelque mauvaise galanterie.

(l) Scribit ad me, quæritur, sed parum aperte & ulius aliquid sermonum ea veste regi equidem odor. Si leve curata, parum est: sin pravum aliquid & ego... eos dicitur (insupportable) doleo causa præclari ingenii quod sese (ab terneré, ab stultie) in barabrum & præceptis dedit. Quis illigatum te triformi Pe-gatus expedit Chimera? Sed meliora opto. Ce- la sent un homme embarqué ou embourbé dans quelque mauvaise galanterie.

(m) Veteribus (m) amoribus meis ex animo volo, nec ullam praoptaverim, si ad ceteras dotes accedat etiam liberius (n) imber qui olim per implurium defluxit in suum Danes... Nisi molestum est, velum ali-quid temporis impartire disquisitioni, quo loco res ejus sita sit. Nam quoniam vivas nostri memor, & contentioy immixtus amorum, nullus dubito.

(n) sincero affectu nympham illam prosequor, ta- men magis liberanda fidei religione, & veterum re-promissionum ultro citroque stipulatarum memo-ria adductus sum, ut consortium ejus ambire non dedignarer, quam forma lenocinio, vel divitiarum conditione... Gaudico (o) me bona cum nymphæ ejus gratia liberatum esse nexu veteris promissi, non dno doloipsi amant. dypuar & , ejus (m) Epist. adhuc me nonnulla inessebat supersticio. Re- marquez bien que tous ces scrupules de conscience ne l'empêchoient pas de mettre une condition au dessus d'exécuter sa promesse, 1610.

(o) Gaudico (o) me bona cum nymphæ ejus gratia liberatum esse nexu veteris promissi, non dno doloipsi amant. dypuar & , ejus (m) Epist. adhuc me nonnulla inessebat supersticio. Re- marquez bien que tous ces scrupules de conscience ne l'empêchoient pas de mettre une condition au dessus d'exécuter sa promesse, 1610.

(p) fût riche, & par autrement il déclaroit qu'il ne l'épouserait point, & pour adoucir ce qui pouvoit être de trop dur dans cette resolution, il ajoutoit qu'en cela il ne se feroit que l'intérêt de cette femme; car, disoit-il, ne seroit-ce pas un grand inconvenient pour elle, si nous faisons des enfans qui n'auroient à espérer de nous d'autre succession que la misere & la

(q) Elle étoit alors & venve. la

femmes ont été les deux écueils sur lesquels sa reputation a fait naufrage. (b) Il

Cela

(a) Epist. 24. cent. 3. p. 347. la faim. Tu (a) vero me tacente satis intelligis quam parum ex usu utriusque foret. (b) τὸ λαπὸν ἢ τὸ τριῶνα ἰσφελειοῦ ἰντενερμιο ἰοκρια. Quocirca nisi tam bene fundatum sit patrimonium amica, quam unice diligo, ut sine notabili incommodo nostris difficultatibus mederi queat, in rem communem est ut aliud mihi subsidium prospiciam. Quod ne in eam partem velit interpretari, quasi quidquam detrimenti ceperit amor ille pristinus, quo juvenulam forma & aetate florentem sum complexus, testor ex animi sententia me hoc ejus causa jacere, ne liberos educemus in spem egestatis atque esuritionis.

Il jetta ses vûes ailleurs, favoit sur une certaine Sophie, en qui il ne trouvoit rien de bon que les richesses. Elle avoit un pere très-brutal dont il reçut mille duretez, & il fut un temps qu'elle se condoit son pere, & qu'elle se plaignoit d'avoir été enlevée. Apparemment elle avoit fait une promenade de quelques jours avec Baudius, car c'étoit alors une des galanteries du pais. Baudius trouvoit cette plainte fort ridicule, & très-propre à flétrir l'honneur de Sophie, & il disoit par allusion au procès que Fimbria fit à Scevola, qu'elle ne se devoit plaindre que de ce que le poignard n'avoit pas été enfoncé jusques au bout.

(c) Nihil habet quod de nobis queratur, nisi forte velit eam intemperate accusationem quam adversus Scevolam . . . quod scilicet non totum telum corpore receperit. Sophie se radoucit, & parut desapprouver les brutalitez de son pere; Baudius ravi de cela ne parloit que de mariage, quoi qu'il conût bien que cette Maîtresse n'avoit nul mérite, mais seulement une bonne dot. Le dernier (d) obstacle fut enfin levé: c'étoit la promesse de mariage que Baudius avoit faite à une servante prostituée qui le sommoit en justice de lui tenir sa parole; & je croi qu'après cela le mariage avec Sophie s'accomplit. Voici quelques passages qui prouvent les mauvaises qualitez de cette femme, & la brutalité de son pere. Hesterna (e)

(d) Voyez la 93. lettre de la 3. centurie p. 465. & la 18. de la 4. p. 476.

(e) Epist. 99. cent. 3. p. 472. datée du 2. Juillet 1612. tam graviter apud Rectorem quaesitum sum de . . . Renovari etiam veteres offensas quod me in causa desipientis Sophia allocutus esset tanquam vita iratum, & candidatum patibuli. Sed Sophiam istam suis moribus ulciscendam permitto, si quidem rata habet quae barbarus parens in me rustice & incivilliter designavit: nam contrarii rumores ad me deferuntur. Nonnulli dicunt tam honorifice & amice de nobis loqui: quod si ita est, recte & ordine facere ipsam arbitror, & τὸ τοῦτο λαπὸν εἶναι, & tunc paratus sum omnium praeceptorum memoriam fideli amestitia ex animo delere, & τὸ μὴ μνηστικαίειν. Sin talia fugitia probat, nunquam eam sermone fuero dignatus. Sunt enim qui dicunt me ab ipsa profundi tam cruentis convitiis, quasi crimen sit quod vivam. Voilà un homme assez debonnaire; il avoit déjà marqué qu'on pouvoit l'appaiser facilement. Reversus (f) domum . . . operata omnia comperi de mea SOPHIA, quae me absente ancillam lecti & arcaeorum sociam misit ad patrem scitatum . . . super nostra majestate, an durius accepissem plenam familiaritatis repulsam, & an fera bestia famulus esse amissa vulgata revertenti. Ego vero oculo mihi exculpi malim, quam pati ut tam

(f) Epist. 92. cent. 3. pag. 463. datée du 30. Mars 1612.

(g) In Baudii amoribus pag. 95. & dans la 1. lettre de la 4. centurie opima conditio elabatur de manibus. Cette debonnaireté seroit moins honteuse sans la misere où Baudius se trouvoit réduit, & sans les grans biens de sa Sophie. Plerique (g) putant habere laem non

alia conditione delectum iri, quam si insulsum pecus uxorem duxero, cui prater SOPHIA nomen nihil adest humani cordis. An ideo percundum erat Pompejo magno, si Lucullus non esset luxuriosus? n'esi pas si Ego invitam cogere non possum ut velit esse conjux invitæ Jovis, & tantum non est ut vel illi, vel suo vivo parenti supplicem. Dos tamen non esset adspicienda, nisi marita foret, & posset absque muliebri capite contingere. Postquam . . . reversus fuerit persuasum amicorum decretum est mihi jacere norissimam aleam, & exquirere an mecum lege fidelis & admodum aversas pacisci velit. Paratus sum ex animi sententia conceptis verbis jurare τὸ μνηστικαίειν: dum & ipsa lexitatis culpam agnoscat, & parentis furias non approbet. Si tergiversabitur, relinquam illam ulciscendam suis moribus, & aliam (h) confortem invenero qua melius intelliget suam felicitatem. Quelques jours auparavant il avoit eu plus de cœur, il vouloit faire une dernière tentative, mais il souhaitoit presque d'être encore refusé, tant cette sotté creature & son brutal pere lui deplaisoient. Hæri (i) mihi Hesternus noster adsuit, & rogatus meo adductus, partim sponte incitatus, recepit in se munus colloquendi sermo cum Festo Homio & τῷ Σοφίας. Is tenet clavum imperii, & patris animum habet in sua manu. Sed summa cum aequitate expecto quemlibet eventum, & prope est ut malum repulsum, ita me tædet & contumeliarum parentis, & insulforum filia morum, quae prater nomen non possidet micam salis.

Nous voici à la plus honteuse scene. Baudius entretint assez long tems une concubine. C'étoit une servante qui servoit de plastron à quantité d'Écoliers, & qui se sentant grosse jeta le paquet sur la tête du seul Baudius. Elle fouloit même qu'il lui avoit fait une promesse de mariage, & l'ajourna devant les Juges pour le faire condamner à lui tenir sa parole. Cette affaire fut scandaleuse & risible en même tems: il faudroit conoître peu le public pour ignorer qu'elle fit plus rire, qu'elle ne causa de scandale. Les superciliers de Baudius ne purent pas dissimuler, ni s'empêcher de le flétrir en le suspendant de sa charge. Les railleries où il se voyoit exposé l'obligèrent (k) à faire un voyage à Gand. Il paroïssoit douter que cette servante fût grosse, mais il craignoit qu'elle ne jurât en accouchant qu'il étoit le pere du poupon; c'est pour cela qu'il suploït ses amis de faire en sorte qu'une crogne comme celle-là ne fût point reçue à faire serment: & il offroit de faire de son bon gré ce que les loix de l'humanité demandent, c'est-à-dire d'avoir soin de la creature qui naîtroit, mais il lui étoit dur d'y être contraint: Periculum (l) enim est in mora, nam propinqua partitudo appetit, siquidem partitura est, nam permulti dubitant num sit gravida, quod si est.

Sublimi feriam sidera vetice. Cuperem inseri mandato, non esse illi scorto publice dissimatisimo deferendum jusjurandum tempore partionis, nec habendam fidem in designando parente tam multorum captivum.

Cum suis vivat valeatque mœchis, Quos simul complexa tenet trecentos. S s f

avoir bonne opinion de lui-même; il dit dans la même lettre qu'il n'est pas si épouvé qu'il trouvoit une femme de mérite. encore qu'il ait été assez fou pour chercher long-tems une impertinente Xantipe. Non adeo exarui ex amoribus & humoribus, ut bona mea sapienter fremine venditare non possim. Etiam si tam inquam sperent circa Sophiam deliraverim ut mihi Socratica fides obiecta sit. Pag. 480r

(i) Epist. ultima centur. 3. pag. 475. datée du 11. Juillet 1612. (k) Inter alias causas quae me moverunt ut in viam me darem hæc fuit non infima, ut prudenti absentia subterdicerem me ab importunitis conjugii disparis congratulationibus, quibus quibus cortidic aures meae circumsonabantur. Epist. 90. centur. 3. pag. 462. datée de Gand le 4. Decembre 1611. (l) Epist. 93. cent. 3. pag. 465. datée du 28. Mars 1612. Ego

Cela le fit mepriser , & ses amis mêmes en firent des plaifanteries. Il ne faut pas ncan-

Ego nihilominus sponte mea incitatus faciam quod officium humanitatis injungit. Sed cogi Baudium non decet, non oportet a tui proficitur pudoris scorto. En tout cas il aimoit mieux nourrir l'enfant d'autrui, que d'abandonner une creature humaine; & il se consoloit par la raison que ce seroit une preuve de sa vigueur masculine, & que cela ne nuiroit point à l'aven'r à Sophie sa future femme, qui seroit un champ à la culture duquel il reserveroit de formais toutes ses forces. Ut (a) ut res cadet, nihil mihi evenire potest tristius aut deterius quam quod animo precepi, & mecum ante peregi. Nempe futurum, ut perjurio caput alligeret, & unbecum obtrudat heroi Baudio. Quid tum postea? malo agnoscere alienum, quam fatum humanum non ali. Testimonio erit me marem esse, & viri unum posse fungi. Nihil inde abradetur in posterum mea Sophia, cujus arvo familiari reservabitur

(a) Epist. 92. cent. 3. p. 464. écrit le 29. Mars 1612. lors qu'on dit fort que la servante étoit prête d'accoucher, ser-tur esse à d'odv, sed nullus credo licet illi pher-ma manet lacryma. Sunt enim quibus non potest periculi gra-m esse & ego quidlibet credo posse cadere salimonia, frau-ditiae in tam pro-fligatam, perditam, atque in-tectabilem feminan.

Quidquid in arte mea possum promittere cura. Il ne noit point qu'il n'eût promis mariage à cette servante, mais il pretendoit qu'une vilaine creature comme celle-là ne meritoit point d'être comprise sous le bénéfice des loix: il ne croyoit pas qu'on fût obligé de garder la foi à cette espece d'heretiques, & il se souvenoit de l'avoir lu dans le Code, mais il ne pouvoit point citer l'endroit. Il pria Grotius de faire citer cette loi par son Avocat, afin que ce fût un coup de foudre qui lit cesser les poursuites de sa purain. Et comme il n'y avoit que les pretensions de cette servante qui empêchoient la Maitresse de Baudius de donner les mains au contrat de mariage, il prioit instamment son ami de se hâter. Domum (b) reversus

(b) Epist. 93. cent. 3. pag. 465. datée du 28. Mars 1612.

audivi nuncium perquam optabilem de meis amori-bus. Omnia eveniunt ex animi sententia, nec quidquam de se ad votorum summam, nisi ut eximiam serupulum de sollicitatione matrimonii cum exoleto ipso propudio, labe & tate mea sania & existima-tionis. Hanc tu pestem ac perniciem si amolitus fueris pro dignitate muneris quo fungers, & pro auctoritate qua merito vales plurimum, solidiorem capies gloriam, quam

(c) Hoc mihi funda-mentum praefrua-tur non sinit Sovaes d'ynop ut viam affe-ctem ad meam di-viam que non intel-ligit sua bona: nec ideo ta-men de-movebor ab amandi proposito quandiu spes ali-qua super-erit ex-pugnandi terreum situl pe-ctus. Epist. 96. cent. 3. pag. 468. datée l'on 21. Mars 1612.

Tam viles persone, tam diabolares victima publi-carum libidinum, non sunt digna observatione legum, ut memini aliquando legere in corpore Juris, sed locus non occurrit memoria. Quo se ut hisce literis perlectis continuo vales accersendum advoca-tum vander Werven, qui legem horrendi carnis dicit, cujus obnunciatione subinari possit fatalis illi fundi nostri calamitas. Hoc ego beneficium tui faciam, ut nemini plus in vita sim unquam debitu-rus. Sed matures oro, nam amanti, & animo cupienti nihil satis festinat. Voilà ce qu'il écrivoit le 28. de Mars. Il n'étoit pas hors d'affaire au mois de Juin; la servante esperoit toujours d'être épousée ou de gré ou de force, & Baudius (c) n'osoit se produire devant sa Maitresse pendant le procès de la concubine. Il vouloit faire une transaction avec celle-ci, & il pria Grotius de la dresser: il esperoit que la Creature intimidée par des menaces ligeneroit cette transaction. A (d)

(d) Ibid.

tuo discessu nec patrem & σοφία Σοφίας allocutus (e) Voyez la lettre 99. de la 3. centurie pag. 473. Et la 1. de la 4. cen-turie pag. 478.

- - - sed prius Appulis Jungentur caprea lupis.

Quid mihi autor es ut faciam? Exspectem litis (f) Tot eventum? hoc spissum est amanti, cujus animo Antifites unicum maleficam Circen que meos tenus venenavit amoliri non pos-sunt, sal-tem ut Licidam contegio-ne sua & zades meas noxia vi-cinitate non in-vitent. Epist. 101. cent. 4.

(f) Ibid. (g) Epist. 18. cen-turie 4.

(h) C'est la 3. lettre de la 4. cen-turie pag. 481. datée du 21. de Mars 1613.

(i) Delirio ac vigilis continuis misere attritus, omnique tandem robore exutus. In vita ejus.

Plusieurs sans doute diront qu'il eût mieux valu indiquer en marge où l'on peut trouver les choses, & que de citer tant de passages de cet Auteur; mais plusieurs autres seront bien aises qu'on leur épargne la saignée de chercher. C'est pour l'amour des paresseux, dont le nombre n'a jamais été aussi grand qu'il l'est dans ce siecle, que j'ai pris la peine de ramasser ce bouquet de plusieurs passages de Baudius. Ils sont imprimés en different caractère: qui ne voudra pas les lire conoitra facilement ce qu'il doit sauter. On auroit tort de se plaindre que je trouble le repos des morts, car je ne dis rien que les amis de Baudius n'ayent publié, & que d'autres Au-teurs n'ayent appris au public en divers tems. Voyez Baudium.

qui postquam ignarus cum ancilla, cum qua tum alii, tum plurimi scholastici consueverat, aliquamdiu congressus esset, solum praeter expectationem prole ab ea est donatus. (m) Scribitur in Episthio Baudii, pag. 135. Baudii Amorum.

(f) Tot eventum? hoc spissum est amanti, cujus animo Antifites unicum maleficam Circen que meos tenus venenavit amoliri non pos-sunt, sal-tem ut Licidam contegio-ne sua & zades meas noxia vi-cinitate non in-vitent. Epist. 101. cent. 4.

(g) Ibid. (h) C'est la 3. lettre de la 4. cen-turie pag. 481. datée du 21. de Mars 1613.

(i) Delirio ac vigilis continuis misere attritus, omnique tandem robore exutus. In vita ejus.

(j) Voyez le Recueil publié par Scribinius l'an 1678. que j'ai pris la peine de ramasser ce bouquet de plusieurs passages de Baudius. Ils sont imprimés en different caractère: qui ne voudra pas les lire conoitra facilement ce qu'il doit sauter. On auroit tort de se plaindre que je trouble le repos des morts, car je ne dis rien que les amis de Baudius n'ayent publié, & que d'autres Au-teurs n'ayent appris au public en divers tems. Voyez Baudium.

neanmoins croire sur le premier chef tout ce que le (L) fatirique Scioppius a publié. C'est un pas glissant pour la bonne renommée que certains temperans. On ne peut nier que Baudius ne fût de complexion amoureux. Il n'étoit encore que Proposant * lors qu'il se laissa coiffer d'amour pour une fille qui logeoit chez son Professeur Lambert Daneau. Les remarques nous en diront davantage. Il étoit trop libre dans ses sentimens, & même dans ses discours; il ne s'accommodoit pas avec assez de prudence aux préjugés du tems & des lieux; cela n'étoit que trop capable de lui faire de dangereux ennemis, & de l'exposer aux mauvais effets de leurs jugemens temeraires †. Il consultoit trop les idées Platoniques, & de là vint qu'il fut un peu trop scandalisé des disputes qui s'élevèrent en Hollande. Il en tira de mauvais augures dont les uns ont été faux, & les autres vrais. Il crut que (M) eela seroit changer le gouvernement, il s'est trompé; il crut

* Voyez sa 26. lettre, centurie 2. pag. 224.

† Voyez la Remarque M.

(a) In infelice literato p. 11. Voyez Spizelius (a) qui cite un livre (b) que j'aurois bien voulu consulter: il fut imprimé l'an 1675.

(b) Specimen Bibliopisitarum Germanorum editum à Schelvigio. (L) Tout ce que le fatirique Scioppius a publié. Il en dit trop pour meriter d'être cru; le maquereleage le plus infame, & la Magie sont les exploits qu'il lui attribue. On ne peut honnêtement mettre en François son Latin. Voici donc l'original: Baudius (c) Parisus ubi multis annis in concubinato summa cum infamia & velut quadruplatoris filium decebat vixit, non tantum magia deditis, incautatoribus & sortilegis ades suas aperuit, & concubina sua filiolam ad peragenda nefaria sacra commodavit, Damoniumque de theatris reconditis, inprimisque de Petro mo uram is alicubi integer exstaret, consuluit; sed etiam amicis quibusdam majorem quamdam ingenii divinitatem preferentibus ejusdem concubina filium, puerum non inolegatem turpissimum Leno prostituit, ut cum postea tumentibus pueri maris scelus palatium iri metueret, quo minus eum veneno contubernales tolleret, minime impedit, atumque jam de misello puero fuerat usi unius contubernaliu acuminis expediti fuissent, ancilla, qua morbo mederi sciret, inventa. Hac nequaquam à me fingi, neminem paulo huiusmodi Parisius ignorare puto. Mais si ces choses étoient si connues à Paris, d'où vient que le premier President donne Baudius à son fils pour Secrétaire dans une Ambassade? Scioppius inventa cela ou l'aprit par des contes mal fondez, & le divulga pour se venger des injures que Baudius lui avoit dites, dès

(c) Amphobites Scioppiana, pag. 166.

(d) Voyez la 79. lettre de Baudius de la 2. centurie pag. 276. (d) avant même que le Scaliger Hypobolimus eut paru.

(M) Il crut que cela seroit changer le gouvernement. Il faut l'entendre lui-même; il déclara que si la conscience & la religion ne l'eussent retenu, il seroit allé ailleurs depuis long tems, & que les violentes disputes des Theologiens, & plusieurs autres desordres lui faisoient craindre, que l'Ouvrage de la Reformation ne devint dangereusement malade. Nisi (e) me in his locis conscientia scrupulus, & religionis vinculum attineret, jam pridem captum esset augurium de migrando, nec Leida spes meas includeret. Quamquam non pessime mecum agitur. Sed nec ea nostri ratio habetur, quam oportuit. Theologorum etiam nostrorum dissidentes sententia, & virulenta concertationes, odia fratrum qua ne morte quidem funiuntur, aliaque nostra militia flagitia, pene efficiunt ut & illud superbum nomen reformata religionis, & ipsa causa incipiat mihi esse dubia sapientis. . . . Presagii mihi animus imminere his Provinciis fatalem verum commutationem, & ex intestinis vitis rediturum aliquando veteris

(e) Epist. 72. Centur. 3. pag. 432. 433. daté du 9. de Mars 1610.

imperii desiderium. Suspectus sum multis, & charus acceptusque non paucis, quod voce & stilo passim inculco subditorum obsequia in legitimos Principes, & pleno ore decanto veras laudes Archiducum. Je ne doute pas que Baudius ne proposât avec trop d'imdiscretion & trop de hardiesse la doctrine dont il parle, de l'obéissance des sujets. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il fût odieux à plusieurs personnes. Il osa bien inferer ce dogme dans une these publique; & il est à remarquer que les superieurs Academiques n'exigerent point qu'il l'effaçât, mais seulement qu'il avertît la jeunesse de ne point embrasser mal-à-propos ces sortes de sentimens. Quærit (f) primum ex me an statuissem presidium & auctoritatem suffragii commodare defendendis corollariis periculosa alexa plenis, ut est disputare in ambas partes, An religio sit de substantia reipublicæ, & negare sas esse subdito privatoque homini ob causam religionis arma sumere contra Principem, & id generis alia. Respondi, causam non videri cur in hoc artio libertatis non sit sas absque pervicacia sentire que velis, & que sentias exprimere. Tamen rogatus ut admonerem juvenutem ne temere & absque delectu talibus axiomatis assensum praberet, significavi me facturum. Jamais homme ne fut plus propre que Baudius à se faire des ennemis par la liberté de sa langue, & par ses maximes: nous faisons la guerre, disoit-il, (g) aux plus puissans Princes du monde, & nous sommes sous la ferule de cent petits maîtres. Voyez la liberté qu'il se donne de censurer les Theologiens qui avoient condamné Vortius sans l'entendre. Voyez les consequences qu'il fait craindre, si on leur permet de decider de l'honneur & de la dignité des gens sur des presomptions, sur des soupçons, sur des oui dire. Evadet (h) ista effrenis audacia in optimi cujusque deformationem, si præjudiciis, suspitionibus, rumusculis & susurris tantum licentia permittitur, ut sana & fructu dignitatis exuantur viri doctrina meritisque spectabiles. Sed de negotio fratrum, & sacraei gregis, dabitur alias opportunior differendi locus. Encore un coup, c'étoit un homme fort propre à se faire des ennemis, & je ne m'étonne pas qu'on ait semé contre lui tant de calomnies atroces. Il fit un voyage en Flandres l'an 1609. Pendant son absence on repandit mille contes, qu'il s'étoit allé revolter, qu'il étoit déjà pourvu d'un bon Benefice, qu'il s'étoit fait Moine, & cent autres choses de cette nature qui donnerent lieu à la 33. lettre de la 3. centurie. Il l'écrivit à deux de Mrs. les Caracteurs: tant il craignoit les plus ridicules sottises de la renommée.

(f) Epist. 99. centur. 3. pag. 471.

(g) Bellum gerimus contra potentissimos mundi monarchas, & servire cogimur illis minoribus satrapis. Epist. 82. cent. 2. pag. 278.

(h) Epist. 33 cent. 3. pag. 362.

* Ou trou-
ve dans le
Scaligeria-
na ce qui
fuit. Baudius a un
stile non
Ciceronien, mais
d'unem de
Domitiana-
nus: je
garde tou-
tes les let-
tres de
Baudius.
Il falloit
donc que
scaliger
les trouvat
belles &
bonnes. Il
ne paroit
pas que le
style de
Baudius
soit affiné
& aucun
stile de
l'antique.

que cela formeroit (N) un schisme, il a eu raison. Au reste ceux qui ont publié ses lettres ont procuré plus de plaisir & d'utilité aux lecteurs, que d'honneur à sa memoire. Elles sont écrites * poliment, & pleines d'esprit; mais il s'y donne trop de louanges, il y paroît trop (O) gueux, trop importun à ses amis, trop mandiant, trop vain, trop intéressé, trop dereglé. C'est justifier son siecle de la dureté dont il l'accuse. C'est par une partie de ces défauts que plusieurs personnes de lettres se font mépriser dans les lieux de leur demeure, pendant qu'ils se font admirer par tout où l'on ne conoit que ce qu'ils publient.

BAUTRU DES-MATRAS (MAURICE) premier Lieutenant de la Prévôté d'Angers en titre d'office. Ses fils & ses petits-fils ont rendu son nom très-célebre, comme on le va voir.

BAUTRU DES-MATRAS (JEAN) fils du precedent, a été Avocat au Parlement de Paris, & l'un des meilleurs; car Antoine Loitel dans son Dialogue des

(N) Il crut que cela formeroit un schisme.] Il fondoit sa conjecture sur la grande animosité qu'il remarquoit de part & d'autre. Il lui sembloit que la matiere de ces disputes étoit susceptible d'un bon accommodement, pourveu qu'on se vouloit entendre avec un esprit de charité. C'étoit donc la disposition des esprits, qui lui faisoit craindre qu'on en viendroit à une rupture totale. Il étoit sur les lieux, il pouvoit voir de quelle maniere Gomarus & ses amis d'un côté, Arminius & ses partisans de l'autre, mêloient les passions personnelles avec l'interêt de la doctrine. Il dit franchement qu'on accorderoit plutôt les Espagnols & les Hollandois, que ces deux factions Ecclesiastiques. Voici ses paroles; je les raporte, de peur qu'on ne s'imagine pas que j'exprime mes sentimens sous son nom. Je ne suis ici & en cent mille autres endroits que Copiste: *Utinam (a) omnes nostri muneris & ordinis pari voto assensu in eandem mentem conspirarent! Sed facilius convenit inter Belgas & Hispanos, quam inter fratres ubi semel in contentionem exarsere cepimus. Omnino res erumpet in schisma, nisi fortibus consiliis huic malo occurratur. . . . Si spiritu doctilitatis & Christiana caritatis ducerentur duces (ut sic dicam) partium, consecutum negotium esset. Sed utriusque videre est magnos animorum motus, manifestam concursationem, ut suffragatores sibi concilient, denique mentem contentiosum studiosorem, quam indaganda noscendaque veritatis,*

(a) Epist. 92. cent. 2. pag. 304.

(b) Flagitantium importunitas efficit me moriofioris nature, quam meo genio, & amicitia tua reverentia patitur. Affidue enim obtundor à modestioribus, quorum nonna rejecio in ipsum obitendi ejus muneris: sed tam diu lactari sunt hoc palpo, ut ulterius produci non possint. Epist. 5. cent. 3. p. 333.

Iliacos intra muros peccatur & extra.

Sed ob Atridarum culpas supplicium ferunt Achivi: & Academia pessimi odoris est non solum apud extraneos, verum etiam apud nostros cives.

(O) Il y paroît trop gueux.] Ce n'étoit point tant l'honneur d'être l'Historiographe des Etats, que les gages de cette charge qui le pouvoient à la demander instamment. Il (b) renvoyoit ses créanciers au tems qu'il toucheroit la pension d'Historiographe; ce tems ne venoit jamais, & ces Messieurs ne vouloient plus d'un tel renvoi. Il se trouvoit donc dans un mortel embarras. Quand il disoit (c) que son bien ne craignoit pas les voleurs,

(c) Epist. 92. cent. 3. p. 464.

*Non incendia, non graves ruinas,
Non facta impia, non dolo veneni,
Non casus alios periculorum;*

& qu'il ressembloit à celui de Bias, il ne se divertissoit point à chercher des applications plus

ingenieuses que veritables: il faisoit l'Historien (d) Epist. & non pas le Rhetorien. La pension d'Historiographe venoit enfin, mais ce ne fut presque qu'une goutte d'eau à un gosier alteré: il l'avoit bien prévu, & on le lui avoit bien dit; c'est pour- (e) Epist. quoi il eut besoin d'une autre ressource, savoir d'une femme riche. *Si possem (d) in nassum maritimum illicere femininum aliquod opime dotatum (f) Humamantatis hic sacundiam supplementi chronicorum) non spernare dotacionum. Sed ad eam spem aspirare non audeo, quoadmibi certamen erit cum hydra molestorum flagitatorum. Ajoitons à cela ce qu'il écrit à son patron vander Myle. Reite (e) dicebas muper, nihil aliud posse locare in solido, & ad portum bonæ spei appellere quassatam sed procaax istud genus divitum ac fortunatarum mulierum sperni vros fama merisque celebres nisi censu quoque consantur. Mais rien ne vient assez à tems; il eut beau conjurer les Curateurs (f) par tout ce qui est le plus propre à émouvoir les courailles, il eut beau, dis-je, les con- jurer par tout cela de le delivrer de la dure persécution des creanciers, on l'abandonna à leur merci: à fa personne près ils se salirent de tout ce qu'ils trouverent dans sa maison. Les Jesuites d'Anvers le furent, & lui en firent des insultes. Voici des vers tirez du Va vicilis pag. 37.*

*Pauperior Cidro Catti nil cominet arca
Qui pote? Jam dicam: Baudius in are taberna
Totus erat; (nostri quam pocula saepe saluter)
Caupo tulit lectos, sedes, mensasque, abacosque,
Et Chlanydem & vestes, ollas, ignemque, so-
cunquam
Nil Baudius habet, secum tulit omnia Caupo.
Nec sat erat. Quid ages Baudi? venderis & ipse
Accipe Caupo libris, vetulas has seruo papyros
Musæum atque oleum, Linternam & lampada sume,
Sic modo liber adhuc Baudius obire popinas.*

Scrivierius bon ami de Baudius n'en dit (g) gueres moins que les Jesuites.

*En, cum jure (h) trinum natorem ducitur uxore;
Et simul in barathrum precipitatur amans;
Sic labantur opes: sic nil stipendia profunt,
Pensio sic domino saepe negata suo.
Pallia sic aliis, Cajasque monilia servat:
Era fugant inopem sic aliena famem.
Proflit & duris urgens in rebus egestas:
Pignora stant, vacua non redimenda manu.*

Baudii amoribus. pag. 125. (h) Je croi que cela veut dire que Baudius épousa une veuve qui avoit 3. enfans.

(g) In

des Avocats a parlé de lui en cette maniere, *Bautru voloit d'une plus grande aile qu'eux tous ; je ne dirai point qu'il fût plus docte qu'aucun d'eux , mais il avoit la langue mieux pendüe , & s'il le faut dire ; plus Angevine* y. Guillaume, & René BAUTRU DES-MATRAS étoient ses freres. Guillaume, Conseiller au grand Conseil, & grand Rapporteur de * France, a été pere du fameux Monsieur de Bautru de l'Academie Françoisse, duquel nous parlerons bien-tôt. René, Affecteur (X) au Presidial d'Angers, & Maire d'Angers en 1604. fut pere de Charles, Chanoine d'Angers, connu sous le nom de FRIEUR DES-MATRAS, Auteur de quelques (Y) Traitez de Theologie. Je pense que c'est le même Prieur des-Matras qui a été si celebre par ses (Z) bons mots, qu'il ne cedoit guere en cela à Monsieur Bautru de l'Academie Françoisse.

BAUTRU (GUILLAUME) Comte de Serrant, Conseiller d'Etat ordinaire, Introduceur des Ambassadeurs, Ambassadeur vers l'Archiduchesse en Flandres, & Envoyé du Roi en Espagne, en Angleterre & en Savoye, étoit d'Angers †, fils de Guillaume Bautru Conseiller au grand Conseil †. Il a été un des beaux Esprits du XVII. siecle. Il se faisoit sur tout admirer par ses (A) bons mots, & par ses fines reparties, & l'on trouve dans les Ecrivains de son tems mille marques de la belle reputation où il étoit. C'est un homme, disoit l'un β d'eux, qui met une partie de sa philosophie à n'admirer que tres-peu de choses, & qui depuis 50. ans a été les delices de tous les Ministres, de tous les Favoris, & generalement de tous les Grands du Royaume, & n'a jamais été leur flateur. Il entra dans l'Academie Françoisse dès le commencement de sa fondation ; il n'avoit garde d'être oublié, étant aussi connu qu'il l'étoit du Cardinal de Richelieu. Son mariage avec Marthe Bigot, fille d'un Maître des Comptes de Paris, ne fut pas (B) le plus heureux de ce monde. Il en vint un fils, favoir

La Croix du Maine pag. 209. en parle avec éloges, & dit qu'il mourut le 23. Août 1580. âgé de 40. ans.
* Ex Menagii notit Gallicis in vitam Petri Erodii pag. 176.
† Ex Menag. ibid.
‡ Hist de l'Academ. Françoisse pag. 347. edit. 1673.
1 Menage Remarg. sur la vie de Guill. Menage, pag. 376.
β Costar, 1. vol. de Lettr. pag. 120.

(X) Affecteur au Presidial d'Angers. C'est sans doute de lui que Daubigné (a) parle au sujet d'une prétendue (b) possédée. Elle a deux diables ; dit-il ; l'un nommé Belzebub, l'autre Ashtarot. Le premier est un rude Diable, fort ennemi des Huguenois qui frappe tout le monde, & est frappé Monsieur Matras d'Angers s'il n'eût pris un baton en lui disant, Belzebub Maître moche, si vous vous joüez à moi je vous batrai en Diable . . . Le Clergé d'Angers voulut que ces deux Diables de bon lieu fussent examinés premierement par l'Eglise sur des Juges de la ville dit qu'il y alloit de leur honneur, & pour examiner ces esprits commença à latinier, Matras à dire du Grec. Voyez ci-dessous les remarques de l'Article Grandier.

(Y) Auteur de quelques Traitez. Voici ce que Mr. Menard en (c) dit dans sa liste des Ecrivains Angevins. Carolus Bautru, Presbyter, Doctor Theologus, & Professor, Ecclesie Mauritiana Andegavensis Canonius, maximi ingenii scientiarumque doctus excellens, familiarique inter clarissimos precipuus. Scripsit de sanctissimo Eucharistia Sacramento tractationem, brevi publicandam, quam vidimus. Interca typis exposuit dissertationem ad articulum quarum questionis 76. tertii Parisi. Summa Theologica Sancti Thomae, utrum tota quantitas dimensiva corporis Christi sit in hoc sacramento, Andegavi apud Antonium Heronault 1638.

(Z) Si celebre par ses bons mots. Mr. Cousin (d) remarque que la mémoire fournissoit à Monsieur Menage quantité de bons mots qu'il avoit appris dans sa jeunesse, & dont les meilleurs étoient de Mr. le Prieur Bautru des Matras. Cela montre qu'il au jugement de Monsieur Cousin, le Prieur Bautru est un sujet à citer preferablement à l'autre Bautru en matiere de bons mots ; car il ne pouvoit pas ignorer que Monsieur Menage n'eût appris ceux de Bautru le sculier, tout de même que

ceux de Bautru l'Ecclesiastique. Le Menagiana nous fait voir que Monsieur Menage avoit profité beaucoup plus à l'école du premier, qu'à celle de l'autre.

(A) Par ses bons mots. Je n'en veux point d'autre preuve, que le tour que le Poëte St. Amant prit pour se moquer de ceux qui avoient aimé les turlupinades & les pointes (e) :

Si vous oyez une équivoque
Vous jettiez d'aïse votre roque,
Et prenez son sens malotru
Pour un des bons mots de Bautru.

Le Menagiana me fourniroit de fortes preuves si j'en avois besoin : on y trouve à tout moment Mr. de Bautru, & l'on est averti dans la préface, qu'outre les bons mots de Monsieur Menage on en trouvera encore d'autres, & particulièrement ceux du fameux Mr. de Bautru qu'il savoit parfaitement bien, puis qu'il avoit été si fort son ami, & qu'il (f) l'avoit vu & fréquenté si familièrement. La lettre de Costar que j'ai citée (f) contient plusieurs choses capables de faire conoître le genie de Mr. de Bautru. Il avoit (g) l'inspection sur la Gazette, & c'est à lui que l'Avis (h) du Gazetier de Cologne impute ce qu'il y avoit de trop favorable pour le Cardinal Mazarin dans la Gazette de Paris.

(B) Son mariage . . . ne fut pas le plus heureux de ce monde. Puis qu'on a imprimé à Paris avec privilege ce que je vais dire, je puis sans doute le publier en Hollande, sans crainte d'en être blâmé par les personnes judicieuses. Mr. de S. . . (i) étoit fils de Mr. de Bautru ; & quoit qu'ils demeurassent ensemble où de meure presentement Mr. de Seignelay, néanmoins ni l'un ni l'autre ne se reconnoissoient pour pere ou pour fils. Mr. de Bautru disoit qu'il reconnoitroit Mr. de S. . . pour son fils, Serrant pour

(e) Voyez la guerre de leurs seurs.
(f) Voyez la 50. du 1. volume.
(g) Menagiana pag. 328. à la 1. édition de Hollande.
(h) Avis du Gazetier de Cologne.
(i) Dans la premiere édition de Paris on a mis tout au long

(a) Confess. Cathol. de Sancy chap. 6. pag. 352.
(b) Matras Brestier, de Romorantin, en 1599.
(c) Apud Menag. remarques sur la vie de Pierre Asyault, pag. 177.
(d) Journal des Savans du 11. Août 1692. pag. m. 54+

Guillaume BAUTRU, Comte de Serrant, Chancelier du Duc d'Orléans, & mari de Marie Bertrand, fille de Macé Bertrand Seigneur de la Bafinière, & Trésorier de l'Épargne. De ce mariage fortirent deux filles, Marguerite, & Marie Magdelaine. La première a été mariée au Marquis de Vaubrun, son oncle à la mode de Bretagne, comme il sera dit ci-dessous; la seconde a été mariée avec Edouard François Colbert Comte de Maulevrier, Lieutenant General dans les armées de France, & frere de Mr. Colbert. J'apprens du *Menagiana* que le grand-pere de ces deux Dames mourut * à l'âge d'environ 77. ans, & à proprement parler (C) sans confession.

* Ce fut l'an 1605.

(a) Je

n'entens

point cela.

car il faut

droit ce me

semble afin

que ceci

ait du sens,

que cette

Dame ait

été appelée

Mademoi

selle ou

Madame

de Nogent

lors qu'elle

épousa Mr.

de Bautru.

Or cela

n'a nulle

apparence

car Mr. de

Bautru

avoit un

frere qui se

nommoit

Mr. de

Nogent, et

qui montre

que cette

Terre n'é

toit point

entree dans

leur fa

mille par

le mariage

de Mr. de

Bautru.

(b) On a

raisonné

de cet en

droit dans

la 2. édi

tion.

Il n'étoit

point intel

ligible dans

la 1. mais

depuis que

le nom de

cette Dame

a été écrit

selon la

prononcia

tion Ita

lienne, on

voit pour

quoi elle

ne le vou

loit pas

porter.

On étoit

alors au

tems des

pointes, &

on pouvoit

la porceu

ter de mille

escodées par

allusion au

mot trou.

(c) Lucret. l. 3.

sub fin.

Voyez comment

Malherbe s'est

servi de cette

pensée dans l'é

pigramme d'un Prince.

pourveu qu'il fût honnête homme : peut-être avoit-il quelque raison de douter qu'il le fût. Les soupçons violens qu'il avoit de l'infidélité de la mere l'avoient poussé à la poursuite en justice, & à en demander la vengeance. En effet, il fit prendre son valet, qu'il accusa d'avoir eu quelque intelligence avec sa femme, & le fit condamner à être pendu par son premier Jugement. Le valet en appella, & fut condamné aux galeres seulement, parce qu'il exposa que Monfr. Bautru s'étoit fait justice lui-même, & l'avoit cruellement mal-traité. Cette affaire ayant fait beaucoup d'éclat, Mr. de Bautru se mit sur le pied d'en rire comme les autres, & disoit-il quelquefois : Si les Bautrus sont cocus, ils ne sont pas des fots. Sa femme voulut toujours être appelée Madame de Nogent (a) nonobstant son mariage, disant qu'elle ne vouloit pas être appelée Mad. *Bautrou* (b) par la Reine Marie de Medicis, qui avoit alors de la peine à bien prononcer le François. Voilà ce qu'on trouve dans la seconde édition du *Menagiana*. Si l'esprit pouvoit garantir de cette disgrâce de front que tant de gens appréhendent, & que tant de gens nomment une bagatelle, Mr. de Bautru en auroit été exempt; mais ni l'esprit, ni le courage, ni la bonne mine, ni les couronnes mêmes n'en garantissent pas. Cette disgrâce ou cette honte bourgeoise à quelque chose de commun avec la mort, Et la garde qui veille aux barrières du Louvre, &c. mais d'ailleurs les différences sont grandes; la mort n'épargne aucune tête couronnée, & il y a par tout des Reines très-vertueuses. Malgré ces différences, voilà deux choses que le même lieu commun de consolation doit faire souffrir pareillement à une infinité de personnes. Un Poëte Philosophe a taché fort noblement d'inspirer de l'indifférence pour la mort par cette raison; les bons Rois, les plus redoutables Monarques, les grans foudres de guerre, les plus beaux genies, les inventeurs des arts, les Philosophes les plus subtils sont morts, & vous miserable petit particulier qui croupissez dans l'esclavage de mille basses passions vous ferez le rencheri, & vous ferez vous plaindre de ce que la mort ne vous épargnera pas?

Lumine (c) *sis oculis etiam bonus Ancu' reliquit*
Qui melior nullis quam tu fuit, improbe, rebus.

(c) Lucret. l. 3. sub fin. Voyez comment Malherbe s'est servi de cette pensée dans l'épigramme d'un Prince. Je suis poudre toutes fois. Tant la Parque a fait les loix Egales & nécessaires, Rien ne m'en a su parer; Amenez ames vulgaires, A mourir sans murmurer. Mr. Menage sur cet endroit de Malherbe rapporte l'épigramme de Marguerite d'Autriche dont la conclusion est. At vos plebejo genitū de sanguine, quando Ferrea nec nobis didicerunt fata, nec ullis Parcere nominibus, patientius ite sub umbris. Jean Second est l'Auteur de cette épigramme. Mr. Menage a parodié les vers de Malherbe au sujet d'un poëme épique. Voyez ses observations sur Malherbe, pag. 521.

Inde alii multi reges, verumque potentes
Occiderunt magni qui gentibus imperitarunt.
Ille quoque ipse, viam qui quondam per mare
magnum
Stravit, iterque dedit legionibus ire per altum,
Lumine adempto animam moribundo corpore fudit.
Scipiaes belli fulmen, Carthagini horror
Offa dedit terra proinde ac famul infumus esset.
Adde Heliconiadum comites, quorum unus Homerus
Sceptra potius eadem alius sopiti quiete est.

Ipse Epicurus obit decurso lumine vita,
Quo genus humanum ingenio superavit, & omnis
Præfrinxit stellas exortus uti aetherius sol.
Tu vero doctibus & indignabere obire
Mortua quoi vita est prope jam vivo, atque videnti,
Qui sumno partem, &c.

Disons de même aux peus particuliers qui se chagrinent des ajourettes de leurs femmes, vous vous fâchez d'une chose dont les plus puissans Monarques, les plus grans guerriers, les plus beaux esprits, les plus savans & les plus zélés Docteurs ne sont pas exemts. C'est bien à vous à faire les delcats; apprenez par ces grans exemples à supporter patiemment votre infortune.

(C) Et à proprement parler sans confession.]
Ma preuve se trouve au *Menagiana* (d). Mr. de Bautru avoit environ soixante & dix-sept ans lors qu'il mourut. Il venoit me voir fort souvent, deux ou trois ans avant sa mort aux jours de la Mercuriale. J'étois chez un de mes amis, lors qu'on me vint dire qu'il étoit tombé en apoplexie. Je courus pour le voir; mais il avoit déjà perdu connoissance. Ce fut le P. d'Harrouys qui fut appelé pour le confesser. Lors qu'on lui eut dit le sujet pour lequel il étoit venu: Je ne vous connois pas, & vous ne me connoissez pas aussi, mon Pere, lui dit-il d'une parole fort embarrassée: cependant il faut que je vous dise ce que j'ai fait de plus secret. Je le vis mourir. Ainsi, ce que l'on dit qu'il me cita, n'est point veritable. Il mourut, pour ainsi dire, sans parler, & même sans confession. Il se confessa bien, si l'on veut que la confession se fasse par interprete. Comme il balbutioit, on lui quai expliquoit au Confesseur ce que le maître vouloit dire. Je laisse à penser quelle confession c'étoit-là. Si l'on demande pourquoi son Confesseur ordinaire ne fut point appelé, il faudra peut-être répondre, c'est parce qu'il n'en avoit point. Il étoit apparemment de ceux qui se conduisent à l'égard du Sacrement de Penitence, comme envers celui de l'Extrême Onction, ils les renvoyent tous deux au lit de mort.

(d) Pag. 104. de la 2. édition de *Stollan*.

fection. Il avoit (D) été peu devot, & très-sensible aux injures (E) conjugales à certains égards.

BAUTRU (NICOLAS) frere du precedent, & Capitaine de la Porte, a été connu sous le nom de Comte (A) de Nogent. De son mariage avec Marie Coulon, sœur de Jean Coulon Conseiller au Parlement de Paris, sont sortis cinq enfans, 1. Armand BAUTRU Comte de Nogent, Capitaine de la Porte, Lieutenant de Roi d'Auvergne, Maître de la Garderobbe, & Marechal de Camp, lequel fut tué en 1672. (B) comme il passoit le Rhin à cheval & à la nage. Son corps fut trouvé 17. jours après dans le Rhin à trois lieues au dessous de Toulhais, où le passage se fit. Ce Comte avoit épousé Diane Charlotte de Caumont de Laufun, sœur du Marquis de Laufun, qui a été Capitaine des Gardes du Corps, & Gouverneur de Berri, & a eu l'honneur d'être accordé avec Mademoiselle de Mom-

(D) Il avoit été peu devot.] C'est ce que l'on peut inferer de ce que je viens de dire, qu'il n'y avoit nulle connoissance entre lui & le Confesseur qui vint le preparer à la mort. Mais que veut-on de plus exprés que le temoignage de Monsieur son fils. (a) Apres la mort de Monsieur de Bauru, quand on voulut vendre sa maison, il se trouva que la Chapelle étoit en desordre & en ruine. Il ne faut pas s'en étonner, dit Mr. de (b) S... Mr. de Bauru se foucioit aussi peu de sa Chapelle, qu'il avoit soin de sa cuisine & de sa Bibliothéque, & S'il gardoit quelques apparences ce n'étoit que pour le decorum : à peine se laissoit-il effleurer par les exercices de religion : Etant allé (c) faire une retraite à St. Lazare, on lui donna à mediter sur l'endroit de la passion qu'il croiroit le devoir le plus toucher, il s'attacha fixement aux trois dez, c'est-à-dire à l'endroit où il est dit que les soldats jetterent le sort sur les habits de notre Seigneur. Il aimoit fort le jeu (d).

(E) Très-sensible aux injures conjugales à certains égards] Voyez dans la remarque B le procès qu'il intenta à sa femme, & la dure punition qu'il fit porter au valet complice. N'est-ce pas être bien sensible à la disgrace du front ? Mais d'ailleurs il prit bien-tôt le parti de s'en moquer & d'en rire comme les autres : il disoit quelquefois, Si les Baurus sont cocus ils ne sont pas des fots (e). C'étoit le plus fin expedient qu'il pouvoit choisir ; car si un railleur comme lui eût fait le rétif, le morne, le serieux sur cette aventure domestique, on auroit trop ri à ses depens. Et après tout il en pouvoit plaisanter tout à son aise, puis qu'il n'avoit pas toleré la faute : il n'y a que le cocuage volontaire que l'on puisse justement reprocher, soit dans le serieux soit en raillerie. Il est surprenant, dit Monsieur Menage (f), que pendant 40. ou 50. ans Mr. de Bauru ait rempli toute l'Europe de ses railleries & de ses bons mots, pendant qu'il y avoit tant de choses à dire contre lui. Ristum lecit sed ridiculus fuit. Je ne (g) ne sai où j'ai lu cela : la hardiesse l'emporte sur beaucoup de choses.

(A) De Comte de Nogent.] Ce Comte a été l'un des patrons de Sorbieres, comme il paroît par la 20. lettre de cet Auteur, où il le prie de faire valoir l'Eloge qu'il avoit fait du Cardinal Mazatin. Cela patoit encore mieux par la lettre 81. où il le remercie de l'argent dont son Eminence l'avoit gratifié. Je cite ces lettres, afin que ceux qui desirent conoitre les gens par des temoignages publics satisfassent leur curiosité. Ils peuvent voir aussi la lettre 47. Le Menagia-

na contient des choses curieuses qui concernent Monsieur le Comte de Nogent. Il (h) arriva à Paris n'ayant que huit cens livres de rente, & il en avoit cent quatre-vingt mille lors qu'il mourut. Le premier jour qu'il parut à la Cour, il porta le Roi sur ses épaules pour le passer par un endroit où il y avoit de l'eau. C'étoit aux Tuilleries. Monsieur de Nogent étoit un homme admirable pour remettre les conversations languissantes. Un jour étant au Cercle de la Reine Mere Anne d'Autriche ; & voyant que la conversation étoit cessée, & qu'il y avoit déjà quelque tems que ni la Reine, ni les Dames, parmi lesquelles Madame de Guimené étoit, ne disoient mot : n'est-ce pas, Madame, dit-il, interrompant le silence, & s'adressant à la Reine, une grande bizarrerie de la nature, que Madame de Guimené & moi soyons nez un même jour, & à un quart d'heure l'un de l'autre, & cependant qu'elle soit si blanche, & moi si noir. Ceux qui ont l'adresse qu'il avoit de remettre les conversations languissantes, sont d'un grand secours dans le monde ; car puis que dans les cercles mêmes des Reines de France, on tombe dans une espece d'assoupissement qui n'est gueres moins fâcheux à la compagnie, que le calme & la bonace aux gens de mer, on peut croire qu'une infinité d'autres assemblées sont sujettes à ces sortes de defaillances. Quel plaisir donc n'est-ce pas qu'il s'y rencontre quelqu'un qui soit toujours prêt à rejeter une bale afin qu'on ne puisse pas dire comme ces Dames du Menagiana, il pleut ici de l'ennui à verse ? Mais je m'étonne que le Comte de Nogent doué de cette vertu, ait été aussi foible que Monsieur Menage le represente contre les attaques de l'Angeli. Un (i) jour au dîner du Roi, l'Angeli, dit à Monsieur (k) le Comte de Nogent, nous vrons-nous, cela est sans consequence pour nous. Monsieur le Comte de Nogent en eut un tel chagrin que cela ne contribua pas peu à le faire mourir.

(B) Fut tué en 1672. comme il passoit le Rhin.] Les Nouvellistes (l) de ce tems-là firent savoir au public, que ceux qui croyoient que ce Comte avoit été noyé sans avoir été blessé, & que son cheval avoit été cause de sa mort, se trompoient, Mr. Menage qu'après avoir trouvé son corps, on reconnoit qu'il avoit été tué d'un coup de mousquet à la tête. Ils lui même firent savoir aussi que son corps fut inhumé dans la Menagrande Eglise de Zevenart. Mr. Menage a dit qu'il fut inhumé en la principale Eglise de Zevenart. Le Marquis de Biron épousa en 1686. une fille de ce Comte de Nogent.

(a) Menagiana, pag. 105.

(b) C'est-à-dire Serrant comme dans la 1. édition, pag. 59.

(c) Menagiana, pag. 97. de la 1. édition.

(d) Ibid.

(e) Menagiana, pag. 104.

(f) Menagiana, pag. 200. de la 1. édit.

(g) On a été ces paroles dans la 2. édition pag. 105. sans dire de qui est ce Latin : il est de Quintilien illustré. Orator. l. 6. cap. 1.

(h) Pag. 41. de la 2. édition.

(i) Menagiana, pag. 345.

(k) Dans la 1. édition on a dit cela de Mr. de Bauru, frere aîné du Comte de Nogent. Il est vrai qu'il est au lieu de dire que cela contribua beaucoup à sa mort, on dit seulement qu'il en eut un fort chagrin.

(l) Mr. Menage qui pu corriger lui même la Menagiana.

(m) Mercure Galant, tom. 3.

Mompensier, fille de Gaston de France Duc d'Orléans, & petite-fille de Henri le Grand. 2. *Nicolas BAUTRU* Marquis de Vaubrun (C), Lieutenant General des armées du Roi, & Gouverneur de Philippeville. Il épousa Marguerite * Bautru, qui étoit sa niece à la mode de Bretagne, & fut tué en 1675. à la bataille qui se donna au delà du Rhin, peu de jours après la mort du Maréchal de Turenne. 3. *Louis BAUTRU*, appellé le Chevalier de Nogent, Mestre de Camp de Cavalerie. 4. *Marie BAUTRU*, femme de René de Rambures, Marquis de Rambures; de ce mariage sortit un fils en la personne duquel la Maison des Sires de Rambures a fini à l'égard des mâles. 5. *Charlotte BAUTRU*, femme de Nicolas d'Argouge Marquis de Rannes, Cornette des Chevaux légers de la Garde, & Colonel General des Dragons de France †. Il fut tué en Allemagne au mois de Juiller ‡ 1678. Il étoit Lieutenant General. Sa veuve † s'est remariée à Jean Batilte Armand de Rohan Prince de Montauban, fils de Charles de Rohan Duc de Mombazon.

BEUCAIRE DE PEGUILON (FRANÇOIS) en Latin *Belcarius Pegulio*, Evêque de Mets, a été un fort habile homme dans le (A) XVI. siecle. Il sortoit d'une des plus anciennes Maisons du Bourbonnois, & il fut un des premiers Gentilshommes de sa nation qui s'attachèrent solidement à l'étude des belles lettres. Le progrès qu'il y fit obligea Claude de Lorraine premier Duc de Guise, à le choisir pour Precepteur du Cardinal de Lorraine son second fils. Beucaire s'acquitta si heureusement de cet emploi, qu'il en reçut de la Cour de France des applaudissemens qu'il n'attendoit pas. Il accompagna le Cardinal de Lorraine à Rome, & il y eut des conférences avec Paul Jove, Evêque de Nocere, qui ne l'empêchèrent pas depuis de refuser les égaremens historiques de ce Prelat. A son retour d'Italie le Cardinal de Lorraine lui (B) procura l'Evêché de Mets: il le mena ensuite au Concile, & ce fut devant cette celebre assemblée que Beucaire (C) prononça la harangue qui se trouve au

† Cet article a été tiré de Mr. Menage, Remarques sur la vie de Guillaume Menage pag. 377.

‡ Merc. Galans.

† Menage ib. p. 506.

(C) Marquis de Vaubrun.] C'est celui de toute la famille qui paroît avoir eu la plus grande liaison avec Sorbier. Les lettres imprimées de cet Auteur en font foi, comme aussi la Relation d'un voyage d'Angleterre. Par la lettre qu'il lui (a) écrivit le 8. d'Août 1657. on apprend que ce Marquis étoit Mestre de Camp General des Carabins de France, & d'une valeur extraordinaire, mais que cela ne l'empêchoit pas d'aimer les bons livres; J'attens, lui dit-il, le bonheur de vous revoir l'hiver prochain à Paris, dans cette chambre du Louvre où je vous ai si souvent trouvé sur votre Tacite, tandis que les autres Courtisans que je venois de quitter employoient la matinée à poudrer leurs cheveux, & à nouer des rubans. C'étoit un Officier de guerre fort actif: les disputes qu'il eut avec le Comte de Lorge après la mort du Maréchal de Turenne, pensèrent être funestes aux François.

(A) Dans le XVI. siecle.] Konig le fait vivre l'an 1625. Res Gallicas, dit-il, anno 1625. in literas redegit. C'est un mensonge. Son Histoire à la vérité fut imprimée à Lion l'an 1625. mais il y avoit long tems qu'elle étoit faite. Les Bibliographes tombent souvent dans la faute que je viens de remarquer.

(B) Lui procura l'Evêché de Mets.] Quelques uns disent qu'il n'étoit qu'un *Custodinus*, & que le Cardinal de Lorraine ne lui conféra cette Prelature que quant au titre. On ne fera pas fâché de trouver ici tout ce que Theodore de Beze a conté sur ce sujet. En ce (b) même tems, dit-il,

(c) Charles de Lorraine Cardinal & Evêque de Mets, le plus grand ennemi qu'eût la religion, se demit de l'Evêché de Mets, de quoi ceux de la religion se réjouissoient grandement. Mais comme il n'étoit aucunement vraisemblable qu'un tel homme étant des plus ambitieux & avareux de

son état qui fût au monde, quittât volontairement un si gros morceau, il se trouva incontinent que ce bon hypocrite n'avoit fait autre chose sinon résigner son titre d'Evêque, comme faisant conscience de tenir tant de crosses en ses mains, & cependant s'étoit réservé tout le temporel. C'est Evêque titulaire se nommoit Peguillon, l'un de ses prothénaires, homme de quelques lettres, mais mal versé en Theologie, lequel accompagné de deux autres Evêques, à savoir de Thoul & de Verdun tous deux de même étoffe que lui, vint à Mets étonna quelque peu ceux de la religion, estimans qu'ils fussent venus comme inquisiteurs avec quelque grand pouvoir de les persécuter, qui fut cause que plusieurs s'absenterent de la ville. Mais Dieu détourna cette tempeste, & se contenta Peguillon de faire un petit livre en Latin touchant la sanctification & le Bâptême des petits enfans, auquel il fut bien-tôt après répondu: & par ainsi ceux qui s'étoient absentés rentrèrent sans qu'on leur dit mot. Mais ces Evêques en rapportèrent un soubriquet qui leur fut donné par ceux de leur religion mêmes, qui les surnommerent Evêques de Carême-prenant, pource (disoient-ils) qu'ils étoient maigres comme Carême, n'ayans qu'une petite pension assignée sur l'Evêché dont ils avoient le titre, mais le Cardinal étoit le prenant. Voyez ci-dessous la remarque D.

(C) Qu'il prononça la harangue.] Il la prononça le jour (d) que les Peres du Concile choisirent pour rendre grâces à Dieu de labat-taille de Dreux. Les deux (e) Historiens de ce Concile conviennent de l'éloquence de ce Prelat; mais Pallavicin qui ne donne pas un long extrait de la harangue, est plus prolix que Fra-Paolo sur les louanges de l'Orateur, & il remarque même que Beucaire avoit perdu son neveu dans cette bataille, (f) *Belcarius Episcopus*

(a) C'est la 47. voyez au-dessus la 58.

(b) C'est à dire environ l'an 1556.

(c) Histoire Ecclesiast. l. 16. pag. m. 439.

(d) Le 9. de Jan.

(e) Voyez le P. Paillet 1. 7. pag. 630. de la version d'Amelot, édit.

(f) Amsterd. dans 1686.

(g) Lib. 19. cap. 10. n. 5.

bout de son 30. livre : car il faut favoir qu'il écrivit en Latin une * Histoire de son tems qui est éfimée. Il commença d'y travailler, lors qu'en 1568. il (*D*) eut cédé l'Evêché de Mets au Cardinal Louïs de Lorraine, & se fut retiré dans son Château de la Chrete en Bourbonnois. Il la conduisit depuis l'année 1462. jusques en l'année 1567. & cessa d'y travailler l'an 1588. Il étoit alors dans sa 75. [†] année; car il naquit [‡] le quinziesme Avril 1514. Il avoit dessein [‡] de continuer, mais apparemment les incommoditez de la vieillesse ne le lui permirent pas. Il n'eut point (*E*) dessein de publier cet Ouvrage; il craignoit d'avoïr dit des veritez qui pourroient faire de dangereux ennemis. Ce fut β Philippe Dinet Sieur de Saint Romain, qui ayant trouvé cete Histoire dans la Bibliothèque de l'Auteur au Château de la Chrete, y la fit imprimer à Lion l'an 1625. On dit que δ Beaucaire mourut le 14. de Fevrier 1591. C'étoit un homme fort propre (*F*) à dresser les decisions d'un Concile; car il favoit si bien mena-

* Tiré de la Preface du Louis XI. de Varrilas.
[†] Belcarinus in sine lib. 30.
[‡] Id. in Prefat. hislor.
[‡] Id. in sine lib. 30.
^{\beta} Il avoit été Gouverneur du Duc de Longueville, & puis son Envoyé en Suisse divers fois.

pus Metensis vir eloquentia praeclarus victorum laudes celebravit magnifica oratione ad Synodum, publica felicitati gratulatus in lectu domestico, quippe qui Gilbertum Belcarium sui fratris filium auferat in conspectu, atque hac omnia eleganti quam scripsit historia (a) consignata posteritati tradidit.

(D) Lors qu'en 1568. il eut cede l'Evêché de Mets au Cardinal Louis de Lorraine. Quand le Cardinal Charles de Lorraine lui ceda cet Evêché, il se reserva (b) le droit de retour ou de reversion, mais ce ne fut point pour lui-même qu'il se servit de ce droit. L'Evêché de Mets demeura entre les mains de Beaucaire, depuis l'an 1555. jusques en (c) 1568. On a faussement debité dans l'aveitissement au Lecteur à la tête de son Histoire, qu'il avoit suivy à Trente le Cardinal Louis de Lorraine auquel il ceda sa Mitre. Il est certain qu'il (d) la lui ceda, mais ce fut le Cardinal Charles de Lorraine qu'il suivit à Trente. Il étoit à Rome au mois de Novembre 1555. lors que le Pape le bulla Evêque de M. ts. Je l'insere de ce qu'il dit, qu'il admira l'éloquence avec laquelle ce Pape lui representa les devoirs de l'Episcopat.

(a) Id. sub fin. libri 30.
 (b) Id. ib. mois de Novembre 1555. lors que le Pape le bulla Evêque de M. ts. Je l'insere de ce qu'il dit, qu'il admira l'éloquence avec laquelle ce Pape lui representa les devoirs de l'Episcopat.

(c) Id. l. 27. n. 6. ad ann. 1555.
 (d) Id. l. 27. n. 6. ad ann. 1555.
 (e) In Prefat.
 (f) In Prefat.
 (g) La Terre de la Chrete.

(E) Il n'eut point dessein de publier cet Ouvrage. Il le declare lui-même. Hos commentarios me editurum non proficere : lateant in Christiana (b) nostra bibliotheca donec tuto exire possint : vere nec in cuiusquam gratiam aut odium scripsisse confitro (c). Voilà ce qu'il dit dans la Preface, & voici ce qu'il dit en finissant : Maturio iudicio ne in multorum odia incurveremus, veritas enim odium parit, ut inquit poeta Comicus, non statim edentes iudicavimus. Il est fort violent contre ceux de la Religion; mais ce n'est point à cet égard que la crainte d'offenser

plusieurs personnes le fit renoncer à la lumière publique.

(F) Fort propre à dresser les decisions d'un Concile. Le P. Paul (k) raporte les embarras y Dans où les Peres du Concile se trouverent sur les questions du mariage. Le premier Chapitre des abus portant le rétablissement des bans ordonnez par Innocent III. . . . fut touché & retouché plusieurs fois . . . mais toujours, avec si peu de succès, que la dernière correction étoit toujours la pire. Entre autres choses on changea un point déjà établi, qui étoit que tout mariage fût en presence de trois témoins, moins fût bon. Et au lieu de l'un des témoins, moins, l'on mit que tous les mariages contraités sans la presence du Prêtre fussent nuls, ce qui rehaussoit infiniment l'ordre Ecclesiastique. . . . Je n'ai point trouvé dans mes memoires, ajoute-t-il, qui fut l'Auteur de ce grand avantage, ni plusieurs autres particularitez que je n'eusse pas manqué de raconter si je les eusse eues. Cependant je ne saurois frustrer François de Beaquerre Evêque de Metz de la gloire qui lui est due, car ce fut lui qui voyant l'impossibilité de concilier des sentimens si differens donna à ce Decret la forme où il est, laquelle veritablement souffre divers sens, mais qui aussi s'accommode admirablement à la diversité des opinions (l). Si quelcun m'objecte qu'un homme qui sauroit former un Decret avec tant de netteté, que tous les lecteurs y pourroient conoitre que l'on y condamne cela & cela, & que l'on n'y aprouve précifément qu'une telle chose, seroit plus propre que Beaucaire à dresser les decisions d'un Concile, voici ma réponse. Je conviens qu'un tel homme seroit plus propre à cette fonction, & le seul qui y seroit propre, si les assemblées synodales pouvoient ou vouloient sacrifier à la verité & à la droiture les vues humaines, & les intérêts de la prudence politique; mais comme ceux qui composent ces assemblées n'ont pas assez de vertu pour ne travailler qu'en faveur de la justice, ou assez de foi pour esperer que la bonne cause trouvera dans la protection de Dieu de quoi se passer du secours de la politique, il n'y a point de gens qui leur soient plus propres que ceux qui savent dresser des actes pleins d'obliquitez, & d'où les divers partis puissent remporter chacun sa piece. En tout cas on ne me sauroit nier que l'Evêque dont je parle ne fût un vaisseau d'élite pour le Pape, puis que l'on avoit pour but dans ce Concile de menager toutes les factions de l'Ecole. Qui n'admi-

(k) L'ib. 30. ad ann. 1563. pag. 730.
 (l) L'ib. 30. ad ann. 1563. pag. 730.
 (m) Voici ce qu'on trouve dans les Annales de Spunde ad annum 1563. n. 39. in decreto ad formam reducentur do quæ Probaretur & in sessione formam reducentur cum patres perplexi essent, Franciscus Belcarus Episcopus Metensis vir pius doctusque & acuminiferus ingenii ac maturitate ingenii præceteris comparantibus.

(a) Lib. 30. à num. 6. ad 10.
 (b) Regressum ut Romani pragmatici vocant, sibi exceperat. Belcarius l. 26. n. 6.
 (c) Id. sub fin. libri 30.
 (d) Id. ib. mois de Novembre 1555. lors que le Pape le bulla Evêque de M. ts. Je l'insere de ce qu'il dit, qu'il admira l'éloquence avec laquelle ce Pape lui representa les devoirs de l'Episcopat.

(e) Id. l. 27. n. 6. ad ann. 1555.
 (f) In Prefat.
 (g) La Terre de la Chrete.

(h) De la Chrete.
 (i) In Prefat.

ger les termes, que tous les disputans que l'on vouloit contenter y trouvoient leur compte. Il opina un jour sur l'autorité Episcopale, d'une maniere qui ne plut point aux flatteurs de la Cour de Rome, & on dit même qu'il en fut censuré (G) par le Cardinal de Lorraine, qui nia qu'il eût jamais été son disciple. Je renvoie à Mr. Moreri pour d'autres choses que je ne dis pas. Je croi qu'il y a de l'hyperbole dans ce grand nombre d'Ouvrages qu'il attribua à Beaucaire, & un (B) peu de confusion dans les titres qu'il rapporte. Le Cardinal Palavicin

a

(a) Ce pas sera (a) la prudence de ce Concile? On nous sage est it- ,, avoué ici (b) fort ingénuement que sa disposition ,, a été de mesurer tellement ses décisions, & d'en ,, Replique des Non- ,, choisir & lier tellement les termes, qu'elles ne ,, des lettres, ,, donnaient aucune atteinte aux différens sentimens ,, d'Ecole, sur lesquels les Docteurs Catholiques ,, 1606. ars. ,, étoient d'ailleurs tres-partagez. On ajoute ,, qu'il étoit en effet de la prudence du Concile de ne ,, pas exposer l'Eglise à de nouveaux troubles, par ,, a-dire ,, les contestations sâcheuses qui se seroient élevées ,, dans un ,, entre les Theologiens, si on avoit entrepris la ,, livre fait ,, discussion & la censure de leurs dogmes, & qu'il ,, par un ,, paroit que c'est un des articles sur lesquels ,, Docteur de ,, le Pape avoit fait instance particulière, n'ayant ,, Sorbonne ,, marqué son penchant pour rien de particulier, ,, nommé ,, que pour le menagement des disputes des ,, Mr. Suer- ,, Scolastiques, afin de ne choquer aucune opi- ,, rais, & im- ,, nion sans nécessité, & de réunir toutes les ,, prime à ,, forces Catholiques contre les Sectaires. Cela ,, Paris l'an ,, se pratiqua si exactement, pourvint-on, qu'on ,, 1687, tou- ,, peut voir même par les paroles dont on a com- ,, chent la ,, posé les définitions, que les Peres du Concile ont ,, substance ,, été exacts presque jusqu'au scrupule à chercher ,, de l'attri- ,, des termes qui ne blessassent les sentimens ni ,, tion. ,, des uns, ni des autres en exprimant les veri- ,, tez qu'on déterminoit. Si c'étoit Fra-Paolo ,, qui parlât ainsi, on prendroit un tel discours ,, pour une petite Satyre de la Cour de Rome; ,, mais c'est le Cardinal Palavicin qui le dit, & ,, par conséquent il faut bien croire que cela est ,, vrai.

(G) Qu'il en fut censuré par le Cardinal de Lorraine.] Le Cardinal Pallavicin (c) ayant rapporté que cet Evêque de Metz déclara, qu'il croyoit que les Evêques recevoient immédiatement de Dieu leur autorité, & qu'ils n'étoient pas de simples deleguez du Pape, & que la puissance du Pape n'est point sans bornes, ajoute qu'en cela il franchit les bornes, *hac in re plurimum ille cancellis transgressus est.* On soupçonna, poursuit-il, que cet Evêque & le Cardinal de Lorraine s'entendoient, & qu'ils agissoient de concert; mais le Cardinal ayant su que l'on formoit ces soupçons, déclara qu'il n'avoit jamais été le disciple de Beaucaire, & le censura devant les Ambassadeurs de France & douze Evêques. *Fama erat, hunc Episcopum*

(d) *Acta Paleorini cum eo familiaritatem exercebat, atque ejus operâ nobilem illum Sedem acceperat. Unde suspicio fuit, eos concorditer se gessisse, & textum a discipulo obscurè propositum, fuisse dilucidatum à magistro interpretationis suæ claritate. Sed Cardinalis in-*

(e) *Littera jusse fama confusus, Gualterio negavit (e), se unquam Beauqueri discipulum fuisse; eum quidem à se agnosci virum maxima literatura, sed in-* Decembris nini consili. Nec abstinnit, quin illum castigat. Et sequens ret coram duobus Gallicis Oratoribus, & duodecim Episcopis. Ceux qui connoissent l'esprit de Cour qui étoit l'ame de toute la conduite de ce Cardi-

nal, ne feront pas grand fond sur ce qu'il dit, quand il eut su qu'on le rendoit responsable de l'opinion de Beaucaire. Il étoit bien homme à l'envoyer fonder le choc, pour voir si l'on pourroit faire quelque chose qui pût à l'Eglise Gallicane, & puis à le desavouer quand il voyoit que la Cour de Rome s'en tâchoit. Au reste il ne seroit pas impossible que Beaucaire eût été de peu de conseil & de conduite, comme l'on suppose que ce Cardinal le déclara. Cela n'est que trop ordinaire aux gens d'étude.

(H) Un peu de confusion dans les titres qu'il rapporte.] Il dit que Beaucaire composa un Traité des enfans morts dans le sein de leur mere . . . & un Traité contre les Calvinistes. C'est déclarer nettement que le premier de ces deux Traitez ne combat point les dogmes des Calvinistes; & cela est faux, car il est destiné à combattre l'opinion qu'ils ont que les enfans des fideles sont sanctifiés d's le ventre de leur mere, & qu'ainsi quoi qu'ils meurent sans recevoir le bûteme, ils ne laissent pas d'être sauvez. Le passage de Theodore de Beze que j'ai rapporté ci-dessus (f), nous apprend que l'on répondit à ce livre de Beaucaire. Un anonyme repliqua à cette reponse; sa replique (g) fut imprimée à Paris l'an 1567. in 8. avec le premier (h) Traité de Beaucaire, & quelques autres. A proprement parler, les deux livres dont Mr. Moreri parle ne sont qu'un seul & même livre: il s'est donc brouillé en deux façons pour le moins. Mr. de Sponde remarque que Beaucaire publia en 1567. sa Dissertation contre le dogme des Calvinistes, touchant la sanctification des enfans dans le sein des meres; mais ce que j'ai rapporté ci-dessus montre manifestement que cette livie avoit paru avant ce tems-là, & peu après l'installation de Beaucaire à la Cathedrale de Metz. Or il obtint cet Evêché au mois de Novembre 1555. comme je le dis dans la remarque D. Il faut donc dire que Beaucaire prépara une seconde édition de son Traité & qu'il ne la publia qu'en 1567. Il y inféra des lettres interceptées à Chaalons sur Marne, pendant la tenue du Colloque de Poissy. Ces lettres étoient de Tassin & de Theodore de Beze. Tassin Ministre de Metz avoit consulté les Ministres du Colloque de Poissy, sur la question s'il étoit rebaptiser les enfans baptizés par une femme. On lui répondit que des personnes de beaucoup de jugement ne croyoient à l'apolo-

(f) Dans la remarque que B. Elle a pour titre Anonymi Antapologia contra Apolo. gram Mezentium ministrorum nomine scriptam; pro evertitione sanctificationis Calvinianæ.

(g) Elle a pour titre Contra Calvinianorum dogma de sanctificatione infantium in utero matrum.

(i) Claude de Xanthes, réponse à l'apologie de Theodore de Beze apud Praetorium eleuch. baref. pag. 97. 98.

(k) Ad ann. 1566. p. 34.

bien

a * loué Louis XIII. d'avoir trouvé bon qu'on lui dediât un livre, où les alliances de François I. avec les Tuces sont censurées fort librement. Ce livre est l'Histoire de France, composée par nôtre Evêque de Mets. Il avoit un frere nommé Jean, qui avoit été élevé auprès du Connetable de Bourbon †, & qui eut un fils tué à la bataille de Dreux, & une fille mariée (A) à Sebastien de Luxembourg, Vicomte de Martignes.

BEAULIEU (LOUIS LE BLANC SIEUR DE) Ministre & Professeur en Theologie à Sedan au XVII. siecle, a été un homme fort recommandable par son érudition & par sa vertu. Il fit soutenir un grand nombre de Theses de Theologie qui furent rassemblées en un volume après sa mort, & imprimées en Angleterre. Le public en fut si content que cette édition fut bien-tôt vendue: on en fit une autre & au même pais l'an 1683. On auroit vu à la tête de l'une ou de l'autre de ces éditions quelque Preface qui eût traité de la vie de l'Auteur s'il n'eût pas été François; car je ne voi guere que les François qui ayent la negligence de laisser tomber dans l'oubli, l'histoire ou la vie d'un parent illustre par son esprit, & par ses Ouvrages. C'est à une semblable negligence qu'il faut imputer l'impossibilité où je me trouve, de dire le tems & le lieu de la naissance de Louis le Blanc, le tems de sa promotion au ministere, & à la profession de Theologie, & telles autres circonstances historiques & chronologiques. Je ne puis dire autre chose sinon qu'il mourut l'an 1675. & qu'il eut beaucoup de part à l'estime du J. Marochal de Fabert, l'un des plus grans genies de son siecle. On fit imprimer à Sedan quelques-uns de ses Sermons l'an 1675. Ce n'est point là, qu'il faut chercher le merite le plus éclatant de l'Auteur entant qu'habile homme, mais dans ses Theses. Il y traite avec une (A) merveilleuse netteté d'esprit, & avec beaucoup de penetration les plus importantes matieres de la Theologie, & il s'attache principalement à écarter le mal entendu qui a tant multiplié les controverses. Il cherche l'état de la question, il debrouille les équivoques, & il fait voir qu'il y a bien des disputes que l'on croit réelles, qui ne sont que des disputes de mots. On ne sauroit croire le tort que cela lui fit auprès d'une infinité d'ignorans, qui s'imaginèrent qu'il ne cherchoit qu'à faire rentrer les Reformez dans la Communion Romaine. Ceux qui conoissoient sa vertu & sa pieté n'avoient garde de le soupçonner de cela; ceux qui étoient capables de bien juger de ses Theses ne l'en soupçonnoient point non plus: mais combien y avoit-il de gens dans les Provinces éloignées auxquels il n'étoit connu que parce qu'il avoit ouï dire, qu'il monroit qu'en certains choses les Theologiens des deux partis n'étoient pas aussi éloignés les uns des autres qu'on le croyoit? Ces gens-là soit par la crainte de voir diminuer les sujets de division, qu'ils auroient mieux aimé que l'on augmentât, soit par la mauvaise coutume ou d'interpréter les choses en mal, ou de croire temerairement ceux qui donnent un mechant tour aux actions de leur prochain, se representoient Mr. de Beaulieu comme un faux frere, qui travailloit au grand dessein de réunir les Eglises duquel le Cardinal de

T t t 2 Riche- femme de Henri III.

bien de continuer, si Dieu lui donnoit assez de vie pour cela, mais qu'il n'a rien paru qui fut l'effet de cette promesse, quoi qu'on n'ait publié l'Ouvrage qu'environ 40. ans après que Beaucaire l'eut achevé. Le catalogue d'Oxford fait la même faute que Mr. Moreri; je ne m'en étonne point, puis que la preface du Libraire contient cette erreur.

(I) Et une fille mariée à Sebastien de Luxembourg.] Beaucaire (a) parle de ce mariage, & dit que ce fut la Reine Marie Stuart femme de François II. qui le procura à sa niece qu'elle aimoit beaucoup. Monsr. le Laboureur confirme cela. Sebastien de Luxembourg, dit-il, (b) se maria moitié par inclination, moitié sur l'esperance qu'il eut des bonnes graces, & de la faveur de la Reine Marie Stuart, à Françoise (c) sœur de BEAUCAIRE fille de Jean S. de Peguillon, & frut le lui d'honneur de cette Reine qui l'aimoit insinuellement pour ses belles qualitez. Il eut d'elle une fille unique de laquelle elle administra les biens avec autant de soin & d'intelligence, qu'elle en eut pour l'éducation de cette riche & puissante heri-

tiere (d). Brantôme n'avoit pas oublié ceci; car il (e) met dans la liste des Dames qui ont brillé à la Cour de Catharine de Medicis, Madame de Martignes dite avant Mademoiselle de Villemonais, grande favorite de la Reine d'Es-

coffe. (A) Avec une merveilleuse netteté d'esprit. On en croira plutôt Mr. Nicolle que moi; je m'en vais donc citer un passage de ses prejugés legitimes contre les Calvinistes. „ Un (g) de leurs „ Professeurs de Sedan nommé Louis le Blanc, de Beau- „ s'est particulièrement signalé sur ce sujet dans sa „ des theses de la justification qu'il y a fait sou- „ nir. Ce Professeur à qui l'on peut donner cet- „ te juste louange d'être un esprit extraordina- „ rement net, & très-propre à démêler les ques- „ tions embarrassées par de différens usages des „ termes, examine dans ses theses les princi- „ paux différens qui sont entre les Catholiques „ & les Protestans sur cette matiere, & con- „ clut sur tous les articles que celle des Catho- „ ques est bonne, & que les Protestans n'y sont „ contraires que de nom.

Histoire du Concile de Trente l. 5. ch. 1.

Belca- rius in Praef.

C'est la 3. i. e. celle de Sedan l'au. 4. des deux terres sont in folio.

Il étoit Gouverneur de Sedan.

Elle épousa en 1575. Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, frere de Louis de Lorraine femme de Henri III.

(e) Vie des Dames illustres pag. 24.

(f) Mr. le Laboureur l. 1. p. 318. dit que la Dame s'appelle de Villemonais Marie de Beaucaire, fille de Jean Scigneur de Poy-Guillon.

(g) Nicolle, prejug. legit. chap. 11. p. 197. 198. édit. de Holland. de 1683.

(a) Hist. l. 28. n. 37. (b) Addit. à Castellanau l. 2. pag. 829. 830.

(c) Son oncle qui le devoit bien savoir la nomme Marie ubi supra. Mr. le Laboureur mieux instruit le lui donne aussi ment pour ses belles qualitez. Il eut d'elle une fille unique de laquelle elle administra les biens avec autant de soin & d'intelligence, qu'elle en eut pour l'éducation de cette riche & puissante heri-

Richelieu s'étoit entêté. La penetration de ce Professeur l'obligea à éviter certains termes de la commune traditive, qu'il trouvoit un peu incommodes. Il le fit en particulier dans la matiere de la certitude du salut. Cela donna lieu à une (B) querelle que lui fit Mr. Arnauld. Mr. de Beaulieu n'eut point d'enfans ; sa veuve qui étoit une femme fort éclairée & fort vertueuse, a temoigné une constance heroïque dans la dernière persécution*. On n'a jamais pu la contraindre à la moindre signature, de sorte qu'elle mourut après bien des vexations qu'on lui fit souffrir sans avoir donné aucune atteinte à sa profession. Mr. le Blanc Conseiller au Presidial de Sedan, frere de Mr. de Beaulieu, a raché deux fois de se sauver en Hollande depuis sa signature, mais il a été attrapé sur les chemins, & ramené en son país.

* Mr. Quick en parle dans ses protegemens du Synodicon in Gallia Reformata.

† C'étoit un procès contre le Vicaire d'Amiens.

‡ Allard, vie du Baron Des-Adrets, apud Maimbourg Hist. du Calvinisme.

‡ Varillas, Hist. de Charl. IX.

§ Beze Hist. Eccl. l. 11. p. 221.

¶ 28. Avr. 1562.

(a) Renouveau de la Morale apud Petrum Jurieu, justification de la Morale des Reformez l. 4. ch. 14. pag. 405. edit. de la Haye 1683.

(b) Dans son livre intitulé le Calvinisme convaincu de nouveau, ch. 19.

(c) Voyez la justification de la Morale des Reformez l. 6. ch. 14. pag. 306.

(d) Hist. de Charl. IX. t. 1. p. 163.

BEAUMONT (FRANÇOIS DE) Baron Des-Adrets, a été un des Gentilshommes de France dont le courage, & les actions militaires ont fait le plus de bruit dans les guerres de Religion sous le regne de Charles IX. Il étoit du Dauphiné, & il avoit appris le metier des armes en Piemont, qui fut la meilleure & la plus fameuse école de guerre de ce siecle-là. On pretend que le desir de se venger du Duc de Guise, qui lui avoit été contraire dans un procès †, le porta à se declarer pour ceux de la Religion ‡. On ajoute que Catherine de Medicis lui écrivit une lettre pour l'animer à la vengeance, & qu'elle lui permit même de se servir des Huguenots, afin de ruiner le mieux qu'il lui seroit possible l'autorité de ce Duc dans le Dauphiné. Le Duc de Guise Gouverneur de cette Province y avoit mis pour son Lieutenant la Mothe Gondrin, Gentilhomme de beaucoup de cœur †, & sa Creature. Des-Adrets ne jugeant pas qu'il pût commencer plus heureusement ses entreprises que par le desaire de ce Gentilhomme, pratiqua des intelligences à Valence, & les menagea de telle sorte que la Mothe Gondrin accablé par la sedition, qui fut excitée dans cette ville, y fut poigné de sang froid. Valence fut donc la premiere ville dont le Baron se rendit le maître, & où sa dignité fut accrûe; car de Colonel des Legionnaires de Lionnois, Dauphiné, Provence, & Languedoc qu'il étoit auparavant β, il fut choisi le lendemain γ de la sedition pour Administrateur des affaires, en attendant plus ample declaration du Prince de Condé. Dès lors il courut de toutes parts, & ayant su que le parti s'étoit rendu maître de Lion, il s'y rendit, & s'y empara (A) de toute l'autorité, sans trop s'informer si cela étoit agreable. Il desit avec cinq cens hommes les trois mille que Saint Vital amenoit aux environs de cette ville pour y faire le degât, il ravagea le Forez, il s'assura de Grenoble, où il contraignit tout le Parlement d'aller au Prêche; il pilla & fit mettre en cendre la grande Chartreuse, s'empara du Pont Saint Esprit, entra comme la foudre dans le país d'Avignon, & en auroit sans doute emporté la capitale, pour la traiter comme la ville d'Orange avoit été traitée par les troupes du Pape, s'il n'avoit été averti à une

(B) A une querelle que lui fit Mr. Arnauld.] Il (a) l'accusa d'avoir renoncé aux sentimens des Calvinistes sur quatre chefs, dans la matiere de la certitude du salut. Mr. de Beaulieu publia une These particuliere sur ce sujet pour répondre à Monsr. Arnauld. Celui-ci (b) a repliqué après la mort de son Adversaire : un (c) disciple & intime ami de ce dernier a répondu à la replique de Mr. Arnauld. J'ai comparé ensemble la reponse de ce disciple & la replique de Mr. Arnauld, mais je n'ai pas pu bien voir qui a tort ou qui a raison : ce sont proprement des questions de fait, sur lesquelles on peut repandre de part & d'autre mille equivoques, & tous les artifices de la dispute. Il faudroit avoir plus de loisir que je n'en ai pour aprofondir cela. Je ne laisse pas de croire que si Mr. de Beaulieu avoit fait lui-même son apologie, sa cause eût été mieux defenduë.

(A) Et s'y empara de toute l'autorité.] Quelque peine que Mr. Varillas se soit donnée pour suivre à la piste toutes les demarches de Des-Adrets, il a pris le change sur le gouvernement de Lion. Il a toujours bâti sur ce fondement, qu'aussi-tôt que cette (d) ville se fut declarée pour les Reformez, le Prince de Condé

envoya Mr. de Soubise pour Gouverneur : car quand il parle des premiers mecontentemens de Des-Adrets, il dit qu'ils vinrent de la (e) nouvelle que Soubise étoit rentré dans Lyon. Cela suppose qu'après y avoir commandé un certain tems, il quitta ce poste, & que Des-Adrets lui succéda, mais que Soubise y fut renvoyé à l'exclusion de son successeur. Cet Historien s'est abusé; le premier qui commanda dans la ville de Lion depuis qu'elle se fut declarée pour la Cause, ce fut le Baron (f) Des-Adrets : Soubise n'y fut envoyé que lors qu'on jugea qu'il étoit plus propre à cet emploi que le Baron, & il n'en sortit qu'après la paix. Mr. Varillas auroit lui-même reconu cette gradation, s'il eût bien pelé ses propres paroles; voici ce qu'il dit (g) : Des Adrets . . . s'approchant de Lyon sous pretexte de mener un prompt secours aux Calvinistes de cette grande ville qui s'en étoient heureusement saisis, les cajola si bien qu'il leur persuada de lui obéir, & d'écrire au Prince de Condé qu'ils seroient ravis de l'avoir pour Gouverneur. Au reste Mr. Maimbourg (h) & son (i) Copiste se trompent, lors qu'ils disent que Des-Adrets s'empara de Vienne & de Grenoble, avant que de s'emparer de Lion.

(e) Pag. 213.

(f) Voyez d'Ambrigné t. 1. p. 5. 203. & Beze Hist. Eccles. l. 11. pag. 222. & suiv.

(g) Pag. 200.

(h) Calvin. pag. 173.

(i) Supplém. de Mor. etc.

une lieuë d'Avignon que les Catholiques s'étoient rendus maîtres de Grenoble. Il courut tout aussi-tôt de ce côté-là, & repandit l'épouvante de telle sorte parmi les troupes Catholiques, que Maugiron qui les commandoit se sauva dans la Savoie, & n'osa rentrer dans le Dauphiné. Grenoble retomba bien-tôt sous la puissance de nôtre Baron, qui en usa envers cette ville beaucoup plus honnêtement qu'on n'avoit lieu de l'espérer. Il fut infiniment plus (B) farouche dans d'autres lieux dont il s'empara de vive force, & où il usa de (C) cruelles représailles. La victoire qu'il remporta sur le Comte de Suze à Vaurcas le rendit maître

(B) *Infiniment plus farouche dans d'autres lieux.*] Par exemple il traita fort cruellement la garnison de Montbrison qui s'étoit rendue à discrétion; on eut beau lui représenter les loix de l'humanité, il voulut se divertir à voir précipiter ces misérables soldats: on les monta sur la plateforme au dessus de la Tour. On jeta du haut en bas ceux qui n'eurent pas la résolution de se précipiter eux-mêmes, & l'on ne pardonna pas même à leur (a) chef. Il n'y eut qu'un soldat à qui l'on sauva la vie. Il prit deux fois la secousse d'un bout de la plateforme à l'autre, comme s'il eût eu dessein de sauter plus loin, & cependant il s'arrêta tout court sur le bord du précipice. Des-Adrets lui dit d'un ton aigre qu'il suffisoit d'avoir deux fois fondé le gué: le soldat lui répondit hardiment, *Qu'il le lui donnoit en quatre.* Ce mot adoucit tellement la mauvaise humeur du Baron, qu'il fit quartier au gaillard qui avoit osé se servir de ses quolibets dans une extrémité si pressante (b). Quelques-uns (c) disent que les soldats du Baron, aussi barbares que leur General, recevoient avec des cris & des huées épouvantables sur la pointe de leurs halberdés & de leurs piques, ceux qui tomboient du haut de la Tour. Castelnau (d) Mauvissière raconte ainsi la cruauté qu'il prétend que Des-Adrets exerça en un autre (e) lieu. Environ deux cens Catholiques, dit-il, qui avoient composé de rendre la ville s'étoient retirés au Château, estimans que la capitulation leur seroit tenue de servir la vie & les bagages sauves. Néanmoins sans avoir égard à la foi jurée & publique, le Baron des Adrets les fit cruellement précipiter du haut du Château, disant que l'étoit pour venger la cruauté faite à Oranges. Aucuns de ceux qui furent précipitez, & jettez par les fenêtres, où il y a infinites toises de haut, se voulant prendre aux grilles, ledit Baron des Adrets leur fit couper les doigts avec une très-grande inhumanité. Il y eut nu desdits précipitez qui en tombant du haut en bas du Château qui est assis sur un grand rocher se prit à une branche, & ne la voulut jamais abandonner; quoi voyant lui furent tirez infinis coups d'arquebuzes & de pierre sur la tête, sans qu'il fût possible de le toucher. De quoi ledit Baron étant émerveillé lui sauva la vie, & rechaça comme par miracle. J'ai été voir le lieu depuis avec la Reine Mere du Roi étant en Dauphiné, celui qui fut sauvé vivoit encores là auprès. D'Aubigné (f) attribue la prise de Mornac à Montbrun, Lieutenant de Des-Adrets; & remarque que Montbrun essaya en vain de moderer le carnage; qu'un de ceux qu'on fit sauter demeura pendu en quelques branches, & que comme on lui eut tiré quelques arquebusades sans le blesser, Montbrun le sauva & en tira service. Il dit aussi que ceux d'Orange mirent plusieurs corps sur des bois & les firent dériver par le Rhône en Avignon, avec

de grands Ecriteaux sur leurs estomachs qui disoient, Peagers d'Avignon laissez passer ces bourreux, car ils ont payé le tribut à Mornac. Tous ces faits sont empruntes de l'Histoire Ecclesiastique de Theodore de Beze (g), qui montre fort clairement que Des-Adrets ne fut point l'Auteur de ce qui se fit dans Mornas. Il faut donc que le supplément de Moreri soit corrigé là-dessus, non moins que les Memoires de Castelnau, & le Calvinisme de Maimbourg.

(C) *De cruelles représailles.*] Il faut ici relever une fausseté insigne du Sieur Maimbourg. Après avoir raporté les barbaries de Des-Adrets il ajoute (h) ces paroles; *A la verité il y eut des bourgeois Catholiques qui justement irrités de tant d'horribles crimes abuserent injustement du droit de représailles, & les traitèrent à peu près de même de leur autorité particuliere, mais peu peurent de la sorte.* Il suppose donc que Des-Adrets commença à user de ces barbaries, & que les Catholiques ne s'en servirent qu'à son exemple, & par droit de représailles. Mais c'est ou une ignorance crasse, ou une mauvaise foi prodigieuse; car les Historiens les moins suspects de partialité pour ceux de la religion, avoient ingéniérement que les cruautés exercées à Orange precederent celles de Des-Adrets. Qu'on lise le Charles neuf de (i) Varillas, on y verra qu'avant les faits de Mornas & de Montbrison, les Catholiques avoient exercé dans Orange les cruautés les plus énormes, & nommément celle de précipiter les gens du haut en bas des rochers, ou sur des piques & des halberdés. Voyez l'article de Fabrice Serbellon, où je raporte ces étranges barbaries. Castelnau que j'ai déjà cité se fert de cette memorable reflexion; *A la verité il sembloit que par un jugement de Dieu les cruautés fussent reciproques tant d'un côté que d'autre, & Oranges fut estimée le fondement de celles qui se faisoient au Dauphiné de sang froid par les Huguenots.* N'oublions pas la réponse que fit le Baron à ses Officiers, lors qu'ils lui représenterent l'injustice qu'il alloit commettre, & les maux qu'elle pourroit attirer sur leur parti. Il repartit (k) avec un visage dont la laideur naturelle étoit beaucoup augmentée par la fureur, & qui par consequent tenoit plus de la furie que de l'homme, que le châtiement dont il alloit user étoit nécessaire pour arrêter la cruauté des Catholiques, & que pour les réduire aux loix de la bonne guerre qu'ils avoient les premiers violées à la prise d'Orange, il leur faloit auparavant montrer que les Calvinistes savoient faire la mauvaise guerre aussi bien qu'eux. Mr. Varillas qui traite ces deux excuses de ridicules, n'avoit garde de le refuser sur ces paroles, qu'ils avoient les premiers violées à la prise d'Orange, puis qu'il avoit déjà observé (l) comme de son chef, que le Baron avoit les cruautés exercées dans Orange,

(g) Livre 12. page 271.

(i) Hist. du Calvin. l. 4. pag. 275. édit. de Holl.

(j) Tome 1. p. 203. 204.

(k) Varill. l. 6. p. 211.

(l) Pag. 204.

(a) C'étoit un brave nommé Moncelas.

(b) Voyez Varillas Charl. IX. t. 1. pag. 212.

(c) Allard apud Maimb. ubi supra.

(d) Memoir. l. 4. c. 2.

(e) A Mornas dans le Comté de Venaissin.

(f) Tome 1. p. 207.

maître d'Orange & du Comté Venaissin, & fit trembler Avignon encore une fois. Il défit les troupes du Pape, entra dans la Provence, & y renverfa tout ce qui se presentoit devant lui. Néanmoins il y eut des contre-tems, ou des jaloufies cachées qui lui firent manquer le secours de Cisteron. Cette disgrâce fut suivie de quelques autres; le Duc de Nemours après les mauvais succès de son siege de Lion gagna deux combats sur le Baron Des-Adrets: il n'osa pourtant s'engager à un troisième, & il trouva plus à-propos d'employer des (*D*) artifices, pour faire changer de parti à ce redoutable chef des Protestans. On le prit par les (*E*) promesses, & par les menaces: on lui fit voir qu'il avoit de grans (*F*) ennemis dans son parti: enfin on l'ébranla de telle sorte que sa conduite devint suspecte de plus en plus au Prince de Condé, & à l'Amiral. La conclusion

avec les transports intérieurs de joye dont est capable une ame sanguinaire, lors qu'un accident imprévu la met en état de commettre toutes sortes d'exécés, sans qu'on lui puisse reprocher d'avoir com-
menté. Je renvoye mon lecteur aux reponses que fit Des-Adrets à d'Aubigné qui lui demanda un jour trois choses: (*a*) Pourquoi il avoit usé de cruauté, mal convenables à sa grande valeur. Pourquoi il avoit quitté un party auquel il étoit tant attaché, & puis pourquoi rien ne lui avoit succédé dès le party quitté, quoi qu'il se fût employé contre. Il répondit au premier point, *Que nul ne fait cruauté en la vendant, que les premières s'appellent cruautés, les secondes, justice. Et dessus ayant fait un discours horrible de plus de quatre mille mentres de sang froid, & d'inventions de supbes inouis, & sur tout des sauteries de Mafcon ou le Gouverneur dépendoit en seffins pour donner ses ébattemens au fruit, pour apprendre jusques aux enfans & aux filles à voir mourir les Huguenots sans pitié, il dit qu'il leur avoit rendu quelque parcelle en beaucoup moindre quantité, ayant égard au passé & à l'avenir; au passé ne pouvant endurer sans une grande paltronnerie le descheirement de ses fidelles compagnons, mais pour l'advenir il y a deux raisons que nul Capitaine ne peut refuser; l'une que le seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis est de leur rendre (*b*) les revanches; sur quoi il conta de 300. Cavaliers renvoyez il y avoit quelque-tems en l'armée des ennemis sur des charriots, ayant chacun un pied & un poing coupez pour faire, comme cela fit, changer une guerre sans merci en courtoisie. Tout le reste de ses reponses est plein de bon sens & de sel; j'y renvoye mon lecteur comme je l'ai déjà dit, me contentant d'observer ici 1. que l'on trouva ces sauteries de Mafcon dans l'article de cette ville. 2. Que nôtre Baron se justifia bien plus mollement auprès du Duc de Nemours, qu'auprès du Sieur d'Aubigné. Voyez la remarque suivante.*

(*D*) D'employer des artifices.] Si nous en croyons Mr. Varillas (*c*), le Duc de Nemours prévint Des-Adrets, en lui écrivant une lettre pour le prier de traiter en prisonniers de guerre deux soldats Italiens tombez entre ses mains. Mais selon Theodore (*d*) de Beze, ce fut le Baron qui écrivit le premier au Duc pour lui demander la liberté de deux soldats Italiens. Il n'y a point de doute que Mr. Varillas ne se soit trompé; car la lettre de Des-Adrets produite selon toute sa teneur dans Theodore de Beze, débute par la demande de la liberté de ces deux soldats Italiens. Mr. Varillas est tombé dans une autre faute; il ne donne pas fidelement le précis de cette lettre. Il prétend que le Baron

imputa les sanglantes exécutions de Vauxres, de Boulenne, & de Pierrelate à la nécessité d'obliger les Catholiques à faire bonne guerre aux Calvinistes, qu'ils envoyoiert au gibet aussitôt qu'ils les prenoient, & qu'il ajouta qu'après avoir obtenu ce point si nécessaire à son party, qu'auparavant il avoit peine à trouver des soldats, il s'étoit exaëtement contenté dans les loix de l'art militaire qu'il avoit apprises en Piemont. Il n'y a rien de semblable dans la lettre de Des-Adrets, si ce n'est qu'il avoué qu'à Pierrelate & à Boulenne, deux villes qu'il prit d'assaut, il ne put à son grand regret retenir les mains des soldats qu'ils ne prissent leur revanche, sur quatre ou cinq cens hommes qu'ils y trouverent. Son apologie ne consiste point à alleguer quelque juste & nécessaire motif de ses cruautés, ni à dire qu'étant parvenu au but auquel il les avoit destinées, il les avoit interrompues; il ne fait que nier, & cela comme le remarque Beze en un stile fort doux & mol. Pour le moins Mr. Varillas a dit sans mensonge, que le Duc de Nemours ayant compris par cette lettre que Des-Adrets étoit mecontent, lui fit proposer une conférence qui fut acceptée.

(*E*) On le prit par des promesses.] Le Mar-
chal de Brissac lui écrivit, & (*e*) après lui avoir
représenté que le chemin qu'il tenoit le con-
duiroit infailliblement à une confiscation de
corps & de biens, il le tenta par la promesse
du Colier de l'Ordre, par celle d'une Compa-
gnie de 50. hommes d'armes, avec une somme
de cent mille francs; & s'il aimoit mieux
demurer hors du Royaume, ce Maréchal s'en-
gagea à lui envoyer la somme de cent mille écus.
Le Duc de Nemours employa toutes sortes de
promesses & de flateries, lors qu'il s'aboucha
avec Des-Adrets.

(*F*) Qu'il avoit de grans ennemis dans le parti.] Le Maréchal de Brissac lui communiqua une lettre de l'Amiral, qui lui avoit été mise en main de cette manière. Soubise (*f*) avoit fait
favorir à l'Amiral ses mauvais soupçons touchant
la conduite de Des-Adrets; le soldat qui fut
porteur de la lettre, fut chargé de la reponse,
mais au lieu de la porter à Soubise, il la porta
au Maréchal de Brissac. Or voici ce qu'elle
contenoit sur le chapitre de ce Baron; *Quant à
ce que me mandez du Baron Des-Adrets chacun
le cognoît pour tel qu'il est, mais puis qu'il a si
bien servi jusques ici en cette cause, il est force
d'endurer un peu de ses insolences, car il y au-
roit danger en bien d'insolent de le faire devenir
insensé; par quoi je suis d'avis que vous mettiez
peine de l'entretenir, & d'en endurer le plus que
faire se pourra.*

COMMENT
Des-
Adrets
justifioit
ses cruau-
tez.

(*a*) D'Au-
bigné, t. 1.
p. 216.

(*b*) L'A-
miral de
Cologne
s'étoit ser-
vi de cette
roye pour
corriger les
Anglois.
Voyez l'ap-
plication
qui a été
faite de ce-
lx Nou-
vell. let-
tres con-
tre le Cal-
vin. de
Naim-
bourg t. 1.
pag. 168.
196.

(*c*) Charl.
IX. t. 1.
p. 273.

(*d*) Hist.
Ecclef. t. 1.
p. 292.

(*e*) Theo-
dore de Be-
ze rapporte
cette lettre
ubi supra
pag. 291.

(*f*) Beze
ibid.

clufion fut qu'ils (G) s'affûrèrent de fa perfonne à Romans le 10. de Janvier * 1563. Il ne fortit de prifon que par le Traité de paix qui fut conclu la même année, & depuis il rentra dans fa premiere Religion, & porta les armes contre l'autre : mais fans aucun fuccés (H) ni aucune gloire ; de quoi il n'eft pas le

* Varill. ubi fupra.

(G) Ils s'affûrèrent de fa perfonne.] Il eft bon d'entendre les Memoires de Caftelnau (a). Le Duc de Nemours connoiffant Des-Adrets pour Capitaine, & qui avoit beaucoup de credit & de reputation, pensa que c'étoit le plus feur & expedient pour le fervice du Roi de le gagner que de le combattre par force, ce qu'il fit fi dextrement avec belles promeffes & douces paroles, comme étoit un Prince fort perfuafif, & qui a toujours fu attirer les hommes par fon gentil naturel, que depuis les Huguenots n'ont eu en ce pais-là un plus grand ennemi que ce Baron, qui commença dès lors à pratiquer contre les Huguenots ; lefquels comme fort vigilans en leurs affaires en furent advertis, auffi ont-ils toujours eu des efpions par tout. Qui fut caufe que Mouvans, étant le Baron Des-Adrets allé en la ville de Valence, le prit prifonnier par l'avis du Cardinal de Chafillon, & du Sieur de Cusfol depuis fait Duc d'Uzez, l'envoya à Nîmes où il fut en bien grand danger, & à peine en fut-il échapé, finon par le moyen de la paix en vertu de laquelle il fut clargi. Voyez le 12. livre de l'Hiftoire Ecclefiaftique de Theodore de Beze, où il eft amplement parlé de la detention de Des-Adrets. Apres plufieurs interrogatoires & reponfes . . . la paix étant intervenüe il fut relâché, & renvoyé en fa maifon fans abfolution ni condamnation. C'eft Beze qui parle (b).

(H) Sans aucun fuccés ni aucune gloire.] D'Aubigné comme on l'a dit ci-deffus, voulut favoir de ce Baron (e) pourquoi il avoit fi mal réuffi dans les armées Catholiques ; Mon enfant, lui repondit-il avec un foupir, rien n'eft trop chaud pour un Capitaine qui n'a pas plus d'intérêt à la victoire que fon foldat : avec les Huguenots j'avois des foldats, depuis je n'ai eu que des marchands qui ne penfent qu'à l'argent : les autres étoient ferrez de crainte fans peur, foudoyez de vengeance, de paffion & d'honneur ; je ne pouvois fournir de remes pour les premiers, ces derniers ont ufé mes éperons. Franchement ces raifons-là font bien foibles, & il fuffiroit pour les refufer invinciblement de renvoyer les lecteurs à ce grand nombre de combats généraux & particuliers, où les troupes Proteftantes ont été battues. Quoi donc ; les foldats Papiftes n'étoient-ils pas foudoyez de vengeance & de paffion ? N'avoient-ils pas les oreilles perpetuellement batus des exhortations de leurs Prêtres, qui leur recomandoient la vengeance des Eglifes pillées & profanées ? Y a-t-il rien au monde qui infpire plus de fureur que ces difcours-là ? Que dirons-nous des Arrêts (d) qui permettoient à toutes fortes de perfonnes, & qui ordonnoient même à toutes les Communes de courir fûs au fon du tocsin aux Huguenots, de les pourfuirre vivement par tout, & de les tuer fans mifericorde comme autant de bêtes feroces, de chiens & de loupz enragez qui defoloient tout le royaume : de forte que l'on ne voyoit en toutes les Provinces par les crimes des uns, & par la vengeance des autres que ruines, que cendres, que fang & que carnage, & mille affreufes images de la mort ? Les foldats Catholiques pouvoient-ils être parmi tout cela

exemts de paffion & de vengeance ? faloit-il ufer plus d'éperons à leur égard, que de iénes pour les Huguenots ? Beaux contes que tout cela ; les Monlucs & les Tavanes, & plufieurs autres Chefs du même parti font voir que le Baron Des-Adrets ne s'en devoit prendre qu'à lui-même. Dans le fond il faisoit plus de tort qu'il ne croyoit aux Proteftans, & on a bien fu (e) fe prevaloir de la difpofition qu'il avoit attribuée, d'avoir été foudoyez de paffion & de vengeance. Mais voici une raifon encore plus faulle que celle qu'il donna à d'Aubigné. Jamais (f) homme ne s'aquit tant de reputation en fi peu de tems, & jamais grand Capitaine n'en dechut plutôt : car le Duc de Nemours qu'on envoya contre lui, & qui ne le pouvoit defaire à force ouverte, ne l'eut pas fi-tôt pratiqué qu'on ne parla plus de lui que comme du plus foible & du plus malheureux Officier du parti royal & Catholique. Ce n'eft pas qu'il ne fût toujours le même en valeur & en experience, mais c'eft qu'il y a beaucoup de difference entre la maniere de faire la guerre pour ou contre fon Roi : c'eft que tout eft permis dans la revolte, & qu'un Chef s'y fait connoire tel qu'il eft ; au lieu que dans le fervice de fon Prince il doit paroître tel qu'il doit être, & qu'il eft plus fû jet à la difcipline militaire. En effet le Baron Des-Adrets étoit auffi furieux que vaillant, il fe signala plus par la terreur de fes armes, que par la reputation de fa conduite, & il ne fit plus de bruit que les autres de fa qualité, que parce qu'il fut plus cruel & plus redoutable. On ne lui auroit pas fouffert dans l'armée du Roi les mêmes emportemens, & le droit de reprefailles étoit fi poutuellement obfervé, qu'on fut obligé de part & d'autre de garder la foi, & de faire bonne guerre. Quelque interêt que j'aye à trouver des fautes dans les Auteurs, puis que ce font autant de matériaux de mon Ouvrage, j'ai un veritable chagrin qu'un homme auffi éclairé que Mr. le Laboureur, ait été capable de publier un fi mauvais raifonnement. Demandez lui pourquoi Des-Adrets a été un grand Capitaine pendant fon Proteftantifme, & un très-miferable Officier pendant fon Catholicifme, il vous repondra, c'eft parce que dans la revolte on fait tout ce que l'on peut, & dans une guerre legitime tout ce que l'on doit. Jamais maxime ne fut plus faulle, ni plus mal appliquée que celle-là ; puis qu'il eft certain que dans une guerre civile le parti du Roi agit avec plus de hauteur, & avec plus de confiance que l'autre : car le parti rebelle fe voyant affez odieux, & affez chargé d'envie, n'a garde de commencer les infractions de la difcipline militaire, les violemens d'une capitulation, les mafacres de fang froid contre la parole donnée, &c. C'eft le parti du Prince qui fe donne en cela plus de licence, pretendant n'avoir à faire qu'à des gens convaincus de felonnie, & condamnez actuellement au dernier fupplice : il n'entre prefque

(e) Voyez Mr. de Meaux, Hift. des variations t. 10. n. 39.

CRITIQUE d'un passage de Mr. le Laboureur.

(f) Le Labour. Auid. à Cafteln. t. 2. pag. 23.

(a) Livre 4. ch. 11.

(b) Lib. 11. pag. 306. 307.

(c) Hift. t. 1. l. 3. ch. 9. p. 217. de l'édition de 1626.

CRITIQUE d'un passage du Sieur d'Aubigue.

(d) Maimbourg, Calvin. pag. 276.

jamais

* Voyez la remarque II.

† Maimb. Calvin. pag. 275. Voyez la remarque K.

‡ Brantome élog. de Monluc.

↓ Erasme. satir. errotor. Beda. fol. m. 22.

§ Beze. Hist. Ecclesiast. l. 1. pag. 2.

seul qui a donné de fort * mauvaises raisons. On ne reconnoissoit plus ce General dont la vigilance, la promptitude, l'impetuosité, & la présence d'esprit avoient été admirées comme des prodiges, pendant qu'il servit la Cause. Toutes ces grandes qualitez, & les victoires qu'il remporta sur le Papisme n'empêchèrent pas les Protestans de le regarder comme un Goliath qui *deshonora les batailles rangées d'Israël* par sa conduite (I) barbare. Il mourut † sans honneur dans une *honteuse vieillesse, également méprisée des uns & des autres*. *Quantum mutatus ab illo*, qui s'étoit fait craindre julques dans Rome ‡; car on y eut peur qu'il n'équipât une flotte pour aller rendre visite au Pape. Nous parlons de ses (K) enfans dans l'une de nos remarques.

BEAUNE (RENAUD DE) Archevêque de Bourges, & puis de Sens, sous le regne de Henri IV. Cherchez Samblançai (GUILLAUME.)

BEDA (NOËL) Docteur en Théologie dans l'Université de Paris, fut le plus grand clabaudeur, & l'esprit le plus mutin & le plus factieux de son tems. C'étoit un ↓ Picard qui vivoit sous le regne de François I. Il se déclara l'ennemi juré de tous ceux qui voulurent faire re fleurir les belles lettres β, & ce fut par là qu'E-

ter ad dictum secundum quid. Qu'il conjecture, s'il veut, mais il ne doit pas narrer ses conjectures comme une histoire.

(K) De ses enfans.] Brantome que nous venons d'entendre touchant l'ainé, dit qu'il y en eut un plus jeune qui fut Page du Roi; mais Theodore de Beze nous en dira plus de circonstances. *Le plus grand mal fut, dit-il (e) en parlant de ce Baron, que depuis ce tems-là allant de mal en pis il quitta la religion, menant mêmes ses enfans à la Messe, le plus grand desquels ayant été durant les troubles nourri en Allemagne chez le Seigneur Electeur Palatin, se rendit tôt après l'un des plus vicieux jeunes hommes qui fut en France, comme aussi Dieu ne l'a pas laissé longuement vivre. Les deux autres étoient jumaux, & avoient été nez à Geneve durant les troubles, de l'un desquels Maître Jean Calvin avoit été parrain. Etant tombé si bas il passa encores plus avant depuis, ayant porté les armes contre ceux de la religion tant au pais de Dauphiné qu'en France, étant Colonel d'un regiment de gens de pied, en quoi toutes fois il ne gagna autre chose que dommage & honte, avec telle perte de sa reputation, qu'il n'a onques depuis été employé, demeurant en sa maison spectateur des miseres d'autrui. D'Aubigné (f) raconte qu'on le destitua, quand l'année du Duc de Deux Ponts entra en France l'an 1569. Il dit ailleurs (g) qu'à Lion au retour du Roi de Pologne, un Huissier refusa la porte à Des-Adrets, & ce fut en cette occasion qu'il lui demanda les 3. choses dont j'ai parlé (h) dans (b) ci-dessus. Monsieur le Laboureur (i) dit en 1658, que la Maison de Beaumont étoit éteinte. J'ai su de Monsieur d'Hosier par le moyen d'un ami, que Susanne de Beaumont fille & héritière de notre Baron Des-Adrets fut mariée à Cesar de Vaucerre, Seigneur de Teis & de St. Disier dans le Dauphiné. Leur posterité subsiste encore. Mademoiselle Des-Adrets qui est morte fille d'honneur de Madame la Duchesse d'Orleans après l'an 1680. & qui avoit été de la Religion, étoit des descendans de cette Susanne. Elle avoit pour freres le Marquis Des-Adrets qui est Capitaine de vaisseau, & le Chevalier Des-Adrets, qui a été tué au siege de Roses au mois de Juin 1693. Il étoit Aide de Camp du Maréchal Duc de Noailles. Il avoit été Capitaine de vaisseau; mais on le cassa, parce qu'il ne voulut pas assister aux leçons que Monsieur Renaud Ingenieur de Marine donnoit à Brest par ordre du Roi.*

(I) Sa conduite barbare.] Outre ce qui a été (a) déjà dit sur ce sujet, je dirai ici qu'on disoit (b) qu'il apprenoit ses enfans à être cruels, & à se baigner dans le sang. L'ainé qui depuis fut Catholique, ne s'épargna pas à la Saint Barthelemi.

(b) Brantome élog. de Monluc.

(c) Voyez Beze Hist. Eccles. l. 1. p. 221.

SUPPLEMENT de Moreri critique.

(d) Hist. du Calv. pag. 274.

Il mourut au siege de la Rochelle, en contrivance du grand sang qu'il avoit répandu. Les Protestans se foucieront fort peu que cet ouï dire de Brantome soit vrai ou faux, car ils ont été les premiers à condamner (c) l'humeur cruelle de ce Baron. Mais tout le monde a intérêt à ne pas souffrir la licence de celui qui a donné le supplément de Moreri; Des-Adrets, dit-il, après un grand carnage obligea ses deux fils à se baigner dans le sang des Catholiques. Le P. Maimbourg (d) lui avoit fourni cette glose. Disons leur donc à tous deux, qu'ils ne devoient pas s'émanciper à ces sortes de paraphrases. Leur témoin sur un ouï-dire ne s'étoit servi que du mot de sang. De quel droit ont-ils prétendu qu'il avoit parlé du sang humain? Est-ce que les bouchers ne contractent pas une habitude de cruauté par l'effusion du sang des bêtes? Un homme qui cite se doit faire une religion de s'en tenir aux termes de son témoin, & de ne pas commettre le sophisme, à dicto simplici-

(a) Dans la remarque B.

(b) Brantome élog. de Monluc.

(c) Voyez Beze Hist. Eccles. l. 1. p. 221.

SUPPLEMENT de Moreri critique.

(d) Hist. du Calv. pag. 274.

ter ad dictum secundum quid. Qu'il conjecture, s'il veut, mais il ne doit pas narrer ses conjectures comme une histoire.

(K) De ses enfans.] Brantome que nous venons d'entendre touchant l'ainé, dit qu'il y en eut un plus jeune qui fut Page du Roi; mais Theodore de Beze nous en dira plus de circonstances. *Le plus grand mal fut, dit-il (e) en parlant de ce Baron, que depuis ce tems-là allant de mal en pis il quitta la religion, menant mêmes ses enfans à la Messe, le plus grand desquels ayant été durant les troubles nourri en Allemagne chez le Seigneur Electeur Palatin, se rendit tôt après l'un des plus vicieux jeunes hommes qui fut en France, comme aussi Dieu ne l'a pas laissé longuement vivre. Les deux autres étoient jumaux, & avoient été nez à Geneve durant les troubles, de l'un desquels Maître Jean Calvin avoit été parrain. Etant tombé si bas il passa encores plus avant depuis, ayant porté les armes contre ceux de la religion tant au pais de Dauphiné qu'en France, étant Colonel d'un regiment de gens de pied, en quoi toutes fois il ne gagna autre chose que dommage & honte, avec telle perte de sa reputation, qu'il n'a onques depuis été employé, demeurant en sa maison spectateur des miseres d'autrui. D'Aubigné (f) raconte qu'on le destitua, quand l'année du Duc de Deux Ponts entra en France l'an 1569. Il dit ailleurs (g) qu'à Lion au retour du Roi de Pologne, un Huissier refusa la porte à Des-Adrets, & ce fut en cette occasion qu'il lui demanda les 3. choses dont j'ai parlé (h) dans (b) ci-dessus. Monsieur le Laboureur (i) dit en 1658, que la Maison de Beaumont étoit éteinte. J'ai su de Monsieur d'Hosier par le moyen d'un ami, que Susanne de Beaumont fille & héritière de notre Baron Des-Adrets fut mariée à Cesar de Vaucerre, Seigneur de Teis & de St. Disier dans le Dauphiné. Leur posterité subsiste encore. Mademoiselle Des-Adrets qui est morte fille d'honneur de Madame la Duchesse d'Orleans après l'an 1680. & qui avoit été de la Religion, étoit des descendans de cette Susanne. Elle avoit pour freres le Marquis Des-Adrets qui est Capitaine de vaisseau, & le Chevalier Des-Adrets, qui a été tué au siege de Roses au mois de Juin 1693. Il étoit Aide de Camp du Maréchal Duc de Noailles. Il avoit été Capitaine de vaisseau; mais on le cassa, parce qu'il ne voulut pas assister aux leçons que Monsieur Renaud Ingenieur de Marine donnoit à Brest par ordre du Roi.*

(e) Ibid. l. 12. p. 307.

(f) Page.

(g) Page.

(h) Dans la remarque C.

(i) Ibid. l. 1. pag. 23.

qu'Erasme & Jaques Faber d'Étaples encoururent son indignation. Il prétendit avoir trouvé un grand nombre d'heresies dans les Paraphrases d'Erasme, & publia un livre sur ce sujet. Erasme se justifia, & l'accusant à son tour le convainquit (A) d'une infinité de calomnies. Beda au lieu de prouver qu'il n'avoit point été calomniateur, ou d'avouer qu'il n'avoit pas bien compris le sens de son adverfaire, recourut à des artifices de Cabale: il relut les livres d'Erasme, il en fit de nouveaux (B) extraits aussi infideles que les premiers, & les donna à censurer à la Faculté de Theologie; où son esprit impetueux & charlatan, ses factions, ses declamations violentes contre les nouveautez de ce tems-là, & contre ceux qui n'étoient pas assez ardents à les reprimer, lui donnoient (C) une espece de domination

(g) *Tou-
chans la
facilité de
faire con-
damner
par ces ar-
tifices une
opinion in-
nocente.*
voyez
Erasme
épiſt. 73.
l. 19.

(a) *Il fut
imprimé
l'an 1527.*

(b) *Erasme, au re-
vers du
titre.*

(c) *Erasme.
épiſt. 73.
l. 19. pag.
892. datée
du mois de
Novembre
1527.
Voyez aussi
épiſt. 14. l.
20. p. 974.
& épiſt. 4.
l. 24. pag.
1281.*

(d) *Urit
hominem
quod liber
quem in
Jacobum
Fabrum
ſcripſerat
edicto re-
gii ſup-
preſſus eſt
etiã miſi
non eſt
ſuppreſſus.
Id. épiſt.
62. l. 19.
pag. 877.
datée du
30. Nov.
1527.*

(e) *Épiſt.
71. l. 19.
pag. 886.
Voyez aussi
épiſt. 14.
l. 20.*

(f) *Erasme
épiſt.
62. l. 19.
pag. 877.*

(A) *Le convainquit d'une infinité de calomnies.]* Voyez le livre intitulé (a) *Supputationes errorum in cenſuris Natalis Beda per Erasmus Rotodanum.* Le revers du titre vous apprendra que de compte fait Erasme trouva dans un assez petit livre de son cenſeur 181. meſonges; 310. calomnies & 47. blaſphêmes; & cela ſans le traiter à la rigueur, car on lui fit grace de plusieurs choses qui meritoient d'être relevées. (b) *Ac ne quis queratur iniquam ſupputationem, non imputavimus illi tam multa in doctè, ſtulte & ſine mente dicta. Non imputavimus tam multas propoſitiones quas in cenſuris omiſit &c.* Un homme qui auroit eu de l'honneur & de la conſcience ſe ſeroit uniquement appliqué à ſa propre juſtification contre de ſemblables liſtes, mais Beda & ſes ſemblables trouvent mieux leur compte à repeter cent fois leurs premieres accusations, tout comme ſi l'on n'y avoit rien repondu. Si l'on en croit Erasme le livre de ſon Adverſaire deplut ſi fort à François I. que par ordre de ce Prince on en defendit la vente. *Inpotenter (c) & inſeliciter edito libro ſic debacchatus eſt in me ut Rex Chriſtianiſſimus mox ubi rem cognovit, vetuerit codices divendi, haud dubiè vetiturus excuſa ſi reſpoſitivè monitus fuiſſet.* Pareil traitement fut fait au livre que Noel Beda (d) avoit mis au jour en ce même tems contre Jaques Faber d'Étaples, mais on ne laiſſa pas de faire courir les exemplaires de ces deux livres. *Nec juſſus (e) premere preſtit, ſed eluſit Regis edictum curans ut in Germaniam ſpargeretur, & iſtibi clam diſtraheretur.*

(B) *Il en fit de nouveaux extraits aussi infideles que les premiers.]* Plus il ſe ſentoit convaincu de calomnie, plus il travailloit à perdre celui qu'il avoit calomnié. Il s'aviſa donc d'eſſayer ſi en produiſant tout de nouveaux le même accusations, ſous une forme un peu différente, il en tireroit meilleur parti. *Urit hominem . . . quod (f) ego reſpondens & meam innocentiam & illius impudentiam ſic omnibus ob oculis poſui, ut in ſpeculo non poſſit evidentius. Ita-que proſus animo gladiatorio parat vindictam non ſe purgans, quod non poſſet, ſed eaſdem calumnias alia ſpecie rursus ingerens . . . Habet ſexcentas propoſitiones à paraphraſis deceptas . . . eas ut nar- rant ad Facultatem deſert, & in aliquot jam audio pronuntiati. Sed quomodo proponit artiſex? Omittit qua rem explicant, que calumniam excludunt: addit de ſuo qua faciunt ad calumniam: proponit velut à me dicta hoc tempore qua dicuntur ab Evangelisſtis aut Apoſtoliſ, & ad Ecclēſia primordia pertinent. Beda n'oublio aucune friponnerie d'un infidele faiſeur d'extraits: il ſuprimoit ce qui étoit propre à juſtifier l'accuſé, & à faire voir la calomnie: il ajoutoit ce qui étoit propre à fortifier ſon accusation: il de-*

tournoit en un ſens ce qui avoit été dit en un autre (g). Il ſe ſervit d'une autre machine, il choiſit quelques chefs d'accuſation (h), & les (i) 16. & ayant mis en François il les envoya à la Cour, afin d'irriter les Grans, les femmes, & en général toute la France contre l'accuſé. Il s'étoit déjà ſervi du (i) titre de Roi de France qu'Erasme donna au Roi d'Angleterre en lui demandant un livre, il s'en étoit diſſe, déjà ſervi pour rendre odieux à la Cour de France ce pauvre Auteur. Je ne ſai ſi perſonne s'aviſa de lui reprocher en face qu'il avoit grand tort, de ne point travailler avant toutes choses à ſa propre cum pari juſtification, & que c'étoit une grande honte de laiſſer les liſtes d'Erasme ſans repartir, liſtes (k) qui le convainquoient manifeſtement d'erreurs cogitatives groſſieres, & de calomnies honteuſes. C'eſt à cela qu'il falloit repondre, & ne ſe reſerver pas tout entier pour des voyes d'obliquité. Erasme fut peut-être le ſeul qui ſit ce reproche à ſon Adverſaire. *Niſi (l) Bada proſus diſſideret ſua cauſa, reſponderet ſaltem ad quadam loca tam impudenter calumnioſa vanaque, ut res manibus, quod ajunt, ſentiri poſſet. Nunc hoc omiſſo quod in primis curatum oportuit vim parat, concitat auſcultatem ut articulorum turba ſuffragiis & auctoritate me opprimat.* Erasme, diſ-je, fut le ſeul peut-être qui ſit ce reproche; car ordinairement ceux qui ne ſont pas intereſſez aux injuſtices d'un Inquiſiteur, ſe gouvernent par la regle plus penſer que dire.

(C) *Une espece de domination tyrannique.]* Je ne ſai ſ'il y a rien de plus difficile, que d'obtenir un jugement équitable dans un procès de doctrine contre un homme fait comme Beda. Il étoit violent de ſon naturel; il lâchoit la bride à ſa violence naturelle avec d'autant plus de licence, qu'il ſe couvroit du beau pretexte des interêts de la verité: il diſſamoit hardiment les gens dans un livre: il traitoit de lâches prevaricateurs les perſonnes moderées: c'étoit le moyen d'obliger une partie des Juges à lui donner gain de cauſe contre leur propre conſcience; car il n'y a point de plaiſir à ſe faire diſſamer par des Aſſeſſeurs de l'Inquiſition: en un mot c'étoit le moyen de tyrannifier la Faculté de Theologie. Voici la plus fidele deſcription de ſon peu de maniere dont on pouvoit me faire comme lui peut extorquer un décret Académique, une ſentence Synodale, &c. ſaris Beda. mais Michel Ange ne peignit plus heureuſement. *In (m) omni conſeſſu ſemper fuerunt, qui tati ad id idonei, quos optant ii, quorum vel auctoritas vel improbitas vincit in collegiis, in quibus frequenter quod ait Livius major pars vincit meliorem, nonnunquam minor ſed importunior ſuperat & majorem & meliorem. Allegatur relator. Decernitur. Interim cum ſcribis res eſt. Et hic inſolentur quodam obiter, quæ vel non ſentiantur, vel diſſimulantur.*

(h) *Idem
épiſt. 71. l.
19. p. 886.*

(i) *16. &
épiſt. 13.
l. 24. pag.
1309.*

(k) *Quam
max ſup-
putationes
non
omnibus
poſuerint
hominis
inſectiam
cogitat de
purgando,
ſed articu-
los aliquid
deceptos
ex acervo
calumnia-
rum &
Gallie
ſit in au-
lam reg-
iam. . . .
Nunc com-
culos vo-
luntingeri,
ſcilicet in
ordinem
diſteſtos,
ut novi
videantur,
perinde
quasi nihil
ſit reſpon-
ſum. Id.
épiſt. 71. l.
19. p. 886.*

(l) *Épiſt.
73. l. 19.
pag. 892.*

(m) *Erasme
épiſt.
71. l. 19.
pag. 889.
Ce qu'il
dit dans le
4. ſeuille
de ſa ſup-
putation
errorum
in cenſu-
Acadēſique,
&c. ſaris
Bedæ.
eſt auſſi
une fidele
peinture.*

V v v

nation tyrannique. Il en abusa de telle sorte, qu'il falut enfin le livrer au bras féculier, qui pour le punir de ses excès le condamna (D) à faire amende honorable, & à confesser en présence d'une infinité de monde à la porte de l'Eglise cathédrale de Paris, qu'il avoit parlé contre le Roi & contre la vérité. On le condamna de plus au * bannissement. Ceci se passa en l'année 1535. Il s'étoit fort opposé au dessein qu'eut François I. de faire opiner la Sorbonne favorablement pour le divorce de Henri VIII. Il n'avoit pas tort dans le fond ; car ce fut un véritable mystère d'iniquité que tout ce qu'on fit pour corrompre quelques Univerfitez de France ; mais il gâta la cause (E) par la violence, & par ses airs de

* Beze ib.
248. 15.

studii & improbitate rerum summam sibi vindicant, nec tamen sit, ut melior pars vincat. Per illos primùm res privatum decernitur, mox excluduntur integerrimos, adhibentur idonei, prefatio commendat concordiam, adduntur minz, hic, inquit, apparebit, qui sicut Lutheranae factionis. Si quis dixerit aliquid aequum, mox audit à frementibus, Lutherico pejor. Sunt ingenia modesta, qua malunt quiescere quam cum talibus contentionem suscipere. Sunt qui in gratiam privatam desectant à sua sententia : sunt qui metuunt aut sperent aliquid, coque premunt quod judicant optimum : sunt qui non intelligunt, quod nudè proponitur : sunt qui isdem affectibus excecati sunt, quibus Bedda : sunt quos utcumque sanos clamor ac tumultus aliorum, ita ut sit, agit in furias. Ita non fit, sed extorquetur senatus consultum. In quo prodendo rursus qui extorserunt admiscunt affectus suos, alius vel insitit, vel comiventibus. Et hoc dicitur collegii decretum.

(D) Le condamna à faire amende honorable.] Barthelemi Latomus qui étoit alors à Paris manda (a) cette nouvelle à Erasme. Bedda tuus fecit emendam, ut vocant honorabilem, cum hac confessione quod contra veritatem & Regem loquutus esset, qua verba ante adem diva Virginis Maria 27. du quo populi concursu præente præcone palam pronuntiavit : ne forte Lutheramum illum fuisse putes. Sed tamen detinetur adhuc in carcere detrudendus in Monasterium aliquod, ut ferunt, ubi & quando Regi visum fuerit.

(a) Sa lettre datée du 29. Juin 1535. est du 28. lettre parmi celles d'Erasme.

FAITS concernant Bedda dans l'affaire du divorce de Henri VIII.

(E) Il gâta sa cause par sa violence.] Mes. du Bellai qui s'intéressoit extrêmement au bon succès du divorce de Henri VIII. disent beaucoup de mal de Noel Bedda dans leurs lettres. Je n'ai encores vu ce Roi (celui d'Angleterre) ne ceux qui ont le credit envers lui en si bon train qu'ils sont, à quoi a merveilleusement aidé ce que vos Theologiens ont fait, selon l'avis qui est venu des Ambassadeurs, mais il y a ung Bedda de ce nombre qui est ung tres-dangereux Marchant, & ne seroit grant besoin d'en avoir beaucoup de tels en une bonne compagnie. C'est ce que Jean du Bellai Evêque de Bayonne écrivoit de Londres à Monsieur de Montmorency le 29. de Decembre (b) 1529. Guillaume du Bellai son frere écrivit à François I. le 9. Juin 1530. que Bedda avoit fait de grans desordres dans l'assemblée de la Faculté, (c) Durant lesquels propos, dit-il, & cependant que leur Bedda recolligeoit les noms & opinions des delibérans, pour voir quel seroit l'opinion de la plus grande partie, se leva un desdits sieurs nos Maistres, qui lui arracha le Rôle des poings & le déchira, & sur ce point se leverent en troupe, & avec grand & desordonné tumulte, commencerent aucuns à crier que c'estoit assez fait & parlé, & que la plus grande & plus saine partie estoit d'avis de n'en delibérer sans

(b) Voyez l'Histoire du Divorce de Henri VIII. par Mr. le Grand t. 3. pag. 421.

(c) Ibid. p. 467. 466.

escrire à vous, Sire, & au Pape. Ainsi se départit la Compagnie, & les Ambassadeurs du Roy d'Angleterre qui se promenoient en une galerie, & les virent sortir en tel desordre & crierie, & oyrent tous les propos qu'ils tenoient entre eux, se retirèrent à leurs logis fort mutinés, & interpretans cette affaire en très-mauvaise part, & s'en attachèrent à moy, disant que picca ils sçavoient bien que telle estoit la mente de Bedda & ses complices, de faire la deliberation telle qu'ils l'avoient trouvée. Du Bellai ajoûte 1. qu'à sa priere, Monsieur le premier President appella vers lui Bedda, Barthelemi, Tabari & aucuns autres principaux Auteurs de cette discord & brigue, & leur fit promettre qu'ils le rassembloient le lendemain. 2. Que sur une autre circonstance le même premier President fit venir devers lui ledit Bedda en l'Eglise nôtre Dame, lui remontra ses facultez & l'inconvenient où il pouvoit mettre le Roi, & tellement le prêcha qu'il lui jura très-expressément non seulement de n'empêcher qu'il fist obei aux lettres du Roi, mais de soi employer comme pour sa vie à faire que la chose se passât sans bruit ne scandale. 3. Qu'encore que de prime face il ne voulût pas se trop fier à cette promesse, pour autant que contre autre promesse picca faite à Monsieur le grand Maistre, ledit Bedda avoit commenté cette brigue, sans laquelle cette affaire se pouvoit demesler sans que le Roi en fust empêché ne pour l'un ne pour l'autre ; toutes fois voyant que Monsieur le premier President s'en vouloit fier à Bedda, lui du Bellai n'avoit point voulu derechef en écrire au Roi. La lettre du 15. Août de la même année est curieuse. Du Bellai (d) y fait savoir à Monsr. de Montmorency 1. que l'affaire avoit été menée par telles & si meschames brigues, que j'ay vu, dit-il, telles fois les affaires du Roy en danger d'en souffrir grandement, & sans les remedes que j'ay procuré journellement y estre mis par Monsieur le premier President, ayam outre l'authorité en laquelle il est constitué, principal credit de persuader audit Bedda & ses complices, je vous assure que tel inconvenient s'est advenu pour les entreprises d'un fol, je n'ose dire mauvais homme, que le sens de mille sages eussent abané de le reparer sans cost extrême, & peut estre que tout autre Juge non empoisonné de la persuasion que je voy audit sieur premier President, que le devant nommé Bedda fut en parlant Theologiquement indevisible & impetable, luy enst imputé à peché mortel, ce que ledit sieur President à peine peut recevoir pour venel, tant y a que le Roy a decerné Commission pour informer des abus & insolences dudit Bedda & ses Consors. 2. Que les Ambassadeurs d'Angleterre avoient obtenu de François I. un ordre au B deau de la Faculté de Theologie de bailler un double autentique de quelque acte signé de la main propre de Bedda, &

(d) Au 3. tome de Mr. le Grand, pag. 473.

de mutinerie, & il s'envelopa même dans le crime de parjure. Il avoit beaucoup de crédit auprès * du premier Président Lizet, homme bien plus propre à sou-
 tenir le personnage de mechant Controversiste, comme il fit avant sa mort, qu'à
 être à la tête du premier Parlement de France. Bèda fut un des principaux pro-
 moteurs du suplice de Louïs Berquin, comme nous le dirons dans l'article de ce
 Martyr Protestant. En general il n'y eut personne dans Paris qui temoignât plus
 de violence que lui contre ceux qu'on apelloit heretiques †, & de là vient que † Beze, ib.
 Theodore de Beze ‡ attribué à un juste jugement plutôt de Dieu que des hom-
 mes, la peine que Bèda souffrit d'être confiné au Mont St. Michel où il mourut. ‡ Ibid.
 Il avoit été Principal du College de Montaigu; ses Ouvrages sont, *De unica*
Magdalena contra Jacobum Fabrum & Judocum Clichtoveum, à Paris 1519.
Contra commentarios ejusdem Fabri in Evangelia & Epistolas libri II. & contra
Erasmi Paraphrases liber I. à Paris 1526. *Apologia adversus clandestinos Lu-*
theranos, à Paris 1529. *Apologia pro siliabus & nepotibus Annae contra eandem*
Fabrum. On le croit Auteur du *Restitutio in integrum benedictionis cerei pa-*
schalis †.

BÈDELL (GUILLAUME) Evêque de Kilmore en Irlande, nâquit l'an 1570,
 à Black Nottey dans la Province d'Essex. Il étudia à Cambridge, & y reçut le
 degré de Bachelier l'an 1599. Il sortit de cette Université pour aller exercer le
 ministère à St. Edmondbury, dans la Province de Suffolk; ce qu'il fit avec un
 grand zèle sans interruption, jusques à ce qu'il fût choisi pour Chapelain de
 l'Ambassadeur β que le Roi Jaques envoya à la Republique de Venise. Bedell
 nouâ (A) une amitié très-étroite avec Fra-Paolo pendant les 8. années de son
 séjour à Venise, & lors qu'il revint en Angleterre, il y amena le fameux Marc
 Antoine de Dominis, & y porta divers Manuscrits du Pere Paul, & entre autres
 l'Histoire du Concile de Trente. Il alla reprendre son ancien poste de Saint Ed-
 mondbury, & s'occupa parmi les fonctions du saint ministère à traduire en La-
 tin l'Histoire de l'Interdit, & celle de l'Inquisition que le Pere Paul lui avoit don-
 nées. Il les dedia au Roi. Il traduisit aussi les deux derniers livres de l'Histoire
 V v v 2 du

Voyez la
 remarque
 E. & Eras-
 me, epist.
 pag. 130.
 pag. 194.
 Beze, ib.
 pag. 7. 14.
 Ibid.
 pag. 15.
 Anbert.
 Miraus, de
 Scripor.
 Jaculi xv.
 pag. 21.

A C'étoit
 Henri
 Weston.

& qu'ils avoient eu recours au Roi, parce qu'a-
 voir cela par congé de la Faculté étoit rentrer à
 l'AB C obstant la tyrannie pieça usurpée par ledit
 Président a tant la sainteté de Bèda persuadée,
 qu'il ne peut croire de lui les fautes mesmes qu'il
 en voit, lesquelles pour vray dire sont telles, que
 si j'en avois fait de telles en mon endroit, & j'au-
 rois une douzaine de testes, j'aurois gagné qu'on
 ne m'en laissât une, comme on pourra voir qui
 voudra lire la legende qu'en feront Messieurs les
 Présidens le Viste & Povellor, ne voulant pourtant
 conclure, Monseigneur, que ledit Bèda soit seul
 mechant; car il a prou de compagnons qui seroient
 bien aise de donner occasion au Roy de faire quel-
 que chose par precipitation à l'encontre d'eux,
 pour acquerir nom de Martyrs envers le populaire.
 J'avois souvent oüy parler de leurs malignes entre-
 prises sous titre & contenu de bonne foy & hypocri-
 sie, mais je n'en eusse jamais creu la dixième si je
 ne l'eusse ven. Ces paroles valent leur pesant
 d'or, car elles representent merveilleusement le
 caractere d'un grand nombre de ces turbulens
 Zelateurs qui causent mille desordres dans un
 Etat, par l'envie de dominer sur la multitude,
 & qui ne font pas sâchez de se faire persecuter
 afin que la populace s'interessât à leur disgrâce
 se soulève, & achève ce que leurs intrigues
 avoient commencé. L'Evêque de Bayonne
 dans ses lettres à Monsieur de Montmorenci
 confirme la plupart des choses que son frere
 avoit écrites; La matiere du Roy d'Angleterre,
 dit-il, (b) a été proposée à Paris, après qu'il n'y
 a eu plus d'ordre de y reculler; Bèda y a fait le de-
 dit-il, & s'est parti la chose sans rien faire:
 1530. ibid. Le Roi vult qu'on y recommence, & s'il est besoing
 qu'on lui envoie ledit Bèda. . . Je (c) fus adverti

que Messieurs de la Faculté étoient entrez en con-
 clave pour regratter encores la matiere du Roi
 d'Angleterre, estans auteurs & promoteurs de ce
 fait Bèda, Barthelemi & leurs complices, lesquels
 après tant de beaultz & honnêtes alarmes faitz par
 eux, ainsi qu'avez entendu, sur l'heure qu'ils ont
 été dechargez de la presence de leur Doyen. . .
 ont de leur auctorité particulere entrepris de rom-
 pre ce que generalement en si grosse compagnie avoyt
 été fait & conclud. . . Vous (d) sçavez Mon-
 seigneur que pieça vous ay dit la suspicion qu'on
 avoit que Bèda seist falsifier audit Bèda le Registre,
 laquelle suspicion estre par ce mot plustost augmentee
 que diminuee, je ne voulus pas luy en donner le
 loisir.

(A) Bedell nouâ une amitié très-étroite avec
 Fra-Paolo.] La confidance de ce fameux Theo-
 logien de Venise fut sans reserve pour Guillaume
 Bedell; il lui decouvrit son cœur beaucoup plus
 imbu de la foi des Eglises Reformées, que de
 celle du Concile de Trente. On n'a peut-être
 jamais su des particularitez aussi convaincantes de
 la foi reformée du P. Paul, que le sont celles que
 Monsieur Burnet a publiées dans la vie de nôtre
 Evêque de Kilmore; j'en parlerai amplement en
 un (e) autre lieu. Il me fust de dire ici que le P.
 Paul aida Monfr. Bedell à apprendre la langue Ita-
 lienne, & qu'il en fut aidé pour apprendre la lan-
 gue Angloise. Il avoit qu'il en recevoit d'au-
 tres instructions plus considerables: voyez ci-
 dessus la remarque H. J'ajoute que Mr. Bedell
 mit en Italien la Liturgie de l'Eglise Anglicane,
 & qu'il eut la liberté de s'entretenir avec Fra-
 Paolo tant & aussi souvent qu'il voudroit, lors
 même qu'à cause des blessures que ce Pere avoit
 reçues, on ne le laissoit aborder qu'à des gens
 tout-à-fait coms (f).

(d) Lettre
 du 15.
 d'Aout,
 ibid. pag.
 502.
 (e) Dans
 l'article
 Sarpi.
 (f) La
 vie de
 Guillaume
 Bedell.

(a) C'étoit
 Lizet, dont
 Theodore
 de Beze
 s'est tant
 moqué.
 Guillaume
 des Bellai
 le repre-
 sente ici
 comme un
 personnage
 foible, &
 peu capa-
 ble de la
 charge
 qu'il avoit.

(b) Dans
 une lettre
 datée le 17.
 de Juin
 1530.
 apud le
 Grand ubi
 supra,
 pag. 489.

(c) Lettre
 datée du
 14. d'Aout
 moniale,
 & s'est parti
 la chose sans
 rien faire:
 1530. ibid.
 Le Roi vult
 qu'on y recom-
 mence, & s'il
 est besoing
 qu'on lui en-
 voie ledit Bèda.
 . . . Je (c) fus
 adverti

du Concile. Il fut pourvu d'un Benefice considerable dans le Diocèse de Norwich en l'année 1615. Il le posséda 12. ans, fort appliqué à tous ses devoirs, & se fouciant fort peu de faire du bruit dans le monde. Il étoit si peu connu, que personne ne (B) put donner de ses nouvelles à Diodati Theologien de Geneve. Sa reputation ne laissa pas de passer jusqu'en Irlande, où on le nomma d'un commun consentement Principal du College de la * Trinité. Il n'accepta cette charge qu'à condition que ses superieurs lui commanderoient de la faire; & comme le Roi Jacques le lui commanda, il obéit avec joye, & remplit admirablement ses fonctions. Deux ans après il fut pourvu de l'Evêché de Kilmore, & de celui d'Ardagh en la Province d'Ulster: il étoit alors † dans sa 59. année. Il trouva ces deux Diocèses dans un grand desordre, & s'employa avec toute forte d'activité à y reformer les abus. Il commença par celui de la pluralité des Benefices, & pour payer d'exemple il resigna l'Evêché d'Ardagh, & ne retint que l'Evêché de Kilmore. Il fit des reglemens pour la residence; il songea avec zèle à la conversion des Catholiques, & croyant que rien n'y pourroit plus contribuer qu'une traduction (C) de l'Ecriture en langue Irlandoise, il fit travailler à cette version. Cette affaire rencontra bien des obstacles. Il temoigna beaucoup de zèle pour la réunion (D) des Lutheriens & des Calvinistes. Il n'approuvoit point ceux qui

* C. Col.
lige est à
Dublin.

† C'étoit
donc l'an
1629.

(a) Ubi
supra.
Pag. 35.

(b) Ibid.
Pag. 119.

(c) Ibid.
Pag. 110.

(B) Personne ne put donner de ses nouvelles à Diodati.] Pour un homme de peu de merite, ce que je dis là ne seroit pas un éloge; mais étant question d'un habile Theologien, & d'un Pasteur qui faisoit sa charge si dignement, on ne peut dire qu'il n'étoit gueres connu, que l'on ne relève en même tems jusques aux nues sa modestie, son humilité, son desintéressement, & plusieurs autres vertus véritablement pastorales, & malaisées à trouver. Où sont les Ecclesiastiques à grans talens qui ne cherchent à faire du bruit dans le monde, & sur tout jusqu'aux oreilles des Souverains & des Favoris? Raportons ce que le Docteur Burnet remarque; Diodati, dit-il, (a) ce celebre Theologien de Geneve étant venu en Angleterre n'y put trouver personne qui lui en dit des nouvelles, bien qu'il eût beaucoup de connoissance dans le Clergé. Il fut fort surpris qu'un homme si extraordinaire, si fort admiré à Venise, si tendrement chéri des personnes du plus insigne merite, fût si peu connu en son pais; il avoit perdu toute esperance de le voir, lors que par un cas purement fortuit il le rencontra dans les rues de Londres, où ils se marquerent tous deux beaucoup de surprise & de joye. Diodati le presenta ensuite au sçavant Evêque de Durhème Monsieur Morton, qu'il informa de l'estime particuliere que le Pere P. lui en faisoit; & ce Prelat lui fit un accueil très-favorable.

(C) Une traduction de l'Ecriture en langue Irlandoise.] Il avoit après cette langue, Et (b) quoi qu'il fût trop âgé pour la parler, il l'entendit si bien qu'il en fit une critique, & en donna une Grammaire complete, qui est, dit-on, la premiere qui ait jamais été faite. En faveur des nouveaux convertis (c) il faisoit lire tous les Dimanches les communes prieres en Irlandoise, & y assistoit lui-même. . . on avoit déjà traduit en Irlandois le Nouveau Testament & la Liturgie, mais jugeant que le Vieil ne devoit pas être plus caché, il chercha quelqu'un qui possédât bien cette langue pour le traduire. . . il jeta les yeux sur un nomme King âgé d'environ 70. ans, lui donna les Ombres, le pourvu d'un Benefice, & le pria de commencer. Cet homme n'entendant point les langues originales fut obligé de traduire sur l'Anglois: son travail étoit revu par Bedell, qui après avoir conféré la version Irlandoise avec

l'Angloise, conféroit celle-ci avec l'Hebreu, avec les LXX. & avec l'Italien de Diodati. Dès qu'il eut vu que cet Ouvrage étoit achevé, il se resolut à la depense de l'impression; mais on traversa son dessein: on (d) fit entendre au Viceroy (e) Ibid. Pag. 124. & à l'Archevêque de Cantorbri, que ce seroit une honte pour la nation que de publier une Bible qui auroit été traduite par un homme aussi méprisable que King. Il y eut un Ecclesiastique qui impetra le Benefice de ce King, & qui l'en (e) chassa avec ignominie & violence. On ne se contenta pas de l'en avoir depouillé, on l'attaqua en son honneur. C'est l'ordinaire, dit Monsieur Burnet, (f) de ceux qui commettent (f) Ibid. quelque injustice de lui vouloir justifier par une autre, de charger leurs adversaires de calomnies, & de repeter leurs accusations fort souvent, afin de prevenir le monde, & de les accabler si fort qu'ils ne puissent revenir à leur droit, & soient entièrement assésés sous un tel sacroci de malice. Bedell fit tout ce qu'il put pour empêcher l'oppression de ce pauvre Traducteur, & le prepara à faire imprimer chez lui la Bible Irlandoise; mais les delordres survinrent, & il ne vécut pas assez pour exécuter sa resolution. Le manuscrit (g) ne se (g) Ibid. perdit pas; on travailloit à l'imprimer à la diligence de l'insigne Philosophe Chrétien Mr. Boyle, dès le tems (h) que Mr. Burnet publia la vie de notre Evêque. (h) C'est-à-dire l'an 1685.

(D) Pour la réunion des Lutheriens & des Calvinistes.] Il ne se contenta pas de communiquer par lettres à Monsieur Durry ses lumieres & ses avis, il voulut l'assister dans la depense qu'il lui faisoit faire pour negocier cette union. Il lui fit une pension annuelle de 25. pistoles, qu'il paya régulièrement à son correspondant de Londres (i). Ce (i) Burnet, Ibid. pag. 132. Monsieur Durry se nomme en Latin Duranus: on ne sauroit croire la peine qu'il prit pour exécuter son projet de réunion. Je croi que sans se presser il fit autant de voyages que le Jesuite Matthieu, qui fut nommé le postillon de la ligue. Ils sont comparables en quelque chose, mais ils différent en plusieurs autres. L'un étoit le Ministre d'une Ligue toute formée, & qui actuellement sous les armes ne meditoit que des desseins violens: l'autre étoit le Ministre d'une Ligue qui ne subsistoit qu'en idée, & qui n'eût été bâtie que sur la moderation des esprits. Il ne faut donc

qui se (E) servoient d'un style emporté contre le Papisme, & il ne les croyoit pas propres à debauser les errans. Ses manieres étoient toutes différentes de leur methode; elles étoient remplies de la charité apostolique; & ce fut cette honnêteté qui, avec la protection spéciale de Dieu, le sauva (F) de la fureur des Papistes, lors qu'ils firent un si cruel massacre en Irlande l'an 1641. Sa maison où plusieurs

V v v 3

doit pas s'écarter si l'un d'eux couroit la poste, & si l'autre voyageoit commodément. On trouva, parmi les Traités (a) que Durais publia l'an 1662. le sentiment de Guillaume Bedell sur les questions que l'entrepreneur de la réunion avoit proposées aux Theologiens. Ce Prélat fit voir qu'il étoit propre à semblables entreprises, voici comment. Un grand nombre de Lutheriens furent s'établir à Dublin, & refusèrent de communiquer avec l'Eglise d'Irlande. On les cita au Conseil de l'Archevêque, ils répondirent que les Theologiens d'Allemagne ne trouvoient pas que la presence de JESUS-CHRIST en l'Eucharistie fût enseignée conformément à leur doctrine par l'Eglise Irlandoise. L'Archevêque les envoya à l'Evêque de Kilmore, qui leur fit une si solide réponse, que les Theologiens d'Allemagne qui la virent conseillèrent aux Lutheriens de Dublin de communiquer avec l'Eglise du lieu. Le Docteur Burnet dit là-dessus (b), que l'Eglise d'Angleterre n'a donné aucune définition positive de la maniere dont le corps de J. CHRIST est présent dans le Sacrement: de sorte que les personnes de différent sentiment peuvent pratiquer le même culte sans être obligés de se déclarer, & sans qu'on puisse presumer qu'ils contredisent leur foi. J'ai toujours dû dire que pour prévenir les schismes & les disputes, il n'y auroit rien de meilleur que d'éviter le détail, & que de donner aux formulaires la plus grande generalité que l'on pourroit.

(a) Ce livre est intitulé Irenicorum tractatum promodromus.

(b) Voir supra, pag. 133.

(c) Voir supra, pag. 145.

(d) Ce Prélat touche les deux plus grands défauts de ceux qui manient les Controverses. L'un est qu'ils disent trop d'injures à leurs adversaires; l'autre est qu'ils ne représentent point fidèlement les opinions qu'ils réfutent; ils diffamant les raisons fortes de l'autre parti; ils s'attachent à de fausses fins, &c.

(e) Ibid. pag. 147.

„ gloire de surmonter nos adversaires en injures, parce que plus on est excellent en cet art, „ plus on s'éloigne du grand modèle de charité, „ qui dit *aprenez de moi que je suis doux & humble de (f) cœur*. . . . Ce n'est pas avec „ des paroles aigres & piquantes, mais par la „ solidité des raisons qu'on fait connoître l'erreur. . . . Nous sommes appelés à confondre „ dire l'erreur, & non pas à chicaner ou à dire des „ injures. On dit qu'Alexandre (g) ayant entendu les brocards d'un de ses Soldats contre „ son ennemi Darius, le reprit aigrement en ces „ termes, Mon ami je te prends à ma folde pour „ combattre Darius, & non pas pour le traiter „ indignement comme tu fais. Mais en vérité „ JESUS-CHRIST nôtre Capitaine se sent „ bien peu obligé à ceux qui traitent ainsi leurs „ adversaires, & il y a bien de l'apparence que „ s'il étoit encore sur la terre, il leur dirait, à la „ bonne heure predicateurs de mon Evangile que „ vous refusez le Papisme, & que vous vous opposez à l'Antechrist mon ennemi, & à toutes „ les sectes qui combattent sous son étendard; „ mais je ne vous ai pas appelé pour les maltraiter de paroles. „ Voilà mes sentimens touchant la maniere „ dont nous devons traiter avec ceux de la communion Romaine, peut-être ne sont-ils pas conformes à la pratique de Luther, de Calvin „ & de quelques autres grands hommes. Mais s'il „ faut que nôtre conduite soit réglée, il ne faut pas qu'elle le soit selon l'exemple que nous voyons en autrui, ils ont été hommes, & peut-être ont-ils eu la faiblesse de s'être trop emportés. „ Voilà une petite partie de l'extrait qu'on nous a donné de ce Sermon dans la vie de ce Prélat. Celui qui a donné cet extrait nous a fait savoir que ce Sermon fut prêché peu après le dirent qu'on eut dans la Chambre des Communes du Parlement d'Irlande, où il y avoit beaucoup de Papistes. Le jugement du Docteur Burnet là-dessus est extrêmement digne d'attention. Il y „ donne, dit-il, (h) une si belle methode pour bien „ traiter les controverses, qu'il me semble qu'on y trouvera un avis aussi extraordinaire qu'il est peu en pratique.

(f) Ces paroles de JESUS-CHRIST étoient le texte par lequel l'Archevêque reprochoit.

(g) Je croi que Mr. Bedell prend ici l'un pour l'autre, ce fut Memnon General de Darius qui parla ainsi à un soldat qui médisoit d'Alexandre. Plur. apophth.

(h) Mais comme ne s'en sont pas toujours uniformes, de nos jours aux mêmes gens, il se pourroit faire que Mr. Boddell à lui ce qu'il dit.

(i) Pag. 143.

(j) Pag. 131.

(k) Ibid. pag. 205.

(F) Ce fut cette honnêteté qui, . . . le sauva de la fureur des Papistes. Leur amertume (j) me fers des rétipes de Mr. (i) l'Evêque de Salisbury n'étoit pas assez forte pour résister à la douceur qu'il leur avoit marquée en toute rencontre, & qui leur fit dire fort souvent qu'il seroit le dernier Anglois qui seroit chassé d'Irlande. Il fut le seul dans le Comité de Cavan qu'on n'inqüerça point non seulement en sa maison, mais en son cimetiere & en son Eglise qui étoient remplis de pauvres persécutez. Lors que les Rebelles lui firent dire qu'il congédiât les Refugiez qu'il avoit chez lui, (k) ils ajoutèrent, Que comme il avoit fait du bien à plusieurs & n'avoit obligé personne, on le considéroit plus qu'aucun Anglois qui fut en Irlande. Voyez la remarque suivante.

plusieurs personnes avoient cherché un asyle fut épargnée pendant deux mois ; & enfin lors qu'on voulut employer la violence contre ces personnes, on garda ce menagement pour lui qu'on le pria de les renvoyer, faute de quoi on lui déclara qu'on avoit ordre de le saisir. Il aimo mieux s'abandonner à la discrétion des rebelles, que de faire sortir de chez lui ceux qui s'y étoient réfugiés. On le fit donc prisonnier avec ses deux fils, & on l'amena dans le château de Lochwater avec la petite troupe qu'on trouva chez lui. Il eut la liberté de prêcher dans sa prison, & fort peu de tems après il fut mis en liberté avec ses deux fils par un échange de prisonniers. Il fut mené chez un Pasteur Irlandois, & mourut dans peu de * jours, avec les dispositions les plus Chrétiennes que puisse avoir un véritable Prelat. Sa fin fut digne de la belle vie qu'il avoit menée ; c'étoit le plus grand exemple que ces derniers siècles puissent opposer aux saints Pasteurs de l'Eglise primitive †. Les Catholiques d'Irlande à qui la haine pour les Protestans, & l'esprit de rebellion inspirent plus de ferocité, que la nature même de leur climat, & l'éducation, admirerent sa vertu, & lui donnerent des marques fort signalées (G) de leur respect le jour de sa sepulture. Sa science (H) étoit grande, & il l'auroit temoigné au public par un plus grand (I) nombre de livres,

* Le 7. de Fevrier 1642.

† C'est ce que le Docteur Burnet, à présent Evêque de Salisbury, montre dans son grand détail, & avec une force d'éloquence toute singulière. ubi infra.

(a) Ibid. pag. 221. 223.

(b) Il avoit été Ministre de Carvan & avoit demeuré long tems auprès de Guillaume Bedell. C'est lui qui donna des memoires au Docteur Burnet pour faire la vie de ce Prelat.

(c) Ubi supra, pag. 8. Mr. Wotton atteste ce fait dans une lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre rapportée dans la vie de Guillaume Bedell. p. 37. 38.

(d) Ibid. p. 10. 11.

(e) Ibid. p. 11. 12.

(G) Des marques fort signalées de leur respect le jour de sa sepulture.] L'Evêque titulaire de Kilmore avoit pris possession de l'Evêché : il salut le suplier de permettre que Monsieur Bedell fût entermé dans le cimetiére de son Eglise; il (a) allegua d'abord que c'étoit une terre sainte, qui ne devoit plus être profanée par de tels enterremens, mais enfin il accorda tout ce qu'on voulut, & ainsi le 9. de Fevrier 1642. le corps du defunt fut inhumé auprès de celui de son épouse, comme il avoit souhaité pendant sa vie. Les Irlandois voulurent en cette triste occasion lui rendre des honneurs extraordinaires; le chef des Rebelles assembla ses troupes, les mit en ordre, & leur fit accompagner le corps en grande ceremonie depuis la maison de Mr. Sheriden jusqu'au Cimetiere de Kilmore; ils vouloient même que Mr. Clogy (b) fût l'office selon les statuts de l'Eglise Anglicane; mais quoi que les Gentilhommes lui eussent fait cette honnêteté, on ne jugea pas à propos d'en user, de peur d'exciter la rage d'une canaille qui n'étoit que trop échauffée. Lors qu'on mit le corps en terre elle fut une décharge, & s'écria en Latin, requiescat in pace ultimis Anglorum, Paix soit au dernier des Anglois; & en effet ils avoient protesté fort souvent qu'ils avoient plus de considération pour Monsr. Bedell, que pour aucun autre des Evêques Anglois, & qu'il seroit le dernier ôté de parmi eux.

(H) Sa science étoit grande.] Le P. Paul déclara (c) qu'il avoit plus apris de Guillaume Bedell en toutes les parties de Theologie, speculative & positive, que d'aucune autre personne qu'il eût jamais pratiquée. Ce même Pere avoit lu le Nouveau Testament Grec avec tant d'exactitude, qu'il avoit fait des notes sur chaque mot; mais par la Critique de Mr. Bedell il comprit qu'il n'avoit pas encôre bien entendu certains passages; & il fut ravi d'en apprendre le vrai sens que ce docteur Anglois lui montra (d). Marc Antoine de Dominis pria ce même Docteur d'examiner les dix livres de la Republique Ecclesiastique. Mr. Bedell y corrigea beaucoup de mechantes applications des passages de l'Ecriture, & beaucoup de citations des Peres, car ce Prelat étoit tout à fait ignorant dans le Grec ne pouvant qu'il ne fit toutes sortes de fautes: le grand nombre a été cause que Monsieur Bedell n'a pu les corriger toutes (e). Il remarqua quelques me;

prises dans les Oeuvres de l'Archevêque (f) d'Armach. Elles n'étoient ni d'importance, ni en nombre, mais parce qu'elles ne répondoient pas à l'exactitude singuliere de ce grand homme, il crut qu'il les lui devoit faire voir: il le fit, & sa censure fut reçue de l'Archevêque avec la douceur & l'humilité qui lui étoient ordinaires (g). Il étudioit beaucoup, & son étude principale étoit le texte original de l'Ecriture, dont il avoit lu si souvent l'Hebreu & le Grec des Septante, qu'il les avoit aussi à la main que la version Angloise (h).

(I) Par un plus grand nombre de livres.] J'ai dit dans le corps de cet article qu'il publia une traduction Latine de quelques Ouvrages du P. Paul. Je dois dire presentement que De Dominis fut beaucoup plus satisfait de la version de Monsieur Bedell, que de celle de Monsieur New-ton. Celui-ci traduisit les deux premiers livres de l'Histoire du Concile de Trente; l'autre traduisit les deux derniers (i). Monsieur Bedell publia un livre de Controverse l'an 1624. & le dedica au Prince de Galles. Ce livre étoit la refutation de quelques lettres de Monsr. Wadsworth. Ce Monsieur Wadsworth compaignon d'étude & de chambre de Monsieur Bedell, étoit pourvu d'un Benefice dans le même diocèse que Monsieur Bedell, & fut envoyé en Espagne environ le même tems que Mr. Bedell fut envoyé à Venise; il fut envoyé, dis-je, en Espagne dans la même qualité de Chapelain, destiné pour apprendre l'Anglois à l'Infante lors qu'on en eut arrêté le mariage avec le Roi Jacques. Il se laissa persuader de quitter sa religion & son país (l), & publia des lettres sur les motifs de son changement. Monsieur Bedell les refusa. On croit que sa réponse fit effet sur le cœur de Mr. Wadsworth, quoi qu'elle ne l'ait point engagé à revenir à la profession extérieure de l'Eglise Reformée. On croit cela à cause que le fils de ce nouveau Catholique fut trouver Mr. Bedell à Kilmore, & lui dit qu'il avoit ordre de son pere de le remercier de la peine qu'il avoit pris à l'instruire, qu'il lisoit incessamment son livre, & qu'après cette lecture il lui avoit ôté dire quelquefois qu'il vouloit se sauver.

Monsieur Bedell, fait mention (m) de la decouverte qui fut faite du nombre de la Bête dans l'inscription d'une These dédiée au Pape Paul cinq On trouva que les lettres numerales de ces paroles Paulo V. vice Deo faisoient 666. mais il ne se

(f) Le suivant Usé-rius. (g) Ibid. pag. 230. (h) Ibid. pag. 227. (i) C'est ce que je trouve dans l'avis de Mr. Bedell p. 25. (j) Or c'est ce que On-assis du P. Paul n'est droisé qu'en 4. livres; cependant toutes les éditions que j'ai vues en ont 8. (k) Je raporte les propres paroles de la vie de Monsieur Bedell. (l) J'y trouve un peu de difficulté, car il me semble qu'il se passa plus de 12. ans depuis l'Ambassade de Venise. (m) Ibid. pag. 4. 5. (n) Ibid. pag. 14.

s'il avoit voulu mettre sous la presse tous ceux qu'il avoit composez. On n'en sauva presque rien: les Rebelles dissipèrent ses papiers & toute sa Bibliothèque. Il avoit 72. ans lors qu'il mourut, & il étoit encore fort vigoureux, & n'avoit point eu besoin de lunettes*.

BEGAT (JEAN) Conseiller au Parlement de Dijon, fut député à Charles IX. l'an 1564. pour lui faire des remontrances sur l'Edit qui avoit accordé aux Protestans l'exercice de leur Religion après la premiere guerre civile. Les Etats de Bourgogne avoient resolu de s'opposer malgré l'Edit aux Assemblées des Protestans, & pour le faire trouver bon à la Cour, on y envoya Begat qui harangua fortement sur cette matiere. Il publia ensuite une Apologie, où il pretendit montrer par plusieurs raisonnemens que l'on ne doit point souffrir deux Religions dans un Etat, & que cette tolerance est injurieuse à Dieu, & contraire au repos public. Les Protestans publierent un (Z) Ecrit contre celui-là †.

BELLAÏ, famille illustre & ancienne dans l'Anjou, de laquelle sont sortis quelques grans hommes. Voyez dans Moreri une longue suite de la genealogie des du Bellai, & un assez grand detail sur les personnes de ce nom qui se sont le plus distinguées. J'éviterai autant qu'il me sera possible les repetitions en parlant de Guillaume du Bellai, & de Jean du Bellai son frere. Je veux dire qu'autant que faire se pourra, je laisserai ce qui a été déjà pris par Mr. Moreri.

BELLAÏ (GUILLAUME DU) Seigneur de Langei, étoit fils de † Louis du Bellai, & de Marguerite de la Tour-Landri. Il rendit de grans services à François I. tant par son courage que par son esprit; il ne fut pas moins un bon Capitaine qu'un habile Negotiateur, & il eut la plume aussi bonne que la langue & que l'épée. Son adresse à penetrer les desseins des ennemis par ses espions, & par ses intrigues étoit surprenante. Voyez dans Moreri ce que Brantôme en a dit †. Il fut un des principaux ressorts qui poussèrent quelques Universtez de France à opiner selon les passions de Henri VIII. Roi d'Angleterre, lors que ce Prince se voulut defaire de sa femme par la voye du divorce, afin d'avoir les mains libres pour épouser Anne Boulen. Il étoit de l'interêt de la France de favoriser en cela le Roi d'Angleterre, car le divorce de la Reine Catherine étoit un affront pour l'Empereur, & un plaisir pour Henri VIII. Cet affront d'un côté, & ce plaisir de l'autre, étoient fort capables de former une liaison très-étroite entre le Roi d'Angleterre & François I. De là vint que Guillaume du Bellai employa tout son savoir-faire en faveur de Henri VIII. Il fut envoyé plusieurs fois en Allemagne auprès des Princes de la Ligue Protestante: il y esquivoit adroitement (A) les coups que l'on lui portoit, touchant la severité avec laquelle le

* Tiré de sa vie composée par le Docteur Burnet, traduite en François par L. D. M. & imprimée à Amsterdam 1687. in 12.

† Ex Titiana l 35. ad. ann. 1564.

† Il fonda la branche de Langei.

† Consul- tez aussi le Fort in- expugnable de l'ho- neur du sexe fem- min, au feuillet 227. C'est un livre composé par François de Billon, & imprimé à Paris l'an 1555.

(a) Mr. Watson en assure le Roi François, ibid.
(b) Ibid. pag. 13.
(c) Ibid. pag. 229.
(d) Ibid. pag. 227.
(e) On est tenté de croire que ce Manuscrit est le même dont il est parlé pag. 25. Or là il est dit que Mr. Beudell Robin Leo acheta à Venise du premier Chacham de la Synagogue le beau manuscrit du vieil testament qu'il donna au College d'Emmanuel, quoi qu'il l'estimât beaucoup, car on dit qu'il lui coutoit son poids en argent.

vante pas d'être l'Auteur de la decouverte: il l'étoit pourtant (a), & il fit un plaisir extrême à Fra-Paolo, & aux autres Theologiens de la Republique de Venise quand il la leur communiqua (b). Il avoit fait un fort long Traité sur ces deux questions, Où étoit l'Eglise Reformée avant Luther, & quel a été le sort de ceux qui moururent au giron de l'Eglise Romaine avant la Reformation. Il étoit resolu de le donner au public, & le docteur Usserius l'en avoit souvent pressé; la rebellion d'Irlande a fait perir cet (c) Ouvrage, & un grand amas d'expositions critiques sur differens passages de l'Ecriture, & ses Sermons & ses Paraphrases fort savantes sur toutes les Epîtres & les Evangiles du jour selon la Liturgie Anglicane (d). Les Irlandois s'en saisirent & de ses mains dont autres manuscrits, dont il y avoit une grande caisse pleine; il n'y eut que son grand manuscrit Hébreu, qui fut heureusement retiré d'entre les mains de ses profanes, & se conserve à present dans la Bibliothèque du College d'Emmanuel (e). Ce bonheur arriva par l'entremise d'un Irlandois qu'il avoit converti, qui se mêlant parmi les Rebelles emporta ce manuscrit & quelques autres livres.

(Z) Un Ecrit contre celui-là.] Je n'ai point encore vu de Catalogue d'Auteurs qui fasse mention de celui-ci, & c'est ce qui m'a déterminé à le deterrer: outre qu'on verra dans cet article le peu de respect qu'on avoit alors en France pour l'autorité Royale. La Province de Bourgogne non seulement ne defere pas aux volontés de son Roi, mais elle decide après une mûre deliberation dans l'Assemblée de ses Etats qu'elle n'obéira point. Quand on represente de semblables choses aux François, depuis les revolutions arrivées en Angleterre l'an 1688, ils ne savent que dire, & ils voudroient bien que les preuves de ces recriminations ne subsistassent nulle part.

(A) Il esquivoit adroitement les coups que l'on lui portoit.] Voyez le précis de sa harangue dans le 9. livre de Sleidan: on ne pouvoit pas plaider plus adroitement qu'il le fit pour le supplice que François I. avoit fait souffrir à quelques-uns de ses sujets imbus de la nouvelle opinion. Mais les conversations de Langei étoient pour le moins aussi droites que ses harangues: (f) C'est SLEIDAN justifié des accusations de lanchthon avoit publié. Le P. Maimbourg s'est mis là-dessus fort en colere contre Sleidan, bourg. Com-

(f) C'est SLEIDAN justifié des accusations de lanchthon avoit publié.

* Cela veut dire qu'il fait son livre de 8. livres en 8. livres. La Croix du Maine s'est imaginé que Guillaume du Bellai avoit fait un livre intitulé Ogdoades, qui étoit différent de son titre de France.

(a) Histoire du Lutheranisme. l. 3. pag. m. 232.

(b) A la page précédente il l'appelle Guillaume de Languey, Seigneur du Bellai. C'est renvoyer l'ordre.

(c) Pag. 231.

(d) Illam animadvertens quidem in sua ditionis quosdam sed hoc ad ipsorum injuriam nullam pertinere tametsi malevoli dicant quom illos e medio sustulit ipsorum quoque causam veluti prejudicio quodam condemnasse: rogat autem ne tam ineptis calumniis moveantur. Sleidanus lib. 9. fol. m. 218.

(e) Lettre de l. 3. pag. 333 de l. 3. édition.

(f) Seeckenlof l. 2. p. 109. Voyez aussi

pag. 259 n. 12. (g) Ibid. pag. 101. (h) Le Grand, Histoire du divorce de Henri VIII. tom. 1. pag. 179.

Roi son maître punissoit les heretiques. Il fut fait Chevalier de l'Ordre, & Lieutenant General en Italie. Il avoit composé en Latin (B) une Histoire de son tems divisée en Ogdoades *, & puis par ordre du Roi il l'avoit traduite en François: quelcun s'empara de cet Ouvrage, de forte que le public en est demeuré frustré à la reserve de quelques fragmens, & de 3. ou 4. livres que Martin (C) du BELLAI frere de l'Auteur a inferez dans ses Memoires. On verra dans les remarques le

Comment est-ce, demande-t-il (a), Que le Seigneur (b) du Bellai pourroit avoir dit aux Luthériens une chose si fausse, & si éloignée de toute vraisemblance ? lui qui au commencement de cette même année avoit suivi le Roi à une celebre procession, où ce Prince avoit témoigné tant de zèle pour la religion Catholique, & au retour de laquelle il fit brûler tout vifs à petit feu six hommes convaincus du Lutheranisme. J'aurois autant demander, comment seroit-il possible qu'un

Ambassadeur sui & avoit servi de quelques deguisemens, lors qu'il veut obtenir des choses de grande importance, qu'un aveu sincere lui seroit manquer infailliblement ? Le Pere Maimbourg avoué (c) que du Bellai déclara que ceux qu'on avoit punis en France, n'étoient pas des gens que les Protestans d'Allemagne pussent avouer. Ce même Jésuite ne censure point Sleidan d'avoir dit, que du Bellai protesta (d) que le Roi son maître n'avoit point établi un préjugé contre le Lutheranisme, par le supplice auquel il avoit condamné quelques-uns de ses sujets, & qu'il n'y avoit que de malins calomnieux qui pussent dire une telle impertinence. Il faut donc que le Pere Maimbourg ait cru que l'Ambassadeur avoit parlé de la sorte: or que peut-on dire de plus contraire à la bonne foi, de plus faux, de moins vraisemblable ? La notoriété publique n'aprenoit-elle pas qu'à Paris on ne faisoit point plus de quartier aux Luthériens, qu'aux Zuingliens ? Voyez ce qui a été dit sur tout ceci contre le Pere Maimbourg dans la Critique (e) generale de son Calvinisme. Nous avons ici un article de la Religion du Souverain, & un point du Catechisme des Ambassadeurs; c'est qu'il faut persecuter chez soi l'heresie, & la caresser chez les étrangers, ou pour l'exciter à une guerre civile dans un Etat qu'on a intérêt d'affaiblir, ou pour se fortifier d'une alliance avantageuse. Agir selon la doctrine des équivoques, c'est le métier des Ambassadeurs. C'est pour eux principalement que la doctrine des équivoques auroit dû être inventée. Si elle étoit sûre dans le barreau de la conscience, elle leur seroit absolument nécessaire pour le salut éternel. Au reste la bonne foi de Sleidan a été mise dans tout son jour par Mr. de Seckendorf. Il cite des lettres de Guillaume du Bellai & de Jean du Bellai son frere écrites à Melanchthon, par lesquelles ils l'assuroient des bons sentimens de (f) François I. Il cite même une lettre que ce Prince écrivit à la ligue de Smalcalde, pour excuser les supplices en question (g). On se jouoit manifestement des Princes liguez; & pour les empêcher de s'accorder avec Charles-Quint on tâchoit de leur faire accroire bien des choses. Un Historien moderne (h) remarque que tout le discours de Guillaume du Bellai à la Faculté de Theologie de Paris, assemblée pour deliberer sur le divorce du Roi d'Angleterre, étoit plein de fourberies: pourquoi au-

roit-il été plus sincere au prejudice de François I. en Allemagne ?

(B) Composé en Latin une Histoire de son tems. } Sainte Marthe s'est fort trompé lors qu'il a dit que cet Ouvrage étoit (i) l'histoire de France, depuis le commencement de la Monarchie jusques au tems de l'Auteur. S'il avoit lu les Prefaces il n'auroit pas dit cela, car Guillaume du Bellai declare (k) en termes formels que le commencement de ses memoires est des la premiere adolescence de François I. Il ajoute que d'abord il y avoit mis, comme par maniere d'avant-propos, un discours sur l'origine des Gaulois, & des François, & sur la réduction de ces deux peuples en une seule nation qui secoula le joug des Romains; mais qu'en suite il mit ce discours à part, & l'augmenta de telle sorte qu'il en fit un Ouvrage separé, & l'une des 7. Ogdoades des qui composoient son Histoire. Il traitoit dans cette Ogdoad 1. de l'antiquité des Gaulois & des François. 2. De la division des Gaules & de la France: il donnoit là une description Geographique, & accordoit le plus qu'il pouvoit les noms modernes avec les anciens. 3. Des loix & coutumes tant militaires, que politiques, des charges & des dignitez. Il des qu'il avoit peu faire. Martin du Bellai ne condamne pas moins clairement Scevole de Ste. Marthe: Feu mon frere, Messire Guillaume du Bellai, . . . avoit composé, dit-il, (l) sept Ogdoades latines par lui même traduites du commandement du Roi en notre langue vulgaire, où l'on pourroit voir comme en un clair miroir non seulement le pourtrait des occurrences de ce siecle, mais une dextérité d'écrire merveilleuse, & à lui peculiarie selon les jugemens des plus savans. Si l'on y avoit pu voir toute l'histoire de la Monarchie, le fût-il borné à recommander les Memoires de son frere par les seules occurrences de ce siecle, & par le style?

(C) Que Martin du BELLAI . . . a inferez dans ses Memoires. } Il étoit lui aussi homme de guerre & de plume. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, & son Lieutenant General en Normandie. Il a laissé des Memoires qui s'étendent depuis l'an 1513, qu'il vint à la Cour, jusques à la mort de François I. Ce sont des memoires tant de la paix que de la guerre dont je puis parler (m), dit-il, en partie comme tesmoign oculaire, car en plusieurs endroits & deca & delà les noms me suis trouvés en personne, & des autres ai peu avoir certain avis par ceux qui ont esté presens. Des dix livres qui composent cet Ouvrage, il n'y en a que trois qui appartiennent à Guillaume du Bellai, si l'on s'en rapporte au frontispice, à la preface de Martin du Bellai, & au titre du prologue des Ogdoades: mais si l'on consulte le haut des pages, & le titre particulier qui est à la tête de chaque livre, on trouve que le 5. le 6.

(i) Histoire de France. (ii) Histoire de France. (iii) Histoire de France. (iv) Histoire de France. (v) Histoire de France. (vi) Histoire de France. (vii) Histoire de France. (viii) Histoire de France. (ix) Histoire de France. (x) Histoire de France. (xi) Histoire de France. (xii) Histoire de France. (xiii) Histoire de France. (xiv) Histoire de France. (xv) Histoire de France. (xvi) Histoire de France. (xvii) Histoire de France. (xviii) Histoire de France. (xix) Histoire de France. (xx) Histoire de France. (xxi) Histoire de France. (xxii) Histoire de France. (xxiii) Histoire de France. (xxiv) Histoire de France. (xxv) Histoire de France. (xxvi) Histoire de France. (xxvii) Histoire de France. (xxviii) Histoire de France. (xxix) Histoire de France. (xxx) Histoire de France. (xxxi) Histoire de France. (xxxii) Histoire de France. (xxxiii) Histoire de France. (xxxiv) Histoire de France. (xxxv) Histoire de France. (xxxvi) Histoire de France. (xxxvii) Histoire de France. (xxxviii) Histoire de France. (xxxix) Histoire de France. (xl) Histoire de France. (xli) Histoire de France. (xlii) Histoire de France. (xliiii) Histoire de France. (xliv) Histoire de France. (xlv) Histoire de France. (xlvi) Histoire de France. (xlvii) Histoire de France. (xlviii) Histoire de France. (xlvix) Histoire de France. (xlx) Histoire de France. (l) Sept Ogdoades. (m) Dans la Preface.

* Voyez en la liste dans les Bibliothèques Françaises de la Croix du Maine, & de Du Verdier. Quelqu'un des principaux ne furent jamais achevez: la Croix du Maine a donné apparemment pour un Ouvrage parvenu à sa perfection ce que l'Auteur ne fait que promettre dans le prologue des Oglondes. t Biblioth. Franc. pag. 139. (a) Le Baron de Forquevaux dans la vie de plusieurs grands Capitaines François pag. 332. 333. (b) An li. v. ch. 4. de la premiere édition faite par Michel Vissolan & Guallot du Pré. (c) Cette raison est fautive à moins qu'elle ne soit toute fondée sur le Montaigneur: d'Auteurs de Memoires imitez Jules César qui se nomme en tierce personnes Guillaume du Bellai a suivi cette methode dans ses Memoires. (d) Il falloit dire Mambri Rolco. (e) Voyez les vies de plusieurs Capitaines François par François de Pavie Baron de Forquevaux, p. 331. (f) Les vies que le Baron de Forquevaux a composées furent imprimées à Paris l'an 1643. Le Syntagma rei militaris parus à Rome l'an 1637. (g) Qui (Erriens Romanus) nunc in Tellina Valle sub Christianissimo Rege castorum prefectus idem omnino fecit quod quondam in Alpibus Turinis Guillelmus Bellajus Langens eodem numero detungens fecerat, editis etiam libris de re militari quibus postea Mambrius Rolcos & omnes ferme populi sua lingua reddiderunt, ob summam ejusmodi librorum qui ab expertis & celeberrimis nostris & patrum memoria ducibus compositi fuerunt utilitatem. Naudæus in Syntagma.

taire. Je croi qu'il étoit l'Auteur des autres Ouvrages * qu'on lui attribué, mais je ne pense pas qu'ils aient jamais été imprimez. J'excepte l'építome des Antiquitez des Gaules, qui fut imprimé avec quelques autres petites pieces l'an 1556. La Croix du Maine † assure que Guillaume du Bellai nâquit environ l'an 1498. à Glatigni dans le Perche. Je croi qu'il se trompe quant au tems (F). BELLAI (JEAN) frere puiné du precedent, fut un homme d'un grand merite. Il concourut avec son aîné à favoriser les passions de Henri VII. & à leurrer les Protestans d'Allemagne: tout cela pour rendre service à François I. dont les affaires demandoient qu'à quelque prix que ce fût on brouillât les cartes entre l'Empereur & l'Angleterre, par le divorce de Catherine d'Aragon, & qu'on amusât les confederez de Smalcalde par des menfonges sur le prétendu panchant de François I. à donner quelque sorte de satisfaction aux Lutheriens. Ce manège auroit été plus inexcusable dans Jean du Bellai qui étoit Evêque, que dans Guillaume son frere qui étoit un seculier, il auroit été, dis-je, plus in-

excusable s'est plaint en cette maniere; Ce (h) (b) Pag. discours militaire est une Ouvre veritablement 333+ nécessaire & utile aux gens du metier, & qui vivra longuement estimée & prisee entre les mains des plus entendus, malgré la medifance & l'opinion d'un Auteur moderne, qui sur les annotations de l'art militaire d'Onofander Auteur Grec, s'efforce de mepriser celui qu'en cette science il n'a peu atteindre de de bien loin; quoi que plus en Docteur qu'en soldat il ait écrit devant le loistr & l'oisiveté, que la cuisine & les amours d'un certain Abbé (i) avecques sa femme lui permettoit, & qu'il ait (i) Voilà un fait pour les chercheurs de l'Antiquité; en ne les exhorter points à le deterrer; il se feroit assez sans qu'on les en prie, & se ne croi pas que la chose soit malaisée. (k) Bi-blioth. pag. 139. (l) Tome 1. pag. 384. (m) Tais-jeur, additions à Mr. de Thou t. 1. pag. 184. (n) Sainte Marthe in elog. † Rabelais l'observe au chap. 21. du 3. livre, après avoir dit qu'il mourut le 10. de Janvier l'Auteur des notes sur la confession de Sanci m'a indiqué ce passage †.

assister le Sieur de Roberval à la saisie des Vals de Saint Martin & de Lucerne. Or l'Auteur de la discipline militaire assure sur la fin du livre second qu'il reçut ce commandement, il est donc indubitable que le Seigneur de Langeai n'a point composé ce livre. Voilà des raisons si démonstratives, que celui (a) qui les employe ne croit pas qu'il soit besoin d'y ajouter celle-ci; Si Messire Guillaume du Bellai en étoit l'Auteur, il ne se loieroit (b) pas d'avoir parlé de sa commiffance des armes & des lettres, ny ne se nommeroit pas parlant en tierce personne (c), Monsieur de Langé lui-même, comme ont très-bien feu remarquer & oblucrer Mambri Posco (d) traducteur Italien, & les derniers correcteurs François: & de plus le Sieur de Langé qui ne s'oublie que peu ou point dans son Livre de Memoires, & qui cette curieusement les lieux où il s'est trouvé, ne fait presque point de mention de lui-même en tout ce voyage fait par Monsieur de Laurrec. Ne nous contentons pas de favoir qu'on a donné cet Ouvrage à un homme qui n'en étoit pas l'Auteur, sachons de plus la cause de cette meprise, & le nom du veritable pere. Raimond de Pavie Sieur de Forquevaux, Gentilhomme Gascon, est l'Auteur de cet Ouvrage. Il en communiqua un exemplaire à Guillaume du Bellai comme à son bon Seigneur & ami, & au jugement duquel il l'avoit premierement exposé. Cet exemplaire fut trouvé parmi les papiers de ce Seigneur (e); voilà l'origine de la meprise. Si le parent de l'Auteur avoit fait favoir au public la verité de ce fait, (f) avant que le Sieur Naudé publiât son Syntagma de studio militari, il y a quelque apparence que ce Syntagma (g) ne contiendrait pas l'erreur commune. Naudé se trompe d'ailleurs, en ce qu'il suppose que les livres en question furent imprimés pendant la vie de Guillaume du Bellai. Quant au reste il paroît faire grand cas de l'Ouvrage: il n'a donc pas été du goût d'un Commentateur d'Onofandre, dont le Baron de For-

quevaux s'est plaint en cette maniere; Ce (h) (b) Pag. discours militaire est une Ouvre veritablement 333+ nécessaire & utile aux gens du metier, & qui vivra longuement estimée & prisee entre les mains des plus entendus, malgré la medifance & l'opinion d'un Auteur moderne, qui sur les annotations de l'art militaire d'Onofander Auteur Grec, s'efforce de mepriser celui qu'en cette science il n'a peu atteindre de de bien loin; quoi que plus en Docteur qu'en soldat il ait écrit devant le loistr & l'oisiveté, que la cuisine & les amours d'un certain Abbé (i) avecques sa femme lui permettoit, & qu'il ait (i) Voilà un fait pour les chercheurs de l'Antiquité; en ne les exhorter points à le deterrer; il se feroit assez sans qu'on les en prie, & se ne croi pas que la chose soit malaisée. (k) Bi-blioth. pag. 139. (l) Tome 1. pag. 384. (m) Tais-jeur, additions à Mr. de Thou t. 1. pag. 184. (n) Sainte Marthe in elog. † Rabelais l'observe au chap. 21. du 3. livre, après avoir dit qu'il mourut le 10. de Janvier l'Auteur des notes sur la confession de Sanci m'a indiqué ce passage †.

Après avoir dit dans la page 139. que Guillaume du Bellai nâquit l'an 1498. ou environ, il met dans la page suivante sa mort au 9. de Janvier 1543. à l'âge de 47. ans ou environ. Un homme tant soit peu exact droit-il cela? ne mettroit-il pas ou 1496. d'un côté au lieu de 1498. ou 45. de l'autre au lieu de 43? mais ce n'est pas le principal. Brantome (h) remarque que Langei mourut non trop vieux, & devoit encore vivre. Parle-t-on ainsi d'un homme qui n'a qu'environ 44. ans? De plus le Cardinal du Bellai avoit (ni) 68. ans lors qu'il mourut: or il mourut en 1560. il étoit donc né l'an 1492. On ne peut donc point dire que Guillaume du Bellai nâquit l'an 1498. car il étoit (n) plus âgé que le Cardinal son frere. Je viens d'apprendre qu'il mourut dans son année climactérique †.

Après avoir dit dans la page 139. que Guillaume du Bellai nâquit l'an 1498. ou environ, il met dans la page suivante sa mort au 9. de Janvier 1543. à l'âge de 47. ans ou environ. Un homme tant soit peu exact droit-il cela? ne mettroit-il pas ou 1496. d'un côté au lieu de 1498. ou 45. de l'autre au lieu de 43? mais ce n'est pas le principal. Brantome (h) remarque que Langei mourut non trop vieux, & devoit encore vivre. Parle-t-on ainsi d'un homme qui n'a qu'environ 44. ans? De plus le Cardinal du Bellai avoit (ni) 68. ans lors qu'il mourut: or il mourut en 1560. il étoit donc né l'an 1492. On ne peut donc point dire que Guillaume du Bellai nâquit l'an 1498. car il étoit (n) plus âgé que le Cardinal son frere. Je viens d'apprendre qu'il mourut dans son année climactérique †.

excusable si cet Evêque n'eût été d'ailleurs revêtu du caractère † d'Ambassadeur † Il étoit Evêque de Bayonne l'an 1527. lors que François I. Envoya Ambassadeur en Angleterre.
 & d'homme d'Etat. On fait la définition des personnes revêtues de ce caractère. Ajoutons qu'il n'est pas hors d'apparence que Jean du Bellai ait eu des desirs sinceres, & même quelque esperance de reformation, & que dans ces vûes il ait encouragé sincèrement Melanchthon à venir en France; car il pancha quelque tems du côté du Lutherianisme, & il se reforma même secrettement sur l'article du celibat par (A) un mariage de conscience qu'il contracta. Il étoit Evêque de Paris lors qu'en 1534. il fut envoyé à Rome, pour porter les choses à la douceur à l'égard du Roi d'Angleterre. Il n'y gagna rien, & n'empêcha point que le Pape ne lançât la foudre de l'excommunication sur la tête de Henri VIII. Il fut promu au Cardinalat par le Pape Paul III. l'an 1535. & il mourut en 1560. à Rome où il s'étoit retiré après la mort de François I. C'étoit un homme qui auroit aisément quitté la mitre & la crosse, pour (B) prendre le casque & l'épée. S'il est vrai qu'il ait condamné (C) Anne du Bourg à être brûlé

(A) Par un mariage de conscience qu'il contracta.] C'est Brantome qui l'assure, (a) & voici de quelle maniere; „ J'ai ouï raconter à une Dame de grande qualité & ancienne, „ que feu Monsieur le Cardinal du Bellay avoit „ épousé, étant Evêque & Cardinal, Madame „ de Chastillon, & est mort marié; & le dit „ soit sur un propos qu'elle tenoit à Monsieur „ de Manne, Provençal, de la Maison de Seuil, „ & Evêque de Fréjus, lequel avoit suivi „ l'espace de quinze ans en la Cour de Rome le „ dit Cardinal, & avoit été de ses privez Protonotaires: & venant à parler dudit Cardinal, elle lui demanda, s'il ne lui avoit jamais dit & confessé qu'il eût été marié. Qui fut étonné, ce fut Mr. de Manne de telle demande. Il est encore vivant, qui pourra dire si je mens; car j'y étois. Il répondit, que jamais il n'en avoit ouï parler, n'y à lui, n'y à d'autres. Or je vous l'apprens donc, dit-elle; car il n'y a rien de si vrai qu'il a été marié, & est mort marié réellement avec la dite Dame de Chastillon. Cette (b) Dame étoit la veuve de Monfr. de Chastillon qui fut blessé devant Ravenne, & qui mourut de ses blessures à Ferrare. Il avoit eu beaucoup de credit sous Charles huitième. Sa veuve, jeune & belle fut choisie pour Dame d'honneur de la Reine de Navarre, & lui donna le beau conseil que cette Reine a inferé dans ses cent nouvelles. L'Amiral de Bonnivet (c) s'étoit coulé par une trape dans le lit de cette Princesse, mais au lieu de jouir d'elle il n'en remporta que de bonnes égraignures sur le visage. La Reine se feroit plainte de cet attentat à François I. son frere, si la Dame de Chastillon ne lui eût donné „ ce (d) beau conseil, qui est un des „ beaux & des plus sages, & de plus propres „ pour fuir scandale qu'on eût su donner, & fut-ce été un premier President de Paris, & qui monroit bien pourtant que la Dame „ étoit bien autant rusée & fine en tels mysteres „ que sage & avisée, & pour ce ne faut douter si elle tint son cas secret avec son Cardinal. . . . Je croy que Monsieur le Cardinal son dit mari qui étoit l'un des mieux „ disans, savans, eloquens, sages & advisez de „ son tems, lui avoit mis cette science dans le „ corps pour dire & remonstrer si bien . . . „ Je (e) pense que mondit Sieur Cardinal du Bellai a pu faire de même, car de ce tems-là „ il panchoit fort à la religion & doctrine de „ Luther, „

(B) Pour prendre le casque & l'épée.] Brantome continuera à me servir de témoin: il dit (f) que quand Charles-Quint brava sièrement à Rome le Roi de France, ce fut un malheur pour François I. de n'avoir point là des Ambassadeurs qui fussent hommes d'épée. Encore, poursuit-il, „ sans Monsieur le Cardinal du Bellay, qui étoit prompt & soudain & haut à la main autant qu'homme de guerre, aussi le sentoit-il, car il étoit pour tout, & un des grands personages en tout & de lettres & d'armes, tout n'allait-il pas bien, & le Roi demerroit fort déshonoré; aussi pense-je que pour ce fait n'y a-t-il eu jamais homme de robe longue plus digne d'Ambassadeur pour tout que ce Mr. le Cardinal, ainsi qu'il l'a montré en force Ambassades, n'étant encore Cardinal, en Italie, Allemagne & Angleterre, & Mr. de Dax, de la maison de Nouailles en Limosin, qui a servi nos Rois en cette charge fort dignement & suffisamment en Angleterre, à Venise, où je l'ay vu, & puis à Constantinople vers le grand Seigneur. Je ne veux point faire tort à une infinité d'autres grands personages que j'ay vus en cet état & cette robe; mais selon mon avis Mr. le Cardinal du Bellay, & Mr. de Dax ont surpassé, car ils se fussent aydez aussi tôt de leur épée, que de leur langue bien-disante & disert: aussi en ces Ambassades il se presente bien autant d'affaires & matieres chevaleresques & de guerre, & plus que d'autres d'état. Mr. de (g) Thou & (h) Sainte Marthe ont observé que ce Cardinal rassûra les Parisiens qui avoient peur de l'armée de Charles-Quint, & qu'il prepara toutes choses pour une vigoureuse resistance, ayant fait fortifier la ville. Monfr. Moresi a rapporté aussi cela, mais avec peu d'exactitude: il veut que Jean du Bellai ait fait ces choses lors qu'en 1537. Charles-Quint entra en Provence, & que le Roi sortant de sa capitale y laissa ce Cardinal, & l'établit son Lieutenant General pour subvenir aux necessitez de la Picardie & de la Champagne. C'est faire deux fautes; l'irruption de Charles-Quint en Provence est de l'année 1536. celle qui fit peur aux Parisiens, & à l'occasion de laquelle Jean du Bellai fit fortifier leur ville est aussi de l'année (i) 1536. mais elle regarda la Picardie, & non la Provence. C'est celle que Charles-Quint fit faire par le Comte de Nassau. Mr. de Thou (k) ne rapporte qu'à l'irruption de la Champagne en 1544. les soins du Cardinal du Bellai pour la ville de Paris. Il se (l) trompe.

(C) Qu'il ait condamné Anne du Bourg.] Ce fait

(a) Vies des Dames galantes t. 2. p. m. 153.
 (b) Ibidem pag. 154.
 (c) Ibidem pag. 155.
 (d) Ibidem.
 (e) Ibidem pag. 156.
 (f) Eloge de François I. au premier tome de ses Memoires p. m. 246.
 (g) Histor. l. 26. p. m. 538.
 (h) Involog. p. m. 13.
 (i) Mezerai abreg. Chronol. ad ann. 1536.
 (k) Uti supra.

brûlé, il faut qu'on ait recueilli son suffrage de bien loin ; car il étoit à Rome lors qu'on instruisoit le procès d'Anne du Bourg.

* C'est
une ville
de Toscane.

BELLARMIN (ROBERT) Jésuite Italien, a été la meilleure plume de son tems en matiere de controverle. Il nâquit à Monte * Pulciano l'an 1542. & entra chez les Jésuites l'an 1560. Sa mere Cynthia Cervin étoit sœur du Pape Marcel II. Il fut ordonné Prêtre à Gand par Corneille Jansenius en l'année 1569. & l'année suivante il enseigna la Theologie à Louvain. Il fut le premier Jésuite qui enseigna cette science dans cette fameuse Université. Il le fit avec un succès extraordinaire. Après avoir demeuré sept ans au Pais-Bas il retourna en Italie, & commença en l'année 1576. à faire des leçons à Rome sur la controverle, ce qu'aucun Jésuite n'avoit fait encore dans cette ville. Il s'en aquitta si bien que Sixte V. envoyant un Legat en France l'an 1590. lui donna Robert Bellarmin comme un Docteur qui pourroit être d'un très-grand usage, en cas qu'il se presentât quelque dispute de Religion à discuter. Il fut de retour à Rome au bout de dix mois, & fut promu successivement à diverses charges soit dans la Société, soit auprès du Pape; jusques à ce qu'en l'année 1599. il fut honoré du chapeau de Cardinal. Il salut, dit-on, le contraindre par les menaces de l'anathème à accepter cette dignité. Trois ans après on lui donna l'Archevêché de Capouë, dont il se demit lors qu'en 1605. le nouveau † Pape le voulut avoir auprès de lui. Il s'employa aux affaires de la Cour de Rome jusques en l'année 1621. alors il sortit du Vatican, & se retira dans une Maison de son Ordre, où il mourut le 17. de Septembre de la même année 1621. Il fut visité dans sa dernière maladie par le Pape Gregoire XV. qu'il regala du (A) compliment du Centenier, *Seigneur je ne suis point digne que vous entriez sous mon toit.*

† Savoir
Paul V.

‡ Tiré de
la Biblio-
theque des
Auteurs
Jésuites
composée
par Ale-
gambe.

Il chargea le Jésuite Eudæmon Johannes de temoigner publiquement qu'il mourroit dans la même foi qu'il avoit toujours professée, & soutenue par sa plume ‡. Il parut le jour de ses funeraillies (B) qu'on le regardoit comme un Saint. Il est sur qu'il n'y a point de Jésuite qui ait fait plus d'honneur que lui à son Ordre, & qu'il n'y a point d'Auteur qui ait soutenu mieux que lui la cause de l'Eglise Romaine en general, & celle du Pape en particulier. Les Protestans (C) l'ont bien reconnu, car pendant 40. ou 50. ans il n'y a presque point eu d'habile

Theo-

(a) Addit. aux éloges t. 1. pag. 184. Il cite Coutrinat. Michael Lupord, lib. 2. il faut dire Lundorpium.

(b) Ad. ann. 1560. n. 34.

(c) Beze, Hist. Eccl. l. 3. pag. 248.

(d) Invisit. cum decumbentem Gregorius XV. Pontifex Max. ac bis peramanter d'Espagne qui se servit de mêmes paroles du Centenier envers un Prince qu'il regardoit comme Heretique, ne peut pas être excusé si facilement. Balzac qui allegue cet exemple (e) à son Critique ne laisse pas de (f) le blâmer ; „ Qu'êût-il dit du compliment de cet

(e) Discours 1. au Cardinal Bentivoglio à la suite du Socrate Chretien pag. m. 442. (f) Ibid. p. 413.

„ Ambassadeur d'Espagne en Angleterre qui reçut une visite du Roi Jacques avec ces paroles „ de la Messe: *Domine non sum dignus ut intres* „ sub rectum meum. „

(B) Il parut le jour de ses funeraillies qu'on le regardoit comme un Saint. Il salut que les Justices de la garde du Pape fussent postez autour du cercueil, afin d'écarter la foule qui tâchoit à se ruer sur le corps pour le toucher & pour le baiser. Tout ce dont il s'étoit servi fut enlevé, & distribué à ceux qui souhaiterent d'en avoir pour des usages de devotion. *Adversus undam populi concursantis ad osculum tantumque sacri pignoris adhibere oportuit Helvetios à spectatoribus Pontificis. . . . Quidquid rerum in usu habuit raptim distractumque in postulantes est ad venerationem (g).* Lors que Bellarmin quitta son Eglise (g) d'Allegambe, la desolation fut grande dans la ville: quelques-uns lui baisoient la robe, d'autres y frottoient devotement leurs rosaires, & tout le monde lui demanda la benediction (h). 409.

Voilà des preludes de culte, qui pourroient avec le tems être suivis d'une Canonisation en forme. On (i) pretend qu'il a prédit prophétiquement certaines choses, & qu'il a fait des miracles: & comme depuis sa mort l'odeur de sa sainteté est plutôt allée en augmentant qu'en diminuant, on ordonna tout de nouveau l'an 1674. à la Congregation des Rites, de proceder aux informations nécessaires sur sa vie & sur ses miracles, afin que si le cas y échet on le puisse beatifier (k).

(C) Les Protestans l'ont bien reconnu,] Gardez vous bien de croire ce qu'Alegambe debé-

(g) Idem pag. 410.

(h) Id. ib.

(i) Idem pag. 410.

(k) Soruel, in Bibliotheca scriptor. Societ. Jesu. pag. 722.

Theologien parmi eux, qui n'ait choisi Bellarmin pour le sujet de ses Ouvrages de Controverse. Les leçons & les theses de leurs Professeurs faisoient retentir par tout ce nom-là, *Ut latus * Hyla, Hyla omne sonaret.* On l'a attaqué de tous les côtez, & on n'a pas oublié d'examiner (D) s'il s'est contredit, & s'il a fourni des armes contre lui-même. C'est le sujet d'un livre qui ne le devoit pas medioerement embarrasser. Comme il se trouve par tout des indifferents & des temeraires, il y a eu des Ecrivains Protestans qui ont publié des faussetez contre Bellarmin (E), desquelles son parti a tiré beaucoup d'avantage. Cela n'est pas si

(a) Ibid. pag. 411.

(b) In Angliæ Academia Cantabrigiensi primùm, mox etiam in Oxoniensi nova prælectio instituta est ad controversias Bellarmini, si possent referri. Ibid. 161.

(c) C'est un in quarto de 161. pages, imprimé à Bale l'an 1594.

(d) *Hoplitæca* sect. 2. ser. 2. cap. 1. p. m. 166. 167.

(e) Il paroît par la Bibliothèque d'Alegambe que Grefser a publié *Vindicatio illustrissimi Cardinali Bellarmini à criminationibus & insectis Lutherani magistelli Ernesti Zephyrii à Ingolstadt 1611. in 4. & Castigatio libelli famosissimi adversus illustrem Cardinali Bellarminum traducte in Germanum per P. Conrad Vetter 1615.*

te (a) c'est que Theodore de Beze demeureroit d'accord que Bellarmin avoit renversé par terre tous les Auteurs Protestans. *Nec ipsi hostes aut sunt diffiteri, ex quibus Theodorus Beza, unus hic liber, ajebat, nos omnes hunc protrubat.* On se moque du monde quand on allegue de semblables choses, sans citer le livre où elles se trouvent. Il faudroit en semblables occasions citer jusques à la ligne, ou du moins jusques à la page, parce qu'autrement chacun juge que ce ne sont que des ouï-dire vagues & très-mal fondés. Je suis très-persuadé que Beze n'avoit pas une si bonne opinion des écrits de Bellarmin, & que s'il en avoit jugé de la sorte, il se seroit bien gardé de l'avouer. Une autre chose que dit Alegambe n'est pas si suspecte de fausseté. Il dit (b) qu'on fonda à Cambridge & à Oxford une nouvelle leçon destinée à relâcher Bellarmin.

(D) *D'examiner s'il s'est contredit.* Un Ministre de Lithuanie nommé André Crastovius a composé un Ouvrage intitulé, *bellum Jesuiticum* (c), où il objecte aux Jésuites 205. contradictions. Quelquefois c'est Bellarmin qui n'est pas d'accord avec les autres Jésuites; le plus souvent c'est Bellarmin qui se refuse lui-même.

(E) *Des faussetez contre Bellarmin desquelles son parti a tiré beaucoup d'avantage.* Le Jésuite Jean Argentin dans l'Apologie de son Ordre fait mention de 4. libelles fraîchement éclos contre la Société, desquels le troisième attaque directement le Cardinal Bellarmin, & rapporte beaucoup de choses qui avoient causé, ou accompagné, ou suivi sa mort. Néanmoins ce Cardinal étoit plein de vie. Sans doute le P. Theophile Raynaud (d) a voulu parler de ce libelle, quand il a dit qu'on avoit publié en Allemagne il y avoit 25. ans un Ecrit qui accusoit Bellarmin d'avoir tué beaucoup d'enfants, afin de cacher ses commerces impudiques. On disoit de plus que ce Cardinal touché enfin de repentance avoit été à Notre Dame de Lorette, pour voir s'il pourroit expier ses crimes; mais que le Prêtre auquel il s'en confessa fut saisi de tant d'horreur qu'il lui enjoignit dit de sortir: ce qui jeta Bellarmin dans un desespoir, où il mourut peu après. Voilà le précis de ce libelle. Bellarmin le lut, & s'en moqua. Il fit sans doute plusieurs reflexions sur ce qu'il n'osoit d'une telle diligence à publier sa mort, qu'il avoit le tems d'en lire la relation. Theophile Raynaud trouve que le P. Grefser (e) s'étoit donné une peine bien inutile en refutant ces sortes de contes, & que les Protestans perdoient beaucoup par de tels recits; car on auroit par là quel jugement il falloit faire de la prétendue lettre de St. Udalric, qui porte que l'on trouva dans le puits

du Pape Gregoire II. six mille têtes d'enfant après qu'il eut chassé les femmes des P.êtres. *Hæreticis, vel ad unam horam vagum mendacium, in lucro ponitur. Revera tamen ex hoc mendacio, decessit illis hand exiguum. Siquidem inde deprehensum est, quæ fide ex horum mendaciloquorum majoribus quibuscumque, ex commentariis S. Udalrici Epistola, sex milia capitum infantium, intra puteum Gregorii secundi cum is uxores sacerdotibus abstulisset, reperta dixerit. Non est enim ovum ovo similius, quàm hoc de Bellarmini infanticidii scriptum, & illa S. Udalrici Epistola de cadibus per Clericos & sacerdotes scortatores, adversus quam subdititiam S. Amstivi Epistolam, & ipse Bellarminus l. de Cleric. cap. 22. & Baronius anno 591. alique certant.* Il n'est nullement nécessaire que les fables publiées contre Bellarmin ayent un effet retroactif sur le conte des six mille têtes d'enfant; mais il est certain qu'on ne sauroit rendre un meilleur service aux Jésuites, & en general à tout parti que l'on entreprend de diffamer, qu'en publiant des calomnies qui se refutent très-facilement. C'est une chose remarquable, qu'y ayant une infinité de personnes possédées d'une demangeaison insurmontable de publier des Satires, il y en ait faiseur de si peu qui sachent l'art de les bien empoisonner. La plupart de ceux qui s'en mêlent ignorent que pour y bien réussir, c'est à-dire pour faire qu'elles portent coup, il faut se mettre en possession de ces deux choses, & les observer religieusement: l'une est de n'avancer rien dont on ne puisse donner des preuves, & sur tout de s'abstenir des accusations qui peuvent être facilement refutées; l'autre est de ne point s'opiniâtrer à soutenir un fait refuté. J'oublois un 3. avis, c'est qu'il faut cacher soigneusement sa passion, & fuir les apparences d'emportement. J'avoué qu'en faisant tout le contraire de ces choses on ne trouve que trop de gens dans son parti qui valent doux comme du lait tout ce qu'on debite, mais c'est cela même qui fait un grand prejudice à la cause; parce que l'autre parti s'indigne, & regarde comme un Corps destitué de raison, d'équité, & de l'assistance de la grace, celui d'où parent tant de Satires si avidement avalées. Ce ne sont point ces reflexions dites en l'air, elles sont prises de l'expérience. Voyez le profit que le P. Teller tire de certains contes que l'on fait courir sans savoir s'ils sont vrais ou faux.

„ Que (f) servira-t-il par exemple aux Jésuites de la Chine, d'avoir été les premiers & presque les seuls qui soient soumis, & sans la moindre résistance, aux Vicaires Apostoliques, dès qu'ils y ont paru en 1684? „ Puisque cela n'a pas empêché leurs ennemis de publier encore l'été passé par la plume de leur Secretaire le Gazetier de Hollande, que

* Virg. l. 6. Georg.

CONDI- TIONS nécessaires à un bon faiseur de Satires.

(f) *Des Jésuites des Nouveaux Chrétiens 1. part. pag. 29. imprimée à Paris l'an 1687.*

si fâcheux lors que des gens sans aveu, & des personnes inconnuës font cette faute; mais lors que des Professeurs de reputation, & de grand poids impurent à ce Cardinal ce qu'il n'a point enseigné, ils font tort à leur cause, & ils s'exposent à de rudes mortifications. Un professeur de Sedan qui a bien fait parler de lui en Hollande en (F) pourroit dire des nouvelles. Il est remarquable que Bellarmin (G) sur la matiere de la predestination n'a point suivi la doctrine des

Jesuites.

„ le saint Pere estoit extrêmement irrité contre
„ les Jesuites, de ce qu'ils ne vouloient pas re-
„ connoître les Evêques qu'il envoyoit à la
„ Chine; peut-on douter que dans quelques
„ années ce mensonge ne revienne à son tour
„ sur la scene? „

„ De même que servira-t-il aux Jesuites d'Al-
„ lemanque d'avoir une attestation signée par qua-
„ tre des principaux Conseillers de M. l'Electeur
„ Palatin, tous Protestans, dans laquelle ils re-
„ moignent que l'histoire du Jesuite contrefaisant
„ une voix du Ciel pour tromper ce Prince, &
„ l'animer à la destruction de l'heresie, n'est
„ qu'une pure fable? Cet acte empêchera-t-il
„ qu'un jour la foi du Gazetier de Hollande,
„ quelque bon Protestant qui continuera l'histoire
„ Jesuitique, ne fasse un chapitre de cette chi-
„ merique aventure? „

N'est-il pas étrange que l'Auteur de la Religion des Jesuites ait mieux aimé suivre sa passion aveugle, que profiter de ce passage du P. Teller. Il en a profité si peu, qu'il a ramené sur la scene (d) l'esprit du Palatinat, & qu'il n'a rien négligé pour faire que ses lecteurs rejetaient l'attestation des Conseillers Protestans de l'Electeur Palatin. On fait de fort bonne part qu'il blâma le Ministre Refugé qui nût cette attestation dans (b) l'histoire Abregée de l'Europe. Des gens comme celui-là garent le metier dont ils se mêlent. Ils devroient laisser faire les satires à des Ecrivains moderez qui les tourneroient d'une maniere plus adroite, & plus propre à persuader.

(F) Un Professeur de Sedan . . . en pourroit dire des nouvelles.] Il fournit des Theses l'an

1674. sur la puissance des clefs, & imputa (c) au Cardinal Bellarmin d'avoir dit qu'un homme contrit, plein de foi, & desirant d'être reconcilié à Dieu, perd éternellement, de cela seul qu'il ne peut avoir de Prêtre pour le reconcilier avant la mort. CE QUE JE NE LIS JAMAIS, ajoutant-il, SANS ÉTONNEMENT ET SANS INDIGNATION. Cela signifie qu'il avoit lu souvent ces paroles dans Bellarmin, & néanmoins elles ne s'y trouvent pas. Le Gardien (d) des Capucins Irlandois alla disputer contre ces Theses, & se plaignit d'abord avec une extrême vehemence de l'injure qu'on avoit faite à Bellarmin. Il continua la dispute avec la même impetuositè, & mit le Professeur en confusion. Ce ne fut pas tout. Au sortir de la dispute le Procureur du Roi (e) presenta sa Requête contre ledit Professeur; les suites furent que l'Auteur des Theses donna sa retractation par écrit, que lui & trois autres Ministres signerent.

Personne n'aura raison de trouver étrange qu'un tel accident ait trouvé place dans un Dictionnaire tel que celui-ci, car il ne serviroit de rien désormais de se taire sur ce fait; & quand même j'aurois le menagement de n'en rien dire, il n'en seroit pas moins connu dans la Hollande, où le Journal des Savans est entre les

„ mains de tout le monde. Chacun (f) y a pu
„ lire depuis 4. ans le précis de ce que je viens de
„ rapporter, & outre cela que les preuves authenti-
„ ques de la retractation de Mr. Jurieu (car c'est lui
„ qui avoit composé & qui soutenoit ces Theses)
„ sont trois certificats produits par l'Abbé de Cor-
„ demoi; L'un est du Procureur du Roi de Sedan, de l'ile
„ l'autre de Mr. le Comte de la Bourlie Gouverneur
„ de la même ville, & le dernier du Pere Nicolas
„ d'Hibernie Capucin. J'ai lu ces trois certificats dans
„ l'Ouvrage de l'Abbé de Cordemoi; ils sont da-
„ tez de l'année 1689. On se figure aisément que
„ cette disgrâce affligea ceux de la Religion, & re-
„ joüit les Catholiques.

(G) Bellarmin sur la matiere de la predestination n'a point suivi la doctrine des Jesuites.] Il a été bon Thomiste, & millement Moliniste. Mais quelque grande que fût son autorité parmi ses confreres, il n'a eu guere d'imitateurs. Ce petit nombre d'Anti-Molinistes dans ce grand Corps ne laissent pas d'avoir ses usages. Je ne saurois mieux expliquer cette pensée qu'en rapportant les paroles de celui qui a publié l'histoire de la Congregation de Auxiliis. „ Il se (g) rencontre quelquefois des genies

„ d'un ordre supérieur qui ont acquis du credit
„ & se font rendus nécessaires au corps, & qui
„ s'élèvent au dessus des craintes & des consi-
„ derations auxquelles les autres se croient obli-
„ gez de ceder, enseignent plus franchement
„ les vertez qu'ils ont apprises par de bonnes
„ études, ne se pouvant résoudre de trahir leur
„ conscience, ni d'être rebelles à la lumiere.

„ La Compagnie les tolere, & souffre cette pe-
„ tite revolte, parce qu'elle fait bien le moyen
„ d'en tirer de l'utilité, & de la faire servir à
„ son avantage & à sa gloire; & que d'ailleurs
„ il n'y a pas sujet de craindre qu'un tel exem-
„ ple soit suivi d'un grand nombre, & fasse
„ schisme dans les Ecoles de la Societé. Il est
„ même de sa grandeur, & conforme à ses prin-
„ cipes, d'avoir des Docteurs graves de tous les
„ sentimens, qui puissent servir à leur dogme
„ capital de la probabilité. Car on ne fait pas
„ ce qui peut arriver. Les choses peuvent chan-
„ ger du blanc au noir: & si la Compagnie se
„ trouvoit obligée, au moins en quelques Pro-
„ vinces, de changer de sentiment sur la grace,

„ comme elle a fait en France sur l'autorité du
„ Pape, il ne seroit pas de sa dignité de cher-
„ cher ailleurs des Docteurs graves sur l'autori-
„ té desquels elle pût appuyer son changement.

„ On peut compter entre les Theologiens dont
„ je parle le P. Tiphaine, si celebre par ses deux
„ ouvrages De Hypothesi, & De Ordine; & l'Au-
„ teur de la These qui fut soutenuë à Rome en
„ 1674. dont les sentimens touchant la predesti-
„ nation & touchant la grace font tout à fait
„ conformes à ceux de St. Augustin. „ J'ai du
„ rapporter cela tout du long, non seulement parce
„ qu'on en peut inferer que Bellarmin étoit
„ fort considéré dans son Ordre, & qu'il le fa-
„ voit

(a) Religion des Jesuites supprimee à La Haye 1689. pag. 77.

(b) Mois d'Avril 1686. pag. 160.

(c) These de puissance clavium pag. 21. quand l'Abbé de Cordemoi lettre aux Nouveaux Catholiques pag. 117.

(d) On l'appelloit le Pere Robert.

(e) Certificat du Sieur Rambour Procureur du Roi à Sedan par l'Abbé de Cordemoi ibid. pag. 118.

(f) Dans l'extrait d'une lettre de Mr. Jurieu l'Abbé de Cordemoi aux Catholiques dans né dans le Journal des 24. Avril 1690. pag. 277. edit. d'Amsterdam.

(g) Pag. 51.

Jesuites. Il se fit des affaires presques pour les memes raisons (H) qui ont tant commis l'Abbé de la Trape avec les Moines. Il y a eu des gens qui ont cru qu'il faisoit (I) grand tort à la catholicité par ses livres de controverse, à cause que l'on y trouve les objections des heretiques. Un homme d'esprit n'ayant pu trouver en Italie dans aucune boutique de Libraire les Oeuvres de Bellarmin, a soupçonné (K) qu'on defendoit de les exposer en vente, de peur qu'elles ne fussent connoitre les opinions que l'Auteur y a refutées. Tout le Corps de Controverse publié par ce Cardinal comprenoit d'abord trois tomes *in folio*, mais on le divisa en 4. dans l'édition de Cologne 1615. à cause que l'on joignit au premier tome sept Traitez-nouveaux, dont le dernier est la revision & la correction que l'Auteur fit de toutes ses Oeuvres. Outre ce Corps de Controverse il a composé plusieurs autres livres qui montent à 3. volumes *in folio* dans l'édition de Cologne 1617*. Depuis sa mort on a publié quelques-uns de ses Sermons, & plusieurs lettres †. Sa vie a été composée par quatre ou cinq differens Auteurs; le dernier, si je ne me trompe, est Daniel Bartoli. Au reste la temerité de (L) Scaliger dans le jugement qu'il faisoit de Bellarmin, ne peut être assez condamnée.

BELLEFORET (FRANÇOIS DE) naquit au mois de Novembre 1530. proche de Samatan ville du pais de Comminges ‡ dans la Guyenne. Il n'avoit que sept à huit ans lors que son pere mourut: sa mere qui se trouvoit sans bien fit tout son possible pour l'entretenir quelque tems dans les Ecoles. Il fut nourri quelques années chez la Reine de Navarre sœur de François I. ensuite il étudia à Bourdeaux sous Buchanan, Vinet, Salignac, Gelida, & quelques autres savans hommes; puis il se transporta à Toulouse afin d'y étudier en Droit, mais son genie l'appliqua à tout autre chose. Il s'amusa à faire des vers François pour plaire aux Dames & Damoiselles, & ayant passé sept ou huit ans parmi les delices de la Noblesse, & les bagatelles de la galanterie, il s'en alla à Paris où il écouta les leçons des Professeurs, & lia des habitudes étroites avec plusieurs savans

voit bien, mais aussi à cause d'un certain sel dont ces paroles sont parsemées, qui est fort propre à exciter bien des notions.

(H) Les memes raisons qui ont tant commis l'Abbé de la Trape, Bellarmin a fait un livre de *genitum columbae*, dans lequel il dit qu'une des choses qui doivent faire pleurer & gemir les bonnes ames, est le grand relâchement où quelques Ordres Religieux sont tombez. On s'est (a) plaint amèrement de cela comme d'une invective mordante. Mais le Cardinal n'a point manqué d'Anapologistes (b) qui ont soutenu que ce de quoi il s'est plaint n'est que trop vrai, & que le besoin de reformation est si visible en divers endroits, que ceux qui vivent dans ce desordre & qui ne s'en aperçoivent pas versifient la maxime, *Sensibile juxta ac multo magis intra sensum positum non facit sensationem* (c).

(I) Qu'il faisoit grand tort à la catholicité par ses livres de controverse. Le P. Theophile Raynaud avoué, qu'il y a des gens qui ont cru qu'il seroit fort bon peut-être de supprimer les livres de controverse du Cardinal Bellarmin, tant parce que les heretiques en peuvent facilement abuser, y prenant ce qui s'y trouve pour eux & laissant le reste, que parce que les Catholiques y peuvent être trompez, faute de comprendre la réponse aux objections. On a cru que le Cardinal du Perron étoit de ce sentiment, & peut-être qu'on ne se trompoit pas, & qu'il s'en étoit même ouvertement expliqué en conversation, ne prenant point garde aux consequences. Mais quand il fut qu'on lui imputoit

de juger ainsi des livres de Bellarmin, il le nia fortement: (d) *Doctissimus Card. Perronius cum hoc sibi calumniosum de Bellarmini Controversis judicium assigni inaudisset copiose & valide illud detestatus, ut referitur in ipsius Bellarmini vita lib. 2. cap. 7.*

(K) A soupçonné qu'on defendoit de les exposer en vente de peur. L'homme d'esprit dont je parle est le Chevalier Edwijn Sandis. Voici ce qu'il dit. „ Je (e) proteste qu'il ne fut jamais en mon pouvoir de trouver en aucune boutique de Libraire les œuvres de Bellarmin, ou de Gregoire de Valence, ou d'aucun autre de cette sorte. „ Mais, en lieu de ceux-là, je trouvoy bien par tout des tas infinis d'invectives, & de declamations. Ce qui me porta à cette conjecture, „ que tout à dessein ils les supprimoyent dans les pourpris des Convens, & les tenoient sous la boucle des permissions des superieurs, afin que par la libre & commune lecture d'eux, lesquels de necessité il a falu coter, & reciter les positions & argumens des Protestans, on ne flâtrast quelque fleur, & ne goustast quelque fruit, ou semence de la Religion reformée. Je „ laisse à d'autres de plus haut nés l'enquête de cette mienne conjecture. „

(L) La temerité de Scaliger. . . ne peut être assez condamnée. Permis à lui de dire tant qu'il voudra que (f) quand on lui donneroit un Bellarmin il n'en voudroit point, & qu'il n'aura garde de perdre de bonnes heures sur un tel Auteur qui écrit mal, *quod male scripsit non legam, nec male bonas horas collocabo.* Mais on ne doit pas s'offrir qu'il dise (g) que Bellarmin ne croyoit rien de ce qu'il faisoit imprimer, & qu'il étoit un franc Athée. C'est usurper les droits de Dieu qui est le seul juge des pensées, & celui qui fonde les reins & les cœurs. C'est donner un mauvais exemple; c'est autoriser la fureur de ceux qui ont dit

(a) L'Auteur de cette plainte est un Moine contre lequel le Jésuite Baeza a dit quelque chose lib. 4. de Jesu figurato cap. 1. n. 32. Voyez Theophile Raynaud Erotemat. de malis ac bonis libris, pag. 112.

(b) Audit Bellarminus asper & mordax quia in libro de genitum columbae fontem unum lacryarum proposuit, Religiosorum aliorum Ordinum laxationem, quam homo ille (c'est-à-dire celui qui s'étoit plaint de Bellarmin) spiritu barytopologus (b) qui ont soutenu que ce de quoi il s'est plaint n'est que trop vrai, & que le besoin de reformation est si visible en divers endroits, que ceux qui vivent dans ce desordre & qui ne s'en aperçoivent pas versifient la maxime, *Sensibile juxta ac multo magis intra sensum positum non facit sensationem* (c). (1) Qu'il faisoit grand tort à la catholicité par ses livres de controverse. Le P. Theophile Raynaud avoué, qu'il y a des gens qui ont cru qu'il seroit fort bon peut-être de supprimer les livres de controverse du Cardinal Bellarmin, tant parce que les heretiques en peuvent facilement abuser, y prenant ce qui s'y trouve pour eux & laissant le reste, que parce que les Catholiques y peuvent être trompez, faute de comprendre la réponse aux objections. On a cru que le Cardinal du Perron étoit de ce sentiment, & peut-être qu'on ne se trompoit pas, & qu'il s'en étoit même ouvertement expliqué en conversation, ne prenant point garde aux consequences. Mais quand il fut qu'on lui imputoit

* Alegambe, pag. 411.
† Sornel, in Biblioth. Jesuit. pag. 724.

‡ La Croix du Maine, Biblioth. Franç. pag. 88.

(d) Theoph. Rayn. ubi supra, pag. 223.

(e) Relation de l'état de la religion, pag. 124. edit. in 12. 1641.

(f) in Bellarmin. Scaliger. ubi supra.

(g) Ibid.

vans personnages, & s'insinua même dans la connoissance de plusieurs personnes de qualité*. Tout cela fut un fond stérile, de sorte que si les Libraires ne lui avoient acheté les productions de sa plume, il n'auroit pas eu du pain à manger. L'étude lui tint lieu de patrimoine, & il fut un de ces Auteurs qui font rouler leur famille sur la pointe de leur plume. Ses meilleurs amis (A) nous apprennent qu'avec la benediction de Dieu repanduë sur le travail de ses mains, il avoit entretenu sa famille à force de faire des livres. On s'étonnera moins après cela qu'il en air fait un si grand nombre, & qu'il ait entrepris tant de différentes matieres qui passoient l'étenduë de ses forces: il lui falloit suivre la direction des Libraires, & se retourner de tous les côtez selon le goût du public, c'est-à-dire selon qu'on trouvoit que certains Ouvrages bien ou mal faits se debitoient promptement. On a dit de lui qu'il avoit des moules ausquels avec grande promptitude il jetoit des livres nouveaux. Il mourut à Paris le 1. jour de Janvier 1783. & fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers, comme il l'avoit ordonné par son Testament. Thevet (B) qui n'étoit pas un Auteur de plus grande consequence, s'est vanté publiquement que Belleforet lui fit une reparation solennelle au lit de mort. Ils avoient été fort brouillez. La Popeliniere (C) dit beaucoup de mal de ces deux Auteurs.

BEL-

* Du Verdier l'au-Privas Biblioth. Franc pag. 366. 367.

† Vous en trouverez une longue liste dans la Croix du Maine, & dans du Verdier Vauprivas, ubi supra.

‡ Du Haillen, épitre didicac. de l'Hist. de France, à l'édition de 1784.

‡ La Croix du Maine ubi supra pag. 91.

(A) Biblioth. Franc. pag. 367.

(B) Eloges des hommes illustres t. 7. pag. 292. edit. en 12.

dit que Calvin, Beze, &c. prêchoient contre leur conscience, & n'avoient nulle religion.

(A) Ses meilleurs amis nous apprenent . . . qu'il avoit entretenu sa famille.] Du Verdier Vau-Privas (A) se declare intime ami & admirateur de Belleforet. Je tirois, dit-il, autant de contentement de nôtre commerce de lettres, que j'ai depuis reçu de regret par son trépas. . . Son nom demeurera immortel entre les hommes tant que le monde sera monde, à cause des belles œuvres qu'il a fait. Or voici comme il parle de la fortune de cet ami. Belleforet eut habitude fort familiere avec Ronfard, Baif, Belleau, Vignere . . . Chopin honneur du Palais de Paris & plusieurs autres, il fut caressé des Princes, comme aussi aimé de la Noblesse, & porté de tous les vertueux de ce Royaume, mais si bas de fortune qu'il n'y a eu que le contentement de l'estude qui l'aye nourri, & le travail de sa main & de son esprit, benys & soustenus de grace divine, qui ont porté les affaires de sa maison.

(B) Thevet . . . s'est vanté publiquement.] Il n'y a rien de plus mal-honnête que le procédé de cet homme. Il se fait honneur de l'humilité que son adverfaire temoigna envers lui dans le lit de mort, & il ne laisse pas de le maltraiter tout comme il auroit pu faire avant leur reconciliation. Voici comme il parle (B).

Il y en a eu, qui n'estans plus habiles de sçavoir voir que Munster, ont néanmoins osé grat-ter sur luy, le refondre de nouveau, qui est le second chef, sur lequel je fonde le grief que je pretends à l'encontre de ceux, qui n'ayans porté leur nez gueres plus loin que les tisons de leurs foyers, leur poiles ou leurs cahuettes, cependant osent se faire accroire qu'il n'y a coin, canton ny angle de terre, lequels ils n'ayent fureté, mais c'est imaginaiement. Pour couvrir leur par trop pre-sompueuse entreprise, ils ont par cy par là derobé ce qu'ils ont peu, & quelquesfois ont voulu estronçonner de petits lopins de la suite des discours qu'ils ont chastré: si bien que leurs gros bouquins ne sont composéz pour la pluspart que de pieces raportées, qui sont de si mauvaise grace, qu'à ce que je puis apprendre ils ne s'evrent qu'à faire des cornets aux espiciers & beurriers. Ce que j'en dis ainsi ouvertement est pour le regret que j'ay, que Belleforet ait assez indifferetement voulu

, rabobliner la Cosinographie de Munster. Je ne fais pas de doute, que quelques-uns n'essiment, que ce que j'en dis soit pour luy rendre pour poids téves, & qu'ayant été agacé par luy, je vueille à cette heure descharger la fureur de mon courroux sur luy. Dieu m'en sera à témoin, & de ma part, quand il m'auroit plus offensé qu'il n'a, je serois bien fâché de satyrifer & mal parler d'un mort. Joint qu'à la fin de ses jours, reconnoissant le tort qu'il sçavoit, d'avoir fait imprimer ces livres, où contre sa conscience il déchiroit la renommée des gens de bien, & de ceux qui leur avoient mis le pain à la main, il me manda: Et en presence de deux Docteurs de la Sorbonne, son Medecin & son Marchand Libraire & Imprimeur Gabriel Buon, après m'avoir baissé les mains, confessa publiquement qu'il sentoit sa conscience chargée des blasmes qu'il m'avoit imposé: par quoy il me demanda pardon par plusieurs fois. De ma part je le requis au mieux qu'il me fut possible, & luy dis qu'il ne devoit point penser à cela, attendu que nous estions tous hommes.

(C) La Popeliniere dit beaucoup de mal de ces deux Auteurs.] Je rapporterai un peu au long ce qu'il en a dit, & j'espère que cela ne déplaira point à ceux qui aiment à voir les choses en original, & qui auroient trop de peine à trouver l'Auteur que je cite. Ces (C) deux ores (C) La Popeliniere, Histoire des Histoires, pag. 456. amis, ores ennemis à la poursuite de leurs vactions ont autant mal merité des bonnes lettres, qu'ils estoient indignes de les traicter. Voir aussi despourveuz d'esprit, de jugement, de memoire, & de toutes les conditions qu'un bon naturel y peut apporter: que fournis de hardiesse, à mal interpreter & pirement escrire, ce qu'ils n'entendirent jamais. Et pour ce qu'à l'un quelques mal confiderez voyages: & à l'autre, une desreglée volonté d'escrire, favoriserent un peu leurs essais envers le vulgaire, qui ne veut & ne sçauroit prendre le loisir de bien examiner aucune chose: ils se licencierent tellement à chafourer le papier, que tous les Imprimeurs de Paris, preferans leur mal mesurée capacité d'esprit à tous ouvrages judicieux, s'em-ployoient comme à l'envy à les acheter, publier & faire veoir à tout le monde. Et bien qu'ils

BELLOY (PIERRE) natif de Toulouse, Conseiller & puis Avocat General au Parlement de cette ville, employa sa plume pour les droits du Roi de Navarre contre la Ligue. S'il eût été Protestant, il n'auroit rien fait en cela qui n'eût été fort naturel, & d'une vertu très-ordinaire; mais comme il étoit * Catholique, & à Paris lors qu'il publia un Ouvrage contre la Ligue, on le doit regarder avec quelque sorte d'admiration. Cet Ouvrage est intitulé *Apologie Catholique contre les libelles, declarations, avis, & consultations faites, écrites, & publiées par les ligueux perturbateurs du repos du Royaume de France, qui se sont elevez depuis le decez de feu Monseigneur frere unique du Roi*, par E. D. L. J. C. Il parut en l'année 1585. il a été traduit (A) en Latin: les Ecrivains de la Ligue le traiterent de (B) libelle diffamatoire, & l'Auteur se vit exposé à (C) une rude persécution. Il étoit bon Jurisconsulte, & avoit beaucoup de lecture. Il avoit

* Voyez la Chronologie nouvelle de Cayet t. 1. feuil. 17. verso.

„ qu'ils n'eussent jamais esté bien instruits en
 „ leur jeunesse: voire sans aucune valable expe-
 „ rience des choses de ce monde: pauvres d'ail-
 „ leurs & dénués de tous les moyens que les
 „ plus aduizés ont tousiours nommé les aêles
 „ de vertu, ces esprits universels toutesfois,
 „ ont passé sur toutes vacations. Il n'y a lan-
 „ gue, ny science qu'ils n'ayent profané. Ils
 „ ont mesme barboüillé l'Histoire particulière,
 „ generale & universelle à leur sorte fantasie.
 „ Qu'y feriez vous? Comme toutes faisons
 „ ont certains accidens, qui ne peuvent operer
 „ que mal à tous, & nul bien à aucun: des-
 „ quels mesme on ne peut cognoistre, ny rap-
 „ porter les causes à la faute des hommes: aussi
 „ s'est tousiours trouvé & se trouvera pour ja-
 „ mais certains particuliers en tous estats, les-
 „ quels ne pouvant que confondre ou perdre
 „ tout, n'entreprennent rien qui ne prejudicie
 „ à autrui, & ne profite à un seul. Ces gens
 „ sont comme une demangeon, presage d'une
 „ maladie à ceux qui en sont tourmentez. Les
 „ mains & les esprits fremioient d'écrite à ceux-
 „ cy. Non pour le bien public, ains pour leur
 „ profit particulier, qu'ils entretenoient au mi-
 „ serable travail de leur plume effrenée. Si que
 „ je me suis souvent fâché, voyant la France
 „ bien pouruevé de bons cerveaux, que si foibles
 „ regnât, & qui ne se pouvoient recom-
 „ mander que d'un assidu, mais doublement
 „ infructueux travail, trouvaissent qui voulus-
 „ sent perdre le temps à la lecture de leurs ra-
 „ vauderies. Encor plus de recevoir leurs An-
 „ nales, Histories & Geographies universelles,
 „ imaginées, formées, esclôses & publiées en
 „ leurs solitaires taniers. Ceux qui ne pren-
 „ nent la peine de s'informer des particularitez
 „ du monde, & sur tout de remarquer le cours
 „ & issué des actions privées d'un chacun, ne
 „ scauroient croire, de combien Belle-forest &
 „ Thevet ont prejudicié à la jeunesse, & par
 „ consequent à l'Estat. Interpretans si mal, &
 „ souvent tout au rebours de bien, infinis pas-
 „ sages, corrompans, & falsifians les matieres;
 „ supposans infimes choses qu'ils s'estoient ridi-
 „ culement fantasiez en leur trop mal condi-
 „ tionné cerveau. Sans parler d'un million d'au-
 „ tres inepties, dont ils ont rapetassé leurs foi-
 „ bles escrits. Aucun des deux Catons n'excu-
 „ seroit en cela Belle-forest (encor qu'il se van-
 „ tât d'avoir autant escrit que St. Augustin)
 „ si la pauvreté le fit parler comme un geay,
 „ c'est à dire, comme une beste. Car il s'est
 „ montré trop brutal en toutes sortes, vers la
 „ posterité. „

(A) Il a été traduit en Latin.] J'en ai vu deux traductions en cette langue. L'une, si l'on s'en raporte au titre, fut imprimée à Paris chez Jaques Petit Chou 1586. On ne voit à l'autre ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'Imprimeur, mais on y trouve le titre plus long qu'à l'original, & un avertissement du Traducteur.

(B) Le traiterent de libelle diffamatoire.] Voyez le livre intitulé *Reponse des vrais Catholiques François à l'advertissement des Catholiques Anglois, pour l'exclusion du Roi de Navarre de la Couronne de France*. L'édition dont je me fers est de l'an 1589. Vous y voyez au revers du titre un catalogue des libels diffamatoires auxquels on pretend repondre: *l'Apologie Catholique par Belloy* est le troisieme de ces libelles. J'ai vu une reponse particuliere aux principaux chefs de cet Ouvrage de Belloi, laquelle passe pour être de Bellarmin. L'Auteur prend le titre de *Franciscus Romulus*. Il n'attaque son Adversaire ni sur la genealogie de la Maison de Bourbon, ni sur la batardise qu'on objectoit à Henri I V. à cause du mariage de sa mere avec le Duc de Cleves; ni sur la dispute de la preference de l'oncle au neveu; il reduit tout à la religion, & au fondement de la Bulle qui ne declaroit le Roi de Navarre dechu de la succession, & incapable de regner qu'à cause de son heresie. La premiere chose que Franciscus Romulus entreprend de faire voir est que l'Auteur de l'Apologie n'est point Catholique, comme il s'en vante, mais s'istamus (a) un franc heretique, ou peut-être même un demon- Athée. Voilà ce que c'est que l'entêtement pour certains dogmes particuliers, qui au fond ne sont pas de l'essence d'une Religion. Ceux qui se coiffent de ces dogmes particuliers soutiennent esfrontément que quiconque les combat est un frere, un prevaricateur, un espion, un traître, & pour tout dire en un mot un Athée. Il se trouve de ces sortes d'entêtes dans toutes les Communions, sans excepter les Reformez, sans excepter les Reformez sortis de France. Bellarmin leur doit servir de miroir pour conoitre leur illusion, car celui qu'il accusoit d'heresie, & qu'il soupçonnoit d'Atheisme, a toujours fait profession de la Catholice en fort honnête homme. Antoine Arnauld reproche aux Jesuites d'avoir fait la reponse sanglante contre l'Apologie Catholique. Ils em- ploierent, dit-il, toutes leurs études pour dire contre la personne & les droits de sa Majesté regnante, ce qui se peut excogiter de faux & de calomnieux au monde.

(C) A une rude persécution.] Cayet (c) nous conte qu'au tems (d) qu'il faisoit son livre, on

(a) Nos igitur ut ejus vestigiis inpoint Catholicus, comme il s'en vante, mais s'istamus (a) un franc heretique, ou peut-être même un demon- Athée. Voilà ce que c'est que l'entêtement pour certains dogmes particuliers, qui au fond ne sont pas de l'essence d'une Religion. Ceux qui se coiffent de ces dogmes particuliers soutiennent esfrontément que quiconque les combat est un frere, un prevaricateur, un espion, un traître, & pour tout dire en un mot un Athée. Il se trouve de ces sortes d'entêtes dans toutes les Communions, sans excepter les Reformez sortis de France. Bellarmin leur doit servir de miroir pour conoitre leur illusion, car celui qu'il accusoit d'heresie, & qu'il soupçonnoit d'Atheisme, a toujours fait profession de la Catholice en fort honnête homme. Antoine Arnauld reproche aux Jesuites d'avoir fait la reponse sanglante contre l'Apologie Catholique. Ils em- ploierent, dit-il, toutes leurs études pour dire contre la personne & les droits de sa Majesté regnante, ce qui se peut excogiter de faux & de calomnieux au monde.

(d) C'est à dire l'an 1605.

* Memoires t. 1. pag. 697. Voyez aussi Mr de Thou l. 110. pag. 628.

avoit déjà publié quelques (D) autres livres. Du Plessis Mornai * le reconnoit pour le vrai Auteur de l'Apologie Catholique.

BEMBUS (PIERRE) Noble Venitien, Secretaire de (A) Leon X. & puis Cardinal, a été une des bonnes plumes du XVI. siecle, quoi qu'il faille convenir qu'il est quelquefois tombé dans le ridicule (B) par l'affectation de ne se servir que des termes de l'ancienne latinité. Son Histoire de Venise a été par là fort exposée aux censures de Juste Lipsé. Ses lettres n'ont pas (C) été plus épargnées.

mettoit en parallele le principal Ecrivain des Royalistes, & le principal Ecrivain des Ligueux. Il veut parler de Pierre Belloy & de Louis Dorleaux. Tous deux, disoit-on, ont fait publier leurs livres sans se nommer, celui de la ligue plus éloquent mais Calomniateur, celui du parti du Roi de Navarre plus docte & François. Celui de la ligue au contraire du Royal a eu la recompense de ses écrits premierement, & fut fait Avocat General en la Cour souveraine du Royaume durant la puissance de la ligue, & depuis il a eu beaucoup de peine & de mal . . . Mais celui qui a écrit pour la majesté des Rois a eu la peine, les prisons & les afflictions au commencement. L'an 88. il fut enfermé (a)

(a) Mr. de Thou l. 93. p. m. 251. dit que ce fut par ordre du Roi. dans la contergerie. Apres la mort du Duc de Guise l'on le changea de logis, la Bastille fut le lieu où il fut très-étroitement tenu plus de deux ans, & ayant trouvé le moyen d'échapper, s'étant sauvé à St. Denis il trouva Monsieur de Vie Gouverneur pour le Roi qui le reçut, le presenta depuis à Sa Majesté, & pour recompense de ses peines il est aujourd'hui Avocat General en l'une des Cours souveraines de ce Royaume (b).

(b) Mr. de Thou en parle l. 82. pag. 33.

(D) Il avoit déjà fait quelques autres livres. La Croix du Maine fait mention des 4. suivans; Declaration du droit de legitime succession sur le royaume de Portugal appartenant à la Reine mere du Roi très-Chrétien, à Anvers & à Paris 1582. in 8. Panegyric ou remontrance pour les Senechal, Juges-Mage & Criminel. . . de Tolose contre les Notaires & Secretaires du Roi de ladite ville, à Paris 1582. in 4. Requête verbale pour les justifs Seigneurs & Officiers de Tolose contenant une Apologie & defense a l'advertissement publié au nom des Docteurs Regens de l'Université de Tolose, à Paris 1583. in 8. Brieve explication de l'an courant 1583. selon le Calendrier Gregorien, à Paris 1583. in 8. La Croix du Maine ajoute qu'en 1584. on imprimoit à Paris un Ouvrage du même Belloy, savoir Supputation des tems depuis la creation du monde jusq'en 1582. separée en deux colonnes diverses, & qu'il parleroit ailleurs des écrits Latins de cet Auteur. Le Catalogue d'Oxford contient, Petri Belloy variorum juru civilu, libri IV. & disputatio de successione ab intestato &c. à Paris 1583. plus la Conference des Edits de pacification & explication desdits Edits à Paris 1600. in 8. Belloy est Auteur d'un Commentaire sur l'Edit, qui ordonnoit l'union du patrimoine du Roi au domaine de la couronne, à Toulouse 1608. in 8.

(A) Secretaire de Leon X.] Il écrivit un fort grand nombre de lettres pour ce Pape: la façon lui en avoit été payée largement, & il a eu de plus toute la gloire de les avoir composées; car elles ont paru sous son nom, & de compagnie avec celles qu'il avoit écrites pour lui-même. Celles-ci font divisées en 6. livres, & les autres en 16. Leon X. avoit un autre Secretaire * qui n'étoit pas moins puriste que Bembus.

* C'étoit Jacques Sadoleit qui fut ensuite Cardinal.

(B) Dans le ridicule par l'affectation de ne se servir que des termes de l'ancienne latinité.] Combien l'affectation de ne se servir que de mots de Ciceron, & de ce qu'on appelle la pure latinité, a-t-elle fait écrire de sottises à certains Auteurs Italiens? Qui ne rioit d'entendre dire à Bembe qu'un Pape avoit été élu par la faveur des Dieux immortels, Deorum immortalium beneficis? C'est de l'Auteur de l'Art de penser (c) que j'emprunte ces paroles. Avant lui Juste Lipsé (d) avoit critiqué judicieusement & agréablement tout-ensemble la latinité de Bembus. Il le blâme entre autres choses d'avoir dit que le Senat de Venise écrivit au Pape de se fier aux Dieux immortels, dont il étoit le Vicaire sur la terre, uti fidas Diis immortalibus quorum vicem gerit in terris. Apres cela on ne doit point s'étonner qu'il se soit servi du mot de Decelle en parlant de la Sainte Vierge. C'est dans une (e) lettre où Leon X. reproche aux habitants de Recanati, d'avoir donné de mauvais bois pour le bâtiment de notre Dame de Lorette, & leur commande d'en donner de meilleur; de peur, dit-il, qu'il ne semble que vous vous soyez moqué de nous & de la Decelle même, Ne tum nos tum etiam Deam ipsam inani lignorum inutilium donatione lississe videamini. Les termes que le Christianisme a consacré, comme fides, excommunicatio, ont paru barbares à cet Ecrivain; il a mieux aimé se servir de perustasio pour fides, & de aqua & igni interdictio pour excommunicatio. Lipsé lui trouve d'autres défauts, quelques Italiciques, & même quelques solecismes (f). La phrase afferre naves qu'il sibi cavellit, reperio parce que le même mot Flamand qui signifie mener signifie aussi porter, d'où naissent quelquefois des expressions bien plaisantes dans la bouche des Flamans qui commencent à parler François. L'Histoire de Venise que Lipsé a tant critiquée par rapport au style, a paru l'Ouvrage d'un petit esprit, & d'un Auteur sec & rampant à notre Monfr. de Balzac.

(C) Ses lettres n'ont pas été plus épargnées.] On a deslé ses amis d'en montrer une qui ne peche lourdement contre la Grammaire, & qui ne soit remarquable par quelque insigne puerilité, & d'ailleurs vuide de bonnes choses. Ut (g) caes teram carminum ejus obsecantem taceam, quid diverfijus epistolis ineptus, & quidem illis quas Pontificis maximi nomine & de rebus maximis scripsit, & viros maximos? Mentiar ego cum Scipione Gentili, (h) & tuam gravi pena, si vel unam mihi tra in tot illis voluminibus Epistolam offendant amatores ejus, qua non inquit aliquo vitio Grammatico laboret, aut puerili aliqua ineptia conspicua sit & demonstrabilis. Ne quid de rebus ipsis atque scientiis ment. in dicam sapientia inanissimis, & mire languidis, & rependendum est enim, quod ejus proprium maxime est) ineptus.

(c) 3. Partie chap. 19. pag. 366. édit. d'Amsterdam 1685.

(d) Epist. 57. centur. 2. Miscellan. pag. m. 177.

(e) La 17. du 3. livre.

(f) Le même Lipsé dans ses notes sur le chap. 9. du 1. livre de sa Politique comprend en peu de mots ce qu'il a plus amplement montré dans la lettre ci-dessus citée. Il dit entre autres choses que solecismes (f). La phrase afferre naves qu'il sibi cavellit, reperio parce que le même mot Flamand qui signifie mener signifie aussi porter, d'où naissent quelquefois des expressions bien plaisantes dans la bouche des Flamans qui commencent à parler François. L'Histoire de Venise que Lipsé a tant critiquée par rapport au style, a paru l'Ouvrage d'un petit esprit, & d'un Auteur sec & rampant à notre Monfr. de Balzac.

(g) Voyez sa dissertation sur une harangue prononcée à Rome, p. m. 273. C'est le 9. des œuvres de Caesars.

(h) Lanzius, Oratio con-Gentili, m. 783.

(i) Comedonstrabilis. in Ep. Pauli ad Philen. 18.

gnées. Il commença de bonne (D) heure à courir les risques de l'impression. Il étoit bon Poëte tant en Italien qu'en Latin, mais on le blâme justement d'avoir publié des poësies trop libres & trop impures. Il est un de ceux qu'on accuse d'avoir parlé avec mepris (E) de la parole de Dieu. On n'est pas d'accord sur le sexe (F) de ses enfans, mais on s'accorde à dire qu'ils étoient illégitimes, & au nombre de trois. On a une de ses lettres qui (G) temoigne que ses deux ayeules ont vécu cent ans. Il mourut * l'an 1547. dans sa 77. année. Speron Sperone lui attribué d'avoir fait grand cas de la connoissance (H) des langues. Si cet article est court, c'est à cause que Mr. Moreri a parlé fort amplement du Cardinal Bembo.

B E M E, meurtrier de l'Amiral de Chatillon à la St. Barthelemi, ne meritoit point de place dans ce Dictionnaire, si ce n'est qu'il y a beaucoup de gens qui après avoir conu quelcun par quelque crime très-énorme, souhaitent de savoir ce qu'il devint après cela, & de quel genre de mort il perit. Or ils ne peuvent gueres contenter leur curiosité sans chercher beaucoup, quand il s'agit d'un homme vulgaire; c'est pourquoi on ne peut que leur procurer du plaisir, lors qu'on leur met en main un livre où ils vont dans un moment à la conclusion du fait. Ceci soit dit une fois pour toutes à l'égard de pareils articles. BEME donc † Allemand de (A) nation, élevé chez le Duc de Guise, se rendit le principal executeur du massacre que l'on avoit résolu de faire de l'Amiral. Ce fut Bemé qui

Y y y 2

* *Thou.*
hist. l. 3.
sub fin.
 † Et non pas dans sa 68. année, comme dit Moreri, après avoir remarqué qu'il nait qu'il en 1470. Et qu'il mourut en 1547.
 † Mr. de Thou l. 52. pag. 1075.

(D) De bonne heure à courir les risques de l'impression.] Pendant les 3, ans qu'il passa dans la Sicile Ecclier de Jean Lascaris, Professeur en langue Greque, il publia un Traité Latin sur les incendies du mont Etna. Etant retourné chez son pere, il le suivit quelques années après à la Cour d'Hercale d'Est Duc de Ferrare; il s'y fit aimer & considerer, & ce fut pendant cette vogue qu'il publia les Azolains (a). Il n'avoit alors que 26. ans. Ce livre eut un grand succès tant parmi les hommes, que parmi les femmes. On (b) auroit passé en Italie pour un novice, si on n'avoit pas eu connoissance de cet Ecrit. Il a été imprimé beaucoup de fois. Un certain Jean Martin Secrétaire du Cardinal de Lenoncourt le traduisit d'Italian en François, & le publia l'an 1545.

(E) Qu'on accuse d'avoir parlé avec mepris de la parole de Dieu.] Je n'ai pu remonter que justes à un Auteur Allemand, nommé Thomas Lanfius, qui a publié diverses harangues pour & contre les nations de l'Europe. Il dit sans citer personne, que Bembus conseilloit à un ami de ne lire point les Epîtres de Saint Paul, de peur de gâter son style (c).

(F) Sur le sexe de ses enfans.] Monsr. Moreri lui donne deux fils & une fille, mais Imperialis (d) observe que Bembus garda toute sa vie une concubine de laquelle il eut trois filles. Il est certain que Bembus avoit un fils nommé Torquato, auquel Manuce a dédié son Virgile. Je ne doute point qu'Imperialis ne se soit trompé; car Jean de la Casa qui a écrit la vie de Bembe avec beaucoup d'application, marque expressément que sa Maîtresse lui donna deux fils, savoir Lucilio & Torquato, & une fille nommée Helene, qui cut pour mari Pierre Gradenigue. Il remarque aussi que cette Maîtresse étoit une belle femme, & que Pierre Bembus cut bien fait de sa personne, poli, galant, doux & honnête, étoit fort aimé dans les compagnies. Pendant son séjour à Ferrare, le Duc Hercule (e) *Epistolaccius* est aussi appellé, cum amico autor esset ne illas attingeret, vel si crepissit legere, de manibus eieceret, si elegantiam scribendi & eloquentiam adanaret. Lanzius ubi supra. (d) In Musao histor.

le d'Est, & Lucrece Borgia femme d'Alphonse d'Est lui temoignerent une amitié (e) particulière.

(G) Qui temoigne que ses deux ayeules ont vécu cent ans.] Comme cette lettre est courte je la raporte toute entiere: on y verra que Bembus auroit volontiers sacrifié ces deux vieilles femmes à la vie de son frere. *Petrus Bembus Herculi Strorrio. Avias ambas meas effetas, deploratasque feminas, & jam prope centum annorum mulieres mihi jata reliquerunt: unicum fratrem meum juvenem ac florentem abstulerunt, spem & solatia mea. Quamobrem quo in matore sum ipse facile potes existimare. Heu memiserunt! Vale. Id. Jan. 1504. Venetis.*

(H) D'avoir fait grand cas de la connoissance des langues.] C'est à dire de l'avoir preferée au Mirquifat de Mantouë. *Jo Jo (f) nulla per rispetto a que gloriosi: ma quel poco che io ne fo delle lingue, non lo cangiarei al Marchesato di Mantova.* Comme un faiseur de Dialogue ne se fait pas une religion de ne faire dire à ses personnages que ce qu'ils ont dit effectivement, je n'approuverois pas trop que l'on soutint que Pierre Bembus a eu reellement & d'effet le goût que Speron Sperone lui attribué, qu'on le soutint, dis-je, sans autre preuve que le dialogue de cet Auteur. Quelcun (g) a cité Sperone comme si Bembe n'avoit parlé que de son talent d'écrire en Latin; mais il est sûr par les paroles que j'ai citées, que Bembe a parlé en general de la connoissance qu'il avoit des langues; & il ne faut pas s'imaginer qu'il ait pretendu exclure la Greque, qu'il avoit apprise en Sicile sous Lascaris jusques au point d'écrire très-bien en Grec (h).

(A) Allemand de nation.] Il étoit (i) natif du pais de Wirtemberg, fils, disoit-on, d'un homme qui avoit eu la charge de l'artillerie. L'Auteur (k) du livre de *svvoribus Gallicis* remarque qu'on disoit, que le Cardinal de Lorraine avoit fait épouser l'une de ses batardes à Bembe. Il le nomme toujours *Bemvesius*: c'est apparemment une faute d'impression pour *Bemmundus*. Le Cavriana que je citerai ci-dessous, dit *Frifidus* que cet homme avoit été Page du Duc de Guise le pere.

(a) Ce sont des discours d'amour, ainsi nommez parce qu'on suppose qu'ils furent faits au Character d'Azolo. Cet Ouvrage est en Italien.
 (b) Ut non satis urbani aut elegantes ii haberentur, quibus Afulanæ illæ disputationes essent incognitæ.
 Jean de la Casa in vita Bembi.
 (c) Adverte auditores, inepti hominis impietatem cum pari fulgoria conjungam. Is siquidem Epistolaccius omnes Pauli palam condemnavit, eaque de flexo in contumeliam vocabulo Epistolaccius est ausus appellare, cum amico autor esset ne illas attingeret, vel si crepissit legere, de manibus eieceret, si elegantiam scribendi & eloquentiam adanaret. Lanzius ubi supra. (d) In Musao histor.

(e) La Casa dans la vie de Bembus.
 (f) Speron Sperone dans le dialogue delle lingue fol. m. 107. verso.
 (g) Tessier Aldi. a Mr. de Thou t. 1. pag. 11.
 (h) La Casa ubi supra.
 (i) Vie de l'Amiral de Colig. pag. 129.
 (k) Il s'est acquis le nom de Ernestus Vararundus Frifidus.

* *Hist.*
t. 2. l. 2.
c. 16. pag.
749.

† *Hist.*
Ecc. l. 16.
pag. 479.

‡ *Tom. 3.*
10 fol. pag.
380. édit.
1685.

§ *En voici*
le titre,
Pompa
funebre
nell' Effe-
que cele-
brate in
Roma al
Cardinal
Mazarini
nella Chie-
sa de Santi
Vincenzo
& Anasta-
sio.

β *Anne*
d'Autriche
mere de
Louis XIV.

γ *Inutilé*
Il mondo
piangente
& il cielo
festeg-
giante del
funerale
Apparato
dell' Effe-
que cele-
brate in
Roma nel-
la Chiesa
di San
Luigi de
Francisi
alla glo-
riosa me-
moria di
Anna
d'Austria
Regina di
Francia.

(a) *En*
1575.

(b) *Il fa-*
lori dire
Xaintong.

dès que la porte de la chambre eut été enfoncée lui demanda, *es tu l'Amiral*, & qui ayant fu par sa réponse ce qu'il demandoit, lui enfonça l'épée au travers du corps, & puis lui donna un grand coup d'estramaçon sur le visage. Ce fut lui qui répondit au Duc de Guise demandant *si la besoigne étoit faite*, qu'oui, & qui executa l'ordre qui fut aussi-tôt donné de jeter le corps par la fenêtre. Il fut pris en Xaintonge par la garnison de Bouteville l'an 1575. Il promit une grosse rançon, & de faire sortir Montbrun que les Catholiques avoient pris en Dauphiné. La seule envie de sauver Montbrun empêcha que l'on ne fit mourir Beme, c'est pourquoi il eut belle peur dès qu'il eut fu le supplice de Montbrun; *Il corrompit un soldat qui le sauva sur un bon cheval, un pistolet à l'arçon de la selle. Bertantville Gouverneur du lieu le sentant échappé saute sur un courtant seul, & empoigne Beme avec le soldat, & n'ayant armes qu'une epee donne à tous les deux: le soldat ne l'attend point, mais Beme se mit à crier, tu sais que je suis un mauvais garçon, & tira son coup de pistolet, l'autre en répondant, je ne veux plus que tu le sois, mit l'épée jusques aux gardes dans le ventre de son prisonnier.* Voila comment * d'Aubigné raconte la chose. Beze † en dit à-peu-près (B) autant: mais nous verrons ci-dessous que Mr. de Thou rapporte la chose revêtue d'autres (C) circonstances. Mezerai ‡ nomme cet Assassin N. Dianowitz-Beme.

BENEDICTIS (ELPIDIO DE) a eu bonne part à l'estime & aux affaires du Cardinal Mazarin. Il étoit son Secrétaire pendant la Nonciature de France, & il fut depuis son Agent à Rome. Il s'acquitta de cet emploi de telle sorte que le Cardinal dans son testament donna des louanges à sa fidélité, & à sa bonne conduite, & le recommanda au Roi très-Chretien. Cette recommandation ne fut pas infructueuse, car l'Abbé Benedictis fut déclaré Agent de la France à Rome, & comblé de biens. Il fut chargé par les heritiers du Cardinal de lui faire faire un service somptueux dans l'Eglise des Saints Vincent & Anastase, qui avoit été la paroisse de cette Eminence. Il s'en acquitta admirablement, & publia † une description de cette pompe funebre. On lui donna ordre de faire faire un service à la β feuë Reine mere avec toute sorte de pompe dans l'Eglise de Saint Louis qui est celle de la Nation: il le fit en homme qui entendoit parfaitement ces sortes de ceremonies. On peut voir la description de ces funeraillies dans un livre γ qu'il publia. Il en a fait un autre qui est un monument authentique de son

(B) *A peu près autant.* Raportons ce qu'il en dit, car on y trouve d'autres circonstances. Parlant de la (a) deffaire des Reîtres commandez par Thore fils du Connétable de Montmorenci, il dit que Clervant y fut arrêté prisonnier, *Et n'eût été le credit de plusieurs Seigneurs ses parens (joint qu'environ ce même temps Beme l'un des principaux meurtriers de l'Amiral, & tant pour cette cause que pour autres grandement chéri du Duc de Guise, avoit été pris par ceux de la Religion près de Pons en (b) Poitou) à grand' peine eût-il eu la vie sauve. . . . Peu après il fut conduit à Paris, & beaucoup promené pour essayer d'en faire échange avec Beme, mais quoi qu'il fût en très-grand danger de sa vie, eut sollicité d'accorder cet échange, il répondit generousement que jamais il ne consentiroit d'être échangé avec un tel & si detestable meurtrier; & Dieu le favorisa tellement qu'ayant été mis à rançon . . . il fut finalement delivré, & Beme se cuidant sauver du château où il étoit prisonnier fut rattrapé & mis en pieces comme il meritoit, horspuis que ce ne fut par la main d'un bourreau.* Le Cavriana dans ses discours sur Tacite, ayant dit que Beme tua d'un coup de pistolet l'Amiral, ajoute que ce meurtrier fut tué de la même maniere quelque tems apres en venant d'Espagne. *Fu pochi anni d'apoi venendo d'Espagna con somigliante specie di morte del suo fatto premiato.* C'est trop envelopper l'aventure sous des notions peu distinctes. Mais on ne manque pas d'Ecrivains qui l'ont bien developpé.

(C) *Revêtu d'autres circonstances.* Il dit (c) que Beme revenant d'Espagne, où il avoit été envoyé par le Duc de Guise pour acheter des chevaux, ou pour renouveler sous ce pretexte les intelligences que le feu Cardinal de Lorraine avoit entretenues avec Philippe II. fut pris auprès de Jarnac, qu'il offrit ses bons offices pour sauver Montbrun, & une somme très-considérable, mais qu'on n'écouta point ses propositions, & qu'au contraire ceux qui l'avoient pris sollicitèrent les Rochelois de le leur acheter mille pistoles, & puis de le punir du dernier supplice pour l'infame assassinat de l'Amiral; que les Rochelois de crainte de représailles, & par le conseil de la Nouë rejeterent ces offres; que Bretteville Gouverneur de Bouteville ne voulant point mettre à rançon un tel prisonnier, & craignant que s'il le faisoit mourir il ne donnât un exemple qui auroit de fâcheuses suites, imagina un milieu; ce fut de suborner un soldat pour fournir à Beme les moyens de s'évader. Ce soldat & Beme s'évaderent en effet, mais ils tombèrent dans les embuscades que Bretteville leur avoit dressées, & on tua Beme de plusieurs coups de poignard. Mezerai (d) raconte la chose à-peu-près de la même façon: il remarque que les Consiliaires de la Rochelle vouloient donner mille écus de ce prisonnier pour le punir solennellement, mais que les plus sages, & (e) Bretteville Gouverneur de la (f) place apprehenderent la revanche.

(c) *Lib. 60*
ad ann.
1575. pag.
125.

(d) *Histoi-*
re de Fran-
ce t. 3. 1^{re}
fol. pag.
380.

(e) *C'est*
ainsi qu'il
le nomme.

(f) *C'est*
à-dire de
Bouteville.

son zèle pour la gloire de son bienfaiteur; car ayant su qu'il couroit un livre * *Ex Bibliotheca Romana Prof. Mandefsi cent. 4. n. 71.* qui diffamoit étrangement le Cardinal Mazarin, il publia en Italien un Recueil de divers Memoires qu'il crut propres à refuter cette Satire. Il l'augmenta peu après, & l'accompagna de reflexions politiques. Il a traduit en Italien le Traité du Prince de Conti du devoir des Grans. Je ne dois pas oublier les Tables Chronologiques qu'il a publiées. Ceux qui auront vu la maison & le jardin qu'il a fait bâtir auprès de Rome, ou qui auront lu la description qu'il en a faite sous le titre de *villa Benedicta literariu*, conviendront qu'il entendoit l'Architecture, & que son goût étoit bon en fait d'ornemens, & de jolies propretz. C'est lui qui est l'Auteur des decorations qu'on voit dans une Chapelle dédiée à S. Louis dans l'Eglise du même Saint, laquelle Chapelle il a fait construire pres- que dès les fondemens *.

BENI (PAUL) Professeur en Eloquence dans l'Université de Padoue depuis l'an 1599. jusques à sa mort arrivée l'an 1625. a été un des plus seconds Ecrivains qui ait fleuri de son tems. Il n'étoit point Grec (A) de nation, comme on l'a débité depuis peu, il étoit né à † Gubio au Duché d'Urbain. Il vécut long tems chez les Jésuites, mais il quitta leur Société à cause qu'ils ne vou- lèrent point lui permettre de publier un Commentaire sur le festin de Platon: l'obscurité de la matiere les obligea à lui refuser la permission qu'il demandoit. La reputation que ses Ouvrages lui acquirent porta le Senat de Venise à le choi- sir pour successeur de Riccobon dans la chaire d'Eloquence; mais il remplit mal ce poste, & trompa miserablement les esperances qu'on avoit conçues de lui. Il degouta ses auditeurs par un long verbiage vuide de choses, & débité lan- guissamment; ee qui joint à d'autres † raisons, & à la maniere agreable dont Vincent Contarini son collegue debitoit sa science, fit tellement desserter ses audi- teurs, que quelquefois il n'y avoit pas dans son Ecole autant de gens qu'il en faut pour la signature d'un contract †. Cela ne le decouragea point d'étudier, & ne diminua point son application extraordinaire à remuer & ses livres & sa plume. On s'en peut aisément convaincre par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a donnez au public, où il y a sans doute beaucoup de lecture & beaucoup d'éru- dition, & même bien du genie. Il soutint lui seul glorieusement une querelle contre toute l'Academie (B) *della Crusca*, ee qui le rendit (C) très-formida- ble

* *Ex Bi-
bliotheca
Romana
Prof.
Mandefsi
cent. 4.
n. 71.*
† *Eugu-
bitum en
Latin.
Voyez
Baudrand.*
† *Oderant
autem
universi
morbosas
quasdam
animi
angustias
quibus ip-
se indolis
hæud ita
liberalis
referbat
indicia.*
*Imperial.
in Museo
histor.
apud Paul.
Freherum.
Iteaur.
p. 1518.*
† *In co-
gymnasio
crebris
jactaretur
sermoni-
bus male
de Benii
rebus ac-
tum fore.
si pactum
et aliquid
fuisse
celebran-
dum,
quando
vel duo-
bus eidem
in schola
sua testi-
bus conti-
gisset ege-
re. Ibid.*
(d) *Ibid.*
pag. 279.
(e) *Ibid.*
pag. 280.
(f) *Ad-
versus
Academ.
Cui cum
respondisset
Academici.
cumulatè
libro ius-
dem alic-
ro sub Ca-
valentis
nomine
fatisfecit.*
*lis sequè à
varis co-
rum lem jurgis validè adeo vindicavit, ut toto orbi clarissimus
acerrimusque Italici Idiomatis Defensor fuerit acclamatus. To-
masini pag. 351. eleg. tom. 1.* (g) *Bailler, ubi supra pag. 281.*
(h) *Idem ibid.*

(A) Il n'étoit point Grec de nation. J'ai été surpris de voir affirmer cela dans (A) l'Histoire des Ouvrages des Savans, & pour m'éclaircir lequel des deux le dit de son chef, ou l'Auteur du livre dont on donne là le précis, ou l'Auteur même du Journal, j'ai consulté la vie du Tasse, & j'y (b) ai trouvé ces paroles: Toute l'Italie savante . . . a suivi unanimement le sentiment de Paul Beni. Ce savant Grec trans- planté en Italie a fait voir dans une comparaison

(b) Dans la Preface. sorte recherchée des poëmes d'Homere, de Virgile, & du Tasse, que le moderne avoit renfermé dans son Ouvrage toutes les beautés des deux anciens sans tomber dans leurs défauts. Si j'ai tort de suivre le Tomasini, l'Imperialis, & Lorenzo Crasso touchant la patrie de Paul Beni, preferablement à Monfr. l'Abbé de Chames que j'estime & que j'honore beaucoup, je serai ravi d'être tiré de mon erreur.

(B) Contre toute l'Academie della Crusca. J' Tout le monde sait que le Dictionnaire Italien de cette fameuse Academie de Florence est un Ouvrage important. Ce fut sans doute la cause qu'il (c) n'eut pas plutôt vu le jour, qu'il se vit remué & maltraité entre les mains de pres- que autant de Censeurs qu'il rencontra de Lec- teurs. Mais le Beni entre les autres ne cessa de decrir l'Ouvrage, & de declamer contre ses Auteurs, comme s'ils eussent été autant de Monopoleurs de la Langue Italienne; il entreprit de leur faire voir qu'ils n'avoient ni la suffisance ni l'autorité nécessaire pour de-

cider. Le Livre qu'il publia dans cette vue parut à Padoue dès l'an 1617. in quarto sous le titre d'Anti-Crusca, ó vero, il Paragone della Lingua Italiana, nel qual si mostra chi- sticamente que l'antica sia incolta e rozza à la mo- derna regola, &c. . . Messieurs (d) de l'Academie voulurent s'ajuster à lui repon- dre avec la plume, au lieu de proceder con- tre lui par voye de fait. Mais si nous en croyons (e) le Tomasini, cette methode qui étoit d'ailleurs la plus longue & la plus em-arrassante ne réussit pas à leur honneur. Car elle leur attira une furieuse Replique de la part du Beni, qui la produisit comme une Defen- sive de l'Anti-Crusca. Il la fit imprimer sous le titre d'Il Cavalcanii, ó vero, la Difesa del Paragone della Lingua Italiana, &c. . . La fin (f) de ce combat a été si glorieuse pour le Beni (au sentiment du Tomasini) qu'il remporta le triomphe sur toute l'Academie de la Crusca, & fut proclamé Defenseur de la lan- gue Italienne (g). On pretend (g) qu'il ne remporta pas un moindre triomphe sur ces Mes- sieurs quelque tems après, en descendant le Tasse contre leurs censures.

(C) Ce qui le rendit très-formidable à bien des Auteurs. J' Il fut cité (h) à Rome au sujet du livre qu'il publia sur les matieres de au- xet- Y y y 3

(c) *Bailler, t. 2. des Anti pag. 278.*
(d) *Idem ibid.*
(e) *Idem ibid.*
(f) *Idem ibid.*
(g) *Idem ibid.*
(h) *Idem ibid.*

ble à bien des Auteurs. Le respect qu'on a dans Padoué pour la memoire de Tite Live, n'empêcha point nôtre Paul Beni d'attaquer à toute outrance cet Historien*. Consultez le Dictionnaire de Moreri, je n'ai pris que ce qu'il avoit laissé.

* Ex Fre-
bero *ibid.*

BENNON, Evêque de Misne en Allemagne dans l'onzième siecle, fut canonisé par Hadrien VI. La Bulle de la canonisation en date du 31. (A) de Mai 1523. fonde le merite de Bennon premierement sur ce que lui seul de tous les Evêques d'Allemagne fut fidele à la Cour de Rome, dans les demêlez de Gregoire VII. & de l'Empereur Henri IV. Secondement sur les miracles (B) qu'il avoit faits & pendant sa vie, & depuis sa mort. Il y avoit long tems qu'on sollicitoit à Rome cette canonisation, & peut-être ne l'auroit-on jamais obtenuë, si Luther n'avoit secoué le joug du Pape dans le pais même où étoit le corps de Bennon: mais la Cour de Rome s'imaginant que l'institution d'un nouveau Saint soutiendrait la foi ébranlée dans ce pais-là, se rendit enfin aux instances de l'Evêque de Misne, qui étoit allé trouver le Pape avec de puissantes recommandations de Charles-Quint, des Archevêques de Magdebourg, & de Saltzbourg, & des Marquis de Misnie. Luther ne se tut point en cette rencontre, il publia un Traité en Allemand qu'il intitula, *contre la nouvelle idole & le vieux Demon de Misne*. Emser écrivit contre ce Traité de Luther avec aigreur, & se glorifia avec insulte de ce que nonobstant les invectives de cet ennemi de l'Eglise, un merveilleux concours de peuple avoit assisté aux ceremonies de cette nouvelle solennité, & il presagea qu'elle durerait éternellement. Sa prediction fut (C) convaincuë bien-tôt de fausseté; celle de Bennon (D) fut refusée en même tems †. Emser se trouva intéressé d'une façon particulière à écrire là-dessus contre Luther, car il avoit publié la vie de Bennon l'an 1512. où entre autres choses il allegua diverses raisons pourquoi la Bulle de la canonisation n'avoit pas été encore obtenuë après tant de frais, & tant de sollicitations ‡. On s'est étrangement abusé dans le Dictionnaire de †. Moreri.

† Tiré de
l'histoire
du Luther-
anisme de
Seckendorf
l. 1. pag.
285.

‡ Ex eo-
dem Sec-
kendorfo
ib. p. 286.
in additio-
ne.

† Voyez
la remar-
que A.

BENSERADE (ISAAC DE) Gentilhomme Normand, l'un des beaux Esprits du XVII. siecle, naquit de la Religion, comme son nom de batême le fait conoitre; mais il n'y fut pas élevé, car il étoit fort petit lors que son pere se fit Catholique. La raison pourquoi l'Evêque qui confirma le jeune enfant

nc

lis sans les conoitre. „ Ce qu'il souffrit de la „ part des Juges Ecclesiastiques, ne le rendit „ gueres plus sage. On le vit dechainé de- „ puis ce tems-là contre des Auteurs de merite „ différent, sans épargner même la personne de „ Tite Live. De sorte qu'il étoit devenu la ter- „reur des Ecrivains de son tems, dont plusieurs „ n'ont osé laisser voir le jour à leurs compo- „ sitions, de crainte de les exposer à sa censurè in- „ pitoyable. „

(A) En date du 31. de Mai 1523. On trouve cette même date dans le Dictionnaire de Moreri, & cela ne va pas mal, mais on y trouve aussi que ce fut le Pape Adrien IV. qui expédia cette Bulle, c'est une fausseté impardonnable. Adrien quatrième vivoit au douzième siecle.

(B) Sur les miracles qu'il avoit faits. Les principaux sont 1. que les clefs de la Cathédrale qu'il avoit jetées dans l'Elbe, après avoir fermé cette Eglise à l'Empereur & à ses Ambassadeurs, furent trouvées dans le ventre d'un poisson, & rapportées au Prelat. 2. Qu'il passa l'Elbe à pied sec. 3. Qu'il convertit de l'eau en vin. 4. Qu'avec un coup de pied il fit naître une * fontaine. 5. Qu'il celebra la Messe en deux lieux tout à la fois. 6. Qu'après sa mort il vint en songe crever un œil à Guillaume Marquis de Misnie (a). On se figure aisément la maniere dont Luther accommoda ces miracles.

(C) Sa prediction fut convaincuë bien-tôt de fausseté. En effet les inspecteurs ou les visiteurs

qui furent envoyez dans la Misnie l'an 1539. (b) Ex Sec-
kendorfo
ib. lib. 3.
pag. 221.

ayant debuté par signifier aux Prêtres de la campagne qu'ils eussent à se conformer à la Confession d'Ausbourg, allerent peu après exhorter à la même chose les Chanoines de l'Eglise Cathédrale de Misne. Jules Pflug leur Doyen ayant convoqué le Chapitre, il fut résolu de laisser les choses comme elles étoient. Sur cela on leur enjoignit de ne faire aucun acte de religion dans l'Eglise selon l'ancien Rituel, & on demolit le tombeau de Bennon, comme dixerit un objet d'idolatrie Bahalitique (b). Voilà donc un culte qui au lieu d'être éternel, comme Emser l'avoit auguré, ne dura qu'une quinzaine d'années. Un homme sage doit être extrêmement réservé sur l'avenir, lors même que les apparences sont favorables; & je trouve à plaindre ceux qui sont de profession à nourrir les esperances des peuples, car ils sont obligez, fort souvent contre leurs propres lumieres, à faire des Almanachs.

(D) Celle de Bennon fut refusée en même tems. Sa vie porte (c) qu'il déclara en mourant, qu'il avoit obtenu par ses prieres que le Service établi dans sa Cathédrale ne cessât jamais. Ce Service étoit singulier, & ne se trouvoit pas même à Rome. On avoit disposé de telle sorte les telais de la psalmodie dans la Cathédrale de Misne, qu'il n'y avoit aucune heure ni du jour ni de la nuit où l'on ne chantât les louanges de la Cour celeste (d). Bennon mourut en faux Prophete, s'il déclara en mourant que cela durerait toujours.

(c) In eo
tamen
maxime
fastum esse
apparet
quod teste
Emsero
mortuus
dixerit
suis effec-
tum esse
ut cultus
Ecclesie
Misnensis
perpetuus
sit futurus.
Secken-
dorff. l. 1.
p. 286. li-
tera a.

* Voilà
de quoi se
vanter
dans la
commu-
nion Ro-
maine, sur
la fable de
Pégase a
trouvé son
accomplis-
sement
parmi les
Chrétiens.

(a) Apud
Seckendorff
Histor.
Lutheran.
l. 1. p. 285.

ne lui ôta point (A) le nom d'Isaac est très-singulière. On prétend que les ancêtres de (B) Mr. de Benferade ont été de grande importance; pour lui il se fit connoître à la Cour par ses vers, & par son esprit, & eut le bonheur de plaire au Cardinal (C) de Richelieu, & au Cardinal (D) Mazarin: de sorte que non seulement il en obtint de quoi rouler; mais aussi enfin de quoi mettre en lieu de sûreté les dernières années de sa vie. On lui donna des pensions * sur un Evêché & sur deux Abbayes, si bien qu'il pouvoit être considéré comme [†] façon d'Ecclesiastique. J'ai lu quelque part que la Cour avoit résolu de le députer à (E) la Reine de Suede; mais cela ne fut point exécuté. Son

(A) Ne lui ôta point le nom d'Isaac est très-singulière.] Benferade n'avoit que six ans lors que l'Evêque qui le confirmoit lui demanda, s'il vouloit bien changer son nom Juif avec un nom plus Chrétien. J'y consens, répondit-il, pourveu qu'on me donne du retour. Le Prêlat surpris du genie de cet enfant ne voulut point lui changer son nom, il faut le lui laisser, dit-il, il le rendra très-illustre (a).

(B) Que les ancêtres de Mr. de Benferade ont été de grande importance.] C'est la coutume quand on est reçu dans l'Academie Française, de faire l'éloge de celui auquel on succede. Monfr. Pavillon successeur de Mr. de Benferade le loua délicatement; voici de quelle manière il mania le chapitre de l'extraction. „ Ce (b) „ n'est pas ici le lieu où l'on doit faire valoir la „ noblesse du sang de cet illustre Mort. Ici le „ hasard de la naissance ne fait estimer ni mépriser „ personne: aussi dans la pompe funebre des „ défunts on n'y fait point marcher devant les „ images de leurs Ancêtres, on n'y expose que „ leurs talens, on n'y montre que leurs Ouvrages. Que par tout ailleurs on pare l'éloge du „ défunt du nom des anciens Seigneurs de Malines, que l'on compte entre ses Ayeux celui qui „ dans le commencement du siècle passé fut „ Grand Maître de l'Artillerie, on ne doit parler „ ici que de ce qui le fit admirer pendant sa „ vie, & de ce qui le doit faire revivre après sa „ mort. „

(C) Le bonheur de plaire au Cardinal de Richelieu.] Le même Monfr. Pavillon expose que ce Cardinal fit élever Benferade. Vous avez vu dans ce digne Confrere, dit-il, (c) le fruit des soins que le grand Cardinal de Richelieu avoit pris de son éducation; celui qui donna la naissance à votre docte Compagnie fit élever sa jeunesse, & comme ce n'est que du côté de l'esprit qu'on regarde les hommes parmi vous, avant même que vous eussiez associé il pouvoit se vanter que vous étiez enfans d'un même Pere. On pourroit croire si l'on ne songeoit qu'à ces paroles, que Monfr. de Benferade ne fut connu de ce Cardinal que sur le pied d'un jeune homme de belle esperance, qui étoit d'autant plus digne de la protection du premier Ministre, qu'il étoit fils d'un Gentilhomme converti; mais quand on prend garde aux circonstances du tems, lors, dis-je, que l'on considère que dès l'an 1630. la Cleopatre de Benferade étoit (d) imprimée, on ne peut douter qu'il n'ait eu part à l'estime du Cardinal de Richelieu en qualité d'Auteur, & de bel Esprit actuellement.

(D) Et au Cardinal Mazarin.] Qu'il me soit permis d'insérer ici un long passage d'un livre nouveau, & d'un titre assez surprenant (e). Plusieurs de mes lecteurs seront bien aises de

voir ici ce que c'est sans avoir la peine de changer de livre; outre que quelques-uns pourroient bien n'avoir pas dans leur Cabinet l'Arliquiniana. „ Votre (f) histoire me fait souvenir, (f) Page 235. edit. de Hollans de. „ nir d'une chose qui a fait la fortune de Benferade, c'est lui même qui me l'a dit; vous l'avez connu? Oûi, lui répondis-je, je l'ai vu jusqu'à sa mort: c'étoit l'esprit le plus „ vif & l'ami le plus ardent que j'aie jamais „ vu; il étoit honnête & galant homme, & „ je vous dirai quelque jour des choses bien „ particulières de lui. Vous savez donc, „ prit Arlequin, que Benferade vint à la Cour, „ jeune, agreable & plein de merite. Il s'attacha au Cardinal Mazarin qui l'aimoit, mais „ d'une amitié qui ne lui produisoit rien. Benferade suivant toujours son genie, faisoit tous „ les jours des vers galans qui lui donnoient „ beaucoup de reputation. Un soir le Cardinal se trouvant chez le Roi, parla de la maniere dont il avoit vécu dans la Cour du Pape, où il avoit passé sa jeunesse. Il dit qu'il „ aimoit les Sciences, mais que son occupation principale étoit les belles Lettres, & sur „ tout la Poësie, où il réussissoit assez bien, & „ qu'il étoit dans la Cour de ce Pape, comme Benferade étoit en celle de France, Quelque tems après il sortit, & alla dans son appartement. Benferade arriva une heure après, ses amis lui dirent ce qu'avoit dit le Cardinal: à peine eurent-ils fini, que Benferade tout „ pénétré de joye, les quitta brusquement sans „ leur rien dire. Il courut à l'appartement du „ Cardinal, & heurta de toute sa force pour „ se faire entendre. Le Cardinal venoit de se „ coucher; Benferade pressa si fort & fit tant „ de bruit, qu'on fut obligé de le laisser entrer. Il courut se jeter à genoux au chevet „ du lit de son Eminence, & après lui avoir „ demandé mille pardons de son effronterie, il „ lui dit ce qu'il venoit d'apprendre, & le remercia avec une ardeur inexplicable de l'honneur qu'il lui avoit fait de se comparer à lui „ pour la reputation qu'il avoit dans la Poësie. Il ajouta qu'il en étoit si glorieux, qu'il n'avoit pu retenir sa joye, & qu'il seroit mort „ à sa porte, si on l'eût empêché de venir „ lui en témoigner sa reconnaissance. Cet empressement plut beaucoup au Cardinal. Il assûra de sa protection, & lui promit qu'elle ne „ lui seroit pas inutile; en effet, six jours après „ il lui envoya une petite pension de deux mille „ francs. Quelque tems après il en eut d'autres „ tres considérables sur des Abbayes, & il auroit été Evêque s'il avoit voulu s'engager à l'eglise. „

(E) Résolu de le députer à la Reine de Suede.] J'ai lu cela dans une lettre de Costar à Madame

(a) Cette parité m'a été com- muniquée de bon lieu, & je pense quelle se trouve dans la vie de Mr. de Benferade faite par Mr. l'Abbé Tallemant si jamais elle s'imprime.
(b) Voyez les lettres Arliquiniques du mois de Février 1692. pag. 169. 170.
(c) Ibid. pag. 171.
(d) Voyez la remarque L.
(e) Il est intitulé Arliquiniana. Je ne suis pour quoi on aimeux aimé dire Arliquiniana qu'Arlequiniana, puis qu'on dit Arlequin & non Arliquin.

* Menagé, Anti-Bailet tom. 2. pag. 248
Voyez aussi la remarque D vers la fin.
† Voyez l'Anti-Bailet ib. P. 333.

* Il étoit l'Auteur du Sonnet d'Uranie.
 † Voyez le Monagiana à la p. 159. de la 2. édition de Hollande.
 Sonnet (F) de Job mis en parallèle avec celui d'Uranie fit extrêmement parler de lui; car quel honneur n'étoit-ce point que d'être chef de parti contre Voiture*, & d'avoir sur le Parnasse la faction des Jobelins qui disputoit le terrain à la faction des Uranistes. Il est certain que cette dispute partagea les beaux Esprits, & qu'il y en eut de fort illustres qui se déclarerent contre Voiture pour Benferade. Ce dernier réussit merveilleusement aux vers (G) qu'il faisoit pour les Ballets; mais il échoïa dans les Rondeaux † qu'il fit sur Ovide. Il entra dans l'Académie Française assez tard, puis que ce fut l'an 1674. il avoit lors plus

Madame la Marquise de Lavardin. Les paroles de Costar sont dignes d'être rapportées, puis qu'elles nous font savoir qu'en ce tems-là Benferade n'étoit pas trop bien dans ses affaires. C'est une mauvaise coutume à Messieurs les beaux Esprits de ne dater point leurs lettres. Si Costar avoit daté les siennes nous saurions l'année où Benferade devoit avoir cet emploi. „ On (a) vous „ aura mandé que la Reine l'envoie en Suedc, „ & qu'il part d'ici dans huit ou dix jours. Il „ se morfondoit fort à Paris, je ne sai s'il se de- „ glera à Stokolm, & si l'air du Nord fera plus „ favorable à sa fortune que n'a été celui de la „ Cour. Je m'assûre que tout le froid du Sep- „ tentrion, & que toute la nege & la glace du „ pûis de Bise ne seront pas capables d'éteindre „ ce beau feu qui l'anime, & que la présence de „ la plus brave & de la plus spirituelle des Reines „ lui inspirera des choses dignes d'être conçues „ sous un meilleur ciel, & sous un climat plus „ doux. „ Voyez dans le Recueil (b) des plus „ belles pieces des Poëtes François les plaisanteries „ que fit cet Ambassadeur sur la miere de son „ équipage. Scarron ne put se taire sur ce que „ la députation n'eut point de lieu: voici comment „ il l'a daté une épître à la Comtesse de Fies- „ que; L'an que le Sieur de Benferade N'alla point à „ son Ambassade. On n'en fait pas mieux quelle est „ cette année.

(F) Son Sonnet de Job.] Ce Sonnet & celui d'Uranie firent éclore une infinité de vers, que l'on peut voir dans le Recueil des pieces choisies. Je ne croi pas qu'il se soit rien fait de plus joli ni de plus spirituel, pendant le cours de cette querelle, que la glose (c) à Mr. Esprit. C'est Sarrazin qui en est l'Auteur; il s'étoit déclaré pour le Sonnet de Voiture. Balzac fit une censure severe de ces deux Sonnets, qui se trouve à la fin de son Socrate Chretien. Quand on examine cette censure on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a d'excellentes pieces qui ont de fort grands défauts. Il y a certaines beautez & certaines graces qui brillent de telle sorte au milieu des fautes qui sont échappées à l'Auteur, qu'on ne prend point garde à ces fautes. Mais après tout, je ne voi point qu'aujourd'hui ces deux Sonnets passent pour les meilleurs pieces de leurs Auteurs. Voici ce qu'un fin Critique (d) en a dit; Beaucoup de gens ont pris party dans cette contestation (e): & elle s'est tellement échauffée, qu'il s'est fait des railleries considérables en faveur de l'un & de l'autre. Mais il est à craindre qu'il n'arrive à ces deux pieces la même chose, qui est arrivée à ces deux Sonnets qui divisèrent le Parnasse en deux factions si celebres, sous les noms de Jobelins & d'Uranistes. Car étant examinées de plus près, d'Orléans, ils perdirent beaucoup de leur prix & de leur estime.

(G) Aux vers qu'il faisoit pour les Ballets.] Il y avoit une adresse toute nouvelle dans ces

vers; ils caractéroisient en même tems les Divinités poétiques, & les personnes qui representoient ces Divinités. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres (f) a parlé en passant de cette singularité. „ Mr. de Ben- „ ferade lut (g) une piece de sa façon qui fut „ extrêmement applaudie. C'est le portrait en „ raccourci des quarante Academiciens par ra- „ port à leurs personnes, à leurs talens, à leurs „ aventures, & à leur fortune. Il parle avec „ liberté de chacun d'eux, & sans avec ce tour fin „ & inimitable dont il s'est servi tant de fois „ pour faire des vers de Ballet personnellement „ propres aux Dames & aux Seigneurs de la „ Cour qui devoient paroître dans les Entrées. „

Mr. Perraut (h) a beaucoup mieux expliqué (i) Parallels des anciens & des modernes. „ Je vous dire encore une sorte de poésie qu'on a „ ajoutée aux anciennes. Ce sont les vers admirables „ que Mr. de Benferade faisoit pour les Ballets du „ Roi. Avant lui quand on faisoit les Stances sur „ Jupiter, par exemple, qui fait une entrée où il „ foudroye les Cyclopes, ces Stances ne parloient „ que de Jupiter comme Jupiter, & point du tout „ de la personne qui le representoit: Monsieur de „ Benferade tourne ses vers de maniere qu'ils en- „ tendent également & de l'un & de l'autre, & „ comme c'étoit ordinairement le Roi qui representa- „ Jupiter, d'autres fois Neptune, quelques fois „ Mars ou le Soleil, rien n'en est plus admirable que „ la finesse des louanges qu'il lui donne sans s'adres- „ ser à lui. Le coup porte sur le Personnage, & „ le contre coup sur la Personne, ce qui donne un „ double plaisir en donnant à entendre deux choses à „ la fois, qui belles séparément, deviennent encore „ plus belles étant jointes ensemble. J'ajoute un troi- „ sième temoin à ces deux-là, parce qu'il ca- „ ractérise d'une maniere plus étendue à certains „ égards les vers en question, & qu'il me four- „ nit une preuve de deux remarques suivantes. „ Nous venons de perdre, dit-il, (i) un bel esprit „ qui a excellé en l'art de railler finement & agrea- „ blement, tant de vive voix, que dans ses écrits, imprimé „ sur tout dans les ingénieux vers de Ballet qu'il a chez la „ fais pour toute la Cour pendant plusieurs années, oeuvre „ il est original en ce genre, les Anciens ne lui ont „ fourni aucun modele de cette espece de raillerie, „ & personne n'a jusqu'ici réussi à l'imiter: il mé- „ritoit aux descriptions des Dieux & des Déeses, „ des autres personnaiges qui étoient représentés dans „ ces ballets des peintures vives & ressemblantes des „ gens de la Cour qui les representoient: il y de- „ couvroit souvent leurs inclinations, leurs attachemens, „ & jusqu'à leurs aventures les plus secretes, „ mais d'une maniere si agreable, si fine & si „ detournée que ceux qui étoient raillés étoient „ les premiers à s'en réjouir, & que ses plaisanteries ne „ leur faisoient dans l'ame ni ressentiment ni chagrin, „ ce qui est une marque essentielle de leur perfec- „ tion.

(a) Costar, lettre 105. du 1. vol. pag. 480.

(b) Tom. 5. pag. 231. Je parle du Recueil publié par l'Auteur du voyage d'Espagne.

(c) Vous la trouverez parmi les poësies de Sarrazin, p. 86. de l'édit. de 1678. in 12.

(d) Mr. Sallé dans le Journal des Savans du 26. Janvier 1667. pag. 48.

(e) C'est celle qui s'éleva sur la Foconde de Mr. de Bonillon Secretaire de feu Mr. le Duc de Fontaine.

(f) Moi de Fancier 1687. pag. 37.

(g) Le jour qu'on reçut Mr. Cornille se jura à l'Académie Française.

(h) Parallels des anciens & des modernes t. 2. pag. 210. édit. de Hollande.

(i) Recueil des bons contes, imprimé chez la Cramoisié 1693. pag. 204. On attribue ce livre à Mr. de l'Académie Française.

BERAULD (NICOLAS) en Latin *Beraldu*, doit être compté parmi les Savans du XVI. siecle. Il fut Precepteur de l'Amiral (A) de Coligni. Erasme le louë (B) en plus d'un endroit, & confessé qu'en passant par Orleans pour aller en Italie il logea (C) chez lui, & en reçut mille marques de bonté. Nous aprenons par là que Berauld demouroit à Orleans. Quelques-uns disent qu'il y étoit (D) né, mais d'autres assurent qu'il étoit du (E) Languedoc. Il avoit travaillé (F) sur Pline, de quoi le Pere Hardouin n'a point parlé dans son excel-

(d) Vie de Gaspard de Coligni pag. 18.

(A) Il fut Precepteur de l'Amiral de Coligni.] En voici la preuve. *Natus est hic Gaspard anno MDXVII, mensis Feb. die XVI. qui cum puer indolem virtutis a que ingenio vix iam obfunderet, mater eum patre mortuo bonis literis ab inuenta etate imbuendam curavit: etque Nicolaus Beraldu, qui tum eruditivum laudem in primis totius Gallie florebat, præceptorem attribuit (A).* L'ancienne vie de cet Amiral ne dit que cela; mais celle qui fut donnée au public l'an 1686. rapporte de circonftances. Nous y aprenons que * Berauld fut mis d'abord auprès de l'ainé qui ayant vû si mem d'esprit profira beaucoup sous un si bon maître... D Ode, c'est tout-à-dire, il passa auprès de Gaspard, & il trouva en lui non pas un esprit plus penetrant, car il ne s'en trouvoit gueres, mais un esprit plus assise à l'obéissance, tellement qu'il lui apprit bien-ou non seulement le Latin, mais encore la Philosophie. Comme Mr. de Montmorency, qui venoit d'être fait Comte, aimoit sa sœur & ses enfans, il n'avoit le tems parmi les grandes occupations qu'il avoit, de vaquer à l'education de ceux-ci; c'est pourquoy il avoit commandé à Berauld de le venir voir réglément une fois la semaine, & de l'avertir si l'élève de tout ce qu'il reconnoitroit en eux de bien ou de mal. Or Berauld l'estant venu trouver selon son commandement, & lui ayant dit qu'il étoit bien plus content de Gaspard que d'Ode, le Comte prit l'un pour l'autre, & lui fit réponse, qu'il vint à y remédier, parce qu'il voyoit que Gaspard s'ir d'Eglise, & qu'Ode comme l'ainé, soutint l'honneur de sa Maison. Berauld surpris de cette réponse, lui demanda si c'est qu'il falloit qu'un Ecclesiastique s'ignorant, & un homme du monde plus habile... Ce discours de Berauld fut connu au Comte, & il se vint mepris, & il fut ravi d'apprendre que Gaspard avoit un de disposition aux sciences, qu'il y avoit lieu d'en espérer quelque chose de bon. Mais Berauld ayant fait part de cette conversation à son écuyer, il eut si peur qu'on ne le fit d'Eglise, qu'il n'eut plus moyen de lui faire regarder un livre.

(a) Vita Gasp. Co. lnu p. 33. 31. edit. Utraject. 1645.

* Pag. 8. C. 9.

(b) Agnoscio dictionario fluxu Pino non diffimilem: verum is in hoc genere nunquam intendit suos, dicendo quam scripto ferior. Quid pos sit satis divino, sed est magni laboris fugitator. Ciceron. in Epist. 14. l. 1. p. 56.

(B) Erasme le louë en plus d'un endroit.] Ce qu'il en dit dans son *Ciceroniam* est un mélange de bien & de mal, puis (b) que s'il lui donne d'un côté le talent de bien parler, il lui ôte de l'autre le talent de bien écrire, & qu'il le représente comme un paresseux. Dans la remarque suivante il lui donnera des éloges plus purs, & en plus grand nombre.

(C) Il logea chez lui.] Rapportons le passage tout entier, il nous fournira un point de Critique contre l'Historien moderne de l'Amiral de Coligni. *Nicolaus (c) Beraldu lepide nimirum hospitalis testera memini in subscriptione sua. Nam memini cum olim esset Aurelius Italiani aditurus me hominis hospitio usum, atque apud eum des aliquot sævæ quam benignæ comiterque habitum. Etiam nunc audire mihi videor linguam illam explanatam ac volubilem, suavitèrque tin-*

nientem & blande canoram vocem, orationem paratam ac pure sicutem: videre os illud amicum & plurimum humanitatis prae se ferens, superciliis nihil; mores venustos, comodos, faciles immoque modestos: quam & merulam sicutam vultu apud ore non oblitus abuturo, vixque ab homine imperatorem liceret recitare. Cette lettre est datée du 21. Fevrier 1516. D'où l'on peut inférer que Berauld n'étoit point jeune, quand il fut donné pour Precepteur aux fils du Maréchal de Chastillon. Mais cette volubilité de langue qu'Erasme temoin auriculaire lui attribue, comme si l'accorderons nous avec ce que l'on va lire? L'Amiral (d) avoit en lui deux choses qui paroissent extrêmement opposées, savoir une grande vivacité d'esprit, & une parole fort lente, si bien que l'on eût dit qu'il devoit à ce qu'il alloit dire. Les politiques vouloient que ce fut une adresse pour avoir le tems d'observer ceux à qui il avoit affaire. . . . Il est bien plus vraisemblable de croire que c'étoit un défaut qu'il avoit contracté par la fréquentation de Nicolas Berauld son maître, en qui l'on remarquoit la même chose.

(c) Biblioth. fol. 518.

(f) Rocaltus verit. Hist. du Calvin. pag. 214. parle ainsi Nicolas Berauld, d'Orleans, grand Jurisconsulte. Ge'ner fait mention d'une Harangue de Berauld de Jurisprudencia veteris ac novitia.

(g) Le P. Harlouin remarque, & avec raison, que le premier qui entreprit Plin sur Jean Anatre Valentinus Antistes in Cosica. Je croi qu'il falloit dire Alençienis.

(D) Qu'il étoit né à Orleans.] *Nicolaus Beraldu AURELI . . . dialyus* C'est ainsi que parle (e) Gesner. Voyez aussi Rocolles à la page 214. de l'Histoire véritable du Calvinisme. Je rapporterai ses paroles ci-dessous.

(E) D'autres assurent qu'il étoit du Languedoc.] *Louis de Montmorency leur mere assinté des conseils de son frere prié son de leur éducation & leur donna pour Precepteur Nicolas Berauld natif du Languedoc, mais qui avoit des belles lettres à Paris où il étoit venu des sa jeunesse.* C'est ainsi qu'on parle dans la nouvelle vie de l'Amiral. Gesner aura pu être trompé par le long séjour que Berauld fit à Orleans, où, si je ne me trompe, il étoit Professeur (f) en Droit.

(h) Elle est imprimée parmi ses lettres, au livre 28. pag. 168a.

(F) Il avoit travaillé sur Pline.] Si nous en croyons Erasme, il fut le troisième qui mit la main à cette besogne. *Hermolaus Barbarus* avoit été le premier (g), *Balæ* fut le second, & *Jean Casareus* le quatrième. *Post hunc (Buzæum) Nicolaus Beraldu, homo supra peritiam humanarum literarum, Mathematicæ etiam pulchre callens, quodque hic vel præcipuum erasani judicii, non minore studio quam religione versatus est in hoc libro.* C'est ainsi qu'Erasme a parlé dans (h) la Preface de son édition de Pline. *Frobenius* procura cette édition à Bâle l'an 1525. Erasme assure (i) qu'il avoit corrigé beaucoup de passages, & que jamais Pline n'avoit paru en meilleur état. Cependant le Pere Hardouin ne dit rien de cette édition, & il ne compte Casarius (c'est ainsi qu'il le nomme) que parmi ceux qui n'ont travaillé que (k) sur un morceau de Pline. Ceci servira de note ou d'accessoire à ce que l'on touche de l'omission de Berauld dans le texte de l'article.

(i) In exercitiis item ita vigilanti est, ut meo periculo non dubitem polliceri nunquam hæc tenus existisse Plinium felicium tractatum. Ibid. pag. 1683.

(k) Il ne lui attribue que des Scholies sur ce qui concerne les poiss. au livre 9 de Plin.

excellent catalogue des Commentateurs de Plinè. Il publia quelques (G) autres piéces. On a raporté depuis une chose qui fait voir que c'étoit (H) un honnête homme. Il fut fort confideré * d'Etienne Poncher Evêque de Paris, & puis Archevêque de Sens, Prelat d'une grande autorité dans le Royaume, & le protecteur des lettres. François BERAULD son fils fut fort docteur. Il entendoit bien la langue Greque, & il l'enseignoit dans † Mombcaillard l'an 1554. Il enseignoit à Laufanne ‡ l'an 1557. Il étoit à Geneve † l'an 1561. Il étoit Principal du College de Montargis § l'an 1571. d'où il alla à la Rochelle ¶ pour y exercer un semblable emploi. Il étoit bon Poëte & en Grec & en Latin †. Il n'est pas besoin de dire qu'il étoit de la Religion. Il a traduit quelques livres (I) d'Appien.

BERENGER (PIERRE) de Poitiers, disciple d'Abelard, prit fort à cœur les intérêts de son maître condamné par un Concile en 1140. & parce qu'il prit St. Bernard pour la principale cause de cette condamnation, ce fut contre lui qu'il jeta le plus grand feu de sa colere. Il écrivit une *θ* Apologie pour Abelard, où il expose qu'on prepara le jugement du procès parmi les verres (A) & les pots, & que l'accusé voyant la mauvaise disposition

(G) Il publia quelques autres piéces. Voici celles dont Gesner a fait mention; *Dialogus quorations explicantur quibus dicendi ex tempore facultas parari potest: deque ipsa dicendi ex tempore facultate*, à Lion 1534. *De Jurisprudencia veteris ac novitioratio, cum erudita ad antiquorum lectionem ac studium exhortatione*, à Lion 1533. des notes sur le *Rusticus* & sur le *Nutricia* de Politien. Il est vrai que quant à ce dernier Ouvrage, Gesner n'est pas (a) hors d'incertitude. Josse Badius dediànt à Louis Berquin la seconde partie des *Oeuvres de Politien* l'an 1512. s'excusè le mieux qu'il peut de ce qu'il n'a point encore imprimé la *très-docte & très-solide épitre* que Berauld avoit composée contre Laurent Valla, & dediée à son bon ami Louis Berquin (b). Le Catalogue d'Oxford contient un *Dictionarium Græco-Latinum Nicolai Beraldi*, imprimé à Paris l'an 1521. & un autre livre intitulé *Syderalis abyssus*, imprimé à la même ville en 1514.

(H) Que c'étoit un honnête homme. Madame de Chatillon & le Connétable de Montmorenci son fiere vouloient faire de Gaspard de Coligni un homme d'Eglise, & ayant su de lui-même que ce n'étoit pas son inclination, ils donnerent ordre à Berauld de lui insinuer leur volonté, croyant que comme il avoit toujours manié son esprit de jeunesse, il savoit mieux que personne le moyen de le réduire. Ils lui représenterent que son disciple pourroit l'oublier dans la profession des armes, mais que sous l'état d'Ecclésiastique il auroit toujours besoin de lui, & le combleroit de Benefices. *ils ne s'y pouvoient prendre plus finement pour lui faire faire ce qu'ils vouloient, mais Berauld qui étoit plus homme de bien qu'intéressé, au lieu de faire tous les efforts qu'il esperoit, se contenta de lui montrer les avantages de la dignité de Cardinal, & en même tems il lui en représenta les précipices, & lui conseilla de ne s'y point engager contre son inclination* (c).

(I) Il a traduit quelques livres d'Appien. Ce fut Henri Etienne qui le choisit pour traduire les guerres d'Annibal & celles d'Espagne, *Sicut (d) hoscæ duos libellos à me ex Italia (uti dixi) allatos primus edidi, ita etiam primus latine vertendos curavi, & quidem delecto ad id munus viro Græcilingua non parum perito, Francisco Beraldo Aure-*

lianensi. Il montre dans ses notes pourquoi il a préféré la traduction de François Berauld à celle de Cælius Secundus Curion.

(A) Parmi les verres & les pots. On ne peut pas faire une description plus satirique, que celle que Berenger a faite des preliminaires de ce jugement synodal. Il dit que les Peres du Concile après avoir bien bu & mangé se firent lire l'Ecrit de Pierre Abelard. Ils traipoient des pieds pendant la lecture, ils rioient, ils badinoient, ils buvoient, & lors qu'ils entendoient quelque chose à quoi leurs oreilles n'étoient pas accoutumées, ils grinçoient les dens contre cet Auteur, & se demandoient s'ils laisseroient vivre un tel monstre. Ils avoient tant bu qu'ils s'endormirent; de sorte que quand leur lecteur rencontroit quelque endroit scabreux, & leur demandoit s'ils ne le condamnoient pas, ils se reveilloient en sursaut & disoient à moitié endormis, les uns *dammamus*, les autres seulement *namus*. Les termes de Berenger ont plus de force que les miens, qu'il me soit donc permis de les rapporter. Il appliquoit fort joliment les pensées des anciens Poëtes Latins. *Post aliqua Pontifices insultare, pedem pedi applodere, ridere, ungari conspiciere, ut facile quilibet judicaret illos non Christo vota persolvere sed Baccho. Imer hac salutantur cyphi, pocula celebrantur, landantur vina, Pontificum guttura irrigantur. . . . lethai potio succi Pontificum corda jam sepeliverat. Ecce inquit Satyricus,*

Inter pocula quærant Pontifices futuri quid diæ pœnata narrent.

Denique cum aliquid subtile divinumque sonabat quod auribus pontificalibus erat insolitum, audientes omnes dissecabantur cordibus suis, & stridebant dentibus in Petrum, & oculos talpa habentes in Philosophum, hoc inquam, sueremus vivere monstrum. . . . Cujus (vini) calor ita incesserat cerebrum, ut in somni letargiam oculi omnium solverentur. Imer hac sonat lector; stertit auditor. Alius cubito immititur ut det oculis suis somnum, alius super malte cervical dormitionem palpebris suis molitur, alius super genua caput reclinans dormitat. Cum itaque lector in Petri furis aliquid reperiret spinetum, surdis exclamabat auribus Pontificum, damnatis? Tunc quidam vix ad

(a) Ferrur etiam in Politiani Nutricia scripsisse, si bene memin.

(b) voyez Roillet. Hist verit. du Calv. pag. 214. où il dit que cet Ouvrage de Berauld avoit pour titre, De la recrimination contre Laurens Valla. Antoine de Palerme & Barthelèmi Facius.

(c) Vie de l'Amiral de Coligni imprimée en 1686. p. 10. 11.

(d) Henri-cus Stephanus in Pras. Ap. p. 10.

* Cela paroit par une lettre de Budé à Erasme. C'est l. 60. du 3. livre de celles d'Erasme.

† Colomes in Gallia Orient. pag. 17.

‡ Melch. Adam in vita Suckii. Il y enseignoit quand Berauld y alla en 1549. Ant. Esyus in vita Beza pag. 14.

Colomes. ib. p. 55.

§ 10. p. 46.

¶ 7. 16. & p. 38. Voyez la lettre que Beza lui écrivit: c'est la 71. de celles de Beza.

† Colomes. ib. p. 22. 40.

‡ Tenu à Paris.

§ Elle est imprimée avec les Oeuvres d'Abelard à Paris 1616.

de (B) les Juges demanda que la cause fût renvoyée au Pape; qu'on ne laissâ point de le condamner; & que St. Bernard prévint avec tant de promptitude l'esprit du Saint Pere, qu'Abelard fut bien-tôt condamné à Rome sans (C) avoir été oui, & sans même qu'on lui eût donné le tems de se presenter au Tribunal devant lequel il avoit évoqué sa cause. Là-dessus l'Apologiste rapporte les raisons qu'on pouvoit alleguer pour St. Bernard, savoir que le zèle de la maison de Dieu le rongeoit, que la lepre qui defiguroit le corps de l'Eglise se seroit repandue au long & au large, si on n'avoit étouffé le mal dans sa naissance, & que pour épargner aux lecteurs la peine de parcourir plusieurs volumes, il avoit été à propos de donner une courte liste des propositions perniciosuses d'Abelard. On ne peut tirer d'affaire celui qui fut le faiseur d'extraits en cette rencontre; & soit que St. Bernard ait pris seul toute cette peine, soit qu'il ait produit avec ses extraits ceux que d'autres lui fournirent, il est certain que cet endroit de sa vie ne fait (D) pas beaucoup d'honneur à sa memoire. La liste qu'il produisit contenoit des choses qu'Abelard n'avoit * jamais dites ni écrites, & des choses qu'Abelard n'avoit jamais entendues selon le sens qu'on lui imputoit. C'est ce que l'Apologiste devoit montrer dans la seconde partie de son Ouvrage, mais il ne la (E) composa point, & pour cause. En attendant cette seconde partie qui ne vint jamais, il

* Voyez la remarque 1.

(a) *Extremam syllabam expersesacti, somnolenta voce, capite pendulo, damnatus ajebant. Alii vero damnantium tumultu excitati, decapitata prima syllaba, manus inquam.* Je ne saurois m'empêcher de mettre ici ce petit conte; un Conseiller s'endormoit quelquefois sur les fleurs de lis. » Un (a) jour le President de sa chambre, recueillant sans voix de la Compagnie, & lui ayant demandé la sienne, il lui répondit en sur-saut & n'étant pas encore bien reveillé, Qu'il étoit d'avis qu'on fit couper le cou à cet homme-
 la. Mais c'est un pré dont est question, dit le President; qu'il soit donc saubé, repliqua le Conseiller. »

(B) *La mauvaise disposition de ses Juges.* Ohon de Frisingen (b) dit qu'Abelard apprehenda d'être accablé par quelque émotion populaire, & que pour éviter ce malheur il demanda son renvoi en Cour de Rome. *Domini de fide sua discederet seditionem populi timens, Apostolica sedis presentiam appellavit.* Il avoit raison de se desier d'une populace animée par les declamations de ses denonciateurs, qui le faisoient passer pour le destructeur des plus saints mysteres de l'Evangile.

(C) *Sans avoir été oui.* On lui fit la même injustice au Concile de Soissons, & cela sur un fort mauvais pretexte, c'est qu'on craignoit les subtilitez de sa Dialectique, & les adresses de son éloquence. *Libros (c) quos ediderat propria manu ab Episcopis igni dare coactus est, nulla sibi respondendi facultate, eo quod disceptandi in eo peritus ab omnibus suspecta haberetur, concessit.* Le President d'Argentré a raison de trouver mauvais, que sur un tel fondement on ait violé l'une des plus saintes (d) loix de la justice, il ne faut condamner personne sans l'entendre; *audiat ut altera pars.* Voici ce que dit de cet Auteur celui qui a publié les (e) Ouvrages de Pierre Abelard; *Queritur eum non fuisse auditum in Concilio contra eum coacto, quod omnes quantumvis docti & subiles ejus acumen ingenii, lingua versatilis volubilitatem, eloquentia flumen aureum, vel potius fulmen igneum & trifurcum, syllogismorum gryfos & contorta enthymemata reformidarunt.*

(b) *De gestis Friderici. l. 1. c. 43.*

(c) *Id. ib. c. 47.*

(d) *Qui statuit aliquid pœre inaudita altera. Aequum licet statuerit, haud æquus fuit. Seneca tragic.* (e) *François d'Amboise Pref. Apolog. ad oper. Abel.*

(D) *Ne fait pas beaucoup d'honneur à sa memoire.* Le zèle & la solitude lui commun querent beaucoup de bile & beaucoup de credulité, si nous en croyons le même (f) Auteur. Cette remarque vient de plus haut, quoi qu'elle n'ait pas retenu toutes les impressions de sa source, car, *vid. ibid.* voici comme parle (g) Ohon de Frisingen. *Erant autem Bernardus Claveralensis Abbas tam ex Christiana religione fervore zelotypus quam ex habituali tudinali mansuetudine quodammodo credulus, ut & Magistros, qui humanis rationibus seculari sapientia conspici minime inherebant, abhorrebat, & si quicquam ei Christiana fidei absonum de talibus diceretur facile autem preberet.* Voilà comment la providence de Dieu dispense les biens & les maux: la plûpart de ceux qui ont un grand zèle deviennent credules & soupçonneux, & conçoivent aisément une extrême animosité contre les personnes qui leur sont suspectes; ils écrivent contre (h) ces gens-là lettres sur lettres; ils alarment les consciences, & ils ne se donnent point de repos, qu'ils n'ayent inspiré à toute ronde leurs preventions. S'il s'agit d'examiner les livres d'un homme, Dieu fait la peine qu'on a d'entrer dans le véritable sens de l'Auteur, & dans l'interpretation la plus équitable. Voyez ci-dessous la remarque 1.

(E) *Il ne la composa point, & pour cause.* Il pourroit bien être qu'il n'a point dit la véritable raison de son silence. Cette raison fut apparemment la crainte de voir soulever contre lui tous les Moines & tous les Ecclesiastiques, & d'être par là exposé à l'indignation des peuples, & à mille maux. Il avoit senti combien il s'étoit rendu odieux par la premiere partie de son livre; mais la seconde eût tout autrement aigri les esprits. La premiere ne contenoit que des lieux communs d'injures, & de reproches, avec quelques recriminations peu capables de faire du tort à St. Bernard; mais la seconde l'eût convaincu de mauvaise foi, ou d'ignorance, & par conséquent d'avoir été un injuste persecuteur. Plus la chose eût été notoire, plus se seroit-on fâché contre Berenger, le destructeur d'une sainte reputation si utilement établie dans les esprits. Il trouva donc plus à-propos de se taire, & de justifier son silence par un honteux galimatias. Il déclara qu'il

(f) *Le President d'Argentré, ibid.*

(g) *Ubi supra. c. 47.*

(h) *D. Bernardus cum eo simulatas gravissimas excogitavit, ita ut literas acrimoniam plenas scripserit ad varios Argenti. trans. ibid.*

il fit comprendre à St. Bernard dans la premiere que ce n'étoit point à lui a perfecuter les autres sur leur doctrine, puis que ses Ecrits n'étoient point exemts d'erreur. On lui soutint qu'il avoit enseigné une * chose qu'il n'auroit pas manqué d'insérer comme un monstre de doctrine dans ses Extraits d'Abelard, si Abelard l'avoit debitée. Cette recrimination de Berenger fut inutile; il s'adres-soit à une de ces personnes privilégiées qui s'acquierent (F) le benefice de l'im-punité, par les grans services qu'ils pretendent avoir rendus à la Cause. Il ne gagna pas davantage, en représentant à ce denonciateur l'indulgence qu'on avoit eue pour les erreurs de quelques Peres de l'Eglise. Outre cette picce de Beren-ger nous avons deux † lettres de sa façon, l'une à l'Evêque de Mende, l'autre contre les Chartreux. Il soutient dans tous ses Ecrits le caractère d'un esprit ar-dent (G) & aigre que Petrarque lui a donné; mais il dit que son invective contre les Chartreux ‡ ne tendoit qu'à les corriger de leur médisance. Ceux qui ont dit qu'il étoit † de petite taille ont mal entendu l'Auteur qu'ils citent. Au fond les reproches d'heretodoxie qu'il a faits à St. Bernard ne sont que de vaines chi-canes, & ne doivent servir tout au plus qu'à faire voir que quand on appuye trop rigidelement sur certaines expressions, sans se revêtir de cet esprit d'équité qui cherche le sens d'un Auteur dans le but & dans les principes de ses Ouvrages, on trouve aisément des propositions erronnées. Je ne pretens pas que les erreurs imputées à Abelard ayent routes (H) un aussi mauvais fondement que celui-là;

* Savoir que l'ame étoit créée au Ciel. Dum dignitatem animæ jectas, originem ei fide-ram flore jejuni elo-qui nuan-dinaris. Quod si in Petri oppulculis hujus ve-cordiam reperiffes, non est dubium quin eam inter illa que pepe-riffi capitulorum monstra locaffes. In oper. Abelardi pag. 315. † Volui rificare in cis immo-deratam li-ctentiam lingue, qua velut quidam Geometrae totum or-tem men-furabant. 1611. pag. 323. ‡ Voyez la remar-que G. (c) Truci-darius iratrem quem me-ruerunt præ-muniri medica-mentis fufpicaba-tur, anti-dotum inquit, adverfus Cælerem? Sæcton. 10 Calig. c. 29. (f) Cicero, pro Sex. Res-cia. (g) Prof. Apologet. ad Opera Abal.

(a) Pro-celfu tem-poris meum fa-pere cre-vit: & in fen-entiam Ab-batis pedi-bus ut di-citur, ivi. Noluit esse patronus capitulo-rum ob-jectorum Abelardo, quia eti-fanum faperent, non sane fonabant... Si quid in perfonam hominis Dei dixi joco lega-tur non ferio. In oper. Abal. pag. 322. 323.

(b) Miran-tur homi-nes in te liberalium difciplina-rum igna-ro tantam ubertatem facundie, quia emiffiones tue jam coo-peruerunt univerfam fuperfi-ciem ter-ræ. Beren-gar. mist. Opera Abal. pag. 302.

(c) Jam-dujum fanctiu-dinis tue odorem æles per-orbem fa-ma difper-fit, præ-coniffavit merita, miracula declama-vit. Ibid. pag. 303.

(d) Ibid. pag. 307.

(a) qu'il étoit devenu sage avec le tems, & qu'il avoit embrassé l'opinion de St. Bernard, & retu-sé sa protection à des dogmes qui fonnoient mal, quoi qu'ils ne fussent pas mauvais dans le fond: enfin que s'il avoit dit quelque chose contre la personne de l'homme de Dieu, il vouloit que ce-la passât pour une plaisanterie, & non pas pour une parole serieuse. Et néanmoins peu aupara-vant il avoit dit que sa critique de Saint Bernard étoit bien fondée. C'est le sens legitime de ces paroles; Legant eruditi viri Apologeticum quem edidi, & si dominum Abbatem juffe non argui, li-center me redarguant. N'est-ce pas le galimat-hias d'un homme qui n'ose dire qu'il ait raison, & qui a honte d'avouer qu'il ait tort?

(F) Qui s'acquierent le benefice de l'impunité.] St. Bernard avoit un style fort agreable: toute la (b) terre étoit inondée des productions de sa plume; ses livres voloient par tout, & il en compo-soit un grand nombre; la reputation de (c) sa fainteté, de son zèle, de ses miracles n'étoit pas moins répandue que celle de sa plume. Avec ce-la il n'y avoit point d'homme qu'il ne pût ruiner de reputation, tant s'en faut qu'un grand Philo-sophe comme Abelard pût passer en depot de lui pour Orthodoxe. Berenger a représenté fort heureusement le credre de l'homme de Dieu en cette maniere (d): *Dammatur, prob dolor! ab-scus, inauditus & inconvicus. Quid dicam, quid-ve non dicam? Bernarde,*

Nil opus esse bello, veniam pacemque rogamus, Porrigimus junctas ad tua lora manus. Jura cadent rerum, vertetur sanctio legum Si vis, si mandas, fiste decernis agendum, Quem pones arbitrium est & vis & norma loquenti.

Où est l'orthodoxie qui puisse tenir contre de tels accusateurs? La foule se laisse tellement rem-plier de prejugez, qu'elle a de la peine à souffrir qu'on se defende; on ne le peut faire sans accuser de calomnie le promoteur du procès & le denon-ciateur: & dès là chacun perd patience. Quoi nous souffririons qu'un si grand serviteur de Dieu fût diffamé comme un insigne calomniateur? gardons nous en b'en, l'honneur de l'Eglise y est

trop interessé. Voilà comment un petit particu-lier a raison de dire, *Je serai orthodoxe ou hetero-doxe selon qu'il plaira à ton tel, car s'il m'attaque sur ma doctrine on n'osera, ou on ne saura m'ab-soudre; ma justification le fera voir, & causeroit trop de joye à l'ennemi. J'aurai beau le d'férer à mon tour, on n'y aura nul égard: je n'ai pas tra-vailé comme lui au bien de l'Eglise, je ne merite pas les immunités qui sont dues à ses veilles & à son infatigable vigilance. Une infinité de gens trou-veront mauvais que j'ose publier des Apologies, & me diroient fort bien s'ils osoient declarer tout ce qu'ils pensent, ce que (e) Caligula disoit à son frere, quoi tu prens un antidote contre Cefar? Je leur paroîtrai digne d'une nouvelle accusation, par cela même que je n'aurai pas succombé à la pre-miere. C'est ainsi que fut traité Quintus Sævo-la, l'un des plus honnêtes hommes de son sie-cle. (f) Diem Sævola dixit posteaquam com-pe-rat eum posse vivere: cum ab eo quaereretur quid tandem accusaturus esset eum quem pro dignitate ne laudare quidem quisquam satis commode possit, a-junt hominem (ut erat furiosus) respondisse quod non totum telum corpore recepisset.*

(G) D'un esprit ardent & aigre.] Voici les paroles de Petrarque dans son Apologie: *Dama-navit Bernardus Clarevalleus Abbas Petrum Aba-lardum literatum quondam virum. Huic iratus Be-rengarius Pictaviensis vir, & ipse non infacundus ac discipulus Petri, contra Bernardum librum unum scripsit non magni quidem corporis sed INGENTIS ACRIMONIE. De quo postmodum à multis in-crepatas se excusavit quod adolefcens scripsisset, & quod sibi viri sanctitas nondum penitus nota esset.* François d'Amboise (g) ne considerant pas avec assez d'attention ce passage, à cru y lire que Be-renger étoit petit; De Berengario . . . Petrarcha in Apologia ait ipsum fuisse facundum, non magni corporis sed ingentis acrimoniæ. Cela doit appren-dre aux Auteurs, & à moi tout le premier, à être perpetuellement en garde contre les distractions d'esprit, qui sont cause si souvent que l'on applique à une chose ce que ceux que l'on copie ont dit d'une autre.

(H) Ayent toutes un aussi mauvais fondement.] Par exemple on ne lui a point fait de tort en

(a) Voyez son exposition de l'Épître aux Romains pag. 62. & suiv. mais on ne le sauroit nier à l'égard de la meilleure (I) partie: & ainsi les amis de St. Bernard n'avoient pas un juste sujet de se plaindre de ce qu'on trouvoit des

l'accusant de donner trop d'étendue aux forces du franc arbitre, & trop peu à la nécessité de la grace. Il s'est exprimé là-dessus si clairement (a), que qui voudroit le justifier imiteroit la mauvaise foi de ceux qui sur d'autres questions soutiennent qu'il a été hérétique. Il ne faut point non plus chicaner sur certains articles qu'il est difficile de n'adopter pas, lors qu'une fois on a embassé le dogme du franc arbitre. Disons donc qu'il est tort vrai qu'Abelard étoit de bonne (b) composition envers les pechez d'ignorance, & qu'il ne damnoit personne pour le peché philosophique. Il me semble aussi qu'il a enseigné clairement que JESUS-CHRIST n'est point mort afin de nous racheter de la tyrannie du Diable, mais afin que la bonté que Dieu témoignoît à l'homme par l'incarnation de son Fils nous portât à l'aimer réciproquement, & à suivre les instructions & les exemples d'un Dieu Incarné. Ce dogme est à moitié Socinien, & quiconque le profere, mérite moins, selon St. Bernard (c), d'être refusé, que d'être chargé de coups de bâton. Voici un autre dogme fort choquant; c'est que les chofes qui n'ont jamais été & qui ne seront jamais ne sont point possibles. Ça été sans doute le sentiment (d) d'Abelard, & je ne voi pas que ceux qui disent que Dieu est déterminé par la sagesse infinie à faire ce qui est le plus digne de lui, puissent nier sans inconsequence la doctrine de ce Philosophe. Je laiffe quelques autres sentimens qu'on peut avoir eu raison de lui imputer, & qui sont ou véritables, ou indifférens à la Religion.

(b) Voyez la p. 112. 117.
(c) Abelard mentem astutum non valentem S. Bernardus. Abbas S. Theodorici & Anonymus qui ipsi tribuunt &c. Nat. Alexander. Sec. XI. Cap. XII. part. 3. p. 19 Non Ideo in Sabellianam aut Arianam hæresim impiegit, non Trinitatem deservit, non blasphemiam dixit in Spiritum Sanctum, non Deorum nomen honorumque fuit, ut maximi illi viri fervore disputationis abrepti ipsi improprietatem, lib. pag. 21.
(d) Idem Nat. Alex. pag. 27.
(e) Oper. pag. 333.
(f) Ad Cloniam. Apolog. contulit. Apolog. scribens prædictorum capitulorum partium verba, ex toto autem sensum negans. Orig. Erislog. l. i. c. 49.

(1) A l'égard de la meilleure partie.] On lui imputa faussement cette these, Deus pater plena est potentia, filius quædam potentia, Spiritus Sanctus nulla potentia. Ceux qui ont le plus de partialité pour St. Bernard, conviennent qu'il n'a (e) point compris le sentiment de l'Auteur. La chose parle d'elle-même lors qu'on examine tout le passage d'Abelard. On le trouva hérétique dans ces paroles : Spiritus quævis in se ipsum substantia sit cum patre & filio, unde etiam Trinitas dicitur, id est unius substantia prædicatur, minime tamen ex substantia patris aut filii si proprie loquimur esse dicendus est, quod oportet ipsum ex patre vel filio gigni, sed magis ex ipsis habet procedere. Mais pour peu qu'on eût suivi les idées de l'équité, on auroit compris qu'il tomboit d'accord de toute la substance du dogme, & qu'il n'avoit rien de particulier qu'une de ces abstractions de Logique, qui seront toujours inevitables à ceux qui voudront raisonner sur la difference des trois Personnes. On lui imputa d'avoir enseigné que le Saint Esprit est l'ame du monde (rien (f) n'est plus mal fondé que cela) qu'il n'y a point de peché ni dans l'action, ni dans la volonté, ni dans la concupiscence, ni dans le plaisir qui l'excite, & que nous ne devons pas vouloir étendre ces choses. Il soutient dans son Apologie (g) qu'il n'a jamais dit ni écrit une pareille proposition. On parle d'une Apologie (h) qu'il publia, où il moit en partie quant aux paroles, & tout-à-fait Apologétique scribens prædictorum capitulorum partium verba, ex toto autem sensum negans. Orig. Erislog. l. i. c. 49.

quant au sens les propositions qui lui étoient objectées. Mais on a quelque lieu de croire que cette (i) Apologie s'est perduë. Il soutient dans celle que nous avons qu'il n'a jamais fait l'un des livres, dont quelques-uns des dogmes qu'on lui imputa furent tirés, & qu'on lui attribua cet Ouvrage avec la même malice, ou avec la même ignorance que toutes les propositions du Catalogue; Sed sicut cætera contra me capitula, ita & hoc quoque per malitiam vel ignorantiam prolatum est. Son Apologiste Berenger s'inscrivit en faux avec plus de restriction. Induculum (k) vidimus in quo non Petri dogmata, sed nesandi commenti capitula legitimus. . . . Haec & alia induculum tuus continet quorum quædam, fateor, Petrus & dixit & scripsit, quædam vero neque protulit neque scripsit. Quæ autem dixerit & quæ non dixerit, & quam Catholicæ mente ea quæ dixerit senserit, secundus arrepti Operis tractatus Christiana disputatione ardentem & impigrè declarabit. Quelques-uns (l) accusent Abelard d'avoir enseigné qu'il y avoit autant de dieux que de jours en l'année; & ils ajoutent qu'on lui repondit, qu'il en mettroit si grand nombre afin de ne se faillir d'en trouver quelcun à sa disposition. Mais c'est plutôt un badinage qu'une dispute. Ce fut donc une oppression tout-à-fait criante que de donner gain de cause à l'accusateur, sans avoir su de l'accusé s'il reconnoissoit pour siens les Ouvrages dont les propositions furent extraites, s'il convenoit qu'elles eussent été extraites fidèlement, s'il les entendoit au sens de l'accusateur &c. & le Pape qui sur les mêmes extraits condamna les livres au feu, & Abelard à la clôture, sans s'être informé si Abelard enseignoit ces choses, fut encore plus inique que le Synode de Sens. Les lettres de l'accusateur & le messager (m) qu'il envoya à la Cour de Rome, & qui dit tout ce qu'il falloit pour rendre odieux Abelard, mirent le comble à l'oppression. Le Sr. François d'Amboise a fort imo & vivement décrit le personnage que St. Bernard avoit dans tout ce procès. Il le représente (n) comme le Trompette qui sonna la charge, & comme l'incendiaire qui mit le feu aux poudres, veu qu'il envoya au Pape toutes les ordures qu'il avoit pu ramasser, & que des gens mal intentionnez avoient ramassés des écrits & des lions de son adversté partie, ou des papiers que l'on faisoit courir sous son nom. Je ne m'étonne donc pas que (o) Horstius se soit un peu emporté contre ce François d'Amboise, mais je ne sai s'il le censure d'une chose qui le merite; excitati c'est d'avancer que Pierre le Venerable écrivit tout à Innocent II. qu'Abelard opprimé par les vexations de quelques personnes qui le traitoient d'hérétique, en apelloit au St. Siege. At Abelardum . . . gravatum vexationibus quorundam qui illi nomen hæretici quod valde abominabatur imponere volebant, Majestatem Apostolicam appellasse. Celui qui auroit écrit une telle chose au Pape auroit dû manifestement le tort à Saint Bernard, mais ce n'est pas ainsi que la chose se passa. Pierre le Venerable n'a dit sinon qu'Abelard disoit qu'il étoit persécuté &c. nard. f. Quævisimus quo tenderet, gravatum se vexationibus &c. Majestatem Apostolicam se appellasse respondit.

(i) Voyez les notes d'André du Cluene sur la Relation d'Abelard pag. 116.
(j) Oper. Abel. pag. 310.
(k) Garasse Somme de Theol. pag. 304. & Doctrine curieuse pag. 266.
(l) Quod melius Nicolaus iste meus, vestra reverte voce Bernard. epist. ad Innoc. II. in operibus. Abel. pag. 275.
(m) Hoc classico multi ad firma spiritalia ne sai s'il le censure d'une chose qui le merite; excitati c'est d'avancer que Pierre le Venerable écrivit tout à Innocent II. qu'Abelard opprimé par les vexations de quelques personnes qui le traitoient d'hérétique, en apelloit au St. Siege. At Abelardum . . . gravatum vexationibus quorundam qui illi nomen hæretici quod valde abominabatur imponere volebant, Majestatem Apostolicam appellasse. Celui qui auroit écrit une telle chose au Pape auroit dû manifestement le tort à Saint Bernard, mais ce n'est pas ainsi que la chose se passa. Pierre le Venerable n'a dit sinon qu'Abelard disoit qu'il étoit persécuté &c. nard. f. Quævisimus quo tenderet, gravatum se vexationibus &c. Majestatem Apostolicam se appellasse respondit.
(n) Notis in Ber. &c. nard. f. 37.

des erreurs dans ses Ouvrages, en se servant contre lui de sa methode. Il est de l'utilité publique que certaines gens soient obligez de s'écrier,

Eheu

Quam & temerè in nosmet legem sanximus iniquam.

Le mal est que l'évenement ne se declare pas toujours contre l'agresseur, car nous voyons encore aujourd'hui le malheureux Abelard couvert de (K) honte & d'ignominie, pendant que son adverfaire est invoqué comme un Saint. Il avoit été condamné à Soissons dans un Concile presidé par le Legat du Pape, lequel Legat n'entendoit (L) rien à l'état de la question. Gerfon * a cru que le fameux Berenger qui nioit la realité, étoit disciple de Pierre Abelard: il l'a pris peut-être pour celui qui fait la matiere de cet article; & en tout cas il s'est trompé, veu qu'Abelard n'avoit pas dix ans lors que l'adverfaire de la realité mourut.

BERENICE. Nom de plusieurs femmes, & de plusieurs villes. Nous parlerons ci-dessous de quelques-unes de ces femmes, & quant aux villes nous contentons de remarquer qu'Ortelius en compte neuf, & que les deux principales étoient en Afrique, l'une dans la Pentapole, l'autre sur la mer rouge. Celle-ci reçut ce nom en l'honneur † de Berenice mere de Ptolomé Philadelphé, & l'autre en l'honneur ‡ de Berenice femme de Ptolomé III. du nom. Berenice est un nom (A) Grec.

BERENICE, fille, sœur, & mere † de gens qui avoient remporté le prix aux jeux Olympiques, obtint à cause d'une telle singularité la permission d'afflister à ces jeux-là, qui avoit été (B) ôtée aux autres femmes par decret public. Quelques-

8 Horat.
Sat. 3. l. 1.

* Oeuv. t.
4. Alpha.
betio 69.
lit. 2.
fol. 212.

† Pliu.
lib. 6. c. 29.

‡ Solinus,
c. 27.

† Una Berenice,
quæ filia,
soror, mater Olympionica
rum. P. l.
nius l. 7.
c. 42. ex
edizione
Har. Luini,
quæ juxta
MSS.

omnes habet Berenice, cum libri eius habeant Pherenice.

(n) Apud Bern. Luzemburg. Catal. Heret.

(b) Elench. Heret.

(c) Tabul. Chronog.

(d) Voyez la vie d'Abelard par Thomasiaus imprimée dans le 1. tome de l'Historia Sapientiae & stultitiae, à Hall en

Allemagne l'an 1693.

(e) Oeuv. Abel. pag. 24.

(f) Plutarch in quæst. Graecis pag. 272. E.

(g) Voyez Pausanias liv. 5. pag. 153.

(h) Id. ib.

(K) Le malheureux Abelard couvert de honte.] Le voilà chargé pour juges à la fin du monde de toutes les erreurs qui lui furent imputées, dans le Concile de Sens, & de plusieurs autres. Frere Pierre de Purgame (a) lui attribué d'avoir nié que Dieu fût l'Auteur de tous les biens, qu'il fût un être simple, qu'il fût seul éternel, & que tout fût ou Createur ou creature. Frere Bernard de Luxembourg lui attribué ces mêmes choses sur la foi de l'autre. Prateolus (b) a suivi Frere Bernard, & a été copié par le Jésuite (c) Gaurier. Belleforêt & du Haillan ont fait comme Prateolus. Les Catalogistes d'Heretiques, nation montomniere s'il en fut jamais, les Sanderus, les Alphonse de Castro, &c. n'ont pas manqué d'adopter les accusations qui tomberent sur la tête d'Abelard. Mais d'ailleurs ceux (d) qui l'ont mis dans le Catalogue des temoins de la verité, n'ont su ce qu'ils faisoient: il a bien eu quelque sentiment particulier sur les accidens Eucharistiques, mais c'étoit plutôt en supposant la realité qu'en la niant.

(L) N'entendoit rien à l'état de la question.] Après que la condamnation fut prononcée, l'un des accusateurs dit (e) entre les dens qu'il avoit lu dans le livre de l'accusé, que Dieu le peré est seul tout-puissant. Le Legat ayant eu l'oreille assez bonne pour entendre cela, se mit à dire qu'il ne falloit pas même croire qu'un enfant fût capable de tomber dans une si grande erreur, veu que selon la foi commune & publique, il y a trois tout-puissans. Un Docteur ne put s'empêcher en se moquant du Legat de citer ces paroles de St. Athanase, & *tamen non tres omnipotentes, sed unus omnipotens*. Son Evêque l'en censura, mais on lui répondit hardiment par un passage de Daniel qui regarde les Juges ignorans, & plus d'ignes de condamnation que ceux qu'ils jugent. *Sic fatui filii Israël, non judicantes neque quod verum est cognoscetes condemnastis filium Israël. Revertimini ad judicium, & de*

ipso judicio judicate. Il ajouta de son cru, qui *tallem judicem quasi ad instructionem fidei & correctionem erroris instituisit, qui cum judicare deberet, ore se proprio condemnavit.*

(A) Berenice est un nom Grec.] Il a été formé de celui de *Φεγεύιον*, c'est-à-dire Portevictoire, par les Macedoniens (f) qui changeoient le Ph. en B. Aussi trouve-t-on des Auteurs qui nomment Pherenice celle que d'autres nomment Berenice. Il y en a qui au lieu de Berenice, disent en Latin *Beronice*.

(B) Qui avoit été ôtée aux femmes par decret public.] Cette defense suppose que l'on ne se fia point aux suggestions de la bienfiance, & de la pudeur naturelle. Les Athletes étoient tous nus, cela seul devoit banir de ces sortes de spectacles le beau sexe: néanmoins on ne compta point là-dessus, on fit des loix, & on les notifia pour interdire aux femmes la vuë de ces exercices. Passe pour cela; on songeoit au grand pouvoir de la curiosité: mais qui pourroit ne pas condamner la rigneur extrême & cruelle de ces nouveaux législateurs? Ils ordonnerent que si quelque femme étoit surprise dans ces assemblées, ou si seulement elle passoit la riviere en ce tems-là, elle seroit précipitée du haut d'une montagne (g). Il ne faut pas s'étonner qu'aucune (h) femme n'ait été punie de ce terrible supplice. La vuë de quelques hommes nus ne devoit pas être un charme ou un attrait assez fort pour faire negliger un si grand péril; & si enfin il se trouva une femme qui n'observa point la defense, c'est qu'elle ne crut rien risquer: elle s'étoit déguisée en homme, & ne songea pas qu'un simple saut la trahiroit. Apparemment elle fut si transportée de joye en voyant que son fils vainquoit, qu'elle s'élança un peu trop gaillardement sur la barriere: que fait-on même si ses habits ne s'accrocherent pas en quelque endroit par un accident imprevu? Quoi qu'il en soit elle donna sans y penser un nouveau spectacle qui troubla la fête, & qui fut naître

Quelques-uns disent qu'elle obtint ce (C) privilege avant que son fils eût été vainqueur : on se contenta de favoir que son pere & que les freres avoient remporté cet avantage, & de voir qu'accompagnée de ses freres victorieux elle presentoit son fils tout prêt à disputer cette sorte de couronnes. Le narré de Pausanias differe de celui-là, & vaut mieux peut-être. Pausanias * conte que les habitans de l'Elide firent une loi, qui condamnoit à être precipitées du haut d'un rocher toutes les femmes qui oseroient se couler aux jeux Olympiques, ou passer l'A'phée † pour quelque sujet que ce fut, pendant les jours que cela ne leur étoit point permis. Il n'y en eut qu'une qui contrevint à cette defense. C'étoit une femme nommée Callipatira (D), selon quelques-uns, Pherenice selon quelques autres. Elle fit semblant après la mort de son mari d'être un de ceux qui dressoient les jeunes gens aux exercices des jeux Olympiques, & tous ce deguisement elle se presenta au champ de bataille avec son fils, qu'elle y amenoit comme un Athlete qu'elle avoit dressé, & qui se preparoit au combat. Ayant vu que son fils avoit remporté la victoire, elle sauta par dessus une barriere qui servoit de parquer aux Maitres des Combatans, & fit copoitre son sexe par cette action. On auroit procedé contre elle selon les loix, si les Juges n'avoient cru qu'ils devoient l'absoudre, à cause qu'il se trouva que son pere & que ses freres avoient gagné le prix de ces jeux, & que son fils venoit de le remporter: tant de gloire dans une famille obtint grace pour cette femme. Mais on fit une loi qu'à l'avenir les Maitres mêmes des Athletes viendroient nuds à ces spectacles. Il ne faut pas oublier que la Berenice dont il s'agit étoit fille de ‡ ce Diagoras Rhodien, qui sut tant parler de lui dans les jeux publics de la Grece. Je ne sai si aucun Commentateur moderne remarque cela. Il est aisé de trouver en quel (E) tems vivoit cette Berenice.

* Lib. 5. pag. 153.

† C'est le nom d'une riviere, au pied de laquelle se celebrerent les jeux Olympiques.

‡ Voyez la remarque D.

(a) Scribit aitem (Pausanias) nemini fuisse suspensum, donec vivo filio victore videretur mulieremque ostenderet.

Schefferus in 2. tom. l. 10. c. 1.

(b) Voici son Grec. Το ἄρμα ἐν τῷ γυμνασίῳ ἔργον ἀκρίλων ὄντων ἐπὶ τῷ αὐτῷ οὐκ ἔστιν ἀπαράνομα ἐπινοεῖσθαι. Septime. tum id quo magistratos seclusos habent, n. tran. filiens nudata est. Pausan. lib. 5. pag. 152. Romulus Amatus a mal tradidit, tran. sive vestre postea, comme l'a remarqué Sybur. gius.

(c) Lib. 5. sub fin.

(d) Lib. 10. c. 1.

(e) Lib. 5. pag. 153. id est Pausanias, lib. 6. pag. 184. Pausanias.

(f) il faudroit corriger l'un par l'autre, car il est visible qu'en ces deux p. il est question d'un seul & même homme. Il vaut mieux mettre par tous Pifidore. (f) Apud Pausan. l. 6. pag. 183. 184.

un procès dont elle sortit victorieuse. Je dis sans y penser, car il ne faut point croire ce que dit un savañ Critique (a), qu'elle se deshabilla tout exprès afin de faire monter de son sexe, en voyant la victoi e de son fil. Il a tort d'imputer cela à Pausanias (b), qui n'a voulu dire autre chose sinon que cette femme, en passant par dessus la barriere, découvrit une nudité qu'il falloit cacher.

(C) Qu'elle obtint ce privilege avant que son fils eût été vainqueur.] Valere Maxime (c) l'assure; voici ses paroles : Pherenices quoque non vulgaris honos cui soli omnium feminarum gymnicos spectaculo interesse permixtum est, cum ad Olympionico patre eorum fratris eiusdem palmam affectus latera ius ingentibus. Ehen (d) raconte la même chose, & dit que la cause fut plaidée, & que Pherenice la gagna. Il n'y a point lieu de douter qu'Eucles dans Valere Maxime ne soit le nom du jeune Athlete qui fut mené sur les rangs par Berenice. Pausanias ne le nomme point ainsi, il l'appelle (e) Pifidore ou Pifidore. On ne doit pas conjecturer qu'Eucles dans les Auteurs Grecs, qui fournissent à Valere Maxime cet événement, étoit l'épithete des jeux, & non pas le nom de l'Athlete, mais que l'écrivain Latin n'ayant pas été assez attentif, eut trouver un nom propre où il n'y avoit qu'une épithete: on ne doit point, dis-je, avancer cette conjecture, puis que nous trouvons un Athlete (f) nommé Eucles qui étoit pour le moins le neveu de Berenice. Il faut donc croire qu'il y a des Auteurs Grecs qui ont donné le nom d'Eucles à son fils, ce sont ceux que Valere Maxime copia. Voyez la remarque suivante.

(D) Nommée Callipatira selon quelques-uns, Pherenice selon quelques autres.] C'est ce que Pausanias (g) nous apprend qu'elle étoit fille de Diagoras, & sœur de Doricus. Or Doricus combattit (k) pour les Lacedemoniens contre les Athéniens, au tems que Conon étoit General de ceux-ci; il florissoit donc vers la 95. Olympiade.

Pausanias remarque dans (g) son 5. livre: mais dans (h) le 6. il dit une chose qui semble prouver manifestement que Callipatira & Pherenice étoient deux sœurs, filles du fameux Athlete Diagoras. Il dit que Diagoras eut le bonheur de remporter des victoires, & d'avoir trois fils qui en remportèrent, & de filles dont les fils en remportèrent aussi. Il dit FILLES au nombre pluriel, d'où il faut conclure que les deux petits-fils de Diagoras desquels il parle n'étoient point freres, mais seulement cousins germains, fils de deux sœurs. Il nomme l'un de ces deux petits-fils, Eucles, & l'autre Pifidore. Il dit qu'Eucles étoit fils de Callianax, & de Callipatira fille de Diagoras. Il ne nomme point la mere de Pifidore, il dit seulement que sa mere dequisee en Maître des jeunes Athletes le mena sur la li e des combatans. Je le repete; puis qu'il a parlé des filles de Diagoras au nombre pluriel, puis qu'il a dit que les petits-fils de Diagoras du côté des filles avoient remporté des victoires, il faut qu'il ait entendu que la mere d'Eucles & la mere de Pifidore étoient deux sœurs: or la mere d'Eucles se nommoit Callipatira, il est donc juste de penser que la mere de Pifidore ne se nommoit point Callipatira, & qu'elle se nommoit Pherenice, car c'est le nom que plusieurs lui donnent dans le 5. livre de Pausanias: & si quelques uns ont nommé Callipatira celle qui sous l'équipage d'un Maître des Athletes mena son fils Pifidore au combat des jeux Olympiques, il faut attribuer cela aux mêmes causes qui sont que tant d'écrivains si exacts confondent les actions d'une personne avec les actions d'une autre.

(E) En quel tems vivoit cette Berenice.] Pausanias (i) nous apprend qu'elle étoit fille de Diagoras, & sœur de Doricus. Or Doricus combattit (k) pour les Lacedemoniens contre les Athéniens, au tems que Conon étoit General de ceux-ci; il florissoit donc vers la 95. Olympiade.

BE-

(g) Pag. 153.

(h) Pag. 164.

(i) Lib. 6. pag. 184.

(k) Idem pag. 185.

BERENICE, femme courageuse & vindicative, ayant perdu son fils par le complot de Laodice, monta bien armée sur un chariot, & poursuivit le meurtrier si vivement qu'elle le tua. Il s'appelloit *Caneus*. Il n'avoit fait qu'exécuter un ordre royal. Elle le manqua en lui lançant son javelot, mais non pas en lui jettant une pierre, car du coup de cette pierre elle le renversa roidement: ensuite elle fit passer sur lui son chariot, & se retira à travers les troupes ennemies dans la maison où elle croyoit qu'on avoit caché le corps de son fils. Voilà ce qu'on trouve dans † Valere Maxime. Il y a quelque apparence que cet Auteur † Lib. 9. cap. 10. sub fin. a joint péle-mêle ce qui ne convient que séparément à deux personnes. Les Commentateurs (A) s'y trouvent embarrassés. Voyez la remarque.

BERENICE, fille de Ptolomée Auletes Roi d'Égypte, succéda à son pere avant qu'il mourût. Je ne trouve point qu'elle * ait excité les Égyptiens à la chasser, & il y a beaucoup d'apparence qu'ils se portèrent d'eux-mêmes à se délivrer d'une domination incommode, sans qu'elle les y animât, mais il est sûr qu'aussi-tôt que le pere fut chassé, la fille fut couronnée. Ce Prince bani implora l'assistance des Romains, & obtint enfin que Gabinius Gouverneur de la Syrie travailleroit à le retablir. Pompée fit ce coup-là, car le peuple Romain apuyé sur quelque vers de la Sibylle, ne voulut pas que l'on se mêlât de ce retablissement. Berenice de son côté fit toutes les diligences possibles pour se maintenir sur le trône, & quoi ‡ qu'elle craignit les Romains, elle ne fit à son pere aucun

* Voyez la remarque B.
† Ea quam Romanos metebat, nihil tamen fuerit Ptolemæo exhibit.
Dio, l. 39.

A a a

piade. Consultez les remarques sur l'aricle *Diagoras Rhodien*.

FAUTES d'Olivier Commentateur de Valere Maxime.

(A) Les Commentateurs s'y trouvent embarrassés. Olivier qui a fait de longues notes sur Valere Maxime pleines d'une érudition triviale, pretend que la Berenice dont il est ici question s'appelloit aussi Laodice, & qu'elle étoit sœur de ce Mithridate qui fit si long tems la guerre aux Romains. Là-dessus il conte que cette Dame fut mariée en premieres noces avec Ariarthe Roi de Cappadoce, & en secondes avec Nicomede Roi de Bithynie, & que les deux fils qu'elle avoit eus d'Ariarthe ayant été tuez par Mithridate l'un immédiatement, l'autre médiatement, elle s'arma, & poursuivit *Caneus* qui avoit exécuté les ordres de Mithridate, & le punit de la maniere que Valere Maxime le rapporte. J'ai à dire contre ce recit 1. que Valere Maxime a été si éloigné de vouloir parler d'une femme qui se nommât indifféremment Berenice ou Laodice, qu'il remarque que Laodice fit tuer le fils de Berenice. 2. La premiere partie du recit de nôtre Commentateur se trouve bien dans Justin (a), mais on n'y trouve pas que la sœur de Mithridate femme d'Ariarthe & de Nicomede, eût d'autre nom que celui de Laodice. 3. On n'y trouve pas que le second fils d'Ariarthe & de Laodice ait été tuez par ordre de Mithridate, on y trouve au contraire (b) qu'il mourut de maladie. 4. La dernière partie de ce recit est contredite & démentie manifestement par Justin, car voici de quelle maniere il rapporte que Laodice tâcha de se venger de son frere, après avoir perdu ses deux fils. Nicomede son second mari suborna un très-beau jeune garçon, pour faire accroire qu'il restoit un troisième fils d'Ariarthe, & il envoya Laodice à Rome avec ordre de remontrer qu'Ariarthe avoit laissé trois garçons, dont le dernier étoit encore vivant, & demandoit au peuple Romain le Royaume de son pere. 5. C'est une chose trop hardie pour meriter d'être soufferte, que d'avancer plusieurs faits circonstanciés sans en pouvoir citer de temoins. Où est-ce qu'Olivier a lu que la sœur de Mithridate monta sur un chariot, poursuivit *Caneus* le meurtrier de son second fils &c. ? Je re-

marqueroi en passant que *Freinshemius* n'a pas eu raison d'accuser (c) Justin de se contredire, ou de brouiller prodigieusement l'histoire. Justin a parlé de deux Laodices mariées à deux Ariarthes. La premiere après la mort de son mari (d) tua cinq de ses enfans, & auroit tué le sixième, le seul qui lui restât, si les parens ne l'eussent derobé à sa barbarie. Le peuple se desit de cette Megere. La seconde Laodice épousa ce fils d'Ariarthe qui étoit seul demeuré de reste. Plût à Dieu que Justin ne fût coupable d'autres confusions ou contradictions que de celles-là.

Le P. Cantel a observé qu'Olivier avoit eu tort de donner à la sœur de Mithridate l'action que Valere Maxime rapporte. Il croit lui que Cantel Valere Maxime a voulu parler de Berenice & Scholiaste de Laodice, femmes d'Antiochus Theus, & filles toutes deux de Ptolomée Philadelphus. Tout le monde ne demeure pas d'accord qu'elles fussent sœurs: Polyanus (e) cité par un confrere du P. Cantel assure que Laodice femme d'Antiochus Theus, étoit sœur de son mari, & fille d'Antiochus Soter. Pour Berenice l'autre femme d'Antiochus Theus, ou convient généralement qu'elle étoit fille de Ptolomée Philadelphus. Néanmoins on ne sauroit condamner le P. Cantel; il a pour lui l'autorité d'Appien (f), Il a quelque raison de croire que Valere Maxime a voulu parler des femmes d'Antiochus Theus; mais il devoit dire que cet Auteur a mis une piece de rapport à la triste destinée de Berenice. La vaillance que cet Auteur attribue à sa Berenice, & le bon succès qu'il lui fait avoir contre l'assassin de son fils, ne conviennent point à la femme d'Antiochus; car bien loin qu'elle ait pu venger la mort de son fils, elle fut cruellement massacrée avec lui dans le lieu où elle s'étoit sauvée. Il est vrai d'ailleurs que ce fut une Laodice qui lui procura ce malheur (g). Mais puis que le P. Cantel a cru que l'Auteur qu'il commentoit avoit eu en vue l'histoire des femmes d'Antiochus Theus, il ne devoit point marquer en marge l'an 664, de Rome: cette Chronologie est trop différente de celle qui convient (h) à ces deux Princesses.

(c) Voyez le Jusiu de Mr. Grevius, pag. 548.
(d) Justin l. 37. c. 1.
(e) Lib. 8. apud Haradinum in Plinius l. 7. c. 12. p. m. 25.
(f) In Syriacis circa finem.
(g) Voyez Justin, l. 27. c. 1.
(h) Antiochus Theus de regner environ l'an de Rome 492. Voyez Celsus ad ann. mian. di 3689.

(a) Lib. 28. c. 1. c. 2.

(b) Nec multo post adolescentens ex aegritudine collecta infirmitate, decedit. Justin l. 28. c. 2.

aucune proposition d'accommodement Comme elle crut qu'un mari lui seroit d'un grand usage , elle attira un Prince nommé Seleucus, issu des Rois de Syrie, & l'associa à son lit nuptial, & à son sceptre. Elle en fut bien-tôt degoutée, ne trouvant pas que ce fut un homme d'aucun merite, & * le fit mourir : après quoi elle jetta la vuë sur Archelaus, fils de celui qui avoit quitté le parti de Mithridate, pour se joindre à Sylla. Elle (A) s'offrit à lui en mariage, & lui promit de lui faire part de sa royauté. Il étoit alors dans l'armée de Gabinus, & on l'auroit facilement empêché (B) d'aller trouver Berenice, si Gabinus n'avoit mieux aimé pour ses interêts particuliers lui donner la liberté d'épouser cette Princesse. Archelaus l'épousa effectivement, & se mit à la tête de ses troupes afin de repousser les Romains qui pretendoient retabli le Roi Ptolomée. Il fut tué dans (C) un combat, Ptolomée rentra dans Alexandrie, & fit

* Voyez la remarque B.

(A) Censorin. Pistor. pag. 225.

(b) Strabon. l. 12. pag. 384. Voyez aussi l. 17. pag. 548.

(A) Elle s'offrit à lui en mariage.] J'ai raison de dire cela, mais le P. Noris n'a pas eu raison de le dire. Archelaus (a) à Berenice spe nuptiarum Alexandriam evocatus eadem uxore ducta, copias contra Gabinum ducens, in praelio occubuit, mense regni sexto, ex Strabone lib. 12. pag. 385. Si je n'avois eu à citer que Strabon je n'aurois pas voulu dire, comme a fait le Pere Noris, que Berenice l'attira en lui promettant de l'épouser. Je ne trouve point dans Strabon que cette Princesse ait songé à Archelaus ; je n'y trouve sinon que les Egyptiens ayant chassé leur Roi Ptolomée, choisirent un Prince de sang royal pour le marier avec Berenice, & qu'Archelaus sachant cela s'offrit à eux sous la qualité supposée de fils de Mithridate Eupator, & fut accepté, & regna six mois. Ταυτη χρονίως ανέβης βασιλινά γένος ενεχέρησεν ταυτην τοις συμπράξασιν, Θεσσαλονικίου Μιθριδάτη & Ευπείτοιο υίος είναι, & τοῦδε βασιλιν, ἑσπασίλευσεν ἕξ μῆνας. Et (b) cum quaeretur maritus regio sanguine natus, dedit se Archelaus auxiliarius suis simulavique se filium esse Mithridatis Eupatoris, itaque receptus, sex menses regno potitus est. On peut voir là un exemple des serupules que l'on doit avoir en rapportant ce que l'on trouve dans un Auteur. La moindre licence qu'on se donne est capable quelquefois de faire tort à l'honneur des gens. Il n'est point de la bienfiance, ni de la dignité d'une Reine des'offrir pour femme, & d'attirer un jeune homme par l'esperance de l'épouser. C'est à ses sujets à lui procurer un parti sortable. Strabon met les choses sur ce pied-là par rapport à Berenice; il ne faloit donc pas rapporter le fait de la maniere que l'a rapporté le P. Noris, ou bien il faloit citer d'autres gens que Strabon. Si on avoit cité Dion, rien n'eût empêché de decouvrir Berenice, comme une Princesse qui après avoir usuré le trône sur celui à qui elle devoit la vie, alloit à la quête d'un mari, & s'offroit elle-même avec sa couronne pour le prix de la protection qui lui étoit nécessaire. Voyez la remarque suivante,

(B) Empêché d'aller trouver Berenice.] Gabinus decouvrit d'abord les desseins d'Archelaus, & le mit en lieu de sûreté. Dès lors c'étoit une affaire finie ; mais comme il craignoit de ne trouver pas assez de difficultez dans le retablisement de Ptolomée, pour avoir lieu d'exiger toutes les sommes que ce Prince avoit promises, il fit en sorte que ce retablisement fut traversé de quelques obstacles. Dans cette vuë il ne trouva point de meilleur expedient que de

laisser mettre Archelaus à la tête des rebelles. Archelaus passoit pour homme de main, & jouissoit d'une grande reputation ; le chasser d'Alexandrie parut à Gabinus un grand exploit, pour lequel on pourroit honnêtement demander à Ptolomée de magnifiques recompenses. Autre source de profit : Gabinus ne donna la liberté à son prisonnier qu'après l'avoir bien rançonné (c) ; ainsi il en prit à toutes mains ; il tira de l'argent des deux partis. Belle image des supercheis que l'on fait aux Souverains. Il y a telle Campagne qui acheveroit une guerre, si les Generaux pour leur profit particulier ne fournissent adroitement des ressources à l'ennemi. Remarquons bien qu'il falut faire courir le bruit (d) qu'Archelaus s'étoit sauvé. Gabinus bien payé de la permission qu'il lui donna de s'enfuir, se mit sans doute dans une feinte colere contre ceux qui le gardoient. Nouvelle scene de Comedie. Mais je remarque que Strabon ne savoit rien de tout ce manège de Gabinus. Ce fut à son insu, dit-il (e), que l'on amena Archelaus à Berenice. C'est ôter un grand opprobre à ce General Romain. Le recit de Strabon décharge beaucoup Berenice, car il ne nous permet pas de douter qu'elle ne fût innocente de l'expulsion de son pere. Strabon dit nettement que ce Prince fut chassé par les habitans d'Alexandrie, qui mirent après cela sur le trône l'aînée de ses trois filles, & firent venir de Syrie un certain Cybiofacte, qui se disoit issu des Rois de Syrie, & le donnerent pour mari à la Reine. Elle le fit (f) étrangler dans peu de jours, rebutée des manieres basses qu'elle vit en lui. On dit qu'il fit mettre le corps d'Alexandre dans un cercueil de verre, afin de s'approprier celui d'or masculin d'où il le tira. J'ai lu ce fait dans un (g) moderne qui cite Strabon & Suetone, deux Auteurs qui n'en disent mot. Le dernier dit (h) en general que ce Prince avoit été d'une avarice fardide, Alexandrini Cybiofacten enim (Vespasianum) vocare perseverant cognomine unius à regibus suis turpissimum sordium. J'ai cité en marge les termes de Strabon.

(C) Il fut tué dans un combat.] Ceci ne s'accorde point avec le 17. livre de Strabon, où on lit que (i) Ptolemée ayant été retabli dans son Royaume fit mourir sa fille, & son beau-fils Archelaus. Mais j'aime mieux n'en rapporter au 12. livre de Strabon qu'au 17. parce que Plutarque (k) Καλλικαρque Πτολεμαίου à Gabinio reductus Archelam ac filiam interimit. Strabon, lib. 17. p. 548.

(c) Ex Dione lib. 35. p. 131. (d) Diodor.

(e) Λαβόν δι τῆται κρηστῆται δὴ τῶν (ου τῶν) εἰς τῶν βασιλευσῶν ἢ ἀναδελφῶνται βασιλῆς Εὐκαβίνου (Gabinio) neficente per amicos quosdam ad reginam deductus rex declaratus fuit. Strabon. lib. 17. p. 548.

(f) Τῶν ἰωνῶν ἐν ἰλῆ. γοῦ κρηστῆται ἀπὸ τῆ βασιλευσῶν ἢ βασιλευσῶν. ἢ φησὶν τῶ βασιλευσῶν αὐτῶν τῶ ἀναδελφῶν. Hunc intra paucos dies reginam strangulavit, cum ejus sordes illiberalitatemque pati non posset. lib. p. 547.

(g) L'Abbe de St. Real dans la Cesarion, entret. 2. p. m. 78.

(h) Suetonius in Vesp. pas. c. 19. (k) Καλλικαρque Πτολεμαίου

frere. Pour faire cesser ces bruits elle chercha à se marier, & s'offrit à Polemon * Roi de Cilicie, pourveu qu'il voulût changer de religion *. On croira facilement qu'elle exigea cette condition plutôt par vanité, ou par politique, que par zèle; mais ce n'est pas une chose rare qu'une convertisseuse zélée & galante. Polemon ayant plus d'égard aux richesses qu'à la mauvaise reputation de la Dame qui le recherchoit, accepta ses offres, se fit circoncir & l'épousa: & s'il ne passa point toute sa vie dans les liens de ce mariage, ce ne fut point sa faute, ce fut celle de Berenice; puis que cette femme dereglée le planta là, & s'en retourna où il lui plut. Tout aussi-tôt il abandonna le Judaïsme pour reprendre sa premiere religion †. La mauvaise vie de Berenice ne l'empêchoit point de pratiquer les observances des Juifs. Elle avoit fait un vœu, & pour l'accomplir elle se transporta à Jerusalem, & se soumit à la coutume qui portoit qu'avant que d'offrir ses sacrifices, on passât 30. jours en prieres & en oraisons sans boire du vin, & qu'on se fit raser la tête. Pendant qu'elle observoit ces ceremonies elle reçut mille affronts des soldats Romains, & fut en danger de sa vie: elle eut beau s'en aller nuds pieds interceder pour le peuple auprès du Gouverneur Florus, elle n'obtint rien, non pas même les civiltés que sa qualité & son sexe rendoient indispensables ‡. Elle étoit toujours fort bien avec Agrippa son frere, & elle le seconda dans le dessein de prevenir la desolation des Juifs, en les exhortant à se soumettre aux Romains. Toutes ces exhortations accompagnées de larmes furent inutiles †; de sorte que Berenice ou pour n'être pas enveloppée dans la ruine de la nation, ou pour exercer son favori faire, alla trouver Vespasien & Titus, & les gagna si heureusement l'un par (A) ses liberalitez, & l'autre par sa beauté, qu'elle se mit en passe de devenir Imperatrice Romaine. Elle mit Titus dans ses filets, & vit l'heure (B) que de Galant favorisé sans nulle exception il deviendroit son mari: mais les murmures du peuple Romain

‡ Id. de bell. Jud. l. 2. c. 26.

† Ibid. c. 18. 29.

(A) L'un par ses liberalitez, & l'autre par sa beauté. Tacite nous apprend que cette Dame s'intrigua pour mettre la couronne sur la tête de Vespasien. Je ne m'en étonne pas, elle avoit plus à esperer de lui que de ses competeurs, s'il parvenoit à l'Empire. Max (a) per occultos suorum nuntios excitavit ab urbe Agrippa, ignaro adhuc Vitellio, celeri navigatione properaverat. Nec minore animo, regina Berenice partus jubabat florens atate formaque, & seni quoque Vespasiano magnificentia munerum grata. Le même Tacite nous apprend qu'elle étoit aimée de Titus, & qu'on crut qu'elle fut cause qu'il n'acheva point son voyage, mais s'en retourna dans la Judée, ayant appris à Corinthe la mort de Galba. Fuere * qui accensum desiderio Berenices regina vertisse iter crederent. Neque abhorrebat à Berenice juvenilis animus: sed gerendis rebus nullum ex eo impedimentum. En deux mots cet Historien refuse la mesdisance: il convient que cette Reine avoit touché le cœur de Titus, mais il declare que ce n'étoit qu'une amourette d'amusement, qui ne le detournoit point des

(a) Tacit. Hist. l. 2. c. 87.

* Ibid. cap. 2.

(b) In Vespasiano.

(c) Berenice di Agrippa vi sibi. Berenice maxime florebat. Xiphil. in Vespas. pag. 222.

(d) Voyez Calpurnius.

(e) Joseph. Antiq. l. 19. c. 7.

(f) Ibid.

CHRIST. Le calcul est aisé à faire. D'ailleurs elle étoit entrée de fort bonne heure dans la carrière, & avoit jouï courageusement & sans relâche; elle avoit un mari & peut-être des enfans la 16. année de sa vie; elle avoit eu un second mari, elle avoit eu des Galans, & néanmoins la voilà dans son grand éclat à l'âge de 44. ans. C'étoit de quoi être exposée à l'envie. Suetone (g) observe que la separation se fit à regret de part & d'autre. Titus se fit une grande violence en renvoyant Berenice, pour calmer les plaintes des medians; Berenice fut fort fâchée qu'on la renvoyât: elle eût mieux aimé sans doute une continuation de mesdisance: & s'il est vrai que Titus lui eût promis mariage, comme le bruit en courroit, il faut croire qu'elle pesta contre la mauvaise foi des hommes. Il est probable que pour adoucir l'amertume de ce renvoi, Titus lui dit que c'étoit un sacrifice qu'il faisoit faire aux murmures de toute la ville, mais qu'après avoir cédé à ce torrent qui seroit que passer on se reverroit. Ce qu'il y a de certain c'est que Berenice se conduisit tout comme si on l'eût congédiée de cette façon: elle revint (h) trouver Titus quelque tems après, & n'y gagna rien; il ne voulut plus ouïr parler d'elle. Je croi que Xiphil. est le seul qui ait observé ces deux renvois de Berenice, l'un sous l'Empire de Vespasien, l'autre sous celui de Titus. Οἷδε δὲ τὴν ἐκείνην ἔτι ἑποικὸν μοναρχίᾳς ἰστάμεν, ἀλλὰ χερσὶ καλῆς διαθεσθεῖς, ἃ σαφῶς ἰν. in Titu καίμη ἃ Ἐροδοτῆος ἐν Πολύμν ἀδὲς ἐδύοντο ἐξέλετο. Titus ex quo tempore principatum solus obtinuit, nec cades fecit nec amoribus infervivit, sed comis quamvis insidius petere, & continens, Berenice licet in urbem reversa, fuit. Il est assez apparent que Xiphil. ne se trompe pas, encore qu'Aurelius Victor & les autres ne parlent que d'un seul renvoi. Ut (i) subit pondus regium

(g) Nec minus libido (suffusa erat in Titu) propter exoletorum & spadonum amorem cui etiam nuptias pollicebatur. Berenice statim ab urbe dimisit invitam. Sueton. in Tito c. 7.

(h) Xiphil. in Titu c. 7.

(i) Aurel. Victor in Epitom.

Romain frustrerent cette esperance, il ne lui resta que le titre de Maitresse ou de concubine d'Empereur. Le theatre (C) François a retenti depuis peu des amours de Titus & de Bercnice. Elle avoit une sœur (D) trop belle pour qu'elles s'aimassent. L'Ecriture a fait mention (E) de Berenice. On a fait de lourdes (F) fautes concernant cette Princeesse. Je n'ai pu parler de toutes les

gium Bercnicen nuptias suas sperantem regredi domum . . . praecepit. Ces paroles d'Aurelius Victor comparées avec ce qu'il avoit dit peu auparavant le convainquent d'une extrême negligence. Il dit ici que Berenice espéroit d'épouser Titus, & il venoit de dire qu'elle étoit sa femme. *Cacinaam Consularem adhibitam cœnis vix dum tritricium egressum ob suspitionem supratæ Bercnicæ uxoris suæ jugulari jussit.* Recueillons de là que Berenice prétendoit l'oreille à d'autres fleuriettes qu'à celles de l'Empereur. Cela est assez ordinaire aux Maitresses des grands Princes. Je ne puis passer sous silence une erreur de Noldius. Il dit (A) dans la page 408. que Dion ou Xiphilin se sont trompez, quand ils ont mis le divorce de Berenice sous Vespasien, puis qu'Aurelius Victor assure que Titus ne la renvoya que lors

dience avec une (h) grande pompe, & entendent St. Paul.

(F) De lourdes fautes concernant cette Princeesse.] Sabellic (i) a cru qu'elle fut femme d'Antistobule, & ensuite d'Antipater. C'est confondre ensemble deux Berenices, l'aïeule & la petite-fille; la premiere fut mariée en premieres nocces à Antistobule, & en secondes à un oncle d'Antipater, & non pas à Antipater même. Voici donc une nouvelle meprise de Sabellic. Mais pour la Berenice dont il parle (c'est la Maitresse de Titus) elle n'a eu ni l'un ni l'autre de ces deux maris. Je m'en vais raporter un passage de Juvenal, qui sans doute doit être entendu de la dernière Berenice, de celle qui fut aimée de Titus, & qui fut soupçonnée d'inceste avec Agrippa son frere;

Grandia (k) tolluntur crystallina, maxima rursus (l) Satir. Myrrha, deinde adamus notissimus, & Bercnicæ 6. v. 154. In ægito factus pretiosior: hunc dedit olim Barbarus incestæ, dedit hunc Agrippa sorori, Observant ubi festo mero pede sabbata Reges, Et vetus indulget senibus clementia porcis.

Le Scholiaste de Juvenal entend ici par Berenice une sœur de Ptolomée Roi d'Egypte, & été relevé par Agrippa un fils de Julie, fille d'Auguste, par Ace fils de Julie & d'Agrippa (1) que Tibere fit mourir aussi-tôt qu'Auguste fut decedé. C'est une negligence prodigieuse de ce Scholiaste, car pour ne rien dire de pis; ce avec un peu d'attention on voit manifestement que Juvenal parle d'un Agrippa qui demouroit en Judée, ce qui ne peut convenir aucunement au fils de Julie. Outre que selon la remarque de Noldius (m), personne n'a jamais dit qu'Agrippa & son impudique sœur Julie ayent été acculez d'inceste. Il n'est pas si aisé de relancer le Scholiaste sur l'autre point, parce que la repetition du mot *dedit* a fait croire à d'habiles gens, que le Poëte suppose ici deux personnes qui ont été donné à leur sœur un diamant de prix; 1. un d'Egypte, 2. un Agrippa. Cette explication n'est point la bonne. Tout se doit porter à Agrippa Roi des Juifs, & à sa sœur Bercnice: & nous aprenons ici une chose que Joseph ne point touché; c'est que Bercnice reçut de son frere un diamant d'un très-grand prix, qu'elle s'en para, & que leurs amours incestueuses firent plus de bruit par ce moyen. Barveronius a cru que Juvenal a fait allusion à une Pierre precieuse dont parle Pline, que Ptolomée Roi d'Egypte donna à sa femme qui étoit aussi sa mere, à ce que pretend Baronius (n). Un Auteur (o) moderne que j'ai déjà cité plusieurs fois trouve bien des fautes dans cette pensée de l'Annaliste. 1. Juvenal parle d'un diamant enchassé dans une bague, mais la pierre precieuse dont parle Pline étoit une topaze brute, dont on fit ensuite une statue. 2. Ce fut point Ptolomée qui donna à sa mere

(b) Mnd
noððe
qu'incias,
cum multa
tionem seu
ambitio-
ne. Act.
Apostol. c.
25. v. 23.
(i) In pa-
raphras.
ad Titum
Sustonii
apud Nel-
dium ubi
supra pag.
414.
(j) Il avoit
été relevé
par Au-
ce fils de
giste dans
l'île Pla-
nasia, Ta.
Ann.
1. c. 3.
En non pas
en Sicile
comme dit
de la Scho-
liaste.

(m) De
vita &
gest. Hero-
dum pag.
412.

(n) Allu-
dère vide-
tur pre-
tiosio lapi-
di quem
prieus de-
dit Ptolomæus
Ægyptii
Rex uxori
sinul &
matri.
Verum
tradit
fuisse to-
pazion.
Annal. ad
ann. 58.
n. 164.
Il cite Plin.
lib. 37.
cap. 8.

(o) Noldius
ubi supra
pag. 412.
cette

(A) De vi-
ta & ges-
tis Hero-
dum.

(b) Un sa-
cruit pondus
regium.

(c) C'est le
faux nom
de celui
qui a cri-
tiqué les
Eucratides
du Pere
Boubours.
L'Abbé de
Villars
qu'il desig-
ne ici avoit
publié pour
le P. Bou-
bours con-
tre Cleanthe
le Traité de
la delicatete.

(d) Senti-
mens de
Cleanthe
2. part. p.
2. édit. de
Holland.
1672.

(e) Anti-
quit. l. 20.
chap. 5.

(f) Id. ib.

(g) Dans
l'article de
Drufile.

(C) Le theatre François a retenti depuis peu.] On joia en même tems deux pieces intitulées Bercnice, l'une étoit de Mr. Corneille & l'autre de Mr. Racine; chacune avoit ses partisans: l'Abbé de Villars publia une Critique de toutes les deux. Je ne saurois point qu'il est l'Auteur de cette critique, si je n'avois lu ces paroles dans les sentimens de (e) Cleanthe, En eussiez vous douté si le Critique des deux Bercnicæ vous sût venu dans la pensée? . . . Par quelle raison aurions nous échappé au Censeur de deux excellens Poëtes, dont l'un n'a pas daigné lui repondre, & l'autre n'a dit qu'en deux mots pourquoi il ne lui repondoit pas (d)?

(D) Une sœur trop belle pour qu'elles s'aimassent.] Joseph (e) remarque que Drufile sœur de Berenice écoute les propositions de Felix Gouverneur de Judée, pour se mettre à couvert de la jalousie de sa sœur, qui ne pouvoit souffrir qu'elle Drufile eût une si grande beauté. Drufile fut recherchée en mariage par Felix, pendant qu'elle étoit mariée avec Azizus Roi des Emeseniens. Elle consentit à cette recherche, & devint l'épouse de Felix, & abjura le Judaïsme (f). La haine fraternelle est grande: on peut citer des maximes là-dessus; mais, si je ne me trompe, la haine des sœurs va plus loin que celle-là. Nous pourrions dire un mot sur ce chapitre (g) en quelque autre endroit.

(E) L'Ecriture a fait mention de Berenice.] L'on trouve dans le chapitre 25. des Actes qu'Agrippa & Bercnice arriverent à Cesarée pour saluer Festus, & qu'ayant ouï parler de St. Paul qui étoit alors en prison, ils le voulurent ouïr: que pour cet effet ils se rendirent au lieu de l'au-

les Reines qui ont porté ce nom-là. J'indique succinctement dans les remarques quelques fautes de Mr. (G) Moreri, de Mr. (H) Hofman, de Charles Etienne, &c.

St. BER-

cette topaze ; ce fut Polemon Gouverneur de l'île où la topaze fut trouvée, qui la donna à Berenice mere du Roi qui succeda à celui qui regnoit alors. 3. Pline ne dit point que Ptolomée Philadelphie ait fait present de cette topaze à sa femme Arsinoë qui étoit aussi sa sœur ; il dit seulement que l'on fit de cette pierre une statue d'Arsinoë femme de Ptolomée Philadelphie, & que cette statue étoit de 4. coudées, & qu'elle fut consacrée dans un temple qu'on nommoit le temple d'or. On pourroit ajouter cette 4. censue. C'est qu'on ne trouve pas qu'aucun Roi d'Egypte ait été le mari de sa propre mere, & que cela convient moins au pere de Ptolomée Philadelphie qu'à tout autre. C'est de la femme de celui-là que Pline parle, quand il dit que la topaze en question fut apportée à la Reine Berenice. J'ai été beaucoup moins surpris de ces fautes de Baronius, que de voir le P. Hardouin (a) dans cette pensée, c'est que les paroles de Juvenal se doivent entendre du diamant de la même Berenice dont Pline a parlé, femme de Ptolomée Lagus, & mere de Ptolomée Philadelphie. Le Juvenal *Variorum* contient bien des fautes touchant Berenice. On y voit une note qui porte que la Berenice dont ce Poëte parle étoit Reine de Judée, & femme d'Herode : que d'autres veulent qu'il ait parlé de Berenice femme d'Herode, & après la mort de son mari, Maîtresse de son beau-frere, c'est-à-dire, d'Agrippa frere de son mari. Tout cela ne vaut rien ; car en premier lieu voilà deux Herodes differens, que l'on n'a eu soin de distinguer par aucune marque ni petite ni grande. L'un doit être celui qui fit mourir les enfans de Bethlechem ; l'autre doit être le Roi de Chalcide frere d'Agrippa I. du nom. Or le premier de ces deux Herodes n'a point eu de femme qui ait eu nom Berenice, & il n'y a point eu de Berenice qui ait été Reine de Judée. De plus il n'y a point eu de Berenice en Judée dont l'inceste ait consisté dans l'amour de son beau-frere. L'inceste dont Josèphe & Juvenal parlent consiste dans les amours d'Agrippa II. du nom avec Berenice sa propre sœur. Ce qui a trompé l'Auteur de la note est que Berenice étoit veuve d'Herode Roi de Chalcide, & frere d'un Agrippa, lors que l'on caustoit de ses amours pour Agrippa : mais l'Agrippa du frere duquel, elle étoit veuve n'étoit point celui avec lequel elle commettoit inceste.

(a) In Plin. l. 37. c. 8. pag. 392. r. 5.

FAUTES du Juvenal *Variorum*.

(b) Herodes Agrippa de dit inceste *Variorum* de laquelle l'Auteur se nomme Lubin. Ce Lubin se sert d'une plaifante maniere de raisonner. Après avoir dit qu'Herode Agrippa étoit frere de Berenice, il prouve que l'amour de cet Agrippa pour Berenice étoit un inceste, par la raison que Berenice avoit été mariée avec son oncle Herode (b). Noldius (c) qui a vu deux fautes dans le *Variorum*, & qui les a mises sur le compte de Schrevelius le compilateur de ce Commentaire, n'a point remarqué celle-ci.

(c) Ubi supra pag. 411. 412.

(G) Quelques fautes de Mr. Moreri.] La

1. Berenice dont il parle est la mere de Ptolomée Philadelphie Roi d'Egypte ; ce qu'il en dit ne se trouve point dans l'Auteur (d) qu'il cite. La 2. est fille de Ptolomée Philadelphie, & femme de Ptolomée Evergetes : il cite Elien & Justin qui ne disent pas ce qu'il raconte. Il ter Pansafaloit citer Hygin (e), qui rapporte ce qui concerne la chevelure de cette Reine. Pour ce qui est

du temple de Berenice la Gardienne, j'avoue que je n'ai pu deterrer la source ; ainsi je n'oserois affirmer que Mr. Moreri avance là quelque fausseté. J'ai bien des soupçons contre cela. Il auroit dû se souvenir que dans l'article d'Arsinoë fille

d'Antiochus Soter, il avoit dit que Berenice femme de Ptolomée Evergetes étoit fille de Magus Roi de Cyrene, & par consequent oncle de Ptolomée Evergetes. Alors Berenice femme de Ptolomée Evergetes n'étoit que sa cousine germaine, presentement c'est sa propre sœur. Chacun voit

combien ces variations brouillent la tête aux lecteurs, & les devoient degouter de l'étude d'un Dictionnaire. Il faudroit leur debrouiller ces cahos, en marquant qui sont ceux qui racontent les choses d'une façon, & qui sont ceux qui les racontent d'une autre. La 3. Berenice selon Mr. Moreri est sœur de la 2. & femme d'Antiochus Soter Roi de Syrie. Il faisoit dire

Antiochus Theus, & non pas Antiochus Soter ; celui-là étoit fils de celui-ci, & fut marié avec une fille de Ptolomée Philadelphie nommée Aulerioe (g). La 4. est fille de Ptolomée Aulerioe. J'en ai fait un article ; voyez-en les remarques. La 5. est Berenice sœur d'Agrippa I. du nom. Ce que dit Mr. Moreri que cette Princesse étoit avec son frere Agrippa en 55. lors que St. Paul plaïda sa cause à leur presence, & à celle des Proconsuls Felix & (h) Pompius Festus, suppose Lagus, que ces deux Proconsuls commandoient dans la Judée en même tems, & cela (i) est faux. Il ne faisoit point citer Strabon ; car ce qu'il dit se rapporte à une autre Berenice que Mr. Moreri a oubliée, c'est l'ayeule de la Maîtresse de

27. r. 1. Titus.

(H) De Mr. Hofman, de Charles Etienne, &c.] La I. faute de Mr. Hofman est d'affirmer que la Portius Berenice dont Juvenal fait mention étoit fille d'Herode l'Ascalonite (k), & femme de son frere Agrippa. C'est un double ou triple mensonge pour le moins ; car cet Herode n'a point eu de fille qui s'appellât Berenice, ni de fils v. 28. qui s'appellât Agrippa : celle dont parle Juvenal étoit fille du premier Agrippa, & ne fut jamais mariée avec son frere Agrippa second du nom ; on crut seulement qu'elle eut avec lui un commerce incestueux. Saint Chrysostôme s'est trompé, ou a parlé figurément lors qu'il l'a nommée (l) la femme d'Agrippa. La II. faute est de dire que la Berenice que Titus aime est differente de celle dont Juvenal fait mention. Hofman les fait differentes, puis qu'il traite dans un article à-part de celle qui fut Maîtresse de Titus. III. Il n'est pas vrai que la Berenice de Juvenal ait fait un voyage à Jerusalem la tête rasée, & les pieds nuds. Il faisoit dire que

(d) Il cite Apion : d'ailleurs il cite Elien & Justin qui ne disent pas ce qu'il raconte. Il ter Pansafaloit citer Hygin (e), qui rapporte ce qui concerne la chevelure de cette Reine. Pour ce qui est du temple de Berenice la Gardienne, j'avoue que je n'ai pu deterrer la source ; ainsi je n'oserois affirmer que Mr. Moreri avance là quelque fausseté. J'ai bien des soupçons contre cela. Il auroit dû se souvenir que dans l'article d'Arsinoë fille d'Antiochus Soter, il avoit dit que Berenice femme de Ptolomée Evergetes étoit fille de Magus Roi de Cyrene, & par consequent oncle de Ptolomée Evergetes. Alors Berenice femme de Ptolomée Evergetes n'étoit que sa cousine germaine, presentement c'est sa propre sœur. Chacun voit combien ces variations brouillent la tête aux lecteurs, & les devoient degouter de l'étude d'un Dictionnaire. Il faudroit leur debrouiller ces cahos, en marquant qui sont ceux qui racontent les choses d'une façon, & qui sont ceux qui les racontent d'une autre. La 3. Berenice selon Mr. Moreri est sœur de la 2. & femme d'Antiochus Soter Roi de Syrie. Il faisoit dire Antiochus Theus, & non pas Antiochus Soter ; celui-là étoit fils de celui-ci, & fut marié avec une fille de Ptolomée Philadelphie nommée Aulerioe (g). La 4. est fille de Ptolomée Aulerioe. J'en ai fait un article ; voyez-en les remarques. La 5. est Berenice sœur d'Agrippa I. du nom. Ce que dit Mr. Moreri que cette Princesse étoit avec son frere Agrippa en 55. lors que St. Paul plaïda sa cause à leur presence, & à celle des Proconsuls Felix & (h) Pompius Festus, suppose Lagus, que ces deux Proconsuls commandoient dans la Judée en même tems, & cela (i) est faux. Il ne faisoit point citer Strabon ; car ce qu'il dit se rapporte à une autre Berenice que Mr. Moreri a oubliée, c'est l'ayeule de la Maîtresse de

27. r. 1. Titus.

(H) De Mr. Hofman, de Charles Etienne, &c.] La I. faute de Mr. Hofman est d'affirmer que la Portius Berenice dont Juvenal fait mention étoit fille d'Herode l'Ascalonite (k), & femme de son frere Agrippa. C'est un double ou triple mensonge pour le moins ; car cet Herode n'a point eu de fille qui s'appellât Berenice, ni de fils v. 28. qui s'appellât Agrippa : celle dont parle Juvenal étoit fille du premier Agrippa, & ne fut jamais mariée avec son frere Agrippa second du nom ; on crut seulement qu'elle eut avec lui un commerce incestueux. Saint Chrysostôme s'est trompé, ou a parlé figurément lors qu'il l'a nommée (l) la femme d'Agrippa. La II. faute est de dire que la Berenice que Titus aime est differente de celle dont Juvenal fait mention. Hofman les fait differentes, puis qu'il traite dans un article à-part de celle qui fut Maîtresse de Titus. III. Il n'est pas vrai que la Berenice de Juvenal ait fait un voyage à Jerusalem la tête rasée, & les pieds nuds. Il faisoit dire que

(d) Il cite Apion : d'ailleurs il cite Elien & Justin qui ne disent pas ce qu'il raconte. Il ter Pansafaloit citer Hygin (e), qui rapporte ce qui concerne la chevelure de cette Reine. Pour ce qui est du temple de Berenice la Gardienne, j'avoue que je n'ai pu deterrer la source ; ainsi je n'oserois affirmer que Mr. Moreri avance là quelque fausseté. J'ai bien des soupçons contre cela. Il auroit dû se souvenir que dans l'article d'Arsinoë fille d'Antiochus Soter, il avoit dit que Berenice femme de Ptolomée Evergetes étoit fille de Magus Roi de Cyrene, & par consequent oncle de Ptolomée Evergetes. Alors Berenice femme de Ptolomée Evergetes n'étoit que sa cousine germaine, presentement c'est sa propre sœur. Chacun voit combien ces variations brouillent la tête aux lecteurs, & les devoient degouter de l'étude d'un Dictionnaire. Il faudroit leur debrouiller ces cahos, en marquant qui sont ceux qui racontent les choses d'une façon, & qui sont ceux qui les racontent d'une autre. La 3. Berenice selon Mr. Moreri est sœur de la 2. & femme d'Antiochus Soter Roi de Syrie. Il faisoit dire Antiochus Theus, & non pas Antiochus Soter ; celui-là étoit fils de celui-ci, & fut marié avec une fille de Ptolomée Philadelphie nommée Aulerioe (g). La 4. est fille de Ptolomée Aulerioe. J'en ai fait un article ; voyez-en les remarques. La 5. est Berenice sœur d'Agrippa I. du nom. Ce que dit Mr. Moreri que cette Princesse étoit avec son frere Agrippa en 55. lors que St. Paul plaïda sa cause à leur presence, & à celle des Proconsuls Felix & (h) Pompius Festus, suppose Lagus, que ces deux Proconsuls commandoient dans la Judée en même tems, & cela (i) est faux. Il ne faisoit point citer Strabon ; car ce qu'il dit se rapporte à une autre Berenice que Mr. Moreri a oubliée, c'est l'ayeule de la Maîtresse de

27. r. 1. Titus.

(H) De Mr. Hofman, de Charles Etienne, &c.] La I. faute de Mr. Hofman est d'affirmer que la Portius Berenice dont Juvenal fait mention étoit fille d'Herode l'Ascalonite (k), & femme de son frere Agrippa. C'est un double ou triple mensonge pour le moins ; car cet Herode n'a point eu de fille qui s'appellât Berenice, ni de fils v. 28. qui s'appellât Agrippa : celle dont parle Juvenal étoit fille du premier Agrippa, & ne fut jamais mariée avec son frere Agrippa second du nom ; on crut seulement qu'elle eut avec lui un commerce incestueux. Saint Chrysostôme s'est trompé, ou a parlé figurément lors qu'il l'a nommée (l) la femme d'Agrippa. La II. faute est de dire que la Berenice que Titus aime est differente de celle dont Juvenal fait mention. Hofman les fait differentes, puis qu'il traite dans un article à-part de celle qui fut Maîtresse de Titus. III. Il n'est pas vrai que la Berenice de Juvenal ait fait un voyage à Jerusalem la tête rasée, & les pieds nuds. Il faisoit dire que

(d) Il cite Apion : d'ailleurs il cite Elien & Justin qui ne disent pas ce qu'il raconte. Il ter Pansafaloit citer Hygin (e), qui rapporte ce qui concerne la chevelure de cette Reine. Pour ce qui est du temple de Berenice la Gardienne, j'avoue que je n'ai pu deterrer la source ; ainsi je n'oserois affirmer que Mr. Moreri avance là quelque fausseté. J'ai bien des soupçons contre cela. Il auroit dû se souvenir que dans l'article d'Arsinoë fille d'Antiochus Soter, il avoit dit que Berenice femme de Ptolomée Evergetes étoit fille de Magus Roi de Cyrene, & par consequent oncle de Ptolomée Evergetes. Alors Berenice femme de Ptolomée Evergetes n'étoit que sa cousine germaine, presentement c'est sa propre sœur. Chacun voit combien ces variations brouillent la tête aux lecteurs, & les devoient degouter de l'étude d'un Dictionnaire. Il faudroit leur debrouiller ces cahos, en marquant qui sont ceux qui racontent les choses d'une façon, & qui sont ceux qui les racontent d'une autre. La 3. Berenice selon Mr. Moreri est sœur de la 2. & femme d'Antiochus Soter Roi de Syrie. Il faisoit dire Antiochus Theus, & non pas Antiochus Soter ; celui-là étoit fils de celui-ci, & fut marié avec une fille de Ptolomée Philadelphie nommée Aulerioe (g). La 4. est fille de Ptolomée Aulerioe. J'en ai fait un article ; voyez-en les remarques. La 5. est Berenice sœur d'Agrippa I. du nom. Ce que dit Mr. Moreri que cette Princesse étoit avec son frere Agrippa en 55. lors que St. Paul plaïda sa cause à leur presence, & à celle des Proconsuls Felix & (h) Pompius Festus, suppose Lagus, que ces deux Proconsuls commandoient dans la Judée en même tems, & cela (i) est faux. Il ne faisoit point citer Strabon ; car ce qu'il dit se rapporte à une autre Berenice que Mr. Moreri a oubliée, c'est l'ayeule de la Maîtresse de

ST. BERNARD, Abbé de Clairvaux, florissoit au XII. siecle. Il s'aquit * Plus fa-
 une si grande consideration *, qu'il sembloit que toutes les affaires de l'Eglise voris in
 reposassent sur ses épaules, & que les Rois & les Princes l'eussent choisi pour humilita-
 l'arbitre general de leurs differens. Il est certain qu'il avoit de fort grandes quae adeptus
 litez, & beaucoup de zèle ; mais (A) quelques-uns pretendent que ce zèle lui quam Sa-
 donnoit un peu trop de jalousie envers ceux qui s'aqueroient un grand nom par lom in
 l'étude des sciences humaines ; & ils ajoutent que son naturel doux & facile le omni glo-
 rendoit un peu trop credule, quand il s'agissoit d'écouter le mal que l'on disoit de ria sua, ita
 ces Savans-là. Ils croyent que par ces principes il se laissa trop preoccuper contre sui admi-
 Abelard. Il est difficile de s'imaginer qu'il ne se soit pas mêlé beaucoup de pas famam sui
 sions humaines dans les mouvemens perpetuels qu'il se donnoit, pour faire nomi nis
 abler d'anathêmes tous ceux qui lui paroissoient heterodoxes. Mais il est fort ad sui
 facile de comprendre que sa bonne reputation, & l'ardeur avec laquelle il sollici amorem
 toit la condamnation de ses adversaires, surprenoient les Juges, & faisoient suc & obier-
 comber sous le poids des prejuges, & des procedures peu regulieres les person vantiam
 nes accusées. Quoi qu'il en soit il verifia l'interpretation du songe qu'avoit fait sa rapuit, ut
 mere. Elle songea lors qu'elle étoit grosse de lui qu'elle (B) accoucherait d'un ad eum
 chien blanc, dont l'aboi seroit fort sonore. Etonnée de ce songe elle consulta totius or-
 un bon Religieux qui lui dit, *Ayez bon courage, vous aurez un fils (C) qui gar- bis vota
 dera la maison de Dieu, & qui aboyera bien contre les ennemis de la foi.* St Bern- rent, ut ab
 nard ejus mo-
 nard nitis &
 & Eccele-
 stastica
 pendere

(a) De bel-
 lo Judaeo.
 l. 2. c. 26.

(b) Bere-
 nice, oppi-
 didum
 mairis
 Philadel-
 phi nomi-
 ne. lib. 6.
 c. 29. p.
 m. 733.

(c) Elles
 sont dans
 Charles
 Etienne.

(d) Bere-
 nice Hero-
 dis Afcalo-
 nitæ filia,
 Agrippæ
 fratris
 uxor.

mari, & non pas le frere du mari. Au pis aller
 je les puis convaincre de ce mensonge: ils su-
 posent que Berenice femme du frere d'Agrippa
 étoit fille d'Herodote l'Afcalonite, cela est faux,
 elle étoit fille d'Agrippa I. du nom, qui la maria
 à Herodé Roi de Chalcide son frere. La III. expete-
 faure est de citer Strabon pour la pretenduë fil-
 le d'Herode l'Afcalonite; c'est n'avoir point su
 qu'il ne parle que de la fille de Salomé. Cette
 fille fait un article à part dans Charles Etienne,
 ce qui montre qu'il n'a point pris l'une pour l'autre,
 mais qu'il s'est figuré deux personnes très-
 distinctes. Et cela pourroit passer pour une
 I V. faure.

(A) Mais quelques-uns pretendent que ce Ze-
 le &c.] J'ai cité un long passage de François
 d'Amboise à la marge de cet article; en voici
 un encore plus long. *Pace (e) igitur Sancti Ab-
 batis licet dicere quod de eo ausus est Annalibus præfati,
 mandare ejus discipulus Claveralensis quondam
 Monachus, demum Abbas Morimontanus Otho Epif-
 copus Friefingensis, Leopoldi Pii Marchionis Austria
 filius, Frederici I. Emobarbi, cujus vitam scriptis,
 patruus, qui quamvis Abbatem suum in magna ha-
 buerit veneratione, tamen scribit eum ex Religio-
 nis Christianæ fervore zelotypum, & ex habitudi-
 nali (sic enim loquitur) mansuetudine quodammo-
 do credulum, ut Magistros qui humanis rationibus
 & seculari sapientia confiderent nimium inhererent
 abhorreret, & de talibus sinistram quid recitanti
 facile autem praberet, juxta illud Festi, τὸ πικρὸν
 ἰσχυρωτέρον ἐστὶν πικρῶν πικρῶν. Quo fieri potuit
 ut sibi in animum induxerit quadam esse dicta au-
 scripta ab Abelardo quæ non essent, aut quæ in pe-
 jorem partem accipi non deberent.*

(B) Qu'elle accoucherait d'un chien blanc.]
 Elle s'appelloit Alerhe: son mari, pere de Saint
 Bernard, portoit le nom de Tesselin. *Cum mater
 Aletha uxor Tesselini in utero gestaret, somnio
 vidit præsagium futuri partus, cavellum scilicet se
 pariturum totum candidum, in dorso subrufum &
 clarè lavantem (f).*

(C) Vous aurez un fils . . . qui aboyera bien
 contre les ennemis de la foi.] Continuons à citer
 François d'Amboise. (g) Cui (Aletha) de illo
 terriulamento anxia & sciscitanti respondit religio-
 sus

viâ fir, ut
 ab ejus
 oraculis
 præfules,
 principes,
 populi
 consilium
 rent, eum-
 que indu-
 ctum ac
 pacis ar-
 bitrum
 agnosce-
 rent, & se
 ejus ora-
 tionibus
 omnes
 Ordines
 cupiverint
 esse com-
 mendat. *Franciscus
 Amboesius
 præfati
 apologetica
 pro Petro
 Abelardo
 præfata
 operis.
 Abelardi.
 (e) Præfat.
 apologetica
 operibus
 Abelardi
 præfata.*

(f) Franc.
 Amboesius
 in eodem
 præfatione
 ex Williel-
 mo l. 2.

(g) lib. 2.
 ex eodem.
 sus

* Voyez
ci-deffus
l'artice de
Berenger,
pag. 550.
rimarij. l.

nard fit plus que ne portoit la prediction, car il aboya quelquefois * contre des ennemis chimeriques, contre des erreurs qui n'étoient ou que pures bagatelles, ou qu'une interpretation inique des paroles & des pensées d'autrui: & soit qu'il eût raison, soit qu'il eût tort, il savoit admirablement (D) donner l'allarme, & faire

fus quidam vaticiniis spiramine afflatus: optimi canit mater eius qui Domus Dei custos futurus, valido, pro ea contra inimicos fidei editurus est litratum. Il ne descend point à l'explication particulière du blanc & du roux, comme font d'autres, qui diènt (a) que la blancheur de ce chien signifioit que St. Bernard seroit doux & debonnaire envers les amis de la maison, c'est-à-dire envers les personnes pieuses; & que la rouffeur du dos signifioit qu'il seroit sauvage & farouche envers les impiés & les étrangers, & qu'il japperoit étremellement après eux: car c'est le propre d'un bon chien de caresser les amis & les domestiques de son maître, & de s'élever fierement contre l'étranger, par des abois continuels, & même par des morsures. In peregrinis ferus & atrox eos cauda erecta continuis latratibus, imo morsibus interdum insectetur (b).

(a) Voyez
Philippus
Celsus &
Zeyen. in
calo Astro-
nomico-
poetico,
pag. 256.

(b) Id. ib.
(c) Firmi-
cius vati-
cinitum
eventus,
ræc enim
id i sepe-
cit.

* Voyez
Genèse X.
9.

APPLI-
CATION
d'une
pensée de
Cicéron
touchant
les chiens
du Capito-
le aux
depositai-
res de la
verité.

(d) Anfe-
ribus ci-
baris pu-
blice lo-
cantur,
& canes
aluntur in
Capitolo
ut ignifi-
cent si fu-
res vene-
rint. Ac
fures in-
transfere-
non pos-
sunt, sig-
nificant
tamen, si
qui nocte
in Capito-
li: m ve-
nerint; &
quia id est
suspicio-
sum. tamen
betiæ sunt,
tamen in
caro par-
tem potius peccant quæ est cautior. Quod si luce quoque canes
levent quoniam deos salutatum aliqui venerint, opinor iis cura
si hinc salutatur, quod acies hinc etiam tum quom suspicio nulla sit.
Cicero pro Roscio Amerino, orat. 1. 2. fol. m. 12. A.

ne peut discerner personne. Si vous êtes dans les tenebres ou à cause de votre incapacité, ou à cause que les passions vous obscurcissent le jugement, & si vous avez la bonne foi de reconnaître la nuit qui vous environne, on doit vous faire grace & vous excuser; mais si vous prétendez à la qualité d'un grand Docteur qui n'agit que pour la gloire de Dieu, sans aucun motif de vengeance personnelle, & que néanmoins vous enveloppez une infinité d'honnêtes gens dans vos delations, dans vos libelles, dans vos denonciations, vous méritez d'être puni; vous êtes indigne de votre poste; vous êtes un chien qui se rue indifféremment sur les amis & sur les ennemis de la maison; ce qui ne peut causer que mille desordres. Vous êtes de ces dogues d'Angleterre dont le Jésuite Maimbourg (c) fit une fois l'une des 4. parties de son Sermon. On a vu en Hollande depuis peu d'années je ne sai combien d'imprimez tarés de gemmeimens, & d'extraits de lettres plaintives, & n'épargna qui que ce soit. Il s'éleva contre Abelard, contre Arnaud de Bresse, contre Pierre de Bruys, contre Gilbert Porretan &c. en un mot ce n'est point atteint à son mérite que de l'appeller simplement chien de meute, ch'en au grand eiller, il faut en un certain sens le comparer à Nimrod, & dire qu'il étoit un Grand Vendeur devant l'Eternel *.

Je ne fais que suivre pied à pied le Sieur d'Amboise, Auteur très-bon Catholique. Il remarque (f) que les lettres écrites par Saint Bernard aux Prélats de Rome & au Pape, étoient les plus propres du monde à les prévenir, & à les irriter contre Abelard; elles ne parloient que de sacrilèges, que de lions, que de dragons. Legite si placet librum quem pag. 409. dicit Theologia, legite & alium quem dicunt sententiarum ejus, necnon & illum qui inscribitur Scito tempus, & ammadverte quanta ibi silvesprafatione cant segetes sacrilegiorum & errorum. . . Leonem Ajolotricæ pro Abalardo. (f) In

(D) Il savoit admirablement donner l'allarme &c.] Je ne fais que suivre pied à pied le Sieur d'Amboise, Auteur très-bon Catholique. Il remarque (f) que les lettres écrites par Saint Bernard aux Prélats de Rome & au Pape, étoient les plus propres du monde à les prévenir, & à les irriter contre Abelard; elles ne parloient que de sacrilèges, que de lions, que de dragons. Legite si placet librum quem pag. 409. dicit Theologia, legite & alium quem dicunt sententiarum ejus, necnon & illum qui inscribitur Scito tempus, & ammadverte quanta ibi silvesprafatione cant segetes sacrilegiorum & errorum. . . Leonem Ajolotricæ pro Abalardo. (f) In

(e) Voyez
la preface
de la de-
fense de la
Traduction
de Mons.
édition de
Cologne
1668.

* Mr. l'E-
vêque de
Meaux en
a tiré de
grands
avantages
dans ses
Avertisse-
ments.
Voyez
l'Histoire
des Ou-
vriers des
Savans
mois 1692.
Moi 1692.
pag. 409.
& sur-
viv-

(f) In
scito tempus,
& ammadverte
quanta ibi silves-
prafatione
cant segetes
sacrilegiorum
& errorum. . .
Leonem
Ajolotricæ
pro Abalardo.

(g) Accusatores po-
tius in
bosibus in
eadem pra-
fas.

faire retentir le tonnerre de ses triomphes. Il fut plus heureux à exterminer les heterodoxes, qu'à ruiner les infideles, & cependant il attaqua ces derniers non seulement avec les armes ordinaires de son éloquence, mais aussi avec les armes extraordinaires de la prophetie. Il grossit par ce moyen les troupes de la Croisade plus que l'on ne sauroit dire, mais toutes les belles promesses dont il avoit repeués s'en allerent en fumée, & lors qu'on voulut se plaindre qu'il avoit mené à la boucherie sans sortir de son pais une infinité de Chretiens, il en fut quitte pour dire (E) que les pechez des Croisez avoient empêché l'effet de ses propheties. Il n'y a point d'imposteur qui ne se puisse cacher derriere ce retranchement. St. Bernard a été canonisé: c'est un des grans Saints de la Communion Romaine, & on pretend qu'il a fait une infinité de miracles soit pendant sa vie, soit après sa mort. La meilleure éoition que nous ayons de ses Oeuvres est celle de 1690. c'est la seconde que le sàvant Pere Mabillon a eu soin de procurer. Les Journalistes de Leipfic * en ont parlé fort exactement: elle est accompagnée de plusieurs doctes prefaces. Il y en a une où l'on reconoit que St. Bernard a enseigné que l'ame des bienheureux est reçue au ciel & dans la societé des Anges dès qu'elle est séparée du corps, mais qu'elle jouit seulement de la vuë de l'humanité de JESUS-CHRIST, & non de la vuë de Dieu. β

BEROALDE (MATTHIEU †) nâtif de Paris, enseignoit la langue Hebraïque à Orleans en l'année 1565. Ceux de la Rochelle lui offriront de l'emploi dans leur Collège l'an 1571 ‡. Je croi qu'il ne l'accepta point. Il étoit dans Sancerre lors que le Marechal de la Châtre l'assiegea peu après la Saint Barthelemi, & il rendit de grans services aux habitans par ses (A) bons & courageux conseils. Au sortir de Sancerre il se retira à Sedan, & y fit des leçons sur l'Histoire. Tout le monde ne fut point édifié (B) de la maniere dont on pretend qu'il par-

B b b

* In Sect. II. Supplementarium. pag. 556.
β Notez que St. Bernard se mit sous ses dans l'ant jusques à ce qu'on se délivrer de la tentation où la vuë d'une femme l'avoit induit.
Bern. in vit. l. 1. c. 3. apud Lyserum tracté de polygam. pag. 139.

† Le P. Theophile Raynaud lui donne mal le nom de Michel. De malis ac bonis libris pag. 166. & in Theol. nat. p. 66. Thomajus ne devoit pas douter que ce ne fut une faute, de Plagio litem. p. 169.
‡ Colomes Gall. Orient. pag. 45.

(E) Il en fut quitte pour dire que les pechez.] C'est dans le vrai tout le centre de son Manifeste; (A) car s'il allégué l'exemple de Moïse afin de se mettre à couvert sous l'autorité inviolable d'un si grand nom, c'est parce qu'il pretendoit que les membres de la Croisade ne s'étoient pas moins souillez de crimes que les Enfans d'Israël, & qu'ainsi les uns & les autres avoient detourné l'effet des promesses. Voyez ce qu'a pensé là-dessus un Philosophe (b) moderne.

„ toute l'Europe: étant, di-je, venu au Regne „ de ce grand & tant vertueux Prince, il parla „ de lui & de sa très-illustre & très-Chrétienne „ posterité tant impudemment, & avec telle „ irreverence, que je ne sçache cœur respirant „ l'air de la France, qui ne s'en fût scandalisé. „ Le President, le Baillif, & autres justiciers, „ & tous les Ministres residents lors à Sedan „ étoient presens: que s'ils eussent eu le cœur „ tant soit peu Chrétien & François, & non in- „ grat du bien receu par le moyen des lettres, que „ ce bon Prince a fait revivre, il est certain qu'ils „ s'en fussent formalisez autant que moy; & „ n'eussent toleré un tel homme. Pour le moins „ le President & autres qui avoient autorité en „ la ville en eussent adverty le Seigneur du lieu: „ lequel (selon qu'il étoit affectionné au bien de „ cette Couronne, & service du Roy) l'eût „ je m'assûre, châtié selon son merite. Mais „ cela fut couvert. J'en parlay moy même au „ President lui remontrant quelques autres fau- „ tes, que le dit Beroald avoit fait en Chrono- „ logie, & l'exhortay par l'obeyssance que nous „ devons tous à nos Princes, & pour l'honneur „ de nôtre nation, & pour leur seureté même, „ d'en faire son devoir: lequel me repondit assez „ froidement, qu'il eût bien voulu que cela n'eût „ point été dit, & que c'étoit à la verité une „ imprudence. Cependant il fit son rapport de „ ma remontrance: qui fut cause d'âpir d'a- „ vantage leur aigreur contre moy, sans tou- „ tes fois en rien manifester en apparence, si- „ non quelques allades de travers: mais ils „ cherchoient occasion, Je confens que l'on „ tienne ce discours pour suspect de fausseté autant „ qu'on voudra, & s'il est faux, tant mieux pour „ ce Dictionaire, qui doit principalement contenir „ les mensonges des autres livres. Ce qui soit dit „ à l'égard de cent fortes de passages qu'on pourra „ citer.

(a) Lisez l'Histoire des Croisades par le P. Maimbourg l. 4. pag. 39. & suiv. du 2. tome édit. de Hollander.

(b) L'Auteur des Pensées sur les Comètes, pag. 779. 780.

(c) Tom. 2. liv. 1. chap. 9. pag. 578. ad ann. 1572.

(d) Ibid. chap. 12. pag. 599. 600.

(e) Défense de Matthieu de Launay par Henri Penmetier nâgures Ministres etc. pag. 32. Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1577.

(A) Par ses bons & courageux conseils.] D'Aubigné le remarque en deux endroits. Les Sancerrois, dit-il, (c) composèrent aussi un conseil où sur tout ils se trouverent très-bien de Beroalde, autrefois lecteur en Hebreu à Orleans. Celui là accompagna de courage ses conseils. . . Les (d) affligez fort étonnez de ces nouvelles eurent besoin de leurs Pasteurs pour les soutenir: mais sur tout des sages & courageux advis de Beroalde, selon lesquels ils resulerent en leurs conseils de soutenir toute infrmité, & que ceux qui n'y consentiroient seroient jettez par dessus les murailles.

(B) Ne fut point édifié de la maniere dont on pretend qu'il parla de François I.] Un Ministre qui étoit alors à Sedan, & qui depuis abjura sa Religion, a fait imprimer ce que l'on va lire. Il est (e) à noter que Matthieu Beroald homme docte entr'eux, & de leurs Professeurs, sorty de Sancerre, & retiré à Sedan, fut prié par le president la Louette & quelques autres, de faire quelques leçons: ce qu'il fit au lieu même où on prêchoit, & exposa une Chronologie qu'il disoit avoir faite. Or venu au Roi François premier de ce nom, Prince de très-heureuse & louable memoire, & lequel à bon droit nous devons nommer Pere des lettres, & restaurateur des bonnes sciences en ce Royaume de France, bien qu'on ne sçavoit assez priser, duquel puis après s'est sentie

la de François I. dans ses leçons. Je ne ne fai pas bien en quel tems il fut (C) Ministre de Geneve, mais on ne peut douter qu'il ne l'ait été, & puis qu'il y enseignoit la Philosophie * l'an 1576. on peut croire qu'il y exercoit alors le ministère. Il publia un livre de Chronologie l'an 1575. où il y a sans doute beaucoup de savoir, mais au fond très-peu de solidité. A force de vouloir faire honneur à l'Ecriture, il s'embarrassé dans des labyrinthes dont il ne sauroit se tirer. Il pretend qu'il ne faut suivre d'autre guide dans la doctrine des tems que les Ecrits inspirez (D) de Dieu. Scaliger a montré clairement la nullité de cette hypothese, mais il s'est trop emporté contre l'Auteur. Mr. Morcri s'avance trop quand il assure qu'outre la Chronologie Latine on vit divers Ouvrages de la façon de Beroalde, & qu'il mourut vers l'an 1575. ou 76. La Croix du Maine qu'il cite ne lui a point donné droit d'affirmer cela. Tout ce qu'on peut recueillir de la Croix du Maine, est que Beroalde n'étoit plus en vie l'an 1584.

BEROALDE (FRANÇOIS) Sieur de Verville, fils du precedent, nâquit à Paris (E) le 28. d'Avril 1558†. Il avoit de l'érudition & du genie, mais il ne choisit pas des matieres qui fussent propres à perfectionner ses dons naturels. Il s'amusa à traduire ‡ le songe de Polyphile, & puis à faire un Ouvrage de pareille trempe; ce fut le voyage des Princes fortunés, il l'appelle *steganographique*. Il fit plusieurs autres livres de Chymie, & plusieurs (F) manieres † de Roman fort capables d'ennuyer, & qui ne valent gueres mieux que les Ecrits de Nervecze, & du Sieur des Escuteaux. Il eut mieux fait peut-être de continuer à s'exercer sur les matieres par où il se mit au monde. Dès l'âge de 22. ans il publia des commentaires β sur les Mechaniques de Jaques Beslon. Mais à peine eut-il tenté fortune par cette porte, qu'il courut après la Pierre philosophale. On vit sortir de dessous la presse en l'année 1583. γ les *apprehensions spirituelles, poëmes, & autres œuvres philosophiques avec les recherches de la Pierre philosophale*. L'année d'après il fit imprimer un poëme intitulé *d' l'idée de la republique*.

BERQUIN (LOUIS DE) Gentilhomme du pais d'Artois, fut brûlé pour la Religion à Paris le 22. (A) d'Avril 1529. Il étoit Seigneur θ d'un village dont

* Voyez la remarque C.

† La Croix du Maine, pag. 480.

‡ Sorel, Biblioth. Franc. pag. 173.

† Id. pag. 177. & 256.

β Impri- miz. a Lion en 1580.

γ 1581. la Croix du Maine, pag. 91.

δ La Croix du Maine, pag. 92.

θ Idem pag. 480.

ε Erasme epist. 4. l. 24. pag. 1278.

(a) Gallia Orient. pag. 46.

(b) Ibid. pag. 45.

* Celle de Lambert Danou au devant du traité des heresies: elle miroie qu'en 1576. Marchieu Beroalde enseignoit la Philosophie à Geneve.

(c) In acta Apostol. c. 13. v. 20. où il s'agit des 450. ans

(d) In Scavol. c. 13. v. 20. où il s'agit des 450. ans

(e) Lib. 3. Chron. c. 8. apud Vossium de Scient. Mathem. pag. 233.

(f) In eleacho Chronol. propheticæ pag. 5. apud Vossium, ibid.

(C) En quel tems il fut Ministre de Geneve.] Theodore de Beze ne le marque pas; il se contente de donner à Beroalde la qualité de son collegue en l'Eglise, ce qui emporte, comme le remarque tres-bien Mr. Colomiez (a), que Beroalde a exercé le ministère à Geneve. Il y a enseigné aussi la Philosophie, comme l'observe le même Mr. Colomiez (b), & comme on le peut prouver par une épître * Dedicatoire. Voici les propres termes de Theodore de Beze (c); *Allam igitur rursus rationem inuit vir beata memoria, & meus superioribus annis in hac Ecclesia collega, Beroaldus*. Je croi que Beroalde alla prole- gisse à Geneve après avoir été à Sedan. Il s'étoit avec grand aplaussement dit Scaliger (d), & étoit admiré à Sedan & à Geneve où il y avoit de grands personnages.

(D) D'autre guide, . . . que les Ecrits inspirez de Dieu.] En conséquence de cette maxime il a effacé du Catalogue des Rois de Perse, Cambyse, & Darius fils d'Hystaspes, car, dit-il, (e) ces noms-là ne paroissent nulle part dans l'Ecriture, que nomina quia nunquam exstant in scriptura.

(E) Nâquit à Paris.] Mr. de Marolles (g) le (g) Me- doit donc rayer de la liste qu'il a donné des illustres Tourangeaux.

(F) Plusieurs manieres de Roman fort capables (h) Sorel, d'ennuyer.] C'est lui qui a fait les *Amures de Bibiob. Floride, le Cabinet de Minerve, la Pucelle d'Orléans, l'histoire d'Herodias*, & d'autres Ouvrages (h) où il introduisoit des Seigneurs & (i) La 4. des Dames qui couroient diverses fortunes: du 24. li- mais leurs entretiens n'étoient pas fort sub- v. 24. 1277. ,, tils, & ce qu'on doit estimer là dedans, ce ,, sont les sentimens d'honneur & de vertu qui (k) C'est ,, sont les plus beaux du monde, avec quantité de la 48. du ,, de secrets de la Nature & de l'art par le 30. livre. ,, moyen desquels plusieurs choses extraordinai- (l) Dans ,, res se font, au lieu que les anciens Romains le discours ,, rapportoient tout à la Magic faite d'invention touchant ,, & de doctrine. l'Eglise à la fin de la vie de Hen- (m) La ruit sui- vante, dit- qu'il avoit été brûlé decimo Calend. Majas. Cette il, qui fut preuve fixeroit le jour de la mort, s'il n'y avoit la veille de pas une autre lettre d'Erasme où le supplice de Saint Martin, Berquin (k) est placé sous le 17. d'Avril, XV. les bleds Calend. Majas. Cette lettre est datée du 9. de Mai elegerent en 1529. Tout ce que peut faire Erasme c'est de nous France, dont s'en- fixer au mois d'Avril 1529. il faut prendre les au- suivit s'en- tres varieret pour des mesprises. Mezerai (l) se mine & trompe à l'année, & peut-être aussi au jour; il vesse en plusieurs 1528. Jean Crepin dans ses Actes des Martyrs met Hist. Ec- la mort de celui-ci au mois de Mai en general 1529. clestiff. l. 1. p. 8. Theodore de Beze la met (m) au 10. de No- vembre

(g) Me- doit donc rayer de la liste qu'il a donné des illustres Tourangeaux.

(h) Sorel, d'ennuyer.] C'est lui qui a fait les Amures de Bibiob. Floride, le Cabinet de Minerve, la Pucelle d'Orléans, l'histoire d'Herodias, & d'autres Ouvrages (h) où il introduisoit des Seigneurs & (i) La 4. des Dames qui couroient diverses fortunes: du 24. li- mais leurs entretiens n'étoient pas fort sub- v. 24. 1277.

(i) La 4. des Dames qui couroient diverses fortunes: du 24. li- v. 24. 1277. ,, mais leurs entretiens n'étoient pas fort sub- v. 24. 1277. ,, tils, & ce qu'on doit estimer là dedans, ce ,, sont les sentimens d'honneur & de vertu qui (k) C'est ,, sont les plus beaux du monde, avec quantité de la 48. du ,, de secrets de la Nature & de l'art par le 30. livre. ,, moyen desquels plusieurs choses extraordinai- (l) Dans ,, res se font, au lieu que les anciens Romains le discours ,, rapportoient tout à la Magic faite d'invention touchant ,, & de doctrine. l'Eglise à la fin de la vie de Hen- (m) La ruit sui- vante, dit- qu'il avoit été brûlé decimo Calend. Majas. Cette il, qui fut preuve fixeroit le jour de la mort, s'il n'y avoit la veille de pas une autre lettre d'Erasme où le supplice de Saint Martin, Berquin (k) est placé sous le 17. d'Avril, XV. les bleds Calend. Majas. Cette lettre est datée du 9. de Mai elegerent en 1529. Tout ce que peut faire Erasme c'est de nous France, dont s'en- fixer au mois d'Avril 1529. il faut prendre les au- suivit s'en- tres varieret pour des mesprises. Mezerai (l) se mine & trompe à l'année, & peut-être aussi au jour; il vesse en plusieurs 1528. Jean Crepin dans ses Actes des Martyrs met Hist. Ec- la mort de celui-ci au mois de Mai en general 1529. clestiff. l. 1. p. 8. Theodore de Beze la met (m) au 10. de No- vembre

(A) Le 22. d'Avril 1529.] Nous avons une preuve de cette Chronologie dans une lettre (i) ri 17. d'Erasme datée du 1. de Juillet 1529. elle contient une relation assez ample de la vie & de la mort de (m) La ruit sui- vante, dit- qu'il avoit été brûlé decimo Calend. Majas. Cette il, qui fut preuve fixeroit le jour de la mort, s'il n'y avoit la veille de pas une autre lettre d'Erasme où le supplice de Saint Martin, Berquin (k) est placé sous le 17. d'Avril, XV. les bleds Calend. Majas. Cette lettre est datée du 9. de Mai elegerent en 1529. Tout ce que peut faire Erasme c'est de nous France, dont s'en- fixer au mois d'Avril 1529. il faut prendre les au- suivit s'en- tres varieret pour des mesprises. Mezerai (l) se mine & trompe à l'année, & peut-être aussi au jour; il vesse en plusieurs 1528. Jean Crepin dans ses Actes des Martyrs met Hist. Ec- la mort de celui-ci au mois de Mai en general 1529. clestiff. l. 1. p. 8. Theodore de Beze la met (m) au 10. de No- vembre

(B) Nâquit à Paris.] Mr. de Marolles (g) le (g) Me- doit donc rayer de la liste qu'il a donné des illustres Tourangeaux.

(C) En quel tems il fut Ministre de Geneve.] Theodore de Beze ne le marque pas; il se contente de donner à Beroalde la qualité de son collegue en l'Eglise, ce qui emporte, comme le remarque tres-bien Mr. Colomiez (a), que Beroalde a exercé le ministère à Geneve. Il y a enseigné aussi la Philosophie, comme l'observe le même Mr. Colomiez (b), & comme on le peut prouver par une épître * Dedicatoire. Voici les propres termes de Theodore de Beze (c); *Allam igitur rursus rationem inuit vir beata memoria, & meus superioribus annis in hac Ecclesia collega, Beroaldus*. Je croi que Beroalde alla prole- gisse à Geneve après avoir été à Sedan. Il s'étoit avec grand aplaussement dit Scaliger (d), & étoit admiré à Sedan & à Geneve où il y avoit de grands personnages.

(D) D'autre guide, . . . que les Ecrits inspirez de Dieu.] En conséquence de cette maxime il a effacé du Catalogue des Rois de Perse, Cambyse, & Darius fils d'Hystaspes, car, dit-il, (e) ces noms-là ne paroissent nulle part dans l'Ecriture, que nomina quia nunquam exstant in scriptura.

(E) Nâquit à Paris.] Mr. de Marolles (g) le (g) Me- doit donc rayer de la liste qu'il a donné des illustres Tourangeaux.

(F) Plusieurs manieres de Roman fort capables (h) Sorel, d'ennuyer.] C'est lui qui a fait les Amures de Bibiob. Floride, le Cabinet de Minerve, la Pucelle d'Orléans, l'histoire d'Herodias, & d'autres Ouvrages (h) où il introduisoit des Seigneurs & (i) La 4. des Dames qui couroient diverses fortunes: du 24. li- mais leurs entretiens n'étoient pas fort sub- v. 24. 1277.

dont il portoit le nom; & il fut considéré à la Cour de France, & honoré du titre * de Conseiller du Roi. C'étoit un † homme de bonnes mœurs, & qui pratiquoit régulièrement les préceptes de l'Eglise. Il étoit laïque & garçon, néanmoins il ne s'éleva contre lui aucune sorte de médisance par rapport à la chasteté. Erasme à qui des gens non suspects avoient appris ces sortes de particularitez ajoûte ‡, qu'ils lui avoient aussi appris que Berquin abhorroit le Lutheranisme, & † que le grand crime qu'on trouvoit en lui étoit qu'il faisoit profession ouverte de haïr les Theologiens chagrins & bourrus, & les Moines qui n'avoient pas moins de ferocité que d'ignorance. Il disoit beaucoup de mal d'eux tout ouvertement & sans façon. Ce fut l'acheminement à une guerre sanglante, qui commença par le demêlé qu'il eut (B) avec l'un β des plus ardens Inquisiteurs de ce tems-là. On ne tarda guere à le desferer comme heretique: on tira d'un livre qu'il avoit donné au public certaines propositions, & là-dessus il fut constitué prisonnier, mais les Juges ne trouvant (C) point de crime en lui le renvoyerent absous. Les delateurs pretendirent qu'il n'avoit évité la peine que par l'autorité royale; pour lui il prétendit ne devoir rien qu'à la justice de la cause, & ne se menagea pas plus qu'auparavant. Il mit en François (D) quelques-uns des livres d'Erasme, & y ajoûta du sien quelque chose. Tout aulli-tôt Noel Beda & ses Emisaires se remirent en campagne, firent quantité d'extraits de ces livres, & les ayant deferez comme des erreurs perniciosuses, furent cause que l'Auteur fut renvoyé en prison. La cause jugée, il y eut des Moines qui allerent lui pro-

* Idem epist. 44. l. 30. pag. 1531.

† Idem epist. 4. l. 24.

‡ Ibid. pag. 1279.

↓ Hoc ajebant in eo crimen esse gravissimum quod ingenuè præ se ferebat odium in morosis quosdam theologos ac monachos non minus feroces quam stolidos. In hos palam debacchabatur, nec stoma- chum suum diffumulare poterat. Ibid.

β Guibelnus Quercus, ou à Quercus. (f) In Iconibus.

g) Ubi supra. pag. 1280.

(h) Ob hujusmodi nanius ductus est in carcerem, reus hæresis periculatus est. At Judices ubi viderunt causam esse nullius momenti absolute hominem. Erasmus Ibid.

(i) Idem epist. 91. l. 19. p. 923.

(k) Idem epist. 4. l. 24.

B b b 2 noncer

vembre de la même année dans son Histoire Ecclesiastique, & à (4) l'onzième de Novembre dans ses Icones. Sponde (b) le convainc d'erreur manifeste par la 4. lettre du 24. livre d'Erasme, qui étant datée du 1. de Juillet 1529. parle du supplice de Berquin; mais il se trompe ensuite visiblement lors qu'il donne la raison pour laquelle il s' imagine que Theodore de Beze a falsifié cette date. Il prétend que la falsification a été faite afin de rendre plus vraisemblable ce qu'on vouloit dire sur les jugemens de Dieu. Beze (c) debite que le Ciel se declara pour Berquin, & qu'il cassa l'arrêt des Juges, puis que la nuit suivante le froid gâta les blés par tout le Royaume, d'où sortit une grande famine & une grande mortalité. Il n'y avoit rien de plus facile que de bien critiquer Beze sur cet article; car 1. c'est disposer de la providence particuliere de Dieu avec un peu trop de temerité, que de dire que les fleaux qui desolent tout un grand Royaume sont la vengeance de la mort injuste d'un homme. En 2. lieu le froid ne peut guere nuire aux blés le 10. ou l'11. de Novembre. On sème alors presque dans tout le Royaume, & pour le moins est-il fort certain qu'une bonne partie de ce que l'on a semé est hors de prise en ce tems-là. De sorte que si Beze avoit voulu falsifier de dessein premedité, il se fût bien donné garde de choisir la veille ou le jour de Saint Martin. Le tems veritable marqué par Erasme étoit mille fois plus propre à sa reflexion: le froid peut nuire aux biens de la terre sur la fin d'Avril. Voilà par où Mr. de Sponde pouvoit renverser la moralité de Theodore de Beze. S'il l'avoit critiquée par ma premiere consideration, il se fût desarmé lui-même, car il est aussi accoutumé qu'un autre à dire que tels & tels maux sont arrivés en punition de ceci ou de cela. Un (d) de ceux qui écrivirent contre le Calvinisme de Mr. Maimbourg remarque, que Berquin fut executé le 22. Mars veille de St. Martin Pape en la place Maubert. Ce qu'il ajoûte du Docteur Marlin, & que je rapporterai ci-dessous (e), me persuade qu'il n'a fait que copier Beze, si ce n'est qu'il a pris garde que le mois de Novembre n'étoit pas un tems

où les blés puissent être endommagés du froid, il a cherché une autre veille de St. Martin.

(B) Demêlé qu'il eut avec l'un des plus ardens Inquisiteurs.] Berquin n'étoit nullement poltron; il faisoit qu'il eût beaucoup de courage, puis qu'il ne craignoit ni un Aquereu, ni un Noel Beda. Il osoit & se defendre contre eux, & les ataquer: Beze (f) l'en louë. Adfuit autem animi tanta generositas, ut maxime omnium tunc metuendus crabrones in ipsi eorum cavis, Bedam videlicet & à Quercu (de quibus scripserat procul illos confisgens Erasmus, Lutetia Betam sapere & Quercum concionari) Matablogorum ejus seculi principes, in ipso eorum sterquilio sit assus non modò utcumque laceffere, sed impietatis etiam accusatos non minus animi certamine tum vocem scripsit strenuè exercere. Voici ce que dit Erasme (g) touchant le procès où Berquin fut l'agresseur. Non enim solùm promittebat sibi absolutionem, verumetiam victoriam esse in manibus, sed malle scribè aliquanto finiri causam, quo magnificentiùs triumpharet. Jamque mutatis vicibus, ipsam saculatatem sacratissimam, monachos & Bedaicos reos peragebat impietatis. Nam quadam arcana deprehenderat in illorum actibus.

(C) Les Juges . . . le renvoyerent absous.] On l'accusoit de condamner la coutume qu'ont les Predicateurs d'invoquer la Sainte Vierge, au lieu d'invoquer le Saint Esprit. On disoit qu'il n'approuvoit pas que la Sainte Vierge fût apellée fontaine de grace, & que dans le cantique du soir on la nommât nôtre esperance & nôtre vie. Cela, disoit-il, convient beaucoup mieux à Jesus-CHRIST, & l'Ecriture ne favorise point l'usage moderne. Voilà les (h) veilles pour lesquelles il fut conduit en prison, & mis en danger d'être traité comme un heretique. Je m'étonne moins qu'Erasme appelle cela des veilles, que de voir Berquin renvoyé absous sur de telles opinions.

(D) Mit en François quelques-uns des livres d'Erasme.] Entre autres (i) le Panegyrique du mariage, le Manuel du soldat Chrétien, (k) la complainte de la paix.

(a) Frugibus nocte postinteritum illius proxima (qui fuit undecimus dies Novembris anno Domini 1529.) in tota Gallia frigore perussis, & gravissima tum fame tum etiam peste contasequuta.

(b) Annal. ad ant. 1529. n. 14.

(c) Judicium sententia veluti coelestis triumphavit, frugibus nocte &c. in Iconib.

(d) Rocolles. Hist. veris. du Calvinisme, pag. 217.

(e) Dans la remarque H.

* Voyez la remarque B & E.

† Tiré de la 4. lettre du 24. livre d'Erasme.

Voyez une relation plus exacte de ce procès dans une lettre de Berquin à Erasme datée de Paris le 17. d'Avril 1526. & publiée par Jean Eucherius in Historia Ecclesiast. supplemento pag. 874.

‡ Voyez les Acta Martyrum recueillis par Jean Crepin, pag. 211. édit. 1556.

J. Beze Hist. Eccl. p. 7. dit à la place Naubert, & se trompe.

β Ibid. en suite apud Erasman ubi supra, pag. 1278.

(a) Ingrata es, inquit, ore quæ nostro caput Incoluere abstuleris, & mercedem postulas. Phadr. fab. 8. l. 1.

(b) Cervi luporum praeda rapacium Sedamur ultro, quos opinus Fallere & effugere est triumphus. Od. 4. l. 4.

(c) Berquin tradusit en François quelques Oeuvres d'Erasme, & y joignit quelques chose de son cru.

(d) Epist. 4. l. 24. pag. 1280.

noncer la sentence definitive qu'on avoit renduë contre lui. Elle portoit que ses livres seroient brûlez, qu'il retracteroit ses erreurs, qu'il se foumettoit aux satisfactions qu'on lui preseroit, & que s'il refusoit de le faire il seroit brûlé. Comme c'étoit un esprit roide & intrepide, il ne se soumit à rien, & apparemment on l'auroit envoyé au feu, s'il n'y eût eu quelques Juges qui s'apercevoient de l'excessive animosité des delateurs, firent en sorte que l'affaire fut examinée de nouveau. Plusieurs croyent qu'à la recommandation de Madame la Regente mere de François I. on donna ce tour à la cause afin de sauver Berquin. Sur ces entrefaites François I. revint d'Espagne, & sachant le peril où étoit son Conseiller entre les griffes de la faction de Beda, il écrivit au Parlement de prendre bien garde à ce qu'on feroit, & qu'il vouloit conoitre lui-même de la cause de Louis de Berquin. Quelques tems après on élargit ce prisonnier: cela lui enfla de telle forte le courage, qu'il eut bien la hardiesse de se porter * pour accusateur contre ses propres accusateurs: il leur intenta un procès d'irreligion, & il se flatta de remporter pleine victoire †. S'il avoit suivi les conseils judicieux d'Erasme, il auroit compté (E) pour un grand triomphe de n'être pas opprimé par ces gens-là, & n'eût point conçu l'esperance de les mettre à la raison. Mais si d'un côté il se trouva mal d'oser résister en face à ceux avec qui Erasme, pour de (F) très-bonnes raisons, lui conseilloit de n'avoir jamais à faire, ce fut de l'autre un grand avantage pour lui, puis qu'en devnant la victime de leur haine, il se procura la couronne du martyre. Il fut mis pour la troisième fois en prison; l'arrêt (G) rendu contre lui ‡ le condamnoit à faire amende honorable de ses erreurs, & à une prison perpetuelle. Il ne voulut point acquiescer à ce jugement: il eût reconu par là que ses sentimens étoient cronez; il fut donc condamné comme un heretique opiniâtre à être étranglé en J. Greve β & puis brûlé. Il souffrit la mort avec une extrême constance. Il étoit âgé d'environ 40. ans. On dit que le Moine qui l'accompagna sur l'échaffaut, déclara qu'il avoit remarqué en lui quelques signes (H) d'abjuration; mais

(E) Il auroit compté pour un grand triomphe de n'être pas opprimé par ces gens-là.] Peu de gens d'esprit, peu de gens accoutumés à réfléchir sur ce qu'ils voyent, & sur ce qu'ils lisent pensent à la conduite de Berquin, sans lui appliquer la fable du loup & de la grue. Il ne se contenoit pas d'être échappé des mains de ses delateurs, il vouloit pour recompense de ses combats, le prix & l'honneur de la victoire: n'est-ce pas imiter la grue qui demandoit recompense (a) après avoir retiré son cou sain & sauf d'un passage très-dangereux? Voyez en marge quelques vers d'Horace (b) très-applicables à Berquin.

(F) Erasme pour de très-bonnes raisons.] Il n'avoit jamais vu Berquin, il en avoit seulement reçu des lettres; & comme il craignoit d'être mêlé dans les procès qu'on faisoit aux Novateurs, il n'étoit guere content de voir dans un même livre (c) ses pensées avec celles de Berquin, & il exhortoit celui-ci à se tenir en repos, ou du moins à ne le commettre pas. Mais vos adversaires, lui dit-il, n'avoueront le crime dont vous les accusez; songez que Beda est une hydre à plusieurs têtes, vous avez à faire à un ennemi immortel; une Faculté, une Communauté ne meurt jamais; ne vous fiez point à la protection du Prince. La faveur des Rois est changeante, un delateur se preoccupé; la crainte qu'ils ont des gens d'Eglise, & le desir de n'être plus fatiguez de leurs importunes sollicitations, les contraint à leur accorder ce qu'ils demandent. Citons le Latin, on y verra s'il vient d'un bon peintre. Crevius (d) epistolis hortatus sum, ut vel arte quâpiam semet extricaret à causâ, puiâ curarent amici, ut prætecture legationis longius proficisceretur: fortassis Theologos passuros ut causâ tempore evanesceret, nunquam passuros ut impietatis crimen, quod illi ob-

jiciebat, agnoscerent. Etiam atque etiam cogitare qualis excetra esset Beda, quotque capitibus efflaret venenum: Tum expenderet sibi cum immortalis adversario rem esse; facultas enim non moritur: simul illud cogitaret, qui cum tribus manachis belligeretur, eum cum multis phalangibus habere rem, non solum opulentis ac potentibus, verum etiam improbitis, & in omni malorum artium genere instructis. Illos non conquiescuros, donec ei procurassent exitium, etiam si causam haberet meliorem quam habuit Christus, neque plus satis fideret Regis praesidio. Principum enim favores esse temporarios, ac delatorum artibus facili in diversum trahi illorum affectus. Postremo, ut nihil horum accidat, magnos etiam Principes vel delassari talium improbitate, vel metu nunquam cogi, ut cedant.

(G) L'arrêt rendu contre lui le condamnoit.] J'ai suivi les Acta martyrum de Jean Crepin, mais je remarquerai ici les differences des relations. Beze ne parle point d'amende honorable, & il dit que les livres de Berquin devoient être jettés au feu en presence de l'Auteur, ce que Crepin ne remarque pas. Erasme (e) rapporte 4. chefs de peine; les livres devoient être brûlez; l'Auteur se devoit retracter; on lui devoit percer la langue, & le laisser en prison toute sa vie. Beze & Crepin n'ont pas oublié ce dernier chef. Erasme ajoute que la cause fut jugée par 12. Commissaires; que Budé (f) qui étoit l'un d'eux exhorta fortement Berquin avant la condamnation à se retracter; que Berquin ayant ouï la sentence en apella (g) au Roi & au Pape, & que les Juges indignez de ce terme d'appellation, condamnerent l'appellant au feu dès le lendemain. Erasme rapporte tout cela sur un oui-dire.

(H) Qu'il avoit remarqué en lui quelques signes d'abjuration.] Un homme (h) qu'Erasme croit digne

(f) Recollet. Hist. verit. du Calvinif. mep. 216. dit que Budé grand ami de Berquin fit tout son possible pour le sauver. (g) Ibid. & epist. 17. l. 27. pag. 1522. epist. 48. l. 30. pag. 1937.

mais voyez (I) ce qu'Erasme a dit là-dessus. Theodore de Beze * croyoit que Berquin eût été en France ce que Luther fut en Allemagne, si François I. n'avoit fait pour lui ce que fit le Duc de Saxe pour Luther. Il est sûr que c'étoit un habile homme, & un homme de courage. Nicolas Berauld étoit un de ses meilleurs amis, comme l'assûre Badius Ascensius en leur dediant les Oeuvres de Politien.

BERTELIER (PHILIBERT) Greffier de la Justice inferieure de Geneve sa patrie, n'auroit point de place dans ce Dictionnaire, si son article n'étoit propre à être le supplément † d'un autre, & une décharge de l'article de Calvin qui apparemment sera bien long. Ce Bertelier vivoit au milieu du XVI. siecle. Il ne s'est fait conoitre que par de mauvaises actions: mais comme il en fit une qui donna beaucoup de joye aux Controversistes, parce qu'elle leur fournissoit une ample matiere de déchirer la memoire de Calvin, il se mit en état d'être cité comme quelque chose, & de faire figure dans des ‡ Ecrits d'importance. Cette action fut qu'il supposa que la Republique de Geneve l'avoit envoyé à Noyon, avec ordre d'y faire des perquisitions exactes touchant les mœurs & la vie de Jean Calvin, & qu'ayant executé cette commission, il trouva que Jean Calvin avoit été convaincu de sodomie, & qu'à la priere de l'Evêque on commua la peine du feu en celle de la fleur de lis. Il se vanta d'avoir un Acte signé de Notaire, qui faisoit foi de ce procès & de cette condamnation. Bolfec † assûre que lui & bien d'autres ont vu cet Acte, & voilà le fondement de l'horrible accusation qui a couru par tant de bouches, & qui a été inferée dans une infinité de livres. La question de fait si Calvin a été puni de la peine du fer chaud pour le crime de non-conformité, se réduit de la part de ceux qui affirment, à la seule autorité de Bolfec, qui assûre qu'il a vu l'Acte que Bertelier rapporta de la ville de Noyon. On verra dans l'article de Bolfec que son temoignage ne vaut rien, dans les choses qui sont à la charge de Calvin. Celui de Bertelier ne fauroit être meilleur, car ce fut un homme de mauvaise vie, & contre lequel il y eut (A) sentence de mort; & qui après tout n'avoit point eu à Geneve de plus

† De celui de Jérôme Bolfec.

‡ Voyez la remarque D.

† Dans l'histoire de Calvin publiée l'an 1577.

digne de foi lui écrivit, qu'il demanda à ce Moine si Berquin avoit reconu ses erreurs en rendant le dernier soupir, & que le Moine lui répondit qu'oui, & assûra qu'il ne faisoit aucun doute que l'ame de Berquin ne fût au séjour des bienheureux. L'ami d'Erasme assûra de près à l'execution, & lui en rendit un si lele compte. Il lui aprit que personne n'avoit pu entendre le discours que Berquin avoit fait au peuple, le bruit que les Archers firent tout exprès en fut la cause: personne ne cria *Jesus* quand on étrangla le patient, & néanmoins cela se pratique envers les sacrilèges & les parricides (A). Si ce que Theodore de Beze rapporte étoit vrai, nous le verrions infailliblement dans la relation d'Erasme: son ami n'auroit eu garde de se taire sur cela. Beze (b) rapporte que le Docteur Metlin alors Penitencier de Paris qui l'avoit conduit au supplice, fut contraint de dire tout haut devant le peuple après sa mort, au grand regret de ses accusateurs & juges, qu'il y avoit peut-être plus de cent ans qu'homme n'étoit mort meilleur Chrétien que Berquin. Il y a quelque apparence que Beze aprit ensuite la fausseté de cela; car s'il avoit cru le fait, pourquoi ne l'auroit-il point mis dans ses *Icones*? Il est certain que dans ces rencontres il court cent fraudes pieuses dont un Historien se doit desier.

(I) Voyez ce qu'Erasme a dit là-dessus. Il a déclaré tout franc qu'il croit que le Franciscain, qui accompagna Berquin sur l'échaffaut, dit un mensonge: c'est toujours leur coutume, dit-il, en pareil cas. Ces fraudes pieuses leur servent à se maintenir dans la gloire d'avoir vengé la Religion, & à justifier dans l'esprit des peuples ceux qui ont accusé & condamné les

heretiques brûlez. *At ego (c) Franciscani dicit (c) Ubi nihil habeo fidei, praesertim quum hoc sit istis solenne, post extinctum hominem spargere rumores, quod in incendio cecinerit palmodiam, quo simul & vindicata religionis laudem auferant, & multitudinis invidiam calumniaeque suspicionem effugiant.* Il s'avoit d'original quelques-unes de ces fraudes pratiquées à Bruxelles, & il les rapporte en peu de mots. Si les peuples étoient raisonnables, ils seroient à craindre à ces sortes de delateurs & de Juges; car enfin que peut-on concevoir de plus affreux, quand on l'examine sans préjugé, que de se représenter un homme condamné aux flâmes, parce qu'il ne veut pas violer la foi qu'il a jurée au vrai Dieu? Mais bien loin que cela donnât quelque crainte aux auteurs de ces supplices, qu'au contraire ils en devenoient plus insolens; car ils esperoient de se rendre plus redoutables. Ce fut l'un des mauvais endroits qu'Erasme (d) trouva dans le supplice du pauvre Berquin.

(A) Et contre lequel il y eut sentence de mort. Mr. Dreincourt Ministre de Charenton me fournit une preuve de ce fait, contre laquelle la chicane des plus déterminés Sophistes qui soient au monde ne seroit que blanchir. Il a inséré dans un (e) livre imprimé à Geneve avec le privilege de la Seigneurie, l'extrait d'une lettre qu'il avoit reçue de Mr. Lullin, Conseiller & ancien Syndic de Geneve, or voici ce que porte cet (f) extrait.

„ Je ne veux pas cependant refuser à votre contentement particulier, ce que j'ai appris, & que je puis vous assûrer que j'ai lu, & que je viens de lire dans les anciens Registres de notre Conseil: où j'ai trouvé que le nommé B b b 3

supra pag. 1278.

(d) Periculum est ne Beddis sua sponte plus satis infamantibus nimium accedat animorum. Epist. 4. l. 24. pag. 122.

(e) Il a pour titre, La Defense de Calvin, & fut imprimé l'an 1667.

(f) De Calvin, pag. 148.

(A) Ex Erasmo ubi supra pag. 1278.

(b) Hist. Ecclesiast. l. 1. p. 8.

plus inexorable (B) partie que Calvin. Mais pour detruire cette accusation, il n'est

„Philibert Bertelier étoit de cette ville, &
 „qu'il y a possédé la charge de *Secrétaire* que
 „l'on appelle ailleurs *Greffier*, de la *Justice in-*
 „*ferieure*, qui est bien au dessous de celle de
 „*Secrétaire d'Etat* qu'on lui attribue; & que
 „cet homme étant accusé de crimes de sedition
 „& de conspiration contre cet Etat, & cette
 „Eglise, il se rendit fugitif, & n'ayant pas
 „voulu comparoître pour en répondre, fut
 „condanné comme atteint & convaincu de ces
 „crimes, à avoir la tête trenchée, par Sen-
 „tence renduë contre lui le sixième d'Août
 „1555. Et même environ deux ans après,
 „ayant un procès contre un particulier de cette
 „ville en une Justice étrangere où il s'étoit re-
 „tiré, & auquel il y alloit de l'honneur & de
 „l'interêt de nôtre République & de ce parti-
 „culier, de faire connoître ce perfide; l'on
 „otroya une attestation du Jugement rendu
 „contre lui, aux termes que vous verrez par la
 „copie ci jointe, datée du cinquième de Fe-
 „vrier 1557. Voilà les qualitez veritables de
 „celui dont on releve si haut le temoignage
 „dans le livre de feu Monsieur le Cardinal de
 „Richelieu. Pour ce qui regarde son envoi
 „ou sa députation à Noyon, pour faire une
 „information de la vie de Monsieur Calvin,
 „c'est un fait qui non seulement est fausement
 „supposé, & dont il n'est fait aucune mention
 „en nos Regîtres: mais qui est contre toute
 „vraisemblance. Car outre qu'il n'est jamais
 „sorti Envoyé ou Deputé de nôtre ville pour
 „affaire publique qui n'ait été en une charge
 „plus haute que celle de Bertelier, & que l'on
 „ne donne ces emplois qu'à des Conseillers du
 „petit Conseil, il est notoire, comme vous
 „savez, que nous avions en cette ville des per-
 „sonnes remarquables de Noyon qui s'y étoient
 „retirez avec Monsieur Calvin peu de tems
 „après lui; & entr'autres un Chanoine, nom-
 „mé Mr. Collemont, & Monfr. de Norman-
 „die, Lieutenant Civil de la ville de Noyon,
 „dont la famille est encore des plus considera-
 „bles parmi nous, & duquel je suis descendu
 „du côté maternel; par le moyen desquels il
 „étoit bien facile de prendre toutes les infor-
 „mations que l'on auroit pu desirer, sans aller
 „plus loin. Joint à cela qu'il est constant que
 „ce Bertelier a toujours été ennemi de Monfr.
 „Calvin, parce qu'il l'avoit souvent repris &
 „censuré de ses vices, & de ses scandales; &
 „qu'il s'étoit opposé de tout son pouvoir à ses
 „mechans & pernicieux desseins. Ce qui se
 „prouve par lettres de Calvin à Viret & à Bullin-
 „ger, au mois de Septembre & de Novembre
 „1553. par lesquelles il le décrit comme un hom-
 „me vicieux & audacieux: Monsieur de Beze
 „représente aussi en la vie de Calvin les mechans
 „qualitez de Bertelier. „

(a) Elle
est dans le
livre de
Mr. Dre-
lincourt
pag. 151.

Voici la Copie (a) de l'Attestation de la
Seigneurie de Geneve contre Philibert Bertelier.
 „Nous Syndics & Conseil de Geneve, à
 „tous ceux qui ces presentes verront, certi-
 „fions que le sixième d'Août de l'an 1555. a
 „été donné & prononcé publiquement, à son
 „de trompe, Sentence criminelle, contre Phi-
 „libert Bertelier, & complices nommez en la-

„dite sentence, par laquelle pour les crimes
 „horribles & detestables, de conspiration con-
 „tre la sainte institution & Reformation Chrê-
 „tienne & contre cette Cité, bien public &
 „tranquillité d'icelle, a été ledit Philibert Ber-
 „telier, comme des auteurs de conspiration &
 „ennemis de cette Cité, paix & union & tran-
 „quillité d'icelle, condanné à devoir être lié &
 „mené au lieu de Champel, & là avoir la tête
 „coupée, & son corps mis en quatre quartiers,
 „lesquels seront éleveez en quatre lieux plus émi-
 „nens, à l'entour de cette Cité, pour donner
 „exemple aux autres qui tels crimes voudroient
 „commettre: comme ainsi l'attestons. En
 „foi dequoi nous avons mandé & commandé
 „être concodées les presentes, sous nôtre seu
 „en ce accoutumé, & sein de nôtre Secre-
 „taire. Donné à Geneve ce 5. de Fevrier
 „1557. „

(B) De plus inexorable partie que Calvin,] C'est
 Bertelier (b) ayant été excommunié l'an 1552. de lui qu'il
 par le Consistoire de Geneve, en porta les plain- sans en-
 tes au Senat. Les Ministres furent mandez pour rendre ces
 rendre raison de cette affaire; le Senat parties la lettre de
 Calvin à
 ouïes prononga que l'excommunication étoit Bullinger
 juste. Au bout de 18. mois Bertelier fut re- (c'est la
 cours encore au Senat, qui après avoir ouï les 162.) Qui-
 oppositions de Calvin prononga que Bertelier dam ob-
 seroit reçu à la Sainte Cène. Dès que Calvin suas libi-
 eut appris cette nouvelle, il pria Mrs. les Syndics dines &
 de convoquer le Senat; & lors que l'assemblée fut multa fla-
 formée il représenta ses raisons, & conclut par une uis
 rer qu'il perdrait plutôt la vie, que de consen- privatus
 tir qu'un tel homme participât à la Cène (c). donec re-
 Voilà ce que Calvin a écrit lui-même. Son spificeret.

Historien nous en dira davantage. Les vacan- (c) Ex
 ces que l'on fit contre les Ministres, comme epistola
 si à certains égards ils se fussent emparez des Calvini ad
 droits de la Souveraineté, furent cause que le Virretum.
 Conseil des deux cens ordonna que la consoi- C'est la
 fiance des causes d'excommunication appartien- 154. elle
 droit en dernier ressort au Senat; & que le est datée
 Senat pourroit absoudre les excommuniés qu'il du 4. de
 verroit bon être. En consequence de ce Dec- Sept. 1553.
 cret le Senat accorda des lettres d'absolution à
 Bertelier, qui furent scellées du seu de la Sei-
 gneurie. On devoit célébrer la Cène dans deux
 jours, lors que Calvin fut averti de ce qui s'é-
 toit passé; il prit son parti promptement, il
 prêcha sur le mepris de la Cène, il éleva la voix
 & la main, il dit qu'il imiteroit Saint Chryso-
 stôme, qu'il n'opposeroit point la force à la
 force, mais qu'il se laisseroit plutôt massacrer,
 que d'employer sa main à presenter les saints
 mystères à ceux qui en avoient été jugez in-
 dignes. Ce fut un coup de foudre qui decon-
 certa la faction de Bertelier, de sorte qu'il fut
 jugé à-propos qu'il ne se présenteroit pas à la
 communion. Le lendemain de la Cène Calvin
 accompagné de son Consistoire demanda au Se-
 nat, & au Conseil des deux cens la permission
 de parler au peuple sur cette affaire, attendu qu'il
 s'agissoit de l'abrogation d'une loi faite par le
 peuple. Cela (d) fit tant d'impression sur les
 esprits Helveticis
 judicium,
 nec interea præjudicium ullum fieri receptis legibus oportere
 Beza ubi infra.

(d) In eam
senten-
tiam ani-
mis non
mediocri-
ter immu-
tatis itum
est, ut
suspensio
illo Dia-
conorum
decretum
Raturatur
de parer au
petendum
este à qua-
tuor ci-
vibus
esprits Helveticis
judicium,
nec interea præjudicium ullum fieri receptis legibus oportere
Beza ubi infra.

si elle eut (F) raison de mépriser ce mensonge. Il n'y a point d'articles de Dictionnaire qui soient plus capables de rendre (G) service au lecteur que celui-ci.

BERTRAM (CORNELLE BONAVENTURE) natif de Thoüars en Poitou, se rendit recommandable dans le XVI. siecle par la conoissance qu'il s'acquirit des langues Orientales. Il avoit étudié l'Hebreu à Paris sous Ange Caninius, & ensuite à Cahors avec le Jurisconsulte François Roaldes. Il eut bien de la peine à éviter les massacres de Cahors l'an 1572., mais enfin il leur échapa, & se sauva à Geneve, où au bout de deux ans il rempli la profession en Hebreu que Rodolphe Cevalier avoit occupée. Il travailla à divers Ouvrages considerables (A) pendant son séjour à Geneve, & il ne discontinua point de

s'appliquer

„ moins de vouloir passer pour convaincu des
„ crimes qu'on nous auroit imposez ? L'on ne
„ voit pas que ce soit l' sentiment des plus
„ sages, ni de ceux dont l'exemple peut servir
„ de regle aux autres. Qui ne sait combien
„ de fortifs les ennemis de la France ont ac-
„ coutumé de publier contre elle dans leurs
„ Gazettes & dans leurs libelles ? Qui ne fait
„ aussi les infamies & les abominations que
„ M. Jurieu a repandues contre les Papes &
„ contre l'Eglise Romaine dans son Parallèle,
„ dans ses Prejuges, & en tant d'autres livres
„ dont il rempli le monde ? Si donc le Roi ne
„ tient pas des gens exprés pour refuter ces Ga-
„ zettes étrangères de point en point ; & s'il ne
„ se trouve personne parmi les Catholiques, qui
„ ait assez de tems à perdre pour s'amuser à
„ prouver serieusement que ce sont des visions
„ de M. Jurieu, de dire que les Papes ont pre-
„ tendu à la Monarchie universelle ; que pour
„ cet effet ils ont suscité exprés le schisme entre
„ les Grecs & les Latins ; qu'ensuite afin de vui-
„ der la querelle ils ont . . . &c. à moins
„ dis-je, que le Roi ou le Pape n'ayent soin de
„ faire refuter ces chimères & ces medifances,
„ le Gazetier de Hollande & M. Jurieu ne se-
„ ront-ils point en droit d'insulter l'un à la Fran-
„ ce, l'autre au St. Siege, & de dire : ils n'ont
„ osé entreprendre de répondre, on a sujet de
„ croire qu'ils ne l'ont pu ? Et l'Auteur de la
„ Morale pratique ne seroit-il point d'avis qu'on
„ leur passât condamnation là-dessus ? On veut
„ croire qu'il auroit honte de l'accorder. Pour-
„ quoi donc ne voudroit-il pas que les Jesuites
„ eussent pu negliger de répondre à des libelles
„ qui ne sont à leur avis ni moins fabuleux, ni
„ moins méprisables que les Gazettes d'Amster-
„ dam, & que les systèmes historiques ou pro-
„ phétiques de M. Jurieu ? Doivent-ils être plus
„ delicats sur le fait de leur reputation, que ne
„ le sont ceux que Dieu a mis sur nos têtes ? ne
„ doivent-ils pas, ou du moins ne leur est-il
„ pas permis après ces grands exemples, de
„ mépriser ce qui ne touche que leur honneur

tendu tirer du silence qu'on a tenu à cet égard, prouve qu'on n'a pas bien fait de se taire, je veux dire de ne démentir pas expressément & par un acte public l'audace de ces gens là ; mais ceux qui font reflexion que rien n'arrête la plume de certains gens, & que si on leur oppose des dignes d'un côté, ils se jettent de l'autre à l'infini, voyent bien qu'un Acte de la Republique de Geneve n'auroit pas terminé cette dispute. Je conviens de la maxime que la meilleure maniere (b) de se venger d'un impudent calomniateur, est quelquefois celle de ne lui répondre rien. Avec tout cela je croi que Beze n'appliqua pas bien cette maxime, quand il s'en servit envers B.J. Lascaris. Une reponse lui auroit donné de la vanité, il en eût conclu que ses medifances avoient pénétré jusques au vif, cette conclusion l'eût comblé de joye ; j'en tombe d'accord : mais il valoit mieux le laisser jouir de cette joye rabatuë par la noté infame de calomniateur public, dont une bonne reponse l'auroit couvert, que de fournir un pretexte tant à lui qu'à ses copistes de se vanter qu'on n'avoit pu se defendre. Qui tacet consentire videtur. Les veritez qu'on nomme maximes ne se baten queres moins entre elles que les erreurs & les veritez.

(G) De rendre service au lecteur que celui-ci. Une des plus grandes utilitez qu'on puisse tirer de la lecture est d'apprendre les foiblesse du cœur humain, & les mauvais effets des prejuges de Religion. Or où peut-on mieux connoître cela qu'ici ? Que ne faut-il pas que l'homme soit naturellement, ou qu'il devienne par le zèle aveugle & furieux de Religion, puis qu'un Moine devenu Medecin Protestant, & puis Medecin Papiste, chassé deux ou trois fois avec note d'infamie des lieux où il s'étoit établi, ne produisit pas plutôt une accusation sur la foi d'un fugitif condamné à la mort par contumace, une accusation, dis-je, la plus mal bâtie, & la plus mal prouvée du monde, qu'on l'adopte, qu'on la fait passer de livre en livre, qu'on en tire mille conséquences, que les Auteurs de la premiere volée, le grand Cardinal de Richelieu même la proposent aux heretiques comme un motif efficace de conversion : & tout cela propter majorem Dei gloriam ? O (c) QUANTUM EST IN REBUS INANE !

(A) Il travailla à divers Ouvrages considerables pendant son séjour de Geneve. Il publia le thesaur de Sanctes Pagninus avec des augmentations, dont il prit une partie dans les Ecrits de Mercerus, & dans ceux de Cevalier, & il fournit l'autre de son propre fond. Il publia

(a) Le Pere Teller De l'ense des Nouveaux Chrétiens 1. part. p. 25. 26.

(F) Si elle eut raison de mépriser ce mensonge. La maxime de Mr. Drelincourt & du Pere Teller est belle & bonne, & très-veritable generalement parlant ; mais il y a des rencontres particulieres où il vaut mieux ne s'en pas servir, que de s'en servir. Je ne deciderai point si la Republique de Geneve auroit mieux fait d'opposer une declaration publique à l'exposé de Bolsee, concernant la pretenduë deputation de Bertel'ier. Il semble d'abord que l'avantage que les Controversistes Catholiques ont pre-

(b) Genus ultionis est eripere ei qui fecit contumeliam volupratem.

Solent dicere, miserum me, puto non intellexisse ! Adeo fructus contumelie in fusu & indignatione patientis est, ut optime

Seneca cap. 17. de consil. sapientis. Hinc fructum querat Balbus quem si admittit viventi sapientum patientia. Rivet. ib. pag. 496.

(c) Persius Sat. 1. v.

s'appliquer à l'étude lors qu'il se fut transporté à Franckenthal au Palatinat. Il y publia un livre l'an 1586. intitulé, *Lucubrations Franckentalenses*. Il quitta ce poste pour s'en aller à Laufane, où Mrs. de Berne lui offrirent une charge de Professeur qu'il exerça jusques à sa mort arrivée l'an 1594. Il étoit dans son année climacterique * lors qu'il mourut, d'où l'on peut juger qu'il nâquit l'an 1531. Il ne faut pas oublier qu'il étoit Ministre, & qu'il exerça cette charge dans Geneve †. Il y épousa Genevieve Denosse, niece de la femme de Theodore de Beze, chez qui elle avoit été élevée dès son enfance. Elle étoit aimée de sa tante ‡ fort tendrement. Bertram étoit bon Critique, comme Theodore de Beze, Casaubon, & plusieurs autres savans personages l'ont reconu publiquement †.

B E V E R N I N G K (J E R Ô M E) a été l'un des plus habiles hommes du XVII. siecle pour ce qui regarde les Ambassades, & les importantes negociations. Il étoit originaire d'une (A) Maison noble de Prusse, mais il nâquit à Tergou dans la Hollande le 25. d'Avril 1614. Cetté ville qui se glorifie avec raison d'avoir produit un si grand homme, le vit au nombre de ses Conseillers l'an 1645. & au nombre de ses Bourgmaitres l'an 1668. Elle le deputa l'an 1646. aux Etats de la Province. Il y donna de si bonnes preuves de sa capacité, qu'on ne tarda gueres à le servir de lui pour les affaires de consequence. Les Etats de Hollande le deputerent avec Monsieur de Brederode l'an 1650. aux Etats d'Utrecht, pour les prier de se trouver à l'assemblée extraordinaire des Provinces Unies qui se devoit tenir à la Haye. Les mêmes Etats de Hollande le deputerent en 1651. pour assister à cette grande assemblée des Provinces Unies. La ville de Tergou le deputa en 1653. à l'assemblée des Etats Generaux. Il fut envoyé la même année au Protecteur & à la Republique d'Angleterre en qualité de Deputé extraordinaire; cette qualité fut changée l'année d'après en celle d'Ambassadeur extraordinaire: il conclut la paix entre la Hollande & l'Angleterre le 28. d'Avril 1654. Pendant le cours de cette Ambassade on lui confia la charge de Thesorier general des Provinces Unies. Il la posséda jusqu'en

C e e e

* Tiré de Mr. de Thou à la fin du livre 109.

† Voyez la Preface de Beze sur Mercerus in Jobana imprimé en 1573.

‡ Ant. Fayus de vita & obitu Th. Beza pag. 48.

† Voyez Colomesii Gall. Oriental. p. 73. 74.

1665.

(*) Qui ex omnibus ejus operibus maximè commendatur. Thuan. l. 109. sub fin.

(b) Beza in Praefat. illius Commendarum.

(c) Hist. Critique du Vieux Testament l. 2. ch. 24. pag. 347.

(d) Pour donner le titre tout entier il faut ajouter ces mots seu specimen in difficultiora utriusque Testamenti loca. Dans la critique de Mr. Simon, & dans le supplément de Moreri on a dit Franckentalenses 1588. il se fit une autre reformation de la version de Geneve, il ne veut sans doute marquer que la date de l'impression, il ne pretend pas

aussi la comparaison de l'Hebreu & de l'Aramée, & un Traité de *Politia Judaica*. Monsieur de Thou n'en fa voit pas davantage: il met ce dernier Traité (A) au dessus des autres livres composez par cet Auteur. Il auroit pu ajoûter que Bertram contribua autant qu'aucun autre à l'édition du Commentaire de Mercerus sur le livre de Job. On l'avoit dans la Preface; (b) *Ceterum (c'est Theodore de Beze qui parle) ne fuit quidem laude fraudandus Cornelius noster videtur, ejusdem Merceri quondam discipulus & nunc meus in hac Ecclesia Collega. Huic squidem non parva ex parte debetur istius libri editio, cum vix alius reperiri potuisset videretur qui hac à Mercero minutissimis characteribus ac Jugentibus pene literis in adversariis descripta legendo consequeretur.* Monsieur Simon (c) a parlé d'un autre travail de Bertram: il dit que ce Professeur aidé par Beze, la Faye, Rotan, Jaquemot & Goullart, revit la version Françoisé de la Bible en l'année 1588. & qu'étant plus savant dans la langue Hebraïque que tous ceux qui l'avoient precedé, il prit beaucoup plus de liberié dans la reformation qu'il fit tant dans les versions que dans les notes. Les autres choses que Monsieur Simon a dites touchant cette revision se voyent non seulement dans son Histoire Critique, mais aussi dans le supplément de Moreri. Je remarque que selon Mr. de Thou, l'Ouvrage qui a pour titre (d) *Lucubrations Franckentalenses* fut publié l'an 1586. & intitulé de la sorte à cause que l'Auteur demuroit à Franckenthal. Comment donc, me dira-t-on, a-t-il travaillé à la revision que ceux de Geneve firent l'an 1588? Cette difficulté est vaine; quand Mr. Simon assure qu'en l'année 1588. il se fit une autre reformation de la version de Geneve, il ne veut sans doute marquer que la date de l'impression, il ne pretend pas

que tout ce travail ait été fait l'an 1588. On fait assez que ces sortes de revisions durent ordinairement plusieurs années. Ainsi Bertram a pu être le principal directeur de celle-là, quoi qu'elle n'ait vu le jour que long tems après qu'il fut sorti de Geneve. J'ajoûte qu'il fut en particulier l'auteur des figures de cette Bible & de leur explication (e). C'est donc de lui qu'il faut entendre ces paroles de la Preface qui fut mise au devant de cette Bible; *Nous avons aussi ajoûté certaines figures, mais à la fin & hors du corps de l'Ouvrage, qui pourront servir à l'intelligence de certains passages, en quoi a particulièrement travaillé un docte personnage de notre compagnie grandement versé en la langue Hebraïque, & en la lecture du Vieux Testament.* Monsieur Colomies (f) les a appliquées à nôtre Bertram.

(e) Teiffier, élog. de Mr. de Thou t. 2. pag. 202.

(f) In Gallia Orientali pag. 73.

(A) Originnaire d'une Maison noble de Prusse.] Jean de B E V E R N I N G K son ayeul, Gentilhomme de Prusse, vint en Hollande l'an 1575. avec le Comte de Hohemlo. Les Etats lui donnèrent une Compagnie d'Infanterie. Il devint ensuite Lieutenant General de l'Artillerie. Il épousa la fille de Dirck Loncq Bourgmaitre de la ville de Tergou, & Thesorier general de la Province de Hollande. De ce mariage sortit Melchior de B E V E R N I N G K Capitaine d'Infanterie au service des Etats Generaux, & Commandant aux Chateaux d'Argenteau, & de Dalem. Il se maria avec Sibylle Standert, fille de Leonard Standert Ecuier, Capitaine d'Infanterie, & Gouverneur de Knodfenbourg vis-à-vis de Nimégue, & de Catherine Hauffart, fille de François Hauffart Chambellan de la Reine de Hongrie. Nôtre Monsieur de Beverningk est sorti du mariage de Melchior de Beverningk & de Sibylle Standert.

1665. & il ne tint qu'à lui de la garder plus long tems, car les Etats Generaux le prierent de continuer à exercer cet emploi, & ne consentirent à la demission qu'il leur demandoit, qu'après avoir vu que ni leurs raisons ni leurs prieres n'étoient point persuasives. On lui donna un temoignage très-avantageux que l'on étoit parfaitement satisfait de sa conduite, & on lui marqua * en particulier l'estime que l'on avoit pour sa personne. Il avoit eu le bonheur l'an 1659. de contribuer avec d'autres Deputez à la cessation des differens qui s'étoient élevez dans la Province de Groningue. On peut dire que cette sorte de bonheur étoit attaché à son étoile, & cela paroît par le grand nombre de Traitez de paix ou d'alliance qu'il a conclus. Il fut envoyé deux fois à Cleves l'an 1666. La premiere fois il conclut † une alliance très-étroite avec son Altesse Electorale de Brandebourg, la seconde, il conclut la paix ‡ avec l'Evêque de Munster. L'année suivante revêtu du caractère d'Ambassadeur, il conclut § avec l'Angleterre le Traité de paix de Breda. Il fut envoyé l'an 1668. en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à Aix la Chapelle, pour le Traité de paix entre la France & l'Espagne, & ce Traité fut conelu le 2. de Mai. On le nomma la même année pour aller avec le Prince Maurice de Natlau en qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers l'Empereur, mais les Etats Generaux se raviserent à l'égard de cette Ambassade. Les Etats de Hollande donnerent des β marques à Monsieur de Beverningk de leur consideration pour ses importants services. Il alla à la Cour d'Espagne l'an 1671. en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour disposer sa Majesté Catholique à mettre en negotiation ses differens avec la France, & il y réussit à la satisfaction de ses Maitres. Il suivit en 1672. Monsieur le Prince d'Orange à l'armée comme Deputé des Etats. Après cela il se voulut donner du repos, il crut qu'il se devoit contenter de la gloire qu'il avoit acquise, & qu'il s'étoit acquitté de tout ce qu'un bon sujet doit à sa patrie; mais on avoit trop de besoin de ses talens pour le laisser jouir de la retraite où il vouloit vivre. Les instances redoublées des Etats, & de Monsieur le Prince d'Orange l'obligèrent en 1673. à s'engager à l'une des plus importantes negotiations qui se fussent encore presentées. Je parle des Conferences de Cologne. On avoit d'abord choisi Aix la Chapelle pour y negocier la paix entre les Princes qui étoient alors en guerre, mais on trouva plus à-propos d'aller à Cologne. Mr. de Beverningk y parut avec le caractère d'Ambassadeur extraordinaire. L'enlèvement du Prince de Furtemberg eut tout l'effet qu'on en avoit attendu, favorir la rupture des Conferences par rapoit à la France; mais on ne laissa pas de negocier avec les allies de cette Couronne, & on le fit avec toute sorte de succès, car Monsieur de Beverningk ramena dans γ l'alliance des Etats Generaux l'Electeur de Cologne, & l'Evêque de Munster. Il fut fait Curateur de l'Academie de Leide l'an 1673. C'est une charge qui n'ne se donne ordinairement qu'à ceux qui ont servi la patrie dans de grans emplois. Lors qu'il crut jouir du repos qu'il cherchoit depuis long tems, il se vit plongé dans la plus penible de toutes les negotiations; on le sollicita si instamment d'aller à Nimegue comme Ambassadeur Plenipotentiaire de la Republique pour la paix generale, qu'après s'en être excusé plus d'une fois, il ne put refuser cette importante & laborieuse commiffion. On ne sauroit dire les obstacles qu'il lui falut vaincre: une adresse, une experience moins consommée que la sienne n'en seroient jamais venus à bout; car excepté les Ambassadeurs de France, presque tous les autres travailloient incomparablement plus à éloigner le Traité de paix qu'à l'avancer. Neanmoins depuis la prise de Gand il sembloit que la paix étoit devenuë pour le moins un mal necessaire à la Hollande, & les peuples comprenoient si bien les suites funestes que la prise de cette place pouvoit avoir, qu'ils souhaitoient ardemment la fin de la guerre. Mr. de Beverningk eut ordre d'aller δ trouver le Roi de France à son Camp de Wetteren, & on ne douta plus après (B) la reception qui lui fut faite, que la paix ne se conclut. Elle fut en effet signée le 10. d'Août 1678.

* Ce fut par le present d'une coupe d'or émaillée que le Conseil d'Etat lui fit.

† Le 16. de Fevrier 1666.

‡ Le 19. d'Avril 1666.

§ Le 31. Juillet 1667.

β Il lui furent presents d'un beau service de vaisselle d'argent.

γ Le Traité de paix avec l'Evêque de Munster fut signé le 2. d'Avril 1674. et eelui avec l'Electeur de Cologne le 11 de Mai suivant.

δ Il y arriva le 30. Mai 1678.

(a) Tout cela est inseré dans la 2. partie du 2. tome des Actes des Memoires des Negotiations de la paix de Nimegue, pag. 407. édition d'Amster dans 1680.

(B) Après la reception qui lui fut faite.] Voyez la reponse que le Roi de France fit à la lettre de Messieurs les Etats Generaux, & le Memoire qu'il fit livrer à Monsieur de Beverningk avec la même reponse. Tout y facilite l'avancement de la paix; le style en est doux & honnête, & on y fait bien des avances. Chacun (a) s'en peut convaincre. Il y eut dans

cette Ambassade une circonstance particuliere qui n'est point connue, & qui merite de l'être. Elle temoigne d'un côté la distinction avec laquelle le Roi de France consideroit la personne qui lui avoit été envoyée, & de l'autre avec quels principes d'honneur, & de desintercessement Mr. de Beverningk se conduisoit. Lors qu'il partit de Wetteren, le Roi lui voulut faire

1678. entre la France & la Hollande ; après quoi Mr. de Beverningk servit efficacement de Mediateur pour faire conclure celle de la France avec l'Espagné le 21. Septembre de la même année. Il conclut aussi un Traité de paix & de commerce entre la Suede & les Etats Generaux le 12. d'Octobre 1679. Ce fut après tant de glorieuses & tant d'heureuses negociations, qu'il goûta enfin la vie tranquille qu'il avoit tant souhaitée. Il se retira dans une belle Seigneurie * qu'il avoit à une petite lieue de Leide , où il s'occupa principalement à la culture de toute sorte de plantes qu'il faisoit venir de tous les endroits du monde. Mais cette agreable & innocente occupation , si semblable à celle que de grands Princes ont fait succeder aux triomphes , & au gouvernement de l'Etat , ne l'empêchoit point de travailler pour la Republique des lettres. Il remplissoit avec beaucoup de vigilance sa fonction de Curateur de l'Academie. Il sentit les commencement de sa dernière maladie peu après avoir passé une matinée à voir les manuscrits de la fameuse Bibliothéque d'Isac Vossius , qui avoit été achetée pour l'Université de Hollande. Monsieur de Beverningk ne fut pas plutôt remonté dans son carrosse qu'il frissonna. Ce furent les commencement d'une fièvre qui devint plus forte de jour en jour , & qui l'emporta le 30. d'Octobre 1690. à l'âge de 76. ans. Madame † sa femme lui survécut ; il n'en eut jamais d'enfans ; de sorte que comme il étoit fils unique , il ne reste personne qui porte son nom en ce pais-ci. Il fut enterré à Tergou dans une chapelle de marbre qu'il avoit fait faire. Messieurs ses parens y ont fait graver son épitaphe sur une pierre de touche. C'est une fort belle inscription , on la verra toute entiere (C) dans les remarques. Elle contient en abrégé une vie qui pourroit remplir un juste volume ; & si Mr. de Beverningk avoit pris la peine de composer des Memoires touchant ses Ambassades , ce seroit un livre le plus instructif & le plus curieux que l'on sauroit voir. Il a toujours réussi dans ses negociations : c'est une gloire dont on ne trouve presque point d'exemple parmi ceux qui ont eu tant d'affaires publiques à manier. Il étoit laborieux & adroit , & ne se rebutoit de rien . Les Ecrivains de France , & ceux de Hollande s'accordent à lui donner de grands éloges. Je ne produirai que ce que disent de lui (D) Mr. de Wicquefort

* Elle a
nom Out-
Teylin-
geu.

† C'est
celle de
Leide.

‡ Elle n'a
qu'à
Amster-
dam l'on-
zieme Mai
1635. &
s'appelle
Jeanne le
Gillon.

§ Elle est ori-
ginaire
d'une fa-
mille noble
de Picar-
die.

¶ Tiré de
Memoires
deus &
Voyages
& de bon
lieu.

faire present de deux portraits de sa Majesté enrichis de pierres, qui valoient chacun environ 8000. Francs. D'ordinaire on ne donne pas deux portraits, mais un. Il repondit à celui qui lui vouloit donner ce present de la part du Roi, qu'il remercioit sa Majesté de cet honneur, mais qu'il ne trouvoit pas à-propos de l'accepter. Il ne laissa pas de faire un present au porteur des deux portraits, comme s'il les eût acceptés. La lettre du Roi aux Etats porte que la conduite & la personne du Sieur de Beverning lui ont été très-agreables.

(C) On la verra toute entiere dans les remarques. La voici ; on observe la même situation des lignes qui est dans l'original :

Perillustris, ac generosus, vir

HIERONYMUS, VAN, BEVERNINGK,

Theilingæ. Toparcha
Senator, Judex, Consul, Goudanus
In. confessu, præpor: ord: gen: Aleslor
Idem, aliquoties, extra, ordin:
Communi, Belgicæ, Fœd: ærario, Præfectus
Lyci, Batavorum, Curator
In, Hispan: & Fœd: Belg: finibus, regundis,
Adjutor
Legatus, Wilhelmo, III, in, exercitu, datus
Westmonasterium, Cliviam, II, Bredam
Aquisgranum, Bruxellas, Mûdritum
Colonian, Agripp: Noviomagum
Ad, Gall: item, Regem
Wettræ, Morinorum, castra, habentem
Cum, potestate, res, componendi, missus

Ad, Cæsarem, vero, designatus, Orator,
Re, nisi, perfecta, nunquam, reversus
De, maximi, præcrea, momenti, rebus, domi
De, amicitis, parandis
Et, fœderibus, pangendis, foris
A, Patriæ, Patribus, passim
Feliciter, consultus, & adhibitus
Natus, Goudæ, xxv, April, MDCLXIV
Mortuus, Theilingæ, xxx, Octob: MDCLXX
Satur, honorum
Hoc, monumento, condidit
Cum
Optima, vitæ, fortunarum, que, sociæ
Joanna, Le, Gillon
Nata, Amst, XI, Maji, MDCLXXXV
Mortua,

ΘΑΝΑΤΩ, ΠΑΝΤΕΣ, ΟΦΕΙΛΟΜΕΘΑ,

(D) Ce que disent de lui Mr. de (a) Wicque- (a) Traité
fort.] „ Hierôme Beverning est sans doute un
„ des premiers hommes des Provinces Unies
„ pour la negotiation. La ville de Goudæ, 443.
„ qui d'ailleurs ne manque pas de grans sujets,
„ l'a député plus d'une fois aux assemblées des
„ Etats de la Province de Hollande , & aux
„ Colleges de la Generalité , & il a toujours
„ parfaitement bien repondu à ce qu'on pou-
„ voit se promettre de son habileté. Ce fut lui
„ qui en l'an 1654. fit avec Olivier Cromwel
„ le traité , qui donna la paix aux Provinces
„ Unies ; mais qui faillit à les jeter dans une
„ guerre civile , à cause des interêts du Prince
„ d'Orange , qui selon l'avis de quelques-uns,
„ n'y avoient pas été bien menagés. La Hol-
Cccc 2 „lande

* Memoi.
res. pag.
417. edit.
de la Haye
1692.

† Elle est
datée du
14. d'Avril
1678.

‡ Messieurs
de Tirgou
lui firent
présent de
deux Che-
nets d'ar-
gent l'an
1679.
en conside-
ration du
dernier
Traité de
paix. Et
pour d'au-
tres servi-
ces impor-
tans ren-
dus à l'E-
tat & à
la ville.

§ En ce
sens là
Beze n'é-
tait point
Ministre.
Et n'étoit
que Préf-
sieur en
langue
Grecque.

A In elen-
cho alpha-
betico He-
reticorum
voce Be-
zanita,
pag. m. 93.

¶ Dubi-
tantii dia-
logo 2.
p. m. 152.

& Mr. de Saint (E) Didier. Pour ce qui est de Mr. Temple il fait paroître un peu de chagrin de la signature de Nimegue, mais il ne laissa pas d'avouer * que Mr. de Beverningk appaisa les murmures de ses ennemis. Il auroit pu dire que Messieurs d'Amsterdam lui écrivirent une lettre très-obligeante † pour le remercier de la conclusion de la paix. Ils l'assurèrent qu'ils avoient travaillé fortement auprès des membres des Etats de Hollande, pour qu'il fût employé à cette négociation. Ils savoient bien qu'il faloit un homme tel que lui pour la faire réussir. La ‡ ville où il étoit né lui temoigna en cette rencontre combien elle l'estimoit.

BEZANITES, ou BEZANIENS, secte imaginaire qui n'a jamais subsisté que dans la tête de quelques faiseurs de Catalogues d'heretiques. On auroit lieu de s'étonner que des Ecrits aussi absurdes que le sont ces Catalogues n'ayent pas été supprimés dès leur naissance par les personnes d'autorité; on auroit lieu, dis-je, de s'en étonner, si l'on ne savoit que ces personnes d'autorité sont bien souvent les moins éclairées, & les plus persuadées de la mauvaise maxime, *dolus an virtus quis in hoste requirat*. Ces personnes ne voyoient pas que ces Catalogues étant remplis d'impertinences & de faussetez notoires, n'étoient propres qu'à donner aux heretiques un très-grand mepris pour les Ecrivains du gros de l'arbre; elles ne consideroient que le profit qui naitroit de ce que les heretiques seroient crus divisez en mille sectes. Quoi qu'il en soit s'il en faut croire Prateolus †, il s'éleva une secte sous l'empire de Charles V. & sous le pontificat de Jules III. environ β l'an 1550. laquelle on nomma les *Bezanites*, ou les *Bezanians*, à cause de Theodore de Beze. Toute la preuve qu'il en pourroit rapporter, seroit qu'on a lu cela dans un livre de Lindanus; car il est fort vrai que γ Lindanus le debite, mais sans citer qui que ce soit. Ce qu'il y a de fort sûr est qu'on ne hasarderait pas une maille, si l'on confignoit cent millions pour être donnez à ceux qui pourroient prouver qu'il y a eu au XVI. siecle quelques personnes, qui en qualité de disciples de Theodore de Beze ont fait secte à-part. On peut faire le même des à l'égard d'un très-grand nombre d'autres sectes, qui remplissent l'Alphabet de Prateolus. Peut-être que la principale cause qui le porta à faire mention de la prétendüe secte des *Bezanites*, fut l'envie de donner pour ornement à son Ouvrage les (A) mediances que l'on publioit contre Theodore de Beze.

lande en son particulier fut tellement satis-
fite du service qu'il lui rendit en cette
contre, qu'elle luy fit donner la charge du
Tresorier General, c'est-à-dire, de Premier
Ministre des Provinces Unies. Il n'y a point
d'affaire si difficile qu'il ne demelle lors qu'il
s'y veut appliquer. Si on en veut des preu-
ves, il ne faut que voir le traité qu'il fit
conclure à Cleves avec l'Evêque de Mun-
ster en l'an 1666. & il n'a pas moins heureu-
sément negocié à Madrid, touchant les im-
portants interets des Provinces de Flandres.
S'il n'a pas réussi à Cologne, il s'en faut
prendre à la mauvaise disposition des esprits,
& à la mechante conjoncture des affaires,
plustost qu'à la maniere d'agir, qui s'est
tousjours soutenue avec la mesme force.
Aussy luy a-t-on confié toute la negotiation
qui s'est faite à Nimegue, & c'est luy que
les Estats ont choisy, pour aller achever avec
le Roy Très-chrestien auprès de Gand. Il se
trouve rebuté des emplois; de sorte qu'au lieu
que les autres les cherchent, il les fuit; ai-
mant mieux se posséder dans sa solitude cham-
pêtre, que de nourrir le chagrin que les af-
faires luy donnent, & qui bien souvent ne
luy est pas moins incommode qu'à ceux qui
ont à negotier avec luy. Pour faire le caractere
de Mr. de Beverningk il faudroit une autre
plume que la mienne, parce qu'à en bien exa-
miner toutes les parties, il se trouvera que
sans une petite inégalité, qui se rencontre
en son humeur, il n'y a rien qui ne soit ache-
vé.

(E) Et Mr. de Saint Didier,] De tous les en-
droits où cet Auteur parle de Monfr. de Bever-
ningk, je n'en choisirai que ces trois. Le
prompt retour de Monfr. de Beverningk que
cette nouvelle (a) fit partir de chez lui pour
se rendre en diligence à Nimegue, confirmoit
la conjecture qu'on avoit d'un accommodement
particulier de la Hollande avec la France.
Cet Ambassadeur paroissoit si affectionné
aux veritables interets de sa patrie, que s'il y
avoit quelque negotiation particuliere à atten-
dre, ce ne pouvoit être que par ce
moyen. . . C'est un homme qui a l'esprit
vif, qui conoit le bien, & qui y va toujours
par la voye la plus droite. Il est appliqué & laborieux.
Il a été employé par les Etats dans
plusieurs Ambassades, & dans tous les Trai-
tez qui se sont faits depuis 1650. mais il ai-
me la retraite, & ce fut avec quelque sorte de
chagrin qu'il quitta la maison de Campagne
qu'il a auprès de Leyde pour aller à Nime-
gue. . . Monfr. de Beverningk est un
homme qui n'est pas moins habile qu'expedi-
tif.

(A) Les mediances que l'on publioit contre
Theodore de Beze.] Ma conjecture paroitra fort
vraisemblable à tous ceux qui prendront garde,
que Prateolus n'ayant eu que 5. ou 6. lignes à
donner à ses pretendus Bezanites, a rempli 7.
ou 8. pages de tout ce qu'il a trouvé de plus
flétrissant contre ce celebre Ministre dans les
Ecrits de Lindanus, de Claude de Xaintes, &
de Jean le Vieil. Il empoisonne même ce qu'il
prend d'eux, car il ne le rapporte fidelement.
J'en

(a) Il en-
tend celle
de la ba-
taille de
Castil.

(b) Histo-
ire des Ne-
gociations
de Nime-
gue. t. 1.
pag. 94. ad
ann. 1677.

(c) Ibid.
pag. 187.

(d) Ibid.
tom. 2.

Beze. Si au lieu de recompenser (B) Lindanus, on l'avoit châtîé de ses menfonges, il n'eût pas été copié par tant de gens, dont fans doute le plus ridicule est un * Chartreux d'Allemagne.

BEZE (THEODORE) l'un des principaux piliers de l'Eglise Reformée, étoit de Vezelai en Bourgogne. Il naquit (A) noble de pere & de mere le 24. de Juin 1519. A peine fut-il fevré, que Nicolas de Beze son oncle Conseiller au Parlement de Paris le voulut avoir chez lui. Il fut élevé chez cet oncle avec toute sorte de tendresse jusques au commencement de Decembre † 1528. qu'on l'envoya à Orleans auprès de Melchior Wolmar, qui avoit une adresse merveilleuse pour instruire la jeunesse. Il logea pendant sept ans chez ce Wolmar, qui lui fit faire des progrès extraordinaires dans les Humanitez, & qui lui fit des leçons sur la Religion prises de la pure parole de Dieu. Cela signifie qu'il l'élevoit au Protestantisme. Wolmar avoit été appellé à Bourges par la Reine de Navarre pour

* Nommé Theodore Bezeius. Son Catalogus hæreticorum fut imprimé l'an 1628. Voyez ce qu'Hooftbeck en a dit summa Controvers. p. m. 321

† Antoine la Faye Y anticipe ce vers &

C c c c 3

(a) Testatur P. Virretus lib. 2. de Minit. Verbi esse quoddam lu dimagistros ex illo Epicuri greges porcos, qui in scholis folleant suis sapescholasticis oc cinere illum vere beatum qui, ut est apud Virgilium, meus omnes & inexcorsabit fatum Subiect pælibus spiritumque Acberontis ausari. Lindanus, Dubitantii Dial. 2. pag. 246.

(b) Elencho alphab. Hæret. p. m. 94.

(c) Michael Fabricius pro Franc. Balduino.

(d) Valer. Andree Bibl. Belg. pag. 323. 324.

(e) Il les tira du beaus, il les fit de rien. Ex nihilo fuit & ex nihilo subiecti, c'est ce qu'on appelle créer.

J'en vais donner un exemple. Lindanus (a) avoit cité Pierre Viret, qui a dit que certains Regens se plaisoient à repeter mille fois à leurs Ecoliers, que celui-là étoit heureux qui avoit pu mettre sous ses pieds la crainte même de la mort & des peines infernales. C'est un passage de Virgile. Lindanus ajoûte que Beze s'étoit rendu suspect d'un semblable Epicurisme parmi les siens, comme ses confreres de Paris & d'Orleans le témoignent. Qu'a fait Præteolus? (b) il a foutenu que Lindanus dit que Theodore de Beze lors qu'il étoit maître d'Ecole repetoit souvent à ses Ecoliers ce passage de Virgile. N'est-ce point falsifier un Auteur? Après cela Lindanus qui jusques-là n'avoit rien cité contre Theodore de Beze, cite un certain Fabricius (c) qui accuse ce Ministre d'avoir vendu ses Benefices, & d'aimer excessivement le sexe. Beneficia ecclesiastica . . . publicè venderet, & alienas uxores permolaret tam familiariter ut publicis matronarum haberetur maritus. Cela est bien-tôt dit: mais où en sont les preuves?

Ulla si juris tibi pejerati Pœna, Barine, nocuisset unquam Dente si nigro feres, vel uno Turpior ungue; Crederem. Sed tu simul obligasti Persidum votis caput, entesius Pulbrior multo, juvenamque prodii Publica cura. Expediit matris cineres oportos Fallere, & toto taciturna molliis Signa cum celo, gelidaque divos Morbo cavemes.

(B) Au lieu de recompenser Lindanus, on l'avoit châtîé de ses menfonges.] C'est un fait constant que Præteolus a rangé selon l'ordre alphabetique un très-grand nombre de Sectes qui n'ont jamais existé, & qu'il n'a point eu d'autre garant que Lindanus. Un Jésuite nommé le Pere Gaultier étala ces mêmes Sectes dans sa table Chronographique, fondé sur le témoignage de Præteolus. Si ce n'est pas son unique Auteur, c'est du moins la principale & la capitale de ses autoritez. Cent Auteurs ont parlé & parlent de ces mêmes Sectes sur la foi de ce Jésuite. Voyez l'immense & affreux propagation du peché d'un seul Ecrivain, je veux dire de Lindanus. Et quand on songe que cet Auteur parvenu à un petit Evêché monta ensuite à un plus grand, & se regut à Rome de gians (d) honneurs, & qu'entre tous les supérieurs auxquels il devoit rendre compte de sa conduite, il ne s'en est pas trouvé un seul qui l'ait censuré de la hardiesse avec laquelle il s'étoit crigé en createur (e) d'une infinité de sectes; on ne s'étonne plus qu'il y ait tant de menteurs parmi ceux qui se mêlent de controverse. Si les supérieurs de Lindanus avoient exigé de lui, qu'il prouvât que certains disciples de Beze distraits de ceux de Calvin, & de ceux des autres Reformateurs, avoient formé un corps petit ou grand qui se separa des autres Sectaires, & si faute d'en donner de bonnes preuves ils l'avoient condamné à la peine des imposteurs publics, & l'avoient déclaré inhabile à manier les choses saintes, ils auroient établi un exemple qui auroit fait rentrer en eux-mêmes tous les Ecrivains crédules ou

NOTANDUM. *

(A) Noble de pere & de mere.] Son pere qui étoit Bailli de Vezelai s'appelloit Pierre de Beze: sa mere avoit nom Marie Bourdelot. P. à Beza Cayet. ejus oppidi præfetto, & Maria Burdelotia, utroque Dei gratia genere nobili (utinam verò potius veri Dei cognitione imbuto) & integra fama parente natus. Beze qui parle de la sorte dans une épitre Dedicatoire à Wolmar, nous dit ailleurs que ses ancêtres étoient riches depuis plusieurs generations, & qu'ils avoient laissé beaucoup de biens à l'Eglise. Sum enim ego (ne (g) nescias) Dei gratia non ex Monachis, non ex adulterio vel stupro, sed honestis avis & atavis prognatus; & ne ad allegorias tuas confugas sciro Bezarum familiam, Claudium si forte quæcumque ante ducentos & amplius annos in Monacho superstitioso largita est reciperet, tam sollicita re locupletem quam agere hodie sese in sua inopia tuetur. (h)

Je trompes il dit que Beze âgé de cinq ans fut donné à élever à Wolmar à Orleans, de vita & obitu Th. Beze p. 9. Mr. Tessier dit la même chose; Addit aux éloges. 2. pag. 362.

† Veræ pietatis cognitio. ne ex Dei verbo tanquam limpidissimo fonte peccata tu me ita imbuti ut &c.

Beza ubi infra.

(f) Horat. Od. 8. lib. 2.

* Voyez l'une des remarques de l'article

(g) Il s'adresse à Claude de Xaintes.

(h) Ad Apologia sub fin.

* Anno Domini 1539. II. Cal. Augusti quem annum gratias vicissimum effem ingressus. Id. ib. Il compte mal: il étoit déjà entré dans sa 21. année. † Voyez la remarque C & Y. ‡ Tiré de l'Épître Dedicatoire de Beze à Melchior Wolmar, à la tête de sa Confession de foi, qui est au commencement de ses Œuvres in fol. édit. de Geneve 1582.

y enseigna la langue Greque. Il quitta cet emploi, & s'en retourna en Allemagne sa patrie l'an 1535. Alors Beze fut envoyé à Orleans pour étudier en Droit. Cette étude ne lui plut guere, il donnoit son meilleur tems à la lecture des bons Auteurs Grecs & Latins, & à composer des vers. Il en faisoit de si bons, qu'il se distingua par là d'une façon particuliere, de sorte qu'il fut aimé & considéré de tout ce qu'il y avoit de plus docte dans l'Université d'Orleans. Il y prit ses licences * l'an 1539. & s'en alla à Paris où (B) de bons revenus l'attendoient, qui combatirent pendant quelque tems la résolution qu'il avoit prise d'aller rejoindre Wolmar, pour faire profession ouverte de la Reforme. Les plaisirs de Paris, les honneurs qu'on lui presentoit, & une infinité d'autres pieges de Satan, dit-il, n'étrouffèrent point la bonne semence; il n'abandonna jamais la résolution de rompre avec le Papisme, quoi que les (C) tentations du monde le rendissent irresolu. Il s'étoit precautionné contre celles de la chair par un mariage † de conscience, c'est-à-dire par la promesse qu'il fit à une personne de l'autre sexe de l'épouser publiquement, dès que les obstacles qui l'en empêchoient alors seroient levez, & en attendant de ne se pas engager à l'état Ecclesiastique. Il executa fidelement ces deux promesses, mais il salut qu'une dangereuse maladie l'arrachât du milieu des pieges qui l'attachoient au bourbier. L'image affreufe d'une mort prochaine lui fit renouveler avec tant de force le vœu qu'il avoit fait autrefois d'entrer dans la profession de l'Eglise Reformée, que dès qu'il eut recouvré assés de santé pour cheminer, il se sauva à Geneve avec cette femme. Il y arriva le 24. d'Octobre 1548. & avant que de fixer à quoi il se destincroit, il alla voir à Tubinge Melchior Wolmar. L'année suivante il accepta à Laufanne la profession en langue Greque qu'on lui offrit ‡. Après l'avoir (D) exercée environ 9. ans il s'en retourna à Geneve, & se fit recevoir Ministre †. Il ne se borna point pen-

(e) Id. ib. (f) Apologus altera p. m. 359.

(a) Verbeden p 209. qui le fait encore vivrant se trompe. (b) Hac accedebat quod duobus pinguibus & opimis beneficiis me aliquo macrum adolescentem & præterea, quod vere testor, illarum rerum proflus ignarum & absentem occurrant, quorum vestigalia aureos coronatos annuus plus minus septingentos æquabant. Vid. epist. ad Melch. Wolmarum.

(B) Où de bons revenus l'attendoient.] Il y avoit (a) sept ans que son oncle le Conseiller étoit mort, mais un autre oncle Abbé de Froimond n'avoit pas moins d'amitié pour ce neveu: il songeoit à lui resigner son Abbaye qui valoit 15. mille livres de rente; cela joint à deux autres bons Benefices dont Beze étoit déjà pourvu, & qu'on lui avoit procurez sans (b) qu'il en sût rien, l'eût mis en fort belle passe. Outre cela son frere aîné n'en pouvoit plus; c'étoit un homme confisqué; la succession à ses Benefices étoit une esperance prochaine; il mourut effectivement bien-tôt, & cette mort augmenta notablement les (c) revenus de Theodore de Beze. Il est aisé de juger qu'un jeune homme si bien établi déjà, & qui avoit de si grands dons, beaucoup d'amis & de parens, & une (d) reputation peu commune, bâtie sur le succès des vers Latins que le public avoit vus de lui, se pouvoit promettre toutes sortes d'avancements.

(C) Les tentations du monde le rendissent irresolu.] Cela n'est pas étonnant: un bel Esprit à son âge, bien fait de corps, & qui a de quoi se bien divertir, résiste avec peine aux tentations. La femme que Theodore de Beze entretenoit sous promesse de mariage avoit beau lui parler de noces, le revenu des Benefices auquel il eût sù renoncer refutoit fortement toutes les instances. On croit facilement ce que Beze dit là-dessus. Mais la force qu'il eut enfin de rompre cette ligature en est d'autant plus admirable. *Quam mihi & juveni & à meis otio, peccantia, rebus denique omnibus potius quam consilio, abundant, Satanas omnia illa impedimenta repente objecisset, fateor me inani illarum rerum splendore & vanis blanditiis ita fuisse pellectum, ut me totum huc & illuc abripi facile paterer. . . .* (d) *Uxorem mihi despondi, sed clam, id tamen faciebam quam ego non parvam ex meorum præsertim epigrammatum editione ipsius quoque M. Antonii Flamini doctissimi Poetæ, & quidem Itali, judicio eram consecutus. Ibid.*

teor & uno tantum & altero ex piis amicis conficio, partim ne ceteros offenderem, partim quod adhuc non satis possem a scelerata illa pecunia quam ex sacerdotibus, de quibus ante dixi, percipiebam ut impurus canis ab uncto corio abstergeri. . . . Ego sum interea semper in luto herere, instantibus meis ut tandem certum aliquod vita genus amplecterer, & patrio mihi omnia deferente, adeo ut quum una ex parte me premeret conscientia, & conjux de promisso appellaret: ex altera vero personatus Satan mihi placidissimo vultu blandiretur, & ex fratris morte auctores mihi reditus essent facti, quasi omnium consilii inops inter istas animi curas jacerem (e).

(D) Après l'avoir exercée à Laufanne environ 9. ans, il s'en retourna à Geneve.] Il le dit lui-même dans sa réponse à Claude de Saintes, Norem (f) exiret annos Græcas literas docuisse. Si Antoine la Faye avoit pris garde à ces paroles il n'auroit point dit celles-ci (g); Inciderunt postea tempora que Beze am ad migrandum Laufannam, ubi DECEM annos integros hæserat Græca docendi munere defungens, induxerunt. Il auroit vu que l'endroit de la preface qui l'a trompé, vouloit dire que Beze étoit revenu de Laufanne à Geneve au bout de dix ans, à compter de sa premiere sortie de France. Inde (h) vero tandem, id est post annum decimum . . . in hanc urbem iterum tanquam in placidissimum portum rediit. Ni lui ni la Faye n'ont pas jugé à-propos de nous expliquer toutes les raisons de cette sortie de Laufanne: ce qu'ils en (i) disent ne laisse pas de nous faire soupçonner qu'il y eut là je ne sai quoi qui seroit propre à des Anecdotes. Ses ennemis qui faisoient d'une mouche un éléphant, publierent qu'il avoit été chassé (k) de cette ville. Cela étoit faux; mais il y eut quelque chose que je ne sai point qui donna lieu à ce mensonge. Au reste Mr. Teiffier (l) a pris l'un pour l'autre, quand il a dit que Beze exerça pendant dix ans à Laufanne la charge de Professeur en Philosophie.

(g) Ubi supra. p. 18. (h) Beze am. epist. ad Melch. Wolmarum. (i) Inciderunt tempora que Beze am ad migrandum Laufannam. . . . (j) Exiret annos Græcas literas docuisse. Si Antoine la Faye avoit pris garde à ces paroles il n'auroit point dit celles-ci (g); Inciderunt postea tempora que Beze am ad migrandum Laufannam, ubi DECEM annos integros hæserat Græca docendi munere defungens, induxerunt. Il auroit vu que l'endroit de la preface qui l'a trompé, vouloit dire que Beze étoit revenu de Laufanne à Geneve au bout de dix ans, à compter de sa premiere sortie de France. Inde (h) vero tandem, id est post annum decimum . . . in hanc urbem iterum tanquam in placidissimum portum rediit. Ni lui ni la Faye n'ont pas jugé à-propos de nous expliquer toutes les raisons de cette sortie de Laufanne: ce qu'ils en (i) disent ne laisse pas de nous faire soupçonner qu'il y eut là je ne sai quoi qui seroit propre à des Anecdotes. Ses ennemis qui faisoient d'une mouche un éléphant, publierent qu'il avoit été chassé (k) de cette ville. Cela étoit faux; mais il y eut quelque chose que je ne sai point qui donna lieu à ce mensonge. Au reste Mr. Teiffier (l) a pris l'un pour l'autre, quand il a dit que Beze exerça pendant dix ans à Laufanne la charge de Professeur en Philosophie.

dant ces 9. ans aux leçons Greques, il en fit aussi en François sur le (E) Nouveau Testament, & cela pour l'instruction & pour la consolation de plusieurs réfugiés de l'un & de l'autre sexe qui demouroient à Laufanne. Il publia divers (F) livres pendant son séjour en cette ville, & avant que de quitter la profession qu'il

(a) Illas tamen aliquoties emendatas ab ipso mirabitur nemo qui operis difficultatem cum dignitate coniunctam ut decet perpendat. Ant. Fayus in vita Bezae pag. 15.

(b) Job. Drusus in epistola ad Theod. Bezae M. S. apud Colomesium in icona Presbyteriani- rum, p. ult.

(c) Recherches de la Er. l. 7. pag. 615. Voyez ce qu'il dit de Beze au même livre pag. 649 ou il se trompe en mettant la mort de Beze au lendemain de la grande éclipse du soleil.

(d) La traduction du démentant des Pseumes de David montre ce qu'il pouvoit faire, encores qu'il n'ait si heureusement rencontré que Clement Marot en ses cinquante. Pâquier ib. p. 615.

(e) Nous examinons dans l'article de Fodelle si ce fut lui qui composa ce quatrain.

(E) Il en fit aussi en François sur le Nouveau Testament. Il choisit d'abord l'Épître aux Romains, & puis celles de Saint Pierre. Ce furent comme les semences & comme les préparatifs de ce grand Ouvrage qu'il publia quelque tems après; je veux dire de sa traduction Latine du Nouveau Testament avec des notes. Il y retourna plusieurs fois, il y fit bien des corrections; c'est à ceux qui ignorent (a) la difficulté de ce travail à trouver étrange qu'à chaque édition on y ait changé quelque chose. Il est vrai que cela faisoit quelque peine à ceux qui s'étoient servis des premières éditions: ils craignoient toujours qu'il n'en vint une nouvelle qui renversât ce qu'ils avoient regardé comme certain: mais se fâcher de cela c'est se fâcher contre la nature, qui a voulu que nos lumières fussent très-bornées, & qu'elles s'augmentassent peu-à-peu. On fit de cruels reproches à Theodore de Beze sur ce sujet. Nisi quis septies tuas Novi Testamenti editiones emat, nesciet quid djas aut quid neget. Memini typographum eruditionum Hieronymum Commelinum hoc mihi ante decemum dixisse, quod crebra mutatione consili hoc tantum adeptus es ut plurimum nihil faciant Novum Testamentum litera lesam atque sensu flexioquum. Et olim quidam Doctor Cantabrigie mihi retulit, quod Cantabrigia plures averfari sunt religionem ducti per te ad credendum quod Novum Testamentum depravatum est, sicut per Edwardum Livincium quod Vetus ulceratum (b).

(F) Il publia divers livres pendant son séjour à Laufanne. Le premier fut une Tragedie Française intitulée le Sacrifice d'Abraham. Jacomot la mit en Latin l'an 1598. presque en même tems Jacques Brunon la traduisit en la même langue à Amsterdam. Elle a été rimprimée je ne fai combien de fois. Voyons ce que Pâquier (c) en a dit. Vers ce même tems étoit Theodore de Beze brave poëte Latin & François. Il composa en vers François le sacrifice d'Abraham si bien retiré au vif, que le lisant il me fit autrefois tomber des larmes des yeux. Beze avoit accoutumé d'aller à Geneve pendant les vacances pour voir Calvin, qui l'exhortoit à consacrer ses talens au service de l'Eglise, & qui lui conseilla nommément d'achever ce que Marot avoit commencé. Beze suivit ce conseil, & traduisit en vers François les cent Pseumes (d) qui restoient à traduire. Ils furent imprimés avec privilege du Roi l'an 1561. Après être rechapé de la peste, il fit une Ode pour en rendre grâces à Dieu. On pretend que Jodelle (e) fit ce quatrain en ce tems-là:

Beze fut lors de la peste accueilli
Qu'il retouchoit cette harpe immortelle;
Mais pourquoi fut Beze d'elle assailli?
Beze assilluit la peste à tous mortelle.

REFLEXION sur le livre de puniendis hereticis. L'un des plus remarquables Ecrits publiez par Beze pendant son séjour à Laufanne fut le Traité de hereticis à Magistratu puniendis. Il le publia pour repondre au livre que Castalion,

deguisé sous le nom de Martinus Belius, avoit composé sur cette importante matiere peu apres le supplice (f) de Servet. Castalion traita la these generale de la tolerance: Beze lui soutint que les Magistrats doivent punir les heretiques. L'Auteur de la vie soutient que cet Ouvrage fut publié très-à-propos afin de retenir les epris florans; Scriptum (g) utriusque Beza tum rejuvavit, tempore in speciem importuno: sed re ipsa opportunissimo ad cobibendos levium hominum in Religione fluctuantium vagos & incertos astus. On ne peut nier que la crainte du dernier supplice n'ait beaucoup de force, pour faire taire ceux qui auroient des doutes à proposer contre la Religion dominante, & pour maintenir l'unité de communion extérieure; mais il en va du dogme qui autorise cette pratique comme de l'invention des bombes & des carcasses, & de toutes sortes de machines de guerre. Ceux qui s'en servent les premiers en retirent de grands avantages, & pendant qu'ils sont les plus forts cela va le mieux du monde: mais quand ils sont les plus foibles on les acceble de leurs propres inventions. Si le parti de Beze avoit été le plus fort par tout le monde, & s'il avoit été assuré de se maintenir toujours dans l'aperté, le dogme de puniendis hereticis auroit rendu de grands services; il eût réprimé le zèle ou l'humeur bouillonne des Novateurs: mais comme à un quart de lieu de Geneve on étoit sous le caprice du plus fort, & qu'on ne favoit pas si Dieu permettroit que la secte de Socin devint superieure, il y avoit beaucoup d'imprudence à soutenir que les Magistrats doivent infliger la peine de mort aux heretiques. Le profit present ne nous doit pas si fort éblouir qu'il nous empêche de songer aux suites; il faut en cette rencontre se servir de la maxime de (h) Regulus. Je ne parle pas des autres raisons qui peuvent combatre ce dogme, je ne m'arrête qu'à celle de l'utilité alleguée par l'Historien de Theodore de Beze. Cette utilité est bien peu de chose en comparaison du mal que le livre de puniendis hereticis produit tous les jours; car dès que les Protestans se veulent plaindre des persecutions, qu'ils souffrent, on leur allegue le droit que Calvin & Beze ont reconu dans les Magistrats: jusqu'ici on n'a vu personne qui n'ait échoué pitoyablement à cette objection ad hominem. Mais vigent passons aux autres livres publiez par Theodore de Beze avant qu'il quittât Laufanne. Il publia une courte explication du Christianisme ex doctrina de aeterna Dei praedestinatione; une reponse à Joachim Westphale touchant la Cene du Seigneur; deux (i) Dialogues sur la même matiere contre Tillemannus Heshufius, & hibuit, une reponse à Castalion touchant le dogme de la predestination, Beze n'avoit pas encore alors assez temperé son feu & son humeur enjouée; c'est pourquoi il lui échapa (k) dans quelques-uns de ces Ecrits je ne fai quelles railleries, sur lesquelles il passa l'éponge quand il fit de nouvelles éditions (l).

(f) Servet fut brûlé à Geneve l'an 1553.

(g) La vie entena Letrus socin & Castalion.

(h) Hoc caverat mens prodigia videra Reguli, Diffidentis conditionibus Fœdis, & exemplo trahentis Pernicem veniens in xvum. Horat. Od. 5. l. 3.

(i) L'un intitulé nequayla, l'autre s'avoit eudayle.

(k) In his quidem. (l) In his postea quedam liberio calamo quam rei qua de agebatur Majestati conveniebat scripta mutavit, ut & in nonnullis aliis scriptis è quibus jocos aliquot (ut erat ingenio lepidus & facerdu adhaec dum etate vigente effect) postquam majoribus est & Divinus quibusdam in consilium adhibuit, tractat. Ant. Fayus pag. 17.

(l) Tiré de la vie composée par Antoine la Haye.

* Cum- que eo de rebus gra- vissimis commu- nicaret, sed possi- bilitatem ut illius ani- mo si- Dus aspi- rare dig- naretur, verè reli- gionis gultum aliquem instillaret. *Idem.* *Ejus de vita & obitu Lib. Beze pag. 21.*

y exerçoit, il fit un voyage en (G) Allemagne avec le caractère de Deputé. Il eut alors la joye de s'aboucher avec Melanchthon. S'étant établi à Geneve l'an 1559. il s'attacha à Calvin d'une façon particuliere, & devint en peu de tems son collègue dans l'Eglise & dans l'Academie. Il fut envoyé à Nerac à l'insinuation de quelques Grans du Royaume pour convertir le Roi de Navarre, & pour conférer avec lui sur des * choses d'importance. Ce fut lors que Mrs. de Guise se furent emparez de l'autorité sous le regne de François II. au prejudice des Princes du sang. Le Roi de Navarre ayant témoigné tant par lettres que par des Deputez qu'il fouhaitoit que Theodore de Beze assistât au Colloque de Poissy, le Senat de Geneve ne manqua point d'y consentir. On n'auroit pu faire choix d'une personne qui fût plus capable de faire honneur à la Cause. Beze parloit bien, il favoit le monde, il avoit l'esprit présent & beaucoup d'érudition. On écouta sa harangue attentivement, jusques à ce qu'il eut touché à la matiere de la presence réelle. Une exprellion qu'il (H) employa fit murmurer. Dans toute

(G) Un voyage en Allemagne avec le caractère de Deputé.] Voici le sujet de ce voyage. On surprit une assemblée de ceux de la Religion à Paris l'an 1557. Elle étoit composée de 400. personnes, dont on brûla 1. pt. les autres (J) furent mis dans les prisons. Les Eglises recoururent à l'intercession de quelques Princes d'Allemagne, pour tâcher d'obtenir de Henri II. la vie de ces pauvres prisonniers. Fard, Beze, & Jean Budé fils du grand Guillaume Budé, furent les trois Deputez qui allerent à la Cour de l'Electeur Palatin, à celle du Landgrave de Hesse, & à celle du Duc de Wirtemberg l'an 1558. Ces trois Princes recommanderent fortement la cause des prisonniers, mais la Cour de France eut peu (z.) d'égard à ces recommandations. En passant par Francfort Beze eut le plaisir d'y parler avec Melanchthon (d). Voilà ce que dit Antoine la Faye; mais selon Theodore de (b) Beze le motif de ce voyage fut de demander l'intercession de ces Princes pour les Vallets de Piemont que le Roi de France possédoit alors, c'est-à-dire l'an 1557. Beze reprend Claude de Sainnes qui avoit mis ce voyage à l'an 1556.

(H) Une exprellion qu'il employa fit murmurer.] La voici cette exprellion, (c) Nous disons que le corps de J. CHRIST est éloigné du pain & du vin autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre. Disons presentement quel en fut l'effet, & servons nous des propres termes de Theodore de Beze. Ceste (d) seule parole (combien qu'il en eust bien dit d'autres aussi contraires & repugnantes à la doctrine de l'Eglise Romaine) fut cause que les Prelats commencerent à brui- & murmurer, dont les uns disoient, Bla- phemavit: les autres se levoient pour s'en aller, ne pouvans faire pis à cause de la presence du Roy: entre autres le Cardinal de Tournon, doyen des Cardinaux qui estoit assis au premier lieu, requist au Roy & à la Roynie, qu'on imposât silence à de Beze, ou qu'il lui fust permis & à sa compagnie de se retirer. Le Roy ne bougea ni pas un des Princes, & fut audience donnée pour paracherer. Silence fait, de Beze dit, Messieurs, je vous prie d'attendre la conclusion qui vous contentera: plus retourna à son propos, qu'il poursuivit jusques à la fin. Catherine de Medicis dans la lettre à Mr. de Rennes Ambassadeur de France à la Cour de l'Em- pereur, dit (e) que Beze en parlant de la Cene, s'oubra en une comparaison si absurde & tant of- fensive des oreilles de toute l'assistance, que peu s'en

fallut qu'elle ne lui imposât silence, & qu'elle ne renvoyât tous ces Ministres sans les laisser parler plus avant, mais qu'elle s'en abstint de peur qu'on ne s'en retournaît imbu de sa doctrine, sans avoir ouï ce qui lui sera repond. Remarquez bien la (f) parenthese dont l'Historien s'est servi: rien ne marque mieux la foiblesse de l'esprit de l'homme. Un vieux Cardinal, & plusieurs Evêques se scandalisèrent, veulent sortir, crient au blasphème; & pourquoi? parce qu'ils ont ouï dire à un Minuttre que JESUS-CHRIST n'est point sous les Symboles du pain & du vin de l'Eucharistie quant à son corps; car voilà à quoi se reduit cette exprellion tant offensive des oreilles de toute l'assistance: peut-on voir un scan- dale plus mal noté, ni plus puerile? Quand on enseigne que l'humanité de JESUS-CHRIST n'est presente qu'en son seul lieu tout à la fois, & qu'elle est toujours assise en Paradis à la main droite de Dieu, il est évident que l'on soutient qu'elle est aussi éloignée du Sacrement de l'Eucharistie, que le Paradis est éloigné de la terre. Or les Prelats du Colloque de Poissy ne pouvoient pas ignorer que les Ministres enseignent que l'humanité de J. CHRIST est toujours en Paradis à la main droite de Dieu, & qu'elle ne peut point être presente en plus d'un lieu à la fois, & ils ne devoient pas attendre que Theodore de Beze n'osât point expo- ser les sentimens de son parti; ils n'ont donc pas dû se scandaliser de son exprellion (car encore un coup elle n'ajoute quoi que ce soit à la simple & nuë doctrine des Ministres) ou bien ils étoient allez à l'assemblée avec cette persuasion que les Ministres trahiroient leurs sentimens, & ne cherchoient qu'à tromper le Roi. Je ne voi qu'une chose qui puisse excuser l'irritation des Prelats. On peut dire qu'il y a des exprellions qui nous choquent, encore qu'elles ne signifient rien qui ne soit signifié par des exprellions qui ne nous offensent pas. Par exemple les parties que la pudeur defend de nommer peuvent être dénigrées par des noms honorés, & cependant ces noms signifient la même chose, que les noms qu'on appelle sales. Si'on est choqué de ceux-ci, ce n'est pas à cause de la chose même qu'ils signifient, mais à cause que l'on juge que celui qui les employe contre l'usage ne nous porte pas le respect que la bienséance exige (g). Sur ce pied-là les Evêques de Poissy se pouvoient plus offenser de la doctrine des Ministres representée par une comparaison, que

REFLEXION sur le scandale des Prelats au Colloque de Poissy. (f) (Com- bien qu'il en est bien dit d'autres aussi contraires & repugnans à la doctrine de l'Eglise Romaine.) Beze Hist. Eccles. pag. 521.

(g) Voyez l'Art de penser 1. de Paris. chap. 14.

* Retour.

la fuite de ce Colloque il se comporta en très-habile homme ; & il ne se laissa jamais surprendre aux artifices du Cardinal de Lorraine. Il ne retourna point à Geneve après la clôture du Colloque; Catherine de Medicis voulut qu'étant François il demeurât dans sa patrie. Il prêcha souvent chez la Reine de Navarre, chez le Prince de Condé, & aux fauxbourgs de Paris. Après le massacre * de Vassil on le deputa au Roi, pour se plaindre de cet attentat; la guerre civile suivit de près, pendant laquelle le Prince de Condé le retint auprès de lui. Beze se trouva à la bataille (J) de Dreux comme Ministre. Pendant la prison du Prince, il se tint auprès de l'Amiral de Coligni, & ne retourna à Geneve qu'après la paix de 1563. Il ne revit la France qu'en 1568. Ce fut pour aller (K) à Vezelai où sa présence étoit nécessaire. Il avoit (L) fait plusieurs livres depuis son retour à Geneve, & il continua d'en publier depuis qu'il fut revenu de Vezelai. Il retourna encore en France l'an 1571. pour assister au Synode National de la Rochelle,

* Le 1. de Mars 1562.

de la même doctrine représentée nuëment & simplement; mais alors leur scandale n'étoit point fondé sur le zèle de religion; car la foi, ni la divinité ne peuvent pas être plus blessées par la comparaison de Beze allegua, que par l'exposition la plus simple de la doctrine des Protestans. Ce n'est donc point pour les intérêts de Dieu que l'on se pouvoit scandaliser; c'étoit donc uniquement parce que l'on supposoit qu'un petit Ministre ne respectoit pas assez humblement ses auditeurs, lors qu'il osoit se servir de certains termes. Ceux qui voudroient faire ainsi l'apologie de ces Prelats, leur attribueront une vanité très-criminelle. Que faire donc? vaut-il mieux dire qu'ils agissoient comme des enfans, qu'ils ne s'offensoient pas de choses, mais des mots? cela ne leur seroit point d'honneur. Je suis surpris qu'un Historien aussi grave que Mezerai (a) ose dire que cette proposition de Beze étoit emportée, & choquante, que Beze en eut honte lui-même, qu'elle bleffa horriblement les oreilles Catholiques, que les Prelats en fremirent d'horreur. Il est visible que Mezerai trouve raisonnables ces fremissemens d'horreur, & il se fend par là ridicule; car c'est toute la même chose de dire le Corps de

(c) Il avoit critiqué Beze sur la traduction du Nouveau Testament.

JESUS-CHRIST n'est point present au St. Sacrement, & de dire, il en est éloigné d'une distance infinie.

(I) A la bataille de Dreux comme Ministre.] J'ajoute cette clause afin qu'aucun de mes lecteurs ne soupçonne qu'il y assista pour se battre, & pour jouer de l'épée. Claude de Saintes lui fit des reproches là-dessus; voici comment on lui répondit. *Imersui sane pratio, & inchoanti & desinenti (quidni enim hoc facerem? eo rite vocatus) & quidem quod magis mireris palliatus non armatus: nec mihi quisquam vere vel cadem cujusquam vel fugam objecerit (b).*

(K) Pour aller à Vezelai où sa présence étoit nécessaire.] Nicolas de Beze Bailli de Vezelai se refugia à Geneve pour la Religion, & y mourut peu après de peste dans la maison de Theodore son frere de pere (c). Celui-ci voulant donner ordre à la famille du defunt, & tâcher en même tems de sauver quelques debris de son patrimoine, fit un voyage à Vezelai, où il tâcha de persuader à une seur qu'il avoit dans un Couvent de quitter l'Eglise Romaine. C'étoit une vieille Nonne très-obstinée dans sa Religion, qui n'écouta point les remontrances de son frere (d).

(L) Il avoit fait plusieurs livres. . . & il continua d'en publier.] Peu après son établissement dans l'Eglise de Geneve, il mit en Latin une Confession de foi qu'il avoit autrefois écrite en

François pour se justifier auprès de son pere, & pour tâcher de convertir ce bon vieillard. Il publia cette Confession en Latin, dédiée à son bon maître Melchior Wolmar l'an 1560. Sa plume se reposa pendant qu'il suivit dans les armées ou le Prince de Condé, ou l'Amiral de Coligni; mais dès qu'il se revit à Geneve il fit deux reponses, l'une à Castalion (e), l'autre à François Baudouin. Ensuite il attaqua Bientius & Jaques André sur leur dogme de l'Ubiquité; puis il fit son livre de *dyortis & repudiis*, contre Bernardin Ochin qui avoit écrit en faveur de la polygamie. Il attaqua aussi les erreurs de Hadius Illyricus. Il répondit à Claude de Saintes, à Selneccerus, à Jaques André, à Pappus, &c. & mit les Pseaumes de David en toutes sortes de vers Latins. Tout cela regarde les années 1571. & 1572. Il publia son *Traité des Sacremens* l'an 1588. un livre contre Hoffmannus; quelques Sermons sur la passion de J. CHRIST, & sur le Cantique des Cantiques; une version de ce Cantique en vers Lyriques; & une reponse à Genebrard à qui cette traduction avoit donné un nouveau sujet de repeter ses medifances. L'an 1590. il publia son *Traité de excommunicatione & presbyterio*, contre Thomas Erasme. Quelque tems après il examina le livre de Saravia, de *Ministrorum Evangelii gradibus*. Je laisse le titre de quelques autres livres: on le pourra voir dans la liste qu'Antoine la Faye mit à la fin de son *Ouvrage de vita & obitu Theodori Bezae*, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire. Je n'y ai point vu tout ce qui partit de la plume de Theodore de Beze; l'Icones (f) des hommes illustres, qui ont (g) Immis la main à l'ouvrage de la Reformation, n'y est point. L'Histoire Ecclesiastique des Eglises Reformées n'y est point non plus. C'est in 4. un Ouvrage très-curieux, qui s'étend depuis l'an 1521. jusques à la paix du 13. de Mars 1563. Je ne m'étonne pas que l'on n'ait point mis dans cette liste la lettre ingenieuse, mais trop (g) burlesque, de *Benedictus Passavantius* (g) Voyez les Nouvelles lettres contre tout, mais pour quelques autres Ecrits satiriques ou burlesques qu'on attribuoit à Beze, il le Calvisin soutient (h) qu'on se trompoit. *Dilectis plenus libris composuit, Harangam ad Cardinalem Lotharingum, de furoribus Gallicis, vitam Catharinae Medicee & similis nota chartas. Atqui tam verum est libros illos fuisse compositos à Beza, quam verum est (quod isti ignorant & temere deblaterant) ab Amiralii ministro scriptum fuisse librum cui nomen est Matagonis de Matagonibus.*

(a) Abrég. Chron. ad ann. 1561.

(b) Ad Claud. de Saintes Aolog. altera oper. t. 2. pag. 362.

(c) Hæc tuit occasio Bezae Vezelios suos revifendi, partim ut fratris defuncti liberis prospiceret, partim ut nonnullas patri monii sui reliquias dispersas colligeret, quod & fecit quantum locus temporis & res per- Ant. Fayus ubi supra pag. 48.

(d) Id. ib.

(f) Immis la main à Geneve l'an 1580.

(g) Voyez les Nouvelles lettres contre tout, mais pour quelques autres Ecrits satiriques ou burlesques qu'on attribuoit à Beze, il le Calvisin soutient (h) qu'on se trompoit. Dilectis plenus libris composuit, Harangam ad Cardinalem Lotharingum, de furoribus Gallicis, vitam Catharinae Medicee & similis nota chartas. Atqui tam verum est libros illos fuisse compositos à Beza, quam verum est (quod isti ignorant & temere deblaterant) ab Amiralii ministro scriptum fuisse librum cui nomen est Matagonis de Matagonibus.

(h) Pag. 70. 71.

• De no-
stra ad
tribunal
Dei justi-
ficatione
per fidem
tanquam
instru-
mentum
quo Chri-
stus iusti-
tia nostra
apprehen-
ditur. pro-
fissus est
se penitus
assentiri,
quum an-
tea &
scripro &
verbo do-
cussit ju-
sticiam
nostram
apud
Deum esse
qualita-
tem quan-
dam pati-
bilem in
nobis in-
heren-
tem. *Fayus*
ubi supra
p. 55.

(a) Utrin-
que placi-
dit discen-
sum est
sine lite
aut ama-
rullentia:
sed nullo
fructu ut
fere fem-
per in ra-
libus pa-
lustris pu-
blicis con-
tingere
soler.
Fayus
pag. 53.

(b) Jacob-
us And-
reas per-
petua &
declama-
toria ora-
tione ute-
batur.
Quare il-
lius vesti-
giis insin-
te Beza
coactus
est. Unde
non tam
facilis, ex-
pectata aut
perspicua
fuit tota
illa die-
rum ali-
quot dis-
ceptatio.
Id. ib.

(c) Catha-
rina Pla-
nia, Affen-
sis, Fran-
cisci Ta-
ruffi Ja-
nuensis
vidua,
quæ et ul-
que ad ul-
timum
spiritum magno subsidio fuit. *Id. Fayus pag. 55.* (d) Lettre
506. t. 3. pag. 490. c'est la 176. lettre de la 1. édition.

chelle, dont il fut élu Modérateur. L'année suivante il assista à celui de Nîmes, & s'oposa à la faction de Jean Morel, qui proposoit l'introduction d'une nouvelle Discipline. L'an 1574. le Prince de Condé le fit venir auprès de lui à Strasbourg, pour l'envoyer au Prince Jean Casimir Administrateur du Palatinat; ce qui montre qu'on n'ignoroit pas qu'il favoit faire autre chose que des leçons & des livres. La conference de Mombelliard le mit aux prises l'an 1586. avec Jacques André Theologien de Tubinge. Beze demanda que la dispute se fit par des argumens en forme; mais il falut céder aux desirs de son adversaire, qui ne vouloit pas être gêné par les loix du syllogisme. Le succès de cette (M) dispute fut comme toujours; chaque parti se vanta d'avoir triomphé; & publia des relations victorieuses. Beze perdit sa femme l'an 1588. mais cette affliction domestique, quelque grande qu'elle fut, ne l'empêcha pas de se trouver au Synode que Mrs. de Berne avoient convoqué. On y condamna le dogme de Samuel Huberus touchant notre justification devant Dieu, laquelle * consistoit, selon lui, dans une qualité inherente. Beze se remaria la (N) même année avec une veuve qui lui survécut. Les incommoditez de la vieillesse commencerent à se faire sentir l'an 1597. & le contraignirent de ne parler en public que rarement; & enfin il desista tout-à-fait au commencement de l'année 1600. Sa veine poétique n'étoit point tellement tarie l'an 1597. qu'il ne fit des vers pleins de feu contre les Jésuites, à l'occasion du bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort, (O) & qu'avant que d'expirer il avoit fait profession de la foi Romaine. Les derniers vers qu'il

(M) Le succès de la dispute de Mombelliard fut (a) comme toujours.] Quelques Gentilshommes sortis de France pour la Religion, & Réfugiés à Mombelliard donnerent lieu à cette dispute. Le Comte de Mombelliard pria le Canton de Berne de nommer quelques Deputez pour conférer avec des Theologiens de Wittenberg; il pria aussi Mrs. de Genève d'envoyer Theodore de Beze à la conference; il le fit pour s'accommoder au desir des Réfugiés. Abraham Musculus Ministre de Berne, & Pierre Huberus Professeur en langue Greque dans la même ville, furent les Deputez Suisses. Beze & Antoine la Faye furent les Deputez de Genève. Jaques André & Luc Olander furent les principaux Deputez de Wittenberg. Ils ne survivirent presque tous que d'autreurs à Theodore de Beze & à Jaques André, & ne virent gueres clair dans cette dispute de plusieurs jours, parce qu'on n'argumentoit point en forme (b), & qu'il est presque impossible de s'apercevoir quand deux hommes s'entreprennent par de longs discours, s'ils levent les difficultés. On n'est presque jamais vain en ces rencontres, pourveu qu'on sache ja'cr. Les parties convinrent de ne point donner au public la relation de la Conference: mais comme on fut qu'il courroit des lettres par toute l'Allemagne, qui furent luës dans les Cours des Princes, & dans les ruelles, & que ces lettres chantoient le triomphe de Jaques André, & qu'enfin les Theologiens de Wittenberg publièrent la Conference avec des notes marginales; il falut que Beze publiât une Contre-Relation.

(N) Se remaria la même année avec une veuve qui lui survécut.] Sa premiere femme s'appelloit Claudine Denosse: leur mariage dura 40. ans: la seconde avoit nom Catherine (c) de la Plance, & eut un grand soin de lui tant qu'il vécut. Patin (d) s'abuse lors qu'il conte qu'Etienne Pâquier fit des vers sur les trois mariages de Theodore de Beze.

Uxores ego tres vario sum tempore natus,
Cum juvenis, tum vir, factus & inde senex.

(O) Du bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort. . . & avoit fait profession de la foi Romaine.] quatriain

Propter opus prima est validis mihi sancta sub
amis,
Altera propter opes, tertia propter opem.

Voici le sens de ces vers, *Je me suis marié trois fois en divers tems, dans ma jeunesse, dans mon âge viril, & dans ma vieillesse. J'ai epousé la premiere femme pour le plaisir de l'amour, la seconde à cause qu'elle étoit riche, la troisième afin qu'elle eût soin de moi dans mes infirmités.* Cela n'a pu convenir à Theodore de Beze, puis qu'il n'a point eu trois femmes. Il y en a (e) qui disent abrégé que Paquier ne fit ces vers que pour lui-même. Celui qui remai que cela ne laisse pas d'être dans l'erreur de Guy Patin touchant les trois femmes de B.ze. Il s'étoit (f) marié pour la troisième fois (g) à l'âge de septante ans, & en avoit donné avis à son intime ami Janus (g) Holandois en ces termes, si c'est une folie de se marier à septante ans, voilà que je viens de la faire. C'étoit un vieux coq qui ne pouvoit se détacher du char de Venus, auquel il (g) n'étoit éié atelé dès sa jeunesse. Ces paroles sont d'un Moine credule, & qui rarement est bien informé de ce qu'il dit. Si lui & Patin avoient consulté le 19. livre des lettres d'Etienne Pâquier, ils auroient parlé avec plus d'exactitude. Voyez la remarque.

* la marge. La seconde femme de Theodore de Beze eut un soin merveilleux de lui; il la laissa héritière de tous les biens qu'il possédoit à Genève. *Eorum quæ Geneva habeat heredem ex esse instruit Catharinam Planiam conjugem suam; quæ senectutem ipsius sustentante, & gloriam ex officiis assiduam erga ipsum amorum septendecim spatia quærente vivebat (h).* Beze n'eut jamais d'enfans (i).

(O) Du bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort. . . & avoit fait profession de la foi Romaine.] quatriain
Ceux qui inventerent ce conte, & ceux qui le en faveur firent courir, connoissoient très-mal le véritable intérêt de leur Eglise. Ces sortes de fraudes sont bonnes à débiter contre une secte qui n'a trois fermi Auteurs, ni Imprimeurs; mais elles ne peuvent être que prejudiciables quand on ose s'en servir contre une Eglise qui a mille presses & mille plumes dans son sein, qui ne laissent rien tomber à terre, & qui prennent la balle au bond, (i) *Id. ib.*

(e) Sr. Romuald
(f) abrégé
(g) Chronol.
ad ann.
1615.

* Paquier
au 2. tome
de ses let-
tres p. 486.
qui ayant
ouï dire que
l'ib. de Be-
ze s'étoit
remarié
il fit un
quatriain

(h) Fayus
pag. 74.
(i) *Id. ib.*
Ne

posé à cent sortes de médifances & de calomnies : mais il fit voir & aux Catho-
liques & aux Lutheriens qu'il entendoit l'art de se défendre, & qu'il avoit bec &
ongles. Il eut beaucoup (S) de part à l'estime de Scaliger. Je ne critique Mr.
Moreri (T) qu'en V. choses. Mr. de Mezerai traite fort mal ce Ministre ; il
adopte comme certain le conte qui avoit couru d'une accusation de Sodomie in-
tentée à Beze devant le Parlement de Paris, & un autre conte de l'enlèvement
de Candide femme d'un Tailleur. Cela ne paroît point digne (V) d'un Historien
judicieux.

espérer qu'aucune entreprise contre sa personne
pût réussir ; qu'après ce discours de Mr. de Sales,
on abandonna le dessein de se défaire du Ministre
ou par l'assassinat, ou par le poison, d'autant
plus que l'on a prît que son Altesse de Savoye avoit
inutilement tenté toutes sortes d'expediens pour
cela.

J'ai trois choses à remarquer sur ce récit.
1. Antoine la Foye ne dit point que Theodore
de Beze ait fait un voyage en Suisse l'an 1587. &
cependant il n'oublie gueres ces sortes de choses.
Une expedition comme celle-là, dont les effets
furent, dit-on, si grans, & d'une influence si
generale pour le bien de la Cause, l'auroit-il
bien ou ignorée ou supprimée ? 2. François de
Sales n'étoit point Evêque de Geneve sous Sixte
V. ce fut Clement V I I I. qui le fit Coadjuteur
de cet Evêché. 3. Le discours qu'on prête ici
à ce Prelat ne s'accorde point avec ces paroles de
Mr. Moreri ; (a) *Beze avec qui François de Sales
avoit eu quelques conferences à Geneve, lui
avoit que la Religion Catholique étoit la seule
vritable.* Sur un tel aveu le Prelat auroit con-
fessé au Pape d'ôûlir au Ministre toutes sortes de
dignitez.

(a) Dans
l'article de
François
de Sales.

FAUSSE
prédiction
de Scal-
iger.

(b) Thuan
l. 134
pag. 166.

(c) Urque
Dei famu-
lo non
Hippo sa-
perisite
capta est.
Quum
quateret
Libycas
Vandalus
hostis
opis,
Iadulit
tibi sic
praesentia
numinis,
istò
Cernere
ne posses
ultra foras
malò.
Atque tri-
nam cele-
stes rapiant
procul
omni a
venti.
Et potius
mendax
finerit
illa merus.
Sed te fe-
licem etc.

(S) *Beaucoup de part à l'estime de Scaliger.*
Cela paroît par son *Epicidium* sur la mort de
Theodore de Beze. Mr. de Thou remarque
que Scaliger infera dans cette piece de poésie
un mauvais augure qui n'avoit point eu de sui-
te. *Additò (b) etiam de fato urbis in qua decessit
omne, quod tamen hætenus eventu caruit.* Il y a
80. ans plus ou moins que Mr. de Thou a fait
cette observation, & l'on n'a point vu jusques
ici que le presage de Scaliger ait reçu la moi-
dre confirmation. Ce n'étoit pas un de ces pré-
sages poétiques, qui ne tirent pas plus à consé-
quence que ceux d'un Commentateur fanati-
que des revelations de Saint Jean. Je ne croi
pas même que l'envie de comparer Beze à Saint
Augustin, qui auroit pu engager cent autres
Poetes à hasarder la prédiction, ait fait parler
Scaliger. Il y a beaucoup d'apparence qu'en
raisonnant sur l'état des choses, il craignoit pour
la ville de Geneve le dessein de celle d'Hippone,
qui fut prise par les Vandales peu apres la mort
de son Evêque. C'étoit donc une conjecture
politique, plutôt qu'un enthousiasme de Poète.
L'événement s'en est moqué ; ce qui montre
que le plus sûr est de ne point juger de l'avenir.
Je mets en marge (c) le mauvais augure de Sca-
liger. Il y a certaines choses dans le *Scalli-
geriana* qui ne sont pas avantageuses à Theodore
de Beze ; mais quoi, cesse-t-on d'estimer un
homme lors que par exemple on ne fait pas diffi-
culté d'avouer, que le grand nombre d'affaires
dont il s'est mêlé, & la multitude de livres dont
il est Auteur, l'ont empêché d'acquiescer beaucoup
de science ?

(T) *Je ne critique Mr. Moreri qu'en V. choses.*
I. Beze n'étoit point sorti de l'enfance lors

qu'on le mena à Paris : sa mere l'y mena dès
qu'il fut sevré. *Mater... mariti imperio obse-
cuta Lutetiam usque me* REGENS AB LACTATUM
perduxit. C'est Beze qui écrit cela à Wolmar.
II. Nous verrons ci-dessous s'il faut croire
qu'une épigramme scandaleuse ait attiré à Beze
le ressentiment de la justice... & qu'on l'accusa
encore d'un crime plus horrible que n'est le concu-
binage, & que ses debauches lui causerent une
maladie. III. Il n'est pas vrai que Calvin ait
fait souvent donner des commissions d'éclat à The-
odore de Beze, pour se trouver à quelques con-
ferences contre les Lutheriens. Je ne pense pas que
durant la vie de Calvin il y ait eu de ces Confe-
rences où Beze se soit trouvé ; car il ne faut point
mettre en ligne de compte la dispute de l'an
1557. le hasard (d) la fit maître, ce fut peu de
chose, on étoit allé en Allemagne pour d'autres
desseins. IV. Il n'est point vrai que Theodore
de Beze soit l'Auteur de la Confession de Foi des
Eglises Reformées. La Confession de Foi qu'il
composa premierement en François, & puis en
Latin, est une piece differente de la Confession
des Eglises. V. Beze ne presida point au Syn-
ode de Nîmes l'an 1572. C'est aux Impi-
meurs de Moreri qu'il faut imputer les fautes sui-
vantes : ils ont mis la naissance de Beze à l'an
1619, au lieu de 1519. ils ont cité Antoine Pale
De vita & obitu Theod. Beze ; il faloit citer An-
toine la Foye.

(V) *Cela ne paroît point digne d'un Historien
judicieux.* S'il s'étoit contenté de dire qu'on
l'isoit dans plusieurs écrits imprimés que The-
odore de Beze fut accusé de cette abomination,
il ne faudroit pas le trouver étrange, car il n'a-
vançeroit rien qui ne fût très-vrai. On pour-
roit citer peut-être deux cens Auteurs, qui se
copiant les uns les autres ont parlé de ce procès.
Mezerai va beaucoup plus loin, il soutient la
chose ; il s'en rend caution, & il n'en sauroit
produire nulle preuve ; c'est ce qu'on peut ap-
peler la conduite d'un Historien étourdi. Rapor-
tons ses paroles. « On (e) peut bien sans
« préjudice d'aucune Religion le nommer un
« très-méchant homme, & une ame entiere-
« ment corrompue, qui comme une vilaine
« harpie gâtoit les choses les plus saintes avec
« ses railleries malignes, & dont le cœur ne cou-
« voit que des dessein sanglans & tout-à-fait
« execrables. Aussi il n'étoit sorte de vilénie
« dont il n'eût souillé sa jeunesse : les poèmes
« dont il a voulu couvrir ses ordures par ce ti-
« tre de *Juvenilia* en font assez mention : mais
« outre cela il est constant qu'il s'enfuit à Ge-
« neve, pour éviter la punition des sodomies
« dont il étoit accusé devant le Parlement de
« Paris, & qu'il emmena avec lui sa Candide
« femme d'un Tailleur qui vivoit encore au
« commencement de ce siecle, après avoir ven-
« du quelques Benefices qu'il avoit eus de son
« oncle, entre autres le Prieuré de Longjumeau ;
« com-

(d) Beza
epol. ad
Cl. de
Xaintes
p. m. 295.

Mezerai
critiqué.

(e) Histoire
de France,
vol. 3.
in fol.
pag. 64.

judicieux. Les Poësies intitulées *Juvenilia* ont (X) donné lieu à de grans vacarmes. On ne peut nier qu'elles ne contiennent des vers trop libres, & peut

commencant de cette sorte la reforme de fa vie par une simonie, & par un adultere. Mr. Maimbourg (a) ne fit que donner la paraphrase de ce texte de Mezerai, quand il voulut faire un portrait horrible de Theodore de Beze; mais au lieu de suivre l'exemple de Mezerai qui ne cite rien, il cite Bolsec, de Sponde, Florimond de Remond, Claude de Saintes, &c. S'il avoit eu de meilleurs temoins à donner, il les eût donnez sans doate, ainsi l'on peut tenir pour indubitable que Mezerai n'a point eu d'autres garans que ceux que Maimbourg a citez. Or encore un coup c'est la conduite la plus indigne qui se puisse d'un Historiographe aussi celebre, & aussi illustre que celui-là. Vraiment un Historien debiteroit de beaux contes, s'il s'amusoit à rapporter toutes les injures personnelles que les Controversistes se chautent, de quelque Religion qu'ils soient. Ce ne sont point des gens qu'il faille croire dans les faits personnels qu'ils reprochent à leurs adversaires, à moins qu'ils ne les apuyent sur des actes authentiques; de sorte que Mr. de Mezerai n'ayant fait que suivre un Claude de Saintes, & un Florimond de Remond, qui n'ont apporté aucune preuve de leurs mediances, s'est fait un grand tort auprès des personnes de jugement.

(a) Histoire de Calvinisme pag. 217.

MOYEN de conoitre si une accusation est calomnieuse.

(b) Voyez sa 2. Apologie contre Claude de Saintes, où il soutient qu'il avoit vécu à Paris sans reproche, & qu'il n'avoit point ni par crainte, ni pour dettes, mais pour la Religion, & que jamais il n'avoit attenté à la femme de son prochain plus qu'au Royaume des Indes. Lutetia inculpata & bona integra que existimacione.

Qu'il me soit permis de faire ici une observation, qui peut avoir des usages dans la discussion des faits personnels. Plusieurs Auteurs ont soutenu 1. que Beze sortit de France pour éviter les suites d'un procès de sodomie, qu'ils disent qu'on lui avoit intenté au Parlement de Paris. 2. Qu'il amena avec lui la femme d'un certain Tailleur. Beze a (b) soutenu publiquement que c'étoient deux énormes calomnies. Jusques là personne de quelque Religion qu'il puisse être n'est obligé de juger ni que Beze est innocent, ni qu'il est coupable: personne n'est obligé de croire ou que son Ministre ne nieroit point un crime infame, s'il n'en étoit pas innocent, ou que son Prêtre n'avanceroit pas une accusation atroce, si elle n'étoit véritable. C'est donc aux lecteurs à se tenir dans l'équilibre, jusques à ce que l'accusation soit prouvée; mais d'autre côté c'est à eux à prononcer pour l'accusé, dès qu'ils voyent que l'accusation demeure sans preuves, & principalement dans les circonstances que je m'en vais dire. Si le fait dont il est question est de nature à pouvoir être prouvé authentiquement, & si les accusateurs ne manquent ni de bonne volonté, ni d'industrie, il faut conclure que lors qu'ils ne prouvent pas, ils sont calomnieux. Il ne faut que cela pour convaincre de calomnie les accusateurs de Theodore de Beze. Un procès intenté à un Prieur de Longjumeau devant le Parlement de Paris, est une chose qu'on peut averer facilement. Les Accusateurs, leur Procureur, leur Re-

quête, la commission d'informer, les procès verbaux des Commissaires sont ou des gens domiciliés, ou des pieces qui se conservent sous l'autorité publique; & l'on ne s'imaginera jamais qu'un miserable qui se sauve le plus vite qu'il peut, ait eu le credit d'aneantir la procédure, & de faire perdre la parole aux complainans, ou à ses parties adverses. Le Tailleur dont on avoit debauché la femme a vécu autant que le prétendu seducteur; il étoit donc facile de fournir sa deposition juridique. D'où vient donc qu'un Claude de Saintes, & tant d'autres Ecclesiastiques accusateurs publics de Theodore de Beze n'ont jamais pu fournir les documens de ce procès, ni la deposition en bonne forme de ce Tailleur? C'est peut-être que les phrases obligantes de Theodore de Beze les desarmèrent: mais au contraire il les traita comme des chiens: ses railleries, & ses injures les perçoient de part en part, & tous leurs Ecris respirent la plus violente haine. Ils avoient donc d'un côté tous les moyens imaginables de trouver les preuves, & de l'autre l'envie la plus passionnée de les trouver. Cependant ils ne les ont point fournies; dès là tout homme équitable doit conclure qu'ils sont de francs calomnieux.

(c) La premiere chose dont il rend grâces à Dieu dans son testament est, quod anno statis fuit 16. vere Christiana Religionis cognitio ac luce donatus sit. Fayus ubi supra pag. 73. Errores apologia Protestant. p. 550. & Baillet, jug sur les Poës.

Voici le précis de tout mon raisonnement. Le fait est d'une telle nature que s'il étoit véritable, les preuves juridiques & authentiques ne manqueroient pas. Les accusateurs ont toute l'adresse & toute la capacité qui sont nécessaires pour trouver ces preuves. Ils ont le plus grand intérêt du monde de les trouver. Ils ne les ont pas trouvées: c'est parce, faut-il conclure, qu'il n'y en avoit pas. Il n'y en avoit pas: c'est parce, faut-il encore conclure, que le fait en question étoit chimérique.

Je me suis étendu sur cette pensée, parce qu'il m'a semblé qu'elle peut servir de clef pour débrouiller les incertitudes où nous jettent tant d'Ecrivains temeraires, qui copient les uns après les autres les accusations les plus atroces, sans se soucier d'en donner des preuves, pendant que d'autre côté les accusez & leurs amis ne cessent de crier à la calomnie.

(X) Les Poësies intitulées *Juvenilia* ont donné lieu à de grans vacarmes. Elles furent imprimées à Paris l'an 1548. dans l'Imprimerie de Jodocus Badius Ascensius par Conrad Badius tant pour lui que pour Robert Etienne, avec privilege du Parlement pour trois ans. La taille douce de l'Auteur y paroît à la 2. page: on y marque qu'il avoit alors 29. ans. Il dedia cet Ouvrage à Melchior Wolmar son Professeur. Ces poësies consistent en stives, en élégies, en épitaphes, en tableaux, icones, & en épigrammes. C'est en vain que l'on répond aux Controversistes que Beze accoucha de ces poësies impures avant que d'être de la Religion, car il dement lui-même ceux qui s'érigent en ses apologistes par cet endroit-là. Il reconoit (c) que dès l'âge de 16. ans il étoit imbu des lumieres du pur Evangile, & que lors qu'il abjura exterieurement la Papauté, il avoit (d) voué à Dieu cette abjuration depuis

2. 4. p. 67. Notez que Morton ia Apologia Cathol. part. 1. lib. 2. cap. 21. ayant accoué dans la Religion que Beze pendant qu'il étoit Pa. pisse étoit tel qu'on le représente, erat erat scilicet dum in voluntate bro vestro miser heretate... dum Papi hircus fuit, &c. a corrigé cela dans la 2. édition, & soutenu que Beze avoit toujours vécu en bonne homme. Errores ubi supra est le premier de la 1. édition.

(d) Epist. dedicat. Corfessio- nis facte ad Mt. Holm. D d d d 3 long

fuga, non clam, non vi, non metu, non ere alieno oppressum (quæ tu mihi falsissime & mendacissime impingis) sed unius Religionis studio. . . ad veram Ecclesiam justii itineribus ultro concessisse. . . Coram Deo juratus testari possum non magis unquam mihi contigisse ut cujusquam uxoris pudicitiam attentarem, quam ut Indorum regnum invaderem. Operum tom. 2. pag. 379.

peu conformes à la chasteté des Muses Chretiennes ; mais si les ennemis de l'Auteur avoient été raisonnables , ils auroient pris plutôt le parti de le louer du regret * qu'il en temoigna , que le parti d'empoisonner (T) l'épigramme de Candide & d'Audebert. Ils l'ont accusé d'avoir eu part à l'affassinat du Duc de Guise ; c'est ce que nous pourrions examiner dans l'article de Poltrot. Ils ont dit qu'il a souhaité (Z) de retourner dans le giron du Catholicisme. Il n'est pas vrai qu'un (AA) Dominicain l'ait confondu dans une dispute. Nous verrons ailleurs † si Bolsee mérité quelque créance.

BIBLIAN-

* Voyez la remarque X.

† Dans l'article de Bolsee.

(a) Voyez la Preface de ses poésies à André Dadius datée du 14. de Mai 1569. ses notes sur le chapitre 1. de S. Mathieu v. 19. ses réponses à Claude de Saintes, &c.

(b) Ant. Fayus ubi supra pag. 9. 10.

(c) Jugem. sur les Poetes t. 4. p. 71.

(d) Accidit ut de Beze poë. matis ageretur & generosi. D. Zachri-zellus peteret à Beza sibi donari illa carmina, quæ cum ipse, tum Paludius præcipiens de Zachri-zellus) vita digna judicaret. Id quum impetrasset, Beza concedente, curavit ille in unum colligi Sylvas, Elegias, Epitaphia, Epigrammata, Icones, Emblemata, Casoreta, Censuram, & ut elegantissimis typographi Sebastiani Formis excuderentur effectit anno 1597. Ant. Fayus pag. 59.

(e) Eo'ant rebre's pag. 183. (f) Adoleg. altera ad Claud. de Saintes operum t. 2. p. 259. 260. Voyez aussi l'Épître dédicatoire de ses poésies. (g) Eiusd. de doctor. poematum. Voyez aussi la 2. réponse à Claude de Saintes pag. 360. (h) In Scaligerani.

long tems. C'est en vain aussi que l'on recourt à la recrimination, car ni Muret, ni la Casa, ni cent autres Poètes qui n'avoient aucune reformation, ni aucune érection de nouvelle Eglise à établir, n'ont pas dû être distingués par des caractères singuliers de vertu & de piété. Le plus court est de mettre ces poésies de Beze parmi les pechez de sa jeunesse, dont il demanda (a) pardon & à Dieu & au public. Il est certain qu'il travailla à les supprimer (b), autant que ses ennemis travaillerent à les faire vivre, & s'il consentit à l'âge de 78. ans que l'on fit une nouvelle édition de ses vers Latins, ce ne fut pas pour y laisser insérer ceux qui causerent du scandale. Je m'étonne qu'on (c) ait cru le contraire, car non seulement les Auteurs qu'on cite ne disent pas (d) que Beze donna tous ses vers pour les faire imprimer avec les plus beaux caractères que l'on put trouver chez les Etrennes, mais il est certain aussi que l'édition qui se fit alors ne contient point les vers libres du Juvenilia. Monsieur Baillet (e) a fait voir son honnêteté & son équité.

(T) D'empoisonner l'épigramme de Candide & d'Audebert.] Il n'y a rien de plus mal fondé, que l'accusation atroce que l'on a fondée sur cette épigramme. Voyez l'article d'Audebert. Ceux qui prétendent que la Candida de Beze étoit sa femme se trompent, car la femme de Beze ne fut jamais grosse, & il y a des vers sur la grossesse de Candida dans le Juvenilia de l'Auteur. *Quantum (f) illa est Candida ? uxor mea scilicet quam in meis versiculis prægnantem superis commendo, quam uxor mea nunquam etiam conceperit.* Je n'ai pu encore rien deterrer touchant la femme de Theodore de Beze, sinon qu'elle n'étoit pas de famille, & que leur commerce commença quatre ans avant qu'ils sortissent du Royaume, & qu'ils se mariassent en face d'Eglise. Son mari lui rend un bon temoignage. *Uxorem (g) mihi ea quam illa tempora feriebant ratione . . . quantum citius annos ante voluntarium meum exitum despondi, genere equidem imparè, sed ea virtute præditam mulierem cuius me pariter ab eò tempore nimium oportuere. Scilicet (h) assûre qu'elle étoit fille d'un Avocat, & sterile, & puis il s'écrie, ô la sotte femme. L'Historien du mari en parle bien autrement ; il la loue de plusieurs bonnes qualitez, & sur tout de sa tendresse conjugale ; mais c'est le style ordinaire de ceux qui écrivent la vie d'un homme de lettres ; sa femme, s'il en a eu, a été toujours d'un grand mérite, & a fait regner la concorde dans dans la maison. Les oraisons funebres des Professeurs n'oublient jamais ce bel endroit, encore*

que ceux qui les recitent n'ayent que trop souvent un Socrate à preconiser. Quoi qu'il en soit voyons l'éloge de la premiere femme de Theodore de Beze. Anno (i) 1588. mensis Aprilis è vivis excessit Claudia Devossa Beza conjux, cum qua conjunctissime & honestissime vixerat annos quadraginta. Fuit illi casus hic gravissimus : erat enim *(k) femina multum laudata, sedula, frugi & viri sui in primis studiosa.* Pas un mot de sa famille : cela fait que je doute un peu de ce que dit Scabourg, léger, qu'elle étoit fille d'un Avocat : & d'ailleurs Beze seroit-il convenu si bonnement qu'il s'étoit mesallié, si sa femme avoit été fille d'un Avocat de Paris ? Cette mesalliance a quelque chose que je ne saurois démêler, & qui laisse des soupçons. Beze beau (k) comme un Adonis, poli, savant, de l'esprit comme un Ange, ne manquant point d'argent, se mesallia ! Un de ceux (l) qui ont répondu au Calvinisme vaide puldu Sr. Maimbourg, nie que la Candida de Beze cher fût une certaine Dame Claude femme d'un Tailleur, & il se sert entre autres raisons de celle-ci ; *Quand Beze parle de l'agraffe il se plaint de ce que, coërcet globulos duos rubentes intracæca jubet manere claustra, ces expressions d'un sens, dit-il, ne sont pas pour la femme d'un Tailleur. Qui lui a dit que la femme d'un Tailleur de Paris ne pût porter en ce tems-là une agrafe, qui ne permettoit pas qu'on lui vit à son aise les tetons ? Cet Apologisme donne là dans des observations veilleuses, qu'il auroit mieux fait de supprimer.*

(Z) De retourner dans le giron du Catholicisme.] Voyez dans la remarque O le bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort bon Catholique l'an 1597. Ici j'ai à citer un Auteur dont le nom & le temperament étoient de fort bonne intelligence. A-il pas dernièrement supplié très-humblement par lettres notre Roi très-Chrétien, qu'il lui obtint absolution & reconciliation de notre S. Pere ? Le même Prince l'a dit par deux diverses fois à un Prelat, & m'assûre qu'il ne le renvoquera pour Hugonistique du monde. Criez & murmurez en tant que vous voudrez. Le Sieur Corneille n'aguères Ministre, m'a dit que le même Beze lui conseillassent Luster tous leurs erreurs, & se rendre à la foi & Eglise Catholique, lui protestez qu'il en seroit autant, s'il pouvoit bien aisément sortir de Geneve. Si vous voulez, vous enquerir d'avantage, il vous dira le jour, le lieu, & les propos d'icelui, avec tant de particularitez, que vous n'en pourrez douter, &c. Voilà comme le Cordelier Feuardent (m) parle de Theodore de Beze. On est étonné quand on le voit citer Henri IV. avec tant de confiance ; car nous pour l'Ex-Ministre Corneille, sa citation ne dit rien. Comparez ceci avec la remarque R vers la fin.

(AA) Qu'un Dominicain l'ait confondu dans une dispute.] Alonse Fernandez dans ses Annales

(i) Ant. Fayus p. 54.

(k) Voyez dans le portrait par Maimbourg, Hist. du Calvinisme p. 217. On voit dans le s. alligera-na que Beza avait la mine d'un Prince. Fuit de forma vaide pulchra. Fuit de judicacur-tur aliquis princeps.

(l) Voyez le livre intitulé. Histoire véritable du Calvinisme p. 171.

(m) Eutremanneries ministres p. 327.

BIBLIANDER (THEODORE) Professeur en Theologie à Zurich dans le XVI. siecle, étoit né à * Bischoffzell près de Saint Gal en Suisse. C'étoit un homme fort universel †, mais il excelloit principalement dans l'exposition de l'écriture. Il fut Professeur en Theologie à Zurich depuis l'an 1532. jusques en 1560. & il mourut de peste dans la même ville le 24. de Septembre † 1564. Si l'on me demande pourquoi sa profession finit plutôt que sa vie, je répondrai que ce fut à cause qu'il remuoit (A) certaines questions qui caufoient du trouble, dans lesquelles il s'écartoit trop de la doctrine commune des Protestans sur la predestination. Pour aller au devant des schismes qui auroient pu naître d'une trop longue contestation sur ces points là, il fut jugé à-propos de declarer Bibliander *emeritus*, je veux dire de le traiter en Vétcran, & de lui faire entendre que son âge & ses longs services demandoient que pour recompense on lui accordât du repos, & une demission honorable. Je ne sai pas s'il comprit le fin de ce compliment, & s'il s'en fâcha, mais je sai bien qu'il n'enseigna plus. Comme il entendoit les langues orientales il travailla à une nouvelle édition † de l'Alcoran, dont il corrigea le texte selon les regles de la Critique, en conferant ensemble les exemplaires Arabes & les Latins. Il y joignit la vie de Mahomet, & celle de ses successeurs, & une Preface apologétique. Il publia (B) plusieurs autres livres, & il en composa un grand nombre qui n'ont jamais été imprimés, & dont on garde les manuscrits β dans la Bibliothéque de Zurich. J'ai cherché inutilement l'âge qu'il avoit quand il mourut: je n'ajoute point de foi là-dessus au bon Melchior Adam, & j'admire (C) qu'il n'ait

* En Latin Episcopi-Cella, ou Episcopocella.
 † Vir fecundissimi ingenii, & Theologie Exegetice communis in Helvetia parentis.
 † Id. Hottinger. ib. Nr. de Thon, Eusebius, Melchior Adam, etc. mort au 26 de Novembre.
 † Elle parut à Bâle l'an 1543. La Preface a été imprimée l'an 1556. par les soins de Jean Barursus inter tribus, quod ultimis octo capitulis brevius, de Ezechielis legitur. Cet Ouvrage fut inseré dans les Commentaires de Pelican sur l'Ecriture.
 † Hottinger in Bibliotheca Tigurina p. 72.
 † Hottinger in Bibliotheca Tigurina p. 72-73.

(a) Cum tamen certum sit Bezam tum octuagimum primum annum agentem, illo anno n-è potuisse si voullit, Montepellianum adventare, nec ab illo tempore Geneva excellisse, aut faltem fines Genevensum.
 Rivetus in Jesuita vapulante, Oper. t. 3. pag. 499. On trouve dans ce Traité de Rivet plusieurs réponses aux accusateurs de Beze.
 (b) Ant. Fayus pag. 19.
 (c) Melchior Adam in Bibliandro pag. 403.
 (d) Theol. Histor. loc. 4. apud Teysler ad dit. à Mr. de Thou tom. 1. pag. 255.

nales des Jacobins imprimés à Salamanque l'an 1617. come que le Pere Sebastien Michel Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, reprima dans Montpellier le caquet des Heretiques, & principalement celui de Theodore de Beze, qui faisoit souvent des voyages de Geneve à Montpellier. Mr. Rivet (a) dit là-dessus qu'au tems de ce prétendu triomphe, Beze couroit âgé de 81. années, & qu'il étoit hors d'état d'entreprendre de longs voyages; & qu'il est certain que ni cette année-là, ni depuis il ne mit le pied hors du territoire de Geneve. Je ne croi pas que ce Ministre en aucun tems de sa vie ait fait de frequens voyages de Geneve à Montpellier. Nous avons vu qu'on lui reprochoit qu'il n'osoit sortir de Geneve. Mr. Rivet ne sçavoit pas qu'en l'an (b) 1601. Beze fit un tour à Laufanne; il dit alors le dernier adieu à cette ville.

(A) Il remuoit certaines questions qui caufoient du trouble.] Pantaleon n'a point spécifié ces questions; il s'est contenté de les noter comme peu conformes à la commune tradition, & de dire qu'elles firent perdre à Bibliander une partie de son autorité. Pantaleon (c) s'exprime ante obitum motas ab ipso fuisse quæstiones quasdam novas & insolentes unde auctoritati ali-quid decesserit: sed quales ille fuerint quæstiones, non addit. Mais Henri Altius ne s'est point tenu dans le general, il a dit (d) que Bibliander avoit embrassé les erreurs d'Erasme touchant la predestination, & qu'à cause de cela Messieurs de Zurich le dechargèrent des fonctions de sa charge, sous pretexte que son extrême vieillesse l'en rendoit incapable, & mirent en sa place Pierre Martyr. On ne pourroit pas contester ce dernier fait, sous pretexte que Pierre Martyr fut appellé à Zurich dès l'an 1556. pour succéder à Pelican. Il pouvoit être Professeur à Zurich depuis quelques années, & succéder néanmoins à Bibliander, car tous les Professeurs en Theologie ne sont pas affectés aux mêmes fonctions. Voyez ci-dessous la remarque D à la fin.

(B) Il publia plusieurs autres livres.] Voici

le titre de quelques-uns. *Euangelica historia quam scripsit B. Marcus, &c. una cum vita Johannis Marci Euangelista collecta ex probatoribus auctoribus* à Bâle 1551. Il y ajouta le Proteuangelium Jacobii, de quoi plusieurs le blâment. *Expositio vaticini de restitutione Israël, de instruenda urbe Jerusalem & tempore, terraque dividenda* Jean Barursus inter tribus, quod ultimis octo capitulis brevius, de Ezechielis legitur. Cet Ouvrage fut inseré dans les Commentaires de Pelican sur l'Ecriture. *Purgatio scriptorum Joannis Oecolampadi & Ulrichi Zuingli, qua & acta eorum obiter defenduntur contra calumniatores.* Cet Ecrit fut imprimé à la tête des Oeuvres de Zuingle. De *status Monarchie Romanae summum Vaticanum Esrae Prophetae explicatum non conjectatione privata, sed demonstratione Theologica, Historica & Mathematica.* Ad Julius II. Papam & ceteros Ecclesie Romanae Presides consideratio de Judæorum & Christianorum defectione à Christo, & Ecclesie & fide Catholica: itemque de Judæorum & Christianorum conversione ad Christum Jesum, & Ecclesiam Dei sanctam & fidem Catholicam, à Bâle 1553. De *summa Trinitate & fide Catholica*, à Bâle 1555. De *mysteriis salutiferae passionis, & mortis Jesu Messie expositionis historica, libri tres*, au même lieu 1555.

(C) J'admire que Melchior Adam n'ait point aperçu sa faute.] Il assure que Bibliander nâquit l'an mille cinq cens quatorze (e), & qu'il mourut enfin l'an 1564. fort vieux, valde senex. Peut-on dire cela d'un homme de 50. ans? Il voit comme ajoute que le trop d'attachement aux livres avoit tellement affoibli la vue à Bibliander, que dans le declin de l'âge entrant un matin dans son poêle & voyant son chat qui folâtroit sur une table, il le prit pour sa servante, & lui souhaita le bon jour. *Ex nimis studiis etate declivi, ἀπεθλωπιαν contraxit. Accidit ergo ut aliquando cum diluculo surrexisset, hypocaustum ingressus, sibi in mensa gesticulanti, ancillam suam esse ratus, faustum fuerit diem precatus, quem felix, ut potuit, reseravit.* Belle particularité, & bien digne d'être transmise aux siecles futurs!

† Id. Hottinger. ib. Nr. de Thon, Eusebius, Melchior Adam, etc. mort au 26 de Novembre.
 Elle parut à Bâle l'an 1543. La Preface a été imprimée l'an 1556. par les soins de Jean Barursus inter tribus, quod ultimis octo capitulis brevius, de Ezechielis legitur. Cet Ouvrage fut inseré dans les Commentaires de Pelican sur l'Ecriture.
 Hottinger in Bibliotheca Tigurina p. 72-73.
 Si cela étoit, on remarque que dans son extra-ordinaire & qu'il eût été reçu Professeur en Theologie l'an 1532. mais c'est ce que l'on ne remarque pas.

né s'occupa que des livres & des sciences : il augmenta merveilleusement la Bibliothèque (B) que Monsieur son pere lui avoit laissée. On s'affembloit une fois chez lui toutes les semaines pour des entretiens d'érudition : il entretenoit commerce de lettres avec un grand nombre de Savans ; ses conseils & ses lumieres étoient utiles à beaucoup d'Auteurs ; & il travailloit de son chef au bien & à l'avantage de la Republique des lettres. Il n'a publié (C) qu'un livre, mais apparemment il en auroit publié d'autres s'il avoit assez vécu pour y mettre la dernière main. Mr. Menage (D) dans le Royaume, & Nicolas Heinsius dans les pais étrangers étoient ses deux plus intimes amis. Il n'avoit contracté aucun des défauts que la science traîne avec soi : il étoit modeste, & ennemi des contestations. En general on peut dire que c'étoit le meilleur (E) cœur qu'il y eût au monde. Il mourut à Rouën le 18. de Decembre * 1689. âgé d'environ 64. ans. Il a temoigné par son testament (F) qu'il mouroit avec la même affection pour le bien des lettres avec laquelle il avoit vécu.

BIGOT

Gazette de Paris du 24 Decembre 1689.

(a) Tiré des additions de Mr. le Laboureur aux Mémoires de Castelnaud t. 1. p. 834. & suiv.

(b) Dans la remarque précédente.

(c) Le Pere Jacob dans son Traité des Bibliothèques, p. 681. imprimé l'an 1644.

(d) Il faisoit dire Sommeuil. Les noms propres sont étrangement défigurés dans les livres de P. Jacob.

(e) Le 25 Mars 1680. pag. 103. de l'Édit. d'Amsterdam, vous y trouverez ces paroles à la fin de l'Auteur Mr. Bigot fameux par sa riche Bibliothèque.

(f) Nouvelle de la Repub. des Lettres Juin 1689. Art. 3. p. 605. Juin 1685. art. 7. p. 685. & alibi.

(g) Hist. des Ouvrages des Français, 1690. p. 207.

BIGOT son fils, pere de Guillaume BIGOT Conseiller au Parlement de Rouën. Jean BIGOT autre fils d'Etienne fut Lieutenant du Bailly de Rouën, & eut pour seul heritier Jean BIGOT son fils S. de Sommeuil Conseiller en la Cour des Aides de Rouën, qui dans sa riche Bibliothèque a assemblé les vertez, en original de l'Histoire de la Province de Normandie, & qui de Barbe Groullart sa femme, fille de Claude premier President au Parlement de Rouën, a eu 19. enfans, entr'autres Jean S. de Sommeuil Conseiller au Parlement de Normandie, Nicolas S. de Cleuille qui a succédé à la charge de son pere, & Ilemeni Bigot (a) qui est le sujet de cet article.

(B) La Bibliothèque que Monsieur son pere lui avoit laissée.] J'ai déjà (b) dit quelque chose touchant cette Bibliothèque de Mr. Bigot le pere, en citant Mr. le Laboureur ; mais voici un homme (c) qui en parle plus ample-ment. Mr. Jean Bigot, Escuyer, Sieur de Sommeuil, & de Cleuille, Doyen des Conseillers de la Cour des Aides de Normandie, a une grande connoissance des bons livres desquels il a fait une magnifique Bibliothèque composée de plus de 6000. volumes, entre lesquels il y a plus de 500. manuscrits très-bons & bien rares, lesquels il communique facilement à ceux qui en ont besoin pour le public, en quoi il sera à jamais louable.

(C) Il n'a publié qu'un livre.] C'est la vie de St. Chrysofôme composée par Palladius, Ni Fronton du Duc, ni Henri Savill n'avoient pu venir à bout de trouver le texte Grec de cet Ouvrage : on n'en avoit qu'une traduction Latine composée par Ambroise de Camaldoli. Monsr. Bigot trouva le Grec à Florence dans la Bibliothèque du grand Duc, & le publia à Paris l'an 1680. Il y joignit la nouvelle traduction Latine qu'il en avoit faite, & quelques autres Traités. Le Journal des Savans en parla (e) dans un assez grand detail ; mais sans rien toucher qui concernât une lettre de St. Chrysofôme au Moine Cefarius. Consultez les Journalistes de Hollande qui en ont parlé souvent (f). Voici de quelle maniere ils l'ont fait en dernier lieu ; le dessin de Monsr. Bigot avoit été de joindre à la vie de St. Chrysofôme l'épître à Cefarius qu'il avoit deterrée dans une Bibliothèque de Florence ; mais elle parut si formelle contre la transubstantiation, que les examinateurs la contrainquirent à la supprimer (g).

(D) Monsr. Menage dans le Royaume.] De tous les endroits du Menagiana où il est parlé de Mr. Bigot, je ne copie que celui de la page 75. „ Si j'étois à l'âge de quarante ans, je pleurerois amèrement la mort de Mr. Bigot ; mais je suis tellement acablé de mes maux, que je ne suis plus capable d'être sensible aux maux étrangers. Je suis aussi mal-hureux que Priam qui survéquit à tous les siens. Il y a trente-cinq ans que Mr. Bigot logeoit chez moy toutes les fois qu'il venoit de Rouën à Paris, sans que nous ayons jamais eu le moindre différent l'un avec l'autre. Il étoit singulier en une chose ; comme il parloit peu ; il ne me disoit jamais rien de ce qu'il avoit dessein de faire, nonobstant la familiarité qui étoit entre nous ; jusques-là, que lors qu'il fit le voyage de Rome, il ne m'en dit rien qu'un jour ou deux avant de partir. Lors qu'il prit congé de moi, il me demanda seulement si je n'avois rien à lui commander. Je perdis beaucoup à sa mort. Il m'avoit écrit il n'y avoit pas long-tems, qu'il alloit lire tous les anciens Poëtes Gaulois pour l'amour de moi, & qu'il me feroit part de tout ce qu'il trouveroit de propre pour mes Origines de la langue Françoisse. La Bibliothèque qu'il laisse, vaut au moins quarante mille francs. Il avoit une grande littérature, & les Savans de Hollande attendoient ses lettres comme des décisions sur les difficultez qu'ils lui proposoient. C'étoit une très-belle amitié que celle qui a duré si long tems, sans aucune interruption entre ces deux hommes illustres. Celle (h) qui a dit que ces sortes d'amitez sont heureuses, avoit pu dire avec autant de raison qu'elles étoient rares. Mr. Menage a dédié à Mr. Bigot son Anti-Bailler.

(E) Le meilleur cœur qu'il y eût au monde.] Je ne saurois mieux commenter ce texte que par les paroles de Mr. de Beauval (i). Jamais, rari ne fedit - il, l'on ne fut un plus sincere ni plus fidele ami, & il avoit lui même que c'étoit la liaison qui le touchoit davantage. Il étoit d'une probité peu commune dans ce siècle malheureux, & tellement ennemi du faste que sa modestie alloit jusqu'à la simplicité dans ses mœurs. Son humeur paisique & tranquille le rendoit incapable des éclats & des querelles, que la jalouse cause parmi les gens de lettres.

(F) Il a temoigné par son testament.] „ Il a (k) substitué sa Bibliothèque à sa famille „

E e e e

(h) Felix ces ter & amplius Quos ira pupia tenet nec malis Divulsus querimus Supremam citius solvet amor die.

(i) Horat. OI. 13. l. 1. L'épithete d'Épithete ne fedit pas un sens moins vrai que l'épithete felix.

(j) Hist. des Ouvrages des Français, t. 1. p. 207.

(k) L. l. ib. pour

* *La Croix du Maine* pag. 141.
 BIGOT (GUILLAUME) natif de Laval * au païs du Maine, Medecin & Philosophe, a été un savant homme sous le regne de François I. On a cru que le docte Pierre Castellan conçut quelque jalousie contre lui, & que par la crainte de souffrir éclipse, il l'empêcha d'avoir accès auprès du Roi. D'autres disent que ce fut une (A) calomnie, à laquelle Melanchthon ajouta foi trop legerement. Il est sûr que le (B) moyen dont on pretend que Castellan se servit pour rendre odieux Guillaume Bigot à leur commun maître, a très-peu de vraisemblance. Le conte qui en a été inferé dans le (C) *Menagiana* n'est point exact. Bigot devoit être un grand Philosophe, puis qu'il a été fort loué par

pour en éviter le partage, & il en a confié le soin à Mr. Bigot de Monville Conseiller au Parlement de Paris, avec un legs considerable pour la gloire & l'augmenter tous les ans.

(A) *Que ce fut une calomnie, à laquelle Melanchthon ajouta foi trop legerement.* Nous avons deux choses à faire, il faut montrer ce que Melanchthon publia, & ce qui fut dit contre Melanchthon sur ce sujet. Voici les paroles de Melanchthon : (a) *Duo sunt in Gallia viri excellentes docti, Castellanus, & Bigotinus. Et quia Castellani disputationes crebro à Rege audiuntur, hortatur quissiam ex proceribus ut Bigotinus etiam audiatur. Interrogat Rex in quo doctrinae genere versetur. Cuiusque alii honorifico testimonio cum ornarent, tandem Castellanus, qui augeri ejus opinionem volebat, interpellans, Quid, inquit, tantopere predicatis? Est Aristotelicus. Rex interrogat qualis sit ea descriptio. Dicam, inquit Castellanus, Aristoteles dicitur quod meliorem statum esse quam regnum. Hac voce apud Regem sciebat se omnem auctoritatem & Aristoteli & ejus studiosi detraxisse. Cumque Rex interrogaret an hoc scripsisset Aristoteles, & ceteri id adfirmarent, audivissetque defendere Bigotinum Aristotelicas sententias, delirare Aristotelem inquit, & negavit se de his formam harum ineptiarum audivisse esse. Facile vixit Castellanus tali iudice. L'Auteur de la vie de Castellan refute cela avec quel-*

(a) *In responsione contra Colomensem edita anno 1543.*

(b) *Petrus Gallandus in vita Petri C. Hist. loni n. 74. pag. 130. 131.*

force. Ce qu'il dit merite d'être ici tout du long. (b) *A Bigotio Gorgiam quandam in vicis & quadriveris proficente ita privatim & publicè lacessit & convitiisque appetitus fuerat, & scripto apud externos traductus, ut merito eum odio prosequi posse videretur. Nam & Philippum Melanchthonem calumniis ita illi insectum reddiderat, ut is nimium creditus & facilis ea de ipso scriberet que nos, propter publicam causam, non sine gemitu legere poteramus. Nempe Castellanus ex eo calumniatorum esse genere qui, invidia concitati, mendacis consiliis bonas causas apud Reges oppugnarent & detestiores redderent. Argumento esse Bigotinum, quem ille philosophia Aristotelica prestantem, ne sibi & sua gratia obesset, eum odiosum Regi reddere meditaretur. Aristotelem, quod laudato paucorum & populi principatu unius imperium improbasset, apud Regem graviter criminatus esset. Quod totum cum esset vanissimum & à Castellano Aristotelem amare & admirante alienissimum, nec minus improbe à Bigotio confectum quam à Melanchthone leviter iterum mandatum, Bigotinum tamen posse in gratiam receptum Regi commendavit, atque illi que à Rege petebat apud Nemauses impetravit. On voit dans ces paroles 1. que Bigot à l'imitation des anciens Sophistes, & nommément de Gorgias, declamoit & faisoit leçon à tout bout de champ. 2. Qu'il avoit medité de Castellanus & en particulier, & en public. 3. Qu'il fit sa paix avec Castella-*

nus, & qu'à sa recommandation il obtint du Roi ce qu'il souhaitoit d'avoir à Nîmes.

(B) *Le moyen dont on pretend que Castellan se servit . . . a très-peu de vraisemblance.* Je ne repeterai point les remarques de Pierre Garland contre le narré de Melanchthon : j'en ferai qu'il n'a point faites. 1. Il n'est nullement vraisemblable que François premier ait demandé ce que c'étoit qu'un Philosophe Aristotelicien. L'avoit trop de lumieres, & il se faisoit trop exactement rendre compte de l'état où étoit l'Université de Paris; en un mot il avoit ce trop souvent des conversations avec des personnes doctes pour ignorer le nom d'Aristote, & ce que c'étoit qu'un sectateur d'Aristote. La demande qu'on veut qu'il ait faite seroit vraisemblable, nonobstant l'étude de ce Prince, si c'eût été une chose rare & nouvelle en France que d'être Peripateticien; mais comme il n'y avoit presque personne dans les chaires de Philosophie qui ne fit profession ouverte de suivre Aristote, rien n'est plus contraire aux apparences que de supposer que ce Prince fut si étourdi d'une idée de nouveauté à l'ouïe de Philosophe Aristotelicien, qu'il voulut tout aussitôt qu'on lui expliquât ces termes. 2. La prospérité où étoit alors la Secte Peripateticienne, & le respect infini qu'on portoit à Aristote, ne nous permet pas de croire que Castellanus ait cru pouvoir nuire à la gloire d'un rival en le traitant de Peripateticien. C'eût été prendre une fausse route; pour affaiblir les éloges qu'il entendoit donner à Bigot en présence de François premier. 3. Les Professeurs en Philosophie dans les Universitez de France n'expliquent point la Politique, & on se seroit rendu ridicule en ce tems-là si l'on avoit dit, *Je m'en vais vous expliquer ce que c'est qu'un Philosophe Aristotelicien, c'est un homme qui presere les Re-publiques aux Monarchies.* 4. Il est très-certain que François I. se rendit le protecteur d'Aristote contre Ramus. L'Historien de Castellan conte (c) que ce Prince pensa condamner aux galères ce rebelle d'Aristote. On a donc quelque sujet de penser que Melanchthon ne rapporta pas la chose comme il faisoit. On l'avoit mal informé, il s'étoit laissé prévenir sans entendre les 2. parties. Cependant ses paroles ont porté coup : je ne voi personne qui parle de notre Bigot, sans donner pour un fait certain ce que Melanchthon en a publié. Tant l'étoile de certains hommes a de force pour immortaliser un conte, quel qu'il soit, vrai ou faux, conforme ou contraire aux apparences!

(C) *Dans le Menagiana (d) n'est point exact.* Voici ce conte; ,, Petrus Gallandus 147.

,, avoit des envieux, & ces envieux vouloient faire venir de Normandie un nommé Bigot, grand Philosophe Aristotelicien, pour le

sup-

par * Jules Cesar Scaliger. Il publia quelques (D) Traitez les uns en vers, les autres en prose. On le trompe quand on dit que (E) Calvin lui reprocha la detention de la verité en injustice.

BILLAUT (ADAM) connu sous le nom de Maître Adam, étoit un Meunier de Nevers qui devint assez bon Poëte François. Il se fit conoitre premierement dans sa patrie, & aux Princeesses † de Gonzague qui demeuroient quelquefois dans leur Duché de Nevers; & puis il se hafarda d'aller à Paris, où il trouva des patrons. Ce fut (A) en 1637. qu'il fit ce voyage. Monsieur le Duc d'Orleans l'honora ‡ d'une pension. Ce nouveau Poëte publia un recueil de poësies sous le titre de *Chevilles de Maître Adam*, & ne manqua pas d'y joindre les vers qu'un très-grand nombre des Poëtes du tems firent à sa louange. Mr. l'Abbé de Marolles l'honora d'une Preface qui sent le Panegyrique, & où il n'oublia pas de nous apprendre que Pierre Billaut & Jeanne More, pere & mere du Poëte Adam, avoient tiré leur origine du village de Saint Benin des bois, au pais de Nivernois. Il paroît par les vers de Maître Adam qu'il se fourroit chez les Grans, mais je ne croi pas qu'il se soit fort (B) enrichi au metier de Poëte. Il mourut le 19. de Mai † 1662. Mr. Baillet ne lui a point (C) prodigué l'encens.

* Hæc quidera rivi sunt atque contemptui novis Lucianis atque Diagonis cultu: sed non neglecta sunt à maximo Philospho Guilielmo Biotio, qui quidem pene solus hoc sumum hodie tueretur in recondita philosphia.
Exercit. 307. n. 15. p. m. 946. ad Cardanum.

E e e e z

BILLI

„ supplanter par son moyen. François Premier „ à qui l'on en avoit parlé, demanda à Petrus „ Castellanus quel homme c'étoit. Petrus Castellanus repondit, que c'étoit un Philospho „ qui sui voit les sentimens d'Aristote. Et quels „ sont les sentimens d'Aristote, ajoûta François Premier? Sire, répartit Petrus Castellanus, Aristote préfere les Republicques à l'Etat Monarchique. Cela fit une telle impression sur l'esprit de François Premier, qu'il ne „ voulut plus entendre parler de ce M. Bigot. „ Ainsi Petrus Castellanus servit son ami fort adroitement. „ J'aurois quelques objections à faire contre ce récit. 1. Nôtre Guillaume Bigot n'étoit point Normand, mais Manceau. 2. Son habileté dans le Peripatetisme n'étoit point propre à supplanter Pierre Galand qui n'enseignoit que les belles lettres? 3. Melanchion qui doit passer pour l'Ecrivain authentique quant à ce fait, puis que ce n'est que par lui que l'on l'a su, ne dit point qu'il fut question de supplanter quelque Professeur de Paris: il dit qu'on vouloit introduire Bigot auprès de François I. afin que ce Monarque qui avoit ouï tant discourir Pierre Castellanus, entendit aussi les discours de ce Guillaume Bigot. 4. Remarquez bien que lors même que le seul & unique Auteur, qui parle de quelque fait, s'abuse, on ne peut alterer sa narration sans un nouvel égarement. J'excepte les cas où l'on se fonde sur la véritable découverte du fait. 4. Nous aprenons de la vie de Castellanus, qu'à sa recommandation François I. accorda à ce Bigot une chose qu'il demandoit. Comment donc a-t-on pu dire que ce Prince ne voulut plus entendre parler de ce M. Bigot?

mens rationibus. Tolosa 4. apud Guidonem Bondevilleum 1549.

(E) Que Calvin lui reprocha la detention de la verité.] Voici ce qu'on trouve dans les notes d'un très-savant homme sur la vie de Castellanus. Ad quem (Bigotium) exerat epistola Joannis Calvini data IV. Kal. Januarii MDLVI. in qua enim increpat quod à superstitionibus, id est à professione fidei Romana non recederet. Cette lettre de Calvin est (e) la 246. elle est écrite à un Pierre Bigot qui ne donnoit pas gloire à Dieu par la profession de la verité. Calvin avoit autrefois logé avec lui. L'adversaire de Castellanus s'appelloit Guillaume Bigot, il n'est donc point celui à qui Calvin écrivit.

† La Princesse Anne, dont la première a été Reine de Pologne.

‡ Voyez la Preface des Chevilles.

† St. Romanual.

(A) Ce fut en 1637. qu'il fit ce voyage.] Toute la preuve que j'en ai est un passage (f) de Mr. l'Abbé de Marolles, où il dit qu'étant à Nevers en 1636. il fut salué un matin par Maître Adam Billaut qui lui recita de ses vers, & lui en donna des copies. Cet Abbé ajoûte qu'il promit à la Princesse Marie de faire conoitre le talent de ce rare Poëte, & que Maître Adam vint à Paris l'année d'après. Il y fut connu, poursuit-il, des Grans, & de toute la Cour.

Journal. Hist. Chronol. 19. d'Octobre p. m. 450.

(e) In editione 3. Hanov. 1597.

(B) Qu'il se soit fort enrichi au metier de Poëte.] Il ne faut pas toujours prendre au sens literal ce que les Poëtes representent sur leurs grans besoins, à celui dont ils veulent obtenir quelques pistoles; mais je croi que nôtre Billaut n'exaggeroit point, lors qu'il disoit (g) que sa pension se seroit payé de ses creanciers: ce n'étoit donc pas le moyen d'acquiescer (h) à ses enfans un bon patrimoine. Il avoit une pension du Cardinal de Richelieu, comme on le peut inferer de ce qu'il prie (i) un de ses amis d'en solliciter le payement.

(f) Ste. moires p. 107.

(g) Dans l'Épître de dédicatoire de ses Chevilles au Comte d'Arpaion.

(h) Il avoit femme & enfans.

(C) Mr. Baillet ne lui a point prodigué l'encens.] Maître Adam, dit-il, (k) surnommé Billaut, appellé communément le VIRGILE-AURABOT, nous a laissé ses Chevilles, son Villebrequin, son Rabot, & ses autres outils qu'il s'est avisé de vouloir immortaliser en les consacrant aux divinités du Parnasse. . . . A moins que de savoir que c'étoit un Menuisier sans lettres & sans étude, ou le sera passer pour un Poëte mediocre, & peut être pour un Coujat du Parnasse. . . . Car mens sur il faut tomber d'accord que c'est aux Menuisiers & aux autres Artisans que M. Adam fait honneur, 168. 169 plutôt qu'aux Poëtes & aux Musés.

Preface de Mr. de Marolles.

(k) Chevilles les p. 110. édit. de Rouen 1674.

(l) Jugent être pour un Coujat du Parnasse les Poëtes t. 4. p. 168.

(a) La Croix du Maine pag. 141.
(b) In Bibliothec. fol. 287.
(c) Ibid.
(d) In supplémento Epitome Ciceroniana.

(D) Il publia quelques Traitez.] On imprimâ (a) quelques-uns de ses vers François avec les poësies de Charles de Sainte Marthe oncle de Scèvele. Gessner (b) parle d'un recueil de poësies, Gulielmi Bigotii Lavallensis, imprimé à Bâle l'an 1536. Il y a sept ans, ajoûte-t-il; que j'ai vu l'Auteur à Bâle. Entre autres pieces il y avoit dans ce recueil: Catoptra ad emendationem juvenentis factum carmen: epithalamium quoddam, & epigramma in Empiricum (c). Du Verdier Vau-privas (d) a donné ce titre, Gulielmi Bigotii Lavallensis Christiana philosphia praticiana, Opus cum aliorum tum hominis substantiam luculentis expro-

on en peut (C) juger par ceux qui restent de lui. Il ne réussissoit pas moins bien dans les parodies. Il se retira à Chalcis comme avoit fait Aristote, mais on ne dit pas que ce fût pour un semblable sujet, & y étant (D) tombé malade il fit comme presque tous les impies, il passa dans une autre extrémité. Il devint superstitieux, il eut recours aux ligatures, & à cent autres choses qui au jugement du vulgaire étoient des preservatifs, & des charmes. Diogene Laërce s'est moqué (E) de lui comme il faut à ce sujet. Bion souffrit beaucoup dans sa mala-

(A) Ἐπι δὲ φιλικάσσι... (B) Ἐπι δὲ φιλικάσσι... (C) Ἐπι δὲ φιλικάσσι... (D) Ἐπι δὲ φιλικάσσι... (E) Ἐπι δὲ φιλικάσσι...

semble pas que le Traducteur Latin de Plutarque, ait bien entendu l'endroit (a) où il est dit que les premiers poils de la barbe des beaux garçons étoient, au dire de Bion, des Harmodions & des Aristogitons, parce que dès qu'ils se montent ils font cesser la tyrannie de l'amour. Voilà un exemple de ces expressions fortes, vives & ourrées qui étoient ordinaires à notre Sophiste. Plutarque s'est servi du mot φαρμάκιστον, que l'on a tort mal rendu ce me semble par celui d'importunus.

(C) On en peut juger par ceux qui restent de lui. Mr. Moreri en a rapporté quelques-uns, mais il n'a point choisi les plus remarquables. Le chemin de l'autre monde, disoit-il, (b) est fort facile, on y va les yeux fermés. Il trouvoit quelque chose de contradictoire dans les funérailles, On y brüte les gens comme s'ils étoient insensibles, & on les pleure comme s'ils étoient sensibles (c). Il prenoit pour une sottise de s'arracher les cheveux en tems d'affliction, comme si pour avoir la tête chauve on en sentoit moins sa douleur. Laërce ne rapporte pas cela, c'est Cicéron (d) qui le rapporte: Nunc ille Agamemnon Homericus & idem Aelianus,

(D) Diog. Laert. lib. 1. n. 49.

(E) Ibid. n. 40.

(a) In quo facerem illud Bionis, perinde stultissimum regem in luctu capillum sibi evellere quasi calvito maror levaretur.

(b) Ibid. n. 49.

(c) Ibid.

(f) Ἐπι δὲ φιλικάσσι... (g) Ibid.

(g) Ibid.

(h) Ibid.

Sindens dolore identidem intonsam comam.

In quo facerem illud Bionis, perinde stultissimum regem in luctu capillum sibi evellere quasi calvito maror levaretur. Ce railleur exprima fort vivement la débauche d'Alcibiade: * Pendant l'effauche il a été aux femmes leurs maris, quand il a été grand il a été aux maris leurs femmes. Le plus insupportable & la plus criant de ses railleries, étoit qu'il attaqua insolemment la Morale & la Religion. Si Socrate, disoit-il, a eu besoin d'Alcibiade & ne s'en est point servi, il a été un grand sot; s'il n'en a pas eu besoin, sa continence n'est pas grand' chose (e). Pour se moquer de ce qu'on disoit du supplice des Danaïdes, il dit qu'on les puniroit bien mieux si on les condamnoit à porter de l'eau dans les vases qui ne fussent pas treuïez (f); & sur la remarque qu'on fait ordinairement que la justice divine punit quelquefois dans les enfans la faute des peres, il dit que cela étoit plus ridicule, que si un médecin faisoit prendre des remèdes au fils ou au petit fils afin de guérir la maladie du pere, ou la maladie du grand pere (g). Plutarque montre très-folidement la fausseté de cette comparaison. Il est facile de montrer qu'il y a du faux dans presque tous les bons mots de Bion. Cela n'empêche pas qu'ils ne soient pour la plupart l'effet d'une vive & heureuse imagination, & l'on peut dire en general que presque tous les bons

mots ont un faux côté. L'impudence qu'il avoit de tourner en ridicule la Religion devoit être reprimée; car une refutation sentencieuse ne fait pas à beaucoup près tant de mal que les railleries d'un homme d'esprit. Les jeunes gens se laissent gâter par ces sortes de moqueurs plus que l'on ne fauroit dire. Bion (h) en gâta beaucoup. Cela étoit inévitable, veu la hardiesse avec laquelle il abusoit de son esprit contre une fausse Religion, que l'ignorance & la fourberie avoient rendu cent fois plus ridicule, que la Religion en elle-même & dans son véritable état n'est une chose excellente.

(D) Etant tombé malade il fit comme presque tous les impies, il passa dans une autre extrémité. J'ai ouï dire à un Gentilhomme qui avoit été à Monsieur le Comte (i) de Soissons, que Saint-thibaut fameux Esprit fort se plaignoit de ce qu'aucun homme de leur Secte n'avoit le don de perseverance. Ils ne nous font point d'honneur, disoit-il, quand ils fe voyent au lit de mort, ils se deshonnorent, ils se démentent, ils meurent tout comme les autres bien confessez & compmuniés. Il pouvoit ajouter qu'ordinairement ils passent jusqu'aux miracles de la superstition. L'exemple de Tullus Hostilius rapporté par l'Auteur (k) des pensées sur les Comètes, est admirable sur ce sujet. Une longue maladie terrassa tellement ce Prince (l), qu'il passa de l'esprit fort à l'esprit superstitieux, & propagateur des superstitions. Il ne faut pas s'étonner de cette conduite. Presque tous ceux qui vivent dans l'irreligion ne sont que douteux; ils ne parviennent pas à la certitude, se voyant donc dans le lit d'infirmité où l'irreligion ne leur est plus d'aucun usage, ils prennent le parti le plus sûr, celui qui promet un bien infini en cas qu'il soit le véritable, & qui ne fait courir alors aucun risque en cas qu'il soit faux. Ils se confessent, ils font tout le reste, ad majorem cautelam. Tous les lecteurs ont admiré cette pensée de Mr. Despreaux (m):

Qui sait l'homme intrépide, & tremblant de foiblesse

Attend pour croire en Dieu que la fièvre le presse,

Et toujours dans l'orage au Ciel levans les mains

Dès que l'air est calmé rit des foibles humains.

A cela se peut rapporter ce passage de Guy Patin (n); Feu mon pere m'a appris que le gros Mr. du Maine chef de la Ligue disoit, que les Princes n'avoient point de Religion qu'après avoir passé l'âge de 40. ans; quand ils deviens nent vieux,

Can nimina nobis Mors instans majora facit.

Touchant ces paroles Latines, voyez * Silius Italicus.

(E) S'est moqué de lui comme il faut à ce (o) in Bion sujet. Les vers qu'il fit (o) contre lui sont les ne n. 57. plus.

(h) Laert. p. 33.

(i) C'est-à-dire à celui qui fut tué auprès de Sedan dans une bataille l'an 1641.

(j) Pag. 354.

(k) Ipe quoque longinquo morbo est implicitus. Tunc adeo fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces, ut qui nihil ante ratus esset mirum regium quam facris dederat animam, repente omnibus magnis parvisque superstitionibus obnoxius degeneret, religionibusque etiam populum impleret. Livius dec. 1. l. 1.

(m) Sat. 1. vers la fin. (n) Lett. 64. de la 1. édition.

(o) Ibid. 8. p. 50. 33.

Plut. de sera namin. vindexa, pag. 561.

dic, n'étant secouru d'aucun qui prenoient soin des malades : enfin Antigonus lui envoya deux personnes qui le servirent *. On a confondu quel-

* Tiré de Diogene Laërce dans la vie de Bion. Elle est au livre 4. sect. 46. & survoient à l'édition de Amster-

plus jolis du monde, en voici une traduction Latine:

Bionem Borythenitem quem Scythica tellus produxit, Dixisse audivimus, revera nihil esse Deos. Ac siquidem id dogma tueri perstruxisset, meritis dicendus esset

Sensisse ut visum fuisset, etsi male visum esset. At nunc quum longum morbum incidisset, ac mori pertimesceret: Qui Deos non esse dixerat, qui sanum non viderat, Mortalibus qui illuserat, dum Divi immolarent; Non pro furo solum, arisque ac mensa, Nidore, adipe, thureque Deorum vires implevit. Nec solum, peccavi, dixit, delictis parcite; Sed & anni collum facile porrexerat excantandum, Bracchiique * loris persuasus devinxit.

Rhannumque & Lauri ramum jama imposuit: Cuncta administrare magis quam mori paratus. Stultus qui mercede voluerit Deos esse; Quasi tunc essent, quum illos Bion demum esse ar-

Voyez l'usage que Monsieur du Rondel a fait de ceci dans son excellente vie (a) d'Epicure. Ce qu'il dit que Diogene Laërce étoit Epicurien est remarquable, car ce Diogene insinué clairement qu'il ne blâme point le confesseur de Bion, & son mea culpa, mea maxima culpa, ou son peccavi.

(F) Confondu Bias & Bion l'un avec l'autre. C'est ce qu'a fait Plutarque lors qu'il a dit (b), qu'Antigonus importuné par les sollicitations redoublées de Bias, donna ordre qu'on lui donnât un talent. Il designe cet Antigonus par l'épithète de γέρον; c'est un signe qu'il parle du premier Antigonus, de celui qui fut l'un des Capitaines & l'un des successeurs d'Alexandre. Or comme Bias a précédé pour le moins de deux cens ans la mort d'Alexandre, il est manifeste qu'il n'a pu rien demander à Antigonus; & puis que Bion a été disciple de Crates & de Theophraste, il est sûr qu'il a pu être connu d'Antigonus. Il faut donc dire ou que Plutarque s'est lourdement abusé, ou que les Copistes de son livre y ont changé l'ἑσθὸν Bias qu'il avoit mis, en ἑσθὸν Bion. Pour le dire en passant, je ne suis pas trop assuré que Aldobrandin ait raison d'entendre Antigonus Gonatas, par l'Antigonus qui demanda à notre Bion d'oï & de quelle famille il étoit. J'avoue qu'il n'est point impossible que Bion ait vécu jusques au regne d'Antigonus Gonatas: mais enfin voilà Plutarque qui nettement & précisément le fait vivre sous le vieux Antigonus: (car je suppose qu'il a dit Bion & non Bias.) Cela est digne de quelque considération, & c'est pour cela que j'en'ai pas voulu dire avec Moreti que Bion a vécu en la 126. Olympiade, & du tems d'Antigonus surnommé Gonatas Roi de Macedoine. Voyez ci-dessous la remarque I. Au reste si par une illusion de mémoire, Plutarque avoit pris Bias pour Bion, il ne seroit pas le seul à qui de pareilles meprises seroient arrivées; car Eustathius a donné à Antisthenes ce

qui ne convient qu'à Bion. C'est sur le vers de l'Iliade (c) employé par Bion dans sa réponse à Antigonus, Ταυτὸς τοὶ γενεῆς τε καὶ αἰῶνος ἐχρησάμενος. Eustathius dit qu'Antisthenes le Cynique se servit de ces paroles, après avoir répondu à celui qui le questionnoit sur la race, Je suis fils d'un homme qui se mouchoit du cou de &c. Casaubon (e) a remarqué cette meprise d'Eustathius.

Je remarquerai que le sophisme contre le mariage, le sophisme, dis-je, qui dans tous les Compendes de Logique est allégué comme un exemple d'un dilemme vicieux, est attribué à Bion & à Antisthene par Diogene Laërce, & à Bias par Aulagelle. Peut-être y a-t-il une faute de Copiste dans ce dernier, un changement de Bionis en Biantis, comme Casaubon (f) le conjecture. Quoi qu'il en soit voici le dilemme de notre Bion; Si vous (g) prenez une belle femme elle vous sera commune avec plusieurs autres, & si vous en prenez une laide ce sera pour vous un supplice. Entre autres défauts ce raisonnement a celui de pouvoir être retourné, Si je prends laide, elle ne sera point commune, si je prends la belle, ce ne sera point un supplice. Mais dans cette retorsion ne va pas au fait; ce n'est qu'un remede palliatif, de forte que le dilemme de Bion ne vaut rien ni à l'endroit, ni à l'envers, statibus La vraie réponse est de dire (h) i, que la plupart

des femmes ne sont ni belles ni laides, & qu'ainc si son raisonnement conclut du petit nombre à toute la generalité. 2. Que la beauté d'une femme n'est point incomparable avec la vertu, & qu'une laide femme peut d'ailleurs se rendre très-chere à son époux (i). Il y a un (k) commentateur d'Aulagelle qui refuse le raisonnement de Bias par une raison empruntée des Hébreux; c'est dit-il que ceux qui auront été mariés seront absous devant Dieu sans comparoître devant son tribunal: cela vaut bien la peine d'épouser une laide femme. Si St. Chrysostôme étoit pris pour juge il condamneroit la retorsion du dilemme, car il a prêché (l) que ceux qui ont une belle femme ne trouvent rien de pire que de l'avoir, (tant c'est une possession pleine de soupçons & d'embûches) & que ceux qui en ont une laide ne trouvent rien de pire que de l'avoir, tant c'est une chose pleine de dégoût. Voilà un Predicateur qui ne raisonne point en l'air, il se fonde sur l'autorité ou sur le dire d'experts; cependant ses conclusions ne sont pas meilleures que celles de Bion. Il suffiroit pour condamner la retorsion du dilemme, de dire qu'il contient deux mauvaises conséquences. Si je la prens belle ce ne sera point un supplice; nego consequentiam, car peut-être que si, peut-être que non: si je la prens laide, elle ne sera pas commune, nego similitur consequentiam, car peut-être que si, peut-être que non. Mais pour arrêter toutes ces chicanes on

queres particulièrement du dilemme. (k) Il s'appelle Philippus Carolus. (l) Οὐ καλὴ ἡ γυνὴ ἡ ἀγαθὴ ἢ καλὴ ἡ κακὴ ἔχει γυναικᾶ (βραβύλιος τὸ πρῶτον ἡμῶν καὶ ἐπιβωλῆς) ὁ δὲ δεύτερος, ἂν καλὴ ᾖ φησι τὴν ἀμείωτον ἔχει γυναικᾶ ἀγαθὴς γὰρ τὸ πρῶτον ἐπιπλάσσει. Chrysost. homi. 1. in epistol. 2. ad Timotheum, ἀπὸ δὲ βραβύλιου ubi supra n. 48.

Examen d'un faux dilemme contre le mariage. (d) C'est à dire d'un Saliementarius, comme qui devoit audire d'un jour l'ami d'un re- vendeur de harengs, ou de morte, d'un chaire. (e) Lib. 6. sur Laërce, l. 4. n. 47. (f) In Diog. Laërt. l. 4. n. 48. (g) Ead. ubi supra. (h) In Diog. Laërt. l. 4. n. 48. (i) Favorinus apud Gellium, l. 5. c. 11. (j) Favorinus ne se feroit point de cette rais- son, il sem- ble adopter par son silence le 3. on queres particulièrement du dilemme. (k) Οὐ καλὴ ἡ γυνὴ ἡ ἀγαθὴ ἢ καλὴ ἡ κακὴ ἔχει γυναικᾶ (βραβύλιος τὸ πρῶτον ἡμῶν καὶ ἐπιβωλῆς) ὁ δὲ δεύτερος, ἂν καλὴ ᾖ φησι τὴν ἀμείωτον ἔχει γυναικᾶ ἀγαθὴς γὰρ τὸ πρῶτον ἐπιπλάσσει. Chrysost. homi. 1. in epistol. 2. ad Timotheum, ἀπὸ δὲ βραβύλιου ubi supra n. 48.

* Bion s'étoit moqué de cela dans un de ses livres, comme on l'insere de Plutarque au Traité de super- stitione, pag. 168. D.

(a) Imprimée à Amsterdame en 1693.

(b) De vi- riosis puo- re, pag. 531. E.

† Not. ad Diog. Laërt. in Bione inis.

BIRON. (LE MARECHAL DE). Cherchez GONTAUT.

BLANC (LOUIS LE) Professeur en Theologie à Sedan. Cherchez BEAU-LIEU.

BLANCHE de Castille, mere de Saint Louis, Roi de France. Cherchez CASTILLE.

BLANDRATA (GEORGE) Medecin Italien nâtif du Marquisat (A) de Saluces, a vëcu au XVI. siecle. Il se fauva * de Pavie où l'Inquisition lui auroit joië quelque mauvais tour, & se retira (B) à Geneve. Il y embrassa la Religion Protestante, & d'abord il édifia l'Eglise par sa conduite & par sa docilité; mais on s'aperçut dans la suite qu'il attaquoit fourdement la divinité de JESUS-CHRIST. Il ne se contenta pas de repandre ses difficultez parmi les ignorans: il les propoia aussi au Ministre de l'Eglise Italienne. Ce Ministre qui étoit de la Maison des Comtes de Martinengue, le renvoya bien loin, & ne voulut pas même se servir de lui dans ses maladies ni dans celles de sa femme, quoi que Blandrata lui offrit avec une grande ardeur tout ce qui dependoit de son art. Calvin auquel les mêmes difficultez furent proposées cent fois, voyant qu'après avoir temoigné qu'on aquiesçoit à ses reponses, on revenoit le lendemain à la charge, se mit enfin en colere contre Blandrata, & le (C) traita durement. Il continua neanmoins de le saluer & de lui parler, & il eut même le plaisir de complaisance de repondre par écrit à ses objections. Mais ayant decouvert qu'on lui avoit tendu un piéce en demandant une reponse par écrit, il ne voulut plus écouter Blandrata. On rapporte que cet heretique accusa Calvin en presence

* Biblioth. Antirritin. pag. 28.

† Cet écrit est imprimé dans le volume des Opuscules de Calvin.

F f f f f

losophe fut questionné sur sa naissance par Antigonus Gonatas. Je dois dire ici pour un plus grand éclaircissement, qu'Eratosthene avoit connu Bion dans Athenes, & qu'il le comptoit parmi ses Heros. On ne peut douter que Strabon (a) en nous apprenant cela ne veuille parler de Bion le Borylthenite, car ce qu'il dit qu'Eratosthene attribuoit (b) à son Bion est la même chose qu'Eratosthene attribue dans Diogene Laërce à Bion le Borylthenite. Puis donc qu'Eratosthene n'aquit (c) l'an 1. de la 126. Olympiade, il faut nécessairement convenir que Bion parvint pour le moins jusques au commencement de la 131. car au dessous de 20. ans Eratosthene n'auroit pas lié avec lui une connoissance qui eut valu qu'on en parlât. Je ne voi qu'une difficulté dans cette supposition, c'est que je remarque que le docteur Monsieur du Rondel insinué (d) qu'Epicure survécut à Bion. Or Epicure mourut l'an 2. de la 127. Olympiade. Je ne propose ce neud qu'afin de fournir matiere à Monsieur du Rondel d'éclaircir doctement ce point de Chronologie.

(a) Lib. 1. pag. 10.

(b) C'est d'accord été le premier qui eut habillé la Philosophie d'une robe sentée de fleurs. Φαρι λήγιον ἰσῆ ἀντ' ἑ τὸν Ἐπίδαμῳ ἐν ὧς περὶ τῶν Βου τῶν Φιλοσοφῶν ἀνέδωκεν. Diog. Laërt. 1.4. n. 52.

(c) Strabon corrigé par Casaubon dit la même chose l. 1. p. 10.

(d) Vossius de Hist. Gr. p. 108.

(A) De vita Epicuri pag. 133.

ler à Geneve. Il l'avoit aussi exercée en Transylvanie avant ce même voyage de Geneve: & comme il avoit été en ces pais-là un Medecin de distinction, puis qu'il avoit été Medecin de Reines, il aimoit mieux (e) s'y retirer que d'aller ailleurs, lors qu'il ne crut point pouvoir demeurer en sûreté ni à Geneve ni en Suisse. Voilà une de ces combinaisons du Moral avec le Physique, dont le P. Mallebranche a parlé dans son Traité de la Nature & de la Grace. Pourquoi a-t-il falu que la Pologne, que la Transylvanie aient été plutôt infectées des erreurs des Sociniens qu'un autre pais? C'est que les loix generales qui excitent nos passions naturelles & nôtre bon sens, ont voulu que George Blandrata contrainit de chercher une retraite, l'ait plutôt choisie dans un lieu où il avoit beaucoup d'habitudes, que dans un pais inconu. Voilà pourquoi sortant de Geneve il s'en alla en Pologne; & quand il y fut il y attira les Alciats & les Socins; il s'intrigua chez les Grans; un Prince de Transylvanie dont il étoit Medecin fut son prosélyte, &c. Quoi qu'il en soit Monsieur Moreri auroit dû dire que Blandrata avoit été Medecin en Pologne & en Transylvanie, avant que l'Inquisition de Pavie mit les mains sur lui; que s'étant sauvé de Pavie il s'en alla à Geneve, & que sortant de Geneve il s'en retourna en Pologne.

(e) Voyez le passage de la lettre St. de Theodoro de Beze que je cite dans la page suivante, note †.

(A) Nâtif du Marquisat de Saluces.] Qui n'admireroit que Monsieur Moreri se soit avisé d'observer une grande difference entre le Piemont, & ce Marquisat? Blandrata, dit-il, étoit Piemontois. D'autres disent qu'il étoit nâtif du Marquisat de Saluces. Ce ne font nullement deux opinions differentes, ceux qui l'ont fait Piemontois, n'ont pas pretendu mettre ce Marquisat hors du Piemont; ils ont pris le Piemont dans la signification generale, comme l'on fait quand on ne se propose pas d'expliquer exactement & en Geographe tous les Etats du Duc de Savoye. Or il est sûr qu'en ce sens-là le Marquisat de Saluces est une partie du Piemont. Voyez le Dictionnaire de Monsieur Baudrand.

(B) Et se retira à Geneve.] Monsieur Moreri le fait aller de Pavie en Pologne, & ne dit rien du voyage de Geneve. Cela n'est nullement exact. Blandrata fut plus d'une fois en Pologne, & c'est ce qu'il faloit remarquer. Il y avoit exercé la Medecine avant que d'al-

(C) Et le traita durement.] Calvin avoué sans (f) façon les injures qu'il lui dit. Je vois à votre mine le detestable monstre que vous nourrissez dans votre cœur. Raportons le passage tout entier. Eodem tempore suis questionibus fatigabat Calvinum, eoque magis quod cum subinde fingeret se placatum esse & acquiescere responsis, postulavit redibat quasi novus, nec desinebat ea ipsa de quibus sepe audierat, discutari. Itaque coactus est ei Calvinus in faciem dicere, vultus tuus detestabile monstrum mihi ostendit quod in corde occultum soves, ac sapius eum aspere objurgavit, ut si fieri posset, corrigeret perfidiam, & fallacias doloseque tortuosus, quorum fustidio erat quodammodo desessus.

(f) Epist. 322.

* Dans l'article de Jean Paul Alciat. Et dans celui de Valentin Gentilis.

† Tiré de la 322. lettre de Calvin.

‡ Post varias delibérations ita fors rulit ut Blandrata qui Medicinam diu in Polonia primum, deinde in Transylvania apud Reginas fecerat, eò reverteretur. *Beza epist. 81.*

(a) Abnegatione. P. r. compta civitatis facta, dimititur (*Gentilis*) præhito jurejurando sese portans urbis non excessivum: mox tamen violata fide ad Martineum Gribaldum in Sabudiam profugit. Secum sunt aliquanto post Alciatus & Blandrata *Beza in vita Calvin. Præf. Valentini Gentilis in judicium vocatus, formula penitentia non sine injuria profugit. Secum est Paulus Alciatus, aut etiam præcessit, solo malicia vulnera adfectus. Blandrata aliquanto post. Id. epist. 81. Erat ille Blandrata Salucienfis, professione Medicus. qui Gentilem Geneva profugum paulo post secutus fuit. Hoornbeck apparat. auctoris Socinian. pag. 24. (b) Hist. Eccles. pag. 351. edit. 1687. (c) Ci-dessus pag. 179. remarque D. (d) Biblioth. Antwerp. pag. 28. Hist. reformat. Polonica, pag. 170. (e) Pag. m. 412. (f) *Beza epist. 81.**

sence de tout le peuple d'avoir écrit quelque chose, & que cette accusation fut convaincue de fausseté par l'exhibition de l'original. Quelque tems après on fit dans le Consistoire de l'Eglise Italienne les procédures dont je parle * ailleurs. Calvin assura Blandrata qu'il ne seroit point recherché touchant ses fautes passées; mais Blandrata ne s'y fia point, car au bout de quelques jours ayant vu entrer l'un des Syndics de la Republique dans l'Auditoire de Theologie où il entendoit une leçon de Calvin, il feignit de saigner du nés, & s'enfuit (D) au plus vite, & ne rentra plus à Geneve †. Comme il avoit autrefois exercé la Medecine ‡ dans la Pologne & dans la Transylvanie, il se destina ee theatre pour y dogmatifer tout à son aise. Il s'en alla donc en Pologne l'an 1558. & y fut reçu honorablement de ceux de la Religion. Calvin lui fit voir qu'un Theologien de (E) fa force a les mains longues, il écrivit plusieurs lettres aux

(D) Et s'enfuit au plus vite.] Plusieurs Auteurs se trompent sur le tems auquel Blandrata sortit de Geneve. Ils disent (a) qu'il n'en sortit qu'après que Valentin Gentilis se fut retiré sur les terres du Canton de Berne: mais cela est faux. Gentilis ne se retira qu'après l'amende honorable qu'on lui fit faire par tous les carrefours de la ville le 2. de Septembre 1558. Or il paroit par une lettre de Pierre Martyr datée de l'onzième de Juillet 1558. que Blandrata & Alciat avoient déjà été à Zurich, & qu'ils n'en étoient partis qu'après que Martyr leur eut donné ce conseil. L'erreur de Hornius est infiniment plus grossiere. Il dit (b) que Blandrata & Alciat se retirèrent de Sultze en Pologne, épouvantés du supplice de Servet & de Gentilis, & qu'ayant été chassés de la Pologne en 1565. Alciat s'alla faire Turc, & Blandrata s'enfuit en Transylvanie. Il n'y a rien de vrai là-dedans. J'ai refusé ailleurs (c) le prétendu Mahometisme de Jean Paul Alciat, & je dis ici que Blandrata se retira en Pologne la même année qu'il quitta Geneve, c'est-à-dire l'an 1558. Or comme le supplice de Gentilis est une affaire de l'an 1566. on juge sans peine s'il put être cause que Blandrata sortit du pays des Suisses, & se réfugiait en Pologne. Si ce supplice l'avoit déterminé à se sauver en ce pays-là, auroit-il pu en être chassé l'an 1565? Des gens (d) plus croyables que Homins en ces matieres assurèrent, que Jean Sigismond Prince de Transylvanie fit venir auprès de lui Blandrata environ l'an 1563. Ce ne fut donc pas un arrêt de bannissement qui l'obligea de s'enfuir de Pologne en Transylvanie l'an 1565. Jean Lærus a commis une bevue surprenante dans son Abregé de l'Histoire (e) universelle. Il fait dans trois lignes deux personnes du Medecin Blandrata, & de George Blandrata: il dit du premier que le Synode de Xianz le donna pour Assesseur au Surintendant des Eglises l'an 1560. & du second qu'il vint en Pologne lors qu'à peine les desordres de Stancarus étoient cessés. Nouveau mensonge: les disputes que Stancarus avoit excitées en soutenant que J E S U S - C H R I S T n'étoit point nôtre Mediateur selon sa nature divine, étoient dans leur plus grande force à l'arrivée de Blandrata. *Tum (f) autem forte Francisci Stancari Mantuani*

petulantissimi hominis importunitate (ut sanè fatalis esse videtur Poloni Italia) scisse erant Polonica Ecclesia. Mais tout ceci n'est rien en comparaison des anachronismes du P. Maimbourg. Il envoie (g) en Transylvanie nôtre Blandrata dès (g) l'histoire de l'arian. tom. 3. l'an 1533. Il suppose qu'en la même année le Prince Jean Sigismond prenoit plaisir d'entendre son Medecin, lors que voulant faire le Theologien il parloit en Philosophe de la Trinité qu'il traitoit de chimere. Il ajoûte que ce Prince n'osa pas encore se declarer, tant parce que sa mere la Reine Isabelle Princesse très-Catholique vivoit encore, que parce que Soliman ne souhaitoit pas qu'on soulevât la diversité des Sectes. Cela regarde l'an 1555. Il dit que par complaisance pour Soliman on chassa tous les heretiques; mais que la Reine & Soliman étant morts bien-tôt après en 1566. les Novateurs revinrent & jouirent d'une grande liberté, & que ce fut pour lors que Blandrata corrompit la plupart de la Cour. Quelle maniere de narrer les choses! & combien de faussetés!

(E) Un Theologien de sa force a les mains (h) (b) *Confer longues.] Nous voyons par les lettres de Calvin que les Eglises de Pologne conquirent beaucoup d'estime & d'amitié pour Blandrata, mais nous voyons aussi par les histoires Sociniennes que les lettres de Calvin furent regardées comme une perfection fâcheuse, qui contraignit Blandrata à se retirer ailleurs. Voici des preuves de l'un & de l'autre de ces deux faits. *Vulde (i) miror hominem quem sola ostentatio & (i) Calvinus fastuosus vultus commendat tantis apud vos ferri, ut quasi novus Atlas Ecclesiam sustineat suis humeris. Certè tam inconsiderata credulitas nisi me pudes genem vestram non amarem. . . . Unum (k) non dissimulo, eos qui tam humiliter (k) Id. Georgium Blandratam exceperunt parum fuisse (l) Id. cautos & providos, & male consulisse vestre estimationi. Magis etiam miror quosdam primariæ auctoritatis viros graviter offendi quod libere hominem detexerim. . . . Ergo (l) non vulgare fecit (l) Id. opera pretium longo itinere quod tantum sibi non men acquisierit. Nullus est apud alias gentes, vos admiramini non secus atque Angelum è celo lapsum. Vestras delicias minime vobis invidio. Vous voyez avec quel zèle on se fâche de ce que Blandrata avoit trouvé tant de dupes qui l'admirent, & qui s'étoient scandalisés d'un Ecrit (m) public où on l'avoit tympanisé. Vous voyez presentement les preuves de l'operation de ce remede. *Calvinus (n) his non contentus Blandratam quum alia ratione non passet literis in Poloniam missis persequi, apud patronos & fratres acriter criminari, ita cunctis ad eum perdamam***

fidelles de Pologne pour les exciter à chasser du milieu d'eux ce personnage, de peur qu'il n'infectât de ses heresies la pureté de la foi. L'impression que firent ces lettres traversa beaucoup les desseins de George Blandrata ; mais rien ne lui fut plus contraire que les discordes qui s'éleverent entre ceux qui comme lui combattoient le mystere de la Trinité : & néanmoins ces discordes n'empêcherent pas qu'on ne frayât le chemin à l'heresie Socinienne, qui s'établit quelque tems après en ces quartiers-là. Il changea de scene l'an 1563. ayant été appellé en Transilvanie * par le Prince Jean Sigismond. N'oublions pas qu'à son arrivée en Pologne on le fit Ancien des Eglises qui étoient sous le ressort de Cracovie, & qu'en 1560. au Synode de Xianz, auquel il avoit apporté la somme de six cens écus de la part de Nicolas † Radzivil †, il fut donné pour professeur à Cruciger, avec son bon ami Lismanin. Ce Cruciger étoit Surintendant des Eglises, & on craignoit que s'il n'avoit point de collegues, le gouvernement Ecclesiastique ne ressentit trop β la Papauté. Blandrata appuyé de la faveur de Jean Sigismond dont il étoit Medecin, & de celle de γ Petrovits premier Ministre d'Etat, fit hautement lever la tête à son heresie, & fut tout après la dispute publique qu'il soutint avec François David contre quelques Docteurs Reformez, en présence de toute la Cour l'an 1566. Le Prince se rangea entierement au parti des Antitrinitaires, & † mourut dans cette foi entre les mains de Blandrata l'an 1570. Cet heretique ne manqua pas de nouveaux patrons, il fut Medecin d'Etienne & de Christophle Battori Princes de Transilvanie. Il le fut aussi d'Etienne lors que ce Prince jouïssoit du Royaume ζ de Pologne, & il fut même de son Conseil privé. Il s'opposa de toutes ses forces à François David, qui non content de nier avec les autres Unitaires la Divinité de JESUS-CHRIST, soutenoit de plus qu'il ne falloit pas l'adorer. Blandrata fit θ venir du fond de la Suisse Fauste Socin à son secours, afin de l'opposer à ce François David, il le fit, dis-je, venir l'an 1578. en Transilvanie, où il étoit Medecin du Prince Christophle Battori. La faveur où il se vit auprès du Roi de Pologne lui fit prendre un si grand plaisir à thesauriser, que de peur de refroidir la liberalité de ce Prince, il abandonna (F) les interêts des Unitaires, & se mit à favoriser les Jesuites. Il vivoit encore environ l'an λ 1585. lors que Bellarmin écrivoit son Traité de Christo ; mais il étoit mort en 1592. quand Socin écrivoit contre Wuickus. Le P. Maimbourg μ debite que Blandrata devint furieux, & qu'il fut *assommé par un de ses neveux qui enleva tout son argent.* Je ne fais que l'on doit croire touchant la fureur ; mais l'autre fait est certain, & n'a pas manqué d'être attribué à un jugement de Dieu tant par les (G) Orthodoxes,

* Bibl. Antitrin. ubi supra.
† Ibid. Voyez aussi Calvin. epist. 320.
‡ Il étoit grand Chancelier de Lituanie.
§ Latius, compend. Hist. Antitrin. p. m. 412.
θ id. ib. Voyez Maimbourg. Hist. de l'Antitrinisme t. 3. p. 346. Edit. de Holl.
ζ Maimb. ib. p. 261. mais il a mis 1571. au lieu de 1570.
η Voyez la remarque E vers la fin.
θ Wiffowatus narrat. compend. in Bibl. Antitrin. pag. 213.
λ Biblioth. Antitrin. pag. 28.
μ Ubi supra p. 261. ex Reficio de Athesism. Evangelic.

(a) Ibid. pag. 170.
(b) Bibl. Antitrin. pag. 28.
(c) Socin en lui deduisant sa 2. reponse à Volanus le traire de Stephani Regis Polonie Archiatre & Confiliarius intimus.
(d) Cap. 11. pag. 47. Vide Hoornbeek. Appar. pag. 25.

agere . . . Ille ejus litera fidem in multorum animis invenerant . . . Quam (a) ille (Blandrata) vocationem tanto alacrius amplexus est quod eum Calvinus missis per Poloniam & Lituaniam literis persequi non destiterit, ita ut ei tutam in his oris vitam agere per ejus cacozeliam non licuerit prout in superioribus exposuimus . . . Cum (b) nec hic quiete degere posset, Calvino scriptis suis eum persequente, à Johanne Sigismundo Principe circa an. 1563. evocatus, concessit in Transilvaniam, atque illic egit ipsus, hinc Stephani & Christophori Bathoreorum Transilvania Principum, immo & Stephani ad regnum Poloniae jam electi archiatrum (c) & consiliarium intimum. (F) Il abandonna les interêts des Unitaires. C'est ce que nous aprenons de Socin, qui en fait ses doléances dans sa reponse au P. Wuickus. Il avoué que Blandrata avoit rendu beaucoup de services à leur Secte ; de nostris Ecclesiis aliquando praclarè est meritis ; mais il se relâcha, dit-il, sur ses vieux jours. Haud (d) paulo ante mortem suam, vivente adhuc Stephano Rege Poloniae in illius gratiam, & quo illum erga se liberaliorem (ut fecit) redderet, plurimum remisisset de studio suo in Ecclesiis nostris Transilvanicis nostrisque hominibus javandis ; imo eò tandem devenisse, ut vix existimaretur priorem quam tan-

topere soverat de Deo & Christo sententiam retinere ; sed potius Jesuitis qui in ea Provincia tunc temporis Stephani Regis & ejus fratris Christophori Principis haud multo ante vita functi ope ac liberalitate non mediocriter florebant, jam adherere, aut cerèdè cum eis quodammodo colludere. Illud certissimum est, eum ab eo tempore quo liberalitatem quam ambebat, regis Stephani erga se est expertus, cepisse quosdam ex nostris hominibus quos carissimos prius habebat & suis opibus juvabat spernere ac deserere, etiam contra promissa & obligationem suam, & tandem illos penitus deseruisse, atque omni verè ac sincera pietatis studio valedixisse, & solis pecuniis congerendis intemum fuisse, qua fortasse, justissimo Dei judicio, quod gravissimum exercere solet contra tales desertores, ei necem ab eo quem suum heredem fecerat, conciliarunt. La maniere dont le fils de son frere se desit de lui, fut, dit-on (e), de l'étouffer pendant qu'il dormoit. (G) Tant par les Orthodoxes que par les Heterodoxes. Nous avons vu (f) comment Socin lui applique le très-juste jugement que Dieu est accoutumé d'exercer avec une très-grande severité contre ceux qui abandonnent sa cause pour des interêts mondains. Si le P. Maimbourg avoit eu quelque conoissance des bons sentimens de Blandrata pour les Jesuites, il n'eût point ju-

(e) Voyez la page suivante. lettre a.
(f) Dans la remarque E.

d'Autriche le fût effectivement. On doutoit (B) moins que l'Empereur eût joui d'elle, & dans le fond il n'y avoit point de consequence de l'un à l'autre. Ce Prince auroit bien pu se divertir avec la belle Barbe Blomberg, qu'on ne lui avoit * d'abord amenée qu'afin qu'elle chantât devant lui, pour lui dissiper son chagrin, il auroit bien pu, dis-je, passer du plaisir de l'oreille à tous les autres, sans avoir un fils de cette Maitresse. Quoi qu'il en soit Jean d'Autriche mourut très-perfuadé que Barbe Blomberg étoit sa mere, & il la recommanda sur ce pied-là au Roi d'Espagne. Cette recommandation fut suivie de son effet. Philippe II. à qui la veritable mere † n'étoit pas inconnue, fit tout ce qu'il faisoit pour tromper le monde. Il fit venir en Espagne Barbe Blomberg la même ‡ année que Dom Juan mourut, & lui fit un très-bon accueil. Il l'envoya quelque tems après à Mazote dans le Monastere royal de St. Cyprien, avec un bon équippage. Après y avoir vécu quatre ans, elle s'en alla à Lareda attirée par le

F f f f 3

* Barbara Blomberg Rati-bonenfis forma ac genere juxta nobilis. Ex quadra Cololum inducitur ut mcerorem cantu alle-varet.
 † Sc. Strada l. 10. Dec. 1. p. m. 611.
 ‡ Voyez la remarque A de Jean d'Autriche.
 † En 1578.

» & Comtesse de Flandres, mere d'un Grand,
 » dont nous avons parlé, ou possible en par-
 » lerons, & non point d'une boulangere de
 » Bruxelles, ou d'une lavandiere, comme la
 » plupart du commun l'a dit; laquelle étoit
 » belle en toute extremité, & on la nommoit,
 » Dame Barbe de Plomberg; qui fut depuis
 » mariée au Seigneur Requel, Gentilhomme du
 » pais de Namur ou de Luxembourg. De l'a-
 » voir bien aimée, & joui d'elle, il le faut croi-
 » re: mais qu'elle aye été mere de Dom Jean,
 » ce sont abus: car il tenoit par trop du noble,
 » & d'un côté & de l'autre. Aussi-tôt qu'il fut
 » né, l'Empereur son pere envoya querir un ri-
 » che Pasteur des montagnes de Liege, & le
 » lui donna à nourrir & à l'élever fort cœtieve-
 » ment, sans que beaucoup de personnes le seuf-
 » sent; & à endurer & s'endurer au travail, ni
 » plus ni moins qu'un de ses enfans; sans le nour-
 » rir mollement ni delicatement, & sans qu'il dit
 » qu'il fût fils de l'Empereur; sinon au bout
 » de quelques tems, qu'il vint à se faire grand,
 » & que l'Empereur voulut quitter le monde,
 » & se retirer en Espagne; qu'il commanda au
 » Roi son fils de l'envoyer querir, comman-
 » dant au Pasteur parcelllement de l'amener, &
 » qu'il s'en servit, & lui ordonna une pension
 » fort belle & grande; & le lui recommanda
 » plusieurs fois comme si c'étoit son propre fre-
 » re. J'ai après cela en Espagne de quelques
 » grans & habiles hommes; qui le favoient
 » bien. Voilà que c'est d'une belle & genereu-
 » se naissance. Celui qui avoit été nourri en
 » maison champêtre, comme un Pasteur, se
 » rendit depuis si gentil, si galant, si honnête,
 » & si agreable, comme il a été, & sentant si
 » peu sa nourriture rurale, ainsi que j'ai vu en
 » Espagne. Car il étoit fort beau, de fort bon-
 » ne grace, comme j'ai dit: & s'il avoit été
 » nourri en vicrastique, si n'en tenoit-il rien;
 » car il avoit fort bonne & belle façon parmi les
 » soldats; il avoit bien aussi bonne & belle gra-
 » ce parmi les Dames; desquelles il étoit fort
 » doucement regardé, & bien venu auprès
 » d'elles.
 - Je ferai trois remarques sur ce discours;
 I. Il semble que Brantome ait cru que Dame
 Barbe de Plomberg étoit une boulangere de
 Bruxelles, ou une lavandiere; car puis qu'il
 ne sauroit croire qu'elle ait été la mere d'un
 Prince qui tenoit par trop du noble & d'un côté
 & de l'autre, il faut qu'il ait distingué de la
 grande Dame & Comtesse de Flandres qu'il reco-
 noît pour la mere de Dom Juan; il faut, dis-

je, qu'il ait distingué de cette Comtesse la
 Dame Barbe de Plomberg. Si l'n'avoit pas
 fait cette distinction, il faudroit dire qu'il a
 pris pour une seule & même personne Barbe
 de Plomberg, & la Comtesse de Flandres;
 mais en ce cas eut-il pu dire que Dom Juan te-
 noit trop du noble pour être fils de Barbe de
 Plomberg? Il s'est donc trompé sur la fa-
 mille & sur le pais de cette Barbe: elle étoit
 une Demoiselle de Ratisbonne, de fort bonne
 condition, & non pas une boulangere ou une
 lavandiere de Bruxelles. II. Ce seroit mal
 prouver qu'un grand Prince n'auroit pas eu un ba-
 rard d'une fille de petite condition, que de le
 prouver en disant que ce barard tient par trop du
 noble & d'un côté & de l'autre; car si l'on veut
 dire qu'il est de grande Maison tant du côté pater-
 nel que du maternel, on suppose ce qui est en
 question, on n'allègue point de preuve, on dit
 simplement, il est fils d'une grande Dame, parce
 qu'il est fils d'une grande Dame; raisonnement ri-
 dicule. Si l'on veut dire que de tous côtés on re-
 marque en lui des inclinations trop nobles, trop
 grandes pour croire que sa naissance ne soit point
 noble tant du côté maternel que du paternel,
 c'est encore un mechant raisonnement; puis
 que l'experience montre que les grans Seigneurs
 qui se mesallient n'ont pas des enfans moins siers,
 & moins entêtés de grandeur, que ceux qui ne
 se mesallient pas. Je suppose que d'ailleurs l'é-
 ducation soit égale. Trouve-t-on de la bas-
 sisse dans les Sultans, qui sont quelquefois fils
 d'une miserable païsane? III. Cette éduca-
 tion chez un berger du pais de Liege est dé-
 mentie par les bons Historiens, comme est Fa-
 mianus Strada. Voyez l'article de Jean d'Au-
 triche.

(B) On doutoit moins que l'Empereur eût joui
 d'elle. } Nous venons d'entendre Brantome
 qui dit, de l'avoir bien aimée & joui d'elle il le
 faut croire. Il y a fort peu d'apparence que Char-
 les-Quint ait négocié pour cette seinte auprès
 de la Demoiselle de Ratisbonne, avant que
 d'avoir lié avec elle un commerce très-étroit. Il
 n'y a pas plus d'apparence que la Demoiselle ait
 été plus difficile sur l'être que sur le paroitre;
 car ordinairement on redoute plus le dernier
 que le premier, & l'on s'estimeroit très-mal-
 heureuse de passer par le dernier, sans avoir passé
 par le premier. L'Auteur des nouveaux Dialo-
 gues des morts pourroit dire cent jolies choses
 sur cette idée particuliere de la conduite de Barbe
 Blomberg. Il en a dit de bonnes (a) selon l'idée
 differente de celle-là.

(a) Dans le Dialogue de Lucretius de la Barbe Blomberg.

bon air du lieu, & y mourut. Brantome nous apprendra avec qui elle avoit été mariée. Elle avoit un (C) fils que Dom Juan qui le croyoit son frere uterin recommanda au Roi d'Espagne en mourant, & qui s'appelloit Pyrame Conrad.

† Cata-

lauenlis

En nos pas

Cabilo-

nenlis, de

Chalon sur

Saone,

comme on

l'affaire

dans le

Diarlum

de Witt.

‡ Voyez le

Preface

qu'il a mi-

se au de-

vant d'un

livre de

Mr. Daillé

intitulé,

Apologia

pro dua-

bus Syno-

dis Natio-

nalibus.

‡ La mê-

me Prefa-

ce.

β Si je ne

l'affaire

pas, c'est

parce qu'il

n'en dit

rien lors

qu'il parle

de ce Syno-

de. Outre

que le Mer-

cure Fran-

çois ne dit

pas David

Blondel,

mais sim-

plement

Blondel.

Or il y

avoit plus

d'un Mi-

nistre de ce

nom en ce

tems-là.

γ Au tom-

12. p. 594.

δ Voyez

la Preface

citée ci-

dessus.

(a) Pag.

11.

(b) Pag.

627.

QUELLE

Mr. Des-Marets le Professeur de Groningue,

veut qu'on ait choisi Blondel pour cette fonc-

tion à cause de la beauté de son écriture. In

(c) *estimo fuit apud suos fratres, à quibus sa-*

pe propter calligraphiam factus est Actuarius Syno-

dorum: nunquam tamen in ulla eorum vel nation-

ali vel provinciali Presidii aut Assessoris gradum

obtinet. On ne lui donna jamais, ajoute-t-il, la charge de

Moderateur, ou d'Adjoint au

(C) Elle avoit un fils qui s'appelloit Pyrame Conrad.] L'Auteur Wallon qui a publié à Amsterdam en l'année 1690. la vie de Dom Jean d'Autriche, croit que Blomberg (a) étoit venue quand elle souffrit de passer pour la Maîtresse de Charle-Quint, & que Pyrame Conrad étoit son fils légitime. S'il avoit pris garde à ce qu'il rapporte dans la page 279. il auroit vu très-facilement que ce Pyrame étoit plus jeune que

Juan d'Autriche. Strada qu'il copie rapporte que Don Juan avoit envoyé en Bourgogne son prétendu frere pour l'y faire étudier, & qu'ayant

su que Pyrame avoit bien-tôt jeté bas les livres, & s'étoit plongé dans la débauche, il l'avoit fait mettre en prison. Voilà son état à la

mort du Prince. Le Roi d'Espagne ayant égard à la recommandation de Dom Juan écrivit au

Duc de Parme de favoriser l'inclination de Pyrame. Le Duc lui aprit qu'il en avoit reçu une

lettre, où le jeune homme se reconnoissoit mal propre & sans inclination aux lettres, & qu'il

souhaitoit de porter les armes. Le Roi ordonna qu'il fit son apprentissage de guerre sous le

Duc de Parme, & lui assigna une pension de 30. écus par mois. Voilà jusqu'où le P. Strada

(b) le conduit.

(A) Il fut Secrétaire plus de 20. fois.]

Mr. Des-Marets le Professeur de Groningue, veut qu'on ait choisi Blondel pour cette fonc-

tion à cause de la beauté de son écriture. In

(c) *estimo fuit apud suos fratres, à quibus sa-*

pe propter calligraphiam factus est Actuarius Syno-

dorum: nunquam tamen in ulla eorum vel nation-

ali vel provinciali Presidii aut Assessoris gradum

obtinet. On ne lui donna jamais, ajoute-t-il, la charge de

Moderateur, dans les Synodes. J'ai ouï dire

que l'écriture de Blondel étoit la plus nette &

la plus distincte du monde, mais extrêmement

menuë, de sorte qu'en peu de lignes il pou-

voit faire de longues remarques à la marge d'un

livre imprimé en grand papier.

(B) On le deputa quatre fois de suite aux Synodes Nationaux.] L'un de ces 4. Synodes ne

fut pas celui d'Aléz en 1620. comme l'a cru

(d) Monsr. Des-Marets. La meprise ne seroit

qu'une bagatelle, s'il n'avoit pas ajouté que du

Moulin Moderateur de ce Synode fut extrême-

ment traversé par Blondel Secrétaire de la

Compagnie, & s'il n'eût débité cette mesin-

telligence comme la cause de plusieurs autres

événemens. *Quantum (e) autem Molinas fuit*

alios duos ex ordine Ministerii Condeputatos in-

feros habuerit in illa functione in qua ipse Synodi

præs, Blondellus Secretarius fuit, & cum sapius

querentem audivi, & eventus ipse docuit. Cum

enim, &c. Voilà une considération qui

doit obliger les Ecrivains à éviter jusqu'aux

plus petites fautes. Ce qui est petit en lui-

même ne l'est plus après les fausses conse-

quences, & les fausses suppositions qu'on y

ajoute.

(C) Il avoit une mémoire prodigieuse.] Mr.

Colomiés en dit une chose qui en peut donner

une grande idée, autant que quoi que ce

soit. *J'ai appris de Mr. Vossius, dit-il, (f) que*

Mr. de Saumaize étant à Paris étoit autant qu'il

pouvoit de se rencontrer en visite avec Mr. Blondel, parce que celui-ci étoit un grand causeur,

& omnia in numerato habebat, etiam locos

integros auctorum, au lieu que l'autre quoi qu'il

eût une prodigieuse mémoire, sæpe silebat. Des

gens qui avoient ouï Blondel en conversa-

tion, m'ont assuré que sa langue alloit comme

un torrent, & qu'il parloit de toutes sortes de

choses avec une facilité surprenante, sans he-

siter jamais sur les noms propres, ni sur les an-

nées; quelquois même il savoit dire en quel

jour du mois & de la semaine tels & tels faits

étoient arrivés. Ceux qui ont fait l'Oraison fu-

nebre

(a) In re-

fat. Pra-

fat. Apolo-

ges. Car-

la calli pag.

243. Voyez

la relique

de Cour-

te du qua-

ternio.

est à la ré-

te du qua-

ternio.

(c) Mara-

sus ibid.

(f) Me-

langes His-

toriques p.

14. 15.

de penetration pour faire des decouvertes, & pour tirer des consequences avan- tageuses d'un fait. Son style étoit (D) rude, & embarrassé d'un peu trop de parenthesés, mais qu'importe, cela l'eût-il empêché de refuter une fausseté? Il a paru par l'événement qu'il ne se fit pas une (E) affaire de la refutation de Baro- nius, & qu'il s'appliqua beaucoup plus à d'autres choses. Il fut demandé au

(f) N'au- rait-il pas voulu dire Asiaticum? car c'est le style Asiaticque qui passoit pour trop diffus.

(a) Apud Primum Fridericum abbat. pag. 1180. nebre de Jean Caspar Lentzius, disent (a) que Blondel déjà aveugle l'entreint pendant quatre heures du gros livre qu'il méditoit contre Chifflet, qu'il l'en entreint, dis-je, avec des effusions de memoire qui épouvantèrent les auditeurs; Quo (malo cæcitate) non obstante Amstelodami cum salutaris non admisit modo, sed per 4. horas operis sui quod pro re Gallica contra Chiffletium Hispanica causa patrocinantem sissim molebatur, summam eis exposuit, qui ad prodigiosum tanti viri memoriam obstupuerunt. Nous allons entendre deux hommes qui quoi qu'appointez contraires en mille choses, & nommément sur le chapitre de l'amitié pour David Blondel, s'accordent sur le prodige de sa memoire. Ils s'accordent aussi sur la pauvreté de son style: mais l'un d'eux pretend que Blondel fut si estimé en France par les Catholiques Romains, que pour le tenter on employa jusqu'à la promesse d'une Mitre. Je rapporterai tout le

(b) Steph. Carcellianus in Prefat. Apolog. sua. passage. Vir excellens (b) fuit noster Blondellus . . . nam et præteram ingenii acrimoniam, judicii soliditatem, memoriam ad prodigium usque felicem, eloquentiam temporaneam, (quæ tamen, ut nihil est ab omni parte beatum, non ita elucet in scriptis, profunda quidem ubique eruditio- nis, sed quorum gratiam obfcuritas aliquando imminuit) ad hæc natura dona indefatigabilis dili- gentia, quæ non vulgare linguarum Latine, Græcæ, Hebræicæ, ut & Italicæ quoque & Hispani- cæ, notitiam sibi comparaverat, omne Scripturam genus pervolverat, & eorum opes in divinam il- lum cordis sui thesaurum recondiderat. Adeo ut nihil esset, sive magnam, sive parvam, in libris Patrum, Actis Conciliorum, disputationibus Theo- logorum, & in historia veteræ ac recenti, tum sa- cræ tum profana, quod ejus cognitionem effugeret, & de quo, interrogantibus, accurate illico non responderet, nullusque cum eo familiaris versa- retur, qui non semper doctior ab ejus colloquiis discederet. Quare omnes qui noverant, suspende ejus eruditioni assurgerebant, non solum Protestan- tes, sed etiam Catholici Romani, qui ipsum vel infula Episcopalis, quamdiu cæcibus vixit, vel magna alicujus in Aula, aut in Curia dignitatis illicio in partes suas pertrahere parati erant, nisi religiosorem comperissent, quam ut mundanarum opum aut honorum splendore caperetur. Quid dica- m de morum suavitate, de modestia, de candore, & aliis virtutibus quibus omnes honestos vi- ros ad sui amorem rapiat (c)? Ecce tunc mainte- nant l'adverse partie, Laudibus (d) quas hic, Cur- cellæ, in Blondellum congeris, calculum meum integram adjicio: Fuit vir (e) multi-jugæ lectio- nis, portentoza memoria, jucunda admodum con- versationis, iis præsertim, qui in aliorum confor- tio audire malant quam loqui; ut tam parum ta- diu adferret iis apud quos eruditissimos suos Ser- mones, linguâ præsertim nostrâ, torrens instar ad multas horas fructuere poterat, de quacunque mate- ria ex improvviso eum differere oporteret, quam frigidus erat & ingratus ubi præmeditât publicè docere debebat; prout stylus ejus utraq; linguâ

tam intricatus est & tot hyperbatis scatet, supra diffusissimum quemlibet Aristoteli (f), ut sine fastidio legi non possit, Lectoreque attentus obtutus (g) Philip- sit sepe quomodo periodum incaperit, ubi pervenit ad illius finem. Il avoit dit dans la Preface de ce même livre; Decennium est præter propter, cum primùm ejus ea de re Diatribe prodit, Sed cum Gallicè tantum scripta esset, nec eo stylo qui suum Lectorem alliceret, (nam quam sicut memoriosus & multa lectionis, tam doctus laboravit, parumque felix fuit in suis concepi- bus, sive patriâ sive Latinâ linguâ exprimentis) tandem visus est voluisse eam sermone eruditorem extare.

(D) Son style étoit rude & embarrassé d'un peu trop de parenthesés. Nous avons déjà rap- porté le jugement que Des-Marets & Cour- celles ont prononcé là-dessus; joignons y ce- lui d'un Jésuite. Cum Blondellus propter sinu- sas incondita plerumque orationis ambages & in- extricabiles . . . minus gratus pulchris lectoribus esse solet, & bona cause offusis tenebris sapius incommodaverit, re præcium visum fuit eandem reciprocare ser- ram (g). Il veut dire qu'il a retouché la ques- tion de la Papesse. Chifflet raconte qu'une Dame de Paris à laquelle Blondel avoit donné son volume des Sibylles, en lut quelques pa- ges sans y rien entendre, & dit à l'Auteur qu'il vicia seroit fort à-propos que cet Ouvrage fût tra- duit en meilleur François, & qu'elle étoit bien fâchée & bien surprise qu'on ne l'eût pas fait encore (h).

(E) Il ne se fit pas une affaire de la refutation de Baronius. On n'a trouvé après sa mort que des notes qu'il avoit écrites sur les marges de son Baronius. Sa maniere d'écrire en caractères fort ferrez & fort menus fait bien que ces notes-là sont plus nombreuses, mais enfin ce n'est point ce qu'on appelle la refutation d'un Auteur. Les Magistrats d'Amsterdam acheterent cet exem- plaire de Baronius, & le donnerent à la Biblio- theque de leur ville. C'est là que ceux qui veulent conoître ce que c'est que le travail de David Blondel contre les Annales de Baro- nius, peuvent contenter leur curiosité. Un Mini- stre (i) Beanois réfugié à Amsterdam plusieurs années avant la révocation de l'Édit de Nantes, dit que les Bourgmaîtres de cette ville Fayant (k) chargé de ruiner de fond en comble les 12. tomes de Baronius, il l'a fait sans peine par l'assistance de Dieu, & que non Baronia- seulement il a copié les notes de David Blon- del, selon (l) l'ordre qu'il en avoit reçu de ces Messieurs, mais aussi qu'il les a collation- nées avec les Annales de Baronius, livre qu'il n'avoit jamais vu auparavant: & que com- me il a découvert des fautes que Blondel n'a point marquées, il a cru qu'il commettrait un péché d'irreligion s'il ne les publioit pas. Hæc autem (ex animo fateor) mihi religio fuit quam an- impio sepelire silentio. Il publia donc un livre l'an 1675. intitulé Antibarionius Magenensis, qui vitis. 14.

(b) Chifflet. in imagine Davicii Blondelli pag. 6.

(c) Nomen Maudie.

(d) Quam mani- foret ab ampliffi- ram (g). Il veut dire qu'il a retouché la ques- tion de la Papesse. Chifflet raconte qu'une Dame de Paris à laquelle Blondel avoit donné son volume des Sibylles, en lut quelques pa- ges sans y rien entendre, & dit à l'Auteur qu'il vicia seroit fort à-propos que cet Ouvrage fût tra- duit en meilleur François, & qu'elle étoit bien fâchée & bien surprise qu'on ne l'eût pas fait encore (h).

(i) Ut eo- rum (Con- sum) justu delus. . . vertat non fan- tum ex- scripsit sed etiam eum que non Baronia- seulement il a copié les notes de David Blon- del, selon (l) l'ordre qu'il en avoit reçu de ces Messieurs, mais aussi qu'il les a collation- nées avec les Annales de Baronius, livre qu'il n'avoit jamais vu auparavant: & que com- me il a découvert des fautes que Blondel n'a point marquées, il a cru qu'il commettrait un péché d'irreligion s'il ne les publioit pas. Hæc autem (ex animo fateor) mihi religio fuit quam an- impio sepelire silentio. Il publia donc un livre l'an 1675. intitulé Antibarionius Magenensis, qui vitis. 14.

(c) Mr. Duallé ex- primo ex- beaux ter- mes. & plus briève- ment tout cet éloge. en lui dédiant l'Apologie des Eglises Réformées. Voyez dans Pope- Blount plusieurs autres éloges sem- blables.

(d) Mare- fuis in re- fuit. Pre- fat. apolo- get. p. 338.

(e) Il avoit dit dans un autre livre & Blondellus, Photius ille nostri seculi, & omnis anti- quitatis quoad vixit. Blondellus Exercit. 3. de gra- tia & red- empt. n. 22.

(f) Ut eo- rum (Con- sum) justu delus. . . vertat non fan- tum ex- scripsit sed etiam eum que non Baronia- seulement il a copié les notes de David Blon- del, selon (l) l'ordre qu'il en avoit reçu de ces Messieurs, mais aussi qu'il les a collation- nées avec les Annales de Baronius, livre qu'il n'avoit jamais vu auparavant: & que com- me il a découvert des fautes que Blondel n'a point marquées, il a cru qu'il commettrait un péché d'irreligion s'il ne les publioit pas. Hæc autem (ex animo fateor) mihi religio fuit quam an- impio sepelire silentio. Il publia donc un livre l'an 1675. intitulé Antibarionius Magenensis, qui vitis. 14.

* Voyez l'Epitre Dedicatoire de ses Auteurs Atholiques.

† La preface ci-dessus citée.

‡ A Rouin 1641. in 3.

‡ A Geneve 1641. in fol.

§ A Geneve 1628. in 4. Voyez touchant ce Pseudo Iidorus la remarque N.

¶ A Charenton en 1649 in 4.

¶ A Amsterdam 1646.

¶ A Amsterdam 1646. in 4.

(a) Du 10. Juillet 1679 pag 222.

(b) Voyez Mr. Bail let dans le 2. tome des Antiq. 176.

(c) Samuel Marefius prefat. Operat. Carcell. pag. 304.

(d) In Opusculis, p. 99.

Synode National de Charenton l'an 1631. par la Province d'Anjou, pour être Professeur en Theologie à Saumur *, mais cette demande n'eut point de suite, soit qu'on crût que comme il n'avoit aucun (F) talent pour la Chaire, il étoit moins propre qu'un autre à l'instruction des Etudiants en Theologie, soit qu'on crût que s'attachant uniquement à l'Histoire qui étoit son fort, il pourroit se mieux signaler pour le parti. Quoi qu'il en soit il demeura attaché à la Province de l'Île de France. Le Synode National de Charenton le fit Professeur (G) honoraire l'an 1645. avec une pension convenable, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué envers personne †. Les ‡ Eclaircissemens sur l'Eucharistie; un gros (H) livre de la † primauté en l'Eglise; le Pseudo-Iidorus & Turrianus Vapulantes B, qui est un Ouvrage contre les Epîtres Decretales; le Traité des 7 Sibylles, où il s'inferit en faux contre les Oracles qu'on leur attribue, & où il retule l'ancienne pratique de la priere pour les morts; le Traité de de Episcopis & Presbyteris plurent beaucoup aux Protestans: mais quelques-uns d'eux delaprouverent qu'il ne s'attachât pas tout entier à la controverse, & qu'il se mêlât dans les disputes de l'histoire civile, comme quand il fit un Ouvrage de Formula regnante Christo. Il y en eut aussi qui furent scandalisez du livre qu'il publia (I) pour montrer que ce qu'on debite touchant la Papesse Jeanne est une fable ridicule. Après la mort

contient 140. pages in folio. Dans mon exemplaire le titre ne fait aucune mention de David Blondel, mais dans le Journal des Savans (a) le titre contient cette queue, q ibus accesserunt quadam ad Baronum animadversiones Davidis Blondelli. D ailleurs le titre marque l'an 1077. Ne doutez point qu'il n'y ait eu là un tour de supercherie de Libraire. Apparemment on ne vendoit point le livre, & on s'avoit au bout de 4. ans d'en rafraichir le frontispice, & d'y promettre merveilles sous le nom celebre de David Blondel. La verité est que Blondel n'occupe presque point de place dans ce livre, & qu. si l'on jugeoit de ses notes marginales par cet endroit, on les mépriseroit extrêmement (b). (F) Comme il n'avoit aucun talent pour la Chaire.] Voyez ce qu'on cite de Samuel Des-Marets dans la remarque C. J'ai eu dire que Blondel ne prêchoit pas par meditation, & qu'il avoit une extrême peine à apprendre ses sermons mot à mot. Ainsi la Chaire n'étoit nullement son fait.

(G) Le fit Professeur honoraire.] Dès lors il fut censé libre de tout engagement avec un Troupeau; il ne fut plus obligé à la résidence, il eut pleine permission de se baxer à Paris, pour être à portée de consulter commodément les Bibliothèques. Ce furent les raisons qui obligerent le Synode à lui confier ce titre, voici mon garant. (c) Posterior (Synodus) Blondello honorarii professoris nomen & stipendium assignaverat, soluto vinculo quo sine Ecclesia tenebatur, & factis ei facultate sedes suas ob commoditatem librorum ipsi necessariorum ad Baronii promissam restitutionem figendi Lutetia.

(H) Un gros livre de la primauté en l'Eglise.] Cet Ouvrage est fort estimé, & refuse savamment le Cardinal du Perron. L'Auteur en prepauroit une seconde partie, comme nous l'apprend Mr. Colomiers; J'ai ouï dire à Mr. Dailé, dit-il, (d) que Mr. Blondel avoit laissé une continuation de la primauté en l'Eglise presque aussi grande que celle qui est imprimée. Elle est entre les mains d'un Ministre qui se tient auprès de L'oye de nommée Courcelles, fils de celui qui se fit Arminien.

(I) Il y en eut aussi qui furent scandalisez du livre qu'il publia... touchant la Papesse Jeanne.]

Je n'ai pas voulu me servir d'une proposition universelle, quoi qu'un fort zélé Theologien de Groningue s'en (e) soit servi; car j'aurois craint qu'on ne regardât cela comme un trait de medifance. Je me suis donc contenté de dire que cet Ouvrage de Blondel scandalisa quelques Protestans. C'est un fait incontestable. Les raisons que je m'en vais rapporter de ce scandale sont si peu glorieuses, ou même si honteuses, que si le Theologien de Groningue ne les avoit avouées, je croirois que le Professeur Arminien d'Amsterdam les imputa aux Reformez pour les tourner en ridicules, ou pour les rendre suspects d'un énorme entêtement. Courcelles est le Professeur Arminien dont je parle. Il dit qu'aussi-tôt que l'Ouvrage de Blondel eut vu le jour, il y eut des gens qui le condamnerent fin l'équité du s.c.; ils n'attendirent pas qu'ils l'eussent lu, ce leur fut assez de savoir le but de l'Auteur pour dire qu'il en avoit très-mal usé, & pour se plaindre violemment qu'il leur ôtoit un sujet d'insulter les Catholiques Romains. Non (f) deservant qui audito solum ejus argumento damnatoriam confessum sententiam ferrent, indignati quod materia sibi eriperetur Romano-Catholicis posthac insultandi, & mulierem Romæ Pontificiam sedem aliquando tenuisse objiciendi. Ils cherchent les motifs de cette conduite de Blondel, & au lieu de croire qu'un homme qui avoit tant lu, & dont les exercices lumineux étoient si vastes, avoit pu decouvrir le foible de ce beau conte, ils soutiennent que la bonne foi n'avoit nulle part à son action, qu'il cherchoit un bon Benefice, & qu'afin de l'obtenir, il avoit fait sa cour au Pape de Rome. Præterco (g) illos quos non pudet jactare Blondellum in sabbulum transformare molitum esse quod certa plurium historicorum fides de Johanna prodidit, ut Pontifici Romano gratificaretur, & ab eo pingue aliquod Beneficium extorqueret. Celui qui (g) l'ib. rapporte ce jugement temeraire, le refuse (h) tout aussi-tôt. D'autres furent moins iniques; ils avouèrent que l'Auteur avoit refusé l'histoire de calumniandi anam arripuerunt, plane jugulat, in quo tantum abest ut partium illarum gratiam ambiverit, ut contra multis in locis acriter eas pungere non dubitavit. Id. ib. Il ajoite une autre raison prise de ce que l'Ouvrage de la primauté en l'Eglise s'imprimoit, lors que l'Auteur travailloit à celui de la Papesse.

(e) Altit quiritanti-bus de Johanne Papiffa per ipsum fugghata ac in fabulam commurata, non sine offensione omnium protestantium. Marefius exercitat. 3. de gratia n. 22. Il est dans sa réponse a Courcelles. b. 315. qui avoit reformé. Marefius vultu consollar la composition d'un livre si canua- tena. RESUMES de reformatorum re-peries qui illi autor qu'un homme qui avoit tant lu, & dont les exercices lumineux scandalofo scriptio-nis. (f) In prefat. Apologet. apud Marefius p. 312. (g) Id. ib. (h) Malignam istam suspicio-nem scriptum, unde

(4) *Id. ib.* de Vossius il fut appellé pour lui succéder dans la profession de l'Histoire, par les Cura-
pag. 314.

(b) Nec potuit id consilium Blondelli non displicere bonis inter Protestantes, quibus monstrari saepe solent, quod non Ministri in monte la sancte? ne vult il pas mieux laisser aux Papes le soin de nettoyer leurs ordures? meritoient-ils qu'on leur rendit en cela quelque sorte de bon office, eux qui ne ligentia in cessent de déchirer la memoire des Reformateurs?

Voilà quel étoit le langage des plus moderez, & c'est ainsi que l'on parlera toujours, lors que l'interet de parti aura plus de part à ce qu'on dira que les idées de l'ordre, que les idées de l'honnête, que l'amour de la verité en general. Je dis en general, & ce sont deux choses bien differentes qu'aime la verité en elle-même, & qu'aime le parti que l'on a une fois pris pour le veritable, & que l'on est bien resolu de ne prendre jamais pour faux.

Alli (a) erga Auctorem & opus paulo aequiores, saturentur quidem ipsi tam efficacibus opinionem vulgarem argumentis impugnasse, ut non videant quid ad illa reponi cum specie possit: sed tamen ajunt non debuisse otio suo & eruditione abuti, in confutanda fabula quam pro vera historia haberi Protestantium interst.

Protestantium interst. Prestitisse serdes suas Pontificis eluendas relinqueret: indignos enim esse quibus nostri operam ea in re suam commovent; cum Lutherum, Zuin- glium, Calvimum, aliosque Protestantium Doctores, solum atrocibus convitiis profcindere, quibus illorum memoriam, quantum in se est, toti mundo odio- sum reddant. Mr. Des-Marêts qui a refuté Courcelles ne nie point qu'on ne fit ces jugemens, & ne dit point que l'on eût tort en cela. Au contraire il confirme le mieux qu'il lui est possible la pensée de ceux qui disoient que Blondel composa ce livre, pour faire fa cour aux Catholiques (b) Romains. L'Eglise Romaine est toute remplie de gens qui jugent la même chose de ceux qui refutent les Legendes; on les traite d'heretiques, ou de faiseurs d'heretiques; de sorte que de part & d'autre un homme qui n'a point pour but de se confirmer par ses recherches, & par ses études dans tous les préjugés de la Communion, s'expose à de grans inconveniens.

Au reste ce que Blondel a écrit sur la Papesse a paru en divers tems, & en deux langues. On imprima à Amsterdam en 1647. son *familier Eclaircissement de la question, si une femme a été assise au siege Papal de Rome entre Leon IV. & Benoît III.* Après sa mort le Sieur de Courcelles fit imprimer en Latin ce même Ouvrage, mais beaucoup plus ample, à Amsterdam l'an 1657. En voici le titre, *de Joanna Papissa, sive famosa questionis, an femina ulla inter Leonem IV. & Benedictum III. Romanos Pontifices media sederit, auctoris.* Courcelles (c) assure que l'Auteur retint chez lui son manuscrit plus de neuf ans, & qu'en commençant à y travailler il ne songeoit à rien moins qu'à l'impression. Il avoit seulement la complaisance d'examiner une matiere sur laquelle l'un de ses amis l'avoit consulté; mais il se laissa vaincre enfin aux pressantes sollicitations de ses amis, qui l'assürerent que cet Ouvrage plairoit beaucoup aux curieux de l'Histoire Ecclesiastique. Mr. Des-Marêts assure (d) que Blon-

(c) *Ubi supra, pag. 314.*

(d) *In refutat. pag. 324.*

del nia qu'il eût eu aucune part à l'impression de son livre, & que par cette protestation il tâchoit de diminuer le scandale, & d'éviter la censure du Synode. *Quam* (promulgationem) *iam etiam Blondellus ut se infcio factam excusabat, ad offensionem elevandam, & censuram synodicam cautius declinandam.* Il ajoute que le manuscrit ne fut pas envoyé tout droit en Hollande, mais de Paris à Londres, & de Londres à Amsterdam: tout cela par precaution contre les censures qu'on avoit à craindre; *Ut si lis ulla super ejus editione suo Auctori moveretur, eadem praesto esset excusatio qua hodie utitur Dallsus.* Franchement je ne croi pas que cet Ouvrage ait été mis sous la presse sans le su & le consentement de l'Auteur. Mr. Menage contoit une chose qui fut à notre sujet, & qui temoigne qu'il n'avoit pas bien retenu les principales circonstances, car il ignoroit l'édition Françoise. C'est moi, disoit-il, * qui suis cause que David Blondel a fait imprimer son Traité de la Papesse Jeanne. Il n'avoit fait d'abord qu'un discours en François qu'il me presta, & que je gardai quelque tems. Je le pretai en suite à Mr. Nublé qui le garda près d'un an. David Blondel vint en suite me le demander, & je ne voulus pas le lui donner d'abord, parce que je craignois qu'il ne voulust le supprimer. Je lui dis que c'étoit un ouvrage qui meritoit d'être imprimé, & qu'apparemment il vouloit en frustrer le public: mais il m'assura si fort qu'il vouloit y travailler & le faire imprimer, que je lui rendis. En effet il le fit imprimer en Latin, mais tout autre qu'il n'étoit auparavant. On dit

(e) que Mr. de Saumaïse sur les premieres nouvelles de ce livre de Blondel, s'écria qu'on ne l'apporte, je le disperserai en soufflant une fois dessus. Blondel lui envoya l'original de son Ouvrage Latin, & n'exigea autre condition si ce n'est qu'on le publiât tout entier, ou à la tête ou à la fin de la reponse. Saumaïse accepta cette condition, & vécut encore six ans; mais quoi qu'il eût promis de répondre, il ne le fit pas; & l'on ne trouva que ce soit parmi ses papiers qui concernât la refutation de Blondel (f). Le même Courcelles qui debite tout cela, assure que Rivet lui avoit écrit qu'il doutoit qu'on pût répondre solidement à Blondel, *Valde se son livre dubitare an bene ei responderi posset, & cum lectionis cordati satisfactione.* Un Avocat de Rouën nommé Congnard repondit un livre François, justement la même année que Blondel mourut. Des-Marêts repondit au livre Latin un an après qu'il eût été imprimé, & l'inséra tout entier dans sa reponse, ce qui est une preuve évidente qu'il n'avoit point aperçu les grandes difficultés qui mettoient en peine Rivet, ou qu'il croyoit les avoir pleinement levées. Car on n'a jamais l'imprudence de publier tout entier l'Ouvrage auquel on répond, lors qu'on est persuadé qu'on n'a pu répondre à plusieurs difficultés; on prend le parti en ce cas-là de choisir ce que l'on veut dans l'Ecrit de l'Antagoniste, & de faire semblant de n'avoir point vu ce à quoi l'on ne fait que repliquer. Il y a cent livres contre lesquels on ne droit rien, si l'on étoit obligé de les insérer tout du long dans sa reponse. Il n'y a pas long tems que Mr. Spanheim le Professeur en Theologie a écrit (h) 1694.

G g g g pour

* *Mena-giana, pag. 344. edit. de Holl.*

(e) *Cum primum ejus fama ad Cl. Salmastii diffusimæ eruditionis, ut omnes sciant, viri aures pervenisset, excidit ipsi ut parum consideratè traderetur mihi liber, ego illum uno hactenus diffusabo. Curcell. ubi supra pag. 324.*

(f) *Id. ib. Des-Marêts avoué les tra-messes de Saumaïse. Id non praestitit. Salmastius cujus spem fecerat amicis & mihi sepe. Ubi supra pag. 326.*

(g) *Mr. Arnauld s'est imaginé que son livre du renouvellement de la Morale étoit de cette nature. Voyez les Nouv. de la République des Lettres, mois de Novemb. 1684. art. 11. p. 975.*

(h) *Cet Ouvrage a été mis en Françoise par Mr. Lonsfant Ministre de Berlin, & imprimé à Amsterdam en 1694.*

Curateurs de l'Ecole Illustre d'Amsterdam. Il s'y transporta l'an 1650. & continua ses veilles & ses travaux avec son application ordinaire : ce qui joint au changement d'air lui attira beaucoup d'incommoditez, & lui fit perdre la vuë. On assure qu'en cet état il ne laissa pas de dicter deux * volumes in folio sur la genealogie des Rois de France contre Chifflet. On pretend qu'il entreprit cet Ouvrage à la priere de Mr. le Chancelier Seguier. Il se trouva en Hollande des esprits (K) chagrins qui tâcherent de le rendre suspect d'Arminianisme, & qui blâmerent les (L) considerations religieuses & politiques qu'il publia durant la guerre de Cromwel & des Hollandois. Il mourut le 6. d'Avril 1655. âgé de 64. ans. Il avoit deux freres plus âgés que lui tous deux Ministres, l'un s'appelloit Moïse, & l'autre Aaron. Moïse BLONDEL fut Ministre (M) à Meaux, & puis à Londres, & publia un livre de controverse qui temoigne qu'il avoit de l'éru-

* Il s'ont en Latin. & furent imprimés à Amsterdam en 1654.

(A) Une invention de gens imaginent que personne n'ose dire en France ce qu'il

pendant on le dit & on l'écri librement. D'où est ce que nos Nouveaux s'aprendroient tout ce qu'ils ditent concernant la France, si on n'écrivoit ses pensées avec la dernière franchise? On s'en tient encore plus franchement de ces choses qu'on ne les écrit.

(b) C'est à dire avec Courtoisie & Aménité.

(c) Il parle d'un Ouvrage de Mr. Daillé touchant la Grace Universelle.

(d) Voyez ce que dit l'Auteur dans la Préface des Considerations sur le caractère de charité. (e) prologum galatum præfixerit à mèmo Blondellus . . . multum deterrin de ipsius existimabilem esse apud plerisque, ac si meditatibus fuisset in gratiam Remonstrantium EVERSIONEM (d) doctrina publica in his Ecclesiis; Aliis observantibus intimam illam & jugem quam cum D. Carcellao familiaritatem coluit ex quo vixit in Belgio; Aliis ad animam revocantibus liberiores quosdam voces ipsius in sententiam Augustini & Synodum Dordracenam: . . . Aliis indignantibus quod iusto profundius se immiscuerit negotiis hujus Reip. (e) in qua erat crevit. 3. de recentioribus hispes (f). Je laisse plusieurs autres mauvais bruits que cet Auteur ramassa à son grand regret, dit-il, (g) & néanmoins avec un

(e) Voyez la remarque suivante.

(f) M. de V. 22.

(g) Quæ omnia dici & jactari in illum eò mihi ægrius accidit quod summi mihi cum ipso necessitudo semper intercesserit. Id. ib.

pour retablir la Papesse Jeanne. Il n'a pas été rebuté par les embarras qui inquietoient Rivet & Saumaise. On peut dire de son livre & de celui de Des-Mars que s'ils ne peuvent pas convaincre toutes sortes de lecteurs que l'histoire de la Papesse soit véritable, ils les peuvent du moins convaincre de l'habileté & de la science de leurs Auteurs.

(K) Des esprits chagrins qui tâcherent de le rendre suspect d'Arminianisme.] Il y a beaucoup de gens dans les païs étrangers qui se font une faulx idée de la Liberté Hollandoise, & de (a) la servitude Françoisé. Ils n'ont pas tort de dire que le tribunal de l'Inquisition Espagnole est abhorré en Hollande, mais il ne lui lusse pas d'y avoir un assez bon nombre d'esprits soupçonneux, ombrageux, inquisiteurs, qui prennent garde quels amis on a, & qui fondent là-dessus mille jugemens temeraires, dont ils font part à beaucoup de gens de maison en maison, & sur tout à ceux qui peuvent servir ou nuire selon qu'ils sont prevenus ou pour ou contre. Le pauvre David Blondel s'imaginait qu'en sortant de France pour aller à Amsterdam, il passeroit de la servitude à la liberté; & il ne savoit pas qu'il s'alloit mettre sous les yeux de certains espions, qui lui feroient un crime atroce de ce qu'il auroit des liaisons d'honnêteté avec un ancien (b) ami qui avoit contribué à sa vocation, & dont la connoissance lui étoit d'un grand usage dans un païs inconnu. Il ne savoit pas que ces espions raporteroient tout ce qu'il diroit, & qu'on donneroit un sens sinistre à certaines choses qui lui pourroient échapper en conversation; si bien que la medifance feroit sur lui avec toutes ses horreurs, & le feroit passer pour un homme qui conspiroit contre l'Etat & contre l'Eglise. Je n'avance rien que je n'aye lu dans les Ecrits d'un fameux Theologien, qui a pris la peine d'apprendre au public ce tissu de medifances; Quod illi Apolloniæ libris (c) prologum galatum præfixerit à mèmo Blondellus . . . multum deterrin de ipsius existimabilem esse apud plerisque, ac si meditatibus fuisset in gratiam Remonstrantium EVERSIONEM (d) doctrina publica in his Ecclesiis; Aliis observantibus intimam illam & jugem quam cum D. Carcellao familiaritatem coluit ex quo vixit in Belgio; Aliis ad animam revocantibus liberiores quosdam voces ipsius in sententiam Augustini & Synodum Dordracenam: . . . Aliis indignantibus quod iusto profundius se immiscuerit negotiis hujus Reip. (e) in qua erat crevit. 3. de recentioribus hispes (f). Je laisse plusieurs autres mauvais bruits que cet Auteur ramassa à son grand regret, dit-il, (g) & néanmoins avec un

un soin si exact, que Mr. Daillé lui en a fait un très-dur reproche après les avoir refutés tous l'un après l'autre. Hac (h) sunt quæ Epicrita contra clarissimum optimi & eruditissimi viri samam, aut fuxit ipse, aut à malevolis plebeisque ingeniois excogitata magno studio conquiritenda & corradenda & in publicam hominum lucem edenda paravit. quæ quam sint puida, & ad id, quod agit, conficiendum inepta, omnes jam intelligunt. . . . Nunc quo nomine appellabo illam Epicrita diligentiam, qua is quisquilius & dubias, partim futiles, partim falsas, plerisque nugas & incertas, aut ipse commentus est, aut ex otiosorum hominum circulis atque rumusculis studiosissime collegit hoc animo, ut persuadere eximium Dei servum, & post immensos in Christi vinea labores, è terris super in celos receptum, hoc antequam moretetur, egisse ac mediatum esse, ut publicam Ecclesia, in qua degebat, doctrinam everteret? Depuis la mort de Blondel les choses sont bien empirées; & principalement depuis que certains esprits factieux & superbes sortis de France, se veulent faire redouter par des coups d'essai d'inquisition. Voyez je vous prie comment un Ministre d'Allemagne (i) deplote le malheur de David Blondel, qui quelque doux & pacifique qu'il fût, & quelques services qu'il eût rendus à la cause, ne laissa pas d'être exposé à mille morsures & pendant sa vie, & après sa mort.

(L) Qui blâmerent les considerations religieuses & politiques qu'il publia durant la guerre de Cromwel.] Nous avons vu dans la remarque precedente, que ses ennemis tirent de là l'une de leurs preuves de sa pretendue conspiration contre l'Eglise. Son Apologiste (k) pretend que c'étoit par haine contre les Etats de Hollande que l'on blâmoit les considerations de Blondel; mais on lui (l) rellique que cet Ouvrage contient des choses qui devoient déplaire aux Etats de cette Province, & qui deplurent à quantité de gens de bien, & qu'il contient d'ailleurs beaucoup d'invectives contre les Parlementaires d'Angleterre, & contre les Princes qui au lieu de venger la mort du Roi Charles, se hâterent de faire des ligues avec Cromwel. Cela veut dire que si Blondel avoit encore vécu deux ou trois ans, il eût couru risque de se voir accusé de crime d'Etat, pour avoir fait un libelle contre la Republique d'Angleterre, un libelle, dis-je, qui étoit une censure violente de l'union qui regnoit après la mort de ce Ministre entre la Hollande & l'Angleterre.

(M) Moïse BLONDEL fut Ministre à Meaux, & publia un livre de controverse.] Ce livre est intitulé Jerusalem au secours de Geneve: il fut

(b) D. clarissimum optimi & eruditissimi viri samam, aut fuxit ipse, aut à malevolis plebeisque ingeniois excogitata magno studio conquiritenda & corradenda & in publicam hominum lucem edenda paravit. 8. P. 451.

(i) Spizelus in infeliciter literato. pag. 603. & sequunt.

(k) Marefatus in refutatione prefat. pag. 309. 311.

M. de V. 22. 311.

jouïssoit d'une (P) pension à la Cour de France, & que cela le détournoit de refuser Baronius.

BLONDEL (FRANÇOIS) Professeur en Medecine dans l'Université de Paris, étoit un fort sçavant homme, mais (A) sa science étoit indigeste, & d'ailleurs son entêtement contre la Chymie & contre l'antimoine remplirent de troubles & de divisions la Faculté. Gui Patin quoi qu'il fût de son sentiment sur l'antimoine, ne laissa pas de parler de lui comme d'un grand (B) chicaneur, & d'un * Voyez la remarque B. méchant écrivain. Personne peut-être n'a caractérisé d'une manière plus ingénieuse ni plus agreable ce Medecin que le Sieur Lami; mais comme il en avoit été persequé, il faut prendre garde si la passion n'a point trop de part au tour malin qu'on remarque (C) dans son portrait de Blondel. Rien ne temoigne avec plus

de bonnes preuves que l'on aime l'honneur & la vertu, & que l'on est digne d'être estimée & louée. Il y a des Relations qui portent que les plus honnêtes femmes en Espagne sont bien aises quand elles sont seules avec un homme, qu'il leur demande jusqu'à la dernière faveur, & qu'elles trouvent fort mauvais s'il ne le fait point. Ce n'est pas qu'elles veuillent l'accorder, mais elles se font un plaisir de ne l'avoir pas accordée à des prières ardues. Après tout on a eu raison de louer Blondel par l'endroit que Des-Maréts a critiqué. Les Catholiques de France n'auroient point employé tant de promesses, s'ils ne l'eussent considéré comme une personne de grand mérite. Il y a beaucoup de différence entre un Ministre à qui l'on offre des honneurs s'il change de Religion, & une femme que l'on cajole avec des présents. L'action qu'on propose au Ministre n'est point mauvaise dans les principes de ceux qui en font la proposition, & (a) l'on n'exige point qu'il la face pendant qu'il la croira mauvaise; on l'exhorte à s'instruire, & on lui promet que s'il peut se défabuser, on récompensera largement la peine qu'il aura prise à chercher & à trouver la vérité. Mais ce qu'on propose à une femme est une mauvaise action & selon ses principes, & selon les principes du tentateur. On ne peut donc la tenter sans lui faire affront, c'est-à-dire sans la croire très-capable de faire une chose dont elle connoît la fausseté; ainsi la comparaison de Des-Maréts n'est point juste; car on ne fait pas d'injure à un homme lors qu'on croit qu'il sera capable de connoître ses erreurs, & de donner gloire à la vérité, ou, ce qui est la même chose, lors qu'on le sollicite à changer de Religion. Je suis bien assuré que si Monsieur Des-Maréts avoit eu à faire le Panegyrique d'un Ministre qui eût refusé cent beaux avantages que les Catholiques lui auroient offerts, il en auroit tiré la matière d'un bel éloge, & qu'il n'auroit pas fait scrupule d'avouer lui-même comme un exploit remarquable, la force qu'il auroit eue de résister aux tentations de cette nature. Admirez en passant le Pyrrhonisme qui regne, sans qu'on le sache, dans la plupart des disputes. Il y a cent maximes qui sont vraies d'un côté, & fausses de l'autre. On s'en sert tour-à-tour ou pour sa cause, ou contre ses adversaires; mais est-ce le moyen de parvenir à une legitime certitude?

(P) *Que Blondel jouïssoit d'une pension.* Des-Maréts declare (b) que Blondel lui avoit dit qu'il se trouvoit importuné des attrait du monde. Il ajoute que Demeri Surintendant des Finances payoit une pension à ce Ministre, & que (c) cette pension l'obligea à publier sa

Papelle Jeanne. *Ubi tamen (Lutetia) nihil minus quam Baronio vacavit; sed conjuncti D. Demery, summi Prasecti arario Regio, persone, cum Ecclesiarum stipendio, animum applicat ad ea que ab illa professione honoraria, inter Reformatos, factis remota erant. Que etiam offensionis fuisse multus pius & bonus viris, mihi abunde consistit cum esset Lutetia. Unde natum consilium de ipso in Belgium, si pote foret, transmittendo, quo sic & illis sumptibus sibi iunctibus Ecclesia liberarentur, & ipse expediret ex Aula & seculi molestationibus, quas & sibi graves & importunas esse, apud me tum satis aperte professus est.* Si on eût demandé à cet Auteur d'où il savoit que Demeri faisoit pension à Blondel, il auroit payé d'un oui-dire.

(A) *Mais sa science étoit indigeste.*] Nôtre Monsieur Blondel est un homme fort sçavant, mais qui s'ent d'un stile obscur & embarrasé, (d) Pag. 200. du 2. tome d'Hist. de Genève. c'est ainsi que Guy Patin en parle dans sa (d) 405. lettre. Il dit en un autre lieu que le style du P. Theophile Raynaud est (e) pire que celui de Lipsé, & qu'il n'y a aujourd'hui aucun (e) Redo-let Lipsianaum quo tamen est multo de- & caetero. Idem scilicet laborat cum Tertulliano. Voyez le 172. pag. 65 du 2. tome. d'autres témoignages de ses étud. s'indigestes dans la remarque C.

(B) *Comme d'un grand chicaneur.*] Nôtre (f) Cette (f) lettre de Monsieur Blondel . . . est plaider & Patin est chicaneur, & aime les procès: il aime mieux plaider qu'accorder & terminer les querelles: 27. Avril 1660. il a un procès contre Thevart le Camus qui est un autre méchant chicaneur, il a fait un grand Factum pour sa décharge, mais il n'y en a encore que deux feuilles imprimées, il l'a écrit de Medecine le 2. de Monsieur le Premier President, qu'il pensoit, à ce qu'il dit, être son ami: je ne sçay pas ce que c'est que tout ce Galimathias de gens chicaniers. Des que le Factum sera achevé, je vous le ferai tenir, comme aussi un livre 483. qu'il promet de *Vomitu, Sibirique veneno*, par lequel il veut prouver que l'Antimoine est (g) C'est poison, puis qu'il fait vomir. . . Cet (h) *latin qui parle dans sa 405. lettre 290. au 2. tome du 3. tome.* homme aime trop à plaider; c'est pourtant grand dommage, car c'est un très-sçavant homme.

(C) *Au tour malin qu'on remarque dans son portrait de Blondel.*] Comme il y a beaucoup de lecteurs qui veulent trouver dans un Dictionnaire non seulement un abrégé de la vie des personnes, mais aussi ce que l'on a dit des mœurs & du caractère des gens, je ne pense pas que

(a) On ne parle ainsi que des honnêtes Gouverneurs.

(b) In ref. pref. pag. 305.

(c) Nec cubium quia Blondellus in sua Papiſta moderationis laudem sibi comparavit præſertim quo tempore cum in suis studiis annua pensione habebat præſectus arario præſectus. Ib. pag. 313. Voyez aussi la préface de son *Historia Theologica adversus Joh. Dal. lei Apologiam.*

* Voyez la remarque B.

(d) Pag. 200. du 2. tome d'Hist. de Genève.

(e) Redo-let Lipsianaum quo tamen est multo de- & caetero. Idem scilicet laborat cum Tertulliano. Voyez le 172. pag. 65 du 2. tome.

(f) Cette lettre de Monsieur Blondel . . . est plaider & Patin est chicaneur, & aime les procès: il aime mieux plaider qu'accorder & terminer les querelles: 27. Avril 1660. il a un procès contre Thevart le Camus qui est un autre méchant chicaneur, il a fait un grand Factum pour sa décharge, mais il n'y en a encore que deux feuilles imprimées, il l'a écrit de Medecine le 2. de Monsieur le Premier President, qu'il pensoit, à ce qu'il dit, être son ami: je ne sçay pas ce que c'est que tout ce Galimathias de gens chicaniers. Des que le Factum sera achevé, je vous le ferai tenir, comme aussi un livre 483.

(g) C'est latin qui parle dans sa 405. lettre 290. au 2. tome du 3. tome.

(h) Comme il y a beaucoup de lecteurs qui veulent trouver dans un Dictionnaire non seulement un abrégé de la vie des personnes, mais aussi ce que l'on a dit des mœurs & du caractère des gens, je ne pense pas que

de force le peu d'estime & d'amitié qu'on avoit pour ce Docteur, que de voir de quelle maniere fa mort a été (D) annoncée dans le Mercure Galant du mois de Septembre 1682. Pas un terme d'honnêteté n'accompagne cette nouvelle, ni n'adoit la stérilité que l'on imprime sur la memoire du defunt. Je ne sai si les livres (E) qu'il promettoit au public sont imprimez. Il ne faut pas omettre que le grand loin qu'il avoit pris de se remplir de Grammaire, & de Critique, & de se charger d'une érudition sauvage, ne l'avoit pas empêché de se (F) munir des finclesses les plus profondes d'un malin persecuteur, & de sçavoir cacher sous

cette

que l'on me blâme de transcrire quelques morceaux du livre de Mr. Lami. C'est un de nos plus anciens Docteurs, dit-il, (a) en parlant de Mr. Blondel, qui passe pour savant chez quelques-uns. Il a beaucoup lu, & sa memoire est fort heurieuse. Il sçait fort bien décider, s'il faut lire un mot Grec, ou un autre, dans Hippocrate & dans Galien. Il les idolatre en telle sorte, qu'il ne veut entendre parler que de ce qu'ils ont dit; & les vœux errans sont plus de son goùt que les verités nouvelles. Il sçait fort bien les noms des plantes, & les connoit comme les Jardiniers. Il en sçait les vertus à la maniere Galénique. Il en mesure les degrez de froid & de chaleur, avec une justesse qui surprend tout le monde. Il en cultive plusieurs avec beaucoup de soin. Il a tant d'averfion pour la chymie, qu'il ne sçavoit en oïr un seul terme sans se recrier. Il a une très-grande inclination pour enseigner sans aucun interest, & sans qu'il y soit obligé. Je vous assure que je l'ay vu se donner la peine de venir tous les jours de la porte de Saint Denis à nos Ecoles, pour un seul Escolier, qui le quitta enfin, parce qu'il n'estoit pas assez sçavant pour l'entendre, & que l'Hebreu & le Grec dont ses Discours estoient remplis, estoient pour luy des langages point ou peu connus. Il est vray que ce Monsieur est très-curieux des Etymologies, & tâche de ramasser dans ses Traitez tout ce qu'il a lu ailleurs. De façon que dans un Livre qu'il veut faire du vomissement, & des remedes emetiques, il donna une Preface de la Chymie; & pour en louer l'Auteur, il remonta jusqu'à la deluge, & fit une question, sçavoir si Tubalcain en avoit esté l'inventeur; parce qu'il est dit de luy au 4. chap. de la Genese, qu'il faisoit des ouvrages de cuivre & de fer. Monsieur Lami sçait que Monsieur Blondel l'accusa en plein auditoire d'avancer une heresie, parce qu'en disputant contre une These où l'on s'obectoit déclaré pour le mouvement des cieus, il objecta que la rapidité du premier Mobile seroit incroyable, puis que selon le système de Copernic, l'Equateur de la terre va aussi vite qu'un boulet de Canon. L'accusé repondit qu'il pouvoit y avoir de l'erreur dans la supputation qu'il faisoit; mais qu'on ne pouvoit jamais dire qu'il y eust de l'heresie, puis que ce n'est pas un point de Religion de sçavoir bien conter. Mr. Blondel repartit que ce n'estoit pas là un fait de Medecine, j'en demeuray d'accord, dit Mr. Lami, & là-dessus un Docteur prenant mon party, lui dit que puis qu'on avoit mis la proposition dans la These, je pouvois dispenser contre. Et bien, repliqua Monsieur Blondel, qu'il prouve que la terre tourne, mais qu'il le prouve medicinalement. Je vous avoue que je ne pus le faire, & qu'il salua en demeurant là. Un Escolier de Medecine qui a de l'esprit, & qui n'a rien à démêler avec Monsieur Blondel, ny aucun sujet de luy imposer, m'a assuré que dans nos Eco-

les il avoit dit une fois que tous ceux qui employent le Chinchina peüent mortellement, & qu'ils font un pañ implicite avec le diable. Et pour montrer que la guerison qu'on obtient par ce remede est magique: c'est, dit-il, qu'il agit sur toutes sortes de temperamens, & qu'après un certain tems la maladie revient, ce qui a esté reconnu de tous ceux qui ont écrit contre les Magiciens, pour le véritable caractère d'une guerison diabolique.

(D) Sa mort a été annoncée dans le Mercure Galant.] Voici les paroles de Monsieur de Vézé; (b) La Faculté de Medecine de Paris jouit à present d'un grand repos par la mort de Mr. Blondel. Il demeureroit seul obstinément opposé à l'approbation generale de l'Antimoine dont il combattoit les bons effets, ayant tellement troublé depuis trente ans cette docte compagnie, qu'elle a paru toujours divisée. Comme apparemment ses opinions mourront avec lui, il y a lieu d'esperer que la concorde & la paix ne manqueront pas à s'établir parmi tant d'honnêtes gens. Il est certain qu'en plusieurs lieux la mort d'un seul Professeur est plus efficace pour le retablissement de la paix que les mediations de cent assemblees: mais est-on assuré que ce grand perturbateur du repos public n'aura pas bien-tôt des successeurs? Cette espece de gens ne finit point, une avulso non desistat alter. Puis qu'il faut que le genre humain soit malheureux en ce monde, ces gens-là sont nécessaires; ce sont des parties essentielles à la société civile.

(E) Les livres qu'il promettoit au public.] Dès le mois d'Avril 1657. (c) son Traité de pleurésie ne demandoit que trois mois pour être achevé. L'Auteur en étoit au chapitre de purgation qui devoit être long; ce livre devoit être une methode generale, & contenir de belles choses non communes de orgasmo Hpp. & sur l'explication de l'aphorisme 22. Sect. 1. Voici ce que Mr. Patin raporte en un autre lieu (d); Le matin 2. (d) Lettre Novembre nous avons fait un Doyen nouveau, c'est Monsieur Blondel, dont le troupeau Antimonial est fort étonné & fort mari. On croit que c'est lui qui est l'Auteur de l'Alcophanes, piece curieuse comme vous savez contre l'antimoine, & les principaux Antimonioux, & principalement Guenaut, des Fongerais, Rainfant, Mauvilain, S. Jacques & Thevart. Touchant le Traité de vomitu voyez les remarques B & C.

(F) De se munir des finesses d'un malin persecuteur.] Si quelcun ne s'en veut pas rapporter au temoignage que l'on va lire, à lui permis. Pour achever ma premiere peinture, c'est Mr. Lami qui (e) parle, je vous dirai qu'il se pique de beaucoup d'integrité, qu'il semble fouler aux pieds tous les interets mondains, pour maintenir nos Statuts dans leur vigueur. Que tout ce qu'il dit, ou ce qu'il fait, est toujours apuyé d'un motif fort louable, & qu'il ne fait jamais de mal à personne

(a) Voyez la 4. lettre qui est au devant de ses discours Anatomiques imprimés à Rouen 1675.

(b) Mercure Galant de Septembre 1682. pag. 25. 26.

(c) Patin. lettre 113. t. 1. pag. 436.

(d) Lettre du 8. Novembre 1658. t. 1. pag. 483.

(e) Uti supra.

* Ther-
marum
Aquilgra-
nenfium
& Porco-
tanarum
defcriptio:
congruo-
rum quo-
que ac fa-
lubrium
ufuum
balneatio-
nis & po-
tationis
elucidatio.
Voilà le
titre du
livre. Il
fut imprimé à Aix
l'an 1671.
en 12.

† Voyez la
defcription
de la ville
de Paris
imprimée
en 1684.

‡ De Vitae,
in Dia-
rio Bio-
graph.

cette enveloppe la violence du temperament. Il ne s'opposoit aux nouveautez, disoit-il, que par zèle pour la verité, & pour la gloire de Dieu. Il ne faut pas le confondre avec un autre François BLONDEL, Medecin, qui a fait un * livre sur les bains d'Aix la Chapelle.

BLONDEL (FRANÇOIS) Professeur Royal en Mathematique & en Architecture, a été fort estimé pour l'intelligence qu'il s'étoit acquise dans tout ce qui regarde cette profession. Il avoit été Gouverneur de Louis Henri de Lomenic Comte de Brienne, & il l'accompagna dans le voyage que l'on fit faire par les plus considerables parties de l'Europe à ce jeune Seigneur, déjà reçu en sur vivance de la Charge de Ministre & Secrétaire d'Etat que Mr. le Comte de Brienne exerçoit: il l'accompagna, dis je, dans ce voyage commencé au mois de Juillet 1652. & fini au mois de Novembre 1655. La relation Latine qui a été imprimée deux fois. Mr. Blondel a eu d'ailleurs des emplois considerables à la guerre tant sur mer que sur terre, & a conduit quelques negociations auprès des Princes étrangers, de sorte qu'il étoit parvenu jusques à la dignité de Marchal de Camp, & a celle de Conseiller d'Etat. Il eut l'honneur d'être choisi pour montrer les Mathematiques à Monsieur le Dauphin, & c'est lui qui a donné le dessein † des nouvelles portes qui ont été faites à Paris depuis la guerre de Hollande de 1672. & de tous les embellissemens qui ont été ajoutés à cette capitale du Royaume. Il a même fait quelques-unes des Inscriptions qui se voyent à ces nouvelles portes; car il n'étoit pas moins versé dans la conoissance des belles lettres, que dans celle de la Geometrie; comme il Pa temoigné par la comparaison qu'il a publiée de Pindare & d'Horace. Il a été Directeur de l'Academie d'Architecture, & membre de l'Academie Royale des Sciences. Nous avons un grand nombre (A) de livres de sa façon. Il mourut le 1. jour de Fevrier 1686. ‡

BOCCALIN (TRAJAN) nâné de Rome, a été un fort bel esprit au commencement du XVI. siecle. Il aimoit trop la raillerie & la mesdisance, & il prit un tour assez nouveau & assez plaissant pour critiquer tout ce qu'il vouloit. Ce fut de feindre qu'Apollon tenant ses Grans Jours sur le Parnasse, écoutoit les plaintes de tout le monde, & faisoit droit selon l'exigence des cas. De là sortirent les

que par charité. Monfr. Blondel étoit l'un des huit examinateurs qu'on avoit donnés à Monfr. Lami, & il prit l'un d'eux d'avoir des affaires, & de ne se point trouver à l'assemblée, & puis sous pretexte qu'ils n'étoient que sept il empêcha qu'on ne décidât. Il montra des remarques beaucoup plus grossières que le livre de Monfr. Lami qui tendoit à empêcher l'impression. Il dit que les sentimens de Mr. Lami étoient contre Galien, contre les statuts, contre la Sainte Ecriture. L'examineur absent fut tant pré de se rendre à l'assemblée un jour qu'on avoit marqué, qu'il s'y seroit rendu effectivement si Mr. Blondel ne lui eût fait dire que la conference ne se feroit pas. Monsieur Lami s'étoit rendu de bonne heure au lieu de la conference, c'étoit chez Monfr. Blondel, il avoit attendu deux heures, & s'étoit bien ennuyé à ne lui entendre rien dire de si trivial, qui ne fût tout aussitôt appuyé du temoignage d'Hippocrate, de Platon & d'Aristote. On vint avvertir Monfr. Blondel qu'on le demandoit; il sortit de sa chambre, & y entra peu après pour dire à Monsieur Lami, que le Docteur que l'on attendoit faisoit dire qu'il ne pouvoit point venir. Il blâma extrêmement la negligence de ce Monsieur, continua Monfr. Lami, qui manquoit toujours aux assignations & qui me donnoit tant de peine. . . . Voyez la bonne foi & l'intégrité de ce Monsieur, qui a toujours Dieu & les loix dans la bouche pour justifier ce qu'il fait. Lors qu'on crut avoir mis à bout toutes ses chicaneries, il se servit de cella-ci; il presenta ses remarques, & par un artifice qu'on ne peut assez detester, il apporta des propositions séparées des autres qui les rectifient, & qui ve-

ritablement seules ne pouvoient pas passer. On contesta, on lut les endroits du livre, & après bien du bruit on résolut que le livre passeroit pourveu que la Faculté de Theologie voulût l'approuver. Cela suffit à Blondel pour parvenir à ses fins, car les Theologiens qui lurent le livre ne voulurent signer ni pour ni contre, & Monfr. Lami ne voulut pas s'engager à leur prouver que son livre ne contenoit aucune heresie. Dans quelle mer seroit-ce m'embarquer, dit-il, j'irriterois contre moi mes flots en si grand nombre qu'ils m'enveloperoient insensiblement, quoi qu'avec injustice? La multitude qui n'a point de discernement s'imagineroit qu'ils combatroient pour l'intérêt du ciel, & croiroit faire à Dieu un sacrifice agreable si elle m'en faisoit la victime.

(A) Nous avons un grand nombre de livres de cette façon. Des notes sur l'Architecture de Savot. Un Cours d'Architecture en 3. volumes in folio. Un Cours de Mathematique. L'art de jeter les bombes. L'histoire du Calendrier Romain. Nouvelle maniere de fortifier les Places &c. Il ne faut pas oublier à l'égard de ce dernier Ouvrage, que l'Auteur Payant présenté au Roi son Maître, sa Majesté ne voulut pas qu'on le mit au jour, avant que les fortifications qu'elle faisoit faire en plusieurs places, selon cette nouvelle methode, fussent achevés, n'étant pas juste que les étrangers en profitassent avant ce tems-là. Une semblable raison fut cause que l'impression de l'art de jeter les bombes fut renvoyée à un autre tems, lors que l'Auteur en montra le manuscrit à sa Majesté en 1675. (A). Cette precaution n'a de rien servi aux Dieppois la presente année 1694.

(a) Voyez
tant pour
pour le
corps de
l'article les
livres de
Mr. Blon-
del, ou les
extraits
Journalis-
tes en ont
donnez,
ceux de
Leisic en
1684. pag.
225. en
1685. pag.
164. 438.
Nouv. de
la Rep. des
lettres. 1684.
pag. 427.
& 745. de
la 2. edit.

Ics *Ragguagli di Parnasso*, qui ont été traduits en diverses langues, & fort goûtés du public. Il tomba dans le défaut ordinaire de ceux qui se plaisent trop à la satire, c'est qu'il voulut élever sa médisance jusques sur les trônes, & sur les têtes couronnées, & attaquer principalement celles qui faisoient alors le plus de bruit dans l'Europe. Il attaqua la Cour d'Espagne, & il le fit d'une manière d'autant plus piquante, qu'il pretendoit * faire voir que la Monarchie de ce nom n'étoit point aussi puissante qu'on s'imaginait, & qu'au contraire il étoit facile d'en sapper la force par certains expédiens qu'il indiqua. On a cru que ce fut la cause de sa mort. Les Espagnols se plaignent beaucoup de ses médisances. Voyez dans Moreri comment on le fit mourir. Cet homme qui censuroit toute la terre, & qui trouvoit tant à redire au gouvernement, fit voir que sa théorie (A) & sa pratique s'accordoient fort mal ensemble; car la juridiction qu'il exerça dans quelques lieux de l'Etat Ecclesiastique ne fut nullement conforme aux règles. On s'alloit plaindre éternellement de lui à Rome; ce qui fit faire des réflexions bien malignes tant contre les Avocats & les Medecins, (B) que contre les Theologiens. Ceux-là qui se font contentez de dire qu'il meditoit (C) des discours politiques sur Tacite lors qu'il fut assassiné, n'étoient guere instruits des choses. Il laissa (D) des enfans. On l'a mis au

* Nicus Erythreus Pinacoth. 3. p. 223. en parlant du livre intitulé Pietra del paragone politico.

† De nuestros tiempos ser notados por de genio critico y maldiciente, Francisco Berna Pietra contra los de su nacion Italianos: Trajano Boccalini discursista paraodoxo contra toda la nacion Española. Juan Vitorian, notes sur Philippe de Comines ch. 1. page 3. ‡ Moreri est de ceux-là.

(A) Sa theorie & sa pratique s'accordoient fort mal ensemble. } Voici ce que Nicus Erythreus (a) en a dit. *At qui se alius Reip. bene gerenda ducem ac magistrum profectur ac praestat, in is oppidis, quorum illi administratio commissa fuerat, regendis, suis ipse praeceptis non paruit, sed multa, ut ajunt, commisit, quae ab illorum rationibus essent aliena. Quamobrem sebat, ut Roman crebra de ipsius injuriis querimonia deferrentur.*

(B) Tant contre les Avocats & les Medecins, que contre les Theologiens. } Nicus Erythreus (b) pretend que cela fit naître un proverbe, qui portoit qu'il y a trois sortes de gens qui ne font presqu'aucun usage des loix qu'ils prescrirent aux autres. Personne ne s'écarte plus du Droit dans les affaires qu'un Jurisconsulte; personne n'observe moins le regime de sante qu'un Medecin: personne n'a moins de crainte des remors de la conscience qu'un Theologien. On verra dans l'original dont je viens de rapporter le précis, l'exception que l'Auteur a faite. Il ne conte point la chose comme les railleurs la content ordinairement. Ils disent que les Avocats qui conseillent tant aux autres de plaider, n'ont presqu'jamais de procès; que les Medecins qui ordonnent tant de remedes à leurs malades, en prennent très-peu dans leurs maladies; & que les Theologiens qui marquent aux autres un si grand nombre d'articles de foi, ne croyent que peu de choses. Voici le Latin de Nicus Erythreus. *Quamobrem sebat, ut Roman crebra de ipsius (Boccalini) injuriis querimonia deferrentur, ac locus proverbio fieret, quo dicitur, tria esse hominum genera, qui nihil sepe legibus, quas ipsi aliis imponunt, utantur, nimirum Juris consultos, medicos, atque theologos: nulli enim magis in negotiis ab jure, ab aequitate, discedunt quam I. C. nulli tuenda valetudinis rationem minus servant quam medici, nulli conscientia aculeos minus metunt quam theologi. Itaque qui justitiam, valetudinem & conscientiam amittere satagunt, Juris doctorem, medicorum, theologorumque amicitias colat: quod tamen de his tantum intelligendum, qui ea studia non serio ac sedulo, verum in speciem, & dicitis causa, profectentur.*

(C) Qu'il meditoit des discours politiques sur Tacite. } Il falloit dire non seulement que ces discours étoient compozez, mais aussi qu'on en avoit fait à Geneve deux éditions différentes. Pour

relever le prix de ces éditions on a fait accroire au monde 1. que le manuscrit de cet Ouvrage étoit une piece très-rare. 2. Que le Senat de Venise avoit gardé soigneusement l'original, jusques à ce qu'il en fit present à la Reine de Suede. 3. Qu'on avoit trouvé moyen avec mille frais & mille peines, de recouvrer une copie du manuscrit donné à cette Princesse par le Senat de Venise. Pure sofanterie. Vint ans avant l'arrivée de cette Reine en Italie ce manuscrit pourroit par tout. Il y en a bien 30. copies en diverses Bibliothèques de delà les Monts. L'Auteur avoit lui-même fait present de son Ouvrage à plusieurs personnes, & nommément au Cardinal Barberin à Rome, & au Procurateur Morosini à Venise. Le Cardinal fit present de son exemplaire à l'Académie des Humoristes, & on en tira plusieurs copies. L'exemplaire de Morosini n'a pas été moins copié: ainsi il n'étoit pas difficile d'en acheter des copies. Le Gouverneur d'un Mylord en acheta une, dont il s'accorda à Geneve avec un (c) Libraire qui l'imprima. (c) Ce fut un Gentilhomme Allemand en apporta d'Italie un autre exemplaire environ le même tems, & le donna à un Professeur de Tubingen, nommé Mr. du May, qui y joignit des remarques, & l'envoya à Mr. Leti à Geneve. Mr. Leti le fit imprimer chez le Sieur Widerhol, & l'intitula *Bilancia politica*; & y joignit un 3. volume au-moins que l'on mit son nom (d). Cet Ouvrage de Boccalin n'a pas été estimé: Mr. Amelot de (e) la Houffaye en parle avec beaucoup de mepris.

(D) Il laissa des enfans. } J'ai la Pietra del paragone politico imprimée à Paris l'an 1626. & dédiée au Cardinal de la Valette. C'est le fils de Boccalin qui dedia cet Ouvrage à ce Cardinal. L'épître dedicatoire est datée de Paris le 10. d'Avril 1626. Ce qui me surprend est de voir que cet Ouvrage intitulé, comme je l'ai déjà dit, *Pietra del paragone politico*, est appelé postume, car j'ai vu une édition de l'an 1615. du livre de Boccalin qui porte ce titre. Cela me seroit conjecturer que l'Ouvrage qu'on dedia au Cardinal de la Valette étoit une suite, ou une seconde partie de la *Pietra del paragone politico*. Je prie ceux qui auront du loisir & plusieurs éditions en main de vérifier ce qui en est. Mr. Giri avoit traduit en François, & publié cet Ouvrage de Boccalin, avant (f) que le fils de l'Auteur le publiât en Italien l'an 1626.

tra los de su nacion Italianos: Trajano Boccalini discursista paraodoxo contra toda la nacion Española. Juan Vitorian, notes sur Philippe de Comines ch. 1. page 3. ‡ Moreri est de ceux-là. (d) Toutes ces parties sont tirées d'un Memoire venu de bon lieu. On en garde l'original.

(e) Dans le discours critique qui est au devant de sa Morale de Tacite, & de sa traduction des premiers livres des Annales de Tacite. (f) Cela paroit par l'épître de l'éditeur.

* Voyez la remarque E vers la fin. nombre des (E) Plagiaires, & on a fait des fautes sur ce chapitre, comme je l'ai montré dans l'une * de mes remarques.

BOCHART (MATTHIEU) Ministre du Saint Evangile à Alençon dans le XVII. siècle, a publié quelques livres (A) qui l'ont fait passer pour un savant homme. Celui qu'il composa contre le sacrifice de la Messe lui fit des affaires, comme le remarque Mr. Daillé: † Un Missionnaire ayant trouvé plus à propos de le traduire devant les Juges seculiers que de répondre à ses raisons, s'avisa de lui faire une querelle juridique sur ce qu'il avoit donné aux Ministres le qualité de Pasteurs. Il n'y a point lieu de douter du fait, mais il est fort apparent que Monsieur Daillé ne s'est pas bien (B) souvenu des circonstances. On a quelquefois confondu Matthieu Bochart (C) avec son cousin Samuel Bochart dont je vais parler.

BOCHART

(E) On l'a mis au nombre des Plagiaires.] Ce terme me paroît impropre, parce qu'on n'impute pas à Boccacal d'avoir dérobé le travail d'autrui, mais d'avoir prêté son nom pour mettre à couvert l'Auteur véritable. Il a imité, dit-on, certaines personnes qui pour épargner à leur Patron ecclésiastique la honte d'avoir engrossé quelque servante, disent que ce sont eux qui l'ont fait, & se marient avec la servante, résolus à l'adoption de tous les enfans qui pourront venir de la même main. On veut que le Cardinal Cajetan soit le véritable Auteur des livres qui ont paru sous le nom de Boccacal (a) ; & si vous demandez pourquoi le Cardinal Cajetan se dépouilla de son droit en faveur d'un autre, on vous répondra que ce fut afin d'avoir le plaisir de censurer & de mordre sans faire tort à sa dignité, ni sans se faire des ennemis. Je ne saurois croire que cela soit vrai ; je croi seulement que Boccacal fut comme Terence, il communiquoit ses pensées aux Cardinaux (b) qui le protegeoient, & il profitoit de leurs avis, & des pensées qu'ils lui suggeroient (c). Il se faisoit un honneur que l'on pensât qu'il étoit aidé par de telles gens ; c'étoit suivre le goût de Terence. Quelques-uns pour n'avoir pas assez pris garde à l'ordre du tems, ont dit que le Cardinal Cajetan qui disputa contre Luther a fait les *Ragguagli* du Parnasse, & la *Pietra del paragone* : Mr. Chevreau † refuse cela par une mauvaise raison, & se trompe apparemment lors qu'il impute cette faute à deux Danois. N'eus Erythreus assure (d) que Perenda, qui avoit été Secrétaire du Cardinal Henri Cajetan, aida Boccacal à composer les *Ragguagli*.

(a) Quem admodum Terentio malevoli objiciebant, ipsum, in fabulis scienciendis, Scipionis Africani, Laeli qui dictus est sapientis, & Furii Prætoris, opera uti, astiduaque cum illis una scriberet ita etiam de Trajano fama distulerat, in his actis referendis hominibus nobilissimos socios & adjutores habere. Verum id sibi non minus laudatur, quam qui gloriolum sibi putabat, id quod malevoli quasi maledictum vehemens existimabant, ac fit verisimile hæc cum illis eum communicasse, quibus, ad notanda & animadvertenda, &c. Erythreus. Pinacot. 3. pag. 222. † Chevreau, *Hist. du monde* liv. 5. ch. 4. p. 185. édit. de Holl. 1687. (A) Pinac. 3. p. 131. (E) *Epist. Ded. cat. Diallat. Matth. Bochartii.*

rale. Il fut imprimé à Sedan en l'année 1662. & contient un projet de réunion entre les Luthériens & les Calvinistes.

(B) Mr. Daillé ne s'est pas bien souvenu des circonstances.] Je n'ai besoin pour le prouver que de Mr. Daillé lui-même. Il veut que le Missionnaire embarrasé par le livre de Matthieu Bochart contre le sacrifice de la Messe, ait mis l'Auteur en justice l'an 1657. mais il convient dans l'une des tables de son livre, que le Traité contre le sacrifice de la Messe fut imprimé à Geneve l'an 1658. Il remarque dans la page 417. de la première partie de sa Replique, que cet (f) excellent traité du sacrifice de la Messe fut mis en lumière il n'y avoit que trois ans. Ce qu'il dit vers la fin de sa Preface est une preuve certaine qu'il composoit sa Replique en 1661. Il ne peut donc pas être vrai que le Missionnaire qui fit un procès à Matthieu Bochart en 1657. trouva cela plus à propos que de refuser le livre du sacrifice de la Messe. De plus Mr. Daillé déclare qu'il ne fait point qu'avant le procès intenté à Mr. Bochart en 1657. on eût jamais porté plainte contre les Ministres de ce qu'ils se qualifioient Pasteurs. Mais il ne laisse pas de faire mention tout aussi-tôt d'un Arrêt du Parlement de Rouën rendu le 23. mars 1633. que les Ministres de Charenton se donnerent la qualité de Pasteurs de l'Eglise Reformée de Paris dans l'approbation d'un livre (g). Cet Arrêt du Parlement de Rouën fut rendu sans doute par la plainte portée contre le Ministre Bochart, car autrement Monsieur Daillé se contrediroit lui-même : il n'est donc point vrai que le procès fait à ce Ministre tombe sur l'année 1657. Il faut donc que Mr. Daillé se soit mépris, & quant au tems que ce procès fut intenté, & quant au livre qui en fournit l'occasion. Il s'est mépris encore par un autre endroit, puis qu'il est certain qu'en l'année (h) 1633. Les Agens Centraux du Clergé de France se plaignirent de ce que Mr. Aubertin avoit fait imprimer un livre, où il prenoit qualité de Pasteur de l'Eglise Reformée de Paris, & où ses collègues Meuzereat, Dreincourt & Daillé, signoient dans l'approbation, les deux premiers, Pasteurs de l'Eglise Reformée de Paris, & le dernier, Ministre du Saint Evangile de la dite Eglise. Sur cette plainte le Conseil privé donna un Arrêt le 14. Juillet 1633. portant prise de corps contre Mr. Aubertin, & ajournement personnel contre ses collègues, avec injonction aux Ministres de prendre la qualité à eux attribuée par les Edits & non autre (i).

(C) On a quelquefois confondu.] Mr. le Fevre Docteur de Sorbonne dans sa Replique

(f) Il le loué beaucoup en cet endroit. (g) C'est l'Apologie de Mr. Daillé. (h) Voyez le Recueil des Edits pour le Clergé. (i) Voyez ci-dessus p. 407. remarque B.

BOCHART (SAMUEL) Ministre de la parole de Dieu à Caen, a été un des plus savans hommes du monde. Il étoit de bonne (A) Maison. Il naquit à Rouën en l'année 1599. On peut juger de la prématurité de ses progrès, par les * 44. vers Grecs qu'il composa à la louange de Thomas Dempster, qui les publia en l'année 1612. à la tête de ses Antiquitez Romaines. Il étudioit alors sous ce savant Ecolesiois, & † apparemment il étoit logé chez son oncle maternel, le fameux Pierre du Moulin Ministre de l'Eglise de Paris. Il fit sa Philosophie à Sedan, & il y soutint des theses publiques l'an 1615. qui lui firent beaucoup d'honneur, non seulement à cause qu'il repondit bien aux argumens, mais aussi à cause de certains ‡ vers dont il les accompagna, accommodez à la figure d'un cercle avec beaucoup d'artifice. On croit † qu'il a étudié en Theologie à Saumur sous Cameron, & l'on fait qu'il le suivit à Londres lors que la guerre civile eut dissipé cette Academie. Il ne fit pas beaucoup de séjour en Angleterre, puis qu'on fait que vers la fin de l'an 1621. il étoit à Leide, où il s'attacha ardemment à l'étude de l'Arabe sous Erpenius. Il trouva dans la même Université un Professeur en Theologie qui conçut pour lui une estime très-particuliere, & qui lui en donna des marques publiques l'an 1629. en lui dediant son (B) *Catholicus Orthodoxus*. Je parle de Mr. Rivet qui étoit alors marié avec une sœur de la mere de nôtre Bochart. Celui-ci étant en France fut bien-tôt reçu Ministre, & donné à l'Eglise de Caen. La premiere chose de grand éclat qu'il y fit, fut de soutenir une longue conference de Controverse avec le Pere Veron, & d'en sortir pleinement victorieux. Cet homme muni d'une mission speciale émanée de la Cour pour disputer, & revêtu en quelque maniere de la charge de Controver- siste exploitant par tout le Royaume, desia Mr. Bochart le 4. jour de Septem- bre 1628. & ne cessa de crier qu'il n'eût obtenu jour & lieu pour entrer publiquement en lice avec lui. La dispute se fit au chateau de Caen, en pre- sence d'un grand nombre de personnes de l'une & de l'autre Religion. Le Duc de Longueville Gouverneur de la Province s'y trouva aussi souvent que ses affaires le lui permirent, & il y eut des Commissaires nommez de part & d'au- tre pour y assister. On disputa depuis le 22. de Septembre jusques au 3. d'Octobre, & l'on batit presque tout le grand pais des Controverses dans les neuf seances consecutives que l'action contint. Les actes bien signez & colla- tionnez en furent rendus publics de chaque côté; mais Mr. Bochart ajouta du sien plusieurs choses, que l'humeur tumultueuse de son antagoniste avoit empê- ché qu'on ne mit en ordre sur le champ, & il y joignit la dispute de l'Eucharistie, & celle du celibat que l'on étoit convenu d'examiner; mais que l'on n'avoit

H h h h pas

à Mr. Arnauld pour la defence de ses motifs invincibles, a cité le *Diallaïcon* de nôtre Bochart. Je ne pense pas qu'il puisse trouver mauvais, qu'on croye qu'il l'a cru un Ouvrage de Mr. Bochart de Caen. S'il avoit su que deux Ministres de ce nom ont écrit des Ouvrages de controverse, ou du moins s'il avoit su que l'Auteur du *Diallaïcon* n'est pas le même Bochart qui s'est rendu l'admiration de la Republique des lettres par son *Phaleg*, &c. il n'eût jamais cité, comme il a fait (a) plus d'une fois, l'Auteur du *Diallaïcon* avec cet éloge, le *savant Bochart*. Qu'on dise tant qu'on voudra que le Ministre d'Alençon étoit savant, & que Mr. le Fevre a pu l'appeller ainsi sans hyperbole, ni flaterie, je suis sûr qu'on ne persuadera jamais aux lecteurs intelligens que j'aye tort dans cette remarque.

(A) Il étoit de bonne Maison.] Son pere Rene BOCHART du Menillet, Ministre de l'Eglise Reformée de Rouën, étoit arriere petit- fils de Jean BOCHART Conseiller au Parlement de Paris en 1490. & petit-fils de Jean BOCHART qui plaïda (b) avec tant de force pour la Pragmatique Sanction, & fils d'Etienne BOCHART qui fit la branche du Menillet. On peut voir dans le Dictionnaire de Moreri la pa- renté qui étoit entre nôtre Samuel Bochart,

& les Bochart Champigni qui ont exercé tant de belles charges dans la Robe.

(B) En lui dediant son *Catholicus Orthodoxus*.] Mr. Rivet dedia ce livre à quatre personnes, favoir à Pierre du Moulin, Ministre & Professeur à Sedan, à Guillaume Rivet, Ministre de Taillebourg, à Jean Maximilien de Langle, Ministre de Rouën, & à Samuel Bochart, Ministre de Caen. Il loué ce dernier de sa dispute contre Veron, dans laquelle, lui dit-il, vous lui montrâtes qu'il ne savoit rien ni en Grec ni en Hebreu, & vous mîtes un frein à son impudente sophistique, lequel il a tâché de secouer en debitant bien des fables selon sa coutume sur ses victoires imaginaires, mais les gens sages n'y ont pas été trompez, & vous avez decouvert fa vanité par vô- tre reponse. Ceci peut servir de supplément au narré que j'ai fait de cette dispute tiré de Mr. Morin. On voit par là que Veron s'attribuoit la victoire. Au reste en la même année 1629. comme le Mr. du Moulin dedia son (b) *Anti-barbare* à Mr. Bochart. Ce dernier l'avoit averti d'une meprise, c'est que du Moulin ayant promis ce Traité de controverse dans la Table de la nouveauté du Papisme, avoit oublié de le donner.

* Ils sont dans la nouvelle édition de ses Oeuvres 1692.

† Tunc nisi memoria me fallit hoſtitabatur Parisiis apud avunculum Petrum Molinum. Steph. Morin. de Bocharto. & ejus scriptis.

‡ Ils sont dans la suite édition.

4. Puto me didicisse quod Salmurii audiverit Cameronem, & eo prælide theſis Theologicaſ defendiderit. Morinus ibi.

(b) C'est ainsi que le livre est intitulé, non pas l'Antibarbare, comme le dit le Catalogue d'Oxford p. 462. C'est Mr. Baillet t. 2. des Anti pag. 317.

(a) Pag. 27. 129.

(b) Ce fut en presence de François I. il combatit le Concordat. renté qui étoit entre nôtre Samuel Bochart,

* Adversarius vaticiniorum deservit, Steph. Morinus ubi supra.

pas aprofondies, à cause que Veron * avoit quitté le champ de (C) bataille. La reputation de ce Ministre qui jeta dès lors ses fondemens, s'augmenta beaucoup en 1646. par la (D) publication du *Phaleg* & du *Chanaan*: où il traite 1. de la dispersion des peuples causée par la confusion des langues. 2. Des colonies & de la langue des Pheniciens. Les recherches qu'il lui falut faire pour travailler à ces Ouvrages, & à quelques autres, & qui l'obligerent à fouiller dans tous les anciens Auteurs, & dans les tresors les plus cachez des langues orientales, ont cette relation à sa qualité de Ministre, qu'il ne s'y engagea peu-à-peu qu'à cause qu'il avoit entrepris de prêcher sur la Genese; car dès qu'il en fut au second chapitre, il falut qu'il expliquât la situation du Paradis terrestre. Les chapitres suivans l'engagerent à examiner l'origine des nations, & il y eut cent autres passages qui l'appliquerent à travailler sur les animaux, sur les plantes, & sur les pierres precieuses de la Bible. S'il avoit assez vécu il auroit donné des Traitez complets sur ces matieres, mais il n'a pu achever que ce qui regarde les animaux. On l'imprima à Londres en 1663. sous le titre d'*Hierozoicon*. Ses Recueils sur le Paradis terrestre, sur les plantes, & sur les pierres precieuses, n'ont point été trouvez en état après sa mort, qu'on en pût faire quelque chose. Tout le monde sait que la Reine de Suede l'attira à sa (E) Cour, & qu'il y alla en 1652. Il n'est pas besoin de parler en particulier de quelques Ecrits qu'il publia en divers tems, & qui lui firent honneur. Par exemple il publia une lettre en 1650. sur l'autorité des Rois, & sur l'institution des Evêques & des Prêtres. Il en publia une en 1661. contre le Jesuite la Barre, touchant la tolerance du Lutheranisme decidée dans le Synode National de Charenton; & il en publia une en 1663. où il montre par plusieurs savantes raisons qu'il n'y a point

d'appa-

(C) Veron avoit quitté le champ de bataille.] Voyez la remarque precedente.

(D) En 1646. par la publication du *Phaleg* & du *Chanaan*.] Ce sont les deux titres des deux parties de la *Geographia sacra* de Mr. Bochart. On fit venir à Caen un Imprimeur de

(a) Il s'appelle Jean Janon. Voyez Steph. Morinus ubi supra.

reputation (a) afin que cet Ouvrage fût plus correct, & qu'il sortit plutôt de dessous la presse. S'il en faut croire ceux qui l'ont fait reimprimer à Francfort in 4. en 1681. l'édition de Caen est toute pleine de fautes, dont ils se vantent d'avoir repurgé la leur; *ab infinitis erroribus, quibus exemplar Cadomi impressum repletum erat, purgatum*. Ils joignirent à leur édition deux lettres de Mr. Bochart, l'une touchant l'Episcopat, & le droit des Rois, écrite à Mr. Morley Chapellain du Roi d'Angleterre Charles II.

(b) Voyez Nouv. de la Repub. des Lettr. mois de Juillet 1684. art. 4.

l'autre écrite (b) à Monsr. de Segrais, sur la question si Enée est venu en Italie. La premiere de ces deux lettres avoit été imprimée en 1650. comme je l'ai déjà dit. Spizelius n'en favoit rien, car après avoir cité (c) une lettre de Mr. Sarrau, qui temoignoit qu'il seroit injuste de ne point rendre publique cette belle production de Monsr. Bochart, il ajoute qu'elle est néanmoins demeurée dans les tenebres. Je n'ai point de connoissance de l'édition de la *Geographia sacra*, marquée par Monsr. Pope-Blount comme fautive à Caen in fol. l'an 1651. & je ne croi pas qu'il y en ait eu de telle. Quant à l'*Hierozoicon* (c'est le titre du volume de *Animalibus Sacra Scriptura*) il fut reimprimé à Francfort l'an 1675. & l'on en fit un Abregé l'an 1690. qui fut imprimé à Franeker. L'Auteur de cet Abregé est un Hongrois nommé Vecseus.

(c) In fel. literat. pag. 923.

(E) Que la Reine de Suede l'attira à sa Cour.] J'ai oui faire mille sots contes de ce voyage de Monsr. Bochart, par exemple qu'on lui fit un jour fort brusquement cette question, dans la Bibliothèque de la Reine, *Que pensez vous d'un certain livre qu'on nomme la Bible?* On pre-

tend qu'il prit la chose d'un ton aussi serieux qu'il le devoit, & qu'il fit un grand discours sur les caracteres de divinité qui brillent dans l'Ecriture, mais que les assilans ne firent que s'en moquer. On ajoute que l'Abbé Bourdelot avoit fait accroire à la Reine que Mr. Bochart jouoit admirablement de la flûte, mais qu'à moins d'un commandement absolu de sa Majesté il n'en joueroit pas devant elle; & que là-dessus la Reine sans écouter les protestations d'ignorance qu'il lui redoubloit, voulut absolument qu'il en jouât; à quoi il obéit. J'ai oui dire ces choses & quelques autres de même nature à une infinité de gens; mais quand j'ai voulu les examiner de près, je n'ai rien trouvé qui les doive rendre croyables. J'en parle néanmoins ici, afin d'empêcher autant qu'il me sera possible, que ceux qui entendent parler de ces sottises n'y ajoutent point de foi. Mr. Huet à present Evêque d'Avranches, qui alla avec Mr. Bochart en Suede, a fait une relation fort gentille de ce voyage en vers Latins.

Cette remarque étoit achevée, lors que le *Menagiana* m'est tombé entre les mains: j'y ai trouvé ces (d) paroles; „C'étoit une belle chose à voir que de voir jouer Mr. Bochart au volant avec la Reine de Suede! La Reine l'ayant pressé un jour d'y jouer avec elle, il mit manteau bas, & joua. Ses amis lui en firent la guerre, & lui dirent qu'absolument il devoit refuser de le faire. „ J'y ai trouvé aussi que la Reine avoit resolu de se trouver à une assemblée où il devoit lire quelque chose de son *Phaleg*, mais que Mr. Bourdelot pour le priver de cet honneur tâta le poux à la Reine, & lui dit qu'elle avoit de l'émotion, & qu'il faloit qu'elle prit un remede. Elle demoura donc au lit ce jour-là. Si le conte de la flûte avoit eu quelque fondement, on le verroit dans le livre que je viens de citer.

(d) Pag. 349. de la 1. édition de *Hollan-*

d'apparence qu'Enée soit jamais venu en Italie. Il mourut à Caen le 16. Mai 1667. ayant perdu tout d'un coup la parole & la connoissance dans l'Academie qui s'assembloit chez Mr. de Brieux. Ses papiers sont entre les mains de Mr. de Colleville fils de sa * fille unique, & ci-devant Conseiller au Parlement de Normandie. Il y a parmi ces papiers un grand nombre de Sermons écrits de la propre main de Mr. Bochart. Ce sont ceux qu'il a prêchez sur la Genese, depuis le premier chapitre jusques au verset 18. du chapitre 49. On a ramassé le plus qu'on a pu des Dissertations manuscrites de ce grand homme, & on les a jointes à la nouvelle édition (F) que l'on a faite de toutes ses Oeuvres en Hollande l'an 1692. Mr. Morin autrefois collegue de Mr. Bochart, & à present Ministre de l'Eglise François d'Amsterdam, & Professeur aux langues orientales dans l'Ecole Illustrée de la même ville, a joint à cette édition un Discours † duquel je me suis servi pour la composition de cet article. Ceux qui voudront voir les éloges qui ont été donnez à Mr. Bochart, feront bien de s'adresser aux ‡ Auteurs que je leur indique. Sa science quelque vaste qu'elle fût n'étoit pas sa principale qualité, il avoit une modestie infiniment plus estimable en lui que route sa science. Aussi a-t-il possédé sa gloire avec beaucoup de tranquillité, & à couvert de ces malheureuses querelles que tant d'autres Savans s'attirent par leur orgueil, & par l'emportement de leur style. Je n'ai jamais oui parler d'un certain Traité que Mr. Menage (G) lui attribue.

BOCHIUS (JEAN) bon Poëte Latin, & Secretaire de la ville d'Anvers, naquit à Bruxelles le 27. de Juillet 1555. Il fit ses premieres études à Lire & à Ath, & se distingua de ses camarades. Il excella principalement dans la poésie, de sorte qu'on pourroit le nommer le Virgile (A) du Pais-Bas. Il entra chez le Cardinal George Radzivil, & eut occasion par ce moyen d'étudier en Theologie à Rome, lors que Bellarmin y expliquoit les Controverses. Bochius assistoit à ses leçons avec beaucoup d'assiduité. Il fit en suite un voyage en Pologne, en Lithuanie & en Moscovie, non sans de fâcheuses incommoditez, & de grans perils β, car en passant de Smolensko à Moscou, il fut si

H h h h 2

* Elle fut mariée avec un Conseiller au Parlement de Normandie nommé Mr. de Colleville. C'étoit un nom de Seigneurie: celui de famille étoit le Sueur.

† De clarissimo Bocharto & omnibus ejus scriptis.

‡ Colombis dans la Gallia Orient.

qu'il lui dedia. Pope Blount Censur. celebr. Aurohorum. Spizelius, in infel. literat. p. 916. & seq.

1 Val. André Bibl. Belg.

β Il en fait le récit dans ses notes sur le Pseume 147.

(F) A la nouvelle édition . . . de toutes ses Oeuvres.] Mr. Moreri n'avoit pas tout-à-fait tort, de donner quelque esperance que Mr. le Moyne publieroit les manuscrits de Mr. Bochart, car il est certain qu'il songeoit à cette nouvelle édition, & que n'ayant pas tout le loisir qu'il faisoit pour entrer dans le detail de cette entreprise, il en commit les soins à Mr. de Villemandi, en lui promettant de l'aider de ses conseils, & de lui fournir plusieurs lettres & plusieurs Dissertations de Mr. Bochart. La mort l'a empêché de s'acquitter de cette promesse. Mais d'ailleurs il est certain que Mr. Moreri s'est trompé lourdement dans cet article, soit quand il a dit que tous les Traitez manuscrits de Mr. Bochart étoient rombez entre les mains de Mr. le Moyne, soit quand il a dit qu'une affaire fâcheuse avoit obligé Mr. le Moyne à sortir du Royaume. Il est de notoriété publique qu'il ne sortit de France qu'avec la permission de la Cour, & qu'il ne tenoit qu'à lui de demeurer dans son Eglise de Rouën, qui faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour le retenir. Il ne sortit du Royaume que pour venir prendre possession d'une Chaire de Theologie qu'on lui offroit à Leide depuis long tems. Il est vrai qu'en 1674. on lui fit un méchant procès à l'occasion d'une Demoiselle de la Religion, qui étant sortie de chez son pere Conseiller Catholique au Parlement, s'étoit sauvée en Angleterre; mais il est vrai aussi qu'après quelques mois de prison il fut remis pleinement au premier état.

(G) D'un certain Traité que Mr. Menage lui attribue.] Il seroit à souhaiter que Monsieur Bochart eût publié ses recueils sur une matiere aussi

curieuse, que l'est celle dont Mr. Menage (A) fait mention en cet endroit. Elle roule sur certaines choses que l'on ne trouve qu'une fois dans les Auteurs.

(A) On pourroit le nommer le Virgile du Pais-Bas.] Il faut que je raporte les propres paroles de Valere André, afin que l'on voye mieux avec quelle precipitation Moreri compiloit son Dictionnaire. *In poetica paluam ceteris facile praxipuit, adeo ut alterum Belgii nostri Maronem nominare liceat.* Dans l'exemplaire dont je me sers la premiere lettre du mot *Maronem* n'a pas tici Graci bien marqué, de sorte que si on n'y regarde pas de bien près, on la peur facilement prendre pour un V. Je m'imagine que l'exemplaire de Mr. Moreri a eu le même défaut, & qu'ainsi il a été cause qu'on a lu *Maronem* au lieu de *Maronem*. Là-dessus on s'est souvenu que Varro a passé pour le plus savant des Romains, d'où l'on a conclu que puis que Bochius a été surnommé le *Varron du Pais-Bas*, il faisoit le decelerer celebre par son érudition, lui faire faire un merveilleux progrès dans l'intelligence des langues savantes, & dans toute sorte de doctrine, & ajoûter qu'il se forma très-bien dans toutes les sciences sublimes de la Controverse, de la Jurisprudence Civile & Canonique, & de la Theologie Scholastique. François Swert qui l'aimoit & qui le connoissoit très-particulièrement, ne lui donne aucun éloge qui nous conduise à cette idée. Melchior Adam & Valere André qui le loüent un peu plus, ne nous y conduisent pas pourtant; il s'en faut bien. Ce dernier ne dit pas même qu'il ait été surnommé le Virgile du Pais-Bas, mais seulement qu'on pourroit lui donner ce titre.

MORERI critique sur quelc qu'il a dit de Mr. le MOYNE.

(a) Multa est in libris Juris, ut liberos ceteros taceam, singularia atque ut Grammatica la prima lettre du mot *Maronem* n'a pas tici Graci bien marqué, de sorte que si on n'y regarde pas de bien près, on la peur facilement prendre pour un V. Je m'imagine que l'exemplaire de Mr. Moreri a eu le même défaut, & qu'ainsi il a été cause qu'on a lu *Maronem* au lieu de *Maronem*. Là-dessus on s'est souvenu que Varro a passé pour le plus savant des Romains, d'où l'on a conclu que puis que Bochius a été surnommé le *Varron du Pais-Bas*, il faisoit le decelerer celebre par son érudition, lui faire faire un merveilleux progrès dans l'intelligence des langues savantes, & dans toute sorte de doctrine, & ajoûter qu'il se forma très-bien dans toutes les sciences sublimes de la Controverse, de la Jurisprudence Civile & Canonique, & de la Theologie Scholastique. François Swert qui l'aimoit & qui le connoissoit très-particulièrement, ne lui donne aucun éloge qui nous conduise à cette idée. Melchior Adam & Valere André qui le loüent un peu plus, ne nous y conduisent pas pourtant; il s'en faut bien. Ce dernier ne dit pas même qu'il ait été surnommé le Virgile du Pais-Bas, mais seulement qu'on pourroit lui donner ce titre.

mal-traité de froid que ses pieds se gelèrent entièrement. On parloit déjà de les lui couper, lors qu'un Chirurgien du Czar trouva qu'il n'en falloit pas venir à ce remède: celui dont il se servit n'auroit peut-être point procuré la guérison, si un autre accident ne fût survenu. Bochius s'étoit fait porter au quartier des Livoniens, & il y étoit encore lors que le Grand Duc Basildes y entra en armes pour le piller (B). Bochius faisi de peur s'enfuit où il put, & après avoir été depouillé & batu, s'échappa des mains du soldat, & regagna son gîte le lendemain. Cet exercice bâta de beaucoup l'effet des remèdes. Étant retourné en son país il fit un poëme qui plut tellement au Duc de Parme, que ce Prince fit donner à Bochius la charge de Secrétaire d'Anvers. Ce poëme étoit un Panegyrique du Duc de Parme sur la prise de cette ville. Il a depuis composé plusieurs poësies (C) de Cour, & enfin il prit les Pfeaux de David pour le principal sujet de sa plume. Il (D) mourut * avant que l'impression de ce qu'il avoit fait là-dessus fût achevée. Ce fut le 13. † Janvier 1609. Quant à la vie de David qu'il avoit écrite, il la publia en 1608. Il ne laissa qu'une fille. On fit imprimer à Cologne en 1615. un recueil de ses Epigrammes, de ses Elegies, & de ses autres poëmes dispersés; & l'on y joignit tout ce que l'on put trouver des vers de Jean Ascagne Bochius son fils, qui étoit mort en Italie à la fleur de sa jeunesse. François Swert † qui eut soin de cette édition, nous apprend que Jean Bochius son bon ami avoit été malheureux en femme, ce qui, dit-il, est assez la destinée des grans hommes.

BODEGRAVE, village de Hollande sur le Rhin. Je n'en parle que pour corriger le Dictionnaire de Moreri, où on trouve que c'est un bourg *celebre par la bataille que les François y gagnerent contre les Hollandois l'an 1672.* C'est une fausseté (A). On cite Baudrand, c'est une (B) autre fausseté.

BOI, communément appellé LE STRACUSANO, le *Stracusain*, a été un fameux joueur d'échecs, qui fut fort considéré à la Cour d'Espagne sous le Roi Philippe II. Il recut de ce Monarque plusieurs beaux presens. Il en reçut aussi beaucoup du Pape Urbain VIII. & il ne tint qu'à lui d'en recevoir un bon Evêché; car on le lui fit offrir, mais il ne voulut pas être homme d'Eglise. Ayant eu

(A) *Quaerit Germani in quibus Livones, delicis Moschis corrumpent, coctisque variis potibus pecunia emungerent, & masculos animos enervarent.* Melch. Adam. in *vita Philosph.* pag. 498.

(B) *Ubi supra.*

(C) *Poësies de Cour.* C'est ainsi que j'appelle, par exemple, la description des honneurs faits aux Gouverneurs du País-Bas lors de la prise de possession. Celle qu'il fit du voyage & de l'installation d'Albert d'Autriche, & de son Epouse l'Infante Isabelle Claire Eugenie, ne peut pas avoir été imprimée l'an 1595, comme le dit Valere André, car ils ne firent leur entrée qu'en 1599.

(D) *Il mourut avant que l'impression.* C'est Melchior Adam (b) qui l'assure en termes précis deux fois de suite. On en pourroit néanmoins douter si l'on s'en raportoie à François Swert, qui ne fait nulle mention d'aucun livre de Bochius imprimé depuis sa mort, excepté d'un Recueil de poësies diverses. Outre qu'il remarque que les observations Physiques, Morales, Politiques & Historiques de Bochius, qui sont sans doute l'Ouvrage sur le Plautier, furent imprimées l'an 1608. Mais quand on considère que Valere André, dont l'Ouvrage est sans comparaison moins fauf que celui de François Swert, donne à Bochius un Ouvrage intitulé, *Observationes Physicae, Ethicae, Politicae & Historicae in Psalmos & Graecis Latinisque Autoribus*, sans marquer l'année de l'impression, on ne sauroit se persuader que l'année 1608. marquée par

François Swert, soit bien marquée; & par conséquent on s'imagine qu'il s'en faut tenir au narré de Melchior Adam, tout comme si l'Auteur des *Athena Belgica* n'avoit rien dit.

(A) *C'est une fausseté.* Il n'y a jamais eu ni bataille ni combat à Bodegrave entre les François & les Hollandois. Tout ce qu'on peut dire est que sur la fin de Decembre 1672. les François assemblèrent une armée considerable pour penetrer jusqu'au cœur de la Hollande à la faveur des glaces, mais qu'un grand degel qui survint subitement les contraignit de renoncer à leur entreprise. Le depit qu'ils eurent de ce contretems les porta à des cruautés extrêmes sur les habitans de Bodegrave, l'un des postes qu'ils avoient occupés, & qu'il leur falut abandonner. On trouve le détail de leurs barbaries dans un livre (c) que Wicquefort publia sur ce sujet.

(B) *C'est une autre fausseté.* Car Mr. Baudrand ne dit pas que les François ayent gagné une bataille sur les Hollandois en ce lieu-là: il dit seulement que les Hollandois y furent mal-traités par les François, *ubi Belgae unti male habiti fuere à Francis anno 1672.* On ne l'a peut-être déjà dit que trop de fois: un Traducteur qui se hasarde de paraphraser, ou d'abandonner tant soit peu son original, doit savoir à fond la matiere dont il s'agit. Sans cela il s'expose à des meprises d'autant plus blâmables, qu'il est cause qu'une infinité de gens les imputent à ceux qui en sont très-innoens, je veux dire aux Auteurs traduits. Cent exemples de ce desordre pourroient être facilement indiqués.

(c) *Il a pour titre. Avis fidel-le aux veritables Hollandois.*

eu le malheur d'être pris par des Corsaires, & de se voir reduit à l'escclavage, il trouva le moyen d'apriivoiser ces esprits Turcs & farouches, par son incomparable intelligence du jeu des échecs. Ils l'admirerent là-dessus, le traiterent humainement, & n'exigerent de lui pour toute rançon que les leçons qu'il leur donna durant quelques mois sur ce jeu *. Nous parlerons d'un autre excellent joueur d'échecs dans l'article *Gioachino Greco*. Il eût été à souhaiter que ces deux grans maîtres nous eussent donné quelque Traité regulier sur ce jeu; mais nous n'avons que quelques fragmens de l'un, & des manieres de jouer de l'autre, qui ne fussent pas pour faire une étude dans les formes . . . On en a pourtant recueilli ce qui s'est trouvé le plus propre à être mis à profit, & on s'en est prevalu pour faire un (Z) livre sur cette matiere †.

BOLEYN (ANNE) femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre, étoit de meilleure Maison du côté de sa mere que du côté de son pere, puis qu'elle étoit fille de Thomas Boleyn qui n'étoit que Chevalier, & d'une fille ‡ du Duc de Norfolk. Elle nâquit l'an 1507. & fut amenée en France à l'âge de 7. ans par la sœur de Henri VIII. femme de Louis XII. Elle ne repassa point en Angleterre lors que cette Reine s'y retira après la mort de son mari; elle s'arrêta au service de la Reine Claude femme de François I. & après la mort de cette Princeesse, elle entra chez la Duchesse d'Alençon †. On ne fait pas bien l'année de son retour en Angleterre; quelques-uns β veulent que ce soit l'an 1527. d'autres γ l'an 1525. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle entra fille d'honneur chez la Reine Catherine, & qu'elle donna de l'amour au Roi. Elle se conduisit avec tant d'adresse, qu'en refusant de contenter la passion de ce Monarque, elle s'en fit aimer pour le sacrement. Ce Prince trompé par les artifices de cette fille, crut qu'il ne jouiroit d'elle que sous le benefice du mariage; & c'est ce qui l'engagea à pousser l'affaire du divorce, & à l'executer enfin avec tout l'éclat que chacun fait. Ce qui dans une autre rencontre seroit fort louable, est le principal crime d'Anne Boleyn: avoir refusé de complaire à un Monarque amoureux, à moins qu'il ne recûdiât sa femme, est une faute bien plus énorme que n'auroit été de devenir sa concubine. Une concubine n'auroit pas detroné une Reine, & ne lui auroit ôté ni sa couronne ni son mari; au lieu que l'artificieuse Anne Boleyn en faisant la chaste & la scrupuleuse, ne songeoit qu'à l'usurpation du trône sur Catherine d'Aragon, & à l'exclure elle & sa fille de tous les honneurs qui leur étoient dus. Quoi qu'il en soit Henri VIII. l'épousa δ secrettement le 14. de Novembre 1532. sans attendre qu'il y eût sentence contre son mariage avec Catherine d'Aragon; & dès qu'il s'aperçut de la grossesse de sa nouvelle femme, il rendit public son mariage, & ζ fit declarer Reine d'Angleterre Anne Boleyn la veille de Pâques 1533. & couronner θ le 1. de Juin suivant. Elle accoucha λ le 7. de Septembre, & continua d'être fort aimée du Roi, jusques à ce que les charmes de Jeanne Seymour eurent embrasé le cœur de ce Prince l'an μ 1536. Alors il passa de l'amour jusqu'à une haine violente pour sa femme; il la crut impudique; il la fit emprisonner; & lui fit faire son (A) procès. On la condamna à être ou brûlée,

* D'une lettre insérée dans le Mercure Galant du mois d'Avril 1688. & du mois de Decembre 1693.
† Mercure Galant du mois de Decembre 1693. p. 109.
‡ Mr. Leti se trompe donc qui la fait fille du Baron de Clins. ton. Hist. d'Elizabeth. t. 1. pag. 47.
§ Burnet Histoire de la Reformation d'Angleterre l. 2. p. m. 108. & seq.
¶ Id. pag. 110.
γ Le Grand. Hist. du divorce tom. 2. pag. 31.
δ Burnet. ib. p. 295.
ζ Ibid. pag. 305.
θ Ibid. pag. 307.
λ D'une fille qui a été la Reine Elizabeth.

(Z) Pour faire un livre sur cette matiere.] L'Autcur que je cite en parle comme d'un Ouvrage prêt à paroître. En joignant, dit-il, avec ce qu'on a recueilli de ces deux celebres joueurs, les lumieres qu'on a eues d'autre part, & les observations qu'on a faites, soit en y joiant, soit en y voyant joier, il s'est composé de toute cette matiere un corps regulier qui contient la science pratique du jeu des échecs. Je vous srens qu'on va le donner au public comme un Ouvrage singulier, & unique dans son espece, & dont le manuscrit ayant que de paroître au jour a été long tems entre les mains d'un des premiers joueurs d'échecs de France, qui a l'honneur d'y joier avec son Altesse Royale Monsieur le Duc de Chartres.

point vu entre les Juges le Comte de Wiltshire. C'est ainsi que s'appelloit en ce tems-là le pere d'Anne Boleyn. Il est remarquable que cette Reine fut (b) accusée du crime de leze Majesté, pour avoir couché plusieurs fois avec son frere, & avec quatre hommes; pour leur avoir déclaré à tous, que jamais le Roi n'avoit eu son cœur; pour avoir dit à chacun d'eux, qu'elle l'aimoit plus qu'aucune autre personne; & pour avoir traité injurieusement le sang royal. Or c'étoit là, suivant la loy faite peu auparavant, un crime de leze Majesté; & on se servit ainsi contre cette malheureuse Princeesse, de la même loy qui avoit d'abord été faite en sa faveur, & en faveur de ses enfans. L'Evêque d'Amelia est allé plus loin que Sanderus, car il a dit que Thomas (c) Boleyn presida au jugement de sa fille. Ce qu'il dit que tous ceux qu'on accusa d'avoir eu commerce avec elle, l'avouèrent à la question, est dementi par Monsieur Burnet, qui observe qu'il n'y en eut qu'un qui avouât. Ce fut un Multi-

μ Burnet, lib. 3. p. 455.
b) Burnet Hist. de la Reformation. l. 1. part. 1. p. 408.
c) Pœnz ministrum filia fortunata patrem detur. qui forte capitalium rerum Judex adversus eam sententiam tulit. Gratianus de casibus error. illustrium pag. 209.

(a) Voyez des Additions & corrections de la 1. partie n. 1. avait trouvé le registre du procès, & n'avoit

* *Ibid.* p. 479. brûlée *, ou decapitée; son mariage (B) fut déclaré nul †, à cause qu'elle avoit épousé le Roi dans un tems où elle étoit engagée par contract au Comte de Perci. Elle ‡ fut decapitée le 19. jour de Mai 1536. & ne perdit point sa belle humeur (C) dans cette rencontre. Quelques Historiens Catholiques

† *Ibid.* p. 475.

(a) *Barnet, ubi supra* p. 467.

(b) *Id.* p. 460.

(c) *Ibid.* p. 470.

(d) *Ibid.* p. 471.

(e) *Ibid.* p. 473.

(f) Voyez le Docteur *Barnet* l. 2. p. 111. 112.

ancien nommé Smeton: il convint qu'il (a) avoit couché trois fois avec la Reine. Il est remarquable que sous le long regne d'Elizabeth, on n'a point tâché de justifier sa mere. Les Catholiques s'en sont prevalus, mais on leur (b) répond qu'ils seroient mieux de louer & d'admirer la prudence d'Elizabeth, & celle de ses Ministres. Elle eût cru affoiblir ses droits en tâchant de les défendre, & il eût falu avouer certaines choses d'Anne Boleyn qui auroient fait quelque prejudice.

(B) Son mariage fut déclaré nul. J L'Autcur de l'Histoire de la reformation d'Angleterre nous apprend (c) 1. que Mylord Perci avoit dit au Cardinal Volfey, qu'il avoit donné sa parole à Anne devant des temoins, & que sa conscience ne permettoit point qu'il se degageât. 2. Que lors qu'on pressa ce Seigneur pendant le procès de la Reine, de déclarer qu'il y avoit eu en ce tems-là un contrat entre lui & Anne Boulon, il fit serment en presence de 2. Archevêques qu'il n'y avoit jamais eu de contrat, ni de promesse de mariage entre lui & cette fille, & pour rendre ce serment plus solemnel, il reçut la communion en presence de plusieurs Conseillers d'Etat, & souhaita que la reception de ce sacrement fût suivie de sa damnation, s'il avoit été dans un engagement de cette nature. 3. Que la Reine (d) pendant son procès n'avoit rien touchant son engagement prétendu avec ce Mylord; mais lors qu'on l'eut condamnée, elle confessa qu'il y avoit eu un contrat entre elle & Perci, & ayant été amenée devant la Cour Ecclesiastique le 17. de Mai, elle déclara qu'il y avoit eu de justes empêchemens à son mariage avec le Roi, & qu'ainsi ce mariage-là ne pouvoit pas être valable. 4. Que (e) sur sa confession la sentence de divorce fut prononcée. 5. Que l'original de cette sentence a été brûlé, mais ce qu'on vient d'en dire est répété dans une loi que le Parlement fit peu apres pour régler la succession. 6. Que les deux sentences que l'on prononça contre la Reine, sont tellement opposées l'une à l'autre, qu'il faut au moins, que l'une des deux ait été injuste. Car si le mariage de cette Princeesse avec le Roi étoit nul dès le commencement, elle n'a été aucunement coupable d'adultere; puis que cette invalidité empêchoit qu'elle ne fût femme legitime de Henri. Si ce mariage étoit bon, il y a eu de l'injustice à le casser; & s'il n'étoit pas valable, la condamnation de la Reine a blessé manifestement l'équité; & on ne sauroit soutenir que cette Princeesse ait manqué de fidélité pour le Roi, puis qu'alors elle n'étoit point obligée de lui garder la foi. Il y auroit bien des remarques à faire sur tout ceci; je me contenterai de ces trois. 1. Le Mylord qui avec serment & la communion à la main nia qu'il y eût eu quelque engagement entre lui & Anne, étoit un grand fourbe ou alors, ou quand il déclara qu'il (f) avoit donné sa foi à cette fille.

Si l'on prefere son serment à l'autre déclaration, il faudra dire que la Reine prête à mourir a déposé fausement qu'elle avoit été engagée avec ce Mylord: si elle a été ca-

pable de mentir en cette rencontre, il ne faut plus alleguer pour sa justification, qu'elle protesta toujours de son innocence, & même sur l'échafaut; car une femme qui sur le point de comparoître devant Dieu est capable d'avouer une fausseté qui rend ses enfans illégitimes, est bien capable de nier une verité qui la couvre d'ignominie. Et nous avons ici un fait choisi entre plusieurs autres de même espece, qui montre que le Pyrrhonisme historique peut se battre sans désavantage contre les sermens, & contre les protestations des mourans. 2. L'adresse des Historiens est remarquable; ils se servent d'un fait lors qu'ils en peuvent tirer quelque utilité, & ils le nient lors qu'ils s'en trouvent incommodez. Il est utile quand on veut prouver qu'Anne Boleyn ne pouvoit point Henri huit à repudier la Reine, de montrer qu'elle songeoit tout de bon à se marier à Mylord Perci. Il est bon alors d'avouer son engagement. Mais si d'un autre côté quelcun nous vient dire que par cet engagement son mariage avec Henri VIII. devient nul, & qu'ainsi la Reine Elizabeth eût été bararde, quand même le divorce de Catherine eût été juste, alors il faut dire que cet engagement est un conte, & se servir des sermens & des communications de Perci. 3. Il n'y eut jamais pouvoir arbitraire qui surpassât celui que les Parlemens d'Angleterre exercent au XVI. siecle. Tout ce que la nation pouvoit faire de plus authentique pour déclarer nul le mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Aragon, fut employé; Marie leur fille étoit donc bararde, & dependant on la reconut pour Reine, en qualité d'enfant legitime de Henri. Tout ce qui étoit necessaire pour déclarer nul le mariage du même Prince avec Anne, fut employé; Elizabeth leur fille étoit donc bararde, & neanmoins on la reconut pour Reine, en qualité d'enfant legitime de Henri. On brûla l'original de la sentence de divorce: c'est qu'on ne vouloit pas laisser subsister un titre si désavantageux à la Reine Elizabeth. Remarquez bien que dans les Royaumes hereditaires, c'est une loi fondamentale que les batards soient postpозés à tous les parens legitimes de la famille royale.

(C) Et ne perdit point sa belle humeur. J Pendant sa prison elle jouoit des personages bien differens; quelquefois (g) elle paroissoit devote & versoit des pleurs en abondance, & tout d'un coup elle passoit à de grans éclats de rire. . . Aussi-tôt (h) que les Juges qui étoient venus l'examiner furent partis, elle se mit à genoux, & fondant en larmes cria plusieurs fois, Seigneur J E S U S, ayez pitié de moi, & au même tems on la vit éclater de rire. Quelques (i) (j) heures avant sa mort elle dit que l'Executeur étoit fort habile, & que d'ailleurs elle avoit le cou assez petit. Au même tems elle y porta la main, & se mit à rire de tout son cœur. Le Gratiant quelque peu favorable qu'il lui soit, avoué qu'elle mourut avec beaucoup de resolution, & qu'elle eut soin de bien étendre sa robe

Si les sermens des mourans doivent faire preuve.

Le même fait est accordé en divers tems selon les divers besoins de l'Historien.

Le Parlement d'Angleterre exerçant le pouvoir arbitraire.

(g) *Barnet, ubi supra* p. 479.

(h) *Ibid.* p. 460.

(i) *Id.* p. 475. d'une lettre du Lieutenant de la Tour.

tholiques se font donné une licence prodigieuse de mentir contre elle ; tant par le chagrin qu'ils avoient du schisme dont elle avoit été cause, que par l'envie de faire tomber son deshonneur sur la Reine Elisabeth. Ils ont été de ces fatiriques étourdis dont j'ai déjà eu occasion de parler, qui au lieu de ne faire ferme que sur les faits veritables, se font engagez à des médifances (D) très-faciles à refuter.

(b) Buffon, ubi supra pag. 105.

(c) Les fins de non recevoir doivent pour

(a) Postremo genibus positus ulimos quaque pedes quo honoratissimus piocumbere vestro contextu. Ubi supra pag. 270.

(b) Voyez l'histoire de ce jeune évêque. 11. l. 4. qui applique à la Vierge le Corneille qu'on fit mourir, et qui écrit de lui. Hebraica avo dit de Po. lyceus.

(c) Sinistra manu sumum ad ima crura de iuxta, quo honoratissimus cadere etiam inferiore corporis parte velata. nec. tou. in Cas. e. 52.

(d) La place selon lui qui est au devant de la Tour.

(e) Ubi supra, pag. 269.

(f) Du schisme d'Angleterre l. 1. pag. 17. de la traduction de M. de Sancerre, etc. d'Amst. 1683.

(g) Ce récit de Sanders a été aléré par quelques-uns. Le Gratioti fait diver 3. ans l'absence de Thomas Boleyn. D'autres disent qu'il son retour si prompt si femme

robe sur ses pieds, afin de tomber (a) honnêtement. Les Poètes remarquent (b) écla de Polyxene: les Historiens (c) le remarquent de Jules Cesar. Je doute fort de ce que le même Gratioti rapporte, que quand on la mena au (d) lieu du supplice elle s'empporta extrêmement contre le peuple qui ne lui fit d'aucun honneur, & leur dit que quand ils en devroient crever de deuil, elle étoit & mourroit leur Reine. Cum è (e) carceribus in arcem, que per arcam est ante Arcem, produceretur, quo omnis multitudo concurreret ad spectandum necem ejus, quam miser demense adorare consueverant, nec transirentem illo honore dignarentur; illa ne tam quidem oblita superbie, contumeliosissime eos compellans convicio increpuit, esse mortuam, quae se Reginam eorum ferens, dirumpere tur omnes licet.

(D) Des médifances très-faciles à refuter.]

Qu'y a-t-il par exemple de plus aisé à détruire que le conte que tant de gens ont copié de Sanderus? (f) savoir qu'Anne étoit fille de Henri huit; que sa mere la mit au monde deux ans après le départ de Thomas Boleyn pour l'Ambassade de France, à laquelle le Roi ne l'avoit nommé, qu'afin de jouir plus librement de la femme en l'absence du mari; que Thomas Boleyn apprenant à son retour en Angleterre la mauvaise conduite de sa femme, la fit appeler par devant l'Officier de Chamberlain pour cause d'adultere, & demanda la separation; qu'il reçut ordre du Roi de cesser toutes ses poursuites; & de remettre son épouse en ses bonnes graces; qu'il obéit, mais que ce ne fut qu'après qu'elle lui eut avoué que le Roi étoit pere de la dernière fille dont elle étoit accouchée (g); qu'Anne Boleyn à 15. ans fut debauchée par le Maître d'Hotel & par l'Aumonier de son pere; qu'en suite on l'envoya en France chez un Seigneur qui la nourrit en fille de grande qualité; qu'elle se gouverna à la Cour de France avec si peu de pudeur, qu'on l'appelloit ordinairement la haquenée d'Angleterre; & qu'à cause que François I. eut part à ses bonnes graces, on la nomma la mule du Roi; que pendant les amours de Henri VIII. pour cette fille, Thomas Vint un des principaux Seigneurs de la Cour se presenta au Conseil, pour déposer qu'il avoit été à faire avec elle en un tems où il ne croyoit pas que le Roi songeât à lui faire l'honneur de l'épouser; & qu'Henri n'ayant point ajouté foi à cette deposition, Vint offrit de rendre le Roi même spectateur des faveurs qu'il recevoit de cette impudique; que Vint fut appellé impudent, & qu'on le chassa de la Cour.

Le Docteur Burnet employe contre ces 3. moyens. En 1. lieu Sanderus n'avance ces choses que sur la foi d'un Ouvrage que personne ne vit jamais. C'est la vie de Thomas More par Rastal. 2. On a commencé trop tard à les objecter. 3. Il y a des impossibilités dans

ce récit. Voici la seconde de ces trois raisons dans toute son étendue. Si (h) ces choses ont été telles que le rapporte Sanderus, comment à la mort d'Anne de Boulen, n'a-t-on point vu des personnes assez complaisantes envers le Roi, ou assez ennemis de cette malheureuse Princesse, pour rendre publique son infamie, qui d'ailleurs ne pouvoit être secrète? Car qu'une femme, comme la mere d'Anne de Boulen, soit grosse deux ans après le départ de son mary, envoyé en une Ambassade considerable; que ce mary sollicite le divorce, à la Cour de l'Archevêque de Cantorbéry; & qu'il y fût appelé sa femme; ce sont là des circonstances que le monde n'oublie pas si-tôt. D'autre côté, qu'Anne de Boulen ait été en si mauvaise reputation, qu'elle se soit laissée debaucher d'abord chez son pere; qu'en suite, elle ait mal vécu en France; qu'elle ait été entretenue par deux Rois; voilà d'autres circonstances qui ne peuvent être fort secretes. Outre cela, lors que les Registres de la Cour de l'Archevêque subsistoient encore, on a offert au public de faire voir, qu'il n'y avoit dans ces Registres, rien de semblable aux poudes, dont a parlé Sanderus. Enfin, tous les Ecrivains de ce tems-là, soit du côté du Pape, ou du côté de l'Empereur, gardent un profond silence sur ces choses, qu'ils n'auroient jamais manqué de publier, si elles eussent été vraies, ou si elles fussent venues à leur connoissance. Mis au bout de 80. ans (i), on s'avise de former une histoire pleine d'impostures, ou du moins on la publie; à cause qu'alors il y a plus de sûreté à mentir; tous ceux qui auroient été capables de faire connoître la vérité étant morts (k). Quant à la 3. raison je ne la rapporte qu'en racourci. Thomas Boleyn n'a pu être envoyé Ambassadeur par le Roi Henri VIII. avant l'année 1509. il faudroit donc qu'Anne fut née l'an 1511. & qu'en l'année 1526. on l'eût debauchée dans sa maison. On prendra-t-on donc le tems qu'elle fut point en France chez un grand Seigneur, & puis à la Cour? Où trouvera-t-on cette vie licentieuse qui la fit nommer la haquenée d'Angleterre? Où trouvera-t-on, dis-je, ce tems, puis qu'elle étoit de retour en Angleterre l'an 1526? On ne tirera jamais Sanderus de ce mauvais pas (l). trop emporté. Il veut qu'elle ait été aimée du Roi dès l'an 1526. Or avant que d'être aimée de ce Monarque, elle avoit été debauchée chez son pere puatatif à 15. ans; elle avoit fait du séjour en France, elle étoit revenue en Angleterre, elle étoit entrée fille d'honneur chez la Reine Catherine. Elle avoit donc pour le moins près de 20. ans en 1526. elle étoit donc née l'an 1506. trois ans avant que le Roi Henri huitième montât sur le trône, & 5. ans avant qu'aucun Ambassadeur de ce Prince pût avoir mis deux ans à son Ambassade. On a trouvé qu'Anne étoit née l'an 1507. il faudroit donc selon

leur bien dans ces sortes de procès, toutes les fois que l'accusation est de nature à être aisément connue, & que les occasions de la produire se font pressentes, sans que personne en ait parlé. Voyez ci-dessous les remarques de Particlé Boileau.

(k) Voyez à la fin du 1. volume de Mr. Burnet la refutation de Sanderus n. 21. Vous y trouverez toute cette 2. raison plus amplement, avec l'inclusion particulière des offres de Vint &c.

(l) Mr. le Grand qui le justifie le mieux contre les attaques de Mr. Burnet l'abandonne ici. Comme je ne présente point les fautes dit-il, tome 2. pag. 47. j'avoue de bonne foi qu'il est trop emporté. On ne tirera jamais Sanderus de ce mauvais pas (l). trop emporté. Il veut qu'elle ait été aimée du Roi dès l'an 1526. Or avant que d'être aimée de ce Monarque, elle avoit été debauchée chez son pere puatatif à 15. ans; elle avoit fait du séjour en France, elle étoit revenue en Angleterre, elle étoit entrée fille d'honneur chez la Reine Catherine. Elle avoit donc pour le moins près de 20. ans en 1526. elle étoit donc née l'an 1506. trois ans avant que le Roi Henri huitième montât sur le trône, & 5. ans avant qu'aucun Ambassadeur de ce Prince pût avoir mis deux ans à son Ambassade. On a trouvé qu'Anne étoit née l'an 1507. il faudroit donc selon

San-

Es que le Roi lui avoit que c'étoit de son fait. Voyez la Reformation d'Angleterre par Mr. Burnet pag. m. 102. Varillès Hist. de l'Heret. l. 9. pag. m. 261.

Leur aveuglement est d'autant plus inexcusable, qu'ils pouvoient assez (E) me- dire sans passer les bornes d'un fidelle Historien. C'est dommage que la bonne fortune qu'ils ont eue de trouver une infinité de copistes, & de lecteurs com- plai-

Sanderus qu'Henri VIII. eût envoyé en Am- bassade Thomas Boleyn l'an 1505. & qu'il eût été dès lors en plein commerce d'adultere. Or la 1. de ces faits est faux, puis qu'Henri n'étoit point encore Roi; & l'autre n'est point croyable d'un garçon qui n'avoit que 14. ans. Ajou- tez à cela que Thomas Boleyn ne fut nommé à l'Ambassade qu'en l'année 1515. (A) & remar- quez bien que Mr. Burnet ayant remis toutes ces raisons sur le tapis en refusant Mr. Vaillas, on n'a vu dans la replique de ce dernier aucune preu- ve, ni aucune solide remarque en faveur de Sanderus. Je ne dois point passer sous silence ce qui regarde la deposition de Viat. Mr. Burnet en a parlé plus amplement dans un Ouvrage poste- rieur à son Histoire de la Reformation. Il a d'abord représenté (b) combien une telle depo- sition est contraire à la vraisemblance, & puis il a soutenu que Wiat n'a jamais été disgracié, mais qu'il a été employé en des Ambassades étran- geres jusqu'à la fin de sa vie. Il cite (c) une piece originale ou le fils de Wiat atteste, que son pere étoit Gentilhomme de La Chambre du Roi Hen- ri pendant tout le tems que son mariage avec Anne Boleyn subsista, que jamais il ne se retira de la Cour par discretion, que le Roi ne parut point jaloux, & que la Reine ne fut point offensée de sa conduite . . . que son pere fut en suite Ambassa- deur pendant plusieurs années à la Cour de Charles- Quint.

Un Jésuite qui a publié depuis peu deux to- mes des revolutions d'Angleterre, me paroit fort raisonnable sur le chapitre d'Anne Boleyn: je rapporte ce qu'il en dit, (d) on y verra que ceux qui ont retulé Sanderus n'ont pas travaillé en vain. „ Sanderus raconte des choses de la nais- „ sance & de la conduite d'Anne avant qu'Hen- „ ri Peust aimée, qui ne sont pas faciles à croi- „ re, & dont les preuves ne persuadent pas. „ Qu'elle fust fille d'Henri, qu'elle eust une „ sœur dont ce Monarque eust abusé, qu'elle se „ fust prostituée, presque dès l'enfance, au „ Maître d'hostel & à l'Aumosnier de Thomas „ de Boulen, qui passoit pour son pere; qu'estant „ allée à la Cour de France, François I. & ses „ Courtisans Peussent tellement deshonorée, „ qu'on luy donnast assez publiquement des noms „ infames: ce sont des choses contre lesquelles „ les Ecrivains Protestans se recrient, & ont „ quelque droit de s'insérer en faux. Mais de „ quoy on ne la peut justifier, est d'avoir don- „ né à Henri, en contrefaisant la femme de „ bien, des esperances de l'épouser, s'il venoit „ à bout du divorce monstrueux que Wolfey luy „ proposoit, & d'avoir contribué par-là à l'in- „ justice que ce Prince fit à sa femme legitime, „ & à tous les maux qui s'en sont suivis. La „ fin tragique que luy causa une incontinence „ prouvée par un jugement juridique, fit voir „ que les Ecrivains Catholiques ont pu dire d'el- „ le, sans en juger temerairement, qu'elle n'a- „ voit esté chaste que quand elle avoit esté ambi- „ tieuse. „

(E) Ils pouvoient assez medire sans passer les bornes d'un fidelle Historien.] Mr. de Meaux ne s'est servi pour diffamer cette Reine que des pro-

pres faits que les Protestans avoient. Il la con- vainc (e) par là d'un enjoiement immodeste, de (e) Histoire des Variations l. 7. licentieuse. On ne vit jamais, dit-il, une bonne- n. 20. pag. te femme, pour ne pas dire une Reine, se laisser m. 302. manquer de respect jusqu'à souffrir des declarations telles que des gens de toute qualité, & même de la plus basse en srent à cette Princesse. Que dir-je les souffrir? s'y plaire, & non seulement y entrer, mais encore se les attirer elle-même, & ne rougir pas de dire a un de ses galands, qu'elle voyoit bien qu'il différoit de se marier dans l'esperance de l'épouser elle-même après la mort du Roi. Ce sont toutes choses avouées par Anne, & loin d'en voir de plus mauvais cil ces hardis amans, il est certain, sans vouloir approfondir davantage, qu'elle ne les en traitoit que mieux. . . . Au moment (f) qu'elle le fut prise, pendant qu'elle prioit Dieu fondant en larmes, on la vit éclater de rire comme une person- ne insensée: les paroles qu'elle prononçoit dans son transport contre ses amans qui l'avoient trahie, fai- soient voir le desordre où elle étoit & le trouble de sa conscience. . . . Par une honteuse complaisance elle reconut ce qui n'étoit pas, qu'elle avoit épousé Henri durant la vie de Mylord Perce, avec lequel elle avoit auparavant contracté, & contre sa conscience, en avoiant que son mariage avec le Roi étoit nul, elle envelopa dans sa honte sa fille Eliza- beth. Je ne voy pas que l'on puisse raisonnable- ment se plaindre, que Mr. de Meaux dans l'alternative des deux crimes d'Anne Boleyn, se soit déterminé au choix du plus grand par un passe- droit de l'inimitié; car il est incomparablement plus probable qu'Anne ne contracta point avec lui, & par conséquent elle merite beaucoup plus d'être accusée d'un parjure, par lequel toute pré- te de comparoître devant Dieu elle donnoit injustement à sa propre fille la qualité de barade, que de l'accuser de trahison par raport à une promesse de mariage.

Un Historien (g) Protestant vient de publier (g) Lett. Histoire de la Reine Elizabeth, elle y declare sa passion sans aucune retenue, & s'offre de se donner au Roi sans nulle exception; car elle ajoute cette clause au terme de très-obes- sante servante qu'elle met au bas de la lettre. Cet Historien eût dû joindre cette raison à cel- les qui l'ont empêché de croire ce que le (h) (h) Ibid. Comte d'Alisburi avoit lu dans des manuscrits, pag. 52. c'est que le Roi ayant fait l'amour à cette fille pendant 12. ans, ne la conut que depuis son mari- age. Mais pour le dire en passant ces manuscrits ne paroissent guere sûrs; il n'y a nulle apparence que Henri VIII. ait commencé d'aimer cette Demeiselle l'an 1519. On fera fort bien de n'en rien croire, non plus que de ce qu'on trouve dans la page 47. de cet Auteur, savoir qu'Anne passa en France à l'âge de 15. ans, lors que la Princesse d'Angleterre se maria avec Louis XII. Il auroit fallu pour cela qu'elle fut née l'an 1499. & non pas comme dit Camden l'an 1507. Il est bien étrange qu'on fache si peu en quel tems nâquit, & repassa en Angleterre une personne qui parvint d'une maniere si éclatante à la Royauté.

(A) Voyez Mr. Burnet dans la refutation de Sanderus n. 21.

(b) Critique que du 9. livre de l'Histoire de l'Heretic par Mr. Vassilas, pag. 87.

(c) Défense de la Critique de Sanderus.

(d) Le P. d'Orleans Hist. des revolutions d'Angleterre, t. 2. pag. 427.

(e) Histoire des Variations l. 7. n. 20. pag. m. 302.

(f) Ibid. pag. 203.

(h) Ibid. pag. 52.

plaisans, inspire à tant d'autres la hardiesse de les imiter. Sanderus est l'unique source de tous les Auteurs qui ont déchiré Anne Boleyn, & nommé de Mr. Moreri. Ceux qui disent que les Protestans devoient rougir d'avoir tant d'obligations à cette Reine qui étoit de leur Religion, seroient bien de déclarer avant toutes choses qu'ils sont bien sâchez des services que l'Imperatrice Irene rendit à la cause des Images*.

BOLESLAS I. du nom a été le premier Roi de Pologne. Le Duc Mieciflas son pere ayant embrassé le Christianisme demanda au Pape le titre & la dignité de Roi, & ne l'obtint point. Son fils trouva beaucoup plus de facilité auprès de l'Empereur Othon III. après l'avoir reçu magnifiquement dans Gnesne, où cet Empereur avoit été en pelerinage (Y) pour y venerer le corps de St. Adelbert, martyrisé dans la Prusse depuis † quatre ans. Ce fut l'an 1000. qu'Othon alla faire ce pelerinage. Les honneurs qu'il reçut de Boleslas l'engagerent à lui témoigner sa gratitude par la collation du titre (Z) de Roi. Il l'habilla de ses vêtements, il lui donna les enseignes de l'Empire, & particulièrement l'épée & la pomme d'or croisée. Boleslas avoit de fort bonnes qualitez, il fut liberal envers l'Eglise, & fort vaillant. Il repoussa les Bohemiens jusques au milieu de leur pais; il châtia les Moraves, & les rendit ses tributaires; il punit les Prussiens idolâtres qui avoient martyrisé Saint Adelbert, dont il racheta le corps, il retablit Stopolcus Duc de Russie qui avoit été depoussé par son propre frere Jarossaus &c. Il avoit épousé Judith, fille de Geisa Duc de Hongrie, dont il eut des enfans †.

BOLSEC (JERÔME) seroit un homme tout-à-fait plongé dans les tenebres de l'oubli, s'il ne s'étoit rendu fameux par certains Ouvrages satiriques que les Moines & les Missionnaires citent encore; qu'oi qu'il faille avouer qu'ils en parlent moins souvent que l'on n'en parloit sur la fin du XVI. siecle, & au commencement du XVII. Voici ce qu'on trouve concernant ce personnage dans les livres des Protestans. Jérôme Bolsec étoit un Carme de Paris, qui ayant prêché un peu librement † dans l'Eglise de Saint Barthelemi, jeta le froc aux orties, & s'enfuit au delà des Monts auprès de Renéc de France, † Duchesse de Ferrare. C'étoit le commun asyle de ceux qu'on persécutoit pour les nouvelles opinions. Il s'érigea en Medecin, & se maria promptement, & fit je ne sai quoi qui fut causé qu'on le chassa. Il s'en alla à Geneve sur le pied de Medecin, & ne trouvant pas qu'il se distinguât assez de ce côté-là, il entreprit de trancher du Theologien, & dogmatif d'abord en secret sur le mystere de la predestination suivant les principes de Pelage, & puis il eut la hardiesse de faire un discours public contre le sentiment reçu. Dès qu'on eut appris les conversations qu'il avoit eues avec certaines gens pour les infecter de son Pelagianisme, Calvin l'alla voir, & le censura doucement: ensuite il le fit venir chez lui, & tâcha de le tirer d'erreur; mais cela n'empêcha point Bolsec de se produire en public avec un discours rempli d'insultes contre le decret de la predestination éternelle. On croit que sa hardiesse fut d'autant plus grande, qu'il crut que Calvin n'étoit point du nombre de ses auditeurs, & il crut cela parce qu'il ne le voyoit pas à sa place. C'est que Calvin n'étant venu qu'après le commencement du Sermon, se tint caché dans la foule derriere les autres. Mais il se montra tout d'un coup dès que (A) Bolsec eut fini; & le refuta si fortement par l'Ecriture, par Saint Augustin, & par la

* Voyez Mr. Barret, pag. 479.

† Voyez Calvisius.

‡ Du voyage de la Reine de Pologne par le Laboureur, pag. 139. 140.

‡ Paulo liberius in divi Bartholomæi sano concionatus esset, in Italiam abjecta cuculla profugisset; ibique repente Medicinam factum uxorem duxisset. Beza ad Claud. de Xantres, apolog. altera, oper. t. 2. pag. 345.

‡ Quomodo in Italiam profugisset, inde quodque decepta Ferrarienti Ducissa pulsus. Id. in vita Calvinii, oper. t. 3. pag. 374.

(Y) Où Othon avoit été en pelerinage.] L'Empereur Othon III. donnoit assez dans ces sortes de devotions. Après avoir puni Crescentius & son Antipape l'an 998. il passa à Ratisbonne en revenant d'Italie, & fit veu d'aller en pelerinage au tombeau du Saint Evêque Adelbert . . . A son retour de Pologne il alla à Aix avec Adelaide sa femme visiter le tombeau de Charlemagne, & pour se trouver aussi à une assemblée d'Evêques. Etant retourné en Italie, son premier soin fut de poser dans l'Eglise de St. Barthelemi, en l'île du Tibre, la main de St. Adelbert avec plusieurs autres reliques, & le corps entier de Saint Barthelemi qu'il fit apporter de Benevent. La même année poussa d'un serieux repentir de ce qu'il avoit fait mourir Crescentius contre sa parole, il saisit religieusement à la penitence que St. Romuald lui avoit enjointe, & fut à

pied jusqu'au mont Gargan & en d'autres lieux Saints (A).

(Z) Du titre de Roi.] Baronius veut revendiquer cela au Pape Silvestre II. & se fonde sur ce que peu après le pelerinage d'Othon III. les Polonois sollicitèrent le Pape pour cette qualité de Roi. Ils le firent sans doute ad majorem cautelam, & pour ne se pas commettre avec une Cour qui ne cedit pas aux Empereurs le droit d'ériger des Royaumes. Mais quoi qu'il en soit, les Polonois rapportent à Othon III. la premiere institution de leur royauté (B).

(A) Dès que Bolsec eut fini, & le refuta.] De la maniere que Beze raconte la chose, il semble que Bolsec fit un Sermon; mais la lettre qui fut écrite par Calvin aux Eglises Suisses au nom de l'Eglise de Geneve éclaircit le fait, & montre que ce personnage ne fit autre chose que censurer

(A) De l'Histoire de Baviere par le Sieur Blanc, t. 2. pag. 147. 148.

(B) Le Laboureur. Relation du voyage de Pologne, pag. 139. 140.

† Causa
multis
disputa-
tionibus
agitata.
Senatus
Helveticus
etiam
Ecclesia-
rum sen-
tentiam
percontatus
illum
tum ut fe-
diciolum,
tum ut
mere Pelagi-
anum
23. Decem-
bris. publi-
ce edictum
urbe caput
fulcrum
pennam
minutus,
si vel in
urbe vel
in urbis
territorio
esset de-
prehensus.
Id. ib.

raison, que lui Bolsec fut le seul qui n'eut point de honte d'être terrassé de la forte. Ce ne fut pas tout : l'un des Magistrats qui ont droit de mettre les gens en prison, étoit présent à cette assemblée: il ne manqua pas sur le champ d'user de son droit, il traita Bolsec de séditieux, & le fit mettre en prison. La cause fut discutée fort amplement, & enfin de (B) l'avis des Eglises Suisses, le Senat de Geneve declara Bolsec convaincu (C) de sedition & de Pelagianisme, & comme tel le banit des terres de la Republique, à peine du fouet s'il y venoit. Voilà ce qu'on fit le 23. de Decembre 1551. Il le retira dans un lieu du voisinage qui dependoit du Canton de Berne, & y causa tant de troubles qu'on le banit de toutes (D) les terres de ce Canton. Il s'en retourna en France, & s'adressa à ceux (E) de la Religion premierement à Paris, ensuite à Orleans, & temoigna un grand desir d'être promu à la charge de Ministre, & de rentrer en grace avec l'Eglise de Geneve; mais la persecution qui s'éleva contre le parti lui fit naître un autre dessein; ce fut celui de reprendre sa premiere Religion, & la pratique de la Medecine. Il fut s'établir à Autun, il fit le mari commode en faveur des Chanoines du lieu, & temoigna une passion très-violente contre l'Eglise Reformée. Cette compagne dont il étoit si peu jaloux étoit sa 1. seconde femme. Il changea de demeure 3 plus d'une fois; il demeura à Lion l'an 1582. comme il paroît par le titre d'un Ouvrage qu'il fit imprimer alors contre Theodore de Beze. Il mourut quelque tems après, car il n'étoit (F) plus en vie l'an 1585. L'Ouvrage dont je viens de parler a pour titre, *Histoire de la vie,*

MORS,

† Ubi con-
tra quam
speraret
Ecclesiam
affligi ani-
madvertit
maoerent
repetita
medicina
ad hostes
Euzigii
manifesta
defectione
(uxore
quoque
Canonici
Augusto-
dunensi-
bus profi-
tuta) tran-
sivit. Un-
de nunc
etiam qui-
bus potest
dant: nec
reprobant
veritatem
proscin-
dit. Id. ib.

& que refuter un Sermon qui venoit d'être prononcé sur la grace du Saint Esprit. Tandem (a) virus suum nuper (b) aperto guttate evonant. Nam cum pro more nostro unus et fratribus illorum Joannis locum exponeret, ubi pronuntiat Christus ex Deo non esse, qui verba Dei non audunt, dixissetque quotquot Spiritum Dei renati non sunt, pervertentes usque in finem Deo resistere: quia peccillare sit obedientia donum, quo Deus suos electos dignatur. Surrexit nebulo ille, ac dixit falsam & impiam opinionem, cujus auctor fuit Laurentius Valla, nostro seculo exortam esse; quod Dei voluntas rerum omnium sit causa. Hoc autem modo peccata, & malorum omnium culpam in Deum transferri, & illi assigni tyrannicam libidinem, qualem Poeta veteres in suo Jove commenti sunt. Postea ad alterum caput descendit, non ideo salutem consequi homines, quia electi sunt, sed ideo eligi, quia crederentur: nec reprobant quonquam nudo Dei placito, sed eos tantum, qui se communi electione privant. In hac questione agitata multis, & atrocibus convitiis in nos invectus est. Praefectus urbis re audita eum duxit in carcerem, praesertim quia tumultuose plebem hortatus fuerat, ne se decipi à nobis siniter. Nunc ad Senatum delata est causa cognitio: ubi errorem suum non minori obstinatione quam audacia tuenti perrexit. Quant à la maniere dont Calvin le rejeta, lisez ces paroles de Theodore de Beze: * Illum tot verbi divini testimonis, tot Augustini praesertim locis, tot denique tamque gravibus argumentis consultavit, percussit, obruit, ut omnes praeter ipsummet perfrecta frontis Monachum ipsius vehementer puderet.

† Id. ad
Xaintes
Apolog.
altera,
page. 345.
§ Medici-
nam Ca-
lipoli ad
Aravim
tam felici-
ter fecere
quam
olim
Theolo-
giam exer-
cuit. Id.
Je n'ai pu
trouver
quel lieu
c'est que
Calipolis.

(B) De l'avis des Eglises Suisses.] J'ai déjà rapporté un long passage de la lettre qu'on leur écrivit pour les consulter. Voici le debut de cette lettre: Est hic Hieronymus quidam, qui abjecta monachi cuculla, unus ex circumforameis medicis factus est, qui fallendo, & frustrando tantum sibi impudentia acquiritur, ut ad quidvis audendum promptus sit, ac parati. Is jam ante octo menses in publico Ecclesiae nostrae octu doctrinam de gratulatu Dei electione, quam ex verbo Dei acceptam

vobiscum docemus, labefactare conatus est. Ac tum quidem qua fieri potuit moderazione sedata fuit hominis protervia. Postea non desistit locis omnibus obstrepere, ut simplicibus hoc fidei caput excuteret.

(C) Convaincu de sedition & de Pelagianisme.] Mr. Dreincourt (c) a publié l'extrait d'une lettre que Mr. Lullin Confesseur & ancien Syndic de la Republique de Geneve lui avoit écrite. Il paroit par cette lettre que les mauvaises mœurs de Bolsec contribuèrent à son exil. Voici ce que porte cet extrait: „ Par sentence rendue sur ses „ reponses & les confessions dans les prisons de „ cette ville le 22. Decembre 1551. & publiée à „ son de trompe, & que j'ai luë sur nos Registres „ il fut condamné à un bannissement perpetuel „ à peine du fouet pour ses scandales, ses impie- „ tez & sa mauvaise vie. „

(D) Qu'on le banit de toutes les terres de ce Canton.] Il étoit un de ceux qui accusoient hautement Calvin de faire Dieu l'auteur du peché. Calvin pour prevenir les impressions que de telles plaintes eussent pu faire sur Mrs. de Berne se fit deputer vers eux, & plaida sa cause en leur presence. Il fut si heureux qu'encore que l'on ne voulut point prononcer sur sa doctrine, ni definir si elle étoit vraie ou faulx, on ordonna à Bolsec de se retirer hors du país (d).

(E) S'adressa à ceux de la Religion . . . à Orleans.] Ce fut au Synode National qui se tint dans cette ville l'an 1562. On voit dans les Actes du Synode National qui fut assemblé à Lion l'année suivante, on y voit, dis-je, Bolsec parmi les Ministres deposez. Il y est (e) appellé infame, faussaire, & Apostat. Cela montre que le Synode d'Orleans trompé par l'exterieur de sa faulxie repentance l'admit au saint ministere. Cependant il ne paroît point par les recits de Theodore de Beze, & repetez en divers endroits de ses Ouvrages, que Bolsec eût jamais été Ministre. Voyez son Histoire ecclesiastique, au livre 6. page 34. & 35. mais corrigez y le mot Bolset que les Imprimeurs y mirent au lieu de Bolsec.

(F) Il n'étoit plus en vie l'an 1585.] „ De „ Beze en sa reponse à Genebrard imprimée à „ Geneve l'an 1585. dit de ce Bolsec en la pa-

(a) Vide epistolam 133. Calvinii.
(c) Le 16 d'Octobre 1551. selon Theodore de Beze in vita Calvinii. * Beza, in vita Calvinii, oper. tom. 3. pag. 374.

(c) Defensio de Calvinii in primis ad Genevenses l'an 1567. pag. 150. 151.
(e) Voyez Mr. Quick Synodicon in Gallia reformata. t. 1. p. 47.

mœurs, doctrine, & deportemens de Theodore de Beze, dict le spectable, grand Ministre de Geneve. Il avoit été precedé de *l'Histoire de la vie, mœurs, aâtes, doctrine, con fiance & mort de Jean Calvin jadis Ministre de Geneve.* Cette derniere Histoire fut imprimée à Lion l'an 1577. & l'autre à Paris l'an 1582. Elles sont toutes deux indignes de foi, tant à cause que l'Autheur les a écrites rempli de ressentiment (G) pour les affronts qu'il avoit reçus, que parce qu'il se trouve manifestement convaincu de calomnie (H) sur les points les plus atroces. On

ge 75. Ajoute toutes les fables que tu voudras tirées de ce Carme desroqué qui est un homme infame ayant été banni trois fois, & s'étant revolté quatre fois, & qui après avoir jetté l'écume de son venin sur les morts & sur les vivans est mort desesperé. C'est ce que vous pouvez lire (a) dans la Defense de Calvin faite par Mr. Drelincourt. Mais j'ai lu tout le contraire dans le livre d'un autre Ministre. Ces temoins, dit-il, (b) sont plus croyables & dignes de foi que ceux que produit l'Evêque qui sont Bolsec & Arénius, desquels le premier a gemi & pleuré grandement en plein Synode, d'avoir chargé si mechamment de calomnies & d'opprobres la memoire d'un si grand personnage, & fidele serviteur de Dieu. Mais il ne faut pas que ceci empêche personne d'ajouter foi au passage que Mr. Drelincourt rapporte; car apparemment le Ministre de Fontenai n'a voulu parler que des démarches que fit Bolsec au Synode d'Orleans, avec beaucoup d'humiliations en l'année 1562. S'il n'a voulu dire que cela il seure très-mal l'objection, veu que la vie de Calvin publiée par Bolsec est postérieure de 15. années à ce Synode d'Orleans.

(G) Rempli de ressentiment pour les affronts qu'il avoit reçus. L'illustre Monsieur Drelincourt qui a servi si long tems avec tant de fruit & tant de gloire l'Eglise de Charenton, a fait bien valoir cet argument. Il étale les raisons que Bolsec avoit de haïr Calvin: il dit (c) que Calvin ayant convaincu Bolsec de ses erreurs en pleine assemblée, l'excommunia ensuite par l'avis de tout le Consistoire: il ajoute que Calvin fut député avec quelques autres de Geneve, pour aller informer la puissante Republique de Berne, de la vie & des mœurs de ce miserable Bolsec. Ainsi l'on peut regarder Calvin comme le principal promoteur des deux arrêts de bannissement qui tombèrent sur la tête de Bolsec, l'un à Geneve, l'autre à Berne. Pour ce qui est de Theodore de Beze, il s'étoit attiré l'indignation de Bolsec par les choses infamantes qu'il avoit publiées contre lui en termes fort durs. Mr. Drelincourt en donne des preuves. Voici un passage (d) qu'il rapporte. En l'an 1551. vint en cette ville un certain nommé Jérôme Bolsec, un peu auparavant Carme de Paris, & puis soudain devenu de Theologien Medecin, ou plutôt Triacleur, lequel pour se faire valoir, pensant estre arrivé en son Cloître, & non en une Eglise de Dieu, de laquelle il n'avoit jamais rien feu que par ouïr dire, commença à tenir par cy par là, & aussi en pleine congregation, de mauvais propos touchant la doctrine de la Providence & de la Predestination éternelle de Dieu. De Beze traite ce Bolsec de vilain, d'effronté, de loup deguisé; & après avoir representé de quelle façon Calvin le convainquit de ses erreurs, il dit que *Monfr. le Moine ne seut que repliquer, &*

qu'il ne luy resta qu'une impudence Monacale. A quoy il ajoute, Laquelle il montra même devant le siege judiciaire le 23. de Decembre, quand sentence de bannissement luy fut prononcée, à son de trompe, à la maniere accoutumée. Mais ce n'est pas de merveilles: Car toujours depuis elle l'a rendu & le rend encore aujourduy puant à tout homme qui a quelque bon sentiment: veu qu'il est condamné par son propre jugement: comme il sera montré par temoignage de sa main, toutesfois & quantes que besoin sera. Car ce malheureux qui avoit merité punition pour un acte seditieux, estant traité par le Magistrat avec douceur, à cause qu'on effimoit qu'il y auroit cy après quelque remede à son ignorance sophistique, après avoir fait tant de scandales & de maus aus Eglises circonvoisines, se voyant par trois fois dechassé des terres des Seigneurs de Berne, à la fin étant intolérable à chacun, a donné gloire à Dieu reconnoissant ses fautes, & sur tout sa mauvaise conscience, à Orleans en plein Synode general des Eglises Françoises l'an 1562. tellement que l'on en esperoit quelque chose. Mais depuis, estant derechef faisy d'un même mauvais esprit, est retourné à ses premieres erreurs, & dechassé de tous, comme il en est digne, sert encore en tous les lieux où il se pourmène, de temoignage de l'ire de Dieu contre ceux qui resistent à la verité. Mr. Drelincourt rapporte deux (e) autres passages de Theodore de Beze. J'ajouteroi à tout cela que ce fut Beze qui fit imprimer les Lettres de Calvin de l'an 1575. parmi lesquelles il y en a une (f) qui est foudroyante contre Bolsec. Voilà comment toutes choses ont leur usage en ce monde. Le style mordant de ces deux Reformateurs leur rend ici un grand service. Il montre que Bolsec a dû être fort en colere de voir qu'on faisoit des relations si piquantes des maux qu'on lui avoit faits, & qu'ainsi ce qu'il publia l'an 1577. & l'an 1582. doit être rempli d'un esprit de ressentiment, qui nous doit rendre suspects de fausseté toutes ces historiettes. Jamais homme n'eut plus de besoin que lui de procès verbaux, confirmatifs juridiquement de ce qu'il avance.

(H) Manifestement convaincu de calomnie sur les points les plus atroces. Il a d-bité que Calvin fut convaincu à Noyon du peché contre nature, & condamné seulement à la fleur de lis; son Evêque ayant intercedé pour lui afin que l'on moderât la peine. Or il n'y eût jamais de Roman plus fabuleux que celui-là, & il faisoit être d'une impudence inouïe pour oser produire de tels contes l'an 1577. c'est-à-dire 43. ans depuis que Calvin (g) étoit sorti de Noyon. Jamais ses fins de non recevoir n'ont été aussi valables qu'en cette rencontre; la prescription qui ailleus ne fait qu'arrêter les procedures,

(a) Pag. 102.

(b) Pierre de la Valade Ministre à Fontenai Comte dans l'Apologie de l'Eglise des Ministres de Charenton, opposée au livre qu'a produit contre eux Armand Jean du Plessis Evêque de Luçon, ch. 22. pag. 298.

(c) Defense de Calvin, pag. 101.

(d) Vii supra pag. 135. Il le tire de la preface que Theodore de Beze mit au devant des Commentaires de Calvin sur Josué, imprimés l'an 1564.

(e) Pag. 127. 138. il les tire de la vie de Calvin.

(f) C'est le 133. je n'ai rapporté dans mon ouvrage l'an dans la remarque A.

(g) Il en sortit l'an 1534. pour la dernière fois, selon Mr. Drelincourt, Defense de Calvin, pag. 102.

On ne voit presque plus d'Ecrivain de reputation qui n'avoué (A) que cet Auteur est

fans décider absolument sur le fond, est ici une preuve très-invincible. L'accusateur instruit son action après que 43. ans se sont écoulés : il n'est plus recevable ; la prescription lui ferme la porte, & de plus elle le convainc de calomnie : car si le crime dont il accuse étoit véritable, on n'auroit pas tant attendu à le prôner. Calvin en guerre ouverte avec tous les Moines & tous les Ecclesiastiques, les armes toujours à la main soit pour leur porter de rudes coups, soit pour repousser leurs rudes attaques, (car c'étoient des combats à fer émoulu & à toute outrance) Calvin, dis-je, causant à l'Eglise Romaine des pertes irreparables, n'étoit pas un homme en faveur de qui l'on eût supprimé 43. ans de suite la sentence de la fleur de lis. Dès le commencement de son ministère de Geneve, on l'eût publié avec les formes les plus authentiques & les plus juridiques ; on l'eût traduite en toutes langues, on l'eût affichée par toutes les rues. Cela est évident à quiconque fait appliquer les lumieres du sens commun ; & quoi qu'il en soit la fausseté de ce conte a été prouvée si démonstrativement par feu Mr. Drelincourt, que jamais peut-être fut des questions de fait on n'étoit venu à une plus grande évidence. Bolsec est donc très-évidemment calomniateur, quant à la plus atroce de ses injures. Il ne peut donc plus passer pour croyable sur le reste. *Semel malus semper præsumitur malus in eodem genere mali.* Je n'ignore pas qu'il se fonde sur un Acte qu'il dit avoir vu entre les mains de Bertelier, mais cela ne le dispense point. C'étoit une piece supposée, & celui qui debite de telles pieces ou qui les publie, n'est pas moins calomniateur que celui qui les fabrique. On (A) pretend qu'il attendoit à en parler que Bertelier ne fût plus en vie ; marque évidente ou qu'il se vanteroit à faux d'avoir vu l'Acte entre les mains de ce Bertelier, ou qu'il faisoit que celui qui montrait cet Acte n'osoit pas courir le risque d'un dementi public. Voyez l'article de ce Bertelier ; lui & Bolsec avoient été de même faction à Geneve contre Calvin.

(A) Rivet
Opus. t. 3.
pag. 9. 2.
497.

NOU-
VELLE
refutation
du preten-
du Acte de
Bertelier.

pag.
567. col. 1.

Lors que j'ai parlé ci-dessus * de la prétendue commission de ce Bertelier, j'ai omis une reflexion qui me vient présentement dans l'esprit. S'il avoit été envoyé à Noyon par la Seigneurie, c'eût été avant l'année 1552. car il fut excommunié cette année. Il tâcha au bout de 18. mois de se faire rehabiliter, & n'y put point réussir à cause des oppositions de Calvin : il s'embarassa peu après dans d'autres mauvaises affaires, dont l'issue fut qu'il prit la fuite, & que n'ayant point comparu aux ajournemens, il fut condamné par contumace à la mort le 6. d'Avout 1555. Avec toutes les chicaneries imaginables, on ne sauroit trouver un tems propre à sa prétendue deputation entre le jour qu'il fut excommunié, & celui où on le condamna à la mort ; & par conséquent il n'a jamais été à Noyon avec ordre de s'informer de la vie de Jean Calvin : s'il n'y a pas été avant l'année 1552. Or voici une preuve qui me semble convaincante contre une deputation antérieure à l'an 1552. S'il eût été à Noyon avant cette année, il auroit eu les documens de la fleur de lis de Calvin lors que ce Ministre l'excommu-

nia, & travailla si fortement à le laisser sous cette note d'infamie. Eût-il été assez simple pour ne pas apprendre à toute la ville, que ce grand zelateur qui excommunioit les autres, portoit sur son dos l'infamie d'un fer chaud ? ne l'auroit-il pas deslé en face d'oser montrer ses épaules ? n'eût-il point par là ou triomfé de son ennemi, ou ralenti sa persecution ? Que chacun se mette à la place de Bertelier, il avouera qu'en cette rencontre la decouverte de l'infamie de Calvin aura été inevitable. Si l'on me dit que Bertelier ne manqua pas de decouvrir le mystere, mais qu'on n'eut aucun égard à sa recrimination, à cause du grand credit de Calvin, on me dira une chose très-incroyable. Quoi, dans une Democratie les Juges oseroient ne faire aucune demarche, lors qu'un accusé qui a une charge publique, quelques parens, quelques amis, forme son accusateur & sa partie de montrer ses épaules nuës, & lui soutient que l'on y verra la marque des fleurs de lis, & qu'il en a porté les preuves à la Republique en consequence d'une commission qui lui en avoit été expédiée ? Les Juges bien loin d'éclaircir cela, étouffieront la chose, & feront desense d'en parler ? Ils ne sont pas assez fous dans une Democratie, pour opprimer si grossierement un de leurs sujets. Mais je veux que les Magistrats ayent épargné à Calvin toute la honte qu'il avoit à craindre, & qu'ils ayent menacé les particuliers qui oseroient mutiner. On m'avouera je m'assure qu'ils n'auront pas empêché que la memoire de cet incident ne se conservât dans les familles, & ne parvint aux oreilles des ennemis de Calvin. D'où vient donc que Blandrata, Jean Paul Alciat, Gentilis, Guibaldus & tant d'autres heretiques que Calvin chassa de Geneve, & qu'il persecuta sans remission par tout où ils se refugioient, ne dirent jamais un mot de ces recriminations de Bertelier ? On ne sauroit parer ce coup. Je ne sai si jamais on l'a porté aux promoteurs de la calomnie que Bolsec a le premier publiée.

(1) Qui n'avoué que cet Auteur est suspect.]

Il me suffisoit d'alleguer Mr. Maimbourg, qui n'étoit pas d'un temperament à lâcher prise qu'à bonnes enseignes, cependant après avoir rapporté quelques unes des raisons que les Protestans alleguent pour refuter l'accusation de Bolsec, concernant la prétendue fleur de lis de Calvin, il se sert de ces paroles, (b) Je veux donc bien puis qu'il plait ainsi à Messieurs nos Protestans ne pas croire cette infamie de l'Auteur de leur Secte. Il avoit déjà avoué que Bolsec fait plutôt une satire & une invective continuelle qu'une histoire. Voilà un temoin qui en vaut mille, *unus instar omnium*, & je pourrois m'en contenter ; mais pour surabondance de droit je lui associe Mr. Varillas qui (c) fait un ample recit des mœurs & des actions de Calvin, sans faire semblant de savoir qu'il y eût jamais eu un Bolsec au monde. Il n'affirme rien sur la fleur de lis, il dit seulement (d) qu'on voit quelque chose dans les Registres de Noyon, qui vraisemblablement a donné lieu à Conrad de Slusenbourg, Ministre Lutherien, d'écrire qu'il avoit eu dans sa patrie le souët & la fleur de lys, & au celebre Jesuite Leonard Lessius de composer une Apologie, à dessein

(b) Hist.
du Calvin-
nisme. l. 4.
pag. 336.

(c) Histoi-
re de l'He-
refise, l. 10.

(d) Ibid.
pag. 332.
Edit. de
Holl.

est suspect. La Croix du Maine le fait Auteur de quelques livres (K) qui sont sortis d'une autre plume, & il se munit à faux du temoignage de Theodore de Beze. Du Verdier Vau-Privas favoit de meilleures nouvelles que lui des écrits de nôtre Bolsec. Outre les deux Histoires dont j'ai parlé, il lui attribue le miroir de verité au Roi Charles IX. aux Princes & Seigneurs de son Conseil, du jugement fait par Salomon en son bas âge au commencement de son regne, du lustre & reflexion duquel miroir apparoit le vrai moyen d'appaizer les troubles & seditions du royaume de France. Il fut imprimé l'an 1562.

BOMBASIUS (PAUL) nâtit de Boulogne en Italie, se fit estimer par la profession des belles lettres vers le commencement du XVI. siecle. Il enseigna la langue Latine & la langue Greque (A) à Naples, & il y donna de telles preuves

dessein de justifier Slusembourg en ce point. Voilà un tour d'adresse : on le donne bien de garde de citer Bolsec, Auteur decréé, on aime mieux citer un Ministre Lutherien. Cela est moins étonnant que de voir un Florimond de Remond rejeter cette calomnie de Bolsec, & avouer que c'est un Auteur trop passionné. J'en laisse à dessein

(a) Histoire de la naissance & des progrès de l'Herésie, l. 7. chap. 8.

(b) Il cite en marge entre autres Bolsec & Surius. Voyez Mr. Drelincourt ubi supra pag. 126.

(c) Theor. Chronologique ad annum 1560. apud Drelincourt ubi supra, pag. 128.

(d) Hæc publicis scriptis Calvinò objiciuntur. Theolog. Cal. univ. lib. 2. fol. 72.

(e) Dans l'appendix du Traité de Antichristo.

(f) Dans la consultation quæ fides & religio sit esse pendenda.

(g) Preface de l. 1. tome de l'Histoire de l'Herésie.

beaucoup de choses, dit-il, (a) pour la crainte que j'ai que quelquefois la haine ait eu plus de pouvoir sur eux (b) que la verité, car ils l'ont horriblement stérili. Le Feuillant Pierre de Saint Romuald reconnoit la même verité; il avoue (c) que tout ce qu'Hierôme Bolsec, & Jacques Linget Ecoffois ont écrit de Calvin est suspect de trop grande aigreur contre lui. Dès l'an 1583. Papyre Massion écrivant la vie de Jean Calvin, & en disant beaucoup de mal, ne daigna faire mention du conte de la fleur de lis, & traita de petits Auteurs populaires ceux qui reprochoient à ce Ministre la debauche d'impudicité. N'est-il pas étrange que le grand Cardinal de Richelieu, dans l'un des meilleurs livres de Controverse que le parti Romain ait produits, soit moins scrupuleux & moins délicat que ce bon Feuillant, que Florimond de Remond & que Papyre Massion, & qu'il adopte comme un fait certain le conte de Jérôme Bolsec qui commençoit à devenir le rebut des Missionnaires ? Voyez l'article de Berthelier.

Je ne saurois finir cette remarque sans relever quelques meprises de Varillas. 1. Le Ministre Lutherien s'appelle Conrad Schüsslibourg. 2. Il ne fait que rapporter ce qu'il avoit lu dans (d) des livres imprimés. 3. Leonard Lessius n'a point composé d'Apologie pour justifier ce Ministre, il s'est justifié (e) lui-même comme il a pu, voyant que l'on l'accusoit d'avoir (f) avancé deux calomnies contre Calvin, dont l'une regardoit la fleur de lis. J'ajoute encore ceci. Monsieur Varillas n'ignoroit point ce que Bolsec avoit publié, mais il s'est fait un scrupule de le citer : voyons comment il en parle. „ Celle (g) „ de Hierôme Bolsec Medecin de Lion est d'un „ stile tellement emporté, que pour peu que le „ Lecteur ait de moderation, il y trouvera à re- „ dire dès les premières pages. Elle est remplie „ de plusieurs mauvaises actions, qui ne sont „ appuyées que sur l'autorité de ce Medecin „ & je ne l'ay pas cru suffisante. Les Calvinis- „ tes en lui repondant l'accusent d'une extrême „ ingratitude, fondée sur ce que Calvin l'avoit „ reçu dans sa maison, & tenu durant plusieurs „ années en qualité de Secrétaire; & que non- „ obstant il devint son plus grand ennemi, par „ principe de pure inconstance, ou par dépit

„ de ce que Beze s'étoit insinué plus avant que „ lui dans l'amitié de Calvin. „ Je ne doute point que nous n'ayons ici une nouvelle meprise de cet Auteur. Personne que je sache n'a reproché sur ce fondement le crime d'ingratitude à Bolsec. C'est au Jurisconsulte Bandoüin qu'on a fait un tel reproche; c'est lui qui avoit servi de Secrétaire à Jean Calvin; mais jamais Bolsec n'eut cette fonction, ni un tel honneur. Je serois fort surpris si on me montrait le contraire.

(K) Auteur de quelques livres qui sont sortis d'une autre plume. Ces livres sont un Traité de la Providence de Dieu; un traité du vieil & nouvel homme, premierement écrit en Latin sous le nom de Theophile, lequel il a intitulé Theologia Germanica; un Traité sous le nom de Martin Bellie, lequel il a fait imprimer en Latin & en François, auquel Theodore de Beze a fait réponse, & une Traduction de la Bible de Latin en François. Theodore de Beze (c'est la Croix du Maine (h) qui parle) rassemble ceci en la vie qu'il a écrite de Calvin. La Croix du Maine se trompe doublement. Ces livres n'ont point Bolsec pour Auteur, & ce n'est point à lui, mais à Sebastianien Castalon que Beze les attribue. Il faudroit faire plusieurs remarques pour ramener tout ceci à l'exacritude.

(A) Il enseigna . . . à Naples. J'ai suivi l'Auteur que j'ai cité, mais je ne suis pas sans crainte qu'il ne s'abuse; car je voi qu'Erasme ne dit mot de la profession de Naples, & qu'il ne parle que de celle de Boulogne. Je rapportai tout ce qu'il dit, parce que l'on y verra quelques traits du portrait de Bombasius. Equidem (i) p. m. 192. exosculor Paulum Bombasium prorsus autci pectoris hominem, quo vix alius unquam vixit amico amicio, sed valetudini parces non admodum indulsit stilo. Mox ut erat animi minime abjecti, fordidorum competitorum improbis contentioibus offensus (nam Bononia publico salario Græcè profestatur) ad reip. negotia sese contulit; tandem accusatus Romam angere rem maluit, quam literis insensere. Ces paroles d'Erasme nous apprenent 1. que Bombasius étoit bon ami. 2. Que pour qu'on ménager sa santé il ne composa que peu de chose. 3. Qu'ayant le cœur noble & bien placé il se degouta de la vie professorale, à cause des querelles que la jalousie fordid de ses rivaux lui attiroit. 4. Qu'il se méloit des affaires de sa patrie quand il fut attiré à Rome. Il dit lui que (k) le hasard plutôt que sa volonté, ou l'offre d'une meilleure fortune le tira de sa profession. Mr. Moreri le fait professer dans Naples & dans Boulogne.

(h) Biblioth. François. pag. 169.

(i) In Ciceroniano, p. m. 71. Voyez aussi l'Adage 1. de la 6. édit. de la 1. p. m. 192.

(k) Me à literaria professione non tam inea voluntas, vel (ut tu quam bona debentur, casus eripuit. Bombasius. epist. 4. l. 1. p. 548. inter Erasmi.

* Tiré de
Pierius
Valerianus
de litera-
torum in-
felicitate
lib. 1. p.
m. 22.

† Oldoi-
nus, in
Athens.
Augusto
Pag. 225.

‡ Voyez
Lancelot
de Perouse
Hogge di
part. 2.
Pag. 471.
Cp. Oldoin.
in Athens.
Augusto
Pag. 227.

‡ Nicius
Erythraus
Pimacot. 1.
p. 98. 99.

β Oldoin.
ubi supra
Pag. 228.

γ Du
Sausſat,
continuat
Bellarm.
de Scrip-
tor. Ecclē.
m. 78.

δ Morhof.
Polyhist.
Pag. 287.

ζ Il se don-
ne le nom
de Bon-
sius dans
son Histoire
de Hongrie.

μ En 1585.
ſelon Cal-
vinius.

(a) Cette
lettre est
la 23. de
2. livre des
lettres d'E-
rasme p.
129. Voyez
licetiffet.

(A) Il étoit d'une très-basse condition.] Il ap-
rit lui-même au public qu'il étoit fils d'un Cordon-
nier, & petit-fils d'un Corroyeur. Hic (c) Perusi,

(c) C'est
la 13. du
17. livre,
Pag. 756.

(c) Nicius
Erythraus
Pimac. 1.
Pag. 98.

(f) Id. p.
99. 100.

(r) Voyez
la remar-
que C.

(f) Id.
Nic. Ery-
thr. p. 99.

de capacité, que le Cardinal Pucci (B) le voulut avoir chez soi, & qu'il le fit son Secrétaire avec de bons apointments. Il se trouvoit fort à son aise à la Cour de Rome, sous la protection & par les libéralitez de ce Cardinal; & il se voyoit en état d'achever sa vie dans l'abondance, lors que la ville de Rome fut saccagée sous le Pape Clement VII. Il tâcha de se sauver au Chateau Saint Ange à la suite de son maître, mais il ne put courir assez vite pour n'être pas enveloppé d'une troupe de soldats, qui le tuèrent inhumainement*. Il avoit été grand ami d'Erasme.

BONCIARIUS (MARC ANTOINE) disciple de Muret, a écrit fort poliment en Latin. Il étoit d'une très-basse (A) condition, & il regenta toute sa vie à Perouse. Il étoit né à six milles de cette ville le 9. de Février 1555. Il eut pour disciple son propre pere, qui voulant devenir Jésuite à l'âge de 47. ans fut obligé d'acquiescer quelque érudition, ne voulant pas être simple frere lai. Bonciarius devint à avugle & fut fort tormenté de la goûte. Il mourut β le 9. de Janvier 1616. Il avoit eu le Cardinal Ubaldin pour γ Patron. Ses lettres furent imprimées à Marpourg en l'année 1604. On y trouve la methode dont il se servoit pour instruire son pere en peu de tems δ. On a d'autres livres de sa façon (B) tant en vers qu'en prose. Il n'a point publié tous ceux qu'il avoit (C) dessein de publier.

BONFINIUS ζ (ANTOINE) natif d'Ascoli en Italie dans la marche d'Ancone, a fleuri au XV. siecle. Il s'attacha à l'étude des belles lettres, & y réussit. Matthias Corvin Roi de Hongrie ayant ouï parler de sa science, le fit venir auprès de lui. Bonfinius eut l'honneur de lui faire la reverence à Reetz, peu de jours avant que ce Prince fit son entrée publique dans Vienne qu'il avoit conquise μ. Dès cette premiere audience il presenta plusieurs livres qu'il venoit de faire (A) imprimer, & qu'il avoit dediez ou à ce Roi, ou à la Reine son

(B) Le Cardinal Pucci. . . . le fit son Secrétaire avec de bons apointments.] Bombasius le nomme le Cardinal des quatre Saints. Il écrivit (a) à Erasme l'an 1517. que contre son inclination il avoit sçu qu'il se privât des plaisirs de Rome, pour accompagner le neveu de ce Cardinal dans la Nonciature de Suisse. Dans une autre (b) lettre il dit à Erasme qu'il ne se trouve pas fort riche, mais qu'il a 400. écus de rente qui l'empêchent de craindre de se voir jamais réduit à la nécessité de reprendre son premier metier. *Quamquam non ita necum maligne agitur ut ad professoriam linguam reddendum fore timeam. Nam reditus annuos ad CCCC. ducatos nullis sacris additis, nec fortuna sed industria mee acceptos ferendis auxi, quos nunquam ex literario illo ocio sperare ac ne sommare quidem mihi licetiffet.*

(A) Il étoit d'une très-basse condition.] Il ap-
rit lui-même au public qu'il étoit fils d'un Cordon-
nier, & petit-fils d'un Corroyeur. Hic (c) Perusi,
à vulgaribus, ut ipse de se fatetur, opificibus ortus, cuius quippe avus corvianam, pater futuriam in adolescentia fecerat, generis obscuritatem sui literarum splendore illustravit.

(B) D'autres livres de sa façon tant en vers qu'en prose.] Il a fait un Traité de arte Grammatica, un poëme intitulé, *Triumphus augustus*, sive de sanctis Perusii translatis, qui contient 4. livres: *Seraphidos libri tres* (d). Je ne trouve point qu'il ait publié aucune Grammaire Greque, & je ne sai d'où Mr. Moreti a tiré cette prétendue Grammaire. Il eût eu plus de raison de lui donner un Traité (e) de Rhetorique, encore que Nicius Erythraeus le seul Auteur qu'il ait cité n'en parle point.

(C) Tous ceux qu'il avoit dessein de publier.] Il dit dans ses lettres (f) qu'il s'étoit chargé de la commission d'écrire la vie de tous ceux qui de-

puis quatre cens ans avoient fleuri à Perouse, ou dans les armes ou dans les sciences. Dans le catalogue de ses Oeuvres à la fin de sa Rhetorique il remeigne qu'il a fait un livre intitulé, *Epicurus sive dialogus de antiqua Philosophia*, où il mon-
troit qu'aucun ancien Philosophe ne s'étoit plus approché de la vérité qu'Epicure, ni moins que les Stoïciens. Gassendi, & Naudé n'avoient jamais vu ce livre-là, ce qui faisoit croire à Gassendi que peut-être il n'étoit pas imprimé. M. Antonius Bonciarius Parisiensis (g) Professor, . . . in catalogo (h) Operum suorum se composuisse librum testatur, cui titulum fecerit Epicurus sive dialogus de antiqua Philosophia, in quo efficacibus argumentis & doctorum virorum testimonio probatur, neminem ex precisis Philosophis accessisse propius ad veritatem quam Epicurum, contra nullos ab ea longius recessisse quam Stoïcos. *Tametsi ille quoque liber nunquam fortassis editus, nec nobis est visus nec amico nostro, quem vix tamen ulli rarissimi sũgiunt* (i).

(A) Plusieurs livres qu'il venoit de faire im-
primer.] C'est lui-même qui nous l'apprend (k): il nous dit que trois de ces livres avoient été dediez au Roi Matthias, savoir la traduction d'Hermogene, & celle d'Herodien, & la genealogie des Corvins: qu'il y en avoit deux qui avoient été dediez à la Reine, l'un desquels traitoit de la virginité, & de la chasteté conjugale, & l'autre étoit une Histoire d'Ascoli: qu'outre cela il avoit dedié un petit recueil d'Epigrammes au jeune Prince Jean Corvin, où il avoit joint une Preface qui traitoit de l'éducation d'un Prince. Il ajoute qu'ayant (l) suivi contre son gré Matthias Corvin à l'ar-
mée, & geretur, & ingratu
in castrensi tumultu molestiaque ocio uteretur, oblatum sibi Philo-
sophicis tribus mensibus in Latinum transiit. *Ibid.*

(g) Gas-
sendi fait
là une
longue
faute; Bonciarius
à toute sa
vie ensei-
gné à Pe-
rouse. Il
étoit donc
Perusinus
Professor:
de Perusi-
nus on a
fait facile-
ment Pari-
sius. &
de Pariti-
nus, encor
plus facile-
ment Pari-
sienlis.
Qu'on
ait dit
après cela
que les
santes
d'impres-
sion ne sont
pas de con-
séquence
par rapport
aux habi-
les gens.
(k) Gassen-
di de vita
& moribus
Epicuri l.
7. cap. 7.
p. m. 224.

(l) Castra
lequi præ-
ceperat
scriptori-
bus &
philoso-
phantibus
inimica.
Quod cum
ille invitatus
facere co-
mē, & geretur,
& ingratu
in castrensi tumultu molestiaque ocio uteretur, oblatum sibi Philo-
sophicis tribus mensibus in Latinum transiit. *Ibid.*

(k) Gassen-
di de vita
& moribus
Epicuri l.
7. cap. 7.
p. m. 224.

(l) Castra
lequi præ-
ceperat
scriptori-
bus &
philoso-
phantibus
inimica.
Quod cum
ille invitatus
facere co-
mē, & geretur,
& ingratu
in castrensi tumultu molestiaque ocio uteretur, oblatum sibi Philo-
sophicis tribus mensibus in Latinum transiit. *Ibid.*

(l) Castra
lequi præ-
ceperat
scriptori-
bus &
philoso-
phantibus
inimica.
Quod cum
ille invitatus
facere co-
mē, & geretur,
& ingratu
in castrensi tumultu molestiaque ocio uteretur, oblatum sibi Philo-
sophicis tribus mensibus in Latinum transiit. *Ibid.*

son épouse Beatrix d'Aragon. Le Roi lut ces livres avec beaucoup d'avidité dans son camp, & assista accompagné de toute sa Cour à une harangue que Bonfinius recita dans Vienne le 1. jour de Janvier; & s'étant fait porter les livres de cet Auteur il les distribua aux Prelats & aux Courtisans, & leur recommanda de les lire: & bien loin d'accorder à Bonfinius la permission de s'en retourner en Italie, il le retint avec une bonne pension, & lui donna plusieurs choses à composer, & voulut même qu'il le suivit dans ses armées*. Il le chargea de composer l'Histoire des Huns: Bonfinius commença d'y travailler avant la mort de ce Prince †; mais ce fut par ordre du Roi Uladisslas qu'il écrivit toute l'Histoire de la Hongrie. S'il n'y a pas réussi d'une manière qui doive faire regarder son travail comme un Ouvrage achevé, il est sûr qu'il s'est rendu digne d'avoir (B) place parmi les bons Historiens. Il a conduit cette Histoire jusques à l'année 1495. elle contient 4. decades & demie, c'est-à-dire 45. livres. L'original en fut mis dans la Bibliothèque de Bude, & le public n'en vit rien qu'après la mort de l'Auteur. Un Transylvain nommé Martin Brenner recouvra une copie imparfaite de cet Ouvrage, & en publia 30. livres l'an 1543. Sambucus trouva les 15. autres, & publia tout l'Ouvrage l'an 1568. revu & collationné sur de meilleures copies. Je ne saurois dire ni où ni quand Bonfinius sortit de ce monde, mais je croi qu'il ne retourna point chez lui, comme (C) firent plusieurs Savans d'Italie que Matthias Corvin avoit fait venir dans son Royaume. On accuse cet Historien (D) d'avoir été trop médisant, & on le blâme d'avoir eu le style (E) trop payen. Les fautes de Mr. Moreri (F) sont ici plus nombreuses que considerables.

* Ex Bonfinio decad. 4. l. 7. p. m. 463.

† Id in epist. dedicat. in or.

BONGARS (f) Il est

mée il avoit traduit Philostrate pour se défendre. Disons un mot en particulier du livre de la virginité, & de la pudicité conjugale. Ce sont des dialogues dont Sambucus procura une édition l'an 1572. On leur donne le titre de *Symposium Beatrixis*. Matthias Corvin, & Beatrix d'Aragon sa femme y sont fort loués: on y trouve la consideration qu'ils avoient pour Bonfinius (A). La Congregation de l'Index a condamné cet Ouvrage.

rium, Salsustum, Tacium, Suetonium in Romanos orbis dominos gentemque rogatam secisse constat (f) : idque fortasse redempto à Matthia judicio & calamo ejus, qua rerum serice nihil detrahunt. Nec Matthia tamen pepercit quem impudentem, voracissimum, theatris deditum, ambitiosum, serum, in adjungendis amicis precipitem, in relinquendis facilem, adulatoribus benignum, inmemorem beneficiorum ausus sit dicere. On pouvoit ajouter qu'il a dit que Matthias attira auprès de lui toutes sortes de gens doctes, sans en excepter les Magiciens (g). Un Allemand nommé Zeillerus a observé (h) qu'on se plaint entre autres choses de ce que Bonfinius a dit de la malheureuse Reine Gertrude; Taxatur etiam à quibusdam ejus Historia Ungarica, imprimis narratio de morte innocentis Reginae Gertrudis. Vid. Brunnerus part. 3. Annal. Boic. pag. 602.

(f) Il est pour tant pour si que in plur part de ces quatre Hist. vient front d'une terrible force les des forces de Rome.

(g) Viro que arte præstantissimi mos undique diffundit, quosvis, conduxit, quos Aftronomos Medicos, Mathematicos, Jurisconsultos dilexit. Ne Magos quidem & Nigromantes abominabilem nullam artem contemnit unquam.

(h) De Dec. 4. l. 7. p. 459.

(a) Vossius de Hist. Lat. pag. 659.

(b) In epist. dedicat. or.

(c) Vossius ubi supra.

(d) Decad. 4. l. 7. pag. 459.

(e) Epist. dedicat. Hist. Hung.

M A T T H I A S Corvinus aff. se mal traité par Bonfinius.

(B) D'avoir place parmi les bons Historiens.] Voici ce que Sambucus (b) a dit à la louange de Bonfinius; *Quantum ingenio non ad hoc argumentum modo sed ad omnem omnino Philosophiam excelluerit, Dialogi ejus de pudicitia conjugali vulgo testantur, Herodotianus, Hermogenes Latini: nec vix hinc opus est hederi. Præterire tamen nequeo paucarum esse gentium historiarum copia & stylo prætes. Il ajoute que Seldius disoit souvent; Nullo se in scriptore post Livium & æquales ejus quam ipso hoc Bonfinio vacuas horas libentius ponere solitum.* La Preface des Dialogues ne contient pas un jugement moins favorable. Sambucus (c) in Dialogorum Prefatione tale de Bonfinio judicium est, ingenio ad omnes res arduas & laudabiles excelluisse, styloque uti idoneo non ad historiam minus quam Philosophiam vel orationes.

(C) Comme firent plusieurs Savans d'Italie.] Bonfinius nous apprend (d) qu'ils s'en retournèrent plus miserables qu'ils n'étoient venus. *Invitati etiam numeribus Poëta, Rhetores & Grammatici, qui falsi opinione sua inferiores longe musas quam adduxerint in Italiam reduxerunt.*

(D) D'avoir été trop médisant.] Sambucus (e) s'est déclaré en cela l'accusateur de Bonfinius, dont il s'imagina que la plume fut peut-être souvent dirigée par la complaisance pour Matthias qui l'avoit pris à ses gages: mais il remarque que ce Prince ne fut pas lui-même trop épargné. *Ceterum ut Bonfinii laudes non sunt obsecranda, ita dissimulare nequeo non nihil ipsius officii sui interdum oblitum in mores privatos & vitam calumniose impotentisque effusum: secus quam Li-*

(E) D'avoir eu le style trop payen.] Le Jésuite Raderus est ici l'accusateur, comme le même Zeillerus le rapporte. *Mathaus Raderus volum. 2. Bavaria sancta pag. 191. hac de eo scribit: Bonfinius profanus nimium & paganus scriptor, cum sanctos appellat Deos & numina; Dei matrem numen & Deam. Catholica religionis disciplina non novit nec colit nisi unum Deum & unum Numen. Bonfinius dum vult Latine quod ipsum sincere non potest scribere, superstitiose & profane ne quid dicam gravius loquitur.* Il faut ajouter que quelques Auteurs Italiens se sont rendus ridicules, pour n'avoir osé employer en parlant de Christianisme (i), les termes qu'ils ne trouvoient pas dans les Ecrivains de la bonne latinité; mais je ne saurois goûter la délicatesse de Raderus, ou plutôt son acception de personnes. Il trouve étrange que Bonfinius ait donné à la Sainte Vierge le nom de Numen, & n'est-ce pas le style d'une infinité de devots, comme Mr. Dreincourt (k) l'a prouvé démonstrativement?

(b) De Hist. pag. 21.

(i) Voyez ci-dessus p. 538. col. 2.

(k) Voyez ses demandes à Mr. l'Evêque de Bâle.

(F) Les fautes de Mr. Moreri sont ici plus nombreuses que considerables.] Il dit que Sam-

buc

BONGARS (JAQUES) en Latin *Bongarsius*, nâtiſ d'Orleans, a été un des ſavans hommes du XVI. ſiècle. Il ſuivit le goût dominant de ces tems-là, je veux dire qu'il ſ'attacha à l'étude de la Critique; & ſ'il n'alla pas auſſi loin que les Lipſes & les Caſaubons, il ne laiſſa pas d'y acquerir beaucoup de gloire, & peut-être qu'il les eût atteints dans ce genre d'éruſition, ſ'il avoit pu y appliquer tout ſon tems comme eux: mais les affaires d'Etat ne le lui permirent point. Il fut employé près * de 30. années dans les plus importantes negociations du Roi (A) Henri IV. pour lequel il fut Reſident diverſes fois vers les Princes d'Allemagne, & enſuite Ambaſſadeur. Les lettres qu'il (B) écrivit pendant ſes emplois ſont fort eſtimées. Mais pour revenir à ſes études de Critique, je dois obſerver qu'il procura une édition (C) de Juſtin qui eſt fort bonne; il reſtabliſt pluſieurs paſſages corrompus, & il éclairciſt par ſes notes beaucoup de difficultés, & en tout cela il fit paroître ſa pénétration, ſon éruſition, & la peine qu'il avoit priſe de conſulter les bons manuſcrits. Il ſe connoiſſoit merveilleuſement en livres, ſoit manuſcrits ſoit imprimez, & il en ramalla un très-grand nombre. Il acheta en l'année 1603. conjointement avec Paul Petau ſes manuſcrits de Pierre Daniël. La portion qui (D) lui échut eſt tombée enfin dans la Bibliothèque

* Voyez
la Préface
de ſes lettres.
Au
deſſus de
la traduction
ſous François.

buc ajouta V. livres qui n'étoient point dans la première édition. Il ſaloit dire XV. Il dit que Bonſinius traduſiſt la *Rhetorique d'Hermogene*; il cite Voſſius *lib. 1. de Hiſtor. Lat.* il ſaloit citer l. III. Il cite le Mire, in *Auſt.* il ſaloit citer in *Auctario*. Il cite Raderus T. III. *Bayar Sancta pag. 191.* & tout auſſi-tôt Zeill. r. On peut aſſurer qu'il ne cite que ſur la bonne foi de Zeiller. Or celui-ci marque le 2. volume de Raderus pag. 191. & ne dit point que Raderus blâme autre choſe que le Paganisme du ſtyle de Bonſinius. Cependant, ſi l'on en croit Mr. Moreri, ce Jeſuite trouve bien des choſes à reprendre dans ſon *Hiſtoire de Hongrie*. La faute qui ſoit eſt plus mauvaiſe. Mr. Moreri prend Bonſinius pour un bon homme qui diſoit les choſes ſimplement & ſans deſſein. Jamais critique ne fut plus fauſſe que celle-là. Bonſinius n'étoit pas un niais: il étoit fin, delié & digne de ſon païs; & quand il a médit des gens, ou employé certains termes, ce n'a pas été ſans le vouloir bien. Si je marque des fautes qui ſont viſiblement d'impreſſion, c'eſt en faveur de tant de gens qui ont achevé le grand nombre d'éditions qu'on a du Moreri. Peut-être y a-t-il cinq cens perſonnes qui croient fort bonnement que Monſieur Moreri a cité une Hiſtoire d'Autriche d'Aubert le Mire.

(A) *Negotiations du Roi Henri IV.* Il eſt bien vrai que Bongars negocia en Allemagne ſous le regne de Henri III. mais c'étoit pour le Roi de Navarre, & non pas pour Henri trois. Mr. Moreri n'a point diſtingué cela.

(B) *Les lettres qu'il écrivit pendant ſes emplois ſont fort eſtimées.* Il ne ſ'amuſa point comme les Bembeſ & les Manuceſ, à rejeter tous les termes qui ne ſont point de la belle latinité; mais ſon ſtyle ne laiſſe pas d'être beau, pur, clair, poli & plein d'agrémens naturels. On fit une traduction de ſes lettres lors que Monſieur le Dauphin commença d'apprendre la langue Latine, & il paroît par l'épître dedicatoire à ce jeune Prince, & par la Préface du Traducteur, qu'on jugea que rien ne ſeroit plus propre pour un Ecoſier de qualité que la lecture de cet Ouvrage de Bongars. C'eſt parce qu'en liſant on peut apprendre tout à la fois & à ſ'exprimer en beaux termes ſur les affaires d'Etat, & à

bien juger de la conduite d'un Ambaſſadeur. On peut apprendre non ſeulement des mots & des phraſes, mais auſſi le cours des affaires de ce tems-là, & pluſieurs faits particuliers qui ont encore quelque relation au tems préſent, & qui peuvent être d'un plus grand uſage, que ce qu'on trouve dans les lettres de Ciceron. On ſ'intéreſſe plus aux affaires limitrophes de notre païs & de notre ſiècle, qu'à celles des anciens Romains: celles-ci d'ailleurs ſe maintiennent d'une manière qui eſt infiniment moins conforme au tems préſent, & au commencement de celui-ci. Toutes ces penſées & pluſieurs autres à la loſiange des lettres de Jaques Bongars, ſont tout-à-fait bien expliquées dans la Préface du Traducteur. Mr. Morhoſius (a) obſerve qu'on a publié depuis peu à Paris les lettres Françoises de Bongars. Il a raiſon, ſ'il ne veut parler d'autre choſe que d'un petit livre intitulé, *Le Secretaire ſans ſard*, ou *Recueil de diverſes lettres du Sieur Jaques de Bongars &c. avec une inſcription, à lui donnée par ſeu le Marſchal de Bouillon*. Je ne dois pas oublier qu'il regne dans les lettres de Bongars un certain caractère d'honnête homme, qui prévient beaucoup les lecteurs.

(C) *Il procura une édition de Juſtin.* Je ne m'arrête point au *Scalgerana*, où l'on trouve qu'il diſoit qu'un autre Jaques Bongars, & non pas lui avoit publié cet Auteur. Je ne voi perſonne qui n'attribuât cet Ouvrage au même Bongars (b) qui negocia en Allemagne pour Henri I V. & de plus Scalger en cet endroit parle ſi peu exactement, qu'on doit croire qu'il n'avoit que des idées confulſes de ce qu'il diſoit. Il y a 20. Juſtin de ans, dit-il, que cet autre *Jacobus Bongarsius* donna ſon Juſtin à Monſieur de Eſcale à Bordeaux. Il auroit donc falu qu'il l'eût donné pour le plus tard en (c) l'année 1558. & que les freres Vaſſan euſſent ouï dire ceci à Scalger l'an 1578. Ces deux faits ſont impoſſibles; le Juſtin de Jaques Bongars eſt poſtérieur à l'année 1575. puis qu'on y parle du *Chronicon* de Beroalde qui fut imprimé cette année. Les freres Vaſſan ne furent auprès de Scalger que depuis qu'il ſe fut établi à Leide, l'an 1593. Je viens d'apprendre, que la 1. édition du Juſtin de Jaques Bongars eſt de Paris 1581. in 8.

(D) *La portion qui lui échut eſt ... dans la Bibliothèque du Vatican.* Les curieux ſeront bien

(a) Poſt mortem
ejuſ editæ
ſuerunt
tum hæ
Latinæ
epiſtolæ,
tum alia
Gallica
lingua
que nuper
admodum
in Parisiis
lucrum
videtur.
In
Polybiſt. p.
306. L'é
dition de
Paris ſue
contrefaite
à la Haye
l'an 1681.

(b) Voyez
l'Épître
dedicatoire
du
Mr. Gra
vius, Ep.
une lettre
de Frideric
Spanheim
au deſſus
de celles de
Bongars à
y parler de
Strasbourg
1660.

(c) C'eſt
celle de la
mort de
ſar Scali
ger.

theque du Vatican. La Bibliotheque de Berne* profita beaucoup de celle de Jaques Bongars. Il mourut l'an † 1612. agé de 58. ans. Ce fut à Paris; & cela donna (E) un nouveau chagrin à Casaubon. Les Partisans de l'Empereur tâcherent de nuire à la France, en faisant courir (F) certains bruits contre cet Agent. Il étoit bien de la Religion, mais on trouve dans ses lettres de quoi

* Voyez le P. Jacob. Traité des Bibliotheques pag. 226.

foup-† Wite. Diar. Bie-graph.

* Avocat à Orleans, & Bailli de l'Abbaye de Fleuri.

(a) Il mourut l'an 1603.

† Je croi qu'il est jalu dire Graviect.

‡ Elle étoit laisiez de Lion, & femme d'un Jouvallier. Mabillon ubi infra.

(b) Mabilion, prefat. libri de Liturgia Galliana, publiée à Paris l'an 1685.

(c) Eriß. 698. Casaub. pag. 882. edit. 1656.

(d) D'Of-fat. lettr. 241. l. 6. p. m. 559.

Par toutes ces lettres j'apris que ce Schoppius avoit été Huguenot, & qu'après s'être converti en cette ville il écrivit à de ses amis Huguenots, & entre autres audit Bongars, des lettres âpres & injurieuses & plus propres à les irriter & enduyrcr en leur opinion qu'à les gagner & convertir, dont ledit Bongars se piqua aucunement, & lui répondit brsqnement, mais non sans beaucoup de respect & de modestie: & en toutes ces lettres il ne se trouve un seul mot touchant le susdit langage ni qui en approche: de façon que la production de ces lettres a été sa justification envers moi pour ce regard. Mais parmi les lettres dudit Velsler, je trouve que celles que ledit Bongars écrivit audit Schoppius, passeroient par les mains dudit Velsler qui les ouvroit & lisoit, & puis les envoyoit audit Schoppius; & y en a une dudit Velsler audit Schoppius, par laquelle il suggere audit Schoppius que en repprochant audit Bongars il lui reproche la conversion de son Roi, & que sur icelle il a tenu tel & tel langage aux Princes Protestans d'Allemagne. Mais il se voit que ce Velsler est ennemi dudit Bongars, & partial de la Maison d'Autriche, comme ledit Schoppius étoit entretenu par feu Monsieur le Cardinal Madrucio, qui étoit si fort de ladite Maison que le Roi d'Espagne lui avoit sîe le secret du Conclaye plûôt qu'à ses Ambassadeurs propres, ni aux Cardinaux Espagnols naturels. De façon que je tiens que cette imputation & charge mise sur ledit Bongars est une pure calomnie, controuvée pour nuire au Roi principalement (e). Pour moi je trouve (c) Le m. me letr. 244. l. 7. pag. 601.

bien aisés de trouver ici un morceau de l'histoire des Bibliotheques, tiré d'un Ouvrage du savant Pere Mabillon. Lors qu'en 1562. les Protestans faccagerent l'Abbaye de Fleuri, ils y trouverent quantité de bons manuscrits. Pierre * Daniel se servant adroitement de la faveur où il étoit auprès du Cardinal de Chatillon Abbé Commandataire de cette Abbaye, retira d'entre les mains des soldats plusieurs de ces manuscrits, & entre autres un Servius sur Virgile qu'il publia l'an 1600. Après sa mort (a) les heritiers vendirent les manuscrits pour la somme de 1500. livres à Paul Petau, & à Bongars. La portion de Paul Petau fut laissee à Alexandre Petau son fils, qui la vendit à la Reine de Suede. Celle de Bongars fut portée à Strasbourg où il faisoit sa residence: il la laissa par son testament à un nommé † Granicet qui étoit fils de son † hôteffe. Gruterus Bibliothecaire de l'Electeur Palatin persuada à ce Prince d'acheter les manuscrits que Bongars avoit laisiez à Granicet, & ainsi ils furent transportez à Heidelberg, & de là à Rome (b).

(E) Un nouveau chagrin à Casaubon. Les lettres de ce grand Critique temoignent qu'il avoit mille obligations à Jaques Bongars, & qu'il l'estimoit beaucoup. Voyez en particulier la 698. & la 699. où il parle de sa mort. C'est là qu'il regrette que cet honnête homme n'ait point reçu à Paris les honneurs funebres qu'il meritoit, & qu'on lui avoit rendus infailiblement en Allemagne. Qui (c) s'in Germania diu ultimum obisset, habuissent docti viri rationem funeris ejus, & ornata illius memoria pro meritis ingentibus vs. uoxazpiz.

(F) En faisant courir certains bruits contre cet Agent. Les lettres du Cardinal d'Ofiat nous apprenent ce que c'étoit. On fait dire ici (voilà ce qu'il écrivit de Rome à Mr. de Villeroi le 2. Decembre 1600.) que le Roi tient un Gentilhomme en Allemagne près les Princes Protestans appellé Bongars, lequel dit ausdits Princes Protestans & à ceux de leur sette que le Roi pour sa conversion n'a point changé d'opinion en son cœur, mais que pour jouir paisiblement de son Royaume il a façonné son exterieur, s'accommodant au tems & à ce que son profit requeroit. Je ne peux croire que ledit Bongars tienne ce langage si contraire à la verité & à la bonne foi dont le Roi doit être recommandé non seulement envers les Catholiques, mais aussi envers les Protestans mêmes qui autrement ne s'y pourroient fier, & ne voudroient s'employer pour lui: mais je tiens que c'est une invention Savoyarde & Espagnolle (d). Ce Cardinal étoit trop habile pour ne pas comprendre le tort que cela pouvoit faire au Roi à la Cour de Rome; c'est pourquoi il prit le parti de nier que Bongars eût tenu de tels discours. On s'offrit à le lui prouver; voyons les suites qu'eurent ces offres. Me furent mises en main, dit-il, plusieurs lettres en Latin écrites à un homme de lettres Allemand appellé Gaspart Schoppius qui est ici, les unes par ledit Bongars, & d'autres par un appellé Velsler qui demeure à Ambourg.

l'on reprochât à Jaques Bongars. Il n'y avoit presque personne parmi ceux de la Religion, qui pendant les premieres années du Catholicisme de Henri IV. fût persuadé que ce Prince eût changé de sentimens. Son Envoyé en Allemagne n'étoit pas trop homme à s'imaginer qu'à l'âge qu'avoit Henri IV. on pût se commencer à croire la transubstantiation, & ce qui s'ensuit. Il est donc probable qu'il n'auroit pas cru mentir, en disant que la conversion de son maître avoit été un ouvrage de pure necessité, & semblables au risus sardonius qui ne passe pas les levres. Mais supposons qu'il en jugeât autrement; doit-on croire qu'il eût fait difficulté de recourir à un mensonge officieux, pour empêcher que les Protestans d'Allemagne ne se refroidissent entierement envers Henri IV? Doit-on croire que pour les tenir attachés aux interets de la France, il eût fait difficulté de leur dire confidemment, quoi qu'il n'en crût rien, que le Roi étoit toujours dans le fond de l'ame bon Huguenot? C'est comme quand du Bellai (f) (f) Ci-faisoit accroire aux mêmes Princes que François I. ne s'éloignoit pas de la Reforme. Fort bien, me dira-t-on, mais du Bellai étoit Papiste, & Bongars étoit de la Religion? Tant qu'il vous plaira, repondrai-je; mais un Ambassadeur Protestant est fait comme un autre; il se sert comme les autres des adresses de la Politique, & s'il se laisse duper, ce n'est pas par zèle, ou par scrupule de conscience. Prenez

K k k k

& ne voulant pas mourir garçon, de peur de violer un precepte, & de retenir quelque chose du Papisme, & de frustrer les desirs de son bonhomme de pere qui auroit déjà voulu être ayeul, il ne croyoit pas qu'il y eût du tems à perdre. Qui plus est il entra un peu d'envie * depuis aux Papistes dans le dessein de son mariage. Cette fille (E) refusa l'homme qu'il lui conseilloit d'épouser, & alla trouver Amldorf pour lui dire qu'un tel mariage ne lui plaisoit pas, mais que si Luther ou lui Amldorf la vouloient pour femme, elle étoit prête à accepter l'un ou l'autre. Le bruit courut qu'elle (F) fut bien-tôt en couche après ses noces; mais Erasme qui avoit écrit cette nouvelle à quelques de ses amis, en reconut la fausseté dans peu de tems. Luther quelque intrepide qu'il fût se laissa d'abord decontenancer, par les murmures (G) que son mariage excita au dedans

&

* Voyez la remarque E.

(a) Epist. ad Rubeolum l. 3. fol. 150. datée du 15. Jun, ib. n. 4.

(b) Ad Amldorf. ib. n. 7.

(c) Epist. l. 1. ad Rubeolum apud Secker. d. 10. n. 2.

(d) Ad ann. 1525 pag. 274. apud Secker. d. 17. n. 8.

(e) Ibid.

(f) A cela s'accorde ce qu'il écrit le 15. Mai 1525. a Rubelius, Si domum venero ad mortem me Deo juvante preparabo. & nos illos dominos & latrones expectabimus. . . . Ille autem ut regre faciam, si fieri potest, Catharinam meam uxorem ducam, antequam moriar, si pergere eos intellexero: neque enim os mihi obstruent, nec gaudium adimant. Ibid. n. 9.

(g) Apud Scultetam Annal. ad ann. 1525. pag. 278.

de cette remarque va être donnée. *Ecce, quia se insunt, est Luther qui parle (a), & il a en vuë ceux qui croient contre lui à cause de la guerre des païans, ita me paravi, ut ante mortem meam, in statu, quo creatus sum, à Deo inveniar, & quantum poterò, nihil ex priorum vita mea papistica retineam. Furan itaque tanto acrius, & hac ultima & valedictoria erunt. Mens enim mihi praesagit, me à Deo ad gratiam suam evocatum iri. Itaque, postulante patre meo, conjugium inii. Il parle ainsi dans une autre lettre, (b) spero enim me breve tempus adhuc victurum, & hoc novissimum obsequium parenti meo postulanti nolui denegare sse prois, simul ut confirmem facta quae docui. Et alieus voiei ce qu'il dit, *Altus cogito antequam ex hac vita discedam ut matrimonium contraham quia id à Deo exigi puto (c).**

(E) Refusa l'homme qu'il lui conseilloit d'épouser.] Nous savons cela par un memoire manuscrit qu'Abraham Scultet a inseré dans ses Annales (d). L'homme qu'on vouloit marier avec Catherine étoit un Ministre d'Orlamund nommé le Docteur Glacius. Peut-être pourroit-on dire en François le Docteur la Glace. La fille ne vouloit point de ce Docteur. *Velle Lutherus, velle Amldorfus, se paratam cum alterutro honestum ire matrimonium: cum D. Glacio nullo modo. Luther ayant su cela d'un côté, & ayant ouï dire de l'autre que les Papistes debitoient, que s'il s'engageoit au mariage il seroit rire tout le monde & le Diable même, resolut d'épouser la Religieuse Catherine, pour faire deit au monde & au Diable. Hoc (e) ubi Lutherus intellexit, indistatque ex D. Hieronymi Scharfii ore: Si Monachus iste uxorem duceret, risuros mundum universum & diabolum ipsum, facturumque ipsum irritas actiones suas universas: ut agere (f) faceret mundo & diabolo, ut parenti etiam hoc suadenti gratificaretur, Catharinam sibi uxorem ducendam censuit. Quand je cherche les raisons qui ont pu lui persuader qu'il chagrinerait les Papistes en se mariant, je n'en trouve point de plus vraisemblable que de dire, qu'il s'imaginait qu'il leur restait une espece de consolation dans la pensée, qu'il avoit encore quelques égards pour le dogme des vœux monastiques.*

(F) Le bruit courut qu'elle fut bien-tôt en couche.] Voici ce qu'Erasme en écrivit; *Lutherus citatus à (g) quod felix Faustumque sit deposito Philosophi pullo duxit uxorem ex clara familia Borne (h) puellam elegantem formam natam annos viginti sex, sed indotatam & quae pridem desierat esse Vestalis. Atque ut scias auspicias fuisse nuptias, pauculis diebus post decantatum hymenaeum nova nupta perierit. C'étoit une insigne fausseté; Erasme le conut par l'évenement, & il avoua que ç'avoit*

été un faux bruit. La lettre où il fait cette confession est datée du 13. de Mars 1526. Il se contente de dire que la femme de Luther étoit grosse, & qu'elle n'avoit point domté les esprits ferores de son mari, puis que le livre que Luther avoit composé contre lui Erasme depuis ses noces, étoit le plus furieux livre qui fût jamais sorti de sa plume. De (i) conjugio Luther (i) Epist. certum est, de partu maturo sponsa vanus erat rumor, nec tamen gravidam esse dicitur. Si vera esset vulgi fabula Antichristum nasciturum ex monacho & monacha, quemadmodum isti jactant, quot Antichristorum nulla jam olim habet mundus? At ego sperabam fore, ut Lutherum uxor redderet magis cicurem. Verum ille praeter omnem expectationem emisit librum in me summam quidem curam elaboratum, sed adeo virulentum, ut haecenas in neminem scripserit hostilius.

(G) Par les murmures que son mariage excita.] Il avoua lui-même que son mariage le rendoit si mesprisable qu'il eseroit que cette humiliation donneroit de la joye aux Anges, & du chagrin aux Diables. *Sic (k) me vitem & (l) Epist. contemptum his nuptus feci, ut Angelos ridere & ad Spalatum omnes demones flere sperem. Melanchthon (l) apud Secker. le trouvoit si affligé de ce changement de vie, & qu'il lui écrivait des lettres de consolation, ubi supra n. 5. Quoniam vero ipsum Lutherum quodammodo tristorem esse cerno, & perturbatum ob vitam mutationem, omni studio & benevolentiam consolari eum hac epistola conor. Il ajoute que le tort que faisoit ce mariage à la grande reputation de Luther produiroit apparemment un bon effet: il vouloit dire qu'il étoit si affligé de ce changement de vie, & que cela previeudroit la vanité dont les têtes des plus sages ne se remplissent que trop dans l'éclat d'une grande gloire. *Erit etiam, meo quidem judicio, nec invidis quidem casus iste ad pag. 17. demissionem quandam pertinens, cum alte sustollit n. 10. & esseri semper sit periculosum, non solum sacerdotio fungentibus, sed cunctis mortalibus. Nam actionum felicitas occasionem dicit pravitate elati animi, non modo, quemadmodum Orator inquit, demerentibus, sed interdum etiam sapientibus. Ce n'étoit pas tant le mariage que les circonstances du tems, & la precipitation qu'on y avoit apportée, qui faisoient blâmer Luther. Il se maria tout-d'un-coup, & dans le tems que l'Allemagne étoit la plus désolee par la guerre des païans; guerre que l'on mettoit sur le compte du Lutheranisme. On ne pouvoit rien comprendre à cette precipitation. Luther avoit alors 42. ans: il avoit gardé jusques-là un celibat chaste pendant les plus chauds bouillons de la jeunesse: on ne peut donc point dire que l'incapacité de se contenir l'ait obligé à conclure du soir au matin son mariage. Je veux comme l'in-**

& au dehors. Il reprit courage dans la fuite, & même affez promptement, & parut fort satisfait de son marché; de sorte que peu après que sa femme lui eut donné un fils, il temoigna qu'il (H) ne changeroit point sa condition avec celle de Cresus, tant il éprouvoit que Dieu lui avoit donné une bonne femme. Il pensa mourir d'une retention d'urine l'an 1537. & en cet état * il se loüa beaucoup de son épouse. Dans le testament qu'il fit en 1542. † il lui temoigna beaucoup d'amitié, & fit des dispositions avantageuses pour elle. Il ne pretendoit pas ‡ qu'elle n'eût point de défauts, mais il croyoit qu'elle en avoit moins que les autres. On a remarqué † qu'elle s'en faisoit un peu trop aéroire, & qu'elle étoit trop imperieuse, mais cela étoit excusable veu la gloire qui environnoit son mari. Elle étoit d'un côté trop menagere, & de l'autre trop prodigue: elle épargnoit quant à l'intérieur de son domestique, & faisoit trop de dépense en bâtimens. C'est le propre d'une habile femme qui aime le faste. Après la mort de Luther β elle se retira à Torga, & y mourut le 20. de Decembre 1552. Si Erasme ne se trompe point lors qu'il dit γ qu'elle se maria à l'âge de 26. ans, elle en devoit avoir 53. quand elle mourut. Mr. Varillas a commis un prodigieux (I) nombre de fautes en parlant de cette femme.

BOR-

(a) Ci-def-
sus dans la
remarque
B, lettre d.

(b) Quod
autem in
re intem-
pestivum
& incoas-
ultum
ineat, (in
quo maxi-
me deli-
cious ob-
trectandi
& accu-
sandi stu-
dium ad-
versario-
rum fa-
ciat) vi-
dendum,
ne nos
conturbet.

(c) Melanch.
epist. ad
Camerar.
apud Seck-
kend. 16.
n. 10.
Voyez aussi
remarque
B, lettre c.

(d) Cels est ra-
porté par Bauar.
tom. 1. pag. 229.
apud Seckend. l. 3.
p. 651. lit. n.
(e) Son testa-
ment est daté du
16. Septemb. 1542.
il avoit alors cinq
enfants vivans.
(f) Voyez Seckend.
l. 3. pag. 651. lit. n.
(g) Histoire de l'Heré-
se, l. 6. pag. 6.

l'insinné Melanchthon, que la vie un peu relâ-
chée que Luther menoit, se plaissant trop dans
les compagnies, ait reveillé la nature que la re-
traite claustrale avoit en quelque façon endor-
mie: en un mot je veux qu'il ait été nécessaire
de se marier par les brûlures de la chair; faisoit-il
pour cela passer par dessus les formes? N'au-
roit-on pas pu différer pendant quelques mois,
afin de communiquer la chose à ses amis, &
préparer le public aux annonces du mariage par
certaines recherches préliminaires? Je ne saîs
point que faute de bonnes raisons pour
expliquer ces difficultez (a) Luther, & d'autres
(b) nyent reconu dans ce mariage quelque chose
de divin, *betov ni*, comme dans certaines ma-
ladies.

(H) Il ne changeroit point sa condition avec
celle de Cresus.] Voici un morceau de la lettre
qu'il écrivit l'onzième d'Août 1526. à Michel
Stifelius. *Salutat (c) te Keitha costa mea, &
gratias agit quod eam literis tuis tam suavibus di-
gnatus es. Ipsa bene habet Dei dono, mihi que
morigerat & in omnibus obsequens est, & commodata
plusquam ausus fuissim sperare (Deo gratia,) ita
tu paupertatem meam nollem cum Cresi divitiis
commutare.* On lui a ouï dire (d) qu'il ne trou-
veroit point la femme contre le Royaume de
France, ni contre les richesses des Venitiens, &
cela pour 3. raisons. 1. Parce qu'elle lui avoit
été donnée de Dieu, dans le tems qu'il imploroit
l'assistance du St. Esprit touchant la rencontre d'u-
ne bonne femme. 2. Parce qu'encore qu'elle
n'eût point sans défauts, elle en avoit moins que
les autres femmes. 3. Parce qu'elle lui gardoit
la fidélité conjugale qu'elle lui devoit. Il lui
rendit dans son testament un bon témoignage
de probité, de fidélité, d'honnêteté; il recon-
nut qu'elle l'avoit constamment aimé & servi,
qu'elle avoit été (e) seconde &c. Il n'entend
point qu'on la soupçonne d'avoir fait sa bourse,
& il lui laisse une pleine liberté de convoler en se-
condes noces (f).

(I) Mr. Varillas a commis un très-grand nom-
bre de fautes.] Il dit (g) que Catherine de Bore
& 8. de ses compagnes furent tirées d'un Mo-

nastere qui étoit dans une petite ville apellée
Vimigie à deux lieues de Wittemberg. Mais
I. il n'y a jamais eu de Monastere qui ait porté
ce nom-là ni au voisinage de Wittemberg, ni
ailleurs. II. Le Couvent qui étoit proche de
Wittemberg, & qui se nommoit Niemece, étoit
de Chanoines Reguliers de St. Augustin, & ne
doit pas être confondu comme il l'a été par quel-
ques Auteurs avec le Couvent de Nimpschen.
III. Ce fut de Nimpschen sur la Mulde proche
de Grimma, à 2. journées de Wittemberg, que
les 9. Nonces furent tirées. IV. Leonard Coppe
qui les en tira n'étoit point, comme Varillas
l'assûre, Prévôt des Ecoliers à Wittemberg; on
ne conoît point dans les Universitez d'Allema-
gne cette sorte de caractère ou de fonction. Il
étoit Conseiller de la ville de Torga sa patrie.
V. Il n'est pas vrai que Catherine de Bore la
mieux faite de toutes, ait été dès lors destinée
pour femme du Docteur Luther. Il ne songeoit
à rien moins qu'à se marier en ce tems-là. Une
lettre qu'il écrivit vers la fin de l'an 1524. cer-
tifie que Dieu pouvoit le changer, mais que
pendant qu'il auroit le cœur disposé comme il
l'avoit toujours eu & comme il l'avoit encore,
il ne se marieroit jamais. *Ce n'est pas, ajoutez-
il, que je ne sente ma chair & mon sexe; je ne
suis ni du bois ni une pierre, mais j'ai de l'éloigne-
ment du mariage à cause que je me preparo au
supplice dont on punit les heretiques (h).* Voyez ce (h) Epist.
qui a été touché ci-dessus * de la precipitation
avec laquelle il conclut son mariage avec Ca-
therine de Bore, au mois de Juin mille cinq
cens vint & cinq. VI. Il ne faisoit point parler
du mariage de Luther sous l'année 1526. mais
sous l'année precedente. VII. Il n'y a jamais
eu aucune Abbessé de Misnie. VIII. Et en
tout cas cette dignité n'a jamais appartenu à Ca-
therine de Bore. Monsieur Varillas qui la lui
donne dans la page 86. avoit dit dans la page sept
qu'elle étoit simple Religieuse qui se sauva avec
8. autres le Vendredi Saint, pendant que les
SUPERIEURES étoient extrêmement occupées.
Ou par Misnie Monsieur Varillas entend une vil-
le, ou une Province; s'il entend une Province
il tombe dans une grande absurdité, il suppose
qu'il n'y avoit qu'un Monastere dans un pais où
il y en avoit jusqu'à 30. S'il entend une ville,
il la nomme mal; il la devoit nommer Misnie.

* Id. l. 3.
pag. 165.
n. 4.
† Id. ib.
pag. 651.
‡ Voyez la
remarque
H.
§ Secken-
dorf l. 3.
pag. 651.
lit. n.
β Ib. lit. c.
γ Voyez
la remar-
que F.

(h) Epist.
l. 2. apud
Seckend.
l. 1. pag.
314. n. 2.
* Pag.
627. col. 2.

BORRI (JOSEPH FRANÇOIS) en Latin *Burrhus*, fameux Chymiste, Charlatan, & Heretique du XVII. siecle, étoit Milanois *. Il acheva ses études dans le Seminaire de Rome, où les Jésuites l'admirent comme un prodige, à cause de sa memoire & de sa capacité. Il s'attacha ensuite à la Cour de Rome, & ne laissa pas d'aprofondir plusieurs secrets de Chymie. Il donna dans les debauches les plus effrenées, & se trouva obligé l'an 1654. à se refugier dans une Eglise. Peu après il fit le devot, & sema clandestinement des (A) discours de Visionnaire. Il communiquoit à ses confidens les revelations qu'il se vantoit d'avoir eues : mais voyant après la mort d'Innocent X. que le nouveau Pape Alexandre VII. renouvela les Tribunaux, & fit prendre garde de plus près à toutes choses, il n'espéra point d'avoir le tems nécessaire pour augmenter le nombre de ses disciples autant que son dessein le demandoit; ainsi il sortit de Rome, & s'en retourna à Milan. Il y fit le devot, & s'acredita par ce moyen auprès de plusieurs personnes, auxquelles il faisoit faire certains exercices de pieté qui avoient une grande apparence de vie spirituelle. Il engageoit les membres de sa nouvelle congregation à lui jurer le secret; & quand il les vit affermis dans la croyance de sa mission extraordinaire, il leur dicta certains vœux par la suggestion de son Ange, leur disoit-il. L'un de ces vœux étoit celui de la pauvreté, en execution duquel il se faisoit consigner l'argent que chacun avoit. Le cinquième de ces vœux les engageoit à un zèle très-ardent pour la sainte propagation du

regne

IX. Il est faux que Catherine de Bore fût d'une illustre Maison, & qu'elle eût des parens qui eussent un grand pouvoir à la Cour de Saxe. Elle avoit un frere qui eut bon besoin que Luther le recommandat au nouvel Electeur de Saxe l'an 1542 (a). Luther supplia qu'on lui donnât quelque office à la place de celui qui lui avoit été ôté, ainsi les parens de sa femme avoient plus de besoin de son credit que lui du leur. Quelle protection peut-on attendre d'une famille qui ne peut doter une fille? Voilà le cas où se trouvoit le pere de notre Religieuse, selon le récit (b) de l'Autour que nous critiquons.

(a) Voyez Seckendorff l. 3. pag. 381. n. 22.

(b) Pag. 86.

X. Les frequentes visites que Luther rendit à Catherine, selon Monsieur Varillas, dans le Monastere de Misnie sont des chimeres. Par Misnie il entend sans doute la ville de Misne. Accordons lui pour un tems la fausseté qu'il suppose, sçavoir que Catherine étoit Abbesse de Misne; il ne laissera pas d'avoir supposé très-faussement que Luther faisoit beaucoup de visites à cette Abbesse, car comme la ville de Misne appartenoit en partie à l'Evêque, & en partie à George Duc de Saxe grand ennemi de la Reforme, Luther eût couru de tres-grans perils dans Misne. Ajoutez que si l'Abbesse avoit reçu ses visites si facilement, il n'eût pas été besoin d'enlever Catherine de Bore par adresse, pendant que les Superieures n'y pouvoient pas prendre garde. Ainsi l'on trouve quantité de contradictions entre la page 7. & la page 86. de Varillas. Enfin ces visites frequenteres sont fortement refusées, par les deux journées de chemin qui se trouvent entre le Couvent de Catherine de Bore & la ville de Wittemberg. XI. Il paroît par les premieres lettres de Luther qui ont été données au public, qu'il avoit pensé à se marier dès le tems qu'il s'étoit séparé de la communion de l'Eglise. C'est Monsieur Varillas qui l'assûre, mais c'est une marque qu'il n'a jamais mis le nez dans ces lettres de Luther, où l'on trouve manifestement qu'il ne songeoit à rien moins qu'au mariage durant les premieres années de sa reforme, & qu'il s'y determina tout-d'un-coup l'an 1525. N'ai-je pas montré qu'il vouloit marier à un autre sa Catherine? XII. Les premieres mesures qu'il prit avec Jean Frederic frere & successeur de

l'Electeur (c) decedé, furent qu'il lui permettoit d'épouser l'Abbesse. Nouvelle beuve de Monsieur Varillas. Jean Frederic n'étoit point frere de l'Electeur decedé, & ne lui succeda point. Celui qui lui succeda se nommoit Jean, & étoit son frere: il fut pere de Jean Frederic qui ne parvint à l'Electorat qu'en 1532. Il ne paroît point que Luther ait communiqué son mariage à l'Electeur Jean, occupé alors à la guerre des païsans, qu'il le lui ait, dis-je, communiqué avant que de le conclure. XIII. Enfin ces nopces ne furent point si magnifiques quelles ne seroient en rien de celles des personnes les plus qualifiées de l'Empire (d). Qui peut comprendre qu'un Historien si celebre entasse un si grand nombre de telles fautes en si peu de mots? À peine y pourroit-on réussir, si on le faisoit exprès & à gages.

(c) Il s'appelloit Frederic.

(A) Sema clandestinement des discours de Visionnaire.] Affectant les apparences d'un grand zèle, il deploroit le derangement des mœurs qui regnoit à Rome, & assûra que la maladie étoit venue à son comble, & que le tems de la guerison aprochoit: tems heureux auquel il n'y auroit sur la terre qu'un seul berquil, dont le Pape seroit l'unique berger. Quiconque refusera, disoit-il, d'entrer dans cette unique bergerie sera detruit par les armées Papales; Dieu m'a predestiné pour être le General de ces armées, je suis assuré que rien ne leur manquera; j'acheverai bien-tôt mes travaux chymiques, & particulièrement de celui de Michel l'Archange. Lors que je commençai de marcher dans la vie spirituelle, j'eus une vision de nuit accompagnée d'une voix Angelique, qui m'assûra que je deviendrois Prophete: le signe qui m'en fut donné fut une palme qui m'apparut toute entourée (e) des lumieres du paradis. Je suis assuré du secours des Anges, & particulièrement de celui de Michel l'Archange. St. Michel avoit pris d'ogni in-poste dans son cœur, & que les Anges venoient par troupes lui reveler les secrets celestes, & ce qui se passoit dans le Conclave d'Alexandre VII. Je ne raporte qu'une petite partie de ses chimeres.

(d) Presque toute cette critique de Mr. Varillas est empruntée de Mr. de Seckendorff Histor. Lutheran. l. 1. pag. 273. 274.

(e) Gli apparisce una palma circondata d'ogni intorno, da lumi paradisi. Dani fa vit. p. 242.

regne de Dieu. Ce devoit être le regne du Très-Haut, le regne d'un seul trou-
 peau *, selon le jargon de cette nouvelle secte. Borri devoit être le Capitaine
 general des troupes qui reduiroient tout le genre humain à une même bergerie;
 il seroit assisté d'une façon très-particuliere par Michel l'Archange; il avoit déjà
 reçu du ciel une épée sur la poignée de laquelle se voyoit l'image des sept In-
 telligences, & on tueroit le Pape même s'il n'avoit pas sur son front la marque
 requise. Je laissè la le detail † des autres visions, pour dire quelque chose des
 nouveaux dogmes du Cavalier Borri. Il enseignoit entre autres choses que la
 Sainte Vierge étoit une veritable Déesse, & proprement le Saint Esprit Incarné,
 car il disoit qu'elle étoit née de Sainte Anne tout comme JESUS-CHRIST étoit
 né d'elle. Il l'apelloit la fille unique ‡ de Dieu conçu par inspiration, & fai-
 soit ajoûter cela à la Messe lors que les Prêtres ses sectateurs la celebroident. Il di-
 soit qu'elle étoit presente quant à son humanité au sacrement de l'Eucharistie, &
 alleguoit certains passages de l'Escriture pour le soutien de ses dogmes. Il s'avisa
 même de dicter (B) à ses disciples un Traité sur son systéme. J'ai déjà dit qu'il
 se vantoit d'avoir bonne part aux revelations celestes: c'est par cette voye qu'il
 avoit appris que St. Paul lui communiquoit la même puissance que Dieu conféra
 à cet Apôtre pour censurer la conduite de St. Pierre. Il se vantoit de communi-
 quer aux autres le don d'illumination pour l'intelligence des mysteres, & il se
 servoit de l'imposition des mains, en priant la Trinité de recevoir le Novice dans
 la † Religion des Evangeliques Nationaux. Son dessein étoit en cas qu'il se trou-
 vât assisté d'un assez grand nombre de sectateurs, de se produire sur la grande
 place de Milan, d'y représenter éloquemment les abus du gouvernement ecclésiast-
 ique, & du gouvernement seculier, d'animer le peuple à la liberté, & de s'affluer
 ainsi de la ville & du pais de Milan, & puis de pousser ses conquêtes le mieux qu'il
 pourroit. Mais tous ses desseins avorterent par l'emprisonnement de quelques-uns
 de ses disciples. Il se fâva bien vite dès qu'il eut fu cette premiere demarche de
 l'Inquisition, & n'eut garde de comparoître aux ajournemens de ce redoutable
 Tribunal. Son procès lui fut fait par contumace en l'année 1659. & 1660. il fut
 condamné comme Heretique, & son effigie fut brûlée à Rome (C) avec ses Ecrits
 au Champ de Flore, par la main du Bourreau le 3. de Janvier 1661. Il s'étoit ar-
 rêté quelque tems dans la ville de Strasbourg, & y avoit trouvé du support &
 de l'appui, tant en qualité de persecuté de l'Inquisition, qu'en qualité de grand
 Chymiste; mais il lui salut un plus grand theatre. Il le chercha en Hollande l'an
 1661. & le trouva à Amsterdam. Il y fit grand bruit; on alloit à lui comme au Me-
 decin universel de toutes sortes de maladies; il y parut en magnifique équipage,
 il se faisoit traiter d'Excellence; on parloit de le marier aux plus grans partis &c.
 La chance tourna, on vit baisser sa reputation; soit β que ses miracles ne trou-
 vassent plus de foi, soit que sa foi ne pût faire plus de miracles, & une belle nuit
 il fit banqueroute, & se fâva d'Amsterdam avec plusieurs pierreries, & plusieurs
 sommes d'argent qu'il avoit escamotées γ. Il se retira à Hambourg où étoit
 alors la Reine Christine, se mit sous sa protection, & lui persuada de hasarder
 bien de l'argent pour le travail du grand ceuvre, ce qui n'aboutit à rien. Il passa
 ensuite à Copenhagen, & inspira une forte envie à sa Majesté Danoise de faire
 chercher la pierre philosophale. Il acquit par ce moyen les bonnes graces de ce
 Prince, jusques à devenir très-odieux à tous les Grans du Royaume. Immédia-
 tement après la mort de ce Roi, auquel il avoit fait faire inutilement des depen-
 ses

(B) De dicter à ses disciples un Traité sur son
 systéme.] Il le retira d'entre leurs mains quand
 il commença de connoître que l'Inquisition
 avoit ouï dire quelque chose de leurs assem-
 blées nocturnes, & cacha tous ces cahiers dans
 un Monastere de filles. C'est de là qu'ils tom-
 berent entre les mains de l'Inquisition: on y
 trouva des doctrines tout-à-fait extravagantes,
 comme que le Fils de Dieu par un principe d'am-
 bition, & pour devenir égal à son pere le pouvoit à
 créer des êtres; que la chute de Lucifer étoit venue
 du refus qu'il avoit fait d'adorer en idée J. CHRIST
 & la Ste. Vierge: que les Anges qui adherent à Lu-
 cifer, non par deliberation mais par desir seulement,
 sont demeurés dans les airs: que Dieu se servit du
 ministère des Anges rebelles pour la creation des éle-
 mens, & des animaux: que l'ame des bêtes est une

production, ou plutôt une émanation de la substance
 des mauvais Anges, & que c'est pour cela qu'elle est
 mortelle: que la Ste. Vierge étoit sortie condensée
 du sein de la nature divine, & qu'autrement elle
 n'auroit pu devenir l'épouse du St. Esprit, à cause
 de la disproportion des natures (a).

(C) Son effigie fut brûlée à Rome... le 3. de
 Janvier.] On lui attribua la même pensée que
 plusieurs attribuent à Henri Etienne, c'est d'avoir
 dit qu'il n'avoit jamais eu plus de froid que le jour
 que l'on le brûla à Rome. De Dominis se ser-
 vit, dit-on, de la même raillerie (b).

(b) Gli pervenne la nuova che la sua effigie era abbruciata, e li
 lasciò intendere, che non aveva mai avuto tanto freddo quanto
 quel giorno, all'imitazione di Marco Antonio de' Dominis, che
 disse lo stesso, mentre ritrovandosi egli in Inghilterra si faceva
 della sua effigie simil' esecuzione. Ibid. pag. 369.

* Quanto
 si doveva
 fare nello
 spazio di
 poch'anni
 col suo
 imagina-
 rio Regno
 dell' Altis-
 simo ed il
 suo solo
 Ovil. Vita
 del Cavagl.
 Borri pag.
 347.

† Voyez les
 remarques,
 &
 ‡ Chiamava
 la Ver-
 gine, fa-
 gratissima
 Dea, ed
 unspirata
 figlia dell'
 Altissimo
 e da que'
 Sacerdoti
 suoi fioc-
 chi fessu-
 ci faceva
 aggiugnere
 al Ca-
 none della
 Messa le
 parole
 UNINSPI-
 RATA FI-
 LIA, Vita
 del Cava-
 gliere Bor-
 ri, p. 351.

† Coll' im-
 porre loro tutte
 due le ma-
 ni sovra il
 capo in-
 vocando la fami-
 lia Tri-
 ne, affi-
 che gra-
 disse d'ac-
 cettarli nella reli-
 gione de
 Naziona-
 listi Van-
 gelici. Ib.
 pag. 361.
 β Comin-
 ciando à
 mancare i
 miracoli
 alla sua
 fede, ò la
 fede à suoi
 miracoli.
 Ib. p. 372.

γ Se ne
 fuggì di
 notte cari-
 co di gem-
 me e dan-
 nari alla
 somma di
 più di do-
 deci mila
 doppie. Ib.

(a) Vita
 del Cava-
 gliere Bor-
 ri, p. 354
 & suiv.

* On a oublié dans le livre dont est article est extrait de voyage de Borri à la Cour de Saxe. Voyez le Journal de Létiffé 1688. pag. 567.

† Tiré d'un livre intitulé Breve relazione della vita del Cavaliere Gioseppe Francesco Borri Milaneze, imprimé à Geneve (le titre porte in Colonia appo Pietro del Martello) 1681. avec un autre Traité qui a pour titre la Chive del Gabinetto del Cavaliere Gioseppe Francesco Borri.

(1) Mercure Hol- landois de l'année 1672. pag. 463. 464.

(b) Ibid. pag. 465. 466.

(c) Ibid. pag. 465.

infinies, il sortit du Dannemarc crainte d'y être mis en prison, * & resolut de s'en aller en Turquie. Etant arrivé sur les frontieres au tems que l'on decouvrit la conspiration de Nadafti, de Serin, & de Frangipani, on le prit à Goldingen pour un des complices: c'est pourquoi le Seigneur du lieu le fit prier de venir loger chez lui, & s'assura de sa personne; & ayant su que son prisonnier s'appelloit Joseph François Borri, il envoya ce nom à Sa Majesté Imperiale, afin qu'on vit si cet homme étoit du nombre des conjurez. Le Nonce du Pape avoit Audience de l'Empereur, justement lors que la lettre du Comte de Goldingen fut apportée. Il n'eut pas plutôt ouï le nom de Borri, qu'il demanda au nom du Pape que ce prisonnier lui fut livré. L'Empereur y ayant consenti fit venir à Vienne le Cavalier Borri, & lui obtint promesse du Pape qu'on ne le feroit point mourir; & l'envoya à Rome, où il fut condamné (D) à passer toute sa vie dans les prisons de l'Inquisition, & à faire amende honorable. Quelques années après il obtint la liberté de sortir pour traiter le Duc d'Étrée, que tous les Medecins comptoient déjà pour perdu, & il le guerit: ce qui fit dire qu'un Herefiarque avoit fait un (E) grand miracle dans Rome. Le Duc obtint qu'on le changeroit de prison, & qu'on l'enveroit au Chateau Saint Ange. Le bruit a couru depuis ce tems-là qu'on lui (F) permettoit de sortir deux fois la semaine, & de se promener par la ville avec des Gardes †. On a imprimé à Geneve l'an 1681. quelques écrits (G) qu'on lui attribué. On verra dans les remarques ce que Sor-

(D) Il fut condamné à passer toute sa vie dans les prisons de l'Inquisition. } On sera bien aise de trouver ici plus au long ce que j'ai touchée en gros touchant la peine qui fut infligée au Cavalier Borri. Il fut (a) condamné le dernier Dimanche du mois d'Octobre 1672. de faire une abjuration de ses erreurs en Eglise de Mineive, pour lequel effet on le mena sur un échafaut, qu'on avoit fait faire exprès, où l'une des parties, qui étoit un Prêtre, lut le procès tout haut, avec sa confession & abjuration. La sentence fut prononcée par le Saint Office, lui étant à genoux avec un cierge à la main, pendant qu'on lisoit son abjuration; ce qu'étant fait, il se leva, & remercia la Sacré College de la douceur dont il avoit usé envers lui, en ne lui imposant point une plus dure punition, qu'il confessoit avoir bien meritée. Cela se fit en presence d'une infinité de personnes, qui furent curieux de voir un homme si fameux, & une action si solennelle & si extraordinaire. Il étoit environné d'une grande quantité d'Archers & Officiers du Saint Office. Il y avoit aussi quantité de Prelats, qui y étoient présents avec le Sacré College: & une innombrable multitude d'autres personnes. Le dit Sieur Borri voyant tant d'Archers & autres gens de même étoffe autour de lui, tomba jusqu'à 2. fois en pamoison. La ceremonie étant achevée, on le ramena en prison, d'où on le mena à Lorette, comme étant un instrument trop pernicieux en la Chrétienté, avec ordre exprès de lui faire dire tous les jours le Credo, & toutes les semaines les Pseaumes penitentiels une fois... On (b) lui avoit aussi ordonné dans sa sentence de commander tous les jours une fois, lors qu'il seroit arrivé à Lorette. ,

(c) Devant (c) que de sortir des prisons de l'Inquisition il fut visité par plusieurs hommes & femmes, & même des Princes, des Princesses, Chevaliers & autres personnes de qualité. Lors qu'il sortit de la prison on le fit passer par une troupe de Lanciers du Pape, qui étoient rangez en haye. Il monta sur l'é-

chafaut avec les mains liées, entre lesquelles il avoit un cierge ardent, & demoura à genoux tout le tems qu'on lui prononça sa sentence, par laquelle il fut condamné à une prison perpetuelle, pour avoir été (ce sont les propres mots de sa sentence) inventeur d'une nouvelle Heresie, & à porter pour penitence, ce toute sa vie l'habit de l'Inquisition, avec une Croix rouge sur la poitrine, & une au dos. Il fut fort étonné d'entendre parler d'une prison perpetuelle; mais les Inquisiteurs le consolent par cette raison, que si on n'eût trouvé cet expedient favorable pour lui, on lui auroit assurément ôté la vie, & qu'on lui faisoit cette grace, parce qu'il avoit fait abjuration de ses erreurs il y avoit 13. ans (d); ce qu'il ratifia entre les mains des Inquisiteurs Casanatta & Pozzobonelli: sur quoi le Pape entendant la confirmation de cette abjuration, fut si aise qu'il donna indulgence pleniere de tous pechez à tous ceux qui étoient là présents, car cette Ceremonie dura plus de 5. heures durant. ,

(E) Avoit fait un grand miracle. } Les Medecins avoient abandonné le malade, on le comptoit donc pour mort, on regarda donc sa guérison comme une resurreccion. Sendo (e) costafraza che un Erefiarca abbia fatto un miracolo di resuscitar' un morto, come veniva creduto da' medici. (e) Vita del Borri, pag. 379.

(F) Qu'on lui permettoit de sortir deux fois la semaine. } Je fai de bonne part que la Reine de Suede l'envoyoit quelquefois querir en carrosse, mais que depuis la mort de cette Princesse il ne sortoit plus, & qu'il a valu même une permission expresse du Pape pour lui parler. On m'a assuré qu'il n'a point pretendu être en prison au Chateau St. Ange, mais logé à la cour comme dans un grand palais, afin de vaquer à l'étude, & à des operations chymiques, & qu'il a negligé les occasions de s'élever qui se font quelquefois offertes.

(G) Quelques écrits qu'on lui attribué. } Ils peuvent être reduits à deux, à des lettres sur des matieres de Chymie, & des reflexions politiques. Le premier de ces deux Ouvrages est

biere (H) pensoit de ce personnage. Ce sera un assez curieux supplément de cet

(a) Stampé est intitulé : La chiave del Gabinetto del Cavaliere Gioseppo Francesco Borri-Milanesi. Il contient dix lettres dont les deux premieres datées de Copenhagen l'an 1666. ne sont autre chose en substance que le Comte de Gabalis que Mr. l'Abbé de Vilars publia l'an 1670. Je donne à examiner aux curieux lequel de ces deux Ouvrages doit passer pour l'original. Les autres lettres roulent sur des questions de Chymie, excepté la dernière, car on foudroit dans celle-ci l'opinion de Mr. Descartes sur l'âme des bêtes. L'autre Traité a pour titre Istruzioni politiche del Cavaliere Gioseppo Francesco Borri date al re di Danimarca. Ce sont quelques Aforismes de Politique accompagnés d'un assez long commentaire. La vie du Cavalier Borri apprend qu'il publia lors qu'il demeurait à Strasbourg une lettre (a) qui courut par tout le monde. La Bibliothèque (b) des Medecins fait mention de deux de ses lettres imprimées à Copenhagen l'an 1669. & adressées à Bartholin, l'une de ortu cerebri, & usu medico, l'autre de artificio oculorum humores resituenadi. Konig lui attribue un autre écrit intitulé notitia Gemisnal des Sa-Burghorum.

(b) Mercatorius in Lundenio tenuerat pag. 289 au mot Franciscus Josephus Burthas. Le Jour-nal des Sa-Burghorum, v. 2. Sept. 1669. par le simplement de ces deux lettres.

(c) Relation d'un voyage d'Angleterre, pag. 158.

(d) Ibid. pag. 158.

ont fait dire à des personnes credules, ou qui eussent bien voulu que cela fût, qu'il donnoit des poignées de diamants, qu'il faisoit le grand œuvre, & qu'il avoit la Medecine Universelle. Le fin de tout cela est, que le Sieur Borri est un fin mattois, fils d'un habile (e) Medecin de Milan, qui lui a laissé quelque bien; mais il y a ajouté celui qui vient par l'industrie que je vai vous représenter. Comme il ne manque pas d'esprit, avec un peu d'étude il a su gagner celui de quelques Princes, qui ont fourni à l'appointement sur l'esperance qu'il leur a donnée de leur communiquer la pierre philosophale, qu'il étoit sur le point de trouver. Il a sans doute quelque habileté, ou quelque routine aux préparations chymiques, quelque adresse pour la metallique, quelque imitation des perles, & des pierreries, & peut-être quelques remèdes purgatifs ou stomachiques, qui d'ordinaire sont fort generaux; comme c'est de cette region que viennent la plupart des maladies. Par ce leurre il s'est infinué auprès de ceux dont il a eu besoin; & il y a eu des Marchands, aussi bien que des Princes, qui ont donné dans le panneau. Temoin une messe de deux cens mille livres qu'il avoit faite à un certain Demers, qui avoit fourni à ses depenses, & pour laquelle des heritiers de ce Marchand sont en procès avec le Sr. girique: car le galant homme l'a conquis d'une maniere si bigearre qu'on n'y comprend rien. Ce frotte pour se mettre en dit, & faire parler de soi, pretendit d'abord à se rendre Heretique. Il avoit ouï dire que les Medecins étoient fou çonnez de pas eroire assez, c'est pourquoi il fit semblant de croire plus qu'il ne faut: & comme si devotion se fut piquée d'honorer la Sainte Vierge au delà de ce que l'Eglise l'ordonne, il s'avança de dire, qu'elle étoit une quatrieme personne de la Divinité. Il en fut recherché par l'Inquisition, & condamné au feu continué. Il passa à Inspruck (f), où le feu Archiduc devint la premiere de ses dupes. Et par son moyen continuant sa route en Hollande, il se fixa à Amsterdam, comme en un pais propre à faire sonner haut la persecution qu'on lui faisoit à Rome; & où il trouveroit des bourfes ouvertes pour de des avances à recouurer sur le lucre qu'il seroit en esperer. Il s'est mis là à faire l'homme d'importance. Il a acquis du credit au commencement parmi cette bourgeoisie; & il s'y est maintenu quelque tems par l'appui d'un Bourgeois-Maitre, qu'il a refocillé avec ses cordiales, jusques à ce que chacun a reconnu sa fripponnerie, & s'est moqué de ses discours. Ils ne vont tout au plus qu'à trouver le moyen de mettre en pratique impunement quelque lonnage, ou à quelque alteration de metaux, qui n'est pas encore bien decouverte: car pour ses cures des maladies, on ne s'en prévaut non plus là où il est, qu'en cette ville on se prévaut des remèdes d'un celebre faiseur d'affiches, à presque autant de reputation au pais de & en Hollande, que Borri en a à Paris. (g) Ibid. Quelques-uns (g) ont voulu dire, que Borri s'est

cet article. J'indiquerai aussi ce que Monconis (I) en a pensé. Mr. Frischman Resident de France à Strasbourg a fait un Ecrit (K) qui merite d'être lu touchant le Sieur Borri. Le supplément (L) du voyage de Mr. Burnet n'est pas exact sur ce chapitre.

BOSCO (JEAN DU) en Latin *Boscheus*, Seigneur d'Esmondreville, President à la Cour des Aides de Rouën, mort par la main du Bourreau pour cause de Religion l'an 1562. Cherchez ESMONDREVILLE.

BOSCO (N. DU) Cordelier, a vécu au XVII. siccle. Il se mit en vogue par un livre qu'il intitula *l'honnête femme*. D'Ablandcourt son bon ami * y joignit une preface. J'ai ouï dire que la traduction des (A) Sermons du P. Narni, qui a couru sous le nom du Pere du Bose, est un Ouvrage de D'Ablandcourt. On dit que ce Cordelier ayant vécu quelques années hors du Couvent par la permission du Pape, reprit le froc. Il est Auteur de plusieurs livres dont on ne fait plus de cas: sa *Femme heroïque* est de ce nombre. Les plus meprizés de ses Ouvrages sont ceux qu'il fit contre les Jansenistes. On ne daigna (B) point les refuter,

* Histoire de l'Académie Française, pag. 351.
† Colomiers, Bibliothèque, pag. 171.

(e) Pag. 140. & suivant.

„ tout trouvé à la peste de Naples, & qu'ayant „ un excellent preservatif, il étoit entré dans „ les maisons pestiférées, abandonnées par l'infec- „ tion & la mortalité, & que là il n'avoit „ pas mal fait ses affaires. Je ne fai ce qui en „ est.

(J) J'indiquerai aussi ce que Monconis en a rap- „ porté.] Il le vit à la Haye l'an 1663. & lui enten- „ dit dire diverses choses sur des secrets de Chymie.

(a) Second de parise, pag. 135, 137, 145, 146, 147. &c.

(b) Ibid. pag. 144, 145.

(c) Ibid. pag. 147.

On en voit le précis dans la relation (a) de ses voyages. Borri étoit déjà mal dans ses affaires: il craignoit ses ennemis, & se desioit de se plus affaiblir, (b) & parloit de se retirer en Turquie. Il lui étoit indifférent, disoit-il, (c) qu'on le crût docte ou ignorant, & par la même indifférence il ne se mettoit point en peine de justifier la verité de sa croyance: il ajoutoit qu'on ne pouvoit être bon Philosophe sans être bon Chrétien. Comme je lui dis, c'est Monconis qui parle, qu'on l'accusoit d'avoir dit que le St. Esprit s'étoit incarné dans la Vierge, & que son Ecuyer eut répondu pourquoy est-ce que l'on l'accusoit d'une chose dont on n'avoit jamais eu de preuve, ne pouvant pas montrer aucun de ses écrits où il y eût de ces choses, il répondit si bene dans un que le Pape avoit eu, qui étoit le seul qui par hasard étoit resté lors qu'il avoit brûlé tous les autres, que touchant aux choses surnaturelles il ne lui devoit jamais arriver de malheur dont il ne fût averti par une étoile, qui paroissoit devant lui quand même il sermoit les yeux. Voyez dans la page 155. les contes qu'on fit à Monconis sur les fourberies du Sr. Borri, & dans la 178. une cure admirable d'œil. Le Peintre Otho aprit à Monconis que Borri l'avoit parfaitement guéri d'un cancer qu'il avoit dans l'œil, qui lui étoit la vue & l'empêchoit de travailler, que tous les Medecins tenoient incurable.

(K) Un Ecrit qui merite d'être lu.] En voici le titre, Monumentum in laudem gentis Burrihorum Calend. Jan. M D C L X. Francisco Josepho Burrho Medico Italo Struchum. Les quatre lettres F. R. C. R. qui designent le nom de l'Auteur, signifient Frischmannus Regis Christianissimi Residens.

(L) Decherrens, de sermo. adspor. pag. 131.

Celui (d) qui m'apprend cela indique de cette sorte la matiere de cet Ecrit; In quo, dit-il potens artifex plantas in cineres, earumdem cineres ad eandem pristinam speciem ignis beneficio rite suppositi balneo Mariae deducens, Roma ut fama, sed incerta est, similem suam exarsivissimam, qua est combustorum & cineribus resurrectio, expectans, laudatas est. On nous renvoie à Tuldemus qui rapporte les procédures de l'Inquisition contre Borri.

(L) Le supplément du voyage de Monsr. Burnet n'est pas exact.] On a nommé supplément de ce voyage trois lettres touchant l'état present d'Italie, qui furent traduites de l'Anglois & publiées à Amsterdam en l'année 1688. On y conte (e) que Burbi (car c'est ainsi que le Traducteur le nomme) est un Gentilhomme du Milanais qui avoit de patrimoine environ 8000. écus de rente. Il voyagea en sa jeunesse, & étant de retour à Milan il y tint des conférences sur la nouvelle Philosophie & sur la Chymie. Il fut mis à l'Inquisition, mais comme on ne put rien prouver contre lui on le relâcha (f). Il s'en alla en Allemagne & en Hollande; l'Inquisition fit des plaintes de lui à l'Empereur, il fut arrêté à Vienne, & puis après renvoyé en Italie. On l'accusa d'opinions étranges qui furent toutes prouvées contre lui, quoi qu'il proteste (g) qu'il n'y a jamais pensé, & il fut obligé d'en faire abjuration en (h) l'an 1668. Il fut condamné à une prison perpétuelle. De ces 8000. écus par an on ne lui en laissa que 3000. (i) car les bons Peres ont eu la charité d'en retenir 5000. pour eux, & ces 3000. sont tellement rognez par ceux par les mains de qui cet argent passe, qu'il n'en touche pas 1500. tous les ans. L'Auteur des 3. lettres s' imagine que tout le fondement des Heresies de Borri, est d'avoir parlé des choses de la religion dans le jargon mystérieux & inintelligible de certains Chymistes. Je conois des gens qui croyent que Borri a prétendu expliquer la Trinité, l'Incarnation &c. par les principes de la Chymie.

(f) S'il eût été pris & jugé présent par l'Inquisition, l'Auteur Italien de sa vie ne diroit pas qu'il se faisoit & qu'on le craignoit & que ne comptait point contre lui on le condanna par contumace.

(g) Cependant il ne mit point à Monconis qu'il n'eût enseigné l'Incarnation du St. Esprit dans la Sainte Vierge. Voyez la remarque 1.

(h) Ce fut en 1672. Voyez ci-dessus la remarque D.

(A) La traduction des Sermons du P. Narni.] Voici comment j'ai ouï conter la chose (k). Du Bose n'ayant point d'argent pria d'Ablandcourt de lui en prêter. D'Ablandcourt bien marié de n'en avoir pas lui offrit une traduction qu'il avoit faite des Sermons du P. Narni, & lui permit d'en disposer à sa fantaisie. Du Bose accepta la manuscrit, en traita avec un Libraire pour la somme de 30. ou 40. pistoles, & le publia sous son nom. Il y a très-peu d'Auteurs qui vou- lussent témoigner leur amitié par cette sorte de présents.

(i) Il n'y a nulle apparence que Borri eût alors tant de patri- moine, ni que l'Inquisition lui ait laissé neuf mille livres de rente.

(k) Voyez Mr. Colomiers dans sa Bibliothèque Chésiste, pag. 171. Il avoit ouï dire à peu près la même chose.

(B) On ne daigna point les refuter.] Feu Mr. Arnould a donné une raison bien desobligeante, pourquoi on ne répondit point aux livres du P. du Bose. C'est dans l'endroit du 3. tome de la Morale Pratique, où il apporte diverses regles capables de faire juger, si le silence que l'on garde envers ses adversaires doit passer pour une préu-

& ce silence (C) qui au fond est une espece de flétrissure pour cet Ecrivain, a été glorieusement interpreté par quelques Anti-Janféenistes.

BOSC (PIERRE DU) Ministre François, & le plus grand Predicateur qui fût de son tems parmi ceux de la Religion, étoit fils de Maitre Guillaume du Bosc Avocat au Parlement de Rouën, & naquit à Bayeux le 21. de Février 1623. Après avoir étudié en Theologie 18. mois à Montauban, & 3. ans à Saumur, il se trouva si avancé qu'encore qu'il ne courût que sa 23. année, il fut en état de fervir l'Eglise de Caen. Il fut donné à cette Eglise par un Colloque le 15. de Novembre 1645. & reçut l'imposition des mains le 17. de Decembre de la même année. Le merite de ses collegues, & sur tout celui de Mr. Bochart, & la delicatessé d'c'sprit qui regnoit dans cette Eglise, n'empêcherent pas que Mr. du Bosc n'aquit promptement la reputation d'un des premiers hommes de sa robe. Il fut regardé dans son pais comme un ORATEUR PARFAIT, & son éloquence devint si celebre par tout le Royaume, que l'Eglise de Charenton le voulut avoir pour son Ministre, & l'envoya demander à son Eglise dès le commencement de l'année 1658. On employa les plus fortes sollicitations, mais ni l'éloquence des * Deputez de Paris, ni les lettres des (A) personnes les plus qualifiées qui furent en France parmi ceux de la Religion, ne purent engager l'Eglise de Caen à se priver d'un si excellent Pasteur, ni ce Pasteur à vouloir quitter son Troupeau. Les recherches de Mrs. de Charenton renouvelées diverses fois depuis ce tems-là avec tout l'empressement imaginable, n'eurent jamais un meilleur succès. Il étoit impossible qu'un merite aussi éclatant que le sien, & aussi utile à son parti, ne donnât de l'inquietude & de l'ombrage aux ennemis de la Religion Protestante. Ils le temoignerent l'an 1664. en surprenant une lettre † de cachet qui le relegua à Châlons jusqu'à nouvel ordre. On a su qu'un nommé ‡ Pommier se vanta d'être la cause de cette disgrâce. Le faux temoignage qu'il rendit regardoit la Confession auriculaire, dont il pretendoit que Mr. du Bosc eût parlé dans les termes les plus choquans; *jusques-là qu'il l'accusoit d'avoir comparé l'oreille des Prêtres à une cloaque, un égout, & un canal qui recevoit toutes les ordures de la ville.* Cela fit que Mr. du Bosc passant par Paris pour aller au lieu de son exil, expliqua à Mr. le Tellier son sentiment sur la Confession, & de quelle maniere il en avoit parlé. Mr. le Tellier en parut content, & lui dit même qu'il n'avoit jamais douté de la fausseté de l'accusation. Mr. du Bosc recouvra la liberté de retourner à son Eglise le 15. d'Octobre 1664. & on ne sauroit exprimer la joye qui se repandit dans Caen parmi les Freres lors qu'il y rentra le 8. de Novembre. Un grand nombre d'honnêtes gens de l'autre parti le furent feliciter; & il y eut un Gentilhomme Catholique qui fit alors une chose (B) des plus étranges qui se

* Mr. Gaches Ministre, & Mr. de Massines Ancien

† Elle étoit datée du 2. Avril.

‡ Il avoit été de la Religion, & étoit de Montauban.

(A) Chap. 11. pag. 261. preuve d'impuissance. Voici sa 4. regle (a):
 „ On ne peut pas dire que c'est par impuissance
 „ qu'on ne repond point, quand on ne se dispense
 „ de reponse qu'en se conformant au jugement du public. Or c'est ce qui arrive quand
 „ on dedaigne de refuser de petits Auteurs, qui
 „ pour se faire un nom s'avisent de prendre part
 „ ti dans les querelles des Savans. . . C'est pour
 „ cette raison que dans le même tems que l'on
 „ se donnoit la peine de repondre serieusement
 „ aux Peres Annat & Ferrier, on laissoit aboyer
 „ les Marandés & les du Bosc sans leur faire
 „ l'honneur de penser à eux. „

(C) Ce silence . . . a été glorieusement interpreté.] „ La question des aides de la Grace pour le libre arbitre fut agitée sous le Pape Clement VIII, & laissée sous Paul V, telle qu'elle étoit, c'est-à-dire sans être decise. Toutefois les Janféenistes l'ont fait imprimer depuis peu, pour faire accroire que ce Pontife souverain est de leur côté touchant la Grace

(B) Dans le Journal Chronologique & Historique sous le 30. de Novembre, pag. 574-575. efficace; mais le Pere du Bosc Cordelier les a rendus muets tout à fait dans son livre porteur, tant pour titre, le pacifique Apologetique. C'est Dom Pierre de Saint Romuald qui parle (b) ainsi.

(A) Les lettres des personnes les plus qualifiées, Monsieur & Madame de Turenne, Monsieur

& Madame de la Force, Madame de la Trimoille & Madame de Rohan firent écrire, ou écrivirent à Mr. du Bosc de leur propre main, pour le presser d'accepter la vocation de l'Eglise de Paris. Leurs lettres sont encore dans son cabinet. Celle que Mr. de Turenne lui écrivit proprio pugno est inserée (c) dans la vie de Monsieur du Bosc, avec deux fort belles lettres que Mr. Pellisson écrivit à ce Ministre, qu'il avoit autrefois conu à Montauban.

(B) Une chose des plus étranges qui se font vuës.] La voici: „ Un (d) Gentilhomme de la Religion Romaine distingué dans la Province, dont la vie n'étoit pas fort réglée, mais qui faisoit profession ouverte d'aimer les Pasteurs qui avoient des talens particuliers; & qui paroïsoit sur tout enchanté du merite de Mr. du Bosc, voulant solenniser la fête par une debauche, prit deux Cordeliers qu'il connoïsoit pour être bons Freres, & les fit tant boire, qu'il y en eut un qui en mourut sur le champ. Il alla voir Mr. du Bosc le lendemain, & lui dit qu'il avoit cru devoir imoler un Moine à la joye publique. Que le sacrifice auroit été plus raisonnable, s'il avoit été d'un Jésuite; mais que son offrande ne lui devoit pas déplaire, quoi qu'elle ne fût que d'un Cordelier.

(c) Pag. 7.

(d) Vie de Mr. du Bosc, pag. 44.

* Par exemple les observations sur la declaration de 1666, qui ont été imprimées à Amster. dans par Jacques de Jeune en 1670. Et les observations sur la declaration contre les Relaps. Elles sont publiées aussi.

† Celles de Paris & de Rouen.

‡ Le detail de sa conduite dans tout le cours de ces affaires est exactement rapporté par Abr. le Gendre, ubi infra.

§ Si Pergama dextra Defendi possent etiam hac defensa fuissent. Virgil. Æn. l. 2. v. 291.

¶ Dans sa vie, pag. 2.

γ 16. p. 3.

δ Tiré de sa vie com Bosc par Abr. le Gendre ci devant Ministre de Rouen & professeur de Rotterdam.

(a) Vie de Mr. du Bosc, pag. 33.

(b) Ibid. pag. 36.

(c) Ibid. pag. 38.

(d) Ibid. pag. 41.

soient vuës. Cette disgrâce de Mr. du Bosc lui fit conoître combien il étoit (C) aimé & considéré. Les honnêtetez qu'il reçut de l'Evêque (D) de Châlons ne doivent pas être oubliées. Il commença d'avoir en 1665. les occupations dans lesquelles sa prudence, sa gravité & son éloquence se font si fort signalées; j'en-tens lesproces qu'on fit aux Eglises. Il defendit celle de Caen, & plusieurs autres de la Province contre les injustes poursuites de l'Evêque de Bayeux. Le Roi ayant publié en 1666. une Declaration accablante contre ceux de la Religion, toutes les Eglises deputerent à Paris, pour faire de très-humbles remontrances à Sa Majesté. Les Eglises de Normandie deputerent Mr. du Bosc, qui partit de Caen le 3. de Juillet 1668. Dès qu'il fut arrivé à Paris les autres Deputez le choisirent pour dresser divers * memoires. Le bruit s'étant repandu que le Roi vouloit supprimer quelques † Chambres de l'Edit, tous les Deputez des Provinces coururent chez Mr. de Ruvigni le Deputé General, pour lui parler sur une matiere si importante. On avoit pour but d'obtenir la permission de se jeter aux pieds de Sa Majesté: on l'obrint, mais de telle sorte qu'il n'y eut que Mr. du Bosc qui fut admis à l'audience. Il harangua le Roi qui étoit seul dans son cabinet le 27. de Novembre 1668. & après avoir fini son discours, il eut la liberté de représenter plusieurs choses. Tout cela lui réussit d'une maniere qui fit parler de son éloquence, & de sa prudence à toute la Cour. Après plusieurs conferences avec Mr. le Tellier, & plusieurs allées & venues, on obtint au mois d'Avril 1669. quelque chose contre la Declaration de l'année 1666. Depuis ce tems-là Mr. du Bosc a fait une infinité de voyages pour les affaires des Eglises, & les a soutenuës devant les Ministres d'Etat & devant les Intendants, avec toute la force & toute l'habileté imaginable ‡, jusques à ce qu'il fut reduit lui-même par un arrêt du Parlement de Normandie le 6. de Juin 1685. à ne pouvoir plus exercer son ministère dans le Royaume. S'il avoit † été possible de sauver l'Eglise Reformée de France par la voye de la negotiation, il étoit le plus propre à y réussir que l'on eût pu employer. Il est si certain qu'il a éloigné le mal par ses soins & par sa prudence, & γ qu'il savoit manier ces affaires avec tant d'adresse & tant d'agrément, qu'elles ne pouvoient tomber en de meilleures mains. Il se retira en Hoilande après son interdiction, & y a été Ministre de l'Eglise de Rotterdam jusques à sa mort arrivée le 2. de Janvier 1692. Il fit une fin fort Chretienne, & digne de cette vie réglée & tout-à-fait édifiante qu'il mena toujours δ. Jamais homme ne soutint plus dignement que lui la gravité de son caractère: le corps en cela repondoit à l'ame, car il avoit la mine majestueuse, ce qui ne contribua pas peu à la gloire qu'il s'acquit en matiere de predication: cela est facile à comprendre. Il eut aussi de fort grans talens pour (E) presider à un Synode, & pour se faire

Monfr. le Gendre, Auteur de la vie de Mr. du Bosc (e). „L'Evêque du lieu, de la Maison (e) Pag. „de Herse Vialart, se fit aussi un plaisir de con- 36. „tribuer à sa consolation. Il n'y eut point „d'honnêtetez qu'il ne reçut de cet excellent „Prelat. Il n'auroit point mangé à d'autre table, s'il en eût voulu croire sa generosité; „& il le faisoit deux fois réglément toutes les „semaines. Comme ce Seigneur lui monroit „un jour sa maison, dont les meubles & les „apartemens étoient superbes, il lui demanda „ce qu'il en pensoit, & si cette magnificence „lui paroissoit fort Apostolique? Mr. du Bosc „qui ne vouloit ni desobliger son bienfaiteur, „ni dementir son caractère, repondit qu'il avoit „deux qualitez dans la ville, qu'il étoit Comte „& Evêque de Châlons, & que sa dignité de „Comte lui donnoit des droits & des privile- „ges tout autres que ceux de l'Episcopat; qu'il „ne voyoit rien dans sa maison qui fût au dessus „de la magnificence convenable à un Pair de „France. Une reponse si sage & si galante ne „deput pas au Prelat, „

(C) Combien il étoit aimé & considéré.] Mr. de Turenne pria Monfr. Boucherat (qui est aujourd'hui Chancelier) d'obtenir de l'Intendant de Caen une lettre qui rendit bon temoignage de Monfr. du Bosc à Mr. le Tellier (a). Monsieur le Comte de Roussi qui possédoit de grans biens aux portes de Chalons eus la bonté de prendre le soin du logement de Mr. du Bosc, & de toutes les autres choses qui pouvoient aider à adoucir ses ennus (b). Mr. le Duc de Montausier se chargea de faire conoître son innocence au Roi. Le temoignage avantageux qu'il lui rendit, joint aux bons offices de Mr. de Turenne, de Mr. de Beringhen premier Ecuyer, & de plusieurs autres personnes de qualité de l'une & de l'autre Religion produisit son effet (c). Mr. de la Vrilliere voulut bien lire (d) à Sa Majesté la lettre qu'il avoit reçue de Mr. du Bosc.

(D) De l'Evêque de Châlons ne doivent pas être oubliées.] Je me servrai des propres termes de

Monfr. le Gendre, Auteur de la vie de Mr. du Bosc (e). „L'Evêque du lieu, de la Maison (e) Pag. „de Herse Vialart, se fit aussi un plaisir de con- 36. „tribuer à sa consolation. Il n'y eut point „d'honnêtetez qu'il ne reçut de cet excellent „Prelat. Il n'auroit point mangé à d'autre table, s'il en eût voulu croire sa generosité; „& il le faisoit deux fois réglément toutes les „semaines. Comme ce Seigneur lui monroit „un jour sa maison, dont les meubles & les „apartemens étoient superbes, il lui demanda „ce qu'il en pensoit, & si cette magnificence „lui paroissoit fort Apostolique? Mr. du Bosc „qui ne vouloit ni desobliger son bienfaiteur, „ni dementir son caractère, repondit qu'il avoit „deux qualitez dans la ville, qu'il étoit Comte „& Evêque de Châlons, & que sa dignité de „Comte lui donnoit des droits & des privile- „ges tout autres que ceux de l'Episcopat; qu'il „ne voyoit rien dans sa maison qui fût au dessus „de la magnificence convenable à un Pair de „France. Une reponse si sage & si galante ne „deput pas au Prelat, „

(E) De fort grans talens pour presider à un Synode.] Son Historien exprime cela trop heureusement pour ne me pas engager à me servir de ses paroles. Il étoit, dit-il, (f) un des Pres- (f) Pag. 31. sidents.

faire estimer (F) dans le grand monde. On lui rendit justice en Hollande; il y fut generalement estimé; les Sectaires mêmes ne purent refuser à la sagesse de sa conduite le respect qu'elle merita; & ils veneroient Mr. du Bosc autant qu'ils méprisoient ces gens violens, qui par leur humeur turbulente & misantrope se rendoient indignes d'avoir l'aprobation de ceux de dehors, que l'Ecriture recommande si expressément * aux Ministres de JESUS-CHRIST. Il avoit été marié (G) deux fois, & n'a laissé que deux filles. Nous parlons de ses (H) Ecrits

* 1. Epître à Timothée chap. 3. dans 7.

fidens du Synode qui se tint à Rouën en 1663. On y examina des affaires épiscopales & diocésaines; & il n'y eut pas moins de gloire qu'il avoit fait ailleurs. Il est vrai qu'il réussissoit admirablement dans ces Assemblées. La présence & la netteté de son esprit, la force & la solidité de son jugement y paroissent avec éclat. Il avoit des vues & des ouvertures surprenantes, qui tiroient souvent les Compagnies des plus grands embarras. Ajoutez à cela qu'il parloit si juste, & savoit donner un tour si facile & si agreable aux choses, qu'il entraînoit ordinairement la Compagnie dans ses sentimens.

(a) Dans les remarques A & C.

(F) Et pour se faire estimer dans le grand monde. J'ai déjà (a) nommé plusieurs personnes de la premiere importance qui eurent pour lui une estime très-particuliere. J'ajoute que le Duc de Roquelaur qui en fut complimenté l'an 1674. lors qu'il fut envoyé pour commander sur les côtes de Normandie, conçut pour lui une affection qu'il lui temoigna toute sa vie de la maniere la plus obligeante. Monsieur & Madame de Schomberg l'aimèrent & l'estimerent infiniment, & lui donnerent quand il sortit du Royaume (b) les lettres de recommandation les plus obligeantes pour divers Officiers & Commandans des places, & des garnisons qui étoient sur sa route. Mr. le Comte de Roye se fit un très-grand plaisir de lui apprendre que la Reine de Danemarck lui offroit (c) une bonne retraite dans ses Etats, & qu'elle l'y assureroit & d'un Troupeau dont Elle auroit bien voulu elle-même être partie, & d'un établissement avantageux pour sa famille. Monsieur le Prince & Madame la Princesse d'Orange (qui regnent maintenant en Angleterre) lui firent toutes sortes d'honnêteté à son arrivée en Hollande, & lui ont donné en toutes rencontres des marques de leur estime. Le texte de cette remarque sera confirmé par diverses choses que je touchera ci-dessous.

(b) Dans la remarque H.

(G) Marié deux fois & n'a laissé que deux filles.] Il épousa sa premiere femme en 1650. & la perdit en 1656. Elle lui laissa deux enfans, un fils & une fille. Le fils est mort en 1676. Lieutenant de la Mestre de Camp du Regiment de Schomberg. La fille a été mariée en Normandie à Michel de Neel Ecuyer Seigneur de la Bouillonniere, qui s'est réfugié en Hollande avec sa femme & ses enfans, & a mieux aimé quitter de grans biens que de trahir sa conscience. La seconde femme de Mr. du Bosc est (d) encore en vie, il l'épousa sur la fin de l'année 1657. La fille qu'il en a eue a épousé en Hollande Philippe le Gendre ci-devant Ministre de Rouën, & presentement de Rotterdam. C'est lui qui a composé la vie de Mr. du Bosc, que je cite tant de fois dans cet article.

(d) On écrit ceci le 3 d'Avril 1694.

(H) Nous parlons de ses Ecrits dans l'une des nos remarques.] Ce font deux volumes de Sermons, & un recueil de pieces diverses qui a été publié après sa mort. Il avoit publié en

France quelques-uns de ces Sermons: le premier de tous fut *Les Larmes de St. Pierre*. Il l'avoit prononcé un jour de jûne; les Missionnaires y trouverent de quoi lui susciter un procès, & il salut que le Duc de Longueville employât son autorité pour faire cesser la persecution: il le fit avec empressement, tant parce qu'il en fut sollicité par la Duchesse de la Trinitouille qui étoit cause de l'impression, & qui en faisoit son affaire, que parce qu'il a toujours eu une bienveillance particuliere pour l'Auteur (e). En 1661. Mr. du Bosc prêcha (e) 1661. cha sur la doctrine de la Grace. Les Jésuites 1618. 17. pretendirent qu'il avoit imputé à l'Eglise Romaine des sentimens qu'elle n'a point, ce qui l'obligea à faire imprimer son Sermon (f). Quelques (f) 1614. années après il publia deux Sermons qui eurent pour titre *la censure des tiedes*. Ces Sermons & presque tous ceux qui avoient déjà paru ont été reimprimés en Hollande, accompagnés de plusieurs autres qui n'avoient jamais été imprimés. Ils font 2. volumes in 8. comme je l'ai déjà dit. Monsieur du Bosc ne survécut que de quelques jours à la publication du dernier tome. Quant au Recueil de pieces diverses, il contient 1. les Requetes, les placets, les memoires, les remarques qui concernent les affaires de ceux de la Religion, que Mr. du Bosc a gardés à Paris. 2. Les Harangues qu'il a prononcées, & les lettres qu'il a écrites, & reçues en diverses occasions. La premiere harangue est celle qu'il fit (g) à Madame la Duchesse de Longueville qui en fut (h) charmée. 3. Plusieurs lettres Theologiques en forme de dissertations sur quelques passages de l'Ecriture, & quelques matieres de Theologie. 4. Des vers Grecs, Latins & François qu'il composa en divers tems, & quelques autres poësies faites à sa loüange. Le public est redevable de ce Recueil au même Mr. le Gendre, qui a composé la belle vie de ce grand homme. Ces pieces font voir que Mr. du Bosc étoit très-propre aux affaires, bon Theologien, homme poli, & savant dans les belles lettres. Il ne faut pas oublier la lettre qu'il écrivit l'an 1660. à Mr. Brevint, Chapelain de Sa Majesté Britannique Charles II. Il y decouvre ses sentimens sur l'Episcopat. Une partie de cette lettre fut inserée dans un livre composé sur cette matiere: les Presbiteriens s'en plaignirent. On trouve toute la lettre dans la vie de l'Auteur (i). (i) Page 18. Mr. le Gendre y a joint cette remarque. „ La „ joye (k) que Mr. du Bosc temoigne dans cette „ lettre du retablissement du Roi d'Angle- (k) 1614. „ terre, montre bien qu'il n'étoit point d'autre „ sentiment que le reste de nos Theologiens, 311 „ qui ont condamné si hautement le parti- „ de Charles I. Il a toujours regardé les Rois „ comme les images vivantes de Dieu sur la ter- „ re, que leur caractère doit rendre inviolables „ à leur peuple. Personne n'en a jamais parlé „ avec plus de respect: personne ne s'est sou- „ mis aux Puissances plus gayement & plus

(g) En 1648.

(h) Vie, pag. 5.

(i) Page 18. La suite.

(k) 1614. pag. 30.

dans l'une de nos remarques. Le *Menagiana* fait (I) mention de lui d'une maniere qui n'est pas defavantageuse.

BOSQUET (FRANÇOIS) Evêque de Montpellier, a été un des plus savans Prelats de France au XVII. siecle. Il étoit natif de Narbonne, & il fit ses principales études à Toulouse. Avant que d'entrer dans l'état Ecclesiastique il avoit exercé de très-belles charges, celle d'Intendant de Normandie, & celle de Procureur General au Parlement de Normandie, & celle de Conseiller d'Etat Ordinaire*. Jean de Plantavit dont il cultiva soigneusement l'amitié, depuis le tems qu'il avoit été logé avec lui à Toulouse dans le College de Foix, lui resigna son Evêché de Lodeve l'an 1648. Monsieur Bosquet en prit possession au mois de Janvier 1650. Cinq ans après il devint Evêque de Montpellier, & il le fut jusques à sa mort qui arriva le 24. de Juin 1676. Il étoit dans sa 63. année, & il avoit pour Coadjuteur depuis un Monsieur l'Abbé de Pradel son neveu. Il a composé (A) quelques livres en Latin qui sont estimez.

* Journal des Savans du 31. d'Avril 1676.

Mr. (c) C'est-à-dire les 13. 14. 15. & 16. li. des du Registre de ce Pape, in fol. Journ. des Sav. ubi infra (f) Tiré de l'Eloge de Mr. Bosquet inséré dans le Journal des Savans du 31. d'Avril 1676.

„ franchement que lui. Il n'oubloit rien pour
„ inspirer à ses brebis l'amour & l'obeissance
„ qui leur est dûë. Il s'y attachoit principa-
„ lement dans les occasions extraordinaires,
„ comme il fit à Rouën en 1663. où prêchant
„ en presence du Synode sur le premier cha-
„ pitre de l'Apocalypse vers. 16. il fit un por-
„ trait de sa Majesté très- Chrétienne, tout-à-
„ fait propre à affermir ses sujets dans tous leurs
„ devoirs. Comme cette piece est devenuë
„ rare, on pourra la faire reimprimer, pour
„ detruire les calomnies de ceux qui font passer
„ les Ministres pour les ennemis de la Royauté.
„ Une autre chose qu'il ne faut pas oublier, est
„ qu'en 1665. on (a) vit paroître un Sermon (b)
„ imprimé à Paris sous son nom, où l'on avoit four-
„ ré diverses choses qui regardoient (c) encore la
„ bienheureuse mere du fils de Dieu, & qui étoient
„ assez mal digerées, pour faire de la peine à celui
„ à qui on attribuoit faussement la piece. Mais il
„ poursuivit si vivement l'imprimeur, que l'on ne
„ put avoir de prise sur lui.

(a) Ibid. pag. 45.

(b) Sur St. Mar- thieu chap. 1. v. 23.

(c) Cels se raporte aux faus- ses plain- tes qu'un Jesuite avoit fai- tes depuis peu en plei- nes chaires, que Mr. du Bose avoit paré contre Mon- sieur de la Vergé. Mr. Bo- chet & Mr. du Bose alle- rent trou- ver l'In- tendant, & en sa pre- sence con- fondrent le Jesuite. ibid.

(d) Je ne suis que raporter le rang que je trouve dans le Journal des Sa- vans, ubi infra.

jusqu'au regne de Constantin. On en a deux éditions. Le même Auteur a publié l'Histoire des Papes François qui ont siégé à Avignon. C'est l'Histoire de 8. Papes : elle s'étend depuis l'an 1305. jusques en 1394. Il a aussi publié plusieurs (e) Epîtres d'Innocent III. ubi infra avec des notes fort recherchées. Mr. l'Evêque de Montpellier & Mr. l'Abbé de Lacan ne- veux de Monsieur Bosquet doivent publier deux Ouvrages considerables de ce savant hom- me : L'un regarde les libertez de l'Eglise Gal- licane, & l'autre contient des notes sur tout le Droit Canonique (f). Mr. Doujat qui pouvoit avoir lu cela dans le Journal des Savans du 31. d'Avril 1676. avouë l'an 1688. qu'il n'a (g) pu de- terer en nulle maniere où sont les notes de Monsieur Bosquet sur le Decret de Gratien. S'il étoit possible les Auteurs devoient prendre connoissance des Ecrits les plus communs, & des pieces les plus fugitives. Ils y apprendroient des choses dont l'ignorance ne leur fait aucun honneur. Au reste Mr. l'Abbé de la Roque ne devoit pas oublier (h) l'année en laquelle chacun des Ouvrages de Mr. Bosquet fut im- primé. Je trouve (i) que la Synopsis Legum de Plessus fut imprimée à Paris l'an 1632. in 8. Le Catalogue d'Oxford marque sous la même année l'Histoire des Papes qui ont siégé à Avi- gnon. Il marque sous l'année 1635. les Epi- tres d'Innocent III. & que cet Ouvrage fut imprimé à Toulouse. Or comme l'Abbé de la Roque met au second rang l'Histoire de l'E- glise Gallicane, il faudroit qu'elle eût paru pour le plus tard en 1632. & ainsi Mr. Bos- quet auroit publié presque tous ses livres à l'â- ge de 19. ans, & auroit cessé d'être Auteur à l'âge de 22. ce qui seroit une retraite bien pre- cipitée, & qui n'a guere d'exemples. Il merite d'être mis dans la liste des enfans celebres, si Mr. Baillet la reimprime avec des augmenta- tions. Je suis sûr que le Journaliste n'a pas bien observé les rangs, car si l'Histoire de l'E- glise Gallicane étoit le second Ouvrage de Mr. Bosquet, il n'y a nulle apparence que le Per- morin n'en eût fait aucune mention, lors qu'en 1633. il donna cet éloge à ce jeune Auteur. (k) Nec non eruditus juvenis Franciscus Bosquet- tus doctâ synopsis legum Michaelis Plessii de Greco in Latinum versione & Historia Pontificum qui de Gallis orti in ea sederunt correctâ editione, ho- runque eruditus nois illustratione apud omnes an- tiquitatis amantes merito chartus & acceptus. Ce 4. 1633. passage

(g) Plura aia mo- joperis molis literatis expetita imprimis verò Commen- taria vel Note in Decretura Gratiani nondum prodie- runt, nec ubi lateant discere ul- tates d'Innocent III. & que cet Ouvrage fut la ratione ad hoc po- tui. Fra- nos. Cano- nic. p. 653.

(h) Dans le Journal des Savans ané ci- dessus.

(i) Apud Caus Hist. literar. p. 606. Le Catalogue d'Oxford ne marque qu'une Edition de Paris de 1639.

(k) Excer- titat. Bi- blic. pag. 18. edit. in

Mr. Moreri dont j'ai tiré presque tout ce que l'on vient de lire, s'est fort étendu sur les éloges de ce Prelat, & n'a pas (B) fait bien des fautes. J'oubliois de dire que Henri de Mêmes President au Parlement de Paris fut le premier Patron de François Bosquet, & que Mr. de la Chambre lui fut fort utile, par les témoignages avantageux qu'il rendit de lui à Mr. le Chancelier Seguier *. Un passage que François Bosquet retrancha de son Histoire Gallicane en la faisant rimprimer †, montre que s'il menageoit les abus, il ne les ignoroit pas.

BOSSU (JAQUES LE) en Latin *Bosfulus*, Docteur en Theologie dans l'Université de Paris, & Moine de Saint Denys, fut un des plus emportez Predicateurs de la Ligue avant & après la mort de Henri III. Je ne sai point s'il declama dans les chaires de Paris, mais je sai bien que celles de Nantes furent le theatre de sa rebellion, & que non content de prêcher avec l'emportement le plus brutal contre Henri III. & Henri IV. il fit imprimer des Dialogues à Nantes entre un Catholique & un Politique, où il debita les maximes les plus outrées de l'esprit de sedition. Il soutint en 1. lieu que Henri III. étoit pire & plus athée que Judas. 2. Que Jaques Clement avoit été inspiré de Dieu pour le poignarder. 3. Que l'on ne devoit point prier Dieu pour le repos de son ame. 4. Qu'il étoit permis à un chacun de le tuer, veu la notoriété de sa tyrannie, &c. Les excès de ce furieux Predicateur contre le Parlement de Paris feant à Tours, & contre tous les Catholiques qui demurerent fideles à Henri IV. ne fauroient être assez detestez. Il foutenoit que les Catholiques qui avoient

* Journ. de Savant ubi supra. Voyez aussi Doujat, Praenot. Canon. pag. 673.
† Voyez la remarque A.
‡ Il les appelle devis.
§ Second devis pag. 80.
¶ A Troisième devis p. 17. 80. il en dit avant de celui qui tua le Prince d'Orange.

com- v 16. p. 8.
d 16. p. 28.

passage seul seroit capable de me faire croire que l'*Historia Ecclesie Gallicana* est postérieure à l'an 1633. & à celle des Papes d'Avignon.

La 2. édition de cette Histoire de l'Eglise Gallicane est de l'an 1636. m 4. elle est beaucoup plus ample que la premiere qui étoit in 8. mais elle est inutile de quelques lignes qu'Usserius a pris la peine de conserver (d). Elles en valent tellement la peine, que je me fais un plaisir de les inserer dans cet endroit de mon Ouvrage. Elles montrent que Monfr. Bosquet demouroit d'accord que le faux zèle des Moines étoit la premiere cause des traditions fabuleuses qui ont couvert d'une si epaisse (b) obscurité l'origine de l'Eglise Gallicane. Il croit que la chaleur de leur zèle, & l'envie d'inspirer plus de devotion aux peuples, leur persuada ce qu'ils persuadèrent en suite aux autres, touchant les grandeurs pretendues & l'antiquité de certains Saints. Il est difficile d'avoir cette bonne & cette charitable opinion des premiers inventeurs des fables, mais on seroit très-injuste si on ne l'avoit pas de ceux qui leur succederent. Quoi qu'il en soit voici les paroles en question. (c) *Primosi verum amamus, hujusmodi zelotas monachos in Gallia habuimus. Ili simplici ac servida ideoque minus cauta & saepe inconsulta religione percussi ad illicentias hominum mentes, & augustiori sanctorum nomine ad eorum cultum revocandas, illustres eorum titulos primum sibi deim credula plebi persuasos proposuerunt. Ex horum officina Martialis Lemovicensis Apostolatus, & in aliis Ecclesiis similia prodierunt. Quibus quidem sano judicio & constanti animo Galli primum Episcopi restiterunt. At ubi Ecclesia Gallicana parentibus, sanctissimis fidei praenonibus, detrahitur his spoliis injuriam fieri mentibus ingenius & probis persuasum est, papalium error communis consensu consurgere, & tandem antiquitate sua contra veritatem praescribere. Je ne sai si ce fut par une politique bien entendue que l'on supprima ces belles paroles dans la 2. édition. Ce retranchement ne*

fait-il pas voir à tout le monde le servile menagement qu'il faut garder pour l'erreur, & la delicatess: excessive, ou plutôt la sensibilité scandaleuse de ceux qui ont intérêt à maintenir le mensonge? & après tout, n'est-ce pas avoir attiré l'attention de tout le monde sur ces paroles? Tel qui les auroit lues sans beaucoup de reflexion, apprend à les regarder comme quelque chose de la derniere importance; il l'apprend, dis-je, par le soin qu'on a de les supprimer. Ne devoit-on pas bien s'attendre que les Protestans n'épargneroient pas sur cela leurs reflexions? En un mot on peut dire de ce passage ce qu'un Historien (d) dit de Brutus & de Cassus dont les images ne parurent point dans une pompe funebre. Par cela même qu'on l'a éclipse, on lui donne de l'éclat. Nous pouvons aussi nous servir d'un mot de * Seneca. Nous remarquons plus aisément si quelque chose n'est pas à une certaine fête, que s'il y est.

(B) Mr. Moreri . . . n'a pas fait bien des fautes.] 1. C'est parler peu exactement que de dire que Monfr. Bosquet étudia dans le College de Foix à Tolose; car il n'y a ni Professeurs ni Regens dans ce College. C'est une maison où l'on entretient un certain nombre d'Etudiens, qui donnent une certaine somme lors qu'ils y entrent. Il y a, ou il y a eu plusieurs semblables Colleges dans la même ville. En un certain sens il est très-vrai que Mr. Bosquet a étudié dans le College de Foix, car il y logeoit pendant ses études, & il étoit des plus assidus à la Bibliothèque de ce College: mais ce n'est point ce que l'on entend par étudier dans un College; l'expression du Journaliste est donc trompeuse, elle jette les lecteurs dans cette fautive opinion, que le College de Foix est un lieu où l'on enseigne. 11. Mr. l'Abbé de la Roque n'est pas plus exact, lors qu'il met entre les Oeuvres de Mr. Bosquet le *pugio fidei* de Raimond Martini; car encore qu'il ajoute ces paroles, qu'il tira de la Bibliothèque de Foix, il ne laisse point de conduire ses lecteurs à cette fautive pensée, que Mr. Bosquet a publié le *pugio fidei*. Nous verrons ailleurs (e) la part qu'il lui faut donner à l'édition de ce livre.

(d) Vigniti clarissimi marum familiarum imaginum angelate sunt, Manlii, Quinti, aliaque eiusdem nobilitatis nominata: sed praesulgebat inter Casus atque Brutus eo ipso quod e hieis eorum non visibantur. Tacitus Annal. l. 3. in fine.
* C. Cæsar villam in Herculanensi pulcherrimam quia mater sua aliquando in illa custodiam erat, didicit, fecit e jus notabilem fontanum statentem ternavigabimus, nunc caula per hoc quaeritur. Seneca de ira l. 3. c. 12.
(e) Dans l'article de Raimond Martini.

PASSAGE remarquable retranché d'une 2. édition.
(a) Voyez la Bibliothèque choisie de Colomez pag. 84.
(b) Quod de Galliana nobis proxima Ecclesia notari nuper prator Narbonensis Franciscus Bosquetus, in eam longam antiquitate & posterorum commentis originem illius extitisse, idem in nostris quoque Britannicis verissimum fuisse competimus. Usserius in Pref. Britann. Ecclesiarum Antiquitatum, imprimées à Dublin 1639.
(c) Apud Usserium ibid.

* *Traité contre l'athéisme aux Heretiques pag. 56.*
 † *Ib. p. 3.*
 ‡ *Voyez le Compendium des aïeux de cette Congregation imprimé à Francfort (ou plutôt à Rotterdam) en 1687. p. 9.*
 † *La Croix du Maine pag. 183.*
 † *Id. pag. 308.*

commercé avec les Heretiques, encouroient * *ipso facto* la peine d'excommunication, & que l'Herésie étant pire que le Paganisme, & le Paganisme étant un véritable Athéisme, il falloit qualifier l'Herésie † *Athéisme, & le plus enorme peché qui soit entre les plus mechans*, & fuir tous les Heretiques comme la peste. Toute la France étoit pleine alors de semblables Predicateurs, & pour comble de misere on fut contraint non seulement de les laisser impunis, mais de leur accorder ce qu'ils souhaitoient, je veux dire que la France ne se soumit point à son legitime Prince s'il ne se faisoit Catholique. Ce triomphe que la rebellion furieuse des Predicateurs remporta sur le droit & sur la justice, servira de modele dans toutes les occasions semblables, au lieu que si on avoit châtié selon leur merite ces trompettes de sedition, un tel exemple eût servi de frein à l'avenir. Il n'y a rien de plus dangereux dans un Etat que de telles gens, & c'est par-raport à ce mal qu'il faut représenter aux Souverains la maxime, *principiis obsta*. Mr. Arnauld ou (Z) l'un de ses bons amis ne m'en demetira pas. Il falloit que le P. de Bossu eût quelque merite, puis qu'oultre qu'il regentoit la Theologie parmi les Benedictins, il fut l'un des membres de la Congregation *de auxiliis* sous le Pape Paul † V.

BOSSULUS (MATTHIEU) J. Parisien, regentoit dans le College de Boncour à Paris l'an (A) 1583. C'étoit un grand Orateur : il avoit été Precepteur (B) de Dom Carlos fils de Philippe II. & avoit enseigné la Rhetorique dans

COMBIEN il importe de tenir la bride courte aux gens d'ÉGLISE.
 (a) *Voyez ci-dessus pag. 373.*
 (b) *Question Curieuse si Mr. Arnauld est heretique, pag. 197.*

(Z) Mr. Arnauld . . . ne m'en demetira pas.] Dans l'article de ce Docteur de Sorbonne j'ai promis de donner ici une reflexion importante, qui a été faite sur un conventicule (A) dans lequel on machina quelque chose contre lui. Voyons la donc cette reflexion. „ En (b) verité vous êtes bien bons, vous autres Messieurs qui avez l'autorité, de souffrir de telles entreprises. Et ne voyez-vous pas que si la demarche de ce conciliabule leur réussissoit (car ce n'est pas ici un conciliabule chimerique comme ceux de M. Arnauld) il n'y a pas un honnête homme dans Liege à qui ces gens-là ne pussent faire une semblable insulte, s'il venoit à leur déplaire, ou à leur devenir suspect de favoriser le phantôme du Janse-nisme, dont ils font M. Arnauld le chef? Il est toujours dangereux de laisser fortifier une telle au-lace, & elle se fortifie toujours quand on n'a pas soin de la reprimer dès le commencement. Croyez-moy, des assemblées de gens poussez d'un faux zéle de Religion, appuyez de la reputation que leur attirent leur habit, leur état, leur austerité exterieure, armez du credit que la direction leur donne sur l'esprit des peuples, & sur tout animez, encouragez & conduits par un Recteur des Jesuites, sont plus à craindre qu'on ne pense; & si vos politiques s'en moquent j'ose dire qu'ils n'y entendent rien. Dejà le P. d'Islerin se vante d'avoir eu commission ou permission de Son Altesse de faire arrêter Monsieur Arnauld par tout où il le trouvera dans le Diocèse. . . . Croyez-moy, il ne faut pas laisser la bride trop lâche à ces fortes d'Esprits. Car si après des avis donnez aux Superieurs, & dont on n'a fait ni le cas, ni l'usage qu'ils desiroient, on les voit si dispersés à en venir à des violences de cette nature, jusqu'à se vouloir bien charger eux-mêmes de l'exécution avec la permission du Souverain, ils n'auront pas de peine à se passer de cette permission pour tout ce qu'il leur plaira d'entreprendre, aussi-tôt qu'ils se sentiront assez forts & assez appuyez de la populace.

(A) L'an 1583.] En cette année (c) Bossulus recita une harangue au College de Boncour, laquelle dura environ une heure & demie. Du Perron la retint si bien, qu'il auroit pu la reciter toute mort-à-mort. Il en fit l'épreuve à l'égard d'une bonne partie, en presence de la Croix du Maine trois jours après. Cette harangue étoit un éloge de l'art oratoire & des Orateurs. Bossulus parla d'un certain Orateur qui sembla être descendu du ciel, pour empêcher que les deux armées du Roi François I. & de l'Empereur Charles le Quint ne se combattissent (d). Je voudrois que cette harangue fût imprimée, afin d'y trouver le nom de cet Orateur qui fit une chose, que le Seigneur Jules Mazarini imita si heureusement auprès de Casal, & qui fut le commencement de sa gloire & de sa fortune. Bossulus (e) n'écrivoit que le sommaire de ses harangues, il fournissoit le reste en chaîne & sur le champ.

(B) Precepteur de Dom Carlos.] C'est Brantome qui me l'apprend. *Je ne suis laissé dire, dit-il, (f) qu'il s'étoit fait un livre en Espagne, (g) Vie voire imprimée, des opinatierez & bizarreries de Dom Carlos, de ses traits & humeurs, là où il étrangers y en a de toutes façons de quoi passer le tems en r. 2. pag. les lisant. il avoit eu pour Precepteur Monsieur Bossulus, François, qu'on a vu depuis en France, l'un des Savans & bien d'sans de son tems, & qui parloit aussi éloquemment plusieurs langues, de meschante vie pourtant, dont il lui en pouvoit faire de bonnes leçons. Voilà un homme qui selon Brantome, & la Croix du Maine étoit fort savant & fort éloquent, & néanmoins je suis assuré qu'il est peu connu dans la Republique des lettres, & qu'il y a une infinité de gens beaucoup moins habiles que lui qui sont cent fois plus connus; c'est qu'ils ont publié des livres, & que la presse n'a point roulé sur ses productions. Il importe extremement aux hommes doctes qui ne veulent pas tomber dans l'oubli après leur mort, de s'ériger en Auteurs; sans cela leur nom ne passe guere la premiere generation, *res erat unius atatis*. Le commun des lecteurs ne prend point garde au nom des Savans, qu'ils ne connoissent que par le témoignage*

(c) *La Croix du Maine pag. 183.*
 (d) *Id. ib. id.*
 (e) *Idem pag. 184.*
 (f) *S'IL EST aux Savans qui veulent faire imprimer des livres.*

dans l'Academie (C) de Valence en Espagne. Je ne trouve point qu'il se soit fait imprimer.

BOTEREIUS (RODOLPHE) Avocat au Grand Conseil à Paris, Auteur d'une Histoire de Henri IV. Voyez l'article *Botero*, à la remarque A.

BOTERO, ou **BOTERUS (JEAN)** natif de Bene * dans le Piemont, florissoit vers la fin du XVI. siecle. Il eut l'honneur d'être Precepteur des enfans de Charles Emanuel Duc de Savoye, & mourut l'an † 1608. Il composa plusieurs livres en Italien que l'on a traduits en diverses langues. Ce sont des Relations du gouvernement & des forces de plusieurs États de l'Europe, ou bien ce sont de simples recits des événemens modernes. Il composa aussi des Traitez de Politique, &c. Consultez Mr. Moreri (A) avec les observations que je mettrai ci-dessous. Mr. de Thou se (B) plaignit du Traducteur de Botero, &

* C'est pour cela qu'en Latin on lui donne le surnom de Beneficus ou de Beneficus.

† Bau-drand in Catalago Geographorum ad calcem lexicis Geo-graphicis.

moignage d'autrui : on oublie bien-tôt un homme, lors que l'éloge qu'en font les autres finit par le public à rien vu de lui. Exceptez ceux qui comme Mr. de Peirefc se signalent d'une façon singuliere.

(C) Dans l'Academie de Valence en Espagne.] J'ai appris cela dans un livre (a) d'André Schot Jésuite. Je croi qu'on tira Bossulus de ce poste pour le mettre auprès de Dom Carlos, ou que du moins cette regence lui servit d'introduction mediate ; & je ne laisse pas de m'étonner qu'un François ait été choisi pour un tel emploi. Je m'étonne encore davantage de ce que les François ont si peu parlé d'un homme de leur nation, qui avoit été honoré d'une telle charge à la Cour d'Espagne au XVI. siecle.

(A) Mr. Moreri avec les observations que je mettrai ci-dessous.] C'est une plaisante chose que de voir tout le Piemont érigé en Abbaye, *Boterus Abbé de Piemont*, lit-on dans Monsieur Moreri. Une virgule après Abbé seroit quelque chose ; mais elle ne cacheroit pas la negligence avec laquelle on le seroit exprimé. Il est certain que cet Auteur jouissoit d'une Abbaye : c'étoit celle de Saint Michel de la Cloture (b), in Clausula. Il publioit ses Ouvrages en Italien : il ne faisoit donc pas dire qu'il publia ses relations sous ce titre ; *Amphitheatrum seu Relationes universales*. Il n'est pas vrai que ce Rodolphe Botereius dont il le faut distinguer, se nomme indifféremment **BOTERUS** ou **BOTEREY**, ni que l'Histoire qu'il publia en 1610. s'étende depuis le regne de Henri II. jusqu'au commencement de celui de Louis XIII. ni qu'elle soit différente de l'Ouvrage Latin sous le nom de *Commentaires en XVIII. livres, qu'on a en trois volumes* en octavo. Voilà bien des fautes en peu de lignes. Je ne fai pas bien le nom François de cet Avocat au Grand Conseil, qui se donne à la tête de ses livres le nom Latin de *Rodolphus Botereius* ; le Pere du Breuil le cite souvent, & l'appelle tantôt (c) Maître Raoul Boterey, tantôt (d) Boterays, tantôt (e) Botrays, tantôt (f) Monsieur Boterays, tantôt (g) Monsieur Boterays. C'est en citant le poëme (h) composé par cet Auteur touchant la ville de Paris. Il me semble que Monsieur Baillet tourne dans quelqu'un de ses Ouvrages Botereius par *Bouterouët*. Le Catalogue d'Oxford se fixe au nom Botereius, mais il en marque deux autres Boterous & Boterays. Parmi tant de variations je ne voi pas le nom Boteris, que Moreri met à la tête de deux autres. L'Histoire que Botereius publia en 1610. ne commence qu'à l'an-

née 1594. & finit à la mort de Henri le Grand. Il n'est donc pas vrai qu'elle s'étende depuis le regne de Henri II. jusqu'au commencement de celui de Louis XIII. Elle est intitulée de *rebus in Gallia & pene toto orbe gestis commentariorum lib. XVIII. in tres tomos tribuit*. Le premier tome comprend 8. livres, & finit à l'an 1601. le second tome comprend 9. livres & finit aux trois premiers mois de l'an 1610. le troisiéme tome ne comprend qu'un livre de 24. pages, qui n'est qu'une relation de la mort de Henri le Grand, & de ce qui se fit peu de jours après.

(B) Mr. de Thou se plaignit du Traducteur de Botero.] Ce fut au sujet de l'abolition de Henri IV. Entre autres ceremonies il faut que les Procureurs de ce Monarque se missent à genoux auprès du trône de Clement VIII. & qu'ils courbassent la tête pendant que l'on recitoit le Pécume (i) 51. A chaque verset le Pape les touchoit doucement de sa baguette ; le Rituel le veut ainsi, selon la vieille pratique des anciens Romains c'est le dans l'affranchissement des esclaves. On confideroit Henri IV. comme un homme chargé des chaînes de l'excommunication, lequel on mettoit en liberté solennellement. Il est certain que le Pape se donna de trop grands airs de hauteur, & qu'il ne faisoit pas trouver étrange que les Protestans l'en blâmassent : mais il faisoit tenir dans les bornes de la verité, & n'outrer point la raillerie ; car dès là ce n'est plus une juste plainte, c'est une satire, c'est une malicieuse falsification. Ceci ne regarde point d'Aubigné, car comme sa Confession Catholique de Sancy est une piece docte & ingenieuse à la verité, mais burlesque, on ne prend pas au pied de la lettre tout ce qu'il dit. Il n'en va pas de même des Relations de Botero ; on les prend pour des narrations graves & serieuses : il ne faisoit donc pas que le Traducteur Latin les falsifiât en supposant que les Procureurs du Roi reçurent cent coups de bâton (k), & que le Pape fit ériger une colonne pour un monument éternel de son triomphe sur la France. Voici la plainte de Mr. de Thou (l). *Relatio-nem qu'on nenu de ea re à Joanne Botero (m) Benefis alius a domo editis libris non obscuro vernaculo scriptam qui Latine vertit, & Colonia cum inepta admodum & d'ipis au mendaci pictura typis excudendam curavit, erga regem regnumque injuriosus fuit, quippe qui in explicanda vindicta adhibita ratione sustibus casos (n) L'éd-procuratores dicit, quod maxime apud nos contra meliosum dicitur. Deinde procuratores qui vestibus modestis sacerdotali conveniuntibus induiti erant cum penulis & gladiis in scenam inducit, & co-*

† Bau-drand in Catalago Geographorum ad calcem lexicis Geo-graphicis.

CEREMONIES de l'abolition de Henri IV. (i) Ou le 50. selon les Latins. Mièrere.

(k) Thunn. Hister. l. 113. sub fin p. m. 698. ad ann. 1595.

(l) A la reception de certains Chevaliers le Ceremoniel porte qu'on les frapera à la joue, ou sur le dos. On ne fait qu'y toucher : si l'on repoussait l'aile plusieurs fois, un Auteur seroit-il fondé à dire qu'on nenu de ea re à Joanne Botero (m) Benefis alius a domo editis libris non obscuro vernaculo scriptam qui Latine vertit, & Colonia cum inepta admodum & d'ipis au mendaci pictura typis excudendam curavit, erga regem regnumque injuriosus fuit, quippe qui in explicanda vindicta adhibita ratione sustibus casos (n) L'éd-procuratores dicit, quod maxime apud nos contra meliosum dicitur. Deinde procuratores qui vestibus modestis sacerdotali conveniuntibus induiti erant cum penulis & gladiis in scenam inducit, & co-

(a) Bibliotheca Hispanica p. 32. où au lieu de Matthæus Bossulus Parisisiensis il faut Bossulus, &c.

(b) Bau-drand in Catalago Geographorum ad calcem lexicis sui.

(c) Antiquitez de Paris pag. 10. 14. édit. in 4. 1639.

(d) Pag. 61.

(e) Pag. 426.

(f) Pag. 564.

(g) Pag. 726.

(h) Il est intitulé Lutetia.

le traita d'imposeur. Je rapporterai ses paroles qui feront voir que la gravure ne sert pas moins que l'imprimerie à la falsification de l'Histoire, & que la licence de publier la figure d'un prétendu monument public n'a pas commencé de nos jours.

* *Thuan.*
lib. 95.
pag. 280.

† *L.L. 87.*
P. m. 127.

‡ *Concionatores vero & in his familiarum ducibus Bucerus ut amboniam Regem ac ejus consiliarios pulam de bacchari. id. ib.*

BOUCHER (JEAN) * Parisien, Docteur de Sorbonne, & Curé de Saint Benoît à Paris au reme de la Ligue, fut une trompette de sedition, & l'esprit le plus mutin & le plus fougueux qui se trouva parmi les rebelles. Ce fut lui † qui donnant ordre que l'on sonnât le tocsin dans son Eglise le 2. jour de Septembre 1587. contribua plus que tout autre à une émotion du peuple, dont les suites furent si honteuses à Henri troisième. Il devint plus insolent par le succès de cette journée, & prêcha ‡ brutalement dès le lendemain contre la personne du Roi, & contre celle de ses Conseillers. L'Histoire remarque que la foiblesse de (A) ce Prince fut la principale cause de la hardiesse des rebelles. Boucher ne profita pas seulement sa langue aux chefs de la Ligue, il leur prostitua aussi sa plume, & publia entre (B) autres choses un Traité de la juste deposition de Henri III. Il fut d'autant plus hardi après la mort de ce Prince, qu'il se pouvoit armer du pretexte que le successeur étoit actuellement & notoirement Huguenot. Ce pretexte lui manqua à son grand regret, lors que Henri IV. eut fait profession de la Catholicité; néanmoins il ne demordit pas de ses premiers sentimens. Il continua de prêcher qu'il ne falloit point lui obéir, & il publia (C) neuf Sermons

(C) *Le 5. livre, dont le titre particulier est. Anacritus librorum Jo. Bouchierii, de justa, imo injusta, Henrici III. abdicacione à Franco-rum regno.*

* *Thuan.*
pag. 280.
ad num.
1589.

(f) *Guil. Barclajus. l. 5. contra Monarchomachos. pag. 590.*

(g) *Le voicy. Cur ia spurcissima illa & infami tua apologia, quam pro paritida & perduelle manifeste, recenti ira & inveterato odio furens ac fremens evomisti, nestrinum perditis constantiam, facinusque omni memoria excrandum, in Regis Christianissimi, & (i) alium Gallia unquam habuit) eminentissimi perniciem meum*

luminam quasi insigne triumphantis de Rege & regni calamitate Pontificis monumentum Roma erectam conspexit. On a coutume de dire que les images sont les livres des ignorans: les Auteurs se devoient donc faire une religion de ne point mettre de fausses figures dans leurs livres; car ils trompent les personnes les plus incapables de se garantir de l'erreur. Ils trompent même les Savans, car quand on voit une estampe qui a été publiée dans le tems que la chose représentée a dû exister, on la regarde comme une preuve authentique, de sorte que ceux qui voyent cette figure de colonne dont Monsieur de Thou se plaint, n'osent douter que le Pape ne se soit érigé effectivement ce pompeux trophée.

Et quand on se voit attrapé par la montre de ces prétendus monumens publics, on ne fait plus à qui se fier; on ne fait si les medailles, si les inscriptions, si tels autres monumens sont plus sinceres qu'un Historien à gages & à pension annuelle: & voilà une confirmation du Pyrrhonisme historique. Dissipons la tristesse de cette critique par les railleries du Sieur d'Aubigné; (a) „ Ne voyez-vous pas, disent-ils, „ comme l'Etat se soumet à l'Eglise, que ce „ brave Roi, après tant d'armées défaites, tant „ de sujets soumis, tant de grands Princes ses „ ennemis abatus à ses pieds, il a salu que „ lui, se prosternant au pied du Pape, ait reçu „ les gaulades en la personne de M. le Convertisseur, & du Cardinal d'Osât? lesquels „ deux furent couchés de ventre à bechenés, „ comme une paire de maqueriaux sur la grille, „ depuis miserere jusqu'à vitulos. Encore dit-on „ qu'il a salu depuis jouer le même jeu entre „ la personne de sa Majesté & M. le Legat, „ toutesfois & a été doucement, & fons la cul-

(a) *Histor.*

l. 87. pag.

126. 127.

(c) *Tom.*

3. m. fol.

P. 644.

(d) *Ci*

dessus pag.

249. col. 2.

(A) *La foiblesse de ce Prince fut la principale cause.* Voyez Monsieur de (b) Thou, & Monsieur de (c) Mzerai. Ceci confirme ce que j'ai dit quelque part (d), que pour l'ordinaire ce n'est point la tyrannie, mais le peu de capacité de se faire craindre qui ôte aux Rois leurs sceptres & leurs couronnes. Les flatteurs du peuple voudroient bien persuader qu'il ne faut rien

craindre de lui pendant qu'on gouvernera bien; c'est un abus; un homme d'intrigue fait tout ce qu'il veut des peuples sous un gouvernement mou, & debonnaire.

(B) *Et publia entre autres choses un Traité de la juste deposition de Henri III.]* C'est ce que nous apprend Guillaume Barclai dans sa reponse à ce livre, laquelle est une partie (e) de son Ouvrage contre les Monarchomaches. Mr. de Thou * nous l'apprend encore plus clairement. Le même Barclai observe que Boucher publia un autre livre en François sous le nom de François de Verone Constantin. *Quoniam . . . turbas illas civiles*

*prioribus tuis libris & concionibus excitatas accusasque in Reges odia, posteriore scripto quod patria lingua sub Francisci Veronensis Constantini nomine divulgasti non modo non mitigare & compescere, sed novo artificio fovere & propagare de industria nifus es: patere me tecum vehementius paulo, sed lenius tamen quam rei indignitas flagitat, regum & regnorum omnium nomine de hac injuria expostulare (f). Le livre François qu'il lui reproche est encore plus scelerat que le Latin, car c'est l'infame Apologie de Jean Châtel. En voici le titre, *Apologie pour Jean Chastel Parisien, executé à mort, & pour les Peres & Ecoliers de la Société de Jesus banis du Royaume de France, contre l'arrest du Parlement donné contr'eux à Paris le 29. Decembre 1594. divisé en cinq parties.* Par François de Verone Constantin. Si le nom de François de Verone Constantin n'étoit pas une preuve convaincante que Barclai attribua à Boucher cette Apologie de Jean Châtel, je me servirois d'une autre raison, je citerois un (g) passage de Barclai qui ne laisse aucune sorte de doute là-dessus. Nous verrons dans la remarque F que le Cardinal d'Osât étoit du sentiment de Barclai, touchant l'Auteur de l'Apologie de Jean Châtel.*

(C) *Il publia neuf Sermons.]* Ce fut à Paris qu'il les publia la premiere fois: il en fit un ditatum, ut pulcherrimum & propè divinum, atque omni ex parte heroicum commendasti? *Guil. Barclaius l. 6. contra Monarchom. cap. 25. pag. m. 797.* Après quoi il loua l'apologie que les Jésuites avoient publiée où ils detoient l'action de Châtel & avoient qu'il avoit été justement puni comme paricide.

mons qu'il dedia au Cardinal de Plaisance, dans lesquels il foutenoit que l'abjurati-
on du Bearnois n'étoit qu'une feinte, & que son abfolution étoit nulle.
Malgré lui & malgré fes dens, & en depit de fes Sermons & de fes libelles, les
Parifiens fe fournirent à Henri IV. Ses * Sermons furent brûlez à la Croix
du Tiros le lendemain de la réduction de la ville. Mais il perfifta dans le parti de
la Ligue, & fe retira † au Pais-Bas, avec la Garnifon Efpagnole qui avoit été
à Paris durant la Ligue, & qui fortit le 22. de Mars 1594. Il obtint une Cha-
noinie à Tournai, & mourut Doyen du Chapitre de cette ville cinquante ans
après, mais bien (D) changé d'humeur, & auffi zélé François parmi les
étrangers, qu'il avoit été furieux Efpagnol en France ‡. On conoitra fon ca-
ractère par le difcours que je rapporte dans les remarques. C'est une (E) cen-
fure que le Roi Henri III. lui fit. Sur la nouvelle qu'il devoit venir à Rome,
le Cardinal d'Ofiat (F) fuplia le Pape de le faire emprifonner, & lui parla for-
temment † id. ib.

* Cayet
Chronol.
Novem-
bre fol. 225.
verso ad
ann. 1593.
† Meze-
rai, Abr.
Chronol.
ad ann.
1594. pag.
m. 114.

(a) Hiflor.
l. 107. p.
258. ad
ann. 1593.

(b) En
voici le
titre.
G. G. R.
Theologi-
ad Ludo-
vicum de-
ciumum
Galliz &
Navarraz
Regem
Christia-
niffimum.
ΑΔΜΟ-
ΝΗΤΙΟ,
fideliffi-
mè, hu-
millimè,
veriffime
facta &
ex Galli-
co in La-
tinum
translata.
Qua bre-
viter &
nervose
demon-
ftratur
Galliam
fecde &
turpiter
impium
fecdus
iniffie, &
injultum
bellum
hoc tem-
pore con-
tra Catho-
licos mo-
ville, fal-
vaque Re-
ligione
profecqui
non poffe.
Auguftz
Franco-
rum, cum
Catholic.
Magiftrat.
Anno m.
dc. xxv.
pag. 1058.

une 2. édition à Douai après fa sortie de Fran-
ce : foible consolation du chagrin qui le rongeoit,
de voir fur le trône celui qu'il avoit tant
dechiré par fes difcours & par fes écrits. Mr.
de Thou l'accommoda comme il faut. Inter
eos vero, dit-il, (a) unus reperitus est Joannes
Bucherus S. Benedicli Civis qui maledicendi ra-
bie efferatus cum in defunctum regem contumelio-
sus fuiffet, in hunc injuriofus esse voluit, & IX.
longas conciones ad Medericij factum habuit de fi-
mulata Henrici Borbonij Benearn Principis ad ec-
clesiam reconciliatione, & irrita abfolutione, quas
anno proximo Kalend. Mart. Cardinali Placentino
in fcriptis ac typis in urbe excufas, postea cum ab
ea exularet, Duaci in Atrebatibus recendendas cu-
ravat, furore nondum per fecutum rerum conver-
fionem aut locorum aut temporis intercedimem do-
mito.

(D) Mais bien changé d'humeur.] Il étoit
bien difficile que les medifances continuelles
des Flamans contre les François ne reveillaiffent
peu-à-peu la tendresse naturelle pour la patrie
dans l'ame de ce mutin. On n'étoit pas trop
perfuaadé de fon changement à Paris l'an 1625.
car le libelle (b) qui parut en ce tems-là con-
tre la France fut attribué par bien des gens à
Boucher. Il s'en justifia par lettres; voici ce
qu'on trouve là-deffus dans le Mercure Fran-
çois; (c) Pour bier la reconnoiffance que ce livre
avoit été imprimé en Italie, on a écrit qu'on le
fit contriv en Flandres premierement que de le
fumer en France : & que c'étoit le Docteur Bou-
cher (qui est encores vivant à Tournay, lequel
avoit autrefois fait plusieurs livres sur ces matie-
res, durant la Ligue de 1588. & années fuyvan-
tes, & contre les Rois Très-Chrétiens) qui en
étoit l'Auteur : mais ce Docteur en ayant eu ad-
vis, par lettres écrites à de fes amis à Paris, il
leur protesta que c'étoit une charité qu'on lui pré-
toit, & que foi de Prêtre il n'avoit point vu ce
livret d'Admonitio: fa lettre se vit mêmes cou-
rir entre les mains des curieux, & qui leva le
foupçon que l'on en avoit pris contre lui; & se
tourna sur le Jefeuite Eudemon Joannes, Grec de
nation, qui étoit venu en France avec Monsieur le
Legat.

(E) C'est une censure que le Roi Henri III.
lui fit. Ce Prince manda (d) au Louvre le
Parlement & la Faculté de Theologie, & sur
une forte reprimende aux Theologiens sur leur
infolente & effrenée licence de prêcher contre lui
& contre toutes fes actions, . . . & s'adressant
particulierement à Boucher Curé de St. Benoît, l'a-
pella mechant, lui dit que defum: Poile son oncle,

(c) Tome
II. pag.
1058.
1059.
(d) Voyez
le Journal
de Henri
III. sous
la date
de Decembre
1587. pag.
m. 109.

qui avoit été indignement Conseiller de la Cour,
étoit un mechant homme, mais qu'il étoit encore pire
que lui, & que fes compagnons ne valoient que-
res mieux: mais qu'il s'adreffoit particulierement à
lui, pource qu'il avoit été si impudent que de prê-
cher qu'il avoit fait jeter en un fac en l'eau Burlat
Theologal d'Orleans, combien que ledit Burlat fut
tous les jours avec lui, buvant, mangeant & se
gaffant; leur difant d'avan tage, qu'ils ne pou-
voient nier qu'ils ne fuiffent notoirement malheureux
& damnéz par deux moyens, l'un pour avoir en la
chaire de verité detraicté contre lui, leur Roi natu-
rel & legitime, & avancé plusieurs calomnies con-
tre fon honneur: ce qui leur est defendu par toute
l'Ecriture fainte. L'autre, que sortant de la chai-
re, apres avoir bien menti & medit de lui, ils s'en
alloient droit à l'Autel dire la Messe, sans se re-
concilier & confesser defdits menfonges & medi-
fances, combien que tous les jours ils prêchent, que
quand on a menti ou parlé mal de quelqu'un que ce
foit, fuyant le texte de l'Evangile, fe font aller
reconcilier avec lui avant que se presenter à l'Au-
tel. Il n'y a rien de plus folide que cette censure; il
doit avoir recours à d'autres armes; & si Henri III.
avoit auffi bien connu l'art de regner que la mo-
rale de l'Evangile, il ne se feroit pas vu réduit à
l'état de Catechiste envers les Predicateurs de
Paris.

(F) Le Cardinal d'Ofiat fuplia le Pape de le
faire emprifonner.] Le compte qu'il rend de ce-
la à Monsieur de Villeroi fera conoitre de plus en
plus les actions & le caractere du personnage:
c'est pourquoi je le rapporte tout du long (e).
Je lui (f) dis encor qu'auparavant ledit
Comte estoit parti de ce pais-là le Docteur
Boucher, pour venir à Rome vifiter LIMINA
APOSTOLORUM PETRI ET PAULI, au nom
de l'Evesque de Tournai qui lui avoit donné
un Canoniat en son Eglise: & là-deffus j'ex-
posai à Sa Sainteté la violence & rage de ceft
homme, les livres qu'il avoit écrits contre
le feu Roi, & depuis contre la conversion &
contre la vie du Roi à présent regnant; sou-
tenant (g) le paricide attenté par Jean Chaf-
tel, & exhortant un chacun à parachever ce
que cest affassin avoit commencé, où il avoit
encores écrit plusieurs choses contre l'autori-
té & puissance du Pape & du Saint Siege,
& estoit encores aujourd'hui plus obftiné &
plus violent que jamais, & qu'il y avoit trop
de lieu & de raifon de l'arrefter prifonnier, &
de le bien punir de fes forfaits & blafphemes:
mais si la bonté & clemence de sa Sainteté &

(e) La let-
tre où le
Cardinal
d'Ofiat
parle ainfi
est la 240.
de Rome
à Mr. de
Villeroi le
1. Decem-
bre 1600.
(f) Savoir
au Pape.
(g) Cela
montre que
le Cardi-
nal d'Ofiat
croyoit que
le pretendu
Francois
de Verone
Constantin
Auteur de
l'Apologie
de Jean
Châtel
n'étoit au-
tre que
Jean
Boucher.
C'étoit
auffi la
puffee de
Guillanne
Borel:
& voyez ci-
deffus la
remarque
B.

tement contre ce mutin. Que peut-on lire de plus affreux que la plainte qu'il alla faire au Duc de Mayenne, après le juste supplice de ceux qui avoient fait pendre le premier President Brisson? N'eût-il pas l'impieté de dire que ces scelerats étoient des martyrs (G) de JESUS-CHRIST?

BOULAI (CESAR EGASSE DU) en Latin *Buleus*, Greffier & Historiographe de l'Université de Paris, a professé plusieurs années la Rhetorique dans le Collège de Navarre. Il publia même un Traité de Rhetorique sous le titre de *speculum eloquentiæ*, dont on fit cas. Son Tresor des Antiquitez Romaines qu'il publia à Paris l'an 1650. est non seulement très-utile à ceux qui n'entendent que le François, mais aussi à ceux qui entendent le Latin. On a vu de lui plusieurs Factums sur les differens qui s'élevoient touchant l'élection des Officiers de l'Université, ou choses semblables. Ces Ecrits témoignent son zèle pour la Faculté des Arts, & la grande connoissance qu'il avoit des us & coutumes de l'Université. L'Ouvrage qui doit principalement (A) l'immortaliser, est l'Histoire de l'Université de Paris qu'il a publiée en six volumes *in folio*. On arrêta * pendant quelque tems le cours de cette impression, mais les Commissaires que le Roi nomma pour examiner ce qui étoit déjà imprimé, & le dessein de l'Auteur, raporterent que rien n'empêchoit que l'impression ne continuât. Du Boulai n'étoit point (B) de Tours, comme on l'a cru ordinairement. Il mourut le 16 d'Octobre 1678.

* Voyez le Mercure Galant du mois de Novembre 1678.

BOULEN

„ la condition du tems & autres respects ne lui
„ conseiltoient point d'user en l'endroit de cet
„ homme de la rigueur qu'il meritoit, qu'au
„ moins sa Sainteté lui montrast en ne l'admet-
„ tant point à ses pieds ou autrement que tel-
„ les gens lui déplaisoient, & ne devoient atten-
„ dre de sa Sainteté les accueils & graces qui sont
„ dues aux gens de bien, paisibles & moderez.
„ Le Pape me répondit qu'il se souvenoit d'avoir
„ autrefois ouï parler de cet homme, & mesmes
„ que le Sieur Malvaïsie alors Nonce es Pais-
„ Bas lui avoit écrit qu'il disoit que le Pape ne
„ pouvoit absoudre le Roi. Sa Sainteté me de-
„ manda s'il étoit arrivé. Je lui dis que non,
„ que je fusse. Or bien (dit il) nous verrons „

REFLEXION sur les recompenses que les Espagnols donnoient aux Panegyristes des assassins des Rois.

(a) A Tournai le 25. d'Octobre 1598.

(b) C'est-à-dire Colonne. Il ne fut pas le seul que les Espagnols protegerent & recompenserent au Pais-Bas. Mongaillard si connu sous le nom de petit Feuillant, l'un des Panegyristes de l'assassin du Roi Henri III. n'obint-il point (c) une Abbaye?

(c) Celle d'Orval.

„ quand on songe que les Espagnols non seule-
„ ment donnoient retraite à un homme comme ce-
„ lui-là, mais aussi des Canonicats, on ne peut
„ s'empêcher de dire qu'en ce monde on sacrifie
„ toutes choses à l'intérêt de la Politique & à la
„ haine nationale. On voyoit un homme qui pour
„ contenter la rage qui le transportoit contre la per-
„ sonne de Henri IV. bouleversoit & l'autorité ci-
„ vile, & l'autorité ecclesiastique: il étoit au Pa-
„ pe le pouvoit d'absoudre, il fouettoit les Cou-
„ ronnes au caprice des sujets, & la vie des Rois
„ au couteau des assassins. Ces principes étoient
„ aussi opposés à la foi des Espagnols, qu'à celle
„ de la nation Françoisse: cependant on les souf-
„ froit dans ce Docteur, parce qu'il haïssoit le
„ Roi de France, & comme je l'ai déjà dit, on
„ lui donnoit des Benefices. On lui laissa même
„ (a) prononcer & publier l'oraison funebre
„ de Philippe II. Au reste je n'ai pu savoir en-
„ core s'il achéva son voyage. Le Cardinal d'Os-
„ fat écrivait (b) le 20. Janvier 1601, qu'on lui
„ avoit dit que Boucher estoit demeuré malade à
„ Cologne. Il ne fut pas le seul que les Espagnols
„ protegerent & recompenserent au Pais-Bas.
„ Mongaillard si connu sous le nom de petit Feuil-
„ lant, l'un des Panegyristes de l'assassin du
„ Roi Henri III. n'obint-il point (c) une Ab-
„ baye?

(G) Etoient des martyrs de JESUS-CHRIST.]
Voici les paroles de Monfr. de Thou. *Joannes Bucerus Curio S. Benedicti homo rancors Catholi-*

*corum bonorum ac zelotum nomine Orationem ex-
pulsatoriam ad ipsum (Medunum) habuit qua
publicam ultionem, carnificiam, merito supplicio
facinorosos affectos, Dei martyres insigni impudencia
vocabat (d).*

(A) Qui doit principalement l'immortaliser est l'Histoire de l'Université.] Voici ce qu'en dit Mr. Baillet (e). „ Les raisons qu'on a eues de cen-

„ surer ce grand Ouvr. se semblent diminuer peu
„ à peu, & elles pourront bien disparaître à la
„ fin, pour donner lieu au public de reprendre
„ le goût qu'on lui avoit voulu ôter d'un travail
„ qui est mêlé de bien & de mal à la verité, mais
„ qui est d'ailleurs très-utile pour avoir la con-
„ noissance des actions & des Ecrits des Savans
„ de France, & même de ceux des pais étran-
„ gers qui ont paru dans cette premiere Uni-
„ versité du Royaume. Et de fait on commen-
„ ce de dire aujourd'hui que c'est un bon livre
„ generalement parlant, & qu'il est rempli de
„ quantité de pieces importantes, qu'il se-
„ roit difficile de trouver ailleurs si bien ramas-
„ sées „

(B) Du Boulai n'étoit point de Tours.] Monfr. Baillet (f) qui l'a fait nâître de cette ville, en (f) Ju-
été censuré par Monsieur Menage, dont voici les
paroles : „ (g) Cesar Egasse du Boulai . . . p. 170. &
„ étoit du village de S. Ellier, dans le Bas-
„ Maine, qui est la dernière paroisse du Maine
„ du côté de la Bretagne. Ce qui a fait faire
„ cette faute à Mr. Baillet, c'est que ce du Bou-
„ lay étoit Doyen de la Tribu de Tours dans
„ l'Université de Paris. „ Là-dessus Monsieur
Menage nous dit que dans cette Université la na-
tion de France est divisée en 5. tribus, qui por-
tent chacune le nom d'un Archevêché. Ces 5.
tribus sont La tribu de Paris, celle de Sens, celle
de Reims, celle de Tours & celle de Bourges . . .
Les supports des Nations sont de la tribu qui porte
le nom de l'Archevêché d'où ils sont, ou de l'Evê-
ché où ils sont nez. relevant de cet Archevêché. Et
ainsi Cesar Egasse du Boulai qui étoit du Diocèse
de l'Evêque du Mans, qui est le premier Suffragant
de l'Archevêque de Tours, étoit de la tribu de
Tours. Mr. Patin se trompe donc lors qu'il dit
que du Boulai étoit de la Province d'Anjou.

BOULEN (ANNE) Maitresse & puis femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre. Cherchez BOLEYN.

BOURIGNON (ANTOINETTE) a été une de ces filles devotes qui croyent être conduites par des inspirations particulières, & voilà pourquoy on l'a traitée de fanatique. Elle a publié un très-grand nombre de livres remplis de dogmes fort singuliers, & depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse on a pu remarquer dans son ame un tour extraordinaire. Elle nâquit à Lile le 13. de Janvier 1616. si laide que l'on delibera quelques jours dans la famille s'il ne seroit pas à propos * de l'étouffer comme un monstre. Sa difformité diminua, & l'on ne prit point ce parti. A quatre ans elle conoissoit déjà que les Chretiens ne vivent pas selon leurs principes, elle demandoit † qu'on la menât dans la pais des Chretiens, elle ne croyoit pas y être pendant qu'elle remarquoit qu'on ne vivoit pas conformément à la loi de JESUS-CHRIST. Une des plus grandes croix qu'elle eut à souffrir dans sa famille, fut qu'on la vouloit marier; ce n'étoit point ce qu'elle cherchoit, un cloître lui paroissoit preferable à un mari. Elle (A) voyoit sa mere trop malheureuse dans l'état de mariage ‡, pour ne craindre pas le même inconvenient; & de plus elle étoit (B) dotuée d'une chasteté surprenante, & trou-

* Vie continuee de Mademoiselle Bourignon, pag. 11.

† Ib. pag. 16. 17.

‡ Ib. pag. 20. & sur extérieure pag. 148.

Je vais citer tout le passage, parce qu'on y apprendra à peu près en quel tems l'Histoire de l'Université de Paris fut commencée d'imprimer, & ce que l'on en disoit alors; M. Messieurs (a) de l'Université de Paris ont fait travailler un habile homme nommé Monsieur Boulay, Angevin, qui a fait par plusieurs années la premiere dans le College de Navarre, à l'histoire de leur Corps, *studii Parisiensis*: il y aura plusieurs volumes in folio, on s'en va mettre sous la presse le premier d'iceux, lequel contiendra l'état des études de Paris avant l'Université, & après expliquera & prouvera la fondation qu'en fit le bon Roi Charlemagne dans le VIII. siecle, & la continuation d'icelle. »

(a) *Pain*, 2. vol. lettre 218. datée du 26. Novembre 1660. pag. 258.

(A) Elle voyoit sa mere trop malheureuse dans l'état de mariage.] Si je n'aportois pas une preuve de ce que j'avance ici, on croiroit peut-être que je n'ai pas bien entendu l'Auteur que je cite; car enfin ce n'est pas rejeter le mariage par un motif assez digne de la Demoiselle Bourignon, que de le fuir à cause qu'on y remarque de la peine. On pourroit donc s'imaginer que celui qui a publié la vie de cette fille n'a pas dit ce que je rapporte. Prevenons ce jugement par une bonne citation. » Cet (b) enfant . . . remarquant que son pere étoit rude à sa mere, & que quelquefois il s'emportoit de colère contre elle, après avoir tâché de l'amander par ses embrassemens enfantins, pour lesquels le pere avoit quelque complaisance, elle se retiroit à l'écart; où considerant combien c'étoit une chose miserable que d'être marié à un party facheux, elle s'adressoit à Dieu, & lui disoit, *Mon Dieu, mon Dieu! faites que je ne me marie jamais*: priere qui étoit bien differente de celle que S. Augustin deplora d'avoir faite avant sa conversion; *Donnez moy, Seigneur, la continence & la chasteté; mais ne me la donnez pas encore si tôt*: craignant d'être trop tôt guéri de ce charme daimable & passager: en quoi il est à croire qu'il a d'avantage de complices & de confreres, que Mademoiselle Bourignon encore enfant n'a d'imitateurs de sa priere. » La reflexion de cet Auteur est bonne. Le don de continence n'est pas une chose dont bien des gens se soucient (je parle de ceux qui ne s'y sont point

(b) *Vie continuee de Mademoiselle Bourignon* pag. 20.

engagez par vœu.) Voilà St. Augustin qui la demande, & qui a peur d'être pris au mot, c'est pourquoy il avertit le bon Dieu de ne pas trop se hâter.

(B) Elle étoit dotuée d'une chasteté surprenante.] Voici ce que l'on en dit (c) dans la vie. Dieu, lui donna dès son enfance le don de la chasteté & de la continence d'une maniere si parfaite, qu'elle a souvent dit de n'avoir jamais eu en toute sa vie, pas même par tentation ou surpris, la moindre pensée qui pût être indigne de la chasteté & de la pureté de l'état virginal. Ste. Terefa écrit d'elle-même que Dieu l'avoit autrefois favorisée de la même grace. Mais Mademoiselle Bourignon la possédoit d'une maniere si abondante, qu'elle redondoit, par maniere de dire, sur les personnes (d) qui étoient avec elle. Sa presence & sa conversation repandoit une odeur de continence qui faisoit oublier les plaisirs de la chair; & je laisse à l'expérience de ceux qui sont avec application de cœur la lecture de ses livres, à juger s'ils n'en disent pas quelques impressions, & s'ils ne sont pas touchés de quelques attraites à cette vertu si agreable à Dieu. N'ai-je pas eu raison de dire que la chasteté de cette fille étoit surprenante? En termes d'Ecole il la faudroit appeler non seulement immanente, mais aussi transitive, veu que ses effets se repandoient au dehors, & ne se terminoient pas sur leur sujet. Je pense que les Mystiques se servent plutôt du terme de penetratif, que de celui de transif; car je me souviens qu'un (e) Chartreux a publié que la Sainte Vierge avoit une VIRGINITÉ PENETRATIVE, qui faisoit que ceux qui la regardoient, quelque belle qu'elle fût, ne sentoient rien que de chaste. Il ajoûte que Saint Joseph avoit le don qu'on appelle d'INFRIGIDATION, qui l'exemptoit de tout sentiment d'impureté, & quant au corps & quant à l'ame. C'est ainsi ce me semble que l'on devroit appeler le talent que Dieu avoit accordé à la Demoiselle Bourignon. Ce terme representeroit admirablement l'effet qu'elle produisoit sur son prochain: le don d'infrigidation devoit être celui de rendre froides les personnes qui nous approchent. Mais puis que c'est à l'usage à régler la force des termes, n'incidentons point là-dessus

(c) *Ibid.* pag. 21.

(d) *Nous verrons dans la revue suivante que cela n'a pas été toujours vrai. Aussi dit-on que le don de continence n'est pas une chose sûre pour le present & pour l'avenir.*

(e) *Pierre Garnier dans ses ouvrages sur l'obscuration de la pureté in frigidationem pag. 645. nund Theodosium in Schediasmate historico. Le livre du Chartreux fut imprimé à Cologne l'an 1622.*

trouvoit des douceurs extrêmes à se détacher des sens, afin de s'unir d'une façon très-intime à son Createur. Son pere * ne laissa pas de la promettre en mariage à un François: le tems étoit déjà pris pour *solemniser les noces*, & il falut pour retourner cette execution qu'elle prit la fuite le jour de Pâques 1636. Ce ne fut pas pour se jeter dans un Cloître, elle avoit † conu que l'esprit de l'Evangile ne régne pas dans les Couvens: ce fut pour s'en aller dans quelque desert. Elle s'habilla donc en Hermite ‡, & gagna pais autant qu'elle put; mais parce qu'on soupçonna dans un village du Hainaut qu'elle étoit fille, on l'arrêta. Jamais elle ne courut autant de risque qu'alors, par rapport à l'état de virginité: elle étoit tombée entre les mains d'un homme de guerre, qui ne lâcha prise que par une espèce du miracle. Le Pasteur du lieu † la delivra du danger, & croyant remarquer en elle l'esprit de Dieu, il en parla à l'Archevêque de Cambrai qui la vint interroger, & lui deconseilla la vie d'Hermite, & l'obligea de retourner chez son pere. Elle s'y vit bien-tôt après persecutée de propositions de mariage, ce qui l'obligea de s'enfuir encore une fois. Elle β alla trouver le même Archevêque, & obtint de lui la permission de former une petite Communauté à la campagne, avec quelques autres filles de son humeur: il s'en dedit peu après, ce qui obligea Antoinette à s'en aller au pais de Liege, d'où elle revint en Flandres, & y passa plusieurs années dans une grande retraite, & simplicité de vie, mais non pas sans inspirer beaucoup d'amour à un homme qui contrefit le devot, afin d'avoir accès auprès d'elle. Il lui parla de mariage, & ne la trouvant point docile sur ce chapitre, il voulut suppléer par (C) la force de ses bras ce qui manquoit à l'efficace de ses discours. Mais elle implora la protection du bras feu-

* *Vie exterieure* p. 150.

† *Ibid.* p. 149.

‡ *Ibid.* p. 151. & seq.

† *C'étoit le village de Blacon.*

β *Ibid.* pag. 166.

dessus. Disons seulement que la clause *quelque belle qu'elle fût*, dont le Chartreux s'est servi, n'est pas une cheville de periode, ou une parenthese superflue: cela étoit essentiel à son sujet, c'est en cela que consiste le merveilleux; car la nature sans la grace pourroit fort bien conférer une virginité penetrative: il ne faudroit pour cela qu'un certain degré de laideur. C'est pourquoi j'aurois voulu que celui qui nous a donné la vie de la Demoiselle Bourignon, eut inseré par forme de parenthese dans l'endroit cité ci-dessus, que le don de continence qu'elle repandoit au dehors ne procedoit pas de quelque desagrément, & de quelques manieres degoutantes qui se trouvaient en sa personne. Je finis par une reflexion, qui à la pluralité des voix ne passeroit point pour fautive. Je ne croi pas qu'il y ait beaucoup de jeunes Religieuses qui demandent par leurs prieres la virginité penetrative. Les * vertueuses se contentent d'avoir le don de se contenir, & seroient fâchées de mortifier tous les desirs des hommes qui les regardent. On seroit trop disgracié de la nature, si l'on se persuadoit que l'on n'a qu'à se montrer pour rendre chastes les yeux & les cœurs; cette pensée ne plairait pas. Je croi donc que le degré le plus sublime & le plus rare de la chasteté, est de souhaiter non seulement d'être chaste, mais aussi de rendre chastes à la ronde tous ceux dont on est environnée, & avec qui l'on entre en conversation. Ordinairement parlant on ne demande point que ce don ait une grande sphere d'activité; c'est assez qu'il occupe tout l'espace d'une personne.

* *On laisse à part certains extrêmes fort rares de personnes qui ont des figures afin qu'il ne tentât point le prochain.*

(C) *il voulut suppléer par la force de ses bras.* Cet homme s'appelloit Jean de Saint Saulieu: il étoit fils d'un païsan, & s'il en faut croire tout ce qu'on en dit dans la vie de nôtre Antoinette, c'étoit un grand fripon. Il s'insinua dans l'esprit de cette fille par des airs devots, & par des discours de la plus fine spiritualité. La (a) premiere fois qu'il l'accosta. . . il lui

(a) *Vie continée* pag. 133.

parla en Profete, mais en Profete moderé & retenu, qui ayant achevé sa profetie se retira doucement sans rien expliquer, & sans insister à se faire croire. . . La (b) seconde fois qu'il lui (b) *Ibid.* parla il prit le personnage d'un homme illuminé, & charitable & familier à Dieu. Après s'être bien insinué il déclara sa passion, & voyant qu'on s'en fâchoit, il en témoigna du repentir; il y eut rupture, il y eut reconciliation, enfin il (c) *Vie exterieure* pag. 196. voulut user de main mise. Voici ce qu'en dit la Dame: (c) *Souvent étant dans mon logis, il m'étoit si importun & insolent qu'il me falloit avvertir mes filles de veiller sur lui, & ne lui plus ouvrir la porte de mon logis: car il venoit quelquefois avec un couteau en la main, qu'il me presentoit à la gorge si je ne voulois point céder à ses mauvais dessein: en forte que je fus à la fin obligée d'avoir recours au bras de la justice, parce qu'il publia menaçoit de rompre les portes & fenêtres de par tout mon logis, voire de me tuer, encore bien qu'on le devoit pendre sur le marché de Lille. Le Prevôt me donna deux hommes de garde en promesse, pendant qu'on tenoit les informations des insolences qu'icelui S. Saulieu m'avoit faites. La conclusion fut qu'on les accorda; il promit de n'aller jamais aux lieux où elle seroit, & retraça ses (d) medifances. Il protesta qu'il la connoissoit pour fille de bien & d'honneur. Cette bonne devote n'a pas toujours été bien famée, & n'a pas eu toujours le talent d'inspirer la chasteté. Je ne parle point des dessein de l'Officier de Cavalerie (e) qui se faisoit d'elle dans un village, lors qu'elle se deguisa en Hermite à l'âge d'environ 20. ans; les gens de guerre & fur tout quand ils sont logez dans un village, sont fort dangereux pour une semblable proye, & peu penetrables à la virginité penetrative: laissons donc cette aventure. Parlons du neveu du Pasteur de Sr. André proche de Lille. La Bourignon (f) s'étoit enfermée dans une solitude au voisinage de cette paroisse. Le neveu du Pasteur conquit de l'amour pour elle: il en fut tellement épris qu'il ne cessoit d'environ-*

(c) *Vie exterieure* pag. 196.

(d) *Il faut avouer que quand il voit qu'elle refuse les propositions de mariage, il publiera menaçoit de par tout les portes & fenêtres de par tout mon logis, voire de me tuer, encore bien qu'on le devoit pendre sur le marché de Lille. Le Prevôt me donna deux hommes de garde en promesse, pendant qu'on tenoit les informations des insolences qu'icelui S. Saulieu m'avoit faites. La conclusion fut qu'on les accorda; il promit de n'aller jamais aux lieux où elle seroit, & retraça ses (d) medifances. Il protesta qu'il la connoissoit pour fille de bien & d'honneur. Cette bonne devote n'a pas toujours été bien famée, & n'a pas eu toujours le talent d'inspirer la chasteté. Je ne parle point des dessein de l'Officier de Cavalerie (e) qui se faisoit d'elle dans un village, lors qu'elle se deguisa en Hermite à l'âge d'environ 20. ans; les gens de guerre & fur tout quand ils sont logez dans un village, sont fort dangereux pour une semblable proye, & peu penetrables à la virginité penetrative: laissons donc cette aventure. Parlons du neveu du Pasteur de Sr. André proche de Lille. La Bourignon (f) s'étoit enfermée dans une solitude au voisinage de cette paroisse. Le neveu du Pasteur conquit de l'amour pour elle: il en fut tellement épris qu'il ne cessoit d'environ-*

(e) *Vie exterieure* pag. 155. & suiv.

(f) *Traité de la parole de Dieu* p. 64. 65.

lier, de sorte que ce faux devot fut contraint de s'adresser à une autre fille de-
voté (D) qu'il trouva plus disciplinable. Notre Antoinette avoit resolu de re-
noncer pour jamais à son patrimoine, mais elle se ravisa (E), & en reprit la pos-
session *. Elle devint directrice d'un Hôpital † l'an 1653. ‡ & s'y enferma †
sous la clôture en 1658. ayant pris l'Ordre † & l'habit de St. Augustin. Par une
fatalité bien singulière la forclerie se trouva si generale dans cet Hôpital, que †
toutes les petites filles qui y étoient entretenues, avoient un engagement avec le
Diable. Cela donna lieu aux medifans de divulguer γ que la Directrice de cet
Hôpital étoit Sorciere: les Magistrats de Lille entreprirent la Demoiselle Bourig-
non, envoyèrent des Sergeans dans son cloître, la firent venir devant eux, & l'in-

ter- † *ibi.*
pag. 200.

ner la maison, & de découvrir ses passions par
paroles & poursuites. La solitaire menaça de
quitter son poste, si on ne la delivroit de cet
importun. L'oncle le chassa de son logis. Alors
le jeune homme tourna son amour en rage, &
dechargeoit quelquefois son susil au travers de la
chambre de cette recluse; & voyant qu'il ne
gagnoit rien, il publia qu'il se marioit avec elle.
Le bruit en courut par toute la ville; les devo-
tes en furent scandalisés, & menacerent de faire
affront à la Bourignon, si elles la trouvoient dans
les rués. Il falut que les Predicateurs publiafent
qu'il n'étoit rien de ce mariage. Je ne croi pas
qu'elle fût fâchée d'apprendre au public qu'elle
avoit paru si aimable à quelques hommes, qu'ils
avoient souhaité passionnément de l'épouser.
Les vieilles filles sont ravies de raconter de tel-
les histoires.

(D) A une autre fille devote qu'il trouva plus
disciplinable.] St. Sulpice ayant passé une tran-
saction avec Antoinette, s'en alla à Gand. Il y
passa avec une fille devote sa samaisse jusqu'à ce
qu'elle devint enceinte, & puis il s'en retourna à
Lille. C'est la Bourignon qui l'assûre (a), & en
voici d'autres circonstances; voyant, dit-
elle (b), qu'il ne pouvoit m'avoir en mariage ni
par amour ni par force, Il avoit une de mes
filles devotes qui sembloit aussi un miroir de perfec-
tion, & l'engrossa, après quoi il ne la vouloit point
épouser qu'après beaucoup de prieres, & de devoirs
faits par ladite fille, qui enfin par sa grande hu-
milité lui amolli le cœur, & l'épousa fort peu
de tems avant qu'elle s'accouchât d'un enfant. Il
a vécu aussi bien qu'elle fort peu chastement. Je
ne m'en étonne point; car s'il m'est permis de
parler proverbe, le pas le plus difficile est celui
de la porte: dès qu'une devote a franchi ce
premier pas par quelque galanterie qui a éclaté,
voilà son honneur en fuite: or la pudeur (c)
une fois chassée ne revient guere. Ce que l'E-
criture dit en general que le Demon se trans-
forme en Ange de lumiere, est très-vrai en par-
ticulier du Demon qu'on nomme Almodée,
c'est celui de l'impudicité. Les bigots ont in-
venté mille artifices pour faire tomber dans le
piege un grand nombre de devotes, qui avoient
un desir sincere de se composer chastement.
Celui qui avoit attaqué la Bourignon lui faisoit
accroire (d) qu'il étoit tout mort à la nature; qu'il
avoit été quelques années Soldat; & qu'il étoit re-
tourné de la guerre avant vierge qu'un enfant,
encore bien que diverses filles & femmes l'eussent
incité à la luxure, & même s'être venu coucher
auprès de lui à mauvais dessein: qu'il étoit demeu-
ré constant, à cause qu'il s'entretenoit toujours en
son esprit avec Dieu. Il lui disoit aussi qu'il avoit
perdu le goût des viandes & de la boisson par force
d'abstinence & de mortification; & qu'il ne dis-

cernoit plus les mets precieux hors des grossiers, ni
le vin hors de la bierre ou l'eau: que toutes ces
choses avoient à son semblant le même goût; qu'il Dieu,
aimoit autant l'un que l'autre, sans aucun discer-
nement. Par là on peut connoître que l'honneur
des femmes est au centre d'un cercle, dont la
circonference est toute bloquée de mille fortes
d'ennemis. C'est un but auquel on tend par
toutes fortes de chemins, & même par les ap-
parences de la Theologie la plus mystique & la
plus illuminée. Temoin Molinos.

(E) Elle se ravisa & reprit la possession de son
patrimoine.] Trois (e) raisons de devotion la
portèrent à cela, car si elle ne l'eût point re-
pris, elle l'eût laissé à des gens auxquels il n'a-
partenoit point, & qui en eussent abusé; afin
donc de leur épargner le crime d'être possesseurs
du bien d'autrui, & de l'employer à mal faire,
il falut le leur ôter, & le destiner par l'ordre
de Dieu à de bons usages. Il ne diminua point
sous sa direction, au contraire il multiplia
Deux raisons contribuèrent à cette multiplica-
tion; sa depense étoit petite, & elle ne faisoit
point de charitez: ainsi elle pouvoit convertir
en capital le superflu de ses rentes, & elle ne
manquoit pas de le faire. Ce n'est pas qu'elle fût
avare, elle possédoit ses biens sans affectation, &
la pauvreté d'esprit ne la quitoit point au mi-
lieu de ses richesses. Qu'étoit ce donc? c'est
qu'elle vouloit avoir les biens bien garnies
pour quand l'occasion se presenteroit de faire
de la depense à la plus grande gloire de Dieu.
La raison pourquoï elle dependoit si peu en au-
mônes, venoit de ce qu'elle ne trouvoit point
de gens qui fussent dans une vraye pauvreté,
& qu'elle craignoit que l'on n'abusât de ce qu'elle
donneroit. C'est elle-même qui nous a appris
ces articles de sa Morale. Les biens temporels que
j'ai, dit-elle, (f) me sont succedez de patrimoine, (f)
ou bien augmentez par les fruits lesquels je ne pou-
vois depenser ni donner, pour ne trouver assez de
vrais pauvres ou gens de bien en besoin: j'ai par ainsi
été quelquesfois obligée d'augmenter mon capital
par des fruits abondans & superflus; à cause que la
sobriété ne requiert point grande depense; & les
veritables pauvres sont si rares qu'il les faudroit
bien chercher dans un autre monde: car les assis-
tances qu'on fait en nôtre miserable siecle servent
souvent à pecher davantage. C'est pourquoï celui
qui a des biens annuellement plus que la necessité,
est obligé d'accroître son capital, pour attendre
après l'occasion de l'employer à la plus grande gloire
de Dieu. Ceux qui l'accusent de fanatisme
choisiroient fort mal leurs preuves, s'ils alle-
guoient celles-là. Il n'y a rien ici qui sente
le visionnaire & le fanatique: tout y sent un esprit
adroit, & qui raisonne très-finiment. Voyez
ci-dessous la remarque M.

(a) Vie ex-
terieur,
pag. 197.

(b) *ibi.*
pag. 194.

(c) Et qui
redire,
cum perit,
nescit pu-
dor. Sen-
ca in Aga-
memnone,
act. 2.

(d) Vie ex-
terieur,
pag. 192.

Vie con-
tinuée,
pag. 128.

C'étoit
l'Hôpital
de nôtre
Dame des
Sept dou-
leurs à
Lille. Vie
extérieure
pag. 203.

Vie ex-
terieur,
pag. 216.

Vie con-
tinuée,
pag. 210.

(e) Je me
trouvai
obligé de
repandre
mes biens
temporels
plûs que
ceux à qui
ils n'appar-
tenoient
(voilà sa
raison.)
& qu'ils
ussent
servi à
mal faire
(c'est la 2.)
Dont ce
que Dieu
me fit co-
noître que
j'en avois
besoin pour
sa gloire.
(c'est la 3.)

Vie exte-
rieur,
pag. 141.

(f) *ibi.*
pag. 140.

terrogerent. Elle leur repondit pertinemment ; mais comme elle crut que ses parties avoient autant de credit que de passion, elle ne jugea pas à-propos de demeurer exposée à leurs poursuites, c'est pourquoi elle se sauva à Gand. Ceci arriva en l'année 1662. Elle ne fut pas plutôt à Gand, que Dieu * lui decouvrit de grans secrets. Elle fit à Malines un ami qui lui a été toujours fidelle. Il se nommoit Mr. de Cort, ce fut pour ainsi dire son premier enfantement spirituel, & au figuré ; mais qui eut cela de rare, qu'il lui causa les mêmes tranchées qu'un enfantement (F) au propre. Cet † homme averti divinement deux fois de suite, & avec menaces en cas qu'il ne suivit point cete inspiration, avoit avancé presque tous ses biens à des parens qui vouloient deslècher une † Ile du Pais de Holstein que la mer avoit inondée, & par là il avoit aquis (G) les dimes, la direction & une partie de cete Ile. Il y vendit une terre à la Demoiselle Bourignon, † qui se prepara à s'y retirer l'an 1668. après qu'elle auroit (H) publié à Amsterdam son livre de la lumiere du monde. Elle avoit composé β plusieurs Traitez & plusieurs lettres dans le Brabant, & même sur les disputes des Jansenistes & des Molinistes, depuis sa persecution de Lille. Le séjour qu'elle fit à Amsterdam avec son cher profelyte Mr. de Cort fut plus long qu'elle ne pensoit : elle y fut visitée de routes sortes de personnes, sans en excepter les γ profetes & profetesses imaginaires. Cela lui fit esperer que la reforme qu'elle prêchoit pourroit faire quelque fruit : néanmoins il se trouva peu de gens qui fissent une ferme

re-

* Ibid.
Pag. 226.† Ibid.
Pag. 231.

‡ L'île de Noord-Strant.

↓ Ibid.
Pag. 250.β Ibid.
Pag. 265.
& suiv.γ Ibid.
Pag. 283.(a) Vie
continuee,
Pag. 235.(b) On
auroit pu
ajouter
que St.
Paul par-
lant de lui-
même par
raport à
ses conver-
tis, se sert
du terme
qui signifie
être en
travail
d'enfant,
vers le 10.
de 2^e ad.
Corin.
édit.
fillel mei
quos rursus
par-
tus par-
turo. Galat.
c. 4. v. 19.

(F) Les mêmes tranchées qu'un enfantement au propre. } Je m'en vais rapporter tout le passage quoi qu'un peu bien long. On y verra que les disciples de nôtre Antoinette n'étoient pas toujours guidez, & que du sublime de leur devotion ils descendoient quelquefois jusqu'aux innocentes railleries des hommes du monde. „ Lors (a) que Dieu le donna à Madlle. Bourignon, ce fut d'une maniere toute patricienne, & même comme le premier de ses enfans spirituels, au sujet duquel elle ressentit de grandes douleurs corporelles, & comme de pressantes tranchées d'un enfantement : car c'est une chose très-veritable & connue par l'experience de tous ceux qui ont converté cete personne, (les mechans & les impies moqueurs en peuvent dire tout ce qu'il leur plaira) c'est que toutes les fois que quelques-uns recevoient par ses paroles ou par ses écrits tant de lumieres & de forces, que de se résoudre à renoncer à tout pour se rendre à Dieu; elle en ressentoit, quelque part qu'elle fût, des douleurs & des tranchées pareilles à celles d'une femme qui seroit dans le travail de l'enfantement, comme il est marqué de la femme que St. Jean (b) vit dans le 12. de l'Apocalypse. Et elle en ressentoit plus ou moins, à proportion que les veritez qu'elle avoit déclarées avoient operé plus ou moins fortement dans les ames : ce qui donna lieu à une innocente raillerie que fit l'Archidiaacre de Monfr. de Cort : car comme ils étoient eux deux avec Madlle. Bourignon à s'entretenir de la vie Chrétienne & de leur bonne & nouvelle resolution, & que Monfr. de Cort eut fait remarquer qu'elle avoit senti beaucoup plus de douleurs pour lui que pour l'autre lors qu'ils s'étoient resolu de naître de nouveau selon Dieu, l'Archidiaacre regardant Monfr. de Cort, gros & corpulent, au lieu qu'il étoit lui-même petit, & voyant qu'il se vouloit prevalloir d'avoir coûté plus cher que lui à sa Mere spirituelle, lui dit en riant : ce n'est pas merveilles que nôtre Mere ait souffert plus de travail pour vous que pour moi : car vous êtes un si gros enfant ; au lieu

„ que j'en suis un tout petit. Ce qui les fit tous rire de cete belle deserte. „

(G) Cet homme avoit... aquis... une partie de cete Ile. } C'étoit (c) un des Peres de l'Oratoire, & leur Supérieur à Malines, & d'ailleurs le Directeur d'une Maison de pauvres enfans. Les depeches qu'il avoit faites pour retablir le Noordstrant avoient pour but de menager là une retraite aux amis de Dieu persecutez. Il croyoit avoir été averti divinement que tels étoient les deslains de Dieu (d), & comme il (e) presupposa que les Jansenistes étoient ces amis de Dieu persecutez, il en attira de France, de Flandres, & de Hollande, dans cete Ile, dont il leur vendit une partie... Il se demit même de tout ce qu'il y avoit de reste, & de tous ses droits & pretentions, entre les mains de l'Oratoire de Malines sous certaines conditions qu'ils ne lui tinrent point de bonne foi, dont il se fit en suite relever. Tout cela a été suivi de grans procès : le Sr. de Cort (e) fut emprisonné à Amsterdam au mois de Mars 1669, à la poursuite du celebre Janseniste Mr. de Saintamour, qui se faisoit appeler Louis Gorin. Avant que d'être mis en prison, il fut rudement censuré par un Evêque (f) qui le traita d'Heretique, (g) & d'homme qui avoit perdu la foi & la chasteté, & même qui se laissoit seduire par une fille de Lille avec laquelle il demouroit, au grand scandale d'un chacun. Il demeura six mois en prison, & n'en sortit que par un coup de hazard. Il s'en alla dans son Ile, & y mourut empoisonné le 12. de Novembre 1669. Je ne suis que Copiste ; je ne garantis point les faits que j'emprunte des Ouvrages que je cite.

(H) Après qu'elle auroit publié à Amsterdam. } Le premier Ouvrage qu'elle ait mis au jour est une lettre au Doyen de Lille, touchant l'état du monde & les Jugemens de Dieu. Elle fut imprimée à Amsterdam au commencement de l'année 1668. & a été inserée dans la 2. partie de la lumiere née en tenebres, dont elle fait la 5. lettre (h).

(c) Ibid.

(d) Ibid.

(e) Ibid.

(f) Ibid.

(g) Ibid.

(h) Ibid.

(i) Ibid.

(j) Ibid.

(k) Ibid.

(l) Ibid.

(m) Ibid.

(n) Ibid.

(o) Ibid.

(p) Ibid.

(q) Ibid.

(r) Ibid.

(s) Ibid.

(t) Ibid.

(u) Ibid.

(v) Ibid.

(w) Ibid.

(x) Ibid.

(y) Ibid.

(z) Ibid.

résolution de s'y conformer. Labadie (I) & ses disciples auroient souhaité de s'établir avec elle dans le Noordstrant: Mr. de Cort y donnoit les mains, car ils offroient de grandes sommes d'argent pour acheter toute l'île; mais la Demoiselle rejeta leur proposition. Elle eut des conférences avec quelques (K) Cartesiens, & se forma une idée bien terrible de leurs principes. Elle composa beaucoup plus de livres à Amsterdam, qu'elle n'y fit de sectateurs. Ses entretiens avec Dieu y furent fréquens; elle aprenoit par révélation une infinité de choses particulières; & ce fut alors qu'elle eut la vision de laquelle j'ai parlé * dans les re-
 marques sur Adam †. Mr. de Cort mourut le 12. de Novembre 1669. & institua son héritière Antoinette Bourignon; ce qui exposa cette fille pendant quel-
 que tems à plus de persécutions (L) que ses dogmes mêmes. Malade d'ailleurs, & mal servie elle eut bien des misères à essuyer. Elle quitta la Hollande pour s'en aller à Noordstrant en l'année 1671. Elle s'arrêta en divers lieux du Holstein, & fut obligée de congédier quelques disciples qui s'étoient venus ranger sous ses étendards: ‡ ayant vu que chacun cherchoit ses propres commoditez & ses aises, elle comprit que ce n'étoit pas le moyen de faire un troupeau de nouveaux Chrétiens. Elle se procura d'une † imprimerie; car sa plume alloit comme la † langue des autres, je veux dire comme un torrent. Elle faisoit imprimer ses livres en François, en Flamand, & en Allemand. Elle se vit horriblement diffamée par quelques livres que l'on publia contre ses dogmes & contre ses mœurs, & se défendit par un livre qu'elle intitula *temoignage de verité*, où elle fronda durement les Ecclesiastiques. Ce n'étoit pas le moyen de trouver la paix: deux Ministres Lutheriens sonnèrent l'alarme contre elle, & firent des livres où ils disoient qu'on avoit brûlé & décapité des gens, dont les opinions étoient moins insupportables que celles de la Bourignon. Les Labadiïtes y écrivirent aussi contre elle. On lui fit défendre de faire aller son imprimerie. Elle se retira à Flensburg au mois de Decembre 1673. On le fut, & on échauffa tellement le peuple en la

* Ci-def-
 sus pag.
 94. 95.
 † Voyez
 sa vie con-
 tinuée,
 chap. 21.
 ‡ Ibid.
 pag. 300.
 § Ibid.
 pag. 384.
 ¶ Ibid.
 pag. 385.
 † Ibid.
 pag. 391.
 † Ibid.
 pag. 394.

N n n n

traitant

(I) Labadie & ses disciples.] Antoinette ne voulut point faire partie avec eux: ayant donc su que Mr. de Cort avoit envie de les amener en Noordstrant, Vous pouvez donc bien, lui (a) dit-elle, y aller sans moi: parce que je sens & suis que nous ne pourrions jamais nous accorder par ensemble. Leurs sentimens & l'esprit qu'ils regit sont tout-contraires à mes lumieres, & à l'Esprit qui me gouverne. Elle avoit eu déjà touché à la main la chute d'un gros bâtiment, ou d'un Temple qui tomboit; & par quelque conférence qu'elle eut avec lui, où elle tâcha, mais en vain, de le détourner d'aller braver le Synode de Naerden, & de le laisser buser de sa mechante doctrine de la predestination, elle fut pleinement confirmée qu'il n'avoit pour fanal que la même chose qu'ont les doctes d'aujourd'hui, la lecture, les études, quelques spéculations steriles, & quelques actes du propre esprit; & pour motif de conduite, que quelques entêtements & les mouvemens des passions corrompues; sans être aucunement éclairé de Dieu même, ni régi par les mouvemens tranquilles de ses divines inspirations. Ce passage ne sera pas inutile à ceux qui voudront connoître l'esprit dont notre Antoinette étoit menée. C'étoit un esprit qui ne souffroit point de compagnon ou de collègue: aussi a-t-on vu la main de toutes les sectes contre cette fille, & la main de cette fille contre toutes les sectes. Il n'est pas juste qu'aux (b) Trembleurs qui n'ayent écrit contre elle.

Ils (c) ne furent guere contents d'elle, ni elle d'eux. La methode des Cartesiens n'étoit point son fait: elle ne vouloit pas qu'on consultât les lumieres de la raison, & leur principe est qu'il faut examiner toutes choses à que Dieu lui avoit fait voir & même déclaré expressément, que cette erreur du Cartésianisme étoit la pire, & la plus mandite de toutes les hereses qui ayent jamais été dans le monde, & un A bîsme journal, ou une rejection de Dieu, dans la place duquel la raison corrompue se substitue. A cela se rapporte ce qu'elle disoit aux Philolophes, que leur (e) maladie venoit de ce qu'ils vou- loient tout comprendre par l'activité de la raison humaine, sans donner place à l'illumination de la Foi divine, qui exigeoit une cessation de nôtre raison, de nôtre esprit, & de nôtre foible entendement, afin que Dieu y repandit ou y fit revivre cette divine lumiere, sans quoi non seulement Dieu n'est pas bien connu, mais même lui & sa connoissance véritable sont chassés hors de l'ame par cette activité de nôtre raison & de nôtre esprit corrompu. Ce qui est une vraye espece d'Atheïsme & de rejection de Dieu. Ce passage est propre à faire connoître les principes des Bourignonistes. Ils s'accordent assez bien avec ceux des Quietistes.

(L) A plus de persécutions que ses dogmes mêmes.] On lui suscita mille procès pour l'empêcher de jouir de la succession de son disciple; & s'il y eut des gens animés de zèle contre les erreurs, il y en eut aussi dont le zèle pour ses biens ne fut pas moins entreprenant. Ce dernier zèle fortifioit le premier, car quelques-uns des persécuteurs de la Bourignon étoient contre sa doctrine, afin de l'exclure de la succession du Sieur de Cort.

(*) Ibid.
 pag. 290.

(b) Benja-
 min Earl,
 Anglois de
 nation,
 Marchand
 de Rotterdam,
 Quaker
 zélé
 depuis
 quelque
 tems,
 homme
 d'esprit,
 & s'atta-
 cha à lui
 montrer
 qu'elle se
 contre-
 disoit.

(K) Des conférences avec quelques Cartesiens.] Comme avec Mrs. Heydanus, & Burmannus.

traitant de Sorciere & de Circé, qu'elle fut bien heureuse de se pouvoir retirer secrètement. Persecuée de ville en ville, elle fut enfin contrainte d'abandonner le Holstein, & se retira * à Hambourg l'an 1676. Elle n'y fut en sûreté qu'autant de tems que l'on ignora son arrivée, ear dès qu'on en eut eu le vent, on tâcha de se saisir de sa personne; Dieu fait comment on en auroit disposé si on l'eût pu prendre. Elle se tint cachée pendant quelques jours, & puis s'en alla en Oostfrise où le Baron de Lutzbourg lui accorda sa protection. Elle y fut directrice d'un Hôpital, & consacra au bien de cette Maison ses soins & son industrie, mais non point sa (M) bourse. Elle trouva là aussi des persecuteurs, de sorte qu'elle prit la route de la Hollande en l'année 1680. Elle mourut † à Franeker dans la Province de Frise, le 30. d'Octobre de la même année. Les traverses qu'on lui suscitoit en Allemagne ne l'empêchoient pas de composer plusieurs livres. Il seroit bien mal aisé d'exposer quel est son système: il ne faut rien attendre de bien lié & de bien suivi d'une personne qui donne tout aux inspirations immediates. On ne sauroit nier que ce ne soit un étrange égarement, que de prétendre, comme on dit qu'elle faisoit, que la vraye Eglise étoit éteinte, & qu'il falloit renoncer aux exercices Liturgiques de Religion. Ce dernier dogme est furieusement (N) attractif de persecutions. Il est bon de se souvenir (O) que les Journalistes ont parlé des Oeuvres d'Antoinette Bourignon. Elle a eu cela de commun avec presque tous les devots, qu'elle a été d'une humeur (P) bilieuse & chagrine.

* Ibid.
Pag. 446.

† Au mois
de Juin
1677.

‡ Ibid.
Pag. 583.

‡ Nouvel-
les de la
Républ.
des lettres,
Avril
1675.
art. 9.

β 1^{re} con-
tra. pag.
585.

(a) Dans
la remar-
que E.

(b) Ibid.
Pag. 504.

(c) Ibid.
Pag. 505.

(d) Nullus
adhuc in-
veni (verè
pauperes)
& sic
coacti sui
mea bona
ad hunc
usque
diem ser-
vare. Lum-
ten. part.
4. p. 215.
apud Sec-
kend. apo-
log. relas.
pag. 78.

Vellem ut
occafio
nem habe-
rem ea
(bona
mea) ad
gloriam
Dei im-
pendendi,
tunc ne
uno die
retine-
rem: sed
nullam
hucusque
inveni:
multi sunt
qui ea ac-
ciperent,
sed non
impende-
rent ad
gloriam
Dei ut ego
facere de-
sino. Ib.
pag. 61.
apud
eund. Sec-
kendorf. ib.
pag. 79.

(M) Mais non point sa bourse.] J'ai déjà (a) parlé des raisons sur quoi son économie étoit fondée. Ce que je vais dire en fera un supplément. Quand elle accepta le soin de cet Hôpital, elle déclara qu'elle (b) consentoit de contribuer son industrie tant pour le bâtiment, que pour la distribution des biens & l'inspection des pauvres: mais sans y engager aucuns de ses biens. Elle alleguoit deux raisons, l'une que c'étoient des biens qu'elle avoit déjà consacrés à Dieu pour ceux qui cherchoient sincèrement à devenir de vrais Chrétiens: l'autre que les hommes & toutes les choses humaines sont très-inconstantes, de sorte qu'il pouvoit arriver que ceux en faveur de qui l'on se feroit défaut de son bien, s'en rendroient indignes dans la suite. Cette raison étoit admirable pour ne se deslâiser jamais de rien; & renvoyer toutes sortes de donations à son testament. La Dame éprouva qu'elle ne se desioit pas temerairement de l'inconstance des hommes, car bien loin de trouver des gens dans l'Oostfrise qui méritassent qu'elle leur cedât la propriété de ses biens, elle n'y (c) trouva pas même à qui faire actuellement quelque libéralité de ses revenus, ne se rencontrant que des pauvres qui n'avoient rien moins à cœur que de penser à une vie Chrétienne, qui se servoient de ce qui on leur donnoit à friponner, à grenouiller, & à faire les paresseux. Néanmoins elle & un de ses amis leur distribuèrent quelques mois certains revenus du lieu, annexés à cet hôpital par le fondateur: mais lors que l'on lui fit demander, si elle ne vouloit pas y en mêler ou contribuer des siens, elle répondit par écrit, que parce que ces pauvres vivoient comme des bêtes qui n'auroient point d'ames à sauver, & qu'ils abusoient des biens de Dieu au lieu de lui en rendre grâces, elle & les siens aimeroient mieux jeter dans la mer leurs biens, qui étoient consacrés à Dieu, que d'en laisser là quoi que ce soit. Ce qu'elle & ses amis ont aussi évité avec soin dans tous les actes qu'ils ont faits, jusqu'à se réserver la restitution des deniers de tous leurs agens pour le jour auquel ils voudroient se retirer de ce lieu. Les autres païs ne furent pas mieux pourvus de personnes qui méritassent ses charitez: ainsi cet article (d) de dépense ne lui coûta pas beaucoup.

Il me semble que les enfans de ce siècle ne font guere plus prudents en leur generation, que ces enfans de lumiere. Nous dirons dans la remarque P qu'elle n'étoit point d'humeur à faire quartier à ceux qui lui voloient quelque chose. Elle trouva tort mauvais que ses amis n'eussent pas plaidé contre ces voleurs.

(N) Attractif de persecutions.] Deux intérêts (e) Mois fort puissans engagent les conducteurs des Egli-
ses à s'opposer à ce dogme; l'un est l'intérêt
du Corps, l'autre est un intérêt personnel. Ortez
de l'Eglise ses assemblées publiques, son Rituel,
son formulaire, sa Discipline, vous prenez le
chemin de la perdre avant la troisième genera-
tion. C'est donc une maxime ruinée à l'E-
glise. Elle est d'ailleurs personnellement pré-
judiciable aux conducteurs, car plus on desere à ce
dogme, moins se trouve-t-il de gens dans les
Temples; & ainsi la peine que l'on a prise pen-
dant toute la semaine à préparer un Sermon de-
vient presque infructueuse, soit qu'on se propose
uniquement la conviction de l'auditeur, soit
qu'on se propose uniquement d'acquiescer des louan-
ges, soit enfin que l'on se propose l'une & l'autre
de ces deux choses.

(O) Les Journalistes ont parlé des Oeuvres volumes de
d'Antoinette Bourignon.] Voyez dans les Nou-
velles de la République des lettres (e) un Me-
moire de Mr. Poiret sur la vie & sur la doctrine
de cette fille. Mais il y a dans le Journal de
Leipfic (f) un extrait de ses Ouvrages qui a don-
né lieu à une dispute. Un anonyme se plaignit
fort aigrement de cet extrait, & accusa d'un
grand nombre de fautes le Journaliste. On fit
une (g) Apologie fort ample & fort travaillée
de cet extrait. Ceux qui ne voudront pas pren-
dre la peine de feuilleter tous les écrits de la Da-
me, & qui néanmoins seront curieux de conoître
mille choses sur son chapitre, n'auront qu'à
voir cette Apologie.

(P) D'une humeur bilieuse & chagrine.] C'est
de quoi Mr. de Seckendorf a trouvé des preu-
ves dans les Ecrits de la Dame (h). Multa ve-
stigia, dit-il, in scriptis ejus apparent ex quibus
judicari posset saniam hanc duram, immitem,
pervicacem, stomachabundam, rixosam. . . fuisse.
77.

(e) Voyez
l'Apologie
du Jour-
nal de
Leipfic,
pag. 76.
(f) Ibid.
pag. 77.

chagrine. Avec tout cela, & malgré toutes les fatigues & toutes les traverses de sa vie, * on ne lui avroit donné gueres plus de 40. ans, lors qu'elle en avoit plus de 60. Elle n'en s'étoit jamais servie de lunettes. Les † périodes de sa vie les plus remarquables, comme sa naissance, son avènement à la qualité d'Auteur, & sa mort, ont été caractérisés par des Cometes. L'Auteur de sa vie n'a pas pris garde qu'en disant cela il donne lieu, selon l'hypothese commune, de faire confiderer cette fille comme un fleau de la providence, & non pas comme une Sainte Profetesse. La vanité & le † peril qu'elle trouvoit à se laisser peindre l'empêcherent de permettre β qu'on la peignit. Elle avoit une opinion fort singuliere (Q) touchant l'ANTECHRIST, & qui paroïssoit tirée des hypotheses (R) de plusieurs Docteurs touchant les Esprits incubes. Voyez Jean Mollerus, Auteur Lutherien, dans son introduction à l'Histoire de la Chersonnese Cimbrique. Il y rapporte plusieurs choses touchant le séjour d'Antoinette dans le Holstein, & touchant les Ecrivains qui l'attaquerent γ.

BOUR-

β Ibid.

(a) Unde factum ut nemo ejus morositatem tolerare posset, minime omnium formine quas in sodalium aut famulatum adsciverat: exercebatur nempe in illis, ut in illis, ut Tyriscus Praefectura domus Simitiorum au. la. Id. ib. Il rapporte en Latin p. 100. ces paroles de la p. 169. de sa vie continuée: Si ceuz qui ont demen ré avec elle n'avoient eu les dents bien fortes pour digerer certaines croûtes bien dures à la nature corrompue, ils l'auroient quittée mille fois pour une. Et en effet, de tant de personnes qui l'ont connue & même qui l'ont suivie, il n'en étoit pas resté quatre qu'elle eût voulu retenir avec elle. (b) Vie continuée, pag. 477. (c) Vie continuée, pag. 555. (d) De spirituali Antichristo longe plura tractat & veluti castris percita campo decurrit per quem magnus equos Aruncus flexit alumnus. Ante omnia Romanæ Ecclesiæ. . . Antichristum. caput. principem & rectorem. . . confidentissime assignat. . . nihilo tamen mitius Protestantium coetus tractavit, ideoque in libris de Antichristo omnia in eundem casum referat, nihil relinquens quod non Antichristianam & diabolicam faciat essentia & incredibili maledicentia. Seckendorff, ubi supra, pag. 154.

dre de toutes ces communions : elle n'épargne pas plus les Protestans que les Catholiques. Quant à l'Antechrist réel & sensuel, Diabole incarné selon les principes, elle l'avoit tellement connu en vision de nuit ratifiée, qu'elle en donna une description où l'on pouvoit voir quel teint, quelle taille, & quels cheveux il auroit. On a supprimé les vers qui contenoient cette description, je dis les vers, car elle se méloit d'en faire, sans avoir jamais appris les regles de la poésie (f). Il faut expliquer en deux mots ce que c'est que vision ratifiée. La Demoiselle Bourignon estimoit fort (g) par les visions qui se font par l'entremise de l'imagination. Si elle n'en avoit de cette sorte elle les tenoit pour suspects, jusqu'à ce que les ayant recommandées à Dieu dans un recueillement profond & dégagé de toutes images, elle aprit de Dieu ce qu'elle en devoit penser, & que Dieu lui en raiffât la vérité d'une manière si pure, si intime, & si secreta, dans un sond d'ame si dégagé & si abandonné à Dieu, qu'il ne pût point y avoir de mélange soit de la pensée humaine, soit de l'illusion diabolique. Dieu lui ratifia en cette manière la vérité de la vision de l'Antechrist. (R) Des hypotheses . . . touchant les Esprits incubes. L'opinion que certains hommes d'un mérite extraordinaire ont été engendrez par ces Esprits est fort ancienne, & ne manque point aujourd'hui de partisans. Voyez Leon Allatus dans son livre de la patrie d'Homere, où en se declarant pour ce parti il soutient (h) que les enfans procréés de cette façon, ne laissent pas d'être formés de semence humaine. Le Comte de Gabalis (i) nous va expliquer cette vision, Monsieur (lui dis-je) nos Theologiens n'ont garde de dire que le Diable soit pere de tous ces hommes qui naissent sans qu'on sache qui secretes, les met au monde. Ils reconnoissent que le Diable est un esprit, qu'ainsi il ne peut engendrer. Gregoire de Nice (reprit le Comte) ne dit pas cela; car il tient que les Demons multiplient entr'eux comme les hommes. Nous ne sommes pas de son avis (repliquai-je) mais il arrive (disent nos Docteurs) que . . . Ha! ne dites pas (interrompt le Comte) ne dites pas ce qu'ils disent, ou vous direz comme me eux une sottise très-fale & très-mal-honnête. Quelle abominable defaite ont-ils trouvée-là? Il est étonnant comme ils ont tous unanimement embrassé cette ordure, & comme ils ont pris plaisir de poster des farfadets aux embûches, pour profiter de l'osive brutalité

Ibid. pag. 586.
Ibid.
Ibid. pag. 590.
Il lui importoit extrêmement de n'être pas connu de visage à cause de ses perfections. Ibid. pag. 586.

γ Parte 2. pag. 151. & sequenti.

(e) Vie continuée, pag. 267.

(f) Omnia ex Deo dicerent, etiam ritum artem, in qua quidem ita dem ut facile fident in veniat se nullo modo gistro esse. ubi supra, pag. 154.

(g) Vie continuée, pag. 266. 267.

(h) Pag. 30.
(i) Quaestiones Entretien sur les sciences. pag. 220. édit. de Paris 1670.

BOURLOTE (CLAUDE DE LA) soldat de fortune qui s'avança par sa valeur. Cherchez LABOURLOTE.

BOXHORNIIUS, Professeur à Leide. Cherchez ZUERIUS.

BRACHMANES Philosophes Indiens, dont Strabon * rapporte des choses fort singulieres. Ils commençoient de si bonne heure à prendre soin de leurs Ecoliers, qu'ils envoyoit des gens doctes à la mere dès qu'ils avoient appris qu'elle avoit conçu. Ces gens doctes faisoient semblant de n'aller là que pour donner leur benediction à la mere & à l'enfant, afin qu'elle eût d'heureuses couches, mais dans le fond ils avoient pour but de lui donner de bons preceptes. On prenoit à bon augure pour l'enfant, si la mere se plaisoit à ces discours. A mesure que les enfans croissoient, on les faisoit passer par la discipline de differens maitres; & quant aux Brachmanes ils se tenoient hors de la ville dans un bois, & menoient une vie fort (A) rigide: ils couchoient sur des peaux, ils ne man-

talité des solitaires, & en mettre promptement au monde ces hommes miraculeux, dont ils noircissent l'illustre memoire par une si vilaine origine. Appellent-ils cela philosopher? Est-il digne de Dieu, de dire qu'il ait cette complaisance pour le Demon de favoriser ces abominations; de leur accorder la grace de la fécondité qu'il a refusée à de grands Saints; & de recompenser ces salletez en créant pour ces embrions d'iniquité, des ames plus héroïques, que pour ceux qui ont été formez dans la chasteté d'un mariage legitime? Est-il digne de la Religion de dire, comme font vos Docteurs, que le Demon peut par ce detestable artifice rendre enceinte une vierge durant le sommeil sans prejudice de sa virginité; ce qui est aussi absurde que l'Histoire que Thomas d'Aquin (d'ailleurs Auteur très-solide, & qui savoit un peu de Cabale) s'oublie assez lui-même pour conter dans son sixième *Quodlibet*, d'une fille couchée avec son pere, à qui il fait arriver même aventure que quelques Rabins heretiques disent qui avint à la fille de Jeremie, à laquelle ils font concevoir le grand Cabaliste Benisrah en entrant dans le bain après le Prophete? Je jurois que cette impertinence a été imaginée par quelque . . .

Simcons Stylites; qu'on les preconise tant qu'on voudra, ils demeureroient au dessous des Philosophes Indiens. Le fait au reste n'est guere moins douteux d'un côté que d'autre. Il a tout l'air d'une fable à l'égard de ces Philosophes; & n'y eût-il que cette raison d'en douter; c'est que la plupart des Auteurs qui parlent d'eux ne touchent point cette posture gênante, & cette contemplation perpetuelle, on auroit d'assez bons motifs d'*incredibilité*. Il me semble que se tenir toujours sur un pied, & avoir toujours les yeux directement tournez au soleil le plus ardent, sans cligner le moins du monde, sont des choses tellement singulieres, que personne ne les passera jamais sous silence, lors qu'il voudra faire faveur à quelqu'un le genre de vie de ceux à qui ces sortes de singularitez conviennent. Par conséquent tous ceux qui auroient demandé des nouvelles de ces Philosophes Indiens, auroient d'abord apris celles-là: elles doivent être de notoriété publique dans le pais, & sont la principale piece du sac, le merveilleux & la rareté de la Secte; chacun donc les peut & les doit raconter aux étrangers. Il n'est donc pas possible qu'un Historien qui cherche des instructions, ne soit pas informé de semblables choses, & s'il l'est, il en doit faire le principal article de sa narration: il faudroit qu'il eût perdu l'esprit s'il jugeoit qu'elles ne meritent pas d'être raportées. D'où vient donc qu'il y a tant d'Ecrivains qui n'en ont pas dit un seul mot? c'est sans doute parce qu'ils n'en avoient rien ouï dire; ou parce que ne voyant pas que tous ceux qui auroient dû en parler en parlaient, ils concluoient que c'étoient des hableries & des impostures de quelque particulier. On comprend bien les raisons pour lesquelles un Auteur debite des fables, mais on ne comprend pas pourquoy il suprimeroit des veritez semblables à celles-ci. Il y a donc des cas où l'argument negatif peut avoir lieu; non seulement lors qu'il est fondé sur le silence de tous les Auteurs contemporains, mais aussi lors qu'il n'est fondé que sur le silence du plus grand nombre. Or nous voici dans le cas. Strabon qui avoit lu quantité de relations, & qui cite même quelques tentatives oculaires, dit bien que ces Philosophes souffroient toute la journée la chaleur excessive du soleil, les uns debout, les autres assis, les autres couchés; & qu'ils ne bougeoient de leur place que pour se retirer la nuit dans la ville: mais il ne parle point de la posture continuelle sur un pied, ni de la contemplation perpetuelle du Soleil. Etienne de Byzance (e) n'en parle point non plus, quoi qu'il assure que les Brachmanes étoient

OBSE-
VATION
sur un cas
où l'argu-
ment nega-
tif a de
la force.

(e) Ερω-
ματων τῶν
Φίλων ἀ-
δῶν Φίλο-
σοφῶν οἱ
ἐπιὶ τοῦ
ἡλίου ἐ-
κλινοῦν-
τες
Brachma-
nas videri
homines
philoso-
phiz dedi-
tos & diis
charos, in
Philisto-
riis apud
Stephanum
in de
Urbibus.
Voyez aussi
Philostratus
in vita
Apoll. l. 3.
étoient

(a) Lib. 15.
p. m. 490.
ex Magnif.
ibent.

(b) De ex-
pedit. l. 7.

(c) Philo-
sophos eo-
rum quos
Gymno-
sophistas
vocant ab
occafum
peristare
contuen-
tes solem
immobili-
bus oculis
terventi-
bus arenis
toro die
alternis
pedibus
insistere.
Lib. 7. c. 2.

(d) In glo-
bo igneo
rimantes
secreta
quadam.
Cap. 52.

mangeoient point (B) de viande, & n'avoient point de commerce (C) avec l'autre sexe. Ils s'occupoient de beaux discours, & ils communiquoient leur science à ceux qui les vouloient venir écouter : mais il falloit être tellement auditeur, qu'il n'étoit permis ni de parler, ni de cracher : quiconque le faisoit étoit exclus pour ce jour-là. Quand on avoit passé 37. années dans cette société, on en pouvoit sortir afin de vivre plus à son aise : on avoit alors la liberté de manger des animaux qui ne travaillent pas pour l'homme, & d'épouser plusieurs femmes, mais il n'étoit pas permis (D) de philosopher avec elles, car si elles ne valoient rien, ils craignoient qu'elles ne divulgasent parmi les profanes les choses mystérieuses, & si elles profitoient de leurs leçons, ils craignoient qu'elles ne voulussent plus vivre sous la jettion de leur mari. Ils disoient que nôtre vie doit être considérée comme l'état de la conception, & la mort comme une naissance à la vie véritable & bienheureuse pour ceux qui ont bien philosophé. Ils ajoutoient que les accidens de la vie humaine ne font ni un bien ni un mal, puis que les mêmes choses plaissent aux uns & déplaisent aux autres, & font même agréables & désagréables à une même personne en differens tems. Voilà pour la Morale. Quant à la Physique, ils étoient en plusieurs choses de même sentiment que les Grecs ; ils croyoient que le monde avoit commencé, & qu'il auroit une fin ; qu'il étoit rond, & que Dieu qui l'avoit fait & qui le gouvernoit, le penetrait par tout ; que les principes de l'Univers étoient differens les uns des autres, mais que l'eau

N n n 3 étoit

étoient principalement consacrés à cet astre. Remarquons qu'une des austérites de quelques Philosophes Indiens étoit de demeurer un jour entier dans une même posture, (A) ἐφ' ἑνὸς ἀγῆματος ἀκίνητον διατελέσειν ἢ ἡμέραν ὅλην. Ce seroit une rude penitence pour bien des gens. Voyez les remarques de l'article *Gymnosophistes*.

(B) Ils ne mangeoient point de viande.] Porphyre les represente tout-à-fait rigides sur ce point-là : les Chartreux n'en aprochent point. Non seulement ils ne mangeoient que du fruit, & que du ris, mais ils auroient (b) cru commettre la dernière de toutes les impietez s'ils avoient touché à quelque aliment qui eût eu vie. Ils étoient d'ailleurs fort devots, & ils employoient la plus grande partie du jour & de la nuit à chanter des hymnes en l'honneur des Dieux, & à leur faire des prières. Chacun avoit sa cellule, & ils ne pouvoient souffrir de vivre en commun ; καὶ οἱ ἕκαστος Βραχμανῶν μεμόρηται. Voilà de véritables Chartreux dans le Paganisme, & je ne sai même s'ils peuvent être comparés à des Cenobites, plutôt qu'à des Anachorettes. Bardesanes (d) les represente comme des gens sans malice, & qui ne songeoient qu'à Dieu. Ils ne buvoient ni vin ni cervoise ; ils ne mangeoient d'aucune chose qui eût eu vie ; ils n'adoroient aucun simulacre. Ce qu'il y a de plus étonnant c'est que de si grans Saints n'étoient pas en petit nombre ; il y en avoit plusieurs milliers. *Credat Judæus Apella.*

(C) Point de commerce avec l'autre sexe.] Suidas en parle tout autrement ; ce qu'il en dit mérite pour sa singularité que nous en parlions. Il dit que les Brachmanes habitent dans une Ile de l'Océan, où l'air est si pur qu'ils vivent 150. ans. Ils font là non pas au pain & à l'eau, mais à l'eau & à quelques pommes. Ils ne font que prier Dieu. Au mois de Juillet & d'Août les fruits étant plus abondans les échauffent du feu de l'amour, si bien qu'ils vont trouver leurs femmes au delà du Gange, & demeurent avec elles 40. jours, & puis repassent dans leur Ile. Dès qu'une femme a fait deux enfans, son mari ne va plus la voir, elle de son côté ne s'approche plus d'aucun homme : & si quelque fem-

me a été stérile cinq ans durant, son mari ne fait plus de tentative sur elle ; il ne repasse plus la mer avec les autres. Ce n'étoit pas le moyen de peupler beaucoup le pais : aussi ne l'étoit-il gueres, comme le remarque Suidas ; mais il ne devoit pas oublier de dire que ce sont des contes faits à plaisir, & des Romains que des Ecrivains oisieux ont forgez. Peut-être a-t-on voulu faire honte aux peuples voisins, en tâchant de leur faire accroire qu'il y a un pais au monde où l'on est bien éloigné de leur glouttonnie. Quoi qu'il en soit je ne pense pas qu'il y ait dans les relations sinceres des voyageurs aucun pais, dont tous les habitans soient aussi chastes que les Brachmanes de Suidas. Il y a par tout quelques sectes, quelques Confratries qui font profession de renoncer au plaisir Venerien ; mais le reste des habitans se moque de cette Morale, & ne se borne gueres qu'à rassatisment. Les pais les plus sauvages de l'Afrique & de l'Amérique, les regions les plus glacées de la Laponie sont en cela d'un dereglement fort glouton.

(D) De philosopher avec elles.] On se seroit prevalu de ce passage pour orner le lieu commun de la jaserie feminine, si Strabon n'y avoit remarqué expressément que les Brachmanes ne craignoient que l'indiscrétion des mauvaises femmes. A l'égard des autres ils ne craignoient sinon qu'étant devenus bonnes Philosophes, elles ne voulussent s'affranchir de la servitude conjugale. Mais comme tout ce que l'on dit des Philosophes Indiens fourmille de contradictions, on voit dans la page (e) suivante que quelques-uns philosophoient avec les femmes, & de telle sorte qu'on n'alloit point au delà des speculations ; on commençoit & on finissoit par l'esprit, il n'y avoit rien à faire pour la chair, point de jouissance. Les Brachmanes en usoient d'une toute autre maniere ; ils philosophoient point avec leurs femmes ; mais (f) ils tâchoient d'en tirer beaucoup d'enfans. Si le passage de Strabon n'étoit pas aussi mutilé qu'il est, nous verrions toutes les raisons qu'il avoit données de leur conduite. Un autre Historien (g) rapporte qu'ils philosophoient aussi avec elles.

(a) Strab. l. 15. pag. 491.

(b) Τὸ δ' ἄλλο τῶν ἀψυχοῦσιν, ἢ ὅλων ἐπιγινώσκουσιν τὸν θεόν ἢ τῆ ἀγαθῆ ἀκαταστάσεως τὴν ἀσυνέτην ἡρώδου.

(c) Id. ib. (d) Apud Euseb. Præf. Evangel. l. 6. c. 5.

(e) Συμμιμιχασαφῆ δ' ἰσθῆος καὶ γυναικῶν ἀπυχοῦσιν τῶν καὶ αὐτῶν ἀφροδισίων.

Cum horum etiam nonnullis mulieres philosophari à veneris abstinentes. Strab. l. 15. pag. 491. Voyez aussi pag. 494.

(f) Γα- μῶν δ' ὅτι πλείους εἰς πάλαιαν ἰσθῆος.

(g) Near- chus apud Strabon. pag. 493.

bûcher, comme avoit fait Peregrinus, mais en y entrant d'un pas grave & digne de leur caractère de Philosophe. Si quelques-uns le faisoient, ce n'est pas à dire qu'on doive regarder cela comme une de leurs coutumes. Il remarque aussi qu'à cause de leur sobriété ils vivoient long tems *. Le Traité de Palladius de *gentibus Indiae & Bracmanibus*, qui fut publié à Londres en Grec & en Latin par Edoüard Billæus l'an 1665. merite d'être consulté. Si nous avions le livre que le Roi Brachman avoit écrit † en sa langue touchant les loix & le gouvernement des Brachmanes, nous y verrions apparemment des choses bien Romantiques.

BREAUTE' (CHARLES DE) Gentilhomme du pais de Caux en Normandie, s'est rendu celebre par un duël où il perit. Il étoit extrêmement brave, & comme après la paix de Vervins il ne trouvoit point en France de l'occupation pour sa bravoure, il passa en Hollande avec quelques Cavaliers † François, & y obtint une Compagnie de Cavalerie. Son Lieutenant eut le malheur de se laisser battre par un parti de la garnison de Bois-le-Duc, plus foible en nombre que celui qu'il commandoit. Il fut pris lui-même & conduit à Bois-le-Duc, d'où il écrivit à son Capitaine pour le prier de travailler a sa liberté; mais son Capitaine lui fit reponse (A) qu'il ne vouloit plus reconnoître pour ses Cavaliers des gens qui s'étoient laissez battre par un plus petit nombre de Flamans, au lieu de les vaincre quand ils n'eussent été que 20. contre 40. comme il s'offroit de faire en toute rencontre. Cette lettre ayant été luë selon la coutume par le Gouverneur † de la place, avant que d'être donnée au prisonnier, parut si choquante, que le Commandant du parti de Bois-le-Duc écrivit tout aussitôt à Breauté, pour lui offrir le combat en nombre égal. Sa proposition fut très-agreeable, mais de chaque côté les supérieurs (B) eurent de la peine à y consentir. Enfin pour tant on régla le jour, le lieu, & les autres conditions. On convint de se battre à cheval (C) 22. contre 22. le 5. de Fevrier 1600. Breauté auroit voulu que

In Macrobii pag. 632. l. 2.

Thuan. l. 124. p. 900.

Il s'avoit Antoine Scherz Seigneur de Grobbendonc.

tuë après s'être couchez sur le feu. Il oppose cette maniere de se brûler à celle de Peregrinus qui s'élança au milieu des flammes, & il pretend que la methode des Brachmanes est bien plus glorieuse. Voilà comment un moqueur trouve à mordre sur toutes choses. Si Peregrinus avoit imité ces Philosophes Indiens, Lucien l'auroit accusé d'irresolution; il marchande, auroit-il dit, il se veut fortifier peu-à-peu, il remoiagneroit plus de courage, s'il se jettoit à corps perdu sur le bûcher. Voyez ce que dit le (a) Baron Des-Adrets au soldat qui n'osa se precipiter ni du premier ni du second coup. Qu'on se tourne de tous les côtez imaginables, qu'on prene le oui, qu'on prene le non, on n'échape jamais à des gens faits comme Lucien, ni en general à la medifance. Lisez Monsieur de la Fontaine (b).

(A) Son Capitaine lui fit reponse.] Monsieur de Thou (c) dit que les Ecrivains partisans de la Hollande n'attribuent point la cause de la querelle à la lettre écrite par Breauté à son Lieutenant; mais à quelques faux rapports: il veulent que ce soit Grobbendonc lui-même qui ait offert le combat, après avoir oui dire par le moyen de ces faux rapports que Breauté medisoit des troupes 20. p. 243. Flamandes. Plusieurs Ecrivains François (d) soutiennent que Breauté ne se porta au défi qu'après avoir oui dire quelques paroles de mepris, tant de sa personne que de sa nation proférées par Leckerbirken. C'étoit celui qui avoit batu le Lieutenant.

(B) Les supérieurs eurent de la peine à y consentir.] Selon le même Mr. de Thou, le Prince Maurice deconseilla le mieux qu'il put ce duel: il representa à Breauté qu'il n'étoit pas de la bienséance qu'un Gentilhomme de sa qualité, qui pouvoit se signaler dans des occasions plus glo-

rieuses, se commît avec (e) de simples soldats, (e) Ignorant même avec des perfides qui avoient été les auteurs de la trahison de Gertrudenbergh. Il entendoit par là Gerard Abraham & son frere Antoine (f); mais le Prince Maurice eût beaucoup mieux fait d'interposer son autorité, & non pas ses remontrances. L'Archiduc Albert fut très-loüable de ne vouloir pas permettre que Grobbendonc fit ce coup de gladiateur.

(C) 22. contre 22.] J'ai suivi le P. Gallucci, quoi que je n'eusse vu aucun Auteur qui finant de monter au delà de 20. le nombre des combattans. Il vient de paroître une Histoire (g) de l'Archiduc Albert, où l'on trouve le nom de ceux qui sortirent de Bois-le-Duc contre Breauté; ils ne sont que 20. l'Auteur nous apprend qu'il a vu ces noms sur le tableau de ce combat. C'est donc une preuve authentique, & néanmoins il la contredit lui même; car il dit dans la page 324. que le trompette de Briauté étant venu dire aux Belges à Boisleduc que son Maître les attendoit lui-même. Grobbendonc commanda à un Alfer reformé nommé l'Epine qu'il prit un cheval dans son Ecurie, & qu'il se joignit aux vingt autres qui étoient prêts à monter à cheval. En voilà donc vingt un. Il avoit dit dans la page 331. que l'on étoit convenu de se battre dix neuf contre dix neuf; mais que les François-Hollandois voinpirent la convention, & qu'ils entrèrent au champ de bataille au nombre de 20. que le Lieutenant de Grobbendonc étant en presence avec ses 18. champions se plaignit de cette supercherie, & qu'après les excuses qu'on lui en fit, il envoya dire à l'Epine de le venir joindre, que l'Epine accourut, & que ce fut lui qui prit Briauté. En voilà donc vingt seulement. Cet Auteur a très-peu d'exacritude, car dans la page 128. il declare qu'il

Il s'avoit Antoine Scherz

Seigneur de Grobbendonc.

Lieutenant de Cavalerie.

(f) Gerardus & Abrahami fratres Lecker-Belges à Boisleduc que son Maître les attendoit lui-même.

(g) Gerardus & Abrahami fratres Lecker-Belges à Boisleduc que son Maître les attendoit lui-même. Grobbendonc commanda à un Alfer reformé nommé l'Epine qu'il prit un cheval dans son Ecurie, & qu'il se joignit aux vingt autres qui étoient prêts à monter à cheval. En voilà donc vingt un. Il avoit dit dans la page 331. que l'on étoit convenu de se battre dix neuf contre dix neuf; mais que les François-Hollandois voinpirent la convention, & qu'ils entrèrent au champ de bataille au nombre de 20. que le Lieutenant de Grobbendonc étant en presence avec ses 18. champions se plaignit de cette supercherie, & qu'après les excuses qu'on lui en fit, il envoya dire à l'Epine de le venir joindre, que l'Epine accourut, & que ce fut lui qui prit Briauté. En voilà donc vingt seulement. Cet Auteur a très-peu d'exacritude, car dans la page 128. il declare qu'il

(a) Pi. déssis p. 517. remarque B.

(b) A la fable du Meunier, c'est la 1. du 3. livre.

(c) Lib. 124. pag. 900.

(d) D'Andiquier usage du duël ob. Botreus ou Botteroué L. 7. pag. 519. sa personne que de sa nation proférées par Leckerbirken. C'étoit celui qui avoit batu le Lieutenant.

(e) Septen. fol. 119. Voyez ci-dessous le passage de d'Aubigné à la remarque 1.

Il s'avoit Antoine Scherz

le Gouverneur de Bois-le-Duc se fût mis à la tête des Flamans, mais l'Archiduc Albert ne le voulut pas permettre. Leur chef fut le Lieutenant de la Compagnie du Gouverneur, ce Gerard Abraham qui avoit batu le parti. Cet homme fit savoir par un Trompette que ses gens avoient juré de ne faire quartier à personne, attendu qu'ils entroient dans ce combat beaucoup plus pour defendre la cause de leur Prince, & (D) celle de la Religion Catholique, que pour l'intérêt de leur propre honneur. Lui & son frere & quatre autres commencerent le combat contre Breauté lui sixième; les autres s'attachèrent chacun à son homme. Breauté tua Gerard; le frere de celui-ci & deux autres furent aussi tuez: un cinquième fut si blessé qu'il mourut de ses blessures quelques jours après. Mais voilà toute la perte des Flamans; celle de l'autre parti fut bien plus funeste; car toute la valeur (E) de Breauté * n'empêcha point que ses gens ne fussent batus avec la dernière honte. Il en demeura 14. sur la place, & des huit qui prirent la fuite, il y en eut (F) trois qui moururent de leurs blessures. Breauté & un de ses parens blesez (G) à mort demurerent en vain la vie, sous la promesse d'une très-bonne rançon; (H) on fut fourd à tout cela. Son corps blessé en 36. endroits fut porté à Dort, & peint d'après le naturel; afin que cette peinture fût envoyée en son pais. Elle irrita de telle forte les amis & les parens du defunt, qu'il y en eut † un qui s'en alla tout aussi tôt dans le Pais-Bas afin de venger cette mort. Pour cet effet il apella en duel le Gouverneur de Bois-

* Il eut deux ou trois chevaux tuez sous lui.

† Gillucci l'appelle Hocquincurtius, c'est apparemment une faute d'impression pour Hocquincurtius. Hocquincourt est une famille de Brabant.

fut déterminé qu'on se batroit dix neuf contre dix neuf, & que Briauté à la tête de dix neuf Cavaliers rencontra le Lieutenant de Grobbendonc à la tête de dix neuf Belges. Ce que je m'en vais toucher est encore moins exact. Il dit dans la page 126. que la joye qu'eurent les Hollandois de la prise du fort Saint André le onzième Mai 1600. fut rabattu par une aventure qui merite d'être à la

* Je ne doute point qu'il n'ait pris l'an 1600. pour le 1. de ce siecle, & qu'ainsi il n'ait fait 2. fautes: car 1. l'an 1600 fut le dernier & non le premier du siecle. 2. S'il étoit le premier, ce seroit du 17. siecle.

(D) Celle de la Religion Catholique.] Voilà comment la Religion se tourne par tout. Qu'avoit-elle à faire dans les boutades ou dans les fanfaronnades d'un particulier? C'étoit dans le vrai une querelle de duelliste pour la vaine reputation de bravoure: néanmoins on eut l'adresse dans Bois-le-Duc d'y interesser l'Église. On y metamorphosa Breauté en un nouveau Goliath qui insultoit le peuple de Dieu; ceux qui le vaincroient seroient presque comme David, les Oints du Seigneur. On prit soin de les munir du pain des Forts (1). On ne les envoya au champ de bataille que bien confessez & communiez: les Dominicains employèrent toutes leurs machines pour leur augmenter le courrage. Un reste le Conseil de (b) conscience de l'Archiduc trouva bon que son Altesse consentit à ce duel. Mais qui n'admira la raison qui fit que les combatans de Bois-le-Duc s'engagerent par serment à ne donner aucun quartier? Ils s'y engagerent à cause qu'ils prétendirent combattre pour la Religion; & c'est cela même qui devoit leur laisser quelques restes d'humanité.

(a) Hist. de l'Archiduc Albert pag. 330. 331.

(b) Ibid. pag. 330.

(c) D'Auguier ib Botterius le raconte à peu près de même.

(E) Toute la valeur de Breauté.] Raportons les paroles d'un Auteur (c) qui a écrit de l'usage du duel; Les deux Chefs s'étoient signalez pour s'entreconnoître, Briauté d'une grande plume blanche, & Leckerbitkem d'une rouge. Voici doncques Briauté qui affronte son ennemi, lui donne du pistolet dedans la visiere, le tue & enfonce ses gens de telle furie qu'il en demeura cinq de morts sur la place, dont le frere de Leckerbitkem en fut un. Mais Briauté fut mal assisté. Premièrement de ces cinq qui furent tuez à la premiere charge les deux moururent de sa main propre, qui fait voir que si ces

amis eussent fait comme lui, il n'y avoit pas d'ennemis à demi pour eux. Secondement ils s'enfuirent quasi tous au second effort, & le laisserent lui quatrième au milieu de quinze, qui outre l'avantage du nombre avoient encore celui des armes. On verra la suite de ce passage dans la re-

(e) Hist. de l'Archid. Albert pag. 334.

(F) Trois qui moururent de leurs blessures.] L'anonyme qui vient de publier une Histoire de l'Archiduc Albert (d), dit que tous les François furent tuez à la reserve de trois suyzars qui furent

(f) C'est-à-dire qu'on lui tira un coup de pistolet. Voyez la même page 196.

(G) Blessé à mort.] Cela refute la pauvre-été qui a été debitée depuis trois jours, savoir (e) que les coups d'épée ne firent rien à Briauté parce qu'il étoit charmé. Ce fut la raison, pour-

(g) Pepi-car il assure dans la page 129. qu'on brûla (f) la tête à Breauté ayant qu'il mit le pied dans la ville.

(H) On fut fourd à tout cela.] Presque tous les Historiens qui ne sont pas dans les intérêts des Espagnols, disent que la rançon que Breauté offrit, fut acceptée, & qu'on l'amena vivant à qu'on Bois-le-Duc; mais que le Gouverneur fâché de la perte des deux freres labroua si rudement leurs camarades, de ce qu'ils n'avoient point vengé cette mort par celle du prisonnier, qu'ils le tue-multurnent tout aussi-tôt en sa presence. Voilà com-captivus procefferat, cum parti des Hollandois racontoit la chose. D'Au-miffi ex diguier & Cayet passent plus avant; ils disent que Grobbendonc n'eut pas plutôt lancé sa censure, que l'on poignarda Breauté & son cousin. Bou-to & tangeroué va encore plus loin; il dit que ce Gouverneur ordonna expressément que l'on tuât de sang-occumbere liceret, tringinta dont Breauté étoit un. Grotius (g) se contente de dire comme une chose certaine, que Breauté avoit déjà marché beaucoup lors que des gens en-voyez de Bois-le-Duc le tuèrent de 30. coups. Cela refute invinciblement ce que l'on conte, qu'il fut tué par les seconds de Leckerbeeten, engagez à cela par leur serment. Voyez la remarque D.

Bois-le-Duc; mais la même raison qui empêcha ce Gouverneur de se trouver au premier combat, le dispensa encore de celui-ci. Les vainqueurs au nombre de 18. parmi lesquels il y avoit 4. bleffez, furent reçus dans Bois-le-Duc avec les acclamations de toute la ville. C'est ainsi que les Historiens du parti d'Espagne, au nombre desquels on doit mettre celui * que je cite, racontent la chose; mais on ne leur passe point toutes (L) les parties de leur narration. C'a toujours été

* Ex Angelo Galluccio de bello Belg. l. 12. pag. 557. seq. edit. Norimberg.

(1) Toutes les parties de leur narration.] Cela paroît par les remarques precedentes. Mais voici une faute d'omission que l'on ne leur passe pas, & qui changeroit bien la nature du succès, s'il étoit vrai qu'ils fussent coupables de cette faute. Il resteroit en ce cas-là très-peu de gloire aux vainqueurs. On pretend que le combat ne se fit point à armes égales, veu que les François n'y aporèrent que l'épée & le pistolet, & que les autres y aporèrent outre cela leurs carabines. Achevons de copier le passage de d'Audiguer. Outre (a) l'avantage du nombre ils avoient encore celui des armes, & ce fut ce qui trompa les François qui pour toutes armes offensives n'avoient aporé que le pistolet & l'épée, de voir les ennemis avec de grandes carabines qu'ils tirent d'assez loin au commencement du combat, & puis s'approcherent avec l'escopete contre des gens qui n'avoient plus que l'épée. Il avoit déjà dit qu'ils s'entrechargerent les uns les autres, Briauté & les siens avec les scoppetes, & ses ennemis avec l'escopete & la carabine. Il pourroit y avoir là-dedans plus d'imprudance du côté des François, que de supercherie du côté des autres. Peut-être se contenta-t-on de dire que de part & d'autre on viendroit armé comme à l'ordinaire; si donc eût été la coutume des Flamans de porter l'épée, le pistolet & la carabine, & si eût été la coutume des François de ne porter que le pistolet & l'épée, les Flamans n'eussent pas agi de mauvaise foi, les François auroient été seuls blâmables; ils auroient été assez étourdis pour ne point faire spécifier le nombre & la qualité des armes qu'on employeroit. Mais encore que la bonne foi des Flamans ne reçut aucune atteinte, il seroit du moins certain que leur victoire ne seroit nullement glorieuse. Quoi qu'il en soit voici comme parle de ce duel un homme (b) qui est d'un tout autre poids que d'Audiguer. Au sortir de ce (c) siege fut le duel de Breauté, vingt St. André tième, avec le Lieutenant de Grobbendonck, nommé Leckerbitken, sur des injures & des envoyez par quelques prisonniers: étant convenus du jour & de la place, Breauté ne trouvant point ses gens peautens; arriva les alla chercher fort près de Boisleduc, & là les deux chefs signaléz de panaches blancs & rouges se choisirent devant leur troupe. Breauté poussa son ennemi d'abordée, & son frere qui ayant depêché son homme vint au secours; mais les Wallons ayant tous des escoppetes outre les pistolets firent se donner leur seconde charge, à laquelle les François n'ayant que l'épée furent renversez, & Breauté abandonné d'une partie des siens sur prisonnier, & fait la même Grobbendonck sachant la mort des deux freres se fit tuer de sang froid. Ce Gentilhomme fut regretté du Prince Maurice, qui avoit fait son pouvoir pour le détourner de ce combat à cause de l'imparité. Grotius (d) donne l'avantage des armes aux Flamans, & celui du lieu aux autres; Grobbendonckiani armis validioribus, Breautens loco potior.

(a) Ubi supra. Voyez ubi supra.

(b) D'Audiguer t. 3. pag. 722.

(c) Il parle du siege du Fort de St. André dans l'île de Bommel, mais il se trompe; il avoué que ce siege ne fut point qu'au mois de Mai. or le combat se donna le 5. de Fevrier. Bouterouë fait la même faute mettans le duel après la prise du Fort St. André.

(d) Annal. l. 9.

† avec ce que d'Aubigné, Bouterouë, Cayet, d'Audiguer, &c. disent que Breauté ne trouvant point l'ennemi à l'endroit dont on étoit convenu, poussa plus avant jusques à ce qu'il eût rencontré à demie lieuë de Boisleduc? Et ceci comment l'accorder avec le P. Gallucci qui dit (e) que Leckerbeeten étant arrivé au lieu du combat, & n'y trouvant point son ennemi; lui depêcha un Trompette pour l'avertir qu'il attendoit; & que Breauté en depêcha un autre pour faire savoir qu'il s'étoit arrêté à un quart de lieuë de là, & qu'il y vouloit ou mourir ou vaincre? Un (f) Historien qui a beaucoup de partialité pour le Pais-Bas Espagnol, avoué que l'ardeur martiale de Briauté qui s'avança plus qu'il ne devoit, fut cause que le combat ne se donna point dans le lieu qui avoit été choisi; On se tint, dit-il, à ce champ de bataille d'improvisé. Preuve évidente que le lieu n'avoit rien d'avantageux pour Breauté. Cet Auteur est bien éloigné de convenir que les Flamans eussent plus d'armes à feu que les autres, car il dit de ceux-ci qu'ils avoient tous la main au pistolet, & que les Belges n'avoient que la main à l'épée. Il ajoute une chose qui ne doit pas être omise; les Belges eurent la precaution de faire attacher de petites chaînes derriere les brides de leurs chevaux, de peur que leurs ennemis venant à les leur couper ils ne fussent plus capables de gouverner leurs chevaux. Les François-Hollandois n'eurent pas cette prevoyance, & ce fut ce qui contribua beaucoup à leur defeat. Recueillons de là que les Flamans usèrent de ruse; ils s'attaquerent d'abord aux chevaux de leurs ennemis; les brides coupées, il n'étoit pas aisé aux Cavaliers d'éviter qu'on ne tuât leurs chevaux. Le P. Gallucci observe que dès la premiere charge il y eut plus de 26. chevaux tuez. Mr. de Thou nous (g) apprend que presque tous les chevaux des François y demeurèrent. Nous en voyons la cause dans la nouvelle Histoire de l'Archiduc. Je ne saurois passer sous silence une bouillerie du P. Gallucci. Après avoir decrit toute l'issue du combat, il ajoute qu'un petit garçon qui avoit regardé de loin, ayant vu comment tout (h) s'étoit terminé, monta sur un cheval qu'il trouva sans maître, & s'en alla au galop porter la nouvelle de la victoire à ceux de Bolduc. D'abord il y eut un bourgeois qui mit le feu à deux gros canons sur les remparts. Ce bruit faisant craindre une embuscade aux deux partis obligea les François à prendre la fuite. Comment auroient-ils attendu jusques alors à s'enfuir, puis que le garçon ne galopa qu'après avoir vu toute l'issue du combat? Pour redresser la narration, il faudroit dire que les deux coups de canon furent tirez avant que la victoire se fût pleinement declarée pour les Flamans. Or comme ceux-ci étoient presque sur leur foyer, (i) presque à la vue de Boisleduc, il ne se faut pas étonner si le canon de cette ville allarma

† Le moyen d'accorder ces choses seroit de dire que le hazard fit que Breauté rencontra les ennemis lui étoit devant.

(e) Grotius avoit fait cette remarque sans sortir de sa laconicité.

(f) De bell. Belg. part. 1. l. 12. p. m. 560.

(g) Hist. de l'Archid. Albert pag. 330.

(h) Hoc exitu animadverto.

(i) Hist. d'Alber. pag. 330.

la destinée de ces duëls ; on en conte toujours le succès & les circonstances en plusieurs manieres. Breauté avoit épousé la fille de Nicolas de Harlai-Sancy, de laquelle il laissa un fils. C'étoit une femme également belle & vertueuse, qui n'avoit gueres plus de 20. ans. Elle se vit recherchée en mariage de divers endroits, & ne laissa pas de dire adieu aux plaisirs du monde, & de se faire Religieuse de Sainte Theresé *, dont l'Ordre avoit été établi à Paris tout fraîchement. On dit que † leur fils voulant vanger la mort de son pere, fit appeller pendant le siege de Brede le nouveau Lieutenant du Gouverneur de Bois-le-Duc, & qu'il perit dans ce duël. Je ne saurois dire si un Marquis de Breauté tué au siege d'Arras l'an 1640. étoit issu du Duelliste.

* Ex Th. 1100 ib.

† Histoire de l'Académie Albert imprimée à Cologne 1693. pag. 334

‡ Ludovicus Margaretae Aodegavensis . . . auxiliarem militum duce Brezeo (Varennum nonnulli à Varenno iundo appellarent) Normannie Seneschallo militi. Ilunc Carolo patri in primis charum acinaginis munerebus publicis donatum certis pe-

BREZE' (PIERRE DE) Seigneur de la Varenne & Grand Senechal de Normandie, eut beaucoup de part à la faveur sous le regne de Charles VII. Cela servit moins à l'insinuer dans les bonnes graces de Louis XI. fils & successeur de Charles VII. qu'à le lui rendre peu agreable. Aussi a-t-on cru que Louis XI. peu après son avènement à la Couronne, ne le choisit pour commander le secours qu'il accorda à Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, qu'afin de se defaire de lui ‡, tant ce secours étoit peu de chose. Brezé fut assez heureux au commencement, & fit des progrès considerables sur le parti contraire, mais cela n'aboutit à rien : on assiegea les François dans les villes qu'ils avoient prises, & ils n'obtinrent d'autre capitulation que la vie à condition de s'en retourner en France †. Un Historien raconte que leur chef se vit reduit avec la Reine au pouvoir (A) d'une troupe de voleurs. Il ne paroît pas que cette expedition d'Angleterre ait fait quelque prejudice à la fortune du Senechal de Normandie, car en l'année 1465. il faisoit une très-belle figure à la Cour de France. La guerre du bien public soutenue en personne par le Comte de Charolois, qui s'étoit avancé jusques au cœur du Royaume, étoit une affaire bien embarrassante pour le Roi Louis XI. Ce fut entre autres avec Pierre de Brezé qu'il delibera sur ce qu'il avoit à faire. Il le soupçonnoit d'intelligence avec l'ennemi, & il s'en voulut éclaircir en lui demandant à lui-même ce qui en étoit. Brezé qui (B) tournoit toutes choses en plaisanterie, se tira d'affaire par une réponse sur ce ton-là. Il eut le commandement de l'avantgarde à la journée de Montleheri, qui avoit été le sujet de la deliberation : & soit qu'on l'eût piqué (C) par quelque reproche, soit qu'il fût naturellement brave, il chargea avec si peu de menagement

les François qui se defendoient encore. Le supplément de Moreci (a) ne nous donnera qu'une faute. On y voit que le combat se donna en presence des deux armées.

(A) Au pouvoir d'une troupe de voleurs.]
 „ Monfrictet (b) dit que la Reine Marguerite,
 „ son fils & la Varenne furent recontez par
 „ des voleurs ; qu'elle se sauva en un bois, dit
 „ à un voleur qu'elle recontra, tiens mon
 „ ami sauve le fils de ton Roi, s'en alla à l'E-
 „ cluse, puis à Bruges & le Duc de Bourgo-
 „ gne la fit conduire vers son pere.] Cette
 aventure de la Reine est fort bien decrite par le P. d'Orleans (c).

(B) Brezé qui tournoit toutes choses en plaisanterie se tira d'affaire.] On a su ceci par Philippe de Comines à qui Louis onze l'avoit conté. Voyons les propres paroles de ce grand Historien (d). Le Roi eut conseil avec ledit Comte du Maine, & le Grand Senechal de Normandie qui s'appelloit de Brezei, l'Admiral de France qui étoit de la Maison de Montauban & autres . . . Il se soupçonnoit de ce Grand Senechal de Normandie : & lui demanda, & pria qu'il lui dit s'il avoit baillé son sellé aux Princes, qui étoient contre lui, ou non. A quoi ledit Grand Senechal respondit que oui : mais qu'il leur demeureroit, & que le corps seroit sien : & le dit en gaudissant : car ainsi étoit-il accoutumé de parler.

Le Roi s'en contenta : & lui bailla charge de conduire son avantgarde, & aussi les Guides : pour ce qu'il vouloit éviter cette bataille, comme dit est. Ledit Grand Senechal, usant de volonte, dit lors à quelqu'un de ses privez : Je les mettrai aujourd'hui si près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra demeler. Et ainsi le fit il : & le premier homme qui y mourut, ce fut lui & ses gens : & ces paroles m'a contées le Roi : car pour lors j'étoye avec le Comte de Charolois. Je me souviens d'un bon mot du Grand Senechal. Louis XI. faisoit tout de sa tête : Brezé lui en fit reproche un jour à la chaste assez plaisamment. Le Roi étoit monté sur une petite haquenée : Sire, lui dit-il, je ne pense pas qu'il se puisse voir un cheval de plus grande force que cette haquenée. Comment cela dit le Roi ? C'est reparti le Senechal, qu'elle porte voire Majesté & tout son Conseil.

(C) Qu'on l'eût piqué par quelque reproche.] Quelques-uns disent que le Roi passa enfin dans le sentiment de ceux qui vouloient qu'on livrât bataille. Il y en a même qui ont dit que ce fut lui qui conclut tout le premier à cela, & qu'il traita de timide le Grand Senechal qui étoit d'un autre avis. Ce reproche fut si piquant, qu'il jeta dans le desespoir Pierre de Brezé. Cateri (e) Regem quoque in priorem de (e) Bel. ap. pugna inemenda sententiam concessisse, immo vero ejus ausorem fuisse, & Brizeum quod in contraria sententia esset timiditatis arguisse tradunt. Hinc accen-

† Breca- rius ibid.

β Le 27. de Juillet 1465 se- lon Comines.

(a) An mot Abrahami. (b) Apud Pierre Mathieu, Histoire de Louis XI. l. 2. pag. m. 96. (c) Revolu- tur. d'Angles. l. 6. p. 294. (d) Liv. 1. ch. 3. pag. m. 17.

ment pour sa personne qu'il fut tué des premiers. Il laissa un fils qui (D) fut plus fidelle au Roi que sa mere, & qui est le même *Jagues de * BREZE' (E) Comte de Maulevrier, Grand Senechal de Normandie*, qui épousa l'une des filles naturelles de Charles VII. & d'Agnes Sorel, & qui *la fit mourir (F) à Romiers près Dourdan la nuit du Samedi au Dimanche 14. de Juin de l'année . . . De cette alliance vint † Louis de BREZE' Comte de Maulevrier Grand Senechal de Normandie*, qui épousa la fameuse Diane de Poitiers Maitresse de François I. & puis de Henri II.

BREZE' (LE MARECHAL DE) s'est aquis beaucoup de gloire dans le XVII. siecle. Il s'appelloit Urbain de MAILLE-BREZE'; il étoit d'une très-ancienne (A) noblesse; mais apparemment ni cela ni son courage ne contri-

(a) Histoire de Louis XI. l. 2. sur la fin.

(b) Memoires, liv. 1. ch. 35. p. m. 316.

(c) Hibri-zei pugna Lethærica nuper cæsi perfidius uxore vidua que veluti arbi præerat cuique Rex plurimum confidebat, Joannem Borbonium in aream admiserunt, & paucis exceptis in Biturigis verba jurarunt. Quo comperto Bri-zei filius non secus ac pater Normannie Seneschallus factamento se Biturigi obligare recusat, & protinus invitæ matre ad Regem se contulit. Belarivus l. 1. m. 37. a. l. ann. 1465.

(d) Galanteries des Rois de France, t. 1. p. 119.

(e) Il faut lire Coitivi.

(f) Il épousa Diane de Poitiers.

* Pag. m. 331. Voyez aussi Gaguin fol. m. 276.

accensum ira Brizeum se inconsultus in medias hostium acies præcipitasse, & quadam veluti desperatione in mortem irruisse. Ce moyen de se défaire du Grand Senechal étoit encore plus assuré que le premier, je veux dire que celui dont ce Prince s'étoit servi en l'envoyant au secours de la Reine d'Angleterre avec une poignée de gens; car que ne fait point un brave homme après de semblables reproches? Je veux croire que Mr. Vanillas a un peu trop embelli la paraphrase qu'il a donnée (a) des paroles de Beaucaire citées à la marge de cet article; mais au fond il a pu dire que Brezé étoit un celebre chef de guerre. Olivier de la Marche quoi qu'il fût dans le parti de Bourgogne, ne laisse pas de parler avec éloge de ce Seigneur. *Mondit Seigneur de Charolou, dit-il, (b) garda ce jour le champ de la bataille (que l'on nommoit anciennement le champ de Plours) & le lendemain se logea à Montleheri où nous avions été envoyer Jagues de Montmartin & moi pour faire les logs, & là trouvames sur de la paille le corps mort du Senechal de la Varenne (qui fut grand dommage) & plusieurs autres nobles & bons personages Français.*

(D) *Est plus fidelle au Roi que sa mere.*] Pendant qu'on tâchoit de finir la guerre du bien public par la voye des negociations, les Princes liguez se rendirent maîtres de Rouën. Les plus considerables des habitans aimoient mieux vivre sous un Duc de Normandie, que sous un Roi de France; c'est pourquoi ils perfluèrent à la veuve de Pierre de Brezé de recevoir au Chateau le Duc de Bourbon, & ils prêtèrent presque tous serment de fidelité au Duc de Berry (c). Le fils de cette Dame Grand Senechal de Normandie ne voulut point les imiter, & malgré sa mere se rendit auprès de Louis XI.

(E) *Le même Jagues de BREZE'.*] Un Auteur moderne l'appelle Louïs. Agnes Sorel, dit-il, (d) eut du Roi deux filles, Charlotte mariée avec Louis de Breze Senechal de Normandie, qui payant surprise en adultere la perça de plusieurs coups de poignard, & Marie qui épousa Olivier de (e) Coitivi Seigneur de Rochefort. Jagues de Brezé gendre d'Agnes Sorel, & fils de ce Pierre de Brezé qui sert de matiere à cet article, punit trop cruellement l'infidelité de sa femme, & par une delicatessé d'autant plus blâmable, qu'il auroit dû être préparé à voir son épouse chasser de race. Nous allons voir que cette vengeance le mit en peine, & lui coûta bon.

Notez que ces incidens n'empêcherent point son fils de s'aller chauffer au même feu (f) que son Prince, par un bon contrat de mariage. Le Pere Anselme n'a point vu l'année où le Grand Senechal fit mourir sa femme: s'il eût consulté la Chronique * scandaleuse de Louis XI. il eût trouvé que cela se fit l'an 1476.

(F) *Qui la fit mourir à Romiers.*] Il la fit étrangler pour adultere. La Chronique † scandaleuse porte qu'il la tua de la main à coups d'épée: il avoit aussi tué de la même maniere le Galand. Louis XI. le trouva fort mauvais, & lui voulut faire faire son procès. Le Grand Senechal s'en redîma par une amende de 100. mille écus, pour laquelle il donna entre autres Terres la Comté de Maulevrier. Il avoit aussi fait mourir l'amant de sa femme, qui étoit un Gentilhomme de Picardie nommé Lavergne. Louis de Brezé son fils épousant en troisièmes nocés Diane de Poitiers, recouvra les Terres qu'on avoit données pour l'amende. Le Roi lui fit ce passe-droit en consideration de ce (g) mariage. Messieurs de Sainte Marthe ne s'accordent pas à cela à l'égard du tems. Ils disent que par les lettres du mois d'Octobre 1481. le Roi Louis XI. donna à Louis de Brezé fils aîné de Jagues, & de Charlotte de Valois sa sceur naturelle, la Comté de Maulevrier, les Seigneuries du Boccrepin, de Maulni . . . & autres terres en Perigord & Querci. Ce fut en faveur du mariage de ce Louis de Brezé avec Joland de la Haye fille de Louis de la Haye, & de Marie (h) d'Orleans.

(g) *Ceci est tiré d'un memoire Dame de grand mérite m'a procuré.*

(h) *Elle étoit fille du fameux Comte de Dunois.*

(i) *Ste. Marthe Genealog. son de France t. 1. l. 8. p. 525.*

(k) *Il faut que Mr. le Laboureur n'ait pas débrouillé bien nettement cette genealogie, puis que le Pere Anselme qui l'a abrégé n'y a presque rien compris, & cependant ce bon Pere s'appliquoit beaucoup à cette étude. Je confesse ingénument qu'il m'a valu lire plus d'une fois cet endroit de Mr. le Laboureur, pour le bien comprendre, & il est vrai, generalement parlant, qu'en matiere de Geometrie les figures ne sont guere plus nécessaires, qu'en matiere de Genealogie. Voici l'idée que je me forme de la genealogie du Marechal de Brezé, après avoir lu avec bien de l'attention ce que Monsieur le Laboureur en a dit (k).*

Le Marechal descendoit de la Maison de Maillé, qui possédoit dans la Touraine la Seigneurie de (l) Maillé, & qui étoit si ancienne qu'on y peut trouver jusques à vingt degrez de generation. Un Seigneur de cette famille nommé Pean de Maillé qui vivoit il y a plus de

* Voyez le P. Anselme, Hist. Genealog. de la Maison de France p. 123. il cite Jean Chartier, & Montfret.

† Le P. Anselme ibid.

‡ Chron. Scandaleuse de Louis XI. p. m. 332.

§ Ceci est tiré d'un memoire Dame de grand mérite m'a procuré.

(h) Elle étoit fille du fameux Comte de Dunois.

(i) Ste. Marthe Genealog. son de France t. 1. l. 8. p. 525.

(k) Additions aux Memoires de Castellan t. 2. p. 298. &

buèrent pas à sa fortune autant que son mariage avec Nicole du Plessis, frère du Cardinal de Richelieu. Cette alliance qui lui auroit été plus avantageuse s'il avoit été moins fier envers son beau-frère, ne laissa pas de lui valoir de beaux em-

(i) Mr. le Laboureur disoit cela en 1660. c'est la date de son livre.

(a) de trois cens ans, épousa Jeanne héritière de la branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou. Par ce mariage la Terre de Brezé entra dans l'une des branches de la Maison de Maillé, savoir dans la branche dont Pean de Maillé fut le chef. Elle y a demeuré jusques à la mort du Marechal de Brezé, issu de ce Pean de Maillé au dixième degré. Louis de Brezé Comte de Maulevrier, Grand Senechal de Normandie, mari de Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, si connu par les amours de Henri II. descendoit d'une branche puînée de la Maison de Brezé, de sorte qu'il n'étoit parent des ancêtres du Marechal que de leur côté maternel. Il faut deviner cela en lisant Mr. le Laboureur; car il ne le dit point expressément, & il inspire plutôt une autre pensée. Pean de Maillé, dit-il, (b) épousa Jeanne héritière de la Branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou, dont le nom s'est continué jusques à Louis de Brezé . . . grand Senechal de Normandie, qui de Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois n'eut que deux filles. Le premier sens, le sens le plus naturel qui se présente à quiconque lit ces paroles, est que le Senechal de Normandie descendoit de ce Pean de Maillé: cependant ce n'est pas ce que cet Auteur veut dire; son sens est (si j'y comprends quelque chose) qu'encore que la branche aînée de la Maison de Brezé fût fondée par mariage dans la Maison de Maillé, la Maison de Brezé ne laissa pas de continuer de mâle en mâle jusques au Grand Senechal de Normandie, issu de la branche puînée de la Maison de Brezé. Nous verrons dans peu (c) de tems qu'un fameux Historien n'a pu se tirer de ce cahos. J'ai dit que Pean de Maillé mari de l'héritière de la Terre de Brezé n'étoit point de la branche aînée de sa Maison; presentement je dois dire que la branche aînée de cette Maison finit à François de Maillé qui ne laissa que deux filles, dont l'une fut mariée à Gilles de Laval Sieur de Loulé, & l'autre (d) à François de Batarnai Sieur du Bouchage. La mere de ces deux filles s'appelloit Marguerite de Rohan. Mr. le Laboureur nous apprend, quoi que d'une manière indirecte, que le pere de ces deux filles étoit fils de Hardouin de Maillé & d'Antoinette de Chauvigni, & que ce Hardouin étoit fils d'un autre Hardouin & de Perronelle d'Amboise, & frere de Juhez de Maillé qui épousa Isabeau de Chateaubriant.

(b) Pag. 299.

(c) Voyez la remarque E de l'article Claire Clemence de Brezé.

(d) Marie de Batarnai petite fille de celle-ci fut femme de Guillaume Vicomte de Joyeuse Marechal de France, & ainsi Mademoiselle de Hardouin de Maillé, dit-il, (e) frere puîné de François (il venoit de parler de ce François de Maillé qui ne laissa que deux filles, & auquel finit la branche aînée) fils de Hardouin S. de Maillé, & d'Antoinette de Chauvigni Dame de Chateaubriant, Vicomtesse de Brosse, &c. épousa François héritière de la Tour-Landri à condition d'en prendre par lui & sa postérité le nom & les armes, & de lui être issu le Marquis de la Tour-Landri & de Jalesies qui en est le chef, & qui a pour puînez les Marquis de Carmen en Bretagne, & les Sieurs de Chedrivé, de la Gueritande & du Floit, descendus du mariage de Juhez de Maillé S. de Ville Romain avec Isabeau de Chateaubriant: lequel Juhez fut fils de Hardouin S. de Maillé mari

(e) Pag. 299.

(f) Voyez le Laboureur pag. 300.

(g) De l'origine & progrès des familles de France pag. 487.

de Perronelle d'Amboise, & eut pour frere Hardouin ci devant mentionné allié avec Antoinette de Chauvigni. Pour mettre cela à la portée des Lecteurs les moins attentifs, il faut dire 1. que Hardouin de Maillé mari de Perronelle d'Amboise eut deux fils, Hardouin & Juhez. 2. Que l'aîné de ces deux fils épousa Antoinette de Chauvigni & en eut deux fils; François qui ne laissa que deux filles, & Hardouin qui épousa l'héritière de la Tour-Landri. 3. Que Juhez de Maillé épousa Isabeau de Chateaubriant. 4. Que la branche aînée de la Maison de Maillé subsiste presentement dans la famille du Marquis de la Tour-Landri, & que les descendans de Juhez oncle de ce même Hardouin dont le Marquis de la Tour-Landri est issu, forment la branche puînée de la Maison de Maillé. Quant à la branche de Maillé-Brezé elle se divisa en quelques autres: il ne resta plus de mâle dans la branche aînée après la mort du Marechal de Brezé, mais il en reste encore dans la branche des Seigneurs de Benhart & de Fleuri (f).

Le Pere Anselme (g) est beaucoup moins intelligible, que Mr. le Laboureur dont il donne l'abregé. Il parle d'abord de deux Hardouins de Maillé, dont l'un étoit pere de l'autre; le pere épousa Antoinette de Chauvigni; le fils épousa l'héritière de la Tour-Landri. Peu après il observe que les descendans de Juhez de Maillé mari d'Isabeau de Chateau-Briant sont puînez du Marquis de la Tour-Landri. Juhez de Maillé, continué-t-il, cadet d'Hardouin fut marié avec Jeanne héritière de la branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou, dont le nom s'est continué jusques à Louis de Brezé Grand Senechal de Normandie, marié avec Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois. Pean de Maillé Seigneur de Brezé contracta mariage avec Jeanne héritière de la Terre de Brezé dans la Maison de Maillé, où elle a continué jusques à la mort du Marechal de Brezé. Quelle negligence d'Ecrivain! quel cahos! Juhez de Maillé cadet d'Hardouin n'est-il pas un véritable individuum vagum? est-ce ainsi qu'on doit caractériser les gens? Le P. Anselme avoit parlé de deux Hardouins: ne faisoit-il pas marquer daquel des deux ce Juhez étoit cadet? Il est très-faux que ce Juhez ait épousé l'héritière de Brezé; & c'est le même Juhez dont le P. Anselme venoit de dire qu'il fut marié avec Isabeau de Chateau-Briant. Ce qui l'a trompé, est qu'il a cru que dans ces paroles de Mr. le Laboureur, Il épousa Jeanne héritière de la branche aînée de la maison de Brezé, il faloit entendre par Il Juhez de Maillé, mais il est certain qu'il faloit entendre une autre personne. Mr. le Laboureur est un peu cause de cette erreur, car selon les regles de la Grammaire son Il se devoit plutôt rapporter à Juhez de Maillé qu'à tout autre. Juhez regne dans toute la periode precedente; Juhez y tient la place du nominatif; les autres personnes ne sont inférées dans la periode que comme des dependances & des accessoires de Juhez; mais cet arrangement confus des paroles ne disculpe pas le

(f) Voyez le Laboureur pag. 300.

(g) De l'origine & progrès des familles de France pag. 487.

emplois Le Cardinal eut ses raisons pour ne se venger qu'à demi des brusques (B) du Marechal de Brezé, & bien loin de punir sur les enfans les incartades du pere, son ressentiment fut cause qu'il tourna sur eux tous ses soins & toute son application. Il fit donner au fils unique du Marechal la charge d'Amiral de France, & la dignité de Duc de Fronzac, & il maria la fille du même Marechal avec un Prince du Sang, avec ce Duc d'Anguyen qui a tant fait parler de lui sous ce nom-là, & plus encore sous celui de Prince de Condé. Nous verrons dans les articles suivans la destinée de ce fils, & de cette fille du Marechal de Brezé. Quant à lui il reçut * le bâton de Marechal avec le gouvernement de Calais le 28. d'Octobre 1632. peu après s'être signalé au combat de Castelnaudari. Il étoit Capitaine des Gardes du Corps, & l'année suivante il fut fait Chevalier du St. Esprit. Il commanda une armée en Allemagne l'an 1634. & secourut Heidelberg †. L'année d'après qui fut celle de la rupture entre la France & l'Espagne, il eut le commandement de l'armée du Pais-Bas conjointement avec le Marechal de Chatillon. Le premier exploit de cette guerre grand & glorieux au dernier point, je veux dire la bataille d'Avein qu'ils gagnèrent le 20. de Mai, & qui auroit pu produire de grandes suites si on avoit su en profiter; ne servit presque de rien: soit que la méintelligence ‡ horrible qui s'éleva entre les deux chefs en fût la cause, soit pour d'autres raisons qu'il seroit mal aisé de dire. Quelques Ecrivains François voudroient en rendre responsable le Prince d'Orange Frederic Henri, qui fut fâché, dit-on, † que des gens qui étoient destinés à servir sous lui cette Campagne, eussent remporté une très-insignifiente victoire sans sa participation. On laissa tellement évanouir l'une des plus belles occasions de ruiner les affaires des Espagnols dans le Pais-Bas, qu'ils vinrent l'année suivante ravager la Picardie: de sorte que le Marechal de Brezé eut la honte & le chagrin de n'avoir pu empêcher β qu'ils ne forçassent à sa barbe les passages de la Somme. Cette disgrâce n'empêcha point qu'il n'obtint le gouvernement d'Anjou & celui du Chateau d'Angers cette même année. Il fut pourvu de la Viceroyauté de Catalogne l'an 1642. & mourut dans son Chateau de Milly proche de Saumur γ le 13. de Fevrier 1650. C'étoit la 53. année de son âge δ. Il fut employé deux fois à des Ambassades; premierement auprès de (C) Gustave,

** Le Pere Anselme, Histoire des grands Offic. p. 256.*
† Id. ib.
‡ Vie du Cardinal de Richelieu par Aubert li. 6. ch. 68.
† 2. p. m. 262.
γ Voyez les Mémoires du Sieur de Bonis.
β Ib. l. 5. ch. 37. l. 1. p. 543.
γ Il a été Gouverneur de Saumur. Voyez ci-dessus p. 39. col. 2.
δ Le P. Anselme ubi supra.

(a) Dans l'article de Claire Clémence de Brezé, remarque B. P. Anselme; il fut employé le raisonnement lors que la Grammaire n'ôte pas l'ambiguité. Or si ce bon Pere se fût servi de sa raison, nous eût-il donné Juhez de Maillé & Pean de Maillé tous deux mariez avec Jeanne heritiere de la Maison de Brezé? eût-il entendu par il deux personnes différentes? ne se fût-il point fixé ou à Juhez, en interpretant mal son Auteur; ou à Pean, en le bien interpretant? On ne sauroit croire combien la langue Française est obscure, lors qu'un Auteur ne place pas bien ses mots, & lors que ses il, ses le, ses que n'ont pas leur relation bien marquée. Les Genealogistes sont ordinairement fort peu exacts sur cette partie de notre Grammaire. Nous verrons (a) bien-tôt si l'on a dû dire que le Prince de Condé se mesalla, en donnant pour femme à son fils la fille du Marechal de Brezé.

(b) Ubi supra pag. 298. Mr. le Laboureur (b) conte que ce Marechal n'eut pas toute la deference que demandoit l'autorité & l'humeur altiere du Cardinal de Richelieu son beau-frere à ceux qui lui appartenoient, & qu'il lui manqua de complaisance jusques au point de lui dire en

(c) Veilà un il qui, ne veut rien selon les regles de nos Grammairiers: il se rapporte non pas à la personne qui est le nominatif dans toute la periode precedente, mais à une autre personne.

(d) Autre sace qu'il avoit eposé sa sœur, mais sans autre consideration que de sa beauté, & que dans le depit de Grammaire, ce se-cond il se rapporte à une personne différente de celle à laquelle le premier se rapporte.

ence de Maillé sa fille qu'il maria avec Louis de Bourbon, lors Duc d'Enguyen, à present Prince de Condé.

(C) Premierement auprès de Gustave.] Au commencement de l'année 1632. lors que les affaires des Suedois étoient en grande prosperité, plusieurs Princes Catholiques d'Allemagne envoyèrent des Deputez à Louis XIII. pour lui recommander les interets de leur religion, & pour le prier de ne point favoriser les Protestans qui s'étoient rendus si formidables. Louis XIII. les exhorta à se detacher du parti de l'Empereur, & leur promit qu'en ce cas-là il les accorderoit avec le Roi de Suede: mais pour leur montrer son zèle de religion, il envoya en Ambassade extraordinaire le Marquis de Brezé au Roi de Suede, & le chargea de moyenner quelque sorte d'accommodement favorable aux Princes de la Ligue Catholique. Gustave étoit alors à Mayence; il y reçut l'Ambassadeur honorablement; Les propositions & les instances du Marquis, & les repliques du Roi les entretinrent presque une apres-dinée. Le Roi lui fit conoître les artifices des Princes Liguez, & ne laissa pas de lui accorder sous certaines conditions une treve de 15. jours, sur les assurances que l'Ambassadeur donna que le Suedois Roi son maître disposeroit le Duc de Baviere & les autres Etats de la Ligue à un accommodement raisonnable, & qu'au defaut de cela il ne se mêleroit plus de leurs affaires (e). Si Brezé négocia avec ce grand Conquerant, il solâtra aussi avec lui. J'ai lu dans un (f) Ecrivain François une chose que je m'en vais rapporter.

(c) Tiré d'un livre de Frederic Spanheim intitulé la Soldat.
(e) Tiré des Ouvrages de Voiture p. m. 67.

* L'an 1635. en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Anselme ibid.

& puis en * Hollande. C'étoient des Ambassades d'honneur & d'éclat, & non point de negociation, quoi qu'elles ne fussent pas tout-à-fait sans quelque affaire.

† Histoire des grans Offic. de la Couronne, t. 25. 326.

BREZE' (ARMAND DE MAILLE'-) fils unique du Marechal de ce nom, nâquit l'an 1619. Il fut élevé de bonne heure aux grans emplois, car il commandoit l'armée navale de France sur l'Océan (T) l'année 1640. Il remporta une victoire (Z) signalée sur les Espagnols auprès de Cadix. Il s'appelloit alors Marquis de Brezé, quelque tems après il prit le nom de Duc de Fronsac. Je ne raporte point le détail de ses actions, on le peut voir dans Moreri qui l'a copié mot-à-mot du Pere † Anselme. Ce fut dommage que ce jeune Seigneur perit si-tôt, il ne faisoit qu'entrer dans sa 27. année, lors qu'il fut tué d'un coup de canon sur son vaisseau proche d'Orbitello l'an 1646. Le Pere le Moine Jésuite qui avoit été son Precepteur fit des vers ‡ sur cette mort, où il disoit entre autres choses, *Le printemps & l'automne en lui n'eurent qu'un cours.* Plusieurs autres Poëtes se signalerent sur le même sujet. Balzac † admira les vers Latins que le Sieur de Peirarede fit là-dessus.

‡ Il s'agit d'un vers dans les tentatives nouvelles de ce Jésuite.

† Voyez ses lettres choisies l. 3. lettre. 37.

β Voyez la remarque B.

BREZE' (CLAIRE-CLEMENCE DE MAILLE'-) fille du Marechal de ce nom, fut mariée l'an 1641. avec Louis de Bourbon Duc d'Enguien, & ensuite Prince de Condé. On trouva étrange qu'un Prince du Sang eût consenti à ce mariage, mais on en blâma (A) beaucoup moins le Duc d'Euguien que le Prince de Condé son pere. Plusieurs l'excuserent sur les embarras où il se pouvoit precipiter en offensant le Cardinal de Richelieu, oncle de Mademoiselle de Brezé. La verité est que la haine qu'on avoit pour ce Cardinal étoit la principale cause du murmure, car il s'est fait plusieurs mariages entre des Princes du Sang & des Demoiselles Françoises, où la mesalliance β étoit pour le moins aussi sensible que dans celui-ci, & cependant on ne voit point que ces mariages ayent été critiqués. Mr. le Prince de Condé prit de bonnes (B) informations de la noblesse de la Maison

On en rabatra autant qu'on voudra, j'y consens. „ Le grand Gustave employoit toute sa „ vie à forcer des villes, & à gagner des ba- „ tailles, mais il ne laissoit pas de se delasser „ tous les sours à jouer à Collinmaillut avec ses „ Colonels & ses Capitaines; & Monsieur le „ Marechal de Brezé contoit souvent qu'il avoit „ été de plusieurs farces avecque lui, & qu'ordi- „ nairement mettant toute Majesté bas, il choi- „ sissoit le personnage de filou, ou de coupeur „ de bourse qui étoit surpris, & batu à la fin de „ la Comedie. „

(T) En l'année 1640.] Le P. Anselme copié par Mr. Moreri assure que le Marquis de Brezé commandoit en l'année 1639. les Galeres de France. Je croi qu'il se trompe, car il dit lui-même ailleurs que le Marquis de Pont-de-Courlois fut General des Galeres depuis l'année 1635. jusques à l'année 1643.

(Z) Il remporta une victoire signalée.] Voici ce qu'en dit (a) Mr. Aubert: L'armée navale du Ponant commandée par le Marquis de Brezé attaqua & destit proche de Cadix la flotte d'Espagne pour les Indes, dont le General qui étoit le Marquis de

(a) Vie du Cardinal de Richelieu, l. 6. c. 63. t. 2. p. 25. 238.

Castignosa fut contraint de rentrer dans le port avec plus de vitesse, & avec moins de Galions qu'il n'en étoit parti. Ce qui incommoda tellement les Espagnols qu'ils ne purent cette année envoyer aux Indes Occidentales, ni en retirer par conséquent le secours d'argent qu'ils se promettoient. Quand on songe aux victoires navales que les François remportoient sur les Espagnols du tems de Philippe IV. & aux flottes d'une richesse inestimable que les Hollandois enlevoient souvent aux Espagnols, on ne peut s'empêcher d'être surpris de deux choses; l'une que cette nation ait pu tant perdre, l'autre que les François qui sont à présent plus forts sans comparaison qu'en ce tems-là, soit en nombre de vaisseaux, soit

en experience maritime, n'ayent pu jusques ici (b) entreprendre ou executer par mer sur cette nation aucune chose de considerable, pendant cette dernière guerre. Il faloit que Philippe II. eût mis son Royaume dans un état bien puissant, puis qu'il subsiste encore après les grandes & innombrables pertes qu'il a souffertes pendant près d'un siecle.

(A) On en blâma beaucoup moins le Duc d'Enguien que le Prince de Condé son pere.] On imprima l'année passée à Amsterdam (c) une Histoire du Prince de Condé, où l'on debite que le pere du Duc d'Enguien se trouvant chez le Cardinal de Richelieu, quelques jours après avoir écouté assez froidement la proposition du mariage, crut reconnoître qu'on avoit dessein de l'arrêter, & que pour prevenir cette disgrâce il écrivit. se montra tout disposé au consentement. L'Auteur ajoûte, (d) Tout le monde blâma cette action du (e) Prince de Condé, parce qu'on reconut par les grands avantages qu'il se fit accorder en contractant cette alliance, que dans le fond il avoit du pere qui agit en cette rencontre plus par intérêt que par crainte.

(B) Prit de bonnes informations de la noblesse.] „ Monsieur (f) le Prince defunt n'eut pas tant „ d'égard à la puissance de l'Oncle, qu'il ne vou- „ lût être informé de la noblesse de la Niece, au- „ paravant que de traiter de cette Alliance, & „ il apprit avec joye, dans la nécessité où il se „ trouva de chercher une sûreté avec un hom- „ me terrible dans ses ressentimens, que la Mai- „ son de Maillé avoit toutes les qualitez qu'il „ pouvoit desirer pour se defendre contre la „ censure du vulgaire, qui juge presque tou- „ jours temerairement de la conduite des Prin- „ ces, & qui par ignorance ou par malice vou- „ lut qu'il y eût de la disproportion entre ce „ mariage ici, & ceux des autres Princes du Sang. „ C'est

(b) On écrit cette remarque dans le mois de Mai 1694.

(c) Le titre porte à Cologne chez F*** Ouvrage est curieux & bien.

(d) Pag. 15.

(e) C'est du pere qui par son parle.

(f) C'est Mr. le La. Bourcier qui parle. Adit. aux Mémoires de Castelnau, t. 2. pag. 298.

Maïson de Maillé-Brezé, & la trouva très-illustre & très-ancienne. Un Satirique moderne ne fait ce (C) qu'il dit, quand il conte la chose autrement. On trouve un fait extraordinaire concernant (D) un Chevalier de cette Maïson. De fort habiles (E) Historiens l'ont confonduë avec celle de Brezé. Mais laif-
fant

„ C'est ce que j'ai trouvé à propos de refuter
„ ici, & par ce qu'il ne me seroit pas permis de
„ faire une assez longue digression pour donner
„ jusques à vingt degrez de generation, je me
„ contenterai d'une observation très-singuliere,
„ & dont on ne trouvera point d'exemple, je
„ ne dis pas en aucune Maïson de France, mais
„ de toute l'Europe, qui servira à l'antiquité
„ & à la valeur hereditaire de ceux de Maillé.
„ On verra cette observation singuliere dans la
„ remarque D. Monsieur le Laboureur ayant rap-
„ porté un précis de Genealogie de cette Maïson
„ conclut par ces paroles: „ Voilà (A) en peu de
„ mots quelle est la condition de la Maïson de
„ Maillé, & après cela je ne feindrai point de
„ dire qu'elle n'est pas inferieure à celle de Beau-
„ vau, dont étoit la quinte Ayeule de nôtre Roi,
„ & de Beauvau femme de Jean de Bour-
„ bon Comte de Vendôme, & qu'elle est plus
„ illustre sans comparaison que celle de Mon-
„ tespédon, dont étoit Philippe de Montspe-
„ don femme de Charles de Bourbon Prince de
„ la Roche-sur-Yon, Princeffé fort superbe,
„ quoi que descendu d'un Walt de Montspe-
„ don Flamand de nation, Valet de Chambre
„ de Jean de France Duc de Berry, & que plu-
„ sieurs autres qu'il seroit superflü de nom-
„ mer. „

(A) *Ibid.*
Pag. 300.

(B) *Memoi-
res de Mr.
L. C. D. R.*

(C) *Pag.
m. 74.*

(C) Un Satirique moderne ne sait ce qu'il dit,
quand il conte la chose autrement.] Je parle de
cet anonyme (b) qui publia des Memoires l'an
1687. Le Duc d'Anguien, dit-il, (c) fils aîné
du Prince de Condé, avoit épousé Mademoiselle de
Brezé niece du Cardinal, & son pere avoit été
obligé de faire ce mariage pour assurer sa vie, ou
pour le moins sa liberté. Son fils qui savoit la
violence qu'on lui avoit faite, regardoit son ma-
riage comme des chaînes qu'on lui avoit données,
& prenant sujet de là de mépriser sa femme, il lui
avoit déjà reproché mille desauts, qui n'étoient que
trop visibles. Sa naissance étoit bonne, & elle étoit
sans doute d'une ancienne Maïson; mais le Duc
d'Anguien ayant mandé un homme versé dans les ge-
nealogies pour en savoir la source, celui-ci se trou-
va tourné de tant de côtéz, que soit qu'il fût veri-
table, ou non, il lui dit que la Maïson de Maillé
dont elle étoit, sortoit par baratarde d'un Archevê-
que de Tours. C'en fut assez à ce Duc pour in-
sultier non seulement à sa femme, mais encore
pour faire des railleries piquantes contre le Cardi-
nal; & comme il ne se passoit rien qui ne lui fût
rapporté, il en eut tant de chagrin, qu'il n'attendit
que l'occasion pour faire paroître son ressentiment.
Elle se presenta bien-tôt: Bouteville s'étant batu en
duel au prejudice des Ordonnances, & même des
desenfes particulieres qui lui en avoient été faites,
il fut suivi de si près, qu'il fut arrêté devant qu'il
pût se sauver en Lorraine. Le Comte Des-Chapel-
les son cousin qui lui avoit servi de second, & qui
s'ensuyvoit avec lui, fut pris pareillement; & comme
c'étoit faire depuis à la Maïson de Condé que de
les faire perir par la main d'un boureau, le Car-
dinal le fit sous pretexte de la justice, mais en effet
pour venger ses intérêts particuliers. Je l'ai déjà

dit plus d'une fois & j'aurai peut-être cent occa-
sions de le repeter; on ne peut s'étonner autant
que la chose le mérite de la hardiesse de ces fai-
seurs de libelles: ils avancent les choses du mon-
de les plus contraires à la verité, & sur lesquelles
une infinité de gens les peuvent confondre d'igno-
rance. Il est de notoriété publique que Boute-
ville & le Comte Des-Chapelles eurent la tête
tranchée au mois de Juin 1627. & que le Duc
d'Anguien n'épousa Claire Clemence de Maillé
qu'en 1641. Et l'on ose supposer que le Car-
dinal fit mourir ces Duellistes, pour se ven-
ger des injures que le Duc d'Anguien faisoit à sa
femme.

(D) Un fait extraordinaire concernant un Che-
valier.] Voici ce que j'ai promis dans la re-
marque B. „ Il y a (d) plus de quatre cens ans,
„ qu'en un combat de Girard de Bickfort Grand
„ Maître des Chevaliers contre les Sarrazins,
„ un jeune Chevalier de cet Ordre, Jakelin
„ de Maillé Tourangeau de nation, ce font *
„ ses propres termes, tout armé en blanc, fit
„ tant de merveilles à la tête d'une Compagnie
„ qu'il commandoit, que ces Infidèles croyans
„ qu'il y avoit de la Divinité dans sa valeur,
„ le prirent pour le St. George des Chrétiens,
„ & furent touchez de tant de respect que de
„ le supplier de se vouloir rendre, promet-
„ tans de le renvoyer; mais quoi qu'il fût resté
„ seul de toute sa troupe, & quoi qu'il ne pût
„ long-tems résister à la fatigue d'un si long
„ combat, au milieu de tant de corps morts
„ qui l'environnoient de toutes parts, il leut
„ fut impossible de fléchir son courage; si bien
„ que cet Historien dit qu'après avoir fait de la
„ poussiere de l'espace de terre qu'il occupoit,
„ qui étoit un chaume dont le bled avoit été
„ fraîchement coupé, il fut enfin accablé &
„ étouffé de la multitude qui tomba sur lui, &
„ que l'admiration de sa vaillance rendit super-
„ stitieuse, jusques au point de ramasser avec re-
„ ligion tout ce qui se trouva de cette poudre
„ arrosée de son sang pour s'en froter le corps,
„ croyans par ce moyen attirer quelque portion
„ de sa valeur. Enfin il y en eut un entr'autres,
„ qui dans la passion d'avoir un heritier de ce
„ mérite, lui coupa de quoi le pouvoir susciter
„ en sa femme. Cela ne se peut faire entendre
„ plus honnêtement, & d'autre part je ne pou-
„ vois pas oublier un si horrible témoignage d'ef-
„ time. „

(E) De fort habiles Historiens l'ont confonduë
avec celle de Brezé.] Lors que Monsieur Vaillais
(e) parle du dessein qu'eut le Cardinal de Lorraine
de faire épouser à son frere aîné l'une des filles
de la Duchesse de Valentinois, il ajoute cette
reflexion; „ Cette alliance n'étoit inegale que
„ supposé l'usage des Princes de Lorraine de n'é-
„ pouser que des Princeffes, car la Maïson de
„ Maillé dont celle de Brezé étoit une branche,
„ passoit sans contredit pour l'une des plus no-
„ bles & des plus anciennes Maïsons de France,
„ & l'on savoit qu'outre le fameux Jaquelin de
„ Maillé si connu dans l'Histoire d'Orient, elle

(d) C'est
Mr. le La-
boureur
qui parle
ubi supra.
pag. 298.
Il dit qu'il
a puifé
cette his-
toire dans
un Auteur
contem-
porain
imprimé
dans le li-
vre de
Gesla Dei
per Fran-
cos.

* C'est à
dire de
l'Auteur
que l'on
venoit
d'indiquer
& qui est
imprimé
dans le
Gesla Dei
per Fran-
cos.

(e) *Histo-
re de Henri
II. liv. I.
pag. 45.
dit. de
Holland.*

avoit

* Prioles,
l. 5. c. 14

† Nihil
promif-
sum de vi-
ri libera-
tione
quam tam
ardenter
gentibus
aſoluta
Regis &
Reginæ
poſſulavit,
ſed data
copiâ
eundi quo
vellet &
recedendi.
Repente,
reliſta au-
la, per An-
degaven-
ſes & Tu-
rones
Montem-
Rotun-
dum petit
ubi mariti
in libera-
tione aſſerti
in culpa
vitæ nor-
mâ man-
data ex-
pectavit.
Id. ib.

‡ C'étoit
une forte-
reſſe dans
le Bour-
bonnois qui
a été dé-
mantelée.

‡ Id. lib.
6. c. 36.

§ Conda-
cum En-
guitano in
Belgium
ad mari-
tum, Me-
clina
Manho
fuit femi-
næ princi-
pi. Id.
lib. 9. c.
6.

(a) Im-
primée à la
Haye l'an
1686.

(b) Pag.
86.

(c) Dans
la Préface
de l'Hiſtoi-
re de Hen-
ri II.

(d) Ubi
ſupra,
pag. 299.

ſant toutes ces choſes, diſons ſeulement que le Heros qui épouſa la Demoifelle de Brezé en uſa (F) aſſez bien avec elle. De ſon côté elle partagea les diſgraces de ſon mari. Pendant qu'il fut en priſon elle le reſugia avec le petit Duc leur fils à Bourdeaux, où le Duc de Bouillon la mena heureuſement*. Au ſortir de cette ville elle fut menée à la Cour par le Marechal de la Meilleraye, & demanda † inſtaamment la liberté de ſon mari. Sa conduite (G) en cette rencontre a été louée par un Hiſtorien, qui a beaucoup moins de panchant vers la flaterie que vers la mediſance. On ne promit rien à cette Princeſſe, on lui permit ſeulement d'aller où elle voudroit. Sa retraite fut à ‡ Montrond, comme avant qu'elle ſ'en allât à Bourdeaux. Elle retourna dans cette dernière ville lors qu'elle fut †, que le Prince de Condé y étoit, & y demeura juſques à ce que les Bourdelois rentrent dans l'obeiſſance, & que le Prince ſe fut retiré dans le Pais-Bas Eſpagnol. Elle alla l'y joindre β, & lui amena le Duc d'Enguien, & ne revint en France qu'avec lui après la paix des Pyrenées. Elle eut morte depuis peu à Chateauroux dans le Berri, où elle s'étoit retirée après un accident fort étrange qui lui arriva vers la fin de l'an 1670. Un de ſes domeſtiques fut aſſez fou pour mettre la main à l'épée contre elle, & pour lui en donner un coup. Il ſe ſauva, mais on le prit peu après. On dit que cette Princeſſe ſans écouter les mouvemens de vengeance, & prêtant plutôt l'oreille aux conſeils de l'humanité & de la debonnaireté, demanda inſtaamment grace pour l'aſſaſin. On railonna (H) beaucoup ſur cette aventure. Cela étoit inevitable dans une ville auſſi remplie de nouveuiliſtes que de c'eſt celle de Paris. Je parle de nouveuiliſtes railonneurs, & qui ſe piquent d'aller au fait.

B R I.

„ avoit donné des Gouverneurs aux Provinces „ dès le tems de Saint Louis. „ L'Auteur de la „ vie (a) de l'Amiral de Coligni a relevé cette „ faute. Mademoiſelle de Brezé, dit-il, (b) étoit „ ſiſte de Mr. de Brezé Maulevrier Senechal de Nor- „ mandie & de Diane de Poitiers. Elle étoit d'une „ Maiſon illuſtre parmi la Nobleſſe, & quoi qu'elle „ ne ſût pas de celle que rapporte Mr. de Varillas, elle „ avoit pareillement parmi ſes aïeulx des perſonnes „ qui avoient eu des Gouvernemens de Provinces il y „ avoit plus de trois ſiècles. Ses armes étoient auſſi „ fort différentes de celles des autres Brezé dont le „ ſurnom eſt Maillé, au lieu que le ſien étoit Brezé. „ Mais ce qui a trompé Mr. de Varillas c'eſt qu'il „ n'y en a plus de cette Maiſon-là, & il a cru auſſi „ bien que Mezerai qui dit la même choſe que c'étoit „ la même que celle des Maillé-Brezé. Monsieur „ Varillas dans la confeſſion publique qu'il a faite „ de ſa faute, s'eſt tout de nouveau trompé trois „ ou quatre fois. Voici ſes paroles (c); „ J'avoué „ ingenuement que j'avois cru ſur la foi d'une „ Genealogie que je vis il y a trente ans dans la „ Maiſon de Garman, que Pierre de Brezé, „ Grand Senechal de Normandie étoit ſorti de „ la Maiſon de Maillé; mais j'ai depuis re- „ connu que ce Brezé, mari de Diane de Poi- „ tiers, qui fut depuis Duchèſſe de Valentinois, „ étoit de l'ancienne Maiſon de Brezé en Nor- „ mandie, & que ce ne fut qu'au deſſaut de ſes „ deſcendans mâles, que l'héritiere de cette „ Maiſon de Brezé en porta le nom dans la ſe- „ conde Maiſon de Brezé, cadette de celle de „ Maillé, qui ne ſubiſte plus que dans la per- „ ſonne de Madame la Princeſſe Douairiere de „ Condé. „ I. Le mari de Diane de Poitiers „ s'appelloit Louis de Brezé, & non pas Pierre de „ Brezé. II. La Maiſon de Brezé n'étoit point „ de Normandie mais d'Anjou. III. Ce ne fut „ point au deſaut des deſcendans mâles du mari de „ Diane de Poitiers que l'héritiere de cette Maiſon „ en porta le nom dans la ſeconde Maiſon de Brezé, „ cadette de celle de Maillé. Monsieur le Labou- „ reur (d) aſſure que Pean de Maillé qui vivoit il y a

plus de trois cens ans épouſa l'héritiere de la branche aînée de la Maiſon de Brezé en Anjou. Mr. Varillas raconte (e) lui-même que toute la ſucceſſion de la Senechal de Normandie fut partagée entre ſes deux gendres, qui étoient le Duc de Bouillon & le Duc d'Aumale. IV. Enfin la branche de Maillé-Brezé n'étoit point reduite à la ſeule Douairiere de Condé, car Mr. le (f) Labourcur nous parle du Marquis de Benchart, qui avoit deux freres & deux ſœurs, & qui deſcendoit de cette branche.

(F) En uſa aſſez bien avec elle. J'ai lu dans les lettres de Marigni une choſe qui peut faire honneur à la memoire du Prince de Condé. Cette lettre a pour titre *Erreines à Monsieur le Duc d'Enguien*: elle fut écrite de Franfort en 1658. Marigni raconte que dans une maladie dangereuſe que le Prince de Condé avoit eue depuis peu, il avoit témoigné „ un zèle pour la religion, „ une ſoumiſſion à la providence, une ſatis- „ faction d'avoir l'Internonce pour témoin de „ ſon reſpect pour le chef de l'Egliſe, & de „ l'humilité avec laquelle il en adoroit les myſte- „ res; & des marques ſinceres D'A M O U R C O N- „ J U G A L, & de tendreſſe paternelle, & de cor- „ dialité pour ſes amis, de bonté pour tous ſes „ ſerviteurs & domeſtiques, qui étoient autant „ de batailles Chrétiennes & Morales dans leſ- „ quelles il avoit triomphé de la plus noire calom- „ nie de ſes ennemis. „

(G) Sa conduite. . . a été louée par un Hiſto- rien. J'ai vu les paroles du Sieur Prioleau (g). (g) Lib. 5. *Condaena ad Regis & Regina conſpectum admiſſa* c. 27. *ſine ulla vilitatis ſuſpitione innocenciam ſuam tacita exprobatatione ingreſſit: nullius tamen demiffionis verba protulit, ſed ſuppliciter triſtis tanta modeſtia ſermonem commendavit, & tam concinnè merens ſermonem commendavit, & tam concinnè merens viſa, ut in coſtem cum illa affectus, ſentirent ſe tunc du 12. Janvier omnes mutari.*

(H) On railonna beaucoup ſur cette aventure. Je viens de lire dans Mr. Patin quelques circonſtances de cette action, & de ſes ſuites. Il y a (i) Tom. 3. trois (h) ſemaines, dit-il, (i) qu'un homme qui a pag. 583. été

(e) Hiſt.
de Henri
II. l. 1.
pag. 37.

(f) Pag.
300.

(h) Sa let-
tre eſt da-
tée du 12.
Janvier
1671. c'eſt
la 531.

(i) Tom. 3.
pag. 583.
été

BRISEIS, concubine d'Achille, fut cause par (A) accident de mille desordres dans l'armée des Grecs au siege de Troie. Son vrai nom étoit * Hippodamie; celui de Briseis est un de ces noms que les Grammairiens appellent † *patronymiques*. Elle étoit femme de Mynes Roi de Lynesse, & elle tomba au pouvoir d'Achille lors que ce Heros eut pris cette ville, & tué Mynes. C'est le sentiment (B) d'Homere: quelques Auteurs ne le suivent pas. Achille pour sa part du butin eut la veuve de ce Prince, & l'aima † bien tendrement. Elle est (C) qu'il l'emmeneroit avec lui en Thessalie pour l'épouser dans les formes. Lors qu'Agamemnon & Achille se reconcilierent, le premier fit beaucoup de présents à l'autre, & lui rendit Briseis, & jura (D) solennellement qu'il ne l'avoit pas touchée. S'il n'est point faux qu'il se parjura, c'est pour le moins une chose

* Enstathius, & Scholiastes Homeri in Iliad. l. 1. Diitys Cretenfis. l. 2. † C'est-à-dire forme de nom de pere. Le pere de Briseis est appelé Briseus par Homere. Il. l. 1. v. 392. l. 9. en soit Mr. Moreri s'est lourdement abusé, en v. 132. & nous donnant Briseis pour une Dame Troyenne. 274. † Briseis par Diitys de Crete, l. 2. † Voyez les remarques de son mari & de ses freres, & sur le sac de la patrie. Quoi qu'il en soit le souvenir de cette esperance fit fondre en larmes Briseis (k), lors qu'à son retour chez Achille elle vit le corps mort de Patrocle.

(a) C'est une faute, il falloit dire Maadano. mais il se sauva & n'est pas pris. Tous les Diabes ne sont pas en enfer, ni tous les fous dans les petites Maisons. Il y a bien des gens las de vivre sur la terre. Enfin il est pris & s'appelle du Val. Il lui demandoit de l'argent qu'il pretendoit lui être dû. Son procès est sur le bureau. On parle ici de cet affaire à l'oreille & fort diversement. . . Le (b) valet de pied nommé du Val qui avoit blessé Mad. La Princesse a été coudamné aux galeres & mis à la chaîne avec les autres, mais ils ne sont point encore partis, car il est encore à Paris; mais pour elle on dit qu'elle partira bien-tôt pour être menée à Chateaufoux en Berry par commandement du Roi, & ordre du mari, on n'en fait pas le secret. Le Prince de Condé peu avant sa mort, écrivit (c) une page entiere de sa propre main, & payant fait lire à la Duchesse d'Enguien, & à Gourville, il la fit cacheter, & donna ordre qu'on la mit après sa mort entre les mains du Duc son fils. Le Prince parloit dans cet Ecrit de la Princesse de Condé son épouse, & y prioit même le Roi d'étendre ses loins jusques sur cette Princesse, & de vouloir bien lui prescrire la maniere dont elle devoit le conduire. Elle est morte au mois d'Avril 1694.

(d) Historie du Prince de Condé, l. 5. pag. 575. (e) Fut cause par accident de mille desordres. Voici la chaîne de tous ces evenemens. Achille dans un conseil de guerre opina que Chryseis concubine d'Agamemnon seroit rendu à son pere: il faut qu'Agamemnon après mille injures dites & reçues acquiescât à cet avis, mais pour se dedommager il s'empara de Briseis (d): Achille outré de cet affront mit bas les armes: & depuis ce tems-là les Troyens remportement plusieurs avantages qui mirent l'armée des Grecs en mauvais état (e).

(f) Mezi-riac con-jette qu'il faut lire Estion. Comment. sur les Epir. d'Ovide. pag. 255. (g) Voyez comment Mezi-riac corrige son texte Grec Ibid. pag. 256. (h) Mezi-riac con-jette qu'il faut lire Estion. Comment. sur les Epir. d'Ovide. pag. 255. (i) Voyez comment Mezi-riac corrige son texte Grec Ibid. pag. 256.

podamie font ici la même personne. Quoi qu'il en soit Mr. Moreri s'est lourdement abusé, en v. 132. & nous donnant Briseis pour une Dame Troyenne. 274. (C) Elle epera qu'il l'emmeneroit . . . pour l'épouser. Ce fut Patrocle qui lui inspira cette esperance, & peut-être ne le fit-il que pour adoucir la desolation où il la voyoit sur la mort de son mari & de ses freres, & sur le sac de la patrie. Quoi qu'il en soit le souvenir de cette esperance fit fondre en larmes Briseis (k), lors qu'à son retour chez Achille elle vit le corps mort de Patrocle.

Oὐδὲ μὲν εἰδὲ ἤμ' ἔασκας, ὅτ' ἀνδρ' ἔμεν ὠκῶς Ἀχιλλεύς. Ἐκπεινεν, πέροντι δὲ πῶλιν Δείλοιο Μύνητι Κλαίην, ἀπ' αὐτῆς ἔφασκας Ἀχιλλεύς· βεβαιο Κερδίων ἄλονον βήσεν, ἀζών τ' ἐνὶ νηυσὶν Ἐς Φθίην, δάσειεν δὲ γράϊον μετὰ Μυρμιδόνεσσιν. Τῷ δ' ἄμοτον κλαίω τεβήσῃτω μείλιχρον αἰεί. Minime tamen, nimis sinebas me, cum virtum velox Achilles Interfecit, everitque nitens divini Mynetis Flere, sed me dicebas Achillis divini Chatham uxorem te facturum esse ducturumque in navibus Ad Phthiam, celebraturumque nuptias inter Myrmiδones, Ideo te infatigabiliter desleo mortuum, siuam semper.

(D) Et jura solennellement qu'il ne l'avoit pas touchée. Je jure, dit-il, par le grand Dieu Jupiter, par la terre, par le soleil, & par les Furies infernales qui punissent les parjures, que je n'ai jamais mis la main sur elle (l) ni pour avoir sa jouissance, ni pour aucun autre sujet. Ovide fait jurer à Briseis qu'elle avoit vécu en parfaite viduité dans la tente d'Agamemnon, pendant qu'Achille entre les bras d'une autre maitresse se confoloit de n'avoir pas Briseis. Nulla (m) Mycenarum sociasse cubilia mecum. Juro: fallentem deseruisse velis. Si tibi nunc dicam; Fortissime, tu quoque jura Nulla tibi sine me gaudia facta, neges.

Ovide n'ajoutoit aucune foi à ce serment de Briseis, car il a donné Agamemnon pour l'exemple d'un de ses remedes d'amour. Ce remede est qu'il faut chasser une passion par une autre, s'attacher à Briseis, comme fit Agamemnon, afin d'oublier Chryseis. A (n) quoi me serviroit d'être Roi, si je ne couchois pas avec cette femme; autant vaudroit-il que je cessasse de royaume au plus vil saquin. C'est le langage qu'Ovide met dans la bouche d'Agamemnon, après

Il. l. 1. v. 392. l. 9. † Briseis par Diitys de Crete, l. 2. † Voyez les remarques de son mari & de ses freres, & sur le sac de la patrie. Quoi qu'il en soit le souvenir de cette esperance fit fondre en larmes Briseis (k), lors qu'à son retour chez Achille elle vit le corps mort de Patrocle. (k) Homer. Iliad. l. 19. v. 295. (l) Me non puellæ Briceidi manum intulisse, neque concubitus causa egentem, neque allicujus alterius reſſed manſiſſam in tentorio meis. Il. l. 19. v. 261. (m) Ovidius in epist. Briseis ad Achill. (n) Nam licet ego sum, nec mecum dormiev illa, In mea Thesitides regna licebit eat. Dixit, & hanc habitabat magna prioris. Et prior est curâ cura sua novâ. Ovid. de remedi. amor.

très-vraisemblable. Je ne fai point ce que devint cette femme après qu'Achille eut été tué. Horace raisonnoit mal lors qu'il alleguoit l'exemple d'Achille, pour prouver qu'on ne doit pas se faire une honte d'aimer sa servante. Mr. Menage critiquoit (E) cela fort justement. Dares le Phrygien a representé Briséis (F) comme une femme tout-à-fait aimable. Il lui donne des fourcils joints, ce qui dans nôtre siecle ne passeroit pas pour un assortiment de beauté. Du Souhait dans sa traduction de l'Iliade est bien plaissant de donner à Briséis le nom (G) de pucelle, par rapport au tems où on la tira des tentes d'Achille pour la mener à celle d'Agamemnon.

BRIS.

(a) Figure, sur Philostrate au tableau d'Ajax Leucien, Ex Plutarcho, de ratione insinuat belliarum.

(b) Il. ib.

(c) Kai ou

qu'on ne peut s'imaginer de dire que les Anciens de même que nous, ont eu des passions, & qu'ils n'ont point eu de pudeur.

(d) Menage

giana, pag. 258. l. 1. dit. de Hollande.

(e) Ne fit

ancilla tibi amor pudori &c. Horat. Od. 4. l. 2.

quoi il assure que Briséis succéda auprès de ce Prince aux fonctions de Chryseis. Le temperament d'Agamemnon rend la chose très-vraisemblable. C'étoit un homme fort lubrique; pendant que la flotte attendoit à l'ancre que les vents contraires cessassent, il (a) parcourut toute la Bœoe après un beau jeune gars nommé Argynnus qu'il poussaivoit deshonnetement, tant qu'à la parfin n'en pouvant chevir, il s'alla baigner dedans le lac de Copaide pour s'amortir son ardeur. Avec quelle promptitude, avec quelle fureur ne devint-il pas amoureux (b) de Cassandre fille de Priam dans le temple de Minerve? Son serment ne fut point persiflé envers Achille. Voyez l'une des Harangues de Libanius, où Achille dit à Ulysse, il jure qu'il n'a point touché Briséis; soit, mais trouvera-t-on bien des gens qui le veuillent croire? La honte n'en reflera donc dans l'opinion de tout le monde, & pour vous dire en un mot ce que je pense, je n'ai nulle foi aux sermens d'Agamemnon (c).

(E) Mr. Menage critiquoit cela fort justement. Voici ses paroles; „J'avois (d) entrepris de faire une Ode sur ce que Guillaume Colletet, aimoit des servantes, à l'imitation d'Horace, qui en a fait une sur ce qu'un de ses amis avoit la même passion; mais je ne l'ai pas fait. En examinant celle d'Horace, j'ai trouvé qu'il n'avoit rien fait qui vaille. Il loué son ami de ce qu'il imitoit les Anciens qui avoient aussi aimé & épousé des servantes. Il cite, par exemple, Achilles, qui avoit épousé Briséis; mais Briséis n'étoit pas servante: c'étoit une esclave qui étoit Reine, & qui avoit été enlevée par le droit des armes. C'est une plaissante imagination que celle d'Horace (e), & un raisonnement bien pitoyable. Achilles n'eût point de honte d'aimer une Reine que le sort des armes fit tomber entre ses mains; Agamemnon au milieu de son triomphe ne rougit pas d'aimer la fille du Roi Priam, donc vous ne devez pas rougir d'aimer une esclave que vous avez achetée. J'avoüé qu'il tâche de raccommo-der un peu la chose, en supposant que la servante de son ami étoit apparemment de bonne Maison, & de bonnes qualitez dont on la voyoit pourvue, mais cela ne repare point la faute. Aujourd'hui nous traiterions de fou & d'extravagant un homme qui encourageroit son ami à l'amour d'une servante, sous pretexte que des Generaux d'armée qui auroient fait prisonnier quelque Comte, ou quelque Prince de l'Empire avec sa femme & ses filles, ne seroient pas difficile d'en conter à leurs prisonniers, & de les vouloir épouser. Je sai bien que dans tous les siecles on ne juge pas des choses sur le même pied, & que je dois consentir qu'on rabate de mon parallele ce qu'on jugera à-pro-

pos, mais jamais on ne fauvera le raisonnement d'Horace, & au pis aller nous conoitrons qu'au tems d'Homere les idées de la raison étoient encore bien confuses, puis qu'Achille dans l'Iliade s'exprime ainsi, (f) J'aimois Briséis de tout mon cœur quoi que la force des armes l'eût fait tomber entre mes mains. Si Alexandre eût raisonné de la sorte par rapport à la femme ou aux filles de Darius, n'auroit-on pas dit qu'il ne savoit ce qu'il disoit? Je me hasarde peut-être trop, puis que nous lisons dans Quinte Curce que ce conquerant justifia ses noces avec Roxane, par la raison qu'Achille voulut bien coucher avec (g) une prisonniere. Au reste Ovide se sert du même raisonnement qu'Horace, pour justifier le commerce qu'il avoit avec la servante de sa Corinne. Il ne se contenta pas des faveurs de la Maitresse, il donna aussi de tout son cœur sur la femme de chambre, en protestant néanmoins lors que Corinne lui en fit des plaintes, qu'il faisoit avoir perdu le jugement pour s'amuser à des servantes (h). Pheroras frere d'Herode fut si passionné pour une servante, qu'il aimoit mieux croupir dans ces indignes amours, que de s'occuper de la fille d'Herode (i). Si jamais quelcun fait le catalogue indiqué par (k) Mr. Menage, il sera bien de le grossir de ceux qui ont imité Pheroras.

(F) Briséis comme une femme tout-à-fait aimable. Il la fait belle, blanche, blonde, d'une taille mediocre & droite, les yeux beaux, les fourcils joints, d'une humeur douce, modeste, debonnaire (l) & sans artifice, Briséisdam formosam, nec alta statura, candidam, capillo flavo & molli, superciliis (m) junctis, oculis venustis, corpore equali, blandam, verecundam, animo simplici, & piam. Tous les Auteurs qui en ont parlé la font belle; voyez l'Index Achilleus (n) du savant Monsieur Delincourt à l'article 305 & quand Properce remarque qu'Achille souffrit mille choses pour l'amour de la belle Briséis, (o) Omnia formosam propter Briséida passus, il ne faut pas croire qu'il se serve du privilege des poésies galantes, où l'on fait entrer l'amour comme la cause de tout; il suit l'idée d'Homere qui fonde le courroux d'Achille sur l'enlèvement d'un objet qui lui étoit cher (p). Tous les autres Poëtes ont suivi la même idée, voyez encore l'Index Achilleus à l'article 184. 185.

(G) De donner à Briséis le nom de pucelle. Quand il traduit ces paroles de l'Iliade (q) Maxima prætulit Joseph. Antioq. Jud. l. 16. c. 11. pag. 564. apud DRELINCOURT ou si indic. Achill. pag. 62. col. 2. (r) Le mot Latin peut signifier devote. (m) Voyez touchant cette sorte de fourcils les Auteurs cités dans les Nouvelles de la République des Lettres Novembre 1684. art. 8. (n) De quo infra à la remarque G. (o) Lib. 2. eleg. 8. (p) Il. l. 9. v. 347. (q) Lib. 1. v. 337. Voyez aussi la version des vers 345. & 346. Parrocle, dit-il, obéissant à son ami bailla la pucelle. il repete le même mot en d'autres endroits. Sa version fut imprimée à Paris l'an 1620. in 8.

(f) εἶς ἄνδρ. Ἐν ἑαυτοῦ φιλῶν ἀποκρίσθαι ἵκεν.

Uc & ego hanc ex animo amabam, armis cap- tam licet exultem. Il. l. 9. v. 342. tomber entre mes mains. Si Alexandre eût raisonné de la sorte par rapport à la femme ou aux filles de Darius, n'auroit-on pas dit qu'il ne savoit ce qu'il disoit? Je me hasarde peut-être trop, puis que nous lisons dans Quinte Curce que ce conquerant justifia ses noces avec Roxane, par la raison qu'Achille voulut bien coucher avec (g) une prisonniere. Au reste Ovide se sert du même raisonnement qu'Horace, pour justifier le commerce qu'il avoit avec la servante de sa Corinne. Il ne se contenta pas des faveurs de la Maitresse, il donna aussi de tout son cœur sur la femme de chambre, en protestant néanmoins lors que Corinne lui en fit des plaintes, qu'il faisoit avoir perdu le jugement pour s'amuser à des servantes (h). Pheroras frere d'Herode fut si passionné pour une servante, qu'il aimoit mieux croupir dans ces indignes amours, que de s'occuper de la fille d'Herode (i). Si jamais quelcun fait le catalogue indiqué par (k) Mr. Menage, il sera bien de le grossir de ceux qui ont imité Pheroras.

(g) Achillem quocumque a quo genitus ipse deduceret, cum captiva cois- set. Cur- tius l. 8. c. 4. n. 25.

(h) Quid contendi ancilla si quis delinqueret possit illum ego contem- dente care- re bona? Theophras- tus ancilla facie Brietidos arit: Serræ. Nymæno Phœbas amata dicit. Non ego Tantalide major, nec major Achille: Quod decuit reges cur mihi turpe putem? Amor. l. 2. eleg. 8.

(i) Menage- giana, pag. 253. l. 1. dit. de Hollande.

(k) Menage- giana, pag. 253. l. 1. dit. de Hollande.

(l) Pheroras impu- ros ancilla complexus Herodis filiz im- polluto cubili.

(m) Max- ima prætulit Joseph.

(n) Antioq. Jud. l. 16. c. 11. pag. 564. apud DRELINCOURT ou si indic. Achill. pag. 62. col. 2. (r) Le mot Latin peut signifier devote. (m) Voyez touchant cette sorte de fourcils les Auteurs cités dans les Nouvelles de la République des Lettres Novembre 1684. art. 8. (n) De quo infra à la remarque G. (o) Lib. 2. eleg. 8. (p) Il. l. 9. v. 347. (q) Lib. 1. v. 337. Voyez aussi la version des vers 345. & 346. Parrocle, dit-il, obéissant à son ami bailla la pucelle. il repete le même mot en d'autres endroits. Sa version fut imprimée à Paris l'an 1620. in 8.

BRISSOT (PIERRE) l'un des habiles Medecins du X.VI. siecle, nâquit l'an 1478. à Fontenai-le Comte en Poitou, d'un pere qui étoit un Avocat fort estimé. Il fut envoyé environ l'an 1495. à Paris où il fit son cours de Philosophie sous Villemor, l'un des plus celebres Professeurs de ce tems-là. Ce fut par le conseil de ce Professeur qu'il se destina à la Medecine. Il y étudia pendant 4. ans, & puis il se mit à enseigner * la Philosophie dans l'Université de Paris. Après avoir fait ce metier pendant dix ans, il le quitta pour se preparer aux examens qu'il faut subir à Paris, avant que d'être promu au Doctorat en Medecine. Il commença à s'y preparer en l'année 1512. & il fut reçu Docteur le 27. Mai 1514. Comme c'étoit un de ces esprits qui ne se payent pas de coutume & de tradition, mais qui veulent examiner leschofes soigneusement, il fit des comparaisons exactes entre l'usage d'alors, & la doctrine d'Hippocrate & de Galien; & il trouva que les Arabes avoient introduit une infinité de choses dans la pratique de la Medecine qui étoient contraires à l'ancienne & à la vraye methode de guerir les maladies, & aux dogmes de ces deux grans maitres, comme aussi aux lumieres que le raisonnement & l'experience pouvoient fournir. Il songea donc aux moyens de reformer la Medecine, c'est-à-dire de retablir les preceptes d'Hippocrate & de Galien, & de donner la chaste aux doctrines des Arabes. Il n'étoit gueres possible en ce tems-là d'imaginer une autre reformation. D'abord il entreprit d'expliquer publiquement les livres de Galien, au lieu d'un Avicenne, d'un Rhafis, d'un Mesué, qu'on avoit coutume d'expliquer dans les Ecoles de Medecine. Il fit imprimer à ses depens un \dagger des Ouvrages de Galien, selon l'édition & la version de Leonicensus, & l'expliqua si doctement qu'il fit conoitre que les Medecins Arabes n'y avoient rien entendu. Puis il passa à l'explication d'un autre \ddagger Ouvrage de Galien, & à celle \S de Jean Mesué. Il n'étoit pas content de lui-même dans cette dernière explication, soit parce qu'il ignoroit la Botanique, soit à cause de l'obscurité de ce Medecin: Il resolut donc de voyager afin d'aquerir la conoissance des plantes, & les lumieres nécessaires au dessein qu'il avoit conçu de reformer la Pharmacie. Mais avant que de sortir de Paris il desabusa cette ville d'une erreur inveterée. La pratique constante des Medecins dans la pleuresie étoit de faire saigner non pas du côté où étoit le mal, mais du côté opposé; c'est-à-dire que si la pleuresie étoit au côté gauche, ils faisoient ouvrir la veine au bras droit, & vice versa. Brisot faisant disputer sur cela dans les Ecoles de Medecine, refuta cette pratique, & montra que mal-à-propos & très-faussement on la debitoit comme conforme à la doctrine d'Hippocrate, & à celle de Galien. Il fit plus, il employa une pratique toute contraire dont le succès fut admirable; & c'est ce qui frappa le grand coup contre l'abus qui regnoit. Brisot plein de l'envie de voyager, même jusques au nouveau Monde fit le cas y échoit, partit de Paris l'an 1518. & s'en alla en Portugal. Il s'arrêta dans la ville d'Ebora, & y exerça la Medecine. Sa nouvelle maniere de saigner dans la pleuresie ne plut pas à tout le monde; mais il la justifia par une savante Apologie, qu'il écrivit pour repondre à la longue & desobligeante lettre qu'il avoit reçue d'un β

En 1522.

\dagger Opus Hippocratus ad Glauconem.

\ddagger Celui qui est intitulé de Galien.

\S Il l'expliqua en particulier, privatim, aux Apollinaires.

β Il s'appeloit Denis, & étoit Medecin du Roi de Portugal.

P p p p 2

Mede-

(d) Quam (Brisida) Daulquejus occiderunt cum Christi seide confundit. Not. ad Sil. Italic. lib xv. pag. 676. pag. 67. Je ne doute point que quand il retoucheroit 30. paroles de Daulquejus, Agamemnonement de nouvelles vues, & de nouvelles allusions, pendant que les tresors inepuisibles de sa doctrine lui fourniroient de nouveaux faits, & de nouvelles autoritez. C'est de lui que je tiens la beuvé du Sieur du Souhait. Il ne la marque pas dans son livre, comme il y marque (d) celle de Daulquejus. Voyez touchant cet- (e) Mois de Juillet de 1694. art. 1111. C***.

αἰσχροῦ ἔργου κέρει, il se sert de celles-ci, **Patrocle menez lui la pucelle.** Cela est tout-à-fait impertinent: il n'y a point de consequence à tirer d'une langue aux autres langues; & ainsi sous pretexte que les Grecs pouvoient donner à une femme le nom de κέρει, qui étoit destiné principalement à signifier une fille, il ne s'enfuit pas qu'en François on puisse nommer **pucelles, filles, vierges,** celles qui ont été mariées, ou concubines. Ce Traducteur ne pouvoit pas ignorer que Briséis avoit (a) perdu son mari à la prise de Lymesse, & qu'il y avoit long tems qu'elle cochoit avec Achille. Les Latins étoient aussi libres que les Grecs dans l'usage des mêmes mots pour signifier filles & femmes: ils appelloient **puellas,** & **virgines** celles qui avoient eu des enfans, celles qui avoient un mari. **MONSIEUR DREINCOURT** vient de donner une infinité d'exemples de cet usage des Grecs & des Romains dans la 2. édition (b) de son **Index Achilleus.** J'ai parlé (c) ailleurs de la premiere édition de cet Ouvrage, & je pourrois

nommer des gens très-doctes qui ont dit que l'on y avoit rassemblé tout ce qui se pouvoit dire humainement sur cette matiere; mais ils seront obligez de consulter en voyant cette nouvelle édition, que ce qu'ils prenoient pour les bornes de l'érudition humaine n'est qu'une partie de celle de l'illustre Monsieur Dreincourt. Il a trouvé cent belles choses à ajouter, & je ne doute point que quand il retoucheroit 30. paroles de son Ouvrage, la fertilité de son esprit, & de son imagination ne lui suggerât incessamment de nouvelles vues, & de nouvelles allusions, pendant que les tresors inepuisibles de sa doctrine lui fourniroient de nouveaux faits, & de nouvelles autoritez. C'est de lui que je tiens la beuvé du Sieur du Souhait. Il ne la marque pas dans son livre, comme il y marque (d) celle de Daulquejus. Voyez touchant cet- (e) Mois de Juillet de 1694. art. 1111. C***.

(a) *Homere le dit en propres termes.* Iliad. l. 19. v. 291.
 (b) *Nom.* 379. pag. 139.
 (c) *Ci-def.* des Romains dans la 2. édition (b) de son Index Achilleus. J'ai parlé (c) ailleurs de la premiere édition de cet Ouvrage, & je pourrois

* Il étoit natif d'Ebora. Medecin. Il auroit publié cette Apologie, si la mort ne l'eût enlevé du monde l'an (A) 1522. Antoine Luccus * son ami la fit imprimer à Paris trois ans après. On la réimprima à Bâle l'an 1529. René Moreau en procura nouvelle édition à Paris l'an 1622. & l'accompagna d'un Traité de sa façon, de *missione sanguinis in pleuritide*, & de la vie de Brislot, de laquelle on a tiré cet article. Les mouvemens que l'on se donna pour ancantir l'usage que ce Medecin François avoit tâché d'introduire dans le Portugal, sont dignes (B) de reflexion. Brislot avoit composé quelques autres livres, mais on en laissa perdre les manuscrits. Il n'avoit jamais voulu se marier †, ne croyant pas que le mariage s'accordât bien avec les Muses. Il se foucioit si peu du gain, qu'on dit qu'étant appellé pour voir des malades il regardoit dans sa bourse, & s'il y trouvoit deux testons, il refusoit cette pratique. C'est qu'il aimoit tellement ‡ l'étude, qu'il avoit de la peine à s'en arracher.

BRITANNICUS (JEAN) Italien, a été l'un des bons Humanistes du XV. siècle. Il étoit né à Palazzolo proche de Bresce. Il publia des notes sur quelques Auteurs classiques, sur Perse, sur Terence, sur Stace, sur Ovide & sur Juvenal; quelques regles de Grammaire, divers opuscules, & diverses lettres, & le Panegyrique de Barthelemi Cajetan, brave homme & fort docte †. Britannicus enseignoit avec beaucoup d'industrie: il le fit dans Bresce assez long tems pour acquerir la methode & la routine de bien regenter. Il mourut dans cette ville l'an (A) 1510. Quand il dedia son Commentaire sur Juvenal au Senat & à la ville de Bresce, il en donna pour raison que les Commentaires qu'il leur avoit déjà dediez lui avoient valu (B) un present considerable. N'étoit-ce

(A) Si la mort ne l'eût enlevé du monde l'an 1522. On a donc eu tort de dire (a) qu'il a fleuri sous Clement VII. car ce Pape ne fut élu qu'en 1523. Au reste l'Auteur que je censure ici a oublié la premiere édition de l'Apologie de Brislot. C'est celle de Paris chez Simon Colines en 1525. Au lieu de celle-là il en produit une de l'an 1538, chez le même & au même lieu, & tout-à-fait inconnu au curieux René Moreau, ce qui pourroit en quelque maniere la rendre suspecte de fausseté.

(a) Merklinus in Linden. renov. ex Jusso in Chronol. Medicor.

EXEMPLE de la mauvaïse coutume d'interesser la Religion dans les disputes des Savans, afin d'allarmer les peuples & les Magistrats.

(b) Moreau dit qu'alors cette ville appartenoit aux Portugais. Je croi qu'il se trompe, & qu'on ne choisit cette Academie qu'à cause de sa grande reputation, n'y ayant pu encore d'Union sié dans le Portugal.

(B) Sont dignes de reflexion.] La dispute entre Denys & Brislot excita une espece de guerre civile parmi les Medecins Portugais. Il faut porter l'affaire au Tribunal de l'Academie de (b) Salamanque, où la Faculté de Medecine la disputa profondément; mais pendant qu'on examinoit là les raisons pour & du contre, les partisans de Denys recoururent à une machine qui ne manque gueres à ceux qui sont les plus forts; ils opprimerent les autres par l'autorité du bras seculier; ils obtinrent un arrêt portant défense aux Medecins de signer du même côté que seroit la pleuresie. Le jugement de l'Academie de Salamanque fut enfin rendu, & porta que l'opinion attribuée à Brislot étoit la pure doctrine d'Hippocrate & de Galien. Les Sectateurs de Denys en appellerent à Cesar environ l'an 1529. Ils se croyoient superieurs & en autorité & en nombre, ils porterent donc l'affaire devant Charles-Quint. Ils ne se contenterent pas de traiter de fausse la doctrine de leurs adversaires, ils dirent qu'elle étoit impie & mortelle, & qu'elle ne faisoit pas moins de mal au corps, que le schisme de Luther à l'ame. Non seulement ils noircirent la reputation de leurs adversaires par des artifices cachez, ils les accuserent aussi la tête levée d'ignorance, de temerité, d'atentat sur la Religion, & d'être françois Luthériens en Medecine. Par malheur pour eux Charles III. Duc de Savoye vint à mourir d'une pleuresie après avoir été saigné selon la pratique que Brislot avoit combatue. On croit que sans cela l'Em-

pereur auroit consenti à tout ce que les antagonistes de ce Medecin souhaitoient. Mais encore que cet accident eût dû faire triompher la bonne cause, il n'en resulta autre bien si ce n'est que le procès fut pendu au croc. Il est vrai que dès ce tems-là on fit des livres par toute l'Europe sur cette question, dans lesquels on condamnoit hautement la pratique des Arabes (c). René Moreau (c) Ex v. in Brissot per Renatum Moreau. dans l'Ouvrage que j'ai cité ci-dessus a donné une liste très-cuicuse de ces Ecrits, & de ceux où cette pratique étoit approuvée. Mais qui n'admire-roit d'un côté l'entêtement qui se remarque dans l'homme pour la commune tradition, quelque mal fondée qu'elle soit, & de l'autre la facilité qu'ont les Magistrats de se déclarer pour ou contre certains remedes: car comme il ne leur arrive que trop d'en condamner qui dans la suite gagnent le dessus & par raison, & par usage, ne peut-on pas dire qu'ils avoient jugé sans connoissance de cause, entraînez par la cabale qui favoit le mieux crier, & le mieux pousser toutes les voyes d'oppression? L'Antimoine est une preuve de ce que je dis.

(A) Il mourut . . . l'an 1510.] Qui croiroit cela en lisant dans un Ouvrage (d) imprimé l'an 1545. Joannes Britannicus clares in civitate Brixiana, & varia composit opuscula? Le bon Geshner, me dira-t-on, avoit trouvé ces paroles dans quelque livre où elles étoient véritables, & sans songer que les tems étoient changez, il les copia lettre pour lettre. Il vaudroit mieux faire moins de livres, & prendre la peine d'accommoder au tems present ce que nos predecesseurs ont dit. Je repons qu'il a copié Tritheme, & que sa preserpe peut empêcher qu'on ne s'y trompe. L'erreur de Ghilini est plus grossiere: il a cité que Paul Manuce a fleuri en même tems que Britannicus.

(B) Lui avoit valu un present considerable. Je re-voici les paroles; Quod (e) autem lucubrations parte i. meas vobis amplissimè Patres dicandas esse consue-rit, illud me maxime impulit quod memineram superioribus annis quum in Achilleida Statii, & Satyras Persu commentarios edidissim, rabiique Juvenal.

ce pas en demander un nouveau? Quelques-uns ont dit qu'il est le premier qui ait publié la * Pharfale de Lucain, & les Satires de Juvenal. Ils se trompent à l'égard (C) de ce dernier, j'en suis assuré: je pense (D) qu'ils se trompent aussi à l'égard de l'autre. Au reste il prit le nom de Britannicus à cause que ses ancêtres étoient de la grand' Bretagne.

BROCARD (JAQUES) Auteur Apocalyptique, & l'un des bons Vifionnaires du XVI. siècle, étoit † Venitien. Il embrassa la Religion Protestante, & temoigna beaucoup de zèle contre le Papisme. Il publia divers (A) livres en Hollande, dans lesquels il soutenoit que les événemens particuliers du XVI. siècle avoient été prédits par les Prophetes. Après avoir appliqué les oracles de l'Ecriture selon la fantaisie aux choses déjà arrivées, il prenoit la liberté de les appliquer aux événemens à venir, & prédisoit en vertu de tels & de tels passages qu'il arriveroit ceci ou cela au Prince d'Orange, à Philippe II. à la Reine Elizabeth, à l'Empereur, &c. Les Synodes des Provinces Unies craignirent avec raison d'être acceuz d'approuver ces rêveries, s'ils gardoient un profond silence là-dessus. C'est pourquoi le Synode National de Middelbourg condamna en 1581. cette maniere d'interpréter l'Ecriture, & chargea Lambert Daneau Professeur en Théologie à Leide, & Martin Lydius J. Ministre de l'Eglise d'Amsterdam de donner des avis au Sieur Brocard touchant ses vifions. L'Auteur qui m'apprend cela croit se souvenir que Brocard incapable de répondre aux difficultés qu'on proposoit contre son système, promit de renoncer désormais à ces sortes de propheties β. Ce Vifionnaire avoit tellement (B) empauné un Gentilhomme François bon Protestant, qu'il lui avoit persuadé par je ne fai combien de passages de l'Ecriture qu'il expliquoit à sa mode, qu'on verroit bien-tôt un Prince de la Religion qui renverroit le trône papal, & qui se rendroit le

P P P P 3

chef

nuncupassent alteros, ita placitos fuisse, ut me non medicis solum laus & gratulatio vestra secuta sit, sed insuper AMPLISSIMUM MIHI MUNUS publico totius Senatūs consulto decretum fuerit.

(C) Ils se trompent . . . à l'égard de Juvenal.] Caesius Secundus Curion publia des notes sur ce Poète l'an 1551. Il declare (a) que ce travail lui avoit été fort penible, parce qu'il n'y avoit eu encore que Britannicus qui eût expliqué cet Auteur. Unum modo Joannem Britannicum habuit explicatorem, qui quavis illa aetate eruditissimus fuerit, non tamen Poetae sensum est affectus: neque mirum, fuit primus, neminem habuit quem sequeretur. C'est un plus grand défaut qu'on ne s' imagine de ne lire pas les Prefaces & les Epîtres dedicatoires. Ceux qui composent ont sur tout grand tort de ne faire pas cette lecture: si Curion avoit lu l'Épître dedicatoire de Britannicus, il n'auroit pas débité un mensonge si peu excusable. Britannicus (h) reconnoît qu'il a été devancé par quelques doctes Interpretes. Juvenalis Satyras est temporibus nostris à nonnullis aliis egregie literatis commentatoribus vel cum magna ipsorum laude enarrata fuerant, aggressi sumus, quod omnino animadvertendum in toto opere multa ab his sive incuria quadam, sive consulti opera praevertita esse.

(D) Je pense qu'ils se trompent à l'égard de Lucain.] Je me souviens d'avoir manié une fort vieille édition de la Pharfale avec les notes d'Omnibonus & de Verculanus, dans laquelle à la suite de la Preface on trouve 2. ou 3. lettres qui te remoiignent que le premier qui a publié Lutain n'est pas nôtre Britannicus. Mais n'ayant pas présentement sous la main cette édition, je ne puis pas parler de cela avec toute la certitude, & avec tout le detail que je voudrois.

(A) Il publia divers livres en Hollande.] Son Commentaire sur l'Apocalypse, & son explication mystique & prophetique du Levitique parurent à Leide l'an 1580. Deux autres livres, alter ad Christianos de Prophecia qua nunc compleatur

in his qua sunt secundi adventus Domini, alter ad Hebraeos de primo & secundo eisdem adventu, (c) Daneau furent imprimez à Leide environ le même tems. Nous dirons ci-dessous (d) aux depens de qui ces livrets sortoient de dessous la presse. Si l'Auteur

n'eût pas écrit en Latin, il faudroit trouver étrange qu'aucun Libraire ne voulût hasarder les frais; car de tels Ouvrages en langue vulgaire ne sont point durs à la vente dans les tems de trouble, ou lors qu'on souhaite de grands changemens. (d) Dans Voetius (e) donne à cet Auteur un Ouvrage, De l'Antibaptismo juranicum in Papam & Ecclesiam Romae. Nous parlerons ci-dessous de son Commentaire sur la Genese. Voyez le titre de quelques autres Traitez dans la remarque C.

(B) Avoit tellement empauné un Gentilhomme François.] Il s'appelloit (f) Segur - Pardaillan: cette famille est très - illustre dans la Guyenne. Voyons ce que Mr. de Thou dit de lui. Segurius (g) homo probo & vivaci nec inerudito ingenio, ce-eterum credulo, ante aliquot annos, dum in Belgia Subalpino coluerat, varicinationum argutias ad insanium scilicet, cujus & scripta hujusmodi vanitatis plena ille postea sumptibus suis publicanda curavit. Ab eo cum accepisset, loci scriptura, ut dictū fidem saceret, ad id detortū, fore, ut non ita multos post annos Pontifex à principe Protestante sede deturbaretur, isque princeps caput concordia Christiana futurus esset, eum principem insio erga herum suum affectu potius Navarrum fore sibi persuaserat, eoque majore studio & ardore pro auctoritate, qua in aula Navarri pollebat, legationem eam, cui & obunda se obtulit, promovit, qua aliqui absque hoc secreto ridiculo, quod tandem emanavit, & ab adversariis postea in Germania illi impropertatum est, tanquam in speciem utilis & necessaria multis probabatur. Ceux du bas état, disoit David (h), ne font que vanité, les Nobles

ne font que mensonge.

(*) In Epistola nuncupatoria.

(h) Ubi supra.

† Ghilini, teatr. parte 1. p. 78.

† Pignier su theatro de l'Ante-christ 1. part. ch. 22. Mr. de Thou le fait Subalpinus; Mr. de Sponde, Pedomontanus.

† Il fut en-suite Professeur à Francker.

† Voetius, Disput. Theologic. t. 2. pag. 1075. qui cite la Preface du Commentaire de Lambert Daneau sur les prophetes.

(c) Vido Voetium Disput. 2. p. 1075.

(d) Dans Voetius (e) donne à cet Auteur un Ouvrage, De l'Antibaptismo juranicum in Papam & Ecclesiam Romae. B.

(f) Ibid.

(g) Ibid.

(h) Ibid.

(i) Ibid.

(k) Ibid.

(l) Ibid.

(m) Ibid.

(n) Ibid.

(o) Ibid.

(p) Ibid.

chef de la conccorde Chretienne. Ce Gentilhomme qui étoit très-bon serviteur du Roi de Navarre, crut que c'étoit au Roi son maître que le ciel destinoit une si grande fortune; & tout plein de cette esperance il proposa à ce Prince le dessein d'une Ambassade vers les Princes Protestans, & s'offrit lui-même pour Ambassadeur. Comme sa proposition n'avoit rien qui ne parût convenir aux necessitez du tems, on la goûta, & il fut député en * effet vers ces Princes. On se moqua un peu de lui quand on fut le veritable ressort qui le remuoit, & qui l'avoit engagé à faire de la depense pour faire imprimer les livres de son Prophecie †. Nous avons là un exemple de ce que peuvent ces sortes de gens : ils sont capables de faire entreprendre mille choses auxquelles personne ne fongeroit. Ce sont de vrais incendiaires. Il est certain que plusieurs d'entr'eux ne sont pas des imposteurs, ils s'entêtent, ils croyent ce qu'ils predissent, mais il y en a qui n'ont pour but que d'exciter des guerres & des séditions; ils sont plus gâtez de cœur que d'esprit : ce sont des pestes publiques. Je ne croi pas que Brocard fut de cette dernière classe. Les Ecrivains (C) Catholiques le traitent fort mal; ceux de la Religion (D) le menagent : mais le Synode National (E) de la Rochelle en 1581. ne lui fit aucun quartier.

BRODEAU

* L'an
1583.

† Voyez
la remarque
B.

(C) Les Ecrivains Catholiques le traitent fort mal.] Martin del Rio (a) soutenoit que Jacques Brocard étoit l'instrument du Diable, & que ses revelations étoient diaboliques. *Quid quæso aliud est liber ille manuscriptus Jacobi Brocardi Calvinistæ revelationum ad Elizabetham Angliæ reginam, & Prefatio in Genesis, aliaque nommilla ejusdem opuscula nisi farrago quadam demoniacarum revelationum, quarum præcipua de anno 1580. jam tempus mendacii convicit ?* Ce passage nous apprend qu'il avoit couru des copies manuscrites des revelations que cet homme avoit a bressées a la Reine Elizabeth, & que la principale de ces prediçons concernoit l'an 1580. & se trouva faulx. Je voudrois bien savoir ce que c'étoit. Nous avons vu que Mr. de Thou n'épargne pas ce Commentaire mystique; il ne faut pas croire que Mr. de Sponde en abregeant Mr. de Thou sur l'Ambassade de Paradaillan ait émoncé la pointe des traits. Qui

(a) Spondan. Annot. Eccles. ad ann. 1583. n. 9.

(c) Les Jesuites, a ce que dit Mr. de Thou ubi supra pag. 503. furent les Auteurs de cet Ecrit. Ils supposeroient en Navarre ab Arausionensi insinuata hujus telæ textore, quo cladem quam rebus suis peritum fecerat, ex Gallia & Germania motu à se averteret.

(d) Ubi supra.

(b) (Segurius) cum ante aliquot annos in Belgio à Jacobo Brocardo Pedemontano inepto & fatuo bariolo (cujus & scripta inanium vaticinationum plena edita sunt) accepisset fore non ita multos post annos ut Romanus Pontifex à principe quodam Calvinistarum de sede deturbaretur, isque Caput concordia Christiana futurus esset, &c. Il se moque de la credulité de Paradaillan, & raconte que l'on publia à Ingolstadt un Ecrit contre sa depuration, sous le titre (c) d'incendium Calvinianum. Il est d'assez bonne foi pour avouer qu'il se trouve des fanatiques dans la Religion qui inspirent & de grans desseins, & des esperances ruineuses à ceux qui se fient à leurs promesses, & il en donne un exemple assez recent. Il ne nomme personne, mais je suis fort trompé s'il ne parle du Duc de Savoye Charles Emanuel. Il enferme tout cela dans une longue parenthese, c'est un peu trop sa coutume. *Id etiam testimonis Sacra Scriptura firmans, (d) il parle de Jacques Brocard (quales fuerunt singulis sæculis qui ejusmodi sua delicta aperissent sibi, ut fungunt, sed oculatissimis aliis scripturae auctoritatibus fulcire non dubitantur : & fuit non ita pridem vir apud nos probe ac religiose vitæ magnæque apud eos qui ejus opera utebantur habitus, qui similibus fanaticis persuasionebus, ex Joannis Apocalypsi somnatis, nobilem principem in grandes impulsus vana spe ejusdam*

imperi conjecit, qui tamen nec parvum suum statum defendere poterit, & fere omnium rerum mors mortuus est.)

Les insultes de Florimond de Remond contre le pauvre Jacques Brocard ont été fort inciviles. Voyez la remarque suivante.

(D) Ceux de la Religion le menagent.] Voctius à la verité desavoué la pretention de Brocard, qui est que le Saint Esprit par un seul sens literal, applicable mystiquement mille & mille fois aux occurrences particulieres, a marqué toutes sortes d'évenemens; mais il ajoûte que c'étoit d'ailleurs (e) un homme de bien, très-orthodoxe, & (e) Fuit très-pieux. Nicolas Vignier va plus avant, il lui accorde en certaines choses le vrai don de prophetie. Voici les (f) paroles; *Je dirai un mot touchant Jacques Brocard Venitien, que Remond decrive d'une façon du tout incivile. Qu'il eût été à desirer que ce personnage là qui n'étoit point appelé en charge Ecclesiastique, eût été plus retenu à mettre au jour ses meditations sur l'Ecriture Sainte. Car encor qu'il ne s'y éloigne pas de la pureté de la saine doctrine Evangelique & de l'Analogie de la foi, il se détache trop souvent du droit sens du texte & du sens literal pour suivre une interpretation mystique. Mais neanmoins, comme le bras de Dieu n'est point écarté, & commun-que ses dons à qui il lui plaît, ceux qui ont connu familièrement ledit Brocard rendent témoignage qu'il a eu de merveilleuses revelations de choses particulieres dont l'évenement a confirmé la verité: comme entre autres ont expérimenté les Venitiens en la perte de Cypre & de leur arsenat, (f) Theatres dont il les avoit avertis auparavant.*

(E) Le Synode National de la Rochelle en 1581. ne lui fit aucun quartier.] La compagnie qui porte qu'ayant vu & examiné un livre Latin sur la Genesé, composé par Jacques Brocard Piemontois, & imprimé à la Rochelle, elle a déclaré & declare qu'il est rempli d'impietez & d'horribles profanations de l'Ecriture, & d'erreurs pernicieuses, & sur tout sur la matiere des revelations & des propheties; & qu'ainsi elle exhorte tous les fideles à se garder soigneusement d'être trompez par un tel livre (g). Voilà un Synode bien plus vigoureux que celui qui se tint à Middelbourg en la même année. D'où pourroit venir cette difference? Seroit-ce que les François ont moins de moderation que les Hollandois? *Quicq.*

On

BRODEAU (JEAN) en Latin *Brodeus*, natif de Tours, a été un favant Critique. Il floriffoit au XVI. fiecle. Les principaux de fes Ouvrages font un Commentaire fur l'Anthologie, dix livres de *Mifcellanées*, des notes fur Oppien, fur Euripide, &c. Consultez le Dictionnaire de Moreri, mais prenez garde (Y) aux fautes qui s'y rencontrent, & que je m'en vais marquer. Lipfe a cru fauffement (Z) que Brodeau étoit un jeune homme: il a eu plus de rai-

fon de fe fâcher de ne le voir pas celebré à proportion de fon merite. **BROSSE (JAQUES DE LA)** grand homme de guerre au XVI. fiecle, étoit du (A) Bourbonnois. On dit * qu'il avoit trente ans lors qu'il commença à porter les armes. Il fe rendit bientôt très-habile dans ce metier, & s'acquit l'estime de François de Lorraine Duc de Guife, dont il fut le Lieutenant Colonel. On le donna pour Gouverneur à un Duc de Longueville †, & enfuite

* Brantome, apud le Laboureur nos infra. † Id. ib. (c) Lib. II 35. pag. m. 715. ad ann. 1563.

On ne peut pas recourir à cette raifon, car je pourrois citer des Synodes où l'esprit François a dominé, qui ont été encore plus tolerans que celui de Middelbourg. Il fe pourra faire que certaines gens diront que Brocard étoit en Hollande lors que ces deux Synodes le condamnerent, & qu'à caufe de cela il eut des amis à Middelbourg, & n'en eut pas à la Rochelle; mais je ne confeille à perfonne de fe payer d'une telle folution.

(Y) Aux fantes de Moreri . . . que je m'en vais marquer. I. Si Brodeau eût mort l'an 1563. âgé de 63. ans comme Moreri l'affûre apres Scève de Sainte Marthe, il n'a point vécu au XV. fiecle. Cependant Moreri l'affirme. II. Il n'a pas bien entendu le Latin de Sainte Marthe, à l'égard des hommes doctes dont Brodeau aqut l'amitié en Italie. Brodeau fut deux fois en ce pais-là avec les Ambaffadeurs de France: il fuit à Venife George de Selve, & à Rome George d'Armagne, & pendant ces deux voyages il lia une connoiffance & une amitié particuliere avec Sadoler, avec Egnatius, avec Bembus, avec Flaminus, & avec les autres habiles hommes de cette volée. Hos (A)

V. Il vieillit à Tours dans Saint Martin à qui il avoit donné le nom de College. Voilà comment on a traduit ces paroles de Monsieur de Thou (d) Eleg. (e) Apud B. Martinum cui Collegio nomen dederat . . . confennit. Il eſt bien ſûr qu'un Eco-lier de Seconde qui ne traduira pas mieux fe ferait ſiffler par ſes camarades, & n'éviteroit la ſerule qu'en cas d'indulgence. Ce n'eſt pas Mr. Moreri qui a fait cette beuve, c'eſt le bon Mr. du Rier, de l'Academie Françoife. Mr. More-ri ne fit que la copier dans Monsieur Teiffier (d) Mr. de Thou veut dire que Brodeau vieillit dans l'Eglife de Saint Martin dont il s'étoit fait Cha-

(Z) Lipfe a cru fauffement que Brodeau étoit un jeune homme.] Mr. Colomies a remarqué cela avant moi : voyons les paroles de Lipfe. (e) Job. Brodeus hac de Ulyſſis errore in Miſcellaneis ſcitè coarguit: Brodeus, vir, ſive adoleſcens (f) potius, acris ingenii, probi judicii, leſtionis diſſuſa, quem non magis in ore ſanae eſſe miror, imo indignor. Les plus favans Critiques, un Scaliger, un Grotius, & pluſieurs autres ont donné d'excellens éloges (g) à nôtre Brodeau, néanmoins on peut dire qu'il y a des Ecrivains moins doctes que lui dont on a beaucoup plus parlé : ce qui vient peut-être de fa grande modeltie, qui l'empêcha de ſe bien faire valoir. Voyez le temoignage qui eſt rendu à ſa modeltie par Baptiſte Sapin (h) Conſiller du Roi.

(A) Etoit du Bourbonnois.] Mr. le Laboureur qui connoiſſoit tant les familles & les genealogies, avoué (i) qu'il ne peut rien dire de la naiſſance de ce Monsieur de la Broſſe, parce qu'il ne ſ'en trouve rien, & parce que ſa maiſon fut éteinte avec lui en la perſonne de ſon fils à la bataille de Dreux. J'ai trouvé par hazard de quelle Province il étoit, je l'ai trouvé, diſ-je, dans l'Hiſtoire de Beaucaire. (k) Franciſcus Rex praclarus indolis, cujus adoleſcentia moderanda Jacobus Broſſianus Bonus ac Sufſacus attributi erant, ille vir rioni aux prudentiſſimus & verum bellicarum peritiſſimus iſte ingenio turbido, ſed non malo, id (l) non permiſſiſſet, nam ſupra atatem ſapere jam coeperat, ut mihi idem Broſſianus ſepius confirmavit, eramus enim VICINI ac perſamiliares. Mezzeraï (m) n'ignoroit point que la Broſſe étoit de ce pais-là.

(l) Savoir que Catherine de Medici adminiſtrât le Royaume. (m) Abregé Chronolog. ad ann. 1559. pag. m. 16. & ad ann. 1545. pag. 632. Dans l'édition dont je me ſers qui eſt celle d'Amſterdam 1673. on lit ad. ann. 1545. pag. 632. Le Seigneur de la Boſſe Gentilhomme Bourbonnois. Il faut la Broſſe. Ainſi ſelon Mezzeraï, ce Seigneur avoit été envoyé en Eſſoſſe avant l'an 1545. Je croi cela faux.

(A) Sam-maribannus elegor. l. 2. p. m. 125.

(B) Hoc etiam aliquanto ſuperior, quod ad eas quibus pariter incumbent elementares literas, ille & Mathematicas artes & Hebraeam Chal-deamque linguam inſuper adhiberet. Ibid.

(d) Eleg. iirez de Mr. de Thou t. 1. pag. 227. (e) In Germanium Taciti. (f) Nescivit Lipſius Brodeum obſiſſe, ſexagenario inmajorum. Juvenis etiam vocatur à Claverio in Claud. 1602. p. 9. Colomes Gall. Orient. pag. 32. (g) Mr. Colomies ib. & p. 267. & Pope Blount inſenſor. Author. p. 464. les entrecueil-lis. (h) Prefat. in Brodeus notas ad Euripidem. 1561. apud Colomesium ib. p. 30. (i) Addiſſion aux Mem. de Caſſinau t. 2. p. 96. (j) Lib. 28. n. 37. & 51. (k) Lib. 28. n. 37. & 51.

* Le Laboureur addit. à Castelnau t. 2. p. 97.

† Ubi supra.

‡ Touchant la différence de ces deux personnes, voyez Beaucaire ci dessous remarque A.

§ Buchanan. rerum. Scot. l. 16. pag. 583.

¶ Voyez Brantome dans l'éloge du Vicomte de Martignies qui commande dans la place. Voyez quelques circonstances curieuses dans la remarque D.

‡ Brantome dans l'éloge du Marechal de Vieille-Ville.

(a) Le Laboureur. ubi supra. t. 1. pag. 436.

(b) Mezerai vie de François II. p. 16. du 3. tome de l'édition in fol.

(c) Rerum Scoticar. lib. 16. sub fin.

(d) Voilà un vrais qui ne sembleroit pas digne de Buchanan, car c'est l'ordinaire de ceux dont la naissance est noble de s'attacher au métier des armes.

(e) Bezaevius l. 23. n. 51.

il fut mis avec Sanfac auprès de François II. pour * veiller à sa conduite, & pour l'entretenir dans les belles maximes. Brantome † dit que c'étoit le plus doux & gracieux homme de guerre qu'on eût su voir, & qu'il donnoit ses avis avec des paroles si douces & si benignes qu'un chacun l'en estimoit d'avantage, bien ‡ au contraire de son compagnon M. de Sansfac qui étoit le plus bravant & rude à la guerre & à la chasse qu'on vit jamais. Comme la Brosse étoit entièrement devoüé à Messieurs de Guise, il fut choisi pour commander deux mille hommes, qu'on envoya † en Ecosse au secours de la Regente l'an 1559. Elle étoit sœur de ces Messieurs. Il sortit de son caractère qui étoit la douceur & la clemence, & s'accommoda (B) à l'humeur du Cardinal de Lorraine, ou plutôt il fut obligé de suivre le branle qu'il en recevoit. Cela fit un tort irréparable à la France, parce que les Ecossois de concert avec les Anglois ne songerent qu'à se délivrer de son secours. On assiegea les François au Petit-Leith: ils y donnerent toutes les marques de courage & de conduite qu'on pouvoit attendre des troupes les plus consommées au métier des armes §, mais enfin il falut capituler, & sortir pour jamais de ce pais-là. Le Sieur de la Brosse (C) fit bien son devoir dans cette ville assiegée, quoi qu'il eût 75. ans. Il fut tué ¶ à la bataille de Dreux avec son fils l'an 1562. Il étoit Chevalier de l'Ordre, & s'il n'eût pas été tué dans cette bataille, il auroit eu infailliblement le bâton (D) de Marochal de France, car il en tiroit l'état & la pension des lors qu'il fut élu avec Mr. de Sansfac pour être près de la personne du Roi de François II. Il n'y eut que lui & Sanfac qui eurent soin de la sépulture de ce Prince.

BROSSIER

(B) S'accommoda à l'humeur du Cardinal de Lorraine.] Ecoutez Monsieur le Laboureur, Henri Clutin Seigneur de Ville-Paris, vulgairement appellé le Sieur d'Oysel, qu'on lui envoya pour Lieutenant & en suite le Sieur de la Brosse quoi qu'il fût naturellement porté à la douceur, & Nicolas de Pelvé Evêque d'Amiens qui y furent pareillement employez, agirent les choses par leurs maximes & par des entreprises trop ouvertes, pour n'être pas assez appuyez de France d'où ils tiroient plus de conseils & d'ordres que d'argent & de forces, mais particulièrement du Cardinal de Lorraine, qu'on accusoit d'avoir voulu tout porter à l'extrémité, avec la même confiance dont il traitoit les affaires de deçà (a). L'une des maximes du Sieur de la Brosse étoit, Que (b) pour s'assurer de l'Ecosse il falloit y planter une Colonie de mille Gentilshommes François, qui seroient établis dans les Fiefs de ceux qui seroient proferts pour la Religion. Les Ecossois ayant su qu'il avoit donné cet avis, conquirent beaucoup d'aversion contre les François. Ils le furent par des lettres interceptées, s'il en faut croire Buchanan (c). Labrossius equestri quo natus, sed (d) qui magnum in re militari usum habebat . . . censetur, omnem sine discrimine, Sotorum Nobilitatem esse extinguendam: in eorum autem praediis mille Cataphraos equites, Gallos, collocari posse: reliquam multitudinem ferrorum loco, habendam. Id consilium, literis ejus ad Gallum interceptis, divulgatum, mirum, quantum Gallorum odium, jam aliis de causis natum auxit. Beaucaire ne disconvient point que Pelvé & la Brosse n'ayent conseillé la confiscation des Terres des Gentilshommes Calvinistes au profit de mille Gentilshommes François, & l'imposition de la taille comme en France sur les familles roturières (e).

(C) Le Sieur de la Brosse fit bien son devoir dans cette ville assiegée.] Dedans y étoit ce venerable vieillard & grand Capitaine le bon homme Mr. de la Brosse âgé 75. ans, vieil registre de guerre, de qui la valeur, la sage con-

duite & assurée contenance servit fort en ce siege. S'il avoit avoit 75. ans, il n'en avoit pas 80. quand il fut tué à la bataille de Dreux, car il n'y a que 2. ou 3. ans entre ce siege & cette bataille. Neanmoins il ne faut pas chicaner Brantome; il a parlé avec restriction; ce vieillard, dit-il, mourut âgé de 80. ans ou près.

(D) Il auroit eu infailliblement le bâton de Marechal de France.] En ce tems-là on ne donnoit cette dignité qu'à mesure qu'elle devenoit vacante: elle l'étoit après la bataille de Dreux où le Marechal de Saint André perdit la vie. Brantome (f) assure que le Duc de Guise eût fait tomber alors cette dignité sur le bon homme Mr. de la Brosse, car il l'aimeoit & honoroit beaucoup: aussi le meritoit-il pour avoir été un Chevalier d'honneur & sans reproche: & bien que mondit Seigneur de Guise fût un très-grand Capitaine, si on le consultoit il toujours ce bon & honorable vieillard, qui étoit à dire qu'il étoit Capitaine très-suffisant, à mon gré & de beaucoup d'autres. . . Je me souviens, poursuit Brantome, que le matin de la bataille de Dreux que c'étoit de fort matin & qu'il faisoit un froid extrême, ainsi que l'on ordonnoit des batailles, ce bon-homme vint passer devant le S. Beaulieu Capitaine de Galeres, & moy. Nous le saluames & lui ostâmes le Chapeau fort reverentieusement. Il nous osta aussi en nous disant, & comment, Messieurs, en ce froid otez-vous le Chapeau. Nous lui répondîmes, à qui Monsieur le pouvons nous ôter mieux qu'à vous, qui êtes l'un des honorables & anciens Chevaliers qui soit en cette armée? Il nous répondit, hélas! Messieurs, je ne suis que des moindres, puis dit je ne sai que ç'en sera aujourd'hui de cette bataille, mais le cœur me dit que j'y demeurerais. Aussi est-ce trop vécu pour mon âge, là où il me fait beau voir de porter la Lance & l'ensanglantier, où je devrois être retiré chez moi à prier Dieu de me pardonner mes offenses & jeunessees passées, & ainsi se departit d'avec nous parce que M. de Guise le faisoit appeler, car il le voulut toujours consulter.

(f) Dans l'éloge du Marechal de Vieille-Ville apud le Laboureur t. 2. pag. 97.

BROSSIER (MARTHE) prétendue Possédée, pensa être cause de grands troubles en France sur la fin du XVI. siècle. Son pere qui étoit un Tisseran de Romorantin trouva plus commode de courir le monde avec ses trois filles, dont il y en avoit une qui favoit faire mille contorsions, que de se tenir chez lui appliqué à son metier. Il se mit donc à roder par les villes du voisinage, & à y produire sa fille Marthe sur le pied d'une Possédée, qui avoit grand besoin des exorcismes de l'Eglise. Une foule incroyable de monde s'attroupoit à ce spectacle. On s'aperçut de la fraude à Orleans, & c'est pourquoi l'on y publia une defense en 1598. à tous les Prêtres du Diocèse, sous peine d'excommunication de proceder aux exorcismes. L'Evêque * d'Angers ne fut pas plus dupe; il sentit bien-tôt la fourbe, car ayant donné à dîner à Marthe il lui fit porter de l'eau benite (A) pour de l'eau commune, & de l'eau commune pour de l'eau benite. Marthe donna dans ce panneau, elle n'eut aucune émotion par rapport à l'eau benite, mais elle fit cent contorsions quand on lui presenta de l'autre. Là-dessus ce Prelat commande qu'on lui apporte le livre des exorcismes, & se met à reciter le commencement de l'Encide. Autre panneau pour la Possédée; car s'imaginant que ce Latin de Virgile étoit le commencement de l'exorcisme, elle temoigna par des postures violentes que le Diable la tourmentoit. Il n'en falut pas d'avantage pour convaincre de l'imposture l'Evêque d'Angers, qui se contenta pourtant de catechiser en secret le pere de Marthe. Le drôle n'eut garde

* Il s'ap-
pelloit
Charles
Miron.

Q q q

(A) Il lui fit porter de l'eau benite.] Je ne fai ce qu'il faut croire d'un conte de d'Aubigné (a) touchant ce même Prelat. L'Evêque, dit-il, se fit amener la Demoniacque, sur laquelle il fit une très-curieuse inquisition: il demanda à quels signes plus violents on avoit conjecturé qu'elle fût farcie de Diables. Un des Protocoles lui repond qu'à deux choses on connoissoit la violence de ses tourmens, l'une quand on lui touchoit la peau de quelque croix où il y eût du bois de la vraie Croix; l'autre preuve se voyoit clairement à ses treuillans & mugissemens qu'elle rendoit quand on lisoit quelque texte de l'Evangile. L'Evêque avoit dans le col une de ces croix dont nous parlerons au chapitre des reliques, car son pere de qui j'ai su les plus secrets articles de la vie du feu Roi avoit reçu mêmes joyaux que les autres, & les guérissoit habilement de leurs chances; (cela soit dit en passant.) Le conducteur de la demoniacque qui voyoit cette croix au col de l'Evêque trouffa la galante qui étoit couchée à terre jusques au jarret, & fit signe au Prelat qu'il la touchât de la croix subtilement. Mais ce mauvais homme arracha bien la croix de son col, & avec l'autre main il tira bien subtilement une clef de sa pochette, & la bonne Dame ne sentit pas plutôt la froidure de la clef à la cuisse qu'elle estraya les assistans de ses gambades. Il falut pour la 2. preuve lire l'Evangile devant elle. L'Evêque tira de sa pochette un Petronius Arbitr qu'il portoit au lieu de Breviaire, & commença à lire Matrona quedam Ephesi, &c. & ladite d'écumer & faire miracle: & quand ce fut à placitone etiam pugnabis amori, lors elle tomba évanouie. Ce Prelat à demi Lutherien dit, qu'il ne peut fomenter ces faulsetez. . . On lui en a fait de bonnes reprimandes, si bien qu'il ne s'est pas montré tant contraire à la seconde Demoniacque qu'on lui presenta dernièrement, nommée Marthe, instruite & conduite par un honnête Capucin. Cette-ci a deux Diables, l'un nommé Belzebab, &c. Voyez la suite dans les remarques sur les articles BANTU Des-Matras, & Grandier, & vous

(a) Con-
jess. Catib.
de Sancy
l. 1. ch. 6.
p. m. 351.

avez tout ce que d'Aubigné a dit de cette prétendue Possédée de Romorantin.

Franchement ce conte m'est un peu suspect, & quand je compare le narré de Mr. de Thou touchant la conduite de cet Evêque envers Marthe Brossier, avec ce que d'Aubigné raconte de la conduite de ce même Evêque envers une Demoniacque precedente, je ne vois rien qui ne me fasse souvenir de la coutume & de la methode de ceux qui font des Satires. Il semble que les regles de leur art leur imposent la necessité de changer les circonstances qui ne seroient pas assez rire, ou qui ne seroient pas assez desavantageuses aux gens, & d'en substituer de plus ridicules, ou de plus desobligeantes. Dire qu'un Prelat recita un vers de Virgile, au lieu du formulaire des exorcismes, n'est point un trait satirique; mais avancer qu'il tira un Petrone de sa poche, & qu'il portoit ce Petrone au lieu de Breviaire, & qu'il choisit dans Petrone l'histoire de la Matrone d'Ephese, c'est medire cruellement d'un Prelat. Les malheureuses loix de la Satire ont donc exigé qu'au lieu de copier Mr. de Thou, on ait substitué Petrone à Virgile, &c. mais parce qu'il étoit notoire que Petrone n'avoit point été employé sur Marthe Brossier, il n'a point falu le dire, il a falu recourir à un autre personnage; à une Possédée anterieure. Et puis que Mr. de Thou avoit remarqué que cet endroit de l'exorcisme, *et homo factus est*, étoit celui qui fraploit le plus grand coup, il a falu supposer une semblable circonstance dans le prétendu exorcisme de Petrone, & y choisir pour cela le *placitone etiam pugnabis amori*. Dehions nous d'un Ecrivain de Satire; il ne rapporte pas les faits tels qu'ils ont été, mais tels qu'il voudroit qu'ils eussent été, afin de pouvoir déchirer les gens sans mentir. Ce sont les idées qu'il nous debite la plupart du tems, & non pas des realitez. Qu'on se previenne tant qu'on voudra, on n'excusera jamais si l'on y songe dûment la licence que d'Aubigné s'est donnée contre la foi de tout ce qu'il y a d'Historiens. Il accuse l'Evêque d'Angers de s'être conduit frauduleusement envers la Demoniacque Marthe (b).

EXAMEN
d'un conte
raporté
par d'Au-
BIGNÉ.

(b) Il est à
craindre
qu'on n'en
tire des
consequen-
ces contre
les autres
historietes;
& qu'on
ne dise en
marquant
ceci, Ac-
cipe nunc
Danaum
infidias, &
exrimine
ab uno
Disce om-
nes. Virgil.
Æn. l. 2.
v. 65.

de ramener sa fille à Romorantin, selon l'avis du Prelat; au contraire il la mena sur le grand theatre du Royaume, je veux dire à Paris, où il espéra d'avoir pour patrons tous les credules, & tous ceux que l'Edit de Nantes venoit d'irriter tout de nouveau contre le Roi. Il choisit l'Eglise de Sainte Gencyvieue pour la scene de sa Comedie. Les Capucins qui avoient d'abord empaumé l'affaire ne chommerent point, ils exorciferent d'emblée le

* Henri de Gondy.

† Unanimi ab iis confensu. Episcopo rogante, responsam est. nihil à spiritu, multa ficta, pauca à morbo esse. Thuanus l. 123.

‡ Il s'appeloit Diuret.

‡ Nommé Hautin, Altinus. L'Auteur des notes sur la Confection Catholique de Saucy pag. 486. le nomme Aubin, & lui attribue un écrit contre le jugement que firent les Moines. Il dit qu'il a suivi Mr. de Thou, cependant je n'ai point trouvé cela dans Mr. de Thou.

β Remarquez qu'elle répondit toujours en François.

malin esprit de Marthe, sans s'être préalablement informez, comme l'Eglise l'ordonne, des mœurs & de la santé de cette fille. Les postures qu'elle fit pendant que les Exorcistes faisoient leur fonction persuaderent aisément au menu peuple qu'elle étoit demoniaque, & le bruit en fut bien-tôt répandu par toute la ville. L'Evêque * voulant proceder avec ordre commit cinq des plus celebres Medecins de Paris à l'examen de cette affaire, ils repondirent unanimement qu'attendu que Marthe ne paroissoit rien savoir (B) ni en Grec ni en Latin, il n'y avoit rien de diabolique dans son fait, mais beaucoup de fraude, & un peu de maladie. L'après-demain il y eut deux de ces Medecins qui parurent chancelans, & qui avant que de repondre à l'Evêque demanderent l'adjonction des trois autres, & delai jusqu'au jour suivant. Ainsi le 1. d'Avril 1599. jour de crise pour la cause, le P. Seraphin renouvelle d'un côté ses exorcismes, & Marthe redoubla de l'autre ses convulsions; elle roula les yeux, tira la langue, trembla par tout le corps, & quand on en fut à ces paroles, & homo factus est, elle tomba, & se transporta par sauts & par bonds de l'autel jusques à la porte de la Chapelle. Sur quoi l'Exorciste se mit à crier, que si quelcun persistoit encore dans son incredulité, il n'avoit qu'à se commettre avec ce Demon possesseur, & qu'à tâcher de le domter au peril de sa propre vie. Marefcot l'un des cinq Medecins repond qu'il accepte le défi, & tout aussitôt saisit à la gorge la Possédée, & lui commande de s'arrêter. Elle obeit, & allegua pour ses excuses que l'esprit l'avoit quittée, ce que le P. Seraphin confirma de son suffrage. Marefcot en infera que c'étoit lui qui avoit chassé ce Diable. L'Evêque fit encore proceder aux exorcismes, qui d'abord n'épurent point Marthe, & l'obligerent seulement à dire en voyant Marefcot tout prêt à la collecter, que lui, Riolan, & Hautin, seroient bien de se mêler de leur Medecine: mais lors qu'elle fut qu'ils n'étoient plus là, elle se jeta à terre, & fit selon sa coutume le Diable à quatre. Ils revinrent & la mirent aisément à la raison, & soutinrent au Pere Seraphin qu'il n'y avoit rien là de surnaturel, exhorterent la fille à cesser d'abuser le peuple, & la menacerent de la question. Ils delibererent encore là-dessus, & faisant grand fond sur ce que Marthe, interrogée en Grec & en Latin, avoit confessé qu'elle ignoroit ces deux langues, ils conclurent tous hormis † un qu'elle n'étoit point possédée. Il est vrai qu'il y en eut un autre qui nonobstant les indices d'imposture desquels il convenoit, opina qu'elle fût encore observée pendant trois mois. Deux jours après on apella d'autres Medecins, à l'exclusion des premiers. Le Pere Seraphin accompagné d'un de ses confreres, Anglois de nation, prononça ses exorcismes, & alors Marthe outre ses postures accoutumées répondit à quelques (C) questions qui lui furent faites en Grec & en Anglois β. Là-dessus les Medecins attesterent que c'étoit une veritable possession; Marefcot refuta toutes

(B) Rien savoir ni en Grec ni en Latin.] Voyez ci - dessous l'une des remarques de l'article Grandier.

(C) Repondit à quelques questions.] Marefcot eut raison (a) de dire 1. qu'il n'étoit point assez certain que Marthe interrogée en Grec & en Anglois eût repondu. 2. Que s'il étoit vrai qu'elle eût repondu, c'étoit une piece faite à la main, c'est qu'on l'avoit instruite à repondre certaines choses, quand on lui diroit certains mots Grecs & Anglois dont on étoit convenu: car, disoit-il, si elle entend le Grec pourquoi ayant été interrogée en Latin, qui est une langue si commune dans tout l'Occident, a-t-elle repondu qu'elle n'y entendoit rien? pourquoi eussite ayant été interrogée en Grec, n'a-t-elle rien repondu? Jamais on ne mit mieux en pratique qu'en cette rencontre ce que Montagne a observé quelque part. Les Exorcistes ayant aperçu qu'on leur objectoit comme une

grande difficulté que leur Possédée ne sût point les langues Savantes, y remedierent le mieux qu'ils purent en lui suggerant quelque reponse à certaines demandes en Grec; & comme ils avoient à leur devotion un Moine Anglois, il leur fut facile de joindre la langue Angloise à la Greque. Mais écoutons Montagne; *J'ai vu, dit-il, (b) la naissance de plusieurs miracles de mon tems. Encore qu'ils s'étouffent en naissant nous ne laissons pas de prévoir le train qu'ils eussent pris s'ils eussent vécu leur âge, car il n'est que de trouver le bout du fil, on en devide tant qu'on veut, & y a plus loin de rien à la plus petite chose du monde, qu'il n'y a de celle-là jusques à la plus grande. Or les premiers qui sont abruvez de ce commencement d'étrangeté venans à semer leur Histoire, sentent par les oppositions qu'on leur fait on loge la difficulté de la persuasion, & vont caiffentrans ces endroits de quelque piece fausse.*

(a) Dans la refutation de l'écrit des Medecins qui avoient conclu pour la possession. Apud Thuan. l. 123.

(b) Essai de mon tems. Encore qu'ils s'étouffent en naissant l. 3. c. 11.

toutes les preuves qu'ils prétendirent en avoir données. Comme cela partageoit tous les esprits, & qu'il y avoit lieu d'apprehender qu'on ne fit faire des réponses à cette fille capables d'exciter une sédition, sous le pretexte de l'Edit accordé aux Huguenots, on conseilla à Henri IV. de ne point négliger cette affaire. Il en comprit l'importance, & commanda au Parlement de Paris d'user là-dessus d'autorité. Le Parlement ordonna que Marthe seroit mise entre les mains du Lieutenant Criminel, & du Procureur du Roi au Châtelet. Ils la garderent 40. jours, pendant lesquels ils la firent voir aux plus sçavans Medecins, qui attestèrent n'avoir remarqué en elle rien qui fût au delà de la nature. Cependant les (D) Predicateurs se donnerent une furieuse licence *; ils declamerent qu'on empieroit sur les privileges de l'Eglise, & que c'étoient les Heretiques qui suggeroient un tel procédé. André du Val Docteur de Sorbonne, & le Capucin Archêve Du-puy furent les plus emportez de ces Declamateurs seditieux. Le Parlement eut beaucoup de peine à tirer raison de ce dernier, mais enfin on lui fit sentir le pouvoir de la Compagnie, & on ordonna le 24. de Mai 1599. au Prevôt de mener Jaques Brossier & ses trois filles à Romorantin, avec défense au pere de laisser sortir sa fille Marthe sans la permission du Juge, à peine de punition corporelle †. Nous verrons ‡ ailleurs ce qu'elle devint.

BRUYN (JEAN DE) Professeur à Utrecht en Physique & en Mathematique, nâquit à Gorcum le 25. Août 1620. Il fit son cours de Philosophie à Leide sous le Professeur Heerbord, & puis il continua ses études à Boilesteduc, où il fut fort estimé de Samuel Des-Marets qui y enseignoit la Philosophie & la Theologie. Il alla ensuite à Utrecht, & s'appliqua fortement aux Mathematiques sous le Professeur Ravensberg qui conçut pour lui une amitié singuliere. Après cela il fut à Leide, & y obtint permission d'enseigner les Mathematiques. Ravensberg se sentant près de sa fin le recommanda de telle sorte aux Magistrats, & aux Curateurs de l'Academie, comme un homme très-propre à remplir sa place, qu'en effet on lui conféra la charge de Professeur en Physique & en Mathematique: & comme les Professeurs en Philosophie étoient convenus entre eux, que chacun pourroit enseigner dans sa maison telle partie de la Philosophie qu'il lui plairoit, de Bruyn ne se contenta pas d'enseigner ce qui étoit contenu dans sa profession publique, il fit aussi des anatomies, & il expliqua le livre de Grotius *De jure belli & pacis*. Il avoit beaucoup de talent pour la dissection des animaux, il s'attacha beaucoup à faire des experiences, & il se mêla même des observations astronomiques. Les Dissertations qu'il a publiées *de vi atrice; de son Oraison corporum gravitate & levitate; de cognitione Dei naturali; de lucis causis (A) & origine, &c.* sont des preuves parlantes de ce qu'il valoit. Il se maria en 1652. avec la fille d'un Marchand d'Utrecht, sœur de la femme du fameux Libraire d'Amsterdam Daniel Elzevier, & en eut deux enfans qui ne vécurent que peu de jours. Il mourut le 21. jour du mois d'Octobre 1675. après 23. ans de profession †.

* Non propter ea plebis jam commotus iemitus aut concionatorum ex ambone licentiose voces ceterarum, liberatem ecclesiam sificam à magistratu regio eripi quiritantium.

Thomasi ibid. † Extrait du 123. livre de Abr. de Thou.

‡ Dans l'article de Roche-foucaud (Alexandre de la)

1 Titré de son Oraison funebre prononcée par Mr. Graevius le 5. de Novembre 1675.

Q 9 9 2

BRUN

(D) Les Predicateurs se donnerent une furieuse licence.] Quand on songe qu'une miserable fille de Tisseran menée comme un Ours de ville en ville, & enfin empaumée par deux ou trois Moines qui la font passer pour Demoniacque, rempli d'inquietude Henri le Grand, le Parlement de Paris, & tous les bons François; quand on songe qu'une semblable creature fait craindre qu'un grand Royaume ne retombe dans la combustion qu'on venoit d'éteindre; quand on songe que sur l'avis qu'elle va à Rome les Agens (A) de la Cour de France reçoivent ordre de ne rien oublier auprès du Pape afin de parer ce coup; quand, dis-je, on fait reflexion sur toutes ces choses, on ne sauroit s'empêcher de plaindre la destinée des Souverains, & leur dependance inevitable de leur Clergé. Devois ou non, ils seroient toujours obligez de le menager & de le craindre: c'est un veritable imperium in imperio. Il est vrai, le regne de JESUS-CHRIST n'est point de ce monde, il l'a dit lui-même; mais ceux qui le representent ne laissent pas d'être bien souvent les maîtres des Rois

de la terre, & d'ôter ou de donner des couronnes; & ceux qui nous parlent tant de l'Eglise militante ont plus de raison qu'ils ne croyent. On ne lui sauroit contester ce titre, elle est trop mêlée dans les guerres, elle a des armes trop formidables pour devoir essayer là-dessus aucun procès. Elle se dit desarmée, je l'avoué, mais de quoi sert cela à ceux qui la craignent, puis qu'elle a mille moyens d'armer le monde, & de rendre fausse la maxime, *nemo dat quod non habet*? Combien a-t-elle de gens de chacun desquels on peut dire ce que le (b) Poëte dit de Misenus?

(A) *De lucis causis ac origine.*] Il entra en dispute sur cette matiere avec Isaac Vossius, auquel il écrivit une lettre de 68. pages in 4. qui fut imprimée à Amsterdam l'an 1663. Il y fait cantu. la critique du livre de Vossius de *natura & proprietate lucis*, & y soutient fortement l'hypothese de Mr. Des-Cartes dont il étoit sectateur. Il est Auteur d'une Apologie de la Philosophie Cartesienne contre un Theologien nommé Vogelsang.

(b) Quo non praestantior alter Aere cedere vitos Martimque accendere Virgil. Aen. l. 6. v. 164.

(a) Voyez l'article Roche-foucaud (Alexandre de la)

BRUN (ANTOINE LE) Ambassadeur d'Espagne aux Conférences de Munster, a été un très-habile negociateur. Il étoit natif de la Franche Comté, & il exerçoit dans le Parlement de Dole la charge de Procureur General, lors qu'il fut nommé à l'Ambassade de Munster. Pour le rang il cedoit à tous les Plenipotentiaires d'Espagne, mais il les surpassoit tous en habileté: il connoissoit mieux qu'eux les affaires du Pais-Bas, & comme il avoit l'honneur plus (A) accommodante, & la conversation plus agreable, il étoit aussi plus propre pour la negociation. C'est à lui particulièrement que le Roi d'Espagne fut obligé de la paix que les Hollandois firent à Munster à l'exclusion de la France. Ce service fut reconnu de l'Ambassade qu'on lui donna auprès des Etats des Provinces Unies, & en suite par une charge considerable aux Finances à Bruxelles... Il se faisoit aimer à la Haye, & y avoit utilement servi le Roi son maître, si son emploi n'étoit point fini avec sa vie lors qu'on commençoit à le bien connoître, & à estimer son mérite *. Il laissa † quatre fils, dont je ne fai point quelle a été la destinée. C'étoit un esprit fort intrigant, & qui se faisoit (B) redouter aux Ambassadeurs de France. Il étoit sans doute à redouter, puis qu'il vint à bout des difficultez qui retardoient le Traité de (C) paix de l'Espagne & de la Hollande. Il ne se trouva pas bien de s'être voulu mêler (D) des differens domestiques qui s'éleverent en Hollande l'an 1650. mais comme il ne se rebutoit

pas

(g) Les

Sieurs

Knut et

Pauw.

(A) Et comme il avoit l'honneur plus accommodante.] D'autres ont dit qu'il étoit fort populaire, & par conséquent fort propre à faire donner les peuples dans le panneau (a), & que Servien qui affectoit en toutes choses un certain air de grandeur, devint par cela moins capable de réussir en Hollande que le Brun qui avoit les manieres bourgeoises (b).

(B) Et qui se faisoit redouter aux Ambassadeurs de France.] De là vint que Mr. Servien ne voulut point consentir qu'on permit à Mr. le Brun de prendre sa route par la Haye, en retournant du Pais-Bas aux Conférences de Munster.

Après que les 70. articles eurent été signez le 8. Janvier 1647. entre les Plenipotentiaires d'Espagne & ceux des Provinces-Unies, Antoine le Brun l'un des Plenipotentiaires d'Espagne partit de Munster dès le lendemain, pour en aller porter les nouvelles à Bruxelles. Pendant qu'il y étoit il envoya demander aux Etats un passeport qui lui permit d'aller à la Haye. Son dessein étoit d'y observer & de traverser la negotiation de Servien, qui y traivoit à un Traité de garantie, mais Servien s'opposa à l'expédition du passeport, & fit en sorte que les Etats après avoir pris l'avis du Prince d'Orange le refuserent à Monsr. le (c) Brun. Mr. de la Barde exprime encore plus fortement les inquietudes de Mr. Servien, sur la nouvelle que Mr. le Brun devoit venir à la Haye. Mr. Servien declara, dit-il, (d) que si le passeport s'expedioit, il partiroit incessamment. La Princesse d'Orange, poursuivit-il, travailla pour les interets de le Brun, mais le Prince fut d'avis que l'on contentât Servien, & ainsi le Brun se vit reduit à negocier par lettres, Il écrivit aux Etats; Servien refusa (e) la lettre; le Brun reплика (f). Mr. de la Barde observe qu'il y avoit une haine personnelle entre ces deux Ambassadeurs.

(C) Les difficultez qui retardoient le Traité de paix de l'Espagne & de la Hollande.] Ces difficultez venoient du dedans & du dehors. Celles de dehors étoient suscitées par les Ambassadeurs de France, & n'étoient pas les principales. Si Mr. le Brun n'avoit pas été secondé aussi vivement & aussi adroitement qu'il le fut par deux

des Plenipotentiaires de Hollande, & qu'il eût néanmoins conclu le Traité de paix, il meritoit cent fois plus d'éloges qu'il n'en meritoit; car il faut avouer que ces deux (g) Plenipotentiaires lui abregèrent & lui aplurent extremement le chemin. On mit tout en œuvre justes aux contradictions, pour combattre ceux de la cour qui vouloient prolonger la guerre. On faisoit peur & de la misere, & de la puissance de la France (h). Tantôt on la representoit si épuisée, qu'elle ne pourroit plus secourir ses allies; tantôt on la faisoit si puissante, qu'il falloit craindre que la continuation de la guerre ne la rendit formidable à ses voisins. Mr. Servien s'emporta un jour si étrangement contre Messieurs Knuit & Pauw dans l'assemblée des Etats Generaux, qu'il lui échapa de dire qu'ils étoient les parties honteuses de la Republique (i). Le Brun trouva la chose à leur avantage; il les appella les parties viriles de l'Etat lesquelles Servien vouloit couper, afin que la Republique perdît cette vigueur mâle qui lui étoit nécessaire pour se maintenir. Mais si ce que la Barde raporte étoit vrai, il faudroit infiniment moins s'étonner que les intrigues de deux Ambassadeurs de Hollande, secondés par celles du Sieur le Brun, eussent surmonté les obstacles de la paix. Il pretend que la Princesse d'Orange piquée de ce que le Cardinal Mazarin ne lui avoit pas fait assez d'honneurs, travailla pendant la maladie de son époux à la paix particuliere (k).

(D) Mêler des differens domestiques.] Voici ce que Monsr. de Wicquefort a dit là-dessus. En l'an 1650. il y eut quelque demêlé entre le Prince d'Orange & les Etats de Hollande. Quelques-uns de leurs Deputez furent en-

voyez Servien & Knuit

vellet, ut huic minùs masculæ virtutis inesset, quò tutari se aut adversum hostes possent. aut adversum socios æquè prope damnosus, qui videlicet omnem societatis fructum sibi habere stude-
rent, de sociorum commodis nihil solliciti. Labaridus pag. 259.
(k) Hic (Knutius) Zelandix publicè Legatus, privatim Arausii
clens erat, qui tum ob perditam valetudinem, sicuti fermè ho-
mines tali suo tempore, in oroxis Salmix fuit potestate: quæ
quoniam ab Mazarino haud fratis se cultam arbitratur, eò nobis
infecta erat. atque omni ope nitatur, ut pax Hispanos inter,
& Socias Civitates posthabito federe nostro sancitur, de
quâ re Knutium continuò, sicuti & Batavorum Civitas Pavi-
um, fatigabat. Labaridus pag. 247.

* Wicquefort, de l'Ambassadeur, t. 2. pag. 422-423.

† Jacques Richard Roi d'Espagne Consul à Amsterdam, description de la Franche Comté dans l'Atlas de Blarv.

(a) Ingenio populari aptissimoque fucio plebi faciendò. Labaridus de rebùs Gallicis, l. 5. pag. 251.

(b) Huic (Serviano) omnia nobilia, magnifica, excellia fuerunt. Bruno vetero vulgari & popularis omnis ratio: eo factum uti quo finilior his cum quibus agebat, ita & apud ipsos validior fuerit. Id. pag. 259.

(c) Wicquefort, de l'Ambassadeur, t. 1. pag. 413-414.

(d) Labaridus, l. 5. pag. 252.

(e) Idem, pag. 253.

(f) Ibid. pag. 259.

(g) Les Sieurs Knut et Pauw.
(h) Voyez un Ecrit imprimé l'an 1649. sous le titre de la con- fession de l'imprim-
(i) Quan- doque di- cendi stu- dium cum apud Fe- deratos Ordin- es de repu- blicâ dif- fereret, et elatus eò evalit, ut ambo- pudenda rei publi- cæ appel- laret, quod est ab Bruno haud ille- pidè cor- rectum.
ubi Ser- viano Scrip- to postea ref- pondit, eosdem rei Soci- rum Civi- tatum pu- blicæ app- llando, quæ Servianus

pas aisément, il ne laissa pas d'apuyer ceux qui demandoient (E) la suppression de la dignité de *Stadhouder*. Il employoit pour le service de son maître non seulement (F) les libelles, mais aussi les fausses (G) suppositions. Les Ecrivains François (H) se font plus à le maltraiter.

BRUN

„ voyez prisonniers au Chasteau de Louvestein,
„ & le Prince porta les armes de l'Etat devant
„ la ville d'Amsterdam. Antoine le Brun, At-
„ tacheur d'Espagne, qui d'ailleurs étoit un
„ adroit & un fort sage Ministre, croyant faire
„ une chose fort agreable au Prince, lui alla
„ offrir les armes du Roi son maître pour la
„ réduction de la ville, mais le Prince lui re-
„ pondit, que le Roi d'Espagne n'avoit que faire
„ de se mêler des affaires domestiques du pais, &
„ que lui ni les Etats n'avoient pas besoin de
„ les armes. Que si le Roi faisoit avancer ses
„ troupes, ces petites mesintelligence cessent
„ roient bien-tôt, & on verroit en un moment

(a) Wicquefort de l'Ambassadeur, t. 2. p. 93. 94.

(b) Labar-dus ubi supra, l. 9. pag. 613.

(c) Hic (Brunus) fore rerum in quibus etatem egit prudens, neque aliarum ignarus est.

(d) Mr. de la Barde raporte le précis de la harangue qui fut faite par Mr. le Brun tant aux Etats Generaux, qu'aux Etats de la Province de Hollande. Ce qu'il dit étoit fort desobligeant pour la serenissime Maison d'Orange, & il ne parla ainsi qu'après avoir été prendre langue des Ministres de Sa Majesté Catholique à Bruxelles. La Cour de France bien éloignée de cet esprit, dépêcha un Ambassadeur extraordinaire aux Etats pour leur recommander les intérêts de cette Maison (b).

(f) Non seulement les libelles.] Il en publia beaucoup pendant les Conférences de Munster, il y maltraitoit la France, & y repandoit assez d'agrémens & beaucoup de feu: mais sa médisance étoit trop comique, & s'approchoit trop du burlesque; si l'on s'en raporte à l'Anteur (c) que j'ai cité.

(g) Mais aussi les fausses suppositions.] Quand Mr. de Wicquefort parle de certains Ambassadeurs qui font courir de fausses nouvelles, il n'oublie point de dire qu'il y en a qui ne craignent point de debiter des lettres qu'ils sont accoutumés d'interceptées, pour decouvrir les affaires & la conduite de ceux dont la prospérité leur est incommode. Il dit que pendant la guerre des Barberins l'Ambassadeur d'Espagne fit courir une lettre à Venise, où le Cardinal Mazarin exhortoit le Cardinal Bichi . . . de ne rien précipiter &c. que ces lettres furent envoyées à toutes les Cours de l'Europe, mais qu'on en decouvrit bien-tôt la source. Le Brun, pourfuit-il, Ambassadeur d'Espagne à Munster, y proceda avec plus d'adresse, mais avec aussi peu de succès. Il savoit que les

Plenipotentiaires de France n'étoient point satisfaits de ceux de Suede, & qu'ils ne manqueraient pas de le remeigner dans les premieres depêches qu'ils enverroient à la Cour; c'est pourquoi il trouva le moyen d'en recouvrer une, qui parloit en des termes bien forts de l'humeur & du procedé d'Oxenstern, & du Chancelier son pere. Le Brun croyoit devoir encherir sur ce que la lettre en disoit, & en altera quelques passages, en sorte que cela n'étoit pas seulement capable d'offenser extremement ces deux Ministres, mais aussi de brouiller les deux Couronnes alliées. Il en fit trop, & donna par ce moyen un grand avantage aux François, qui pouvant facilement decouvrir ce qu'il y avoit de faux, n'eurent point de peine à rendre tout le reste suspect, & à faire croire que ce n'étoit qu'imposture (d). On peut ici raisonner tout au rebours (d) De Virgile; si les valets, disoit-il, (e) sont si hardis, que ne seront pas les maîtres, *Quid Dominum faciunt ardent cum talia fabris?* Renver-sons cet ordre & disons, si les Ambassadeurs des plus grans Monarques osent divulguer les fautes nouvelles & les calomnies qu'ils forgent eux-mêmes, que ne doit-on pas attendre de ces personnes qui sans nom & sans avén se mêlent d'écrire sur les affaires du tems pour se tirer de la misere, & pour contenter leur inclination medisante? So faut-il étonner que ces gens-là osent publier les fictions les plus grossieres, & debiter comme des événements certains les fautes qu'ils inventent pour flatter leurs passions, & pour s'accommoder à la maladie du public? Ils trouvent des Casuistes qui flatent des Escobars, & de Huanis qui absolvent les particuliers, & les personnes publiques qui forgent des calomnies en faveur de la patrie; & je suis sûr que si un Ministre Protestant, celui-là même qui par tant de Lettres Pastorales s'est érigé pour ainsi dire en Pasteur Oecumenique, en Evêque Universel, a decidé que tout (f) est permis & de bonne guerre contre un ennemi déclaré.

Mr. de Wicquefort qui étoit un homme d'Etat, & non pas un Theologien, connoissoit mieux la Morale; car voici comme il parle, après avoir dit qu'un Ministre (g) de la Cour de Vienne fabriqua une piece fort scandaleuse l'an 1672. sous le titre d'un discours que le Commandeur de Gremonville, Ministre de France, auroit fait au Conseil de l'Empereur contre les Provinces Unies; Le Ministre public doit detester ces impostures & ces artifices criminels, & il doit être au dessus de ces petites finesces & duplicités, qui ne sont que des productions d'un esprit subtil & mal-tourné.

(H) Les Ecrivains François se font plus à le maltraiter.] Voici comment on en parle dans un livre (i) dont le Sieur Naudé est Auteur. On veut montrer que les Espagnols furent cause que la paix ne se conclut pas à Munster, & l'on se fert de ces paroles. „ (k) Dès que l'accommodement particulier des Hollandois fut conclu Pegneranda ne songea plus qu'à rompre avec nous, qu'à difficulter non seulement

(d) De Virgile; si les valets, disoit-il, (e) sont si hardis, que ne seront pas les maîtres, *Quid Dominum faciunt ardent cum talia fabris?* Renver-sons cet ordre & disons, si les Ambassadeurs des plus grans Monarques osent divulguer les fautes nouvelles & les calomnies qu'ils forgent eux-mêmes, que ne doit-on pas attendre de ces personnes qui sans nom & sans avén se mêlent d'écrire sur les affaires du tems pour se tirer de la misere, & pour contenter leur inclination medisante? So faut-il étonner que ces gens-là osent publier les fictions les plus grossieres, & debiter comme des événements certains les fautes qu'ils inventent pour flatter leurs passions, & pour s'accommoder à la maladie du public? Ils trouvent des Casuistes qui flatent des Escobars, & de Huanis qui absolvent les particuliers, & les personnes publiques qui forgent des calomnies en faveur de la patrie; & je suis sûr que si un Ministre Protestant, celui-là même qui par tant de Lettres Pastorales s'est érigé pour ainsi dire en Pasteur Oecumenique, en Evêque Universel, a decidé que tout (f) est permis & de bonne guerre contre un ennemi déclaré.

(e) Eclog. 3. v. 10.

(f) Il en excepte seulement le faux dans un autre endroit.

(g) C'est apparemment le Baron de Lisola.

(h) Usi de Gremonville, Ministre de France, auroit fait au Conseil de l'Empereur contre les Provinces Unies; Le Ministre public doit detester ces impostures & ces artifices criminels, & il doit être au jugement de ces petites finesces & duplicités, qui ne sont que des productions d'un esprit subtil & mal-tourné.

(i) Toritildé sur la Ca-pale chi-merique, pag. 86.

(k) Pag. 587.

BRUN (CHARLES LE) premier Peintre du Roi de France, Directeur des Manufactures (A) &c. a été un des plus grans hommes que la France ait produits pour la Peinture. Il suffiroit de dire pour le prouver qu'il fut élu Prince de l'Academie des Peintres à Rome, où l'on s'est piqué depuis tant de siecles d'exceller dans les beaux Arts sur toutes les autres nations. Il nâquit l'an 1618. & il apporta en venant au monde tant de dispositions à devenir ce qu'on l'a vu, que dès l'âge de 3. ans il tiroit des charbons du feu, & desinoit sur l'âtre & contre la cheminée sans autre lumiere que celle du feu. A l'âge de 14. ans il fit le portrait de son pere qui étoit Sculpteur, & s'en aquitta si bien que ce portrait passe encore aujourd'hui pour très-beau. En ce tems-là il n'y avoit point de Peintre en France plus estimé que (B) Mr. Voüet. Mr. le Brun demeurant chez lui, & se distinguant par dessus les autres Eleves, s'acquît l'affection & l'estime de Mr. le Chancelier Seguier qui lui donna de bonnes pensions, & l'envoya ensuite à Rome où il l'entretint quelques années. La facilité qu'il avoit à dessiner, & la correction de ses Ouvrages surprirent les plus fameux Peintres, & les plus habiles Sculpteurs d'Italie. Il y vit tout ce qu'on y pouvoit voir de beau soit pour l'Antique, soit pour le Moderne, & acheva de se former le bon goût qu'on a depuis admiré en lui. Il a toujours conservé une extrême reconnoissance pour le Chancelier son Mecene, & il la fit éclater après sa mort par un Service qui lui fut fait aux Peres de l'Oratoire, & par un Mausolée qui y fut élevé sur ses desseins & sous sa conduite. A son retour de Rome il parut avec une grande distinction au dessus des meilleurs Peintres de Paris, & rencontra en la personne du premier Président de Bellievre un nouveau Patron. Il peignit si bien Madame du Pleffis-Belliere, mere de Madame la Marechale de Crequi, que ce portrait a passé & passé encore pour un chef-d'œuvre. Quelques autres Tableaux qu'il fit pour la même Dame le firent conoître à Mr. le Cardinal Mazarin, par le moyenn de Mr. Fouquet, de forte que cette Eminence qui se conoissoit admirablement en Peinture ayant fait un cas tout particulier du pinceau de Mr. le Brun, le rendit celebre par tout. Après la paix des Pirenées le Roi s'étant voulu apliquer à faire fleurir les beaux Arts, ne trouva personne plus digne que Mr. le Brun d'être établi aux Gobelins, avec toutes les charges dont il lui plut de l'honorer, ce qui n'a servi qu'à faire paroître davantage l'étendue de ses riches talens. Il ne faut pas le considerer seulement comme Peintre; son genie étoit vaste, inventif, propre à tout. Il savoit bien les Histoires & les mœurs de tous les peuples. En une heure de tems il tailloit de la besogne à plusieurs differens Ouvriers. Il donnoit des desseins à tous les Sculpteurs du Roi, il en donnoit aux Orfevres, il en donnoit pour peindre des apartemens entiers, pour faire des cabinets & pour des tapisseries. Lors qu'il faisoit le grand Tableau de la famille de Darius, sur lequel on a fait une des cinq pieces de tapisserie de l'Histoire d'Alexandre, & qui est aujourd'hui dans le grand appartement du Roi à Versailles, Sa Majesté lui donnoit près de deux heures chaque jour à Fontainebleau pour le voir peindre, & quelque tems après elle lui envoya son portrait, & puis des Lettres * de Noblesse & des Armes †. Monsieur le Grand Duc de Florence conçut une consideration si particuliere pour lui, qu'il lui fit l'honneur de lui demander son portrait, & d'avoir commerce avec lui. On a pu conoître durant la maladie dont il est mort

* Elles
sont datées
du mois des
Decembre
1662.

† Qui
sont son
sceau en
diamant
d'argent
en une
fiour de lis
d'azur
avec un
timbre de
face.

(A) Ab
Hispania
rege Com-
mes Pen-
nranda
cui addi-
tus Anto-
nius Bru-
nus à Se-
quaniis,
qui duobus
servulis,
scissilis
veste &
rheda se-
milicera
plus ponderis
rebus
addidit,
quam dimidia
pari
totius
Cereus.
Pislo de
rebus Gal-
licis, l. 10,
n. 3. pag.
m. 344.

„ les articles dont l'on n'étoit point encore con-
„ venu, mais ceux-là même où il n'y avoit
„ plus de difficulté; jusques-là qu'il sortit de
„ Munster, où il ne laissa que le nommé Brun
„ sans aucun pouvoir, dont toute l'Assemblée
„ demeura d'autant plus scandalisée, que quand
„ même il eût été muni de bons pouvoirs, per-
„ sonne ne s'imaginait que le Roi d'Espagne
„ voulût confier ses plus importants interêts à
„ un Bourguignon, ni faire conclure ce grand
„ Ouvrage . . . par un homme de si mediocre
„ qualité, & en même tems qu'il retiroit son
„ principal Plenipotentiaire à qui Brun avoit
„ coutume d'obeir comme un valet fait à son
„ maître. „ Il n'y a personne qui ne sache que
„ c'est mal conoître la confiance que la Cour
„ d'Espagne avoit en Monfr. le Brun. Un autre
Ecrivain François (t) n'en pouvant disconvenir,

& rendant justice au credit de ce Ministre, lui
fait d'ailleurs un procès sur la pauvreté de son
équipage.

(A) Directeur des Manufactures &c.] Pour
remplir cet &c. cetera, je dis ici que Mr. le Brun
étoit Directeur des Manufactures royales des
meubles de la Couronne aux Gobelins; Direc-
teur, Chancelier, & Recteur de l'Academie
royale de Peinture & de Sculpture, & Prince de
l'Academie de Saint Luc à Rome.

(B) Plus estimé que Mr. * Voüet.] Il avoit pen-
sion du Roi, & logeoit aux Galleries du Lou-
vre. C'est lui qui a peint la voûte de la Cha-
pelle de St. Germain en Laye, & dont les plus
grans Peintres qu'on ait vus en France, com-
me les Mignards, les Bourdons; les Tetelins,
les Sieurs, ont été Eleves. Il étoit de Paris: 48.
il mourut l'an 1649.

* Je parle
de Simon
Voüet qui
avoit deux
freres aussi
Peintres.
Voyez le
livre inti-
ulé Noms
des Pein-
tres les
plus cele-
bres, im-
primé à
Paris l'an
1679. pag.
48.

mort le 12. de Fevrier 1690 combien il étoit considéré à la Cour (C) de France. Il a été inhumé dans la Chapelle qu'il s'étoit fait faire à St. Nicolas du Chardonneret sa Paroisse, où il a fondé deux Messes par jour à perpetuité. Il a aussi laissé un fond pour marier tous les ans trois pauvres filles. Il n'a point laissé d'enfans, ainsi son unique heritier après la mort de sa femme sera Mr. le Brun son neveu, Auditeur des Comtes *.

BRUNUS (LEONARD). Cherchez ARETIN (LEONARD).
BRUNUS (JORDANUS) natif de Nole au Royaume de Naples, étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais il employa mal ses lumieres; car non seulement il attaqua la (A) Philosophie d'Aristote dans un tems où on ne le pouvoit faire sans exciter mille troubles, & sans s'exposer à mille persecutions, mais il attaqua aussi les veritez les (B) plus importantes de la foi. On l'avoit chassé d'Italie †, & il s'étoit retiré dans un pais moins dangereux pour des Philosophes de son caractère. Il avoit couru l'Allemagne, la France &c. & il auroit bien fait de continuer, car étant retourné en Italie, il y fut brûlé, dit-on, comme un impie l'an 1600. Nous donnerons le titre de (C) quelques-uns de ses Ouvrages. Il en fit qui n'étoient point philosophiques, car il publia à Paris ‡ une Comedie Italienne intitulée *Candelaio*. Il y a d'habiles gens qui pretendent que Mr. Descartes (D) a pris de lui quelques-unes de ses idées.

* Cet article sans pour le voir les remarques n'est qu'un abrégé de ce qui se trouve concernant Mr. le Brun dans le Mercure Galant du mois de ... 1690.

† Voyez la lettre d'Acidalius: elle fut écrite l'an 1592. au Baron Forzani qui étoit alors à Padoue.

BRU

(C) Combien il étoit considéré à la Cour de France.] Le Roi & les plus Grans Seigneurs enyoient foy de ses nouvelles très-souvent: Mr. de Louvois lui envoya les plus fameux Medecins: Mr. le Prince lui rendit visite, plusieurs Seigneurs du premier rang le firent aussi.

(A) Il attaqua la Philosophie d'Aristote.] Voyez le livre intitulé *Jordanus Brunus Nolan Cameracensis Acroasis*, seu *rationes articulorum Physicorum adversus Peripateticos Parisii propositum*, &c. Il fut imprimé à Wittenberg l'an 1588, in 8. Vous y trouvez une lettre que Brunus écrit à Henri troisième, celle qu'il écrit au Recteur de l'Université de Paris, & celle qu'il écrit aux amis de la bonne Philosophie; *Parisensibus & aliis & generosiss. Galliarum regno philosophus sensationis philosophia dogmatum amicus & defensoribus*. Vous y trouvez, Excubitor, seu *Jo. Hennequini Apologuetica declamatio habita in auditorio regio Parisiensis Academia in festo Pentecost. anno 1586. pro Nolani articulis*: & à la fin des articles vous lisez, *Articuli de Natura & mundo à Nolano in Principibus Europa Academiae propositi*: quos *Jo. Hennequini nobilis Parisiensis sub ejusdem felicitatis auspiciis contra vulgares & ejusdemque adversaria Philosophia Professores triano Pentecostes in Universitate Parisiorum defendendos evulgavit*: brevibus

certaine lettre. Le Sieur Nicodeme dans ses additions à la Bibliothèque de Naples, dit qu'on ne fait point certainement si ce que Henri Urfin de bite est veritable. Voilà qui est singulier. On ne fait point au bout de 80. ans (e) si un Jacobin a été brûlé à Rome en place publique pour ses blasphèmes. Il n'y a pas loin de l'incertitude à la fausseté dans des faits de cette nature.

(C) Le titre de quelques-uns de ses Ouvrages.] Il donna dans les idées de Raimond Lulle, & les raffina; il inventa diverses methodes de memoire artificielle: tout cela, dit-on, marque beaucoup de genie, mais on y trouve tant d'obscuretez, qu'on ne s'en sauroit servir. Voyez le Polyhistor de Mr. Morhof (d). Quoi qu'il en soit voici des titres, & de specierum scrutinio & Lampade combinatoria Raimundi Lullii, à Prague 1588, in 8. Ce livre fut mis dans l'Index de l'Inquisition (e): il a été réimprimé plusieurs fois avec le Traité du même Auteur, de progressu logica venationis, parmi les Oeuvres de Lulle. *Jordanus Brunus de mundo, numero & figura: item de innumerabili, immenso &c. à Francfort 1591, in 8. Jordanus de Brunus Nolan de imaginum, signorum, & idearum compositione, ad omnia inventionum, dispositionum, & memoria genera libri tres (f), à Francfort 1591. Dominicus De umbris idearum, à Paris 1582. Cantus Circus ad memoriae praxim ordinatus quam ipse judicariam appellat, à Paris 1583. De compendiosa Architectura & complemento artis Lullii, la même 1580 *. *Artificium perorandi*. Alstedius le publia à Francfort (g) en l'année 1612. Mr. Voet (h) la cita à Rome au Champ de Flore le 9. de Fevrier 1600. Il rapporte toutes ces choses sur la foi de Scioppius, qui en avoit fait la relation dans une*

(a) Tiré de *adjectis rationibus (a)*. Ceci nous donne l'idée d'un personnage qui en matiere de Philosophie fait le Chevalier Errant, & s'engage en divers lieux à l'emprisé à l'écu pendant, à des gardes de pas &c.

(B) Les veritez les plus importantes de la foi.] On pretend qu'il fit des livres où il soutenoit qu'il y avoit un très-grand nombre de mondes, tous éternels; qu'il n'y avoit que les Juifs qui descendent d'Adam & d'Eve, & que les autres hommes estoient d'une race que Dieu avoit faite long tems auparavant; que tous les miracles de Moïse étoient un effet de la Magie, & qu'ils ne furent superieures à ceux des autres Magiciens, que parce qu'il avoit fait plus de progrès qu'eux dans la Magie; qu'il avoit forgé lui-même les loix qu'il donna aux Israélites; que l'Écriture Sainte n'est qu'un songe, &c. Henri Urfin qui m'apprend cela ajoute (b) que Brunus pour ces impietez fut brûlé à Rome au Champ de Flore le 9. de Fevrier 1600. Il rapporte toutes ces choses sur la foi de Scioppius, qui en avoit fait la relation dans une

(D) Que Mr. Descartes a pris de lui quelques-unes de ses idées.] Mr. Leibnitz cite un savant Mathematicien qui a observé que Mr. Descartes suppose le nom des Auteurs qu'il pille, & que c'est à Jordanus Brunus & à Kepler qu'il est redevable de ses tourbillons (i). Le savant Mr. Huet Evêque d'Avranches a donné un long détail des pensées d'avant ce Brunus a pu fournir à Descartes. *Exitit. Supplem. inter novitos Philosophos Jordanus quidam Brunus Nolanus, quem Cartesiani doctrina antesignanum jure dicat: a led accurate omnem propemodum ejus compositionem praesignavit in eo libro quem de immenso & innumerabilibus inscripsit (k).*

(b) *Diffut. Theol. t. 1. pag. 510. (i) Journal de Leisler 1682. p. 187. (k) Censura Philosophia Cartesiani c. 8. p. 215. edit. Paris.*

(a) Tiré de *adjectis rationibus (a)*. Ceci nous donne l'idée d'un personnage qui en matiere de Philosophie fait le Chevalier Errant, & s'engage en divers lieux à l'emprisé à l'écu pendant, à des gardes de pas &c.

(B) Les veritez les plus importantes de la foi.] On pretend qu'il fit des livres où il soutenoit qu'il y avoit un très-grand nombre de mondes, tous éternels; qu'il n'y avoit que les Juifs qui descendent d'Adam & d'Eve, & que les autres hommes estoient d'une race que Dieu avoit faite long tems auparavant; que tous les miracles de Moïse étoient un effet de la Magie, & qu'ils ne furent superieures à ceux des autres Magiciens, que parce qu'il avoit fait plus de progrès qu'eux dans la Magie; qu'il avoit forgé lui-même les loix qu'il donna aux Israélites; que l'Écriture Sainte n'est qu'un songe, &c. Henri Urfin qui m'apprend cela ajoute (b) que Brunus pour ces impietez fut brûlé à Rome au Champ de Flore le 9. de Fevrier 1600. Il rapporte toutes ces choses sur la foi de Scioppius, qui en avoit fait la relation dans une

(b) In prefatione Tractatus de Zoroastre.

(C) Combien il étoit considéré à la Cour de France.] Le Roi & les plus Grans Seigneurs enyoient foy de ses nouvelles très-souvent: Mr. de Louvois lui envoya les plus fameux Medecins: Mr. le Prince lui rendit visite, plusieurs Seigneurs du premier rang le firent aussi.

(A) Il attaqua la Philosophie d'Aristote.] Voyez le livre intitulé *Jordanus Brunus Nolan Cameracensis Acroasis*, seu *rationes articulorum Physicorum adversus Peripateticos Parisii propositum*, &c. Il fut imprimé à Wittenberg l'an 1588, in 8. Vous y trouvez une lettre que Brunus écrit à Henri troisième, celle qu'il écrit au Recteur de l'Université de Paris, & celle qu'il écrit aux amis de la bonne Philosophie; *Parisensibus & aliis & generosiss. Galliarum regno philosophus sensationis philosophia dogmatum amicus & defensoribus*. Vous y trouvez, Excubitor, seu *Jo. Hennequini Apologuetica declamatio habita in auditorio regio Parisiensis Academia in festo Pentecost. anno 1586. pro Nolani articulis*: & à la fin des articles vous lisez, *Articuli de Natura & mundo à Nolano in Principibus Europa Academiae propositi*: quos *Jo. Hennequini nobilis Parisiensis sub ejusdem felicitatis auspiciis contra vulgares & ejusdemque adversaria Philosophia Professores triano Pentecostes in Universitate Parisiorum defendendos evulgavit*: brevibus

(C) Le titre de quelques-uns de ses Ouvrages.] Il donna dans les idées de Raimond Lulle, & les raffina; il inventa diverses methodes de memoire artificielle: tout cela, dit-on, marque beaucoup de genie, mais on y trouve tant d'obscuretez, qu'on ne s'en sauroit servir. Voyez le Polyhistor de Mr. Morhof (d). Quoi qu'il en soit voici des titres, & de specierum scrutinio & Lampade combinatoria Raimundi Lullii, à Prague 1588, in 8. Ce livre fut mis dans l'Index de l'Inquisition (e): il a été réimprimé plusieurs fois avec le Traité du même Auteur, de progressu logica venationis, parmi les Oeuvres de Lulle. *Jordanus Brunus de mundo, numero & figura: item de innumerabili, immenso &c. à Francfort 1591, in 8. Jordanus de Brunus Nolan de imaginum, signorum, & idearum compositione, ad omnia inventionum, dispositionum, & memoria genera libri tres (f), à Francfort 1591. Dominicus De umbris idearum, à Paris 1582. Cantus Circus ad memoriae praxim ordinatus quam ipse judicariam appellat, à Paris 1583. De compendiosa Architectura & complemento artis Lullii, la même 1580 *. *Artificium perorandi*. Alstedius le publia à Francfort (g) en l'année 1612. Mr. Voet (h) la cita à Rome au Champ de Flore le 9. de Fevrier 1600. Il rapporte toutes ces choses sur la foi de Scioppius, qui en avoit fait la relation dans une*

(a) Tiré de *adjectis rationibus (a)*. Ceci nous donne l'idée d'un personnage qui en matiere de Philosophie fait le Chevalier Errant, & s'engage en divers lieux à l'emprisé à l'écu pendant, à des gardes de pas &c.

(B) Les veritez les plus importantes de la foi.] On pretend qu'il fit des livres où il soutenoit qu'il y avoit un très-grand nombre de mondes, tous éternels; qu'il n'y avoit que les Juifs qui descendent d'Adam & d'Eve, & que les autres hommes estoient d'une race que Dieu avoit faite long tems auparavant; que tous les miracles de Moïse étoient un effet de la Magie, & qu'ils ne furent superieures à ceux des autres Magiciens, que parce qu'il avoit fait plus de progrès qu'eux dans la Magie; qu'il avoit forgé lui-même les loix qu'il donna aux Israélites; que l'Écriture Sainte n'est qu'un songe, &c. Henri Urfin qui m'apprend cela ajoute (b) que Brunus pour ces impietez fut brûlé à Rome au Champ de Flore le 9. de Fevrier 1600. Il rapporte toutes ces choses sur la foi de Scioppius, qui en avoit fait la relation dans une

(D) Que Mr. Descartes a pris de lui quelques-unes de ses idées.] Mr. Leibnitz cite un savant Mathematicien qui a observé que Mr. Descartes suppose le nom des Auteurs qu'il pille, & que c'est à Jordanus Brunus & à Kepler qu'il est redevable de ses tourbillons (i). Le savant Mr. Huet Evêque d'Avranches a donné un long détail des pensées d'avant ce Brunus a pu fournir à Descartes. *Exitit. Supplem. inter novitos Philosophos Jordanus quidam Brunus Nolanus, quem Cartesiani doctrina antesignanum jure dicat: a led accurate omnem propemodum ejus compositionem praesignavit in eo libro quem de immenso & innumerabilibus inscripsit (k).*

(b) *Diffut. Theol. t. 1. pag. 510. (i) Journal de Leisler 1682. p. 187. (k) Censura Philosophia Cartesiani c. 8. p. 215. edit. Paris.*

* Voyez la remarque D. **BRUTUS** (**LUCIUS JUNIUS**) fils d'une * sœur de Tarquin, fut obligé de contrefaire le stupide, afin de ne passer point pour capable de venger la mort de son pere & de son frere ; car si Tarquin qui les avoit fait mourir lui avoit trouvé de l'esprit & du courage, il ne l'auroit pas laissé vivre †. Cette stupidité apparente lui procura le surnom de *Brutus* ‡. Sous ce faux semblant de bêtise il attendoit avec impatience l'occasion de chasser Tarquin. Il la trouva lors que Lucrece se fut tuée après l'injure qu'elle avoit reçue du fils aîné du Tiran, & il fit si bien valoir cette occasion, qu'en peu de tems la ville de Rome se trouva métamorphosée de Monarchie en République. Cette révolution arriva l'an 245. de Rome. On institua la dignité de Consul, qui devoit être conférée pour un an à deux personnes. Lui & Collatin mari de Lucrece furent les premiers à qui on la conféra. Il ne survécut pas long tems à son Ouvrage, je veux dire à l'établissement de la liberté, puis qu'avant que l'année (A) de son Consulat fût expirée il perit dans une bataille, s'étant (B) attaché à un si rude combat de corps à corps contre l'un des fils de Tarquin, qu'ils demeurèrent tous deux sur la place. Il avoit eu le tems de faire voir par une action de vigueur qu'il préféreroit (C) sa patrie à ses propres fils †. Les Dames Romaines portèrent le deuil de sa mort pendant un an β, à cause qu'il avoit si bien vengé la pudicité violée. Je ne critique qu'une seule (D) chose à Mr. Moreri.

BRU.

(A) Avant que l'année de son Consulat fût expirée.] Tite Live & Denys d'Halicarnasse le disent expressément. Florus a donc commis une

lourde faute, que je ne vois point censurée dans le *naviorum* de Hollande. Il prend que la mort de Brutus a suivi la paix que Porcenna fit avec Rome. Et (A) *rex quidem tot tantisque virtutum terrenis mo- stris valere liberoque esse jusfit. Tarquinium tandem ditionaverunt donec Aruntem filium regis manu sua Brutus occidit, superque ipsum nutuo vulnere expiravit, plane quasi adulterum ad inferos usque sequeretur.*

(B) S'étant attaché . . . de corps à corps.] Le passage de Florus qu'on vient de citer pourroit nous induire à prendre ces mots au pied de la lettre, cependant il vaut mieux ne les prendre pas à la rigueur ; car il est certain que Brutus & Aruns (b) se batarient à cheval, & qu'ils coururent l'un sur l'autre avec leurs lances. C'est ainsi que Tite Live & Denys d'Halicarnasse le racontent. Avec toute la violence dont Brutus étoit animé contre les Tarquins, ce ne fut point lui qui provoqua, ce fut Aruns qui ayant demêlé Brutus courut vers lui, l'insulta, l'injuria, & le provoqua à un combat singulier. Mais Brutus qui accepta le défi ne se rua pas avec moins de force sur son agresseur, que celui-ci sur Brutus. Ils ne songerent chacun qu'à tuer son ennemi, & nullement à parer les coups : (c) *Adeo infectis animis concurrerunt, neuter dum hostem vulneraret sui protegendis corporis memet, ut contrario ita per parvam uterque transgressus. I. 5. fixus duabus harentes hastis moribundi ex equis lapsi sunt.*

(C) Qu'il préféreroit sa patrie à ses propres fils.] Il avoit épousé une femme de la famille (d) Vitellia, & en avoit deux fils qui étoient à peine (e) parvenus à l'âge de puberté. Ils se laissèrent engager par deux de leurs oncles maternels, & par quelques autres qui aimoient mieux la royauté que la république, à comploter pour le rapel de Tarquin. La conspiration fut découverte, & Brutus condamna lui-même ses enfans au dernier supplice, & les fit exécuter en sa présence. *Consules in sedem processere suam: missique hitores ad sumentium supplicium nudatos virgines cadunt, securisque ferunt: cum inter omne tem-*

(D) Je ne critique qu'une seule chose à Mr. Moreri.] Il dit que Brutus étoit fils d'une fille de Tarquinus Priscus Roi de Rome. Je conviens que c'est le sentiment de Denys d'Halicarnasse. Brutus, dit-il, (g) étoit fils de Marc Junius descendu d'un des compagnons d'Enée, & il avoit pour mere Tarquinia, fille du premier Tarquin. Cela ne m'empêche pas de dire que Mr. Moreri avance une fausseté, & qu'il devoit dire avec T. Live (h) que Tarquinia mere de Brutus étoit sœur du dernier Tarquin. Voici ma raison. Il est constant que Brutus étoit fort jeune (i) lors que son pere fut tué ; il étoit à peu près de l'âge des fils de Tarquin, & on l'éleva avec eux : il est vrai que ce fut afin qu'il leur servit de jouet, plutôt que pour autre chose (k). Il est d'ailleurs certain que son pere ne fut mis à mort que (l) depuis l'usurpation de Tarquin ; on peut donc légitimement supposer que Brutus n'avoit que 15. ans lors que Tarquin s'empara de la couronne. Il auroit donc falu que sa mere eût été bien vieille lors qu'elle accoucha de lui, si elle avoit été fille de Tarquinus Priscus. Il auroit falu qu'elle eût été fille de Tanaquil, car Tarquinus Priscus n'eut point d'autre femme que Tanaquil. Tarquinus Priscus par le conseil de cette femme vint à Rome sous le regne d'Ancus Martius. Il avoit tenté en vain d'avoir part au gouvernement dans sa patrie. De la maniere qu'elle raisonna avec son mari (m) pour l'engager à ce voyage de 15. à 20. ans, elle en avoit bien 25. son habileté à expliquer les augures confirme ma supposition. Il falloit qu'ils fussent mariez depuis bien du tems, puis qu'ils n'esperoient rien dans leur pais. On ne se rebute qu'après plusieurs tentatives. Il vécut à Rome plusieurs années, & s'y firent considerer à un tel point, que Tarquin nommé tuteur des enfans du Roi emporta la succession d'Ancus Martius. Ce n'est pas trop que d'attribuer 10. ans à un séjour qui eut des suites si avantageuses. Disons donc qu'ils arriverent à Rome dix ans avant

pus pater, vulnisque & os ejus spectaculo esset, emment animo patrio inter publica pana ministrum (f).

(f) Livius ibid. vide quoque Dionys. Halicarn. ibid. & Plutarch. in Valer. pag. 99.

(g) Lib. 44. (h) Lib. 14. (i) Id. ib. (j) Id. ib. (k) Id. ib. (l) Dion. Halicarn. ibid.

(m) Livius l. 1. p. 223.

(e) Livius l. 2. Voyez aussi Denys d'Halicarnasse l. 5. fixus duabus harentes hastis moribundi ex equis lapsi sunt. & Plutarch. in Valer. p. 101.

(d) Livius ibid. Plut. in Val. Plut. ibid. p. 98.

(c) Dion. Halic. l. 5.

(f) Livius ibid. vide quoque Dionys. Halicarn. ibid. & Plutarch. in Valer. pag. 99.

(g) Lib. 44. (h) Lib. 14. (i) Id. ib. (j) Id. ib. (k) Id. ib. (l) Dion. Halicarn. ibid.

(m) Livius l. 1. p. 223.

* Gravitatem Bruti. Quæst. l. 2. c. 10. p. m. 580.

+ Voyez Cicéron in Bruto, in Philippicis & aliis.

(a) Hæc enim Bruti partium septimum & trigésimum annum ætatis foris esse voluit corrupto animo ejus in diebus quæ illi omnes virtutes tuas temeritate sciti abstulit. Paterculus l. 2. c. 72.

(b) Cum vitæ magnæ fuerit (M. Brutus) in aliis, in hac re videtur vehementer errasse... qui... ibi speravit libertatem futuram, ubi tam magnam præmium erat & imperandi & servandi; aut exultavit civitatem in priorem formam posse revocari, amittis penitus moribus futuram; que ibi ne qualitate juris, & stiracis suo loco leges, ubi viderat tot milia hominum pugnantia non amiserunt; sed utri. Quanta vero illum aut rerum natura, aut urbis fuerit tenuit obliuio, qui uno interempto, defuturum credidit alium, qui idem vellet. Seneca de Benef. l. 2. c. 20.

mage qu'il ait terni par (D) l'assassinat de son bienfaiteur un des plus beaux assemblages de grandes qualitez qu'un homme puisse posséder. Il suivoit la secte des Stoïciens; il aimoit les livres (E) & en faisoit: il étoit bon Orateur; & comme il avoit choisi pour sa part le style concis & * grave, il ne faut pas s'étonner qu'il trouvât destituée de nerfs l'éloquence (F) de Cicéron. Il a eu un excellent Panegyriste en la personne de cet Orateur, dont il fut infiniment estimé dès son enfance †. Il étoit plus (G) âgé que Paterculus ne dit. Il ne faisoit pas décider, comme a fait Mr. Moreri, qu'il descendoit de ce (H) Brutus qui chassa

vain nom, & non pas comme une chose. Mais n'avoit-il pas tort de dire cela? Distinguons; dans la these generale & absolument parlant, il avança une grande absurdité, & une fausseté impie. Selon son hypothese, & veu le système qu'il s'étoit fait, ses plaintes étoient bien fondées. On peut même dire que les Payens dans l'obscurité où ils vivoient par rapport à une autre vie, raisonnaient peu conséquemment sur les realitez de la vertu. C'est aux Chrétiens à raisonner de la sorte, & si on ne joignoit pas à l'exercice de la vertu ces biens à venir que l'Ecriture promet aux fideles, on pourroit mettre la vertu & l'innocence au nombre des choses sur lesquelles Salomon a prononcé son arrêt définitif, l'vanité des vanitez, tout est vanité. S'appuyer sur son innocence seroit s'appuyer sur le roseau cassé, qui perce la main de celui qui s'en veut servir. Dieu sur la terre entantque dispensateur des évènements, & distributeur des bons succès & des malheurs, n'a pas moins soumis aux loix generales la vertu & l'innocence, que la santé & les richesses. Un des plus considerables Etats de l'Europe perdoit & gaignoit pendant qu'il ne faisoit la guerre qu'injustement, il gaignoit même beaucoup plus qu'il ne perdoit. Depuis qu'il n'a que des guerres justes à soutenir, il ne fait que perdre. D'où vient cela? il étoit alors puissant, & il ne l'est plus. Concluons, quiconque s'engagera dans le système de Brutus, & regardera la vertu étoit fort contraire aux interêts de la patrie; l'évenement le montra, & il n'étoit pas mal-aisé de le prévoir. Voyez Seneca qui a dit si noblement qu'en l'état où étoient alors les choses, il ne faisoit pas espérer le retour du gouvernement republicain. Les meeurs des Romains étoient changées; le prix de l'ambicion étoit trop grand; le poste d'où on vouloit faire tomber le vainqueur du grand Pompée étoit tellement envié, qu'il étoit facile de presenter qu'à mesure qu'on l'ôte-roit à une personne, plusieurs autres le presenteroient pour le remplir (b).

(D) Qu'il ait terni par l'assassinat de Jules Cesar un des plus beaux assemblages. Les flatteurs les plus outrez des descendans de Cesar ne trouvoient que cette tache (a) dans Brutus. Celui qui fit mourir, je l'avoué, meritoit la mort, cent mille vies s'il les avoit eues n'auroient pas suffi à l'expiation de son crime; mais ce n'étoit point à 3. ou 4. particuliers d'entreprendre de le punir. Appliquons donc ici la maxime, passio justa actio injustissima. Leur entreprise d'ailleurs étoit fort contraire aux interêts de la patrie; l'évenement le montra, & il n'étoit pas mal-aisé de le prévoir. Voyez Seneca qui a dit si noblement qu'en l'état où étoient alors les choses, il ne faisoit pas espérer le retour du gouvernement republicain. Les meeurs des Romains étoient changées; le prix de l'ambicion étoit trop grand; le poste d'où on vouloit faire tomber le vainqueur du grand Pompée étoit tellement envié, qu'il étoit facile de presenter qu'à mesure qu'on l'ôte-roit à une personne, plusieurs autres le presenteroient pour le remplir (b).

(D) Qu'il ait terni par l'assassinat de Jules Cesar un des plus beaux assemblages. Les flatteurs les plus outrez des descendans de Cesar ne trouvoient que cette tache (a) dans Brutus. Celui qui fit mourir, je l'avoué, meritoit la mort, cent mille vies s'il les avoit eues n'auroient pas suffi à l'expiation de son crime; mais ce n'étoit point à 3. ou 4. particuliers d'entreprendre de le punir. Appliquons donc ici la maxime, passio justa actio injustissima. Leur entreprise d'ailleurs étoit fort contraire aux interêts de la patrie; l'évenement le montra, & il n'étoit pas mal-aisé de le prévoir. Voyez Seneca qui a dit si noblement qu'en l'état où étoient alors les choses, il ne faisoit pas espérer le retour du gouvernement republicain. Les meeurs des Romains étoient changées; le prix de l'ambicion étoit trop grand; le poste d'où on vouloit faire tomber le vainqueur du grand Pompée étoit tellement envié, qu'il étoit facile de presenter qu'à mesure qu'on l'ôte-roit à une personne, plusieurs autres le presenteroient pour le remplir (b).

(E) Il aimoit les livres & en faisoit. Plutarque (e) raconte que Brutus au plus fort des guerres civiles, employoit une partie de la nuit à étudier. Il abregea l'histoire Romaine de (d) E. Id. 16. Fannius, & celle (e) d'Antipater; il fit un livre des devoirs, de officiis, cité par Charisius & par Priscien. C'est sans doute celui que Seneca (f) appelle *περί καθήκοντων*. Cicéron (g) & Seneca (h) parlent de celui de virtute: Diodore fait mention de celui de patientia. Brutus avoit aussi publié des lettres: il en reste quelques-unes. Il avoit fait l'éloge de Caron, & Cesar n'avoit pas trouvé cette piece trop bien écrite. Bruti Catone lecto se sibi visum disertum (i). La harangue qu'il fit dans le Capitole touchant le meurtre de Cesar fut beaucoup à Cicéron, encore qu'ils n'eussent pas le même gout sur l'éloquence. Voyez la 1. lettre du 15. livre à L. Atticus. (j) *Atque de la meurtre de Cesar fut beaucoup à Cicéron, encore qu'ils n'eussent pas le même gout sur l'éloquence. Voyez la 1. lettre du 15. livre à L. Atticus.*

(F) Destituée de nerfs l'éloquence de Cicéron. L'Auteur du Dialogue de causis corruptæ eloquentiæ nous apprend cela: Ciceronem, dit-il, male audivisse à Bruto, ut ipsius verbis utar tanquam fratrem atque elumbem. Cicéron lui rendoit le change: il trouvoit le style de Brutus negligé, & mal lié: Ciceroni * visum Brutum otiosum atque disjunctum. Le style de Brutus avoit un autre défaut, c'est qu'il étoit plein de vers; Versus hi fere exciderunt quibus Brutus ipso componendi ductus studio sepiissime facit (k). Cicéron avoué que Brutus desapprouvoit assez franchement le goût de lui-même en matière de bien dire. Voyez la 20. lettre du 14. livre à Atticus. (l) Cicero in Bruto, p. m. 447. (m) Id. ib. p. 343. (n) Sigonius in Fastis.

(G) Il étoit plus âgé que Paterculus ne dit. Il naquit dix ans (l) après qu'Hortensius eut commencé de plaider: Hortensius fit cela (m) sous le Consulat de Lucius Crassus & de Quintus Scævola: ce Consulat tombe sur l'an (n) de Rome 658. Il faut donc que Brutus soit né l'an 668. & qu'étant mort l'an 711. il ait vécu 43. ans. Paterculus (o) a donc eu tort de ne lui donner que 37. ans de vie. (p) Denys d'Halicarnasse (p) soutient que nôtre Marc Brutus n'étoit pas issu de celui-là. C'est l'opinion, dit-il, des Historiens qui ont recherché ces choses avec la plus grande exactitude (q), & ils apportent plusieurs preuves de ce fait, & entre autres celle-ci. Les Junius & les Brutus qui ont paru dans la suite étoient de famille Plebéienne, comme il paroît par les Tribunats du peuple qu'ils ont exercés. Or il est certain que les Junius du tems de Tarquin étoient de Maison Patricienne. L'Historien que j'ai cité trouve que cette raison est très-forte (r). Dion declare nettement que le premier Brutus fit mourir les deux seuls enfans qu'il avoit, qui étoient encore petits garçons (s). Cela sans doute est de plus grand poids que l'autorité de Plutarque

(H) Qu'il descendoit de ce Brutus qui chassa Tarquin. Denys d'Halicarnasse (p) soutient que nôtre Marc Brutus n'étoit pas issu de celui-là. C'est l'opinion, dit-il, des Historiens qui ont recherché ces choses avec la plus grande exactitude (q), & ils apportent plusieurs preuves de ce fait, & entre autres celle-ci. Les Junius & les Brutus qui ont paru dans la suite étoient de famille Plebéienne, comme il paroît par les Tribunats du peuple qu'ils ont exercés. Or il est certain que les Junius du tems de Tarquin étoient de Maison Patricienne. L'Historien que j'ai cité trouve que cette raison est très-forte (r). Dion declare nettement que le premier Brutus fit mourir les deux seuls enfans qu'il avoit, qui étoient encore petits garçons (s). Cela sans doute est de plus grand poids que l'autorité de Plutarque

(c) In Bruto, pag. 1000. E.

(d) Cicero ad Attic. l. 12. epist. 5.

(e) Id. 16. l. 13. ep. 8.

(f) Epist. 97.

(g) Tuscul. l. 1. de finib. 1.

(h) Confol. ad Hel. ep. 9.

(i) Atque de la meurtre de Cesar fut beaucoup à Cicéron, encore qu'ils n'eussent pas le même gout sur l'éloquence. Voyez la 1. lettre du 15. livre à L. Atticus.

* Dial. de causis corr. eloq.

(k) Quintil. l. 9. c. 4. pag. m. 448.

(l) Cicero in Bruto, p. m. 447.

(m) Id. ib. p. 343.

(n) Sigonius in Fastis.

(o) Lib. 2.

(p) Lib. 5.

(q) Et c. et totius Romanorum scripto tradiderunt.

(r) Τεκμήριον διαφανές ἐστὶν ὅτι οἱ Ἰουνιοὶ οὐκ ἦσαν ἐκ τῆς Πλεβείας.

(s) Dion. l. 1. c. 17.

(t) Lib. 44.

Le Prince peu satisfait de ces vers en commanda de plus piquans, & fut servi selon ses desirs. Buchanan lui presenta la fameuse Silve qui s'appelle *Franciscanus*. Peu après il fut averti que le Cardinal Beton tramait sa ruine, c'est pourquoi il se (*A*) sauva en Angleterre; mais les choses y étant si confuses qu'en un même jour on brûloit les Luthériens d'un côté, & les Papistes de l'autre, il s'en retourna en France: & de crainte que le Cardinal * Beton ne lui jouât quelque mauvais tour, il se retira tout doucement de Paris, & s'en alla à Bourdeaux, où André Govcanus savant Portugais l'attira. Il y regenta trois (*B*) ans, non

⁷ Il étoit Ambassadeur d'Écosse en France.

(a) *Hist. de la Reformation d'Angleterre*, 1. part. l. 3. pag. m. 725.

Notes que Buchanan dans son Histoire d'Écosse l. 14. p. m. 509. dit qu'il se sauva par la fenêtre de sa chambre pendant que les Gardes dormoient.

(b) Rex Buchananum FORTE tum in aula agentem ad se advocat.

(c) Il y a des abrégés d'Histoire où par exemple nous trouvez que les Espagnols prirent une ville en telle année, & qu'ils la reprirent l'année suivante, sans que l'A. leur ait marqué qu'ils l'avoient perdue. J'ai revêtu des gens qui n'ont fait que n'être pas un de fait: un tel leur; disoient-ils, conclus assez que les Espagnols l'avoient perdue, puis qu'ils sont obligés de la reprendre. Je soutiens que c'est un abus: mais ce de fait se trouve dans presque tous les abrégés.

(A) Il se sauva en Angleterre.] Je ne fais pourquoi il supprime qu'il avoit été mis en prison, car c'est le supprimer que de dire seulement d'une façon vague qu'il trompa les Gardes. Brevi post per amicos ex aula certior factus se peti, & Cardinalem Betonium à Rege pecunia vitam ejus mercari, ELUSIS CUSTODIBUS in Angliam contendit. Il étoit Precepteur du batard du Roi: on peut donc croire raisonnablement que les Gardes qu'il trompa n'étoient point les Geoliers des prisons publiques, mais seulement certaines personnes qui avoient ordre de l'observer, parce qu'on l'avoit rendu suspect. Il ne s'est donc pas expliqué assez clairement. L'Histoire de la Reformation d'Angleterre est plus précise là-dessus: nous y trouvons même en quel tems on l'emprisonna, circonstance que Buchanan auroit dû mettre pour le moins en marge, s'il craignoit que la date des années ne rendit ses périodes moins constantes. C'est donc de Mr. Burnet que l'on apprend (a) qu'en l'année 1539. les Ecclesiastiques ontrez des satires que Buchanan avoit écrites contre eux le firent mettre en prison, & que comme le Roi leur abandonnoit tout le monde, ce grand homme auroit sans doute été condamné au dernier supplice, s'il n'eût eu l'adresse de se sauver de prison. J'ai dit que Buchanan étoit Precepteur du batard du Roi; & j'ai eu droit de le supposer: car puis qu'il a dit lui-même que le Roi lui conféra cette charge, la présomption est qu'il veut qu'on l'en croye revêtu, pendant qu'il ne marque pas ni expressément, ni par quelque fait incompatible, qu'il ne l'a plus. Or il n'a point fait cela, je puis donc presupposer qu'il l'avoit encore. Pour ne rien dissimuler je dois convenir qu'il s'est servi d'une expression, d'où il semble qu'on pourroit conclure qu'il n'avoit pas cet emploi. Il a dit (b) qu'étant à la Cour par hasard, il fut mandé par le Prince. Le Precepteur d'un fils naturel du Roi n'est-il pas pour l'ordinaire à la Cour? dit-on de lui que par hasard il s'y trouva en tel tems? Je repons 1. qu'il est du moins très-possible qu'il n'y soit pas quelquefois, cela me suffit. 2. Qu'il n'est pas d'un bon Ecrivain de narrer tellement les choses, qu'il faille se servir de la voye du raisonnement (c) pour savoir qu'elles ont changé de face. Voilà le principal but de ma critique. Buchanan fait son histoire poliment; il dit beaucoup en peu de paroles, mais il faut par dessus des choses qu'il ne devoit point oublier. Il est plus difficile qu'on ne pense de ne pas tomber dans ce défaut. Faites reflexion sur ma note marginale.

(B) Il y regenta trois ans.] C'est ici que je mettrai l'impertinent conte que j'ai lu dans la page 50. de la Doctrine curieuse du P. Garasse. On dit que George Buchanan faisant la Première au

College de Guyenne dans Bourdeaux, ayant pris un peu plus de vin que de raison s'en alla, le coup des classes étant sonné, promettant jusques en Angleterre avec sa robe de chambre & ses pantoufles, ayant tout à propos sur le port des Charreux rencontré un navire qui levoit l'ancre. Voilà, pourfuit cet Auteur, une gentille promenade causée par l'hyrognerie. Ce mensonge est trop ridicule pour mériter d'être refuté. Buchanan ne forrit alors de France que pour s'en aller en Portugal. J'examinerai par occasion un endroit de l'Anti-Bailler qui ne me semble pas assez exact. Muret a écrit dans son Dictionnaire, c'est Mr. Menage qui parle, que Turnebe, Bucanan, & Muret regentoient en même tems dans le College du Cardinal le Moine, Turnebe la premiere; Bucanan la seconde; & Muret la troisieme. J'ai ouï dire la même chose au Pere Bourbon qui étoit un bon Registre de semblables choses. . . Si Bucanan regentoit dans le College du Cardinal le Moine dans le tems qu'y regentoit Muret, comme j'en suis aucunement persuadé à cause du témoignage du Pere Bourbon, il faut que c'ait été depuis 1544. (qui est la date de son Elegie à Tassus & à Terius) jusques en 1545. Car auparavant il regentoit à Bourdeaux dans le College de Guyenne, où il fut trois ans, comme il le témoigne lui-même dans sa vie; & en 1539. le premier de Decembre, il y harangua l'Empereur Charles-Quint qui passoit d'Espagne en Flandre. Et si Muret avoit regenté avant ce tems-là au College du Cardinal le Moine avec Bucanan, il faudroit qu'il y eut regenté du moins en 1538. & en ce tems-là il n'avoit que quatorze ans. Voici mes remarques sur ce long passage. I. Il ne paroît point par la vie de Buchanan qu'il ait regenté dans aucun College de Paris, depuis qu'il y retourna après s'être sauvé des prisons d'Écosse l'an 1539. Ainsi tout le tems qu'il a regenté à Paris, si nous en croyons sa vie, est antérieur au voyage qu'il fit en Écosse avec un Comte Écossais. Or depuis ce voyage il eut envie de repasser à Paris: il en fut empêché par le Roi son maître qui lui donna à instruire son fils naturel. Ce Prince revint de France avec la Reine Magdeleine qu'il avoit épousée au commencement de 1537. Il faut donc dire que Buchanan pour le plus tard étoit sorti de Paris afin de s'en retourner en Écosse l'an 1536. Il est donc faux qu'il eût alors regenté avec Muret dans un College de Paris; car en ce cas-là Muret eût exercé une regence avant l'âge de 10. ans. II. Mr. Menage n'a point dû considérer comme une chose possible que Muret & Buchanan ayent regenté à Paris l'an 1538. veu qu'il est certain que Buchanan étoit alors en Écosse. III. Puis qu'il a mis la naissance de Muret en 1526. il n'a point dû lui donner en 1538. les 14. ans qu'il lui donne

(d) *Anti-Bailler* l. 1. p. 328. Il ne cite point l'endroit de Muret. C'est dans l'article de Muret.

DES COLLEGES où Buchanan regentoit en quel tems.

non sans craindre les Cordeliers & le Cardinal Beton * desquels il entendoit les menaces. Après cela il suivit André Goveanus en Portugal, Goveanus, dis- je, qui avoit eu ordre du Roi son maître de lui amener un certain nombre de gens qui fussent capables d'enseigner † la Philosophie & les belles lettres. Tout alla bien pendant la vie de Goveanus, mais après sa mort qui ne tarda guere, on exerça toutes sortes d'avanies contre les Savans qui l'avoient suivi, & en particulier contre Buchanan. On lui reprochoit le poëme contre les Cordeliers; on trouvoit ‡ mauvais qu'il ôstât manger de la viande pendant le carême, en quoi il ne faisoit que se conformer à l'usage du pais. On pretendoit que dans les discours il avoit temoigné quelque éloignement de l'Eglise Catholique. On le chicana pendant plus d'un an, & enfin de peur de donner à conoitre qu'on avoit injustement harcelé un homme de reputation, on le condamna à demeurer quelques mois dans un Couvent pour se faire mieux instruire. Ce fut là qu'il entreprit sa paraphrase des Pseaumes. Ayant obtenu la liberté il passa en Angle- terre, & ne s'y arrêta point. Il aimâ mieux retourner en France. Il y arriva au tems de la β levée du siege de Mets. Il entra quelques années après au ser- vice du Marechal de Briffac, pour être Precepteur de son fils. Ce Marechal commandoit alors en Piemont. Buchanan passa cinq ans dans cet emploi, tantôt en Italie tantôt en France. Il le quitta en l'année 1560. Etant passé en Ecosse après que les troubles que Mrs. de Guise y avoient causez eurent esté af- soupis, il se ranga publiquement à la Communion de l'Eglise Reformée. Il fut mis pour Precepteur auprès de Jaques VI. Roi d'Ecosse l'an 1565. Voilà tout ce qu'il a trouvé à propos de nous apprendre touchant sa vie †. Je ne fais par quelle affectation il n'a rien dit de sa grande prosperité. Ce silence pour- roit paroître mysterieux à des gens qui le plairoient à tourner les choses du mauvais sens. Ils seroient capables de croire que Buchanan sur ses vieux jours plein de confusion, & de repentir de s'être livré à la faction qui chassa la Reine Marie, dont il avoit reçu tant de bienfaits & qu'il avoit tant louée, n'osoit se faire conoitre par ce tems-là, ni revellier dans l'esprit de ses lecteurs l'idée des livres qu'il avoit faits selon l'interêt (C) de ceux qui étoient alors les maîtres.

R r r r 3

livres

(a) Cate- rique ut cessent, Gelida pia cura soday- lis Et patris & patriæ suffinet ulque vicem. Mr. Menage pag. 332. corrigé très-bien gelide par Gellid.

(b) C'est- à dire de 1544. à 1545.

(c) Voyez la vie de Bucha- non.

(d) Et non pas dix, comme Varillas l'usage faire. Hist. de l'heresie l. 28. p. m. 143.

(e) Varil- las, His- toire de l'heresie l. 28. pag. m. 170.

(f) Prefa- ce du 5. tome de l'Histoire de l'heresie.

donne dans la même page. IV. Il devoit dire expressément qu'en l'année 1544. Buchanan étoit à Paris. Cela est clair par son élegie à Tastaus & à Tevius mentionnée par Monsieur Menage. V. Il devoit dire que Buchanan a parlé (a) de Gelida dans cette élegie comme d'un Colleague, & en tirer une preuve que Buchanan regentoit alors au College du Cardinal le Moine, car il est sûr que c'étoit dans ce College que Geli- da enseignoit. VI. Si j'avois à dire malgré la Vie de Buchanan qu'il a regenté à Paris depuis l'an 1539. j'aimerois mieux prendre l'année (b) de Mr. Menage, que le tems qui s'écoula depuis qu'il fut revenu à Paris lors de la levée du siege de Mets, jusques à ce qu'il eût à instruire Timoleon de Cosse fils du Marechal de Briffac. Cet entre- deux comprend trois années, car il fut (c) Pre- cepteur pendant (d) cinq ans, & il sortit de cet (d) Et non pas dix, comme Varillas l'usage faire. Hist. de l'heresie l. 28. p. m. 143.

(C) Selon l'interêt de ceux qui étoient alors les maîtres.] Nous parlerons ci-dessous du dialogue sur le droit des Rois. Il écrit deux autres livres qui étoient encore plus conformes que celui-là aux interêts de la faction. L'un est l'Histoire d'Ecosse, entant qu'il y dit beaucoup de mal des mœurs & de la conduite de la Reine; l'autre est celui qu'il intitule (e), *Eclaircissement*. Voici de quelle maniere Monsieur Varillas en parle. *Je dois encore avertir les curieux, dit-il, (f) que le pire des Ouvrages de Buchanan contre cette Princesse n'est pas son Histoire d'Ecosse, & qu'il y en a un autre où il n'a osé mettre son nom, qui est plus satirique sans comparaison que celui-là. On ne le trouvoit pas de mon tems à la Bibliothèque du Roi, & Mr. Clement Conseiller de la Cour des Aides le tira de la sienne pour me le prêter. Il*

est écrit en François, & imprimé à la Rochelle en l'année mil cinq cens soixante douze. Il con- tient tant d'injures & d'ordures, qu'aucun au- tre livre que j'aye vu n'en approche; & le seul endroit des pretendus impudicitez de la Reine Marie Stuart, qu'imiteoit & favorisait la Demeiselle de Reres sa fille d'honneur, n'est pas de beaucoup inferieur à ceux des Auteurs anciens & modernes qui se sont le plus licentiez à salir l'imagination de leurs lecteurs. Il n'est pas besoin de dire que rien ne pouvoit être plus conforme aux interêts des ennemis de cette Reine que les Satires de Bucha- nan; car il faloit de deux choses l'une, ou que ceux qui l'avoient chassée fussent les plus feele- rats de tous les hommes, ou qu'elle fût la plus infame de toutes les femmes. Ce sont deux plats de balance chargez en équilibre, vous ne sauriez apestantir la charge de l'un, sans alléger la charge de l'autre précisément au même degré: tout de même ce qui sert à la decharge de la Reine qui aggrave (g) d'autant la faute de ses ennemis, & ce qui charge la Reine, diminue d'autant leur crime. Il est donc certain que les Satires de Bu- chanan étoient une Apologie de sa faction, & sans col- qu'à mesure qu'elles étoient plus sanglantes, elles justifioient davanrage ceux qui avoient chassé Marie Stuart. Qui ne jugeroit que par la voye des prejuges, seroit capable de soupçonner qu'un- ne Satire d'une utilité si importante & si neces- faire, est une fiction que l'interêt de la cause a fait inventer. Mais comme il y a des tyrannies & des infamies très-réelles qui sont soulever les sujets, il n'est pas toujours vrai que les Mani- festes de ceux qui se soulevent soient calomnieux; & ainsi sans écouter les prejuges il faut conoitre de la cause de Buchanan.

* Ce Car- dinal scri- vit à l'Ar- chevêque de Bur- deaux de faire arrê- ter Bucha- nan, mais il donna la lettre à de- vons amis de Bucha- nan. Bu- chanan. ubi infra.

† Dans Coimbra où il avoit érigé une Académie.

‡ Crimini dabatur carnum eius in quadrage- sima, à quo nemo in tota Hispania est qui abdicat. Ibid.

β C'est- à dire en 1552.

† Tiré de l'Avantie com- pose par lui même, l'an 1560. Elle est à la tête de ses poésies.

(g) Afin que la con- paraison des plats de balance de balance soit juste, il faut entrer dans les principes de Bucha- nan, & sans supposer comme lui que le Roi d'Esse & ceux qui se re- présentent la nation sont crime. Il est donc certain que les Satires de Bu- chanan étoient une Apologie de sa faction, & sans col- qu'à mesure qu'elles étoient plus sanglantes, elles justifioient davanrage ceux qui avoient chassé Marie Stuart. Qui ne jugeroit que par la voye des prejuges, seroit capable de soupçonner qu'un- ne Satire d'une utilité si importante & si neces- faire, est une fiction que l'interêt de la cause a fait inventer. Mais comme il y a des tyrannies & des infamies très-réelles qui sont soulever les sujets, il n'est pas toujours vrai que les Mani- festes de ceux qui se soulevent soient calomnieux; & ainsi sans écouter les prejuges il faut conoitre de la cause de Buchanan.

* *T. Jean*, livres l'ont rendu si odieux aux Catholiques Romains, qu'il faut attribuer à cela les médisances horribles qu'on a publiées contre lui. On l'a difamé comme un ivrogne le plus (*D*) profane, & le plus impie qui eût jamais existé. Il mourut à Edimbourg le 28. * de Septembre 1782. Son Dialogue de *jure regni* *apud Scotos*, reproché tant de fois aux Protestans, a été caute qu'ils ont quelquefois parlé de lui comme d'un homme (*E*) sans nom, & sans conséquence. H

(*D*) Comme un ivrogne le plus profane.] J'ai déjà cité un Auteur (*a*) qui lui reproche un voyage ridicule en Angleterre comme un effet d'ivrognerie, mais voici bien pis; il lui reproche d'avoir eu le verre & la mort entre les dents à la même heure, & de s'être moqué des Ministres qui l'exhortoient à prier Dieu. Je ne veux rien retrancher de l'historiette. Il est utile de faire voir aux lecteurs par des exemples sensibles jusqu'où peut aller la hardiesse de mentir publiquement, quand une fois on a l'impudence de faire imprimer tous les contes qui courent les rues.

Voici comme parle le P. Garatle (*b*); „ Je veux raconter à nos nouveaux Athéistes la malheureuse fin d'un homme de leur créance & de leur humeur, quant au manger & au boire. Ce fut George Buchanan, parfait Epicurien durant sa vie, & vray Athéiste à l'heure de sa mort. Ce libertin ayant passé sa jeunesse debauchée dans Paris & dans Bordeaux, plus soigneux du lierre, des cabarets & des bouillons de taverne, que du laurier de Parnasse, & étant sur la fin de ses jours rappelé en Ecosse pour instruire le jeune Prince, qui est aujourd'hui le Serenissime Roi de la grande Bretagne, continuant ses desbauches de gueule, fit si bien qu'il vint hydropique à force de boire, qu'on disoit de lui par manière de gaufferie, qu'il étoit travaillé, *vino intercuta*, non pas *àquâ intercuta*. Tout malade qu'il étoit, il ne s'abstenoit non plus de boire à longs traits, qu'il faisoit en santé, & aussi pur, qu'il le buvoit jamais dans Bordeaux. Les Medecins qui avoient charge de le traiter de la part du Roi leur maître, voyant les excès de leur malade, lui dirent assez sèchement & en colère, qu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour le tuer, & que continuant ce train de vie, il ne pouvoit pas traîner plus de quinze jours ou trois semaines. Il les pria de faire une consultation par ensemble, pour voir combien il pourroit vivre en s'abstenant de boire du vin, ils le firent, & la resolution fut, qu'il pourroit encores vivre cinq ou six ans, s'il se pouvoit commander jusques-là, à quoi il fit une réponse digne de son humeur. Allez, dit-il, avec vos ordonnances, & regimes, & sachez que j'aime mieux vivre trois semaines m'enyvrant tous les jours, que six ans sans boire du vin, & aussi-tôt ayant, en personne desespérée, donné congé à ses Medecins, il se fit porter au chevet de son lit un tonneau de vin de Grave, & se fit en voir le fond devant que de mourir, & s'y comporta si valetreusement, qu'il n'épuisa jusques à la lie, accomplissant à la lettre le contenu de ce gentil Epigramme d'Epigonus touchant une grenouille, laquelle étant tombée dans un tonneau plein de vin s'écria,

„ *Θεὸς ἴδεν ὄνον*
„ *Πίπτον, μὴνυρ σὺν ἄρωνα μαινομένον.*

„ Ayant la mort & le verre entre les dents, les Ministres le vifiterent pour lui remettre l'esprit, & le refoudre à mourir avec quelque sentiment de religion: un d'entr'eux pour toute exhortation lui recommanda de reciter l'Oraison Dominicale, & lui ouvrant les yeux, regarde affectivement le Ministre, „ *Qu'est-ce que cela*, dit-il, *que vous appelez l'Oraison Dominicale?* Les assistans repartent que c'est le *Pater noster*, & que s'il n'a pas le moyen de prononcer cette oraison, qu'on le supplioit à tout le moins de reciter quelque oraison Chrétienne afin qu'il mourût en homme de bien: *Pour moi*, dit-il, d'un sens ferme & assuré, *je n'ay jamais su d'autre priere que celle-là.*

„ *Cinthis prima suis miserum me cepit ocellis*
„ *Contactum nullis ante cupidibus.*

„ Et à peine eut-il recité dix ou douze vers connus de cette Elegie de Propertius, qu'il expira entre les verres & les pintes, & on peut dire de lui, que veritabement *purpuream vomit ille animam*, & telle est ordinairement l'issue de tous les Epicuriens.

(*E*) D'un homme sans nom & sans conséquence.] Voici les paroles de Mr. Daillon (*c*) (*e*) Examiné par Mr. Daillon, Ministre François, Réfugié en Angleterre, l'appréhension de ce qu'on ne nous fasse point l'insultice de compter des Reformez entre nos Docteurs au Doire Ecossois sans caractères, qui a voulu s'écarter à débiter ses songes sur la politique. Un autre Ministre François n'a point parlé de Buchanan avec ce mépris, mais il n'a pas laissé de le condamner, & de trouver fort injuste que l'on imputât les maximes republicaines de cet Auteur à ceux de la Religion. Ces maximes de Buchanan, dit-il, (*d*) Mr. Daillon, (*d*) & de Pareus ne sont point vos maximes, nous n'osons les avoir diverses fois desavouées, on ne les trouvera dans aucun de nos écrits authentiques. Elles (*e*) sont assurément fausses dans la generalité dans laquelle ces auteurs les proposent. Pour un homme qui s'est érigé en Prophete il avoit la vue bien courte (*f*) sur l'avenir, quant à sa propre destinée. Il ne savoit pas que 5. ans n'auroient point passé sur son livre, qu'il seroit des lettres pastorales remplies des maximes hominum de ces deux Auteurs. Quoi qu'il en soit ce Dialogue de Buchanan fit grand bruit. Un certain Adam Blacwod du même país que Buchanan, & Conseiller au Présidial de Poitiers, modum refusa son compatriote le mieux qu'il lui fut possible. Un Allemand nommé *Nimianus Virgilius* fit la même chose. Barclai autre Ecossois beaucoup plus fort qu'un vin à la charge, & eut la malignité de dire que Boecher Docteur de Sorbonne avoit emprunté ses armes de Buchanan, & de quelques autres heretiques. Les Protestans d'Ecosse firent une réponse bien plus tranchante, car le Parlement du Royaume jeta un arrêt de proscription sur ce Dialogue.

logue

Il y a lieu de douter de la (F) repentance que Camden lui attribue. Quoi qu'il en soit on ne lui fauroit refuser l'éloge (G) de bel esprit & de belle plume. Il a merueilleusement recüilli en toutes sortes de vers Latins, & il a très-bien écrit en profé.

logue de Buchanan, sur son Histoire, & sur sa detestio. Veyez dans la remarque F les citations de Camdenus.

(F) De la repentance que Camden lui attribue.] Raportons premierement les paroles de ce fameux (a) Historien; Quid Georgius Buchananus

hac de re cum in historia, tum in libello, cui detestio titulum fecit, prodidit, ex libris impressis nemo non novit. Cum autem ille partium studio & Moravii numiscentia abreptus ita scripsit, ut libri isti falsitatis damnati sint ab ordinibus (b) Regni Scotiae, quorum fidei plus tribuendum: & in Regem, ipse ingeniosus coram Rege, cui fuit Pedagogus, ejus matrem, & Coniularios scripsit, ut nominatim vero Georgii Buchananii Historia & de jure regni apud Scotos

subinde se reprehenderit (ut accipi) quod tam virulentum calannum in Reginam bene meritam strinxisset, mortensque optaverit ut tantisper superata, donec maculas, quas maledicentia falsis asperserat, revocata veritate, vel sanguine elueret; nisi (quod ipse dixit) hoc vanum esset, cum praetate delirare videretur. Ailleurs le même Historien assure, que Buchanan n'eut aucun égard aux prières qui lui furent faites peu avant la mort d'écrire pour la cause des rebelles, & qu'il temoigna être bien fâché de leur avoir autrefois devoüé la plume (c). Qui ne regarderoit ce temoignage de Camden comme quelque chose de tres-folide? Neanmoins il en faut rabâter beaucoup pour deux raisons: l'une est prise de ce qu'on conte que son manuscrit fut corrigé au gré & selon la fantaisie du Roi Jaques, comme nous le dirons en son lieu: l'autre est prise d'une note marginale que Mr. Varillas a lüé. Ecoutez-le parler, (d) et y dans la Bibliotheque du Roi les cinq Volumes de l'Histoire du President de Thou, aux marges

desquels le plus jeune de Messieurs du Puy avoit écrit de sa propre main les faits les plus curieux que son frere & lui avoient jugé à propos d'en retrancher quand elle fut imprimée. J'ai lu dans les additions au quatrième Volume, que Buchanan étant prêt d'expirer, Jaques six Roi d'Ecosse dont il avoit été Precepteur l'alla trouver; & l'avertit de retracter pour la décharge de sa conscience ce qu'il avoit écrit au desavantage de la Reine Marie Stuart sa mere, & que Buchanan le refusa tout net (e). C'est ainsi que parle Mr. Varillas dans sa Preface. Il touche le même fait dans le corps du livre, mais il le rapporte autrement: Dans l'original, dit-il (f) de l'Histoire de Monsieur de Thou, au lieu où il est parlé de la mort de Buchanan, il est écrit de la main de cet illustre President, que Jaques six Roi d'Ecosse, de qui Buchanan avoit été Precepteur, lui fit l'honneur de le visiter lors qu'il étoit à l'extremité, & le pressa de retracter ce qu'il avoit dit contre la Reine sa mere. Que Buchanan reparüt que sa conscience ne lui reprochoit rien à cet égard, & qu'il avoit écrit la verité. Entre

des temoignages si contradictoires, celui de Camden & celui qui est aux marges de Mr. de Thou, peut-on avoir une certitude raisonnable des dernieres dispositions de Buchanan? Nullement: chacun de ces temoignages affoiblit l'autre; mais il ne faut pas disconvenir que le premier ne soit sans comparaison plus puissant que le dernier. Celui-là est imprimé; l'autre n'est que manuscrit. Celui-ci, selon la Preface de Varillas, se trouve sur un exemplaire de Monsieur de Thou, mais selon le corps du livre il se trouve sur l'original de Monsieur de Thou: selon la Preface il est de la main de Monsieur du Puy le cadet; selon le corps du livre il est de la propre main de Monsieur de Thou. Ces variations & ces brouilleries maintiennent la preference que Camden merite. Ajoutez que si Monsieur de Thou approuva que Mrs. du Puy retranchassent cet endroit de son Histoire, c'est une marque qu'il n'y ajoutoit pas une entiere foi, car le zèle pour la memoire de Marie Stuart ne l'empêchoit point de faire imprimer cent choses qui étoient copiées de Buchanan (g). Le Roi Jaques le reprocha au fils de Monsieur de Thou avec tant d'aigreur, qu'il lui causa une maladie de trois mois (h).

(G) L'éloge de bel esprit & de belle plume.] Le tour que Monsieur de Thou a pris pour louer George Buchanan est admirable: rien ne pouvoit mieux donner une grande idée de l'esprit de cet Ecoslois. Son Histoire d'Ecosse, dit-il, ne semble point l'Ouvrage d'un homme qui a regenté long tems, mais celui d'un homme qui a manié toute sa vie les affaires les plus importantes de l'Etat. La bassesse de sa condition & de sa fortune n'a point empêché Buchanan de bien juger des plus grandes choses, & d'en écrire avec beaucoup de prudence. Il étoit un de ces hommes extraordinaires, qui ont le bonheur de ne pas devenir Pedans parmi les occupations de l'Ecole. Le Latin de Mr. de Thou exprime cela plus noblement & plus amplement; c'est pourquoi je le raporte. In (i) senili otio patriam Historiam scribere aggressus est. Quam tantâ puritate, prudentia, & acumine scripsit (quamvis interdum libertate genti innata contra Regium fastidium acerbior) ut ea scriptio non hominum in pulvere literario versatum, sed in mediâ hominum luce & in tractandis Republica negotiis totâ vitâ exercitatum redoleat. Adeo ingenii felicitas & animi magnitudo omnia obscura & humilis fortuna impedimenta ab eo removerant, ut propriæ non minus rectè de maximis rebus judicare & scribere prudenter posset. Et sanè meminî P. Ronsardum vitum acerrimû judicij (qui licet in dispari fortunâ constitutus, totâ vitâ scholastica otio oblectatus fuerat) cum de Buchananus, Hadr. Turnebo, Ant. Goveano, M. Ant. Mureto (quibuscumq; avâ amicitia conjunctus fuerat) verba faceret, dicere solitum, Illos Homines nihil Pedagogica prater rogam & pileum habuisse, & tamen de vulgo Pedagogorum sic censere, nunquam incorrigibilis ineptia ex Pedagogicâ contrita characterem vel longissimi avi curriculo deleri posse.

(a) In Annal. Elizabethæ ad annum 1567. init.

(b) Le même Auteur ad annum 1584. pag. m. 410. parle ainsi. Probrosâ in Regem, ipse ingeniosus coram Rege, cui fuit Pedagogus, ejus matrem, & Coniularios scripsit, ut nominatim vero Georgii Buchananii Historia & de jure regni apud Scotos

(c) Dialogus interdicta ut quæmnia culpanda & delenda continent.

(d) Buchananum tam in eadem in ducere non poterat hoc eorum factum vel scripto libello, vel per suasionem per nuntium approbaret, qui se factiosorum cau-

(e) F'ai ouï dire à un Seigneur Ecoslois que quand on demanda à Buchanan au lit de mort s'il ne se repentait pas de ce qu'il avoit écrit contre le droit des Rois, & en particulier contre l'honneur de la Reine Marie Stuart, il répondit, Je m'en vais en un lieu où il n'y a guere de Rois. (f) Liv. 28. pag. m. 171.

(g) Veyez le P. d'Orleans, Relations, Résolutions d'Angleterre. l. 2. pag. 490. 491.

(h) Varillas, réponses à la Critique de Burnet pag. 77. & 78. édit. de Hollande. Le Ducteur Burnet defendit de la Critique convient de reproche.

(i) Histor. l. 76. pag. m. 445. 446. Voyez aussi Mr. Burnet. Hist. de la reformation d'Angleterre. 1. part. l. 3. pag. m. 725.

profé. Je ne fai s'il faut croire (H) qu'il ait été Moine. Il n'en dit rien, plusieurs l'affirment, & son silence n'est pas une preuve decisive contre eux. Mais on peut être très-assuré qu'il ne mourut point impic, de la (I) maniere que Mr. Moreri le conte. Ce n'est pas la seule faullété qui (K) soit dans ce Dictionnaire à l'é-gard

(H) Je ne fai s'il faut croire qu'il ait été Moine.] Monfr. le Laboureur l'assure d'une maniere si positive, que pour en douter il faut s'être fait une habitude Cartesianne de ne souf-frire qu'aux choses qu'on a examinées exacte-ment. George Buchanan, dit-il, (a) Ecoffois, premierement Cordelier en France, depuis Precepteur du Comte de Brisfice & passionné Hugue-not, autant connu pour ses vices qu'il méritoit d'estime pour son bel esprit, s'il ne l'avoit abandonné au libertinage, & pour sa science s'il n'en avoit abusé, a été le plus cruel ennemi de la personne & de la reputation de cette Princesse qui l'avoit defendu en ce Royaume de la rigueur des Edits, & comme attaché du bûcher & de la main du Bourreau. Il alloit être condamné comme heretique & comme Moine transfuge, elle lui fit avoir grace.

(a) Addi-tion aux Memoires de Castel-nau t. 1. p. 546.
(b) Ce font des im-pollens qui l'ont dit & écrit, car la premiere piece de poésie par où Buchanan ait irrité les Cordeliers est un songe (d), où il suppose que Saint François lui aparut pour l'exhorter à prendre l'habit de son Ordre. Eût-il osé feindre qu'il respondit, je n'en ferai rien, s'il eût été actuellement Cordelier ? Les per-secutions que cette premiere Satire lui attira de la part des Cordeliers n'émosserent point sa plume à leur égard, & sur tout lors que le Roi d'Ecoffe son maître lui ordonna de les mal-traiter. D'où vient qu'ils ne le reclamèrent pas comme un transfuge, quand ils le virent Precepteur du batard du Roi ? D'où vient qu'ils se contentèrent de l'accuser simplement de Lutheranisme ? D'où vient qu'ils n'ont pu que le menacer, pendant qu'il regenoit à Bour-deaux au vu & au su de toute la France ? En ce tems-là un Moine transfuge, & suspect de Lutheranisme, pouvoit-il échaper en France à des Cordeliers satirisez ? D'où vient s'il a été Cordelier en France qu'il ose demeurer à Paris, & enseigner dans le College de Ste. Barbe ? Mais enfin d'où vient que Buchanan entre les mains des Inquisiteurs Portugais, qui mirent tout en usage pendant plus d'un an pour le convaincre d'heresie, n'éprouve pas qu'on al-legue contre lui qu'il a violé malheureuse-ment ses vœux, & deserté lâchement la Reli-gion de Saint François ? Une telle chose si elle eût été veritable ne pouvoit pas être ignorée, ni difficile à prouver. D'où vient encore un coup qu'il soit sain & sauf des mains de ces barba-res Inquisiteurs ? Quand on aura satisfait à ces demandes, je pourrai croire qu'il a été Cordelier. Je ne comprends pas même comment la Reine d'Ecoffe l'auroit preservé en France de la rigueur des Edits. Ne demeura-t-il pas chez le Marechal de Brisfice jusques en 1560 ? Ne dis-simuloit-il point ses sentimens sur la religion ? N'attendit-il pas à les produire au dehors qu'il fût en Ecoffe ? Ce qu'il y a d'apparent, est que cette Reine cassa la sentence qui fut ren-due contre lui l'an 1539. apres qu'il se fut sau-vé de prison. C'est sans doute la seule grace

que Brantome a designée. Mr. Varillas (e) ra-conte que Buchanan étoit Cordelier l'an 1539. lors qu'il fut emprisonné pour le crime d'heresie. Il ajoute que Buchanan étoit allé fort jeu-ne en France y prit l'habit de Saint François; qu'il passa de là en Portugal, qu'il y donna les premiers marques d'être Lutherien, qu'il y fut 18. mois en prison, qu'il en sortit en abjurant le Lutheranisme, qu'il retourna dans son pais, que sa reclute le fit mettre dans les prisons du Roi, qu'on l'eût condamné au feu, s'il n'eût eu l'adresse de se sauver par une fenetre, & qu'il en raconte (f) plaisamment les particu-laritez. C'est un tissu continué de mensonges. Il avoit près de dix ans qu'il s'étoit sauvé des prisons d'Ecoffe lors qu'il alla en Portugal. Je laisse au lecteur le soin de compter les autres fautes.

(I) Il ne mourut point impie de la maniere que Monfr. Moreri le conte.] Voici ce qu'il dit; „ Le Roi lui envoya ses Medecins qu'il refusa „ de voir, & il ne traita pas mieux un Ministre „ qui le trouva occupé à lire l'Histoire natu- „ ralle de Pline. Celui-ci lui voulut presenter „ la Bible, mais Buchanan la rejettant avec une „ sureur extrême, Allez, lui dit-il, en lui mon- „ trant son Histoire de Pline, je trouve plus de „ verité dans ce livre que dans toutes vos Ecri- „ tures. Cet Athée finit ainsi ses jours, & tou- „ te l'Ecoffe a rendu temoignage de ce fait, „ Il y a des mensonges qu'on ne sauroit lire sans indignation, mais pour celui-ci il est plus pro-prie à faire rire qu'à mettre en colere. Toute l'Ecoffe a rendu temoignage de ce fait. Pourroit-on bien citer un seul Auteur grave, & même de quelque preuve ? Je ne croirois pas hasarder beaucoup j'en deshois tous les amis de Monsieur Moreri. En effet si ce beau conte avoit eu moindre apparence, Monsieur de Sponde qui ne se possède pas quand il parle de Buchanan, n'eût point manqué de l'adopter. Je le trouve dans le Calendrier du P. l'Enfant, Moine Jacobin, qui cite le Tresor Chronologique de Dom Pierre de Saint Romuald, & il ne dit pas que toute l'Ecoffe a rendu temoignage de ce fait, mais que (h) toute l'Ecoffe le peut attester. Cet-te derniere expression est plus suportable que l'autre.

(K) Ce n'est pas la seule faullété qui soit dans ce Dictionnaire.] Mr. Moreri assure 1. que Buchanan prit l'habit de St. François: je n'en croi-rais rien (i). 2. Qu'il fut convaincu d'avoir voulu manger l'agneau paschal à la façon des Juifs, & condamné à être brûlé. Monfr. de Sponde rap-porte la même chose, mais en termes plus forts, car il (k) assure que Buchanan fut pris en flagrant delict, mangeant actuellement cet agneau paschal à la Judaique pendant le Carême avec quelques autres. On ne l'eût pas laissé à Bour-deaux pendant trois ans, ni sortir des prisons de l'Inquisition en Portugal, si cela étoit veri-table. 3. Qu'ayant évité le suplice du feu par la fuite, il vint en France où il enseigna assez long tems à Paris dans le College du Cardinal

(e) Histoire de l'heresie l. 23. pag. 122.

(f) Une des deux notes à des-sus & cela sans au-cune plai-santerie.

(g) C'est ainsi que j'appelle ce que l'Au-teur intitu-le, His-toire gene-rale de tous les siecles de la nouvel-le loi. Cet Ouvrage est en 6. tomes in-4. imprimé à Paris l'an 1683.

(h) Sous le 25. d'A-271 pag.

(i) Voyez mes rai-sons dans la remar-que H.

(k) Quod cum aliis quibusdam agnum Pa-schalem more & ritu Judaico tempo-raliter Quamvis comedere respectu fuisse. Spondeus ad an-1539. n. 7.

(l) David Casanar. de Scot. lib. 4. cap. 2. Lang in Hist. Cal. 2. cap. 1.

(c) Bucha-nan. in 2. l. 3. l. 4.

(d) Il est dans le recueil des pieces qu'il a écrites.

même les heures qu'il falloit nécessairement donner aux repas & au dormir. Le jour même de ses noces il se déroba pour le moins trois heures, afin de les passer avec ses livres. On eut beau lui représenter qu'il ruineroit (B) sa santé, & qu'il se priveroit des moyens de faire fortune : rien ne fut capable de ralentir son ardeur. La profonde érudition qu'il acquit par un si grand attachement à l'étude seroit un peu moins étonnante, s'il avoit eu de bons maîtres qui lui eussent au moins servi de guides ; ou s'il avoit eu des concurrens dont les lumieres lui eussent donné avec une grande émulation, un parallele instructif : mais il ne (C) trouvoit personne dont il pût devenir disciple, ni qui courût avec lui dans cette carrière. On peut donc dire qu'il n'étudia (D) que sous lui-même. Une des choses qu'il cultiva avec le plus d'assiduité fut la langue Greque, & il debuta même par là lors qu'il voulut donner des marques publiques de ses progrès ; car les premiers Ouvrages qu'il ait donnez au public sont la traduction de quelques Traités de Plutarque. Il publia ensuite ses notes sur les Pandeetes, & puis son Traité de *assè*, &c. On lui contesta la gloire d'être le premier qui (E) eût desfriché les matieres épineuses des monnoyes, & des mesures des anciens ; mais il

(g) C'est l'onzieme du 1. livre pag. 32.

(a) Voyez les enfans celebres par leurs études pag. 227.

(b) Lud. Regius in vita Budæi p. m. 50. 51.

(c) Quem Budæus nactus magna mercede condūctum ad se accersivit, & antequam dimitteret amplius quingentis nummis auteis donavit. lb. p. 33.

(d) Ibid. p. 30.

(e) Ibid. p. 30. Voyez aussi la lettre de Budæus à Tommaso (f) discipulus ab Jacobo Fabro nobili Philologo dicitur: ad quas tantum ingenii & alacritatis initio attulit, ut evolare non excurrere videretur. Itaque dum Faber multa proponit, Budæus omnia assequitur, eò res venit, ut prius ille docendo desatigaretur, etsi magnam mercedem accipiebat, quam hic discendo. Neminem praterea Regius ibi. audivit.

(B) Qu'il ruineroit sa santé.] De fort habiles gens pretendent que l'évenement fit voir la vanité de ces menaces, & qu'il fut conserver toute sa santé (a). Mais d'autres (b) disent qu'il tomba dans une longue & fâcheuse maladie, & que les maux de tête qui lui prenoient tous les jours obligeroient les Medecins à lui ordonner une espèce de trepan. L'operation fut très-douloureuse, mais fort inutile. *Ingravem & durissimum morbum est prolapsus, quo antea plus viginti ita afflicatus est, ut omni propè hilaritas e fronte, a acritas ex animo, festivitas in occursum, urbanitas & comitas in convitio eximeretur, ingravescens quoque in res literarum amor infringerecur, ne vestigium quidem ejus nec simulacrum, sed quadam effigies spirantis mortui appareret.*

(C) Il ne trouvoit personne dont il pût devenir disciple.] Il faut donner quelque restriction à ces termes generaux ; car il est certain que George Hermonymus, natif de Lacedemone, Jean Lascaris, & Jaques Faber d'Etaples ont enseigné quelque chose à nôtre Guillaume. Dès qu'il fut l'arrivé de Hermonymus (c) à Paris, il l'arrêta auprès de lui par de gros gages ; Hermonymus lui lut Homere, & les autres principaux Auteurs, mais comme il ne les entendoit pas, il étoit incapable de les expliquer. *Itaque Græco cum aliquot annos operam dedisset, et eo prælegente audivisset: Homerum autem theque alios insignes, nihil de doctor est factus. Neque enim præceptor ille plura docere quam sciret poterat (d).* Jean Lascaris vint peu après à Paris: il conçut beaucoup d'estime pour Budé le voyant enclin à la langue Greque, mais en tout il ne lui donna pas plus de 20. leçons (e). Jaques Faber lui aprit les Mathematiques ; mais l'écolier comprenoit si aisément tout ce que le maître proposoit, qu'il épaisa bien-tôt la science du maître. Celui-ci quoi que largement payé de ses leçons, fut plutôt las d'enseigner que l'autre d'être enseigné. *Mathematicas (f) disciplinas ab Jacobo Fabro nobili Philologo dicitur: ad quas tantum ingenii & alacritatis initio attulit, ut evolare non excurrere videretur. Itaque dum Faber multa proponit, Budæus omnia assequitur, eò res venit, ut prius ille docendo desatigaretur, etsi magnam mercedem accipiebat, quam hic discendo. Neminem praterea Regius ibi. audivit.*

représenta en mots Grecs les deux circonstances notables de ses études, l'une qu'il les commença sur le tard, l'autre qu'il n'eut point de maîtres, il les représenta, dis-je, par les termes d'*αινωπιος τε και οβριωπιος*, dans une lettre (g) qu'il écrivit à Erasme, & qui fut montée à Cuthbert Tonstal. Il écrivit en suite l'été d'Orléans, il passa quelques années à ne faire que ce que font les jeunes gens qui ne savent (h) rien. Il dit ailleurs qu'ouïre ces deux choses il y en eut une troisième qui l'obligea à s'appliquer extrêmement à l'étude, c'est qu'il n'avoit pas beaucoup de penetration d'esprit. *Omnia (i) majorem in modum facere atque etiam maxime mihi necesse erat homini nec ingenio felici præditi, et qui in adolescentia clausula non dico discipulus, sed tantum tyrannulus hujus studii esse cœpissim; et verò genitilis illius Aristippi qui metrodidactus appellatus est: denique qui à mecum ipso omnia mutuarer, si quidem nullus erat unde rogare possem.*

(b) D'où l'on voit versus l'item dicitur, flutatis indulgens illentis jumentis illiteratæ, quod aliquot annos pariter nos ciam itudere, mecum ipse instituit. Epist. 1. 2. Erasmi pag. 155.

(E) D'être le premier qui eût desfriché.] Un Italien nommé Leonardus Portius pretendit être le vrai possesseur de cette gloire: Budé l'ayant appris n'entendit point raillerie, il s'en fâcha cum est ad tout de bon, & déclara qu'il ne tenoit de personne ce qu'il avoit publié sur cette matiere, & que Portius étoit son voleur (k). Jean Lascaris qui étoit ami de l'un & de l'autre empêcha que cette querelle n'allât plus avant, & obtint à force de prières que Budé n'insérât point dans la 2. édition le discours piquant qu'il avoit écrit fait contre Portius. L'Auteur eut lui-même quand le feu de la colere fut passé, qu'il avoit eu trop d'emportement; & c'est ce qui fit qu'il ne voulut plus prendre intérêt aux attaques qui lui furent faites. Il laissa dire tout ce qu'on eut voulu, & souffrit tranquillement qu'Agricola vacuam se donnât telle portion que bon lui sembloit de cette gloire (l).

(k) Quod cum est ad Budæum allatum, graviter exarsit, quod nihil tam præter opinionem dans la 2. édition le discours piquant qu'il avoit écrit fait contre Portius. L'Auteur eut lui-même quand le feu de la colere fut passé, qu'il avoit eu trop d'emportement; & c'est ce qui fit qu'il ne voulut plus prendre intérêt aux attaques qui lui furent faites. Il laissa dire tout ce qu'on eut voulu, & souffrit tranquillement qu'Agricola vacuam se donnât telle portion que bon lui sembloit de cette gloire (l).

(D) Qu'il n'étudia que sous lui-même.] Il eut pour lui-même une si grande inclination à l'étude, qu'il ne voulut point d'autre maître que lui-même. Il se donna lui-même une si grande portion de cette gloire, qu'il ne voulut point d'autre maître que lui-même. Il se donna lui-même une si grande portion de cette gloire, qu'il ne voulut point d'autre maître que lui-même.

(l) lb. p. 64.

montra qu'on ne lui raviroit pas aisément cette couronne. Quelques grans que soient les services qu'il a rendus à la Republique des lettres par ses écrits, on peut affûrer que ce n'est point de ce côté-là qu'elle lui est le plus redevable. Il se menagea de telle sorte que son grand savoir ne le rendit pas odieux aux Inquisiteurs; ainsi sa reputation demeurant saine & entiere fut une puissante protection aux belles lettres, que l'on s'efforçoit (F) d'étouffer dans leur renaissance, comme la mere & la nourrice des opinions qui ne plaisoient pas à la Cour de Rome. Il fut fort considéré (G) à la Cour de France, depuis qu'une fois son érudition eut été conuë, mais il s'abstint le plus qu'il put d'aller à la Cour, jusques à ce qu'il eût apris l'inclination de François I. pour les belles lettres. Ce fut quand la Cour étoit à Ardres, lors de l'entrevuë de ce Prince avec le Roi d'Angleterre, que François I. fit venir (H) pour la premiere fois nôtre Guillaume Budé. Depuis ce

tems-

(F) *Que l'on s'efforçoit d'étouffer . . . comme la mere & la nourrice des opinions.*] Il vaut mieux & pour cause que j'explique cela par les paroles de Louis le Roi que par les miennes. *Cum in maximis, dit-il, (a) opinionum procellis & turbulentissimis tempestatibus ingens Græca lingua constaret invidia, quod harum stirps, & semen malorum omnium videretur, cum odi facies undique ab improbis præserrentur, cum in perturbatione veteris disciplina spem haberent inimici ad elegantiam literarum non dignitatem modo extinguendam, sed etiam gloriam per principes viros infringendam, cum in his aspernatis verum eruditi plerique de religione suspecti haberentur, nec satis essent inter imperitorum greges tuti: hic solum non modo integra mente, verum etiam existimatione permansit. Nihil in epus vira aut in oratione quisquam potuit invenire, quod jure reprehenderet. Quod Liberti rei literaria certissimum præsidium attulit. Nisi enim is contigisset orbe politiori doctrina quasi legitimus tuor, qui eam apud Principem, in senatu, in concionibus exagitari cuperetur, ac tamisper dum invidia consideret, domi septam teneret liberali custodia, atque à sceleratorum hominum impetu prohiberet, hæud dubie nostris sinibus coacta esset excedere.*

(G) *Il fut fort considéré à la Cour de France.*] Il y fut conu dès avant la mort de Charles VIII. Ce Prince ayant ouï dire que Budé étoit fort savant, le voulut voir, & le fit venir auprès de lui, mais il ne vécut pas assez depuis ce tems-là pour l'avancer. C'est Budé lui-même qui nous l'apprend. *Ac Carolo ego commodum in aulam accessit sueram, cum ille repentino casu sublatus est: exierat jam rursusculus quidam studiorum meorum qui ad eum permanerent nihil minus me (b) agerente. Gui de Rochefort Chancelier de France procura cet honneur à nôtre Budé, comme on le remarque dans la page 87. de sa vie. Louis XII. successeur de Charles VIII. employa (c) deux fois Budé à des Ambassades en Italie, & le mit ensuite au nombre de ses Secretaires. On l'eût fait Conseiller au Parlement de Paris, s'il n'eût mieux aimé menager son tems pour ses études, que s'engager à une charge qui lui eût causé trop de distractions.*

(H) *François I. fit venir pour la premiere fois.*] Je ne croi pas avoir tort de me conduire généralement parlant par ce principe, c'est qu'un Auteur qui écrit la vie d'un homme est plus croyable, que ceux qui ne parlent de cet homme que par occasion. Cela ne m'empêche pas de croire qu'en certains cas, on doit preferer à ce qu'on trouve dans la vie particuliere d'un homme ce qu'on lit dans d'autres livres. J'en

donne un exemple dans cette remarque. Louis le Roi non seulement ne dit pas que François I. ait envoyé Guillaume Budé à Rome pour negocier avec le Pape Leon dixième, mais aussi il remarque expressément qu'on ne fit venir Guillaume Budé à la Cour de François I. que lors que ce Prince étoit à Ardres pour s'aboucher avec le Roi d'Angleterre: *PRIMUM evocatus Ardrem quem in locum rex quoque Britannorum Henricus convenerat, cum tanti conventus splendore excitatus, tum admirabili fama invidiosum virtutum sui principis incensus, sanè quam libenter regis imperio obtemperavit, atque eò magis quod virtutis, & literarum ergo se intelligebat accessit (d).* L'entrevuë d'Ardres le fit l'an 1520. Il seroit donc faux selon Louis le Roi que nôtre Guillaume eût negocié pour François I. avec Leon dix l'an 1515. Cependant je n'oserois revoquer en doute l'Ambassade dont Mouffr. Varillas a fait mention sous l'année 1515. „ Budé „ (e) n'étoit pas mal adroit en negociation, quoi „ qu'il eût vécu dans Paris sans autre conversa- „ tion que celle de ses livres. L'Academie de „ Rome qui n'avoit jamais été si polie depuis „ le siecle d'Auguste qu'elle l'étoit alors, lui fit „ un accueil extraordinaire, & il acquit bien-tôt „ la familiarité du Pape, parce qu'il excelloit prin- „ cipalement dans la connoissance des antiqui- „ tez Greques que sa Sainteté le piquoit de sa- „ voir. „ Cet Auteur ajoute que les objections „ que faisoit le Pape souvensoient à Budé un champ „ assez vaste pour étaler sa profonde doctrine, & que „ le Pape qui ne demandoit pas mieux que d'allonger „ la negociation & de ne rien conclure, n'avoit gar- „ de de l'interrompre, ni de le faire apercevoir des „ digressions où il s'engageoit insensiblement, qu'au „ contraire sa Sainteté lui faisoit naïtre de tems en „ tems les occasions d'en faire de nouvelles. Joignez „ à ceci ce qu'il dit dans sa preface; „ L'exemple „ de Budé sert admirablement à montrer que „ pour être des plus savans, on n'en est pas plus „ propre à negocier les affaires delicates: & „ l'on me doit savoir bon gré de l'avoir raporté, „ quand ce ne seroit que pour la parer du fait. „ Mais comment est-ce que Mr. Varillas a pu de- „ biter que Budé avoit vécu dans Paris sans autre „ conversation que celle de ses livres, si les deux „ Ambassades sous Louis XII. sont veritables? Franchement je ne sai que dire de Louis le Roi, quand je considere & ce qu'il dit & ce qu'il a supprime. Il ne dit rien de l'Ambassade auprès de Leon X. sous François I. c'est un peché d'omission qui passe le veniel: il parle de deux Ambassades d'Italie sous Louis XII. de quel- „ les Budé lui-même ne parle pas dans une occa- „ sion

(a) *Ibid.* pag. 90.
 (b) *Varillas* Histoi- re de François I. l. 1. p. 32. Il est en marge. Dans la negotia- tion de Budé Maître des Requêtes & de la Librairie du Roi avec Leon X. en 1515. Sainte Marthe dans ses éloges p. m. 6. parle ainsi. Viri a mi- ni con- tentione Musicope- rariis à ci- vilibus in- terim nego- ciosis & Republ. cura non ab- sumpit. Nam & à Francisco primo in aulam sepe accessit & Romam de belli socie- rate cum L'one summo Pontifice adversus Casarem & Helvetios con- trahenda cum aliis regiis pro- curatoribus ab eodem principe legatus est. Il ne dit rien des Ambassa- des sous Louis XII.

(a) Pag. 83.

(b) De Philologis. l. 1.

(c) De maximis rebus legatum in Italiam misit cum aliquot proceribus suis: quibus in legationibus sic fidem suam, diligentiam, ingenium regi probavit, ut magnam gratiam ab eo ipso iniret, ac paulo mox in scribarum regiorum numerum adscriberetur. Lud. Regius ubi supra, pag. 88.

* Ce fut le 22. d'Avril 1540. & non pas le 1. Sept. 1573. comme le dit Mr. de Launoi Hist. Gymnas. Navarraz pag. 882. Voyez la remarque N à la marge, lettre c.

† Tiré de sa vie composée par Louis le Roi.

(a) Epistol. Erasmi 30. l. 2. p. 156.

(b) De maximis rebus his quibus in Italia miri celi aliquot procedunt suis. Lud. Regius pag. 88.

(c) Lt 70 du 3. livre pag. 262.

(d) Episcopus Parisiensis jam Senonensis Archiepiscopus factus est libertate regis, et non nondum respecta est. Totus jam est aula, nec nobis licet cum eo loqui.

Quodam tamen die, cum in interiori cubiculo Principis esset, dixit mihi se ad te scribere statuisse. Turus est prope diem in legationem Nicronem versus cum aulicorum dispensationum de curione: cum quidam me Rex iussit, ut numerus sim potius quam ut aliquam operam certam nemem in ea provincia: sic enim interpretor. Epist. Erasmi 59. l. 3. pag. 245.

tems-là il se plut à l'entendre discourir, il lui commit sa Bibliothèque, & il lui donna une charge de Maître des Requêtes. En même tems la Maison de ville de Paris l'élut Prevôt des Marchans. Il fut l'un des principaux promoteurs du dessein que François I. excuta de fonder à Paris des Chaires pour la profession des langues, & des sciences. Il se brouilla avec Antoine du Prat Chancelier de France, ce qui fut causé qu'il ne parut à la Cour qu'autant que sa charge le demandoit: mais le tems vint qu'il n'en bougea guere, car son bon ami Foyet fut promu à la charge de Chancelier, & le voulut avoir presque toujours auprès de lui. Les chaleurs excessives de l'an 1540. obligèrent François I. à faire un voyage sur les côtes de Normandie, pour chercher quelque fraîcheur; Budé fut de ce voyage, & y gagna une fièvre qui lui fit prendre l'envie de se faire porter chez lui. Cela fut exécuté, mais il ne guerit pas pourtant; il eut seulement la consolation de mourir * au milieu de sa famille (I) qui étoit nombreuse †. La maniere dont il voulut être enterré a produit (K) quelques soupçons contre sa

son où il ne paroît pas possible qu'il se dispensât d'en parler. On en jugera. Budé représenté à Curbert Tonstal de quelle maniere il s'étoit conduit dans ses études; il avoué qu'il avoit vu en Italie plusieurs Savans, mais il ajoûte qu'il n'avoit pas eu le loisir de les bien conoître: Interim (a) bis Romam adi, urbesque insignes Italiae, doctos ubi homines per transerem vidi potius quam audire & litterarum meliorum Professores tantam quam à lumine salutari, quantum scilicet hominibus Italiae rapiti peragranti nec libera legatione. Est-ce le langage d'un homme que Louis XII. aurot envoyé (b) deux fois en Italie pour de grandes negociations? Il faut être extraordinairement modeste pour éclipser cela d'une narration autant que Budé l'a fait. Enfin je remarque que Budé étoit devenu homme de Cour auprès de François I. avant l'entrevû de ce Prince & de Henri VIII. Cela paroît par une lettre (c) d'Erasme datée du mois de Fevrier 1519. où il écrit à Budé; Quomodo tibi successerit expeditione quemadmodum vocas aulica partim ex tuis ad Ludovicum Vivem literis intellexi. Cela paroît encore plus clairement par une lettre de Budé, où il parle d'un voyage qu'il devoit faire avec Etienne Poncher romain depuis peu de jours à l'Archevêché de Sens (d). Il ne marque point l'année dans la date de cette lettre, mais on connoît qu'il l'écrivit pendant que la Cour se renuoit à l'occasion de la mort de l'Empereur Maximilien. Cet Empereur deceda le 12. de Janvier 1519.

(I) Sa famille qui étoit nombreuse.] Il laissa 7. fils & 4. filles. On n'en dit pas davantage dans son histoire, mais j'ai lu dans d'autres livres qu'à cause qu'il avoit un grand nombre de fils & de petits-fils, il ordonna que l'on l'enterrât de nuit; car il prevoit que si on l'eût fait de jour, il y auroit eu trop de cris de petits enfans, & trop de larmes repandues dans la maison. L'Auteur qui m'apprend cela remarque que la femme de Budé bien loin d'empêcher que son mari n'écudiât, lui servoit de second aussi bien dans le cabinet que dans le lit, & lui cherchoit les passages & les livres nécessaires. Je ne traduis pas littéralement, on s'en apercevra bien-tôt, mais je ne pense pas m'écarter de la pensée de mon Auteur. Nec Budæum à literis uxor avocavit, sed magis inuis confirmavit, quam sibi in Musarum sacrario semper assidentem, & aliquid librorum in manibus habentem, non tantum

vita, sed studiorum quoque sociam & commilitonem nominabat: non eundem magnum liberorum nepotumque numerus in studiis interpellavit, qui quidam dicitur fuisse tantus, ut antequam moreretur, noctu sumus funus esset, tumularique mandaret, ut al quo modo compereret sicutum ejulatun- que puerorum, quem futurum non obscure providebat (a). J'ai lu une lettre (f) de Budé où il se contente de dire que les carences de sa femme n'avoient pas été capables de le detacher de ses livres: il ne dit point qu'il trouvât en elle une aide de semblable à lui par rapport à ses études. Il se représente comme marié à deux femmes, l'une étoit celle qui lui donnoit fils & filles, l'autre étoit la Philologie qui lui produisoit des livres. Il étoit marié depuis 12. ans lors qu'il écrivit cette lettre, & il avoit déjà six (g) fils & une fille. La Philologie avoit été moins féconde, Budé avoit produit moins de livres que d'enfans, il avoit plus travaillé du corps que de l'ame; mais il esperoit qu'enfin il seroit plus de livres que d'enfans. La fécondité de l'ame aura son tour, disoit-il, elle s'élevera sur les ruines de celle du corps: la vertu prolifique n'est point domé tout à la fois aux oiganes naturels & à la plume. Sic enim (h) statuebam mihi esse faciendum, ut conjugem quidem legitimam haberem liberorum parentem, ex Philologia autem liberos, id est, nominis mei aeternam memoriam, prolemque immortalem gignerem. Liberos jam plures aliquanto quam libros genui, plus corpori sortasse quam animo indulgens. Posthuc (ut spero) marcescente corpore, animus indies vegetior & viridior fiet: utrumque autem simul ex equo proficuum esse nequit, sed cum emerita facultates corporis esse ceperint, tum demum viribus animi sispentia plene procedent. Nous parlerons ci-dessous (i) du changement de Religion de cette famille.

(K) La maniere dont il voulut être enterré a produit quelques soupçons.] Il declara par son testament un an avant qu'il mourût, qu'il vouloit être enterré sans aucune ceremonie. Voici ses paroles. Je veux être porté en terre de nuit & sans semonce, à une torche ou à deux seulement, & ne veux être proclamé à l'Eglise ne à la ville, ne alors que je serai inhumé ne le lendemain. Car je n'approuvi jamais la coutume des ceremonies lugubres & pompes funebres. . . Je desens qu'on m'en fasse tant pour ce, que pour autres choses qui ne se peuvent faire sans scandale: & si je ne veux qu'il y ait ceremonie funebre ou autre représentation à l'entour du lieu où je serai enterré le long

(d) Anonymus in dissertatione de litteris pag. 267. Elle imprimée avec les Amours de Bau-dius.

(f) Elle est la 30. du 2. livre par-mi celles de Erasme.

(h) Epist. 30. Erasmi l. 2. p. 150.

(i) Dans la remarque L.

creusée, qui ont été fort augmentés par la profession ouverte que sa veuve (L) alla faire du Protestantisme à Geneve avec une partie de ses enfans. Il est néanmoins certain qu'il paroît dans ses Ecrits fort contraire aux (M) Reformateurs.

On

(a) Voyez Mr. de Launoi Histoire du Collège de Navarre, pag. 661.

(b) Garaf, se, Docteur curieuse, pag. 920.

* C'est à St. Nicolas des Champs qu'il fut enterré selon Louis le Roi.

† Il se trompe ce fut en 1540.

de l'année de mon trépas, parce qu'il me semble imitation des cenotaphes dont les Gentils anciennement ont usé (a). Un Jésuite qui étoit d'ailleurs mal endurant, & tort aisé à effroucher sur les moindres innovations a condamné ceux qui ne donnaient pas un bon sens à cette conduite. Il veut que ce savant homme n'en ait usé de la sorte que par un principe d'humilité, & par une suite de cette humeur Judéique qui l'avoit tant fait vivre dans la retraite. Ce bon esprit, dit-il, (b) ayant vécu parmi les morts, pour vivre à tout jamais entre les vivans, & s'étant entièrement séparé des compagnons pour s'adonner à la solitude durant sa vie, retint encores cette humeur en sa mort, car il ordonna par son testament que son corps fut porté de nuit, sans flambeaux, & sans pompe funebre, depuis la rue sainte Avoye, où il demeuroit lors de sa mort, jusques aux * Celestins, qui est une assez longue traite: & voulut être enterré sans ceremonie, sans assemblée, sans avertissement & son de cloches. Il est vrai que cette nouveauté donna sujet de discourir diversément, & que les Predicateurs de ce tems-là prendrent l'affaire au criminel, à l'occasion du tems, qui commençaient à ressentir le fagot, & s'étoit déjà abbruvé de certaines opinions soupçonneuses, car ce fut l'an † M. D. XXXIX. lors que Luther avoit embrasé quasi toutes les Allemagnes; mais la vie precedente de Budé, l'intégrité & innocente de ses mœurs, l'opinion publique, & les actions heroïques qu'il avoit fait, tant à Venise qu'à Paris, pour l'honneur de la Religion, & l'avancement des lettres, furent fidèles temoins du contraire, de façon que les plus sages demeurèrent édifiés de son humilité, au lieu que les autres se formalisoient de la nouveauté: & de fait, il est vrai que Budé pouvoit faire ce qu'il fit par pur sentiment d'humilité, comme nous voyons plusieurs saints, qui ont désiré que leur corps fût exposé à la voyrie, ou enseveli sans honneur. Peu après il continua de cette manière: Melin de St. Gelais sachant que l'intention de Budé avoit été bonne & sainte, conforme à ses humeurs, qui étoient retirées, & ennemies du fracas des compagnies, fit un excellent Epigramme en l'honneur du defunt, par lequel il faisoit voir, que Budé en s'humiliant avoit acquis plus de gloire par cette action, que les autres par leurs pompes funebres, car il disoit,

Qui est celui que tout le monde suit ?
Lais c'est Budé au cercueil étendu.
Pourquoi n'ont fait les cloches plus grand bruit ?
Son nom sans cloche est assez espandu,
Que n'a-t-on plus en torches descendu,
Suivant la mode acoustumée & sainte ?
Afin qu'il fût par l'obscur entendu.
Que des François la lumiere est éteinte.

(c) Maimbourg, Hist. du Calvaire, pag. m. 205. sur quoi voyez la Critique Generale, lettre 16. pag. 274. de la 3. édition.

Le Prieur Ogier ne fut pas aussi indulgent que Garaffe, il le blâma d'avoir défendu la conduite de Budé: il l'eût blâmé peut-être de l'avoir critiquée, si Garaffe eût fait ce que fit l'un (c) de ses confitures en parlant du Chancelier de l'Hôpital; car voilà ce que font pour l'ordinaire ceux qui critiquent un livre, ils prennent

par tout le contrepied. Voyons les paroles du censeur de la Docteur curieuse (d):, Pag. 919. *(d) Ogier, Jugement & censure au livre de la Docteur curieuse, pag. 190. 191.*
,, il veut justifier Guillaume Budé des accusations des Docteurs & Predicateurs de son tems, qui avoient conçu quelque soupçon de lui depuis sa mort, à cause de la nouveauté de son enterrement. Ils avoient certes quelque sujet de faire un finistère jugement de lui. Car, outre la mauvaise impression que donna la nouveauté de son convoi, en un tems où il falloit se bander contre l'heresie naissante, & ce passage ne rien lâcher des ceremonies ordinaires de l'Eglise; il étoit d'ailleurs de même avis que ce bon Grammairien dont Garaffe parle en la section 7. du liv. 3. qui estoit tout de dispute de questions importantes de Theologie, étoit p-ete de tems mal employé. Voici comment il parle en une sienne epître à Erasme. *Reddiderat epistolam juvenis, is quem mihi comion. Bist. mendasti, Sorbona nunc agendum dicitur j. 1566. apud Coloniensium in Gallia Orient. p. 16. dans une lettre de Me. Lancholton à Camerarius datée du 11. Sept. 1549.*
,, σὲ βοντὶδὶ λίαν διατρέχοντι, ἔτιο γὰρ αὐτοῦς ἔτιο ἀποκαλοῦμεν ἢ ἢ σὲ διζῶν διατρέχου. Si Garaffe eût été informé de ce passage, * je veux croire qu'il eût tant la Sorbonne, qu'il eût envoyé Budé aux falots des Romains, aussi silolement qu'il relegue ce bon Grammairien, au pais de Lanternois, parmi les lanternes des Atheniens. ,,

(L) Que sa veuve alla faire du Protestantisme. Le passage des lettres de Melancthon que je m'en vais rapporter, temoigne que l'exemple de cette femme fut d'un grand poids; parce qu'on crut que les beaux discours de son mari l'avoient fort aidée à connoître la verité. *Venit huc quissiam ex Gallia nobilis vir ac doctus, qui narrat honestissimam matronam viduam Budae, una cum filibus Lutetiae migrasse ad Calvini Ecclesiam, ut ibi & vocem Evangelii audiat, & longius abisti à sevitia quo in regno Gallio adversus Evangelii studiosos exercetur. Hoc exemplo matrona valde moveri multos homines in Gallia idem affirmat; propterea quod mortui mariti sui doctissimi filibus gravissimi viri judicio existimantur hanc doctrinam amplecti, de qua ipsum multa pie differuisse ante mortem constat (e).* Les filles du grand Budé ne furent pas les seules de la famille qui se retirèrent à Geneve: Louis B U D É leur frere s'y retira aussi, & y fut Professeur en langue Hebraïque. Il publia une traduction Latine des Pseaumes avec des notes. Voyez la Gallia Orientalis de Colonius pag. 15. & 16. Nous avons parlé ci-dessus (f) de Jean B U D É, qui fut l'un des 3. Deputés qu'on envoya en Allemagne pour les (g) affaires de l'Eglise. Mathieu B U D É leur frere est loué par Henri Etienne (g) comme un homme qui entendoit à son t la langue Hebraïque. Les descendans de Budé par ses filles subsistent encore à Geneve dans des familles nobles & considerables.

(M) Fort contraire aux Reformateurs. Voyez l'ouvrage qu'il intitula de transitiu Hellenismi ad Christianismum, & qu'il donna à François premier l'an 1535. peu après que Calvin eut dédié à ce Monarque son Institution Chretienne. Budé lui recommande l'ancienne foi, & S f f f 3

(d) Ogier, Jugement & censure au livre de la Docteur curieuse, pag. 190. 191.

(e) Melancthon, epist. pag. 585. edition. Bist. p. 16. dans une lettre de Me. Lancholton à Camerarius datée du 11. Sept. 1549.

(f) Melancthon, epist. pag. 585. edition. Bist. p. 16. dans une lettre de Me. Lancholton à Camerarius datée du 11. Sept. 1549.

(g) In praefat. Discarichi apud Coloniensium in Gall. Orient. pag. 277.

* Er. diff. cū imum inter illos nullam in exercere cōtra- rionem, inter quos tunc lucis est emulatio, quantum fuit inci- dere ne- cesse, inter Erasmus atque Budæum, cum se uterque in literis esse principem cuperet. Nam quicquid est ejusmodi, in quo excellere præclarum existimant, in eo ple- rumque fit tanta contentio, ut vix possit bene- volentia servari. Lud. Re- gius viid. pag. 76.

† Du Ver- dier, pro- fozogr. pag. 2424.

‡ Epist. Erasmi 15. l. 1.

↓ C'est une petite ville sur les frontières du Canton de Zurich, à quelle dépend des 8 premiers Cantons Suisses. Similer in vita Bullingeri.

On dit qu'il ne se voulut jamais (A) laisser peindre, & qu'ayant voulu haran- guer Charles-Quint (O) il demeura court. Son style tant Latin que (P) Fran- çois étoit un peu rude. Son pere étoit d'une famille considerable depuis long tems, neanmoins j'ai lu qu'elle a été ennoblie (Q) à cause de nôtre Guillaume. Celui-ci s'étant piqué de quelque chose qu'Erasme avoit faite ou dite, en garda toujours beaucoup de ressentiment, & ne voulut jamais (R) lui faire la grace de le citer, & le critiqua quelquefois sans le nommer. Il étoit * bien difficile que l'émulation ne degenerât en haine entre deux hommes de cette force. Ceux † qui ont dit que nonobstant leurs brouilleries, Budé fit en sorte qu'Erasme fut appelé à Paris, n'y entendent rien; car ces brouilleries étoient encore à naître lors que Budé en s'aquittant de la commission qui lui fut donnée, de faire des offres à Erasme de la part de François I. lui conseilla de les accepter ‡. On fit une édition de toutes les Oeuvres de nôtre Budé à Bâle l'an 1557. en 4. volumes in folio, avec une ample preface de Cælius Secundus Curion.

BULLINGER (HENRI) l'un des Reformateurs de l'Eglise au XVI. sie- cle, naquit à Bremgarten † le 18. de Juillet 1504. Il fut envoyé à Emmerie au pais de Cleves à l'âge de 12. ans, pour y étudier les Humanitez. C'étoit une bonne Ecole en ce tems-là: Mosellanus étoit un de ceux qui y regeoient. Bul- linger y demeura trois ans, & s'entretint des aumônes qu'il amassoit en allant chanter de porte en porte. Son pere étoit assez riche pour lui fournir une pen- sion; mais il se contenta en l'envoyant à Emmerie de l'habiller, & de lui donner de quoi faire le voyage, & quant au reste il s'en raporta à la charité de son pro- chain: il engagea son fils à y recourir, afin de le rendre plus sensible un jour aux prieres des mendians. Le jeune Ecohier supporta si patiemment cette mortifica- tion, & s'assujettit de si bon cœur à la discipline de son Ecole qu'il étoit assez fe- vere, qu'il souhaita de goûter d'un genre de vie beaucoup plus rigide. Il voulut se faire Chartreux, mais les conseils de son frere aîné l'en empêchèrent. A l'âge de 15. ans il fut envoyé à Cologne. La barbarie avec laquelle on enseignoit la Philosphie, ne servit qu'à l'attacher à ceux qui enseignoient les Humanitez. Il composa (A) même quelque chose contre les Theologiens Scholastiques en l'an- née

le loué de la fameuse (a) procession qui fut faite pour expier l'attentat des Heretiques (c'est ainsi que l'on parloit.) Monsieur de Launoï (b) cite ce passage, & y en ajoute un autre qui fait voir le zèle de nôtre Budé contre ceux qu'on apeloit Novateurs.

(N) Qu'il ne se voulut jamais laisser peindre.] Je ne puis donner autre preuve de cela que ces 4. vers.

Nec voluit virus fangi pingive Budeus
Nec vatim moriens quesivt elogia.
Hinc qui tanta sua mentis monumenta reliquit
Extrema pudent vivere velle manu.

(a) Voyez la Lettre transmise de Marm- bourg t. 1. pag. 233. edit. de Holl.

(b) Histor. Gymnasti Navarre, pag. 878. & seq.

(c) St. Ro- muall, Fausnel Chronolo- gique, sous le 3. d'Avril.

Il n'a point su que Budé est mort le 22. & non pas le 3. d'Avril. Spande ad ann. 1530. n. 10. nec si mort au 20. d'Avril: la Croix du Maine au 25. (d) Adit potuisset & magnus ille Budeus qui Carolum V. Cæsarem Parisios venientem oratione excepturus re- pentè obmutuit.

teur (e). Voyez ce que Genebrard & Daniel (e) St. Ro- Augustinus disent de lui dans la Bibliotheque de du muall, ubi Verdier. supra.

(Q) Emblie à cause de nôtre Guillaume.] Ses heritiers furent declarez Nobles par arrêt de la Cour des Aides à cause de ses merites l'an 1578. (f) »

(R) Ne voulut jamais . . . citer Erasme.] Il en salut venir à des éclaircissemens qui ne firent pas un trop bon effet. Voyez parmi les lettres d'Erasme celles qu'ils s'entr'écriverent: il m'a toujours paru qu'Erasme fut plus de moderation & d'honnêteté envers Budé, que celui-ci envers Erasme. N'étoit-ce pas être bien farouche, que de ne vouloir pas accorder la grace d'une citation ?

Id parum amice voluntatis argumentum credide- runt, quod a Budeo in tot numero libris mentio ius- quam facta sit Erasmi, quanquam ut fieret multis precibus ab Erasmo ambiretur. Præterea putant id quoque ad ista que dixi accedere, quod Budeus dis- simulatè Erasmi in suis libris nonnunquam per- stringere videtur, velut in Commentariis, quando ridet illos, qui de singularum ingenio, & eloquen- tia sententiam ferre audent, qui Laurentio infe- riores prescribunt loquendi formulas, qui leviora quadam scripta in vulgus edant, qua nec solem nec etatem ferant (g). Voyez ci-dessus (h) les (g) Lud. Regius in vita Budei. pag. 77. Badius.

(A) Il composa même quelque chose contre les (h) Pag. Theologiens Scholastiques.] C'étoient cinq dialo- gues; les deux premiers attaquoient directe- ment ces Theologiens; les deux suivans étoient une Apologie de Reuchlin contre Pipericorne Juif

née 1520. Il demeura à Cologne jusques en l'année 1522. & y fit des études qui le disposerent à sortir de la Communion Romaine dès que l'occasion s'en presenta. Ayant passé quelques mois dans la maison de son pere : il fut * appelé * * Au commencement de l'an 1523. par l'Abbé de la Chapelle pour enseigner dans son Couvent. Il le fit avec beaucoup de reputation jusques en l'année 1527. La reformation de Zuingle fut reçue l'an 1526. dans l'Abbaye de la Chapelle, de quoi Bullinger fut le principal instrument. Il ouit les leçons de Zuingle à Zurich pendant 5. mois l'an 1527. † Abbaye de l'Ordre de Cîteaux proche de Zurich. Il reprit l'étude de la langue Greque, & commença celle de l'Hebreu, & prêcha publiquement avec la mission du Synode. Il se trouva avec Zuingle l'an 1528. à la celebre dispute qui se fit à Bern. L'année suivante il fut donné pour Pasteur aux Reformez de Bremgarten, & il se maria avec Anne Adlischuilier. Ce mariage produisit six (B) garçons & cinq filles, & dura jusqu'en 1564. La femme mourut alors de peste, le mari ne se voulut point (C) remarier, & en fut blâmé. A peine se vit-il en repos dans son Eglise par raport à la Communion Romaine, qu'il eut à combattre les Anabatistes. Il disputa contre eux publiquement; & fit des livres où il refuta leurs opinions erronnées. La victoire que les Cantons Catholiques remporterent sur les Reformez l'an 1531. contraignit Bullinger à sortir de sa patrie avec son pere, son frere & son collegue. Il se retira à Zurich, & y occupa la place que la mort de Zuingle † avoit laissée vacante. Il édifia † † Il avoit été tué à la bataille que les Protestans perdirent l'onzième d'Octobre 1531. cette Eglise tant par ses predications que par ses écrits. Il eut d'abord à refuter les insultes & les fanfaronneries de Jean Faber † : il lui montra qu'il ne faisoit pas juger de la bonté d'une Religion par le bon ou par le mauvais succès d'une bataille. Depuis ce tems-là il fut souvent employé à diverses negociations ecclésiastiques, par lesquelles Bucer fit en sorte de mettre d'accord les Zuingliens & les Luthériens. Bullinger se conduisit de telle sorte que les soupçons qu'on eut contre lui ne durerent pas long tems; il fit voir que l'amour de la concorde ne le porteroit jamais à donner les mains à un formulaire captieux, & prejudiciable aux saines paroles. Entre plusieurs livres qu'il composoit tous les ans, je ne veux parler ici que de l'Ouvrage qu'il publia contre Luther l'an 1545. Les Eglises Suisses avoient gardé un long silence, quoi que Luther écrivit d'une maniere très-emportée contre leur doctrine touchant la Cène; mais enfin on trouva bon de lui répondre pendant sa vie, de peur que si on ne le faisoit qu'après sa mort on ne donnât

Juif converti: le cinquième avoit pour titre *Promotores*. Rien de tout cela ne fut imprimé (A).

(a) *Simlerus in vita Bullingeri fol. 6.*

(B) *Produisit six garçons & cinq filles.* Les deux premiers furent Ministres: le troisième fut pris auprès du Landgrave de Hesse, & mourut en France dans les troupes du Prince d'Orange l'an 1569. les trois derniers moururent enfans. Trois de ses filles furent mariées à des Ministres de Zurich, à Hulric Zuingle, à Louis Lavaterus, & à Josias Simlerus; elles moururent toutes trois de peste, la seconde l'an 1564. les deux autres l'an 1565. (b)

(b) *Id. ib. fol. 12.*

(C) *Ne se voulut point remarier, & en fut blâmé.* Josias Simler refusa soigneusement ces esprits critiques, qui ne trouverent pas bon que Bullinger ne se remariât pas. Il nous apprend d'abord l'orthodoxie de l'accusé: il declare que Bullinger ne doutoit point que Dieu ne permit les secondes nocces aux Ministres de l'Evangile; & puis il ajoute que Bullinger répondit à ceux qui lui conseilloyent d'épouser une autre femme, que la premiere vivoit encore dans son cœur, & dans les enfans qu'elle lui avoit donnez; qu'il avoit une fille auprès de lui qui gouvernoit fort sagement le menage, & qu'après tout la charge de 60. ans qu'il portoit lui étoit cette pensée. Les censéurs fondoient leur critique principalement sur des raisons de fanté: ils croyoient que si Bullinger avoit convolé en secondes nocces, il n'auroit pas eu les maux de reins qu'il sentoit. Simler refusa cela par la raison que ceux qui vivent dans le mariage ne sont pas moins sujets à ces incommoditez, que ceux

qui vivent dans le celibat. Et croit-on, pour- suit-il, qu'un homme de l'âge & de la prudence de Bullinger ne conût pas ce qui étoit convenable à son naturel, ou qu'il negligât les interêts de sa fanté? Enfin il recourt à des raisons inconuës, qui faisoient peut-être que Bullinger perseroit dans la condition d'homme veuf, au prejudice même de sa fanté. Comme plusieurs lecteurs s'imagineroient apparemment que ce que je viens de dire est tout plein de glosses de mon invention, je rapporterai le Latin de Simler (c). *Post hujus obitum quinque annos (c) l'Id. fol. 12. verso.* *sepe XI. superstes fuerit, nunquam tamen adducit potuit ut aliam uxorem duceret. Non quod secundas nuptias Christiano homini atque etiam ecclesie Ministris non concessas esse crederet, sed primam uxorem in animo suo adhuc vivere dicebat, quae tot sui charissima pignora reliquisset, & quia solum haberet quae familiam optime administraret, se hac aetate (erat autem sexagenarius) nolle de nuptiis & conjugio sollicitum esse. Equidem non desunt qui hoc ejus factum & consilium damnant, hoc maxime nomine quod cum melius consulturum fuisse sua valetudini existimant, si alteram uxorem duxisset: homines ridiculi, quasi in conjugio viverent non esse nephrytici & dysuria doloribus obnoxii sint atque calibes. An vero existimant eum nullam sua valetudinis rationem habuisse, & tanta aetatis atque prudentia hominem ignorasse quidnam sua natura conveniens sit? Atque ut maxime vera sit eorum ratio, eas tamen ille forte habuit consilii sui rationes vulgo incognitas, ut etiam cum damno valetudinis id sibi persequendum statuerit. Le meilleur de tout cela est le serieux avec quoi on le debita.*

* Docens non esse jus aut filii homini ut sic mercede condudat ad fundendam ian-guinem miterum & pierum-que innocen-tium hominum à quibus nulla ipse unquam in iustis sitis. *Simier. lib. fol. 24.*

† L'an 1562.

‡ Au commencement de 1563.

‡ Au commencement de 1564.

§ La même année.

γ C'est-à-dire quand on se querelle, & on exhortans ne au lum lo. um no- bis in Ec-clesia Christi re-lingunt. *Simierus lib. fol. 43.*

(*) Baechan si ve is ad-vertitur Ex iusti a infamio-rem facies. *Pl ut in Am hier. aut 2 fe. 2. v. 79.*

(†) Simierus supra fol. 2. verso.

donnâ lieu à des discours peu avantageux. Outre qu'on jugea qu'une reponse très-vigoureuse (D) seroit caufé qu'à l'avenir Luther iroit un peu plus bride en main, & n'abuseroit pas du menagement que l'on avoit pour lui. Bullinger qui conseilloit le silence fut chargé du soi de repondre, & s'en acquitta dignement. Luther étant mort peu après, il y eut sans doute quelques esprits temeraires (car il n'y en a que trop de tels dans toutes les Communions) qui dirent entre autres choses, que le chagrin de se sentir incapable de repondre à l'Apologie de Bullinger l'avoit fait mourir. Le Landgrave de Hesse sachant que l'on se plaignoit de l'Eglise de Zurich sous pretexte de ces sortes d'invectives, en avertit nôtre Bullinger qui au nom de ses collegues lui écrivit une lettre apoletique. L'année 1549. il dressâ avec Calvin, qui s'étoit rendu à Zurich pour cela, le formulaire de la con-formité de creance entre l'Eglise de Zurich & l'Eglise de Geneve. Calvin avoit fait ce voyage, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir sur l'Eucharistie un sentiment qui favorisoit celui de Luther. En la même année Bullinger allegua tant de raisons contre le renouvellement d'alliance que le Roi Henri II. demandoit aux Suisses, que cette proposition fut rejeitée. L'une de ses raisons fut qu'il n'étoit point * juste, de (E) s'engager pour de l'argent à tuer ceux qui ne nous ont fait aucun tort. L'an 1551. il lut un livre pour montrer qu'on n'avoit autre dessein dans le Concile de Trente que d'opprimer la bonne cause, & qu'ainsi il ne faloit tenir aucun compte des demarches que faisoit le Pape auprès des Cantons, en les invitaant d'envoyer des Deputez au Concile. Ce livre n'a paru qu'en Italien, & ce fut Paul Verger qui le mit en cette langue avec quelques additions. La dispute de Bullinger & de Brentius sur le dogme de l'Ubiquité commença l'an 1561. Bullinger publia un livre ou il monroit que JESUS-CHRIST selon la nature humaine n'est assis qu'à la main droite de Dieu, c'est-à-dire au Ciel où il monta après sa resurrection. Brentius ardent Ubiquitaire rejeta ce livre; Bullinger lui † repondit; Brentius ‡ repliqua à son tour: Brentius revint † à la charge, & Bullinger le aussi. L'an 1571. Bullinger écrivit un livre contre le testament de Brentius, que Guillaume Bidenbach Theologien de Wittemberg avoit publié, par lequel testament Brentius avertissoit tout le monde γ de ne tolerer en aucun lieu les Zaungitens. Le Synode National de la Rochelle ayant con-

(D) Une reponse très-vigoureuse seroit cause qu'à l'avenir Luther iroit un peu plus bride en main. } Je declaré que je ne fais application a per-sonne de ce que je m'en vais dire, & que sui tout je mets Luther hors d'interêt; mais il est sûr qu'on ne se fait quel parti prendre envers certains temperamens fougueux & impetueux. De qui l-que côté qu'on le tourne, on s'en trouve mal. Repondez leur, (a) vous rendez leur bile cent fois plus furieuse. Ne leur repondez pas, ils en deviennent plus fiers & plus insolens, ils vous insultent, & ils arquent tout le monde avec beaucoup plus de hardiesse. L'experience de l'impunité les fait esperer que tout leur réussira, & qu'il n'est que de faire bien le mechant. Il y a donc des difficultez de part & d'autre, soit qu'on leur résiste, soit qu'on ne leur résiste pas. Je croi néanmoins que selon la prudence humaine il vaut mieux leur résister, & cela par des reponses selon leurs manieres & selon leur style, que de garder le silence. Ces esprits violens ne sont pas tous également intraitables, il y en a que l'on peut tenir en respect si on les fait mettre sur la defensive. C. que je m'en vais copier est digne d'être pesé; les Ministres de Zurich en com-paraient l'importance. *Alit (b) vero omnino respondendum censent & quidem acriter, quod nec privatim nec publice laus tanta petulantia vivit & desinunt n. ubi. are. Est enim Lutherus bene meritus si de Ecclesia, non tamen tantum ille tribuendum ut unusquisque plus minus omnibus possit, & ut ob unius offensionem cavendam veri ac turpi silentio prodatur. At forte utilem huiusmodi responsum cum quoad ipsam Lutherum qui dum omnes illi indulgent aique omnia permittunt magis in illa sua nimia*

vihementia confirmatur; quod si fortiter se illi viri boni & docti opponant rem diligentius expenarum, & moderatis abutunt; cum ad alios commovendos ne pyramidem in res ascensum ecclesiam intulerunt. . . . In hanc sententiam concesserunt. T. g. rmi.

(E) S'engager pour de l'argent à tuer. } Je ne pretens point m'ériger en juge ni en censeur des Cantons Suisses, qui sacrifient la vie de leurs sujets à la querelle d'autrui, & cela lors qu'ils ne peuvent douter que cette querelle ne soit injuste; car par exemple ils donnent presentement des troupes à la France, & aux ennemis de la France, & il faut néanmoins que l'un ou l'autre de ces deux partis fasse injustement la guerre. Mais quoi qu'il en soit je ne veux pas disputer si Bullinger avoit tort ou non, par rapport à la Republique Suisse. Je dirai seulement que par rapport aux particuliers qui s'engagent volontairement pour aller tuer les allies de l'une ou l'autre partie, je ne voi pas ce qu'on peut repondre à Bullinger. Un particulier peut porter les armes contre l'ennemi de sa patrie, soit que les Souverains le lui ordonnent, soit qu'ils l'ontent à la librté d'un chacun de s'enrôler ou de ne s'en enrôler pas; mais lors qu'on a entre l'herité, & qu'on s'engage à aller tuer des gens qui sont les amis & les allies de son Souverain, je ne sai si l'on ne s'engage pas à commettre des homicides; & si ce n'est pas imiter les Gladiateurs, qui pour divertir le peuple Romain se loutoient au premier venu afin de s'entre tuer. Un de nos Nouveauxistes a dit quelque chose de ce peu torchaire la cen urie des Cantons; je croi que c'est dans les Lettres Historiques de Septembie 1694.

fc. Celles de Mr. Teiffier (H) ne font pas plus considerables, ni en si grand nombre.

BUPALUS étoit un celebre Sculpteur, * nâtif de l'île de Chio, fils, petit-fils, & arriere petit-fils de Sculpteur. Il avoit un (A) frere nommé Athenis †, de même profession que lui, & apparemment ils travailloient de concert, puis que Plinè parle conjointement d'eux & de leurs Ouvrages. Ils florissoient dans la 60. Olympiade en même tems qu'Hiptonax, qui étoit un Poète d'une figure meprisâble, laid & flouët tout ce qui se peut. Ils égayerent leur imagination sur lui, & le representèrent sous une forme ridicule; mais ils trouverent à qui parler, il leur decocha une satire si violente, qu'au raport de quelques Auteurs ils s'en pendirent (B) de deuil ‡ & de chagrin. Plinè n'en demeure pas d'accord; il dit au contraire que depuis qu'Hiptonax se fut vengé, ils firent plusieurs belles statues en divers lieux. Il parle d'une Diane de leur façon qu'on voyoit à Jafus dans la Carie, & qui n'étoit pas aussi admirable que l'autre Diane qu'ils firent à Chio: celle-ci étoit posée bien haut, & paroïssoit d'un visage refrogné à ceux qui entroient, & d'un visage gai à ceux qui sortoient. On voyoit à Rome plusieurs statues qu'ils avoient faites. Ils ne travailloient qu'en marbre blanc de l'île de Paros. Pausanias †, fait bien mention de Bupalus, mais il ne dit rien d'Athenis; il remarque que Bupalus étoit & bon Architecte & bon Sculpteur. On pourroit ce me semble recueillir d'un passage d'Aristophane, que la vengeance que l'on prit de Bupalus ne consista pas toujours en vers, & qu'on usa (C) aussi de main mise.

* Plinius l. 36. c. 5.

† Il est nommé Anthermus dans les éditions de Plinè. Voyez l'article Anthermus.

‡ Voyez l'article d'Hiptonax.

† Lib. 4. pag. 140. et l. 9. pag. 309.

(a) Si on marque ces fautes qui sont manifestement d'impression, c'est parce qu'on est assuré qu'elles peuvent impri- mer même à des lecteurs habiles. Elles ont passé des éditions de France dans celle de Hollan- de.

(b) Additions aux éloges tirez de Mr. de Thou, t. 1. pag. 476

LES Dictionnaires Critiquez.

(c) Quamvis puer adhuc constitue rit se Carthusianorum insti tuto ad- dicere, Simler. ubi supra fol. 5. ad ann. 1516.

(d) Propo- situm de Carthu- sianorum vita am- plectenda prorsus abjicit. Id. fol. 7. ad ann. 1521. (e) Tigurum. . . venit ano- no c10 lxxxi. die xi. Kalen. Decemb. Id. fol. 13. v1er. Zuingle fut tué le 11. d'Octobre 1531.

cueillies en neuf volumes, mais en dix. X. Il se maria non pas en (a) 1629. mais en 1529. XI. Il mourut non pas le 24. de Mai, mais le 17. de Septembre.

(H) Celles de Mr. Teiffier ne sont pas.] Il dit 1. que (b) Bollinger apres qu'il eut acheve ses études resolut de se faire Charentois. 2. Qu'il entra- bit la reformation dans la ville de Ca el en Suisse. 3. Qu'il se retira à Zurich, & qu'après la mort de Zuingle il fut choisi . . . pour remplir sa place. 4. Qu'il exerça la charge de Ministre l'espace de cinquante ans. Dès l'âge (c) de 12. an. Bullinger eut la pensée de le faire Charentois, & il ne l'avoit plus à (d) l'âge de 17. Capel ou la Cha- pelle n'est point une vüle, mais une Abbaye. Bullinger n'alla à Zurich (e) qu'après que Zuingle eut été tué, Il ne fut point Ministre l'espace de 50. ans. Par l'Histoire de sa vie on juge qu'il ne fut revêtu de ce caract re quel'an 1527. ou 1528. Mr. de Thou a raison de lui donner cette charge pendant 43. ans, mais il ne devoit pas l'attacher tout ce tems-là à l'Eglise de Zurich; il en devoit ôter trois ans.

(A) Un frere nommé A'beris.] Mr. Moreri a bien dit que Bupale a vécu avec Anthermus (c'est ainsi qu'il parle selon les vieilles éditions de Plinè) mais non pas que ce fussent deux freres; or chacun voit que ce n'étoit pas une circonstance qui dût être omise; & que sans cela il est pres- que ridicule de remarquer que ces deux hom- mes ayent vécu en même tems. D'autre côté il nous forge un Bubalus different de nôtre Bupale, & ce n'est qu'une chimere. Il est certain qu'il en fait deux hommes, car sous le mot Bubalus il nous renvoye à Anthermus, où il dit qu'An- thermus & Bubalus étoient freres; il nous y ren- voye, dis-je, sans nous renvoyer à Bupale, & dans l'article de celui-ci il ne dit point que Bu- pale soit frere d'Anthermus. Tout cela marque que Bubalus & Bupale ont passé dans son esprit pour deux hommes. Enfin il varie sur la profes- sion de ces gens-ci; ce sont deux Peintres

dans l'article (f) d'Hiptonax, & deux Sculp- teurs, ou Statuaires par tout ailleurs. Il n'est point le premier qui ait ainsi varié. Charles Etienne dit en un lieu (g) que ceux qui repre- sentent Hiptonax étoient des Peintres; en un autre (h) que Bubalus étoit un Peintre qui fit un portrait grotesque d'Hiptonax; en un autre (i) qu'Anthermus & Bupalus étoient deux fameux Sculpteurs qui firent une figure ridicule d'Hi- ptonax. Messieurs Lloyd & Hofman ont gardé une partie de ces variations. Voyez les remar- ques de l'article Hiptonax. Bupalus est un grand Peintre dans Calcipn. Voyez le doctè Hadrien Junius au chapitre 16. du 1. livre de ses obser- vations.

(B) Ils s'en pendirent de deuil.] Je dirai quel- que chose là-dessus dans l'article d'Hiptonax. Ici je me contenterai de remarquer que nos Dictionnaires sophistiquent le narré de Plinè: ils nous (k) racontent la chose comme si plu- sieurs Peintres avoient eu part à l'insulte qui fut faite à Hiptonax, & comme si la vengeance que ce Poète en prit en avoit porté quelques- uns au desespoir. Cela suppose que quelques- autres n'en moururent pas. Or ce n'est point ce que nous dit Plinè: il ne parle que de Bu- palus & d'Athenis. L'un (l) de ces Auteurs se brouille encore davantage en un autre en- droit, car n'ayant fait mention que de ces deux Statuaires, il ne laisse pas de dire qu'on a cru que les Satires d'Hiptonax en avoient porté quelques-uns à se pendre, aliqui ex iis ad la- queum compulsi.

(C) Et qu'on usa aussi de main mise.] Rapo- tons les paroles d'Aristophane.

Ei μή δεικνέ τις πρὸς γυμνάς τῶτων δὲς ἢ τῆς ἐνοψεν Ὠσπερ Βυπαλὸς, Φωνὴν ἔκ ἀν' ἔρχον.

C'est-à-dire par Dieu si quelcun leur avoit don- né deux ou trois bons soufflets comme à Bupale, ils auroient après à se tate. Un savant * Criti- que a cru que ce Poète a fait allusion à un vers où Hiptonax demande qu'on (1) lui ôte son ha- bit afin qu'il creve les yeux à Bupalus; mais peut- être y avoit-il quelques autres vers d'Hiptonax

BU-

(f) Il cito dans cet article le livre 26. de Plinè au lieu du 36.

(g) In Hiptonax.

(h) In Bu- balus.

(i) In An- therimus & in Bu- balus.

(k) Calcipn. Carol. Stephanus, Lloyd, Hofman.

(l) Carol. Stephanus in Anther- mus.

* Adrian. Junius Animadv. l. 1. c. 16.

EXAMEN de quel- ques pro- verbes d'Hadrien Junius.

(†) Ἀποτί- μου θανά- τιον, κείνην Βυπαλὸν τὸν ἰδὲθα- μόν.

Auferte vestem meam ut Bupalii excidant oculum.

BURIDAN (JEAN) natif de Bethune * dans l'Artois, a été un des plus renommez Philosophes du XIV. siecle. Il professa dans l'Université de Paris avec une extrême reputation, & fit des commentaires sur la Logique, sur la Morale, & sur la Metaphysique d'Aristote qui furent fort estimez. Quelques-uns disent qu'il étoit Recteur de l'Université de Paris en l'année 1320. Ils ajoutent qu'il fut député à la Cour de Rome. Robert Gaguin le fait fleurir sous le regne de Philippe de Valois l'an 1348. & refute (A) par là un conte très-injurieux à la fondatrice du College de Navarre. C'est un conte fort semblable à celui qui a couru contre une Reine Douairiere dont l'hôtel étoit ruiné au tems du Poëte † Secundus. Aventin † rapporte que Buridan étoit disciple d'Ockam,

T T T T 2

* Valer. Andreas, Bibli. Belg. pag. 471.
† Dullartus in praefat. ad Logicam Buridani apud Valer. Auream. ib.
& † Il vivoit sous l'Empereur Charles-Quint. Voyez son epigramme en arabe sur le regne d'Albe. Paulinus à la page 149. de ses Oeuvres, edit. de Leide 1619.
‡ Lib. 7. fol. 639. apud Jan. coburn. Thom. sum. Orat. 12. p. 274.
(g) Dullartus apud Valer. Anne de Navarre, est de dire premierement que le conte n'est soutenu d'aucune preuve, & qu'ainsi on le doit traiter de calomnie; puis qu'il ne suffit point pour n'être pas calomniateur, que ce qu'on débire contre l'honneur de son prochain soit vrai, il faut de plus qu'on le croye vrai sur des raisons convaincantes. Il faut dire en second lieu qu'il est contre toutes les notions communes, qu'une Reine de France foudrait de se divertir au jeu d'amour soit obligée de faire venir des Ecoliers, ou tels autres indiscrets qu'il faille faire mourir, si l'on veut chercher son crime. N'y a-t-il pas assez de gens dans le Louvre plus en main, & plus à portée que ne le fauroient être des Ecoliers? Voyons qu'il en soit les paroles de Robert Gaguin rapportées par Mr. de Launoi. Fuerunt quoque insignibus feminis sua fata, nam uxores filiorum Philippi tres adulterii insinulata sunt. . . . Ob hanc impudicium insignium mulierum natam sabulan reor, quae de Joanna Philippi Pulchri uxore à rerum imperitiis memorari solet, eam videlicet aliquot Scholasticorum concubitu usam, eosque ne pateret scelus, propterea extinxisse, & in Sequanam annem de cubiculi sui fenestra abjecisse, sed unum tantum Joannem Buridannum eo periculo sorte liberatum, & propterea sopsissima (i) ab eo editum esse: Regnam interficere polite, timere bonum est. Fuit siquidem Buridanus Joanna posterior, quippe qui Philippo Valensio regnum moderante, cum liberalium Artium nominatissimus Professor esset, multa & in rationali & morali Philosophia scripsit, dum Parisinae Ecclesiae Fulco praesidebat anno Christianae resurrectionis (k) MCCCLVII. Nec commisit praecleara mulier hujusmodi vitio taxari, cuius liberalitate & misericordia est de peregra pauperes &c.

(b) Oÿrē xē a rīφpēz iapūiaξi Burūāsiō sīs vōyō. Cujus etiam num in odium Bupalii iam-bos jacit. Anthol. l. 3. pag. m. 566.
(c) Junius Anthologie dit que l'Auteur en est incertain.
(d) Ad Alpyrium Casarem: Vide Junium animi. l. 1. e. 16.
(e) Les Auteurs ne parlent que d'un sophisme inventé par Buridan, c'est celui de l'âne. Or quelle relation y a-t-il entre ce Sophisme & les fau-veurs d'une Reine? Voyez ci-dessous la situation i.
(f) Cet endroit de Gaguin n'est point exact, car Philippe de Valois n'étoit pas en vie l'an 1357. il mourut l'an 1350. Mais notez que mon édition a 1348.

qui faisoient mention des coups que lui ou d'autres avoient donnez à Bupalus: l'allusion à ceux-là seroit beaucoup plus vraisemblable. Le même Critique a trouvé un proverbe de la haine de Bupalus, où il est certain qu'il n'y a point de proverbe: c'est dans une épigramme de l'Anthologie qui avertit (b) les passans que les cendres d'Hipponax jettent encore des iambes de haine de Bupalus. Il ne s'agit donc là que de la haine personnelle, & pour ainsi dire individuelle de ce Poëte, & non pas d'une épithete generale d'une grande haine. On ne peut donc pas en vertu de ce passage comparer l'Odium Vatimannum avec l'Odium Bupalum. Cependant si vous consultez les Adages de Junius vous trouverez que Bupalii odium est le 52. adage de la cinquième centurie, & cela à cause de l'épigramme (c) que j'ai citée. Vous y trouverez une autre faute, car on entend par la haine de Bupalus celle qu'il avoit pour Hipponax, au lieu que l'épigramme ne parle que de celle d'Hipponax pour Bupalus. L'Adage suivant, Bupalia pugna, est mieux fondé, puis qu'il est pris d'une lettre de Julien l'Apollat (d), où parlant de quelques iambes qu'il avoit reçus de son frere, il les qualifie de cette sorte; Οὐ μὲν γὰρ ἀδιδόντες ἢ βουπάλιον ἢ ἡ χυρναίων παρῆλω, ἀλλ' οἷός ἐστι καλῶ σκεπῆλω βύδαται τοῖς θύοις ἀμυδίλειω. Ils ne chantent pas la querelle contre Bupalus, pour me servir de l'expression de Callimaque, ils sont tels que la belle Sappho les demande pour être propres aux hymnes.

(A) Et refute par là un conte très-injurieux à la fondatrice du College de Navarre. Cette fondatrice étoit Jeanne Reine de Navarre, & femme de Philippe le Bel Roi de France. L'Acte de la fondation est de l'année 1304. Il a couru des bruits fort impertinens contre l'honneur de cette Reine; c'est qu'elle se faisoit amener des Ecoliers afin de coucher avec eux, & qu'après en avoir tiré tout le service qu'elle fouhaitoit, elle les faisoit jeter dans la Seine par les fenêtres de sa chambre, pour cacher les desordres de sa vie; qu'il n'y eut que Buridan qui fut épargné, & qu'en reconnoissance de ce privilege il inventa un certain (e) sophisme. Mr. de Launoi refute cecon- te par un passage de Robert Gaguin qui contient ces deux raisons, l'une que Buridan a vécu après cette Reine, l'autre que cette illustre Princeesse a temoigné trop de charité envers les pauvres par la fondation du College de Navarre, pour meriter qu'on l'accusât d'un dereglement de cette nature. Gaguin ne prouve sa premiere raison qu'en disant que ce Philosophe a fleuri sous le regne de Philippe de Valois, lors que Fouques étoit Evêque de Paris l'an 1357. (f). La chose valoit la peine d'être beaucoup mieux éclaircie: car si l'on respondoit à Robert Gaguin qu'il est vrai que Buridan faisoit des leçons & des livres l'an 1357. mais qu'il étoit déjà bien vieux, on ne laisseroit

presque aucune force à l'Apologie. Ceux qui faisoient le conte ne suppoient pas que la Reine fût dans sa jeunesse, ou qu'elle choisit des Ecoliers avancez en âge. Ils suppoient apparemment qu'elle étoit sur le retour, & qu'elle demandoit de fort jeunes Ecoliers. Quelle soit donc morte tant qu'on voudra l'an 1304. Buridan aura pu être son fait encore qu'il ait été en vie l'an 1357. Il faut seulement supposer qu'alors il avoit 75. ans: Robert Gaguin ne dit rien qui refute une telle supposition; ainsi il n'a pas bien defendu l'honneur de cette Princeesse. Ce seroit bien pis s'il faloit ajouter foi à ceux (g) qui disent que Buridan étoit Recteur de l'Université de Paris l'an 1300. Gaguin devoit établir solidement que ce Professeur n'avoit qu'un tel ou un tel âge l'an 1357. Sa 2. raison n'est point forte, car ce n'est point une chose rare que des Princeesses impudiques ayent d'ailleurs mille bonnes qualitez, & fassent des fondations très-utiles à l'Eglise & au public. Le bon moyen de justifier cette Reine de Navarre, est de dire premierement que le conte n'est soutenu d'aucune preuve, & qu'ainsi on le doit traiter de calomnie; puis qu'il ne suffit point pour n'être pas calomniateur, que ce qu'on débire contre l'honneur de son prochain soit vrai, il faut de plus qu'on le croye vrai sur des raisons convaincantes. Il faut dire en second lieu qu'il est contre toutes les notions communes, qu'une Reine de France foudrait de se divertir au jeu d'amour soit obligée de faire venir des Ecoliers, ou tels autres indiscrets qu'il faille faire mourir, si l'on veut chercher son crime. N'y a-t-il pas assez de gens dans le Louvre plus en main, & plus à portée que ne le fauroient être des Ecoliers? Voyons qu'il en soit les paroles de Robert Gaguin rapportées par Mr. de Launoi. Fuerunt quoque insignibus feminis sua fata, nam uxores filiorum Philippi tres adulterii insinulata sunt. . . . Ob hanc impudicium insignium mulierum natam sabulan reor, quae de Joanna Philippi Pulchri uxore à rerum imperitiis memorari solet, eam videlicet aliquot Scholasticorum concubitu usam, eosque ne pateret scelus, propterea extinxisse, & in Sequanam annem de cubiculi sui fenestra abjecisse, sed unum tantum Joannem Buridannum eo periculo sorte liberatum, & propterea sopsissima (i) ab eo editum esse: Regnam interficere polite, timere bonum est. Fuit siquidem Buridanus Joanna posterior, quippe qui Philippo Valensio regnum moderante, cum liberalium Artium nominatissimus Professor esset, multa & in rationali & morali Philosophia scripsit, dum Parisinae Ecclesiae Fulco praesidebat anno Christianae resurrectionis (k) MCCCLVII. Nec commisit praecleara mulier hujusmodi vitio taxari, cuius liberalitate & misericordia est de peregra pauperes &c.

(h) Mon edition de Ockam qui apud Paris apud Pec-trum Vi-dovæum 1528. in 8. au feuillet 129. verso. porte anno Christianae resurrectionis MCC XLVIII. cela a visiblement l'Apologie.

& qu'étant chassé de Paris à cause que la faction des Nominaux dont il étoit se trouva inferieure à celle des Reaux, il se retira en Allemagne, & y fut le fondateur de l'Academie de Vienne. L'âne de Buridan a (B) été une espece de proverbe, ou d'exemple qui a duré fort long tems dans les Ecoles. Je ne sai si j'ai bien deviné ce que c'étoit, car je n'ai encore trouvé personne qui ait pume l'expliquer, ni aucun livre qui descende dans le detail sur cette matiere.

(a) L'opinion autrice de cet iluminé. Freres de la Rose Croix. . . est totalement zai. . . se. & impossible, ne participant autre chose que celui de l'Abbaye de Theleme dans le Babelois, de la lesine par mes les lachens, des voix de Rurelin, des Univerfaux d'Occham, de l'âne de Buridan, anges des Saluclens, Utopia de Morus, fcondes intitions, ruite, infinité, equité, mou d'or, chomere, & ens rationis des Philofophes. Naudé, In-struction sur les fieres de la Rose Croix p. 1. Voyez aussi son Dialogue de Malcuzi p. 25. Ceci l'accorde avec ma suppo- fition, car un âne af- famé & attiré éga- lement par deux me- fures d'a- voine, & demeurant immobile à cause de cette égale attraction, paroit un cas phyfi- quement im- possible.

(B) L'âne de Buridan. . . Je ne saifi j'ai bien devné ce que c'étoit.] J'ai cru assez long tems que ce n'étoit autre chose qu'un exemple que Buridan avoit donné, de la dependance dans laquelle les bêtes vivent par raport aux objets des sens. Ceux qui tiennent le franc arbitre proprement dit admettent dans l'homme une puiffance de se determiner ou du côté droit ou du côté gauche, lors même que les motifs font parfaitement égaux de la part des deux objets oppofez; car ils pretendent que nôtre ame peut dire fans avoir d'autre raifon que celle de faire ufage de fa liberté, J'aime mieux ceci que cela, encore que je ne voye rien de plus digne de mon choix dans ceci que dans cela. Mais ils ne donnent point cette force aux bêtes brutes: ils fupposent donc qu'elles ne pourroient point se determiner à la prefence de deux objets qui les attireroient également l'un d'un côté, & l'autre de l'autre: que par exemple un âne bien affamé mourroit de faim entre deux boiffeaux d'avoine qui agiroient également sur les facultez; car n'ayant point de raifon de preferer l'un à l'autre, il demeureroit immobile comme un morceau de fer entre deux aimans de même force. La même chose arriveroit fi la faim & le foif le pressoient également, & qu'il eût devant lui un boiffeau d'avoine & un feau d'eau qui agiffent de même force sur ses organes. Il ne feroit par où commencer; & s'il mangeoit avant que de boire il faudroit que fa faim fût plus grande que fa foif, ou que l'action de l'eau fût plus foible que celle de l'avoine, ce qui est contre la fupposition. Buridan se servoit de cet exemple pour montrer que fi un motif externe ne determine les bêtes, leur ame n'a pas la force de choisir entre deux objets égaux. Il y avoit lieu de rire & de plaifanter sur la fupposition d'un tel âne, & même de bien subtilifer les chicaneries de la Dialectique felon la mode de ce tems-là. Il ne faut donc point s'étonner que l'âne de Buridan foit devenu celebre dans les Ecoles. Je remarque que le Sieur Naudé (a) a mis cet âne entre les fictions de l'esprit humain; & je dirai par occasion que les Scholastiques se tourmentent de telle forte pour assigner une cause à chaque effet, qu'ils demandent la raifon pour laquelle un individu de chaleur, par exemple, est plutôt produit qu'un autre. La chaleur est, felon eux, une espece de qualité qui comprend sous son enceinte une infinité d'individus poffibles: toutes les fois que le feu échauffe l'eau il produit un de ces individus: mais pourquoi plutôt l'un que l'autre? Tournez-vous de tous les côtés, vous ne trouverez aucun point fixe que dans la pure volonté de Dieu; il faut ici transgresser la loi des Ecoles, non est Philofophi recurrere ad Deum, & enseigner que comme la cause feconde determine la premiere quant à l'espece, la premiere cause determine la feconde quant à l'individu. Si vous remontez plus haut, fi vous demandez pourquoi Dieu choisit

plûtôt un individu de chaleur qu'un autre, on vous repondra son independance fuprême lui donne droit de choisir, fans que la fuperiorité de l'objet le determine. Ceci n'est pas fans difficulté: il y a là plus de profondeurs que l'on ne pense.

Il m'est venu depuis peu une autre penfée; c'est que l'âne de Buridan étoit un sophisme que ce Philofophe propofoit comme une espece de dilemme, afin que quelque chose qu'on lui repondit il en tirât des conclusions embarrassantes. Il fuppofoit ou un âne bien affamé entre deux mefures d'avoine de même force, ou un âne autant pressé de la foif que de la faim, entre une mefure d'avoine & un feau d'eau qui agiffotent également sur ses organes. Ayant fait cette fupposition il demandoit, (b) que fera cet âne si on lui repondoit, il demeurera immobile, donc, concluoit-il, il mourra de faim entre deux mefures d'avoine, il mourra de foif & de faim, ayant tout auprès de lui de quoi boire & de quoi manger. Cela paroiffoit absurde; il pouvoit donc mettre les rieurs de son côté contre celui qui lui auroit fait cette reponse. Que fi on lui repondoit, cet âne ne fera pas assez bête pour se laisser mourir de faim ou de foif dans une telle situation; donc concluoit-il, il se tournera d'un côté plutôt que de l'autre, encore que rien ne le poffe plus fortement vers cet endroit-là que vers celui-ci: donc il est doüé de franc arbitre, ou bien il peut arriver que de deux poids en équilibre, l'un jaffe remuer l'autre. Ces deux consequences font absurdes: il ne reftoit donc que de repondre que l'âne se trouveroit plus fortement ébranlé par l'un des objets: mais c'étoit renverser la fupposition, & ainsi Buridan gaignoit le procès de quelque maniere que l'on repondit à fa demande. Ce sophisme me fait fouvernir du Crocodile (c) des Stoïciens, de (d) l'Electra d'Eubulides, & de femblables questions captieuses des anciens Dialecticiens, aufquelles on donnoit le nom de la chose qu'on y prenoit pour exemple. Spinoza (e) ne parle point de l'âne, mais de l'ânefle de Buridan, & Hermaïus il avoit fans façon qu'un homme qui seroit dans le cas de cette ânefle mourroit de faim & de foif! L'âne Burdin est un proverbe en Bourgogne dont Paradin (f) a donné une fauffe étymologie, car il est vilible que Burdin a succédé par corruption à Buridun. Pour le dire en paffant, l'aveu de Spinoza est très-mal fondé, car il y a pour le moins deux voyes par lesquelles l'homme se peut degager des pieges de l'équilibre. L'une est celle que j'ai déjà alleguée; c'est que pour se flater de l'agreable imagination qu'il est le maître chez lui, & qu'il ne depend pas des objets, il seroit cet âne, Je ces parvenx preferer ceci à cela parce qu'il me plaît d'en user ainsi: & alors ce qui le determineroit ne seroit pas pris de l'objet; le motif ne seroit tiré que des idées qu'ont les hommes de leurs propres perfections, ou de leurs facultez naturel-

(b) Je ne assure point ceci, je le fup- pose. Je dis le même quant à l'explication qui est dans la precedent colonne.

(c) Voyez Lucien in Hermaïus mo & in vitarum apud Gaf- senlum in Logica c. 6. p. m. 51.

(d) L'ânefle in l. 2. apud Gaf- senlum ib. c. 3. p. 40.

(e) Etbien non est parvenx preferer ceci à cela parce qu'il me plaît d'en user ainsi: & alors ce qui le determineroit ne seroit pas pris de l'objet; le motif ne seroit tiré que des idées qu'ont les hommes de leurs propres perfections, ou de leurs facultez naturel-

(f) Ana- nales de Bourgogne l. 2. p. m. 174.

re. Gabriel Naudé (C) qui conoiffoit tant les livres & les Auteurs, n'a pas bien fu le tems de nôtre Jean Buridan. Il y a eu dans le XVII. siecle un Auteur nommé Jean Baptiste de BURIDAN qui a fait des commentaires sur les Coutumes de Vermandois, de Ribemont, de Saint Quentin, de Noyon, de Coucy, & de Reims. On en parle dans le Journal des Savans du 8. de Fevrier 1666.

BURNETTUS, ou BRUNETTUS Latinus, étoit Florentin. Il a fait un livre inutile, *Treſor de l'origine & de la nature de toutes choſes*. Il le compoſa premierement en François, & puis il en fit une verſion Italienne*. Ce qu'il repondit (A) à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit écrit en François, & non pas en Italien qui étoit ſa langue maternelle, montre qu'il y a long tems que nôtre langue eſt fort en vogue dans les païs étrangers. Il compoſa plusieurs autres livres, & mourut à Florence l'an 1295. Voyez l'article *Dante*.

BURRUS (AFRANIUS) étoit un homme de merite, & digne d'un meilleur ſiecle que celui de Neron. Agrippine mere de ce Prince ſe voulant aquerir Burrus qui s'étoit rendu fort recommandable dans les armées; perſuada † à l'Empereur Claude ſon mari d'éloigner les deux Commandans des Cohortes ‡ Pretoriennes, & de conferer cette charge à Burrus tout ſeul. On lui conféra enſuite celle de Gouverneur du jeune Neron, & on lui donna Senèque pour Adjoint. La bonne & intelligente où vécurent ces deux Gouverneurs fait conoitre qu'ils avoient un grand fond de probité, & qu'ils ſongeoient principalement au bien public en élevant ce jeune Prince, qui ſous de tels maîtres ſeroit devenu un Empereur accompli, ſi une mechanceté ſuperieure de naturel n'avoit rendu leurs ſoins inutiles. Neron ayant reſolu de ſe deſaire de ſa mere, penſa * ôter à Burrus la charge de Colonel des Gardes, ſe ſouvenant qu'il la tenoit d'Agrippine; & craignant que ce bienfait ne l'attachât aux intérêts de la mere preferablement à ceux du ſils: mais ſoit que Senèque empêchât le coup, ſoit pour quelque autre raiſon, Burrus conserva ſon poſte, & aprouva qu'on ſit mourir Agrippine, pourveu qu'on la convainquit de ce dont on l'accuſoit. Il reſenta à Neron que le moins qu'on dût à une mere, étoit de lui donner lieu de repondre aux accuſations γ. Cet expedient detourna l'orage pour le coup: Burrus fut accuſé δ lui-même quelque tems après, & ſe juſtifa. Enfin Neron ne voulut plus differer la mort d'Agrippine, & Burrus ne pouvant ſ'y oppoſer ζ, s'excufa à tout le moins δ'en donner l'ordre à aucun des ſoldats des Gardes. Il eut plus d'une fois le chagrin de ſaire ſemblant θ d'approuver les infamies de Neron, auſquelles il ne pouvoit trouver de remede. Il mourut l'an 62. du 1. ſiecle trois ans après Agrippine, non ſans ſoupçon de poiſon λ.

BUSBEC (AUGER μ GISEN, SEIGNEUR DE) homme illuſtre par ſes Ambaſſades, naquit à Commines γ l'an 1522. d'une mere de baſſe naiſſance, mais d'un pere qui étoit de bonne Maifon, Seigneur de Busbec ſur la riviere de Lis, & qui ne s'étoit point meſallié pour mettre cet enfant au monde. Sans commentaire on peut voir aiſément dans ces paroles qu'Auger Busbec étoit batard. Il ne dementit point la bonne opinion que l'on a communément de l'eſprit de ceux qui comme lui naiſſent hors du mariage. Il fit des progrès merveilleux de

I t t t 3

Mabil- lon. Muſ. Ita- l. p. 169.
Michael Poccianus de Scrip- tor. Florent. pag. 34.
+ Tacit. Annal. l. 12. c. 42.
ad ann. 804.
+ C'eſt à- dire du Regiment des Gardes.
+ Id. ib. c. 20. ad ann. 803.
γ Ibid.
δ Ib. c. 23.
ζ Id. lib. 14. c. 7. ad ann. 812.
λ Ib. c. 15.
μ En Lan- ain Auger- rius Gilles- nius Buſ- bequius.
ν Bourg de Flandres ſur la ri- viere de Lis. La Croix du Maine le fait naître de Bruges.
Bibl. pag. 475.

(a) Il le qualifie Arche- vêque de Bayeux.
(b) Il a cru que (a) Nicolas Orefme Pre- cepteur de Charles V. Roi de France a precedé Buridan; car après avoir obſervé que ce Precepteur de Charles cinquième publi- a en François la Politique & la Morale d'Ariſtote, il ajoute que Buridan publi- a quelques queſ-

ſions ſur la Politique d'Ariſtote un peu (b) après. Il ſaut ſavoir que cet Ouvrage de Nicolas Orefme fut fait (c) entre l'an 1370. & l'an 1377. Or ſelon Gaguin les Ouvrages de Buridan ſur la Logique & ſur la Morale appartiennent à l'année 1357. Nous ne devons pas douter qu'il ne comprenne les Ecrits ſur la Politique ſous ceux de Morale.
(A) Ce qu'il repondit . . . montre qu'il y a long tems.] Il donna deux raiſons de ſa conduite; la premiere qu'il demouroit en France lors qu'il compoſa ſon Traité; la ſeconde, que la langue François étoit plus agreable & plus commune que les autres: Percio che la parlatura eſt ſimoddi Françeſcha e piu dilectevole e piu comune che tutti li altri linguaggi (d). C'eſt ce qu'on lit au 1. chapitre de ſon livre. Il n'a paru qu'en Italien.
Naudæus Bibliogr.
politica pag. m. 26. (e) Voyez Mr. de Lamoignon Hiſt. Collig. Navarr. pag. 457. (d) Mabil- lon. Muſ. Ita- l. t. 1. p. 169.

les. L'autre voye eſt celle du ſort ou du haſard. On donne à decider à un homme ſur la preſe- nce de deux Dames; il ne trouve rien en elles qui le determine: cependant ſ'il falloit de toute neceſſité qu'il ſit paſſer l'une devant l'autre il ne demoureroit point court, il les ſeroit tirer à la courte paille. Il ſeroit la même choſe à l'égard de deux Courtiſanes avec qui il ſe voudroit divertir, mais ſans vouloir marquer aucune ombre de preference. La courte paille decideroit par où il commenceroit; l'équilibre ne le ſeroit pas demeurer dans l'inaction, comme Spinoza le pretend.
(C) Gabriel Naudé. . . n'a pas bien ſu le tems.] Il a cru que (a) Nicolas Orefme Precepteur de Charles V. Roi de France a precedé Buridan; car après avoir obſervé que ce Precepteur de Charles cinquième publi- a en François la Politique & la Morale d'Ariſtote, il ajoute que Buridan publi- a quelques queſ-

(b) Paulo poſt etiam Johannes Buridanus celeberrimi nomi- niſi So- phiſta ſuas in libros politico- rum qua- ſiones evulgavit, ſed nugacitas ac ineptias, ut ejuſmodi Scholasticorum ſerme omnia.
Naudæus Bibliogr.
politica pag. m. 26. (e) Voyez Mr. de Lamoignon Hiſt. Collig. Navarr. pag. 457. (d) Mabil- lon. Muſ. Ita- l. t. 1. p. 169.

très-bonne heure, ce qui obligea son pere qui l'élevoit dans sa maison à n'ê-
pargner ni soins ni depenses pour le faire bien instruire, & à le legitimer par un
Reçrit de l'Empereur Charles V. On l'envoya étudier dans les plus celebres
Academies, à Louvain, à Paris, à Venise, à Boulogne, & à Padouë *. Il
profita extremement sous les grans maîtres qu'il ouït en ces lieux-là. Il fut
quelque tems à Londres chez (A) l'Ambassadeur † de Ferdinand Roi des
Romains, d'où étant retourné en Flandre il y reçut une lettre de ce Prince, qui
lui aprit qu'on le destinoit à l'Ambassade de Constantinople. Il se fit promptement
à Vienne, d'où il partit bien-tôt (B) pour cette Ambassade. N'ayant
point

* Ex Val.
Andr.
Bibl. Belg.
Pag. 93.

† Nommé
Pierre
Lassi.

(A) Chez l'Ambassadeur de Ferdinand.] L'a-
nonyme qui a publié en 1693. l'Histoire de
(a) Pag. 9. l'Archiduc Albert, dit (a) que l'Empereur Fer-
dinand II. mit nôtre Busbec avec son Ambassa-
deur en Angleterre, & le donna pour Precepteur
à ses enfans. Je ne croi pas que l'un de ces
faits soit plus vrai que l'autre. Je voi par la
premiere relation de Busbec qu'il ne commença
à être connu de Ferdinand, qu'après avoir été
à Londres chez l'Ambassadeur de ce Prince.

(b) Ut
Vicinam
veni per
Jo. Van-
der Aa ad
Ferdinan-
dum cui
is erat à
secretis
introduc-
tus cum
ca bene
volentia
significa-
tione ex-
cipior, qua
is iux uti
sibi et erga
eos quo-
rum de-
fide &
probitate
opinio-
nem ali-
quam con-
cipit.

(c) Meleb.
Adam p.
316. Bal-
lart p. 60.
qui le
nomme
Pierre
Vanderan

(d) La vie
de Busbec
à la tête
de ses Oeu-
vres, Mel-
chior
Adam,
Bullart,
Smet,
Athen.
Belg. Teif-
fir élog.
de Mir. de
Thou t. 2
pag. 171.
ne parlent
que des fils
de Maxi-
milien.

(e) Voyez
la lettre
à com-
mence-
ment.

Non te fugit cum esset ex Anglia domum reversus
à Regis Philippi & Regine Marie nuptiis, ubi
fueram inter comites Don Petri Lassi quem bono-
ris causa ad Romanorum Rex Ferdinandus domi-
nus meus clementissimus legaverat, quemadmo-
dum idem Ferdinandus me per literas ad hoc iter
evocavit. Il raconte peu après (b) comment il
fut introduit par Jean Vander Aa Secrétaire de
Ferdinand, & avec quelle bonté il fut reçu de
ce Prince. Tout cela sent fa premiere connois-
sance; d'autant plus que les Historiens (c) de
nôtre Busbec remarquent qu'il fut attiré à
Vienne par les bons offices de ce Vander Aa
qui étoit Flamand comme lui. Quand même
ce ne seroit pas une preuve de premiere
connoissance, on ne me pourroit pas raisonnable-
ment contester ce que je pretens, veu que
Busbec ne dit pas un mot qui fasse sentir que
Ferdinand eût contribué au voyage d'Angle-
terre. N'êst-il pas été bien glorieux au Sieur
de Busbec, d'avoir été mis de la main de Ferdi-
nand chez l'Ambassadeur envoyé à Londres au
tems des noces du Prince d'Espagne? Pour-
quoi eût-on tu une circonstance si honorable?
Joignez à cela le silence de tous les Autrui-
s que j'ai consultez, & l'observation expresse
de Valere André, que ce fut l'Ambassadeur mê-
me qui attira Busbec à Londres. Comptons
donc ceci pour une faute de l'anonyme. En
voici une autre. Il est sûr par les relations de
Busbec, que depuis son introduction à la Cour
de Ferdinand jusques à l'année 1562 il ne
s'occupa qu'à ses Ambassades de Constantino-
ple. Il faudroit donc s'il avoit été Precepteur
des enfans de Ferdinand, qu'il l'eût été depuis
l'année 1562. Or alors les fils de ce Prince
n'étoient point d'un âge à cela. C'étoient les
fils de Maximilien Roi des Romains qui avoient
besoin de Gouverneur & de Precepteur, & ce
furent eux aussi dont l'éducation fut commise (d)
à nôtre Busbec. Je ne doute point que Moreri
n'ait trompé cet anonyme. Voyez la remarque
suivante.

(B) D'où il partit bien-tôt pour cette Ambas-
sade.] Il avoit reçu (e) à Pise la lettre de Fer-
dinand le 3. jour de Novembre, & il lui fa-
lut être à Bude au commencement de Decem-
bre. Jugez s'il eut le tems de se preparer à loi-

fir; jamais on ne pressa le depart d'un Ambas-
sadeur autant que le sien. Cependant si nous
en voulions croire Monsieur Moreri la chose se
feroit passée ainsi; l'Empereur Ferdinand I. l'au-
roit apellé à Vienne en Autriche, où il l'aurait
choisi quelque tems après pour être Precepteur
de ses enfans, & en suite il l'aurait envoyé Ambas-
sadeur à la Porte. Voilà les confusions de tems
& de faits où tombent ceux qui ne consultent
pas les pieces originales. Si on les avoit bien
consultées, on auroit vu que Ferdinand n'étoit
que Roi des Romains lors qu'il appella Busbec à
Vienne; & que le premier emploi qu'il lui
donna fut l'Ambassade de la Porte. L'Histoi-
rien que j'ai reluë dans la remarque preceden-
te avoit sans doute consulté Moreri; c'est-là
qu'il a vu (f) qu'Auger fit deux voyages en Tur-
quie, après que l'Empereur Ferdinand II. (g)
l'eut donné pour Precepteur à ses enfans. Je suis
moins surpris de ces fautes que de celles que je
m'en vais remarquer. Les paroles de Busbec
que j'ai citées temoignent qu'il ne quitta l'An-
gleterre, où il avoit été chez l'Ambassadeur du
Roi Ferdinand, qu'après les noces de Philippe
& de la Reine Marie, c'est-à-dire, qu'après le
25. de Juillet 1554. & qu'il ne fit son premier
voyage de Constantinople qu'après son retour
d'Angleterre. Il faut donc que l'on confonde
la Chronologie, lors qu'on (h) dit qu'ayant de-
meuré quelques mois chez l'Ambassadeur d'An-
gleterre, où il étoit allé à l'âge de 23. ans, il
retourna dans sa patrie, & s'y arrêta jusques à
ce qu'il fut apellé à la Cour de Ferdinand. Cela
suppose que le voyage d'Angleterre, & celui
de Vienne ne furent pas fort éloignez l'un de
l'autre: il n'est donc pas vrai, comme on l'a
sûre, qu'il ait fait celui d'Angleterre à l'âge
de 23. ans. On ne sauroit être dispensé d'une
si lourde faute; car d'un côté on donne à Bus-
bec 70. ans en 1592. & on dit de l'autre qu'à
l'âge de 23. ans il s'arrêta quelques mois à Lon-
dres chez l'Ambassadeur de Ferdinand; il s'y
feroit donc arrêté l'an 1545. mais il dit lui mê-
me qu'il fit le voyage de Constantinople après
avoir été chez ce même Ambassadeur, & après
les noces de Philippe avec Marie Reine d'An-
gleterre qui se firent le 25. Juillet 1554. Il
étoit donc plus âgé que Valere André ne dit
lors de ce voyage de Londres. Cet Auteur sen-
t une autre faute; il dit que Busbec ne passa
chez l'Ambassadeur qu'après (i) la mort de son
pere: mais Busbec temoigne (k) qu'ayant re-
çu après son retour de Londres la lettre de Fer-
dinand, il ne différa son voyage de Vienne
qu'autant de tems qu'il lui en falut pour aller
dire adieu de son pere & à ses amis. D'ailleurs
est-il de la bonne exactitude de donner en
1545. la qualité d'Empereur à Ferdinand? Il n'it.

(f) Hist.
de l'Arch.
Alb. p. 9.

(g) Fauto
d'impre-
sion pour I.

(h) Val.
André
Bibl. Belg.
pag. 93.

(i) Patre
à vivis
sublaro
juvenis
etatis an-
glican-
di imp.
Oratore
vocatur,
cujus con-
tubernio
per men-
ses aliquot
familiari-
ter usus in-
patriam
revertitur.

(k) Quis
(literas)
cum Insu-
lis 2. No-
vembris
accepit.
fem tan-
tum mo-
ra inter-
posui dum
ad Bus-
bequium
defectis-
rem, pa-
trique &
amicis va-
luerunt
Epist. 2.

point trouvé Soliman à Constantinople, il fut obligé de (C) l'aller trouver à Amasie. Il avoit été envoyé à la Porte pour y demeurer en qualité d'Ambassadeur ordinaire, néanmoins il y fit très-peu de séjour. Il ne put obtenir de Soliman qu'une (D) treve de six mois, & il fut trouvé à-propos qu'il s'en retourna

y a une chose qui pourroit embarrasser dans ces paroles de Busbec; *Non te fugit cum essem ex Anglia domum reversus à Regis Philippi & Reginae Mariae nuptiis, ubi fueram inter comites Don Petri Lassus . . . quemadmodum Ferdinandus me per literas ad hoc iter evocavit. Quas cum Insulis 3. Novembris accepissem.* Elles signifient qu'il ne retourna en Flandre qu'après les noces de Marie Reine d'Angleterre, d'où il s'enfuit que la lettre qu'il reçut à l'île le 3. Novembre, ne fut reçue pour le plutôt que le 3. Novembre 1554. & cependant la relation du premier voyage qu'il fit à Constantinople après la réception de cette lettre, est datée de Vienne le 1. Septembre 1554. & la relation du second voyage est datée de Constantinople le 14. Juillet 1555. Pour lever cet embarras il ne faut que corriger ces deux fausses dates; en mettant 1555. à la premiere, & 1556. à la seconde; car puis que Busbec declare (a) que ses Ambassades ont duré 8. ans, & qu'il fut de retour de la dernière peu avant que l'on couronnât Maximilien Roi des Romains, ce qui se fit le 30. jour de Novembre 1562. il est manifeste que le mois de Novembre auquel il se disposa au premier voyage est celui de l'année 1554. & que le mois de Novembre auquel il commença le second est celui de l'année 1555. Quand il parle de son arrivée à Francfort (b) peu avant qu'on couronnât Maximilien, il dit qu'il y avoit 7. ans moins un jour qu'il étoit parti de Vienne pour son second voyage. Puis donc que sa seconde lettre est la relation du second voyage de Constantinople, il est clair qu'elle doit être datée non pas du 14. de Juillet 1555. mais du 14. de Juillet 1556. Nous trouverons encore ici en faute Mr. Moreti. Il dit que Busbec procura en 1560. la liberté d'Alvarez de Sande, de Sanche de Leve, & de Berenguel de Requens pris par le Bassa Piali en l'île de Gerbes, & qu'il s'en revint avec le premier sur la fin de la même année à Vienne. Il n'y a que deux ans de mecompte. Melchior Adam a été ici le mauvais guide de Moreti.

(C) Il fut obligé de l'aller trouver à Amasie.] Il ne faut qu'avoir jeté les yeux sur la premiere de ses lettres pour y voir cette verité, & cela me persuade que de cent Auteurs qui parlent d'Auger Busbec, il n'y en a pas six qui remontent à la source. Pour Mr. Moreti il est bien certain qu'il ne se donne pas cette peine; Soliman, dit-il, étoit alors à Constantinople, Boesbec fit un second voyage auprès de lui à Amasie en Asie. Monfr. Moreti n'est pas le seul qui partage de la sorte les deux Ambassades, je veux dire qui pretend que Busbec alla la premiere fois à Constantinople, & la seconde à Amasie; Valere André croupit dans la même erreur; *Hæc prima illius in Asiam legatio*, il parle de l'Ambassade de Constantinople, altera Amasiana fuit. Melchior Adam (c), & Swert (d) s'expriment de la même maniere. Dans la vie de Busbec à la tête de ses Oeuvres l'expression est

encore plus defectueuse; on y distingue (e) l'Ambassade d'Asie d'avec celle d'Amatie. Le bon est qu'il y en a qui ont cru sans doute que l'Ambassade d'Amasie n'étoit pas pour le grand Turc, mais pour quelque autre Prince de l'Orient. Il porta aussi sa renommée, c'est ainsi que parle (f) un Auteur François, dans les Cours de l'Asie. Ses Ambassades à Amasie & à Constantinople l'ont fait regarder avec admiration par ces peuples de l'Orient. Ce qui a donné lieu à l'erreur est apparemment de voir qu'on le cite comme l'Auteur d'une relation d'un voyage de Constantinople, & comme l'Auteur d'une relation d'un voyage d'Amasie. Sa premiere lettre contient en effet ces deux relations; mais outre que ces deux voyages se rapportent à une seule & même Ambassade qui est la premiere, ce seroit parler très-improprement que de caractériser la seconde par Amasia, quand même il seroit allé la seconde fois à Amasia sans passer par Constantinople. La denomination des Ambassades ne se prend point des villes où l'on donne audience aux Ambassadeurs, mais de la Cour à laquelle ils sont envoyez. Ce seroit une chose bien plaisante si un Ambassadeur de l'Empereur au Roi d'Angleterre, qui n'ayant point trouvé à Londres le Prince, auroit été le chercher en Irlande l'année 1690. je vantoit de deux Ambassades l'une d'Angleterre, l'autre d'Irlande; mais on pourroit fort bien dire s'il faisoit une relation, qu'elle contiendroit son voyage de Londres, & son voyage de Dublin. Corrigeons une autre faute. Lors que Melchior Adam traite de la curiosité de Busbec pour les drogues & pour les plantes, il lui attribue d'avoir entrepris le voyage d'Amasie, afin de ramasser des herbes & semblables raretez. Il ajoute qu'Amasie est sur le fleuve Halys, qui separe la Galatie & la Cappadoce. Ce que j'ai dit ci-dessus suffit pour montrer que le voyage d'Amasie fut une affaire de nécessité, & non pas de curiosité. Il est faux d'ailleurs que cette ville soit sur le Halys, elle est sur l'Iris.

(D) Qu'une treve de six mois.] Nous avons ici une belle preuve de ce que je disois naguères, que peu de gens ont consulté les pieces originales par rapport à nôtre Busbec. L'Auteur de sa vie à la tête de ses Oeuvres lui attribue l'avantage d'avoir tellement adouci l'humour fier de Soliman, qu'il en obtint une treve de huit années, Prout, ajoute-t-on, *Latius è legationis Turcicae epistolis patet.* Voilà ce qu'on lui attribue par rapport à sa premiere Ambassade; quant à la seconde on le contente de lui donner l'épithete d'Amasiana. C'est le monde renversé. La premiere ne produisit autre chose (g) qu'une treve de six mois; la seconde produisit un Traité que (h) l'Empereur Ferdinand ratifia, & qui contenoit une treve de huit ans. Valere André fait encore plus de fautes que l'Auteur de la vie de Busbec. Il pretend que le grand Seigneur ne respiroit que menaces & que guerre, à cause du Traité d'échange

(a) Bonis avibus sub finem mensis Augusti optatum iter ingressus sum, mecum referens annorum octo fructum octonales indulcias. Epist. 4. pag. 360.

(b) Epist. + p. 371.

(c) Eorum (legationem) insignes imprimis fuerunt Constantinopolitana & Amasiana.

(d) In legationibus enavit, quarum imprimis indignes fuerunt Constantinopolitana & Amasiana.

(e) Legationibus claruit quarum prima altera Amasiana fuit.

(f) Eul-lart p. 80.

(g) Tantum de fœderibus inducias dum defertur responsum referunt in te nos convenit. ep. 1. pag. 105. Feci Regem Romanorum meo reditu semestribusque inducias & summa rerum gestarum certiorum.

(h) Epist. + p. 372. pag. 360.

tournât promptement vers Ferdinand, pour lui porter la lettre de l'Empereur Turc. Il le fit, & fut aussi-tôt renvoyé avec d'autres ordres à ce fier Monarque, qui ne vouloit entendre aucune raison sur les affaires de Transilvanie. Cette seconde Ambassade fut beaucoup plus longue & plus heureuse que la premiere, car elle dura sept ans, & finit par un bon Traité *. N'oublions pas qu'en-core qu'il ne négligeât rien de tout ce qui concernoit les affaires de l'Ambassade, il ne laissoit pas de travailler pour la Republique des lettres tant par rapport à la Critique, que par rapport à la Physique. Il ramassoit (E) des inscriptions, il achetoit des (F) manuscrits, il recherchoit les plantes ra es, il s'informoit de la nature des animaux. On a les preuves de tout cela soit dans le Tresor de Gruterus, soit dans la Bibliotheque Imperiale, soit dans les livres de Mathiol, & l'on fait qu'à son second voyage de Constantinople il y amena avec lui un Peintre, afin de pouvoir communiquer aux curieux la figure pour le moins des plantes & des bêtes qui n'étoient pas fort conuës dans l'Occident. Il penetra parfaitement l'état de la Monarchie Ottomane, & les veritables moyens de l'attaquer avec succès, sur quoi il compola un discours † fort judicieux. La relation qu'il compola de ses deux voyages de Turquie est aussi un bon Ouvrage, & qui a mérité l'approbation (G) de ceux qui savent juger de cette sorte d'écrits.

11

change que Ferdinand avoit conclu concernant la Transilvanie, & qu'étant nécessaire d'envoyer un Ambassadeur au Sultan afin de le radoucir, on lui envoya Malvezzi qui fut mis en prison & puis relâché, & après tout s'en revint sans rien conclure; mais que Busbec (a) qui lui fut substitué ne revint en Allemagne qu'après avoir conclu une treve de 8. ans. Ne repetons point la refutation de cette dernière faute; disons seulement que Jean Marie Malvezzi fut envoyé à la Porte avant (b) qu'il se parlât de l'échange de la Transilvanie, & qu'il ne fut mis en prison que parce qu'il avoit trompé le premier Vizir, en l'assurant que tous les bruits qui courroient des entreprises de Ferdinand sur la principauté de Transilvanie étoient des mensonges. *Cum jam patio totius Transilvanie Ferdinando certa res esset neque dissimulationis locus relinqueretur, vehementer Turcarum Imperator in Rustanum (c) étoit le Grand Vizir) quod affirmationi Malvezzi tantum fidei habuisset, multo etiam magis in Malvezium Rustanus cuius se fraude circumventum clamabat, excandescit (c).*

(E) Il ramassoit des inscriptions.] Moreti dit qu'il les envoyoit à Scaliger, à Lipsé, & à Gruterus. Je ne lui demande pas pourquoi il s'écarte de son guide Melchior Adam, qui dit que Busbeque envoya ses inscriptions à Clusius, que celui-ci les envoya à Gruterus, & que celui-ci les a inserées dans son gros Recueil avec les corrections de Scaliger; je ne m'arrête point à cela, puis que je trouve dans la vie de Busbec qu'il communiqua plusieurs inscriptions à Lipsé, par le moyen duquel elles ont été publiées dans les Recueils de Smetius & de Gruterus. Cela soulage Mr. Moreti, mais non pas jusqu'à lui ôter tout le fardeau. Il ne faut pas oublier que le public est redevable à notre Busbec du monumentum Antyrannum, qui seroit une des plus curieuses & des plus instructives inscriptions de l'antiquité, si elle étoit entiere, car on y verroit une liste de toutes les actions d'Auguste. Busbec (d) en fit copier toutes les lettres qui étoient demeurées reconnoissables sur le mur de l'an Palais ruiné, lors qu'il passa par Ancyre ville de la Galatie, & les envoya (e) à Schottus. On peut voir dans le

Suctone de Mr. Grevius ce que c'est; Lipse & Casaubon se sont esmeiez là-dessus.

(F) Il achetoit des manuscrits.] L'anonyme panegyriste (f) de l'Archeveque Albert, dit que (N) Pag. 9. Burbeque a coram la biblia heque imperiale d'une infinité de rare. & d'excellens manuscrits. Pour-quoi s'écarte-t-il ce le guides? Pourquoi ne se pas donner au nombre de cent comme font les autres; *Quin & centum amplius antiqua cum Græca tum Latina membrans calamo exarata volumina media in Græcia studiosi collecta in Cesaream Vienna Austria Bibliothecam intulit (g).* (G) Melch. Adam vit. Jurisf. p. 316. Je ne me pas que Busbec n'en ait acheté davantage. Reporto; dit-il, (h) magnam sarraginem veterum numismatum quorum præcipuis donabo Do-minum memi. Adhac librorum Græcorum numeris tota plauris, totas naves; sunt, credo, libri hanc multo infra 240. quos mari missi Venetias, ut inde Viennam deportentur. Converi (i) Epist. omnes angulos ut quequid restabat hujusmodi mercis, tanquam novissimo spiclegio, egerem.

(G) Qui a mérité l'approbation.] Mr. de Thou (i) en dit ceci. *Vir eruditione, rerum agenda-rum peritia, candore & probitate insignis qui unam atque alteram legationem ad Portam Othomanicam sub Ferdinando Cesare magna sua cum laude gessit, & elegantissimis ac lectu jucundissimis epistolis explicavit, ex quibus quam plurima in hos An-nuales me transcripsisse ingenue profiteor.* Du Riet dans sa traduction de Monsi. de Thou réduit à deux les lettres d'Auger Busbec. Peut-être se feroit-il d'une édition où Mr. de Thou n'en reconnoissoit que deux, car il est vrai que d'abord on n'en publia point davantage. Ce fut Louis Carrion qui publia ces deux-là à Anvers chez Plantin l'an 1581. sans savoir si l'Auteur lui en fauroit gré ou non; il espéra seulement de ne le pas trop fâcher. Ces deux premieres avoient pour titre, *Itinera Constantinopolitanaum & Anasianum*; quelque tems après on en vit paroître quatre sous le titre de *Augerii Gislenni Busbequii legationis Turcica epistole quatuor*. On les a reimprimées plusieurs fois. Scaliger les a fait louer, & François Hotman (k) les cite (l) *Apud Bullart* en son Traité de l'office d'un Ambassadeur comme d'un livre digne de ce caractère, & qui contient des feines, amples leçons pour ceux que l'on employe en ces pag. 80. grandes fonctions. On a tort de considerer ces quatre

* Ex epistolis Busbequii de legatione Turcica.

† Melchior Adam, vit. Jurisf. p. 318.

‡ Institut De re instituti contra Turcam in-stituenda consilium.

(a) Suffectus Busbequius qua erat animi modestia atque constantia mitigato Solimanni animo, & impetratis ostentis inducitur in Germaniam revertitur. Hec prima illius in Adam legatio, altera Anasiana fuit. Val. Adrean. pag. 93.

(b) Voyez la 1. lettre de Busbec p. m. 15.

(c) Ibid. pag. 16.

(d) Epist. 1. pag. 87.

(e) Melch. Adam ubi supra.

Il avoit quelque* envie de passer le reste de ses jours dans une vie privée, mais il falut qu'il se rembarquât plus que jamais à la Cour. On lui confia † le gouvernement des jeunes Princes fils de Maximilien II. & lors que la Princesse Elizabeth fille de cet Empereur fut mariée ‡ avec Charles IX. Roi de France, on lui donna la commission de la conduire à Paris. Cette Reine lui donna toute l'attendantance de sa Maison & de ses affaires, & quand elle sortit de France après la mort de son mari, elle l'y laissa comme son Ambassadeur .j. Il eut aussi ce caractère de la part β de l'Empereur Rodolphe jusques en 1592. Alors ayant obtenu permission de faire un voyage en Flandres pour y donner ordre à ses affaires particulières, il prit la route de Normandie. Mais il eut beau se munir tant des passeports du Roi γ, que des passeports de la Ligue, il ne laissa pas d'être volé (H) & mal-traité par un parti de Ligucux dans le village de δ Cailli à trois

* Epist. 4. pag. 372-373.
 † Voyez la remarque A.
 ‡ En 1570.
 j. Thuan. l. 104. p. 485.
 β Melch. Adam pag. 316.
 γ Thuan. l. 104.
 δ Bullart Acad. des sciences t. 1. p. 81.

(a) C'est ce que font Melchior Adam, Swert, Valere André, Teiffier élog. de Thou t. 2. p. 172. Moreri, Pope Blount, & ceux qui font monter jusqu'à six ses épistoles Turcica comme Melchior Adam & Xong.

(b) Vbi supra p. 171.

(c) Cum Busbecquis nomine Imp. Ferdinandi & Maximiliani apud Turcam Oratoris partes ageret. Epist. ad Nicolaum Micanium, qu'il croit être celui à qui Busbec écrivit ses relations.

(d) Swert. Athem. Belg.

(e) Voyez la remarque suivante.

quatre lettres (a) comme un Ouvrage différent de celui qui a pour titre, *Itinera Constantinopolitana & Amasiana*: elles n'en diffèrent que comme le tout est différent de quelques-unes de ses parties. Quant aux lettres de Busbec à Rodolphe touchant l'Ambassade de France, elles regardent principalement l'expédition du Duc d'Alençon au Pais-Bas, & ne furent publiées qu'en 1632. curante Jo. Baptistæ Honuacrt J. C. & Patrio Bruvellesi. L'année suivante on les rimprima à Leyde avec toutes les Oeuvres de Busbec. Au reste Mr. de Thou dans les paroles que j'ai citées applique les deux Ambassades au regne de Ferdinand I. Il a raison; mais Mr. Teiffier (b) ne le croit pas, puis qu'il veut que les Ambassades de Busbec aient été postérieures à la charge de Gouverneur des enfans de l'Empereur Maximilien. Carion n'a pas été bien exact, lors qu'il a dit que les Ambassades de Turquie (c) regardent le regne de Ferdinand & celui de Maximilien. Qui voudra conoître les éloges qui ont été donnez à notre Busbec, n'aura qu'à consulter Mr. Pope Blount, à la page 554. & Louis Guicciardin à l'endroit où il parle de Commaines dans la description du Pais-Bas. Il dit que Busbec parloit 7. Langues en perfection, la Latine, l'Italienne, la François, l'Espagnole, l'Allemande, la Flamande, & la Slave. Les lettres patentes de l'Empereur Ferdinand sur la promotion à l'ordre de Chevalerie, dont Maximilien Roi des Romains honora Busbec, valent bien un Panegyrique; elles sont (d) du 3. Avril 1564. Voyez aussi Camerarius au chapitre 14. du dernier livre de ses meditations historiques.

(H) D'être volé & mal-traité. Avant que de rendre compte des variations & des fautes concernant la mort de Busbec, je dirai que Monsieur de Thou ne devoit pas oublier que cet honnête homme étoit Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France. Il a fait tout ce qu'il falloit (e) pour que ses lecteurs s'imaginassent que Busbec n'y avoit eu autre caractère, que celui d'Agent de la veuve de Charles IX. Quant à ce qu'il ajoute que les Ligucux qui l'arrêterent, & qui le pillerent, joignirent à cela un traitement fort cruel qui le fit mourir de chagrin, pendant qu'on attendoit des lettres du Duc de Mayenne, je ne le trouve nullement conforme à la narration des autres Auteurs. Melchior Adam, Swert, Valere André, la vie qui est à la tête de ses Oeuvres, Bullart, &c. s'accordent à dire qu'on lui rendit tout son bagage, qu'on le laissa en pleine liberté de faire ce qu'il voudroit, que le Gouverneur de Rouën lui promit de châtier ces coquins, & qu'il ne se fit porter à la maison où il mourut, que parce qu'il avoit des pressentimens de la maladie qui le faisoit peu après. Il s'en faut tenir là comme à la chose la plus probable: car pour ce qui est du bruit qui courut, & qui a été canonisé par quelques Auteurs, savoir qu'il fut tué dans un bois, on en fait la fausseté depuis long tems. Le bon Philippe Camerarius n'en étoit point defabulé lors qu'il publia ses meditations historiques; car en voici un passage (f) selon la version François: *C'est un cas lamentable en toutes sortes que ce tant excellent personnage les services duquel estoient si profitables au public, qui pour les Empereurs (g) avoit esté deux fois Ambassadeur à Constantinople d'où il estoit revenu sain & sauf, apres avoir heureusement surmonté plusieurs dangers, finalement en un voyage à Dieppe vers le Roi Henri (h) quatrième sui devalizé & tué dans une forest par certaine troupe de brigans: personnage digne de plus longue vie & de plus douce mort!* Scaliger n'étoit point non plus defabulé, il disoit (i) que Busbec fut tué auprès de Paris. Je ne m'étonnerois pas que Lipsé qui étoit des bons amis de Busbec, eût mis dans une épitaphie faite à la chaude le prétendu assassinat dont la renommée avoit parlé; mais il est un peu étrange qu'au bout de neuf ans il ait consacré cette erreur, & qu'en ayant été averti il n'ait pas mis ordre que l'épitaphie ne parût point sans correction. Vous la voyez encore dans toutes (k) les éditions de ses Oeuvres avec ce peché originel, *ecce sustulit viam per ipsam miles incertum an latro, sed sustulit*. Vous la voyez aussi toute telle dans plusieurs Auteurs qui parlent d'Auger Busbec. On ne peut pas excuser Lipsé sur la tendresse des Poëtes pour leurs Ouvrages, ni sur les exemples de plusieurs (l) Poëtes qui ayant composé des vers en l'honneur de quelque ami dont ils croyoient fausement la mort, n'ont pas laissé de les publier pendant que cet ami étoit plein de vie. L'Auteur dont je parle en usa de même pour la prose; vous voyez encore aujourd'hui dans ses (m) lettres: *In Busbequi morte & tali morte in animo meo dolui. Servatum hunc virum per tot discrimina apud exteros, apud barbaros, ut in limine ferè patria latronum manibus (ita audimus) periret? On l'avoit averti de ce (n) mensonge, & cependant il ne le corrigea pas. Au reste comme sa lettre est datée du 11. Janvier MDLXXII. il en faudroit conclure que la mort de Busbec n'a pas été bien marquée sous le 28. d'Octobre 1592. il faudroit, dis-je, en tirer cette*

con-

(f) Lib. 9. ch. 14. du 3. vol.
 (g) Il ne le fut que pour Ferdinand I.
 (h) Il n'est pas vrai qu'il allât vers Henri IV.
 (i) Voyez Scalligeriana.
 (k) Epist. 8 ad Bull. 4. cent. 2. elle est datée du 31. Janvier 1601.
 (l) Cotis reprocha à Mr. Menage l'Epicedium sur Corneille prétendu mort d'une pierre.
 (m) Litt. Epist. 99. cent. 2. Miscell.
 (n) De Busbequit morte, scio errorem: sed annotabitur & tamen famam epistole non historiam vivi infernum. id. epist. 81. cent. 4. Miscell.

* Melch. Adam & v. l. An- dre uti su- pra, Histoi- re de l'Ar- chiduc Al- bert impr- mée a Co- logne 1693. p. 9. fut apporté au Pais-Bas pour y être mis au tombeau de ses ancêtres *. Il se plai- soit tellement en France qu'il (I) y acheta des terres, & qu'il paroïssoit avoir envie de s'y fixer. On a ƒ loué les harangues qu'il avoit faites en François aux Rois de France. La terre de Busbec fut érigée en ƒ Baronie par l'Archiduc Albert, Gouverneur & puis Souverain du Pais-Pas Espagnol. Ce Prince voulut par là honorer la memoire de son Gouverneur, & lui temoigner sa reconnoissance.

† La Croix du Maine Bibl. pag. 475.

‡ Hist. de l'Archid. Albert p. 9. & 372.

† Lib. 1. n. 17.

β Elle s'ap- pelloit Ipsi.

γ Lib. 1. n. 45.

δ Id. ib.

ζ C'étoit en haine de Typhon qui étoit de cette ceu- leur, & qui avoit tué Osiris. Ib. n. 88.

BUSBECQUIUS (AUGERIUS GISLENIUS) Cherchez BUSBEC. BUSIRIS. Si nous en croyons Diodore de Sicile, il y a eu en Egypte plusieurs Busiris : car il dit ƒ qu'Osiris ayant en tête une grande expedition, déclara Regente d'Egypte la Reine β sa femme, & lui laissa deux Lieutenans, l'un pour le conseil, l'autre pour le commandement des troupes, & qu'il donna le gouvernement de la Phenicie & des places maritimes à BUSIRIS. En un autre lieu γ il dit qu'après que 52. Princes eurent successivement occupé le trône de Menas, duquel ils étoient issus, BUSIRIS fut Roi d'Egypte; 8. de ses descendans, continuë-t-il, lui succederent, dont le dernier eut nom BUSIRIS, & bâtit la superbe & puissante ville que les Grecs nommerent Thebes. C'est-celle que les Egyptiens nommoient δ cité du soleil. Ailleurs il declare que ce qu'on disoit de la barbarie d'un Busiris étoit une fable des Grecs, mais une fable qui avoit pour fondement une coutume qui se pratiquoit en Egypte. On y sacrifioit aux Manes du Roi Osiris tous les ζ rouilleux que l'on rencontroit, & comme les naturels du pais n'étoient presque jamais de cette couleur, il n'y avoit guere que les étrangers qui servoient de victime. Or en langue Egyptienne Busiris signifioit

conclusion, s'il n'étoit plus raisonnable de soupçonner la Permission d'un I.

Je ne finitai point sans apporter un exemple du peu de soin que les Auteurs prennent de vérifier ce

(a) De Pa- risis 1707. illustr. p. 109.

(b) La 99. de la cen- sur. 2. Se- lectarum, ou comme portent les autres édi- tions, Miscellaneum.

(c) Jusius excellens gravis (c) ac prudens: sed mansuetiorum etiam Musarum amantissimus: ac imprimis rerum naturalium cognoscendarum cupidissimus. Lipsé n'est ici appellé en temoignage que pour l'éloge de prudens; tout le reste est du cru de l'auteur.

(1) Qu'il y acheta des terres.] C'est Monsieur de Thou qui me l'apprend: je rapporterai le passage tout entier parce qu'il confirme ce que j'observois tantôt, savoir qu'il ne tient pas à

Monsieur de Thou que nous n'ignorions absolu- ment le caractère que Busbec avoit en France de la part de sa Majesté Imperiale. Il y a d'ailleurs dans ce passage je ne sai quoi qui pourroit sur- prendre les lecteurs. Elizabetha (d) Caroli uxory (d) Hist. L. vidua . . . in Germaniam ad Maximilianum pa- 60. p. 122. trem se contulit, relicto in Gallia qui res suas procuraret, Augerio Gislenio Busbequo . . . qui toto vita Elizabetha tempore in Gallia mansit, & post mortem ejus sine loci commoditate, sine ingeniorum amicitia captus, comparatus apud nos praediis la- rem fixit, donec his calamitatis ultimis temporibus cum novam patriam deserere cogeretur, eum agrè se itineri accingentem mors oppressit. On con- cluroit de là naturellement 1. qu'après la mort de la veuve de Charles IX. rien ne retint le Sieur de Busbec en France que les agrémens qu'il y trouvoit. 2. Qu'il se passa beaucoup de tems depuis la mort de cette Reine jusques au depart de son Resident; car acheter des terres dans un pais, & y fixer sa demeure jusques à ce que la dernière de 7. ou 8. guerres civiles vous en chassé, sont des choses qui signi- fient plus de sept ou huit mois. Cependant voilà tout le séjour de cet honnête homme depuis la mort de la Reine sa Maitresse. Je n'en veux point d'autre temoign que Mr. de Thou. Il nous dit (e) que cette Reine mourut sur la (e) Lib. fin du mois de Janvier 1592. & que Busbec de- 104. ceda vers la fin du mois d'Octobre de la même année. En cet endroit-là l'Historien ne donne pour cause du depart que la mort d'Elizabeth. Cum vero ille (Busbequius) post principis bene de se merito obitum in Belgiam, hoc est in patriam, cum tota familia remeaturus ad iter se accinxisset.

signifioit le sepulchre d'Ofiris: voilá l'origine du conte qui a tant couru parmi les Grecs, que B U S I R I S Roi d'Egypte étoit si barbare, qu'il faisoit égorgé tous les étrangers *. On suposa qu'il fut immolé lui-même (A) par Hercule, qu'il avoit eu la hardiesse de vouloir traiter comme les autres. Il y a touchant Buisiris un (B) passage de Virgile qui a exercé les Interpretes. Il me semble qu'on n'entre

(a) Bibliot. lib. 2. pag. m. 129.

Un vieux Commentateur de Virgile (c'est Philiargyus) dit que le passage d'A. pollodore quant aux circonstances de Buisiris, est tiré d'Egypte. Buisiris étoit roi d'Egypte. Nam per octo annos sterilitate Aegyptio laborante, Pygmalion Cyprus futurum non auge, nisi fanguine hospitii litatum fuisset. Primum autem Thyestes alienigena immolatus originem faciens dedit. In Georg. l. 3. v. 5. Ovide de arte am. l. 1. conte le fait comme Apollodore.

(A) Qu'il fut immolé lui-même par Hercule.] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans Apollodore (a). Après qu'Hercule eut tué Antée il s'en alla en Egypte, où Buisiris fils de Neptune & de Lyfanatie fille d'Epaphe étoit Roi. Ce Buisiris immoloit les étrangers à Jupiter, & c'étoit pour obéir à un oracle. La recolte avoit été très-mauvaise 9. ans de suite dans l'Egypte. Là-dessus voici arriver de Cypre un devin nommé Thrasius qui assure que ce malheur cessera, pourvu qu'on immole tous les ans un étranger à Jupiter. Buisiris ajoutant foi à cette denonciation prophétique, commença de l'exécuter par le Devin même; il commanda que Thrasius fût sacrifié tout le premier, & depuis il traitoit de la même sorte les personnes étrangères. Hercule étoit destiné à la même peine; on l'avoit pris, & on le menoit tout garrotté à l'autel; mais il rompit ses chaînes, & tua Buisiris & Iphidamas, & Chalbes. Celui-là étoit fils de Buisiris, celui-ci étoit son Héraut d'armes. Isocrate refuse ce conte, & voici comment. Ceux qui disent que Buisiris immoloit les étrangers, disent aussi qu'Hercule le fit mourir. Or tous les Historiens conviennent qu'Hercule est postérieur de 4. générations à Persée & à Danaé, & de plus de deux cens ans à Buisiris (b). Celui-ci étoit fils de Neptune & de Libye fille d'Epaphe, laquelle fut la première qui regna dans le païs qui porta son nom (c).

(B) Touchant Buisiris un passage de Virgile.] Ce Poëte met la barbarie de ce tyran entre les contes que les Poëtes avoient chantez mille & six cent fois, & qu'il n'avoit pu choisir pour le sujet de ses poësies, parce que c'étoit une matiere trop usée;

Cetera (d) quæ vacuas tenuissent carnina mentes Omnia jam vulgata. Quis aut Eurystheæ durum, Aut inlaudati nescit Buisiridis aras ?

OBSERVATIONS de Grammaire touchant le mot inlaudatus.

(b) Isocrates in Buisiridis laudatione p. 333. edit. Basil. 1570. in fol.

(c) Id. ib. p. 328.

(d) Georg. l. 3. v. 3.

(e) Aulus Gellius l. 2. c. 6.

Le mot inlaudati a frappé tous les lecteurs: on l'a trouvé tout-à-fait impropre: se faut-il contenir de dire d'un monstre aussi inhumain que celui-là qu'il n'a pas été loué, ou qu'il n'est pas digne de louange? Ne faisoit-il pas se servir d'un terme qui inspirât aux lecteurs toute l'horreur qu'une telle cruauté meritoit? Cette censure n'est pas nouvelle, ni de l'invention de ceux qui prenent parti pour Mr. Perrault; les Grammairiens qui vécutent peu après Virgile lui intenterent ce procès. Nonnulli (e) Grammatici ætatis superioris in quibus est Cornutus Annæus, haud sane indocti neque ignobiles, qui commentaria in Virgilium composuerunt. . . illaudati parum idoneum esse verbum dicunt, neque id satis esse ad faciendum scelerati hominis detestationem, qui quod hospites omnium gentium immolare solitus fuit, non laude indignus, sed detestatione execrationeque totius generis humani dignus esset. Il ne manqua point d'apologistes non plus qu'aujourd'hui, & nous allons voir les deux moyens que l'un de ses Avocats allegua dans

le second siecle. En 1. lieu il pretend (f) que le terme d'inlaudatus, ou d'illaudatus signifie une personne qui n'a jamais rien fait de louable, & qu'ainsi il est très-propre à donner l'idée d'un très-méchant homme; car rarement voit-on des gens si perdus & si scelerats, que jamais il ne leur échape ou quelque parole, ou quelque action qui merite d'être approuvée. Il ajoute que puis que le terme d'inculpatus signifie la dernière borne du bien moral, celui d'inlaudatus doit signifier l'extrémité de la malice; & il prouve par des passages d'Homere que les louanges les plus subimes sont contenues dans les termes exclusifs de l'imperfection, & qu'ainsi un terme qui exclut la louange est le plus propre du monde pour blâmer. Il allegue le terme inamabilis, dont Virgile s'est contenté pour exprimer la chose du monde la plus detestée. Nemo quisquam tam afflicti est mortibus, quin faciat aut dicat non nunquam aliquid quod laudari queat. Unde hic antiquissimus versus vixit ceterum proverbii celebratus est, Ποικίλι δὲ κακοῖς ἀνὴρ μάλα καίριον ἔπειν. Sed enim qui omni re atque omni tempore laude omni vacat, is illaudatus est, isque omnium pessimus deerrimusque est: sicuti omnis culpa privato mephatum facit, inculpatus autem in stat est absolute virtutis, illaudatus igitur quoque jure est extreme malitie. Itaque Homerus non virtutibus appellandis sed vitii detrahendis laudare amplius solet. . . Eadem ratione idem Virgilius inamabilem dixit Phrygiam paludem, nam sicut illaudatum καλὰ laudis ἔπειν, ita inamabilem καλὰ amoris ἔπειν detestatus est. La 2. maniere de justifier Virgile est celle-ci. En vieux Latin laudare signifioit nommer, de sorte que comme illaudatus est le même qu'illaudabilis, il se trouve que le Poëte a déclaré que Buisiris ne meritoit pas même que l'on prononçât son nom. Or c'est exprimer fortement la barbarie de ce tyran, c'est la ressembler comme la chose du monde la plus odieuse (g).

Il seroit bien difficile presentement de juger si les Critiques de Virgile ont plus de raison qu'Aulugelle son Avocat; car pour connoître toute la force de l'objection & de la réponse, il faudroit savoir quelle étoit l'idée que tels & tels mots Latins excitoient dans les esprits au tems de Virgile. Le raisonnement sert de peu de chose dans tout cela, parce que la force des mots depend toute de l'usage. Or pour bien connoître l'usage il faut ou vivre avec ceux qui se servent d'une langue, ou consulter des Auteurs qui ayent marqué nettement & précisément les idées qui repondoient à tels & tels mots. Il est bien certain que si aujourd'hui l'un de nos Poëtes se servoit de l'épithere non d'Aulugelle, ou non louable, en parlant de Caligula, non seulement il s'exposeroit sans repliche à la censure qu'Aulugelle a taché de repousser, mais aussi qu'on le tourneroit en ridicule. Bien entendu que la piece où il parleroit ainsi seroit du stile grave, & non pas du stile burlesque

(f) Id. ib.

(g) Altero modo illaudatus in laudatis ita defenclitur. Laudare profusa lingua nominare appellare que. Sic in actionibus civilibus auctor ludari quod est nominari enim est quasi illaudabilis, qui neque mentione aut memoria ulla dignus, neque unquam nominandus foret. Sicuti quondam à communio concilio Africa decretum est, uti nomen ejus, qui templa Diapla in Ephecia incenderat, nequis ullo in tempore nominaret. Id. Aul. Gellius ibid. Macrobie a copse tout est endroit du 6. livre de ses Saturnales.

n'entre pas bien dans la pensée d'Isocrate, lors qu'on dit (C) qu'il a fait le Panegyrique de l'infame tyran Bufiris. Il n'est pas certain qu'il y ait eu en Egypte un

ou comique. Ce seroit en vain qu'il se couvrirait de la premiere raison d'Aulugelle, & qu'il philosopheroit sur les termes exclusifs de perfect on, ou d'imperfection. Monsieur, lui repondroit-on, nous sommes accoutumés d'attacher l'idée d'un fort petit mal au mot non louable, de sorte que quand vous nous dites que Caligula n'est point louable, bien loin de nous faire concevoir un scelerat, & un monstrueux criminel, vous nous portez à croire qu'il n'etoit méchant qu'au des sus de la mediocrité. Il seroit donc impossible de sauver l'honneur de Virgile, si du tems d'Auguste *inlaudatus* n'avoit pas eu plus de force que notre expression Françoisé, n'avoir pas été *loué* ou *n'être pas louable*. La 2. raison d'Aulugelle n'ôte pas la difficulté; car s'il est permis à un grand Auteur d'employer quelque vieux mot, ce n'est qu'au cas que ce mot n'ait point changé de nature par l'acquisition d'un nouveau sens. C'est une regle que Virgile auroit violée, si on jageoit de son expression par la seconde réponse de son Avocat. Sous Auguste la signification principale, dominante, commune des mots *laudare*, *laudatus*, *inlaudatus*, n'étoit point nommer, nommé, non nommé, indigne d'être nommé, mais louer, loué, non loué, ou si l'on veut, non louable. C'étoit donc parler très-mal que de se servir du mot *inlaudatus* dans une signification dérivée d'une signification de *laudare*, qui n'avoit presque plus de lieu, & qui avoit cédé la place à une autre signification. Outre que c'est une licence un peu bien vicieuse, que de se servir d'un mot où l'on ne peut trouver un sens raisonnable, qu'en supposant qu'un particpe a été mis au lieu d'un nom: & encore quel nom & quel particpe? un particpe qui ne le fait; un nom qui nie le droit; un particpe où l'on trouve l'événement; un nom où l'on trouve ce qui ne merite pas d'arriver. Que dirons nous donc? Je ne trouverois pas un fort grand inconvenient à supposer que cet endroit de Virgile est un de ces vers où la necessé des syllabes breves & longues engage les Poëtes à se servir de paroles inutiles, ou même prejudiciables au sens. La quantité des syllabes demande bien des sacrifices aux Poëtes dans les langues mortes, comme la rime leur en demande beaucoup dans les vivantes.

(a) Dicitur Evarion tamen Poëte Sed Græci quibus est nihil negatum, Et quis dicitur dicitur tamen Nobis non licet esse tam disertis Qui Musas colimus severiores. Martial. epig. 12. l. 9.

J'ai distingué ci-dessus entre le stile comique & le stile grave, parce que je me suis souvenu de quelques façons de parler populaires, qui ont assez de rapport à *Caligula non louable*. Les voleurs ont depouillé jusqu'à la chemise ce bon vieillard au milieu d'un bois tout couvert de neige, cela n'est pas commode: un tel a reçu un coup de mousquet à travers le corps devant Philisbourg, cela n'est pas fin. Voilà des phrases populaires, & pour ainsi dire quolibetales: elles sont composées de termes exclusifs d'une bonne qualité. Aulugelle admire Homere qui par de semblables termes faisoit monter l'éloge au degré superlatif. Ce sont sans doute des privileges de la langue Grecque, sur lesquels les Auteurs Latins n'auroient pas dû faire la reflexion que Martial (a) a faite

pour un autre cas, si le docte Casaubon avoit bien justifié Tite Live. On a trouvé un peu étrange que ce Romain se soit contenté d'appeler Polybe un Auteur non méprisable (b): selon nos idées c'est un fort petit éloge; on ne peut pas enlever plus sobrement un titre: néanmoins Casaubon (c) assure par je ne fais combien d'exemples, que cette expression de Tite Live est d'une vaste signification à l'honneur & à la gloire de Polybe. J'y consens, c'est une forte preuve de la bizarrerie de l'usage en fait de langues.

(C) Lors qu'on dit qu'Isocrate a fait le Panegyrique de Bufiris. Presque tous ceux qui donnent la liste de ces Ecrivains qui ont égayé leur plume à faire l'éloge du mal, à louer par exemple la fièvre, la goûte, la folie, Neron (d), mettent Isocrate dans leurs premiers rangs, comme le Panegyriste de Bufiris. S'ils avoient lu avec quelque sorte d'attention la harangue qu'ils ont prise pour le Panegyrique de ce tyran, ils eussent fait je m'assure ces deux reflexions: la 1. que le principal but d'Isocrate est de critiquer un Orateur (e) qui avoit composé l'éloge de Bufiris, & l'accusation de Socrate. Il critique cet éloge par la raison que l'Auteur avoit avoué le mal qu'on diroit de Bufiris, & n'avoit pas fait valoir le bien qui s'en

pouvoit dire. Voilà les défauts les plus grossiers d'un Panegyriste. Isocrate là-dessus se donne des airs de maître, & montre à cet Orateur ce qu'on pouvoit dire à la gloire de Bufiris. La 2. reflexion est qu'Isocrate en marquant à ce mauvais Panegyriste les lieux communs qu'il falloit choisir, & la maniere dont il les falloit traiter afin de faire l'éloge de Bufiris, n'indique que des actions très-belles & très-louables qu'il pretend qu'on auroit dû lui attribuer. Il ne convient pas de la cruauté qu'on attribuoit à ce Prince envers les étrangers, & il n'invente pas des raisons pour justifier une si barbare conduite; au contraire il blâme le Panegyriste qui avoit avoué cette barbarie dans son Heros, & qui l'avoit même exagérée (f), & quant à lui, il enseigne (g) à la refuter. Il est donc manifeste qu'il ne doit point être mis entre ceux qui ont fait le panegyrique des méchantes choses, puis qu'outre que sa harangue est plutôt une critique de l'éloge qu'on avoit fait pour Bufiris, que l'éloge même de Bufiris, il n'entreprend point l'apologie des crimes qu'on imputoit à ce tyran: il suppose en l'air qu'on pouvoit decouvrir plusieurs belles actions de ce Prince, desquelles il confesse qu'il n'a nul Auteur pour garantir; mais il dit que l'Orateur qu'il critique ne peut pas lui faire un procès là-dessus, lui qui avance sans aucune preuve bien des choses plus incroyables. Il ne nie point que dans la bouche

(b) Haud quamquam invidiosus auctor.

(c) Prefat. in Polyb.

(d) Infames materias, sive quis multo dicere inopinabilis quas Græci ἀδόξους ὑποθέσεις appellant. Aut. Gallus l. 17. cap. 12.

(e) Il s'agit de l'art Oratoire dans l'île de Cypre.

(f) Τὸν δὲ τὸν ἄλλοις ἐπιτιμήσας, καὶ τὸν ἑαυτοῦ ἡρώων ἀποδοξάζων, ἐξ ἑσπερίων ὑπαρχόντων ἀπὸ τῆς ἀσπίδος ἀποδοξάζων, ἐξ ἑσπερίων ὑπαρχόντων ἀπὸ τῆς ἀσπίδος ἀποδοξάζων, ἐξ ἑσπερίων ὑπαρχόντων ἀπὸ τῆς ἀσπίδος ἀποδοξάζων.

Tantum abest ut eam in dicendo rationem tu secutus sis, ut Bufiris defensionem proffulus, non modò crimina que illi obijciuntur, non refutaveris, sed & tam insignem et notam immunitatis inueneris, ut nihil contumeliosius excogitari queat. Nam cum alii quibus illi maledicere videntur est, unam in eo mactationem hospium execrerent: tu etiam devorare homines solitum, es criminatur. Isoerat in Bufir. circa init. (g) Voyez ci-dessus la remarque A à la fin.

un (D) Roi de ce nom; mais du moins faut-il convenir qu'on y trouvoit une ville (E) ainsi nommée. Melanchthon a * trouvé affez vraisemblable que Busiris étoit le même Pharaon qui faisoit perir les enfans des Israélites. Oroté le place (F) 775. ans avant la fondation de Rome.

BUSLEIDEN (JERÔME) en Latin *Buslidius*, illustre par ses Ambassades, & par l'amour qu'il témoigna pour les sciences, en fondant le College des trois † langues dans l'Université de Louvain. J'ajouterai peu de chose à ce qu'on a dit de lui dans le Dictionnaire de Mr. Moreri. Je ne croi pas qu'il ait été l'artisan de (A) sa propre fortune, comme on l'affirme dans ce Dictionnaire. Il fut fort regretté d'Erasme †. On trouva des vers, des harangues & des épitres de sa façon à Bruges long tems après sa †. mort. Je ne sache point que le public ait rien vu de lui, qu'une lettre qui fut imprimée avec l'Utopie de Thomas Moras. C'est une grande beuvé que de dire qu'à son (B) exemple le Cardinal Ximenes fonda des Colleges.

BUSTAMANTINUS (JEAN) Professeur en Philosophie & en Médecine

V V V V 3

* In Coron l. 2.
† Par son testament fait à Malines le 22. Jun 1517. peu de mois avant sa mort, il lascia un fond destiné aux gages de 3. Professeurs, un en Latin, un en Grec, un en Hebreu. Miræus de Scripor. Sac. 16. pag. 10.

(a) Ibid. pag. 333.

(b) In Georg. l. 3. v. 5.

* Quin. silien l. 2. c. 17. ne cite point Iſocrate, mais cet Orateur.

(c) Ovid. βουλιος μὲν δὲ αὐτῶν ἐπισημοῦς ἦν τοῖς ἑσπερίοις. Cum mediis fidius nullus neque rex fuerit Busiris nec tyrannus. lib. 17. pag. 552.

(d) Il faut lire dans Etienne de Byzance τῆς Σαῦρας. C'est la correction de Mr. Bochart. Voyez Berkeleyus in Steph. de urbibus.

(e) Stephanus de urbibus voc. Βούσις; il n'a fait presque que copier Herodote l. 2. c. 59.

(f) In Enfridius laudatione pag. 328.

(g) Strabo ubi supra.

(h) Eusebius in Chron.

d'un autre cette objection ne fut bonne. N'est-ce pas témoigner qu'il ne se soucioit guere des interêts de Busiris, & qu'il n'avoit en vue que de censurer un impertinent P.egyrique? Εγὼ δὲ εἰ μὴ ἀδὸς τις μοι ἔρεπον τῶν ἐπεσθῆναι, ἡγάμην ἐν αὐτῶν πεπιδυμένων διατάξῃ σὶ δ' ἄ σφροδὴ τῶν τῶν ποίεσθαι ἔσπεριον. Ego vero, si quis alius hoc mihi opponeret, erudi me ab eo reprehendi pararem. Sed tibi sic argumentari nefas (a) est. Il me semble donc que Servius a manqué d'exactitude, lors qu'il a dit (b) qu'inlaudatus dans Virgile se doit prendre pour illaudabilis. Sa raison est que puis qu'Iſocrate a loué ce Prince, on ne pouvoit pas dire que Busiris fut un homme qui n'eût jamais été loué. Servius avoit mieux fait s'il avoit cité l'Orateur * critiqué par Iſocrate, car cet Orateur loua Busiris considéré par le même endroit par lequel Virgile le considère.

(D) Il n'est pas certain qu'il y ait en Egypte un Roi Busiris.] Strabon cite Eratosthene qui assure qu'il n'y avoit eu ni Roi ni tyran qui s'appellât Busiris, mais que le conte qu'on avoit publié de lui, étoit fondé sur la barbarie que les habitans de la ville & de la Province de Busiris exerçoient sur les étrangers (c).

(E) Une ville ainsi nommée.] Divers Auteurs en font mention. Elle étoit bâtie au milieu de l'Egypte dans le Delta: on y voyoit un très-beau temple d'Isis. Quelques-uns disoient qu'Isis ayant fait mettre le corps d'Osiris (d) dans un bœuf de bois, lui avoit consacré un tombeau dans cette ville. Cela eût pu être l'étymologie du nom qu'elle avoit.

D'autres prétendent qu'elle fut ainsi nommée à cause qu'Osiris en donna le gouvernement à Busiris (e). Nous avons dit dans l'article que selon Diodore de Scile, il y eut un Busiris qu'Osiris laissa Gouverneur de Phénicie & des villes maritimes, en partant pour une grande expedition. Iſocrate raconte (f) que Busiris laissant la Libye où il étoit né, & où sa mere regnoit, s'en alla en Egypte, & y fonda un Royaume. Ce fut sans d'une dans la contrée qui porta son nom, car il y avoit en Egypte non seulement une ville qui s'appelloit Busiris, mais aussi un Gouvernement, ou un Nomos (g) de ce nom. Cette ville fut ruinée de fond en comble, au tems de Diocletien (h) parce qu'elle s'étoit soulevée.

(F) Orose le place 775. ans avant la fondation de Rome.] Eusebe le fait vivre en même

tems que Josué, 700. ans ou environ avant que Romulus bâtit Rome. Voici les paroles d'Orose †: Busiris in Aegypto crudelissimus tyrannus crudelis hospitalitas & crudelior religio tunc fuit, Latini qui innocentium hostium sanguinem diis scelerum quod sit à suorum participibus propinabat. St. Augustin (k) a parlé à peu près sur ce ton-là.

(A) Qu'il ait été l'artisan de sa propre fortune.] Il avoit un frere nommé François qui fut Precepteur du Prince Philippe, pere de l'Empereur Charles-Quint. Ce Precepteur conserva toujours beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son disciple, & fut fait Archevêque de Bezançon. Ayant joint ses sollicitations à celles des Ambassadeurs de Ferdinand & d'Isabelle, il vainquit la repugnance de Philippe pour le voyage d'Espagne. On le lui donna pour son conseil, & il mourut l'an 1500. Il fut fort regretté de ce Prince, dont il avoit su se faire aimer par sa probité & par sa prudence. C'est ce que j'emprunte de la vie du Cardinal Ximenes, composée par l'éloquent Mr. Flechier Evêque de Nîmes. Toutes les apparences veulent que l'Archevêque de Bezançon avec le credit qu'il avoit dans le Pais-Bas, ait mis à son frere Jérôme la fortune en main. Ils avoient un frere nommé Gilles, qui avoit une charge dans la Chambre des Finances (l) du Roi d'Es-

pagne. Il fut executeur du testament de Jérôme à l'égard du College des 3. langues. Erasme l'exhorta dans une lettre (m) à ne se point laisser détourner d'une si louable execution. Dans une autre lettre (n) il lui recommande un Juif converti, comme un personnage très-capable d'enseigner la langue Hebraïque dans le nouveau College. C'étoit un Medecin Espagnol nommé Matthieu Adrien. On le pourvut de la profession à laquelle Erasme le jugeoit propre, & pour laquelle il le fit venir d'Allemagne. Ce Professeur fit sa premiere leçon le 1. Decembre (o) 1518.

(B) Qu'à son exemple le Cardinal Ximenes.] Il ne se passa point trois mois entre la mort de Busleiden & la sienne, & il avoit mis le comble à son Université d'Alcala quelques années avant sa mort. Aubert le Mire a fait la beuvé dont je parle. Ea certe laus, dit-il, Buslidio nostro debetur quod primus in orbe Christiano collegium trilingue instituit: cujus deinde exemplum secuti sunt alii, in his Franciscus I. Rex Luceia in Gallia & Franciscus Ximenesus. . . Compluius in Hispania (p) Ibid. pag. 10.

† Voyez les vers Grecs & Latins qui innocentes hostium sanguinem quod sit à suorum participibus propinabat. St. Augustin (k) louange. epist. 6. l. 3.

† Val. André Bibl. Belg. pag. 387.

(l) Lib. 1. cap. 11.

(k) De civitate Dei l. 18. c. 12.

(m) C'est ainsi que je traduis le Catholici Regis à laisser détourner d'une si louable execution. ubi supra.

(n) Ibid.

(o) La 40. du 3. livre.

(p) Miræus de Scripor. faculi 16. pag. 10. c. 29.

decine dans l'Université de Complute sa patrie, a fait un livre qui est admirable, si l'on s'en raporte (X) au titre. Il fut imprimé à Complute * l'an 1595. & à Lion † l'an 1602.

* In 4.
2. vol.

† In 8.
2. vol.

‡ Pag.
31. C.

BUTAS, Poëte Grec, Auteur d'un Ouvrage en vers élégiaques, où il donnoit la raison des ceremonies payennes. Plutarque le cite (P) dans la vie de ‡ Romulus. Ceux qui doutent qu'Arnobé le cite (Z) ont tort, ce me semble.

‡ Allard,
Bibliothèque
du
Dauphiné
Pag. 41.

β Theanus
l. 36. pag.
727.

γ Id. ib.

δ Ibid.

ζ Chorier,
abrégé de
l'histoire
de Dau-
phiné apud
Teiffier,
élog. t. 2.
P. 403.

BUTEO (JEAN) fameux Mathématicien du XVI. siècle, étoit né à Charpey auprès de Valence dans le Dauphiné †. Il fut Religieux de Saint Antoine, & ne laissa pas de cultiver les Mathématiques avec la dernière application. Il inventa plusieurs instrumens, & plusieurs machines, & composa (A) quantité d'Ouvrages β. Il en publia un entre autres sur les dimensions de l'Arche de Noé, où il fit voir qu'elle pouvoit facilement contenir tous les animaux qu'on y enferma, & les provisions nécessaires à leur nourriture pendant le deluge. Il disputa contre son maître Oronce Finé sur la quadrature du cercle γ. La guerre civile de Religion qui désola le Royaume, & qui causa sur tout dans le Dauphiné un furieux bouleversement les premières années du regne de Charles IX. le separa de ses livres; car il fut contraint de quitter sa résidence, & de s'en aller à Romans, où il mourut de chagrin l'an 1564. âgé de 75. ans. C'est Mr. de Thou δ qui le debite; mais un autre Historien plus croyable (B) là-dessus que lui, assure ζ que Buteo mourut l'an 1560. dans l'Abbaye de Saint Antoine; & ainsi voilà ceux de la Religion absous du crime d'avoir causé la mort à ce savant personnage. Outre les Mathématiques il favoit fort bien la langue Grecque, & le Droit. Il a fait de bons livres en Jurisprudence. Voyez Mr. Moren (C) au mot *Boteon*.

(a) Nicolas
Antonio
le nomme

Joannes Bustamantini Camerensis (a), apud Comptenses Philosophia & Medicina primaria mole-
Et dicit qu'il ratoris publici, de animalibus Scriptura Sacra.
eius natus
de Com-
plute.

Biblioth.
Hist. t. 1.
Pag. 975.

* Plut. in
Romulo
Pag. 31.

(b) Arnobius ad-
versus
gentes l. 5.
p. m 168.
Vossius de
Hist. Græc.
Pag. 337.
cite in
sexto.

(c) Heral-
dus adipe
tant cela
notis in
hunc lo-
cum Ar-
nobii.

(d) Dans
les deman-
des des
éloges Ro-
maines.
Il appelle
ce here-
mitique
janséniste,
in Romu-
lo & Ca-
millo,
apud Vos-
sium de
Hist. Græc.
Pag. 337.

(X) Si l'on s'en raporte au titre.] Le voici. *Jovannis Bustamantini Camerensis (a), apud Comptenses Philosophia & Medicina primaria mole- Et dicit qu'il ratoris publici, de animalibus Scriptura Sacra. Opus eximia eruditionis & utilitatis, cum Theologis tam Scholasticis, quam concionatoribus sacris, scripturaque interpretibus, tum Medicis, Philosophis, & us qui bella literarum suppellicile bene sentiant.* Monfr. Bochart cite quelquefois ce livre dans son *Hierozoicon*, qui roule sur la même matiere.

(T) Plutarque le cite.] C'est dans l'endroit où il parle des Lupercales. *Butas δέ τις αἰτίας πωλάδεις ἐν ἐλαφείοις πλάττει ποικιλοῦς ἀναγέλλων, & σφρα.* * *Causas fabulosas Butas quidam in elegiis rerum Romanarum prodit.* C'étoit peut-être un assez pitoyable Auteur, mais il ne laisserieit pas d'être fort utile, si on l'avoit aujourd'hui: nos Critiques trouveroient de l'or dans ce fumier; je veux dire l'explication de plusieurs choses qu'on n'entend pas bien concernant la religion des Gentils.

(Z) Qu'Arnobé le cite ont tort.] Après avoir dit que Fauna ou la bonne Déesse ayant bu un plein baril de vin à l'insu de son mari, fut fouettée avec des verges de myrte, il ajoute que c'est à cause de cela que le myrte est de contrebande lors que les femmes celebrent la fête de la bonne Déesse, & il cite Butas; (b) *Nec myrteas fas sit inferre verbenas sicut suis scribit in Causibus Butas.* Ceux qui n'ont point su que cet Auteur eût été au monde, ont tant corrigé ce mot qu'enfin ils y ont trouvé Plutarque. D'abord ils ont mis *Putas* au lieu de *Butas*, & puis *Plutar* au lieu de *Putas*, & puis encore ils ont dit que *Plutar* étoit l'abréviation de *Plutarque* (c). Cette conjecture leur a paru d'autant plus heureuse, qu'il est certain que *Plutarque* (d) a dit ce qu'Arnobé allegue. Disons néanmoins qu'Arnobé a cité *Butas*; car rien

n'empêche que ce qu'on lit dans Plutarque touchant l'interdiction du myrte, ne se trouvât encore plus clairement dans l'Ouvrage de ce même Butas qui a été cité par Plutarque.

(A) Et composa quantité d'Ouvrages.] Voici les titres de quelques-uns, *De libra & statera. Cujus forma & capacitatis fuerit arca Noë. De sublicio ponte Cesaris. Explanatio ad Quintilianum locum Geometricum. Eminentio figuratonis organum à Columnella descripti. De stuvaticis insulis, secundum jus civile dividendis. De quadraturis circulorum tam antiquis quam novis. De sumentis aqua mensura. Ad problema cibi duplicandi. Geometria cognitio Juriconsulto necessaria. Ad legem Juliam si ita scriptum. Ad legem Africanam qui quadraginta. Ad locum Vitruvii de proportione lapidum corruptum restitatio.* Vous trouverez quelques autres titres dans Mr. Teiffier (e). Le Sieur Allard (f) remeigne que Buteo traduisit le *Mémoire aux éloges de Thou, & l'horloge des Grecs.*

(B) Un autre Historien plus croyable là-dessus de Thou, que Mr. de Thou.] Cet Historien est Mr. Chorier: la preference que je lui donne vient de ce que son Ouvrage se renferme dans la Province de Dauphiné. Par conséquent la pré- somption est qu'il a travaillé sur des memoires plus exacts que Mr. de Thou, en ce qui regarde les hommes illustres de cette Province; car Mr. de Thou ramassoit indifféremment des memoires touchant les hommes illustres de tout pais, & il ne traitoit cela que comme un petit accessoire. Son application principale regardoit l'histoire de France, & même celle de toute l'Europe.

(M) Mr. Moren au mot *Boteon*.] C'est le nom François qu'il faut reprendre au nom Latin *Buteo*, sous lequel nôtre Mathématicien s'est fait conoître. Mr. Moren remarque que le *Traducteur de l'histoire de Monfr. de Thou tourne mal Buteo par Boreul.* Les éditions de Hollande ont

BZOVIVS

(e) Addi-
tions aux
éloges de
Thou,
l. 1. pag.
266.

(f) Bi-
blioth. de
Dauphiné
pag. 42.

BZOVIVS (ABRAHAM) a été un des plus celebres Ecrivains du XVII. siecle, par la secondité étonnante de sa plume. Quelques-uns soutiennent que ce n'est pas une hyperbole, que de dire qu'il a composé plus de livres que les autres n'en ont lu. Le titre seul de ses Ecrits pourroit à peine tenir * dans deux pages. Le principal de ses livres est la continuation de Baronius. Il commença à l'an 1198. par où ce Cardinal a fini, & composa douze volumes d'Annales de l'Eglise, qui n'ont pas été encore tous imprimez. On n'en (A) fit pas beaucoup de cas au commencement. Il étoit Polonois de nation, & Dominicain. Etant allé à Rome il y fut reçu à bras ouverts par le Pape, & logé au Vatican. Il étoit digne de cet accueil, car il a merveilleusement imité Baronius dans le dessein de diriger toutes choses à la pleine puissance, & à la plus grande gloire du Siege papal. Son zèle inconsidéré & dereglé le poussa dans des demarches dont il eut sujet de se repentir. Il avoit fort mal traité l'Empereur Louis de Baviere, & l'avoit effacé ignominieusement du catalogue des Empereurs. Le Duc de Baviere fut si indigné de cette audace, qu'il ne se contenta point de faire écrire une Apologie pour cet Empereur, il fit un procès en forme à l'Annaliste, & le fit condamner à (B) se retracter publiquement. Bzovius n'en fut pas quitte pour cet affront; car il fut traité comme (C) un chien dans l'Apologie de Louis de Baviere que George Herwart publia. Son compatriote Simon Starovolskius repara (D) le mieux qu'il put les breches que l'Ecrit d'Herwart avoit faites à la reputation du Dominicain, c'est-à-dire qu'il lui attribua toutes les grandes qualitez que l'autre lui avoit ôtées. Bzovius auroit attendu la mort dans le Vatican, si l'assassinat de l'un de ses domestiques ne l'eût rempli d'une certaine frayeur,

* Qui (trium) si referendis sunt vix bene eos pagina caperent. Janus Nicius Erythraeus ubi infra.

† Il y en a neuf d'imprimez; le premier fut imprimé à Cologne l'an 1616. les sept suivans le furent dans la même ville l'an après le autre: le huitième l'an 1630. qui le neuvième fut imprimé à Rome l'an 1672. le huitième finit à l'an 1764. le neuvième compris le Pontificat de Pie VI.

(g) Maimbourg, decad. de l'Emp. l. 6. p. m. 620.

(a) Apud Teiffier *élog. t. 1. p. 264.*

(b) Pag. 41.

(c) Guy Allard *Consulter du Roi, Président en l'Electon de Grenoble.*

(d) Nicius Erythraeus *Bynacoth. t. 1. p. 198.*

(e) *Ibid. pag. 199.*

(f) Erythraeus *ve-noit de dire p. 197. que Hierome*

Vegetius avoit mal parlé de Barone. Scripserat etiam in eo (libro) de Ludovico Imperatore nonnulla que Ducis Bavarie animam offendebant. Legi ego datam ad Hieronymum à Ludovico Cardinali Ludovisio, cum quo fortasse Dux ille quæstus fuerat, quique tum reum poterat epidolam in qua ejus vicem dolet qui caritate que esset oculi in primis cupida tantam in se negotium attraxisset.

ont changé *Boutel* en *Boutel*. Effectivement *Boutel* a plus de rapport que *Boutel* à *Buteo*, il est donc probable que du Ricc a dit *Boutel* & non pas *Boutel*. Cependant je trouve dans sa traduction (a) *Boutel*, & Mr. Teiffier dans ses additions repete le même mot. Bien plus je trouve dans la Bibliothèque de Dauphiné (b) composée par un homme (c) du pays, que *Buteo* est en François *Borel* ou *Boteon*.

(A) On n'en fit pas beaucoup de cas au commencement. L'Autheur que je cite remarque que le très-mauvais succès de ceux qui coururent dans la même lice donna du relief au travail de celui-ci, qui étoit sans cela une mauvaise marchandise chez les Libraires. Voici ses paroles,

(d) *Præsertim cum non parum multi ab excessu Baronii assiduo opere eandem incudem dies noctesque tutuderint, neque adhuc quidquam in hoc genere quod magnopere probares attulerint. Quantobrem Bzovii annales quorum præcia in æstimatione hominum diu jauerunt, cum nondum quidquam quod sit vendibilis appareat, cæperunt caput atrollere, sequæ altius efferre. Itaque meriti quæ prope invendibilibus videbatur jam pretium accepserunt.*

(B) Et le fit condamner à se retracter publiquement. Les paroles de Nicius Erythraeus sont celles-ci: (e) *Verum ille in Ludovico Imperatore ad eundem scopulum navem offendit ad quem suam Vegetius (f) affixerat. Etenim censoria quadam autoritate quam sibi ipse attribuerat, est conatus eundem (tanquam nec jure nec legibus creatum) Imperatorum quasi Senatui movere; sed postulante Bavaria Duce, ac tantam domui suæ injuriam factam querente, in judicium vocatus judicium sententiis est conatus abolere quod scripserat, ac Ludovicum in eas, unde dejecterat, sede reponere. Oderic Rainaldus n'est point devenu plus sage par cet exemple, car dans ses Annales de l'Eglise il affecte aussi bien que Bzovius de n'appeler ce Prince que le *Bavarois*, & il attribue les 33. années de son regne à l'Empire vaticain, comme si durant tout ce tems-là il n'y eût*

point eu d'Empereur (g). La retractation de Bzovius fut imprimée à Ingolstadt in 8. l'an 1628.

(C) Il fut traité comme un chien dans l'Apologie . . . que George Herwart. Elle a pour titre, *Ludovicus IV. Imperator defensio contra Bzovii calumnias in annalibus suis*, & fut imprimée à Munich l'an 1618. in 4. Il pretend que Bzovius n'a payé dans ses Annales ni de bonne foi, ni d'esprit, ni de jugement, ni de mémoire, ni d'aucune autre bonne partie d'un Ecrivain. S'il eût dechargé toute sa colere sur la personne de l'Annaliste, peut-être auroit-il mis son Apologie à couvert des foudres de l'Inquisition, mais il étendit sa censure sur d'autres choses, & ainsi son Ouvrage encourut l'indignation de ce tribunal. *Invectus est in eum*, c'est encore Nicius Erythraeus qui parle, *acriter vehementerque Georgius Herwartus qui Ludovici defensionem arripuerat, adeo ut quantum in ipso fuerit omnem ab eo ingenii, memorie, solertia, acuminis, diligentie, fidei & integritatis commendationem everterit: qui Herwarti liber Ludovici defensi titulo inscriptus superiorum decreto vetitus, statim depulsus est ab hominum manibus, propterea quod ille cum Ludovici defensione conjunxerat multorum præterea dedecus.*

(D) Repara le mieux qu'il put les breches. Je veux dire qu'il donna à Bzovius toutes les louanges qui sont dues à un excellent Ecrivain. Mais ce n'étoit pas répondre aux preuves de l'adversaire. Quoi qu'il en soit voyons encore ce que Nicius Erythraeus a dit. *Quod Herwartus Bzovio ingenii, judicii, memorie, eruditionis, eloquentieque patrimonium est conatus eripere, id illi Simon Starovolskius (h) in scriptorum Polonoicorum He-catontade tanquam tutor fidelis ac sortis summa opæ studuit conservare, ac præter alias laudes quibus eum exornat, virum vocat ad laudem, ad gloriam, ad immortalitatem nominis, ad seculi sui miraculum, ad posteritatis utilitatem divinus datum atque concessum. Pure declamation de Rhetorique.*

(h) Il faut dire Starovolskius.

* Il est de l'Ordre des Dominicains.

† Tiré de Faustus Nicotus Erythraei Pinarotob. 1. pag. 193. & seq.

qui l'obligea à se retirer au * Couvent de la Minerve. L'assassin étoit capable de tout entreprendre, après la (E) vie qu'il avoit menée. Bzovius décéda dans ce Couvent peu d'années après qu'il y fut entré †. Ce fut l'an 1637. Il s'étoit fait beaucoup d'affaires (F) avec les Cordeliers, non seulement par la raison que Mr. Moreri rapporte, mais aussi pour d'autres sujets. Outre ce qu'il a composé sur les Papes en general, il a fait en particulier la vie de Silvestre II. & celle de Paul V. On peut juger du discernement de cet Auteur par les fables qu'il a contées sur la genealogie (G) de ce Silvestre.

(E) Après la vie qu'il avoit menée.] Voici en peu de mots quel homme c'étoit. Sa premiere profession avoit été celle de Moine Benedictin : il jeta le froc aux orties, & se fit Protestant. Il suivit en Angleterre Marc Antoine de Dominis ; il s'en retourna avec lui en Italie, il rentra avec lui dans la profession du Catholicisme, & fut son Maître d'hôtel à Rome. Il y avoit dans le voisinage une femme dont il devint amoureux : il jouit d'elle assez long tems sans que le mari s'en aperçût, mais enfin le bonhomme decouvrit le pot aux roses, car étant revenu à l'improviste chez lui, il trouva des marques (d) toutes fraîches dans son lit de la place qu'un autre y avoit tenuë. Le galand ne douta point qu'à l'avenir il ne lui fut impossible de continuer son commerce; c'est pourquoi il prit la resolution de se defaire de ce mari, & ayant pris ses mesures avec la femme il le tua un beau matin dans la rue. C'étoit pendant l'In-terregne qui suivit la mort de Gregoire XV. Il se commet mille desordres dans Rome depuis la mort d'un Pape jusques à l'élection de son successeur, & la plupart des crimes qu'on commet alors ne sont point punis. La femme fut presente à ce meurtre, & ne s'en émut point : on ne fit nulle recherche contre le meurtrier, ainsi il eut le loisir de faire épouser sa Maîtresse au Valet de chambre de Marc Antoine de Dominis, & d'en partager tranquillement la jouissance avec le nouveau mari; car ce fut un homme qui consentit de bon cœur que son épouse gagnât à cela de quoi entretenir le menage; les frais en furent considerables, & l'homme adu-tere ne pouvant plus fournir à l'apointement se mit à voler & à (b) tuer. Il aprit que Bzovius avoit son coffre bien garni d'argent, cela lui fit naître l'envie de le voler : sachant donc un jour que ce bon Moine n'étoit pas chez lui, il entra par force dans sa chambre après avoir tué le Valet, & enleva tout ce qu'il trouva, & le porta chez sa putain. Cela fut bien-tôt mangé; & comme il ne venoit point de nouvelles provisions, le mari se degouta de son cocuage volontaire, il conçut de l'averfion pour son collègue, & le defera. La suite fut que ce mech-ant assassin fut pendu. Je ne m'étonne pas que l'Annaliste effrayé du meurtre de son Valet, & mari de la perte de son argent, voulût chercher un meilleur asyle dans le Couvent de la Minerve.

(F) Beaucoup d'affaires avec les Cordeliers.] Tout le monde fait la jalouse qui a régné si long tems, & qui n'est pas encore éteinte entre l'Ordre de St. François & celui de St. Dominique. On en voit de continuelles marques dans les Annales de Bzovius, par l'affectation qu'il a eue de mesurer des Franciscains lors que l'occasion s'en est presentée. Il avoit tenu la memoire

de leur grand Heros le subtil Scot; ils ne purent se taire, ils firent imprimer une Apologie; mais un (c) confrere de Bzovius leur repliqua. Outre (e) Nicolas Jan-ienius, les Cordeliers en publierent une generale à Lion l'an 1627. dont l'Auteur se nomme Dermicius madver- Thadæus. Son livre est intitulé, *Nicola Fran-ciscana Religio & Asterisio sordium quibus eam confuticare tentavit Alv. Bzovius.* Nous allons noper editam contra Bzovium de voir que Wadingus l'Annaliste de l'Ordre de St. François a été un Antagoniste perpetuel de Bzovius, pour ce qui regarde les choses où les Fran- ciscains sont intercessez, nous l'allons voir, dis- je, dans ces paroles du Pere Mairmbourg. Je fais, dit-il, (d) que Bzovius Dominicain, le per- seuteur implacable des Manes de ce grand Docteur a dechiré d'une étrange maniere sa memoire, en le traitant d'heresiarque, de corrip-teur de la Philosophie, & de la Theologie, & l'accu- sant d'avoir été l'Auteur de tout le mal que Louis de Baviere a fait à l'Eglise & au Pape; mais je fais bien aussi que Badingue très-savant Cor- delier qui le refuse fort sèdemment en tout ce qu'il a dit mal à propos contre les Cordeliers, qu'il lui Papologie d'Okam dans ses Annales des Freres Mineurs.

(G) Les fables qu'il a contées sur la genealogie de ce Silvestre.] Je pense que je ferai plaisir à plusieurs de mes lecteurs, si je leur mon- tre un échantillon par lequel ils puissent juger de toute la piece; car il y a une infinité de gens qui aiment mieux qu'on leur dise le caractère d'esprit d'un Ecrivain, que la suite de sa vie, & Bzovius s'est fait une affaire & avec raison, de refuser mille fables impertinentes qui ont été debitées sur la naissance de Gilbert Cæsius, naïf de Guienne, Archevêque de Reims, & puis de Ravenne, & enfin Pape sous le nom de Silvestre II. Mais il ne faloit pas substituer à ces fables la genealogie romanesque dont Bzovius s'est rendu garant. Il veut que son Pape Silvestre soit descendu d'un Roi d'Argos nommé Temenus, & qu'il reste encore en France & en Italie quelques descendans de ce Temenus (e). Il fut savoir que ce Roi d'Argos étoit descendu d'Heracle, & qu'il étoit l'un des chefs des Heraclides dans l'expédition où ils regagnerent le Peloponnesse. Or cette expedition est si ancienne qu'elle precede le tems historique, elle appartient au tems fabuleux. Les Chronologues la mettent au tems du Prophete Samuel, & Bzovius s'il est possible que l'on sache presentement que telle ou telle famille qui subsiste encore, est issuë de ce Temenus. Jugez si un Historien judicieux & amateur de l'exac-titude dira jamais qu'un Pape qui a vécu 1000. ans après JESUS-CHRIST descend d'Her- cule.

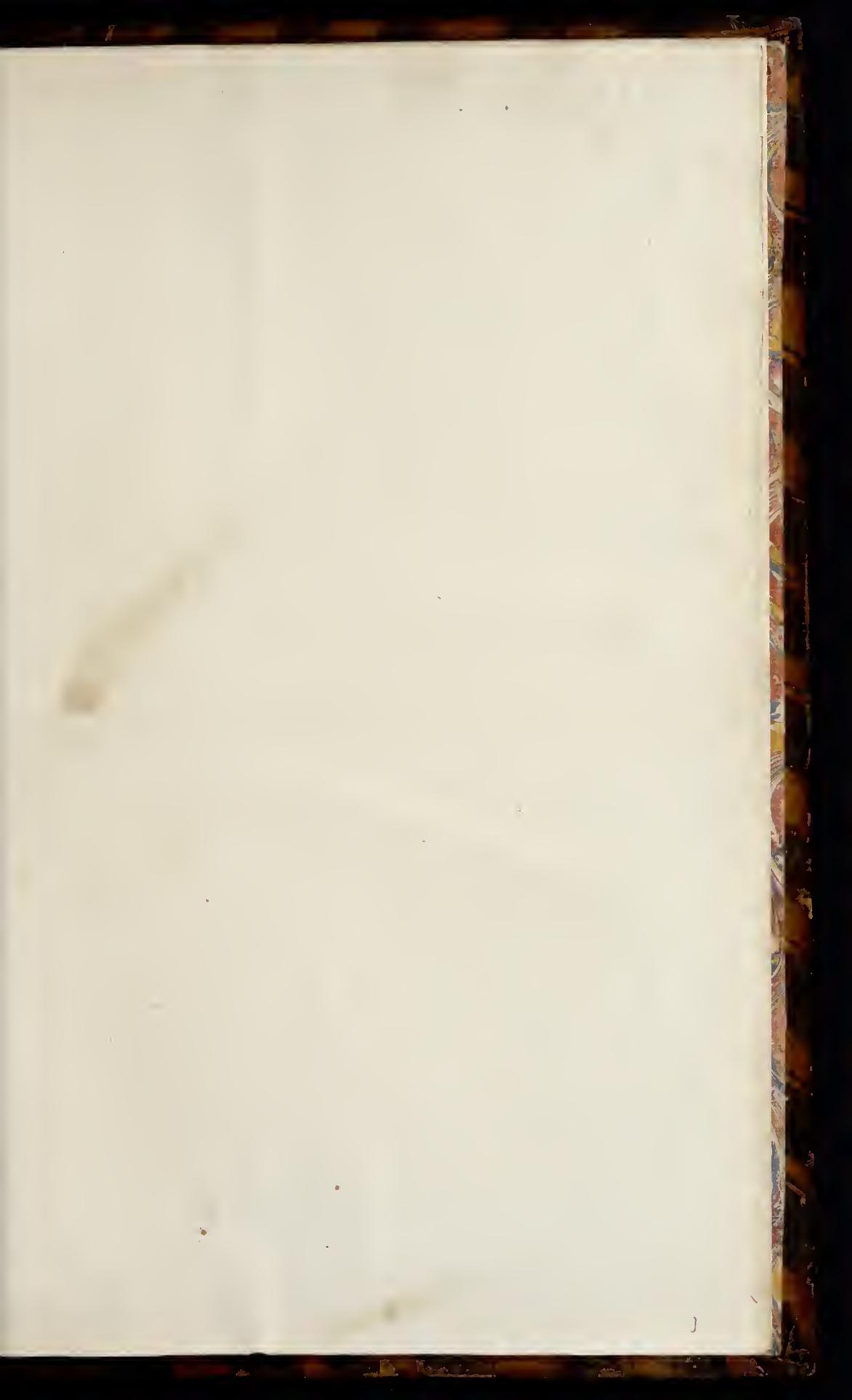
(d) Cap-tus amoris vicinia mulieris hoactio viro nupte, mul-tos men-ses conti-nuus ejus usuram corporis ceperat prius-quam id viro subo-leret; sed cum pal-lam facta res esset, quod ex improviso domum rediens in lectio re-cens im-prefa adulteri velligia deprehendit. Nic. Ery-thr. p. 200.

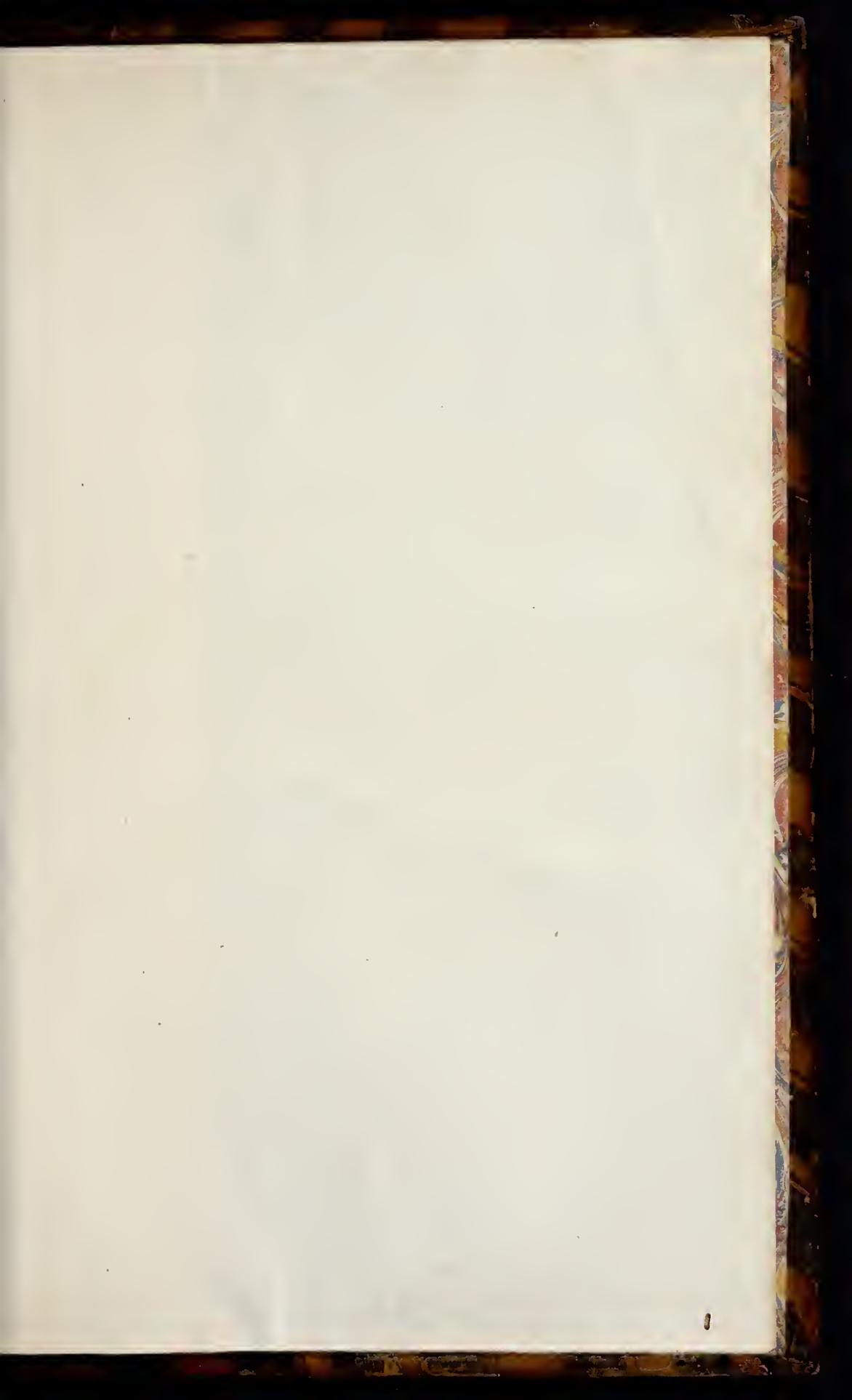
(b) Cum domestici omnes sumptus in ipsum incumbere, nec esset unde faceret, ad rapinas cedens que confugerat. Ibid.

(d) Deca-rence de l'Empire l. 6. p. 606. dit de Hollande.

(e) C'est-à-dire d'Okam.

(e) Voyez le Journal des Savans du 8. Août 1678. pag. m. 332. où l'on donne l'extrait de Bzovius sans avertir qu'il n'est point de l'édition.









Lot 811
Folio 18/2
VI

GETTY CENTER

